



HAL
open science

La carrière des intendants militaires de 1870 à 1914

Francis Garcia

► **To cite this version:**

Francis Garcia. La carrière des intendants militaires de 1870 à 1914. Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2015. Français. NNT : 2015BOR30034 . tel-01257879

HAL Id: tel-01257879

<https://theses.hal.science/tel-01257879>

Submitted on 18 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (EA 2958 CEMMC)

THÈSE DE DOCTORAT EN HISTOIRE MODERNE ET
CONTEMPORAINE

**La carrière des intendants militaires
de 1870 à 1914**

Présentée et soutenue publiquement le 20 mars 2015 par

Francis GARCIA

Sous la direction de Jean-Paul JOURDAN

Membres du jury

Vincent ARBARÉTIER, Lieutenant-colonel, Expert invité du Ministère de la Défense.

Olivier FORCADE, Professeur des Universités, Université Paris IV Paris-Sorbonne.

Jean-Paul JOURDAN, Professeur des Universités, Université Bordeaux-Montaigne.

Sébastien LAURENT, Professeur des Universités, Université de Bordeaux.

Jean LE BIHAN, Maître de Conférences, Université Rennes II.

A André

Mes remerciements vont tout d'abord à l'Ecole Doctorale de l'Univesité de Bordeaux 3 pour sa patience et sa bienveillance vis-à-vis d'un chercheur qui a connu quelques vicissitudes. Mais tout au long de ce parcours, j'ai bénéficié des précieux conseils de Monsieur Jean Paul Jourdan.

Je n'oublie pas également toutes les personnnnes qui m'ont aidé dans les recherches. Je commencerai par le personnel de la salle de communication des archives du Service historique de la défense, et toute ma gratitude va notammment à Monsieur Guéna pour sa grande disponibilité. Je dois également citer les responsables des centres de documentation des écoles militaires : Monsieur Azzola pour l'Ecole Polytechnque, Monsieur Pen pour l'Ecole du génie, et Madame Mons pour l'Ecole de cavalerie.

Enfin ce travail n'aurait pu aboutir sans l'aide technique de l'adjudant Bossé, informaticien de métier, qui a travaillé sur la base de données en dehors de ses heures de service.

INTRODUCTION

Les intendants militaires, à la veille de la guerre de 1870, forment un corps particulier d'officiers de l'armée de terre. En effet, alors que les officiers des armes (infanterie, cavalerie, artillerie et génie) ont des missions essentiellement tactiques pour lesquelles ils encadrent les troupes dans les unités ou servent dans les états-majors¹, les intendants ont des missions logistiques ou administratives, ils oeuvrent au sein de l'un des services de l'administration militaire, l'intendance militaire. Ils sont chargés de pourvoir aux besoins de la vie courante du soldat. Pour éviter toute confusion avec un des grades de la hiérarchie citée plus loin, nous employons le terme d'« intendants » au lieu d'« intendants militaires » pour désigner cette population de façon générale. Les intendants sont issus d'une longue évolution. Pour présenter les grandes caractéristiques de ce corps, il est nécessaire de faire un rapide historique de l'administration militaire². A cet effet, il convient de rappeler que dès l'existence des armées permanentes, le besoin se fait sentir de les doter d'un service administratif. En conséquence, peu de temps après l'institution des compagnies d'ordonnance, Charles VII crée le corps des commissaires des guerres. Chaque compagnie d'ordonnance constitue un corps de troupe qui est la propriété de son chef. Celui-ci reçoit du roi, sous forme d'abonnement, une somme déterminée pour entretenir les hommes et les chevaux de sa compagnie, et pourvoir aux besoins d'habillement, d'équipement, d'harnachement et de subsistance. Le principe de l'allocation d'une somme déterminée à chaque chef de corps pour tous les services de sa troupe apparaît très simple, mais on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il donne lieu, dans la pratique, à des abus. En effet, les chefs de corps n'entretiennent pas le nombre d'hommes et de chevaux pour lequel ils perçoivent l'abonnement. Comme il n'y a pas alors d'uniforme spécial pour les troupes, il leur est facile, les jours de revue, de faire remplacer dans le rang, par les domestiques des officiers ou les ouvriers du pays, les hommes qui manquent ; ces remplaçants sont désignés sous les noms de « passe-volants » ou « hommes de paille ». Pour remédier à cet inconvénient, Charles VII fait revivre dans ses commissaires les « missi dominici » de l'ancienne monarchie. Les attributions des commissaires des guerres ne cessent de s'accroître par la suite. Le dualisme s'accuse alors nettement entre le commandement militaire et les commissaires, et une lutte très vive s'ouvre entre les généraux et les commissaires, entre les « porte-rapporte » et les « commis ». La loi du 14 octobre 1791 les organise sur de nouvelles bases. Les commissaires sont des fonctionnaires inamovibles et ils peuvent être élus représentants du peuple dans toutes les assemblées. Ils sont considérés comme de grands juges

¹ Cette définition est volontairement succincte, mais elle est suffisante pour différencier les deux corps d'officiers. Cependant, cette distinction fondamentale n'est pas propre à la période qui nous intéresse, elle existe encore de nos jours dans ses grandes lignes.

² Cet historique est tiré de l'ouvrage du capitaine J.Vignaud, *Législation et administration militaires. Exposé succinct et raisonné des connaissances exigées des capitaines et lieutenants concourant pour l'admission à l'Ecole Supérieure de Guerre, et celles indispensables à tous les officiers*, Paris Charles-Lavauzelle, 1914.

militaires car ils président les cours martiales. Ils passent les marchés par adjudication publique pour les fournitures. Ils ordonnent toutes les dépenses et poursuivent les délits militaires. Ils ont le droit de provoquer ou de requérir des ordres à l'égard de toutes les autorités pour l'exécution des lois concernant l'armée. Ils passent les revues des troupes et visitent les établissements militaires. La convention, qui se méfie des généraux, modifie la loi du 14 octobre 1791 par celle du 18 nivôse an III (7 janvier 1795), qui consacre l'indépendance entière de l'administration vis-à-vis des chefs militaires. Les pouvoirs des commissaires des guerres s'étendent non seulement sur toutes les parties de l'administration militaire proprement dite, mais aussi sur tout ce qui concerne la police et la discipline des troupes. Cependant, la mission des commissaires étant intimement liée aux finances publiques, la question du contrôle de leurs actes se pose alors. Sous la monarchie, les opérations des commissaires des guerres n'avaient eu en effet d'autre contrôle que celui du roi, et la loi de l'an III n'a rétabli aucun contrôle. Carnot charge Charles Augustin, directeur de la comptabilité, de remédier aux vices du système. L'arrêté des Consuls du 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800) apporte une amélioration à cette situation en créant, à côté des commissaires des guerres, un nouveau corps, celui des inspecteurs aux revues. Les deux corps sont indépendants l'un de l'autre. Les inspecteurs aux revues sont chargés de l'organisation de la solde et de la comptabilité des corps militaires. Ils sont immédiatement sous les ordres du ministre de la guerre. Les commissaires des guerres conservent les autres détails de l'administration de l'armée. L'inspection générale aux revues donne la solde aux troupes, les inspecte et les contrôle. C'est là un grand pas dans la voie du contrôle étranger aux actes administratifs. Mais le commissariat reste chargé des approvisionnements de l'armée et n'est soumis à aucune inspection. L'ordonnance du 29 juillet 1817 crée l'intendance militaire qui réunit dans ses mains à la fois les attributions des inspecteurs aux revues et celles des commissaires des guerres. Le recrutement est civil, il s'adresse à des jeunes gens âgés de 21 à 25 ans, ayant fait leur droit, parlant au moins une langue étrangère, et justifiant d'un revenu de 2000 francs en bien-fonds. Une nouvelle ordonnance de 1822 leur donne à la fois la direction et le contrôle des services. Mais cinq années après, il faut remanier profondément cette organisation. L'ordonnance de 1832 remet en place le recrutement militaire qui avait été voulu par Napoléon, à la suite de l'incident causé par un commissaire des guerres qui, saisi d'une terreur panique, s'était enfui de l'armée en semant l'alarme sur toute la route³. L'autre argument est que ces étudiants ignorent les besoins et les mœurs des militaires⁴. Cependant, les textes qui régulent les rapports entre l'administration et le commandement manquent de précision. De plus, les intendants sont les délégués du ministre de la guerre, et, contrairement aux officiers, leur pouvoir ne relève pas du commandement, ce qui les met souvent en

³ Sous-intendant Vauchelle, *Cours d'administration militaire*, Paris Dumaine, 1861, Tome I, p.28.

⁴ Intendant militaire West, *Recherche sur la puissance des armées*, Paris Dentu, 1868, p.393.

opposition avec les généraux⁵. C'est le « vice originel »⁶. Un même corps d'administrateurs réunit dans ses mains les pouvoirs de direction et de contrôle des services de l'administration militaire. Les intendants doivent non seulement procurer des ressources pour pourvoir aux besoins du militaire, mais aussi s'assurer de la bonne utilisation des ressources dans le respect des règlements. Cette « police administrative », appelée plus tard la « surveillance administrative » sur tous les individus et sur toute dépense au compte du département de la guerre, va mettre les intendants dans une situation particulière et souvent délicate vis-à-vis du commandement et va provoquer des démêlés. Ces frictions vont longtemps caractériser les relations entre l'administration et le commandement, et sont encore évoquées lorsque sont discutés les textes sur l'organisation de l'armée⁷. Comme le dit plus tard un membre de l'intendance, la distinction entre l'administration et le commandement est extrêmement délicate et mérite une étude spéciale, « c'est elle qui domine le problème de l'administration de l'armée »⁸.

A la veille de la guerre de 1870, l'organisation et le fonctionnement de l'intendance n'ont pas fondamentalement changé depuis les ordonnances qui ont été citées. Seize textes vont surtout modifier la hiérarchie et le recrutement⁹. Il n'y a pas lieu ici de développer cette évolution¹⁰, de nature purement technique. L'intendance demeure donc un corps très puissant. Ses membres sont indépendants du commandement, ils dépendent directement du ministre, et ils assurent à la fois la direction et le contrôle des services. Leur missions sont très nombreuses et variées, et s'exercent dans les domaines suivants :

- les fonds,
- la solde,
- le chauffage, l'éclairage,
- l'habillement,
- les subsistances,
- la remonte (l'entretien des chevaux et le harnachement),
- le logement,
- les frais de transports et de déplacements,

⁵ Sous-intendant Jacques Louis Frédéric Leclerc, *Observations urgentes sur l'administration militaire et la désorganisation qui la menace*, Paris Pagnerre, 1850.

⁶ Intendant militaire Laporte, *Mobilisation économique. Intendance militaire*, Paris Charles-Lavauzelle, 1920, p.10.

⁷ Audiffret Pasquier, *Discours prononcés au Sénat dans les séances des lundi 6 et jeudi 16 novembre 1876*, Versailles Imprimerie du Sénat, Paris Librairie du Moniteur Universel, 1876, p.8.

⁸ Intendant Moulias, *Ecole Supérieure de l'Intendance*, 1943, « Administration Générale. Le commandement et l'administration », p.12.

⁹ L. Durat--Lasalle, *Droit et législation des armées de terre et de mer*, Paris Germain, 1843.
Bulletin de l'intendance et des services administratifs de l'armée de terre, tome 1^{ier} p.38-87.
Sous-intendant Vauchelle, *op.cit.*, p.429.

¹⁰ « Les personnels de l'intendance », *Revue de l'intendance militaire*, 1909, tome XXII, p.140-254.

- les hôpitaux (les intendants en ont la tutelle),
- les frais de recrutement,
- les frais de justice militaire,
- les dépenses du matériel de l'artillerie et du génie,
- l'administration intérieure des corps de troupe.

Pour les accomplir, les intendants passent les marchés, mandatent les dépenses (demandent aux comptables publics de payer les créanciers de l'Etat), ordonnent les approvisionnements, vérifient les comptes des établissements et des corps de troupe, et exercent la surveillance administrative. Le corps est constitué d'officiers qui débutent leur carrière dans une arme de l'armée de terre et qui la poursuivent dans l'intendance après avoir passé un concours. Il a une hiérarchie propre, avec des grades d'une appellation différente de celle des autres officiers auxquels cependant, ils sont assimilés. La composition est la suivante (chaque grade est accompagné de son équivalent dans la hiérarchie militaire générale et de son abréviation):

Tableau n°1
Composition du corps des intendants

Stagiaire	Adjoint de 2 ^{ème} classe	Adjoint de 1 ^{ère} classe	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	Intendant militaire	Intendant général
Pas d'équivalent	Capitaine	Commandant	Lieutenant-colonel	Colonel	Général de brigade	Général de division
STG	ADJ2	ADJ1	SIM2	SIM1	INT	INTG

Les grades d'adjoint de deuxième classe, et d'adjoint de première classe, deviennent respectivement adjoint (ADJ), et sous-intendant militaire de troisième classe (SIM3) en 1882. Lorsque la précision du grade n'est pas nécessaire, l'appellation de sous-intendant remplace celles de sous-intendant de 3^{ème} classe, de sous-intendant de 2^{ème} classe et de sous-intendant de 1^{ère} classe. Les intendants servent dans les intendances départementales et régionales, et en administration centrale. Ils sont aussi appelés « fonctionnaires de l'intendance » en raison notamment de leur implication dans le fonctionnement des finances publiques. La gestion des divers services, c'est-à-dire l'exécution des décisions prises par la direction, est assurée par un autre corps, les officiers d'administration, qui sont subordonnés aux intendants¹¹. Cependant, à la différence des intendants, ils ne sont pas assimilés aux autres officiers bien qu'il y ait une correspondance fonctionnelle de grade avec leurs appellations. Leur hiérarchie est limitée au grade d'officier d'administration principal, équivalent au grade de commandant. La composition du corps est la suivante (chaque grade est accompagné de son équivalent dans la hiérarchie militaire et d'une abréviation unique):

¹¹ Officier d'administration Poulard, *Revue de l'intendance militaire*, 1888, « Historique des officiers d'administration », l'évolution s'arrête en 1882.

Tableau n°2
Composition du corps des officiers d'administration

Officier adjoint de 1 ^{ière} classe ¹²	Officier de 2 ^{ème} classe	Officier de 1 ^{ière} classe	Officier principal
Sous-lieutenant	Lieutenant	Capitaine	Commandant
OAD			

Les officiers d'administration proviennent des sous-officiers qui passent un concours et sont formés à l'Ecole d'administration militaire de Vincennes, créée le 31 juillet 1855¹³. Ils servent, soit dans les bureaux où ils encadrent les services de la direction, soit dans l'habillement ou les subsistances où ils sont les gestionnaires des établissements qui stockent et distribuent les approvisionnements, soit dans les hôpitaux militaires où ils tiennent les fonctions administratives. Les officiers d'administration ne peuvent pas accéder au corps des intendants. La frontière très marquée entre les fonctions de direction et celles d'exécution est souvent mal ressentie par certains officiers d'administration, et fait l'objet de polémiques parfois très virulentes.

Bien que le corps de l'intendance soit puissant, son action est très souvent critiquée au cours du Second Empire, et sa compétence contestée. Les témoignages sont très nombreux, quelques exemples suffisent pour illustrer ces attaques. Ainsi, pendant les guerres d'Italie, les services de ravitaillement fonctionnent mal ou point du tout, et les soldats sont contraints à mener une perpétuelle maraude¹⁴. Les préparatifs ont été mal assurés¹⁵. La fourniture de viande est un échec¹⁶. Un des épisodes le plus célèbre est le remplacement du pain par la bouillie de farine, la « polenta ». Pour marquer son mécontentement, la troupe baptise l'intendant de la division, « duc de Polenta »¹⁷. Un théoricien militaire déplore que dans un pays riche, l'intendance n'ait pu faire vivre convenablement les troupes¹⁸. L'intendance ne se préoccupe pas d'adapter l'uniforme aux nécessités des divers climats sous lesquels l'armée française doit opérer¹⁹. Pendant la guerre de Crimée, au milieu des plus fertiles contrées, le pain, et le biscuit même manquent²⁰. Un témoin de l'époque reconnaît que les Anglais rencontrent les mêmes difficultés, mais il ajoute qu'ils ne disposent pas, comme les Français, d'un corps spécial chargé de pourvoir aux besoins²¹. Les études sur l'administration militaire font part de

¹² Avec la loi du 28 avril 1900, ce grade est remplacé celui d'officier d'administration de 3^{ème} classe.

¹³ Officier d'administration Garnier, *Revue de l'intendance militaire*, 1893, « Historique de l'école d'administration de Vincennes ».

¹⁴ De Gaulle, *La France et son armée*, Paris Plon, 1938, p.188.

¹⁵ Maréchal Randon, *Campagne de l'Empereur Napoléon III en Italie*, Paris Dumaine, 1865, p 18-28.

¹⁶ Le Clerc, *La France Militaire*, 18 mai 1870, « De la mortalité dans l'armée ».

¹⁷ *La vie militaire du général Ducrot d'après sa correspondance 1839-1871*, Paris Plon, 1895, p. 340-341.

¹⁸ Général Lewal, *Etudes de guerre. Tactique de marche*, Paris Dumaine, 1876, p.594.

¹⁹ William Serman, *Les officiers dans la nation 1848-1914*, Paris Aubier, 1982, p.126.

²⁰ *Ecole Supérieure de guerre, Années 1885-1886*, « Histoire militaire, Guerre de 1870 », 1^o partie, Tome 1, p.114.

²¹ Général Herbe, *Français & Russes en Crimée*, Paris Calman Levy, 1892, p.201.

ces attaques²². Mais l'intendance résiste, grâce à l'appui du pouvoir central²³. Il faut cependant souligner que la plupart des prises de position mettent en cause le système et non les hommes²⁴.

Ce corps d'officiers, intéressant par son originalité, et qui, comme on le constate, n'a pas laissé indifférent le milieu militaire, tient une place plutôt modeste dans l'histoire militaire, notamment pour la période allant de 1870 à 1914. Les plans de bataille font meilleure recette que les préparations logistiques, les armes et les officiers qui la composent ont donc suscité plus d'intérêt. Des intendants eux-mêmes déplorent le sort fait à l'intendance dans l'historiographie. Odier écrit en 1824²⁵, que « la victoire s'est chargée souvent d'entretenir les armées ». Gruet relève en 1913²⁶, en se référant aux très nombreuses histoires de la guerre de 1870, que l'article « combattre » a été longuement établi mais les articles « loger » et « marcher » beaucoup moins. De même, l'intendant Laporte, dès le début de ses conférences à l'Ecole Supérieure de Guerre, reconnaît que les troupes, ont, dans la bataille, la part glorieuse de lutter contre l'ennemi, et que les services ont un rôle beaucoup plus modeste, simplement utile²⁷. Des chercheurs aussi relèvent cette particularité. Ainsi, Douglas Clark Baxter dans la page VII de la préface sur ses recherches sur les intendants d'armées entre 1630 et 1760, souligne aussi la pauvreté des études sur l'histoire de l'intendance militaire²⁸. Et pourtant, on ne fait pas la guerre sans pain, sans souliers, sans marmites, ni bidons²⁹. Quelques travaux cependant permettent d'appréhender l'évolution d'ensemble de l'intendance militaire en tant qu'institution³⁰. Certains s'appuient essentiellement sur une analyse des textes règlementaires qui organisent le

²² Sous-intendant Vauchelle, *op.cit.* p.30.

Sous-intendant Maurin, *Conférences sur l'administration militaire*, Vincennes, 1895-1896, p.45-46.

Capitaine Joseph-Auguste Laurent, *Organisation et fonctionnement des services administratifs dans l'armée*, thèse de droit université de Montpellier, Firmin, Montmane et Sicardi, 1907.

²³ Sous-intendant Bolot, *La grande muette*, Paris Flammarion, 1902, p.177.

²⁴ Docteur Brice et capitaine Buttet, *Le corps de santé militaire en France. Son évolution. Ses campagnes 1708-1882*, Paris Berger-Levrault, 1907, p.348.

²⁵ Intendant Odier, *Cours d'études sur l'histoire militaire*, Paris Anselin et Pochard, 1824, p.327.

²⁶ Sous-intendant Gruet, « L'organisation et le fonctionnement de l'intendance militaire pendant la guerre de 1870, opérations en Alsace », *Revue de l'intendance militaire*, 1913, p. 385.

²⁷ Intendant Laporte, *op.cit.* p.2.

²⁸ Douglas Clark Baxter, *Servants of sword*, University of Illinois Press, 1976.

²⁹ Camille Rousset, *Histoire de la guerre de Crimée*, Paris Hachette, 1878, p.83.

³⁰ *Revue historique de l'armée*, 24^e année, n°1, février 1968, « Numéro spécial sur l'intendance », avec cependant un article sur la personnalité du sous-intendant Adrian qui est le créateur du fameux casque. L'évolution de l'intendance occupe les pages 183 à 186.

Revue de l'Association Nationale des Commissaires de l'Armée de Terre. « Numéro spécial », mars 1991, AIAT 4.

Colonel Devautour, *Histoire de l'administration militaire*, Polycopié Ecole Supérieure de l'Intendance, 1974.

Patrick Beaugeau, Pierre Eveno, Xavier Genu, *De l'intendance militaire au Commissariat de l'armée de terre*, Ivry-sur-Seine ECPAD, 2009. Cet ouvrage, qui couvre toute l'intendance depuis sa création n'aborde notre sujet que de façon très sommaire (sur un total de 339 pages, la période qui nous concerne n'est relatée que dans les pages 25 et 26), il est surtout intéressant pour ses très nombreuses illustrations et notamment pour les uniformes.

corps³¹, d'autres abordent des périodes antérieures à celle que nous étudions³². L'époque napoléonienne est très bien représentée³³, et notamment pour les carrières individuelles³⁴. Rares sont les recherches sur des personnalités d'intendants sur la période postérieure³⁵. Nous avons trouvé dans les dossiers de quelques intendants des correspondances adressées au Service historique de la Défense (S.H.D.), situé au Château de Vincennes, et destinées à des études sur des intendants. Les numéros mentionnés en notes bas de page renvoient à la liste de cotes des dossiers des intendants indiquées dans l'annexe n°1. Ainsi M. Jacques François demande l'autorisation de consulter le dossier de l'intendant général Séguineau de Préval³⁶ pour écrire un ouvrage intitulé « Souvenirs inédits de l'intendant général Séguineau de Préval ». De même, dans le dossier de l'intendant général Bodson de Noirfontaine³⁷, figure une lettre de M. Jean Fourie du 5 avril 1974 adressée pour le général Galinier qui prépare une étude intitulée « Nomenclature générale des Audois célèbres ». Mais nous n'avons pas trouvé trace des ouvrages qui ont pu être éventuellement écrits. Dans le dossier du sous-intendant

³¹ Sous-intendant Laurent-Chirlonchon, *Histoire législative de l'intendance militaire depuis 1356 jusqu'à nos jours*, Alger Paysant, 1868.

Sous-intendant Leques, *Les administrateurs militaires des temps anciens jusqu'à nos jours*, Paris Dumaine, 1876.

Intendant Danjean, *Ecole Supérieure de l'Intendance. Administration générale de l'armée en temps de paix*, Paris Les Presses Modernes, 1936.

J. Flourens, *L'administration des corps de troupe de l'armée métropolitaine*, Thèse de droit, Paris, 1914.

Arnaud Laspeyres, *La réorganisation de l'armée française : un aspect particulier des premières années de la 3^e république*, thèse de 3^e cycle.

Gilbert Lévi, *Un conflit de légitimité : les officiers des services de l'armée de terre. Contribution à l'étude de la spécificité militaire*. Thèse de 3^e cycle, Paris EHESS, 1980.

³² Samuel Gibiat, *La militarisation des commissaires des guerres à la fin de l'ancien régime (1767-1791)*, Thèse de l'Ecole des Chartes. Paris, 1996.

Adolphe Gauldrée-Biolleau, *L'administration militaire dans les temps modernes*, Paris Dumaine, 1879.

Bernard Foissier, *Un commissaire des guerres de Louis XIV : Jean Christophe de Grésillemont*, mémoire de maîtrise, 1984.

Allain Pierre, *Un administrateur franc-comtois, Pierre Antoine Lyautey, commissaire ordonnateur des guerres*, 1983.

Jacques Godechot, *Les commissaires aux armées sous le Directoire*, Thèse université de Paris, 1937.

Claude C. Sturgill, *Les commissaires de guerres et l'administration de l'armée française*, Vincennes SHAT, 1985.

Xavier A., *Histoire de l'administration de la guerre*, Paris P. Didiot l'Ainé, 1811, pour la période antérieure à la révolution.

³³ Capitaine Georges Lechartier, *Les services de l'arrière à la grande armée en 1806-1807*, Paris Chapelot, 1910.

Alain Piegeard, *Le service des vivres dans les armées du 1^{er} empire*. Thèse Sorbonne, 1995, et « Le service des vivres dans les armées du premier empire », *Annales historiques de la révolution française*, 1996, n°303, p.144.

³⁴ Michel de Tarlé, *Un intendant militaire sous l'empire. Hector Daure (1774-1846)*, 1989.

Hugues de La Barre De Nanteuil, *Le comte Daru ou l'administration militaire sous la révolution et l'empire*, Paris Peyronnet, 1966.

Beaumont Pierre-Armel, *L'intendant général des armées de Napoléon, le comte de Villemanzy 1751-1830*, Paris Edition SPM, 2000.

Bellot de Kergosse Alexandre, *Journal d'un commissaire des guerres pendant le premier empire 1806-1821*, Paris La Vouivre, 1997.

Bergerot Bernard, *Daru et son temps*, Thèse Lille, 1979.

L'intendant général Daru, Paris Fournier, 1933.

L'intendant militaire Evrard de Saint-Jean, Paris Schiller, 1874.

³⁵ Sous-intendant Coutillard, « Commissaires des guerres et intendants militaires à Metz de 1552 à 1870 », *Revue de l'intendance militaire*, 1928, p.250. Cet article ne donne qu'une simple liste.

³⁶ n°174.

³⁷ n°327.

de 1^{ère} classe Benoit Marie-Joseph, le commandant H. Tassel, le 18 novembre 1985, adresse une demande de renseignements mais sans but annoncé³⁸. A part quelques individualités, qui apparaissent surtout pendant la guerre de 1870, comme nous le relevons plus loin, nous découvrons parfois des intendants, qui sont brièvement évoqués, au hasard de la lecture de souvenirs d'officiers. Parfois ils sont cités de façon anonyme, comme l'intendant qui, pendant la guerre de Crimée, apporte sa dernière bouteille de Bordeaux pour boire à la santé de l'année 1856³⁹. Parfois, ils sont nommément désignés comme Rossi⁴⁰ qui est évoqué par un camarade saint-cyrien, qui rappelle rapidement sa carrière en écrivant qu'il fut admis adjoint de 1^o classe à la suite de brillants examens⁴¹, ou Viguiier qui construit de ses propres mains un petit four de campagne⁴². Les intendants eux-mêmes ont peu écrit sur leur métier. Ils étudient plutôt, soit l'organisation de l'armée⁴³, soit l'organisation de l'administration militaire⁴⁴. Le sous-intendant de 3^o classe Ponsignon⁴⁵ écrit des historiques sur les personnels de l'administration militaire qui lui valent une citation au bulletin officiel en 1908, mais ces études sont demeurées introuvables. Même dans ses mémoires, l'intendant général Wolf est muet sur ses motivations pour entrer dans l'intendance ou sur ses fonctions⁴⁶. Au cours de sa carrière dans son arme d'origine, le lieutenant Dublanchy⁴⁷, futur intendant, publie une étude sur une intendance d'armée au XVIII^e siècle, pour laquelle il obtient une lettre de félicitations. Des ouvrages relatifs à l'organisation de l'armée n'abordent pas l'intendance. Ainsi des publications prometteuses sur les typologies de militaires ne citent pas les intendants⁴⁸. Dans son histoire de la guerre de 1870 en six volumes, un auteur ne consacre que quatre pages à l'organisation du service de l'intendance⁴⁹. Seul le débat sur la composition de la ration apparaît dans le procès-verbal de la 9^{ème} séance du conseil de guerre, tenue le 31 octobre 1872 à Versailles⁵⁰. L'école de formation des intendants n'est pas

³⁸ n°717.

³⁹ Général Vanson, *Lettres de campagne 1854-1867. Crimée, Italie, Mexique*, Paris Berger Levrault, 1905, p.169-170.

⁴⁰ n°79.

⁴¹ Baron Du Casse, *Souvenirs de Saint Cyr et de l'Ecole d'Etat-major*, Paris Dentu, 1886, p.373-374.

⁴² Général Lebrun, *Souvenirs des guerres de Crimée et d'Italie*, Paris Dentu, 1884, p.203.

⁴³ Sous-intendant Lahausois, *La France armée, le soldat, sa condition, ses devoirs*, Paris Taquin, et *L'armée prussienne*, Paris Dumaine, 1872.

Sous-intendant Friant, *Organisation nouvelle de l'armée*, Paris Rozier, 1871.

Sous-intendant Espanet, « Etude sur le recrutement de l'armée », *Revue de l'intendance militaire*, 1901.

⁴⁴ Sous-intendant Peyrolle, *Alimentation et ravitaillement des armées en campagne. Cours d'administration en temps de guerre et de manœuvres*, Paris Lavauzelle, 1897, et *Des vraies causes de la supériorité de la Prusse en 1866 et 1870*, Paris Dumaine, 1875, et *L'armée nouvelle*, Paris Lachaud, 1871.

⁴⁵ n°951.

⁴⁶ Intendant général Wolf, *Mes souvenirs militaires*, Paris Publication du Spectateur militaire, 1886.

⁴⁷ Dublanchy Charles-Nicolas, *Une intendance d'armée au XVIII^e siècle, étude sur les services administratifs à l'armée de Soubise pendant la guerre de Sept ans, d'après la correspondance et les papiers inédits de l'intendant François-Marie Gayot*, Paris Charles-Lavauzelle, 1905.

⁴⁸ Bilaudel Ernest, *Les hommes d'épée. Profils militaires*, Paris Dentu, 1865.

Houdetot Adolphe, *Types militaires français*, Paris Tresse, 1844.

⁴⁹ Commandant Rousset *Histoire générale de la guerre franco-allemande (1870-1871). L'armée impériale*, Paris Librairie illustrée, 1895-1898.

⁵⁰ Guy Pedroncini, *La défense sous la troisième république. Tome I Vaincre la défaite 1872-1881*, Tome 1-Armée de terre, p.102, document n°9.

abordée dans une étude sur l'enseignement militaire⁵¹. Malgré son titre très alléchant, « Quand l'intendance ne suivait pas », un article sur des malversations effectuées sur des marchés, passés en 1870, ne cite pas l'intendance⁵². Treize lignes seulement sont consacrées au service de soutien mais « combien indispensable à la vie du soldat »⁵³, dans un ouvrage sur l'armée française à la veille de la guerre de 1914. Deux livres sur les généraux français ne citent pas les intendants.⁵⁴

Il a donc semblé intéressant de mettre à l'honneur ce petit corps d'officiers d'autant plus que la période choisie (1870 à 1914) est très importante pour l'évolution de l'armée de terre, comme en témoigne le nombre des travaux qui lui ont été consacrés⁵⁵. Pour l'objet de notre réflexion, le point essentiel est de relever que l'issue malheureuse de la guerre de 1870 va mettre en évidence les carences de l'organisation de l'armée française et notamment celles de son système logistique. La défaite va conduire à une importante remise en question. La logistique est alors au cœur des débats, et va occuper, de façon inhabituelle, les états-majors ; toutes ces études, selon un auteur, vont constituer la plus grande révolution militaire depuis Napoléon⁵⁶. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire militaire de la France, l'intendance, un service agissant habituellement dans l'ombre, va occuper le devant de la scène dans un climat passionné, et faire l'objet d'ardents débats parlementaires, de nombreux articles dans la presse, et d'une multitude d'ouvrages⁵⁷. En 1872 est votée la loi sur l'avancement et le recrutement, puis, en 1873, celle sur l'organisation de l'armée qui divise le territoire en 18 régions militaires qui correspondent à des corps d'armée, et celle sur les cadres et les effectifs en 1875. Ce n'est que beaucoup plus tard, le 16 mars 1882, qu'est votée une loi relative à l'administration de l'armée.

Nous avons pris la décision d'entreprendre ces recherches après avoir consulté, à l'Ecole du commissariat de l'Armée de Terre de Montpellier en 1987, *l'Annuaire du Corps du Contrôle de l'administration, du Corps de l'Intendance et du Corps des Officiers d'Administration*, publié

⁵¹ Général Delmas, « Le développement de l'enseignement militaire en France », *Officier et historien*, Paris Economica, 2001, p.638.

⁵² Ménager Bernard, *Revue du Nord*, 2003, t.85, n°350, p.347-358.

⁵³ Henri Ortholan et Pierre Vernay, *L'armée française de l'été 1914*, Bernard Giovanangeli éditeur/ministère de la défense, 2004, p.37.

⁵⁴ Lucien Nicot, *Les généraux français*, Paris Lavauzelle, 1891.

Les généraux de l'armée française, Paris H. Charles-Lavauzelle, 1904.

⁵⁵ Par exemple :

Tombs Robert, *La guerre contre Paris*, traduit de l'anglais par Jean-Pierre Ricard, Paris Aubier, 1997.

Bonhomme Eric, *La République improvisée : l'exercice du pouvoir sous la Défense nationale, 4 septembre 1870-8 février 1871*, Saint-Pierre-du-Mont : Eurédit, 2000.

Dirou Armel, *La guérilla en 1870 : résistance et terreur*, B. Giovanangeli, 2014.

Chanet Jean-François, *Vers l'armée nouvelle : République conservatrice et réforme militaire*, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

Militaires en république, 1870-1962 : les officiers, le pouvoir et la vie publique en France, actes du colloque international tenu au Palais du Luxembourg et à la Sorbonne les 4, 5 et 6 avril 1996, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

⁵⁶ Paul Marie de La Gorce, *La république et son armée*, Paris Fayard, 1963, p. 22.

⁵⁷ *Recueil d'études sur l'organisation militaire 1872-1876*, 40 vol.

annuellement depuis 1857 jusqu'en 1915⁵⁸. Mais ce n'est qu'à partir de 2005, à l'occasion de deux affectations successives en région parisienne, que nous avons pu véritablement commencer à rassembler la documentation. Pour mener cette étude, l'exploitation des archives de la direction de l'intendance et celles du ministère de la guerre donnent souvent des résultats assez faibles. De même les archives de l'Ecole libre des Sciences Politiques, où les officiers stagiaires à l'intendance suivent des cours à partir de 1895, ne sont que d'un très faible secours. C'est pourquoi, faute de sources, un mémoire consacré à cette école ne relève aucune trace de cette scolarité⁵⁹. Les autres sources imprimées, comme les souvenirs, les études sur l'organisation de l'armée ou les journaux et revues militaires, sont difficiles à exploiter, car il est impossible de sélectionner, par avance, un chapitre ou un article. Il faut patiemment les dépouiller systématiquement et de façon très aléatoire, avec, très souvent, des résultats décevants ou hors de proportion avec le temps qui a été consacré à la lecture. Pour retracer les carrières deux sources sont indispensables. D'abord, pour identifier facilement et rapidement la population des intendants, il convient d'exploiter de façon systématique les annuaires que nous avons évoqués plus haut. Ces publications très précieuses et très complètes, contiennent les informations suivantes :

- les textes fondamentaux relatifs à l'organisation du service de l'intendance et au statut de son personnel,
- des tableaux récapitulant les tarifs des soldes et des indemnités,
- les tableaux d'avancement,
- les listes des officiers en service établies par grades dans l'ordre d'ancienneté et indiquant :
 - le nom, le prénom,
 - la date et le lieu de naissance,
 - l'origine (Saint-Cyr, Ecole Polytechnique, soldat ; etc...) et la date d'entrée en service,
 - l'arme d'origine et l'intitulé du régiment,
 - les dates de nomination aux grades successifs dans l'arme d'origine, avec l'affectation éventuelle à un emploi administratif et la possession éventuelle du diplôme d'état-major,
 - les dates de passage dans les grades successifs de l'intendance,
 - les décorations obtenues,
 - l'organisme et le lieu d'affectation,
 - la date et la cause de radiation de l'annuaire,
- l'organigramme simplifié du ministère de la guerre,

⁵⁸ *Bulletin de l'Intendance et Services Administratifs de l'armée de terre*, Paris Lahure.

⁵⁹ Sébastien Lauréat, *L'Ecole libre des Sciences Politiques de 1871 à 1914*, mémoire IEP, Paris, 1991.

- l'organigramme simplifié des organismes du service de l'intendance, avec le nom des responsables jusqu'au grade de sous-officiers.

Ainsi, les annuaires permettent de reconstituer aisément une grande partie des éléments de la carrière des 1136 intendants que nous étudions (voir annexe n°1) et qui entrent dans l'intendance entre septembre 1817 et juillet 1914. Un tiers de cette population poursuit sa carrière après le déclenchement de la guerre 1914-1918. Ce large éventail permet de disposer de parcours qui débutent bien avant la veille de la guerre de 1870, à l'époque de l'ordonnance qui crée le corps. Ensuite, pour approfondir ces carrières, il est nécessaire de consulter le dossier du personnel de chaque intendant conservé au S.H.D. Le classement dans les catalogues est fait en fonction de la date d'ouverture du dossier de pension, et à l'intérieur de chaque série, par ordre alphabétique. Les conditions de délivrance des dossiers sont pénalisantes. En effet, il n'est possible de n'avoir accès qu'à un nombre limité de dossiers par jour (trois seulement au début de nos recherches), et, en raison de la forte demande des lecteurs, le nombre de jours de consultation par semaine est règlementé. Lorsqu'il est complet, le dossier du personnel contient les éléments suivants :

- le détail des états de services,
- l'acte de naissance,
- l'acte d'engagement,
- le mémoire de proposition pour obtenir l'autorisation de mariage,
- le contrat de mariage,
- le bulletin de sortie de l'école militaire de formation (notation dans les différentes matières, rang d'entrée et de sortie, appréciation générale),
- la notation obtenue dans les différents grades,
- les mémoires de proposition pour l'avancement, les décorations, et la candidature au concours d'entrée dans l'intendance,
- les demandes d'affectations,
- les dossiers sensibles mettant en cause les perspectives de carrière (propositions de mise à la retraite anticipée, punitions, récompenses, actions remarquables, fautes professionnelles, affaires importantes ayant impliqué l'intendant).

Ainsi, à l'exception des pièces purement techniques, notamment celles qui sont destinées au calcul et à liquidation de la pension, toutes les informations contenues dans le dossier sont utiles et méritent un examen attentif. Parmi les dossiers, sept n'ont pu être identifiés dans les catalogues du S.H.D. et quatre dossiers ont été identifiés dans les catalogues mais manquent en place (voir annexe n°1). L'exploitation des annuaires et des dossiers du personnel aboutit à la constitution d'une masse énorme d'informations dont il faut tirer le maximum de profit. Il est donc nécessaire de constituer une base informatique de données. Cette procédure présente le double avantage de pouvoir confronter de très

nombreux paramètres, et d'obtenir des tris et des résultats rapidement. Cependant, avant d'arriver aux résultats escomptés, il faut s'astreindre à codifier⁶⁰ et à saisir⁶¹ les données. Nous indiquons (en annexe n°2), comme exemple de grille de codification des critères des notations, une partie de la grille relative aux qualités foncières de l'officier pendant son passage dans l'arme d'origine. Cet exemple ne donne qu'une idée très imparfaite de la complexité du travail technique auquel a du faire face l'informaticien. Ce travail est particulièrement fastidieux et ingrat. Pour les notations dans l'arme d'origine et dans l'intendance, il a pris plusieurs mois⁶². Il convient d'ajouter les résultats et les appréciations dans les écoles militaires, les punitions et les félicitations, les avis et les mentions des supérieurs au moment du concours d'entrée. En effet, l'outil informatique constitue une aide précieuse, mais à condition d'accepter un formidable investissement de travail et de temps au départ⁶³, qui est aussi un temps distrait au travail spécifique de l'historien⁶⁴. La codification est reportée sur une fiche de saisie qui doit être aussi complète que possible⁶⁵. Cette fiche constitue la « métasource » qui sera exploitée en fonction des requêtes données par le chercheur à l'informaticien⁶⁶. Le choix des requêtes est très important, il a été fait selon une démarche régressive. Il s'agit pour le chercheur de remonter du présent au passé en s'appuyant sur son expérience professionnelle, qui constitue sa source d'interprétation⁶⁷. En effet, la connaissance et le vécu du déroulement d'une carrière-type, depuis la scolarité en école militaire, jusqu'à la progression par les différents grades, en passant par la phase décisive d'entrée dans l'intendance, permet de cibler les choix. L'armée de terre, comme toutes les institutions, a des caractères structurels. Les évolutions, en l'occurrence, les lois sur l'organisation de l'armée, ont eu certes une influence conjoncturelle sur le mode d'action de l'intendance, mais les mentalités évoluent plus lentement. Il serait bien sûr ambitieux de prétendre ne rien oublier, car de nombreux paramètres, qui relèvent, soit de techniques non écrites de gestion propres à chaque catégorie de profession, soit de problèmes humains, concourent à la constitution de l'architecture d'un parcours professionnel et peuvent échapper à la réflexion ou au tri des

⁶⁰ Par exemple, la notation du sous-intendant de 2^{ième} classe Léon Accary pour l'année 1882, qui est un cas simple, est ainsi libellée : « Modeste, dévoué, laborieux, intelligent, est un fonctionnaire honorable mais manquant un peu d'entrain, a l'aptitude nécessaire pour le service du contrôle ». En langage codifié, elle devient : SBak (pour « modeste »), SBm (pour « dévoué »), SBas (pour « laborieux »), SBb (pour « intelligent »), SBk (pour « honorable »), SBc (pour « manque d'entrain »), SAzb (pour « apte au contrôle »).

⁶¹ Pour chaque fiche de saisie d'officier, il faut cliquer sur le cartouche de chaque grade, ouvrir le tableau correspondant au domaine du critère, et cocher le critère qui apparaît dans la notation.

⁶² Il faut utiliser 571 critères pour un nombre total de 76620 fréquences.

⁶³ Jean-Philippe Genet, « L'informatique et l'histoire », *Histoire*, 1979 n°17, p.85.

⁶⁴ Conclusion de Jean-Philippe Genet, dans *Prosopographie et informatique* d'Hélène Millet, CNRS, 1985, p.354-357.

⁶⁵ Voir annexe n°3

⁶⁶ Jean-Pierre Genet, *op.cit.*

⁶⁷ *Centre de recherches d'histoire et de philologie*, « Histoire de l'administration française depuis 1800. Problèmes et méthodes », Actes du colloque organisé le 4 mars 1972 par l'Institut français des Sciences administratives et la IV^e section de l'Ecole pratique des hautes études. Conclusion, Paris Droz, 1975.

informations. Le dossier de chaque intendant est un document officiel, il ne dit donc pas tout. Il s'agit plutôt de rechercher à ne pas omettre un des facteurs déterminants.

A partir de ce cadre de travail, il convient de choisir la démarche à suivre qui va conditionner l'élaboration du plan à suivre. La nature et la richesse des sources dont nous disposons est un facteur déterminant pour ce choix. Plusieurs méthodes sont envisageables. Il est tout d'abord possible de présenter l'organisation du service administratif et les caractéristiques du personnel qui le compose⁶⁸. Il est possible aussi de joindre des notices biographiques ou des annuaires⁶⁹, ou d'aborder les carrières d'une manière partielle⁷⁰, ou selon une optique sociale et par grandes catégories de personnels.⁷¹ Une étude sur les médecins militaires se rapproche le plus de notre démarche prosopographique. En effet ; après de très longs développements sur l'organisation du service et des considérations sociales, l'auteur étudie les déroulements de carrières (de la page 945 à la page 1061) et joint une biographie des médecins. Cependant il n'est pas fait allusion aux notations⁷². Mais nous avons pu disposer des appréciations des supérieurs hiérarchiques, de façon complète, que pour une partie seulement de la population des intendants. Pour ce travail, il a semblé important de tirer profit, dans toute la mesure du possible, de l'originalité des fonctions des intendants par rapport à celles des autres officiers et de profiter des informations contenues dans les dossiers du personnel pour montrer, non seulement l'évolution de l'intendance militaire comme institution, mais aussi de présenter des hommes dans leurs vies privées et professionnelles. Ainsi, dans une première partie, nous situons les intendants militaires dans l'armée de terre. Il s'agit d'abord de cerner les caractéristiques militaires et sociales de cette population. Ensuite, il faut la confronter aux problèmes conjoncturels de l'administration militaire de la période. Enfin, il faut la placer dans société militaire. Des exemples, tirés des reconstitutions des parcours personnels, permettent d'illustrer les données. Dans une seconde partie,

⁶⁸ Henri Berthaut, *Les ingénieurs géographes militaires*, Paris, Imprimerie du Service géographique, 1902.
Marc Sais Du Breil, *Le corps des ingénieurs du génie maritime de 1765 à 1848*, Mémoire de maîtrise Brest, 1995.

Pierre-Jean Linon, *Les officiers d'administration du service de santé*, EREMM Paris, 1983.

Georges Housset, *La garde d'honneur de 1813-1814*, Thèse de l'Ecole pratique des hautes études, 2003.

Eric Marimbeau, *Etude sur la carrière des officiers français de l'armée de terre dans la première moitié du XIX^e siècle*, Mémoire de DEA, Paris 2, 1982.

⁶⁹ Umberto Todisco, *Le personnel de la Cour des comptes (1870-1830)*, Paris-Genève Droz, 1969.

Commandant R. Peyronnet, *Le livre d'or des affaires indigènes 1830-1930*, Tome I Histoire et annuaire, Alger Imprimerie algérienne, 1930.

Pierre-François Pinaud, *Les receveurs des finances 1790-1865*, Genève Droz, 1990.

Romuald Szramkiewicz, *Les régents et les censeurs de la banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Paris Droz, 1974.

Emmanuel Chadeau, *Les inspecteurs des finances au XIX^e siècle (1850-1914). Profil social et rôle économique*, Paris Economica, 1986.

⁷⁰ Alain Mounier-Kuhn, *Les services de santé militaires et les médecins français pendant la conquête du Tonkin et de l'Annam*, Thèse université du Littoral-Côte d'Opal, 2003.

Claude Biessy, *Les généraux de la restauration. Etude sur les officiers généraux de l'armée de terre nommés entre 1814 et 1830*, Thèse de doctorat de 3^e cycle Amiens, 1975.

⁷¹ Catherine Kawa, *Les employés du ministère de l'intérieur pendant la première république (1792-1800)*. Thèse Paris I, 1993.

⁷² Mounier-Kuhn A., *op.cit.*

nous présentons les déroulements des carrières. C'est ici que la base de données doit avoir un rendement maximum. Cependant, la densité des informations, contenues dans les dossiers du personnel, est inégale. Nous avons pu disposer de la quasi-totalité des dates de nominations aux divers grades pour reconstituer les carrières. Par contre, beaucoup de notations surtout dans l'arme d'origine manquent, ainsi que des scolarités dans les écoles militaires. Pour délimiter le sujet, il convient d'abord de préciser que nous n'abordons le fonctionnement de l'intendance ni pendant la guerre de 1870, ni pendant celle de 1914-1918. En effet ces travaux exigent des recherches particulières dans les archives des unités engagées et notamment dans les journaux de marches et d'opérations. Ensuite, nous ne comparons pas l'intendance avec le commissariat de la marine dont les missions sont similaires à celles de l'intendance. Enfin nous ne faisons qu'évoquer l'intendance allemande. Même si la priorité des recherches est donnée à l'analyse militaire, nous n'étudions ni les missions quotidiennes des intendants, ni le fonctionnement et l'organisation des services dans lesquels ils ont servi. Ces domaines relèvent beaucoup plus de l'évolution des techniques militaires que de la société militaire qui est le fil directeur de notre étude. De plus, les sources manquent car les archives de l'ancien Comité Technique et celles des services locaux ou régionaux ont été dispersées.⁷³

Exhumer tous ces anonymes de l'oubli, bien qu'ils soient dans leur très majorité d'illustres inconnus, a été un travail passionnant. Il a été en particulier captivant de feuilleter les dossiers du personnel et de s'inviter dans l'intimité des parcours privés et professionnels de ces officiers dont les actes sont abondamment cités tout au long de cette étude. En effet, l'histoire d'une institution, c'est, non seulement celle d'une collectivité qui vit en respectant des règles de fonctionnement propres, mais c'est aussi, et avant tout pour nous, celle de la vie des hommes qui la composent. Ces intendants, souvent très modestement, ont contribué, en fonction de leur place dans la hiérarchie ou de leurs réactions face aux événements, à l'écriture d'une petite partie de l'histoire militaire de la France. C'est donc dans une démarche prosopographique que nous menons cette étude, et c'est pourquoi nous mentionnons un index des noms d'intendants cités. Cependant, dans l'ensemble, nous ressentons un sentiment d'insatisfaction. D'abord, des faiblesses dans les sources disponibles fragilisent parfois les résultats. Les archives des musées des écoles militaires, et dans une moindre mesure celui de l'Ecole Polytechnique, en raison de l'apport d'un fichier numérisé sur Internet, ont été très décevantes et n'ont pu compenser les nombreuses lacunes relevées dans les scolarités. Pour l'école de Saint-Cyr, quelques compléments partiels ont pu être trouvés dans une histoire de cette école⁷⁴ ou dans les notations. Un ouvrage contient la liste des élèves des promotions de Saint-Cyr, il est précieux pour situer les futurs intendants dans les promotions mais les noms sont indiqués dans l'ordre alphabétique

⁷³ Contrôleur général Rousset, « Les archives du département de la guerre », *Revue de l'intendance militaire*, 1951, p.67.

⁷⁴ Jazet P., *Histoire de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint Cyr par un ancien Saint –Cyrien*, Paris Delegrave, 1886, p.155-156.

et non en fonction du classement de sortie⁷⁵. Les notations dans l'arme d'origine manquent dans 571 dossiers ou sont partielles. Il en va de même pour le rang d'entrée dans l'intendance. A partir de la date de création du stage de l'intendance (en 1895), de nombreux dossiers du personnel comportent un feuillet où figurent les rangs d'entrée et de sortie du stage ainsi que les notes obtenues dans les différentes matières. Mais malheureusement avant cette date, le rang d'entrée ne figure que très rarement dans les états de service ou de façon inespérée dans d'autres types de sources comme la presse militaire⁷⁶. Ensuite, les possibilités de comparaison avec les autres officiers sont faibles ; par exemple, pour les parcours professionnels, nous nous sommes limités aux officiers entamant la carrière militaire à la même date, à l'aide des annuaires des armes respectives. Enfin, seule l'exploitation de fonds privés révélerait tout ce que ne peut dévoiler les dossiers qui, même lorsqu'ils sont complets, ont un caractère officiel. Ainsi, nous avons trouvé dans le dossier du sous-intendant Gouin⁷⁷, une correspondance de la direction de l'intendance qui refuse que cet officier publie, dans la *Revue de l'intendance militaire*, une étude sur l'avancement dans l'intendance. Avec l'espoir que ce travail ait été conservé, nous avons réussi à contacter la sœur de cet intendant, mais elle ne détenait pas le manuscrit. Pour que les travaux de prosopographie puissent donner un plein rendement, il faudrait instaurer un travail d'équipe afin d'exploiter à une grande échelle tous les trésors que renferment les dépôts d'archives. En effet, les études sur les carrières des militaires se heurtent au problème de l'accès aux dossiers du personnel sans lesquels les études de carrière perdent une grande partie de leur portée en les cantonnant dans l'évènementiel militaire général⁷⁸.

Même si le principal objectif de ces recherches a été de découvrir tout ce qui se cachait derrière ces noms énumérés dans les annuaires, la problématique des résultats obtenus s'articule autour de trois axes. Le premier est relever les raisons qui motivent le changement de parcours de ces officiers qui vivent un début de carrière semblable à celui de leurs homologues demeurés dans les armes. Le second est de se demander pourquoi, une fois intendant, la place de cet officier est souvent contestée et sa situation peu stabilisée même après la remise en question de sa position vis-à-vis du commandement, officialisée par la loi du 16 mars 1882, et même à la veille de la grande guerre ? Le troisième est de rechercher les paramètres qui expliquent l'avancement qu'obtiennent ces officiers dans leur nouveau corps.

⁷⁵ La Saint-Cyrienne, *Les promotions de Saint-Cyr de 1812 à 1912*, Paris Librairie Militaire Universelle, L. Fournier, 1912.

⁷⁶ C'est le cas pour Thievard dans *La France Militaire*, 28 octobre 1893, « M. l'intendant Thievard », et pour Vigo-Roussillon dans la *France Militaire*, 12 mars 1901, « Le contrôleur Vigo-Roussillon ».

⁷⁷ n°996.

⁷⁸ Par exemple, Bruno Lechat, *Origines et destins des officiers de la première promotion de l'Ecole spéciale militaire en décembre 1803 et janvier 1804*, mémoire de maîtrise, Université Paris IV. Dans cette étude, les destins apparaissent dans le cadre des guerres et des événements politiques, mais il manque une analyse comparative des carrières des membres de la promotion.

Première partie

Les intendants dans l'armée de terre : une place non stabilisée et souvent contestée

Depuis la militarisation de leur recrutement, les intendants sont des officiers à part entière. Ils ont fréquenté les mêmes écoles de formation que leurs homologues des armes, ils ont suivi le même mode de vie, ils ont tenu les mêmes types d'emplois au début de leurs carrières, et ils ont parfois participé aux mêmes campagnes. En raison de cette « fraternité d'arme », ils forment donc une famille d'officiers, ayant certes des fonctions particulières, mais dont la place dans l'armée de terre aurait du être entièrement acceptée. Or, de 1870 à 1914, cette reconnaissance n'est pas achevée.

En premier lieu, c'est l'institution, l'intendance militaire, qui est contestée, elle devient un enjeu primordial des débats sur l'administration militaire. Dès avant la guerre de 1870, son organisation est remise en question. Son indépendance vis à vis du commandement la met dans une position qualifiée parfois d'aristocratique, alors que toute mission logistique exige un parfait accord avec la fonction tactique qui conçoit les opérations. Le cumul de fonctions entre la direction et le contrôle place souvent l'intendance dans la difficile situation d'être à la fois juge et parti dans les décisions administratives. La tutelle sur le service de santé est mal vécue par les médecins militaires qui accusent souvent l'intendance de sacrifier la santé des malades aux intérêts du trésor. Les officiers d'administration ressentent mal leur condition qui reste confinée à l'exécution des services, sans espoir de parvenir à la direction. La guerre de 1870 va faire entrer l'intendance dans la tourmente et accentuer la contestation vis-à-vis de l'institution. La campagne de polémiques est beaucoup plus virulente que celle menée à l'occasion des autres guerres du Second Empire. En effet, l'institution est non seulement accusée d'avoir failli à sa mission, le soutien de l'homme, mais aussi d'avoir contribué à la défaite en privant le notamment le combattant des moyens de subsistance. L'existence même de l'intendance est menacée. Pour certains, l'intendance constitue un véritable « bouc-émissaire ». Ce n'est que le 16 mars 1882, bien après l'adoption des textes sur l'organisation de l'armée, qu'est votée une loi sur l'administration de l'armée, après de longs débats parlementaires. Cette loi prend en compte les défauts relevés dans l'organisation de l'administration militaire. Elle consacre la subordination de l'administration au commandement représenté par le général commandant le corps d'armée. Elle met fin à la tutelle de l'intendance sur la médecine militaire en donnant aux médecins la pleine direction des hôpitaux. Elle atténue le cloisonnement entre les fonctions de direction et d'exécution, en permettant aux officiers d'administration de passer le concours d'entrée dans l'intendance. Elle crée un corps de contrôleurs indépendants du commandement et ne relevant que du ministre. Cependant, si la loi met un terme aux grands débats sur l'administration militaire, elle ne

conforte pas de façon définitive l'organisation de l'intendance qui fait encore l'objet d'attaques, notamment de la part des officiers d'administration.

En second lieu, c'est l'intendant lui-même qui est mis en question par la société militaire dont les mentalités évoluent beaucoup moins vite que les textes. D'abord la qualité même d'officier de l'intendant est mise en doute. Pour la communauté militaire, le véritable officier c'est l'officier combattant, celui qui mène les troupes au combat. L'intendant, comme les médecins militaires n'est qu'un assimilé, dont l'appellation-même des grades est différente de ceux des grades de la hiérarchie générale des officiers. Il lui est parfois reproché d'avoir quitté son arme d'origine pour laquelle il a été formé, pour entrer dans l'intendance, par calcul, pour bénéficier d'un meilleur avancement. En raison de cette nouvelle vocation, jugée « accidentelle », sa compétence est mise en doute, et certains lui préféreraient des spécialistes de l'administration entrés plus tôt dans la carrière. Ensuite, pour le reste de l'armée, il est le représentant d'une administration dont le fonctionnement au quotidien est mal ressenti. La multiplication des règlements, la lourdeur des procédures, et la paperasserie, viendraient compliquer le travail des officiers dont la mission est avant tout de préparer la troupe au combat. Enfin dans son travail au quotidien de vérification des comptes et de surveillance administrative, l'intendant est le tracassier qui maintient sous tutelle les corps de troupe

Chapitre premier

La population des intendants

Durant cinquante huit ans, 1136 intendants vont suivre des parcours professionnels qui vont dépendre de nombreux paramètres individuels, d'aptitudes, et de la manière dont la hiérarchie va apprécier leur manière de servir. Dans la suite de cette étude, à partir d'une étude sérielle des états de service et des notations conservées dans les dossiers du personnel, nous tentons de mettre en évidence les raisons susceptibles d'expliquer ces parcours, et de dégager des types de carrières. En attendant, il convient de présenter cette population d'officiers en dégagant ses caractéristiques militaires et sociales générales. Ce travail est fait selon une double démarche. La première est de dégager les grandes tendances de cette population et de tenter de les expliquer avec les éléments dont nous disposons. La seconde est d'illustrer les résultats obtenus.

I- Les caractéristiques militaires générales

Sur un plan militaire, il s'agit tout d'abord d'aborder le problème de l'effectif. Ce thème est très sensible et tient une place de choix dans toutes les études sur l'organisation de l'armée. Ensuite nous analysons la manière dont se constitue le corps des intendants, c'est à dire que nous dégagons les composantes de l'armée de terre qui l'alimentent. Enfin, nous présentons les grandes étapes et les grands événements des carrières. Pour cette partie de l'étude les deux sources principales sont les annuaires du service de l'intendance et les dossiers du personnel.

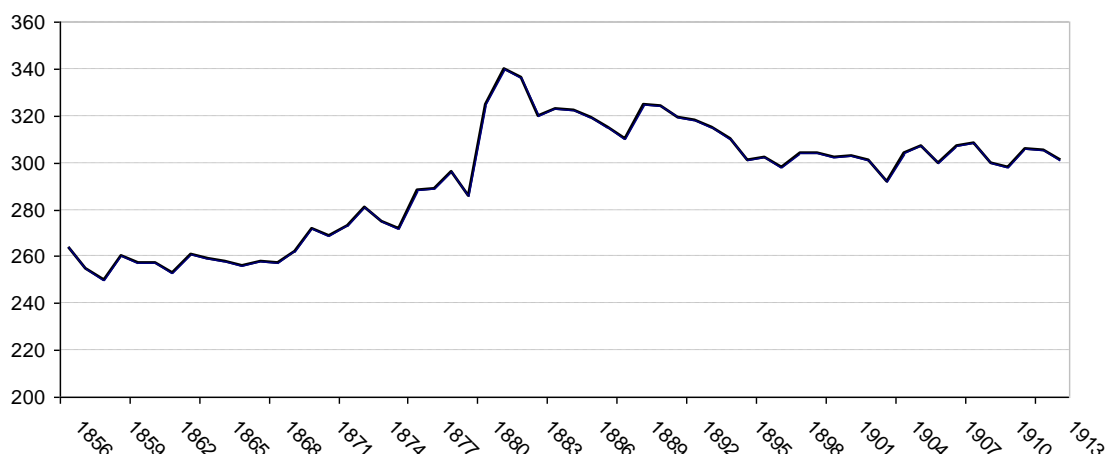
1. L'effectif¹

Les annuaires du service de l'intendance reproduisent les listes d'ancienneté par grades, il est donc possible de suivre, aisément, pour chaque année, entre 1856 et 1913, le nombre des intendants en service. L'effectif moyen annuel en service est de 292. Par rapport à celui des armes, il est assez faible. Par exemple, dans l'annuaire des officiers pour l'année 1870, en enlevant les grades de sous-lieutenant et de lieutenant qui ne sont pas représentés dans l'intendance, et sans compter les généraux (la source utilisée ne les mentionne pas), l'effectif est de 1059 pour l'artillerie, de 572 pour le génie, de 1455 pour la cavalerie, et de 4471 pour l'infanterie². L'évolution du nombre des intendants, entre 1856 et 1913, est la suivante :

¹ Voir annexe n°4.

² *La France militaire*, 29 juin 1870, « A travers l'annuaire ».

Graphique n°3
Evolution globale du nombre des intendants



Le plus haut niveau est atteint en 1881, le plus bas est relevé en 1858. Si on ne tient pas compte des petites variations annuelles, causées par les départs et les décès, une tendance générale se dégage. L'effectif augmente progressivement entre 1856 et 1876, et puis plus franchement entre 1877 et 1881. Il décroît jusqu'en 1892, puis il oscille autour de 300 jusqu'en 1913. Ces grandes séquences correspondent à la mise en œuvre des lois sur les cadres³ et aux délais pour remplacer les intendants qui quittent le service, et pour organiser les concours. A partir de 1895, l'instauration d'un stage permet de limiter les à-coups. Avant 1856, les données sont moins précises. Selon le duc Audiffret-Pasquier, l'effectif est de 267 en 1822, de 295 en 1824, et de 235 de 1825 à 1829⁴. Les chiffres avancés par le duc Audiffret-Pasquier, pour les années 1822 et 1824, semblent un peu élevés. En effet, si on compare les effectifs en service et ceux prévus par les lois sur les cadres, on constate que ces derniers sont rarement honorés. A partir de 1882, l'écart est très important. La loi de finances de 1891 en tient compte et fait passer l'effectif budgétaire de 387 à 315, soit une diminution de 72 postes. Mais malgré cet important ajustement, il manque en moyenne 10 postes par an pour honorer les droits de 1891 à 1913⁵. Même au début de la guerre de 1870, l'armée compte 185 membres de l'intendance (3 intendants généraux, 14 intendants, 168 sous-intendants et adjoints), alors qu'il est prévu un cadre de 264 membres (8 intendants généraux, 26 intendants, 230 sous-intendants et adjoints)⁶. Cette situation s'explique par le fait que, malgré les impératifs de la campagne, l'intendance doit aussi assurer une mission territoriale. Ce problème de l'effectif est souvent l'objet de débats, soit dans la presse⁷, qui déplore le non respect de la loi des cadres de 1882, soit au parlement où le député de Freycinet déclare en 1876 : « le chiffre des intendants divisionnaires a été réduit de 30 à 26. La diminution

³ Voir annexe n°5.

⁴ Audiffret-Pasquier, *op.cit.*

⁵ Voir annexe n°6.

⁶ Comte de la Chapelle, *Les forces militaires de la France en 1870*, Paris Amyot, 1872, p.51.

⁷ *La France militaire*, 21 décembre 1892, « Les cadres et l'avancement. Contrôle, intendance, santé ».

d'avancement qui résultera de cette suppression sera compensée par la faculté offerte par les membres de l'intendance d'entrer dans le corps de contrôle »⁸. En définitive, y a-t-il, comme pour les fonctionnaires, trop ou pas assez d'intendants et d'administratifs en général ? Cette question fondamentale est un des thèmes des polémiques contre les lourdeurs et les coûts financiers et humains de l'administration militaire. Le leitmotiv est que l'administratif est non seulement le « budgétivore », mais aussi celui qui hypothèque la place d'un combattant.

A l'intérieur de l'effectif, la proportion de chaque grade est très importante car elle va conditionner l'avancement. En moyenne, pour la période, le corps se compose de trente-cinq adjoints de 2^{ème} classe (ou adjoints) soit 12%, de soixante-dix-huit adjoints de 1^{ère} classe (ou sous-intendants de 3^{ème} classe) soit 27%, de quatre-vingt-onze sous-intendant de 2^{ème} classe soit 31%, de cinquante-huit sous-intendants de 1^{ère} classe soit 20%, de vingt-cinq intendants militaires soit 8%, et de cinq intendants généraux soit 2%.

En comparant, l'effectif en service pour chaque grade et celui prévu dans les lois cadres, il est intéressant de suivre l'évolution de la proportion de chaque grade. L'évolution pour les généraux est la suivante :

Graphique n°4

Evolution de la proportion des intendants militaires et intendants généraux

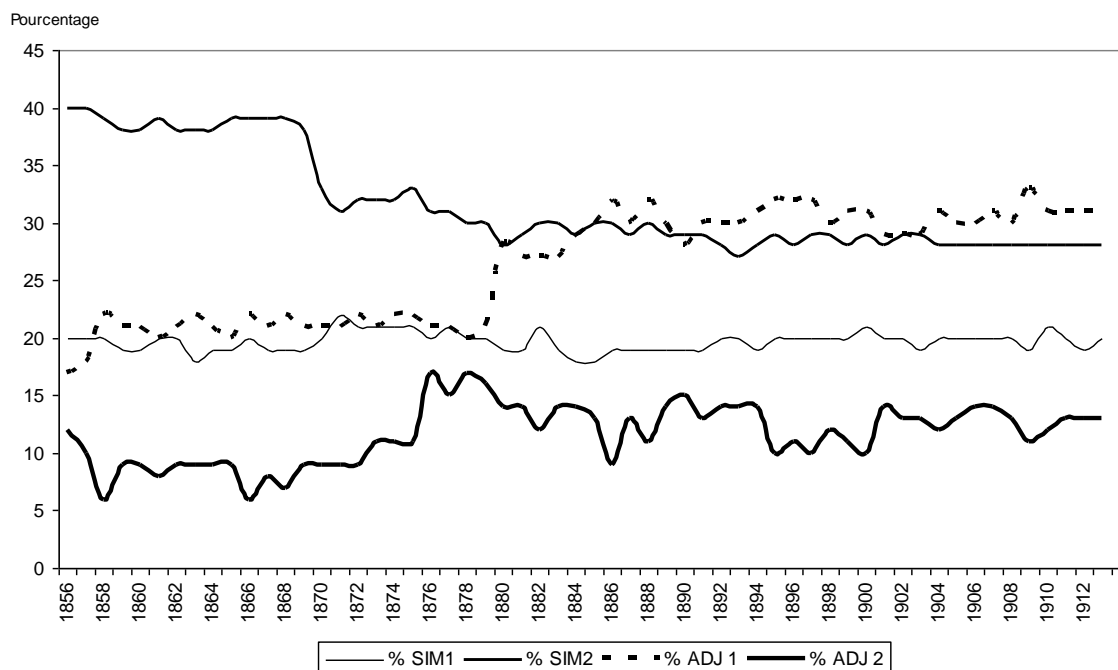


L'évolution de la proportion des autres grades et la suivante :

⁸ *Journal Officiel*, 1876, séances du Sénat, p.6955.

Graphique n°5

Evolution de la proportion des autres grades



L'évolution de la proportion des intendants généraux présente trois grandes phases. La première va de 1856 à 1869, l'effectif en service est stable et aucun écart notable n'est relevé avec l'effectif autorisé. La seconde va de 1870 à 1886, la proportion augmente légèrement et baisse par paliers. La troisième tendance est très stable, l'effectif en service est de 4, il est identique à celui des lois cadres⁹. L'évolution de la proportion des intendants militaires est proche de celle des intendants généraux. La plus grande amplitude des variations s'explique par leur nombre. Il convient cependant de souligner que l'effectif des cadres passe 35 à 24 entre 1817 et 1891. Pendant la guerre de 1870, il y a cependant un petit sureffectif qui est vite résorbé. La loi de 1882 maintient le nombre des intendants militaires au même niveau que celui de celui de 1870, cependant jusqu'en 1890, les 30 postes ne sont pas honorés. Après 1891, il en est de même en moyenne malgré une baisse de 6 postes dans les droits. L'évolution de la proportion des sous-intendants de 1^{ière} classe est différente. L'effectif des cadres passe de 15 à 62 entre 1817 et 1891. Pour près du tiers des effectifs, la loi de 1882 n'est pas honorée. Cependant la loi de 1891 met l'effectif à un niveau très proche que celui qui est en moyenne en service depuis 1880 et dans une moindre mesure avec celui en service entre 1870 et 1879. La proportion est relativement stable et oscille autour des 20%. Entre 1817 et 1891, les cadres des sous-intendants de 2^{ième} classe doublent, ils passent de 45 à 87. La proportion en service baisse lentement de façon continue, elle passe en deux paliers de 40 à 29%. La fracture se produit en 1870. Cependant, entre 1856 et 1869, l'écart entre l'effectif moyen en service et celui des cadres est très important, il manque 51 postes sur les 150 prévus. Cette différence correspond d'ailleurs à

⁹ Voir annexes n°5 et 6.

l'augmentation de 50 prévue par le décret du 12 juin 1856. Pour les adjoints de 1^{ère} classe, deux grandes phases se détachent. Jusqu'en 1879, le pourcentage se situe en moyenne autour de 20%. A partir de 1880, il est proche de 30%. A l'exception de la loi de 1882, l'écart entre l'effectif moyen en service est celui des cadres est dans l'ensemble assez faible. Cependant entre 1817 et 1891, ce grade perd 40 postes. Entre 1880 et 1913, l'effectif moyen en service est assez stable. La proportion des adjoints de 2^{ème} classe est assez stable. Elle passe de 12 à 13% entre 1856 et 1913, avec, cependant, une baisse de 1858 à 1872 et un palier en hausse de 1876 à 1879. Entre 1817 et 1891, les cadres ont plus que doublé, ils passent de 20 à 43, avec une pointe à 50 dans le décret du 7 janvier 1876. Ce grade de début de carrière est celui qui subit en premier les contrecoups des recrutements, c'est ce qui explique les importantes variations du nombre des officiers en service et de l'écart, plus important que les autres grades, à partir de 1891, entre l'effectif des cadres et celui moyen en service.

Cette étude de l'effectif est un point de départ important, mais elle ne donne qu'une première approche de la population des intendants. Il faut maintenant aborder la manière dont elle se constitue.

2. La constitution du corps

Les annuaires du service de l'intendance représentent ici aussi une source importante. En effet, comme nous l'avons vu dans l'introduction, ils indiquent l'origine des intendants, c'est-à-dire leur mode de recrutement et l'arme dans laquelle ces officiers ont servi. Ensuite, grâce à la mention des dates d'accès aux divers grades, il est possible de relever à quel stade de la carrière dans l'arme s'effectue le passage dans l'intendance, et à quel grade ces officiers sont nommés dans l'intendance. Il aurait été très intéressant de comparer les origines des officiers admis dans l'intendance et celles des candidats au concours. Malheureusement, à quelques exceptions près, relevées dans la presse militaire, comme nous l'indiquons plus loin, il a été impossible de trouver, dans les documents officiels, la liste des officiers autorisés à passer le concours.

L'origine du recrutement¹⁰

L'ancien corps des commissaires des guerres est encore représenté mais dans une très faible proportion. L'un d'entre eux, Salvay, a servi dans l'armée sarde. Cependant, de nombreuses années après sa disparition, ce corps doit toujours demeurer dans les esprits de certains intendants et notamment du chef de service de l'adjoint de première classe Casseïrol qui lui trouve de « l'aptitude pour les fonctions de l'ex-commissariat »¹¹. Les trois quarts des intendants sortent d'une grande école militaire, la moitié de Saint-Cyr et le quart de Polytechnique. Un quart de la population est passée

¹⁰ Voir annexe n°7.

¹¹ n°257, notation de 1860.

officier par le rang ou par une école de formation avec un grade de sous-officier. Dans une très faible proportion, six officiers ont suivi une autre voie. Pour de Selves¹², elle est même exceptionnelle et irrégulière. En effet, en bénéficiant de modalités d'avancement dérogatoires, parfois utilisées pendant la guerre de 1870, il est nommé lieutenant en janvier 1870, l'année même de son entrée en service. Un an plus tard, en janvier 1871, il passe déjà capitaine et entre tout de suite dans l'intendance avec le grade d'adjoint de 2^{ième} classe sans passer d'examen. Il est contraint de quitter l'intendance dès le mois de septembre par suite d'une décision de la commission de révision des grades. Cette commission est mise en place par le général de Cissey le 8 août 1871, elle est présidée par Changarnier. Elle est chargée d'examiner les promotions des officiers pendant la guerre de 1870¹³. Il convient de souligner que la présentation de l'origine du recrutement, dans les études historiques de la période, est parfois sujette à caution. Ainsi dans un cours de l'Ecole Supérieure de Guerre, sur la guerre de 1870, il est écrit que « les intendants avaient fini par constituer un corps d'élite, composé en grande partie d'anciens élèves de l'Ecole polytechnique et des Ecoles d'application »¹⁴. Or jusqu'à la guerre de 1870, les polytechniciens ne représentent que 27% de l'effectif, les saint-cyriens 55%, et les officiers issus du rang 15%. Il en est de même dans un ouvrage polémique où l'auteur affirme que « sur près de 400 fonctionnaires, on en compte 20 sortant du rang », alors que l'effectif, à la date de la publication, est de 315 et que le nombre des intendants issus du rang est de 67¹⁵. En fait, comme le rappelle un intendant, toutes les armes, tous les corps, toutes les catégories d'officiers, toutes les écoles militaires, sont représentées¹⁶. La prépondérance des intendants issus d'une grande école militaire s'explique par les conditions d'entrée dans l'intendance. En effet, la préparation du concours pour entrer dans leur école de formation a accoutumé ces officiers au travail personnel et leur a permis d'acquérir des méthodes et une culture générale. C'est ce que souligne un intendant dans un ouvrage consacré à l'Ecole polytechnique¹⁷. Ces atouts sont particulièrement précieux pour préparer le concours d'entrée à l'intendance qui se fait, comme nous le rappelons plus loin, dans des conditions difficiles, en même temps que l'exercice d'activités professionnelles très absorbantes.

De plus, l'origine du recrutement constitue un des paramètres à prendre en compte pour l'étude des carrières. Sortir d'une grande école donne plus de chance de parvenir aux hauts grades. Ainsi, si on applique ce critère aux trois cents généraux nommés de 1870 à 1914 (intendants généraux et intendants militaires) on constate que cent soixante-neuf sont saint-cyriens (56%), quatre-vingt-sept sont polytechniciens (29%), et que trente-six sont issus du rang (12%). Au total 85% des

¹² n°429.

¹³ *Militaires en République 1870-1960*, Publications de la Sorbonne, 1999, p.218.

¹⁴ *Ecole Supérieure de Guerre*, année 1885-1886, « Histoire militaire. Guerre de 1870 », 1^o partie, tome 1.

¹⁵ Jolivet L., *La réforme administrative et les agissements de l'intendance*, Paris Librairie Militaire E. Dubois, 1893, p.74.

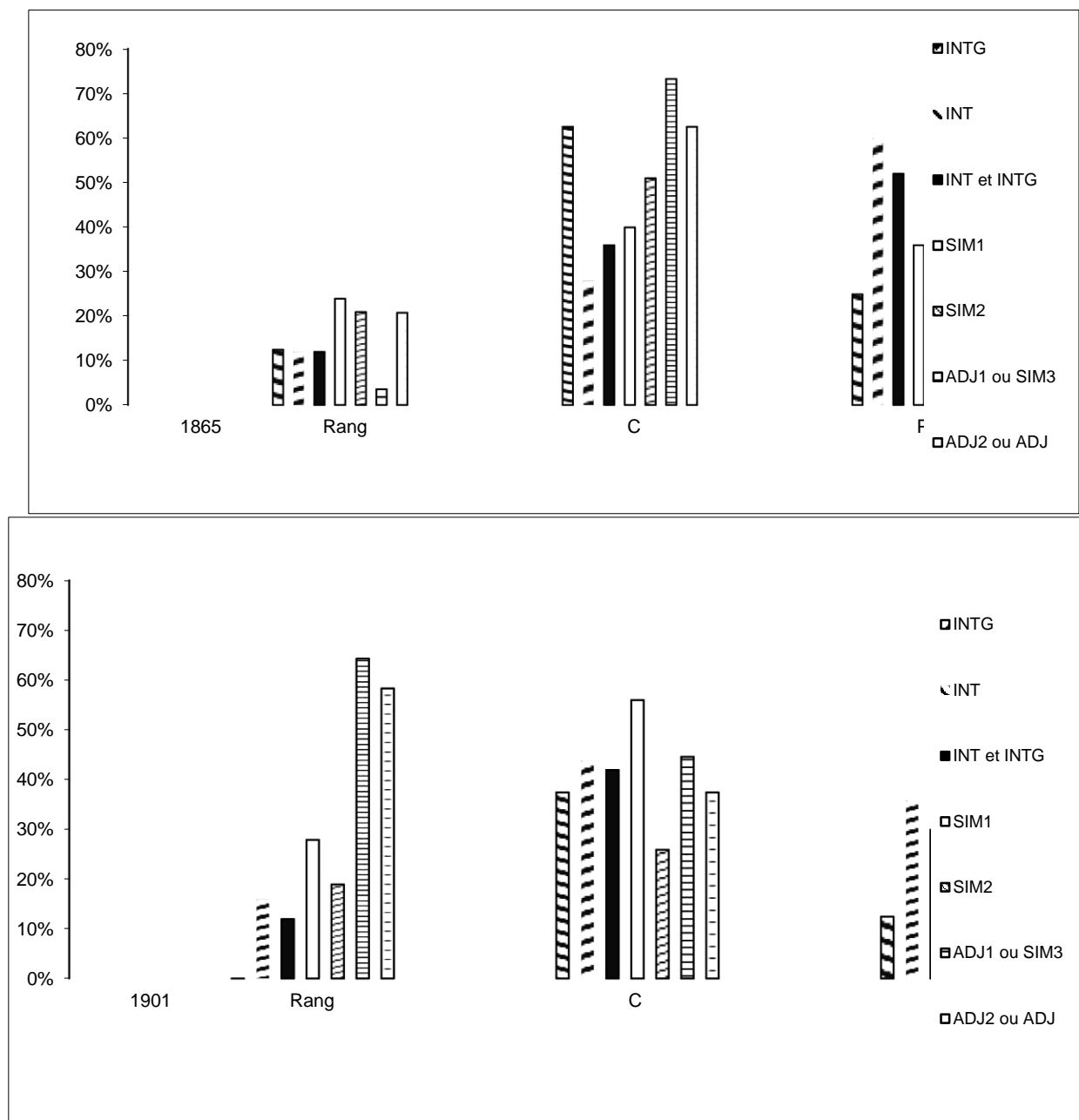
¹⁶ Sous-intendant militaire Laurent-Chirlonchon, *op.cit.*, p.101.

¹⁷ Intendant général Vigo-Roussillon, *Ecole Polytechnique. Livre du centenaire*, « Les services militaire », Paris Gauthiers-Villars, 1894, Tome II, p. 329.

généraux sont d'anciens élèves d'une grande école militaire alors qu'ils ne représentent que 76% de la population des intendants. Sur les douze intendants ayant une autre origine, exception faite de de Selves qui est dans une situation très particulière comme nous l'avons vu plus haut, huit sont nommés généraux, dont cinq sont d'anciens commissaires des guerres sur sept. Deux études, menées pour les années 1865 et 1901, permettent d'affiner l'analyse de l'origine du recrutement¹⁸. Les différences relevées avec les tableaux des effectifs en service¹⁹, pour les deux années en cause, s'expliquent par le décalage dans le temps au moment du comptage, car les annuaires sont édités au début de l'année qui suit l'année étudiée. La proportion de l'origine du recrutement pour chaque grade est la suivante :

Graphique n°6

Proportion de l'origine du recrutement pour chaque grade en 1865 et 1901



¹⁸ Voir annexe n°8.

¹⁹ Voir annexe n°4.

Au total, en 1865, 17% des intendants sont issus du rang, la proportion passe à 30% en 1901. Pour les élèves des écoles militaires, les saint-cyriens qui représentent un peu plus de la moitié de la population en 1865, ne représentent plus que le tiers en 1901 et sont même un peu moins nombreux que les polytechniciens. Pour chaque grade, les proportions évoluent également. Les pourcentages des officiers issus du rang augmentent nettement pour les deux premiers grades d'adjoints, puis se stabilisent et chutent pour les grades de généraux. A l'inverse, les pourcentages des saint-cyriens baissent pour les trois premiers grades et augmentent à partir de sous-intendant de 1^o classe. Les pourcentages des polytechniciens sont stables pour le grade d'adjoint de 2^{ième} classe, ils augmentent pour les deux grades suivants, ils baissent pour les grades de sous-intendant de 1^{ière} classe et d'intendant militaire, et se stabilisent au grade d'intendant général. Il faudrait bien sûr étudier dans le détail les carrières, mais on peut encore constater qu'une scolarité dans une école militaire facilite le passage dans un grade de général.

Après un parcours dans son arme d'origine, l'officier décide de passer dans l'intendance à un stade de sa carrière qu'il s'agit maintenant de déterminer.

Le dernier grade atteint dans l'arme d'origine²⁰

La différence relevée, entre le total des grades (1129) et l'effectif de la population des intendants, s'explique par l'absence des six intendants issus de directement de l'intendance et celle de la carrière dans l'arme de l'intendant Magenc qui n'a pu être reconstituée²¹, car son dossier manque dans les catalogues du S.H.D., et les grades ne sont pas mentionnés dans les annuaires.

La très grande majorité des intendants sont des officiers qui quittent leur arme d'origine avec le grade de capitaine²² ou son équivalent pour les officiers d'administration. Ce constat est conforme avec la hiérarchie de l'intendance où le premier grade est celui d'adjoint de 2^{ième} classe qui équivaut à celui de capitaine. De plus, le grade de capitaine est une étape très importante. En effet, c'est à ce stade de sa carrière que l'officier effectue un temps de commandement pendant lequel ses aptitudes militaires sont appréciées. Ses supérieurs jugent notamment s'il a toutes les aptitudes au commandement pour mener une troupe au combat. L'officier fait alors un bilan qui prend en compte non seulement ses résultats professionnels, mais aussi ses aspirations et ses problèmes familiaux. Ce point est développé plus loin lorsque nous abordons les motivations pour entrer dans l'intendance.

Les autres grades d'entrée sont très minoritaires. Six généraux (Répond, Pariset, Borgella, Bodson de Noirfontaine, Le François, et Mongin) entrent dans l'intendance entre 1856 et 1866. Ils

²⁰ Voir annexe n°9.

²¹ n°33.

²² Comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime*, Paris Armand le Chevalier, 1868, « intendance militaire ». L'auteur parle de bifurcation à ce grade dans la carrière militaire.

sont généraux de brigade et sont nommés directement intendant général, grade qui équivaut à celui de général de division. Les généraux de brigade Répond et Pariset²³ entrent en 1856. Le premier a sept ans de grade et le second trois seulement. Ces nominations font suite à la création des intendants généraux par le décret du 12 juin 1855. Cet appel à une ressource extérieure à l'intendance, et notamment la nomination de Pariset, peut surprendre. En effet, des intendants militaires en service ont une durée de grade supérieure à trois ans et auraient pu être promus intendants généraux pour assurer la montée en puissance des cadres de ce grade. C'est le cas pour Préat et Donop qui sont nommés intendants militaires en 1851 et qui ne partent en retraite qu'en 1858²⁴. De même Lefébure, Rothe, d'Elbauve, et Dubard²⁵, sont nommés intendant militaire et ne quittent le service qu'en 1858. Le général de brigade Borgella est nommé intendant général en 1861, après quatre ans de grade²⁶. Pourtant Teinturier, Bligny-Bondurand et le baron Thomas, sont nommés intendants militaires en 1855 et ne quittent respectivement le service qu'en 1865, 1863, et 1861²⁷. Moisez est nommé intendant militaire en 1857 et il ne prend sa retraite qu'en 1865²⁸. Le général de brigade Bodson de Noirfontaine est nommé intendant général en 1864 après quatre ans de grade²⁹. Pourtant six intendants militaires auraient pu espérer une promotion. C'est le cas pour West, de Soye, et Desrayaud, qui ne quittent le service qu'en 1868 pour les deux premiers, et en 1868 pour le troisième³⁰. Il en est de même pour Charmetton, Faultrier, et Odier³¹. Le premier est nommé en 1859 et part en 1866, le second reste intendant militaire de 1860 à 1866, et le troisième conserve son grade de 1862 à 1867. Le général de brigade Le François est nommé intendant général après cinq ans de grade³². Durant la même période, Lucas de Missy et Danlion sont disponibles³³. Le premier, nommé en 1863, reste sept ans à ce grade, le second, nommé en 1864, prend sa retraite en 1871. Mongin, général de brigade en 1859, est nommé intendant général, en 1866, après sept ans de grade³⁴. Dans ce cas aussi, d'autres intendants militaires sont susceptibles d'être promus, notamment Lebrun, qui, malgré un grade d'intendant militaire acquis en 1859 et exercé jusqu'en 1872, n'est pas choisi pour les nominations de 1864 à 1866³⁵. Le simple examen des états de service ne peut expliquer ces constats qui ne tiennent pas compte de la personnalité de tous les intendants cités. Cependant, les appréciations sur la manière de servir, dont nous disposons, ne justifient pas que les intendants militaires, que nous avons cités plus haut, aient

²³ n°4, et n°6.

²⁴ n°12, et n°15.

²⁵ n°17, n°18, n°20, et n°21.

²⁶ n°294.

²⁷ n°26, n°27 et n°31.

²⁸ n°44.

²⁹ n°327.

³⁰ n°37, n°45, et n°46.

³¹ n°54, n°49, et n°51.

³² n°351

³³ n°65, et n°74.

³⁴ n°352

³⁵ n°56.

été écartés pour le grade d'intendant général. Par exemple, le supérieur du baron Thomas écrit qu'il « dirige avec autorité l'administration de la 20^{ième} division et les relations sont convenablement établies dans le cadre de la hiérarchie administrative »³⁶. Celui de Bligny Bondurand souligne qu'il « est capable de diriger l'administration d'une armée aussi bien que celle d'une division militaire de l'intérieur quelle que soit l'importance du service »³⁷. Ces hautes capacités sont également relevées pour Charmetton³⁸, Desrayaud³⁹, Lebrun⁴⁰, et West⁴¹.

Le cas de l'unique colonel est encore plus surprenant. Bartel, colonel en 1861, est nommé sous-intendant de 1^{ière} classe en août 1873 après douze ans de grade. Il quitte le service en janvier 1876, soit moins de deux ans et demi après son entrée dans l'intendance⁴². L'intendant militaire fait par également de son étonnement, car il écrit en 1875: « j'ignore quels sont les motifs qui l'ont décidé à entrer dans l'intendance, alors qu'il avait près de douze ans de grade de colonel ». Dans avons eu la chance de trouver dans son dossier quelques éléments d'appréciation pendant son passage au grade de colonel d'infanterie. Son supérieur mentionne que « c'est un officier supérieur capable, instruit, très bon administrateur », mais il ne peut plus commander son régiment car sa santé ne lui permet plus de monter à cheval, sa demande pour entrer dans l'intendance est appuée.

Les trois lieutenants-colonels sont d'Elbauve, Zaccone, et Allier⁴³. Au moment de leur entrée dans l'intendance, ils sont nommés tous les trois sous-intendants de 2^{ième} classe, pour les deux derniers l'année même de leur promotion au grade de lieutenant-colonel, soit respectivement en 1855 et 1871.

Les vingt-quatre commandants ont deux types de progression militaire. Cinq officiers sont admis dans l'intendance avec le grade d'adjoint de 1^{ière} classe alors que les dix-neuf autres passent directement au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe. Cette différence s'explique en première analyse par la combinaison de l'âge et de la durée de grade détenues lors de l'entrée dans l'intendance. Le commandant Lèques⁴⁴ est nommé adjoint de 1^{ière} classe parce qu'il est âgé de 31 ans bien qu'il ait six ans de grade. A l'inverse, le commandant Lemerle ne peut bénéficier de ses 40 ans d'âge parce qu'il a moins d'un an de grade. Cependant les carrières d'Orville⁴⁵ et de Vigerie⁴⁶ n'obéissent pas à cette règle. Ces deux officiers ont le même âge et sont tous les deux passés par le rang, mais le second est nommé sous-intendant de 2^{ième} classe alors qu'il a deux ans de moins de grade que le premier. Malheureusement leurs dossiers ne comportent ni appréciations sur la manière de service, ni

³⁶ Notation de 1858.

³⁷ Notation de 1858

³⁸ Notation de 1865.

³⁹ Notation de 1861.

⁴⁰ Notation de 1861.

⁴¹ Notation de 1861.

⁴² n°443.

⁴³ n°20, n°188, et 431.

⁴⁴ n°353.

⁴⁵ n°10.

⁴⁶ n°689.

document particulier, susceptibles d'expliquer cette différence dans la manière d'accéder dans l'intendance. L'âge moyen de ces officiers est de 41 ans. Le plus jeune, Lèques, a 31 ans, le plus vieux, Guillaume⁴⁷, a 50 ans, c'est un officier d'administration qui doit effectuer un parcours plus long pour parvenir au grade d'officier d'administration principal (grade équivalent à celui de commandant). Ce dernier est suivi de près par les officiers d'administration principaux Armand et Jovenet⁴⁸ qui ont respectivement 48 et 46 ans.

La durée de séjour dans le dernier grade détenu dans l'arme d'origine est très variable. Pour les capitaines la moyenne est de trois ans et quatre mois. La plus courte est celle de Cauneille, nommé capitaine en décembre 1870, il entre dans l'intendance en décembre 1870⁴⁹. Contrairement à de Selves⁵⁰, il n'est pas frappé par une décision de la commission de révision des grades. La plus longue est celle d'Hautz⁵¹, avec vingt-deux ans et trois mois, mais il intègre l'intendance au grade d'adjoint de 1^{ière} classe. Nous n'avons trouvé aucun élément dans le dossier qui permette d'expliquer cette situation. Cependant, cet officier parvient au grade d'intendant militaire. Pour les commandants la moyenne est de cinq ans. La plus courte est celle de Lemerle avec quatre mois⁵². La plus longue est celle de Domenech de Celles avec onze ans et cinq mois⁵³. Pour ce dernier nous ne disposons que d'une petite appréciation au grade de capitaine, son colonel écrit, en 1874, « officier de mérite ordinaire, s'est montré insuffisant pendant les exercices pratiques, susceptible de s'améliorer ». Ce polytechnicien, servant dans l'artillerie, met treize ans pour parvenir au grade de commandant, il entre dans l'intendance en 1898, il prend sa retraite cinq ans plus tard, en 1903. A partir de la loi du 16 mars 1882, le plus haut grade d'entrée dans l'intendance est celui de lieutenant-colonel. Huit officiers débudent à ce grade dans l'intendance. L'intendant type est donc le capitaine qui quitte son arme (ou son service d'origine). D'ailleurs dans les présentations de l'organisation de l'intendance militaire, c'est à ce grade que se fait la bifurcation entre la carrière dans l'arme d'origine et la carrière dans l'intendance⁵⁴.

En conséquence c'est sur cette portion caractéristique de la population des officiers que nous examinons l'arme ou le service d'origine des officiers qui entrent dans l'intendance.

⁴⁷ n°942

⁴⁸ n°972, et n°941.

⁴⁹ n°422.

⁵⁰ Voir plus haut.

⁵¹ n°23.

⁵² n°393.

⁵³ n°816.

⁵⁴ Comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime*, Paris Armand le Chevalier, 1868, « intendance militaire », p.698-699.

L'arme ou le service d'origine⁵⁵

Pour apprécier la proportion d'une arme dans la constitution du corps des intendants, il convient de la comparer avec la proportion des capitaines de cette arme dans l'armée de terre. Nous nous appuyons sur une étude menée pour l'année 1870⁵⁶ qui indique le nombre des capitaines en service dans les principales armes, et la proportion des capitaines proposés au choix, ce qui leur garantit un avancement plus rapide que celui obtenu par ancienneté.

L'arme de l'infanterie fournit la moitié de la population. Le résultat est logique car plus la moitié des capitaines de l'armée de terre appartiennent à cette arme. De plus le taux de sélection est fort car un capitaine sur quarante et un est proposé au choix. Au moment de son bilan de carrière, l'officier peut donc choisir l'intendance.

Pour l'état-major, il faut tenir compte de la durée d'existence du corps. La proportion doit être rapportée aux 818 intendants qui ont servi pendant cette durée. Le pourcentage s'élève alors à 16% alors que les capitaines de ce corps ne représentent que 5% du cadre des capitaines. La proportion est encore plus élevée si l'on ajoute les vingt-deux officiers de l'état-major particulier de l'artillerie qui entrent dans l'intendance pendant la période d'existence du corps d'état-major. Le corps d'état-major est pourtant celui où le taux de sélection des capitaines proposés au choix est le plus faible, avec un pour neuf. Malgré une bonne perspective de carrière, l'attraction de ces officiers pour l'intendance est forte. Elle s'explique par des similitudes entre les emplois de l'état-major et ceux de l'intendance. En effet, dans les deux corps, les officiers tiennent des fonctions dans lesquelles ils ne commandent pas directement les troupes. L'exemple du capitaine Amphoux est caractéristique. Dans sa notation, son colonel écrit qu'« attristé par la suppression du corps d'état-major, il a demandé l'intendance »⁵⁷. Pour illustrer cet engouement des officiers d'état-major pour l'intendance, il est révélateur d'analyser la population des intendants issus de l'Ecole Polytechnique. A l'issue de leur scolarité, ces officiers font leur application dans l'artillerie ou le génie, plutôt que dans le corps d'état-major (au moins jusqu'à sa suppression en 1876) qui ne compte que de petites promotions. Ainsi de 1795 à 1845, sur les 3821 élèves qui choisissent l'armée, 2091 entrent dans l'artillerie, 1112 dans le génie, et 52 seulement dans l'état-major, soit un peu plus de 1%⁵⁸. Pour la période qui nous concerne, sur un effectif de deux cent quatre-vingt-quinze issus de l'Ecole Polytechnique⁵⁹, cent quarante-six servent en état-major avant d'entrer dans l'intendance, soit près d'un officier sur deux. Dix d'entre eux, au moins⁶⁰, le font dès leur sortie de l'école, trente-deux le font après avoir servi, au préalable, dans l'artillerie ou le génie,

⁵⁵ Voir annexe n°10.

⁵⁶ *La France militaire*, 29 juin 1870, *op.cit.*

⁵⁷ n°551, notation dans l'arme en 1880.

⁵⁸ *Annuaire de l'Ecole Polytechnique pour l'année 1894*, Paris Lavauzelle, 1894, p.5.

⁵⁹ Voir annexe n°10.

⁶⁰ Pour Donop (n°15), le dossier ne comporte aucun élément qui permet de déterminer si cet officier sert en état-major dès son début de carrière.

cent quatre rejoignent, en cours de carrière, les états-majors particuliers de l'artillerie ou du génie. L'examen de la population des officiers polytechniciens qui intègrent directement le corps d'état-major est également très révélateur de cette tendance. Barbat de Clausel⁶¹ est le second d'une promotion de six officiers, Jasseron⁶² et Dupain⁶³ sont majors d'une promotion qui comportent respectivement deux et trois officiers. Certains appartiennent à une même promotion d'un faible effectif, comme Vigo-Roussillon⁶⁴ et Busquet de Caumont⁶⁵ qui sont respectivement second et troisième d'une promotion de trois officiers, et Sérand⁶⁶ et Gomien⁶⁷ qui sont respectivement premier et second d'une promotion de deux officiers.

Les capitaines d'artillerie représentent 11% du corps des capitaines, ils fournissent 15% du recrutement. Le taux de sélection est élevé dans cette arme puisque un capitaine sur vingt-huit est proposé au choix.

Les capitaines du génie, y compris son état-major particulier, représentent 12% de l'effectif alors que cette arme ne fournit que 6% des capitaines de l'armée de terre. Le taux de sélection est pourtant bien plus faible que l'artillerie et l'infanterie car un capitaine sur seize est proposé au choix. Cette situation s'explique par les problèmes de gestion que connaît cette arme où beaucoup d'officiers, en raison d'un ralentissement de l'avancement, hésitent à poursuivre leur carrière plus loin que le grade de capitaine. Le génie est l'arme qui comporte beaucoup d'officiers issus d'une grande école (essentiellement de polytechnique). En effet, sur les deux cent cinquante-huit officiers passés par le rang, cent vingt-cinq sont originaires de l'infanterie (48%), quarante-cinq de l'artillerie (17%), douze du génie (5%), neuf de la cavalerie (3%), alors que chacune de ces trois armes compte pour la population totale des intendants respectivement pour 51%, 15%, 12%, et 2%⁶⁸. Les officiers du génie ont beaucoup investi pour la préparation du concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et espèrent avoir un déroulement de carrière conforme aux efforts consentis et au niveau de responsabilité des postes techniques qu'ils tiennent. Deux exemples illustrent ce constat. Le premier est celui du capitaine Raizon qui demande à entrer dans l'intendance pour des raisons de famille. Son chef de corps déplore sa décision et ajoute : « si l'on n'arrête pas ce mouvement, beaucoup de nos jeunes capitaines feront de même »⁶⁹. Le second est celui capitaine Bodson de Noirfontaine, son colonel est plus explicite sur ce risque d' « hémorragie », car il écrit : « il est fâcheux que le corps du

⁶¹ n°550.

⁶² n°564.

⁶³ n°566.

⁶⁴ n°151.

⁶⁵ n°162.

⁶⁶ n°392.

⁶⁷ n°428.

⁶⁸ Voir annexe n°10.

⁶⁹ n°310, notation dans l'arme de 1860.

génie présente si peu d'avantage actuellement que la plupart des officiers sont tous disposés à le quitter »⁷⁰. La presse se fait également l'écho de ce problème à l'occasion de la publication de la liste des vingt-neuf candidats à l'intendance pour l'année 1902, qui comporte neuf officiers issus de l'artillerie, dix du génie, sept de l'infanterie, deux de la cavalerie, et un officier d'administration du service de santé. L'auteur de l'article fait le commentaire suivant : « on voit que le corps de l'intendance est très recherché, surtout par les armes spéciales et particulièrement par le génie où l'avancement subit une crise sans précédent »⁷¹.

Pour les officiers d'administration, qui ne peuvent entrer dans l'intendance qu'après la loi de 1882, le total de soixante ne s'applique qu'à une population de cinq cent sept intendants qui ont servi entre 1882 et 1914. La proportion est en fait de 12%. Ce qui n'est pas négligeable, car pour ces officiers, la possibilité d'entrer dans l'intendance est récente, et les conditions d'exercice de leurs cursus, notamment la lenteur de leur avancement, les amènent souvent au grade équivalent à celui de capitaine à un âge pénalisant pour pouvoir passer le concours.

Le cas de la cavalerie est intéressant. Cette arme compte pour 16% dans l'effectif des capitaines de l'armée de terre, mais elle ne fournit que 2% des intendants. Pourtant le taux de sélection est élevé car un capitaine sur vingt-deux est proposé au choix. Cependant, à l'inverse de l'artillerie et du génie, la très grande majorité des capitaines désirent demeurer dans l'arme. La presse militaire relève l'absence de candidat au concours provenant de la cavalerie.⁷² Il convient de souligner que les officiers de cavalerie, non seulement ne sont pas intéressés par l'intendance et par tout emploi administratif en général, mais aussi évitent toute activité, comme les études, qui pourraient les détourner de leur emploi dans leur arme. L'officier qui s'écarte de la ligne de pensée de son arme est mal apprécié par sa hiérarchie. C'est le cas du lieutenant Baraton qui, pendant son séjour à l'école d'application, entame des études de droit « qui semblent indiquer que sa vocation militaire est hésitante »⁷³, comme l'écrit son chef de corps en 1899.⁷⁴ Il en est de même pour la préparation de l'Ecole Supérieure de Guerre. Dans l'esprit de la population des cavaliers, entrer dans cette école, c'est renoncer presque complètement à son arme pour suivre une carrière nouvelle⁷⁵. C'est pourquoi les officiers de cavalerie ne montrent pas un grand empressement à se présenter au concours d'entrée⁷⁶. Les fonctions de major (le chef des services administratifs d'un régiment qui porte un grade équivalent à celui de commandant) et celles d'officier comptable⁷⁷ sont également très peu recherchées, et comme l'écrit un journaliste, « ce serait un beau tollé » si jamais un inspecteur général

⁷⁰ n°327, notation dans l'arme de 1833.

⁷¹ *La France militaire*, 20 septembre 1902, « candidats à l'intendance ».

⁷² *La France militaire*, 12 mars 1895, « Le concours pour l'intendance militaire ».

⁷³ n°1068.

⁷⁴ *La France militaire*, 31 octobre 1891, « La question des majors. Dans la cavalerie ».

⁷⁵ *Revue de cavalerie*, novembre 1895, p.169, « Les officiers de cavalerie et l'école de guerre ».

⁷⁶ *La France militaire*, 25 avril 1894, « Officiers de cavalerie et école de guerre ».

⁷⁷ *La France militaire*, 21 août 1891, « Les officiers comptables ».

s'avisait de présenter un major pour l'avancement au grade de lieutenant-colonel⁷⁸. Cet état d'esprit peut avoir également des conséquences néfastes pour le fonctionnement administratif des unités de cavalerie comme le montre le cas du colonel Allaire⁷⁹. Cet officier commande le 12^{ième} régiment de hussards. Il découvre des détournements dans la comptabilité des escadrons et reçoit l'ordre de son supérieur, le général de division de la Girennerie, d'effectuer des travaux de casernement de manière non réglementaire. Le colonel refuse, et le général lui rétorque qu'un bon officier de casernement doit savoir jouer de la masse (budget alloué) et donner à son colonel une grosse somme pour en faire ce qu'il veut. Le colonel est mis à la retraite d'office pour manque d'autorité, de jugement et d'équilibre moral. Il établit un mémoire pour s'expliquer⁸⁰, mais le ministre étouffe l'affaire avec une contre-enquête pour laquelle le colonel n'est jamais convoqué⁸¹. En conséquence, les relations avec les intendants chargés de contrôler les unités de cavalerie risquent d'être délicates comme le montre la notation du sous-intendant de 2^{ième} classe Brou de Cuissart qui est affecté à Saumur où il est particulièrement chargé de la surveillance administrative de l'école d'application de la cavalerie. Son supérieur note qu'il sait faire face aux difficultés de sa position et demande le maintien dans son affectation en raison des difficultés pour le remplacer⁸². Il en va de même pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Gazounaud dont le chef de service souligne qu'il s'acquitte parfaitement de la tâche délicate de la vérification du 4^{ième} régiment de cavalerie⁸³. Hormis ces quelques témoignages contemporains, les études sur la cavalerie, que nous avons pu consulter, ne développent pas cette mentalité d'arme⁸⁴.

Lorsqu'il accède à l'intendance, l'officier est nommé à un grade de la hiérarchie de son nouveau corps⁸⁵. Les capitaines qui réussissent au concours sont nommés adjoints de 2^{ième} classe ou adjoints, (grade équivalent à celui de capitaine). La différence relevée entre le nombre des capitaines admis au concours (1095) et celui des adjoints de 2^{ième} classe (1028) s'explique par la possibilité offerte à soixante-sept capitaines d'accéder directement au grade d'adjoint de 1^{ière} classe (ou sous-intendant de 3^{ième} classe). Le nombre d'années de grade de capitaine est très variable, elle va de moins de quatre ans à plus de quinze ans. Le capitaine Dubois⁸⁶ détient la plus courte, il est nommé capitaine

⁷⁸ *La France militaire*, 31 octobre 1891, « La question des majors. Dans la cavalerie ».

⁷⁹ Urbain Gohier, *L'armée nouvelle*, Paris Stock, 1897, p.122-123.

⁸⁰ Colonel Allaire, *Commandement, administration et contrôle. Etudes et propositions de lois basées sur des documents vécus*, Paris de Kugelmann, 1895.

⁸¹ Capitaine Martin Paul, *Le général de la Girennerie et le colonel Allaire*, Paris Stock, 1899, p.30-31.

⁸² n°108, notations de 1857 et 1858.

⁸³ n°894, notation de 1913.

⁸⁴ Jacques Bernot, *Un exemple de la spécificité militaire dans l'armée française aujourd'hui : l'Armée blindée et cavalerie et ses officiers*, Mémoire DEA, Paris 1, 1981.

⁸⁵ Voir annexe n°11.

⁸⁶ n°401.

en août 1867 et adjoint de 1^{ière} classe en janvier 1871. Le capitaine Chervet⁸⁷ doit patienter plus longtemps, il est promu capitaine en octobre 1894 et sous-intendant de 3^{ième} classe en décembre 1909.

Nous venons de déterminer les conditions dans lesquelles se constitue la population des intendants. Chaque individu poursuit ensuite un parcours professionnel dont la longévité va dépendre d'évènements parfois indépendants sa volonté. Il est donc intéressant d'aborder la cause de l'interruption des carrières.

3. La cause de l'interruption des carrières⁸⁸

Les annuaires du service de l'intendance indiquent la cause de l'interruption de service. Ces renseignements bruts doivent être complétés par les informations contenues dans les dossiers des officiers au travers des rapports, des correspondances, et des appréciations sur la manière de servir, qui peuvent expliquer et commenter les départs.

Entre 1870 et 1914, 790 intendants débutent et terminent une carrière. La différence avec l'effectif de la population (1136), s'explique par les 346 intendants qui demeurent en service après le début de la guerre de 1914-1918. Pendant la période, 540 intendants, soit les deux tiers, prennent leur retraite après une durée de service plus au moins longue en fonction de l'évènement qui a motivé leur départ. Mais il est très probable que certains ont des velléités de départ avant la limite d'âge de leur grade, comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Dellard qui est très éprouvé par la perte d'un enfant⁸⁹. Parmi les intendants qui partent à la retraite, nous trouvons deux adjoints de 2^{ième} classe, onze adjoints de 1^{ière} classe, cent vingt-six sous-intendants de 2^{ième} classe, cent soixante-dix-neuf sous-intendants de 1^{ière} classe, cent soixante-quatorze intendants militaires, et quarante-huit intendants généraux.

La quasi-totalité des intendants parvient au grade de sous-intendant de 2^o classe avant de partir à la retraite. Nous n'allons pas, dans l'immédiat, commenter les parcours individuels. Les treize exceptions sont les adjoints de 2^{ième} classe Marceuil et de Selves (sanctionné par la commission de révision des grades comme nous l'avons vu plus haut), et les adjoints de 1^{ière} classe ou sous-intendant de 3^{ième} classe Monthégut, Plantard, Revault d'Allones, Labbez, Imbert, Jehlen, Monet, Champagne, Welter, Lantaires, et Cornil. La raison de leur départ est évoquée plus bas, à l'exception de celle de Monthégut et de Welter, pour lesquels nous ne disposons pas d'élément explicatif dans leurs dossiers.

Près d'un intendant sur quatre décède avant le terme de son parcours professionnel.

Le corps de contrôle, ayant été créé par la loi du 16 mars 1882, le pourcentage s'applique en fait aux cent cinquante-sept officiers qui quittent l'intendance après cette date. L'entrée dans ce corps représente alors 39% des départs. Ce corps, dont les fonctions présentent des similitudes avec celles

⁸⁷ n°1010.

⁸⁸ Voir annexe n°12.

⁸⁹ n°101, notation de 1859.

de l'intendance, est très attirant pour ces officiers. En effet, leurs membres sont chargés de missions d'inspection dans les organismes administratifs de l'armée de terre, y compris dans l'intendance. Certains rapports vont mettre en cause des intendants qui sont sanctionnés. Il convient de souligner, qu'au même titre que l'intendance, le corps de contrôle mérite une étude particulière notamment dans la période avant 1914 qui coïncide avec sa montée en puissance.

Les cas de démission et de mise en réforme sont peu nombreux. Il convient maintenant d'examiner ces départs.

La retraite anticipée

Soixante-trois intendants doivent partir avant la limite d'âge⁹⁰. Les départs sont motivés, soit par des problèmes de santé, soit par mesure disciplinaire, soit par des raisons personnelles.

Des problèmes de santé insurmontables touchent quarante-quatre intendants⁹¹. Ainsi des officiers voient une carrière, qui s'annonçait prometteuse, arrêtée brusquement par une infirmité. C'est ce que déplore le sous-intendant de 2^{ième} classe Balay qui adresse une lettre à son intendant militaire le 6 février 1880, où il écrit : « je me suis décidé à briser une carrière qui me laissait espérer de nouveaux grades et des récompenses honorifiques »⁹². Il en est de même pour les sous-intendants de 3^e classe Imbert, Jehlen, Lantaires, et Marceuil. Le premier souffre d'une maladie des yeux contractée en Algérie qui l'oblige à prendre la retraite alors que son chef de service le juge comme étant « intelligent, actif, inventif, très dévoué à son service » et destiné à un bel avenir⁹³. Le second est bien noté mais à partir de 1907, sa maladie va compliquer l'exécution de son service, car cette année là son supérieur relève que ses travaux sont en désordre et en retard. L'année suivante, il l'appuie pour l'avancement « pour lequel sa maladie l'a mis en retard malgré son mérite ». L'année d'après, il conclut que « la santé de ce fonctionnaire ne permet malheureusement plus de compter sur lui en cas de mobilisation »⁹⁴. Le troisième, comme l'écrit, en 1908, son chef de service, « dirige très bien son service ». Puis la maladie occupe toutes les notations, la dernière mention « rayé des contrôles » est très brève⁹⁵. Le quatrième est mis en non-activité pour infirmité temporaire le 10 octobre 1871 et ne reprend plus son service⁹⁶. Pour Padovani, l'ataxie locomotrice, dont il souffre, est citée tout au long de sa notation depuis le grade d'adjoint de 1^{ière} classe jusqu'à celui de sous-intendant de 2^{ième} classe. Dans ses dernières appréciations, en date de 1888, son supérieur conclut que « sans son état de santé, il serait depuis longtemps proposé pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe ».

⁹⁰ Hormis le cas isolé de l'adjoint de 2^{ième} classe de Selves.

⁹¹ Voir annexe n°13.

⁹² n°364.

⁹³ n°793, notation de 1901.

⁹⁴ n°847, notations de 1907, 1908 et 1909.

⁹⁵ n°938, notations de 1908, 1909, 1910 et 1913.

⁹⁶ n°425, états de service.

Il est mis en non-activité pour infirmité temporaire, et à la retraite pour raison de santé le 4 avril 1891⁹⁷. C'est le cas également pour Walter qui ne peut être proposé pour le grade de sous-intendant de 2^e classe en raison de son état de santé⁹⁸. Ce sont des blessures de guerre, reçues en 1859, qui ont entamé la santé du sous-intendant de 2^{ème} classe Schuster, et qui l'empêchent de parvenir au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe⁹⁹. Il en va de même pour de Brunier, Forget, et Frédault¹⁰⁰. L'altération des facultés mentales est parfois la conséquence d'incidents de carrière qui nuisent à l'avancement. Ainsi Richard-Duplessis déclare avoir perdu une somme d'argent qui lui a été remise par un capitaine qui devait rembourser la compagnie de l'Est. Il s'en explique auprès de son intendant militaire dans une lettre en date du 15 septembre 1902. Dans le compte-rendu qu'il fait au général commandant de corps d'armée, en date du 25 septembre 1902, l'intendant juge les explications incohérentes et comme étant provoquées par des troubles mentaux. Ces derniers ont été causés par des sanctions prises à la suite de la découverte d'irrégularités dans la comptabilité du 5^{ème} régiment de cuirassiers. Le rapport au ministre du 10 octobre 1902 conclut « qu'il n'est pas possible de conserver en activité un fonctionnaire de l'intendance qui fait des confusions aussi étranges entre son bien et ce qui ne lui appartient pas »¹⁰¹. La situation est semblable pour Meyer et Monet. Le premier est admis dans un asile d'aliénés, après s'être livré à des extravagances dans les rues de Nancy. Le rapport au ministre du 5 septembre 1908, et les notations pour l'année 1908, précisent que son état a été provoqué par les mesures disciplinaires qui ont suivi des affaires de faux mandats¹⁰². Le second est mis en non-activité le 21 octobre 1902 pour, selon le rapport : « délire mélancolique, avec idées de persécution, se prétend accusé de vol, de trahison, idées de suicide... ». Il est mis à la retraite d'office en décembre 1903¹⁰³. Ces problèmes de santé perturbent souvent le bon fonctionnement du service. En raison de ses fréquentes absences le sous-intendant Gruet doit souvent suppléer le sous-intendant Rollin¹⁰⁴. Le sous-intendant de 1^{ère} classe Caumers, à la suite d'une maladie contractée en Tunisie en 1894, s'en remet aux personnels qu'il devrait diriger¹⁰⁵. L'adjoint de 1^{ère} classe Revault d'Allones a une constitution physique ébranlée par des habitudes d'intempérance. Il a des moments d'absence¹⁰⁶. La décision est parfois contestée par l'intéressé, comme c'est le cas pour Cornil¹⁰⁷. Il affirme que le médecin ne l'a même pas examiné. Pour le sous-intendant de 2^{ème} classe Parreau, la décision n'est pas suivie d'effet.

⁹⁷ n°446.

⁹⁸ n°552, notation de 1883 au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe.

⁹⁹ n°439, notations de 1882, 1884, et 1885.

¹⁰⁰ n°234, n°344, n°708.

¹⁰¹ n°585.

¹⁰² n°743.

¹⁰³ n°797, rapport au ministre du 29 octobre 1903.

¹⁰⁴ n°777, lettre de l'intendant militaire au général de corps d'armée du 12 novembre 1909, rapport au ministre du 2 décembre 1909, et notation de 1901 au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe où son chef de service déplore la gêne occasionnée pour la participation aux manœuvres.

¹⁰⁵ n°517, rapport au ministre du 7 octobre 1896.

¹⁰⁶ n°423, rapport au ministre du 11 novembre 1884.

¹⁰⁷ n°940, lettre du sous-intendant en date du 19 octobre 1908.

En 1903, son supérieur écrit qu'en raison d'une vue fatiguée par un excès de travail, il est obligé de prendre prématurément sa retraite. Or ce fonctionnaire est quand même nommé sous-intendant de 1^{ière} classe en septembre 1905 et ne quitte définitivement l'armée qu'en août 1908¹⁰⁸.

Trois intendants choisissent de partir pour des raisons personnelles. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Maury-Pléville prend sa retraite prématurément à la fin de 1866. Dans sa lettre au ministre, il explique sa décision en écrivant « un peu découragé de ne pas passer de 1^{ière} classe, j'ai surtout été décidé à prendre ma retraite par une destination qui m'envoyait au nord de la France, alors que le climat d'Afrique (que j'habite depuis longtemps) était ordonné à ma femme malade depuis de longues années »¹⁰⁹. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Chauchard fait de même pour des raisons de famille.¹¹⁰ Quant à l'intendant militaire Bresson, il n'aime pas les déplacements, ce qui le force à prendre sa retraite avant la limite d'âge.¹¹¹

Ce sont des raisons disciplinaires qui conduisent seize intendants à partir¹¹². Ils sont sanctionnés soit pour des services insuffisants, soit pour leur comportement dans la vie privée, soit pour les deux à la fois. Une mauvaise manière de servir est reprochée aux sous-intendants militaires de 1^{ière} classe Boissonnet et Brissy, et au sous-intendant de 2^{ième} classe d'Amoureux. Le premier est puni de quatorze jours d'arrêts pour une négligence dans la surveillance d'un chargement de pain. Il est jugé inapte à diriger un service pour grave défaut de jugement¹¹³. Le second est condamné à mort par un conseil de guerre le 27 septembre 1871, à la suite de troubles à Marseille, au cours desquels il usurpe les fonctions de commandant de la place. Sa peine est commuée le 25 octobre 1872 en dix ans de réclusion. Il est gracié le 4 mars 1879, et mis à la retraite le 28 avril 1879¹¹⁴. Le troisième fait l'objet d'un mauvais rapport d'inspection qui conclut que son action est à peu près nulle¹¹⁵. L'inspecteur écrit notamment : « j'insistai pour voir son installation de travail, il m'a montré une petite table cachée par un coin de l'antichambre derrière un paravent. Le reste du service est à l'avenant ». Dans le cas de Champagne, dont le dossier ne contient aucun rapport, à la différence des sous-intendants cités plus haut, le motif du départ anticipé à la retraite n'apparaît pas nettement dans sa notation bien que son supérieur lui reproche à plusieurs reprises un manque d'expérience et d'éducation militaire. Il va même jusqu'à souligner qu'il « n'a pas suffisamment le sentiment du devoir » et ajoute qu'« il est en instance de retraite et son départ n'est pas à regretter ». Il semble donc, en interprétant les appréciations porter sur sa manière de servir, que cet officier soit parti à

¹⁰⁸ n°692, notation, états de service.

¹⁰⁹ n°131.

¹¹⁰ n°326.

¹¹¹ n°382, notation de 1902.

¹¹² Voir annexe n°14.

¹¹³ n°274, note de la direction générale du personnel du 6 septembre 1877, et rapport au ministre du 20 octobre 1884.

¹¹⁴ n°258, note pour la 5^e direction du 31 mars 1879, rapports faits au ministre des 2 et 28 avril 1879.

¹¹⁵ n°89, rapport au ministre du 7 novembre 1862.

cause d'un avenir limité dans l'intendance pour prendre une autre voie¹¹⁶. A la suite d'un service insuffisant, la procédure disciplinaire est déclenchée par une faute, comme pour le sous-intendant de 1^{ière} classe de Rimonteil de Lombares¹¹⁷. La négligence qui est à l'origine d'un vol à la manutention de Châlons est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Dans d'autres cas, la procédure intervient à la suite d'une succession de lourdes fautes en service, comme pour les sous-intendants de 1^{ière} classe Firon et Delachaise, et le sous-intendant de 3^{ième} classe Labbez. Le premier refuse d'obéir à plusieurs ordres donnés par son intendant militaire. Il commet de multiples fautes. Notamment, en 1844, il ne relève pas un faux mandat fait par un de ses secrétaires, et, en 1857, il provoque des incidents au cours d'adjudications de fourrages dans le département de la Meuse. Il est fréquemment déplacé. Le ministre lui donne un avertissement le 28 octobre 1857¹¹⁸. Le second, à la suite d'une instruction judiciaire relative à une adjudication de blés à Alger, est accusé de collusion avec les fournisseurs. La question se pose de le faire passer devant un conseil de guerre. Cet incident fait suite à de graves négligences quand il est en service au Mans¹¹⁹. A propos de la traduction devant un conseil de guerre, le rédacteur de la note pour la direction de l'intendance mentionne : «on peut se demander s'il n'y aurait pas de sérieux inconvénients à faire renaître une affaire qui ne manquerait pas d'avoir un retentissement fâcheux pour l'administration militaire ». Ce dossier, très délicat pour l'intendance, a un grand retentissement à la chambre des députés, car l'orateur cite une lettre du sous-intendant adressée à l'intendant qui écrit : « je crois mauvais de laisser l'autorité judiciaire pénétrer dans le secret de cette affaire; je refuse de renseigner la justice¹²⁰ ». Le troisième exaspère également sa hiérarchie. En poste en Corse, la direction des services s'exerce de façon inégale et surtout sans tact. Il refuse des sorties de denrées à l'hôpital, il punit des officiers hospitalisés, et distrait un personnel de l'hôpital pour l'affecter dans son bureau. De plus, il heurte le sentiment national des responsables locaux. Il reçoit un blâme, mais cette punition ne modifie pas sa manière de servir. Un nouveau blâme lui est infligé et il est muté à Clermont. En 1887, il établit un procès-verbal fantaisiste sur une détérioration d'un stock de biscuits en incriminant des papillons. Dans sa dernière notation au grade de sous-intendant militaire de 3^{ième} classe, son supérieur l'apprécie ainsi : « Juge trop souvent les questions administratives d'après ce qu'il appelle le simple bon sens, au lieu d'étudier les règlements en la matière ». Il est mis à la retraite d'office en 1895.¹²¹ Le comportement dans la vie privée brise la carrière du sous-intendant de 2^{ième} classe Brosset, des sous-intendants de 1^{ière} classe Madon et Villate, et celle de l'intendant militaire Pavot. Le premier est mis à la retraite d'office pour avoir

¹¹⁶ n°804, notations de 1899, 1900 et 1901.

¹¹⁷ n°650, lettre du général commandant le corps d'armée au ministre du 28 février 1907.

¹¹⁸ n°98, rapport au ministre du 27 juillet 1858.

¹¹⁹ n°426, décision du président de la république du 2 octobre 1895, rapport au ministre du 10 avril 1896, lettre du ministre de la justice au ministre de la guerre du 15 décembre 1896, note de la 5^e direction au ministre du 8 janvier 1897.

¹²⁰ Rapport de Camille Pelletan à la Chambre des députés, séance du 15 février 1900, p.479.

¹²¹ n°502, rapport fait au ministre du 9 août 1880, procès-verbal d'examen de biscuit du 8 février 1887, rapport au ministre du 2 février 1895.

causé un scandale dans un poste de police alors qu'il était en état d'ébriété¹²². Villate est accusé de forfaiture et d'avoir compromis gravement sa dignité. A la suite de la découverte de détournements dans le service de la solde du 157^{ième} régiment d'infanterie, il est sanctionné. Mais il lui est surtout reproché d'avoir conservé pendant cinq mois les dénonciations sans y donner de suite. Il s'est mis en intelligence avec le sous-officier coupable des faits par l'entremise d'une fille galante, maîtresse de ce sous-officier, avec laquelle il a des relations¹²³. Dans ses appréciations, son intendant militaire déplore sa conduite, car il écrit : « il y a lieu d'espérer que l'impulsion qui semble pousser ce fonctionnaire à agir souvent en dehors des prescriptions réglementaires fera place à une conception plus juste des obligations inhérentes à son grade et à ses fonctions ». Madon entretient une maîtresse au sein même de sa famille. Cette situation fait scandale et va jusqu'au niveau du corps d'armée. Avec l'appui de sa femme, qui demande la clémence, la hiérarchie tente de le raisonner, mais en vain¹²⁴. Quant à Pavot, il lui est reproché un outrage public à la pudeur sur la personne d'un aide cuisinier âgé de treize ans. Le général de corps d'armée lui ordonne de lui adresser une demande de mise à la retraite « ne comportant d'autres commentaires que la question d'infirmités contractées en service ». Un député, qui parle d'infâme calomnie, intervient en vain en sa faveur¹²⁵. Le scandale provoqué par l'intendant militaire Pavot va faire grand bruit dans la presse locale, qui écrit : « Un gros fonctionnaire compromis...La magistrature avisée s'efforcera d'étouffer le scandale »¹²⁶. Des services insuffisants et le comportement dans la vie privée motivent le départ anticipé des sous-intendants militaires de 1^{ière} classe Humann, Venturini, et de Bougrenet de La Tocnaye. Humann demande à un officier acheteur de chevaux de lui procurer un cheval mais ne le rembourse qu'après plusieurs relances. Il est muté. Il est attaqué en correctionnelle par un ingénieur des ponts et chaussées de Tulle pour des propos diffamatoires contre sa femme et lui. Le général de corps d'armée veut éviter un scandale et le fait muter. Il reçoit un blâme pour une mauvaise surveillance de la compagnie de gendarmerie du Lot où de graves irrégularités ont été relevées dans la comptabilité. Dans sa notation de 1871, il est apprécié comme un « serviteur plus que médiocre à tous égards »¹²⁷. Venturini fait des dettes. Dans sa notation au grade de sous-intendant de 3^{ième} classe, l'appréciation de son supérieur est cinglante : « a compromis la dignité du corps de l'intendance en provoquant des réclamations de la part de créanciers et en laissant protester les billets ». Il est lourdement sanctionné.

¹²² n°666, rapport au ministre du 5 septembre 1903.

¹²³ n°638, rapport au ministre du 19 août 1905, notation au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe de 1904.

¹²⁴ n°763, lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 7 octobre 1911, lettre de l'épouse au général du 7 octobre 1911, lettres du sous-intendant au général des 7, 10 et 19 octobre 1911, rapports de l'intendant militaire au 19 et 24 novembre 1911.

¹²⁵ n°444, procès-verbal de police du 8 avril 1896, lettre du général de corps d'armée du 20 août 1896, lettre de l'intendant militaire du 24 août 1896, lettre du député du 28 septembre 1896, lettre du général commandant le corps d'armée du 3 octobre 1896.

¹²⁶ *Le petit Rennais*, 9 août 1896, « Un scandale », dans dossier Pavot (n°444).

¹²⁷ n°129, rapport de l'intendant militaire au ministre du 20 mai 1854, lettre du général commandant la division au ministre du 3 septembre 1860, rapport d'inspection particulier du 2 août 1871, note au ministre du 30 septembre 1871.

Sa situation s'aggrave par la découverte, au 8^{ième} régiment de dragons dont il a la surveillance, de détournements qui ont duré de 1907 à 1909¹²⁸. De Bougrenet de La Tochnaye¹²⁹, dans une première partie de carrière, est lourdement sanctionné. Il reçoit deux blâmes, l'un pour une négligence dans la surveillance de son service, l'autre pour une mauvaise application des dispositions sur les frais de route. Deux ans plus tard, il est puni de jours d'arrêts pour un abus d'autorité, car il interpelle en public un officier qui ne l'a pas salué. En 1900, parvenu au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, il est excellemment noté. En effet son supérieur souligne qu'il s'est brillamment comporté au cours des manœuvres d'une division de cavalerie et de la 4^{ième} division pour lesquelles les généraux lui ont adressé des lettres d'éloges. Il est qualifié de « fonctionnaire des plus distingués remplissant son office avec beaucoup d'entente, de zèle et de dévouement, à pousser le plus rapidement possible au grade d'intendant militaire ». Ensuite, dès l'année suivante, des écarts dans sa vie privée sont relevés. Ses supérieurs lui reprochent des dettes et des relations douteuses. La propriété qu'il réclame sur un cheval et des voitures fait l'objet d'un contentieux. Pour aller à Paris, il se fait donner un congé de convalescence en se servant de procédés jugés très incorrects. Une enquête est confiée à l'intendant militaire Maurin qui confirme sa mauvaise conduite. Il lance une campagne de presse où il invoque un motif politique, comme l'écrit le journaliste : « le véritable motif c'est que M. l'intendant de La Tochnaye a été élevé chez les jésuites de Vannes, c'est qu'il croyait en Dieu, c'est aussi qu'il était le frère de deux anciens zouaves de Charrette »¹³⁰. Cette campagne lui est reprochée dans sa notation de 1901, année de sa mise à la retraite, qui prend une toute autre tournure. Son chef de service écrit que « ce fonctionnaire ne s'est pas montré le parfait gentilhomme que je voyais en lui », et « que les beaux sentiments de discipline et d'abnégation militaire dont il faisait volontiers parade dans sa correspondance, étaient chez lui bien plus qu'un moyen que l'expression d'une conviction profonde ». Bien plus tard, il porte plainte, pour calomnie, contre l'intendant militaire Maurin, mais cette démarche n'a pas de suite.¹³¹ Le même sort était réservé au sous-intendant de 2^{ième} classe Robin¹³². Il lui est reproché de graves erreurs de jugement et un manque de discernement dans l'interprétation des règlements. Au cours de l'année 1909, il reçoit deux blâmes du ministre, l'un pour de graves fautes commises au cours d'une adjudication, l'autre pour des erreurs d'appréciation au cours des opérations d'un conseil de révision. Mais comme il est atteint par la limite du grade en 1910, il est décidé d'attendre la date prévue pour la retraite, contrairement à l'avis du général commandant le corps d'armée qui conclut que « ce fonctionnaire ne remplissait plus les conditions de fermeté de

¹²⁸ n°767, lettre du général de corps d'armée au ministre du 20 janvier 1898, réponse du ministre de mars 1898, lettre de l'intendant militaire au général de corps d'armée du 3 mai 1911, décision du 28 août 1911, note au ministre du 2 septembre 1911.

¹²⁹ n°623.

¹³⁰ *Le Gaulois*, 1^{er} août 1901, « Une nouvelle histoire du général André », dans dossier de Bougrenet (n°623).

¹³¹ n°623, rapports au ministre des 29 juin et 3 août 1901, lettre du sous-intendant au ministre du 8 mars 1910, note au ministre 10 mai 1910, lettre du ministre au sous-intendant du 30 mai 1910.

¹³² n°786.

caractère, de rectitude de jugement, et d'aptitude professionnelle requises pour exercer convenablement ses fonctions »¹³³. Il en est de même pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Boissonnet¹³⁴ dont les supérieurs soulignent à la fois une insuffisance de jugement et un caractère étroit et difficile qui l'empêchent d'avoir une saine appréciation des affaires, et c'est pour ces raisons qu'il n'est plus en mesure de diriger un service malgré ses connaissances. Le problème est si urgent que le sous-intendant quitte l'armée en février 1885, quatre mois seulement après le rapport au ministre.

Le décès de l'intendant met aussi très souvent fin à la carrière.

Les décès

La grande majorité des décès fait suite à une maladie. Le décès est souvent précédé d'une période de non-activité pour infirmité temporaire qui est parfois brève comme c'est le cas pour l'adjoint de 2^{ième} classe Monnier. Il entre dans l'intendance en juillet 1880, il est mis en non-activité en septembre 1881, évacué à l'asile de Charenton pour troubles mentaux, il décède en février 1882¹³⁵. Il en va de même pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Bailleul, mis en non-activité le 19 mars 1888, il décède le 10 octobre 1889¹³⁶. Mais la durée service la plus brève est celle de Favre-Tavernier¹³⁷ qui est nommé adjoint de 2^{ième} classe en août 1871 et décède le même mois. La période de non-activité peut être plus longue, comme celle de l'adjoint de 1^{ière} classe Baudemont-Bapatte qui voit s'écouler trois ans entre sa mise en non-activité et son décès¹³⁸. Et surtout pour le sous-intendant militaire de 3^e classe Crémont. En juin 1898, il fait une chute qui occasionne des troubles mentaux. Il est mis en non-activité en novembre 1901, et décède en février 1907 sans reprendre le service¹³⁹. Dans certains cas, le décès survient après la reprise du service, comme c'est le cas pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Beaumes qui est mis en non-activité en mars 1874, et rappelé en juin 1874. Il décède en mars 1877¹⁴⁰.

Le décès est quelque fois plus brutal. Ainsi l'adjoint de 2^{ième} classe Goetschy, en janvier 1887, est signalé comme se livrant à un travail excessif malgré un état de santé précaire ; il décède en juin 1887¹⁴¹. L'adjoint de 1^{ière} classe Guillemeney et l'intendant général Le Cauchois-Feraud meurent par accident. Le premier décède par noyade au bord de la mer¹⁴², et le second dans le naufrage du paquebot

¹³³ Avis du général commandant le 7^{ième} corps d'armée du 30 août 1909.

¹³⁴ n°274, rapport au ministre du 20 octobre 1884.

¹³⁵ n°565, états de service.

¹³⁶ n°493.

¹³⁷ n°427, il demande son admission en 1870, note pour la direction de l'infanterie du 7 décembre 1870.

¹³⁸ n°487, en non-activité pour infirmité temporaire le 21 avril 1880, et décédé le 13 mars 1883, états de service.

¹³⁹ n°819, états de service.

¹⁴⁰ n°296, états de service.

¹⁴¹ n°702, rapport au ministre du 6 juin 1887.

¹⁴² n°682, rapport du général commandant la division de Bône du 29 août 1889.

« le général Albatucci », le 7 mai 1869¹⁴³. Le suicide du sous-intendant de 1^{ière} classe Peyrot occupe une part très importante de son dossier¹⁴⁴. Bien avant sa mort, ce fonctionnaire est atteint de prostration morale et intellectuelle et doit être hospitalisé pour une affection intestinale grave, ce qui conduit l'intendant militaire à demander son remplacement¹⁴⁵. Selon le rapport officiel, le sous-intendant a mis fin à ses jours parce qu'il est déçu de son avancement, ce qui a provoqué une dépression intellectuelle¹⁴⁶. Dans sa lettre au ministre, le général de corps d'armée illustre son propos en écrivant qu'« au mois de janvier, lors de la publication des tableaux d'avancement, il a presque donné des signes d'égarement ». La presse donne une toute autre version et parle de harcèlement exercé par le commandement pour empêcher le sous-intendant de passer intendant militaire. L'auteur de l'article cite un incident survenu au cours des manœuvres du 13^{ième} corps au cours desquelles du blé blanc est consommé. Peyrot utilise des fours de campagne mis en œuvre par un spécialiste venu de Paris. Le général Bousenard aurait alors interpellé le sous-intendant en lui disant : « vous voyez bien, Monsieur Peyrot, que vous n'êtes pas capable de faire du pain blanc et qu'il vous faut faire venir des boulangers de Paris »¹⁴⁷. Ce serait suite à ces manœuvres qu'on lui aurait enlevé le service des vivres. L'article enfonce le clou en stigmatisant des pratiques qui auraient cours dans l'armée en affirmant que « le sous-intendant Peyrot est une victime de ces brimades, de ces jalousies féroces qui se manifestent trop souvent dans l'armée et brisent les plus nobles carrières ». Ces accusations sont contredites par la hiérarchie¹⁴⁸. Il est vrai que dans la notation du sous-intendant de 1890, son supérieur souligne qu'« il doit se mettre en garde contre un excès de bienveillance vis-à-vis de ses subordonnés » et qu'il « devra voir un peu plus par lui-même ». Ces réserves dans les appréciations sur la manière de servir peuvent expliquer un certain retard dans l'avancement.

Les intendants participent aux campagnes, mais six d'entre eux seulement décèdent en opérations. L'adjoint de 2^{ième} classe Leblanc meurt à la bataille de l'Alma le 3 octobre 1854.¹⁴⁹ Le témoin donne le détail des circonstances : « un boulet prit la direction de son groupe; le sous-intendant militaire Leblanc, apercevant le danger qui le menaçait, voulut l'éviter en portant son cheval à droite; dans ce mouvement, il heurta le cheval du prince et le poussa à droite; mais à cet instant, le boulet frappa le sous-intendant et lui emporta la jambe »¹⁵⁰. Les autres décès sont rapportés de façon plus brève. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Dubut est tué, le 18 septembre 1860, à Chang Kia, pendant

¹⁴³ n°30, états de service.

¹⁴⁴ n°405.

¹⁴⁵ Note au ministre du 12 juillet 1884.

¹⁴⁶ Lettre du général de corps d'armée au ministre du 15 juin 1891(dossier Peyrot).

¹⁴⁷ *L'autorité*, 26 juin 1891, « A propos d'un suicidé » (dossier Peyrot).

¹⁴⁸ Rapport du général de corps d'armée au ministre du 27 juin 1891, lettre du ministre au général de corps d'armée du 1^{er} juillet 1891 (dossier Peyrot).

¹⁴⁹ Martinien A., *Etat nominatif des officiers tués et blessés de 1816 à 1914*, Paris Fournier, 1915.

¹⁵⁰ Général Herbe, *Français et Russes en Crimée*, Paris Calman Levy, 1892, p.86.

l'expédition de Chine¹⁵¹. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Raoul est tué, le 5 mai 1862 à Puebla, pendant l'expédition du Mexique, touché par un boulet, il décède à l'ambulance de Rementeria¹⁵². Le sous-intendant de 2^{ième} classe Videau est tué, le 2 septembre 1870, à l'Armée de Chalons, à la bataille de Sedan¹⁵³. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Spire est tué par un obus pendant la défense de Belfort en 1870¹⁵⁴. Le sous-intendant de 2^o classe Lory est tué lors des émeutes de Fez le 17 avril 1912.¹⁵⁵

Le nombre connu des blessés est également assez faible. Le cas le plus célèbre, et le plus souvent relaté, est celui du sous-intendant de 2^{ième} classe Coulombeix, qui est blessé de nombreux coups de sabre au cours de la fameuse bataille de Reichshoffen¹⁵⁶. Le sous-intendant appartient à la 4^{ième} division du général Lartigue, il établit son ambulance dans une petite prairie située contre Reichshoffen¹⁵⁷. En voulant empêcher des uhlans d'entrer dans l'ambulance, il reçoit de nombreux coups de sabre à la tête¹⁵⁸. Le sous-intendant est annoncé mort dans un article publié en 1932¹⁵⁹. Un démenti est publié en 1933¹⁶⁰. L'adjoint de 1^{ière} classe Augier¹⁶¹ est haché à coups de sabre à la bataille de Freschwiller, et l'adjoint de 1^{ière} classe Péron a l'épaule brisée par un éclat d'obus¹⁶². A l'armée de Metz, le sous-intendant de 2^{ième} classe Bauduin est blessé, le 14 août 1870, à la bataille de Borny, et l'adjoint de 2^{ième} classe Marceuil, le 16 août 1870, à la bataille de Rezonville¹⁶³. L'intendant militaire de Seganville reçoit auprès du général Ducrot un coup de feu à la tête¹⁶⁴. Les notations ne sont malheureusement d'aucune aide pour compléter les circonstances de ces blessures. Il faudrait dépouiller les archives des unités engagées dans les campagnes. Nous n'avons fait de recherches complémentaires que pour Raoul, mais les archives n'ont pas fourni plus d'informations sur le décès. Le journal de marche et opérations ne cite que le travail au quotidien du sous-intendant. Il indique que « l'intendant passe des marchés pour les moyens de transport dont on a besoin », il fait une reconnaissance le 8 mars pour prendre des renseignements sur les ressources du pays¹⁶⁵.

¹⁵¹ n°68, états de service.

¹⁵² n°204, états de service.

¹⁵³ Martinien A., *La mobilisation de l'armée, mouvements des dépôts (armée active) du 15 juillet 1870 au 1^{er} mars 1871*, Paris Fournier, 1912, p.106.

¹⁵⁴ *Annuaire de l'école polytechnique*, 1894, Paris Lavauzelle, 1895, p.262.

¹⁵⁵ n°877.

¹⁵⁶ n°306, certificat d'origine de blessures du 7 août 1870.

¹⁵⁷ Dick de Lonlay, *Français et allemands. Histoire anecdotique de la guerre de 1870-1871*, Paris Lavauzelle, 1899, p.14.

¹⁵⁸ Docteur Dauve Paul, *L'ambulance de la division Abel Douay en 1870*, Paris Lavauzelle, 1899, p.14.

Avenir militaire, 21 février 1875, «L'administration militaire à Sedan ».

¹⁵⁹ Capitaine d'Administration Larose, « Le sous-intendant Coulombeix à Reichshoffen », *Revue de l'intendance militaire*, 1932, p.313.

¹⁶⁰ *Revue de l'intendance militaire*, 1933, p.173.

¹⁶¹ n°369, états de service.

¹⁶² *Avenir militaire*, 21 février 1875, *op.cit.*

¹⁶³ Martinien A., *op.cit.*, p.29 et p.37.

¹⁶⁴ *Avenir militaire*, 21 février 1875, *op.cit.*

¹⁶⁵ *Journal de Marche de la 1^o Colonne devenue 2^o Division d'Infanterie*, 28 janvier 1862 au 1^o juillet 1863, S.H.D, carton G116.

L'exploitation des ordres du siège de Puebla¹⁶⁶, ainsi que celle des registres du commandement supérieur de Puebla¹⁶⁷, ont donné des résultats décevants. La mission de ces officiers explique ce petit nombre de cas de blessés et de tués. En effet, les intendants sont placés le plus souvent loin des opérations. Ils dirigent les grands convois logistiques ou tiennent des emplois administratifs dans les états-majors des grandes unités. Ils sont donc moins exposés que les officiers des armes qui encadrent les troupes au plus près des combats. Cependant, le tribut de l'administration militaire a été plus élevé pendant les campagnes napoléoniennes. En effet, de 1805 à 1815, vingt-six commissaires ou inspecteurs des revues, ont été blessés, quarante-deux ont été tués ou ont disparu¹⁶⁸.

Des intendants envisagent ou font même une troisième carrière, car après le passage de leur arme dans l'intendance, ils se remettent une seconde fois en cause en passant, ou en demandant à passer, de l'intendance dans le corps de contrôle.

L'entrée dans le corps de contrôle¹⁶⁹

Comme l'indiquent leurs notations, certains intendants, comme Grandclément et Chervet manifestent leur intention d'entrer dans le corps de contrôle, pendant leur passage dans l'arme d'origine. Pour le lieutenant Grandclément, son colonel ne fait qu'une allusion en 1898, il écrit qu'il « mène de front ses études pour le doctorat en droit et celles pour les examens du contrôle de l'administration de l'armée »¹⁷⁰. L'entrée dans l'intendance occupe une plus grande part dans la suite des appréciations. Au contraire, pour le capitaine Chervet¹⁷¹, l'entrée dans le contrôle est mentionnée très souvent dans la notation. En 1902, son chef de corps écrit qu'il « a mis à profit ses loisirs relatifs pour la préparation des examens du corps de contrôle poursuivie avec une méthode parfaite et un travail opiniâtre », il ajoute même qu'il « le subira je n'en doute pas d'une façon brillante ». En 1904, il poursuit en relevant qu'il « n'a pas réussi au concours mais persévère à se présenter cette année encore ». Après leur passage dans l'intendance, ces deux officiers n'intègrent pas le contrôle. Chervet va démissionner comme nous l'indiquons plus loin ; Grandclément poursuit une brillante carrière dans l'intendance où il atteint le grade d'intendant général en 1920.

Les mentions sont plus nombreuses dans les notations après l'entrée dans l'intendance¹⁷². Elles figurent dans trente-six dossiers (dont seize seulement sur les cinquante dossiers d'intendants qui sont admis). Elles constituent une source intéressante pour caractériser les conditions de la tentative

¹⁶⁶ S.H.D., carton G 117.

¹⁶⁷ S.H.D., carton G 123.

¹⁶⁸ Martinien A., *Tableaux par corps et par batailles des officiers tués ou blessés pendant les guerres de l'Empire 1805-1815*, Paris Charles-Lavauzelle, 1898-1912, p.803.

¹⁶⁹ Voir annexe n°15.

¹⁷⁰ n°863, notation dans l'arme.

¹⁷¹ n°1010, notations dans l'arme.

¹⁷² Voir annexe n°16.

ou du passage dans le corps de contrôle. Les formulations relevées sont variables. Le notateur cite simplement la demande formulée pour entrer dans le contrôle pour les sous-intendants de La Briffe¹⁷³, Créatin¹⁷⁴, Denis¹⁷⁵, Litschfousse¹⁷⁶, et Meunier¹⁷⁷, ce dernier intègre le contrôle en 1915. Il peut simplement appuyer la candidature comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Lombard¹⁷⁸, mais il peut aussi souligner l'aptitude pour la nouvelle carrière comme pour Pézeril¹⁷⁹, Thiévard¹⁸⁰, Coulombeix¹⁸¹, Létang¹⁸², Du Marché¹⁸³, Romanet¹⁸⁴, Enjalbert¹⁸⁵, de Boysson¹⁸⁶, et Rémy¹⁸⁷. Le supérieur du sous-intendant de 1^{ière} classe Bruyère est persuadé qu'il réussira au concours et ne le propose pas pour une promotion au grade d'intendant militaire, mais Bruyère finit par atteindre tout de même ce grade¹⁸⁸. Pour ne pas créer un doute, les chefs de service de Cahen¹⁸⁹, Bonnamy¹⁹⁰, Granet¹⁹¹, Sardou¹⁹², et de Chausson¹⁹³, affirment aussi leur aptitude pour l'intendance. Mais dans certaines notations la balance penche franchement soit du côté du contrôle, soit du côté de l'intendance. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Tastavin désire entrer dans le contrôle car il ne « paraît pas l'homme d'action du service de guerre¹⁹⁴, et le sous-intendant de 1^{ière} classe Joffroy sera bien à sa place dans le contrôle car il a plus d'aptitude pour les « travaux de cabinet » que pour les « fonctions actives du service de l'intendance »¹⁹⁵. Au contraire, la direction conviendrait mieux pour le sous-intendant Fradin de Bellabre¹⁹⁶, et le sous-intendant de 3^{ième} classe Pesch est susceptible de rendre de « bons services en campagne »¹⁹⁷.

La préparation au concours, qui doit pourtant accaparer beaucoup de temps, n'est abordée que pour les sous-intendants de 3^{ième} classe Laroche¹⁹⁸, Sourieux¹⁹⁹, et Haremboure qui a « toute chance

-
- 173 n°461, notation de sous-intendant de 2^{ième} classe en 1883.
174 n°468, notation de sous-intendant de 2^{ième} classe en 1885, et de sous-intendant de 1^{ière} classe en 1890.
175 n°887, notation de sous-intendant de 2^{ième} classe en 1913.
176 n°947, notation de sous-intendant de 3^{ième} classe en 1911.
177 n°995, notation de sous-intendant de 3^{ième} classe en 1913.
178 n°782, notation en 1905.
179 n°269, notation de sous-intendant de 1^{ière} classe en 1882.
180 n°270, notation de sous-intendant de 1^{ière} classe en 1876.
181 n°306, notation d'intendant militaire en 1883.
182 n°319, notation de sous-intendant de 1^{ière} classe en 1882.
183 n°340, notation de sous-intendant de 1^{ière} classe en 1882.
184 n°361, notation de sous-intendant de 1^{ière} classe en 1882.
185 n°385, notation de sous-intendant de 2^{ième} classe en 1882.
186 n°677, notation sous-intendant de 3^{ième} classe en 1887.
187 n°742, notation de sous-intendant de 3^{ième} classe en 1897.
188 n°300, notation au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.
189 n°203, notation au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe en 1882.
190 n°275, notation au grade d'intendant militaire en 1882.
191 n°619, notation au grade de sous-intendant de 3^{ième} classe en 1886.
192 n°768, notation au grade de sous-intendant de 3^{ième} classe en 1898.
193 n°776, notation au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe en 1905.
194 n°377, notation de 1882.
195 n°445, notation en 1889.
196 n°456, notation de 1882.
197 n°584, notation de 1886.
198 n°735, notation de 1896.
199 n°868, notation de 1906.

de succès »²⁰⁰. Les chances de réussite sont également mentionnées pour les sous-intendants de 3^{ème} classe Rémy²⁰¹, en 1897, et Sardou²⁰², en 1898, mais aucun d'eux ne quittent l'intendance. Le temps consacré à la préparation du concours est commenté de façon défavorable par les supérieurs du sous-intendant de 2^{ème} classe Darolles qui « paraît s'être trop désintéressé des services de l'intendance »²⁰³, et du sous-intendant de 3^{ème} classe Sourieux, qui, après son échec, « se consacre entièrement à sa carrière dans l'intendance »²⁰⁴. Au contraire, le chef de service du sous-intendant de 3^{ème} classe Haremboure considère que les connaissances acquises pour la préparation peuvent être utilisées dans l'exercice de ses fonctions²⁰⁵.

En dehors de l'aptitude, et de l'espérance d'une meilleure carrière qui n'est pas explicitement exposée, les motivations plus personnelles ne sont exposées que pour les sous-intendants de 3^{ème} classe Dupain, Jacobée, et l'intendant militaire Coulombeix qui a pourtant de grandes chances de parvenir au grade d'intendant général. Le premier est déçu par ses affectations et passe ainsi pour « un esprit inquiet, aimant le changement »²⁰⁶. Le second est poussé par des considérations de famille²⁰⁷, ainsi que le troisième²⁰⁸. Parfois la notation ne fait qu'annoncer l'entrée dans le contrôle comme pour les sous-intendants de 1^{ère} classe Demartial²⁰⁹ et Gamelin²¹⁰, et le sous-intendant de 3^o classe Drouot²¹¹, ou ne fait que rappeler la participation au concours comme celle du sous-intendant de 3^{ème} classe Douchez²¹². Cependant, l'intendance ne laisse pas toujours partir ses membres de gaieté de cœur. Ainsi, en cas de succès au concours des sous-intendants de 3^{ème} classe Prioux²¹³ et Sourieux²¹⁴, l'intendance perdra de brillants fonctionnaires. De même, les départs des sous-intendants de 3^{ème} classe Jacobée²¹⁵ et Vinel²¹⁶ sont regrettés.

Les mémoires de proposition, constitués comme pour l'entrée dans l'intendance, représentent une autre source intéressante pour appréhender l'ambiance qui entoure ce désir de changement de carrière, car tous les échelons hiérarchiques émettent un avis sur la candidature. Malheureusement, très peu de dossiers comportent ce document. Nous ne disposons que des exemples de Branlière²¹⁷,

²⁰⁰ n°916, notation de 1910.

²⁰¹ n°742.

²⁰² n°768.

²⁰³ n°481, notation de 1883.

²⁰⁴ n°868, notation de 1907.

²⁰⁵ n°916, notation en 1911.

²⁰⁶ n°566, notation en 1889.

²⁰⁷ n°572, notation en 1884.

²⁰⁸ n°306, lettre du 3 juin 1883 à un colonel.

²⁰⁹ n°299, notation en 1882.

²¹⁰ n°373, notation en 1883.

²¹¹ n°867, notation en 1906.

²¹² n°729, notation de 1897.

²¹³ n°676, notation de 1888.

²¹⁴ n°868, notation de 1907.

²¹⁵ n°572, notation en 1885.

²¹⁶ n°921, notation en 1911.

²¹⁷ n°699, avis pour l'entrée dans le contrôle de 1897.

Brasart²¹⁸, Audibert²¹⁹, et Massiot²²⁰. Même lorsqu'il s'agit d'une démarche officielle, comme pour l'adjoint Aurejac²²¹, et le capitaine Tessier²²², les avis manquent également. Dans les dossiers de Brasart et d'Audibert, les commentaires ne portent que sur la manière de servir. Selon son chef de service, la conduite, les principes, et l'éducation de Brasart ne laissent rien à désirer, il est « très capable et sert avec le plus grand zèle ». Le général de corps d'armée ne porte que la mention « avis favorable ». Il en va de même pour Audibert pour lequel l'intendant militaire ne fait que développer les appréciations portées par son supérieur. Au contraire, dans le mémoire de proposition de Branlière, l'intendant militaire et le général de corps d'armée font une projection sur l'avenir. Le premier écrit qu'il « joint à une capacité professionnelle réelle toutes les qualités voulues pour la fonction qu'il sollicite ». Le second le confirme en le qualifiant de « bon fonctionnaire paraissant capable de bien faire dans le contrôle ». Dans le dossier de Massiot l'appréciation de l'aptitude est plus tranchée. Son chef de service se contente de le juger dans sa manière d'être d'intendant en indiquant qu'il est un « fonctionnaire parfaitement élevé, très intelligent et très capable ». Mais, l'intendant général va plus loin, car il écrit qu'il « paraît né pour le professorat ou pour le contrôle. Il semble n'avoir pas une très grande aptitude pour les fonctions de sous-intendant qui exigent beaucoup d'initiative, d'activité et une certaine force particulière ».

Des intendants ne vont pas jusqu'au bout de leur démarche. L'intendant général Lévy ne demande pas son admission en raison de son âge. Le corps date de 1882 et Lévy prend sa retraite en 1883²²³. Le sous-intendant de 2^{ème} classe Thoumazou, après d'être porté candidat, se désiste²²⁴.

Parmi les cinquante-sept intendants qui changent de carrière, on compte trois intendants généraux, cinq intendants militaires, quinze sous-intendants de 1^{ère} classe, quatorze sous-intendants de 2^{ème} classe, et vingt sous-intendants de 3^{ème} classe. Les intendants généraux Vigo-Roussillon, Gayard, et Blondeau²²⁵ quittent l'intendance en novembre 1882, l'année de la création du corps de contrôle. Ces mouvements s'expliquent par la nécessité de faire monter en puissance un corps qui ne comporte pas encore de membres suffisamment anciens pour occuper les postes élevés de la hiérarchie. Blondeau, avec douze ans de grade, n'a que cinquante-sept ans, il a donc encore des perspectives de carrière intéressantes. Vigo-Roussillon et Gayard n'ont respectivement que cinq ans et trois ans d'ancienneté de grade, mais ils ont tous les deux soixante et un ans, ils sont donc en fin

²¹⁸ n°796, état pour la candidature pour le corps de contrôle du 16 février 1901.

²¹⁹ n°766.

²²⁰ n°395, état de proposition pour le contrôle du 17 juillet 1886.

²²¹ n°1116, note de la direction de l'intendance et du contrôle du 4 décembre 1918.

²²² n°958, note du 14 mars 1902 de la direction de l'artillerie qui ne fait que demander la communication de son dossier à la direction du contrôle.

²²³ n°153, lettre au ministre du 10 avril 1882.

²²⁴ n°458, lettre du ministre du 13 juillet 1883 au général commandant le corps d'armée de Tunisie.

²²⁵ n°151, n° 181 et n°190.

de carrière. L'entrée des intendants militaires se fait sur deux ans. Birouste et Soret de Boisbrunet²²⁶ entrent en 1882, Audemard d'Alençon, Coulombeix, et Martinié²²⁷ intègrent en 1883. Le plus ancien est Audemard d'Alençon, il a cinquante-neuf ans et neuf ans de grade. Le plus jeune est Coulombeix, il a quarante-sept ans et quatre ans de grade. C'est pour la même raison, que, comme les intendants généraux et les intendants militaires, la grande majorité des sous-intendants de 1^{ière} classe, soit quatorze officiers, accèdent au corps de contrôle au cours des deux mêmes années. L'entrée la plus tardive est celle de Pasquier²²⁸, en septembre 1902. Puis nous trouvons Crétin et Peyrolle²²⁹ qui intègrent respectivement en 1890 et 1897. Il est intéressant de relever que Hamant passe dans le contrôle le même mois que celui de sa nomination au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, en juin 1883²³⁰. La tendance est semblable pour les sous-intendants de 2^{ième} classe. Treize fonctionnaires sont admis entre 1882 et 1884. Le seul qui entre beaucoup plus tard est Gaboriau²³¹ qui intègre en 1896. Les sous-intendants de 3^{ième} classe changent de parcours entre 1884 et 1913. Ils intègrent le contrôle au début de la hiérarchie de ce corps, ce qui explique que le mouvement soit plus échelonné que pour les autres grades. Ces sous-intendants ont en moyenne quatre ans de grade et sont âgés en moyenne de trente-neuf ans. Le plus ancien est Garnier²³², avec sept ans de grade, il est âgé de cinquante ans. Les plus jeunes en grade sont Leblanc et Chareyre²³³, avec deux ans d'ancienneté, ils sont âgés respectivement de quarante-quatre et de trente-neuf ans. La stratégie de carrière diffère en fonction de l'âge auquel l'intendant passe dans le corps de contrôle. Par exemple, Gaboriau risque de ne pas avoir le même parcours que celui de Romanet²³⁴ qui intègre avec le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe à quarante-trois ans. Mais la recherche d'un meilleur avancement peut ne pas être le seul mobile. Ainsi, selon son chef de service, la demande d'admission de Jacobée est motivée par des considérations de famille²³⁵.

En cas d'échec, les intendants font dans l'ensemble une bonne carrière. Sur les quinze cas qui ont pu être constatés, nous relevons deux intendants généraux (Bruyère et Darolles²³⁶), huit intendants militaires (Pézeril, Joffroy, Fradin de Bellabre ²³⁷ pendant la période étudiée, de La Briffe, Laroche et Chausson²³⁸ en 1915, Sourieux²³⁹ en 1925, Vinel²⁴⁰ en 1919), trois sous-intendants de 1^{ière} classe

226 n°243 et 244.

227 n°205, 306, et 323.

228 n°660.

229 n°468, et n°543.

230 n°402.

231 n°664.

232 n°784.

233 n°773, 853.

234 n°361, notation de 1884.

235 n°572.

236 n°300, et n°481.

237 n°269, n°445 et n°456.

238 n°461, n°735 et n°776.

239 n°868.

240 n°921.

(Sardou, Lombard et Denis). Cependant Douchez et Rémy²⁴¹ ne dépassent pas le grade de sous-intendant de 2^{ième} classe.

Certains intendants décident de prendre une décision beaucoup plus difficile en démissionnant.

Les démissions²⁴²

Ce choix peut être motivé pour suivre un autre parcours. Ainsi, l'adjoint de 1^{ière} classe Grézier veut se consacrer à la vie monastique à la grande Chartreuse. Dans son rapport, l'intendant militaire propose de le mettre en disponibilité pendant trois mois pour le faire réfléchir. Il a cependant très bien débuté sa carrière, car son chef de service le juge comme un « excellent et digne fonctionnaire, d'une capacité remarquable et d'un dévouement qui ne s'est jamais ralenti »²⁴³. L'adjoint de 2^{ième} classe Caillol²⁴⁴ et l'adjoint Marcé²⁴⁵ prennent une autre voie. Leurs débuts dans la carrière sont également très bons. Le supérieur du premier note que « par son excellente manière de servir mérite d'être proposé pour l'avancement au choix ». Le second entre dans l'intendance en août 1897 et la quitte dès octobre 1898, étant apprécié par son chef de service comme « très zélé, ayant toutes les qualités pour devenir un très bon fonctionnaire ». Caillol veut entrer dans l'armée Annamite, et Marcé veut reprendre une affaire appartenant à la famille de sa femme.

Une déception en cours de carrière peut pousser également un intendant à quitter prématurément l'armée. Ainsi, l'adjoint Enos demande sa démission parce qu'il n'obtient pas la mutation qu'il désire. Ce polytechnicien, qui n'a mis que cinq ans pour passer de sous-lieutenant à capitaine, entre dans l'intendance à l'âge de vingt-neuf ans. Trois ans plus tard, en poste à la division d'Alger, il demande une affectation proche de Paris pour s'occuper de sa sœur dont il a la tutelle. Le ministre refuse sa mutation et accepte sa démission. Dans son rapport, son directeur de service ne l'épargne pas, car il écrit : « ce jeune fonctionnaire subordonne les intérêts du service à des convenances de famille »²⁴⁶.

Dans quatre autres cas, des problèmes de santé expliquent les départs. L'adjoint de 2^{ième} classe Poncelet entre dans l'intendance en avril 1883, dès le mois de juillet, il est mis en non-activité pour infirmités temporaires car il est atteint d'un délire de la persécution au suprême degré. Il démissionne deux ans plus tard²⁴⁷. Un an et demi après sa nomination dans l'intendance, l'adjoint Loliot est victime

²⁴¹ n°729 et n°742.

²⁴² Voir annexe n°16.

²⁴³ n°246, rapport au ministre du 4 mai 1861, notation dans le service.

²⁴⁴ n°629, rapport au ministre du 29 mars 1884, notation dans le service.

²⁴⁵ n°826, lettre de Marcé au ministre du 17 septembre 1897, lettre de l'intendant militaire au ministre du 17 septembre 1898, notation dans le service.

²⁴⁶ n°688, lettre d'Enos au ministre du 16 août 1888, rapport au ministre du 30 août 1888.

²⁴⁷ n°674, rapport au ministre du 23 juin 1883.

d'une paralysie générale par suite d'un coup de pied de cheval. Avant sa démission, il est interné à la maison nationale de Charenton et mis en non-activité pour infirmité temporaire²⁴⁸. C'est pour une maladie de la vue, qui lui cause des douleurs à la moindre lecture, que le sous-intendant Le Guen démissionne, après une mise en non-activité pour infirmité temporaire²⁴⁹. Pour le sous-intendant Rouchon-Mazerat, sa décision est motivée par de graves problèmes rhumatismaux²⁵⁰.

La raison de la démission du sous-intendant de 3^{ème} classe Chervet n'apparaît pas dans le dossier²⁵¹. Ce polytechnicien fait une carrière honorable dans l'artillerie où il est apprécié, en 1909, comme « un officier de valeur qui sera partout à sa place et qui rendra d'excellents services dans tous les emplois qu'il occupera ». Il est proposé pour le grade de commandant. En décembre 1909, il est nommé sous-intendant de 3^{ème} classe et il quitte l'intendance dès février 1911, soit quatorze mois plus tard. Pourtant en 1910, son chef de service écrit qu'il « est entré dans l'intendance sous les plus heureux auspices et justifie pleinement depuis son arrivée les espérances qu'on a mises sur lui. », et il est « homme de caractère et de réel mérite, et qui « ne peut manquer de réussir dans l'intendance ».

Des démarches peuvent n'être pas suivies d'effet. Ainsi, la demande de démission du sous-intendant de 1^{ère} classe Souillard n'a pas de suite. Il fait part de son intention de démissionner dès son entrée dans la carrière militaire qui ne débute par sous de bons auspices. Dans sa notation de l'année 1880 au grade de sous-lieutenant, son colonel en fait part en déplorant ce projet qui a une mauvaise influence sur le comportement de l'officier, car il écrit: « a dit-il l'intention de donner sa démission pour rentrer dans la vie civile dès qu'il aura accompli ses trois années de service. Sa manière de servir se ressent de ce projet et il sert avec nonchalance et sans goût, il est très paresseux et assiste aux exercices comme une momie, officier sans valeur et nullement désireux d'en acquérir ». Bien qu'il s'attarde un peu dans le grade de sous-lieutenant, cet incident de parcours n'a pas de conséquence décisive sur sa carrière qui se poursuit dans de bonnes conditions. En 1910 son supérieur le qualifie de « fonctionnaire de haute valeur ». Il est nommé intendant militaire pendant la guerre de 1914²⁵². Il en va de même pour l'intendant militaire Coppens de Norlandt²⁵³ dont le colonel mentionne ses velléités de démission dans les premières années de sa notation au grade de lieutenant. Cet officier est bien noté mais il est déçu par le déroulement de sa carrière. Il fait cependant un bon parcours sans l'intendance, car il est promu intendant militaire en octobre 1910.

Lorsque l'état de santé ne permet plus à l'intendant d'accomplir son service, la hiérarchie prononce la réforme.

²⁴⁸ n°734, états de service.

²⁴⁹ n°787, rapports au ministre du 19 août 1908 et du 13 janvier 1909.

²⁵⁰ n°807, rapport au ministre du 24 octobre 1912.

²⁵¹ n°1010, états de service, notation au grade de capitaine, notation au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe.

²⁵² n°795, notations dans l'arme et dans le service.

²⁵³ n°586, notations des années 1873, 1874 et 1875.

Les réformes

Le sous-intendant de 3^{ième} classe Penavayre²⁵⁴ est atteint de troubles mentaux. Il est placé en non-activité pour infirmité temporaire le 14 novembre 1887, et admis à l'asile d'aliénés de Saint-Dizier. Il est réformé pour infirmité incurable le 29 mai 1889. Il est relevé, dans sa notation de 1886, qu'il manifeste des signes de faiblesse. Son chef de service écrit qu'il « serait un bon sous-intendant s'il avait plus de santé. » et il ajoute qu'il « est fatigué physiquement et intellectuellement, manque d'initiative et on ne pourrait sans inconvénient lui confier l'administration d'une division en campagne ». En 1887, il reconnaît qu'il « était il y a quelques mois encore un fonctionnaire extrêmement distingué et brillant » mais il mentionne son entrée à l'asile des aliénés de Saint-Dizier. Il en est de même pour le sous-intendant de 3^{ième} classe Majorelle ²⁵⁵ qui est réformé pour maladie en juillet 1911. Dans sa notation, il est relevé qu'en 1904 il demande un congé de trois ans sans solde pour diriger une fabrique de meubles de luxe. En 1907, il obtient un congé de trois mois pour affaires personnelles, et se fait proposer pour la non-activité pour infirmités temporaires à cause de troubles nerveux; il est dans cette position pendant cinq mois. Son supérieur déplore ses indisponibilités, car il écrit en 1907, qu'il « n'a rendu aucun service depuis le mois d'avril 1904 ».

Une carrière est également jalonnée, en dehors des nominations aux différents grades, par de grands événements. Ces derniers peuvent entraîner soit une interruption momentanée des services, soit un changement d'affectation après une mutation. Il est intéressant d'analyser la manière avec laquelle, ces périodes, parfois cruciales pour le cheminement des parcours individuels, sont gérées par les acteurs qui sont les autorités hiérarchiques et les subordonnés.

4. Les grands événements pendant les carrières

Les interruptions de service

La plupart de ces interruptions sont dues à des raisons de santé. Pendant ces périodes les intendants sont mis en non-activité pour infirmités temporaires²⁵⁶. Trente-deux cas sont relevés.

Cette position peut être simplement citée dans les états de service sans commentaires comme dans les dossiers de Lemonnier, Pironneau (qui est mis à l'issue en disponibilité), Péquinot, Girardin, Flamant, Salvay, Palasne de Champeaux, Thierry de Ville d'Avray, Monnier (évacué à l'asile de Charenton pour troubles cérébraux), Thouvenin (troubles d'estomac, exploite à Paris une usine

²⁵⁴ n°540, rapports au ministre du 28 octobre 1887 et du 17 mai 1889.

²⁵⁵ n°865.

²⁵⁶ Voir annexe n°17.

d'appareils électriques)²⁵⁷. Elle peut être également mentionnée uniquement dans les notations comme pour de Toucheboeuf-Beaumont, Grandclément, Vidal, Bonnier, et Grognard²⁵⁸.

Cette situation fait souvent l'objet de rapports qui exposent les avis des échelons hiérarchiques qui concluent à l'incapacité de l'intendant à demeurer en service. Cette position est parfois motivée par une blessure de guerre, reçue dans l'arme d'origine, et qui provoque une mise en non-activité tardive après le passage dans l'intendance. Ainsi le lieutenant Le Borgne de La Tour est amputé de la jambe gauche à la suite d'une blessure reçue le 19 mai 1849 dans un combat en Afrique. Il est mis en non-activité en 1873, vingt-quatre ans plus tard, avec le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe²⁵⁹. Il en est de même pour le lieutenant Hitschler, blessé à l'avant bras le 18 juillet 1855, il est mis en non-activité en 1879 avec le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe²⁶⁰. Ces deux intendants restent d'ailleurs peu de temps en service après cette période d'interruption. Le premier part en retraite la même année, en 1873, et le second un an plus tard, en 1880. Pour le sous-intendant de 3^{ième} classe Crémont, c'est après son entrée dans l'intendance en août 1897 qu'il fait une chute moins d'un an plus tard, le 2 juin 1898. Cet accident provoque une méningo-encéphalite chronique qui occasionne des troubles nerveux. Dans sa notation on relève qu'il est mis en non-activité et qu'il l'est encore en 1906. Dans une lettre du 7 décembre 1904, il fait état de ses états de service qui lui faisaient espérer une belle carrière ; il ajoute qu'il est sans fortune et qu'il ne peut laisser échapper la pension de retraite car la pension de réforme sera insuffisante. Il ne reprend jamais le service car il décède le 9 février 1907²⁶¹.

Parfois la non-activité dure et a des conséquences néfastes sur la carrière comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Dollin du Fresnel. Dans sa notation de 1860, son supérieur rappelle que « l'infirmité grave qu'il avait contractée dans le service en Algérie au grand préjudice de son avancement »²⁶². La prolongation risque même de conduire à une mise en réforme. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Cosson est en non-activité pour maladie des yeux depuis trois ans. Il passe en conseil d'enquête mais il n'est pas mis en réforme. Cependant son infirmité est très pénalisante pour sa carrière, il est nommé sous-intendant de 2^{ième} classe en mars 1877 et il le reste jusqu'à sa retraite en juin 1890²⁶³.

Des mises en non-activité pour infirmités temporaires sont également prononcées pendant la partie de la carrière passée dans l'arme d'origine. Nous ne citons dans l'immédiat que le cas du

²⁵⁷ n°50, n°81, n°109, n°193, n°194, n°296, n°338, n°506.

²⁵⁸ n°523 (notation de 1893 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe), n°864 (notation de 1912 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe), n°935 (notations de 1909 et 1910 au grade de sous-intendant de 3^{ième} classe), n°1013 (notations de 1911 et 1912 au grade d'adjoint, notation de 1914 au grade de sous-intendant de 3^{ième} classe).

²⁵⁹ n°216, rapport au ministre du 12 juillet 1873.

²⁶⁰ n°278.

²⁶¹ n°819, lettre du sous-intendant du 7 décembre au chef de corps du 131^{ième} régiment d'infanterie qui préside le conseil d'enquête, rapport du chef de corps du 80^{ième} régiment d'infanterie du 8 décembre 1904, notations de 1901 et 1906.

²⁶² n°272, rapport au ministre du 6 octobre 1858, note au ministre 11 décembre 1858, notation dans le service.

²⁶³ n°391, conseil d'enquête du 13 mai 1882.

lieutenant Dherse qui est mis en non-activité le 11 octobre 1893 et qui est réintégré en 1896. Son colonel souligne, pour le pousser pour l'avancement au choix, que « cet officier a été mis en non-activité pour infirmité temporaire, mais dès que sa santé s'est trouvée rétablie, il a repris son rang parmi ses camarades, abandonnant une position de contrôleur des contributions directes qui lui valait 4 000 francs »²⁶⁴.

L'interruption de service peut être provoquée par l'intendant qui obtient un congé sans solde pour s'occuper d'affaires personnelles. Deux cas sont relevés. Le sous-intendant de 2^{ème} classe Thouvenin s'absente trois ans pour diriger une entreprise²⁶⁵, et l'adjoint de 1^{ère} classe Majorelle, pour une même durée, pour entrer dans une maison de commerce tenue par ses frères²⁶⁶. Certaines demandes sont refusées, comme celle que fait le sous-intendant de 1^{ère} classe Adrian pour une durée de sept mois²⁶⁷. Le congé sans solde peut être demandé dans l'arme d'origine comme le fait le lieutenant Clémenson, il est polytechnicien et sert dans l'artillerie. Le congé de trois ans lui est accordé pour suivre les cours d'une école d'électricité. Il est l'inventeur d'un appareil de commande à distance des électromoteurs²⁶⁸.

Les mutations constituent le second évènement important de la carrière, elles sont du reste beaucoup plus fréquentes que les interruptions de service. Les mutations sont systématiquement répertoriées dans les états de service. Avec les nominations aux différents grades, elles matérialisent l'architecture des carrières, elles méritent donc d'être analysées.

Les mutations

Comme tous les officiers, les intendants sont amenés à changer fréquemment d'affectation au cours de leur carrière pour combler des vacances de postes ou pour faire correspondre leurs emplois avec leurs grades successifs ou leurs compétences. La gestion de ces mutations, et le choix des intendants à affecter dans chaque poste, font l'objet d'un travail compliqué qui combine les aspirations des officiers, leurs aptitudes, les besoins de l'institution, et les avis des divers échelons hiérarchiques. Ces changements d'affectation font l'objet de rapports qui sont élaborés dans les bureaux du ministère et qui figurent parfois dans les dossiers des intendants. Nous avons trouvé un exemple significatif de la procédure suivie dans le dossier de Dutheil. Pour remplacer, à Paris, le sous-intendant Gaillard, la direction de l'intendance propose le sous-intendant Cetty qui, selon elle, possède les qualités requises. Le ministre écrit, en marge du document, les noms de Fournier, Cerfbeer

²⁶⁴ n°1035, notations de 1893, 1896 et 1902.

²⁶⁵ n°858, lettre de Thouvenin du 19 octobre 1909.

²⁶⁶ n°865, rapport au ministre du 29 mars 1904.

²⁶⁷ n°818, lettre du 18 mai 1910.

²⁶⁸ n°1088, rapport au ministre du 21 août 1903.

et Dutheil, il décide de choisir Dutheil²⁶⁹. Dutheil est en poste à Marseille, depuis 1846, il reste à Paris pendant six ans, de 1850 à 1856, il est muté ensuite au Mans. Il est remplacé à Paris par Cerfbeer²⁷⁰. Fournier n'est arrivé à Saint Germain en Laye que depuis 1849, il y reste jusqu'en 1856, date à laquelle il est muté à Chalons sur Marne²⁷¹. Ces quatre officiers font une belle carrière. Fournier et Cetty²⁷² atteignent le grade d'intendant général, Dutheil et Cerfbeer terminent intendants militaires. Le dialogue entre l'intendance et le commandement peut-être tendu. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Daussier est en poste à Lyon, au moment où il va passer intendant militaire, la direction de l'intendance décide de le muter au 18^{ième} corps d'armée. Le général commandant la place de Lyon désapprouve cette mutation et appuie son maintien dans un poste où il a montré des compétences dans sa collaboration avec la commission de défense²⁷³. Daussier est cependant muté à la direction de l'intendance de la division d'Oran.

Les demandes de mutation sont très nombreuses, il est intéressant de présenter quelques exemples de démarches formulées soit par les intendants soit par leur hiérarchie. Quand elles émanent des intendants, elles concrétisent souvent, pour les plus ambitieux, la « stratégie » de carrière, où l'objectif est d'occuper un poste important pour pouvoir se mettre en valeur et ainsi franchir plus rapidement un échelon de la hiérarchie. La demande anticipe parfois le départ du titulaire, comme le fait le sous-intendant Lonclas qui, en 1844, désire être muté à Auxerre en expliquant que le titulaire du poste veut partir, et en précisant : « mon ancienneté doit me donner quelques droits en cas de concurrence ». Le ministre lui répond que le titulaire du poste, le sous-intendant Delaperrière, veut rester²⁷⁴. Lonclas n'est affecté à Auxerre qu'en 1848 en passant par la division d'Oran en 1845, et Evreux en 1847. Le maintien prolongé dans une affectation de faible importance peut devenir un handicap de carrière. C'est pourquoi, en fonction à Lorient depuis dix ans, le sous-intendant Adam veut occuper un poste plus important²⁷⁵. L'année même de sa demande, en 1911, il est muté à Montpellier. Sa démarche semble judicieuse car il est promu intendant militaire en juin 1914. C'est aussi pour cette raison que le supérieur de Derdos demande, pour le sous-intendant, un service important « pour qu'il achève d'y donner la mesure de sa très grande valeur »²⁷⁶. Derdos est affecté au cabinet de la direction de l'intendance du ministère de la guerre depuis 1901, en 1909 il est muté à Versailles. Cependant, contrairement au cas précédent, ce changement d'affectation n'influence pas le cours de sa carrière, intendant militaire depuis septembre 1889, il part à la retraite avec ce grade en avril 1914. A l'inverse, de mauvais services peuvent conduire le supérieur à demander un poste de

²⁶⁹ Rapport au ministre du 6 janvier 1850, dans dossier Dutheil, n°36.

²⁷⁰ n°33.

²⁷¹ n°14.

²⁷² n°16.

²⁷³ n°357, rapport du général commandant la place de Lyon du 27 mai 1889.

²⁷⁴ n°32, lettre de Lonclas du 1^{ier} avril 1844, lettre du ministre du 6 avril 1844.

²⁷⁵ n°757, lettre au ministre du 21 août 1911.

²⁷⁶ n°760, notation de 1909 au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.

moindre importance pour son subordonné. L'adjoint de 1^{ière} classe Labbez est responsable de la direction de l'important service des vivres de la place de Saint-Mihiel depuis 1884. Il ne donne pas satisfaction à son intendant militaire qui, à plusieurs reprises, demande sa mutation pour un emploi comportant moins de responsabilités. Dans son dernier rapport, il déplore que ses propositions soient demeurées sans réponse et ajoute : « je suis obligé de me résigner à enregistrer de temps à autre de sa part des fautes préjudiciables au service ». Il va obtenir gain de cause, et deux après son arrivée, Labbez est affecté au Puy²⁷⁷. D'une façon générale, s'éterniser dans une affectation n'est pas bon pour l'avancement. C'est ce que relève le supérieur de Bauduin dans sa notation de 1873, où il reconnaît que le sous-intendant jouit à Pau d'une légitime considération, « mais il s'y est oublié depuis neuf ans ce qui a retardé son avancement ». Il est muté à Bayonne en 1875, mais il prend sa retraite, pour des raisons de santé et familiales, dès 1876, avec le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe qu'il détient depuis 1853²⁷⁸. Il en va de même pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Perottin et le sous-intendant de 2^{ième} classe Mettas. Le premier est resté à Brest pendant dix ans, en 1913, son intendant militaire écrit : « s'il ne s'était pas éternisé dans ce poste, il aurait pu gagner en expérience et en titres et rattraper peut-être les rangs perdus à son passage à la 1^{ière} classe ». Il part à la retraite en mai 1915 avec le même grade²⁷⁹. Le second ne doit pas s'éterniser à Chaumont qui n'est pas une résidence suffisamment importante²⁸⁰. Le maintien prolongé dans une affectation exaspère la hiérarchie. Le chef de service du sous-intendant de 2^{ième} classe Renault souligne, en 1875, qu'il est à Vincennes depuis plus de dix ans et qu'il « a su se faire maintenir dans ce poste de faveur sous prétexte que sa santé exigeait le voisinage d'un oculiste très habile ». Il est muté à Nevers en 1876 et nommé sous-intendant de 1^{ière} classe en 1877 malgré le grief qui lui avait été fait. Il poursuit même sur sa lancée en parvenant au grade d'intendant militaire en 1885²⁸¹. A l'inverse, une demande de mutation trop rapide peut être mal interprétée. Ainsi le sous-intendant de 3^{ième} classe Rouquerol demande à quitter l'Algérie après dix-huit mois de séjour ce qui dénoterait « aussi peu de goût que peu de zèle pour son métier »²⁸². Cet espoir d'avancement est expressément mentionné, par l'adjoint de 1^{ière} classe Buxerolle dans sa demande d'affectation en Algérie, car il écrit en avril 1899 : « mon passage au service de la colonie me placera dans les conditions exigées pour être nommé au grade supérieur lorsque mon tour se présentera » Apparemment, le calcul est bon, puisqu'il est nommé sous-intendant de 2^{ième} classe en juin 1900²⁸³.

²⁷⁷ n°502, note de la direction des services administratifs pour le ministre du 13 janvier 1886.

²⁷⁸ n°221, notation au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe.

²⁷⁹ n°756, notation de 1913.

²⁸⁰ n°715, notation de 1901.

²⁸¹ n°298, notation de 1875 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe.

²⁸² n°607, notation en 1884.

²⁸³ n°705, lettre du 30 avril 1889.

L'espoir d'un meilleur avancement n'est pas l'unique mobile. Pour étayer sa demande pour servir en Afrique en 1911, l'adjoint Latour précise que l'instruction de ses deux enfants est à peine commencée et qu'elle ne subira pas de retard. Il obtient gain de cause et obtient Sétif et Constantine en 1913²⁸⁴. L'attente d'une décoration peut être aussi à l'origine de la demande. L'adjoint de 1^{ière} classe d'Amade veut être employé à l'armée de Rome ou en Algérie pour regagner du temps pour la légion d'honneur²⁸⁵. Dans de nombreux cas, l'intendant veut changer de poste pour régler un problème d'ordre familial. La santé d'un parent est souvent invoquée. Le sous-intendant Bastien veut passer de Valenciennes à Commercy pour s'occuper d'un des ses enfants qui est gravement atteint d'une fluxion de poitrine²⁸⁶. L'intendant militaire Courtois veut aller à Rennes pour s'occuper de sa mère âgée et malade²⁸⁷. Ces deux demandes ont une suite favorable. Il est en est de même pour les sous-intendants de 3^{ième} classe Joannes²⁸⁸ et Le Roux²⁸⁹. Dans beaucoup de dossiers, comme celui du sous-intendant de 2^{ième} classe Pages, le motif familial n'est pas précisé dans la notation²⁹⁰. Les notations soulignent parfois l'inadéquation entre le climat du lieu d'affectation et la santé de l'intendant. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Lafforgue sert successivement à La Rochelle, Privas, et Carcassonne. En 1902, il est affecté à Dunkerque. Son supérieur souligne que sa santé exige un climat plus doux et soutient son désir d'échanger son poste contre une résidence du sud-ouest. Mais atteint par la limite d'âge, il part à la retraite en 1905. Il obtient gain de cause dans la réserve car il sert à Montauban²⁹¹. Les conséquences sont plus fâcheuses pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Gauthier. Il est en poste à Clermont-Ferrand depuis 1888. En 1893, son chef de service écrit qu'il « ne pourrait aller en Algérie, le climat lui étant trop contraire ». Malgré cette mise en garde, en 1904, il est muté à Médéa en Algérie. Pendant trois ans, son supérieur le juge comme un « fonctionnaire de valeur mais maladif ». C'est par manque d'énergie qu'il n'a pas suffisamment éclairé la commission d'adjudication de Médéa sur les antécédents d'un candidat poursuivi en justice correctionnelle et l'a laissé admettre à une adjudication, un blâme lui est infligé le 9 janvier 1896. En 1897, il est muté à Poitiers où il donne entière satisfaction dans sa manière de servir²⁹². L'éducation des enfants est parfois difficile dans le poste occupé. C'est par exemple la préoccupation des sous-intendants Guiot et Huguin. Le premier, au retour d'une mission au Pérou en 1910, demande à ne pas être éloigné de sa fille qui va entrer à la maison d'éducation de la légion d'honneur et demande une mutation près de

²⁸⁴ n°1019, lettre au ministre du 13 septembre 1911.

²⁸⁵ n°256, lettre de l'intendant militaire au ministre du 8 février 1859.

²⁸⁶ n°834, lettre du 29 septembre 1904.

²⁸⁷ n°233, lettre au général du 12^{ième} corps d'armée du 8 octobre 1882.

²⁸⁸ n°927, notation de 1907.

²⁸⁹ n°928, notation de 1908.

²⁹⁰ n°633, année 1896.

²⁹¹ n°736, notations de 1904 et de 1913.

²⁹² n°571, notations de 1893 à 1896.

Paris²⁹³. Le second, demande une affectation à Paris ou à Lyon pour placer son fils dans un bon lycée²⁹⁴. Guiot doit au préalable servir à Amiens de 1910 à 1913. Huguin, en poste à Maubeuge, est plus chanceux et rejoint Paris dès 1904, soit un an après sa demande. Des problèmes de famille peuvent se produire pendant une campagne. C'est le cas pour le sous-intendant de 2^{ème} classe Chaplain qui doit quitter le Mexique en 1866, et qui est affecté à Metz. Cependant la guerre du Mexique ne l'abandonne pas pour autant car il est affecté à la commission de liquidation des comptes de cette guerre en 1867²⁹⁵. Pour l'adjoint Bretel, le problème est plus complexe. Il demande et obtient la 3^{ème} sous-intendance de Rouen pour s'occuper d'une sœur malade et infirme, et pour suivre un procès destiné à récupérer un héritage détourné par la seconde femme de son père²⁹⁶.

La santé du demandeur lui-même motive aussi la démarche. Pour l'adjoint de 2^{ème} classe Kien, le climat de Belfort n'étant pas bon par suite d'une blessure au tibia, il demande avec succès à passer à Bourg²⁹⁷. L'adjoint Brenet demande une affectation au gouvernement militaire de Paris après une évacuation du Maroc pour maladie. Il obtient finalement un poste à La Rochelle²⁹⁸. L'adjoint de 1^{ère} classe Lebrun, affecté en Algérie depuis 1849, demande à rentrer en France un an plus tard, après une épidémie de choléra, il obtient satisfaction mais revient dans la division de Constantine en 1856²⁹⁹. Pour le sous-intendant de 3^{ème} classe Lamy, ce sont les médecins qui ont déclaré que le climat de l'Algérie lui est funeste³⁰⁰.

Pendant leur carrière dans l'arme, des intendants font des études et demandent une affectation dans une ville qui comporte un établissement universitaire. Le capitaine Hette désire Rouen ou Caen pour achever des études de droit et administratives³⁰¹. De même, le capitaine Aubouy veut préparer une licence en droit et recherche un régiment situé dans le gouvernement militaire de Paris³⁰². La demande du capitaine Cahuzac n'aboutit pas, il veut aller à Versailles, à Grenoble ou à Montpellier, pour comme il l'écrit « suivre facilement les cours de 3^{ème} année de droit et se préparer ainsi à ses futurs examens d'entrée dans l'intendance », sa hiérarchie refuse au motif que les études de droit ne sont pas nécessaires aux officiers qui désirent entrer dans l'intendance³⁰³.

Les raisons invoquées sont parfois multiples. L'adjoint Henry demande et obtient la Tunisie pour trois motifs. Le premier est qu'il n'a pas fait campagne et, à sa nomination au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe, il est susceptible d'être affecté en Tunisie ou en Algérie. Le second est que

²⁹³ n°924, lettre au ministre du 2 avril 1910.

²⁹⁴ n°731, lettre au ministre du 30 juillet 1903.

²⁹⁵ n°265, rapport au ministre du 20 mars 1866.

²⁹⁶ n°1053, lettre au ministre du 3 décembre 1913.

²⁹⁷ n°442, lettre au ministre du 29 mars 1877.

²⁹⁸ n°1036, au ministre du 14 novembre 1911.

²⁹⁹ n°56, lettre au général du 8 novembre 1850.

³⁰⁰ n°843, notation en 1903.

³⁰¹ n°1044, lettre au ministre du 8 septembre 1908.

³⁰² n°1122, lettre au ministre du 30 septembre 1904.

³⁰³ n°1056, lettre au ministre du 19 février 1907, décision de la direction du génie du 25 février 1907.

cette mutation aurait moins de répercussion pour l’instruction de ses enfants et lui éviterait de les faire réinscrire pour quelques mois dans leur lycée. Le troisième est que sa femme, étant enceinte de quelques mois, supporterait mieux en ce moment la fatigue de la traversée³⁰⁴. Le sous-intendant de 2^{ème} classe Leblanc fait également la démarche pour des raisons diverses que son supérieur ne précise pas³⁰⁵.

La hiérarchie commente parfois sévèrement ces demandes. Il est reproché au sous-intendant Flamant de ne pas s’être manifesté, à une époque, pour faire campagne, qui le regrette car des camarades plus jeunes l’ont primé pour l’avancement, et de demander l’Afrique où des intérêts de famille l’appellent³⁰⁶. Il est muté dans la division d’Alger en 1859. Dans leurs appréciations, les supérieurs critiquent les sous-intendants Dingler, Guillebert de Govin³⁰⁷, et Cristiani de Ravaran. Le premier ne serait venu en Afrique que par suite de petits calculs dans l’intention de compléter le temps nécessaire pour être proposé pour la légion d’honneur, puis demande à rentrer en France dès ce résultat obtenu³⁰⁸. Le second, après avoir écrit au général de corps d’armée qu’il ne voulait pas quitter Limoges, a intrigué, en dehors de la voie hiérarchique, pour retourner à Rennes. Pour le troisième, son unique ambition » est d’être muté à Versailles où il a des intérêts³⁰⁹. Même une maladie et une demande de congé de convalescence, qui surviennent après de nombreuses démarches de mutation demeurées infructueuses, ne sont pas appréciées par le chef de service du sous-intendant de 3^{ème} classe d’Arblade³¹⁰.

Cependant le commandement peut passer outre à l’avis de la hiérarchie de l’intendance. Le sous-intendant de 2^{ème} classe Crépin bénéficie de cet appui. Il demande sa nomination au poste de professeur adjoint à l’Ecole Supérieure de Guerre. La direction de l’intendance émet un avis défavorable au motif que le sous-intendant n’a pas toutes les qualités pour cet emploi et qu’« il reste chez lui un fond de légèreté qui semble incompatible avec la situation qu’il ambitionne ». La direction propose les sous-intendants de 2^{ème} classe Thouvenel ou Garrig. Pourtant le général commandant l’école choisit Crépin³¹¹.

La direction de l’intendance peut même ne pas tenir compte de l’avis défavorable donné par un chef de service. C’est ce que souligne le supérieur du sous-intendant de 2^{ème} classe Simouneau qui, pour modérer les ambitions de son subordonné, lui rappelle qu’il a été désigné d’office pour le poste recherché de Versailles sans son agrément³¹².

304 n°1014, lettre au ministre du 14 septembre 1910.

305 n°936, notation en 1913.

306 n°194, note sans date du ministère.

307 n°485, notation de 1890.

308 n°503, notation de 1884.

309 n°29, notation de 1849 au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe.

310 n°570, notation en 1885.

311 Dossier Crépin (n°468), note sans date de la direction des services administratifs pour l’état-major général.

312 n°360, notation de 1875.

Pour obtenir satisfaction, l'intendant demande souvent l'appui d'une personnalité politique. Emile Loubet intervient en faveur de l'adjoint Attane qui désire une affectation à Valence en raison de l'état de santé de sa femme³¹³. Le sénateur du Gers fait de même pour l'adjoint de 1^{ière} classe Causin³¹⁴. Pour l'adjoint de 1^{ière} classe Lage, c'est son père, ancien sous-intendant, qui s'adresse au ministre pour demander une affectation pour son fils en Algérie. Cette démarche est suivie par une intervention du député Mathieu de Dombasle³¹⁵. La hiérarchie elle-même soutient aussi les demandes, comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Chayrou qui brigue un poste à la direction de l'intendance à l'administration centrale et qui reçoit l'appui de l'intendant général³¹⁶. Les soutiens apportés par les supérieurs sont accompagnés d'appréciations élogieuses sur la manière de servir. L'intervention pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Friant va même lui permettre de demeurer dans la division d'Alger pour convenances personnelles, l'intendant militaire considère que le maintien sert aussi l'intérêt du service. Il est maintenu dans cette affectation pendant trois ans, et reste même encore trois ans en Afrique à la division d'Oran³¹⁷. Le chef de service reconnaît que la situation du sous-intendant Goudal ne peut se prolonger indéfiniment sans porter de préjudice sérieux à ses intérêts matériels et à sa famille³¹⁸. Pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Coppens de Norlandt, c'est le commandement, représenté par le général commandant la division d'occupation de Tunisie, qui appuie une demande d'affectation en Tunisie, qu'il obtient pour une durée d'un an seulement avant de rejoindre le corps expéditionnaire de Chine³¹⁹. Cependant les demandes d'interventions peuvent ne pas être appréciées par la hiérarchie, comme c'est le cas pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Vergnes³²⁰ et le sous-intendant de 1^{ière} classe Renaut³²¹. Le premier se fait recommander par un sénateur pour être maintenu à Vincennes. Le second est appuyé par le député de l'Aveyron pour se rapprocher de Paris dont sa famille est originaire.

En dehors des mouvements programmés, des mutations peuvent être prononcées d'office. Le plus souvent c'est à titre disciplinaire, le sous-intendant a commis une faute qui le déconsidère dans sa résidence ou a une attitude qui ne lui permet plus d'exercer convenablement ses fonctions. Les exemples sont nombreux. Le sous-intendant de Bergevin a des propos inconvenants envers des officiers du 8^{ième} régiment de cuirassiers à l'occasion d'une vérification des fourrages³²². En poste à Gap, au moment de l'incident, il est muté à Saint Briec. C'est également, pour un manque de tact,

³¹³ n°1050, réponse du ministre du 23 juillet 1913.

³¹⁴ n°969, lettre du 2 janvier 1914.

³¹⁵ n°106, lettre du père du 2 février 1846, lettre du député du 7 octobre 1847.

³¹⁶ n°862, lettre du sous-intendant du 18 décembre 1911, lettre de l'intendant général du 21 décembre 1911.

³¹⁷ n°138, lettre de l'intendant de l'armée d'Algérie du 25 août 1855.

³¹⁸ n°875, notation en 1912.

³¹⁹ n°586, lettre au ministre de 1899.

³²⁰ n°297, lettre du ministre au général commandant le 1^{ier} corps d'armée du 26 mars 1874.

³²¹ n°298, lettre du général commandant le corps d'armée à l'intendant militaire du 28 février 1877.

³²² n°603, rapport au ministre du 22 mars 1883.

que l'intendant militaire demande un changement de résidence pour l'adjoint de 2^{ième} classe Coppens de Norlandt, dix mois seulement après son entrée dans l'intendance. Il écrit « en montrant un peu de raideur envers les corps de troupe, il a manqué de tact ou il est sorti de la voie tracée par les instructions ». Il est sanctionné et muté de Saintes à la division d'Oran³²³. Le même sort est réservé au sous-intendant de 1^{ière} classe Pelleport, au sous-intendant de 2^{ième} classe Peyrot, au sous-intendant de 2^{ième} classe Benoit, et au sous-intendant de 2^{ième} classe Rouquerol. Le premier est sanctionné pour de graves lacunes dans la direction de l'intendance d'Alger. Le rapport relève un esprit d'insubordination et un affaiblissement moral incompatible avec ses importantes fonctions. Il prend sa retraite en 1900, dès son retour de la division d'Alger³²⁴. Le second est mal noté par le directeur de l'intendance du 6^{ième} corps d'armée qui lui reproche un manque de connaissances et une grande lenteur dans le travail. La direction des services administratifs s'étonne de ce changement dans sa manière de servir qui était habituellement meilleure. Il est quand même muté à Givet. Cet incident ne l'empêche pas d'être nommé sous-intendant de 1^{ière} classe six mois plus tard³²⁵. Le troisième a, en 1902, un grave différent avec son chef de service, le sous-intendant de 1^{ière} classe Godin. Il refuse d'exécuter un ordre, en l'occurrence, il s'agit de notifier une imputation prononcée contre un entrepreneur de fourrages. Il est déplacé de la division de Tunisie à la division d'Alger. Son supérieur rappelle cet incident dans sa notation³²⁶. Il est reproché au quatrième de graves négligences dans son service à Nîmes où il a manqué de perspicacité et de décision à l'occasion de la remise d'approvisionnements en fourrages à l'entreprise³²⁷.

D'une façon générale, toute mésentente avec le commandement local, même si elle n'est pas sanctionnée, s'accompagne d'une mutation pour ne pas envenimer les relations. Cette procédure est appliquée, par exemple, pour l'adjoint de 1^{ière} classe Odier, le sous-intendant de 1^{ière} classe Dumoulin, et l'intendant militaire Millou. Le premier, en poste à Aurillac, a un différent avec le général commandant la subdivision du Cantal à propos d'une admission à l'hôpital d'un soldat en congé de convalescence qui serait contraire aux règlements. Odier n'est pas sanctionné mais le général demande pour lui une autre affectation³²⁸. Le second, affecté à Chambéry, est menacé de punition par le général commandant la 54^{ième} brigade d'infanterie au motif qu'il n'aurait pas, à plusieurs reprises, vérifié la qualité des approvisionnements. Cette négligence aurait occasionné des pertes. L'intendant militaire demande sa mutation³²⁹, il part pour Clermont-Ferrand. Cependant Odier et Dumoulin accèdent au grade d'intendant militaire, respectivement en 1862 et en 1883. Le troisième, à Amiens,

³²³ n°586, lettre de l'intendant militaire au ministre du 29 octobre 1881.

³²⁴ n°494, rapport au ministre du 22 octobre 1899.

³²⁵ n°405, rapport au ministre de juin 1884.

³²⁶ n° 717, lettre du ministre au général commandant la division d'occupation de Tunisie du 11 août 1902, notation de 1902.

³²⁷ n°607, notations en 1896 et 1897.

³²⁸ n°51, rapport au ministre du 23 avril 1844.

³²⁹ n°262, lettre au ministre du général commandant le 14^{ième} corps d'armée du 21 décembre 1877.

au 2^{ème} corps d'armée, depuis 1873, est considéré par le commandement, deux ans plus tard, comme « un vieillard avant l'âge » car il est très souvent absent. Il n'est pas muté mais mis en disponibilité, avant de partir à la retraite en 1879³³⁰.

Le même sort attend souvent l'intendant qui a un différent avec une personnalité civile locale. Ainsi, le préfet du territoire de Belfort se plaint de l'adjoint de 1^{ère} classe Marinier qui aurait eu une attitude inconvenante pendant une séance du conseil de révision, le ministre lui donne un avertissement et demande son déplacement³³¹, mais il n'est pas muté et reste en poste pendant trois ans avant de rejoindre Belfort. La position de l'adjoint de 1^{ère} classe Marulaz est encore plus difficile, la mésintelligence règne à la fois avec plusieurs fonctionnaires importants de Vesoul et le colonel commandant le 1^{er} régiment de cuirassiers. L'enquête révèle que « quoique d'un caractère peut-être difficile, cet adjoint serait loin d'avoir tous les torts qui lui étaient imputés », mais le déplacement est demandé dans l'intérêt du service, il est muté à Vesoul sans qu'aucun manque de délicatesse ou d'honneur ne lui soit reproché.³³² La mutation du sous-intendant de 2^{ème} classe Bassignot est demandée par le ministre de l'intérieur. Le sous-intendant entretiendrait des relations avec le parti légitimiste à Béziers où il est affecté depuis 1863. En 1866, un régiment d'infanterie doit arriver dans la ville, les autorités locales craignent que le sous-intendant profite de ses fonctions « pour peser sur le corps des officiers, lui faire partager ses préventions et ajouter ainsi un nouvel élément à des difficultés déjà graves ». Il est déplacé à Lyon³³³.

Indépendamment de la manière de servir, la mutation intervient souvent après une promotion au grade supérieur. Cependant le commandement demande que le sous-intendant de 2^{ème} classe Plannaz, demeure à son poste, à Rouen, malgré sa promotion au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe en mars 1877. Il reste dans cette affectation jusqu'en 1882³³⁴.

Même lorsqu'elles ne sont pas prononcées d'office, les mutations ne font pas que des heureux. Certains considèrent que leur nouveau poste n'est pas une promotion. L'intendant général Démons³³⁵ vient à contrecœur à Besançon car il estime que la position de directeur des services administratifs du corps d'armée est au dessous de son grade. Ses supérieurs relèvent que sa manière de servir s'en ressent, il est noté comme ayant un caractère « entier et peu bienveillant », de plus il sert avec un « zèle plus apparent que réel ». Démons propose que ses fonctions soient confiées à son adjoint, l'intendant militaire Bonnaventure, qui, lui aussi, semble un peu froissé d'être employé en sous-ordres après avoir été directeur d'un service de l'intendance³³⁶. D'autres, comme le sous-intendant de

³³⁰ n°158, lettre du général commandant le 2^{ème} corps d'armée au ministre du 25 décembre 1875.

³³¹ n°376, note au ministre du 15 juillet 1874.

³³² n°57, notations 1843 et 1844.

³³³ n°242, lettre du ministre de l'intérieur au ministre de la guerre.

³³⁴ n°283, lettre du général commandant la 5^{ème} division d'infanterie du 23 mars 1877.

³³⁵ n°223, note au ministre du 14 octobre 1885, notations des années 1882 et 1885, lettre de Démons au ministre du 9 août 1885.

³³⁶ n°315, notation de 1884 au grade d'intendant militaire.

2^{ème} Lhomme, l'intendant militaire Pesch, le sous-intendant de 2^{ème} classe Laurent, et l'adjoint de 1^{ère} classe Guillain, ressentent leur déplacement comme une disgrâce. Le premier demande, en 1905, à quitter Nevers pour se rapprocher de Montauban où il a des intérêts de famille. Il est nommé à Remiremont. Mais en 1907, il est subitement réaffecté à Nevers qui, selon ses supérieurs, est un poste qui prend une grande importance par suite de la construction d'une fabrique de pain de guerre. Lhomme le prend mal et demande une autre affectation, il est finalement nommé à Briançon. Ses supérieurs l'apprécient, en 1907 il est considéré comme « un fonctionnaire des plus expérimentés et des plus capables ». Il est même proposé sous-intendant de 1^{ère} classe au choix hors tour, et il est promu intendant militaire pendant la guerre de 1914³³⁷. Le second est relevé de ses fonctions de directeur de l'intendance au ministère de la guerre, qu'il occupe du 8 octobre 1910 au 21 septembre 1911. Il est affecté à la direction de l'intendance du 14^{ème} corps d'armée à Lyon. Le ministre le rassure en lui écrivant que son nouveau poste est très important et qu'il a toujours été dirigé par un intendant général, grade qui lui est promis dès la première vacance. Pesch est nommé intendant général en 1913³³⁸. Le troisième est choqué par les allégations d'un sous-intendant attaché au ministère de la guerre qui fait passer son envoi à Briançon pour une sanction déguisée. Il demande une enquête que le ministre juge inutile. Pour lui également, ses craintes ne sont pas fondées. En effet, sous-intendant de 2^{ème} classe depuis le mois de décembre 1904, il est promu sous-intendant de 1^{ère} classe moins de six ans plus tard en janvier 1910 dans des conditions lui permettant d'accéder au grade d'intendant militaire³³⁹. Le quatrième, en fonction à Poitiers, est muté en 1910 à Saïda en Afrique. Il conteste cette décision, non seulement pour des raisons de famille, sa femme doit rester en France où elle sera seule avec peu de revenus, mais aussi dans l'intérêt de sa carrière. En effet, il explique qu'il arrivera sur place trop tard pour l'élaboration du tableau d'avancement. Pour étayer son argumentation, il cite la circulaire de la direction de l'artillerie, du 23 juillet 1910, qui demande de surseoir à une mutation si les intérêts du candidat à l'avancement sont menacés. Il reçoit même l'appui du sénateur de la Vienne. Malgré toutes ces démarches, Guillain est muté mais il est tout de même promu sous-intendant de 2^{ème} classe en 1912, ce qui prouve que son déplacement n'a pas eu d'incidence sur son inscription au tableau d'avancement³⁴⁰. Le mécontentement peut aussi être causé par la situation dans laquelle le nouveau venu trouve son service. Cependant pour le sous-intendant de 3^{ème} classe Delatour, qui est désigné à sa demande pour Bordeaux, la situation lui était connue à l'avance³⁴¹. La cause du

³³⁷ n°759, lettres au ministre du 26 novembre 1905 et du 12 avril 1907, notations au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe.

³³⁸ n°584, note du ministre du 23 septembre 1911.

³³⁹ n°802, notations de 1904 et de 1905 au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe.

³⁴⁰ n°919, lettre au ministre du 13 août 1910, lettre du sénateur de la Vienne du 30 août 1910.

³⁴¹ n°700, notation de 1894.

mécontentement de certains intendants, comme les sous-intendants de 2^{ième} classe Pézeril³⁴² ou de La Ville³⁴³, n'apparaît pas nettement dans les dossiers.

Cependant les plus frondeurs tardent volontairement à rejoindre leur nouveau poste. Ainsi, le lieutenant Maratuech, détaché depuis longtemps à Toulouse en qualité de substitut près le conseil de guerre, est muté à Saint Gaudens. La garnison ne lui plaisant pas, il fait tout son possible pour être maintenu dans son affectation et essaie de forcer la main du général en chef en se faisant recommander. Il finit tout de même par rejoindre son poste mais avec vingt-quatre heures de retard, il est sanctionné de quinze jours d'arrêts³⁴⁴. De même l'adjoint à l'intendance Gruet ne se rend à Laghouat qu'après avoir épuisé les démarches pour éviter cette désignation. Son chef de service écrit qu'il « ne sait pas accepter philosophiquement les nécessités de la vie militaire »³⁴⁵. Le supérieur du sous-intendant de 3^{ième} classe Collavet déplore « cet esprit de résistance occulte envers son chef direct » à l'occasion de sa mutation en Tunisie³⁴⁶. Le sous-intendant de 3^{ième} classe Calbayrac est désigné pour Biskra en Algérie. Dès son arrivée, il demande un congé qui lui est refusé par le ministre. En affirmant ne pas supporter les fortes chaleurs, deux mois après son arrivée, il obtient un congé pour des raisons médicales sans prévenir son directeur, tout en ayant accordé un congé à son chef de bureau. Son chef de service considère qu'il a commis une faute lourde professionnelle. Il n'est pas officiellement sanctionné, et il est muté à Périgueux. Il parvient à se racheter dans sa notation ultérieure, et atteint le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe en juillet 1917³⁴⁷. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Lenormand adopte l'attitude extrême du refus systématique. Après un séjour de trois ans à Lyon, il est affecté à Bourges. Il retarde son départ et fait faire des interventions. Ses supérieurs décident de ne pas céder et le mute à titre disciplinaire dans la division de Constantine. Le sous-intendant ne rejoint pas sa nouvelle résidence car il est admis en 1882 dans le corps de contrôle³⁴⁸.

Les intendants ayant fait une partie de leur carrière dans une arme, ont-ils pour autant tourner la page définitivement avec cette première partie de carrière ? Bien que l'entrée dans l'intendance les conduise à modifier sensiblement les conditions d'exercice de leur métier, il n'en est rien, comme le montrent les dossiers de certains d'entre eux

5. La marque du séjour dans l'arme d'origine

Il est tout d'abord possible que les lieux de stationnement des unités de leur arme aient une influence sur le choix des mutations. C'est le cas pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Firon, qui,

³⁴² n°269, notation de 1873 : «A Grenoble contre son gré, il cherche à obtenir une autre résidence».

³⁴³ n°420, notation de 1882 : « Ce fonctionnaire a été découragé par un changement de résidence imprévu ».

³⁴⁴ n°829, notation de 1895.

³⁴⁵ n°889, notation de 1903.

³⁴⁶ n°653, notation de 1887.

³⁴⁷ n°961, notation de 1911.

³⁴⁸ n°379, rapport au ministre du 4 avril 1882.

comme nous l'avons vu plus haut, fait l'objet d'une mise à la retraite d'office pour raisons disciplinaires. Nous avons trouvé dans son dossier une note confidentielle qui demande à ne pas l'envoyer dans une résidence où se trouve une unité de l'artillerie, car « il était peu aimé dans cette arme dont il faisait partie avant son admission dans l'intendance ». Malheureusement, il est impossible d'illustrer cette appréciation, car les notations dans l'arme ne figurent pas dans le dossier de ce sous-intendant³⁴⁹.

Les supérieurs font parfois référence à ce passage dans l'arme ou le service dans les notations dans l'intendance³⁵⁰. Ces allusions sont relevées dans les notations de cent quarante intendants. Nous nous attendions à ce qu'elles se fassent en tout début de carrière, notamment pour cerner la personnalité de l'officier au moment de son entrée dans l'intendance car c'est un moment important de son parcours professionnel qui l'amène à changer de types d'emplois. Or, au contraire, le notateur peut s'en référer tout au long de la carrière. Cependant la manière d'évoquer le passé de l'intendant dans son arme d'origine est variable. Le supérieur peut se contenter de citer l'origine de l'officier, et parfois aussi son arme d'appartenance et le grade qu'il détenait avant son entrée dans l'intendance, comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Bligny-Bondurand³⁵¹. L'arme ou l'origine peut aussi servir à expliquer le niveau élevé d'instruction générale de l'intendant comme le baron Thomas qui a été formé à l'Ecole Polytechnique et qui sort de l'artillerie³⁵². De façon générale, sortir d'une grande école militaire, avoir servi dans l'artillerie ou le génie (armes souvent qualifiées de « savantes »), et avoir suivi les cours de l'Ecole Supérieure de Guerre, sont des gages d'un bon niveau intellectuel. Le supérieur peut aussi rappeler les bonnes appréciations portées sur l'officier. Il peut mettre en évidence des qualités particulières comme pour l'adjoint de 2^{ième} classe Matis qui a montré beaucoup de zèle lorsqu'il était capitaine au 1^{er} bataillon de chasseurs³⁵³. Il peut aussi citer des récompenses ou des décorations comme pour l'intendant militaire Brisac qui est un « ancien officier du génie où il a reçu quatre agrafes »³⁵⁴.

Pour l'exercice de leurs nouvelles fonctions, les intendants peuvent en retirer des atouts. Ce sont des qualités qui sont mises en valeur dans l'intendance, comme le sous-intendant de 2^{ième} classe

³⁴⁹ n°98.

³⁵⁰ Voir annexe n°18.

³⁵¹ n°27, notations en 1845 et 1846, ainsi que dans 20 autres dossiers.

³⁵² n°31, notation de sous-intendant de 2^{ième} classe en 1838, ainsi que dans 16 autres dossiers.

³⁵³ n°166, notation en 1851, ainsi que pour l'adjoint Chauvin qui est « instruit, intelligent, zélé, et travailleur » (n°770, notation en 1893), l'adjoint Chenot qui « est un « de grande valeur, intelligent, instruit, travailleur » (n°791, notation de 1894), le sous-intendant de 3^{ième} classe Elzière qui est « complet sur lequel on pouvait compter en toutes circonstances » (n°1033, notation en 1913), l'adjoint Jouandon qui est notamment un «intelligent et vigoureux, énergique, discipliné... » (n°1041, notation de 1911), et le sous-intendant de 3^{ième} classe Bertrand qui est un « officier de valeur, actif, débrouillard et plein d'initiative » (n°1069, notation de 1914).

³⁵⁴ n°253, notation de 1882, ainsi que pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Deleuze qui a obtenu de nombreuses félicitations dans l'état-major (n°555, notation de 1894), et le sous-intendant de 2^{ième} classe Reichert (n°562, notation de 1893).

Du Marché³⁵⁵, ou les intendants militaires Paulus³⁵⁶ et Lostie de Kerhor. Le premier a profité de son passage en état-major, le second l'a fait dans la cavalerie, et le troisième « a conservé la tournure dégagée de l'ancien officier de chasseur à pied ». Ce sont aussi des dispositions qui permettent de mieux servir comme le sous-intendant de 3^{ième} classe du Garreau de la Méchenie³⁵⁷ et l'adjoint Reynaud³⁵⁸. Le premier a beaucoup servi dans la troupe, il connaît donc bien les besoins du soldat. Le second est habitué au climat de l'Algérie en raison de ses précédents séjours. Ils peuvent également en tirer des dispositions pour tenir certains emplois. C'est le cas des anciens officiers d'administration pour le service de bureau, comme l'adjoint Coupez³⁵⁹. Le passage dans la cavalerie donne, au sous-intendant de 2^{ième} classe Huguin³⁶⁰, l'aptitude à être attaché à une division relevant de cette arme. L'adjoint Sardou³⁶¹ est lui, très apte à traiter les questions de mobilisation, grâce aux études qu'il a faites comme officier d'ordonnance et son passage dans l'état-major.

A l'inverse, le passé dans l'arme d'origine peut constituer un handicap. Les supérieurs des sous-intendants de 2^{ième} classe Dubard³⁶² et Huguin³⁶³, et de l'adjoint Fargeon³⁶⁴ relèvent des mauvaises appréciations. Le premier a été connu comme « officier d'état-major fort ordinaire ». Le second a été mal noté au début de sa carrière dans un régiment de cavalerie. Le troisième, au grade de capitaine, n'a pas montré suffisamment d'énergie et de fermeté lors des mutineries des 19 et 20 juin 1905 au 17^{ième} régiment d'infanterie. Son mauvais comportement est inscrit dans son dossier. Après son sa nomination au grade d'adjoint à l'intendance, en décembre 1908, la direction de l'intendance s'appuie sur sa manière de servir pour demander qu'il en soit tenu compte et que l'on modifie l'appréciation inscrite au moment des faits reprochés³⁶⁵. La situation est la même pour le capitaine Laurent qui, lui aussi, n'a pas su faire face à cette mutinerie³⁶⁶. Les chefs de services relèvent

³⁵⁵ n°340, notation de 1876.

³⁵⁶ n°541, notation de 1909.

³⁵⁷ n°1067, notation de 1913.

³⁵⁸ n°1065, notation de 1912.

³⁵⁹ n°1008, notation de 1909, de même que pour le sous-intendant Augier (n°1018, notation de 1912), et les adjoints Bourdaire (n°1054, notation de 1912) et Marque (n°1099, notation de 1914).

³⁶⁰ n°731, notation de 1904.

³⁶¹ n°768, notation de 1894.

³⁶² n°21, notation de 1844.

³⁶³ n°731, notation de 1900.

³⁶⁴ n°1001, notation de 1909, lettre du bureau du personnel de la direction de l'infanterie du 9 février 1909.

³⁶⁵ n°1001, lettre du bureau du personnel à la direction de l'infanterie du 9 février 1909 qui précise que Fargeon « a complété ses connaissances administratives pratiques, a donné entière satisfaction à son sous-intendant militaire par sa belle tenue, sa bonne conduite, son esprit militaire et sa manière de servir. Promet de faire un excellent fonctionnaire ». Elle demande l'avis de la direction pour effacer cette mention du dossier. Par ordre du ministre en date du 3 juillet 1909, l'inscription devient : « Lors de la mutinerie du 17^{ième}, il n'a pu, malgré ses efforts, maintenir ses hommes dans le devoir. A, depuis ces évènements, donné toute satisfaction dans sa manière de servir. A continué à mériter les notes élogieuses qu'il avait obtenues antérieurement au 19 juin 1907 ».

³⁶⁶ n°1058, notations de 1907, 1908, et 1910. Après son admission au stage de l'intendance, la décision ministérielle initiale devient : « s'est efforcé par le zèle et le dévouement dont il a fait preuve depuis trois ans d'effacer la tache imprimée au 17^{ième} lors de la mutinerie des 19 et 20 juin 1907 », Une demande d'indulgence est transmise le 19 octobre 1910 par le chef de corps du 61^{ième} régiment d'infanterie à l'intendant général Maurin, président du Comité technique de l'intendance.

parfois des qualités qui se sont manifestées dans l'arme mais qui ne peuvent être utiles dans l'intendance, comme pour les sous-intendants de 3^{ième} classe Labadie³⁶⁷ et Cazin³⁶⁸. Le premier continue à avoir l'esprit d'un trésorier qui doit être différent que celui d'un fonctionnaire de l'intendance. Le second a bien servi comme chef de bureau, mais cette capacité ne suffit pas à faire un bon chef de service. L'évolution est plus favorable pour des intendants qui ont su concilier leurs anciennes allures avec leur nouvelles fonctions, comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Mallarmé qui ne se comporte plus comme l'adjudant-major qu'il a été avant son entrée dans l'intendance³⁶⁹. Le grade détenu peut devenir aussi un handicap, comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe d'Elbauve³⁷⁰, nommé lieutenant-colonel (grade équivalent à celui obtenu dans l'intendance) au moment de son admission dans l'intendance, pour lequel le chef de corps demande que cette promotion ne lui soit pas opposée pour retarder une proposition pour le grade supérieur de sous-intendant de 1^{ière} classe. En dehors de la personnalité de l'intendant, le handicap peut provenir du régiment d'origine comme c'est le cas pour l'adjoint de 2^{ième} classe Pesch³⁷¹ qui a la malchance d'exercer la surveillance de l'administration d'un régiment dont il provient, ce qui le met dans une situation difficile. Enfin, la hiérarchie n'apprécie pas que des relations, faites avant l'entrée dans l'intendance, soient utilisées pour faciliter la carrière comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Fickelscherer³⁷² qui est un ancien officier d'ordonnance du général Saussier et qui « a trouvé une bienveillance dont il a abusé ».

Comme le montrent de nombreuses appréciations sur la manière de servir dans l'arme, tous les intendants ne quittent pas leur arme d'origine dans de mauvaises conditions. Pour ne prendre qu'un exemple parmi de nombreux autres, comme nous le voyons plus loin, nous citons le cas du capitaine Coulombeix. Cet officier passe du grade de sous-lieutenant à celui de capitaine en quatre ans. Au moment où il fait part de son intention d'entrer dans l'intendance, en 1859, son colonel l'apprécie ainsi : « par des considérations respectables de famille, il veut se tourner du côté de l'intendance qui gagnera ce que perd le 98^{ième}, un excellent officier »³⁷³. Il est donc possible que, déçus par les conditions de poursuite de leurs carrières, des intendants aient songé à revenir dans leur arme. Nous avons trouvé deux intendants qui font officiellement la démarche, mais elle n'aboutit pas. Le premier est le sous-intendant de 2^{ième} classe d'Amade³⁷⁴. En 1870, il demande à son intendant militaire de retourner dans l'infanterie avec le grade de lieutenant-colonel. Il explique ainsi sa

³⁶⁷ n°616, notation de 1891.

³⁶⁸ n°1015, notation de 1913.

³⁶⁹ n°25, notation de 1845.

³⁷⁰ n°20, notation de 1845.

³⁷¹ n°584, notation de 1881.

³⁷² n°675, notation de 1893.

³⁷³ n°306, notation de 1859 au grade de capitaine.

³⁷⁴ n°256, lettre au ministre du 19 mai 1857.

décision³⁷⁵: « Je désire quitter l'intendance militaire où je n'éprouve que déception. Je me sens plus apte à rendre des services à la tête d'une troupe que dans un bureau ou des services administratifs ». Sa demande est refusée, au motif que le personnel de l'intendance est organisée et entretenue pour les besoins de l'administration de la guerre³⁷⁶. La réponse ajoute que cette argumentation est exposée pour toutes les demandes faites depuis le début de la campagne. Ce qui prouve que cet intendant n'est pas le seul à souhaiter quitter l'intendance depuis le début de la guerre. Il fait pourtant une carrière honorable. Malgré cette lettre, deux mois plus tard, il est promu sous-intendant de 1^{ière} classe en janvier 1871, soit moins de quatre ans près sa nomination au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe en août 1867. Cependant à partir de 1871, les appréciations de ses supérieurs ne sont pas bonnes dans l'ensemble. En 1872, il est qualifié de « médiocre fonctionnaire à mettre à la tête d'une petite intendance tranquille ». Dans les années suivantes, c'est son manque de jugement qui est incriminé. Il lui est aussi reproché d'être « plus préoccupé de ses intérêts personnels que de ceux du service ». La notation de la dernière année est cinglante, son supérieur considère que c'est un fonctionnaire « sur lequel on ne peut plus compter, par mauvaise volonté et incapacité ». Le subordonné soutient même, contre son chef, un comptable sanctionné. Il prend la retraite en 1881, après onze ans de grade de sous-intendant de 1^{ière} classe sans atteindre le grade d'intendant militaire³⁷⁷. Le second est l'intendant général Pariset. Pour refuser une mission d'inspection de troupes du train des équipages, il demande à réintégrer le train des équipages qui est son arme d'origine. Il explique qu'il n'a été nommé que pour cet emploi d'inspection et qu'il n'y a donc pas d'inconvénient à ce qu'il quitte l'intendance. Il en profite pour faire des remarques intéressantes sur l'opportunité de la création récente du grade d'intendant général qui conduit à faire contrôler les actes de l'intendance par l'intendance elle-même. Nous voyons plus loin, que cet argument est plus tard utilisé pour justifier la création d'un corps de contrôleurs indépendants du commandement. Il avoue son incompetence en matière administrative, en précisant que ses connaissances se limitent aux détails de la comptabilité d'une compagnie. Il demande que cette inspection soit limitée aux établissements sans y inclure les corps de troupe, car privé des honneurs militaires, il serait dans une position inférieure à celle qu'il tenait lorsqu'il inspectait les corps du train en qualité d'inspecteur général. La direction décide de maintenir sa mission et de lui adjoindre un sous-intendant pour l'aider³⁷⁸. Cependant, l'intendant général Pariset ne va pas se contenter de cette inspection, il reste en service pendant encore six ans et demi, du mois d'octobre 1856 au mois d'avril 1863. Cette durée n'est pas négligeable. En effet sur les cinquante-deux intendants généraux qui prennent leur retraite dans l'intendance pendant la période, la durée moyenne de grade est de cinq ans, onze seulement restent plus longtemps que Pariset. La plus longue

³⁷⁵ Lettre du 7 novembre 1870.

³⁷⁶ Note pour le ministre du 15 novembre 1870.

³⁷⁷ Notations de 1872 à 1881, au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.

³⁷⁸ n°6, lettres au ministre du 10 et 19 mai 1857, lettre sans date de 1857, note au ministre du 29 mai 1857.

durée revient à l'intendant général Friant qui détient son grade du 1^{er} janvier 1871 au 1^{er} janvier 1883³⁷⁹. L'intendant général Mongin sert pendant une durée identique à celle de Pariset de juin 1866 à janvier 1873. Le dossier de Pariset ne contenant pas sa notation dans le service, il ne nous est pas possible de vérifier si sa réticence pour demeurer dans l'intendance a eu une influence sur sa manière de servir. Il convient de souligner que ces inspections administratives sont menées en même temps que les inspections générales que l'on confie le plus souvent à des généraux en disponibilité. Ces missions passent donc pour des villégiatures³⁸⁰. Ainsi, pour un officier, entrer dans l'intendance est donc une décision importante, car, sitôt nommé à un grade dans sa nouvelle carrière, il ne plus revenir en arrière.

Nous venons de montrer les caractéristiques militaires générales des intendants. Elles servent plus loin de point de départ pour l'analyse des carrières. Il convient maintenant de dégager les grands traits sociaux de cette population.

II- Les caractéristiques sociales générales

Pour déterminer les caractéristiques militaires générales, les annuaires du service de l'intendance ont constitué une source, certes insuffisante, mais très importante. Par contre, pour l'étude des caractéristiques sociales générales, ces documents sont d'un très faible secours. En effet, comme nous l'avons vu dans l'introduction, les données qu'ils contiennent sont essentiellement d'ordre purement militaire, les seules informations utiles disponibles sont la date, et le lieu de naissance qui permettent cependant de situer aisément l'origine géographique des intendants. Il est donc indispensable d'utiliser les dossiers du personnel qui contiennent les pièces d'état civil et familiales. En effet, avec les informations dont nous disposons, nous sommes en mesure de dégager les grandes orientations des origines sociales de ces officiers et les conditions dans lesquelles ils se marient. A ces éléments, il faut ajouter l'examen des conditions de vie, en dehors du service, dans la cadre de la vie des intendants, qui, au même titre que la manière de servir, est parfois mentionnée dans les appréciations que portent annuellement la hiérarchie. La vie privée de l'intendant fait aussi partie de sa carrière. Il convient cependant d'ajouter, au préalable, que dans beaucoup de dossiers des pièces importantes manquent. Ces lacunes dans les sources relativisent les résultats obtenus.

1. L'origine géographique³⁸¹

Les annuaires du service ne mentionnent pas toujours le lieu de naissance, ce renseignement manque pour cent quatre-vingt individus. Il est alors possible d'utiliser l'acte de naissance, lorsque

³⁷⁹ n°138.

³⁸⁰ Margaine C., *A propos des armées françaises et allemandes*, Reims Martin, 1871, p.30.

³⁸¹ Voir annexe n°19.

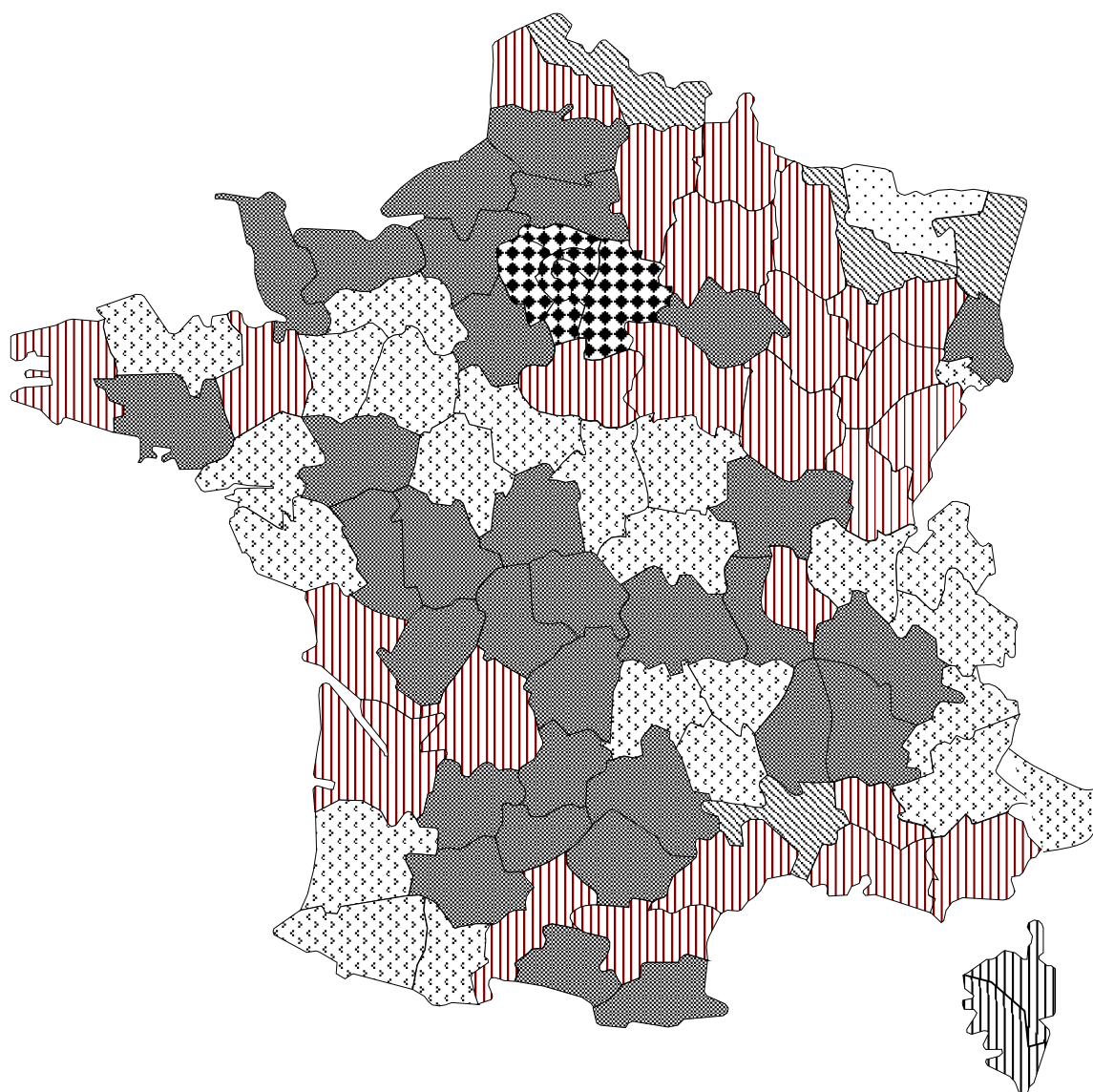
cette pièce figure dans le dossier, ou plus rarement les états de service. Au total l'origine géographique a pu être déterminée pour 1005 intendants, parmi eux 963 sont nés en France et 42 hors métropole. Pour situer les localités, nous avons utilisé le *Dictionnaire national des communes de France*³⁸², et, en nous référant aux populations de 1977, nous avons distingué trois types de communes, les petites, avec moins de 2000 habitants, les moyennes comportant jusqu'à 50 000 habitants, et les grandes peuplées de plus de 50 000 habitants. Comme le montre la carte ci-dessous, un peu plus d'un intendant sur dix est né dans la région parisienne (l'ancien département 75), et en grande majorité à Paris. Puis viennent, loin derrière, les départements de la Moselle (5%), le Bas Rhin (3%), la Meurthe et Moselle (2,5%), l'Ille et Vilaine, les Ardennes, les Bouches du Rhône, la Haute Garonne, et l'Hérault (avec chacun moins de 2%). En dehors de la région parisienne, et des localités situées hors métropole, les proportions des petites, des moyennes, et des grandes villes, sont très proches avec respectivement 33% ; 32%, et 35%. Il convient de relever que deux intendants, ayant des noms très semblables, sont nés dans la même ville de Semur en Auxois, dans la Côte d'Or. Il s'agit de Guéneau d'Aumont³⁸³ et de Guéneau de Montbeillard³⁸⁴, le premier est polytechnicien, il est né le 24 avril 1809, le second est saint-cyrien, il est né le 20 février 1813. Le lien de parenté, s'il existe, n'a pu être déterminé.

³⁸² Dictionnaire Mérat, Albin Michel ,1977.

³⁸³ n°148.

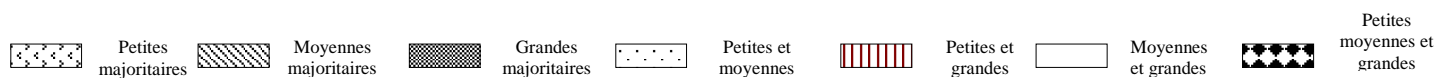
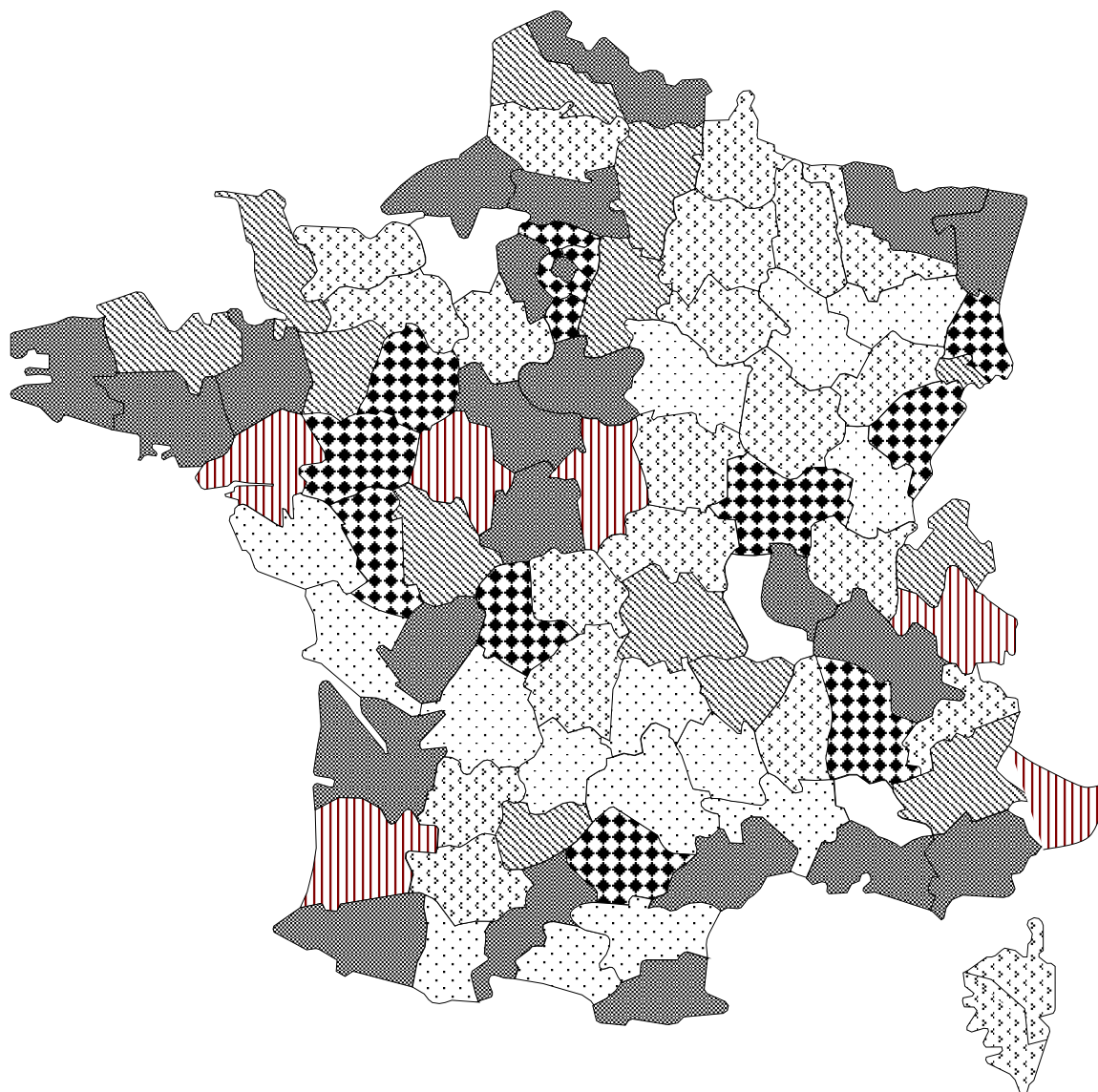
³⁸⁴ n°159.

Le département d'origine des intendants



Comme le montre la carte ci-dessous, la proportion de la taille des communes est variable selon les départements. Elle est identique dans les départements qui entourent la ville de Paris et dans neuf autres départements (Sarthe, Maine et Loire, Deux Sèvres, Haute Vienne, Tarn, Saône et Loire, Drôme, Haut Rhin).

Proportion de la taille des communes de naissance dans les départements d'origine



Il est également possible de préciser la taille de la commune de naissance en fonction de l'origine du recrutement. La ventilation porte sur les 964 communes dont la taille a pu être déterminée, et après avoir enlevé cinq villes où sont nées quatre commissaires des guerres et de Selves dont le recrutement est exceptionnel, nous obtenons, le résultat suivant :

Tableau n°7**Taille de la commune de naissance en fonction de l'origine du recrutement**

Origine	Communes								Total
	Petites	%	Moyennes	%	Grandes	%	Paris	%	
Saint-Cyr	90	32	147	52	170	59	53	50	
Polytechnique	80	29	79	28	64	22	30	29	
Soldat	111	39	57	20	55	19	22	21	
Total	281	100	283	100	289	100	105	100	

Cette répartition par origine de recrutement est proche de la répartition de l'origine du recrutement pour l'ensemble de la population. Il est permis cependant de relever une plus grande proportion d'intendants issus du rang nés dans les petites communes. Mais nous pensons que la détermination de l'origine géographique est surtout intéressante à titre individuelle, notamment dans le cadre d'une biographie, elle n'a qu'un caractère indicatif pour l'étude d'une population d'individus, pour deux principales raisons. La première est qu'il faudrait analyser un nombre beaucoup plus grand d'officiers et le comparer à d'autres catégories socioprofessionnelles. La seconde est que cet élément d'analyse risque d'avoir une faible influence sur les carrières de nos intendants. La mention de cette origine n'a été relevée que dans trois notations dans l'arme. Elle peut être citée sans commentaire particulier comme pour le sous-lieutenant Plouhinec qui est breton³⁸⁵. Elle peut comporter un commentaire défavorable³⁸⁶ comme pour le lieutenant Hergault qui est créole, ce qui expliquerait, selon son chef de corps, « le caractère indolent », ou pour le lieutenant Kien³⁸⁷, dont l'origine allemande est pénalisante pour s'exprimer en français. Il nous semble que le milieu familial et social, dans lequel a évolué le futur officier, peut avoir une plus grande influence sur son devenir.

C'est pourquoi nous ne développons pas d'avantage ce critère d'analyse et nous abordons l'origine sociale des intendants.

2. L'origine sociale

Les dossiers du personnel ne contiennent pas de documents indiquant la nature des biens que possèdent les intendants en plus du montant de leur solde. En raison de l'impossibilité d'évaluer le patrimoine des intendants avec les sources dont nous disposons, il ne peut être envisagé de comparer leur niveau de vie à celui d'autres catégories socioprofessionnelles de la population française. Il faudrait, pour cela, mener d'autres recherches particulièrement longues notamment de types

³⁸⁵ n°869, notation de 1887.

³⁸⁶ Voir annexe n°20.

³⁸⁷ n°442, notation de 1865.

notariales et généalogiques. L'origine sociale ne peut être déterminée qu'à partir de la profession du père ou plus rarement de celle de la mère en cas de décès du père. Elle est complétée par l'examen des dossiers de demande de bourse pour entrer dans l'un des deux grandes écoles militaires de formation que sont Saint-Cyr ou Polytechnique. Il convient de souligner que 320 dossiers comportent des demandes de bourse sur les 865 dossiers d'intendants issus d'une grande école militaire. Ainsi, au minimum, plus du tiers des parents n'ont pas de ressources suffisantes pour supporter les frais de scolarité.

La profession du père³⁸⁸

L'acte de naissance est la source essentielle. Lorsque la profession n'y est pas mentionnée, il est possible de la trouver dans l'acte de mariage ou le contrat de mariage, et beaucoup plus rarement, dans une démarche que fait le père pour son fils. Le plus surprenant est que la profession du père ne figure quasiment jamais sur l'acte d'engagement dans l'armée.

Les professions ont pu être relevées dans 998 dossiers. En toute logique, le nombre des fils de militaires arrive en tête, même si, avec 30% des résultats, la proportion n'est pas écrasante. Si on ajoute aux officiers des armes, ceux de l'intendance, du commissariat de la marine et les médecins militaires, quand le père d'un intendant est un militaire, dans 80% des cas, c'est un officier. Vingt-deux intendants seulement ont un père ayant exercé des fonctions dans l'intendance, et, dans la plupart des cas, en qualité de militaire³⁸⁹. Les trois intendants dont le père a exercé des emplois civils sont Flamant, Delannoy, et Brichard, le père du premier comme commis, le père du second comme secrétaire, et le père du troisième comme employé des subsistances militaires³⁹⁰. Viennent ensuite loin derrière, les commerçants et négociants, les fonctionnaires, et les artisans, dans des proportions proches. Un père fonctionnaire sur deux a exercé des fonctions financières, mais seul un d'entre eux a été payeur départemental³⁹¹ alors que ce fonctionnaire des finances est en relations professionnelles constantes avec l'intendant qui mandate les dépenses. Cependant la fonction publique au sens large (militaires, fonctionnaires, magistrats et enseignants) a fourni près de la moitié de la population des pères d'intendants dont la profession est connue. La proportion des cadres de l'industrie et du commerce, et des entrepreneurs, est assez faible.

Ce premier constat ne donne qu'une image incomplète de la proportion des diverses professions. Il faut approfondir l'analyse en répartissant la population entre les trois principales origines de recrutement³⁹² (soldat, Saint-Cyr, Polytechnique), et en examinant la population des

³⁸⁸ Voir annexe n°21.

³⁸⁹ Voir annexe n°22.

³⁹⁰ n°194, n°339, n°398.

³⁹¹ Chauchard n°326.

³⁹² Voir annexe n°23.

généraux. Les principales origines de recrutement sont représentées dans 990 dossiers qui comportent la profession du père. Les fils de militaires sont en très grande majorité passés par une école militaire. Ils sont deux cent cinquante-trois sur deux-cent quatre vingt-sept, soit 88%, alors que les élèves des écoles militaires représentent 76% de la population des intendants. Pour les fils d'officiers la proportion passe à 91%. Les fils de petits fonctionnaires sont pour moitié issus du rang (douze sur vingt-six). Mais ils sont très minoritaires pour les fonctionnaires moyens (neuf sur cinquante-huit) et inexistant pour les fonctionnaires supérieurs. Il en va de même pour d'autres familles d'emplois. Ainsi les professions de la justice et médicales sont faiblement représentées chez les officiers passés par le rang. A l'inverse, les fils de cultivateurs et d'artisans ont commencé leur carrière majoritairement comme soldat. Les premiers sont vingt-neuf sur cinquante, soit 58%, les seconds sont quarante et un sur quatre-vingt-seize, soit 42%, alors que les anciens soldats comptent pour 23% dans l'effectif des intendants. Il est intéressant de relever que les six fils d'entrepreneurs sont polytechniciens. L'Ecole Polytechnique dispense un enseignement scientifique et forme pour des emplois autres que militaires, comme ceux de l'industrie, alors que l'Ecole de Saint-Cyr a pour unique objectif de former les officiers qui de destinent à l'infanterie ou à la cavalerie

La profession du père des généraux (intendants militaires et intendants généraux) est elle aussi significative³⁹³. Sur les trois cents dossiers d'intendants qui sont promus généraux durant la période, deux cent quarante-sept comportent la profession du père. La proportion des fils de militaires est plus importante que celle relevée pour la population totale des intendants (44% contre 29%). Lorsque le père est militaire, c'est dans 89% des cas un officier, contre 80% pour la population totale. Nous disposons de deux études pour tenter de faire une comparaison avec l'origine sociale des généraux de l'armée de terre. Pour l'année 1901, il est possible de s'appuyer sur l'origine sociale des 208 généraux de divisions³⁹⁴. Il faut, cependant, adapter les catégories socioprofessionnelles utilisées pour les intendants avec celles choisies par l'auteur de l'étude, et comptabiliser les intendants militaires (généraux de brigade) et les intendants généraux (généraux de division). Le résultat obtenu est purement indicatif car la population des intendants disponibles ne représente que dix sept individus. Il ressort, cependant, que la moitié d'entre eux est issue de la bourgeoisie moyenne contre un peu plus de 6% pour les généraux de division de l'armée de terre. Il en va de même pour les généraux issus de l'Ecole Polytechnique³⁹⁵. Par rapport à l'étude précédente, les critères adoptés par l'auteur sont proches de ceux employés pour les intendants. Cependant, trois intendants polytechniciens seulement, dont la profession du père est connue, parviennent à un grade de général Il s'agit des intendants

³⁹³ Voir annexe n°24.

³⁹⁴ Charles Ch., *Les élites de la République*, Paris Fayard 1987, p.74, voir annexe n°25.

³⁹⁵ Shinn T., *L'Ecole Polytechnique 1794-1914*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1980, p.187, voir annexe n°25.

généraux Dubard³⁹⁶, de Juge Montespieu³⁹⁷, et Vigo-Rousillon³⁹⁸. Le père du premier est maître de forge, ceux du second et du troisième sont des officiers supérieurs.

Les demandes de bourse complète utilement ces résultats.

Les demandes de bourse pour une école militaire

Les dossiers de demandes de bourse constituent une source importante pour une étude sociale des officiers. En effet, ils comportent la demande manuscrite du parent qui fait part de sa situation familiale et financière. Le conseil municipal émet un avis qui s'appuie sur un document produit par l'administration fiscale, et sur une appréciation portée sur la conduite de la famille. Le préfet donne aussi un avis qui est déterminant pour la prise de décision par le ministère représentée par la direction des écoles. Le trousseau ou le demi-trousseau est également demandé en même temps.

Sur les trois cent vingt demandes de bourse, six sont expressément refusées. Le préfet note simplement que toutes les ressources n'ont pas été prises en compte alors que le conseil municipal a été plus bienveillant. C'est le cas pour Collenet, Audibert, Vidal, Pierrot, Favin-Lévêque, et Langlois.³⁹⁹ Par exemple, dans le dossier de Collenet, le motif du refus est que sa mère a de la fortune. Les professions des pères sont très variées. Celui de Collenet est capitaine, celui d'Audibert est tailleur d'habits, celui de Pierrot est négociant, celui de Favin-Lévêque est notaire, et celui de Langlois est employé. Le dossier de Vidal ne comporte pas de document indiquant la profession de son père. Au contraire, pour Dadillon⁴⁰⁰, après un premier refus, le conseil municipal a finalement gain de cause. Le père est instituteur, il a certes une petite propriété mais elle ne peut pas être comptabilisée dans les ressources car elle est grevée d'une rente viagère d'un montant à peu près égal à celui du revenu.

Parmi les trois cent quatorze autres demandes, deux cent quatre vingt-neuf figurent dans des dossiers d'officiers dont la profession du parent est connue. Il est intéressant de compléter cette analyse en classant les dossiers selon l'origine sociale des officiers⁴⁰¹. Il en résulte que 38% des dossiers concernent des fils de militaires. Cette proportion est assez proche de la part des fils de militaires dans la population des élèves des écoles et du total des demandes de bourse. Cependant le constat est différent si l'on compare les fils d'officiers et de sous-officiers. Pour les premiers (toutes catégories confondues), la proportion de boursiers (33%) est un peu plus élevée que celle de leur nombre parmi les élèves des écoles et que celle du total des boursiers (27 et 25%). Pour les seconds (y compris les fils de gardes du génie ou de l'artillerie), fort logiquement compte-tenu des revenus,

³⁹⁶

n°21.

³⁹⁷

n°60.

³⁹⁸

n°151.

³⁹⁹

n°732, n°766, n°864, n°911, n°917, n°1020.

⁴⁰⁰

n°933.

⁴⁰¹

Voir annexe n°26.

la proportion des boursiers est beaucoup plus élevée (63%) que celle des élèves fils de sous-officiers (5%) et que celle des fils de sous-officiers dans la population des boursiers (9%). Le bilan est semblable pour les fils de cultivateurs, d'artisans, d'employés, et d'enseignants. Pour ces quatre catégories socioprofessionnelles, où les ressources des parents sont souvent modestes, la proportion des boursiers est de 45% alors que la proportion dans la population des élèves et de celle du total des boursiers est respectivement de 20 et 25%. Le résultat est encore plus flagrant pour les ouvriers mais ils représentent un très petit nombre de pères d'élèves des écoles.

Parfois l'accord de la bourse n'est donné qu'après un complément d'instruction. Pour Brenet⁴⁰², ce complément est relativement simple. Le conseil municipal émet un avis favorable pour Saint Cyr, mais, suite à l'avis défavorable du préfet, la demande est refusée. Le père, horloger, demande, avec succès, la révision de la décision dans une lettre envoyée au ministre, au mois d'octobre 1891 dans laquelle il écrit que « sans doute je pourrais payer encore le prix de sa pension mais ce serait au mépris de toute justice paternelle et les devoirs de père de famille me commandent de songer à faire l'éducation de mes trois jeunes filles et surtout pensant à mon état maladif et à mes soixante deux ans ». Pour Chambard⁴⁰³, ce complément est plus compliqué. C'est sa mère, veuve d'un cultivateur, qui va s'occuper du dossier. Dans sa délibération du 7 août 1892, le conseil municipal émet un avis favorable, il considère que « le chiffre des impôts payés par Mme veuve Chambard est loin de donner la situation exacte de sa fortune, attendu que ses vignes, autrefois source principale de ses revenus, sont presque complètement détruites par le phylloxera ». Dans son avis du 18 août 1892, le préfet de l'Ain « demande à rejeter une demande d'une famille aisée et hostile au gouvernement de la république ». Cet avis est transmis au ministre le 18 août 1892. Le ministère refuse de nouveau le 10 septembre 1893. Un échange de nombreuses lettres entre la mère et le ministère va suivre. Il est intéressant de citer la lettre du directeur de l'infanterie (direction des écoles) au ministre du 3 novembre 1892. Il dit qu'il y a eu erreur dans le calcul des ressources de la famille, et il ajoute que « quant à son fils, il dit publiquement que, élevé dans l'enseignement libre, il ne sollicite une épée que pour débarrasser le pays du gouvernement actuel ». Il refuse d'accepter la demande. Un député appuie la démarche de la mère le 21 novembre 1892, qui finalement obtient la bourse.

Pour parachever l'éclairage social de ces officiers, il faut maintenant évoquer leur mariage

3. Le mariage des intendants

Comme l'officier doit demander l'autorisation pour se marier, le mariage fait l'objet d'un important mémoire qui constitue également une source intéressante pour l'étude sociale de ces

⁴⁰² n°1036.

⁴⁰³ n°1083.

officiers. Ce dossier comporte la demande de l'officier et les avis des différents échelons hiérarchiques qui s'appuient sur les contrats de mariage, un avis du conseil municipal, et une enquête de gendarmerie. Il est donc notamment possible de connaître l'origine sociale de la future épouse et la composition de la dot. Le dossier fait parfois l'objet d'un complément d'instruction qui donne une idée plus précise de la situation de l'officier et de celle de sa fiancée. Dans certains cas, le mémoire d'autorisation de mariage manque dans le dossier du personnel, la date du mariage est simplement mentionnée dans les états de service. 983 dossiers contiennent des mémoires de demande d'autorisation de mariage ou mentionnent le mariage. Avant d'aborder le mariage sur un plan familial, nous devons le situer dans le déroulement des parcours professionnels. Les intendants peuvent se marier soit durant leur passage dans leur arme d'origine, soit après leur entrée dans l'intendance.

Les mariages dans les parcours professionnels⁴⁰⁴

Six cent trente-six intendants (soit 65% des dossiers), se marient durant leur passage dans leur arme d'origine. Cet événement concerne soixante-neuf sous-lieutenants, trois cent quarante-neuf lieutenants, deux cent quinze capitaines, et trois commandants seulement (soit respectivement 10%, 55%, 35%, et moins de 1% du nombre des mariages dans l'arme). La moitié des intendants, qui se marient avant l'entrée dans l'intendance, le font au grade de lieutenant et un tiers au grade de capitaine. En toute logique, essentiellement pour des raisons financières, peu d'intendants se marient au grade de sous-lieutenant qui correspond au début de leur carrière. Près des deux tiers des officiers sont mariés avant d'obtenir le grade de capitaine. Lorsque l'officier se marie au grade de sous-lieutenant, la proportion des officiers qui ont fait une grande école est très proche de celle des officiers issus du rang. En effet, on relève vingt-trois saint-cyriens, dix polytechniciens, et trente-six soldats dont vingt-deux officiers d'administration. Même s'il recouvre un petit nombre d'officiers, ce résultat est surprenant car, lorsqu'il atteint le grade de sous-lieutenant, l'officier qui sort d'une grande école a souvent très peu d'années de service, notamment celui qui a fait l'Ecole Polytechnique. De plus, la moitié des dossiers de ces officiers comportent des demandes de bourse, ce qui indique que les ressources de leurs parents n'ont pu les aider. Le résultat obtenu pour les officiers issus du rang est plus logique. En effet ils parviennent au grade de sous-lieutenant après un plus grand nombre d'années de service. C'est ce qui explique que les officiers d'administration, avec vingt mariages sur trente-trois, sont largement majoritaires ; ces officiers ont tenu des postes de sous-officiers, périodes au cours desquelles ils ont constitué des ressources.

Trois cent quarante et un intendants, soit 35% des dossiers, se marient après leur passage dans le service de l'intendance. Dans ce total nous trouvons quatre vingt-dix-neuf adjoints de 2^{ième} classe

⁴⁰⁴ Voir annexes 27 et 8.

(ou adoints), cent quarante-six adjoints de 1^{ière} classe (ou sous-intendant de 3^{ième} classe), soixante-quatorze sous-intendants de 2^{ième} classe, quinze sous-intendants de 1^{ière} classe, quatre intendants militaires, et quatre intendants généraux (soit respectivement 29%, 43 %, 22%, 4%, et 1% du nombre des mariages dans l'intendance). Près de la moitié des intendants sont mariés quand ils parviennent au grade d'adjoint de 1^{ière} classe (ou sous-intendant de 3^{ième} classe). Dans leur quasi-totalité, ils sont mariés au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe. Très peu d'intendants se marient au-delà de ce grade, ce qui s'explique par l'âge auquel ils parviennent à ce grade. Six intendants se marient après leur passage dans le corps de contrôle.

Après le grade, il convient d'aborder l'âge au mariage. La répartition par tranches d'âges et la suivante. Entre vingt et vingt-cinq ans ils sont soixante-douze (7%), trois cent-dix neuf entre vingt-six et trente ans (33%), trois cent trois entre trente et un et trente-cinq ans (31%), cent quatre vingt-deux entre trente-six et quarante ans (19%), soixante-trois entre quarante et un et quarante-cinq ans (6%), vingt-cinq entre quarante-six et cinquante ans, et treize après cinquante ans (1%). Une très faible proportion est mariée à l'âge de vingt-cinq, 40% des intendants sont mariés à l'âge de trente ans, et près des $\frac{3}{4}$ le sont à l'âge de trente-cinq ans. Très peu d'officiers dépassent l'âge de quarante-cinq ans. Le plus jeune est le sous-lieutenant Le Creurer⁴⁰⁵, son père est un sous-officier, il se marie à vingt-deux ans, avec la fille d'un commissaire de la marine, le 4 septembre 1830. Le plus vieux est l'intendant général Wolf⁴⁰⁶, son père est un commissaire des guerres, il se marie, à soixante-six ans, avec la fille d'un officier, le 30 juin 1897. Il convient maintenant d'analyser chaque tranche d'âges.

Dans celle allant de vingt à vingt-cinq ans, les officiers se marient pendant leur parcours dans l'arme d'origine. Les mariages ont lieu logiquement aux grades de sous-lieutenant et de lieutenant qui se situent au début de la carrière. On ne relève qu'un seul capitaine. Il s'agit de Jouan de Kervenoael⁴⁰⁷, ce saint-cyrien, fils d'un officier, se marie le 21 octobre 1861 avec la fille d'un officier, à l'âge de vingt-cinq ans. Ce mariage est rendu possible par un avancement rapide. En effet, nommé sous-lieutenant en octobre 1855, il atteint le grade de capitaine en février 1861, soit moins de cinq ans plus tard. Dans cette tranche d'âges, le seul officier qui se marie après son passage dans l'intendance est l'adjoint de 2^{ième} classe de Selves. Ce fils d'employé se marie le 3 décembre 1872 à l'âge de vingt-quatre ans. Cependant sa situation est très particulière et n'est pas représentative de l'intendant. Dans ces âges, la proportion des officiers issus des grandes écoles est largement majoritaire, ils sont soixante et un, alors que les officiers passés par le rang ne sont que dix. Ce résultat s'explique par le parcours suivi par le soldat pour parvenir au grade d'officier, il est plus long que celui de l'officier formé dans une grande école. Ce handicap explique aussi la faible proportion des

405 n°77.

406 n°42.

407 n°333.

officiers d'administration, parmi les officiers issus du rang, qui ne sont que deux sur onze. En effet, l'officier d'administration sert pendant une partie de sa carrière comme sous-officier.

Dans celle allant de vingt-six à trente ans, les officiers se marient encore essentiellement pendant leur passage dans leur arme d'origine, ils sont en effet trois cents sur trois cent quinze. Les quinze officiers qui se marient après leur entrée dans l'intendance ont tous été formés dans une grande école militaire, et sont essentiellement adjoint de 2^{ème} classe, à l'exception de l'adjoint de 1^{ère} classe Enjalbert qui, fils d'un cultivateur, épouse la fille d'un négociant en soie le 20 mai 1871⁴⁰⁸. Sur les trois cent quatre officiers, qui se marient dans l'arme d'origine, nous trouvons trente-six sous-lieutenants, cent quatre vingt-douze lieutenants, et soixante-seize capitaines. Dans ces âges, la proportion entre les officiers issus du rang, et celle des officiers sortant d'une grande école est dans l'ensemble conforme à la composition de la population des intendants (21% pour les mariages d'officiers issus du rang alors qu'ils représentent 23% de l'ensemble de la population). Cependant, elle est variable en fonction des grades. Elle est forte pour les sous-lieutenants avec vingt-cinq officiers sur trente-six, elle est faible pour les lieutenants avec trente-cinq officiers sur cent quatre-vingt-douze. Les officiers qui se marient au grade de capitaine, entre vingt-six et trente ans sont quasiment tous d'anciens élèves d'une grande école militaire à l'exception de trois d'entre eux qui bénéficient d'une carrière rapide et parviennent au grade de capitaine encore relativement jeunes. Ainsi, Balay entre en service dans l'infanterie comme simple soldat en 1851, et passe capitaine onze ans plus tard. Il est le fils d'un receveur des contributions, il épouse le 12 novembre 1862 la fille d'un professeur de collège à l'âge de vingt-neuf ans⁴⁰⁹. Il en est de même pour Pérot qui entre dans l'artillerie comme soldat en 1865, il est nommé capitaine au bout de onze ans de service. Il épouse, le 25 septembre 1876, la fille d'un capitaine à l'âge de vingt-huit ans⁴¹⁰. Le parcours est encore plus rapide pour Richalet, il est soldat dans l'infanterie en 1868, il est nommé capitaine en 1876, soit huit ans plus tard. Il est fils d'un cultivateur et épouse le 27 octobre 1879 la fille d'un négociant à l'âge de vingt-neuf ans.

Dans la tranche allant de trente et un à trente-cinq ans, la proportion des officiers qui se marient après leur passage dans l'intendance augmente nettement, ils sont cent trois pour un total de trois cent trois. Les mariages qui ont lieu pendant le passage dans l'arme d'origine comptent respectivement six sous-lieutenants, quatre-vingt-quinze lieutenants, quatre-vingt-seize capitaines, et trois commandants. Les six sous-lieutenants sont tous issus du rang dont cinq officiers d'administration, qui, comme nous l'avons dit plus haut, ont une carrière ralentie par un passage dans un grade de sous-officier. Les élèves des écoles entrent en service à un âge qui leur permet d'atteindre le grade supérieur

⁴⁰⁸ n°385.

⁴⁰⁹ n°364.

⁴¹⁰ n°622, le dossier ne mentionne pas la profession du père de l'intendant.

à l'âge de trente ans. C'est ce qui explique aussi que les lieutenants passés par le rang soient majoritaires, ils sont cinquante-cinq sur quatre-vingt-quinze. La proportion s'inverse pour les capitaines anciens élèves des écoles militaires qui sont quatre-vingt-un sur quatre-vingt-seize. Pour les mariages après le passage dans l'intendance, nous trouvons respectivement quarante-sept adjoints de 2^{ième} classe, quarante-neuf adjoints de 1^{ière} classe, et sept sous-intendants de 2^{ième} classe. Les adjoints de 2^{ième} classe comportent seulement quatre officiers issus du rang. Pour parvenir à ce grade, ils ont progressé assez vite dans la carrière. Flamant ⁴¹¹ entre en service dans l'infanterie en 1835, il est nommé sous-lieutenant quatre ans plus tard et passe capitaine neuf ans après. Deux ans plus tard, il entre dans l'intendance. Il est le fils d'un commis de l'intendance, il épouse la fille d'un avocat le 12 février 1852 à trente-cinq ans. C'est au même âge que se marient Lejeune⁴¹² et Pages⁴¹³. Le premier entre en service dans l'infanterie en 1835 et il est nommé adjoint de 2^{ième} classe en 1851 ; il est le fils d'un sous-officier et il épouse le 10 mai 1856 la fille d'un sous-intendant. Le second entre en service en 1867 dans l'artillerie et il est nommé adjoint de 2^{ième} classe en 1882 ; il est le fils d'un professeur et il épouse le 21 avril 1885 la fille d'un marchand de vins. La carrière de Chevassu ⁴¹⁴ est encore plus rapide, il entre en service dans l'artillerie en 1865 et moins de quatorze ans plus tard il entre dans l'intendance, il se marie le 1^{ier} décembre 1879. Les deux autres grades sont représentés par d'anciens élèves des écoles militaires.

C'est à partir de la tranche allant de trente-six à quarante ans que la part des mariages dans l'arme d'origine est beaucoup plus faible que celle des mariages dans l'intendance (cinquante-six contre cent vingt-six). Aucun sous-lieutenant ne se marie à partir de trente-six ans. Les anciens soldats sont très majoritaires chez les lieutenants (quinze sur dix-huit) et comptent pour la moitié chez les capitaines (dix-neuf sur trente-huit). Dans l'intendance, les officiers issus du rang sont plus nombreux (sept sur cent vingt-six) que dans la tranche précédente, et ils commencent à figurer dans les grades d'adjoint de 1^{ière} classe et même de sous-intendant de 2^{ième} classe. Il s'agit de Méry de La Canorgue⁴¹⁵ qui parvient à ce grade grâce à un avancement très rapide. En effet, entré comme soldat dans l'infanterie en 1838, il est nommé sous-lieutenant en 1838 et capitaine en 1850, adjoint de 2^{ième} classe en 1852, il parvient au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe dès 1855. Il est le fils d'un officier et épouse, le 29 juillet 1856, à l'âge de trente-sept ans, sa cousine qui est la fille d'un commissaire de surveillance administrative du chemin de fer d'Orléans. Il parvient au grade d'intendant militaire mais il reste à ce grade jusqu'en 1881, date à laquelle il part à la retraite. Le seul sous-intendant de 1^{ière} classe est Blondeau⁴¹⁶. Ce polytechnicien est nommé sous-lieutenant dans le génie en 1846, six ans

⁴¹¹ n°194.

⁴¹² n°255.

⁴¹³ n°633.

⁴¹⁴ n°527, les professions de l'intendant et de son épouse ne sont pas mentionnées dans le dossier.

⁴¹⁵ n°179.

⁴¹⁶ n°190.

plus tard, il est promu capitaine, il entre dans l'intendance un an après en 1853, et il devient sous-intendant de 1^{ière} classe en 1860. Il est le fils d'un rentier et il épouse la fille d'un propriétaire le 30 juin 1863 à l'âge de trente-huit ans. Atteindre si jeune le grade de sous-intendant de 3^{ième} classe lui permet de poursuivre une brillante carrière, car il est promu intendant général en 1870, et entre dans le corps de contrôle en 1882.

Dans la tranche allant de quarante et un à quarante-cinq ans, la proportion des mariages dans l'arme d'origine est très faible (cinq pour soixante), la part des lieutenants disparaît, alors qu'ils sont encore dix-huit dans la tranche précédente. La part des capitaines baisse également de façon significative puisqu'ils passent de trente huit à cinq. Il peut sembler étonnant de trouver encore dans ces âges les trois capitaines Kien⁴¹⁷, Hertrich⁴¹⁸, et Barbat du Closel⁴¹⁹ qui sont issus d'écoles militaires. Le premier est saint-cyrien et fils d'un huissier. Il est sous-lieutenant en 1857 et ne passe capitaine qu'en 1870. Il épouse le 3 janvier 1872, juste avant son entrée dans l'intendance, à l'âge quarante-quatre ans, la fille d'un manufacturier. Le second est également saint-cyrien. Il est nommé sous-lieutenant en 1854, il passe capitaine dès 1858 mais ne franchit le grade de commandant qu'en 1875. Il épouse le 17 octobre 1874, à l'âge de quarante et un ans, la fille d'un receveur particulier des finances. La situation du troisième est similaire à la précédente, ce polytechnicien, fils d'un receveur de l'enregistrement, épouse, le 15 mai 1876, à l'âge de quarante-deux ans, la fille d'un propriétaire pendant son séjour dans le grade de capitaine qui va durer pendant seize ans alors qu'il passe de sous-lieutenant à capitaine entre 1855 et 1860. Dans l'intendance, la même évolution est relevée pour les adjoints de 2^{ième} classe (huit cas contre trente pour la tranche précédente). Le nombre des anciens soldats est stable. Un sous-intendant de 1^{ière} classe est passé officier par le rang. Il s'agit de Cerfbeer, il entre en service dans l'infanterie en 1822, il est nommé sous-lieutenant en 1827 et passe capitaine en 1833, il est promu adjoint de 2^{ième} classe en 1836 et atteint le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe en 1845. Il est le fils d'un négociant et épouse la fille d'un négociant le 29 septembre 1845, à l'âge de quarante-deux ans.

La part des mariages avant l'entrée dans l'intendance disparaît entre quarante-six et cinquante ans. On ne relève plus d'adjoints de 2^{ième} classe. La proportion des officiers issus du rang est encore élevée (sept pour vingt-cinq), mais ils ne dépassent pas le grade de sous-intendant de 2^{ième} classe. Les officiers d'administration réapparaissent. Nous relevons encore cinq officiers formés dans les écoles militaires. Grâce à un avancement rapide, nous trouvons l'intendant militaire Largillier⁴²⁰. Ce polytechnicien est nommé sous-lieutenant dans le génie en 1845 et passe capitaine dès 1850. Il entre dans l'intendance comme adjoint de 2^{ième} classe en 1852 et atteint le grade d'intendant militaire en

⁴¹⁷ n°442.

⁴¹⁸ n°549, la profession du père n'est pas mentionnée dans le dossier.

⁴¹⁹ n°550.

⁴²⁰ n°180, les professions de l'intendant et de son épouse ne sont pas mentionnées dans le dossier.

1869. Il se marie le 22 mars 1872, à l'âge de quarante-huit ans. Parmi les sous-intendants de 2^{ème} classe, se trouve l'ancien commissaire des guerres de l'armée sarde, Salvay⁴²¹. Il épouse, le 26 octobre 1869, à l'âge de quarante-six ans, la fille d'un sujet sarde, employé supérieur en Russie.

Les mariages au-delà de l'âge de cinquante ans sont peu nombreux. On relève pourtant la présence d'un sous-intendant de 2^{ème} classe, Viallet de Presle⁴²². C'est un polytechnicien du corps recherché de l'état-major, fils d'un chef de division de la préfecture d'Angers, qui fait une très bon parcours dans l'arme, puisque nommé sous-lieutenant en 1856, il devient capitaine en 1862. Après son entrée dans l'intendance, en 1866, sa carrière change de tournure. En effet, il passe en deux ans d'adjoint de 2^{ème} classe à adjoint de 1^{ère} classe, mais il tarde un peu à passer sous-intendant de 2^{ème} classe, puisqu'il n'est nommé qu'en 1876, et demeure à ce grade jusqu'à son départ à la retraite, en 1885. Il se marie le 7 mai 1885, à l'âge de cinquante-quatre ans. Nous disposons de ses notations entrent 1878 et 1884 qui expliquent cette évolution de parcours. En 1880, son supérieur le juge comme un fonctionnaire consciencieux mais qui « manque d'initiative et quelque fois de fermeté » et ce défaut est relevé dans les années suivantes. En 1884, sa direction « n'est pas encore assez persistante ». A contrario, au même âge, se marie l'intendant militaire Testa⁴²³, le 22 novembre 1869, qui est pourtant un ancien soldat. Il entre en service dans l'infanterie en 1834 et passe sous-lieutenant en 1834. Sa carrière est excellente et régulière. Adjoint de 2^{ème} classe en 1851, il est intendant militaire, quatorze ans plus tard, en 1865. Il continue sur sa lancée et franchit le grade d'intendant général en 1875.

La confrontation de l'âge au mariage et de l'âge atteint à un grade est donc aussi un critère intéressant pour porter un premier jugement sur la qualité du déroulement de carrière. Cependant, après avoir situé le mariage dans le parcours professionnel, il est nécessaire d'aborder l'origine sociale des épouses.

L'origine sociale des épouses⁴²⁴

Comme pour les intendants elle est déterminée par la profession de leur père. Quant elle ne figure pas dans les mémoires de demande d'autorisation de mariage, elle peut être trouvée dans l'acte de naissance. Ce document figure dans le dossier de l'intendant lorsque la veuve demande la réversion de la pension de retraite de son mari décédé. Les actes et les contrats de mariages peuvent être également utilement exploités. La profession du beau-père ne figure que dans 740 dossiers. Il est donc difficile de comparer les proportions des professions des beaux-pères avec celles des professions des

⁴²¹ n°296, la profession du père n'est pas mentionnée dans le dossier.

⁴²² n°348, la profession du beau père n'est pas mentionnée dans le dossier.

⁴²³ n°146, la profession du père et du beau père n'est pas mentionnée dans le dossier.

⁴²⁴ Voir annexe n°29.

pères. Les beaux-pères sont militaires dans 17% des dossiers. Toutes catégories confondues, lorsque le beau-père est un militaire, c'est un officier dans la très grande majorité des cas (dans cent vingt-quatre dossiers sur cent vingt-neuf). Viennent ensuite les commerçants et négociants, les propriétaires, et les fonctionnaires. Vingt-deux épouses ont un père qui sert dans l'intendance ou qui exerce un emploi qui a un lien avec l'intendance⁴²⁵.

Pour affiner l'analyse, il convient maintenant d'examiner la profession du beau-père en distinguant les mariages contractés dans l'arme d'origine et ceux contractés après le passage dans l'intendance⁴²⁶. Lorsque le beau-père est un militaire, dans deux cas sur deux, le mariage a lieu pendant le séjour dans l'arme de l'intendant. La proportion est sensiblement la même si son père est un officier. Lorsque le beau-père est un officier, et que le mariage a lieu pendant le passage dans l'arme d'origine, l'intendant est issu du rang dans un cas sur cinq. La proportion est plus faible lorsque le mariage a lieu après le passage dans l'intendance, car elle n'est plus que d'un cas sur neuf. Lorsque le beau-père est un fonctionnaire, dans six cas sur dix, l'intendant se marie pendant le passage dans son arme d'origine. Cette proportion varie très peu en fonction de la catégorie de fonctionnaire, sauf pour les petits mais les effectifs comptabilisés sont faibles. Les écarts sont plus importants, si on tient compte de l'origine du recrutement du mari. Lorsque l'intendant se marie pendant son séjour dans l'arme d'origine, il est issu du rang dans trois cas sur dix, et seulement dans un cas sur dix s'il se marie après son passage dans l'intendance. Pour les autres professions des beaux-pères (justice, propriétaire, commerçant ou négociant, et artisan), les mariages ont lieu le plus souvent quand l'intendant est encore dans son arme d'origine. Cependant la proportion diffère en fonction de l'origine du recrutement du mari. Elle est identique pour les métiers de la justice, proche pour les commerçants et négociants, mais les officiers issus du rang sont très minoritaires pour les trois autres professions. Si on envisage la carrière dans son ensemble, on relève que les filles de sous-officiers épousent des intendants issus du rang. L'exception est le lieutenant Aurejac, saint-cyrien, fils d'un chef de district de chemin de fer. Il épouse, le 3 octobre 1905, à l'âge de trente-deux ans, la fille d'un sous-officier de gendarmerie en retraite qui n'a pas de dot⁴²⁷. Alors que les filles d'officiers épousent, dans des proportions plus importantes, des officiers formés dans les écoles militaires. Pour les fonctionnaires, les filles de cadres épousent en grande majorité des officiers sortis des écoles militaires. L'exception est le lieutenant Leblanc, il débute comme soldat dans l'infanterie, c'est un fils d'artisan. Il épouse la fille d'un directeur des contributions directes le 30 juillet 1900, à l'âge de trente-quatre ans⁴²⁸. Pour les autres professions, d'un nombre significatif, c'est lorsque le père de la

425 Voir annexe n°30.

426 Voir annexe n°31.

427 n°1116.

428 n°936.

fiancée exerce une profession relevant de la justice que la proportion des officiers issus des écoles est la plus grande avec neuf cas sur dix.

Il faut maintenant confronter la profession du père de l'intendant et celle de son épouse, pour préciser le milieu familial des intendants.

La profession du père de l'intendant et du beau-père⁴²⁹

La profession du père de l'intendant, et celle de l'épouse, figurent dans 669 dossiers seulement. Ici encore, la portée des résultats obtenus est relative. Selon l'origine du recrutement, le nombre de dossiers s'élève respectivement à trois cent quarante-neuf pour les saint-cyriens, cent soixante-dix-sept pour les polytechniciens (soit au total cinq cent vingt-six), et cent quarante-trois pour les officiers issus du rang (soit cent huit anciens soldats et trente-cinq officiers d'administration).

Les intendants formés dans les écoles militaires sont très majoritairement représentés mais dans une proportion proche de celle que tiennent ces officiers dans l'origine du recrutement pour l'ensemble de la population⁴³⁰.

Dans quatre-vingt-dix mariages, les pères sont de la même catégorie socioprofessionnelle. Les plus nombreux sont les fils et filles d'officiers (toutes catégories confondues avec trente-six mariages), vingt-cinq mariages ont lieu pendant le séjour dans l'arme d'origine, et onze après l'entrée dans l'intendance. Un seul officier est sorti du rang, il s'agit du lieutenant Laage⁴³¹. Il débute comme soldat dans l'infanterie en novembre 1825. Il est le fils d'un sous-intendant, et il épouse la fille d'un capitaine, le 27 décembre 1841, à l'âge de trente-quatre ans. Les enfants de propriétaires, de commerçants, de pères exerçant des métiers de la justice, de cultivateurs, de fonctionnaires moyens, d'enseignants, et d'employés, viennent loin derrière, avec respectivement, quinze, treize, huit, quatre, trois, et deux mariages. Les enseignants sont peu nombreux, mais parmi eux se trouve le capitaine Delaperrière⁴³². Ce polytechnicien, fils d'un professeur d'écriture, épouse la fille d'un professeur, le 1^{er} février 1860, à l'âge de vingt-huit ans. Quand il est intendant général, il crée en 1894, comme nous le voyons plus loin, le stage de l'intendance qui est la première école de formation pour l'intendance. On ne relève qu'un seul cas pour les marins, les fonctionnaires supérieurs, les professions médicales, et les artisans. Pour les premiers, ce résultat peut s'expliquer par le petit nombre des professions des pères relevées dans cette catégorie socioprofessionnelle (deux pour les épouses et quatre pour les intendants). Le lieutenant Rollin⁴³³, est né à Saint Malo où son père est marin. Il débute dans l'infanterie comme soldat, il épouse la fille d'un lieutenant de transatlantique,

⁴²⁹ Voir annexe n°32.

⁴³⁰ Voir annexe n°8.

⁴³¹ n°106.

⁴³² n°305.

⁴³³ n°777.

le 19 mars 1884, à l'âge de trente ans. Les autres professions sont plus représentées. Vingt et une épouses et dix intendants sont les enfants de fonctionnaires supérieurs. Le capitaine Endres⁴³⁴ est polytechnicien et a obtenu une bourse. Il est le fils d'un ingénieur des ponts et chaussées, il épouse la fille d'un directeur de l'enregistrement, le 4 juin 1878, à l'âge de vingt-neuf ans. L'écart entre le nombre de professions des parents et les mariages communs est encore plus net pour les professions médicales et les artisans, qui sont représentées respectivement pour trente-quatre épouses et quarante-deux intendants, et vingt-sept épouses et quatre-vingt-seize intendants. Pour les enfants de médecins on ne relève que le mariage du sous-intendant de 3^{ème} classe Chayrou⁴³⁵, le 27 mars 1905, à l'âge de trente-neuf ans, il est polytechnicien et boursier. Pour les artisans, on ne peut citer que le capitaine Monnier⁴³⁶. Il est un officier d'administration, et fils d'un charpentier. Il épouse la fille d'une modiste, le 5 novembre 1910, à l'âge de trente-huit ans. Malgré l'effectif des employés, deux enfants seulement de pères ayant exercant cette profession s'unissent. Ces mariages sont ceux des capitaines saint-cyriens et boursiers Guillaume⁴³⁷ et Lantaires⁴³⁸. Le premier est le fils d'un employé dans une broderie, il épouse la fille d'un employé des ponts et chaussées, le 18 mars 1879, à l'âge de trente-neuf ans. Le second est le fils d'un employé de commerce, il se marie avec la fille d'un caissier, le 11 septembre 1900, à l'âge de trente-six ans. En raison de leur faible représentativité, on ne trouve aucun mariage entre enfants d'ouvriers, ni de petits fonctionnaires, ni de sous-officiers, ni de rentiers, ni d'entrepreneurs, ni de pères exerçant des emplois relevant des arts et lettres, ni des cadres de l'industrie et du commerce, ni de notaires ou huissiers, ni d'architectes, ni de géomètres, ni de commissaires-priseurs. Pour les métiers de l'intendance, un seul cas aussi est relevé, il s'agit de l'adjoint de 1^{ère} classe, Le Cauchois-Féraud⁴³⁹, dont le père est sous-inspecteur aux revues, et qui épouse la fille de l'intendant militaire de la 9^{ème} division, le 9 février 1847.

En dehors de ce cas, lorsque le beau-père sert dans l'intendance, le père de l'intendant est un commerçant six fois, ou un militaire trois fois, sur dix-neuf professions connues. Dans un seul cas, l'intendant est le fils d'un sous-officier. Il s'agit de l'adjoint de 2^{ème} classe Lejeune⁴⁴⁰ qui est entré dans l'infanterie comme soldat. Il est le fils d'un sergent-major et épouse, le 10 mai 1856, à l'âge de trente-cinq ans, la fille du sous-intendant Le Creurer⁴⁴¹, qui lui aussi a débuté dans l'infanterie comme soldat. Nous voyons, plus loin, que la dot pose un problème. Deux mariages ont lieu avec des fils d'officiers qui sont tous les deux issus de Saint-Cyr et qui ont obtenu une bourse. Le premier est le

434 n°528.
 435 n°862.
 436 n°1109.
 437 n°597.
 438 n°938.
 439 n°30.
 440 n°255.
 441 n°77.

lieutenant Peyrolle⁴⁴², il est le fils d'un capitaine, il épouse, le 28 octobre 1876, à l'âge de vingt-sept ans, la fille d'un officier d'administration des subsistances. Le second est le capitaine Bruyère⁴⁴³, il est le fils d'un sous-lieutenant, il épouse, le 8 août 1872, à l'âge de trente-deux ans, la fille d'un sous-intendant.

Six mariages seulement unissent des enfants d'officiers et de sous-officiers. Lorsque l'épouse est la fille d'un officier, elle se marie avec le fils d'un sous-officier que dans cinq cas. A l'inverse, on ne relève qu'un seul mariage de la fille d'un sous-officier avec le fils d'un officier. Il s'agit du sous-lieutenant Richard⁴⁴⁴. Il débute comme soldat dans l'infanterie. Il est le fils d'un officier retraité, il épouse la fille d'un ancien sous-officier, le 26 novembre 1841, à l'âge de vingt-sept ans. Les mariages entre enfants de propriétaires et de commerçants sont beaucoup plus nombreux et concernent en grande majorité des officiers issus des écoles militaires. Viennent ensuite, les professions de la justice, les fonctionnaires, les professions médicales, et les notaires ou huissiers. Deux filles d'officiers seulement épousent un ouvrier ou un cultivateur. Les lieutenants Houillon⁴⁴⁵ et Bourses⁴⁴⁶ sont saint-cyriens et ont bénéficié d'une bourse. Le premier est le fils d'un cultivateur, il épouse la fille d'un général de brigade, le 22 septembre, à l'âge de vingt-cinq ans. Le second est le fils d'un ajusteur mécanicien, il épouse la fille d'un capitaine d'artillerie en retraite, le 15 novembre 1904, à l'âge de vingt-neuf ans. Un seul fils d'officier, l'adjoint de 1^{ière} classe Iratsoquy⁴⁴⁷, épouse la fille d'un cultivateur le 6 mars 1862, à l'âge de trente et un ans.

La future épouse doit réglementairement apporter une dot dont l'étude est également importante pour compléter l'analyse sociale.

Les dots⁴⁴⁸

Sept cent soixante-treize mémoires de demande d'autorisation de mariage font référence à la dot. En règle générale, le détail de l'apport de la fiancée figure dans le contrat de mariage. Si ce document manque, il est possible d'utiliser les avis des autorités hiérarchiques figurant sur les dossiers de demandes d'autorisation de mariage, ou les comptes-rendus des enquêtes de gendarmerie qui sont souvent joints aux dossiers. La dot peut se composer d'un trousseau (mobiliers, vêtements et bijoux), de revenus (rentes, titres, immeubles, terres) ou de la valorisation de capitaux composés de titres, de biens immobiliers ou de sommes d'argent. Règlementairement, la dot doit être constituée au minimum par des revenus non viagers de 1 200 F. La dot peut aussi comporter des capitaux et une

⁴⁴² n°543.

⁴⁴³ n°740.

⁴⁴⁴ n°165.

⁴⁴⁵ n°805.

⁴⁴⁶ n°1097.

⁴⁴⁷ n°277.

⁴⁴⁸ Voir annexes n°33, 34, 35.

rente. Dans douze dossiers la dot n'a pu être chiffrée. Ainsi, bien que l'autorisation de mariage ait posé quelques problèmes, le montant de la dot ne figure pas dans les mémoires de Brunetière, Liénard, et Adam⁴⁴⁹. Pour Matis, Palasne de Champeaux, Vallée, Chenot, Vinel, Armand, et Coupez⁴⁵⁰, des biens immobiliers et mobiliers sont mentionnés, mais sans indication de leur valeur. Les fiancées de Gazounaud et Fabre apportent une petite rente, mais les dossiers mentionnent simplement que la première est professeur de piano et que la seconde est professeur de musique⁴⁵¹.

Une dot sur cinq est composée de revenus compris entre 1 200 et 2 000 F. Puis viennent les capitaux de 50 000 à 100 000 F. (une sur sept), la dote minimale (une sur neuf), les capitaux de 20 000 à 30 000 F. (une sur dix), les capitaux de 30 000 à 40 000 F. et de 100 000 à 200 000 F., et les revenus de 2 000 à 3 000 F. (une sur quatorze). En comptant les capitaux compris entre 400 000 et 500 000 F., et les revenus allant de 50 000 à 100 000 F., six dots sont très importantes. A l'inverse dix-sept dots sont inexistantes ou d'un très faible montant.

L'examen de l'origine des intendants, du grade au mariage, et des origines sociales des époux, permet d'affiner l'analyse. Pour les dotes minimales (y compris celles accompagnées d'une somme), et les capitaux compris entre 10 000 et 20 000 F., les intendants dans une proportion des deux tiers sont issus d'une école militaire, ce qui est proche de l'origine totale du recrutement, mais les mariages ont lieu pendant le passage dans l'arme d'origine (quatre-vingt-sept sur cent quatre). Sur cent une professions connues de pères d'intendants, on note vingt-quatre officiers, douze cultivateurs, onze artisans, dix propriétaires et employés, sept sous-officiers et commerçants, six fonctionnaires moyens, cinq médecins et enseignants, deux pères ayant exercé des métiers de la justice, un petit fonctionnaire, un architecte. Les quatre-vingt-sept professions de beaux-pères sont composées de vingt-quatre officiers, vingt-deux commerçants, neuf propriétaires, cinq médecins et cadres d'industrie, trois petits fonctionnaires, cinq membres des métiers de la justice, trois entrepreneurs et trois artisans, deux fonctionnaires moyens, deux cultivateurs, deux notaires et huissiers, un ouvrier, un sous-officier, un architecte et un enseignant. Quatorze intendants et épouses ont des pères qui exercent la même profession, six sont officiers⁴⁵², trois sont propriétaires⁴⁵³, deux sont cultivateurs⁴⁵⁴, un est employé⁴⁵⁵, un est commerçant⁴⁵⁶, et un est dans la justice⁴⁵⁷. Tous ces mariages ont lieu pendant le passage dans l'arme d'origine. Pour les montants supérieurs, la proportion des mariages, après l'entrée dans l'intendance est plus élevée.

⁴⁴⁹ n°697, n° 749, n°757.

⁴⁵⁰ n°166, n°338, n°545, n°791, n°921, n°972, n°1008.

⁴⁵¹ n°1030, n°1091.

⁴⁵² Danlion (n°74), de Cappe (n°128), Lanes (n°453), Renaud (n°567), Lory (n°877), Latour (n°1019).

⁴⁵³ Risser (n°781), Martin Antoine (n°1012), Martin Auguste (n°1025).

⁴⁵⁴ Puffeney (n°260), Robin (n°786).

⁴⁵⁵ Lantaires (n°938).

⁴⁵⁶ Aubouy (n°1122).

⁴⁵⁷ Demontrond (n°730).

Pour les dots importantes, (capitaux supérieurs à 200 000 F., et revenus supérieurs à 10 000 F.), sur dix neuf professions connues de pères d'intendants, on relève huit officiers, deux médecins, deux propriétaires, un entrepreneur, deux fonctionnaires moyens, un membre de la justice, un artisan, un enseignant, un employé, et un commerçant. L'éventail des professions des beaux-pères est moins large, sur dix-sept situations connues, il comporte sept propriétaires, trois métiers de la justice, deux entrepreneurs, un artisan, un médecin, un officier, et un cultivateur. Les pères n'ont jamais la même profession.

Les trois grosses dots sont apportées par les épouses du sous-intendant de 1^{ière} classe Blondeau, de l'adjoint de 1^{ière} classe Iratsoquy, et du lieutenant Neveur⁴⁵⁸. Le premier est polytechnicien, il est le fils d'un rentier, il épouse le 30 juin 1863, à l'âge de trente-huit ans, la fille d'un propriétaire dont la dot, constituée d'immeubles, de créances et d'obligations, s'élève à 602 000 F. Le second est saint-cyrien, il est le fils d'un sous-intendant, il épouse le 6 mars 1862, à l'âge de trente et un ans, la fille d'un cultivateur qui apporte en dot des terres d'une valeur de 600 000 F., et une somme de 40 000 F. placée à 5% par an. Le troisième est également saint-cyrien, il épouse en 1901, à l'âge de vingt-quatre ans, la fille d'un propriétaire qui reçoit en dot une fortune de 600 000 F.

Parmi les seize officiers qui ont une épouse sans dot, ou avec un faible apport, on trouve huit saint-cyriens, sept polytechniciens, et deux officiers d'administration. Les mariages ont lieu pour moitié pendant le passage dans l'arme d'origine (neuf), et pour moitié après l'entrée dans l'intendance (huit). Sur les quatorze professions connues de pères d'intendants, on relève deux sous-officiers et deux fonctionnaires moyens, deux enseignants et deux employés, un petit fonctionnaire, un rentier, un cultivateur, un commerçant, un médecin, et un architecte. Sur les quinze professions connues de beaux-pères, on relève trois petits fonctionnaires et artisans, deux officiers, un propriétaire, un commerçant, un entrepreneur, un médecin, un enseignant, un employé, et un cadre de l'industrie. La profession du père du capitaine Conseillant⁴⁵⁹ et de celle de l'adjoint de 1^{ière} classe Chayrou⁴⁶⁰, est la même que celle de leurs-beaux pères. Le premier est saint-cyrien, il est le fils d'un officier, il épouse le 5 octobre 1843, à l'âge de vingt-sept ans, la fille d'un officier qui ne peut justifier que d'un apport de 800 F. Le second est polytechnicien, il est le fils d'un médecin, il épouse le 27 mars 1905, à l'âge de trente-neuf ans, la fille d'un médecin qui n'a pas de dot.

Les dots qui posent un problème sont commentées dans les demandes d'autorisation de mariage. Dans certains cas, la constitution de la dot n'est pas conforme aux prescriptions réglementaires et il faudra préalablement la modifier avant que l'accord ne soit donné. Il peut s'agir

⁴⁵⁸ n°190, n°277, n°960.

⁴⁵⁹ n°118.

⁴⁶⁰ n°118, n°862.

d'une somme en numéraire comme pour les fiancées du capitaine Chauvin ⁴⁶¹ et de l'adjoint de 1^{ière} classe Brissy⁴⁶². Le premier s'engage à régulariser le contrat de mariage et transforme la somme en 1 828 F. de rentes. Le second doit reprendre sa demande. Dans le dossier du lieutenant Déburaux, la dot est représentée par des créances dont le remboursement doit avoir lieu à des époques rapprochées mais qui ne sont pas garanties. L'accord est cependant donné par bienveillance⁴⁶³. Des rentes hypothécaires peuvent également poser problème. Le directeur de l'intendance de l'officier d'administration Guibert émet un avis défavorable car les parents de la fiancée ont deux autres enfants, et l'immeuble sur lequel est prise la rente hypothécaire produira un revenu insuffisant⁴⁶⁴. Pour le lieutenant Madon, c'est le chef de corps qui se demande si la rente promise sera suffisamment garantie par une hypothèque sur une propriété d'agrément plutôt que de produit située dans une petite localité des environs d'Avignon et d'une valeur approximative de 30 à 40 000 F.⁴⁶⁵ Des obligations et des titres russes au porteur d'une valeur de 40 000 F. motivent le refus du général commandant le 15^{ième} corps d'armée dans le dossier du lieutenant Dufour. L'accord est cependant donné⁴⁶⁶.

La réalité de la dot peut aussi être contestée. Par exemple, la fiancée du sous-lieutenant Dano apporte une succession de 30 000 F., et une rente annuelle de 1 470 F. Dans la transmission de la demande, le général commandant le corps d'armée relève que la famille dans laquelle souhaite entrer l'officier est très honorable sans doute, mais que la dot a été constituée à grand peine et sans les garanties fixées par les instructions ministérielles. Il ajoute que Dano est fort jeune et qu'il risque de ne pas se rendre compte de la situation pécuniaire dans laquelle il se trouvera dans l'avenir. Malgré cette argumentation, l'autorisation est donnée⁴⁶⁷.

Le ministre pour donner son accord en raison de la personnalité du demandeur. Ainsi la fiancée de l'intendant militaire Testa apporte une somme d'argent qui ne constitue pas une dot sérieuse. Mais le rapport met en avant « la position administrative de M. l'intendant Testa et la considération qui s'attache tant à son grade qu'à sa personne »⁴⁶⁸. Il peut aussi prendre en compte la position de l'officier. Ainsi la fiancée de l'adjoint de 2^{ième} classe Lejeune est la fille du sous-intendant Le Ceurer, elle apporte une dote constituée d'une pension de 1 200 F. (500 F. sur le traitement de légionnaire du sous-intendant et 700 F. sur sa solde). La demande est appuyée par l'intendant militaire bien qu'il faille apporter un revenu non viager de 1 200 F. Les textes permettent de faire une exception quand il s'agit du mariage des officiers supérieurs ou des capitaines avec des filles d'officiers

⁴⁶¹ n°770, note du 30 mars 1888 du général gouverneur de Verdun.

⁴⁶² n°258.

⁴⁶³ n°388, rapport du 24 septembre 1863.

⁴⁶⁴ n°1040.

⁴⁶⁵ n°763.

⁴⁶⁶ n°1052, rapport du 3 octobre 1900.

⁴⁶⁷ n°810, rapport du 9 décembre 1884.

⁴⁶⁸ n°146, rapport du 6 novembre 1869.

légionnaires⁴⁶⁹. Les ressources du demandeur permettent de compléter la dot. La fiancée du sous-intendant de 2^{ème} classe Joba apporte 12 000 F. en numéraire et créances, et 6 000 F. en obligations. C'est insuffisant, mais le sous-intendant s'engage à porter le montant de la dot à 24 000 F.⁴⁷⁰ Il en va de même pour les sous-intendants de 3^{ème} classe Générmont⁴⁷¹ et Audibert⁴⁷², et le sous-intendant de 1^{ère} classe Henry⁴⁷³. Le constat est fait dès l'enquête de gendarmerie pour le sous-intendant de 3^{ème} classe Chausson⁴⁷⁴.

Dans de nombreux dossiers, il s'agit de régulariser une situation maritale. Par exemple, le sous-intendant de 2^{ème} classe Ducuing, est le fils d'un percepteur, il veut épouser la fille d'un instituteur qui n'a pas de dot mais il doit régulariser une situation irrégulière⁴⁷⁵. Pour le même motif, le lieutenant Sire ne peut se marier en 1896, car la régularisation de sa liaison le placerait dans une situation financière de gêne de nature à influencer défavorablement sa manière de servir. En 1898, cette prévision ne s'est pas réalisée, et, en raison de son insistance, la permission de se marier lui est donnée⁴⁷⁶. Le sous-intendant de 3^{ème} classe Haffemayer veut légitimer un enfant en épousant la fille d'un ouvrier d'usine sans fortune. Dans le rapport de gendarmerie, il est mentionné que la future fait profession de couturière et qu'elle entretient des relations avec le sous-intendant depuis plusieurs années. Le général de corps d'armée, en reprenant l'argumentation de l'intendant militaire, écrit : « l'union projetée ne saurait être considérée comme convenable, en raison de la situation sociale de Mlle Schmidt et de ses parents ». Dans son accord le ministre note aussi que Haffemayer ne paraît pas destiné à atteindre le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe et qu'il quittera l'armée dans huit ans⁴⁷⁷.

Les insuffisances de dot peuvent être compensées par les espérances de fortune que pourra tirer l'épouse avec la succession de ses parents. C'est le cas par exemple pour la fiancée du capitaine Walter qui n'apporte que 500 F. de revenus immobiliers mais dont les espérances de fortune, à la succession, s'élèvent à 500 000 F.⁴⁷⁸ De même, les fiancées des adjoints de 1^{ère} classe Delpech⁴⁷⁹ et Chayrou⁴⁸⁰ n'ont pas de dot mais les espérances s'élèvent respectivement à 60 000 et 200 000 F.

D'une façon générale, cinq cent dossiers de demande d'autorisation de mariage font référence aux espérances de fortune de l'épouse qu'il convient d'aborder.

⁴⁶⁹ n°255, rapport du 24 avril 1856.

⁴⁷⁰ n°286, rapport du 4 novembre 1867.

⁴⁷¹ n°719, lettre de l'intendant militaire au général commandant le corps d'armée du 28 octobre 1899.

⁴⁷² n°766, rapport au ministre du 13 avril 1896.

⁴⁷³ n°769.

⁴⁷⁴ n°776, rapport du 14 février 1898.

⁴⁷⁵ n°537, rapport au ministre du 18 avril 1888.

⁴⁷⁶ n°1045, rapport au ministre du 29 décembre 1898.

⁴⁷⁷ n°934.

⁴⁷⁸ n°552.

⁴⁷⁹ n°430.

⁴⁸⁰ n°862.

Les espérances

Comme les dots, les espérances peuvent être constituées de capitaux ou, dans une moindre mesure, de revenus. Sur les dossiers répertoriés, vingt-quatre espérances n'ont été déterminées, soit qu'elles ne sont pas chiffrées (au nombre de seize), soit qu'elles sont simplement qualifiées de « faibles » (dans un dossier) ou de « bonnes » (dans trois cas) ou de « grandes » (dans quatre demandes).

La comparaison avec les dots, auxquelles elles sont associées, est également intéressante. On ne relève qu'un seul cas où ne figure dans le dossier ni dot ni espérances. Il s'agit de la demande d'autorisation du lieutenant Zaigue⁴⁸¹ qui vit maritalement avec sa fiancée, cette dernière n'apporte qu'un trousseau de 1 000 F., et des bijoux évalués à 1 000 F. Dans un dossier sur quatre, les espérances sont constituées de capitaux compris entre 50 000 et 100 000 F. Elles sont principalement associées à des dots d'un capital de 50 000 à 100 000 F., une fois sur quatre, à des revenus de 1 200 à 2 000 F., également une fois sur quatre, et à des revenus minimaux, une fois sur sept. Les dots sont constituées de capitaux compris entre 100 000 et 200 000 F. dans un dossier sur six. Elles accompagnent principalement des capitaux compris entre 50 000 et 100 000 F., une fois sur quatre, les revenus de 1 200 à 2 000 F., et de 2 000 à 3 000 F., une fois sur six. Les capitaux compris entre 20 000 et 30 000 F., et ceux compris entre 40 000 et 50 000 F., sont d'un montant proche de celui de la dot dans un dossier sur onze. Ils sont surtout associés aux dots de revenus de 1 200 à 2 000 F. Les capitaux compris entre 10 000 et 20 000 F., et compris entre 30 000 et 40 000 F., représentent respectivement un dossier sur treize, et un dossier sur seize. Les sept dossiers dans lesquelles les capitaux sont supérieurs à 500 000 F. accompagnent deux dots importantes et une dot de revenus minimaux. La fiancée de l'adjoint de 2^{ème} classe Sardou est la fille d'un avoué, elle n'apporte en dot qu'une rente de 1 200 F., mais ses espérances sont de 800 000 F.⁴⁸² A l'inverse, les fiancées du capitaine Libersart⁴⁸³ et de l'adjoint de 2^{ème} classe Majorelle⁴⁸⁴ ont des dots en rapport avec les espérances. La première a une dot composée d'un trousseau et de mobilier d'une valeur de 14 000 F., et 245 000 F. d'immeubles et de propriétés, avec des espérances de 520 000 F. La seconde apporte 100 000 F. et a des espérances de 600 000 F.

Les dossiers de demande d'autorisation de mariage non seulement permettent d'avoir un éclairage sur les dots et les espérances des épouses des intendants, mais ils constituent aussi des sources très utiles pour compléter la connaissance des caractéristiques sociales de la population des intendants, au travers des avis émis par les divers échelons hiérarchiques.

481 n°1028.

482 n°768.

483 n°554.

484 n°865

Les dossiers de demandes d'autorisation de mariage⁴⁸⁵

Ces dossiers sont tout particulièrement intéressants lorsque le mariage pose un problème qui va conduire les supérieurs à porter un jugement sur l'union projetée. Cette mise en question illustre l'ambiance dans laquelle se déroule le mariage.

Le problème soulevé peut porter sur une question d'opportunité de la demande. C'est le cas de Coupez, dont le chef de service écrit dans la transmission de la demande : « On pourrait peut-être regretter que le postulant n'ait pas retardé sa demande de quelques mois, époque à laquelle il sera probablement adjoint de 2^o classe »⁴⁸⁶. Il peut également ne s'agir que d'anomalies relevées dans la constitution du dossier. Le lieutenant Lefébure n'a pas produit le certificat exigé par les règlements pour constater la fortune et la moralité de la fiancée, mais les explications verbales données sont jugées suffisantes par la hiérarchie⁴⁸⁷. Le capitaine Hallouin est âgé de vingt-sept ans. Il désire épouser la veuve d'un chef de bataillon âgée de quarante ans. Par souci de discrétion, il n'a pas envoyé la demande en suivant la procédure réglementaire mais par l'intermédiaire du député Vivien⁴⁸⁸. Le certificat de mariage du lieutenant Communal a été adressé par erreur directement au ministre⁴⁸⁹.

Dans d'autres cas, le problème est plus sérieux. La famille peut s'opposer au mariage. Pour le lieutenant Guerchin⁴⁹⁰, ce sont ses deux sœurs qui n'y sont pas favorables. Selon elles, leur frère ne possède que son épée, il ne peut prétendre à aucune succession, personne ne peut l'aider, et la dot serait insuffisante. En marge du rapport, le ministre écrit de ne pas tenir compte de ces protestations. Pour le lieutenant Le Grand⁴⁹¹, c'est son père qui ne veut pas du mariage projeté également pour des raisons financières.

Comme nous l'avons vu plus haut pour les dots, dans beaucoup de dossiers, le mariage est destiné à régulariser une situation maritale. Le capitaine Conseillant a déjà deux enfants et désire régulariser sa situation⁴⁹². Il en va de même pour l'adjoint de 1^{ière} classe Delachaise⁴⁹³ qui vit illégalement avec une femme avec laquelle il a eu trois enfants. Dans son avis, l'intendant militaire écrit que l'accord est « indispensable tant pour la dignité du corps de l'intendance militaire que dans le but de légitimer les enfants nés de cette liaison irrégulière ». L'adjoint de 1^o classe Delpech a même reçu un blâme pour avoir vécu maritalement⁴⁹⁴. La même raison motive les demandes de l'adjoint de

485 Voir annexe n°36.

486 n°1008, lettre du 18 février 1893.

487 n°17, rapport du 9 décembre 1825.

488 n°133, rapport du 28 octobre 1841.

489 n°1049, lettre du chef de corps au général commandant le 17^{ième} corps d'armée.

490 n°573, lettre des sœurs au ministre du 23 octobre 1874.

491 n°624, rapport du 11 septembre 1874.

492 n°118, rapport du 27 mai 1843.

493 n°426, rapport de 1875.

494 n°430, rapport du 24 février 1876.

1^{ière} classe Saléta et celle du capitaine Pantalacci⁴⁹⁵. L'accord est souvent subordonné à la mutation de l'officier. C'est le cas pour le sous-intendant de 3^{ième} Poulot et le capitaine Tessier⁴⁹⁶. Pour l'adjoint de 1^{ière} classe Adam⁴⁹⁷, le rapport recommande de ne pas le muter à Marseille où sa situation est connue. La mutation du lieutenant Léger⁴⁹⁸ est facilitée par le fait que ce dernier demande un poste d'adjoint au capitaine trésorier dans un régiment alors que ce type de fonctions est très peu recherché.

La personnalité de la fiancée est, avec la dot, l'élément des dossiers le plus commenté. Le mode de vie de celle du lieutenant Lombardot⁴⁹⁹ peut compliquer la démarche. En effet, Mlle Montoille a abandonné le toit paternel en 1889, pendant quelques mois, et a mis au monde un enfant reconnu par Lombardot. Une lettre anonyme dénonce cette conduite qui est jugée scandaleuse. La manière d'être de la fiancée du sous-intendant de 1^{ière} classe Seymour de Constant pose également problème⁵⁰⁰. Le rapport souligne qu'une longue maladie a perturbé les facultés mentales du sous-intendant. Selon le rédacteur, la future aurait des manières communes, avec peu de maintien et d'éducation, et ne conviendrait pas à un membre de l'intendance, déjà haut placé dans la hiérarchie. Pour le lieutenant d'Arblade⁵⁰¹, c'est la profession exercée autrefois par la fiancée qui choque. Elle travaillait dans un petit théâtre ambulant qui représentait la passion. Le mariage serait une mésalliance qui attirerait le ridicule sur l'officier, qui de plus a des dettes, ce qui ferait penser de voir dans le mariage la réalisation d'une affaire qui le mettrait à l'abri des poursuites. Le rapport conclut non seulement à la nécessité de faire passer l'officier dans un autre corps et, dans le cas contraire, d'accepter sa démission.

La conduite de la mère de la fiancée peut être aussi un obstacle comme pour les sous-lieutenants Gaucher⁵⁰² et Brunetière⁵⁰³. La mère de la future du premier est une femme galante qui a eu quatre enfants, tous naturels. Le rapport relève cependant que la jeune fille n'a jamais habité avec sa mère qu'elle connaît à peine et qu'elle n'a pas vue depuis plusieurs années. La mère de la fiancée du second, selon son chef de corps, a déjà fait des tentations de captation sur plusieurs jeunes gens, et il pense que les mêmes procédés ont été employés à l'égard de l'officier. Il met également en doute l'existence réelle de la dot. En effet, la mère n'a pas de fortune personnelle, elle a donné des leçons de musique pour élever ses trois enfants. L'oncle fait don à la future d'un titre de rente, mais cette personne est peu aisée et ce geste serait fait au détriment des autres héritiers. Le chef de corps est convaincu qu'un accord secret a été passé entre l'oncle et Brunetière, et que ce dernier fournira la dot

495 n°472, n°1124.

496 n°929, n°958.

497 n°757, rapport du 13 janvier 1902.

498 n°1089, rapport de 1901.

499 n°870, rapport du 3 février 1895.

500 n°66, rapport du 19 janvier 1864.

501 n°570, rapport du 27 avril 1876.

502 n°952, rapport de gendarmerie de 1890.

503 n°697, rapport de novembre 1877, supplément au dossier.

sous une forme déguisée en remboursant l'oncle après le mariage. Mais, après un complément d'instruction, tous les doutes sont levés et l'autorisation est donnée.

La situation du sous-intendant de 3^{ième} classe Liénard⁵⁰⁴ est plus complexe. Le sous-intendant demande l'autorisation d'épouser une jeune fille qui ne jouit pas d'une bonne réputation. Le ministre refuse le 24 septembre 1900. Le sénateur Desmons intervient en sa faveur et le ministre propose de réexaminer le dossier. Le sous-intendant vit en concubinage dans la division de Constantine. Le général commandant le 19^{ième} corps d'armée demande une sanction. Liénard promet de ne pas reprendre la vie commune. Mais il habite dans le même immeuble que sa maîtresse et les deux appartements communiquent. Le général lui donne un délai de quinze jours pour liquider sa situation. Le sous-intendant refuse et renouvelle sa demande d'autorisation de mariage. L'intendant militaire atteste que Liénard vit et loge seul. Il est autorisé à se marier à la condition d'être déplacé en métropole. Des racontars sur la conduite de sa future épouse ont failli obliger le lieutenant Aurejac à changer d'affectation.⁵⁰⁵

La très grande majorité des intendants ne se marient qu'une fois. Cependant quelques cas de remariage sont relevés.

Les remariages⁵⁰⁶

Quarante-quatre intendants se remarient dont quatorze après 1914. Pour les trente et un intendants qui se remarient durant la période étudiée, vingt-huit le font dans le service de l'intendance, un dans l'arme d'origine, et deux après le passage dans le corps de contrôle. Parmi les beaux-pères dont la profession est connue, seul celui du sous-intendant de 2^{ième} classe Gauthier⁵⁰⁷ est dans l'intendance, où il sert avec le grade de sous-intendant.

Le mariage qui a lieu pendant le passage dans l'arme est celui du capitaine Lemoine, officier d'administration du service de l'habillement. Son père est fabricant de sacs et de sacoches en cuir pour les chemins de fer. Il épouse en première noce, le 2 décembre 1893, la fille d'un professeur de piano qui apporte en dot 89 obligations du chemin de fer d'un revenu annuel de 1 281 F., et 30 000 F. d'espérances. Sept ans plus tard, à quarante et un ans, le 11 juin 1900, il se remarie avec la fille d'un entrepreneur en maçonnerie qui apporte 1 200 F. de rente, un trousseau de 6 500 F., et une rente de 3 000 F. en espérances⁵⁰⁸.

⁵⁰⁴ n°749, rapport du 17 décembre 1900, lettre de l'intendant militaire du 19 décembre 1900, rapport du 27 septembre 1901.

⁵⁰⁵ n°1116.

⁵⁰⁶ Voir annexe n°37.

⁵⁰⁷ n°280.

⁵⁰⁸ n°974.

Parmi les vingt-huit intendants qui se remarient après le passage dans l'intendance, nous relevons trois adjoints de 2^{ème} classe, neuf adjoints de 1^{ère} classe, cinq sous-intendants de 2^{ème} classe, dix sous-intendants de 1^{ère} classe, et un intendant militaire. L'intendant militaire est Gachet. Au grade de lieutenant, il épouse, en première noce, le 20 mai 1855, à l'âge de vingt-huit ans, la fille d'un sous-préfet qui apporte en dot une rente de 1 350 F., et un trousseau de 4 000 F. Il se remarie, le 12 octobre 1882, à l'âge de cinquante-quatre ans, avec la veuve d'un capitaine⁵⁰⁹.

Le second mariage se fait parfois dans des conditions financières bien moins avantageuses que celles du premier, comme pour le sous-intendant de 3^{ème} classe Bertrand. En première noce, au grade de sous-lieutenant, le 7 septembre 1881 à l'âge de vingt-six ans, il épouse la fille d'un ingénieur civil, qui apporte en dot 1 780 F. de revenus de valeurs et d'immeubles, et 100 000 F. d'espérances. Au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe, le 10 décembre 1898, à l'âge de quarante-trois ans, il se remarie avec la fille d'un photographe, qui est issue d'une famille très modeste, et qui n'apporte ni dot ni espérances⁵¹⁰.

Pour les remariages, seul le dossier du sous-intendant de 2^{ème} classe Palasne de Champeaux pose problème. Il désire épouser une cousine sans fortune qui est receveuse des postes. L'accord est donné à la condition qu'il lui constitue une dot de 24 000 F.⁵¹¹

Les documents d'état-civil ont permis de dresser un portrait social des intendants. Mais pour tirer le plus grand profit des dossiers du personnel, et compléter cette immersion dans l'intimité de ces officiers, il convient d'utiliser les appréciations portées par les supérieurs hiérarchiques dans les notations et qui évoquent des faits qui relèvent de la vie privée.

4. La place de la vie privée dans les notations

Les faits sont évoqués, non seulement de façon neutre et sans commentaires, par exemple pour préciser le contexte familial dans lequel travaillent les intendants, mais aussi avec des jugements. Lorsqu'elles sont favorables, ces appréciations ne remettent pas en cause la manière de servir de ces officiers et même la mettent en valeur. Dans le cas contraire, l'influence est néfaste pour la carrière. La vie privée peut être citée dans les notations, soit pendant le passage dans l'arme d'origine, soit pendant la carrière dans l'intendance.

⁵⁰⁹ n°268.

⁵¹⁰ n°746.

⁵¹¹ n°338, rapport au ministre du 4 janvier 1876.

La vie privée dans les notations dans l'arme d'origine⁵¹²

La situation familiale peut être citée de façon neutre et sans commentaires. C'est d'abord l'évènement du mariage pour lequel le chef de corps écrit « s'est marié » ou « est marié ». On relève cette mention par exemple pour le lieutenant Huguin⁵¹³. Mais on la trouve aussi dans les dossiers de vingt-quatre autres officiers. Ensuite, la profession du père est mentionnée quand c'est un officier. C'est par exemple le cas pour le lieutenant Chaplain qui est « fils d'un colonel du génie »⁵¹⁴. Il en est de même pour trois autres officiers. Enfin pour cinq officiers la situation familiale est un peu plus précisée. Le capitaine Bourdillat est marié sans enfant⁵¹⁵. Le lieutenant Cavaillon est à Moulins dans sa famille⁵¹⁶. Les lieutenants Dano⁵¹⁷ et Parlange⁵¹⁸ ont de lourdes charges de famille. Le lieutenant Magnaschi vit avec sa mère et sa sœur⁵¹⁹.

L'évocation peut être accompagnée de commentaires favorables. Le lieutenant Brasart se marie dans des conditions avantageuses⁵²⁰. Il en est de même, dans des termes similaires, pour onze autres officiers. Mais le mariage peut avoir des conséquences bénéfiques. Le chef de corps du capitaine Coulet relève que « depuis son mariage, sa situation morale a complètement changé ; par son tact et sa bonne éducation, il a su faire aimer et estimer sa famille de tous les ménages d'officiers de Saint-Gaudens »⁵²¹. Le mariage a rendu plus sérieux le lieutenant Laurent⁵²². Le capitaine Poncelet est devenu « laborieux » depuis qu'il s'est marié⁵²³. Pour le lieutenant Plouhinec, l'évènement a clos les difficultés et les discussions avec ses camarades, et a adouci son caractère⁵²⁴. Le notateur porte aussi une appréciation sur les origines familiales. Le sous-lieutenant Bocquet est « de bonne naissance »⁵²⁵, et pour deux autres officiers en des termes similaires. Les conditions de vie sont favorables au service et font honneur à l'officier comme pour le sous-lieutenant Bloch qui « a de la fortune »⁵²⁶, ainsi que pour trois autres officiers. Des évènements familiaux, parfois douloureux, n'ont pas eu d'influence sur le service. Ainsi, le sous-lieutenant Bureau a été très éprouvé, il a perdu successivement son père et sa mère en quelques mois, néanmoins il a su dominer sa douleur pour

⁵¹² Voir annexe n°20.

⁵¹³ n°731, année 1886.

⁵¹⁴ n°693, année 1881.

⁵¹⁵ n°914, année 1900.

⁵¹⁶ n°643, année 1878.

⁵¹⁷ n°810, année 1893.

⁵¹⁸ n°1073, année 1901.

⁵¹⁹ n°1133, année 1902.

⁵²⁰ n°796, année 1888.

⁵²¹ n°1075, année 1911.

⁵²² n°1058, année 1896.

⁵²³ n°674, année 1879.

⁵²⁴ n°869, notations de 1892 et 1895.

⁵²⁵ n°455, année 1869.

⁵²⁶ n°748, année 1884.

remplir son devoir⁵²⁷. Pour le lieutenant Moizard, la famille passe avant la carrière. Il « a renoncé à l'avancement au choix pour des raisons de famille les plus estimables et complètement à sa louange »⁵²⁸.

L'évocation peut être aussi commentée défavorablement. Pour certains officiers, le supérieur relève que le mariage met un frein à leur entrain et à leur ardeur au travail. Le chef de corps du capitaine Hette note que ce dernier fait preuve de beaucoup moins de zèle depuis qu'il est marié⁵²⁹. Il en va de même pour quatre autres officiers. Le lieutenant Rimet cherche toutes les occasions pour échapper à son service de compagnie⁵³⁰. Le colonel du sous-lieutenant Desclais a des craintes pour l'avenir en écrivant qu'« il est à désirer que le mariage n'éteigne pas en lui cet esprit d'aventurier si nécessaire à un jeune officier »⁵³¹. Celui du capitaine Cavaillon déplore que son subordonné choisisse, malgré son jeune âge, d'entrer dans l'intendance à la suite de son mariage⁵³². La date du mariage peut même être jugée inopportune. Ainsi, les préparatifs du mariage du lieutenant Grandclément ayant coïncidé avec les épreuves prescrites pour les officiers proposés pour l'avancement, cet officier les a subies sans succès⁵³³. Les origines sont parfois handicapantes comme pour le lieutenant Kien qui est né en Allemagne et qui éprouve de la difficulté à s'exprimer en français, ou le lieutenant Hergault d'un caractère un peu indolent « comme tous les créoles »⁵³⁴. Les conditions de vie, jugées insatisfaisantes, peuvent aussi avoir une mauvaise influence sur la manière de servir. Le cas le plus flagrant est celui du sous-lieutenant Guillaume dont la femme fait des dettes, et dont le dossier disciplinaire occupe une grande partie du dossier, mais nous ne disposons pas de la notation dans l'arme. Il est placé en non-activité d'emploi le 25 novembre 1865 après de nombreuses punitions dont une réprimande et trente jours d'arrêts de rigueur. Il est rappelé à l'activité le 10 avril 1867⁵³⁵. Le lieutenant Bertrand a aussi une vie privée très difficile, qui est très présente dans sa notation. En 1900, son chef de corps mentionne son mariage en août 1895 et son divorce en mars 1900. Pour oublier ses soucis, il demande à entrer dans le corps expéditionnaire de Chine. En 1906, le colonel relève une amélioration après le départ à Paris de sa maîtresse, mais, en 1909, il corrige son appréciation et regrette que « les frais d'entretien d'une maîtresse et de son enfant lui créent une vie privée pénible et besogneuse et ont parfois pour effet d'obscurcir son jugement »⁵³⁶. De même le manque de relations avec les autres officiers est mal ressenti par le supérieur. Ainsi le sous-lieutenant Bloch est un peu

⁵²⁷ n°891, année 1889.

⁵²⁸ n°866, année 1897.

⁵²⁹ n°1044, année 1906.

⁵³⁰ n°885, année 1894.

⁵³¹ n°837, année 1889.

⁵³² n°643, année 1882.

⁵³³ n°863, année 1895.

⁵³⁴ n°446, année 1865.

⁵³⁵ n°597, états de service, rapport au ministre du 4 octobre 1865, procès-verbal du conseil d'enquête du 21 octobre 1865 qui le met en réforme.

⁵³⁶ n°1069.

trop chez lui pour son âge⁵³⁷, ainsi que le capitaine Pinguet, qui vit trop dans sa famille⁵³⁸. Cependant, il faut que les fréquentations de l'officier soient en rapport avec sa condition comme le souligne le chef de corps du sous-lieutenant Plouhinec qui fréquente une société à éviter⁵³⁹. Le même reproche est fait au lieutenant Boulo dont l'attitude est motivée par des difficultés pécuniaires car la solde subit une retenue mensuelle⁵⁴⁰, et au sous-lieutenant Gazounaud qui est sans fortune⁵⁴¹. La présence de la famille dans la même ville que l'officier peut avoir une mauvaise influence, comme c'est le cas pour le sous-lieutenant Collignon d'Ancy qui ne peut travailler assidûment à son instruction militaire⁵⁴², ainsi que pour le capitaine Paitre⁵⁴³. Les préoccupations familiales poussent des officiers à prendre des décisions mal comprises par leurs supérieurs car ces derniers considèrent qu'elles sont préjudiciables à leur avenir. C'est ce que fait le lieutenant Collignon d'Ancy qui veut quitter le régiment pour se rapprocher de sa famille⁵⁴⁴, ainsi que le lieutenant Dano⁵⁴⁵ et le capitaine Granet⁵⁴⁶.

La vie privée dans les notations dans l'intendance⁵⁴⁷

Nous retrouvons dans l'ensemble les mêmes grandes rubriques que celles utilisées pour la notation dans l'arme. Dans les notations dont nous disposons, très peu d'officiers ont des appréciations relatives à la vie privée à la fois dans l'arme d'origine et dans l'intendance. Les cas relevés sont plus nombreux dans l'intendance car les notations sont plus abondantes.

Des liens familiaux existent parfois entre le notateur et le noté mais le premier s'empresse de préciser que cette situation ne compromettra pas son impartialité. Ainsi le chef de service de l'adjoint de 2^{ème} classe Fournier reconnaît que le général commandant la division est très satisfait des services de son subordonné, dont il fait même l'éloge. Cependant, il écrit « je ne puis encore porter un jugement sur M. Fournier à la famille duquel je suis fort attaché »⁵⁴⁸. Celui du sous-intendant de 1^{ère} classe Bouassier de Bernouïs évacue expressément toute objection de favoritisme en précisant que « mes liens de parenté ne me dispensent pas d'être juste et impartial »⁵⁴⁹.

Les mentions peuvent être neutres et sans commentaires. L'évènement du mariage est simplement cité. L'adjoint de 1^{ère} classe Picot de Moras a pris un congé de dix mois pour aller se

537 n°748, année 1879.
538 n°1022, notation de 1903.
539 n°869, notation de 1889.
540 n°726, années 1880, 1881, 1884.
541 n°894, année 1886.
542 n°754, année 1877.
543 n°500, année 1875.
544 n°754, année 1884.
545 n°810, année 1888.
546 n°619, année 1881.
547 Voir annexe n°38.
548 n°14, année 1835.
549 n°8, année 1836.

marier⁵⁵⁰. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Génin est très bien posé à Perpignan où il vient de se marier⁵⁵¹. Le notateur peut souligner que le père, ou un parent de l'intendant, est officier. Ainsi le sous-intendant de 2^{ième} classe d'Elbauve est fils d'un ancien officier supérieur⁵⁵², de même que quatre autres intendants, parmi ceux-ci, le sous-intendant de 2^{ième} classe Verges est fils d'un intendant⁵⁵³. La situation familiale est aussi brièvement évoquée. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Lanoailles de Lachèse⁵⁵⁴ et l'intendant militaire Branlière⁵⁵⁵ sont célibataires.

L'évocation peut-être accompagnée de commentaires favorables. Le mariage s'est fait dans de bonnes conditions pour l'adjoint de 1^{ière} classe Bonnamy qui a épousé une jeune personne appartenant à une famille des plus distinguées du pays⁵⁵⁶. Ce type de mention figure dans les dossiers de six autres officiers. Le mariage peut avoir des effets bénéfiques comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Morhain qui « sera peut-être moins sombre »⁵⁵⁷. Les bonnes origines familiales ne peuvent que favoriser la manière de servir. Ainsi, en 1854, le chef de service du sous-intendant de 2^{ième} classe Bligny-Bondurand est « convaincu qu'il ne déviera pas des bons exemples que lui a laissés son respectable père ». En 1854, au grade sous-intendant de 1^{ière} classe, il le confirme en écrivant qu'il « porte parfaitement son nom ». Cette dernière appréciation figure dans deux autres notations. De même, le sous-intendant de 1^{ière} classe Vallet-Desrives est un proche parent du général comte d'Alton, il est « entouré des meilleures relations de société »⁵⁵⁸, ainsi que le sous-intendant de 2^{ième} classe Le Cauchois-Féraud, élevé dans de bonnes conditions et que l'adjoint de 2^{ième} classe Le Caruyer de Bauvais⁵⁵⁹ qui « est un homme bien né », comme deux autres sous-intendants. La famille de l'adjoint de 2^{ième} classe Dellard⁵⁶⁰, ainsi que celle de six autres intendants, est très estimée. Le supérieur du sous-intendant de 2^o classe Guéneau de Montbeillard fait la synthèse en affirmant que son subordonné représente « la parfaite honorabilité du gentilhomme de vieille souche »⁵⁶¹. Pour d'autres intendants, le supérieur relève que les conditions de vie sont bonnes. Par exemple avoir de la fortune permet de conquérir « une position très honorable » dans sa résidence comme le sous intendant de 2^{ième} classe Seligmann-Lui⁵⁶², ainsi que pour quatre autres intendants. En plus de ses qualités professionnelles, c'est « la tenue de la maison » qui met en valeur le sous-intendant militaire de 2^{ième} classe Guéneau

550 n°99, année 1846.

551 n°215, année 1862.

552 n°20, année 1845.

553 n°297, année 1877.

554 n°285, année 1880.

555 n°699, année 1912.

556 n°275, année 1862.

557 n°434, année 1885.

558 n°78, année 1862.

559 n°88, année 1845.

560 n°101, année 1844.

561 n°159, année 1860.

562 n°195, année 1867.

d'Aumont⁵⁶³, et l'adjoint de 1^{ière} classe Génin⁵⁶⁴. Etre un « bon père de famille » comme le sous-intendant de 1^{ière} classe Donop⁵⁶⁵ et douze autres intendants, et avoir des relations personnelles excellentes, comme celles de l'adjoint de 2^{ième} classe Bruyère⁵⁶⁶ et celles de treize autres intendants, sont aussi des avantages mis en évidence. Mais la qualité la plus souvent notée est celle de l'honorabilité de la vie privée, comme celle que reconnaît le chef de service au sous-intendant de 2^{ième} classe Gérard de La Calvinière⁵⁶⁷, ainsi que celle de quatre-vingt autres intendants⁵⁶⁸. Chez certains, des événements familiaux graves n'ont eu aucune incidence sur le service, comme l'intendant militaire Blanchenay⁵⁶⁹ qui « vient d'être éprouvé dans la catastrophe du « Chanzy » par le deuil le plus cruel, et qui n'a pas modifié sa manière de servir remarquable ». Des soucis personnels n'ont pas ralenti l'activité du sous-intendant de 3^{ième} classe Terracol⁵⁷⁰.

Les commentaires peuvent être aussi défavorables. Les chefs de service soulignent que le mariage ne s'est pas fait dans de bonnes conditions. Soit l'intendant est mal marié, comme l'adjoint de 2^{ième} classe Conseillant⁵⁷¹ et trois autres officiers, ce qui les pousse à vivre plutôt retirés alors que leurs fonctions impliquent une vie sociale. Soit l'intendant se marie après une longue période jugée irrégulière. Ainsi le sous-intendant de 3^{ième} classe Charton, par faiblesse de caractère, régularise « une vieille liaison aussi regrettable que possible ». Son supérieur enfonce le clou en ajoutant que « cette situation aura une influence fâcheuse sur sa carrière »⁵⁷². Deux autres cas semblables sont relevés. Les origines ne sont pas favorables pour l'adjoint de 1^{ière} classe Rupp⁵⁷³, sa notation indique qu'il s'est formé lui-même et qu'il devra soutenir le rang social qu'il a acquis. Des conditions de vie estimées mauvaises sont aussi mal ressenties par les notateurs. L'adjoint de 1^o classe Charmetton ne mérite que des éloges, mais il a « le tort de vivre ostensiblement avec sa servante »⁵⁷⁴. Ce mode de vie irrégulier est également reproché au stagiaire à l'intendance Prangé⁵⁷⁵, ainsi qu'à deux autres sous-intendants. La conduite privée du sous-intendant de 2^{ième} classe Lage⁵⁷⁶, et celle de trois autres officiers, est jugée légère. Certains intendants vivent très retirés. Ce reproche revient souvent dans la notation de de Launay⁵⁷⁷. Cette attitude s'explique par une parcimonie pour le sous-intendant de 2^{ième}

⁵⁶³ n°148, année 1864.

⁵⁶⁴ n°215, années 1867, 1868, 1869.

⁵⁶⁵ n°15, année 1847.

⁵⁶⁶ n°300, année 1869.

⁵⁶⁷ n°47, année 1847.

⁵⁶⁸ Voir annexe n°39.

⁵⁶⁹ n°614, année 1910.

⁵⁷⁰ n°779, année 1901.

⁵⁷¹ n°118, année 1847.

⁵⁷² n°846, année 1902.

⁵⁷³ n°842, année 1899.

⁵⁷⁴ n°54, année 1845.

⁵⁷⁵ n°872, année 1900.

⁵⁷⁶ n°106, année 1892.

⁵⁷⁷ n° 52, année 1840 pour adjoint de 2^{ième} classe, années 1847 et 1849 pour sous-intendant de 2^{ième} classe.

classe d'Amoureux ce qui « nuit à la considération dont il devrait jouir »⁵⁷⁸. Jouer ou faire des dettes est très mal vu car ces défauts nuisent gravement à la considération des intendants qui ont des fonctions à très grande implication financière. L'amour du jeu nuit à la carrière de l'adjoint de 2^{ième} classe Matis qui a pourtant un caractère très apprécié ce qui constitue un atout pour un début de carrière⁵⁷⁹. Le poids des dettes est insurmontable pour Venturini, il cherche à s'en libérer, mais sa notation de 1898, au grade de sous-intendant de 3^{ième} classe, en fait le thème central. Son supérieur souligne qu'il « contracte avec la plus grande légèreté des obligations pécuniaires et se préoccupe peu d'y faire honneur ». Ce problème le rattrape au grade de sous-intendants de 1^{ière} classe en 1901⁵⁸⁰. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Galbaud-Dufort a tout pour déplaire à son supérieur. Il est marié mais « passe pour être joueur et avoir une maîtresse »⁵⁸¹. Boire ou avoir des relations mal perçues peuvent également nuire. Le chef de service du sous-intendant de 2^{ième} classe Renaud relève que depuis un certain temps ni sa vie privée ni l'exécution de son service n'ont donné lieu à aucune plainte, « mais il a été accusé d'intempérance et il a encore besoin d'être surveillé »⁵⁸². Les intendants doivent également veiller à leurs fréquentations. L'adjoint de 2^{ième} classe Lévis est apprécié comme entendant les affaires, « mais il consacre une certaine camaraderie avec les officiers comptables » alors qu'il devrait maintenir une certaine distance en raison de ses fonctions de contrôle⁵⁸³. C'est pour avoir compromis la dignité de leur fonctions qu'il est reproché au sous-intendant de 2^{ième} classe Sérand⁵⁸⁴ « de fréquenter les cafés avec les officiers de la garnison », et à l'adjoint de 2^{ième} classe Morhain⁵⁸⁵ de ne pas se tenir « assez en dehors des discussions de régiments de sa résidence ». Même la religion peut avoir des conséquences sur le service. Les pratiques religieuses auxquelles se livre l'adjoint de 1^{ière} classe Grézier à certaines époques de l'année « compromettent sa santé »⁵⁸⁶, ou réduisent le cercle des fréquentations de l'intendant militaire Lémant qui est israélite et qui « ne voit guère à Bordeaux que des coreligionnaires »⁵⁸⁷.

Des évènements familiaux vont nécessiter des déplacements qui ont des conséquences néfastes sur le service. Ainsi le sous-intendant de 1^{ière} classe de Cambis Alais doit demander des congés « dont la fréquence n'est pas favorable au service et fait retomber une partie du sien assez souvent sur ses collègues »⁵⁸⁸. Des absences nombreuses sont également reprochées à l'intendant

578 n°89, année 1862.

579 n°166, année 1851.

580 n°767.

581 n°59, année 1861.

582 n°567, année 1892.

583 n°251, année 1858.

584 n°392, année 1878.

585 n°434, année 1875.

586 n°246, année 1858.

587 n°314, année 1891.

588 n°13, année 1847.

général Démons⁵⁸⁹ et au sous-intendant de 1^{ière} classe Libersart⁵⁹⁰. Le premier a laissé son épouse à Paris, le second doit s'occuper d'un héritage. Même lorsque les soucis familiaux ne conduisent pas l'intendant à interrompre provisoirement son service, ils le préoccupent et l'empêchent de se consacrer entièrement à son emploi. C'est ce que relève le chef de service du sous-intendant de 2^{ième} classe Dutheil⁵⁹¹ qui est « peut-être un peu trop absorbé par les soins de sa famille », ainsi que ceux de sept autres intendants. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Lostie de Kerhor « est très éprouvé par la maladie de sa femme »⁵⁹², ainsi que deux autres sous-intendants. Le notateur indique aussi qu'un malheur de famille peut avoir des conséquences non seulement sur le moral mais aussi sur le parcours professionnel, comme pour Coupez qui a été « mis en retard au début des cours du stage de l'intendance par la mort de sa femme ». Cependant l'évènement peut compromettre la bonne exécution du service à un point tel qu'il provoque un changement d'affectation. L'initiative est prise soit par le supérieur comme c'est le cas pour l'adjoint de 1^{ière} classe Parmentier pour « mettre un terme à des chagrins et qui se renouvellent journellement », soit par les subordonnés comme le font le sous-intendant de 2^{ième} classe Demartial⁵⁹³ et le sous-intendant de 1^{ière} classe Castaing⁵⁹⁴. Les conséquences de ce type de mutation sont expressément évoquées dans la notation du sous-intendant de 2^{ième} classe Vergnes. Cet officier doit revenir à Rodez, poste moins valorisant, pour s'occuper d'enfants placés sous sa tutelle à la suite de la perte de deux frères. Son chef de service écrit qu'« il est bien regrettable que des évènements de famille lui aient fait sacrifier les chances d'avancement »⁵⁹⁵. Devenir propriétaire, comme l'adjoint de 1^{ière} classe d'Amade⁵⁹⁶ et le sous-intendant de 1^{ière} classe Perret⁵⁹⁷, peut nuire à la carrière, car cette situation incite à vouloir demeurer longtemps dans la même affectation. Enfin, l'influence de la famille est parfois considérée comme néfaste, comme le rôle que joue la mère du sous-intendant de 2^{ième} classe Beullard⁵⁹⁸ comme nous l'avons vu plus haut, ou les nombreuses relations de famille dont bénéficie le sous-intendant de 1^{ière} classe Gayard qui lui font s'exagérer son importance personnelle⁵⁹⁹.

Les écarts dans la vie privée sont relevés, non seulement, comme nous venons de le voir, par le supérieur direct de l'intendant, qui suit au plus près la carrière de son subordonné, mais aussi par le plus haut échelon de la hiérarchie lorsque les situations font des vagues. Le ministre reproche à l'intendant militaire le comportement des adjoints de 1^{ière} classe de La Jonquière et Firon qui

589 n°223, années 1882, 1885.

590 n°554, année 1897.

591 n°36, année 1847.

592 n°632, année 632.

593 n°299, année 1869.

594 n°408, année 1887.

595 n°297, années 1877, 1878.

596 n°256, année 1862.

597 n°303, année 1880.

598 n°459, année 1892.

599 n°181, année 1868.

cohabitent avec des concubines. L'intendant militaire rend compte au ministre qui leur a fait des observations, et notamment à Firon qui est un homme marié. Il veut le rassurer en lui précisant que Firon lui a fait la promesse de renvoyer sa concubine. Le ministre lui demande également de faire un rapport sur la conduite des autres neuf fonctionnaires placés sous ses ordres. L'intendant militaire lui rend compte que leur moralité est irréprochable ou qu'ils vivent honorablement en famille⁶⁰⁰.

Nous venons de présenter le portrait militaire et social de la population des intendants. Il aurait été intéressant de le comparer à celui d'autres corps d'officiers appartenant par exemple à une même arme. Il est permis cependant de supposer que certaines similitudes auraient été relevées car les intendants sont issus du corps des officiers. Cette première approche est certes nécessaire, mais elle ne permet pas de mettre suffisamment en relief ce corps d'officiers. C'est la période allant de 1870 à 1914, riche en événements militaires, qui va s'en charger et qu'il convient maintenant d'aborder.

⁶⁰⁰ Dossier Firon (n°98), lettre au ministre de l'intendant militaire de la division d'Oran du 28 septembre 1845.

Chapitre II

Les intendants dans les débats sur l'administration militaire : l'intendance en question

La défaite de 1870 va avoir une influence décisive sur toutes les questions relatives à l'administration militaire. L'intendance est accusée de nombreux manquements qui sont largement étalés dans les souvenirs d'officiers, les ouvrages sur la guerre et l'administration militaire, et dans la presse. Pour beaucoup d'observateurs, au lendemain de la guerre, l'intendance aurait perdu « sa vieille auréole »¹. Les études sur l'organisation de l'armée, et notamment sur l'administration militaire, vont s'intensifier dans un climat parfois passionné. L'institution est mise en cause et en particulier sa place par rapport au commandement. Les missions de notre petite population d'intendants vont être disséquées. Par la même occasion, les médecins militaires et les officiers d'administration vont demander que leur condition s'améliore. La loi du 16 mars 1882, et les règlements d'organisation de l'armée, vont chercher à corriger les carences relevées.

Pour comprendre le climat doctrinal militaire de cette époque, il convient, au départ, d'aborder le conflit de 1870.

I-L'intendance et la guerre de 1870

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction, nous ne retraçons pas l'action de l'intendance dans le cadre des opérations militaires, nous nous attachons plutôt à présenter l'ambiance dans laquelle les intendants ont vécu pendant et après la guerre, et à montrer l'impact de cet événement majeur dans l'histoire de l'intendance. Il est important de souligner que, dès le début du conflit, les intendants œuvrent dans un mauvais climat logistique.

1. Le climat logistique

L'intendance entre en campagne dans de très mauvaises conditions, et, avec contre elle, d'anciens préjugés. En effet, comme le notent, bien avant le déclenchement de la guerre, plusieurs sous-intendants, en campagne, l'administrateur est toujours responsable de ce qui se fait de mal sans avoir le mérite de ce qui se fait de bien², alors que toutes les chances sont contre l'administration³, et que l'habitude a été prise d'attribuer à l'incapacité de l'intendance des difficultés d'approvisionnement qui proviennent, le plus souvent, de la nature même de la guerre⁴. Sans aller

¹ Trolard E., *L'administration militaire et le contrôle en Prusse et en France*, Paris Lachaud, 1871, p.34.

² Sous-intendant Marchand de Ribellerie, *Quelques observations sur l'intendance militaire*, Paris De Mame, 1834. p.5.

³ Sous-intendant Vauchelle, *op.cit*, p.79.

⁴ Olivier E., *Journal 1846-1869*, « L'empire libéral, études, récits, souvenirs », Paris Garnier frères, Tome XI, 1907 p. 314.

jusqu'à conclure que l'administration militaire va par avance à l'échec, il faut cependant reconnaître, qu'indépendamment des problèmes inhérents à l'organisation et au fonctionnement de l'intendance, évoqués plus loin, l'impréparation et les caractéristiques de cette guerre vont constituer deux handicaps sérieux pour les intendants.

En effet, alors que le maréchal Le Boeuf affirme, devant le Corps législatif : « nous sommes prêts, tellement prêts que la guerre pourrait durer deux ans, sans que nous eussions besoin d'acheter même un bouton de guêtre »⁵, un officier prussien rétorque, après la guerre, « vous autres français, vous voyez dans un combat une partie de plaisir et vous entrez en campagne comme si vous alliez à la chasse aux mésanges »⁶. Selon un historien de cette guerre, l'empereur Napoléon III, frappé par l'insuffisance de l'administration militaire, aurait même écrit au ministre de la guerre : « nous avons toujours l'air, en présence d'autres armées, d'enfants qui n'ont jamais fait la guerre »⁷. L'imprévoyance est déjà visible dans le système défectueux de mobilisation qu'il n'y a pas lieu de détailler ici, mais qui va occasionner des retards dans la constitution des approvisionnements⁸. Le constat est fait dès la fin de la guerre par l'intendant militaire Vigo-Roussillon dans sa déposition au cours de la commission d'enquête⁹.

Ainsi, dès le début de la guerre, l'armée est loin d'être pourvue de tout, ce qui conduit les intendants à adresser une multitude de télégrammes à Paris¹⁰. Les plans de campagne ne prennent pas en compte les impératifs logistiques¹¹. Ce sont surtout les effets de campement qui font cruellement défaut dans les dépôts¹². Par exemple, le général Frossard ne cesse de demander ses gamelles et ses bidons au général Le Bœuf qui lui répond invariablement qu'il n'y en a pas¹³. Et pourtant les intendants avaient demandé les moyens et avaient prévenu de cette situation. L'exemple le plus célèbre, et qui symbolise bien la situation, est celui du dialogue entre le maréchal Le Boeuf et l'intendant militaire Curnier de Lavalette, de la division militaire de Strasbourg. Le premier lui demande des explications et s'étonne que l'intendant lui fasse part du manque d'équipements qu'à ce moment là¹⁴, le second lui répond qu'il n'a cessé d'alerter le commandement sur cette pénurie¹⁵. Cette mise en garde est faite même au plus haut niveau par l'intendant militaire Blondeau, directeur général

⁵ Roth F., *La guerre de 1870*, Fayard, 1993, p.22.

Montagnon P., *Histoire de l'armée française*, Paris Pygmalion, 1997, p.161.

⁶ Chuquet A., *La guerre de 1870-1871*, Paris Plon, 1911, p.20.

⁷ Général Boulanger, *L'invasion allemande*, Paris Rouff, 1888, p.145.

⁸ Olivier E., *Revue des deux mondes*, 1910, «La guerre de 1870. La préparation », p.517.

⁹ Général Ambert, *Récits militaires. L'invasion de 1870*, Paris Blond et Barral, 1883, p.385.

¹⁰ Colonel Thomas, *L'armée de Metz 1870*, Paris Lavauzelle, 1896, p.39-43.

¹¹ Pierron E., *Stratégie et grande tactique d'après l'expérience des dernières guerres*, Paris Berger-Levrault, 1887, p.498-499.

Sous-intendant Nony G., *L'intendance en campagne*, Paris Lavauzelle, 1918, p.346.

¹² Général Lebrun, *Souvenirs militaires 1866-1870*, Paris Dentu, 1895, p.250-251.

¹³ Général du Barail, *Mes souvenirs*, Paris Plon, 1897, p.163.

¹⁴ Général Boulanger, *op.cit.*, p.131-132.

¹⁵ *Ecole supérieure de guerre*, année 1886-1886, « Histoire militaire, guerre de 1870 », 1^o partie, Tome1, p.121.

de l'administration de la guerre¹⁶. Une partie du commandement, comme par exemple le général Palikao, reconnaît que « l'intendance avait prévenu que rien n'existait dans les magasins »¹⁷. Pendant la campagne les intendants demandent en vain des approvisionnements dans les villes-clés que sont Metz, Strasbourg et Belfort¹⁸. Même pendant le siège de Metz, la question des subsistances, qui, pourtant est de la plus haute importance, ne préoccupe guère le général Coffinières¹⁹. Il est demandé aux intendants de se débrouiller²⁰. Le désarroi des intendants est évoqué au cours des dépositions devant la commission d'enquête. Par exemple l'intendant général Wolf demande au général Bazaine des ordres d'approvisionnements, et ce dernier lui répond de faire pour le mieux²¹.

Et pourtant la guerre de 1870 est différente des autres guerres menées par la France, elle provoque une prise de conscience sur le problème crucial de la subsistance et de l'entretien du soldat. Elle s'écarte de toutes les traditions et de toutes les habitudes administratives de la France²². C'est pourtant une évidence, mais avant de combattre, comme dans d'autres activités, il faut surtout manger. C'est ce que découvre un soldat volontaire en 1870 qui arrive avec l'espoir d'assister à des spectacles grandioses et avec la certitude qu'il va recueillir et associer des impressions fécondes pour l'imagination. Après vingt-quatre heures d'épreuves, le thème de ses méditations devient l'impérieux besoin de trouver des pommes de terre²³! Un autre témoin découvre que la guerre ce n'est pas uniquement l'odeur de la poudre et la bravoure, c'est aussi les longues marches et les conditions difficiles de bivouac avec une alimentation peu abondante²⁴.

Alors, le repas devient un élément décisif pour les opérations militaires. Il fait l'objet de descriptions minutieuses²⁵. Un officier rapporte les mouvements de la 2^{ème} division du 7^{ème} corps d'armée dans la journée du 7 août 1870, pendant laquelle les soldats se mettent à faire la soupe, mais la troupe doit se mettre en route avant que les aliments ne soient cuits²⁶. On réalise qu'il faut manger dans une guerre où les mouvements sont incessants et imprévisibles²⁷. L'encadrement de la troupe ne prend pas toujours en compte cet impératif. Les officiers ne surveillent pas la consommation de la ration alimentaire journalière car beaucoup de soldats la mangent au cours d'un seul repas, gaspillent le reste, et abandonnent dans les bivouacs beaucoup de biscuit et de viande pour ne pas avoir à les

¹⁶ *Ecole supérieure de guerre, op.cit.*, p.121.

¹⁷ Général Ambert, *op.cit.*, p.383.

¹⁸ Chuquet A., *op.cit.*, p.19.

¹⁹ Le Faure A., *Histoire de la guerre franco-allemande 1870-1871*, Paris Garnier, 1886, p.164.

²⁰ Lieutenant-colonel Fay Ch., *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, Bruxelles Muquard, 1871, p.25.

²¹ Audiffret-Pasquier, *op.cit.*, p.27.

²² Le Faure A., *op.cit.*, p.40.

²³ Sous-intendant Nony G., *op.cit.*, p.44.

²⁴ Leser Ch., *La vie militaire*, Paris Berger-Levrault, 1887, p.69.

²⁵ Baron de Marincourt, *Casquettes blanches et croix rouge. Souvenirs de 1870*, Paris Firmin Didot, 1882.

²⁶ Lieutenant-colonel Koettschau, *La prochaine guerre franco-allemande*, Paris Librairie illustrée, 1887.

²⁷ Krouck C., *Les combattants de la guerre de 1870. L'écriture de soldats*, Thèse Paris 1, 2001, p.194-196.

transporter²⁸. Ce manque de soin est très souvent relaté²⁹. Du reste, dès le temps de paix, la hiérarchie ne donne pas l'exemple. Un soldat du 24^{ème} escadron du train relate la mauvaise tenue de la cantine où le chef de corps ne met jamais les pieds et préfère selon lui « se donner en spectacle dans la cour du quartier en faisant exécuter à son cheval des voltes et des demi-voltes »³⁰. Un observateur relève qu'un général en chef doit faire plus d'efforts pour assurer la subsistance de ses troupes que pour toute autre chose, et que ses combinaisons sont contrariées par des retards dans les distributions de pain³¹. Cependant les généraux se désintéressent de toutes les questions relatives aux besoins des troupes³². Ils donnent des ordres de départ sans attendre la distribution des vivres aux hommes, et le fourrage et l'avoine aux chevaux³³. Dans de nombreux travaux on relève même que certains généraux considèrent que les intendants doivent parer à tous les besoins même s'ils ignorent l'emplacement des troupes³⁴. La tâche des intendants devient impossible³⁵. Le haut commandement prend cependant conscience du problème et ordonne aux généraux d'aider les intendants en faisant explorer le pays par la cavalerie légère³⁶.

Les privations sont donc inévitables. Elles sont d'autant plus insupportables qu'elles portent sur des besoins fondamentaux comme l'alimentation. Elles vont donc marquer très fortement les esprits et expliquer, en grande partie, la violence des réactions, et le caractère parfois hâtif et sommaire des affirmations faites par les combattants qui les ont subies. Les témoignages sont très nombreux. Selon Madame Quinet, un peu partout les soldats sont en proie à la faim. A Paris, à Metz, dans les grandes agglomérations, ils manquent de pain et invoquent la charité publique³⁷. Dans leurs mémoires, les officiers évoquent souvent les problèmes rencontrés quotidiennement pour la subsistance. Le général Ducrot relate le jour où son unité n'a plus de viande et où elle mange son dernier morceau de pain³⁸. Le général Thoumas rappelle que ses hommes et lui doivent leur survie aux pommes de terre qu'ils ont trouvées dans les champs³⁹. Pendant le siège de Metz, le général Cuny dresse un tableau encore plus sombre. Il parle du dernier jour d'une agonie qui approche, et il évoque

²⁸ Général Chanzy, *La deuxième armée de la Loire*, Paris Plon, 1871, p.182.

²⁹ De Freycinet Ch., *Souvenirs 1848-1878*, Paris Delagrave, 1911, p.344.

Général Thoumas, *Causeries militaires*, Paris Kolb, 1887.

Guyard J., *Bulletin de la Société Graylaise d'Emulation*, n°12, 1909, « Journal d'un conscrit du 42^{ème} régiment d'infanterie de marche pendant la guerre de 1870-1871 », p.34.

Général Boulanger, *op.cit.*, p.126.

Monmillon V., *Trois ans au régiment*, Paris Grasilier, 1894, p.227.

³¹ Maréchal Marmont, *De l'esprit des institutions militaires*, Paris Dumaine, 1873, p.105.

³² *Les institutions militaires de la France*, Paris Delagrave, 1882, p.136.

³³ Perroncel Ph., *Mémoires d'un ex-cuirassier de Reischoffen*, Paris Carruel, 1891, p. 7.

³⁴ *L'armée française et son budget en 1880*, Paris Savine, 1890, p.255.

Carrias E., *La pensée militaire française*, Paris PUF, 1960, p.268.

Général Revol, *Histoire de l'armée française*, Paris Larousse, 1929, p.203.

³⁵ Sous-intendant Bolot, *op.cit.*, p.178.

³⁶ Note du ministre du 31 décembre 1870, S.H.D., carton LHS 23.

³⁷ Madame Quinet E., *Paris, journal d'un siège*, Paris E. Dentu, 1873, p.8.

³⁸ *La vie militaire du général Ducrot d'après sa correspondance 1839-1871*, Paris Plon, 1895, p.18.

³⁹ Général Thoumas, *op.cit.*, p.54.

les soldats qui meurent de faim et de soif et qui tendent la main dans les rues de la ville⁴⁰. C'est, sur un même ton dramatique, qu'un aumônier raconte sa rencontre avec plusieurs soldats blessés et qui attendent un premier pansement. Il n'a pas de pain à leur offrir. Il ne dispose que d'un morceau de sucre qu'il vient de partager, un instant auparavant, avec un sergent-major⁴¹. Sur un plan militaire, la faim affaiblit le soldat et conduit à l'indiscipline⁴². Cet élément exaspère d'autant plus le commandement. De plus, non seulement le soldat ne mange pas assez, mais aussi il est mal habillé. A Onzain, on distribue des souliers à semelles de carton et des vareuses qui fondent à la pluie comme de la gélatine. L'auteur de ce témoignage fustige les fournisseurs en ajoutant qu'«il a dû se réaliser de bien brillantes fortunes sur l'habillement, les maladies et la mort de nos propres moblots !⁴³ ». On devine que derrière cette remarque se cache l'intendance militaire qui a passé les marchés au moindre coût et qui est accusée de ne pas s'être assurée de la qualité des effets livrés. Comme le souligne un sous-intendant, à propos des histoires de la guerre de 1870, il semble que les troupes ne s'arrêtent jamais, et que si on note, par aventure, des approvisionnements arrivés ou non parvenus, ce n'est que pour constater un fait éminemment regrettable⁴⁴.

Pour pourvoir à ses besoins, et suppléer à l'incapacité, largement étalée, de l'administration militaire, le combattant doit se débrouiller. Le soldat fait lui-même, comme ces turcos qui abattent des moutons et qui découpent des morceaux de viande à prix débattus⁴⁵. Il vit sur le pays. Pendant ses loisirs, il erre dans les champs pour ramasser des légumes et des fruits⁴⁶. Il prend des approvisionnements à l'ennemi par des actions héroïques. Un simple chapardage de pain est relaté comme un combat des plus glorieux. Le narrateur l'évoque en ces termes : « ces trois héros obscurs reviennent souriants, rapportant aux camarades, ce pain disputé à l'étranger et qu'ils ont sauvé simplement, dans l'ombre, avec un courage sublime »⁴⁷. On dérobe aussi du fourrage⁴⁸, et un convoi⁴⁹. Le soldat pille les habitants⁵⁰, ou maraude au mépris du danger, comme ces cavaliers qui n'hésitent pas à déterrer des pommes de terre et à cueillir du raisin dans la zone qui sépare les avant-postes des deux armées⁵¹. Il pille aussi les convois, sans attendre l'organisation des distributions, comme le déplore l'intendant du 15^{ième} corps d'armée dans un télégramme⁵². Devant la gravité de la situation,

⁴⁰ Général Cuny, *Quarante ans de vie militaire*, Paris Plon, 1911, p.102 et p.118.

⁴¹ Abbé Morance Ch., Curé d'Arnage, aumônier du 33^{ième} mobiles de la Sarthe, *Un régiment de l'armée de la Loire, notes et souvenirs*, Paris Palme, 1874, p.110.

⁴² Guyard J., *op. cit.*, p.79.

⁴³ Baron de Marincourt, *op.cit.*, p.17.

⁴⁴ Sous-intendant Gruet, *op.cit.*, p.386.

⁴⁵ Perroncel Ph., *Mémoires d'un ex-cuirassier de Reischoffen*, Paris Carruel, 1891, p.8-9.

⁴⁶ Général Montaudon, *Souvenirs militaires*, Paris Delegrave, 1900, p.167.

⁴⁷ Dick de Lonlay, *op.cit.*, p.195.

⁴⁸ Général Montaudon, *op.cit.*, p.9.

⁴⁹ Général Ambert, *Récits militaires. L'invasion de 1870*, Paris Blond et Barral, 1883, p.180.

⁵⁰ Rossel L., *Mémoires et correspondances 1844-1871*, Paris Stock, 1908, p.171.

⁵¹ Général Cuny, *op.cit.*, p. 117.

⁵² Pierron E., *Les méthodes de guerre actuelles et vers la fin du XIX^e siècle*, Paris Dumaine, 1878, p.1397.

le gouvernement adresse, le 21 novembre 1870, une directive aux intendants qui tient plus de la formule incantatoire que de l'ordre raisonné. En effet, il leur demande de prouver leur dévouement et leur patriotisme en prenant les mesures les plus énergiques et en ne reculant devant aucun effort pour que nos soldats ne puissent désormais manquer de rien, et il menace en précisant qu'aucune défaillance ne sera tolérée⁵³.

L'intendance étant chargée de pourvoir à toutes demandes qui lui sont faites, elle est tout naturellement accusée de ne pas remplir sa mission. Certains observateurs essaient cependant d'atténuer sa responsabilité. Ainsi, un intendant affirme que les aléas de la campagne peuvent conduire à manquer momentanément d'aliments et que le commandement doit préparer les troupes à supporter les privations⁵⁴. De même, un témoin de l'époque concède qu'on ne peut aisément assurer une livraison sur un point où elle n'est pas attendue⁵⁵. Mais toutes les excuses sont balayées, et un commentateur résume les nombreuses prises de positions en disant que, pour une très grande partie de l'armée, jamais l'intendance n'est tombée aussi bas que pendant cette campagne⁵⁶.

2. L'intendance au banc des accusés

Comme le note un acteur des événements, le service de l'intendance est peut-être celui qui a donné lieu aux plus vives plaintes⁵⁷. De nombreux autres observateurs font le même constat⁵⁸. Un historien note que l'artillerie et le génie ont été aussi accusés, mais des auteurs ont défendu l'artillerie⁵⁹ et le génie⁶⁰, alors que personne n'innocente les services administratifs, un an après la fin de la guerre⁶¹. De vieilles rancunes, remontant aux campagnes précédentes, réapparaissent dans les réactions. Par exemple, en se référant aux guerres d'Italie, on ressort le fameux épisode de la « polenta »,⁶² cité dans l'introduction. L'intendance n'aurait pas tenu compte de la campagne de 1859⁶³. On compare souvent l'intendance française à l'intendance allemande qui a su, selon l'auteur

⁵³ Charles de Freycinet, *La guerre en province pendant le siège de Paris*, Paris Levy, 1872, p.397.

⁵⁴ Sous-intendant de 1^{ière} classe Arnaud, *Organisation générale du service des étapes et ravitaillement des armées en subsistances*, Paris Bureaux de l'armée territoriale, 1893, p.476.

⁵⁵ Olivier E., *op.cit.* p.87.

⁵⁶ Général Cluseret, *Mémoires*, Paris Lévy 1887-1888, volume 1, p.105.

⁵⁷ Charles de Freycinet, *op.cit.*, p. 339.

⁵⁸ Général Messimy M., *Considérations générales sur l'organisation de l'armée*, Paris Lavauzelle, 1907.

Girard, *Journal des Sciences Militaires*, 1877, « La réorganisation de l'armée française », p.97.

Pierron E., *op.cit.*, p.498-499.

Mathe H., *Systèmes de défense et politiques industrielles. Essai d'analyse historique*, Thèse pour le doctorat de 3^{ième} cycle, Paris Institut d'Etudes Politiques, 1984, p.190.

Sous-intendant Maurin, *Conférences sur l'administration militaire*, Vincennes, 1895-1896, p.47.

⁵⁹ Voir par exemple, général Susane, *L'artillerie avant et depuis la guerre*, Paris Hetzel, 1871.

⁶⁰ Voir par exemple, général Frossard, *Rapport sur les opérations du 2^o corps de l'armée du Rhin*.

⁶¹ Major de Sarrepoint H., *Histoire de la défense de Paris en 1870-1871*, Paris librairie militaire Dumaine, 1872, p.192-193.

⁶² *L'armée française et son budget*, *op.cit.*, p.262.

⁶³ Général Pedoya, *L'armée n'est pas commandée*, p.6.

de l'article, pourvoir avec une régularité mathématique à tous les besoins d'une innombrable armée⁶⁴. Cette incompetence de l'intendance est aussi rapportée par les historiens prussiens⁶⁵. Dans un témoignage, un soldat répond à un sous-intendant, en l'accusant de l'avoir fait mourir de faim alors que les intendants n'ont pas souffert⁶⁶. Cette incapacité est également reprise dans une étude historique plus récente⁶⁷. L'intendance fait même l'objet de poèmes.

« Respect à ces guerriers, honneurs à ces héros,

Ils ont fait leur devoir ! Mais honte à l'intendance :

Nos administrateurs n'étaient que des zéros »⁶⁸.

En résumé, pour beaucoup d'observateurs de l'époque, « l'administration est nulle »⁶⁹.

Les citations des erreurs et des fautes des intendants font florès. Nous n'indiquons que quelques exemples. L'intendance utilise mal les chemins de fer, des wagons servent de magasins, et la capacité des gares d'accueil n'est pas vérifiée⁷⁰. Comme elle n'a pas de vivres à distribuer, elle donne une indemnité représentative par ration. Mais comme le dit le narrateur, « on a tellement épuisé les ressources de Puttelage, que même au poids d'or, on ne peut rien se procurer »⁷¹. Dans le canton de Nogent le Roi, le service des vivres en nature est supprimé. Selon un préfet l'intendant qui faisait peu ne fait plus rien⁷². Un sous-intendant n'a pas les moyens de faire sortir les vivres du fort de Montrouge car il n'a pris à temps les dispositions alors que Paris meurt de faim⁷³. L'intendance promet des approvisionnements à Pontarlier, une fois les troupes arrivées sur place, ils n'y sont pas⁷⁴. Un faux rapport alarmiste de l'intendance fait annuler un important mouvement de troupes⁷⁵. Un sous-préfet, chargé des fonctions de sous-intendant, est débordé. Il s'en remet entièrement au maire de la ville⁷⁶. De nombreux autres ouvrages en font mention⁷⁷.

⁶⁴ *Armée territoriale*, 5 juin 1875, « L'administration ».

⁶⁵ *La guerre franco-allemande de 1870-1871 rédigée par la section historique du grand état-major prussien*, traduit par E. Coste de Serda, Paris Dumaine, 1874, p.1411.

⁶⁶ Guyard, *op.cit.*, p. 162.

⁶⁷ Adriance Th., *The last gaitter button: a study of the mobilization and concentration of the french army in the war of 1870*, Westport, Conn. Greenwood, 1987, p.86.

Général Grenier, *Mes souvenirs de l'armée du Rhin*, Grenoble Allier, 1871, p.22-23.

Ralston D. B., *The army of the Republic*, Massachusetts Institute of Techn., Cambridge Massachusetts, and London, 1967, p.92.

Coquillard Ch., *De la réorganisation de l'armée*. Paris E. Lacroix, 1871, p.42.

Général Boulanger, *op.cit.*, p.47-48.

Roux G. *La guerre de 1870*, Paris Fayard, 1966, p.68.

⁶⁸ Landeau U., *Etrennes poétiques Sonnets et sonnettes*, Paris Librairie des bibliophiles, 1872, p.56.

⁶⁹ Rossel L., *Mémoires et correspondances 1844-1871*, Paris Stock, 1908, p.246.

⁷⁰ Jacqmin F., *Les chemins de fer pendant la guerre de 1870-1871*, Paris Hachette, 1872, p.188.

⁷¹ Dick de Lonlay, *op.cit.*, p.205.

⁷² Lettre du préfet maritime au ministre de la guerre à Tours du 15 septembre 1870, S.H.D., carton LHS 23X.

⁷³ Colonel de Ponchalon, *Souvenirs de la guerre de 1870-1871*, Paris Lavauzelle, 1893, p.243.

⁷⁴ Pierron, *op.cit.*, p.485.

⁷⁵ Général Lebrun, *Souvenirs militaires 1866-1870*, Paris Dentu, 1895, p.249-250.

⁷⁶ Dauphinot S., *Souvenirs du Maire de Reims pendant la guerre franco-allemande*, Reims L. Michaud, 1904, p.23.

⁷⁷ Sarcey F., *Le siège de Paris, impressions et souvenirs*, Paris Lachaud, 1871, p. 282.

Farcy E., *Réorganisation de l'armée nationale composée de 4 000 000 d'hommes*, Paris Le Chevalier, 1871, p.13.

Ce n'est pas seulement l'intendance qui est accusée mais aussi des intendants nommément est souvent violemment. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Génin est mis en cause par le journal, *Le progrès de Lyon*⁷⁸. L'auteur de l'article s'en prend vivement à l'intendance au sujet des ravitaillements pendant la guerre. Il attaque le sous-intendant au sujet d'une adjudication pour l'hôpital militaire de Lyon, il aurait favorisé un soumissionnaire. Cet article est jugé calomnieux et de nature à porter atteinte à la considération du corps de l'intendance militaire en général, et à celle de ce sous-intendant militaire en particulier. Le sous-intendant est autorisé par le ministre à poursuivre le journal. *Le moniteur universel* du 3 février 1871, qui reprend un article du *Salut public de Lyon* du 29 janvier 1871, affirme que l'intendant militaire Testa est pour une bonne part dans l'échec de Bourbaki. Dans une lettre, ce général se plaint du service de l'intendance de la place de Lyon, dans lequel cet intendant aurait déployé un mauvais vouloir à peu près constant. Dans une lettre du 14 février 1871, Testa demande le soutien du ministre⁷⁹. On ne relève que deux membres de l'intendance sanctionnés pour des fautes commises dans l'exercice de leur mission logistique. L'intendant militaire Airolles est mis en non-activité par retrait d'emploi pour avoir retardé, par des rapports inexacts, la mise en œuvre des services administratifs du 17^{ième} corps d'armée et pour ne pas avoir obtempéré aux ordres reçus. Il proteste contre cette mesure. Il reçoit l'appui des intendants généraux Robert et Requier. Il est rappelé à l'activité en décembre 1870⁸⁰. L'intendant militaire Curnier de Lavalette est mis en non-activité par retrait d'emploi, le 16 décembre 1870, pour ne pas avoir assuré convenablement le service des évacuations des blessés. Par décision de janvier 1871, il est rappelé à l'activité au motif que la responsabilité des faits regrettables qui se sont produits ne saurait lui être complètement imputée⁸¹. Deux autres intendants sont sanctionnés pour d'autres motifs. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Brissy est condamné à mort par un conseil de guerre, le 2 septembre 1871, à la suite des troubles de Marseille, au cours desquels il usurpe les fonctions de commandant de place⁸². Ce dossier a été développé plus haut. L'intendant militaire Richard est mis en disponibilité, en octobre 1870, pour avoir invité les officiers, internés en Belgique, à violer leur parole⁸³. Un autre intendant, Latruffe, pendant sa carrière dans l'arme au grade de lieutenant, échappe à la non-activité par retrait d'emploi grâce au résultat d'un conseil d'enquête qui conclut qu'avoir signé la capitulation de Sedan ne constitue pas une faute

Landeau U., *De la réorganisation des services administratifs de l'armée française*, Paris Le Chevalier, 1871, p.6.

Domenech E., *Histoire de la campagne de 1870-1871 et de la deuxième ambulance dite de la presse française*, Lyon le Salut Public, 1871, p.40, p. 41, et p. 55.

⁷⁸ n°215, rapport au ministre du 13 juin 1871.

⁷⁹ n°146.

⁸⁰ S.H.D., carton LHS 23, dossier n°76, rapport au ministre du 28 novembre 1870, lettres des 21 et 22 novembre 1870.

⁸¹ n°157.

⁸² n°258.

⁸³ n°165, notation de 1872.

contre l'honneur⁸⁴. Les intendants eux-mêmes reconnaissent des défaillances. Dans une conférence, un orateur cite abondamment « l'inoubliable campagne de 1812 » mais passe rapidement sur celle de 1870⁸⁵. De même dans un mémoire d'inspection ayant pour sujet l'administration militaire, l'adjoint Latour⁸⁶ parle de « négligences constatées de la part de certains services ».

L'intendance est en partie responsable des défaillances relevées dans les approvisionnements. Mais, en raison des passions surexcitées, elle va, non seulement, comme nous l'avons vu, être accusée parfois avec violence, mais aussi devenir aussi le bouc émissaire de toutes les fautes commises, et devra supporter les conséquences de 1870 comme le mentionne beaucoup d'études qui expliqueront les causes de la défaite⁸⁷. Les intendants également, dans l'école de formation, font passer ce message⁸⁸. D'une façon générale, la presse aussi déplore cette attitude. Un journaliste écrit que l'intendance est si commode à critiquer et qu'elle est désignée comme le coupable « chargé, par avance, de tous les péchés d'Israël⁸⁹ ». Selon un article paru dans une revue militaire, la paternité de l'expression de bouc émissaire reviendrait au duc Audiffret-Pasquier qui l'aurait prononcée au parlement⁹⁰. Cette image est encore reprise, dans les années qui vont suivre, dans les discussions sur l'organisation de l'armée, par exemple, par de Freycinet, un rapport de 1876, et même le 30 mars 1892 dans le procès-verbal de la séance de la commission parlementaire de l'armée où le baron Reille déclare « L'intendance a été le bouc émissaire, elle a couvert plus de fautes du commandement qu'elle en a commises elle-même »⁹¹.

Cependant, indépendamment des problèmes structurels qui sont abordés plus loin, il convient d'évoquer des difficultés d'ordre conjoncturel auxquelles ont du faire face les intendants et qui complètent la description de leur ambiance de travail. Le premier handicap est celui de l'insuffisance des effectifs. D'une façon générale, le volume du personnel de l'intendance est calculé pour les besoins du temps de paix, mais il devient insuffisant dès que la guerre éclate, car la campagne ne dispense pas de faire face aux besoins courants⁹². C'est ainsi qu'un corps d'armée de 40 000 hommes n'a même eu, pour personnel de direction et de contrôle, qu'un unique adjoint à l'intendance⁹³. Ce thème est repris par de nombreux analystes du fonctionnement des services administratifs⁹⁴. Un

⁸⁴ n°512, rapport au ministre du 31 mai 1872.

⁸⁵ *Conférences faites aux fonctionnaires du cadre auxiliaire de l'intendance*, « Compte-rendu des conférences du 30 janvier et 3 février 1907 », Saint Dizier, 1907, p.3-4.

⁸⁶ n°1019.

⁸⁷ Général Messimy M., *Considérations générales sur l'organisation de l'armée*, Paris Lavauzelle, 1907, p.236.

⁸⁸ Sous-intendant Maurin, *Conférences sur l'administration militaire*, Vincennes, 1895-1896, p.47.

⁸⁹ *La France militaire*, 9 octobre 1887, « L'intendance ».

⁹⁰ *Journal des sciences militaires*, 1872, « Examen critique des idées de M. d'Audiffret-Pasquier sur l'administration militaire », p.426.

⁹¹ Jolivet L., *op.cit.*, p.202 et p.307.

⁹² Pierre R., *Journal des sciences militaires*, juin 1872, « Difficultés que rencontre en France l'administration des grandes armées et moyens pratiques d'y remédier », p.174.

⁹³ Pierre R. *op.cit.* p.23.

⁹⁴ Sous-intendant Laurent-Chirlonchon, *Journal des sciences militaires*, décembre 1875, « Des vraies causes de la supériorité de la Prusse », p.481-524.

historien cite même le cas du suicide, sans le nommer, d'un intendant par désespoir mais nous n'avons trouvé aucune trace de cet incident⁹⁵. Des intendants témoignent de ce problème. L'intendant militaire Airolles adresse deux lettres au ministre (le 8 et le 18 novembre 1870) pour demander un renfort en personnel pour le 17^{ième} corps d'armée⁹⁶. L'intendant militaire Pironneau cite des démarches similaires dans sa narration destinée à la commission de révision des grades, le 2 août 1871⁹⁷. L'intendant général Uhrich a, pour unique auxiliaire, le sous-intendant de 2^{ième} classe Videau, ce dernier, complètement débordé par un service au dessus de ses forces, est au lit⁹⁸, malgré l'ampleur de la tâche. Le second handicap est l'insuffisance des ressources financières. Il va compliquer le travail des intendants notamment pour passer les marchés de fournitures. C'est ce que relève, par exemple, le commandant du 2^{ième} bataillon de la garde mobile de la Corse dans une lettre, du 17 août 1871, à la commission de l'habillement et de l'équipement de l'Assemblée nationale de Versailles. Il souligne que le sous-intendant, dans une adjudication, a apporté beaucoup de bonne volonté mais il doit s'en tenir à des prix trop réduits pour obtenir des fournisseurs des effets de qualité⁹⁹. Les fournisseurs se plaignent aussi parfois d'intendants qui leur demandent le maximum au meilleur prix. L'un d'eux écrit, le 16 février 1870, pour dénoncer les agissements de l'intendant militaire Richard « qui ne tendent rien moins qu'à la ruine de l'entreprise¹⁰⁰.

Indépendamment du climat logistique dans lequel l'intendance a œuvré et des deux principaux handicaps conjoncturels précédemment cités, il faut également aborder les procédures utilisées par l'intendance. En effet, comme le reconnaît un intendant juste à la fin de la guerre, au-delà des réactions passionnées du moment, l'administration militaire peut exercer une grande influence sur le succès des opérations militaires, cette importance justifie que ses actes logistiques soient examinés de manière sévère par tous ceux qui réfléchissent sur les causes de la défaite¹⁰¹.

Général Lebrun, *Bazeilles, Sedan*, Paris Dentu, 1884, p.6 et p.10.

De Freycinet Ch., *Souvenirs 1848-1878*, Paris Delagrave, 1911, p.143.

Intendant militaire Vigo-Roussillon, *Les principes de l'administration des armées*, Paris Dumaine, 1871, p.65.

Simond E., *Journal des sciences militaires*, 1883, 9^o série, Tome 11, « De l'administration et de la comptabilité des corps de troupe », p.265.

Audiffret-Pasquier, *op.cit.*, p.19.

Iung T., *Les causes de nos désastres*, Bruxelles J. Rozez, 1871.

Baratier A., *L'intendance militaire pendant la guerre de 1870-1871*, Paris Dumaine, 1871.

Intendant général Friant, *Remarques sur l'exécution du service des subsistances aux armées en campagne*, Paris, 10 août 1872.

Comte de La Chapelle, *op.cit.*

⁹⁵ Général Canonge. F., *Histoire militaire*, Tome deuxième, 2^o partie, « guerre de 1870-1871 », Paris G. Franchon 1900, p.194.

⁹⁶ n^o76.

⁹⁷ n^o81.

⁹⁸ Intendant général Uhrich, *Revue de l'intendance militaire*, 1914, « Résumé des opérations de ravitaillement à l'armée du Maréchal Mac-Mahon », p.464.

⁹⁹ *Enquête sur les marchés passés pendant la guerre de 1870*, archives nationales, carton C 3048.

¹⁰⁰ Perrin A., *A propos de la désorganisation de l'habillement des troupes*, Paris Librairies Militaires, 1875, p.18-19.

¹⁰¹ Adjoint de 1^{ière} classe Barret, *L'intendance militaire. Son organisation, ses attributions, sa mission*, Paris Lachaud, 1871, p.2.

3. L'intendance et la logistique

Il n'y a pas lieu ici d'aborder l'organisation logistique de l'armée au moment de l'entrée en campagne et pendant la guerre. Il serait alors nécessaire d'analyser, notamment, les règlements militaires relatifs aux approvisionnements et d'examiner leur application. Comme nous l'avons dit dans l'introduction, cette démarche nous éloignerait de l'approche choisie pour notre étude. Il nous suffit de demeurer au niveau des principes.

Comme l'a bien montré un sous-intendant¹⁰², lorsque l'intendance entre en campagne, elle doit, en fait, surmonter un troisième handicap, interne à son mode de fonctionnement, qui est celui de la force des habitudes, et même de la routine, selon ses détracteurs. D'abord, à l'inverse du temps de paix, elle ne dispose de pas de doctrine uniforme pour le temps de guerre, chacun interprète la réglementation à sa convenance. On ne touche pas aux règlements qui ont été élaborés tant sous la restauration que la monarchie de juillet et qui sont restés immuables. Ensuite, sa propension au formalisme, accompagnée d'une volonté de précision et de minutie, va contribuer à ralentir ses actions, alors que ces qualités ne sont pas applicables en campagne où la réussite dépend en grande partie de la réduction au maximum des délais de réaction. Ces méthodes de travail induisent une surveillance très poussée qui peut être acceptée en temps de paix, mais qui devient tracassière et étroite en temps de guerre. Par voie de conséquence, certains observateurs accusent l'intendance de perdre de vue le but de sa mission, accompagner la guerre, et de s'absorber dans les détails et dans les chiffres¹⁰³. Enfin, elle est soumise à une centralisation excessive chez le ministre qui explique la masse des télégrammes qui va déferler sur Paris. De nombreuses situations, relatées dans les souvenirs d'officiers, illustrent les conséquences de cette organisation défectueuse. Par exemple, certains corps, qui attendent des harnachements pour leurs chevaux, reçoivent des caisses de selles sans accessoires, ou bien d'énormes paquets de brides ou de mors, mais ni sangles, ni courroies¹⁰⁴. Le défaut du manque d'accoutumance au fonctionnement en campagne va être reproché à l'intendance bien longtemps encore après la guerre¹⁰⁵.

Cet état d'esprit va avoir une grande influence sur la mise en œuvre des méthodes d'approvisionnements. Comme le rappelle un intendant, il existe deux procédés d'approvisionnement. Les armées peuvent soit prendre sur le pays occupé, soit constituer des approvisionnements et les livrer par convois¹⁰⁶. Il s'agit soit « de vivre sur le pays » soit de « vivre sur l'arrière »¹⁰⁷. L'intendance française va privilégier la technique des convois alors que l'intendance

¹⁰² Sous-intendant Gruet, *op.cit.*, p.400, p.595 et p.599.

¹⁰³ *Les institutions militaires de la France*, Paris Delagrave, 1882, p.174.

¹⁰⁴ Général Montaudon, *Souvenirs militaires*, Paris Delegrave, 1900, p.61-63.

¹⁰⁵ Capitaine Jibe, *L'armée nouvelle, ce qu'elle pense, ce qu'elle veut*, Paris Plon, 1905, p.232.

¹⁰⁶ Sous-intendant Nony, *op.cit.*, p.37.

¹⁰⁷ Intendant militaire Laporte, *op.cit.*, p.57.

allemande va plutôt vivre sur le pays en procédant par réquisitions. C'est pour la plupart des analystes, qui vont lui en faire le reproche, l'une des raisons majeures qui expliquent la réussite des prussiens pour assurer leurs approvisionnements. Ce choix serait expliqué par l'expérience des campagnes menées en Algérie au cours desquelles les ressources du pays rendent les réquisitions peu fructueuses¹⁰⁸. En effet, dans ce pays, les marches vers un but éloigné de la base d'opérations ne peuvent se prolonger longtemps à moins d'emmener d'immenses ressources. Mais comme il est rappelé aux cours des débats sur les lois sur l'organisation de l'armée, on ne fait pas vivre une armée de 4 à 5000 hommes comme une armée de 30 000¹⁰⁹. Les généraux se croient toujours en Afrique, traversant le désert. Ils veulent tout trainer derrière eux¹¹⁰. Cependant, pour beaucoup de commentateurs, derrière les généraux se cache l'intendance. Cette dernière aurait poussé de toutes ses forces pour faire accepter par les généraux le système des convois afin de se rendre indispensable¹¹¹. On attribue donc à l'intendance toute la responsabilité dans le choix du mode d'approvisionnement¹¹². Cette organisation est dénoncée comme illogique dans de nombreux écrits et surtout motivée par la volonté de suivre des traditions d'approvisionnements¹¹³. Contrairement à l'armée allemande qui a su s'adapter à la situation et qui, tout en pressurant systématiquement le pays¹¹⁴, a su garder une certaine mesure, et ne pas franchir la limite au-delà de laquelle l'exaspération des individus dépouillés suscite l'esprit de révolte et les pires représailles. Ce résultat n'a pu être atteint que parce que l'exploitation des ressources locales a été conduite avec un esprit de méthode et de précision. En effet, l'armée allemande a notamment mis place des zones d'approvisionnement sur les lignes d'étapes, et a organisé hiérarchiquement les municipalités. De plus, les autorités militaires ont agi énergiquement non seulement contre les détenteurs de ressources mais aussi contre les auteurs des déprédations¹¹⁵. Une étude récente souligne encore que l'utilisation des réquisitions par l'intendance aurait pu atténuer le problème¹¹⁶. Cependant, dans une lettre de la direction de l'intendance du 29 mai 1870, l'intendant général Friant, désigné comme intendant de l'armée de la Loire, ordonne d'utiliser d'abord, le plus possible, les ressources du pays, soit par voie de marchés, soit par réquisitions. Il laisse aux intendants la plus large initiative¹¹⁷. Tirant les enseignements de la

¹⁰⁸ Adriance, *op.cit.* p.87-88.

¹⁰⁹ Audiffre-Pasquier, *op.cit.*, p.39.

¹¹⁰ Girard, *Journal des sciences militaires*, 1877, « La réorganisation de l'armée française », p.96-98.

¹¹¹ Général Lewal, *op.cit.* p.591.

¹¹² Intendant militaire Raffi, *Revue de l'intendance militaire*, 1931, « Le rôle de l'intendance militaire dans la conquête de l'Algérie », p.255.

¹¹³ *Les institutions militaires de la France*, Paris Delagrave, 1882.

Le Spectateur militaire, 1871, « La guerre de 1870 », p.72.

Général Lewal, *Etudes de guerre. Tactique de marche*, Paris Dumaine, 1876, p.591.

¹¹⁴ Intendant militaire Charring G., *Revue de l'intendance militaire*, 1939, « Entretien des armées allemandes en août et septembre 1870 », p.1.

¹¹⁵ Sous-intendant Pérot, *Revue de l'intendance militaire*, 1900, « Administration, contributions et réquisitions allemandes en 1870-1871, dans le département de l'Aube », p. 355-356.

¹¹⁶ Adriance, *op.cit.*, p.87-88.

¹¹⁷ n°138.

guerre, des intendants remettent au goût du jour la réglementation relative aux réquisitions¹¹⁸, et reconnaissent que les ressources du pays auraient pu être utilisées et qu'il faut être formé à ce mode d'existence des armées¹¹⁹. D'autres sont plus nuancés et doutent de la possibilité de vivre uniquement sur le pays¹²⁰. Mais comme le souligne un historien de l'époque, le recours à la réquisition supposait que ce système fût bien préparé, bien régularisé pour que les habitants s'accoutumassent à le considérer comme un procédé d'utilité publique mais sans dommages pour eux, et que les autorités militaires n'en usassent pas arbitrairement¹²¹. Il ne faut pas que la réquisition devienne le « veni, vidi, vici » du chapardage¹²².

Pour que ce système puisse donner sa pleine efficacité, il fallait qu'il puisse s'accorder avec le mouvement des troupes et que, notamment, le commandement remette en usage le cantonnement¹²³. Comme la soupe¹²⁴, y compris même la marmite !¹²⁵, la question des cantonnements, habituellement assez anodine dans les études militaires, va prendre une importance de niveau stratégique. Par exemple, un lieutenant breveté de l'École Supérieure de Guerre est interrogé sur la manière dont est constitué le cantonnement d'une division. Le narrateur se moque de cet officier en lui faisant répondre qu'« on ait pu perdre son temps à de pareilles niaiseries »¹²⁶. De même un historien militaire, évoque, longuement et à plusieurs reprises, ce thème des ustensiles du campement¹²⁷. Dans une illustration, il montre des soldats qui renversent leurs marmites pour reprendre leur progression¹²⁸. Les analystes vont entrer dans les moindres détails de la mise en place des cantonnements pour expliquer, par exemple, la technique de leur échelonnement en profondeur afin d'assurer l'élasticité du service des subsistances à l'imitation des maréchaux du premier empire¹²⁹. Et bien plus tard, les commentaires sur les grandes manœuvres en font encore mention¹³⁰. Elle est aussi évoquée au parlement¹³¹.

Selon les critiques, la méthode des convois, envoyés de l'arrière, va conduire à la constitution d'importants impedimenta qui vont compliquer la progression des troupes. L'inconvénient logistique des convois est qu'ils alourdissent l'armée, non seulement par leur masse, mais aussi par les sujétions

¹¹⁸ Baratier Anatole, *Les réquisitions en temps de guerre*, Paris C. Tanera, 1873.

¹¹⁹ Baratier A., *Journal des sciences militaires*, 1875, « Essai d'instruction sur la subsistance des troupes en campagne dans le service de première ligne », p.553.

¹²⁰ Sous-intendant Peyrolle, *Revue de l'intendance militaire*, 1896, « Réflexions sur le ravitaillement par l'arrière », p.330.

¹²¹ Général Boulanger, *op.cit.*, p.123.

¹²² Capitaine Danrit, *La guerre en rase campagne*, Paris Flammarion 1891, p.69.

¹²³ Baratier A., *op.cit.*

¹²⁴ Général Lewal, *Etudes de guerre. Tactique de marche*, Paris Dumaine, 1876, p.433.

Capitaine Picard L., *Leçons d'histoire et de géographie militaires*, Saumur Milon, 1887, p.389.

¹²⁵ Général Thoumas, *Causeries militaires*, Paris Kolb, 1887, p.1-4.

Sous-intendant Bolot, *op.cit.*, p.188-189.

¹²⁶ Capitaine Choppin., *Souvenirs d'un capitaine de cavalerie (1851-1881)*, Paris Berger, 1905, p.109.

¹²⁷ Général Boulanger, *op.cit.*, p.487, p.554 et p.1059.

¹²⁸ Général Boulanger, *op.cit.*, p.489.

¹²⁹ Capitaine Gilbert, *Essais de critique militaire*, Paris Nouvelle Revue, 1897.

¹³⁰ Général Bonnal H., *Questions d'actualité*, « Les grandes manœuvres en 1908 », p.11, p.59, et p.60.

¹³¹ Audiffret-Pasquier, *op.cit.*, p.39.

inhérentes à leurs mouvements. Pour les généraux, c'est un véritable carcan qui entrave les plans tactiques et les manœuvres. En effet, il faut que les ordres donnés par le commandement puissent être exécutés avec rapidité et souplesse. Cette nécessité d'éviter à tout prix l'encombrement des axes de progression des troupes est mentionné comme un dogme de l'art de la guerre, non seulement par des témoins de l'époque¹³², mais aussi plus tard par des théoriciens en se référant à cette campagne¹³³. De nombreux témoignages soulèvent ce problème d'encombrement. Il est souvent causé par suite d'erreurs et de retards dans l'exécution des ordres, car l'intendance a besoin de délais de réaction pour corriger les itinéraires¹³⁴. Les troupes doivent donc attendre le passage des convois pour pouvoir manœuvrer¹³⁵, car ces derniers allongent les colonnes¹³⁶. Les soldats doivent s'adapter à cette situation et « on a fini par rendre les accessoires presque aussi considérables que le principal, c'est-à-dire les combattants »¹³⁷. C'est, par exemple pour faire face à cette contrainte logistique que les troupes auraient perdu du temps à Metz et que les prussiens en auraient profité pour couper la retraite à Verdun¹³⁸. C'est aussi pour tenir compte du délai de passage des convois que le Général du Barail doit attendre le lendemain matin pour quitter son bivouac¹³⁹.

Après la guerre, de très nombreux auteurs vont indiquer les moyens qu'il fallait utiliser pour assurer les approvisionnements dans les meilleures conditions. Il suffit ici de donner quelques exemples significatifs. Le conseil peut être une évidence, comme cette détermination de la quantité de vivres qui sera fondée sur ce qui est nécessaire à un homme et un cheval par jour, sur le nombre d'hommes et d'animaux à nourrir, et sur le laps de temps pendant lequel ils devront être nourris¹⁴⁰. La recommandation peut-être aussi très générale, et son application laissée à l'initiative de ceux qui vont la mettre en œuvre, comme celle qui affirme qu'une armée doit exploiter le pays comme si elle ne doit rien attendre de l'arrière, et organiser des convois comme si elle ne doit rien tirer du pays¹⁴¹. Cependant la solution est le plus souvent plus technique comme celle qui préconise de vivre le plus souvent possible chez l'habitant, de forcer le soldat à conserver les vivres de sac, et de doter chaque bataillon de quelques voitures légères appartenant au régiment et non plus à l'administration¹⁴².

La guerre a donc marqué l'armée de terre, en général, en lui faisant prendre conscience des impératifs de la logistique, et l'intendance, en particulier, en faisant ressortir ses faiblesses. Elle va

¹³² Général Jarras, *Souvenirs du chef d'état-major de l'armée du Rhin (1870)*, Paris Plon, 1892, p.352.

¹³³ Général Ragueneau, *Stratégie et transport des ravitaillements*, Paris Berger-Levrault, 1924, p.6.

¹³⁴ Dick de Lonlay, *op.cit.*, p.207.

¹³⁵ Général Boulanger, *op.cit.*, p.1082.

¹³⁶ Général Lewal, *op.cit.*, p.266.

¹³⁷ Général Lewal, *op.cit.*, p.580.

¹³⁸ Pierron, *op.cit.*, p.75.

¹³⁹ Olivier E., « La guerre de 1870. Les batailles sous Metz-Borny », *Revue des deux mondes*, 1870, p.515.

¹⁴⁰ Colonel Fix, *Le service dans les états-majors*, Paris Berger-Levrault, 1891, p.91.

¹⁴¹ Olivier E., *Journal 1846-1869. L'empire libéral, études, récits, souvenirs*, Paris Garnier, Tome XI, 1907,

p.314.

¹⁴² *Journal des sciences militaires*, juin 1872, « Difficultés que rencontre en France l'administration des grandes armées et moyens pratiques d'y remédier », p.178.

aussi avoir une incidence, plus ou moins marquée, sur la carrière des intendants qui y ont participé, en les faisant parfois remarquer.

4. Les intendants dans la guerre

Hormis l'évocation de quelques individualités, l'exploitation des archives de la direction générale du personnel et du matériel du ministère de la guerre est, dans l'ensemble, plutôt décevante¹⁴³. Il faut donc ici aussi utiliser les dossiers du personnel au travers notamment des appréciations portées par les supérieurs, et chercher dans les écrits des témoins de l'époque.

Les intendants remarquables

Des intendants sont mis à l'honneur¹⁴⁴. L'adjoint de 1^{ière} classe Augier fait l'objet d'une longue citation dans l'état nominatif des officiers et soldats ayant eu une belle conduite pendant la célèbre bataille de Reichsoffen. C'est grâce à lui que son chef de service a pu être recueilli¹⁴⁵. Les intendants généraux Friant¹⁴⁶ et Perrier¹⁴⁷ méritent une mention toute particulière.

Friant, sachant qu'il n'aura aucun approvisionnement, sur sa seule signature personnelle, achète des millions de rations. Le duc d'Audiffret-Pasquier salue cette initiative courageuse qui permet de prolonger la défense de l'armée française¹⁴⁸. La commission d'enquête, instaurée après la guerre, va souligner le geste de cet intendant sans fortune qui achète des approvisionnements sans ordres, sur sa garantie personnelle, et surtout en contrevenant aux règles sévères de la comptabilité publique qui exigent que l'on dispose de crédits avant de passer toute commande¹⁴⁹. Ce haut fait administratif est salué dans de nombreux ouvrages et même par le général Boulanger, qui n'est pas habituellement tendre avec l'intendance¹⁵⁰. Cependant toute la partie relative à la guerre de 1870 n'apparaît pas dans la notation de cet intendant dont la carrière, d'ailleurs, ne commence pas sous de bons auspices. En effet, en 1856, il reçoit un blâme pour un défaut de surveillance de la compagnie de gendarmerie de la Nièvre où un détournement dans la fourniture de rations de fourrages est découvert. Il n'en reste pas là car il est mis en retrait d'emploi en 1858, pour des mauvais agissements au 1^{er} régiment de Spahis. Après la guerre, il reçoit même un nouveau blâme, le 16 mai 1872, pour

¹⁴³ S.H.D., carton LHS 23X.

¹⁴⁴ Voir annexes n°40 et 42.

¹⁴⁵ S.H.D., carton LHS 23X, dossier n°1.

¹⁴⁶ n°138.

¹⁴⁷ n°289.

¹⁴⁸ Audiffret-Pasquier, *op.cit.*, p.28.

¹⁴⁹ *Journal Officiel*, 1872, « Rapport de la commission d'enquête », p.4584.

¹⁵⁰ Général Boulanger, *op.cit.*, p. 133.

Du Barrail, *op.cit.*, p. 369.

De Freycinet, *op.cit.*, p.41.

Sous-intendant Gruet, *op.cit.*

avoir communiqué au journal, *La Liberté*, sans l'autorisation de ses chefs, des réclamations pécuniaires de la Suisse. Comme le mentionne le ministre, grâce à ses excellents services, la sanction n'a pas été plus sévère¹⁵¹.

Perrier, pendant le siège de Paris, doit également constituer des approvisionnements. Contrairement aux ordres qui lui sont donnés, il commande beaucoup plus que prévu et fait une dépense totale de plus de 150 millions. Pour pouvoir payer, après avoir hésité par scrupule professionnel, il fait ouvrir un crédit auprès d'une banque de Londres avec l'appui de l'intendant général Guillot, qui d'ailleurs réclame sa part de responsabilité. Comme dans le cas de Friant, cette décision s'écarte également des exigences des finances publiques qui donnent le monopole des paiements au Trésor¹⁵². Selon des témoins de l'époque, aux gens qui lui demandent ce que l'on fera des énormes quantités de blés commandées, le sous-intendant répond : « Si je n'en fais pas arriver, je mériterai d'être fusillé, si j'en fais venir trop, je serai tout au plus blâmé. J'aime mieux risquer un blâme que de manquer à mon devoir »¹⁵³. Pour ce même auteur, dans son livre de 1885, *A la gloire de l'armée française*, « le vrai héros de la défense de Paris fut le sous-intendant Perrier »¹⁵⁴. D'autres historiens relatent cette action décisive dans une étape importante de la guerre¹⁵⁵.

D'une façon générale, l'intendant opérationnel est celui qui va au-delà de la réglementation. Pour braver toutes les résistances d'hommes accoutumés à respecter des règles strictes, le ministre, dans un télégramme, menace de sanctions sévères tout fonctionnaire de l'intendance qui refusera de donner aux troupes les moyens demandés sur ordre du commandement¹⁵⁶. Cependant, comme le reconnaît le sous-intendant Gruet, ceux qui prennent leurs responsabilités ne sont pas les plus nombreux. Un observateur allemand raille aussi l'étroitesse d'esprit de certains intendants en citant l'anecdote du siège de Belfort pendant lequel on a réparti entre les soldats tous les approvisionnements de la manufacture impériale des tabacs, et, à l'issue duquel, on a voulu faire payer aux officiers tous les cigares fumés par les hommes¹⁵⁷. A l'inverse, l'intendant général Wolf a su faire passer les intérêts du Trésor après les besoins des combattants. Quant au sous-intendant de 1^{ière} classe Gaffiot, il adopte une position médiane, car il a su pourvoir à tous les besoins tout en ménageant les deniers de l'Etat¹⁵⁸. Comme le souligne le général Boulanger, en commentaire au dialogue entre le maréchal Le Bœuf et l'intendant Curnier de Lavalette, d'après les règlements,

¹⁵¹ Lettre du ministre du 16 mai 1872 (dossier Friant n°138).

¹⁵² Major H. de Sarrepoint, *Histoire de la défense de Paris en 1870-1871*, Paris Librairie Militaire Dumaine, 1872, p.193-204.

¹⁵³ Richard J., *L'armée française. Types et uniformes*, Paris Boussot et Valadon, 1885-1888, p.222.

¹⁵⁴ Sous-intendant Nony G., *L'intendance en campagne*, Paris Charles-Lavauzelle, 1918, p.59, note 1.

¹⁵⁵ Général Ducrot, *La défense de Paris*, Paris Dentu, 1875, p.159-169.

Lehaucourt P., *Siège de Paris*, Paris Berger-Levrault, 1898, p.134-137.

¹⁵⁶ Sous-intendant Gruet, *op.cit.*, p. 487.

¹⁵⁷ Lieutenant-colonel Koettschau, *op.cit.*, p.131.

¹⁵⁸ Général Du Barail, *Mes souvenirs*, Paris Plon, 1897, Tome 2, p.369.

l'intendant n'a pas le droit d'acheter de sa propre initiative. Mais, s'il le fait quand même, il n'encourt aucun blâme car il a agi par cas de force majeure¹⁵⁹.

Pour la plupart des intendants le passage dans la campagne est plus discret. Cependant la guerre a une influence sur leurs carrières.

Les autres intendants

Des intendants vont participer à la guerre pendant le passage dans leur arme d'origine. Cette partie de leur carrière est surtout évoquée dans leurs notations. Le supérieur peut citer un évènement sans porter un jugement comme pour les lieutenants Bellile¹⁶⁰ et Fradin de Bellabre¹⁶¹. Le premier a signé à Sedan l'engagement de ne pas servir contre la Prusse, et n'a pas été employé. Le second a été fait prisonnier de guerre à Sedan, où il servait en qualité d'officier d'ordonnance du général Grandchamp, et placé en captivité à Dresde. Le supérieur peut aussi évoquer une blessure. Le sous-lieutenant Couderc est signalé comme robuste, mais une blessure reçue à Sedan le rend pour quelque temps encore impropre au service actif¹⁶². Il en est de même pour le capitaine de La Briffe¹⁶³. Par suite d'une blessure reçue à Chenebier, il ne peut être employé au régiment, il sert comme substitut du rapporteur dans le parquet militaire du conseil de guerre de Versailles, et il est encore souffrant. La blessure du capitaine Gardarein¹⁶⁴ figure tout le long de sa notation. Il a dû être amputé de la main gauche. Cependant ce handicap ne l'empêche pas de monter à cheval et il est apte à faire campagne. En dehors de la blessure, c'est souvent un bon comportement qui est mentionné. Le lieutenant Morhain¹⁶⁵ a été promu au grade de capitaine et fait chevalier de la légion d'honneur devant Metz. C'est aussi le cas du lieutenant Cazalens¹⁶⁶, aux combats de Spreckren, et du sous-lieutenant Chaumont¹⁶⁷, signalé comme fort brillant au feu. Le capitaine Dingler s'est lui aussi brillamment comporté à la bataille de Sedan, et son colonel le rappelle très abondamment¹⁶⁸. Le lieutenant Hagron s'évade de Sedan au péril de sa vie et se montre intrépide tout le long de la campagne, sa conduite le suit également dans le grade de capitaine¹⁶⁹. Pour le sous-lieutenant Paulus, la formule est plus générale car il est mentionné qu'il a fait avec distinction la campagne de la Loire¹⁷⁰. Le notateur peut

¹⁵⁹ Général Boulanger, *op.cit.*, p.132.

¹⁶⁰ n°464, notation de 1872.

¹⁶¹ n°456, notations de 1871 et 1872.

¹⁶² n°621, notation de 1871.

¹⁶³ n°461, notations de 1872 et 1873.

¹⁶⁴ n°599, notations de 1871, 1873, 1874, 1875, et 1876.

¹⁶⁵ n°434, notation de 1871.

¹⁶⁶ n°546, notation de 1871.

¹⁶⁷ n°647, notation de 1871.

¹⁶⁸ n°503, notations de 1871, 1872, et 1876.

¹⁶⁹ n°520, notations de 1871, 1872, 1873, et 1875.

¹⁷⁰ n°541, notation de 1872.

aussi faire part à la fois d'une blessure et d'une action remarquable. Le lieutenant Bocquet¹⁷¹ s'est illustré dans la défense du village de Zurich où il a été gravement blessé, ainsi que le capitaine Kien au combat de Spichren¹⁷². En plus des notations, les états de service évoquent également de bons comportements comme le capitaine Grosse¹⁷³ qui est cité à l'ordre du 4^{ème} corps d'armée le 6 septembre 1870, et d'autres officiers¹⁷⁴. Cependant la guerre n'a pas toujours les conséquences espérées par l'officier. Il peut seulement s'agir d'une décoration comme l'espérait le capitaine Hagron¹⁷⁵. Au grade de lieutenant, il sert comme officier d'ordonnance à l'état-major du général Des Pallières pendant plus de trois ans, période pendant laquelle il est très bien noté. Après son passage au grade de capitaine, le général demande une décoration que l'officier n'obtient pas. Pour le capitaine Coppens de Norlandt, les conséquences sont plus sérieuses car c'est son avancement qui en a pâti. En effet, il va s'attarder dans le grade de lieutenant. Son chef de corps, sans donner de plus amples précisions, écrit que sa « carrière a été plutôt retardée que favorisée par la guerre ». Il rappelle deux ans plus tard qu'il est « malheureusement un peu en retard sur ses camarades de promotion par suite des circonstances ». Pourtant il est qualifié d'« officier d'élite ». Il a été décoré et blessé à la campagne de Borny¹⁷⁶.

Pour ceux qui ont un avancement hors norme et non justifié, comme beaucoup d'autres officiers pendant la campagne, c'est la commission de révision des grades qui les attend et qui va rectifier leurs parcours professionnels. Poncelet est sous-lieutenant sortant d'école juste avant la guerre. En 1871, il est déjà nommé capitaine. C'est comme l'écrit son colonel un « sous-lieutenant improvisé ». Pendant toute l'année 1871, comme les appréciations en témoignent il s'attache à mériter son avancement rapide. Cependant il est ramené au grade de lieutenant, et il est nommé capitaine en 1875¹⁷⁷. Le même sort est réservé aux lieutenants Claude¹⁷⁸ et Pollachi¹⁷⁹. Le chef de corps du lieutenant Paulus¹⁸⁰ déplore que la commission ne l'ait pas maintenu au grade de lieutenant auquel les circonstances l'avaient obligé à nommer. Pour Jau, nous avons la chance de disposer d'un mémoire de proposition pour l'avancement en date du 27 août 1871 dans lequel tous les échelons de la hiérarchie vont émettre un avis, et qui va éclairer la commission de révision. Ainsi son chef de corps souligne qu'il n'a pas assisté aux opérations devant Paris car il est entré à l'hôpital. Il le qualifie

¹⁷¹ n°455, notation de 1871.

¹⁷² n°442, notation de 1871.

¹⁷³ n°440.

¹⁷⁴ Lieutenant Pépin (n°465), cité à l'ordre du 4^{ème} corps d'armée le 6 septembre 1870 pour sa participation aux combats du 31 août au 1^{er} septembre 1870.

Lieutenant Gardarein (n°599), cité le 5 juin 1871 pour son action pendant la commune de Paris.

¹⁷⁵ n°520, notations de 1871, 1872, 1873, et 1875.

¹⁷⁶ n°586, notations de 1875 à 1879.

¹⁷⁷ n°674, notation de 1871.

¹⁷⁸ n°524, notation de 1873.

¹⁷⁹ n°665, notation de 1878.

¹⁸⁰ n°541, notation de 1875.

comme « encore enfant de caractère ». Il est ramené au grade de sous-lieutenant, il ne passe lieutenant qu'en 1873¹⁸¹. Au contraire, Ricard a plus de chance. Dans sa narration du 14 octobre 1871, comme le fait tout officier dont la carrière va être soumise à la commission de révision, l'officier écrit qu'il a participé à la bataille de Borny et de Gravelotte. Blessé, il se rend à Tours où il est nommé capitaine en novembre et obtient un congé de convalescence (alors qu'il est lieutenant depuis octobre 1869). Son chef de corps et le général commandant la brigade affirment que sa situation militaire n'est pas suffisamment établie pour justifier cette nomination. L'avis du général commandant la division est plus mitigé. Il reconnaît que sa nomination est régulière par son ancienneté mais elle ne semble pas justifiée par la nécessité de pourvoir à un commandement devant l'ennemi. Ricard est maintenu au grade de capitaine¹⁸². Pour les sous-lieutenants Appert,¹⁸³ et Chaumet¹⁸⁴, les chefs de corps n'approuvent pas la décision de maintien au grade et emploient des termes très durs. À l'inverse le sous-lieutenant Poncelet¹⁸⁵ fait tout son possible pour mériter l'avancement exceptionnel au grade de capitaine dont il a été l'objet, et son chef de corps le soutient en soulignant qu'il a toutes les qualités et remplit toutes les conditions pour justifier son trop rapide avancement, mais la commission ne suit pas cet avis. La guerre a failli être fatale pour la carrière des lieutenants Latruffe¹⁸⁶, Kuntz¹⁸⁷, et Chaumont¹⁸⁸, car ils sont traduits devant un conseil d'enquête qui peut prononcer leur mise en réforme. Il est reproché au premier d'avoir repris du service après la capitulation de Sedan, au second de s'être évadé des prisons de l'ennemi en manquant à sa parole, et au troisième d'avoir continué à servir contre l'Allemagne. Ces trois officiers sont cependant maintenus en activité.

Les faits de guerre évoqués dans l'arme d'origine sont également repris dans les notations après le passage dans l'intendance. Ainsi, l'adjoint de 1^{ère} classe Massiot¹⁸⁹ a rendu les meilleurs services à l'armée de la Loire, et à l'armée de Versailles pendant la commune. Cependant, à l'exception de l'adjoint de 2^{ème} classe Ricard, qui est grièvement blessé alors qu'il est capitaine¹⁹⁰, les faits sont parfois cités très longtemps après l'entrée dans l'intendance. Ainsi le supérieur du sous-intendant de 1^{ère} classe Clerc rappelle, en 1891, que ce dernier était lieutenant puis capitaine à la belle défense de Belfort, alors que ses premières notes dans le service datent de 1877¹⁹¹. Il en est de même

¹⁸¹ n°588.

¹⁸² n°451.

¹⁸³ n°671, notation de 1871 : «...Ne mérite aucunement la confirmation de son grade, n'a rien fait pour le gagner et de plus ne fait rien pour le mériter ».

¹⁸⁴ n°698, notation de 1871 : « ...Cet officier n'a pas suffisamment justifié l'avancement dont il a été l'objet...Ne paraît pas avoir mérité par des services exceptionnels un avancement aussi rapide, ne sait rien de son métier... », notation de 1872 : « Cet officier qui a été nommé sous-lieutenant comme admissible à l'école, ne cherche pas à compléter son instruction militaire...il ne justifie pas par un zèle convenable sa promotion prématurée au grade de sous-lieutenant. ».

¹⁸⁵ n°674, notation de 1871.

¹⁸⁶ n°512, lettre du ministre du 31 mai 1872 au général commandant la division de Constantine.

¹⁸⁷ n°534, rapport au ministre du 3 mai 1872.

¹⁸⁸ n°690, conseil d'enquête du 15 avril 1872.

¹⁸⁹ n°395, notation de 1872.

¹⁹⁰ n°451, notations de 1873, 1874, et 1876.

¹⁹¹ n°457, notation de 1891.

pour les sous-intendants de 1^{ière} classe de La Briffe, Quitteray, Reichert, Schuster, le sous-intendant de 2^{ième} classe Rouillon, et l'adjoint de 2^{ième} classe Lacapelle¹⁹². L'explication se trouve dans la notation de Ricard. Son chef de service cite sa blessure dans les années 1873 et 1874, au grade d'adjoint de 2^{ième} classe. Au grade d'adjoint de 1^{ière} classe, il écrit, en 1876, qu'il est « rendu intéressant par la blessure qu'il a reçue pendant la dernière guerre ». Ce qui montre que les conditions de participation à la guerre de 1870 font partie des éléments constitutifs des mémoires de proposition pour l'avancement ou une décoration. Pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Kien¹⁹³, décédé en 1882, l'évocation de sa conduite à la bataille de Forbach, en 1871, quand il est capitaine, constitue une sorte d'épithète. Son supérieur écrit : « ce pauvre homme était un bon officier ».

Les notations soulignent aussi le bon comportement d'officiers pendant leur séjour dans l'intendance. Cependant, à l'inverse du constat fait précédemment, à l'exception de l'adjoint de 1^{ière} classe Brichard, du sous-intendant de 2^{ième} classe Bohy, et des sous-intendants de 1^{ière} classe Boissonnet, Létang, Perret, de Lorme, et Gatumeau, les faits sont évoqués le plus souvent de manière moins tardive et sont mentionnés au grade auquel ils ont eu lieu. Brichard rend des services exceptionnels pendant l'occupation allemande mais qui ne sont cités qu'en 1874, soit trois ans plus tard¹⁹⁴. Bohy est noté comme avoir su « satisfaire aux exigences les plus impérieuses » en 1870 et ce fait n'est signalé qu'en 1875, soit cinq ans plus tard¹⁹⁵. Boissonnet fait la guerre dès 1870 avec le grade de sous-intendant de 2^{ième} classe qu'il obtient en 1868. Il est nommé sous-intendant de 1^{ière} en 1877 et six ans plus tard, sa participation à la guerre figure encore dans sa notation¹⁹⁶. Létang fait la guerre avec le grade de sous-intendant de 2^{ième} classe. En 1878, soit huit ans plus tard, au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, ses services sont encore signalés.¹⁹⁷ Perret fait également la guerre avec le grade de sous-intendant de 2^{ième} classe. En 1883, soit treize ans plus tard, au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, son supérieur rappelle son bon comportement à l'armée de la Loire pour appuyer ses qualités d'administrateur¹⁹⁸. De Lorme fait la guerre avec le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, mais son supérieur ne mentionne les excellents services qu'il a rendus à Tours qu'en 1876¹⁹⁹. Quant à Gatumeau, la référence à la campagne est un peu moins tardive car on la relève dès 1873 et de nouveau en 1874²⁰⁰. Ce dernier est fait prisonnier à Privat dans une ambulance en flammes avec des blessés qu'il ne veut pas abandonner.

¹⁹² n°461 (notations de 1896 et 1897), n°466 (notation de 1896), n°562 (notations de 1893 et 1897), n°531 (notations de 1886 et 1899), n°477 (notation de 1896), n°462 (notation de 1876).

¹⁹³ n°442, notation de 1882.

¹⁹⁴ n°398, notation de 1874.

¹⁹⁵ n°358, notation de 1875.

¹⁹⁶ n°274, notation de 1883.

¹⁹⁷ n°319, notation de 1878.

¹⁹⁸ n°303, notation de 1883.

¹⁹⁹ n°167, notation de 1876.

²⁰⁰ n°232, notations de 1873 et 1874.

Pour vingt-deux intendants, les faits sont indiqués sans retard. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Brisac²⁰¹ s'est distingué pendant le siège de Belfort. D'excellents services ont également été rendus par les adjoints de 1^{ière} classe Daussier, qui « a fait preuve pendant toute la campagne d'un dévouement hors ligne », par François, dans l'organisation d'ambulances et d'hôpitaux militaires, par Gamelin dans le ravitaillement du 5^{ième} corps, par Sérand, et par Robert²⁰². La plus longue appréciation est à mettre à l'actif de l'adjoint de 2^{ième} classe Jourdan, qui occupe, dès son entrée dans l'intendance, la majeure partie de sa notation des années 1871 et 1872 qui rappelle son action décisive dans la direction du service hospitalier de la place de Besançon, malgré un afflux de blessés et de malades, en ne disposant que de ressources insuffisantes²⁰³. Les appréciations relatives à la guerre apparaissent dans les notes pour plusieurs grades pour Courtot, Demartial, et Massiot²⁰⁴. Pour le premier, ses services sont cités aux grades d'adjoint de 2^{ième} et de 1^{ière} classe entre 1870 et 1874. Pour le second, c'est au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe que son supérieur le signale entre 1871 et 1875. Quant au troisième, l'étalement dans le temps sera plus long puisque sa manière de servir est évoquée aux grades d'adjoint de 1^{ière} classe en 1872, et de sous-intendant de 1^{ière} classe en 1891, soit à dix-neuf ans d'intervalle.

L'appréciation sur la conduite pendant la campagne a une influence variable sur l'évolution de l'avancement. Nous ne disposons que du mémoire pour l'avancement, du 10 décembre 1870, établi pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Puffeney, et les adjoints de 1^{ière} classe Lafosse et Bohy²⁰⁵. Le premier²⁰⁶ passe sous-intendant de 1^{ière} classe après quatre ans de grade, le second²⁰⁷ et le troisième²⁰⁸ sont nommés sous-intendants 2^{ième} classe après deux ans de grade. L'incidence de la campagne sur la progression de ces trois intendants est très forte, leur avancement est nettement plus rapide que celui relevé pour une année du temps de paix. Pour faire la comparaison, nous disposons d'une étude pour l'année 1877²⁰⁹. Pour avancer d'adjoint de 1^{ière} classe à sous-intendant de 2^{ième} classe, les deux plus

²⁰¹ n°253, notation de 1871.

²⁰² n°357 (notation de 1871), n°370 (notation de 1871), n°373 (notation de 1870), n°392 (notation de 1872), n°342 (notation de 1871).

²⁰³ n°419.

1871 : Malgré le peu de temps depuis lequel il est entré dans l'intendance, il a pu rendre de signalés services à Besançon dans la direction des ambulances qui y fonctionnent. L'affluence excessive des malades, occasionnée par la panique de l'armée de l'est, et les difficultés qu'il a fallu vaincre pour organiser et pourvoir ces ambulances en grande hâte, motivent la proposition dont il est l'objet. A été chargé d'un service médical, il a été nuit et jour sur pied pour régulariser le service, pour arrêter le flot des isolés et des débandés qui sous prétexte de maladie venaient envahir nos ambulances. Il a organisé les évacuations si difficiles sans chemin de fer et a rendu de très grands et sérieux services.

1872 : Chargé du service hospitalier à Besançon du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 1871. Est parvenu à faire élever, par la création de nouvelles ambulances, de 1800 à 6000 le nombre des lits disponibles et à faire opérer des évacuations tant par les voies ordinaires que par les lignes ferrées de manière à recevoir les 2500 malades qui ont été laissés à Besançon par la 1^{re} armée de la Loire. S'est distingué par son zèle, son activité, le dévouement et l'aptitude dont il a fait preuve.

Chargé du service des ambulances que les circonstances de guerre rendaient très difficile et très pénible, n'ayant que des ressources insuffisantes pour le nombre de blessés et de malades au dessus de toute prévision laissé par une armée de 130 000 hommes dans cette place, au moment où elle était bloquée par l'ennemi, a su pourvoir à tout dans la limite du possible par un zèle et une activité qui ne se sont pas démentis un instant.

²⁰⁴ n°394, n°299, n°395.

²⁰⁵ S.H.D., carton LHS 23X.

²⁰⁶ n°260.

²⁰⁷ n°356.

²⁰⁸ n°358.

²⁰⁹ Voir annexe n°41.

jeunes doivent attendre d’avoir cinq ans de grade. Pour avancer de sous-intendant de 2^{ème} classe à sous-intendant de 1^{ère} classe, les trois plus jeunes doivent avoir au moins huit ans de grade. Seule la notation de Bohy fait mention de la participation à la guerre. En plus de Bohy, six autres intendants, Courtot, Massiot, Martinié, Létang, Daussier, et Brisac, tirent profit de la guerre²¹⁰. Les deux premiers sont adjoints de 2^{ème} classe au début de l’année 1870, ils sont promus adjoints de 1^{ère} classe respectivement au bout de 10 à 11 mois alors qu’il faut en moyenne deux à trois ans, en temps normal, pour faire le même parcours professionnel. Le troisième et le quatrième sont sous-intendants de 2^{ème} et parviennent au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe au bout d’un an seulement. Le cinquième gagne un an par rapport à la moyenne en passant d’adjoint de 1^{ère} classe à sous-intendant de 2^{ème} classe après quatre ans de grade. Le sixième atteint le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe après six ans de grade, et gagne deux ans par rapport au minimum requis pour les plus jeunes des sous-intendants de 2^{ème} classe. La situation du sous-intendant de 1^{ère} classe Malet²¹¹ est intéressante pour illustrer l’impact de la guerre sur l’évolution de carrière. Son supérieur se réjouit que les services qu’il a rendus, à la 2^{ème} armée de la Loire permettent de faire aboutir enfin l’avancement qu’il a demandé pour son subordonné à cinq reprises depuis sa nomination au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe en 1865.

Dans une moindre mesure, dix intendants bénéficient d’un bon avancement. Les adjoints de 1^{ère} classe François, Gamelin, Robert, et Romanet²¹², passent sous-intendant de 2^{ème} classe dans la moyenne d’ancienneté des plus jeunes, avec cinq ans de grade. Il en est de même pour le sous-intendant de 2^{ème} classe Bonnamy²¹³, promu au bout de huit ans de grade, les sous-intendants de 1^{ère} classe Pourtois et Démons²¹⁴, nommés au bout de sept ans de grade, et l’intendant militaire Gayard qui franchit le grade d’intendant général après neuf ans de grade, alors que la moyenne des nominations se situe entre huit à dix ans. Le sous-intendant de 2^{ème} classe Faure n’a pas le temps de parvenir au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe malgré une mission difficile à Belfort auprès de l’autorité allemande, qui, selon son supérieur, « lui donne des titres à l’avancement », car il décède en janvier 1873²¹⁵. Dans le dossier ses problèmes avec l’autorité allemande sont relatés, ils sont causés par la position de cet intendant qui n’a pas suffisamment d’initiative et qui doit en permanence en référer à ses supérieurs. Il est décidé d’étendre ses compétences et sa marge d’initiative. C’est pour la même raison que l’adjoint de 1^{ère} classe Deprez rencontre des difficultés identiques²¹⁶.

²¹⁰ n°394, n°395, n°323, 319, n°357, n°253.

²¹¹ n°261, notation de 1871.

²¹² n°370, n°373, n°342, n°361.

²¹³ n°275.

²¹⁴ n°214, n°223.

²¹⁵ n°371, notation de 1871, lettre du commissaire extraordinaire en mission à Nancy du 20 janvier 1872, rapport au ministre du 1^{er} février 1872.

²¹⁶ n°381, mêmes documents de référence que pour Faure.

Même si elle est bonne, l'appréciation peut n'avoir aucune incidence sur la carrière. Ainsi, malgré la longue évocation de la bonne organisation du service hospitalier de Besançon, l'adjoint de 2^{ième} classe Jourdan met trois ans pour passer à la première classe alors que la moyenne d'ancienneté est deux à trois ans. Le même constat est fait pour six autres intendants. Les adjoints de 1^{ière} classe Brichard et Sérard attendent respectivement six ans et huit ans pour atteindre le grade de sous-intendant de 2^{ième} classe. Les sous-intendants de 2^{ième} classe Demartial et Perret sont nommés sous-intendants de 1^{ière} classe après respectivement neuf ans et dix ans de grade. Les sous-intendants de 1^{ière} classe de Lorme et Gatumeau sont promus intendant militaire après dix ans de grade comme le plus vieux de leur collègue dans une année normale. Les notations obtenues après la guerre expliquent les évolutions de carrière de de Lorme, Perret, Sérard, et Jourdan. De Lorme est estimé « plus propre à un service sédentaire qu'à un service actif »²¹⁷. Perret a besoin d'« un peu plus de feu sacré », il « a tout de qu'il faut pour diriger un service important s'il veut s'en donner la peine », et il est « un peu timide »²¹⁸. Le supérieur de Sérard mentionne pendant plusieurs années que ce fonctionnaire a besoin d'acquérir de l'expérience, du caractère, et du jugement²¹⁹. Quant à Jourdan, ce « n'est pas un fonctionnaire brillant »²²⁰. A l'inverse, les notations de Brichard, Demartial, Gatumeau, ne sont pas la cause de cette progression de parcours. Brichard est proposé plusieurs fois pour l'avancement. Il « promet de devenir un bon fonctionnaire », il est « hors ligne, appelé aux grades les plus élevés », « il possède les qualités qui constituent le fonctionnaire d'avenir »²²¹. A cinq reprises, le supérieur de Demartial espère que « la distinction de ses services » fera accueillir favorablement sa demande d'avancement²²². Entre 1875 et 1880, le directeur de service de Gatumeau ne cesse de montrer son aptitude aux fonctions d'intendant militaire²²³.

Cependant une mauvaise appréciation sur le comportement pendant la guerre n'est pas forcément catastrophique pour la suite de la carrière, comme c'est le cas pour Boissonnet, Heuillet, et Castex. Le supérieur du sous-intendant de 1^{ière} classe Boissonnet²²⁴ n'est pas satisfait de sa conduite pendant la guerre quand il était sous-intendant de 2^{ième} classe, il précise que « sa manière de faire était si inopérante que j'ai dû le remettre à la disposition du ministre ». Il enfonce même le clou en le qualifiant d'« ardent, mais peu réfléchi, se noyant dans les détails, compliceur²²⁵ acharné, habituellement dans les nuages, très prétentieux, rendant en réalité peu de services, créant des difficultés ». Boissonnet, nommé sous-intendant de 2^{ième} classe en février 1868, ne franchit le grade

²¹⁷ n°167, notations de 1875 et 1876.

²¹⁸ n°303, notation de 1878.

²¹⁹ n°392, notations de 1872, 1873, 1874, 1875, et 1876.

²²⁰ n°419, notation de 1879.

²²¹ n°398, notations de 1871, 1872, 1874, 1875, et 1876.

²²² n°299, notations de 1872, 1873, 1874, et 1875.

²²³ n°232, notations de 1875, et 1880.

²²⁴ n°274, notation de 1883.

²²⁵ Mention relevée.

supérieur qu'en décembre 1877, après neuf ans d'ancienneté alors que le plus vieux dans une année classique attend dix ans de grade. Heuillet a un esprit timoré qui « ne lui permet pas d'imprimer au service qui lui est confié la direction énergique et active ». Sous-intendant de 1^{ière} classe depuis 1868, il est nommé intendant militaire en 1877, après neuf ans de grade alors le plus ancien passe à dix ans d'ancienneté²²⁶. Castex attend même moins longtemps. Sous-intendant militaire de 1^{ière} classe depuis 1868, il « se trouve fatigué et découragé depuis la fin de la guerre », il atteint cependant le grade d'intendant militaire en 1876, après huit ans de grade²²⁷. Lorsque l'intendant est près de la retraite, même s'il est très ancien de grade, la guerre n'a aucune incidence, comme c'est le cas pour Charlot. Il est sous-intendant de 1^{ière} classe et, comme l'indique son supérieur, il est le vétéran du cadre lorsque la guerre éclate. Il prend sa retraite en 1871, à l'âge de soixante ans²²⁸.

Les dossiers d'avancement donnent parfois lieu à quelques péripéties. Ainsi le commandement nommé Bonnaventure sous-intendant de 1^{ière} classe à titre provisoire le 24 janvier 1871. Le ministre infirme cette nomination le 10 mai 1871. Cependant il parvient à ce grade en septembre 1871 alors qu'il n'est sous-intendant de 2^o classe que depuis le mois de mars 1870. Il doit tout de même attendre le mois de janvier 1883 pour être promu intendant militaire²²⁹, soit après douze ans de grade. Les choses s'arrangent aussi pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Galles²³⁰; qui, considéré comme prisonnier de guerre, a été remplacé dans le nouveau cadre. En fait c'est par erreur que sa présence n'a pas été signalée après une absence pour maladie.

Ainsi des intendants ont eu un excellent comportement et des difficultés conjoncturelles ont compliqué l'action de l'intendance même si cette dernière n'a pas toujours utilisé le système logistique le plus adéquat. Certains commentateurs disent même que les fautes de l'administration ont été personnelles et ne prouvent rien contre l'organisation²³¹ de l'intendance.

Mais, cette évocation de l'action de l'administration militaire, pendant la guerre, a pour principal intérêt de constituer le facteur déterminant qui explique le devenir de l'armée, et en particulier celui de l'organisation de l'intendance, au travers de l'analyse de ses défaillances. Pour les expliquer, il convient de tirer les enseignements de la guerre.

II- Les enseignements tirés de la guerre de 1870

La guerre de 1870 va provoquer une réflexion de fond et une remise à l'ordre du jour de problèmes d'organisation qui ont été le plus souvent abordés avant le déclenchement du conflit. Pour

²²⁶ n°135, notation de 1870.

²²⁷ n°186, notation de 1873.

²²⁸ n°100, notation de 1871.

²²⁹ n°315, décision du général commandant en chef l'armée du nord du 24 janvier 1871, rapport au ministre du 7 mars 1871, décision du ministre du 10 mai 1871.

²³⁰ n°173, lettre au ministre du 10 décembre 1870.

²³¹ *Observations sur l'armée française*, Lyon, 1871, p.31-32.

les questions qui concernent notre étude, il s'agit de régler les relations entre l'administration et le commandement, et de modifier le fonctionnement de l'intendance.

1. Les relations entre l'administration et le commandement

Comme le relève un historien de l'armée française et de nombreux analystes de l'époque, dont il suffit ici de citer quelques exemples, la principale cause du dysfonctionnement du système logistique est le défaut de concert entre l'administration et le commandement. Le commandement n'informe pas l'intendance à temps sur les mouvements des troupes²³². Les chefs militaires et les intendants ne s'entendent pas²³³. Les chaînes du commandement et de l'administration fonctionnent d'une façon parallèle²³⁴. Les intendants « se sont vus astreints de tâter chaque jour les combinaisons du chef militaire »²³⁵. Les témoignages foisonnent dans les souvenirs des intendants et des généraux. Le sous-intendant de La Ville cite le cas du colonel Ponsard qui ne sait que lui dire « je compte sur vous »²³⁶. A Rethel, le chef d'état-major général et l'intendant en chef ne s'étant pas concertés, les troupes se présentent toutes en même temps au dépôt de vivres, ce qui entraîne un grand désordre²³⁷. Les dossiers des intendants contiennent également des expériences individuelles qu'il est intéressant d'évoquer. Dans plusieurs lettres adressées au ministre, l'intendant militaire Bouche fait part de son désarroi²³⁸. Le 25 octobre 1870, il écrit qu'il n'est pas prévenu des mouvements de denrées opérés et de la provenance du matériel qui est mis à sa disposition. Il déplore qu'il en soit réduit à prendre des notes pour établir les comptes ultérieurement. Le 5 décembre 1870, il demande qu'on lui fasse connaître d'une manière approximative l'effectif des troupes qui doivent arriver pour demander les ressources financières nécessaires. Le 13 décembre 1870, il reconnaît l'étendue de sa responsabilité mais pour l'atténuer, il ajoute : « si j'échoue, c'est que les événements m'auront fait une situation à laquelle il aura été impossible de satisfaire ». Il en va de même pour l'intendant Millou qui relate au ministre, le 14 janvier 1871, les conditions dans lesquelles a été conduite l'évacuation de Rouen, en raison du risque d'invasion²³⁹. Il regrette que le commandement ne lui ait pas communiqué les mouvements des troupes ennemies et amies. Ce n'est que par la rumeur publique qu'il apprend la

²³² Général Revol, *Histoire de l'armée française*, Paris Larousse, 1929, p.203.

²³³ Baron Colmar von der Goltz, *La nation armée, organisation militaire et grande tactique modernes*, Paris Hinrichsen, 1884, p.472.

Général Boulanger, *op.cit.*, p. 122.

²³⁴ Bouchard L., *Rapport à M. le ministre de la guerre, fait au nom de la Commission mixte chargée de préparer un projet de loi sur l'administration de l'armée*, A. Wittersheim, 1874, p.129.

De Freycinet, *Le Moniteur de l'armée*, 11 août 1876, « Rapport fait au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi sur l'administration de l'armée ».

²³⁵ Baratier A., *Journal des sciences militaires*, 1873, « L'art de ravitailler les grandes armées », p.530.

²³⁶ Sous-intendant de La Ville, *Souvenirs et campagnes*, Cannes, 1908, p.198.

²³⁷ Général Lebrun, *op.cit.*, p.47.

²³⁸ n°75.

²³⁹ n°158, rapport au général commandant la 2^{ème} division du 30 janvier 1871.

marche des prussiens après la prise d'Amiens. Le général le fait prévenir verbalement par un planton qu'il faut qu'il parte. L'intendant militaire Airoles rencontre les mêmes types de problèmes²⁴⁰. Le 30 janvier 1871, il adresse un rapport au général commandant la 2^{ième} division sur les difficultés que rencontrent les fonctionnaires de l'intendance dans l'accomplissement de leur mandat. Ce rapport est transmis au ministre à la suite d'une plainte du général. Le sous-intendant de 1^{ère} classe Rodet est impliqué dans une enquête sur les opérations se rattachant au service de l'intendance militaire dans l'étendue du commandement du général Fiereck. Dans un rapport, il dénonce l'action du commandement qui serait désorganisé et qui donnerait des ordres et des contre-ordres²⁴¹, il reconnaît cependant que les chefs de corps sont peu initiés « aux rouages peut-être trop compliqués du service de l'intendance ». Il propose de faire distribuer aux officiers et aux chefs de corps des instructions spéciales. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Plannaz peine à constituer un régiment étranger à Caen²⁴².

Pour appréhender ce problème des relations entre l'administration et le commandement, et suivre son évolution au travers des événements majeurs de cette période, il est nécessaire de distinguer trois phases, en examinant successivement la période antérieure à la guerre de 1870, celle comprise entre la guerre et la loi du 16 mars 1882, et celle postérieure à cette loi.

La période antérieure à la guerre de 1870

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, le corps des commissaires des guerres avait acquis une haute position, il avait même voulu se démarquer du reste de l'armée en adoptant un costume différent²⁴³. Cette évolution ne s'est pas arrêtée après la création du corps des intendants qui considèrent que cet esprit d'indépendance les distingue des autres officiers et doit s'acquérir au cours de leur formation, ainsi que le souligne le chef de service de l'adjoint de 2^{ième} classe Brizard²⁴⁴. Comme le rappelle des travaux historiques récents, leur importance tient dans leur position particulière dans la hiérarchie militaire, car ils sont les délégués du ministre dans le cadre d'une organisation très centralisée²⁴⁵. Dans un cours d'administration militaire de l'époque, dans une énumération des actes des intendants, le ministre intervient toujours, au travers d'expressions telles que « sous l'autorisation et la direction du ministre de la guerre », « par délégation du ministre », ou « au nom du ministre de la guerre »²⁴⁶. Certains analystes vont souligner les prétentions grandissantes de l'intendance. Pour les uns, ce serait avec l'appui du pouvoir politique pour faire contrepoids aux

²⁴⁰ n°76.

²⁴¹ n°267, rapport au ministre du 2 décembre 1870.

²⁴² n°283, lettre au ministre du 16 novembre 1870.

²⁴³ Lebardier de Tinan, *Journal Officiel*, séance du 9 juin 1873, p.458.

²⁴⁴ n°48, notation de 1841.

²⁴⁵ Adriance, *op.cit.*, p.87.

Ralston, *op.cit.*, p.22.

²⁴⁶ Intendant général Guillot, *Législation et administration militaire. Programme détaillé des matières enseignées à l'école impériale d'état-major*, Paris Dumaine, 1855, p.48-49.

généraux²⁴⁷, bien que l'intendance n'ait pas demandé en réalité cette indépendance²⁴⁸. Pour les autres, ce serait une volonté délibérée, sous prétexte de contrôle pour empiéter sur les prérogatives du commandement²⁴⁹. Les généraux auraient demandé pendant longtemps la direction de l'administration mais l'intendance les en aurait empêchés en raison de sa puissance justifiée par la capacité de ses membres et l'importance de leurs fonctions²⁵⁰. Un intendant souligne cependant que l'antagonisme entre les agents du commandement et de l'administration avait sa raison d'être sous l'ancienne monarchie, le principe fondamental d'unité dans le commandement se trouvait alors subordonné à un principe d'ordre supérieur, l'unité du pouvoir politique. La force majeure aurait disparu, mais l'effet subsisterait encore par suite de la vitesse acquise²⁵¹. Cette situation les rend indépendants des chefs militaires, pour selon les théoriciens de l'intendance de l'époque, sauvegarder les intérêts du Trésor car les intendants ont, en particulier, pour mission d'ordonner les dépenses²⁵². Il s'agirait aussi de préserver leur mission de contrôle, comme le disent des auteurs, « on ne peut forcer la conscience de l'administrateur »²⁵³, et « le corps de l'intendance militaire sert de paratonnerre au commandement »²⁵⁴. Investis de cette mission considérée comme essentielle, certains intendants, comme le sous-intendant de 2^{ème} classe Laporte, supportent avec amertume la pression du commandement sur l'administration²⁵⁵.

Deux hiérarchies parallèles vont alors se constituer. L'intendant en chef d'une armée se considère comme « l'alter ego » du général en chef. L'intendant est consulté, et peut prendre au besoin l'initiative pour le choix et la désignation des lieux où sont formés les magasins²⁵⁶. Les missions réciproques sont mal assises, en effet, l'article 17 de l'ordonnance du 3 mars 1832, sur le service en campagne, stipule seulement que l'ordre de pourvoir et de distribuer constitue, avec les opérations militaires, la responsabilité des généraux, et que les moyens de pourvoir, la justification du paiement et la distribution, constituent la responsabilité des intendants²⁵⁷. Chaque camp défend sa position. Les intendants reconnaissent que le concert entre le commandement et l'administration est nécessaire

²⁴⁷ Sous-intendant Bolot, *op.cit.*, p.173.

²⁴⁸ Intendant militaire Vigo-Roussillon, *Les principes de l'administration des armées*, Paris Dumaine, 1871, p.90.

²⁴⁹ Bedarrides, P.U., *Morale de l'invasion prussienne*, Paris Chez tous les libraires, 1871, p.191.

Lieutenant-colonel Godelier, *L'armée française de 1860 à 1903*, Paris Le Carnet, p.6.

²⁵⁰ *Ecole Supérieure de Guerre, op.cit.*, p.113-114.

²⁵¹ Laurent-Chirlonchon, *op.cit.*, p.129.

²⁵² Vauchelle, *op.cit.*, Tome I, p.429, et Tome II, p.420.

Le Creurer H., *Nécessité de réorganiser le corps de l'intendance*, Bône Dagaud, 1849, p.4.

Odier, *op.cit.*, p.21.

Sous-intendant Marchant de La Ribellerie, *op.cit.*, p.4.

²⁵³ *Principes et doctrine de l'administration militaire*, Paris Tanera, 1864, p.18.

²⁵⁴ Sous-intendant Lyautey, *A l'armée française en 1867. Examen critique d'une récente brochure*, Paris Dumaine, 1867, p.53.

²⁵⁵ n°121, notation en 1859.

²⁵⁶ Vauchelle, *op.cit.*, p.122.

Sous-intendant Myrtil Grodevolle., *Lettres du Mexique*, Paris Editions La Nef, 1965, p.37.

²⁵⁷ Baratier A., *L'intendance militaire pendant la guerre de 1870-1871*, Paris Dumaine, 1871, p.82.

pour déterminer les bases d'opérations et d'approvisionnements²⁵⁸, et que les commandants de corps d'armée doivent devenir administrateurs²⁵⁹. Ils admettent que le commandant en chef d'une armée exerce tous les pouvoirs du gouvernement et que l'intendance militaire lui soit soumise pour toutes choses d'administration dont il veut prendre la responsabilité ou qu'il décide sous sa responsabilité, mais les officiers généraux doivent n'user de cette autorité qu'avec modération car, selon eux, l'autorité militaire est différente de l'autorité administrative. La première est absolue et discrétionnaire, elle commande impérativement et doit être implicitement obéie. La seconde, au contraire, ne peut avoir de volonté propre, elle est légale par nature, il n'y a pas de place pour l'arbitraire et le caprice²⁶⁰. Les intendants ajoutent également que l'administration n'est pas seulement le fait des administrateurs, elle est aussi le fait de tous les officiers de l'armée. « Les hommes d'épée considèrent toute recherche sur l'administration comme étrangère ou nuisible à leurs occupations habituelles »²⁶¹. Ce serait même intentionnellement que le pouvoir politique aurait constitué l'intendance en corps fermé et l'aurait affranchie de l'action des chefs militaires, ce qui aurait amené ceux-ci à se désintéresser de l'administration de leurs troupes²⁶². De leur côté, les défenseurs de l'autorité du commandement soulignent que la délégation du ministre, pierre angulaire de l'action des intendants, peut donner lieu à des conflits que fait prévoir deux hiérarchies établies, l'une pour le combattant, et l'autre pour l'administrateur²⁶³. Ils affirment que la direction de l'administration de l'armée appartient au commandement parce que les armées sont faites pour la guerre où il est seul responsable²⁶⁴. Les combattants se désintéresseraient de l'administration car on a pris l'habitude de les en décharger²⁶⁵. Ce constat est encore fait plus récemment par un historien²⁶⁶. Un observateur de l'époque, critiquant point par point les positions de l'intendant Vauchelle, va jusqu'à affirmer qu'il ne faut pas subordonner les opérations militaires aux possibilités de l'administration et que l'administrateur en chef doit se débrouiller pour nourrir l'armée à l'endroit indiqué par le général en chef. C'est la subordination sans le fameux concert.

D'une façon générale, les relations sont compliquées, et mal définies, entre ces deux chaînes bien distinctes. Les textes contiennent des subtilités de rédaction pour concilier, selon un analyste, ce qui par nature est inconciliable. En effet, on voudrait à la fois ne pas trop affirmer l'indépendance,

²⁵⁸ Intendant Gaillard, *Etude sur le service de l'intendance en campagne*, Paris Leneuveu, 1863, p.20.

²⁵⁹ Baratier A., *op.cit.*, p.81.

²⁶⁰ Vauchelle, *op.cit.*, Tome II, p.102-103, et Tome I, p.431.

²⁶¹ Odier, *op.cit.*, p.19.

²⁶² Sous-intendant Bolot, *op.cit.*, p.174.

²⁶³ Docteur Chenu J.C., *De la mortalité dans l'armée et des moyens d'économiser la vie humaine. Extraits des statistiques médico-chirurgicales des campagnes de Crimée en 1854-1856, et d'Italie en 1859*, Paris Hachette, 1870, p.183-184.

²⁶⁴ Général Trochu, *L'armée en 1867*, Paris Amyot, 1867, p.150.

²⁶⁵ Général Martin Des Pallières, *Réorganisation de l'armée*, Paris Girard, 1872, p.78.

²⁶⁶ Carre C., *Histoire du ministère de la défense et des départements ministériels militaires*, Paris Lavauzelle, 2001, p.166.

car il est impossible de neutraliser l'action du commandement, tout en préservant l'indépendance de l'intendance pour la mission de contrôle²⁶⁷. L'une des manières de tenter de résoudre le problème est de distinguer le temps de paix du temps de guerre²⁶⁸. Les études sur ce thème vont se multiplier. Le mémoire d'inspection de l'adjoint de 2^{ème} classe de Brunier²⁶⁹ est à ce titre intéressant, car il est révélateur de la complexité du problème et de la manière compliquée de l'aborder. Cet intendant distingue trois types de rapports, ceux avec les officiers généraux, ceux avec les commandants des places, et ceux avec les généraux aux armées. Vis-à-vis des premiers, les intendants doivent montrer du tact, tout en connaissant leur devoir et demeurer fermes. Les intendants étant les délégués directs du ministre, ils doivent être indépendants des chefs militaires pour la direction des services administratifs. Les cas où ils doivent obtempérer aux ordres des généraux sont exceptionnels. Les intendants assistent les généraux de division mais ces derniers ne peuvent les traduire devant les tribunaux militaires. Vis-à-vis des seconds, les intendants doivent se conformer aux consignes qui sont données pour la vie en garnison, mais ils ne peuvent être punis directement par eux. Les troisièmes ont une autorité totale sur les intendants. Ces derniers doivent considérer les ordres du commandant en chef comme s'ils émanaient du ministre lui-même, envers lequel ils ne cessent d'être responsables. Le rédacteur conclut que l'intendant doit « puiser la fermeté vis-à-vis des forts et la vigueur nécessaire pour réprimer les abus », c'est « l'homme de l'intérêt général » qui doit concilier les intérêts supérieurs des troupes et ceux de l'Etat.

C'est dans ce flou réglementaire que travaillent au quotidien les intendants avec plus ou moins de succès, en fonction de leur personnalité, comme en témoignent leurs dossiers. Le sous-intendant de 1^{ère} classe Bouassier de Bernouis²⁷⁰ et l'adjoint de 1^{ère} classe Bonnamy²⁷¹ entretiennent de bonnes relations avec les corps. Pour le second son supérieur relève qu'« en présence d'un conseil d'administration peu soumis aux règles administratives il a montré du tact et une fermeté intelligente qui mérite des éloges ». Les sous-intendants de 1^{ère} classe Lonclas²⁷² et Testa²⁷³ sont dans une bonne position vis-à-vis du commandement. Le second se distingue notamment par ses instructions qui permettent de pourvoir à tous les besoins. La meilleure appréciation revient à l'intendant militaire Massot²⁷⁴ qui sait mener de bonnes relations avec le commandement tout en n'abdiquant pas sa mission de contrôle. L'appréciation portée sur Busquet de Caumont²⁷⁵ est mitigée. Au grade de sous-

²⁶⁷ U. Studens, *Lettres à l'armée*, Paris Dumaine, 1873, p.158-160.

²⁶⁸ Capitaine A. Laurent, *Organisation et fonctionnement des services administratifs dans l'armée*, Thèse pour le doctorat, Montpellier Firmin, Montmane et Sicardi, 1907.

²⁶⁹ n°234.

²⁷⁰ n°8, notation de 1837.

²⁷¹ n°275, notation de 1863.

²⁷² n°32, notation de 1847.

²⁷³ n°146, notation de 1863.

²⁷⁴ n°39, notation de 1860.

²⁷⁵ n°162, notation de 1857, rapport au ministre du 15 janvier 1868.

intendant de 2^{ième} classe, il est signalé comme ayant une « aménité de formes qui fait accepter le contrôle ». Mais en 1868, au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, il entre en conflit avec le colonel commandant la 2^{ième} subdivision d'Oran. L'intendant est dans son tort et reçoit un blâme. Le gouverneur général demande son remplacement. Mais en cas de départ, il n'aura pas fait les trois ans de présence réglementaires. Le ministre décide de le maintenir en considérant qu'il a été suffisamment sanctionné. De nombreux autres intendants vont rencontrer des problèmes relationnels. L'adjoint de 1^{ière} classe Dubois²⁷⁶ et le sous-intendant de 2^{ième} classe Gayard²⁷⁷ ne se rendent pas à une convocation du commandement local. Le premier est sanctionné. Le second fait l'objet d'une demande de blâme. L'intendant militaire dont dépend Gayard conteste cette demande de sanction en invoquant les principes fondamentaux de l'institution de l'intendance militaire. En convoquant l'intendant dans la rue, le colonel commandant le 29^{ième} régiment de ligne « porte au vif la juste susceptibilité du corps de l'intendance, mais ce qui est bien plus grave porte une atteinte à l'exercice du mandat ». Il précise que le contrôle effectif de l'administration des corps de troupe est difficile et qu'il ne faut pas amoindrir l'action de l'intendance. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Laage²⁷⁸ n'obtempère pas suffisamment rapidement, selon le gouverneur de l'Algérie, à un ordre donné par ce général qui lui demande de le conduire au logement préparé dans l'hôpital pour des sœurs. Il est sanctionné de quinze jours d'arrêts simples. Il est défendu par son intendant militaire. L'adjoint de 1^{ière} classe Cicille²⁷⁹ et le sous-intendant de 2^{ième} classe Faute de Puyparlier²⁸⁰ répondent d'une manière inconvenante à une demande du commandement. Le second écrit, sciemment car il ne peut l'ignorer, « Monsieur le général » au lieu de « Mon général » dans sa correspondance. Cette apparente peccadille prend une grande importance car elle s'ajoute à de nombreuses autres fautes dans le comportement qui conduisent à proposer sa mise à la retraite d'office. En fait il ne part à la retraite qu'en 1863. Cicille accepte la punition de deux jours d'arrêts simples, mais il conteste la procédure de demande directe de sanction par le commandement. Il souligne qu'un membre de l'intendance ne peut être réellement indépendant sous le rapport de ses fonctions s'il est soumis à l'autorité militaire sous le rapport de la discipline. Cette situation pourrait conduire à des abus contraire aux intérêts du Trésor. Les adjoints de 1^{ière} classe Guille-Desbuttes²⁸¹ et Renverse²⁸² prennent des décisions sans se concerter avec le commandement. Le premier non seulement passe devant le général sans le saluer, mais aussi accorde des moyens de transport sans demander l'autorisation du général commandant la subdivision. Il est

²⁷⁶ n°114, note de la direction du personnel au général commandant la 4^{ième} division du 12 janvier 1849.

²⁷⁷ n°181, lettre du colonel commandant la place de Napoléon-Vendée de 1858, lettre de l'intendant militaire au général commandant la 15^{ième} division militaire de 1858.

²⁷⁸ n°106, lettre de l'intendant militaire du 7 janvier 1862.

²⁷⁹ n°85, lettre de l'intendant militaire au général commandant la division du 11 mars 1842.

²⁸⁰ n°95, rapport de l'intendant militaire de la division d'Oran, rapport au ministre du 11 mars 1852.

²⁸¹ n°302, lettres du général commandant la division d'Alger des 9 et 28 avril 1864, rapport au ministre du 17 avril 1864.

²⁸² n°127, note de la direction du personnel au général commandant la 4^{ième} division du 12 janvier 1849.

muté. Le second ne prévient pas pour l'annulation de la revue, cependant il est excusé et n'est pas sanctionné. Certains sont accusés de tracasseries dans l'exécution du contrôle. L'adjoint de 1^{ière} classe Odier²⁸³ refuse d'admettre à l'hôpital un soldat en congé de convalescence dont le congé va expirer. Le général obtient l'accord du médecin militaire et ordonne son admission, il écrit que c'est non seulement une question d'humanité mais aussi une question dans l'intérêt du Trésor car la dépense de quelques jours à l'hôpital est bien inférieure aux frais de transport et à l'indemnité de route. Odier obéit mais en s'attachant à la lettre de la réglementation, il reconnaît être pécuniairement responsable et « qu'il aurait signé le billet sans la moindre objection s'il avait pu verser dans une caisse publique le montant des journées d'hôpital ». Le général n'est pas satisfait de sa réponse et demande un changement d'affectation²⁸⁴. L'adjoint de 1^{ière} classe Fournier²⁸⁵ rencontre les mêmes difficultés. Il ne s'entend pas avec le commandement supérieur de Bougie. Selon son chef de service l'officier est connu pour avoir un caractère difficile, mais dans la notation de l'intendant, il est relevé que celui-ci « ne s'est pas toujours rendu compte du point où s'arrêtaient ses fonctions et ses pouvoirs ». Mais, parmi tous les intendants, le tracassier-type est Pézeril²⁸⁶. Le 18 juillet 1861, il reçoit des observations pour avoir suspecté les maires de délivrer des certificats de complaisance et de ne mettre aucune forme dans sa correspondance adressée au commandement. Le 9 août 1861, il impose des formalités inutiles dans une revue d'effectifs dans la gendarmerie. Le 11 août 1861, il manque de mesure dans un procès-verbal, et le 24 août 1861, il n'assiste pas à une revue en s'appuyant sur l'interprétation d'une décision ministérielle. Cet intendant va encore faire parler de lui tout au long de sa carrière.

La hiérarchie pointe également du doigt les intendants qui, à l'inverse, s'entendent trop bien avec le commandement. Pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Lemonnier²⁸⁷, il ne s'agit que de régulariser une permission accordée par le général Oudinot qui a perdu de vue l'article 68 de l'ordonnance du 25 décembre 1837 qui prévoit que l'absence des fonctionnaires de l'intendance n'a lieu qu'en vertu de permissions ministérielles. Mais, pour l'adjoint de 1^{ière} classe Sicard²⁸⁸ et le sous-intendant de 2^{ième} classe Viguiet²⁸⁹, les reproches sont plus sévères, car ils portent sur l'exercice même du métier. A l'occasion d'irrégularités relevées dans la passation de marchés, une commission d'enquête est chargée d'examiner les actes de Sicard dans la division d'Oran en 1836 et 1837. Elle ne confirme pas les accusations de concussion, mais elle reproche à l'intendant de laisser le commandement s'immiscer dans les détails d'exécution de son service sans protester par écrit. Elle demande cependant l'indulgence car Sicard est mis dès le début de sa carrière à la tête d'un service

²⁸³ n°51, rapport au ministre du 23 avril 1844.

²⁸⁴ Voir plus haut.

²⁸⁵ n°14, notation de 1836.

²⁸⁶ n°269, rapport au ministre du 25 mars 1862 qui contient de nombreuses lettres adressées par l'intendant militaire de la 21^{ième} division.

²⁸⁷ n°50, rapport au ministre du 6 octobre 1848.

²⁸⁸ n°43, rapport au ministre de novembre 1838, notation de 1837 et 1838.

²⁸⁹ n°144, notation de 1856.

difficile. Son supérieur relève, dans sa notation, qu'il n'a pas pris la mesure de ses responsabilités, « habitué comme aide de camp à l'obéissance passive vis-à-vis de l'autorité militaire supérieure ». Il en profite pour commenter le rapport qui doit exister entre l'intendance et les corps et dont les conclusions sont intéressantes pour donner une idée de l'ambiance quelque peu byzantine dans laquelle travaillent les intendants. Ce rapport doit être « d'une surveillance attentive sans être importune, d'une coopération éclairée dans l'intérêt de la troupe et de l'Etat, d'une concession intelligente substituée aux tracasseries mesquines où pourrait conduire une interprétation forcée des règlements » ; l'intendance « doit être surveillante, sévère et conciliante ». Le tort de Viguiier est de ne pas résister avec suffisamment d'énergie aux demandes non réglementaires.

La période comprise entre la guerre de 1870 et la loi de 1882

Conformément aux enseignements tirés de la guerre, le principe de la subordination de l'administration au commandement est évident. Ce thème est la « pierre d'achoppement » des débats qui suivent, et qui divise même l'intendance²⁹⁰. Sans entrer dans les détails, il est nécessaire de donner une idée des travaux préparatoires à la loi du 16 mars 1882²⁹¹.

Le 4 mai 1872 est créée une commission d'enquête dont la mission est de rechercher la situation des matériels de guerre disponibles au 1^{er} juillet 1870, et d'envoyer ses conclusions à des commissions de réorganisation de l'armée. Les sous-intendants de 1^{ère} classe Méry²⁹², Birouste²⁹³, Thievard²⁹⁴, et Lemaitre²⁹⁵, qui ont collaboré aux travaux, reçoivent un témoignage de satisfaction le 2 février 1873. Devant cette commission, comparaissent les intendants généraux Blondeau, Wolf, et Friant, et les intendants militaires Denecy de Cevilly et Curnier de Lavalette, et d'autres généraux. Ses conclusions sont étudiées par la commission de l'armée qui compte cinq députés, des officiers généraux, l'intendant général Wolf, l'intendant militaire Perrier, les sous-intendants Rossignol et Lahaussais, des conseillers référendaires à la Cour des comptes, des inspecteurs des finances, et deux colonels. Son rapport est présenté par le conseiller référendaire Bouchard. Cette commission, et d'autres, recommandent le principe de base de la subordination de l'administration au commandement²⁹⁶. Les intendants font de la résistance. L'intendant général Wolf et le sous-intendant Rossignol démissionnent. Le sous-intendant Perrier présente un projet qui n'est pas retenu. Le dossier de

²⁹⁰ *Le Spectateur Militaire*, 1871, p.295, « A propos du livre sur l'intendance pendant la guerre de 1870 ».

²⁹¹ *Une grande œuvre législative : la charte de l'administration militaire française*, Versailles, Imprimerie de l'Intendance militaire, 1944. Ce document contient les textes authentiques de la loi du 16 mars 1882 et les principaux rapports parlementaires établis en vue de son adoption.

²⁹² n°226, dossier du personnel.

²⁹³ n°243, dossier du personnel.

²⁹⁴ n°270, dossier du personnel.

²⁹⁵ n°206.

²⁹⁶ Audiffret-Pasquier, *op.cit.*, p.2-6.

Rossignol²⁹⁷ contient la lettre de démission qui ne détaille pas les motifs de sa désapprobation. L'intendant écrit toutefois, « j'y ai apporté la volonté bien formelle de n'appuyer par mon vote aucune disposition contraire aux enseignements que j'ai puisés dans plus de vingt années de pratiques administratives ». La lettre de démission de l'intendant général Wolf est publiée dans la presse. Ce dernier est plus explicite que le sous-intendant Rossignol, car il écrit : « l'organisation de l'intendance est trop intimement liée à l'intérêt général pour que, dans ma position hiérarchique, je puisse en abandonner la cause »²⁹⁸. Malgré ces prises de positions, les partisans de l'intendance assurent que les intendants appliqueront loyalement la future loi²⁹⁹, même si l'un de leurs détracteurs affirme que les intendants veulent constituer « l'armée administrative tout à fait distincte de l'armée combattante »³⁰⁰. La commission préconise de subordonner l'administration au général commandant le corps d'armée.

L'intendant militaire Perrier présente un projet différent pour éviter cette subordination absolue. Il propose de créer deux corps, les inspecteurs ordonnateurs et les administrateurs. Les inspecteurs ordonnateurs sont sous la dépendance directe du ministre, les administrateurs sont inclus dans les états-majors et sont dirigés par un adjoint du général commandant le corps d'armée appelé « quartier-maître ». L'intendance fournit le corps des inspecteurs ordonnateurs et en partie, au début, celui des agents spéciaux de l'état-major, pour aider à la montée en puissance, parmi les plus jeunes du corps³⁰¹. Des analystes de la loi de 1882 ont vu dans ce projet une tentative de reconstitution des commissaires des guerres et des inspecteurs aux revues qui avaient été supprimés notamment pour des problèmes de liaison³⁰². La commission ne le suit pas mais propose de créer un corps de contrôle indépendant pour compenser la subordination affirmée dans la loi du 24 juillet 1873 sur l'organisation de l'armée. Cependant, elle reconnaît que l'intendance forme un état-major particulier³⁰³.

Comme pour le principe de l'indépendance, celui de la subordination va être interprété de façon variée. Pour un théoricien célèbre du commandement, « commander ou administrer c'est militairement la même chose ». Il repousse l'argument de certains qui veulent décharger les chefs militaires en leur donnant des délégués comme des « maires du palais »³⁰⁴. Il affirme dans une autre étude « qu'il n'y a aucune transaction à consentir avec l'intendance »³⁰⁵. Selon l'intendance, le général

²⁹⁷ n°211, lettre au ministre du 19 juin 1874.

²⁹⁸ *Avenir Militaire*, 6 décembre 1875, « Lettre de démission de l'intendant général Wolf ».

²⁹⁹ *Journal des sciences militaires*, 1877, p.116, « La réorganisation administrative de l'armée française ».

³⁰⁰ Audiffret-Pasquier, *op.cit.*, p.12.

³⁰¹ Intendant militaire V. Perrier, *Rapport présenté à la commission mixte chargée de préparer un projet de loi sur l'administration de l'armée*, Paris Wittersheim, 1873.

³⁰² Allain P., *Etude sur les principes d'administration et la loi du 16 mars 1882*, Thèse pour le doctorat de 3^{ème} cycle, Paris 1982, p.79-82.

³⁰³ Rapport Bouchard, *op.cit.*, p.190.

³⁰⁴ Colonel Lewal, *Revue du Cercle Militaire*, 1872, « Entretiens sur l'administration militaire ». *L'administration de l'armée française*, *op.cit.*, p.37.

³⁰⁵ Colonel Lewal, *Etudes de guerre. Partie organique*, Paris Dumaine, 1873, p.322.

serait obligé d'entrer dans tous les détails administratifs³⁰⁶. De plus, l'intendance, en refusant la direction des services administratifs au commandement, aurait pour objectif de couvrir de sa responsabilité le commandement alors que le commandement réclamerait la lourde responsabilité des défauts des approvisionnements³⁰⁷. L'intendance se positionnerait même en bouc émissaire³⁰⁸. La responsabilité des administrateurs est la même que tous les officiers, elle n'a rien d'incompatible avec la subordination³⁰⁹. Un parlementaire emploie même un ton lyrique en affirmant que « c'est au commandement que le père a confié son enfant, ce n'est pas à l'administration ». De nombreux auteurs martèlent le postulat de la subordination, y compris dans les manuels de réglementation³¹⁰, ils reprochent aussi aux intendants, souvent bien placés au ministère de la guerre, de ne pas avoir fait évoluer les choses³¹¹. Il faudrait faire sauter ce verrou du lien de l'intendance avec le ministre pour rattacher tous les agents de l'administration au commandement³¹². Un historien de la guerre de 1870 de l'époque se sert de la composition du commandement de l'armée allemande en s'attardant sur la situation de l'intendant Sulzer. Ce dernier pour entrer dans l'intendance allemande, qui est composée de personnel civil, quitte son arme d'origine avec le grade de lieutenant. Cependant cet intendant est porté sur l'ordre de bataille avec le grade de lieutenant ce qui, selon le narrateur, prouverait le principe de la subordination absolue de l'administration au commandement³¹³. Pour certains même, la subordination aurait été instaurée pour sanctionner l'intendance³¹⁴.

Les intendants et leurs défenseurs tempèrent ce principe. Avec encore une grande subtilité, ils distinguent la subordination et la fusion. D'abord, selon eux, parce que les obligations sont différentes³¹⁵. Ensuite parce que les fonctions d'intendant exigent des connaissances spéciales³¹⁶. Au lieu de fusion de l'administration dans le commandement, ils préfèrent parler d'union entre l'administration et le commandement³¹⁷. Ils soulignent que cette subordination n'amoinçait pas la responsabilité spéciale qui pèse sur les fonctionnaires de l'intendance³¹⁸. Un théoricien du service de l'intendance souligne à cet effet que l'intendant en chef de l'armée, sous l'autorité du général en chef,

³⁰⁶ F. Le Beschu de La Bastays, *Simple projets de loi sur l'administration de l'armée et le service de santé*, Paris Le Moniteur Universel et Dumaine, 1876, p.61.

³⁰⁷ Girard H., *Journal des sciences militaires*, 1877, p.112, « La réorganisation administrative de l'armée française ».

³⁰⁸ Girard H., *De la réorganisation administrative de l'armée française*, Paris Dumaine, 1877, p.27.

³⁰⁹ Studens U., *Lettres à l'armée*, Paris Dumaine, 1873, p.164.

³¹⁰ Beaugé L., *Manuel de législation, d'administration et de comptabilité militaires*, Paris Dumaine, 1876, p.482.

³¹¹ *Examen du rapport de M. l'intendant militaire V. Perrier sur l'administration de l'armée*, Paris Renou, Maulde et Cock, 1874, p.48.

³¹² *Organisation d'une armée nationale*, Blois Le Chesné, 1871, p.18.

³¹³ Général Boulanger, *op.cit.*, p.388.

³¹⁴ Koettschau, *op.cit.*, p. 125.

³¹⁵ Caron L.N., *Mémoire sur l'administration militaire en France*, Paris E. Martinet, 1873, p.7.

³¹⁶ Adjoint de 1^{ière} classe Barret, *op.cit.* p.15

³¹⁷ Baratier A., *De l'administration militaire et du fonctionnement des services administratifs. Réponse à M. le colonel Lewal*, Paris Dumaine, 1872.

³¹⁸ Rochard E., *Cours de législation et d'administration militaire*, Paris Dumaine, 1872, p.10.

dirige et centralise l'administration en conformité avec des règles³¹⁹. La nécessité de cette organisation est reprise également par de jeunes intendants dans leurs travaux d'inspection³²⁰, car les intendants demeurent « les gardiens de la loi »³²¹. Les administrateurs doivent manifester de l'initiative. C'est d'ailleurs pour ce motif que le sous-intendant de 2^{ème} classe Allaire n'a pas su plaire à ses deux généraux pendant la campagne tunisienne³²². Mais cette initiative doit être cependant encadrée pour ne pas tourner à l'indépendance³²³. Cette initiative se concrétise notamment dans la correspondance latérale purement technique qu'entretiennent les intendants entre eux. Cependant, pour les partisans de la subordination à outrance, cette correspondance doit être limitée au strict minimum³²⁴. Enfin, il faut donner des garanties au ministre contre l'arbitraire face aux dépenses³²⁵. Selon certains commentateurs, « donner l'ordonnancement au général, c'est remettre la clé du magasin entre les mains de celui qui consomme, c'est ouvrir le Trésor à celui qui dépense »³²⁶. Comme l'a écrit un intendant bien avant la guerre de 1870, « le budget et les comptes seraient aux prises avec la gloire et les moustaches »³²⁷. L'objectif serait de modérer l'autorité du général en matière de dépense et de respect des lois³²⁸. Les risques pourraient être évités en privant le commandement d'engager les dépenses sans l'autorisation du ministre³²⁹. Ainsi, la subordination au commandement serait plus effective en Allemagne, parce que le système financier permet de faire des délégations aux chefs militaires et que l'administration est assurée à l'avance de maintenir son budget dans les limites imposées par la loi³³⁰. Dans des écrits, parfois très polémiques, des intendants vont critiquer les travaux de la commission de l'armée notamment l'intendant militaire West et l'intendant général Wolf. Le premier va même jusqu'à affirmer que « l'initiative des réformes militaires a été abandonnée à des hommes incompetents »³³¹. Le second souligne que l'influence des généraux a été prépondérante et explique la tendance prise dans les débats³³². West a une fin de carrière particulièrement mouvementée. Il est non-activité par retrait d'emploi en décembre 1876, puis à la retraite alors qu'il

³¹⁹ Sous-intendant Baratier A, *Journal des Sciences Militaires*, 1875, p. 220, « Essai d'instruction sur les subsistances des troupes en campagne ».

³²⁰ Adjoint de 2^o classe Ricard (n°451), *Organisation et fonctionnement du service des subsistances en campagne*.

³²¹ Barret A, *op.cit.*, p.18.

³²² n°383, notation de 1881.

³²³ Le Besch de la Bastays F., *op.cit.*, p. 61.

³²⁴ Le Besch de la Bastays F., *op.cit.*, p.20.

Colonel Lewal, *op. cit.*, p.293.

³²⁵ Thöer L. C., *La place de l'intendance militaire dans l'armée de terre*, Mémoire de DEA, Paris La Sorbonne, 1977, p.16.

³²⁶ *Rapport Bouchard*, p. 159.

³²⁷ Genty de Bussy P., *De l'intendance militaire et de son organisation 1820-1830*, Alger, 1834, p.6.

³²⁸ Sous-intendant Nony, *op.cit.*, p.23.

³²⁹ F. Le Besch de la Bastays, *op.cit.*, p.13.

³³⁰ Baratier A., *L'intendance prussienne comparée à l'intendance française*, Paris Tanera, 1873, p.34-35.

³³¹ Intendant militaire West, *Lettres d'un intendant militaire à M. le ministre de la défense sur l'administration de l'armée*, Paris Dumaine, 1876, p.3.

³³² Intendant général Wolf, *De la loi sur l'administration de l'armée*, Paris Lefebvre, 1876, p.4.

est dans le cadre de réserve depuis 1868³³³. La décision de mise à la retraite est annulée par le Conseil d'Etat le 21 décembre 1877 qui juge qu'il faut le replacer dans le cadre de réserve. Le ministre décide de le remettre en non-activité. L'intendant conteste de façon virulente cette décision et il est puni de huit jours d'arrêts de rigueur³³⁴. Wolf manifeste déjà son mécontentement alors qu'il est président de la commission de liquidation des dépenses des armées. En 1875, il lui est reproché une ingérence dans des questions étrangères à son service et ayant le caractère d'infraction à la discipline³³⁵.

Selon certains analystes de la préparation de la loi, ce ne sont pas seulement les intendants qui font obstacle à la subordination, mais ce sont aussi certains parlementaires de la commission de l'armée, et le commandement en la personne de six généraux, qui pensent que cette subordination risque de porter atteinte au prestige du commandement³³⁶. De nombreux articles parus dans la presse militaire soulignent la difficile appréhension par l'intendance de son nouveau mode de fonctionnement. L'intendance forcée dans ses retranchements se préparerait à un grand sacrifice³³⁷. Rien ne paraîtrait plus insupportable à l'intendance comme la subordination au commandement³³⁸. Un autre commentaire, plus cinglant, qualifie l'intendance de corps aristocratique et autoritaire qui « ne reconnaît aucune autorité à côté de la sienne »³³⁹.

Comme le montre l'exploitation des dossiers du personnel, les intendants ont du mal à « avaler la pilule », les vieilles tendances demeurent, et le changement par rapport à la période antérieure n'est pas très important. En effet, nous relevons trois cas d'entente parfaite avec le commandement. Le sous-intendant de 3^{ème} classe Dingler est signalé comme avoir satisfait les chefs militaires les plus difficiles³⁴⁰. Il en va de même pour l'intendant militaire Tournois³⁴¹ qui est apprécié par son général, et pour l'intendant militaire Gayard³⁴². Nous trouvons également un cas d'appréciation mitigée en la personne de Marinier³⁴³. Au grade d'adjoint de 1^{ère} classe, il a un grave différent avec le lieutenant-colonel Prudhomme du 45^{ème} régiment d'infanterie à l'occasion de la liquidation des comptes arriérés de ce corps. Une enquête est confiée au général Bourbaki d'où il ressort que l'officier a bien provoqué l'intendant mais que ce dernier s'est mis aussi dans son tort en prononçant dans son bureau, en présence d'un officier, des paroles injurieuses pour les inférieurs de cet officier, puis en affectant dans

³³³ Lorsqu'ils quittent le service actif, les généraux sont placés en deuxième section, la mise à la retraite est une mesure disciplinaire.

³³⁴ n°37, lettre du ministre au gouverneur militaire de Paris du 30 décembre 1876, lettre du ministre au général commandant le 15^{ème} corps d'armée du 30 mars 1878, rapport au ministre du 6 mai 1878, rapport au ministre du 14 mai 1878.

³³⁵ n°42, rapport du gouverneur militaire de Paris du 9 décembre 1875.

³³⁶ Thöer L.C., *op.cit.*, p. 15.

³³⁷ *Avenir Militaire*, 7 novembre 1871, « L'intendance pendant la guerre de 1870 ».

³³⁸ *Avenir Militaire*, 26 janvier 1879 et 6 février 1879, « Le projet Chanal ».

³³⁹ *Avenir Militaire*, 1^{er} octobre 1881, « L'intendance et le commandement ».

³⁴⁰ n°503, notation de 1882 qui fait un bilan.

³⁴¹ n°185, notation de 1881.

³⁴² n°181, rapport d'inspection du 19 septembre 1874.

³⁴³ n°376, note de la direction générale du contrôle et de la comptabilité pour la direction générale du personnel du 22 novembre 1872, note de la direction générale du personnel du 6 janvier 1873, notation de 1881.

une cérémonie officielle de se séparer d'un cortège pour ne pas à avoir à marcher à sa suite. L'officier et l'intendant sont sanctionnés respectivement de quinze et de douze jours d'arrêts simples. Au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, il est noté comme très apprécié du haut commandement. Même après la loi de 1873, certains intendants ne peuvent appliquer le principe de la subordination. Les cas des intendants militaires Seligmann-Lui³⁴⁴ et Huot de Neuvier sont intéressants à ce titre³⁴⁵. Le premier adresse une lettre au ministre pour se plaindre des conditions dans lesquelles il travaille. Comme le général commandant le corps d'armée refuse de la transmettre, l'intendant militaire l'adresse directement au ministre et demande son changement de résidence. Le ministre demande des explications au général qui écrit que l'intendant, habitué à l'indépendance vis-à-vis du commandement, ne supporte pas la subordination et manifeste de grandes difficultés pour répondre aux demandes du général qui conclut en disant que « la subordination de l'administration au commandement est inscrite dans la loi, il faut qu'elle passe dans les faits ». Le second est puni d'un blâme pour avoir fait partir une correspondance sans passer par le général commandant le corps d'armée contrairement à l'article 17 de la loi du 24 juillet 1873.

Pour les autres intendants rencontrant des problèmes relationnels, les circonstances sont plus classiques. Un manque de tact est reproché à l'adjoint de 2^{ième} classe Coppens de Nordlandt³⁴⁶, au sous-intendant de 1^{ière} classe Dumoulin³⁴⁷, et à l'adjoint de 1^{ière} classe Labbez³⁴⁸. Le premier est sanctionné de quatre jours d'arrêts simples pour avoir écrit en termes peu convenables au colonel du 6^{ième} régiment de ligne et d'une manière non opportune. L'intendant militaire demande son changement de résidence. Le second a un caractère irascible qui l'a conduit à manquer de convenance à l'égard du général commandant la brigade qui l'a menacé de sanction. Le troisième a un différend avec le capitaine commandant une batterie. Le général reconnaît les torts du capitaine qui supporte mal d'être contrôlé, mais il ajoute que l'intendant le prend de trop haut avec les officiers qu'il est chargé de contrôler. A l'inverse, l'adjoint de 1^{ière} classe Guillebert de Gauvin³⁴⁹ obtient une sanction à l'encontre d'un président de conseil d'administration pour manque de mesure dans une réponse à une des ses lettres. Le sous-intendant de 2^{ième} classe de Ruffi de Pontavez est signalé comme tracassier³⁵⁰. Il est déplacé à Vernon à la suite de mauvaises relations avec le commandant du Train qui lui reproche ses manières de contrôler. Il est noté comme un fonctionnaire qui manque de

³⁴⁴ n°195, lettres de l'intendant militaire au ministre des 9 et 19 mai 1876, rapport au ministre du 30 mai 1876, lettre du ministre au général commandant le 15^{ième} corps d'armée du 6 juin 1876, réponse du général commandant le corps d'armée du 15 juin 1876.

³⁴⁵ n°110, rapport au ministre du 10 mai 1875.

³⁴⁶ n°586, lettre de l'intendant militaire au ministre du 29 octobre 1881.

³⁴⁷ n°262, lettre du gouverneur de Lyon au ministre du 21 décembre 1877.

³⁴⁸ n°502, lettre du général commandant la subdivision de Mézières au général commandant la division de Reims du 4 avril 1881.

³⁴⁹ n°485, lettre du général commandant le corps d'armée à l'intendant militaire du 28 janvier 1880.

³⁵⁰ n°399, note au ministre de janvier 1879, lettre de l'intendant militaire au ministre du 17 octobre 1879, rapport d'inspection de 1881.

« jugement, de mesure et de modération ». D'autres intendants s'affranchissent de leurs obligations vis-à-vis du commandement. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Dollin du Fresnel³⁵¹ entre en conflit avec un commandant d'armes en se mêlant de problèmes de commandement sans en référer au général. Son intendant demande des observations sévères. Le préfet plaide en sa faveur. L'inspecteur général du 6^{ième} arrondissement de cavalerie se plaint que le sous-intendant de 2^{ième} classe Hergault ne l'ait pas assisté dans les opérations d'inspection du 5^{ième} régiment de cuirassiers³⁵². La responsabilité du sous-intendant est finalement dégagee. L'adjoint de 2^{ième} classe Pesch est puni de deux jours d'arrêts simples pour s'être retiré du bureau du général sans attendre ses observations³⁵³. Il écrit au sous-intendant pour se plaindre des reproches qui lui sont faits en soulignant « que personne ne fait plus d'efforts que moi pour prévenir les désirs du commandement ». L'adjoint de 1^{ière} classe Tastavin est puni de trois jours d'arrêts simples par le général commandant la 2^{ième} division d'infanterie pour avoir posé sans le prévenir une permission avec l'accord de l'intendant militaire³⁵⁴. Ce dernier reconnaît que cette sanction est méritée, mais il conteste la procédure en précisant que les fonctionnaires de l'intendance ne peuvent être punis que par leurs supérieurs directs ou par le ministre. Ceux qui prennent le parti des corps de troupe sont également épinglés, comme c'est le cas pour l'intendant militaire Huot de Neuvier³⁵⁵ qui met, dans des procès-verbaux d'arrêtés de comptabilités, des appréciations sur la qualité des équipements des corps de troupe. Le ministre le rappelle à l'ordre en lui disant que ces remarques peuvent avoir pour résultat d'enlever aux corps de troupe la confiance qu'ils doivent avoir dans leur matériels et de les encourager à en provoquer prématurément la réforme.

La loi du de 1882 va contribuer à instaurer une certaine normalisation dans les relations.

La période postérieure à la loi de 1882

La loi du 16 mars 1882, sur l'administration de l'armée³⁵⁶, dans son article 9, donne au général de corps d'armée, sous l'autorité supérieur du ministre de la guerre, la responsabilité de l'administration dans son corps d'armée. Les directeurs de service sont sous ses ordres immédiats, ils ne peuvent correspondre avec le ministre que par l'intermédiaire du général à l'exception de pièces purement comptables. Il n'y a pas lieu ici d'entrer dans le détail de ce texte pour lequel il faut se reporter à trois études très documentées³⁵⁷. Il convient cependant de relever des thèmes que nous

³⁵¹ n°272, lettre de l'intendant militaire au ministre du 28 décembre 1870, dépêche du préfet des Landes du 28 décembre 1870.

³⁵² n°436, note au ministre du 10 septembre 1881.

³⁵³ n°584, lettre du 9 mars 1882 au sous-intendant, notation de 1882.

³⁵⁴ n°377, lettre du général commandant le 6^{ième} corps d'armée au ministre du 28 juin 1872, lettre de l'intendant militaire au commandant de la division du 21 juin 1872.

³⁵⁵ n°110, lettre du ministre du 13 octobre 1874.

³⁵⁶ *Journal officiel*, 25 mars 1882, p.1625.

³⁵⁷ Allain P., *op.cit.*

avons précédemment évoqués. En premier lieu, la loi prend en compte les craintes qu'avaient certains que la subordination ferait peser sur l'équilibre des finances publiques. En effet, dans son article 10, elle donne au général commandant le corps d'armée l'ordre de pourvoir dans les limites des allocations accordées par le ministre, et dans son article 11, elle ajoute, qu'en dehors des cas prévus par des textes, il ne peut, sauf dans des circonstances urgentes ou de force majeure, donner des ordres pouvant entraîner des dépenses pour l'Etat, les ordres sont alors donnés par écrit. Sauf circonstances particulières, lorsqu'ils ont eu délégation du général de corps d'armée, les généraux de divisions et de brigades ont des pouvoirs moindres. Cette situation va parfois créer des conflits relationnels avec les intendants. En second lieu, la loi règle le problème compliqué de la gestion de l'indépendance de l'administration pendant le temps de guerre, qui, comme nous l'avons vu, avait rencontré des difficultés d'application. En effet, non seulement, elle précise dans son article 14, qu'en cas de formation d'armée, le ministre délègue ses pouvoirs au général en chef de l'armée, mais aussi, elle désigne le responsable en la personne du général commandant le corps d'armée, ce qui n'était pas le cas avec l'ancienne distinction, entre l'ordre de pouvoir relevant du commandement et les mesures d'exécution à la charge de l'administration, qui n'indiquait pas qui était en définitive responsable³⁵⁸. Ce texte paraît treize ans après la loi de 1873 qui proclame de principe de la subordination. Il est pour cela souvent qualifié de « loi de lassitude »³⁵⁹. Selon un historien, les partisans de l'ancien système de l'indépendance totale de l'intendance ont seulement réussi à retarder la promulgation de la loi³⁶⁰.

Immédiatement après la parution de la loi, se pose la question de la nouvelle position de l'intendance. Pour éclaircir la question et mettre un terme aux débats, il est demandé au Conseil d'Etat de dire si l'intendance est encore en possession des attributions qui appartenaient à l'ancien corps de l'intendance. En 1884, la juridiction administrative répond par l'affirmative, en se référant à quatre-vingt-trois textes antérieurs à la loi. Elle précise même que les fonctionnaires de l'intendance ont pris, individuellement, des attributions en dehors de toute délégation ministérielle, « un rôle sui generis »³⁶¹. Selon certains observateurs le principal objectif de la démarche aurait été de détruire l'intendance³⁶². Les commentaires sont parfois explicites en ce sens. La loi « n'a pas stoppé l'essor

Forissier R., *Revue médecine et armées*, 1982, p.347, « La loi sur l'administration de l'armée, un centenaire qui se porte bien ».

Raibaud, *Cours d'administration militaire*, T.1, « Etude de la loi du 16 mars 1882, l'organisation administrative », Lyon ESSM, 1951.

³⁵⁸ Crétin C.L., *Conférences sur l'administration militaire faites à l'école supérieure de guerre*, Paris Berger-Levrault, p.298-301.

³⁵⁹ Par exemple, *Avenir Militaire*, 6 novembre 1882, « La loi sur l'administration de l'armée ».

³⁶⁰ Ralston D.B., *The army of the republic*, Massachusetts Institute of Tech., Cambridge Massachusetts, and London, p.93-94.

³⁶¹ *Bulletin Officiel édition méthodique n°510, Commissariat de l'armée de terre. Organisation générale*, « Avis du Conseil d'Etat portant interprétation de la loi du 16 mars 1882, en ce qui concerne les attributions des fonctionnaires de l'intendance militaire ».

³⁶² *L'armée française et son budget*, Paris, Savine 1890, p.290.

de l'intendance »³⁶³. « L'intendance est restée à peu de choses près ce qu'elle était »³⁶⁴. Les auteurs de la loi ont manqué leur but d'abaisser l'intendance³⁶⁵. Pour d'autres, le législateur se contente de retoucher une administration vieille de soixante ans et mal construite³⁶⁶. La loi n'aurait pas détruit ni même simplement modifié le principe de la primauté de l'administration sur le commandement³⁶⁷. La loi, pendant sa préparation, ayant été attendue comme une véritable panacée aux problèmes de l'administration militaire, il est logique que certains commentateurs ressentent une certaine déception. Ainsi, à propos d'achat d'orge au cours supérieur au cours du jour, et de mauvaise gestion des stocks, rapportés dans deux journaux d'Algérie, un article se termine ainsi : « Décidément, il n'est que temps de promulguer la fameuse loi d'administration »³⁶⁸.

Les intendants vont encore interpréter et commenter la nature de cette subordination. Tout d'abord, ils vont conceptualiser le lien même engendré par la subordination. L'un d'eux, tout en reconnaissant que l'autorité de l'intendant en chef est donnée par le général et non plus par le ministre, affirme qu'il ne doit pas y avoir administration réelle par le commandement mais impulsion administrative du commandement³⁶⁹. L'intendant en chef serait, non seulement responsable vis-à-vis du commandement, mais aussi vis-à-vis de l'Etat et du pays. L'administration aurait une responsabilité publique traditionnelle qui développe l'initiative de ses membres. C'est une indépendance morale qui ne se rencontrerait pas dans les rapports entre les autres officiers réglés par les règles inflexibles de la hiérarchie et de la discipline. Et l'auteur poursuit en parlant de « pouvoirs », trois ans seulement après la promulgation de la loi, qui ne doivent pas empiéter les uns sur les autres³⁷⁰. Les relations du commandant en chef avec les directeurs de services ne peuvent être exactement les mêmes que celles qu'il entretient avec ses autres grands subordonnés, car avant de devenir commandant en chef, il n'a été le chef d'aucun service³⁷¹. Le cordon ombilical reliant l'intendant au ministre ne serait pas entièrement coupé, car, selon un théoricien, le général commandant le corps d'armée devient un intermédiaire obligé qui est fréquemment appelé à donner son avis et à imposer sa décision en cas d'urgence. Ensuite, ils vont préciser le rôle de l'intendant placé auprès du général en chef qui, selon l'un d'eux, devrait même provoquer les ordres plutôt que les attendre³⁷², car s'il

³⁶³ *L'intendance militaire et l'opinion publique*, Paris, 1892, p.165.

³⁶⁴ HPL, *Journal des sciences militaires*, 1893, p.209, « Réorganisation du service de l'intendance et du contrôle ».

³⁶⁵ *La décadence militaire*, Paris Ghio, 1885, p.116.

³⁶⁶ Général Lebas, *Réformes militaires. Réorganisation de l'armée et de son administration*, Paris Chapelot, 1910, p.45.

³⁶⁷ *Journal des Sciences Militaires*, 1886, 9^e série, Tome 24, « L'officier et les cadres supérieurs », p.162.

³⁶⁸ *La France militaire*, 19 mai 1880, « L'intendance et le service du ravitaillement », qui reprend deux articles tirés du *Petit colon* et du *Courrier de Sétif*.

³⁶⁹ Nony, *op.cit.*, p.3 et 7.

³⁷⁰ Sous-intendant Crétin, *op.cit.* p. 4-6.

³⁷¹ Sous-intendant militaire Laurent, *Revue de l'intendance militaire*, 1911, «Résumé du fonctionnement des services de l'alimentation et du ravitaillement des armées en campagne», p.490.

³⁷² Sous-intendant Peyrolle, *Revue de l'intendance militaire*, 1897, « Alimentation et ravitaillements des armées en campagne», p.163.

attendait les ordres ils arriveraient toujours trop tard³⁷³. Cette idée de provoquer les ordres figure également dans le cours fait aux premiers stagiaires de l'intendance³⁷⁴. Des commentateurs vont poursuivre cette analyse de l'initiative des administrateurs, qui prend parfois des allures plutôt alambiquées, en soulignant que les intendants provoquent les ordres du commandement et transmettent ensuite ces ordres³⁷⁵. Certaines positions sont cependant plus mesurées, la subordination ne doit pas conduire à donner un rôle purement passif à la direction de l'administration, les prévisions des besoins par le commandement seront facilitées par les propositions que lui fait l'administrateur³⁷⁶. Cependant, il faut que les directeurs soient mis au courant des situations³⁷⁷. Enfin, même si certains intendants s'étonnent qu'il ait fallu des siècles pour admettre ce principe³⁷⁸, ou affirment que son application doit être incontournable³⁷⁹, le sentiment qui prédomine chez eux est de ne pas lâcher entièrement prise. C'est ce qu'il ressort de la nécrologie de l'intendant général Delaperrière, créateur du stage de l'intendance en 1895, qui admet le principe de la subordination mais avec des aménagements, selon lui l'intendance n'est plus pourvu, comme autrefois, des attributions de « magistrature militaire ». En raison de sa notoriété et de son influence dans la formation des intendants, cette manière de voir a dû être partagée par une grande partie de la population des intendants³⁸⁰. De l'aveu même d'un intendant, la perte de la correspondance latérale, limitée à l'envoi direct des pièces comptables, est ressentie comme une véritable sanction dans la mesure où elle a mis fin à la situation d'égalité dans laquelle se trouvaient les administrateurs vis-à-vis du commandement³⁸¹.

Les partisans du commandement vont combattre sans cesse, jusqu'à la veille de la guerre, cette correspondance latérale qui porterait atteinte au principe de la subordination de l'administration au commandement. C'est ce qu'affirme l'un d'eux en commentant un texte qui organise la décentralisation du travail de l'état-major³⁸². Il demande que tout le courrier passe par le corps d'armée même celui à remettre purement et simplement aux directeurs de services³⁸³. De leur côté, des

³⁷³ Intendant général Wolf, *Mes souvenirs militaires*, Paris Publication du Spectateur Militaire, 1886, p.270.

³⁷⁴ Sous-intendant Maurin, *Conférences sur l'administration militaire*, Vincennes, 1895-1896, p.7.

³⁷⁵ Sous-intendant Espanet, *Revue de l'intendance militaire*, 1895, p.410, « Etude sur le ravitaillement des armées pendant la période des opérations actives ».

³⁷⁶ Sous-intendant Haffemayer, *l'administration militaire*, Paris, 1912, p.2.

³⁷⁷ Sous-intendant Laurent, *op.cit.*, p.490.

Sous-intendant Peyrolle, *Revue de l'intendance militaire*, 1891, p.720, « De l'alimentation des troupes en campagne : comparaison des systèmes français et allemands ».

³⁷⁸ Sous-intendant Maurin, *op.cit.*, p.47.

³⁷⁹ Sous-intendant Créatin, *op.cit.*, p.3.

Sous-intendant Nony, *op.cit.*, p.25.

³⁸⁰ *Revue de l'intendance militaire*, 1903, p.878, « Nécrologie de l'intendant général Delaperrière ».

Sous-intendant Fredault, *L'intendant général E. Delaperrière 1839-1903*, Paris Lavauzelle, 1904, p.13.

³⁸¹ Sous-intendant Maurin, *op.cit.*, p.53-55.

³⁸² *Journal Officiel*, 20 octobre 1912, p.8976, « Circulaire du 9 octobre 1912 ».

³⁸³ Millerand A., *Pour la défense nationale. Une année au ministère de la guerre*, Paris Charpentier, 1913, p.246. L'auteur commente la circulaire du 9 octobre 1912 relative à l'organisation administrative du travail dans les corps d'armées (*Journal Officiel*, 20 octobre 1912, p.8976).

intendants³⁸⁴ se plaisent à citer les textes qui maintiennent une certaine forme de correspondance latérale, comme l'article 9 du règlement sur le service des armées en campagne, qui autorise les chefs de services à recevoir des instructions techniques de leurs chefs de l'échelon supérieur³⁸⁵, et comme le règlement du 10 novembre 1887, sur le service des transports, qui laisse une marge d'initiative aux intendants. Mais l'auteur s'empresse d'ajouter, pour montrer qu'il demeure dans les limites instaurées par la loi, que l'objet n'est pas de permettre à l'intendance d'échapper à l'autorité du commandement, mais plutôt de dégager le général en chef de certains détails³⁸⁶. En effet, les intendants seraient, la plupart du temps, en mesure de résoudre les difficultés sans avoir à en référer au commandement³⁸⁷. Nous voyons que les intendants s'accrochent et ne lâchent pas facilement la perte de leur indépendance. En effet, bien après la guerre de 1914-1918, un conférencier à l'Ecole Supérieure de Guerre trouve encore le besoin d'affirmer la nécessité de cette subordination et de la qualifier de « légitime » et d'« indispensable ». Il appuie ses propos en invoquant « la grandeur de la discipline »³⁸⁸.

Il convient, cependant, de souligner, comme le montre une étude parue peu avant la guerre de 1914, que les intendants, en qualité d'ordonnateurs, malgré cette subordination, conservent une responsabilité qui leur est propre. C'est ainsi que, dans son arrêt du 29 novembre 1907, le Conseil d'Etat confirme l'imputation pécuniaire reçue par le sous-intendant Bolot à sause du préjudice causé par la signature d'un faux mandat même sans faute personnelle. L'arrêt s'appuie non seulement sur un texte récent, en l'occurrence le décret du 29 mai 1890, mais aussi sur une circulaire de 1873, et remonte même à la loi du 28 nivose an III (17 janvier 1795), et à l'ordonnance du 29 juillet 1817³⁸⁹. Les mêmes décisions sont prises pour deux autres sous-intendants en 1853³⁹⁰.

Face aux arguments des intendants et de leurs partisans, destinés à atténuer les effets de la subordination, les tenants du commandement s'arc-boutent au principe incontournable de la subordination. La position de la subordination à outrance est celle prise par l'auteur d'un article qui réfute la notion d'équilibre et parle de domination du commandement. Selon lui, il ne suffit pas que les intendants rentrent dans le rang, « il faut qu'ils passent franchement en arrière »³⁹¹. Il ne faut pas sacrifier la marche des opérations militaires aux exigences des services administratifs, il faut laisser

³⁸⁴ Sous-intendant Nony, *op.cit.*, p.26.

³⁸⁵ *Décret du 2 décembre 1913 portant règlement sur le service des armées en campagne*, Limoges Charles-Lavauzelle, 1924.

³⁸⁶ Baratier A., *L'administration militaire au Tonkin*, Paris Rozier, 1889, p.120.

³⁸⁷ *Le spectateur militaire*, 1895, p.319, à propos du commentaire sur la parution du « Guide pratique pour le fonctionnement des services administratifs aux manœuvres d'automne » par le sous-intendant Chevassu, Paris Lavauzelle, 1895.

³⁸⁸ Intendant militaire Laporte, *Mobilisation économique et intendance militaire. Conférences à l'Ecole Supérieure de Guerre*, Paris Lavauzelle, 1929, p.52.

³⁸⁹ *Recueil des arrêts du Conseil d'Etat*, Librairie de la Société du Recueil J.B. Sirey et du Journal du Palais, Tome 70°, 2° série, année 1907, « 29 nov.- 15 367. Sieur Bolot », p. 873-874.

³⁹⁰ Hautière P., *Les dépenses du ministère de la guerre*, Thèse pour le doctorat, Paris Jouve, 1914, p.254.

³⁹¹ *Journal des Sciences Militaires*, 9° série, Tome 24, « L'officier et les cadres supérieurs », p.169.

une place à l'imprévu en ne réglant pas tout à l'avance³⁹². Pour faciliter la subordination, un général préconise la mesure radicale de la suppression du grade d'intendant général et des trois quarts des intendants militaires³⁹³. Un autre commentateur juge inutile la séparation entre le personnel de l'état-major et celui de l'intendance qui ne ferait qu'occasionner des pertes de temps dans les transmissions des documents³⁹⁴. Le principe de la subordination doit aussi s'appliquer, comme le réclament plusieurs journaux, dans la composition de la commission du jury du concours d'admission dans l'intendance qui doit être présidé par un général car certains officiers candidats ont pu avoir quelques différends avec des intendants³⁹⁵ qui pourraient constituer des handicaps pour obtenir leur admission. Cependant, d'autres commentateurs tempèrent ces prises de positions aussi tranchées en soulignant que le commandement doit d'abord s'habituer à cette nouvelle fonction. La responsabilité administrative serait plus lourde que celle du commandement car la faute de l'administrateur serait plus visible et produirait toujours des effets déplorables³⁹⁶, les responsabilités administratives ne seraient pas de la compétence du commandement³⁹⁷.

Il faut donc séparer les missions relevant de l'administration et celles de la compétence du commandement³⁹⁸. C'est par l'emploi de formules que des analystes vont distinguer les deux fonctions, par exemple « aux hommes de guerre, la guerre, aux hommes de plume, les écritures »³⁹⁹, ou « commander c'est se servir de l'instrument, administrer c'est entretenir cet instrument en bon état »⁴⁰⁰. Ce principe de la séparation malgré la subordination est encore affirmé après la guerre de 1914-1918⁴⁰¹. L'auteur d'un article très polémique souligne même que toutes les fautes commises par les intendants seront imputables au commandement ce qui nuira à sa considération⁴⁰², car la compétence relative du corps de l'intendance aurait fait place à l'incompétence du commandement dont l'irresponsabilité aurait été substituée à la responsabilité de l'administration⁴⁰³. D'autres commentateurs mettent en avant un risque de collusion entre le commandement et l'administration. Le général de corps d'armée a sous ses ordres la personne, c'est à dire l'intendant, qu'un auteur qualifie, en reprenant une vieille définition, de « magistrat administratif », qui peut l'aider à laisser perdurer de fausses comptabilités⁴⁰⁴. Ce risque est déjà évoqué avant la promulgation de la loi, le

³⁹² *Avenir Militaire*, 1^o septembre 1891, « Les services administratifs et les grandes manœuvres ».

³⁹³ Général Messimy M., *Considérations générales sur l'organisation de l'armée. Evolution nécessaire*, Paris Lavauzelle, 1907, p.241-242.

³⁹⁴ Louvet R., *Etude sur la réorganisation des personnels administratifs de l'armée*, Paris et Limoges, 1890, p.18.

³⁹⁵ *La France Militaire*, 25 novembre 1888, « Le concours pour l'intendance » par Oculus.

³⁹⁶ Bocher. C., *Réflexions sur notre situation militaire, moyens pour l'améliorer*, Paris Kugelmann, 1889, p.253.

³⁹⁷ *La revue de Paris*, janvier-février 1911, p.417, « L'officier d'état-major ».

³⁹⁸ *La revue de Paris*, septembre-octobre 1910, « Administration et instruction militaire ».

³⁹⁹ *Le Journal des Sciences Militaires*, 1907, p.459.

⁴⁰⁰ *Le Journal des Sciences Militaires*, 1887, « L'officier et les cadres supérieurs », p.162.

⁴⁰¹ Kemmel B., *Etude sur le ministère de l'administration de l'armée*, Lille, 1918, p.5-6.

⁴⁰² *L'armée française*, 19 mars 1882, « La loi sur l'administration ».

⁴⁰³ Général Lebas, *Réformes militaires*, Paris Chapelot, p.49.

⁴⁰⁴ *La décadence militaire*, Ghio, 1885, p.123.

commandement pourrait être tenté d'en vouloir à des intendants trop sévères et pas assez complaisants⁴⁰⁵.

Les intendants, habitués à entretenir, avec plus ou moins de bonheur, comme nous l'avons vu, des relations avec les grands chefs militaires, sans vouloir prêter ces sombres mobiles au commandement, vont répondre à cette question en l'abordant de front. Ils envisagent les cas où les généraux doivent donner par écrit des ordres entraînant des dépenses non prévues par la réglementation, et pour lesquels les fonctionnaires doivent faire des observations, conformément à l'article 11 de la loi de 1882. Ils émettent des doutes sur cette obligation de donner des ordres écrits et sur la faculté de l'intendant de faire des observations. Certains remarquent que si le fonctionnaire est momentanément séparé de son général, il ne pourra que difficilement faire ses observations, le commandement peut fonder sa décision sur l'urgence ou la force majeure résultant de considérations militaires que l'intendant n'a pas le droit d'apprécier⁴⁰⁶. L'un d'eux va même jusqu'à écrire, dans la lignée des intendants opérationnels qui se sont illustrés pendant la guerre de 1870 : « il y a des circonstances où il est préférable de donner un accroc à la loi que de compromettre le service »⁴⁰⁷. Un autre emploie une expression plus imagée, en disant qu'il faut respecter les règles « mais jamais aux dépens de la distribution qu'attend le troupière affamé »⁴⁰⁸. Un intendant commente le lien qui se crée ainsi avec le commandement, dans les cas d'infractions à la réglementation, en précisant que les intendants sont des hommes qui ont été longtemps soumis à la discipline militaire et qu'ils prêtent leurs concours au commandement lorsque ce dernier assume les responsabilités et que l'administrateur n'en tire pas de profit personnel⁴⁰⁹. Enfin les défenseurs du commandement doutent parfois de la réalité de l'application du principe de subordination. L'un d'eux affirme que « les services qui devaient être mis à leur place, dans le rang, ont été purement et simplement mis de côté »⁴¹⁰. La loi aurait manqué son but, le commandement n'est pas véritablement le maître, il serait dans la situation de ce soldat qui ne peut pas amener un prisonnier car celui-ci ne veut pas le lâcher⁴¹¹.

Cependant, sur un plan purement technique, au milieu de tous ces débats intenses, le haut commandement militaire va analyser ces nouvelles dispositions législatives pour l'intégrer dans le travail d'état-major. L'examen des cours de l'Ecole Supérieure de Guerre est à ce titre intéressant. La notion de base, dans la poursuite de la recherche du concert entre l'administration et le commandement que nous avons évoqué, est que des rapports directs doivent être instaurés entre

⁴⁰⁵ Chaper M., *De la nécessité en temps de paix d'un contrôle préventif local*, Grenoble Maisonville, 1876, p.18.

⁴⁰⁶ Sous-intendant Maurin, *op.cit.*, p.133.

Sous-intendant Crépin, *op.cit.*, p.7.

Sous-intendant Peyrolle, *op.cit.*, p.161.

⁴⁰⁷ Sous-intendant Maurin, *op.cit.*, p. 57-58.

⁴⁰⁸ Sous-intendant Nony, *op.cit.*, p.129.

⁴⁰⁹ Sous-intendant Bolot, *op.cit.*, p.191-193.

⁴¹⁰ Général Messimy M., *op.cit.*, p.238.

⁴¹¹ Lieutenant-colonel Klein, *La liaison des armes et des services*, Paris Berger-Levrault, 1909, p.21.

l'intendant de l'armée et le commandant de l'armée⁴¹². Ensuite, pour concrétiser la subordination, il est affirmé que c'est l'état-major qui centralise et régule tous les services⁴¹³ dont l'intendance fait partie. La correspondance latérale est elle aussi évoquée. L'instructeur fait une distinction entre les subordonnés techniques et les subordonnés directs. Les chefs de service ne correspondant avec les premiers que sous le couvert du commandement, alors qu'ils correspondent directement avec les seconds⁴¹⁴. Cependant, les théoriciens du commandement vont aussi faire des distinctions au fur et à mesure de l'application des nouvelles règles. Ainsi dans les cours de 1902 et 1904, l'instructeur module l'action de régulation de l'état-major sur les services en distinguant le fonctionnement et les opérations des services. Pour le fonctionnement, le chef d'état-major n'intervient pas, le chef de service prend les mesures d'ordre intérieur susceptibles de faire rendre à ce service son maximum de production. Au contraire, pour les opérations, il s'agit d'utiliser la production au mieux des intérêts de l'armée, le chef d'état-major dispose d'une initiative absolue. En effet, il faut ajuster le fonctionnement des services aux mouvements et aux besoins des troupes, d'après le degré d'urgence et en concordance avec la pensée du général. Le chef de service a, néanmoins, l'obligation d'avoir l'initiative de proposer toute mesure au chef d'état-major. Le rédacteur va même jusqu'à faire des recommandations qui, pour son auditoire d'officiers expérimentés, devraient apparaître superfétatoires. En effet, il ajoute que les opérations du service de l'intendance sont intimement liées aux opérations militaires et que ce ne sont pas deux choses distinctes qui peuvent être élaborées séparément. Le chef d'état-major exerce la direction unique des opérations et doit être secondé en permanence par l'intendant⁴¹⁵. Un cours va même détailler ces relations au sein de l'état-major⁴¹⁶. Les chefs de services sont à la fois des agents d'exécution et des conseillers techniques et c'est à eux que le chef d'état-major doit s'adresser pour préparer les ordres. La question de faire vivre les troupes est un problème qu'il faut résoudre tous les jours et les données sont différentes d'un jour à l'autre, le chef d'état-major doit tenir l'intendant au courant de la situation. L'intendant peut alors prévoir et proposer, d'un côté en prévision des intentions du commandement, de l'autre en tenant compte des faits accomplis, les prescriptions à insérer dans les ordres. Le travail administratif dans le corps d'armée devient également un sujet repris dans la presse militaire⁴¹⁷.

⁴¹² Lieutenant-colonel Chailley, *Ecole Supérieure de Guerre*, 1899-1900, p.110, « Service d'Etat-major en campagne. L'Etat-major et les services dans l'armée ».

Commandant Jardin, *Ecole Supérieure de Guerre*, 1899-1900, p.78, « Service d'Etat-major en campagne. L'Etat-major et les services dans le corps d'armée ».

⁴¹³ Lieutenant-colonel Chailley, *op.cit.*, p.102, et commandant Jardin, *op.cit.*, p.13.

⁴¹⁴ Commandant Jardin, *op.cit.*, p.18.

⁴¹⁵ Commandant Renault, *Ecole Supérieure de Guerre*, 1902-1904, 2^e division, p.15-16, et 88-90 ; « L'état-major et les services dans le corps d'armée ».

⁴¹⁶ Commandant de Maud'hy, *Ecole Supérieure de Guerre*, 2^{ème} division 1897-1898, « L'état-major et les services dans les corps d'armées ».

⁴¹⁷ *La France Militaire*, 15 octobre 1912, « L'organisation du travail administratif dans les corps d'armée ».

Il convient, cependant, de souligner, que, malgré sa prise de conscience, le problème des relations entre l'administration et le commandement continue à susciter des interrogations. D'abord, pour la mise en œuvre de ce concert tant prôné, plus de trente ans après la guerre de 1870, des problèmes de liaison persistent encore. Ainsi, l'auteur d'un cours de l'Ecole Supérieure de Guerre, relève que la mise en œuvre de la logistique se heurte à la double subordination des convois administratifs qui dépendent à la fois du sous-intendant et du commandant du train des équipages. Il existerait même encore une certaine contradiction dans les documents officiels⁴¹⁸. Cette question prend une grande importance car elle est reprise par un théoricien de l'intendance du temps de guerre, qui, lui aussi, plusieurs années plus tard, avoue l'absence de dispositif réglementaire clair et qui demande de « compter sur le bon esprit des deux catégories d'officiers »⁴¹⁹. Ensuite, il est parfois reproché au commandement de prendre un peu trop à cœur sa responsabilité budgétaire. Ainsi, à l'occasion des manœuvres, des observateurs reprochent aux états-majors de se préoccuper plus de la consommation des denrées fournies par l'intendance que de la conduite des opérations. Par exemple, l'auteur d'un article, faisant référence à une instruction qui stipule que les cantonnements doivent être subordonnés aux manœuvres, écrit même, cinq ans après la promulgation de la loi sur l'administration de l'armée, « attendons-nous à voir les opérations subordonnées de nouveau aux approvisionnements, et le commandement à l'intendance »⁴²⁰. Le thème des manœuvres préparées, alors qu'à la guerre il faut savoir faire face à l'imprévu, va faire florès⁴²¹. Enfin, force est de constater, comme le rappelle un officier d'administration de la direction de l'intendance de Lille, que l'organisation militaire « comprend deux branches bien distinctes quoique solidaires l'une de l'autre »⁴²². Par conséquent la subordination doit être complétée par des relations que doivent entretenir l'administration et le commandement et par des informations réciproques. Une circulaire va du reste le rappeler en 1891 ; dans ce document, il est demandé que les rapports des fonctionnaires avec leurs généraux soient plus étroits que par le passé et que le sous-intendant se rende, au moins une fois par semaine, auprès du commandant de la division⁴²³. La presse militaire relaie cet événement⁴²⁴. La liaison doit être constante⁴²⁵. Pour arriver à ce résultat, il faut que les officiers de l'état-major et de l'intendance aient une même éducation, qu'ils parlent le même langage et qu'il y ait « entre eux une certaine

⁴¹⁸ Commandant Renault, *op.cit.*, p.76.

⁴¹⁹ Sous-intendant Nony G. *op.cit.*, p.129.

⁴²⁰ *La France Militaire*, 20 mai 1887, « Les prochaines grandes manœuvres ».

⁴²¹ Par exemple, *Le territorial*, 13 mars 1891, « Les grandes manœuvres », et 20 septembre 1891, « Manœuvres préparées ».

⁴²² Cordier M., *Congrès de Roubaix*, 1911, « Des relations économiques agricoles entre l'administration militaire et l'arrondissement de Lille », p.118.

⁴²³ *Le Journal Militaire*, 1891, p.682, « A propos de l'application de la loi de 1882. Mémoire introductif à la circulaire n°2009 du 9 décembre 1891 ».

⁴²⁴ *L'Avenir Militaire*, 22 janvier 1892, et *La France Militaire*, 22 décembre 1891, « Les sous-intendances divisionnaires ».

⁴²⁵ Lieutenant-colonel Klein, *op.cit.*, p.8.

communauté d'intelligence et de science »⁴²⁶. Cependant, selon un général, les intendants ne participeraient que très rarement aux travaux d'état-major⁴²⁷. C'est pourquoi, au début de leur carrière, comme le rappelle la presse militaire, les stagiaires de l'intendance font, en commun avec les élèves de l'Ecole Supérieure de Guerre, un nombre important de travaux d'application du service d'état-major. L'instruction sur la conduite des grandes unités du 28 octobre 1913 va, du reste, officialiser cette situation de « subordination-collaboration », en précisant que le fonctionnement des services est entièrement subordonné au développement des opérations mais que le but à rechercher est de permettre au commandement de prendre ses décisions⁴²⁸. Pour finir, le projet de nommer l'intendant Baratier résident général de l'Annam et les réactions qu'il a suscitées, est révélateur de la profondeur de ce problème relationnel et de la manière dont il est perçu. Un commentateur sans mettre en cause la compétence de l'intéressé pour remplir ce poste, s'empresse d'ajouter que cette fonction l'aurait mis dans une situation délicate vis-à-vis des généraux du corps d'occupation⁴²⁹.

Après la loi du 16 mars 1882, les exemples de bonne entente avec le commandement sont plus nombreux dans les notations⁴³⁰. En toute logique, sur les soixante-douze mentions relevées, trente-quatre proviennent de dossiers d'intendants généraux et d'intendants militaires, grades auxquels les fonctionnaires de l'intendance sont en contact direct avec les généraux commandants les corps d'armées. L'évocation des bonnes relations est souvent faite de façon plutôt laconique. Ainsi, le supérieur emploie soit le terme d'« auxiliaire », comme pour l'intendant militaire Thiévard⁴³¹ et pour treize autres notations, ou de « collaborateur » comme pour l'intendant général Baratier⁴³² et huit autres fonctionnaires, ou de « chef de service », pour l'intendant militaire Taquin⁴³³, ou de « concours » pour les intendants militaires Saleta et Deprez⁴³⁴, ou d'« aide » pour l'intendant militaire Paulus⁴³⁵. L'intendant militaire Grain est qualifié de « sûr et sérieux »⁴³⁶. Les intendants militaires de La Briffe, Quitaray et Bornecque donnent satisfaction⁴³⁷. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Taquin⁴³⁸ et

⁴²⁶ Sous-intendant Nony G., *op.cit.*, p.102.

⁴²⁷ Général Messimy M., *Considérations générales sur l'organisation de l'armée. Evolution nécessaire*, Paris Lavauzelle, 1907, p.241.

⁴²⁸ Sous-intendant Nony, *op.cit.*, p.25.

⁴²⁹ Société des amis de l'Ecole, *L'école polytechnique*, Paris Gauthier-Villars, 1932, p.374.

⁴³⁰ Voir annexe n°43.

⁴³¹ n°270, intendant militaire Péron (n°374), intendant militaire Massiot (n°395), sous-intendant militaire de 1^{ière} classe Hergault (n°436), intendant militaire Darolles (n°481), intendant militaire Gardien en 1907 (n°509), intendant militaire Reichert (n°562), sous-intendant de 1^{ière} classe Coppey (n°575), sous-intendant militaire Coppens de Nordlandt (n°586), sous-intendant militaire de 2^{ième} classe Poulard en 1908 (n°771), sous-intendant de 3^{ième} classe Gal et sous-intendant de 2^{ième} classe en 1911 (n°903), sous-intendant de 3^{ième} classe Villeneuve (n°950).

⁴³² n°318, intendant militaire Berneval de Francheville (n°334), intendant militaire et intendant général Ducuing (n°537), intendant militaire Gascuel (n°542), intendant militaire Bornecque en 1911 (n°644), intendant militaire Savoye (n°709), sous-intendant de 2^{ième} classe Guillain (n°919).

⁴³³ n°322.

⁴³⁴ n°472, et n°381.

⁴³⁵ n°541.

⁴³⁶ n°611.

⁴³⁷ n°461, n°466, n°644.

⁴³⁸ n°322.

sept autres intendants sont appréciés⁴³⁹. Pour le sous-intendant de 2^{ème} classe Poulard, il est précisé que la bonne appréciation fait suite à son action sur la frontière marocaine⁴⁴⁰. Le commandement se loue du sous-intendant de 1^{ère} classe Haillot⁴⁴¹ ainsi que de trois autres fonctionnaires⁴⁴². Le sous-intendant de 2^{ème} classe Beullard et l'adjoint Godin⁴⁴³ entretiennent de bonnes relations, l'action du second est d'autant plus méritoire que la situation à Longwy est difficile. L'intendant général Baratier⁴⁴⁴ a les mêmes vues que son général, et l'intendant militaire Thiévard, et le sous-intendant de 1^{ère} classe de La Grandière sont très dévoués⁴⁴⁵. Dans vingt et une notations les appréciations sont plus explicites. Douze intendants, comme Saleta⁴⁴⁶, secondent bien le commandement, soit en lui fournissant des travaux de qualité comme l'intendant militaire Scherer et cinq autres fonctionnaires⁴⁴⁷, soit en lui donnant toutes facilités comme le sous-intendant de 3^{ème} classe Gaillard⁴⁴⁸ et en venant en aide aux corps comme le sous-intendant de 3^{ème} classe Leblanc⁴⁴⁹. Le lien avec le commandement est particulièrement fort pour les intendants militaires Gardien et Vallée, et le sous-intendant de 1^{ère} classe Cazalens⁴⁵⁰. Le premier veille aux intérêts du commandement, le général du second peut compter sur lui en toutes circonstances et le général du troisième n'a pas à craindre d'imprévu. Neuf notations précisent le lien juridique de subordination avec le commandement. Ainsi cinq fonctionnaires, comme l'intendant militaire Lacrambe⁴⁵¹, suivent et s'adaptent aux ordres, et quatre fonctionnaires, comme le sous-intendant de 1^{ère} classe Saunier⁴⁵², suivent les ordres et prennent les initiatives.

Cependant un juste équilibre doit encore être géré entre les obligations vis-à-vis du commandement et le lien technique avec la hiérarchie de l'intendance. Des intendants savent plaire non seulement au commandement mais aussi à leurs chefs. Les supérieurs du sous-intendant militaire de 1^{ère} classe Le Bars et de l'intendant militaire Simon ne font simplement mention que de leur

⁴³⁹ Intendant militaire de La Grandière (n°421), sous-intendant de 1^{ère} classe Clerc (n°457), sous-intendant de 2^{ème} classe Refroigney (n°486), sous-intendant de 1^{ère} classe Cazalens (n°546), sous-intendant de 3^{ème} classe Labadie (n°616), sous-intendant de 2^{ème} classe Bertrand (n°832).

⁴⁴⁰ n°771.

⁴⁴¹ n°349.

⁴⁴² Sous-intendant de 1^{ère} classe de La Ville (n°420), sous-intendant de 2^{ème} classe Double (n°568), sous-intendant de 2^{ème} classe Bornecque (644).

⁴⁴³ n°459, et n°578.

⁴⁴⁴ n°318.

⁴⁴⁵ n°270, et n°421.

⁴⁴⁶ n°472.

⁴⁴⁷ n°386, intendant militaire Guillebert de Gauvin (n°485), intendant militaire Gardien en 1903 (n°509), sous-intendant de 2^{ème} classe de Bougrenet de la Tocqnaye (n°623), intendant militaire Kuntsler (n°701), sous-intendant de 3^{ème} classe Rouchard (n°922).

⁴⁴⁸ n°792.

⁴⁴⁹ n°936.

⁴⁵⁰ n°509 en 1905, n°545, et n°546.

⁴⁵¹ n°645, sous-intendant de 1^{ère} classe Durosoy (n°806), sous-intendant de 2^{ème} classe Grandclément (n°863), adjoint Lombardot (n°870), adjoint Haye (n°983).

⁴⁵² n°227, sous-intendant de 1^{ère} classe Bonnamy (n°275), intendant militaire Collavet (n°653), sous-intendant de 2^{ème} classe Ladrefoux (n°896).

capacité à se faire apprécier⁴⁵³. Le chef de service du sous-intendant de 2^{ième} classe Lhomme va plus loin en écrivant qu'il est «soucieux des intérêts de l'état et très attentif en même temps des ordres du commandement »⁴⁵⁴. Les appréciations sont mitigées pour Blanchenay⁴⁵⁵ et Laurent⁴⁵⁶. Le premier, en 1883, au grade de sous-intendant de 3^{ième} classe, s'est soustrait à la direction de son chef en se croyant exclusivement placé sous les ordres du général de brigade alors qu'il n'est pas embrigadé et que les troupes, placées dans son arrondissement, n'agissent pas isolément dans les conditions de l'article 13 de la loi du 16 mars 1882. Cependant, en 1912, au grade d'intendant général, il est signalé comme mettant tout en œuvre pour réaliser les intentions du commandement. A l'inverse, il est reproché au second, en 1906, au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe, de traiter directement avec sa voie hiérarchique des questions qui intéressent le commandement local. Cependant, en 1913, au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, il est noté comme «précieux auxiliaire du commandement ». Pour trois autres intendants le plateau de la balance penche plutôt du côté du commandement. De Saint Vincent est « apprécié de son commandement mais pas du tout par son chef direct⁴⁵⁷. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Schuster a tendance à se rapprocher des états-majors en dehors de la voie hiérarchique administrative⁴⁵⁸. Le supérieur du sous-intendant de 1^{ière} classe Billet⁴⁵⁹ est encore plus explicite car, en 1894, il relève que pendant les manœuvres de la 17^{ième} division il « a paru plus préoccupé d'avoir l'approbation du général que de ménager les intérêts du trésor ».

La loi ne met pas fin aux problèmes relationnels avec le commandement, les tensions demeurent comme le montrent les exemples que nous citons. Les litiges sont causés, en premier lieu, par le caractère de l'intendant. Il peut s'agir d'une simple mésentente comme pour le sous-intendant de 3^{ième} classe Foucrière qui ne s'entend pas avec le commandant du génie. Les deux officiers sont réprimandés et l'intendant est muté à Lille⁴⁶⁰. Le dissentiment peut aller jusqu'au manque de déférence pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Ferriol⁴⁶¹ et les sous-intendants de 3^{ième} classe Mettas⁴⁶² et Nony. Ces trois intendants ne font pas la visite aux commandants des places de leurs résidences à leur arrivée, et sont punis de quatre jours d'arrêts simples. Le second conteste cette sanction au motif qu'aucun règlement ne le prescrit. Ce manque de déférence peut tourner au manque de tact. Les supérieurs du sous-intendant de 2^{ième} classe Klipffel⁴⁶³, et des sous-intendants de 3^{ième} classe Loyer⁴⁶⁴

⁴⁵³ n°587, et n°363.

⁴⁵⁴ n°759.

⁴⁵⁵ n°614.

⁴⁵⁶ n°802.

⁴⁵⁷ n°641, notation de 1892 à sous-intendant de 3^{ième} classe, notation de 1893 à sous-intendant de 2^{ième} classe.

⁴⁵⁸ n°531, notation de 1893.

⁴⁵⁹ n°536.

⁴⁶⁰ n°657, rapport au ministre du 11 mars 1889.

⁴⁶¹ n°488, notations de 1896 et 1897.

⁴⁶² n°715, lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 20 juin 1891.

⁴⁶³ n°888, notation de 1910.

⁴⁶⁴ n°809, notation de 1903.

et Mangenot⁴⁶⁵ le relèvent dans leurs notations. Le sous-intendant de 2^{ième} classe Tardy⁴⁶⁶ est même puni de quatre jours d'arrêts simples pour avoir envoyé dans des termes impératifs un télégramme au colonel commandant la 7^{ième} légion de gendarmerie. Les dossiers du personnel contiennent des affaires qui font l'objet de correspondances. Le commandement demande le déplacement du sous-intendant de 2^{ième} classe Billet et son transfert dans un poste où il puisse être sous la surveillance directe de ses chefs hiérarchiques⁴⁶⁷. Les adjoints de 1^{ière} classe de Bergevin⁴⁶⁸ et Dillon⁴⁶⁹ tiennent des propos inconvenants. Le premier le fait à des officiers du 8^{ième} régiment de cuirassiers à l'occasion d'une vérification de fourrages ; il est puni de vingt jours d'arrêts de rigueur et muté de Maubeuge à Gap. Le second parle mal au commandant supérieur du cercle de Laghouat. L'affaire la plus complexe et symbolique est celle où est impliqué le sous-intendant de 3^{ième} classe Meyer en 1901. Un incident survient, au cours d'une vérification de caisse, entre le sous-intendant et le trésorier du 94^{ième} régiment d'infanterie, le capitaine Vauthier. Ce dernier l'aurait mal reçu en prenant ces opérations de contrôle comme une insulte envers lui, le sous-intendant demande une sanction. Le commandement diligente une enquête qui met en évidence que cet incident n'a pas été causé par la tenue même de la comptabilité mais plutôt par la personnalité des deux protagonistes. Le sous-intendant serait « d'un tempérament agressif qui le pousse à rechercher les fautes surtout dans la satisfaction qu'il en éprouve à en découvrir ». Le capitaine serait « vif et susceptible » et « il a une tendance à croire, toutes les fois que l'on procède à une vérification, qu'il est mis en suspicion ». Le sous-intendant lui aurait même dit un jour : « Ah ! C'est aujourd'hui l'anniversaire du jour où j'ai pincé un trésorier »⁴⁷⁰. Les frictions sont causées, en second lieu, par l'interprétation que fait l'intendant de son lien de subordination avec le commandement. Certains fonctionnaires outrepassent leurs pouvoirs. Ainsi, le sous-intendant de 3^{ième} classe Venturini⁴⁷¹ est puni de huit jours d'arrêts simples, le 10 mars 1898, pour ne pas rendre compte d'un vol au général commandant d'armes, et le sous-intendant de 1^{ière} classe Gauthier reçoit un blâme, le 18 septembre 1883, pour avoir demandé à un capitaine de quitter prématurément une commission d'évaluation des dégâts sous le motif d'un acte de d'insubordination⁴⁷². Pour l'adjoint Henry⁴⁷³, le motif de la punition de quatre jours d'arrêts simples, qui lui est infligée, est son refus, malgré l'ordre du ministre, de ne pas accorder la signature à son suppléant légal par susceptibilité. L'adjoint Laroche est puni de quatre jours d'arrêts simples pour

⁴⁶⁵ n°695, notation de 1893.

⁴⁶⁶ n°874, relevé de punitions.

⁴⁶⁷ n°536, lettres du général commandant le 11^{ième} corps d'armée des 28 et 31 mai 1889.

⁴⁶⁸ n°603, rapport au ministre du 29 mars 1883.

⁴⁶⁹ n°642, lettre du commandement local adressée au commandant la subdivision de Médéa du 22 janvier 1887.

⁴⁷⁰ n°743, rapport du sous-intendant du 18 mai 1901, lettre de l'intendant militaire au général commandant le corps d'armée du 23 mai 1901, lettre du général commandant la 83^{ième} brigade d'infanterie au général commandant le 6^{ième} corps d'armée du 3 juin 1901, lettre du général commandant le corps d'armée à l'intendant militaire du 9 juin 1901.

⁴⁷¹ n°767, relevé de punitions.

⁴⁷² n°280, lettre du général commandant le 6^{ième} corps d'armée à l'intendant militaire du 18 septembre 1883.

⁴⁷³ n°769, notation de 1894.

prendre une décision contraire aux prescriptions du général commandant le corps d'armée pendant des manœuvres⁴⁷⁴. Il en va de même pour le sous-intendant de 3^{ième} classe Champagne⁴⁷⁵, sanctionné de huit jours d'arrêts simples, pour avoir employé un ton comminatoire dans une lettre adressée au commandant d'armes dans laquelle il émet des prétentions absolument contraires aux instructions en vigueur. D'autres tentent même parfois de tourner la règle de la subordination. C'est ce que constate le général commandant de corps d'armée dans une lettre contenue dans le dossier de l'intendant général Demons⁴⁷⁶ à l'occasion de la réorganisation de la manutention de la ville de Tours. Il reconnaît que l'intendance a le devoir de défendre les intérêts de l'Etat mais il déplore la tendance de certains intendants à se concilier les bonnes grâces de parlementaires. Le ministre exige le respect de la procédure comme dans le cas de la transmission d'un ouvrage⁴⁷⁷. Mais deux affaires, plus importantes, vont permettre d'illustrer les difficultés que rencontrent certains intendants à assumer la subordination. La première porte sur un litige à propos d'un acte d'engagement que le sous-intendant de 3^{ième} classe Langlois refuse de signer parce que la qualité de tripolitain de la personne concernée n'a pas été vérifiée. Le sous-intendant demande que le général commandant la division lui donne un ordre écrit. L'intendant désavoue le sous-intendant et lui demande de signer l'acte d'engagement en lui disant que la note prescrivant l'engagement suffit⁴⁷⁸. La seconde porte sur un différend entre le sous-intendant de 3^{ième} classe Madon et le commandant d'armes de la place. Ce dernier, sans se concerter avec le sous-intendant, fixe de nouvelles heures de distribution de la viande. Madon lui écrit pour lui dire que ce changement doit être fait de concert avec lui et refuse de se rendre à une convocation du commandant d'armes. Le général commandant la division lui inflige une punition de huit jours d'arrêts. L'intendant militaire conteste la procédure suivie, cette sanction étant du ressort du général commandant le corps d'armée, mais reconnaît que le sous-intendant « manifeste un esprit d'indépendance incompatible avec les exigences du service »⁴⁷⁹. A l'inverse, il est reproché à certains intendants, comme l'intendant militaire Robert, l'intendant général Stopler et le sous-intendant de 3^{ième} classe Simonetti, de manquer d'initiative pour faire préserver leurs responsabilités malgré les ordres reçus. Le premier⁴⁸⁰, arguant que les investigations des fonctionnaires de l'intendance ne portent que sur les parties du service indiquées par le général commandant le corps d'armée, laisse se

⁴⁷⁴ n°735, relevé des punitions.

⁴⁷⁵ n°804, relevé de punitions.

⁴⁷⁶ n°223, lettre du général du 9^{ième} corps d'armée au ministre du 14 octobre 1884.

⁴⁷⁷ Dossier Darolles (n°481), note du ministre au directeur du Comité technique de l'intendance du 15 mai 1894.

⁴⁷⁸ n°1020, note du général commandant la division d'occupation de Tunisie du 9 février 1914, réponse du sous-intendant, et lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 10 février 1914, lettre du général commandant la division à l'intendant militaire du 12 février, lettre de l'intendant militaire au sous-intendant du 13 février 1914.

⁴⁷⁹ n°763, lettre de l'intendant militaire au général commandant la division du 13 octobre 1896, lettre du général commandant la division à l'intendant militaire du 16 octobre 1896, lettre de l'intendant militaire au directeur de la division d'Oran du 23 octobre 1896.

⁴⁸⁰ n°342, notation de 1891.

provoquer des préjudices graves aux intérêts du Trésor. Le second⁴⁸¹ laisse accomplir des actes non règlementaires dans le cadre de prescriptions données par le général de corps d'armée alors qu'il aurait pu demander des instructions. Le cas du troisième⁴⁸² fait l'objet d'un dossier plus lourd. Après un combat au Maroc (dans la région du Haut-Guir), le général Vigy promet que toutes les prises seront pour les goumiers, et ces derniers conservent plusieurs centaines de moutons. Le sous-intendant explique que ces prises doivent être faites au profit de l'Etat. Le général lui apprend sa parole donnée aux soldats. Le sous-intendant obtempère et reçoit même l'ordre de faire acheter les bêtes par le service des subsistances militaires. Son intendant militaire considère qu'il a commis une faute grave car chaque goumier a reçu de l'argent. Dans la correspondance qu'il envoie au ministre, le général commandant le corps d'armée tempère la responsabilité du sous-intendant en mettant en cause le général Vigy et l'intendant militaire. Il reproche, au premier, d'avoir commis, en toute connaissance de cause, une irrégularité administrative, mais le général aurait, ensuite, revendiqué l'entière responsabilité de cette faute. Il présente, le second, comme un fonctionnaire qui a de belles qualités, y compris artistiques, mais qui voudrait que tous ses subordonnés fussent comme lui. Ce sentiment, reconnu comme honorable, le mènerait parfois à porter des appréciations sur les opérations militaires qui ne sont pas de sa compétence. Finalement, le ministre suit l'avis du général de corps d'armée, le sous-intendant Simonetti ne reçoit pas le blâme demandé car on lui reconnaît des circonstances atténuantes. Mais, de son côté, le commandement doit également respecter la procédure. Par exemple, le sous-intendant de 2^{ème} classe Patillon⁴⁸³ est convoqué pour les manœuvres dans une lettre que le général de corps d'armée adresse au ministre. De même, en cas d'incident grave, le commandement donne des explications comme dans le cas du suicide du sous-intendant de 1^{ère} classe Peyrot⁴⁸⁴. Le général reconnaît qu'il n'apprécie pas l'intendant comme fonctionnaire mais il écrit : « je l'aimais beaucoup comme homme ». Il atténue une faute dans la fabrication de mauvais pain en incriminant le comptable qui aurait abusé de la bienveillance du sous-intendant.

Pour conclure, selon beaucoup d'observateurs, le rêve de l'intendance aurait toujours été de constituer un état-major administratif à côté et en dehors de l'état-major du commandement⁴⁸⁵. Même après la guerre de 1914-1918, un analyste du fonctionnement de l'intendance en campagne trouve encore le besoin de s'attarder sur la nécessaire collaboration entre l'état-major et l'intendance⁴⁸⁶. Comme nous l'avons vu, le terme de « magistrat administratif » est parfois employé en raison, notamment, de la double mission de direction et de contrôle qui est confiée à l'administration. Ainsi,

⁴⁸¹ n°441, notation de 1902.

⁴⁸² n°957, lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 5 novembre 1908, lettre de l'intendant militaire au général commandant le corps d'armée du 9 novembre 1908, note du ministre au général commandant le corps d'armée du 11 décembre 1908, lettre du général commandant le corps d'armée au ministre du 26 janvier 1909.

⁴⁸³ n°949, lettre du général commandant le 3^{ème} corps d'armée au ministre du 30 avril 1914.

⁴⁸⁴ n°405, lettre du général commandant le 19^{ème} corps d'armée au ministre du 27 juin 1891.

⁴⁸⁵ *La France militaire*, 23 novembre 1892, « Etat-major et intendance ».

⁴⁸⁶ Sous-intendant Nony G., *op.cit.*, p.102.

avec la subordination de l'administration au commandement, cette mission de l'intendance va faire débat, même si, étant de nature beaucoup plus administrative, elle n'a pas eu le même impact opérationnel sur la guerre de 1870.

A travers la remise en cause du cumul des fonctions de direction et de contrôle, pour de nombreux commentateurs, l'objectif réel est de s'attaquer à l'existence même de l'intendance.

2. Le cumul des fonctions de direction et de contrôle

Comme le rappelle un ouvrage paru bien avant la guerre de 1870, l'idée de séparer l'exécution administrative du contrôle administratif est ancienne⁴⁸⁷, comme l'est la mission dévolue à l'intendant qui est à la fois le chef des organismes qui pourvoient aux besoins des troupes et un magistrat gardien du Trésor⁴⁸⁸. Cette double mission s'explique par celle du ministre de la guerre dont les délégués directs sont les intendants⁴⁸⁹. Pour étudier cette question nous jugeons utile de confronter le débat doctrinal au travail au quotidien des intendants.

Le débat doctrinal

Sans entrer dans une trop grande technicité, il est nécessaire, au préalable, de garder à l'esprit la différence qui existe, et qui va être le fil conducteur de toutes les réflexions, et, qui va même entretenir des malentendus, entre le contrôle du travail de l'intendance et le contrôle par l'intendance des organismes qu'elle dirige. De nombreux observateurs vont confondre ces deux fonctions. Pourtant les textes officiels font une distinction entre les trois modes de contrôle reconnus⁴⁹⁰ :

- le local, interne à l'administration,
- le central, exercé par les bureaux de la guerre,
- l'extérieur, de la compétence de la Cour des comptes.

Avant la loi du 16 mars 1882, les services de l'intendance sont contrôlés par les intendants généraux au cours d'inspections. Bien avant la guerre de 1870, ce contrôle de l'intendance par l'intendance elle-même est critiqué et même par un intendant général, en la personne de Pariset, qui, comme nous l'avons déjà évoqué, en fait un argument pour refuser une inspection générale du train des équipages militaires⁴⁹¹. Il souligne le fait que ces postes d'inspecteurs étaient au départ destinés à des officiers généraux qui n'auraient pas dû être intégrés dans l'intendance qui devient alors juge et

⁴⁸⁷ *Principe et doctrine de l'administration militaire*, Paris Tanéra 1864, p.84.

⁴⁸⁸ Odier A., *Cours d'études sur l'administration militaire*, Paris Anselin et Pochard, 1824, p.53-54.

⁴⁸⁹ Vauchelle M., *op.cit.*, p.95.

⁴⁹⁰ Richard E., *Cours de législation et d'administration militaire, d'après le programme des matières professées à l'École Impériale Spéciale Militaire*, Paris Dumaine, 1862, p.19-23.

⁴⁹¹ Voir plus haut, p.66.

partie. Cette situation risque de conduire à un contrôle par l'inspection des finances⁴⁹². Le débat s'amplifie après la guerre de 1870. L'idée maîtresse est que par esprit de corps un intendant peut hésiter à relever une faute commise dans l'intendance⁴⁹³. Bien des années plus tard, ce thème revient dans les études relatives au corps de contrôle qui viendrait compléter, comme une inspection supérieure, le contrôle fait par l'intendance en raison de la confraternité que crée l'épaulette et du lien de camaraderie avec les contrôlés⁴⁹⁴.

Cependant, pour certains, il ne faut pas rompre le lien avec le commandement, les agents du contrôle ne sauraient être les représentants du ministre, car ils ne peuvent être supérieurs au commandement, les contrôleurs doivent être mis à la disposition du commandement quand ce dernier le réclamera⁴⁹⁵. Cependant des intendants, en se référant à l'action des intendants généraux, mettent en question ce dédoublement du contrôle, et pensent qu'il est inutile de confier le contrôle supérieur à un autre corps, la solution serait d'améliorer la composition du corps des administrateurs⁴⁹⁶. Ils reconnaissent en même temps que la double attribution de direction a toujours placé les intendants dans une situation particulièrement délicate vis-à-vis des chefs militaires, car le contrôle ne peut s'exercer que s'il est libre et indépendant des personnes qu'il est amené à surveiller⁴⁹⁷.

Mais beaucoup d'analystes demandent de supprimer indistinctement la fonction de contrôle exercée par l'intendance pour la confier à des fonctionnaires plus compétents. La direction serait, par principe, incompatible avec le contrôle, il faudrait scinder l'intendance en deux corps, l'un destiné à l'ordonnancement des dépenses, l'autre dédié à la vérification des comptes et au contrôle des dépenses⁴⁹⁸. Dans d'autres types de réflexion, il s'agit soit de centrer l'action de l'intendance sur sa mission logistique⁴⁹⁹, car les modalités des relations entre l'administration et le commandement, ainsi que la complication de la comptabilité militaire font que le contrôle prend le dessus sur l'approvisionnement⁵⁰⁰, soit de confier la direction des approvisionnements à des hommes habitués aux affaires commerciales⁵⁰¹. Deux options sont envisagées pour gérer la perte de la fonction de contrôle. La première est de transférer cette fonction au ministère des finances qui détacherait des inspecteurs des finances⁵⁰². En attendant leur extinction progressive, les intendants seraient soumis à

⁴⁹² n°6, lettre au ministre du 10 mai 1857.

⁴⁹³ Duc d'Audiffret Pasquier, *Discours prononcés au Sénat dans les séances des lundi 6 et jeudi 16 novembre 1876*, Versailles Imprimerie du Sénat, Paris Le Moniteur universel et Dumaine, 1876, p. 78.

⁴⁹⁴ Raoul Catusse, *Le contrôle de l'armée*, Thèse pour le doctorat de droit, Paris Arthur Rousseau, 1906, p.17.

⁴⁹⁵ F. Le Beschu de La Bastays, *Simple projets de loi sur l'administration de l'armée et le service de santé*, Paris le Moniteur Universel et Dumaine, 1876, p.28-29.

⁴⁹⁶ Anatole Baratier, *op.cit.*, p.79.

⁴⁹⁷ Intendant général Delaperrière, cité dans Pierre Allain, *op.cit.*, p.65.

⁴⁹⁸ Lieutenant-colonel Floridor Dumas, *L'administration de l'armée française*, Paris Plon, 1870, p.179. *L'administration de l'armée française*, Paris Plon, 1870, p.63.

⁴⁹⁹ *Administration militaire. Le service des approvisionnements*, Paris Sagnier, 1872, p.10.

Martin Des Pallières, *Campagne de 1870-1871, 1872*, p.333.

⁵⁰⁰ Girard H., *La réorganisation administrative de l'armée française*, Paris Dumaine, 1877, p.19.

⁵⁰¹ *Journal Officiel*, 1880, p.2081, « rapport de Monsieur Margaine ».

⁵⁰² H. Judée, *Essai sur une nouvelle organisation de l'armée*, Paris Le Chevalier 1867, p.7 et p.27.

un stage au ministère des finances qui ne leur délivreraient un titre de contrôleur qu'après la constatation de leur aptitude⁵⁰³. Un inspecteur des finances reprend même cette idée⁵⁰⁴ et va même jusqu'à proposer la suppression de la Cour des comptes. La seconde est de créer un corps spécial rompu aux pratiques du métier et dont ce serait l'unique occupation⁵⁰⁵. Cependant, l'action des contrôleurs ne doit pas entraver la marche de l'administration, elle doit être entièrement dépourvue de toute autorité exécutive même pour prévenir ou réprimer un abus⁵⁰⁶.

A l'inverse d'autres voix s'élèvent pour enlever la direction à l'intendance et pour limiter sa mission à la fonction de contrôle. Ces propositions ont plusieurs origines. Elles sont faites d'abord par les officiers d'administration qui aspirent à intégrer la direction. Les formules employées sont parfois très fortes et très imagées⁵⁰⁷. Un de leurs défenseurs, le parlementaire Larabit, dans un rapport fait au Sénat, le 11 mars 1865, propose de retirer la direction aux contrôleurs, c'est-à-dire aux intendants, et de la confier aux gestionnaires, représentés par les officiers d'administration. Cette initiative est combattue par le conseiller d'état Manceaux⁵⁰⁸. Les intendants ne veulent pas être relégués à leurs attributions de contrôle, comme le dit plus tard un de leurs représentants⁵⁰⁹. Des commentateurs vont encore plus loin et partent du principe que pour savoir diriger, il faut d'abord savoir exécuter⁵¹⁰. Certains font la comparaison avec l'armée combattante⁵¹¹, d'autres font allusion au secteur industriel⁵¹². Il est inutile ici d'entrer dans le détail des nombreuses brochures consacrées à ce thème⁵¹³. Malgré l'intensité du débat, la séparation entre la direction et la gestion demeure la loi d'airain de l'organisation du personnel de l'administration militaire que deux principales raisons expliqueraient. La première est que le fonctionnement respectif de ces deux fonctions exige des qualités et des aptitudes différentes, et que, si les officiers d'administration accédaient à la direction, ils se substitueraient aux intendants qui proviennent, pour la plupart d'entre eux d'une arme, et par

Administration militaire. Propositions de réorganisation, Lyon Labaume, 1866, p.14.

Colonel Lewal, *Entretiens militaires de la Réunion des officiers. Entretiens sur l'administration militaire*, Paris Dumaine 1872, p.68.

⁵⁰³ *Armée française*, 19 février 1882, « La loi sur l'administration de l'armée ».

⁵⁰⁴ Trolard Eugène, *L'administration militaire et le contrôle en Prusse et en France*, Paris E. Lachaud, 1871, p.53.

⁵⁰⁵ H. Girard, *Journal des sciences militaires*, 1877, p.91, « La réorganisation administrative de l'armée française ».

⁵⁰⁶ Chassignet L.M.M., *Études sur la réforme militaire et observations sur l'ouvrage intitulé l'armée française en 1879*, Paris Berger-Levrault, 1881, p.103-104.

⁵⁰⁷ Landeau Ulysse, *Les budgétivores*, Poissy A. Bouret, 1865, p.5. L'auteur écrit : « l'intendance est hermaphrodite. Elle réunit, en effet, dans ses mains, deux attributions incompatibles... Ces deux attributions sont l'administration et le contrôle ».

⁵⁰⁸ H. Hennet, *Spectateur militaire*, 1865, p.95, « La question des officiers d'administration ».

⁵⁰⁹ Sous-intendant Maurin, *Conférences sur l'administration militaire*.

⁵¹⁰ Par exemple Eyroux E., *Administration militaire. Lettre à Monsieur Paris de La Bollardière*, Paris Dentu, 1863, p.3.

L'administration et le contrôle par un administrateur en retraite, Paris Dentu, 1863. L'auteur écrit : « nul ne sera maître horloger, maître serrurier, maître ébéniste s'il n'a été apprenti et compagnon ».

⁵¹¹ *L'administration et le contrôle par un administrateur en retraite*, Paris Dentu, 1863. L'auteur écrit : « il n'est pas un officier subalterne, supérieur ou général, qui ne possède à fond l'instruction du soldat ».

⁵¹² F. Le Beschu de La Bastays, *op.cit.*, p.25. L'auteur écrit : « ce n'est qu'en forgeant qu'on devient forgeron ».

⁵¹³ Capitaine Truchot M.C., *L'intendance militaire et les officiers d'administration des bureaux de l'intendance*, Paris Lacroix, 1872.

voie de conséquence, la liaison des armes et des services serait compromise⁵¹⁴. La seconde est que cette séparation repose sur une rationalisation de la division du travail héritée des enseignements de Fayol sur le fonctionnement de l'industrie⁵¹⁵. Les membres des corps de direction, les administrateurs, ont une connaissance étendue de l'organisation de l'armée, une culture juridique pour passer des contrats au nom de l'Etat, ils sont familiarisés avec les questions économiques, ils ont une vue d'ensemble pour prévoir, commander, coordonner, et vérifier. Les membres des corps d'exécution sont spécialisés dans des domaines techniques et comptables. Cette idée de complémentarité entre les deux corps, l'un composé de généralistes, et l'autre de spécialistes, est un argument avancé par les intendants dès la fin de la guerre de 1870 au moment où les discussions sur l'organisation de l'administration militaires s'amplifient⁵¹⁶. Elles proviennent ensuite des intendants qui briguent d'accéder au contrôle supérieur qui ne relève que du ministre, et qui sont prêts aussi à abandonner la direction, qui serait confiée au commandement.⁵¹⁷ Enfin les défenseurs du commandement continuent d'affirmer que celui-ci doit, par nature, exercer la direction⁵¹⁸ et qu'il ne fait que la déléguer à l'intendance. Dans les propositions les plus extrêmes, l'intendance perdrait à la fois la direction, confiée aux officiers d'administration, et le contrôle, exercé par des fonctionnaires détachés du ministère des finances⁵¹⁹.

Dans son article 3, la loi du 16 mars 1882 confirme l'organisation générale de l'administration militaire en trois grandes divisions :

- la direction,
- la gestion et l'exécution,
- le contrôle.

Elle précise que la direction ne participe pas aux actes de la gestion qui lui est soumise. Le contrôle ne prend part ni à la direction ni à la gestion et ne relève que du ministre. Le contrôle de l'administration de l'armée est exercé par un personnel spécial qui est chargé de sauvegarder les intérêts du Trésor et les droits des personnes, et de constater l'observation des lois et règlements dans tous les services et organismes de l'armée de terre (article 25 de la loi). Ils adressent des rapports au ministre qui peut aussi les charger d'études (article 26). C'est la confirmation du fameux contrôle

⁵¹⁴ Klein, *op.cit.*, p.7 et p.27.

⁵¹⁵ Intendant militaire Laporte, *op.cit.*, p.31.

⁵¹⁶ Adjoint de 1^{ière} classe Barret A., *op.cit.*, p.22. Selon l'auteur, les intendants, dotés d'aptitudes générales et de connaissances indispensables pour assurer la direction, doivent être entourés d'hommes spéciaux pour les aider.

⁵¹⁷ Sous-intendant militaire Lèques, *Les administrateurs militaires depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, Paris Dumaine, 1876, p.15.

Intendant Perrier, *op.cit.*

⁵¹⁸ Général Trochu, *L'armée française en 1867*, Paris Amyot, 1867, p.150.

Colonel Lewal, *Entretiens sur l'administration militaire*, 1872, p.20.

⁵¹⁹ *Administration militaire. Propositions de réorganisation*, Paris Labaume, 1866, p.14.

supérieur. Le programme initial du concours est essentiellement d'ordre juridique⁵²⁰ (tous les domaines du droit et de la législation militaire).

La publication de cette loi ne met pas fin au débat. En effet, dès sa création, le corps de contrôle fait l'objet de très nombreuses critiques. Même si certains commentateurs reprennent l'idée que le contrôle exercé par le nouveau corps est plus efficace que celui exercé par l'intendance, en raison de l'influence qu'ont les généraux sur les intendants qui peuvent les conduire à dissimuler des abus⁵²¹. Plusieurs motifs sont invoqués. D'abord, ce serait une dépense inutile car l'action de ce corps ferait double emploi avec le contrôle exercé par l'intendance, de nombreuses prises de positions en ce sens sont relevées dans des ouvrages⁵²², dans la presse militaire⁵²³, et dans des articles des revues militaires⁵²⁴. Les contrôleurs ne relèvent que des erreurs sans importance car les pièces comptables ont déjà été vérifiées par l'intendance⁵²⁵. Ensuite, ce contrôle serait inefficace, car les contrôleurs manifesterait le désir de plaire à tout le monde⁵²⁶ en ne contrôlant les comptabilités que de façon superficielle, leurs critiques ne porteraient sur des sommes assez minimes⁵²⁷, ils ne parviennent pas à découvrir les fraudes ou à empêcher les gaspillages⁵²⁸. La faiblesse de ce contrôle serait due à son caractère intermittent comme le qualifie un arrêt du Conseil d'Etat, à la différence du contrôle local qui est continu⁵²⁹. Enfin, est, c'est pour beaucoup d'analystes, le principal motif de critique, la constitution du corps, à l'époque essentiellement assurée par les intendants, n'est pas bonne. Cette situation permet de relancer les attaques contre l'intendance. Le thème le plus fréquent est que le corps de contrôle ne serait qu'une doublure de l'intendance avec tous ses défauts⁵³⁰. La principale idée des commentaires est que le corps de contrôle est encombré d'intendants sans profit pour ce corps⁵³¹. Le ton est parfois très polémique comme celui de cet article où on peut lire « ce n'était pas vraiment la peine de changer un cheval borgne contre un aveugle »⁵³², ou cet autre article qui affirme que les intendants devenus contrôleurs « ne sont pas de taille à tenir éveillée l'administration militaire

⁵²⁰ *Journal militaire officiel*, 1883, p.308-316, et note ministérielle du 24 mars 1883.

⁵²¹ Louis Yvert, *L'Echo de l'armée*, 17 novembre 1895, « Le corps de contrôle de l'armée ».

⁵²² Par exemple, *Le contrôle de l'administration de l'armée*, Paris Capiomont, 1904, p.19.

⁵²³ Par exemple, *L'armée française*, 25 mai 1883, « Le contrôle devant le parlement ».

⁵²⁴ Par exemple, Général Cosseron de Villenoisy, *Journal des sciences militaires*, 1886, p.337, « De la désorganisation de l'armée française ».

⁵²⁵ Louis Jolivet, *op.cit.*, p.14-15.

⁵²⁶ Sous-intendant Bolot, *op.cit.*, p.210. Selon l'auteur les contrôleurs mettraient en application le précepte de l'estafier Gilbert : « l'un me paie pour parler, et l'autre pour me taire ; je les sers tous les deux ».

⁵²⁷ Par exemple, *La France militaire*, 1^{er} mars 1900, « Administration », suite aux rapports du contrôle annexés par Camille Pelletan dans son rapport sur le budget de la guerre

⁵²⁸ Par exemple, capitaine Verdier, *L'esprit militaire*, Paris Société libre d'édition des gens de lettres, 1896, p.276.

⁵²⁹ *La décadence militaire*, Paris Ghio, 1885. Pour bien illustrer sa critique, l'auteur écrit : « c'est comme si on disait un crible pour contenir de l'eau ou un filet pour ramasser du sable ».

⁵³⁰ Par exemple, *Avenir militaire*, 18 novembre 1886, « Le corps de contrôle ».

⁵³¹ *La France militaire*, 23 et 24 juillet 1888, « L'intendance et le Progrès militaire », reprend la lettre d'un lecteur parue le 6 juin dans *Le progrès militaire*.

⁵³² *L'armée française*, 4 novembre 1884, « Les contrôleurs ».

qui sommeille depuis de longues années »⁵³³, et même encore dans une étude sur l'organisation de l'armée à la veille de la guerre de 1914⁵³⁴. Les critiques touchent non seulement l'intendance mais aussi les intendants qui entrent dans le corps de contrôle. Ces intendants auraient été les opposants les plus acharnés à la création de ce corps⁵³⁵. Ces fonctionnaires seraient jaloux de retrouver leur indépendance⁵³⁶ et, sortis de l'intendance, ne demanderaient qu'à dépouiller leurs camarades de la veille comme les anciens séminaristes en rupture de soutane qui sont les plus dangereux ennemis de l'église. Ces intendants ayant fauté, selon une demande d'amendement du député de Roys, il serait interdit de les remplacer⁵³⁷. Les déçus de l'action du contrôle vont même regretter qu'on ait amoindri la surveillance administrative des intendants⁵³⁸. Cependant, il convient de souligner, qu'au cours des discussions, il a été envisagé de faire du corps de contrôle un couronnement de carrière pour les intendants militaires et des généraux. Cette solution a l'avantage d'intégrer des officiers ayant acquis de la compétence et de l'autorité, et ne qui sont plus préoccupés de l'avancement, même si les fonctions de contrôleur nécessitent des aptitudes propres⁵³⁹. Cependant, pendant sa période de formation, le corps a bénéficié de l'apport des fonctionnaires de l'intendance qui étaient les officiers les mieux préparés pour exercer les fonctions⁵⁴⁰.

Pour asseoir l'indépendance du corps de contrôle, certains proposent même de couper tout lien entre l'armée et le contrôle. L'idée de confier la mission à l'inspection des finances est reprise⁵⁴¹. Le maintien du contrôle au sein de l'administration militaire doit encore être défendu comme c'est le cas pour la marine dont un membre s'oppose au remplacement du corps de contrôle par la Cour des comptes⁵⁴². Le 4 novembre 1895, le député Bascou fait une proposition de loi portant organisation d'un contrôle civil de l'administration militaire abondamment commentée dans la presse militaire⁵⁴³. Il serait créé un comité civil de contrôle permanent qui comprendrait, non seulement deux inspecteurs des finances, mais aussi deux membres appartenant à d'autres administrations (Conseil d'Etat, Cour des comptes, Conseil de préfecture de la Seine, Chambre de commerce de Paris, et Conseil supérieur d'hygiène de France). Le colonel Thomas, l'auteur de l'article paru dans la presse militaire, y est opposé, il est préférable, selon lui, de créer un comité supérieur militaire pour ne pas humilier l'armée.

⁵³³ *L'armée française*, 7 novembre 1884, « Les contrôleurs ».

⁵³⁴ Messimy Adolphe, *Le problème militaire*, Paris publications du journal *Le Rappel*, 1913.

⁵³⁵ Jules Richard, *L'armée française. Types et uniformes*, p.223.

⁵³⁶ Gotteron, *Réorganisation des personnels des services administratifs de l'armée*, Paris Lavauzelle, 1891, p.14.

⁵³⁷ *La France militaire*, 3 juin 1883, « Les contrôleurs de la guerre ».

⁵³⁸ *L'écho de l'armée*, 20 juin 1897, « Le corps des contrôleurs ».

⁵³⁹ Bouchard L. *op.cit.*, p.216.

⁵⁴⁰ Sous-intendant Maurin, *op.cit.*

⁵⁴¹ Raoul Catusse, *op.cit.*, p.70.

⁵⁴² Châtelain Charles, *Le contrôle de l'administration de la marine devant l'opinion publique et devant le parlement*, Paris R. Chapelot, 1903, p.19.

⁵⁴³ *Le territorial*, 17 novembre 1895, « Le contrôle civil. La proposition Bascou ».

Ce thème est repris dans *La France militaire*, 15 novembre 1895.

Les réflexions vont se poursuivre bien des années plus tard. A la veille de la guerre de 1914-1918. Ainsi, dans une étude, il est proposé de revoir toute l'organisation en redonnant aux généraux la surveillance administrative, le contrôle et la vérification des comptes, et en laissant le contrôle supérieur aux intendants mais qui ne pourraient agir sur les corps sans l'avis du commandement⁵⁴⁴. Les commentaires se poursuivent encore pendant les années trente, comme cette étude qui revient sur les projets d'organisation du contrôle examinés par la commission de l'armée⁵⁴⁵. Pour justifier la mise en place d'un contrôle supérieur en plus de celui exercé par l'intendance, l'auteur rappelle le principe qu'il n'y a pas de contrôle hors de l'action administrative et que l'ordonnancement, assuré par l'intendance, n'est pas l'acte administratif suprême et ne justifie pas à lui-seul le contrôle extérieur⁵⁴⁶, car, dans la majorité des cas, il ne constitue pas un appauvrissement de l'Etat, mais un simple transformation des richesses, ce sont dans les transformations ultérieures que les abus les plus importants se produisent. Il revient, pour illustrer son analyse, sur les difficultés rencontrées par les premiers contrôleurs qui passent pour des usurpateurs pour avoir dépouillé les attributions de l'intendance et cite l'opinion émise en 1883 par l'un des derniers intendants inspecteurs qui dit : « le corps du contrôle et celui de l'intendance décapitée ne feront pas, à eux deux, la même besogne que l'intendance toute seule ». Comme nous l'avons déjà dit plus haut, l'étude du corps des contrôleurs mérite une étude particulière au même titre que le corps des intendants.

Pour le contrôle des organismes dirigés par l'intendance, la loi du 16 mars 1882, confirme cette mission de l'intendance. En effet, dans son article 24, elle stipule que les dépenses des corps sont vérifiées par le service de l'intendance. Comme l'affirme un intendant, la loi ne modifie en rien l'action de l'intendance sur les corps de troupe⁵⁴⁷. Les intendants et leurs partisans s'appuient sur l'organisation en vigueur avant la guerre de 1870 en affirmant que le seul contrôle efficace est le contrôle préventif ou contrôle local qui est inhérent à la surveillance administrative qu'exerce tout chef investi d'une fonction de direction, et que l'intendance ne veut pas l'abandonner au commandement pour sauvegarder les intérêts du Trésor⁵⁴⁸. Pour beaucoup d'intendants, la surveillance administrative et le contrôle ne font qu'un, comme dans un mémoire d'inspection, qui affirme que la manière d'exercer la surveillance permet de sauvegarder la dignité du contrôle⁵⁴⁹. Pourtant, il ne faut pas confondre contrôle et surveillance administrative, cette dernière est liée à la direction⁵⁵⁰. Il faut que le même homme qui donne un ordre puisse s'assurer de son exécution⁵⁵¹. Un

⁵⁴⁴ J. Flourens, *L'administration des corps de troupe de l'armée métropolitaine*, Thèse de droit Paris, 1914.

⁵⁴⁵ *Le contrôle de l'administration de l'armée*, Paris Charles-Lavauzelle, 1882-1932, p.32-41.

⁵⁴⁶ Par exemple, l'intendant militaire Victor Perrier, *op.cit.*, p.7, qui propose de dédoubler les fonctions de l'intendance en confiant à un corps d'inspecteur les fonctions d'ordonnancement et de contrôle supérieur.

⁵⁴⁷ Sous-intendant militaire Crétin, *Conférences à l'Ecole Supérieure de Guerre 1885-1886*, p.300.

⁵⁴⁸ Studens U., *Lettres à l'armée*, Paris Dumaine, 1873.

⁵⁴⁹ Adjoint de 1^{ière} classe Liais (n°245), *Le rôle de l'intendance dans la police administrative*, 10 août 1863.

⁵⁵⁰ Anatole Baratier, *op.cit.*, p.79.

⁵⁵¹ L.N. Caron, *Mémoire sur l'administration militaire en France*, Paris E. Martinet, 1873, p.11.

membre éminent de l'intendance, bien qu'hostile à la création d'un corps particulier pour assurer le contrôle, reconnaît cette distinction⁵⁵². En dehors de toute polémique, c'est notamment sur la différence entre ces deux types de contrôle que s'appuient les analystes de la transformation de l'administration militaire pour justifier la subordination de l'administration au commandement qui n'est effective que pour la fonction de direction à laquelle est rattachée la surveillance administrative⁵⁵³.

Les observateurs relèvent, peu de temps après la promulgation de la loi, que les actions de surveillance et celles du contrôle extérieur risquent d'entrer en conflit, certains préconisent même de défendre les intendants qui risquent d'être menacés par les contrôleurs⁵⁵⁴. Mais, forts du maintien, à leur profit, du contrôle local et de la surveillance administrative qui ont pu être préservés, les intendants vont peu à peu accepter une partie du contrôle et nuancer leurs positions vis-à-vis du corps de contrôle. Au début, leur opinion est un peu à double sens. En effet le contrôle supérieur est jugé à la fois inefficace et insuffisant, il ne peut se passer du contrôle local, et le message à faire passer est de ne pas reprocher aux contrôleurs des déficiences que la loi a créées, par référence peut-être à l'attitude prise vis-à-vis de l'intendance, après la guerre de 1870, où il convenait de critiquer l'institution plutôt que ces membres. Ensuite, le principe édicté par la loi fait partie du quotidien du travail de l'intendance, il est intégré dans le bagage administratif de base des jeunes fonctionnaires en début de carrière⁵⁵⁵, il devient la pierre angulaire de l'administration militaire⁵⁵⁶.

Les adversaires de l'intendance, qui s'attendaient à voir la place de l'intendance plus nettement amoindrie sont déçus et jugent cette loi très mauvaise comme ils l'ont fait pour commenter les modalités de la subordination au commandement. Les exemples sont très nombreux et très polémiques. La loi n'a rien changé à l'ancien état des choses⁵⁵⁷, elle n'a pas stoppé l'essor de l'intendance⁵⁵⁸, l'intendance reste à peu de choses près ce qu'elle était⁵⁵⁹. Les attaques vont encore être ciblées, bien après la promulgation de la loi, sur le maintien de l'une ou l'autre fonction. Pour les uns l'intendance n'aurait du conserver que la direction des services administratifs⁵⁶⁰, pour les autres elle n'aurait du être responsable que du contrôle soit pour rendre à l'état-major une fonction qui est indissociable du commandement⁵⁶¹, soit pour confier les ravitaillements à du personnel spécialement

⁵⁵² Anatole Baratier, *op.cit.*

⁵⁵³ Bouchard L., *op.cit.*, p. 138.

Duc d'Audiffret Pasquier, *op.cit.*, p.46.

⁵⁵⁴ *La France militaire*, 13 mai 1883, « Les contrôleurs ».

⁵⁵⁵ Par exemple dans le mémoire d'inspection de l'adjoint à l'intendance Latour (n°1019).

⁵⁵⁶ *Le contrôle général des armées*, Paris CEDOCAR, 1974.

⁵⁵⁷ Louis Jolivet, *op.cit.*, p.214.

⁵⁵⁸ Le Lorier J.V.A., *L'intendance et l'opinion publique*, Paris Morris père et fils, 1892, p.15.

⁵⁵⁹ HPL, *Journal des sciences militaires*, 1893, p.209, « Réorganisation du service de l'intendance et du contrôle ».

⁵⁶⁰ Par exemple, H.P.L., *Journal des sciences militaires*, 1900, p.81, « L'assimilation ».

⁵⁶¹ Colonel Bidault, *Une réforme administrative et l'armée nationale*, Nice, Le Petit Niçois, 1900, p.78-79.

formé⁵⁶². Un officier avance même le thème de la civilianisation du corps, par référence à l'intendance allemande dans laquelle les fonctionnaires sont civils, en reprenant le thème du lien de camaraderie qui lit les officiers et qui gêne le contrôle⁵⁶³.

Si on le compare aux autres grands problèmes qui conditionnent l'organisation d'une armée, le problème de l'incompatibilité entre l'administration et le contrôle semble un enjeu plutôt mince, il a pourtant donné lieu à un intense débat et à la publication d'un très grand nombre d'écrits dont nous n'avons donné qu'un aperçu. Cependant, comme l'écrit un observateur en 1870 et comme nous avons pu tout le constater tout au long de la période que couvre notre étude, « cette incompatibilité est le grand dada qu'enfourchent en leurs jours de bataille tous les détracteurs de l'intendance »⁵⁶⁴.

En effet, l'examen du travail de l'intendance permet de donner une vue plus réaliste de ce problème.

Le travail de l'intendance

Pour étudier la part de la direction et du contrôle dans le travail au quotidien des intendants au sein de leurs organismes, il est indispensable d'utiliser les notations⁵⁶⁵ qui constituent, ici encore, des sources précieuses, car, au travers des appréciations portées par les supérieurs, qui vivent au plus près l'activité de leurs subordonnés, nous pouvons suivre la nature des activités des intendants tout au long de leurs parcours. Afin d'affiner l'analyse, et de prendre en compte toutes les formulations utilisées dans les notations, nous avons précisé la fonction de contrôle, qui ne peut être uniquement assimilée à la vérification, nous l'avons élargie aux travaux de surveillance et d'inspection qui matérialisent des fondements importants de la mission de commandement. Les mentions de l'exercice de l'une au moins de ces quatre fonctions sont très importantes car elles figurent dans les notations contenues dans 736 dossiers sur les 992 qui comportent des notations dans l'intendance. Ce nombre peut donc être considéré comme significatif, même si, pour certains intendants, ces notations présentent des lacunes parfois non négligeables. Ce nombre conséquent de dossiers s'explique, en toute logique, par les attributions même des intendants.

La synthèse des résultats obtenus est reproduite dans les deux tableaux suivants. Il convient, au préalable, de préciser que nous n'avons comptabilisé que les mentions de l'une des quatre fonctions qui apparaissent au moins une fois dans les notations dans chaque grade, même si, dans certains cas, le résultat obtenu par l'intendant dans l'exercice d'une des fonctions apparaît plusieurs fois au cours de sa carrière. La répartition des bonnes appréciations par grades est la suivante :

⁵⁶² Général Lewal, *Journal des sciences militaires*, mars 1889, p.333, « Tactique des ravitaillements ».

⁵⁶³ Capitaine Verdier, *op.cit.*, p.280.

⁵⁶⁴ Blanchot, *Le commandement et l'intendance. Réponse à la brochure sur l'administration de l'armée française*, Montargis De Leriche, 1870, p.25.

⁵⁶⁵ Voir les annexes n°44, n°45, n°46, et n°47.

Tableau n°8**Répartition par grades des bonnes appréciations dans les fonctions de direction, de contrôle, de surveillance, et d'inspection**

Fonctions	Grades													
	ADJ2	%	ADJ1	%	SIM2	%	SIM1	%	INT	%	INTG	%	Total	%
Direction	156	77	374	75	411	73	284	73	141	82	18	81	1384	75
Contrôle	28	14	47	9	71	13	43	11	8	5	1	5	198	11
Surveillance	16	8	68	14	74	13	57	15	11	6	1	5	227	12
Inspection	2	1	8	2	7	1	4	1	12	7	2	9	35	2
Total	202	100	497	100	563	100	388	100	172	100	22	100	1844	100

La répartition des mauvaises appréciations par grades est la suivante :

Tableau n°9**Répartition par grades des mauvaises appréciations dans les fonctions de direction, de contrôle, de surveillance, et d'inspection**

Fonctions	Grades													
	ADJ2	%	ADJ1	%	SIM2	%	SIM1	%	INT	%	INTG	%	Total	%
Direction	3	50	15	32	16	17	11	37	2	20	0	0	47	31
Contrôle	3	50	14	30	21	36	7	23	2	20	0	0	47	31
Surveillance	0	0	18	38	22	37	12	40	6	60	0	0	58	38
Inspection	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6	100	47	100	59	100	30	100	10	100	0	0	152	100

Les bonnes appréciations l'emportent largement sur les mauvaises dans la proportion de douze pour une. Dans les mentions favorables, c'est la direction qui est largement majoritaire, avec trois citations sur quatre, puis viennent, dans des pourcentages semblables, la surveillance et le contrôle, et dans une moindre mesure l'inspection. Dans les mentions défavorables, hormis l'inspection qui n'apparaît jamais, les résultats de la direction, du contrôle, et de la surveillance sont très proches. La répartition par grades des bonnes appréciations est plus significative dans les bonnes notations que dans les mauvaises. Pour la direction, il est logique que les proportions les plus fortes soient relevées aux grades d'intendant militaire et d'intendant général car, c'est à ces niveaux de la hiérarchie, que les intendants ont un vaste territoire d'action, dans lequel ils donnent plus de directives qu'ils ne vérifient l'application de règles.

Il est intéressant, pour approfondir l'examen de ces fonctions, d'aborder les domaines qu'elles recouvrent. Plusieurs domaines peuvent se rencontrer dans une même notation. Pour la direction sur

les sept cent dix dossiers dans lesquels les notations font mention de cette fonction, cinq cent trente-quatre comportent une appréciation sur l'action de l'intendant sur le service dont il est responsable, soit une proportion de 75%. Les cent quatre-vingt-six autres dossiers se répartissent respectivement dans l'administration des corps de troupe (soit dix-huit), le personnel, (soit vingt-neuf), des travaux (soit neuf), et les manoeuvres et opérations militaires (soit cent trente). Dans une forte proportion de 70%, largement prépondérante, la direction des services administratifs s'exerce pendant les manoeuvres ou les opérations. Pour le contrôle, sur les deux cent quarante-cinq dossiers dans lesquels les notations mentionnent cette fonction, quatre-vingt-trois, soit 35%, ne font que faire part de remarques favorables ou défavorables à l'exercice de cette fonction sans en préciser le domaine. Les cent soixante-deux autres dossiers précisent l'exercice du contrôle vis-à-vis respectivement des corps de troupe (soit cent trente-trois), du personnel (soit un seul), le service de l'intendant (soit huit), des services (soit neuf), et les fournisseurs (soit neuf), ou il porte sur des travaux (soit deux). Les intendants assurant la vérification des comptes, les mentions de contrôle évoquent majoritairement leur action sur les corps de troupe. Il faut tenir compte également des quatre-vingt-trois dossiers cités, qui, dans une forte proportion, doivent faire référence au même type de contrôle. Pour la surveillance, sur deux cent soixante-cinq dossiers qui comportent des notations qui apprécient l'exercice de cette fonction, neuf seulement, soit 4%, ne précisent pas le domaine. Dans les deux cent cinquante-six autres dossiers, la surveillance porte respectivement sur le service de l'intendant (soit soixante-quatorze), les corps de troupe (soit cent trente-quatre), un service (soit vingt-quatre), des travaux (soit deux), le personnel (soit quatorze), et les fournisseurs (soit 8). Les intendants assurant aussi la surveillance administrative des corps, il est donc encore logique que ce domaine soit prioritaire.

Il serait fastidieux de reprendre l'ensemble des dossiers. Il suffit dans l'immédiat de préciser que les commentaires portés par les différents niveaux hiérarchiques sur la manière d'exercer la direction ou le contrôle sont intégrés dans les critères qui vont nous permettre d'apprécier les déroulements des carrières. Cependant pour illustrer ce problème, il semble pertinent d'examiner les extraits des notations dans lesquels figurent les deux fonctions au cours d'une même année, et de confronter les appréciations⁵⁶⁶. Ce travail peut être mené dans cent soixante-trois dossiers et pour deux cent quatorze années de notations. En grande majorité, dans cente trente-cinq dossiers et cent soixante-dix années, l'intendant est déclaré apte aux deux fonctions ou reçoit de bonnes appréciations pour les deux fonctions. Dans d'autres cas, le notateur peut privilégier l'une ou l'autre fonction, soit il estime que l'intendant est plutôt apte pour la direction ou portent des appréciations favorables pour cette fonction (dix-neuf dossiers et vingt-trois années), soit au contraire, il relève un meilleur contrôle

⁵⁶⁶

Voir annexe n°48.

(quatre dossiers et quatre années). Pour le sous-intendant Hergaut⁵⁶⁷ et l'adjoint Paulin⁵⁶⁸, le supérieur insiste en les signalant comme étant aptes à la direction et au contrôle et en leur donnant de bonnes appréciations pour les deux fonctions. Les moins chanceux sont mal appréciés pour les deux fonctions. Certaines formulations ne permettent pas de cerner avec certitude l'aptitude ou l'inaptitude pour ces fonctions (autres cas de l'annexe). Cependant, l'appréciation que porte le supérieur peut varier au cours de la carrière. Leroy⁵⁶⁹ et Schuster⁵⁷⁰ reçoivent à la fois de bonnes appréciations pour les deux fonctions et sont déclarés moins apte pour le contrôle. Dans le cas du sous-intendant de 1^{ière} classe Leroy, le changement peut être perçu comme un signe de progrès, car l'appréciation la plus favorable est postérieure. Dans le cas de l'intendant militaire Schuster, la remarque défavorable est postérieure et n'est pas confirmée par les appréciations ultérieures. Nous faisons le même constat pour Renaut⁵⁷¹, Poutigon⁵⁷², Paitre⁵⁷³, et Grandmange⁵⁷⁴, qui peuvent être, selon les années, à la fois bien notés pour les deux fonctions et mieux notés pour la direction. A l'inverse, et au cours de la même année, Guillaume⁵⁷⁵, après avoir bénéficié de bons commentaires dans les deux fonctions, est jugé incapable de donner une bonne direction à son service. Le plus malheureux est Dumarché⁵⁷⁶, qui, en l'espace d'un an, après avoir reçu des éloges pour l'exercice des deux fonctions, doit encore progresser dans ces deux domaines.

Pour terminer cette étude sur la dualité entre la direction et le contrôle, il est également intéressant d'examiner la part que tient chacune de ces deux fonctions dans le déroulement des carrières au travers de leur rôle dans les félicitations ou des sanctions reçues. Les deux cent neuf dossiers qui contiennent des félicitations pour l'exercice de la fonction de direction, se répartissent respectivement entre les manœuvres (soit cent soixante), les opérations militaires (soit quarante-cinq), et le service de l'intendant (soit quatre). A l'exception de quatre sous-intendants pour lesquels la hiérarchie met en relief la manière de diriger leur service, les dossiers font référence à la direction d'organismes constitués à l'occasion de manœuvres ou d'opérations. Le sous-intendant de 3^{ième} classe Bernard⁵⁷⁷ reçoit un témoignage de satisfaction le 27 mars 1896, il est déjà signalé à l'attention du ministre le 5 novembre 1893, et il est l'objet d'une proposition d'inscription d'office au tableau

⁵⁶⁷ n°436.

⁵⁶⁸ n°747.

⁵⁶⁹ n°447, notations de 1894 et 1896 au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.

⁵⁷⁰ n°531, notations de 1887, 1893, 1894 et 1897 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe, notation de 1903 au grade d'intendant militaire.

⁵⁷¹ n°298, notations de 1878, 1879, 1880, 1881, et de 1883 au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.

⁵⁷² n°343, notations de 1874, 1875, et 1876 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe, et de 1880 au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.

⁵⁷³ n°500, notations de 1888 et 1892 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe, de 1898 au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, de 1905 au grade d'intendant militaire.

⁵⁷⁴ n°722, notations de 1904 et 1905 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe.

⁵⁷⁵ n°597, notation de 1896 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe.

⁵⁷⁶ n°340, notation de 1880 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe, et de 1881 au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.

⁵⁷⁷ n°712, rapports au ministre du 5 novembre 1893 et du 10 septembre 1895.

d'avancement pour un avancement exceptionnel. L'intendant général fait l'éloge des sous-intendants Pommerol⁵⁷⁸ et Perrin⁵⁷⁹ pour la manière dont il dirige le service du ravitaillement. C'est pour sa très bonne direction d'un service en Algérie, que le sous-intendant de 3^{ème} classe Villeneuve⁵⁸⁰ est cité à l'ordre de la division le 20 septembre 1911. Le résultat est similaire pour les sanctions reçues pour une mauvaise direction, les cent vingt-cinq dossiers se répartissent respectivement entre la direction générale du service (soit quatre) et des erreurs dans l'exécution (soit cent vingt et un). Le sous-intendant militaire de 1^{ère} classe Latruffe⁵⁸¹ et l'intendant militaire Eynard⁵⁸² ne reçoivent que des observations. Il est reproché au premier d'avoir manqué de diligence dans la direction de son service en ne conduisant pas de manière satisfaisante une enquête prescrite par le ministre pour apprécier la qualité et la provenance des Saindoux entretenus à la station-magasin de Lyon. Le second n'a pas coordonné l'action de ses bureaux ce qui a perturbé le ravitaillement du Maroc occidental. Des punitions plus sévères sont infligées aux sous-intendants de 2^{ème} classe Rétault⁵⁸³ et Sérand⁵⁸⁴. Le premier est sanctionné de 30 jours d'arrêt pour de graves insuffisances dans la direction de son service à la suite d'une proposition de l'intendant militaire au général commandant le 9^{ème} corps d'armée. Cette punition est fatale pour sa carrière, car il part à la retraite un an plus tard, en février 1879, malgré la proposition pour l'avancement dont il est l'objet de la part de son supérieur direct⁵⁸⁵. Le second reçoit un blâme pour avoir exercé d'une façon inégale et sans tact la direction des services administratifs en Corse. Contrairement à la fonction de direction où le nombre de dossiers comportant des félicitations est plus important que le nombre de dossiers contenant des punitions, pour la fonction de contrôle, les sanctions (cent quarante dossiers) l'emportent très nettement sur les félicitations (vingt dossiers). Pour les félicitations, nous trouvons respectivement des vérifications des comptes (cinq dossiers), des surveillances (trois dossiers), et des inspections administratives (douze dossiers). Dans le domaine de la surveillance, les actions sont signalées pour l'adjoint de 2^{ème} classe Mallarmé⁵⁸⁶, le sous-intendant de 3^{ème} classe Mettas⁵⁸⁷, et le sous-intendant de 2^{ème} classe Adrian⁵⁸⁸. Le premier reçoit une lettre de félicitations pour la surveillance des services administratifs d'une colonne expéditionnaire en Algérie, il en est de même pour le second qui a assuré la surveillance des corps pendant des manœuvres, le troisième est inscrit d'office au tableau d'avancement, après avoir rempli une mission de surveillance relative à la fourniture de viande. Dans le domaine de la

⁵⁷⁸ n°854, notation de 1904 au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe.

⁵⁷⁹ n°718, notation de 1907 au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe.

⁵⁸⁰ n°950.

⁵⁸¹ n°512, rapport de la direction des vivres à la direction du personnel du 31 mars 1903.

⁵⁸² n°615, notation de 1912.

⁵⁸³ n°337, rapport au ministre du 17 janvier 1878.

⁵⁸⁴ n°392, rapport au ministre du 9 août 1880, notation de 1880.

⁵⁸⁵ Notation de 1878.

⁵⁸⁶ n°25, lettre de félicitations du 18 juin 1841.

⁵⁸⁷ n°715, lettre de félicitations du général commandant la 5^{ème} division d'infanterie de 1896.

⁵⁸⁸ n°818, notation de 1908.

vérification des comptes, le sous-intendant de 2^{ième} classe Friant⁵⁸⁹, l'adjoint de 1^{ière} classe Rossignol⁵⁹⁰, le sous-intendant de 2^{ième} classe Taquain⁵⁹¹, le sous-intendant de 3^{ième} classe Villate⁵⁹², et le sous-intendant de 2^{ième} classe Goudal⁵⁹³, sont remarqués. Les quatre premiers sont mis à l'honneur pour avoir relevé des irrégularités dans la tenue de comptabilités, le cinquième est félicité pour les résultats obtenus dans la vérification des comptes des régiments de la 45^{ième} brigade d'infanterie et de la 12^{ième} brigade de cavalerie. Pour les inspections administratives, les cas sont plus nombreux. Cependant, ces missions sont menées dans un esprit particulier. En effet, il s'agit plus de s'assurer de l'application des procédures règlementaires et de l'état du matériel, que de vérifier la bonne tenue de documents, l'intendant risque beaucoup moins d'être sanctionné, c'est ce qui explique l'absence de mauvaises appréciations. Au contraire, dans la vérification des comptes, le travail est fait au quotidien, de façon répétitive et plus aléatoire. Au cours de cette mission, l'intendant peut oublier ou négliger d'effectuer une opération susceptible, par la suite, d'occasionner un dysfonctionnement dans la comptabilité ou un détournement qui peuvent lui être reprochés.

Même si la direction générale d'un service fait rarement l'objet d'un document particulier de félicitations, hormis les bonnes appréciations dans les notations, cette fonction n'en demeure pas moins déterminante pour la carrière de l'intendant comme le montre encore des extraits relevés dans les notations⁵⁹⁴. La définition de la direction idéale est donnée par le chef de service du sous-intendant de 2^{ième} classe Mallarmé⁵⁹⁵ qui écrit que « son caractère énergique, plein de décision, le rend propre au commandement, à la conduite des hommes, à la direction des affaires». Pour marquer l'importance de la direction, le supérieur emploie des formulations qui peuvent varier d'une notation à une autre. Il peut d'abord juxtaposer les termes de contrôle et de service actif, ce qui lui permet d'assigner au contrôle un rôle plutôt complémentaire, comme c'est le cas pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Thiévard⁵⁹⁶ qui est jugé aussi apte au contrôle qu'au service actif, et du sous-intendant de 2^{ième} classe Simon qui est moins apte aux vérifications qu'aux travaux actifs⁵⁹⁷. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Pézeril est même qualifié d'homme de contrôle bien plutôt qu'un homme d'action⁵⁹⁸. A l'inverse, le sous-intendant de 1^{ière} classe Dubos est apprécié comme trop actif pour trouver dans la surveillance des corps un champ suffisant⁵⁹⁹. Ensuite, le supérieur peut considérer que le maintien d'un intendant

⁵⁸⁹ n°138, notation de 1858, trésorerie d'un régiment de spahis.

⁵⁹⁰ n°211, témoignage de satisfaction du 14 août 1856, 3^{ième} compagnie de gendarmerie d'Afrique.

⁵⁹¹ n°322, lettre de félicitations du 17 août 1875, notation de 1874, trésorerie du 3^{ième} régiment de tirailleurs algériens.

⁵⁹² n°638, lettre de félicitations du 29 novembre 1893, 1^{ière} compagnie de fusiliers de discipline.

⁵⁹³ n°875, témoignage de satisfaction du 22 mai 1912.

⁵⁹⁴ Voir annexe n°48.

⁵⁹⁵ n°25, notation de 1851.

⁵⁹⁶ n°270, notations de 1879 et de 1880.

⁵⁹⁷ n°363, notation de 1872.

⁵⁹⁸ n°269, notation de 1878.

⁵⁹⁹ n°476, notation de 1893.

dans la fonction de contrôle constitue un handicap pour sa progression de carrière, comme c'est le cas pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Jocard⁶⁰⁰ qui ne peut donner toute sa mesure dans un service de vérification des corps de troupe. Enfin, le notateur s'appuie sur la taille du service pour argumenter sa notation. Il peut juger le service trop petit pour l'aptitude du noté, comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Gatumeau qui est capable de diriger un service plus important que celui de Tulle⁶⁰¹. A l'inverse, il peut estimer le service trop important, comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Pourtois⁶⁰² qui n'est pas de taille à diriger de grands services. Il peut même juger que le service est si peu important qu'il ne peut apprécier les capacités du responsable qui le dirige, comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Lonclas⁶⁰³. Cette primauté donnée à la direction s'explique par la nature même des fonctions des intendants qui encadrent des services dont l'importance est liée au niveau du grade détenu dans la hiérarchie. Elle découle aussi de l'habitude prise par des hommes qui ont un passé militaire et qui, de ce fait, malgré la rupture professionnelle que peut constituer le passage dans l'intendance, recherchent l'exercice du commandement, fondement même de la mission de l'officier. Comme le dit, bien avant la guerre de 1870, un officier d'administration qui écrit sous un pseudonyme, « l'intendance dirige autant par état que par caractère. Diriger c'est commander »⁶⁰⁴. C'est ce qui explique que certains d'entre eux, en début de carrière, ne perçoivent pas l'importance du contrôle, comme l'adjoint de 2^{ième} classe Tastavin qui n'a pas encore bien compris l'utilité d'un contrôle sérieux⁶⁰⁵. Pourtant comme le montrent les déroulements de carrières, les lacunes relevées dans le contrôle peuvent constituer de sérieux écueils.

Il convient d'aborder la manière dont l'intendance se contrôle en interne qui, comme nous l'avons vu, constitue la pièce d'achoppement de l'édifice administratif militaire et qui est à l'origine de la création du corps de contrôle.

Le contrôle de l'intendance

Avant la loi du 16 mars 1882, les inspections des services des intendants généraux donnent lieu à l'élaboration de rapports qui sont adressés au ministre. Nous n'avons pu exploiter les résultats d'inspections que dans soixante et onze dossiers seulement⁶⁰⁶, mais bien qu'il soit très réduit, cet échantillon peut être considéré, à notre avis, comme assez représentatif. Il montre en particulier que

⁶⁰⁰ n°513, notation de 1886, ainsi que le sous-intendant de 2^{ième} classe Kuntz (n°534, notations de 1893 et de 1894), le sous-intendant de 1^{ière} classe Saléta (n°472, notation de 1892), et le sous-intendant de 2^{ième} classe Dingler (n°503, notation de 1890).

⁶⁰¹ n°232, notation de 1865, ainsi que le sous-intendant de 2^{ième} classe Maury-Pléville (n°131, notation de 1854).

⁶⁰² n°214, notation de 1861.

⁶⁰³ n°32, notation de 1837.

⁶⁰⁴ Baron Frédéric de Reiffenberg, *Etude sur les services généraux de la guerre*, Paris Tanera, 1863, p.67.

⁶⁰⁵ n°377, notation de 1870, ainsi que l'adjoint de 2^{ième} classe Levis (n°251, notation de 1858).

⁶⁰⁶ Il convient de préciser que bien que les notations ne fassent que rarement allusion aux rapports d'inspection, il est fort vraisemblable que de nombreux supérieurs s'en inspirent sans les citer expressément dans leurs appréciations.

ces inspections ne sont pas faites dans un esprit de complaisance vis-à-vis des intendants contrôlés car les dossiers comportent non seulement des rapports favorables⁶⁰⁷, mais aussi des rapports qui mettent en cause le travail d'intendants à tous les grades de la hiérarchie⁶⁰⁸. Les lacunes relevées au cours des inspections figurent dans quatre sources, soit dans les rapports eux-mêmes, soit dans les documents qui notifient des sanctions, soit dans les notations, soit dans les correspondances échangées entre les autorités hiérarchiques. Dans trois dossiers, les références aux mauvais rapports figurent dans les relevés des sanctions⁶⁰⁹. L'intendant peut chercher à s'expliquer comme le font les sous-intendants de 2^{ième} classe Rétault et Thoumazou⁶¹⁰. Si le premier se contente de trouver les reproches trop sévères⁶¹¹, le second est plus insistant, ce qui conduit la hiérarchie à faire un complément d'enquête. En effet, l'inspecteur demande son changement d'affectation⁶¹². Thoumazou conteste les observations⁶¹³ par crainte que son « avenir militaire ne soit compromis ou même détruit ». Suite à une demande de l'intendant militaire⁶¹⁴, le général commandant le corps d'armée de Tunisie demande son maintien et refuse l'enquête que demande l'intendant général⁶¹⁵. Le ministre demande alors des précisions à l'intendant général⁶¹⁶, mais ce dernier maintient sa position⁶¹⁷. Cependant, dans un grand nombre de cas, ces mauvais rapports d'inspection ne sont que de simples accidents de parcours et ne contrarient pas le déroulement des carrières. Sur vingt-quatre intendants mal appréciés, quatre parviennent au grade d'intendant général⁶¹⁸, neuf au grade d'intendant militaire⁶¹⁹; l'adjoint de 2^o classe Espanet atteint le grade de sous-intendant de 1^o classe⁶²⁰, et l'intendant militaire Huot de Neuvier n'avance pas, mais il est très bien noté deux ans après le rapport⁶²¹ et prend sa retraite par limite d'âge en 1878. D'autres font une carrière moyenne, mais il est difficile de déterminer l'incidence du rapport⁶²². Deux d'entre eux entrent dans le corps de

⁶⁰⁷ Voir annexe n°49.

⁶⁰⁸ Voir annexe n°50.

⁶⁰⁹ Adjoint de 1^{ière} classe de Brunier (n°234), sous-intendant de 2^{ième} classe Garric (n°307), sous-intendant de 2^{ième} classe Dubos (n°476).

⁶¹⁰ n°458.

⁶¹¹ n°337, lettre du 23 avril 1879.

⁶¹² Rapport du 18 septembre 1883 de l'intendant général Sanson.

⁶¹³ Lettre du 2 novembre 1883.

⁶¹⁴ Lettre du 4 novembre 1883.

⁶¹⁵ Lettre du 6 novembre 1883.

⁶¹⁶ Lettre du 19 novembre 1883.

⁶¹⁷ Lettre du 24 novembre 1883.

⁶¹⁸ Darolles (n°481), Dubos (n°476), Rossigol (n°211), Thoumazou (n°458).

⁶¹⁹ Arbinet (n°581), Bresson (n°382), Claude (n°524), Curnier de Lavalette (157), Garric (n°307), Guillemin (n°196), Renaut (298), Sérand (n°392), Vallée (n°545).

⁶²⁰ n°745.

⁶²¹ n°110, en 1876 son supérieur souligne qu'il « imprime une fort bonne direction à tous les services administratifs de la 12^{ième} région » et il ajoute qu'« il a d'excellentes relations avec le commandement ».

⁶²² Adjoint de 1^{ière} classe de Brunier qui conserve son grade pendant 8 ans (n°234), Espanet qui demeure sous-intendant de 3^{ième} classe pendant 9 ans (n°745), le sous-intendant de 2^{ième} classe Maury-Pleville ne passe pas au grade supérieur bien qu'il attende pendant 13 ans (n°131) ainsi que le sous-intendant de 2^{ième} classe Rétault (n°337) qui patiente pendant 9 ans.

contrôle⁶²³ la même année en 1883, et neuf après la date du rapport. Deux autres décèdent peu de temps après leur inspection⁶²⁴. Ce n'est que pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Firon que nous pouvons affirmer que le rapport explique le mauvais déroulement de carrière. En effet, cet intendant accumule de sérieux reproches, et peu de temps après son inspection, il fait l'objet d'une demande de mise à la retraite⁶²⁵ ; il quitte le service en novembre 1858.

Créé par la loi du 16 mars 1882, le corps de contrôle va prendre à sa charge la mission de contrôle de l'intendance et du fonctionnement des sous-intendances⁶²⁶. Les résultats des inspections des contrôleurs ne sont relevés que dans vingt et un dossiers ; ce constat fragilise les conclusions que nous pourrions tirer. De plus, à l'exception de quelques extraits contenus dans le dossier de Bourgeois⁶²⁷, nous n'avons pas pu exploiter des rapports relatifs à des inspections de services de l'intendance, même dans les dossiers d'intendants qui sont passés dans le corps de contrôle. Il convient également de souligner que les noms des contrôleurs ne figurent pas souvent dans les documents que nous avons examinés. Nous n'avons trouvé qu'un seul cas de contrôleur félicité en la personne de Brichard⁶²⁸ qui reçoit un témoignage de satisfaction pour avoir relevé des irrégularités au magasin d'habillement de Paris. Nous avons noté deux types de modes d'action des contrôleurs, soit ils examinent les comptabilités des organismes déjà vérifiés par l'intendance, et le fonctionnement des sous-intendances déjà surveillées par leurs directeurs, soit ils mènent des enquêtes demandées par le ministre pour préciser des irrégularités et des dysfonctionnements. Les rapports de contrôle ou les références à ces rapports mettent souvent en évidence des lacunes dans le travail des intendants qui conduisent la hiérarchie à prononcer des sanctions. Il peut s'agir soit de simples observations comme pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Billet⁶²⁹, soit d'une réprimande comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Liénard⁶³⁰, soit de jours d'arrêt comme pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Refroigney⁶³¹, soit d'un blâme comme le sous-intendant de 3^{ième} classe Lacourt⁶³². Le sous-intendant peut être déplacé comme Dussutour⁶³³, ou mis en disponibilité comme l'intendant militaire Eynard⁶³⁴. La mesure prise à l'encontre de l'intendant peut retarder sa carrière comme l'intendant militaire

⁶²³ Adjoint de 1^{ière} classe de Ruffi de Pontavez (399), et le sous-intendant de 1^{ière} classe Liais (n°245).

⁶²⁴ Sous-intendant de 2^{ième} classe Barry en novembre 1870 soit 3 ans après le rapport (n°236), et sous-intendant de 3^{ième} classe Kervella deux mois après le rapport en novembre 1883 (n°602).

⁶²⁵ n°98, rapport au ministre du 27 juillet 1858.

⁶²⁶ Voir annexe n°51.

⁶²⁷ n°704.

⁶²⁸ n°398, ancien sous-intendant de 2^{ième} classe qui entre dans le contrôle en novembre 1882.

⁶²⁹ n°536, ainsi que le sous-intendant de 1^{ière} classe Chenot (n°791), le sous-intendant de 2^{ième} classe Frantz (n°879), le sous-intendant de 1^{ière} classe Delacarte (n°798), le sous-intendant de 2^{ième} classe Maratuech (n°829), les sous-intendants de 3^{ième} classe Villeneuve (950), Rouffet (n°991) et Bœuf (n°1024).

⁶³⁰ n°749.

⁶³¹ n°487, et le sous-intendant de 1^{ière} classe Villate (n°638).

⁶³² n°1021.

⁶³³ n°598.

⁶³⁴ n°615.

Bocquet⁶³⁵ dont la nomination au grade d'intendant général est ajournée, et le sous-intendant de 2^{ème} classe Bourgeois⁶³⁶ dont l'inscription au tableau d'avancement est retirée. Dans certains cas, la nature de la mesure n'est pas clairement citée, comme pour le sous-intendant de 1^{ème} classe Bordes-Pages⁶³⁷ dont les insuffisances vont certainement conduire à une sanction, ainsi que pour le sous-intendant de 2^{ème} classe Vidal⁶³⁸ dont les explications n'excusent pas la faute. Pour certains intendants plus heureux, des contrôleurs peuvent être plus indulgents comme vis-à-vis du sous-intendant de 2^{ème} classe Bourgeois qui suit les ordres du commandement relatif à la gestion des ordinaires et qui a été dans l'impossibilité de surveiller un trésorier⁶³⁹. Le supérieur de l'intendant épinglé peut prendre sa défense comme le chef de service du sous-intendant de 1^{ère} classe Chenot⁶⁴⁰, qui trouve que le contrôle a été excessif, et celui de l'adjoint Philbois⁶⁴¹, qui invoque les raisons qui excusent la faute commise par son subordonné. Jouant cette fois-ci le rôle du contrôlé, l'intendant qui fait l'objet d'observations peut manquer de tact dans les réponses qu'il apporte aux demandes d'explications comme c'est le cas pour le sous-intendant de 2^{ème} classe Thouvenel vis-à-vis du contrôleur Liais⁶⁴². Cette nécessité de respecter les règles de courtoisie est rappelée au cours du stage de l'intendance qui insiste sur la place du contrôleur dans la hiérarchie administrative, ce fonctionnaire étant un délégué direct du ministre, l'intendant contrôlé doit le seconder dans sa mission⁶⁴³.

Comme les rapports d'inspections des intendants, les rapports des contrôleurs de l'administration ont une influence variable sur la carrière des intendants. Il est cependant difficile, à ce stade de l'analyse, d'apprécier l'importance de ce facteur.

La loi du 16 mars 1882 a également une incidence sur la situation des officiers d'administration et celle des médecins militaires dont l'évolution est différente, mais ce texte profite plus aux seconds qu'aux premiers.

⁶³⁵ n°455.

⁶³⁶ n°704.

⁶³⁷ n°686, ainsi que le sous-intendant de 2^{ème} classe Moreau (n°851).

⁶³⁸ n°864.

⁶³⁹ n°704.

⁶⁴⁰ n°791.

⁶⁴¹ n°991.

⁶⁴² n°521, lettre du ministre au général commandant le 15^{ème} corps d'armée du 20 décembre 1884 où il lui demande de l'inviter « ...à mettre à l'avenir plus de modération et de courtoisie dans la rédaction des renseignements qu'il peut être appelé à fournir ».

⁶⁴³ Sous-intendant Maurin, *Conférences sur l'administration militaire*, Vincennes, 1895-1896, p.73.

3. La condition des officiers d'administration et la place du service de santé

La condition des officiers d'administration

Certains officiers d'administration, peu d'années avant la guerre de 1870, vont commencer à s'opposer à l'intendance comme en témoignent des brochures, des articles de journaux, et des interventions parlementaires⁶⁴⁴.

Le premier débat porte sur la question de l'entrée dans le corps de l'intendance pour laquelle les officiers d'administration vont mener une campagne virulente. Dès avant la guerre de 1870, il ne leur paraît pas logique de ne pas pouvoir prétendre au droit de diriger un service dont on connaît tous les détails lorsque l'on fait la preuve de son aptitude⁶⁴⁵. Après la guerre, des observateurs profitent de l'analyse des causes de la défaite pour relancer cette question⁶⁴⁶. Dans de nombreux écrits, pour matérialiser le rempart juridique qui sépare les intendants et les officiers d'administration, ils sont nommés respectivement suzerains et vassaux⁶⁴⁷. Cette séparation risquerait même de voir l'intendance composée de deux éléments hétérogènes⁶⁴⁸. Deux arguments sont souvent avancés pour fermer la porte de l'intendance aux officiers d'administration. Le premier est qu'il ne faut admettre que des officiers qui connaissent le besoin de la troupe⁶⁴⁹. Le second est que les officiers d'administration n'ont pas d'éducation suffisante⁶⁵⁰. Comme ces deux idées ne peuvent s'appliquer à l'ensemble de la population des officiers d'administration et peuvent être contredites, les opposants invoquent une autre raison, qui leur semble de portée plus générale, en affirmant que les officiers d'administration ne sont pas vraiment des officiers. Ils ne sont officiers que de nom, comme les officiers de santé, et cette situation constitue un obstacle rédhibitoire même s'ils ont les aptitudes requises pour tenir les fonctions d'intendant⁶⁵¹. Ils n'ont été que des sous-officiers, ils n'ont pas exposé leur vie dans les combats et offrent moins de garantie d'instruction générale et d'éducation⁶⁵². La compétence technique ne suffit pas, il faut être en contact permanent avec la troupe pour être estimé et respecté⁶⁵³. Les officiers d'administration combattent ces thèses. Pour eux il ne faut pas s'attacher à l'origine et

⁶⁴⁴ Ecole Supérieure de Guerre, *op.cit.*, p.115.

⁶⁴⁵ Par exemple Baron Frédéric de Reiffenberg, *op.cit.*, p.15.

⁶⁴⁶ *Morale de l'invasion prussienne. Par l'auteur du journal humoristique du siège de Sabastopol*, Paris Chez tous les libraires, 1871, p.191.

⁶⁴⁷ Par exemple *Avenir militaire*, 26 janvier 1879, « Intendance et Commandement. Projet de M. de Chanal ».

⁶⁴⁸ Chassignet, L.M.M., *op.cit.*, p.123-124.

⁶⁴⁹ *Journal Officiel*, 1880, p. 2736, « Proposition de loi du général Chenal ». Cet officier résume ainsi son argumentation : « un officier qui a vécu avec la troupe a subi un noviciat bien autrement supérieur à celui que pourrait procurer un long stage dans les bureaux ».

⁶⁵⁰ *L'avenir militaire*, 16 mars 1881, « Les officiers d'administration ». L'auteur de l'article défend les thèses contraires des officiers d'administration en écrivant notamment : « nous ne sachons pas que l'intendance recrute entièrement parmi la noblesse de cour ou parmi les aspirants ambassadeurs ».

⁶⁵¹ H.L. de L. ex-intendant du camp des Alpines, *Des réformes militaires projetées*, Paris Panis, 1871, p.193-194.

⁶⁵² Capitaine Truchot M.C., *Armée française. Questions administratives*, Paris Lachaud, 1873, p.22-23.

⁶⁵³ Rapport du duc Audiffret Pasquier, *op.cit.*

faire la différence entre d'anciens capitaines et d'anciens sergents que l'intendance ferait passer comme illettrés⁶⁵⁴.

Le rapport Bouchard reprend ces idées pour refuser l'accès à l'intendance en argumentant que les officiers gestionnaires ne sont que des entrepreneurs militaires. On ne peut pas les laisser concourir avec des capitaines qui ont obtenu leur grade « à la pointe de l'épée » alors que les officiers d'administration ont fait leur situation dans « des travaux paisibles de manutention et dans des magasins ». Pour tenir compte de l'aspect technique et commercial de la fonction des officiers d'administration, certains proposent de n'admettre à concourir que les officiers d'administration de la spécialité des bureaux qui collaborent avec les intendants dans la direction des services. Cette possibilité est évoquée dans le premier projet de loi sur l'armée au Sénat⁶⁵⁵. En effet, ces officiers d'administration, contrairement aux autres, ne sont pas des comptables⁶⁵⁶. Pour lâcher un peu du lest, des intendants vont admettre cette idée⁶⁵⁷. Le rapport Bouchard est encore défavorable à cette solution au motif qu'il faut compter avec les traditions de l'armée dans lesquelles certains actes ne sont rendus possibles que par la qualité de ceux dont ils émanent, comme les intendants qui viennent du même milieu vis-à-vis duquel ils doivent exercer leurs fonctions. L'accès ne peut être admis que pour les sous-officiers qui passent officiers dans une arme. Agir autrement serait admettre l'admission latérale⁶⁵⁸.

Le texte de la loi du 16 mars 1882 finit par admettre la présentation au concours des officiers d'administration après les interventions du sénateur Garreau qui parvient à convaincre le président de la commission de l'armée. En signe de reconnaissance, une promotion d'élèves officiers d'administration de l'école de Vincennes prend « Garreau » comme nom de promotion⁶⁵⁹. Cependant, il convient de préciser que, dans un premier temps, la disposition de la loi ne bénéficie qu'aux officiers d'administration du service de l'intendance, et qu'il faut attendre le décret du 14 février 1905 pour que les officiers d'administration des services de l'état-major, du recrutement, de l'artillerie, et du génie, en bénéficient aussi⁶⁶⁰.

Ici encore, la publication de la loi ne met pas fin au débat. Certains, comme le sénateur Garreau, veulent que l'on privilégie les officiers d'administration pour le recrutement au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe en réservant la moitié des postes aux officiers d'administration principaux et aux officiers d'administration de 1^{ère} classe proposables pour être promus principaux⁶⁶¹.

⁶⁵⁴ Baron Frédéric de Reiffenberg, *Nouvelles propositions d'administration militaire*, Paris Tanéra, 1864, p.20.

⁶⁵⁵ *L'armée française*, 11 avril 1884, « La loi de l'administration ».

⁶⁵⁶ Capitaine Truchot M.C., *op.cit.*, p.29.

⁶⁵⁷ Delaperrière E., *Cours de législation et d'administration militaire*, Paris Dumaine, 1879.

⁶⁵⁸ Bouchard L., *op.cit.*

⁶⁵⁹ Garreau Georges, *Histoire abrégée d'une longue vie*, Fougères Rebuffé, 1937, p.50-51. Pour une biographie voir Grenier Albert, *Nos sénateurs*, Paris Librairie Populaire Universelle 5 vol. n°5, 1903-1905, p.207.

⁶⁶⁰ *La Revue du Cercle Militaire*, 24 février 1906, p.226.

⁶⁶¹ *L'écho de l'armée*, 3 avril 1904, « Le recrutement de l'intendance ».

D'autres vont encore plus loin, et demandent que le recrutement se fasse exclusivement parmi les officiers d'administration qui ont les connaissances professionnelles⁶⁶², en laissant à l'armée combattante les officiers qui désirent la quitter (les intendants)⁶⁶³, et, dans l'immédiat de fusionner l'intendance et les officiers d'administration en un seul corps administratif⁶⁶⁴, ou fusionner les officiers d'administration des bureaux avec le corps de l'intendance⁶⁶⁵. Le parlement est saisi d'un projet de loi en ce sens par le député Thalamas⁶⁶⁶ en 1905. Nous n'avons pas trouvé le texte dans les documents parlementaires qui renvoient à la commission de l'armée⁶⁶⁷, mais ce texte n'a pu être trouvé aux archives nationales. Nous disposons cependant de la réponse préparée par la direction de l'intendance⁶⁶⁸. La proposition du député est de former aux fonctions de la direction des agents d'exécution très spécialisés et de leur faire acquérir, dans une école de l'intendance, les connaissances générales nécessaires pour apprécier les besoins de l'armée. La direction de l'intendance rejette totalement cette position en indiquant que l'instruction générale des candidats ne sera pas très développée au moment de leur entrée dans l'école de l'intendance, car les connaissances nécessaires s'acquièrent surtout par un contact prolongé avec la troupe, et elles portent moins sur le service lui-même que sur les rapports de ce service avec les autres organismes de l'armée de terre, et avec les entreprises commerciales et industrielles du pays. De plus, cette réforme conduirait à constituer au profit d'une catégorie spéciale de personnel, les officiers d'administration du service de l'intendance, un privilège inadmissible. La direction avance également un argument d'ordre financier en précisant que la mission de surveillance, liée à l'intérêt du Trésor, ne serait pas effectuée plus efficacement par des agents uniquement en provenance de l'exécution qui sont habitués à juger les choses d'un point de vue différent de la direction car ils privilégient l'efficacité des prestations au détriment de leur coût. Plusieurs années avant cette proposition, de nombreux écrits n'approuvent qu'un recrutement partiel des intendants à partir des officiers d'administration⁶⁶⁹. Pour les intendants, recruter le corps de direction exclusivement dans la hiérarchie du corps d'exécution aboutirait à l'abaissement de son niveau intellectuel et moral⁶⁷⁰.

Après les conditions d'admission dans l'intendance des officiers d'administration, les commentaires portent sur le volume des candidats effectivement admis et des réticences de

⁶⁶² Messimy, Adolphe, *op.cit.*, p.61.

⁶⁶³ HPL, *Journal des sciences militaires*, 1893, p.210, « Réorganisation du service de l'intendance et du contrôle ».

⁶⁶⁴ F. Le de la Bastays, *op.cit.*, p.25.

⁶⁶⁵ *L'armée française*, 21 décembre 1883, « Notes sur l'organisation de l'administration militaire ».

⁶⁶⁶ *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris Presses universitaires de France, 1977, p.3069. Ce parlementaire propose également de modifier le taux de pension des retraites des officiers et d'unifier les appellations et la tenue des officiers.

⁶⁶⁷ *Journal Officiel*, 1911, p.1302.

⁶⁶⁸ S.H.D., carton 9N66.

⁶⁶⁹ Par exemple, L. Ade, *Le Spectateur militaire*, 1870, p.153, « La médecine militaire et l'intendance ».

Gotteron L., *Réorganisation des personnels et des services administratifs de l'armée. Proposition de loi présentée par M. Gotteron*, Paris H. Charles-Lavauzelle, 1891, p.15.

⁶⁷⁰ Sous-intendant Créten, *Conférence à l'Ecole supérieure de guerre 1885-1886*, p.40.

l'intendance pour les admettre. Les intendants usant de leur pouvoir à la commission du concours d'entrée, excluraient les meilleurs candidats⁶⁷¹. Très peu d'officiers d'administration « réussissent à forcer l'entrée du sanctuaire »⁶⁷². Les intendants ne feraient qu'accorder une faible ouverture et assez pour respecter la loi⁶⁷³. Un journaliste trouve la formule qui résume l'état d'esprit du milieu militaire en écrivant qu'« on leur ouvre une poterne pour y pénétrer, comme s'ils ne devaient pas entrer par les grandes portes »⁶⁷⁴.

Le premier officier d'administration à franchir les portes de l'intendance est Marin Léon, il mérite une attention particulière⁶⁷⁵. Malheureusement, son dossier ne comporte ni notations comme officier d'administration ni notations dans l'intendance. De plus, ne disposant pas de la liste des candidats admis à concourir, nous ne savons pas si Marin est le seul officier d'administration à se présenter. Il entre dans l'intendance en 1883 avec vingt et un autres officiers. Il est l'un des deux plus vieux, devancé de peu par le capitaine Durel⁶⁷⁶, né le 14 avril 1845 à Briquebec (Manche). Le plus jeune de sa promotion est le capitaine Dillon⁶⁷⁷, âgé de 27 ans, né le 28 novembre 1856 à Evreux (Eure), c'est un polytechnicien qui sert dans l'état-major particulier du génie. Il apparaît ainsi évident, que, pour les officiers d'administration, comme pour beaucoup d'officiers issus du rang, l'âge et la lenteur de l'avancement sont des handicaps importants qui les empêchent souvent de se présenter au concours d'entrée. En effet, Marin met douze ans pour parvenir au grade de capitaine qu'il atteint à l'âge de 37 ans, alors que Dillon ne met que cinq ans, et il est nommé capitaine à 26 ans. Cependant Marin obtient le grade de sous-intendant de 2^{ème} classe (équivalent à lieutenant-colonel) alors que les officiers d'administration sont limités au grade d'officier d'administration principal (équivalent à commandant). La presse militaire souligne cet évènement en précisant l'obstacle que constitue l'âge pour des officiers d'administration qui peuvent avoir les connaissances nécessaires pour réussir au concours⁶⁷⁸.

Le problème des difficultés rencontrées par les officiers d'administration pour parvenir à l'âge de quarante-deux ans avant le 1^{er} juillet de l'année du concours revient très fréquemment⁶⁷⁹. Le supérieur de Derdos a bien pris en compte ce handicap car, dès le grade le lieutenant, il demande un avancement exceptionnel pour son subordonné afin de lui permettre de concourir pour l'intendance⁶⁸⁰.

⁶⁷¹ Lieutenant A. Froment, *Qu'est-ce qu'un officier?*, Paris Librairie Illustrée, 1887, p.131.

⁶⁷² HPL, *Journal des sciences militaires*, 1900, p.84, « L'assimilation ».

⁶⁷³ HPL, *Journal des sciences militaires*, 1893, p.209, « Réorganisation du service de l'intendance et du contrôle ».

⁶⁷⁴ *L'armée française*, 19 mars 1882, « La loi de l'administration ».

⁶⁷⁵ n°663, voir annexe n°52.

⁶⁷⁶ n°662.

⁶⁷⁷ n°642.

⁶⁷⁸ *L'armée française*, 25 septembre 1883.

⁶⁷⁹ *L'écho de l'armée*, 24 octobre 1897, « Les officiers d'administration. La lenteur de l'avancement ». L'auteur de l'article prophétise en précisant que : « l'année dernière, aucun officier d'administration n'a été admis au cours de l'intendance ; cette année un seul se présente. Bientôt il n'y en aura plus du tout ».

⁶⁸⁰ n°760, notation de 1888.

C'est pourquoi, jusqu'à la veille de la guerre de 1914, les propositions vont affluer pour tenter de régler ce problème. En 1876, à la tribune du Sénat, de Freycinet en fait déjà état et demande un aménagement du cadre des officiers d'administration pour parvenir suffisamment tôt au grade de capitaine⁶⁸¹. Il faut aussi aménager les formalités d'âge et de concours et les différencier de celles exigées pour les officiers provenant des armes⁶⁸². Par la suite, chaque décision relative au recrutement dans l'intendance, même dans ses plus petits détails, est commentée avec le plus grand soin pour analyser ses conséquences sur les possibilités d'accès des officiers d'administration au concours d'entrée. Ainsi, le 20 mars 1890, les conditions d'ancienneté sont modifiées. Avant cette date, l'examen a lieu en janvier sans condition d'ancienneté au moment des propositions faites au cours de l'inspection générale, et il est possible d'être nommé adjoint dans le premier trimestre de l'année suivante. Désormais, une année d'ancienneté est exigée non pas au moment de l'examen ou de l'admission dans le corps, mais au premier juillet lors des propositions faites pendant l'inspection générale. Cette disposition pénalise les officiers d'administration, car elle a une influence sur leur âge au moment de concourir⁶⁸³. Le décret du 14 février 1905 recule la limite d'âge pour le concours d'adjoint à l'intendance, mais cette mesure est jugée insuffisante, car l'âge tardif au moment de l'entrée dans l'intendance limite les perspectives de carrière⁶⁸⁴. En 1910, des études officielles proposent d'élargir le recrutement et d'inclure les comptables des corps de troupe. Le recrutement latéral, en dehors de celui pour le grade d'adjoint à l'intendance, serait maintenu dans la proportion du tiers des vacances mais serait limité au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe et réservé exclusivement aux officiers d'administration ainsi qu'aux majors et officiers comptables des corps de troupe. Les officiers auraient accès à l'intendance, soit par le concours des adjoints, soit par le recrutement latéral et pourraient atteindre la proportion de 50% du corps⁶⁸⁵.

Jusqu'à la veille de la guerre de 1914, après Marin, cinquante-neuf autres officiers d'administration entrent dans l'intendance, au moins un tous les ans à l'exception des années 1884, 1886, 1891, 1893, 1897, 1900, 1902, et 1908⁶⁸⁶. Trois officiers, détenteurs du grade d'officier d'administration principal, intègrent directement au grade de sous-intendant de 2^o classe⁶⁸⁷. Ce sont les officiers de la spécialité « bureaux » (une des spécialités choisie à l'issue de la scolarité à l'École d'administration militaire de Vincennes) qui fournissent le plus grand nombre d'intendants avec

⁶⁸¹ *Journal officiel des débats du Sénat*, 1876, p.6961. Le parlementaire ajoute qu'ainsi les officiers d'administration « acceptent, sans regret, la subordination nécessaire à laquelle ils sont soumis et de laquelle il ne dépend que d'eux de s'affranchir par leur intelligence et leur travail ».

⁶⁸² *La France militaire*, 1880, « L'administration militaire. Le projet des chambres. Ses lacunes ».

⁶⁸³ *La France militaire*, 12 juin 1890, « Recrutement du corps de l'intendance militaire ».

⁶⁸⁴ Cotel, *Les officiers d'administration. Etude sur la proposition de loi déposée sur le bureau du Sénat par M. Garreau*, Paris Dupont, 1898, p.48-49.

⁶⁸⁵ S.H.D., carton X116, note de l'inspection permanente des écoles du 27 avril 1910 sur les réformes à accomplir, p.20-21.

⁶⁸⁶ Voir annexe n°53.

⁶⁸⁷ Jovenet (n°941), Guillaume (n° 942), Armand (n°972).

trente-trois admissions, puis viennent loin derrière les officiers de la spécialité des « subsistances » avec treize entrées, et les officiers des spécialités de « l'habillement » et du « service de santé » avec sept officiers admis. En 1898, un observateur juge le bilan insuffisant en relevant que, depuis le vote de la loi, quinze officiers d'administration obtiennent le grade d'adjoint et qu'aucun n'intègre directement au grade de sous-intendant de 3^{ième} classe⁶⁸⁸.

Pour apprécier la proportion du nombre des officiers d'administration qui se présentent au concours, nous ne disposons du nombre de candidats par arme ou service que pour quelques années seulement. En 1895, quarante-cinq officiers sont candidats⁶⁸⁹. La répartition par arme d'origine est respectivement de trente et un pour l'infanterie, trois pour la cavalerie, sept pour l'artillerie, un pour le génie, et trois officiers d'administration (un pour chaque spécialité « bureaux », « subsistances », « habillement »). Huit officiers sont admis dont six issus de l'infanterie, et un de l'artillerie, du génie, et des officiers d'administration des subsistances. En 1900⁶⁹⁰, sur les trente-huit candidats, nous relevons, dix-neuf officiers venant de l'infanterie (neuf sont admis), un cavalier qui n'est pas admis, sept artilleurs (cinq sont admis), sept officiers du génie (cinq sont admis), trois officiers d'administration des bureaux (un est admis), et un officier d'administration du service de santé qui est admis. En 1902, vingt-neuf officiers sont candidats⁶⁹¹, dont sept qui viennent de l'infanterie (quatre sont admis), deux cavaliers qui ne sont pas admis, neuf artilleurs (cinq sont admis), dix issus du génie (cinq sont admis), et un officier d'administration du service de santé qui est admis. En 1904, quarante-huit officiers se présentent⁶⁹², dont treize venant de l'infanterie, dix de l'artillerie, dix du génie, et quinze officiers d'administration. Pour cette année nous avons la chance de disposer de la liste des candidats. Mais l'absence des prénoms complique la recherche des dossiers des officiers ayant échoué. Dix-sept officiers sont admis à suivre le stage, dont quatre pour l'infanterie, cinq pour l'artillerie, trois pour le génie, et cinq pour les officiers d'administration (quatre des bureaux, un de l'habillement). En 1907, quarante et un candidats se présentent⁶⁹³, dont vingt issus de l'infanterie (huit sont admis), deux de la gendarmerie qui ne sont pas admis, sept de l'artillerie qui sont admis, cinq du génie (deux sont admis) et six officiers d'administration (trois des bureaux, un des subsistances sont admis).

Si nous faisons la synthèse pour ces cinq années, nous parvenons aux résultats suivants :

⁶⁸⁸ Cotel, *op.cit.*, p.50.

⁶⁸⁹ *La France militaire*, 10 octobre 1895, « Le concours de l'intendance »

⁶⁹⁰ *La France militaire*, 30 octobre 1900, « Stagiaires de l'intendance ».

⁶⁹¹ *La France militaire*, 20 septembre 1902, « Candidats à l'intendance ».

⁶⁹² *La France militaire*, 22 septembre 1904, « Admission dans l'intendance ».

⁶⁹³ *Echo de l'armée*, 11 août 1907, « Les examens d'admission à l'intendance ».

Tableau n°10**Arme d'origine des intendants du concours des années 1895, 1900, 1902, 1904, et 1907**

Arme	Infanterie	Cavalerie	Artillerie	Génie	Gendarmerie	Train	Officiers d'administration
Candidats	90	6	40	33	2	1	29
Admis	31	0	23	16	0	0	15
%	34	0	57	48	0	0	52

Par comparaison avec les autres armes, la proportion du nombre des officiers d'administration admis par rapport au nombre des candidats n'est donc pas négligeable.

Mais encore faut-il que l'officier arrive à temps au grade de capitaine pour être en mesure de passer les épreuves, ou à un grade équivalent, car contrairement aux intendants l'assimilation de leur hiérarchie à la hiérarchie générale constitue un autre combat.

Le second débat porte sur l'assimilation de leurs grades à ceux de la hiérarchie générale de l'armée. Les officiers d'administration jouissent de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers mais le caractère industriel de la plupart de leurs missions les place hors de la hiérarchie générale. Bien avant la guerre de 1870, une partie de l'armée s'étonne que des officiers qui exercent des commandements de troupe ne bénéficient pas de toutes les prérogatives du grade d'officier, et mettent en cause des distinctions subtiles entre des types d'emplois militaires⁶⁹⁴. Les officiers d'administration ne sont pas en reste⁶⁹⁵. Après la guerre, les demandes pour améliorer leur condition se multiplient⁶⁹⁶. Cependant certaines prises de positions sont à double sens, car, en accordant l'assimilation, il s'agit de supprimer les avantages pécuniaires dont bénéficient les officiers d'administration, comme les primes de gestion pour prendre en compte leurs responsabilités en tant que gestionnaires d'approvisionnements, ou des facilités de logement pour leur permettre de résider sur les lieux de travail⁶⁹⁷. Une formule, prononcée en 1877, résume l'image qu'ils donnent au reste de l'armée, « les fonctions de ces officiers se bornent à convertir des farines en pain, alors pourquoi leur donner le titre d'officier avec hiérarchie dans l'armée ? »⁶⁹⁸. L'assimilation est acceptée par la Chambre des députés mais elle est repoussée par le Sénat. La loi du 16 mars 1882 confirme leur statut. Alors que dans son article 28, elle prévoit une correspondance des grades des intendants avec ceux de la hiérarchie militaire, elle ne fait pas de même pour les officiers d'administration. Elle va même, dans son article 33, préciser que les officiers d'administration restent répartis en quatre services (bureaux, subsistances, hôpitaux, habillement et campement) mais que cette division n'est pas immuable et que, dans le cours de leurs carrières, les officiers d'administration peuvent être employés dans l'un ou l'autre de ces services suivant les décisions du ministre. Cet alinéa, apparemment anodin, coupe court

⁶⁹⁴ *L'armée d'hier et l'armée de demain*, Nancy Guérin, 1867, p.42.

⁶⁹⁵ Eyroux E., *Lettre à M. le général Allard*, Paris Tissier, 1866.

⁶⁹⁶ Par exemple, Pierre R., *op.cit.*, p.29.

⁶⁹⁷ *L'armée française*, 4 janvier 1882, « Les primes de gestion ».

⁶⁹⁸ *Observations sur la loi de l'administration de l'armée votée par le Sénat*, Paris Martinet, p.6.

à toute velléité d'exception pour les officiers des bureaux ou des hôpitaux, qui exercent des fonctions techniquement purement administratives, proches de celles des intendants. Cependant, selon certains commentateurs, l'absence de correspondance des grades aurait tenu plus à des subtilités de rédaction de la dernière heure qu'à une idée bien arrêtée⁶⁹⁹. Les intendants approuvent ce sort fait aux officiers d'administration en expliquant que, si en leur accordait l'assimilation, il faudrait en faire de même pour d'autres corps comme les archivistes, les gardes d'artillerie, et les adjoints du génie qui ont vis-à-vis des officiers d'état-major, d'artillerie et du génie, la même situation que celle des officiers d'administration vis-à-vis des intendants⁷⁰⁰. Les officiers d'administration et leurs partisans vont combattre cette situation. Un des arguments avancés est que l'assimilation nuirait à l'indépendance des officiers d'administration. Mais un observateur relève que si l'on admet qu'un officier passé dans l'intendance ne peut se résoudre à abandonner son grade vis-à-vis de l'armée, il ne faut pas s'étonner qu'un sous-officier ait le même sentiment quand il devient officier d'administration⁷⁰¹. Comme pour l'entrée dans l'intendance, les discussions vont s'intensifier⁷⁰². Il ne faut « plus de parias »⁷⁰³. L'officier d'administration, en raison des fonctions que remplissent certains d'entre eux dans le domaine des subsistances, est très souvent dénommé le « riz-pain-sel » que les militaires ne reconnaissent pas comme un des leurs⁷⁰⁴.

Mais progressivement des mesures vont améliorer la place des officiers d'administration. La décision, la plus symbolique pour le milieu militaire, est celle de 1883 relative au salut qui matérialise la déférence que doit le subordonné au supérieur. Les fonctionnaires et employés militaires doivent le salut et y ont droit suivant leur rang hiérarchique ou suivant le rang dont ils ont les prérogatives, et le texte souligne qu'à rang égal, le fonctionnaire ou l'employé militaire doit le premier le salut⁷⁰⁵. La circulaire de 1884 précise même que les officiers d'administration ne doivent le salut qu'à leurs supérieurs directs⁷⁰⁶. Ensuite, la note du 9 mai 1892 attribue des soldats d'ordonnance aux officiers d'administration du service de l'intendance, comme c'est le cas depuis longtemps pour les autres officiers⁷⁰⁷. La correspondance des grades avec la hiérarchie est effective le 28 avril 1900. Ce texte est voté grâce de nouveau aux efforts du sénateur Garreau, appelé par la communauté militaire « loi Garreau ». Comme l'écrit l'auteur de l'article sur le parlementaire, derrière des considérations parfois dérisoires, c'est tout le problème de l'esprit de l'armée de l'époque que pose ce texte⁷⁰⁸. Un an après

⁶⁹⁹ *La France militaire*, 9 août 1883, « La nouvelle tenue des services administratifs ».

⁷⁰⁰ *Cours de l'École d'administration militaire de Vincennes*, 1895-1897, p.189-199.

⁷⁰¹ *La France militaire*, 30 octobre 1884, « Les officiers et les assimilés ».

⁷⁰² *La France militaire*, 13 mars 1884, « L'intendance ». L'auteur écrit : « au lieu d'enlever aux intendants leurs galons, il faut les donner aux fonctionnaires et employés qui en sont privés ».

⁷⁰³ Capitaine Bride, *L'Echo de l'armée*, 17 janvier 1897.

⁷⁰⁴ Lieutenant Froment A., *Qu'est-ce qu'un officier ?*, Paris Librairie Illustrée, 1887, p.113.

⁷⁰⁵ *Journal Militaire Officiel*, 1883, p.95, « Décret du 28 décembre 1883 ».

⁷⁰⁶ *Le Spectateur militaire*, 1884, tome 26.

⁷⁰⁷ *Avenir militaire*, 10 juin 1892.

⁷⁰⁸ *Dictionnaire des parlementaires français*, p.1784.

la promulgation de la loi, la presse militaire souligne les efforts déployés par le sénateur qui, pour hâter l'examen de son projet de loi, se fait nommer membre de la commission de l'armée au Sénat⁷⁰⁹. Garreau poursuit sa demande de révision du statut des officiers d'administration en proposant une unification des corps des officiers d'administration pour que tous bénéficient des dispositions prises pour ceux de l'intendance⁷¹⁰. Après le vote de la loi d'assimilation, les défenseurs des officiers d'administration, pour éviter tout risque de conflit, demandent que l'on évite de placer les officiers d'administration sous les ordres d'officiers moins élevés en grade⁷¹¹.

Tous ces débats vont avoir une influence sur les relations professionnelles des officiers d'administration avec les intendants, comme le montrent notamment les notations de certains intendants⁷¹². Nous relevons deux exemples de conflits dans les appréciations de d'Amade⁷¹³ et celles d'Huguet⁷¹⁴. Le premier engage des polémiques avec des officiers d'administration et publie des brochures qui déplaisent à la hiérarchie. Cependant le sous-intendant d'Amade va vouloir venir en aide à l'officier d'administration Hugo, gestionnaire à l'hôpital militaire du Dey à Alger, dans des circonstances qui vont lui faire perdre son inscription au tableau d'avancement. En effet, l'officier d'administration est mis en non-activité par retrait d'emploi, à la suite de graves insuffisances relevées dans la comptabilité des matériels, cependant le sous-intendant transmet avec avis favorable la demande de l'officier d'administration pour l'emploi de directeur du Mont de piété en y joignant un faux certificat⁷¹⁵. Le second manque de mesure et de tact vis-à-vis de son chef de bureau. A l'inverse, il est reproché au sous-intendant de 2^{ème} classe Blanchenay d'être trop familier avec les officiers d'administration placés sous ses ordres⁷¹⁶. Les notations relèvent aussi des officiers d'administration qui secondent mal leurs chefs de service, ce qui doit singulièrement compliquer les relations au quotidien même si aucun conflit n'est mis en évidence. Les notateurs soulignent le bon travail fait par l'intendant qui parvient à surmonter le handicap comme l'adjoint de 1^{ère} classe Brisac⁷¹⁷ qui tient lui-même toutes les écritures avec l'aide d'un caporal, ou qui redresse un service délaissé par le comptable responsable, comme le sous-intendant de 1^{ère} classe Grain⁷¹⁸ qui met à niveau les services des vivres et des fourrages. Dans d'autres circonstances, l'intendant, chargé de la direction et de la surveillance de son service, doit assumer la responsabilité des dysfonctionnements causés par les

⁷⁰⁹ *La France militaire*, 25 mars 1889, « Les officiers d'administration. Interview de M. Garreau, sénateur d'Ille et Vilaine ». Le journaliste rapporte les propos du sénateur : « Ce jour, j'ai parlé près de deux heures devant la commission... ».

⁷¹⁰ *L'Echo de l'armée*, 1^{er} juillet 1900, « Nouveaux officiers d'administration ».

⁷¹¹ *L'écho de l'armée*, 10 mars 1901.

⁷¹² Voir annexe n°54.

⁷¹³ n°256.

⁷¹⁴ n°839.

⁷¹⁵ Lettre du 15 juillet 1881 de l'intendant général au ministre.

⁷¹⁶ n°614.

⁷¹⁷ n°253.

⁷¹⁸ n°611.

fautes commises par ses collaborateurs, comme c'est le cas pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Paitre⁷¹⁹ qui reçoit un blâme parce que la comptabilité du 116^{ième} régiment d'infanterie a été mal vérifiée par son chef de bureau, ou pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Villate⁷²⁰ qui est sanctionné de trente jours d'arrêts simples pour avoir trop fait confiance à son chef de bureau qui néglige la vérification du service l'habillement du 157^{ième} régiment d'infanterie. La presse militaire se fait également l'écho de conflits, comme celui survenu à Alger, en 1892, entre l'adjoint à l'intendance Hamilton (grade équivalent à celui de capitaine) et l'officier d'administration principal Seitz⁷²¹ (grade équivalent à celui de commandant) ; ce dernier lui conteste le droit de lui donner des ordres. Un avis est demandé au Conseil d'Etat qui approuve la position de l'adjoint au motif que les officiers d'administration ont une hiérarchie propre, ne comportant aucune assimilation avec les grades des officiers de l'armée de terre, et qu'un intendant, quel que soit son grade, a autorité sur un officier d'administration⁷²². C'est pour éviter ce type de problème relationnel que certains, au moment de la préparation de la loi du 16 mars 1882, proposent que les intendants débutent leur carrière par un grade immédiatement supérieur au grade le plus élevé que peut atteindre un officier d'administration⁷²³. L'autre exemple significatif, et qui va même prendre une dimension politique, est celui du différend qui oppose l'intendant militaire Baratier à l'officier d'administration Michel. Baratier punit l'officier comptable de quinze jours d'arrêts de rigueur parce que ce dernier aurait dénoncé un de ses supérieurs pour des faits de fraude reconnus exacts. Pour ce motif, à son arrivée au ministère, Cavaignac met Baratier en disponibilité. Mais l'ancien ministre de la guerre, Zurlinden, donne raison à Baratier qui affirme que Michel a été puni à cause de graves injures qu'il aurait proférées envers son supérieur en fonction et publiquement. Le député Rouanet interpelle le ministre pour s'opposer à la réintégration de Baratier qui finalement reçoit un blâme du ministre pour faute contre la discipline⁷²⁴.

Même s'ils ne font pas état de conflits ouverts, de nombreux commentateurs signalent le manque de considération que les intendants manifesteront envers les officiers d'administration sous leurs ordres et la manière avec laquelle ils seraient traités. Il suffit ici de donner quelques exemples. Le ton général est donné par l'un des plus anciens avocats des officiers d'administration qui n'y va

⁷¹⁹ n°500. Le dossier contient un volumineux dossier disciplinaire : lettre du général commandant le 11^{ième} corps d'armée à l'intendant militaire du 22 mai 1892, lettre d'explications de l'intendant militaire du 3 juin 1892, lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 3 septembre 1892, rapport au ministre du 20 septembre 1892.

⁷²⁰ n°638, rapport au ministre du 19 août 1905.

⁷²¹ L'identité des deux officiers en cause figure dans la partie de l'annuaire de 1892 qui indique la composition des organismes de l'intendance. Nous ne disposons pas de la notation d'Hamilton au grade d'adjoint.

⁷²² *L'Avenir militaire*, 8 juillet 1892, p.2. Cet article va enclencher une polémique dans les numéros suivants : dans celui du 18 juillet 1892, les défenseurs des officiers d'administration contestent cet avis en invoquant le statut des adjoints à l'intendance qui ne seraient que des stagiaires, ceux des intendants répliquent dans celui du 22 juillet 1892, « Les adjoints à l'intendance et les officiers d'administration ».

⁷²³ *L'armée française*, 4 janvier 1882, « Les primes de gestion ».

⁷²⁴ *La France militaire*, 29 mai 1896, « L'intendant Baratier. L'interpellation Rouanet » ; 3 juin 1896, « Lettre de Baratier » ; 5 juin 1896, « L'intendant Baratier ».

pas par quatre chemins en affirmant que les deux corps forment deux classes distinctes avec d'un côté celle privilégiée de l'intendance, et de l'autre celle obscure et effacée des officiers d'administration. Entre les deux aucune sympathie ne serait possible car les intendants affecteraient une rudesse de langage et une hauteur de formes⁷²⁵. Les intendants voudraient les maintenir en état d'infériorité⁷²⁶, en leur tapant sur les doigts⁷²⁷. Ils seraient « grincheux et emportés » avec les officiers d'administration, et « mielleux et souriants » avec les officiers des autres armes⁷²⁸. Ils les tiennent sous le joug⁷²⁹. Et pourtant un officier pourrait se passer d'un intendant, alors qu'un intendant ne peut pas se passer d'officiers d'administration⁷³⁰ car tout le travail reposerait sur les officiers d'administration qui préparent des documents que les intendants ne feraient que signer⁷³¹. La dernière accusation, portée tout au long de la période, est que les intendants fuiraient leurs responsabilités en cas de problème⁷³², ce qui, comme nous l'avons vu plus haut, mérite d'être nuancé. L'année même de leur assimilation, des analystes soulignent encore que les officiers d'administration se recrutent directement parmi les sous-officiers dont le niveau n'est pas égal à celui des sous-officiers des armes combattantes⁷³³. De façon générale, l'officier d'administration ne récolterait que le dédain de l'ensemble de la communauté militaire⁷³⁴.

Avec les officiers d'administration, les médecins militaires vont également demander une remise en question de leur situation dans l'armée de terre et notamment de leur position vis-à-vis des intendants.

La situation des médecins militaires

Avant la loi du 16 mars 1882, le service de santé est sous la tutelle de l'intendance. Avant la guerre de 1870, le sous-intendant Vauchelle, dans son cours d'administration militaire, s'attarde longuement sur l'action de l'intendant sur chaque malade qui, pendant tout le temps qu'il séjourne à l'hôpital, demeure sous l'autorité immédiate du sous-intendant militaire chargé de la surveillance administrative de l'établissement⁷³⁵. L'idée maîtresse est qu'il faut défendre les intérêts du Trésor en règlementant les conditions d'entrée du militaire à l'hôpital, la durée de séjour, et l'importance des

⁷²⁵ Baron de Reiffenberg, *L'intendance militaire*, Paris Tanera, 1863, p.3 et p.25.

⁷²⁶ *L'intendance militaire licenciée. Bases générales d'un projet de réorganisation de l'administration de l'armée*, Paris Dumaine, 1872, p.8.

⁷²⁷ Commandant Cremer C., *Quelques hommes et quelques institutions militaires*, Paris Dentu, 1872, p.35.

⁷²⁸ Capitaine Truchot M.C., *Armée française. Questions administratives*, Paris Lachaud, 1873, p.59.

⁷²⁹ Commandant Levrog, *Ce pauvre Monsieur l'Intendant*, Paris Eugène Figuière, 1934, p.39.

⁷³⁰ Baron de Reiffenberg, *Nouvelles propositions d'administration militaire*, Paris Tanéra, 1864, p.21.

⁷³¹ *L'armée française*, 25 septembre 1883, « La situation des officiers d'administration ».

⁷³² Par exemple, *L'administration et le contrôle par un administrateur en retraite*, Paris Dentu, 1863, p.14.

L'administration et le service de santé militaire en France, Paris Dumaine, 1879, p.17.

Armée et démocratie, 1^{er} mai 1910, p.54-55.

⁷³³ H.P.L., *Le Journal des sciences militaires*, 1900, p.84, « L'assimilation ».

⁷³⁴ *Le Rappel*, 4 mai 1910, p.88.

⁷³⁵ Sous-intendant Vauchelle, *op.cit.*, p.541-542.

soins prodigués. Les médecins militaires, représentés notamment par le docteur Chenu, vont combattre cette position et lui imputer une grande partie de la mortalité relevée au cours des campagnes du Second Empire⁷³⁶. Cette idée de relier l'augmentation de la mortalité au souci de respecter le règlement va être très souvent reprise dans des études⁷³⁷, et au parlement comme l'intervention que fait Pierre Marmottan, qui est docteur en médecine, à l'Assemblée nationale⁷³⁸. La commission de l'armée reconnaît cependant que le médecin est surtout préoccupé du malade alors que l'intendant a la sauvegarde des intérêts du Trésor⁷³⁹. Pour trouver un argument autre que la recherche des économies, qui risque d'être humainement peu défendable, les partisans du maintien de la tutelle prétendent que l'exercice de la profession médicale est incompatible avec le cumul d'une direction administrative⁷⁴⁰, d'autant plus que le corps médical connaît mal les règlements du service des hôpitaux comme le dit l'intendant militaire Vigo-Roussillon lors d'une intervention à la chambre le 26 mars 1878⁷⁴¹. Cet argument est déjà rejeté en 1873, dans les conclusions de la commission d'enquête qui souligne notamment que la direction administrative ne sera pas assez absorbante pour distraire le médecin de ses malades comme le prouve celle exercée par l'intendant qui ne fait que de rares apparitions dans l'hôpital⁷⁴². La commission de l'armée confirme cette idée que l'intendant ne peut être directeur de l'hôpital, car il n'en a ni le temps ni la compétence⁷⁴³.

Les écrits demandant la fin de la tutelle vont se multiplier. Le médecin militaire doit être un chef de service indépendant agissant sous sa responsabilité propre, contrôlé et non subordonné⁷⁴⁴, à ce titre l'intendance peut conserver le contrôle des recettes et des dépenses⁷⁴⁵. Le pouvoir de notation des médecins par les intendants est contesté⁷⁴⁶. Le service de santé doit être autonome et les médecins militaires doivent être assimilés à la hiérarchie générale⁷⁴⁷. Pourtant des voix s'élèvent parmi les médecins pour tempérer cette volonté d'émancipation en contestant l'autorité médicale sur tout le

⁷³⁶ Docteur Chenu J.C., *De la mortalité dans l'armée et les moyens d'économiser la vie humaine. Extraits des statistiques médico-chirurgicales des campagnes de Crimée en 1854-1856 et d'Italie en 1859*, Paris Hachette, 1870.

Voir également du même auteur d'autres travaux cités dans la bibliographie.

⁷³⁷ L. Ade, *Le Spectateur militaire*, 1871, tome 21, « La médecine militaire et l'intendance ».

⁷³⁸ *Journal Officiel*, 1880, p.2019, « Proposition de loi Marmottan ». Le député lance : « Faire passer les économies avant le salut des hommes est une immoralité que personne n'oserait soutenir ».

⁷³⁹ Rapport Bouchard, *op.cit.*, p.60.

⁷⁴⁰ Intendant militaire West, *Lettres d'un intendant militaire à M. le ministre de la défense sur l'administration de l'armée*, Paris Dumaine, 1876, p.33.

⁷⁴¹ R. Forissier, *op.cit.*, p.355.

⁷⁴² *Journal Officiel*, 1783, p.4584, « Rapport de la commission d'enquête ».

⁷⁴³ Rapport Bouchard, *op.cit.*, p.60.

⁷⁴⁴ L. Ade, *Le Spectateur militaire*, 1870, p.118, « La médecine militaire et l'intendance ».

⁷⁴⁵ J. Jeannel, *Union médicale*, 20 mai 1870, « Intendance, médecine et pharmacie militaires ».

⁷⁴⁶ *Administration militaire. Propositions de réorganisation*, Lyon Labaume, 1866, p.11.

⁷⁴⁷ *L'Avenir militaire*, 26 avril 1876, reprend un article de Chazeaud paru dans la *Revue économique*.

L'armée française, 8 janvier 1882, « A propos de la loi sur l'administration ».

service de santé, et en avançant le principe que l'autorité sanitaire ne peut exister en plus de l'autorité militaire et que l'on ne peut pas donner au médecin militaire la direction de l'hôpital⁷⁴⁸.

Il convient de souligner que, malgré l'intensité des débats, et contrairement à ce que nous avons pu constater pour les officiers d'administration, nous ne trouvons aucun témoignage de conflit entre les intendants et les médecins militaires⁷⁴⁹, à l'exception du sous-intendant de 2^{ème} classe Patart⁷⁵⁰, mais dans des circonstances très particulières, qui reçoit un blâme pour avoir remis à un médecin-major des documents destinés à étayer des accusations reconnues fausses contre son chef de mission au Pérou. Une petite allusion est faite pour le sous-intendant Pézeril⁷⁵¹. Dans les dossiers des sous-intendants de 1^{ère} classe Gérard de La Calvinière⁷⁵², Huot du Neuvier⁷⁵³ et Parmentier⁷⁵⁴, les notations soulignent leurs actions fructueuses vis-à-vis des hôpitaux dont ils ont la surveillance mais ne font pas référence aux médecins militaires. Dans les histoires médicales de la guerre de 1870, les médecins militaires évoquent parfois les relations avec les intendants, l'un d'eux met en évidence la bonne entente qui règne entre les intendants et les médecins qui travaillent de concert⁷⁵⁵, tandis qu'un autre cite l'erreur commise par un intendant qui part pour Haguenau et oublie de donner des ordres à l'ambulance ce qui oblige le personnel médical à se débrouiller tout seul⁷⁵⁶.

La loi du 16 mars 1882 consacre l'autonomie du service de santé. Mais, dans sa version initiale, même si elle laisse aux médecins militaires la direction du service, la loi ne rompt pas le cordon ombilical qui relie le service de santé à l'intendance. En effet, elle stipule dans son article 4 que, contrairement aux autres services (artillerie, génie, poudres et salpêtre,) dont les directeurs reçoivent la délégation de crédits du ministre, il est fait exception pour le service de santé dont les crédits sont reçus et les dépenses ordonnancées par le service de l'intendance. Comme le précise l'article 18, cette disposition implique que l'intendance vérifie les comptabilités des pharmaciens et des officiers d'administration, et leur donne directement des instructions comptables. L'intendance n'intervient plus également dans le fonctionnement du service de santé en campagne comme le montre le décret du 31 octobre 1892 qui ne fait jamais allusion à l'intendance⁷⁵⁷. Dans sa version en vigueur à la veille de la guerre de 1914, l'article 4 ne fait plus aucune exception, et, selon le nouvel article 18, ce sont les directeurs du service de santé qui remplissent les missions auparavant dévolues

⁷⁴⁸ Docteur C. Roucher, *De l'autorité et de la responsabilité médicale dans l'armée*, Paris Baillière, 1873, p.8 et p.13.

⁷⁴⁹ Voir annexe n°55.

⁷⁵⁰ n°964, lettre du 6 mars 1914 du ministre au général commandant le 13^{ème} corps d'armée.

⁷⁵¹ n°269.

⁷⁵² n°47, notation de 1853.

⁷⁵³ n°110, notation de 1867.

⁷⁵⁴ n°156, notation de 1872.

⁷⁵⁵ Docteur Paul Dauve, *L'ambulance de la division Abel Douay en 1870*, Paris Lavauzelle, 1899, p.12.

⁷⁵⁶ Docteur Brice et Capitaine Bottet, *Le corps de santé militaire en France. Son évolution. Ses campagnes 1708-1882*, Paris Berger-Levrault, 1907.

⁷⁵⁷ Paris Imprimerie nationale, 1892.

aux intendants. L'auteur d'un article déplore cependant cette volonté de séparer systématiquement l'intendance du service de santé à propos de la nomination d'un médecin major des corps de troupe au poste de professeur d'administration et de législation à l'Ecole du Val-de-Grâce, il estime qu'il était préférable d'y nommer un sous-intendant⁷⁵⁸. Mais pour les intendants, la fin de la tutelle sur le service de santé est la perte de leur plus beau fleuron⁷⁵⁹. En effet, au cours des campagnes, les intendants participent à l'enlèvement et au transport des blessés, et c'est au cours de ces opérations que beaucoup d'entre eux se sont illustrés, ont été tués ou blessés⁷⁶⁰, comme Coulombeix⁷⁶¹. Parmi la population des intendants que nous étudions les exemples sont nombreux comme le sous-intendant de 2^{ème} classe Le Cler qui s'illustre dans la direction des hôpitaux de Marseille et de Toulon pendant la guerre de Crimée⁷⁶².

Les débats sur les transformations de l'administration militaire ont ainsi permis de situer les intendants dans l'armée de terre. Mais leur image doit être précisée par la manière dont ils sont perçus par la société militaire.

⁷⁵⁸ Contrôleur en retraite G. Sagui, *La France militaire*, 14 janvier 1888, « Un symptôme ».

⁷⁵⁹ R. Forissier, *op.cit.*, p.354.

⁷⁶⁰ Société des amis de l'école polytechnique, Paris Gauthier-Villars, 1951, p.371.

⁷⁶¹ Voir plus haut, p.42.

⁷⁶² n°104, notation de 1856.

Chapitre III

Les intendants dans la société militaire

Les intendants dans leurs actions quotidiennes auprès de tous les titulaires de commandement, quel que soit leur niveau dans la hiérarchie, sont les représentants de l'administration militaire qui est jugée, à travers eux, par un corps d'officiers dont la priorité est la préparation des troupes au combat. L'administratif, au sens large, est celui qui vient, en appliquant des règlements, compliquer la mission des officiers le plus souvent réfractaires ou mal formés à l'administration militaire. Les intendants ne sont pas vraiment acceptés comme officiers et ne passent que pour des assimilés dont le travail au côté des autres officiers peut les mettre en opposition avec eux.

I- Les intendants représentants de l'administration militaire

Il convient au préalable de décrire l'image que donne l'administration militaire dans le milieu militaire.

1. L'administration militaire

La première impression de l'administration militaire qu'en donnent les analystes est celle d'une tendance à l'omnipotence comme le ressent le général du Barrail qui cite le cas du général Lefort qui passe toute sa carrière dans les bureaux du ministère ce qui le conduit à la conception que l'armée est faite pour les bureaux et non les bureaux pour l'armée. Mais en reprenant des propos du duc d'Audiffret Pasquier, il explique que l'attitude relevée précédemment serait celle de tout général qui, malgré toutes ses excellentes intentions, serait contraint de se laisser dominer par les bureaux¹, car une partie de l'armée ne chercherait qu'à faire valoir des privilèges ou mettre en avant des prérogatives en oubliant le principe que les troupes sont réunies pour servir l'Etat². Les intendants contestent cette perception des bureaux de la guerre qui en font une puissance occulte³. Cette situation conduirait à annihiler la subordination de l'administration au commandement prônée par la loi du 16 mars 1882⁴. Certains, dès la fin de la guerre de 1870, qualifient même cette administration de caste, ce qui serait le principal obstacle au progrès⁵. Cette prépondérance de l'administration conduirait à une tendance au conservatisme. Cette idée se retrouve dans de nombreux commentaires.

¹ Général du Barrail, *Mes souvenirs*, p. 127 et p.182.

² V. Chareton, *Projet motivé de réorganisation de l'état militaire de la France*, Paris Plon, 1871, p.55.

³ Adjoint Caille, *Les bureaux de la guerre et Monsieur le duc d'Audiffret Pasquier*, Niort Favre, 1874, p.4.

⁴ *Journal des sciences militaires*, 9^{ième} série, tome 24, p.162, « L'officier et les cadres supérieurs ».

⁵ Charles de Freycinet, *La guerre en province*, p.365.

L'administration se complairait dans la routine⁶. Elle serait capable de s'inspecter, de se contrôler, et parfois même de se critiquer, mais elle ne saurait pas se réformer⁷, ce qui conduirait au maintien de règlements archaïques⁸, car les administrateurs auraient le culte des précédents⁹. Livré à lui-même, le fonctionnement de cette administration occasionnerait des gaspillages comme le souligne un intendant qui évoque le compte de liquidation de la guerre de 1870 qui fonctionne encore quinze ans après la fin des hostilités et qui nécessite l'émission d'un emprunt continu duquel la Cour des Comptes ne serait jamais parvenue à obtenir des justifications sérieuses¹⁰.

La principale conséquence est le développement de la paperasse qui fait l'objet de constantes plaintes de la part du milieu militaire. La presse militaire notamment se fait l'écho des remarques ; dans un article sans concessions et très symbolique, un commentateur préconise pour en venir à bout d'employer « la masse et la hache »¹¹, et le thème revient encore bien des années plus tard¹². Une étude plus récente l'évoque¹³. Les intendants expliquent, bien avant la guerre de 1870, la nécessité de la multiplication des écritures par le besoin de maintenir la clarté de la comptabilité¹⁴, ou par le besoin de satisfaire à des besoins infinis avec des moyens limités¹⁵, mais après la loi du 16 mars 1882, l'intendant militaire Perrier reconnaît que la recherche de la diminution des abus entraîne la multiplication des formes qui ne diminue que les moyens de les reconnaître¹⁶. Les témoignages sur l'extrême complexité des procédures administratives ne vont pas manquer. D'une façon générale, la législation contient des subtilités qui assoient la puissance de ceux capables de les démêler¹⁷, ou génère une foule d'impédimenta de toute nature, qui gênent les corps sous prétexte d'administration¹⁸. Des secteurs particuliers sont parfois évoqués. Ainsi les comptables des corps de troupe doivent former au moins pendant deux ans leurs secrétaires¹⁹. Toute question de solde devient un problème plus difficile à résoudre qu'une équation du quatrième degré²⁰. Il faut deux mois pour organiser des

⁶ Louis Jolivet, *op.cit.*, p.5. L'auteur qui est un officier d'administration très vindicatif, ajoute en faisant référence aux intendants : « ...dès qu'un téméraire ose y porter la main, on les voit s'entendre comme larrons en foire pour courir sus à cet ennemi de leur douce quiétude... ».

⁷ *Revue politique et parlementaire*, mai 1897, p.295.

⁸ Capitaine P. Simon, *La discipline moderne*, Paris Lavauzelle, 1908, p.52.

⁹ J. Monteilhet, *op.cit.*, p.157.

¹⁰ Bolot, *op.cit.*, p.164.

¹¹ *La France militaire*, 28 avril 1880.

¹² *La France militaire*, 22 janvier 1897, « La paperasserie dans l'armée ».

¹³ William Serman, « L'esprit de corps des officiers français au XIX^{ème} siècle », p.489, *Sensibilité, pouvoir et société, Actes du colloque de Rouen 24-26 novembre 1987*, Université de Rouen, 1987.

¹⁴ Sous-intendant Marchant de La Ribellerie, *op.cit.*, p.8.

¹⁵ *Le spectateur militaire*, 1870, « A propos du livre intitulé « l'administration de l'armée française » », p.443.

¹⁶ E. Edmond, *Journal des sciences militaires*, 1883, 9^o série, tome 11, p.282, « De l'administration et de la comptabilité des corps de troupe ».

¹⁷ *Le dernier mot sur l'administration militaire*, 1876, p.24.

¹⁸ F. Flatters, *Le spectateur militaire*, 1871, « De la réorganisation militaire de la France », p.251.

¹⁹ *Revue de Paris*, septembre-octobre 1910, « Administration et instruction militaire », p.740.

²⁰ Leser, *op.cit.*, p.213.

manœuvres de garnison²¹. Pour aligner les chiffres, il faudra instituer le baccalauréat administratif²². Les formalités administratives allongent les délais²³. Pour étayer les critiques, l'administration militaire française est comparée à son homologue allemande, cette dernière est, non seulement, beaucoup plus simple, mais aussi, elle est applicable aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre²⁴. La comptabilité régimentaire exige une dépense de papier aussi considérable que pour un département ministériel²⁵.

Deux solutions sont proposées pour alléger les procédures. La première est l'externalisation vers le secteur civil d'une partie des activités, notamment celles relatives aux approvisionnements²⁶, ou de confier les emplois de secrétaires des officiers comptables à des employés civils²⁷. Cependant, certains soulignent que la comptabilité du ministère de la guerre est particulière et qu'elle est difficilement transférable au ministère des finances²⁸. La seconde solution, qui est beaucoup plus souvent préconisée, est la recherche de la simplification qui devient un mot d'ordre récurrent. La presse militaire multiplie les articles sur la simplification des écritures²⁹, mais les analyses aboutissent le plus souvent à un constat d'échec, la paperasse semble invincible. Ce qui conduit un anonyme à écrire : « Simplifier la comptabilité. Hélas que de fois depuis vingt ans a-t-on pincé cette guitare ! »³⁰. Cependant les adeptes de la simplification ne baissent pas les bras. Certains pensent qu'il faut, en s'inspirant du modèle allemand, que tout l'agencement de l'organisation administrative ait pour point de départ les exigences mêmes du champ de bataille, et repose sur de grands principes simples³¹. L'objectif est de mettre sur pied de guerre la machine administrative sans secousse fâcheuse³², ou au moins pour les unités mobilisées³³. Pour parvenir à ce résultat, il est nécessaire de simplifier la comptabilité des approvisionnements³⁴. Cependant ces propositions ne débouchent pas sur des

²¹ Sous-intendant Bolot, *op.cit.*, p.184-185.

²² *Revue du Cercle Militaire*, 15 janvier 1887, « Esquisse d'un projet de réforme des corps de troupe », p.140.

²³ Verdier, *op.cit.*, p.358. L'auteur cite une affaire de distribution de couvertures demandées en plein hiver, et qui ne sont disponibles que vingt jours plus tard au moment de la disparition du froid.

²⁴ Emile Simond, *Journal des sciences militaires*, 1883, 9^{ième} série, p. 255, « De l'administration et de la comptabilité des corps de troupe ».

²⁵ *Morale de l'invasion prussienne*, p.15.

²⁶ H.C. Margaine, *op.cit.*, p.37.

Morale de l'invasion prussienne, op.cit., p.194.

Général Gougéard, *op.cit.*, p.85.

Charles de Freycinet, *op.cit.*, p.366.

Jules Moch, *Journal des sciences militaires*, 1874, p.525, « Etude sur l'organisation du régiment d'infanterie ».

²⁷ A.G., *Revue du cercle militaire*, 8 mai 1897, n°19, p.482, « Les employés dans l'armée ».

²⁸ Cosseron de Villenoisy, *Journal des sciences militaires*, 1874, p.35, « Observations relatives au règlement du 19 novembre 1871 ».

²⁹ *La France militaire*, 28 octobre 1887, « Simplification des écritures » ; 28 avril 1888, « Simplification ! » ; 26 mars 1897, capitaine retraité Godard, « L'administration française et la simplification des écritures » ; 15 mars 1898, « Simplification des écritures ».

³⁰ Commandant X, *Revue de Paris*, janvier-février 1904, p.747, « Une réforme maritime ».

³¹ Camille Pelletan, *op.cit.*, p.8.

³² Jules Moch, *op.cit.*, p.525.

³³ *Journal des sciences militaires*, Tome 29, p.181, « Chronique de la quinzaine ».

³⁴ Colonel Lewal, *Entretiens sur l'administration militaire*, p.59.

mesures concrètes. Des études demandent des changements plus précis dans les modalités de tenue de la comptabilité. Ainsi, dans un mémoire du 12 mars 1874, l'intendant général Friant préconise d'utiliser le système de l'abonnement en remplacement de nombreux états individuels. Ce choix aurait pour avantage de préserver la sincérité, l'ordre et la promptitude dans la production des pièces justificatives, tout en supprimant une foule d'écritures et en liquidant les comptes de guerre dans des délais plus courts³⁵. Cette idée est encore reprise plusieurs années plus tard³⁶. Un observateur demande, pour la mise en œuvre des réquisitions, l'emploi de chèques, au lieu des bons, qui exigent un système de comptabilité plus expéditif, et, comme précédemment, réduit les délais de liquidation des comptes des guerres³⁷. Deux autres idées remettent en cause le fonctionnement administratif des corps de troupe. La première est la suppression de la masse (budget) individuelle de petit équipement, qui exige la tenue d'un très grand nombre de registres, et son remplacement par une masse collective³⁸. Cette proposition revient à plusieurs reprises par la suite³⁹. La seconde à un but plus ambitieux qui consiste à remettre en cause le principe du fonctionnement financier des unités. Pour expliquer le changement demandé, et sans entrer dans le détail des techniques administratives, il convient de rappeler que le budget est alloué aux régiments par grands postes de dépense, appelés masses, par exemple l'une d'elle est consacrée à l'entretien du casernement. Les corps de troupe ne sont pas libres d'utiliser les masses à leur guise, et l'opération qui consiste à virer des fonds d'une masse à l'autre, pour s'adapter aux dépenses au quotidien, exige une demande d'autorisation instruite par l'intendance. Pour alléger la procédure, il suffirait que les virements soient faits à la fin de la gestion annuelle. Ces deux conceptions, et surtout la seconde qui est très novatrice, remettent en question le fonctionnement de l'intendance car elles lui enlèvent des domaines importants du champ d'action de la surveillance administrative qu'elle exerce vis-à-vis des régiments. Mais l'intendance n'est pas oubliée et son travail est mis explicitement en question au travers, par exemple, des deux techniques de contrôle que sont les revues d'effectifs et les vérifications des feuilles de journées. Selon les commentateurs, les revues, nécessaires dans les premiers temps du commissariat des guerres pour s'assurer du bien-fondé des allocations consenties au corps, sont devenues d'inutiles parades, car l'intendance ne manque pas de moyens de faire les vérifications bien plus efficacement sur pièces que sur place⁴⁰. Il en va de même pour les feuilles de journées qui donnent lieu à un examen long et coûteux alors qu'il est facile de gagner du temps en les confrontant à d'autres états⁴¹. Son organisation

³⁵ Pierron, *op.cit.*, p.1406-1408.

³⁶ *Journal des sciences militaires*, 9^{ième} série, tome 11, 1883, « De l'administration et de la comptabilité des corps de troupe ».

³⁷ Studens, *op.cit.*, p.184.

³⁸ G.L.M., *Journal des sciences militaires*, mars 1889, p.361, « L'organisation et le commandement des corps de troupe ».

³⁹ *L'Echo de l'armée*, 24 octobre 1897, « La masse d'habillement ».

⁴⁰ *La France militaire*, 25 août 1887, « Les revues d'effectifs ».

⁴¹ *La France militaire*, 28 octobre 1887, « Question d'indemnité ».

logistique est également évoquée, les ravitaillements seraient améliorés si la chaîne entre le corps d'armée et les corps de troupe était simplifiée en supprimant les intendances intermédiaires⁴². Cependant de nombreux commentateurs conviennent que les formalités sont nécessaires pour maintenir l'ordre, empêcher le gaspillage et la fraude, et les simplifications doivent aboutir à les rendre pratiques en même temps qu'efficaces⁴³.

A cet effet, le ministère organise des commissions d'études. Nous pouvons donner quelques exemples. Le 10 novembre 1887, une commission chargée d'apporter des modifications aux règlements adresse un rapport au président de la république. Elle est composée d'officiers de corps de troupe, d'un sous-intendant et de membres du corps de contrôle⁴⁴. Le 23 avril 1900, le ministre adresse des questionnaires aux généraux de corps d'armée pour simplifier l'administration⁴⁵. Une commission destinée à réformer la comptabilité militaire est mise en place en 1908 sous la présidence du général Roques. En 1912, soit quatre ans plus tard, le ministre répond à une question posée par un parlementaire en lui disant que des mesures sont encore à l'étude comme l'administration des corps de troupe sans conseil (réunions périodiques du chef de corps et de ses principaux collaborateurs administratifs)⁴⁶. Des intendants participent à ces commissions, et certains sont même félicités⁴⁷.

Cependant, même si de nombreux intendants sont appréciés par leurs supérieurs comme des esprits chercheurs ou innovateurs, aucun ne recherche les simplifications⁴⁸, à l'exception du sous-intendant de 1^{ère} classe Bouche⁴⁹ et du sous-intendant de 3^{ème} classe Gal. Bouche s'attache à simplifier les détails de la comptabilité, et Gal⁵⁰ simplifie le fonctionnement des services dont il est chargé. Dans les autres dossiers, les notateurs font référence à des améliorations ou évoquent un esprit inventif, imaginatif, ingénieux, judicieux ou chercheur. Ces qualités, pour certains, sont déjà relevées dans les notations dans l'arme d'origine. De nombreux autres intendants ont un esprit pratique ou sont débrouillards. Cette tendance des intendants à ne pas rechercher des simplifications comptables est étonnante, car ils sont nombreux, comme nous le voyons plus loin, à avoir tenu des emplois administratifs dans leur arme d'origine et qu'ils ont, de ce fait, tenu au quotidien et dans le détail, des comptabilités. Leur changement d'attitude, après le passage dans l'intendance, peut s'expliquer par la position qu'ils tiennent dans les organismes où l'examen des comptabilités est du ressort des officiers d'administration. Cependant, cette séparation des tâches ne dispense pas les intendants en

⁴² Général Lewal, *Tactique des ravitaillements*, p.39-42.

⁴³ Général Cosseron de Villenoisy, *Journal des sciences militaires*, septembre 1886, « La désorganisation de l'armée ».

⁴⁴ *Journal militaire*, 10 novembre 1887.

⁴⁵ *Revue du cercle militaire*, 9 juin 1900, p.595.

⁴⁶ *Journal Officiel*, 1912, p.1303.

⁴⁷ Voir annexe n°56.

⁴⁸ Voir annexes n°57 et n°58.

⁴⁹ n°75, notation de 1857.

⁵⁰ n°903, notation de 1909.

cas d'erreurs ou d'insuffisances dans les vérifications, ils assument les fautes commises par leurs subordonnés et sont sanctionnés.

Pour alléger le poids de l'administration militaire, il s'agit, non seulement de simplifier, mais aussi de privilégier le personnel combattant en remettant en question le nombre des administratifs.

2. Le nombre des administratifs

Au moment de l'examen du nombre des intendants, nous avons relevé des écarts entre les effectifs prévus aux cadres et ceux en service. Le problème du nombre des administratifs en général, et celui des intendants en particulier, devient un thème important de discussion. Les administratifs seraient trop nombreux, et pour argumenter leur position, les défenseurs de cette thèse utilisent plusieurs méthodes. La plus fréquente consiste à comparer les effectifs des personnels administratifs français et allemands. Ainsi une étude menée en 1887, qui ne prend pas en compte les intendants, aboutit à un excédent de six cent quarante-quatre postes⁵¹. Il n'y a pas lieu cependant de s'interroger sur la pertinence de cette comparaison qui confronte des données différentes et qui, notamment, n'intègre pas le personnel civil servant dans l'administration militaire allemande, comme le soulignent des commentateurs⁵². Dans une autre proposition, plus centrée sur l'intendance elle-même, cent vingt-quatre postes de fonctionnaires peuvent être supprimés. L'auteur part d'un effectif de trois cent quatre-vingt-dix-neuf officiers, dont vingt-sept assimilés généraux, contre cent soixante-dix en Allemagne où le grade le plus élevé est celui de lieutenant-colonel (grade équivalent à celui de sous-intendant de 2^{ème} classe en France)⁵³. Une seconde méthode consiste à demander la fusion du corps de contrôle et de l'intendance, ce qui permettrait de réduire l'effectif à plus de la moitié de ceux

⁵¹ *Les réformes de l'armée française*, p.128 :

	Allemagne	France	Excédent
Intendance		324	
Contrôle	158	46	212
Bureaux intendance	489	500	11
Hôpitaux	191	350	159
Pharmaciens	21	138	117
Subsistances	347	424	77
Habillement/campement	37	105	68
Total	1243	1887	644

⁵² Capitaine Verdier, *L'esprit militaire*, Paris Société d'édition des gens de lettres, 1896, p.280.

⁵³ Colonel Lewal, *La réforme de l'armée*, Paris Dumaine, 1871, p.125 :

Grades	Existants	Proposés	En plus	En moins
Intendant général	8	0		8
Intendant militaire	26	2		24
Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	50	28		22
Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	100	50		50
Adjoint de 1 ^{ère} classe	56	82	26	
Adjoint de 2 ^{ème} classe	24	0		24
Total	264	162	-26	+128
Bilan			-102	

prévus par la loi de 1893. Pour la constitution de ce nouveau corps, le sommet de la hiérarchie des nouveaux grades serait constitué par un grade équivalent à celui de général de brigade, au lieu de général de division pour les hiérarchies de l'intendance et du corps de contrôle⁵⁴. Une troisième méthode s'appuie sur la mission de l'intendance qui doit se limiter au contrôle pour laquelle deux classes de sous-intendants et une classe d'intendants doivent suffire⁵⁵.

Les plus hauts gradés sont les cibles privilégiées. Ainsi, il faut supprimer les intendants généraux. L'argument principal est que la future loi sur l'administration de l'armée crée un corps de contrôle qui va assurer la mission d'inspection des intendants titulaires de ce grade. Cette idée est avancée au lendemain de la guerre de 1870⁵⁶, et au moment des discussions sur la préparation de la loi sur l'administration de l'armée⁵⁷, ainsi qu'au sein de la commission sur l'administration de l'armée⁵⁸. La loi du 16 mars 1882 maintient ce grade, mais, selon un observateur, la commission du budget poursuivrait sa suppression⁵⁹. Il faudrait aussi réduire le nombre des intendants militaires dans des proportions parfois importantes⁶⁰. Mais pour beaucoup d'analystes, il faut remettre en question l'ensemble du cadre en supprimant un nombre conséquent de postes⁶¹. Le projet de loi de 1892, qui réduit les effectifs prévus pour le corps de contrôle et l'intendance par la loi sur l'administration de l'armée, considérés comme fort exagérés, est largement approuvé⁶². Déjà avant le vote de la loi, le

⁵⁴ H.P.L., *Journal des sciences militaires*, 1893, p. 213, « L'organisation du service de l'intendance et du contrôle » :

Grades	Nombre	Equivalent dans l'arme
Contrôleur général	5	Général de brigade
Contrôleur ou directeur	40	Colonel
Sous-directeur de 1 ^{ière} classe	50	Lieutenant-colonel
Sous-directeur de 2 ^{ème} classe	70	Commandant
Total	165	

⁵⁵ Alban Malcor, *L'armée homogène ou unification du corps d'officiers*, Paris Dumaine, 1872, p.123.

⁵⁶ Lieutenant-colonel Fay, *Projet de réorganisation de l'armée française*, Tours Mame, 1872, p.35.

⁵⁷ F. Le Beschu de la Bastays, *Simple projets de loi sur l'administration de l'armée et le service de santé*, Paris le Moniteur Universel et Dumaine, 1876, p.27.

⁵⁸ Bouchard Léon, *op.cit.*, p.191.

⁵⁹ Général Thoumas, *Causeries militaires*, Paris Kolb, 1887, p.61.

⁶⁰ Général Messimy M., *Considérations sur l'organisation de l'armée*, Paris Lavauzelle, 1907, p.241, pour une diminution de ¾ des emplois.

⁶¹ *L'armée Française*, 30 septembre 1884, l'auteur de l'article demande la suppression de 2 intendances divisionnaires, 3 intendances sur 4 en Algérie, et 60 sous-intendances en métropole.

⁶² *Avenir militaire*, 20 décembre 1892, « Les services administratifs et la loi des cadres » :

Corps de contrôle	Loi du 16 mars 1882	Projet de loi de 1892	Différence
Total	80	52	-28
Intendance			
Intendant général	7	4	-3
Intendant militaire	30	24	-6
Sous-intendant de 1 ^{ière} classe	90	62	-28
Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	100	87	-13
Sous-intendant de 3 ^{ème} classe	110	95	-15
Adjoint à l'intendance	50	43	-7
Total	387	315	-72

Sénat préconise un effectif de 300, chiffre bien inférieur à celui prévu par la commission de l'armée (qui est de 387)⁶³. L'Inspection permanente des écoles reprend encore ce thème plusieurs années après la loi de 1892⁶⁴. Le thème de la diminution des effectifs des intendants, dont ne nous citons que quelques exemples, devient une source d'inspiration inépuisable dans les ouvrages sur l'organisation militaire⁶⁵, et dans les revues militaires⁶⁶ et générales⁶⁷.

Dans la presse militaire, des actes de gestion de la direction de l'intendance, qui illustreraient le sureffectif, sont longuement commentés. Par exemple, un article relève que sur trente-quatre intendants militaires, certains sont en disponibilité, ce qui prouve que leur présence n'est pas nécessaire⁶⁸. D'autres considèrent qu'il n'est pas utile de nommer à Lille un intendant général dont la présence est jugée indispensable, alors que ce fonctionnaire ne cesse d'habiter Paris⁶⁹, et que le dédoublement de la sous-intendance de Laghouat n'est pas justifié⁷⁰. Le pouvoir de nomination est même contesté. On reconnaît que la 5^{ème} direction n'a intégré que trois fonctionnaires en 1890, mais on considère qu'elle bénéficie d'un privilège en pouvant procéder à des nominations quand elle le décide et dès que des vacances se présentent⁷¹. Cependant pour donner une image plus complète des réflexions relatives à l'effectif, il convient de préciser que l'intendance n'est pas la seule à subir la critique, car certains analystes font encore le tri entre les officiers des armes, en distinguant les officiers d'état-major des autres officiers. Les premiers sont jugés trop nombreux⁷², en comparaison avec ceux de l'armée allemande⁷³.

Mais comme le rappelle un témoin de l'époque, tous les projets et les propositions de réductions des effectifs des intendants se heurtent à leur opposition car, selon eux et leurs défenseurs, le personnel administratif n'est pas assez nombreux⁷⁴. Le spectre de la guerre de 1870 et, en particulier, les déboires causés par le manque d'effectif, sont bien sûr présents dans tous les esprits. La création d'une sous-intendance, mesure qui n'a pas dû être obtenue facilement, est si chère à

⁶³ *La France militaire*, 1880, « La loi sur l'administration ».

⁶⁴ S.H.D., carton, X116, note du 27 avril 1910.

⁶⁵ J. Truchy, *L'armée française en 1871*, Paris Dentu, 1871, p.94.

Colonel Fix, *Le service dans les états-majors*, Paris Berger-Levrault, 1891, p.102.

⁶⁶ N. L. Caron, *Le Spectateur militaire*, 1873, « Mémoire sur l'administration militaire en France », p.414.

L. Samion, *Le Spectateur militaire*, 1884, Tome 26, « Réforme de l'administration militaire », p.81.

Capitaine P., *Le Journal des Sciences militaires*, septembre 1886, « Le projet de lit militaire et les cadres d'officiers », p.412.

Le Journal des Sciences militaires, 1888, 9^{ème} série, « L'officier et les cadres supérieurs », p.361.

Le Journal des Sciences militaires, 1894, p.89.

⁶⁷ L. Boudenot, *Revue politique et parlementaire*, janvier 1903,

⁶⁸ *Avenir militaire*, 26 mars 1873, « Annuaire militaire de 1873 ».

⁶⁹ *La France armée*, 30 novembre 1886, « Nos intendants ».

⁷⁰ *Avenir militaire*, 10 juillet, 3 août et 21 août 1894.

⁷¹ *Avenir militaire*, 3 septembre 1890, « Les promotions du 25 septembre ».

⁷² Colonel Robert, *Réformes nécessaires*, Paris Lavauzelle, 1894, p.68.

⁷³ Verdier, *op.cit.*, p.282.

⁷⁴ *Le Journal des Sciences militaires*, 1886, « Chronique de la quinzaine », p.33.

l'intendance qu'elle le souligne dans la mention de nomination du nouveau titulaire⁷⁵. De même, dans leurs souvenirs, les intendants font part de leurs difficultés comme de La Ville qui doit organiser son service tout seul sans officier d'administration et sans commis⁷⁶. Les difficultés causées par le sous-effectif sont évoquées dans les notations connues de trente-sept intendants⁷⁷. Nous relevons, dans trois cent quarante et un dossiers, que les supérieurs précisent dans leurs appréciations que des intendants sont responsables d'un service difficile ou délicat⁷⁸. Pour plusieurs fonctionnaires, le service est jugé trop lourd. En début de carrière, le handicap est soit le manque d'expérience comme pour l'adjoint de 1^{ière} classe Sérand⁷⁹ et le sous-intendant de 3^{ième} classe Defait⁸⁰, soit un service peu adapté comme celui de l'adjoint de 1^{ière} classe Hagron⁸¹. Pour le sous-intendant de 3^{ième} classe Joudou, la suppression d'une sous-intendance a entraîné un report de charges très important⁸². Dans la suite de la carrière l'intendant est apprécié comme n'ayant pas des dispositions adaptées malgré les efforts déployés comme pour les sous-intendants de 2^{ième} classe Cartier⁸³ et Laroche⁸⁴. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Griolet est débordé⁸⁵. C'est aussi le cas pour le sous-intendant de 3^{ième} classe Charton malgré un sureffectif momentané⁸⁶.

Ce sous-effectif a deux principales conséquences. La première est qu'elle complique la gestion au quotidien des intendants, et en particulier la mise en œuvre des changements de résidences non programmés provoqués par des sanctions disciplinaires. C'est le cas pour le sous-intendant Collenet auquel il est reproché de ne pas avoir suffisamment inventorié les approvisionnements de la place de Chartres, et de ne pas avoir tenu compte de l'avertissement donné par l'intendant militaire. Cette négligence a favorisé les détournements de l'entrepreneur Foreau pendant une longue période. Collenet est sanctionné de quinze jours d'arrêts simples et le ministre demande son déplacement d'office. Dans son avis, la direction de l'intendance relève le problème de son remplacement et propose d'attendre qu'une vacance se produise⁸⁷. Pour l'adjoint de 1^{ière} classe de Bergevin, il faut même changer la nature de la sanction. En effet, à la suite de propos inconvenants à l'égard des officiers de semaine du 8^{ième} régiment de cuirassiers au cours d'une vérification de fourrages, il est puni de vingt jours d'arrêts de rigueur et fait l'objet d'une mutation d'office de Maubeuge à Gap.

⁷⁵ Adjoint de 2^{ième} classe Cayol (n° 149), notation de 1848.

⁷⁶ Sous-intendant R. de La Ville, *Souvenirs et campagnes*, Cannes, 1908, p.181-182.

⁷⁷ Voir annexe n°59.

⁷⁸ Voir annexe n°60.

⁷⁹ n°392, notation de 1873.

⁸⁰ n°654, notation de 1888.

⁸¹ n°520, notation de 1881.

⁸² n°576, notation de 1883, le supérieur précise qu'il est « à la tête d'un service bien lourd qui peut ou faire ressortir son mérite ou l'écraser... ».

⁸³ n°648, notation de 1900.

⁸⁴ n°735, notation de 1904.

⁸⁵ n°561, notation de 1904.

⁸⁶ n°846, notation de 1906.

⁸⁷ n°732, rapport au ministre du 5 janvier 1907, note de la 5^{ième} direction pour le ministre du 22 février 1907.

Cependant il est jugé préférable de ne prononcer qu'un retrait d'emploi de trois mois, car il ne peut être remplacé⁸⁸. C'est également en raison de l'insuffisance du personnel que la direction de l'intendance refuse la demande en disponibilité formulée par le sous-intendant de 2^{ème} classe Cauneille pour raison de santé, elle demande la mise à la retraite⁸⁹. La seconde touche les intendants eux-mêmes car elle provoque un alourdissement de leurs charges et un surcroît de travail pouvant occasionner un surmenage de nature à compromettre leur santé, comme l'indiquent certaines notations⁹⁰. Sur neuf cas de troubles mentaux, trois peuvent être directement liés à l'exercice du métier. Deux intendants sont contraints de prendre leur retraite. Le sous-intendant de 2^{ème} classe Carrière souffre d'une paralysie de la partie droite du corps causée par les fatigues éprouvées par l'essai de la mobilisation du 17^{ème} corps d'armée. Il devient une non-valeur et doit prendre la retraite en janvier 1890⁹¹. L'intendant militaire Angot accomplit un lourd travail d'évacuation pendant la guerre de Crimée, jugé excellent par le commandement qui s'inquiète cependant des conséquences des efforts consentis sur sa santé, mais quelques mois plus tard l'intendant ne peut faire autrement que de partir à la retraite⁹². Dans une note pour l'état-major de l'armée du 10 juin 1910, la direction de l'intendance met en évidence la surcharge de travail pour commenter le projet de loi des cadres du 4 juin 1910. Elle relève l'usure prématurée de nombreux fonctionnaires et officiers d'administration et leur départ anticipé⁹³.

Après la guerre de 1870, ce sous-effectif est souligné dans des études d'intendants qui demandent une augmentation⁹⁴ des cadres. L'un d'entre eux avance une augmentation significative de cent vingt-cinq postes⁹⁵. Un autre, tenant-compte des mesures prises, ne propose qu'une augmentation de trente-deux postes en faisant des concessions pour certains grades⁹⁶. Dans l'exercice

⁸⁸ n°603, rapport au ministre du 22 mars 1883.

⁸⁹ n°422, décision de la 5^{ème} direction du 16 février 1883.

⁹⁰ Voir annexe n°61.

⁹¹ n°424, rapport au ministre du 19 juin 1889.

⁹² n°19, lettre de félicitations du 14 août 1856 du commandement militaire à Constantinople.

⁹³ S.H.D., carton 9N67.

⁹⁴ Intendant militaire Vigo-Roussillon, *Les principes de l'administration des armées*, Paris Dumaine, 1871, p.65.

⁹⁵ Adjoint de 1^{ère} classe Barret, *L'intendance militaire, son organisation, ses attributions, sa mission*, Paris E. Lachaud, 1871, p.46 :

Grades	Cadres	Proposition
Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	60	115
Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	90	115
Adjoint de 1 ^{ère} classe	60	90
Adjoint de 2 ^{ème} classe	30	45
Total	240	365

⁹⁶ Sous-intendant Delaperrière, *Cours de législation et d'administration militaire*, Paris Dumaine, 1879 :

Grades	Cadres	Proposition
Intendant général	8	4
Intendant militaire	30	26
Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	60	60
Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	90	100
Adjoint de 1 ^{ère} classe	60	80
Adjoint de 2 ^{ème} classe	50	30
Total	298	330

de leurs fonctions, des intendants peuvent être amenés à demander un changement d'organisation du service, comme l'intendant militaire Santini qui propose la création d'une 3^{ème} sous-intendance dans la place de Clermont-Ferrand⁹⁷. La direction de l'intendance, également, à chaque projet de modification des cadres de l'armée, fait des propositions pour augmenter les effectifs. Cependant, malgré les moyens d'investigation dont elle dispose avec ses services régionaux et locaux, cette direction n'appuie pas son raisonnement sur une étude comparative entre les charges et les moyens, mais elle se contente de se référer aux effectifs des autres corps d'officiers. En effet, en 1906, elle compare la proportion des grades dans l'organisation proposée par la loi avec celle de l'infanterie⁹⁸. Le rédacteur de l'étude conclut que, depuis 1882, le corps de l'intendance a subi des réductions à deux reprises en 1883 et en 1890, notamment dans les grades élevés, et propose que les économies devraient porter sur les armes. En 1910, elle applique le pourcentage de répartition des grades des officiers d'active, jusqu'à celui de commandant, et aboutit à un effectif par grade pour les généraux beaucoup plus avantageux que celui prévu dans la loi sur les cadres de 1891⁹⁹. Elle reconnaît qu'il faut maintenir les postes de généraux, avec cependant deux intendants généraux de plus. Cette diminution globale est compensée par une augmentation des autres grades. En 1911, le projet est de porter l'effectif à trois cent trois droits ouverts, soit une diminution de douze postes par rapport à la loi cadres. La direction, en repartant d'une répartition par grades des officiers d'active jusqu'au grade de commandant, conclut à trois cent vingt-quatre par péréquation et report des adjoints¹⁰⁰. La

⁹⁷ Dossier François (n°370), lettre de l'intendant militaire au général commandant le 13^{ème} corps d'armée du 5 mars 1876.

⁹⁸ S.H.D., carton 9N 66 :

Grades	Intendance				Infanterie		
	Organisation actuelle		Organisation proposée		Grades	Organisation	actuelle
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	
Intendant général	4	1,5	3	1,3	GCD	61	5
Intendant militaire	24	8,8	19	7,9	GCB	100	8,2
Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	62	22,8	50	20,8	COL	185	15,2
Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	87	32	68	28,3	LTC	296	24,1
Sous-intendant de 3 ^{ème} classe	95	34,9	100	41,7	CDT choix	574	47,2
Totaux	272	100	240	100	Totaux	1216	100

⁹⁹ S.H.D., carton 9N67 :

Grades	Répartition obtenue	Loi de 1891	Correction	Répartition proposée
Intendant général	13	4	+2	6
Intendant militaire	26	24	-2	22
Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	47	62	-10	52
Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	64	87	-13	74
Sous-intendant de 3 ^{ème} classe	122	95	+23	118
Adjoint		43	0	43
Total	272	315		315

¹⁰⁰ S.H.D., carton 9N 67 :

Répartition	Dans l'arme		Intendance nouvelle		Intendance proposée
Général de division	110	4,69%	Intendant général	15	6
Général de brigade	220	9,39%	Intendant militaire	30	22
Colonel	411	17,53%	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	57	57
Lieutenant-colonel	541	23,08%	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	75	75
Commandant (choix)	1062	45,31%	Sous-intendant de 3 ^{ème} classe	147	124
			Adjoint		40
Totaux	2344				324

démarche suivie donne l'impression que la direction adapte le mode de calcul en fonction du but à atteindre.

Tout au long de la période que nous étudions, de nombreux autres observateurs, n'appartenant pas à l'intendance, défendent la thèse du sous-effectif. Les commentaires interviennent après la guerre de 1870¹⁰¹, à l'occasion de l'examen d'un document règlementaire¹⁰², au moment des débats sur l'administration de l'armée¹⁰³, après le vote de la loi du 16 mars 1882¹⁰⁴, après le vote de la loi cadre de 1891 par le député Mézières qui demande trois cent vingt-neuf fonctionnaires au lieu de trois cent quinze¹⁰⁵, et même deux ans encore avant la guerre de 1914¹⁰⁶. Comme nous l'avons vu pour la guerre de 1870, la faiblesse de l'effectif devient flagrante en temps de guerre¹⁰⁷.

Cependant selon certains analystes, c'est l'intendance qui est fautive de cette situation. Elle fléchit sous le poids des détails dont elle s'est elle-même chargée comme de parti pris¹⁰⁸. Elle ne veut pas céder une seule de ses attributions car chacune d'elle correspond à une prérogative¹⁰⁹. Indépendamment du déséquilibre possible entre la mission des intendants et les moyens humains dont ils disposent, il faut aussi prendre en considération, même si ce facteur est plus conjoncturel et limité à certaines situations, la manière dont les intendants utilisent leur personnel, car le style de commandement, évoqué dans les notations¹¹⁰, peut constituer un handicap ou un atout pour faire face aux obligations professionnelles. Le supérieur peut considérer soit que l'intendant doive faire plus par lui-même et ne doit pas se reposer sur les subalternes, soit qu'il fait par lui-même mais parfois trop. Les cinq intendants qui font trop par eux-mêmes, comme les sous-intendants de 1^{ière} classe

¹⁰¹ Comte de la Chapelle, *Les forces militaires de la France en 1870*, Paris Amyot, 1872, p.52.

¹⁰² Cosseron de Villenoisy, *Journal des sciences militaires*, 1874, p.43, « Observations relatives au règlement du 19 novembre 1871 sur la comptabilité des matières appartenant au département de la guerre ».

¹⁰³ Duc d'Audiffret-Pasquier, *op.cit.*, p.19, le parlementaire relève que le nombre des intendants n'augmente pas en proportion des charges entre la restauration (budget de 200 millions, 200 000 hommes et 40 000 chevaux) et le Second Empire (budget de 400 millions, 400 000 hommes et 80 000 chevaux).

¹⁰⁴ Emile Simond, *Journal des sciences militaires*, 1883, 9^{ième} série, Tome II, p.265, « De l'administration et de la comptabilité des corps de troupe ».

La France militaire, 3 juin 1883, « Les contrôleurs de la guerre », l'auteur de l'article relève les difficultés dont se plaignent les corps de troupe en garnison dans les villes où ne réside aucun fonctionnaire de l'intendance.

¹⁰⁵ *Le Moniteur de l'armée*, 13 avril 1893, « La loi des cadres ».

¹⁰⁶ Sous-intendant Laroche, *Revue militaire générale*, 1912, p.628, « Aperçu du service du ravitaillement des armées ».

¹⁰⁷ *Journal des sciences militaires*, juin 1872, p.174, « Difficultés que rencontre en France l'administration des grandes armées et moyens pratiques d'y remédier ».

¹⁰⁸ H. Girard, *Journal des sciences militaires*, 1877, « La réorganisation administrative de l'armée française », p.106. Général Trochu, *L'armée française en 1871*, Paris Dentu, 1871, p.90.

¹⁰⁹ *La France armée*, 22 octobre 1886, « Les services administratifs ».

¹¹⁰ Voir annexe n°62.

Delannoy¹¹¹ Bréchin¹¹² et Chausson¹¹³, le sous-intendant de 2^{ème} classe Maurin¹¹⁴, et le sous-intendant de 3^{ème} classe Héloit¹¹⁵, ont plus de mal à venir à bout de toutes leurs tâches.

Les opposants au « ténia administratif » ne vont pas se contenter de demander une diminution du nombre des représentants de l'administration, ils vont également s'attaquer à l'armée des exécutants que sont les employés. Les employés sont des soldats qui sont affectés à des fonctions autres que celles purement militaires habituellement exercées dans les unités. Dès la fin de la guerre de 1870, leur nombre est critiqué car il diminue les cadres des soldats combattants¹¹⁶. Tout au long de la période que nous étudions, nous relevons la même plainte. Ils sont appelés, soit les « embusqués »¹¹⁷, soit les « non-valeurs »¹¹⁸, soit les « poltrons »¹¹⁹ qui ne veulent pas combattre¹²⁰, soit des « parasites »¹²¹. Certains commentateurs ne manquent pas d'imagination comme celui qui les compare aux « passe-volants » des troupes de l'ancienne monarchie¹²². Pour caractériser la population grandissante des employés, des images fortes, comme celle de « la lèpre »¹²³, sont utilisées. Les employés sont non seulement trop nombreux, mais à aussi, à cause de leurs fonctions, ils négligent leur instruction militaire¹²⁴. Un observateur résume la situation, en déplorant que le régiment donne l'aspect d'une usine¹²⁵. Les officiers ne donnent parfois pas l'exemple avec leurs ordonnances comme l'indiquent les états de service de futurs intendants comme ceux du lieutenant Halbique¹²⁶ qui est sanctionné de quinze jours d'arrêts simples pour ne pas avoir envoyé son ordonnance à l'exercice, ainsi que d'autres officiers¹²⁷. Pour étayer l'argumentation, les analystes font encore une comparaison avec l'Allemagne où le nombre des employés serait moins important¹²⁸ ou convertissent les employés en combattants¹²⁹, leur effectif représenterait quatre régiments d'infanterie et six régiments de

¹¹¹ n°339, notation de 1886.

¹¹² n°498, notation de 1896.

¹¹³ n°776, notation de 1912.

¹¹⁴ n°533, notation de 1889.

¹¹⁵ n°979, notation de 1913.

¹¹⁶ *Morale de l'invasion prussienne*, p.195.

¹¹⁷ Par exemple, Verdier, *op.cit.*, p.481-482. Les articles vont se multiplier dans la presse militaire et notamment dans *La France militaire* tout au long des années 1900 et 1901.

¹¹⁸ Par exemple, *La France militaire*, 11 novembre 1880, « Suppression des dépôts ».

¹¹⁹ L. Boileau, *L'avant-garde*, 27 novembre 1870.

¹²⁰ Général Daudignac, *Les réalités du combat, défaillances, héroïsmes, paniques*, Paris Lavauzelle, 1906, p.65.

¹²¹ Saint Alban, *Journal des sciences militaires*, 1910, p.20, « La sélection militaire ».

¹²² A.G., *La revue du cercle militaire*, mai 1897, n°18, p.451, « Les employés ».

¹²³ Colonel Fix, *op.cit.*, p.24-25.

¹²⁴ *Journal des sciences militaires*, 1888, 9^{ème} série, tome 30, p.362, « Organisation et fonctionnement des corps de troupe ».

¹²⁵ Verdier, *op.cit.*, p.70-71.

¹²⁶ n°1100, 15 jours d'arrêts simples en mars 1902.

¹²⁷ Sous-lieutenant Frédault (n°708), 2 jours d'arrêts simples le 9 novembre 1877.

Lieutenant Chénod (n°791), 1 jour d'arrêt simple le 26 novembre 1886.

Lieutenant Pontarly (n°997), 8 jours d'arrêts simples le 14 août 1895.

Lieutenant Majorelle (n°865), sanctionné (nature de la punition non connue) pour avoir sans autorisation, et pour son service personnel, distrait un jeune soldat de l'instruction.

¹²⁸ Gaston Moch, *L'armée d'une démocratie*, Paris La Revue Blanche, 1900, p.55.

¹²⁹ Général Messimy, *Le problème militaire*, Paris, 1913, p.13.

cavalerie¹³⁰. Il faut donc privilégier les combattants en faisant la chasse aux employés dans les régiments¹³¹, de façon à être en mesure d'entretenir un effectif utile minimum¹³². Ce problème de l'influence du nombre des employés sur les effectifs est évoqué au parlement à l'occasion des débats budgétaires sur l'armée¹³³, au cours desquels les économies demandées portent en priorité sur les employés¹³⁴. Toute occasion est bonne pour rappeler ce poids des employés comme le report d'une promotion d'officiers d'infanterie de la fin mars au 14 juillet 1898¹³⁵. Des solutions sont proposées. La première est de remplacer les employés par des ouvriers civils pour éviter d'éloigner des soldats de la préparation à la guerre¹³⁶, et bien entendu l'intendance est accusée de ne pas le demander¹³⁷. La seconde est de gérer différemment les employés pour ne pas fausser l'effectif des combattants, soit en les classant dans des services auxiliaires¹³⁸, soit en confiant leurs emplois à des semi-invalides¹³⁹ ; ce qui implique qu'il faut les perfectionner dans leur service spécial plutôt que de leur apprendre l'exercice¹⁴⁰, ou leur donner une instruction plus allégée¹⁴¹.

Pour d'autres observateurs, les employés sont nécessaires, mais nous n'avons trouvé des témoignages que dans les années qui suivent immédiatement la guerre de 1870. Ils considèrent que les ouvriers militaires ne sont pas des non-valeurs car ils sont indispensables à une armée bien organisée¹⁴² et qu'ils sont préférables à l'industrie civile¹⁴³. Au cœur des débats, l'intendance emboîte le pas en demandant également un nombre suffisant¹⁴⁴ d'agents d'exécution.

Mais, malgré toutes les critiques dont elle est l'objet, l'administration militaire est omniprésente, les officiers doivent donc être préparés à exercer leurs fonctions en respectant les règles qu'elle impose. Ils doivent donc y être formés.

¹³⁰ Commandant Leblanc de Prébois, *Réorganisation militaire et amélioration de la solde*, Paris Dumaine, 1872, p.68.

¹³¹ *Le commandement intérieur d'un escadron de cavalerie*, Paris Baudouin, 1894, p.1.

¹³² Capitaine Bride, *L'Echo de l'armée*, 18 octobre 1896, « Mon ministre ». L'auteur de l'article fixe le seuil à 125 hommes par compagnie, 130 chevaux par escadron, 100 hommes par batterie.

¹³³ Jean Jaurès, *Proposition de loi sur l'organisation de l'armée*, Paris Imprimerie de la chambre des députés 1910, p.22-23. L'auteur écrit : « ...Même quand on aura, si on si décide, délogé tous les embusqués, même si on confie à une main d'œuvre civile un grand nombre de tâches qui détournent maintenant les soldats de l'apprentissage du métier militaire...même alors la compagnie ne s'élèvera qu'à qu'à au chiffre de 120 hommes... ».

¹³⁴ Louis Yvert, *L'Echo de l'armée*, 8 décembre 1895, « Les économies du budget de la guerre ».

¹³⁵ *L'Echo de l'armée*, 5 juin 1898.

¹³⁶ Charles Humbert, *Les vœux de l'armée, nos soldats, nos officiers, notre armement*, Paris Librairie Universelle, 1908, p.214-215.

¹³⁷ Général Messimy, *op.cit.*, p.12.

¹³⁸ *Le spectateur militaire*, 1880, p.390, « Le problème des non-valeurs », proposition du général Mercier.

¹³⁹ *Journal des sciences militaires*, 1909, p.349, « L'avancement ».

¹⁴⁰ Général Martin Des Pallières, *Réorganisation de l'armée*, Paris Girard, 1872, p.79.

¹⁴¹ *La France militaire*, 31 mars 1894, « Les non combattants ». Pour l'auteur il suffit de se contenter de leur apprendre ce qui est indispensable pour porter l'uniforme et pour rendre à leurs supérieurs les marques extérieures de respect.

¹⁴² Pierre Lacaze, *Réorganisation de l'armée. Les compagnies hors rang, étude militaire*. Paris Chevalier, 1872, p.18.

¹⁴³ *L'armée française illustrée*, 6 avril 1873, p.599, « Les compagnies hors rang et leurs détracteurs ».

¹⁴⁴ Intendant militaire Vigo-Roussillon, *Les principes de l'administration des armées*, Paris Dumaine, 1871, p.51-52.

3. La formation administrative des officiers

Elle commence pendant la scolarité en école militaire.

La scolarité en école militaire

Même si nous ne disposons pas d'archives de l'Ecole de Saint-Cyr relatives à l'enseignement de l'administration militaire, alors que l'enseignement de l'histoire militaire a laissé plus de traces¹⁴⁵, c'est cependant cette école qui offre le meilleur terrain d'étude, pour deux raisons. La première est que cette école produit des feuillets¹⁴⁶ qui font un bilan de la scolarité et qui mentionnent notamment les notes obtenues aux examens dans lesquelles figurent d'administration et la législation militaires, contrairement à l'Ecole Polytechnique où elles n'apparaissent pas. La seconde est que d'anciens élèves de cette école ont écrit leurs souvenirs qui constituent une bonne source pour appréhender le ressenti de ces officiers pendant leur séjour dans cette école. Ils en parlent en employant le vocabulaire en usage à l'école¹⁴⁷, ainsi la « pompe » représente le travail intellectuel, les « pendus » désignent les professeurs, le « chien jaune » s'applique au cours et au professeur de législation militaire, et le « chien vert » est l'appellation du cours et du professeur d'administration militaire et de comptabilité. De façon générale, la pompe n'est pas à l'honneur, car Saint-Cyr n'est pas une école comme une autre. En effet, le jeune homme qui l'intègre ne recherche pas uniquement l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, il a plutôt pour principale préoccupation de se former de façon concrète, selon les impératifs du comportement militaire, pour instruire et commander des soldats de façon à participer ultérieurement à de glorieux combats¹⁴⁸. En effet, contrairement à celui qui règne à l'Ecole Polytechnique, l'esprit saint-cyrien est la recherche de la dynamique humaine, du dépassement de soi, et de l'aptitude au commandement plutôt que du savoir scientifique, en subordonnant l'intérêt personnel à l'intérêt général dans un esprit de sacrifice¹⁴⁹. En conséquence, les professeurs doivent faire preuve de grande capacité pédagogique pour susciter l'intérêt de jeunes esprits avides d'action, or la législation et l'administration sont les types mêmes des cours qui peuvent difficilement y parvenir. D'abord, contrairement à la tactique et à l'histoire militaire, ils ne se prêtent pas aux effets oratoires, ils apparaissent comme « l'exposé d'une nomenclature sèche des paperasses

¹⁴⁵ Xavier Boniface, *Revue historique des armées*, 2002, n°3, p.71, « L'enseignement de l'histoire militaire à Saint-Cyr depuis 1871 ».

¹⁴⁶ Malheureusement, comme nous l'avons dit plus haut, de nombreux dossiers du personnel, et plus particulièrement les plus anciens, n'en comportent pas.

¹⁴⁷ *L'argot de Saint-Cyr*, Paris P. Ollendorff, 1893.

¹⁴⁸ Lieutenant-colonel Federhpil, *Nos vingt ans à Saint-Cyr*, Paris Charles-Lavauzelle, 1933, p.81. L'auteur insiste particulièrement sur ce point en ajoutant : « ...la seule ambition qui nous enfièvre est d'entraîner des soldats comme Bonaparte au pont d'Arcole ».

¹⁴⁹ Général Jean Charbonneau, *Revue historique des armées*, janvier 1944, « L'esprit Saint-Cyrien ou trois de Saint-Cyr : Lyautey, de Foucauld, Mangin », p.57.

administratives¹⁵⁰ ». Ensuite, comme l'a déjà écrit un intendant en 1824, il y a confusion entre l'administration et la comptabilité¹⁵¹. Il est vrai que l'examen d'un cahier des cours auquel nous avons pu avoir accès ne plaide en la faveur de cet enseignement. En effet, il contient pour chaque leçon des modèles d'imprimés, les élèves doivent détenir ce cahier pour toutes les interrogations en administration et en législation et doivent pouvoir, au vu d'un modèle, donner la raison de sa contexture et indiquer la manière de le remplir¹⁵². Ce travers va beaucoup marquer les esprits, il est donc intéressant de citer quelques exemples de réactions pour donner une idée de la perception de ces cours. Ainsi, pour un commentateur, les chaires d'administration sont le plus souvent des chaires de comptabilité¹⁵³, pour d'autres, par comparaison avec la géographie, on apprend son département de naissance avant la France¹⁵⁴, ou les obligations d'un administré sont abordées plus que les devoirs d'un administrateur¹⁵⁵. Enfin, ces cours sont mal professés et manquent de vues d'ensemble¹⁵⁶. Il est vrai, comme nous l'avons relevé dans la notation d'un intendant, qu'il est bien difficile d'apporter quelque feu dans les développements des services administratifs¹⁵⁷ et qu'il n'est pas aisé de rendre très intéressantes les questions les plus ingrates¹⁵⁸.

Cette mauvaise image est accentuée par la tendance à ne pas encourager ces cours à l'école¹⁵⁹ et même, selon certains, à les négliger¹⁶⁰. L'examen de sortie de l'école est du même niveau que les cours eux-mêmes, selon un témoin qui prend plaisir à caricaturer l'épreuve qui se réduit à quelques brèves interrogations¹⁶¹. Le cours d'administration militaire n'a apparemment pas beaucoup marqué d'anciens élèves, car il ne leur laisse que peu de souvenirs¹⁶². Pourtant, ces matières ne sont pas oubliées lorsque les programmes sont remaniés¹⁶³, et les cours ne sont donnés qu'à doses

¹⁵⁰ Georges Virenque, *L'album d'un Saint-Cyrien*, Paris Plon, 1896, p.44.

¹⁵¹ Odier, *op.cit.*, p.19. L'intendant écrit : « ...une seule partie de l'administration, la comptabilité, se présente aux yeux de quelques uns, comme la science elle-même... ».

¹⁵² *Cahiers de modèles des cours d'administration et de législation. Ecole spéciale militaire 1^{ère} année*, nota de la 1^{ère} page.

¹⁵³ H. Girard, *De la réorganisation administrative de l'armée française*, Paris Dumaine, 1877, p.12.

¹⁵⁴ *Journal des sciences militaires*, 1881, 9^{ème} série, tome 4, *Entretiens sur l'administration militaire. De la méthode à suivre dans l'étude de l'administration militaire*, p.304.

¹⁵⁵ Teller A., *Esquisses de la vie militaire, souvenirs de Saint-Cyr*, Paris Lavauzelle, 1886-1887, p.32.

¹⁵⁶ Nony, *op.cit.*, p.1, préface du général Langlois qui qualifie la plupart des cours comme : « ...un dédale de formules sans fil conducteur, une série de leçons détachées, capables de charger l'esprit non de le former... ».

¹⁵⁷ Sous-intendant de 2^{ème} classe Rufin (n°563), notation de 1893.

¹⁵⁸ Lieutenant Laporte (n°1090), notation de 1907.

¹⁵⁹ Jouenne d'Esgrigny d'Herville, *Souvenirs de garnison ou quarante ans de vie militaire*, Paris Dumaine 1872, p.102, mais selon l'auteur ainsi que la langue allemande.

¹⁶⁰ Miles, *Journal des sciences militaires*, 11 mars 1873, « Administration militaire », p.555.

¹⁶¹ René Toussaint, *Souvenirs d'un Saint-Cyrien*, Paris Fayard 1893, p.5. L'officier se lâche : « ...On se croirait chez Nicolet. Un bon vieux chef de bataillon du 145^{ème} qui pense à son déjeuner et regarde sa montre. Interrogations télégraphiques. Oui ; non. Non ; oui. Très bien. C'est cela. Je vous remercie. Note excellente. Je me demande encore ce qui m'a été demandé ».

¹⁶² Pech de Cadel, *Histoire de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr par un ancien saint-cyrien*, Paris Delagrave, 1886, p.232-239. L'auteur aborde tous les cours en les commentant, il ne fait que citer les grandes lignes des cours de législation et d'administration militaire sur une douzaine de lignes.

¹⁶³ Général Hanrion L., *Saint-Cyr neuf années de commandement 1871-1880*, Paris Librairie Militaire, 1888 p. 196-197. En 1872 est créé un cours pratique de comptabilité fait par le capitaine trésorier de l'école pour être en mesure de contrôler les sous-officiers comptables des unités. En 1875 le cours de législation est nettement augmenté.

homéopathiques¹⁶⁴, car entre 1893 et 1897, neuf cours d'administration et six cours de législation sont dispensés en première année, et sept cours d'administration et de législation en seconde année. De plus, ces matières ne représentent que sept points de coefficients sur les soixante de l'instruction générale et les cent cinq du total de l'examen. Le résultat est que cet enseignement n'atteint souvent pas le but recherché et qu'il a deux conséquences néfastes. La première est d'inciter les jeunes officiers à considérer la comptabilité comme étant indigne des préoccupations des hommes appelés à commander¹⁶⁵, et de la rendre particulièrement antipathique¹⁶⁶. Ce préjugé fortement enraciné dans les esprits, resurgit plus tard dans la carrière¹⁶⁷. La seconde est qu'elle conduit ainsi à entretenir une incapacité administrative qui constitue un handicap pour l'exercice au quotidien du métier, comme le déplore le chef de corps du capitaine Claude qui l'incite à étendre ses connaissances administratives pour devenir un officier complet¹⁶⁸; d'autres notateurs relèvent ces lacunes dans leurs appréciations¹⁶⁹. C'est pourquoi des voix s'élèvent pour corriger ce manque de formation dans la culture militaire des officiers, car les connaissances administratives sont nécessaires pour faire la guerre¹⁷⁰ et concourent au commandement même des hommes, car elles permettent de mieux pourvoir à leurs besoins et de mieux veiller à leur bien être comme en matière d'habillement et d'alimentation, préoccupations permanentes de l'officier de troupe du grade de sous-lieutenant¹⁷¹ à celui de capitaine¹⁷². Le bagage administratif s'intègre dans le déroulement de carrière du capitaine qui aspire à devenir chef de corps¹⁷³. La poursuite de la formation initiale est donc nécessaire, soit en prescrivant, par exemple, que tous les officiers sortant des écoles fassent un stage de six mois chez le trésorier ou l'officier d'habillement¹⁷⁴, soit en instaurant un concours, pour accéder au grade de capitaine et de commandant, qui comporte des matières relatives à l'administration militaire¹⁷⁵. Il faut donc s'imprégner de la pensée d'un grand ancien qui a dit que l'administration n'est pas seulement le fait des administrateurs, elle le fait de tous les officiers¹⁷⁶. Il convient cependant de souligner que la critique porte aussi sur

¹⁶⁴ Eugène Titeux, *Saint Cyr et l'Ecole spéciale militaire en France*, Paris Firmin-Didot, 1898. Entre 1893 et 1897

¹⁶⁵ H. Girard, *Journal des sciences militaires*, 1877, « La réorganisation administrative de l'armée française », p.107.

¹⁶⁶ *Journal des sciences militaires*, 1886, tome 33, « Chronique de la quinzaine », p.171.

¹⁶⁷ *Ecole supérieure de guerre*, « Collection complète des cours professés en 1876. Partie administration et législation militaires », p.3.

¹⁶⁸ n°524, notation de 1874.

¹⁶⁹ Sous-lieutenant Musso (n°937), notation de 1890 : «...a grandement besoin d'apprendre tous les détails de la vie en campagne... ».

¹⁷⁰ Capitaine Danrit, *La guerre en rase campagne*, Paris Flammarion, 1891, p.74. Dans un dialogue à but pédagogique, un officier demande à un autre: « ...est-ce-que vous vous figurez qu'on fait la guerre aujourd'hui comme à l'époque où vous portiez le sac et où on marchait droit devant soi, au petit bonheur ? ». Du même auteur d'autres exemples sont exposés sur le même style dans l'ouvrage *La guerre de demain*, Paris Flammarion, 1907, p.1080.

¹⁷¹ Lieutenant-colonel Lavis, *Devoirs d'officier*, Paris Fournier, 1910, p.55.

¹⁷² Lieutenant de Guibert, *La compagnie modèle*, Paris Berger-Levrault, 1906, p.3.

¹⁷³ G.L.M., *Journal des sciences militaires*, mars 1889, «L'organisation et le commandement des corps de troupe», p.363.

¹⁷⁴ Général Pedoya, *Recrutement et avancement des officiers*, Paris Lavauzelle, 1905, p.47.

¹⁷⁵ *Réorganisation militaire et les conditions de la revanche un officier supérieur*, Paris Panis, 1871, p.44.

¹⁷⁶ Odier, *op.cit.*, p. 19.

l'enseignement de l'histoire et de la géographie qui exige des élèves trop de connaissances de faits et pas assez de considérations générales¹⁷⁷. Il est intéressant de faire un bilan de la scolarité administrative.

Pour apprécier l'impact des cours d'administration militaire sur la scolarité des intendants formés initialement à Saint-Cyr, nous ne disposons malheureusement que de 389 feuillets de résultats sur une population de 570 officiers. Les élèves reçoivent trois notes en administration militaire : une pour le cours théorique d'administration militaire, une pour les feuilles de comptabilité, et une pour le cours de législation. Le résultat global, pour chacune des matières, est le suivant¹⁷⁸ :

Tableau n°11

Notes obtenues dans les cours d'administration militaire à Saint-Cyr

Matières	Notes			
	0 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20
Législation	0	28	215	90
Cours d'administration militaire	2	40	246	96
Feuilles de comptabilité	6	69	214	68

Un officier, futur intendant, Démons¹⁷⁹, a une note très faible en cours d'administration militaire, et cinq autres, d'Amade¹⁸⁰, Baratier¹⁸¹, Chaudruc de Crazanes¹⁸², Augier¹⁸³, et Macquain¹⁸⁴, ont des mauvaises notes en feuilles de comptabilité. Puffeney¹⁸⁵ est mal noté à la fois pour le cours et les feuilles de comptabilité. Malgré ces débuts peu prometteurs, ces officiers font dans l'ensemble une bonne carrière. En effet, Démons et Baratier deviennent intendants généraux, Puffeney, Chaudruc de Crazanes et Macquin parviennent au grade d'intendant militaire, et d'Amade termine sous-intendant de 1^{ière} classe. Seul Augier fait une carrière moyenne en ne dépassant pas le grade de sous-intendant de 2^{ième} classe. Cependant dans certains cas, l'une des trois matières constitue l'une des meilleures notes obtenues à l'issue de la scolarité. Rossignol¹⁸⁶ et Rouillard¹⁸⁷ obtiennent 20 respectivement en cours d'administration militaire et en feuilles de comptabilité. Pour la législation, la note plus élevée est 19, et ce n'est la seule que pour Pourtois¹⁸⁸. En effet, Chaplain¹⁸⁹ obtient la même note pour le

¹⁷⁷ Ernest Lavisse, *Revue de Paris*, 1896, p.749, « L'examen de Saint-Cyr ».

¹⁷⁸ Voir annexe n° 63 pour le détail.

¹⁷⁹ n°223 : 3/20.

¹⁸⁰ n°256 : 4/20.

¹⁸¹ n°350 : 0/20.

¹⁸² n°354 : 0/20.

¹⁸³ n°369 : 5/20.

¹⁸⁴ n°390 : 4/20.

¹⁸⁵ n°260 : 5/20 et 0/20.

¹⁸⁶ n°211.

¹⁸⁷ n°266.

¹⁸⁸ n°214.

¹⁸⁹ n°693.

cours de tir, Brunetière, Damourette, et Lalande ont la même note en cours d'administration¹⁹⁰ ; Ferriol est bien noté dans toutes les trois matières administratives¹⁹¹, et Dubos ajoute trois autres matières¹⁹².

Pour les autres écoles militaires les résultats sont moins nombreux. A l'Ecole militaire d'infanterie, cinq officiers, Haye¹⁹³, Roux¹⁹⁴, Bernardin¹⁹⁵, Albert¹⁹⁶, et Aubouy¹⁹⁷, obtiennent leur meilleure note en cours d'administration. Les notes obtenues pour le cours de législation et les travaux pratiques ne sont jamais les meilleures même si elles sont parfois élevées, comme c'est le cas pour L'Hérault¹⁹⁸ pour le cours de législation, et de Pommerol¹⁹⁹ pour les travaux pratiques. Les plus mauvaises notes sont celles de Delhumeau²⁰⁰ pour le cours d'administration, de Jauffret²⁰¹ pour celui de législation, et de Lorriot²⁰² pour les travaux pratiques. A l'Ecole d'état-major, huit officiers, avec parfois la note maximum, ont les meilleurs résultats en administration militaire ; pour cinq d'entre eux, Laurent-Chirlochon²⁰³, Viroux²⁰⁴, Demartial²⁰⁵, Heilmann²⁰⁶ et Costa de Cerda²⁰⁷, c'est la seule matière ; pour trois autres, Roux²⁰⁸, Caumers²⁰⁹ et Amphoux²¹⁰, d'autres matières ont aussi la note la plus élevée. Des notes en travaux pratiques ne figurent que dans quinze dossiers sur cinquante et un. La meilleure note est pour Romanet²¹¹, la moins bonne est pour Reichert²¹².

L'arme de la cavalerie se singularise encore, car, contrairement aux autres écoles qui disposent d'un professeur d'administration et de législation militaires, dans son école les cours sont assurés par le major (chef des services administratifs) pour les officiers d'instruction et les officiers élèves, par le capitaine trésorier pour les élèves officiers et les sous-officiers, et par l'adjoint au trésorier pour les engagés conditionnels et les cavaliers élèves. Cette situation va durer longtemps malgré les rapports d'inspection qui déplorent chaque année cette organisation de l'enseignement²¹³. Cinq majors sont

¹⁹⁰ n°697, n°725, et n°845.

¹⁹¹ n°488.

¹⁹² n°476, il excelle aussi en cartes et levés, art et histoire militaire, et instruction militaire théorique.

¹⁹³ n°983 : 18,50/20.

¹⁹⁴ n°1002 : 16,83/20.

¹⁹⁵ n°1038 : 16,75/20.

¹⁹⁶ n°1048 : 17,50/20.

¹⁹⁷ n°1122 : 18/20.

¹⁹⁸ n°1074 : 17,75/20, meilleure note en cours de géographie avec 18,08/20.

¹⁹⁹ n°854 : 16,90, meilleure note en histoire militaire avec 17/20.

²⁰⁰ n°1132 : 12/20.

²⁰¹ n°970 : 11,50/20.

²⁰² n°955 : 4/20.

²⁰³ n°147 : 19/20.

²⁰⁴ n°220 : 20/20.

²⁰⁵ n°299 : 20/20.

²⁰⁶ n°328 : 20/20.

²⁰⁷ n°547 : 19/20.

²⁰⁸ n°254 : 20/20, et en conduite et discipline.

²⁰⁹ n°517 : 19/20, et en art militaire.

²¹⁰ n°551 : 20/20, et en art militaire, artillerie théorique, conduite et discipline.

²¹¹ n°361 : 17/20.

²¹² n°562 : 11/20.

²¹³ *Livret général pour la revue d'inspection*, 1874 à 1878, archives du musée de la cavalerie à Saumur.

professeurs d'administration militaires de 1862 à 1885²¹⁴. Nous avons pu avoir accès qu'aux dossiers de Clémencet et d'Arnal. Mais les résultats des recherches sont décevants. Le dossier du premier ne comporte que des notations des années 1866 à 1870 et antérieures à son affectation à l'école. Celui du second ne contient que la notation de 1887 qui ne fait pas référence à son emploi de professeur. Cette exclusivité donnée aux professeurs appartenant à l'arme de la cavalerie est parfois contestée, elle empêcherait de donner aux élèves des éléments d'appréciation nouveaux, et une manière plus générale d'asseoir leurs jugements²¹⁵.

Pendant leur séjour dans l'arme, des intendants ont des emplois de professeurs dans les écoles militaires. Nous trouvons des preuves de leur passage dans vingt-huit dossiers, dans la majorité des cas, ils donnent satisfaction, comme Chervet²¹⁶ dont la fonction est mentionnée tout au long de la période où il est capitaine. Il est intéressant de souligner que de futurs intendants sont, non seulement félicités pour leurs résultats dans les écoles de formation²¹⁷, mais aussi pour la manière dont ils passent les concours d'accès à un emploi de professeur à l'Ecole de Saint-Cyr²¹⁸. Le notateur formule des réserves dans trois dossiers²¹⁹. Les matières enseignées sont les constructions²²⁰, les fortifications²²¹, la topographie²²², l'artillerie²²³, les mathématiques²²⁴, et l'allemand²²⁵. Dans cinq cas seulement²²⁶, l'administration militaire est la matière enseignée, le capitaine Meunier à l'école du génie, le capitaine Gaffiot à l'Ecole de Saint-Cyr, les lieutenants Lamy, Laporte, et Cazeaux à l'Ecole des officiers d'infanterie de Saint Maixent. Le supérieur de Marulaz²²⁷ le précise au début de sa carrière pour expliquer que son subordonné est doté d'une excellente instruction générale. Les appréciations sont toujours très bonnes, pour Lamy, sa réputation de professeur le suit jusqu'à son stage pour entrer dans

²¹⁴ Capitaine L. Picard, *Les origines de l'école de cavalerie et de ses traditions équestres*, Saumur Milon, 1885. Dans l'encadrement de l'école figurent : Prévost de 1862 à 1866, Boulligny de 1867 à 1870, Clémencet de 1872 à 1873, Mesple de 1880 à 1882, Arnal de 1883 à 1885. En 1870, Clémencet est noté ainsi : « ...instruit, et intelligent, énergique et vigoureux, commande très le dépôt du 5^{ème} régiment de cuirassiers, ferait un très bon chef de corps. ». Arnal est noté ainsi : «...Caractère modeste et des plus honorables, excellent major, complètement dévoué à ses devoirs, très bon esprit, a passé une grande partie de sa carrière dans la comptabilité, atteindra bientôt sa limite d'âge. Cet excellent officier quittera l'armée en emportant la grande estime de tous ses chefs ». Nous avons omis de conserver les cotes des dossiers détenus au S.H.D.

²¹⁵ *Les écoles et l'avancement*, Paris Berger-Levrault, 1900, p.17.

²¹⁶ n°1010, notations de 1898, 1899, 1907, 1908, et 1909.

²¹⁷ Capitaine Lostie de Kerhor (n°632), états de service : lettre de félicitations du 19 janvier 1881 pour son cours de fortification à l'école du génie de Versailles ; capitaine Divoux (n°1066), états de service : par ordre du corps d'armée du 2 juin 1910, témoignage de satisfaction pour le fonctionnement des écoles d'instruction de Nancy.

²¹⁸ Etats de service : témoignage de satisfaction du 31 octobre 1874 pour le lieutenant Eynard (n°615), et de 1875 pour le lieutenant Le Sueur (n°636).

²¹⁹ Lieutenant Allaire (n°383), notations de 1866 et 1867 ; Capitaine Caille (n°384), notations de 1866 et 1867 ; Lieutenant Lefort (n°1032), notation de 1897.

²²⁰ Par exemple, capitaine Ventre (n°594), notations de 1873, 1875, 1876, et 1880.

²²¹ Par exemple, capitaine Zaccone (n°188), notation de 1847.

²²² Par exemple, capitaine Genin (n°215) notation de 1853.

²²³ Par exemple, lieutenant Guyon (n°1051), notation de 1902.

²²⁴ Par exemple, lieutenant Lévy (n°1119), notations de 1904 et 1906.

²²⁵ Par exemple, lieutenant Speckel (n°920), notations de 1890, 1891, et 1893.

²²⁶ Voir annexe n°64.

²²⁷ n°57, notation d'adjoint de 2^{ème} classe en 1840.

l'intendance²²⁸, et pour Massiot le professorat est mentionné à un grade avancé dans la carrière dans l'intendance²²⁹. Ici aussi les supérieurs font parfois le lien entre la fonction d'enseignant tenue et l'intérêt pour le métier militaire. Ainsi, le lieutenant Elzière²³⁰, quoique très pris par l'instruction à l'Ecole Polytechnique, consacre au service de sa batterie tous ses instants de libre ; tandis que le lieutenant Gruet²³¹ semble moins goûter les choses purement militaires que celles de son emploi de professeur.

Après la scolarité, la formation se poursuit dans l'arme d'origine.

La formation dans l'arme d'origine

Dans les unités, des conférences sont organisées, ces activités sont mentionnées dans quatre-vingt-deux dossiers d'intendants. Cependant, dans leur très grande majorité, elles ne sont pas consacrées à l'administration militaire. Les exemples des domaines abordés, qu'il est intéressant de citer, sont les suivants :

- un thème général, comme le droit des gens par le capitaine Pantalacci²³², ou les chemins de fer par le lieutenant Appert²³³ ;
- un sujet militaire, comme le tir par le lieutenant Albert²³⁴, ou le règlement de manœuvres par le capitaine Alibert²³⁵ ;
- des causeries à des soldats par le lieutenant Adrian²³⁶ ;
- un point de politique étrangère, comme l'échiquier stratégique des Pyrénées par le capitaine Attane²³⁷ ;
- un passage d'histoire militaire, comme le siège de Port-Arthur par le capitaine Cazères²³⁸ ;
- un problème de vie courante, comme la mutualité par le lieutenant Dufour²³⁹ ;
- des sujets de culture générale, comme la géographie par le capitaine Gruet²⁴⁰, ou la paix et la guerre par le lieutenant Janot²⁴¹ ;

²²⁸ n°843, notation de 1897 : « Caractère ouvert, il a conservé le ton doctoral sans qu'il n'y ait rien de choquant dans son attitude... ».

²²⁹ Sous-intendant de 1^{ère} classe Massiot (n°395), notation de 1886 : « ... A été professeur à Saint-Cyr... ».

²³⁰ n°1033, notation de 1903.

Lieutenant Gauthier (n°905), notation de 1893 : « ...distrain presque toute l'année pour le service de l'école, ce qui n'a pas d'inconvénient pour lui... ».

²³¹ n°889, notation de 1896.

²³² n°1124, notation de 1913.

²³³ n°671, notation de 1877.

²³⁴ n°1048, notation de 1906.

²³⁵ n°1123, notation de 1912.

²³⁶ n°1064, notations de 1903 à 1906.

²³⁷ n°1050, notation de 1910.

²³⁸ n°1026, notation de 1906.

²³⁹ n°1052, notation de 1906.

²⁴⁰ n°889, notation de 1900.

²⁴¹ n°1111, notation de 1907.

- un domaine de la législation, comme la loi de recrutement par le capitaine Macaire²⁴²;
- du droit, comme le contentieux administratif par le capitaine Brun²⁴³;
- un aspect de l'organisation de l'armée, comme les services de l'arrière par le capitaine Communal²⁴⁴.

Il peut arriver que la conférence soit donnée dans le milieu civil, comme le lieutenant Léger qui s'exprime devant les élèves de l'école normale de Vannes sur le devoir militaire²⁴⁵. Parfois le thème de la conférence n'est pas mentionné dans le dossier comme dans celui du capitaine Benoit²⁴⁶, ou l'officier est simplement qualifié de bon conférencier comme le lieutenant Chénot²⁴⁷. Nous n'avons trouvé que six conférences qui traitent d'administration militaire. Trois portent sur les réquisitions, comme celles des capitaines Cornet²⁴⁸, Chambard²⁴⁹ et Pantalacci²⁵⁰, deux ont pour thème l'administration et la comptabilité comme celles du lieutenant Delhumeau²⁵¹ et du capitaine Gaillard²⁵², une a pour sujet l'intendance en campagne comme celle du capitaine Maximilien²⁵³. Il convient cependant de souligner pour moduler l'impact de ces conférences que celle de Delhumeau s'adresse à des sous-officiers, et que celle de Gaillard a pour public des officiers de réserve et de l'armée territoriale. Pour ces contributions, des officiers sont appréciés et même félicités comme le lieutenant Adrian²⁵⁴, qui reçoit une médaille de bronze de la société nationale des conférences populaires, ainsi que d'autres officiers²⁵⁵.

Cette formation est susceptible d'être poursuivie dans les écoles régimentaires. Dans cent vingt et un dossiers, des officiers, futurs intendants, enseignent surtout à des enfants de troupe ou à des militaires candidats pour une progression de carrières (pelotons des élèves caporaux ou des élèves sous-officiers, cours de préparations des sous-officiers pour des écoles d'officiers). Mais nous n'avons relevé qu'un seul cours consacré à l'administration, c'est celui que professe le lieutenant Fustel de Coulanges²⁵⁶ aux fourriers (militaires chargés de la gestion de l'habillement et du couchage au sein des compagnies) et élèves-fourriers de son régiment et qui porte sur la comptabilité deniers.

²⁴² n°999, notation de 1907.

²⁴³ n°980, notation de 1906.

²⁴⁴ n°1049, notation de 1909.

²⁴⁵ n°1089, notation de 1909.

²⁴⁶ n°717, notation de 1887.

²⁴⁷ n°791, notation de 1892.

²⁴⁸ n°1081, notation de 1910.

²⁴⁹ n°1083, notation de 1911.

²⁵⁰ n°1124, notation de 1912.

²⁵¹ n°1132, notation de 1908.

²⁵² n°792, notation de 1893.

²⁵³ n°1011, notation de 1909.

²⁵⁴ n°1064, notations de 1905 et 1906.

²⁵⁵ Lieutenant et capitaine Delpière de Cardaillac (n°1063), notation de 1903 : cité à l'ordre du corps d'armée, notation de 1909 : médaille de bronze du ministre de l'instruction publique et palmes académiques.

Lieutenant Nicolle (n°1084), notation de 1908 : félicitations à l'ordre du régiment.

Lieutenant Parlange (n°1073), notation de 1904 : médaille de bronze de la société des conférences populaires.

²⁵⁶ n°860, notation de 1892.

Dans ces emplois d'enseignants, qualifiés souvent d'ingrats²⁵⁷, tous les officiers sont favorablement appréciés et même parfois félicités comme le lieutenant Bouche²⁵⁸, et d'autres officiers²⁵⁹. La seule exception dont nous disposons est celle du capitaine Hagron²⁶⁰ ; pour le sous-lieutenant Delacarte²⁶¹, ces cours vont servir de test pour son chef de corps. Les officiers, dont les cours permettent de faire accéder des sous-officiers aux écoles d'officiers, sont à l'honneur, comme les lieutenants Grandclément²⁶² et Janot²⁶³. Cependant, et c'est important pour illustrer l'état d'esprit des officiers, l'essentiel pour le supérieur est que l'officier enseignant ne néglige pas sa propre instruction ou son service de compagnie, comme le lieutenant Coulombeix²⁶⁴ et d'autres officiers²⁶⁵. Des soirées récréatives au profit des soldats²⁶⁶, et des cours pour les illettrés²⁶⁷, sont également organisés.

En plus de leurs activités d'enseignement, de futurs intendants sont également félicités pour la production d'études. Certes, la plupart de ces travaux portent sur des techniques relatives à leur

²⁵⁷ Par exemple dossier du sous-lieutenant Bonnet (n°984), notation de 1893 pour l'instruction scolaire des candidats à l'école des officiers d'infanterie de Saint Maixent.

²⁵⁸ n°75, notation de 1841 : cité au journal militaire de 1841, notation de 1842 : reçoit le 7 septembre 1841 une médaille de bronze de la société pour l'instruction élémentaire.

²⁵⁹ Lieutenant et capitaine Castaing (n°408), notations de 1866, 1867, et 1868 : cités plusieurs fois au journal militaire.

Même récompense pour le lieutenant et capitaine Courtot (n°394) notations de 1867 et 1868.

Lieutenant Delhumeau (n°1132), notation de 1907 : signalé au ministre par le général commandant le corps d'armée, notation de 1909 : lettre de félicitations du ministre de l'instruction publique.

Capitaine Gardarein (n°599), notation de 1875 : citations pour les résultats obtenus.

Capitaine Delpère de Gardailiac (n°1063), états de service : médaille de bronze du ministre de l'instruction publique le 10 octobre 1908.

Capitaine Fargeon (n°1001), états de service : lettre de félicitations du ministre de l'instruction publique.

Lieutenant Glineur (n°720), états de service : lettre d'éloges en 1877 et 1878.

Lieutenant Mongin (n°352), états de service : témoignage de satisfaction le 6 mai 1839 et le 18 mai 1840.

Lieutenant Maury (n°1095), notation de 1906 : éloges du général commandant la 14^{ème} brigade.

Sous-lieutenant Boisseaud (n°824), notation de 1886 : félicitations du général commandant le 11^{ème} corps d'armée.

Capitaine Cazeaux (n°772), notation de 1890 : présenté pour les palmes académiques.

²⁶⁰ n°520, notation de 1875 : «...Je ne le crois pas animé d'un grand zèle pour ses fonctions. Il a trouvé deux fois que les heures de cours étaient mal choisies et incommodes pour lui. Il a demandé à les faire changer sans tenir compte des autres circonstances du service qui avaient fait déterminer les heures de cours qu'il devait professer... ». Cependant l'année suivante, en 1876, la notation s'améliore : « ...Il a fait le cours de topographie aux officiers de manière à prouver qu'il le possédait très bien... ».

²⁶¹ n°798, notation de 1881 : « ...Actuellement chargé d'un cours aux écoles, profitera de cette mission pour se relever dans notre esprit... ».

²⁶² n°863, notation de 1898 : il contribue à faire obtenir des félicitations au régiment.

²⁶³ n°1111, notation de 1899 : fait recevoir les trois candidats admissibles du régiment.

²⁶⁴ n°306, notation de 1857, où son colonel précise que ses fonctions ont été rendues difficiles à cause de sa population d'élèves « ...si peu portés au travail... ».

²⁶⁵ Lieutenant Damman (n°1037), notation de 1898.

Lieutenant Lombardot (n°870), notation de 1892.

Lieutenant Michel (n°841), notation de 1891.

Lieutenant Marulaz (n°727), notation de 1883 où il est écrit : « se remue un peu trop pour échapper au service régimentaire dont les détails ne semblent l'intéresser que médiocrement ».

²⁶⁶ Par exemple, le capitaine Macaire (n°999), notation de 1905.

²⁶⁷ Par exemple, le capitaine Communal (n°1049), notation de 1909.

arme d'appartenance²⁶⁸, ou ont pour objet l'historique d'un régiment²⁶⁹, ou traitent de sujets relatifs aux loisirs²⁷⁰. Cependant nous trouvons quelques études qui abordent la législation ou l'administration militaire²⁷¹.

La contribution des officiers d'administration est différente²⁷², elle porte sur leur emploi de professeur à l'École d'administration militaire de Vincennes, d'instructeur dans les centres de formation des officiers d'administration de réserve, et de recherches. L'objet de ces fonctions est certes l'administration militaire, mais le public est très ciblé et appartient au milieu de l'intendance, en raison des missions exercées par ces officiers en dehors des unités. Les notateurs soulignent les aptitudes au professorat de certains officiers d'administration après leur passage dans l'intendance comme le sous-intendant de 2^{ème} classe Joleaud²⁷³ et le sous-intendant de 3^{ème} classe Rémy²⁷⁴. Ainsi, au sein des régiments, les officiers ont peu d'occasions de poursuivre leur formation en administration militaire.

En fait, c'est à l'École Supérieure de Guerre que les intendants vont avoir l'occasion de perfectionner en administration militaire la minorité d'officiers qui la fréquente. Entre 1876 et 1914, treize intendants y sont affectés comme professeurs²⁷⁵. Les notations des intendants font mention de cet emploi²⁷⁶ pour un certain nombre d'entre eux. Les appréciations sont dans l'ensemble favorables. Cependant quelques réserves sont relevées dans quelques notations. L'enseignement du sous-intendant de 2^{ème} classe Rufin²⁷⁷ a besoin de cas concrets, il manque de chaleur dans l'élocution et il doit rendre ses cours plus attractifs. De même le sous-intendant de 2^{ème} classe Dupain²⁷⁸ a une

²⁶⁸ Par exemple, le lieutenant artillerie Attane (n°1050) met au point un appareil pour mesurer le site ou rédige une instruction pratique pour le service des éclaireurs en montagne (notations de 1904 et 1905).

²⁶⁹ Par exemple, le commandant Bruyère (n°740) rédige un historique du 2^{ème} régiment de dragons et reçoit une lettre de félicitations du ministre (lettre du général commandant le corps d'armée du 14 avril 1885).

²⁷⁰ Par exemple, le lieutenant Delpière de Cardaillac (n°1063) écrit des ouvrages sur la pisciculture (*Biologie et pisciculture* le 17 mars 1902, *Note sur la faune ichtyologique du bassin de l'Adour* le 11 juillet 1903, *La pêche dans les cours d'eau* le 10 juin 1904).

²⁷¹ Lieutenant Macaire (n°999), notation de 1904 : cité à l'ordre du corps d'armée pour un travail portant sur la cuisine du soldat.

Lieutenant Roux (n°1002), notation de 1902 : félicité par le général de brigade pour la rédaction d'un manuel de comptabilité pour son détachement.

Lieutenant Grogard (n°1013), notation de 1904 : cité à l'ordre de la 28^{ème} division pour un travail sur les réquisitions militaires.

Lieutenant Barthe (n°904), autorisé à publier un *guide pratique pour l'application de la loi du 25 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée* le 27 septembre 1891.

Capitaine Brenet (n°1036), demande à publier le 9 juin 1905 un ouvrage sur *La loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée*.

Lieutenant Fabre (n°1091), publie un ouvrage intitulé *Administration et ravitaillement des troupes en campagne* (notation de 1907).

Lieutenant Grodvolle (n°293), notation de 1856 : « ...a produit...un long travail sur l'administration militaire... ».

²⁷² Voir annexe n°65.

²⁷³ n°707, notation de 1905.

²⁷⁴ n°742, notation de 1898.

²⁷⁵ Lieutenant-colonel Defontaine, *Historique de l'école supérieure de guerre*, 1918, annexe 18.

²⁷⁶ Voir annexe n°66.

²⁷⁷ n°563, notations de 1891 et 1893.

²⁷⁸ n°566, notation de 1890 et 1891.

exposition trop énumératrice et doit imprimer une tournure plus pratique à ses cours. Cependant, le professorat n'étant qu'un emploi occasionnel et de courte durée, il ne faut pas que l'aptitude pour cet emploi soit l'unique qualité que démontre l'intendant. En effet, il ne faut pas qu'il soit jugé moins doué pour le service actif, qui est sa fonction prioritaire, comme c'est le cas pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Massiot²⁷⁹.

Nous pouvons noter que professer à l'Ecole Supérieure de Guerre peut constituer un atout pour la carrière, comme l'évoque le supérieur du sous-intendant de 2^{ième} classe Laurent²⁸⁰ qui considère que les qualités d'enseignant de son subordonné justifient un avancement prompt à la première classe. Cet avancement est d'ailleurs obtenu rapidement, car Laurent est nommé sous-intendant de 2^{ième} classe en décembre 1904 et devient sous-intendant de 1^{ière} classe dès le mois de janvier 1910. Tous les anciens professeurs de cette école, quand ils ne décèdent pas avant la fin de leur carrière comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Rufin²⁸¹ et le contrôleur de 1^{ière} classe Peyrolle²⁸², font un bon parcours professionnel. En effet, sur les onze autres fonctionnaires, quatre terminent intendants généraux, quatre deviennent intendants militaires, et trois parviennent au grade de contrôleur général de 1^{ière} classe. La communauté militaire reconnaît les qualités de certains professeurs, comme celles de l'intendant Joudou pour l'intendance, et celles du docteur Choux pour le service de santé, dont elle salue l'érudition²⁸³.

Pour le choix des professeurs, la presse militaire affirme que l'intendance préfère s'en rapporter au concours plutôt qu'à un appui de la hiérarchie ou une à réputation²⁸⁴, mais nous n'avons trouvé aucune mention de concours dans les dossiers de ces intendants. Cependant, dans celui du sous-intendant de 2^{ième} classe Crétin, nous disposons d'une correspondance dans laquelle la direction des services administratifs de la de la 5^{ième} direction du ministère de la guerre émet un avis défavorable à sa nomination au poste de professeur adjoint²⁸⁵, les sous-intendants de 2^{ième} classe Thouvenel ou Garrig lui sont préférés. Thouvenel²⁸⁶ et Garrig²⁸⁷ ne sont plus affectés par la suite à l'Ecole Supérieure de Guerre, mais ils font également une belle carrière, le premier devient intendant général, et le second atteint le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe en 1888 à l'âge de quarante-cinq ans, ce

²⁷⁹ n°395, notation de 1886.

²⁸⁰ n°802, notation de 1908.

²⁸¹ n°563, décède en 1895.

²⁸² n°543, décédé en 1902.

²⁸³ Général Revol, *Revue historique des armées*, n° 3 spécial, 1979, p.130-144, « A l'école supérieure de guerre (1903-1905) ».

²⁸⁴ *La France militaire*, 28 juin 1883, « L'intendance ».

²⁸⁵ n°468, note sans date de la direction des services administratifs à l'état-major général qui mentionne notamment : « ...n'a pas toutes les qualités pour cet emploi, beaucoup de froideur, de contentement de lui...il s'est amélioré, mais il reste chez lui un fonds de légèreté qui semble incompatible avec la situation qu'il ambitionne. On estime que le général commandant l'Ecole supérieure de guerre devrait porter son choix pour un candidat moins brillant mais plus consciencieux et plus sérieux ». Pourtant en 1883, année qui précède sa désignation, Crétin est noté comme « fonctionnaire d'élite ».

²⁸⁶ n°521.

²⁸⁷ n°490.

qui lui faisait espérer un bel avenir mais il décède en 1889. Il semble donc qu'il n'y ait pas véritablement de concours matérialisé par des épreuves de sélection, mais plutôt que l'intendant choisi soit désigné par le commandement de l'école à partir de candidatures soumises à l'avis hiérarchique de la direction de l'intendance. Il est intéressant de relever qu'aucun professeur ne soit breveté de cette école à l'exception de Weil²⁸⁸ qui termine 9^{ème} de sa promotion, mais il n'a pas le temps d'exercer son emploi de professeur car il est nommé contrôleur adjoint le 18 mars 1887, l'année de sa désignation. De plus, nous remarquons que, si certains intendants choisis proviennent d'organismes centraux ou parisiens ou sont des proches collaborateurs d'intendants militaires, où ils sont susceptibles d'être remarqués par le sommet de la hiérarchie, comme Delaperrière²⁸⁹, Baratier²⁹⁰, Peyrolle²⁹¹, Hérenger²⁹², Massiot²⁹³ et Nony²⁹⁴, d'autres, comme Courtot²⁹⁵, Crétin²⁹⁶, Rufin²⁹⁷, Joudou²⁹⁸, Weil²⁹⁹, Laurent³⁰⁰ et Dupain³⁰¹, ont occupé des fonctions plus discrètes dans une sous-intendance de province. Le dernier intendant cité a même laissé un mauvais souvenir comme en témoignent les appréciations de son supérieur.

La période de préparation de l'École Supérieure de Guerre est une étape importante pour les officiers qui entament cette démarche. En effet, c'est une période difficile car les officiers doivent concilier l'accomplissement de leurs fonctions quotidiennes et le lourd travail d'étude du programme. Pour appréhender le vécu de ces officiers, nous disposons des appréciations de leurs supérieurs³⁰² qui les ont suivis tout au long de ce parcours qui figure dans les dossiers de cent treize intendants (quatre-vingt dans les notations et trente-trois dans les états de service) sur ce total quarante et un officiers sont reçus à l'école et obtiennent le diplôme d'état-major. Nous constatons que de nombreux officiers passent plusieurs fois le concours, mais certains, comme le lieutenant Toupnot³⁰³, doivent renoncer à se représenter faute de temps, et d'autres persistent malgré un handicap physique très pénalisant pour la réussite au concours, comme le lieutenant Frédault³⁰⁴ qui souffre de surdit . Le chef de corps souligne souvent que le candidat a toutes les chances de réussir et qu'il travaille beaucoup.

288 n°618.

289 n°305, commission de liquidation.

290 n°318, 3^{ème} division de cavalerie à Paris.

291 n°543, cabinet de la 5^{ème} direction du ministère de la guerre.

292 n°716, cabinet du directeur de l'intendance du 19^{ème} corps d'armée à Alger.

293 n°395, 1^{ère} division de cavalerie à Paris.

294 n°923, section technique de la 5^{ème} direction du ministère de la guerre.

295 n°394, Meaux.

296 n°468, Toul.

297 n°563, Clermont-Ferrand.

298 n°576, Nantes.

299 n°618, Auch.

300 n°802, Briançon.

301 n°566, Saint Mihiel, notation de 1889 : « ...S'est montré à Saint Mihiel un médiocre serviteur... ». L'intendant reçoit même des observations le 4 novembre 1889.

302 Voir annexe n°67.

303 n°801, notation de 1892.

304 n°708, notations de 1880 à 1882.

Dans les matières relevant de l'intendance, entre 1878 et 1909, parmi les trente-sept sujets du concours, la législation militaire (organisation de l'armée, recrutement, engagements, statut des officiers) est le thème de vingt et une épreuves, alors que l'administration militaire (administration des régiments, des compagnies, des corps d'armée, les subsistances) revient seize fois³⁰⁵. Pour aider les candidats, les conseillers ne manquent pas. L'un d'entre eux, pour éviter les recherches laborieuses, incite à se servir du programme de Saint-Cyr tout en le complétant par une étude de l'évolution des textes³⁰⁶. Un autre préconise de s'abonner au quotidien militaire *La France militaire*, qui est parfaitement renseigné sur toutes les questions militaires à l'ordre du jour et qui compense l'insuffisance de l'enseignement reçu en législation et administration dans les écoles militaires³⁰⁷, matières perçues comme ingrates³⁰⁸. Le principal reproche fait aux candidats est qu'ils se contentent d'énumérer les prescriptions au lieu de faire ressortir les principes tracés par les règlements³⁰⁹. Cette tendance provient encore des méthodes d'enseignement en usage dans les écoles militaires où l'étude d'une loi est présentée comme celle d'un simple règlement sur le service intérieur des unités³¹⁰. Les commentaires sur les cours professés à l'école de guerre sont variables. Pour les uns, il faut les supprimer, comme ceux sur le service de santé, car ils feraient double emploi avec les conférences d'état-major préparatoires aux travaux d'application en salle³¹¹. Pour les autres, au contraire, ils vont permettre d'élever les connaissances administratives qui passent pour être l'apanage d'un corps spécial³¹², c'est-à-dire l'intendance.

La formation continue après l'entrée dans l'intendance.

La formation après l'entrée dans l'intendance

Comme pour les officiers d'administration, les intendants ont des missions de formation mais seulement au sein de l'intendance, soit au stage de formation suivi après la réussite au concours, soit dans les centres de formation du cadre auxiliaire (de réserve), soit en interne dans les organismes de l'intendance³¹³. Comme au cours de leur passage dans l'arme d'origine, les intendants sont amenés à faire des conférences à l'extérieur des régiments où ils ne sont plus employés. Mais ces conférences, dont il est fait mention dans quinze dossiers, ne contribuent elles aussi que très faiblement à la

³⁰⁵ Ecole supérieure de guerre, *Sujets des compositions écrites depuis 1878*, Paris Lavauzelle, 1909.

³⁰⁶ G. Ricq, *Les épreuves d'admission à l'Ecole de guerre*, Paris Lavauzelle, 1919, p.31-32.

³⁰⁷ *Cours de préparation à l'Ecole de guerre par correspondance*, Paris Moran, 1913, p.107.

³⁰⁸ *Comment se préparer à l'Ecole de guerre?*, Paris Chapelot, 1912, p.26.

³⁰⁹ *Conseils pour la préparation à l'Ecole Supérieure de Guerre*, Paris Lavauzelle, 1909, p.73.

³¹⁰ *Revue du Cercle Militaire*, 5 mai 1900, n°18, p.452-453, « A l'Ecole Supérieure de Guerre. Programme d'admission ».

³¹¹ Capitaine J.B., *L'Ecole de guerre*, Paris Lavauzelle, 1901, p.17.

³¹² *La France militaire*, 20 août 1882, « Le service d'état-major ».

³¹³ Voir annexe n°68.

formation des officiers pour plusieurs raisons. D'abord, elles sont parfois très techniques³¹⁴, ou abordent un sujet de culture générale³¹⁵. Ensuite, elles portent surtout sur le ravitaillement³¹⁶ et le plus souvent pour une population extérieure à l'armée³¹⁷. Enfin, elles abordent rarement un thème relatif à l'administration militaire utilisable dans les régiments³¹⁸, ou concernent un public d'officiers restreint³¹⁹. Parfois même, l'intendant est qualifié de bon conférencier mais les sujets abordés ne sont pas mentionnés³²⁰.

Mais quelque soit leur niveau de formation, des officiers doivent tenir des emplois administratifs dans les régiments.

4. Les officiers et les fonctions administratives

En raison de ce manque de formation administrative et de l'état d'esprit vis-à-vis des fonctions administratives³²¹, il est difficile de recruter des officiers destinés à occuper des emplois administratifs³²². Le problème est d'ailleurs évoqué bien avant la guerre de 1870, en effet, en 1838, les ordonnances octroient aux officiers administratifs des avantages pour l'avancement³²³. Des solutions sont avancées. Il est proposé d'améliorer leur formation en leur faisant suivre une instruction de quatre mois³²⁴, et surtout d'instituer un corps spécial³²⁵, au besoin en créant une école de comptables

³¹⁴ Adjoint Huguin (n°731), notation de 1893 : étude des moutures par meules et par cylindres pour la transformation du moulin militaire de Langres.

³¹⁵ Sous-intendant de 2^{ème} classe Guiot (924), notation de 1912 : le Pérou.

Sous-intendant de 3^{ème} classe Launay (946), notation de 1912 : l'automobilisme.

Sous-intendant de 1^{ère} classe Paitre (500), notations de 1894 et 1895 : l'organisation politique, judiciaire et financière de la France.

Sous-intendant 3^{ème} classe Risser (781), notation de 1900 : l'organisation des services administratifs dans les principales armées de l'Europe et dans celle des Etats Unis d'Amérique.

³¹⁶ Sous-intendant de 1^{ère} classe Kammerlocher (n°672), notation de 1906.

Sous-intendant de 1^{ère} classe Parreau (n°692), notation de 1907.

Sous-intendant de 3^{ème} classe Pommerol (n°854), notation de 1903, il est nommé chevalier du mérite agricole.

³¹⁷ Adjoint Dadillon (n°933), notation de 1906 : devant les élèves instituteurs de l'académie de Lille, le recteur le propose pour les palmes académiques.

Sous-intendant de 1^{ère} classe Lostie de Kehror (n°632), notation de 1906 : devant les présidents des commissions de réception.

³¹⁸ Adjoint Charton (n°846), notation de 1899 : conférence de garnison sur les réquisitions.

³¹⁹ Sous-intendant de 1^{ère} classe Gaillard (n°792), notation de 1912 : conférences aux officiers d'approvisionnement des corps et services du 2^{ème} corps d'armée.

³²⁰ Sous-intendant de 3^{ème} classe Rémy (n°742), notations de 1896 et 1898.

³²¹ Sous-intendant Chaplain, *Journal des sciences militaires*, 1903, p.402, « Comptables et comptabilités des corps de troupe. Améliorations immédiates possibles ». L'auteur reconnaît que l'officier abandonne un idéal d'activité et de gloire pour un labeur terre à terre sans cachet personnel.

³²² Par exemple pour les capitaines d'habillement, *Avenir militaire*, 11 février 1882, « Les magasins d'habillement ».

³²³ *Notice historique sur l'avancement dans l'armée depuis la révolution jusqu'à nos jours*, Paris Imprimerie Nationale, 1903, p.65-66. Une ordonnance institue un avancement au grade de capitaine au choix en dehors des tours d'avancement.

³²⁴ S.H.D., carton 9N91, réponse de la direction du contrôle du 4 janvier 1912 à un projet de loi sur le recrutement des officiers comptables.

³²⁵ *Echo de l'armée*, 25 février 1890, « Les comptables militaires ».

Chambre des députés, séance du 16 février 1900, « Proposition de M. Herissé de créer un corps de comptables »

Revue de Paris, septembre-octobre 1910, p.745, « Administration et instruction militaire ».

pour séparer l'instruction militaire de l'instruction administrative³²⁶, et de doter les officiers administratifs d'un statut particulier qui leur permettrait notamment d'accéder à l'intendance et au contrôle³²⁷. Mais pour beaucoup, le remède est de rentabiliser les facilités obtenues par les officiers administratifs pour l'avancement en leur imposant un temps minimum de service³²⁸. En plus du manque de préparation, l'autre motif de désaffection est l'image laissée par les fonctions de ces officiers dans le monde militaire. En effet, ces fonctions ont tout pour déplaire. Elles sont obscures et ingrates, et confiées aux officiers sortant du rang³²⁹. Elles impliquent des responsabilités plus lourdes que celles occasionnées dans l'exécution du service intérieur des unités où il ne s'agit que de commander³³⁰, elles détournent les officiers de l'instruction militaire³³¹, et elles sont soumises au contrôle permanent et implacable de l'intendance³³².

Pour présenter la population des officiers administratifs, nous disposons des deux cent six dossiers d'intendants qui ont exercé au moins un emploi administratif pendant le passage dans l'arme d'origine³³³. Après prise en compte des états de services ou des notations, nous relevons quarante-cinq trésoriers, quarante-huit adjoints aux trésoriers, trente-cinq officiers d'habillement, sept adjoints d'habillement, vingt-cinq majors, vingt-neuf comptables et treize chargés de fonctions comptables (ce sont les termes utilisés), vingt-sept officiers d'armement, dix-neuf officiers payeurs, quarante officiers des détails, douze responsables de la commission des ordinaires, dix-sept officiers de casernement, vingt-huit officiers d'approvisionnement, trois responsables de commissions d'habillement et un d'une commission de fourrages, trois chargés de la gestion des mess de sous-officiers (organismes d'alimentation) et un des lits militaires. Le total des emplois est supérieur à celui des dossiers car un officier peut remplir ces fonctions plusieurs fois dans sa carrière. C'est ce que montre la répartition par grades où nous trouvons cinquante-quatre sous-lieutenants, deux cent dix-huit lieutenants, cent deux capitaines, et onze commandants. Lorsque nous rapportons les nombres des capitaines et des commandants aux nombres des officiers titulaires de ces grades qui entrent dans

³²⁶ Général Farre, *L'armée française*, 23 février 1883, « Observations sur les réformes militaires à l'étude ».

³²⁷ *Echo de l'armée*, 13 mai 1900, « Les officiers comptables ».

³²⁸ *Journal des sciences militaires*, 1882, p.431-432, « Instruction du 30 novembre 1882 à propos des officiers comptables ».

³²⁹ Général Pedoya, *Recrutement et avancement des officiers*, Paris Lavauzelle, 1905, p.45.

³³⁰ Charles Leser, *La vie militaire*, Paris Berger-Levrault, 1887, p.213-214, pour le capitaine d'habillement.

Capitaine Danrit, *La guerre en rase campagne*, Paris Flammarion, 1891, p.68, pour l'officier d'approvisionnement.

³³¹ Emile Simond, *Journal des sciences militaires*, 1883, 9^{ième} série, tome 12^{ième}, p.66, « De l'administration et de la comptabilité des corps de troupe ».

Henri Bréant, *L'armée française au XIX^{ième} siècle, nouvelles lectures militaires*, Vienne, 1900, p.92, cite le cas du capitaine trésorier qui est constamment dans ses bureaux.

³³² Charles Leser, *op.cit.*, p.216-219. Le capitaine d'habillement est puni pour une erreur de deux centimes due à un oubli du secrétaire.

Hubert-Lucien Biot, *Souvenirs anecdotiques et militaires*, Paris Vivien, 1901, p.339. Un soldat réclame une inscription sur son livret d'habillement, et, sans vérifier la justesse de cette demande, on punit le capitaine d'habillement.

³³³ Voir annexe n°69.

l'intendance³³⁴, nous constatons que près d'un capitaine sur dix (9%) et que près d'un commandant sur deux (46%), occupent un emploi administratif. Si l'on considère l'origine du recrutement, les dossiers se répartissent entre quatre-vingt-seize saint-cyriens, cinq polytechniciens, et cent cinq officiers issus du rang. Le nombre des officiers sortis du rang est très proche de celui des officiers formés dans les grandes écoles militaires. Cependant, les proportions en fonction de l'origine des intendants sont de 16,8% pour les saint-cyriens, 1,6% pour les polytechniciens, et de 40,6% pour les officiers issus du rang. La part des officiers anciens élèves des grandes écoles militaires est nettement moins importante que celle des officiers sortant du rang, notamment pour les polytechniciens. Ces résultats confirment, au moins pour la population des officiers futurs intendants, l'idée, communément admise dans le milieu militaire, que les officiers sortis du rang fournissent très souvent les comptables³³⁵. En fonction de l'arme d'origine, les dossiers se répartissent entre l'infanterie (cent soixante-dix), l'artillerie (seize dont sept pour l'état-amor particulier), les officiers d'administration (trois), le génie (six dont trois pour l'état-major particulier), le train (un), la cavalerie (dix), l'état-major (deux), les ouvriers (un), et la gendarmerie (trois). Si nous rapportons ces résultats aux nombres des intendants issus des principales armes³³⁶, nous constatons que 29% des officiers occupent un emploi administratif dans l'infanterie, 4% dans l'état-major, 8% dans l'artillerie, 48% dans la cavalerie, 4% dans le génie, et 5% chez les officiers d'administration. Les officiers d'état-major ne sont susceptibles de remplir des fonctions administratives que lors de leurs passages dans les unités. De même, les occasions sont rares pour les officiers d'administration qui, dans leur grande majorité, occupent des emplois d'encadrement dans les organismes purement administratifs de l'intendance ou du service de santé. Le pourcentage de la cavalerie doit être modulé par le petit nombre d'officiers provenant de cette arme. Si nous associons les deux origines, nous parvenons aux résultats suivants :

Tableau n°12

Nombre d'officiers qui occupent des emplois administratifs en fonction de l'arme d'origine et de l'origine du recrutement

	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Cavalerie	Génie
Saint-Cyr	94	1	0	2	1
Polytechnique	1	4	0	0	0
Soldat	74	7	9	8	2

Les cinq polytechniciens qui se distinguent, Donop, Dubard, Guéneau d'Aumont, Patart et Meunier, méritent une attention particulière. A l'exception du troisième, ils font une bonne carrière³³⁷.

³³⁴ Voir annexe 9.

³³⁵ *La France militaire*, 1^{er} mars 1900, « Administration ».

³³⁶ Voir annexe n°10.

³³⁷

N°	15	Nom	Grade	Fonction	Dernier Grade	Intendant militaire
148	Dubard	Sous-lieutenant	Adjoint major	Intendant militaire		
964	Guéneau d'Aumont	Commandant	Major	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe		
995	Patart	Capitaine	Casernement	Intendant militaire		
	Meunier	Capitaine	Major	Contrôleur général		

Dans l'exercice de leurs emplois administratifs, les futurs intendants se comportent diversement.

Les appréciations dans l'exercice des fonctions administratives

Il convient de préciser au départ que la principale caractéristique de l'emploi administratif est que c'est une fonction provisoire, comme l'indique, par exemple, la notation du lieutenant Plos³³⁸. Pour apprécier l'aptitude à l'exercice de fonctions administratives, la notation est la source essentielle car, contrairement à l'entrée dans l'intendance, nous ne disposons que de très peu de mémoires de propositions³³⁹ ou de correspondances³⁴⁰ complémentaires. Cependant, comme le constatent à leurs dépens, certains intendants, la vérification de l'aptitude à exercer un emploi administratif n'est pas une simple formalité pour la hiérarchie. Ainsi un blâme est infligé aux sous-intendants d'Elbauve³⁴¹ et Metzinger³⁴² pour avoir donné des avis favorables pour que des officiers occupent la fonction de trésorier alors que ces derniers se révèlent incapables de tenir ce poste. Ce souci de la compétence va même amener à sanctionner des négligences dans les vérifications des aptitudes pour des emplois de simples commis aux écritures, comme il est reproché aux adjoints de 1^{ière} classe de Ruffi de Pontavez³⁴³ et Massiot³⁴⁴. Même les généraux n'y échappent pas, comme l'intendant militaire Guillemain³⁴⁵ qui fait passer un mauvais examen à un officier qui postule l'emploi d'adjoint au trésorier.

Pour une très grande majorité d'intendants, les appréciations sont favorables. Dans certains cas elles sont même appuyées, comme le lieutenant Lacourt qui est qualifié d'officier d'approvisionnement hors ligne³⁴⁶, le lieutenant Bernardin qui s'acquitte d'une façon digne d'éloges

³³⁸ n°1115, notation de 1902. Le chef de corps écrit : « ...A accompli ses deux ans comme officier d'armement, va être remplacé... ».

³³⁹ Lieutenant Communal (n°1049), mémoire de proposition pour l'emploi de trésorier de 1908.
Sous-lieutenant Pardeilha (n°171), mémoire de proposition pour l'emploi d'adjoint au trésorier du 4 juin 1837.
Capitaine Répond (n°4), mémoire de proposition pour l'emploi de major du 24 août 1839.
Capitaine de Cappe (n°128), avis du sous-intendant militaire pour l'emploi de major de 1844, cet officier est finalement nommé adjoint de 2^{ième} classe en décembre 1845.

³⁴⁰ Lieutenant Chambard (n°1083), lettre du chef de corps du 29 juin 1902 qui consent à le recevoir comme adjoint au trésorier.

Capitaine Dubois (n°1), note de proposition du 2 avril 1830 pour le nommer capitaine de la garde alors qu'il est trésorier du 6^{ième} régiment de la garde.

Lieutenant Rollin (n°777), certificat d'aptitude pour l'emploi d'officier payeur du 23 avril 1881 établi par le sous-intendant, note du bureau de l'infanterie du 5 mai 1887 pour cet emploi.

³⁴¹ n°19, notation de 1851. Dans la copie de sa lettre du 12 novembre 1851 à l'intendant militaire de la 12^{ième} division, le ministre déplore cette grave négligence qui met en péril la comptabilité d'une compagnie de gendarmerie.

³⁴² n°94, notation de 1851, copie de la lettre du ministre du 8 novembre 1851 écrite à l'intendant militaire de la 5^{ième} division, où nous découvrons que c'est l'inspecteur général lui-même qui s'aperçoit de l'incapacité du sous-lieutenant trésorier de la compagnie de gendarmerie de l'Ain qui a du être mis en non-activité par retrait d'emploi.

³⁴³ n°399, blâme du 1^{er} août 1873 dans les états de service.

³⁴⁴ n°395, mécontentement du ministre dans sa lettre du 22 octobre 1875 au général commandant le corps d'armée.

³⁴⁵ n°196, rapport au ministre du 2 janvier 1885.

³⁴⁶ n°1021, notation de 1900, et le lieutenant Plouhinec (n°869), notation de 1895.

de ses fonctions d'officier d'armement³⁴⁷, et le lieutenant Brasart qui est un excellent officier d'approvisionnement³⁴⁸. La manière de servir est relevée même si l'emploi est tenu de façon provisoire comme le capitaine Tessier³⁴⁹. Le supérieur peut signaler également les bons résultats des vérifications de l'intendance ou du corps de contrôle, comme ceux dont bénéficie le lieutenant Espanet³⁵⁰ qui a reçu des éloges pour la façon remarquable avec laquelle il a tenu la comptabilité du corps, ainsi que d'autres officiers³⁵¹.

Nous n'avons relevé que deux cas où le chef de corps donne des détails sur la nature du travail effectué. Celui du lieutenant Roux³⁵² relève que, comme officier du casernement, il a su accomplir de notables améliorations au point de vue de l'hygiène et du bien être avec les seules ressources du régiment. De même celui du lieutenant Divoux³⁵³, souligne que, comme officier d'approvisionnement, il a su pourvoir à tous les besoins du régiment pendant les manœuvres qu'elle qu'ait été l'heure d'arrivée des unités au gîte. Certains redressent même des situations difficiles, comme le capitaine Delpière de Cardaillac³⁵⁴ qui débrouille avec beaucoup d'habileté la comptabilité du mess des sous-officiers, et surtout le lieutenant trésorier Hette³⁵⁵ dont le colonel souligne pendant cinq années les efforts pour mettre de l'ordre dans les écritures du corps qui ont été très négligées par son prédécesseur. Les supérieurs rappellent aussi les difficultés dans le travail, comme celui du lieutenant Rouchon-Mazerat³⁵⁶ qui aide son capitaine dans la difficile administration du magasin d'habillement du détachement de Corté. Ces remarques sont faites également pour d'autres officiers³⁵⁷.

Des officiers sont également félicités. Les résultats dans la fonction d'officier d'armement sont ceux qui sont le plus fréquemment mis à l'honneur en faisant l'objet d'une inscription au Bulletin officiel, comme le lieutenant Bernardin³⁵⁸ le 3 janvier 1904, mais aussi pour d'autres officiers³⁵⁹. Pour

³⁴⁷ n°1038, notation de 1902, et le lieutenant Rimet (n°885), notation de 1890 pour l'emploi d'officier d'approvisionnement.

³⁴⁸ n°796, notation de 1892.

³⁴⁹ n°958, notation de 1904 : « ...Pendant le séjour au camp du Larzac, a rempli les fonctions de major, excelle dans les questions administratives pour lesquelles il a une aptitude vraiment exceptionnelle... ».

³⁵⁰ n°745, notations de 1888 et 1889.

³⁵¹ Lieutenant Delhumeau (n°1132), notation de 1909.
Capitaine Martin (n°1012), notation de 1907.
Lieutenant Massot (n°1034), notation de 1901.
Commandant Pozzo-Di-Borgo (n°590), notation de 1877.

³⁵² n°1002, notation de 1903.

³⁵³ n°1066, notation de 1899 qui précise que « ...son ingéniosité prévoyait jusqu'aux plus petits détails... ».

³⁵⁴ n°1063, notation de 1910.

³⁵⁵ n°1044, notations de 1897, 1899, 1900, 1901 et 1902.

³⁵⁶ n°807, notations de 1893 et 1894.

³⁵⁷ Lieutenant Litschfousse (n°947), notation de 1900.
Lieutenant Pantalacci (n°1124), notation de 1905.
Lieutenant et capitaine Toupnot (n°801), notations de 1892 et 1893.
Lieutenant Claudon (n°1102), notation de 1899.
Capitaine Dette (n°1062), notation de 1910.
Lieutenant Maury (n°1095), notation de 1910.

³⁵⁸ n°1038

³⁵⁹ Lieutenant Canac (n°1078), 14 février 1900.

Lieutenant Causin (n°969), 19 février 1903.

le lieutenant Richard³⁶⁰, la bonne appréciation est relevée dans deux rapports d'inspections. La fonction de trésorier n'apparaît que deux fois en la personne du capitaine Angot et du lieutenant Hette. Le premier³⁶¹ a très bien tenu les écritures de son bataillon en 1837, le second³⁶² a mis à jour pour la première fois la comptabilité du corps. Le lieutenant Pommerol³⁶³ est le seul officier d'habillement cité. Deux futurs intendants sont récompensés pour un travail d'hiver ayant pour thème un domaine relevant de l'administration, le lieutenant Grogard³⁶⁴ est cité le 23 septembre 1904 à l'ordre de la 28^{ième} division, pour une étude sur les réquisitions militaires, et le lieutenant Macaire³⁶⁵ est cité à l'ordre du corps d'armée pour une étude sur la cuisine du soldat. Cette primauté relevée dans les fonctions de l'armement s'explique pour deux principales raisons. La première est que la hiérarchie attache une importance capitale au suivi rigoureux, et au bon entretien de l'armement, qui garantissent la capacité opérationnelle des unités dont la mission première est de participer aux combats. La seconde est que les inspections sont menées avec une grande solennité et qu'elles donnent lieu à des rapports signés par les généraux titulaires des grands commandements, et qui ont une grande importance pour la carrière des chefs de corps.

Cependant, nous avons relevé quelques exceptions dans la manière de servir. Ainsi le sous-lieutenant Lévy Léopold³⁶⁶, fait un stage dans le service de l'habillement mais n'en tire aucun profit ce qui ne le met pas en mesure de diriger le service. Il en est de même pour le lieutenant Leblanc Louis³⁶⁷ qui ne donne pas satisfaction dans ses fonctions d'officier des détails pour lesquelles il est considéré comme manquant d'aptitude, le lieutenant Cesmat³⁶⁸ qui a montré une certaine insouciance pendant un intérim accidentel du trésorier, et le lieutenant Perrin³⁶⁹ qui manque de méthode comme officier des détails. Pour le capitaine Delhumeau, qui tient les fonctions de trésorier, les reproches portent, deux années de suite, et même celle durant laquelle il est admis dans l'intendance, à la fois sur un manque de méthode et sur un défaut de surveillance de ses secrétaires et de vérification de leurs écritures³⁷⁰. Mais c'est le lieutenant Nicolle qui, en deux ans de notations, multiplie les

Lieutenant Clément (n°932), 31 décembre 1898.

Lieutenant Communal (n°1049), 19 janvier 1903.

Lieutenant Cornet (n°1081), 16 février 1909.

Lieutenant Finel (n°765), notation de 1887.

Lieutenant Guérin (n°1106), 1^{ier} février 1911.

Lieutenant Maximilien (n°1011), 22 novembre 1894.

Lieutenant Requier (n°1136), 26 février 1909.

³⁶⁰ n°165, rapports d'inspections du 18 juin 1845 et du 30 septembre 1849.

³⁶¹ n°19, lettre de félicitations de l'intendant militaire du 11 juin 1838.

³⁶² n°1044, notations de 1900 et 1902.

³⁶³ n°854, notation de 1896.

³⁶⁴ n°1013, notation de 1904.

³⁶⁵ n°999, notation de 1904.

³⁶⁶ n°812, notation de 1885.

³⁶⁷ n°936, notation de 1897.

³⁶⁸ n°1016, notation de 1897.

³⁶⁹ n°1125, notation de 1900.

³⁷⁰ n°1132, notations de 1912 et 1913.

insuffisances dans son service de casernement et de commission des ordinaires, car, pour son supérieur, il manque de prévoyance, d'initiative, d'entrain, et de goût de progrès³⁷¹. Des remontrances peuvent conduire des officiers à demander à être relevés de leurs emplois comme le lieutenant Jabot³⁷² qui oublie que les fonctions d'officier d'approvisionnement en garnison impliquent celles d'officier de casernement. A l'extrême, le lieutenant Lafond a du quitter son emploi d'adjoint au trésorier pour inaptitude³⁷³.

Selon leurs supérieurs, le comportement des officiers peut évoluer. Ainsi le lieutenant Dufour³⁷⁴, en 1897, montre moins de goût pour son service d'officier des détails et il est jugé bon de le remettre dans une compagnie, mais, en 1903 et 1904, il donne toute satisfaction à son chef de bataillon. Le contraste est encore plus grand pour le lieutenant Loyer³⁷⁵, car la même année, en 1890, son supérieur écrit que ses fonctions d'officier payeur lui pèsent et qu'il veut reprendre du service actif, au besoin en quittant le régiment, et, un peu plus loin, il le signale comme s'étant montré aussi dévoué que fanatique pendant les manœuvres. Il en va de même pour le capitaine Pinguet, dans ses fonctions de major du 71^{ème} régiment d'infanterie³⁷⁶. Les reproches peuvent porter à la fois sur la fonction administrative et le service de compagnie, comme pour le lieutenant Savoye, mais l'appréciation s'améliore par la suite³⁷⁷.

Des manquements dans des fonctions administratives sont sanctionnés et sont relevés dans les états de service. Il peut s'agir de simples oublis, comme le lieutenant Brenet³⁷⁸ qui arrive en retard à une commission des marchés, ou le lieutenant Chenot³⁷⁹ qui manque une séance du conseil d'administration. Dans de nombreux cas, les fautes portent d'abord sur la surveillance, la direction, ou la tenue de la comptabilité de l'ordinaire de la compagnie. La sanction peut être légère, comme celle du lieutenant Billet³⁸⁰ auquel sont infligés deux jours d'arrêts simples, le 3 mai 1872, pour avoir signé le livre de l'ordinaire sans le vérifier, ainsi que d'autres officiers³⁸¹. Mais elle peut être plus grave, comme celle du lieutenant Martin Georges³⁸² qui est puni, le 13 février 1904, de huit jours

³⁷¹ n°1084, notations de 1901 et 1902.

³⁷² n°1055, notation de 1899.

³⁷³ n°859, notation de 1890.

³⁷⁴ n°1052.

³⁷⁵ n°809.

³⁷⁶ 1022, notation de 1903, au début de l'année : « ...s'acquittant de ce dernier avec un zèle très relatif... » et, en fin d'année : « ...Continue à remplir avec zèle ses fonctions... ».

³⁷⁷ n°709, notations de 1883 et 1884.

³⁷⁸ n°1036, un jour d'arrêt simple le 16 février 1907.

³⁷⁹ n°791, deux jours d'arrêts simples le 1^{er} décembre 1887.

³⁸⁰ n°536.

³⁸¹ Lieutenants Frédault (n°708) un jour d'arrêt simple, Lhomme (n°759) quatre jours d'arrêts simples, Stanislas (n°413) quatre jours d'arrêts simples, Rollin (n°777) quatre jours d'arrêts simples, Dufour (n°1052) deux jours d'arrêts simples, Lombard (n°782) deux jours d'arrêts simples, pour Branlière (n°699) et Boures (n°1097) la nature de la sanction n'est pas précisée. Le motif est détaillé pour le lieutenant Dano (n°810) qui est sanctionné, le 23 février 1884, d'un jour d'arrêt simple pour ne pas avoir puni un comptable qui a gratté un chiffre sur le cahier d'ordinaire contrairement aux ordres du général commandant la division.

³⁸² n°1107.

d'arrêts de rigueur pour avoir porté plainte en justice, sans prendre l'avis de ses chefs, contre une femme avec laquelle il a des relations et qui lui a dérobé les fonds de l'ordinaire. D'autres exemples peuvent être cités³⁸³. Ensuite, dans une moindre mesure, d'autres fonctions font l'objet de sanctions comme celle de la gestion de l'habillement, ainsi le lieutenant Billet³⁸⁴ est puni de deux jours d'arrêts simples, le 16 janvier 1874, pour avoir omis de présenter pour la réforme des effets d'habillement. D'autres exemples peuvent être mentionnés³⁸⁵. Les officiers payeurs ne sont pas oubliés comme le lieutenant Savoye³⁸⁶ qui est puni de dix jours d'arrêts simples au cours de l'année 1883 pour des négligences successives, et dans une moindre importance le lieutenant Laporte³⁸⁷ qui n'a pas veillé à ce que le prêt aux hommes de son escouade se fasse dans les conditions réglementaires. Enfin, comme pour le lieutenant Meyer³⁸⁸, puni de quatre jours d'arrêts simples, la tenue défectueuse du casernement est également sanctionnée. La plupart de ces incidents de parcours ne sont pas expressément mentionnés dans les notations sauf s'ils sont graves, comme celui vécu par le lieutenant Martin³⁸⁹. Le supérieur peut simplement évoquer une tendance dans la manière de servir, qui explique les sanctions, comme celles infligées au lieutenant Savoye³⁹⁰ ou au lieutenant Billet³⁹¹.

Il est intéressant et significatif pour l'image des emplois administratifs dans l'arme, non seulement d'examiner les appréciations portées par les supérieurs, mais aussi d'aborder la façon dont

³⁸³ Sous lieutenant Boures (n°1097), 26 janvier 1898.
 Lieutenant Branlière (n°699), 3 septembre 1881.
 Chaumont (n°647), un jour d'arrêt simple le 19 décembre 1872 au grade de sous-lieutenant, deux jours d'arrêts simples le 24 juin 1876 au grade de lieutenant.
 Sous-lieutenant Dano (810°, un jour d'arrêt simple, le 23 février 1884.
 Lieutenant Delacarte (n°798), trois jours d'arrêts simples, le 4 novembre 1890.
 Lieutenant Dufour (n°1052), deux jours d'arrêts simples, le 19 août 1899.
 Sous-lieutenant Frédault (n°708), deux jours d'arrêts simples, le 13 avril 1875, un jour d'arrêt simple, le 24 mars 1878, deux jours d'arrêts simples, le 12 août 1878.
 Sous-lieutenant Lhomme (n°759), quatre jours d'arrêts simples en janvier 1882.
 Sous-lieutenant Lombard (n°782), deux jours d'arrêts simples, le 17 janvier 1884.
 Lieutenant Rollin (n°777), quatre jours d'arrêts simples en février 1884.
 Lieutenant Stanislas (n°413), quatre jours d'arrêts simples, le 29 juillet 1866.

³⁸⁴ n°536.

³⁸⁵ Lieutenant Thoumazou (n°458), un jour d'arrêt simple pour se signer en blanc un bon de linge et de chaussures.
 Lieutenant Lorriot (955), huit jours d'arrêts simples pour négligence et retard à assurer l'habillement des soldats ordonnances appartenant au 9^{ième} escadron du train.
 Sous-lieutenant Paulin (747), quatre jours d'arrêts simples en 1878 pour ne pas rendre compte que des couvertures n'ont pas été données à la troupe, et deux jours d'arrêts simples, le 7 mars 1879, pour ne pas avoir assuré le couchage des hommes.
 Lamy (843), sans date, deux jours d'arrêts simples pour mettre un retard de huit jours à transmettre un récépissé comptable.

³⁸⁶ n°709, quatre jours d'arrêts simples les 17 et 27 en juillet 1883, deux jours d'arrêts simples, le 6 août 1883.

³⁸⁷ n°1090, deux jours d'arrêts simples, le 10 avril 1905.

³⁸⁸ n°743, ainsi que les lieutenants Lantaires (n°938) et Pollachi (n°665).

³⁸⁹ n°1107, notation de 1904, son chef de corps écrit : « ...Sa jeunesse et son inexpérience des choses de la vie l'ont entraîné et lui ont fait infliger une punition assez grave... ».

³⁹⁰ n°709, notation de 1883, son supérieur écrit : « ...Depuis quelque temps, la manière de servir de cet officier n'est plus la même. Il fait preuve de négligence dans ses fonctions d'officier payeur et dans celles d'officier de compagnie... ».

³⁹¹ n°536, notation de 1873, il est écrit : «...Cet officier a commandé sa compagnie et a mérité des reproches à plusieurs reprises...pourrait mieux faire s'il voulait s'occuper des détails... ».

les officiers appréhendent ces fonctions. Certains, comme les lieutenants Gillet-Daubin³⁹² et Loyer³⁹³, cherchent à quitter leur régiment pour mettre fin aux fonctions d'officier payeur et pour reprendre le service actif. D'autres manifestent moins de réticence, mais désirent reprendre le service actif, comme le lieutenant et capitaine Lafond³⁹⁴ qui servent bien, mais sans goût, pour la trésorerie, et d'autres officiers³⁹⁵, même si l'emploi est rempli au pied levé comme pour le lieutenant Janot³⁹⁶. Cependant les lieutenants Canac³⁹⁷ et Dufour³⁹⁸ ne peuvent faire autrement que remplir ce type d'emplois en raison de leur état de santé. A l'inverse des officiers ne sont pas réticents comme le lieutenant Lévy³⁹⁹ qui se met au courant de ses nouvelles fonctions d'officier d'armement même s'il ne les a pas sollicitées, ainsi que d'autres officiers⁴⁰⁰. Certains même demandent des fonctions administratives comme le sous-lieutenant Lafond⁴⁰¹ pour un emploi d'adjoint au trésorier, et d'autres officiers⁴⁰², d'autres ont une préférence pour l'une d'elle comme le capitaine Jehlen⁴⁰³ qui préfère l'emploi de trésorier à celui d'officier d'habillement. Et à l'extrême, des officiers préfèrent être officiers comptables au lieu de demeurer officiers de compagnie, comme le lieutenant Brenet⁴⁰⁴.

Comme pour toute activité qui ne concourt pas directement au commandement d'une unité, le chef de corps fait souvent le lien entre la fonction administrative tenue et la carrière de l'officier qu'il note. Il se soucie du maintien de son instruction et de l'accomplissement de son service de compagnie. En effet, pour beaucoup de commentateurs, contrairement aux problèmes administratifs, au combat, l'instruction militaire est primordiale, car l'insuffisance d'une unité ne se compense pas par les qualités d'une autre⁴⁰⁵. D'abord, le supérieur souligne, dans la notation, que l'officier exerçant un

³⁹² n°774, états de service.

³⁹³ n°809, notation de 1890.

³⁹⁴ n°859, notations de 1889, 1890, et 1897.

³⁹⁵ Lieutenant Plos (n°1115), notations de 1900 et 1901.

Lieutenant Janot (n°1111), notation de 1905, il avait accepté les fonctions d'adjoint au trésorier pour rendre service au corps.

Lieutenant Perrin (n°1125), notation de 1905.

Lieutenant Nicolle (n°1084), notation de 1902.

³⁹⁶ n°1111, notation de 1907 (il remplace l'officier payeur tombé malade.), notation de 1908 (il remplace le capitaine d'habillement victime d'un accident.).

³⁹⁷ n°1078, notation de 1897.

³⁹⁸ n°1052, notation de 1904.

³⁹⁹ n°988, notation de 1895.

⁴⁰⁰ Lieutenant Demontrond (n°730), notation de 1886.

Lieutenant Chenot (n°791), notation de 1890.

Lieutenant Massiot (n°395), notation de 1861.

Lieutenant Coulet (n°1075), notation de 1900.

⁴⁰¹ n°859, notation de 1887.

⁴⁰² Lieutenant Langlois (n°1020), notation de 1901.

Capitaine Peltier (n°714), notation de 1887.

Capitaine Massot (n°1034), notation de 1907.

Lieutenant Toupnot (n°801), notation de 1891.

Capitaine Dette (n°1062), notation de 1908.

⁴⁰³ n°847, notation de 1895.

⁴⁰⁴ n°1036, notation de 1904, il pend goût pour l'emploi d'officier chargé des détails.

⁴⁰⁵ GLM, *Journal des sciences militaires*, mars 1889, p.365, « L'organisation du commandement des corps de troupe ».

emploi administratif ne rompt pas tout lien avec le métier proprement militaire⁴⁰⁶. Mais des situations inverses peuvent aussi être mises en évidence comme celle du capitaine Bouche⁴⁰⁷ qui est un bon trésorier, mais qui aurait besoin de pratiquer des manœuvres. Ensuite, il apprécie la durée de la fonction tenue et estime de ne pas y maintenir plus longtemps l'officier comme le lieutenant et le capitaine Demontrond⁴⁰⁸ qui ne doit pas s'éterniser, ainsi que d'autres officiers⁴⁰⁹. De plus, il s'inquiète des conséquences de l'emploi tenu pour la carrière de l'officier, comme pour le lieutenant Réquier qui est polytechnicien⁴¹⁰. Il en va de même pour les saint-cyriens comme le lieutenant Coulet⁴¹¹ qui remplit les fonctions d'officier de casernement et de délégué à l'habillement, le lieutenant Petit⁴¹² qui préfère les fonctions administratives au service actif qui a plus d'avantages pour sa carrière, et le lieutenant Cazeaux⁴¹³ dont le succès aux examens pour l'emploi de capitaine d'habillement est sans effet pour l'inscription au tableau d'avancement. Enfin, il déplore que l'on ait choisi l'officier en question pour tenir ce type de postes alors qu'il est mieux à sa place dans une compagnie⁴¹⁴, comme le lieutenant Nicolle, qui a des aptitudes pour occuper une autre fonction, comme le lieutenant Maury qui est nommé adjoint au trésorier par défaut de candidats capables, alors qu'il est actif, jeune, sorti 3^{ème} du stage de cavalerie de Saumur et qu'il présente toutes les aptitudes pour un emploi d'instructeur⁴¹⁵.

Les appréciations émises au cours du commandement d'une compagnie ont une plus grande importance pour la carrière de l'officier.

Les appréciations dans l'exercice du commandement administratif de la compagnie⁴¹⁶

Contrairement aux emplois administratifs que les officiers peuvent être amenés à exercer soit en fonction des circonstances, soit en fonction des besoins du corps et de ses problèmes conjoncturels d'encadrement, l'administration de la compagnie est intimement liée au commandement que doit

⁴⁰⁶ Voir annexe n°70.

⁴⁰⁷ n°75, notation de 1845.

⁴⁰⁸ n°730, notations de 1886 et 1887.

⁴⁰⁹ Sous-lieutenant Lamy (843), notation de 1886, dont l'emploi d'adjoint à l'officier d'habillement devient trop absorbant.

Lieutenant Adam (n°926), notation de 1896, officier d'habillement depuis trois ans et demi.

Lieutenant Dulong (n°1085), notation de 1904, chargé provisoirement du casernement, il doit reprendre dès que possible ses fonctions d'officier de peloton.

Capitaine Joudou (n°576), notation de 1878, il abandonne les fonctions d'officier d'habillement car le travail de bureau lui est nuisible, il doit se mettre au courant des manœuvres.

⁴¹⁰ n°1136, notation de 1906, le colonel écrit : « ...Officier très satisfaisant et s'acquittant avec compétence et conscience de ses fonctions spéciales mais où il perd forcément quelque droit à un avenir qu'il pouvait entrevoir plus rapide et brillant... ».

⁴¹¹ n°1075, notation de 1902.

⁴¹² n°1128, notation de 1908 et 1909. Son chef de corps précise déjà en 1907 : « ...Pourrait se faire remarquer d'avantage à la tête d'une troupe que dans un bureau... ».

⁴¹³ n°772, notation de 1887.

⁴¹⁴ n°1084, notation de 1902.

⁴¹⁵ n°1095, notations de 1900 et 1902.

⁴¹⁶ La compagnie est appelée aussi escadron ou batterie selon l'arme d'appartenance du régiment.

exercer tout officier au cours de son parcours professionnel dans son arme d'origine⁴¹⁷, et qui comprend notamment aussi l'instruction de ses hommes, et la participation aux manœuvres. Comme pour les fonctions administratives, les sources essentielles sont les notations dans l'arme qui font référence à ce stade de la carrière dans soixante-huit dossiers dont soixante-deux ont des mentions favorables⁴¹⁸. Dans la grande majorité des bonnes appréciations, le commentaire est simple. En effet le supérieur se contente souvent d'écrire, que la compagnie est très bien, parfaitement bien, ou bien administrée, comme pour le capitaine Cristiani de Ravaran⁴¹⁹ et vingt-trois autres officiers. Pour sept officiers, il peut ajouter à cette appréciation d'autres éléments simples, comme le capitaine Roux⁴²⁰ qui obtient de bons résultats et sait administrer. En toute logique (dans quarante-six dossiers), c'est le grade de capitaine qui est à l'honneur car il correspond au temps de commandement réglementaire.

Lorsqu'il s'agit d'un grade inférieur, le supérieur souligne un bon comportement dans le commandement dans des circonstances exceptionnelles, comme le sous-lieutenant Chaumont⁴²¹ en 1871, ou pendant un intérim, comme celui qu'assume le lieutenant Hantz dont le capitaine est parti en congé de convalescence⁴²². Cependant l'intérim peut durer longtemps, comme celui que mène le lieutenant Canac qui dure six mois⁴²³. Le colonel peut aussi apprécier les résultats dans le commandement d'un détachement, comme pour le lieutenant Boures⁴²⁴, ou il met en évidence la capacité à commander une compagnie comme pour le lieutenant Laporte⁴²⁵, ce qui lui permet aussi d'argumenter aussi une proposition pour l'avancement comme pour le lieutenant Hébert⁴²⁶. Dans quatorze notations, le commentaire est plus appuyé, soit l'officier démontre des qualités particulières⁴²⁷, soit il remet en état une compagnie mal administrée⁴²⁸. Dans onze dossiers, le supérieur cite des domaines relevant de l'administration de la compagnie, et c'est l'ordinaire (service de l'alimentation du soldat) qui est souvent mentionné, comme pour le capitaine Lévy⁴²⁹ et six autres officiers, puis viennent l'habillement comme le capitaine Dherse⁴³⁰ et cinq autres officiers, et le

⁴¹⁷ A l'exception des officiers d'administration qui encadrent les organismes administratifs.

⁴¹⁸ Voir annexe n°71.

⁴¹⁹ n°29, notation de 1832.

⁴²⁰ n°1002, notations de 1903, 1905, 1906, et 1907.

⁴²¹ n°647

⁴²² n°814, notations de 1892 et 1893.

⁴²³ n°1078, notation de 1908.

⁴²⁴ n°1097, notation de 1907.

⁴²⁵ n°1090, notation de 1907.

⁴²⁶ n°1043, notation de 1906.

⁴²⁷ Par exemple le capitaine Condaminas (n°939), dans les notations de 1902 et 1903, montre du zèle, de l'autorité, et de l'esprit de suite.

⁴²⁸ Par exemple le capitaine Taupenas (n°1007) dans les notations de 1906 et 1907, assume l'incapacité du sergent-major (sous-officier comptable de l'unité).

⁴²⁹ n°988, notation de 1905.

⁴³⁰ n°1035, notation de 1908.

casernement (entretien des locaux) pour le lieutenant Carbonel⁴³¹. Cependant parmi tous ces officiers, le capitaine Bernardin est le seul qui soit félicité pour la belle tenue de sa compagnie⁴³².

A l'inverse, six officiers seulement font l'objet de commentaires moins favorables comme le lieutenant Prangé⁴³³, ainsi que trois autres officiers⁴³⁴. Pour les capitaines Granet⁴³⁵ et Billet⁴³⁶, les mauvaises notations sont accompagnées de sanctions dans leurs états de service. Le premier est simplement puni de six jours d'arrêts simples pour une négligence dans les perceptions et les écritures de sa compagnie, mais le second est plus lourdement sanctionné avec trente jours d'arrêts de rigueur pour une négligence prolongée dans ses devoirs de commandant de compagnie qui a occasionné des réclamations de ses soldats et la condamnation de son sergent-major par le conseil de guerre.

En cours de notation, le supérieur peut changer d'avis soit en passant de mauvaises à de bonnes appréciations comme pour le capitaine d'Amade⁴³⁷, soit à l'inverse en passant de bons commentaires à de mauvais, comme pour le capitaine Prioux⁴³⁸. Pour le capitaine Granet⁴³⁹, la notation change trois fois dont une au cours de la même année. Le capitaine peut être sanctionné même si, en son absence, un autre officier mène une opération à sa place, comme c'est le cas pour le lieutenant Biard⁴⁴⁰ qui se montre très nonchalant au cours de la revue de la literie de sa compagnie passée par le sous-intendant.

Ces fonctions administratives, parfois très prenantes, ont des conséquences pour le travail au quotidien des officiers au sein de leurs unités.

Conséquences des charges administratives sur le travail des officiers

La société militaire rejette le bien-fondé de ces fonctions administratives qui détournent les officiers de leurs véritables missions. La cause en est la paperasse qui envahit les régiments⁴⁴¹ et qui

⁴³¹ n°998, notation de 1903.

⁴³² n°1038, notation de 1908, félicité par le général commandant la brigade.

⁴³³ n°872, notation de 1897 dans laquelle le chef de corps écrit : « ...L'administration du détachement de sapeurs qu'il commande à Fontainebleau laisse à désirer sous bien des rapports et son successeur aura fort à faire pour remettre les choses au point... ».

⁴³⁴ Sous-lieutenant Chaumont (n°647), notation de 1873, « ...Connaît peu l'administration d'une compagnie... ».

Lieutenant Bouyssié (n°1061), notation de 1895, « ...n'est pas encore très familiarisé avec les détails de l'administration d'une compagnie... ».

Sous-lieutenant Langlois (n°1020), notation de 1901 : « ...auxiliaire insuffisant de son commandant de compagnie ; a laissé dans un mauvais état d'entretien le magasin de sa compagnie... ».

⁴³⁵ n°619, notation de 1876.

⁴³⁶ n°536, notation de 1877.

⁴³⁷ n°256, notation de 1854, « ...Il n'a pas toujours travaillé avec soin l'administration de sa compagnie qui maintenant est bien tenue. ».

⁴³⁸ n°676, notation de 1879 : « ...dirige bien l'administration de sa compagnie... », notation de 1880 : « ...mais il ne s'attache peut-être pas assez à la surveillance des menus détails de tenue et d'administration de sa compagnie... ».

⁴³⁹ n°619, notation de 1876 : « Il serait à désirer qu'il portât une attention plus soutenue aux détails de la comptabilité de la compagnie ... », puis : « ...Surveille davantage les détails de la comptabilité. », notation de 1878 : « ...Ne donne pas aux détails d'intérieur et d'administration de sa compagnie toute l'attention désirable... ».

⁴⁴⁰ n°813, notation de 1892.

⁴⁴¹ Charles Bocher, *Réflexion sur notre situation militaire, moyens pour l'améliorer*, Paris Kugelmann, 1889, p.26.

force les officiers à être responsables d'un nombre conséquent de documents comptables⁴⁴², pour la tenue lesquels ils n'ont pas été préparés⁴⁴³. C'est ce qui expliquerait les fautes commises par certains, comme le défaut de surveillance d'un trésorier⁴⁴⁴ ou le défaut de contrôle exercé par le capitaine d'habillement qui conduit à sa condamnation⁴⁴⁵. Pour exercer ces fonctions, il faut un tempérament adapté qui est incompatible avec celui de l'homme de guerre, cette situation conduirait à avoir des comptables insuffisants et des hommes de guerre médiocres⁴⁴⁶. Il faut donc créer un corps spécial⁴⁴⁷. La grande faute est encore l'intendance qui s'est déchargée d'une grande partie de ses fonctions sur les corps de troupe au lieu de les assumer, et qui ne cherche pas à simplifier les tâches administratives des régiments⁴⁴⁸. Certains proposent même de supprimer les officiers administratifs et de les remplacer par les officiers d'administration⁴⁴⁹, sans créer un corps particulier à chaque arme⁴⁵⁰, car tous les officiers ne doivent pas abandonner le sabre pour la plume et le grattoir⁴⁵¹, sinon, après quelques années de pratique administrative, ils seraient inaptes à reprendre leur emploi initial⁴⁵². Cette idée est même avancée par des membres de l'intendance⁴⁵³. Cette solution faciliterait les procédures, car ces officiers seraient dotés d'un budget dont ils rendraient compte périodiquement de la consommation⁴⁵⁴, elle permettrait aux officiers d'administration de se rendre compte « in anima vili » des besoins réels des troupes⁴⁵⁵. Les plus novateurs vont jusqu'à proposer l'affectation dans les régiments d'un adjoint à l'intendance qui assumerait tous les postes administratifs⁴⁵⁶, en prenant les fonctions de major⁴⁵⁷, ce qui garantirait une bonne administration car les majors actuels interprèteraient les règlements à leur fantaisie⁴⁵⁸, ou ne pourraient pas s'opposer aux ordres de leurs colonels qui pourraient être contraires à la réglementation⁴⁵⁹.

⁴⁴² J. Moch, *Journal des sciences militaires*, 1874, p.528, « Etude sur l'organisation du régiment d'infanterie ».

⁴⁴³ Louis Jolivet, *La réforme administrative et les agissements de l'intendance*, Paris Librairie Militaire. Dubois, 1893, p.55.

⁴⁴⁴ *Le spectateur militaire*, 1895, p.232, « Chronique de la semaine : un trésorier indidèle ».

⁴⁴⁵ *Avenir militaire*, 27 novembre 1871, « A propos de la condamnation d'un capitaine d'habillement ».

⁴⁴⁶ *La France militaire*, 27 mars 1884, « Officiers comptables des corps de troupe ».

⁴⁴⁷ Général Luzeux, *Le spectateur militaire* 1908, tome 73, « Les officiers comptables des corps de troupe ».

⁴⁴⁸ Louis Jolivet, *op.cit.*, p.55.

⁴⁴⁹ J. Moch, *op.cit.*, p.534.

⁴⁵⁰ Lieutenant-colonel Delauney, *L'Echo de l'armée*, 3 juin 1900, « Les officiers comptables ».

⁴⁵¹ *La France militaire*, 3 septembre 1882, « Simplification de la comptabilité ».

⁴⁵² *L'armée française*, 2 septembre 1872, p.252, « Les officiers comptables ».

⁴⁵³ Intendant militaire West, *Recherche sur la puissance des armées*, Paris Dentu, 1868, p.86.

Sous-intendant Chaplain, *Journal des sciences militaires*, 1903, p.409, « Comptables et comptabilités des corps de troupe. Améliorations immédiates possibles ».

⁴⁵⁴ *Journal des sciences militaires*, 1907, p.458.

⁴⁵⁵ Kemmel B., *Etude sur le ministère de l'administration de l'armée*, Lille, 1918, p.52.

⁴⁵⁶ Commandant Leblanc de Prébois François, *Réorganisation de l'armée et amélioration de la solde*, Paris Dumaine, 1872, p.76-77. A noter que cette organisation est déjà appliquée au commissariat de la marine, où, des officiers, du type équivalant à celui des intendants, occupent des postes identiques à ceux des majors, sur les navires. L'armée de terre n'adopte cette solution pour les régiments qu'à partir de 1984.

⁴⁵⁷ *Avenir militaire*, 9 avril 1897, « Recrutement des majors ».

⁴⁵⁸ J. de Rozan, *Echo de l'armée*, 28 avril 1895, « Officiers fatigués ».

⁴⁵⁹ Hubert-Lucien Biot, *op.cit.*, p.341.

Mais toutes ces idées sont sous-tendues par la question fondamentale, dans l'ambiance doctrinale de l'époque, du lien hiérarchique de ces officiers. Pour les uns, il faut les laisser sous la direction de leurs chefs naturels⁴⁶⁰, c'est-à-dire les intendants, ces officiers seraient alors détachés dans les régiments⁴⁶¹. Pour les autres, il faut les placer sous les ordres du commandement⁴⁶². La solution est de créer un corps particulier d'officiers d'administration placés hors de la chaîne hiérarchique de l'intendance⁴⁶³, ou de mettre en place un statut mixte ; ces officiers agiraient alors sous la haute autorité du chef de corps tout en restant hiérarchiquement sous la dépendance du commandement⁴⁶⁴.

S'il n'y pas de mise en cause du système en place, il s'agit de revoir les critères du choix des officiers pour tenir ces emplois. Il faut désigner des officiers vieilliss ou fatigués⁴⁶⁵, sortant du rang et ayant déjà pratiqué la comptabilité comme sous-officier⁴⁶⁶, et donner les fonctions de major à d'anciens capitaines trésoriers ou d'habillement⁴⁶⁷. Mais, a contrario, certains pensent qu'il faut rehausser la fonction de major en en faisant le commandant en second du régiment⁴⁶⁸, et en transformant cet emploi en une école d'administration à l'usage des officiers supérieurs et des futurs chefs de corps⁴⁶⁹.

Pour conclure, il est intéressant de citer les rares témoignages sur des administratifs que nous avons pu relever dans les mémoires de militaires de l'époque, tels que la défense du fourgon du trésorier pendant la guerre de 1870⁴⁷⁰, ou le dialogue entre un cuisinier et l'empereur Napoléon III au cours d'une inspection⁴⁷¹, ou la découverte d'un détournement par le chef de corps au cours de la prise

⁴⁶⁰ *Observations sur l'armée en 1876*, Clermont Toupet, 1876, p.7.

⁴⁶¹ Général Berge H., *Etudes sur la réorganisation des forces militaires de la France*, Tarbes Thenon, 1871, p.144. Pour l'auteur il faut préciser que l'objectif n'est pas de soustraire ces officiers aux ordres du commandement mais de mettre un terme aux avantages pour l'avancement jugés injustifiés car ils sont fondés sur des qualités qui ne sont pas militaires.

⁴⁶² *L'administration de l'armée française*, Paris Plon, 1870, p.174.

Lieutenant-colonel Godelier, *L'armée française de 1860 à 1903*, Paris Le Carnet, 1903, p.43.

⁴⁶³ *Journal des sciences militaires*, 1888, 9^{ième} série, tome 29, p.363, « L'officier et les cadres supérieurs ».

⁴⁶⁴ De Veine, *Echo de l'armée*, 14 février 1897, « Les officiers comptables chez M. l'intendant général Lémant et le général Munier ».

⁴⁶⁵ *Journal des sciences militaires*, 1889, 9^{ième} série, tome 34, p.65, « L'organisation et le commandement des corps de troupe ».

⁴⁶⁶ *La défense nationale*, 20 novembre 1886, « La communauté d'origine ».

⁴⁶⁷ *Journal des sciences militaires*, 1886, « Chronique de la quinzaine », p.170-171, à propos de la suppression du concours pour l'emploi de major et de l'obligation des capitaines proposés commandants au choix de remplir les fonctions de major.

Avenir militaire, 21 janvier 1884, « Les majors de régiment ».

⁴⁶⁸ A de Bordaz, *Journal des sciences militaires*, 1874, p.406, « Administration intérieure des corps de troupe ».

⁴⁶⁹ *Journal des sciences militaires*, 1889, 9^{ième} série, tome 34, p.68, « L'organisation et le commandement des corps de troupe ».

⁴⁷⁰ Dick de Lonlay, *op.cit.*, p.214-217.

⁴⁷¹ Capitaine Ch. Choppin, *Trente ans de vie militaire*, Paris Berger-Levrault, 1891, p.164-165. A la question de l'empereur le cuisinier répond : « - Sire, c'est du rata. - Mais votre rata est excellent. - Sire, c'est parce que c'est de la ratatouille ».

en compte de la caisse du régiment⁴⁷², ou enfin un décompte de fourrage demandé par l'intendant au cours duquel le fournisseur tente de soudoyer l'officier responsable⁴⁷³.

Les officiers doivent donc accepter la mise en œuvre des règles de l'administration militaire au sein de leurs unités avec toutes les contraintes qu'elles impliquent. Cette obligation s'impose en particulier aux futurs intendants qui, comme nous l'avons vu, n'ont pas tous des atomes crochus avec les emplois administratifs. Pourtant, dans le cadre de leurs nouvelles fonctions, les officiers que nous avons évoqués s'adaptent tous à l'univers administratif.

Après leur changement de parcours, ils vont, non seulement symboliser cette administration militaire en tant que responsables du respect de l'application de ses règles, mais aussi devoir paradoxalement justifier leur nouvelle place dans la population des officiers dont ils sont pourtant issus.

II. Les intendants et les officiers

Après l'entrée dans l'intendance, ces officiers se transforment. L'image qu'ils donnent, une fois nommés intendants, ne correspond plus aux critères reconnus chez les officiers.

1. L'image de l'officier

Pour le milieu militaire, le véritable officier est l'officier de troupe⁴⁷⁴, et c'est notamment au moment de la prise de commandement de sa compagnie qu'il va pouvoir, comme l'écrit un chef de corps, « donner la mesure de sa valeur dans ces importantes fonctions qui sont la pierre de touche d'un officier »⁴⁷⁵; ainsi le capitaine Jauffret⁴⁷⁶, qui vient de prendre le commandement d'une compagnie, peut maintenant « être véritablement jugé ». De plus, l'officier combattant est avant tout un homme d'action⁴⁷⁷, ce qui implique qu'il ait un sentiment très vif de l'honneur militaire, et un amour de la patrie et de son métier⁴⁷⁸, et qu'il ne poursuive pour unique objectif que de demeurer un

⁴⁷² Général du Barail, *Mes souvenirs*, Paris Plon, 1897, tome 2, p.255-257.

⁴⁷³ Lieutenant Elie Comtes de Comminges, *Souvenirs d'enfance et de régiment 1831-1871*, Paris Plon, 1910, p.143-144.

⁴⁷⁴ *Journal des sciences militaires*, 1909, p.348, « L'avancement de l'avenir ».
Bérenger H., *La conscience nationale*, Paris A. Colin, 1898, p. 304.

⁴⁷⁵ Capitaine Julia (n°878), notation de 1899.

⁴⁷⁶ n°970, notation de 1904.

⁴⁷⁷ *Journal des sciences militaires*, 1909, p.348, « L'avancement ».

⁴⁷⁸ *Revue du cercle militaire*, 1883, 15 janvier, n°3, p.49, « Etude sur le projet de loi organique militaire du ministre de la guerre ».

Un exemple intéressant est donné dans la notation de 1890 du lieutenant Chervet (n°1010). Cet officier se porte au secours d'un capitaine blessé d'un coup de révolver tiré par un civil, son colonel le propose pour une médaille d'honneur qui est refusée par le général de corps d'armée au motif que Chervet a fait ce que tout autre officier aurait fait à sa place.

meneur d'hommes⁴⁷⁹, en ne donnant aux paperasses que tout juste l'importance convenable⁴⁸⁰, de s'occuper de son service sans arrière pensée⁴⁸¹, et de pas se préoccuper uniquement d'avancement⁴⁸², ou d'argent comme dans le commerce et l'industrie⁴⁸³. Cet état d'esprit général a deux principales conséquences. La première est de confiner le rôle de l'officier dans la mission de préparation de son unité à faire la guerre, en écartant tout emploi et occupation qui pourrait l'en distraire. La seconde est d'opérer une fracture très sensible et très durable entre les combattants et les non combattants.

2. Rien ne doit distraire l'officier de sa principale préoccupation

Le premier facteur qui peut contrarier cet impératif, hormis les fonctions administratives lorsqu'elles sont trop absorbantes, est l'exercice d'un emploi pendant la période d'encadrement des troupes⁴⁸⁴. Les notations dans l'arme des futurs intendants donnent de nombreux exemples. Il peut s'agir, soit d'une mission temporaire d'instruction, comme celle que remplit le sous-lieutenant Bloch⁴⁸⁵, soit d'une affectation aux affaires arabes qui éloignent de la troupe comme celle du lieutenant Communal⁴⁸⁶, soit d'une désignation pour remplir la fonction d'officier d'ordonnance comme le sous-lieutenant Savoye⁴⁸⁷, soit de l'envoi pour un stage comme le sous-lieutenant Fradin de Bellabre qui est détaché à l'école de gymnastique⁴⁸⁸, et soit même de l'accomplissement, en plus de cours aux sous-officiers, d'une mission de reconnaissance sur la frontière des Alpes, sur ordre du général commandant l'artillerie⁴⁸⁹. Le cas le plus significatif est celui de Prioux où les conséquences sur son parcours, de son affectation aux affaires indigènes et aux colonies, occupent une grande partie de sa notation aux grades de lieutenant et de capitaine⁴⁹⁰. A l'inverse le lieutenant Stanislas exerce ses

⁴⁷⁹ *Journal des sciences militaires*, 1893, p.235, « Le capitaine ».

⁴⁸⁰ Capitaine Nègre (n°1126), notation de 1913.

⁴⁸¹ G.L.M., *Journal des sciences militaires*, février 1887, p.191, « L'officier et les cadres supérieurs ».

⁴⁸² G.L.M., *Journal des sciences militaires*, 1886, p.37, « L'officier et les cadres supérieurs ».

⁴⁸³ E. de Boyve, *Rôle social de l'armée française*, Paris Guillaumin, 1898, p.19.

⁴⁸⁴ Voir annexe n°73.

⁴⁸⁵ n°748, notation de 1880 : « ... cet emploi le distrait un peu du service intérieur de sa compagnie... », et notation de 1881 : « aurait du cependant s'occuper un peu plus du détail de sa section... ».

Lieutenant Fargeon (n°1001), notation de 1901 : « ...l'instruction de sa compagnie s'en est ressentie... ».

Sous-lieutenant Le Guen (n°787), notation de 1885 : « ...Aura besoin dès qu'il sera lieutenant de ne pas tarder à se mettre au service actif. ».

Lieutenant Violle (n°1120), notation de 1905 et de 1908 : « ...Avait un peu perdu le contact de la troupe. S'y remet rapidement... ».

⁴⁸⁶ n°1049, notations de 1899 et 1901.

Lieutenant Desrayaux (n°1127), notation de 1907.

Capitaine Macquin (n°390), notation de 1866.

⁴⁸⁷ n°709, notation de 1879.

⁴⁸⁸ n°456, notation de 1868.

Lieutenant Lorriot (n°955), notation de 1903, pour les cours de l'école d'application pour le tir de l'infanterie.

⁴⁸⁹ Lieutenant Endres (n°528), notation de 1874 : « ...par suite de ces fonctions spéciales n'est pas encore suffisamment au courant du service... ».

⁴⁹⁰ n°676, par exemples, notation de 1873 : « Peut faire un excellent officier s'il veut...ne pas rester trop longtemps aux affaires indigènes. », notation de 1876 : « ...un peu par l'entraînement des plaisirs et aussi pour échapper à la stricte discipline du corps... », notation de 1879 : « ...il lui manque la pratique du métier qu'il a négligée dans le corps d'où il vient... ».

fonctions d'officier d'ordonnance sans négliger son instruction militaire⁴⁹¹, et le lieutenant Bloch a des goûts artistiques et mène une vie mondaine mais ne sacrifie pas pour autant ses devoirs militaires⁴⁹². Pour qualifier les emplois qui ne sont pas directement liés à l'encadrement des troupes, le notateur parle de fonctions spéciales, ou de poste hors du service actif, ou enfin d'affectation dans le cadre complémentaire⁴⁹³. Même après l'entrée dans l'intendance, le supérieur ne supporte pas que le subordonné ait une occupation ou une attitude qui ne soit pas directement liée aux fonctions exercées⁴⁹⁴.

Le second facteur, qui revient plus souvent dans les notations, est le travail intellectuel. Dès la fin de la guerre de 1870, les commentateurs des causes de la défaite mettent en avant l'ignorance et la paresse des officiers, et leur demandent de fréquenter les bibliothèques⁴⁹⁵. Alors qu'au contraire, la préparation du concours d'entrée dans l'intendance pousse les officiers à travailler⁴⁹⁶, ainsi que les officiers d'administration dont les fonctions exigent qu'ils augmentent en permanence leurs connaissances pour progresser⁴⁹⁷. Ce thème de l'oisiveté revient dans les études relatives à l'officier⁴⁹⁸, ou à l'organisation de l'armée⁴⁹⁹. Pourtant l'obligation pour les officiers de s'adonner au travail intellectuel n'est pas entièrement en vogue dans la société militaire, et comme l'écrit un observateur, «la routine avait repris ses droits»⁵⁰⁰, car le développement des études ne serait pas une évidence⁵⁰¹. Cette attitude se manifeste dès l'entrée dans une école militaire, comme nous l'avons vu et comme le rappelle un ancien élève en des termes très durs, la « pompe » (les matières qui n'ont pas trait directement aux manœuvres), n'est pas l'activité préférée à Saint-Cyr⁵⁰², où on vit beaucoup sur les

⁴⁹¹ n°413, notation de 1865.

⁴⁹² n°748, notations de 1884 et 1886.

⁴⁹³ Le chef de corps du capitaine Gaillard (n°792) donne une image significative du cadre complémentaire en écrivant en 1891 : « Paraît désireux de se rendre utile, bien qu'affecté au cadre complémentaire. ».

⁴⁹⁴ Voir annexe n°76.

⁴⁹⁵ H.C. Margaine, *A propos des armées françaises et allemandes*, Chalons-sur-Marne T. Martin, 1871, p.17.

⁴⁹⁶ Barret A., *L'intendance militaire, son organisation, ses attributions, sa mission*, Paris E. Lachaud, 1871.

⁴⁹⁷ Sous-intendant de 1^{ière} classe Lemaitre (n°206), directeur de l'école d'administration militaire de Vincennes. Dans son allocution inaugurale de 1874, il dit notamment: « Dans les corps de troupe, la pratique apprend à conduire les hommes ; des services de guerre remarquables constituent des titres qui ne dispensent pas cependant des preuves de savoir que l'on exige des candidats à la position d'officier. Là, cependant, une noble cicatrice peut faire oublier une faute contre la langue ; mais pour vous, il faut qu'une instruction étendue, un travail soutenu, une conduite éprouvée vous créent d'autres titres et vous rendent dignes de prendre rang à côté de ceux qui ont conquis leur situation par leur avoir ou par d'honorables services ».

⁴⁹⁸ Des Moulins, *L'officier*, Paris et Limoges, 1892, p.16. L'auteur rapporte un dialogue significatif : « Lisez-vous, disais-je un soir, à l'un de ces officiers ?- Ah! mon cher, me répondit-il, les livres coûtent trop cher -Et la bibliothèque du régiment ?- C'est vrai, mais il faut se déranger ».

⁴⁹⁹ E. Simond, *Journal des sciences militaires*, 1883, 9^{ième} série, tome 11, p. 273, « De l'administration et de la comptabilité des corps de troupe ».

Lt ; Col. C. Koettschau, *La prochaine guerre franco-allemande*, Paris Librairie Illustrée, 1887, p.22.

Général H. Bonnal, *Questions de critique militaires et d'actualité 4^{ième} série*, Paris Chapelot, 1911, p.174.

J. Monteilhet, *Les institutions militaires de la France*, Paris Alcan, 1932.

De Gaulle, *La France et son armée*, Paris Plon, 1938, p.200.

⁵⁰⁰ Général Jean Véron, *Souvenirs de ma vie militaire, impressions et réflexions*, Rouen Maugard, 1969, p.10.

⁵⁰¹ Lyautey, *Revue des deux mondes*, 1891, p.447, « Du rôle social de l'officier ».

⁵⁰² C.G. Kérouan, *Ohé Saint-Cyr*, Paris C. Lévy, 1892, p.50. L'auteur écrit : « ...La pompe ! Un mot qui résume toutes les haines, toutes les rancunes, tous les dégoûts de l'Ecole... ».

connaissances acquises avant d'y entrer⁵⁰³. Cependant, cette réaction est parfois plus affectée que réelle, car la réussite à ces cours conditionne la sortie dans un bon rang de classement⁵⁰⁴, ce qui pousse ses plus farouches opposants à travailler avec acharnement⁵⁰⁵. Pour expliquer cette désaffection à Saint-Cyr, certains avancent la difficulté à étudier en raison du rythme des activités qui fatiguent des jeunes à peine arrivés à l'apogée de leur croissance⁵⁰⁶, d'autres contestent la durée de deux ans de la scolarité⁵⁰⁷, car il ne resterait que peu de chose après la sortie de l'école⁵⁰⁸. Dans ce concert de critiques, l'École Polytechnique n'est pas en reste. Les futurs officiers d'artillerie et du génie n'ont pas besoin d'un savoir d'ingénieur, il leur suffirait d'entrer dans une école militaire avec un programme d'instruction générale approprié à leur future carrière⁵⁰⁹, car cette école, qui demande un travail acharné⁵¹⁰, serait d'un niveau trop élevé pour de simples officiers de troupe⁵¹¹.

Les commentaires portent aussi sur la relation entre le travail intellectuel et l'aptitude au commandement. L'un des thèmes est alors de dire que ce n'est pas dans les livres que l'on puise les qualités nécessaires à un chef⁵¹². Un autre est d'affirmer que ce travail est inutile voire nuisible pour l'officier de troupe⁵¹³, ce qui implique alors de limiter l'instruction militaire aux travaux proprement militaires⁵¹⁴, de ne pas soumettre l'officier à de nouveaux examens après les écoles d'application⁵¹⁵, et de simplifier les règlements de manœuvres pour que l'officier n'applique son attention que sur le savoir-faire nécessaire au combat⁵¹⁶. Certains reconnaissent cependant que les officiers peuvent difficilement entreprendre des études en raison d'un service trop prenant⁵¹⁷, même après les heures de

Dans un témoignage plus récent, général Desmazes, *Saint-Cyr, son histoire, ses gloires, ses leçons*, La Saint-Cyrienne, 1948, p.115.

Dans l'argot de Sain-Cyr, le « crétin » est l'élève travailleur.

⁵⁰³ A. Bernard, *Souvenirs de la promotion de l'Empire*, Mâcon Protat, 1916, p.9.

⁵⁰⁴ *Le centenaire de Saint-Cyr 1808-1908*, Nancy, Paris Berger-Levrault, 1908, p.63. Les deux premiers de la promotion de 1869 sont des cavaliers qui méprisaient la pompe.

⁵⁰⁵ P. de Pardeillan, *Graines d'officiers*, Paris Limoges Lavauzelle, 1895, p.7.

⁵⁰⁶ *Pas encore !*, Paris Dreyfus, 1886, p.16.

⁵⁰⁷ Georges Darien, *L'épaulette, souvenirs d'un officier*, Paris Fasquelle, 1905, p.152.

⁵⁰⁸ *Le spectateur militaire*, 1893, p.70, « Chronique de la quinzaine. L'enseignement à Saint-Cyr ».

⁵⁰⁹ V. de Conchard, *Journal des sciences militaires*, février 1887, p.239, « Recrutement des officiers et réorganisation des écoles militaires en France ».

⁵¹⁰ Colonel C. Corbin, *Notes et souvenirs d'un officier d'état-major (1831-1904)*, Paris Hachette, 1906, p.38.

⁵¹¹ *Réorganisation de l'armée française et les conditions de la revanche*, Paris Panis, 1871, p.33.

⁵¹² Colonel Thomas, *L'armée de Metz, 1870*, Paris Lavauzelle, 1896, p.225.

Baron Comar Von Der Goltz, *La nation armée, organisation militaire et grande tactique moderne*, Paris Hinrichsen, 1884, p.43.

⁵¹³ Chef d'escadron Malcor, *L'armée homogène ou unification du corps des officiers*, Paris Dumaine, 1872, p.6.

La défense nationale, 20 novembre 1886, « La communauté d'origine ».

Etude raisonnée et pratique sur l'armée par un officier, Paris La Nouvelle Revue, 1905, p.15.

Capitaine Gauthey, *Journal des sciences militaires*, 1910, p.211, « Réflexions sur les conséquences de la guerre franco-allemande ».

Raibertini, *Revue de Paris*, mars avril 1913, p.256, « La crise de notre organisation militaire ».

⁵¹⁴ *L'armée ce qu'elle doit être, ce qu'il faut modifier*, Paris Imprimerie Nouvelle, 1903, p.11.

⁵¹⁵ G.L.M., *Journal des sciences militaires*, mai 1887, p.174, « L'officier et les cadres supérieurs ».

Capitaine Jibe, *L'officier dans l'armée nouvelle*, Paris Lavauzelle, 1906, p.37.

⁵¹⁶ Général Thoumas, *Causeries militaires*, Paris Kolb, 1887, p.86.

⁵¹⁷ S.V. lieutenant d'infanterie, *Journal des sciences militaires*, 1890, p.220, « De la situation de l'officier dans la pratique courante de la vie militaire et sociale ».

service⁵¹⁸, et soulignent la difficulté de trouver certains ouvrages dans les petites villes⁵¹⁹. Mais deux facteurs importants, pour la carrière des officiers, expliquent cette désaffection. Le premier est que le travail intellectuel ne favorise pas toujours l'avancement⁵²⁰. Le second, et le plus significatif, car qu'il symbolise un pan important de la mentalité de la hiérarchie militaire, est qu'il est mal apprécié par les supérieurs, car il risque de détourner l'officier des obligations purement militaires⁵²¹, et de devenir un motif pour expliquer une erreur commise dans le service⁵²². Le travail intellectuel devient une simple satisfaction personnelle⁵²³. Pour illustrer cet état d'esprit, nous disposons des allusions dans les notations de cent quarante-huit dossiers d'intendants⁵²⁴. En dehors des études portant sur des domaines ressortissant à leur métier, les intendants affectionnent tout particulièrement le droit⁵²⁵. Que ce soit dans l'arme d'origine ou dans l'intendance, le supérieur peut ne faire mention que du goût ou de l'aptitude de l'officier pour l'étude comme par exemple le capitaine Croiset⁵²⁶ ou le sous-intendant de 2^{ème} classe de Cambis Alais⁵²⁷. Il peut aussi préciser le domaine de cette étude. Dans l'arme d'origine, il peut s'agir de questions techniques et scientifiques comme pour le lieutenant Vannetelle⁵²⁸, ou des langues étrangères comme pour le capitaine Prioux⁵²⁹, ou bien de recherches historiques comme pour le lieutenant Souillard⁵³⁰. Il peut aussi citer la production d'un bon travail d'hiver sans en préciser le thème, comme pour le lieutenant Delteil⁵³¹ ou dont le sujet est indiqué comme pour le lieutenant Gruet⁵³², et certains même sont félicités comme le lieutenant Neveur cité à l'ordre de la 35^{ème} division d'infanterie⁵³³ ou font l'objet de longs développements comme le lieutenant Cesmat⁵³⁴. Dans l'intendance, la notation souligne l'étude des matières administratives comme le sous-intendant de 2^{ème} classe Bligny-Bondurand⁵³⁵, ou la production de travaux qui valent au fonctionnaire les félicitations du ministre comme le sous-intendant de 2^{ème} classe Faure⁵³⁶. Certains

⁵¹⁸ Lieutenant-colonel Koetschau, *L'entrée en campagne*, Paris Hinrichsen, 1890, p.7.

⁵¹⁹ *Revue du cercle militaire*, 5 mai 1900, n°18, p.453, « A l'Ecole supérieure de guerre. Programme d'admission ».

⁵²⁰ Chuquet Arthur, *La guerre de 1870*, Paris Chailley, 1895, p.23.

⁵²¹ Lieutenant-colonel Grandclément, *Questions militaires à l'ordre du jour*, Paris Baudoin, 1883, p.196. L'auteur cite la notation donnée par un colonel à l'un de ses officiers ainsi libellée : « cet officier, qui étudie l'économie politique, ne saurait s'occuper sérieusement de sa compagnie ».

⁵²² Henri Baraude, *L'armée en 1900, ce qu'elle devrait être*, Paris Chapelot, 1899, p.33. L'auteur souligne son propos par cette phrase : « on dit : il n'y a rien d'étonnant, il s'occupe d'autre chose ».

⁵²³ Général Cuny, *Quarante ans de vie militaire*, Paris Plon-Nourrit et Cie, 1911, p.19.

⁵²⁴ Voir annexe n°72.

⁵²⁵ Voir annexes n°74 et 75.

⁵²⁶ n°160, notation de 1848.

⁵²⁷ n°13, notation de 1839.

⁵²⁸ n°673, notation de 1879.

⁵²⁹ n°676, notation de 1881.

⁵³⁰ n°795, notation de 1887.

⁵³¹ n°825, notation de 1893.

⁵³² n°889, notation de 1899.

⁵³³ n°960, notation de 1901.

⁵³⁴ n°1016, notations de 1897, 1901, 1903, et 1904.

⁵³⁵ n°27, notation de 1847.

⁵³⁶ n°371, notation de 1871.

font même des voyages à leurs frais comme l'adjoint Bloch⁵³⁷, alors que l'adjoint Cognée⁵³⁸ demande la prise en charge des frais de scolarité de l'Ecole supérieure d'électricité. Le lien entre l'étude et le service est cependant plus révélateur de l'appréciation du notateur, et quatre situations peuvent se présenter. La première est une position plutôt neutre, qui consiste à dire que l'officier étudie pendant ses loisirs, comme celle qui est prise vis-à-vis du sous-lieutenant Chaumont⁵³⁹, du sous-intendant Cayol⁵⁴⁰, du lieutenant Rémy qui est moins occupé que ses collègues et a pu ainsi obtenir une licence en droit⁵⁴¹, du sous-intendant de 2^{ième} classe Rupp qui dirige une sous-intendance qui n'est pas en rapport avec ses moyens⁵⁴², et du capitaine Chervet⁵⁴³ qui bénéficie de la suppression des inspections générales d'artillerie. La seconde est une attitude plus favorable à l'officier qui continue, malgré d'autres occupations, à bien faire son métier comme le lieutenant Stanislas⁵⁴⁴ et l'adjoint Boisseaud⁵⁴⁵ ou qui sait concilier son instruction militaire et son instruction personnelle comme le lieutenant Appert⁵⁴⁶. La troisième est de se servir de la propension à l'étude pour cerner la personnalité de l'officier comme l'adjoint de 1^{ière} classe Pézeril⁵⁴⁷ qui « est plus un homme d'étude qu'un homme d'action », ou « qui manque de sens pratique » comme le lieutenant Roux⁵⁴⁸, ce qui ne fera pas choisir la solution la plus simple comme le capitaine Dupin⁵⁴⁹. L'officier peut se montrer rêveur comme Maximilien⁵⁵⁰, ou « se perdre dans les nuages » comme le lieutenant Rouchon-Mazerat⁵⁵¹, ou être reconnu plus apte à faire un administrateur qu'un officier de troupe comme le lieutenant Bonnefous⁵⁵². L'officier peut aussi être déformé par des études de droit pour « adopter un style de procureur dans ses punitions » comme le lieutenant Brenet⁵⁵³. Mais le sous-intendant de 2^{ième} classe Le Bars a su changer cette tendance⁵⁵⁴ et le lieutenant Plos⁵⁵⁵ est homme d'étude mais aussi d'action. La quatrième est de reprocher à l'officier de négliger son métier, et nous trouvons plusieurs cas de figures dans les notations. L'officier peut s'adonner à une activité qui est sans relation directe avec ses fonctions,

537 n°748, notation de 1892.

538 n°1017, lettre du 14 août 1913 à l'intendant militaire du gouvernement militaire de Paris.

539 n°647, notation de 1874.

540 n°149, notations de 1861 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe, et de 1865 et 1868 au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.

541 n°742, notation de 1885.

542 n°842, notation de 1909.

543 n°1010, notation de 1901.

544 n°413, notation de 1864.

545 n°824, notation de 1899.

546 n°671, notation de 1879.

547 n°269, notations de 1864 et 1865.

548 n°892, notations de 1895 et 1896.

549 n°850, notation de 1893.

550 n°1011, notations de 1899 au grade de lieutenant et de 1902 au grade de capitaine.

551 n°807, notation de 1891, son chef de corps force le trait en écrivant : « sera peut-être un généralissime remarquable mais est actuellement un mauvais officier de peloton ».

552 n°977, notation de 1902.

553 n°1036, notation de 1899.

554 n°587, notation de 1898.

555 n°115, notation de 1910.

comme le lieutenant Blanchenay⁵⁵⁶ pour la musique et le dessin, ou le sous-intendant de 2^{ième} classe Clayeux⁵⁵⁷ pour l'algèbre supérieur. L'officier peut aussi être plus porté à l'acquisition de connaissances spéciales qu'à celle des règlements militaires, comme le lieutenant Mouret⁵⁵⁸. Il peut travailler pour son instruction personnelle et négliger celle de ses subordonnés, comme le lieutenant Maratuech⁵⁵⁹. A l'extrême le milieu militaire n'est qu'un passe-temps pour le lieutenant Violle⁵⁶⁰, et le travail des questions spéculatives conduit le sous-intendant de 3^{ième} classe Darolles⁵⁶¹ à commettre des négligences. Cependant l'appréciation peut changer d'une année sur l'autre comme dans le dossier de Bayle⁵⁶².

Pour compléter cette analyse, nous disposons également de soixante-dix-neuf dossiers où les notations font allusion à la préparation à l'école de guerre⁵⁶³. Il est certain, comme le mentionne son chef de corps, que la préparation à cette école a considérablement augmenté les connaissances militaires du lieutenant Desclais⁵⁶⁴. Mais dans l'esprit de certains supérieurs, les études à l'école de guerre ne sont pas perçues comme un moyen pour l'officier de progresser dans l'exercice du commandement mais plutôt comme une chance de changer de voie en quittant la troupe pour servir en état-major, comme c'est le cas pour le capitaine Adrian⁵⁶⁵ et d'autres officiers. Le colonel d'Haremboure dit même que l'officier quitterait le service actif⁵⁶⁶, en assimilant ainsi un emploi administratif à un emploi exercé après la scolarité à l'école de guerre. Pour le lieutenant Coulet la préparation au concours est présentée comme une stratégie de carrière pour obtenir une opportunité d'avancement⁵⁶⁷. Pourtant avant la guerre de 1914, quarante et un officiers brevetés de l'école de guerre choisissent d'entrer dans l'intendance, ce qui prouve que cette école n'est pas forcément un sésame pour une amélioration de la carrière, comme le déplorent certains⁵⁶⁸ qui demandent que les efforts soient récompensés. Cependant, le lien entre la préparation au concours, et l'exécution au quotidien du métier militaire, n'est pas encore oublié dans les notations. Ainsi le lieutenant Nègre n'a

⁵⁵⁶ n°614, notation de 1876.

⁵⁵⁷ n°168, notations de 1855 et 1858.

⁵⁵⁸ n°510, notation de 1872.

⁵⁵⁹ n°829, notation de 1888.

⁵⁶⁰ n°1120, notation de 1903.

⁵⁶¹ n°481, notation de 1883.

⁵⁶² n°893, bonnes notations de 1892 et de 1897 au grade de lieutenant, et réserves dans la notation de 1899 au grade de capitaine.

⁵⁶³ Voir annexe n°67.

⁵⁶⁴ n°837, notation de 1894.

⁵⁶⁵ n°818, notation de 1888.

Lieutenant Chareyre (n°853), notations de 1891 et de 1892, qui le présentent comme un officier ayant plutôt le goût des études de cabinet.

Lieutenant Bureau (n°891), notations de 1892 et de 1894.

Lieutenant Taupenas (n°1007), notation de 1900.

⁵⁶⁶ n°916, notation de 1894.

⁵⁶⁷ n°1075, notation de 1899.

⁵⁶⁸ *La France militaire*, 11 janvier 1901, « Avancement. Officiers brevetés ».

pas négligé son service de peloton⁵⁶⁹, ainsi que le lieutenant Blondel⁵⁷⁰ et le lieutenant Péria⁵⁷¹ qui « prépare l'Ecole supérieure de guerre tout en faisant rigoureusement son service d'officier de peloton ». A l'inverse, le supérieur est d'un avis différent pour le capitaine Chayrou⁵⁷² et le lieutenant Tessier⁵⁷³. Pour le lieutenant Violle, l'avis est plus mitigé, car cet officier a un peu perdu le contact avec la troupe⁵⁷⁴. Ces appréciations illustrent l'état d'esprit de beaucoup de commentateurs qui estiment que les officiers sont amenés à délaisser leurs fonctions d'officier de troupe pour préparer le concours⁵⁷⁵. Ainsi, même pour entreprendre des études qui concourent à son perfectionnement, l'officier de troupe ne doit pas négliger son métier et ne pas se détourner de sa formation de combattant.

3. L'intendant est un non combattant

Comme le dit le chef de corps du capitaine Cazeaux⁵⁷⁶ entrer dans l'intendance c'est quitter les officiers combattants. En dehors des fonctions exercées, deux attributs du non combattant, en l'occurrence ceux de l'intendant, lui font grief au sein du monde militaire et lui font perdre sa crédibilité d'officier à part entière.

Le premier est l'assimilation des grades de sa hiérarchie à celle de la hiérarchie générale des officiers. En effet, bien qu'elle soit reconnue dans les textes, dès avant la guerre de 1870, elle n'a jamais été prise au sérieux, car les membres de l'administration, pour les autres officiers, ne seront jamais à hauteur du combattant⁵⁷⁷.

Le second, et le plus sensible car il est vécu au quotidien par les officiers dans leurs relations de service, est la différence dans les uniformes et surtout dans les appellations des grades⁵⁷⁸. La manière d'appréhender les appellations est significative de la mentalité du monde militaire. En effet, les observations sur les appellations ont deux mobiles. Le premier est de nature purement technique, il s'agit d'adapter les différents grades de la hiérarchie aux fonctions de l'intendance. Ainsi, bien avant la guerre de 1870, un intendant propose de donner aux adjoints la dénomination de sous-intendants⁵⁷⁹, et quelques années après la guerre, un autre intendant, dans le droit fil de la première

⁵⁶⁹ n°1126, notation de 1895.

⁵⁷⁰ n°852, notation de 1894.

⁵⁷¹ n°1027, notation de 1896.

⁵⁷² n°862, notation de 1898.

⁵⁷³ n°958, notation de 1892.

⁵⁷⁴ n°1120, notation de 1908.

⁵⁷⁵ Ernest Roche, *L'avancement de l'avenir et le rajeunissement des cadres*, Paris Chapelot, 1900, p.8.

⁵⁷⁶ n°772, notation de 1891 : « Officier très vigoureux, montant bien à cheval qu'il est regrettable de voir prendre la voie de l'intendance quand il aurait pu rendre de brillants services dans l'armée des combattants... ».

⁵⁷⁷ E. Eyroux, *Administration militaire. Lettre à M. Paris de Bollardièrre*, Paris Dentu, 1863, p.34-35.

⁵⁷⁸ Louis Deperier, *L'habillement et l'équipement du soldat français 1871-1914*, thèse pour le doctorat de 3^{ème} cycle, Paris I, 1983.

⁵⁷⁹ Odier, *op.cit.*, tome 6, p.21.

idée, propose de dénommer les adjoints de 1^{ière} classe sous-intendants de 3^{ième} classe⁵⁸⁰, cette nouvelle appellation est d'ailleurs adoptée par la loi du 16 mars 1882. Il s'agit aussi de faire coïncider l'appellation avec le niveau de responsabilité tenue dans l'organisation du commandement militaire qui va de la brigade à l'armée, comme le propose un membre de la commission de l'armée au cours des débats sur l'administration militaire⁵⁸¹. Le second est de se servir des appellations, non pas pour adapter l'organisation du corps des intendants, mais plutôt pour apprécier la place des intendants dans l'armée. Pour ce faire, certains commentateurs demandent que les noms des grades se rapprochent de ceux de la hiérarchie générale de l'armée pour éviter que les intendants ne se singularisent par rapport aux officiers des armes, et rentrent ainsi en quelque sorte dans le rang. Pour atteindre cet objectif, il est proposé, soit d'adopter purement et simplement la même terminologie⁵⁸², soit d'ajouter le mot administration après le grade pour les agents de l'exécution et de direction⁵⁸³, soit de maintenir la distinction entre les officiers d'administration et les intendants en ajoutant le mot administration aux premiers et le mot intendance aux seconds⁵⁸⁴. D'autres, pour accentuer la séparation entre les combattants et les non combattants et contester l'assimilation, insistent sur le maintien de la distinction des appellations⁵⁸⁵ dont le contraire abaisserait le prestige des combattants⁵⁸⁶. C'est l'appellation de commissaire qui revient le plus souvent⁵⁸⁷. Elle s'accompagne parfois d'une demande de changement très important de l'organisation de l'administration militaire, soit en limitant les fonctions des commissaires⁵⁸⁸, soit en intégrant les officiers d'administration pour faire un corps

⁵⁸⁰ Delaperrière, *op.cit.*

⁵⁸¹ Bouchard, *op.cit.*, p.190. La hiérarchie comprendrait les cinq grades suivants : Adjoint à l'intendance, intendant de brigade, intendant de division, intendant de corps d'armée, intendant d'armée.

⁵⁸² *L'administration de l'armée française*, Paris Plon, 1870, p.110.

⁵⁸³ Gotteron, *Réorganisation des personnels des services administratifs de l'armée de terre*, Paris Lavauzelle, 1891, p.46. Le corps d'exécution irait du grade de sous-lieutenant d'administration au grade de commandant d'administration, le corps de direction comprendrait les grades de lieutenant-colonel et de colonel d'administration.

⁵⁸⁴ Pellegrin, *Le moniteur de l'armée*, 4 avril 1886, « Les services administratifs de l'armée ». Par exemple, l'officier adjoint de 1^{ière} classe serait nommé sous-lieutenant d'administration, et l'adjoint à l'intendance capitaine d'intendance.

⁵⁸⁵ A. Millerand, *Pour la défense nationale. Une année au ministère de la guerre*, Paris Charpentier, 1913, p.285. L'auteur commente le décret du 24 juillet 1912 relatif aux appellations des officiers (*Journal Officiel*, 26 juillet 1912, p.6751).

⁵⁸⁶ Général Cherfils, *Pour l'armée*, Paris Berger-Levrault, 1913, p.55.

⁵⁸⁷ Dans l'administration de la marine, les grades sont tous rattachés au terme de commissaire.

⁵⁸⁸ *Journal des sciences militaires*, 1879, 8^{ième} série, tome 22, p.38, « Projet de réorganisation de l'armée ». Dans cette conception, les commissaires des guerres ne font que tenir les comptes ils n'ont pas d'assimilation avec une hiérarchie propre. La direction administrative et le contrôle sont exercées respectivement par les commandants des unités et établissements, et par des agents des finances.

unique⁵⁸⁹, soit en intégrant aussi les officiers comptables des corps de troupe⁵⁹⁰. Pour matérialiser la séparation avec les combattants, un officier propose même le nom de procureur⁵⁹¹. Cependant, quelques années à peine avant la guerre de 1914-1918, et malgré la loi de 1882 et tous les débats antérieurs, c'est au nom de la nécessité du maintien de l'indépendance de ses fonctions vis-à-vis des corps de troupe que l'intendant doit avoir une appellation distincte, ainsi un commandant d'intendance a moins de liberté d'action pour apprécier la gestion administrative d'un corps dirigé par un colonel qu'un sous-intendant de 3^{ème} classe⁵⁹².

C'est aussi dans l'accomplissement de leur travail que les intendants se forgent une image auprès des autres officiers.

III. Le travail des intendants et les officiers

Pour cerner cette image, deux fonctions méritent d'être analysées. La première est celle du contrôle et de la surveillance dans laquelle les intendants entretiennent des relations avec les corps. La seconde est la participation aux manœuvres au cours desquelles le savoir-faire opérationnel des intendants va être jugé.

1. Les relations avec les corps

Le caractère de l'intendant est ici un facteur professionnel essentiel. En effet, comme le relève le chef de service du sous-intendant de 2^{ème} classe Laporte⁵⁹³, c'est son caractère calme et mesuré qui lui crée de bonnes relations de service. A l'inverse les grandes connaissances administratives du sous-intendant de 2^{ème} classe Huguin⁵⁹⁴ sont annihilées par un caractère peu souple. De même l'adjoint de 1^{ère} classe Cayol⁵⁹⁵ est signalé comme un grand travailleur, mais il manque d'éducation de tenue, et de forme, qui sont des qualités essentielles. Le magistrat administratif doit donc concilier

⁵⁸⁹ Charles Dumont, *Proposition de loi sur l'administration de l'armée (services de l'intendance et de santé)*, Paris Motteroz, 1905. L'auteur, député du Jura, organise le corps en deux grandes catégories, les commissaires ordonnateurs et les commissaires aux approvisionnements, recrutés parmi les officiers des corps de troupe avec une hiérarchie allant de lieutenant à colonel.

La presse militaire commente longuement cette proposition comme *La France militaire*, 14 avril, et 16 et 17 avril 1905, « Administration de l'armée ».

Ce thème est aussi repris dans les recherches universitaires contemporaines comme A. Laurent, *Organisation et fonctionnement des services administratifs dans l'armée*, thèse pour le doctorat, Montpellier Firmin Montane et Sicardi, 1907, p.85.

⁵⁹⁰ U. Studens, *Lettres à l'armée*, Paris Dumaine, 1873, p.1873. La hiérarchie comprendrait quatre grandes catégories : les commissaires des troupes (à la place des officiers comptables), les commissaires des ambulances (à la place des officiers d'administration des hôpitaux), les commissaires des approvisionnements (à la place des officiers d'administration des subsistances et de l'habillement), les commissaires des ordonnancements (à la place des intendants et des officiers d'administration des bureaux).

⁵⁹¹ Général Lewal, *Journal des sciences militaires*, mars 1889, p.326, « Tactique des ravitaillements ».

⁵⁹² *La France militaire*, 7 avril 1910, « Les appellations des officiers dans l'armée ».

⁵⁹³ n°121, notation de 1858.

⁵⁹⁴ n°731, notation de 1900.

⁵⁹⁵ n°149, notation de 1852 : « Est ce qu'on appelle un piocheur, c'est un très fort commis... ».

la gravité de la fonction et la qualité de ses relations, ce que ne font pas les sous-intendants militaires de 2^{ème} classe Maury-Péville⁵⁹⁶ et Gatumeau⁵⁹⁷.

Nous trouvons déjà des antécédents dans l'arme d'origine. Pour les bonnes relations, les supérieurs emploient des termes variables, selon le nombre de fréquences suivant : « avec les camarades » (quarante-cinq), « aimé de tous » (quatorze), « aime et aimé des soldats (quatorze), « relations » (trente-huit), « estime des subordonnés (vingt-deux), « aimé des chefs » (cent), « respect des chefs » (trente-neuf), ou bien « tact » (cent onze). La qualité des relations dépend pour beaucoup de la manière d'être de l'officier. Pour la juger, les chefs de corps emploient les termes de « caractère doux » ou « facile » ou « agréable » (dans deux cent vingt-cinq fréquences), « discipliné » (deux cent neuf), « poli » (quinze), « modeste » (cent cinquante-neuf), « sympathique » (quatre-vingt-sept), « homme du monde » (cinquante), « modéré » (quatre), « bienveillant » (cinquante-deux), « bonne humeur » (trente et une), ou bien « conciliant » (sept). Un bon caractère, un esprit discipliné, et la modestie, sont des atouts que de nombreux intendants apportent de leur séjour dans l'arme d'origine. Pour les comportements défavorables, nous trouvons les termes de « pas homme du monde » (sept fréquences), « raide » (treize), « froid » (quatre-vingt-deux), « impulsif » (sept), « prétentieux » ou « pédant » (trente-deux), « pointilleux » (deux), « sauvage » (une), « manque de mesure » (quinze), « entêté » (dix), « inquiet » ou « ombrageux » ou « sombre » (vingt-huit), ou bien « caractère difficile » ou « susceptible » (soixante-quatre). Un abord froid, et un caractère difficile ou susceptible, sont des handicaps que des intendants manifestent déjà dans leur arme d'origine⁵⁹⁸. Cependant deux mauvais caractères peuvent s'entendre comme le souligne le chef de corps du lieutenant Chambard⁵⁹⁹.

Dans les notations dans l'intendance, la qualité du caractère du fonctionnaire et celle de ses relations sont également appréciées. Le caractère peut être « honorable » (deux cent quatre-vingt fréquences), « facile » (cent soixante-cinq), « difficile » (cinquante-huit), « pointilleux » (dix-huit), « trop bienveillant » (vingt-cinq), « conciliant » (cent soixante-quinze), « peu conciliant » (trois), « trop doux » (une), « charmant » (deux), « trop souple » (une), « triste » ou « sombre » (sept), « trop sévère » (six), « autoritaire » (sept), « frondeur » (dix-neuf), « froid » (soixante-huit), « grave » ou « sévère » (dix), « soumis » ou « discipliné » (cent cinquante-sept), « plein de sollicitude » (vingt et une), « bienveillant » (cent neuf), « entêté » (quatorze), « inquiet » (trente-deux), « modeste » (cent cinquante-quatre), ou bien « doux » (cent cinq). Dans ses relations⁶⁰⁰, l'intendant peut être considéré comme « homme du monde » (quatre-vingt-huit fréquences) ou « peu homme du monde (trente et une), « sympathique » (cent soixante-dix-huit), « urbain » (soixante-quatre) ou « peu urbain » (deux),

⁵⁹⁶ n°131, notation de 1856.

⁵⁹⁷ n°232, notation de 1865.

⁵⁹⁸ Voir annexe n°77.

⁵⁹⁹ n°1083, notation de 1900 : « ...Vit pourtant en bonne intelligence avec un capitaine qui a un caractère pire que le sien... ».

⁶⁰⁰ Voir annexes n°78, 79, et 80.

« mesuré » (cent quatre-vingt-trois) ou manquer de mesure (quarante-trois), « obséquieux » (une), avoir une bonne place dans sa résidence (cent trois) ou avec des réserves (une) ou être « considéré » (cent quarante et une), « rude » (vingt-huit), « peu communicatif » (cinq), « cassant » (deux), « rigide » (une), « souple » (vingt-deux), « prétentieux » (vingt-huit), être « de bonne humeur » (douze), « poli » (treize), « prévenant » (cinq), avoir de bonnes relations avec le commandement (cent quarante-quatre) ou avec des réserves (huit), avoir de bonnes relations avec les autorités civiles (cinquante-huit) ou avec des réserves (deux), avoir de bonnes relations en général (quatre-vingt-neuf) ou avec des réserves (dix-neuf), avoir de bonnes relations avec ses pairs (huit) ou avec des réserves (deux), avoir de bonnes relations avec ses chefs (quarante-quatre) ou avec des réserves (douze), avoir de bonnes relations avec ses subordonnés (quarante-sept) ou avec des réserves (treize), ou bien avoir de bonnes relations avec les corps (soixante-seize) ou avec des réserves (dix).

Pour pousser un peu plus loin l'analyse nous nous limitons au critère relatif au tact car comme le souligne le supérieur du sous-intendant de 2^{ième} classe Génin⁶⁰¹, le tact et le jugement sont des qualités essentielles pour un fonctionnaire de l'intendance sans lesquelles toutes les autres sont insuffisantes. Si l'on examine le nombre de fréquences favorables par grade, nous relevons qu'elles sont les plus nombreuses pour les adjoints de 1^{ière} classe (cent quatre-vingt-une) ; puis dans l'ordre décroissant viennent les sous-intendants de 2^{ième} classe (cent cinquante-quatre), les sous-intendants de 1^{ière} classe (cent trente et une), les adjoints de 2^{ième} classe (quatre-vingt-onze), et les intendants militaires (trente-trois). Pour les appréciations défavorables, qui sont beaucoup moins nombreuses, les adjoints de 1^{ière} classe arrivent encore en tête (dix-huit fréquences) ; puis nous trouvons dans l'ordre décroissant les sous-intendants de 2^{ième} classe (sept), les sous-intendants de 1^{ière} classe (six), les adjoints de 2^{ième} classe (deux), et les intendants militaires (aucune). Dans l'arme d'origine, avec des formulations variables, sur un total de cent trente et une fréquences, onze dossiers comportent des fréquences défavorables, soit au grade de sous-lieutenant, comme Bailleul⁶⁰² qui n'a pas tout le tact désirable, soit au grade de lieutenant, comme Marulaz⁶⁰³ dont la suffisance de caractère le conduit à lui faire souvent manquer de tact, soit au grade de capitaine, comme Jovenet⁶⁰⁴ qui gâte de sérieuses qualités par un manque de tact. Dans l'intendance, aucune notation ne comporte de fréquence défavorable après le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe. Cependant il est intéressant de relever que l'appréciation peut varier en cours de carrière et qu'en règle générale elle va en s'améliorant, comme pour l'adjoint à l'intendance Aubry⁶⁰⁵ qui manifeste un tact moyen et qui, parvenu au grade

⁶⁰¹ n°215, notation de 1867.

⁶⁰² n°493, notation de 1869, ainsi que Tardy (n° 874), notation de 1887.

⁶⁰³ n°727, notation de 1883, ainsi que Birot (n°954), notation de 1894 ; Delpière de Cardaillac (n°1063), notation de 1901 ; Haffemayer (n°934), notation de 1900 ; Hébert (n°1043), notations de 1897, 1901, 1902, 1903 et 1904 ; Risser (n°781), notations de 1886 et 1888.

⁶⁰⁴ n°941, notations de 1895, 1897 et 1899 ; Chaumet (n°698) notation de 1885 ; Jau (n°588), notation de 1880.

⁶⁰⁵ n°794, notations de 1896 et 1913 ; Bourgeois (n°704), notations de 1889 et 1907 ; Delacarte (n°798), notations de 1899, 1901, 1911, 1912 et 1913 ; Domenech-Celles (n°639), notations de 1900, 1901, 1903, 1905, 1906 et 1913 ;

de sous-intendant de 1^{ière} classe, sait mettre beaucoup de tact dans ses relations. Pour Perret⁶⁰⁶, l'évolution de l'appréciation se fait dans le sens inverse, jusqu'au grade d'adjoint de 1^{ière} classe il montre beaucoup de tact, et, une fois nommé sous-intendant de 1^{ière} classe, il est jugé comme manquant parfois de tact. Il est également intéressant de vérifier si une mauvaise appréciation dans l'arme d'origine se retrouve dans l'intendance. Deux situations peuvent se présenter. La première est la confirmation de la mauvaise notation comme pour le lieutenant Risser⁶⁰⁷ qui est encore apprécié comme manquant de tact au grade de sous-intendant de 3^{ième} classe. La seconde est l'infirmité de la mauvaise notation comme pour la capitaine Chaumet⁶⁰⁸ qui, contrairement à son comportement dans son arme d'origine, est jugé comme ayant beaucoup de tact au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe. Pour les autres officiers, le critère du tact n'apparaît que dans les notations dans l'intendance. Cependant, comme le souligne le supérieur de Marulaz⁶⁰⁹, un défaut de caractère, comme la fierté peut embarrasser les relations mais il sauvegarde la dignité du fonctionnaire.

La manière dont l'intendant se présente devant les autres officiers dépend, non seulement de ses qualités humaines, mais aussi de la manière avec laquelle il applique les règles en vigueur dans l'administration militaire.

Pour assurer sa mission vis-à-vis des corps, l'intendant doit s'appuyer sur les règlements. Ce critère favorable se rencontre dans soixante-treize dossiers, car c'est dans le contrôle que les fonctions des intendants deviennent une sorte de législature pour laquelle ils doivent interpréter les textes. En effet, il ne s'agit pas seulement de les connaître et de les appliquer, comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Brasart⁶¹⁰, mais aussi de le faire de manière intelligente, comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Ackermann⁶¹¹, ou juste comme Angot⁶¹², ou judicieuse comme l'adjoint de 1^{ière} classe

Gamelin (n°373), notation de 1870, 1878 et 1882 ; Gauthier (n°571), notations de 1882, 1897 et 1908 ; Génin (n°215), notations de 1858, 1866 et 1867.

⁶⁰⁶ n°303, notations de 1863, 1865, 1866, 1867, 1868 et 1883.

⁶⁰⁷ n°781, notation de 1901 ; sous-lieutenant Bailleul (n°493), notation de 1887.

⁶⁰⁸ n°698, notation de 1909 ; Marulaz (n°727), notation de 1907 ; Jovenet (n°941, notation de 1911.

⁶⁰⁹ n°57, notation de 1853.

⁶¹⁰ n°796, notation de 1904 ; Cahen (n°203), notation de 1886 ; Canac (n°1078), notation de 1913 ; Dié (n°861), notation de 1900 ; Donop (n°15), notation de 1844 ; Faulte de Puyparlier (n°95) notation de 1846 ; Lacrambe (n°645), notation de 1914 ; Lhomme (n°759), notation de 1908 ; Massot (n°39), notation de 1854 ; Palasne de Champeaux (n°338), notation de 1877 ; Rodet (n°267), notation de 1881 ; Schuster (n°531), notation de 1906 ; Testa (n°146), notation de 1851 ; Thiévard (n°270), notation de 1883 ; Vallée (n°545), notation de 1900 ; Bourdais de La Moissonnie (n°103), notation de 1846 ; Collavet (n°653), notation de 1909 ; Cornet (n°1081), notation de 1914 ; Créatin (n°468), notation de 1880 ; De Bougrenet de La Tocnaye (n°623), notation de 1882 ; Guillot (n°40) notation de 1841.

⁶¹¹ n°918, notation de 1909 ; Buxerolle (n°705), notation de 1906 ; Cazin (n°1015), notation de 1911 ; Charlot (n°100), notation de 1859 ; Flamant (n°194), notation de 1857 ; Libersart (n°87), notation de 1845 ; Séligmann-Lui (n°195), notation de 1856.

⁶¹² n°19, notation de 1841 au grade d'adjoint de 1^{ière} classe, et notations de 1842 et 1845 au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe ; Schmitz (n°152), notation de 1849 ; Brou de Cuissart (n°108), notation de 1851 ; d'Elbauve (n°20), notations de 1846 et 1847 ; Fournier (n°14), notation de 1849 ; Humbert (n°84), notation de 1847 ; Maujean (n°231), notation de 1855 ; Wolf (n°42), notation de 1845.

Beauvoir⁶¹³, ou saine comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Berneval-Francheville⁶¹⁴, ou avec discernement ou jugement comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Bligny-Bondurand⁶¹⁵, ou avec bienveillance comme l'intendant militaire de Seganville⁶¹⁶, ou avec tact ou mesure comme l'adjoint de 2^{ième} classe Cayol⁶¹⁷, ou en faisant preuve de largeur de vues comme l'intendant militaire Kuntsler⁶¹⁸, ou en associant les textes à une solution pratique comme l'intendant militaire Huguin⁶¹⁹, ou bien en prévenant les difficultés comme le sous-intendant de 3^{ième} classe Mouret⁶²⁰. L'intendant doit aussi s'attacher à l'esprit des règlements comme Cristiani de Ravaran⁶²¹, car, comme le sous-intendant de 1^{ière} classe Delannoy⁶²², il ne pas être trop règlementaire en ne considérant que la lettre des textes, et il ne doit pas, comme l'adjoint Lévy⁶²³, se retrancher derrière les règlements pour voir les questions par leur petit côté.

Dans huit dossiers des intendants appliquent moins bien les règlements. Certains comme le sous-intendant de 3^{ième} classe Labbez omettent les textes qui les gênent ou traite les questions administratives d'après le simple bon sens au lieu d'étudier les règlements⁶²⁴, ou commentent les règlements comme le sous-intendant de 3^{ième} classe Retel⁶²⁵. D'autres, comme l'adjoint de 1^{ière} classe Bonnaventure⁶²⁶, appliquent les textes de manière rigide, ou en font une mauvaise interprétation, comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Robin⁶²⁷ qui reçoit un blâme pour avoir mal apprécié l'étendue de ses fonctions au cours d'une commission d'adjudication. Ce défaut peut pousser des intendants à sortir de leurs attributions comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Seymour de Constant⁶²⁸ qui s'exagère les obligations de son mandat, et qui, comme Bouassier de Bernouis⁶²⁹, se font une fausse opinion de leur position dans l'armée.

⁶¹³ n°115, notations de 1848, 1849 et 1850 ; Berge (n°1000), notation de 1910 ; Calbayrac (n°961), notations de 1909 et 1911 ; Delteil (n°69), notation de 1843 ; Dupont (n°38), notation de 1848 ; Dutheil (n°36), notation de 1840 ; Enjalbert (n°385), notation de 1869 ; Goudal (n°875), notation de 1907 ; Guibert (n°1040), notation de 1912 ; Hallouin (n°133), notation de 1848 ; Le Caruyer de Beauvais (n°88), notation de 1849 ; Maximilien (n°1011), notation de 1911 ; Séguineau de Préval (n°174), notation de 1858 ; Tessier (n°958), notation de 1910.

⁶¹⁴ n°334, notation de 1877 ; Dubard (n°21), notation de 1846 ; Picot de Moras (n°99), notations de 1856 et 1857 ; Millou (n°158), notations de 1849 et 1850.

⁶¹⁵ n°27, notation de 1847 ; Bruyère (n°300), notation de 1865 ; Chrétien (n°28), notation de 1846 ; Coulombeix (n°306), notation de 1878 ; Dauvin (n°154), notation de 1859 ; Tusques (n°982), notation de 1908.

⁶¹⁶ n°80, notation de 1871 ; Vannetelle (n°673), notations de 1909 et 1910.

⁶¹⁷ n°149, notation de 1848 ; Demons (n°223), notation de 1859 ; Espanet (n°745), notation de 1908 ; Malet (n°261), notation de 1884 ; Montet (n°1009), notation de 1910.

⁶¹⁸ n°701, notation de 1913.

⁶¹⁹ n°731, notation de 1913.

⁶²⁰ n°510, notation de 1883.

⁶²¹ n°29, notation de 1847 ; Rossignol (n°211), notation de 1864.

⁶²² n°339, notation de 1887 ; Robin (n°786), notation de 1902.

⁶²³ n°812, notation de 1897 ; Kunstler (n°701), notation de 1893 ; Robin (n°786), notation de 1902.

⁶²⁴ n°502, notations de 1885 et 1894 ; Cayol (n°149), notation de 1856 ; Darolles (n°481), notation de 1882 ; Villate (n°638), notation de 1904.

⁶²⁵ n°670, notation de 1894.

⁶²⁶ n°315, notation de 1865.

⁶²⁷ n°786, notation de 1909, note de la direction au ministre de 1908.

⁶²⁸ n°66, notation de 1853 ; Chapelle (n°538), notation de 1884 ; Chaumont (n°647), notation de 1887 ; Enjalbert (n°385), notation de 1881 ; Fournier (n°14), notation de 1836 ; West (n°37), notation de 1837.

⁶²⁹ n°8, notation de 1826.

En interprétant la réglementation, l'intendant doit concilier les intérêts de la troupe dont il doit satisfaire les besoins, et ceux de l'Etat en limitant les dépenses. Dans vingt-neuf dossiers, le supérieur souligne les efforts de l'intendant pour sauvegarder les intérêts de l'Etat. Dans de nombreux cas, comme celui du sous-intendant de 2^{ième} classe Artus⁶³⁰, le chef de service ne précise pas la nature de la mission. Dans d'autres, il s'agit soit d'un bon travail dans une commission de liquidation, comme l'adjoint de 1^{ière} classe Dubois⁶³¹ qui, après des discussions avec les compagnies de chemin de fer, obtient une économie annuelle de huit mille francs, soit d'une économie obtenu dans le fonctionnement d'un l'hôpital, comme celui du Dey dont le fonctionnement a été amélioré par le sous-intendant de 1^{ière} classe Huot du Neuvier. L'économie peut aussi résulter de la rationalisation des achats comme celle que réalise le sous-intendant de 2^{ième} classe Santini à Montpellier⁶³², ou provenir de l'application des règlements comme le fait l'intendant militaire Lacrambe⁶³³. Comme le mentionne le général commandant de corps d'armée vis-à-vis de l'intendant militaire Rousseau⁶³⁴, cette recherche de limitation des dépenses a pu lui créer des ennemis mais en l'occurrence elle est plutôt appréciée. Cependant la recherche de l'économie peut être considérée comme insuffisante comme pour le sous-intendant de 1^{ière} classe Billet⁶³⁵ qui, pendant les manœuvres de la dix-septième division, est plus préoccupé d'avoir l'approbation du général que de ménager les intérêts du Trésor. Elle peut aussi être jugée excessive, comme pour Chapel⁶³⁶ auquel il est reproché un manque de largeur de vues.

Le bon équilibre entre les deux objectifs est relevé dans douze dossiers, comme pour Biard⁶³⁷ qui a un souci constant des intérêts de l'Etat et de ceux des corps. Le sous-intendant de 3^{ième} classe Gal⁶³⁸ combine les trois qualités, il sait interpréter les règlements dans l'esprit le plus large pour le bien être de la troupe tout en sauvegardant les intérêts de l'Etat. Dans deux dossiers, le notateur relève le souci de satisfaire les besoins de la troupe mais dans un sens favorable au noté comme pour l'intendant militaire Gardien⁶³⁹. Certains observateurs prennent partie contre l'intendance pour affirmer qu'elle n'est pas l'amie du soldat, car elle est disposée à sacrifier l'armée aux scrupules de la réglementation ou aux intérêts financiers de l'Etat⁶⁴⁰.

⁶³⁰ n°589, notation de 1892.

⁶³¹ n°401, notation de 1897, ainsi que Burguet (n°525), notation de 1896.

⁶³² n°161, notation de 1860.

⁶³³ n°645, notation de 1913.

⁶³⁴ n°201, notation de 1882.

⁶³⁵ n°536, notation de 1894 ; Bertrand qui ne vérifie pas les demandes faites par les corps (n°746), notation de 1895 ; Gendre qui manque de prévoyance dans la constitution des approvisionnements de Fez ce qui provoque de lourdes dépenses pour les compléter (n°971), notation de 1914 ; ainsi que Dubut (n°68) notation de 1850.

⁶³⁶ n°247, notation de 1878 ; Garric (n°307), notation de 1889.

⁶³⁷ n°813, notation de 1911 ; Bruyère (n°300), notation de 1885 ; Carton (n°840), notation de 1910 ; Godin (n°578), notation de 1901 ; Lalande (n°845), notation de 1912 ; Legros (n°312), notation de 1886 ; Lhomme (n°759), notations de 1908 et 1909 ; Testa (n°146), notation de 1856 et 1857 ; Villeneuve (n°950), notation de 1912.

⁶³⁸ n°903, notation de 1910.

⁶³⁹ n°509, notation de 1905 ; Speckel (n°920), notation de 1914.

⁶⁴⁰ *Revue de l'intendance militaire*, 1889, p.408, « L'administration militaire au Tonkin 1885-1886 ».

Ce sont, dans ces dispositions variables, que les intendants abordent leur mission vis-à-vis des corps. Cette fonction au contact des troupes est un facteur important de l'image donnée par les intendants car elle est souvent ressentie comme une tutelle. Elle est souvent contestée, elle aboutit à transformer l'intendant en directeur de l'administration des corps⁶⁴¹, car chaque acte du conseil d'administration du corps est soumis à l'autorisation de l'intendance⁶⁴². Ce contrôle serait trop tatillon et s'immiscerait dans le détail de la gestion des corps⁶⁴³; des intendants comme Wolf et Blondeau reconnaissent également ce travers⁶⁴⁴ qui restreint le rôle du major⁶⁴⁵. Ce contrôle serait également inutile, car les chefs militaires sont honnêtes et les malversations sont rares⁶⁴⁶; de plus les intendants sont impuissants à contrôler certains documents⁶⁴⁷ ou ne relèvent que des erreurs insignifiantes⁶⁴⁸. Pour y remédier, certains demandent que la surveillance se limite au seul examen de la régularité des actes⁶⁴⁹, ou à la vérification des grosses dépenses⁶⁵⁰. D'autres préconisent de confier la surveillance au commandement, l'intendance ne doit plus exercer qu'un contrôle à posteriori⁶⁵¹. Les intendants insistent sur l'importance de cette fonction car elle permet de redresser les comptes⁶⁵², et elle doit être constante et approfondie car elle engage leur responsabilité⁶⁵³. Tout au long de la période, des circulaires ministérielles rappellent les obligations de cette surveillance⁶⁵⁴. La presse militaire cite également ces textes⁶⁵⁵.

Les notations relèvent les conditions dans lesquelles s'exerce cette surveillance. De nombreuses années avant la guerre de 1870, en 1839, le chef de service de l'adjoint de 1^{ière} classe

⁶⁴¹ Beaugé L., *Manuel de législation, d'administration et de comptabilité militaires*, Paris Dumaine, 1876, p.533.

⁶⁴² E. Simond, *Journal des sciences militaires*, 1883, p.249-250, « De l'administration et de la comptabilité des corps de troupe ».

⁶⁴³ H. Girard, *Journal des sciences militaires*, 1877, p.107, « La réorganisation administrative de l'armée française ». L'auteur cite le cas d'une réprimande encourue par un colonel qui achète, sans autorisation préalable quelques feuilles de papier pour recouvrir une cible qu'il paie 0,75 francs la feuille tandis que l'intendant ne l'estime qu'à 0,65 francs.

⁶⁴⁴ E. Simond, *op.cit.*, p.282.

⁶⁴⁵ A. de Bordaz, *Journal des sciences militaires*, 1874, p.407, « L'administration intérieure des corps de troupe ».

⁶⁴⁶ U. Studens, *Lettres à l'armée*, Paris Dumaine, 1873, p.189.

⁶⁴⁷ Sous-intendant militaire Bolot, *op.cit.* p.182.

⁶⁴⁸ *Journal des sciences militaires*, 1886, p.166, « L'officier et les cadres supérieurs ».

⁶⁴⁹ Général Fave, *Le Duc D'Audiffret-Pasquier et la réforme du département de la guerre*, Paris Dumaine, 1875, p.80.

⁶⁵⁰ A. Bouchie de Belle, *Revue de l'intendance militaire*, 1893, p.255, « De la responsabilité civile et pénale des comptables des corps de troupe et des services administratifs ».

⁶⁵¹ Bouchard, *op.cit.*, p.178.

Discours prononcés par M. d'Audiffret-Pasquier, p.80.

Colonel Lewal, *Entretiens militaires de la Réunion des officiers. Entretiens sur l'administration militaire*, Paris Dumaine, 1872, p.63.

⁶⁵² Intendant militaire West, *Lettres d'un intendant militaire à M. le ministre de la défense sur l'administration de l'armée*, Paris Dumaine, 1876, p.15-16.

⁶⁵³ Sous-intendant militaire Adrian, *Revue de l'intendance militaire*, 1906, « Méthodes de vérification des comptes des corps de troupe ».

Sous-intendant militaire Haffemayer, *L'administration militaire, son organisation, ses ressources en temps de paix et en temps de guerre*, Paris Chapelot, 1912, p.14.

⁶⁵⁴ *Journal Militaire Officiel*, 29 novembre 1879, p.382 ; 31 décembre 1890, p.1592 ; 27 avril 1892, p.506 ; 30 juillet 1893, p.49.

⁶⁵⁵ *Avenir militaire*, 6 février 1891 et 20 mai 1892.

Sicard donne longuement le ton du savant équilibre à trouver entre le contrôle et les bonnes relations avec les corps⁶⁵⁶. Comme le rappelle le supérieur de l'adjoint de 1^{ière} classe Dellard⁶⁵⁷, le relationnel est le vernis essentiel. Ces considérations étant mentionnées dans de très nombreux dossiers, nous ne faisons qu'indiquer quelques exemples caractéristiques. Le chef de service peut ne citer que le tact ou la mesure dont fait preuve l'intendant comme l'adjoint de 1^{ière} classe Adrian⁶⁵⁸, ou les bonnes relations comme le sous-intendant de 3^{ième} classe Bertrand⁶⁵⁹. Il peut aussi préciser que le sous-intendant est fort apprécié comme Chevassu⁶⁶⁰, ou que son action est salutaire comme celle du sous-intendant de 2^{ième} classe Dauvin⁶⁶¹, ou qu'elle a tenu les corps en haleine comme celle du sous-intendant de 1^{ière} classe Du Marché⁶⁶². Il peut donner des précisions sur la nature de la surveillance, comme pour le sous-intendant de 3^{ième} classe Blaise⁶⁶³ qui s'applique à vérifier les comptabilités des corps et à visiter fréquemment les unités. Il fait la relation entre la fermeté nécessaire du contrôle et l'esprit de conciliation comme le sous-intendant de 3^{ième} classe Vallée⁶⁶⁴, c'est ce qui fait accepter le contrôle comme sait le faire le sous-intendant de 2^{ième} classe Demartial⁶⁶⁵. Le comportement du sous-intendant Birouste fait la synthèse de toutes les qualités évoquées plus haut⁶⁶⁶. Mais pour d'autres intendants l'action vis-à-vis des corps est appréciée moins favorablement. Elle peut être insuffisante comme c'est le cas pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Dié⁶⁶⁷ dont la surveillance doit être plus incessante et plus exigeante. Elle peut montrer un manque de fermeté dans le contrôle comme pour l'adjoint de 2^{ième} classe Dauvin⁶⁶⁸, ou un manque d'action sur les corps comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Gardarein⁶⁶⁹, ou un excès de conciliation comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Schuster⁶⁷⁰. Elle peut être accompagnée de mauvaises relations, comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Cayol⁶⁷¹ dont le chef de service détaille particulièrement ce défaut en soulignant son manque de calme, la façon trop mathématique d'apprécier les choses, et sa tendance à s'appuyer sur le sentiment absolu du devoir plutôt que sur des formes bienveillantes, ce qui conduit à manifester un

⁶⁵⁶ n°43. Il écrit notamment : « Il lui manque donc...une certaine connaissance de la nature des rapports qui doivent exister entre l'intendance et les corps, rapport d'une surveillance attentive sans être importune, d'une coopération éclairée dans l'intérêt de la troupe et de l'état, d'une concession intelligente substituée aux tracasseries et aux restrictions mesquines où pourrait conduire une interprétation forcée des règlements. En un mot il est essentiel que nos jeunes et nouveaux collaborateurs se pénétrant de cette vérité que l'intendance doit être surveillante, sévère et conciliante ».

⁶⁵⁷ n°101, notation de 1845.

⁶⁵⁸ n°818, notation de 1902.

⁶⁵⁹ n°746, notation de 1895.

⁶⁶⁰ n°527, notation de 1893.

⁶⁶¹ n°154, notation de 1859.

⁶⁶² n°340, notation de 1882.

⁶⁶³ n°913, notation de 1909. Le notateur le qualifie de « guide précieux pour les corps de troupe ».

⁶⁶⁴ n°545, notations de 1894 et 1895.

⁶⁶⁵ n°298, notation de 1872 et 1873.

⁶⁶⁶ n°243, notations de 1868, 1869, 1871 et 1872.

⁶⁶⁷ n°861, notation de 1912.

⁶⁶⁸ n°154, notation de 1849.

⁶⁶⁹ n°599, notation de 1893.

⁶⁷⁰ n°531, notation de 1885.

⁶⁷¹ n°149, notations de 1856, 1857 et 1858.

manque de liant comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Liénard. Le contrôle peut être estimé trop rigide comme celui du sous-intendant de 1^{ière} classe Renaut⁶⁷², ou manquant de tact comme pour le sous-intendant de 3^{ième} classe de Bergevin⁶⁷³, ces défauts tendent les rapports avec les corps comme pour l'adjoint de 1^{ière} classe Mangenot⁶⁷⁴. Il peut aussi être trop poussé, comme les vérifications du sous-intendant de 2^{ième} classe Cauneille⁶⁷⁵ qui dépassent la juste mesure, ou celles de l'adjoint de 1^{ière} classe Génin⁶⁷⁶ qui s'attardent à quelques détails, ou celles du sous-intendant de 1^{ière} classe Bonfilliou⁶⁷⁷ qui l'amènent à harceler de notes les corps à tout propos.

Tuteurs administratifs des corps plus ou moins acceptés, les intendants, depuis la fin de la guerre de 1870, sont également dans le collimateur de la société militaire dans leur rôle dans les approvisionnements, et leur action est scrutée au cours de chaque manœuvre.

2. Les manœuvres

Comme l'écrit un parlementaire de l'époque : « les souvenirs de l'intendance de 1870 n'ont pas cessé de hanter comme un cauchemar »⁶⁷⁸. Les grandes manœuvres de l'est de 1891, très importantes pour l'armée car pour la première fois les plus grandes unités de commandement vont évoluer sur un théâtre relativement restreint et sous une même direction, vont être, pour l'intendance, l'occasion de faire oublier les mauvais souvenirs. L'intendance s'empresse de le rappeler comme dans la nécrologie de l'intendant général Delaperrière où l'auteur souligne son rôle dans ces manœuvres qui lui ont valu les éloges du commandement⁶⁷⁹. Cependant, même si les troupes n'ont manqué de rien comme en témoignage la presse⁶⁸⁰, les détracteurs de l'intendance ne désarment pas en invoquant deux principaux reproches. Le premier est le gaspillage de denrées⁶⁸¹. Le second est que les actions à mener par l'intendance ont été préparées. Cet argument est très important d'un point de vue de mentalité militaire, car il est révélateur de l'état d'esprit qui règne encore dans le monde militaire vingt ans après la fin de la guerre de 1870 dont le principal enseignement a été de souligner le manque de concert entre l'administration et le commandement. Une partie de la presse militaire

⁶⁷² n°398, notations de 1879, 1880 et 1881.

⁶⁷³ n°603, notation de 1893.

⁶⁷⁴ n°695, notations de 1892 et 1893.

⁶⁷⁵ n°422, notation de 1882.

⁶⁷⁶ n°215, notation de 1857.

⁶⁷⁷ n°200, notation de 1876.

⁶⁷⁸ Joseph Reinach, *L'armée toujours prête*, Paris Berger-Levrault, 1913, p.30-31.

⁶⁷⁹ Sous-intendant militaire Frédault, *L'intendant général E. Delaperrière 1839-1903*, Paris Lavauzelle, 1904, p.10.

⁶⁸⁰ *La France Militaire*, 19 septembre 1891, « Les manœuvres des 9^{ième} et 12^{ième} corps » ou l'auteur écrit que « Le service de l'intendance a pu donner sur place des solutions immédiates à toutes les difficultés de détail qui ont pu se présenter ».

Le Matin, 26 septembre 1891, le journaliste écrit : « La manière satisfaisante dont le service de l'intendance a fonctionné au cours des manœuvres d'armée appelle l'attention sur les progrès réalisés par ce service depuis 1871 ».

⁶⁸¹ *L'intendance et l'opinion publique*, Paris Morris, 1892, p.5.

développe ce thème avant et après les manœuvres. Avant les manœuvres, un journaliste s'étonne que l'intendance demande au commandement de lui faire connaître longtemps à l'avance la zone des mouvements des troupes et la liste des cantonnements, il souligne que l'intendance doit se rapprocher de la réalité et lui donne rendez-vous aux manœuvres de 1891⁶⁸². A l'issue des manœuvres, le problème de tout savoir à l'avance est encore évoqué⁶⁸³. Cet avantage que constitue la connaissance au préalable de tous les mouvements est également évoqué pour des manœuvres antérieures⁶⁸⁴. Il constitue même, pour certains, une menace pour le maintien de la subordination de l'administration au commandement comme le montre un article très symptomatique paru dans la presse militaire⁶⁸⁵. L'incident de la fabrication du pain au cours des manœuvres d'armée de 1908 constitue un bon exemple de cet état d'esprit. En effet, le sous-intendant de 2^{ème} classe Moreau, chef de service de la sous-intendance de Nevers, décide d'interrompre la fabrication du pain le 13 septembre⁶⁸⁶. Cet incident fait l'objet de nombreuses correspondances contenues dans le dossier de Moreau. A la suite de la demande d'explication du ministre, le sous-intendant adresse une correspondance⁶⁸⁷ à son intendant militaire dans laquelle il expose longuement les raisons. On lui indique que la durée de ravitaillement sera de sept jours, et, tenant compte de la quantité de rations de pain biscuité fabriqué par jour, il demande des renseignements sur le nombre de rations à prévoir. Mais, comme il ne reçoit pas de réponse précise, et, en s'appuyant sur une instruction ministérielle qui fixe les quantités de vivres détenues par les troupes au départ des manœuvres, il suppose que le dernier train suffira, et suspend la fabrication du pain pour donner du repos aux boulangers et fournir du pain frais aux troupes. Il prévoit de reprendre la fabrication le 15 septembre, et il demande d'être informé sur les besoins. Dans son avis, l'intendant militaire estime que le sous-intendant n'aurait dû suspendre la fabrication qu'après avoir été informé sur l'importance des besoins à satisfaire, il aurait dû seulement la ralentir. Dans une longue correspondance au général commandant le corps d'armée⁶⁸⁸, le ministre répond point par point aux arguments du sous-intendant. Il lui reproche d'avoir pris une décision sans avoir d'informations précises, et d'avoir appliqué la mauvaise instruction. Cependant, bien que cet incident soit traité par le plus haut niveau de la hiérarchie, il n'a pas d'incidence sur la carrière du sous-intendant. En effet,

⁶⁸² *Le territorial*, 13 mars 1891, « Les grandes manœuvres ».

⁶⁸³ *Le territorial*, 20 septembre 1891, « Manœuvres préparées ».

⁶⁸⁴ *Journal des sciences militaires*, 1885, tome 31, « Les manœuvres d'automne en 1886 ».

⁶⁸⁵ *La France militaire*, 20 mai 1887, « Les prochaines grandes manœuvres ». On lit notamment : « Dans les états-majors on ne se soucie de la conduite des opérations qu'en ce qui concerne non les opérations elles-mêmes, mais la consommation des denrées préparées par l'intendant. Sur ce point, les officiers d'état-major ont peur que « ça n'aille pas ». Ils y deviennent plus intraitables que les intendants eux-mêmes... attendons-nous à voir les opérations subordonnées de nouveau aux approvisionnements, et le commandement à l'intendance ».

⁶⁸⁶ n°851.

⁶⁸⁷ Lettre du 22 septembre 1908.

⁶⁸⁸ Lettre du 14 octobre 1908 au général commandant le 8^{ème} corps d'armée.

il est très bien noté, son erreur n'apparaît pas dans les appréciations de son supérieur, et il poursuit une brillante carrière⁶⁸⁹.

Par la suite, dans chaque manœuvre, l'intendance n'est jamais oubliée. A l'issue des manœuvres d'automne de 1892, la presse militaire publie la lettre élogieuse qu'adresse le général Fay au directeur de l'intendance du 11^{ème} corps d'armée, l'intendant militaire Jouan de Kervenoael⁶⁹⁰. Celles de groupe d'armées de 1895 font également l'objet de polémiques, l'auteur d'un article d'une revue militaire parle de « cliché bien connu » pour contredire les critiques⁶⁹¹. Au cours des manœuvres du Bourbonnais en 1909, l'intendance a su se maintenir à hauteur de sa tâche, la revue de l'intendance reprend les bons commentaires d'un observateur⁶⁹². Les réactions sont les mêmes dans les ouvrages consacrés aux manœuvres qui suivent. Celles de l'est en 1911 sont notamment une réussite dans l'approvisionnement par viande réfrigérée⁶⁹³.

Les manœuvres constituent un moment majeur dans les carrières des intendants, elles sont donc évoquées dans leurs notations. Elles figurent dans quatre cent douze dossiers. Dans la plupart des notations, les supérieurs font état d'un bon comportement. Des réserves sont mentionnées pour six intendants. Cependant la façon de les exposer peut varier. Le sous-intendant de 3^{ème} classe Champagne⁶⁹⁴ montre de l'insouciance pendant les grandes manœuvres des services administratifs de la division d'Alger, son chef de service l'explique par son inexpérience car il n'est pas passé par le grade d'adjoint. Les appréciations peuvent évoluer en cours de carrière. Le sous-intendant de 2^{ème} classe Perrin⁶⁹⁵ débute mal les manœuvres d'armée du centre en 1903, son supérieur lui reproche d'être parti aux eaux à Vichy et d'être rentré presque la veille du départ pour les manœuvres, cependant il souligne son bon comportement. Par la suite, il sert bien pendant les manœuvres d'armée du sud-ouest en 1907, et conduit dans de bonnes conditions deux exercices de ravitaillement en bétail pendant les manœuvres d'armée de 1912. Pour certains, les appréciations sont bonnes au début et changent par la suite, comme pour Gaillard et Bertrand. Le premier en 1901 se comporte bien aux manœuvres d'automne, puis son action est critiquée pendant les manœuvres d'ensemble de cavalerie de 1912 pour des problèmes dans les distributions de pain et d'avoine⁶⁹⁶. Le second⁶⁹⁷ est gratifié de

⁶⁸⁹ Notation de 1908 : « Très instruit et en même temps beaucoup de sens pratique, imprime aux services dont il est chargé une impulsion vigoureuse et sûre, fonctionnaire de grande valeur », nommé sous-intendant de 2^{ème} classe en juin 1908, il est promu sous-intendant de 1^{ère} classe six ans plus tard, en mai 1914.

⁶⁹⁰ *La France militaire*, 27 septembre 1892, « Les services de l'intendance aux manœuvres d'automne ». Le général écrit notamment : « L'intendance a été rendue, en grande partie, responsable de nos revers de 1870 ; depuis, on a continué à ne pas lui manifester toute la confiance à laquelle elle avait acquis des droits incontestables. Nous-mêmes, nous nous sommes souvent montré un peu durs pour cette « mère nourricière » de notre armée ».

⁶⁹¹ *Revue du cercle militaire*, 28 septembre 1895, p.334, « L'intendance aux manœuvres de groupe d'armées ».

⁶⁹² Marty-Lavauzelle R., *Les manœuvres du Bourbonnais en 1909*, Paris H. Charles-Lavauzelle, 1910.

Revue de l'intendance militaire, 1910, p.95 « Bibliographie ».

⁶⁹³ Marty-Lavauzelle R., *Les manœuvres de l'est en 1911*, Paris H. Charles-Lavauzelle, 1911, p.164-167.

⁶⁹⁴ n°804, notation de 1900.

⁶⁹⁵ n°718, notations de 1903, 1907 et 1912.

⁶⁹⁶ n°792, notations de 1901 et 1912.

⁶⁹⁷ n°746, notations de 1905, 1908 et 1911.

trois mentions favorables, en 1905 et 1908 pour les manœuvres de la 10^{ième} division d'infanterie, et en 1911 la notation est plus réservée pour les manœuvres avec la carte. Pour d'autres, comme Domenech-Celles et Champarnaud, deux bonnes appréciations sont séparées par des commentaires moins favorables. Le premier⁶⁹⁸ se montre un collaborateur précieux pour l'intendant militaire au cours des manœuvres de 1901, puis se montre insuffisant dans la direction d'un centre de fabrication pendant les manœuvres d'armée du sud-ouest en 1907, et brille dans les manœuvres de Picardie en 1910. Le second est bien noté en 1902 pour sa participation aux manœuvres, son supérieur demande son inscription au tableau d'avancement. Puis, en 1903, il est jugé comme s'efforçant d'éluder l'autorité de l'intendant général, il est de plus mal apprécié par le général qui commande la 6^{ième} division de cavalerie qui le considère comme timoré et sans initiative. En 1905 il se rachète au cours des manœuvres de cavalerie.

Cent quarante-sept intendants sont félicités pour leur comportement pendant des manœuvres, ce qui correspond à un peu plus de 28% des dossiers qui comportent des félicitations. Sur un total de deux cent soixante-dix-neuf intendants sanctionnés, cinq seulement le sont pour des fautes commises au cours de manœuvres. Un seul retard dans des approvisionnements est relevé, celui que commet l'adjoint de 1^{ière} classe Crétin⁶⁹⁹ pour des livraisons de pain en 1878, il est puni de huit jours d'arrêts simples et s'inquiète des conséquences que pourraient avoir cette sanction sur son avenir. Le sous-intendant de 3^{ième} classe Gauthier⁷⁰⁰, chargé lui aussi de la fourniture de pain pendant les manœuvres d'une brigade de chasseurs alpins en 1885, demande des précisions à l'intendant militaire sur la manière de procéder. Ce dernier s'étonne de la question posée, l'invite à se renseigner sur place, et lui inflige quatre jours d'arrêts simples en le menaçant de changement de résidence. L'adjoint Laroche⁷⁰¹ est puni de quatre jours d'arrêts simples en 1889 pour avoir pris une décision contraire aux prescriptions du général commandant le corps d'armée. Deux autres intendants sont sanctionnés pour des manquements commis au cours de réquisitions. L'adjoint de 1^{ière} classe Gomien⁷⁰² reçoit un blâme accompagné d'un changement de résidence en 1880 pour avoir mal contrôlé des dépenses pour des réquisitions de fourrages pendant les grandes manœuvres de 1879, ce qui a causé un préjudice à l'Etat. La punition est moins grave pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Lévy⁷⁰³, qui fait l'objet d'observations sévères en 1909, pour avoir abusé du droit de réquisitions alors qu'il dispose des crédits suffisants pour émettre des mandats. Lorsqu'elles figurent dans les dossiers, les notations ne mentionnent pas ces sanctions. Le supérieur de Gauthier estime en 1885 qu'il paraît sous l'influence de troubles cérébraux.

⁶⁹⁸ n°639, notations de 1901, 1908 et 1910.

⁶⁹⁹ n°468, lettre de l'intendant militaire au ministre du 21 novembre 1878.

⁷⁰⁰ n°571, lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 6^{ième} corps d'armée du 1^{ier} septembre 1885.

⁷⁰¹ n°735, états de service.

⁷⁰² n°428, rapport au ministre du 9 juillet 1880.

⁷⁰³ n°812, lettre du ministre à l'intendant militaire du 1^{er} corps d'armée du 21 février 1909.

Les intendants ont marqué, chacun à leur façon, leur passage dans l'armée de terre. Il convient maintenant d'exposer la manière dont leur carrière s'est déroulée.

Deuxième partie

Le déroulement des carrières

Grâce encore aux annuaires du service de l'intendance, il est aisé de reconstituer le déroulement des carrières des intendants. Cependant, pour la partie du parcours passée dans l'arme d'origine des intendants généraux et des intendants militaires, le dernier grade avant l'admission dans l'intendance est le seul mentionné ; il est donc nécessaire d'exploiter les états de service figurant dans les dossiers de ces personnels. La combinaison de toutes les données contenues dans toutes les sources, malgré des lacunes parfois importantes comme dans les résultats dans les scolarités dans les écoles militaires et dans les notations, notamment celles obtenues dans l'arme d'origine, aboutit à la constitution d'une base de données comprenant un très grand nombre d'informations qu'il est serait illusoire de prétendre exploiter dans leur intégralité.

L'historien se trouve alors devant trois options. La première est de présenter une juxtaposition de carrières appréhendées en quelque sorte comme une suite de résumés de biographies. Mais il semble que les données tirées de cette démarche ont une meilleure place dans un ouvrage du type d'un dictionnaire. La seconde est de cibler une partie de la population de ces officiers, comme par exemple celle des intendants généraux et des intendants militaires. Elle présente l'avantage de limiter le nombre des informations à exploiter, et permet ainsi d'obtenir des résultats plus complets. La troisième, qui est celle qui a été choisie, consiste à aborder l'ensemble des membres de l'intendance militaire, dans une démarche transverse. Elle est plus contraignante dans l'exploitation des données, mais elle est plus conforme à notre objectif de contribuer à l'historiographie de la société militaire.

Cependant, cette approche implique des choix. En effet, vouloir exploiter l'ensemble des centaines de critères mis à notre disposition conduirait à dépasser largement les limites que doit avoir le type d'étude que nous menons. Pour parvenir à dresser un bilan acceptable, il convient d'abord de se limiter à une partie seulement des classements d'entrée et de sortie des écoles militaires. Ensuite, pour expliquer les rythmes d'avancement, il faut n'examiner que les plus lents et les plus rapides, en négligeant volontairement les rythmes moyens. Les mauvaises notations ou les sanctions font l'objet d'un examen prioritaire. Mais il est évident que, ne disposant pas d'une grille de notation, qui constitue le plus souvent une des règles non écrites de gestion du personnel, tous les choix sont forcément arbitraires. Ainsi plus que la première partie, la seconde partie de l'étude exige des analyses complémentaires que l'outil informatique permet d'envisager et notamment la carrière après le passage dans l'intendance dont nous n'avons présenté que les prémisses.

Indépendamment des limites que nous avons présentées, pour donner une image la plus complète possible de la carrière de ces officiers, nous suivons une démarche des plus classiques en présentant

successivement leur carrière dans l'arme d'origine, les conditions de passage dans l'intendance, et le parcours dans l'intendance.

Chapitre IV

La carrière dans l'arme d'origine

Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, cette partie de la carrière présente de très nombreuses lacunes qui fragilisent la portée des résultats obtenus. Cependant, il est indispensable de l'évoquer car elle permet de cerner la personnalité d'officiers qui, au commencement de leur parcours professionnel, ne choisissent pas d'entrer dans l'intendance. Ils mènent auparavant une partie de leur vie dans les écoles de formation et dans les unités d'appartenance à leur arme.

I. La scolarité en écoles militaires

En dehors des résultats aux examens d'entrée et de sortie, nous disposons de peu d'informations sur la manière dont s'est déroulée la scolarité, à l'exception de quelques événements le plus souvent anecdotiques, mais qu'il n'est pas inutile de citer. D'abord, ils sont présents dans les appréciations formulées à l'issue de la scolarité à l'Ecole d'application pour Delannoy et Boutin¹, à celle de l'Ecole militaire d'infanterie pour Communal², et à celle de l'Ecole Polytechnique pour Rousseau, Chaffard et Welter³. Ensuite, ils sont évoqués dans les notations dans l'arme comme pour Foliot au grade de lieutenant, et de Grognard et Léger⁴ au grade de sous-lieutenant. Enfin, ils font l'objet de correspondances particulières pour Bodson de Noirfontaine⁵, Lenormand⁶, et Loliot⁷. Les états de service peuvent aussi les mentionner comme pour Birot⁸. Il est également intéressant de savoir si des intendants ont tenu un rôle dans la vie des écoles. A l'Ecole Polytechnique, du moins entre 1872 et 1880, ils ne figurent pas dans la liste des élèves caissiers des promotions qui gèrent les

¹ n°339 : « avait fait des dettes qu'il a payées avant son départ » ; n°900 : « rhumatisme articulaire pendant l'inspection générale ».

² n°1049 : « punition grave pour avoir injurié un de ses camarades chef de chambre dans l'exercice de ses fonctions ».

³ n°201 : « criard et enclin au jeu » ; n°661 : « toujours un peu bruyant » ; n°817 : « a été puni de 4 jours de prison pour avoir fait partie d'un groupe qui proférait des cris injurieux contre un adjudant ».

⁴ n°820, 1889 : « paraît guéri de la maladie d'estomac dont il avait été atteint à l'école d'application et en raison de laquelle il avait été admis à redoubler la 2^{ème} année d'études » ; n° 1013, 1893 : « santé assez précaire, a fait à Saint-Cyr une chute qui ne lui permet pas les marches et les fatigues » ; n°1089, 1899 : « malheureusement sa santé s'est ressentie du travail qu'il s'était imposé à l'école de Versailles ».

⁵ n°327, lettre du père du 28 octobre 1821 qui demande à autoriser son fils à faire une 3^{ème} année, lettre de refus du ministre du 3 novembre 1821.

⁶ n°379, lettre du père du 8 août 1862 qui demande le levé de sa condamnation de deux mois de prison avec un groupe d'élèves de l'Ecole Polytechnique pour de l'insubordination.

⁷ n°734, note du ministère de la guerre, direction générale de l'administration et du matériel, pour le bureau de l'état-major d'avril 1875 dans laquelle le ministre de l'intérieur transmet un rapport du commissaire spécial de police d'Audun-le-Roman. Le commissaire fait connaître à Loliot, élève de Saint-Cyr qui se rend en permission à Thionville, que l'autorisation de se rendre en Allemagne doit être donnée par permission ministérielle et qu'il ne faut pas changer de costume en public. Loliot a répondu : « Je vous fais remarquer que je change de costume sur le territoire français, quant à ma permission, elle est en règle. Faites ce que vous voudrez, vous perdez votre temps ». Loliot est puni de quinze jours de prison.

⁸ n°954 : « A fait une chute de cheval à l'école d'application de l'artillerie ».

fonds constitués par une partie de la solde de chacun pour avancer de l'argent à un camarade⁹. Mais les sous-intendants Parreau¹⁰ et Frédault¹¹ ont été secrétaires de leurs promotions à Saint-Cyr¹². Les états de service donnent aussi parfois quelques indications. Ainsi Fargeon et Desrayaux ont rencontré des problèmes de santé à Saint-Cyr. Le premier est blessé au thorax par une baïonnette¹³, le second souffre de rhumatismes et doit faire un séjour à l'hôpital militaire Desgenettes à Lyon¹⁴.

Pour faciliter l'analyse, lorsque les informations sont suffisamment nombreuses, les promotions ont été partagées en quarts. Nous abordons successivement toutes les écoles et, pour celles qui fournissent le plus d'informations, nous évoquons successivement le classement et les appréciations.

1. L'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr¹⁵

Le classement

Sur les cinq cent soixante-dix officiers qui ont fréquenté cette école, nous ne disposons de résultats que pour trois cent quatre-vingt-dix-sept d'entre eux pour connaître leur rang d'entrée (soit 70%), et que pour quatre cent sept d'entre eux pour savoir leur rang de sortie (soit 71%).

Pour le rang d'entrée, les proportions sont de 37% pour le premier quart et de 15% pour le quatrième quart. Le second et le troisième quart ont des proportions très proches avec respectivement 25% et 23%. Il est nécessaire d'affiner l'analyse en relevant les intendants ayant intégré l'école dans les vingt premiers et les vingt derniers. Trente six intendants entrent dans les vingt premiers. En nous limitant aux cinq premiers, le meilleur classement d'entrée, avec le premier numéro, revient à Saunier¹⁶ et à Brasart¹⁷ ; Keller¹⁸, Harroy¹⁹, et Granet²⁰ obtiennent le troisième numéro ; puis viennent Mallarmé²¹ et Joffroy²² avec le numéro quatre ; et Rouhier²³ avec le numéro cinq. Dix huit intendants entrent dans les vingt derniers. En nous limitant aux dix derniers, le plus mauvais rang, avec le numéro

⁹ E.V. Caloni, *Approches des origines, études, et carrières des membres des comités de promotions de 1872 à 1880 de l'école polytechnique*, Mémoire de maîtrise, Sorbonne, 1986.

¹⁰ n°692, « De la revanche », 1870-1872.

¹¹ n°708, « Du Shah », 1872-1874.

¹² La Saint Cyrienne, *Les promotions de Saint-Cyr de 1818 à 1912*, Paris Fournier, 1912, p.X.

¹³ n°1001.

¹⁴ n°1127.

¹⁵ Voir annexe n°81.

¹⁶ n°227.

¹⁷ n°796.

¹⁸ n°311.

¹⁹ n°415.

²⁰ n°619.

²¹ n°417.

²² n°445.

²³ n°895.

quatre avant le dernier, revient à Carrière²⁴ ; puis vient Chambard²⁵ avec le numéro cinq ; Vallée²⁶ et Blasius²⁷ obtiennent le numéro six ; d'Amade²⁸ parvient avec le numéro huit ; Malet²⁹, Thierry de Ville d'Avray³⁰ et Destenay³¹ entrent avec le numéro neuf.

Soixante intendants sortent dans les vingt premiers. En nous limitant aux cinq premiers, le meilleur classement est celui de Rufin³² qui sort major de sa promotion ; puis viennent Romanet³³, Brichard³⁴, Dubos³⁵ et Hertrich³⁶ avec la place de second ; Altmayer³⁷ et Terrel³⁸ se situent au troisième rang ; Hitschler³⁹ et Leps⁴⁰ obtiennent le numéro quatre ; Laurent-Chirlonchon⁴¹, Keller⁴² et Fabre⁴³ sont en cinquième position. Cinq intendants seulement, dont nous connaissons la scolarité, sortent parmi les vingt derniers. Sagey⁴⁴ et Tauzia de Lespin⁴⁵ obtiennent le plus mauvais classement avec le numéro six avant la fin ; puis viennent Gachet⁴⁶ et Guillaume⁴⁷ avec le numéro onze, et Dubois⁴⁸ avec le numéro seize.

Il est intéressant de rapprocher, pour chaque intendant, le rang d'entrée et de sortie. Parmi les officiers entrés dans les vingt premiers, nous en trouvons dix-neuf⁴⁹ sortis dans les vingt premiers, huit dans le premier quart, six dans le deuxième, et deux⁵⁰ dans le troisième ; aucun ne sort dans le quatrième quart. Parmi les officiers entrés dans les vingt derniers, sept⁵¹ sortent dans le premier quart, cinq dans le deuxième quart, et trois dans le troisième quart ; aucun également ne termine dans le

²⁴ n°424.

²⁵ n°1083.

²⁶ n°545.

²⁷ n°800.

²⁸ n°256.

²⁹ n°252.

³⁰ n°506.

³¹ n°656.

³² n°561.

³³ n°361.

³⁴ n°398.

³⁵ n°476.

³⁶ n°549.

³⁷ n°208.

³⁸ n°652, dans un classement particulier.

³⁹ n°278.

⁴⁰ n°548.

⁴¹ n°147.

⁴² n°311.

⁴³ n°1091, mais ce résultat est sujet à caution compte-tenu du nombre de réserves relevées dans les appréciations de sortie de l'école.

⁴⁴ n°492.

⁴⁵ n°750.

⁴⁶ n°268.

⁴⁷ n°597.

⁴⁸ n°401.

⁴⁹ En se limitant au 10^{ième} rang, le meilleur résultat est obtenu par Heuillet (n°135) entré 6^{ième} sur 159, sorti 8^{ième} sur 166 ; Altmayer (n°208) entré 7^{ième} sur 325, sorti 3^{ième} sur 274 ; Keller (n°311) entré 3^{ième} sur 320, sorti 5^{ième} sur 272 ; Harroy (n°415) entré 3^{ième} sur 300 sorti 7^{ième} sur 279.

⁵⁰ Danet (n°505) entré 19^{ième} sur 263, sorti 136^{ième} sur 249 ; Du Crest (n°580) entré 12^{ième} sur 300, sorti 198^{ième} sur 275.

⁵¹ En se limitant au 10^{ième} rang, le meilleur résultat est obtenu par Leps (n°548) entré 221^{ième} sur 241, sorti 4^{ième} sur 230.

quatrième quart. Pour les officiers sortis dans les vingt premiers, trente-quatre entrent dans le premier quart, onze dans le deuxième quart, sept dans le troisième quart, et quatre dans le quatrième quart. Parmi les officiers sortis dans les vingt derniers, un seul entre dans le premier quart⁵², deux dans le deuxième quart, et deux⁵³ également dans le troisième quart.

Comme pour les autres écoles, le rang de sortie est parfois repris dans les notations, il est donc un paramètre à prendre en compte pour suivre le déroulement de la carrière. Cependant des commentateurs minimisent l'importance du rang de sortie en affirmant qu'il serait faussé par le calcul de la moyenne⁵⁴.

Les appréciations à la sortie de l'école

Les appréciations qui font la synthèse du travail effectué, et des perspectives de carrière, ne figurent que dans cinquante-sept dossiers. Les mentions relatives à l'avenir de l'officier ont été mises en évidence, elles constituent d'autres paramètres utiles pour suivre le déroulement des carrières, à l'exception des commentaires relatifs aux scolarités de Vallée⁵⁵, de Benoit⁵⁶, et de Rémond⁵⁷, qui ne font pas de projections sur l'avenir. Dans vingt-huit dossiers, l'encadrement de l'école annonce un bon avenir sans réserves notables. Au contraire, dans vingt-six dossiers, l'avenir est plus incertain ou soumis à des conditions de changement dans le comportement de l'officier. Le cas extrême est celui d'Aurejac⁵⁸ où il est écrit que « bien dirigé, peut devenir un bon officier » mais qu'il a « plus de dispositions pour faire un avocat qu'un officier de troupe ». Si l'on rapproche les projections sur l'avenir et les rangs de sortie, nous relevons que l'avenir est favorable pour seize officiers sortis dans le premier quart, huit dans le deuxième quart, et quatre dans le troisième quart ; aucun ne sort dans le quatrième quart. L'avenir est plus réservé pour quatre officiers qui sortent dans le premier quart, onze dans le deuxième quart, huit dans le troisième quart, et trois dans le quatrième quart. Ainsi, dans la majorité des cas, les projections favorables profitent aux officiers sortis dans le premier quart de leur promotion. Cependant quatre officiers sortent dans un rang moyen dans le troisième quart⁵⁹. La répartition est moins inégale pour les projections avec réserves, mais nous relevons quatre intendants⁶⁰ qui terminent dans le premier quart de leur promotion. Pour Zaigue et Pegaz-Blanc, le

⁵² Guillaume (n°597) entré 45^{ième} sur 262, sorti 235^{ième} sur 254.

⁵³ Gachet (n°268) entré 169^{ième} sur 325, sorti 285^{ième} sur 296; Sagey (n°492) entré 177^{ième} sur 263, sorti 243^{ième} sur 249.

⁵⁴ Claude Messin, *L'armée française, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Paris Lavauzelle 1891, p.170.
⁵⁵ n°545.

⁵⁶ n°717.

⁵⁷ n°985.

⁵⁸ n°1116.

⁵⁹ Bretelet (n°1053) 213^{ième} sur 532, Adrian (n°1064) 287^{ième} sur 416, Renaude (n°1110) 356^{ième} sur 587, Berthet (n°1113) 427^{ième} sur 587.

⁶⁰ Zaigue (n°1028) 39^{ième} sur 445, Pegaz-Blanc (n°1076) 53^{ième} sur 465, Fabre (n°1091) 5^{ième} sur 539, Perrin (n°1125) 126^{ième} sur 587.

notateur fait expressément la différence entre la qualité du travail fourni à l'école et l'aptitude, dès la sortie, à très bien exercer l'emploi d'officier.

Les appréciations portent également sur la conduite et la tenue. Sur un total de trois cent quarante-trois dossiers, les qualificatifs employés sont favorables pour trois cent trente-deux intendants, et défavorables pour onze. De même pour la tenue, sur un total de trois cent quarante-six dossiers, les qualificatifs employés sont favorables pour trois cent vingt et un intendants, et défavorables pour vingt-cinq. Pour neuf intendants les deux éléments d'appréciation ne sont pas bons. Hormis le cas particulier de Terrel, le rapprochement entre la présence de qualificatifs défavorables et les rangs de sortie permet de relever que deux⁶¹ officiers sortent dans le premier quart, quatre dans le deuxième quart, onze dans le troisième quart, et neuf dans le quatrième quart.

2. L'Ecole polytechnique⁶²

Le classement

Sur les deux cent quatre-vingt-quinze officiers qui ont fréquenté l'école, nous n'avons d'informations que pour deux cent quatre-vingt-neuf d'entre eux pour connaître leur rang d'entrée, et que pour deux cent quatre-vingt-huit d'entre eux pour connaître leur rang de sortie. Un intendant sur cinq intègre l'école dans le premier quart, les autres quarts sont représentés dans des proportions très proches. Pour le rang de sortie, le premier quart a un effectif plus faible (12,5%), le deuxième quart est légèrement plus élevé (32,3%) que les deux derniers quarts qui ont des proportions proches de celles du classement d'entrée. Comme pour Saint-Cyr, nous examinons les intendants entrés dans les vingt premiers et sortis dans les vingt derniers.

Quatorze intendants entrent dans les vingt premiers. En se limitant aux dix premiers, le meilleur classement d'entrée revient à Guillemin⁶³ et Chide⁶⁴ avec le numéro sept, puis viennent Clayeux⁶⁵ et Leblanc⁶⁶ avec le numéro neuf, et Spire⁶⁷ avec le numéro dix. Quarante-quatre intendants entrent parmi les vingt derniers. En se limitant aux cinq derniers, compte-tenu de l'effectif par rapport à Saint-Cyr, le plus mauvais classement revient à Borgella⁶⁸, Villate⁶⁹ et Poulot qui, entrent les derniers de leurs promotions ; puis viennent Saléta⁷⁰ et Damon⁷¹ qui sont avant-derniers,

⁶¹ Rouchon Mazerat (807), il entre 40^{ième} sur 352 et sort 82^{ième} sur 342 avec les deux mauvaises appréciations ; Schuster (n°531), il entre 30^{ième} sur 260 et sort 27^{ième} sur 227 avec une mauvaise tenue.

⁶² Voir annexe n°82.

⁶³ n°196.

⁶⁴ n°823.

⁶⁵ n°168.

⁶⁶ n°773.

⁶⁷ n°238.

⁶⁸ n°294.

⁶⁹ n°638.

⁷⁰ n°472.

⁷¹ n°706.

Génermont⁷² qui arrive à la seconde place avant la fin, Ratié⁷³ à la troisième place avant la fin, et Pettelot⁷⁴ à la cinquième place avant la fin. En élargissant le critère d'analyse, nous relevons que vingt-six intendants intègrent l'école dans les dix derniers.

Cinq intendants seulement sortent dans les vingt premiers de leurs promotions. Le meilleur classement revient à Bodson de Noirfontaine⁷⁵ qui arrive second, puis viennent Wolf⁷⁶ à la troisième place, Faulte de Puyparlier⁷⁷ à la douzième place, Arbinet⁷⁸ à la dix-neuvième place et Chide⁷⁹ à la vingtième place. Quarante et un intendants sortent dans les vingt derniers. En se limitant aux cinq derniers, le plus mauvais classement est obtenu par Sourieux⁸⁰ qui est le dernier, puis vient Travers⁸¹ à la place d'avant-dernier, Endres⁸² au troisième rang avant la fin, d'Espezel⁸³ et Bascle de Lagreze⁸⁴, respectivement aux quatrième et cinquième rangs avant la fin. En faisant comme pour les rangs d'entrée, nous notons que vingt-quatre intendants sortent parmi les dix derniers de leurs promotions. La comparaison avec Saint-Cyr est délicate car, pour cette école, le rang de classement est connu pour 70% de l'effectif contre 98% pour Polytechnique, mais les résultats des classements sont meilleurs pour Saint-Cyr.

Si l'on rapproche, pour chaque intendant, le rang d'entrée et de sortie, on relève que parmi les officiers entrés dans les vingt premiers, trois⁸⁵ sortent dans les vingt premiers, cinq⁸⁶ dans le premier quart, sept dans le deuxième quart, un dans le troisième quart, et un⁸⁷ également dans le quatrième quart. Pour les officiers entrés dans les vingt derniers, trois⁸⁸ sortent dans le premier quart, dix dans le deuxième quart, treize dans le troisième quart, et dix-huit⁸⁹ dans le quatrième quart. Parmi les officiers sortis dans les vingt premiers, huit entrent dans le premier quart, un dans le deuxième quart, un également dans le troisième quart, et aucun dans le quatrième quart. Pour les officiers sortis dans

⁷² n°719.

⁷³ n°532.

⁷⁴ n°169.

⁷⁵ n°327.

⁷⁶ n°42.

⁷⁷ n°95.

⁷⁸ n°581.

⁷⁹ n°823.

⁸⁰ n°868.

⁸¹ n°828.

⁸² n°528.

⁸³ n°815.

⁸⁴ n°119.

⁸⁵ Bodson de Noirfontaine (n°327) entré 14^{ième} sur 80 et sorti 2^{ième} sur 67, Arbinet (n°581) entré 18^{ième} sur 142 et sorti 19^{ième} sur 144, Chide (n°823) entré 7^{ième} sur 230 et sorti 20^{ième} sur 226.

⁸⁶ Les trois intendants cités ci-dessus avec Dupain (n°566) entré 20^{ième} sur 151 et sorti 26^{ième} sur 141, Leblanc (n°773) entré 9^{ième} sur 290 et sorti 27^{ième} sur 207.

⁸⁷ Spire (n°238) entré 10^{ième} sur 180 et sorti 126^{ième} sur 157.

⁸⁸ Raizon (n°310) entré 101^{ième} sur 110 et sorti 24^{ième} sur 94, Jasseron (n°564) entré 120^{ième} sur 132 et sorti 31^{ième} sur 128, Roy (n°975) entré 265^{ième} sur 275 et sorti 37^{ième} sur 181.

⁸⁹ En se limitant aux intendants qui occupent les dix moins bons numéros en entrée et en sortie, nous citons : Lévis (n°251) entré 201^{ième} sur 210 et sorti 112^{ième} sur 119, Describes (n°273) entré 159^{ième} sur 166 et sorti 148^{ième} sur 158, Borgella (n°294) entré 72^{ième} sur 72 et sorti 58^{ième} sur 64, Barret (n°347) entré 103^{ième} sur 110 et sorti 81^{ième} sur 91, Baffie (n°849) entré 199^{ième} sur 209 et sorti 199^{ième} sur 205.

les vingt derniers, trois entrent dans le premier quart, huit dans le deuxième quart, huit également dans le troisième quart, et vingt et un dans le quatrième quart.

Les appréciations à la sortie de l'école

Elles ne sont mentionnées que dans quarante-deux dossiers. En dehors des résultats sur le comportement de l'élève, les appréciations relatives aux aptitudes militaires ou qui font une projection sur l'avenir ne sont présentes que dans dix dossiers. Les commentaires ne sont défavorables que pour Gervais⁹⁰ qui termine dans le deuxième tiers de sa promotion. Cependant, pour les neuf autres, le rang de sortie n'est pas forcément meilleur. En effet, si Delaperrière⁹¹, Carton⁹² et Moreau⁹³ sortent dans le premier tiers, Vannetelle⁹⁴, Palluel⁹⁵, Trousselle⁹⁶ et Roehrich⁹⁷ terminent dans le troisième tiers. Sourieux⁹⁸ et d'Everlange⁹⁹ sont même dans le quatrième tiers. La comparaison avec Saint-Cyr est difficile en raison de la différence dans le nombre de dossiers étudiés, mais Polytechnique est une école avant tout scientifique.

A la fin de leur scolarité, les polytechniciens, qui optent pour l'armée de terre, choisissent l'artillerie, le génie, ou l'état-major (arme qui disparaît avec la création de l'école de guerre) pour suivre une école d'application et sont classés entre eux au moment de leur entrée. A l'exception du troisième quart qui ne représente qu'un peu moins de 20% des élèves, les proportions du rang d'entrée dans les autres quarts sont relativement identiques.

Comme pour Saint-Cyr, les appréciations relatives à la conduite et à la tenue sont en très grande majorité favorables. Un seul dossier comporte les deux éléments défavorables¹⁰⁰. Le rapprochement entre les qualificatifs défavorables et le rang de sortie permet de relever qu'aucun officier ne termine dans le premier quart, quatre sortent dans le deuxième quart, six dans le troisième quart, et cinq dans le quatrième quart.

⁹⁰ n°630. Il est 86^{ième} sur 252.

⁹¹ n°305. Il est 21^{ième} sur 91.

⁹² n°840. Il est 37^{ième} sur 181.

⁹³ n°851. Il est 25^{ième} sur 181.

⁹⁴ n°673. Il sort 136^{ième} sur 226.

⁹⁵ n°925. Il sort 149^{ième} sur 264.

⁹⁶ n°963. Il sort 98^{ième} sur 181.

⁹⁷ n°986. Il sort 195^{ième} sur 264.

⁹⁸ n°868. Il termine dernier de sa promotion avec le numéro 181 sur 181.

⁹⁹ n°994. Il termine 231^{ième} sur 264.

¹⁰⁰ Rousseau (n°201).

3. L'école d'application¹⁰¹

Le classement

Un intendant sur quatre sort dans le premier quart, et un peu plus d'un intendant sur cinq termine dans le quatrième quart. Le deuxième et le troisième quart ont des proportions proches. Pour affiner l'analyse, compte-tenu du plus faible effectif des promotions par rapport à celui des écoles de formation, nous étudions l'éventail des rangs de sortie qui sera moins important pour chaque arme. Dans le génie, quarante intendants sortent parmi les cinq premiers. Thouvenel, Henry et Blaise sont majors¹⁰², Carton, Léfier et Pierrot sont seconds¹⁰³, Comert, Mettas et Launay sont troisièmes¹⁰⁴, Moreau, Hervier, et Dive sont quatrièmes¹⁰⁵, Foliot et Piraud sont cinquièmes¹⁰⁶. Neuf intendants sortent parmi les cinq derniers de leurs promotions. Le plus mauvais classement est celui de Loiseau¹⁰⁷ qui termine avant-dernier de sa promotion, puis viennent Pézeril¹⁰⁸, Genty¹⁰⁹, Tastavin¹¹⁰, Padovani¹¹¹, Lévy¹¹² et Gaubert¹¹³ avec le numéro quatre, Sourieux¹¹⁴ et Dadillon¹¹⁵ avec le numéro cinq. Dans l'artillerie, bien que l'effectif des promotions soit plus élevé que celles du génie, quatre intendants seulement sortent dans les dix premiers. Le meilleur, Duruy¹¹⁶, termine avec le numéro cinq, puis viennent Masson¹¹⁷, de Montmahou¹¹⁸ et Gouin¹¹⁹ avec le numéro huit. Sept intendants sortent dans les dix derniers. Le plus mauvais classement est celui de d'Everlange de Bellevue¹²⁰ qui obtient le troisième numéro avant la fin, puis vient Endres¹²¹ avec le quatrième numéro, Cartier, Vidal et Brunshwig avec huitième numéro¹²², Girard¹²³ avec le neuvième numéro, et Magnaschi¹²⁴ avec le dixième numéro. Dans l'état-major, quatre intendants sortent dans les cinq premiers. Le meilleur

¹⁰¹ Voir annexe n° 83.
¹⁰² n°521, n°769, et n°913.
¹⁰³ n°840, n°881, et n°911.
¹⁰⁴ n°557, n°715, et n°946.
¹⁰⁵ n°851, n°908, et n°981.
¹⁰⁶ n°820, et n°836.
¹⁰⁷ n°876. il sort 16^{ième} sur 17.
¹⁰⁸ n°269.
¹⁰⁹ n°336.
¹¹⁰ n°377.
¹¹¹ n°446.
¹¹² n°1119.
¹¹³ n°1134.
¹¹⁴ n°868.
¹¹⁵ n°933.
¹¹⁶ n°617.
¹¹⁷ n°857.
¹¹⁸ n°873.
¹¹⁹ n°996.
¹²⁰ n°994.
¹²¹ n°528.
¹²² n°648, n°864, et n°993.
¹²³ n°1006.
¹²⁴ n°1133.

classement est celui de Bresson¹²⁵ avec le numéro quatre, puis viennent Lenormand, Pelleport et Chapelle avec le numéro cinq¹²⁶.

Si l'on rapproche, par arme, les rangs de sortie et d'entrée on relève des résultats différents pour le génie et l'artillerie. Dans le génie, parmi les officiers sortis dans les cinq premiers, six¹²⁷ entrent dans les six premiers, neuf¹²⁸ dans le premier quart, trois dans le deuxième quart, un seul dans le troisième quart, et aucun dans le quatrième quart. Sur les neuf officiers sortis dans les cinq derniers, un seul entre dans le premier quart, quatre dans le deuxième quart, aucun dans le troisième quart, et quatre¹²⁹ dans le quatrième quart. Dans l'artillerie, parmi les officiers sortis dans les dix premiers, aucun ne rentre dans les dix premiers, trois¹³⁰ entrent dans le premier quart, un seul dans le deuxième quart, et aucun dans le troisième et le quatrième quart. Sur les sept officiers qui sortent dans les dix derniers, aucun ne rentre dans le premier quart, deux dans le deuxième quart, un seul dans le troisième quart, et quatre¹³¹ dans le quatrième quart. Dans l'état-major, aucun officier sorti dans les cinq derniers n'est entré dans les cinq premiers. Parmi les officiers sortis dans les cinq premiers, un seul¹³² entre dans le premier quart, deux dans le deuxième quart, aucun dans le troisième quart, et un seul¹³³ dans le quatrième quart.

Dans les appréciations dont nous disposons, il n'est pas fait systématiquement mention au rang de sortie lorsque l'intendant termine dans les premiers ou les derniers numéros de sa promotion. Le notateur mentionne parfois la manière avec laquelle l'officier a travaillé ou a passé les examens. Le classement n'est cité que pour Genty¹³⁴ et d'Everlange de Bellevue¹³⁵.

Les appréciations à la sortie de l'école

Pour cette école aussi, les qualificatifs employés sont en très grande majorité favorables. Le rapprochement des qualificatifs défavorables avec le classement de sortie est peu significatif car le rang manque pour deux officiers sur cinq. Duval et Thouvenin sortent dans le dernier quart¹³⁶, tandis

¹²⁵ n°382.

¹²⁶ n°379, n°494, et n°548.

¹²⁷ Comert (n°557), Mettas (n°715) qui entre avec le n°1, Carton (n°840), Moreau (n°851), Léfier (n°881), Blaise (n°913).

¹²⁸ Ceux précédemment cités et Thouvenel (n°521) entré 6^{ième} sur 26, Foliot (n°820) entré 6^{ième} sur 35, Piraud (n°836) entré 7^{ième} sur 30.

¹²⁹ Tastavin (n°377) entré 23^{ième} sur 27, Sourieux (n°868) entré 33^{ième} sur 33, Dadillon (n°933) entré 34^{ième} sur 40, Lévy (n°1119) entré 29^{ième} sur 34.

¹³⁰ Masson (n°857) entré 13^{ième} sur 154, de Montmahou (n°873) entré 27^{ième} sur 118, Gouin (n°996) entré 21^{ième} sur 90.

¹³¹ Endres (n°528) entré 63^{ième} sur 66, Brunshwig (n°993) entré 99^{ième} sur 108, d'Everlange de Bellevue (n°994) entré 73^{ième} sur 79, Magnaschi (n°1133) entré 59^{ième} sur 74.

¹³² Chapelle (n°538) entré 8^{ième} sur 42.

¹³³ Pelleport (n°494) entré 22^{ième} sur 25.

¹³⁴ n°336, le commentaire est : « a perdu des rangs ».

¹³⁵ n°994, le notateur écrit : « il sort avec un mauvais cassement ».

¹³⁶ Le premier (n°827) entre 57^{ième} sur 91 et sort 85^{ième} sur 98, le second (n°858) entre 117^{ième} sur 149 et sort 115^{ième} sur 141.

que Guyon¹³⁷ termine dans le deuxième quart. Le nombre de dossiers comportant des appréciations disponibles est plus élevé que celui des deux écoles précédentes. En effet, l'exploitation de cent vingt et un critères¹³⁸ permet d'obtenir cent quarante-huit types de commentaires qui sont appliqués à cent soixante-trois officiers par les notateurs. Il n'est pas utile dans l'immédiat de les citer¹³⁹ tous. Comme pour les autres écoles, il est plus intéressant d'utiliser les commentaires relatifs à la qualification de l'officier,¹⁴⁰ à ses aptitudes militaires, et à la projection sur l'avenir. Les commentaires sont favorables pour quatre-vingt-dix sept intendants, défavorables pour vingt et un, et à la fois favorables et défavorables pour huit.

Si on rapproche, quand il est connu, le classement de sortie des commentaires, on relève que sur les soixante-dix-neuf officiers qui bénéficient de commentaires favorables, vingt-trois sortent dans le premier quart, vingt-cinq dans le deuxième quart, vingt-quatre dans le troisième quart, et sept dans le quatrième quart. Sur les dix-neuf officiers pour lesquels les appréciations sont défavorables, un seul sort dans le premier quart, trois dans le deuxième quart, six dans le troisième quart, et neuf dans le quatrième quart. Sur les dix officiers objet de commentaires à la fois favorables et défavorables, deux sortent dans le premier quart, quatre dans le deuxième quart et le troisième quart, et aucun dans le quatrième quart. Il est logique que les intendants qui ont des appréciations favorables soient principalement ceux qui sont sortis dans les cinq ou dix premiers de leurs promotions selon l'arme d'appartenance. Les appréciations peuvent uniquement porter sur l'aptitude générale, l'officier est très bon¹⁴¹. Elles peuvent aussi porter uniquement sur l'avenir, l'officier fera un bon officier¹⁴², ou fera un très bon officier¹⁴³, ou fera un excellent officier¹⁴⁴, ou fera bien¹⁴⁵. Elles peuvent porter à la fois sur l'aptitude générale de l'officier et sur son avenir, il est excellent et fera un très bon officier¹⁴⁶, ou il est bon et il fera bien¹⁴⁷. Elles peuvent aussi ne mettre en évidence que l'aptitude militaire¹⁴⁸, ou citer une aptitude ou faire une projection sur l'avenir¹⁴⁹. Elles peuvent aussi relever deux aptitudes et faire référence à l'avenir¹⁵⁰. Dans le groupe des officiers sortant dans le deuxième quart, nous trouvons les mêmes types de commentaires. Cependant des réserves sont relevées sur

¹³⁷ n°1051, il entre 21^{ième} sur 44 et sort 14^{ième} sur 40.

¹³⁸ Voir annexe n°84.

¹³⁹ Ils seront rapprochés des termes utilisés dans les notations dans l'arme d'origine.

¹⁴⁰ Du type « très bon officier ».

¹⁴¹ Raizon (n°310).

¹⁴² Ventre (n°594), Duruy (n°617), Pitois (n°714), Foliot (n°820).

¹⁴³ Bresson (n°382), Pelleport (n°494), Masure (n°838), Pierrot (n°911), Trousselle (n°963), Attane (n°1050).

¹⁴⁴ Prangé (n°872), Rimbert (n°897), et Blaise (n°913).

¹⁴⁵ Mettas (n°715), Piraud (n°836), et Moreau (n°851).

¹⁴⁶ Chapelle (n°538).

¹⁴⁷ Henry (n°769).

¹⁴⁸ Launay (n°946)

¹⁴⁹ Berge (n°1000) qui est apte au commandement et fera un très bon officier.

¹⁵⁰ Hervier (n°908) et Elzière (n°1033) qui ont l'aptitude militaire, la tournure ou l'attitude militaire, et feront de très bons officiers.

l'aptitude à devenir un bon officier qui doit manifester plus de goût pour le métier¹⁵¹, ou travailler plus¹⁵², ou avoir plus d'aplomb¹⁵³. Dans la population du troisième quart, nous retrouvons les réserves pour faire un bon officier par manque d'énergie¹⁵⁴ ou de vivacité¹⁵⁵, et par des bémols dans la projection sur l'avenir en annonçant un assez bon officier¹⁵⁶, ou une amélioration attendue en régiment¹⁵⁷. Le plus intéressant est de trouver des officiers dans le quatrième quart, avec pour trois d'entre eux la même réserve pour l'avenir, relative au manque d'énergie¹⁵⁸ que trois officiers du troisième quart. Outre la réserve sur l'avenir, lorsque l'on examine le détail des appréciations portées sur eux, le mauvais rang peut s'expliquer soit par le manque de travail pour quatre officiers¹⁵⁹, soit par le comportement pour Nadaud¹⁶⁰, soit pour les deux à la fois pour Poulot¹⁶¹. Pour les officiers qui ont des commentaires défavorables, ils se situent en toute logique dans les deux derniers quarts. Mais quatre officiers font exception. Le cas le plus intéressant est celui de Léfier¹⁶² qui est jugé comme manquant de commandement et plus apte à servir dans l'état-major de son arme malgré des qualités intellectuelles, mais il finit dans le premier quart (second sur dix-sept). Parmi les trois officiers qui terminent dans le deuxième quart, Bastien¹⁶³ et Heuillard¹⁶⁴ font l'objet d'appréciations du même type que celles de Léfier, tandis que pour Hébert¹⁶⁵ le notateur met plutôt en évidence des qualités plutôt d'ordre physique. Parmi les officiers qui ont des appréciations à la fois favorables et défavorables, Launay et Gouin se classent dans le premier quart¹⁶⁶, car ce qui leur est reproché ne met pas en cause leur comportement. En effet, le premier a de l'aptitude militaire mais son âge constitue un handicap ; le second fera un très bon officier malgré sa timidité. Pour ceux qui se situent dans le deuxième et le troisième quart, la critique porte sur un élément plus important sur le plan militaire, ou quand elle est plus légère, comme pour Héliot¹⁶⁷, qui est timide comme Gouin, elle est complétée par une réserve sur l'avenir.

¹⁵¹ Anceaux (n°593).

¹⁵² Bourgeois (n°704).

¹⁵³ Chervet (n°1010).

¹⁵⁴ Rouquerol (n°607), Gal (n°903), et Damman (n°1037).

¹⁵⁵ Deblaye (n°1005).

¹⁵⁶ Rouquerol (n°607).

¹⁵⁷ Hugues (n°696), et Cosse (n°943).

¹⁵⁸ Dadillon (n°933), Montet (n°1009), et Nadaud (n°1039).

¹⁵⁹ Le notateur écrit : « a perdu des rangs » pour Genty (n°336), « aurait du mieux réussir s'il avait convenablement travaillé pour Sourieux (n°868), « n'ayant pas beaucoup travaillé pour Dadillon (n°933), « aurait pu travailler davantage » pour Montet (n°1009).

¹⁶⁰ n°1039, le commentaire comporte : « a de la bonne volonté mais peu d'entrain ; s'exprime avec mollesse ».

¹⁶¹ n°929, la critique est : « n'a pas toujours très bien travaillé, manque par suite d'acquis et s'exprime avec assez de peine et une certaine mollesse ».

¹⁶² n°881, le notateur écrit qu'il a réussi aux examens car il expose d'une façon magistrale malgré un bégayement assez sensible, et il est très travailleur.

¹⁶³ n°834.

¹⁶⁴ n°945.

¹⁶⁵ n°1043, l'extrait est le suivant : « assez grand, vigoureux, assez bon cavalier ».

¹⁶⁶ n°946, n°996.

¹⁶⁷ n°979, la mention est : « il fera un très bon officier s'il le veut ».

4. L'école d'état-major¹⁶⁸

Le classement

Sur les cent trente-deux officiers qui ont servi dans l'état-major nous ne pouvons connaître le rang d'entrée que pour cinquante et un d'entre eux, et le rang de sortie que pour cinquante-trois d'entre eux. Un peu plus d'un sur cinq entre et sort dans le premier quart de sa promotion, et près d'un intendant sur trois sort dans le quatrième quart. Neuf officiers entrent dans les cinq premiers, ils constituent la grande majorité des entrées dans le premier quart connu. Demartial, Sérand et Dupain entrent majors¹⁶⁹, puis viennent Gomien¹⁷⁰ avec le numéro deux, Jallibert, Pourtois, et Saunier avec le numéro trois¹⁷¹, et Romanet et Leps avec le numéro cinq¹⁷². Douze intendants entrent dans les cinq derniers; ils représentent, ici aussi, la grande majorité des entrées dans le quatrième quart. Le dernier à entrer est Friant¹⁷³, puis viennent Bascle de Lagrèze et Monnier qui sont avant-derniers¹⁷⁴, Rossignol et Marinier sont en deuxième position¹⁷⁵, Gachet, Reichert et Renaud sont au troisième rang¹⁷⁶, de Lorme, Viroux et Tranchard ont le numéro quatre¹⁷⁷, et Donin de Rosière¹⁷⁸ le numéro cinq. Sept intendants sortent parmi les cinq premiers. Caille et Brichard sont majors de leurs promotions¹⁷⁹, puis viennent Lévy, Viroux et Demartial à la deuxième place¹⁸⁰, Dumarché et Romanet en cinquième rang¹⁸¹, ce dernier, ainsi que Demartial et Du Marché, entre et sort dans les cinq premiers. Quatorze intendants sortent dans les cinq derniers, ils représentent la grande majorité des sorties dans le quatrième quart connues. Gachet et Iratsoquy sont derniers¹⁸², puis viennent l'avant-dernier Gaboriau¹⁸³, Friant, Thouroude et Marinier avec le numéro deux avant le dernier¹⁸⁴, Gayard, Saunier et Robert avec le numéro quatre avant la fin¹⁸⁵, Walter, Donin de Rosière et Cavaillon avec le numéro cinq¹⁸⁶. Six intendants entrent et sortent dans les cinq derniers¹⁸⁷.

¹⁶⁸ Voir annexe n°85.

¹⁶⁹ n°299, n°392, n°566.

¹⁷⁰ n°428.

¹⁷¹ n°163, n°214, n°227.

¹⁷² n°361, n°548.

¹⁷³ n°138, 22^{ième} sur 22.

¹⁷⁴ n°119, n°565.

¹⁷⁵ n°211, n°376.

¹⁷⁶ n°268, n°562, n°567.

¹⁷⁷ n°167, n°220, n°376.

¹⁷⁸ n°569.

¹⁷⁹ n°384, n°398.

¹⁸⁰ n°153, n°220, n°299.

¹⁸¹ n°340, n°361.

¹⁸² n°268, n°277.

¹⁸³ n°664.

¹⁸⁴ n°138, n°287, n°376.

¹⁸⁵ n°181, n°227, n°342.

¹⁸⁶ n°552, n°569, n°643.

¹⁸⁷ Bascle de Lagrèze (n°119) entre 21^{ième} sur 22 et sort 20^{ième} sur 23, Friant (n°138) entre 22^{ième} sur 22 et sort 21^{ième} sur 23, Gachet (n°268) entre 19^{ième} sur 22 et sort 25^{ième} sur 25, Tranchard (n°291) entre 18^{ième} sur 22 et sort 18^{ième} sur 23,

Dans cette école aussi, le rang de sortie est exploité de façon inégale dans les appréciations. Pour les sept intendants sortis dans les cinq premiers, il n'est fait allusion au classement de sortie que pour Lévy¹⁸⁸, Viroux¹⁸⁹ et Caille¹⁹⁰. Pour les treize intendants, sortis parmi les cinq derniers et dont nous disposons des appréciations, les allusions sont moins nombreuses. La seule explicite est pour Friant pour lequel le notateur fait une distinction entre les qualités de l'officier et les résultats aux examens¹⁹¹, pour deux autres intendants, Saunier¹⁹² et Iratsoquy¹⁹³, il n'est fait référence qu'aux résultats dans les études.

Les appréciations à la sortie de l'école

Pour la conduite, mais il faut souligner qu'un petit nombre seulement d'officiers fait l'objet de cette remarque, et à l'inverse des autres écoles, les mauvais qualificatifs sont plus importants et représentent le tiers des appréciations. Si on rapproche le mauvais commentaire sur la conduite et le rang à la sortie, sur onze officiers, un sort dans le premier¹⁹⁴ quart, un autre dans le deuxième quart, deux dans le troisième quart, et sept¹⁹⁵ dans le quatrième quart.

Comme pour Saint-Cyr, nous disposons des meilleures notes obtenues. En se limitant, compte-tenu de l'effectif, aux cinq meilleures fréquences, celle qui est la plus citée est la conduite, puis viennent l'administration militaire, l'équitation, la géodésie, les manœuvres et l'art militaire, et l'allemand. Il est intéressant d'examiner le classement des intendants qui ont obtenu la meilleure note en administration militaire. Sur dix officiers, cinq¹⁹⁶ sortent dans le premier quart, quatre dans le deuxième quart, un seul¹⁹⁷ dans le troisième quart, et aucun dans le quatrième quart.

Contrairement à l'école d'application, le plus faible nombre de dossiers exploitables permet de citer les appréciations émises par les notateurs à la sortie de l'école. En se limitant, ici aussi, aux cinq meilleures fréquences, le commentaire favorable le plus cité est « bonne conduite », puis viennent « bon caractère », « intelligent », « bonne volonté », « zélé », « travailleur », « bonne constitution », « consciencieux », « fera bien », « appliqué », « bon cavalier », « facilité », « bonnes

Marinier (n°376) entre 23^{ième} sur 23 et sort 21^{ième} sur 23, et Donin de Rosière (569) entre 20^{ième} sur 25 et sort 20^{ième} sur 25.

¹⁸⁸ n°153, « il a su par son travail opiniâtre se placer au rang dans la liste de sortie ».

¹⁸⁹ n°220, « il a conquis un très bon rang dès sa première année et a su le conserver jusqu'à sa sortie de l'école ».

¹⁹⁰ n°384, « cet officier sorti le premier de sa promotion ». Brichard (398), pourtant lui aussi major de promotion ne fait l'objet que du commentaire suivant : « caractère sûr, froid et réfléchi, très consciencieux, apte à tous les services ».

¹⁹¹ n°138, l'appréciation intégrale est la suivante : « Ce jeune officier se recommande par ses formes, ses manières. Il a été assidu, appliqué, mais son classement n'a pas répondu à ses efforts ».

¹⁹² n°227, « ses études ont été médiocres ».

¹⁹³ n°277, « a peu réussi dans ses études ».

¹⁹⁴ Romanet (n°361).

¹⁹⁵ Saunier (n°227), Iratsoquy (n°277), Tranchard (n°291), Meunier (n°372), Marinier (n°376), Walter (n°552), Donin de Rosière (n°569).

¹⁹⁶ Demartial (n°299), Amphoux (n°551), Viroux (n°220), Du Marché (n°340), Costa de Cerda (n°547).

¹⁹⁷ Caumers (n°517).

manières », « instruit », « excellent officier », et « discipliné ». Pour les commentaires défavorables, le plus cité est « faible cavalier », puis vient « peu d'intelligence ».

Si l'on rapproche du classement de sortie les commentaires favorables ou défavorables, ou les deux à la fois, intéressants pour l'avenir, sur quinze officiers qui ont des appréciations favorables, trois sortent dans le premier quart, sept dans le deuxième quart, trois dans le troisième quart, et deux dans le quatrième quart. Sur dix officiers qui ont des appréciations défavorables, un seul termine dans le premier quart, deux dans le deuxième quart, quatre dans le troisième quart, et trois dans le quatrième quart. Sur trois officiers qui ont des appréciations à la fois favorables et défavorables, un seul sort dans le premier quart, aucun dans le deuxième quart, et un seul dans le troisième et le quatrième quart. Deux intendants obtiennent des commentaires favorables et pourtant ils terminent dans le quatrième quart. Pour le premier, Bascle de Lagrèze¹⁹⁸, le notateur le juge comme très bon officier et la suite des commentaires n'explique pas son classement. Pour le second, Gayard¹⁹⁹, le supérieur estime que ce sera un homme d'action, mais le contenu de l'appréciation comporte une réserve. Un officier, Caille²⁰⁰, a un commentaire défavorable et pourtant il termine major de sa promotion, mais la réserve émise sur sa timidité n'est pas un défaut majeur. Parmi les trois intendants qui ont des commentaires à la fois favorables et défavorables, Leps²⁰¹ sort dans le premier quart, et Marinier²⁰² dans le quatrième quart. Les deux sont appréciés comme devant bien faire, mais le premier a des allures peu militaires, et le second ne fera pas un officier brillant. L'appréciation de Marinier comporte plus de réserves. Pour conclure, il est intéressant de citer le cas de Gachet²⁰³, dont le mauvais rang de sortie colle parfaitement à l'appréciation portée sur lui et qui ne comporte aucun point positif.

4. Les autres écoles

Les dossiers des intendants, anciens élèves de ces écoles, sont beaucoup moins documentés.

¹⁹⁸ n°119. L'appréciation complète est la suivante : « Très bon officier, s'est toujours montré appliqué, assidu et plein de bonne volonté ».

¹⁹⁹ n°181. L'appréciation complète est la suivante : « Il y a chez cet officier plus de bonne volonté que de capacité ; son caractère est ferme, énergique ; ce sera un homme d'action ».

²⁰⁰ n°384. L'appréciation complète est la suivante : « Cet officier sorti le premier de sa promotion, a toujours mérité d'être cité comme un modèle de tenue et de conduite. Il est modeste, timide, pas très robuste. Il a eu le malheur de se casser la cuisse par une chute de cheval peu avant la sortie ; il est encore à l'hôpital ».

²⁰¹ n°548. L'appréciation complète est la suivante : « Officier zélé et intelligent ; à la vue courte, des allures peu militaires, servira toujours avec conscience et dévouement ».

²⁰² n°376. L'appréciation complète est la suivante : « Constitution délicate, physique maigre et peu avantageux, excellent officier, de moyens ordinaires, ne fera jamais un officier brillant, mais il remplira ses devoirs avec zèle et conscience ».

²⁰³ n°268. L'appréciation complète et la suivante : « De quelque côté qu'on prenne M. Gachet, il n'y a malheureusement rien à dire d'avantageux sur son compte. Sa tenue est sale, sa conduite irrégulière autant que possible, ses habitudes n'ont rien de distingué ; la compagnie qu'il fréquente n'est pas celle que devrait avoir un officier, tout du moins porte à le croire. Il s'est constamment montré inférieur à ses camarades en toutes choses et peu de jours ce sont écoulés pour lui à l'école d'état-major sans qu'il ait été puni ou sans qu'il ait mérité de l'être. Après tout ce n'est pas un méchant garçon, mais c'est une bien pauvre acquisition pour le corps d'état-major, il eut mieux fait dans l'intérêt de ce corps de rester ce qu'il avait été trois ans, officier d'infanterie ».

L'Ecole militaire d'infanterie²⁰⁴

La scolarité est présente dans quarante et un dossiers dont trente-deux comportent un feuillet de résultats complets. Les états de service et les notations dans l'arme d'origine donnent parfois des informations sur le rang de sortie et les appréciations. Cinq intendants entrent dans les vingt premiers. Le meilleur classement est celui de Rimet²⁰⁵, puis viennent Dulong²⁰⁶, Pontarly²⁰⁷, Bernardin²⁰⁸, et Plouhinec²⁰⁹. Aucun intendant, dont nous connaissons la scolarité, n'entre dans les vingt derniers. Sept intendants sortent dans les vingt premiers. Le meilleur rang est celui de Dublanchy²¹⁰ et L'Herault, puis viennent Haye²¹¹, Jabot²¹², Rimet, Canac²¹³, et Buffet²¹⁴. Rimet entre et sort dans les vingt premiers. Bayle²¹⁵ sort dans les vingt derniers, mais nous ne disposons pas des appréciations de fin de scolarité. Dans les commentaires présents dans les dossiers, il n'est jamais fait référence au rang de classement. Les conditions d'exécution de la scolarité sont parfois évoquées. Lorriot, Bonnet et Matuchet ont bien travaillé²¹⁶, Jauffret, Hette et Dulong auraient pu mieux faire²¹⁷, mais Guérin²¹⁸ n'a pas su assimiler l'enseignement. En se limitant aux cinq meilleures fréquences, la meilleure note obtenue est celle d'histoire militaire puis vient celle du cours d'administration.

Les Ecoles militaires de l'artillerie, de la cavalerie et du génie²¹⁹

Nous n'avons des informations que pour sept intendants dont deux dossiers seulement comportent un feuillet relatif à la scolarité. Nous ne connaissons jamais le rang d'entrée, et le rang de sortie n'est mentionné que pour trois d'entre eux. Le mieux classé est Peltier²²⁰, puis viennent Terracol et Collenet²²¹. Les références au rang de classement, et le travail en école, ne sont mentionnés que dans les notes dans l'arme d'origine.

204 Voir annexe n°86.

205 n°885, 12^{ième} sur 464.

206 n°1085, 13^{ième} sur 302.

207 n°997, 17^{ième} sur 335.

208 n°1038, 19^{ième} sur 300.

209 n°869, 20^{ième} sur 463.

210 n°1004, 8^{ième} sur 335 et n°1074, 8^{ième} sur 334.

211 n°983, 11^{ième} sur 326.

212 n°1055, 13^{ième} sur 334.

213 n°885, 14^{ième} sur 451, et n°1078, 14^{ième} sur 334.

214 n°902, 20^{ième} sur 450.

215 n°893, 450^{ième} sur 459.

216 n°955, entré 233^{ième} sur 339 et sorti 137^{ième} sur 262 ; n°984, entré 122^{ième} sur 300 et sorti 23^{ième} sur 326 ; n°1042, rang d'entrée inconnu et sorti 77^{ième} sur 339.

217 n°970, entré 113^{ième} sur 379 et sorti 184^{ième} sur 451 ; n°1044, pas de classement connu ; n°1085 entré 13^{ième} sur 302 et sorti 190^{ième} sur 356.

218 n°1106, rang d'entrée inconnu et sorti 230^{ième} sur 362.

219 Voir annexe n°87.

220 n°714, 2^{ième} sur 34.

221 n°779, 25^{ième} sur 90 et n°732, 288^{ième} sur 393.

L'École d'administration militaire²²²

Vingt et un dossiers d'officiers d'administration sur soixante contiennent des informations, cependant le plus souvent parcellaires, sur la scolarité, car nous ne disposons que d'un seul feuillet. Les sources sont les notes dans l'arme et le service, les états de services, et les classements publiés dans la presse militaire. Tous ces officiers d'administration sortent dans un bon rang de leur école de formation. Si on se limite aux cinq premiers, Marcheix et Pierre sont majors de promotion²²³, puis viennent Godin, Cazin, Gazounaud et Bouscasse avec le numéro deux²²⁴, Joleaud, Robin, Henry, Bœuf, Roblin et Marqué avec le numéro trois²²⁵, Laage et Monnier avec le numéro cinq²²⁶. Mais le plus important, pour le devenir de ces officiers, est d'examiner l'incidence des résultats obtenus à l'issue des écoles militaires sur les appréciations portées par leurs supérieurs, une fois affectés dans leurs unités.

5. La scolarité dans les notations

Dans de nombreux dossiers, soit le notateur ne fait que mentionner l'école de sortie comme celui de Vallée²²⁷, soit le notateur ne fait que mentionner le rang de sortie comme celui de Boulo²²⁸, soit il qualifie ce rang comme celui de Courtot²²⁹ pour Saint-Cyr ou Ventre²³⁰ pour Polytechnique, soit il souligne les qualités d'élève comme celui de Rouillard²³¹ et celui de Vidal de Verneix²³². Le supérieur relève aussi que l'officier a suivi avec fruit les cours notamment ceux de l'école d'application de son arme comme pour Buxerolle et Chaplain²³³. Dans certaines notations, le chef de corps fait le lien entre la scolarité et la manière de servir. Il peut le faire avec des commentaires favorables, et alors, soit il souligne que les qualités que manifestent l'officier sont conformes aux

²²² Voir annexe n°88.

²²³ n°724, sur 60 et n°910, sur un nombre non connu.

²²⁴ n°973, n°1015, n°1030 sur 43, n°1129.

²²⁵ n°707, n°1014, n°1024, n°1093, n°1099.

²²⁶ n°753, n°1109.

²²⁷ n°545, notation de capitaine de 1876 : « ...il sort de Saint-Cyr... ».

²²⁸ n°726, notation de sous-lieutenant en 1875 : « ...sorti de l'école militaire avec le n°29... ».

²²⁹ n°394, notation de lieutenant en 1865 : « ...Origine de Saint-Cyr d'où il est sorti en bon rang... ».

²³⁰ n°594, notation de lieutenant en 1868 : « ...sorti en bon rang de l'école polytechnique... » ; notation de capitaine de 1878 : « ...il est sorti dans un très bon rang de l'école polytechnique... », 1879 : « ...sorti dans un très bon rang de l'école polytechnique... », et 1880 : « ...sorti dans un très bon rang de l'école polytechnique... ».

²³¹ n°266, notation de lieutenant de 1847 : « ...un des bons élèves de Saint-Cyr... ».

²³² n°191, notation de sous-lieutenant de 1845 : « Elève distingué de l'école militaire... ».

²³³ n°705, n°693.

bonnes appréciations obtenues en école, comme pour Aubouy²³⁴, Brasart²³⁵, Jabot²³⁶, Maury²³⁷, Mingalon²³⁸, Pegaz-Blanc²³⁹, Savoye²⁴⁰ et Armand²⁴¹, soit il relève que l'officier fait des efforts pour justifier les bonnes appréciations, comme pour Alibert²⁴², Esquirol²⁴³, et Jacobée²⁴⁴, soit il remarque que la manière de servir dans le régiment est meilleure que celle mise en évidence dans les notations obtenues en école comme pour Delhumeau²⁴⁵ et Petit²⁴⁶, soit il compare le comportement de l'officier à celui de ses camarades issus de la même école et émet un commentaire favorable comme pour Blondel²⁴⁷, Lorriot²⁴⁸, et Maximilien²⁴⁹. Il peut aussi comparer des commentaires défavorables, soit en rapprochant la scolarité de la manière de servir de l'officier comme pour Bouyssié²⁵⁰, Dano²⁵¹, et Godin²⁵², soit en s'appuyant sur une mauvaise scolarité, comme Lafond²⁵³ et Jouandon²⁵⁴, pour étayer

²³⁴ n°1122, notation de sous-lieutenant de 1898 : « Justifie par sa conduite et sa manière d'être les notes élogieuses qu'il a obtenues à sa sortie de l'École militaire d'infanterie.... ».

²³⁵ n°796, notation de sous-lieutenant de 1883 : « Est sorti le 31^{ème} de Saint Cyr où il était entré avec le n°1, ce qui indique chez lui de l'intelligence, une certaine puissance de travail et une somme sérieuse de connaissances.... ».

²³⁶ n°1055, notation de sous-lieutenant de 1895 : «...Très bons débuts qui confirment ses excellentes notes à Saint Maixent ».

²³⁷ n°1095, notation de sous-lieutenant de 1898 : « A tenu ce qu'il promettait à Saumur... ».

²³⁸ n°1098, notation de sous-lieutenant de 1896 : « ...Tient tout ce que promettent ses notes de Saint Cyr... ».

²³⁹ n°1076, notation de sous-lieutenant de 1896 : « Tient tout ce que promettaient ses notes de Saint-Cyr... ».

²⁴⁰ n°709, notation de sous-lieutenant de 1875 : « Sorti de Saint-Cyr avec d'excellentes notes, les justifient en tout point... ».

²⁴¹ n°1072, notation de sous-lieutenant de 1900 : « ...Jeune officier sorti de Saint Cyr avec d'excellentes notes qu'il justifie en tous points... ».

²⁴² n°1123, notation de sous-lieutenant de 1900 : « Sorti de Saint Cyr 40/538....a cherché à justifier le rang brillant avec lequel il est sorti de l'école... ».

²⁴³ n°1108, notation de sous-lieutenant de 1895 : « A pris à tâche de confirmer les notes qui lui ont été données à sa sortie de Saint Maixent... ».

²⁴⁴ n°572, notation de sous-lieutenant de 1871 : « ...Deviendra bientôt dans son service ce qu'il a été à Saint-Cyr d'où il est sorti en 1870 avec le n°12... ».

²⁴⁵ n°1132, notation de lieutenant de 1900 : « Ses notes régimentaires sont bien supérieures à celles obtenues à Saint-Maixent... ».

²⁴⁶ n°1128, notation de sous-lieutenant de 1898 : « ...semble avoir réagi contre une certaine indolence de caractère et ne manque pas d'esprit militaire que lui reprochent ses notes de Saint-Cyr... ».

²⁴⁷ n°852, notation de lieutenant de 1893 : «...Au dessus de la moyenne de ses camarades de Saint-Cyr...».

²⁴⁸ n°955, notation de lieutenant de 1895 : « Est un officier infiniment supérieur à la moyenne des officiers sortant de Saint Maixent... ». Ce commentaire repris en 1900 et 1901.

²⁴⁹ n°1011, notation de lieutenant de 1891 : « Est...d'une instruction très supérieure à la moyenne des officiers sortant de Saint-Cyr en ce qui a trait aux sciences... ».

²⁵⁰ n°1061, notation de lieutenant de 1897 : «...n'a pas le brillant et le feu sacré qu'on est en droit de demander à un officier sorti de Saint-Cyr dans un bon rang...»

²⁵¹ n°810, notation de lieutenant de 1890 : « ...Ne nous paraît pas donner tout ce qu'il peut pour un élève de Saint-Cyr. Il fait son devoir mais il ne fait pas plus que son devoir, ce qui devra être... ».

²⁵² n°973, notation de sous-lieutenant de 1883 : « ...Bien que sorti avec le n°2 de l'école d'administration, est peu avancé en instruction administrative... ».

²⁵³ n°859, notation de sous-lieutenant de 1887 : « Sorti de Versailles après avoir redoublé sa 2^{ème} année, arrivé au corps noté d'une manière assez peu avantageuse en ce qui concerne son instruction première et ses connaissances militaires.....A du faire deux ans à l'école de Versailles... » Les commentaires sont repris au grade de lieutenant dans les notations de 1890 et 1892.

²⁵⁴ n°1041, notation de sous-lieutenant de 1893 : « N'a pas encore dépouillé la timidité que ses notes d'école signalent être grande chez lui... ».

une mauvaise notation, ou, au contraire, comme Loiseau²⁵⁵, Simonetti²⁵⁶ et Retel²⁵⁷ (ce dernier a des résultats moyens), pour relever les progrès accomplis depuis l'arrivée au régiment, soit en comparant l'officier à des camarades issus de la même école comme pour Heuillard²⁵⁸ et Kuntsler²⁵⁹. Cependant le notateur peut déplorer les mauvais résultats obtenus dans le régiment par un officier pourtant brillant en école, comme pour Masson²⁶⁰ qui sort en bon rang de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application. Le commentaire peut être neutre comme pour Dherse et Gay dont les chefs de corps estiment qu'ils possèdent l'instruction d'élèves sortant de Saint-Cyr²⁶¹, ou qui ont l'avenir de cette catégorie d'officiers comme pour Brenet²⁶². Mais comme le souligne le colonel du sous-lieutenant Bureau²⁶³, le saint-cyrien a besoin de se former. Pour conclure, il est utile d'ajouter qu'avoir fréquenté la même école préparatoire, en l'occurrence le Prytanée pour Guillebert de Govin²⁶⁴, peut être un atout pour commander les élèves de cette école.

Pour compléter cette appréciation sur les notations en école, il convient d'évoquer la première impression que donne l'officier en service dans son régiment (en se limitant aux deux premières années de notations lorsqu'elles sont présentes ou suffisamment complètes) et de la comparer à son comportement tel qu'il ressort des appréciations obtenues à la fin des scolarités. Pour chaque école, nous ne citons que les exemples les plus caractéristiques, mais, compte-tenu du volume d'informations disponibles, l'analyse ne peut être véritablement pertinente que pour les Saint-Cyriens et les élèves de l'Ecole d'application.

²⁵⁵ n°876. L'officier sort avant-dernier de sa promotion (16^{ième} sur 17) avec l'appréciation suivante : «...instruction militaire suffisante pas plus, peu d'aptitude au commandement, rendra plus de services dans l'état-major particulier de l'arme ». Au grade de lieutenant, son chef de corps écrit en 1894 « ...Parait cependant dès à présent montrer plus de fermeté et d'aptitude au service des troupes que le faisaient prévoir ses notes d'école... ».

²⁵⁶ n°957. L'officier sort de Saint Cyr 558^{ième} sur 587, avec dans son appréciation le passage suivant : « Le caractère de cet élève s'est beaucoup amendé durant ses deux années d'école, mais par moment sa mauvaise tête tend à reprendre le dessus... ». Au grade de sous-lieutenant, le notateur relève en 1897 : « ...on pourra faire disparaître la note de Saint-Cyr sur son caractère signalé comme difficile et mauvaise tête... ».

²⁵⁷ n°670. L'officier sort de l'école avec l'appréciation suivante : « ...peu laborieux, ne manque pas d'aptitude, pourra faire un bon officier s'il le veut ». Au grade de lieutenant, son colonel le note ainsi en 1880 : « Est revenu de l'école avec des notes passables, s'est beaucoup relevé au régiment où il sert avec zèle et fermeté, montre des aptitudes militaires très prononcées... ».

²⁵⁸ n°945, notation de lieutenant de 1895 : « ...Ne semble pas dépasser la moyenne des lieutenants sortants de l'X. Avenir vraisemblablement limité... ».

²⁵⁹ n°701, notation de sous-lieutenant de 1877 : « ...Il est très affecté de voir que, quoiqu'il fasse, il ne pourra réussir comme ses camarades de Saint-Cyr, qui ont toujours été classés après lui, et cela par la situation exceptionnelle du régiment... ».

²⁶⁰ n°857, notation de capitaine de 1898 : « ...Officier de tête de promotion qui méritait d'arriver... ». Les notations de lieutenant avaient déjà relevé en 1894 : « ...des premiers de sa promotion à Fontainebleau... », en 1895 : « ...Sorti le 8^{ième} de l'école de Fontainebleau dans une promotion de 145... », et, en 1897 : « ...A la tête de sa promotion à l'école polytechnique et à l'école d'application... ».

²⁶¹ n°1035, n°764.

²⁶² n°1036.

²⁶³ n°891, notation de sous-lieutenant de 1888 : « Montre beaucoup de zèle, a besoin de se former sous tous les rapports comme la plupart des officiers de Saint Cyr au moment de leur arrivée dans les corps de troupe... ».

²⁶⁴ n°485, notation de 1872 : « ...Le caractère et la distinction de cet officier, joints à sa qualité d'ancien élève du Prytanée, lui ont acquis de la part des élèves, justement flattés dans leur amour propre, une considération très utile pour le commandement... ».

A la sortie de Saint Cyr, vingt-sept officiers ont une appréciation favorable pour leur avenir, et vingt-six une appréciation avec des réserves. Les chefs de corps de sept officiers font des commentaires sur la manière de servir mais ne font aucune projection sur l'avenir. Sur les dix-neuf officiers, dont l'avenir, en école, est apprécié, sans réserves, dix-sept sont notés, sans réserves, pour leur avenir, et deux le sont avec des réserves. Sur les vingt-deux officiers dont l'avenir, en école, est apprécié avec réserves, six sont notés, sans réserves, pour leur avenir, et seize le sont avec des réserves. Dans la grande majorité des dossiers, la première impression que donne l'officier sur son avenir est conforme à l'appréciation dont il a été l'objet à la sortie de l'école. Pour certains officiers, comme les sous-lieutenants Armand²⁶⁵ et Martin²⁶⁶, les termes employés sont similaires, pour d'autres, comme le sous-lieutenant Berthet²⁶⁷, les termes employés sont très différents. Les sous-lieutenants Bretel²⁶⁸ et Nègre²⁶⁹ sont appréciés en école sans réserves, mais nous relevons des réserves dans leurs notations. Le premier est jugé comme devant devenir un bon officier, mais il est noté comme devant sûrement devenir très bon lorsqu'une habitude plus grande lui aura donné l'aplomb qui lui manque un peu. Le second est apprécié comme promettant d'être un bon officier, mais il est noté comme devant acquérir de la maturité et de l'expérience. A l'inverse six sous-lieutenants sont appréciés avec réserves et sont notés sans réserves. Carbonel,²⁷⁰ à la sortie de l'école, aura besoin de s'affirmer et d'être guidé pour devenir un assez bon officier, mais il est noté comme paraissant devoir faire un très bon officier. Cazères²⁷¹ et Macaire²⁷² feront des très bons officiers s'ils persistent, mais les chefs de corps estiment que le premier se prépare à une carrière honorable et que le second a l'étoffe d'un bon officier qui s'annonce bien. Claudon²⁷³ a encore à acquérir pour devenir un bon officier, mais dans son régiment il s'annonce comme devant être un très bon officier. Coulet²⁷⁴ est susceptible de devenir un très bon officier s'il est dirigé avec bienveillance et fermeté, mais son colonel estime qu'il semble avoir tout ce qu'il faut pour devenir un bon officier. Enfin, Pegaz-Blanc²⁷⁵ fera un excellent officier lorsqu'il aura un peu plus d'assurance et d'habitude dans le monde, alors qu'il est noté comme un excellent officier d'avenir.

²⁶⁵ n°1072. Il est apprécié comme ayant toutes les qualités voulues pour faire un officier des plus distingués, et noté en 1900 comme semblant avoir toutes les qualités pour faire un excellent officier.

²⁶⁶ n°1107. Dans son appréciation, il fera un officier auquel on peut prédire de l'avenir, et dans notation de 1900, il fera un bon officier auquel on peut prédire de l'avenir.

²⁶⁷ n°1113. Il est apprécié comme pouvant devenir un très bon officier, et il est noté en 1896 comme s'annonçant très bien.

²⁶⁸ n°1053, notation de 1899.

²⁶⁹ n°1126, notation de 1897.

²⁷⁰ n°998, notation de 1894.

²⁷¹ n°1026, notation de 1894.

²⁷² n°999, notation de 1894.

²⁷³ n°1102, notation de 1895.

²⁷⁴ n°1075, notation de 1894. En 1895 le chef de corps le confirme en écrivant : « ...Est un très bon officier...arrivera à faire un officier des meilleurs... ».

²⁷⁵ n°1076, notation de 1896.

A la sortie de l'école d'application, soixante et onze officiers ont une appréciation favorable pour l'avenir, et douze avec des réserves. Dans treize dossiers, les chefs de corps ne font pas de projection sur l'avenir. Sur les quarante-sept officiers dont l'avenir, en école, est apprécié sans réserves, trente neuf sont notés, sans réserves, pour leur avenir, et huit avec des réserves pour leur avenir. Sur les treize officiers dont l'avenir, en école, est apprécié avec des réserves, dix sont notés, sans réserves, pour leur avenir, et trois avec des réserves. Ici aussi, dans la majorité des cas, les notations sont conformes aux appréciations. Cependant pour huit lieutenants, les notateurs en régiment sont réservés sur leur jugement. Cosse²⁷⁶ gagnera en régiment, mais selon son colonel il a besoin d'être guidé. Guillaïn²⁷⁷ fera un excellent officier mais il est noté comme devant devenir bon lorsqu'il aura l'expérience nécessaire. Retel²⁷⁸, Sourieux²⁷⁹, Vinel²⁸⁰ et Lefort²⁸¹ feront de bons officiers, mais leurs chefs de corps émettent des conditions ; le premier devra montrer le même zèle partout, le second devra persister, le troisième devra acquérir la pratique des manœuvres et l'habitude de la troupe, quant au quatrième, il a besoin d'acquérir un peu d'expérience. Piraud²⁸² fera bien et Rimbert²⁸³ fera un excellent officier alors que le premier est noté comme ayant besoin de travailler et que le second doit persister. A l'inverse pour dix lieutenants, les commentaires des chefs de corps sont moins réservés que ceux relevés dans les appréciations. Montet²⁸⁴, Nadaud²⁸⁵ et Gal²⁸⁶ feront de bons ou de très officiers à condition d'être plus énergiques, Chervet²⁸⁷ à condition de montrer plus d'aplomb, Gouin²⁸⁸ à condition de manifester plus de vigueur, Deblaye²⁸⁹ s'il se montre plus vif, Guyon²⁹⁰ s'il fait des progrès, et Héliot²⁹¹ s'il le veut. Cependant, Chervet, Gal, Guyon et Héliot sont notés comme devant faire de bons officiers, Montet et Nadaud s'annoncent bien, et Deblaye et Gouin comme devant faire d'excellents officiers. Dupin fera un officier ordinaire et Loiseau est jugé plus apte à l'état-major de l'arme (ce qui implique une réserve quant à l'aptitude au commandement) mais le premier est noté comme devant faire un bon officier et le second un très bon.

Pour l'Ecole Polytechnique et l'Ecole d'état-major, les résultats sont très décevants en raison principalement de l'absence de notations dans l'arme dans de nombreux dossiers. A la sortie de

²⁷⁶ n°943, notation de 1889.

²⁷⁷ n°919, notation de 1892.

²⁷⁸ n°670, notation de 1880.

²⁷⁹ n°868, notation de 1893.

²⁸⁰ n°921, notation de 1893.

²⁸¹ n°1032, notation de 1896.

²⁸² n°836, notation de 1891.

²⁸³ n°897, notation de 1897.

²⁸⁴ n°1009, notation de 1895.

²⁸⁵ n°1039, notation de 1895.

²⁸⁶ n°903, notation de 1892.

²⁸⁷ n°1010, notation de 1888.

²⁸⁸ n°996, notation de 1896.

²⁸⁹ n°1005, notation de 1894.

²⁹⁰ n°1051, notation de 1896.

²⁹¹ n°979, notation de 1901.

polytechnique, Vannetelle²⁹² est jugé comme devant faire un bon officier et son chef de corps constate qu'il est un très bon officier. A la sortie de l'Ecole d'état-major, Gayard²⁹³ est apprécié comme devant faire un homme d'action, Grandmange²⁹⁴ Romanet²⁹⁵ et Simon²⁹⁶ feront bien, et ils sont bien notés mais sans commentaires sur leur avenir, et il en va de même pour Marinier²⁹⁷ qui est considéré comme ne devant pas faire un officier brillant et qui est noté comme un sujet d'élite.

Le classement de sortie de l'école militaire conditionne dans un premier temps l'ordre d'inscription dans l'annuaire des officiers. Mais, il est également intéressant d'étudier l'impact du rang de sortie sur le déroulement de carrière. Nous limitons notre analyse à la progression des grades de sous-lieutenant à capitaine. Dans l'immédiat nous ne recherchons pas les raisons complémentaires qui peuvent expliquer les différences relevées dans les rythmes des avancements.

6. Le rang de sortie et l'avancement

Les anciens élèves de Saint-Cyr

Les sous-lieutenants qui sortent dans le premier quart du classement atteignent majoritairement le grade de lieutenant entre deux et six ans. Cependant, Ferriol, Reichert, Pesch, Eynard, et Poncellet, n'attendent qu'un an²⁹⁸ ; alors que Deitte, Pauvrehomme et Perrin, doivent patienter sept ans²⁹⁹, et même huit ans pour Boutereau et Guillochet.³⁰⁰ Parmi les officiers sortis parmi les vingt premiers de leurs promotions, la durée de grade de sous-lieutenant est respectivement d'un an pour deux, deux ans pour dix-huit, trois ans pour vingt-sept, quatre ans pour trois, cinq ans pour huit, et six ans pour deux.

Dans le deuxième quart et le troisième quart, l'éventail des durées de grade majoritaires se resserre. Beaucoup moins d'officiers passent à deux ans et trois ans de grade, et la durée s'allonge avec Ricard, Dibard de la Villetanet et Bruyère,³⁰¹ qui dépassent huit ans de grade ; cependant nous relevons les excellents avancements de Faure³⁰² avec moins d'un an de grade, et d'Hagron, Claude, Vallée, Coulombeix, Aymard, et Parreau, avec un an de grade³⁰³. Dans le quatrième quart, les faibles

²⁹² n°673, notation de 1878.

²⁹³ n°181, notation de 1846.

²⁹⁴ n°722, notation de 1877.

²⁹⁵ n°361, notation de 1862.

²⁹⁶ n°363, notation de 1862.

²⁹⁷ n°376, notation de 1862.

²⁹⁸ Ferriol (n°488) et Reichert (n°562) entre 1869 et 1870, Eynard (n°615), Poncellet (n°674) entre 1870 et 1871, Pesch (n°584) entre 1871 et 1872.

²⁹⁹ Deitte (n°449) entre 1858 et 1865, Pauvrehomme (n°482) entre 1863 et 1870, Perrin (n°718) entre 1874 et 1881.

³⁰⁰ Boutereau (n°414) entre 1856 et 1864, Guillochet (n°489) entre 1861 et 1869.

³⁰¹ Ricard (n°451), entre 1860 et 1869, Dibard de la Villetanet (n°438) entre 1855 et 1855, Bruyère (n°740) entre 1861 et 1870.

³⁰² n°371, entre le 31 janvier 1855 et le 31 décembre 1855.

³⁰³ Hagron (n°520) et Claude (n°524) entre 1869 et 1870, Vallée (n°545) entre 1870 et 1871, Coulombeix (n°306) entre 1855 et 1856, Aymard (n°519) entre 1869 et 1870, Parreau (n°692) entre 1870 et 1871.

durées de grade s'amenuisent ; aucun n'officier ne passe avant un an. Parmi les cinq officiers sortis parmi les vingt derniers de leurs promotions, un attend cinq ans, et quatre six ans.

Les conséquences sur l'accession au grade de capitaine sont également intéressantes à noter. Sept lieutenants, qui sont sortis sous-lieutenants parmi les vingt premiers, mettent au minimum huit ans pour parvenir au grade de capitaine³⁰⁴, et le plus vieux lieutenant, parmi les sous-lieutenants sortis dans les vingt derniers, n'attend pas plus de six ans³⁰⁵. Et de façon générale, quelque soit leur rang de sortie, quatre vingt-onze lieutenants mettent au minimum huit ans pour parvenir au grade de capitaine. Si nous examinons les durées de grade de lieutenant en fonction du rang de sortie, pour les vingt-neuf sous-lieutenants sortis dans le premier quart, la durée est de huit ans pour cinq d'entre eux, neuf ans pour six, dix ans pour trois, onze ans pour six, douze ans pour quatre, et treize ans pour cinq. Pour les vingt-sept officiers sortis dans le deuxième quart, la durée est de huit ans pour quatre d'entre eux, neuf ans pour quatre, dix ans pour six, onze ans pour trois, douze ans pour sept, et treize ans pour trois. Pour les vingt-cinq officiers sortis dans le troisième quart, la durée est de huit ans pour sept d'entre eux, neuf ans pour quatre, dix ans pour un seul, onze ans pour quatre, douze ans pour six, et treize ans pour trois. Pour les dix officiers sortis dans le quatrième quart, la durée est de huit ans pour trois d'entre eux, neuf ans pour un seul, dix ans pour un seul, onze ans pour un seul, douze ans pour deux, et treize ans pour deux. Un bon classement de sortie n'est donc pas un atout assuré pour obtenir un avancement de lieutenant à capitaine plus rapide. En se limitant aux officiers qui mettent treize ans pour passer de lieutenant à capitaine, nous trouvons Dherse³⁰⁶, Mingalon³⁰⁷, Moreau³⁰⁸, Perrin³⁰⁹ et Nègre³¹⁰ dans le premier quart, Pinoir³¹¹, Mazerat³¹² et Janot³¹³ dans le deuxième quart, Coulet³¹⁴, Cornet³¹⁵ et Claudon³¹⁶ dans le troisième quart, Petit³¹⁷ et Réquier³¹⁸ dans le quatrième quart.

³⁰⁴ 8 ans pour Gaffiot (n°248), Bilco (n°335) et Rouhier (n°895) ; 10 ans pour Maillard (n°400) ; onze ans pour Rémond (n°985), Fabre (n°1091) et Godin (n°1114).

³⁰⁵ Tauzia de Lespin (n°750).

³⁰⁶ n°1035, sorti 118^{ième} sur 447, sous-lieutenant en 1891, lieutenant en 1893, capitaine en 1906.

³⁰⁷ n°1098, sorti 98^{ième} sur 465, sous-lieutenant en 1895, lieutenant en 1897, capitaine en 1910.

³⁰⁸ n°1103, sorti 94^{ième} sur 465, sous-lieutenant en 1895, lieutenant en 1897, capitaine en 1910.

³⁰⁹ n°1125, sorti 126^{ième} sur 587, sous-lieutenant en 1896, lieutenant en 1898, capitaine en 1911.

³¹⁰ n°1126, sorti 137^{ième} sur 587, sous-lieutenant en 1896, lieutenant en 1898, capitaine en 1911.

³¹¹ n°1071, sorti 176^{ième} sur 416, sous-lieutenant en 1894, lieutenant en 1896, capitaine en 1909.

³¹² n°1094, sorti 197^{ième} sur 465, sous-lieutenant en 1895, lieutenant en 1897, capitaine en 1910.

³¹³ n°1111, sorti 188^{ième} sur 465, sous-lieutenant en 1895, lieutenant en 1897, capitaine en 1910.

³¹⁴ n°1075, sorti 288^{ième} sur 416, sous-lieutenant en 1894, lieutenant en 1896, capitaine en 1909.

³¹⁵ n°1081, sorti 278^{ième} sur 369, sous-lieutenant en 1894, lieutenant en 1896, capitaine en 1909.

³¹⁶ n°1102, sorti 264^{ième} sur 465, sous-lieutenant en 1895, lieutenant en 1897, capitaine en 1910.

³¹⁷ n°1128, sorti 531^{ième} sur 507, sous-lieutenant en 1896, lieutenant en 1898, capitaine en 1911.

³¹⁸ n°1136, sorti 383^{ième} sur 416, sous-lieutenant en 1894, lieutenant en 1896, capitaine en 1909.

Les anciens polytechniciens

Dans le premier quart du classement de sortie, à l'exception de Foliot³¹⁹, qui a trois ans de grade, les trente-six sous-lieutenants passent lieutenants après deux ans de grade. Même dans les trois autres quarts du classement, l'avancement à deux ans de grade est largement majoritaire. En effet, parmi les quatre-vingt-treize officiers sortis dans le deuxième quart, on en compte cinq qui ont trois ans de grade, et un seul qui en a quatre. De même, parmi les quatre-vingt-un officiers sortis dans le troisième quart, trois sont promus au bout de trois ans de grade, et cinq au bout de quatre ans. Dans le quatrième quart, la remarque se confirme encore, car, sur les soixante-dix-huit officiers, deux sont lieutenants après trois ans de grade, six après quatre ans, deux après cinq ans, et un seul après six ans. Mais, quel que soit le classement de sortie, le rythme de l'avancement de sous-lieutenant à lieutenant peut être très différent de celui de lieutenant à capitaine. Par exemple, Borgella³²⁰ sort dans le quatrième quart de sa promotion, il attend six ans pour passer lieutenant, mais parvient au grade de capitaine en deux ans. A l'inverse, Bodson de Noirfontaine³²¹ est parmi les cinq officiers qui terminent parmi les vingt premiers de leurs promotions, tous sont lieutenants en deux ans, mais cet officier, malgré un excellent rang de sortie, doit patienter sept ans pour passer capitaine. Indépendamment du classement de sortie, treize lieutenants ont huit ans de grade quand ils deviennent capitaines ; cependant, ils sont sept (soit un peu plus de la moitié) à être sortis dans le quatrième quart. De plus, si l'on considère les lieutenants qui mettent onze ans pour être capitaines, nous n'en trouvons aucun dans le premier quart, à l'inverse de ce que nous avons relevé à Saint-Cyr. Ainsi Berge³²², Nadaud³²³, Guyon³²⁴ et Clémenson³²⁵ sortent dans le deuxième quart, Trousselle³²⁶, Girard³²⁷, Martin³²⁸, Damman³²⁹ et Hébert³³⁰ dans le troisième quart, Montet³³¹, Baraton³³² et Brunshwig³³³ dans le quatrième quart. Mais comme l'écrit le colonel du capitaine Ventre³³⁴, il faut faire avancer cet officier tant pour son mérite personnel que pour encourager le choix pour les carrières militaires à la sortie de l'école.

319 n°820, sorti 51^{ième} sur 234, sous-lieutenant en 1886, lieutenant en 1889, capitaine en 1895.

320 n°294, sorti 58^{ième} sur 64, sous-lieutenant en 1823, lieutenant en 1829.

321 n°327, sorti 2^{ième} sur 67, sous-lieutenant en 1823, lieutenant en 1825, capitaine en 1832.

322 n°1000, sorti 85^{ième} sur 261, sous-lieutenant en 1892, lieutenant en 1895, capitaine en 1905.

323 n°1039, sorti 91^{ième} sur 181, sous-lieutenant en 1892, lieutenant en 1894, capitaine en 1905.

324 n°1051, sorti 131^{ième} sur 250, sous-lieutenant en 1894, lieutenant en 1896, capitaine en 1907.

325 n°1088, sorti 105^{ième} sur 222, sous-lieutenant en 1897, lieutenant en 1899, capitaine en 1910.

326 n°963, sorti 98^{ième} sur 181, sous-lieutenant en 1890, lieutenant en 1892, capitaine en 1901.

327 n°1006, sorti 157^{ième} sur 261, sous-lieutenant en 1892, lieutenant en 1894, capitaine en 1905.

328 n°1025, sorti 170^{ième} sur 269, sous-lieutenant en 1893, lieutenant en 1895, capitaine en 1906.

329 n°1037, sorti 123^{ième} sur 181, sous-lieutenant en 1892, lieutenant en 1894, capitaine en 1905.

330 n°1043, sorti 173^{ième} sur 250, sous-lieutenant en 1894, lieutenant en 1896, capitaine en 1907.

331 n°1009, sorti 156^{ième} sur 181, sous-lieutenant en 1892, lieutenant en 1894, capitaine en 1905.

332 n°1068, sorti 152^{ième} sur 181, sous-lieutenant en 1892, lieutenant en 1894, capitaine en 1905.

333 n°993, sorti 170^{ième} sur 180, sous-lieutenant en 1891, lieutenant en 1893, capitaine en 1904.

334 n°594.

Les élèves sortant de l'Ecole d'application

Ces officiers ont été d'abord élèves de l'Ecole Polytechnique, il y a donc un lien entre les deux écoles. Ainsi, quel que que soit leur rang de sortie, les sous-lieutenants passent lieutenants après deux ans de grade à l'exception de Foliot qui met trois ans comme nous l'avons constaté plus haut. Pour l'avancement au grade de capitaine, les rythmes sont beaucoup plus échelonnés quelque soit le rang de sortie. Parmi les trente-trois officiers sortis dans le premier quart, la durée de grade de lieutenant n'est que de deux ans pour un seul, trois ans pour douze, quatre ans pour six, cinq ans pour quatre, sept ans pour trois, huit ans pour deux³³⁵, neuf ans pour un seul, dix ans pour trois, et onze ans pour un seul. Pour les quarante lieutenants sortis dans le deuxième quart, dix sont capitaines en trois ans, quatre en quatre ans, cinq en cinq ans, cinq en six ans, trois en sept ans, deux en trois ans, deux en huit ans, trois³³⁶ en neuf ans, quatre³³⁷ en dix ans, et quatre³³⁸ en onze ans. Pour les trente-neuf lieutenants situés dans le troisième quart, un seul est capitaine en deux ans, six en trois ans, cinq en quatre ans, un seul en cinq ans, six en six ans, sept en sept ans, trois en huit ans, six³³⁹ en neuf ans, un³⁴⁰ seul en dix ans, deux³⁴¹ en onze ans, et un seul en douze ans. Les délais d'avancement des vingt-quatre lieutenants ayant terminé dans le quatrième quart ne sont pas très différents de ceux relevés pour les autres quarts ; en effet, deux sont capitaines en trois ans, sept en quatre ans, deux en cinq ans, deux en six ans, un seul en sept ans, deux³⁴² en huit ans, un seul en neuf ans, trois³⁴³ en dix ans, et quatre³⁴⁴ en onze ans. La non-incidence du classement de sortie sur l'avancement de lieutenant à capitaine est notamment flagrant pour les officiers qui sont nommés à onze ans de grade, car nous trouvons Berge³⁴⁵ dans le premier quart, Martin³⁴⁶, Hébert³⁴⁷, Guyon³⁴⁸ et Baraton³⁴⁹ dans le deuxième quart,

³³⁵ Masson (n°857) même avancement qu'après l'école polytechnique. Son chef de corps le déplore car il écrit notamment dans la notation de 1898 : « tête de liste laissé en arrière sans motif. ».

³³⁶ Frantz (n°879), même classement qu'après l'Ecole Polytechnique

³³⁷ Heuillard (n°945), idem.

³³⁸ Guyon (n°1051), idem.

³³⁹ Guillain (n°919), idem.

³⁴⁰ Raballet (n°965), idem.

³⁴¹ Damman (n°1037), idem.

³⁴² Thouvenin (n°858) et Sourieux (n°868), idem.

³⁴³ Bernal (n°1070) et Magnaschi (n°1133), idem.

³⁴⁴ Brunswig (n°993) et Montet (n°1009), idem.

³⁴⁵ n°1000, sorti 12^{ième} sur 64, était dans le deuxième quart après l'Ecole Polytechnique.

³⁴⁶ n°1025, sorti 27^{ième} sur 61, était dans le 3^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

³⁴⁷ n°1043, sorti 15^{ième} sur 40, était dans le 3^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

³⁴⁸ n°1051, sorti 14^{ième} sur 40, était également dans le 2^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

³⁴⁹ n°1068, sorti 28^{ième} sur 86, était dans le 4^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

Damman³⁵⁰, Clémenson³⁵¹ et Lefort³⁵² dans le troisième quart, Brunshwig³⁵³, Girard³⁵⁴, Montet³⁵⁵ et Nadaud³⁵⁶ dans le quatrième quart.

Les élèves de l'Ecole d'état-major

Comme pour l'Ecole d'application, il faut faire le lien avec Saint-Cyr d'où sortent, dans un bon rang, la majeure partie des officiers élèves de cette école. Cependant, il convient de relativiser les résultats obtenus en raison du faible nombre d'officiers dont le classement est connu, mais ici aussi il n'y a pas forcément de corrélation entre le rang de sortie et l'avancement. Pour l'avancement de sous-lieutenant à lieutenant, parmi les onze officiers qui sortent dans le premier quart, quatre ont deux ans de grade, six en ont trois, et un seul, Lévy³⁵⁷, en a six. Dans les quatorze officiers qui sortent dans le deuxième quart, deux ont deux ans de grade, dix en ont trois, et un seul en a quatre. Chez les officiers qui sortent dans le troisième quart, un seul, Reichert³⁵⁸, n'a qu'un an de grade, six en ont deux, et cinq en ont trois. Pour les seize officiers qui terminent dans le quatrième quart, trois ont deux ans de grade, dix en ont trois, un seul en a quatre, et deux en ont cinq. Pour l'avancement de lieutenant à capitaine, dans le premier quart, nous trouvons quatre officiers qui ont deux ans de grade, trois qui en ont trois, trois qui en ont quatre, et un seul qui en a cinq. Dans le deuxième quart, trois officiers ont deux ans de grade, six en ont trois, et cinq en ont quatre. Pour le troisième quart, quatre officiers ont deux ans de grade, trois en ont trois, quatre en ont quatre, et un seul qui est le plus ancien, Pétetin³⁵⁹, en a sept. C'est dans le quatrième quart que se situe le capitaine le plus jeune, Hué³⁶⁰, qui passe à un an de grade, quatre lieutenants ont deux ans de grade, cinq en ont trois, cinq en ont quatre, et un seul en a six.

Il convient maintenant d'aborder l'avancement dans les grades.

³⁵⁰ n°1037, sorti 64^{ième} sur 86, était également dans le 3^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

³⁵¹ n°1088, sorti 46^{ième} sur 86, était dans le 2^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

³⁵² n°1032, sorti 49^{ième} sur 85, était dans le 2^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

³⁵³ n°993, sorti 95^{ième} sur 103, était également dans le 4^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

³⁵⁴ n°1006, sorti 59^{ième} sur 64, était dans le 3^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

³⁵⁵ n°1009, sorti 74^{ième} sur 86, était également dans le 4^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

³⁵⁶ n°1039, sorti 69^{ième} sur 86, était dans le 2^{ième} quart à la sortie de l'Ecole Polytechnique.

³⁵⁷ n°153, sorti 2^{ième} sur 26, sous-lieutenant en 1838, lieutenant en 1844, mais capitaine 2 ans après en 1846, pas de mention de scolarité à Saint-Cyr dans le dossier.

³⁵⁸ n°562, sorti 16^{ième} sur 30, sous-lieutenant en 1869, lieutenant en 1870, capitaine en 1874, sorti de Saint-Cyr 26^{ième} sur 259.

³⁵⁹ n°683, sorti 13^{ième} sur 24, sous-lieutenant en 1875, lieutenant en 1877, capitaine en 1884, il sort de Saint-Cyr 26^{ième} sur 181.

³⁶⁰ n°553, sorti 20^{ième} sur 24, sous-lieutenant en 1866, lieutenant en 1869, capitaine en 1870, sorti 16^{ième} sur 239 de Saint-Cyr.

II. L'avancement dans les grades

Les résultats obtenus portent sur les durées de service dans les grades successifs et les âges atteints aux différents grades. Compte-tenu du grade détenu par une grande majorité des officiers qui entrent dans l'intendance, les grades les plus intéressants à étudier sont ceux qui vont de sous-lieutenant à capitaine. Nous examinons donc successivement la progression de sous-lieutenant à lieutenant, puis celle de sous-lieutenant à capitaine, qui inclut la carrière entre le grade de lieutenant et celui de capitaine.

1. Les durées de service dans les grades ³⁶¹

Le résultat global de l'avancement dans les grades successifs est observé pour les durées de grade allant de moins d'un an à plus de huit ans. Compte-tenu des grades détenus au moment de l'entrée dans l'intendance, le bilan est significatif pour les grades de sous-lieutenant à capitaine. Le résultat est le suivant :

Tableau n°13
Avancement global dans les grades successifs

Grades	- 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	+ 8 ans
Sous-lieutenant à lieutenant	5	22	472	171	147	134	98	41	23	12
Lieutenant à capitaine	3	15	54	179	178	155	165	130	58	187
Capitaine à commandant	0	0	0	0	0	2	3	3	1	25
Commandant à lieutenant -colonel	0	0	0	0	4	3	1	1	0	1
Lieutenant-colonel à colonel	0	2	1	3	0	0	1	0	0	0
Colonel à général	0	1	0	1	1	1	1	0	0	1

L'avancement de sous-lieutenant à lieutenant

La majeure partie des sous-lieutenants sont nommés lieutenants après deux à six ans de grade, six seulement n'attendent pas un an, mais soixante-seize doivent patienter au moins sept ans. Le passage au grade de capitaine se fait en majorité à partir de trois ans de grade de lieutenant, et le tiers de l'effectif des lieutenants ont au moins sept ans de grade quand ils deviennent capitaines. Il est intéressant d'analyser les avancements en fonction de l'origine de recrutement et de l'arme d'origine.

Si l'on considère l'origine du recrutement, les saint-cyriens suivent l'évolution générale et passent sous-lieutenants entre deux et six ans. Les tranches sont même relativement équilibrées, deux officiers³⁶² passent avant un an de grade, seize à un an de grade. Cependant cinquante-deux officiers ont un avancement plus tardif, trente sont nommés à sept ans de grade, seize à huit ans, et six à plus de huit ans. Les sous-lieutenants polytechniciens sont en très grande majorité lieutenants après deux

³⁶¹ Voir annexe n°89.

³⁶² Faure (n°371), sous-lieutenant en janvier 1855, lieutenant en décembre 1855 ; de Toucheboeuf-Beaumont (n°523), sous-lieutenant en août 1870, capitaine en novembre 1870.-

ans de grade et ne dépassent pas six ans d'ancienneté, les deux plus anciens sont Guéneau d'Aumont³⁶³ et Borgella³⁶⁴. La répartition des durées des avancements des sous-lieutenants issus du rang est similaire à celle des saint-cyriens, trois d'entre eux mettent moins de trois ans³⁶⁵, et cinq un an seulement. Vingt-trois officiers attendent au moins sept ans de grade. Pour l'avancement des lieutenants au grade de capitaine, ce sont trois officiers saint-cyriens qui passent avant un an de grade³⁶⁶. Treize lieutenants passent après un an de grade, et vingt-neuf après deux ans de grade. Cent-six officiers attendent au moins huit ans de grade. Seize lieutenants polytechniciens doivent avoir au minimum deux ans de grade, et quarante-quatre attendent au moins huit ans. Les officiers sortant du rang compte un lieutenant qui passe capitaine après un an de grade³⁶⁷, huit après deux ans, et quatre-vingt-quinze après au minimum huit ans.

En ce qui concerne les armes d'origine, afin d'obtenir des résultats significatifs, nous ne prenons en compte que les principales d'entre elles (infanterie, état-major, état-major du génie, état-major de l'artillerie, artillerie, cavalerie, génie, officiers d'administration), et nous ne retenons pas, pour le moment, les durées marginales d'un an ou inférieures à un an. Les principales armes font passer plus de la moitié de leurs effectifs de sous-lieutenant à lieutenant dans des plages de durées d'ancienneté de grades, et dans des proportions, variables. Dans l'infanterie, 56,3% des sous-lieutenants passent lieutenants entre deux et quatre ans ; ils sont 74% entre deux et trois ans dans l'état-major, 96,1% en deux ans dans l'état-major du génie, 100% en deux ans dans l'état-major de l'artillerie, 92,8% en deux ans dans l'artillerie, 76% entre deux et cinq ans dans la cavalerie, 87,6% en deux ans dans le génie, et 63,3% entre deux et cinq ans chez les officiers d'administration. C'est dans la cavalerie et les officiers d'administrations que les sous-lieutenants mettent le plus de temps pour passer lieutenants, et c'est aussi dans ces armes que les sous-lieutenants sont les plus nombreux à devenir capitaines après au moins huit ans de grade.

Pour la progression de lieutenant à capitaine, l'éventail est beaucoup plus large. Dans l'infanterie, 61% des lieutenants passent capitaines entre deux et six ans ; ils sont 57,6% entre deux et trois ans dans l'état-major, 60,9% entre deux et quatre ans dans l'état-major du génie, 100% entre deux et plus de huit ans dans l'état-major de l'artillerie, 59,5% entre deux et six ans dans l'artillerie, 71,4% entre deux et cinq dans la cavalerie, 52% entre deux et trois ans dans le génie, et 58,4% entre deux et sept ans chez les officiers d'administration. Les lieutenants issus de l'état-major particulier

³⁶³ n°148, sous-lieutenant en 1831, lieutenant en 1837.

³⁶⁴ n°294, sous-lieutenant en 1823 et lieutenant en 1829.

³⁶⁵ Orville (n°10), sous-lieutenant en février 1813 et lieutenant en septembre 1813, Cristiani de Ravaran (n°29), sous-lieutenant en février 1813 et lieutenant en octobre 1813, Balay (n°364), sous-lieutenant en mai 1855 et lieutenant en septembre 1855.

³⁶⁶ Favre-Tavernier (n°427), lieutenant en janvier 1870 et capitaine en octobre 1870 ; Descubes de Lascaux (n°504), lieutenant en juillet 1870 et capitaine en octobre 1870 ; Dussutour (n°598), lieutenant en octobre 1870 et capitaine en décembre 1870.

³⁶⁷ De La Ville (n°420), lieutenant en 1869, capitaine en 1870.

de l'artillerie et les officiers d'administration mettent le plus de temps pour arriver au grade de capitaine. C'est donc logiquement dans ces armes qu'une plus forte proportion de lieutenants attend au moins huit ans pour passer capitaines (94,2% pour l'état-major de l'artillerie, et 41,6% pour les officiers d'administration).

L'avancement de sous-lieutenant à capitaine³⁶⁸

Le seul sous-lieutenant qui met seulement trois ans est Dussutour³⁶⁹. Si l'on ne tient pas compte de cette exception, la première moitié des sous-lieutenants, dans la proportion de 51,4%, fait un parcours qui dure de quatre à neuf ans, la seconde moitié, dans une proportion de 48,5%, attend entre dix et dix-huit ans. Les proportions entre ces deux plages de durées de grade varient selon l'origine de recrutement. Pour les saint-cyriens, elles sont respectivement de 43,8% et de 56,2%, pour les polytechniciens, elles sont de 80,7% et de 19,3%, et de 36,9% et de 63,1% pour les officiers issus du rang. Plus de la moitié de l'effectif des sous-lieutenants passent capitaines dans les proportions et les durées de grade qui vont de sept ans pour 59,7% des polytechniciens, à dix ans pour 60% des saint-cyriens et 50,2% des officiers provenant du rang. Un peu plus de la moitié des sous-lieutenants polytechniciens franchissent le grade de capitaine au plus tard après neuf ans de grade. Mais un peu plus de la moitié des saint-cyriens attendent d'avoir au minimum dix ans de grade. Les sous-lieutenants issus du rang ont une progression de carrière plus proche que celle des saint-cyriens.

Si on se réfère à l'arme d'origine, dans la plage de durée de grade de quatre à neuf ans, nous trouvons 35,6% de lieutenants dans l'infanterie, 87,5% dans l'état-major, 97,4% dans l'état-major du génie, 10% dans l'état-major de l'artillerie, 86,7% dans l'artillerie, 33,5% dans la cavalerie, 98,6% dans le génie, et 1,7% chez les officiers d'administration. Dans la plage de durée de grade de dix à dix-huit ans, nous comptons 64,3% de lieutenants dans l'infanterie, 12,5% dans l'état-major, 2,6% dans l'état-major du génie, 90% dans l'état-major de l'artillerie, 16,3% dans l'artillerie, 66,5% dans la cavalerie, 1,4% dans le génie, et 98,3% chez les officiers d'administration. La grande majorité des sous-lieutenants provenant des officiers d'administration, et de l'état-major de l'artillerie, met entre dix et dix-huit ans pour atteindre le grade de capitaine. Ils sont suivis par les fantassins et les cavaliers pour plus de la moitié de leurs effectifs. Les officiers d'état-major et les artilleurs passent majoritairement entre quatre et neuf ans. Les mieux lotis sont les officiers du génie, de l'arme et de son état-major.

Au total, vingt-sept lieutenants mettent seulement quatre ans pour passer capitaines, mais ils sont soixante-quatorze à attendre au moins quatorze ans. Cette différence dans le rythme de progression a donc une influence décisive sur l'âge d'arrivée aux différents grades.

³⁶⁸ Voir 4^{ième} paragraphe de l'annexe n°89.

³⁶⁹ n°598, lieutenant en 1867, capitaine en 1870, saint-cyrien et vient de l'infanterie.

L'âge dans les grades successifs³⁷⁰

La grande majorité des sous-lieutenants ont entre vingt et vingt-cinq ans, un peu moins de un sur dix ont moins de vingt ans, et un seul, Angot³⁷¹, a entre trente et un et trente-cinq ans. La grande majorité des sous-lieutenants polytechniciens a entre vingt et vingt-cinq ans ; pour les saint-cyriens, la proportion des moins de vingt ans est plus importante ; chez les officiers sortant du rang, la plupart de l'effectif se concentre dans les âges allant de vingt à trente ans. Les armes fournissent majoritairement des sous-lieutenants âgés de vingt à vingt-cinq ans, à l'exception des officiers d'administration dont la population se situe dans les plages d'âges de vingt à trente ans. Très logiquement, le nombre des lieutenants de moins de vingt diminue fortement, pour se limiter à Cristiani de Ravaran³⁷², de Touchebeuf-Beaumont³⁷³ et Eynard³⁷⁴, parallèlement, les lieutenants âgés de trente-six à quarante ans commencent à apparaître avec Kien³⁷⁵, Hannedouche³⁷⁶, Coupez³⁷⁷, Vican³⁷⁸ et Siré³⁷⁹. C'est parmi les officiers sortis du rang que nous trouvons des lieutenants âgés au moins de trente et un an, à l'exception du saint-cyrien Carrière³⁸⁰. L'école de Saint-Cyr fournit la moitié des fantassins qui sont lieutenants entre vingt et trente ans ; les proportions augmentent nettement pour les autres armes. Ici, encore, les officiers d'administration se distinguent en ayant près de 92% de leurs promotions entre vingt et trente-cinq ans, et quatre représentants parmi les lieutenants âgés de trente-six à quarante ans ; le seul fantassin est Kien³⁸¹.

Pour le grade de capitaine, le seul qui soit âgé de moins de vingt an est d'Elbauve³⁸², il est apprenti marin à l'origine, il est nommé directement capitaine sans passer par les grades intermédiaires de sous-lieutenant et de lieutenant. Parmi les dix-sept capitaines âgés de quarante et un an au moins, nous relevons seize officiers sortant du rang, dont neuf officiers d'administration, le plus âgé est Vican³⁸³, il a quarante-quatre ans. Le seul officier issu d'une grande école est le capitaine saint-cyrien Cornet dont la situation est très différente de celle d'un saint-cyrien classique³⁸⁴. Rien dans la notation dans l'arme n'explique la lenteur de son avancement ; son chef de corps écrit même

³⁷⁰ Voir annexe n°90.

³⁷¹ n°19, né en novembre 1795, sous-lieutenant en août 1827 à 32 ans.

³⁷² n°29, né en octobre 1795, lieutenant en octobre 1813.

³⁷³ n°523, né en novembre 1851, lieutenant en novembre 1870.

³⁷⁴ n°615, né en février 1852, lieutenant en août 1871.

³⁷⁵ n°442, né en août 1828, lieutenant en août 1864.

³⁷⁶ n°967, né en novembre 1860, lieutenant en avril 1898.

³⁷⁷ n°1008, né en janvier 1864, lieutenant en mai 1900.

³⁷⁸ n°1023, né en décembre 1859, lieutenant en avril 1898.

³⁷⁹ n°1045, né en janvier 1862, lieutenant en mars 1898.

³⁸⁰ n°424, né en janvier 1838, sous-lieutenant en 1863 à l'âge de 25 ans, lieutenant en 1869 à l'âge de 31 ans, capitaine en 1870 à l'âge de 32 ans.

³⁸¹ Voir plus haut.

³⁸² n°20, né en septembre 1796, capitaine en décembre 1815 à l'âge de 19 ans.

³⁸³ n°1023, né décembre 1859, capitaine en 1903.

³⁸⁴ n°1081, entré à Saint-Cyr, à l'âge de 24 ans, sous-lieutenant en 1894, lieutenant dès 1896, mais capitaine 13 ans plus tard en 1909.

en 1908 : « Officier de valeur qui mériterait d’être capitaine depuis longtemps ». Il semble que ce retard s’explique par son âge tardif d’entrée à Saint-Cyr.

Il est intéressant de comparer les progressions de carrières des officiers futurs intendant avec celles des officiers demeurés dans les armes.

2. Comparaison avec les officiers demeurés dans les armes

Pour effectuer cette comparaison, nous disposons des annuaires des anciens élèves de Saint-Cyr et de Polytechnique, ainsi que des annuaires des officiers des armes (infanterie, cavalerie, génie et artillerie). Mais compte-tenu du nombre des carrières à consulter, et de l’ampleur des données contenues dans ces sources, il est nécessaire de faire des choix.

Les annuaires des promotions de Saint-Cyr sont beaucoup plus nombreux que ceux de Polytechnique, mais ils sont d’un intérêt inégal pour l’usage que nous voulons en faire. En effet, certains ne fournissent qu’un bilan des grades atteints, où figurent les intendants³⁸⁵, d’autres ne contiennent que les comptes-rendus des réunions des assemblées générales des anciens élèves³⁸⁶. Les plus utiles sont ceux qui citent l’ensemble d’une promotion, et qui indiquent, pour chaque ancien élève, les grades successifs atteints avec les dates³⁸⁷. Quelques exemples permettent de situer les futurs intendants parmi leurs camarades de promotion.

Pour les durées de grade de sous-lieutenant à lieutenant, le bilan pour quatre promotions est le suivant :

Tableau n°14

Durées de grade de sous-lieutenant à lieutenant dans quatre promotions de Saint-Cyr

Promotions	Officiers futurs intendants		Officiers des armes		
	Maximale	Nombre	Maximale	Nombre	Supérieure maximale intendants
De Turquie en 1883	6 ans	1	12 ans	1	35
De l’Empire	5ans	1	10 ans	1	38
De Mentana	4 ans	1	5 ans	2	2
La revanche en 1901	5 ans	4	10 ans	1	90

Pour les durées de grade de lieutenant à capitaine, le bilan pour dix promotions est le suivant :

³⁸⁵ Par exemple : *Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Notes sur la promotion de Puebla 1862-1864*, Paris Renouard, 1908.

Ecole spéciale militaire. Annuaire de la promotion de Fou-Tchéou (1884-1886) au 1^{er} janvier 1922, Paris Chaix, 1922.

Saint-Cyr 1873-1875. Annuaire de la promotion de l’archiduc Albert au 1^{er} avril 1913.

³⁸⁶ Par exemple : *Promotion du Céleste-Empire. Ecole de Saint-Cyr 1860-1862. Compte-rendu de l’assemblée générale du 8 mars 1885 et statuts de la promotion*, Paris Barthe et fils, 1885.

Secrétaire colonel Kleindienst, *Bulletin de la promotion du Tchad*, Saint-Gilles -sur-Vie, 1946.

³⁸⁷ Voir annexe n°91 et la bibliographie pour les références des annuaires.

Tableau n°15

Durées de grade de lieutenant à capitaine dans dix promotions de Saint-Cyr

Promotions	Futurs intendants		Officiers des armes		
	Maximale	Nombre	Maximale	Nombre	Supérieure maximale intendants
De Turquie en 1883	10 ans	2	17 ans	1	6
Du 14 août 1870 en 1885	8 ans	2	13 ans	1	3
De l'Empire	9 ans	1	10 ans	1	1
De Mentana en 1885	7 ans	1	13 ans	1	3
Du Sultan en 1897	9 ans	2	9 ans	1	0
Kroumirs en 1906	7 ans	3	13 ans	1	34
La dernière de Wagram en 1906	6 ans	4	10 ans	1	24
La revanche en 1901	9 ans	1	13 ans	1	2
Madagascar en 1910	8 ans	1	11 ans	1	13
Vénétie	5 ans	2	8 ans	1	7

Dans les promotions citées, quelques officiers des armes ont des durées maximales de grade supérieures à celles des futurs intendants, pour la progression de lieutenant à capitaine leur nombre est important pour la promotion « Les Kroumirs ».

Pour l'Ecole Polytechnique, nous ne disposons pas de ce type d'annuaires. Le seul ouvrage véritablement exploitable est un annuaire des anciens élèves³⁸⁸, mais il n'indique, pour chaque promotion, que le plus haut grade atteint à une date donnée³⁸⁹. Le bilan est le suivant :

Tableau n°16

Bilan en 1855 et 1895 des grades atteints des promotions de l'Ecole Polytechnique des années 1847 à 1893

Promotions	Sous-lieutenants		Lieutenants		Capitaines	
	Nombre	Intendants	Nombre	Intendants	Nombre	Intendants
1847 en 1855	2	0	63	1	1	1
1848 en 1855	15	0	68	1	0	0
1851 en 1855	31	0	8	1	0	0
1883 en 1895	0	0	2	0	131	6
1884 en 1895	0	0	3	0	123	6
1885 en 1895	0	0	119	0	30	6
1886 en 1895	0	0	140	10	27	2
1887 en 1895	0	0	149	5	1	1
1888 en 1895	0	0	165	5	0	0
1889 en 1895	0	0	194	10	1	0
1890 en 1895	1	0	187	9	0	0
1891 en 1895	0	0	187	7	0	0
1892 en 1895	176	3	0	0	0	0
1893 en 1895	190	5	0	0	0	0

Indépendamment des durées de grades, les officiers futurs intendants ont des parcours sensiblement identiques à ceux des officiers demeurés dans les armes. Cependant, on relève que dans la promotion de 1851 en 1855, sur les trente et un sous-lieutenants qui ne sont pas passés lieutenants, aucun n'est

³⁸⁸ *Annuaire des anciens de l'école polytechnique*, Paris Gauthier-Villars, (1833-1974).

³⁸⁹ Voir annexe n°92.

un futur intendant. De même dans la promotion de 1884 en 1895, sur les trois lieutenants qui ne sont pas encore capitaines, aucun n'est dans l'intendance.

Pour l'artillerie, nous avons pu consulter les annuaires de 1900 et de 1909³⁹⁰. Les quatre sous-lieutenants futurs intendants, nommés en 1885, appartiennent au groupe très majoritaire des cent seize sous-lieutenants qui passent capitaines après neuf ans de service; il en est de même pour les deux sous-lieutenants futurs intendants nommés en 1886 dans la population des quatre-vingt-seize sous-lieutenants. Un seul sous-lieutenant futur intendant nommé en 1889, comme vingt-neuf autres officiers, passe capitaine après onze ans de service. Les sous-lieutenants futurs intendants de la promotion de 1890 appartiennent aux officiers qui passent capitaines après dix et onze ans de service. De futurs intendants des promotions de 1891 à 1894 sont dans les groupes des sous-lieutenants qui passent après treize ans de service, et deux futurs intendants de la promotion de 1893 sont nommés capitaines au bout de quatorze ans de service.

Pour le génie, nous avons pu avoir accès à un nombre plus importants d'annuaires³⁹¹, et ainsi, nous avons pu examiner la situation de la quasi-totalité des intendants issus de l'arme du génie³⁹² promus capitaines entre 1822 et 1900. Les promotions des sous-lieutenants de 1845, 1866 et 1873, comportent des futurs intendants qui passent capitaines après quatre ans de service, cette courte durée est même majoritaire par rapport aux autres pour les années 1845 et 1873. Les promotions de 1823, 1886 et 1889, comportent de futurs intendants qui passent capitaines après neuf ans de service, cette longue durée est minoritaire ou moyenne par rapport aux autres. Le point moyen est la durée de six ans. La proportion des futurs intendants, par rapport à l'ensemble des officiers d'une même promotion, qui passent capitaines après quatre ans de service, est de trois sur treize pour l'année 1845, de un sur onze pour l'année 1866, et de un sur un pour l'année 1873. Pour les officiers qui passent après neuf ans de service, la proportion est de un sur deux pour l'année 1823, de un sur un pour l'année 1886, et de un sur un également pour l'année 1889. Le seul sous-lieutenant de la promotion de 1873 qui passe capitaine après quatre ans de service est un futur intendant, mais pour la durée de service de neuf ans, les futurs intendants sont également les seuls membres pour les promotions de 1886 et de 1889, et représentent la moitié de celle de 1823. Pour les promotions à six ans de service, le bilan est le suivant :

³⁹⁰ Voir annexe n°93.

³⁹¹ Voir annexes n°94 et 95, fonds du centre documentation de l'Ecole du génie d'Angers.

³⁹² Voir annexe n°10.

Tableau n°17

**Nombre de futurs intendants, par rapport à l'ensemble des officiers du génie,
qui passent capitaines après six ans de service pour les promotions de 1827 à 1898**

Promotions	1827	1828	1830	1832	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1846
Officiers	22	13	21	30	20	28	13	13	12	9	19
Intendants	1	1	1	1	3	2	2	2	1	3	2
Promotions	1847	1848	1849	1884	1892	1893	1894	1895	1897	1898	
Officiers	16	31	25	7	9	12	11	24	14	23	
Intendants	2	2	1	1	2	2	2	4	1	2	

Dans cette durée de grade, les intendants sont beaucoup plus noyés dans la masse, mais la proportion est relativement forte pour la promotion de 1839.

Pour la cavalerie, les résultats sont fragilisés par le petit nombre d'intendants provenant de cette arme (l'intendant est l'unique représentant dans la promotion) et par celui des annuaires auxquels nous avons pu avoir accès³⁹³. Les durées de service s'allongent et vont, en fonction des promotions, de neuf ans à treize ans. Cependant, il convient de noter que de nombreux sous-lieutenants, qui ne quittent pas la cavalerie, doivent patienter plus longtemps avant d'être nommés capitaines. En effet, tous annuaires confondus, dans la durée de service de quatorze ans, ils sont cent quatre-vingt-dix-huit officiers, cinquante-quatre dans celle de quinze ans, cinq dans celle de seize ans, un seul dans celle de dix-sept ans, et deux dans celle de dix-huit ans. Cependant quelques officiers attendent moins de neuf ans de service. En effet, tous annuaires confondus, dans la durée de service de quatre ans, ils sont trois dans celle de cinq ans, trente-deux dans celle de six ans, trente et un dans celle de sept ans, et vingt-deux dans celle de huit ans.

Pour l'infanterie, nous n'avons utilisé que l'annuaire de 1914³⁹⁴, mais cet exemple peut être considéré comme représentatif, en raison du grand nombre d'intendants provenant de cette arme. Le bilan pour les promotions de 1885 à 1896 est le suivant :

Tableau n°18

**Nombre de futurs intendants, par rapport à l'ensemble des officiers d'infanterie,
qui passent capitaines entre 7 ans et 15 ans de service pour les promotions de 1885 à 1896**

Durées de service	7ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans
Promotions									
1885								1 (1)	
1886					1 (1 ³⁹⁵)	24 (1)			
1887					76 (3)	52 (2)	4 (1)		
1888					57 (2)	65 (2)			
1889				17 (1)	56 (3)	134 (1)	56 (2)		
1890			11 (2)	13 (1)	23 (2)	119 (3)	141 (1)		
1891			28 (1)		25 (3)	40 (1)	144 (5)	83 (4)	5 (1)

³⁹³ Voir annexe n°96.

³⁹⁴ Voir annexe n°97.

³⁹⁵ Nombre des futurs intendants entre-parenthèses.

1892					27 (4)	190 (2)	88 (4)	157 (4)	
1893					149 (2)	53 (3)			
1894						15 (2)			
1895	4 (1)								
1896		2 (1)							

Aucun sous-lieutenant, demeuré dans l'infanterie, ne met moins de sept ans pour parvenir du grade de sous-lieutenant à celui de capitaine, et un seul sous-lieutenant met seize ans pour passer de sous-lieutenant à capitaine.

D'une façon générale, et sans entrer dans le détail du problème de l'avancement qui mérite une étude particulière³⁹⁶, il suffit de préciser que c'est la loi du 14 avril 1832 qui détermine le temps d'ancienneté exigé pour passer immédiatement au grade supérieur, et qui fixe la proportion des nominations à faire au choix et à l'ancienneté³⁹⁷. Ces dispositions conduisent à une lenteur de l'avancement que les intendants subissent pendant leur passage dans l'arme d'origine. Pour tous les officiers désireux de faire une belle carrière, l'objectif est de passer au choix, à l'exception de quelques uns qui peuvent renoncer pour des raisons personnelles³⁹⁸. En effet, passer au choix au grade supérieur est la condition nécessaire pour dépasser de nombreux camarades³⁹⁹ qui ne peuvent plus demeurer des concurrents, et pour être en mesure d'être promu officier supérieur (commandant) suffisamment jeune⁴⁰⁰. En effet, et à titre d'exemple, c'est en raison de son âge que le capitaine Pommerol⁴⁰¹ a peu de chance d'arriver au grade supérieur, comme le déplore son chef de corps.

La légitime soif d'avancement, confrontée aux nécessaires choix de la hiérarchie qui ne peut contenter toutes les ambitions, crée, entre les officiers des unités, un climat relationnel particulier dans lequel chacun doit maintenir un juste équilibre entre les sentiments d'envie vis-à-vis d'officiers plus chanceux et qui peuvent-être considérés comme moins méritoires, et l'esprit de camaraderie entretenu pour maintenir la cohésion déterminante dans une perspective opérationnelle. Cependant, cet équilibre émotionnel peut être rompu comme le fait le sous-lieutenant Siré⁴⁰² qui, sous l'empire de l'ivresse, provoque un scandale dans un café au cours d'une discussion sur son avancement. Une autre preuve est donnée, a contrario, par un colonel, qui, pour manifester sa satisfaction à l'occasion

³⁹⁶ Pour un bilan de l'évolution du problème de l'avancement, A. Gavet, *Revue politique et parlementaire*, 1906, p.506, « L'avancement des officiers et le projet ministériel ».

³⁹⁷ En se limitant aux grades de sous-lieutenant à capitaine, les conditions sont les suivantes :

Lieutenant	2 ans de sous-lieutenant	2/3 à l'ancienneté	1/3 au choix
Capitaine	2 ans de lieutenant	2/3 à l'ancienneté	1/3 au choix

Son application donne lieu à de nombreuses particularités entre catégories d'officiers, et entre les armes et les services, qui sont détaillées par AL. Garrel, *Ordonnance du 16 mars 1838 sur l'avancement dans l'armée*, Paris Dumaine, 1852.

³⁹⁸ Lieutenant Moizard (n°866), extrait de la notation de 1897 : « A renoncé à l'avancement au choix pour des raisons de famille des plus estimables. ».

³⁹⁹ Comme c'est le cas pour le lieutenant Coulombeix (n°306), notation de 1859, lieutenant en novembre 1856, il passe capitaine en mai 1859 soit mois de trois ans plus tard.

⁴⁰⁰ Charle Christophe, *op.cit.*, p.179.

⁴⁰¹ n°854.

⁴⁰² n°1045, punition de 15 jours d'arrêts de rigueur (états de service).

de l'avancement rapide dont a bénéficié un de ses officiers, précise que cette récompense est approuvée par les autres officiers⁴⁰³.

Cependant les témoignages d'amertume d'officiers, qui s'attardent dans les grades subalternes, sont très nombreux⁴⁰⁴. Le symbole caractéristique de cette crise est l'existence des vieux lieutenants qui tardent à passer capitaines. Il suffit de citer quelques exemples à partir des promotions de Saint-Cyr⁴⁰⁵. Les études vont se multiplier pour tenter d'améliorer la situation, ainsi par exemple, le député de la Somme, rapporteur du budget de la guerre, propose de remplacer nombre pour nombre les officiers mis à la retraite par anticipation, cette mesure permettrait de ramener l'avancement à treize ans ou treize ans et demi, après trois ou quatre ans d'application⁴⁰⁶. Pour les officiers d'administration le problème est plus complexe en raison de l'organisation de leur hiérarchie⁴⁰⁷ dans laquelle le grade le plus haut est celui d'officier d'administration principal qui correspond à celui de commandant dans la hiérarchie des autres officiers. Pour eux, hormis un changement radical de leur statut, la seule possibilité d'amélioration est de leur donner la possibilité d'entrer dans l'intendance et de leur en faciliter l'accès, comme nous l'avons vu plus haut.

Pour apprécier le vécu de ce problème de l'avancement, les appréciations portées par les chefs de corps sont encore très précieuses. En effet, elles permettent de tracer les grandes étapes des parcours et donc de suivre la progression dans la carrière des officiers futurs intendants.

3. La progression de sous-lieutenant à capitaine dans les notations dans l'arme d'origine

Pour aborder ce thème et apprécier le jugement porté par les notateurs sur le rythme de progression de la carrière de ces officiers, le moyen qui semble le plus approprié est de privilégier, parmi les nombreux critères figurant dans les notations, ceux dans lesquels les supérieurs font des projections sur le devenir professionnel de leurs subordonnés, et sur leurs perspectives de carrière. Il est certain qu'en raison des nombreuses lacunes relevées dans les notations, y compris dans le domaine que nous étudions ici, les résultats que nous pouvons tirer de cette analyse sont très incomplets. Cependant, les éléments dont nous avons pu disposer permettent d'illustrer cette partie

⁴⁰³ n°651, extrait de la notation de 1876 : « Tous les officiers du régiment ont applaudi à sa nomination. ».

⁴⁰⁴ Par exemple, Général Véron, *Souvenirs de ma vie militaire, impressions et réflexions*, Rouen Maugard, 1969, p.14.

⁴⁰⁵ Dans la promotion de « Vénétie », 17 officiers sortis sous-lieutenants en 1867 sont encore lieutenants en 1887. Dans celle du « 14 août 1870 », ils sont 26 15 ans après leur sortie. Dans celle « Les Kroumirs », ils sont 118, 12 ans plus tard, et 65, 11 ans après leur sortie dans celle « Du Dahomey ».

⁴⁰⁶ L.L. Klotz, *L'armée en 1906. Considérations générales à propos du budget de la guerre*, Paris Charles-Lavauzelle, 1906, p.163.

⁴⁰⁷ Dans l'annuaire du service de l'intendance de 1914, l'effectif par grades est le suivant :

Officier de 3 ^{ième} classe	Officier de 2 ^{ième} classe	Officier de 1 ^{ière} classe	Officier principal
Sous-lieutenant	Lieutenant	Capitaine	Commandant
548	411	411	50

importante du parcours des officiers dont le vécu est reproduit dans les appréciations des supérieurs. En effet, ces derniers, non seulement envisagent l'avenir de leurs subordonnés, mais aussi ils mentionnent les résultats obtenus dans l'avancement et les commentent. Nous n'examinons que les appréciations portées de sous-lieutenant à capitaine, grades les plus significatifs pour toute la population des intendants. Pour cette partie de la notation, nous avons relevé trente-sept principaux critères eux-mêmes cités dans un nombre variable de fréquences mais représentant au total un nombre très élevé. Pour procéder à une analyse réaliste et obtenir des résultats exploitables, nous nous contentons de citer les douze critères qui comportent le plus grand nombre de fréquences mais qui sont tout de même déjà au nombre de 1585 au total. Nous en comptons 436 pour le grade de sous-lieutenant, 870 pour le grade de lieutenant, et 279 pour le grade de capitaine. En indiquant le nombre de fréquences pour chaque critère choisi, et leur ventilation dans chacun des trois grades. Le bilan est le suivant :

Tableau n°19
Principaux critères des notations relatifs à l'avenir des officiers

Critères	Fréquences			
	Totales	Par grade		
		Sous-lieutenant	Lieutenant	Capitaine
Avenir (bon ou limité ⁴⁰⁸)	272	70	151	51
Servira bien	59	22	26	11
Apte capitaine	96	1	81	14
Apte commandement d'une compagnie	132	2	81	49
Donne de bonnes espérances	45	23	20	2
Susceptible d'un bon avenir	71	19	37	15
Officier d'état-major	58	2	33	23
Fera un bon officier	248	114	113	21
A pousser	154	25	106	23
Susceptible de bien servir	258	91	125	42
A tout pour réussir	105	46	48	11
Doit parvenir	87	21	49	17

Le critère de l'avenir limité est reproduit de deux façons différentes dans les notations ; soit il est mentionné comme étant assumé par le noté comme pour le lieutenant Bayle⁴⁰⁹, soit il devient un argument pour calmer les prétentions du subordonné comme pour le sous-lieutenant Rémy⁴¹⁰. Lorsque le chef de corps écrit que le noté est susceptible d'un bon avenir ou de bien servir, dans la plupart des cas, il précise la condition à remplir⁴¹¹.

⁴⁰⁸ La mention d'avenir limité est présente dans 20 dossiers comme par exemple dans celui du lieutenant Corberand (n°931), notation de 1895), et celui du sous-lieutenant Gaillard (n°792), notation de 1880. Cette appréciation n'est jamais relevée dans le grade de capitaine.

⁴⁰⁹ n°893, extrait de la notation de 1892 : « Du reste nature peu ambitieuse, très modeste n'a pourtant qu'à devenir capitaine, grade que très probablement il ne compte pas et ne doit pas dépasser. ».

⁴¹⁰ n°742, extrait de la notation de 1876 : « J'ai appris de plusieurs sources que ce jeune homme était orgueilleux et surtout très irascible. Caractère tout à fait incompatible avec la modeste carrière qu'il doit avoir. ».

⁴¹¹ Par exemple, le supérieur écrit : « avec plus d'expérience » ou « avec plus de travail » ou « s'il est dirigé ».

Les résultats obtenus dans l'avancement sont plus intéressants, car ils jalonnent et rythment la carrière de l'officier autour des étapes de progression fondamentales qui sont les nominations à l'ancienneté ou au choix aux deux grades de lieutenant et de capitaine (grades qui nous intéressent), l'inscription ou la non-inscription au tableau d'avancement, l'attente de l'avancement, et les réactions du notateur et du noté⁴¹².

Lorsque l'avancement a lieu au choix, nous pouvons faire deux principales remarques. La première porte sur l'attitude du chef de corps. Dans de nombreux dossiers, le colonel salue le plus souvent un évènement qui concrétise les mérites reconnus de l'officier comme c'est le cas pour le sous-lieutenant Bureau⁴¹³ qui est largement récompensé par une mise au tableau d'avancement alors qu'il n'a que deux ans de grade. Cependant, il peut aussi confronter le bon avancement obtenu par son subordonné et sa nouvelle manière de servir, soit en donnant une appréciation mesurée comme pour le lieutenant Morhain⁴¹⁴ qui paraît justifier le choix dont il a été l'objet, soit en relevant à l'encontre de l'officier une baisse de rendement comme pour le sous-lieutenant Hantz⁴¹⁵ ou le capitaine Desclais⁴¹⁶, soit en reprochant au subordonné de ne faire aucun effort pour mériter le choix dont il a été l'objet comme pour le lieutenant Billet⁴¹⁷. La seconde porte sur le parcours de certains officiers pour obtenir cet avancement lorsqu'on examine le nombre de propositions pour l'inscription au tableau d'avancement, comme pour le lieutenant Joannes⁴¹⁸ présenté en 1898 et 1899, et qui est capitaine en 1902. Pour les officiers d'administration, comme pour le lieutenant Derdos⁴¹⁹, un retard de nomination au grade de capitaine fragilise les chances de pouvoir concourir pour l'intendance dans la condition d'âge exigée, après plusieurs propositions d'inscription au tableau d'avancement, son supérieur demande en 1888 une nomination hors tour qui est obtenue en 1889.

Lorsque l'avancement a lieu à l'ancienneté, les notations font part, non seulement de la longueur du temps d'attente de l'avancement ponctué par un nombre plus important de non-inscriptions ou de non-maintiens au tableau d'avancement, mais aussi des réactions des notateurs et des notés. Lorsque l'officier échoue à l'avancement au choix, le chef de corps, dans de nombreux dossiers, déplore ce résultat. Il l'exprime de plusieurs façons. Il peut ne pas trop s'engager dans son appréciation en disant que l'officier semblait mériter la récompense comme pour le lieutenant Héliot⁴²⁰. Il peut aussi prendre plus franchement position, soit en se contentant de dire que l'officier,

⁴¹² Voir annexe n°98.

⁴¹³ n°891, notation de 1890.

⁴¹⁴ n°434, notation de 1868.

⁴¹⁵ n°814, dans la notation de 1887, le chef de corps n'hésite pas à écrire : « sait qu'il doit passer lieutenant au choix et s'endort dans une quiétude nuisible au bon service. ».

⁴¹⁶ n°837.

⁴¹⁷ n°536, notation de 1872.

⁴¹⁸ n°927, notations de 1898 et 1899.

⁴¹⁹ n°760, notations de 1887, 1888 et 1889.

⁴²⁰ n°979, notation de 1904.

comme le lieutenant Masson⁴²¹, méritait le choix, soit en regrettant que l'officier n'ait pu être récompensé comme le lieutenant Bellile⁴²² ou que son ancienneté ne lui permette plus de le présenter de nouveau au choix comme le lieutenant Lalande⁴²³, soit en soulignant les aptitudes de l'officier qui auraient pu le conduire au choix comme le lieutenant Roehrich⁴²⁴ qui est un excellent officier, ou le lieutenant Pontarly⁴²⁵ qui a d'excellentes qualités militaires, ou le lieutenant Fargeon⁴²⁶ qui a une haute valeur, ou le lieutenant Taupenas⁴²⁷ qui a de l'étoffe. Mais, pour le lieutenant Dorat des Monts⁴²⁸, le colonel ne manifeste pas de déception débordante, ce dernier a obtenu un congé de convalescence et pourra attendre paisiblement sa nomination en famille.

De son côté, l'officier qui attend son avancement peut le manifester un peu trop et à un point tel que son chef de corps le signale comme celui du lieutenant Paulus⁴²⁹ qui est un peu trop préoccupé de son avancement ou celui du lieutenant Coppens de Norlandt⁴³⁰ qui se montre impatient ou celui du lieutenant Zwilling⁴³¹ qui relève un changement dans le caractère de son subordonné. Quand l'officier n'obtient pas un bon avancement ou, quand, contre toute attente, il n'est pas inscrit au tableau d'avancement, les chefs de corps relèvent trois types de réactions de la part des officiers ayant échoué. La première est de ne rien changer dans son comportement, soit en ne montrant aucun signe de découragement ou d'aigreur comme le lieutenant Masson⁴³² ainsi que d'autres officiers⁴³³, soit en ne modifiant pas la bonne manière de servir comme le lieutenant Heuillard⁴³⁴ ainsi que d'autres officiers⁴³⁵. Le colonel du lieutenant Taupenas⁴³⁶ considère que la façon dont l'échec a été assumé par l'officier est en sa faveur ; ceux des lieutenants Zwilling⁴³⁷ et Du Garreau de La Méchenie⁴³⁸ considèrent même que ces bonnes attitudes font partie des devoirs des officiers. La seconde, et qui est relevée moins souvent, est de passer par une période de découragement puis de se reprendre, comme le fait le lieutenant Bourguet⁴³⁹. La troisième, est de mal supporter un échec, soit en

⁴²¹ n°857, notations de 1897 et 1898.

⁴²² n°464, notation de 1871.

⁴²³ n°845, notation de 1892.

⁴²⁴ n°986, notation de 1902.

⁴²⁵ n°997, notation de 1903.

⁴²⁶ n°1001, notation de 1904.

⁴²⁷ n°1007, notation de 1902.

⁴²⁸ n°733, notation de 1886.

⁴²⁹ n°541, notation de 1877.

⁴³⁰ n°586, notation de 1877.

⁴³¹ n°987, notation de 1904.

⁴³² n°857, notation de 1897.

⁴³³ Lieutenant Divoux (n°1066), lieutenant Pinoir (n°1071), lieutenant Cornet (n°1081).

⁴³⁴ n°945, notation de 1901.

⁴³⁵ Lieutenant Roehrich (n°986), notation de 1900 et 1902 ; lieutenant Fargeon (n°1001), notation de 1900 ; lieutenant Montet (n°1009), notation de 1904 ; lieutenant Lefort (n°1032), notation de 1904.

⁴³⁶ n°1107, notation de 1902.

⁴³⁷ n°987, extrait de la notation de 1901 : « A supporté très militairement cette déception. ».

⁴³⁸ n°1067, extrait de la notation de 1904 : « de ceux qui savent se contenter de la satisfaction que donne la conscience du devoir largement et péniblement accompli. ».

⁴³⁹ n°1104, notation de 1908.

manifestant des signes de contrariété et de découragement comme le lieutenant Dupin⁴⁴⁰ ainsi que d'autres officiers⁴⁴¹, soit en modifiant sa manière de servir comme le lieutenant Guillain⁴⁴² qui se désintéresse de son service ainsi que le lieutenant Laurent⁴⁴³. Le lieutenant L'Hérault⁴⁴⁴ adresse même une réclamation ; cette démarche est critiquée par son chef de corps qui y voit une preuve de faiblesse de caractère, le dossier de l'officier ne contient pas ce document. Ainsi, l'officier doit stoïquement accepter le sort qui lui est réservé, même si, comme l'a vécu le sous-lieutenant Delacarte⁴⁴⁵, il peut être difficile de voir passer au choix des officiers plus jeunes de grade.

Pour tenter d'expliquer ces différences relevées dans ces rythmes d'avancement, il faut examiner les facteurs de l'avancement.

III. Les facteurs de l'avancement

L'avancement peut s'expliquer par la notation, la par la mise en évidence de comportements qui peuvent être favorables ou défavorables à l'officier, par l'état de santé, et par toutes les circonstances qui peuvent se présenter au cours d'une carrière et qui peuvent influencer sur les parcours d'officiers qui à un moment donné ont les mêmes atouts. Il est bien entendu que ces causes sont déterminées, comme pour l'avancement dans l'intendance, à partir des éléments contenus dans les sources dont nous disposons. Il faudrait tenir compte des personnalités des noteurs et des notés, de leurs rapports réciproques, et des règles de gestion qui ne sont pas écrites dans les textes réglementaires. Seules des sources privées, comme des souvenirs d'intendants non publiées, permettraient peut-être d'aller au bout de la recherche.

1. La notation

De façon générale, l'évènement majeur de la notation des officiers est la parution de la circulaire du 13 janvier 1905⁴⁴⁶. Ce texte stipule que les chefs de corps doivent communiquer les notes à leurs subordonnés, et indique la procédure très stricte à suivre pour modifier les appréciations

⁴⁴⁰ n°850, notation de 1886.

⁴⁴¹ Lieutenant Moreau (n°851), notation de 1897 ; lieutenant Thouvenin (n°858), notation de 1896 ; lieutenant Buffet (n°902), notation de 1897 ; lieutenant Haffemayer (n°934), notation de 1900 ; Cornil (n°940), notation de sous-lieutenant de 1892 et de lieutenant de 1893 ; lieutenant Latour (n°1019), notations de 1903, 1904 et 1905 ; lieutenant Janot (n°1111), notation de 1909.

⁴⁴² n°919, notation de 1900.

⁴⁴³ n°1058, notation de 1903.

⁴⁴⁴ n°1074, notation de 1907.

⁴⁴⁵ n°798, notation de 1883.

⁴⁴⁶ *Bulletin Officiel*, 1905, p.56-59, « Cabinet du ministre ; Bureau de la correspondance générale ». Chaque chef de corps doit souligner en rouge les passages à modifier et transmettre les dossiers au commandant du corps d'armée qui porte ses décisions en marge des feuillets à modifier. Le chef de corps établit ensuite une copie en double exemplaire en tenant compte des modifications prononcées. Les deux exemplaires sont signés par le noté. Les anciens feuillets sont détruits de façon très procédurale.

portées dans une forme que les notateurs n'auraient pas employée si elles avaient du être communiquées aux notés. Nous n'avons trouvé de référence à cette circulaire que dans le dossier du sous-intendant de 2^{ème} classe Chauvin, après son passage dans l'intendance, pour lequel le ministre décide que les notes données par l'intendant général Dufour⁴⁴⁷ auraient du disparaître en vertu de la circulaire⁴⁴⁸.

Contrairement à l'avancement qui fait l'objet de très nombreuses études, la notation des officiers n'a pas le même attrait car nous n'avons trouvé aucun ouvrage portant sur ce thème. Nous ne disposons que de quelques commentaires dont nous indiquons un bref bilan. La plupart des opinions sont plutôt dubitatives sur leur efficacité. Ainsi, quand elles sont bonnes, les notes ne serviraient pas toujours parce que leur rédaction se ferait suivant un cliché uniforme qui ne permettrait guère de différencier les mérites ; en revanche, quand elles sont mauvaises elles laisseraient des traces ineffaçables⁴⁴⁹. Tout le monde aurait des bonnes notes⁴⁵⁰. Elles seraient imprécises⁴⁵¹. Les notes élogieuses disparaîtraient dans la banalité des appréciations générales⁴⁵². Les notes auraient une faible importance pour l'avancement, les chefs de corps et les inspecteurs feraient réussir leurs candidats⁴⁵³. Les notes ne tiendraient pas compte des campagnes⁴⁵⁴, et seraient impartiales⁴⁵⁵ et incomplètes⁴⁵⁶. Il faut que les services rendus mettent en évidence l'aptitude au grade supérieur⁴⁵⁷, que l'influence de l'appréciation des généraux⁴⁵⁸ pèse moins, et que les appréciations ne se ressemblent pas⁴⁵⁹. Certains commentateurs proposent même de les supprimer purement et simplement car, depuis la circulaire de 1905 (voir plus haut), les notes auraient cessé d'avoir une valeur documentaire précise⁴⁶⁰.

Il est intéressant d'illustrer la manière dont elles sont exploitées dans les dossiers de nos officiers futurs intendants, en examinant la place de l'impact des notations dans les appréciations portées par les supérieurs. Ainsi, le lieutenant Zaigüe⁴⁶¹ serait passé au choix, s'il avait toujours mérité

⁴⁴⁷ n°497.

⁴⁴⁸ n°770, note au ministre du 17 octobre 1910. Pour l'année 1908, sa notation est la suivante : « Sous-intendant capable et méritant. ».

⁴⁴⁹ *La France militaire*, 1^{er} février 1895, « Les notes des officiers ».

⁴⁵⁰ Frédéric de L'Harpe, *Remarques sur les facteurs de l'avancement des chefs militaires*, Paris Imhaus et Chapelot, 1912, p.6.

Colonel Thomas, *La vie d'un soldat, impressions et souvenirs de 1844 à 1903*, Saint Raphael Chailan, 1903.

Général Messimy, *Considérations générales sur l'organisation de l'armée*, Paris Lavauzelle, 1907.

⁴⁵¹ Général Loyre, *Etude sur l'avancement des officiers français*, Paris Berger-Levrault, 1888.

⁴⁵² Henri Baraude, *L'armée en 1900, ce qu'elle devrait être*, Paris Chapelot, 1899.

⁴⁵³ *Avenir militaire*, 21 février 1873.

⁴⁵⁴ *Avenir militaire*, 16 février 1883.

⁴⁵⁵ Henri Baraude, *L'avancement*, Paris Chapelot, 1909.

⁴⁵⁶ Commandant de Chabannes, *Des inspections générales*, Paris Tanera, 1874.

⁴⁵⁷ *Revue de Paris*, mars-avril 1905, « L'avancement des officiers », p.361.

⁴⁵⁸ *Revue de Paris*, juillet-août 1909, « L'avancement des officiers », p.637.

⁴⁵⁹ Lieutenant Robert Nanteuil, *L'armée permanente. La grande suspecte*, Paris A. Michel, 1906.

⁴⁶⁰ Général Cherfils, *Pour l'armée*, Paris Berger-Levrault, 1913. L'auteur écrit sans nuances : « elles ne représentent plus que des appréciations châtrées, d'une insignifiante banalité, auxquelles on ne peut accorder aucune valeur de renseignements. Il serait infiniment plus sage de supprimer ces écritures sans utilité et sans but. ».

⁴⁶¹ n°1028, notation de 1907.

les notes qu'il a depuis quatre ans. Il est en de même pour le lieutenant Taupenas⁴⁶² qui subit un ajournement de proposition en raison de notes fâcheuses. Le colonel du lieutenant Guérin⁴⁶³ déplore que des questions secondaires, sans préciser lesquelles, ait retardé son avancement. Le lieutenant Souillard⁴⁶⁴ a l'intention de démissionner et sa manière de servir s'en ressent à un point tel que son colonel n'y va pas par quatre chemins pour la qualifier. Mais trop déloges peuvent gâter le comportement de l'officier et lui faire perdre un peu l'esprit militaire comme le relève le chef de corps du lieutenant Péria⁴⁶⁵.

Des officiers contestent leurs notations comme le capitaine trésorier Hette⁴⁶⁶ du 5^{ème} régiment d'infanterie colonial, dont la démarche occupe une part importante de son dossier. L'officier s'appuie sur la lettre ministérielle du 15 mars 1907⁴⁶⁷. Son chef de corps écrit qu'il n'ignore pas l'existence de la lettre et lui reproche une lenteur dans le paiement des factures, il rappelle un passage du rapport du contrôleur de Boysson dans lequel il est reproché à l'officier d'avoir surtout travaillé pour lui quand il préparait le concours d'entrée dans le corps de contrôle.

Mais en dehors de toutes ces considérations, l'important est d'examiner l'influence des notations dans les évolutions de carrières. Cependant, les appréciations dans l'arme comportent un très grand nombre de critères⁴⁶⁸ eux-mêmes utilisés selon un nombre de fréquences parfois très élevé. En conséquence, nous n'examinons que les critères qui comportent des réserves sur la manière de servir⁴⁶⁹, qui, pour les grades de sous-lieutenant et de lieutenant, figurent dans quatre cents dossiers, nous devons donc faire des choix en nous limitant aux durées les plus longues et les plus courtes, et en ne citant que des exemples.

⁴⁶² n°1007, notation de 1898.

⁴⁶³ n°1106, notation de 1908.

⁴⁶⁴ n°795, notation de 1880 où on relève : «...il sert avec nonchalance et sans goût, il est très paresseux et assiste aux exercices comme une momie... ».

⁴⁶⁵ n°1027, notation de 1897.

⁴⁶⁶ n°1044, note de la direction des troupes coloniales du 7 juin 1909, lettre du chef de corps au ministre du 30 juin 1909.

⁴⁶⁷ Nous n'avons pas trouvé trace de ce texte, qui doit peut-être reprendre des dispositions de la circulaire de 1905.

⁴⁶⁸ Les notations comportent 493 critères qui vont couvrir les domaines suivants :

- conditions d'exercice du métier,
- qualités foncières,
- avenir,
- emplois administratifs,
- physique et santé,
- connaissances particulières,
- emplois tenus,
- mutations,
- avancement,
- qualificatifs de l'officier (par exemple « bon»),
- vie privée.

⁴⁶⁹ Voir annexe n°99.

Pour le grade de sous-lieutenant, la durée de service la plus longue relevée est de neuf ans, elle concerne Ricard⁴⁷⁰ Cornil⁴⁷¹, Vican⁴⁷², et Bœuf⁴⁷³. Pour les trois premiers les appréciations de leurs supérieurs semblent justifier la lenteur de leur avancement. Ricard est jugé impropre au service actif, indiscipliné, susceptible de bien servir, manquant de vigueur, d'un mauvais caractère ombrageux, d'une santé fragile, et d'une physionomie ingrate. Cornil passe pour avoir une instruction militaire et professionnelle insuffisante, être prétentieux et sujet au découragement. Vican s'est montré insuffisant au cours de manœuvres, il manque d'initiative et de tournure militaire. Mais le seul reproche fait à Bœuf est relatif à sa santé. La durée de grade la plus courte relevée est de deux ans pour quatre-vingt-deux sous-lieutenants. Le défaut mis en évidence peut porter sur un point qui ne met pas en cause la future manière de servir, comme la tenue pour Cartier⁴⁷⁴, la physionomie pour Gendre⁴⁷⁵, la maladresse pour Adrian⁴⁷⁶, la mélancolie pour Cesmat⁴⁷⁷, et le défaut de jeunesse comme la légèreté de caractère pour Bertrand⁴⁷⁸. Il peut aussi porter sur la santé comme pour Roux⁴⁷⁹, dont la faiblesse est souvent temporaire. Il peut aussi se référer à un trait de caractère qui peut fragiliser la nécessaire assurance d'un officier de troupe comme la timidité pour Tellier⁴⁸⁰, l'excès de modestie comme pour Lacourt⁴⁸¹, ou le manque d'aplomb comme pour Bonnefous⁴⁸². Le défaut peut également résulter de la réserve émise par le notateur sur l'avenir de l'officier ; comme nous l'avons vu plus haut, la réussite du noté dépend alors d'un changement dans son comportement, comme Litschfousse⁴⁸³ qui fera bien avec plus d'expérience, ou Aubouy⁴⁸⁴ qui est appelé à devenir un bon officier s'il est dirigé. Dans certains cas, le colonel aborde de nombreux aspects de l'attitude du sous-lieutenant, comme pour Bonnefous⁴⁸⁵ qui est insuffisant dans sa voix de commandement, dans la pratique du cheval, et dans l'instruction pratique, et qui est indolent, manque d'aplomb, timide et a une mauvaise vue. Mais le chef de corps peut aussi souligner un problème de commandement, fondement même de la fonction d'officier, comme celui de Touray⁴⁸⁶, cette réserve peut s'accompagner d'une mauvaise attitude devant la troupe comme pour Blondel⁴⁸⁷.

470 n°451.

471 n°941.

472 n°1023.

473 n°1024.

474 n°648.

475 n°977.

476 n°1064.

477 n°1016.

478 n°1069.

479 n°1002, ainsi que Dublanchy (n°1004) et Martin Antoine (n°1012).

480 n°953, ainsi que Brun (n°980), Pontarly (n°997), Cazères (n°1026), Laccassagne (n°1096), Plos (n°1115).

481 n°1021.

482 n°977, ainsi que Bretel (n°1053).

483 n°947.

484 n°1122.

485 n°977.

486 n°901, ainsi que Grogard (n°1013).

487 n°852, ainsi que Jauffret (n°970), Carbonel (n°998), Delpière de Cardaillac (n°1063), Nègre (n°1126).

Pour le grade de grade de lieutenant, les durées les plus longues vont de douze à quatorze ans; elles concernent quarante-deux officiers. Le moins chanceux, avec quatorze ans de grade, est Claudon⁴⁸⁸ pour lequel le chef de corps invoque des motifs essentiellement d'ordre médical. Douze officiers doivent attendre treize ans. Pour trois d'entre eux, Pinoir⁴⁸⁹, Cornet⁴⁹⁰ et Mingalon⁴⁹¹, la mention est peu explicite car elle n'évoque que le problème du retard d'avancement, ou elle est assez laconique comme Berthet⁴⁹² qui séjourne à l'hôpital, et Pantalacci qui est susceptible. Pour les sept autres l'appréciation est plus précise et plus développée. Il est reproché un manque d'entrain à Bourguet⁴⁹³, Coulet⁴⁹⁴ et Janot⁴⁹⁵, ce défaut s'accompagne de découragement pour le premier, d'un désordre dans la vie privée pour le second, et d'une tendance à la rêverie et à la timidité pour le troisième. Pour Dherse⁴⁹⁶, les défaillances portent surtout sur le caractère et la santé. Pour les quatre autres, comme Perrin⁴⁹⁷, qui est déclaré indolent, manquant de méthode, indécis, d'un caractère léger, et n'ayant pas le feu sacré, les réserves dans le comportement s'appuient sur une faible aptitude au commandement. Vingt-huit lieutenants doivent attendre douze ans. Pour Fargeon⁴⁹⁸, Parlange⁴⁹⁹ et Constant⁵⁰⁰, il n'est fait référence qu'à la lenteur de leur avancement. La faible aptitude au commandement est expressément évoquée pour Chambard⁵⁰¹ et Clémenson⁵⁰². Pour certains, c'est au minimum le peu d'aptitude au métier d'officier de troupe qui transparaît au travers des critères, comme Latour⁵⁰³ qui ne s'est pas bien comporté pendant des manœuvres, qui est indolent, timide et n'a pas de tournure militaire, comme d'autres lieutenants⁵⁰⁴. Pour d'autres, c'est la santé qui est au premier plan comme pour Grognard⁵⁰⁵ dont l'infirmité le rend impropre au service actif, comme

⁴⁸⁸ n°1102, il est impatient pour son avancement, il fait un séjour à l'hôpital, et bénéficie d'un congé de convalescence.

⁴⁸⁹ n°1071, attente avancement.

⁴⁹⁰ n°1081, retard avancement, attente avancement.

⁴⁹¹ n°1098, capitaine à l'ancienneté, attente avancement, découragement.

⁴⁹² n°1113.

⁴⁹³ n°1104.

⁴⁹⁴ n°1075.

⁴⁹⁵ n°1111.

⁴⁹⁶ n°1035, problème de pratique du cheval, manque de mesure, susceptible et ombrageux, non-activité pour infirmité temporaire, santé en voie de guérison.

⁴⁹⁷ n°1125, ainsi que Petit (n°1128) et Réquier (n°1136) qui ont également une mauvaise attitude devant la troupe. Pour Petit, le chef de corps est intarissable, et évoque le peu d'aptitude à la fonction d'officier de troupe, la vie privée et la santé. Pour Nègre (n°1126), le colonel précise cette inaptitude en indiquant un manque de jugement, un manque d'aplomb et une indécision.

⁴⁹⁸ n°1001.

⁴⁹⁹ n°1073.

⁵⁰⁰ n°1112.

⁵⁰¹ n°1083, accompagnée de l'inaptitude au métier et le caractère difficile.

⁵⁰² n°1088, accompagnée de l'inaptitude au métier, le manque d'entrain et du souci du détail, la naïveté, le manque de jugement et le caractère impulsif.

⁵⁰³ n°1019.

⁵⁰⁴ Langlois (n°1020) ne connaît pas suffisamment le métier, est indolent, indécis, et n'a pas le feu sacré ; Zaigue (n°1028) est indolent, indécis, et médiocre ; Delpière de Cardaillac (n°1063) a plus d'aptitude pour l'administration et son caractère est peu militaire ; Esquirol (n°1108) est ordinaire.

⁵⁰⁵ n°1013, il manifeste aussi peu de souci du détail et manque d'expérience et d'instruction.

d'autres officiers⁵⁰⁶. Pour Perrot⁵⁰⁷, qui est faible en équitation, manque de coup d'œil, et a un caractère difficile, il s'agit d'insuffisances dans la manière d'être, comme d'autres officiers⁵⁰⁸. Enfin Bernardin⁵⁰⁹, en plus de ses défauts, a un avenir incertain. Les durées les plus courtes vont de un à quatre ans. Les lieutenants de La Grandière⁵¹⁰ et Thoumazou⁵¹¹ n'attendent qu'un an à la suite de la guerre de 1870, mais alors que le premier n'est apprécié que comme porté au plaisir, le second a beaucoup plus de défauts car il manque d'instruction pratique et de maîtrise dans l'instruction, il n'a pas de souci du détail, il est indolent, entêté, et il est susceptible de bien servir. Le lieutenant Bresson⁵¹² ne met que deux ans avant de passer capitaine, il est noté comme manquant d'expérience et timide. Vingt-quatre officiers mettent trois ans, et trente et un quatre ans. En se limitant aux critères relatifs à l'aptitude au commandement ou à l'exercice des fonctions d'officier de troupe, dans les officiers qui mettent trois ans, nous relevons trois lieutenants qui ont un problème de commandement, pour Blaise⁵¹³ et Duhamel⁵¹⁴, ce n'est que la faiblesse de la voix qui est relevée, mais pour Saléta⁵¹⁵ et surtout Pitois⁵¹⁶, les chefs de corps précisent sans ambages cette inaptitude ; quatre autres officiers conviendraient mieux en état-major⁵¹⁷. Parmi les officiers qui mettent quatre ans, nous trouvons trois lieutenants faibles dans le commandement, pour Sérand⁵¹⁸, le colonel ne fait que relever ce défaut, mais pour Endres⁵¹⁹ et surtout Pézeril⁵²⁰, qui manifestement n'a rien à faire dans un corps de troupe,

⁵⁰⁶ Jouandon (n°1052) est aussi timide et a une physionomie ingrate ; Canac (1078) rencontre aussi des problèmes dans la pratique du cheval, il manque d'expérience et de fréquentation du monde et ne brille pas en escrime ; Desrayaux (n°1127) doit aussi travailler plus ; Lefort (1032) qui est aussi faible en équitation, manque de calme et de jugement, a un caractère difficile, a des problèmes de relation et n'a pas fait un bon mariage ; Dufour(n°1052) a aussi besoin d'être stimulé, peut bien servir, a un caractère un peu léger, est impulsif et porté au plaisir.

⁵⁰⁷ n°1031, ainsi que Lefort (n°1032) qui est faible en équitation.

⁵⁰⁸ Bertrand (n°1069) est nerveux, manque d'ordre, a un excès d'amour propre et un caractère léger, est exubérant et ombrageux, a une vie privée désordonnée ; Divoux (1066) est timide ; Nicolle (n°1084) manque d'entrain et d'initiative ; Delhumeau (1132) est nerveux, fera bien avec plus d'expérience et s'il est dirigé, a le caractère léger.

⁵⁰⁹ n°1038, il a besoin d'être stimulé, est indiscipliné, manque de caractère et de mesure, est exubérant et ombrageux, manque d'éducation, a une physionomie ingrate et a des relations difficiles avec ses camarades.

⁵¹⁰ n°421.

⁵¹¹ n°458.

⁵¹² n°382.

⁵¹³ n°913.

⁵¹⁴ n°762.

⁵¹⁵ n°472, manque de commandement, accompagné d'un manque de labeur et d'une valeur ordinaire.

⁵¹⁶ n°713, faiblesse dans le commandement et dans la voix, mauvaise tenue devant la troupe, officier de peloton insuffisant qui convient mieux en état-major.

⁵¹⁷ Tastavin (n°377), Enjalbert (n°385) qui est aussi négligeant dans ses devoirs, Ventre (n°594), Bresson (n°382).

⁵¹⁸ n°392.

⁵¹⁹ n°528, manque de commandement, mais aussi manque d'aplomb et une insuffisance dans la connaissance du métier.

⁵²⁰ n°269, faiblesse dans le commandement, mais aussi mauvaise manière de servir, peu de goût pour le métier, plus d'aptitude pour l'administration, impropre au service actif, indiscipliné etc.

les chefs de corps enfoncent le clou. D'autres officiers conviennent mieux en état-major comme Padovani⁵²¹, ou manquent de tournure militaire comme Mouret⁵²², Cartier⁵²³, et Siré⁵²⁴.

Ainsi l'incidence de la notation est très variable. Le point caractéristique à noter est qu'une défaillance dans le commandement, qui constitue pourtant le cœur de métier d'un officier de troupe, peut être associée à une durée de grade de lieutenant qui peut varier de trois à treize ans, alors que le grade de capitaine est si important pour la suite de la carrière.

Les notations dans l'arme d'origine présentent d'autres caractéristiques qu'il est utile de présenter. Elles peuvent varier d'un notateur à un autre, comme pour le capitaine Boulo⁵²⁵, son nouveau chef de corps trouve qu'il a été noté avec beaucoup d'indulgence et écrit qu'il sera noté après avoir été étudié d'une façon moins superficielle. Le colonel peut décider de ne pas suivre l'opinion d'un capitaine qui a été noté par un de ses subordonnés, comme celui du lieutenant Dano⁵²⁶ qui ne partage pas l'opinion trop flatteuse de son commandant de compagnie. De la même façon, il peut choisir de ne pas confirmer l'appréciation du précédent chef de corps, comme c'est le cas pour le lieutenant Janot⁵²⁷ qui est noté en 1898 comme manquant parfois un peu d'entrain, cette appréciation est jugée un peu sévère par son nouveau chef de corps. La notation peut être aussi la confirmation des prévisions du précédent colonel comme pour le capitaine Meunier⁵²⁸ en 1907. Elle peut également confirmer un défaut au début de l'appréciation et indiquer sa correction dans la suite du commentaire comme pour le capitaine Prangé⁵²⁹ en 1898, qui a un caractère un peu léger mais qui s'est mis sérieusement à l'œuvre pour terminer un travail. Elle peut aussi parfois se contredire, ainsi, par exemple, le colonel du lieutenant Petit⁵³⁰ écrit en 1899 que cet officier : « a de l'autorité et du commandement », mais cinq années plus tard, en 1904, le supérieur souligne : « il laisse l'impression d'une certaine gêne dans le commandement ». Dans de nombreuses appréciations, enfin, le noté vient d'arriver et le chef de corps réserve son appréciation comme c'est le cas pour le sous-lieutenant Du Garreau de La Méchenie⁵³¹ en 1892 ainsi que d'autres officiers⁵³².

⁵²¹ n°446.

⁵²² n°510, qui d'après les appréciations vit dans son monde hors du milieu militaire.

⁵²³ n°648, qui de plus a une faible constitution et bégaye.

⁵²⁴ n°880, qui de plus est un faible officier de troupe qui n'a pas de caractère militaire, qui ne se comporte pas bien pendant les manœuvres et qui a une mauvaise tenue.

⁵²⁵ n°726, notation de 1884.

⁵²⁶ n°810, notation de 1890.

⁵²⁷ n°1111, notation de 1899.

⁵²⁸ n°995.

⁵²⁹ n°872.

⁵³⁰ n°1128.

⁵³¹ n°1067.

⁵³² Lieutenant Dano (n°810), notation de 1889 ; sous-lieutenant Endres (n°528), notation de 1872 ; lieutenant Latour (n°1019), notation de 1895 ; sous-lieutenant Maury (n°1095), notation de 1898 ; sous-lieutenant Nicolle (n°1084), notation de 1895 ; lieutenant Schuster (n°531), notation de 1874.

Il est donc nécessaire d'examiner les autres facteurs de l'avancement que sont les mises en évidence d'actions favorables ou défavorables pour l'officier et qui se concrétisent dans les félicitations⁵³³ ou les punitions.

2. La mise en évidence d'actions favorables ou défavorables pour l'officier

Pour exploiter les félicitations et les punitions, la meilleure source est le rapport particulier ou le relevé qui détaille le comportement mis à l'honneur ou sanctionné. Mais dans de nombreux dossiers nous devons nous contenter de l'évocation de ces événements dans les états de service ou les notations.

Dans cent quatre-vingt-cinq dossiers, nous relevons au total deux cent quatre-vingt-onze mentions de félicitations⁵³⁴, parmi lesquelles vingt-neuf font référence à la manière de servir (soit 10%), quinze aux manoeuvres (soit 5,2%), quinze aux guerres ou aux campagnes (soit 5,2%), cent neuf à des études (soit 37,4%), trent-quatre à des stages (soit 11,7%), et quatre-vingt-neuf à des missions particulières (soit 30,5%). Les officiers sont donc surtout félicités pour des travaux d'études ou des missions particulières. Il est intéressant de détailler l'objet de la manière de servir et de ces missions. Pour la manière de servir, les bons services sont relevés treize fois pour des emplois administratifs, trois fois comme professeur en école, trois fois pour des participations aux conseils de guerre, et dix fois pour des fonctions régimentaires autres qu'administratives. Pour les missions particulières, nous trouvons huit actions individuelles de sauvetage, quarante-quatre travaux topographiques, sept participations aux écoles régimentaires, treize bons résultats aux fonctions de l'emploi d'officier, trois collaborations aux cours régimentaires de préparation aux écoles, cinq recherches demandées par la hiérarchie, sept conférences, une participation à un examen pour les écoles militaires, et une collaboration aux écoles d'instruction.

Dans la manière de servir de servir, c'est la bonne tenue d'emploi administratif qui est le plus souvent évoquée, et, notamment, dans la fonction d'officier d'armement, comme nous l'avons expliqué plus haut. Dans l'exécution d'un emploi régimentaire donnant lieu à l'encadrement de la troupe, nous ne trouvons que les dossiers des lieutenants de Montmahou⁵³⁵, Mingalon⁵³⁶, et Alibert⁵³⁷. Dans les missions particulières, ce sont les travaux topographiques et de révision de la carte qui sont

⁵³³ Par souci de simplification, nous employons volontairement le terme de « félicitations » pour désigner également d'autres appellations comme « les inscriptions au bulletin officiel », « les citations » et « les témoignages de satisfaction ».

⁵³⁴ Voir annexe n°100.

⁵³⁵ n°874, présente brillamment le peloton d'instruction à l'inspection générale (notation de 1892).

⁵³⁶ n°1098, lettre de félicitations du général commandant le 4^{ème} corps d'armée pour son concours au peloton des officiers de réserve (notation de 1908).

⁵³⁷ n°1123, lettre de reconnaissance du chef du corps de novembre 1907 (états de service), dans un passage de la notation de 1907, le colonel décrit l'officier, notamment, en ces termes : « Se détache de la moyenne des officiers de son grade. A du coup d'œil, de la décision, de l'énergie, apte aux missions les plus diverses. Mérite d'arriver. »

le plus souvent cités. Les actions individuelles de sauvetage⁵³⁸ sont presque aussi souvent soulignées que le bon comportement dans une des fonctions dans l'emploi tenu, comme de bons travaux de construction⁵³⁹ ou une bonne collaboration à une commission d'études⁵⁴⁰, mais deux fois seulement pour une mission d'encadrement de la troupe comme le lieutenant Cazères⁵⁴¹ qui se comporte bien à l'occasion d'un accident alors qu'il est chef de poste et le lieutenant Mingalon⁵⁴² qui se distingue dans la conduite de son peloton.

Les punitions représentent⁵⁴³ des moments majeurs, car elles suivent l'officier tout au long de sa carrière, au travers de son dossier du personnel, et peuvent entrer dans les paramètres utilisés au moment des choix pour les promotions. Avec les intendants nous disposons d'un éventail de cent soixante-quatorze situations disciplinaires, qui vont des observations, pour les fautes les plus faibles, au blâme pour les manquements les plus graves⁵⁴⁴, comme pour félicitations, nous ne faisons pas de distinction en fonction de la nature de la sanction, cette dernière n'a pu être relevée dans trois dossiers. Sans envisager toutes les situations, et en ne faisant que citer quelques exemples, il est intéressant de confronter les durées de service entre les grades de sous-lieutenant et de capitaine, et les sanctions reçues⁵⁴⁵. Biard⁵⁴⁶ ne reçoit que des observations, comme Brasart⁵⁴⁷ avec en plus quatre jours d'arrêts simples, mais ces deux officiers attendant onze ans pour passer capitaines. Mais, pour cette même durée de service, nous trouvons des officiers frappés de sanctions plus graves comme Bilco⁵⁴⁸ (soixante jours d'arrêts de rigueur) Boulo⁵⁴⁹, (cinquante-quatre jours d'arrêts simples), Coulet⁵⁵⁰ (quarante jours d'arrêts simples), et aussi des officiers punis beaucoup moins lourdement comme Gaillard⁵⁵¹ (un jour d'arrêt simple), Bertrand⁵⁵² (deux jours d'arrêts simples), et Guillain⁵⁵³ (un jour

⁵³⁸ Conduite au cours d'un incendie pour le sous-lieutenant Sicard (n°43), témoignage de satisfaction du 22 août 1822) ; action à l'occasion d'une épidémie de choléra pour le sous-lieutenant Gigon (n°470), lettre de félicitations du 9 avril 1866 ; lieutenant Hamilton (n°751), lettre de félicitations du 17 janvier 1885, comportement au cours de l'inondation de la ville de Toulouse (n°729) ; citation le 6 juillet 1875 à l'ordre du 17^{ième} corps d'armée, sauvetage d'un puisatier pour le lieutenant Rimbert (n°897) ; citation à l'ordre du 20 juillet 1899 à l'ordre du 6^{ième} corps d'armée pour le lieutenant Corberand (n°931), notation de 1900 et le lieutenant Patart (n°964), notation de 1900 ; sauvetage d'indigènes menacés par un débordement de la Medjerdah à Utique les 11 et 12 février 1906 pour le lieutenant Hermann (n°1059), notation de 1906.

⁵³⁹ Par exemple, le lieutenant Durosoy (n°806) qui reçoit le 27 septembre 1888 une lettre de remerciements du commandant d'un détachement pour des travaux sur une redoute.

⁵⁴⁰ Par exemple, le lieutenant Fabre (1091) qui reçoit une lettre de félicitations du général commandant la division pour sa participation à une commission chargée de l'étude de la défense nord de Tunis, notation de 1898.

⁵⁴¹ n°1026, cité le 3 février 1897, notation de 1897.

⁵⁴² n°1098, lettre de félicitations du général commandant le 4^{ième} corps d'armée, notation de 1908.

⁵⁴³ Voir annexe n°101.

⁵⁴⁴ Dans l'ordre croissant de gravité : observations, réprimande, arrêts simples, arrêts de rigueur, blâme, retrait d'emploi.

⁵⁴⁵ Il faut ici aussi relativiser les constats, car des pièces probantes peuvent manquer dans les dossiers.

⁵⁴⁶ n°813.

⁵⁴⁷ n°796.

⁵⁴⁸ n°335.

⁵⁴⁹ n°726.

⁵⁵⁰ n°1075.

⁵⁵¹ n°792.

⁵⁵² n°832.

⁵⁵³ n°919.

d'arrêt simple). Pour les durées de service supérieures à onze ans, nous relevons les deux officiers blâmés, Favin-Lévêque⁵⁵⁴ et Dette⁵⁵⁵, qui mettent respectivement douze et treize ans, pour de nombreux jours d'arrêts simples, Babou⁵⁵⁶ (quinze ans de service), et Siré⁵⁵⁷, pour un cumul de trente-deux jours d'arrêts simples et de quinze jours d'arrêts de rigueur (treize ans de service). Mais des officiers peuvent attendre aussi longtemps et même parfois plus alors qu'ils ne sont que faiblement sanctionnés, comme Gazounaud⁵⁵⁸ qui met quatorze ans pour passer capitaine alors qu'il n'accuse qu'un seul jour d'arrêt simple, et Dherse⁵⁵⁹ et Claudon⁵⁶⁰ qui mettent quinze ans pour deux jours d'arrêts simples.

D'autres circonstances peuvent avoir une influence sur l'avancement.

3. Les facteurs extérieurs aux notations

La situation la plus pénalisante est la mauvaise santé qui peut conduire l'officier à être placé en non-activité pour infirmité temporaire, ce qui peut le contraindre à un éloignement, parfois prolongé, du service. Ainsi, le lieutenant Grandclément⁵⁶¹ est dans cette position d'octobre 1885 à décembre 1887, ce qui représente plus de deux ans d'interruption de service. L'état de santé du capitaine Chenot⁵⁶² réclame des soins qui sont parfois peu compatibles avec le service actif. Le lieutenant Péria⁵⁶³ a pris le dessus et sert très bien, mais sa santé a donné lieu à quelques restrictions dans de belles notes.

L'officier peut aussi se trouver dans des situations qui le desservent comme le capitaine Fargeon qui rencontre des problèmes pour faire face aux mutineries des 19 et 20 juin 1907 au 17^{ième} régiment d'infanterie (voir plus haut)⁵⁶⁴. Le colonel du lieutenant Schuster ne peut pas proposer son subordonné pour l'avancement parce qu'il n'a pas paru au corps au moment du travail d'inspection⁵⁶⁵. Le lieutenant Travers ne demande pas à subir les examens pour l'avancement ce qui a empêché son colonel de le proposer de nouveau pour le choix⁵⁶⁶. Cependant l'officier, comme le sous-lieutenant Haremboure⁵⁶⁷, ne peut s'en prendre qu'à lui-même, car il a échoué à ses examens professionnels.

⁵⁵⁴ n°917.
⁵⁵⁵ n°1067.
⁵⁵⁶ n°989.
⁵⁵⁷ n°1045.
⁵⁵⁸ n°894.
⁵⁵⁹ n°1035.
⁵⁶⁰ n°1102.
⁵⁶¹ n°863, notation de 1898.
⁵⁶² n°791, notation de 1894.
⁵⁶³ n°1027, notation de 1903.
⁵⁶⁴ p.64.
⁵⁶⁵ n°531, notation de 1874.
⁵⁶⁶ n°828, notation de 1894.
⁵⁶⁷ n°906, notation de 1890.

L'affectation de l'officier peut constituer aussi un handicap, comme c'est le cas pour le lieutenant Trousselle⁵⁶⁸ qui trouve en arrivant au régiment des lieutenants qui ont la même ancienneté que lui, mais qui servent au corps depuis plus longtemps que lui. De même pour le sous-lieutenant Kunstler⁵⁶⁹, en raison de la situation exceptionnelle du régiment (le chef de corps ne donne pas plus de précision à ce sujet), ne peut réussir comme ses camarades de Saint-Cyr qui ont toujours été classés après lui. Le physique peu avantageux des lieutenants Rouchon-Mazerat⁵⁷⁰ et Dano⁵⁷¹, ou les apparences peu brillantes, comme celles du lieutenant Nadaud⁵⁷², peuvent également faire de mauvaises impressions.

L'âge entraîne des retards de carrière difficilement rattrapables en raison des conditions de l'avancement. Ce handicap frappe le lieutenant Lafond⁵⁷³, le lieutenant Bonnet issu du rang⁵⁷⁴, le sous-lieutenant de La Grandière entré à l'école militaire assez tard⁵⁷⁵, les lieutenants Garnier⁵⁷⁶ et Madon⁵⁷⁷ entrés tard à l'Ecole Polytechnique. Il en est de même pour Saint-Cyr pour le lieutenant Cornet⁵⁷⁸. Quant au lieutenant Godin, il est entré un peu tard en service⁵⁷⁹. Le chef de corps du lieutenant Lafond⁵⁸⁰ souligne ce handicap de l'âge pour mettre un bémol aux perspectives de carrière de son subordonné malgré ses qualités.

A l'inverse, les campagnes ont souvent un effet bénéfique. La guerre de 1870, quand l'avancement n'est pas remis en cause par la commission de révision des grades, profite à des sous-lieutenants qui passent lieutenants en moins d'un an comme de Toucheboeuf-Beaumont⁵⁸¹, ou après un an de grade seulement comme pour les sous-lieutenants Guerchin⁵⁸², Coppey⁵⁸³, Richalet⁵⁸⁴, Chaumont⁵⁸⁵, et Poncelet⁵⁸⁶. La guerre permet également à des lieutenants d'atteindre plus

⁵⁶⁸ n°963, notation de 1901.

⁵⁶⁹ n°701, notation de 1877.

⁵⁷⁰ n°807, sa notation de 1893 mentionne : «...c'est plutôt le physique qui pêche et qui indispose les amateurs de beaux militaires. ».

⁵⁷¹ n°810, dans la notation de 1890, son chef de corps détaille ce problème du physique en écrivant : «...il n'a pas ces qualités brillantes extérieures qui séduisent à première vue et qui ne sont pas à dédaigner dans une profession comme la nôtre, toute de commandement. ».

⁵⁷² n°1039, notation de 1905.

⁵⁷³ n°859, notation de 1896.

⁵⁷⁴ n°984, notation de 1903 où le colonel écrit : « ...d'une famille humble, il s'est fait lui-même...Mais par suite de circonstances qui l'ont empêché de faire des études suivies, il n'a pu parvenir au grade d'officier qu'à l'âge de 26 ans. C'est ce qui explique le retard de sa carrière, il est âgé de 36 ans et n'est pas prêt d'être nommé capitaine...».

⁵⁷⁵ n°421, notation de 1867.

⁵⁷⁶ n°784, notations de 1882, 1887, 1891. Il entre à l'âge de 24 ans.

⁵⁷⁷ 763, notations de 1885 et 1889.

⁵⁷⁸ n°1081, notation de 1899 et de 1901 où le colonel demande un avancement au choix pour rattraper le retard

⁵⁷⁹ n°973, notation de 1896.

⁵⁸⁰ 859, extrait de la notation de 1896 : « ...Officier très consciencieux, très zélé, était très apprécié comme officier de troupe, a également toutes les qualités voulues pour remplir parfaitement ses fonctions actuelles. Malheureusement en raison de son âge a un avenir limité...».

⁵⁸¹ n°523, sous-lieutenant en août 1870, lieutenant en novembre 1870.

⁵⁸² n°573.

⁵⁸³ n°575.

⁵⁸⁴ n°679.

⁵⁸⁵ n°690.

⁵⁸⁶ n°674.

rapidement le grade de capitaine. Les lieutenants Favre-Tavernier⁵⁸⁷, Descubes de Lascaux⁵⁸⁸, et Dussutour⁵⁸⁹, mettent moins d'un an. Les lieutenants de La Ville⁵⁹⁰, de La Grandière⁵⁹¹, Carrière⁵⁹², Ricard⁵⁹³, de Rangot⁵⁹⁴, Clerc⁵⁹⁵, Thoumazou⁵⁹⁶, Hué⁵⁹⁷, Guillaume⁵⁹⁸, et Bruyère⁵⁹⁹, ne mettent qu'un an. Mais à l'inverse la carrière du lieutenant Coppens de Norlandt⁶⁰⁰ est retardée par la guerre alors que beaucoup de camarades de promotion sont déjà capitaines, sans que l'on puisse en trouver la cause dans son dossier. Le sous-lieutenant Fidelle est inscrit d'office au tableau d'avancement pour des services exceptionnels rendus au Tonkin⁶⁰¹. Cette influence des campagnes est soulignée par le chef de corps du lieutenant Maximilien⁶⁰². Le lieutenant Alibert s'est bien comporté pendant des combats, il est proposé pour une inscription d'office au tableau d'avancement, néanmoins il devra attendre⁶⁰³.

Des travaux particuliers donnent l'occasion à des officiers de se faire remarquer par leur hiérarchie. Ainsi le lieutenant Vincent est mis d'office au tableau d'avancement pour une invention⁶⁰⁴, ainsi que le lieutenant Trémerel⁶⁰⁵ pour la publication d'un ouvrage.

Mais en plus de leur manière de servir, ce sont les appuis reçus qui peuvent favoriser l'avancement des officiers.

4. Les appuis à l'avancement

Les plus fréquents sont ceux qui proviennent des chefs de corps et que nous trouvons dans de nombreux dossiers, et plus particulièrement au moment du passage au grade de capitaine qu'il faut atteindre le plus rapidement possible pour devenir officier supérieur. En effet, sur quatre cent sept mentions, quarante-neuf sont relevées au grade de sous-lieutenant, trois cent vingt-quatre au grade de

587 n°427, lieutenant en janvier 1870, capitaine en octobre 1870.

588 n°504, lieutenant en juillet 1870, capitaine en octobre 1870.

589 n°598, lieutenant en octobre 1870, capitaine en décembre 1870.

590 n°420.

591 n°421.

592 n°424.

593 n°451.

594 n°452.

595 n°457.

596 n°458.

597 n°553.

598 n°597.

599 n°740.

600 n°586, notations de 1875 et 1876.

601 n°808, notations de 1886, 1892 et 1893.

602 n°1011, extrait de la notation de 1899 : «...il lui eut fallu une guerre ou une campagne pour le mettre en lumière et lui faire oublier les lenteurs de l'avancement.».

603 n°1123, notation de 1908.

604 n°1086, décision du 17 février 1900 pour l'invention d'une machine à découper le pain de guerre.

605 n°944, lettre du directeur de l'École d'administration militaire du 21 avril 1895 pour récompenser le travail de rédaction d'un aide mémoire de l'officier d'administration des subsistances.

lieutenant⁶⁰⁶, et trente-quatre au grade de capitaine. Lorsque la mention d'appui intervient au grade de capitaine, le supérieur ne fait pas un bilan du retard pour pousser son subordonné à l'exception des capitaines Delpière de Cardaillac⁶⁰⁷ et Garnier⁶⁰⁸. Cependant comme l'ont montré les résultats obtenus dans l'avancement, de nombreuses propositions n'aboutissent pas, malgré les efforts des chefs de corps qui renouvellent leurs appuis tous les ans comme le souligne le colonel du lieutenant Cesmat⁶⁰⁹. Mais parfois, comme pour le lieutenant Laurent⁶¹⁰, la proposition peut échouer par suite d'une mesure d'ensemble conjoncturelle appliquée à des officiers d'égale ancienneté.

Les autres appuis proviennent d'origines très diverses. Ils sont formulés soit par une autorité hiérarchique comme pour les lieutenants Attane⁶¹¹, Galbaud-Dufort⁶¹² ou Lorriot⁶¹³, soit par un parlementaire comme pour le lieutenant Cesmat⁶¹⁴. L'intervention peut provenir d'un ministère différent de celui de la guerre, comme pour le capitaine Taquain⁶¹⁵ qui est signalé par le ministre des finances et celui des travaux publics, le lieutenant Martin⁶¹⁶ par le ministre des colonies, le capitaine Lefrançois⁶¹⁷ par le ministre des affaires étrangères, et le lieutenant Le Borgne de La Tour⁶¹⁸ par le gouverneur général de l'Algérie. Une autorité religieuse peut également intervenir comme pour le lieutenant Lonclas qui reçoit l'appui du cardinal de la Faye⁶¹⁹. Les généraux ont également à cœur de soutenir leurs officiers d'ordonnance, comme le fait le général de La Soupiole en faveur du lieutenant Chaumet⁶²⁰, ou le général Maudhy au profit du lieutenant Bonnaventure⁶²¹. Certains dossiers

⁶⁰⁶ Par exemples, le supérieur du lieutenant Du Garreau de La Méchenie (n°1067) écrit en 1905 : «...méritera de rattraper le temps perdu dans le grade de lieutenant qu'il aurait pu franchir plus vite. », celui du lieutenant Appert (n°671) écrit en 1880 et 1882 : «...longtemps dans les grades de sous-lieutenant et de lieutenant. », ou celui du lieutenant Adam (n°757) qui écrit en 1889 : «...il est regrettable à voir un officier de pareille valeur végéter dans les grades inférieurs. ».

⁶⁰⁷ n°1063, notation de 1903 où le colonel écrit : « Il n'a pas été récompensé suivant ses mérites jusqu'à ce jour, tout milite en sa faveur pour lui faire regagner le temps perdu. ».

⁶⁰⁸ n°784, dans la notation de 1887, son chef de corps précise « ...S'est engagé pour entrer à l'école polytechnique, digne d'être avantagé afin de rattraper le temps perdu... ».

⁶⁰⁹ n°1016, extrait de la notation de 1904 : « N'a pas réussi malgré les efforts de son chef de corps. ».

⁶¹⁰ n°802, notation de 1892.

⁶¹¹ n°1050, note de la direction de l'artillerie qui signale que cinq officiers, plus jeunes que le lieutenant Attane, sont déjà capitaines.

⁶¹² n°59, extrait d'un mémoire de proposition pour capitaine du 12 août 1837 : «...affecté dans un régiment qui compte six lieutenants tous plus anciens que lui de grade de sous-lieutenant, plusieurs d'entre eux étaient sortis de Saint-Cyr un an après lui. Cinq des lieutenants l'ont devancé au grade de capitaine, la plupart à l'ancienneté. ».

⁶¹³ n°955, dans sa lettre du 6 octobre 1899, le ministre demande au général commandant le 9^{ème} corps d'armée les raisons qui ont fait écarter l'officier du tableau d'avancement. Dans sa lettre du 9 octobre 1899, le général répond que l'officier n'a obtenu que trois voix à la commission de classement et il écrit notamment : «...malheureusement il est entré tard dans la carrière, il aura au 31 décembre prochain 36 ans et 9 mois et peut-être est-ce pour cela qu'il n'a pas obtenu un plus grand nombre de voix. ».

⁶¹⁴ n°1016, son beau père envoie à un député une lettre le 24 septembre 1903, transmise par le parlementaire au ministre le 25 septembre 1903.

⁶¹⁵ n°322, lettres du 10 février et du 29 novembre 1859.

⁶¹⁶ n°1025, lettre du 20 juin 1907.

⁶¹⁷ n°351, lettre du 16 avril 1850.

⁶¹⁸ n°216, extrait de la dépêche du 15 juillet 1849.

⁶¹⁹ n°32, lettre du 8 octobre 1827.

⁶²⁰ n°698, lettre du 24 janvier 1881.

⁶²¹ n°315, lettre du 23 août 1858.

contiennent un grand nombre de pièces de recommandation comme celui du lieutenant Lefébure⁶²² qui en comporte une dizaine; cet officier est enlevé, dans le rapport au ministre du 16 décembre 1820, de la liste des officiers à promouvoir par suite de la conspiration de la 1^{ière} légion de la Seine. Cependant, l'appui, qui peut s'avérer le plus efficace, est celui qui fait l'objet d'un rapport au ministre pour récompenser de bons services, comme c'est le cas pour le lieutenant Bernard⁶²³ qui bénéficie d'une inscription d'office au tableau d'avancement pour un avancement exceptionnel, ou le lieutenant Laage⁶²⁴ qui sert au cabinet du sous-secrétaire d'état à la guerre. Dans certains dossiers, comme celui du lieutenant Rémy⁶²⁵, le ministre ne prend pas franchement position et demande que l'on examine avec bienveillance les titres présentés pour l'avancement.

Le grade de capitaine, constituant une période charnière pour la plupart de ces officiers, c'est à ce stade de la carrière que les appréciations constituent un élément important pour le choix de la stratégie de carrière que font les officiers, et cette option conduit ceux que nous étudions à entrer dans l'intendance.

IV Les appréciations au grade de capitaine

Comme pour les autres grades, elles comprennent la mise en évidence d'actions favorables ou défavorables (félicitations et sanctions) et les notations.

1. La mise en évidence d'actions favorables ou défavorables

Les félicitations⁶²⁶

Nous trouvons des félicitations dans quatre-vingt-six dossiers. Parmi les cent douze mentions, nous en trouvons huit pour la manière de servir (soit 7,1%), quatorze pour les manœuvres (soit 12,5%), treize pour les guerres ou les campagnes (soit 11,7%), trente pour des études (soit 26,8%), huit pour des stages (soit 7,1%), et trente-neuf pour des missions particulières (soit 34,8%). Comme pour les sous-lieutenants et les lieutenants, les félicitations font surtout référence aux travaux d'études que produit l'officier ou à des missions particulières.

Il est intéressant de détailler le contenu de la manière de servir et des missions particulières. Pour la manière de servir, la tenue d'un emploi administratif est évoquée trois fois, l'emploi de

⁶²² n°25, huit lettres de recommandation en provenance du comité de la cavalerie entre 1820 et 1828, et les rapports au ministre du 11 décembre 1826 et du 3 septembre 1827.

⁶²³ n°712, rapport au ministre du 5 novembre 1883 qui relève que l'officier n'a pas hésité à consacrer une partie de ses nuits à des travaux particuliers qui se sont ajoutés à son service habituel, mais le ministre répond que son ancienneté est insuffisante, dans le second rapport du 10 septembre 1885, il obtient satisfaction.

⁶²⁴ n°753, décision du ministre du 15 mai 1887 pour une inscription d'office au tableau d'avancement.

⁶²⁵ n°742, note du ministre du 17 janvier 1887.

⁶²⁶ Voir annexe n°102.

professeur en école deux fois, et l'exercice d'un emploi régimentaire autre qu'administratif trois fois. Pour les missions particulières, trois mentions font référence à des actions individuelles de sauvetage, treize à des travaux topographiques, huit à la participation aux écoles régimentaires, douze à la fonction dans l'emploi, une seule à la participation aux examens pour les écoles militaires, et deux pour la collaboration aux écoles d'instruction. Le capitaine Bernardin⁶²⁷ est le seul des trois officiers félicités pour l'exécution d'un emploi régimentaire, autre qu'administratif, en tant que commandement d'unité. Les deux autres le sont pour des emplois techniques, le capitaine Bertrand⁶²⁸ est remarqué pour des travaux d'infrastructure, et le capitaine Martineau⁶²⁹ se distingue dans la réfection de la mobilisation. Dans les missions particulières, nous trouvons encore des capitaines félicités pour des actions de sauvetage⁶³⁰. Quand le bon exercice d'une fonction dans l'emploi est relevé, il ne concerne jamais le commandement de la troupe, il a plutôt pour objet, soit la participation à des travaux au sein d'organismes centraux de l'arme d'appartenance⁶³¹, soit une mission d'enseignement⁶³² ou d'organisation d'exercices⁶³³, soit la participation à une commission chargée d'organiser la défense d'un secteur⁶³⁴, soit des travaux d'infrastructure⁶³⁵, soit des travaux sur les chemins de fer⁶³⁶, soit une mission technique⁶³⁷, soit l'aménagement d'un lieu de stockage⁶³⁸.

Les sanctions⁶³⁹

Elles apparaissent dans les états de service de vingt-quatre dossiers. Une, de nature inconnue, est mentionnée dans la notation d'Hagron⁶⁴⁰. Six officiers ont déjà été punis avant de passer

⁶²⁷ n°1038, il reçoit des félicitations du général commandant la brigade pour la belle tenue de sa compagnie (notation de 1908 dans laquelle le chef de corps écrit : « Excellent commandant de compagnie sous tous les rapports. Commande, administre et instruit très bien son unité. Vigoureux, énergique et bienveillant... »).

⁶²⁸ n°1069, il reçoit, le 6 décembre 1913, un témoignage de satisfaction du résident général de la France au Maroc Lyautey pour les travaux d'aménagement de la piste Mogador-Saffi.

⁶²⁹ n°1101, il est félicité par le général commandant l'artillerie (notation de 1909).

⁶³⁰ Duche (n°117), est félicité pour son intervention au cours d'une épidémie de choléra, Bauduin (n°221) est cité le 7 août 1860 pour son bon comportement à l'occasion de l'incendie du parc à fourrages de Bône, Méry (n°226) reçoit un témoignage de satisfaction le 5 octobre 1854 pour avoir sauvé un puisatier à Bourges.

⁶³¹ Donop (n°15) reçoit quatre lettres de félicitations : le 26 juin 1833 pour sa participation aux inspections, le 31 octobre 1833 pour un travail à la direction du personnel, le 10 mai 1835 et le 13 avril 1837 comme secrétaire du comité technique.

⁶³² Grellet (n°592) reçoit un témoignage de satisfaction pour l'enseignement de l'escrime et de la gymnastique aux équipages de la flotte.

⁶³³ Goudal (n°875) félicité par le directeur de l'école d'instruction de l'école d'artillerie de Toulouse.

⁶³⁴ Finel (n°765), reçoit un témoignage de satisfaction du général de corps d'armée.

⁶³⁵ Loiseau (n°876) reçoit un témoignage de satisfaction le 25 septembre 1900 pour des travaux sur le tunnel du Parpaillon.

⁶³⁶ Pierrot (n°911) reçoit un témoignage de satisfaction pour travaux sur les chemins de fer de Konakry au Niger et il est félicité pour des travaux sur les chemins de fer en Guinée, notations de 1901 et 1902 ; Martin (n°1107) reçoit une lettre de félicitations du ministre des colonies le 3 août 1908 pour une mission d'étude du chemin de fer de Chies-Kayes.

⁶³⁷ Baffie (n°849) reçoit un témoignage de satisfaction le 13 octobre 1890 pour une liaison par télégraphie entre la Corse et le continent, Magnaschi (n°1132) voit son projet d'électrification de l'arsenal approuvé par le ministre.

⁶³⁸ Fournier (n°1131) reçoit une lettre de félicitations le 3 novembre 1910 pour la création d'un jardin botanique au parc à fourrages de Vaugirard.

⁶³⁹ Voir annexe n°103.

⁶⁴⁰ n°520.

capitaines⁶⁴¹. La plupart des punitions sont classées dans la catégorie des arrêts simples, dont le nombre jours, que nous avons pu relever, va de deux⁶⁴² à vingt-trois⁶⁴³. Nous ne disposons que d'une sanction plus légère, la réprimande donnée à Bassignot⁶⁴⁴, et de trois sanctions plus graves, les jours d'arrêts de rigueur infligés à Wolf⁶⁴⁵ et à Billet⁶⁴⁶, et le retrait d'emploi dont est l'objet Boulo pour acte grave d'insubordination. Plusieurs autres mauvais comportements dans le service sont relevés, et notamment les reproches faits à Fargeon et à Laurent pour leur attitude lors de la mutinerie du 17^{ème} régiment d'infanterie⁶⁴⁷, ces deux officiers ont vraisemblablement été sanctionnés, mais d'une façon que nous n'avons pas trouvée dans les dossiers.

Il est intéressant d'examiner la manière dont les chefs de corps utilisent les sanctions dans les notations. Plusieurs situations peuvent se présenter. Ils peuvent en faire expressément référence comme pour Boulo⁶⁴⁸, d'Everlange de Bellevue⁶⁴⁹, Fargeon et Laurent⁶⁵⁰. Ils peuvent aussi rédiger leurs appréciations de façon à émettre une réserve dans le comportement du capitaine qui rappelle le motif de la sanction qu'il a reçue, comme pour Babou⁶⁵¹, Billet⁶⁵², Chaumet⁶⁵³, Granet⁶⁵⁴, Hette⁶⁵⁵, et

⁶⁴¹ Voir annexe 101 : Hagron (n°520), Vallée (n°545), Pollachi (n°665), Prioux (n°676), Chaumet (n°698), Boulo (n°726).

⁶⁴² Par exemple Gardarein (n°599) sanctionné, le 25 avril 1872, pour avoir blâmé une punition infligée et se trouver dans le logement d'un officier puni.

⁶⁴³ Trémerel (n°944) sanctionné une première fois de 8 jours, le 27 septembre 1899, pour avoir toléré, à la manutention de Nevers, une pratique proscrite qui a été à l'origine d'incendie à la boulangerie, et une seconde fois de 15 jours, le 12 novembre 1903, pour avoir modifié de sa propre autorité les ordres donnés en expédiant sur Bourges les avoines de 1902 au titre d'avoine de 1901.

⁶⁴⁴ n°242, reçoit une lettre de réprimande, le 4 septembre 1854, suite aux résultats de l'inspection générale qui relève une négligence dans la manière de servir.

⁶⁴⁵ n°42, puni de 6 jours, le 23 janvier 1839, pour s'être présenté sur la place d'armes sans épaulette et sans arme à 5 heures de l'après-midi.

⁶⁴⁶ n°536, puni de 30 jours pour négligence prolongée dans l'observation de ses devoirs de commandant de compagnie, ce qui a occasionné des réclamations de ses soldats et la condamnation de son sergent-major par le conseil de guerre.

⁶⁴⁷ Evènements déjà évoqués plus haut, p.64.

⁶⁴⁸ n°726, ses sanctions occupent une grande part des notations des années 1885, 1887, et 1888, cette dernière détaille les circonstances qui ont conduit à sa mise en non-activité par retrait d'emploi.

⁶⁴⁹ n°994, en 1906, son colonel écrit : « ...a manqué de zèle, de soin et d'ordre. J'ai dû le punir... ».

⁶⁵⁰ n°1001, et n°1058, pour ces deux officiers, le chef de corps reprend la décision ministérielle du 6 novembre 1909 déjà citée plus haut. Pour Laurent, le chef de corps, pour atténuer la responsabilité, écrit en 1908 : « Avait pris le commandement de sa compagnie quatre jours seulement, lors des évènements du 20 juin sur lesquels son influence devait être nulle malgré son énergie et son dévouement même si, étant prévenu, il avait pu accourir à temps au moment de leur explosion... ».

⁶⁵¹ n°989, il sanctionné en 1901 pour ne pas avoir fait la visite à son supérieur avant son départ. Dans la notation de la même année, il est écrit : « ...ses qualités sont malheureusement gâtées par une légèreté de caractère ... ».

⁶⁵² n°536, le colonel écrit : « ...s'est montré très insouciant de ses devoirs de commandant de compagnie... ».

⁶⁵³ n°698, sanctionné le 8 janvier 1885 de 4 jours d'arrêts simples pour avoir laissé faire une recommandation en sa faveur par une personne étrangère à l'armée. Le colonel écrit : « ...J'ai le regret de constater en outre une certaine prétention et un manque de tact et de jugement... ».

⁶⁵⁴ n°619, sanctionné à trois reprises de jours d'arrêts simples pour des négligences dans le fonctionnement administratif de son unité (4 jours pour négligence dans les perceptions et les écritures de sa compagnie, 2 jours pour des perceptions indues de café, 2 jours pour une absence de livrets individuels d'hommes de sa compagnie). Son chef de corps fait ressortir ces manquements dans ses appréciations de 1876 où il souligne : « Il serait désirable qu'il portât une attention plus soutenue aux détails de la comptabilité de la compagnie... », et, dans celles de 1878, où il écrit : « ...Ne donne pas aux détails d'intérieur et d'administration de sa compagnie toute l'attention désirable... ».

⁶⁵⁵ n°1044, puni, le 3 mai 1906, de 2 jours d'arrêts simples pour avoir négligé d'envoyer en temps opportun au dépôt des pièces intéressant un sous-officier et a été cause par ce fait que ce dernier a dû s'embarquer sans toucher les allocations

Trémerel⁶⁵⁶. Dans d'autres dossiers, le notateur ne mentionne pas de réserve dans la manière de servir comme pour Rimet qui est cependant sanctionné de douze jours d'arrêts simples⁶⁵⁷. Six capitaines, Vallée⁶⁵⁸, Gardarein⁶⁵⁹, Granet⁶⁶⁰, Baffie⁶⁶¹, Fargeon, et Laurent⁶⁶², sont à la fois félicités et sanctionnés.

2. Les notations⁶⁶³

Comme pour les autres grades de l'arme d'origine, les notations peuvent être regroupées en dix-neuf grands domaines, dont sept d'entre eux, les appréciations sur les notes, l'avancement obtenu, les connaissances autres que militaires, les fonctions particulières, les mouvements (par exemple les mutations, l'intention d'entrée à l'école de guerre ou l'accès à cette école), les fonctions administratives, et la vie privée, ont déjà été abordés plus haut. Ces domaines sont eux-mêmes subdivisés en critères, qui, pour les deux cent dix capitaines pour lesquels nous disposons des notations, sont au nombre deux cent un. La fréquence totale des critères est de 7530. Ici aussi nous devons donc limiter le champ de l'analyse en n'abordant que les fréquences défavorables, et en choisissant de porter un coup de projecteur particulier sur les aptitudes à exercer les fonctions d'officier de troupe. La proportion des critères en fonction des domaines est la suivante :

auxquelles il avait droit. En 1906, le colonel relève qu'il aurait dû : « ...apporter moins de retard qu'il ne l'a fait dans le règlement de ses écritures. ». Le commentaire continue en 1907 avec la mention : « ...il a négligé certains détails de son service de trésorier et a motivé des critiques de la part des contrôleurs... ».

⁶⁵⁶ n°944, voir plus haut pour la sanction. Son supérieur fait une allusion à son comportement en 1899 où il écrit : « ...un peu convaincu de sa valeur et ne se pliant pas toujours assez facilement à la direction. ».

⁶⁵⁷ n°885, puni en 1898 de 4 jours pour avoir conduit sa compagnie au tir d'application, la majorité des hommes ayant le sac vide, et de 9 jours en 1899 pour avoir laissé revenir seule sa compagnie. En 1898, le chef de corps n'émet aucune réserve dans son appréciation et souligne qu'il : « Continue à apporter la même ponctualité dans l'administration de sa compagnie... ». En 1899, il ne fait référence qu'à ses moyens intellectuels en affirmant que : « ...L'esprit chez lui n'est pas suffisamment précis noie ou ce qu'il pense ou ce qu'il dit dans des phrases sans fin... ».

⁶⁵⁸ n°545, puni le 2 juillet 1876 de 4 jours d'arrêts simples pour avoir mal répondu à son chef de bataillon, et félicité le 30 septembre 1876 pour la façon dont il a suivi les cours à l'Ecole du génie de Versailles.

⁶⁵⁹ n°599, puni le 25 avril 1872 de 2 jours d'arrêts simples (voir plus haut), et félicité en 1875 pour ses résultats aux écoles régimentaires et reçoit en 1875 un témoignage de satisfaction du commandant du 2^{ème} corps d'armée pour son travail lors des reconnaissances de brigade (notations).

⁶⁶⁰ n°619, puni de 8 jours d'arrêts simples (voir plus haut), et cité à l'ordre du 16^{ème} corps d'armée le 8 avril 1879 pour ses résultats au cours de manœuvres et félicité pour des travaux d'études le 27 juin 1882 et en 1880 (notations).

⁶⁶¹ n°849, puni le 8 juillet 1888 pour avoir fait monter sans autorisation un officier dans la nacelle d'un ballon, et félicité en 1887 pour un mémoire sur le service de l'aérostation aux armées, et le 13 octobre 1890 pour une mission technique (voir plus haut).

⁶⁶² Les deux capitaines sont sanctionnés pour leur attitude au cours d'une mutinerie (voir plus haut) ; Fargeon (n°1001) reçoit, le 28 septembre 1907, une lettre de félicitations du ministre de l'instruction publique pour des études ; Laurent (n°1058) reçoit un témoignage de satisfaction, le 26 mai 1912, du général commandant les troupes chéelifiennes pour son action au cours de la campagne.

⁶⁶³ Voir annexes 104 et 105.

Tableau n°20

Fréquences des critères de notations relatifs aux fonctions d'officier de troupe

Domaines	Maîtrise métier	Opérations militaires	Commandement	Exécution métier	Atouts/ handicaps	Esprit/ Attitude militaires
Total	1130	277	416	2014	787	206
Réserves	38	17	26	88	80	81
%	3,3	6,1	6,2	4,3	10,1	39,3
Domaines	Qualités foncières	Caractère	Relations	Avenir	Qualificatifs de l'officier	Physique
Total	995	109	335	373	527	369
Réserves	23	20	49	61	10	70
%	2,3	18,3	14,6	16,3	1,9	19

La proportion la plus forte de mentions avec réserves est relative à l'esprit et l'attitude militaires, puis viennent le physique, le caractère, les projections sur l'avenir, les relations, les opérations militaires et le commandement, les atouts et handicaps. Les fonctions d'officier (comme la maîtrise du métier, l'exécution du métier, les qualités foncières, les qualificatifs de l'officier) comportent le moins d'appréciations réservées.

Dans chaque domaine, en se limitant aux trois critères les plus nombreux, la différence entre les mentions favorables et défavorables mérite d'être notée. Pour la maîtrise du métier, les trois critères qui comportent le plus de fréquences sont l'instruction (deux cent quarante-quatre), la connaissance du métier (deux cent vingt-trois), et la capacité (cent vingt). Le premier contient dix allusions défavorables, comme pour Monnier⁶⁶⁴ qui est encore peu au courant du service des travaux (notation de 1877), ainsi que pour neuf autres capitaines⁶⁶⁵. Le second contient quatre appréciations défavorables, comme pour Pariset⁶⁶⁶ qui a une instruction ordinaire (notation de 1842) ainsi que trois autres officiers⁶⁶⁷. Le troisième contient trois notations défavorables comme pour Frédault⁶⁶⁸ qui a une capacité moyenne, ainsi que deux autres capitaines⁶⁶⁹.

Dans les opérations militaires, les quatre critères qui comportent le plus de fréquences sont les manœuvres (cent dix-sept), l'aptitude à faire campagne (quatre-vingt-quinze), le service en campagne (trente et une), et le coup d'œil et le sens tactique (trente et une). Le premier contient huit allusions défavorables comme pour Génin⁶⁷⁰ qui ne peut faire manœuvrer un bataillon, ainsi que sept

⁶⁶⁴ n°565.

⁶⁶⁵ Poncelet (n°674) pour les fonctions d'adjudant-major, notation de 1879 ; Prioux (n°676), notation de 1878, et Perrin (n°718), notation de 1866, pour le métier en général ; Prangé (n°872) pour les fonctions dans une chefferie notation de 1898 ; Siré (n°880) qui a besoin de se former, notation de 1899 ; Poulo (n°929) qui est encore inexpérimenté, notation de 1901 ; Clément (n°932) qui ne connaît pas l'art des constructions, notation de 1900 ; Laccassagne (n°1096), notation de 1907, et Venturini (n°767), notation de 1891, qui sont peu au courant du service des travaux.

⁶⁶⁶ n°6.

⁶⁶⁷ Baron Lage (n°106), Douchez (n°729), Jehlen (n°847) dont l'instruction est assez bonne.

⁶⁶⁸ n°708.

⁶⁶⁹ Pariset (n°6) d'une capacité ordinaire, notation de 1842 ; Monnier (n°565) d'une capacité peu avancée, notation de 1878.

⁶⁷⁰ n°215.

autres officiers⁶⁷¹. Le second et le troisième n'ont pas d'appréciations défavorables. Le quatrième compte cinq notations défavorables comme pour Chareyre⁶⁷² qui manque de coup d'œil sur le terrain, ainsi que quatre autres capitaines⁶⁷³.

Pour l'exécution du métier, les trois critères qui comportent le plus de fréquences sont le zèle (trois cent vingt-sept), le travail (deux cent soixante-quatre), et l'activité (cent quatre vingt-une). Le premier contient dix-huit appréciations défavorables comme Hagron⁶⁷⁴ qui n'est pas animé d'un grand zèle pour ses fonctions, ainsi que dix-sept autres officiers⁶⁷⁵. Le second contient trois allusions défavorables comme Billet⁶⁷⁶ qui est paresseux, ainsi que deux autres capitaines⁶⁷⁷. Le troisième contient trois notations défavorables comme Schuster qui peut faire bien avec plus d'activité, ainsi que deux autres officiers⁶⁷⁸.

Dans les atouts ou handicaps, les trois critères qui comportent le plus de fréquences sont l'éducation (cent vingt-quatre), le jugement (quatre-vingt-douze), et la méthode (soixante-sept). Le premier compte trois appréciations défavorables comme Rollin⁶⁷⁹ dont l'éducation est ordinaire, ainsi que deux autres officiers⁶⁸⁰. Le second comporte quatre allusions défavorables comme Jau⁶⁸¹ qui ne possède pas encore le jugement que donnent l'âge et l'expérience, ainsi que trois autres capitaines⁶⁸². Le troisième contient deux notations défavorables comme de Montmahou⁶⁸³ qui paraît manquer un peu de méthode, ainsi que Delhumeau⁶⁸⁴ qui n'obtient pas les résultats attendus, malgré son zèle, en raison du manque de méthode.

⁶⁷¹ Joffroy (n°445) a besoin de s'exercer aux évolutions, notation de 1872 ; Dufour (n°497) manque d'habitude et de pratique dans les manœuvres, notation de 1875 ; Lalande (n°845) ne sait pas suffisamment animer et enlever sa compagnie, notation de 1894 ; Haremboure (n°916) paraît encore manquer d'assurance sur le terrain, notation de 1900 ; Condaminas (n°939) a eu une défaillance pendant des manœuvres, notation de 1902 ; Cosse (n°943) a beaucoup à apprendre sur les exercices du service en campagne, notation de 1904 ; Boures (n°1097) a besoin de se perfectionner pour la manœuvre, notation de 1911.

⁶⁷² n°853.

⁶⁷³ Bernardin (n°1038), notation de 1909 ; Desrayaux (n°1127), notation de 1910 et Condaminas (939), notation de 1902, manquent de coup d'œil sur le terrain ; Réquier (n°1136) a besoin de développer son sens tactique, notation de 1911.

⁶⁷⁴ n°520.

⁶⁷⁵ Schuster (n°531), Billet (n°536), Donin de Rosière (n°569), Poncelet (674), Bertrand (n°746), Venturini (n°767), Prange (n°872), Siré (n°880), Joannes (n°927), Poulot (n°929), Clément (n°932), Cornil (n°940), Cosse (n°943), Babou (n°989), d'Everlange de Bellevue (n°994), Taupenas (n°1007), Maximilien (n°1011).

⁶⁷⁶ n°536.

⁶⁷⁷ Vacherie (n°649) est assez laborieux, notation de 1880 ; Poncelet (n°674) serait le plus brillant officier de son régiment s'il n'était le plus paresseux, notation de 1880.

⁶⁷⁸ Billet (n°536) paraît montrer plus d'activité dans le service, notation de 1878 ; Poulot (n°929) ne fait pas preuve de beaucoup d'activité, notation de 1902.

⁶⁷⁹ n°777.

⁶⁸⁰ Lombard (n°782) manque d'éducation comme officier d'ordonnance, notation de 1892 ; Jehlen (n°847) a une assez bonne éducation, notation de 1895.

⁶⁸¹ n°588.

⁶⁸² Chaumet (n°698), notation de 1885 ; Boulo (n°726) semble dépourvu de jugement et de maturité de jugement faussé par le souvenir d'un passé, notation de 1888 ; Gauthier (n°905) a un jugement peu sûr, notation de 1896.

⁶⁸³ n°873, notation 1899.

⁶⁸⁴ n°1132, notation de 1912.

Pour les qualités foncières, les trois critères qui comportent le plus de fréquences sont l'intelligence (trois cent quatre-vingt-dix-neuf), le sérieux (cent seize), et la distinction (cent cinq). Le premier compte quatre allusions défavorables comme Douchez⁶⁸⁵ qui est d'une intelligence ordinaire, ainsi que trois autres officiers⁶⁸⁶. Le second ne comporte aucune appréciation défavorable. Le troisième contient deux notations défavorables comme Dufour⁶⁸⁷ et Coppens de Norlandt⁶⁸⁸ qui sont assez distingués (comme pour d'autres critères, le terme « assez » est employé pour nuancer l'appréciation).

Pour le caractère, les trois critères qui comportent le plus de fréquences sont la difficulté (quatre-vingt), l'honorabilité (dix-neuf), et la légèreté (six). Le premier compte quatorze allusions défavorables, comme de Ruffi de Pontavez⁶⁸⁹ qui, en raison, de son caractère, a du mal à sympathiser avec ses camarades, ainsi que treize autres officiers⁶⁹⁰. Le second ne contient aucune appréciation défavorable. Le troisième en comporte six, comme Vallée⁶⁹¹ qui est encore jeune de caractère, ainsi cinq autres capitaines⁶⁹².

Dans le domaine des relations, les trois critères qui comportent le plus de fréquences sont la modestie ou prétention (cinquante-six), le tact (quarante-quatre), et la bienveillance ou la conciliation (trente-quatre). Le premier contient neuf allusions défavorables, comme Bouche qui a un peu trop d'amour propre et de présomption, ce qui lui fait du tort vis-à-vis de ses camarades, ainsi que huit autres officiers⁶⁹³. Le second compte quatre appréciations défavorables, comme Jovenet⁶⁹⁴ dont le manque de tact est relevé à plusieurs reprises, ainsi que trois autres capitaines⁶⁹⁵.

Dans les projections sur l'avenir, les trois critères qui comportent le plus de fréquences sont les perspectives (cent vingt-six), la capacité à devenir un bon professeur ou conférencier (cinquante-cinq), et l'aptitude au grade supérieur (quarante-trois). Le premier compte trois allusions défavorables

⁶⁸⁵ n°729, notation de 1886.

⁶⁸⁶ Risser (n°781), notation de 1891, et Rimet (n°885), notation de 1897, sont d'une intelligence ordinaire; Clément (n°932) n'est pas très intelligent, notation de 1900.

⁶⁸⁷ n°497, notation de 1874.

⁶⁸⁸ n°586, notation de 1880.

⁶⁸⁹ n°379, notation de 1869.

⁶⁹⁰ Guillebert de Govin (n°485), Pesch (n°584), Lostie de Kerhor (n°632), Frédault (n°708), Boulo (n°726), Marulaz (n°727), Paulin (n°747), Rollin (n°777), Lalande (n°845), Gauthier (n°905), Péria (n°1027), Pégaz-Blanc (n°1076), Martineau (n°1101).

⁶⁹¹ n°545, notations de 1878 et 1879.

⁶⁹² Sardou (n°768) a de l'amour propre mais est d'un caractère léger (notation de 1891), Delacarte (n°798) dont le caractère a quelque chose d'enfantin (notation de 1894), Desclais (n°837) dont les préoccupations d'homme du monde l'emportent en lui sur les obligations du service (notation de 1897), Lalande (n°845) a le caractère un peu léger (notation de 1893), Babou (n°989) dont les qualités sont gâtées par une légèreté de caractère qui n'a pu être atténuée par des observations.

⁶⁹³ Bineau (n°375) est un peu présomptueux, notation de 1865; Castaing (n°408), notation de 1868, et Darolles (n°481), notation de 1874, sont suffisants ; Vallée (n°545), notation de 1878 et Chaumet (n°698), notation de 1885, ont des manières ou allures prétentieuses ; Marulaz (n°727) est peu modeste, notation de 1888; Lévy (n°812) a un peu plus de prétention que d'avenir, notation de 1894; Trémerel (n°944) est un peu vaincu de sa valeur, notation de 1899.

⁶⁹⁴ n°941, notations de 1895, 1897, et 1899.

⁶⁹⁵ Vallée (n°545), notation de 1879 ; Jau (n°588) ne possède pas encore le tact que donne l'expérience, notation de 1880; Chaumet (n°698), notation de 1885.

comme Génin⁶⁹⁶ qui ne réussirait pas dans l'armée, ainsi que deux autres officiers⁶⁹⁷. Le second, avec Caille⁶⁹⁸, ne contient qu'une seule appréciation défavorable, il est écrit que ce capitaine a besoin d'acquérir l'habitude de professer. Le troisième ne comporte aucune notation défavorable. Mais, il convient de souligner qu'en émettant des réserves sur l'avenir ou sur une qualité militaire majeure, le chef de corps peut se permettre de douter de la capacité de l'officier à occuper le grade supérieur sans avoir besoin de mentionner expressément l'inaptitude. Cependant certains supérieurs n'hésitent pas à faire des projections très prometteuses sur l'avenir comme celui du capitaine Allier⁶⁹⁹ qui considère que son subordonné fera un bon chef de corps, et même celui de Marulaz⁷⁰⁰ qui affirme que l'officier a l'étoffe d'un chef de corps alors qu'il n'est que dans sa deuxième année de notation de lieutenant. Sans aller aussi loin dans les perspectives de carrière, certains colonels évoquent un très bon parcours au grade de capitaine comme celui de Grellet⁷⁰¹ qui estime que l'officier a les éléments indiqués pour pouvoir prétendre à une brillante carrière militaire ainsi que ceux de trois autres officiers⁷⁰², ou au grade de lieutenant, comme le chef de corps de François⁷⁰³ qui considère que son subordonné possède toutes les qualités pour obtenir un avenir brillant ainsi que les supérieurs de sept autres officiers⁷⁰⁴. L'allusion est même faite au grade de sous-lieutenant, comme c'est le cas pour le colonel de Delteil⁷⁰⁵ qui estime que son subordonné lui paraît apte à fournir une brillante carrière ainsi que les chefs de corps de trois autres officiers⁷⁰⁶.

Pour les qualificatifs d'officier, les trois critères qui comportent le plus de fréquences sont la qualité en général (deux cent quatre-vingt-dix), la valeur (soixante-deux), et les éloges (quarante-sept). Le seul critère défavorable est pour le second avec Darolles⁷⁰⁷ qui a peut-être plus de valeur apparente que réelle.

Dans le physique, les trois critères qui comportent le plus de fréquences sont la vigueur (cent quatre-vingt-douze), la santé (soixante-trois), et la tournure (vingt-quatre). Le premier ne compte aucun élément défavorable mais il doit être rapproché de la santé. Le second contient trente-huit appréciations défavorables, comme Croiset⁷⁰⁸ qui n'a pas une santé des plus robustes, ainsi que trente-

⁶⁹⁶ n°215, notation de 1853.

⁶⁹⁷ Chapel (n°247) en raison de sa santé, s'est fait attacher à un dépôt de recrutement, notation de 1853 ; Macquin (n°390) qui peut encore et paraît avoir de l'avenir, notations de 1866 et 1868.

⁶⁹⁸ n°384, notation de 1866.

⁶⁹⁹ n°431, notation de 1862.

⁷⁰⁰ n°727, notation de 1882.

⁷⁰¹ n°592, notation de 1873.

⁷⁰² Trémerel (n°944), Lemoine (n°974), Berruyer (n°1118).

⁷⁰³ n°370, notation de 1865.

⁷⁰⁴ Derdos (n°760), Gay (n°764), Venturini (n°767), Blondel (n°852), Augier (n°1018), Péria (n°1027), Goehring (n°1077).

⁷⁰⁵ n°825, notation de 1885.

⁷⁰⁶ Bœuf (n°1024), Siré (n°1045), Reynaud (n°1065).

⁷⁰⁷ n°481, notation de 1873.

⁷⁰⁸ n°160, notation de 1848.

sept autres officiers. Le troisième comporte six allusions défavorables, comme Mouret⁷⁰⁹ qui a une tournure ordinaire, ainsi que cinq autres capitaines⁷¹⁰.

L'aptitude aux fonctions d'officier de troupe mérite une attention particulière car elle constitue le fondement de la mission des officiers au sein de leurs unités. Pour l'apprécier, nous devons examiner les domaines de notation que sont le commandement, l'esprit ou l'attitude militaire, et le qualificatif d'homme de troupe.

Le domaine du commandement comprend six critères qui sont l'aptitude avec cent treize fréquences, le commandement d'une compagnie (deux cent trente), la voix de commandement (cinq), l'attitude devant la troupe (huit), l'administration d'une compagnie (quarante-neuf), et l'aplomb (onze).

L'aptitude au commandement comporte quinze appréciations défavorables, comme pour Colombani⁷¹¹ qui commande assez bien, ainsi que d'autres officiers⁷¹². Les insuffisances dans le commandement d'une compagnie comptent quatre allusions défavorables, comme pour Billet⁷¹³ qui ne montre pas assez d'énergie et s'est montré très insouciant de ses devoirs de commandant de compagnie, ainsi que trois autres capitaines⁷¹⁴. La voix de commandement contient trois notations défavorables, comme pour Corréard⁷¹⁵ qui a peu de voix et a besoin d'exercer sa poitrine, ainsi que d'autres officiers⁷¹⁶. L'attitude devant la troupe ne comporte qu'une fréquence défavorable, celle de Bresson⁷¹⁷ qui conserve difficilement son sang froid en présence des troupes. L'administration de la

⁷⁰⁹ n°510, notation de 1875.

⁷¹⁰ Cartier (n°648) a une tournure peu distinguée, notation de 1877; Générmont (n°719), notation de 1886; Masson (n°857), notation de 1898, et Rimet (n°885), notation de 1897, sont un peu lourds; de Montmahou (n°873) manque un peu d'extérieur, notation de 1898.

⁷¹¹ n°263, notation de 1852.

⁷¹² Saléta (n°472) est plus apte à faire des levers ou à diriger des constructions qu'à exercer un commandement, notation de 1874; Mouret (n°510) manque de l'habitude du commandement, notation de 1875; Donin de Rosière (n°569) est inapte à commander une troupe, notation de 1879; Granet (n°619) est insuffisamment pénétré des obligations et des nécessités du commandement, notation de 1878; Bourcin (n°788) a peu de commandement, notation de 1893; Delacarte (n°798) a besoin de prendre de l'expérience et l'habitude du commandement, notation de 1894; Bresson (n°831) manque un peu d'autorité, notation de 1887; Lalande (n°845) ne sait pas suffisamment animer et enlever sa compagnie, et commande de façon un peu trop méthodique et compassée, notations de 1894 et 1895; Dupin (n°850) manque de commandement, notation de 1898; Delobel (n°898) a encore besoin d'acquérir de l'expérience dans son commandement, notation de 1901; Haremboure (n°916) n'a pas acquis assez de sang froid par l'exercice du commandement, notation de 1901; Vinel (n°921) a besoin d'acquérir plus de commandement; Lantaires (n°938) est d'une nature lente, n'exerçant que peu d'action sur ses subordonnés, notation de 1902; Simonetti (n°957) ne fait pas preuve d'aptitudes bien marquées pour le commandement, notation de 1904.

⁷¹³ n°536, notation de 1877.

⁷¹⁴ Benoit (n°717) ne s'est pas suffisamment consacré à la direction de sa compagnie, notation de 1886; Bertrand (n°746) n'a pas acquis dans les fonctions de sous-lieutenant et de lieutenant les connaissances nécessaires pour exercer avec profit le commandement d'une compagnie et ne fera jamais qu'un commandant de compagnie ordinaire; Delacarte (n°798) n'a pas encore le savoir-faire d'un bon commandant de compagnie.

⁷¹⁵ n°55, notation de 1838.

⁷¹⁶ Colombani (n°263) a un ton de commandement un peu faible, notation de 1852; Kien (n°442) n'a pas toujours le ton désirable pour commander et diriger une compagnie, notation de 1870.

⁷¹⁷ n°831, notation de 1887.

compagnie compte deux allusions défavorables pour Granet⁷¹⁸ et Prioux⁷¹⁹ ; le premier ne porte pas une attention suffisante aux détails d'intérieur et d'administration de sa compagnie, le second ne surveille pas les menus détails de la tenue et de l'administration de sa compagnie. L'aplomb ne comporte qu'une appréciation défavorable, celle de Prioux⁷²⁰.

L'esprit ou l'attitude militaire comporte un plus grand nombre de critères. Le nombre de fréquences est de quinze pour l'apathie et l'indolence, quatre pour avoir plus de fond que de brillant, quatre-vingt-seize pour l'entrain, quarante-trois pour le caractère militaire, sept pour le feu sacré, treize pour la tournure militaire, quatorze pour avoir plus d'aptitude pour l'administration, trois pour convenir au travail de bureau, cinq pour être impropre au service actif, cinq pour convenir mieux en état-major, et une seule pour être plus apte au travail de cabinet. Pour l'apathie ou l'indolence, nous trouvons quinze appréciations défavorables comme celle d'Eudes⁷²¹ qui a de l'avenir à condition de secouer avec persistance une apathie un peu naturelle, ainsi que d'autres officiers⁷²². Quatre capitaines ont plus de fond que de brillant, comme Gauthier⁷²³ qui est sans éclat, et d'autres officiers⁷²⁴. Dix neuf notations mentionnent le manque d'entrain, comme pour Claude⁷²⁵ et d'autres officiers⁷²⁶. Neuf capitaines n'ont pas de caractère militaire, comme Darolles⁷²⁷ qui sert bien mais par devoir, avec peu d'esprit militaire, et d'autres officiers⁷²⁸. Poncelet⁷²⁹ et Souillard⁷³⁰ n'ont pas le feu sacré. Quatre officiers manquent de tournure militaire, comme Guéneau d'Aumont⁷³¹ et d'autres capitaines⁷³². Quatorze capitaines sont appréciés plus apte pour l'administration comme Pardeilha⁷³³ qui convient mieux aux fonctions administratives qu'au service actif, ou Guérin⁷³⁴ qui est plus administrateur que

⁷¹⁸ n°619, notations de 1876 et 1878.

⁷¹⁹ n°676, notation de 1880.

⁷²⁰ n°676, notation de 1879.

⁷²¹ n°365, notation de 1865.

⁷²² Sagey (n°492), Billet (n°536), Poncelet (n°674), Enos (n°688), Mangenot (n°695), Delacarte (n°798), Lalande (n°845), Jehlen (n°847), Gal (n°903), Clément (n°932), Lantaires (n°938), Cosse (n°943), Jauffret (n°970), Bœuf (n°1024).

⁷²³ n°571, notation de 1880.

⁷²⁴ Lafond (n°859) est un officier plus solide que brillant, notation de 1897 ; Raballet (n°965) est un officier modeste et laborieux, notation de 1904 ; Elzière (n°1033) est officier plus sérieux que brillant avec beaucoup de fond.

⁷²⁵ n°524, notation de 1877.

⁷²⁶ Benoit (n°717), Maratuech (n°829), Bertrand (n°832), Tastu (n°835), Piraud (n°836), Lalande (n°845), Drouot (n°867), Rimet (n°885), Vinel (n°921), Adam (n°926), Dadillon (n°933), Musso (n°937), Cosse (n°943), Maximilien (n°1011), Bernardin (n°1038), Nadaud (n°1039), Jabot (n°1055), Laurent (n°1057).

⁷²⁷ n°481, notation de 1874.

⁷²⁸ Mouret (n°510) est devenu plus militaire, notation de 1875 ; Endres (n°528) a peu d'aptitudes militaires, notation de 1878 ; Monnier (n°565) ne montre aucune qualité militaire, notation de 1878 ; Jau (n°588) a une aptitude militaire peu développée, notation de 1880 ; Souillard (n°795) manque d'esprit militaire, notation de 1893 ; Maratuech (n°829) a de belles qualités qu'il ne cherche pas à utiliser au profit du métier militaire, notation de 1895 ; Baffie (n°849) a des aptitudes mais pas pour le métier des armes proprement dit, notation de 1896 ; Siré (n°880) doit reprendre le dessus sur le plan du caractère, de la conduite militaire, et des dons naturels, notation de 1899.

⁷²⁹ n°674, notation de 1880.

⁷³⁰ n°795, notation de 1893.

⁷³¹ n°148, notation de 1847.

⁷³² Génin (n°215), Donin de Rosière (n°569), Chaumet (n°698).

⁷³³ n°171, notation de 1846.

⁷³⁴ n°184, notation de 1849.

militaire, et d'autres officiers⁷³⁵. Certains, comme Rossignol⁷³⁶, Maximilien⁷³⁷ et Sagey⁷³⁸, conviennent au travail de bureau, ou au travail de cabinet, comme Hagron⁷³⁹. L'aptitude peut aussi porter plutôt pour l'état-major, comme Leblanc⁷⁴⁰ dont les goûts et le dehors le rendent plus apte au service de l'état-major qu'à celui des troupes, ainsi que quatre autres officiers⁷⁴¹. L'inaptitude va jusqu'au l'exercice du service actif, le plus souvent pour des raisons de santé, comme pour Faure⁷⁴² qui est atteint d'une tumeur du genou, ainsi que d'autres capitaines⁷⁴³. Pour quatre officiers l'appréciation porte même sur l'aptitude à remplir les fonctions d'officier de troupe, comme pour Bourcin⁷⁴⁴ qui est jugé comme un médiocre officier de troupe, ainsi que d'autres capitaines⁷⁴⁵. Comme nous le constatons en exposant ces réserves, beaucoup de capitaines accumulent les handicaps que l'on retrouve déjà dans les grades de sous-lieutenant et de lieutenant.

Ainsi, les officiers qui entrent dans l'intendance, entament la seconde étape de leur carrière dans des conditions professionnelles variables au point de vue de l'âge, de la durée des services et des appréciations portées par les supérieurs pendant leur séjour dans l'arme d'origine.

⁷³⁵ Génin (n°215) pour lequel le chef de corps est très précis en mentionnant en 1853 : « il se propose pour l'intendance et il a raison, c'est ce qui peut lui convenir de mieux : il ne réussirait pas dans l'armée ». Mais aussi : Chaplain (n°265) qui a plus de goût pour l'administration que pour le service (notation de 1855), Bruyère (n°300) qui est plus propre au service administratif qu'au service actif (notation de 1860), Benoit (717) qui est plutôt fait pour un service sédentaire que pour mener une vie active (notation de 1877), Lombard (n°782) pour lequel le chef de corps souhaite la réussite au concours de l'intendance car il y sera mieux à sa place que dans l'état-major (notation de 1892), Chenot (n°791) qui sera mieux à sa place dans la carrière administrative (notation de 1894), Dano (n°810) dont les goûts et les aptitudes sont plutôt tournés vers les services administratifs (notation de 1895), Vidal (n°864) qui a le tempérament qu'il convient pour bien remplir des fonctions administratives (notation de 1899), Julia (n°878) qui semble avoir plus d'aptitude pour l'intendance que pour l'administration (notation de 1898), Rimet (n°885) dont les goûts naturels semblent le porter vers l'administration (notation de 1897), Brenet (n°1036) qui montre réellement plus d'aptitudes administratives que pour le commandement de la troupe (notation de 1909), Haremboure (n°916) pour lequel le colonel détaille l'aptitude en écrivant en 1901 : « La tournure de son caractère, l'orientation qu'il a donné à ses études personnelles, son goût pour les choses scientifiques permettent de penser qu'il réussira mieux dans le service de l'intendance...que dans le commandement de la troupe ».

⁷³⁶ n°211, notation de 1853.

⁷³⁷ n°1011, notation de 1903.

⁷³⁸ n°492, notation de 1875.

⁷³⁹ n°520, notation de 1877.

⁷⁴⁰ n°773, notations de 1879, 1880 et 1882.

⁷⁴¹ Hagron (n°520), notation de 1877 ; Besson (n°831), notation de 1887 ; Drouot (n°867), notation de 1899.

⁷⁴² n°371, notation de 1865 et 1866.

⁷⁴³ Kien (n°442), notations de 1871 et 1872, et de La Briffé (n°461), notation de 1872, à cause d'une blessure ; Donin de Rosière (n°569), notation de 1879, et Vacherie (n°649), notations de 1880 et 1881, à cause d'une santé délicate.

⁷⁴⁴ n°788, notation de 1894.

⁷⁴⁵ Chareyre (n°853) dont les qualités ne paraissent pas trouver leur meilleur emploi dans la troupe (notation de 1898), Cosse (n°943) qui serait mieux à sa place dans un établissement que dans un corps de troupe (notation de 1899), Maximilien (n°1011) qui ne paraît pas très fanatique pour le service actif régimentaire, notation de 1902.

Chapitre V

L'entrée dans l'intendance

L'entrée dans l'intendance est un moment important dans la carrière. En effet, si pour les officiers d'administration, qui tiennent dans l'administration militaire les emplois d'exécution, elle représente une chance de progression en les libérant d'un statut qui limite leurs perspectives d'avancement, pour les officiers des armes, elle constitue un changement fondamental par rapport à leurs objectifs initiaux. Ces derniers sont préparés dans les écoles de formation, et dans leurs premières affectations, à encadrer des unités de combat, ou à tenir des emplois dans les états-majors en vue d'assumer des responsabilités plus élevées. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, une fois ce choix de parcours accompli, et quelque soit son mobile, il est irréversible. C'est le plus souvent au grade de capitaine que l'officier manifeste son intention de changer de voie auprès de sa hiérarchie, et cette démarche est officialisée dans le rapport d'inspection générale. Puis un avis est émis par les différents échelons de commandement et administratifs sur la capacité de l'officier à entrer dans l'intendance. L'officier doit alors préparer le concours tout en assurant son service quotidien. Une fois admis, il doit assurer seul sa formation pratique, et ce n'est qu'à partir de 1896 qu'un stage est mis en place.

I-L'annonce de l'entrée dans l'intendance

L'officier fait officiellement la démarche, puis la hiérarchie émet un avis sur son opportunité.

1. La démarche de l'officier

Nous ne trouvons pas toujours dans les dossiers la correspondance officielle de candidature qu'adresse l'officier, et quand elle existe, elle ne contient le plus souvent aucun commentaire particulier, à l'exception de Kien, Brenet, et Salvay. Le premier, affaibli par les séquelles physiques de sa blessure, désire se créer un but spécial d'activité dans la carrière administrative¹. Le second donne plus de détails pour expliquer sa demande. Il indique qu'il a tenu pendant quatre années consécutives les fonctions d'officier payeur ou d'approvisionnement pendant les manœuvres alpines, qu'il est docteur en sciences juridiques et en science politiques et économiques, et qu'il a publié plusieurs ouvrages (*La France et l'Allemagne devant le droit international pendant la guerre de 1870, la loi de deux ans, les réquisitions, voyage dans l'Europe centrale*)². Le troisième indique qu'il est commissaire des guerres dans l'armée Sarde³.

¹ n°442, lettres du 7 août 1871 et du 11 janvier 1872.

² n°1036, lettre au général commandant le corps d'armée du 12 mai 1909.

³ n°296, lettre du 19 août 1860 à l'intendant général.

Certaines demandes sont appuyées. Le soutien peut provenir d'un membre de la famille comme celle du baron Thomas⁴ qui reçoit l'aide de son père, qui a servi dans l'intendance, ainsi que celui du grand chancelier de la légion d'honneur et du ministre de l'instruction publique. L'officier peut aussi bénéficier de l'aide de sa hiérarchie. Pour Donop⁵, c'est le président du Comité technique de l'infanterie et de la cavalerie qui le recommande, en indiquant qu'il a acquis de l'expérience en faisant de nombreuses inspections près de plusieurs officiers généraux et qu'il a servi dans les bureaux de l'inspection aux revues et à la direction de l'administration de la guerre. Le rédacteur n'oublie pas le facteur d'aptitude d'ordre militaire en ajoutant qu'il est le fils d'un officier général tué à Waterloo où il a été lui-même blessé. Ce dossier fait l'objet d'un mémoire détaillé. Pour Hautz⁶, l'appui vient de l'inspecteur de l'infanterie, qui certifie sa capacité et fait référence à l'oncle de l'officier, le général Villate, qui désire beaucoup que son neveu embrasse cette carrière. Pour Lequin⁷, Gamelin⁸ et Ricard⁹, ce sont des intendants qui les recommandent. Pour le premier, la correspondance est adressée par un intendant militaire directement au ministre où sont notamment évoquées une action d'éclat et une blessure pour enlever une barricade. Pour le second et le troisième, l'auteur s'adresse à l'intendant général inspecteur. Pour Bouscasse,¹⁰ c'est un parlementaire qui intervient.

La demande d'admission dans l'intendance peut aussi s'accompagner d'une proposition pour l'avancement comme pour le commandant Amphoux¹¹, dans le rapport il est proposé de le nommer lieutenant-colonel pour favoriser son accession au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe en raison de la situation faite aux officiers de l'ex-corps d'état-major et pour contribuer à l'augmentation du cadre des sous-intendants militaires. La démarche aboutit, car, cet officier, commandant en mars 1877, est nommé sous-intendant de 2^{ème} classe (équivalent de lieutenant-colonel) en janvier 1881. La condition physique peut constituer un obstacle comme pour Le Borgne de la Tour qui est amputé d'une jambe, dans sa demande il écrit que la perte d'une jambe sur le champ de bataille lui ouvre le droit à être apprécié pour tenir des emplois à l'intérieur et non en campagne. Malgré l'opposition de la hiérarchie, qui avance notamment que des officiers atteints de ce type d'infirmité ont toujours été écartés à l'inspection générale, le ministre donne son accord¹².

⁴ n°31, lettres du 23 mai 1831, du 25 mai 1831 dans laquelle il est notamment écrit : « c'est sans doute pour suivre les traces honorables de son père et par une vocation particulière... » et celle du 19 octobre 1831.

⁵ n°15, correspondance du 22 février 1836.

⁶ n°23, lettre à l'intendant militaire du 14 novembre 1835.

⁷ n°155, lettre du 12 juillet 1848, en marge du document est portée l'annotation suivante : « Le capitaine Lequin sera présenté pour le grade d'adjoint de 2^{ème} classe à la prochaine promotion ».

⁸ n°373, lettre du 20 juillet 1867.

⁹ n°451, lettre du 15 février 1873 dans laquelle le rédacteur tutoie l'intendant général.

¹⁰ n°1129, réponse le 9 septembre 1913 à la lettre envoyée par le député Cuttoli où il est notamment écrit que l'officier « a subi avec succès les épreuves de ce concours ».

¹¹ n°551, rapport au ministre du 25 mai 1880.

¹² n°216, rapport au ministre du 10 juillet 1851.

A l'inverse, le supérieur peut s'opposer à la candidature comme celui de Laage qui estime que le candidat n'a pas de connaissances suffisantes. En 1889, dans sa notation, le chef de service écrit : « Est un bon officier d'administration, mais je ne puis m'expliquer son inscription sur la liste des candidats reconnus admissibles à l'emploi d'adjoint à l'intendance ». Le général commandant le corps d'armée, qui transmet la demande au ministre, s'interroge sur la validité de l'appréciation du notateur qui se substitue à une commission dont le but est de constater l'aptitude du candidat. Le ministre suit l'avis du général et autorise l'officier à passer le concours¹³. Il convient de préciser que Laage sert dans les bureaux de l'intendance du Mans qui dépend du quatrième corps d'armée dont le directeur de l'intendance est l'intendant militaire Pézeril¹⁴, bien connu pour ses positions critiques vis-à-vis de l'intendance.

Cependant, les supérieurs n'apprécient pas toujours le moment choisi par l'officier pour faire sa demande, comme par exemple de se décider peu de temps après l'arrivée dans sa nouvelle affectation, comme pour le capitaine de Toucheboeuf-Beaumont¹⁵. Ce dernier est mis, sur sa demande, en position hors cadres, le 12 juin 1877, pour servir dans les affaires indigènes en Algérie. Il désire, moins de deux mois plus tard, entrer en France pour concourir pour l'intendance. Dans son rapport, le gouverneur civil de l'Algérie émet de fortes réserves sur les intentions de bien servir de cet officier, il demande aussi une sanction et la restitution du montant de l'indemnité d'entrée en campagne. Mais, malgré cet incident de carrière, l'officier réussit au concours, et il est nommé adjoint de 2^{ème} classe dès le mois d'octobre 1878. Le chef de corps peut aussi ne pas apprécier qu'un lieutenant, comme Majorelle¹⁶, qui passe capitaine au choix, et demande l'intendance immédiatement après sa nomination, alors qu'il aurait pu favoriser un autre lieutenant plus utilement pour le régiment.

Les motivations de ces démarches sont diverses. D'abord, le principal mobile, d'ailleurs nous l'évoquons dans de nombreux exemples dans la suite du développement, est la recherche d'un meilleur avancement à la suite d'une déception de carrière ou dans l'espoir d'atteindre plus rapidement les grades supérieurs. Il est intéressant de s'attarder un peu sur cette stratégie de carrière qui constitue un des éléments fondamentaux de la contestation de l'organisation et du fonctionnement de l'intendance. Ce comportement carriériste est même évoqué par des chefs de service de l'intendance vis-à-vis de leurs subordonnés. Ainsi, celui de l'adjoint de 2^{ème} classe Conseillant¹⁷ estime que ce fonctionnaire n'est pas rentré dans le corps de l'intendance par vocation, mais par un

¹³ n°753, rapport au ministre du 25 mai 1889.

¹⁴ n°269.

¹⁵ n°523, rapport au ministre du 16 août 1877.

¹⁶ n°865, dans l'avis pour le concours de 1899, le colonel affirme : « Promu capitaine par décret du 12 juillet courant, demande à être proposé pour de service de l'intendance, il n'attend même pas que sa lettre de service lui soit parvenue. Ce calcul très regrettable à tous points de vue, le fait juger très sévèrement non seulement de ses chefs qui l'ont poussé mais surtout de ses camarades. Le chef de corps estime qu'il donne un fâcheux exemple à ses camarades du 161^{ème}. ».

¹⁷ n°118, notation de 1846.

des ces calculs qui, selon le notateur, font difficilement les bons fonctionnaires De même, dans une formulation différente, celui de l'adjoint de 1^{ière} classe Richard¹⁸ considère que ce dernier sera toujours un administrateur qui, comme quantité d'autres officiers comme lui, ont pris la carrière de l'intendance uniquement pour avancer. Les observateurs de l'époque confirment cette tendance¹⁹ qui compromettrait la constitution des cadres en entraînant les bons officiers à sortir des rangs des combattants, soit de façon générale dans toute l'armée²⁰, cette question est du reste longuement évoquée au moment des débats sur l'organisation de l'intendance²¹, soit plus particulièrement dans les armes spéciales comme le génie qui subirait une crise de l'avancement²². De même, avant la loi du 16 mars 1882, le service de santé, encore sous tutelle, n'est pas en reste dans la critique²³. En dehors des très nombreuses mentions dans les dossiers du personnel ou les publications de l'époque, des témoignages d'expériences individuelles peuvent également être exploités, comme celui d'un capitaine d'état-major qui publie dans la presse militaire un article anonyme sur son entrée imprévue dans l'intendance²⁴, ou dans des ouvrages d'intendants comme celui de de La ville où il relate le rôle de son chef de corps dans sa candidature à l'intendance²⁵, et celui de Pézeril, très critique vis-à-vis du recrutement de l'intendance, dans lequel il écrit que l'intendance ne doit pas être une passerelle d'avancement pour les moins bons officiers en prenant pour exemple son entretien avec un officier candidat à l'intendance²⁶.

Ensuite c'est une santé délicate, comme par exemple celle du capitaine Descubes de Lascaux²⁷, ou une infirmité, comme par exemple le début de surdité du capitaine Chenot²⁸, qui peuvent amener un officier à quitter son arme. Selon son supérieur, le sous-intendant intendant de

¹⁸ n°58, notation de 1846.

¹⁹ Par exemple, *L'armée d'hier et l'armée de demain*, Nancy Guérin, 1871, p.28.

Ecole polytechnique. Livre du centenaire 1794-1894, Paris Gauthier Villars, 1894, Tome II, Les services administratifs, p.330.

²⁰ Par exemple, Trolard, *L'administration militaire et le contrôle en Prusse et en France*, Paris Lachaud, 1871, p.33.

²¹ Audiffret-Pasquier, *op.cit.*, p.42. Devant la crainte de certains qui voient dans l'atténuation du rôle de l'intendance, une menace pour son recrutement en la privant de bons officiers, le parlementaire répond : « Tant mieux, si nous ne les avons pas dans l'intendance, nous les aurons dans le commandement... ».

²² *L'écho de l'armée*, 28 septembre 1902.

²³ Docteur Chenu J.C., *De la mortalité dans l'armée et des moyens d'économiser la vie humaine*, Paris Hachette, 1870, p.182.

²⁴ *L'armée française illustrée*, 26 mars 1872, « L'intendance », où l'auteur écrit notamment : « Quand je quittai ma position de capitaine d'état-major, ce fut par découragement : j'avais perdu mon unique protecteur et je savais mon avancement muré pendant douze ou quinze ans. J'entrai dans l'intendance ignorant complètement l'administration ».

²⁵ Sous-intendant de La Ville, *Souvenirs et campagnes*, Cannes, 1908, le colonel lui aurait dit : « ...en vous désignant, j'ai voulu vous récompenser de tout ce que vous avez fait pour le régiment. Comme jeune capitaine, vous n'avez rien à espérer. Dans l'intendance vous serez rapidement officier supérieur et vous me remercirez plus tard... ».

²⁶ Intendant militaire Pézeril, *L'intendance militaire et le programme du 31 octobre 1888*, Le Mans Leguicheux, 1890. Il écrit notamment : « Cet officier supérieur, de son propre aveu, ne sait pas grand-chose, ne considère l'intendance que comme un pis aller, et sollicite un emploi de sous-intendant de 2^{ième} classe comme il solliciterait une perception ou un débit de tabac ».

²⁷ n°504, notation de 1875.

²⁸ n°791.

2^{ème} classe Dubois²⁹ n'est entré dans l'intendance que poussé par une blessure qui l'empêche de poursuivre sa carrière dans l'arme, ce qui explique son handicap dans le travail de cabinet.

Enfin, l'officier peut invoquer des motifs de famille, comme par exemple le capitaine Raizon³⁰, ou la recherche d'une vie plus stable et plus sédentaire, comme par exemple le capitaine Granet³¹, ou la volonté de suivre la carrière de son père, comme le capitaine Cetty³², ou sur le conseil d'un supérieur, comme le capitaine Darricau³³, ou en raison de dispositions naturelles à l'étude, comme le capitaine Delaperrière³⁴ et même, ce qui peut sembler paradoxal à une époque où les opérations militaires ne manquent pas, pour servir plus facilement en campagne, comme le capitaine Thoumazou³⁵.

Cependant, sans aller jusqu'aux affirmations extrêmes d'un intendant qui se montre très critique³⁶, et comme l'a montré l'analyse des notations, il est indéniable que des officiers ont manifesté peu d'aptitudes pour le commandement ou pour l'exercice de fonctions dans la troupe, et que pour eux l'intendance peut constituer un tremplin pour se mettre en valeur et améliorer leurs carrières.

La connaissance de l'ambiance qui entoure les intentions et les démarches peut être complétée par l'étude des notations qui sont, ici encore, précieuses, car elles permettent de relever le ressenti des supérieurs qui suivent au quotidien le projet des officiers futurs intendants.

2. L'annonce de l'entrée dans l'intendance dans les notations dans l'arme³⁷

Les notations de quatre cent quarante-deux dossiers font des allusions à la démarche de l'officier. En toute logique, la mention apparaît essentiellement au grade de capitaine (quatre cent trente et une fois), puis dans une moindre mesure aux grades de lieutenant (vingt-quatre fois), commandant (sept fois) et colonel (une seule fois). Quand l'allusion est faite au grade de lieutenant, elle se retrouve dans les grades suivants, à l'exception d'Angot³⁸, de Padovani³⁹, et Fradin de

²⁹ n°114, notation de 1854.

³⁰ n°310, notation de 1860.

³¹ n°619, notation de 1881.

³² Robert Pierre, *Discours prononcé aux funérailles de l'intendant général Cetty*, Paris Pillet, 1868, p.2.

³³ Robert Pierre, *Discours prononcé aux funérailles de l'intendant général Darricau* Paris Pillet, 1858, p.3.

³⁴ Sous-intendant Frédault, *L'intendant général E. Delaperrière 1839-1903*, Paris Charles-Lavauzelle, 1904, p.1-2.

³⁵ Intendant général Thoumazou, *Souvenirs militaires (1867-1909)*, Etampes Edition de l'Echo littéraire, 1922, p.81-82.

³⁶ Sous-intendant Bolot, *op.cit.* Il affirme que des officiers : « ...cèdent à des considérations moins avouables, depuis le poltron qui songe à sa sécurité, jusqu'à celui qui sort de son régiment, à la façon d'un domestique, qu'on envoie se faire pendre ailleurs, avec un bon certificat ».

³⁷ Voir annexe n°106.

³⁸ n°19, notation de 1835 où il est écrit notamment : « ...ferait un bon adjoint. ».

³⁹ n°446, notation de 1869 où il est mentionné notamment : « a le désir d'entrer dans l'intendance militaire et c'est sans doute pour cette cause qu'il ne s'intéresse que médiocrement au service... ».

Bellabre⁴⁰. Lorsque le chef de corps cite l'intention du lieutenant, il en fait allusion au grade qui suit immédiatement, c'est-à-dire capitaine, sauf pour Jovenet⁴¹ où la suite du projet n'est mentionnée qu'au grade de commandant.

Mais pour moduler cet apport des notations, nous devons souligner une grande disparité dans la façon dont les colonels témoignent de l'intention de l'officier. En effet, dans cinquante-quatre dossiers, les chefs de corps ne font que mentionner la réussite de l'officier. Ils peuvent tout simplement annoncer la nomination à un grade dans l'intendance comme pour Bouche⁴² et de La Briffe⁴³, ainsi que pour d'autres capitaines⁴⁴. Ils peuvent aussi se contenter de confirmer la réussite au stage de formation comme pour les capitaines Desclais⁴⁵ et Masure⁴⁶, ainsi que d'autres officiers⁴⁷, ou l'admission au concours, ce qui revient au même, comme pour le capitaine Delobel⁴⁸ ainsi que d'autres officiers⁴⁹, ou, dans le même ordre d'idée, l'admission à suivre les cours de l'intendance comme le capitaine Philbois⁵⁰. Le colonel peut préciser à la fois la réussite au concours et l'admission au stage comme pour le capitaine Rouffet⁵¹, ainsi que d'autres officiers⁵². La mention de l'admission peut s'accompagner d'une appréciation sur le rang comme pour le capitaine Pontarly⁵³, ainsi que d'autres officiers⁵⁴, et d'une projection sur l'avenir comme pour le capitaine Brun⁵⁵ qui entre major de sa promotion et qui est jugé comme devant rendre d'excellents services, ainsi que d'autres

⁴⁰ n°456, l'extrait de la notation de 1872 est : « ...Attend le grade de capitaine pour se présenter pour l'intendance... ».

⁴¹ n°941, notations de lieutenant en 1889 et de commandant en 1905.

⁴² n°75, dans la notation de capitaine en 1847: « Nommé à l'emploi d'adjoint de 2^{ème} classe dans le corps de l'intendance militaire. ».

⁴³ n°461, notation de capitaine de 1874: « ...nommé adjoint de 2^{ème} classe. ».

⁴⁴ Gardarein (n°599), notation de 1881 : « A été nommé adjoint de 1^{ère} classe. » ; Rémy (n°742), notation de 1889 : «...vient d'être nommé adjoint. » ; Duhamel (n°762), notation de 1890 : « ...nommé adjoint. » ; Garnier (n°784), notation de 1895 : « ...Nommé sous-intendant de 3^{ème} classe. ».

⁴⁵ n°837, notation de 1897 : « ...A été admis au stage de l'intendance. ».

⁴⁶ n°838, notation de 1897 : « ...Admis au stage de l'intendance. ».

⁴⁷ Vidal (n°864), notation de 1899 : « ...Admis au stage de l'intendance. » ; Moizard (n°866), notation de 1899 : « ...Admis comme stagiaire de l'intendance. » ; Drouot (n°867), notation de 1899 : « ...Admis au stage de l'intendance. » ; Plouhinec (n°869), notation de 1899 : « ...A subi les épreuves du concours d'admission. Vient d'être admis à faire le stage de l'intendance. » ; mais aussi Prangé (n°872), Goudal (n°875), Klipffel (n°888), Bayle (n°893), Boutin (n°900), Pierre (n°910), Blaise (n°913), Bonet (n°915), Rouchard (n°922), Nony (n°923), Héliot (n°979), Bonnet (n°984), Roehrich (n°986), Zaigue (n°1028), Nadaud (n°1039), Jouandon (n°1041), Cahuzac (n°1056), Laurent (n°1057), Bernal (n°1070), Canac (n°1078), Gherardi (n°1080), Cornet (n°1081), Laccassagne (n°1096), Renaude (n°1110), Plos (n°1115), Dumont (n°1117), Petit (n°1128), Delhumeau (n°1132).

⁴⁸ n°898, notation de 1901 : « ...Vient d'être admis au concours pour l'intendance. ».

⁴⁹ Capitaine Elzière (n°1033), notation de 1909 ; Matuchet (n°1042), notation de 1909 ; Hébert (n°1043), notation de 1909 ; Chambard (n°1083) notation de 1911 ; Maury (n°1095), notation de 1912 ; ainsi que Janot (n°1111).

⁵⁰ n°968, notation de 1905.

⁵¹ n°991, notation de 1906 : « ...Admis après concours au stage pour l'admission dans le corps de l'intendance. ».

⁵² Capitaine Taupenas (n°1007), Capitaine Martin (n°1025).

⁵³ n°997, notation de 1907 : « ...Vient d'être admis dans un très bon rang à l'école de l'intendance. ».

⁵⁴ Fargeon (n°1001), notation de 1907 : « ...Vient d'être admis avec le numéro 6 au stage de l'intendance. », ainsi que le capitaine Roux (n°1002), Maillet (n°1029), Jabot (n°1055), Roblin (n°1093).

⁵⁵ n°980, notation de 1906.

officiers⁵⁶. Le supérieur peut aussi officialiser sa satisfaction et souligner les mérites de l'officier dans un ordre du jour particulier comme celui de Le Lorier⁵⁷.

Cependant, pour un grand nombre de postulants au corps de l'intendance, il est possible de tracer au travers des notations, mais il est vrai de façon inégale, l'itinéraire entre l'intention et l'accès à l'intendance en passant par la candidature et la préparation, ainsi que par le jugement porté par le supérieur sur la démarche. Dans de très nombreux dossiers, le chef de corps confirme que l'officier convient mieux dans l'intendance comme le capitaine Génin⁵⁸ qui a raison car c'est ce qui lui convient car il ne réussirait pas dans l'arme, et le capitaine Bellile⁵⁹ qui fera mieux dans ce service qu'au régiment, ainsi que d'autres officiers⁶⁰. Le colonel très souvent aussi souligne les aptitudes du candidat comme pour le capitaine Peltier⁶¹ qui réunit toutes les qualités nécessaires pour être admis, et le capitaine Lombard⁶² qui a des aptitudes spéciales pour les fonctions administratives, et d'autres officiers⁶³. Le seul officier qui n'apparaît pas apte est le capitaine Clément⁶⁴ dont le colonel estime qu'il n'entrera probablement pas dans l'intendance. Le supérieur juge parfois que l'officier peut réussir au concours comme pour le capitaine Vallée⁶⁵ qui réussira à ses examens pour l'intendance car il est intelligent et instruit, et le capitaine Guerchin⁶⁶ qui réussira grâce à son énergie. Les supérieurs font également des projections sur l'avenir. Ils peuvent, soit mentionner que l'officier rendra de bons services, comme pour le capitaine Heuillard⁶⁷ qui réussira certainement, ou le capitaine Sérand⁶⁸ qui sera bien placé, soit au contraire émettre des réserves, comme pour le capitaine Darolles⁶⁹ qui aura besoin de beaucoup s'observer quand il passera dans l'intendance pour devenir d'un service utile, ou Dié⁷⁰ qui y a un avenir limité.

Des chefs de corps déplorent le choix de l'officier car ils affirment que l'officier aurait réussi en demeurant dans l'arme, comme pour le capitaine Blondel⁷¹ qui aurait un bel avenir, et le capitaine

⁵⁶ Capitaines Perrot (n°1031), Guérin (n°1106), Violle (n°1120).

⁵⁷ n°606, ordre du jour de la légion de gendarmerie du 7 juin 1881 qu'il conclut ainsi : « ...au moment où il entre dans une nouvelle famille, j'espère qu'il n'oubliera pas ses camarades de la gendarmerie qui garderont de lui le meilleur souvenir. ».

⁵⁸ n°215, notation de 1853.

⁵⁹ n°464, notation de 1873.

⁶⁰ Par exemple le capitaine Saléta (n°472) qui est plus apte à faire des levers ou à diriger des constructions qu'à exercer un commandement (notation de 1874), ou le colonel Bartel (n°443) dont la santé ne lui permet plus de monter à cheval.

⁶¹ n°384, notation de 1887.

⁶² n°782, notation de 1893.

⁶³ Par exemple les capitaines Caille (n°384) en 1868, et Masson (n°857) en 1898, qui sont déclarés aptes.

⁶⁴ n°932, notation de 1900.

⁶⁵ n°545, notation de 1880.

⁶⁶ n°573, notation de 1880.

⁶⁷ n°945, notation de 1904.

⁶⁸ n°392, notation de 1868.

⁶⁹ n°481, notation de 1874.

⁷⁰ n°861, notation de 1898.

⁷¹ n°852, notation de 1898.

Cavaillon⁷² qui est fait pour le service actif. Certains considèrent même que le départ de l'officier constitue une perte comme pour le capitaine Seligmann-Lui⁷³ dont l'entrée dans l'intendance sera regrettable pour l'arme qui perd un bon et aimable officier, et le capitaine Stanislas⁷⁴ dont le chef de corps n'hésite pas à écrire : « l'intendance fera une excellente acquisition et l'armée active perdra un excellent officier ». Pour éviter ces départs considérés comme des erreurs de carrière, des supérieurs cherchent à dissuader leurs subordonnés comme ceux de Moreau⁷⁵ auquel le général inspecteur technique demande de changer de résolution, au prix de grands efforts, mais qui poursuit dans sa détermination.

Les supérieurs soulignent aussi les efforts des candidats comme pour Hette⁷⁶ pour lequel l'admission dans l'intendance est la récompense d'un travail soutenu et consciencieux, et le capitaine Pézeril⁷⁷ qui a concentré tous ses efforts dans les études administratives. Cependant cette préparation peut avoir des conséquences dans l'exercice de leurs fonctions. L'influence peut être négative comme pour le capitaine d'Amade⁷⁸ dont la manière de servir a été affectée par l'assiduité avec laquelle il s'est livré à l'étude du programme d'adjoint, et le capitaine Chaumet⁷⁹ qui s'occupe beaucoup de ses examens pour l'intendance et néglige parfois son service de commandement de compagnie. Ce comportement peut être même être sanctionné, comme pour Bassignot⁸⁰ qui reçoit une lettre de réprimande le 4 septembre 1854 dans laquelle on peut relever notamment : « La négligence que vous porter à remplir vos devoirs paraît tenir au désir que vous avez de quitter le corps du génie pour entrer dans celui de l'intendance ». A l'inverse, elle peut n'avoir aucune influence, comme pour Générmont⁸¹ qui apprend bien son métier d'officier du génie bien qu'il se prépare à l'intendance, et Parlange⁸² qui a beaucoup travaillé sans négliger ses devoirs d'officier de troupe. Pour de nombreux colonels, le principal mobile de la démarche est un espoir de meilleur avancement, comme pour Gay⁸³ qui trouve qu'il est arrivé trop tard au grade de capitaine et qui craint de ne plus satisfaire ses ambitions, et Favin-Lévêque⁸⁴ qui cherche à rattraper un retard en demandant à entrer dans l'intendance.

⁷² n°643, notation de 1882.

⁷³ n°195, notation de 1852.

⁷⁴ n°413, notation de 1869.

⁷⁵ n°851, notation de 1898.

⁷⁶ n°1044, notation de 1909.

⁷⁷ n°269, notation de 1856.

⁷⁸ n°256, notation de 1852.

⁷⁹ n°698, notation de 1885.

⁸⁰ n°242.

⁸¹ n°719, notation de 1887.

⁸² n°1073, notation de 1909.

⁸³ n°764, notation de 1890.

⁸⁴ n°917, notation de 1901.

Les candidatures des officiers sont soumises à l'avis de la hiérarchie, et les documents constitutifs de ces mémoires sont également des sources intéressantes pour appréhender les conditions d'entrée dans l'intendance.

3. L'avis de la hiérarchie pour l'entrée dans l'intendance⁸⁵

Cet avis est donné par le chef de corps, les membres de l'intendance de rattachement du corps (sous-intendant et intendant militaire)⁸⁶, et les généraux commandant la brigade, la division et le corps d'armée. Les commentaires portent sur les six domaines suivants :

- les qualités d'officier,
- le niveau des connaissances administratives,
- le degré de préparation au concours,
- les chances de réussite,
- les perspectives de carrière,
- des remarques générales d'aptitude.

Pour les chefs de corps, qui suivent au plus près le comportement au quotidien de l'officier, l'essentiel de l'appréciation porte en toute logique sur les qualités d'officier qui, dans la majorité des cas, ne donnent pas lieu à des restrictions. Puis viennent les perspectives de carrière, bonnes en général, les connaissances administratives, qui sont complètes dans quasiment tous les cas, la préparation au concours toujours achevée, les chances de réussite, bonnes dans trois cas sur quatre, et les aptitudes générales. Au total, sur quatre cent soixante fréquences de critères disponibles, trente-trois comportent des réserves.

Pour les sous-intendants, les nombres des fréquences relatives aux qualités d'officier et aux connaissances administratives sont très proches, puis viennent la préparation au concours, les chances de réussite, et les perspectives de carrière. Au total, sur quatre cent soixante critères disponibles, trente-quatre comportent des réserves.

Pour les intendants militaires, la ventilation est similaire à celle des sous-intendants. Au total, sur trois cent quarante-sept critères disponibles, quarante et un comportent des réserves.

Pour les généraux, les qualités d'officier l'emportent. Mais il faut souligner que les avis des généraux commandants les divisions sont beaucoup moins nombreux que ceux des autres généraux, et que les généraux commandants les corps d'armée, pourtant placés à un niveau de la hiérarchie qui

⁸⁵ Voir annexe n° 107.

⁸⁶ Jusqu'en 1901, date de la suppression des inspections générales, les candidats subissent une composition écrite qui est jointe à la proposition ainsi que le procès-verbal de l'examen (Capitaine Th. de La Greverie, *Des inspections générales*, Paris Berger-Levrault, 1877, p.59). A partir de 1901, le général de corps d'armée donne son appréciation sur un état de présentation après avoir exploité les avis donnés par les différents échelons hiérarchiques.

complique la connaissance complète de la personnalité de l'officier, émettent des avis sur la réussite au concours dans des proportions similaires à celles relevées pour les membres de l'intendance.

Nous aboutissons à mille huit cent cinquante-six fréquences. Ainsi, compte-tenu de ce grand nombre, il faut encore faire un choix en se limitant aux fréquences de critères qui comportent des réserves. Il ne peut être encore ici envisagé d'aborder toutes les mentions, nous devons nous limiter à celles qui présentent des différences entre les diverses autorités hiérarchiques.

Pour les qualités d'officier, nous relevons une différence entre l'avis du chef de corps et les membres de l'intendance, comme pour le baron Lage. Son colonel estime que sa conduite est très bonne, qu'il a des principes honorables, une éducation très soignée, qu'il est très capable mais qu'il sert mollement et sans énergie, ces défauts sont confirmés dans les notations⁸⁷. Le sous-intendant parle d'un officier d'une éducation soignée et rempli de distinction, et l'intendant militaire souligne sa conduite régulière, son esprit de conciliation uni à la fermeté nécessaire, et son application à ses devoirs. Nous notons également une différence entre les appréciations du chef de corps et le général commandant le corps d'armée pour le capitaine Renversé⁸⁸, dont le dossier ne comporte pas les notations dans l'arme. Le chef de corps évoque un officier intelligent et fort actif, qui est capable, studieux, dévoué à ses devoirs, et pouvant être utilisé de toutes manières mais qui a un caractère trop ardent avec ses chefs et ses camarades. Le général ne cite pas cette réserve, il évoque longuement sa jeunesse et la profession de son père, un ancien capitaine, et le décrit comme un joli officier, intelligent, exact et bon capitaine.

Pour les perspectives de carrière nous relevons une différence entre l'avis émis par le chef de corps et celui du sous-intendant pour Viguiet⁸⁹. Le chef de corps évoque un officier du génie de grand mérite, qui a tout pour réussir dans l'arme, il déplore sa décision de quitter sa carrière d'officier de troupe, mais il émet des doutes sur ses chances de réussite dans son nouveau parcours. Le sous-intendant affirme que l'officier sera très capable de remplir d'une manière distinguée l'emploi qu'il sollicite dans l'intendance militaire.

Pour le niveau de connaissances administratives, une différence mérite d'être signalée, entre l'appréciation du sous-intendant et celle de l'intendant militaire, pour le capitaine Paitre⁹⁰. Le sous-intendant considère, sans hésitation, que le candidat sera une excellente recrue pour le corps de l'intendance militaire car son instruction administrative est déjà fort avancée. L'intendant militaire pense, au contraire, que l'officier a besoin de travailler pour passer avec succès l'examen et espère qu'il sera en état de se présenter au concours suffisamment préparé. Cette situation est étonnante car le sous-intendant est en principe le premier à interroger le candidat et il dispose de plus de temps pour

⁸⁷ n°106, notations de 1841, 1842, et 1843.

⁸⁸ n°127.

⁸⁹ n°144.

⁹⁰ n°500.

le faire de façon plus approfondie que celle de l'intendant militaire. Dans le même domaine, nous notons une différence entre les avis du chef de corps et du sous-intendant, et celui de l'intendant militaire, pour Grellet⁹¹. Le chef de corps écrit que l'officier a tenu les fonctions de major pendant un an et qu'il connaît bien les ordonnances et règlements administratifs. Cette opinion est partagée par le sous-intendant qui affirme que le candidat possède des connaissances administratives qui lui permettent d'exercer facilement, dès le début, les fonctions qu'il sollicite. L'intendant militaire reconnaît que l'officier connaît bien l'administration intérieure des corps de troupe, mais les détails des services administratifs lui sont moins familiers. Cependant la situation est inverse pour Appert⁹². En effet, le sous-intendant constate qu'il est encore peu préparé alors que l'intendant militaire considère qu'il paraît réunir les meilleures conditions pour réussir.

Pour la réussite au concours, une différence est relevée également entre l'avis du sous-intendant et celui de l'intendant militaire, pour Fustel de Coulanges. Le sous-intendant pense que l'officier a de grandes chances de succès, alors que l'intendant militaire émet des conditions.

Pour les perspectives de carrière du capitaine Prangé⁹³, le sous-intendant a une opinion différente de celle du chef de corps, de l'intendant militaire, et du général commandant la brigade. En effet, le chef de corps considère qu'il a les qualités voulues pour faire un bon fonctionnaire de l'intendance. Il est suivi par l'intendant militaire qui précise même que son éducation, son intelligence et sa solide instruction, le mettent à même de devenir un excellent fonctionnaire, et le général qui confirme qu'il peut par ses qualités devenir un excellent fonctionnaire de l'intendance. Mais le sous-intendant est d'un avis contraire qu'il développe longuement. En effet, il considère que ses connaissances administratives sont suffisantes, mais il s'appuie sur ses notations, où il lui est reproché un manque de dévouement et d'esprit militaire, qu'il considère comme des lacunes tellement graves qu'elles font même obstacle à son admission dans l'intendance. Il précise même qu'il laisserait son service aux mains de son chef de bureau. Pour Godin⁹⁴, une différence apparaît entre l'appréciation sur l'avenir émise par le général commandant la brigade et celle du général commandant le corps d'armée, mais elle n'est pas aussi tranchée. Le premier considère que l'officier lui paraît susceptible de bien réussir dans le service de l'intendance alors que le second pense qu'il rendra les meilleurs services dans le corps de l'intendance pour lequel il sera une excellente recrue.

⁹¹ n°592.

⁹² n°671.

⁹³ n°872. En 1898 son chef de corps écrit : « Officier s'annonçant comme peu zélé. Travaille sans goût et comme forcé, acquisition médiocre pour une chefferie aussi importante que celle de Laghouat ».

⁹⁴ n°1114.

Comme dans les notations, dans leurs avis, des chefs de corps comme pour Plos⁹⁵, et des généraux, comme pour Gayard⁹⁶, déplorent parfois le choix de l'officier. Cependant, le commandement peut comprendre l'intérêt de l'officier qui peut être poussé par des déceptions de carrière comme Rémond⁹⁷ dans l'avis de 1906, ou par les contraintes de gestion de l'arme d'appartenance comme Chrétien⁹⁸.

Les avis font parfois aussi référence aux antécédents familiaux comme pour Metzinger⁹⁹.

Mais, en définitive, quelque soit l'opinion que se font les supérieurs, l'officier qui fait la démarche doit faire ses preuves au concours.

II- Le concours d'entrée dans l'intendance

Il convient de préciser, au préalable, que des officiers ont pu être admis dans l'intendance, sans passer cette épreuve, et ont pu y demeurer, hormis de Selves, qui, comme nous l'avons vu plus haut, subit la décision de la commission de révision des grades. L'évocation de cette admission particulière peut être relevée soit dans l'arme d'origine avant le passage dans l'intendance, soit au cours de la carrière dans l'intendance. Dans l'arme d'origine, nous trouvons les capitaines Jourdan et Lonclas. Le premier, trésorier de la compagnie de gendarmerie du Doubs, a été remarqué pendant la guerre de 1870 par l'intendant militaire¹⁰⁰. Le second¹⁰¹ fait une demande au ministre en 1830 en lui expliquant qu'il ne peut attendre, car l'année suivante il atteindra la limite d'âge, mais il lui est répondu que sa demande n'a pas été transmise dans les formes réglementaires. En 1831 il est admis comme adjoint de 2^{ème} classe. Après le passage dans l'intendance, nous trouvons Reichert¹⁰², Cassan¹⁰³, et Gauthier¹⁰⁴. Pour les deux premiers, l'information est donnée par leurs notations, dans celles de Reichert, elle figure dès l'entrée dans l'intendance, en 1881, au grade d'adjoint de deuxième classe, mais dans celles de Cassan, elle apparaît encore, en 1883, au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe,

⁹⁵ n°1115. Le colonel écrit : « ...il est regrettable pour mon bataillon que cet officier songe à quitter le service de la troupe ».

⁹⁶ n°181. Le général de division écrit : « D'après ses désirs et contrairement aux miens...je le propose pour passer dans le corps de l'intendance militaire ».

⁹⁷ n°985. Le chef de corps écrit « ...n'a pas eu l'avancement qu'il méritait, en raison de ses très nombreuses qualités que ne dépare aucun défaut ». Les généraux de brigade et de division évoquent ces déceptions et reconnaissent : « ...qu'il pourra poursuivre une carrière moins injuste ».

⁹⁸ n°28.

⁹⁹ n°141. Le sous-intendant écrit : « Appartient à une famille distinguée, neveu de M. Le Lieutenant Général comte Grenier, il a épousé la petite fille de M. Chaves, ancien inspecteur aux revues ».

¹⁰⁰ n°419, lettre de l'intendant de la 7^{ème} division au ministre du 7 décembre 1870, dans laquelle il est proposé de le nommer immédiatement adjoint car : « il jouit de l'estime de ses chefs, il joint une bonne renommée, une grande activité et des connaissances administratives... ».

¹⁰¹ n°32, lettre au ministre du 20 septembre 1830, réponse du ministre du 9 octobre 1830, rapport au ministre du 31 mars 1831 où il est notamment mentionné qu'il a été chargé à l'école d'état-major du cours de topographie pendant 6 ans mais qu'il a une disposition particulière pour l'administration.

¹⁰² n°562.

¹⁰³ n°329.

¹⁰⁴ n°571.

trois ans avant son départ à la retraite. Pour le troisième, elle est citée dans un dossier relatif à la manière de servir de l'intendant¹⁰⁵. Cependant, d'autres officiers ont certainement bénéficié de la même faveur. En effet, le chef de service de Reichert indique qu'il est entré sans concours comme d'autres membres de l'état-major général ; celui de l'adjoint de 2^{ième} classe Beauvoir¹⁰⁶ le démontre, a contrario, en précisant qu'il est entré dans le corps par concours.

Cependant la règle, pour la majorité des officiers, est qu'il faut passer un concours dont il faut aborder maintenant le programme.

1. Les conditions du concours

A la veille de la guerre de 1870, l'arrêté du 29 mai 1869 indique le programme qui est constitué de trois cent vingt-quatre textes réglementaires relatifs à l'administration et à l'organisation de l'armée, aux attributions de l'intendance militaire, et à l'administration des corps de troupe¹⁰⁷. Il s'inspire du programme de 1843 qui consiste en une liste de textes couvrant l'ensemble de l'administration militaire et qui occupent cinq pages d'un ouvrage de législation¹⁰⁸. A partir de 1884, nous retrouvons sensiblement les mêmes textes auxquels s'ajoutent des connaissances en droit, en topographie, et la pratique de l'équitation¹⁰⁹. A partir de 1892, l'épreuve écrite et l'équitation sont éliminatoires. L'épreuve d'allemand ne demeure obligatoire que pour les candidats proposés pendant l'année 1894¹¹⁰. A partir de 1896¹¹¹, en même temps que la création du stage, le programme s'élargit et comporte le droit (public et privé), des notions d'économie politique, de statistiques et de géographie économique, la législation, l'administration militaire et les règlements généraux de l'armée, la topographie, l'équitation, et les langues étrangères qui sont facultatives. A partir de 1905, le programme est publié, avec une actualisation en 1914. Il est de nature à effrayer quelque peu les candidats car il indique cent six ouvrages à consulter et la liste des thèmes à apprendre occupe treize pages¹¹². Depuis l'arrêté de 1869 et jusqu'en 1905, l'essentiel du concours se compose d'une composition écrite et de deux examens oraux. A partir de 1896, les épreuves de langue sont facultatives. Sur un total de quatre-vingt coefficients, vingt-cinq sont pour l'écrit, quinze pour le premier oral, vingt pour le second oral, cinq pour l'équitation, quinze pour les titres et services

¹⁰⁵ Lettre de l'intendant du 28 mars 1882 (dossier Ratié n°532), dans laquelle il demande d'étudier l'état de santé de Gauthier qui évoque ce motif pour expliquer son mauvais rendement.

¹⁰⁶ n°115, notation de 1846.

¹⁰⁷ *Journal militaire officiel*, 1869.

¹⁰⁸ Durat-Lassale, *Droit et législation des armées de terre et de mer*, Paris Germain, 1843, p.12-16.

¹⁰⁹ *Journal militaire officiel*, 1884, p.475, « Arrêté du 23 août 1884 ».

¹¹⁰ *Journal militaire officiel*, 1893, p.89, « Note ministérielle du 23 février 1893 ».

¹¹¹ *Journal militaire officiel*, 1896, p.352, « Note ministérielle du 15 avril 1896 ».

¹¹² *Concours pour l'intendance. Programmes des connaissances exigées*, Paris Charles-Lavauzelle, 1905. Cet ouvrage reprend les dispositions de mai 1905 en application du décret du 14 février 1905, qui détermine les modalités d'organisation du concours et les conditions d'accès à l'intendance à l'issue du stage.

extérieurs, cinq pour l'allemand, et deux pour chacune des trois autres langues vivantes (anglais, espagnol, italien).

A partir de 1905 la nature des épreuves du concours change, les candidats passent toujours deux oraux, mais le nombre des compositions écrites passent de une à deux. A l'issue du stage, les officiers passent un second examen, composé de trois interrogations orales. Le stagiaire qui n'a pas obtenu la note moyenne de 14 pour l'ensemble des épreuves, ou qui n'a obtenu que la note 8 ou au dessous de 8, sur une partie quelconque du programme, est éliminé et renvoyé à son corps et à son service. Cependant cette éventualité ne s'est jamais présentée pour deux raisons. La première est que le dernier obtient toujours une note au moins supérieure à 15¹¹³, alors que le premier est généralement gratifié d'une note supérieure à 17. La seconde est que, même lorsque le stagiaire ne peut subir toutes les épreuves, comme Chayrou pour raison de santé, il est classé d'office en fin de promotion¹¹⁴. Cette particularité dans le fonctionnement du stage n'est jamais relevée chez les commentateurs de l'époque, même parmi les détracteurs de l'intendance, qui, comme nous l'avons vu, ne manquent pas. Il est simplement mentionné que l'échec à l'issue du stage doit être exceptionnel¹¹⁵, il serait d'ailleurs préjudiciable pour la carrière de l'officier. C'est donc la réussite au concours d'accès au stage qui scelle l'avenir de l'officier. Pour le stage des années 1913-1914, par suite de la mobilisation générale, les études ont pris fin le 2 août 1914. Le classement a été établi en prenant en compte les notes d'admission et les notes obtenues dans les travaux exécutés ou les interrogations subies depuis le commencement du stage jusqu'au 31 juillet 1914¹¹⁶.

Entre 1881 et 1913, les sujets du concours portent sur les quatre thèmes suivants : les attributions et l'organisation de l'intendance (cinq fois), ou l'administration militaire générale (vingt-quatre fois), ou l'organisation de l'armée (neuf fois), ou le droit (dix-huit fois).

Mais en dehors de ces considérations d'ordre essentiellement technique, le problème, plus intéressant, pour l'étude de la société militaire, porte sur le nombre de candidats. Malheureusement, avant l'instauration du stage, comme nous l'avons déjà indiqué, nous n'avons pas trouvé les listes des candidats autorisés à concourir. Dans trois rapports de présentation d'officiers pour le concours, nous relevons qu'il y a vingt neuf candidats en 1844, vingt sept en 1877, et trente huit en 1882. Les témoignages de l'époque sont sujets à caution, comme un article paru dans la presse qui annonce soixante candidats en janvier 1884¹¹⁷, et une étude d'un intendant qui affirme, en 1871, en plein débats sur l'administration militaire, que tous les ans sont admis une douzaine d'officiers sur soixante à

¹¹³ Comme Jehlen (n°847) qui termine 16^{ième} sur 16 avec la moyenne de 15,24.

¹¹⁴ n°862, 12^{ième} sur 12, à cause du surmenage causé par un travail intellectuel excessif (notation de 1899). Masure (n°838) rencontre le même problème (notation de 1900) mais il est normalement classé 7^{ième} sur 16.

¹¹⁵ *La France militaire*, 26 mars 1896, « Stages pour l'intendance ».

¹¹⁶ Mention figurant en marge des feuilles de notes du stage 1913-1914.

¹¹⁷ *La France militaire*, 1^{ier} février 1885, « Les candidats à l'intendance ». L'auteur précise que 23 candidats ont été classés, et dans le numéro du 19 février, il poursuit que 18 candidats ont été admissibles à la première épreuve et 14 ont été éliminés.

quatre-vingt concurrents¹¹⁸. A partir de 1895, nous disposons du nombre de candidats grâce aux feuillets de notations des officiers stagiaires. Le nombre des candidats va de vingt-trois à soixante. Il est alors intéressant de faire une comparaison entre le nombre des candidats et celui des admis¹¹⁹. La proportion moyenne est de 41%, la plus forte est de 59% en 1900, la plus faible est de 21% en 1895. Dans deux études, le cabinet de la direction de l'intendance parvient à une proportion moyenne d'admission de 50%¹²⁰. Si l'on compare les résultats du concours de l'intendance à ceux du concours du commissariat de la marine, nous relevons que ce dernier comporte, pour les années 1910 à 1913 (les seules auxquelles nous avons pu avoir accès) des proportions plus faibles d'admis¹²¹ : 26% en 1910, 14,3% en 1911, 11,5% en 1912, et 17,9% en 1913. Il n'a pas été possible de faire la comparaison avec le concours d'entrée à l'Ecole Supérieure de Guerre, les ouvrages consacrés à cette école n'indiquant que les listes des officiers admis.

Cependant, même si on accède plus facilement dans l'intendance que dans d'autres corps, la réussite au concours nécessite très souvent de faire plusieurs tentatives comme le montrent de nombreuses allusions dans les notations, comme par exemple celles du capitaine Frédault qui passe deux fois le concours¹²². A partir de 1900, l'officier ne peut pas se présenter plus trois fois¹²³. La performance de l'officier, qui, comme Raoul, réussit à son premier essai, est parfois relevée¹²⁴, ce qui prouve que cette situation ne doit pas être la plus courante. Le concours est donc difficile, comme le reconnaît du reste le chef de corps du capitaine Siré¹²⁵.

2. L'accès au concours

Le concours est d'abord rendu difficile par les conditions dans lesquelles il est préparé. En effet, l'officier doit concilier l'étude du programme et l'exercice de son service quotidien¹²⁶. C'est ce que souligne le capitaine Magner¹²⁷ qui demande son maintien car il est candidat au concours. Il explique que ce déplacement va l'empêcher pendant quelque temps de travailler les examens, alors

¹¹⁸ Adjoint de 1^{ère} classe Barret A., *op.cit.*, p.11.

¹¹⁹ Voir annexe n°108.

¹²⁰ Cartons 9N66 et 9N67, S.H.D., notes de 1906 et 1910 en réponse à un projet de loi cadres.

¹²¹ Carton 1 SP 60, archives des sciences politiques, notice sur le commissariat de la marine.

¹²² n°708, notation de 1885 : « A passé sans succès les examens pour entrer dans le corps de l'intendance, n'ayant pas réussi dans sa composition écrite », notation de 1886 : «...a subi avec succès les examens pour entrer dans l'intendance. ».

¹²³ Disposition annoncée notamment dans la *Revue du Cercle Militaire*, 6 octobre 1900, p.360. Elle est officialisée dans l'instruction sur l'admission dans l'intendance de 1905 qui stipule dès le début que : « Nul ne peut être autorisé plus de trois fois à se présenter au concours ».

¹²⁴ *Ecole polytechnique. Livre du centenaire*, p.338-339 ou l'auteur écrit : «...il fut admis dans l'intendance à son premier concours ».

¹²⁵ n°1045, notation de 1911 : «...paraît à même d'affronter avec succès ce concours difficile ».

¹²⁶ *Avenir militaire*, 29 juillet 1892, « Le concours pour l'intendance », l'auteur insiste sur ce point : « Comment dans une période de cinq à six mois, un officier occupé la majeure partie de la journée par son service, pourra-t-il acquérir les connaissances exigées ».

¹²⁷ Candidat malheureux, dossier 11Yf 11758, lettre au ministre du 2 juillet 1905.

que la préparation comme il l'écrit « rend déjà difficile l'exécution du service journalier ». De plus, nous avons vu plus haut que le supérieur est souvent peu conciliant et qu'il fait en permanence la relation entre le travail de préparation, qui préoccupe l'officier, et sa manière de servir, et qu'il ne tolère aucun écart. L'officier doit également organiser sa vie de famille comme le capitaine Martin, candidat pour la deuxième fois au concours, qui demande son maintien pour éviter de faire un déménagement en cas de succès¹²⁸. Les témoignages sur l'ampleur du travail consenti par les officiers sont nombreux, car l'officier aspire au succès, non seulement parce qu'il désire changer de voie, mais aussi, parce qu'il craint l'échec qui constitue une rude épreuve à vivre au sein du régiment¹²⁹. Le travail de préparation peut être reconnu, et avoir des conséquences néfastes sur le comportement de l'officier, comme pour le capitaine Chaumet¹³⁰. Un article anonyme évoque ces difficultés¹³¹. Le départ à la retraite de l'intendant général Thiévard donne lieu à la publication d'un article dans la presse militaire qui souligne les problèmes rencontrés dans la préparation¹³².

Ensuite, et bien que ces conditions soient parfois contestées par une partie du monde militaire, comme par exemple dans la presse militaire¹³³ ou dans des études critiques vis-à-vis de l'intendance pendant la guerre de 1870¹³⁴, le passage des épreuves de l'examen exige l'acquisition d'une grande étendue de connaissances et la possession d'une instruction générale très développée¹³⁵. En effet, comme il est rappelé de nombreuses fois, l'étude des textes doit être complétée par l'examen raisonné des principes qui en inspirent la rédaction et des corrélations qui existent entre les diverses branches du service¹³⁶.

Ces exigences expliqueraient, selon un intendant, le succès des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique qui possèdent l'habitude du travail et un grand esprit de méthode. Seuls les saint-cyriens et les polytechniciens auraient des chances d'entrer dans l'intendance¹³⁷. Ainsi la difficulté

¹²⁸ n°1107, lettre au ministre du 19 janvier 1912.

¹²⁹ *L'administration militaire en 1863*, Paris Dumaine, 1864, p.9.

¹³⁰ n°698, en 1885, son chef de corps écrit : « J'ai le regret de constater en outre une certaine prétention et un manque de tact qui ne peuvent s'expliquer que par le travail absorbant auquel il est soumis pour entrer dans la carrière administrative ».

¹³¹ *L'armée française illustrée*, 26 mars 1872, p.10. L'auteur écrit : «...je passai des jours et des nuits à étudier l'administration et l'inextricable journal militaire ».

¹³² *La France militaire*, 28 octobre 1893, « M. l'intendant Thiévard », l'auteur écrit : « Bien que les difficultés du service imposé à ce régiment, les nombreux détachements et les incessants colonnes dont faisaient partie ces diverses unités, ne fussent pas de nature à faciliter l'acquisition des connaissances... ».

¹³³ *La France militaire*, 19 février 1885, « Les examens pour l'intendance », où, après avoir cité les sujets du concours, l'auteur écrit : « Comme on le voit, ce n'était pas la mer à boire. Aussi ne s'explique-t-on pas le grand nombre des éliminations prononcées que par la sévérité des examinateurs ».

¹³⁴ *L'administration de l'armée française*, Paris Plon, 1870, p.110. Le programme ne serait qu'une partie du programme administratif auquel doivent répondre les sous-lieutenants élèves de l'Ecole d'état-major.

¹³⁵ De Montzey C., *Institutions d'éducation militaire depuis 1789*, Paris Charles-Lavauzelle, 1867, p.389.

¹³⁶ Arrêté du 29 mai 1869.

Beaugé L., *Manuel de législation, d'administration et de comptabilité militaires*, Paris Dumaine, 1876, p.1307.

Arrêté du 23 août 1884.

Avenir militaire, 7 juin 1892.

¹³⁷ R. Louvet, *op.cit.*, p.14.

du concours garantirait la qualité du recrutement de l'intendance¹³⁸, en s'assurant que la carrière ne s'ouvre qu'aux sujets les plus instruits et les plus capables¹³⁹, et transformerait l'intendance en un corps d'élite¹⁴⁰. Cette rigueur dans la recherche de la qualité des officiers admis implique de faire une sélection parmi un plus grand nombre de candidats, et, pour appuyer l'argumentation, il est fait encore référence à la guerre de 1870¹⁴¹.

Cependant, comme pour d'autres domaines concernant l'intendance, ce concours a de nombreux détracteurs. D'abord, c'est le contenu de l'examen qui est contesté. Certains proposent un élargissement du champ des connaissances exigées, en intégrant notamment le droit et l'économie¹⁴², les modifications en ce sens sont faites par la suite. D'autres, au contraire, bien après l'instauration du stage, trouvent les épreuves trop théoriques¹⁴³. Ensuite, c'est le mode de recrutement lui-même qui est mis en cause. Nous avons déjà vu au moment des débats sur l'administration militaire, la lutte des officiers d'administration pour entrer dans l'intendance et certains d'entre eux ont même demandé que le recrutement ne soit assuré que par leur corps. Mais d'autres membres de l'armée vont se faire entendre. Les exemples sont très nombreux. Les commentateurs déplorent que le recrutement à partir des capitaines fasse perdre à l'armée des combattants de bons éléments¹⁴⁴, qui vont atrophier dans la paperasse des qualités qui les auraient poussés aux premiers rangs de la hiérarchie¹⁴⁵. Ils proposent d'alimenter le corps par les élèves des écoles militaires aussitôt après leur sortie, et de ne pas attendre le grade de capitaine¹⁴⁶. Le concours devrait être accessible dès les grades de sous-lieutenant ou de lieutenant¹⁴⁷ ; cette idée circule déjà avant la guerre de 1870¹⁴⁸. Mais les intendants affirment qu'il faut avoir appris l'obéissance et pratiqué le commandement dans les premiers grades de la hiérarchie militaire¹⁴⁹. L'intendant général Darricau le proclame dans la séance du corps législatif du 14 juin 1865¹⁵⁰ où il insiste sur la nécessité d'acquérir l'habitude du commandement, l'expérience de la vie militaire, et de fortifier les sentiments de loyauté et de délicatesse. Ils s'interrogent sur la nécessité de commencer par apprendre la tactique pour faire un bon administrateur¹⁵¹. Ce parcours serait néfaste pour la formation des intendants qui doivent être des hommes d'expérience¹⁵² car il ne les préparerait

¹³⁸ H. Girard, *Journal des sciences militaires*, 1877, p.145, « La réorganisation administrative de l'armée ».

¹³⁹ Vauchelle, *op.cit.*, p.105.

¹⁴⁰ Capitaine A. Laurent, *op.cit.*, p.19.

¹⁴¹ *La France militaire*, 12 mars 1895, « Le concours pour l'intendance militaire ».

¹⁴² Intendant Pézeril, *op.cit.*, p.24.

¹⁴³ Général Lebas, *Réformes militaires*, Paris Chapelot, 1910, p.55.

¹⁴⁴ *Journal des sciences militaires*, 1888, 9^{ième} série, 24^{ième} Tome, « L'officier et les cadres supérieurs ».

¹⁴⁵ *L'Echo de l'armée*, 22 novembre 1896, « Les fonctionnaires de l'intendance ».

¹⁴⁶ De Montzey C., *op.cit.*, p.391.

¹⁴⁷ *L'avenir militaire*, 21 mai 1873, « L'intendance militaire en Prusse ».

¹⁴⁸ Judée C., *Essai sur une nouvelle organisation de l'armée*, Paris Le Chevalier, 1867, p. 31-32.

¹⁴⁹ A. Barret, *op.cit.*, p.10.

¹⁵⁰ De Montzey, *op.cit.*, p.392.

¹⁵¹ L. Samion, *Spectateur militaire*, 1884, p.90, « Réforme de l'administration ».

¹⁵² Malcor Alban, *L'armée homogène, ou unification du corps d'officiers*, Paris Dumaine, 1872, p.123. L'auteur écrit notamment : « Il faut des hommes rompus, par l'expérience, à l'administration, à la comptabilité et à la notion des

pas à leurs fonctions¹⁵³, ou serait même parfois disproportionné par rapport à la tâche qui attend les intendants¹⁵⁴. Des études mettent l'accent sur l'aspect commercial de la fonction et préconisent de faire plutôt appel à des hommes d'affaires¹⁵⁵, ou demandent que ne soient admis que de préférence des capitaines qui ont tenu des emplois administratifs dans leur arme¹⁵⁶.

Avant 1895, nous ne connaissons les résultats au concours que pour vingt-six intendants. Les notations n'évoquent le concours d'entrée que dans seize dossiers¹⁵⁷. En toute logique, dans la plupart des cas, le supérieur le cite en début de carrière, aux grades d'adjoint de 2^{ème} classe ou d'adjoint. Il peut simplement citer le rang d'entrée qui est toujours bon et va du numéro un au numéro quatre. Il peut faire la relation entre le concours et la manière de servir de l'intendant comme pour Bruyère¹⁵⁸ qui confirme son bon comportement au concours, ou fait une bonne projection sur l'avenir en s'appuyant sur les résultats au concours, comme pour Hagron¹⁵⁹. Il peut aussi faire du concours un argument pour demander de l'avancement comme pour de La Briffe¹⁶⁰. Mais, obtenir un bon rang au concours d'entrée ne semble pas forcément faciliter l'avancement. Il en est ainsi pour Croiset¹⁶¹, comme le déplore son chef de service, qui demeure douze ans au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe bien qu'il soit major de son concours. Il en est de même pour Laurent qui, bien qu'il soit arrivé second, perd le bénéfice de son rang d'admission en étant nommé en même temps que des officiers plus anciens que lui. Mais, avant 1895, date de l'instauration du stage, nous ne disposons que d'un nombre trop limité de résultats au concours pour faire une comparaison significative entre le rang de classement et le déroulement de la carrière.

Cependant, la réussite au concours, comme le montrent quelques exemples, peut ouvrir des perspectives de carrière plus intéressantes que celles offertes après un échec. Pour aborder la question, nous disposons de deux sources. La première est constituée par les états de propositions pour concourir des intendants où figurent, quelques fois, des officiers qui passent les épreuves la même année. La seconde repose, après la création du stage, sur des listes des candidats au concours qui paraissent dans la presse militaire¹⁶². L'exploitation des états est rendue difficile par le contenu des

besoins de l'armée, mieux que ne connaissent tous ces jeunes capitaines de 24 à 25 ans, qui sont sacrés d'emblée les plus grands administrateurs du monde, de par la grâce de Dieu et d'un concours préparé en quelques mois ».

Studens, *Lettres à l'armée*, Paris Dumaine, 1873, p.185.

¹⁵³ *L'intendance militaire licenciée. Bases générales d'un projet de réorganisation de l'administration de l'armée*, Paris Dumaine, 1871, p.6.

¹⁵⁴ *L'Echo de l'armée*, 7 novembre 1897, « Nos intendants ». On lit dans l'article : « On sait que le recrutement de nos intendants s'opère parmi la fleur de nos capitaines brevetés. Pour obtenir des préposés aux vivres c'est cher ».

¹⁵⁵ Schoelcher E., *La nouvelle armée*, Tours Ladevèze, 1871.

Le Spectateur militaire, 1871, p.65-66.

¹⁵⁶ Pierre Lacaze, *L'armée française illustrée*, 6 janvier 1873, « L'intendance ».

¹⁵⁷ Voir annexe n°109.

¹⁵⁸ n°300, ainsi que le sous-intendant de 2^{ème} classe Durosy (n°806), notation de 1909.

¹⁵⁹ n°520, ainsi que l'adjoint Dillon (n°642), notation de 1883.

¹⁶⁰ n°461.

¹⁶¹ n°160, notations de 1856 et 1863.

¹⁶² Voir annexe n°110, mais le relevé des cotes des dossiers a été omis.

dossiers qui est souvent décevant. Dans ceux des capitaines Abadie et Loyer ne figurent pas les états de service. La cote de celui de Brosse n'a pu être trouvée dans les catalogues du S.H.D. Quand il peut être déterminé, l'écart de carrière est toujours à l'avantage des intendants. Seul le capitaine Chomer peut tenter de rivaliser. En effet, nommé capitaine un an avant Darolles, il parvient au grade de général de brigade en 1899, alors que l'intendant est nommé intendant général, grade le plus élevé de la hiérarchie de l'intendance (équivalent à celui de général de division), quatre ans plus tard seulement, en 1903. La différence de progression dans la carrière est parfois très grande, l'intendant peut atteindre le grade d'intendant général, alors que l'officier ajourné est loin derrière. Ce dernier peut demeurer capitaine comme Mazuel, alors que l'intendant, comme Odier, capitaine la même année, parvient au grade d'intendant militaire (équivalent à celui de général de brigade). Il peut passer commandant, comme Fiteli, Barnier et Sarron, mais l'intendant le distance encore. Fiteli est en retard par rapport à Chapel et Démons, qui parviennent respectivement aux grades de sous-intendant de première classe (équivalent à colonel) et d'intendant général. Barnier termine loin derrière l'intendant général Darolles, mais Sarron n'a qu'un grade de retard par rapport au sous-intendant de deuxième classe Marchal (équivalent à lieutenant-colonel). L'officier ajourné peut même passer lieutenant-colonel, comme Bedel, il reste cependant loin derrière l'intendant militaire Joffroy. Le cas de Bourboulon est intéressant, la comparaison de son parcours et celui de son concurrent, de Ruffi de Pontavez, camarades de promotion à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, donne les résultats suivants :

Tableau n°21

Carrière comparative entre un intendant et un camarade de promotion demeuré dans l'arme

Grades		Bourboulon	de Ruffi de Pontavez
Sous-lieutenant		1 ^{er} octobre 1856	1 ^{er} octobre 1856
Lieutenant		16 août 1862	12 août 1861
Capitaine		8 janvier 1868	26 octobre 1868
	Adjoint de 2 ^{ème} classe	17 décembre 1870	2 avril 1870
Commandant	Adjoint de 1 ^{ère} classe	16 décembre 1870	14 janvier 1871
Lieutenant-colonel	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	31 décembre 1876	24 décembre 1877
Colonel		9 avril 1881	
	Contrôleur de 2 ^{ème} classe		25 juin 1883
	Contrôleur de 1 ^{ère} classe		13 janvier 1888
	Contrôleur général de 2 ^{ème} classe		27 mai 1896

Après un avancement plus rapide de sous-lieutenant à lieutenant, Bourboulon est nommé capitaine près de neuf mois avant l'intendant. Ils passent ensemble le concours, mais vraisemblablement en raison de son rang de classement, de Ruffi de Pontavez est nommé dans l'intendance huit mois avant Bourboulon. Ce dernier, nommé commandant, renonce au bénéfice du concours et demeure dans l'arme, il parvient au grade de lieutenant-colonel un an avant l'intendant (sous-intendant de 2^{ème} classe). Mais l'intendant change de voie, il entre dans le contrôle et parvient au grade de contrôleur

général de 2^{ème} classe, sensiblement équivalent à celui de général de brigade. S'il était resté dans l'intendance, il n'est pas certain qu'il aurait pu rattraper son retard d'avancement, car il entre dans le contrôle après six ans de grade de sous-intendant de 2^{ème} classe alors que son concurrent atteint le grade de colonel après cinq ans de grade de lieutenant-colonel.

L'utilisation des listes des candidats parues dans la presse, comme celle du concours de 1904¹⁶³, est également complexe pour deux raisons. La première est qu'il est nécessaire d'exploiter un grand nombre de dossiers, par exemple, pour le concours 1904, nous avons trente-cinq officiers ajournés. Nous avons du renoncer, faute de temps, à rechercher les contenus de toutes ces carrières, mais seize officiers ont été choisis de façon aléatoire, leurs parcours ont cependant une portée significative. La seconde est que l'auteur de l'article n'indique que le nom de l'officier candidat, alors que le prénom est également indispensable pour mieux cibler la recherche dans les catalogues ; de plus, l'orthographe des noms et l'arme d'appartenance sont, pour certains officiers, approximatives. Ces deux handicaps majeurs ont été à l'origine de nombreuses erreurs de cotes de dossiers¹⁶⁴, certaines d'entre elles ont pu être cependant corrigées¹⁶⁵, mais ils ont conduit à faire douter de la justesse de l'identification de l'officier lorsque ni les états de service ni les notations ne font référence au concours. Pour donner une idée complète des parcours, il a été nécessaire de poursuivre les recherches après l'année 1914.

L'écart de carrière le plus important est relevé entre les capitaine Bellamy et Litschfousse, camarades de la même promotion à Saint-Cyr.

Tableau n°22

Carrière comparative entre un officier admis au concours et un officier ajourné

Grades		Bellamy	Litschfousse
Sous-lieutenant		1 ^{er} octobre 1891	1 ^{er} octobre 1891
Lieutenant		1 ^{er} octobre 1893	1 ^{er} octobre 1893
Capitaine		12 juillet 1903	12 juillet 1903
	Adjoint de 2 ^{ème} classe		27 août 1905
Commandant	Adjoint de 1 ^{ère} classe	21 juin 1915	23 juin 1908
	Contrôleur adjoint		11 juillet 1911
	Contrôleur de 2 ^{ème} classe		11 juillet 1914
	Contrôleur de 1 ^{ère} classe		9 mai 1917
	Contrôleur général de 2 ^{ème} classe		26 juillet 1922
	Contrôleur général de 1 ^{ère} classe		27 septembre 1927

Jusqu'au grade de capitaine, leurs carrières sont identiques, mais, après son entrée dans l'intendance, Litschfousse passe adjoint de 1^{ère} classe (grade équivalent à celui de commandant) sept ans avant Bellamy. Puis, après son entrée dans le corps de contrôle, l'écart se creuse, car, beaucoup plus tard, il atteint le grade de contrôleur général de 1^{ère} classe assimilable à celui de général de division. Des

¹⁶³ *La France militaire*, 22 septembre 1904, « Admission dans l'intendance ».

¹⁶⁴ Par exemple, le capitaine Gauche, dossier 8Yf 14686.

¹⁶⁵ Le capitaine Fuchs Charles se prénomme en fait Fuchs Maurice, dossier 6Ye 36104.

candidats, capitaines au concours, ne changent pas de grade jusqu'à leur départ à la retraite, comme Bauer, Gaurichon et Mouren. Le premier nommé sous-lieutenant le 17 mars 1887, passe capitaine le 12 juillet 1896 ; le second et le troisième sont des officiers d'administration, ils sont respectivement sous-lieutenants le 29 décembre 1892 et le 30 décembre 1889, et capitaine le 20 août 1903 et le 31 mai 1903. Nous relevons la lenteur de l'avancement pour les deux officiers d'administration. Le grade le plus élevé est celui de lieutenant-colonel qu'atteignent Fourty et Andrieu, trois intendants font la même carrière dont deux anciens officiers d'administration, Journot, Gaurichon et Girard. Pour les intendants, c'est le grade le moins élevé. Pour les officiers admis, l'entrée dans l'intendance favorise nettement l'avancement. Ils passent commandant (sous-intendant de 3^{ème} classe) entre deux et huit ans avant l'officier ajourné, et lieutenant-colonel douze ans avant. L'écart est particulièrement visible pour la durée de grade de capitaine à lieutenant-colonel, elle est respectivement de vingt-deux et vingt-trois ans pour les officiers ajournés, tandis qu'elle va de dix à douze ans pour les officiers admis.

Cet effet d'accélération est confirmé lorsque l'on examine le parcours, à partir du grade de capitaine, des officiers ajournés qui atteignent le grade de commandant et qu'on le compare à celui des sous-intendants de 3^{ème} classe. Le bilan est le suivant :

Tableau n°23

Progression aux grades de commandant et de sous-intendant de 3^{ème} classe des officiers ajournés et des officiers admis

Officiers ajournés				Officiers admis			
Armes		Administration		Armes		Administration	
Andrieu	18	Lefébure	12	Heuillard	5	Gaucher	5
Bellamy	12	Magner	15	Launay	4	Girard	5
Fuchs	11	Paulian	13	Litschfousse	5		
Fourty	12			Janot	4		
Journot	16			Patillon	5		
Liret	15			Villeneuve	6		
Noir	15			Ponsignon	5		
				Tellier	6		
				Birot	6		
				Lorriot	4		
				Simonetti	5		

L'avancement de capitaine à sous-intendant de 3^{ème} classe est beaucoup plus rapide que celui de capitaine à commandant. Les officiers d'administration admis tirent un double profit du succès au concours ; ils atteignent plus vite que leurs camarades le grade de commandant, et leur carrière n'est plus limitée au grade d'officier d'administration principal (commandant).

Au travers des notations des officiers ajournés, quand nous en disposons, il est intéressant d'examiner le vécu de l'échec. Dans les dossiers de Fourty, Gaurichon, et Paulian, le supérieur ne fait mention que de la candidature au concours dans la notation de l'année 1904, pour les deux premiers il signale dans la notation de 1905 le renouvellement de leur candidature. Le chef de service de

Magner souligne les efforts de ce dernier pour se préparer aux examens. Mais la notation de Bellamy est plus révélatrice, car elle fait référence au concours sur une longue période, il est donc utile d'en exposer des extraits. En 1904, l'année du concours, le chef de corps ne fait que mentionner la candidature de l'officier. En 1905, l'officier est à nouveau candidat et son colonel affirme par deux fois qu'il ne doute pas de la réussite. Un an après, en 1907, l'officier est encore candidat et son supérieur prédit encore sa réussite. Dans la suite de son appréciation il déplore l'échec pour un candidat qui « avait pourtant de sérieuses qualités d'intelligence et de travail ». Mais il ajoute que l'officier pourra maintenant s'occuper exclusivement de sa compagnie, ce qui laisse supposer que la préparation au concours a été plutôt mal ressentie par le chef de corps. En 1910, le colonel explique la tendance à la critique expliquée par le découragement causé par les échecs aux examens d'entrée à l'Ecole Supérieure de Guerre et à l'intendance. Il est fort vraisemblable que la situation de Bellamy n'est pas un cas isolé, et qu'après l'échec au concours, la carrière d'un officier ajourné risque de prendre une autre orientation.

Cependant, la réussite au concours est une étape indispensable mais non suffisante pour que l'officier tienne sa place dans l'intendance.

3. Après le concours

En effet, l'officier admis au concours doit affronter deux obstacles majeurs qui vont être en grande partie résolus avec l'instauration du stage, en 1895.

Le premier est d'être nommé le plus rapidement possible, après la réussite au concours, à un grade de la hiérarchie, car les officiers ne sont intégrés qu'au fur et à mesure des vacances. Comme le montrent les trois exemples suivants tirés d'années antérieures à la guerre de 1870, postérieures à la guerre, et postérieures à la loi sur l'administration de l'armée, les nominations s'étalent tout au long de l'année. Ainsi en 1842, deux officiers sont nommés en janvier, deux en mars, deux en mai, et deux en octobre. En 1876, dix-neuf officiers sont promus en janvier, trois en février, deux en avril, deux en juin, deux en septembre, trois en novembre, et un seul en décembre. En 1880, ils sont huit en janvier, deux en février, cinq en juillet, trois en octobre, et deux en novembre. C'est le problème que rencontre par exemple le baron Lage qui n'a été reçu au concours qu'avec le numéro treize sur vingt-neuf candidats. Au cours de l'année 1844, son père adresse de nombreuses lettres au ministre pour demander sa nomination, un député fait de même¹⁶⁶. Ces démarches finissent par aboutir car l'officier est nommé adjoint de 2^{ième} classe en février 1845. Le chef de corps du capitaine Busquet de Caumont¹⁶⁷ souligne même cette situation pénalisante dans la notation de 1850 dans laquelle il

¹⁶⁶ n°106, par exemple lettre du 28 juin 1844 où le père écrit qu'il a été lui-même sous-intendant, lettre du député du 13 mai 1844.

¹⁶⁷ n°162.

annonce la candidature de son subordonné. En effet, il précise que ce capitaine s'est présenté déjà au concours après lequel il a été admissible avec le numéro sept, mais dans le courant de l'année, les cinq premiers candidats seulement ont été admis. Il considère que l'avis d'admissibilité constitue un certificat d'aptitude pour être admis à prendre part au concours dans le cas où il ne serait pas nommé en vertu de son premier examen, d'ici la fin de l'année. Le décret du 14 février 1905, qui officialise la nouvelle procédure appliquée à partir de 1895, apporte une notable amélioration à cette situation en stipulant que le nombre de places offertes au stage est fixé par le ministre en raison des vacances prévues, de sorte que tous les stagiaires soient assurés de leur nomination dans l'intendance après avoir satisfait aux épreuves de sortie. De 1896 à 1905, les nominations se font au mois d'août ; par exemple pour l'année 1899, un officier est promu le 25, un le 26, quatre le 27, un le 28, un le 29, deux le 30, et deux le 31. A partir de 1906, les nominations ont lieu au mois de décembre ; par exemple pour l'année 1911, un officier est promu le 17, un le 18, deux le 19, un le 20, un le 21, un le 22, deux le 23, un le 24, deux le 25, deux le 26, un le 27, deux le 28, un le 29, un le 30, et un le 31.

Le second est que l'officier entre directement dans l'intendance sans passer par une école. Cette question est très souvent évoquée avant 1895. Elle intéresse d'ailleurs la formation administrative en général¹⁶⁸. Dès 1824, l'intendant Odier aborde la question¹⁶⁹. Durat-Lassale déplore en 1843¹⁷⁰ que les officiers ne doivent se former qu'à l'aide des bulletins officiels ou par la pratique. Vauchelle¹⁷¹ insiste en 1861 sur la nécessité d'une éducation spéciale. Une étude sur l'armée française de 1867¹⁷² s'étonne qu'un examen tienne lieu de pratique et d'expérience professionnelle, une autre sur les approvisionnements en fait mention en 1872¹⁷³. En 1870 un membre du service de santé, dont les membres sont pourtant hostiles à l'intendance, réclame même la création d'une école compte-tenu de l'importance des devoirs imposés à l'intendance¹⁷⁴. Des commentateurs comparent la formation des intendants à celle des commissaires de la marine qui eux bénéficient d'une formation en école¹⁷⁵, ou préconisent la mise en place d'un stage dans l'intendance, conçu comme une période d'essai avant l'admission définitive¹⁷⁶, ou un stage dans le service des dépôts des corps de troupe¹⁷⁷. Dans les notations, nous relevons parfois des mentions où le supérieur souligne cette situation faite aux jeunes intendants qui abordent la carrière insuffisamment préparés. Le chef de service relève que Guéneau

¹⁶⁸ Boutmy Emile, *De l'institution d'une licence de sciences politiques et administratives*, Paris Chamerot, 1881. *Observations sur l'école d'administration créée par le gouvernement provisoire et abolie par l'assemblée législative*, Paris Michel, 1850.

¹⁶⁹ Odier A., *op.cit.*, tome 6, p.20.

¹⁷⁰ Durat-Lassale L., *op.cit.*, p.38-39.

¹⁷¹ Vauchelle M., *op.cit.*, tome II, note p.104.

¹⁷² Général Trochu, *L'armée française en 1867*, Paris Amyot, 1867, p.141.

¹⁷³ Pelgrain P., *Réforme du système des approvisionnements de l'armée en campagne*, Paris Carion, 1872.

¹⁷⁴ Docteur Chenu J.C., *op.cit.*, p.182.

¹⁷⁵ *L'armée française illustrée*, 11 janvier 1873, « L'intendance ».

¹⁷⁶ Général Martin Des Pallières, *Réorganisation de l'armée*, Paris Girard, 1872, p.81.

¹⁷⁷ Schoelcher E., *La nouvelle armée*, Paris Ladevèze, 1871, p.113.

de Montbeillard¹⁷⁸ est très mal placé, comme tous les adjoints, pour acquérir les connaissances nécessaires. Celui de Guillemain¹⁷⁹ précise que ce dernier n'a que les connaissances administratives qui constituent les programmes de l'examen. Celui du sous-intendant de 2^{ème} classe Dubois¹⁸⁰ entre plus dans le détail en indiquant que son subordonné est entré dans l'intendance en raison d'une blessure et qu'il devra beaucoup travailler pour acquérir les connaissances administratives nécessaires pour exercer ses fonctions pour lesquelles il manifeste peu d'aptitude. Des circonstances apparemment favorables pour la carrière peuvent nuire à l'intendant comme pour Monfalcon¹⁸¹, qui, grâce à la campagne de Crimée, est parvenu rapidement au grade supérieur d'adjoint de 1^{ère} classe sans qu'il ait eu le temps de se former.

Cette formation initiale inachevée doit donc être complétée par les intendants tout au long de l'exercice de leurs fonctions ; leurs efforts pour y parvenir sont mentionnés dans leurs notations¹⁸². Les cinq critères relevés font référence au degré des connaissances théoriques (deux cent soixante-treize mentions), pratiques (cent soixante-treize) et administratives (mille quatre-vingt-quatorze), au besoin d'apprendre (quatre-vingt-huit), et au travail consenti pour acquérir l'instruction professionnelle nécessaire (quatre cent soixante-huit). En toute logique, les plus grandes fréquences apparaissent au début de la carrière aux premiers grades de la hiérarchie. Compte-tenu du nombre de fréquences à exploiter, nous nous limitons à celles qui comportent des réserves, et qui disparaissent dans les appréciations à partir du grade d'intendant militaire. Pour chaque critère, la proportion par grade des appréciations réservées est la suivante :

Tableau n°24

Proportions par grade des appréciations réservées sur la formation des intendants

Critères	Adjoint de 2 ^{ème} classe	Adjoint de 1 ^{ère} classe	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe
Connaissances théoriques	9	5	3	3
Connaissances pratiques	14	16	11	3
Connaissances administratives	16	33	20	3
Besoin d'apprendre	31	43	14	0
Travail instruction	1	1	2	0

Comme il ne peut être question d'évoquer tous les intendants objets de ces remarques, nous devons faire des choix que nous considérons comme significatifs. Cinq sous-intendants de 1^{ère} classe encore insuffisamment formés, d'Amade¹⁸³ et Du Marché¹⁸⁴ manquent de connaissances pratiques.

¹⁷⁸ n°159, notation de 1850. De même que celui de l'adjoint de 2^{ème} classe Lebrun (n°56), notation de 1846.

¹⁷⁹ n°196, notation de 1853.

¹⁸⁰ n°114, notation de 1854.

¹⁸¹ n°229, notation de 1857.

¹⁸² Voir annexe n°111.

¹⁸³ n°256, notation de 1875 : « Dans les questions du ressort de l'administration il manque de jugement et de savoir pratique ».

¹⁸⁴ n°340, notation de 1881 : « A besoin de compléter ses connaissances pratiques pour la direction à donner à ses subordonnés et redresser les erreurs avant qu'elles ne s'accomplissent ».

Cerfbeer¹⁸⁵ et Lonclas¹⁸⁶ manquent de connaissances théoriques et de connaissances administratives. Dupont¹⁸⁷ manque, non seulement de connaissances théoriques et pratiques, mais aussi de connaissances administratives. Pour Cerfbeer et Dupont, le notateur insiste sur le besoin d'apprendre. La destinée professionnelle de ces fonctionnaires est variable. Cerfbeer et Lonclas parviennent au grade d'intendant militaire, respectivement en mars 1858 et en octobre 1856. d'Amade et Dupont partent à la retraite sous-intendant de 1^{ère} classe, respectivement en janvier 1882 et février 1858. Du Marché, entre dans le corps de contrôle en novembre 1882 et atteint le grade de contrôleur général de 1^{ère} classe en juin 1892. Quatre autres intendants sur un total de quatre cent quatre-vingt-huit fréquences pour le critère, sont appréciés comme ne travaillant pas suffisamment pour s'instruire, et à tous les grades, l'adjoint de 2^{ème} classe Lefébure¹⁸⁸, l'adjoint de 1^{ère} classe Lucas de Missy¹⁸⁹, le sous-intendant de 2^{ème} classe Thouzellier¹⁹⁰ et le sous-intendant de 1^{ère} classe Bartel¹⁹¹. Bartel et Thouzellier quittent le service comme sous-intendants de 1^{ère} classe, respectivement en janvier 1876 et juillet 1910. Lefebure et Lucas de Missy sont nommés intendants militaires, respectivement en avril 1853 et avril 1863. Dans quarante et une notations, le supérieur ne fait que mentionner le besoin d'apprendre sans préciser la nature des lacunes à combler.

C'est l'intendant général Delaperrière qui crée le stage en 1895 avec l'appui d'autres intendants ayant des fonctions à l'administration centrale¹⁹². Cependant cette période de formation, même si elle est bénéfique, ne dispense pas l'officier de poursuivre son instruction administrative. Pour aborder ce sujet, nous disposons des appréciations de quinze anciens stagiaires qui comportent des réserves. Comme l'indique le chef de service du sous-intendant de 3^{ème} classe Bertrand¹⁹³, il ne suffit pas d'avoir des connaissances théoriques mêmes très étendues pour pouvoir diriger un service. La période de formation complémentaire au stage est appréhendée de deux façons dans les notations. Dans l'une, le supérieur ne mentionne pas l'achèvement de la formation qui peut continuer un an après la sortie du stage comme pour l'adjoint Bureau¹⁹⁴, ou deux ans comme pour le sous-intendant

¹⁸⁵ n°34, notation de 1847 : «...connaissances administratives ordinaires...», notation de 1851 : « ...Connaissances théoriques incertaines... ».

¹⁸⁶ n°32, notation de 1846 : « ...connaissances administratives peu étendues...», et notation de 1849 : « ...a besoin de se fortifier dans l'application de la législation... ».

¹⁸⁷ n°38, notation de 1851 : « ...Ses connaissances théoriques ne sont pas toujours sûres et raisonnées. Ses connaissances pratiques se ressentent parfois de l'incertitude théorique...», et notation de 1852 : « ...connaissances administratives ordinaires... ».

¹⁸⁸ n°17, notation de 1831 : « ...Lorsque son instruction administrative sera plus avancée, promet un sous-intendant distingué ».

¹⁸⁹ n°65, notation de 1847 : « ...fera un excellent sous-intendant lorsqu'il aura acquis les connaissances administratives qui lui manquent ».

¹⁹⁰ n°728, notation de 1905 : « ...Pourra rendre des services à la section technique lorsqu'il aura complété ses connaissances techniques... ».

¹⁹¹ n°443, notation de 1874 : « ...Lorsqu'il aura acquis la connaissance des détails des divers services administratifs...fera sans contredit un de nos meilleurs sous-intendants ».

¹⁹² *Revue du service de l'intendance militaire*, 1903, p.878, dans la nécrologie de Delaperrière.

¹⁹³ n°832, notation de 1901.

¹⁹⁴ n°891, notation de 1902 : « ...ayant grand besoin de beaucoup travailler ».

de 3^{ième} Carbonel¹⁹⁵, ou même plus, avec trois ans comme pour Cornil¹⁹⁶, quatre ans comme pour le sous-intendant de 3^{ième} classe Champagne¹⁹⁷, et jusqu'à cinq ans comme pour le sous-intendant de 3^{ième} classe Bastien¹⁹⁸. Le cas du sous-intendant Domenech de Celles¹⁹⁹ est particulier. En effet, entré très tardivement dans l'intendance en 1898 à l'âge de 53 ans, avec le grade de lieutenant-colonel, il est atteint par la limite d'âge du grade de lieutenant colonel en 1903 sans, comme l'écrit son supérieur, avoir pu acquérir l'expérience administrative qui ne s'obtient que par une longue pratique. Dans l'autre, le chef de service confirme l'achèvement de la phase de formation pour trois intendants. Le supérieur du sous-intendant de 3^{ième} classe Clément²⁰⁰ est catégorique, il estime qu'il a acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour être chef de service, trois ans après son entrée dans l'intendance. Celui de de Montmahou²⁰¹ attend quatre ans pour considérer qu'il possède toute la pratique professionnelle nécessaire et qu'il a su combler une lacune causée par une préparation insuffisante étant entré dans l'intendance directement avec le grade de sous-intendant de 3^{ième} classe. Celui du sous-intendant de 3^{ième} classe Bertrand²⁰² considère que son subordonné dirige son service en connaissant les règlements.

Le stage comporte des conférences au Comité technique de l'intendance, des cours de droit et d'administration générale à l'Ecole Libre des Sciences Politiques, des travaux pratiques et des visites d'établissements²⁰³. L'objectif est de donner des connaissances pratiques et des outils qui ne peuvent s'apprendre dans les livres d'autant plus que les officiers sont absorbés par leurs préoccupations professionnelles quotidiennes. Il s'agit aussi d'attirer plus d'officiers en rendant la connaissance de la langue allemande facultative, et en mettant à contribution les sous-intendances²⁰⁴ dans la préparation. Nous avons très peu d'informations sur la vie des officiers au cours du stage; nous savons

¹⁹⁵ n°998, notation de 1911 : « ... a encore besoin de se former... », notation de 1912: «...Fera un très bon sous-intendant...dès qu'il aura acquis plus d'expérience... » ; sous-intendant de 3^{ième} classe Bœuf, (n°1024), notation de 1912 : « ...s'occupe très bien de son service qu'il commence à bien connaître... » ; sous-intendant de 3^{ième} classe Simonetti, (n°957), notation de 1903 : «... a tout ce qu'il faut pour devenir plus tard un très bon fonctionnaire quand il aura acquis l'expérience et les connaissances pratiques qui sont indispensables... ».

¹⁹⁶ n°940, notation de 1905: «... s'efforce d'augmenter ses connaissances administratives... », notation de 1907: « ...A encore besoin de travailler... ».

¹⁹⁷ n°804, notation de 1897: «A encore besoin d'acquérir... », notation de 1900: «...Manque d'expérience... » ; sous-intendant de 3^{ième} classe Dié, (n°861), notation de 1902, notation de 1902 : «...règlements administratifs dont il poursuit l'étude d'une façon continue », notation de 1905: «...il devra modifier complètement sa méthode de travail pour acquérir certaines connaissances techniques... » ; sous-intendant de 3^{ième} classe Lorriot, n°955, notation de 1906: «...se met au courant de toutes les questions du service... », notation de 1909: «...a encore besoin de se former... » ; sous-intendant de 3^{ième} classe Galeazzi, (n°856), notation de 1903: «...désireux de se mettre au courant du service... », notation de 1904 : «...ayant besoin de compléter ses connaissances... ».

¹⁹⁸ n°834, notation de 1898: «...très désireux de compléter son instruction professionnelle par la pratique du service... », notation de 1903: «...il s'applique à étendre ses connaissances administratives... » ; sous-intendant de 3^{ième} classe Hantz, (n°814), notation de 1896: «...se met rapidement au courant de tous les services... », notation de 1903 : «...ayant besoin de se former... ».

¹⁹⁹ n°816, notations de 1902 et 1903.

²⁰⁰ n°932, notations de 1905, 1906 et 1907.

²⁰¹ n°873, notations de 1902, 1903, 1904 et 1905.

²⁰² n°832, notations de 1899, 1900, 1901 et 1905.

²⁰³ Voir annexe n°112.

²⁰⁴ *Bulletin officiel*, 1895, p.4, « Note ministérielle du 26 juin 1895 ».

que le capitaine Chayrou²⁰⁵ a été atteint de surmenage causé par un excès de travail. Les recherches menées dans les archives des écoles militaires et au S.H.D. n'ont donné aucun résultat²⁰⁶. Le passage des officiers stagiaires à l'Ecole des Sciences Politiques a laissé peu de traces dans les archives de cette école. Le rapport d'Emile Boutmy du 22 février 1896²⁰⁷ fait référence à la lettre que a lui adressée l'intendant général Delaperrière pour demander l'inscription des stagiaires comme auditeurs, il cite également la lettre envoyée par le ministre de la guerre dans laquelle ce dernier demande une diminution de moitié des droits d'inscription en raison de l'insuffisance des ressources budgétaires. Dans ce document, il est précisé que les stagiaires pourront bénéficier de quelques conférences spéciales pour compléter l'enseignement dont la durée limitée à un an risque de s'avérer insuffisante. Les rapports d'inspection d'académie mentionnent également la présence de ces stagiaires, comme celui du 1^{er} juin 1912²⁰⁸. Cette scolarité fait également l'objet de commentaires. La presse militaire, en 1897, souligne que les examens passés par les officiers stagiaires ont été particulièrement brillants et que le directeur a exprimé toute sa satisfaction au ministre²⁰⁹. Elle relève également les bienfaits du stage²¹⁰. Cependant cette école serait la cause de départ dans l'intendance d'officiers brevetés de l'Ecole Supérieure de Guerre²¹¹.

Pendant leur stage, les officiers sont appréciés par l'encadrement de l'école. Ces notations sont présentes dans deux cent vingt-huit dossiers. Quarante-sept critères sont utilisés pour une fréquence totale de neuf cent quarante-huit fréquences. Comme dans les écoles militaires de formation, certains notateurs font une projection sur l'avenir, mais sans émettre de réserves majeures. En nous limitant aux critères utilisés au moins dix fois, le nombre des fréquences, dans un ordre décroissant, est de cent pour le suivi du stage, quatre-vingt-trois pour l'intelligence, quatre-vingt-deux pour la possibilité de bien faire, soixante-dix-sept pour le travail, soixante-huit pour les manœuvres, soixante et une pour les sciences politiques, trente-quatre pour la conscience, trente-trois pour le zèle, trente-trois pour le sérieux, vingt-six pour l'application, vingt-quatre pour le rang d'entrée, vingt-trois pour l'instruction, deux-neuf pour le classement de sortie, dix-sept pour la réflexion, seize pour la possibilité de bien faire, seize pour le labeur, quinze pour la sympathie, et onze pour la netteté de l'esprit. Le critère le plus utilisé fait référence à la manière avec laquelle le stage a été suivi, puis vient l'intelligence pour les qualités foncières, et la projection sur l'avenir. Le notateur apprécie aussi

²⁰⁵ n°862, notation de 1900.

²⁰⁶ Dans une note de la commission des écoles, il est fait mention d'une Ecole des Hautes Etudes Administratives (S.H.D., carton Xo 117).

²⁰⁷ Assemblée générale ordinaire du 22 février 1896.

²⁰⁸ Archives nationales, carton AJ 16 4738.

²⁰⁹ *L'Echo de l'armée*, 10 octobre 1897, « l'Ecole de l'intendance ». L'auteur écrit notamment que : « Le recrutement de l'intendance militaire, qui, depuis la guerre de 1870-1871, était devenu difficile, s'effectue au contraire à l'heure actuelle dans d'excellentes conditions... ».

²¹⁰ *La France militaire*, 3 juillet 1895, « Le recrutement de l'intendance ». Ainsi que *L'Echo de l'armée*, 8 septembre 1895, « Le recrutement de l'intendance ».

²¹¹ Capitaine Martin, *L'Echo de l'armée*, 19 septembre 1897, « Nos intendants ».

les résultats aux examens de l'école des sciences politiques et le comportement de l'officier au cours des manœuvres faites conjointement avec les élèves de l'Ecole Supérieure de Guerre. Vingt-neuf dossiers comportent des notations réservées.

Il s'agit maintenant d'examiner l'influence de la notation sur le classement de sortie. Les officiers qui ont des notations réservées obtiennent un classement plutôt moyen ou mauvais, deux seulement, les capitaines Chide et Joannes, sortent dans la première partie de leur promotion²¹². Il est vrai que, pour le premier, la remarque ne porte que sur le physique. Il faut aussi souligner que pour Chayrou, Janot et Gazounaud, le mauvais rang de sortie s'explique par des accidents de parcours indépendants de la manière de servir de ces stagiaires. Les deux premiers ont eu de graves ennuis de santé, le troisième a rencontré des problèmes familiaux. Les notations les plus pénalisantes sont données au capitaine Haffemayer²¹³, qui est jugé comme ne pas avoir une aptitude bien marquée pour la carrière administrative mais qui termine cependant quatorzième sur vingt stagiaires, et poursuit une carrière honorable. Il est également intéressant d'examiner les appréciations, lorsqu'elles figurent dans les dossiers, données aux stagiaires qui terminent dans le dernier rang de leurs promotions (en dehors des officiers déjà cités pour des notations avec réserves)²¹⁴. Nous constatons que, paradoxalement, les notations sont bonnes et ne comportent aucune réserve notable, à l'exception peut-être de celles de Rigaud²¹⁵ dans lesquelles sont employés les termes « assez bien noté » et « susceptible de rendre de bons services » qui sont plus nuancés. De plus, l'incidence sur le classement de sortie du critère favorable important relatif à la projection sur l'avenir (« fera bien ») est cité quatre vingt-deux fois. Il apparaît quarante-sept fois dans les notations des stagiaires sortis dans la première partie du classement (sept pour les premiers numéros, seize pour le premier quart, et vingt-trois pour le deuxième quart. Nous le trouvons trente-cinq fois dans ceux qui terminent dans la deuxième partie (dix-neuf pour le troisième quart, onze pour le quatrième quart, et cinq pour les derniers numéros). Il n'existe donc pas de grande différence entre les officiers qui sortent dans la première moitié et ceux qui terminent dans la seconde moitié. Par contre, l'autre critère plus nuancé (« peut bien faire »), cité seize fois, a une répartition moins dispersée, et ses conséquences sur le classement de sortie sont plus nettes. Nous le relevons que deux fois dans la première moitié du classement (deuxième quart) mais quatorze fois dans la seconde moitié (quatre dans le troisième quart, huit dans le quatrième quart, et deux pour les derniers numéros).

²¹² Voir annexe n°113.

²¹³ n°934, adjoint en août 1904, il passe sous-intendant de 3^{ème} classe en décembre 1907, et sous-intendant de 2^{ème} classe en mars 1914. Sa notation de 1913 est la suivante : «Conscientieux, travailleur, ayant des connaissances administratives étendues, dirige avec satisfaction la sous-intendance de Dunkerque, actif et vigoureux, apte au service de guerre...Il a été de plus bien noté dans un voyage de cadres d'état-major. Il mérite d'être inscrit au tableau d'avancement pour la 2^{ème} classe».

²¹⁴ Voir annexe n°114.

²¹⁵ n°1087, il a été assez bien noté aux examens de sciences politiques et il est susceptible de bien servir.

Dans la suite des notations, nous relevons des références au stage dans quinze dossiers²¹⁶. En toute logique, dans la grande majorité des cas, le chef de service cite la scolarité dès le début de la carrière, au grade d'adjoint à l'intendance. Il peut d'abord se contenter de rappeler le classement de sortie, comme pour Fidelle²¹⁷. Il peut ensuite constater, en voyant travailler son subordonné, que ce dernier a acquis des connaissances étendues comme pour Lévy²¹⁸. Il peut enfin se servir du bon classement de sortie, et de la bonne manière de servir de l'intendant, pour lui prédire un bon avenir, comme pour Moreau²¹⁹. Avoir connu, comme Rouffet²²⁰, son supérieur pendant son stage constitue un atout. Lorsque le stage est cité dans les grades supérieurs, il peut donner au chef de service un argument supplémentaire pour demander de l'avancement, comme pour Durosoy²²¹.

A l'issue de leur scolarité, les officiers sont nommés adjoints à l'intendance et inscrits dans l'annuaire dans l'ordre du classement de sortie. Mais cette liste n'a pas seulement un objectif purement honorifique, en permettant de situer les stagiaires les uns par rapport aux autres pour l'inscription à l'annuaire, elle va constituer un facteur important pour la nomination au grade supérieur, celui de sous-intendant de troisième classe²²². En effet, ce constat se confirme dans la plupart des seize promotions entre 1895 et 1911 (à partir de cette date les nominations se font après la période étudiée). Ainsi, dans la promotion 1895-1896, qui comportent neuf stagiaires, les trois premiers sont passés d'adjoint à sous-intendant de troisième classe après deux ans et quatre mois de grade, les trois suivants après deux ans et sept mois de grade, les deux suivants après deux ans et dix mois de grade, et le dernier avec trois ans de grade. Les plus favorisés sont ceux qui passent avec un an et huit mois de grade comme les cinq premiers de la promotion 1897-1898, et le major de la promotion 1900-1901. Ce principe comporte quelques exceptions que peuvent expliquer les notations. Dans la promotion 1897-1898, l'adjoint Rupp²²³ termine onzième sur seize, il est pourtant nommé sous-intendant de troisième classe avant des officiers qui ont été mieux classés que lui. Son chef de service écrit qu'il a merveilleusement dirigé les services administratifs pendant une opération militaire, ce qui lui a valu une inscription d'office pour le grade supérieur. Les adjoints Thouvenin²²⁴ et Chayrou²²⁵, de la promotion 1898-1899, passent à deux ans et un mois de grade, alors que des camarades, qui les ont précédés, sont nommés entre deux ans et quatre mois de grade, et deux ans et dix mois de grade, ces intendants ont manifesté aussi un excellent comportement pendant des

²¹⁶ Voir annexe n°115.

²¹⁷ n°808.

²¹⁸ n°812.

²¹⁹ n°851.

²²⁰ n°991.

²²¹ n°806.

²²² Voir annexe n°116.

²²³ n°842, notation de 1900.

²²⁴ n°858, notations de 1901 et de 1902.

²²⁵ n°862, notation de 1901.

expéditions. Le supérieur du premier estime notamment «qu’il a tout ce qui constitue un fonctionnaire d’élite», mais ne parle pas d’avancement. Celui du second insiste pour son inscription sans retard au tableau d’avancement et sa nomination immédiate au grade supérieur. Dans la promotion 1899-1900, l’adjoint Drouot²²⁶ est promu à deux ans et quatre mois de grade, plus tôt que quatre de ses camarades, mieux classés que lui, qui attendent deux ans et sept mois de grade. Son chef de service fait part de deux témoignages de satisfaction donnés par le ministre pour sa collaboration à la vérification des travaux statistiques produits par les comités départementaux de ravitaillement. Dans la promotion 1900-1901, l’adjoint Sire²²⁷ passe à deux ans et deux mois, alors que celui qui le précède au classement de sortie, l’adjoint Frantz²²⁸, attend trois mois de plus. Or, il n’est relevé aucune différence notable dans leurs notations. Le premier est jugé comme «très apte à prendre la direction d’un service», le second est considéré comme un «fonctionnaire d’élite». Frantz obtient même une lettre de félicitations, le 14 septembre 1901, pour sa bonne participation aux manœuvres du onzième corps d’armée. Dans le stage de 1902-1903, l’adjoint Blaise²²⁹ gagne un mois d’avancement par rapport à son camarade de promotion, Lavialle de Lameillère (son dossier ne comporte pas de notes au grade d’adjoint), sorti un rang avant lui. Il est remarqué en 1905 par l’intendant militaire du vingtième corps d’armée dont il a été l’adjoint pendant des manœuvres d’armée, ce qui permet à son directeur de service de disposer d’un bon argument pour appuyer son avancement. A l’inverse, des adjoints peuvent ne pas tirer avantage d’un meilleur classement que celui d’autres camarades de la même promotion. C’est le cas pour le stage de 1900-1901 qui comporte vingt officiers et où l’avant dernier passe encore sous-intendant de troisième classe à deux ans et cinq mois de grade. Ainsi, les stagiaires Jullien et Gruet, classés respectivement douzième et quinzième, sont promus à deux ans et huit mois de grade comme Gazounaud, dernier de sa promotion. L’adjoint Jullien²³⁰ est noté comme un «fonctionnaire travailleur qui cherche à se faire respecter sans toujours réussir», tandis que Gruet²³¹ n’est pas jugé franc dans ses relations avec ses chefs et ne supporte pas les contraintes de la vie militaire; il est sanctionné pour être parti en permission avant la signature de son titre. Le chef de service de Gazounaud²³² estime qu’il fera un fonctionnaire de valeur moyenne.

Après la réussite au concours, et à l’examen de sortie du stage, le parcours se poursuit dans l’intendance.

²²⁶ n°867, notations de 1901 et 1902.

²²⁷ n°880, notations de 1902 et 1903.

²²⁸ n°879, notations de 1902, 1903 et 1904, états de service.

²²⁹ n°913, notation de 1905.

²³⁰ n°886, notation de 1906.

²³¹ n°889, notations de 1902 et 1903, états de service.

²³² n°894, notation de 1904.

Chapitre VI

La carrière après le passage dans l'intendance

Contrairement à la carrière dans l'arme, les parcours dans l'intendance ne peuvent être présentés de façon complète, car de nombreux intendants demeurent encore en service après 1914. De plus, l'entrée dans l'intendance n'est pas une rupture par rapport à la carrière dans l'arme car le futur intendant détient son dernier grade dans des conditions d'âge et de durée de service très variables. Ces dispositions de départ risquent d'avoir une influence sur les espoirs de carrière, elles constituent, avec la manière de servir, des éléments d'appréciation pour expliquer les différences de parcours. Il est également intéressant de comparer le devenir des intendants avec celui de leurs camarades demeurés dans l'arme. Cependant, cette partie mérite une étude particulière, elle nécessite, notamment, un affinement de la base de données, et une nouvelle codification des données relatives aux états de service et aux notations. Ces travaux n'ont pu être entrepris. Nous devons donc nous contenter de ne présenter ici qu'une grande introduction à de futures recherches.

I. Le poids de la carrière dans l'arme d'origine

A l'issue de leurs parcours dans l'arme et de leur réussite au concours, les officiers abordent l'intendance dans des situations variables¹ qui deviennent des facteurs déterminants pour la poursuite de leur carrière.

Tous grades confondus, la grande majorité des intendants a au mois quatre ans de service dans le dernier grade détenu. Et c'est au grade de capitaine, avec lequel entrent dans l'intendance le plus grand nombre d'officiers, que nous trouvons les durées de service les plus longues. Si l'on se réfère à l'origine du recrutement nous ne relevons pas de différences sensibles entre les intendants issus d'une grande école militaire, et ceux issus du rang. Il en est sensiblement de même en fonction de l'arme d'origine. La durée des services a une influence sur l'âge d'entrée dans l'intendance. Tous grades confondus, la moitié des intendants abordent leur nouveau service entre les âges de trente à trente-huit ans. Cette proportion se retrouve chez les adjoints de 2^{ième} classe (ou adjoints), grade majoritaire en début de carrière. Deux anciens commissaires des guerres entrent les plus jeunes, baron Barbier² et Lyautey³, le premier a vingt et un ans, le second a vingt-deux ans. Puis nous trouvons des anciens élèves des grandes écoles militaires qui ont plus de chance d'atteindre beaucoup plus vite le grade de sous-lieutenant que les anciens soldats qui servent plusieurs années avant. Le plus jeune est

¹ Voir annexe n°117.

² n°9, né en septembre 1802, adjoint de 2^{ième} classe en septembre 1823.

³ n°11, né en juin 1795, adjoint de 2^{ième} classe en septembre 1817.

le polytechnicien Demartial⁴ qui a vingt-quatre ans, avec vingt-cinq ans, le saint-cyrien le plus jeune est Coulombeix⁵. Enfin, les quatre anciens soldats les plus jeunes, Grodvolle⁶, de La Ville⁷, Guerchin⁸, et Chaumont⁹, ont déjà trente et un ans. L'accès au grade d'adjoint de 1^{ière} classe a lieu au plus tôt à l'âge de trente trois ans pour trois officiers qui représentent les trois catégories des trois grands modes de recrutement, le saint-cyrien Lerat-d'Albas¹⁰, le polytechnicien Malvy¹¹, et l'ancien soldat Orville¹². A cet âge les adjoints de 2^{ième} classe les plus jeunes sont passés adjoints de première classe à vingt-sept comme Lyautey (septembre 1822) et Demartial (mars 1863), à vingt-huit ans comme Coulombeix (mars 1866), à vingt-neuf ans comme le baron Barbier (octobre 1831), à trente-quatre ans comme Grodvolle (février 1863), de La Ville (avril 1873), et Chaumont (juin 1886); Guerchin décède en 1882. En se référant à l'arme d'origine, nous relevons, que les plus jeunes officiers d'administration, Laage¹³ et Derdos¹⁴, qui obtiennent le grade d'adjoint (adjoint de 2^{ième} classe) ont au moins trente-six ans. A cet âge, les quatre adjoints les plus jeunes parviennent au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe à trent-deux ans pour Lyautey (décembre 1827), Coulombeix (août 1868) et Demartial (août 1868), à trente-trois ans pour le baron Barbier (juillet 1835). Pour atteindre ce grade, Laage et Derdos doivent attendre respectivement cinquante ans (avril 1903) et quarante-huit ans (juillet 1902). Il en est de même pour les sous-intendants de 3^{ième} classe où le plus jeune, Trémerel¹⁵, est un officier d'administration âgé de quarante ans, mais qui parvient au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe à quarante-cinq ans (novembre 1910) avant ceux entrés les plus vieux au grade d'adjoint.

L'adjoint le plus vieux est l'officier d'administration Hannedouche¹⁶ qui a quarante-six ans. Il obtient le grade de sous-intendant de 2^{ième} classe en mai 1914, à l'âge de cinquante-quatre ans. Bien avant cet âge, les quatre adjoints de 2^{ième} classe les plus jeunes atteignent les grades élevés de la hiérarchie de l'intendance ou du corps de contrôle. Ainsi le baron Barbier est intendant militaire à quarante-trois ans (septembre 1845), Lyautey est intendant général à cinquante-deux ans (mars 1847), Demartial est contrôleur général de 2^{ième} classe à quarante-neuf ans (décembre 1885), et Coulombeix est nommé contrôleur général de 1^{ière} classe à cinquante et un ans (juillet 1887).

⁴ n°299, né en août 1836, adjoint de 2^{ième} classe en août 1860.

⁵ n°306, né en mars 1836, adjoint de 2^{ième} classe en mai 1861.

⁶ n°293, né en janvier 1829, adjoint de 2^{ième} classe en mars 1860.

⁷ n°420, né en juillet 1839, adjoint de 2^{ième} classe en décembre 1870.

⁸ n°573, né en mai 1849, adjoint de 2^{ième} classe en décembre 1880.

⁹ n°647, né en janvier 18652, adjoint en mars 1883.

¹⁰ n°556, né en septembre 1847, adjoint de 1^{ière} classe en juillet 1880.

¹¹ n°529, né en avril 1847, adjoint de 1^{ière} classe en mars 1880.

¹² n°10, né en janvier 1796, adjoint de 1^{ière} classe en avril 1829.

¹³ n°753, né en juin 1853, adjoint en novembre 1889.

¹⁴ n°760, né en avril 1854, adjoint en juillet 1890.

¹⁵ n°944, né en septembre 1865, sous-intendant de 3^{ième} classe en décembre 1905.

¹⁶ n°967, né en novembre 1860, adjoint en décembre 1906.

Le plus ancien sous-intendant de 3^{ème} classe est Vican¹⁷, encore un officier d'administration, il a déjà cinquante et un ans quand il entre dans l'intendance. Il est nommé sous-intendant de 2^{ème} classe en décembre 1915, à l'âge de cinquante-six ans. A cet âge, les adjoints de 1^{ère} classe les vieux plus ont fait une carrière plus rapide, Malvy et Lerat-d'Albas sont sous-intendants militaires respectivement à quarante-quatre ans (novembre 1891) et à cinquante-trois ans (juin 1900); Orville est intendant militaire à quarante-neuf ans (décembre 1845). Le sous-intendant le plus ancien est âgé de quarante-trois ans, treize plus tôt que Vican. C'est au même âge de nomination de Vican que l'officier d'administration Guillaume¹⁸ entame sa carrière avec le grade de sous-intendant de 2^{ème} classe. Son parcours est particulièrement court car il doit prendre sa retraite en novembre 1907. Cependant nous trouvons également des officiers, anciens élèves des grandes écoles militaires, qui entrent dans la carrière avec le grade d'adjoint de 2^{ème} classe à un âge avancé. Le saint-cyrien le plus âgé, Cornet¹⁹, a quarante-quatre ans, le polytechnicien le plus vieux, Cicille²⁰, a quarante-trois ans. Les deux intendants terminent sous-intendant de 2^{ème} classe, le premier en juin 1921, à l'âge de cinquante-trois ans, le second en juillet 1845, à l'âge de cinquante et un ans.

La comparaison du déroulement des carrières dans l'arme expliquent la différence d'âge au moment de l'accès à l'intendance pour des officiers qui, à l'issue de leur scolarité dans les grandes écoles militaires sont, au départ de leurs parcours militaires, dans des conditions d'âge beaucoup moins différentes, comme le montrent les exemples suivants :

Tableau n°25

Impact de la carrière dans l'arme pour des officiers issus des grandes écoles militaires

	Sous-lieutenant à lieutenant		Lieutenant à capitaine		Capitaine à adjoint	
	Durée	Age lieutenant	Durée	Age capitaine	Durée	Age adjoint
Demartial	2 ans	21 ans	2 ans	23 ans	1 an	24 ans
Coulombeix	1 an	20 ans	3 ans	23 ans	2 ans	25 ans
Cicille	3 ans	23 ans	9 ans	32 ans	11 ans	43 ans
Cornet	2 ans	28 ans	13 ans	41 ans	3 ans	44 ans

Les deux polytechniciens, Demartial et Cicille, sont nommés lieutenant à deux ans près, mais ensuite l'écart se creuse; le second met sept ans de plus pour parvenir au grade de capitaine, et, une fois capitaine, attend dix ans de plus pour intégrer l'intendance, au total dix-neuf ans les séparent au moment de leur nomination au grade d'adjoint de 2^{ème} classe. Pour les deux saint-cyriens, l'évolution est différente. Le capitaine Cornet passe le concours d'entrée dans l'intendance un an seulement après le capitaine Coulombeix, après sa nomination, mais il entre à Saint-Cyr à vingt-quatre ans²¹, et,

¹⁷ n°1023, né en décembre 1859, sous-intendant de 3^{ème} classe en décembre 1910.

¹⁸ n°942, né en novembre 1849, sous-intendant de 2^{ème} classe en novembre 1905.

¹⁹ n°1081, né en mai 1868, adjoint en décembre 1912.

²⁰ n°85, né en novembre 1794, adjoint de 2^{ème} classe en février 1837.

²¹ Ce retard est déploré par son chef ce corps comme nous l'avons vu plus haut.

comme il met un an de plus que Coulombeix pour passer lieutenant, et dix ans de plus pour passer capitaine, il a dix-neuf ans de plus quand il entre dans l'intendance.

Ainsi les intendants ne démarrent pas leur nouvelle carrière avec les mêmes chances, cette dernière doit prendre en compte un passé militaire contrairement aux commissaires de la marine qui, depuis le décret du 7 octobre 1863, sont recrutés parmi les étudiants licenciés en droit ce qui limite la différence d'âge entre les candidats²².

II- Le déroulement de carrière

Comme dans la carrière dans l'arme, il s'agit d'exposer la durée de service dans les grades successifs. Pour expliquer les différences de parcours, il est intéressant de comparer les résultats obtenus en fonction du passé de l'intendant, présenté par son origine de recrutement et son arme d'origine, et des appréciations portées par les supérieurs. Ce dernier élément d'analyse est beaucoup plus compliqué à appréhender car il implique de confronter une très grande quantité de paramètres. En effet, il est nécessaire d'exploiter les cinq cent quatre-vingt-deux critères des douze domaines de notation. Le nombre de fréquences par domaine et par grade est le suivant :

Tableau n°26

Nombre de fréquences par domaines et critères de notation pour chaque grade

Domaines	Critères	Fréquences							
		Grades ²³							
		STG	ADJ2	ADJ1	SIM2	SIM1	INT	INTG	Total
Connaissance métier	95		2664	4248	3967	2565	870	83	14314
Qualités foncières	147		4312	6921	6538	4457	875	97	23200
Avenir	50		1006	1287	820	650	183	5	3951
Connaissances particulières	22		29	29	23	11	2	0	94
Qualificatifs	65		609	1473	1659	1191	390	27	5349
Relations	16		174	444	498	379	170	10	1675
Avancement	11		7	29	90	72	13	5	216
Vie privée	15		11	16	19	11	5	1	63
Physique	38		135	261	271	195	57	2	921
Rappel arme	15		74	66	31	11	7	0	189
Mouvements	25		10	69	86	61	15	2	243
Stagiaire	83	941							941
Total	582								51156

²² Page Lucien, *Esquisse d'une histoire du Commissariat de la Marine*, Toulon Ecole du Commissariat de la Marine, 1965.

²³ Stagiaire (STG), adjoint de 2^{ème} classe ou adjoint (ADJ2), adjoint de 1^{ère} classe ou sous-intendant de 3^{ème} classe (ADJ1), sous-intendant de 2^{ème} classe (SIM2), sous-intendant de 1^{ère} classe (SIM1), intendant militaire (INT), intendant général (INTG).

1. La durée dans les grades successifs²⁴

L'incidence de l'origine

En fonction de l'origine de recrutement, la ventilation des grades atteints est la suivante :

Tableau n°27
Grades atteints en fonction de l'origine du recrutement

Grades	Origine									
	Saint-Cyr		Polytechnique		Soldat		C.G ²⁵		E.I. ²⁶	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Adjoint 2 ^{ème} classe (ADJ2)							5	71,4		
Adjoint 1 ^{ère} classe (ADJ1)	483	84,7	246	83,3	202	77,1	7	100	1	100
Sous-intendant 2 ^{ème} classe (SIM2)	448	78,6	230	78	168	64,1	7	100	1	100
Sous-intendant 1 ^{ère} classe (SIM1)	344	60,3	152	51,5	87	33,2	5	71,4	1	100
Intendant militaire (INT)	169	29,6	83	28,1	36	13,7	5	71,4	1	
Intendant général (INTG)	38	6,6	17	5,7	6	2,3	4	57,1		

Si on ne tient pas compte de la très petite population des intendants issus du corps des commissaires des guerres ou de l'école de l'intendance, nous constatons, qu'au fur et à mesure qu'ils avancent dans la carrière, les anciens soldats figurent dans les hauts grades dans une proportion qui diminue fortement par rapport à celle des anciens élèves des grandes écoles. Le décrochage est particulièrement net à partir du grade de sous-intendant de 1^{ère} classe. Trente-six intendants sortant du rang parviennent au grade d'intendant militaire, la proportion qu'il représente correspond à moins de la moitié de celle relevée pour les anciens saint-cyriens et polytechniciens. Six officiers seulement issus du rang (Dubois, Répond, Mallarmé, Bouche, Testa, et Blanchenay) parviennent au grade d'intendant général. Cependant, il convient de souligner que Répond²⁷ entre dans l'intendance avec le grade de général et qu'il est nommé immédiatement intendant général. Les cinq autres²⁸ font le parcours classique. Un septième fonctionnaire, Peltier, est nommé intendant général pendant la guerre

²⁴ Voir annexe n°118.

²⁵ Commissaire des guerres.

²⁶ Ecole de l'intendance.

²⁷ n°4, sous-lieutenant en juillet 1823, il est promu général en octobre 1849 et intendant général le même mois de la même année.

²⁸

Grades	Dubois (n°1)	Mallarmé (n°25)	Bouche (n°75)	Testa (n°146)	Blanchenay (n°614)
Sous-lieutenant	03/1812	12/1826	08/1838	11/1840	01/1874
Lieutenant	04/1826	09/1831	04/1841	03/1844	01/1876
Capitaine	04/1830	01/1836	05/1844	11/1849	12/1880
Adjoint de 2 ^{ème} classe	05/1830 à 34 ans	08/1840 à 37 ans	11/1846 à 34 ans	04/1851 à 36 ans	10/1881 à 31 ans
Adjoint de 1 ^{ère} classe	11/1833 à 37 ans	11/1841 à 38 ans	02/1849 à 37 ans	06/1852 à 37 ans	05/1883 à 33 ans
Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	07/1835 à 39 ans	03/1845 à 42 ans	01/1852 à 40 ans	02/1854 à 39 ans	04/1889 à 39 ans
Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	02/1837 à 41 ans	02/1851 à 48 ans	03/1855 à 43 ans	12/1858 à 43 ans	03/1897 à 47 ans
Intendant militaire	01/1843 à 47 ans	03/1855 à 52 ans	12/1865 à 53 ans	08/1865 à 50 ans	09/1905 à 55 ans
Intendant général	10/1856 à 60 ans	04/1863 à 60 ans	01/1871 à 59 ans	09/1875 à 60 ans	09/1912 à 62 ans

de 1914-1918²⁹. Les proportions des saint-cyriens et des polytechniciens sont proches avec un léger avantage pour les saint-cyriens pour le grade d'adjoint de 1^{ère} classe.

En fonction des principales armes d'origine, la ventilation est la suivante :

Tableau n°28
Grades atteints en fonction de l'arme d'origine

Grades	Arme d'origine															
	Infanterie		Etat-major		Artillerie		Génie		EMG ³⁰		Cavalerie		EMA ³¹		OAD ³²	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
ADJ2																
ADJ1	495	84,6	108	81,8	84	75,7	61	83,5	65	87,8	16	76,2	59	53,1	37	61,7
SIM2	405	69,2	110	83,3	66	59,4	62	84,9	39	52,7	14	66,6	37	33,3	20	33,3
SIM1	320	54,7	93	70,4	55	49,5	52	71,2	33	44,6	12	57,1	4	3,6	9	15
INT	140	23,9	53	40,1	17	15,3	36	49,3	10	13,5	4	19	0	0	0	0
INTG	12	2	4	3	1	0,9	2	2,7	1	1,3	0	0	0	0	0	0

Hormis la cavalerie, l'état-major de l'artillerie et les officiers d'administration, toutes les armes sont représentées dans tous les grades de la hiérarchie. Quatre anciens cavaliers³³ atteignent le grade d'intendant militaire, Berneval-Francheville, Lostie de Kerhor, Collenet, et Rothe; les trois premiers sont anciens saint-cyriens, le quatrième est issu du rang. Collenet prend sa retraite en mars 1918. Quatre anciens membres de l'état-major de l'artillerie³⁴ polytechniciens, Measure, Michel, Masson, et

²⁹ n°714

SLT	01/1878
LTN	01/1880
CNE	10/1886
ADJ2	02/1888 à 34 ans
ADJ1	10/1890 à 36 ans
SIM2	11/1898 à 44 ans
SIM1	12/1905 à 51 ans
INT	06/1912 à 58 ans
INTG	12/1915 à 61 ans

³⁰ Etat-major du génie.
³¹ Etat-major de l'artillerie.
³² Officier d'administration.
³³

Grades	Rothe (n°18)	Berneval-Francheville (n°334)	Lostie de Kerhor (n°632)	Collenet (n°732)
SLT	01/1820	10/1852	10/1869	10/1876
LTN	01/1824	02/1856	10/1873	09/1881
CNE	01/1831	08/1861	04/1878	05/1888
ADJ2 (ADJ)	--	10/1864 à 36 ans	04/1882 à 33 ans	01/1889 à 33 ans
ADJ1 (SIM3)	02/1836 à 39 ans	12/1866 à 38 ans	03/1885 à 36 ans	07/1893 à 37 ans
SIM2	08/1838 à 41 ans	01/1871 à 43 ans	12/1891 à 42 ans	08/1900 à 44 ans
SIM1	05/1843 à 46 ans	01/1881 à 53 ans	04/1900 à 51 ans	06/1908 à 52 ans
INT	04/1853 à 56 ans	12/1885 à 57 ans	09/1908 à 59 ans	06/1913 à 57 ans

³⁴

Grades	Masure (n°838)	Michel (n°841)	Masson (n°857)	Chayrou (n°862)
SLT	10/1887	10/1887	10/1888	10/1887
LTN	10/1889	10/1889	10/1890	10/1889
CNE	12/1896	07/1896	07/1898	05/1897
ADJ	08/1898 à 32 ans	08/1898 à 33 ans	08/1899 à 33 ans	08/1899 à 33 ans
SIM3	12/1900 à 34 ans	07/1901 à 36 ans	10/1902 à 36 ans	01/1902 à 36 ans
SIM2	09/1907 à 41 ans	03/1908 à 43 ans	09/1908 à 42 ans	06/1908 à 42 ans
SIM1	12/1912 à 46 ans	06/1913 à 48 ans	06/1914 à 48 ans	06/1913 à 47 ans
INT	07/1918 à 52 ans	09/1918 à 53 ans	09/1918 à 52 ans	06/1917 à 54 ans

Chayrou, ne dépassent pas le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe, mais seulement pendant la période de notre étude, car ils passent tous intendants militaires au cours de la guerre de 1914-1918. Pour les neuf officiers d'administration qui arrivent au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe, l'évolution est différente. Six d'entre eux quittent le service pendant la période³⁵ (Joleaud, Laage, Derdos, Poulard, Sigaud et Jovenet), deux quittent le service pendant la guerre de 1914-1918³⁶ (Aubry et Rupp), seul Fidelle³⁷ parvient au grade d'intendant pendant la guerre de 1914-1918, ce dernier, par rapport à ses camarades, bénéficie d'une promotion au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe à un âge moins élevé.

Les conditions d'avancement dans l'intendance militaire font l'objet des articles 135 à 149 de l'ordonnance du 16 mars 1838 sur l'avancement dans l'armée³⁸. Elles ne changent pas de façon significative tout au long de la période de notre étude.

Compte-tenu de la durée de la période de notre étude et des départs en cours de service, le nombre de carrières connues dans les grades successifs et les durées de service sont les suivants :

35

Grades	Joleaud (n°707)	Laage (n°753)	Derdos (n°760)	Poulard (n°771)	Sigaud (n°803)	Jovenet (n°941)
SLT	03/1875	03/1879	03/1878	08/1878	09/1879	03/1878
LTN	08/1880	07/1883	08/1882	04/1884	02/1882	02/1882
CNE	05/1885	02/1889	09/1889	12/1890	07/1891	12/1889
CDT	--	--	--	--	--	12/1900
ADJ	02/1887 à 37 ans	11/1889 à 36 ans	07/1890 à 36 ans	07/1892 à 40 ans	04/1895 à 42 ans	--
SIM3	10/1890 à 40 ans	04/1895 à 42 ans	04/1895 à 41 ans	12/1896 à 44 ans	11/1898 à 45 ans	--
SIM2	06/1900 à 50 ans	04/1903 à 50 ans	07/1902 à 48 ans	10/1903 à 51 ans	06/1905 à 52 ans	09/1905 à 51 ans
SIM1	03/1908 à 58 ans	06/1909 à 56 ans	06/1908 à 54 ans	03/1909 à 57 ans	11/1910 à 57 ans	12/1910 à 56 ans
Départ	08/1910 à 60 ans	06/1913 à 60 ans	04/1914 à 60 ans	12/1912 à 60 ans	04/1913 à 60 ans	02/1914 à 60 ans

36

Grades	Aubry (n°794)	Rupp (n°842)
SLT	12/1879	02/1882
LTN	05/1885	01/1887
CNE	09/1889	09/1897
ADJ	12/1894 à 40 ans	08/1898 à 42 ans
SIM3	04/1898 à 44 ans	12/1900 à 44 ans
SIM2	03/1905 à 51 ans	06/1908 à 52 ans
SIM1	09/1910 à 56 ans	03/1911 à 55 ans
Départ	11/1914 à 60 ans	07/1916 à 60 ans

37

Grades	Fidelle (n°808)
SLT	02/1882
LTN	11/1886
CNE	03/1895
ADJ	08/1896 à 37 ans
SIM3	04/1899 à 40 ans
SIM2	11/1905 à 46 ans
SIM1	12/1911 à 52 ans
INTT	04/1916 à 57 ans

38

AL Garrel, *op.cit.*, p.51-54.

- adjoint de 2^{ème} classe à adjoint de 1^{ère} classe : au moins 4 ans de capitaine et d'adjoint de 2^{ème} classe dont 2 ans au moins comme adjoint de 2^{ème} classe, la moitié à l'ancienneté et la moitié au choix ;
 - adjoint de 1^{ère} classe à sous-intendant de 2^{ème} classe : 3 ans au moins d'adjoint de 1^{ère} classe, au choix ;
 - sous-intendant de 2^{ème} classe à sous-intendant de 1^{ère} classe : 2 ans au moins de sous-intendant de 2^{ème} classe, au choix ;
 - sous-intendant de 1^{ère} classe à intendant militaire : 3 ans au moins de sous-intendant de 1^{ère} classe, au choix.
- A la création du grade d'intendant général, 3 ans au moins d'intendant militaire, au choix.

Tableau n°29

Durées de service pour les carrières connues

Grades	ADJ2 à ADJ1 ³⁹	ADJ1 à SIM2 ⁴⁰	SIM2 à SIM1 ⁴¹	SIM1 à INT ⁴²	INT à INTG ⁴³
Nombre	938	857	589	294	64
Durées majoritaires	2 à 4 ans	3 à 8 ans	6 à 10 ans	6 à 10 ans	5 à 11 ans
Nombre	810	720	424	223	60
%	64	84	72	76	94

En fonction de l'origine de recrutement, les proportions des durées de service majoritaires sont les suivantes :

Tableau n°30

Proportions des durées de service majoritaires en fonction de l'origine du recrutement

Grades	ADJ2 à ADJ1	ADJ1 à SIM2	SIM2 à SIM1	SIM1 à INT	INT à INTG
Saint-Cyr	85,3%	86,8%	74,7%	78,1%	94,5%
Polytechnique	87,8%	86%	68,4%	74,7%	88,2%
Soldat	89%	73,8%	68,9%	69,4%	80%

Les proportions sont relativement proches.

Mais indépendamment du critère de l'origine de l'intendant, il convient maintenant d'examiner le rôle des appréciations portées par les supérieurs, quand elles sont présentes dans les dossiers, sur le rythme de progression dans les grades successifs.

L'incidence des appréciations

Comme il n'est pas envisageable d'analyser les progressions dans les grades pour toutes les carrières, en se référant aux états de service, en raison notamment du nombre très élevé de fréquences des critères codifiés dans les notations, nous avons choisi, dans un premier temps, de ne pas aborder les durées de service majoritaires et de nous attacher aux durées les plus courtes, ou les plus longues⁴⁴, sauf pour la progression d'intendant militaire à intendant général. Cependant les commentaires sont limités aux intendants dont les dossiers contiennent des appréciations et ces dernières sont parfois même très incomplètes. Pour ne pas alourdir la présentation du travail, les synthèses des notations ne sont pas jointes en annexes.

³⁹ Adjoint de 2^{ème} classe à adjoint de 1^{ère} classe ou adjoint à sous-intendant de 3^{ème} classe.

⁴⁰ Adjoint de 1^{ère} classe (ou sous-intendant de 3^{ème} classe) à sous-intendant de 2^{ème} classe.

⁴¹ Sous-intendant de 2^{ème} classe à sous-intendant de 1^{ère} classe.

⁴² Sous-intendant de 1^{ère} classe à intendant militaire.

⁴³ Intendant militaire à intendant général.

⁴⁴ Adjoint de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe : avant 1 an et après 1 an de grade, après 5 ans et plus de grade.

- Adjoint de 1^{ère} classe à sous-intendant de 2^{ème} classe : après 1 à 2 ans de grade, après 9 ans et plus de grade.

- Sous-intendant de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe : après 1 à 5 ans de grade, après 11 ans et plus de grade.

- Sous-intendant de 1^{ère} classe à intendant militaire : après 3 à 5 ans de grade, après 11 ans et plus de grade.

Pour le passage d'adjoint de 2^{ième} classe à adjoint de 1^{ière} classe, trois intendants changent de grade avant un an, Fournier, Courtot et Massiot, ils ont de un à quatre ans de grade de capitaine au moment de leur entrée dans l'intendance et tous les trois sont anciens saint-cyriens. Fournier⁴⁵, avant l'ordonnance, a quatre ans de grade de capitaine, il est n'est pourtant pas particulièrement bien noté, mais le général de la place l'apprécie et son notateur est très attaché à sa famille. Pour les deux suivants, c'est un bon comportement pendant la guerre de 1870, relevé dans leurs notations, qui justifie un avancement exceptionnel⁴⁶. Quatre vingt-sept intendants⁴⁷ mettent seulement un an. Ils ont de un à quatre ans de grade de capitaine. Lorsque l'on examine leurs états de service⁴⁸, nous trouvons des intendants dont la manière de servir peut expliquer cet avancement très favorable comme Blanchot⁴⁹ qui est félicité pour la façon dont il a dirigé les services administratifs au cours d'une opération militaire. Mais des notations comportent des réserves. Certaines font allusion à l'inexpérience qui est parfaitement compréhensible à ce stade de leur carrière comme pour le baron Lage⁵⁰ et Méry. Cependant, d'autres auraient pu motiver un avancement moins rapide. Ainsi Airolles⁵¹ ne produit pas des résultats très complets et se fait une fausse idée de la mission de l'intendance militaire. Busquet de Caumont⁵² a beaucoup à apprendre et manque d'énergie. Robardey⁵³ est timide et ses connaissances pratiques sont presque nulles. La maladie empêche Gauche de Beaulieu⁵⁴ de poursuivre sa formation. Allaire⁵⁵ n'a pas le feu sacré. Vallée⁵⁶ est insuffisamment sérieux et zélé, il est même sanctionné et muté pour des mauvaises notes à l'inspection, comme de Ruffi de Pontavez⁵⁷ qui a une mauvaise attitude envers son intendant militaire. L'appréciation la plus étonnante est celle de Démons⁵⁸, son supérieur estime, en 1855, qu'il n'est pas assez connu pour être apprécié mais cela ne l'empêche pas de passer adjoint de première

⁴⁵ n°14, (adjoint de 2^{ième} classe le 6 mars 1835, il passe adjoint de 1^{ière} classe le 11 juillet 1835). La notation de 1835 est révélatrice de l'attitude de son supérieur à son égard car ce dernier écrit : « Je ne connais pas son instruction générale. Je pourrais même craindre, dans ma sincérité, que celle première ait été un peu négligée. Se met au courant, commence à entendre, mais a beaucoup à faire pour être au point. Du zèle, de la bonne volonté, un grand désir d'être en état. Le général m'a témoigné beaucoup de satisfaction de M. Fournier dont il fait l'éloge sous beaucoup de rapport. Je ne puis porter un jugement à M. Fournier à la famille duquel je suis fort attaché ».

⁴⁶ Voir annexe n°40. Courtot (n°394) a bien servi dans le service des ambulances et des subsistances, son chef de service en fait longuement état. Massiot (n°395) s'est distingué à l'armée de la Loire et à l'armée de Versailles.

⁴⁷ Bouaïssier de Bernouïs n'est pas comptabilisé car il entre directement dans l'intendance comme commissaire des guerres.

⁴⁸ Voir annexe n°119.

⁴⁹ n°5, notation de 1841.

⁵⁰ n°106, notation de 1846, il reçoit une lettre de félicitations en 1855.

⁵¹ n°76, notation de 1845.

⁵² n°162, notation de 1852.

⁵³ n°197, notation de 1853.

⁵⁴ n°219, notation de 1855.

⁵⁵ n°383, notation de 1870.

⁵⁶ n°545, notation de 1880, lettre au ministre du général commandant le 9^{ième} corps d'armée du 24 novembre 1880.

⁵⁷ n°399, lettre de l'intendant militaire au ministre du 17 octobre 1870.

⁵⁸ n°223, notation de 1855.

classe dès le mois d'avril 1856. Trente huit intendants⁵⁹ passent après cinq ans et plus de grade. L'examen de leurs états de service est également intéressant⁶⁰. La durée de grade de capitaine va de moins de un an à six ans, avec une proportion fortement majoritaire entre un et deux ans. Parmi les vingt notations que nous pouvons exploiter, treize comportent des réserves. Elles peuvent porter, comme précédemment, sur un manque d'instruction administrative comme pour Lefébure⁶¹ et Bertrand⁶², mais il convient de souligner que cette remarque est parfois faite en début de carrière et qu'elle n'apparaît pas dans les années suivantes, sauf pour Rémy⁶³ qui est jugé comme manquant d'expérience cinq ans après son entrée dans l'intendance, alors que cette lacune n'est pas relevée dans les appréciations des années précédentes. Elles peuvent également faire simplement allusion au caractère comme pour Chaffard⁶⁴, Paulin⁶⁵, et Bloch⁶⁶, et ici aussi ce défaut n'est pas relevé systématiquement chaque année, ou elles peuvent ne mettre en évidence, pour une année seulement, qu'un aspect un peu terne comme pour Venturini⁶⁷, ou qu'un excès de confiance en soi comme pour Sardou⁶⁸. Cependant, une appréciation portée, en début de carrière, sur l'aptitude générale de l'intendant, peut influencer par la suite le notateur et risquer de ternir les autres qualités relevées par la suite. Ainsi, Laage⁶⁹ est noté en 1890 comme étant un fonctionnaire dépourvu de qualités brillantes, de vernis intérieur et qui parviendra à une bonne valeur moyenne, et, malgré une manière de servir jugée digne d'un excellent fonctionnaire, il doit attendre six ans avant de passer au grade supérieur. Les notations contenues dans quatre dossiers semblent justifier le retard de carrière. Goudal⁷⁰, en plus d'une santé fragile en début de carrière, a une mauvaise conduite privée et il est même sanctionné pour cette faute. Madon⁷¹, tout au long de son grade, fait l'objet de remarques qui le rendent impropre à diriger un service, en effet, il manque notamment d'expérience et d'assurance, il a besoin d'être guidé, il est indolent, il manque d'initiative, d'ordre et d'entrain, les appréciations changent au moment de son changement de grade. Gay⁷² accumule un défaut de caractère, un besoin de travailler et un manque de santé. Deverre⁷³ a un style incorrect et un zèle insuffisant. L'opinion du supérieur peut changer après la nomination au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe comme pour Lhomme⁷⁴,

⁵⁹ Lyautey (n°11), Baron Barbier (n°9) et Lapique (n°35) ne sont pas comptabilisés car ils entrent directement dans l'intendance.

⁶⁰ Voir annexe n°120.

⁶¹ n°17, notation de 1831.

⁶² n°746, notation de 1891.

⁶³ n°742, notation de 1894.

⁶⁴ n°661, notation de 1885 et 1886.

⁶⁵ n°747, notation de 1890.

⁶⁶ n°748, notation de 1893.

⁶⁷ n°767, notation de 1893.

⁶⁸ n°768, notation de 1892.

⁶⁹ n°753, notations de 1890, 1891, 1892 et 1893.

⁷⁰ n°744, notations de 1890 et 1891.

⁷¹ n°763, notations de 1891, 1892, 1893 et 1894.

⁷² n°764, notation de 1892, 1893 et 1895.

⁷³ n°755, notations de 1892 et 1893.

⁷⁴ n°759, notations de 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895.

il a d'excellentes notes entre 1891 et 1894, il est même gratifié d'une mérite transcendant et on lui prédit le plus grand avenir, en 1892, il est l'objet d'une citation élogieuse pour son comportement au cours des manœuvres dans les Alpes; mais, en 1895, il est apprécié comme étant peu discipliné et peu travailleur, il manque de connaissances pratiques, son caractère est peu conciliant et son jugement souvent faux. Même des notations sans réserves n'empêchent pas un retard à l'avancement. Ainsi, Adam⁷⁵ est considéré comme un fonctionnaire d'élite tout au long de sa notation, et il est proposé pour l'avancement depuis 1893. Duhamel⁷⁶ est appelé à un brillant avenir dès 1891, et dès 1893 son supérieur considère qu'il peut diriger une sous-intendance, il reçoit même une lettre de félicitations pour la rédaction d'un excellent mémoire d'inspection, et bien que son chef de service se loue de sa manière de servir, il ne passe au grade supérieur qu'en 1895. Finel⁷⁷ est déclaré apte à diriger un service dès 1892, il est jugé excellent mais doit aussi attendre l'année 1895 pour être proposé pour l'avancement. Collignon d'Ancy⁷⁸ est considéré comme un sujet d'avenir dès 1890, il présente toutes les qualités nécessaires pour faire un bon fonctionnaire mais ne devient sous-intendant de 3^{ème} classe qu'en 1895. Pour certains intendants de bons états de service peuvent être contrariés par des sanctions comme pour Espanet⁷⁹ et Derdos⁸⁰. Le premier, nommé adjoint de 2^{ème} classe en 1890, est noté comme étant au courant du service en 1892, il reçoit des observations en 1893 à la suite d'un mauvais rapport d'inspection. Derdos est lui aussi très bien apprécié, il est même félicité à trois reprises pour un bon rapport d'inspection, le fonctionnement d'une boulangerie de campagne pendant les manœuvres, et son concours au cabinet de la 5^{ème} direction de l'intendance, mais il est sanctionné en 1893 pour avoir fourni des renseignements inexacts. Cependant, il est permis de s'interroger sur l'influence des notations sur l'avancement, car comme le montre un passage des appréciations sur l'adjoint Duhamel, des réserves n'apparaissent pas. En effet, en 1893, le supérieur écrit : « En vieillissant, se débarrassera des défauts qui lui ont été signalés et deviendra un excellent fonctionnaire »⁸¹. De plus, sans qu'elles ne le mentionnent expressément, les notations peuvent laisser supposer l'existence d'une certaine tension entre le supérieur et le subordonné comme c'est le cas de Rémy dont le supérieur écrit : « Etait un officier d'administration avant d'entrer dans l'intendance se figure trop que son origine lui procure nombre de difficultés ».

⁷⁵ n°757, notations de 1890, 1891, 1892, 1893 et 1894.

⁷⁶ n°762, notations de 1891, 1892, 1893, et 1894.

⁷⁷ n°765, notations de 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895.

⁷⁸ n°754, notations de 1890, 1891, 1892, 1893 et 1894.

⁷⁹ n°745.

⁸⁰ n°760.

⁸¹ n°762, notation de 1893.

Pour le passage d'adjoint de 1^{ière} classe à sous-intendant de 2^{ième} classe, Cinquante cinq adjoints de 1^{ière} classe⁸² passent sous-intendants de 2^{ième} classe après au maximum deux ans de grade⁸³. Au moment de leur nomination, leur ancienneté par rapport au grade d'adjoint de 2^{ième} classe va de un à onze ans. La moitié des adjoints de 2^{ième} classe passe à deux ans de grade, et la grande majorité ne dépassent pas quatre ans de grade. Le plus ancien, qui attend onze ans de grade, est Lapique⁸⁴. Le seul intendant qui change de grade avant un an est Lefébure⁸⁵, ancien saint-cyrien, issu du corps de l'état-major. Il est nommé adjoint de 1^{ière} classe en mars 1835 et passe sous-intendant de 2^{ième} classe en juillet 1835. Nous ne disposons que de sa notation de 1835 qui est assez laconique car elle ne parle que d'un fonctionnaire de beaucoup d'avenir. Quatorze intendants n'attendent qu'un an, mais nous ne disposons de notations que pour six d'entre eux. Les appréciations des adjoints de 1^{ière} classe Séguineau de Préal⁸⁶, Guérin⁸⁷ et Tournois⁸⁸ ne comportent que des mentions élogieuses sans aucune réserve. Celles des adjoints de 1^{ière} classe baron Thomas⁸⁹, Lévy⁹⁰ et Castex⁹¹, sont plus nuancées. Pour le premier, elles ne font référence qu'à l'insuffisance des connaissances administratives (alors qu'il sert quatre ans comme adjoint de 2^{ième} classe), mais pour les deux autres, elles mettent en cause la manière de servir, et même une insuffisance physique. Parmi les dossiers des quarante adjoints de 1^{ière} classe qui passent au bout de deux ans, dix huit ont des appréciations pour ce grade. La plupart ne comporte aucune mention défavorable et font l'objet de commentaires élogieux et accompagnés parfois de félicitations, nous indiquons quelques exemples⁹² accompagnés d'extraits de notations.

⁸² La différence relevée par rapport à l'effectif comptabilisé s'explique par la carrière de Rothe (n°18), Malvy (n°529) et Segonne (n°558) qui entrent dans l'intendance avec le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.

⁸³ Voir annexe n°121.

⁸⁴ n°35, adjoint de 2^{ième} classe en septembre 1823, adjoint de 1^{ière} classe en juin 1834.

⁸⁵ n°17.

⁸⁶ n°174, extraits de la notation de 1854 : « ...Je ne puis assez me louer de sa collaboration ».

⁸⁷ n°184, extraits de la notation de 1855 : « ...Fonctionnaire intelligent, judicieux, d'un caractère ferme et conciliant, servant avec zèle et dévouement ».

⁸⁸ n°185, extraits de la notation de 1854 : « ...instruit, sérieux, réfléchi, voyant bien les choses, il sait commander la confiance et fera un bon sous-intendant ».

⁸⁹ n°31, notation de 1835.

⁹⁰ n°153, notation de 1853 : « Un peu délicat...ne résisterait pas à de grandes fatigues...Il donne trop de champ à la manière de traiter les affaires et ne conclut pas assez nettement... ».

⁹¹ n°186, notation de 1855 : « Constitution physique passable, ne supporterait peut-être pas un long service actif...sa manière d'écrire laisse à désirer... ».

⁹² Angot (n°19), notation de 1840 : « ...doit être un jour un officier des plus méritants du corps. », notation de 1841 : « ...Possède parfaitement la connaissance des lois et règlements, et sait en faire une application aussi juste que consciencieuse... », rapport au ministre du 4 janvier 1839 où il est signalé pour être porté au tableau d'avancement; Lonclas (n°32), notation de 1836 : « ...Connaissances administratives à la hauteur des exigences du service. Manière de servir intelligente et zélée, proposé pour l'avancement ».

- Nassoy (n°145), notation de 1853 : « ...manière de servir excellente. Est un véritable fonctionnaire d'armée, actif, intelligent, et qu'aucune difficulté ne rebute... ».

- Testa (n°146), notation de 1853 : « ...Manière de servir digne d'éloges... ».

- Pardeilha (n°171), notation de 1854 : « ...Sert on ne peut mieux... ».

- Pérot (n°172), notation de 1854 : « ...il marche dans la bonne voie et promet un bon fonctionnaire ».

- Refroigney (n°486), notation de 1881 : « ...Excellent fonctionnaire, sujet d'avenir... ».

- Dufour (n°497), notation de 1881 : « Dirige parfaitement la sous-intendance d'Annecy. Excellent fonctionnaire... ».

- Dingler (n°503), notation de 1882 : « ...Sera un fonctionnaire remarquable... ».

Pour l'adjoint de 1^{ière} classe Bohy⁹³, son bon comportement pendant la guerre de 1870 est un atout. Six dossiers comportent des réserves. Les supérieurs de de Mallet⁹⁴, Simon⁹⁵, Schsuter⁹⁶, et Billet⁹⁷, évoquent le manque d'expérience ou de maturité ; Billet est de plus sanctionné de 2 jours d'arrêts simples, le 30 mars 1883, pour avoir omis de rendre compte de punitions infligées à un sergent et à un officier d'administration. Le supérieur de Lucas de Missy⁹⁸ est plus insistant. Quant à Tournal⁹⁹, il reçoit en 1854 un blâme pour infraction aux règlements sur les préséances. Cinquante cinq intendants attendent au moins neuf ans de grade¹⁰⁰. Au moment de leur nomination, leur ancienneté d'adjoint de 2^{ième} classe est de un an pour un d'entre eux, deux ans pour neuf, trois ans pour vingt-cinq, quatre ans pour treize, et cinq ans pour cinq, soit un total de cinquante-trois¹⁰¹. Celui qui ne met qu'un an est de Bonadona¹⁰², il est ancien saint-cyrien, issu de l'infanterie, mais ses premières notations n'apparaissent dans son dossier qu'à partir du grade de sous-intendant de 1^{ière} classe. La moitié de cette population est passée à trois ans de grade. Trente trois d'entre eux ont des dossiers comportant des mentions sur la manière de servir plus ou moins complètes. Les notations de quatre

- Thouvenel (n°521), notation de 1881 : « ...je propose bien qu'il soit très jeune de grade que l'on tienne compte de son mérite exceptionnel... ».

- Maurin (n°533), notation de 1882 : « Fonctionnaire d'une valeur réelle, qui rendra de très bons services dans une situation élevée... », lettre de félicitations du 14 décembre 1881 pour son comportement à la colonne de Daya.

⁹³ n°358, notation de 1870.

⁹⁴ n°111, notation de 1850 : « ...encore vif et ardent comme un jeune homme...Il a besoin de cette maturité que donne l'expérience des affaires... ».

⁹⁵ n°363, notation de 1867 : « ...inexpérimenté encore... », mais la notation de 1868 comporte notamment la mention : « ...Parait devoir faire un fonctionnaire très distingué ».

⁹⁶ n°531, notation de 1881 qui donne une version imagée du comportement de l'intendant : « ...a besoin de se former : parle un peu trop, est resté jeune capitaine... », la notation de 1882 souligne cependant : « ...Est déjà un excellent fonctionnaire... ».

⁹⁷ n°536, notation de 1882 : « ...Avec un peu plus de pratique, il fera bien... ».

⁹⁸ n°65, notation de 1846, ses connaissances administratives laissent à désirer... », notation de 1847 : « ...connaissances administratives incomplètes...A beaucoup de tenue, mais quelquefois de la raideur qui est le défaut de cette qualité quand elle n'est pas accompagnée de beaucoup de mesure et de beaucoup de tact...fera un excellent sous-intendant lorsqu'il aura acquis les connaissances administratives qui lui manquent ».

⁹⁹ n°189, pas de notes pour le grade d'adjoint de 1^{ière} classe dans son dossier.

¹⁰⁰ Voir annexe n°122.

¹⁰¹ La différence relevée par rapport à l'effectif comptabilisé s'explique par Anot (n°691) et Glineur (n°720) qui entrent dans l'intendance avec le grade d'adjoint de 1^{ière} classe.

¹⁰² n°544, adjoint de 2^{ième} classe en février 1880, après 5 ans de capitaine, il est nommé adjoint de 1^{ière} classe en octobre 1881.

intendants, Espanet¹⁰³, de Rimonteil de Lombares¹⁰⁴, Claude¹⁰⁵, et Mettas¹⁰⁶ ne font l'objet d'aucune réserve; il nous semble utile de citer les appréciations dont nous disposons dans leur intégralité, pour montrer le décalage entre la manière dont le supérieur juge le travail de ces intendants, et son impact sur leur progression de carrière. De plus, des félicitations peuvent ne pas avoir d'influence, comme pour l'adjoint de 1^{ière} classe Mettas. En effet, ce dernier est certes puni en début de carrière de quatre

¹⁰³ n°646, notations successives :

- 1895 : « Dirige bien sa sous-intendance. Il a le jugement droit et possède une très bonne instruction générale et des connaissances administratives étendues. Il fait son service avec zèle. Excellent fonctionnaire, instruit, travailleur, très attaché à ses devoirs et d'un jugement très droit. Fait très bien son service ».
- 1896 : « S'est mis au courant du service de la sous-intendance de Digne et l'a dirigé d'une façon satisfaisante. Fonctionnaire calme et froid, très dévoué à ses devoirs, s'occupe avec intelligence de la sous-intendance de Digne qu'il dirige bien. »
- 1897 : « Instruit, laborieux, très dévoué à ses devoirs. Dirige bien la sous-intendance de Digne. »
- 1898 : « Calme, froid, distingué, bien élevé, intelligent, instruit, laborieux, très dévoué à ses devoirs. S'occupe de son service avec zèle et compétence et le dirige bien. Fonctionnaire méritant, à faire arriver promptement au grade supérieur. »
- 1899 : « Fonctionnaire de valeur, dirigeant bien son service. Très distingué et méritant à tous égards. »
- 1900 : « Fonctionnaire très distingué ; s'acquittant de ses fonctions de la manière la plus satisfaisante. »
- 1901 : « Nature fine et distinguée. Dirige très bien sa sous-intendance sans bruit, sans à coup. Très intelligent, très attentif au service. Distinction personnelle incontestable, sujet très méritant, très ancien de grade d'ailleurs et à faire arriver le plus tôt possible au grade supérieur. S'acquitte bien de ses fonctions en ce qui concerne la surveillance administrative des corps de troupe. »
- 1902 : « Fonctionnaire sérieuse et distingué, très laborieux, et très attentif au service. Son inscription au tableau d'avancement nous a causé la plus vive satisfaction. Très bon fonctionnaire. »

¹⁰⁴ n°650, notations successives :

- 1887 : « Fonctionnaire distingué, d'une intelligence vive et d'un jugement sûr. Fonctionnaire actif, intelligent, saisissant vite les questions, esprit de décision. Caractère un peu autoritaire ; fera un bon sous-intendant. »
- 1888 : « Bon fonctionnaire, actif, esprit vif, ayant de l'autorité. »
- 1889 : « Fonctionnaire capable, intelligent, esprit vif et de décision. Dirige bien son service. »
- 1890 : « Capable, esprit vif et d'initiative, actif et intelligent, rend d'excellents services. »
- 1891 : « Fonctionnaire distingué, esprit fin et d'initiative, actif et intelligent. »
- 1892 : « Bon fonctionnaire, intelligent, actif, a de l'initiative, esprit d'élite. A de grandes qualités et peut rendre de très utiles services en toutes circonstances. »
- 1893 : « A pendant les grandes manœuvres de 1892 montré toutes les qualités qu'il possède et établi toute sa valeur comme fonctionnaire sur lequel on peut compter. Continue à mériter le bien qui a été dit de lui. »

¹⁰⁵ n°651, notations successives :

- 1887 : « Vient d'arriver... paraît fort bien sous tous les rapports. Caractère ouvert, intelligence vive, excellente éducation. Fonctionnaire sympathique, zélé et capable, dirige parfaitement la sous-intendance de Sétif, a de l'avenir. »
- 1888 : « Fonctionnaire actif, sérieux, intelligent, dévoué et servant avec zèle. »
- 1889 : « Sérieux, sert avec zèle, rédige bien et étudie les questions avec beaucoup de savoir. Bon fonctionnaire. Sérieux zélé, dévoué, étudie les affaires avec soin ; sera un bon fonctionnaire. »
- 1890 : « Bon serviteur, sérieux et dévoué. Sérieux, zélé et dévoué, étudie avec soin toutes les questions qu'il doit traiter. Il rédige clairement, c'est un fonctionnaire très actif qui rendrait de précieux services en campagne. »
- 1891 : « Serviteur dévoué, plein de zèle et d'activité, intelligent et le jugement droit, traite bien les questions administratives et a de l'initiative. S'est fait remarquer aux manœuvres de 1889 et 1890 ; très bon fonctionnaire. »
- 1892 : « Serviteur actif et dévoué, de jugement sain, intelligent, dirige son service d'une façon très satisfaisante. »
- 1893 : « Fonctionnaire intelligent et dévoué, plein d'activité et d'initiative, ayant du jugement et de l'expérience, sert avec zèle. »
- 1894 : « Le service de Remiremont avec ses 5 annexes exige beaucoup d'activité, les à-coups y sont fréquents. Le dirige de la façon la plus satisfaisante. Les reconnaissances des centres de fabrication qui lui ont été confiées ont été faites avec soin et intelligence. Dans les manœuvres il a mérité les éloges de ses chefs. C'est un homme de ressources sur lequel on peut compter et qui est très apprécié du général de division des Vosges. »

¹⁰⁶ n°715, notations successives :

- 1892 : « S'acquitte de son service d'une façon tout à fait digne d'éloges. Il traite toutes les affaires avec une grande entente après les avoir étudiées au fond. « C'est un excellent fonctionnaire, belle tenue, distingué, relations excellentes ; excellents sentiments, très apte au service de guerre. »
- 1893 : Il a rempli les fonctions de sous-intendant d'une division aux grandes manœuvres du 12^{ième} corps d'armée et s'en est acquitté à la complète satisfaction de son sous-intendant et de son général. »
- 1894 : « Sous-intendant de valeur, remarquable par son intelligence, son activité et l'étendue de ses connaissances militaires. Est chargé au cabinet du ministre de tout ce qui a trait à la législation militaire et s'en acquitte de manière parfaite. Fait preuve d'activité, de zèle et de dévouement en toutes circonstances. Est un excellent fonctionnaire sous tous les rapports. Il dirige bien son service d'Auch. Il est très laborieux, a beaucoup de tact et de jugement. Plein d'activité, il est tout à fait apte au service de guerre. Ses sentiments sont élevés. Il avait à Auch les meilleures relations avec l'armée et les autorités civiles. Fonctionnaire précieux qui rend des services distingués au cabinet du ministre. »
- 1895 : « Toujours remarquable comme entrain, comme zèle et comme dévouement. Traite les questions les plus difficiles avec aisance et avec une conscience absolue. Montre dans l'exécution du service délicat qui lui est confié beaucoup de tact, de finesse et de jugement. Esprit militaire, caractère droit et ferme, sous-intendant de valeur et d'avenir. »
- 1896 : « A la suite des manœuvres du cadres de la 5^{ième} division d'infanterie a été l'objet d'un témoignage de satisfaction du général commandant la division. »
- 1897 : « Bien qu'à la tête d'un service assez restreint, se manifeste comme ayant une valeur personnelle marquée. Le soin et l'intelligence qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions le démontrent bien et la direction qu'il a su imprimer à ses bureaux se manifeste avantageusement. Son service est parfaitement dirigé ; on y sent l'impulsion constante d'un bon sous-intendant intelligent, aussi actif qu'instruit. Il n'y a que des éloges à lui donner. »
- 1898 : « Il m'a été pénible de ne pas le voir prendre rang au tableau d'avancement. Je le regrette pour lui et plus encore pour le bien du service car c'est un jeune sous-intendant très distingué à tous les points de vue. Lui faire suivre la voie commune c'est priver l'avenir des ressources de vigueur, d'intelligence et des capacités qui doivent être précieusement utilisées. »
- 1899 : « Fonctionnaire très intelligent, très distingué, ayant beaucoup de tact et de jugement. A été employé au cabinet du ministre et s'y est fait remarquer par son zèle et son dévouement. A pousser. »

jours d'arrêts simples, le 20 juin 1891, par le général commandant la place d'Auch, pour ne pas avoir fait la visite de déférence, mais par la suite, il est par quatre fois mis à l'honneur¹⁰⁷. Les notations de certains adjoints de 1^{ière} classe, comme Anthony¹⁰⁸, Cavaillon¹⁰⁹, Bornecque¹¹⁰, Lacrambe¹¹¹, Collavet¹¹², Defait¹¹³, et Pitois¹¹⁴, ne sont pas foncièrement défavorables, mais sont plus nuancées et évoluent favorablement au cours de la période de passage dans le grade. Pour le reste des intendants, les appréciations confirment le retard dans leur avancement. D'Amade¹¹⁵ est qualifié de fonctionnaire ordinaire qui a engagé la polémique avec des officiers d'administration en publiant des brochures contrevenant à la discipline, et qui n'a pas une bonne manière de servir. Rouquerol¹¹⁶ manque de pratique, d'expérience, d'aplomb et de zèle pour le métier, il n'a ni aptitude pour les fonctions de direction ni autorité sur son personnel. Il est sanctionné de huit jours d'arrêts simples pour un retard dans la fourniture de paille au camp de Lassay. Domenech-Celles¹¹⁷ manque de ressort et de fermeté, il est puni de huit jours d'arrêts simples, le 23 septembre 1885, pour un retard dans l'exécution d'un ordre sur le ravitaillement de deux postes. Retel¹¹⁸ travaille sans méthode, il est inquiet et indécis, il a un caractère difficile ce qui nuit à ses relations avec ses chefs et ses subordonnés, il a tendance à commenter les ordres et les règlements. Le 9 janvier 1893, il est sanctionné de quatre jours d'arrêts

¹⁰⁷ Citations en 1896 et 1899 par le général commandant la 5^{ième} division d'infanterie pour sa bonne participation aux manœuvres de cadres.

- Lettre de félicitations en 1896 par le général commandant la 5^{ième} division d'infanterie pour la surveillance administrative des corps en manœuvres.

- Félicitations du général commandant le 3^{ième} corps d'armée pour sa participation aux manœuvres de l'est en 1898.

¹⁰⁸ n°703, notation de 1890 : « ...pourra se classer dans les bons intendants lorsqu'il aura acquis l'expérience qui lui fait encore défaut. », notation de 1891 : « ...A fait pendant ce semestre le service dans une place peu importante, il n'a pu donner encore la mesure de sa valeur... », notes de 1898 : « ...avenir limité en raison de son âge... ».

¹⁰⁹ n°643, notes de 1886 à 1894. En 1886, son supérieur estime qu'il ne s'occupe pas assez de sa sous-intendance, et le 28 mai 1887 il est sanctionné de 2 jours d'arrêts simples pour ne pas rendre compte de l'arrivée d'un officier d'administration. Mais dans les années suivantes il est beaucoup mieux apprécié, et dès 1890 on estime qu'il doit être poussé.

¹¹⁰ n°644, notes de 1889 à 1894. En 1889, il est jugé comme étant timide, mais ce défaut n'est plus cité par la suite.

¹¹¹ n°645, notes de 1886 à 1894. En 1887, il est apprécié comme manquant d'expérience, mais dès 1889, il est noté comme « parfaitement doué... ».

¹¹² n°653, notes de 1887 à 1888. En 1887 et 1888, il est jugé comme étant un peu raide et de relations difficiles avec ses chefs et ses subordonnés. Mais ce trait de caractère n'apparaît plus par la suite, et dès 1889, son chef estime qu'il « pourrait être placé dans un poste plus important ».

¹¹³ n°654, notes de 1887 à 1895. En 1888, son supérieur estime que son manque d'expérience l'empêche de bien diriger son service important et qu'il n'est pas en bonne santé. Mais dès 1890 il est apprécié comme « ...très bien doué sous tous les rapports, sera bien partout où on le placera... ». Il obtient même deux lettres de félicitations, la première, le 17 novembre 1890, pour un travail sur le cubage des grains, la seconde, le 7 octobre 1893, pour son comportement au cours de manœuvres.

¹¹⁴ n°713, notes de 1891 à 1899. En 1891, il manifeste « un caractère un peu froid et timide qui lui donne une apparence un peu brusque... ». Mais dès 1892, il est jugé comme : « ...sous-intendant de valeur et d'avenir. Fait preuve de beaucoup de décision et de jugement... ».

¹¹⁵ n°256, notes de 1859 à 1867.

¹¹⁶ n°607, notes de 1883 à 1892, au cours de l'année 1892, il se rattrape en étant élogieusement cité pour l'organisation de la station magasin de Châlons au cours de manœuvres.

¹¹⁷ n°639, notes de 1885 à 1893, cependant, le 25 février 1891 il obtient un témoignage de satisfaction pour son action comme secrétaire d'une commission sur le fonctionnement de la justice militaire.

¹¹⁸ n°670, notes de 1888 à 1896. En 1895 et 1896, il est jugé comme fonctionnaire de valeur et a un bon comportement pendant les manœuvres, mais il est trop tard.

simples pour répondre d'un ton inconvenant. Appert¹¹⁹ manque de réflexion et ne surveille pas suffisamment son service. En 1893, il reçoit deux blâmes, le premier pour une mauvaise direction d'une adjudication, le second pour une grave négligence dans un ordonnancement (ordre de paiement à un fournisseur). Mangenot¹²⁰ en 1892 et 1893 est jugé comme ayant de mauvaises relations avec les corps et les autorités supérieures. Le 2 mai 1890, il est sanctionné de quatre jours d'arrêts simples pour inconvenance dans la correspondance avec son chef de service, et de quatre autres jours, le 5 décembre 1892, pour ne pas rejoindre son poste dans les délais voulus. Les meilleures appréciations reçues les années suivantes ne suffisent pas. Il en est de même pour Kunstler¹²¹ auquel il est reproché en 1893 et 1894 de traiter les questions de manière trop étroite et de manquer d'assurance. Les notations de Perrin¹²² ne comportent des réserves qu'au cours des trois dernières années de sous-intendant de 3^{ème} classe. Générmont¹²³ ne surveille pas suffisamment son service et les corps. En 1895, le général commandant le corps d'armée trouve les appréciations portées par son chef de service trop flatteuses et lui reproche notamment un manque de surveillance du 12^{ème} régiment de hussards. Il est sanctionné par deux fois, la première de huit jours d'arrêts simples, la seconde de quinze jours d'arrêts simples. Les bonnes appréciations des années suivantes et un témoignage de satisfaction, reçu le 4 août 1897, pour sa participation au comité de ravitaillement de la Nièvre, ne parviennent pas à réparer les fautes commises. Grandmange¹²⁴ entame dans de bonnes conditions sa carrière de sous-intendant de 3^{ème} classe, il promet beaucoup et dirige bien son service, mais en 1897, il est sanctionné par deux fois, le 27 janvier il reçoit un blâme pour avoir payé des frais de route sans se faire présenter les pièces justificatives nécessaires, et le 2 juin il est sanctionné de quatre jours d'arrêts simples pour ne pas avoir appliqué les directives au cours d'une commission de réforme. Marulaz¹²⁵ parle trop, manque d'initiative, ne se concentre pas assez sur son service, et est disposé à la critique. Le supérieur de Dorat Des Monts¹²⁶ donne le ton dès la première notation de sous-intendant de 3^{ème} classe en 1893, il juge son subordonné d'une capacité ordinaire, et poursuit en 1900 en annonçant que la carrière sera forcément limitée. Rémy¹²⁷ manque d'expérience, il est prétentieux, et d'un caractère inquiet, ancien officier d'administration, son avenir est moyen à cause de son âge. Paulin¹²⁸ manque d'expérience et

¹¹⁹ n°671, notes de 1888 à 1897. A partir de 1895 les appréciations s'améliorent, mais son supérieur déplore qu'il un « avenir limité » et qu'il « subira un regrettable retard pour l'avancement ».

¹²⁰ n°695, notes de 1889 à 1897.

¹²¹ n°701, notes de 1890 à 1898. Dès 1895 il est considéré comme un « excellent fonctionnaire ».

¹²² n°718, notes de 1892 à 1899. Dans la notation de 1896 : « Dirige toujours bien le service ». Mais dans la notation de 1897 : « Parait moins zélé dans son service, a laissé se produire depuis plusieurs mois dans la place de Sfax de nombreux refus de denrées qu'une surveillance mieux exercée sur les entrepreneurs et leurs approvisionnements aurait pu éviter... », et dans celle de 1898 : « Pourrait mieux faire ».

¹²³ n°719, notes de 1892 à 1899.

¹²⁴ n°722, notes de 1891 à 1899.

¹²⁵ n°727, notes de 1893 à 1899.

¹²⁶ n°733, notes de 1893 à 1902.

¹²⁷ n°742, notes de 1894 à 1902.

¹²⁸ n°747, notes de 1895 à 1902.

de liant dans le caractère, il est de nature un peu froide et traite sommairement les affaires. Tout au long de ses notations de sous-intendant de 3^{ième} classe, Charton¹²⁹ accumule les fautes. En 1902, son chef de service prédit que le fait d'avoir régularisé une vieille liaison aura une influence fâcheuse sur sa carrière. Le 8 septembre 1903, il passe devant un conseil d'enquête pour des désordres dans sa vie privée et la perception frauduleuse d'une allocation, il est mis en retrait d'emploi le 23 octobre 1903. En 1906, il se laisse déborder par son service. En 1907, il est à nouveau sanctionné de huit jours d'arrêts simples pour avoir employé à son service un homme en plus de son ordonnance. Le contenu des dossiers de Renaux¹³⁰, Villate¹³¹, de Saint Vincent¹³², Pasquier¹³³, Le Secq¹³⁴, Lechène¹³⁵, et Marcheix¹³⁶, est trop insuffisant pour faire la liaison entre les appréciations et l'avancement.

Vingt sept adjoints de 1^{ière} classe passent sous-intendants de 2^{ième} classe après plus de neuf ans de grade. Au moment de leur nomination, leur ancienneté de grade d'adjoint de 2^{ième} est d'un an pour un d'entre eux, deux ans pour onze, trois ans pour neuf, et quatre ans pour un¹³⁷. La moitié a deux ans de grade d'adjoint de 2^{ième} classe. Le seul qui ait un an de grade est Bouaïssier de Bernouï¹³⁸. Nous avons dix-sept dossiers qui comportent des appréciations. Dans la grande majorité des cas la manière de servir, telle qu'elle est retracée dans les notations, quand ces dernières sont complètes, explique le retard à l'avancement. C'est la mauvaise santé qui perturbe le comportement professionnel de Gauthier et de Dillon. Le premier¹³⁹ souffre de troubles cérébraux, il est sanctionné à plusieurs reprises avec notamment un blâme infligé au cours de sa deuxième année de carrière de sous-

¹²⁹ n°846.

¹³⁰ n°620, notes de 1885 : « ...il fera plus tard un fonctionnaire d'élite. », mais les notations vont jusqu'en 1893.

¹³¹ n°638, au cours de son avant dernière année de notation de sous-intendant de 3^{ième} classe, le 29 novembre 1893, il reçoit une lettre de félicitations pour avoir relevé des irrégularités dans la comptabilité de la 1^{ière} compagnie de fusiliers de discipline.

¹³² n°641, avant dernières notes de sous-intendant de 3^{ième} classe de 1892 : « ...ne pénètre pas dans les détails...n'a pas son service dans la main...Est apprécié du commandement mais pas du tout de son chef direct... ».

¹³³ n°660, dans sa deuxième année de notation de sous-intendant de 3^{ième} classe, il est cité à l'ordre de l'intendance du Tonkin le 15 octobre 1887.

¹³⁴ n°667, au cours de sa première année de sous-intendant de 3^{ième} classe, il est puni d'un blâme à la suite de détournements à la sous-intendance de Toulon.

¹³⁵ n°685, au cours de sa troisième année de grade de sous-intendant de 3^{ième} classe, le préfet du Jura lui adresse une lettre de félicitations pour sa participation au comité départemental de ravitaillement. Mais quatre ans plus tard, le 23 mars 1896, il reçoit une réprimande pour une négligence qui a occasionné un vol de rations au 1^{er} bataillon d'Afrique de Tiaret.

¹³⁶ n°724, au cours de sa quatrième année de grade de sous-intendant de 3^{ième} classe, il reçoit une réprimande à la suite de la dénonciation anonyme de la mauvaise qualité du pain de Brive et de Tulle.

¹³⁷ La différence relevée par rapport à l'effectif comptabilisé provient de Mariande (n°432), Lerat-d'Albas (n°556), de Bergevin (n°603), Chaumont (n°690), et Willaume (n°711), qui entrent dans l'intendance avec le grade d'adjoint de 1^{ière} classe.

¹³⁸ n°8.

¹³⁹ n°571, notes de 1882 à 1891. Dans les deux dernières années (1890 et 1891), le notateur évoque une amélioration de sa santé. Les punitions successives sont les suivantes :

- blâme le 18 septembre 1883 par le général commandant le 6^{ième} corps d'armée pour avoir mis en route un capitaine avant la fin du travail d'une commission :

- 4 jours d'arrêts le 2 septembre pour négligence dans l'accomplissement de ses devoirs ;

- 8 jours d'arrêts le 25 juin 1886 pour une extrême négligence dans le travail de révision de la convention passée avec l'hospice civil de Neufchâteau ;

- 8 jours d'arrêts le 28 juin 1886 pour une mauvaise transmission d'un document.

intendant de 3^{ème} classe. Le second¹⁴⁰ ne peut se donner tout entier à ses fonctions, il est également sanctionné de 15 jours d'arrêt au cours de la deuxième année de parcours de sous-intendant de 3^{ème} classe. C'est le manque de brillant et les manières très communes qui nuisent à Labadie¹⁴¹, ainsi que le manque d'autorité pour Cartier¹⁴², qui est de plus sanctionné au cours de sa troisième année de carrière de sous-intendant de 3^{ème} classe. Les mauvaises relations sont fatales à de Bergevin¹⁴³, nous ne disposons que de cinq années de notations mais ses états de service sont suffisamment explicites car il est puni d'arrêts de rigueur au cours de la deuxième année de sa carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe. Elles le sont surtout à Chevassu¹⁴⁴ qui doit patienter treize ans pour parvenir au grade de

¹⁴⁰ n°642 (notes de 1886 à 1894), notation de 1886 : « ...Peut être employé activement quoique sa santé soit un peu délicate...un peu timide...», notation de 1892 : « ...il lui faudrait un peu plus de vigueur et d'énergie...», notation de 1893 : « ...arrêté parfois par sa santé éprouvée au Tonkin...», notation de 1894 : « ...fonctionnaire de valeur et d'avenir, surtout si sa santé, éprouvée au Tonkin, se rétablit complètement...», puni de 15 jours d'arrêts le 2 février 1887 pour un refus d'obtempérer à un ordre du général commandant la division de Médéa.

¹⁴¹ n°616 (notes de 1884 à 1892), notation de 1886 : « ...A peu l'usage du monde...Est un fonctionnaire estimable qui ne sera jamais brillant...», notation de 1888 : « ...intelligence un peu épaisse...ne sortira jamais d'une moyenne honnête...Peut être chargé d'une sous-intendance de moyenne importance...», notation de 1889 : « ...Un peu commun d'éducation et de manières, d'intelligence ordinaire...», notation de 1890 : « ...d'une valeur moyenne...peu d'envergure ...», notation de 1891 : « ...Nature un peu lourde, manque un peu de distinction et d'usage du monde...lourd...à l'esprit d'une trésorier et non pas celui d'un fonctionnaire de l'intendance. », notation de 1892 : « ...Valeur moyenne...manque d'ampleur dans les idées... ».

¹⁴² n°648 (notes de 1886 à 1896), notation de 1886 : « ...bégaiement assez prononcé...deviendra un fonctionnaire solide mais point brillant. », notation de 1887 : « ...a peu d'entrain et d'initiative. », notation de 1888 : « ...il manque un peu d'initiative...», notation de 1891 : « ...son attitude est peut être un peu trop réservée...paraissant manquer d'entrain par suite de timidité...avec un peu plus d'autorité il sera un fonctionnaire complet...», notation de 1892 : « ...Sous un aspect un peu débile...», puni de 8 jours d'arrêts le 16 janvier 1888 pour ne pas avoir donné des ordres en temps utile pour l'affectation des réservistes convoqués dans les forts de la Meuse.

¹⁴³ n°603 (notes de 1887 à 1891).

- 1886 : Est assez capable mais trop homme de bureau ; il exprime ses idées nettement et laconiquement, possède une mémoire exceptionnelle et **se fait remarquer par des prétentions excessives, son peu d'éducation, son peu de jugement et un caractère souvent violent.**

- 1887 : Ce fonctionnaire n'est arrivé que depuis peu de temps dans la 9^o région ; il dirige bien son service et s'occupe de toutes les questions avec une certaine compétence. **Il a été jugé dans le passé comme manquant parfois de tact par suite d'une assez grande prétention qu'il semble avoir de sa valeur, une circonstance récente nous a permis de constater que ce jugement était fondé.** Bon fonctionnaire d'ailleurs qui a bien fait aux dernières manoeuvres. Ce fonctionnaire est assez intelligent, descend dans les détails et sert bien. Nous sommes très satisfaits de ses services depuis qu'il est dans la 9^o région. **Ses notes antérieures l'ont signalé comme ayant absolument manqué de tact dans plusieurs circonstances, il est donc établi qu'il n'a pas le jugement très droit.** Cependant en raison de son zèle et de ses bons services, ainsi que des choix qu'il a subis et subira encore, nous appuierons sa proposition pour l'avancement.

- 1888 : Fonctionnaire consciencieux, **jugement pas très droit**, quelquefois trop ardent, n'a pas le tempérament administratif, fait preuve de zèle et s'occupe beaucoup des détails. Robuste, très apte à faire campagne. **Caractère toujours trop ardent** de ce fonctionnaire, ce qui lui **fait commettre parfois des manques de convenance et de tact** et fait deviner que la discipline lui est lourde à supporter. D'ailleurs travailleur et actif et traitant bien les affaires.

- 1889 : Fonctionnaire intelligent, **mais manquant un peu de jugement et par suite de tact.** Dirige d'une manière satisfaisante le service qui lui est confié. Ses connaissances administratives sont assez développées, mais plus au point de vue du vérificateur que de l'administrateur. **Caractère aigri qui n'a pas confiance en lui-même.** Bon fonctionnaire, intelligent dont les connaissances administratives sont assez développées et qui dirige d'une manière satisfaisante les services de la sous-intendance de Libourne. **Les déceptions qu'il a éprouvées lui ont enlevé la confiance en lui-même et aigri le caractère.** C'est un **découragé** qui a cependant des qualités et auquel nous estimons qu'il y a lieu de rendre l'espoir par son inscription au tableau d'avancement. A de l'énergie et fera en campagne un bon sant.

A un mauvais esprit et manque de tact c'est d'autant plus fâcheux qu'il a des qualités de savoir et d'expérience qui le rendaient susceptible de devenir un fonctionnaire distingué, **mais ses défauts font le plus grand tort à ses qualités et s'il ne s'amende pas son avenir est fort compromis.**

- 1890 : S'est un peu amendé, mais **son esprit n'est pas bon foncièrement et son tact s'en ressent.** S'acquitte bien de ses fonctions.

Caractère aigri par les déceptions éprouvées depuis son entrée dans l'intendance. Manque de confiance en lui-même ce qui l'entraîne dans certaines circonstances à n'avoir pas le tact nécessaire et lui a valu l'an dernier de ne pas être soutenu par son inspecteur qui l'avait proposé pour sous-intendant de 2^{ème} classe. Est un **découragé** qui a cependant des qualités, il sert bien, son instruction administrative est assez développée ; en campagne il rendrait d'excellents services étant vigoureux, actif et montant bien à cheval

- 1891 : Très apte à faire campagne, actif, intelligent, **a à se mettre en garde contre une disposition d'esprit qui l'amène à manquer parfois de tact et de justesse dans l'appréciation**, a ce qu'il faut pour bien faire. Est **découragé** par quelques déceptions, mais en homme animé de bonne volonté, intelligent, actif, très apte à faire campagne. Il mérite d'être proposé et d'arriver enfin.

¹⁴⁴ n°527 (notes entre 1885 et 1893), notation de 1887 : « On lui reproche de n'avoir pas toujours tout le tact désirable dans ses relations de service... il n'a pas toujours dans ses relations de service ou autres, le tact et la prudence indispensables aux fonctionnaires de l'intendance...», notation de 1888 : « ... Il ne montre pas toujours, dans ses relations de service, tout le tact et la prudence indispensables aux fonctionnaires de l'intendance... Il paraît corrigé du manque de tact et de prudence qui lui a été reproché et qui a nui à son avancement...nature expansive... mais a besoin d'acquiescer encore de l'expérience et de la méthode...», notation de 1890 : « » : Très volumineux et manquant un peu d'éducation.... Il ne pêche parfois que par manque de tact, mais ce défaut n'est pas suffisant pour retarder son avancement d'ailleurs mérité. A eu la mauvaise chance de ne pas passer par

sous-intendant de 2^{ème} classe. Entre 1880 et à partir de 1884, il est médiocrement noté. Pour atténuer un peu l'impact de ses notes, en marge de sa notation, le général de corps d'armée demande que des passages surlignés soient supprimés. Il est intéressant de reproduire l'intégralité des notes telles que nous les avons trouvées, les principales réserves sont mentionnées en gras. Dans quelques dossiers nous ne disposons que de documents disciplinaires comme celui de Lerat-d'Albas¹⁴⁵ qui est condamné le 18 juin 1884 à six mois de prison par le conseil de guerre de la 6^{ème} région pour une absence illégale de plus de trois mois puis placé en non-activité par retrait d'emploi, ces sanctions interviennent quatre ans après la début de sa carrière de sous-intendant de 3^{ème} classe qui dure de 1880 à 1890. Pour certains intendants, il est difficile de faire le lien entre les appréciations et le retard à l'avancement, soit en raison d'un nombre insuffisant d'années et d'un contenu non significatif comme pour Mariande¹⁴⁶, Péliissier¹⁴⁷, Bernard¹⁴⁸, et Perruche¹⁴⁹, soit en raison de l'absence de réserve comme pour Chaumet¹⁵⁰, pour lequel nous citons l'intégralité des notes. Le dossier de Galouzeau de Villepin¹⁵¹ est dans une situation très semblable, il est sanctionné d'une mise en non-

le grade d'adjoint dans lequel il aurait appris que l'attitude d'un fonctionnaire doit être réservée et calme. Il parle trop...», notation de 1891 : « ...N'apporte pas toujours tout le tact voulu dans ses relations avec les corps de troupe...son caractère est un peu exubérant, peut-être même trop expansif...Très volumineux pour ne pas dire obèse, un peu sans gêne et sans tact. Je crois qu'il s'occupe assez peu de son service et qu'il fait plus d'embarras que de besogne. ». Dans le rapport au ministre du 29 mars 1883, il est sanctionné de 20 jours d'arrêts de rigueur pour propos inconvenants à l'égard des officiers de semaine du 8^{ème} régiment de cuirassiers l'occasion d'une vérification de fourrages, et il est déplacé de Maubeuge à Gap.

- 1892 : Plein de bonne volonté, ayant une instruction administrative convenable, actif, énergique, rendra de très bons services en campagne. Mérite d'être proposé et d'arriver. Fonctionnaire à qui l'on a fait payer chèrement quelques écarts de caractère. Est intelligent, actif, plein de bonne volonté. Nous le proposons pour le grade supérieur qu'on ne peut lui refuser plus longtemps. Remplit très bien ses fonctions à la sous-intendance de Commercy. Il est de toute justice de le faire arriver au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe.

- 1893 : Sert très bien. Fort apprécié par le commandement et les corps de la 39^{ème} division, **on ne peut que lui reprocher qu'une ardeur un peu excessive.**

¹⁴⁵ n°556, rapports au ministre du 6 juillet 1886, 19 octobre 1886, et 19 octobre 187 qui accepte sa réintégration.

¹⁴⁶ n°432, notes de 1879 et 1880 : « Intelligence vive, a le travail facile et traite bien les affaires. », mais ces appréciations sont évoquées à la fin de sa carrière de sous-intendant d'adjoint de 1^{ère} classe qui dure de 1871 à 1881.

¹⁴⁷ n°694 (notes de 1896 et 1899), notation de 1896 : « ...très non sous-intendant dont tous les travaux sont parfaitement étudiés...», notation de 1899 : « ...Excellent fonctionnaire...», en 1896 il est félicité pour la manière dont il s'est acquitté d'une expérience de ravitaillement. Mais sa carrière de sous-intendant de 3^{ème} classe dure de 1889 à 1899.

¹⁴⁸ n°712, notation de 1896 : « ...dirige avec habileté la petite sous-intendance de Bougie...», notation de 1897 : « ...parfaitement à hauteur de ses fonctions... ». Elles interviennent dans la deuxième partie de sa carrière de sous-intendant de 3^{ème} classe qui dure de 1890 à 1900.

¹⁴⁹ n°626, unique notation de 1894 : « Remplit ses fonctions d'une manière assez satisfaisante. Est un fonctionnaire capable et très zélé, son service est parfaitement tenu ; il doit être inscrit cette année au tableau d'avancement pour sous-intendant de 2^{ème} classe..., soit un an avant la fin de sa carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1884 à 1895.

¹⁵⁰ n°698 (notes de 1889 à 1898) :

- 1889: Excellent fonctionnaire, de grande valeur et ayant de l'avenir, intelligent, instruit, très zélé, très dévoué, sa manière de servir ne mérite que des éloges.

- 1890: Je n'ai qu'à me louer du zèle, de l'aptitude, et de la régularité dans son service de surveillance administrative des corps de troupe. Est un bon fonctionnaire, intelligent et très zélé à son service. Animé d'un grand zèle et du désir de bien faire, travaille pour compléter son instruction. Est un fonctionnaire instruit, intelligent, travailleur ; il a déjà des connaissances administratives étendues et il dirige avec soin son service.

- 1891 : Remplit les fonctions de contrôle administratif des corps avec dévouement et intelligence. Bon fonctionnaire, dirige bien son service peu chargé d'ailleurs.

- 1892 : Comprend bien sa mission, la remplit d'une manière satisfaisante. Est un bon fonctionnaire, capable, désireux de bien faire, et servant avec autant de zèle que d'esprit de conscience. Il a été favorablement apprécié dans les divers postes qu'il a occupés

- 1893: Fonctionnaire sérieux, ayant le goût de son métier, il dirige bien la sous-intendance d'ailleurs peu chargée de la place de Privas.

- 1894 : Il donne une bonne impulsion aux services administratifs dont il a la charge. Actif, sérieux et prévoyant, il traite avec méthode et clarté les affaires administratives et dirige d'une manière très satisfaisante le service dont il est chargé.

- 1895: Fonctionnaire sérieux, intelligent et travailleur, il s'occupe avec goût des ses fonctions, et dirige d'une manière très satisfaisante le service de Chalons/Saône où la récente opération de station magasin lui a permis de donner des preuves d'esprit de sûreté et d'initiative.

- 1896 : Fonctionnaire intelligent et capable, animé d'un bon esprit et du plus grand zèle, s'acquitte consciencieusement de ses fonctions.

- 1898 : Fonctionnaire de valeur, travailleur et chercheur, à qui la commission de classement n'a pas malheureusement rendu justice l'année dernière. Fonctionnaire intelligent, capable et très zélé, vient d'être classé pour l'avancement avec le n°1.

¹⁵¹ n°640, rapports au ministre du 7 septembre 1895 et du 10 décembre 1895, notation de 1894 : « A du zèle, une bonne éducation et des connaissances assez étendues ».

activité par retrait d'emploi le 19 octobre 1895, à la fin de sa carrière de sous-intendant de 3^{ème} classe qui dure de 1885 à 1895, pour un défaut de surveillance de la comptabilité du 158^{ème} régiment d'infanterie. Cependant la notation de l'année précédente ne contient aucune réserve. Pour d'autres dossiers l'avis sur le rôle des appréciations est plus nuancé. C'est le cas du dossier de Buxerolle¹⁵² dans lequel les réserves sont émises au début de sa carrière de sous-intendant de 3^{ème} classe qui dure de 1890 à 1900, paradoxalement l'attribution d'une décoration est un handicap, il est sanctionné pendant la dernière année de sa carrière de sous-intendant de 3^{ème} classe. Pour Joleaud¹⁵³, les quelques réserves qui apparaissent, dans la seconde moitié de son parcours de sous-intendant de 3^{ème} classe qui dure de 1890 à 1900, ne portent que sur son physique, et il est félicité en 1898. Pour Bouaïssier de Bernouïs¹⁵⁴ et d'Arblade¹⁵⁵, les réserves ont lieu dans les premières années de leur carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe qui dure douze ans, respectivement de 1823 à 1835 et de 1882 à 1894. Dans leurs commentaires, leurs chefs de service insistent sur la nécessité de les inscrire au tableau d'avancement.

Pour le passage de sous-intendant de 2^{ème} classe à sous-intendant de 1^{ère} classe¹⁵⁶, trois sous-intendants de 2^{ème} classe passent au grade supérieur à moins de un an de grade, baron Barbier¹⁵⁷, Orville¹⁵⁸, et Bouassier de Bernouïs¹⁵⁹. Nous n'avons que quelques indications sur la manière de servir que pour le troisième, cet intendant gagne tout son retard de carrière car il attend douze ans pour passer d'adjoint de 1^{ère} classe à sous-intendant de 2^{ème} classe, mais aucun document dans son dossier n'explique cette inversion très significative de carrière. Quatre sous-intendants de 2^{ème} classe, Bonnaventure¹⁶⁰, Lahaussais¹⁶¹, Létang¹⁶², et Martinié¹⁶³, passent à un an de service, ils doivent leurs

¹⁵² n°705, notation de 1894 : « ...manquant de réflexion et de méthode, ne surveille pas assez le service qui lui est confié. Manque de pratique pour les services administratifs...manquent de réflexion quelquefois. A besoin d'acquérir de l'expérience surtout comme directeur des services administratifs...», notation de 1896 : « ...Est classé pour la croix de chevalier et subira par contre coup un regrettable retard pour l'avancement... ». Le 6 juin 1900, il fait l'objet d'observations du ministre pour avoir ordonné des versements qui ont occasionné un préjudice pour l'Etat.

¹⁵³ n°707, notation de 1896 : « ...sous une enveloppe un peu épaisse...A un certain embonpoint... ». Il reçoit un témoignage de satisfaction le 9 février 1898 pour une étude géologique.

¹⁵⁴ n°8, notation de 1826 : « ...humeur tranchante et de sécheresse dans ses procédés. Ce défaut qui tient au caractère encore entretenu par la fausse opinion qu'ont ces jeunes de leur position dans l'armée dont tous tiennent de façon exagérée leur importance réelle ; aujourd'hui ils ont en outre le tort de ne pas comprendre l'intervention de l'intendance telle qu'on l'a rendue, telle que les circonstances la font. »

¹⁵⁵ n°570, notation de 1885 : « ...Tourmenté par le désir de rentrer en France, il a fait dès les premiers jours démarches sur démarches, ne m'a pas donné complète satisfaction, a fini par tomber malade et a obtenu un congé de convalescence...

¹⁵⁶ Voir annexe n°123.

¹⁵⁷ n°9, sous-intendant de 2^{ème} classe en juillet 1835, sous-intendant de 1^{ère} classe en novembre 1835, quatre ans de grade d'adjoint de 1^{ère} classe à sous-intendant de 2^{ème} classe.

¹⁵⁸ n°10, sous-intendant de 2^{ème} classe en juillet 1835, sous-intendant de 1^{ère} classe en novembre 1835, six ans de grade d'adjoint de 1^{ère} classe à sous-intendant de 2^{ème} classe.

¹⁵⁹ n°8, notation de 1835 : « Esprit droit et ferme, capacité incontestable, instruction et connaissances administratives, bonne tenue et sans restriction aussi bonne manière de servir, telles sont les qualités qui distinguent ce fonctionnaire et qui le rendent de plus en plus digne de tous les suffrages les plus impartiaux. ».

¹⁶⁰ n°315, sous-intendant de 2^{ème} classe en mars 1870, sous-intendant de 1^{ère} classe en septembre 1871.

¹⁶¹ n°316, sous-intendant de 2^{ème} classe en mars 1870, sous-intendant de 1^{ère} classe en mars 1871.

¹⁶² n°319, sous-intendant de 2^{ème} classe en mai 1870, sous-intendant de 1^{ère} classe en mai 1871.

¹⁶³ n°323, sous-intendant de 2^{ème} classe en août 1870, sous-intendant de 1^{ère} classe en août 1871.

avancement à la guerre de 1870, ils atteignent le grade de sous-intendants de 2^{ième} après quatre à cinq ans de grade d'adjoint de 1^{ière} classe. Nous n'avons que quelques indications très incomplètes sur les états de service que pour Bonnaventure¹⁶⁴ et Létang¹⁶⁵. Les appréciations portées sur le sous-intendant de 2^{ième} classe Martinié sont intéressantes à relever. En effet, il est nommé adjoint de 1^{ière} classe en février 1866, toujours à ce grade, il est très bien noté en 1870, mais en 1871, après sa nomination au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, l'appréciation s'infléchit¹⁶⁶. Six intendants mettent deux ans, nous n'avons d'indications sur les états de service que pour cinq d'entre eux. Pour les sous-intendants de 2^{ième} classe Le Cauchois-Féraud¹⁶⁷, Lebrun¹⁶⁸, baron de Séganville¹⁶⁹, et Coulombeix¹⁷⁰, les appréciations confirment leur avancement, mais pour Pironneau¹⁷¹, la manière de servir n'est pas à la hauteur de la faveur reçue, les critiques relevées ont peut être pu être compensées par la citation reçue le 5 novembre 1854 pour son comportement au combat d'Inthermam. Ces intendants passent d'adjoint de 1^{ière} classe à sous-intendant de 2^{ième} classe entre deux à quatre ans de grade. Six autres sous-intendants de 2^{ième} classe sont promus au bout de quatre ans de grade. Nous disposons des appréciations que pour trois d'entre eux, Dutheil¹⁷², Bouche¹⁷³, et Rupp. Leurs notations ne comportent aucune réserve, Dutheil et Rupp¹⁷⁴ ont même l'occasion d'être félicités. La durée de grade entre adjoint de 1^{ière} classe et sous-intendant de 2^{ième} classe va de deux ans avec Préat¹⁷⁵, à huit ans avec Rupp qui est un ancien officier d'administration.

Dix neuf intendants passent après quatre ans de grade, leur ancienneté de sous-intendants de 2^{ième} classe est d'un an pour un d'entre eux, deux ans pour deux, trois ans pour quatre, quatre ans pour un, cinq ans pour trois, six ans pour quatre, sept ans pour deux, huit ans pour un, et neuf ans pour un.

¹⁶⁴ n°315, notation de 1871 : « Fonctionnaire zélé, actif, intelligent, dévoué et très capable ».

¹⁶⁵ n°319, témoignage de satisfaction le 14 juin 1871 pour la direction des services administratifs de la 2^{ième} division.

¹⁶⁶ n°323, notation de 1870 : « Est le plus ancien des adjoints de 1^{ière} classe présents à l'armée, a montré beaucoup d'activité et d'intelligence dans la réunion des moyens de transports auxiliaires. », notation de 1871 : « Ne nous paraît pas assez sérieux... ».

¹⁶⁷ n°30, notation de 1850 : « ...Ce fonctionnaire a un mérite hors ligne... ».

¹⁶⁸ n°56, notation de 1852 : « ...il apporte dans les affaires administratives l'heureuse influence d'une bonne éducation, d'un esprit judicieux et d'un caractère conciliant. ».

¹⁶⁹ n°80, notation de 1855 : « ...Doué d'une grande intelligence, c'est un fonctionnaire à faire avancer rapidement. ».

¹⁷⁰ n°306, notation de 1869 : « ...Il fait honneur au corps de l'intendance et peut être employé partout. ».

¹⁷¹ n°81, notation de 1853 : « ...bien que nous ayant eu beaucoup d'observations critiques à faire dans son arrondissement...mais il n'exerce peut être pas assez sur eux (subordonnés) l'incessante surveillance qui dispense de recourir à la sévérité...il manque un peu de cette activité qui courbe les formes et les moyens dans les circonstances données. Sous-intendant dans la bonne moyenne. ».

¹⁷² n°36 (notes de 1844 à 1846), notation de 1844 : « ...Manière de servir fort bonne...Il fera un fort bon sous-intendant... », notation de 1845 : « ...homme de tact et de bonnes façons... », notation de 1847 : « ...Nous le croyons capable d'arriver au premier rang dans le corps de l'intendance militaire. ». En 1844 il se fait remarquer par la publication d'un livre sur les devoirs du soldat.

¹⁷³ n°75 (notes de 1852 à 1854), notation de 1852 : « ...C'est un sujet d'avenir, une des espérances du corps. », notation de 1853 : « ...c'est déjà un fonctionnaire complet... », notation de 1854 : « ...observateur pénétrant, judicieux, qui lui a fait tout voir ou tout deviner... ».

¹⁷⁴ n°842 (notes de 1907 à 1910), notation de 1907 : « ...Excellent collaborateur...Dirige très bien son service... », notation de 1909 : « ...Il mérite d'être poussé pour le grade supérieur... », notation de 1910 : « ...Est toujours un excellent serviteur... ». Il est plusieurs fois cité au bulletin officiel pour ses travaux sur la Mandchourie (9 août 1908, 4 mai 1 et 6 août 1909, 12 août 1910).

¹⁷⁵ n°12.

La durée la plus courte est celle de Blondeau¹⁷⁶, ancien polytechnicien, issu de l'arme du génie. La plus longue est celle de d'Amade¹⁷⁷, ancien saint-cyrien, provenant de l'infanterie. Des appréciations sont présentes dans les dossiers de dix d'entre eux. Nous ne relevons de réserves notables que pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Cerfbeer¹⁷⁸, nous mentionnons l'intégralité de ses notes pour souligner qu'elles ne sont pas en cohérence avec son avancement, les réserves apparaissent en gras, le notateur, au cours de sa dernière année de grade de sous-intendants de 2^{ième} ne fait que des suppositions sur sa future bonne manière de servir. Pour Angot et Brissy, les appréciations sont un peu plus nuancées. Le premier n'a pas une résidence suffisamment importante¹⁷⁹, le second est d'un physique ingrat¹⁸⁰. Pour les autres l'avancement est conforme aux notations. Testa¹⁸¹ qui rend de très

¹⁷⁶ n°190, adjoint de 1^{ière} classe en décembre 1855, sous-intendant de 2^{ième} classe en novembre 1856.

¹⁷⁷ n°256, adjoint de 1^{ière} classe en décembre 1858, sous-intendant de 2^{ième} classe en août 1867.

¹⁷⁸ n°34, (notes de 1842 à 1845) :

- **1842** : Nous pensons que l'instruction générale est ce qu'elle doit. **Ses connaissances administratives ne sont pas tout à fait ce qu'elles devraient être. Il nous semble qu'il n'a pas encore assez étudié nos règlements. Peut-être lui faudrait-il un peu plus de sérieux dans sa manière de travailler, on croirait voir un peu de légèreté. Les observations ci-dessus doivent amener à penser que la manière de servir n'est pas tout à fait ce qu'elle devrait être et qu'il ne reconnaît pas à ses fonctions toute l'importance qu'elles ont.**

- **1843** : Instruction générale peu étendue. A besoin d'apprendre, connaît peu l'administration des corps de troupe ; se ressent de sa constitution physique, aime le repos, fait bien les choses faciles et qui demandent peu d'effort. Compte plusieurs années de service dans l'armée. Il a un peu d'emphase et de prétention dans le langage, manque de rectitude et n'apporte pas dans l'exercice de ses fonctions l'esprit de suite et le zèle que l'on devrait attendre de son âge et de son désir d'avancer.

- **1844** : Instruction générale superficielle, manque d'ordre et de suite dans les idées, n'a aucune idée de l'administration intérieure des corps de troupe. Sert mollement. N'a pas réussi dans le service actif des colonnes expéditionnaires. Paresseux d'esprit et de corps, a besoin pour remplir ses fonctions d'un commis entendu, instruit et travailleur.

- **1845** : Instruction générale suffisante ; connaissances administratives : arrive dans la division. Sa manière de servir paraît exacte. Nous n'aurons sans doute qu'à nous louer de ce fonctionnaire que nous connaissons à peine.

¹⁷⁹ n°19, (notes de 1842 à 1845) Les trois premières années sont bonnes : notation de 1842 : « ...C'est un fonctionnaire très distingué qui rendra de bons services partout où il sera placé...», notation de 1843 : « ...Manière de servir au dessus de tout éloges...», notation de 1844 : « ...Manière de servir active...mérite l'avancement pour lequel il est proposé. ». La dernière année est un peu plus réservée : notation de 1845 : « ...Il est seulement regrettable que là où il est maintenant, il n'ait que rarement l'occasion d'en produire de plus grandes preuves...Il est regrettable que ce fonctionnaire...ait une résidence aussi peu importante.

¹⁸⁰ n°258 (notes de 1866 à 1868), notation de 1867 : « ...A le teint bilieux et la figure un peu crispée. Il n'a rien de sympathique et les relations ne doivent pas être toujours agréables avec lui..., notation de 1868 : « A peu de physique.et son aspect n'est pas en sa faveur... ».

¹⁸¹ n°146 (notes de 1854 à 1858). Le 20 février l'intendant général fait un rapport élogieux avec un appui pour l'avancement.

bons services à Rome, d'Amade¹⁸², Thiévard¹⁸³, Adrian¹⁸⁴ qui est en retard sur ses camarades de l'école polytechnique, Lamy¹⁸⁵, et Rimbert¹⁸⁶.

Quarante six sous-intendants de 2^{ième} classe mettent cinq ans. Leur ancienneté de grade est d'un an pour un d'entre eux, deux ans pour un, trois ans pour trois, quatre ans pour quatre, cinq ans pour cinq, six ans pour onze, sept ans pour dix-huit, et huit ans pour un¹⁸⁷. Le plus jeune est Lévy¹⁸⁸, ancien saint-cyrien issu de l'école d'état-major, le plus ancien est Piraud¹⁸⁹, ancien polytechnicien provenant de l'état-major du génie. Parmi les trente-quatre dossiers qui comportent des appréciations sur les états de service, dans vingt-six dossiers, comme ceux de Chrétien¹⁹⁰, Lévy¹⁹¹, Curnier de Lavalette¹⁹²,

¹⁸² n°256 (notes de 1867 à 1869), notation de 1868 : « ...Est devenu un très bon sous-intendant de guerre comme de paix. ».

¹⁸³ n°270 (notes de 1866 à 1869), notation de 1869 : « Intelligent, laborieux, d'un jugement droit, traite très sérieusement les questions ».

¹⁸⁴ n°818 (notes de 1904 à 1908). En 1907 le notateur écrit : « ...Sa valeur incontestable l'aurait conduit aux plus hauts grades si ce fonctionnaire était rentré plus tôt dans l'intendance... ». Le 23 octobre, il est cité au bulletin officiel pour un article sur les travaux de vérification des corps de troupe paru dans la Revue de l'intendance militaire. En 1908, il est inscrit par décision ministérielle au tableau d'avancement après une mission de surveillance relative à la fourniture des viandes à l'armée.

¹⁸⁵ n°843, (notes de 1908 à 1912), extraits des notes : « Fonctionnaire de première valeur...Très bon sous-intendant...Fonctionnaire de tout premier ordre...intelligence très vive, beaucoup de savoir, de tact, de dévouement et d'initiative... ». Il reçoit à trois reprises un témoignage de satisfaction, le 23 mai 1910 pour sa participation à la commission d'étude des procédés de conservation de la viande fraîche, le 20 juin 1910 pour les services rendus à une instance de dommages et intérêts engagée pour l'Etat, le 15 mai pour sa participation aux écoles d'instruction des officiers de réserve.

¹⁸⁶ n°897, (notes de 1910 à 1914), extraits des notes : « ...est un fonctionnaire d'un brillant avenir...fonctionnaire de tout premier ordre...qu'il importe de pousser rapidement dans l'intérêt de l'armée...excellent fonctionnaire...vient de suivre l'importante question de l'approvisionnement de Paris à la mobilisation. ».

¹⁸⁷ La différence relevée par rapport à l'effectif comptabilisé provient de Chrétien (n°28) et de Jovenet (n°941), ils entrent dans l'intendance avec le grade de sous-intendant de 2^{ième} classe.

¹⁸⁸ n°153, adjoint de 1^{ière} classe en avril 1853, sous-intendant de 2^{ième} classe en décembre 1854.

¹⁸⁹ n°836, adjoint de 1^{ière} classe en août 1900, sous-intendant de 2^{ième} classe en mars 1908.

¹⁹⁰ n°28, notes de 1842 à 1847 : « ...Est une excellente acquisition pour le corps...C'est un bon et excellent serviteur...remplit exactement ses devoirs...C'est un fonctionnaire qui mérite de l'avancement...manière de servir remarquable...Est un fonctionnaire rempli de zèle et de dévouement... ».

¹⁹¹ n°153, notes de 1855 à 1858 : « ...manière de servir parfaite...se place au rang des fonctionnaires les plus distingués et doit être classé de manière à obtenir très promptement de l'avancement...Fonctionnaire d'avenir, très intelligent et très capable... ».

¹⁹² n°157, notes de 1857 à 1859 : « ...Fonctionnaire complet...convient particulièrement aux fonctions les plus élevées de l'intendance...Eminemment distingué... ».

Boué¹⁹³, de La Grandière¹⁹⁴, Aubry¹⁹⁵, Delacarte¹⁹⁶, Laurens¹⁹⁷, Durosoy¹⁹⁸, Galley¹⁹⁹, Foliot²⁰⁰, Chide²⁰¹, Boisseaud²⁰², Delteil²⁰³, Foucaud²⁰⁴, Piraud²⁰⁵, Masure²⁰⁶, Carton²⁰⁷, Arnaud²⁰⁸, Blondel²⁰⁹,

¹⁹³ n°410, notes de 1879 à 1883 : « sert avec un zèle exceptionnel...Convient pour le service important dont il est chargé...fait alors preuve d'un esprit judicieux...qu'il dirige à Belfort avec une intelligence et une activité remarquables...Excellent fonctionnaire... ».

¹⁹⁴ n°421, notes de 1879 à 1884 : « ...apte aussi bien au service de bureau qu'au service actif...Fonctionnaire distingué sous tous les rapports...intelligent, ayant de l'initiative...Excellent fonctionnaire...il a les qualités d'un brillant fonctionnaire...C'est un fonctionnaire accompli... ».

¹⁹⁵ n°794, notes de 1905 à 1909 ; « ...dirige bien le service de la sous-intendance du Havre...fait preuve d'activité, de zèle et de dévouement...Très travailleur...fait preuve d'initiative et de tact... ».

¹⁹⁶ n°798, notes de 1905 à 1910 : « ...Sujet d'élite...des services duquel nous n'avons qu'à nous louer...Est un fonctionnaire distingué...s'acquittant très bien des services qui lui incombent...très intelligent et très actif...Sous-intendant très distingué... ».

¹⁹⁷ n°799, notes de 1908 à 1910 : « ...il s'en ai acquitté avec une activité et une compétence qui lui ont valu les félicitations du général commandant la division...Très bon fonctionnaire...intelligent, actif et consciencieux. ».

¹⁹⁸ n°806, notes de 1905 à 1910 : « ...fonctionnaire de très grande valeur...excellent fonctionnaire...son chef de service n'a que des éloges à lui adresser...Est un fonctionnaire de premier ordre...s'acquitte de ses devoirs avec le plus grand zèle...Fonctionnaire de valeur et d'avenir...tout désigné pour arriver au grade d'intendant militaire. ». Il est cité au bulletin officiel de 1908 pour un ouvrage sur les armées de Napoléon, et il reçoit lettre de félicitations le 23 mai 1910 pour son comportement pendant les inondations de la Seine.

¹⁹⁹ n°811, notes de 1905 à 1909 : « ...Très bon fonctionnaire...Excellent fonctionnaire...dirige très bien l'important service qui lui est confié...intelligence vive et jugement sûr...sait les étudier, les pousser et les faire aboutir... ». Il reçoit deux témoignages de satisfaction en 1910, le premier le 23 mai pour sa participation à la commission d'étude des procédés de conservations de la viande fraîche, le second le 27 mai pour sa collaboration aux écoles d'instruction.

²⁰⁰ n°820, notes de 1906 à 1910 : « Est un fonctionnaire d'élite...fonctionnaire d'une valeur exceptionnelle...Fonctionnaire de grande valeur morale et intellectuelle...Sujet d'avenir... ». Il reçoit quatre lettres de félicitations : en 1906 pour un exercice de ravitaillement d'ensemble de l'Eure et le voyage d'état-major du 15 décembre, le 21 juin 1908 pour sa participation aux travaux de la commission de révision du service intérieur des corps, en le 21 juin 1909 pour sa manière de servir.

²⁰¹ n°823, notes de 1907 à 1912 : « ...excellent fonctionnaire qui a beaucoup d'avenir...Dirige avec fermeté la sous-intendance d'Arras...Ne mérite que des éloges...A inscrire au tableau sans retard et sans subir aucun choix...C'est un fonctionnaire de premier ordre...C'est un fonctionnaire de la plus grande valeur... ». Il est cité à l'ordre du 1^{er} corps d'armée le 25 août 1910 pour une conférence sur les fraudes dans l'alimentation de l'armée.

²⁰² n°824, notes de 1907 à 1912 : « ...sujet d'élite et d'avenir...Fonctionnaire des mieux doués...Très dévoué à ses fonctions, plein de tact, esprit réfléchi et éclairé...destiné à arriver aux grades élevés de la hiérarchie...Fonctionnaire de premier ordre...Fonctionnaire d'élite... ».

²⁰³ n°825, notes de 1908 à 1912 : « ...Excellent fonctionnaire sous tous les rapports...Il a mérité les éloges du haut commandement...ayant un jugement sûr et une grande entente des questions administratives...Très bon fonctionnaire...dirige très bien son très important service. ».

²⁰⁴ n°833, notes de 1907 à 1912 : « ...Cet officier fait vraiment honneur à l'armée...Sous-intendant hors ligne...Est un fonctionnaire de grande valeur...initiative à hauteur de sa compétence...ne mérite que des éloges... ». Il est cité au bulletin officiel du 9 août 1907 pour une note sur le service de l'alimentation en viande fraîche, et reçoit une lettre d'éloges le 26 juillet 1911 pour sa participation à la commission sur la révision des règles de l'administration des corps de troupe.

²⁰⁵ n°836, Piraud, notes de 1908 à 1913 : « ...il dirige très bien son service...très bon fonctionnaire...Fonctionnaire d'avenir...caractère ferme et conciliant...manière de servir digne d'éloges...intelligent et très zélé... ».

²⁰⁶ n°838, notes de 1907 à 1912 : « ...Excellent fonctionnaire...Très bon sous-intendant...dirige son service avec tact et fermeté...Fonctionnaire de valeur et d'avenir...apte à rendre dans n'importe quelle situation les meilleurs services...Fonctionnaire d'élite. ». Il reçoit deux témoignages de satisfaction, le premier le 4 juillet 1907 pour le ravitaillement d'une colonne, le second en 1911 pour sa participation aux écoles d'instruction des officiers de réserve.

²⁰⁷ n°840, notes de 1908 à 1913 : « ...Sujet d'avenir...Excellent sous-intendant...Fonctionnaire de tout premier ordre...Fonctionnaire d'élite...Dirige parfaitement son service...Fonctionnaire du plus grand mérite... ».

²⁰⁸ n°844, notes de 1910 à 1912 : « ...Excellent fonctionnaire...Je ne saurai trop faire son éloge...fonctionnaire hors ligne et d'avenir... ».

²⁰⁹ n°852, notes de 1908 à 1912 : « Fonctionnaire d'élite...fonctionnaire de premier ordre...Excellent sous-intendant...ne mérite que des éloges. ». Il reçoit deux lettres de félicitations, la première le 23 mai 1910 pour sa participation à la commission d'étude sur les procédés de conservation de la viande fraîche, la seconde le 13 juillet 1913 pour la publication d'une étude sur l'emploi de la viande congelée dans la revue de l'intendance.

Chayrou²¹⁰, Grandclément²¹¹, Plouhinec²¹², de Montmahou²¹³, Gauthier²¹⁴, et Jovenet²¹⁵, les notes assez complètes ne mentionnent aucune réserve. Deux dossiers, comme ceux de Galbaud-Dufort²¹⁶, et de Duval²¹⁷, ne comportent pas de réserves mais les notes sont insuffisantes. Quelques appréciations cependant font part de réserves, elles apparaissent soit au début de la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe du fonctionnaire comme Dubard²¹⁸, Toupnot²¹⁹, et Lalande²²⁰, soit à la fin

²¹⁰ n°862, notes de 1908 à 1913 : « ...Fonctionnaire de toute valeur...Fonctionnaire à pousser rapidement vers les hauts grades...Fonctionnaire accompli...collaborateur des plus précieux...Très travailleur et très zélé...fonctionnaire hors ligne...a devant lui le lus bel avenir. ». Il reçoit deux lettres de félicitations et citations au bulletin officiel le 9 août 1908 et le 12 août 1910 pour ses travaux sur le budget militaire allemand et les services administratifs.

²¹¹ n°863, notes de 1908 à 1912 : « ...a fait preuve des plus sérieuses qualités d'organisation et de décision...chef de service des plus distingués...bon administrateur...Fonctionnaire d'élite...Travailleur acharné, doué d'une haute intelligence... ».

²¹² n°869, notes de 1909 à 1913 : « ...Fonctionnaire de valeur...Excellent fonctionnaire...Très bon fonctionnaire...s'est toujours fait remarquer par ses brillantes qualités...fonctionnaire d'avenir...réussit pleinement... ». Il reçoit en 1909 une lettre de félicitations par le général commandant la 25^{ième} division pour son comportement pendant les manœuvres d'armée.

²¹³ n°873, notes de 1908 à 1913 : « Très bon fonctionnaire...Travailleur infatigable et fonctionnaire d'élite...Excellent fonctionnaire...dirige très bien la sous-intendance de Toulon... ». Il reçoit une lettre de félicitations le 1^{er} août pour sa participation aux manœuvres alpines, et il est inscrit au bulletin officiel du 31 mars 1912 pour un travail sur la législation des pensions civiles et militaires.

²¹⁴ n°905, notes de 1909 à 1913 : « Fonctionnaire de valeur...A acquis une compétence toute particulière et très précieuse...excellent fonctionnaire plein d'avenir...Fonctionnaire de choix...fonctionnaire d'un mérite exceptionnel... ». Il est cité deux fois au bulletin officiel, la première le 11 mai 1911 pour ses excellents services comme inspecteur général du couchage, la seconde le 26 mai 1913 pour les opérations de reprise par l'Etat du matériel des lits militaires.

²¹⁵ n°941, notes de 1905 à 1910 : « ...pour son dévouement et sa compétence...Dirige parfaitement son service...a beaucoup d'avenir...Excellent fonctionnaire...grande valeur professionnelle...Fonctionnaire sur lequel on peut compter en toutes circonstances... ».

²¹⁶ n°59, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1848 à 1853, notation de 1851 : « ...Est sous tous les rapports un fonctionnaire très distingué... ».

²¹⁷ n°827, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1907 à 1912, notation de 1912 : « ...fonctionnaire de valeur... ». Il reçoit une lettre de félicitations le 30 avril 1911 et le 5 juillet 1912 pour sa collaboration aux écoles d'instruction.

²¹⁸ n°21, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1843 à 1848, notation de 1844 : « Instruction générale ordinaire... ».

²¹⁹ n°801, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1905 à 1910, notation de 1906 : « A un peu négligé cette année l'administration des corps dont il est chargé et a du, pour ce fait, être rappelé à l'exécution de ses devoirs... ».

²²⁰ n°845, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1908 à 1913, notation de 1910 : « ...manque quelque fois d'initiative... ».

comme Michel²²¹, soit au début et à la fin comme De Ferrière²²² et Castaing²²³, soit au milieu comme Donop²²⁴, soit dans une grande partie comme Viguiet²²⁵.

Quatre vingt un sous-intendants de 2^{ème} classe passent à la première classe après onze ans et plus de service²²⁶. Trent neuf sous-intendants de 2^{ème} classe passent à onze ans de grade. La durée de grade d'adjoint de 1^{ère} classe est d'un an pour un d'entre eux, deux ans pour huit, trois ans pour huit, quatre ans pour dix, cinq ans pour six, six ans pour deux, sept ans pour trois, et huit ans pour un. Le plus jeune est Lapique²²⁷, il est issu de l'école de l'intendance, le plus ancien est Fourn²²⁸ qui est un ancien saint-cyrien et vient de l'arme de l'infanterie. Dix huit dossiers contiennent des appréciations sur la manière de servir, deux d'entre eux ne font pas apparaître de réserves soit pour une seule note seulement comme celui de Santini²²⁹ ou Describes²³⁰, soit sur plusieurs notes comme celui de Nassoy²³¹ qui est proposé pour l'avancement entre 1858 et 1860. Les réserves sont parfois plutôt faibles, soit dans des notations complètes comme celles de Mouret²³² auquel n'est reproché qu'un

²²¹ n°841, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1908 à 1913, notation de 1913 : « ...on lui voudrait plus d'action sur son chef de bureau en ce qui concerne la comptabilité... ». Il reçoit de bonnes notes en 1912 pour les manœuvres d'armée de l'ouest.

²²² n°82, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1850 à 1855, notation de 1850 : « ...Il est bien à regretter qu'il ait le vue très basse et l'ouïe très paresseuse... », notation de 1854 : « ...d'une constitution un peu délicate. Est myope, peu apte à faire campagne... ».

²²³ n°408, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1878 à 1883, notation de 1878 : « ...attache encore une très grande importance à des détails insignifiants ; il a besoin d'acquérir une plus grande expérience du service en campagne. Fonctionnaire un peu minutieux... », notation de 1882 : « ...Est un bon fonctionnaire mais je trouve la proposition prématurée. ». Il reçoit une lettre de félicitations du général commandant le 3^{ème} corps d'armée en 1880 pour son comportement pendant les manœuvres.

²²⁴ n°15, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1840 à 1845, notation de 1842 : « ...nous avons à lui reprocher peu d'exactitude dans ses rapports de service et peu de dispositions à exécuter les ordres qui lui sont transmis, ce qui lui a valu quelquefois des observations de notre part... », notation de 1843 : « Manière de servir un peu molle, craint le travail, a besoin d'être aiguillonné. Serait un fonctionnaire distingué sous beaucoup de rapports s'il était plus laborieux, plus actif, plus zélé enfin... ».

²²⁵ n°144, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1854 à 1859, notation de 1856 : « ...apporte toute la fermeté nécessaire dans ses relations dans ses relations avec le commandement, mais les circonstances exigent quelquefois à la guerre la condescendance que le chef reproche ici au subordonné...Je ne dirai pas que c'est un fonctionnaire complet, mais il doit être classé dans la 1^{ère} catégorie distingués...serait même complet s'il résistait avec un peu plus d'énergie à certaines prétentions parfois exagérées que l'intendance ne doit pas subir lorsqu'elles sont en dehors des prescriptions réglementaires... », notation de 1857 : « ...pouvant produire les meilleurs résultats quand sa sollicitude est éveillée...est moins bien disposé pour les travaux de cabinet : il traite ceux-ci d'un peu loin par masses : la régularité, la conscience n'y font pas défaut, mais le fini. ». Il reçoit en 1858 une lettre de félicitations pour les services rendus comme président de la commission chargée de réviser le matériel de campement du camp de Châlons.

²²⁶ Voir annexe n°124.

²²⁷ n°35, adjoint de 1^{ère} classe en juin 1834, sous-intendant de 2^{ème} classe en juillet 1835.

²²⁸ n°235, adjoint de 1^{ère} classe en mars 1857, sous-intendant de 2^{ème} classe en juillet 1865.

²²⁹ n°161, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe de 1855 à 1866, notation de 1855 : « ...Très bon fonctionnaire en campagne... ».

²³⁰ n°273, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dur de 1866 à 1877, notation de 1873 : « ...fait preuve d'aptitude variée et de grand sang froid dans la direction des services minés de difficultés de Bordeaux... ».

²³¹ n°145, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1854 à 1865, notations de 1854 à 1860 : « ...à la hauteur de toutes les destinations de son grade...fonctionnaire d'un mérite solide...Manière de servir digne des meilleurs éloges...zèle et dévouement absolus dans le service...dévoué à ses devoirs... ».

²³² n°510, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1884 à 1895 :

- 1885 : Dirige bien sa sous-intendance ; il a du tact dans ses rapports avec les corps de troupe. Bon fonctionnaire, vigoureux et actif. Solide, actif, laborieux, est un bon fonctionnaire, aussi propre au service de guerre qu'à celui du temps de paix.

- 1886 : Très bon fonctionnaire, capable, laborieux, a beaucoup de tact. Réussira dans toutes les positions où il réussira. Fonctionnaire très laborieux qui a plus de valeur que de brillant. Il étudie bien les affaires, et les traite avec mesure et entendement. Est un fonctionnaire très bien élevé, capable, intelligent et plein de tact. Travailleur, il rend d'excellents services Est un fonctionnaire de valeur, très laborieux, très exact, très dévoué à ses devoirs.

manque d'apparence, en 1889 au cours de sa cinquième année de sous-intendant de 2^{ème} classe, le chef de service demande de le faire arriver vite (pour souligner l'écart entre les appréciations et l'avancement nous les citons dans leur intégralité avec les réserves mentionnées en gras); soit dans des notations incomplètes comme celles de Couderc²³³, handicapé par sa mauvaise santé. Pour de nombreux dossiers, les réserves sont plus sérieuses, dans des notations incomplètes comme celles de Schuster²³⁴ qui est également sanctionné. Quand elles sont plus complètes, les réserves interviennent à un stade variable de la carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe. Elles peuvent apparaître dans la

- 1887 : Il s'annonce sous de favorables auspices. Est un fonctionnaire capable, réfléchi et consciencieux. Il est bien élevé, d'un caractère doux et ferme. Il a rendu de très bons services au 1^{er} corps d'armée. D'un caractère sérieux et réfléchi, est capable, laborieux, assidu au travail, il a, avec un jugement droit, des qualités solides et sert très bien. Est depuis peu dans la région, c'est un fonctionnaire intelligent dévoué et tout entier à ses devoirs. Est un très bon fonctionnaire, il est actif, soigneux, exact dans l'exercice de ses fonctions de contrôle. Possède bien d'ailleurs les divers règlements relatifs à l'administration des corps. Fonctionnaire sérieux, **ayant plus de valeur que de brillant**, a le travail sûr. Fonctionnaire capable, intelligent, réservé, travailleur, a beaucoup de tact et de jugement, très sympathique. Fonctionnaire intelligent, travailleur et capable, très recommandable.

- 1888 : Bon fonctionnaire, actif, soigneux, exact, continue à exercer avec sollicitude son mandat de contrôle. Est un collaborateur précieux et un fonctionnaire de valeur. D'un caractère sérieux et réfléchi, est capable, laborieux, assidu au travail, il joint à un jugement droit des qualités solides. C'est un excellent serviteur.

- 1889 : Est un fonctionnaire des plus recommandables, à faire arriver vite. Il possède toutes les qualités qui font le fonctionnaire d'élite : capable, laborieux, plein d'initiative et de prévoyance dans le service ; esprit froid et sérieux, caractère ferme et suivi. Les services dont il a la direction sont conduits d'une façon remarquable. Excellente constitution. Très apte à faire campagne, intelligent, **a plus de fond que de brillant**. Gagne à être connu. Sert avec zèle et fort correctement. Jugement sain, de relations faciles, très honorable. Pourrait être chargé d'une sous-intendance importante de 2^{ème} ordre. Actif, exact, soigneux, réfléchi et consciencieux, d'un jugement droit, rend de très bons services à la sous-intendance de Dijon, fera un excellent sous-intendant de campagne. Actif, capable, modeste, travailleur et consciencieux, dirige avec tact, dévouement et compétence tous les détails de son service. Fonctionnaire très sérieux et fort recommandable.

- 1890 : Actif, exact, soigneux, réfléchi et consciencieux, d'un jugement droit, rend de très bons services à la sous-intendance de Dijon, fera un excellent sous-intendant de campagne. Actif, capable, modeste, travailleur et consciencieux, dirige avec tact dévouement et compétence tous les détails de son service ; fonctionnaire sérieux et fort recommandable. **Fonctionnaire d'un aspect un peu compassé**, qui cependant est noté comme actif et devrait faire un bon sous-intendant de campagne ; esprit sérieux et méthodique, instruit, appliqué, s'occupe avec fruit des détails de son service ; arrive par son numéro sur l'annuaire en ligne pour être proposé pour l'avancement.

- 1891 : Actif, exact, soigneux, modeste, travailleur et consciencieux d'un jugement droit, dirige avec tact et dévouement tous les détails de son service. Fonctionnaire très méritant. Attentif, intelligent et très dévoué, apporte un soin très louable à l'étude de toutes les questions qu'il a à traiter. Fonctionnaire très utile, mérite d'être proposé pour l'avancement. Est un fonctionnaire instruit, intelligent, distingué, qui traite bien toutes les questions qui peuvent lui être confiées et a tout ce qu'il faut pour diriger parfaitement un grand service. Très méritant à tous égards et fort apprécié dans sa résidence.

- 1892 : Caractère sérieux et énergique, actif, prévoyant, d'un jugement très sûr, consciencieux et dévoué, fonctionnaire de grande valeur. Caractère sérieux et réfléchi, très laborieux, plein de tact et de réserve. Etudie à fond toutes les questions qu'il traite, il donne à son service une impulsion intelligente et soutenue. Homme de devoir par-dessus tout en qui on pourra toujours avoir une entière confiance. Peut être certainement classé parmi les meilleurs fonctionnaires : très intelligent et instruit, modeste, beaucoup de jugement et de zèle, s'est toujours bien acquitté avec le plus grand succès des diverses missions qui lui ont été confiées.

- 1893 : **Nature d'apparence un peu froide**, n'agit qu'avec mesure et réflexion : fait preuve de savoir, de jugement et d'initiative personnelle, vigoureux et très apte au service de guerre, mérite absolument de voir réussir cette année la proposition dont il est l'objet. Fonctionnaire de grande valeur à faire arriver vite. Sera à hauteur de toutes les situations. Calme réfléchi, plein de prévoyance et d'initiative dans le service. Caractère ferme et énergique. Très digne à tous égards d'entrer le plus tôt possible au tableau pour le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe.

- 1894 : Actif, vigoureux, modeste, travaille avec conscience et méthode, dirige avec une véritable compétence la 2^{ème} sous-intendance de Dijon. Esprit froid et très sérieux, caractère ferme et précis. Fonctionnaire de valeur. Caractère froid et sérieux, esprit fin et net, **d'apparence un peu lourde**, gagne beaucoup à être approfondi, intelligent et laborieux, très bon fonctionnaire.

²³³ n°621, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1889 à 1900, notation de 1899 : « ...Son avancement a été retardé par une maladie dont il ne garde pas de trace... ».

²³⁴ n°531, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1883 à 1894, notation 1885 : « ...cherche à éviter toute cause de plainte de la part des corps, dépassant peut être la juste mesure à ce sujet... », notation de 1893 : « ...n'approfondit pas toujours assez les questions qui lui sont soumises et s'en rapporte trop à l'avis de son chef de bureau, signe même quelquefois des notes qui s'écartent de la déférence que doit tout militaire à son supérieur... ». Le 11 août 1890, il est puni de 8 jours d'arrêts pour ne pas avoir donné à temps les instructions utiles pour l'amélioration du pain, et le 24 mars 1891 pour avoir laissé fabriquer du mauvais pain.

première partie comme celles de Le Cler²³⁵ ou Bohy²³⁶ pour de mauvaises relations, et de Dingler²³⁷ pour un manque de mesure, son supérieur déplore le retard à l'avancement. Elles peuvent intervenir tout au long de la carrière, comme celle de Séligmann-Lui²³⁸ dont la durée d'affectation est fatale, ou celle de Pézeril²³⁹ qui montre un grave problème relationnel (pour illustrer son comportement nous citons les notes intégralement en indiquant en gras les réserves), il fait de plus l'objet de nombreuses

²³⁵ n°104, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1851 à 1862, notation de 1851 : « Instruction générale assez variée, sans être profonde...N'engage cependant pas toujours les affaires dans la bonne voie, parce que ses appréciations manquent de justesse. N'a pas enfin beaucoup de rectitude ni de fermeté dans le jugement.», notation de 1854 : « ...il se laisse quelque fois emporter par son imagination et son zèle...», notation de 1856 : « Constitution physique délicate...médiocrement franc...», notation de 1857 : « Constitution physique malade, il est douteux qu'il puisse être employé aux armées actives. Instruction générale étendue...Quelque propension à résoudre les questions sur un examen trop sommaire...certaine tendance à juger avec trop d'indulgence les employés placés sous son contrôle... ».Il reçoit un témoignage de satisfaction le 27 septembre 1854 pour sa conduite pendant l'épidémie de choléra de Marseille, et une lettre de félicitations du préfet maritime de Toulon le 2 novembre 1855 pour ses bonnes relations avec la marine.

²³⁶ n°358, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1870 à 1881, notation de 1874 « ...Manque d'aménité dans les formes et ne sait pas faire accepter facilement les rigueurs du mandat du contrôle. ». Dès 1877, il est pourtant qualifié de « sujet hors ligne ».

²³⁷ n°503, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe dure de 1882 à 1893, notation de 1883 : « ...parfois superficiel, manquant de mesure et à côté du ton...», notation de 1884 : « ...semble n'être venu en Afrique que pour compléter le temps de service nécessaire pour être proposé et qui demande à rentrer en France ce résultat obtenu. ». Le supérieur écrit en 1891 : « ...Il est très fâcheux qu'un fonctionnaire de son mérite n'ait pas été maintenu pour le grade supérieur qu'il mérite à tous égards... ».

²³⁸ n°195, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe de 1858 à 1869, notation de 1863 : « ...il a une sous-intendance de peu d'importance...», notation de 1865 : « ...il n'est pas facile de juger dans une résidence aussi peu importante...», notation de 1866 : « ...est depuis trop longtemps chargé d'un service de médiocre importance...», notation de 1867 : « ...il peut être appelé à un poste plus important. Est depuis fort longtemps à Epinal ; il serait désirable qu'il fût employé dans une place où il serait plus à même de faire preuve des qualités qui le distinguent.», notation de 1868 : « ...mais il ne nous paraît pas avoir beaucoup de fermeté. Il est resté 13 ans à Epinal où il a pris de mauvaises habitudes... ». Il obtient un rapport élogieux d'inspection du 15 novembre 1859.

²³⁹ n°269, carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe de 1865 à 1876.

- 1865 : **Nous avons, il y a quelques années, comme cet officier infatué de sa position, intempérant dans l'expression de son antipathie, peu initié aux exigences de l'éducation, nous l'avons déclaré impropre au service du contrôle.** En le retrouvant sous nos ordres nous ne lui avons pas laissé ignorer note ancienne impression ; il s'est déclaré convaincu de ses anciens torts et entré dans une nouvelle voie. Nous ne suspectons pas sa sincérité, nous constatons ses efforts, nous en tenons compte. Cet officier est éminemment laborieux et avide de connaissances ; **il n'a pas toujours su utiliser son acquit au profit de son expérience pratique. Bien qu'il ait été jusqu'à ce jour un homme d'étude plutôt qu'un homme d'affaires, nous espérons que, s'il persévère dans une modeste appréciation de lui-même, il mettra tout ou tard à profit son remarquable savoir.** A commencé part des excès de zèle ; c'est après tout un beau défaut : **la pratique des hommes et des affaires a déjà tempéré l'ardeur de son caractère et de son esprit, rendu parfois inflexible par la rigueur trop mathématique de son raisonnement et de ses idées ;** il deviendra, j'en ai tout espoir, un bon fonctionnaire car il est très intelligent et travailleur intrépide.

- 1867 : Fonctionnaire très distingué par l'étendue de ses connaissances de tous genres, qui **gagnerait beaucoup à maîtriser les ardeurs d'un esprit qui manque parfois de modération et même de jugement.**

1868 : Sert avec zèle de sa personne **mais décourage ceux qui sont employés sous ses ordres.** Est certainement un fonctionnaire très actif, très intelligent et très instruit, **mais il manque souvent de jugement. Il aime la contradiction et trouve moyen, avec d'excellentes intentions sans doute, d'être aussi incommode pour ses chefs que désagréable pour ses subordonnés envers lesquels il se montre d'une sévérité exagérée.** Nous faisons des vœux pour que le corps de l'intendance militaire ait rarement de semblables capacités.

- 1869 : Est un homme d'une valeur hors ligne et **un fonctionnaire de contrôle, dont l'énergie devrait être limitée. D'un caractère ardent et naturellement difficile, il ne sait pas avoir raison et s'est fait battre plus d'une fois sur un terrain où par le fait il n'était que le champion du juste et du droit. C'est un homme qui créera des difficultés à l'administration dans les petits postes de province où les questions de personnes sont presque tout, mais qui saura à l'avenir, dans les positions les plus difficiles, s'élever et se maintenir à la hauteur de son mandat.** Je crois que l'intendant militaire ne s'est pas rendu bien compte de ses relations avec le personnel administratif ou médical des deux places dont il est chargé. Ces relations sont généralement très bonnes.

- 1872 : Possède une instruction hors ligne et une intelligence supérieure, **mais l'excentricité de son caractère nuit trop souvent au développement de ces belles qualités.**

- 1873 : Sert exactement **mais avec application modérée.** Sous-intendant très intelligent, ayant beaucoup de facilité, d'une instruction étendue, **mais peut-être plus propre à la théorie qu'à la pratique. Ses idées sont parfois excentriques. A Grenoble contre son gré, il cherche à obtenir une autre résidence.** En se donnant tout entier à son service, il peut faire un très bon fonctionnaire. N'a point fait d'installation de famille à Grenoble.

- 1874 : Sous-intendant d'une grande intelligence et d'une facilité de travail remarquable. **A cependant trop de confiance dans sa première appréciation des questions, à ne pas pénétrer assez dans les détails susceptibles d'en modifier et même d'en changer complètement la solution.**

- 1875 : Sous-intendant d'une grande intelligence, doué d'une remarquable facilité de travail, **a cependant trop de confiance dans sa première appréciation des questions et ne pénètre pas assez dans les détails susceptibles parfois d'en modifier et même d'en changer complètement la solution.**

sanctions²⁴⁰ mais il se rattrape en fin de grade, ou celles de Double²⁴¹. Elles peuvent également se situer au début et au milieu de carrière comme celle de Janet²⁴², ou à la fin comme celle de Millou²⁴³, mais les notes sont incomplètes. Certaines notations sont très incomplètes comme celles de Sicard²⁴⁴ ou Guéneau de Montbeillard²⁴⁵. Dans les dossiers de Genty²⁴⁶ et d'Eynard²⁴⁷ nous n'avons que des dossiers disciplinaires.

Dix neuf sous-intendants de 2^{ième} classe sont promus après douze ans de grade, leur ancienneté est de deux ans pour un d'entre eux, trois ans pour six, quatre ans pour cinq, cinq ans pour un, six ans pour un, sept ans pour trois, huit ans pour un, et neuf ans pour un. Le plus jeune est Billet²⁴⁸, ancien saint-cyrien, issu de l'arme de l'infanterie. Le plus vieux est de Friess²⁴⁹ qui a les mêmes origines. Quinze dossiers contiennent des appréciations qui comportent en grande majorité des réserves à

²⁴⁰ Rapport de l'intendant au ministre d'octobre 1867 : demande de blâme et mutation pour des difficultés à Laval à l'occasion d'une adjudication de fourrage.

- rapport au ministre du 20 octobre 1872 : le sous-intendant fait plusieurs réclamations dans des termes contraires à la discipline, il est puni de 15 jours d'arrêt avec une menace de mise en retrait d'emploi.

- note du bureau de la justice militaire et de la gendarmerie pour la direction générale du personnel du 27 février 1873 : le sous-intendant dépose au tribunal correctionnel de Caen pour se plaindre des agissements d'un officier, le ministre lui adresse des observations car le sous-intendant refuse de répondre à une enquête menée pour vérifier ses allégations.

- lettre au ministre le 11 mars 1874 du général commandant la 22^{ième} division territoriale : il menace de le mettre définitivement en non activité s'il continue à se laisser emporter par son mauvais caractère.

- note de la direction du personnel au ministre du 29 novembre 1874 : le général commandant le 9^{ième} corps d'armée annule une proposition d'avancement à cause des tendances à l'insubordination.

Le 19 septembre 1874, un rapport d'inspection relève la bonne tenue de la sous-intendance de Saint-Brieuc dans lequel l'intendant miliaire relève : « ...ce sous-intendant qui est dans sa neuvième année de grade a compris la nécessité de suivre une autre ligne de conduite... ».

²⁴¹ n°568, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1888 à 1899, notation de 1890 : « ...tenue un peu négligée... », notation de 1893 : « ...Son caractère taciturne se reflète dans sa manière de servir et la fait paraître lourde et dénuée d'entrain...continue à diriger son service froidement, sans entrain apparent...jugement quelquefois trop précipité, manque aussi de pondération dans certains cas...», notation de 1896 : « ...s'il sait acquérir un équilibre parfait...», notation de 1898 : « ...A l'apparence lourde...Il laisse donc à désirer sous le rapport de l'extérieur... ».

²⁴² n°143, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe de 1854 à 1865, notation de 1858 : « ...Etait à l'hôpital lors de mon passage à Besançon. », notation de 1863 : « ...son style comme sa conversation manque de ...malgré ces légères imperfections... ».

²⁴³ n°158, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1855 à 1866, notation de 1860 : « ...ne fait pas toujours exécuter les ordres qu'il donne. Il a de la fermeté, mais elle est parfois tempérée par trop de bienveillance... ».

²⁴⁴ n°43, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1841 à 1852, notation de 1842 : « ...connaissances administratives assez variées mais peu approfondies et surtout légèrement appliquées. Manière de servir plus zélée que bien entendue, a besoin d'activité. Une résidence de l'intérieur ne convient pas à son caractère. Il faut que pendant quelque temps encore cet esprit tourmenté soit fort occupé. », notation de 1846 : « ...il est seulement à regretter que le peu d'importance de son service l'empêche de faire plus une ample application de son savoir... », notation de 1849 : « ...Fonctionnaire capable qui pourrait rendre de plus utiles services dans la résidence de Chartres où il a trop peu à faire pour sa grande activité...Il se croit oublié... ».

²⁴⁵ n°159, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe de 1855 à 1866, notation de 1856 : « Constitution physique faible...son aptitude n'est point soutenue... », notation de 1860 : « ...un peu hésitant, n'est pas homme d'initiative, un service de guerre le trouverait insuffisant... ».

²⁴⁶ n°336, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1870 à 1881. Il reçoit un blâme en 1873 pour avoir refusé d'apposer sa signature au bas du procès-verbal du tirage au sort effectué à Aix pour la désignation de 3 compagnies du 112^{ième} de ligne (rapport au ministre du 5 novembre 1873).

²⁴⁷ n°615, carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1890 à 1901. Il est puni de 8 jours d'arrêts simples le 16 septembre 1893 pour négligence dans la gestion d'une commande d'effets faite par un corps de troupe.

²⁴⁸ n°536.

²⁴⁹ n°237.

l'exception de celles de Maujean²⁵⁰ et de Simon²⁵¹, mais elles sont très incomplètes. Richard-Duplessis²⁵² est également bien noté durant une année en fin de carrière mais il est puni au cours de la première moitié. Quand les notes sont assez complètes, les réserves peuvent apparaître en début de carrière comme pour Metzinger²⁵³ qui est de plus lourdement sanctionné, Lissençon²⁵⁴, Costet²⁵⁵, Busquet de Caumont²⁵⁶, Rossignol²⁵⁷ qui est sanctionné puis félicité à plusieurs reprises. Les réserves peuvent aussi se retrouver pendant tout au long de la carrière comme Paitre²⁵⁸ qui est lourdement sanctionné dans les dernières années de grade de sous-intendant de 2^{ième} classe, et Billet²⁵⁹ qui est

²⁵⁰ n°231 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1863 à 1875), notation de 1874, en fin de carrière : « ...Fonctionnaire du plus grand mérite... ».

²⁵¹ n°241 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1864 à 1876), lettre de félicitations le 13 avril 1871 par le général commandant le corps de l'Étoile.

²⁵² n°585 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1890 à 1902), notation de 1901 : « ...Continue à servir de la façon la plus exacte et la plus éclairée... », mais il reçoit des observations pour ne pas avoir procédé au procès-verbal de prise et remise de service entre les deux comptables (lettre du ministre au général commandant le corps d'armée du 18 juillet 1896).

²⁵³ n°94 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1849 à 1861) notation de 1849 : « Instruction générale ordinaire, connaissances administratives incomplètes...Sujet fort ordinaire à la compréhension lente, a beaucoup à travailler pour se mettre à hauteur des fonctions de son grade... », notation de 1850 : « Instruction générale ordinaire... », notation de 1851 : « ...nature qui est apathique et nonchalante...quant aux moyens naturels et quant à la portée fonpour avoir appuyé pour occuper une fonction de comptable un sous-officier qui s'est révélé inapte à l'emploi.

²⁵⁴ n°123 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1852 à 1864), notation de 1855 : « ...un peu inquiet... », notation de 1856 : « Constitution un peu délicate, plus propre au service de l'intérieur...un peu inquiet... », notation de 1857 : « ...un peu inquiet...manière de servir parfois trop méticuleuse... », notation de 1859 : « ...Je lui ai recommandé d'entrer d'avantage dans les détails de la tenue de son bureau et de surveiller le travail de son adjoint en premier... ».

²⁵⁵ n°134, (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1853 à 1865), notation de 1857 : « Dans l'intérêt du contrôle administratif doit être employé plus secondairement encore et non isolément. ».

²⁵⁶ n°162 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1855 à 1867), notation de 1855 : « Constitution physique bonne mais paraît vouloir faire croire qu'elle est mauvaise...Instruction générale passable...Ce fonctionnaire manque d'énergie. Sa santé n'était pas assez gravement atteinte pour ne pas lui permettre de revenir prendre son poste à l'armée. », notation de 1856 : « Constitution physique malade, ne pourra de longtemps supporter les fatigues de la guerre. Caractère inquiet, difficile, susceptible, manque de liant...manque de réflexion...Vit très retiré, il a peu de relations ; celles qu'il a officiellement lui deviennent pénibles par suite de sa susceptibilité et de sa raideur... ».

²⁵⁷ n°211 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1858 à 1870), notation de 1862 : « Sera un fonctionnaire complet quand il aura acquis autant d'habitude du service de l'intérieur que celui de guerre... », notation de 1864 : « pourrait cependant avec plus d'énergie et de persistance obtenir certaines améliorations dans l'hospice et dans le service des vivres. ». Il reçoit un avertissement le 13 janvier suite à un rapport d'inspection de l'intendant général. Il obtient un témoignage de satisfaction le 2 septembre 1858 pour les mesures prises pour arrêter la progression d'un incendie dans un parc à fourrages, un autre le 22 mars 1860 pour sa participation aux opérations du Maroc, et une citation le 20 avril 1860 pour sa participation aux opérations militaires dans la division de Constantine.

²⁵⁸ n°500 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1883 à 1895), notation de 1886 : « ...s'il ne manquait peut-être parfois un peu de décision et d'esprit d'initiative... », 1887 : « ...on ne peut lui reprocher qu'un léger défaut de décision et d'esprit d'initiative... », notations de 1888 et de 1889 : « ...il manque seulement peut-être un peu de mouvement et de décision...seulement un peu disposé à se tourmenter, nature impressionnable...l'expérience lui donnera plus d'initiative... » notation de 1890 : « ...n'exerce pas assez de rigueur la surveillance administrative des corps. », notation de 1891 : « ...Je ne puis oublier toutes les fautes commises par l'administration du 116^{ième} et aboutissant à la condamnation du trésorier. On aurait pu éviter ce résultat par plus de vigilance du conseil d'administration et du sous-intendant... », notation de 1892 : « ...A reçu un blâme du ministre à la suite des malversations par le trésorier du 116^{ième} régiment d'infanterie... », notation de 1894 : « ...manque un peu de liant... ». Il reçoit un blâme pour des négligences dans la vérification de la trésorerie du 116^{ième} régiment d'infanterie où est relevé un déficit (lettre du général commandant le 11^{ième} corps d'armée du 22 mai 1892).

²⁵⁹ n°536 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1883 à 1895), notation de 1883 : « ...Un peu ardent mais se calmera avec l'âge. », notation de 1885 : « ...peu de jugement...Peut arriver s'il veut travailler. », notation de 1886 : « ...voir les choses de loin...Manque un peu aussi de jugement et de réflexion... », notation de 1887 : « ...pourra très bien faire lorsque son caractère aura un peu mûri. », notation de 1888 : « ...Se montre encore de temps en temps un peu superficiel et personnel. Le jugement laisse encore à désirer... », notation de 1891 : « ...S'empporte quelquefois trop facilement... », notation de 1893 : « Nous avons du le ramener à plus de subordination et à moins d'indépendance... ».Il reçoit des observations pour

puni dans les premières années de grade de sous-intendant de 2^{ième} classe. Lorsque les notes sont assez incomplètes, les réserves sont mentionnées au début de carrière comme pour de Lorme²⁶⁰, Clayeux²⁶¹, Guillemin²⁶², et en fin de carrière comme pour Chapel²⁶³, Ratier²⁶⁴ pour un problème de santé.

Douze sous-intendants de 2^{ième} classe passent à la première classe après treize ans de grade. Leur ancienneté d'adjoint de 1^{ière} classe va de un à huit ans. Les deux plus jeunes sont Tournois²⁶⁵ et Castex²⁶⁶, ils sont tous les deux anciens élèves de l'école polytechnique, le premier est issu de l'arme de l'artillerie, le second provient de l'arme du génie, ils ont la même progression de carrière. Le plus vieux est Viroux²⁶⁷, c'est un ancien saint-cyrien issu de l'arme de l'état-major. Six dossiers comportent des appréciations. Les plus complètes sont celles de Dupont²⁶⁸ et Croiset²⁶⁹, les réserves sont relevées tout au long de la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe, Croiset est sanctionné dans la seconde partie de sa carrière, ainsi que Tournois²⁷⁰, Castex²⁷¹, Bauduin²⁷² qui a une affectation trop

avoir puni de 15 jours d'arrêts son chef de bureau. Il est déplacé pour des problèmes relationnels (lettre du général commandant le 11^{ième} corps d'armée à l'intendant militaire du 28 mai 1889).

²⁶⁰ n°167 (sous-intendant de 1855 à 1867), notation de 1855 : « Sa myopie le met peu en état de faire campagne... », notation de 1856 : « Myope... », notation de 1857 : « Vue basse... a besoin de s'occuper particulièrement de la comptabilité des corps de troupe... », notation de 1858 : « ...vue faible ».

²⁶¹ n°168 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1855 à 1867), notation de 1855 : « ...Il est à craindre qu'il ne se livre aux calculs de l'algèbre supérieur de préférence à ceux nécessaires pour le contrôle des corps de troupe... », notation de 1858 : « Constitution physique faible en apparence... paraît ne pas avoir beaucoup d'énergie... nous ne savons pas encore s'il possède l'esprit d'investigation nécessaire pour bien exercer les fonctions du contrôle... ».

²⁶² n°196 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1855 à 1870), notation de 1858 : « ...il n'a pas tout le zèle désirable et de s'occupe pas assez de la surveillance des services administratifs. Dans son bureau, la plupart des registres sont régulièrement tenus, quelques uns n'existent plus, et il fait tenir les contrôles et établir les revues par les corps... ».

²⁶³ n°247 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1866 à 1872), notation de 1874 : « ...sans rien présenter qui le mette en évidence... ».

²⁶⁴ n°501 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1883 à 1895), notations de 1894 et 1895.

²⁶⁵ n°185, adjoint de 1^{ière} classe en mars 1854, sous-intendant de 2^{ième} classe en octobre 1855.

²⁶⁶ n°186, adjoint de 1^{ière} classe en mars 1854, sous-intendant de 2^{ième} classe en octobre 1855.

²⁶⁷ n°220, adjoint de 1^{ière} classe en décembre 1855, sous-intendant de 2^{ième} classe en février 1863.

²⁶⁸ n°38 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1838 à 1851), notation de 1838 : « ...doit augmenter ses connaissances administratives... un peu léger... rectitude de jugement très incertaine... se croit encore aide de camp... », notation de 1839 : « ...A encore besoin d'acquérir des connaissances administratives... N'a pas toujours le jugement juste... a des préventions contre les comptables... », notation de 1841 : « ...A besoin encore de travailler... », notation de 1846 : « ...il est faible en administration militaire... plus de fermeté dans l'application des obligations imposées... », notation de 1850 : « ...Connaissances pratiques insuffisantes... ».

²⁶⁹ n°160 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1855 à 1868), notation de 1855 : « ...N'a pas une intelligence féconde... », notation de 1856 : « ...L'instruction générale, les connaissances administratives, l'intelligence, tout est à classer en second rang. », notation de 1859 : « ...il manque d'initiative et d'activité... », notation de 1864 : « ...peu brillant... », notation de 1865 : « ...Est un fonctionnaire de valeur et de portée moyenne... ». Dans la suite de ses notes, le chef de service multiplie les appuis pour l'avancement. En 1860 il reçoit un blâme pour les désordres relevés dans la comptabilité de la compagnie de gendarmerie de la Nièvre (lettre de l'intendant militaire au ministre du 18 mars 1860).

²⁷⁰ n°185, (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1855 à 1868), notation de 1856 : « ...un peu lent... », notation de 1857 : « ...manque de la pratique des affaires... La sous-intendance de Carcassonne était peut être un peu trop importante pour lui... ».

²⁷¹ n°186 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1855 à 1868), notation de 1856 : « ...assez souvent malade... de formes un peu rudes... sa manière de servir laisse à désirer... », notation de 1858 : « ...manque quelquefois d'initiative et de fermeté... ».

²⁷² n°221 (sous-intendant de 2^{ième} classe de 1861 à 1874), notation de 1873 : « ...il s'y est oublié depuis 9 ans ce qui a retardé son avancement. », notation de 1875 : « ...entrant dans les détails parfois trop minutieux du service, n'a pas toujours le tact désirable... ».

prolongée, et Danet²⁷³. Les notes sont incomplètes pour Bernard²⁷⁴, Huot de Nevier, Matis²⁷⁵, Girardin²⁷⁶, Beullard²⁷⁷ dont le comportement avec ses supérieurs est la cause de son retard, et Du Crest²⁷⁸ qui est lourdement sanctionné, attendent quatorze ans de grade. Avec dix ans de grade le plus ancien adjoint de 1^{ère} classe est Du Crest (ancien saint-cyrien, issu de l'arme de l'infanterie), le plus jeune, avec trois ans de grade, est Matis (officier par le rang, provenant aussi de l'infanterie) Le dossier de Bernard²⁷⁹ ne comporte pas d'appréciations. Celui de Huot de Nevier ne contient qu'un document disciplinaire²⁸⁰. Les notes des quatre autres intendants sont incomplètes et les réserves apparaissent dans les appréciations de fin de carrière de sous-intendant de 2^{ème} classe. Dubois²⁸¹ qui est entré dans l'intendance à la suite d'une blessure, Conseillant²⁸², et Heuillet²⁸³ doivent patienter pendant quinze ans et plus de service. Le premier a cinq ans de grade d'adjoint de 1^{ère} classe, le second quatre ans, et le troisième trois ans. Les trois dossiers contiennent des appréciations et aucun document disciplinaire, mais les notes d'Heuillet font allusion à des sanctions. Les plus en retard sont Moysse²⁸⁴ et Bouvard²⁸⁵, qui atteignent, respectivement, dix neuf et vingt ans de grade, mais nous

²⁷³ n°505 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1883 à 1896), notation de 1885 : « ...un peu indolent...ne dirige pas le service avec toute l'activité nécessaire, il laisse faire. Sous-intendant fort ordinaire. ».

²⁷⁴ n°712.

²⁷⁵ n°166 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1855 à 1869), notation de 1858 : « Replet, peu propre à faire campagne...instruction générale médiocre...fatigué... ».

²⁷⁶ n°193 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1857 à 1871), notation de 1869 : « ...peu apte au service de guerre... ».

²⁷⁷ n°459 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1882 à 1896), il subit la mauvaise influence de sa mère qui vit mal ses déboires de carrière et en veut à ses supérieurs (notations de 1892 et 1893°).

²⁷⁸ n°580 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1892 à 1906), notation de 1905 : « ...manque de rectitude de jugement...s'est laissé aller à modifier le livret matricule d'un cheval...qu'il voulait reprendre à titre onéreux...A été dénoncé et à la suite d'une enquête a dû reconnaître les faits. ».

²⁷⁹ n°105 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1851 à 1865).

²⁸⁰ n°110 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1851 à 1865). En tout début de carrière, le 29 décembre 1851, il reçoit un blâme (rapport au ministre du 16 décembre 1851 qui propose un retrait d'emploi).

²⁸¹ n°114 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1852 à 1867), notation de 1853 : « ...instruction générale assez limitée, connaissances administratives peu étendues...fait administrativement peu, son éducation n'étant pas portée vers cette partie, ce sont les circonstances qui l'y ont porté...», notation de 1854 : « ...Instruction générale peu étendue...a besoin d'étendre ses connaissances administratives...jeté dans une carrière qu'il n'aurait pas embrassé à la suite d'une très honorable blessure... », notation de 1855 : « ...Arrivé sans y avoir été préparé dans le corps de l'intendance... », notation de 1850 : « ...Les services de ce bureau ne sont pas dirigés avec méthode. », notation de 1858 : « ...instruction générale plus qu'ordinaire... », notation de 1859 : « ...entrer davantage dans la surveillance des détails... ».

²⁸² n°118 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1852 à 1867). En 1852 et 1853, il est jugé comme « sujet d'avenir », mais les notes changent ensuite, notation de 1854 : « demande trop souvent à l'intendant militaire de lever des difficultés. Il n'est pas assez fertile en ressources... », notation de 1855 : « Caractère trop froid...pas assez de feu sacré...Fonctionnaire de second ordre. », notation de 1856 : « Tenue médiocre. Ne comprend pas toujours la dignité de sa position. Caractère apathique... ».

²⁸³ n°135, (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1853 à 1868), notation de 1853 : « Les connaissances pratiques font défaut...sa direction laisse à désirer, il manque parfois d'initiative...Il effleure les affaires sans les approfondir...Sa santé a éprouvé quelques atteintes... », notation de 1854 : « Constitution physique très affaiblie par l'influence du climat d'Afrique...il est souvent malade... » notation de 1855 : « ...Ses connaissances administratives ne sont pas encore assez fermes...succession de fautes dans le service des subsistances. », notation de 1857 : « Constitution physique délicate... », notation de 1858 : « ...lent dans l'exécution... », notation de 1859 : « ...Les affaires occupent une grande place dans ses préoccupations, mais pas la première... ».

²⁸⁴ n°183 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1855 à 1874), adjoint de 1^{ère} classe en mars 1854, sous-intendant de 2^{ème} classe en octobre 1855.

²⁸⁵ n°187 (sous-intendant de 2^{ème} classe de 1855 à 1875), adjoint de 1^{ère} classe en mars 1854, sous-intendant de 2^{ème} classe en octobre 1855.

n'avons pas d'appréciations dans leurs dossiers. Ils sont anciens saint-cyriens, le premier vient de l'état-major et le second de l'infanterie. Ils n'ont tous les deux qu'un an seulement d'ancienneté d'adjoint de 1^{ière} classe.

Pour le passage de sous-intendant de 1^{ière} classe à intendant militaire²⁸⁶, les sous-intendants de 1^{ière} classe Perrier²⁸⁷ et Croiset²⁸⁸ le font à moins de trois ans de grade. Le premier est saint-cyrien et provient de l'infanterie, il bénéficie de son bon comportement pendant la guerre de 1870 comme nous l'avons vu plus haut, son dossier ne comporte aucune notation, il a quatre ans d'ancienneté de sous-intendant de 2^{ième} classe. Le second a les mêmes origines, il a treize ans d'ancienneté de sous-intendant de 2^{ième} classe, les appréciations sont très laconiques. Les sous-intendants de 1^{ière} classe Paris de Bollardière²⁸⁹, Darricau²⁹⁰, Dufour²⁹¹, Bligny-Bondurand²⁹², Rousseau²⁹³, et Taquain²⁹⁴ sont promus après trois ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant de 2^{ième} classe va de trois à neuf ans de grade. Le plus jeune est Darricau, ancien saint-cyrien issu de l'infanterie. Les plus vieux sont Rousseau et Taquain avec neuf ans de grade, le premier est un ancien polytechnicien sortant du génie, le second est issu du rang et provient de l'infanterie. Les dossiers de Rousseau et de Taquin comportent des appréciations sans réserves, celui de Bligny-Bondurand ne contient que des félicitations. Les sous-intendants de 1^{ière} Blanchot²⁹⁵, Lyautey²⁹⁶, ancien

²⁸⁶ Voir annexe n°125.

²⁸⁷ n°289 (sous-intendant de 1^{ière} classe d'octobre 1870 à novembre 1871), sous-intendant de 2^{ième} classe en février 1866, sous-intendant de 1^{ière} classe en octobre 1870.

²⁸⁸ n°160 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1868 à 1870), sous-intendant de 2^{ième} classe en mars 1855, sous-intendant de 1^{ière} classe en décembre 1868, notation de 1869 : « Très bon fonctionnaire, calme, posé, travailleur, il a de l'instruction, du jugement et s'occupe beaucoup de son service. ».

²⁸⁹ n°2 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1845 à 1848).

²⁹⁰ n°3 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1847 à 1850), sous-intendant de 2^{ième} classe en juillet 1844, sous-intendant de 1^{ière} classe en septembre 1847.

²⁹¹ n°22 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1850 à 1853).

²⁹² n°27 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1852 à 1855), obtient une lettre de félicitations pour son action en Crimée.

²⁹³ n°201 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1867 à 1870), sous-intendant de 2^{ième} classe en mars 1858, sous-intendant de 1^{ière} classe en mai 1867, notes de 1867 à 1869 : « ...Excellent directeur des parcs...Appelé à rendre en campagne d'excellents services...Fonctionnaire des plus honorables... ».

²⁹⁴ n°322 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1879 à 1882), sous-intendant de 2^{ième} classe en octobre 1870, sous-intendant de 1^{ière} classe en juin 1879, notes de 1879 à 1882 : « ...Excellent fonctionnaire...J'appelle donc sur lui l'attention particulière du ministre...C'est un excellent administrateur animé du feu sacré... ».

²⁹⁵ n°5 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1848 à 1852), notes de 1848 à 1851 : « ...il sera bon intendant militaire...homme d'avenir...manière de servir parfaite...remplit parfaitement ses fonctions... ».

²⁹⁶ n°11 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1835 à 1839).

commissaire des guerres, Mallarmé²⁹⁷, Le Cauchois-Féraud²⁹⁸, Millou²⁹⁹, Santini³⁰⁰, Méry de La Canorgue³⁰¹, Berneval-Francheville³⁰², et Cazeaux³⁰³, sont nommés après quatre ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant de 2^{ème} classe va de deux ans pour Le Cauchois-Féraud ancien saint-cyrien issu de l'infanterie, à onze ans de grade pour Millou, Santini et Méry de La Canorgue, le premier est saint-cyrien et provient de l'état-major, le second et le troisième sortent du rang et sont d'anciens fantassins. Des réserves assez légères ne sont relevées que dans les notes de Le Cauchois-Féraud et Millou, le reste des appréciations justifie la rapidité de l'avancement. Vingt deux sous-intendants de 1^{ère} classe passent à cinq ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant de 2^{ème} classe va de trois à quatorze ans. Le plus jeune est Pages³⁰⁴, ancien saint-cyrien et artilleur. Le plus ancien est Huot de Neuvier³⁰⁵, ancien polytechnicien issu de l'état-major. Treize dossiers comportent des appréciations sans réserves pour des notations incomplètes en fin de carrière comme Huot de Neuvier, et au milieu comme Massot³⁰⁶, ou des notes plus complètes comme pour Dubard³⁰⁷, Friant³⁰⁸,

²⁹⁷ n°25 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1851 à 1855), notes de 1851 à 1853 : « ...peut servir de modèle...sa manière d'être commande la considération...remplira avec distinction les fonctions d'intendant militaire. ».

²⁹⁸ n°30 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1851 à 1855), sous-intendant de 2^{ème} classe en février 1849, sous-intendant de 2^{ème} classe en février 1851, notes de 1851 à 1854 : « ...mérite d'arriver promptement au grade le plus élevé de la hiérarchie du corps...**Faible, peu susceptible d'être employé aux armées actives...**se passionne pour ses devoirs...**traitant bien les affaires quoique un peu longuement et systématiquement...**ne devant pas attendre longtemps le grade d'intendant militaire... ».

²⁹⁹ n°158 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1866 à 1870), sous-intendant de 2^{ème} classe en mars 1855, sous-intendant de 1^{ère} classe en avril 1866, notes de 1869 à 1870 : « ...**fera bien à l'armée quand sa santé sera complètement consolidée...**Est un fonctionnaire solide ... ».

³⁰⁰ n°161 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1866 à 1870), sous-intendant militaire en mars 1855, sous-intendant de 1^{ère} classe en février 1866.

³⁰¹ n°179 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1866 à 1870), sous-intendant de 2^{ème} classe en septembre 1855, sous-intendant de 1^{ère} classe en août 1866.

³⁰² n°334 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1881 à 1885), notes de 1881 à 1884 : « Fonctionnaire aussi distingué que méritant...plein de tact et ayant beaucoup d'autorité...fonctionnaire hors ligne...possède toutes les qualités nécessaires pour faire un bon intendant militaire... ».

³⁰³ n°772 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1910 à 1914), notes de 1910 à 1913 : « Fonctionnaire de la plus grande valeur...Est un excellent fonctionnaire...Ne mérite que les plus grands éloges...c'est un intendant d'élite... ».

³⁰⁴ n°62 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1854 à 1859), sous-intendant de 2^{ème} classe en février 1851, sous-intendant de 1^{ère} classe en février 1854.

³⁰⁵ n°110 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1865 à 1870), sous-intendant de 2^{ème} classe en août 1851, sous-intendant de 1^{ère} classe en janvier 1865, note de 1869 : « ...il mérite d'être signalé comme réunissant les qualités sérieuses qui distinguent le fonctionnaire d'élite et comme digne d'être promu au grade d'intendant militaire. ».

³⁰⁶ n°39 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1852 à 1857), note de 1854 : « ...a toute la capacité nécessaire pour remplir d'une manière remarquable les fonctions du grade supérieur dans les postes les plus difficiles... ».

³⁰⁷ n°21 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1848 à 1853), notes de 1848 à 1852 : « ...sert de la manière la plus distinguée...manière de servir très bonne...manière de servir parfaite...le travail d'inspection qu'il m'a remis était un des mieux faits...haute capacité... ».

³⁰⁸ n°138 (sous-intendant de 1^{ère} classe de 1861 à 1866), notes de 1862 à 1865 : « ...Fonctionnaire précieux...Est un fonctionnaire hors ligne...Réunit toutes les qualités de l'administrateur et du contrôleur...Est un fonctionnaire des plus distingués... ».

Coppens de Norlandt³⁰⁹, Bourgeois³¹⁰ félicité également, Mettas³¹¹, Collet³¹², et Laroche³¹³ à la fois félicité et sanctionné. Nous relevons des notations avec réserves, dans des notes plus complètes comme pour Guillot³¹⁴, Réquier³¹⁵, Richard³¹⁶ qui est félicité en 1870, et dans des notes incomplètes comme pour Costet³¹⁷.

Dix neuf sous-intendants de 1^{ière} classe passent à onze ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant de 2^{ème} classe va de un à onze ans. Le plus jeune est Martinié³¹⁸, il sort du rang et vient de l'infanterie, il bénéficie de son bon comportement pendant la guerre de 1870 où il est chargé de la réunion des moyens de transports auxiliaires (notation d'adjoint de 1^{ière} classe pour l'année 1870). Le plus vieux est Lapique, il est ancien élève de l'école de l'intendance. Quatorze dossiers comportent des appréciations. Elles sont sans réserves pour des notes complètes comme pour le baron Thomas³¹⁹,

³⁰⁹ n°586 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1896 à 1901), notes de 1896 à 1900 : « ...Très bon sous-intendant...Fonctionnaire de grande valeur...Dirige très bien son service...Excellent fonctionnaire...Est un remarquable directeur... ».

³¹⁰ n°704 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1908 à 1913), notes de 1908 à 1912 : « ...excellent sous-intendant de campagne...Très bon sous-intendant...Excellent fonctionnaire...C'est un fonctionnaire d'élite...L'éloge de ce fonctionnaire n'est plus à faire... ». Il reçoit une lettre de félicitations de l'intendant militaire le 14 juillet 1908 pour des manœuvres de cadres, et des témoignages de satisfaction le 17 avril 1909 et le 15 mai 1912 pour sa participation à l'école d'instruction.

³¹¹ n°715 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1907 à 1912), notes de 1908 à 1912 : « ...Fonctionnaire de valeur exceptionnelle...fonctionnaire hors ligne...fonctionnaire exceptionnel...fonctionnaire de premier ordre...Fonctionnaire d'une supériorité qui s'affirme de plus en plus comme indiscutable... ».

³¹² n°732 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1908 à 1913), notes de 1908 à 1912 : « ...Très bon fonctionnaire...apporte beaucoup de zèle et d'activité dans la direction de son service...Excellent sous-intendant...Fonctionnaire de grande conscience et d'un dévouement sans limite... ».

³¹³ n°735 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1908 à 1913), notes de 1908 à 1912 : « ...Continue à diriger avec autant de zèle et de compétence...Très bon fonctionnaire...fonctionnaire très complet...au dessus de tout éloge...Fera un excellent intendant militaire. ». Il reçoit deux témoignages de satisfaction, le premier le 15 novembre 1910 pour des expériences de boulangeries légères de campagne de la 14^{ème} région, le second le 27 mai 1913 pour sa participation à l'école d'instruction du cadre auxiliaire. Il est puni de 8 jours d'arrêts le 26 novembre 1909 pour des paiements conduisant à des dépassements de crédits budgétaires.

³¹⁴ n°40 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1852 à 1857), notes de 1854 à 1857 : « ...Manière de servir assez bonne...**Tenue assez bonne, quelquefois un peu négligée...un peu de susceptibilité**...Fonctionnaire d'élite...Je le juge éminemment apte au grade d'intendant militaire...C'est à mon avis un des fonctionnaires les plus forts qu'il y ait dans l'intendance... ».

³¹⁵ n°41 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1852 à 1857), notes de 1852 à 1855 : « ...Manière de servir parfaite...Sous-intendant très distingué...Manière de servir qui ne mérite que des éloges...**parfois il est absolu**... »/

³¹⁶ n°165 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1865 à 1870), notes de 1867 à 1869 : « ...**d'une raideur souvent exagérée, un peu trop excessif dans ses opinions**...est un homme de valeur...**Nature ardente, énergique qui quelquefois besoin d'être modérée...Sa passion pour le bien doit faire oublier ce que ses formes ont parfois de rude**... ». Il est cité en 1870 pour une mission difficile de ravitaillement en présence de l'ennemi.

³¹⁷ n°134 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1865 à 1870), note de 1869 : « Très bon fonctionnaire...**vient de faire une assez grave maladie**... ».

³¹⁸ n°323 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1871 à 1882), sous-intendant de 2^{ème} classe en août 1870, sous-intendant de 1^{ière} classe en août 1871), notation de 1871 : « Ne nous paraît pas assez sérieux... », notation de 1879 : « ...peut-être trop accommodant dans l'exercice du contrôle... ».

³¹⁹ n°31 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1844 à 1855), notes de 1844 à 1855 : « Manière de servir digne d'éloges...manière de servir exacte, zélée, active, a un bon jugement...fonctionnaire fort distingué...fonctionnaire estimable...fonctionnaire très honorable...position sociale distinguée...digne de tout estime... ».

et des notes incomplètes comme pour Cahen³²⁰, Puffeney³²¹, Joba³²². Des réserves sont relevées dans des notes incomplètes comme pour Lefébure³²³ pour un problème de santé et sanctionné dans la deuxième année de grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, ainsi que pour Brou de Cuissart³²⁴, Duche³²⁵, Martinié, Bresson³²⁶ qui est sanctionné dans sa première année de grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, ou des notes complètes ou suffisantes comme pour Hergault³²⁷ lourdement sanctionné dans la quatrième année de grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, Joffroy³²⁸, Bocquet³²⁹, Saléta³³⁰, et Gascuel³³¹.

³²⁰ n°203 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1871 à 1882), notation de 1882 : « Consciencieux, ayant de l'initiative et de la fermeté... ». Le rapport d'inspection du 22 juin 1872 est élogieux.

³²¹ n°260 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1870 à 1881), notation de 1880 : « Capable et dévoué, ayant du tact et de la mesure... ».

³²² n°286 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1871 à 188), notations de 1871 et 1875 : « Fonctionnaire instruit et capable...sérieux et dévoué ».

³²³ n°17 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1842 à 1853), notation de 1849 : « ...Il est regrettable que sa santé ait souffert...», notation de 1851 : « ...La faiblesse de sa santé s'oppose à cet avancement légitime. ». En 1843 il reçoit des observations pour ne pas avoir fait la visite de premier de l'an au préfet de Lille (lettre de l'intendant militaire de la 16^{ième} division du 20 janvier 1843).

³²⁴ 6666n°108 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1859 à 1870), notation de 1859 : « ...Il m'a semblé que, le cas échéant, l'initiative lui ferait défaut. », notation de 1869 : « ...Le service qui lui est dévolu (administration des corps de troupe) n'est pas de nature à mettre en relief, en si peu de temps, toutes les aptitudes spéciales dont il est peut être doué... ».

³²⁵ n°117 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1858 à 1869), notation de 1859 : « ...sans prendre une grande autorité sur ses subordonnés... ».

³²⁶ n°382 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1885 à 1896), notation de 1885 : « ...a le tort de trouver des difficultés là où elles sont faciles à vaincre...», notation de 1886 : « Remplit avec modestie, quelque fois même avec un peu d'indifférence son mandat de contrôle vis-à-vis des corps...», notation de 1893 : « Il est animé des meilleures intentions mais entravées parfois par l'appréhension des difficultés qu'il s'exagère et par la crainte d'engager sa responsabilité...Son action personnelle ne se fait pas sentir sur son service. ». Il est puni de 3 jours d'arrêts le 10 juillet 1885 pour avoir répondu de manière inconvenante à une remarque de l'intendant militaire.

³²⁷ n°436 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1886 à 1897), notation de 1888 : « ...s'en remettant parfois trop au travail de ses subordonnés...», notation de 1889 : « ...ayant parfois le caractère un peu cassant et enclin à trop compter sur ses subordonnés. », notation de 1890 : « ...caractère un peu cassant qui frise parfois le manque de déférence à ses chefs...trop autoritaire, dur avec ses inférieurs...parfois superficiel et manquant de prévoyance... ». Il reçoit des observations le 4 août 1890 pour ne pas faire passer la contre-visite à un officier d'administration mis en non activité pour infirmité temporaire (lettre de l'intendant militaire du 4 août 1890). Il fait l'objet d'un avertissement et d'une mutation le 15 novembre 1890 pour une mauvaise exécution du service du fourrage et la plainte d'un fournisseur, puis d'un blâme pour erreur dans un marché et plainte d'un soumissionnaire (lettre du ministre à l'intendant militaire du 26 novembre 1890).

³²⁸ n°445 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1888 à 1899), notation de 1888 : « ...son caractère froid et réservé ne possède pas le liant nécessaire pour mettre ses qualités en relief... » notation de 1889 : « ...c'est un esprit rêveur et taciturne qui doit souvent quitter les régions terrestres...sans cependant l'avoir dans la main d'une façon satisfaisante et y dénoter l'esprit d'initiative...esprit rêveur et taciturne... attitude qui dépasse les limites de la réserve...ses aptitudes paraissent plus disposées aux travaux de cabinet qu'aux fonctions actives...sans rien dénoter de saillant au point de vue de l'initiative et de l'étendue des idées...», notation de 1890 : mêmes réserves, notation de 1892 : « Caractère un peu sombre et d'une extrême réserve. Pourrait parfois apporter plus de soin dans l'étude des questions...», notations de 1893 et 1894 : mêmes réserves, notation de 1896 : « ...direction empreinte de trop de bienveillance... ». En 1899, le notateur reconnaît qu'il a trop attendu son avancement en raison de son caractère froid et sombre.

³²⁹ n°455 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1886 à 1897), notation de 1892 : « ...si ce service à un moment donné lieu à certaines critiques, il est juste de reconnaître qu'elles étaient dues à l'insuffisance de l'officier comptable... ».

³³⁰ n°472 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1890 à 1901), notation de 1891 : « ...Nature modeste, trop disposée à s'effacer...peu d'initiative. », notation de 1892 : « ...un peu timide...aurait besoin d'être appelé à diriger des services administratifs...vit un peu à l'écart depuis son mariage... ». Il fait l'objet d'un bon rapport d'inspection le 2 juin 1898.

³³¹ n°542 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1897 à 1908), notation de 1899 : « ...ne domine pas assez son personnel...est timoré dans son action locale... ».

Dix sous-intendants de 1^{ière} classe attendent douze ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant de 2^{ième} classe va de un à douze ans. Les deux plus jeunes sont Bonnaventure³³² et Létang³³³. Ils sortent tout les deux du rang, le premier provient de l'infanterie et le second de l'artillerie, ils sont récompensés pour leur comportement pendant la guerre de 1870. Le plus vieux est Guillemain³³⁴, ancien polytechnicien issu de génie. Huit dossiers contiennent des appréciations. Elles sans réserves pour des notes incomplètes comme pour Létang félicité au cours de sa première année de grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, Baron de Séganville³³⁵, de Ferrière³³⁶ félicité deux ans avant la fin de sa carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe ; pour Guillemain l'appréciation se résume à un rapport d'inspection. Les réserves sont relevées dans des notes complètes comme pour Bonnaventure félicité deux fois au cours de sa troisième année de grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, Massiot³³⁷ dont le supérieur ne comprend pas son retard dans les dernières années de sa carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe, Castaing³³⁸, et des notes incomplètes comme pour Pironneau³³⁹ pour un problème de

³³² n°315 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1871 à 1883), sous-intendant de 2^{ième} classe en mars 1870, sous-intendant de 1^{ière} classe en septembre 1871, notation de 1876 : « ...La tendance de son esprit est peut être un peu théorique... », notation de 1882 : « ...peut être un peu dur pour ses sous-ordres... ». Il reçoit deux témoignages de satisfaction en 1873, le premier le 7 juillet pour des opérations de remise de casernement, le second le 4 août pour une mission auprès des troupes allemandes.

³³³ n°319 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1871 à 1883), sous-intendant de 2^{ième} classe en mai 1870, sous-intendant de 1^{ière} classe en mai 1871, notations de 1878 et 1882 : « Services distingués pendant la guerre de 1870...apte à exercer la direction des services administratifs dans un corps d'armée. ». Il reçoit un témoignage de satisfaction le 14 juin 1871 pour la direction des services administratifs de la 2^{ième} division.

³³⁴ n°196 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1870 à 1882), sous-intendant de 2^{ième} classe en août 1858, sous-intendant de 1^{ière} classe en décembre 1870. Il est l'objet d'un bon rapport d'inspection de la sous-intendance de Blois.

³³⁵ n°80 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1855 à 1867), notes de 1861 à 1865 : « fonctionnaire distingué...Par ses brillantes qualités remplira avec distinction les grades les plus élevés...imprimant à son service une impulsion ferme et régulière...A des relations excellentes...d'une capacité éprouvée, ayant une grande expérience des affaires... ».

³³⁶ n°82 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1855 à 1867), notation de 1856 : « Constitution délicate, plus propre au service d'intérieur qu'à celui des armées actives...peu communicatif. ». Il reçoit un témoignage de satisfaction le 2 avril 1865 pour sa participation à la commission sur le règlement des subsistances.

³³⁷ n°395 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1883 à 1895), notation de 1885 : « ...il manque de zèle et d'assiduité au travail ; il sert avec négligence et n'étudie pas assez les questions qui lui incombent. En cas de mobilisation, il ne serait pas d'un grand secours à l'intendant d'un corps d'armée », notation de 1886 : « ...paraît avoir plus d'aptitude pour le professorat que pour le service actif. Il semble toujours distrait, voyageant dans les nuages...peu propre aux fonctions de sous-intendant surtout en campagne...sa manière de servir laisse à désirer, a besoin de montrer plus de goût et d'assiduité...n'a pas toujours fait preuve de tout le zèle désirable... », notation de 1888 : « ...reste volontiers dans les généralités sans entrer dans les détails...Pourrait montrer plus d'activité et de goût pour le métier... ». En 1895, son chef de service déplore ce retard, il écrit : « ...l'année dernière une mesure capricieuse, arbitraire, inique, inexplicable, injustifiable... ».

³³⁸ n°408 (sous-intendant militaire de 1883 à 1895), notation de 1883 : « ...l'initiative se développera avec un peu plus de pratique... », notation de 1885 : « on ne peut que regretter de trouver dans un fonctionnaire déjà ancien une crainte invincible d'engager sa responsabilité... a un caractère indécis qui paralyse ses moyens. Il faut qu'il prenne de l'initiative, sinon il ne fera jamais le chef de service utile... ».

³³⁹ n°81 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1855 à 1867), notation de 1865 : « Assez bien rétabli de la grave maladie qui avait donné de sérieuses inquiétudes pour ne pas hésiter à lui donner les fonctions d'intendant militaire... ».

santé. Les sous-intendants militaires Cerfbeer³⁴⁰, Airolles³⁴¹, et Refroigney³⁴², lourdement sanctionnés pendant la seconde partie de sa carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe, doivent patienter pendant treize ans. Leur ancienneté de sous-intendant de 2^{ème} classe va de quatre ans pour Cerfbeer qui sort du rang et vient de l'infanterie, à neuf ans pour Refroigney, saint-cyrien issu lui aussi de l'infanterie. Les trois dossiers comportent des appréciations avec réserves, les notations d'Airolles sont incomplètes.

Pour le passage d'intendant militaire à intendant général³⁴³, l'intendant militaire Blanchot³⁴⁴, saint-cyrien issu de l'infanterie, est le seul à n'avoir que quatre ans de grade. Il a quatre ans de grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, mais son dossier ne comporte pas d'appréciations. Les intendants militaires Friant³⁴⁵, Blondeau³⁴⁶ et Defait³⁴⁷ mettent cinq ans. Pour Friant et Defait les notes sont élogieuses mais incomplètes. Onze intendants militaires passent à six ans de grade. Ils ont de trois à dix ans de grade de dix ans de grade de sous-intendant de 1^{ière} classe. Le plus jeune est Darricau³⁴⁸ qui est saint-cyrien issu de l'infanterie. Les deux plus vieux sont Bouche³⁴⁹ et Stopler³⁵⁰, ils sont issus de l'infanterie, mais le premier sort du rang alors que le second est saint-cyrien. Six dossiers comportent des appréciations avec des réserves dans des notes incomplètes comme pour Stopler en

³⁴⁰ n°34 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1845 à 1858), sous-intendant de 2^{ème} classe en novembre 1841, sous-intendant de 1^{ière} classe en février 1845, notation de 1847 : « ...connaissances administratives ordinaires ; intentions louables avec quelque mollesse dans l'exécution...on peut lui reprocher quelque tendance à son bien être personnel et un peu de tiédeur dans l'exercice de ses fonctions. ». , notation de 1851 : « ...Connaissances théoriques incertaines...», notation de 1854 : « ...j'aimerais mieux le voir à la tête d'un bon régiment d'infanterie qu'à la tête d'un bureau de sous-intendant... ».

³⁴¹ n°76 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1855 à 1868), notation de 1856 : « ...il se fie trop à la facilité et n'aime pas à sacrifier ses plaisirs, ce qui l'entraîne parfois à traiter les affaires trop superficiellement...», notation de 1858 : « Manque d'aplomb et de sérieux dans la direction des services...le sérieux lui manque...», note de 1859 : « ...un peu trop homme de plaisir et léger. ».

³⁴² n°486 (sous-intendant de 1^{ière} classe de 1891 à 1904), sous-intendant de 2^{ème} classe en septembre 1882, sous-intendant de 1^{ière} classe en décembre 1891, notation de 1892 : « ...devient malheureusement dur d'oreilles...», notation de 1893 : « ...atteint malheureusement d'un commencement de surdité...», notation de 1894 : « ...S'égare un peu trop dans la vérification des comptabilités...», notation de 1895 : « ...négligeant trop la vérification des comptabilités des corps...n'a rien de saillant...», notation de 1899 : allusion à un blâme...», notation de 1900 : « ...semble se fatiguer physiquement...Je n'appuie pas sa proposition pour l'avancement...», notation de 1901 : « ...un peu fatigué. Une surdité rend toute conversation un peu pénible. », 1902 : « ...toujours atteint d'une assez forte surdité qui lui nuit... ». Il est puni de 15 jours d'arrêts en 1897 pour une irrégularité dans la comptabilité du 11^{ème} bataillon d'artillerie, et d'un blâme en 1899 pour un manque de surveillance dans le service des fourrages de Versailles, et observations pour des erreurs commises par le 27^{ème} dragons et le 17^{ème} chasseurs.

³⁴³ Voir annexe n°127.

³⁴⁴ n°5 (intendant militaire de 1852 à 1856), sous-intendant de 1^{ière} classe en juin 1848, intendant militaire en 1852.

³⁴⁵ n°138 (intendant militaire de 1866 à 1871), sous-intendant de 1^{ière} classe de décembre 1861, intendant militaire en 1866, notation de 1866 : « Toujours très apte à rendre les meilleurs services en campagne. ».

³⁴⁶ n°190 (intendant militaire de 1865 à 1870) sous-intendant de 1^{ière} classe en octobre 1860, intendant militaire en avril 1865).

³⁴⁷ n°654 (sous-intendant militaire de 1909 à 1914), sous-intendant de 1^{ière} classe en décembre 1902, intendant militaire en septembre 1909, notes de 1910-1911 ; « ...Directeur de tout premier ordre ...un des chefs de service les plus éminents. ».

³⁴⁸ n°3 (intendant militaire de 1850, à 1856), sous-intendant de 1^{ière} classe en septembre 1847, intendant militaire en décembre 1850.

³⁴⁹ n°75 (intendant militaire de 1865 à 1871), sous-intendant de 1^{ière} classe en mars 1855, intendant militaire en décembre 1865.

³⁵⁰ n°441 (intendant militaire de 1896 à 1902), sous-intendant de 1^{ière} classe en juillet 1886, intendant militaire en octobre 1896, notation de 1901 : « ...Manquerait un peu de largeur de vues nécessaire quand on arrive à des postes élevés.

fin de carrière. Deux dossiers ne comportent pas de réserves pour des notations plus complètes comme pour Thoumazou³⁵¹, et Pesch³⁵² félicité en début de carrière d'intendant militaire. Les notes sont plus complètes comme pour Darolles³⁵³, et Dufour³⁵⁴. Cinq intendants militaires ont sept ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant de 1^{ière} classe va de sept à dix ans. Le plus jeune est Démons³⁵⁵, saint-cyrien issu de l'infanterie, le plus vieux est Lanes³⁵⁶ avec les mêmes origines. Des réserves sont relevées pour des notes incomplètes pour Démons en fin de carrière, mais il est lourdement sanctionné en début de carrière d'intendant militaire. Les notes sont plus complètes pour Maurin³⁵⁷ et comportent des réserves dans la dernière année de grade. Les appréciations sont sans réserves pour Lanes, félicité en fin de carrière, et pour Blanchenay³⁵⁸ qui a des notes plus complètes et qui est félicité en cours de carrière.

Quatorze intendants militaires passent à huit ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant de 1^{ière} classe va trois à douze ans. Le plus jeune est Paris de Bollardière³⁵⁹, saint-cyrien issu de l'état-major. Le plus vieux est le baron de Séganville³⁶⁰, saint-cyrien également mais provenant de l'état-major. Huit dossiers contiennent des appréciations. Elles sont sans réserves pour des notes

³⁵¹ n°458 (intendant militaire de 1895 à 1901), notes de 1898, 1899, 1900 : « ...intendant de haute valeur...doit arriver au sommet de la hiérarchie...Je n'ai que des éloges à lui adresser...Fonctionnaire hors ligne...expérience et compétence exceptionnelles... ».

³⁵² n°584 (intendant militaire de 1907 à 1913), notes de 1908 à 1912 : « ...un intendant militaire de sa valeur...Montre toujours la même activité et le même dévouement...fonctionnaire de tout premier ordre...mérite à tous égards d'arriver au grade d'intendant général... ». Il reçoit le 19 mars 1908 un témoignage de satisfaction pour le fonctionnement des écoles d'instruction.

³⁵³ n°481 (intendant militaire de 1897 à 1903), notes de 1898 à 1903 : « ...Excellent sous-intendant...fonctionnaire de grande valeur...remarquablement doué...directeur parfait...intelligence vive et prompte... ».

³⁵⁴ n°497 (intendant militaire de 1899 à 1905), notes de 1899 à 1905 : « ...a donné aux différents services une excellente impulsion...à l'étoffe d'un intendant général...a des qualités remarquables d'administrateur...voit promptement et juste...administrateur hors ligne... ».

³⁵⁵ n°223 (intendant militaire de 1876 à 1883), note de 1870 à 1881 : « Excellent intendant...fonctionnaire des plus capables et des plus doués... », notation de 1882 : « ...**il est venu à contre cœur à Besançon...sa manière de servir s'en ressent. De plus il a laissé sa famille à Paris ce qui le porte à s'absenter le plus souvent possible de son poste.** » Il reçoit un blâme en 1878 pour avoir laissé persister des négligences à la sous-intendance de Châteauroux.

³⁵⁶ n°453 (intendant militaire de 1898 à 1905), sous-intendant de 1^{ière} classe en avril 1888, intendant militaire en octobre 1898, notes de 1903 à 1905 : « ...fonctionnaire des plus distingués...connaissant à fond le service dont il est chargé...Chef de service de tout repos...donne à tous les services une très vigoureuse et intelligente impulsion... ». Il reçoit plusieurs lettres de félicitations dont la dernière le 25 juillet 1899 pour ses travaux sur le ravitaillement et la fabrication des conserves.

³⁵⁷ n°533 (intendant militaire de 1900 à 1907), notes de 1901 à 1905 : « Intendant militaire sérieux et capable...ne mérite que des éloges pour sa manière de servir...Fonctionnaire de grande valeur...Continue à diriger avec la plus grande compétence les services de l'intendance du corps d'armée... », notation de 1906 : « ...**Des faits récents l'obligeront à exiger plus de surveillance de la part du personnel sous ses ordres...** ».

³⁵⁸ n°614 (intendant militaire de 1905 à 1912), notes de 1905 à 1911 : « ...vigoureux...Fonctionnaire de très haute valeur...Excellent directeur...véritable type de l'intendant militaire en campagne...Directeur de premier ordre...un des plus brillants fonctionnaires de l'intendance... ». Il est cité le 7 juillet 1908 à l'ordre du 19^{ième} corps d'armée pour le fonctionnement des services administratifs d'opérations en Algérie.

³⁵⁹ n°2 (intendant militaire de 1848 à 1856), sous-intendant de 1^{ière} classe en mars 1845, intendant militaire en octobre 1848.

³⁶⁰ n°80 (intendant militaire de 1867 à 1875), sous-intendant de 1^{ière} classe en octobre 1855, intendant militaire en mai 1867, note de 1871 : « ...un des membres les plus distingués du corps de l'intendance...d'un esprit sûr et droit... ».

incomplètes comme pour le baron De Séganville, Mallarmé³⁶¹, Wolf³⁶² félicité en milieu de carrière d'intendant militaire, Gachet³⁶³, Jouan de Kervenoaël³⁶⁴, et Burguet³⁶⁵. Les notes sont plus complètes comme pour Gaffiot³⁶⁶ félicité dans sa deuxième année de grade, et Courtot³⁶⁷.

Onze intendants militaires ont neuf ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant de 1^{ière} classe va cinq à dix ans. Les deux plus jeunes sont Pages³⁶⁸ et Delaperrière³⁶⁹, ils sont polytechniciens, le premier est issu de l'artillerie, le second provient du génie. Les deux plus vieux sont Denecy de Cevilly³⁷⁰ et Dubos³⁷¹, ils sont cyriens et viennent de l'état-major. Six dossiers comportent des appréciations. Elles sont sans réserves pour des notes incomplètes, comme pour Gayard³⁷² félicité à sa première et quatrième année de grade, et François³⁷³, et des notes plus complètes comme pour Ducuing³⁷⁴, et Raizon³⁷⁵, et complètes comme pour Dubos, et Simon³⁷⁶ félicité dans sa première année de grade.

³⁶¹ n°25 (intendant militaire de 1855 à 1863), notes de 1858 et 1861 : « ...a beaucoup de fermeté dans le service...Bon intendant militaire tient bien sa division. ».

³⁶² n°42 (intendant militaire de 1858 à 1866), notes de 1860 à 1861 : « ...fonctionnaire très distingué...dirige bien l'administration de sa division... ». Il est cité le 9 juin 1863 au titre du corps expéditionnaire du Mexique.

³⁶³ n°268 (intendant militaire de 1881 à 1889), notes de 1887 à 1888 : « ...je n'ai qu'à me louer du service de ce haut fonctionnaire...fonctionnaire de premier ordre... ».

³⁶⁴ n°333 (intendant militaire de 1889 à 1897), notes de 1890 à 1891 : « ...a toutes les qualités d'un très bon intendant militaire...excellent intendant militaire... ».

³⁶⁵ n°525 (intendant militaire de 1901 à 1909), notes de 1907 à 1909 : « Haut fonctionnaire de la plus rare valeur...dirigeant admirablement bien le lourd et important service dont il est chargé...active intelligence et habile direction... ».

³⁶⁶ n°248 (intendant militaire de 1874 à 1882), notation de 1877 : « ...haute distinction comme homme et comme fonctionnaire... », notes de 1879 à 1882 « ...a de la capacité, de la droiture, du caractère...Administrateur d'une haute portée...pourra faire un jour un intendant général éminent...sachant s'ingénier de loin pour parer aux éventualités... ». Il reçoit le 25 février 1875 un témoignage de satisfaction comme président de la commission de refonte du Journal militaire.

³⁶⁷ n°394 (intendant militaire de 1891 à 1899), notes de 1896 à 1899 : « ...je n'ai qu'à me louer de l'impulsion et de la direction imprimées aux services administratifs du 5^{ième} corps...a assuré le service d'une manière remarquable...ayant une grande autorité sur son personnel...A une compétence particulière dans les questions administratives... ».

³⁶⁸ n°62 (intendant militaire de 1859 à 1868), sous-intendant de 1^{ière} classe en février 1854, intendant militaire en mai 1859.

³⁶⁹ n°305 (intendant militaire de 1882 à 1891), sous-intendant de 1^{ière} classe en mars 1877, intendant militaire en juillet 1882.

³⁷⁰ n°71 (intendant militaire de 1865 à 1874), sous-intendant de 1^{ière} classe de mars 1855, intendant militaire en avril 1865.

³⁷¹ n°476 (intendant militaire de 1900 à 1909), sous-intendant militaire de 1^{ière} classe en juillet 1900, intendant militaire en mai 1909, notes de 1900 à 1909 : « ...Est un fonctionnaire d'une grande valeur...dirige son service avec fermeté, tact et compétence...sera à hauteur de toutes les situations...Intendant militaire de grande valeur...personnalité qui fait grand honneur au corps de l'intendance...Son éloge n'est plus à faire...Intendant militaire de tout premier ordre... ».

³⁷² n°181 (intendant militaire de 1870 à 1879), note de 1871 : « Est un fonctionnaire très distingué... », notes de 1876 à 1877 : « Dirige parfaitement les services administratifs du 4^{ième} corps d'armée...un des intendants les plus capables du corps... ». Il est cité à l'ordre du 4^{ième} corps d'armée de l'armée du Rhin le 25 août 1870, et il fait l'objet d'un bon rapport d'inspection générale administrative le 19 septembre 1874.

³⁷³ n°370 (intendant militaire de 1890 à 1899), notes de 1891 à 1893 : « Fonctionnaire de premier mérite...Intelligence remarquable...On ne pouvait faire un meilleur choix. ».

³⁷⁴ n°537 (intendant militaire de 1901 à 1910), notes de 1903 à 1908 : « ...Intendant de première valeur...Fonctionnaire hors ligne...directeur modèle...Directeur des plus intelligents...possédant à fond tout ce qui touche à la législation et à l'administration de l'armée...collaborateur précieux pour le commandant du 15^{ième} corps... ».

³⁷⁵ n°310 (intendant militaire de 1884 à 1893), notes de 1888 à 1893 : « A une grande valeur professionnelle...Très bon administrateur...juge les questions avec une grande ampleur de vues...un des intendants les plus en vue...intendant militaire de grande valeur...Exerce ses fonctions avec habileté et succès... ».

³⁷⁶ n°363 (intendant militaire de 1890 à 1899), notes de 1890 à 1899 : « A une très grande valeur...ne mérite que des éloges...un des meilleurs du corps de l'intendance...Fonctionnaire d'élite...Collaborateur précieux...doué de grandes

Six intendants militaires passent à dix ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant de 1^{ière} classe va de cinq à dix ans. Le plus jeune est de La Chevardière³⁷⁷, saint-cyrien issu de l'état-major, le plus vieux est Thiévard³⁷⁸, également saint-cyrien provenant de l'infanterie. Quatre dossiers contiennent des appréciations. Elles sont sans réserves pour des notes complètes comme pour Thiévard, et des notes incomplètes comme pour Le Cauchois-Féraud³⁷⁹, Thouvenel³⁸⁰, et Testa³⁸¹ pour lequel nous ne disposons que de félicitations données tout au long de sa carrière d'intendant militaire.

Sept intendants militaires ont onze ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant de 1^{ière} classe va de un an à huit ans de grade. Le plus jeune est Perrier, qui comme nous l'avons du plus haut est récompensé pour son comportement pendant la guerre de 1870. Les plus vieux est Ségonne³⁸², il a les mêmes origines. Cinq dossiers comportent des appréciations. Elles sont sans réserves pour des notes complètes comme pour Ségonne, et des notes incomplètes comme pour Fournier³⁸³, et Roux³⁸⁴. Elles comportent des réserves pour des notes incomplètes pour Guillot³⁸⁵, et Réquier³⁸⁶ pour un problème de santé. Trois intendants attendent douze ans de grade. Leur ancienneté de sous-intendant

qualités administratives...Haut fonctionnaire d'un grand mérite...exerce sur l'administration des corps une surveillance qui a produit d'excellents résultats...Remarquablement intelligent...Dirige avec une parfaite entente les services administratifs du 20^{ième} corps...Il reçoit un témoignage de satisfaction le 10 mai 1890 pour sa participation au comité de L'exposition universelle de 1889.

³⁷⁷ n°164 (intendant militaire de 1870 à 1880), sous-intendant de 1^{ière} classe en décembre 1865, intendant militaire en décembre 1870.

³⁷⁸ n°270 (intendant militaire de 1880 à 1890), sous-intendant de 1^{ière} classe en décembre 1870, intendant militaire en décembre 1880, notes de 1881 à 1889 : « ...dirige avec entente les services administratifs du 16^{ième} corps d'armée...intendant fort distingué...très versé dans la science administrative...Fonctionnaire de mérite...Nature d'élite...fonctionnaire de premier ordre...dirige très bien son service...On peut compter sur lui en toutes circonstances... »

³⁷⁹ n°30 (intendant militaire de 1855 à 1865), notes de 1858 à 1860 : « ...Très bon administrateur...imprime une direction intelligente et sûre...Très bon fonctionnaire... ».

³⁸⁰ n°521 (intendant militaire de 1901 à 1911), notes de 1908 à 1909 : « Dirige à mon entière satisfaction le service de l'intendance de la 14^{ième} région...Officier général de grande valeur... »

³⁸¹ n°146 (intendant militaire de 1865 à 1875), appui pour l'avancement et rapport élogieux de l'intendant général du 10 juillet 1865, témoignage de satisfaction le 20 mai 1867 pour sa participation à la commission de liquidation des comptes, lettre de félicitations le 5 janvier 1871 pour ses résultats dans la 8^{ième} division, rapport d'inspection élogieux de la place de Lyon du 30 octobre 1874.

³⁸² n°276 (intendant militaire de 1878 à 1889), sous-intendant de 1^{ière} classe en décembre 1870, intendant militaire en novembre 1878, notes de 1879 à 1888 : « Est un des fonctionnaires les plus distingués du corps de l'intendance...fonctionnaire d'élite...un des fonctionnaires les plus remarquables...Fonctionnaire hors ligne...Intendant militaire très capable et très expérimenté...Appelé à être à la tête de l'intendance...a toutes les qualités pour faire un très bon intendant général...Un des plus capables parmi les fonctionnaires...doit atteindre promptement le sommet de l'échelle hiérarchique. ».

³⁸³ n°14 (intendant militaire de 1851 à 1862), notation de 1861 : « ...j'ai été assez heureux pour recueillir à son sujet de la bouche même de S.M. l'Empereur des expressions de satisfaction. ».

³⁸⁴ n°254 (intendant militaire de 1877 à 1888), notes de 1886 à 1887 : « ...Intendant militaire des plus capables et des plus méritants...c'est un administrateur de premier ordre... ».

³⁸⁵ n°40 (intendant militaire de 1857 à 1868), notation de 1857 : « ...un des fonctionnaires les plus forts qu'il y ait dans l'intendance... », notation de 1858 : « **Etranger depuis de longues années dans la pratique des choses administratives et chargé depuis peu de temps de diriger une intendance divisionnaire, n'a pu encore acquérir toute la maturité professionnelle nécessaire pour bien remplir toutes les obligations de son grade...** », notes de 1860 à 1861 : « Dirige avec distinction les services administratifs de la 18^{ième} division... ».

³⁸⁶ n°41 (intendant militaire de 1857 à 1868), notation de 1859 : « **L'altération de santé l'a forcé de rentrer en France avant la fin de la campagne d'Italie...** », notation de 1861 : « Est un fonctionnaire distingué... ».

de 1^{ière} classe va de trois à huit ans. Le plus jeune est Rousseau³⁸⁷, polytechnicien issu du génie, le plus vieux est Sanson³⁸⁸ qui a les mêmes origines. Deux dossiers contiennent des appréciations. Elles sont sans réserves pour des notes incomplètes comme pour Rousseau et plus complètes comme pour Rossignol³⁸⁹. Les intendants militaires Dubois³⁹⁰ et Bouaïssier³⁹¹ doivent patienter treize ans et même quatorze ans pour le baron Barbier³⁹². Leur ancienneté de sous-intendant de 1^{ière} classe va de six à dix ans. Ces trois dossiers ne comportent d'appréciations.

Cet examen est un peu fastidieux mais il est destiné à montrer que les appréciations, quand elles figurent dans les dossiers, ont une influence variable sur l'avancement dans l'intendance. Elles sont dans l'ensemble déterminantes pour les premiers grades, et elles sont moins pour les grades plus élevés, car à partir du grade de sous-intendant de 1^{ière} classe, le fonctionnaire a fait ses preuves dans ses fonctions, et reçoit dans la majorité des cas le soutien de ses supérieurs quand ces derniers ne comprennent pas la lenteur de leur avancement. Les sanctions graves sont handicapantes. Pour affiner cette analyse, il est nécessaire de codifier les notations de manière plus fine, mais cette étude complémentaire doit faire l'objet d'un travail particulier qui ne peut être entrepris ici.

Après un long parcours, soixante-cinq fonctionnaires, pendant la période de notre étude, parviennent au grade d'intendant général³⁹³ et occupent ce grade tant convoité pendant une durée allant de moins de un an à douze ans. Après leur nomination, les intendants généraux, dont la limite d'âge est de soixante-cinq ans, quittent le service, soit en passant en deuxième section pour quarante-huit d'entre eux³⁹⁴, soit en décédant pour quatorze, ou soit en intégrant le corps de contrôle pour trois³⁹⁵. La plupart sont placés en deuxième section à la limite d'âge du grade. Cependant, Rousseau³⁹⁶, Bosq³⁹⁷, Séguineau de Préval³⁹⁸, Mongin³⁹⁹, et Lyautey⁴⁰⁰, quittent le service actif avant

³⁸⁷ n°201 (intendant militaire de 1870 à 1882), sous-intendant de 1^{ière} classe en mai 1867, intendant militaire en décembre 1870, notation de 1882 : « ...apte à faire un intendant général. ».

³⁸⁸ n°175 (intendant militaire de 1871 à 1883), sous-intendant de 1^{ière} classe en mars 1863, intendant militaire en juin 1871.

³⁸⁹ n°211 (intendant militaire de 1876 à 1888), notes de 1879 à 1887 : « ...intendant militaire distingué...ferait un très bon intendant d'armée...conduit très bien l'administration de son corps d'armée...Est appelé par son mérite à gravir l'échelon le plus élevé de la hiérarchie...Fonctionnaire hors ligne...Très digne d'être nommé intendant général...Très intelligent, très capable...Est un officier du plus grand mérite...fonctionnaire de très grande valeur... ».

³⁹⁰ n°1 (intendant militaire de 1843 à 1856), sous-intendant de 1^{ière} classe en février 1837, intendant militaire en janvier 1843.

³⁹¹ n°8 (intendant militaire de 1844 à 1857), sous-intendant de 1^{ière} classe en mars 1835, intendant militaire en janvier 1844.

³⁹² n°9 (intendant militaire de 1845 à 1859), sous-intendant de 1^{ière} classe en novembre 1835, intendant militaire en septembre 1845.

³⁹³ Voir annexe n°128.

³⁹⁴ Les généraux, quand ils quittent le service actif, sont placés dans cette position, alors que les autres officiers sont mis à la retraite.

³⁹⁵ Gayard (n°181), intendant général de juillet 1879 à novembre 1882 ; Vigo-Rousillon (n°151), intendant général de janvier 1877 à novembre 1882 ; Blondeau (n°190), intendant général de décembre 1870 à novembre 1882.

³⁹⁶ n°201 (intendant général de novembre 1882 à octobre 1883), quitte le service actif à 62 ans.

³⁹⁷ n°53 (intendant général d'avril 1869 à août 1871), quitte le service actif à 63 ans.

³⁹⁸ n°174 (intendant général de décembre 1877 à mai 1882), quitte le service actif à 58 ans.

³⁹⁹ n°352 (intendant général de juin 1866 à janvier 1873), quitte le service actif à 59 ans.

⁴⁰⁰ n°11 (intendant général de mars 1847 à janvier 1857), quitte le service actif à 62 ans.

la limite d'âge, les dossiers ne contiennent aucun élément permettant d'expliquer ce départ anticipé. Vingt-quatre dossiers comportent des appréciations qui sont bonnes dans de nombreux cas. Cependant les notations de Démons⁴⁰¹, de Stopler⁴⁰², de Maurin⁴⁰³, et celles de Bruyère⁴⁰⁴, font apparaître des réserves.

Il convient de compléter la durée de service dans chaque grade en observant l'incidence sur les carrières du rythme de progression dans le premier grade d'entrée dans l'intendance⁴⁰⁵ qui conditionne les projections de carrière.

2. Les projections de carrières

Nous ciblons l'analyse plus particulièrement sur les intendants qui partent à la retraite (ou placés en deuxième section pour les intendants militaires et les intendants généraux). La situation des intendants généraux est un peu particulière. En effet, compte-tenu qu'ils occupent le grade terminal de la hiérarchie de l'intendance, nous ne nous limitons pas à la retraite, nous prenons aussi en compte toutes les positions car elles n'ont pas d'influence sur le déroulement de leurs carrières. Il existe donc une différence entre le nombre de départ à la retraite et sa répartition par grades. Nous devons nous limiter aux intendants qui entrent dans l'intendance avec le grade d'adjoint de 2^{ième} classe ou d'adjoint (qui est le grade largement majoritaire). En fonction du rythme de progression pour atteindre le grade d'adjoint de 1^{ière} classe ou de sous-intendant de 3^{ième} classe, le nombre des intendants qui partent à la retraite est de cinquante-cinq pour une durée de grade de zéro à un an, de cent quatre-vingt-dix-neuf pour une durée de deux ans, de cent quarante-huit pour une durée de trois ans, de quarante-huit pour une durée de quatre ans, de dix-huit pour une durée de cinq ans, et de quatre pour une durée supérieure à cinq ans. Pour tous les grades, la majorité des intendants qui partent à la retraite ont de deux à trois ans de grade d'adjoint de 2^{ième} classe. En nous limitant aux durées d'avancement extrêmes (0 à un an, cinq ans et plus), nous remarquons que l'avancement dans le premier grade d'entrée dans l'intendance ne conditionne pas forcément le déroulement du reste de la carrière. Ainsi, dix intendants, qui ont connu un avancement rapide, voient leur carrière s'arrêter au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe.

⁴⁰¹ n°223 (intendant général de juin 1883 à juin 1886), notation de 1885 : « ...considérant la position de directeur des services administratifs comme au-dessous de son grade, sa manière de servir s'en ressent. De plus, il a laissé sa famille à Paris ce qui le porte à s'absenter le plus souvent possible de son poste. ».

⁴⁰² n°441 (intendant général de juillet 1902 à janvier 1905), notation de 1902 : « ...plus préoccupé de ses intérêts de carrière que des affaires du service, laissant marcher les choses sans même en rendre compte à son commandant de corps d'armée qu'il a placé en plusieurs circonstances devant le fait accompli non réglementaire alors qu'il aurait pu demander des instructions. ».

⁴⁰³ n°533 (intendant général de décembre 1907 à janvier 1910), notes de 1908 à 1909 : « ...cependant tout ne marche pas avec la rapidité et la sûreté qui seraient désirables...A demandé à être relevé de la lourde tâche qui lui incombe... ».

⁴⁰⁴ n°300 (intendant général de décembre 1894 à janvier 1898).

⁴⁰⁵ Voir annexe n°129.

Parmi ceux-ci, un seul sort du rang⁴⁰⁶, mais c'est le plus âgé. Ils ont tous des réserves dans leurs notations, mais certaines, comme celles de de Brunier⁴⁰⁷, Dollin du Fresnel⁴⁰⁸, Augier⁴⁰⁹, et Cosson⁴¹⁰, ne font référence qu'à leur état de santé. Si analysons leurs parcours, nous aboutissons aux résultats suivants :

Tableau n°31
Parcours des fonctionnaires qui terminent sous-intendants de 2^{ième} classe

N°	Nom	Adjoint 2 ^{ième} classe	Adjoint 1 ^{ière} classe	Sous-intendant 2 ^{ième} classe
109	Péquinot	1845	1846	1851
113	Wiriot	1845	1846	1852
189	Tournal	1853	1854	1856
218	Lanery	1854	1855	1861
224	Ducrocq	1855	1856	1862
234	De Brunier	1855	1856	1864
272	Dollin du Fresnel	1845	1846	1852
362	Pellegrin	1857	1858	1873
369	Augier	1868	1869	1874
391	Cosson	1869	1870	1877

La durée de grade entre adjoint de 1^{ière} classe et sous-intendant de 2^{ième} classe se situe dans une bonne moyenne⁴¹¹. Elle est même très courte pour Tournal, qui, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, reçoit un blâme en 1854 pour infraction aux règles sur les préséances. Cependant Pellegrin doit attendre quinze ans, mais nous n'avons ni notations ni renseignements dans les états de service pour expliquer la lenteur de cette progression.

Les onze fonctionnaires qui parviennent au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe ont également des réserves dans leurs notations. Parmi eux nous relevons que seul Demange⁴¹² sort du rang, et il est provient de la cavalerie qui est une arme qui fournit peu d'officiers comme nous l'avons vu plus haut. Il est intéressant de comparer leurs parcours avec ceux qui terminent sous-intendant de 2^{ième} classe :

Tableau n°32
Comparaison des parcours des fonctionnaires qui terminent sous-intendant de 2^{ième} classe avec ceux des fonctionnaires qui finissent sous-intendant de 1^{ière} classe

N°	Nom	Adjoint 2 ^{ième} classe	Adjoint 1 ^{ière} classe	Sous-intendant 2 ^{ième} classe	Sous-intendant 1 ^{ière} classe	Retraite
217	Demange	1854	1855	1869	1870	1879
219	Gauche de Beaulieu	1854	1855	1861	1871	1880
220	Viroux	1854	1855	1863	1876	1879

⁴⁰⁶ Lanery (n°218).

⁴⁰⁷ n°234.

⁴⁰⁸ n°272.

⁴⁰⁹ n°369.

⁴¹⁰ n°391.

⁴¹¹ Voir annexe n°118.

⁴¹² n°217.

221	Bauduin	1854	1855	1861	1874	1876
225	Delcominete	1855	1856	1864	1873	1876
227	Saunier	1855	1856	1864	1873	1876
231	Maujean	1855	1856	1863	1875	1877
388	Déburax	1869	1870	1877	1883	1885
400	Maillard	1870	1871	1877	1883	1885
403	Goujat dit Maillard	1870	1871	1878	1886	1894
544	De Bonadona	1880	1881	1890	1899	1905

Nous constatons que les durées de grade d'adjoint de première classe à sous-intendant de 2^{ème} classe ne sont pas plus courtes à l'exception de Demange mais pour lequel nous ne disposons d'aucun élément d'explication.

Les intendants militaires sont les plus nombreux. Sur vingt-huit officiers, cinq sortent du rang. Beaucoup de notations présentent des réserves. Le bilan des progressions par grades est le suivant :

Tableau n°33

Bilan des progressions par grades des fonctionnaires qui terminent intendants militaires

Durée	Nombre		
	Adjoint 1 ^{ère} classe à sous-intendant 2 ^{ème} classe	Sous-intendant 2 ^{ème} classe à sous-intendant 1 ^{ère} classe	Sous-intendant 1 ^{ère} classe à intendant militaire
2	3	0	0
3	0	0	0
4	7	0	1
5	6	1	1
6	6	6	1
7	4	2	3
8	2	1	4
9	0	9	6
10	0	3	7
11	0	5	1
12	0	1	3
13	0	0	1

L'intendant qui franchit le premier grade de la hiérarchie dans la durée minimum, met ensuite au moins deux ans⁴¹³ ans pour parvenir au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe, et au plus huit ans⁴¹⁴. Pour passer sous-intendant de 1^{ère} classe, l'intendant met au mieux cinq ans⁴¹⁵ et au pire douze ans⁴¹⁶. Enfin, pour atteindre le grade d'intendant militaire, la progression la plus rapide est de quatre ans⁴¹⁷, et la plus longue de treize ans⁴¹⁸. Au total le nombre d'années de service nécessaires pour aller

⁴¹³ Galles (n°173), Méry De La Canorgue (n°179). Le premier est polytechnicien et le second sort du rang.

⁴¹⁴ Sérard (n°392), Dauvergne (n°397). Ils sont tous les deux polytechniciens.

⁴¹⁵ Le Creurer (n°77), il sort du rang.

⁴¹⁶ Guillemin (n°196), il est polytechnicien.

⁴¹⁷ Méry de La Canorgue (n°179), il sort du rang.

⁴¹⁸ Airolles (n°76), c'est un saint-cyrien.

d'adjoint de 1^{ère} classe à intendant militaire va de quinze ans à vingt-huit ans. Le parcours le plus rapide est celui de Teinturier⁴¹⁹, les plus lents sont ceux de Guillemin⁴²⁰ et de Dauvergne⁴²¹.

Douze officiers parviennent au grade d'intendant général. La progression dans les grades est la suivante :

Tableau n°34

Progressions dans les grades des fonctionnaires qui terminent intendants généraux

N°	Nom					Position
		ADJ1 à SIM2	SIM2 à SIM1	SIM1 à INT	INT à INTG	
5	Blanchot	3	4	4	4	Décès
8	Bouaïssier de B.	12	1	9	13	2 ^{ème} section
14	Fournier	3	7	6	11	Décès
30	Le Cauchois-Féraud	4	2	4	10	Décès
146	Testa	2	4	7	10	Décès
153	Lévy	1	5	9	7	Décès
175	Sanson	1	8	8	2	2 ^{ème} section
181	Gayard	3	7	8	9	Contrôle
211	Rossignol	3	12	6	12	2 ^{ème} section
223	Demons	5	8	7	7	2 ^{ème} section
394	Courtot	7	6	8	8	2 ^{ème} section
537	Ducuing	5	8	7	9	Poursuite carrière

L'intendant qui arrive rapidement au grade d'adjoint de 1^{ère} classe met quinze à trente-cinq ans pour arriver au grade d'intendant général. Le parcours le plus rapide est celui de Blanchot, il est saint-cyrien, il franchit les différents grades pendant une durée maximum de quatre ans. Sanson, qui est polytechnicien, ne met que quatre ans de plus, mais sa carrière est plus inégale, car le passage aux grades de sous-intendant de 2^{ème} classe et d'intendant général se fait très rapidement, contrairement à ceux de sous-intendant de 1^{ère} classe et d'intendant militaire pour lesquels il attend huit ans, mais nous ne disposons d'aucun élément dans son dossier pour expliquer cette évolution de type parabolique. Le plus lent est celui de Bouaïssier, un commissaire des guerres. Il bénéficie d'un avancement exceptionnel pour le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe que le contenu de son dossier ne permet pas d'expliquer. Les intendants qui passent adjoints de 1^{ère} classe, après cinq ans de grade ou plus, sont beaucoup moins nombreux, neuf d'entre eux ne dépassent pas le grade de sous-intendant de 2^{ème} classe. Leurs notations comportent des réserves, et certains sont sanctionnés comme

⁴¹⁹ n°26, c'est un saint-cyrien pour lequel nous ne disposons d'aucune appréciation.

⁴²⁰ n°196, c'est un polytechnicien dont les notations comportent des réserves aux grades d'adjoint de 1^{ère} classe et de sous-intendant de 2^{ème} classe. Il est félicité en 1873 pour la bonne tenue de la sous-intendance de Blois (rapport d'inspection du 7 novembre 1873). Mais il est sanctionné à deux reprises. Il reçoit un avertissement le 13 janvier 1859 à la suite du rapport d'inspection de l'intendant général qui relève une négligence dans la surveillance des corps. Il fait l'objet d'observations en 1885 pour un mauvais examen d'un officier proposé pour un emploi d'adjoint au trésorier (rapport au ministre du 2 janvier 1885).

⁴²¹ n°397, c'est un polytechnicien pour lequel nous ne disposons d'aucune appréciation.

Champarnaud⁴²², Meyer⁴²³, Espanet⁴²⁴, Liénard⁴²⁵, et Laage⁴²⁶. Deux retardataires, Lyautey et le baron Barbier, parviennent au grade d'intendant général, ils sont d'anciens commissaires des guerres, leurs dossiers ne contiennent aucune information pour expliquer ce parcours.

Nous ne pouvons donner qu'un aperçu du déroulement de l'avancement dans l'intendance qui exige à lui seul une étude particulière. Cependant nous pouvons faire quelques comparaisons entre l'avancement des intendants et celui des officiers demeurés dans les armes à partir des annuaires de promotions que nous avons pu consulter.

III-L'avancement dans l'intendance et avancement dans les armes

1. Un constat parfois favorable aux intendants

Nous nous contentons de donner quelques exemples tirés des grandes écoles militaires.

Les saint-cyriens⁴²⁷

Par rapport à leurs camarades de promotions, les intendants sont plutôt bien placés. Dans la promotion « De Turquie », nous trouvons notamment l'intendant militaire Coulombeix⁴²⁸ alors que seulement trois autres anciens élèves sont généraux de brigade (grade équivalent). Les sous-intendants de 2^{ème} classe Bohy⁴²⁹ et Faure⁴³⁰ passent au grade supérieur respectivement à deux et trois ans de grade, alors que des officiers doivent attendre jusqu'à huit ans de grade. Les adjoints à l'intendance attendent au maximum quatre ans pour devenir sous-intendant de 3^{ème} classe alors que dans les armes certains officiers attendent jusqu'à dix-sept ans pour parvenir au grade équivalent de commandant. Dans la promotion « De Montana 1867-1869 », à la date du 15 juillet 1885, nous relevons trois sous-intendants de 2^{ème} classe (lieutenants-colonels) alors que les autres officiers, les plus avancés en grade, ne sont que commandants. Par contre dans la promotion « Du Sultan » en 1897, deux colonels sont nommés généraux de brigades (intendants militaires dans l'intendance), respectivement après cinq et six ans de grade, alors que les intendants les plus avancés dans la carrière sont encore sous-intendants de 1^{ère} classe (colonels dans les armes) et qu'il atteignent ce grade au plus tôt après huit ans de grades de sous-intendants de 2^{ème} classe.

422 n°739.

423 n°743.

424 n°745.

425 n°749.

426 n°753.

427 Voir annexe n°91.

428 n°306.

429 n°358.

430 n°371.

Les polytechniciens⁴³¹

Nous constatons également quelques belles réussites. Ainsi la promotion de 1830 compte en 1855, deux lieutenants, quarante-deux capitaines, quinze commandants, et un lieutenant colonel seulement, alors que Faulte De Puyparlier⁴³² est sous-intendant de 2^{ième} classe et que surtout Wolf⁴³³ est déjà sous-intendant de 1^{ière} classe (assimilé à colonel). Dans la promotion de 1837 en 1855, nous relevons un lieutenant et vingt-neuf capitaines, alors que Clayeux⁴³⁴ et le baron Schmitz⁴³⁵ sont sous-intendants de 2^{ième} classe. En 1855, d'autres exemples caractéristiques méritent d'être signalés. Castex⁴³⁶, Largillier⁴³⁷, et Jallibert⁴³⁸ sont sous-intendants de 2^{ième} classe alors que leur promotion de 1843 comporte cinquante et un lieutenants et trente capitaines. De même dans la promotion de 1846 aucun officier ne dépasse le grade de capitaine (nous trouvons quarante-quatre lieutenants et dix-neuf capitaines) alors que Séguineau de Préval⁴³⁹ est déjà sous-intendant de 2^{ième} classe (lieutenant-colonel). En 1914, dans la promotion de 1878, aucun officier ne dépasse le grade de colonel (elle comporte seize commandants, treize lieutenants-colonels et vingt et un colonels), alors que Bourgeois⁴⁴⁰ est intendant militaire (général de brigade) depuis 1913. En 1895, la promotion de 1881 ne compte aucun commandant (cent seize officiers sont encore capitaines), alors que Deverre⁴⁴¹ est sous-intendant de 3^{ième} classe. Il faut attendre la promotion de 1878 pour voir apparaître des noms de commandants mais dans une infime proportion par rapport aux noms des capitaines (quatre sur cent quinze), alors que Bourgeois⁴⁴² et Madon⁴⁴³ sont sous-intendants de 3^{ième} classe (commandants). De même, le premier nom de lieutenant n'apparaît qu'à partir de la promotion de 1873, ici aussi dans une très faible proportion (un seul cas pour quatre-vingt-dix-sept capitaines et vingt-neuf commandants) alors que le sous-intendant de 2^{ième} classe Villate⁴⁴⁴ provient de la promotion de 1874.

Ces parcours avantageux vont alimenter les critiques contre l'intendance, l'avancement plus rapide est considéré comme n'étant pas justifié. Le commentaire est fait dès la fin de la guerre de 1870 et il va de pair avec la contestation contre l'assimilation.⁴⁴⁵ La presse militaire n'est pas en

431 Voir annexe n°92.

432 n°95.

433 n°42.

434 n°168.

435 n°152.

436 n°186.

437 n°180.

438 n°163.

439 n°174.

440 n°704.

441 n°755.

442 n°704.

443 n°763.

444 n°638.

445 *Morale de l'invasion prussienne, op.cit.*, p.191.

reste⁴⁴⁶. Cette idée est encore reprise peu avant 1914⁴⁴⁷. L'allusion est parfois imagée⁴⁴⁸. Certains commentateurs sont plus précis et citent le nombre de galons (qui matérialisent les grades) pour différencier les avancements⁴⁴⁹. Cette recherche d'un meilleur avancement risque de provoquer une fuite des officiers⁴⁵⁰.

Cependant, chaque intendant doit construire son parcours.

2. La carrière se construit parmi des aléas

Comme l'affirme un membre de l'intendance⁴⁵¹, l'intendance « est malheureusement aussi, comme certains autres corps, la proie des coteries et des petits groupements ; la petite chapelle y règne et les désignations en résultent trop souvent sans tenir compte des aptitudes... ». Sans se prononcer d'une manière aussi catégorique, faute de preuves suffisamment étayées, il est certain que l'avancement est le plus souvent soumis à des règles subjectives et que les appréciations portées par les supérieurs peuvent ne pas intervenir de manière déterminante. C'est ce que souligne le chef de service du sous-intendant de 1^{ière} classe Dupont⁴⁵² quand il le propose pour le grade d'intendant militaire. En effet, les notations constituent un des éléments pris en compte au moment de l'élaboration des tableaux, et la hiérarchie peut utiliser des appréciations comportant des réserves soit en les minimisant comme pour l'adjoint de 1^{ière} classe Sicard⁴⁵³ et pour l'adjoint de 1^{ière} classe

⁴⁴⁶ La France militaire, 25 octobre 1882, Studens, « Le contrôle », où on peut lire notamment : « ...ont trouvé de bonne heure dans l'intendance une position que leurs camarades de l'armée active auront de la peine à atteindre, même fort tard, en restant au milieu des troupes même sur la ligne du commandement... ».

⁴⁴⁷ Klein, *op.cit.*, p.109, l'auteur précise : « ...il n'est pas nécessaire que tous les fonctionnaires aient, grâce à l'assimilation, le pas sur leurs anciens camarades restés combattants... ».

⁴⁴⁸ L'administration de l'armée française, Paris Plon, 1870, p.110. L'auteur écrit : « ...ceux qui se tuent ont su se faire une position bien supérieure à celle de ceux qui se font tuer... ».

⁴⁴⁹ Avenir militaire, 7 septembre 1888, « Le recrutement de l'intendance ». L'auteur mentionne : « ...un fonctionnaire de l'intendance arrive à ses cinq galons à un âge où ses camarades d'école en sont encore et pour longtemps à leurs trois galons... ».

De Libert, La France militaire, 12 janvier 1870, « De l'administration de l'armée », qui affirme : « ...Tandis que leurs anciens camarades plus fanatiques du métier, moins désireux du repos, végètent dans les grades inférieurs, les fonctionnaires de l'intendance franchissent rapidement, dans une existence facile, les degrés de la hiérarchie, et ils arrivent, en moins de dix ans d'exercice, à l'assimilation de lieutenant-colonel... ».

La France militaire, 5 janvier 1888, « Nos médecins militaires », l'auteur souligne encore : « ...alors que d'anciens camarades méritants attendent encore leur grade de chef de bataillon, il portera cinq galons... »/

⁴⁵⁰ G.L.M., Journal des sciences militaires, 1886, 9^{ième} série, tome 24^{ième}, « L'officier et les cadres supérieurs », p.174. L'auteur écrit : « ...Les agents administratifs se feront la part du lion en matière d'avancement et de récompenses, et l'on continuera à voir les officiers les plus distingués abandonner l'épaulette pour aller grossir leurs rangs... ».

⁴⁵¹ Sous-intendant Gruet, *op.cit.*

⁴⁵² n°38, notation de 1857 : « ...Sa promotion au grade d'intendant militaire aurait le double prix de conserver à l'administration le concours d'une activité encore féconde, et d'être un exemple encourageant pour les officiers qui n'attendent la récompense de leurs services que de la juste appréciation de leurs chefs. ».

⁴⁵³ n°43, rapport au ministre du 15 octobre 1841 : il est proposé de le porter au tableau d'avancement pour 1841, car tous les faits qui lui ont été imputés en Afrique sont maintenant expliqués. Cette démarche est efficace car le fonctionnaire est nommé sous-intendant de 2^{ième} classe en novembre 1841.

Patart⁴⁵⁴, soit en les mettant en avant comme pour le sous-intendant de 2^{ième} classe Peyrot⁴⁵⁵. Toutes ces interventions sont nécessaires, car comme nous l'avons vu plus haut pour les mutations, le travail d'avancement fait l'objet de dossiers complexes où sont impliqués tous les échelons de la hiérarchie. L'intendant, susceptible d'être promu, peut initier le dossier comme le fait le sous-intendant de 1^{ière} classe Rossignol⁴⁵⁶ qui demande à être rétabli sur la liste d'aptitude pour intendant militaire, où il a déjà figuré en 1872 et 1873. L'intendant peut également s'adresser directement au ministre comme le fait Heina en 1870 pour solliciter sa nomination au grade d'intendant militaire⁴⁵⁷. Nous disposons des dossiers de Poulard, Lafosse, et Nony, comme exemples d'aides à la décision pour le ministre. Celui du sous-intendant de 2^{ième} classe Poulard traite d'un problème un peu technique relatif à l'ancienneté à détenir dans le grade, un an après la date de ce dossier, il est nommé sous-intendant de 1^{ière} classe en mars 1909⁴⁵⁸. Au moment de sa nomination au grade d'intendant militaire, le sous-intendant de 1^{ière} classe Lafosse est en concurrence avec Fages et Boulanger⁴⁵⁹. Celui de Nony est très riche, l'intendant est en concurrence avec dix autres sous-intendants de 3^{ième} classe pour une promotion au grade de sous-intendant de 2^{ième} classe⁴⁶⁰.

⁴⁵⁴ n°964, note de la 5^{ième} direction au cabinet du ministre du 14 décembre 1912 : son avancement est appuyé malgré les mauvaises notes du 2^{ième} trimestre 1912, dues à un dissentiment avec le chef de mission au Pérou, dont il ne faut pas tenir compte. Le ministre approuve car ce fonctionnaire est nommé sous-intendant de 3^{ième} classe en septembre 1913.

⁴⁵⁵ n°405, rapport au ministre de juin 1884 : le directeur de l'intendance du 6^{ième} corps d'armée souligne sa mauvaise manière de servir comme directeur de cabinet : « ...le ministre appréciera s'il n'y aurait pas lieu pour ce motif de tenir compte de l'appréciation actuelle de son chef immédiat lorsque viendra son tour pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe sur le tableau d'avancement dont il occupe la tête. ».

⁴⁵⁶ n°211, lettre du général commandant la 1^{ière} division à l'intendant militaire du 11 mars 1874 : « ...il y aurait inconvénients à inscrire sur cette liste des fonctionnaires encore jeunes de grade dont de serait surexciter inutilement les ambitions... ».

⁴⁵⁷ n°102, lettre du 24 février 1870 où il écrit : « ...J'ai le numéro 2 par ancienneté de grade, mais depuis très longtemps je suis le premier et de beaucoup par l'ancienneté de mes services. Onze de mes collègues, moins anciens de grade ont déjà été nommés intendant militaire, et les deux vacances qui existent en ce moment sont les dernières, sauf une encore à la fin du mois de juin, auxquelles mon âge me permette de prétendre. J'aurai 60 ans, limite d'âge de mon grade, au 31 juillet 1871, et jusqu'à cette époque, il n'y a plus d'autre vacance prévue que celles ci-dessus. Comme je crois m'être toujours acquitté consciencieusement de tous mes devoirs, j'ose espérer que votre Excellence voudra bien en cette circonstance si décisive pour moi, m'accorder son bienveillant appui pour être nommé... »

⁴⁵⁸ n°771, note à la 5^{ième} direction du 4 décembre 1908 : l'ancienneté moyenne des sous-intendants de 2^{ième} classe proposés pour sous-intendant de 1^{ière} classe est de 5 ans et 4 mois or Poulard, le plus jeune, a 5 ans et 4 mois d'ancienneté. La réponse est donnée dans la note au ministre du 5 décembre 1908 : le sous-intendant n'est plus le plus le plus jeune, depuis l'inscription d'office au tableau d'avancement du sous-intendant de 2^{ième} classe qui n'a que 4 ans et 5 mois d'ancienneté, de sorte que l'ancienneté moyennes des sous-intendants restant inscrits eu tableau est tombée à 5 ans et 5 mois.

⁴⁵⁹ n°356, note au ministre d'octobre 1886 : la 5^{ième} direction recommande Lafosse au motif qu'il « a été chargé des baraquements dans les Vosges et a montré les plus grandes aptitudes jointes à un zèle et à un tact que je ne puis trop signaler. ». Boulanger est nommé en juillet 1887, et Fages en février 1888.

⁴⁶⁰ Rapport au ministre du 18 décembre 1911, les 11 candidats sont : Lavialle de Lameilliere, Bourdillat, Bonet, Haremboure, Favin-Leveque, Ackerman, Guillain, Vinel, Rouchard, Nony, et Guiot. Les 10 premiers tiennent exactement la tête de la liste d'ancienneté, Guiot gagnerait un rang s'il était promu hors tour. Le cadre des sous-intendants de 2^{ième} classe a quatre vacances, les 4 premiers dans l'ordre de l'annuaire devraient être promus. Le chef d'état-major de l'armée souhaite la promotion de Nony (membre de la section technique de l'intendance), ses travaux suscitent un grand intérêt. Il est également appuyé par de l'Inspecteur général des établissements et services spéciaux de l'intendance. La 5^{ième} direction ne souhaite pas suivre ces avis. Elle appuie Rouchard pour lequel elle écrit : « ...M. Rouchard est âgé de près de 45 ans...sur les 8 sous-intendants qui le précèdent, 4 sont plus jeunes que lui ; sa promotion n'aurait donc rien d'anormal... ». Il faut favoriser aussi Guiot, breveté d'état-major et n°1 au concours de l'intendance, il a fait une très bonne mission au Pérou. La 5^{ième} direction fait la proposition suivante :

Pour faire la différence entre tous les concurrents, qui, comme nous l'avons vu plus haut, sont parfois difficiles à départager, certains obtiennent un soutien à l'avancement Cet appui peut venir des notateurs eux-même, les principaux critères utilisés se retrouvent selon les fréquences suivantes :

Tableau n°35

Fréquences des critères utilisés pour les appuis à l'avancement provenant des notateurs

Critères	Grades				
	Adjoint 2 ^{ème} classe	Adjoint 1 ^{ère} classe	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	Intendant militaire
Aptitude au grade supérieur	109	229	239	113	10
Appui avancement	23	74	86	20	2
Fera un bon fonctionnaire	270	159	19	3	0
Fonctionnaire d'avenir	163	246	165	76	3
A pousser/doit arriver	23	79	78	36	3
Avancement rapide	12	28	34	28	2
Atteindre grades élevés	3	12	28	17	4

Il peut venir aussi⁴⁶¹ venir aussi de la hiérarchie (intendant militaire ou intendant général), du commandement (général titulaire d'un grand commandement ou général commandant un corps d'armée), d'un membre de la famille, d'un haut fonctionnaire, et d'un parlementaire.

A l'inverse, nous n'indiquons pas tous les critères, qui parfois n'ont qu'un petit nombre de fréquences, qui matérialisent les réserves émisent par le notateur sur les chances d'avancement du subordonné. Nous nous contentons de citer celui relatif à un avenir limité qui est cité une fois pour les adjoints de 2^{ème} classe⁴⁶², quinze fois pour les adjoints de 1^{ère} classe⁴⁶³, neuf fois pour les sous-intendants de 2^{ème} classe⁴⁶⁴, et dix fois pour les sous-intendants de 1^{ère} classe⁴⁶⁵. Dans trois dossiers le critère figure dans les grades d'adjoint de 1^{ère} classe et de sous-intendant de 2^{ème} classe (de Saint Vincent, Appert et Demontrond).

Cependant, toute carrière est soumise à des aléas, et celle des intendants n'y échappe pas⁴⁶⁶.

- promotion dans le travail du 25 décembre 1911 : Rouchard, Nony,

- promotion dans le travail de 1912 : Guiot.

En marge le ministre a inscrit : « Approuvé. Mais comment se fait-il que le tableau reproduise exactement la liste d'ancienneté ? C'est une déplorable pratique. ». Finalement les promotions ont lieu aux dates suivantes :

- en décembre 1911 : Lavialle de Lameillière, Bourdillat, Rouchard, Nony ;

- en mars 1912 : Bonet, Guiot ;

- en juin 1912 : Ackerman, Guillain, Vinel.

⁴⁶¹ Voir annexe n°130.

⁴⁶² Méquillet (n°150).

⁴⁶³ Chevassu (n°527), de Saint Vincent (n°641), Appert (n°671), Péliissier (n°694), Anthony (n°703), Buxerolle (n°705), Demontrond (n°730), Dorat Des Monts (n°733), Isnard (n°738), Rémy (n°742), Chauvin (n°770), Rollin (n°777), Risser (n°781), Bel (n°783), Pommerol (n°854), Cornil (n°940).

⁴⁶⁴ Lequin (n°155), Rebel (n°559), Hilaire (n°634), de Saint Vincent (n°641), Appert (n°671), Anot (n°691), Glineur (n°720), Demontrond (n°730), D'Espezal (n°815).

⁴⁶⁵ Bineau (n°375), Pauvrehomme (n°482), Bénard (n°491), Bréchin (n°498), Danet (n°505), Jocard (n°513), Jouandon (n°576), De La Rue De Francy (n°613), Labadie (n°616), Paulin (n°747).

⁴⁶⁶ Voir annexe n°31.

CONCLUSION

Nous avons tenté de présenter le profil des intendants qui servent pendant le demi-siècle qui précède le déclenchement de la guerre de 1914. Nous avons pu décrire le parcours, et pour mener à bien cette présentation, malgré le fastidieux travail préalable de recueil et de codification, les notations se sont avérées (quand elles figurent dans les dossiers) précieuses et très riches, car elles tracent le vécu professionnel, et parfois même privé, de ces officiers, et ainsi elles complètent les informations contenues dans les autres sources. Le déroulement de la première partie de carrière respecte les mêmes règles de gestion et font référence aux mêmes critères d'appréciation que celles de la carrière des autres officiers. Les résultats auxquels nous sommes parvenus peuvent contribuer à l'histoire des officiers de l'armée de terre, y compris à celle des officiers d'administration. En effet, l'entrée dans l'intendance n'est généralement pas programmée longtemps à l'avance, et certains officiers pensent même changer de voie, pour rejoindre le service de la justice militaire, en cours de parcours dans l'arme, comme Pinguet¹.

L'entrée dans l'intendance est motivée par une stratégie de carrière individuelle qui va impliquer une démarche à assumer tout en exerçant le service quotidien sous l'oeil critique du chef de corps. Puis le devenir de chacun dépend de la combinaison de facteurs tels que l'âge, la condition physique, les capacités ou les défauts mis en évidence par les supérieurs dans les notations, et les accidents éventuels de parcours. Mais nous avons vu que le rythme du déroulement de carrière n'est pas forcément lié à la qualité des appréciations reçues. Il est certain que cette nouvelle carrière est dans l'ensemble un tremplin pour beaucoup d'officiers qui se libèrent de la crise de l'avancement, et qui trouvent l'occasion de remplir des fonctions plus en rapport avec leurs aptitudes. Mais dans leurs nouveaux emplois, les intendants n'abandonnent pas le costume de l'officier car la volonté de commandement sous-tend leur métier et conditionne leur progression dans la hiérarchie. Ils enfilent plutôt un nouvel habit dont le patron évolue peu, car la nature de leurs fonctions ne subit pas de modifications fondamentales durant la période, malgré le traumatisme et les remises en questions provoqués par l'issue de la guerre de 1870, à l'exception de leur rôle vis-à-vis du service de santé. C'est surtout leur place vis-à-vis du commandement qui évolue avec le vote de la loi du 16 mars 1882. Cependant, contrairement à la demande exprimée par une partie des commentateurs militaires, ces officiers ne « rentrent pas dans le rang » car cette subordination ne s'exerce véritablement qu'au niveau du corps d'armée, et elle ne s'applique surtout qu'à la mission de pourvoir. Toutes les attributions qui constituent le fondement de leur spécificité, c'est-à-dire celles relatives à la vérification des comptes et à la surveillance administrative des unités, n'ont pas changé. Il y a donc

¹ n°1022, notation de 1906 : « ...A l'intention de poursuivre sa carrière dans la justice militaire. ». Les sous-intendants de 1^{ière} classe Coulet (n°1075) et Jabot (n°1055) franchissent le pas après la guerre de 1914 et sont nommés officier de justice militaire le 1^{er} janvier 1929.

un lien qui unit le commissaire des guerres, l'inspecteur aux revues, et l'intendant, qui est la manifestation d'une sorte de contre-pouvoir à la puissance du commandement mais dont la limite est la volonté d'indépendance.

En raison de sa singularité, l'intendant a du mal à faire sa place dans la communauté militaire. Pour cette dernière ce n'est pas un véritable officier. L'archétype est l'officier de troupe que rien ne doit distraire de la préparation de son unité au combat, et qui ne doit donc pas être embarrassé par les règlements d'administration militaire ou occupé à des études qui n'ont pas directement pour objectif la formation militaire. De plus, l'organisation et le fonctionnement de l'intendance sont en permanence remis en question, y compris le mode de recrutement qui ne garantirait pas la compétence des membres du corps. Cette attitude est durable car contrairement aux évocations classiques de l'évolution de l'intendance², la loi du 16 mars 1882 ne met pas fin aux débats, et à ce sujet un article paru dans la presse militaire de l'époque est prémonitoire car l'auteur prophétise : « ...La question des services administratifs est et restera toujours le problème le plus ardu des armées dans les luttes à venir... »³.

Pour être disraits les intendants ne sont pas moins présents dans le conflit, et comme en 1870, certains d'entre eux vont se signaler. Nous nous contentons de donner quelques exemples⁴. Parmi les intendants sanctionnés nous pouvons citer le sous-intendant de 1^{ière} classe Galouzeau de Villepin qui reçoit un blâme le 23 avril 1915 pour avoir passé, le 30 octobre 1914, un marché de couverture sans prendre l'avis de la commission compétente ce qui a occasionné une perte pour l'Etat de 150 000 F⁵. Des affaires prennent parfois une grande importance et occupent une grande partie du dossier, comme celles que vivent les sous-intendants de 2^{ième} classe Gruet et Barthe. Le premier est mis non activité par retrait d'emploi à la suite du rapport du contrôleur général Bossut relatifs aux marchés passés par la sous-intendance B du gouvernement militaire de Paris⁶. Le second reçoit un blâme pour avoir conclu un contrat de location d'automobiles à des conditions trop onéreuses et avec un militaire qui conduit lui-même sa voiture. De plus il s'attribue et attribue des indemnités indûes. Le commandement local est lui aussi mis en cause⁷. Cependant des intendants sont félicités. Nous mentionnons volontairement les textes écrits par la hiérarchie. Le sous-intendant de 1^{ière} classe

² Voir le bilan dans l'introduction.

³ *Le Spectateur militaire*, 1905, p.422, « Les grandes manœuvres de 1904. Coup d'œil d'ensemble. ».

⁴ Comme nous l'avons déjà précisé dans l'introduction, la période de la grande guerre mérite une étude particulière.

⁵ n°640, lettre au ministre au général commandant la 12^{ième} région du 23 avril. Cet intendant appartient au cadre de réserve depuis le 4 juillet 1910, il quitte le service le 18 avril 1915.

⁶ n°889, lettre du sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement et de l'intendance au cabinet du Ministre en date du 18 décembre 1915, le rapport aboutit aux conclusions suivantes :

« - le marché a été passé dans des conditions de prix désavantageuses pour l'Etat ;

- le fournisseur, simple intermédiaire, ne présentait pas les garanties nécessaires ;

- il a bénéficié d'une bienveillance exceptionnelle sous forme de concession d'une avance importante, et d'une excessive tolérance dans l'exécution du marché au point de vue de la qualité des fournitures ».

⁷ n°904, rapport du 4 novembre 1915.

Labarthe est cité en novembre 1918⁸. Le sous-intendant de 3^{ème} classe Bernal est cité en 1919⁹. Le sous-intendant de 3^{ème} classe Lacassagne est cité en 1917¹⁰. Bourdaire¹¹ reçoit un témoignage de satisfaction en 1916 au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe, et une citation en 1917 au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe. L'intendant militaire Kunstler est cité en 1915¹². Pour autant, la guerre ne scelle pas une « union sacrée » entre les intendants, le commandement, et les officiers d'administration, comme le montrent les dossiers du sous-intendant de 2^{ème} classe Haffemayer et de l'intendant militaire Kunstler. Le premier s'oppose au général gouverneur de la région du nord à propos de l'emploi du personnel affecté dans les bureaux et établissement de la place. Ce conflit est résolu à la faveur de l'intendant mais il a engendré des difficultés causées par le manque de tact et de pondération d'Haffemayer, et ce dernier est déplacé¹³. Le second donne de mauvaises appréciations à l'officier d'administration Mercier qui constituent en fait une mesure disciplinaire déguisée¹⁴.

Mais malgré ses événements d'ordre individuel, l'intendance est discrète, elle traverse la guerre de 1914 sans laisser de trace significative dans l'historiographie de ce conflit. Elle va donc profiter de toutes les occasions pour se mettre à l'honneur même bien des années après la fin de la guerre. Son meilleur avocat n'est autre que le Maréchal Pétain qui, en 1932, s'exprime ainsi : « ...Cet esprit pratique n'a point été sans suspendre ceux qui s'étaient fait du personnel de l'intendance l'image conventionnelle de fonctionnaires abrités derrière leur dossier... Toute votre œuvre de guerre est là pour démontrer combien vous avez été éloignés d'un formalisme outrancier et avec quelle volonté réalisatrice vous avez su adapter votre action aux circonstances les plus imprévues... »¹⁵. Comme à son habitude, l'intendance va trouver un opposant à ces affirmations, en la personne d'un

⁸ n°978, citation à l'ordre du corps d'armée du 20 novembre 1918 : « A assuré d'une façon parfaite le ravitaillement des unités du corps d'armée au cours des opérations offensives de juillet à novembre 1918 dans des conditions parfois difficiles et parfois périlleuses ».

⁹ n°1070, citation du 25 août 1919 par Pétain, ordre n°21912 du grand quartier général : « Du 12 août 1914 au 15 juin 1915, n'a cessé de faire preuve d'une activité remarquable et d'un dévouement absolu, n'a jamais hésité à se porter dans les secteurs les plus battus par le feu ennemi pour y recueillir les renseignements qu'il jugeait nécessaire à la parfaite exécution de son service. A été blessé par un éclat d'obus au cours d'une inspection à Billy sur Aisne le 2 mars 1918.

¹⁰ n°1096, citation par ordre du général commandant le 11^{ème} corps d'armée n°297 du 11 octobre 1917 : « Excellent fonctionnaire, énergique et très actif, toujours préoccupé du bien être de la troupe ; n'a cessé de donner l'exemple du calme et du sang froid, notamment à Verdun et sur le chemin des dames, en assurant le ravitaillement dans des gares violemment bombardées, et en allant en première ligne se rendre compte du fonctionnement de son service ».

¹¹ n°1054, témoignage de satisfaction du général commandant la 1^{ère} armée du 14 juin 1916, citation à l'ordre de la 73^{ème} division d'infanterie du 8 avril 1917 : « Depuis le début de la campagne, grâce à son intelligence et à son activité de tous les instants, a toujours assuré le bien être de la troupe même dans des circonstances difficiles, en particulier à Verdun. N'hésite pas à aller sous le feu pour prendre contact avec les troupes et se rendre compte de leurs besoins ».

¹² n°701, citation à l'ordre du corps d'armée du 26 mai 1915 : « A depuis dix mois rendu les services les plus remarquables et souvent dans des circonstances particulièrement difficiles notamment au cours des opérations de la Meuse. D'un grand savoir technique, facilitant toujours la tâche au commandement par ses conseils éclairés, il n'a compté ni sa peine ni ses fatigues. Il a donné dans son service le plus bel exemple du travail et d'énergie. A assisté au feu pendant toute la journée de... ».

¹³ n°934, rapport de l'intendant militaire de la région du nord du 25 septembre 1917.

¹⁴ n°701, lettre du général commandant la 5^{ème} armée du 17 mars 1916 au directeur général des étapes et des services.

¹⁵ *Revue de l'intendance militaire*, 1933, p.4, « Discours prononcé par le Maréchal Pétain, le 18 décembre 1932, au banquet de la Société Amicale de Secours des Veuves et Orphelins des Fonctionnaires de l'Intendance Militaire ».

officier, auteur d'un ouvrage particulièrement critique sur l'intendance, qui écrit à ce sujet : « ...Il n'est pas concevable que ce grand chef ait pu célébrer sérieusement la gloire et les sacrifices de cet accessoire « hors feu » qu'on appelle « l'intendance » ! En effet, y-a-t-il un intendant qui puisse affirmer être resté plus de deux nuits, après la Marne, sans coucher dans un lit ? Etre resté quarante-huit heures sans prendre un repas chaud à une table bien garnie...des planqués...n'ont rien apporté aux ravitaillements... »¹⁶. Ainsi, si les intendants ont gagné quelques combats, ils n'ont pas encore gagné la guerre.

¹⁶ Commandant Levrog, *op.cit.*, p.9-10.

Annexe 1

Liste des dossiers du personnel

N°	Nom	Prénom	Cote	Position archives
1	Dubois	Jean	4Yf 45539	
2	Paris de Bollardiere	Roch	4Yf 37149	
3	Darricau	Daniel	4Yf 50488	
4	Repond	Albert	8Yd 3213	
5	Blanchot	Aquilas	4Yf 25810	
6	Pariset	Nicolas	4Yf 56735	
8 (1)	Bouaïssier de Bernouis	Emile	5Ye 28898	
9	Baron Barbier	Paul	4Yf 20581	
10	Orville	Jean	5Ye 27424	
11	Lyautey	Charles	4Yf 47579	
12	Preat	Martial	4Yf 48707	
13	De Cambis Alais	Charles	4Yf 41245	
14	Fournier	François	4Yf 33186	
15	Donop	Claude	5Ye 18338	
16	Cetty	Antoine	4Yf 49287	
17	Lefebure	Charles	5Ye 48138	
18	Rothe	Louis	5Yf 27633	
19	Angot	Laurent	5Yf 22562	
20	D'Elbaue	Louis	4Yf 24228	
21	Dubard	François	5Ye 27582	
22	Dufour	René	4Yf 71154	
23	Hautz	Michel	5Ye 24231	
24	Gaillard	Marie-Joseph	4Yf 40855	
25	Mallarme	Henri	5Ye 20023	
26	Teinturier	Isidore	4Yf 57674	
27	Bligny-Bondurand	Alexis	4Yf 27011	
28	Chretien	Pierre	5Yf 3979	
29	Cristiani de Ravaran	Aurèle	5Yf 22051	
30	Le Cauchois-Feraud	Hector	5Ye 18528	
31	Baron Thomas	Bon-Hippolyte	5Ye 43324	
32	Lonclas	Jean-Marie	5Yf 13925	
33	Magenc	Aimé	5Yf 27444	manque
34	Cerfbeer	Edouard	5Yf 15671	
35	Lapique	Thomas	4Yf 51207	
36	Dutheil	Alexis	5Yf 46879	
37	West	André	5Yf 45835	
38	Dupont	Joseph	4Yf 83640	
39	Massot	Dominique	5Ye 20022	
40	Guillot	Léon	5Yf 13533	
41	Requier	Jean	5Yf 13839	
42	Wolf	Alexis	5Yf 47246	
43	Sicard	Adolphe	5Ye 16992	
44	Moisez	Frédéric	4Yf 33550	
45	De Soye	Alexandre	5Yf 37941	
46	Desrayaud	Benoit	5Yf 15726	
47	Gerard de La Calviniere	Alexandre	5Ye 14261	
48	Brizard	François	5Yf 848	
49	Faultrier	Emile	5Yf 15032	
50	Lemonnier	Alfred	4Yf 79779	
51	Odier	Jules	4Yf 64908	
52	De Launay	Jean	4Yf 26846	
53	Bosq	Gabriel	4Yf 58138	
54	Charmetton	Joseph	5Ye 17149	
55	Correard	Jean	5Ye 29823	
56	Lebrun	Camille-Jacques	5Yf 14250	
57	Baron Marulaz	Louis	5Yf 14251	
58	Richard	Joseph	5Tf 24813	
59	Galbaud-Dufort	Charles	5Ye 18828	
60	De Juge Montespieu	François	4Yf 37696	
61	De Couliboeuf	Pierre	5Yf 14955	

62	Pages	Etienne	4Yf 52273
63	Colondre	Jules	4Yf 44247
64	Uhrich	Jean-Baptiste	5Yf 19772
65	Lucas de Missy	Charles	4Yf 55939
66	Seymour de Constant	Edmond	5Ye 16928
67	Robert	Pierre	5Yf 58014
68	Dubut	Victor	5Ye 13800
69	Delteil	François	4Yf 31322
70	D'huc Monsegou	François	5Yf 15423
71	Denecey de Cevilly	Eugène	5Yf 27410
72	De Mercier	Louis	4Yf 35366
73	Beaugendre	Julien	5Yf 36144
74	Danlion	Jean-Baptiste	5Yf 13845
75	Bouche	Théophile	5Yf 13921
76	Airolles	Jean	5Yf 14952
77	Le Creurer	Jean	5Yf 27411
78	Vallet-Desrives	Théodore	5Yf 38237
79	Rossi	Népom-Pierre	6Yf 45704
80	Baron de Seganville	Louis	5Yf 65353
81	Pironneau	Adrien	5Yf 22052
82	De Ferriere	Jules	5Yf 51473
83	Dupre	Amable-Edouard	4Yf 56736
84	Humbert	Hippolyte	4Yf 85789
85	Cicille	François	4Yf 3316
86	Bocquet	Isidore	5Yf 14954
87	Libersart	Philippe	5Yf 1903
88	Le Caruyer de Beauvais	Adrien	4Yf 20164
89	D'amoureux	Albin	5Yf 64743
90	Boissiere	Jean	4Yf 20583
91	De La Jonquiere	Louis	4Yf 8717
92	Gibon	François	4Yf 27240
93	Lemaire	Louis	4Yf 39445
94	Metzinger	Paul	4Yf 69428
95	Faulte de Puyparlier	Auguste	5Yf 3095
96	D'arnauld	Philippe	5Yf 30970
97	Lombard	Jean	4Yf 18180
98	Firon	Pierre	4Yf 9180
99	Picot de Moras	Anne-Philippe	4Yf 31461
100	Charlot	Alexandre	5Yf 8058
101	Dellard	Pierre	4Yf 21915
102	Heina	Marie-Louis	5Yf 48710
103	Bourdais de La Moissonie	Pierre	5Yf 14248
104	Le Cler	Pierre	5Yf 33993
105	Bernard	Jean	5Yf 43248
106	Baron Lage	Pierre	5Yf 68975
107	Cornede	Antoine	5Yf 9557
108	Brou de Cuissart	Henri	5Yf 5681
109	Pequnot	Charles	4Yf 86516
110	Huot du Neuvier	Charles	5Yf 36712
111	De Mallet	Charles	5Yf 48709
112	Baron Baillod	Edme-Charles	4Yf 86902
113	Wiriot	Etienne	5Yf 63069
114	Dubois	Pierre	5Yf 26863
115	Beauvoir	Antoine	5Yf 13456
116	Clement	Pierre	4Yf 31081
117	Duche	Louis	5Yf 77094
118	Conseillant	Mathieu	5Yf 67996
119	Bascle de Lagreze	Joseph	4Yf 91019
120	Ganderax	Louis	4Yf 66310
121	Laporte	Jean	5Yf 98443
122	Martin	Claude	4Yf 46741
123	Lissençon	Jean	5Yf 48711
124	Brassel	Pierre	5Yf 12743
125	Le Breton	Silvain	4Yf 54568
126	Detre	Charles	4Yf 20660
127	Reverse	François	4Yf 40382

128	De Cappe	Marie-Louis	4Yf 42635	
129	Humann	Georges	5Yf 95755	
130	De Maigret	Joseph	4Yf 55107	
131	Maury-Pleville	Fernand	5Yf 3441	
132	Boisnier Saint Maixant	Charles	4Yf 33588	
133	Hallouin	Pierre	5Ye 11322	
134	Costet	Louis	4Yf 95038	
135	Heuillet	Philippe	5Yf 26891	
136	Bages	Frédéric	6Yf 45419	
137	Geoffroy	Louis	5Yf 67523	
138	Friant	Charles	5Yf 53640	
139	Montaudon	Louis	5Yf 67820	
140	Guignard	Phililbert	5Yf 25178	
141	Metzinger	François	4Yf 12225	
142	Blaisot	Pierre	5Yf 17439	
143	Janet	Joseph	4Yf 60407	
144	Viguiet	Jacques	5Yf 86858	
145	Nassoy	Jean	5Ye 19873	
146	Testa	Barthelemy	5Yf 59456	
147	Laurent-Chirlonchon	Joseph	5Yf 13779	
148	Gueneau d'Aumont	Philibert	5Yf 22054	
149	Cayol	Joseph	5Yf 70980	
150	Mequillet	Frédéric	5Yf 14442	
151	Vigo-Roussillon	François	15Yd 223	
152	Baron Schmitz	François	5Yf 65995	
153	Levy	Barruch	5Ye 39930	
154	Dauvin	Michel	5Yf 1924	
155	Lequin	Jacques	5Ye 16260	
156	Parmentier	Marie-Ottobalde	5Yf 14252	
157	Curnier de Lavalette	Jean	5Yf 16027	
158	Millou	Jean	5Yf 59098	
159	Gueneau de Montbeillard	François	5Yf 79431	
160	Croiset	Adolphe	5Yf 78174	
161	Santini	Vincent	5Yf 13778	
162	Busquet de Caumont	Paul	4Yf 69427	
163	Jallibert	Auguste	5Yf 81814	
164	De La Chevardiere de La G	Marie-Charles	5Yf 82516	
165	Richard	Joseph	5Yf 13849	
166	Matis	Laurent	4Yf 85790	
167	De Lorme	Henri	5Ye 30096	
168	Clayeux	Claude	5Yf 26134	
169	Pettelot	Charles	5Yf 15091	
170	Verdier de Lacoste	Louis	4Yf 81177	
171	Pardeilha	Jean	4Yf 61597	
172	Perot	Jean	5Yf 1518	
173	Galles	René	5Yf 29190	
174	Seguineau de Preval	Henri	5Yf 32278	
175	Sanson	Albert	5Yf 61240	
176	Maurice	Victor	4Yf 43679	
177	Gontier	Joseph	4Yf 21916	
178	David	Vincent	4Yf 30036	
179	Mery de La Canorgue	Edouard	5Yf 26037	
180	Largillier	Narcisse	6Yf 53769	
181	Gayard	Charles	5Yf 73614	
182	Milson	Jean	5Yf 42254	
183	Moyse	Eugène	6Yf 35293	
184	Guerin	Victor	5Yf 16304	
185	Tournois	Christophe	5Yf 47132	
186	Castex	Joseph	5Yf 71992	
187	Bouvard	Gabriel	5Yf 93150	
188	Zaccone	Victor	4Yf 80284	
189	Tournal	Auguste	4Yf 53019	
190	Blondeau	Adolphe	5Yf 36417	
191	Vidal de Verneix	Charles	5Yf 12355	
192	Videau	Henri	4Yf 61596	
193	Girardin	Paul	5Yf 63998	

194	Flamant	Henri	5Yf 32224	
195	Seligmann-Lui	Raphaël	5Yf 33447	
196	Guillemin	Héron-Hippolyte	5Yf 47209	
197	Robardey	Jean	5Yf 33314/3	
198	Duroux	Arnauld	4Yf 8426	
199	Hueber	Edouard	5Ye 19633	
200	Bonfilliou	Edmond	5Yf 10124	
201	Rousseau	François	5Yf 51918	
202	Galler	Adèle-Louis	5Yf 3826	
203	Cahen	Eugène	15Yd 232	
204	Raoul	Ulysse	4Yf 27107	
205	Audemard d'Alencon	Jean-Louis	5Yf 96642	manque
206	Lemaitre	Pierre	15Yd 220	
207	Lecomte	Ernest	5Yf 46791	
208	Altmayer	Pierre	5Ye 13016	
209	Mony	Alexandre	5Yf 36145	
210	Palizot de Warluzel	Louis	4Yf 66270	
211	Rossignol	Marie-Joseph	5Yf 77854	
212	Beaumes	Auguste	5Yf 97390	
213	Chatelain	Stanislas	5Ye 14028	
214	Pourtois	Pierre	5Ye 35579	
215	Genin	François	8Yf 2605	
216	Le Borgne de La Tour	Armand	4Yf 85210	
217	Demange	Nicolas	5Yf 69379	
218	Lanery	Adolphe	5Yf 87243	
219	Gauche de Beaulieu	Henri	5Yf 21477	
220	Viroux	Eugène	5Yf 95148	
221	Bauduin	Alexandre	5Yf 3068	
222	Chabert	Joseph	5Ye 16784	
223	Demons	Jean-Baptiste	5Yf 79728	
224	Ducrocq	Philippe	5Yf 43249	
225	Delcominete	Charles	5Yf 98498	
226	Mery	Jean-Baptiste	6Yf 32499	
227	Saunier	Louis	5Yf 51820	
228	Gilbert de Gourville	Jean	4Yf 52910	
229	Monfalcon	Vivientol-Emile	5Yf 18003	
230	De Rostang	Charles	5Yf 93336	
231	Maujean	Nicolas	5Yf 6434	
232	Gatumeau	Mathias	15Yd 73	
233	Courtois	Jean-Marie	5Yf 97250	
234	De Brunier	Paul	4Yf 67683	
235	Fourn	Martin	5Yf 92706	
236	Barry	Antoine	4Yf 60408	
237	De Friess	Achille		non trouvé
238	Spire	Prosper	4Yf 59291	
239	Triadou	Marie-Louis	5Yf 27356	
240	Marchal	Louis	4Yf 64818	
241	Simon	Louis	6Yf 7952	
242	Bassignot	Jean	5Yf 35057	
243	Birouste	Fernand	5Ye 83154	
244	Soret de Boisbrunet	Charles	5Ye 83154	
245	Liais	Théodore	5Yf 70162	
246	Grezier	Gabriel	5Ye 43321	
247	Chapel	Jean-Louis	5Yf 36740	
248	Gaffiot	Emile	5Yf 67260	
249	Baudry	Pierre	5Ye 12893	
250	Antoine	Louis	5Yf 29839	
251	Levis	Abraham	5Ye 13274	
252	Malet	Pierre	5Yf 30567	
253	Brisac	Joseph	5Yf 79517	
254	Roux	Maurice	6Yf 36418	
255	Lejeune	Louis	6Yf 37111	
256	D'amade	Adolphe	5Yf 77855	
257	Casseirol	Jean-Pierre	4Yf 27013	
258	Brissy	Jules	5Yf 51919	
259	Guesviller	Pierre	5Yf 41798	

260	Puffeney	Jules	5Yf 40148	
261	Malet	Placide	15Yd 104	
262	Dumoulin	Ernest	15Yd 217	
263	Colombani	Auguste	5Yf 18334	
264	Berlie	Jean	4Yf 12954	
265	Chapplain	Marcelin	5Yf 6465	
266	Rouillard	Jean-Marie	5Ye 13532	
267	Rodet	Jean	5Yf 37375	
268	Gachet	Edouard	5Yf 67975	
269	Pezeril	Eugène	5Ye 94841	
270	Thievard	Adolphe	15Yd 122	
271	Greil	Paul	5Yf 63521	
272	Dollin du Fresnel	Jean	5Yf 65721	
273	Descrimes	Joseph	6Yf 8357	
274	Boissonnet	Claude	5Yf 44517	
275	Bonnamy	Charles	15Yd 215	
276	Segonne	Léon	5Yf 65994	
277	Iratsoquy	Auguste	5Yf 20798	
278	Hitschler	Charles	5Yf 20445	
279	Taïsson	Paul	5Yf 9023	
280	Gauthier	Alexandre	15Yd 166	
281	Chassignet	Louis	6Yf 3121	
282	De Grateloup	Marie-Auguste	5Yf 42727	
283	Plannaz	Charles	5Yf 66789	
284	Monthegut	Charles	4Yf 56737	
285	Lanoailles de Lachese	Jean	5Yf 36651	
286	Joba	Jules	15Yd 216	
287	Thouroude	Henri	6Yf 12354	
288	Vuillaume	Jean	5Yf 60188	
289	Perrier	François	5Yf 57447	
290	Maisse	François	5Yf 13932	
291	Tranchard	Louis	5Ye 16722	
292	De Berny	Charles	5Yf 57645	
293	Grodvolle	Myrtil	5Ye 17374	
294	Borgella	Cécile-Etienne	4Yf 18705	manque
295	Plantard	Jean	4Yf 35367	
296	Salvay	Charles	5Yf 64218	
297	Vergnes	Jean	5Yf 54650	
298	Renaut	Jules	15Yd 134	
299	Demartial	Jean	5Ye 87547	
300	Bruyere	Marie-George	5Ye 75946	
301	De Geoffre de Chabrignac	Henri	6Yf 30435	
302	Guiille-Desbuttes	Jacques	5Yf 67261	
303	Perret	Jean	15Yd 174	
304	Lari	Ernest	5Yf 82677	
305	Delaperriere	Eugène	15Yd 221	
306	Coulombeix	Anne-Victor	5Yf 76804	
307	Garric	Auguste	15Yd 165	
308	Sagui	Gandérique	6Yf 65535	
309	Ligneau	Charles	6Yf 44703	
310	Raizon	Ernest	15Yd 160	
311	Keller	Joseph	15Yd 228	
312	Legros	Louis	5Yf 63522	
313	Baumes	Charles	5Ye 33343	manque
314	Lemant	Léo	6Yf 68254	
315	Bonnaventure	Louis	5Yf 63520	
316	Lahaussais	Maxime	6Yf 3892	
317	Richard	Etienne	5Yf 83790	
318	Baratier	Anatole	15Yd 25	
319	Letang	Hector	5Yf 40839	
320	Fages	Joseph	5Yf 65876	
321	Durand de Grossouvre	Marie-Abel	5Yf 94285	
322	Taquain	François	5Ye 47432	
323	Martinie	Léonard	6Yf 79457	
324	Mounier	Casimir	6Yf 7209	
325	Fourtanier	Exupère	5Ye 18340	

326	Chauchard	Jules	5Yf 97556
327	Bodson de Noirfontaine	Louis	8Yd 3537
328	Heilmann	Charles	4Yf 96593
329	Cassan	François	5Yf 55529
330	Bouteiller	Adolphe	6Yf 1219
331	Lehouchu	Etienne	5Yf 22563
332	Boulangier	Joseph	5Yf 60494
333	Jouan de Kervennoael	Henri	15Yd 99
334	Berneval-Francheville	Pierre	15Yd 26
335	Bilco	Macaire	5Yf 49044
336	Genty	Louis	5Yf 87824
337	Retault	Jean	6Yf 53270
338	Palasne de Champeaux	Arnaud	5Yf 19800
339	Delannoy	Henri	5Yf 61241
340	Du Marché	François	15Yd 8
341	Joba	Joseph	6Yf 15925
342	Robert	Jules	5Yf 75521
343	Poutigon	Jean	15Yd 156
344	Forget	Pierre	5Yf 60975
345	La Rouviere	Albert	15Yd 210
346	Prioul	Vincent	15Yd 1271
347	Barret	Marie	8Yf 22459
348	Viallet de Presle	Albert	5Yf 45143
349	Haillot	Louis	5Yf 49260
350	Baratier	Paul	6Yf 34188
351	Le Francois	Louis	8Yd 3563
352	Mongin	Louis	8Yd 3509
353	Leques	Michel	6Yf 71408
354	Chaudruc de Crazanes	Henri	6Yf 40345
355	Trouvat	Louis	5Ye 18856
356	Lafosse	François	6Yf 12353
357	Daussier	Henri	15Yd 172
358	Bohy	Elie-Benjamin	15Yd 30
359	Forot	Pierre	6Yf 85 919
360	Simouneau	Pierre	5Yf 5877
361	Romanet	Guillaume	15Yd 141
362	Pellegrin	Jules	6Yf 75821
363	Simon	Alphonse	15Yd 117
364	Balay	Paul	5Yf 48712
365	Eudes	Alexandre	6Yf 35791
366	De France	Guillain	5Yf 48687
367	Lejeune	Jean-Baptiste	5Yf 81038
368	Challe	Léon	5Yf 86839
369	Augier	Alexis	5Yf 49968
370	Francois	Auguste	5Ye 86271
371	Faure	Jean-Louis	5Ye 21985
372	Meunier	Louis	5Yf 59099
373	Gamelin	Zéphirin	15Yd 70
374	Peron	Pierre	6Yf 71938
375	Bineau	Charles	6Yf 85920
376	Marinier	Georges	5Ye 83318
377	Tastavin	Alexandre	15Yd 121
378	Worms	Siméon	5Yf 60438
379	Lenormand	Louis	5Ye 72482
380	Pernot	Emile	5Yf 60993
381	Deprez	Armand	5Yf 90042
382	Bresson	Pierre	15Yd 309
383	Allaire	Léon	15Yd 19
384	Caille	Jean-Baptiste	15Yd 40
385	Enjalbert	Jules	15Yd 62
386	Scherer	Georges	5Yf 89504
387	Chariot	Félix	5Yf 92705
388	Deburaux	Félix	6Yf 13206
389	Roche	Jean-Baptiste	6Yf 90534
390	Macquin	Charles	15Yd 106
391	Cosson	Pierre	6Yf 86572

392	Serand	Eugène	15Yd 289	
393	Lemerle	Alexandre	5Yf 68832	
394	Courtot	Alfred	15Yd 9	
395	Massiot	Félix	15Yd 186	
396	Durand-Autier	Emile	6Yf 39094	
397	Dauvergne	Georges	6Yf 46547	
398	Brichard	Louis	15Yd 37	
399	De Ruffi de Pontevez	Charles	15Yd 175	
400	Maillard	Edmond	5Yf 47210	
401	Dubois	Jean	5Yf 88433	
402	Hamant	Constant	6Yf 29486	
403	Goujat dit Maillard	Charles	6Yf 57768	
404	Laloy	Jean-Louis	6Yf 38833	
405	Peyrot	André	5Ye 54042	
406	Gairaud	Martial	5Yf 74238	
407	Termonia	Prosper	8Yf 7266	
408	Castaing	Léon	15Yd 43	
409	Bourguignon	Pierre	5Yf 90048	
410	Boue	François	15Yd 33	
411	Cardin	Louis	6Yf 57264	
412	Desmazes	Charles	5Yf 97050	
413	Stanislas	Alfred	15Yd 119	
414	Boutereau	Georges	5Yf 58215	
415	Harroy	Louis	5Yf 60114	
416	De Perussis de Binde	Louis	6Yf 67145	
417	Mallarme	Henri	15Yd 229	
418	Heliot	Pierre	5Yf 63802	
419	Jourdan	François	5Yf 21209	
420	De La Ville	Jean-Marie	15Yd 91	
421	De La Grandiere	Marie-François	15Yd 87	
422	Cauneille	Jean	5Yf 36652	
423	Revault d'Allones	Charles	5Yf 77095	
424	Carriere	Edouard	6Yf 32942	
425	Marceuil	Marie-Louis	4Yf 63942	
426	Delachaise	Aristide	5Yf 98497	
427	Favre-Tavernier	Jules	5Ye 19933	
428	Gomien	François	8Yf 11784	
429	De Selves	Justin	5Ye 130018	
430	Delpech	Hyacinthe	5Yf 90430	
431	Allier	André	5Yf 52574	
432	Mariande	Benjamin	5Ye 35080	
433	Gatineau	Augustin	5Yf 93365	
434	Morhain	Jean-Marie	5Yf 72139	
435	Mettrier	Nicolas	5Yf 92251	
436	Hergault	Anne-Justinien	15Yd 170	
437	Junique	Philippe	5Yf 14607	
438	Dibart de La Villetanet	Paul	5Yf 83893	
439	Schuster	Ernest	5Yf 50796	
440	Grosse	Auguste	5Yf 81350	
441	Stopler	Edouard	6Yf 79835	
442	Kien	Louis	5Yf 34527	
443	Bartel	Louis	5Yf 1	
444	Pavot	Albert	6Yf 82485	
445	Joffroy	Stanislas	15Yd 98	
446	Padovani	Jean	5Yf 68157	
447	Leroy	Louis	6Yf 951	
448	Accary	Léon	6Yf 1824	
449	Deitte	Emile	8Yf 13988	
450	Laporte	Jean	5Yf 98443	
451	Ricard	Thomas	15Yd 136	
452	De Rangot	Marie-Hyppolite	5Yf 94891	
453	Lanes	Louis	6Yf 81511	
454	Bugnard	Joseph	15Yd 225	
455	Bocquet	Edmond	15Yd 176	
456	Fradin de Bellabre	Jules	15Yd 169	
457	Clerc	Léon	15Yd 1	

458	Thoumazou	Henri	15Yd 124	
459	Beullard	François	5Yf 98014	
460	Gache	Elie-Louis	5Yf 59459	
461	De La Briffe	Arnault	15Yd 85	
462	Lacapelle	Gustave	15Yd 86	
463	Issalene	Esprit	6Yf 50833	
464	Bellile	Anthelme	5Yf 73654	
465	Pepin	Camille	5Yf 34333	
466	Quitteray	Albert	15Yd 159	
467	Vintejou	Etienne	5Yf 97037	
468	Cretin	Marie-Jean	15Yd 10	
469	Bauchond	Auguste	5Yf 45072	
470	Gigon	Claude	6Yf 17489	
471	Henot	Charles	6Yf 33248	
472	Saleta	Emile	15Yd 143	
473	Bellecour	Blas-François	6Yf 46781	
474	Mantels	Alphonse	8Yf 342	
475	Bolot	Louis	6Yf 25462	
476	Dubos	Charles	15Yd 55	
477	Rouillon	Edmond	15Yd 142	
478	Pelliat	Emile	6Yf 33954	
479	Cauvet	Toussaint	5Ye 30543	
480	Azema	Charles	6Yf 82821	
481	Darolles	Jean	15Yd 50	
482	Pauvrehomme	Jean-Baptiste	6Yf 38004	
483	Clausset	François	5Yf 57830	
484	Pihuit	Albert	5Ye 46091	
485	Guillebert de Govin	François	15Yd 81	
486	Refroigney	Emile	15Yd 163	
487	Baudemont-Baratte	Pierre	5Ye 39135	
488	Ferriol	Jean	6Yf 7490	
489	Guillochet	Arthur	6Yf 8329	
490	Garrig	Eloi	5Yf 66430	
491	Benard	François	5Yf 93892	
492	Sagey	Gabriel	5Ye 30272	
493	Bailleul	Paul	5Ye 51835	
494	Pelleport	Pierre	6Yf 13370	
495	Labbe	Louis		non trouvé
496	Leblanc	Eugène	5Yf 58467	
497	Dufour	Alfred	15Yd 57y	
498	Brechin	Victor	6Yf 3143	
499	Constantin	Marie-Louis	6Yf 11821	
500	Paitre	Jules	15Yd 148	
501	Ratier	Pierre	5Yf 95402	
502	Labbez	Claude	8Yf 11786	
503	Dingler	Paul	15Yd 173	
504	Descubes de Lascaux	Justin	5Ye 31917	
505	Danet	Jean	6Yf 14166	
506	Thierry de Ville D'avray	Edgar	5Yf 76582	
507	Imbert	Louis	6Yf 52258	
508	De Lajudie	Roch	6Yf 14167	
509	Gardien	Georges	15Yd 72	
510	Mouret	Pierre	15Yd 116	
511	Dauvin-Clavaud	Joseph	5Ye 53343	
512	Latruffe	Marie-Camille	5Ye 79988	
513	Jocard	Nicolas	6Yf 34497	
514	Thibaudier	Charles	5Yf 85504	manque
515	Etienne	Pierre	5Ye 36482	
516	Rouquerol	Jean	5Ye 71740	
517	Caumers	Paul	6Yf 5589	
518	Barthe	Louis	6Yf 20237	
519	Aymard	Antoine	6Yf 31471	
520	Hagron	Hippolyte	15Yd 285	
521	Thouvenel	Paul	15Yd 125	
522	Issalene	Pierre	5Yf 98665	manque
523	De Toucheboeuf-Beaumont	Eymard	5Ye 57189	

524	Claude	Charles	15Yd 47	
525	Burguet	Joseph	15Yd 39	
526	Valet	Joseph	6Yf 14989	
527	Chevassu	Edmond	5Yf 93650	
528	Endres	Paul	15Yd 61	
529	Malvy	Jean	6Yf 74725	
530	Courbon	Alphonse	6Yf 14309	
531	Schuster	Edmond	15Yd 126	
532	Ratie	François	5Yf 74282	
533	Maurin	Jean	15Yd 111	
534	Kuntz	Jules	5Yf 85637	
535	Corlieu	Octave	5Yf 36146	
536	Billet	Eugène	15Yd 28	
537	Ducuing	Jean-Baptiste	15Yd 56	
538	Chapelle	Georges	15Yd 204	
539	Burtey	Jean-Baptiste	5Ye 58130	
540	Penavayre	Martin	5Yf 63236	
541	Paulus	Léon	15Yd 149	
542	Gascuel	Ernest	15Yd 195	
543	Peyrolle	André	6Yf 29121	
544	De Bonadona	Ambroise	6Yf 50492	
545	Vallee	Edmond	15Yd 127	
546	Cazalens	Georges	5Ye 84686	
547	Costa de Cerda	Paul	5Yf 27412	
548	Leps	Adolphe	5Yf 35586	
549	Hertrich	Louis	6Yf 61869	
550	Barbat du Closel	Georges	5Yf 84745	
551	Amphoux	Barthélemy	5Yf 45158	
552	Walter	Antoine	5Yf 51474	
553	Hue	André	5Ye 36650	
554	Libersart	Célestin	6Yf 74079	
555	Deleuze	Auguste	15Yd 11	
556	Lerat-d'Albas	Jules	6Yf 49481	
557	Comert	Louis	15Yd 139	
558	Segonne	Charles	5Yf 66193	
559	Rebel	Xavier	8Yf 3286	
560	Chavot	Henri	6Yf 10448	
561	Grioret	Auguste	6Yf 80850	
562	Reichert	Amand	15Yd 133	
563	Rufin	Ernest	6Yf 5619	
564	Jasseron	Louis	6Yf 22077	
565	Monnier	Amédée	5Ye 37089	
566	Dupain	Henri	15Yd 58	
567	Renaud	Remy	5Yf 84978	
568	Double	Aimé	15Yd 54	
569	Donin de Rosiere	Charles	15Yd 17	
570	D'arblade	Louis-Gaston	6Yf 14 168	
571	Gauthier	Alexande	15Yd 166	
572	Jacabee	Jules	15Yd 336	
573	Guerchin	Marie-Louis	5Yf 38921	
574	Zhendre	Edouard	5Ye 37290	
575	Coppey	Eugène	15Yd 250 bis	
576	Joudou	Charles	15Yd 100	
577	Blanchon	Antonin	15Yd 29	
578	Godin	Jules	8Yf 9151	
579	Trarbach	Louis	6Yf 71407	
580	Du Crest	Jacques	6Yf 68454	
581	Arbinet	Auguste	15Yd 18	
582	De Meeplet	Hugues	15Yd 112	
583	Vernhes	Charles	5Ye 53083	
584	Pesch	Auguste	15Yd 151	
585	Richard-Duplessis	Frédéric	8Yf 23980	
586	Coppens de Norlandt	Auguste	15Yd 7	
587	Le Bars	Gaston	15Y 92	
588	Jau	Marie-Auguste	5Te 48387	
589	Artus	Jean	15Yd 22	

590	Pozzo Di Borgo	Charles	8Yf 17265	
591	Balme	Elie-Auguste	15Yd 24	
592	Grellet	Jules	5Yf 53301	
593	Anceaux	Jules	5Yf 88796	
594	Ventre	Félix	15Yd 129	
595	Vergne	Jean	6Yf 37112	
596	Noblot	Paul	5Yf 63070	
597	Guillaume	Auguste	6Yf 2971	
598	Dussutour	Pierre	6Yf 29057	
599	Gardarein	Jean	15Yd 71	
600	Schiel	Victor	6Yf 32408	
601	Berger	Jules	5Yf 98015	
602	Kervella	Victor	5Ye 40293	
603	De Bergevin	Raoul	6Yf 89044	
604	Lanes	Joseph	5Yf 98253	
605	Rapet	Napoléon	6Yf 1627	
606	Le Lorier	Justin	6Yf 37413	
607	Rouquerol	Gabriel	15Yd 273	
608	Castan	Louis	6Yf 50802	
609	Decaix	Pierre	15Yd 53	
610	Chambovet	André	6Yf 39057	
611	Grain	Charles	15Yd 78	
612	Fauconnet	Fortuné	6Yf 46269	
613	De La Rue de Francy	Alexandre	6Yf 36885	
614	Blanchenay	Joseph	15Yd 190	
615	Eynard	Charles	15Yd 63	
616	Labadie	Antoine	6Yf 36501	
617	Duruy	Henri	6Yf 75524	
618	Weil	René	15Yd 132	
619	Granet	Victor	15Yd 80	
620	Renaux	Elie-Georges	6Yf 25125	
621	Couderc	Bernard	6Yf 51592	
622	Perot	Alfred	6Yf 85921	
623	De Bougrenet de La Tocnaye	Henri	6Yf 21543	
624	Le Grand	Ernest	6Yf 80152	
625	Boulay	Jules	6Yf 36591	
626	Perruche	Uldéric	6Yf 14169	
627	Pubreuil	François	6Yf 8948	
628	Chaumont	Nicolas	8Yf 920	
629	Caillol	Jean	5Ye 41035	
630	Gervais	Jean	5Ye 39446	
631	Berthoin	Jean	6Yf 38003	
632	Lhostie de Kerhor	Edouard	15Yd 102	
633	Pages	Rodolphe	6Yf 421	
634	Hislairé	Hubert	6Yf 30693	
635	Rous	Joseph	6Yf 33897	
636	Le Sueur	Pierre	6Yf 80246	
637	Constantin	Paul	6Yf 58398	
638	Villate	Henri	6Yf 50288	
639	Domenech-Celles	Georges	15Yd 16	
640	Galouzeau de Villepin	Maurice	6Yf 85637	
641	De Saint Vincent	Marie-Louis	5Yf 88978	
642	Dillon	Paul	15Yd 275	
643	Cavaillon	Antoine	15Yd 303	
644	Bornecque	Jules	15Yd 31	
645	Lacrambe	Jean	15Yd 256	
646	Espanet	Octave	6Yf 50287	
647	Chaumont	Jean	15Yd 45	
648	Cartier	Emile	6Yf 82158	
649	Vacherie	Marie-Alexandre	6Yf 46590	
650	De Rimonteil de Lombares	Augustin	6Yf 60318	
651	Claude	François	15Yd 48	
652	Terrel	Charles	6Yf 86343	
653	Collavet	Célestin	15Yd 2	
654	Defait	Claude	15Yd 246	
655	Suinot	Louis	6Yf 63073	

656	Destenay	Louis	6Yf 31971
657	Foucriere	Charles	6Yf 52804
658	Dufresne	Pierre	6Yf 69722
659	Favreaux	Rodolphe	6Yf 68901
660	Pasquier	Georges	6Yf 93198
661	Chaffard	Fernand	15Yd 183
662	Durel	Edouard	6Yf 31972
663	Marin	Léon	6Yf 38834
664	Gaboriau	Marie-Claude	15Yd 68
665	Pollachi	Antoine	15Yd 155
666	Brosset	Jacques	6Yf 35958
667	Lesecq	Paul	6Yf 76607
668	Mauclere	Eugène	15Yd 274
669	Devaux	René	8Yf 17654
670	Retel	Paul	15Yd 135
671	Appert	François	6Yf 77899
672	Kammerlocher	Charles	6Yf 70151
673	Vannetelle	Paul	15Yd 207
674	Poncelet	Louis	5Ye 43208
675	Fickelscherer	Jules	6Ye 84566
676	Prioux	Adolphe	15Yd 158
677	De Boysson	Louis-Marie	15Yd 208
678	Carli	Louis	6Yf 61445
679	Richalet	François	5Yf 69345
680	Tronquet	Henri	6Yf 13718
681	Lajulie	Jean	6Yf 62522
682	Guillemeney	Charles	5Ye 51537
683	Petetin	Marie-Georges	5Ye 45165
684	Piquet	Célestin	6Yf 80851
685	Lechene	Jules	6Yf 31973
686	Bordes-Pages	Marie-Pierre	8Yf 5580
687	Massoni	Ange	6Yf 45230
688	Enos	Narcisse	5Ye 49486
689	Vigerie	Jean	6Yf 77852
690	Chaumont	Jean	6Yf 14645
691	Anot	Léon	5Yf 97693
692	Parreau	Etienne	6Yf 71799
693	Chaplain	Marie-Eugène	6Yf 32686
694	Pelissier	Edmond	6Yf 22420
695	Mangenot	Marie-Joseph	8Yf 17208
696	Hugues	Jules	6Yf 2799
697	Brunetiere	Marie-André	6Yf 72549
698	Chaumet	Paul	6Yf 86863
699	Branliere	Léon	15Yd 254
700	Delatour	Charles	5Yf 83894
701	Kunstler	Eugène	15Yd 409
702	Goetschy	Edouard	5Ye 47544
703	Anthony	Joseph	6Yf 78443
704	Bourgeois	Claude	15Yd 631
705	Buxerolle	Constant	8Yf 15387
706	Damon	Alexandre	15Yd 419
707	Joleaud	Joseph	6Yf 88165
708	Fredault	Xavier	8Yf 2615
709	Savoie	Alfred	15Yd 458
710	Lorenge	Emile	8Yf 20734
711	Willahme	Marie-Victor	6Yf 55381
712	Bernard	Charles	6Yf 66760
713	Pitois	Félix	15Yd 530
714	Peltier	Gustave	15Yd 312
715	Mettas	Léger	15Yd 421
716	Herenger	Auguste	6Yf 17414
717	Benoit	Marie-Joseph	6Yf 86862
718	Perrin	Charles	11Yf 2791
719	Genermont	Guillaume	6Yf 81599
720	Glineur	Auguste	6Yf 10449
721	Galibert d'Auque	Emilien	11Yf 2795

722	Grandmange	Edme	6Yf 90728
723	Pierson	Léopold	6Yf 68457
724	Marcheix	Pierre	6Yf 70559
725	Damourette	Léon	6Yf 55339
726	Boulo	Adolphe	6Yf 90384
727	Marulaz	Henri	15Yd 194
728	Thouzellier	Charles	6Yf 88136
729	Douchez	Augustin	6Yf 47539
730	Demontrond	Joseph	8Yf 16519
731	Huguin	Jules	15Yd 245
732	Collenet	Joseph	15Yd 295
733	Dorat Des Monts	Marie-Pierre	6Yf 40504
734	Loliot	Albert	5Yf 74829
735	Laroche	Louis	15Yd 181
736	Lafforgue	Jacques	6Yf 44191
737	Pancrazi	Jacques	6Yf 67194
738	Isnard	Gaspard	6Yf 38005
739	Champarnaud	Antoine	6Yf 65228
740	Bruyere	Henry	6Yf 41696
741	Welter	Lucien	6Yf 42451
742	Remy	Victor	6Yf 47059
743	Meyer	Léon	8Yf 3285
744	Goudal	Frédéric	8Yf 6837
745	Espanet	Louis	8Yf 1963
746	Bertrand	Henry	15Y 27
747	Paulin	Ernest	5Ye 126070
748	Bloch	Emile	15Yd 555
749	Lienard	Alphonse	6Yf 71153
750	Tauzia de Lespin	Joseph	6Yf 13 719
751	Hamilton	Gustave	6Yf 6852
752	Lanoué	Louis	6Yf 82944
753	Laage	Eugène	8Yf 15078
754	Collignon d'Ancy	Joseph	11Yf 471
755	Deverre	Pierre	15Yd 213
756	Perottin	Ernest	11Yf 1518
757	Adam	Charles	15Yd 349
758	Bontems	Jean	6Yf 29889
759	Lhomme	Charles	15Yd 299
760	Derdos	Oscar	8Yf 23027
761	Garnier	Marie-Fernand	5Ye 115992
762	Duhamel	Alexandre	15Yd 416
763	Madon	Marie-Clément	8Yf 2832
764	Gay	Henri	15Yd 395
765	Finel	Joseph	8Yf 25516
766	Audibert	François	15Yd 23
767	Venturini	Charles	8Yf 406
768	Sardou	Georges	6Yf 80153
769	Henry	Nicolas	11Yf 2794
770	Chauvin	Georges	11Yf 430
771	Poulard	Narcisse	8Yf 9757
772	Cazeaux	Jules	15Yd 179
773	Leblanc	Gustave	15Yd 191
774	Gillet-d'Aubin	Emilien	11Yf 888
775	Varlet	Emile	5Ye 64692
776	Chausson	Léopold	15Yd 308
777	Rollin	Henri	6Yf 83131
778	Vincent	Marie-Henri	5Yf 98989
779	Terracol	Denis	15Yd 405
780	Odier	Pierre	15Yd 263
781	Risser	Marie-Joseph	6Yf 29716
782	Lombard	Jean	8Yf 8392
783	Bel	Pierre	6Yf 71800
784	Garnier	Gilbert	8Yf 6836
785	Mortier	Anatole	5Ye 82127
786	Robin	Emile	6yf 85356
787	Le Guen	Henri	6Yf 75574

788	Bourcin	Louis	11Yf 4236	
789	Vigneron	Nicolas	6Yf 39259	
790	Rey	Etienne	5Ye 68922	
791	Chenot	Maximilien	11Yf 5820	
792	Gaillard	Paul	8Yf 12995	
793	Imbert	Hippolyte	6Yf 56756	
794	Aubry	Jean	11Yf 58	
795	Souillard	Pierre	15Yd 393	
796	Brasart	François	15Yd 35	
797	Monet	Adolphe	6Yf 36886	
798	Delacarte	Adrian	15Yd 609	
799	Laurens	Paul	15Yd 90	
800	Blasius	Adolphe	5Ye 9803	
801	Toupnot	Pierre	15Yd 310	
802	Laurent	Victor	15Yd 603	
803	Sigaud	Jean	8Yf 14149	
804	Champagne	François	6Yf 23640	
805	Houillon	Auguste	6Yf 54221	
806	Durosoy	Armand	15Yd 201	
807	Rouchon-Mazerat	Jean	8Yf 12101	
808	Fidelle	Pierre	15Yd 491	
809	Loyer	Camille	15Yd 280	
810	Dano	Christophe	15Yd 198	
811	Galley	Paul	15Yd 417	
812	Levy	Léopold	15Yd 669	
813	Biard	Elie	15Yd 535	
814	Hantz	Georges	15Yd 373	
815	D'Espezel	Louis	6Yf 31215	
816	Domenech de Celles	Jules	6Yf 35815	
817	Welter	Jean	6Yf 16836	
818	Adrian	Auguste	15Yd 276	
819	Cremont	Jean	6Yf 61870	
820	Foliot	Georges	15Yd 364	
821	Bailly	Marie-Charles	15Yd 390	
822	Sabatier	Eugène	6Yf 53587	
823	Chide	Marcellin	15Yd 46	
824	Boisseaud	Louis	15Yd 383	
825	Delteil	Henri	15Yd 214	
826	Marce	Maurice	5Ye 68920	
827	Duval	Frédéric	11Yf 5821	
828	Travers	Henri	8Yf 1260	
829	Maratuech	Jean	15Yd 636	
830	Cantineau	Paul	6Yf 12356	
831	Bresson	Pierre	15Yd 309	
832	Bertrand	Gaston	15Yd 236	
833	Foucaud	Eugène	15Yd 878	
834	Bastien	Marie-Jules	15Yd 793	
835	Tastu	Joseph	11Yf 6663	
836	Piraud	Arthur	15Yd 332	
837	Desclais	Georges	5Ye 78055	
838	Masure	Jules	15Yd 288	
839	Huguet	François	5Ye 86418	
840	Carton	Magloire	15Yd 359	
841	Michel	Emile	15Yd 411	
842	Rupp	Charles	11Yf 2792	
843	Lamy	Eugène	15Yd 378	
844	Arnaud	Pierre	8Yf 24765	
845	Lalande	Paul	11Yf 2793	
846	Charton	Cyrille	11Yf 6401	
847	Jehlen	Georges	6Yf 83381	
848	Lasseron	Henri	11Yf 3757	
849	Baffie	Léon	11Yf 5045	
850	Dupin	Jean	11Yf 710	
851	Moreau	Lucien	15Yd 115	
852	Blondel	Albert	15Yd 705	
853	Chareyre	Louis	15Yd 341	

854	Pommerol	Jacques	15Yd 487
855	Drouineau	Paul	11Yf 10576
856	Galeazzi	Dominique	5Ye 137511
857	Masson	Louis	15Yd 516
858	Thouvenin	Fernand	11Yf 9718
859	Lafond	Louis	6Yf 89558
860	Fustel de Coulanges	Louis	11Yf 10313
861	Die	Jean	15Yd 540
862	Chayrou	Pierre	15Yd 659
863	Grandclement	André	15Yd 567
864	Vidal	Pierre	5Ye 141841
865	Majorelle	Pierre	8Yf 938
866	Moizard	Hippolyte	15Yd 462
867	Drouot	Charles	15Yd 439
868	Sourieux	Henri	15Yd 209
869	Plouhinec	Jean	15Yd 360
870	Lombardot	Aimé	15Yd 670
871	Vernay	Romain	15Yd 353
872	Prange	Maurice	15Yd 521
873	De Montmahou	Pierre	15Yd 114
874	Tardy	Joseph	5Ye 94073
875	Goudal	Augustin	15Yd 323
876	Loiseau	Anthony	15Yd 307
877	Lory	Paul	5Ye 64934
878	Julia	Armand	11Yf 1064
879	Frantz	Charles	15Yd 67
880	Sire	Marie-Etienne	15Yd 674
881	Lefier	Achille	15Yd 668
882	Bonnet	Jean	11Yf 5187
883	Longuet	Frédéric	8Yf 23448
884	Rey	Louis	11Yf 7442
885	Rimet	Arthur	5Ye 102330
886	Jullien	Alban	5Ye 81726
887	Denis	Jérôme	11Yf 601
888	Klipffel	Joseph	15Yd 748
889	Gruet	Charles	11Yf 8020
890	Grimont	Auguste	5Ye 95005
891	Bureau	Constant	15Yd 38
892	Roux	Marie-André	11Yf 12369
893	Bayle	Gabriel	11Yf 6402
894	Gazounaud	Mignon	11Yf 6119
895	Rouhier	François	15Yd 784
896	Ladrefoux	Charles	5Ye 115676
897	Rimbert	Jean	15Yd 403
898	Delobel	Edouard	11Yf 3287
899	Lachaze	Rémi	15Yd 331
900	Boutin	François	15Yd 546
901	Touray	Jean	15Yd 430
902	Buffet	Jean	15Yd 537
903	Gal	Gaston	15Yd 372
904	Barthe	Joseph	5Ye 105866
905	Gauthier	Jean	15Yd 425
906	Gept	Marie-Louis	11Yf 9025
907	Albespy	Jean	5Ye 91003
908	Hervier	Albert	15Yd 219
909	Fourquez	Oswald	11Yf 797
910	Pierre	Joseph	5Ye 79910
911	Pierrot	Louis	15Yd 942
912	Lavialle de Lameillere	Philippe	5Ye 116415
913	Blaise	Jules	6Ye 49783
914	Bourdillat	Victor	11Yf 3794
915	Bonet	Jules	11Yf 6123
916	Haremboure	Louis	11Yf 10573
917	Favin-Leveque	Félix	15Yd 633
918	Ackermann	Marie-Robert	5Ye 95006
919	Guillain	Edmond	15Yd 293

920	Speckel	Jean	11Yf 7249	
921	Vinel	Louis	15Yd 558	
922	Rouchard	Guillaume	15Yd 241	
923	Nony	Gabriel	15Yd 478	
924	Guiot	Alexandre	5Ye 141194	
925	Palluel	Octave	8Yf 14014 bis	
926	Adam	Jules	11Yf 8821	
927	Joannes	Charles	15Yd 861	
928	Le Roux	Marie-Paul	11Yf 6829	
929	Poulot	Henri	15Yd 641	
930	Parat	Charles	15Yd 436	
931	Corberand	Edmond	11Yf 6120	
932	Clement	Jean	5Ye 137510	
933	Dadillon	Ernest	15Yd 725	
934	Haffemayer	Charles	11Yf 6165	
935	Bonnier	Fernand	15Yd 384	
936	Leblanc	Louis	5Ye 143230	
937	Musso	François	11Yf 12149	
938	Lantaires	Fernand	8Yf 15082	
939	Condaminas	Marie-Joseph	15Yd 525	
940	Cornil	Charles	6Yf 89982	
941	Jovenet	Gustave	8Yf 21624	
942	Guillaume	Léon	6Yf 65229	
943	Cosse	Paul	11Yf 8396	
944	Tremereel	Auguste	8Yf 18557	
945	Heuillard	Gilbert	15Yd 189	
946	Launay	Adolphe	5Ye111918	
947	Litschfousse	Joseph	15Yd 305	
948	Jannot	Jules	11Yf 4508	
949	Patillon	Jules	15Yd 502	
950	Villeneuve	François	15Yd 431	
951	Ponsignon	Henri	11Yf 6921	
952	Gaucher	Henri	11Yf 5824	
953	Tellier	Auguste	11Yf 3999	
954	Biot	Marcellin	5Ye 143231	
955	Lorriot	Arthur	11Yf 7250	
956	Girard	Albert	11Yf 893	
957	Simonetti	Marie-Jules	5Ye 10312	
958	Tessier	Alfred	11Yf 7757	
959	Guinand	Pierre	15Yd 319	manque
960	Neveur	Louis	15Yd 539	
961	Calbayrac	François	11Yf 6121	
962	Bary	Prosper	5Ye 128740	
963	Trousselle	Denis	15Yd 561	
964	Patart	Paul	15Yd 484	
965	Raballet	Jean	15Yd 545	
966	Coste	Joseph	15Yd 642	
967	Hannedouche	Henri	11Yf 6164	
968	Philbois	Marie-Valentin	15Yd 592	
969	Causin	Victor	15Yd 498	
970	Jauffret	Jean	11Yf 8818	
971	Gendre	Paul	11Yf 10682	
972	Armand	Alphonse	8Yf 7730	
973	Godin	Georges	11Yf 3290	
974	Lemoine	Pierre	11Yf 4507	
975	Roy	Emile	15Yd 227	
976	Bracq	Alibert	5Ye 130028	
977	Bonnefous	Raymond	11Yf 11180	
978	Labarthe	Jean	5Ye 129685	
979	Heliot	Ernest	15Yd 667	
980	Brun	Frédéric	15Yd 577	
981	Dive	Gabriel	6Ye 59120	
982	Tusques	Pierre	11Yf 10062	
983	Haye	Fidèle	6Yf 95806	
984	Bonnet	René	11Yf 11406	
985	Remond	Alix	15Yd 316	

986	Roehrich	Jules	6Ye 29105
987	Zwilling	Charles	15Yd 547
988	Levy	René	15Yd 840
989	Babou	Jacques	11Yf 4001
990	Jouclard	Emmanuel	11Yf 9034
991	Rouffet	Joseph	15Yd 691
992	Hellot	Adrien	6Yf 78762
993	Brunschwig	Ernest	11Yf 11179
994	D'Everlange de Bellevue	Pierre	11Yf 3739
995	Meunier	Jean	15Yd 1352
996	Gouin	André	6Ye 35739
997	Pontarly	Georges	5Ye 158557
998	Carbonel	Charles	11Yf 8820
999	Macaire	Alfred	15Yd 327
1000	Berge	Edouard	11Yf 10311
1001	Fargeon	Pierre	6Ye 26157
1002	Roux	Charles	15Yd 298
1003	Henry	Louis	11Yf 10129
1004	Dublanchy	Charles	11Yf 10575
1005	Deblaye	Joseph	15Yd 460
1006	Girard	Auge	11Yf 6118
1007	Taupenas	Victor	15Yd 291
1008	Coupez	Bernadin	5Ye 137513
1009	Montet	Pierre	15Yd 672
1010	Chervet	Alfred	6Ye 9432
1011	Maximilien	Romain	5Ye 160452
1012	Martin	Antoine	11Yf 8817
1013	Grognard	Louis	11Yf 10574
1014	Henry	Edouard	6Ye 20315
1015	Cazin	François	6Ye 22863
1016	Cesmat	Hippolyte	15Yd 648
1017	Cognee	François	6Ye 3614
1018	Augier	Joseph	11Yf 9026
1019	Latour	Edouard	6Ye 22894
1020	Langlois	Paul	11Yf 6301
1021	Lacourt	Jean-Pierre	11Yf 10681
1022	Pinguet	Charles	11Yf 8815
1023	Vican	Joseph	11Yf 4000
1024	Boeuf	Louis	11Yf 7755
1025	Martin	Auguste	15Yd 671
1026	Cazeres	Joseph	15Yd 568
1027	Peria	Jean	15Yd 509
1028	Zaigue	Joseph	15Yd 595
1029	Maillet	Gaston	6Ye 57943
1030	Gazounaud	Joseph	15Yd 549
1031	Perrot	Louis	15Yd 426
1032	Lefort	Charles	6Ye 39551
1033	Elziere	Aristide	15Yd 817
1034	Massot	Paul	11Yf 9350
1035	Dherse	Auguste	15Yd 520
1036	Brenet	Henri	6Ye 30262
1037	Damman	Pierre	6Ye 30262
1038	Bernardin	Albert	11Yf 6181
1039	Nadaud	Marie-Jean	11Yf 6828
1040	Guibert	Alphonse	6Ye 25744
1041	Jouandon	Pierre	15Yd 513
1042	Matuchet	Eugène	6Ye 22873
1043	Hebert	René	5Ye 108727
1044	Hette	Hyacinthe	6Ye 26141
1045	Sire	Pierre	11Yf 6400
1046	Bezombes	Paul	15Yd 550
1047	Briand	Louis	11Yd 329
1048	Albert	Marie-Louis	11Yf 9720
1049	Communal	François	6Ye 36702
1050	Attane	Raymond	11Yf 8313
1051	Guyon	Joseph	15Yd 801

1052	Dufour	Vincent	15Yd 862	
1053	Bretel	Henri	15Yd 617	
1054	Bourdaire	Léon	15Yd 501	
1055	Jabot	Paul	8Ye 66672	
1056	Cahuzac	Louis	15Yd 831	
1057	Laurent	Jean	6Ye 47695	
1058	Laurent	Joseph	5Ye 153187	
1059	Hermann	Louis	8Ye 31737	
1060	Gouille	Georges	5Ye 92797	
1061	Bouyssie	Louis	15Yd 346	
1062	Dette	François	6Ye 22879	
1063	Delpiere de Cardaillac	Gaston	11Yf 12154	
1064	Adrian	Jules	6Ye 47666	
1065	Reynaud	Théodore	6Ye 20307	
1066	Divoux	Louis	15Yd 386	
1067	Du Garreau de La Mechenie	Victor	6Ye 26142	
1068	Baraton	Pierre	15Yd 262	
1069	Bertrand	Henri	6Ye 21551	
1070	Bernal	Joseph	15Yd 781	
1071	Pinoir	Jean	15Yd 428	
1072	Armand	Charles	15Yd 597	
1073	Parlange	Géraud	6Ye 35690	
1074	L'Herault	Alexandre	6Ye 29106	
1075	Coulet	François	8Ye 47217	
1076	Pegaz-Blanc	Joseph	15Yd 454	
1077	Goehring	Charles	5Ye 154656	
1078	Canac	Lucien	6Ye 34540	
1079	Planes	Aimé	11Yf 6827	
1080	Gherardi	Joseph	15Yd 858bis	
1081	Cornet	Ernest	6Ye 21035	
1082	Guyon	Paul Henri		non trouvé
1083	Chambard	Eugène	6Ye 44486	
1084	Nicolle	Jean	11Yf 11177	
1085	Dulong	Gabriel	8Ye 66671	
1086	Vincent	Jules	6Ye 31592	
1087	Rigaud	Jean	6Ye 1830	
1088	Clemenson	Paul	15Yd 867	
1089	Leger	Thierry	15Yd 803	
1090	Laporte	Ferdinand	8Ye 37499	
1091	Fabre	Charles	6Ye 59760	
1092	Chaumont	Henri	15Yd 519	
1093	Roblin	Victor	6Ye 41037	
1094	Mazerat	Albert	6Ye 1802	
1095	Maury	Henri	15Yd 689	
1096	Laccassagne	Emile	15Yd 792	
1097	Boures	Frédéric	15Yd 846	
1098	Mingalon	Jérôme	15Yd 743	
1099	Marque	Emile	6Ye 36716	
1100	Halbique	Arthur	6Ye 35741	
1101	Martineau	Julien	6Ye 1803	
1102	Claudon	Pierre	15Yd 320	
1103	Moreau	Eugène	11Yf 5159	
1104	Bourguet	Germain	6Ye 36705	
1105	Contat	Joseph	6Ye 41009	
1106	Guerin	Jules	6Ye 22868	
1107	Martin	Georges	6Ye 10154	
1108	Esquirol	Eugène	6Ye 27496	
1109	Monnier	Paul	6Ye 424444	
1110	Renaude	Paul	6Ye 49785	
1111	Janot	Jean-Baptiste	6Ye 42447	
1112	Constant	Henri	6Ye 44480	
1113	Berthet	Arsène	15Yd 523	
1114	Godin	Félix	15Yd 599	
1115	Plos	Pierre	15Yd 1356	
1116	Aurejac	Joseph	15Yd 510	
1117	Dumont	Georges	15Yd 664	

1118	Berruyer	Auguste	6Ye 36706	
1119	Levy	René	15Yd 738	
1120	Violle	James	15Yd 678	
1121	Boniface	Louis	6Ye 46813	
1122	Aubouy	Louis	15Yd 683	
1123	Alibert	François	15Yd 681	
1124	Pantalacci	Ambroise	5Ye 15943	
1125	Perrin	Eugène	6Ye 58604	
1126	Negre	Jean	6Ye 53885	
1127	Desrayaux	Henri	6Ye 35735	
1128	Petit	Louis	11Yf 8019	
1129	Bouscasse	Adrien	6Ye 15946	
1130	Fineyre	Jean-Baptiste	6Ye 52388	
1131	Fournier	Jules	6Ye 44206	
1132	Delhumeau	Henri	15Yd 482	
1133	Magnaschi	Joseph	8Ye 66042	
1134	Gaubert	Anne-Marie	15Yd 917	
1135	Bertrand	Alfred		manque
1136	Requier	Léonce	6Ye 41629	
1137 (2)	Laurent	Louis	6Yf 80849	

(1) La numérotation passe directement de 6 à 8 mais le dossier n°7 ne manque pas.

(2) La place cet intendant n'est pas conforme à son rang dans l'annuaire, il avait été omis dans un premier temps.

Annexe 2

Exemple de grille de codification (pour une partie des qualités foncières dans l'arme d'origine)

capable	actif	intelligent	tact	distinction	zèle
Ca	Cb	Cc	Cd	Ce	Cf
raideur	rudesse	instruction	fermeté	constitution	aplomb
Cg	Ch	Ci	Cj	Ck	Cl
capacité	énergie	ressources	froid	réfléchi	estime subordonnés
Cm	Cn	Co	Cp	Cq	Cr
conduite	exactitude ponctualité	principes	tenue	moyens	éducation
Cs	Ct	Cu	Cv	Cw	Cx
laborieux	moralité	dévouement	aptitude doué	caractère honorable	ordre
Cy	Cz	Caa	Cbb	Ccc	Cdd
studieux	application scrupuleux	caractère doux	poli	assidu	professeur conférencier
Cee	Cff	Cgg	Chh	Cjj	Ckk
probité	sentiments	manières allures	volonté	amour propre	prétention pédanterie
Cl	Cmm	Cnn	Coo	Cpp	Crr
travail	soin	vigueur robuste	moralité	discipline	modeste
Css	Ctt	Cuu	Cvv	Cww	Cww1
talent	savoir	aime étude	ardent	calme posé	rangé
Cww2	Cww3	Cww4	Cww5	Cww6	Cww7
bon esprit	bon cœur généreux	persuasif	confiance dans son mérite	décidé	bon jugement sens
Cww8	Cww9	Cww10	Cww11	Cww12	Cww13
discernement	brave	studieux	imagination recherche ingénieux	esprit fin ouvert	faible indécis
Cww14	Cww15	Cww16	Cww17	Cww18	Cww19

Annexe 3

La fiche de saisie

Editer la fiche d'un officier

N°

Profession du père:

Etat-civil

Nom:
Prénom:
Date de naissance:
Lieu de naissance:
Département:

Carrière

Date d'entrée en service:
Origine de recrutement:
Arme d'origine:
Emploi administratif:
Diplômé état-major:

Nombre de mutations en métropole:
Nombre de mutations hors métropole:
Nombre de mutations en administration centrale:

Interruption de service:
Grade en 1870:
Cause du départ:
Date de fin de services:

Saint-cyr

Entrée:
Sortie:
Meilleures note:
Note législation:
note administration:
Note TP:
Conduite:
Tenue:

Application

Sortie:
Conduite:
Commentaires:
Critère application:

Avancement et notation

dans l'arme

SLI	03/1812
LTN	04/1826
CNE	04/1830
CDI	
LCL	
COL	
GEN	

dans le service

ADJ2	05/1830
ADJ1	11/1833
SIM2	07/1835
SIM1	02/1837
INT	01/1843
INTG	10/1856

Notation Arme:
Notation Service:

Polytechnique

Entrée:
Sortie:
Entrée arme:
Conduite:
Tenue:

Etat-Major

Entrée:
Sortie:
Meilleures note:

Intendance

Entrée stage:
Sortie stage:
Annonce entrée intendance dans la notation dans l'arme:

Punition/félicitation dans l'arme: Punitions Félicitations

Punition/félicitation dans l'intendance: Punitions félicitations

Avis concours:
Stagiaire: SL

Critères:

Nous indiquons celle établie pour l'intendant Dubois, les autres sont d'un modèle identique.

Annexe 4

Les effectifs en service

Année	INTG (1)	%	INT (2)	%	INTG + INT	%	SIM1 (3)	%	SIM2 (4)	%	ADJ1 ou SIM3 (5)	%	ADJ2 (6) ou ADJ	%	total
1856	6	2	25	9	31	11	52	20	106	40	44	17	31	12	264
1857	7	3	23	9	30	12	50	20	101	40	47	18	27	10	255
1858	7	3	24	10	31	13	50	20	97	39	56	22	16	6	250
1859	8	3	26	10	34	13	49	19	100	38	55	21	22	9	260
1860	8	3	25	10	33	13	50	19	98	38	54	21	22	9	257
1861	8	3	26	10	34	13	50	20	100	39	52	20	21	8	257
1862	7	3	24	9	31	12	51	20	95	38	54	21	22	9	253
1863	8	3	27	10	35	13	48	18	98	38	56	22	24	9	261
1864	7	3	25	10	32	13	49	19	99	38	55	21	24	9	259
1865	7	3	25	10	32	13	50	19	99	39	53	20	24	9	258
1866	8	3	26	10	34	13	50	20	100	39	56	22	16	6	256
1867	8	3	25	10	33	13	50	19	99	39	56	21	20	8	258
1868	7	3	26	10	33	13	50	19	100	39	56	22	18	7	257
1869	8	3	26	10	34	13	50	19	100	38	56	21	22	9	262
1870	8	3	38	14	46	17	55	20	89	33	56	21	26	9	272
1871	10	4	35	13	45	17	58	22	84	31	58	21	24	9	269
1872	8	3	35	13	43	16	58	21	88	32	59	22	25	9	273
1873	8	3	34	12	42	15	59	21	90	32	60	21	30	11	281
1874	7	3	31	11	38	14	59	21	88	32	60	22	30	11	275
1875	8	3	27	10	35	13	57	21	90	33	60	22	30	11	272
1876	7	2	26	9	33	11	57	20	88	31	60	21	50	17	288
1877	8	3	27	9	35	12	60	21	90	31	60	21	44	15	289
1878	8	3	30	10	38	13	59	20	90	30	60	20	49	17	296
1879	8	3	29	10	37	13	57	20	86	30	59	21	47	16	286
1880	8	2	28	9	36	11	60	19	91	28	91	28	47	14	325
1881	8	2	30	9	38	11	63	19	100	29	91	27	48	14	340
1882	7	2	28	8	35	10	70	21	101	30	91	27	39	12	336
1883	6	2	25	8	31	10	60	19	98	30	86	27	45	14	320
1884	6	2	26	8	32	10	59	18	93	29	92	29	47	14	323
1885	5	2	24	7	29	9	58	18	95	30	98	30	42	13	322
1886	3	1	27	9	30	10	61	19	93	30	96	32	30	9	319
1887	2	1	27	9	29	10	59	19	91	29	94	30	42	13	315
1888	2	1	25	8	27	9	58	19	94	30	98	32	33	11	310

1889	3	1	22	7	25	8	61	19	94	29	97	30	48	14	325
1890	2	1	27	8	29	9	62	19	94	29	90	28	49	15	324
1891	4	1	23	7	27	8	62	19	92	29	96	30	42	13	319
1892	4	1	23	7	27	8	62	20	90	28	96	30	43	14	318
1893	4	1	24	8	28	9	62	20	86	27	95	30	44	14	315
1894	4	1	21	7	25	8	60	19	86	28	95	31	44	14	310
1895	4	1	23	8	27	9	61	20	87	29	95	32	31	10	301
1896	4	1	23	8	27	9	61	20	85	28	96	32	33	11	302
1897	4	1	24	8	28	9	60	20	85	29	95	32	30	10	298
1898	3	1	23	8	26	9	62	20	87	29	93	30	36	12	304
1899	4	1	24	8	28	9	61	20	86	28	95	31	34	11	304
1900	3	1	24	8	27	9	62	21	88	29	95	31	30	10	302
1901	4	1	23	8	27	9	61	20	85	28	87	29	43	14	303
1902	3	1	23	8	26	9	60	20	86	29	89	29	40	13	301
1903	4	1	23	8	27	9	56	19	85	29	84	29	40	13	292
1904	4	1	22	8	26	9	61	20	85	28	94	31	38	12	304
1905	4	1	24	8	28	9	61	20	87	28	90	30	41	13	307
1906	4	1	21	7	25	8	60	20	85	28	88	30	42	14	300
1907	4	1	19	6	23	7	61	20	85	28	95	31	43	14	307
1908	4	1	24	8	28	9	62	20	87	28	93	30	38	13	308
1909	4	1	24	8	28	9	56	19	84	28	99	33	33	11	300
1910	3	1	23	8	26	9	62	21	84	28	92	31	34	12	298
1911	4	1	23	7	27	8	60	20	85	28	94	31	40	13	306
1912	4	1	24	8	28	9	60	19	84	28	94	31	39	13	305
1913	4	1	20	7	24	8	60	20	86	28	93	31	38	13	301

- (1) Intendant général.
(2) Intendant militaire.
(3) Sous-intendant de 1^{ière} classe.
(4) Sous-intendant de 2^{ième} classe.
(5) Adjoint de 1^{ière} classe ou sous-intendant de 3^{ième} classe.
(6) Adjoint de 2^{ième} classe ou adjoint.

Annexe n°5

Effectifs d'après les lois des cadres

	INTG	%	INT	%	SIM1	%	SIM2e	%	ADJ1 ou SIM3	%	ADJ2 ou ADJ	%	total
1817 (1)	--		35	14	15	6	45	18	135 (2)	54	20	8	250
1822 (3)	--		25	11	25	11	50	21	100	42	35	15	235
1833 (4)	--		25	11	75	33	75	14	30	14	20	9	225
1843 (5)	--		28	12	70	28	70	28	52	21	26	11	246
1848 (6)	--		22	9	40	16	100	42	52	22	26	11	240
1850 (7)	--		16	7	50	22	50	22	60	27	50	22	226
1851 (8)	--		28	11	50	20	90	37	52	21	26	11	246
1855 (9)	8	3	28	11	50	19	100	38	56	21	24	8	266
1856 (10)	8	2	26	8	50	16	150	48	56	18	24	8	314
1870 et 1871 (11)	8	3	30	11	60	21	90	32	60	21	30	11	278
1876 (12)	8	3	30	10	60	20	90	30	60	20	50	17	298
1880 et 1881 (13)	8	2	30	9	65	19	100	30	90	27	45	13	338
1882 (14)	7	2	30	8	90	24	100	26	110	27	50	13	387
1891 (15)	4	1	24	6	62	20	87	28	95	30	43	15	315

(1) Ordonnance du 29 juillet 1817.

(2) Trois grades : sous-intendant de 3^e classe, sous-intendant de 4^e classe, adjoint de 1^e classe.

(3) Ordonnance du 18 septembre 1822.

(4) Ordonnance du 10 juin 1833.

(5) Ordonnance du 21 janvier 1843.

(6) Ordonnance du 4 mai 1848.

(7) Décret du 7 octobre 1850, *Notice historique sur l'organisation de l'armée depuis la révolution jusqu'à nos jours*, Paris Imprimerie Nationale 1902, p.421. Les appellations sont changées : intendants généraux des services administratifs, intendants de 1^{ère} classe, intendants de 2^{ème} classe, sous-intendants de 1^{ère} classe, sous-intendants de 2^{ème} classe.

(8) Décret du 29 décembre 1851.

9) Décret du 12 juin 1855 et création des intendants généraux, dans BLOCHET Eugène *Répertoire général alphabétique suivi d'un supplément contenant les lois, décrets, instructions, décisions et règlements ministériels insérés au Journal Militaire Officiel depuis 1791 jusqu'au 1^{er} semestre 1880*. Paris, Pigelet fils et Tardy, 1880, tome VII, p.189.

(10) Décret du 12 juin 1856.

(11) Décret de Tours du 29 novembre 1870 et arrêté du 19 juin 1871.

(12) Décret du 7 janvier 1876.

(13) Décrets du 4 juillet 1880 et du 5 janvier 1881.

(14) Loi du 16 mars 1882, les adjoints de 2^{ème} classe sont appelés adjoints, les adjoints de 1^{ère} classe sont appelés sous-intendants de 3^e classe.

(15) Loi de finances 1891.

Annexe 6

Comparaison de l'effectif des lois cadres avec l'effectif en service

Année	INTG			INT			SIM1			SIM2			ADJ1			ADJ2			Total		
	cadres	service	écart	cadres	service	écart	cadres	service	écart	cadres	service	écart	cadres	service	écart	cadres	service	écart	Total cadres	service	écart
1817	--			35			15			45			135			20			250		
1822	--			25			25			50			100			35			235		
1833	--			25			75			75			30			20			225		
1843	--			28			70			70			52			26			246		
1848	--			22			40			100			52			26			240		
1850	--	xx		16			50			50			60			50			226		
1851	--			28			50			90			52			26			246		
1855	8			28			50			100			56			24			266		
1856 (1)	8	7	-1	26	25	-1	50	50	0	150	99	-51	56	53	-3	24	22	-2	314	256	-58
1870 et 1871 (2)	8	8	0	30	33	+3	60	58	-2	90	88	-2	60	59	-1	30	27	-3	278	273	-5
1876 (3)	8	8	0	30	28	-2	60	58	-2	90	88	-2	60	60	0	50	47	-3	298	289	-9
1880 et 1881 (4)	8	8	0	30	29	-1	65	61	-4	100	95	-5	90	91	+1	45	48	+3	338	332	-6
1882 (5)	7	4	-3	30	26	-4	90	61	-29	100	95	-5	110	93	-17	50	42	-8	387	321	-66
1891 (6)	4	4	0	24	23	-1	62	61	-1	87	86	-1	95	93	-2	43	38	-5	315	305	-10

422

- (1) Moyenne de l'effectif en service de 1856 à 1869.
(2) Moyenne de l'effectif en service de 1870 à 1875.
(3) Moyenne de l'effectif en service de 1876 à 1879.
(4) Moyenne de l'effectif en service en 1880 et 1881.
(5) Moyenne de l'effectif en service de 1882 à 1890.
(6) Moyenne de l'effectif en service de 1891 à 1913.

Annexe 7

L'origine du recrutement

Clair		Abréviation	Total		Jusqu' 1870		Entre 1871 et 1882		Entre 1883 et 1914	
Saint Cyr		C	570	50%	230	55	156	73	184	37
Polytechnique		P	295	26%	115	28	35	16	145	29
Soldat (1)		S	258	23%	71	17	24	11	163	34
Autres origines	Apprenti marin	N	1 (2)							
	Page du prince Camille	L	1 (3)							
	Ecole de l'intendance	I	1 (4)							
	Commissaire des guerres	G	7 (5)							
	Adjudant aux équipages	Q	1 (6)							
	Régiment de volontaires de la Charte	A	1 (7)							
	Exceptionnelle	X	1 (8)							
	Total			13	1%					
TOTAL			1136	100%	416		215		492	

423

(1) Pour faciliter l'analyse l'apprenti marin, le page du prince Camille, l'adjudant aux équipages et le membre du régiment de la Charte sont assimilés à soldat.

(2) D'Elbaube (n°20).

(3) Cristiani (n°29).

(4) Lapique (n°35).

(5) Bouassier de Bernouis (n°8), Baron Barbier (n°9), Lyautey (n°11), Hautz (n°23), Gaillard M-J (n°24), Plantard (n°295), Salvay (n°296) : commissaire des guerres dans l'armée sarde.

(6) Colondre (n°63).

(7) Lequin (n°155).

(8) De Selves (n°429) : admis sans examen, il quitte l'intendance par suite d'une décision de la commission des grades.

Annexe 8

L'origine du recrutement

Répartition pour toute la période

Saint Cyr		570	50%
Polytechnique		295	26%
Soldat		258	23%
Autre origine	Apprenti marin	1	
	Page du prince Camille	1	
	Ecole de l'intendance	1	
	Commissaire des guerres	7	
	Adjudant aux équipages	1	
	Régiment de volontaires de la Charte	1	
	Exceptionnelle	1	
	Total		13
TOTAL		1136	100%

Répartition en 1865 et 1901

	1865 (1)							1901 (2)						
	Rang		C		P		Total	Rang		C		P		Total
INTG	1	12%	5	64%	2	24%	8	0		3	75%	1	25%	4
INT	3	12%	7	28%	15	60%	25	4	17%	11	46%	9	37%	24
SIM1	12	24%	20	40	18	36%	50	14	23%	28	46%	20	31%	62
SIM2	21	21%	51	51%	28	28%	100	19	22%	26	30%	42	48%	87
ADJ1 ou SIM3	2	4%	41	73%	13	23%	56	36	39%	25	27%	32	34%	93
ADJ2 ou ADJ	5	21%	15	63%	4	16%	24	14	47%	9	30%	7	23%	30
Total	44	17%	139	53%	80	30%	263	87	30%	102	34%	111	37%	300

(1) *Ecole Polytechnique. Livre du centenaire, 1794, 1894, Paris Gauthier-Villars, 1894, Tomer II « Les services militaires», p.332.*

(2) Réponse de la direction de l'intendance à la proposition de loi Thalamas.

Annexe 9

Le dernier grade atteint dans l'arme d'origine au moment de l'entrée dans l'intendance

Capitaine		1095	97%
Autres grades			
	Commandant	24	
	Lieutenant-colonel	3	
	Colonel	1	
	Général	6	
	Total	34	3%
TOTAL		1129	100%

Annexe 10

L'arme ou le service d'origine

Clair		Abréviation	Total		Jusqu'en 1870		1871 à 1882		1883 à 1914	
Infanterie		INF	585	51%	214	52%	148	69%	223	45%
Etat-major	Général	EMT	132	12%	92		29		11	
	Génie	EMG	74	6%	0		6		68	
	Artillerie	EMA	61	5%	0		0		61	
	Total		267	23%	92	22%	35	16%	140	29%
Artillerie	ART		111	10%	44	11%	21	10%	46	9%
Cavalerie	CAV		21	2%	11	3%	3	1%	7	1%
Génie	GEN		73	6%	49	12%	8	4%	16	3%
Officier d'administration	OAD									
	Bureaux	OAB	33		0		0		33	
	Habillement	OAH	7						7	
	Subsistances	OAU	13						13	
	Service de santé	OAS	7						7	
	Total		60	5%					60	13%
Autres armes ou services										
	Intendance	INT	6							
	Ouvrier d'administration	OUV	2							
	Ecole de Saint Cyr	ECL	1							
	Gendarmerie	GED	6							
	Garde républicaine	GRP	2							
	Train	TRN	2							
	Total		19							
TOTAL			1136	100%	410	100%	215	100%	492	100%

Annexe 11

Le grade d'entrée dans l'intendance

Adjoint de 2 ^{ième} classe (adjoint)		1028	90,5%
Autres grades			
	Adjoint de 1 ^{ière} classe (sous-intendant de 3 ^{ième} classe)	79	
	Sous-intendant militaire de 2 ^{ième} classe	22	
	Sous-intendant militaire de 1 ^{ière} classe	1	
	Intendant général	6	
	Total	108	9,5%
TOTAL		1136	100%

Annexe n° 12

La cause de l'interruption de carrière

Clair		Abréviation	Nb	%
Retraite		R	540	69%
Décès		D	182	23%
Entrée dans le corps de contrôle		K	57	7%
Autres cas				
	Démission	M	9	
	Réforme	O	2	
	Total		11	1%
TOTAL			790	100%

Annexe 13

Départs à la retraite pour raisons de service

N°	Nom	Sources et mentions dans les notations dans l'intendance
92	Gibon	SIM2 1863: ...forcé par l'état de sa santé, il vient de demander sa retraite, le corps perdra en lui un excellent fonctionnaire.
124	Brassel	Rapport au ministre du 24 février 1872 : mise en disponibilité en attendant la liquidation de sa pension de retraite en raison de sa santé.
169	Pettelot	- Rapport au ministre du 25 avril 1857 : prolongation de congé de convalescence. - Mis en non-activité pour infirmité temporaire le 11 juin 1857 : rapport de la maison impériale de Charenton du 11 juillet 1861, atteint de démence caractérisée. ADJ1 1853: Atteint d'une maladie grave, est parti en congé de convalescence.
195	Seligmann-Lui	Lettre du 19 juillet 1882 : demande de mise à la retraite pour raison de santé (fatigue cérébrale).
203	Cahen	- Lettre du général commandant le 18 ^{ième} corps d'armée au ministre du 4 juillet 1886 : atteint de fatigue cérébrale, admission par anticipation dans le cadre de réserve. INT 1886:...sa santé fatiguée ne lui permettrait de déployer ni l'activité physique, ni l'assiduité au travail qu'exigerait un service de guerre.
221	Bauduin	Etats de service
223	Demons	Demande en 1886 à être placé par anticipation dans la section de réserve pour raisons de santé.
234	De Brunier	- Rapport au ministre du février 1871 : mis à la retraite d'office pour maladie grave. SIM2 1869 : ...Sa santé est bien faible et elle est atteinte d'une affection incurable. Fonctionnaire très distingué empêché par la maladie. Il a de nombreuses campagnes, mais il est à craindre qu'il n'en puisse plus faire.
247	Chapel	- Rapport au ministre du 10 août 1878 : demande de mise à la retraite d'office pour raison de santé (névropathie générale). SIM1 1878:...Proposé pour la retraite d'office en raison de son état de santé...Il est regrettable qu'il ne puisse plus se livrer à un travail assidu et prolongé. Fort consciencieux, conduit bien son service malgré de fréquentes névralgies, ne laisse rien à périliter...
259	Guesviller	Rapport au ministre du 4 juillet 1883 : Demande de radiation des cadres pour état de santé.
261	Malet	Le 22 juin 1882 est placé en retraite sur sa demande pour raison de santé (troubles graves de la digestion).
344	Forget	- Rapport au ministre du 2 décembre 1888 : admission d'office à la retraite pour raison de santé. SIM1 1886:...Il aurait de l'avenir si sa santé ne laissait à désirer. Il est atteint d'une arthrite chronique d'un genou et d'une maladie des voies respiratoires...Fatigué, ne peut faire campagne.... Il est toujours malade et ne peut même pas faire l'intérim du chef de service lorsque ce dernier s'absente... 1887:...Il est malheureusement fatigué et non susceptible de faire campagne... 1888: ...Fatigué, ne serait pas susceptible de faire campagne...
364	Balay	- Lettre à l'intendant militaire du 6 février 1880 : « ...je me suis décidé à briser une carrière qui me laissait espérer de nouveaux grades et des récompenses honorifiques...». - Non-activité temporaire le 31 mars 1880. SIM2 1879: Malgré un état de santé qui lui rend encore l'activité assez pénible, à force de courage et de volonté, sait suffire très convenablement aux exigences d'un service fort chargé....
407	Termonia	- Rapport au ministre du 29 avril 1888. : non-activité pour infirmité temporaire pour troubles mentaux. - Rapport au ministre du 25 octobre 1888 : mise à la retraite d'office pour troubles mentaux, «Se borne à mettre sa signature au bas des travaux accomplis par ses subordonnés qu'il ne dirige pas et ne peut d'ailleurs pas diriger ».

		<p>SIM1 1886: Capable, très intelligent, très actif, énergique, très doué, de relations agréables, serait un fonctionnaire sue lequel on pourrait absolument compter en toutes circonstances s'il n'était sujet à des hallucinations, qui déjà à 2 reprises ont nécessité son envoi dans une maison de santé, parait en voie de guérison.</p> <p>1887: Fonctionnaire d'élite, malheureusement sa santé est altérée ; ne serait pas à présent en état de diriger un service qui exigerait une certaine contention d'esprit. Sa santé est un obstacle à la prise en considération d'une proposition pour l'avancement.</p> <p>1888: Noté depuis 10 ans comme ayant une santé altérée, un caractère inquiet, nerveux, agité, halluciné. A déjà été traité par 2 fois à l'asile d'aliénés de Charenton. Ses facultés intellectuelles ne se rééquilibrent pas. Incapable de diriger utilement le service qui lui est confié et de se décider judicieusement en présence du moindre incident. Se borne à mettre sa signature au bas des travaux accomplis par ses subordonnés qu'il ne dirige pas et ne peut d'ailleurs pas diriger.</p>
422	Cauneille	<p>- Rapport au ministre du 13 mars 1883 : non-activité pour infirmité temporaire.</p> <p>SIM2 1883:...il serait à désirer qu'il puisse rentrer bientôt dans les cadres du corps, si sa santé semble n'être pas gravement atteinte.</p>
423	Revault d'Allones	<p>- Rapport de l'intendant militaire du 29 mars 1879 : demande de changement de résidence: «...ayant une constitution ébranlée et pouvant compromettre le service par ses inexactitudes et ses défaillances (il boit)». «...n'ayant nulle confiance dans ce collaborateur.</p> <p>- Non-activité pour infirmité temporaire le 8 août 1881.</p> <p>- Rappelé à l'activité le 28 juin 1882.</p> <p>- Rapport au ministre du 11 novembre 1884 : admission d'office à la retraite pour habitudes d'intempérance et constitution physique délabrée.</p> <p>- Mauvais rapport d'inspection du 13 novembre 1884.</p> <p>ADJ1 1881: A des moments d'absence et s'est fait punir pour des manquements incompréhensibles. A manqué à ma convocation pour l'inspection administrative de Bastia sans prendre la peine de m'aviser d'une indisposition dont il n'a été remis que huit jours après. Dans la matinée du jour de l'inspection il avait absolument perdu la raison. Il n'est plus à sa place dans l'armée. N'est plus capable de servir même en sous ordre. Sa santé est perdue, sa constitution délabrée et il n'a pas toujours conscience de lui-même. Il y a lieu de le mettre en retraite d'office.</p> <p>1883: Manière de servir très variable, présente des lacunes qui tiennent peut-être à l'état rhumatismale dont il souffre souvent. Ce fonctionnaire est remarquablement intelligent, et cependant il a besoin d'être dirigé et surveillé de très près. Il ne fréquente guère ses collègues et vit loin de sa femme et de ses enfants. Ce fonctionnaire est très intelligent, très instruit, il a une plume facile et même élégante, mais il ne peut rendre aucun service à cause de son état de maladie et de sa fatigue. A eu et a peut-être encore actuellement des habitudes d'intempérance déplorables. Il devrait être mis d'office à la retraite.</p> <p>1884: A des moments d'absences et s'est fait punir pour des manquements incompréhensibles. A manqué à ma convocation pour l'inspection administrative de Bastia sans prendre la peine de m'aviser d'une indisposition dont il n'a été remis que huit jours après. Dans la matinée du jour pour l'inspection, il avait absolument perdu la raison, il n'est plus à sa place dans l'armée.</p>
424	Carrière	<p>- Non-activité temporaire le 3 août 1880 et le 1^{er} octobre 1888.</p> <p>- Rapport au ministre du 19 juin 1889 : admission d'office à la retraite.</p> <p>SIM2 1888: Excellent fonctionnaire très actif et très dévoué mais dont la carrière est malheureusement brisée par une paralysie de la partie droite du corps. Cet état qui dure depuis huit mois entraînera à très bref délai sa mise en non-activité temporaire.</p> <p>1889 : En instance de retraite, n'a plus de valeur.</p>
425	Marceuil	Non-activité pour infirmité temporaire le 10 octobre 1871.
434	Morhain	<p>- Rapport de l'intendant militaire du 20 juillet 1888 : non-activité pour infirmité temporaire.</p> <p>- Retraite pour infirmités le 2 décembre 1891 (états de service).</p>
439	Schuster	<p>SIM2 1882:...Sa santé entamée par des accidents de guerre paraît remise.</p> <p>1884:...caractère peut être un peu inquiet par suite de blessures reçues en 1859...</p>

		<p><u>1885</u>:...Fonctionnaire assez capable, remplit avec conscience son mandat de contrôle dans l'exercice duquel il a d'ailleurs été considérablement gêné depuis un an par son mauvais état de santé.</p>
446	Padovani	<p>- Non-activité temporaire le 20 octobre 1888. - Rapport au ministre du 4 avril 1891 : mis à la retraite pour raison de santé. <u>ADJ1 1879</u>:...Constitution un peu fatiguée, est atteint d'une difficulté de locomotion qui, bien qu'en voie de décroissance, ne lui permettrait pas encore d'être employé aux armées... <u>1880</u>: ...Il est appelé à rendre d'excellents services si, comme il est permis de l'espérer, sa santé se rétablit complètement. Bien que sa santé soit altérée il n'en remplit pas moins bien ses devoirs avec tact, jugement et beaucoup de zèle. Est atteint d'un commencement d'ataxie locomotrice, mais une amélioration sensible s'est produite dans son état et une prompte guérison semble possible. <u>SIM2 1881</u>: ...Son état de santé semble s'améliorer bien que non encore complètement remise... <u>1882</u>: N'est pas apte à faire campagne. Il est atteint d'un commencement d'ataxie locomotrice qui lui rend pénible toute marche à pied. Bien qu'il ait tiré une certaine amélioration de l'usage d'eaux thermales, on ne saurait que déplorer qu'un fonctionnaire aussi distingué, aussi judicieux et aussi capable soit affligé d'une si précoce infirmité...Ne pourrait pas faire campagne. Il y a cependant une amélioration très sensible dans son état de santé. ...Son état de santé va toujours s'améliorer petit à petit et lentement. <u>1883</u>: ...il est fâcheux qu'une précoce infirmité laisse une étroite limite à son activité physique. <u>1884</u>: ...L'ataxie locomotrice dont il est atteint ne semble pas en voie de guérison. Parait dans l'impossibilité de monter à cheval. Ferait difficilement campagne... <u>1885</u>:...dirige parfaitement les services qui lui sont confiés tant que l'ataxie n'aura pas fait de progrès très sensibles...Sa santé laisse beaucoup à désirer ; atteint d'ataxie locomotrice, le mal marche à pas lents... Se remet difficilement de son ataxie locomotrice, il parait cependant y avoir une légère amélioration... <u>1886</u>:...Toujours menacé d'ataxie locomotrice...sa santé ne lui permet plus de faire un service actif. <u>1887</u>: Fonctionnaire de mérite, intelligent, capable laborieux, ne manquant ni de tact ni de jugement. ...Malheureusement l'état de sa santé, qui nécessite des soins spéciaux et nuit à son activité, lui enlève une partie de sa valeur et le menace gravement dans son avenir. Santé délabrée qui ne permettrait plus à ce fonctionnaire de faire un service actif...malheureusement atteint d'un commencement d'ataxie locomotrice. <u>1888</u>:...sans son état de santé il serait depuis longtemps proposé pour le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe.</p>
501	Ratier	<p>- Non-activité pour infirmité temporaire le 19 août 1895 pour congestion cérébrale en Tunisie. - Rapport au ministre du 6 mai 1896 : admission d'office à la retraite pour troubles cérébraux. <u>SIM2 1894</u>:...il est atteint en ce moment d'une maladie qui ne lui permettra pas probablement pas de reprendre son service en Tunisie...malheureusement sa santé d'être fortement compromise et il a du être envoyé en congé de convalescence, ne nous semble plus pouvoir être employé en campagne. <u>SIM1 1896</u>:...il était inscrit au tableau d'avancement de la 1^{ère} classe de son grade lorsqu'il a été frappé d'une congestion cérébrale à Tunis au commencement de 1894. Envoyé en congé de convalescence puis promu à la 1^{ère} classe, la maladie l'a laissé dans un état de dépression physique et intellectuelle très accentuée qui a rendu impossible son maintien en activité. Il ne peut être rappelé à l'activité, il y a lieu de le mettre à la retraite d'office.</p>
517	Caumers	<p>- Rapport au ministre du 7 octobre 1896 : mise à la retraite d'office. - Le général commandant le 7^{ème} corps d'armée transmet un rapport de l'intendant général : « le sous-intendant n'exerce sur les services dont il est chargé aucune direction, aucune surveillance active, qu'il ne connaît aucun des règlements qu'il a à faire appliquer et s'en remet pour l'exécution aux personnels qu'il devrait diriger... ». Le sous-intendant est fatigué. Compte-tenu de son passé l'intendant général ne demande pas sa mise à la retraite d'office mais son déplacement dans un poste de petite importance. Le général commandant le corps d'armée rappelle qu'un blâme a été infligé au sous-intendant (mars 1896) relatif à des opérations de mobilisation. Le général de corps d'armée demande sa mise à la retraite. L'intendant général évoque ses problèmes de santé depuis</p>

		<p>1894, avec affaiblissement des facultés intellectuelles. Son déplacement est impossible, les sous-intendants de 1^{ière} classe occupent des emplois importants.</p> <p>Le ministre suit l'avis du général commandant le 7^{ième} corps d'armée et approuve sa mise à la retraite d'office.</p> <p>SIM2 1894:...il est atteint en ce moment d'une maladie qui ne lui permettra pas probablement pas de reprendre son service en Tunisie....malheureusement sa santé d'être fortement compromise et il a du être envoyé en congé de convalescence, ne nous semble plus pouvoir être employé en campagne....malheureusement a été frappé par une attaque a moment de mon inspection.</p> <p>1895: Son état de santé ne lui a pas permis de rendre les services qu'on est en droit d'attendre d'un fonctionnaire de son grade proposé pour l'avancement. La maladie dont il a été atteint en Tunisie en 1894, l'a laissé dans un état de dépression physique et morale très accentuée. Il n'est pas actuellement en état d'être employé en cas de mobilisation et si son état de santé ne s'améliore pas d'une façon très sensible ce qui est à craindre, il paraît douteux qu'il puisse être maintenu en activité.</p> <p>Atteint dans ses facultés physiques et intellectuelles par la cogestion cérébrale qui l'a frappé en 1894, est absolument hors d'état de remplir en temps de paix des fonctions de son grade et d'occuper un poste quelconque à la mobilisation. Ce fonctionnaire n'est plus à sa place à la 2^{ième} sous-intendance de Limoges et il ne saurait davantage recevoir une autre affectation active. La seule solution...non activité pour infirmité temporaire jusqu' à la retraite.</p> <p>SIM1 1896: ...il était inscrit au tableau d'avancement de la 1^o classe de son grade lorsqu'il a été frappé d'une congestion cérébrale à Tunis au commencement de 1894. Envoyé en congé de convalescence puis promu à la 1^{iere} classe, la maladie l'a laissé dans un état de dépression physique et intellectuelle très accentuée qui a rendu impossible son maintien en activité...Il ne peut être rappelé à l'activité, il y a lieu de le mettre à la retraite d'office.</p>
532	Ratié	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'origine du 30 janvier 1886: congestion cérébrale à la suite d'une insolation, aliénation mentale. - Rapport au ministre du 29 mars 1892 : admission d'office à la retraite pour santé, suite rapport d'enquête du 8 décembre 1891 : « atteint d'altération grave des fonctions cérébrales provenant de plusieurs insolutions contractées au Tonkin en 1886 »
546	Czalens	Lettre du général commandant le corps d'armée au ministre du 2 novembre 1909 : victime d'un accident.
552	Walter	<ul style="list-style-type: none"> - Non-activité pour infirmité temporaire le 17 mars 1884. - Rapport au ministre du 21 novembre 1884. - Rapport de l'intendant militaire du 14 octobre 1884 : non activité pour infirmité temporaire - Retraite d'office le 3 novembre 1884. <p>SIM3 1883: A tout ce qu'il faut pour faire un bon fonctionnaire si sa santé se rétablit...Le mauvais état de sa santé ne permettant pas de la proposer pour le grade de spus-intendant de 2^{ième} classe...Ce fonctionnaire rendrait de bons services si l'état de santé ne trahissait trop souvent ses meilleures intentions...</p>
582	De Mecflet	Note au ministre du 22 octobre 1910 : à la retraite sur sa demande.
585	Richard-Duplessis	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 15 septembre 1902 : explications sur la perte d'une somme d'argent remise par un capitaine qui devait rembourser la compagnie de l'Est. - Compte-rendu de l'intendant militaire au général commandant le corps d'armée dans lettre du 25 septembre 1902: explications incohérentes, le sous-intendant est soumis à des troubles mentaux. Il écrit : « ...est un inconscient et il n'est pas possible de conserver en activité un fonctionnaire de l'intendance qui fait des confusions aussi étranges entre son bien et ce qui ne lui appartient pas... ». Demande sa mise à la retraite. <p>- Lettre du général commandant le corps d'armée du 26 septembre 1902: demande transmise favorablement au ministre.</p> <p>- Rapport au ministre du 10 octobre 1902 : admission d'office à la retraite. A la suite d'irrégularités relevées dans l'administration et la comptabilité du 5^o régiment de cuirassiers, retard dans l'avancement qui provoque un trouble dans ses facultés.</p> <p>Après une affaire d'imputation d'un excédent de dépense de transport : lettre d'explication à l'intendant militaire incohérente et signe d'un mauvais état mental.</p>

		- Le 1 ^{er} novembre : admission d'office à la retraite pour affection cérébrale.
610	Chambovet	Rapport de l'intendant militaire du 21 octobre 1905.
650	De Rimonteil de Lombares	SIM2 1900:...il est fâcheux qu'atteint de sciatique il ne puisse plus monter à cheval. SIM1 1902:...A toujours servi d'une manière très satisfaisante malgré une névrite de la jambe droite, conséquence de deux blessures l'une de guerre en 1871 l'autre de service commandé datant de 1886...Son état physique, qu'on doit attribuer à plusieurs blessures, n'est pas à hauteur de sa valeur intellectuelle mais ne l'empêche pas de remplir ses devoirs avec la plus rigoureuse exactitude. 1903:...Son état physique attribuable d'ailleurs à une blessure de guerre s'améliore un peu et sa valeur intellectuelle compense largement cette légère infériorité. 1905:...Il est à craindre malheureusement que son état physique, attribuable d'ailleurs à une blessure de guerre, n'entrave sa carrière.
693	Chaplain	SIM2 1901:...Mis en non-activité pour infirmité temporaire. 1903: Admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite le 6 février 1903.
700	Delatour	- Rapport au ministre du 20 janvier 1894 : Proposition de mise à la retraite. Transmis par le général commandant le 18 ^{ième} corps d'armée d'un rapport de l'intendant militaire. Le sous-intendant se trouve dans l'impossibilité de monter à cheval. -Non-activité pour infirmité temporaire le 18 avril 1894. SIM2 1894:...tempérament fatigué, vient d'être l'objet d'une proposition pour mise en infirmité temporaire.
708	Frédault	- Mis à la retraite en janvier 1912. ADJ 1887:...Une assez légère surdité est son unique point faible. 1889:...malheureusement il est atteint d'une légère surdité...On ne peut lui reprocher qu'une surdité un peu prononcée...n'a contre lui qu'une certaine surdité. Excellent serviteur, très recommandable...Il est bien regrettable que ce jeune fonctionnaire soit atteint d'une surdité déjà fort avancée. SIM3 1890:...n'aurait contre lui qu'une certaine surdité.....mais l'infirmité dont il est atteint, surdité assez prononcée, sans nuire beaucoup à son service du temps de paix, le rend peu apte au service de guerre. 1891 : ...La surdité dont il est atteint depuis qu'il é été blessé en 1870 ne nuit ni à son caractère ni à son intelligence qui est très élevée... 1894 : Une certaine dureté d'oreille doit le gêner dans l'accomplissement de certains services... SIM2 1898:...Il est à craindre que la surdité dont il est atteint vienne l'arrêter dans sa carrière. 1899:...mais vu la légère infirmité dont il est atteint, il est à employer de préférence dans les services sédentaires... 1900:...il serait à la hauteur de toutes les obligations du service de l'intendance s'il n'était atteint d'une légère surdité qui le rende plus apte aux services sédentaires qu'aux services actifs...La surdité dont il est atteint le rend malheureusement peu apte eu service actif, mais dans un service sédentaire... 1901:...malgré une surdité assez marquée pour le faire employer de préférence dans les services sédentaires.... 1902:...Il est fâcheux qu'il soit atteint d'une surdité assez marquée qui le destine de préférence au travail de cabinet...La surdité dont il est atteint est assez forte pour le rendre incapable de faire un service actif... 1903:...la légère surdité, dont il est atteint, ne l'empêche pas de remplir avec distinction, toute sa tâche à la section technique. SIM1 1905:...Mis en non-activité pour infirmités temporaires le 25 juillet 1905. 1906: Réintégré le 25 mars 1906... 1909:...Atteint malheureusement d'une surdité accentuée... 1910:...Sa dureté d'oreilles contractée à l'âge de 18 ans pendant les bivouacs d'hiver de la guerre de 1870 ne l'empêche pas de rendre les meilleurs services...
722	Grandmange	SIM1 1908:...En congé de convalescence, fonctionnaire qui actuellement est, sans aucun doute, incapable de faire son service. La nomination de ce fonctionnaire qui depuis près de 6 mois se fait accorder des congés pour ne pas rejoindre son poste, a causé à la sous-intendance de Maubeuge un tel préjudice que je ne saurais m'associer à aucune proposition en sa faveur.

		<p><u>1909</u>: A rejoint son poste à Maubeuge. Sa santé paraît très sérieusement améliorée...</p> <p><u>1910</u>: ...sa santé continue à se raffermir...L'amélioration que je constatais le semestre dernier dans sa santé n'a malheureusement pas continué. Je l'ai signalé comme devant être proposé pour la retraite la veille du jour où, de lui-même, il demandait à y être admis...</p>
743	Meyer	<p>- Rapport au ministre du 5 septembre 1908: admission d'office à la retraite pour aliénation mentale.</p> <p>Le général commandant de 20^{ième} corps d'armée rend compte le 9 août 1908 au ministre de symptômes morbides : irritabilité excessive, fréquentes amnésies, allures bizarres, obtient une permission de 30 jours.</p> <p>Le 12 août, il est admis dans un établissement d'aliénés : scènes de violences, propos extravagants.</p> <p>Le rapport du médecin inspecteur conclut à l'impossibilité de reprendre du service : « ...ce fonctionnaire sortait en grande tenue dans Nancy, et se livrait dans les rues à de véritables extravagances qui étaient un objet de risée pour les uns, de pitié pour les autres ».</p> <p>SIM2 1908: A été de février à mai 1908 en non activité par suspension d'emploi, comme suite à l'affaire des faux mandats établis en 1906 par un de ses sous-officiers. A peine revenu de non activité a montré des signes d'énervement et en août 1908 a du être interné pour aliénation mentale, n'est plus proposable pour l'avancement dans la hiérarchie administrative... Admis d'office à la retraite en raison de son état de santé. L'état actuel de santé est insusceptible d'amélioration, il a son origine dans l'ébranlement qui lui ont causé l'affaires des faux mandats et les mesures disciplinaires dont il a été l'objet par la suite.</p>
745	Espanet	<p>- Lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 28 septembre 1908 : demande d'admission à la retraite pour anémie rhumatismale.</p> <p>SIM1 1903 ...n'a qu'un défaut qui est d'être dur d'oreille...</p> <p><u>1904</u>:...serait un sous-intendant hors de pair sans une infirmité de dureté d'oreille...</p> <p><u>1905</u>:...mais actuellement il est atteint d'une très grande surdité qui ne lui permet pas de remplir efficacement les fonctions de son grade ; n'est pas apte à faire campagne et ne saurait être maintenu en activité de service. A demandé son admission à la pension de retraite.</p> <p>Fonctionnaire des plus méritants et des plus honorables, dont la santé arrête la carrière prématurément.</p> <p><u>1906</u>: A été un peu souffrant cet hiver sans cependant être jamais arrêté dans son service...Bon fonctionnaire, santé délicate.</p> <p><u>1908</u>:...Obligé de prendre prématurément sa retraite pour raison de santé.</p>
777	Rollin	<p>- Lettre de l'intendant militaire au général commandant le corps d'armée du 12 novembre 1909 : Il n'est plus en mesure d'assurer son service, « depuis près de quatre mois, monsieur le sous-intendant Gruet doit suppléer son collègue, M. Rollin, pour le service de sa sous-intendance, toujours très lourd, mais particulièrement absorbant, en de moment à cause des opérations de recensement de rigueur effectuées au 128^{ième} d'Abbeville».</p> <p>Mis en retraite pour ancienneté de services car n'a plus l'activité que réclame son emploi.</p> <p>Lettre de l'intendant ou sous-intendant de 1909 : lui annonce qu'il le propose pour la mise à la retraite d'office par ancienneté de services. Il n'a pas l'activité que réclame son emploi. L'invite à prendre communication de son dossier dans son cabinet et lui propose de lui donner un rendez-vous.</p> <p>- Décision contestée par l'intéressé qui réclame une pension pour invalidité.</p> <p>- Rapport au ministre du 2 décembre 1909: décision approuvée.</p> <p>SIM3 1897:...Fatigué et fortement impressionné par l'affection dont il est atteint, son ardeur a du en dernier lieu se ralentir quelque peu, mais tout porte à croire que le traitement qu'il vient de suivre lui rendra sa vigueur première...Sa santé paraît très bonne aujourd'hui...</p> <p><u>1901</u>:...En 1900 et 1901 s'est fait désigner pour une saison de Vichy, à la suite a obtenu un congé de convalescence. Voilà donc deux ans de suite que pendant les trois mois de l'année où la présence des fonctionnaires s'impose à cause des manœuvres qu'il est absent, c'est trop de sans gêne et nous demanderons le changement de ce fonctionnaire si le fait se reproduit.</p> <p>SIM2 1909:...actuellement en instance de liquidation de retraite pour infirmités contractées en service.</p>
793	Imbert	<p>- Mis en non-activité pour infirmité temporaire depuis le 30 septembre 1901.</p> <p>- Rapport du conseil d'enquête du 21 mai 1906 : affection des yeux, demande mise à la retraite.</p> <p>Rapport au ministre du 11 juillet 1906 : admission à la retraite, graves problèmes de la vue.</p> <p>SIM3 1901: Actuellement en congé de convalescence...Il est très vivement à souhaiter que M. Imbert se remette complètement de la maladie d'yeux à laquelle son séjour en Algérie n'est pas étranger et qui a obligé à le mettre sur sa demande en position de congé ce convalescence.</p>

797	Monet	- Non-activité pour infirmité temporaire le 28 octobre 1902. - Rapport au ministre du 29 octobre 1903: proposition de l'admettre d'office à la retraite. «Mis en non-activité pour infirmités temporaires le 21 octobre 1902 : délire mélancolique, avec idées de persécution, se prétend accusé de vol, de trahison, idées de suicide, suivi d'une tentative qui a avorté, état d'anxiété constante...».
831	Bresson	SIM2 1909: ...mais d'une santé délicate, a demandé prématurément son admission à la pension de retraite.
847	Jehlen	- Rapport du général commandant le 7 ^{ième} corps d'armée au ministre du 27 novembre 1908 : impropre au service par son état de santé. - Rapport au ministre : rayé des cadres le 1 ^{er} mars 1910 SIM3 1907: ...A été malade en Algérie, actuellement en congé. Il demande à ne pas rejoindre parce que le climat lui est absolument contraire. Ne peut être apprécié. J'ai toutefois trouvé sa sous intendance en retard et en désordre pour tous les travaux qui sont personnels au sous intendant, ce qui peut tenir à son état de santé. <u>1907</u> : atteint de troubles nerveux. <u>1908</u> : Encore assez délicat de santé...La santé parait entièrement rétablie...Mérite d'être proposé pour le grade supérieur pour lequel sa maladie en Algérie l'a mis en retard, malgré son mérite. <u>1909</u> : Contre nos espérances, sa santé l'a obligé cet hiver à des congés de convalescence. Ce fonctionnaire sert très bien quand il est valide, mais sa santé si incertaine ne l'indique pas pour le poste de.... pénible en temps à cause du climat et ses miasmes et exigent à la mobilisation une endurance physique prononcée. A la suite des manœuvres au cours desquelles les services ont été bien appréciés, a été repris par la maladie dont il a déjà souffert ; il a dû se faire donner un congé de convalescence de trois mois. La santé de ce fonctionnaire ne permet malheureusement pas de compter sur lui en cas de mobilisation, malgré son énergie; il est acculé à la non-activité ou à retraite ; aura accompli son service jusqu'au bout de ses forces.
859	Lafond	- Rapport au ministre du 7 mai 1910 atteint d'aliénation mentale en octobre 1909, le mettre d'office à a retraite. SIM2 1910: Atteint d'aliénation mentale, il est proposé pour la retraite.
938	Lantaires	- Mis en non-activité pour infirmité temporaire le 18 mai 1910 : pour troubles nerveux entraînant des torpeurs intellectuelles, après des congés de convalescence. SIM3 1910: Proposé pour la non-activité... <u>1913</u> : Rayé des contrôles.
940	Cornil	- Lettre au ministre du 8 décembre 1908: après une proposition du général commandant le 6 ^{ième} corps d'armée de le mettre d'office à la retraite. Il demande une mise en réforme. A la suite d'une visite à l'hôpital militaire : troubles nerveux caractérisés principalement par des problèmes intermittents d'inégalité pupillaire, de contractions fibulaires de la face, de tremblements et d'embarras de la parole. La marche est indécise. Manifestations intellectuelles d'une élaboration lente. Le service n'est plus possible dans ces conditions. - Lettre du sous-intendant du 19 octobre 1908. Cornil proteste : «... Le médecin qui ne m'a même pas examiné. Ce médecin n'a pas pu pouvoir proposer ma mise en non activité, parce que le général commandant 16 ^{ième} corps d'armée était resté muet sur cette question». ADJ 1907: Etant entré à hôpital et étant à sa sortie parti en congé de convalescence de 2 mois, n'a pu donner sa mesure à son nouveau sous-intendant...Sa santé a été un peu ébranlée. SIM3 1908: N'a pu être apprécié, a presque toujours été absent pour cause de maladie...Avenir limité, semble fatigué physiquement et intellectuellement...Va être proposé d'office pour la retraite, il n'a plus la santé ni la vigueur nécessaire pour faire du service actif.

Annexe14

Départs à la retraite pour raisons disciplinaires

N°	Nom	Sources et notations
52	De Launay	Rapport au ministre du 5 janvier 1863 : admission d'office à la retraite, « ...mœurs relâchées, de conduite et de principes peu austères et d'un caractère affaîssé au niveau des mœurs... ».
89	D'Amoureux	Rapport au ministre du 7 novembre 1862 : admettre d'office à faire valoir ses droits à la retraite, suite à un très mauvais rapport d'inspection de l'intendant général : « ...Comme fonctionnaire son action est à peu près nulle. J'insistai pour voir son installation de travail, il m'a montré une petite table cachée dans un coin de l'antichambre derrière un paravent. Le reste du service est à l'avenant : tout y accuse la négligence, le défaut de direction... »
98	Firon	Rapport au ministre du 27 juillet 1858 : proposition d'admettre à faire valoir ses droits à la retraite. Le sous-intendant de 1 ^{ière} classe Uhrich , suppléant de l'intendant militaire de la 5 ^{ième} division , donne quatre fois des ordres non exécutés par Firon. Dans la lettre de l'intendant militaire, le ministre écrit de sa main : « Je ne comprendrai jamais qu'un chef ne sache pas se faire obéir ; il faut blâmer sévèrement M. le sous-intendant Uhrich et infliger une grave punition à M. Firon. L'intendant militaire Gaillard lui inflige une punition de 8 jours d'arrêts simples pour n'avoir pas eu d'égard aux demandes réitérées de son suppléant. Signalé à l'inspection administrative de 1857 : « ...comme étant d'un caractère inégal, chagrin, caustique, se plaignant de tout et annonçant lui-même qu'il servait sans goût par suite d'injustice ». Avertissement du ministre du 28 octobre 1857. Insuffisances relevées à plusieurs reprises : - 1842: retiré de Sétif par l'intendant militaire inspecteur Vauchelle. - 1853: L'intendant militaire Lyautey demande le changement de résidence . - 1857: « ...lors des dernières adjudications relatives à l'exécution du service des fourrages à la ration dans le département de la Meuse, a donné lieu à un regrettable incident par son défaut d'intelligence administrative... ». En 1845, vit en concubinage avec une espagnole laissant sa femme légitime en France sans nouvelles de lui. En mars 1844 ne relève pas un faux paiement de 520 F fait par un de ses secrétaires : « ...ce fonctionnaire fut rendu passible, conjointement avec le payeur, chacun par moitié, du préjudice éprouvé par le trésor ». Le principal reproche est d'avoir conservé son secrétaire dans ses bureaux après son détournement. Demande de mise à la retraite et lettre de blâme. SIM2 1858: A reçu la notification de son admission à faire valoir ses droits à la retraite le jour même d son arrivée à Bar le Duc.
129	Humann	Rapport de l'intendant militaire au ministre du 20 mai 1854 : demande à un officier acheteur de chevaux de lui procurer un cheval mais tarde à le rembourser ce qui a occasionné un découvert de caisse. Ne rembourse qu'après plusieurs relances, « ...M. le sous-intendant Humann n'a pas compris que rien n'est plus humiliant pour le corps dont il fait partie que l'abaissement du contrôle. Son maintien dans la division de Constantine me semble désormais impossible... ».

		<p>Lettre du général commandant la 21^{ème} division au ministre du 3 septembre 1860 : attaqué en correctionnelle par un ingénieur des ponts et chaussées de Tulle pour propos diffamatoires contre sa femme et lui. Incompétence du tribunal, plainte adressée pour sa traduction devant un conseil de guerre. Conduite très légère du sous-intendant. Le général veut éviter le scandale en refusant un procès. Proposition de le muter à Guéret.</p> <p>Rapport du plaignant du 28 juin 1860: le sous-intendant prend un logement dans la même maison que le plaignant. Il déclare publiquement au balcon d'un café :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que l'épouse du plaignant soit expulsée, « ...ne voulant pas que Madame Human, honnête femme, habite sous le même toit que madame de la Loriais », - le plaignant est un concussionnaire et un voleur, - le plaignant n'est pas marié et vit en concubinage, - le plaignant avait une femme légitime abandonnée avec deux enfants, - la femme du plaignant est une femme publique ». <p>Rapport d'inspection particulier du 2 août 1871: <u>Intendant militaire</u> : « A toujours été un fonctionnaire très ordinaire mais fort honorable qui a dépassé depuis le 1^o février dernier la limite d'âge fixée pour la retraite. Je regrette de le voir quitter le service sans emporter la croix d'officier de la légion d'honneur pour laquelle je l'avais proposé à l'inspection de 1870. » <u>Intendant général</u>: « Serviteur plus que médiocre à tous égards, sans conscience et sans zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. Sa négligence inqualifiable n'a pu même assurer la surveillance du service administratif régulier de la lieutenance de Cahors et a été cause de fâcheuses irrégularités qui datent de 3 semestres. Je ne saurais donc appuyer aucune demande de récompense et j'insiste pour qu'on lui donne le plus tôt possible la retraite à laquelle il a droit. »</p> <p>Note du ministre du 30 septembre 1871 : blâme pour la mauvaise tenue des comptes à la trésorerie de la compagnie de gendarmerie du Lot avec mise en non activité par retrait d'emploi du trésorier.</p> <p>SIM2 1871: Serviteur plus que médiocre à tous égards, sans conscience et sans zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. Sa négligence inqualifiable, n'a pu même assurer la surveillance du service administratif régulier de la Lieutenance de Cahors et a été cause de fâcheuses irrégularités qui datent de 3 semestres. Je ne saurais donc appuyer aucune demande de récompense et j'insiste pour qu'on lui donne le plus tôt possible la retraite à laquelle il a droit.</p>
258	Brissy	<p>Note pour la 5^o direction du 31 mars 1879: condamné à mort par un conseil de guerre le 27 septembre 1871 à la suite des troubles de Marseille (usurpation de fonctions de commandant de place). Commutation le 25 octobre 1872 en 10 ans de détention. Gracié par décret le 4 mars 1879 Rapport fait au ministre du 2 avril 1879 : sous-intendant de 1^{ère} classe Brissy condamné à mort le 2 septembre 1871 par un conseil de guerre pour faits se rattachant aux troubles de Marseille. Usurpation de fonctions Gracié en date du 4 mars 1879 Reprend la propriété de son grade. Admission à la retraite. Problème de mode de calcul de la retraite. Fait appel au conseil d'état. Débouté par l'arrêt du 6 mai 1881.</p>

		Rapport au ministre du 28 avril 1879: Admission d'office à la retraite. Est sans emploi.
274	Boissonnet	Note de la direction générale du personnel du 6 septembre 1877 : punition de 14 jours d'arrêts : pain moisi par défaut de ressuage et négligence dans son chargement sur les wagons. Rapport au ministre du 20 octobre 1884: «...caractère étroit et difficile...insuffisance de son jugement...A toutes les connaissances pour diriger un service mais a perdu la saine appréciation des choses. A le jugement affaibli et n'est plus susceptible de diriger un service de quelque importance... ». Admission d'office à la retraite, insuffisant sous tous les rapports.
426	Delachaise	Décision du président de la république du 2 octobre 1895 : relevé de son emploi dans l'armée territoriale. Déplacé d'Alger au Mans « ...à la suite d'actes administratifs impliquant une négligence grave dans l'exercice de ses fonctions et un souci insuffisant des intérêts de l'état. Mauvaise adjudication de blés ». A la suite d'une instruction judiciaire, preuve d'une collusion entre les fournisseurs et le sous-intendant. Négligences graves quand il est au Mans. Rapport au ministre du 10 avril 1896 : poursuites à intenter. Lettre du ministre de la justice au ministre de la guerre du 15 décembre 1896 : conséquences pour sa situation dans la légion d'honneur. Note de la 5 ^{ème} direction au ministre du 8 janvier 1897 : l'instruction de l'affaire d'Alger montre qu'il était complice des deux fournisseurs. Le faire passer devant un conseil de guerre : « ...on peut se demander s'il n'y aurait pas de sérieux inconvénients à faire renaître une affaire qui ne manquerait pas d'avoir un retentissement fâcheux pour l'administration militaire... ». Note pour la direction du contrôle du 13 janvier 1897. Note pour le cabinet du ministre du 13 février 1897. Affaire transmise à la grande chancellerie de la légion d'honneur.
444	Pavot	Procès-verbal de police du 8 avril 1896 : accusé d'outrage public à la pudeur à Rennes sur la personne d'un aide cuisinier âgé de 13 ans. Lettre du 20 août 1896 du général commandant le corps d'armée : lui ordonne : « ...une demande manuscrite de mise à la retraite ne comportant d'autres commentaires que la question d'infirmités contractées en service... ». Lettre de l'intendant militaire du 24 août 1896 : l'intendant militaire Pavot parle de calomnie mais accepte cette proposition. Intervention en sa faveur d'un député le 28 septembre 1896 : il parle d'infâme calomnie. Lettre du 3 octobre 1896 du général commandant le 10 ^{ème} corps d'armée : demande sa mise à la retraite. INT 1896 :...il est malheureux qu'il soit atteint de la folie dégoûtante qui oblige à le mettre en demeure de prendre sa retraite...
502	Labbez	Dans un rapport fait au ministre de 9 août 1880 : direction des services administratifs en Corse s'exerce d'une manière inégale et sans tact. : - refuse des sorties de denrées à l'hôpital de Bastia et punit des officiers hospitalisés,

		<p>- distrait de son service un adjudant d'administration des hôpitaux pour l'affecter dans son bureau. L'intendant militaire demande un blâme. Mais l'auteur de la note trouve la mesure insuffisante en raison de la notation : fonctionnaire superficiel, manquant de mesure et de règle de conduite dans ses relations avec le public et avec ses inférieurs, rendant de médiocres services en Corse, offensant maladroitement le sentiment national et se faisant mal voir. N'a tenu aucun compte du blâme qui lui a été infligé. Mutation à Clermont, et blâme sévère.</p> <p>Procès-verbal d'examen de biscuit du 8 février 1887 : des hypothèses fantaisistes sur la présence de papillons.</p> <p>SIM3 1885: Apportant peu de zèle, peu de franchise, peu d'activité, peu de soins, beaucoup de prétention, un esprit susceptible et difficile, omettant les textes qui le gênent, se fondant pour justifier ses actes sur des décisions postérieures à ces actes et basées sur des situations que l'on croyait exactes alors qu'elles étaient absolument différentes de ce qu'il avait dissimulé. 8 JA: faire occuper sans autorisation l'écurie d'un entrepreneur. <u>1887</u> : Depuis son rappel de non activité pour infirmité temporaire c'est-à-dire depuis moins de deux ans, une vingtaine de jours d'arrêts ont du être infligé à ce fonctionnaire tant par mon prédécesseur que par moi-même. 8 jours d'arrêts: mauvais PV sur les conditions de conservation de biscuits envahis par les vers. <u>1894</u>:...Esprit inquiet et mal pondéré. Juge trop souvent les questions administratives d'après ce qu'il appelle le simple bon sens, au lieu d'étudier les règlements sur la matière. Esprit chercheur, trop occupé d'inventions qui le détournent de son service normal, n'entre pas assez dans les détails...</p> <p>Rapport au ministre du 2 février 1895 : mise à la retraite d'office. Longs développements sur la mauvaise manière de servir.</p>
623	De Bougrenet de La Tournay	<p>11 juin 1888: blâme pour négligence dans la surveillance de son service.</p> <p>28 mai 1891: blâme pour non application des dispositions sur les frais de route.</p> <p>19 avril 1893: 8 jours d'arrêts simples pour abus d'autorité : interpellé en public un officier pour ne pas l'avoir salué.</p> <p>Rapport au ministre du 29 juin 1901. Contentieux pour la propriété d'un cheval et de voitures. Ecarts dans la vie privée. Dettes et relations douteuses. Négligences dans le service. Ne répond pas franchement aux accusations portées. Mise à la retraite d'office.</p> <p>Rapport au ministre du 3 août 1901. Admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite : « ...A un genre de vie et des relations d'affaires qui permettent de conclure, soit à un manque de sens moral, soit à un déséquilibre intellectuel. » Ne sera pas versé dans le cadre auxiliaire mais dans l'armée territoriale.</p> <p>Lettre du sous-intendant au ministre du 8 mars 1910 à la direction des services administratifs : parle de calomnie pour l'affaire de 1901. A du quitter l'armée 10 ans avant la limite d'âge de son grade. Porte plainte contre l'intendant militaire Maurin qui avait conduit l'enquête et pour sa conduite à son égard depuis sa nomination à la direction des services administratifs.</p>

		<p>Note au ministre du 10 mai 1910 : mis d'office à la retraite le 9 juillet 1901 suite à une plainte adressée au ministre et une enquête de l'intendant militaire Maurin.</p> <p>Note au ministre du 10 mai 1910 : transmission de cette plainte.</p> <p>lettre du 30 mai 1910 du ministre au sous-intendant : ne donne aucune suite.</p> <p>SIM2 1897: S'est fait envoyer aux eaux (sans en avoir parlé au préalable à son intendant militaire) pour des douleurs anciennes qui cependant ne l'ont pas empêché un seul jour monter à bicyclette...</p> <p>SIM1 1901: Différents faits qui se sont produits dans ces derniers temps ont modifié l'excellente opinion que j'avais. Au cours d'une enquête dont il vient d'être l'objet, ce fonctionnaire ne s'est pas montré le parfait gentilhomme que je voyais en lui. Pour aller à Paris, qui l'attire trop, il s'est fait donner un congé de convalescence en se servant de procédés qui n'étaient pas d'une correction parfaite... Les faits relevés au cours de l'enquête dont il est question ci-dessus, faits encore aggravés par la manière d'être générale assez équivoque de leur auteur, ont amené sa mise à la retraite d'office. La campagne de presse que ce fonctionnaire a essayé d'ouvrir par l'article paru dans le Gaulois du 1^{er} Août, prouve ce dont on se doutait déjà depuis quelque temps, que les beaux sentiments de discipline et d'abnégation militaire dont il faisait volontiers parade dans sa correspondance, étaient chez lui bien plus un moyen que l'expression d'une conviction profonde. Fonctionnaire à tenir à l'écart des réserves de l'armée au moins pendant quelque temps.</p>
638	Villate	<p>Rapport fait au ministre du 19 août 1905 : détournements dans le service de la solde au 157^{ième} régiment d'infanterie. Colonel Masset Du BiestT commandant le régiment déplacé d'office et affecté au 97^{ième} régiment d'infanterieI.</p> <p>Villate: 30 jours d'arrêts simples.</p> <p>Le colonel formule deux réclamations contre le traitement de faveur de Villate. Qualifie les actes de Villate de forfaiture : a conservé par devers lui pendant 5 mois les dénonciations sans y donner suite, s'est mis d'intelligence avec le condamné par l'entremise d'une fille galante maîtresse du condamné avec laquelle Villate a des relations..</p> <p>Enquête du contrôleur général Enjalbert : pas de forfaiture et de collusion, mais silence la réception des dénonciations.</p> <p>« ..a gravement compromis sa dignité en recevant ma correspondance d'un sous-officier condamné à une peine infamante et en s'abouchant, dans un but inqualifiable, avec la maîtresse de ce dernier... »</p> <p>Faire valoir d'office ses droits à la retraite ».</p> <p>SIM1 1904: Trop confiant dans les mérites d'un chef de bureau nul dont il aurait du apprécier l'incapacité et provoquer le renvoi, bien qu'ayant fait preuve d'initiative au cours de ses investigations dans le service de l'habillement du 157^{ième} régiment d'infanterie,, s'est montré insuffisant dans la vérification des services de liquidation de ce corps de troupe et a éprouvé les pénibles conséquences de sa négligence. A cette occasion semble s'être manifesté de la part de ce fonctionnaire une certaine inconscience de la situation fâcheuse où il s'était mis, indice d'un jugement quelque fois peu sûr. L'inconscience déjà constatée dans ses actes paraît s'affirmer aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre professionnel. Il y a lieu d'espérer que l'impulsion qui semble pousser ce fonctionnaire à agir souvent en dehors des prescriptions réglementaires fera place à une conception plus juste des obligations inhérentes à son grade et à ses fonctions. A été puni au cours de l'année 1904 pour son manque de clairvoyance dans l'affaire très connue du 157^{ième} de ligne.</p>
650	De Rimonteil de Lombares	<p>Lettre du général de corps d'armée au ministre du 28 février 1907 : par suite des vols à la manutention de Châlons.</p> <p>L'affaire a été grossie par les journaux. Demande de croix d'officier de la légion d'honneur.</p>
666	Brosset	<p>Rapport au ministre du 5 septembre 1903 : mise à la retraite d'office à la suite d'un scandale dans un poste de police en état d'ébriété.</p>
763	Madon	<p>Lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 7 octobre 1911 : déclare que sa maîtresse n'habite plus sous son toit.</p> <p>Lettre de l'épouse au général du 7 octobre 1911: demande la clémence car elle n'a pas de ressources.</p>

		<p>Lettre du sous-intendant au général des 7, 10 et 19 octobre 1911: demande pardon et la clémence</p> <p>Rapport de l'intendant militaire au général commandant le corps d'armée du 19 novembre 1911: vie privée qui fait scandale. Entretient sa maîtresse, la femme d'un jardinier de Perpignan au sein même de sa famille et en promiscuité de tous les instants avec sa femme et ses enfants. Après plusieurs demandes de l'intendant militaire, accepte de demander sa retraite.</p> <p>Rapport de l'intendant militaire du 24 novembre 1911: entretient la femme d'un jardinier de Perpignan. Sa femme va trouver l'INT pour dire qu'elle avait besoin de la solde de son mari. Sur la mise en demeure de son chef a promis de prendre sa retraite.</p> <p>L'intendant militaire lui demande :</p> <p>1° de mettre fin à sa vie scandaleuse.</p> <p>2° « que dans son intérêt comme dans celui de l'intendance il devrait tenir la promesse formelle... de prendre sa retraite. »</p> <p>3° de le mettre en demeure d'adresser son dossier de demande de retraite et de faire sortir sa maîtresse de sa maison.</p> <p>4° s'il n'obtempère pas, comparution devant un conseil d'enquête et signalement de sa conduite dans ses notes.</p> <p>Demande sa mise à la retraite.</p> <p>SIM1 1911: ...Sa conduite privée qui a laissé à désirer est bonne... prend sa retraite...</p>
767	Venturini	<p>Lettre du général commandant le corps d'armée au ministre du 20 janvier 1898 : 15 jours d'arrêts et demande de retour en France.</p> <p>« ...Là plus encore que partout ailleurs, en raison des fonctions délicates qui leur sont dévolues, les fonctionnaires de l'intendance doivent apporter dans leur vie privée la plus grande régularité, sous peine de perdre avec la considération indispensable à leurs fonctions, la confiance de leurs chefs... ».</p> <p>Réponse du ministre en mars 1898: punition est suffisante. Pas de retour en France. Demande de surveillance par ses supérieurs.</p> <p>« ..est en Algérie que depuis deux, son rappel en France qui, avec ses charges de famille lui occasionnerait un déplacement très onéreux, ne ferait qu'ajouter à ses embarras financiers. »</p> <p>Lettre de l'intendant militaire au général commandant le corps d'armée du 3 mai 1911.</p> <p>Bordereau d'envoi du 11 mai 1911.</p> <p>Sa responsabilité est engagée pour des détournements découverts au 8^e régiment de dragons.</p> <p>Décision du 28 août 1911.</p> <p>Mis à la retraite d'office pour ancienneté de services pour négligence dans la vérification des comptes du 8^{ième} régiment de dragons.</p> <p>Note pour le ministre du 2 septembre 1911.</p> <p>Mise à la retraite d'office.</p> <p>Défauts répétées de surveillance.</p> <p>Communication du dossier car susceptible d'une sanction disciplinaire.</p> <p>Bordereau d'envoi du 7 décembre 1911.</p> <p>Sa responsabilité est engagée pour le détournement découvert au 1^{er} régiment de dragons de 1907 à 1909.</p> <p>SIM3 1898: ...manque d'ordre dans sa vie privée et fait difficilement face à ses nombreuses dettes.</p>

		<p>S'efforce de sortir d'une situation obérée...Fait sans y attacher d'importance de nombreuses dettes, sa vie privée est plus correcte depuis quelques mois ; fait des efforts pour éteindre ses dettes, n'a pas su diriger convenablement l'important service où il y avait d'ailleurs une situation délicate en raison des punitions subies...Très désordonné dans ses affaires privées...Il cherche à se libérer des dettes qu'il a du faire à la suite du décès de son père qui lui a laissé une situation difficile et dont il a répondu. Il a contracté à ce moment des engagements en plus de ses ressources...vie privée des plus honorables aussi bien que les dettes qu'il a endossées...Contracte avec la plus grande légèreté des obligations pécuniaires et se préoccupe peu d'y faire honneur. A compromis la dignité du corps de l'intendance en provoquant des réclamations de la part de créanciers et en laissant protester des billets...vie privée plus correcte depuis quelques mois ; fait des efforts pour diminuer ses nombreuses dettes...n'apporte pas suffisamment d'ordre dans ses affaires privées.</p> <p>SIM1 1911:...malheureusement très endetté. Mis en retraite d'office.</p>
786	Robin	<p>Réprimande le 12 juillet 1909.</p> <p>Par manque de jugement, maladresse et légèreté, a laissé établir pour deux conseillers de préfecture du Doubs, deux mandats erronés qui ont donné lieu à des réclamations de l'autorité administrative, qu'il a du rectifier deux fois et qui ont pu, en apparence, porter atteinte à la bonne considération dont doivent être entourés les fonctionnaires de l'intendance.</p> <p>Blâme du 15 janvier 1909.</p> <p>Adjudication très mal conduite.</p> <p>Avis du général commandant le 7^{ième} corps d'armée du 30 août 1909.</p> <p>Le mettre d'office à la retraite ou le changer de résidence « ...ce fonctionnaire ne remplissait plus les conditions de fermeté de caractère, de rectitude de jugement, et d'aptitude professionnelle requises pour exercer convenablement ses fonctions... ».</p> <p>Pas de suite à ses propositions, il va être atteint par la limite d'âge le 4 octobre 1910.</p> <p>SIM2 1909:...mais discernement pas toujours juste dans l'interprétation des règlements, et a par de fausses appréciations sur ses devoirs en commission d'adjudication obligé l'administration à prononcer dans des circonstances fort délicates d'une importante opération et à lui adresser un blâme...De nouvelles erreurs de jugement au cours des opérations du conseil de révision qui lui ont valu un blâme...ne juge pas toujours juste, s'est attiré dans le courant de l'année un blâme du ministre. Sera atteint par la limite d'âge du grade en 1910.</p>

Annexe 15

Mention de l'entrée dans le corps de contrôle dans les notations dans l'intendance

N°	Nom	Mentions
203	Cahen	SIM1 1882:...Egalement apte au service de l'intendance et à celui du contrôle.
269	Pézeril	SIM1 1882:...paraît très apte à rendre d'excellents services dans le corps de contrôle, une voie de formation où il a demandé à être admis en qualité de contrôleur de 1° classe... ...Récemment je l'ai proposé pour le grade de contrôleur de 2° classe...
270	Thiévard	SIM1 1876:...est en cas de réorganisation un excellent contrôleur
275	Bonnamy	INT 1882:...Egalement apte au service de l'intendance et au service du contrôle...
299	Demartial	SIM1 1882:...entré dans le contrôle...
300	Bruyère	SIM1 1881:...Possède les qualités que réclame le grade d'intendant militaire. Mais il me paraît prématuré de la proposer pour ce grade, si l'organisation du contrôle ne faisait pas un devoir de signaler dans une plus large mesure les candidats idoines. INT 1887: Il demande à entrer dans le corps de contrôle en qualité de contrôleur général de 2° classe ; il y sera parfaitement à sa place et nul ne pourrait mieux que lui y rendre de très bons services.
306	Coulombeix	INT 1883:...a demandé à entrer dans le contrôle comme contrôleur général de 2 classe, et j'ajoute qu'il a toutes les qualités nécessaires pour aborder cette situation nouvelle. Serait à sa place dans le contrôle car il possède des qualités sérieuses et connaît tous les services de la haute administration.
319	Létang	SIM1 1882:...ferait un excellent contrôleur...
340	Dumarché	SIM1 1882:...Est apte à être placé dans le contrôle.
361	Romanet	SIM1 1882:...Est parfaitement apte à entrer dans le contrôle...
373	Gamelin	SIM1 1883: ...Passé dans le corps de contrôle.
377	Tastavin	SIM2 1882:...ne paraît pas l'homme d'action du service de guerre aussi désire-t-il entrer dans le contrôle. 1883 : Passé dans le contrôle.
385	Enjalbert	SIM2 1882:...A des aptitudes solides pour le contrôle.
445	Joffroy	SIM1 1889:...Ce fonctionnaire a le désir d'entrer dans le corps de contrôle et a été l'objet d'une proposition à ce sujet. Il y sera bien à sa place, ses aptitudes paraissent plus le disposer aux travaux de cabinet qu'aux fonctions actives du service de l'intendance...
456	Fradin De Bellabre	SIM2 1882:...A demandé le contrôle, mais avec sa nature la direction lui conviendrait mieux...
461	De La Briffe	SIM2 1883:...Demande à entrer dans le corps de contrôle...
468	Crétin	SIM2 1885:...Il a demandé à entrer dans le corps de contrôle... SIM1 1890:...Il a demandé à entrer dans le corps de contrôle.
481	Darolles	SIM2 1883:...paraît s'être trop désintéressé des services de l'intendance depuis qu'il poursuit son entrée dans le corps de contrôle...
566	Dupain	SIM3 1889 ...Les mauvaises résidences qu'il a eues lui ayant fait demander de concourir pour le corps de contrôle, ces demandes l'ont fait considérer comme un esprit inquiet, aimant le changement.
572	Jacobée	SIM3 1883:...Demande à passer dans le corps de contrôle. Est bien jeune pour entrer dans le contrôle... 1884:...Sollicite son admission dans le contrôle et a tout ce qu'il faut pour y entrer. Remplit toutes les conditions désirables pour entrer dans le corps de contrôle que des considérations de famille le font rechercher. Ce qu'il est dans l'intendance permet d'augurer de ce qu'il serait dans ce corps...

		...Rendra des services dans le contrôle comme il en remplit dans l'intendance. <u>1885</u> : Expression de mon regret de le perdre.
584	Pesch	<u>SIM3 1886</u> :...serait susceptible de rendre de bons services en campagne, mais demande à être admis dans le corps de contrôle de l'administration de l'armée...
619	Granet	<u>SIM3 1886</u> : ...toutes les qualités qui en feront un bon fonctionnaire, aussi bien dans le contrôle qu'il demande que dans l'intendance...
677	De Boysson	<u>SIM3 1887</u> ...Demande à entrer ans le corps de contrôle. Il me parait justifier en tous points cette proposition... ...Par son origine et ses études constantes, cet officier parait remplir toutes les conditions voulues.
729	Douchez	<u>SIM3 1897</u> :...a concouru pour le contrôle.
735	Laroche	<u>SIM3 1896</u> :...il travaille avec ardeur à développer ses connaissances administratives avec l'intention de se présenter aux examens du corps de contrôle. <u>1897</u> :...a échoué aux examens pour le corps de contrôle...
742	Rémy	<u>SIM3 1897</u> :...Il vient de demander à concourir pour le grade de contrôleur adjoint. Il est bien préparé et pourrait réussir, il a d'ailleurs l'aptitude voulue....
768	Sardou	<u>SIM3 1898</u> :...a concouru en 1898 pour le contrôle et sera vraisemblablement reçu.... ...Appelé à Paris pour les examens du contrôle... ...aura certainement de l'avenir soit dans le corps de l'intendance soit dans celui du contrôle.
776	Chausson	<u>SIM2 1905</u> :...A de l'avenir s'il reste dans le corps de l'intendance, postule pour le contrôle.
782	Lombard	<u>SIM2 1905</u> :...a demandé son admission dans le contrôle, j'ai appuyé cette demande avec la côte générale 20 que je maintiens.
867	Drouot	<u>SIM3 1906</u> :...Admis à l'examen pour le corps de contrôle. Va bientôt nous quitter.
868	Sourieux	<u>SIM3 1906</u> :...se prépare à concourir pour le corps de contrôle, s'il réussit l'intendance perdra un fonctionnaire distingué, sympathique et d'avenir... <u>1907</u> :...Après avoir échoué aux examens du contrôle, se consacre complètement à sa carrière dans l'intendance,...
887	Denis	<u>SIM2 1913</u> :...a demandé à entrer dans le corps de contrôle...
916	Haremboure	<u>SIM3 1910</u> :...se prépare pour le contrôle auquel il se présentera avec toute chance de succès ... <u>1911</u> :...s'il n'a pas réussi au concours pour le contrôle, il a du moins bénéficié d'une sérieuse préparation qu'il utilise pour l'exercice de ses fonctions actuelles...
921	Vinel	<u>SIM3 1911</u> :...Son admission dans le corps de contrôle ferait perdre au corps de l'intendance l'un de ses plus brillants fonctionnaires.
947	Litschfousse	<u>SIM3 1910</u> :...A demandé à subir les examens pour l'admission dans le corps de contrôle.
995	Meunier	<u>SIM3 1913</u> :...aspire à entrer dans le corps du contrôle...

Annexe 16

Les démissions

N°	Nom	Sources et notations
246	Grézier	<p>Rapport au ministre du 4 mai 1861. Au grade d'adjoint de 1^{ière} classe, Grezier demande sa démission pour se consacrer à la vie monastique à la Grande Chartreuse. Il est proposé, en attendant, une mise en disponibilité de 3 mois, pour le faire réfléchir.</p> <p>Il avait cependant très bien débuté sa carrière car il était ainsi noté en 1859 et 1860 : « Excellent et digne fonctionnaire, d'une capacité remarquable et d'un dévouement qui ne s'est jamais ralenti. S'est fait connaître en Crimée par une rare aptitude et son utile activité, et il consolide ici sa réputation...très utile et très actif d'un grand mérite et pour lequel j'ai infiniment d'estime...très méritant...fonctionnaire très sérieux, capable, et fort zélé ».</p>
629	Caillol	<p>Rapport au ministre du 29 mars 1884. Au grade d'adjoint de 2^{ième} classe, il veut entrer dans l'armée Annamite.</p> <p>Ses débuts dans la carrière sont pourtant excellents. En 1883, il est ainsi apprécié : « Fonctionnaire qui débute, travailleur, désireux de s'instruire, très dévoué à ses devoirs, rendra plus tard d'utiles services...timide mais travailleur...très discipliné, très correct...conscientieux...plein de dévouement et du désir de bien faire. Deviendra bien certainement un bon sous-intendant. Par son excellente manière de servir mérite d'être proposé pour l'avancement au choix ».</p>
674	Poncelet	<p>Transmis de la lettre de démission au général commandant le corps d'armée. Il est atteint du délire de la persécution au suprême degré.</p> <p>Rapport au ministre du 23 juin 1883. Mis en non activité pour infirmité temporaire le 8 juillet 1883. Il démissionne au grade d'adjoint de 2^{ième} classe le 18 avril 1885 pour raisons de santé.</p>
688	Enos	<p>Lettre au ministre du 16 août 1888. Affecté à la division d'Alger demande une mutation la plus proche de Paris pour s'occuper de sa sœur dont il a la tutelle. Il offre sa démission en cas de non satisfaction.</p> <p>Rapport au ministre du 30 août 1888. Elle est acceptée Avis défavorable du directeur du service de la division : « ...ce jeune fonctionnaire subordonne les intérêts du service à des convenances de famille... ».</p> <p>Il démissionne le 10 septembre 1888, au grade d'adjoint.</p> <p>En 1888, les appréciations sur sa manière de servir ont été les suivantes :</p>

		« Instruct et travailleur, a besoin d'être remonté de temps à autre ; cela ne l'empêche pas d'être assidu au service. A le goût de l'étude et du travail. Ne peut être apprécié n'ayant pas encore fait de service dans la division. Est entré à l'hôpital étant en congé dans sa famille à Alger, a obtenu un congé de convalescence de deux mois pour affermir la guérison d'une blessure reçue à la main en éteignant un commencement d'incendie ; s'est fait prolonger d'un mois. »
734	Loliot	<p>Un an et demi après sa nomination dans le service de l'intendance, en janvier 1889, il est victime d'une paralysie générale par suite d'un coup de pied de cheval reçu le 2 août 1890.</p> <p>Il est interné à la maison nationale de Charenton, et mis en non activité pour infirmité temporaire le 29 janvier 1892</p> <p>Il démissionne en juillet 1892 pour raison de santé, au grade d'adjoint.</p> <p>Sa notation fait mention de son infirmité.</p> <p><u>1891</u> : L'accident arrivé à M. Loliot ne lui a pas permis depuis longtemps de se livrer à aucun travail sérieux, ni à moi de me rendre compte des progrès qu'il eut pu accomplir dans la pratique du service... Son état de santé laisse toujours à désirer par suite d'un accident de cheval, ne pourra rendre de services appréciables avant longtemps.</p> <p><u>1892</u> : Est actuellement en traitement à l'asile national de Charenton et est hors d'état de reprendre jamais son service.</p>
787	Le Guen	<p>Rapport au ministre du 19 août 1908.</p> <p>Mis en non activité pour infirmité temporaire, à cause d'une maladie de vue qui lui cause des douleurs à la moindre lecture.</p> <p>Rapport au ministre du 13 janvier 1909 : demande de mise à la retraite pour ancienneté de services.</p> <p>Il démissionne en 1909, au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe.</p> <p>Dans sa notation, son infirmité n'est mentionnée qu'en 1908.</p> <p>SIM2 1908 : 9 septembre mis en non activité pour infirmités temporaires.</p> <p><u>1911</u>:...Ce fonctionnaire dont la santé laisse encore à désirer donne toutefois l'impression qu'il est en possession d'une vigueur intellectuelle lui permettant de rendre de signalés services à la mobilisation comme chef d'une sous-intendance territoriale.</p>
807	Rouchon-Mazerat	<p>Rapport au ministre du 24 octobre 1912.</p> <p>Admission d'office à la retraite pour de graves problèmes rhumatismaux.</p> <p>Il démissionne en janvier 1912.</p> <p>Sa notation mentionne cette infirmité.</p> <p>SIM1 1912 :...A été atteint peu de temps après d'une crise aiguë de rhumatismes qui a nécessité son envoi en congé de convalescence de 3 mois...Sa santé ne s'est pas rétablie, le congé de convalescence a du être prolongé de 3 mois à deux fois successives, ce fonctionnaire est proposé d'office à la retraite.</p>
826	Marcé	<p>Lettre de l'adjoint Marcé au ministre du 17 septembre 18987.</p> <p>Offre de démission pour reprendre une affaire appartenant à la famille de sa femme.</p> <p>Lettre de l'intendant militaire au ministre du 17 septembre 1898.</p> <p>Transmission de la demande de démission.</p>

		<p>Avis favorable de la hiérarchie.</p> <p>Il entre dans l'intendance en août 1897, il la quitte en octobre 1898, avec le grade d'adjoint.</p> <p>Il débute pourtant très bien sa carrière puisqu'il est noté ainsi en 1898 : « Officier distingué, travailleur, caractère sérieux et réfléchi, possédant déjà des connaissances administratives assez développées ; appelé à devenir, avec l'expérience, un très bon fonctionnaire... très zélé, ayant toutes les qualités pour devenir un très bon fonctionnaire. A pris part aux manœuvres d'automne de 1898, est aussi bon fonctionnaire sur le terrain que dans son cabinet ».</p>
1010	Chervet	<p>Il est nommé sous-intendant de 3^{ème} classe en décembre 1909 et démissionne en février 1911. Le motif n'apparaît pas dans son dossier.</p> <p>Il est pourtant très bien noté.</p> <p><u>1910</u>: Est entré dans l'intendance sous les plus heureux auspices et justifie pleinement depuis son arrivée les espérances qu'on a mises sur lui. Il paraît posséder toutes les qualités requises pour réussir dans sa nouvelle carrière.</p> <p>Possède des connaissances administratives très étendues qui lui ont permis dès ses débuts d'assurer très convenablement le service très chargé de la 3^{ème} sous-intendance d'Orléans. Il étudie sérieusement les affaires et approfondit toutes les questions qu'il a à traiter. Très distingué à la fois dans ses manières, dans son langage et dans ses attitudes, il inspire la confiance et possède tout le tact que nécessite sa mission de vérification des comptes des corps de troupe. A une grande fermeté et sait allier trop de bienveillance. Homme de caractère et de réel mérite, ne peut manquer de réussir dans l'intendance.</p> <p><u>1911</u>: ...Il y a dix mois à peine que de fonctionnaire a quitté le cadre actif où il avait obtenu les notes les plus élogieuses.</p>

Annexe 17

Mises en non-activité pour infirmités temporaires

N°	Nom	Sources et mentions dans les notations
50	Lemonnier	11 octobre 1895. (états de service).
81	Pironneau	24 décembre 1870, puis en disponibilité le 7 mars 1871. (états de service)
100	Charlot	Lettre du 24 janvier 1871. (états de service).
109	Péquiot	12 décembre 1861. (états de service).
166	Matis	Note au ministre du 22 novembre 1871.
193	Girardin	25 avril 1849. (états de service).
194	Flamant	31 août 1871. (états de service).
216	Le Borgne de la Tour	Rapport au ministre du 12 juillet 1873 : amputé de la jambe gauche par suite de coup de feu reçu le 19 mai 1849 dans un combat en Afrique, doit se reposer.
219	Gauche de Beaulieu	Rapport au ministre du 10 février 1877 : pour dyspepsie gastralgique.
272	Dollin du Fresnel	Rapport au ministre du 6 octobre 1858 : lui redonner un emploi dans l'activité, « ...ayant obtenu l'un des premiers numéros du concours... » Note au ministre du 11 décembre 1858 : rappel à l'activité après non activité pour infirmité temporaire le 22 mars 1852 pour une affection grave de la vue SIM2 1860: ...Il est resté plusieurs années en non activité pour infirmités temporaires contractées en Afrique dans l'exercice de ses fonctions... Proposition appuyée malgré le peu d'ancienneté dans la 2° classe en considération du mérite de ce fonctionnaire et surtout de l'infirmité grave qu'il avait contractée dans le service en Algérie au grand préjudice de son avancement. 1867 : A été près de sept ans en non activité...
278	Hitschler	Rapport au ministre du 13 décembre 1879 : suite à une blessure de guerre à l'avant bras le 18 juillet 1855.
290	Maisse	Rapport au ministre du 30 août 1878 : après avoir obtenu plusieurs congés de convalescence.
296	Salvay	14 mars 1874. Rappelé le 28 juin 1874. Décédé en mars 1877. (états de service).
338	Palasne de Champeaux	18 novembre 1879. (états de service).
369	Augier	Note au ministre du 26 novembre 1881.
391é	Cosson	Conseil d'enquête du 13 mai 1882 : depuis 3 ans pour maladie des yeux. Pas de mise en réforme.
491	Benard	Non activité pour infirmité temporaire le 18 février 1895. Rappelé le 30 novembre 1895 (états de service).
502	Labbez	5 octobre 1882. Rappelé le 31 août 1884. (états de service). SIM3 1887: Depuis son rappel de non activité pour infirmité temporaire c'est-à-dire depuis moins de deux ans...
506	Thierry de Ville d'Avray	7 mars 1890. Décédé le 20 juillet 1892. (dossier du personnel).
523	De Toucheboeuf-Beaumont	12 juin 1893. (états de service). SIM2 1893: ...mais ne peut plus actuellement continuer son service et vient d'être proposé sur sa demande pour la non activité pour infirmités temporaires.
565	Monnier	2 septembre 1881 : évacué à l'asile de Charenton pour troubles cérébraux. (états de service)
570	D'Arblade	7 Octobre 1894: rappelé à l'activité le 10 juillet 1896. (états de service).

		SIM2 1894:...Il ne manque pas d'intelligence mais son zèle paraît entravé par des infirmités qui lui font d'ailleurs demander sa mise en non activité...
621	Couderc	8 avril 1897 : pour troubles graves nerveux. (états de service). Rapport fait au ministre du 25 octobre 1897. Rappel à l'activité après : « ...troubles nerveux graves caractérisés par l'inertie de la volonté, des idées de tristesse et de mélancolie et l'incapacité à tout travail intellectuel. » Réintégré le 11 novembre 1897. (états de service).
700	Delatour	SIM2 1894:... vient d'être l'objet d'une proposition pour mise en infirmité temporaire...
787	Leguen	SIM2 1908: 9 septembre mis en non activité pour infirmités temporaires.
818	Adrian	19 juillet 1910: pour une otite aiguë contractée à Madagascar. (états de service). SIM1 1910:...sa mise en non activité pour infirmité temporaire a été prononcée.
819	Crémont	30 novembre 1901. (dossier du personnel). Lettre du sous-intendant du 7 décembre 1904 au chef de corps 131 ^o régiment d'infanterie : - ne peut se rendre à la séance du conseil d'enquête en raison de son état de santé ; - fait état de ses états de service, aurait pu espérer une belle carrière ; - Il est sans fortune, la pension de réforme sera insuffisante, il lui serait pénible de laisser échapper la pension de retraite. Rapport du chef de corps 80 ^o régiment d'infanterie du 8 décembre 1904 : - infirmité due à une blessure en juin 1898 qui occasionne des troubles nerveux ; - rappel de la requête du sous-intendant. Décède le 9 février 1907 par suite d'une méningo-encéphalite chronique contractée après une chute le 2 juin 1898. SIM3 1901:...N'a pas pu encore reprendre son service pour raisons de santé. Il a dû faire prolonger son congé de convalescence. Sa mise en non activité pour infirmités temporaires a dû être demandée. 1906: Encore en non activité depuis 1901.
838	Masure	SIM1 1913: Mis en non-activité pour infirmité temporaire le 20 juin 1913.
839	Huguet	Juillet 1906 des suites d'une bronchite. Décédé le 8 juillet 1909. (états de service) Lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 18 ^o corps d'armée du 16 mai 1906 : demande sa mise en non activité pour infirmité temporaire. Lettre de l'intendant militaire au général commandant le 18 ^{ième} corps d'armée du 18 mai 1906. Demande sa mise en non activité pour infirmité temporaire.
858	Thouvenin	29 janvier 1910 pour troubles d'estomac. Exploite à Paris une usine d'appareils électriques. (états de service).
863	Grandclément	17 avril 1888. (états de service). SLT 1887:...Mis en non activité pour infirmité temporaire. LTN 1894:...A été en non activité pour infirmité temporaire... 1898: ...Très retardé dans la carrière par une non-activité pour raison de santé...
864	Vidal	18 juillet 1912 pour neurasthénie. Rappel à l'activité le 23 juin 1913. (dossier du personnel). SIM2 1912:...Mis en non activité pour infirmité temporaire.
935	Bonnier	SIM3 1909: En instance de non activité pour infirmité temporaire, n'a fait aucun service depuis le mois d'août 1908...Mis en non activité temporaire le 20 avril 1909. 1910 : Rappelé à l'activité le 23 mars 1910...

938	Lantaires	SIM3 1910: Proposé pour la non activité. A obtenu un congé d'un mois pour faire les eaux à Vichy.
1013	Grognard	ADJ 1911: ...Cet officier est absent pour raison de santé depuis 8 mois, c'est une non valeur ; je l'ai proposé pour la non activité pour infirmités temporaires. 1912: Mis en non activité pour infirmités temporaires. SIM3 1914: Rappelé à l'activité par décret du 20 août 1914...
1035	Dherse	11 octobre 1893. (états de service) LTN 1893: ...Mis en non activité pour infirmité temporaire. 1896: Réintégré. 1902: ...Cet officier a été mis en non activité pour infirmité temporaire mais dès que sa santé s'est trouvée rétablie, il a repris son rang parmi ses camarades, abandonnant une position de contrôleur des contributions directes qui lui valait 4000 francs, ce lieutenant mérite d'être poussé et proposé pour le choix... 1903 : ...A été trois ans en non activité pour infirmité temporaire, sa santé est parfaitement rétablie....

Annexe18

Marque du passage dans l'arme d'origine dans les notations dans l'intendance

Mentions de l'origine		
27	Bligny-Bondurand	SIM2 1845:...ancien élève de St Cyr et de l'école d'état-major... 1846 :...Il était capitaine d'état-major avant d'entrer dans l'intendance,...
31	Baron Thomas	ADJ2 1832: ...peu de connaissances administratives attendu qu'il n'est arrivé au grade de sous-intendant adjoint que depuis quelque temps, sans avoir été officier comptable, ni exercé aucun emploi dans l'administration 1833:...élève de l'Ecole Polytechnique... ADJ1 1837: Est un élève de l'Ecole Polytechnique où il a puisé une bonne et solide instruction... SIM2 1838: Je ne connais pas son instruction générale, mais sortant de l'artillerie et ayant passé par l'Ecole Polytechnique, il n'en doit pas manquer... SIM1 1848: Instruction générale qui résulte d'une bonne éducation et de son séjour à l'Ecole Polytechnique d'où il est sorti pour entrer dans l'artillerie... 1854: Ancien élève de l'Ecole Polytechnique...
38	Dupont	ADJ2 1833:...a été officier d'état-major et professeur à l'école de Saumur... ADJ1 1836: Elève de l'école de Saint Cyr et ensuite de l'école d'application d'état-major... SIM2 1841: Sort du corps royal d'état-major...
52	De Launay	SIM2 1845:...ancien élève de Saint Cyr et de l'école d'état-major...
57	Baron Marulaz	ADJ2 1840: Instruction générale excellente, a été professeur d'histoire, d'administration et d'art militaire à l'école militaire....
58	Richard	ADJ2 1841: A de l'instruction (ancien officier du génie)...
68	Dubut	ADJ2 1847: Homme fort instruit, sortant de l'artillerie...
69	Delteil	SIM1 1857:...sort des écoles...
76	Airolles	SIM2 1851: Ancien élève de Saint Cyr et de l'école d'état-major...
82	De Ferrière	ADJ1 1846: Ancien élève de l'école militaire...
100	Charlot	SIM2 1851: Elève de l'école polytechnique et officier d'artillerie...
102	Heina	ADJ2 1844 :...Instruction générale assez étendue, sort de l'école polytechnique,... ADJ1 1849 : Instruction générale d'un ancien élève de l'école polytechnique... SIM2 1851 : Instruction d'un ancien élève de l'école polytechnique... 1854 : Ancien élève de l'école polytechnique...
108	Brou de Cuissart	ADJ1 1848: Ancien élève de l'école polytechnique, sortant de l'arme de l'artillerie... 1849:...A une instruction générale fort étendue, sort de l'école polytechnique et de l'arme de l'artillerie...
111	De Mallet	ADJ1 1849 : Instruction générale assez étendue, ancien élève de Saint Cyr...
114	Dubois	ADJ1 1848 : Possède de l'instruction générale, ancien élève de l'école militaire...
117	Duche	ADJ2 1847: Instruction générale étendue et variée, ancien élève de l'école polytechnique... ADJ1 1848: Instruction générale très étendue, ancien élève de l'école polytechnique... 1850: Elève de l'école polytechnique... SIM2 1857: Instruction générale étendue, ancien de l'école polytechnique...

131	Maury-Pléville	ADJ2 1847: Fort instruit, sortant de l'école polytechnique... ADJ1 1850: Instruction générale distinguée, ancien élève de l'école polytechnique...
133	Hallouin	ADJ2 1847:... il sort du génie, le préjugé bien de ses mœurs et de son instruction....
143	Janet	ADJ1 1851: Bonne instruction générale, ancien élève de l'école polytechnique...
152	Baron Schmitz	ADJ2 1850: ...une excellente éducation qui s'est terminée par une admission à l'école polytechnique. ... ADJ1 1851: Ancien élève de l'école polytechnique...
166	Matis	ADJ2 1851: ...Lorsqu'il était encore capitaine au 1 ^{er} bataillon de chasseurs, il était attaché au sous-intendant de la place...
168	Clayeux	ADJ1 1854: Instruction générale très étendue, grand travailleur, ex capitaine du génie... SIM2 1856 : Instruction générale étendue, grand travailleur, ex capitaine du génie...
250	AntoineE	SIM2 1879:...Instruction générale celle d'un officier sortant de St Cyr...
272	Dollin de Fresnel	ADJ1 1846: Instruction générale étendue et variée, ancien officier du corps royal d'état-major... 1847: Instruction générale très étendue et variée ; sort du corps royal d'état-major...
285	Lanoailles de Lachese	SIM1 1880:...Ancien élève de l'école polytechnique, ex capitaine d'artillerie...
307	Garric	ADJ2 1863: ...l'habitude du travail qu'il a acquise dans ses fonctions de professeur à Saint Cyr...
510	Mouret	SIM3 1882:...Ancien officier d'infanterie...
529	Malvy	SIM2 1886:...sorti le 5 ^o de l'école supérieure de guerre... 1887 : Sort de l'école supérieure de guerre... ancien capitaine d'artillerie...
569	Donin de Rosière	SIM1 1903:...sorti de l'ancien corps d'état-major...
590	Pozzo-Di-Borgo	SIM1 1894:...est entré dans l'intendance comme chef de bataillon... 1895:...est entré dans l'intendance après six années de grade de chef de bataillon...
607	Rouquerol	SIM2 1900:...Il a été admis à l'école de guerre et ses qualités d'intelligence et d'instruction sont indiscutables... INT 1912: Sorti de polytechnique et de l'arme de l'artillerie...
637	Constantin	SIM2 1900:...il a le brevet d'état-major...
643	Cavaillon	SIM3 1888: Sort de l'ancien corps d'état-major... 1890: Sort de l'ancien corps d'état-major... 1891: Sort de l'ancien corps d'état-major... 1892:...sort de l'ancien corps d'état-major... SIM2 1899: Sort de l'ancien corps d'état-major....
647	Chaumont	ADJ 1883:...Breveté d'Etat-major quoique ne sortant pas d'une école militaire...
654	Defait	SIM2 1897:...sortant du génie...
667	Le Secq	SIM1 1907:...Ancien officier d'artillerie...
691	Anot	SIM2 1896:...Ancien officier de cavalerie...
742	Rémy	SIM3 1897:...Ancien officier d'administration... 1898:A été un professeur distingué à l'école de Vincennes... 1900:...Il sort des officiers d'administration du service des hôpitaux...
802	Laurent	SIM3 1899:...Sort de l'école polytechnique et de l'artillerie...
866	Moizard	SIM2 1911: Sous-intendant provenant de l'école polytechnique et des capitaines d'artillerie.... 1912: ...Ancien capitaine d'artillerie...
873	De Montmahou	SIM3 1905:...Breveté d'état-major, semble avoir trouvé sa voie dans la carrière administrative...
935	Bonnier	SIM3 1911: Ancien capitaine d'artillerie....

Bonne acquisition		
88	Le Caruyer de Beauvais	ADJ2 1841:...C'est un des heureux emprunts que nous ayant faits à l'artillerie.
340	Dumarché	SIM2 1876:...Est une de ces excellentes mais trop rares acquisitions que l'intendance a faites aux dépens de l'état-major...
569	Donin de Rosière	ADJ2 1880: Ce jeune fonctionnaire vient d'arriver de l'ancien corps d'état-major est une excellente recrue pour le corps de l'intendance.
Bonnes appréciations dans l'arme		
166	Matis	ADJ2 1851:...fonctionnaire actif qui rend des services à Civita Vecchia. Il s'est fait remarquer par son zèle, lorsqu'étant encore capitaine au 1 ^o bataillon de chasseurs...
253	Brisac	INT 1882:...Ancien officier du génie où il a reçu quatre agrafes....
451	Ricard	ADJ2 1873: Etait très estimé dans la garde impériale...
461	De La Briffe	ADJ2 1876: Etait considéré comme l'un des meilleurs officiers de son régiment, promet de devenir un fonctionnaire distingué....
551	Amphoux	SIM2 1881: Etait fort apprécié dans le corps d'état-major et les qualités qui l'y faisaient remarquer sont de celles qui distinguent les bons sous-intendants... 1884: Ancien officier d'état-major très apprécié dans son corps...
555	Deleuze	ADJ1 1880: Est venu de l'ancien corps d'état-major avec de brillantes notes qu'il parait justifier... SM1 1894:...7 fois dans sa carrière d'officier d'état-major, il a obtenu de la part du ministre des prix, des lettres d'éloges et des témoignages de satisfaction...
563	Rufin	ADJ1 1886:...Etait un officier des plus distingués du corps d'état-major....
562	Reichert	SIM2 1893:...Ancien officier d'état-major, a reçu de nombreux témoignages de satisfaction pour les travaux qu'il a exécutés...
584	Pesch	ADJ2 1881: ...Sorti de l'école supérieure de guerre avec le n°20/68, il est venu du 119 ^o avec des notes extrêmement flatteuses...
607	Rouquerol	ADJ 1881:...Notes venues de l'artillerie satisfaisantes.
632	Lostie de Kerhor	ADJ 1882:...qui arrive précédé de très bonnes notes de son ancien corps... 1884: A été un excellent officier de cavalerie... SIM3 1885: Vigoureux officier de cavalerie... INT 1909:...A conservé dans sa personne toutes les qualités de son arme d'origine, la cavalerie...
643	Cavaillon	INT 1912:...L'école d'état-major, dont il a brillamment suivi les cours au début de sa carrière, a élargi sa façon de concevoir et d'exécuter...
648	Cartier	ADJ2 1885:...ses services antérieurs à son entrée dans l'intendance, ainsi que ceux qu'il a rendus depuis et les qualités qui le distinguent le rendent digne d'une proposition au choix...
660	Pasquier	ADJ 1883:...était parfaitement noté dans son corps... SIM3 1893:...Comme officier et comme fonctionnaire a toujours été noté comme ayant beaucoup d'avenir...
677	De Boysson	SIM3 1885:...Etait très bien noté dans l'artillerie...
707	Joleaud	SIM2 1905:...il est entré dans l'intendance comme officier d'administration donnant ainsi preuve d'une valeur réelle, il a professé à l'école d'administration avec distinction,... ...A professé divers cours à l'école d'administration et rempli les fonctions de secrétaire d'un jury d'une exposition internationale de boulangerie et meunerie, ses cours et études ont été publiés et remarqués...
709	Savoie	SIM3 1893:...était très apprécié comme officier de troupe, ne l'est pas moins comme fonctionnaire de l'intendance...
714	Peltier	ADJ2 1888:...Il sort de l'artillerie et a toujours été noté comme un excellent officier...
720	Glineur	SIM2 1898:...qui a été un très bon capitaine du génie...
721	Galibert d'Auque	SIM1 1912:...S'étant distingué à ... quand il était officier colonial...
729	Douchez	ADJ 1890:...ses commencements de carrière sont brillants dans son arme d'origine... SIM3 1894:...Il était un bon officier et sera un bon fonctionnaire.

		SIM2 1901: ...Cité à l'ordre du 17 ^{ième} corps d'armée en 1875 pour sa conduite remarquable lors des inondations de Toulouse. Blessé d'un coup de feu à ...en 1885, blessure grave, restée douloureuse et qui rend particulièrement intéressante la situation de cet excellent serviteur.
726	Boulo	SIM2 1909: ...Il a obtenu à trois reprises des témoignages de satisfaction...(travaux)
760	Derdos	SIM2 1905: ...C'est un fonctionnaire d'élite qu'il a d'autant plus de mérite qu'il sort des rangs...
761	Garnier	SIM3 1895: ...il est arrivé accompagné des notes les plus flatteuses qu'il saura certainement affirmer dans son nouveau corps... 1896: Confirme de la façon la plus heureuse les notes très flatteuses qui l'ont suivi dans le corps de l'intendance où il n'est que depuis l'année dernière...
764	Gay	ADJ 1891: ...se fait déjà remarquer par les qualités qui faisaient en lui un excellent officier d'état-major et qui promettra un fonctionnaire de valeur...
765	Finel	ADJ 1891: ...ses notes antérieures sont excellentes...
770	Chauvin	ADJ 1893: ...Noté précédemment comme un officier instruit, intelligent, zélé et travailleur...
771	Poulard	ADJ 1893 : ...Sera en état de diriger une sous-intendance quand il aura appris à connaître les corps et services dont ses fonctions antérieures le tiennent éloigné... 1895 : ...était un officier d'administration de choix qui a justifié son admission dans l'intendance par sa manière de servir assidue et zélée en temps que par son tact et sa bonne éducation...
776	Chausson	ADJ 1894: A d'excellents débuts dans l'intendance comme précédemment d'après ses notes dans le service d'état-major...
782	Lombard	ADJ 1894: ...continue à mériter, comme précédemment en qualité d'officier d'ordonnance, les éloges complets de ses chefs...
784	Garnier	SIM3 1895: ...il est arrivé accompagné des notes les plus flatteuses qu'il saura certainement affirmer dans son nouveau corps...
791	Chenot	ADJ 1894: Etait noté dans son ancienne arme ; « officier de grande valeur, instruit, travailleur, homme de caractère et de jugement »... 1895 : ...A toujours été des mieux notés dans l'arme de l'infanterie dont il sort... ...arrivé récemment dans le corps avec des notes antérieures excellentes...
797	Monet	SIM3 1900: ...Instruit (brevet d'état-major)...
815	D'Espezet	SIM2 1898: Très bien noté comme chef d'escadron d'artillerie...
818	Adrian	ADJ 1899: ...prouvant en un mot qu'il travaillait beaucoup et bien, ainsi que les notes obtenues par ce fonctionnaire dans son arme d'origine, le génie, l'avaient déjà signalé... SIM2 1907: Très bon officier du génie, excellent professeur, technicien très entendu...
867	Drouot	Stagiaire 1900: ...l'étendue des connaissances acquises dans les écoles supérieures permettent de préjuger qu'il fera un excellent fonctionnaire.
876	Loiseau	SIM3 1903 : ...il est utile de rappeler que cet officier a obtenu 5 témoignages de satisfaction pour divers travaux dans l'arme du génie. Fonctionnaire d'avenir.
881	Léfier	ADJ 1901: D'excellentes notes l'y précèdent.
920	Speckel	SIM3 1908: ...Les services qu'il rend et ceux qu'il a rendus comme officier de troupe lui créent des droits incontestables à une inscription au tableau cette année.
941	Jovenet	SIM2 1905: Il laisse les meilleurs souvenirs à ses chefs et ses subordonnés et son ancien directeur se plaît à signaler une fois de plus tous les mérites de cet officier supérieur qui le distinguera comme fonctionnaire de l'intendance...
962	Bary	ADJ Avant 1908: Parfaitement noté comme officier d'artillerie...
997	Pontarly	ADJ 1910: ...est un très bon officier qui doit faire un excellent fonctionnaire.
1006	Girard	Stagiaire 1908: Officier qui semble devoir confirmer au stage de l'intendance les notes élogieuses contenues dans son dossier...
1033	Elzière	SIM3 1913: Dans les notes particulièrement élogieuses qui lui ont été données dans la première partie de sa carrière, a été présenté comme un officier d'artillerie complet sur lequel on pouvait compter en toutes circonstances...

1041	Jouandon	ADJ 1911: Arrive dans le corps avec les meilleures références qui font de lui un officier intelligent et vigoureux, énergique, discipliné, d'une éducation, d'une tenue et d'une conduite parfaites...
1044	Hette	ADJ 1911: ...Noté comme très bon officier sous tous les rapports avant son passage dans l'intendance, a mérité la même appréciation de la part de son chef de service.
1049	Communal	ADJ 1913: ...a du reste été fort bien noté comme officier de troupe...
1069	Bertrand	SIM3 1914: Vient des capitaines du 3 ^{ième} de tirailleurs. Officier ayant été noté jusqu'à ce jour comme un officier de valeur, actif, débrouillard et plein d'initiative...
1070	Bernal	ADJ 1913: Il paraît justifier pleinement les notes brillantes et élogieuses qui lui ont été données par tous ses divers chefs depuis le commencement de sa carrière...
1089	Léger	ADJ 1914: Paraît justifier pleinement toutes les qualités de jugement et de sens pratique et droit, de connaissances étendues, signalées dans les excellentes notes qui lui ont été données par son colonel en 1912...
Risque de handicap pour la carrière		
20	D'Elbaue	SIM2 1842: ...Etait lieutenant-colonel au 30 ^{ième} de ligne à l'époque de son admission dans l'intendance. 1845 :...nommé lieutenant colonel au moment où il venait d'obtenir son admission dans l'intendance, je ne pense pas qu'il serait juste de lui opposer, chaque fois qu'il a voulu opter pour le 1 ^o grade, lequel lui eût procuré une carrière plus rapide...
31	Baron Thomas	ADJ2 1832: ...peu de connaissances administratives attendu qu'il n'est arrivé au grade de sous-intendant adjoint que depuis quelque temps, sans avoir été officier comptable, ni exercé aucun emploi dans l'administration...
464	Bellile	SIM2 1882: ...Peut bien faire mais il trouve mal placé en Savoie. Il a été élevé à l'académie royale de Turin, ses camarades de jeunesse sont officiers supérieurs dans l'armée italienne. Il est mal placé dans un pays où l'on rencontre dans le monde des gens qui affectent des tendances séparatistes. Je demande pour lui la résidence de Lyon. Avis de l'intendant militaire : il est regrettable que ce fonctionnaire très méritant à tous égards ait été placé à Annecy. Mais sa mutation étant très récente, un déplacement lui serait très préjudiciable, il conviendrait peut-être d'attendre qu'il ait au an de résidence pour le déplacer...
584	Pesch	ADJ2 1881: ...mais a appartenu récemment au régiment dont il a la police à charge ce qui lui crée une situation difficile ...
742	Rémy	ADJ 1893: ...Etait un officier d'administration avant d'entrer dans l'intendance, se figure trop que son origine lui procure nombre de difficultés... SIM3 1894: Toujours préoccupé de son origine d'officier d'administration, se figure que c'est la cause de sa non proposition au choix... 1900: ...par suite de son origine, il a le caractère un peu inquiet et il croit souvent qu'on cherche à le tenir à l'écart...
989	Babou	SIM3 1912: ...Ancien officier d'administration, entré tard dans l'intendance, serait atteint par la limite d'âge dans son grade en 1914 et ne pourrait par conséquent pas être proposé au titre normal en 1913...
1015	Cazin	SIM3 1912: Après un séjour de 14 ans en Algérie comme officier d'administration des bureaux, y est revenu depuis quelques mois sur sa demande en qualité de sous-intendant... 1913: ...Mais si ces qualités ont pu en faire un excellent chef de bureau, elles ne suffisent pas pour faire un bon chef de service... ...Il suffira sans doute d'appeler à nouveau son attention sur ces différents points pour qu'il devienne aussi bon chef de service qu'il a été bon chef de bureau...
Mauvaises appréciations		
731	Huguin	SIM2 1900: ...est on ne peut mieux noté par les chefs successifs qu'il a eus, sauf au début de sa carrière dans un régiment de cavalerie...
810	Dano	SIM3 1900: ...son lieutenant-colonel du 41 ^{ième} RI paraît avoir donné de lui la note juste en disant : avec une intelligence et une instruction qui devraient le placer au dessus de la moyenne, son manque de caractère, de vigueur et d'initiative font de lui un officier fort ordinaire...
1001	Fargeon	ADJ 1909: ...Inscription par ordre du ministre en date du 3 juillet 1909 : Lors de la mutinerie du 17 ^o , il n'a pu, malgré tous ses efforts, maintenir ses hommes dans le devoir. A depuis ces événements donné toute satisfaction dans sa manière de servir...

1043	Hébert	Stagiaire 1910: A souvent été apprécié peu favorablement précédemment. Est cependant entré au stage dans un bon rang....
Avantages pour la carrière		
28	Chrétien	SIM2 1846:...il a été major d'un régiment et la comptabilité des corps lui est familière... 1847 :...a été major d'un régiment et possède bien tous les détails...
55	Corréard	ADJ1 1846:...connaissances administratives théoriques et pratiques très avancées (il a été major d'un régiment).... SIM2 1847:...a été major d'un régiment, a beaucoup de connaissances pratiques.... 1848: ...connaissances théoriques avancées : il a été major, beaucoup de connaissances pratiques... 1849: ...connaissances théoriques assez avancées, a été major d'un régiment...
68	Dubut	ADJ2 1847: Homme fort instruit, sortant de l'artillerie...
133	Hallouin	ADJ2 1847:... il sort du génie, le préjuge bien de ses mœurs et de son instruction....
194	Flamant	ADJ1 1857:...Connaissances administratives appliquées avec intelligence et l'expérience qu'il a acquise dans le corps où il servait y ayant été chargé de détails....
307	Garric	ADJ2 1863:...l'habitude du travail qu'il a acquise dans ses fonctions de professeur à Saint Cyr...
443	Bartel	SIM1 1873:...était très bon comptable et pourra rendre de bons services dans l'administration 1874: S'est toujours beaucoup occupé d'administration, a été major d'un régiment d'infanterie...
531	Schuster	ADJ2 1879:...a été employé pendant plusieurs années en qualité d'officier d'administration à Alger, il a eu à remplir par intérim les fonctions de major au 117 ^{ème} de ligne, dans les différentes situations qu'il a ainsi occupées, il a acquis des connaissances qui lui ont facilité son apprentissage administratif....
584	Pesch	SIM3 1886:...Peut être proposé pour l'avancement parce qu'il est sorti dans un bon rang de l'école supérieure de guerre mais est encore bien jeune d'âge et de grade.
590	Pozzo-Di-Borgo	SIM1 1893:...Est entré dans l'intendance étant chef de bataillon avec une grande expérience des choses de la guerre acquise dans de très nombreuses campagnes... INT 1898:...intendant militaire ayant de beaux services de guerre et une réelle expérience des besoins des troupes en campagne.... 1899 :...ayant l'expérience de la guerre ...
643	Cavaillon	INT 1912:...L'école d'état-major, dont il a brillamment suivi les cours au début de sa carrière, a élargi sa façon de concevoir et d'exécuter...
731	Huguin	SIM2 1904:...très apte...à être attaché à une division de cavalerie...
768	Sardou	ADJ 1894:...Les études qu'il a du faire comme officier d'ordonnance et comme officier du service d'état-major l'ont rendu particulièrement apte à toutes les questions de mobilisation. Il a su par là se rendre utile en sortant du rôle limité assez généralement dévolu aux adjoints...
776	CHausson	ADJ 1894:...associe fort heureusement à ses études d'administration qu'il poursuit avec ardeur les connaissances techniques qu'il a acquises antérieurement dans le service d'état-major et des corps de troupes...
783	Bel	Dans le résumé des notes avant 1902 : Ancien trésorier de cavalerie, a conservé la vivacité et l'allure de son arme d'origine....
808	Fidelle	ADJ 1897:...a été employé comme officier d'administration au ministère et au gouvernement de Paris..et par suite une certaine expérience des divers services ce qui justifie chez lui une très grande assurance pour toutes les questions qu'il traite...
866	Moizard	Stagiaire 1900:...ses études antérieures lui ont particulièrement facilité les cours techniques...
904	Barthe	SIM3 avant 1908:...est particulièrement au courant de l'administration des corps ayant été longtemps trésorier d'un régiment de cavalerie.
1008	Coupez	ADJ 1909:...A une très grande habitude du fonctionnement des divers services et s'assimile avec une grande facilité les questions qui lui sont confiées....
1018	Augier	SIM3 1912:...Etait employé comme officier d'administration dans les bureaux de l'intendance, est très au courant du service des bureaux...
1054	Bourdaire	ADJ 1912:...possède les connaissances pratiques acquises dans le service auquel il a été affecté avant son entrée dans le corps de l'intendance qui lui ont permis de se mettre rapidement au courant du travail qui lui a été confié...

1065	Reynaud	<u>ADJ</u> 1912: ...habitué au climat par ses précédents séjours en Algérie...
1067	Du Garreau de La Mechenie	<u>SIM3</u> 1913: ...Ayant beaucoup servi dans la troupe, apporte intelligemment dans l'étude des affaires la grande compétence qu'il possède des besoins du soldat et des corps...
1099	Marqué	<u>ADJ</u> 1914: ...ancien officier des bureaux, ne s'est trouvé ni dépaycé, ni débordé par l'étude des nombreuses questions qui ont été traitées par ses services...
L'arme d'origine convient mieux		
34	Cerfbeer	<u>SIM1</u> 1854: Est fort connu dans l'armée, il y a débuté comme soldat et s'y est distingué comme tel et comme officier. Peut-être est-il à regretter pour lui qu'il n'est point poursuivi la carrière d'officier combattant. Sa vocation était là et j'aimerais mieux le voir à la tête d'un bon régiment d'infanterie qu'à la tête d'un bureau de SIM....
Influence sur le comportement		
37	West	<u>SIM2</u> 1845: ...Laborieux comme tous les officiers en général sortant de l'arme du génie, mais aussi en a conservé quelques habitudes...
38	Dupont	<u>SIM2</u> 1838: ...Il cherche aussi trop son appui près de l'autorité militaire et se croit encore aide de camp...
40	Guillot	<u>ADJ1</u> 1843: ...mais je remarque en lui, cela tient sans doute au caractère original existant dans l'arme du génie d'où il sort, qu'il aime à se créer une sorte d'indépendance, à faire enfin par lui-même sans passer par l'intermédiaire de son chef...
43	Sicard	<u>ADJ1</u> 1837: ...Habitué comme aide de camp à l'obéissance passive vis à vis de l'autorité militaire supérieure, il ne s'est pas assez rendu compte de la responsabilité que ferait reposer sur lui ses nouvelles fonctions et en conséquence de la latitude dans laquelle il devait se mouvoir pour ses mesures d'exécution....
48	Brizard	<u>ADJ2</u> 1841: ...N'a pas encore acquis l'esprit d'indépendance qui résume son emploi actuel, les habitudes militaires sont trop récentes...
232	Gatumeau	<u>SIM2</u> 1865: ...Porte sans épée en verrou bien qu'il sorte de l'infanterie....
257	Casseirol	<u>ADJ1</u> 1859: ...mais n'a pas complètement dépouillé le hussard.
531	Schuster	<u>ADJ1</u> 1881 : ...parle un peu trop, est resté jeune capitaine...
541	Paulus	<u>INT</u> 1909: ...a conservé la tournure dégagée de l'ancien officier de chasseur à pied...
616	Labadie	<u>SIM3</u> 1891: ...a l'esprit d'un trésorier et non pas celui d'un fonctionnaire de l'intendance. <u>SIM2</u> 1893: Ancien trésorier peu distingué de manières....
675	Fickelscherer	<u>SIM2</u> 1893: ...Ancien officier d'ordonnance du général Saussier a trouvé partout une bienveillance dont il a abusé.
Regret départ de l'arme		
167	De Lorme	<u>ADJ2</u> 1851: ...malgré le regret qu'il exprime quelquefois d'avoir quitté le corps d'état-major...

Annexe 19

Origine géographique des intendants

Département	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Communes																														
petites	3	5	4		1	2	5	10	3	4	4	4		6	1	2	3	1	6	9	8	1	5	7	5	3		3	1	9
moyennes-		8	1	1	2	1	2	6	3	2	5	3	4		2	3	8		2	1	5	3	1	6	4	3	1	1	2	9
grandes					2			2	1	2	2		14		1	5	2			4	1	1			5	2	2	2	9	7
total	3	13	5	1	3	5	7	18	7	8	11	7	18	6	3	6	16	3	8	14	14	5	6	13	14	8	3	6	12	25
Département	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Communes																														
petites	1	5	3	6	1	3	1	1	6	1	1	1		2	1	3	4	1	3	2	6	5		12	8	1	9	1	7	2
moyennes	5	4	1	2	3			2	5			2	1		4	4	2	1	4	6	4	6	1	8	2	2	15		10	1
grandes	11	1	7	10	15	6	2	7		2	3	3		3	6		1		3		3			5	5	7	26		13	3
total	17	10	11	18	19	9	3	10	11	3	4	6	1	5	11	7	7	2	10	8	13	11	1	25	15	10	50	1	30	6
Département	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90
Communes																														
Petites	2	3	1	1	1	1	3	3	2	12	2	1	2			2			2	7	2	1	3	2	1	2	3	5	5	
moyennes		10	4	1	1	3	12	3		1	2	2		1	15	2	3		3	3	3	5	2	5	2	3	3	4	4	2
grandes		4	5	3		5	15	2	12	3	2	1	1		100	4		3	3		3	2	12	5		1	3	2	2	
total	2	17	10	5	2	9	30	8	14	16	6	4	3	1	115	8	3	3	8	10	8	8	17	12	3	6	9	11	11	2

Hors métropole	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	Total
	1	1	1	9	7	1	1	4	1	15	1	42

A : Nouvelle Calédonie, B : Pays Bas, C : Haïti, D : Allemagne, E : Italie,
F : Hollande, G : Angleterre, H : Belgique, I : Egypte, J : Algérie, K : Russie

Annexe 20

La vie privée dans la notation dans l'arme d'origine

1. Evocation de façon neutre sans commentaires

Le mariage

N°	Grade	Nom	Extraits des notes
731	LTN	Huguin	« ...s'est marié... » en 1886. <u>Même mention pour</u> : LTN Bayle en 1897 (n°893), LTN Bertrand en 1895 (n°1069), SLT Dano en 1885 (n°810), CNE Delobel en 1900 (n°898), LTN Delpière De Cardaillac en 1895 (n°1063), LTN Dette en 1904 (n°1062), LTN Du Garreau DE La Méchenieen 1899 (n°1067), LTN Elzière en 1898 (n°1033), LTN Gaillard en 1888 (792), LTN Garnier en 1881 (784), LTN Grognard en 1902 (1013), LTN Hermann en 1904 (n°1059), LTN Heuillard en 1898 (n°945), LTN Latour en 1900 (n°1019), LTN Laurent en 1895 (n°1058), CNE Lombard en 1891 (n°782), LTN Matuchet en 1897 (n°1042), LTN Maury en 1900 (n°1095), CNE Piraud en 1895 (n°836), LTN Plouhinec en 1892 (n°869), CNE Souillard en 1891 (n°795), LTN Thouvenin en 1891 (n°858), LTN Bourdillat en 1893 (n°914).
742	LTN	Rémy	« ...est marié... » en 1881.

La qualité d'officier du père

693	LTN	Chaplain	« ...Fils d'un colonel du génie... » en 1881. <u>Même mention pour</u> : LTN Grandclément en 1892 (n°863), SLT Lacapelle en 1868 (n°462), SLT Thouzellier 1878, 1879 et 1880 (n°728).
-----	-----	----------	--

La situation familiale

914	CNE	Bourdillat	« ...marié sans enfant... » en 1900.
643	LTN	Cavaillon	« ...est à Moulins dans sa famille... » en 1878.
810	LTN	Dano	« ...a de lourdes charges de famille... » en 1893. Même type d'expression pour le LTN Parlange en 1901 (n°1073).
810	LTN	Magnaschi	« ...vit avec sa mère et sa sœur... » en 1902 (n°1133).

2. Evocation avec des commentaires favorables

Le mariage fait dans de bonnes conditions

796	LTN	Brasart	« ...vient de contracter mariage dans de bonnes conditions ... » en 1888. <u>Expression similaire pour</u> : LTN Briand 1902 (n°1047), LTN Carbonel en 1896 (n°998), CNE Challe en 1866 (n°368), LTN Collignon D'Ancy en 1887 (n°754), LTN Grandclément en 1895 (n°863), LTN Madon en 1884 (n°763), LTN Masson en 1894 (n°857), CNE Pegaz-Blanc en 1909 (n°1076), LTN Rollin en 1884 (n°777), CNE Souillard en 1893 (n°795), LTN Trémerel en 1897 (n°944).
-----	-----	---------	---

Les conséquences du mariage

1075	CNE	Coulet	« ...depuis son mariage, sa situation morale a complètement changée ; par son tact et sa bonne éducation, il a su faire aimer et estimer sa famille de tous les ménages d'officiers de Saint Gaudens... » en 1911.
798	SLT	Delacarte	« est...depuis quelque temps est très préoccupé de la question de son mariage, où pourtant les chiffres doivent jouer un certain rôle... » en 1884.
1058	LTN	Laurent	« ...l'a rendu plus sérieux... » en 1896.
674	CNE	Poncelet	« ... est devenu laborieux depuis qu'il est marié... » en 1879.
869	LTN	Plouhinec	« ...a clos les difficultés et les discussions avec ses camarades... » en 1892.

Les origines familiales

455	SLT	Bocquet	« ...de bonne naissance... » en 1869.
984	LTN	Bonnet	« ...issu d'une famille humble, il s'est fait et élevé lui-même, à force de volonté et d'intelligence... » en 1903.
732	SLT	Collenet	« ...appartient à une très honorable famille... » en 1879.

Les conditions de vie

748	SLT	Bloch	« ...a de la fortune... en 1884. <u>Même mention pour</u> : CNE Chareyre en 1897 (n°853), LTN Frédault en 1882 (n°708), SLT Galley en 1882 (n°811).
730	CNE	Demontrond	« ... vit très honorablement en dirigeant l'éducation de 4 jeunes enfants... » en 1888.
1040	LTN	Guibert	« ...se consacre exclusivement à sa famille... » en 1902.
1111	LTN	Janot	« ... est très digne dans sa vie privée... » en 1901.

Les conséquences d'évènements

891	SLT	Bureau	« ...a été très éprouvé, il a perdu successivement son père et sa mère en quelques mois. Néanmoins il a su dominer sa douleur pour remplir son devoir... » en 1889.
866	LTN	Moizard	« ...a renoncé à l'avancement au choix pour des raisons de famille des plus estimables et complètement à sa louange... » en 1897.

2. Evocation avec des commentaires défavorables

Le mariage

643	CNE	Cavaillon	« ...viser, à 27 ans, le service de l'intendance et, trop probablement à la suite du mariage qu'il vient de contracter... » en 1882.
837	SLT	Desclais	« ...Il est à désirer que le mariage n'éteigne pas en lui cet esprit d'aventurier si nécessaire à un jeune officier... » en 1889 :
503	CNE	Dingler	« A fait un très bon mariage ; son service à la manufacture s'est trouvé ralenti... » en 1875.
863	LTN	Grandclément	« ...Les épreuves prescrites pour les officiers proposés pour l'avancement ayant coïncidé avec les préparatifs de son mariage, il les a subies sans succès... » en 1895.
1044	CNE	Hette	« ...Depuis qu'il est marié fait preuve de beaucoup moins de zèle... » en 1906.

885	LTN	Rimet	« ...S'est marié et cherche toutes les occasions pour échapper à son service de compagnie.... » en 1894.
801	LTN	Toupnot	« ...Son ardeur pour le travail s'est légèrement refroidie depuis son mariage... » en 1888.

Les origines

446	LTN	Hergault	« ...d'un caractère un peu indolent comme tous les créoles... » en 1865.
442	LTN	Kien	« ...Est d'origine allemande et éprouve de la difficulté à s'exprimer en français ce qui lui nuit... » en 1865.

Les conditions de vie

1069	LTN	Bertrand	« ...Quand il sera sorte de certains ennuis d'ordre privé et du règlement de ses affaires, se ressaisira. Marié en août 1895, a obtenu le divorce en mars 1900. Le règlement de ses affaires à la suite de son divorce et des chagrins domestiques, l'ont fort affecté et il reste encore sous l'impression des divers ennuis qu'il a éprouvés. Pour faire une diversion à ses soucis, cet officier demande actuellement à entrer dans le corps expéditionnaire de Chine... en 1900. « ...La femme avec laquelle il vivait maritalement à Auch et son enfant habitent maintenant Paris. Sa vie privée est donc régulière ». en 1906. « ...Les frais d'entretien d'une maîtresse et de son enfant lui créent une vie privée pénible et besogneuse et ont parfois pour effet d'obscurcir son jugement et de le pousser à des démarches inconsidérées ». en 1909.
748	SLT	Bloch	« ...vit un peu trop chez lui pour son âge... » en 1879.
726	LTN	Boulo	« ...Doit être dans une position pécuniaire gênée qui n'est pas fait pour un corps ». en 1880 . « ...Position pécuniaire gênée, fait de louables efforts pour en sortir ».en 1881. « ...malgré une tendance marquée à vivre à part dans le but peut-être de diminuer ses dépenses et de compenser une retenue mensuelle qui lui est faite depuis longtemps en vertu d'une opposition juridique ». en 1884.
791	LTN	Chenot	<u>1893</u> : ...a quelque tendance à vivre irrégulièrement ce qui lui a valu un avertissement d'avoir à cesser toute communauté d'habitation.
754	SLT	Collignon	«Il se trouve à Blois dans sa famille ce qui l'empêche de travailler assidûment à son instruction militaire qui n'est qu'ébauchée... » en 1877.
754	LTN	Collignon	« A voulu quitter le corps pour se rapprocher de sa famille, a aujourd'hui renoncé à cette idée... » en 1884.
810	LTN	Dano	...La santé de sa femme le préoccupe beaucoup et il a demandé à quitter le régiment à cause du climat qui ne conviendrait pas à Mme Dano pour retourner à Rennes qu'il a quitté avec beaucoup de regret et où il a ses intérêts. A de l'avenir si sa famille ne vient pas se mettre en travers. en 1888.
894	SLT	Gazounaud	« ...Il est sans fortune... » en 1886.
619	CNE	Granet	« ... La perspective d'un long éloignement d'une femme et d'enfants qu'il adore l'a affaîssé plus que de raison.....Je le présenterai pour l'intendance avec la conviction d'ailleurs que dans cette nouvelle situation plus en rapport avec son goût de stabilité et avec son amour de la vie familiale... » en 1881.
500	CNE	Paitre	« ...Est à Saint Malo dans une position très modeste y est gêné par sa parente et l'entourage des siens... » en 1875.
1022	CNE	Pinguet	<u>1903</u> : « vit dans sa famille avec aucune relation avec les autres officiers... ...Le colonel lui ayant reproché de ne pas fréquenter ses camarades, a promis de ne pas continuer cette manière de faire... ».
869	SLT	Plouhinec	<u>1889</u> : « ..Ayant du goût pour le métier, il en a malheureusement aussi beaucoup pour le plaisir et se laisse entraîner quelquefois pour le satisfaire dans une société qu'il ne devrait pas fréquenter... ».

Annexe 21

La profession du père des intendants

Militaires	Garde du génie ou d'artillerie	16	
	Sous-officiers	34	
	Officiers	201	
	Intendance (militaires)	19	
	Commissariat de la marine	4	
	Médecin militaire	9	
	Sous-officier administratif	6	
	Total	289	29%
Fonctionnaires	Petits	26	
	Moyens	67	
	Supérieurs	10	
	Total	103	10%
Justice		35	3,5%
Propriétaire		88	9%
Cultivateur		50	5%
Commerçant/négociant		120	12%
Professions médicales		42	4%
Artisan		96	10%
Enseignant		50	5%
Employé		55	5,5%
Reliquat	Arts et lettres	4	
	Intendance (civils)	3	
	Cadre industrie/commerce	14	
	Notaire/huissier	16	
	Architecte	8	
	Géomètre	4	
	Ouvrier	5	
	Marin	4	
	Entrepreneur	6	
	Culte	1	
	Rentier	5	
Total	70	7%	
TOTAL		998	100%

Annexe 22

Intendants dont le père appartient à l'intendance

N°	Nom	Prénom	Profession du père
11	Lyautey	Charles	commissaire-ordonnateur des guerres.
16	Cetty	Antoine	commissaire des guerres
30	Le Cauchoix-Féraud	Hector	sous inspecteur aux revues
31	Baron Thomas	Bon-Hippolyte	intendant militaire
42	Wolf	Alexis	commissaire de guerres
43	Sicard	Adolphe	intendant militaire
106	Baron Lage	Pierre	sous-intendant militaire
194	Flamant	Henri	commis de l'intendance militaire
230	De Rostang	Charles	intendant militaire
254	Roux	Maurice	sous-intendant militaire
276	Ségonne	Léon	sous-intendant militaire
277	Iratsoquy	Auguste	sous-intendant-militaire
297	Vergnes	Jean	intendant militaire
339	Delannoy	Henri	secrétaire du sous-intendant du département
343	Poutignon	Jean	officier d'administration
398	Brichard	Louis	employé des subsistances militaires
478	Pelliat	Emile	officier d'administration
554	Libersart	Célestin	sous-intendant militaire
558	Ségonne	Charles	sous-intendant militaire
808	Fidelle	Pierre	officier d'administration
877	Lory	Paul	officier d'administration
1024	Boeuf	Louis	officier d'administration

Annexe 23

Profession du père des intendants en fonction de l'origine de recrutement

		Soldat	Officier administration	Total rang	Saint-Cyr	Polytechnique	Total écoles	Total
Militaires	Garde génie ou artillerie	3		3	12	1	13	16
	Sous-officier	9	1	10	20	4	24	34
	Officier	13	1	14	155	31	186	200
	Intendance (militaires)	3(officiers)	2(officiers)	5	11(officiers)	2(officiers)	13	18
	Commissariat marine	0	0	0	2	2	4	4
	Médecin militaire	0	0	0	7	2	9	9
	Sous-officier administratif	2		2	4	0	4	6
	Total	30	4	34	211	42	253	287
Fonctionnaires	Petits	7	5	12	5	9	14	26
	Moyens	7	2	9	38	20	58	67
	Supérieurs	0	0	0	5	5	10	10
	Total	14	7	21	48	34	82	103
Justice		1	0	1	23	11	34	35
Propriétaire		19	2	21	36	28	64	85
Cultivateur		20	9	29	12	9	21	50
Commerçant/négociant		18	3	21	52	46	98	119
Professions médicales		3	0	3	21	18	39	42
Artisan		33	8	41	40	15	55	96
Enseignement		5	2	7	21	22	43	50
Employé		6	6	12	26	16	42	54
Arts et lettres		0	0	0	2	2	4	4
Intendance (civils)		0	0	0	2	1	3	3
Cadre industrie/commerce		1	1	2	8	4	12	14
Notaire/huissier		2	0	2	11	3	14	16
Architecte		0	0	0	6	2	8	8
Géomètre		2	0	2	0	2	2	4
Ouvrier		2	1	3	1	1	2	5
Marin		2	1	3	0	1	1	4
Entrepreneur		0	0	0	0	6	6	6
Culte		0	0	0	0	1	1	1
Rentier		1	0	1	1	2	3	4
TOTAL		159	44	203	521	266	787	990

Annexe 24

Profession du père des généraux

Militaires	Garde génie ou artillerie	4	
	Sous-officier	6	
	Officier	81	33%
	Intendance (officiers)	11	
	Commissariat marine	1	
	Médecin militaire	3	
	Sous-officier administratif	2	
	Total	108	44%
Fonctionnaires	Petits	4	
	Moyens	15	
	Supérieurs	2	
	Total	21	9%
Magistrature		9	
Propriétaire		23	9%
Cultivateur		3	
Commerçant/négociant		23	9%
Professions médicales		11	
Artisan		15	6%
Enseignement		4	
Employé		9	
Cadre/industrie/commerce		4	
Notaire/huissier		5	
Géomètre		3	
Ouvrier		1	
Entrepreneur		2	
Rentier		3	
Total		244	

Annexe 25

Comparaison de la profession du père des généraux pour l'année 1901

	Généraux de division	Intendants militaires et intendants généraux
Fractions possédantes	14,8	12 (propriétaires)
Bourgeoisie moyenne	6,4	52 (officiers subalternes, pharmacien, négociant)
Fraction intellectuelle	7,4	0
Petite bourgeoisie	0,3	12 (sous-officiers)
Classes populaires	13,8	6 (cultivateur)
Hauts fonctionnaires	16,6	0
Professions juridiques	18,5	6 (avoué)
Fonctionnaires moyens	22,2	12

Profession du père des officiers issus de l'école polytechnique de 1830 à 1880

	Général	Commandant	Capitaine
Propriétaires/rentiers	40, 1	35, 3	24,6
Professions libérales	14, 6	15, 7	8,1
Hauts fonctionnaires/officiers supérieurs	19,3	17, 6	3, 8
Négociants/industriels	13, 1	15, 9	9, 2
Fonctionnaires moyens/officiers subalternes	9, 3	9, 1	9
Boutiquiers/artisans	1, 1	3, 2	17, 9
Fonctionnaires subalternes/soldats	2, 4	3, 2	13, 1
Ouvriers/paysans	0, 1	0	14, 3

Annexe 26

Profession du père des boursiers

		Total écoles	Proportion %	Boursiers	Proportion/total boursiers %	Proportion boursiers/profession/%
Militaires	Garde génie ou artillerie	13	1,7	8	2,8	6,1
	Sous-officier	28	3,5	18	6,2	6,4
	Officier	186	23,6	64	22,1	3,4
	Intendance (officiers)	13	1,7	4	1,4	3,1
	Commissariat marine	4	0,6	1	0,3	2,5
	Médecin militaire	9	1	2	0,7	2,2
	Total	253	32	97	33,5	3,8
Fonctionnaires	Petits	14	1,8	7	2,5	5
	Moyens	58	7,3	17	6	2,9
	Supérieurs	10	1,3	4	1,3	4
	Total	82	10,4	28	9,7	3,4
Justice		34	4,3	6	2	0,6
Propriétaire		64	8,1	18	6,2	2,8
Cultivateur		21	2,7	8	2,8	3,8
Commerçant/négociant		98	12,4	35	12,1	3,6
Professions médicales		39	5	11	3,8	2,8
Artisan		55	7	18	6,2	3,3
Enseignement		43	5,5	21	7,3	4,9
Employé		42	5,3	25	8,7	6
Arts et lettres		4	0,6	2	0,7	5
Intendance (Civils)		3	0,4	0	0	0
Cadre industrie/commerce		12	1,5	7	2,6	5,8
Notaire/huissier		14	1,8	3	1	2,1
Architecte		8	1	3	1	3,7
Géomètre		2	0,3	0	0	0
Ouvrier		2	0,3	2	0,7	10
Marin		1	0,1	1	0,3	10
Entrepreneur		6	0,8	4	1,4	6,7
Culte		1	0,1	0	0	0
Rentier		3	0,4	0	0	0
TOTAL		787	100	289	100	

Annexe 27

Age au mariage par tranches d'âges

Age	Arme d'origine					Intendance							Origine de recrutement					
	SLT	LTN	CNE	CDT	Total	ADJ2	ADJ1	SIM2	SIM1	INT	INTG	Total	C	P	Total écoles	S	OAD	Total rang
20 à 25 ans	27												12	10	22	3	2	5
		43											20	18	38	5		5
			1											1	1			
					71	1 (1)						1						
26 à 30 ans	36												11		11	10	15	25
		192											110	47	157	31	4	35
			76										41	32	73	3		3
						14							6	8	14			
					304	1						15	1	1				
31 à 35 ans	6															1	5	6
		95											33	7	40	41	14	55
			96										53	28	81	15		15
				3									2		2	1		1
						47							27	16	43	4		4
							49						28	21	49			
					200			7				103	4	3	7			
36 à 40 ans																		
		18												3	3	8	7	15
			38										15	4	19	14	5	19
						30 (2)							17	5	22	7	7	
							63(3)						43	10	53	9		9
								31					21	9	30	1		1
					56				2			126	1	1	2			

(1) De Selves, origine de recrutement exceptionnelle.

(2) Dont l'ancien commissaire des guerres Gaillard (n°24).

(3) Dont l'ancien commissaire des guerres Bouassier de Bernouïs (n°8).

Annexe 28

Age au mariage par tranches d'âges (suite)

Age	Arme d'origine					Intendance							Origine de recrutement					
	SLT	LTN	CNE	CDT	Total	ADJ2	ADJ1	SIM2	SIM1	INT	INTG	Total	C	P	Total écoles	S	OAD	Total rang
41 à 45 ans			5										2	1	3	2		2
						8							2	2	4	4		4
							23						11	5	16	7		7
								23					13	8	21	2		2
					5				4			58	2	1	3	1		1
46 à 50 ans							9						3	2	5	1	3	4
								12 (1)					7	1	8	3		3
									3				1	2	3			
					0					1		25		1	1			
Plus de 50 ans								1						1	1			
									6				6		6			
										3			1	1	1			
					0						3	13	1	1	2	1		1

(1) Dont l'ancien commissaire des guerres Salvay (n°296).

Annexe 29

Profession des beaux pères

Militaires	Garde génie ou artillerie	Nombre	%
	Sous-officier	2	
	Officier	91	
	Intendance (militaires)	22	
	Commissariat marine	3	
	Médecin militaire	9	
	Total	129	17%
Fonctionnaires	Petits	8	
	Moyens	69	
	Supérieurs	21	
	Total	98	13%
Justice		62	8%
Propriétaire		121	16%
Commerçant/négociant		122	16%
Entrepreneur		22	3%
Professions médicales		34	5%
Artisan		27	4%
Enseignant		17	2,3%
Employé		19	2,5%
Cadre industrie/commerce		25	4%
Notaire/huissier		30	5%
Architecte		3	
Géomètre		2	
Commissaire priseur		1	
Cultivateur		11	1,5%
Rentier		13	1,8%
Marin		2	
Ouvrier		2	
Total		740	

Annexe 30

Intendants dont le beau père appartient à l'intendance ou a un lien avec l'intendance

N°	Nom	Profession du beau père
30	Le Cauchois-Féraud	intendant militaire de la 9° division.
37	West	intendant militaire Lambert
94	Metzinger	inspecteur aux revues.
114	Dubois	sous-intendant du département de l'Oise
138	Friant	fiancée est la veuve du sous-intendant Boisnier DE Saint Maixant
174	Séguineau de Préval	adjoint de 2° classe Angot
247	Chapel	sous-intendant Charlot
255	Lejeune	sous-intendant Le Ceurer,
372	Meunier	sous-intendant Perrier
373	Gamelin	intendant général Urich
397	Dauvergne	Sous-intendant Greil
543	Peyrolle	officier d'administration des subsistances
618	Weil	intendant militaire
731	Huguin	officier d'administration des hôpitaux
740	Bruyère	sous-intendant
776	Chausson	sous-intendant Ducuing
866	Moizard	intendant militaire
876	Loiseau	intendant militaire Burguet
924	Guiot	sous-intendant Marin
940	Cornil	officier d'administration
978	Labarthe	officier d'administration
1064	Adrian	épouse employée comme dame de compagnie de Mme Adrian la mère du sous-intendant.

Annexe 31

Profession du beau père dans les mariages dans l'arme ou le service

		Mariage dans l'arme d'origine							Mariage après le passage dans l'intendance							TOTAL
		S	OAD	Total rang	C	P	Total écoles	Total arme	S	OAD	Total rang	C	P	Total écoles	Total service	
Militaires	Garde génie ou artillerie	1	1	2				2								2
	Sous-officier	1		1	1		1	2								2
	Officier	11	1	12	38	14	52	64	3		3	17	7	24	27	91
	Intendance (militaires)		2	2	6	2	8	10	1		1	6	5	11	12	22
	Commissariat marine	2		2		1	1	3								3
	Médecin militaire	1		1	3	3	6	7	1		1	1		1	2	9
	Total	16	4	20	48	20	68	88	5		5	24	12	36	41	129
Fonctionnaires	Petits		2	2	1	1	2	4				1	3	4	4	8
	Moyens	13	1	14	13	13	26	40	4		4	17	8	25	29	69
	Supérieurs	1		1	10	2	12	13				6	2	8	8	21
	Total	14	3	17	24	16	40	57	4		4	24	13	37	41	98
Justice		4		4	23	14	37	41	2		2	15	4	19	21	62
Propriétaire		21	4	25	28	13	41	66	3	1	4	38	13	51	55	121
Commerçant/négociant		19	8	27	42	19	61	88	6	2	8	15	11	26	34	122
Entrepreneur		2	1	3	3	7	10	13	2		2	5	2	7	9	22
Professions médicales		3	2	5	17	3	20	25				5	4	9	9	34
Artisan		3	6	9	8	3	11	20				5	2	7	7	27
Enseignant		3	2	5	3	3	6	11				3	3	6	6	17
Employé		3	3	6	6	4	10	16		1	1	1	1	2	3	19
Cadre industrie/commerce		1	3	4	5	4	9	13	1		1	7	4	11	12	25
Notaire/huissier		5		5	9	5	14	19	2		2	6	3	9	11	30
Architecte		1		1	2		2	3								3
Géomètre		1		1				1				1		1	1	2
Commissaire Priseur						1	1									1
Cultivateur		3	1	4	2	3	5	9				2		2	2	11
Rentier		1	1	2	2	2	4	6				5	2	7	7	13
Marin		1		1	1		1	2								2
Ouvrier		1		1				1				1		1	1	2
TOTAL		102	38	140	223	117	340	480	25	4	29	157	74	231	260	740

Annexe 32

Profession du beau père et du père de l'intendant(1)

(Sur un éventail de 669 mariages ; la profession du beau père est portée sur la première ligne, les professions des pères des intendants sont portées sur la seconde ligne)

Mêmes professions

	Marin	Officier	Fonctionnaire moyen	Fonctionnaire supérieur	Justice	Propriétaire	Cultivateur	Commerçant	Professions médicales	Artisan	Enseignant	Employé
C		27	3		4	6	2	5			1	2
P		8	1	1	4	3		5	1		2	
Total écoles		35	4	1	8	9	2	10	1		3	2
S	1	1				6	2	2				
OAD							1	1		1		
Total rang	1	1				6	3	3		1		
TOTAL	1	36	4	1	8	15	5	13	1	1	3	2

Professions différentes

	Ouvrier	Marin	Sous-officier		Officier							
	Propriétaire	Fonctionnaire moyen	Commerçant	Cadre industrie	Ouvrier	Sous-officier	Petit Fonctionnaire	Fonctionnaire moyen	Justice	Propriétaire	Cultivateur	Commerçant
C	1		5	1	1	2	3	11	14	27	2	24
P		1	1			1	4	4	2	6		11
Total	1	1	6	1	1	3	7	15	16	33	2	35
S	1		3			3		3		4		3
OAD		1		1			1		3			
Total	1	1	3	1		3	1	3	3	4		3
Total	2	2	9	2	1	6	8	18	19	37	2	38_

	Officier							Petit fonctionnaire				
	Entrepreneur	Professions médicales	Artisan	Enseignant	Employé	Arts/ lettres	Notaire/huissier	Géomètre	Sous-officier	Rentier	Cultivateur	Commerçant
C	2	11	4	2	3	1	8		1			1
P	2	1		1			1			1		2
Total	4	12	4	3	3	1	9		1	1		3
S	2		2	1			1	2			1	1
OAD	1	1			1						1	1
Total	3	1	2	1	1		1	2			2	2
Total	7	13	6	4	4	1	10	2	1	1	2	5

	Enseignant	Fonctionnaire moyen											
		Sous-officier	Petit fonctionnaire	Fonctionnaire supérieur	Justice	Propriétaire	Commerçant	Professions médicales	Artisan	Enseignant	Cadre industrie	Notaire/huissier	Architecte
C		3		1	1	7	7	2	4	2	3	1	1
P	1		1		4	7	8	3	2		1	2	
total	1	3	1	1	5	14	15	5	6	2	4	3	1
S		1			2	2	3		5	1		1	
OAD	1								1				
total	1	1			2	2	3		6	1		1	
Total	2	4	1	1	7	16	18	5	12	3	4	4	1

	Fonctionnaire moyen	Fonctionnaire supérieur										Justice		
	Géomètre	Sous-officier	Officier	Justice	Rentier	Professions médicales	Artisan	Enseignant	Employé	Cadre Industrie	Notaire/Huissier	Sous-officier	Petit fonctionnaire	Propriétaire
C		1	5	1	1	1	1	1	1	1	2	1		8
P				1				1	1				1	1
total		1	5	2	1	1	1	2	2	1	2	1	1	9
S	1						1						1	
OAD														
total							1						1	
Total	1	1	5	2	1	1	2	2	2	1	2	1	2	9

474

	Justice									Propriétaire			
	Cultivateur	Commerçant	Professions médicales	Artisan	Enseignant	Employé	Cadre industrie	Notaire/huissier	Architecte	Sous-officier	Fonctionnaire supérieur	Rentier	Cultivateur
C	1	6	4	2		3	2	1	2	2	1	1	1
P		5	2		1						1	1	1
total	1	11	6	2	1	3	2	1	2	2	2	2	2
S										3		1	1
OAD													2
total										3		1	3
Total	1	11	6	2	1	3	2	1	2	5	2	3	5

	Propriétaire						Rentier						Cultivateur
	Commerçant	Professions médicales	Artisan	Enseignant	Employé	Notaire/huissier	Sous-officier	Officier	Cultivateur	Commerçant	Professions médicales	Artisan	Commerçant
C	9	5	4	3	1	2	1	3		1		1	2
P	8	3	3		2	1		2		1	1		1
total	17	8	7	3	3	3	1	5		2	1	1	3
S	2	2	1	2	1	2			1				3
OAD	2		1		2								
total	4	2	2	2	3	2			1				3
Total	21	10	9	5	6	5	1	5	1	2	1	1	6

	Cultivateur		Commerçant									Entrepreneur
	Artisan	Employé	Ouvrier	Fonctionnaire supérieur	Professions médicales	Artisan	Enseignant	Employé	Culte	Cadre industrie	Architecte	Marin
C	1	1		1	5	9	5	2	1	2	2	
P	2	1		1	4	2	2	2				1
Total	3	2		2	9	11	7	4	1	2	2	1
S	1	1	1		1	8	2	2				
OAD		2				2	1			1		
Total	1	3	1		1	10	3	2		1		
TOTAL	4	5	1	2	10	21	10	6	1	3	2	1

	Entrepreneur							Professions médicales				
	Sous-officier	Fonctionnaire moyen	Propriétaire	Professions médicales	Artisan	Enseignant	Notaire/huissier	Sous-officier	Cultivateur	Artisan	Enseignant	Employé
C		2	1			1	1	1		1	1	4
P	1		2		2	2		1			1	1
total	1	2	3		2	3	1	2		1	2	5
S				1	1				1			
OAD										1		
total				1	1				1	1		
TOTAL	1	2	3	1	3	3	1	2	1	2	2	5

	Artisan							Enseignant				
	Ouvrier	Sous-officier	Petit fonctionnaire	Enseignant	Employé	Notaire/huissier	Architecte	Sous-officier	Cultivateur	Employé	Notaire/huissier	Architecte
C		3				1	1	1			1	
P				2	1	2				3		1
Total		3		2	1	3	1	1		3	1	1
S					1				1		1	
OAD	1		2		1				1	1		
Total	1		2		2				2	1	1	
TOTAL	1	3	2	2	3	3	1	1	2	4	2	1

	Employé		Cadre industrie							Notaire-huissier			
	S/off.	Arts/lettres	Officier	Petit fonction.	Professions médicales	Artisan	Enseignant	Employé	Notaire/huiss.	Propriétaire	S/off.	Petit fonctionnaire	Cultivateur
C	2		2		1	3			1		1	1	
P			1			2	2	2	1				1
total	2		3		1	5	2	2	2		1	1	1
S	1			1		1				1			
OAD		1						1					
total	1	1		1		1		1		1			
TOTAL	3	1	3	1	1	6	2	3	2	1	1	1	1

	Notaire/huissier		Architecte	Géomètre	Commissaire priseur
	Commerçant	Employé	Petit fonctionnaire	Cadre industrie	Commerçant
C	1	2		1	
P		2			1
Total	1	4		1	1
S	1		1		
OAD					
Total	1		1		
TOTAL	2	4	1	1	1

Annexe 33

Constitution des dotes en fonction de l'origine des intendants et de leur grade au moment du mariage

	Origine des intendants						Grade au mariage										Total
	C	P	Total écoles	S	OAD	Total rang	SLT	LTN	CNE	CDT	Total arme	ADJ2	ADJ1	SIM2	SIM1 et +	Total service	
Capital 10 000 à 20 000	15	6	21	4	4	8	5	14	6		25	2	2			4	29
Cap 20 000 à 30 000	35	22	57	14	3	17	5	24	15		44	7	17	3	2 (1)	29	74 (2)
Cap 30 000 à 40 000	27	15	42	10	3	13	3	18	8		29	13	9	4		26	55
Cap 40 000 à 50 000	15	6	21	6	3	9	3	8	5		16	5	7	2		14	30
Cap 50 000 à 100 000	58	36	94	17	5	22	3	31	23		57	13	28	13	5 (3)	59	116
Cap 100 000 à 200 000	34	16	50	5	1	6	1	16	8	1	26	8	13	6	3 (4)	30	56
Cap 200 000 à 300 000	8	1	9			0	1	2	2		5		3	1		4	9
Cap 400 000 à 500 000	2		2			0	1				1	1				1	2
Dot minimale	37	17	54	23	11	34	10	51	16		77	3	3	5		11	88
Dot minimale et somme	6	1	7		1	1	1	2	2		5	2				2	8 (5)
Revenus. 1 200 à 2 000	80	31	111	33	12	45	18	69	37	1	125	11	12	7		30	157 (6)
Rev.2 000 à 3 000	32	15	47	7	2	9	1	24	15		40	5	6	4	1	16	56
Rev.3 000 à 4 000	8	9	17	2	4	6	2	8	4		14		7	2		9	23
Rev. 4 000 à 5 000	11	3	14	1		1		4	6		10	1	2	1	1	5	15
Rev.5 000 à 10 000	11	4	15	1		1	1	4	3		8	2	2	3	1 (7)	8	16
Rev.10 000 à 20 000	1	2	3	3		3	1	3			4	1	1			2	6
Rev. 50 000 à 100 000	1		1			0					0		1			1	1
Grosse dot	2	1	3			0		1			1		1		1	2	3
Pas de dot	4	4	8		1	1		3			3		4	1	1	6	9
Idem mais espérances	1	1	2			0					0		2			2	2
Faible apport	3	2	5		1	1		4	2		6					0	6
Totaux	391	192	583	126	51	177	56	286	152	2	496	74	120	52	15	261	761 (8)

(1) Intendant militaire Teste (n°146).

(2) Le total des grades est différent du total des dotes car la date de mariage de Launay (n°946) est inconnue.

(3) Intendant général Pariset (n°6).

(4) Intendant général Wolf (n°42).

(5) Le total des grades est différent du total des dotes, car il manque Lenormand (n°379) qui se marie après son passage dans le corps de contrôle.

(6) Le total des origines est différent du total des dotes car il manque Salvay (n°296) qui est issu du corps des commissaires des guerres ; le total des grades est différent du total des dotes car Coulombeix (n°306) et Hagron (n°520) se marient après leur passage dans le contrôle.

(7) Intendant général Friant (n°138).

(8) Le total des dotes est différent des totaux des origines et des grades pour les raisons évoquées plus haut.

Annexe 35

Dots et profession des beaux pères

	capital								revenus								A	B	C	D	Total	
	10 à 20 000	20 à 30 000	30 à 40 000	40 à 50 000	50 à 100 000	100 à 200 000	200 à 300 000	400 à 500 000	Mini.	Mini. et somme	1 200 à 2 000	2 000 à 3 000	3 000 à 4 000	4 000 à 5 000	5 000 à 10 000	10 000 à 20 000						20 000 à 50 000
*1	1																					1
2										1		1										2
3	1									1												2
4	4	9	11	4	16	4			19	1	18	11	4	1	2	1				1	1	107
5	5	9	11	4	16	4			19	1	19	11	4	1	2	1	0	0	0	1	1	109
6					1	1			2	1		1							1		2	9
7	2	8	6	4	5	2			4		21	4	2	2	2							62
8		4	2		14	2					2	3		1	1							29
9	2	12	8	4	20	5			6	1	23	8	2	3	3	0	0	0	1	0	1	100
10	1	5	7	2	14	3	1		3	2	9	2		1	1	2	1					54
11	3	7	7	5	15	15	3	1	11		23	6	2	2	1	1		2	1			105
12		2			2	1					1	1	1	1	1							10
13	1	1	1		3				1									1				8
14	9	9	9	4	15	11			11	2	24	9	3		2				1			109
15		1			3	1			3		8	2	1	1		2			1			23
16		4	2		8	1	1	1	5		9		1	1						1		33
17		3		1	1	3	1		3		7	2	2						2		1	26
18		2	1		1				1		3	2	1						1			12
19		1	2		1	1					4	1			1						1	12
20			1	1	4	1			4	1	4	2	1	1							1	21
21		2	1	2	5				2		7	3	1	2	1							26
22	1																					1
23					1						1											2
Total	23	58	50	23	109	46	5	2	69	7	143	49	20	13	12	6	1	3	8	2	6	654

*1 : ouvrier 2 : marin 3 : sous-officier 4 : officier 5 : total militaires 6 : petit fonctionnaire 7 : fonctionnaires moyen 8 : fonctionnaire supérieur 9 : total fonctionnaires 10 : justice 11 : propriétaire 12 : rentier 13 : cultivateur 14 : commerçant/artisan 15 : entrepreneur 16 : professions médicales 17 : artisan 18 : enseignant 19 : employé 20 : cadre commerce/industrie 21 : huissier/notaire 22 : architecte 23 : géomètre.

A : grosse dot B : sans dot C : pas de dot mais spérances D : faible apport.

Annexe 36

Commentaires dans les dossiers d'autorisation de mariage

Question d'opportunité

N°	Grade	Nom	Extraits des dossiers
1008	Adjudant(1)	Coupez	Lettre du 18 février 1893. Transmission de la demande de mariage du sous-intendant à l'intendant militaire. « ...On pourrait peut-être regretter que le postulant n'ait pas retardé sa demande des quelques mois, époque à laquelle il sera probablement adjoint de 2° classe. C'était une question d'opportunité ; il la juge différemment et persiste dans sa demande ».

(1) Pour les officiers d'administration, grade qui précède le premier grade d'officier équivalent à celui de sous-lieutenant.

Constitution du dossier

17	LTN	Lefébure	<u>Permission de mariage du 9 décembre 1825.</u> « ...n'a pas produit le certificat exigé par les règlements pour constater la fortune et la moralité de la demoiselle, mais d'après l'ordre donné de faire expédier l'autorisation, on présume que les explications verbales données à cet égard ont été jugées suffisantes ».
133	CNE	Hallouin	<u>Rapport d'autorisation de mariage du 28 octobre 1841</u> L'épouse est la veuve d'un chef de bataillon, âgée de 40 ans et Hallouin a 27 ans. Apporte en dot une rente annuelle de 1000 F. La demande n'a pas suivi la procédure réglementaire. Elle a été transmise par l'intermédiaire du député Vivien. « Il s'agirait d'obtenir sans bruit la permission de mariage, le mariage est considéré comme fait et ancien par tous ceux qui le connaissent (M. Hallouin) et si la demande obtenait de la publicité, sa femme et lui serait fort compromis. Il s'agit donc de l'autoriser sans en référer à ses chefs ». Décision du ministre : « accord »
1049	LTN	Communal	Lettre du chef de corps au général commandant le 17 ^{ième} corps d'armée : le certificat de mariage a été adressé par erreur directement au ministre.

Dot de la fiancée

146	INT	Testa	<u>Rapport au ministre du 6 novembre 1869</u> « ..Il est de règle que l'argent comptant n'est pas considéré comme une dot sérieuse et l'on exige toujours des garanties qui attribuent à la future des droits ou des revenus réels. Mais dans l'espèce, la position administrative de M. l'intendant Testa et la considération qui s'attache tant à son grade qu'à la personne...accord. »
255	ADJ2	Lejeune	Rapport au ministre du 24 avril 1856. La fiancée est la fille du sous-intendant Le Ceurer. La dot est constituée d'une pension de 1 200F (500 F sur le traitement de légionnaire du sous-intendant 700 F sur sa solde), les espérances sont de 50 000F. La demande est appuyée par l'intendant militaire mais il faut un revenu <u>non viager</u> de 1 200 F.

			Les textes permettent de faire une exception : «...de passer outre en cas d'insuffisance de dot quand il s'agit du mariage des officiers supérieurs ou des capitaines avec des filles d'officiers légionnaires... »
258	ADJ1	Brissy	« La dot est somme en numéraire de 30 000F ». La demande de permission de mariage est renvoyée comme irrégulière, il faut des valeurs, d'un revenu annuel de 1 200 F au minimum, et non une somme ».
286	SIM2	Joba	La dot se compose de 12 000 F en numéraire et créances, et de 6 000 F en obligations, les espérances sont de 25 000 F. Rapport au ministre du 4 novembre 1867 : La dot insuffisante car elle s'élève à moins de 1200 F de revenus viagers. Accord. Joba s'engage à porter à 24 000 F la dot de sa femme.
388	LTN	Déburaux	<u>Rapport de permission au mariage du 24 septembre 1863</u> La dot n'est pas constituée dans les conditions réglementaires : créances de 24 450 f dont le remboursement doit avoir lieu à des époques rapprochées mais qui ne sont pas garanties. Les espérances sont de 25 000 F. Accord par bienveillance.
649	SIM2	Vacherie	<u>Rapport au ministre du 25 juillet 1897</u> Il est dispensé de dot, il a un traitement de plus de 5 000 F.
719	ADJ1	Génermont	Lettre de l'intendant militaire du général commandant le corps d'armée du 28 octobre 1899. « A propos de la demande d'autorisation de mariage ». En principe opposé à cause de l'absence de fortune des deux partis. Mais solde suffisante.
763	LTN	Madon	Dans l'avis du chef de corps : « ...on peut se demander si la rente promise sera suffisamment garantie par une hypothèque sur une propriété d'agrément plutôt que de produit située dans une petite localité des environs d'Avignon et d'une valeur approximative de 30 000 à 40 000 F ».
766	ADJ1	Audibert	<u>Rapport au ministre du 13 avril 1896</u> Ayant une solde de 5 000 F, la future n'a pas besoin de justifier de dot.
769	SIM1	Henry	L'épouse est divorcée et tient un petit commerce de tissus en cours de liquidation. Aucune dot de sa mère sans ressource. Mais la solde est suffisante.
770	CNE	Chauvin	La dot est une fortune de 77 000 F, sans espérances. <u>Note du 30 mars 1888 du général gouverneur de Verdun</u> Précise que la dot ne doit être constituée ni en argent comptant ni en valeurs au porteur, mais en revenu personnel et non viager de 1 200 F. Invite le capitaine à refaire la déclaration d'apport. S'il désire bénéficier des dispositions du 17 juin 1847 relative aux filles d'officier de la légion d'honneur, la demande sera transmise en l'état. Dans le contrat de mariage, la dot régularisée : trousseau et meubles pour 6 000 F, 1 828 F de rentes.
776	ADJ1	Chausson	Rapport de gendarmerie du 14 février 1898. « ...Le futur étant officier supérieur, la dot n'est pas à justifier ».
810	SLT	Dano	<u>Dans un rapport au ministre du 9 décembre 1884</u> La dot est constituée d'une succession de 30 000 F, et d'une rente annuelle de 1470 F et d'espérances de 30 000 F à la mort de la mère. Dans la transmission de la demande en mariage par le général commandant le corps d'armée : « :...l'apport dotal a été constitué à grand peine au chiffre minimum et avec les garanties fixées par les instructions ministérielles. D'autre part l'officier, auteur de la demande, est fort jeune et l'on peut craindre qu'il ne se rende pas un compte suffisant de la situation pécuniaire dans laquelle il se trouverait pour le présent et surtout pour l'avenir...il est de l'intérêt même de M. le lieutenant Dano d'apporter un refus à sa demande ». Autorisé à se marier.

1032	LTN	Lefort	<p>Le beau père est garde chasse au du château du directeur du crédit lyonnais à Paris. La belle mère s'occupe de la basse-cour.</p> <p>Transmis de demande au général de corps d'armée par le chef de corps le 23 mai 1901. « J'émet un avis défavorable basé sur la situation sociale de la future épouse, sur ses charges de famille et l'exiguïté des ressources dont elle dispose. L'union projeté constitue pour l'officier une charge qu'il n'est pas actuellement en mesure d'assumer ».</p> <p>Même avis du général commandant la division : « ...Madame Vve Antier n'ayant pas des ressources suffisantes pour subvenir aux charges qui résulteraient de son mariage avec un officier ».</p>
1040	LTN	Guibert	<p>Rapport au ministre pour l'autorisation de mariage.</p> <p>Le directeur de l'intendance a émis un avis défavorable car les parents de la future ont deux autres enfants et l'immeuble sur lequel est prise la rente hypothécaire produira un revenu insuffisant. Mais le revenu doit être corrigé.</p> <p>Accord donné.</p>
1045	LTN	Siré	<p>Le père de l'épouse est menuisier.</p> <p>Aucune dot ne peut être apportée.</p> <p>Refus en 1896. : « ..sur l'observation des autorités sous les ordres de qui il était alors placé, faisant ressortir que cet officier ne possédant absolument que sa solde et n'ayant rien à attendre de sa famille, ce serait pour le ménage la misère en perspective. Il est à présumer que ce refus permettrait à M. Sire de se dégager d'une liaison, qui même régularisée, pèserait sur son avenir en le plaçant dans un état de gêne, de nature à influencer défavorablement sa manière de servir... »</p> <p>Rapport au ministre du 29 décembre 1898.</p> <p>Accord donné pour régulariser une situation. La prévision de 1896 ne s'est pas réalisée.</p>
1052	LTN	Dufour	<p><u>Rapport pour autorisation au mariage du 3 octobre 1900</u></p> <p>Refus du général commandant le 15^{ième} corps d'armée : la dot est en obligations et aux titres russes au porteur d'une valeur de 40 000 F.</p> <p>Mais accord demandé et accordé.</p>

Opposition de la famille

573	LTN	Guerchin	<p>Lettre des sœurs au ministre du 23 octobre 1874.</p> <p>Lui demande de refuser l'autorisation de mariage : ne possède que son épée, ne peut prétendre à aucune succession et personne ne peut l'aider. La dot serait insuffisante pour subvenir aux besoins du ménage. Il est trop jeune.</p> <p>Dans l'autorisation de mariage : ne pas tenir compte des protestations des deux sœurs.</p>
624	LTN	Legrand	<p>Rapport au ministre pour autorisation de mariage du 11 septembre 1874</p> <p>Le père de Le Grand s'oppose à l'union, la dot lui semble insuffisante, mais accord donné tout de même.</p>

Régulariser une situation maritale

118	CNE	Conseillant	<p><u>Rapport au ministre du 27 mai 1843</u></p> <p>Proposition de refus de permission de mariage. Les futurs ont déjà deux enfants de 3 et 2 ans et désirent régulariser mais la fiancée ne peut justifier de l'apport minimum de 800 F.</p> <p>Permission accordée par le ministre.</p>
-----	-----	-------------	---

426	ADJ1	Delachaise	Rapport au ministre pour autorisation de mariage. Vit illégalement avec une femme avec laquelle il a eu trois enfants. « ...indispensable tant pour la dignité du corps de l'intendance militaire que dans le but de légitimer les enfants nés de cette liaison irrégulière... »
430	ADJ1	Delpech	Pas de dot mais espérances de fortune de 60 000F. Rapport au ministre du 24 février 1876 pour autorisation au mariage. A reçu un blâme pour avoir vécu maritalement. A un enfant qu'il désire légitimer.
472	ADJ1	Saléta	Dans avis de l'intendant militaire : régulariser une fausse situation et légitimer un enfant.
537	SIM2	Ducuing	Rapport au ministre du 18 avril 1888 La future épouse ne peut justifier de la dot réglementaire mais il doit régulariser une situation irrégulière. Mariage accordé.
757	ADJ1	Adam	<u>Rapport au ministre du 13 janvier 1902</u> Légitimer un enfant. Ne pas le muter à Marseille où sa situation est connue. Pas nécessaire de faire une enquête de gendarmerie.
870	LTN	Lombardot	Rapport au ministre du 3 février 1895. La future, Mlle Montoille, a abandonné le toit paternel pendant quelques mois en 1889 et a mis au monde un enfant reconnu par Lombardot.. Conduite scandaleuse dénoncée dans une lettre anonyme. Mais proposition de mutation. Accord du ministre.
929	ADJ1	Poulot	<u>Rapport au ministre du 13 août 1908</u> Pour régulariser une union illégitime. La future est divorcée avec passé assez agité. L'intendant militaire et le général de corps d'armée sont défavorables Autorisé avec mutation.
934	SIM3	Haffemayer	<u>Rapport au ministre du 17 février 1913</u> Proposition de ne pas accorder l'autorisation de mariage N'a pas de fortune ni ses parents Dans le rapport de gendarmerie il est mentionné qu'elle fait profession de couturière et entretient depuis plusieurs années des relations avec le sous-intendant militaire. L'intendant militaire comme le général de corps d'armée est défavorable à ce mariage : « ...l'union projetée ne saurait être considérée comme convenable en raison de la situation sociale de Melle SCHMIDT et de ses parents... » Accord donné par le ministre : - existence d'un enfant à légitimer, - régulariser une union, - est d'âge à connaître la portée de ses actes, - ne paraît pas destiné à atteindre le grade de sous-intendant de 1 ^{ère} classe et quittera l'armée dans 8 ans.
958	CNE	Tessier	<u>Rapport au ministre du 27 avril 1903</u> Pour régulariser une situation de concubinage et demande de mutation. Accord du ministre.
1089	LTN	Léger	Dans le rapport pour demande d'autorisation de mariage : « ... Melle Ansel a quitté en 1900 sa famille pour suivre M. Léger et de leurs relations est né un enfant que cet officier veut légitimer... »

			Mais le général commandant l'artillerie du corps d'armée demande son déplacement : «...Il a demandé à être proposé pour adjoint au capitaine trésorier dans un régiment. Il est apte à remplir ces fonctions qui pourraient peut-être lui être facilement donnée car elles ne sont pas très recherchées. »
1124	CNE	Pantalacci	Pour régulariser une situation avec une femme avec laquelle il a eu un enfant. Dans le rapport au ministre il est souligné l'absence de fortune de la fiancée. Mais accord donné.

Personnalité de la fiancée

66	SIM1	Seymour De Constant	<u>Rapport fait au ministre du 19 janvier 1864 pour une permission au mariage</u> Refus d'accorder la permission : - Une longue maladie a perturbé ses facultés mentales. - « ...par ses manières communes, son maintien et son peu d'éducation, cette dame ne paraîtrait pas devoir sortir d'une classe élevée de la société ; qu'enfin sa façon de vivre n'indiquerait pas une position de fortune suffisante pour prétendre au mariage dont il s'agit. - dot : 80 obligations de 500 F chacune des chemins de fer, ce qui donnent strictement les 24 000 F de la dot réglementaire. ...on croit que le dignité de l'administration et la considération du corps de l'intendance sont intéressées à ce qu'un de leur membre, déjà haut placé dans la hiérarchie ne s'unisse pas à une personne avec laquelle il est notoire qu'il entretient déjà des relations intimes et qui pêche complètement par les manières, le maintien et l'éducation. »
570	LTN	D'Arblade	<u>Rapport au ministre du 27 avril 1876</u> Problèmes posés par la profession exercée autrefois par la fiancée qui cause des rumeurs. Elle travaillait dans un petit théâtre ambulant qui représentait la passion. Rapport propose : « ...de faire passer M. D'Arblade dans un autre corps et, dans le cas contraire, d'accepter l'offre de démission de son, grade que cet officier, qui se croit engagée d'honneur envers Melle Pastariano et sa famille, a fait parvenir à l'autorité militaire... Le mariage ...serait une mésalliance et attirerait le ridicule sur le lieutenant D'Arblade qui a des dettes et qui peut voir dans ce mariage la réalisation d'une affaire qui le mettra à l'abri des poursuites... » Ne pas autoriser le mariage. Autorisation donnée par le ministre mais changement de corps.
697	SLT	Brunetière	<u>Rapport au ministre de novembre 1877</u> Refuser une permission de mariage. Dot régulièrement constituée et bons renseignements sur la future et sa famille, mais le CDC fait connaître que Mme Pouligno « ...a usé de moyens d'une délicatesse contestable pour établir l'année de ses filles, en faisant des tentations de captation sur plusieurs jeunes gens et pense que les mêmes procédés de captation ont été employés à l'égard du SLT Brunetière...La future ...à des allures excentriques qui l'affichent. » Doute sur l'existence réelle de la dot : pas de fortune personnelle de Mme Pouligno, a donné des leçons de musique pour élever ses 3 enfants. Don d'un titre de rente fait à la future par son oncle, M. Choix, mais cette personne dans une situation peu aisée et ce don serait fait au détriment des autres héritiers. Le chef de corps st « convaincu qu'un accord secret est intervenu entre M. Choux et Brunetière et qu'en réalité c'est ce dernier qui fournira la dot sous une forme déguisée en remboursant après le mariage l'oncle de Melle Pouligno. » Supplément au dossier : Nouvel examen de la demande. Honorabilité de la future et de sa famille à l'abri de tout reproche. Dot régulièrement constituée par l'oncle. Chef de corps sa nomination dans un autre corps.
749	SIM3	Liénard	<u>Rapport au ministre de 17 septembre 1900</u>

			<p>Refus d'autorisation. Demande l'autorisation d'épouser Mlle Palme qui est depuis longtemps sa maîtresse et n'a pas une bonne réputation d'honorabilité refus d'autorisation le 24 septembre 1900. Intervention en sa faveur du sénateur Desmons, le ministre propose de réexaminer sa situation. Vit en concubinage dans la division de Constantine. Demande de sanction par le général commandant le 19^{ème} corps d'armée. Il promet de ne pas reprendre la vie commune. Mais il habite dans le même immeuble que sa maîtresse et les deux appartements communiquent. Le général commandant le 19^{ème} corps d'armée lui donne un délai de 15 jours pour liquider sa situation. Ecrit une lettre de refus et renouvelle sa demande d'autorisation de mariage.</p> <p>Lettre à l'intendant militaire du sous-lieutenant Le Bars, supérieur de Liénard du 19 décembre 1900. Le sous-intendant a tenu ses engagements il vit et loge seul mais sa maîtresse est à Biskra.</p> <p><u>Rapport au ministre de 27 septembre 1901</u> Autorisé à se marier mais à condition d'être déplacé en métropole.</p>
952	SLT	Gaucher	<p><u>Rapport de gendarmerie</u> « ...La mère de la future est une femme galante qui a eu une vie fort agitée ; elle doit avoir quatre enfants tous naturels et déjà d'un certain âge. Fort heureusement, la jeune fille...n'a jamais habité avec sa mère qu'elle connaît à peine et avec laquelle elle n'a aucune relation ; elle ne l'a même pas vu depuis plusieurs années... »</p>
1116	LTN	Aurejac	<p><u>Note du 11 septembre 1905</u> Racontars sur la conduite de sa future épouse, en raison desquels son déplacement est envisagé.</p>

Annexe 37

Les remariages

N°	Nom	Grade	Age	Après 1914	Profession du beau père
44	Moisez	Adjoint 2 ^{ème} classe	37		inconnue
108	Brou De Cuissart	Adjoint 2 ^{ème} classe	45		Justice
151	Vigo-Rousillon	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	41		Enseignant
152	Baron Schmitz	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	54		Employé
268	Gachet	Intendant militaire	55		Officier
280	Gauthier	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	44		Sous-intendant
323	Martinié	Contrôleur général 2 ^{ème} classe	58		Fonctionnaire supérieur
332	Boulangier	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	56		Officier
338	Palasne de Champeaux	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	48		Fonctionnaire moyen
380	Pernot	Adjoint 1 ^{ère} classe	40		Employé
410	Boué	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	50		Commerçant
413	Stanislas	Adjoint 1 ^{ère} classe	37		Enseignant
417	Mallarmé	Adjoint 1 ^{ère} classe	40		Employé
421	De La Grandière	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	48		Officier
449	Deitte	Adjoint 2 ^{ème} classe	41		Médecin militaire
452	De Rangot	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	48		inconnue
464	Bellile	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	52		Notaire
538	Chapelle	Contrôleur général 1 ^{ère} classe	56		Enseignant
543	Peyrolle	Adjoint 1 ^{ère} classe	36		Justice
575	Coppey	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	46		Professions médicales
590	Pozzo Di Borgo	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	54		Commerçant
651	Claude	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	54		Commerçant
698	Chaumet	Adjoint 1 ^{ère} classe	40		inconnue
731	Huguin	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	44		Commerçant
746	Bertrand	Sous-intendant de 3 ^{ème} classe	43		Artisan
761	Garnier	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	54		inconnue
798	Delacarte	Adjoint 1 ^{ère} classe	39		Enseignant
872	Prangé	Adjoint 1 ^{ère} classe	38		Fonctionnaire moyen
900	Boutin	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	49	1920	inconnue
916	Haremboure	Adjoint 1 ^{ère} classe	44		Notaire
924	Guiot	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	55	1926	inconnue
960	Neveur	Intendant militaire	53	1930	Officier
974	Lemoine	Capitaine	41		Entrepreneur
995	Meunier	Contrôleur général 1 ^{ère} classe	54	1927	inconnue
1053	Bretel	Sous-intendant 3 ^{ème} classe	41	1916	Entrepreneur
1069	Bertrand	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	45	1917	inconnue
1072	Armand	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	46	1923	inconnue
1074	L'hérault	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	56	1926	inconnue
1078	Canac	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	53	1923	inconnue
1083	Chambard	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	49	1921	inconnue
1102	Claudon	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	56	1929	inconnue
1113	Berthet	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	45	1921	inconnue
1115	Plos	Contrôleur 1 ^{ère} classe	54	1928	inconnue
1121	Boniface	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	62	1936	inconnue

Annexe 38

Vie privée dans les notations dans l'intendance

Evocation de façon neutre sans commentaires

Le mariage

215	SIM2	Génin	« ...il est très bien posé à Perpignan où il vient de se marier... » en 1862.
99	ADJ1	Picot de Moras	« ...après un congé de dix mois pour aller se marier... » en 1846.

La qualité d'officier du père ou d'un parent

20	SIM2	D'Elbaube	« ...Fils d'un ancien officier supérieur... » en 1845.
94	ADJ2	Metzinger	« ...Il est le neveu et héritier de feu M. le Lieutenant Général Grenier qui fut l'une des gloires de nos armées. » en 1842.
101	ADJ2	Dellard	« ...où son père le général Dellard a commandé dans le temps. » En 1844.
253	SIM2	Brisac	« ...où son père était lieutenant-colonel d'artillerie. » En 1869
297	SIM2	Vergnes	« ...fils d'un intendant... » en 1877.

La situation familiale

285	SIM1	Lanoailles de Lachese	« ...il n'est pas marié... » en 1880
442	ADJ1	Kien	« ...il laisse deux enfants sans fortune. » en 1880.
699	INT	Branlière	« ...célibataire... » en 1912.
703	SIM2	Anthony	« ...Séparé de sa femme... » en 1902.
808	ADJ	Fidelle	« ...marié, père de famille... » en 1897.

486

2. Evocation avec des commentaires favorables

Le mariage fait dans de bonnes conditions

275	ADJ1	Bonnamy	« ...où il a épousé une jeune personne appartenant à une des familles les plus distinguées du pays. » en 1862.
391	ADJ1	Sérand	« ...où il vient de se marier très honorablement. » en 1872
395	ADJ1	Massiot	« ...bien marié... » en 1876 ; ADJ1 Fradin de Bellabre en 1878 (n°456), SIM2 Maurin en 1890 (n°533), SIM3 Artus en 1885 (n°589), ADJ Pitois en 1890 (n°713).

Les conséquences du mariage

434	SIM2	Morhain	« Va se marier, il sera peut-être moins sombre... » en 1885.
-----	------	---------	--

Les origines familiales

27	SIM2	Bligny-Bondurand	« ...je suis convaincu qu'il ne déviera pas des bons exemples que lui a laissés son respectable père. En 1847...Porte parfaitement son nom... » en 1854. Ainsi que pour : SIM1 Baron Thomas en 1852, 1853, 1854 et 1855 (n°31), ADJ1 et SIM2 Odier en 1844 et 1847 (n°51).
78	SIM1	Vallet-Desrives	« ...Proche parent du général comte d'Alton qui commande dans le département de la Meurthe, et entouré des meilleures relations de société... » en 1862
30	SIM2	Le Cauchois-Feraud	« ...A été élevé dans de bonnes conditions... » en 1849.
88	ADJ2	Le Caruyer de Beauvais	« ...C'est un homme bien né... » en 1845. Ainsi que pour : SIM1 De Couliboeuf en 1861 (n°61), SIM1 D'arnaud en 1865 (n°96), SIM1 Dibart de la Villetanet en 1893 (n°438).
101	ADJ2	Dellard	« ...Sa famille est très estimée à Besançon... » en 1844. Ainsi que pour : ADJ1 De Ruffi de Pontavez en 1873 (n°399).
159	SIM2	Guéneau de Montbeillard	...la parfaite honorabilité du gentilhomme de vieille souche. en 1860.

Les conditions de vie

69	SIM1	Delteil	« ...sa famille jouit d'une considération méritée... » en 1857. Ainsi que pour : SIM2 Liais en 1866 (n°245), SIM1 Dufour en 1895 (n°497), ADJ Jauffret en 1909 (n°970), SIM1 De la Briffe en 1898 (n°461)..
195	SIM2	Seligmann-Lui	« ...A conquis à Epinal une position très honorable par sa fortune... » en 1867. Ainsi que pour : SIM2 De Ferrière en 1851 et 1852 (n°82), INT Bonnamy en 1890 (n°275), SIM1 Rouillon en 1898 (n°477), SIM3 Rufin en 1885 (n°563).
148	SIM2	Gueneau d'Aumont	« ...la tenue de sa maison ajoute encore aux qualités que nous avons signalées. » En 1864. Ainsi que pour : SIM3 Genin en 1867, 1868 et 1869 (n°215).
15	SIM1	Donop	« ...bon père de famille... » en 1847. Ainsi que pour 14 autres intendants.
47	SIM2	Gérard de la Calvinière	« ...son existence est parfaitement honorable... » en 1847. Ainsi que pour 84 autres intendants.
300	ADJ2	Bruyère	« ...a dans la vie privée d'excellentes relations... » en 1869. Ainsi que pour 14 autres intendants.
700	SIM2	Delatour	« ...bonnes relations, pas de dettes connues ... » en 1898
326	SIM2	Chauchard	« Pas de dettes connues... » en 1881

Evènements sans conséquences pour le service

614	INT	Blanchenay	« ...vient d'être éprouvé dans la catastrophe du « Chanzy » par le deuil le plus cruel qui n'a pas modifié sa manière de servir remarquable... » en 1910.
779	SIM3	Terracol	« Malgré ses soucis personnels, a apporté toute l'activité... » en 1901.

2. Evocation avec des commentaires défavorables

Le mariage

118	ADJ2	Conseillant	« ...Il a le grave tort d'être mal marié... » en 1847. Ainsi que pour: SIM1 Saleta en 1892 (n°472), SIM3 Donin de Rosiere en 1882 et 1883 (n°569), SIM3 Chide 1904 (n°823).
791	SIM3	Chenot	« ...Il a contracté mariage pour régulariser une liaison qui durait depuis 13 ans. » en 1902. Ainsi que pour: SIM3 Charton en 1902 (n°846), SIM3 Cazin en 1914 (n°1015).

Les origines

842	ADJ	Rupp	« ...Il s'est formé lui-même et a acquis, grâce à sa sûreté de jugement, son intelligence, son esprit d'observation particulièrement développé, un rang social dont il a conscience et qu'il saura soutenir... » en 1899.
-----	-----	------	---

Les conditions de vie

54	ADJ1	Charmetton	« A le tort de vivre ostensiblement avec sa servante... » en 1845
59	SIM1	Galbaud-Dufort	« ...passe pour être joueur et avoir eu une maîtresse... » en 1861.
166	ADJ2	Matis	« Malheureusement il a beaucoup aimé le jeu... » en 1851.
767	SIM3	Venturini	« ...Il cherche à se libérer des dettes...Contracte avec la plus grande légèreté des obligations pécuniaires et se préoccupe peu d'y faire honneur... » en 1898. Ainsi que pour : ADJ D'Everlange de Bellevue en 1909 (n°994), SIM2 Chavot en 1898 (n°560).
567	SIM2	Renaud	« ...mais il a été accusé d'intempérance et a besoin d'être surveillé... » en 1892.
106	SIM2	Baron Lage	« Sa conduite privée a été un peu légère depuis un an... » en 1857. Ainsi que pour : ADJ1 Martinié en 1864 (n°323), SIM2 Viallet de Presle en 1883 (n°348), ADJ Goudal en 1891 (n°744)
872	STG	Prange	« ...A vécu pendant la première partie du stage d'une façon irrégulière... » en 1900. Ainsi que pour : SIM2 Macquin en 1882 (n°390), ADJ L'hérault en 1914 (n°1074).
52	ADJ2 SIM2	De Launay	« ...Il vit fort retiré, a trouvé à peine le temps de me voir... » en 1840, 1847 et 1849.
89	SIM2	D'Amoureux	« ...Une parcimonie... nuit à la considération dont il devrait jouir... » en 1862
246	ADJ1	Grézier	« ...les pratiques religieuses auxquelles il se livre à certaines époques de l'année compromettent sa santé... » 1858.
251	ADJ2	Levis	« ...mais il consacre une certaine camaraderie avec les officiers comptables... » en 1858.

303	INT	Perret	« ...ne s'occupe que de ses propriétés... » en 1891.
314	INT	Lémant	« ...Appartient à la religion israélite ; il ne voit guère à Bordeaux que des coreligionnaires. » en 1891.
392	SIM2	Sérand	« ...A une certaine tendance à fréquenter les cafés avec les officiers de la garnison... » en 1878.
434	ADJ2	Morhain	« ...Ne se tient pas assez en dehors des discussions de régiments de sa résidence. » en 1875.
845	SIM3	Lalande	« ...préfère louer en ville une écurie plus éloignée de son logement que celle mise à l'intendance à son unique disposition en parfait état... » en 1904.

Evènements ayant eu des conséquences sur le service

Les fréquents déplacements

13	SIM1	De Cambis Alais	« ...il est dans la douloureuse nécessité de demander des congés dont la fréquence n'est pas favorable eu service et fait retomber une partie du sien assez souvent sur ses collègues... » en 1847. Ainsi que pour : INTG Démons en 1882 et 1885 (n°223), SIM1 Libersart en 1897 (n°554).
----	------	-----------------	---

Les préoccupations de famille

36	SIM2	Dutheil	« ...Peut-être un peu absorbé par les soins de sa famille... » en 1847. Ainsi que pour: SIM2 Odier en 1847 (n°51), SIM2 Faulte de Puyparlier en 1857, 1858 et 1861 (n°95), SIM1 Gascuel en 1898 (n°542), SIM2 Le Guen en 1905 (n°787), ADJ Die en 1901 (n°861), STG Gazounaud en 1901 (n°894), ADJ Adam en 1906 (n°926).
300	INT	Bruyere	« ...Obligé à une existence très sédentaire par une maladie qui immobilise sa femme et vit d'une façon très sévère... » en 1886.

Les conséquences d'un malheur de famille

156	ADJ1	Parmentier	« ...mettre un terme à des chagrins et qui se renouvellent journellement et qui sont causés par la perte de sa femme... » en 1851.
297	SIM2	Vergnes	« ...A été dans la nécessité de revenir à Rodez par la perte de deux frères laissant deux enfants sous sa tutelle... » en 1877, « ...Il est bien regrettable que des évènements de famille lui aient fait sacrifier les chances d'avancement... » en 1878.
299	SIM2	Demartial	« ...A quitté la résidence du Puy à la suite d'un malheur de famille... » en 1869. Ainsi que pour SIM1 Castaing en 1887 (n°408).
1008	STG	Coupez	« A été mis en retard au début des cours du stage de l'intendance par la mort de sa femme survenue après une longue maladie... » en 1908.
632	SIM2	Lostie de Kerhor	« ...très éprouvé par la maladie de sa femme... » en 1893. Ainsi que pour : SIM2 Isnard en 1903 (n°738), SIM1 Hen en 1912 (n°769).

La prolongation du maintien dans l'affectation

256	ADJ1	D'Amade	« ...bien considéré à Montauban où il est propriétaire et dont il désire ne pas sortir... en 1862. Ainsi que pour : SIM1 Perret en 1880 (n°303)
-----	------	---------	---

L'influence de la famille

181	SIM1	Gayard	« ...s'exagère peut-être un peu son importance personnelle par suite de ses nombreuses relations de famille... » en 1868.
459	SIM2	Beullard	« ... les écarts qu'on lui a reprochés autrefois sont dus, pour une bonne part, à l'influence de sa mère qui a mis son fils sur un piédestal et qui souffre de le voir arrêté dans sa carrière... » en 1892.

Annexe 39

Honorabilité de la vie privée dans l'intendance

Nom	N°	Grades	Années des notations dans l'intendance
Lonclas	32	SIM2	1837
De Ferriere	82	ADJ1	1847
Génin	215	ADJ1, SIM2	1869,1872, 1873 1874, 1877, 1878
Démons	223	SIM2	1879
Renaut	298	ADJ2	1883
Bruyere	300	INT	1889
Perret	303	SIM2, SIM1, INT	1875,1880, 1889
Bohy	358	SIM1, INT	1888, 1894
Simon	363	SIM1	1883
Challe	368	SIM1	1893
Marinier	376	SIM1	1891
Bresson	382	SIM2, SIM1	1881, 1895
Dibart de La Villetanet	438	SIM1	1893
Joffroy	445	SIM1	1898
Leroy	447	SIM2	1886
Bellile	464	SIM2	1889
Guillebert de Govin	485	SIM1	1892, 1893
Claude	524	ADJ1	1882
Maurin	533	SIM1	1893
Billet	536	SIM2, SIM1	1891, 1895
Reichert	562	SIM2	1890
Gauthier	571	SIM1	1909
Joudou	576	SIM2	1889
Arbinet	581	SIM1	1905
Coppens de Norlandt	586	SIM1	1899
Rouquerol	607	SIM2	1900
Blanchenay	614	SIM1	1905
Rous	635	SIM2	1901
Bornecque	644	SIM3	1889
Defait	654	SIM3, SIM2	1891, 1898
Durel	662	SIM2	1902
Appert	671	SIM3	1889, 1892, 1893, 1894, 1895
Bordes-Pages	686	SIM3	1886
Chaplain	693	SIM3	1887
Mangenot	695	ADJ, SIM3	1888, 1889
Anthony	703	SIM2	1903
Buxerolle	705	SIM3	1893, 1894, 1895
Peltier	714	SIM1	1908
Benoit	717	SIM2	1906
Glineur	720	SIM2	1898
Galibert d'Auque	721	SIM2	1898
Grandmange	722	ADJ	1891
Thouzellier	728	SIM2	1902, 1903
Remy	742	ADJ	1892
Espanet	745	SIM2	1902, 1903, 1904
Laage	753	SIM3	1902
Madon	763	SIM3, SIM1	1898, 1911
Poulard	771	SIM2	1903, 1904
Vigneron	789	SIM3	1902
Gaillard	792	SIM3	1902, 1903
Imbert	793	SIM3	1901
Toupinot	801	SIM3	1902, 1903
Fidelle	808	ADJ	1897
Galley	811	SIM3	1902

Bailly	821	SIM3	1902, 1903, 1905
Chide	823	SIM3	1906
Maratuech	829	SIM3	1905
Tastu	835	ADJ	1899
Piraud	836	SIM3	1902, 1903, 1904, 1905
Desclais	837	ADJ	1899
Michel	841	SIM3	1902, 1903, 1904, 1905
Baffie	849	SIM3	1902, 1903, 1904, 1905
Masson	857	SIM3	1905
Lafond	859	SIM3	1902
Fustel de Coulanges	860	SIM3	1903, 1904
Die	861	SIM3	1902
De Montmahou	873	SIM3	1905
Bureau	891	SIM3	1904, 1905
Delobel	898	ADJ	1903, 1904
Gauthier	905	SIM3	1904, 1905
Pierrot	911	ADJ	1905
Bourdillat	914	ADJ	1904, 1905
Haremboure	916	SIM3	1906
Speckel	920	SIM3	1906
Poulot	929	ADJ	1905
Parat	930	ADJ	1905
Clement	932	ADJ	1905, 1907
Cornil	940	ADJ	1906
Cosse	943	SIM3	1906
Biot	954	ADJ	1906
Tessier	958	SIM2	1913
Labarthe	978	SIM3	1908
Rouffet	991	SIM3	1912
Rigaud	1087	ADJ	1913

Annexe 40

Actions des intendants en 1870

N°	Nom	Grade	Sources et mentions dans les notations dans le service
42	Wolf	INTG	«...Quel être charmant! Quelle nature exquise d'artiste et de soldat...Comme il sentait que ce qu'on appelle les intérêts du Trésor, ce fétiche des autres intendants, doit s'effacer devant les besoins des braves gens, qui prodiguent leur vie pour la défense de la patrie et l'honneur du drapeau...» Général Du Barail, <i>Mes souvenirs</i> , Tome 2, Paris Plon 1897, p.369.
			Ses mauvais renseignements sur les approvisionnements font annuler un important mouvement de troupe vers Hombourg. Général Lebrun, <i>Souvenirs militaires 1866-1870</i> , Paris Dentu 1895, p. 249.
71	Denecy de Cevilly	INT	Lettre de l'intendant général Robert au chef du bureau de l'intendance du 9 novembre 1870. Adresse un passage du Journal <i>La Meuse</i> . L'article cite des actions de militaires dont des intendants : Pérot pour les ambulances et De Cevilly, Jallibert, et Antoine.
			Cité élogieusement dans un numéro de 1870 du journal <i>La Meuse</i> de Liège, adressé au chef de bureau de l'armée de la Loire le 9 septembre 1870. (dossier Pérot n°172).
75	Bouche	INT	... « à Orléans, au Mans, à force de célérité, elle réussit à soustraire aux ennemis d'immenses approvisionnements. Mais, si elle était dirigée par les Bouche, les Friant, les Richard, elle n'avait pour agents subalternes que des gens sans expérience. » Arthur Chuquet, <i>La guerre de 1870-1871</i> , Paris Plon, 1911, p.207.
			Cité élogieusement. De Freycinet Charles, <i>La guerre en province pendant le siège de Paris</i> , Paris Levy, 1872, p.41. Général Chanzy, <i>La deuxième armée de la Loire</i> , Paris Plon, 1871, p.182
76	Airoilles	INT	Dans plusieurs lettres adressées au ministre, il fait part de son désarroi. Le 25 octobre, il écrit : « ...dans bien des cas, je puis déjà le prévoir, je ne serai pas exactement prévenu des mouvements de denrées opérés, ou comme il arrive souvent, du matériel sera mis à la disposition sans que j'en connaisse exactement la provenance.....Prendre des notes pour établir les comptes ultérieurement est en réalité tout ce qu'on peut faire... » Le 5 décembre 1870, il ajoute : « ...j'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître d'une manière approximative l'effectif de ces troupes pour lesquelles je devrai faire des sous-délégations de crédit... » Le 13 décembre, il lui dit : « ...Je comprends, Monsieur le Ministre, toute la gravité des circonstances, l'étendue de mon immense responsabilité. J'accepte celle-ci avec la volonté de satisfaire à toutes mes obligations. Si j'échoue, c'est que les événements m'auront fait une situation à laquelle il aura été impossible de satisfaire... ».
			Lettres au ministre des 8 et 18 novembre 1870.
			Il demande un renfort en personnel pour le 17° corps d'armée.
			Rapport au ministre de 28 novembre 1870. Il est mis en non activité par retrait d'emploi pour avoir retardé, par des rapports inexacts, la mise en oeuvre des services administratifs du 17 °corps d'armée et ne pas obtempérer aux ordres reçus.

			Il reçoit l'appui des intendants généraux Robert et Requier (lettres des 21 et 22 novembre 1870). Il est rappelé à l'activité en décembre 1870 Carton LHS 23 du Service Historique de la Défense et dans le dossier du personnel. INT 1871 :...Il me paraît mériter une récompense pour les services qu'il a rendus dans l'armée des Vosges.
79	Rossi	INT	« ..N'était pas encore au camp de Châlons le 18 août... » Général Lebrun, <i>Bazeilles, Sedan</i> , Paris Dentu 1884, p.10.
80	Baron de Seganville	INT	« ...reçut auprès du général Ducrot un coup de feu à la tête... » <i>Avenir militaire</i> , 21 février 1875, « L'administration militaire à Sedan ».
81	Pironneau	INT	Ses démarches pour obtenir un renfort en personnel sont reprises dans sa narration destinée à la commission de révision des grades le 2 août 1871. INT 1871 :...Il est particulièrement estimé dans l'armée comme dans la population civile dans la 12° division où il est très connu et très apprécié...
100	Charlot	SIMI	SIMI 1871 : En possession de son grade depuis treize ans et dix mois. Etait depuis trois ans le vétéran du cadre lorsque la guerre a éclaté.
108	Brou de Cuissart	INT	Cité élogieusement. Général Chanzy, <i>La deuxième armée de la Loire</i> , Paris Plon, 1871 p.182.
134	Costet	INT	Cité élogieusement. Général Chanzy, <i>La deuxième armée de la Loire</i> , Paris Plon, 1871, p.182.
135	Heuillet	SIMI	SIMI 1870 : « Est un homme excellent et un fonctionnaire d'un dévouement et d'une intégrité à louer ; mais son esprit timoré ne lui permet pas d'imprimer au service qui lui est confié la direction énergique et active que comporte une situation de ce genre ».
138	Friant	INT	«...à Orléans, au Mans, à force de célérité, elle réussit à soustraire aux ennemis d'immenses approvisionnements. Mais, si elle était dirigée par les Bouche, les Friant, les Richard, elle n'avait pour agents subalternes que des gens sans expérience. » Arthur Chuquet, <i>La guerre de 1870-1871</i> , Paris Plon, 1911, p.207. « ...Il est certain que M. l'intendant général Friant...a fait de sa propre initiative tout ce qu'il pouvait pour remédier à la déplorable situation...» Général Boulanger, <i>L'invasion allemande</i> , Paris Rouff, 1888, p.133. « ...Voici donc un fonctionnaire de l'intendance qui sait que tout va lui manquer...Sur sa signature personnelle, il achète plusieurs millions de rations...c'est grâce à cette initiative courageuse que l'armée française a pu prolonger de quelques jours sa défense!... » Audiffret-Pasquier, <i>op.cit.</i> , p.28. « ...lui officier en sous-ordre, sans fortune, astreint aux règles sévères de la comptabilité publique, a acheté sans ordres, sur sa garantie personnelle, sans crédits, 5 millions de rations!... » <i>Journal officiel</i> , 1873, p.4584, « Rapport de la commission d'enquête ». « ...le plus obligeant des hommes, que nous appelions familièrement notre « père nourricier » Général du Barail, <i>Mes souvenirs</i> , Tome 2, Paris Plon 1897, p.369. Cité élogieusement. De Freycinet Charles, <i>La guerre en province pendant le siège de Paris</i> , Paris Levy, 1872, p.41. Sous-intendant Gruet, <i>Revue de l'intendance militaire 1913</i> , « L'organisation et le fonctionnement de l'intendance pendant la guerre de 1870. Opérations en Alsace. »

			<p>La promesse de présence d'approvisionnements à Pontarlier n'est pas vérifiée. Pierron Edouard, <i>Stratégie et grande tactique d'après l'expérience des dernières guerres</i>, Paris Berger-Levrault, 1887, p.483-484.</p> <p>Lettre de la direction de l'intendance du 29 mai 1870. Il est désigné comme intendant de l'armée de la Loire, et donne l'ordre suivant : «...vous utiliserez d'abord, le plus possible, les ressources du pays, soit par voie de marchés, soit par réquisition; je vous laisse à cet égard les pouvoirs les plus complets».</p>
139	Montaudon	INT	<p>Cité élogieusement. Général Faidherbe, <i>Campagne de l'armée du nord en 1870-1871</i>, Paris Dumaine, 1871, p.78.</p>
146	Testa	INT	<p>Il est félicité, le 5 janvier 1871, pour les résultats obtenus dans la 8^e division. Le <i>Moniteur universel</i> du 3 février 1871 reprend un article du <i>Salut public de Lyon</i> du 29 janvier 1871 qui affirme que l'intendant militaire Testa «...est pour une bonne part dans l'échec de Bourbaki. Hier encore, une lettre du général, arrivée à Lyon, se plaignait amèrement du service de l'intendance de Lyon.....a déployé dans son administration un mauvais vouloir à peu près constant... » <u>Lettre au ministre du 14 février 1871</u> Testa demande le soutien du ministre.</p>
156	Parmentier	SIM1	Il est cité, le 19 novembre 1870, à l'ordre du jour du général Trochu.
157	Curnier de Lavalette	INT	<p>Dans une discussion entre le maréchal Le Boeuf et l'intendant Curnier de Lavalette, le maréchal s'étonne du manque de moyens. Général Boulanger, <i>L'invasion allemande</i>, Paris Rouff, 1888, p.131-132.</p> <p>Pourtant l'intendant de la division militaire de Strasbourg avait demandé les moyens. <i>Ecole supérieure de guerre</i>, années 1885-1886, « Histoire militaire. Guerre de 1870 », 1^o partie, Tome 1, p. 121.</p> <p>Décision du ministre de janvier 1871. (dossier du personnel). Il avait été mis en non activité par retrait d'emploi le 16 décembre 1870 pour ne pas avoir assuré convenablement le service des évacuations des blessés. Il est rappelé à l'activité au motif «... que la responsabilité des faits regrettables qui se sont produits ne saurait lui être complètement imputée... »</p>
158	Millou	INT	<p>Lettre au ministre du 14 janvier 1871. Il relate les conditions dans lesquelles a été conduite l'évacuation de Rouen, en raison du risque d'invasion. «...Je dois à cette occasion constater avec regret que le commandement ne m'a jamais transmis de communication sur les mouvements de l'ennemi pas plus que sur les nôtres. Ce fut seulement par la rumeur publique que j'appris, après la prise d'Amiens, la marche des prussiens...je suis resté dans l'ignorance la plus absolue de ce qu'il fallait croire de ces bruits jusqu'au moment où, le 4 décembre dans la journée, le général me fit prévenir verbalement par un planton qu'il fallait se préparer au départ». <u>Rapport au général commandant la 2^e division du 30 janvier 1871</u> Sur les difficultés que rencontrent les fonctionnaires de l'intendance dans l'accomplissement de leur mandat. Ce rapport est transmis au ministre à la suite d'une plainte du général.</p>
163	Jallibert	SIM1	<p>Lettre de l'intendant général Robert au chef du bureau de l'intendance du 9 novembre 1870. Il adresse un passage du Journal <i>La Meuse</i>. L'article cite des actions de militaires dont des intendants : Pérot pour les ambulances et De Cevilly, Jallibert, et Antoine. (dossier Pérot n°172).</p>
164	De la Chevardière.	SIM1	<p>Cité élogieusement. Général Chanzy, <i>La deuxième armée de la Loire</i>, Paris Plon, 1871, p.182.</p>
165	Richard	INT	«...à Orléans, au Mans, à force de célérité, elle réussit à soustraire aux ennemis d'immenses approvisionnements. Mais, si elle était dirigée par les Bouche, les Friant, les Richard, elle n'avait pour agents subalternes que des gens sans expérience».

			<p>Arthur Chuquet, <i>La guerre de 1870-1871</i>, Paris Plon, 1911, p.207.</p> <p>Dans la lettre d'un fournisseur du 16 février 1870 « ...à un grand seigneur de la fourniture qui ne faisait qu'une bouchée des intendants récalcitrants... ».</p> <p>« ...Il n'y a pas d'atermoiements possibles avec cet intendant, qui ne cède que devant les coups de rigueur...M. Richard nous crée une situation telle qu'il nous déborde, et que je suis exaspéré de ses agissements, qui ne tendent rien moins qu'à la ruine de l'entreprise... »</p> <p>Perrin Albert, <i>A propos de la désorganisation du service de l'habillement des troupes</i>, Paris Librairies Militaires 1875, p.18-19.</p> <p>Cité élogieusement.</p> <p>De Freycinet Charles, <i>La guerre en province pendant le siège de Paris</i>, Paris Levy, 1872, p.41.</p> <p>Général Faidherbe, <i>Campagne de l'armée du nord en 1870-1871</i>, Paris Dumaine, 1871, p.78.</p> <p>Il est mis en disponibilité, en octobre 1870, pour avoir invité les officiers internés en Belgique à violer leur parole.</p> <p>Il est cité en 1870 pour une mission difficile de ravitaillement malgré la présence de l'ennemi.</p>
167	De Lorme	SIM1	SIM1 1876: ...a rendu à Tours d'excellents services pendant la guerre de 1870...
172	Pérot	SIM1	<p>Lettre de l'intendant général Robert au chef du bureau de l'intendance du 9 novembre 1870. Pérot est son cousin germain.</p> <p>Adresse un passage du journal <i>La Meuse</i>. L'article cite des actions de militaires dont celles des intendants Pérot pour les ambulances et celles de De Cevilly, Jallibert, et Antoine.</p> <p>Cité élogieusement dans un numéro de la <i>Meuse</i> de Liège de 1870.</p> <p>Dans un envoi au chef de bureau de l'intendance de l'armée de la Loire du 9 septembre 1870.</p>
173	Galles	SIM1	Il est cité, le 25 avril 1870, à l'ordre du 4 ^{ième} corps d'armée de l'armée du Rhin.
181	Gayard	INT	<p>Il est cité, le 25 août 1870, à l'ordre du 4^{ième} corps d'armée de l'armée du Rhin.</p> <p>INT 1871: Est un fonctionnaire très distingué, a une grande aptitude pour le travail. Dirige avec beaucoup de zèle et d'entente les services administratifs de la 15^o division. Intendant au 4^{ième} corps d'armée de l'armée du Rhin il a su mériter les éloges de son commandant en chef...légion d'honneur.</p>
186	Castex	SIM1	<p>SIM1 1871: ...est depuis moins d'un mois dans la division, mais je le connaissais avant qu'il y vient et j'ai toujours entendu parler de lui d'une manière avantageuse. Tout jusqu'ici me porte à croire que l'expérience confirmera cette appréciation.</p> <p>1873: Se trouve fatigué et découragé depuis la fin de la guerre...</p>
190	Blondeau	INTG	<p>Déposition à propos des conditions de mobilisation en 1869.</p> <p>Général Ambert, <i>Récits militaires. L'invasion de 1870</i>, Paris Blond et Barral, 1883, p.384.</p> <p>Cité élogieusement.</p> <p>Sous-intendant Gruet, <i>Revue de l'intendance militaire</i>, 1913, « L'organisation et le fonctionnement de l'intendance pendant la guerre de 1870. Opérations en Alsace. »</p> <p>En tant que directeur général de l'administration de la guerre, il a demandé les moyens au ministre.</p> <p><i>Ecole supérieure de guerre</i>, années 1885-1886, « Histoire militaire. Guerre de 1870 », 1^o partie, Tome 1, p. 121.</p>
192	Videau	SIM2	<p>«...M. Videau, mon unique auxiliaire, complètement débordé par un service au dessus des forces d'un homme moyennement organisé, était au lit...».</p> <p>Intendant général Uhrich, <i>Revue de l'intendance militaire</i>, 1914, p.464, « Résumé des opérations de ravitaillement à l'armée du Maréchal Mac-Mahon ».</p> <p>« ...fut tué à Sedan. »</p> <p><i>Avenir militaire</i>, 21 février 1875, « L'administration militaire à Sedan. »</p>

195	Seligmann-Lui	SIM1	Il est félicité pour une mission menée auprès des troupes allemandes.
214	Pourtois	SIM1	SIM1 1871: S'acquittera très bien de tous les services dont il sera chargé. Remplit en ce moment les fonctions d'intendant de la division et s'en acquitte très bien.
215	Genin	SIM1	Rapport au ministre du 13 juin 1871. Est mis en cause par le journal <i>Le progrès de Lyon</i> . L'auteur de l'article attaque vivement l'intendance au sujet des ravitaillements pendant la guerre. Il prend à partie le sous-intendant au sujet d'une adjudication pour l'hôpital militaire de Lyon, il aurait favorisé un soumissionnaire. Cet article est jugé ... « calomnieux de nature à porter atteinte à la considération du corps de l'intendance militaire en général et à celle de ce sous-intendant militaire en particulier. » Le sous-intendant est autorisé par le ministre à poursuivre le journal.
223	Demons	SIM1	SIM1 1870: A servi fort honorablement partout et s'est distingué d'une manière toute particulière à l'armée du Rhin par la part active et intelligente qu'il a prise dans la création des approvisionnements de l'armée. A montré un dévouement tout particulier lors de la capitulation de Sedan en veillant avec une sollicitude infatigable aux soins à donner à de nombreux blessés.
232	Gatumeau	SIM1	SIM1 1873: Est actif, courageux, plein de bonne volonté. Il a été fait prisonnier à Privat dans une ambulance en flammes avec ses blessés qu'il n'avait pas voulu abandonner... 1874 : ...a fait neuf campagnes et s'est très bien conduit à Privat...
238	Spire	SIM2	Décédé par suite d'une blessure par éclat d'obus pendant le siège de Belfort (5 mai 1871). SIM2 1870: ...Il a rendu de grands services à Belfort...
241	Simon	SIM2	Note de la 5 ^e direction du 13 avril 1871. Il est félicité le 13 avril 1871 par le général commandant le corps de l'Etoile.
242	Bassignot	SIM1	Cité élogieusement. Sous-intendant Gruet, <i>Revue de l'intendance militaire</i> 1913, « L'organisation et le fonctionnement de l'intendance pendant la guerre de 1870. Opérations en Alsace ».
243	Birouste	SIM2	Il est cité le 3 octobre 1870, à l'ordre de la division.
248	Gaffiot	SIM1	...savait à la fois ménager les deniers de l'Etat et aller cependant au devant de tous nos besoins... Général Du Barail, <i>Mes souvenirs</i> , Tome 2, Paris Plon, 1897, p.369.
250	Antoine	SIM2	Lettre de l'intendant général Robert au chef du bureau de l'intendance du 9 novembre 1870. Adresse un passage du Journal <i>La Meuse</i> . L'article cite des actions de militaires dont celles des intendants Pérot pour les ambulances et celles de De Cevilly, Jallibert, et Antoine (dossier Pérot n°172).
253	Brisac	SIM1 INT	SIM1 1871:... A eu pendant le siège de Strasbourg un avancement exceptionnel, le justifie entièrement par son mérite. INT 1882:... Etait plus tard à Strasbourg où il s'est distingué pendant le siège de 1870... ...Il a de beaux services de guerre...
258	Brissy	SIM1	Il est condamné à mort par un conseil de guerre le 2 septembre 1871 à la suite des troubles de Marseille, au cours desquelles, il prend illégalement le commandement en 1870, à la place du général de la place qui a du se retirer. Le 25 octobre 1872, cette peine est commuée en 10 ans de détention. Il est gracié par le décret du 4 mars 1879 (note pour la 5 ^e direction du 31 mars 1879) et admis d'office à la retraite peu après et reprend la propriété de son grade (rapport au ministre du 28 avril 1879). Il se pose alors un problème de calcul de la retraite, il est débouté par un arrêt du conseil d'état du 6 mai 1881. « ce faisant, Brissy avait commis deux crimes: il avait pris un commandement qu'il n'avait aucun droit d'exercer, il avait réussi là où un général avait échoué... »

			<i>La décadence militaire</i> , p.104-105.
260	Puffeney	SIM1	...par sa ferme attitude, a pu retenir les hommes du train, un peu décontenancés par le feu que l'on faisait sur eux... Général Montaudon, <i>Souvenirs militaires</i> , Paris Delagrave, 1900, p.230.
261	Malet	SIM2 SIM1	SIM2 1871: ...Les services qu'il a rendus à la 2 ^{ème} armée de la Loire ont motivé les demandes d'avancement que j'ai cinq fois renouvelées en sa faveur et que je serai très heureux de voir aboutir au résultat souhaité. SIM1 1874: ...A fort bien servi aux armées...
267	Rodet	SIM1	Rapport au ministre du 2 décembre 1870. Il est impliqué dans une enquête sur les opérations se rattachant au service de l'intendance militaire dans l'étendue du commandement du général Fiereck. L'action du commandement est dénoncée (inorganisation, ordres et contre ordres). « ...il m'a été souvent donné de remarquer les difficultés que rencontrait le service de l'intendance avec des chefs de corps peu initiés aux rouages peut-être trop compliqués du service de l'intendance. » Il propose de faire distribuer aux officiers et chefs de corps des instructions spéciales.
273	Descrimes	SIM2	SIM2 1873: Fonctionnaire modeste et dévoué, a développé une grande activité et fait preuve d'aptitude variée et de grand sang froid dans la direction de services minés de difficultés à Bordeaux au début de la guerre et ensuite au camp de ...
274	Boissonnet	SIM2	SIM1 1883: ...il a servi sous mes ordres au 21 ^{ème} corps d'armée en 1870-1871, sa manière de servir était si inopérante que j'ai du le remettre à la disposition du ministre...
275	Bonnamy	SIM2	SIM2 1871: ...Ses blessures, ses campagnes, son dévouement absolu à ses devoirs lui donnent les droits les mieux justifiés à un avancement pour lequel il été régulièrement proposé à l'inspection de 1870 et à l'armée de la Loire où il a rendu d'excellents services. Est un de ces caractères loyaux, honnêtes, dévoués, dévoués avec intelligence à leurs dévouements et dont on ne saurait penser et dire trop de bien. Il est fâcheux que des qualités si distinguées et les services éminents de guerre tant avant son entrée dans l'intendance que pendant la dernière campagne ne lui aient pas fait obtenir l'avancement pour lequel il a été proposé plusieurs fois à l'intérieur et à l'armée de la Loire. Je demande qu'il lui soit accordé le plus tôt possible. » « ...grâce à une combinaison intelligente, rendait les distributions de vivres à la fois simples et rapides. » Général Martin des Pallières, <i>Campagnes de 1870-1871</i> , Paris Plon, 1874, p.43
278	Hitschler	SIM2	Il est félicité pour une mission menée auprès des troupes allemandes. (dossier du personnel).
283	Plannaz	SIM2	Lettre au ministre du 16 novembre 1870. Il s'explique sur les difficultés rencontrées pour constituer un régiment étranger à Caen.
289	Perrier	SIM1	Longue évocation du long et difficile travail accompli par le sous-intendant Perrier pendant le siège de Paris. Il joint les officiers d'administration Meunier, Courtot, Gley, Gigaud, et Vacca. Général Ducrot, <i>La défense de Paris</i> , Paris Dentu, 1875, p.159-169. « ...M. Perrier avait réuni dans Paris en vingt cinq jours, emmagasiné, classé pour plus de trois cent cinquante millions de subsistances. Aux gens qui lui demandaient ce que l'on ferait des quantités de blé...., il répondait simplement: « si je n'en fait pas arriver, je mériterai d'être fusillé, si j'en fais venir trop, je serai tout au plus blâmé. J'aime mieux risquer un blâme que de manquer à mon devoir » Le vrai défenseur de la capitale, le seul héros de la Défense nationale fut donc M. Perrier... Mais comme il était tout simplement un homme de devoir, il a reçu pour récompense le grade d'intendant. S'il avait été un homme voulant faire de la politique, la France serait pleine de son nom... » Richard Jules, <i>L'armée française. Types et uniformes</i> , Paris Boussod et Valadhon, 1885-1888, p.222.

			<p>Idem. Lehaucourt Pierre, <i>Siège de Paris</i>, Paris Berger-Levrault, 1898, p.134 à 137.</p> <p>p. 193 à 204, expose longuement le rôle du sous-intendant Perrier dans les approvisionnements et met en relief son esprit novateur et d'initiative :</p> <p>p. 197: «...M. Fould se chargea de faire ouvrir à nos commissionnaires un crédit de 20 millions dans une maison de banque de Londres. Cette manière de procéder, si simple et si sage, sortait un peu des règles de l'administration militaire, et, en homme esclave des principes, M. Perrier hésitait à la suivre. Des honorables scrupules ne furent dissipés que par l'énergique intervention de M. l'intendant général Guillot qui réclama loyalement sa part de responsabilité.</p> <p>p. 201 : Il ne s'en était pas tenu à la lettre des ordres qui lui étaient donnés, les quels ne visaient qu'un approvisionnement de quarante-cinq jours pour les forts détachés. Il avait accru dans de vastes proportions les approvisionnements de la guerre et fait une dépense totale de plus de cent cinquante millions. »</p> <p>p.195 sont cités également l'adjoint de 1^o classe Meunier et Courtot, et les officiers d'administration Gley, Gigaud et Vacca. Major H. de Sarrepont, <i>Histoire de la défense de Paris en 1870-1871</i>. Paris librairie militaire Dumaine, 1872.</p> <p>Sous-intendant de 1^o classe Nony G. <i>L'intendance en campagne</i>. Paris Charles-Lavauzelle, 1918, p.79, dans la note1 cite le mot de Jules RichardI dans son livre, <i>à la gloire de l'armée française en 1885</i> : « ...le vrai héros de la défense de Paris fut le sous-intendant Perrier...»</p>
298	Renaut	SIM2	Il est fait officier de la légion d'honneur, le 8 décembre 1870, à la suite des combats de Champigny et de Villers. (dossier du personnel).
299	Demartial	SIM2	<p>Il est cité, le 20 octobre 1870, pour l'organisation des ambulances.(dossier du personnel)...</p> <p>SIM2 1871: A rendu à la 3^{ème} division du 2^{ème} corps d'armée du Rhin des services exceptionnels qui ont été appréciés par le général...dans son rapport à la suite de l'affaire de S...</p> <p>1873: ...A fait ses preuves comme fonctionnaire d'armée à l'armée du Rhin où il a rendu d'éminents services hautement appréciés par le général ...</p> <p>1874:...Il a su improviser très rapidement les services administratifs de sa division à l'armée du Rhin.</p> <p>1875:...Il a su improviser très rapidement les services administratifs de sa division à l'armée du Rhin...</p>
300	Bruyere	SIM2	<p>Convoi bien mené à Freschwiller.</p> <p>Sous-intendant Gruet, <i>Revue de l'intendance militaire</i>, 1913, « L'organisation et le fonctionnement de l'intendance pendant la guerre de 1870. Opérations en Alsace. ».</p>
303	Perret	SIM2	<p>SIM1 1883: ...il a prouvé pendant la campagne de 1870-1871 qu'il réunissait les qualités qui distinguent le bon administrateur... ..de même que sa faiblesse physique ne l'a pas empêché de se comporter très vigoureusement en 1870 à l'armée de la Loire...</p> <p>1886: ...Parait d'une constitution débile, qu'il saurait surmonter comme en 1870...</p>
306	Coulombeix	SIM2	<p>Evocation de l'attaque de l'ambulance du sous-intendant Coulombeix à Reichshoffen</p> <p>Annoncé mort dans <i>La revue de l'intendance militaire</i>, 1932, p.313, capitaine d'administration Larose, « Le sous-intendant Coulombeix à Reichshoffen. »</p> <p>Sa mort est démentie dans <i>la Revue de l'intendance militaire</i>, 1933, p.173.</p> <p>«...Dans une petite prairie située contre Reichshoffen, le sous-intendant Victor Coulombeix de la division de Lartigue, a établi l'ambulance de cette division...»</p>

			Dick de Lonlay, <i>Français et allemands. Histoire anecdotique de la guerre de 1870-1871</i> , Paris Garnier, 1888, p.216. «..M. le sous-intendant Coulombeix recevait de nombreux coups de sabre sur la tête en voulant, près d'Eberbach, empêcher des ulhans d'entrer dans l'ambulance de la 4 ^e division...» Docteur Dauve, <i>L'ambulance de la division Abel Douay en 1870</i> , Paris Lavauzelle, 1899, p.14 Même évocation. <i>Avenir militaire</i> , 21 février 1875, «L'administration militaire à Sedan».
309	Ligneau	SIM2	Sous-intendant Gruet, <i>Revue de l'intendance militaire</i> , 1913.
315	Bonnaventure	SIM2	Il est félicité pour une mission menée auprès des troupes allemandes. SIMI 1873: ...La mission qu'il a remplie à Bar le Duc pendant l'occupation et qui lui a valu un témoignage particulier de satisfaction du ministre est une preuve incontestable de sa valeur.
318	Baratier	SIM2	«...n'était pas arrivé au camp avec la division...» Général Lebrun. <i>Bazeilles, Sedan</i> . Paris Dentu, 1884, 304 p. p.6.
319	Létang	SIM1	Il est félicité, le 14 juin 1871, pour la manière dont il a dirigé les services administratifs de la 2 ^e division. (dossier du personnel). SIMI 1878: Services distingués pendant la guerre de 1870...
323	MARTINIE	ADJ1	ADJ1 1870: Est le plus ancien des ADJ1 présents à l'armée, a montré beaucoup d'activité et d'intelligence dans la réunion des moyens de transports auxiliaires.
342	Robert	ADJ1	Lettre de l'intendant général au chef du bureau de l'intendance du 9 novembre 1870. Pérot est son cousin germain Adresse un passage du journal <i>La Meuse</i> . L'article cite des actions de militaires dont Pérot pour les ambulances et De Cevilly, Jallibert, et Antoine (dossier Pérot n°172). Convoi bien mené à Feschwiller Sous-intendant Gruet, <i>Revue de l'intendance militaire</i> , 1913, «L'organisation et le fonctionnement de l'intendance pendant la guerre de 1870. Opérations en Alsace.» ADJ1 1871: ...était chargé des opérations administratives nécessaires pour organiser en régiments les prisonniers de guerre revenant d'Allemagne, ...a dirigé le service des ambulances de la division sur le champ de bataille et dans plusieurs retraites...
353	Leques	ADJ1	Distribue une journée de trop de vivres à Reithel et occasionne des retards pour les réintégrations Puis il est couvert d'éloges en raison de «l'intelligence et l'activité qu'il sut déployer....» Général Lebrun, <i>Bazeilles, Sedan</i> , Paris Dentu, 1884, p.47-48.
356	Lafosse	SIM2	Il est félicité pour une mission menée auprès des troupes allemandes.
357	Daussier	ADJ1	ADJ1 1871: ...employé sous mes ordres au 2 ^{ème} corps de l'armée du Rhin, a fait preuve pendant toute la campagne d'un dévouement hors ligne ...
358	Bohy	ADJ1	SIM2 1875: ...qui a su notamment, pendant la dernière guerre, satisfaire aux exigences les plus impérieuses.
359	Forot	ADJ1	«...m'apporta une largeur de vues, une capacité de travail, une aptitude aux vastes opérations, qui me furent extrêmement précieuses...» De Freycinet Charles, <i>Souvenirs 1848-1878</i> Paris Delagrave, 1911, p.144.
361	Romanet	ADJ1	ADJ1 1872: Plein de zèle. Ce jeune fonctionnaire se fait remarquer par son intelligence et son activité au quartier général du 2 ^e corps à l'armée du Rhin à Bordeaux où il a eu depuis près d'un an la direction d'un service très chargé et la liquidation provisoire de services compliqués où il fait preuve d'un jugement sûr et d'une grande énergie.
369	Augier	ADJ1	Il est cité pour sa conduite pendant la bataille de Reichshoffen.

			Archives service historique de la défense, carton LHS, dossier n°1. ...a montré dans la journée du 6 août le calme, toute l'énergie et tout le courage qu'on doit désirer chez un fonctionnaire ; il a de plus fait un grand acte de dévouement ; il aurait pu en effet essayer de regagner le village de Guerderschoffen et échapper peut-être ainsi aux prussiens, mais il n'a pas voulu abandonner son chef et c'est grâce à lui seul qu'une heure après la lutte, j'ai pu être aperçu et recueilli Haché à coups de sabre à Freschwiller. <i>Avenir militaire</i> , 21 février 1875, «L'administration militaire à Sedan».
370	François	ADJ1	ADJ1 1871: ...chargé d'organiser à Clermont les ambulances et hôpitaux militaires, il a porté rapidement les ressources de 250 lits, chiffre normal, à 2000, et installé à la gare une ambulance pouvant recevoir 800 malades ; a fait une partie de la campagne de l'armée de la Loire.....S'occupe beaucoup des fonctions qui lui sont confiées et notamment des ambulances et hôpitaux, à se procurer les ressources en faisant face à des besoins exceptionnels qui se sont produits par l'évacuation des malades et blessés par Clermont... 1872 : ...s'est fait remarquer à l'armée de la Loire...
371	Faure	ADJ1	SIM2 1871: ...Est chargé à Belfort d'une mission souvent fort difficile, en raison des exigences de l'autorité allemande. Remplit ses fonctions pénibles d'une manière très satisfaisante qui lui donne des titres à l'avancement...
372	Meunier	ADJ1	<i>Revue de l'intendance militaire</i> , 1888, rubrique nécrologique p.189-190, «Discours du sous-intendant Bohy». L'orateur rappelle en particulier de sa collaboration au ravitaillement pendant le siège de Paris en évoquant «...les vicissitudes et les tracas d'une situation que la durée de la guerre aggravait d'heure en heure, le surmenage et les privations avaient porté à la robuste et magnifique constitution de Meunier une atteinte à peine visible d'abord, et qui, peu à peu, est devenue irrémédiable...»
373	Gamelin	ADJ1	ADJ1 1870: ...A fort bien coopéré au ravitaillement du 5 ^{ème} corps ... 1872: ...son service de guerre et de cabinet, s'est rendu digne de figurer au tableau d'avancement...
374	Peron	ADJ1	...«eut l'épaule brisée par un éclat d'obus.» <i>Avenir militaire</i> , 21 février 1875, «L'administration militaire à Sedan».
392	Serand	ADJ2	ADJ1 1872: ...A bien servi pendant la campagne et a été l'objet d'une proposition à la 2 ^e armée de la Loire...
394	Courtot	ADJ2	ADJ2 1870: ... Chargé du service des expéditions et des réceptions dans les gares, il s'en est parfaitement acquitté... ADJ1 1871: ...a rendu les meilleurs services pendant la campagne, soit dans les subsistances, soit dans les ambulances... 1873: A rendu de brillants services pendant le siège de Paris... 1874: ...A fort bien servi pendant la guerre...
395	Massiot	ADJ1	ADJ1 1872: ...A rendu les meilleurs services à l'armée de la Loire, et à l'armée de Versailles pendant la commune... SIM1 1891: ...Il a exercé les fonctions de SIM d'une division à l'armée de la Loire...
398	Brichard	ADJ2	ADJ1 1874: ...a rendu des services exceptionnels pendant l'occupation allemande...
399	De Ruffi de Pontavez	ADJ1	ADJ1 1876: ...A rendu des services non encore récompensés pendant l'occupation allemande.

419	Jourdan	ADJ2	<p>ADJ2 1871: Malgré le peu de temps depuis lequel il est entré dans l'intendance, il a pu rendre de signalés services à Besançon dans la direction des ambulances qui y fonctionnent. L'affluence excessive des malades, occasionnée par la panique de l'armée de l'est et les difficultés qu'il a fallu vaincre pour organiser et pourvoir ces ambulances en grande hâte motivent la proposition dont il est l'objet. A été chargé d'un service médical, il a été nuit et jour sur pied pour régulariser le service, pour arrêter le flot des isolés et des débandés qui sous prétexte de maladie venaient envahir nos ambulances. Il a organisé les évacuations, si difficiles sans chemin de fer, et a rendu de très grands et sérieux services.</p> <p>1872: Chargé du service hospitalier à Besançon du 1° janvier au 1° mars 1871. Est parvenu à faire élever, par la création e nouvelles ambulances, de 1800 à 6000 le nombre des lits disponibles et à faire opérer des évacuations tant par les voies ordinaires que par les lignes ferrées de manière à recevoir les 2500 malades qui ont été laissés à Besançon par la 1° armée de la Loire. S'est distingué par son zèle, son activité, le dévouement et l'aptitude dont il a fait preuve.</p> <p>Chargé du service des ambulances que les circonstances de guerre rendaient très difficile et très pénible, n'ayant que des ressources insuffisantes pour le nombre de blessés et de malades au dessus de toute prévision laissé par une armée de 130 000 hommes dans cette place, au moment où elle était bloquée par l'ennemi, a su pourvoir à tout dans la limite du possible par un zèle et une activité qui ne se sont pas démentis un instant.</p>
436	Hergault	ADJ2	Il est félicité pour une mission mené auprès des troupes allemandes.
442	Kien	ADJ1	ADJ1 1882:... Ce pauvre homme était un bon officier qui s'était distingué à Forbach où il avait reçu une blessure grave. Les prussiens eux-mêmes l'avaient remarqué, et comme il était resté sur le terrain, un officier général ennemi avait fait planter son sabre en terre, près de sa tête, il avait été dès lors respecté de toutes les troupes ennemies qui passaient autour de lui. Le soir on l'envoya chercher, il fut recueilli et guéri...
451	Ricard	ADJ2 ADJ1	<p>ADJ2 1873:... il a été très grièvement blessé dans la campagne de 1870...</p> <p>1874 :...A été grièvement blessé dans la campagne de 1870...</p> <p>ADJ1 1876:...rendu intéressant par la blessure qu'il a reçue pendant la dernière guerre...</p>
457	Clerc	SIM1	SIM1 1891:...Il était lieutenant puis capitaine à la belle défense de Belfort ; il reste à lui en tenir compte...
459	Beullard	SIM2	SIM2 1893:...il a reçu une blessure de guerre qui doit intervenir à sa situation...
461	De la Briffe	SIM2 SIM1	<p>SIM2 1881:...a reçu une blessure grave pendant la dernière guerre, mais elle ne parit pas avoir diminué sensiblement son activité physique soutenue par beaucoup d'énergie...</p> <p>1884:...D'une grande énergie, et d'une activité que n'a pas diminuée sa blessure qu'il a reçue en 1870 ...</p> <p>SIM1 1896: ...blessé d'un coup de feu en 1891, il est digne d'arriver au grade d'intendant...</p> <p>1897:blessé d'un coup de feu à l'armée de l'Est en 1871, il est digne d'arriver au grade d'intendant...</p>
462	Lacapelle	ADJ2	ADJ2 1876:...A rendu des services distingués étant employé aux conseils de guerre qui ont jugé les insurgés de 1871.
473	Bellecour	SIM1	SIM1 1898:...La blessure reçue à Freschwiler en 1870 vient de se rouvrir et le rend en ce moment très souffrant...
477	Rouillon	SIM1	SIM1 1897:...a assisté en 1870 contre les allemands, et en 1871 contre les kabyles à une série de batailles et de combat...
482	Pauvrehomme	SIM1	SIM1 1900: ...a reçu en 1870 une blessure très grave dont il s'est bien remis quoique ayant toujours une apparence malade...
531	Schuster	ADJ2 SIM2 SIM1 INT	<p>ADJ2 1879: Vigoureux, apte au service de guerre malgré la blessure très grave qu'il reçue...</p> <p>SIM2 1886:...blessé grièvement en 1870...</p> <p>SIM1 1898:...a reçu en 1870 une blessure grave.</p> <p>1899:...Il a été blessé comme lieutenant à la bataille d'Orléans en 1870...</p> <p>INT 1906:...a de plus des services de guerre (blessé en 1870)...</p>

562	Reichert	SIM2 SIM1	<u>SIM2 1893</u> :...il s'est distingué en 1871 en prenant un drapeau sur une barricade... <u>SIM1 1897</u> :...Cité au journal militaire officiel pour avoir pris un drapeau sur une barricade le 11 juin 1871...
599	Gardarein	SIM1	<u>SIM1 1900</u> :...de plus intéressant par ses blessures de guerre...
650	De Rimonteil de Lombares	SIM1	<u>SIM1 1902</u> :...A toujours servi d'une manière très satisfaisante malgré une névrite de la jambe droite, conséquence de deux blessures l'une de guerre en 1871 l'autre de service commandé datant de 1886...
665	Pollachi	INT	<u>INT 1912</u> : ...Va être atteint par la limite d'âge le 1 ^o février prochain, je désire néanmoins que cet excellent fonctionnaire ne quitte pas l'armée sans avoir reçu la cravate de commandeur dont il est absolument digne pour sa grande valeur personnelle...et pour sa brillante conduite pendant la guerre de 1870...

Annexe 41

Incidence de la guerre de 1870 sur l'avancement (1). Comparaison avec une année de temps de paix

	Etat-major	Infanterie	Cavalerie	Artillerie	Génie	Intendance
Colonel à général de brigade ou sous-intendant de 1 ^{ière} classe à intendant militaire	7 ans = 3 5 ans = 2	9 ans = 1 7 ans = 3 6 ans = 5 5ans = 1	7 ans = 2 5ans = 1	5 ans = 4 4 ans = 2	7 ans = 1 6ans = 1	10 ans = 1 9 ans = 2 7 ans = 5
Lieutenant colonel à colonel ou sous-intendant de 2 ^{ième} classe à sous-intendant de 1 ^{ière} classe	7 ans = 2 5 ans = 3 2 ans = 2	7ans = 3 6ans = 13 5ans = 3 4 ans = 2	8 ans = 1 3 ans = 5	7 ans = 1 4 ans = 1 3 ans = 10	5 ans = 2 4 ans = 1 3 ans = 6	11ans = 1 10 ans = 3 9 ans = 4 8 ans = 3
Commandant à lieutenant-colonel ou adjoint de 1 ^{ière} classe à sous-intendant de 2 ^{ième} classe	10 ans = 1 9 ans = 1 7 ans = 6 6ans = 1 5 ans = 1	12 ans = 2 10 ans = 1 8ans = 3 6 ans = 3 7 ans = 27	17 ans = 1 7 ans = 9 6 ans = 1	10 ans = 1 9 ans = 2 7 ans = 9 6 ans = 5	10 ans = 1 8 ans = 2 7 ans = 5 6 ans = 4	7 ans = 8 6 ans = 3 5 ans = 2

(1) L'année militaire 1877.

Annexe 42

Intendants remarqués pendant la guerre de 1870

Intendants cités

N°	Nom	Grades	Circonstances	Sources
156	Parmentier	SIM1	19 novembre 1870 à l'ordre du général Trochu	Dossier du personnel
165	Richard	SIM1	Mission difficile de ravitaillement malgré la présence de l'ennemi	
173	Galles	SIM1	25 avril 1870 à l'ordre du 4° CA de l'armée du Rhin	
181	Gayard	INT	25 août 1870 à l'ordre du 4° CA de l'armée du Rhin	
221	Bauduin	SIM2	25 août 1870 pour les combats de Borny, Gravelotte et Amanvilliers.	
243	Birouste	SIM2	3 octobre 1870 à l'ordre de la division	
298	Demartial	SIM2	20 octobre 1870 pour l'organisation des ambulances	
360	Simouneau	ADJ1	28 novembre 1870 à Juranville pour avoir ramené des mobiles qui fuyaient devant l'ennemi et avoir récupérer le village.	
369	Augier	ADJ1	Conduite pendant la bataille de Reichshoffen	Dossier du personnel LHS 23 X, dossier n°1
466	Quitteray	SIM2/SIM1	Blessé d'un coup de feu le 6 août 1870 à Spickeren, cité à l'ordre de l'armée.	Dossier du personnel (notations)

503

Intendants félicités

146	Testa	INT	5 janvier 1871 pour les résultats obtenus dans la 8° division	Dossier du personnel
241	Simon	SIM2	3 avril 1871	
298	Renaut	SIM2	Officier de la légion d'honneur, le 8 décembre 1870 à la suite des combats de Champigny et de Villers	
319	Létang	SIM1	Manière dont il a dirigé les services administratifs de la 2° division	
195	Seligmann-Lui	SIM1	Missions menées auprès des troupes allemandes d'occupation	
278	Hitschler	SIM2		
315	Bonnaventure	INT		
356	Lafosse	SIM2		
436	Hergault	ADJ2		

Intendants évoqués éloquemment

250	Antoine	SIM2	Journal <i>La Meuse de Liège</i> , 9 septembre 1870, dossier du personnel PEROT, n°172
71	Dennecey De Cevilly	INT	
163	Jallibert	SIM1	
275	Bonnamy	SIM2	Général Martin Des Pallieres, <i>Campagne de 1870-1871</i> , Paris Plon, 1874, p.43.
42	Wolf	INTG	Général Du Barail, <i>Mes souvenirs</i> , Paris Plon, 1897, Tome 2, p.369.
353	Leques	ADJ1	Général Lebrun, <i>Bazeilles, Sedan</i> , Paris Dentu, 1884, p.47-48.
75	Bouche	INTG	Général Chanzy <i>La deuxième armée de la Loire</i> , Paris Plon, 1871, p.182. Charles de Freycinet, <i>La guerre en province pendant le siège de Paris</i> , Paris Levy, 1872, p.41. Arthur Chuquet, <i>La guerre de 1870-1871</i> , Paris Plon, 1911, p.207
164	De La Chevardière	SIM1	Général Chanzy, <i>op.cit.</i> , p.182.
134	Costet	INT	
108	Brou De Cuissart	INT	
139	Montaudon	INT	
165	Richard	INT	Général Faidherbe, <i>Campagne de l'armée du nord en 1870-1871</i> , Paris Dumaine, 1871, p.78. Général Faidherbe, <i>op.cit.</i> p.78 Charles de Freycinet, <i>op.cit.</i> , p.41 Arthur Chuquet, <i>op.cit.</i> , p.207.
260	Puffeney		Général Montaudon, <i>Souvenirs militaires</i> , Paris Delegrave, 1900, p.230.
242	Bassignot	SIM1	SIM Gruet, « L'organisation et le fonctionnement de l'intendance pendant la guerre de 1870. Opérations en Alsace », <i>Revue de l'intendance militaire</i> , 1913.
300	Bruyere	SIM2	
309	Ligneau	SIM2	
342	Robert	ADJ1	
190	Blondeau	INTG	
172	Perot	INT	Charles de Freycinet, <i>Souvenirs 1848-1878</i> , Paris Delegrave, 1911, p.144. Journal <i>La Meuse de Liège</i> , <i>op.cit.</i>
359	Forot	ADJ	Charles de Freycinet, <i>op.cit.</i> , p.144
372	Meunier	ADJ1	Major H. de Sarrepoint, <i>Histoire de la défense de Paris</i> , Paris Librairie Militaire Dumaine, 1872, p.195
394	Courtot	ADJ1	
372	Meunier	ADJ1	Décédé par surmenage pendant sa collaboration au ravitaillement pendant le siège de Paris. <i>Revue de l'intendance militaire</i> , 1888, « Rubrique nécrologique », p.189-190.

Annexe 43

Bonnes ententes avec le commandement après la loi du 16 mars 1882 relevées dans les notations

N°	Nom	Grades	Années	Extraits des mentions
227	Saunier	SIM1	1884	Il saura prendre, sous l'impulsion éclairée et énergique du commandement, l'initiative nécessaire à l'intendant d'un corps d'armée.
270	Thiévard	INT	1884	Très dévoué au commandement
			1886	Remplit toutes les conditions pour être un excellent auxiliaire du commandement en campagne.
275	Bonnamy	SIM1	1884	Il saura prendre, sous l'impulsion éclairée et énergique du commandement, l'initiative nécessaire à l'intendant d'un corps d'armée.
318	Baratier	INTG	1892	Ses vues sont les miennes.
			1894	Se serait en temps de guerre un des plus utiles collaborateurs du grand commandement.
322	Taquain	SIM1	1882	Fort apprécié du commandant du corps d'armée qui insiste beaucoup pour sa prompte nomination au grade d'intendant militaire.
		INT	1883	C'est un chef de service précieux pour le commandement.
330	Bouteiller	SIM1	1884	...il rendra de véritables services au commandement par son application constante et la netteté de son travail.
334	Berneval Francheville	INT	1889	En font pour le commandement le plus précieux des collaborateurs.
349	Haillet	SIM1	1884	Le commandement n'a eu qu'à se louer de sa manière d'être et de faire vis-à-vis de tous.
374	Péron	INT	1895	Est pour le commandement un auxiliaire précieux.
381	Deprez	INT	1893	Ce qui lui permet de donner au commandement un concours très compétent et très apprécié.
386	Scherer	INT	1893	Il s'applique à seconder les intentions du général commandant le corps d'armée et à lui fournir des travaux toujours étudiés avec soin.
395	Massiot	INT	1899	Est un auxiliaire précieux pour le commandement.
420	De La Ville	SIM1	1887	Fonctionnaire dont le commandement supérieur de la défense de Langres se loue avec beaucoup de raison.
421	De La Grandière	SIM1	1888	Très dévoué au commandement.
		INT	1893	Est très favorablement apprécié par le général commandant le corps d'armée.
436	Hergault	SIM1	1897	Serait un auxiliaire précieux pour le gouverneur en cas de siège.
457	Clerc	SIM1	1891	Très apprécié par le général gouverneur.
458	Thoumazou	INT	1899	Ce serait une compagnie pour un commandant de corps d'armée et surtout un auxiliaire des plus précieux.
459	Beullard	SIM2	1892	Ses relations avec la marine sont bonnes.
461	De La Briffe	INT	1899	Nous ne doutons pas qu'il s'acquitte de ses nouvelles et hautes fonctions à l'entière satisfaction du général commandant le corps d'armée.
466	Quitteray	INT	1900	Dirige les services administratifs du 8° corps d'armée avec une grande compétence et à l'entière satisfaction du général commandant le corps d'armée.
472	Saleta	INT	1903	Ce haut fonctionnaire ne mérite que des éloges pour le précieux concours qu'il apporte au commandement.
			1904	Il seconde le commandement de la manière la plus satisfaisante.
481	Darolles	INT	1901	Un auxiliaire pour le commandement.
485	Guillebert de Gauvin	INT	1906	Il traite avec soin et avec beaucoup de jugement toutes les questions qui lui sont soumises par le commandement.
486	Refroigny	SIM2	1887/1888	A su se faire apprécié par le général gouverneur de la place de Dijon.
509	Gardien	INT	1903	Présente toujours les solutions les plus judicieuses et les plus avantageuses au point de vue du commandement.
			1905	Souci constant de donner satisfaction aux intérêts du commandement et des troupes.
			1907	Excellent auxiliaire pour le commandement.
537	Ducuing	INT	1908	Ses connaissances militaires et administratives en faisaient un collaborateur précieux pour le commandement du 15° corps d'armée.
		INTG	1911	Est un collaborateur des plus précieux du gouverneur.

541	Paulus	INT	1909	Se montre, pour le commandement, un aide précieux et dévoué.
542	Gascuel	INT	1908	Est un collaborateur précieux pour le commandement du corps d'armée.
545	Vallée	INT	1908	Sur lequel le commandement est assuré de pouvoir compter en toutes circonstances.
546	Cazalens	SIM2	1895	...en très bons rapports avec les autorités militaires dont il est très apprécié...
			1898	Très apprécié à tous les degrés du commandement.
		SIM1	1899/1900	Avec un tel fonctionnaire le commandement n'a pas à craindre d'imprévu en campagne surtout.
562	Reichert	INT	1908	Font de lui un auxiliaire précieux pour le commandement.
568	Double	SIM2	1895	Sait entretenir d'excellents rapports avec le commandement qui se loue de sa manière de servir.
575	Coppey	SIM1	1905	Précieux auxiliaire pour le commandement.
578	Godin	SIM3	1888	A fait preuve de beaucoup de tact pendant un séjour à Longwy, où les relations avec les chefs de corps et de services sont souvent difficiles.
586	Coppens de Nordlandt	SIM1	1899	Précieux auxiliaire pour le commandement.
590	Pozzo-Di-Borgo	INT	1897	...son dévouement au commandement et à son service est absolu...
600	Schiel	SIM1	1899	...remplissant ses fonctions à l'entière satisfaction du commandement local...
611	Grain	INT	1909	Militaire sûr et sérieux pour le commandement.
614	Blanchenay	INTG	1912	...Sitôt qu'il connaît les intentions du commandement, il met tout en œuvre pour les réaliser...
			1913	C'est toujours le précieux auxiliaire...
616	Labadie	SIM3	1885	Il est très apprécié par le commandement.
623	De Bougrenet de la T.	SIM2	1897	Nous avons recueilli de la bouche des généraux, qui lui ont confié l'examen des écritures des corps, des témoignages particulièrement flatteurs.
644	Bornecque	SIM2	1895	Le commandement local se loue beaucoup de lui.
		INT	1909	S'acquitte jusqu'ici en toute satisfaction du commandement.
			1911	Font pour le commandement un collaborateur précieux.
645	Lacrambe	INT	1911	...c'est un excellent collaborateur pour le commandant du corps d'armée.
			1914	Il est lui-même très attentif à suivre les instructions et ordres du commandement.
653	Collavet	INT	1912	Un auxiliaire que le commandement trouvera toujours prêt à toutes les initiatives intelligentes dans la dépendance des ordres nets et précis qu'il aura reçus.
665	Pollachi	INT	1911	...Collaborateur des plus précieux pour le général commandant le corps d'armée...
670	Retel	INT	1912	Continue à être pour le commandant du 3 ^e corps d'armée un collaborateur dévoué et éclairé...
701	Kuntsler	INT	1912	Est pour le commandant du corps d'armée non seulement un collaborateur précieux mais aussi un conseiller dont les avis sont toujours fort justes et éclairés.
			1913	...Donne toute satisfaction au commandant du corps d'armée dont il est l'aide précieux et dévoué...
			1912	Est pour le commandement un collaborateur de tout premier ordre..
709	Savoie	INT	1913	...est un collaborateur inappréciable pour le commandement.
714	Peltier	SIM2	1900	...très apprécié du commandement...
732	Collenet	SIM3	1899	...Est très bien vu du commandement local...
759	Lhomme	SIM2	1908	...soucieux des intérêts de l'état et très attentif en même temps des ordres du commandement...
			1909	...Dirige à l'entière satisfaction du commandement les importants services administratifs du corps de débarquement...
		SIM1	1912	...ayant rendu en 1908 et 1909 comme directeur des services administratifs de Casablanca des services qui ont été hautement appréciés par les généraux commandant le corps expéditionnaire...
771	Poulard	SIM2	1905	Les succès qu'il a obtenus dans la marche des services administratifs sur la frontière marocaine et qui l'ont fait hautement apprécier du commandement.

			1908	Auxiliaire de premier ordre pour le commandement.
792	Gaillard	SIM3	1899	Fonctionnaire donnant toutes facilités au commandement.
802	Laurent	SIM1	1913	...Précieux auxiliaire du commandement...
806	Durosoy	SIM1	1913	Avec une grande aisance pour s'adapter aux vœux du commandement et aux exigences du moment.
812	Levy	SIM2	1909	Est, en outre, par son caractère le plus agréable en même temps que le plus utile, un collaborateur du commandement.
824	Boisseaud	ADJ	1903	...aussi apprécié du commandement que de ses chefs directs...
			1904	...aussi apprécié du commandement que de ses chefs...
832	Bertrand	SIM2	1911	Très apprécié du général Pérez.
843	Lamy	SIM3	1907	...Très apprécié du commandement qui lui donne les notes les plus élogieuses après chaque période de manœuvres...
863	Grandclément	SIM2	1908	S'adaptant sans déformation aux ordres du commandement.
870	Lombardot	ADJ	1903	Comprenant et exécutant fort bien les instructions du commandement pour le ravitaillement.
896	Ladrefoux	SIM2	1913	Il sait exercer une initiative intelligente sur la voie que lui trace le commandement.
903	Gal	SIM3	1909	Précieux auxiliaire du commandement.
		SIM2	1910	Il est un précieux auxiliaire pour le commandement dont il facilité la tâche en sachant toujours prévoir les besoins et surmonter les difficultés d'exécution.
			1911	Est considéré à Oudjda comme le plus précieux auxiliaire du commandement.
913	Blaise	SIM3	1909	...son activité dans les voyages d'état-major et dans les manœuvres l'a fait de tout temps apprécié par le commandement..
919	Guillain	SIM2	1913	Précieux collaborateur pour le commandement des troupes.
922	Rouchard	SIM3	1908	Ayant solution à tous les problèmes que pourra lui poser le commandement le plus exigeant.
936	Leblanc	SIM3	1909	Est toujours prêt à faciliter la tâche du commandement et à venir en aide aux corps et services.
950	Villeneuve	SIM3	1912	Auxiliaire précieux du commandement.
983	Haye	ADJ	1908	Facilité et bonne volonté d'adaptation aux ordres du commandement.
1002	Roux	ADJ	1910	...en font dès maintenant un auxiliaire précieux du commandement...
1021	Lacourt	SIM3	1912	...C'est un conseiller des plus précieux pour le commandant du territoire...

Annexe 44

**Fonctions de direction dans les notations
(réserves mentionnées en gras)**

N°	Nom	Fonctions					Grades					
		Service	Administration des corps	Personnel	Travaux	Manœuvres Opérations	ADJ2	ADJ1	SIM2	SIM1	INT	INTG
5	Blanchot	X				X	1	1		1		
8	Bouaïssier de Bernouis	X								1		
13	De Cambis Alais	X							1			
14	Fournier	X								1	1	
15	Donop	X				X			1	1		
20	D'elbaue	X							1	1		
25	Mallarme	X		X					1	1		
27	Bligny-Bondurand	X					1	1			1	
30	Le Cauchois-Feraud	X									2	
31	Baron Thomas	X									1	
32	Lonclas	X							1	1		
34	Cerfbeer	X									1	
36	Dutheil	X								2		
37	West	X								1	3	
40	Guillot	X									3	
42	Wolf	X									1	
46	Desrayaud	X									2	
47	Gerard de La Calviniere	X				X				2	2	
50	Lemonnier	X								1		
52	De Launay	X							1			
54	Charmetton	X							3		2	
55	Corréard	X									1	
56	Lebrun	X									1	
58	Richard	X						1			1	
65	Lucas de Missy	X							2	1		
66	Seymour de Constant	X						1				
69	Delteil	X							1			
70	D'huc Monsegou	X						1				
74	Danlion	X								1		
75	Bouche	X						2				
76	Airolles	X						1			1	
79	Rossi	X									1	
80	Baron de Seganville	X				X			1	3		
81	Pironneau	X						1		1		
82	De Ferriere	X									1	

273	Descrimes	X									1							
274	Boissonnet	X										1		1				
275	Bonnamy	X									1						2	
276	Segonne	X			X												1	
279	Taïsson	X							1									
280	Gauthier	X												2				
282	De Grateloup	X															1	
283	Plannaz	X															3	
285	Lanoailles de Lachese	X															1	
286	Joba	X			X					1				1			1	
288	Vuillaume	X												1				
291	Tranchard	X															1	
296	Salvay	X										1						
298	Renaut	X								1	3			5			3	
299	Demartial	X								1				1				
300	Bruyere	X								1	1			2			5	1
303	Perret	X								2	1			2			2	
307	Garric	X								1	1			6			4	
310	Raizon	X									2			2				2
312	Legros	X															3	
313	Baumes	X									1							
314	Lemant	X															3	
315	Bonnaventure	X												2			2	
316	Lahaussois	X												1				
318	Baratier	X																2
319	Letang	X												1				
322	Taquain	X			X					1	3						2	
324	Mounier	X															1	
325	Fourtanier	X								1								
332	Boullanger	X															1	
333	Jouan de Kervennoael	X										1						
334	Berneval-Francheville	X										1					1	
336	Genty	X															1	2
338	Palasne de Champeaux	X												1				
340	Du Marche	X										1					1	
341	Joba	X			X					1				1			1	
342	Robert	X						X		1	1			4			2	
343	Poutigon	X										3		2			4	
344	Forget	X												2				
348	Viallet de Presle	X												2				
349	Haillet	X												1				
350	Baratier	X															2	
357	Daussier	X			X												4	
358	Bohy	X								1				2			7	

361	Romanet	X			X			1		2							
363	Simon	X				X				1		5		2		1	
370	Francois	X								2		4		1			
372	Meunier	X										2					
375	Bineau	X										1					
376	Marinier	X								1		7		5			
377	Tastavin	X						1		2							
381	Deprez	X										1		1			
382	Bresson	X		X						1		4		5			
383	Allaire	X								1		1					
384	Caille	X										3					
385	Enjalbert	X						2		3							
386	Scherer	X													2		
387	Chariot	X													1		
389	Roche	X								1		3		1			
390	Macquin	X						1		4		4		2			
392	Serand	X				X		3		4		3		5			
393	Lemerle	X								1		1					
394	Courtot	X		X										4		2	
395	Massiot	X								2	1	3		3			
398	Brichard	X						1		2							
399	De Ruffi de Pontevez	X						2		1							
404	Laloy	X		X											1		
405	Peyrot	X										1					
406	Gairaud	X						1									
407	Termonia	X												2			
408	Castaing	X				X				1		2		1			
410	Boue	X								2		4					
411	Cardin	X													2		
412	Desmazes	X										1					
413	Stanislas	X				X					1						
414	Boutereau	X										1					
416	De Perussis de Binde	X		X											2		
417	Mallarme	X													2		
420	De La Ville	X								2		4					
421	De La Grandiere	X										1		5			
422	Cauneille	X								1							
426	Delachaise	X										3					
428	Gomien	X										2					
430	Delpech	X										3					
431	Allier	X								1							
434	Morhain	X						1									
436	Hergault	X							1	3		7		2			
438	Dibart de La Villetanet	X										2					

439	Schuster	X								1							
441	Stopler	X															1
445	Joffroy	X		X			1	1		2		10					
446	Padovani	X					1			4							
447	Leroy	X								2		6					
450	Laporte	X										1	1				
451	Ricard	X						1									
452	De Rangot	X										1					
453	Lanes	X													3		2
455	Bocquet	X		X			1					5			4		
456	Fradin de Bellabre	X					2					3					
457	Clerc	X						1		2		8			2		
458	Thoumazou	X	X		X	X	1	1		3		4			2		
459	Beullard	X								3							
460	Gache	X								1							
461	De La Briffe	X				X			2	6		6			1		
462	Lacapelle	X				X				1							
463	Issalene	X										1					
464	Bellile	X					1			1							
466	Quitteray	X								1		3			2		
468	Cretin	X								1							
470	Gigon	X										2					
472	Saleta	X				X	1	1		4		10			4		
473	Bellecour	X										2					
474	Mantels	X										2					
475	Bolot	X										1					
476	Dubos	X				X				2		1			2		5
477	Rouillon	X	X						2	3		8			2		
478	Pelliat	X										2					
479	Cauvet	X					1										
480	Azema	X										2					
481	Darolles	X								5		5			4		4
482	Pauvrehomme	X										4					
483	Clausset	X								1							
485	Guillebert de Govin	X				X						2			4		
486	Refroigney	X					1			4		4			4		
489	Guillochet	X										3					
491	Benard	X										1					
493	Bailleul	X				X			2								
494	Pelleport	X							1	1					2		
497	Dufour	X		X					2	3	2	4			3		4
498	Brechin	X										1					
500	Paitre	X							1	5		2			1		
501	Ratier	X								1							

502	Labbez	X						2										
503	Dingler	X	X							2		5		1				
505	Danet	X								2	1	1						
506	Thierry de Ville D'avray	X								1								
509	Gardien	X				X				1		2		5				
510	Mouret	X		X				1		6		8		4				
511	Dauvin-Clavaud	X								1								
512	Latruffe	X										1		1				
513	Jocard	X				X		1				5						
518	Barthe	X								1		1						
521	Thouvenel	X						1		1				2				
523	De Toucheboeuf-Beaumont	X								1								
524	Claude	X		X				7		6		5		1				
525	Burguet	X								1		3		2		1		
526	Valet	X										1						
527	Chevassu	X						2		1								
528	Endres	X							1									
529	Malvy	X									3							
531	Schuster	X		X				1		5		3		6				
533	Maurin	X						1		1		2		3				
535	Corlieu	X						1										
536	Billet	X				X		1	2	2		7		4				
537	Ducuing	X												3		2		
538	Chapelle	X						1										
539	Burtey	X						2										
540	Penavayre	X						1										
541	Paulus	X						1		5		8		5				
542	Gascuel	X						2		2		1		2				
544	De Bonadona	X										2						
545	Vallee	X				X		2		2		5		2				
546	Cazalens	X				X				4		8		1				
549	Hertrich	X										2						
550	Barbat de Closel	X										1						
555	Deleuze	X										2		3				
557	Comert	X				X						6		2				
560	Chavot	X								2								
561	Griole	X										1						
562	Reichert	X				X			2		3	3		2				
563	Rufin	X							1									
566	Dupain	X										5		4				
568	Double	X				X		1	5	2		5		4				
569	Donin de Rosiere	X		X					2		8	6		2				
570	D'arblade	X									1							
571	Gauthier	X		X		X		1		2		7						

575	Coppey	X						3				2					
576	Joudou	X				X		3		10		3		2			
577	Blanchon	X				X		4		2		1					
578	Godin	X						3		2		3					
579	Trarbach	X										2					
580	Du Crest	X								1		2					
581	Arbinet	X						1		2		7		2			
583	Vernhes	X						1									
584	Pesch	X								4		3		2		2	
586	Coppens de Norlandt	X								3		7		4			
587	Le Bars	X					1	2		6		7		5			
589	Artus	X	X					1		4		6		4			
590	Pozzo Di Borgo	X								2		7		1			
591	Balme	X								3		2		3			
593	Anceaux	X								1							
594	Ventre	X						1									
595	Vergne	X								1							
597	Guillaume	X								1	1						
598	Dussutour	X										1					
599	Gardarein	X								1	1	2		2			
600	Schiel	X										3					
601	Berger	X								2							
602	Kervella	X								1							
603	De Bergevin	X						2									
604	Lanes	X								2							
605	Rapet	X								2							
606	Le Lorier	X										1					
607	Rouquerol	X	X			X		1	2	2	1	3		2			
608	Castan	X								1							
609	Decaix	X										3		3			
610	Chambovet	X	X							1		1					
611	Grain	X				X				3		3		1			
612	Fauconnet	X										1					
613	De La Rue de Francy	X								1		1					
614	Blanchenay	X	X							2		4		4		1	
615	Eynard	X												3			
616	Labadie	X						7		3		2					
617	Duruy	X										2					
619	Granet	X						1									
620	Renaux	X								3							
621	Couderc	X										1					
622	Perot	X										3					
623	De Bougrenet de La Tocna	X				X		1	1	2		1					
624	Le Grand	X										1					

695	Mangenot	X						5		4		3					
696	Hugues	X						1		1							
697	Brunetiere	X								3							
698	Chaumet	X						5		3		3					
699	Branliere	X	X				1	2		1		4		2			
701	Kunstler	X						1		2		5					
703	Anthony	X						6		3		1					
704	Bourgeois	X				X		2		6		4					
705	Buxerolle	X					3	6	1			2					
706	Damon	X						2		3		2		2			
707	Joleaud	X				X				1							
708	Fredault	X					1					1					
709	Savoie	X					1			3		4					
710	Lorenge	X								3							
711	Willlaume	X				X				1							
712	Bernard	X						1									
713	Pitois	X						1				2					
714	Peltier	X					1	3		4		4					
715	Mettas	X				X	1	2		2		2		1			
717	Benoit	X					1	1	4	4		2					
718	Perrin	X				X		4		7		3					
719	Genermont	X				X	1	1	4	2		2					
720	Glineur	X								2							
721	Galibert d'Auque	X	X									3					
722	Grandmange	X					1	8		6		2					
723	Pierson	X										2					
725	Damourette	X								2							
726	Boulo	X						3		2							
727	Marulaz	X				X		3				4					
728	Thouzellier	X						6		6		3					
729	Douchez	X					2	1		1							
730	Demontrond	X					2	2		5		3					
731	Huguin	X				X	1	2		1		5					
732	Collenet	X		X	X		2	5		7		3					
733	Dorat Des Monts	X						3		2							
735	Laroche	X				X		3		5		2					
736	Lafforgue	X								1							
738	Isnard	X						1		1							
739	Champarnaud	X				X				3							
741	Welter	X								2							
742	Remy	X					1	4									
744	Goudal	X				X	2	2		4		5					
745	Espanet	X						1		6		3					
746	Bertrand	X				X	2	3		5		6					

747	Paulin	X				1	3		3		1						
748	Bloch	X				2	5		4		2						
749	Lienard	X							2								
750	Tauzia de Lespin	X					1										
751	Hamilton	X									2						
752	Lanoue	X							5		2						
753	Laage	X						3	2		1						
754	Collignon d'Ancy	X			X	1	4		5		6						
755	Deverre	X						1			2						
757	Adam	X			X			1	2		2						
758	Bontems	X						1									
759	Lhomme	X						4	3		4						
760	Derdos	X						4	4		3						
761	Garnier	X			X			1			3						
762	Duhamel	X				1	4		4		3						
763	Madon	X						8	3		2						
764	Gay	X				1	3										
765	Finel	X			X	4	4		2		4						
767	Venturini	X			X	1	4	1	5		2						
768	Sardou	X						3	3								
769	Henry	X							4		2						
770	Chauvin	X				1			5		4						
771	Poulard	X			X	3	5		3		2						
772	Cazeaux	X			X	2	3		2		4						
773	Leblanc	X						1									
774	Gillet-d'Aubin	X			X			3	2		2						
776	Chausson	X						2	4		1						
777	Rollin	X				3	5		5								
779	Terracol	X						3	3		5						
780	Odier	X			X			4	4		1						
781	Risser	X				1	1										
782	Lombard	X						2	3		1						
783	Bel	X			X				3								
784	Garnier	X			X			2									
785	Mortier	X							1								
786	Robin	X							3								
787	Le Guen	X				2	1		1								
788	Bourcin	X			X	1	1		5		3						
789	Vignerou	X						1									
790	Rey	X						1									
791	Chenot	X						2	4								
792	Gaillard	X				1	2		3		2	1					
794	Aubry	X			X	1	5		5		2						
795	Souillard	X			X	1	3		7		1						

796	Brasart	X	X					1				4						
797	Monet	X						1										
798	Delacarte	X						3		3		3						
799	Laurens	X			X					2		3						
801	Touptnot	X			X		1	1		3		3						
802	Laurent	X					1	1		1		1						
804	Champagne	X								1								
805	Houillon	X						2										
806	Durosoy	X			X			1		1		1						
807	Rouchon-Mazerat	X					1	1		3								
808	Fidelle	X						2		1		3		1		3		
809	Loyer	X					1	3		3								
810	Dano	X						3										
811	Galley	X					3			3					1			
812	Levy	X	X		X			5		5		2						
813	Biard	X						2		3								
814	Hantz	X					1	2		4		1						
818	Adrian	X						1		2								
819	Cremont	X						1										
820	Foliot	X					1	2		1								
821	Bailly	X						5		3		3						
823	Chide	X			X			6		4		1						
824	Boisseaud	X						3										
825	Delteil	X					1	5		2		2						
828	Travers	X					2	6		2								
829	Maratuech	X			X			5		6		1						
830	Cantineau	X					1											
831	Bresson	X			X			1		3								
832	Bertrand	X					1	5		4								
833	Foucaud	X			X			1		2		2						
834	Bastien	X			X			3		2								
835	Tastu	X			X		1	5		5								
836	Piraud	X						4		3		1						
837	Desclais	X								1								
838	Masure	X						5		2								
840	Carton	X						4		4		1						
841	Michel	X					1	5										
842	Rupp	X			X		2	2		1		2						
843	Lamy	X			X			3		2								
844	Arnaud	X								3								
845	Lalande	X					1	3		5								
846	Charton	X			X			4		5								
847	Jehlen	X					1	3										
848	Lasseron	X					1	3		3		2						

849	Baffie	X		X		X			4	6		2					
850	Dupin	X							3	2		1					
851	Moreau	X							2	2							
852	Blondel	X							1			1					
853	Chareyre	X						1	1								
854	Pommerol	X				X			7	5							
855	Drouineau	X				X		1	4	3	1						
856	Galeazzi	X							4	4							
857	Masson	X						1	4	5							
858	Thouvenin	X							2	2							
859	Lafond	X				X			3	2							
860	Fustel de Coulanges	X						1	4	1							
861	Die	X				X		1	3	1							
862	Chayrou	X							6	2							
863	Grandclement	X				X			4	4							
864	Vidal	X				X			2	3							
866	Moizard	X						1	3	1							
867	Drouot	X						1	3								
868	Sourioux	X							2	4							
869	Plouhinec	X				X		1	3	4		1					
870	Lombardot	X				X			5	3							
871	Vernay	X						1	2	3							
872	Prange	X							2	5							
873	De Montmahou	X							1	4		1					
874	Tardy	X				X			4	4							
875	Goudal	X	X						4	2							
876	Loiseau	X				X			5	1							
877	Lory	X				X				2							
878	Julia	X				X			4	2							
879	Frantz	X				X			4	2							
880	Sire	X				X		1	2	2		1					
881	Lefier	X							1	2							
882	Bonnet	X				X				2							
883	Longuet	X			X					3							
884	Rey	X							6	2							
886	Jullien	X							2								
888	Klipffel	X						1	2	3							
889	Gruet	X				X		2	4	1							
890	Grimont	X								3							
891	Bureau	X							5	2							
892	Roux	X							5								
893	Bayle	X						2	5	2							
894	Gazounaud	X						1	3	1							
895	Rouhier	X							2	3							

897	Rimbert	X			X			1										
898	Delobel	X						2		2								
899	Lachaze	X				X		3		3								
900	Boutin	X	X			X		2										
901	Touray	X				X	1	3		2								
902	Buffet	X				X	2	2		1								
903	Gal	X					1	2										
904	Barthe	X						3		3								
905	Gauthier	X						2		1								
906	Gept	X				X		3		1								
907	Albespy	X						1		1								
909	Fourquez	X								2								
911	Pierrot	X						1		3								
912	Lavialle de Lameillere	X								2								
913	Blaise	X	X			X		2		1								
914	Bourdillat	X						5		2								
915	Bonet	X					1	3		2								
916	Haremboure	X				X		3		3								
917	Favin-Leveque	X						2		1								
918	Ackermann	X						3		1								
919	Guillain	X				X		3		2								
920	Speckel	X			X			3		5								
921	Vinel	X				X		3		1								
922	Rouchard	X						1										
923	Nony	X			X	X		3										
924	Guiot	X						3		1								
925	Palluel	X						2										
926	Adam	X					1	2		1								
927	Joannes	X				X		4										
928	Le Roux	X						5										
929	Poulot	X						2										
930	Parat	X				X	2	4		1								
931	Corberand	X						1		2								
933	Dadillon	X						3										
934	Haffemayer	X						3										
935	Bonnier	X						3										
936	Leblanc	X		X			1	2		1								
937	Musso	X					2	4										
938	Lantaires	X						1										
939	Condaminas	X						1										
940	Cornil	X					1											
941	Jovenet	X				X				4								
943	Cosse	X						1		1								
944	Tremereel	X				X		3		3								

1053	Bretel	X					1											
1055	Jabot	X					1											
1057	Laurent	X					2											
1059	Hermann	X					1											
1061	Bouyssie	X					1											
1063	Delpiere de Cardaillac	X					1											
1065	Reynaud	X		X			2											
1067	Du Garreau de La Mechenie	X							1									
1072	Armand	X					1											
1078	Canac	X					1											
1081	Cornet	X				X	2											
1098	Mingalon	X					1											
1108	Esquirol	X					1											
1123	Alibert	X					1											
1137	Laurent	X									1							

Annexe 45

Fonctions de contrôle dans les notations
(réserves mentionnées en gras)

Nom		Fonctions						Grades						
		Contrôle	Corps	Personnel	Service	Services	Fournisseurs	Travaux	ADJ2	ADJ1	SIM2	SIM1	INT	INTG
17	Lefebure	X									1	1		
21	Dubard	X	X								1	2		
25	Mallarme		X										1	
30	Le Cauchois-Feraud	X									1			
36	Dutheil	X									1			
39	Massot	X											1	
66	Seymour de Constant	X								1 1				
69	Delteil	X									1			
89	D'amoureux	X									2			
92	Gibon	X									3			
102	Heina	X										1		
104	Le Cler			X							1			
106	Baron Lage	X								1				
107	Cornede				X							1		
110	Huot de Neuvier	X			X							2		
115	Beauvoir	X	X								2 2			
121	Laporte	X										2		
123	Lissencon	X										1		
134	Costet	X	X								2			
138	Friant	X	X								3	2		
142	Blaisot		X								1			
145	Nassoy	X										1		
153	Levy	X									1			
154	Dauvin	X							1					
155	Lequin				X						1			
160	Croiset				X						1			
162	Busquet de Caumont	X									2			
163	Jallibert				X								1	

735	Laroche		X							1			
739	Champarnaud		X							1			
746	Bertrand		X						1	1			
747	Paulin	X						1					
776	Chausson		X							1			
777	Rollin					X				1			
786	Robin		X			X				1	2		
796	Brasart	X								1			
798	Delacarte		X								1		
801	Toupnot		X								1	1	
802	Laurent		X								1		
812	Levy		X									2	
828	Travers		X							1			
834	Bastien		X							1			
840	Carton		X								1		
847	Jehlen	X	X					2					
849	Baffie		X									1	
857	Masson		X							1			
858	Thouvenin	X								1			
861	Die		X								1		
862	Chayrou	X									1		
863	Grandclement		X							1			
867	Drouot						X	2					
868	Sourieux		X								1		
872	Prange		X								1		
875	Goudal		X							2	1		
877	Lory		X								1		
882	Bonnet	X	X							1			
884	Rey		X							1			
886	Jullien		X							1			
888	Klipffel		X							2			
894	Gazounaud		X								3		
897	Rimbert		X							1	1		
898	Delobel		X								1		
899	Lachaze	X						1					
900	Boutin	X								1			

903	Gal							X	1					
911	Pierrot		X							1	1			
913	Blaise		X							2				
915	Bonet	X							1					
926	Adam		X						1					
932	Clement		X							1				
934	Haffemayer		X						1	1				
936	Leblanc		X						1					
937	Musso		X							1				
949	Patillon	X	X							2				
950	Villeneuve		X						2					
953	Tellier		X							1				
957	Simonetti		X							1				
966	Coste		X						1	2				
976	Bracq		X							1				
980	Brun		X						1	2				
986	Roehrich		X							2				
990	Jouclard		X						1					
994	D'everlange de Bellevue		X						1					
997	Pontarly		X							1				
1004	Dublanchy		X							1				
1010	Chervet		X							1				
1021	Lacourt	X							1					
1022	Pinguet		X							1				
1032	Lefort		X			X			1					
1041	Jouandon		X						1					
1044	Hette	X	X						2					
1053	Bretel		X						1					
1054	Bourdaire		X						1					
1065	Reynaud		X						1					
1084	Nicolle		X						1					
1102	Claudon		X						1					

Annexe 46:

**Fonctions de surveillance dans les notations
(réserves mentionnées en gras)**

N°	Nom	Fonctions						Grades						
		Surveillance	Service	Corps	Un service	Travaux	Personnel	Fournisseurs	ADJ2	ADJ1	SIM2	SIM1	INT	INTG
14	Fournier	X												
20	D'elbaue			X							1			
29	Cristiani de Ravaran		X									1		
31	B. Thomas						X				1			
41	Requier		X					1	1					
42	Wolf			X					1					
47	Gerard de La Calviniere				X							1		
48	Brizard		X								1			
52	De Launay		X					1						
54	Charmetton		X					1						
55	Correard		X						2	1				
58	Richard		X						1					
81	Pironneau						X				1			
87	Libersart		X	X				1	1	1				
96	D'arnauld		X									1		
107	Cornede			X								1		
108	Brou de Cuissart		X		X				2					
113	Wiriot						X				1			
114	Dubois		X					1			1			
115	Beauvoir		X								1			
117	Duche			X							1	1		
124	Brassel	X										1		
129	Humann			X							1			
131	Maury-Pleville		X								2			
133	Hallouin		X					1	2					
134	Costet		X								1			
143	Janet		X									1		
144	Viguiet			X								1		
146	Testa		X					1						
154	Dauvin		X								1			

566	Dupain		X							1			
568	Double			X								1	
569	Donin de Rosiere			X						3		2	
571	Gauthier		X	X	X							3	
576	Joudou		X							1			
577	Blanchon		X						1				
578	Godin		X	X						1		1	
581	Arbinet			X					1				
585	Richard-Duplessis			X						1			
589	Artus			X						1		1	
590	Pozzo Di Borgo			X						1			
593	Anceaux		X							1			
594	Ventre						X		1				
595	Vergne			X						1			
597	Guillaume			X						2			
599	Gardarein			X			X			1		2	
600	Schiel			X								1	
605	Rapet			X						1			
607	Rouquerol		X	X						4			
611	Grain			X								4	
614	Blanchenay			X						2			
615	Eynard		X										1
628	Chaumont		X									2	
632	Lhostie de Kerhor			X						4			
633	Pages			X						1			
635	Rous			X						1			
637	Constantin			X						1			
638	Villate			X	X							2	
643	Cavaillon	X		X								1	1
644	Bornecque						X			1			
645	Lacrambe	X											1
648	Cartier				X				1				
652	Terrel			X						1			
653	Collavet			X						1			
655	Suinot			X								1	
661	Chaffard		X	X	X							4	
671	Appert		X	X					1	3			

672	Kammerlocher			X								1		
673	Vannetelle			X						1	1	1		
679	Richalet							X		1				
695	Mangenot				X								1	
696	Hugues			X								1		
698	Chaumet			X				X		1	1	1		
701	Kunstler			X									1	
703	Anthony			X			X			2	1			
704	Bourgeois		X				X					1		1
705	Buxerolle		X	X						1	2			
706	Damon		X									1		
707	Joleaud			X								1		
709	Savoie		X									2		
711	Willlaume			X								2	1	
714	Peltier			X						3				
718	Perrin							X		1				
719	Genermont			X						1	1			
721	Galibert d'Auque				X								1	
722	Grandmange			X	X							2	1	
727	Marulaz			X								5		
730	Demontrond			X						2	1			
732	Collenet			X									1	
735	Laroche			X								2		
739	Champarnaud			X								2		
742	Remy			X					1					
743	Meyer		X	X								1	1	
744	Goudal			X								1		
745	Espanet			X								1		
747	Paulin		X									1		
748	Bloch			X						1				
749	Lienard			X								1		
756	Perottin						X							1
760	Derdos			X						2				
771	Poulard		X							1				
772	Cazeaux			X								1		
777	Rollin		X	X						1	1			
779	Terracol		X							1	1			

784	Garnier			X						1				
791	Chenot				X					1				
792	Gaillard				X							1		
797	Monet			X						3				
798	Delacarte			X						1	1			
800	Blasius			X						1				
801	Toupnot			X							1			
802	Laurent			X							1			
806	Durosoy			X						1				
807	Rouchon-Mazerat		X							2				
808	Fidelle			X			X			1	1			
811	Galley						X						1	
813	Biard			X						1				
814	Hantz			X	X					2				
818	Adrian				X						1			
822	Sabatier			X						1				
823	Chide				X						1			
824	Boisseaud		X							1				
825	Delteil						X				1			
828	Travers			X			X			2	1			
832	Bertrand				X					1				
834	Bastien			X									1	
837	Desclais			X						1				
849	Baffie			X									1	
856	Galezzi			X						1				
861	Die			X							1	2		
863	Grandclement			X						1				
868	Sourieux			X				X		1	1			
870	Lombardot			X	X					1	1			
872	Prange			X							1			
875	Goudal		X	X							1		1	
878	Julia		X	X						1	1			
884	Rey			X						1				
886	Jullien			X						1				
888	Klipffel			X						2				
898	Delobel		X	X						1	1			
899	Lachaze		X		X					1	1			

913	Blaise			X						1				
915	Bonet		X							1				
916	Haremboure			X						1				
930	Parat			X						1	1			
956	Girard			X						1				
957	Simonetti			X						1				
958	Tessier			X						1				
977	Bonnefous				X					1	1			
979	Heliot		X							1				
990	Jouclard			X						1				
1004	Dublanchy			X						1				
1007	Taupenas			X						2				
1008	Coupez			X						1				
1042	Matuchet			X						1				
1065	Reynaud						X			1				

Annexe 47

Fonctions d'inspection dans les notations

N°	Nom	Fonctions						Grades					
		Inspection	Générale	Un service	Corps	Services	Administrative	ADJ2	ADJ1	SIM2	SIM1	INT	INTG
36	Dutheil						X					2	
42	Wolf						X					1	
66	Seymour de Constant	X									1		
186	Castex	X										1	
214	Pourtois				X					1			
305	Delaperriere	X											1
314	Lemant		X									1	
376	Marinier					X						1	
394	Courtot	X						1				1	
436	Hergault						X				1		
447	Leroy			X							1		
458	Thoumazou			X									1
486	Refroigney						X					1	
521	Thouvenel					X						1	
555	Deleuze				X							1	
566	Dupain				X						1	1	
586	Coppens de Norlandt					X						1	
589	Artus				X								
611	Grain				X		X					2	
647	Chaumont		X					1					
729	Douchez				X				1				
807	Rouchon-Mazerat			X						2			
875	Goudal			X						1			
896	Ladrefoux			X						3			
905	Gauthier			X						3			
932	Clement			X						2			
946	Launay			X						1			
948	Jannot			X					2				
981	Dive			X					1				

982	Tusques			X					2				
998	Carbonel			X					1				
1004	Dublanchy			X					2				
1005	Deblaye			X					1				
1006	Girard			X					1				
1017	Cognee			X					1				
1037	Damman							1					

Annexe 48

Appréciations sur la direction et le contrôle dans une même notation

N°	Nom	Grade	Date	Extraits des notations
Aptitude aux deux fonctions				
138	Friant	SIM2	1861	Très apte à l'exercice du contrôle...et à la direction des services...
307	Garric	SIM1	1879	...aussi bon pour la direction que pour le contrôle...
			1880	...est également apte à la direction et au contrôle...
			1881	...aussi apte à la direction qu'au contrôle...
			1882	...aussi apte à la direction qu'au contrôle...
436	Hergault	SIM2	1885	...apte à la fois au contrôle et à la direction...
		SIM1	1886	...apte à la fois au contrôle et à la direction...
533	Maurin	SIM3	1882	Egalement apte à la direction des services administratifs et aux fonctions de contrôleur...
747	Paulin	ADJ	1890	Apte à la direction et au contrôle.
Bonnes appréciations pour les deux fonctions				
42	Wolf	INT	1861	...il dirige très bien l'administration de sa division...Il m'a remis son travail d'inspection très complet...
58	Richard	ADJ1	1844	...il surveille et dirige bien le service qui lui est confié...
107	Cornède	SIM1	1863	...tous les services dont il est chargé sont très bien dirigés, très bien contrôlés...
211	Rosignol	SIM2	1868	...dirige et surveille son service avec une grande intelligence...
217	Demange	SIM1	1878	...dirige et contrôle les services administratifs des corps de troupe avec tact, habileté...
270	Thiévard	SIM1	1880	Est doué de l'esprit d'investigation nécessaire au contrôle et apte à la direction des services...
		INT	1886	...très bon contrôleur. Dirige très bien l'administration du 9 ^{ème} corps d'armée...
283	Plannaz	INT	1887	...ferme dans la direction et la surveillance...
286	Joba	ADJ1	1866	A la volonté, la fermeté et la pénétration nécessaires à l'exercice de la direction et du contrôle...
298	Renaut	SIM1	1878	Dirige bien les services administratifs et exerce le contrôle avec zèle...
			1879	Dirige bien les services administratifs et exerce le contrôle avec rigidité...
			1880	A dirigé un grand service avec succès, il exerce le contrôle avec rigidité...
			1881	A dirigé...l'important service des subsistances de ...Vincennes...Contrôleur éclairé, rigide...
314	Lémant	INT	1890	A fait cette année une inspection générale très fatigante...Dirige convenablement les services administratifs de la division de Constantine...
322	Taquain	SIM2	1874	...en dirigeant ...un service important et difficile et en contribuant ...à démasquer les fraudes...
340	Dumarché	SIM2	1880	...occupé de son service qu'il dirige et contrôle avec tact et sévérité...
342	Robert	INT	1890	Son esprit...sait imprimer à tous les services une marche régulière...et par des visites inopinées...prévenir les critiques... sur la qualité des farines...
343	Poutignon	SIM1	1880	...a la police administrative des corps de troupes qu'il dirige et contrôle bien.
358	Bohy	INT	1891	Dirige bien les services administratifs...il connaît bien son service et surveille bien son exécution...
370	François	SIM2	1877	...il sera de première force dans la direction des services et l'exercice du contrôle...
385	Enjalbert	ADJ1	1874	...dirigeant parfaitement son service...surveille son service avec activité...
			1875	...surveille son service avec activité...dirigeant parfaitement son service...
389	Roche	SIM1	1883	...dirige fort bien son service, apporte dans l'exercice de la surveillance une grande exactitude...
436	Hergault	SIM1	1893	Remplit...l'intérim de la direction du corps d'armée, a fait preuve d'une sûreté de jugement...a terminé avec beaucoup de soin une inspection administrative...
447	Leroy	SIM1	1896	Il dirige avec une entière compétence la 1 ^{ère} sous-intendance de Tours...A fait...la visite des places...et a examiné la mobilisation...
455	Bocquet	SIM1	1892	Exerce avec un zèle intelligent la surveillance administrative des corps de troupe...il dirige avec une grande compétence...le service de l'habillement...

457	Clerc	SIM1	1894	...dirige avec autorité le lourd service de Toul....Surveille attentivement...l'administration intérieure des corps de troupe dont il est chargé...
463	Issalène	SIM1	1895	...dirige très bien le service de l'habillement de la place de Lyon. Exerce une surveillance assidue ...des corps....
466	Quitteray	SIM1	1892	...à sa place aussi bien dans la direction des services administratifs que dans la surveillance administrative des corps...
486	Refroigney	INT	1907	...continue à diriger avec compétence le service de l'intendance du 7 ^{ième} corps...conditions aussi complètes que possible de l'inspection administrative des corps de troupe...
489	Guillochet	SIM1	1893	...dirige son service avec beaucoup de zèle et de soin...surveille bien la comptabilité des corps de troupe...
498	Bréchin	SIM1	1895	...surveille avec soin l'administration des corps...dirigeant parfaitement les services de la place de Lille...
500	Paitre	SIM1	1898	Très compétent pour la surveillance administrative des corps de troupe...capable de diriger le service d'un corps d'armée.
		INT	1905	...bon directeur...me louer du concours...dans la surveillance administrative des corps...
518	Barthe	SIM2	1887	...dirige son service avec calme...a des relations très correctes avec les corps dont il a la surveillance administrative.
521	Thouvenel	INT	1908	Dirige à mon entière satisfaction le service de l'intendance de la 14 ^{ième} région...s'assure par de fréquentes tournées et inspections du bon fonctionnement des services...
524	Claude	SIM1	1897	...il exerce une surveillance constante sur le service des subsistances...est à la tête d'un service important qu'il dirige avec beaucoup d'entente...
525	Burguet	INT	1908	...dirigeant admirablement bien le lourd et important service dont il est chargé...préside avec compétence...la surveillance de la fourniture de la viande...527
531	Schuster	SIM2	1887	Continue à bien diriger son service...surveillance active à l'égard des services administratifs...
			1894	...vérifie sérieusement les approvisionnements...dirige très bien la 1 ^{ière} sous-intendance de Grenoble...
			1897	...surveillant bien son service...Dirige avec beaucoup de compétence le service de l'habillement...
		INT	1903	Il s'est assimilé promptement les fonctions de directeur...qui n'en exclut pas un contrôle sérieux...
541	Paulus	SIM1	1897	...sa direction est vigilante et ferme...exerçant d'une manière très efficace la surveillance de l'administration des corps de troupe...
		INT	1910	Continue à apporter dans la direction des services de l'intendance du 5 ^{ième} corps d'armée le même zèle...ne ménageant ...pour assurer et contrôler la régularité des services administratifs...
545	Vallée	SIM2	1890	...dirige son service important avec grande entente...imprime une excellents direction à la vérification des comptabilités...
		INT	1907	Dirige le service de l'intendance du 1 ^{ier} corps d'armée avec une grande autorité...grâce...à son active surveillance.
549	Hertrich	SIM1	1891	Surveillance faite avec tact et régularité...Dirige avec vigueur et autorité le service très important...
555	Deleuze	INT	1906	Continue à diriger son service avec la plus grande distinction...excellents résultats au point de vue de la surveillance administrative...
562	Reichert	SIM1	1897	...dirige avec compétence le service dont il est chargé...surveille de près...l'administration des corps...
			1898	Surveille avec grande compétence l'administration des corps de troupe...Dirige toujours avec le même succès son important service...
			1896	...il dirige avec la plus entière compétence...les services dont la direction lui est confiée...
569	Donin de Rosière	SIM2	1897	Exerce avec le plus grand soin la surveillance administrative des corps de troupe...dirige d'une façon remarquable le service qui lui est confié...
		SIM1	1905	...exerçant avec tact et compétence la surveillance administrative des corps de troupe...possède les qualités nécessaires pour faire un excellent directeur...
571	Gauthier	SIM1	1905	S'acquitte fort bien de ses fonctions de surveillance...a bien dirigé les deux sous-intendances...pendant les grandes manœuvres...
			1906	S'intéresse beaucoup à la 1 ^{ière} sous-intendance de Nancy qu'il dirige...surveille activement le service des subsistances...
			1907	...parfaitement...devoirs...direction et ...surveillance...des services de la sous-intendance...
578	Godin	SIM2	1894	Surveille ...l'administration...des corps... bien diriger la gestion des comptables...
586	Coppens de Norlandt	INT	1905	...fait preuve de beaucoup d'activité dans ses inspections du corps d'armée et me paraît aussi entendu que capable comme directeur de service de l'intendance...
		SIM1	1902	Dirige avec une grande autorité le service de l'intendance...aucune deds parties du service n'échappe à sa surveillance active et éclairée...
589	Artus	SIM1	1903	...dirige très bien la 1 ^{ière} sous-intendance de Marseille...S'acquitte avec zèle ...de la surveillance administrative des corps de troupe.
		INT	1909	Apporte une grande activité...dans la direction de son service...Les rapports ...fournis sur les corps de troupe qu'il a inspectés témoignent de sa compétence...
597	Guillaume	SIM2	1896	Exerce avec sollicitude ses fonctions de surveillance administrative des corps...A dirigé seul ...les deux services de Verdun et s'est fort bien acquitté de cette lourde tâche...
605	Rapet	SIM2	1896	...dirige bien la 1 ^{ière} sous-intendance de Poitiers...la surveillance qu'il exerce sur l'administration des corps est vigilante...
611	Grain	SIM1	1902	A pris...la direction de la 1 ^{ière} sous-intendance de Lyon...Exerce consciencieusement ...la surveillance administrative des corps de troupe...
			1903	Son habile direction a ramené l'ordre à la manutention...Exerce consciencieusement la surveillance administrative des corps de troupe.
			1904	La manière distinguée dont il dirige un service très chargé...S'acquitte bien de ses fonctions en ce qui concerne la surveillance administrative des corps de troupe.
614	Blanchenay	SIM2	1890	A surveillé avec aptitude...l'administration intérieure des corps...les dirigeant avec autant de sollicitude...

623	De Bougrenet de La Tocquenaye	SIM2	1897	...dirige bien son service...des généraux, qui lui ont confié l'examen des écritures des cors ...des témoignages flatteurs....
626	Perruche	SIM2	1896	Contrôleur zélé et consciencieux dirige son service avec intelligence et dévouement.
628	Chaumont	SIM1	1902	...dirige parfaitement son important service...Il surveille très attentivement les services administratifs de Dijon....
635	Rous	SIM2	1902	...son service est maintenant bien dirigé...il est très écouté des corps dans l'exercice de la surveillance administrative...
637	Constantin	SIM2	1899	...exerçant d'une manière satisfaisante le contrôle administratif des corps de troupe...Apporte un soin et un zèle dignes d'éloges à la direction de son service...
			1900	...dirigeant son service...de la manière la plus satisfaisante...S'acquitte bien de la surveillance administrative des corps de troupe....
652	Terrel	SIM2	1900	Exerce avec beaucoup d'intelligence...la surveillance administrative des corps de troupe...Fait preuve d'autorité dans la direction de son service...
654	Defait	SIM2	1896	S'acquitte bien de ses devoirs au point de vue du contrôle local de l'administration des corps...dirigeant bien son service.
655	Suinot	SIM1	1904	...s'intéressant vivement à son service qu'il dirige fort bien...très apte à exercer la surveillance administrative des corps de troupe.
661	Chaffard	SIM1	1907	Imprime au service des subsistances une direction toujours très satisfaisante...Surveille avec soin tous les détails de son service...
			1911	...dirige avec distinction le service des subsistances...surveille avec autant de bienveillance que de fermeté les 5 usines de conserves....
671	Appert	SIM3	1894	Ne surveille pas assez le service qui lui est confié...dirige bien le service qui lui est confié...
			1899	Dirige son service d'une façon digne d'éloges...S'acquitte consciencieusement de la surveillance administrative des corps de troupe...
			1901	...dirigeant d'une manière vigoureuse son service...S'acquitte bien de ses fonctions en ce qui concerne la surveillance administrative des corps de troupe.
673	Vannetelle	SIM3	1888	...dirige bien la sous-intendance de Sidi Bel Abbes...il exerce avec fermeté la surveillance administrative.
695	Mangenot	SIM1	1907	A bien pris en main sa sous-intendance. S'occupe activement de son rôle de vérification des compets des trois régiments...
696	Hugues	SIM2	1897	Dirigeant parfaitement son service...il exerce avec intelligence ...la surveillance administrative des corps de troupe...
698	Chaumet	SIM3	1890	...de la régularité dans son service de surveillance administrative des corps de troupe...il dirige avec soin son service.
			1891	Remplit les fonctions de contrôle administratif des corps avec dévouement...dirige bien son service...
701	Kunstler	SIM1	1911	...dirige son service avec une entière autorité...les sections dont il vérifie les comptes ont toujours été utilement surveillées.
703	Anthony	SIM3	1896	...a bien pris en main...ce service S'acquitte avec tact de la surveillance administrative des corps...
			1897	Dirige son service avec compétence...s'acquittant très bien de la surveillance administrative des corps...
714	Peltier	SIM3	1895	...son service qu'il dirige bien...Remplit avec tact et mesure ...la surveillance administrative des corps...
721	Galibert d'Auque	SIM1	1913	...dirigeant avec la plus grande activité...son service...a surveillé avec fermeté...les usines de fabrication de conserves de viande...
722	Grandmange	SIM2	1905	...dirigeant ses services de la manière la plus satisfaisante. S'acquitte bien de ses fonctions en ce qui concerne la surveillance administrative des corps.
729	Douchez	SIM3	1893	...fort capable de diriger un service important...manière distinguée dont il s'est acquitté de sa mission...pendant son inspection administrative...
730	Demontrond	SIM2	1905	...dirige bien son service...Exerce bien la surveillance administrative...
			1905	...diriger dans les meilleures conditions possibles un service incontestablement chargé...Assure très bien son service en ce qui concerne la surveillance administrative des corps...
735	Laroche	SIM2	1906	...dirige son service d'une manière des plus satisfaisantes...Assure très bien son service en ce qui concerne la vérification des comptes des corps.
			1905	...a bien dirigé son service aux manœuvres de cavalerie...exerce très consciencieusement la surveillance administrative des corps de troupe de la 6 ^{ième} division de cavalerie.
744	Goudal	SIM2	1903	Le service est sérieusement dirigé...Montre beaucoup d'activité et de zèle dans la surveillance administrative des corps de troupe.
745	Espanet	SIM2	1901	Dirige très bien sa sous-intendance...S'acquitte bien de la surveillance administrative des corps de troupe...
747	Paulin	SIM2	1908	Surveille avec le plus grand soin toutes les parties du service qu'il dirige avec expérience...
776	Chausson	SIM2	1907	...apporte un zèle soutenu dans la vérification des comptes des corps...services...qui sont dirigés d'une façon satisfaisante...
779	Terracol	SIM2	1904	S'occupe très activement...de la surveillance des corps de troupe...A su donner une bonne direction au magasin général.
784	Garnier	SIM3	1896	Exerce très convenablement la surveillance administrative des corps de troupe...félicitations pour la manière dont il a dirigé aux manœuvres les services administratifs...
786	Robin	SIM2	1907	...connait...l'administration...qu'il vérifie avec le plus grand soin...dirige avec zèle et dévouement le service chargé de la sous-intendance de Saint Etienne...
			1908	...Le dirigeant avec expérience...Assure bien son service en ce qui concerne la vérification des comptes des corps...
792	Gaillard	SIM1	1911	...il dirige bien le 1 ^{er} service d'Amiens...Sa surveillance ...plus particulièrement sur toutes les parties relatives à la mobilisation...
798	Delacarte	SIM3	1904	Dirige son service avec zèle et exactitude, a eu à surmonter de grosses difficultés avec la surveillance administrative du 24 ^{ième} colonial...
			1909	...il dirige avec tact et fermeté son service...apportant toute diligence dans la surveillance administrative des corps...
801	Toupnot	SIM1	1910	...dirigeant son service avec compétence...S'occupe avec le plus grand zèle...des comptes des corps...

802	Laurent	SIM2	1905	...il assure magistralement la direction d'un des services les plus difficiles...S'occupe activement de la surveillance administrative des corps.
807	Rouchon-Mazerat	SIM2	1908	...mener de front la direction de sa sous-intendance et la mission d'inspection du couchage...
			1909	Dirige fort bien son service...inspection spéciale du service des lits militaires, apporte...un zèle...
808	Fidelle	SIM3	1900	...à imprimer une bonne direction au service...qui comporte ...une très importante surveillance administrative des corps de troupe...
812	Levy	SIM1	1912	Imprime aux services dont il a la conduite, une excellente direction...vérifie intelligemment l'administration des corps de troupe...
813	Biard	SIM3	1902	...dirige bien un service très chargé...Remplit avec tact et fermeté ses attributions très importantes de surveillance administrative des corps...
823	Chide	SIM2	1908	Dirige avec fermeté la sous-intendance d'Arras...rattachement à ce service de la surveillance du moulin chargé d'alimenter le 1 ^{ier} corps d'armée...
834	Bastien	SIM3	1907	...il dirige avec compétence...les services de l'intendance de Commercy...Déploie un zèle réel ...pour assurer la vérification des comptes des corps de troupe.
840	Carton	SIM2	1910	S'acquitte d'une façon remarquable de partie de son service relative aux comptes des corps...apte à diriger tous les services qu'on peut confier à un sous-intendant...
847	Jehlen	ADJ	1900	Très bon vérificateur...est actuellement en situation de diriger une sous-intendance...
849	Baffie	SIM2	1913	...dirige très bien la 1 ^{ère} sous-intendance de Châlons...Surveille avec soin l'administration dont il vérifie les comptes.
857	Masson	SIM3	1907	Déploie beaucoup de zèle...pour assurer la vérification des comptes des corps de troupe...S'est intéressé aux services généraux de la place qu'il a dirigés pendant plusieurs mois...
862	Chayrou	SIM2	1913	...tout en remplissant les fonctions de directeur de l'intendance...a aidé puissamment au contrôle des dépenses...
867	Drouot	ADJ	1902	...sera bientôt en état de diriger les services d'une sous-intendance...mention flatteuse...pour...vérification des travaux de statistiques des comités de ravitaillement...
868	Sourieux	SIM3	1908	Chargé de la direction d'un service important ...complètement à hauteur...il surveille de très près les entrepreneurs...
		SIM2	1910	S'occupe bien des comptes des corps...dirige bien son service...
		SIM2	1911	...dirigeant très bien son service...Apporte beaucoup d'intelligence ...dans la surveillance administrative des corps...
870	Lombardot	SIM3	1905	A un service très chargé qu'il dirige avec zèle...il fait preuve de beaucoup de tact...dans l'exercice de la surveillance administrative...
		SIM2	1912	...dirige très bien l'intendance de Bastia...se tire très bien d'une surveillance administrative compliquée par de nombreuses collections...
875	Goudal	SIM3	1907	...dirige son service et spécialement la vérification des comptes des corps avec une entente judicieuse des règlements...
			1908	...dirige parfaitement les services administratifs...de la sous-intendance de Foix...suit avec soin la vérification des comptes...
877	Lory	SIM2	1910	...a du tact dans ses relations constantes avec les corps dont il vérifie les comptes...Aux manœuvres de cette année, il a bien dirigé ses services.
			1905	...dirigeant très bien son service. Exerce avec assez de compétence la surveillance administrative des corps de troupe.
886	Jullien	SIM3	1906	...qui dirige d'une manière satisfaisante le service qui lui est confié. Exerce avec compétence la vérification des comptes des corps.
888	Klipffel	SIM3	1905	...imprimant une excellente impulsion à son service...Exerce avec beaucoup de conscience...la surveillance administrative des corps.
894	Gazounaud	SIM2	1911	...fait preuve de beaucoup de méthode dans ses vérifications. Dirige bien les services de la sous-intendance.
898	Delobel	SIM3	1909	Il s'occupe avec solin des services dont il a la surveillance...conduit bien son service...
900	Boutin	SIM3	1909	Chargé des corps en vérifie les comptes avec régularité...Vient de diriger avec aisance ...les services de la 34 ^{ème} division d'infanterie aux manœuvres...
903	Gal	ADJ	1904	...collaborer à la vérification des travaux statistiques de ravitaillement...félicitations...dirige...par intérim le service de la 3 ^{ème} sous-intendance de Châlons...
911	Pierrot	SIM2	1911	Dirige bien son service...Apporte beaucoup de zèle ...dans la direction de la vérification des comptes des corps.
912	Lavialle de Lameillere	SIM2	1914	Dirige toujours avec zèle...la 1 ^{ère} sous-intendance de Chartres...Chargé de l'inspection technique du couchage dans le 4 ^{ème} corps...
913	Blaise	SIM3	1909	...obtient dans la direction des services des résultats considérables. Son application à vérifier les comptabilités des corps...
915	Bonet	ADJ	1904	Seconde bien son sous-intendant dans toutes les opérations de vérification...la direction de la sous-intendance a complètement changé d'allure...
916	Haremboure	ADJ	1908	Arrive ainsi à diriger convenablement son service...sait apporter dans ses relations de service avec les corps dont il a la surveillance administrative une patience suffisante...
			1905	...mettent à même de diriger et de surveiller avec beaucoup de compétence...les services...
926	Adam	ADJ	1906	...a assuré la vérification ...de la comptabilité de plusieurs corps...a collaboré avec l'intendant à la direction du service des subsistances et du campement...
930	Parat	SIM2	1912	Dirige son service avec beaucoup de zèle...dans l'exercice de la surveillance des corps dont il est le conseil écouté.
937	Musso	SIM3	1910	...dirige parfaitement le personnel réduit dont il dispose...soin qu'il apporte à la vérification des comptes...
946	Launay	SIM3	1911	...inspecteur technique du couchage dans les 9 ^{ème} , 10 ^{ème} , 11 ^{ème} corps d'armée...actif dans la direction de toutes les parties de son service pendant les manœuvres...
			1909	...dirige avec un excellent doigté...la 3 ^{ème} sous-intendance de Nancy...Accomplit avec zèle...ses vérifications dans les 4 régiments d'infanterie de Nancy...
949	Patillon	SIM3	1910	Ne mérite que des éloges pour sa manière de diriger la 3 ^{ème} sous-intendance de Nancy...apporte beaucoup de tact dans ses vérifications...
956	Girard	SIM3	1913	...il dirige très bien la sous-intendance de Saint Mihiel...S'acquitte très bien...de ses fonctions relatives à la surveillance administrative des corps.
957	Simonetti	SIM3	1910	Il dirige parfaitement bien la sous-intendance...suit attentivement les situation administrative des corps dont il vérifie les comptes...

966	Coste	SIM3	1911	Il s'est montré très apte à la vérification des comptes des corps... dirige très bien la sous-intendance de Foix...
976	Bracq	SIM3	1911	Dirige très bien sa sous-intendance... S'acquitte bien de son service de vérification des comptes des corps.
980	Brun	SIM3	1911	Assure bien son service de vérification des corps de troupe. Dirige bien son service...
982	Tusques	SIM3	1911	Il dirige très bien la 3 ^{ème} sous-intendance de Toulouse... Chargé de l'inspection du service du couchage... avec la plus grande compétence...
			1913	Il dirige très bien la 3 ^{ème} sous-intendance de Toulouse... Il continue à s'acquitter avec la plus grande compétence de l'inspection du couchage...
990	Jouclard	SIM3	1913	...activité dans la direction de son service... la surveillance de nombreux services...
994	D'Everlange de Bellevue	ADJ	1910	Il a également secondé le sous-intendant dans la vérification des comptes des corps de troupe... saura parfaitement diriger les services de la sous-intendance...
997	Pontarly	SIM3	1911	...tout en conservant la direction de le sous-intendance avec une activité et un zèle dignes de tous les éloges... Ne néglige rien en ce qui se rattache à la comptabilité des corps dont il vérifie les comptes...
1004	Dublanchy	SIM3	1911	Dirige de la manière la plus satisfaisante la 3 ^{ème} sous-intendance de Verdun... Surveille avec intérêt l'administration des corps dont il vérifie les comptes.
			1913	Il dirige très bien la 3 ^{ème} sous-intendance de Verdun... ainsi que l'inspection technique du couchage...
1005	Deblaye	SIM3	1913	...possédant les qualités nécessaires pour bien conduire le service... Chargé de l'inspection du couchage... s'en acquitte avec beaucoup de zèle...
1006	Girard	SIM3	1913	...dirige très bien la sous-intendance... s'acquitte avec zèle de l'inspection du couchage...
1017	Cognée	SIM3	1914	Assure la lourde charge d'avoir à diriger les sous-intendances... et celle d'être inspecteur du couchage...
1022	Pinguet	SIM3	1911	...est bien dans son nouveau service qu'il dirige avec conscience... Apporte beaucoup de zèle... dans la vérification des comptes des corps...
1041	Jouandon	ADJ	1912	Occupé à la vérification des comptes des corps... et à la direction de toutes les parties du service...
1042	Matuchet	SIM3	1913	...dirige très bien le service très chargé de la sous-intendance... S'attache utilement à la surveillance administrative des corps.
1053	Bretel	ADJ	1912	...a vérifié avec fruit la centralisation de la 6 ^{ème} section militaire... a eu à diriger successivement le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} service de Châlons en l'absence des titulaires...
Plus apte pour la direction				
420	De La Ville	SIM1	1887	...paraît avoir moins d'aptitude pour la surveillance que pour la direction des travaux de cabinet...
456	Fradin de Bellabre	SIM2	1882	A demandé le contrôle, mais avec sa nature la direction lui conviendrait mieux...
Plus apte pour le contrôle				
124	Brassel	SIM1	1868	Plus apte à une fonction de surveillance qu'à une fonction de direction...
395	Massiot	SIM2	1879	...plus apte en raison de sa nature si calme à exercer un contrôle qu'à diriger avec beaucoup d'action de grands services administratifs...
Bonnes appréciations pour la direction, mauvaises pour le contrôle				
298	Renaut	SIM1	1883	...conduit convenablement son service, mais n'exerce pas vis-à-vis des comptables et surtout des entrepreneurs une surveillance assez active...
313	Baumes	SIM2	1879	...dirige bien les services administratifs mais contrôle insuffisamment.
343	Poutigon	SIM2	1874	Sert bien mais plutôt au point de vue de la direction qu'à celui du contrôle.
			1875	Il assure bien les services dont il est chargé ; mais plutôt au point de vue de la direction qu'à celui du contrôle.
			1876	Est un bon fonctionnaire mais plus au point de vue de la direction qu'à celui du contrôle...
422	Cauneille	SIM2	1882	...dirige ses services avec beaucoup de fermeté... tendance à dépasser la juste mesure du contrôle.
500	Paitre	SIM2	1888	...dirige convenablement les services administratifs... n'exerce pas avec assez de rigueur la surveillance administrative des corps.
			1892	...exerce avec beaucoup de zèle... la surveillance administrative des corps... Les vérifications de la comptabilité du 116 ^{ème} n'ont pas été bien faites...
533	Maurin	INT	1906	...dirige son service avec une grande autorité... Des faits récents l'obligeront à exiger plus de surveillance de la part du personnel sous ses ordres.
598	Anceaux	SIM2	1893	Dirige avec une incontestable supériorité le service de l'habillement... Manque quelque peu de fermeté dans la surveillance du service à la tête duquel il est placé.
608	Castan	SIM2	1902	Les vérifications des comptabilités des corps laissent souvent à désirer... tient bien son service...
615	Eynard	INT	1912	Dirige le service de la division d'Oran avec une grande expérience... les bureaux de la division étaient un peu trop livrés à eux-mêmes...
719	Génermont	SIM3	1892	...continue à diriger avec distinction les services de la place de Gray... n'a pas fait... la surveillance administrative du 12 ^{ème} régiment de hussards... pour contrôler les encaisses du trésorier...
722	Grandmange	SIM2	1902	Pouvant toutefois apporter plus de vigilance dans la surveillance de ses annexes... a dirigé d'une manière très satisfaisante les services de la sous-intendance de Caen...
			1904	...qu'il dirige avec sollicitude et intelligence... Exerce avec assez peu de compétence la surveillance administrative des corps de troupe.
746	Bertrand	SIM3	1895	...apte à diriger une sous-intendance... mais ne vérifie pas assez les demandes faites par les corps de troupe...
749	Liénard	SIM2	1905	A bien diriger son service... cherchera à faire oublier le blâme... pour des faits intéressant la surveillance administrative des corps de troupe...
863	Grandclément	SIM3	1907	...dirige bien un service chargé... a cependant montré que son action dans les inventaires des corps était trop superficielle...

878	Julia	SIM3	1904	...dirigeant avec une incontestable supériorité le service très chargé...Manque un peu d'expérience en ce qui a trait à la surveillance administrative des corps de troupe...	
953	Tellier	SIM3	1909	...qu'il dirige bien...n'a pas suffisamment veillé à ce que son chef de bureau fasse les vérifications de détail...	
977	Bonnefous	SIM3	1910	...dirige bien sa sous-intendance...devra voir plus souvent ses services extérieurs...	
Bonnes appréciations pour le contrôle, mauvaises pour la direction					
527	Chevassu	SIM3	1889	Dirige d'une manière satisfaisante le service qui lui est confié...connaissances...assez développées...plus au point de vue du vérificateur que de l'administrateur...	
597	Guillaume	SIM2	1896	Montre de la sollicitude...dans la surveillance administrative des corps de troupe...incapable de donner une direction à son service.	
Mauvaises appréciations pour les deux fonctions					
163	Jallibert	INT	1882	...n'imprime pas assez d'impulsion à son service et ne contrôle pas suffisamment le travail de ses bureaux.	
307	Garric	SIM2	1871	...quand il aura acquis une expérience...il exercera le contrôle avec une grande sûreté et dirigera les services avec toute l'aptitude désirable...	
340	Dumarché	SIM1	1881	A besoin de compléter ses connaissances...pour la direction à donner...et redresser les erreurs...	
705	Buxerolle	SIM3	1894	...ne surveille pas assez le service qui lui est confié...A besoin d'acquérir de l'expérience comme directeur des services administratifs...	
			1904	...mène bien son service sans cependant paraître s'y intéresser beaucoup...ne surveille pas suffisamment le travail des officiers sous ses ordres...	
828	Travers	SIM3	1907	Montre suffisamment de zèle pour assurer la vérification des comptes des corps de troupe...dirige d'une manière assez satisfaisante le service dont il est chargé...	
Autres cas					
131	Maury-Pléville	SIM2	1858	Dirige d'une manière assez satisfaisante les services administratifs dont la surveillance lui est confiée...	
			1860	Chargé...de la direction des services administratifs de la division de Mascara dans laquelle le nombre et la dissémination des places rendent la surveillance difficile et pénible..	
138	Friant	SIM2	1860	...également apte aux fonctions de contrôle qu'il remplit avec beaucoup de fermeté...	
			SIM1	1863	Est un fonctionnaire hors ligne qui réunit toutes les qualités de l'administrateur et du contrôleur...
				1864	Réunit toutes les qualités de l'administrateur et du contrôleur...
144	Viguié	SIM1	1868	...plus d'aptitude pour les services administratifs...que pour la surveillance de l'administration intérieure des corps.	
213	Chatelain	ADJ1	1858	...dirige avec beaucoup d'habileté...les services dont la surveillance lui est confiée...	
214	Pourtois	ADJ1	1860	...n'a rien de bien tranché dans ses aptitudes au contrôle ou à l'administration.	
221	Bauduin	1860	1860	...d'une activité infatigable soit pour la surveillance soit pour le travail de cabinet...Il est également apte aux fonctions administratives et à celles du contrôle...	
261	Malet	ADJ1	1860	Ne me paraît pas avoir le maintien, l'initiative nécessaire pour le service administratif en campagne ; je le crois plus propre au contrôle.	
269	Pézeril	SIM1	1878	...un homme de contrôle bien plutôt qu'un homme d'action...	
270	Thiévard	SIM2	1866	Est plus particulièrement apte à la surveillance administrative des corps de troupe. Les positions peu saccadées s'assimilent bien son caractère.	
			SIM1	1879	...aussi apte au contrôle qu'au service actif...
				1880	...également apte au contrôle et au service actif...
322	Taquain	INT	1886	Ses goûts le portent plutôt vers la direction que vers la surveillance et le contrôle...	
363	Simon	SIM2	1872	Moins apte aux vérifications qu'aux travaux actifs...	
382	Bresson	INT	1902	...mais dirige trop son service de son bureau, n'allant voir ni les magasins des places ni les officiers sous ses ordres...	
447	Leroy	SIM1	1894	...préfère l'étude d'une question ou un travail de longue haleine à l'exercice d'une surveillance active des services...	
497	Dufour	SIM2	1883	...je serais...satisfait de la manière dont il dirige son service, s'il...une plus grande attention à l'administration d'une compagnie du génie....	
531	Schuster	SIM2	1893	Plus apte au service actif qu'au travail de vérification...	
576	Joudou	SIM2	1890	...dirige bien les services qui sont sous sa surveillance...	
719	Génermont	SIM3	1892	...accomplit avec assez de régularité les visites de caisses et les recensements de matériel...mais son action directrice laisse à désirer en ce qui concerne la vérification des...documents de comptabilité...	
721	Galibert D'Auque	SIM1	1912	...assure avec tact...la direction du magasin central d'habillement et l'administration des corps dont il vérifie les comptes...	
742	Rémy	ADJ	1890	...pourra surtout être employé dans un service ayant la surveillance des corps de troupe...	
748	Bloch	SIM3	1895	...dirigera bien les services placés sous sa surveillance administrative...	
779	Terracol	SIM3	1903	...a su donner une bonne impulsion aux services dont il est chargé...surtout à la surveillance administrative des corps de troupe.	
812	Levy	SIM1	1913	...donne une bonne impulsion au magasin...et à l'administration des corps dont il vérifie les comptes..	
875	Goudal	SIM2	1909	...il s'efforce de bien diriger les divers corps dont il a la vérification...	
966	Coste	SIM3	1910	...donne la meilleure impulsion à l'administration des corps dont il vérifie les comptes...	

Annexe 49

Les bons rapports d'inspections

N°	Nom	Grades	Dates	Affectations	Etats de service	Notations
17	Lefébure	ADJ2	1833			Monsieur l'intendant général la suite de son inspection m'a donné les témoignages les plus favorables sur le compte de ce fonctionnaire qui me paraît très digne.
31	Baron Thomast	INT	13 juillet 1860	Clermont-Ferrand	X	
42	Wolf	ADJ1	18 décembre 1843	Blida	X	
57	Baron Marulaz	SIM2	1847			...a bien servi depuis la dernière inspection.
65	Lucas de Missy	SIM1	4 septembre 1862	Hôpital Val de Grâce	X	
70	D'Huc de Monségou	SIM1	30 juillet 1860	Paris	X	
75	Bouche	ADJ1	1851	Bône		...Il dirige à Bône le service des hôpitaux de la manière la plus remarquable, tous les inspecteurs ont été frappés de l'ordre et de la tenue de ces établissements...
80	Baron de Séganville	INT	21 octobre 1872	Toulouse	X	
106	Baron Lage	SIM1	12 octobre 1859	Metz	X	
		INT	22 juin 1869	Oran	X	
135	Heuillet	SIM2	1854	Strasbourg		...Il a beaucoup gagné depuis la dernière inspection...
144	Viguiér	INT	21 octobre 1872	Perpignan	X	
146	Testa	INT	30 octobre 1874	Lyon	X	
152	Baron Schmitz	SIM2	20 juillet 1860	Paris	X	
153	Levy	SIM1	8 août 1860	Paris	X	
160	Croiset	SIM2	8 août 1858	Lafère	X	
181	Gayard	INT	19 septembre 1874	Nantes	X	
195	Seligmann-Lui	SIM2	15 novembre 1859	Epinal	X	
196	Guillemin	SIM1	7 novembre 1873	Blois	X	
203	Cahen	SIM1	22 juin 1872	Marseille	X	
214	Pourtois	INT	1878	Constantine	X	
215	Génin	SIM1	9 septembre 1874	Lyon	X	
223	Demons	ADJ1	25 septembre 1858	Châlons	X	
241	Simon	SIM1	23 septembre 1878	Troyes	X	
243	Birouste	SIM1	21 octobre 1872	Arras	X	
245	Liais	SIM2	23 septembre 1873	Brest	X	
269	Pézeril	SIM2	19 septembre 1874	Saint Brieuç	X	
297	Vergnes	SIM2	28 novembre 1878	Rodez	X	
299	Demartial	SIM2	19 septembre 1874	Périgueux	X	
300	Bruyère	SIM2	30 août 1874	Valence	X	

307	Garric	SIM2	1 ^o septembre 1873	Alger	X	
			7 juillet 1875	Nice	X	
			27 septembre 1877	Nice	X	
310	Raizon	SIM2	9 septembre 1874	Lyon	X	
343	Pouignon	SIM2	15 novembre 1877	Montpellier	X	
361	Romanet	SIM2	14 septembre 1874	Bordeaux	X	
363	Simon	SIM2	28 septembre 1878	La Fère	X	
370	François	ADJ1	21 juillet 1874	Clermont Ferrand	X	
		SIM2	6 août 1877	Montauban	X	
374	Péron	SIM2	6 juin 1879	Reims	X	
379	Le Normand	ADJ1	8 septembre 1874	Lyon	X	
382	Bresson	SIM2	31 octobre 1877	Béziers	X	
384	Caille	ADJ1	31 août 1874	Vienne	X	
385	Enjalbert	ADJ1	28 juillet 1875	Avignon	X	
		SIM2	4 octobre 1877	Avignon	X	
395	Massiot	ADJ1	19 août 1875	Carcassonne	X	
		SIM2	20 août 1877	Mostaganem	X	
399	De Ruffi de Pontavez	SIM2	10 septembre 1881	Vernon	X	
407	Termonia	ADJ1	19 septembre 1873	Oran	X	
436	Hergault	ADJ1	4 octobre 1877	Privas	X	
445	Joffroy	ADJ1	28 juillet 1877	Briançon	X	
446	Padovani	ADJ1	1878	Dunkerque	X	
		SIM2	28 juin 1883	Carcassonne	X	
462	Lacapelle	ADJ1	1878	Bar Le Duc	X	
472	Saléta	SIM1	2 juin 1898	Constantine	X	
497	Dufour	SIM1	2 mai 1898	Tunisie	X	
574	Zhendre	ADJ2	24 novembre 1881	Marseille	X	
760	Derdos	ADJ2	10 septembre 1891	Fontainebleau	X	

Annexe 50

Les mauvais rapports d'inspections

					Rapports	Sanctions	Notations	Correspondances
52	De Launay	SIM1	1863		« ...mœurs relâchés de conduite, principes peu austères, caractère affaissé au niveau des mœurs, des fréquentations d'une vulgarité notoire. »			Transmission dans un rapport fait au ministre du 5 janvier 1863 : « Homme usé sous tous les rapports : au physique comme au moral.
96	D'Arnauld	SIM1	1864				« ...une grande partie des registres des vivres et du fourrage, services qu'exigent la surveillance la plus constante n'étaient ni côtés ni paraphés... »	
98	Firon	SIM2	1857		« ...caractère inégal, chagrin, caustique, se plaignant de tout et annonçant lui-même qu'il servait sans goût par suite d'injustice ».			
110	Huot du Neuvier	INT	19 septembre 1874	Limoges	Mauvaise direction sou son personnel, trop de bienveillance, petit service suffisant pour lui. « ...C'est là où il convient de lui laisser achever sa carrière ».			Lettre du ministre du 13 octobre 1874 pour avoir mis dans les procès-verbaux d'arrêtés des comptabilités des appréciations sur la qualité des équipements des corps de troupes.
131	Maury-Pléville	SIM2	1858				« ...Plusieurs registres essentiels ne sont pas tenus, d'autres le sont mal. Les registres des actes d'engagement ne sont pas signés par lui depuis près d'un an. Il ne tient pas les contrôles des corps, ceux du 4° chasseurs étaient...seulement préparés au 1° janvier par les soins du major...Les revues sont faites par les trésoriers même les décomptes de libérations... ».	
157	Curnier de Lavalette	ADJ1	9 juin 1853	Cette	« Lacunes dans les vérifications des comptabilités »			
196	Guillemin	SIM2	1859			Avertissement le 13 janvier 1859 pour la remarque relative à la négligence dans la surveillance des corps.		
211	Rosignol	SIM2	1859			Avertissement suite à un rapport d'inspection qui relève des négligences		

						dans l'administration des corps et des documents tenus par les corps eux-mêmes.		
234	De Brunier	ADJ1	1860	Bel Abbes		X		
236	Barry	SIM2	1866				Blâme pour inobservations d'ordres d'inspection du 4 décembre 1866. « ...L'absence de coup d'œil dans les affaires le place sans cesse dans une irrésolution, cette situation d'esprit serait de peu d'inconvénient dans une place où le service présenterait peu d'activité et une grande uniformité... ».	Lettre de l'intendant au ministre du 9 mars 1867 qui demande un changement de résidence par suite d'un mauvais rapport d'inspection.
245	Liais	SIM1	19 septembre 1874	Brest	Lacunes dans les services des subsistances et des lits militaires. Non application des prescriptions sur les recensements.			
298	Renaut	SIM1	1883					Lettre du général de corps d'armée à l'intendant militaire du 24 novembre 1883 qui lui demande de lui faire des observations pour mauvais rapport d'inspection qui relève une action insuffisante vis-à-vis des comptables et des entrepreneurs.
307	Garric	SIM2	7 juillet 1875			X		
337	Rétault	SIM2	1878				Rapport au ministre du 17 janvier 1878. Demande de blâme pour mauvaise tenue des écritures dans la sous-intendance. L'intendant avait demandé 15 jours d'arrêt que le général commandant la région transforme en 30 jours d'arrêt.	
382	Bresson	SIM2	31 octobre 1877		« Lacunes dans la tenue des statistiques des ressources de l'arrondissement ».			
392	Sérand	SIM2	1879					Lettre de mécontentement du général commandant le corps d'armée du 18 octobre 1879.

399	De Ruffi de Pontavez	ADJ1	19 septembre 1874	Angoulême	Demande de déplacement. « ...il n'engage pas toujours les affaires avec l'habileté et la prudence voulues. Il a plus de zèle que de rectitude dans le jugement... »			
458	Thoumazou	SIM2	18 septembre 1883	Tunis	Manque de surveillance sur les services des vivres et fourrages, et détachement de commis ouvriers militaires d'administration en état de désarroi.			
476	Dubos	SIM2	24 novembre 1883		X			
481	Darolles	SIM2	1883			Réprimande du 14 novembre 1883	« ...ne daigne pas s'occuper des détails de son service et laisse passer des négligences regrettables... ».	
524	Claude	ADJ1	1883	Le Puy				Lettre du ministre au général commandant le 13 ^e corps d'armée qui lui demande de lui faire des observations.
545	Vallée	ADJ2	1880					Lettre du ministre au général commandant le 9 ^e corps d'armée du 24 novembre 1880 : avertissement et déplacement.
581	Arbinet	ADJ1	1888			Blâme du 18 juin 1888 : négligence dans la surveillance de ses annexes et des comptables sous ses ordres.		
602	Kervella	SIM3	1883				« ...Il ignorait les instructions concernant la hauteur des approvisionnements à entretenir... ».	Lettre du ministre au général commandant le 7 ^e corps d'armée du 4 septembre 1883 qui lui demande de lui faire des observations pour mauvais résultats de l'inspection : « ...n'entre pas suffisamment dans les détails du service...ignore les instructions concernant la hauteur des approvisionnements à entretenir.. ».
745	Espanet	ADJ2	1893					Lettre du général commandant le corps d'armée à l'intendant militaire qui lui demande de lui faire des observations pour dans manque d'action vis-à-vis des comptables et des entrepreneurs.

Annexe 51

Le contrôle de l'intendance par le corps de contrôle

La mission de contrôle de l'intendance

2

N°	Nom	Grade	Année	Contrôleur	Sources			
					Rapports	Sanctions	Notations	Correspondances
455	Bocquet	INT	1905	Chapelle				Lettre de Bocquet à l'intendant militaire du 11 ^{ème} corps d'armée du 21 août qui rappelle que son ajournement pour la nomination au grade d'intendant général a été causé par les observations faites par le fonctionnaire du corps de contrôle à propos du mauvais état de chaussures stockées dans le magasin de Nantes . Il cite notamment « ...l'acharnement qu'apportait M. le contrôleur Chapelle à me trouver en faute.. ».
?	?	?	1892	Brichard				Lettre du ministre du 3 mars 1892 qui accorde un témoignage de satisfaction au contrôleur pour la découverte d'irrégularités au magasin d'habillement de Paris (apposition de faux poinçon) «...dont l'autorité administrative n'avait pas reconnu l'existence... ».
486	Refroigney	SIM1	1897			15 jours d'arrêt à la suite de la découverte d'irrégularités dans la comptabilité du 11 ^o bataillon d'artillerie par un contrôleur général.		
536	Billet	SIM1	1897					Lettre du ministre au général commandant le 10 ^{ème} corps d'armée du 29 juillet 1897 où il lui demande de lui faire des observations pour des irrégularités relevées dans l'administration du 9 ^{ème} escadron du train des équipages et pour des insuffisances dans la surveillance administrative.
598	Dussutour	SIM1	1900	Brichard				Lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 2 avril 1900. Lettre du sous-intendant à l'intendant militaire du 13 mai 1900 avec demande de transmission au ministre. Rapport du sous-intendant du 13 mai 1900 où il conteste l'enquête du contrôleur qui conclut à un manque de ses subordonnés dans une affaire d'irrégularité dans le service des fourrages de Belfort. Le sous-intendant est déplacé à Nîmes. Selon Dussutour l'enquête aurait été conduite à un point de vue tout à fait spécial et personnel. Le

									contrôleur n'a pas fait de recensement et part en promettant un rapport élogieux. Cette affaire a des échos dans la presse.
615	Eynard	INT	1913						Note pour le ministre du 22 décembre 1913 où il est demandé une enquête du corps de contrôle sur les conditions dans lesquelles ont été passées des marchés dans la division d'Oran en 1913 et une mise en, disponibilité. Cependant l'enquête le lave de tout soupçon.
638	Villate	SIM1	1905	Enjalbert					Rapport au ministre du 19 août 1905 qui résume les détournements du service de la solde au 157 ^{ème} régiment d'infanterie pour lequel le chef de corps est déplacé d'office au 97 ^{ème} régiment d'infanterie, et le sous-intendant sanctionné de 30 jours d'arrêts. Le chef proteste contre le traitement de faveur dont aurait bénéficié Villate et il l'accuse de forfaiture car il a gardé les accusations pendant 5 mois et se serait mis en intelligence avec le condamné par l'entremise de la maîtresse du condamné avec laquelle le sous-intendant aurait des relations. Une enquête est menée par un fonctionnaire du corps de contrôle qui conclut à l'absence de forfaiture et de collusion, mais qui confirme la faute commise par le silence dans la réception des dénonciations. Villate doit faire valoir d'office ses droits à la retraite.
686	Bordes-Pages	SIM1	1909						Lettre du sous-secrétaire d'état à la guerre à l'intendant militaire du 8 ^{ème} corps d'armée de septembre 1909 qui rappelle des opérations irrégulières commises dans les écritures de la gestion de Bourges « ...les sous-intendants militaires chargés de la surveillance des deux gestions auraient dû relever... ».
			1905	Endres	Enquête du fonctionnaire du contrôle de mars 1905 sur la gestion des ordinaires. Le sous-intendant n'est pas sanctionné car il a suivi les ordres du commandement.				
704	Bourgeois	SIM2			Extrait d'un rapport sur la gestion du trésorier du 2 ^{ème} régiment de cuirassiers de Paris qui conclut à l'impossibilité où a été le sous-intendant de surveiller ce service.				Bordereau d'envoi du 21 juillet 1905.
									Dans une note de la 5 ^{ème} direction pour le contrôle du 13 décembre 1805, le ministre décide d'ouvrir une

			1906	Beuve				enquête car d'après une lettre anonyme le sous-intendant s'est fait remettre le prix d'étagères pour son bureau par le négociant et les a remplacées par des étagères lui appartenant. Dans le rapport au ministre du 23 janvier 1906, qui exploite le résultat de l'enquête, il est précisé que le sous-intendant a reconnu les faits, ce dernier est ajourné de son inscription au tableau d'avancement.
749	Liénard	SIM2	1905			Réprimande du 6 juin 1905 pour des irrégularités relevées dans la comptabilité des escadrons du 21 ^{ème} régiment de dragons.		
791	Chenot	SIM3	1902				Observations sur les modalités de gestion du stock de pain de guerre. Le supérieur trouve que « ...le contrôle a été excessif dans ses observations et ses critiques...elles n'étaient pas de nature à diminuer au point de vue professionnel l'estime de ses chefs... ».	
851	Moreau	SIM2	1909					Même dossier que Bordes-Pages pour la gestion de Nevers.
879	Frantz	SIM2	1910					Lettre du ministre à l'intendant militaire du 3 août 1900 qui lui fait part du rapport d'un contrôleur qui relève un mode irrégulier employé par le sous-intendant pour annuler des pièces de comptabilité à la trésorerie du 20 ^{ème} régiment de chasseurs après une vérification. Dans le bordereau d'envoi du rapport du 22 septembre 1910 il est mentionné que des observations sont demandées.
1021	Lacourt	SIM3	1913					Rapport au ministre de 1906 où il est mentionné qu'après la découverte d'un détournement de 36 quintaux d'orge à l'annexe des vivres de Forthassa, l'officier d'administration gestionnaire et le sous-intendant essaient de minimiser l'affaire et demandent au responsable de rembourser. Mais au mois de mars 1913, un contrôleur d'administration constate qu'aucune suite n'a été donnée à cette affaire. Un blâme est infligé au sous-intendant. Dans une note au ministre du 16 décembre 1913, pour cette même affaire, il est demandé un retard de 6 mois pour sa nomination au grade de chevalier de la légion d'honneur.

Le fonctionnement des sous-intendances

N°	Nom	Grade	Année	Affectation	Contrôleur	Sources			
						Rapport	Sanctions	Notations	Correspondances
798	Delacarte	SIM1	1911	3 ^{ième} service de Lyon	?	5 mai 1911	Observations pour la rédaction défectueuse de procès-verbaux.		Note de la direction
829	Maratuech	SIM2	1911	Narbonne	?		Observations, le 23 janvier 1911, pour la mauvaise tenue du registre des procès-verbaux de la commission de réforme.		
864	Vidal	SIM2	1908	Carcassonne	?	21 octobre 1908 : irrégularités dans la tenue des procès-verbaux.			Dans son compte-rendu à l'intendant militaire du 4 novembre 1908, il s'explique. Dans son avis, le général commandant le corps d'armée trouve que les explications n'excusent pas les erreurs commises.
950	Villeneuve	SIM3	1912		?				Note de la direction de l'infanterie à la direction de l'intendance du 11 janvier 1912 qui demandent des observations pour des erreurs relevées par un contrôleur dans l'application des dispositions relatives au paiement des allocations des soutiens de famille.
968	Philbois	ADJ	1908		?				Note au ministre du 27 août 1908 qui cite un rapport qui relève la signature à l'avance d'un contrat d'engagement qui n'a pas donné suite. Dans son avis, l'intendant militaire explique que cette faute est excusable en raison des difficultés de fonctionnement de la sous-intendance, du peu d'ancienneté dans le service du sous-intendant et de sa bonne manière de servir.
991	Rouffet	SIM3	1910		?		Observations le 25 juillet 1910 par suite de la remarque d'un contrôleur sur la modification d'un acte d'engagement.		
1024	Boeuf	SIM3	1910						Même dossier que Villeneuve

Annexe 52

Entrée dans l'intendance du premier officier d'administration

Biographie sommaire

Il est né le 13 mai 1845 à Villenaux dans l'Aube. Son père est agent-voyer. Il se marie le 6 août 1872 avec la fille d'un instituteur. Avant son admission dans l'intendance, il sert au ministère de la guerre, à la 5^{ième} direction (services administratifs) dirigée par l'intendant militaire Delaperrière (n°305) assisté de deux sous-directeurs, les sous-intendants de 1^{ière} classe Berneval-Francheville (n°334) et François (n°370). Il est entouré de quatre autres officiers d'administration : Goulet, Bernanose, Dumont, et Bernard. Son supérieur direct est le sous-intendant de 2^{ième} classe Bréchin (n°498). Il est affecté à ce poste en 1882 en même temps que Goulet. Il est nommé adjoint à l'intendance le 8 juin 1883. Il est affecté à la sous-intendance de Châlons-sur-Marne où il sert avec les sous-intendants de 1^{ière} classe Robert (n°342) et Lemerle (n°393), le sous-intendant de 2^{ième} classe Peyrot n°405, et le sous-intendant de 3^{ième} classe Fauconnet (n°612).

Officiers admis la même année au grade d'adjoint à l'intendance :

Les nominations entre le 30 mars 1883 et le 8 juin 1883. La date dépend de l'ordre d'inscription dans l'annuaire des adjoints pour l'année 1883 :

- numéro 14 : 31 mars,
- numéros 15 à 19 : 31 mars,
- numéros 20 à 30 : 10 avril
- numéros 31 à 33 : 18 mai,
- numéros 34 à 35 : 8 juin.

Marin occupe le numéro 35.

Carrière dans l'arme des officiers admis avec Marin

N°	Nom	Origine	Arme	Naissance	Age (1)	Grades dans l'arme							
						Sous-lieutenant		Lieutenant			Capitaine		
						Année	Age	Année	Age	Durée (2)	Année	Age	Durée (3)
642	Dillon (14) (4)	P	EMG (5)	1856	27	1877	21	1879	23	2	1882	26	3
643	Cavaillon (15)	C	INF (6)	1855	28	1874	19	1877	22	3	1881	26	4
644	Bornecque (16)	S	GEN (7)	1850	33	1870	20	1878	28	8	1881	31	3
645	Lacrambe (17)	P	EMG	1855	28	1877	22	1879	24	2	1882	27	3
646	Espanet (18)	C	INF	1851	32	1871	20	1875	24	4	1882	31	7
647	Chaumont (19)	S	INF	1852	31	1871	19	1876	24	5	1882	30	6
648	Cartier (20)	P	ART (8)	1850	33	1870	20	1872	22	2	1876	26	4
649	Vacherie (21)	C	EMT (9)	1852	31	1871	19	1874	22	3	1880	28	6

650	De Rimonteil De L. (22)	C	INF	1851	32	1871	20	1874	23	3	1881	30	7
651	Claude (23)	S	INF	1850	33	1871	21	1876	26	5	1881	31	5
652	Terrel (24)	C	INF	1850	33	1872	22	1876	26	4	1881	31	5
653	Collavet (25)	P	ART	1852	31	1874	22	1876	24	2	1881	29	5
654	Defait (26)	P	EMG	1855	28	1877	22	1879	24	2	1882	27	3
655	Suinot (27)	S	CAV (10)	1847	36	1871	24	1876	29	5	1882	35	6
656	Destenay (28)	C	INF	1850	33	1871	21	1875	25	4	1882	32	7
657	Foucriere (29)	S	INF	1849	34	1871	22	1875	26	4	1882	33	7
658	Dufresne (30)	C	INF	1850	33	1871	21	1876	26	5	1881	31	5
659	Favreaux (31)	S	INF	1848	35	1870	22	1874	26	4	1881	33	7
660	Pasquier (32)	P	ART	1853	30	1874	21	1876	23	2	1881	28	5
661	Chaffard (33)	P	GEN	1855	28	1877	22	1879	24	2	1882	27	3
662	Durel (34)	S	ART	1845	38	1871	26	1873	28	2	1881	36	8
663	Marin (35)	S	OAB (11)	1845	38	1870	25	1875	30	5	1882	37	7

- (1) Age détenu à l'entrée dans l'intendance.
(2) Nombre d'années de service de sous-lieutenant pour parvenir lieutenant.
(3) Nombre d'années de service de lieutenant pour parvenir capitaine.
(4) Numéro d'inscription à l'annuaire des adjoints de l'année 1884.
(5) Etat-major particulier du génie.
(6) Infanterie.
(7) Génie.
(8) Artillerie.
(9) Etat-major.
(10) Cavalerie.
(11) Officier d'administration des bureaux.

556

Carrière dans le service des officiers admis avec Marin

Nom	Grades dans l'intendance																Départ	
	ADJ		SIM3			SIM2			SIM1			INT			INTG			
	Année	Age	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée	Année	Age		Durée
Dillon	1883	27	1885	29	2	1895	39	10	1902	46	7	1912	56	10				
Cavaillon	1883	28	1886	31	3	1895	40	9	1901	54	8	1909						
Bornecque	1883	33	1886	36	3	1895	45	9	1901	51	6	1909	59	8				
Lacrambe	1883	28	1886	31	3	1895	40	9	1901	46	6	1910	56	10				

Espanet	1883	32	1886	35	3	1895	44	9	1903	52	8							R 1905
Chaumont	1883	31	1886	34	3													K 1891
Cartier	1883	33	1886	36	3	1896	46	10	1905	55	9							R 1909
Vacherie	1883	31	1885	33	2	1895	43	10	1901	49	6							R 1905
De Rimonteil	1883	32	1886	35	3	1895	44	9	1901	50	6							R 1907
Claude	1883	33	1886	36	3	1895	45	9	1901	51	6	1910	61	10				R 1912
Terrel	1883	33	1886	36	3	1895	45	9	1902	52	7							R 1910
Collavet	1883	31	1887	35	4	1896	44	9	1903	51	7	1911	59	8				R 1914
Defait	1883	28	1887	32	4	1896	41	9	1902	47	6	1909	54	7	1914	59	5	
Suilot	1883	36	1887	40	4	1896	49	9	1902	55	6							R 1907
Destenay	1883	33	1887	37	4	1895	45	8										R 1903
Foucriere	1883	34	1887	38	4													K (13) 1891
Dufresne	1883	33	1888	38	5	1897	47	9	1906	56	9							R 1908
Favreaux	1883	35	1887	39	4	1896	48	9	1904	54	8							R 1908
Pasquier	1883	30	1886	33	3	1895	42	9	1901	48	6							R 1902
Chaffard	1883	28	1888	33	5	1896	41	8	1904	49	8	1912	57	8				
Durel	1883	38	1888	43	5	1896	51	8										R 1903
Marin	1883	38	1888	43	5	1897	52	9										R 1903

557

(12) Retraite.

(13) Corps de contrôle.

Annexe 53

Exemples de promotions comportant des officiers d'administration

1895

N°	Nom	Origine	Arme	Naissance	Carrière dans l'arme							
					Sous-lieutenant		Lieutenant			Capitaine		
					Année	Age	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée
795	Souillard	C	INF	1857	1879	22	1885	28	6	1891	34	6
796	Brasart	C	INF	1862	1882	20	1887	25	5	1893	31	6
797	Monet	C	INF	1855	1875	20	1881	26	6	1887	32	6
798	Delacarte	C	INF	1859	1879	20	1884	25	5	1891	32	7
799	Laurens	P	EMG	1863	1885	22	1887	24	2	1893	30	6
800	Blasius	C	INF	1858	1881	23	1886	28	5	1893	35	7
801	Toupnot	C	INF	1861	1882	21	1887	26	5	1893	32	6
802	Laurent	P	ART	1862	1884	22	1886	24	2	1893	31	7
803	Sigaud	S	OAD substances	1853	1879	26	1882	29	3	1891	38	9

558

Nom	Carrière dans l'intendance																Fin des services	
	ADJ		SIM3			SIM2			SIM1			INT			INTG			
	Année	Age	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée	Année	Age		Durée
Souillard	1895	38	1897	40	2	1904	47	7	1910	53	6	1915	58	5				R 1917
Brasart	1895	33	1898	36	3	1904	42	6	1910	48	6	1916	54	6				R 1919
Monet	1895	40																R 1903 (santé)
Delacarte	1895	36	1898	39	3	1905	46	7	1910	51	5	1915	56	5				R 1919
Laurens	1895	32	1898	35	3	1905	42	7	1910	47	5	1915	52	5				R 1919
Blasius	1895	37	1898	40	3													D (1) 1901
Toupnot	1895	34	1898	37	3	1905	44	7	1910	49	5	1916	55	6	1921	61	5	R 1923
Laurent	1895	33	1898	36	3	1904	42	6	1910	48	6	1914	52	4	1916	57	2	R 1924
Sigaud	1895	42	1898	45	3	1905	52	7	1910	57	5							R 1913

(1) Décès.

Julia	1901	36	1903	38	2	1909	44	6										R 1916
Frantz	1901	34	1904	37	3	1909	42	5	1914	47	5	1921	54	7				D 1921
Siré	1901	31	1904	34	3	1909	39	5	1914	44	5	1920	50	6	1929	59	9	R 1932
Léfier	1901	31	1904	34	3	1909	39	5	1915	45	6	1921	51	6	1930	60	9	R 1932
Bonnet	1901	36	1904	39	3	1909	44	5	1915	50	6							R 1919
Longuet	1901	41	1904	44	3	1909	49	5										D 1913
Rey	1901	38	1904	41	3	1910	47	6	1915	52	5							R 1922
Rimet	1901	43	1904	46	3	1910	52	6	1915	57	5							D 1916
Jullien	1901	35	1904	38														D 1907
Denis	1901	33	1904	36	3	1910	42	6	1915	47	5							R 1920
Klipffel (2)	1901	37	1904	40	3	1910	46	6	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Gruet	1901	35	1904	38	3	1910	44	6	1914	48	4							R 1924
Grimont	1901	33	1904	36	3	1910	42	6										R 1914
Bureau	1901	35	1904	38	3	1910	44	6	1915	49	5	1921	54	6				R 1924
Roux	1901	34	1904	37	3	1911	44	7	1923	56	12							R 1926
Bayle	1901	39	1904	42	3	1910	48	6	1916	54	6							R 1918
Gazounaud	1901	41	1904	44	3	1910	50	6	1915	55	5							R 1918

560

(2) Poursuite du parcours non connu (XXX).

1908 (concours de 1907) :

N°	Nom	Origine	Arme	Naissance	Carrière dans l'arme							
					Sous-lieutenant		Lieutenant			Capitaine		
					Année	Age	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée
989	Babou	S	OAD Bureaux	1858	1885	27	1893	35	8	1900	42	7
990	Jouclard	S	OAD Subsistances	1864	1890	26	1897	33	7	1903	39	6
991	Rouffet	P	EMG	1874	1897	23	1899	25	2	1902	28	3
992	Hellot	S	INF	1866	1891	25	1893	27	2	1904	38	11
993	Brunschwig	P	EMAt	1866	1891	25	1893	27	2	1904	38	11
994	D'Everlange	P	EMA	1868	1891	23	1893	25	2	1903	35	10
995	Meunier	P	EMG	1873	1898	25	1900	27	2	1904	31	4
996	Gouin	P	EMA	1871	1893	22	1895	24	2	1905	34	10
997	Pontarly	S	INF	1866	1892	26	1894	28	2	1905	39	11
998	Carbonel	C	INF	1872	1893	21	1895	23	2	1905	33	10
999	Macaire	C	INF	1871	1893	22	1895	24	2	1905	34	10

1000	Berge	P	EMA	1870	1892	22	1894	24	2	1905	35	11
1001	Fargeon	C	INF	1869	1891	22	1893	24	2	1905	36	12
1002	Roux	S	INF	1866	1892	26	1894	28	2	1904	38	10
1003	Henry	S	OAD Bureaux	1870	1893	23	1900	30	7	1905	35	5
1004	Dublanchy	S	INF	1866	1892	26	1894	28	2	1905	39	11
1005	Deblaye	P	EMA	1871	1892	21	1894	23	2	1903	32	9
1006	Girard	P	EMA	1870	1892	22	1894	24	2	1905	35	11
1007	Taupenas	C	INF	1869	1891	22	1893	24	2	1904	35	11
1008	Coupez	S	OAD Bureaux	1864	1893	29	1900	36	7	1905	41	5
1009	Montet	P	EMA	1870	1892	22	1894	24	2	1905	35	11

561

Nom	Carrière dans l'intendance																Fin services	
	ADJ		SIM3			SIM2			SIM1			INT			INTG			
	Année	Age	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée	Année	Age	Durée	Année	Age		Durée
Babou			1908	50		1913	55	5	1918	60	5							R 1922
Jouclard	1908	44	1910	46	2	1914	50	4	1919	55	5							R 1923
Rouffet	1908	34	1910	36	2	1915	41	44	1918	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Helot	1908	42																D 1909
Brunschwig	1908	42	1910	44	2	1915	49	5	1918	52	3							R 1925
D'Everlange	1908	40	1910	42	2	1915	47	5										R 1918
Meunier	1908	35	1910	37	2													K 1915
Gouin	1908	37	1910	39	2	1915	44	5	1918	47	3							R 1920
Pontarly	1908	42	1910	44	2	1915	49	5	1917	X	X	X	X	X	X	X	X	
Carbonel	1908	36	1910	38	2	1915	43	5	1919	47	4							R 1923
Macaire	1908	37	1910	39	2	1915	44	5	1917	46	2	1928	57	11	1937	66	9	
Berge	1908	38	1910	40	2	1915	45	5	1919	49	4							R 1924
Fargeon	1908	39	1910	41	2	1915	46	5	1919	50	4	X	X	X	X	X	X	X
Roux	1908	42	1910	44	2	1915	49	5	1916	50	1	1922	56	6				R 1925
Henry	1908	38	1910	40	2	1915	45	5	1919	49	4							R 1924
Dublanchy	1908	42	1910	44	2	1915	49	5	1918	52	3							R 1920
Deblaye	1908	37	1910	39	2	1915	44	5	1918	47	3	1927	56	9				R 1931
Girard	1908	38	1911	41	3	1915	45	4										R 1919
Taupenas	1908	39	1911	42	3	1915	46	4	1920	51	5	1926	57	6				R 1929
Coupez	1908	44	1911	47	3	1915	51	4	1919	55	4	X	X	X	X	X	X	X
Montet	1908	38	1911	41	3	1915	45	4	1918	48	3	1926	56	8				R 1930

Annexe 54

Relations des intendants avec leur personnel et les officiers d'administration

N°	Nom	Grade	Date	OAD (1)	Nature des relations			Extraits des notes	Correspondances
					Mal secondé	Conflit	Familiarité		
38	Dupont	SIM2	1839			X		...Il a cependant des préventions contre les comptables qui sont commodes mais pas toujours justes. Cela fait bon effet près du combattant et pourtant il faut être aussi équitable pour les comptables et les fournisseurs, on le peut, on le doit, sans manquer à la probité.	
43	Sicard	ADJ1	1837			X		...il s'est aliéné ses camarades et les comptables, accusant ces derniers sans cesse et nuisant à leur considération, il n'a pas eu assez d'habileté ou de bonheur pour en prendre un seul en véritable faute. Est d'un esprit un peu difficile et se cabre trop vite à la plus légère observation. Les comptables et autres lui ont bien rendu ses accusations sans qu'il ne soit prouvée qu'aucune ait été fondée réellement quant à sa probité...	
104	Le Cler	SIM2	1860			X			Lettre de l'intendant militaire au ministre du 21 mars 1860 : blâme pour négligence dans la surveillance de la compagnie de gendarmerie de la Nièvre. Dans sa lettre d'explications du 21 mars 1860 le sous-intendant écrit : « ...Toutefois je n'ai pas personnellement totalisé ces feuilles, cette partie incombant, chacun le sait, à l'officier d'administration de mon bureau entre les mains duquel les dits documents restaient plusieurs jours ».
148	Gueneau d'Aumont	SIM2	1864		X			...Bien peu secondé par le personnel de ses services, il travaille beaucoup et ne se plaint pas.	
215	Genin	ADJ1	1858			X		...manque parfois de tact et d'à propos. Il rend le service difficile aux comptables placés sous ses ordres...	

		SIM2	1863		X			...mal secondé par un adjudant en 1 ^o et faisant face à tout avec calme et persévérance....	
251	Lévis	ADJ2	1858		X		X	...il consacre une certaine camaraderie avec les officiers comptables....	
253	Brisac	ADJ1	1858		X			...quoique son personnel soit nul, puisque son chef de bureaux soit toujours à l'hôpital, il supplée à cette insuffisance en tenant lui-même toutes les écritures avec l'aide d'un caporal.	
256	D'Amade	ADJ1	1865			X		...il a commis la faute d'engager une polémique avec les officiers d'administration et de publier des brochures dont la forme n'était pas de nature à faire pardonner le fond. Il en a été puni sévèrement par l'opinion de ses chefs et de ses camarades...	
260	Puffeney	INT	1881		X			...Son personnel de bureau laisse à désirer.	
343	Poutignon	SIM2	1875	Bories	X			...Mais je reconnais que depuis quelque temps il est mal secondé dans ses bureaux par les OAD sous ses ordres...	
382	Bresson	ADJ1	1876	Roland	X			...assure bien le service de son arrondissement quoiqu'il soit très mal secondé depuis plusieurs mois...	
408	Castaing	SIM2	1880	Souy	X	X		...capacité, de l'efficacité de sa direction et de son entente administratives en présence des à coups que lui suscitait l'insuffisance du comptable des vivres de cette résidence.	
436	Hergault	SIM1	1896		X			...Il a sous ses ordres des fonctionnaires du même grade...Il a eu la fermeté de me signaler l'incapacité de l'un d'eux....	
455	Bocquet	SIM1	1892	Baudin	X			...il dirige avec une grande compétence et beaucoup de sollicitude le service de l'habillement, et si ce service à un moment donné lieu à certaines critiques, il est juste de reconnaître qu'elles étaient dues surtout à l'insuffisance de l'officier comptable...	
499	Constantin	SIM1	1896	Domange, Berger, Baslu, Daga.	X				Lettre du ministre au général commandant le 5 ^{ème} corps d'armée du 22 juillet 1896 : blâme pour une grave omission dans une distribution de fourrage de la part d'un OAD qui a causé un préjudice à l'Etat. Lettre de l'intendant au ministre du 30 juillet 1896 : explique sa négligence par une multitude de tâches qui l'ont empêché d'assurer une surveillance continue du service et des graves lacunes dans le service des subsistances de la place les

									où les officiers d'administration ont été punis.
500	Paitre	SIM2	1892	Jamouillet	X				...A reçu un blâme du ministre à la suite des malversations commises par le trésorier du 116° RI... ...Les vérifications de la comptabilité du 116° n'ont pas été bien faites par suite de l'insuffisance du chef de bureau et c'est M. Paitre, qui après vérification ce caisse a donné l'éveil...
510	Mouret	SIM1	1901	Gaudion	X				...Bien que depuis plusieurs mois sans chef de bureau son service n'a donné rien à désirer...
571	Gauthier	SIM2	1897	Claveau	X				...cependant il a été insuffisamment secondé, son chef de bureau n'étant qu'un intérimaire, l'élève d'administration récemment arrivé ayant été dirigé peu après sur un autre corps d'armée...
590	Pozzo-Di-Borgo	SIM1	1890	Reynes	X				...mais ses occupations extérieures qui sont si multiples l'empêchent d'avoir une surveillance suffisante sur certains détails négligés par son chef de bureau...
611	Grain	SIM1	1902	Drey	X				...Son attention s'est vite portée sur le service des vivres qui, par suite de la coupable inertie de l'officier principal Drey, se trouve dans un état absolu de désorganisation, et incapable de répondre à la mission qui lui incombe en cas de mobilisation. Par ses habiles investigations, a su établir les soustractions du comptable, et les mesures que comportaient la réorganisation du service...
				Michel	X				...Tout à son service de réorganisation du service des vivres, est mis dans l'obligation de se livrer à la même besogne pour le service des fourrages absolument désorganisé par l'incapacité de son gestionnaire, l'officier principal Michel...
614	Blanchenay	SIM2	1894	- Schmacker - Gardin de La Bourdonnaye			X		...se montre en revanche un peu trop familier avec les officiers d'administration sous ses ordres, gagnerait à être plus réservé.
638	Villate	SIM1	1904	Laroche	X				Trop confiant dans les mérites d'un chef de bureau nul dont il aurait du apprécier l'incapacité et provoquer le renvoi, bien qu'ayant fait preuve d'initiative au cours de ses investigations dans le service de l'habillement du 157° RI, s'est montré insuffisant dans la vérification des services de liquidation de ce corps de troupe et a éprouvé les pénibles conséquences de sa négligence...
645	Lacrambe	SIM2	1900	Moreau	X				Continue à diriger avec entente et succès le service de Bayonne, malgré l'insuffisance notoire de son chef de bureau, presque toujours absent du reste.

651	Claude	SIM2	1901		X			...malgré la composition défectueuse du personnel de troupe dont il disposait, personnel médiocrement encadré, sans cohésion, sans expérience, comprenant plus de 300 hommes tirés de 23 corps différents, il a réussi à assurer le service avec exactitude et régularité...	
670	Retel	SIM2	1902	Faudrat	X			...Privé depuis 18 mois de chef de bureau convenable, supplée à tout...	
671	Appert	SIM3	1893	Martin	X			...Malgré l'absence de son chef de bureau, longtemps malade, il a assuré le service et le travail de vérification ; les archives de la mobilisation sont bien en ordre et complètes....	
673	Vannetelle	SIM2	1902	Pigot	X			...a su sans adjoint, avec un gestionnaire presque mourant, nous présenter des services admirablement tenus...	
698	Chaumet	SIM2	1904	Le Brigant	X			Mal secondé par son chef de bureau souvent malade....	
			1905		X			...dirige très bien un service très chargé, malgré l'insuffisance d'un chef de bureau souvent en congé de convalescence....	
719	Génermont	SIM3	1897	Combon Schneider	X			...très insuffisamment secondé par son personnel de bureau et des subsistances...	
729	Douchez	SIM2	1901	Desclaux	X			...est actif mais a besoin d'un bon chef de bureau... ...Quoique son chef de bureau, sujet d'ailleurs fort médiocre, soit absent depuis plusieurs mois, il dirige très bien son service...	
744	Meyer	SIM2	1907	Mangin	X			Fonctionnaire très dévoué et très travailleur, n'a pas été bien secondé par un chef de bureau négligent, comme ses devoirs sont multiples et l'appellent souvent au dehors, un sous-officier commis attaché aux frais de route, a réussi à faire des mandats faux pendant de longs mois et d'en percevoir le montant...	
755	Deverre	SIM1	1909		X			...fait preuve de la plus grande activité pour suppléer les insuffisances du personnel résultant des incompatibilités qui existent depuis plusieurs mois dans le personnel sous ses ordres.	
772	Cazeaux	SIM2	1905	Ravier	X			...A assuré sans la moindre défaillance les services des deux sous-intendances de Nevers, privé pendant près de dix mois de son chef de bureau...	
788	Bourcin	SIM2	1905	Labro	X			...Obtient, quoique médiocrement secondé, d'excellents résultats...	
791	Chenot	SIM3	1898		X			...Depuis 5 mois privé de son chef de bureau qui n'a pas été encore remplacé, n'a pour l'aider dans la direction des bureaux qu'un adjudant élève d'administration. Ce fonctionnaire a redoublé d'activité et d'efforts pour faire face à cette situation	

								déplorable qui ne saurait se prolonger sans compromettre gravement le service....	
794	Aubry	SIM2	1908		X			Très travailleur, dirige fort bien son service qui ne dispose que d'un personnel inexpérimenté...	
802	Laurent	SIM2	1905	Vicard Charreau Descroix	X			...Mal secondé par son personnel des bureaux, il a su faire face aux exigences d'un service des plus difficiles, tant à l'égard des corps de troupe qu'à celui des services territoriaux...	
808	Fidelle	SIM2	1906	Cuinat	X			...Dirige bien son service malgré les difficultés que lui cause l'absence prolongée de son chef de bureau....	
813	Biard	SIM3	1905	Nicolas	X			...Etait très mal secondé dans son service par son chef de bureau...	
832	Bertrand	SIM2	1909		X			...n'a malheureusement pour le seconder qu'un personnel plein de bonne volonté mais rendant peu, il a donc besoin de redoubler de zèle pour assurer convenablement le service dont il a la direction...	
839	Huguet	SIM3	1905	Labrouche		X		...à l'occasion d'un incident de service a manqué de tact et de mesure dans l'exercice de son autorité vis à vis de son chef de bureau...	
842	Rupp	SIM2	1907	Fortier	X			...Dirige bien sa sous intendance bien qu'il ne soit pas secondé comme il devrait l'être par son chef de bureau qui est souvent distrait et qui a besoin d'être surveillé....	
861	Dié	SIM3	1903	Martinet	X			...A le tort dans le service ordinaire de se laisser parfois dominer par un chef de bureau insuffisant....	
871	Vernay	SIM2	1910		X		Privé d'un de ses officiers d'administration, continue cependant à diriger son service avec le plus grand zèle et une grande compétence...	
874	De Montmahou	SIM3	1902	Henri	X			...Mal secondé par un chef de bureau insuffisant, il est obligé de pénétrer lui-même beaucoup dans les détails, ce qui l'oblige à travailler beaucoup, mais cela lui sera très profitable pour l'avenir...	
875	Goudal	SIM1	1914		X			...Au milieu de difficultés considérables créées par le mauvais vouloir du chef e la comptabilité, a du manœuvrer assez habilement pour sauvegarder la situation financière de la 7 ^{ième} direction...	
878	Julia	SIM3	1905	Labro	X			...Privé de chef de bureau pendant assez longtemps au cours du semestre, a réussi à assurer son service très correctement...	
889	Gruet	SIM3	1905	Pallagallo	X			...Dirige parfaitement la sous-intendance d'Orléans ville quoiqu'il ne soit pas très secondé par son chef de bureau....	
891	Bureau	SIM3	1907	Martinet	X			A eu à faire à une situation difficile, certains services ayant été négligés par ses prédécesseurs, le chef de bureau malade depuis le mois de février est en congé de convalescence...	

								...Privé pendant une partie du semestre de la collaboration de son chef de bureau qui était en congé de convalescence, a assuré le fonctionnement de la sous-intendance de Guéret et a dirigé simultanément d'une manière très satisfaisante les divers services administratifs très complexes du camp de la Courtine....	
920	Speckel	SIM2	1913		X			...Vient de produire un effort surhumain pour parer au manque de personnel officier de sa sous-intendance....	
931	Corberand	SIM3	1909		X			Sans officier d'administration depuis juillet dernier, constamment déplacé pour le service extérieur, s'est mis cependant au courant de la sous-intendance...	
935	Bonnier	SIM2	1913		X			...L'incapacité absolue du personnel administratif recruté parmi les sous-officiers n'ayant pu réussir dans l'infanterie a pu faire ressortir son mérite...	
937	Musso	SIM3	1909	Batigné	X			...Privé de chef de bureau depuis le commencement de l'année, a réussi par son zèle et son dévouement à assurer de la façon la plus satisfaisante le direction de la sous-intendance de Cahors....	
941	Jovenet	SIM1	1911		X			...assurant son service d'une manière irréprochable bien qu'imparfaitement secondé par son personnel..	
			1912	Penthier				Très bon fonctionnaire, travaillant beaucoup et assurant bien son service quoique imparfaitement secondé par son chef de bureau...	
953	Tellier	SIM3	1909	Kretz	X			Très actif et très capable, son action administrative est bonne ; toutefois trop confiant dans la réputation excellente d'un trésorier, il n'a pas suffisamment veillé à ce que son chef de bureau fasse toutes les vérifications de détail concernant la comptabilité d'un trimestre dont il avait arrêté la centralisation...	
973	Godin	SIM3	1909	Durand	X			...Affligé d'un chef de bureau paresseux et souvent malade, il n'en assure pas moins aussi bien que possible les services très chargés de la 3° sous-intendance de Lille...Son chef de bureau est enfin parti mais il n'a pu être remplacé que fort tard....	
979	Héliot	SIM3	1912		X			...Pendant la plus grande partie du semestre il n'a pas eu d'officier chef de bureau pour le seconder dans ses travaux....	
1066	Divoux	SIM3	1914	Teyssandier	X			...travaille avec d'autant plus d'acharnement afin d'assurer la lourde charge qui lui incombe qu'il est médiocrement secondé par son chef de bureau...	

(1) Lorsqu'elle ne figure pas dans les notations, l'identité de l'officier d'administration subordonné à l'intendant est relevée dans les annuaires dans la partie indiquant la répartition du personnel dans les divers organismes.

Annexe 55

Les intendants et la médecine militaire

N°	Nom	Grade	Date	Actions vis à vis des hôpitaux dans les notations	Relations avec les médecins dans les correspondances	Relations avec les médecins dans les notations
47	Gérard De La Calvinière	SIM1	1853	...Apporte un zèle et un dévouement remarquables dans l'exercice de ses fonctions de surveillance de l'hôpital de Rennes, où il a su donner une impulsion qui manquait depuis longtemps...		
110	Huot Du Neuvier	SIM1	1867	...déploie toutes les ressources d'un esprit ingénieux et d'une activité féconds pour obtenir des améliorations et des économies dans l'hôpital du Dey.		
156	Parmentier	SIM1	1872	Continue à diriger le service des hôpitaux avec u zèle et un dévouement digne des plus grands éloges...		
269	Pézeril	SIM2	1869			...Je crois que le sous-intendant ne s'est pas rendu bien compte de ses relations avec le personnel administratif ou médical des deux places dont il est chargé. Ces relations sont généralement très bonnes.
964	Patart	SIM2	1914		Lettre du 6 mars 1914 du ministre au général commandant le 13 ^{ème} corps d'armée. Blâme pour avoir remis à un médecin-major, membre de la mission (au Pérou) des documents destinés à faciliter la production, contre son chef de mission, d'accusations reconnues fausses, alors qu'il aurait dû formuler directement, auprès de l'autorité compétente, les réclamations qu'il pouvait avoir à articuler contre ce même chef de mission.	

Annexe 56

Intendants félicités pour leur participation à des commissions administratives

N°	Nom	Grades	Dates	Objet	Sources	
					Etats de service	Autres
30	Le Cauchois Féraud	INTG	2 avril 1865	Règlement des subsistances.	X	
74	Danlion	SIM1	28 avril 1865	Rédaction des nouveaux règlements administratifs.	X	
		INT	2 avril 1865	Règlement des subsistances.	X	
82	De Ferrière	SIM1	2 avril 1865	Règlement des subsistances.	X	
			28 avril 1865	Rédaction des nouveaux règlements administratifs.	X	
153	Lévy	SIM1	7 janvier 1860	Nouveau mode de gestion des ordinaires.	X	
			28 avril 1865	Rédaction des nouveaux règlements administratifs.	X	
182	Milson	SIM2	2 avril 1865	Règlement des subsistances.	X	
294	Borgella	INTG	2 avril 1865	Règlement des subsistances.	X	
306	Coulombeix	SIM1	16 novembre 1871	Révision du règlement sur la comptabilité matières.	X	
476	Dubos	SIM2	4 mai 1888	Organisation de l'habillement et appui pour l'avancement.		Lettre du ministre au général commandant le 6 ^{ème} corps d'armée.
503	Dingler	SIM1	Juin 1900	Expérimentation du règlement d 16 juin 1897 sur le service de l'habillement dans les corps de troupe.	X	
669	Devaux	SIM1	12 juin 1906	Règlement sur l'administration et la comptabilité des corps de troupe.	X	
738	Isnard	SIM3	7 juillet 1899	Réorganisation administrative des régiments de Spahis.	X	
762	Duhamel	SIM3	12 avril 1900	Application du système des achats caisse ouverte à la formation des approvisionnements nécessaires en cas de guerre.	X	
		SIM2	12 mai 1903	Meilleurs procédés d'achat des denrées agricoles par l'administration de la guerre.	X	
771	Poulard	SIM1	20 octobre 1909	Projet de règlement sur l'administration et la comptabilité des corps de troupe participant à une expédition.		Lettre du sous-secrétaire à la guerre au général commandant le 19 ^{ème} corps d'armée.
809	Loyer	SIM2	1910	Simplification des écritures.	X	Notation (1)
820	Foliot	SIM2	21 juin 1908	Révision du service intérieur des corps.	X	
833	Foucaud	SIM2	26 juillet 1911	Révision des règles d'administration des corps de troupe sans conseil d'administration.	X	
842	Rupp	SIM2				Notation (2).
875	Goudal	SIM2	25 mars 1913	Simplification de la comptabilité des unités administratives.	X	
876	Loiseau	SIM3	12 juin 1906	Refonte du règlement sur l'administration et la comptabilité des corps de troupe.	X	
945	Heuillard	SIM3	24 avril 1908	Organisation du service du couchage.	X	

569

(1) **SIM2** 1910 : ...Il a obtenu récemment un témoignage de satisfaction du ministre pour la distinction avec laquelle il s'est acquitté dans ses fonctions de secrétaire pour la commission instituée pour la simplification des écritures...

(2) **SIM2** 1909 : ...Est membre de plusieurs commissions pour la révision des règlements....

Annexe 57

Intendants chercheurs et innovateurs dans les notations

N°	Nom	Grade	Simplification	Extraits des notations dans l'intendance et l'arme d'origine
59	Galbaud-Dufort	SIM1		1859 : ...d'une imagination vive...
75	Bouche	ADJ1		1850 : ...toujours préoccupé de son service, ingénieux à découvrir les perfectionnements dont il est susceptible.
		SIM1	X	1857 : ...A de la suite dans les idées, avec un grand désir de progrès et de simplification dans les détails de la comptabilité. Il est laborieux et poursuit les améliorations de cette nature avec un sentiment d'émulation et d'avenir....
104	Le Cler	SIM2		1854 : ...il se laisse quelque fois emporter par son imagination et son zèle... 1859 : ...C'est un esprit ferme, inventif et très appliqué à ses devoirs...
110	Huot Du Neuvier	SIM1		1867 : ...déploie toutes les ressources d'un esprit ingénieux et d'une activité féconds pour obtenir des améliorations et des économies dans l'hôpital du Dey.
				1869 : ...Possède le mérite de l'administrateur et l'a appliqué avec succès à l'hôpital du Dey en y introduisant des améliorations très remarquables en même temps que des économies sur l'ensemble du service...
138	Friant	SIM2		1854 : ...doué d'une imagination active et intelligente...
				1855 : ...d'une imagination active et un peu ardente...
				1856 : ...ayant une imagination active et fort intelligente....
				1861 : Poursuit avec ténacité le redressement des erreurs et les améliorations à introduire dans le service dont il est chargé ; esprit inventif...
144	Viguiier	SIM2		1857 : ...très apte au service en campagne qui exige l'activité du corps et qui impose à l'esprit d'inventer...
157	Curmier de Lavalette	SIM2		1858 : ...ingénieux à trouver les moyens d'améliorer les conditions du service....
201	Rousseau	ADJ1		1856 : ...ingénieux...
		SIM2		1857 : ...Esprit ingénieux et fertile, sans cesse à la recherche des améliorations possibles (crible à cascades, silo pour le foin).... 1858 : ... ingénieux ...
204	Raoul	SIM2		1859 : ...doué d'un esprit net, inventif... 1860 : ...doué d'un esprit inventif...
215	Génin			LTN 1850 : ...a beaucoup... d'imagination...
269	Pézeril	ADJ1		1864 : ...C'est un érudit dont l'esprit chercheur pourrait être fort utile dans un emploi qui exigerait des recherches et de la discussion...
270	Thiévard	INT		1884 : ...il a une application constante à rechercher tout ce qui peut améliorer le service...
272	Dollin Du Fresnel	SIM2		1860 : ...Il cherche avec soin à améliorer le service, ainsi qu'il l'a fait l'année passée à l'occasion d'un travail sur le casernement...
302	Guille-Desbuttes	SIM1		1886 : ...ingénieux...
307	Garric	INT		1887 : Esprit vif, chercheur...
315	Bonnaventure	ADJ1		1867 : ...il surveille personnellement et sérieusement la marche des services administratifs et y introduit les améliorations dont ils sont susceptibles. ...
		SIM1		1882 : ...esprit chercheur...
342	Robert	SIM1		1881 : ...Judicieux et ingénieux...
343	Poutignon	INT		1889 : ...Esprit chercheur...
370	François	SIM1		1885 : a introduit beaucoup d'amélioration dans les divers services dont il était chargé, et notamment dans celui de l'habillement....
376	Marinier	INT		1893 : ...Il a la volonté, l'activité, l'ingéniosité qui sont nécessaires à la direction du service d'armée. ...
				1895 : ...Il a la volonté, l'activité, l'ingéniosité qui sont nécessaires à la direction du service d'armée....
				1896 : ...Il avait déjà été signalé en 1895 comme capable, par sa fermeté et son ingéniosité, de remplir les fonctions d'intendant d'armée....
385	Enjalbert	SIM2		1878 : ...Se distingue plus par l'imagination que par le jugement et le tact...
				1879 : Ce fonctionnaire se distingue plus par l'imagination que par l'intelligence et le tact...
				1880 : Serait un fonctionnaire accompli s'il avait un peu moins d'imagination et un peu plus de tact....

392	Sérand	ADJ1		1877 :...esprit vif et chercheur. ...
410	Boué	SIM2		1879 :...d'un esprit inventif... 1880 :...déploie beaucoup de zèle, pour toutes les parties de son service s'efforce d'en améliorer l'exécution.... 1881 :...fait alors preuve d'un esprit judicieux.
		SIM1		1885 :... il recherche avec ardeur et compétence les améliorations dans le service... 1887 :...déploie beaucoup de zèle dans la direction de son service, s'efforce d'en améliorer l'exécution.... ...un esprit méthodique et investigateur,... 1888 :...Esprit chercheur, investigateur.... 1890 : Esprit chercheur et ingénieux....
447	Leroy	SIM2		1886 :...Esprit chercheur qui ne se contente pas de l'étude des questions ordinaires du service....
461	De La Briffe	SIM1		1897 :...recherche toutes les actions de marcher même pour des affaires ne ressortissant pas à son service....
477	Rouillon	SIM1		1897 :...Dès son arrivée à Paris, il a étudié avec soin ses services et il a fait d'utiles propositions pour améliorer leur fonctionnement....
481	Darolles	ADJ1		1880 :...toujours à la recherche de sujets intéressants d'études...
		SIM2		1886 :...Esprit chercheur, pas toujours très pratique...
		SIM1		1889 :...de l'ingéniosité... ...l'imagination tient parfois la place de la maturité de l'examen et de la saine appréciation des choses....
502	Labbez	SIM3		1892 :...toujours à la recherche de ce qui améliore le fonctionnement des services qui lui sont confiés. C'est un chercheur qui a trouvé un télémètre très apprécié...chercheur... 1893 :...chercheur... 1894 :...Esprit chercheur, trop occupé d'inventions qui le détournent de son service normal...
520	Hagron	ADJ2		1879 : ...esprit investigateur....
542	Gascuel	SIM2		1895 :...cherchant toujours le mieux et le pourquoi des choses et le trouvant toujours...
547	Costa de Cerda			CDT 1879 :...très chercheur....
589	Artus	INT		1910 :...un remarquable esprit de recherches...
590	Pozzo-Di-Borgo	SIM1		1894 :...esprit chercheur et prévoyant...
591	Balme	SIM1		1892 :... il a réussi à apporter dans toutes les parties de ce service des améliorations notables, s'ingéniant à chercher le progrès....
593	Anceaux	SIM2		1893 : Esprit investigateur... 1894 : Esprit investigateur et très net....
607	Rouquerol	SIM3		1885 :...esprit chercheur, curieux de savoir...
		SIM2		1896 :... Esprit ouvert aux recherches et aux investigations...
611	Grain	SIM1		1902: ...Par ses habiles investigations, a su établir les soustractions du comptable et les mesures que comportaient la réorganisation du service....
616	Labadie	SIM2		1899 :...esprit chercheur et fin...
632	Lostie de Kerhor			CNE 1878 : Esprit observateur....
642	Dillon			SLT 1880 :...esprit très pratique... LTN 1881 :...esprit très pratique.
656	Destenay	SIM2		1902: Intelligent et chercheur...
661	Chaffard	SIM3		1894 :...toujours à la recherche du mieux.
		SIM1		1906 :...se montre dans ses travaux toujours très étudiés à la recherche continue des améliorations....
665	Pollachi	SIM2		1897 :...ayant l'esprit d'investigation ...
670	Retel	SIM3		1892 :...observateur et pratique... 1894 :...intelligent et chercheur... 1896 :...Esprit chercheur, prévoyant...
686	Bordes-Pages			CNE 1882 : ...a imaginé un procédé ingénieux pour le tir indirect.
688	Enos	ADJ		1887 :...A l'esprit d'investigation....
689	Vigerie	SIM2		1893 :...esprit inventif, à la poursuite d'améliorations utiles au service.
698	Chaumet	SIM3		1898 :...travailleur et chercheur...
704	Bourgeois	SIM3		1890 :...esprit chercheur...

706	Damon	SIM1		1908 :...s'ingénie constamment à améliorer la situation de son service au point de vue de la préparation à la guerre.... 1909 :...esprit toujours tendu aux perfectionnements dans son service et créant sans cesse des améliorations, des modifications judicieuses et pratiques...
708	Frédault	ADJ		1889 :...esprit investigateur...
		SIM3		1895 :...a apporté dans ce travail difficile les qualités d'ordre et de recherche les plus précieuses....
715	Mettas			LTN 1885 :...Esprit pratique
718	Perrin	SIM3		1894 : Chercheur, s'applique à améliorer le fonctionnement de son service....
720	Glineur	SIM2		1897 :...un esprit ingénieux...
726	Boulo			SLT 1878 : ...chercheur...
728	Thouzellier	ADJ		1890 : ...chercheur...
				CNE 1888 :...esprit prompt et chercheur...
731	Huguin	SIM1		1910 :...sans cesse préoccupé des améliorations à réaliser...
744	Goudal			CNE 1888 :...Esprit chercheur.
755	Deverre	SIM2		1904 : ...cherchant les améliorations et les économies....
760	Derdos	ADJ		1894 :...d'un esprit méthodique aussi cultivé qu'ingénieux....
				LTN 1883 :...Esprit judicieux
765	Finel	SIM3		1902:...toujours accablé de travail par suite du soin qu'il apporte dans toutes les occupations de son service qu'il cherche sans cesse à perfectionner....
		SIM2		1906 :...Dirige fort bien un service qu'il cherche toujours à améliorer....
766	Audibert	ADJ		1895 :...esprit original et chercheur...
767	Venturini	SIM3		1896 :...d'un esprit chercheur et inventif...
		SIM3		1902 :...travailleur et chercheur. LTN 1888 :...beaucoup de sens pratique... CNE 1890 :...beaucoup de sens pratique...
		SIM2		1907 :...esprit chercheur...
776	Chausson	ADJ		1895 :...esprit investigateur, toujours en éveil...
772	Cazeaux			1893 :...un grand sens pratique...
779	Terracol	SIM3		1897 :...Esprit chercheur... SLT 1884 :...Esprit assez fin et très observateur...
				CNE 1886 :...ingénieux.... 1890 :...peut aussi en raison de son esprit ingénieux... convenir à une école du génie
784	Garnier			1897:...une incontestable faculté d'investigation....
790	Rey	SIM3		1904 :...Esprit chercheur ...
791	Chenot	SIM3		1909 :...se montre chercheur et minutieux...
		SIM2		1903:...Esprit toujours en éveil, constamment à la recherche du mieux dans son service....
792	Gaillard	SIM3		1901:...inventif...
793	Imbert	SIM3		1912 :...montre un tact parfait et une préoccupation constante des améliorations à apporter à l'installation et à l'organisation de l'école....
798	Delacarte	SIM1		1913 :...une grande sûreté de vue dans la recherche constante du progrès...
801	Toupinot	ADJ		1896 :...enclin aux investigations sérieuses.... SLT 1886 : ... a de l'imagination et du feu, il a l'esprit investigateur... CNE 1893 :...sens pratique...
802	Laurent	SIM2		1905 :...Avec la conception claire et précise des améliorations à réaliser, il a exposé en un rapport documenté l'urgence d'établir une nouvelle manutention ainsi que les mesures indispensables à prendre....
806	Durosoy	SIM1		1911 : ...chercheur...
811	Galley	SIM1		1910 :...son désir de rechercher des améliorations...
				1912 :...il s'est appliqué à améliorer et à commercialiser les procédés de l'administration militaire en matière d'achats....
				1913 :...Il a considérablement amélioré les méthodes d'achat du service des subsistances....
				CNE 1891 :...observateur
812	Lévy	SIM2		1907 :...cherchant toujours les améliorations susceptibles d'y être apportées....
814	Hantz			LTN 1889 :...il est... plus pratique

838	Masure	SIM3		<u>1903</u> :...aux manœuvres du centre, sous-intendant des ENE et du quartier général, aux prises à de grandes difficultés, par suite de la dispersion à grande distance de ses divers éléments, a fait preuve d'ingéniosité administrative....
848	Lasseron	SIM1		<u>1914</u> :...dirige les services d'une façon remarquable, avec un dévouement absolu et le souci constant de les améliorer... <u>LTN 1883</u> : ...esprit pratique...
849	Baffie			<u>LTN 1891</u> :...esprit chercheur... 1893 :...à l'esprit chercheur....
853	Chareyre	ADJ		<u>1901</u> :...Esprit fin et chercheur. ... <u>LTN 1890</u> :...esprit observateur....
854	Pommerol			<u>SLT 1887</u> :...réel esprit d'observation....
861	Dié	SIM3		<u>1903</u> :...s'est parfaitement acquitté de ses fonctions de SIM des éléments endivisionnés pendant les manœuvres d'armée du centre, où il a montré une très grande activité et a fait preuve de jugement et d'esprit pratique et ingénieux.... <u>CNE 1898</u> :...esprit pratique...
873	De Montmahou	SIM3		<u>1904</u> :...son caractère sérieux, précis, chercheur... <u>1906</u> :...Esprit chercheur, précis... <u>1908</u> :...Esprit chercheur, précis... <u>LTN 1889</u> : ...très observateur...
		SIM2		<u>1910</u> :...esprit chercheur et méthodique...
875	Goudal	ADJ		<u>1902</u> :...A profité des facilités qu'il pouvait trouver à l'usine d'essais pour étudier tout spécialement les conserves de viande et rechercher les moyens d'en améliorer la fabrication.
		SIM2		<u>1912</u> :... Il a été l'instigateur d'excellentes mesures relatives aux adjudications et marchés du service de santé par la transformation de la réserve de guerre et les besoins du Maroc. ...
876	Loiseau	SIM3		<u>1904</u> :...constamment à la recherche du mieux.... ...Esprit essentiellement chercheur et laborieux... <u>1905</u> :...constamment à la recherche des améliorations dont son service est susceptible... <u>LTN 1898</u> :...très observateur...
881	Léfier			<u>LTN 1897</u> :... Très ingénieux, 1898 :...très ingénieux...
893	Bayle			<u>LTN 1892</u> :...Ingénieux pour tout de qui concerne les petits travaux matériels....
902	Buffet	SIM3		<u>1909</u> :...esprit chercheur ...
903	Gal	SIM3	X	<u>1909</u> :...apporte aux différents services dont il est chargé d'utiles simplifications tout en observant strictement l'esprit des règlements et sauvegardant de son mieux les intérêts de l'Etat. ...
905	Gauthier	SIM2		<u>1912</u> :...toujours à la recherche du mieux... ...Ses études sur les moyens d'assurer par un traitement spécial la régénération de la laine HS, procurant tous les ans aux masses de couchage une économie de plusieurs centaines de mille francs ; et l'isolateur pour sommiers métalliques dont il est l'initiateur et qui est actuellement à l'essai, paraît devoir améliorer très notablement le couchage des troupes, sans occasionner aucune dépense supplémentaire pour l'état ou pour les masses....
913	Blaise	SIM2		<u>1911</u> :...toujours soucieux d'améliorer la marche de son service....
920	Speckel			<u>CNE 1899</u> :...Esprit fin, observateur
923	Nony	SIM3		<u>1908</u> : Esprit original et chercheur... <u>1909</u> : A dirigé aux manœuvres du Bourbonnais le ravitaillement en viande fraîche au moyen d'un convoi automobile composé d'une voiture spéciale construite d'après ses plans et dont il a réglé la transformation....
924	Guiot	SIM2		<u>1912</u> :...il s'est montré aussi éloquent qu'observateur.
936	Leblanc	SIM3		<u>1910</u> :...est constamment à la recherche des améliorations qui peuvent être profitables au service général, et à celui dont il est chargé...
946	Launay			<u>LTN 1902</u> :...esprit pratique...
951	Ponsignon	SIM3		<u>1912</u> :...toujours à la recherche de l'amélioration de son service...
958	Tessier			<u>CNE 1896</u> :...pratique....
969	Causin			<u>CNE 1904</u> :...pratique...
971	Genre	SIM3		<u>1909</u> :...a su montrer de l'initiative du jugement et de l'ingéniosité pour solutionner les difficultés auxquelles il a été aux prises....
996	Gouin			<u>LTN 1901</u> :...travailleur et chercheur... <u>1902</u> :...chercheur...

1002	Roux	ADJ		1910 :...Ingénieux et organisateur...
1010	Chervet			<u>CNE</u> 1901 :... esprit chercheur... 1901 :...doué d'un grand sens pratique...
1016	Cesmat			<u>LTN</u> 1903 :...esprit chercheur... <u>CNE</u> 1907 :...esprit chercheur
1017	Cognée	SIM3		1913 :...apportant dans l'étude de toutes les questions un soin et une ingéniosité qui ne laissent rien en dehors.....
1024	Boeuf			<u>LTN</u> 1901 :...esprit investigateur....
1026	Cazères			<u>LTN</u> 1896 : Esprit observateur...1897 :...esprit observateur....
1027	Péria			<u>LTN</u> 1902 :...intelligence alerte dans un sens très pratique...
1033	Elzière			<u>LTN</u> 1901 :...Intelligence ouverte et pratique....1905 :...caractère... pratique...
1049	Communal			<u>LTN</u> 1905 :...aussi consciencieux que pratique
1050	Attane			<u>LTN</u> 1904 :...observateur, chercheur....S'occupant de la technique de l'arme, vient en particulier d'inventer un appareil pour mesurer le site...1906 :...observateur, chercheur, inventeur...
1054	Bourdaire			<u>CNE</u> 1910 : Il a doté le service d'un ingénieux peseur automatique qui est actuellement expérimenté par la section technique et est appelé par sa précision et sa simplicité à rendre de précieux services...
1064	Adrian			<u>CNE</u> 1909 :...sens pratique
1066	Divoux			<u>LTN</u> 1899 :...débrouillard.....son ingéniosité prévoyait jusqu'aux plus petits détails...1901 :...sens pratique...
1079	Planes			<u>SLT</u> 1898 :...Occupe ses loisirs aux moutures à cylindres... <u>CNE</u> 1907 : ...esprit chercheur et inventif...1910 :...beaucoup d'esprit pratique....
1081	Cornet			<u>LTN</u> 1901 :...emploi judicieux du terrain....1903 :...esprit pratique...
1086	Vincent	ADJ		1913 : ...c'est un esprit inventif, chercheur... <u>SLT</u> 1895 :...inventeur d'une petite machine servant à découper le pain de guerre.1897 : ...Est d'ailleurs inventeur d'une découpeuse pour pain de guerre...
1089	Léger			<u>LTN</u> 1908 :...grand sens pratique...1909 :...grand sens pratique... <u>CNE</u> 1912 :...sens pratique et droit...
1095	Mauzy			<u>CNE</u> 1911 :...observateur...
1106	Guérin			<u>LTN</u> 1905 :...capable de trouver à toute question complexe une solution logique, pratique et réglementaire....
1112	Constant			<u>LTN</u> 1903 :...débrouillard... 1904 :...il s'est montré actif et débrouillard dans les circonstances les plus difficiles...1905 :...débrouillard dans son service spécial...1911 :...il sait dans toutes les circonstances même les plus difficiles trouver la solution vraie....
1114	Godin			<u>SLT</u> 1899 :...Il a l'esprit pratique.... <u>LTN</u> 1903 :...esprit curieux et chercheur... 1905 :...pratique.... 1906 :...inventif...
1116	Aurejac			<u>LTN</u> 1908 :...débrouillard... 1909 :...observateur ...
1128	Petit			<u>LTN</u> 1906 :...sens pratique ...
1132	Delhumeau			<u>LTN</u> 1904 :...débrouillard...1905 :...recherchant les améliorations...

Annexe 58

Autres dispositions pour innover dans les notations

N°	Nom	Grades	Débrouillard	Judicieux/inventif	Esprit pratique
19	Angot	SIM1		X	X
27	Bligny-Bondurand	SIM2		X	
31	Baron Thomas	SIM1		X	
39	Massot	SIM1			X
52	De Launay	SIM1		X	
55	Corréard	SIM2			X
56	Lebrun	SIM2		X	
57	Baron Marulaz	SIM2		X	
69	Delteil	SIM2			X
75	Bouché	SIM2		X	
80	Baron de Séganville	INT		X	
82	De Ferrière	SIM1			X
88	Le Caruyer de Beauvais	ADJ1		X	
117	Duche	SIM1		X	
123	Lissençon	ADJ2		X	
131	Maury-Pléville	ADJ1		X	
142	Blaisot	SIM2		X	
154	Dauvin	SIM2		X	
157	Curnier de Lavalette	SIM1		X	
160	Croiset	SIM2		X	
162	Busquet de Caumont	SIM1		X	
165	Richard	ADJ1 SIM1		X	X
166	Matis	SIM2		X	
171	Pardeilha	SIM2			X
174	Séguineau de Préval	SIM2		X	
184	Guérin	ADJ1 SIM2		X	
185	Tournois	ADJ2		X	
199	Hueber	ADJ1		X	
202	Galler	ADJ1		X	
207	Lecomte	INT			X
211	Rosignol	INT			X
213	Chatelain	ADJ1		X	
226	Méry	ADJ2 ADJ1		X	
231	Maujean	ADJ1		X	
243	Birouste	SIM2		X	
245	Liais	SIM1		X	X
246	Grézier	ADJ2		X	
263	Colombani	ADJ2		X	
268	Gachet	INT			X
298	Renaut	ADJ1		X	
310	Raizon	ADJ1 SIM1		X	X
314	Lémant	INT			X
316	Lahaussais	SIM1			X
318	Baratier	INTG		X	
334	Berneval-Francheville	SIM2			X
342	Robert	SIM1		X	X
343	Poutignon	SIM1		X	
363	Simon	SIM2			X
365	Enjalbert	ADJ2		X	
368	Challe	SIM1		X	
389	Roche	SIM1			X
406	Gairaud	SIM2			X
410	Boué	SIM2		X	
415	Harroy	SIM2		X	
420	De La Ville	SIM1			X
431	Allier	SIM2		X	
436	Hergault	SIM1			X
445	Joffroy	SIM2		X	X
446	Padovani	SIM2		X	
447	Leroy	SIM1			X
455	Bocquet	SIM2 INT		X	X
456	Fradin de Bellabre	ADJ2		X	
457	Clerc	ADJ1		X	
464	Bellile	SIM2			X
466	Quittey	SIM1		X	
468	Crétin	ADJ1		X	
472	Saléta	SIM1 INT		X	X

475	Bolot	SIM1			X
477	Rouillon	SIM1			X
481	Darolles	SIM2 SIM1 INT			X
486	Refroigney	SIM2 INT		X	X
493	Bailleul	ADJ1		X	
500	Paitre	SIM1			X
503	Dingler	SIM1			X
509	Gardien	INT		X	
510	Mouret	INT			X
524	Claude	SIM2			X
525	Burguet	SIM1		X	
528	Endres	SIM2		X	
531	Schuster	SIM1			X
542	Gascuel	ADJ1		X	
545	Vallée	ADJ1 SIM2 SIM1 INT		X	X
546	Cazalens	SIM1 INT		X	X
566	Dupain	INT			X
571	Gauthier	SIM1			X
575	Coppey	SIM1			X
576	Joudou	SIM2 SIM1			X
577	Blanchon	SIM2			X
578	Godin	SIM2		X	X
586	Coppens de Norlandt	ADJ1 SIM2 SIM1		X	X
589	Artus	SIM1			X
590	Pozzo Di Borgo	SIM1			X
591	Balme	SIM2 SIM1 INT		X	X
598	Dussutour	SIM1			X
599	Gardarein	SIM2 INT		X	X
604	Lanes	SIM2			X
607	Rouquerol	ADJ1 INT		X	X
614	Blanchenay	INT			X
616	Labadie	ADJ1			X
618	Weil	ADJ1			X
628	Chaumont	SIM1		X	
632	Lostie de Kerhor	ADJ1			X
639	Domenech-Celles	ADJ1		X	
643	Cavaillon	INT			X
644	Bornecque	SIM2			X
648	Cartier	ADJ2 ADJ1		X	
651	Claude	SIM2 INT	X		X
653	Collavet	ADJ1 INT		X	X
662	Durel	SIM2			X
665	Pollachi	SIM2			X
670	Retel	ADJ2 ADJ1 INT			X
671	Appert	SIM2			X
673	Vannetelle	ADJ2 INT		X	X
689	Vigerie	SIM2		X	
694	Pélessier	ADJ1			X
701	Kunstler	ADJ1			X
703	Anthony	SIM2			X
704	Bourgeois	SIM1		X	
706	Damon	ADJ1		X	
707	Joleaud	SIM2			X
708	Frédault	ADJ1 SIM2			X
709	Savoie	ADJ2 ADJ1		X	
713	Pitois	ADJ1		X	
714	Peltier	SIM1			X
717	Benoit	ADJ2			X
721	Galibert D'Auque	SIM1			X
724	Marcheix	SIM2			X
726	Boulo	SIM2			X
731	Huguin	ADJ2 INT			X
732	Collenet	SIM1 INT		X	X
738	Isnard	ADJ1			X
742	Rémy	SIM2			X
746	Bertrand	ADJ1			X
747	Paulin	ADJ1			X
755	Deverre	SIM1			X
757	Adam	ADJ1			X
759	Lhomme	SIM1			X
760	Derdos	SIM2			X
763	Madon	ADJ1			X
764	Gay	ADJ1			X
765	Finel	ADJ1		X	

771	Poulard	SIM2			X
772	Cazeaux	ADJ1			X
774	Gillet-d'Aubin	SIM2 SIM1			X
776	Chausson	ADJ2 ADJ1			X
777	Rollin	ADJ1			X
779	Terracol	ADJ2 ADJ1		X	X
780	Odier	ADJ1			X
790	Rey	ADJ1			X
792	Gaillard	ADJ1			X
794	Aubry	ADJ1	X		
801	Toupnot	SIM2	X		
802	Laurent	SIM2 SIM1			X
806	Durosoy	ADJ2			X
807	Rouchon-Mazerat	ADJ SIM3	X	X	X
808	Fidelle	SIM2		X	
810	Diano	ADJ1			X
813	Biard	SIM2		X	
820	Foliot	ADJ1 SIM2			X
821	Bailly	ADJ1		X	
828	Travers	ADJ2			X
832	Bertrand	ADJ1			X
842	Rupp	ADJ2 SIM2			X
843	Lamy	SIM2			X
844	Arnaud	SIM2	X		
845	Lalande	SIM2		X	
848	Lasseron	SIM2 SIM1			X
849	Baffie	SIM1			X
851	Moreau	ADJ1 SIM2			X
860	Fustel de Coulanges	SIM2		X	
861	Dié	ADJ2 ADJ1 SIM2		X	X
863	Grandclément	SIM2			X
870	Lombardot	ADJ2		X	
872	Prangé	ADJ1			X
875	Goudal	ADJ1 SIM2		X	
880	Siré	ADJ1	X		
881	Léfier	ADJ1			X
882	Bonnet	SIM2			X
897	Rimbert	ADJ1		X	
901	Touray	SIM2		X	
903	Gal	ADJ1 SIM2			X
911	Pierrot	SIM2			X
912	Lavialle de Lameillere	ADJ1			X
914	Bourdillat	SIM2	X		X
922	Rouchard	ADJ1 SIM2			X
925	Palluel	ADJ1			X
927	Joannes	ADJ1		X	X
930	Parat	SIM2			X
937	Musso	ADJ1		X	X
945	Heuillard	ADJ1 SIM2			X
953	Tellier	ADJ1	X		X
961	Calbayrac	ADJ2			X
963	Trousselle	ADJ2			X
965	Raballet	ADJ SIM2	X		
968	Philbois	ADJ1		X	
971	Gendre	ADJ1			X
974	Lemoine	ADJ1			X
976	Bracq	ADJ1			X
989	Babou	ADJ1		X	X
991	Rouffet	ADJ1		X	X
994	D'Everlange de Bellevue	ADJ2			X
999	Macaire	ADJ1	X		
1000	Berge	ADJ1			X
1009	Montet	ADJ2		X	
1019	Latour	ADJ2			X
1021	Lacourt	ADJ2 ADJ1			X
1029	Maillet	ADJ2		X	
1032	Lefort	ADJ1		X	
1037	Damman	ADJ1			X
1048	Albert	ADJ2			X
1064	Adrian	ADJ2			X
1066	Divoux	ADJ1			X
1073	Parlange	ADJ2		X	
1080	Gherardi	ADJ2		X	
1089	Léger	ADJ2			X

Annexe 59

Personnel insuffisant dans les notations dans l'intendance

N°	Nom	Grades	Dates	Extraits des notations
31	Baron Thomas	SIM1	1845	...Malgré son zèle et son application a peine à soutenir seul le fardeau dont il se trouve chargé à Grenoble.
			1848	...Les détails considérables dont ce sous-intendant se trouve habituellement chargé à Grenoble, ont été fort augmentés depuis le rassemblement d'une grande partie de l'armée des Alpes dans le département de l'Isère, il n'a qu'un seul commis entretenu qui est insuffisant, et il a du augmenter le nombre de ses commis auxiliaires, il serait juste que le ministre lui accordât un supplément d'indemnité de frais de bureau.
100	Charlot	ADJ2	1847	...Lorsqu'il sera de 1 ^e classe, on fera bien de lui confier une partie du service de M. TestaT qui a un bureau trop chargé.
221	Bauduin	SIM1	1874	...a su maintenir un ordre parfait dans son service chargé de détails avec un personnel restreint...
307	Garric	SIM2	1872	Sert avec un zèle remarquable qu'on est heureux de signaler dans une période de temps où le personnel est rare et surchargé de besogne....
			1873	Sert avec un zèle remarquable malgré l'énorme surcharge de travail à laquelle il a fait face avec un personnel très réduit et plus qu'insuffisant....
			1874	Sert avec un zèle qui ne s'est jamais démenti même dans le moment où le personnel a été le plus rare, et où le surcroît de besogne doublait la tâche de chacun....
343	Poutignon	SIM2	1873	...Les reproches que je viens de lui adresser, à ce dernier sujet, peuvent être atténués en considération de la tâche à accomplir depuis 30 mois avec un personnel tout à fait insuffisant surtout comme qualité...
399	De Ruffi de Pontavez	ADJ1	1874Malgré l'insuffisance de son personnel de bureau, il ne laisse rien en arrière dans son service qui devient de jour en jour plus important....il a pu faire face aux nécessités de plus en plus grandes du service d'Angoulême malgré l'insuffisance du personnel de son bureau....
420	De La Ville	SIM2	1883	A pris avec ardeur son service qu'il dirige bien, et sans l'aide d'un adjoint...
436	Hergault	SIM1	1896	...Avec un personnel insuffisant, il a pu parer à toutes les exigences des grandes manœuvres de 1895 et à celles de 1896...
521	Thouvenel	INT	1908	Dirige à mon entière satisfaction le service de l'intendance de la 14 ^e région malgré l'insuffisance de son personnel...
			1909	...dirige très bien un service des plus lourds avec un personnel insuffisant...
538	Chapelle	ADJ2	1881	...A toujours très bien assuré son service, sans bruit et souvent avec un personnel insuffisant...
541	Paulus	SIM1	1899	...dirige très bien avec un personnel insuffisant un service très chargé...
542	Gascuel	SIM1	1898	...Fait face à toutes ses obligations, malgré le manque de personnel dans ses bureaux....
605	Rapet	SIM2	1897	...a pris la direction de l'importante sous-intendance d'Angers dans des conditions peu favorables par suite de l'insuffisance de son personnel...
653	Collavet	SIM1	1906	...sait se tirer d'affaire de manière à ne mériter que des éloges même avec un personnel qui a été très réduit...
673	Vannetelle	SIM2	1902a su sans adjoint, avec un gestionnaire presque mourant, nous présenter des services admirablement tenus...
714	Peltier	SIM3	1890	...Redouble de zèle depuis trois mois que les bureaux de la sous-intendance n'ont pas d'officier d'administration pour tenir le service à hauteur...
731	Huguin	SIM1	1908	...Caractère un peu nerveux en raison de la mission importante qui lui est confiée et du désir de l'accomplir de son mieux avec le concours d'un personnel parfois insuffisant.
747	Paulin	SIM1	1910Continue de justifier l'appréciation élogieuse dont il a été précédemment l'objet, malgré les difficultés qui résultent pour le fonctionnement de la sous-intendance des vacances de personnel.
749	Liénard	SIM2	1907	...on doit tenir compte aussi des difficultés qui se présentent avec un personnel insuffisant...
753	Laage	SIM1	1910	...a pu mettre sur pied la mobilisation et le service du ravitaillement malgré la pénurie de personnel...
754	Collignon d'Ancy	SIM1	1910	...assurant de la manière la plus satisfaisante les services dont il est chargé, malgré les difficultés provenant des incomplets dans le personnel....
763	Madon	SIM1	1909	...Dirige très bien la sous-intendance de Perpignan malgré les difficultés que lui ont créées l'insuffisance de son personnel...
807	Rouchon-Mazerat	SIM2	1908	Depuis 6 mois, avec un personnel notoirement insuffisant, il a su, grâce à son dévouement et son activité, faire face à toutes les exigences de son service...
808	Fidelle	SIM2	1907	...pourrait donner une impulsion plus vigoureuse à son service malgré les difficultés reconnues que lui cause l'insuffisance pratique de son personnel....

823	Chide	SIM2	1907	...dirigeant avec une entente parfaite les nombreux services d'une sous intendance très importantes à laquelle il n'y a pas d'adjoint depuis près d'un an...
829	Maratuech	SIM2	1908	...dirige avec beaucoup de zèle et de son service très chargé bien que n'ayant depuis quelque temps qu'un adjoint détaché d'une autre sous-intendance pour remplacer 2 officiers qui sont affectés à sa sous-intendance....
845	Lalande	SIM2	1912	...donne toute satisfaction, malgré un personnel limité et laissant à désirer comme capacités...
858	Thouvenin	SIM2	1908	A pris la direction de la sous-intendance dans des conditions plutôt difficiles : intérim de 3 mois après décès du titulaire, insuffisance du personnel des bureaux...
860	Fustel de Coulanges	SIM2	1909	...Il s'acquitte avec zèle de ce service devenu plus lourd encore depuis le départ de son adjoint qui vient d'être déplacé après promotion...
863	Grandclément	SIM2	1908	...a produit un travail considérable avec un personnel insuffisant....
898	Delobel	SIM3	1907	...Dirige depuis 6 mois, avec un personnel incomplet les deux sous-intendances de Chartres....
928	Leroux	SIM3	1911	A rencontré depuis quelques mois de sérieuses difficultés pour l'exécution du service par suite de l'insuffisance de personnel...
937	Musso	SIM3	1909	...dirige bien son service malgré des difficultés de personnel. Privé de chef de bureau depuis le commencement de l'année....
			1910	La situation de la sous-intendance de Cahors est toujours difficile en raison de l'insuffisance numérique du personnel.... ...dirige parfaitement le personnel réduit dont il dispose...
976	Bracq	SIM3	1911	Dirige bien sa sous-intendance avec un personnel réduit...
980	Brun	SIM3	1911	...Dirige bien son service avec un personnel restreint en ce moment et depuis longtemps...
			1912	Dirige bien son service, bien qu'avec un personnel incomplet depuis longtemps...
991	Rouffet	SIM3	1914	...supplée par son labeur constant à la pénurie de son personnel...
1002	Roux	SIM3	1912	...A assuré à merveille un service des plus chargés et avec des moyens souvent précaires...

Annexe 60

Les intendants responsables de services difficiles, lourds ou délicats

Grades						Nombre
Adjoint de 2 ^{ième} classe ou adjoint	Adjoint de 1 ^{ère} classe ou sous-intendant de 3 ^{ième} classe	Sous-intendant de 2 ^{ième} classe	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	Intendant militaire	Intendant général	
X						31
	X					67
		X				78
			X			47
				X		10
					X	4
X			X			3
X	X	X				2
X		X				3
X	X					3
	X	X				30
	X			X		1
	X	X		X		2
	X		X			10
	X	X	X			5
	X	X	X	X		1
		X	X			33
		X		X	X	2
		X			X	1
		X	X	X	X	1
			X	X		2
				X	X	2

Annexe 61

Le travail et la santé des intendants dans les notations dans l'intendance.

N°	Nom	Grades	Surmenage	Fatigue	Troubles mentaux (1)
114	Dubois	SIM1		1871 :...aujourd'hui il est très fatigué. Est admis à faire valoir ses droits à la retraite.	
150	Méquillet	SIM2		1858 :...a besoin d'un peu de repos...	
166	Matis	SIM2		1855 : La tâche la plus lourde pèse sur ce fonctionnaire chargé à Lyon des mouvements de troupes et des transports de matériels, qui, depuis la guerre d'Orient, ont pris une immense extension... 1856 : Poursuit avec un dévouement infatigable sa tâche laborieuse... 1858 :...Fatigué....	
186	Castex	SIM1		1873 : Se trouve fatigué et découragé depuis la fin de la guerre....	
241	Simon	SIM1		1887 :...mais il est fatigué intellectuellement et physiquement... 1891 : Est très fatigué intellectuellement et physiquement...	
276	Segonne	INT	1882 : ...il compromet sa santé par un travail excessif.		
282	De Grateloup	SIM1		1882 :...Constitution fatiguée, n'est plus apte à faire campagne... ...Il paraît un peu faible et fatigué parce qu'il est maigre mais il a de l'énergie et pourrait certainement faire campagne... 1883 :...point un peu fatigué, parce qu'il est très maigre mais je ne l'ai jamais vu ni indisposé, et il peut parfaitement faire campagne... ...il paraît un peu fatigué parce qu'il est très maigre, mais je ne l'ai jamais vu indisposé, et il peut parfaitement faire campagne... 1888 :...Mais ce fonctionnaire est bien fatigué, souvent malade et il n'y aurait peut-être pas lieu de beaucoup compter sur les services qu'il pourrait être appelé à rendre le cas échéant.	
300	Bruyère	INTG		1898 :...un peu fatigué ; atteint la limite d'âge	
344	Forget	SIM1		1886 : ...Il est atteint d'une arthrite chronique d'un genou et d'une maladie des voies respiratoires... ...Fatigué ne peut faire campagne... 1887 :...Il est malheureusement fatigué et non susceptible de faire campagne... 1888 :...Fatigué, ne serait pas susceptible de faire campagne...	
358	Bohy	SIM2	1876 :...poussant le travail jusqu'au sacrifice de son bien être et de sa santé...		
386	Scherer	INT		1894 :...Est usé prématurément, il n'a plus guère de santé ni de vigueur et ne peut monter à cheval...	
392	Sérand	SIM1	1893 :...ne se ménage pas, santé un peu fatiguée... 1894 :...ne se ménage pas. A franchi avec courage et sans être arrêté une période difficile pendant laquelle on a pu craindre que sa santé soit atteinte gravement...		
395	Massiot	INT		1898 :...Il paraît un peu fatigué.	
396	Durand-Autier	INT			
403	Goujat dit Maillard	SIM1		1892 :...ses ressorts sont un peu usés, un peu fatigué... 1893 :...usé et manquant aujourd'hui de vigueur physique et morale...	
416	De Pérussis Binde	INT		1899 :...très entendu dans son service quoiqu'un peu fatigué.	

424	Carrière (2)	SIM2	1888 :...dont la carrière est malheureusement brisée par une paralysie de la partie droite du corps.... 1889 : En instance de retraite, n'a plus de valeur.		
439	Schuster	SIM2	1885 :...s'inquiétant avant tout du bien du service auquel il apporte un dévouement sans bornes jusqu'à nuire à sa santé...		
445	Joffroy	INT		1903 :...Il est maintenant un peu fatigué et va du reste être mis au cadre de réserve...	
458	Thoumazou	ADJ1		1877 :...Cette année il a servi très mollement à Bougie et je l'ai trouvé fatigué lors de mon inspection...	
465	Pépin (3)	ADJ1			1880: Est sous l'influence d'une surexcitation nerveuse anormale qui pourrait avoir été provoqué par un excès de travail et par le climat d'Afrique...
486	Refroigny	SIM1	1897 :...Passionné pour son service, il a failli compromettre en 1895 sa vigoureuse santé en voulant assurer son service tout entier malgré les atteintes d'une maladie...	1900 :...Assure son service dans des conditions satisfaisantes... 1901 : Fait bien, mais un peu fatigué. Une surdité rend toute conversation un peu pénible.	
497	Dufour	SIM2	1887 :...d'un zèle pour l'accomplissement de ses devoirs qu'il a poussé au-delà de la limite en présence d'une tâche que nous avons déjà signalée trop lourde et qui a fini par le rendre gravement malade...		
498	Bréchin	SIM1		1897 :...fatigué physiquement et intellectuellement, et ne peut être employé que dans un service de médiocre importance...	
540	Pénavayre	ADJ1		1886 :...Est fatigué physiquement et intellectuellement, manque d'initiative et on ne pourrait sans inconvénient lui confier l'administration d'une division en campagne.	1887 :...Actuellement à l'asile des aliénés de Saint Dizier.
600	Schiel	SIM1		1900 :...Commence à fatiguer.	
612	Fauconnet	SIM1	1903:...Le travail à produire confine au surmenage...		
690	Chaumont	SIM2		1897 :...Fonctionnaire très usé et souffrant...	
692	Parreau	SIM2		1903 :...obligé de prendre prématurément sa retraite ayant la vue fatiguée par l'excès du travail...	
700	Delatour	SIM2		1894:...tempérament fatigué....	
743	Meyer	SIM2			1908: A été de février à mai 1908 en non activité par suspension d'emploi, comme suite à l'affaire des faux mandats établis en 1906 par un de ses sous-officiers. A peine revenu de non activité a montré des signes d'énerverment et en août 1908 a du être interné pour aliénation mentale...
744	Goudal	SIM2		1904 :...malheureusement il est débordé en ce moment par un surcroît de travail résultat des changements apportés dans le plan de mobilisation et il lui faudra plusieurs mois pour se mettre à hauteur. Ce fonctionnaire un peu fatigué, n'assure que péniblement un service chargé... 1905 :...Fonctionnaire zélé mais fatigué et arrivant difficilement à faire face à son service très chargé....	

763	Madon	SIM3	1902:...grâce à un surmenage réel, n'a rien laissé en désaffection,...		
			1903:...il résiste parfaitement à un surmenage évident...		
769	Henry Nicolas	SIM3		1898 : Bien qu'un peu fatigué par suite d'une convalescence assez lente de fièvres typhoïde...	
		SIM1		1912 : Manifeste toutefois un peu de fatigue et de découragement...	
774	Gillet-d'Aubin	SIM1		1910 : Accuse en ce moment un état de fatigue qui peut être le résultat d'un brusque changement de climat. N'a pas tardé à sortir de l'état de fatigue signalé précédemment ...	
776	Chausson	SIM3		1897 : Il paraît un peu fatigué et n'a pu être jugé dans son service...	
777	Rollin	SIM3		1897 :...Fatigué et fortement impressionné par l'affection dont il est atteint, son ardeur a dû en dernier lieu se ralentir quelque peu...	
804	Champagne	SIM3		1900 : Etait fatigué lors de son départ en convalescence. Sa santé va sans doute se remettre en France...	
809	Loyer	SIM3		1902 :...je le crois un peu fatigué en ce moment...	
838	Masure	ADJ	1900 :...Est très affaibli par excès de travail alors qu'il était capitaine stagiaire...		
857	Masson	SIM2	1912: Fonctionnaire de tout premier ordre, surmené par le double service d'Evreux et de Vernon (cette dernière place est privée de titulaire depuis 6 mois)...		
866	Moizard	SIM2	1911 :...Obligé d'assurer depuis 9 mois le service de deux sous-intendances, désigné pour prendre part à deux voyages d'état-major, a fait preuve d'un dévouement incomparable, sa santé s'en est ressentie, et il jouit actuellement d'un congé de convalescence de deux mois qui lui permettra de se reposer du surmenage qu'il a dû subir et de reprendre ensuite son service avec son zèle habituel....		
875	Goudal	SIM3		1905 :...A été fatigué pendant quelques années et n'a pas pu prendre part aux manœuvres d'armée.	
883	Longuet	SIM2		1910 : Est rentré fatigué d'Alsace...	
939	Condaminas	SIM3		1911:...A été un peu fatigué en mars...	
940	Cornil	SIM3		1908 :...Avenir limité, semble fatigué physiquement et intellectuellement...	
946	Launay	SIM3	1911 :...S'acquitte de ces multiples travaux de la façon la plus satisfaisante, mais grâce à un véritable surmenage...		
951	Ponsignon	SIM2		1914:...mais par suite de sa corpulence et de son degré de fatigue, n'a pu assurer qu'avec peine la suppléance de la 1° sous-intendance du Mans, pendant le 1° trimestre de l'année.	
952	Gaucher	SIM2		1914 :...mais par suite de sa corpulence et de son degré de fatigue, n'a pu assurer qu'avec peine la suppléance de la 1° sous-intendance du Mans.	
973	Godin	SIM3	1909 :...A donc donné cette année une somme de travail excessive et dont il sera juste de lui tenir compte.		

(1) Chez d'autres intendants les troubles mentaux ne peuvent directement être directement rattachés à l'exercice de la profession :

- Sous-intendant de 1^{ière} classe Termonia (n°407) : sujet à des hallucinations, hospitalisé par deux fois à l'asile d'aliénés de Charenton (notations de 1886 et 1888).
- Sous-intendant de 3^{ième} classe Revault D'Allonnes (n°423) : perd la raison pour alcoolisme (notations de 1883 et de 1884).
- Adjoint à l'intendance Gauthier (n°571) : une affection du foie contractée en Algérie entraîne des troubles du comportement (notations de 1882, 1885, 1886, 1887, et 1889).
- Sous-intendant de 3^{ième} classe Noblot (n°596) : lent distrait et s'exprimant avec difficulté, hospitalisé dans une maison d'aliénés.
- Adjoint à l'intendance Loliot (n°734) : en traitement à l'asile national de Charenton à la suite d'un accident de cheval (notations de 1889, 1891, et 1892).
- Sous-intendant de 2^{ième} classe Lafond (n°859) : atteint d'aliénation mentale, il est proposé pour la retraite (notation de 1910).

(2) La note du 27 avril 1888 précise que cette paralysie a été causée par les fatigues éprouvées par l'essai de mobilisation du 17^{ième} corps d'armée.

(3) Le rapport au ministre du 2 octobre 1880 explique le parcours mental de l'intendant qui, après avoir obtenu sa licence en droit, passe de longues veilles pour préparer un ouvrage tout en assumant les charges du lourd service de Sétif. Il obtient un congé de convalescence d'un mois à la suite d'une surexcitation nerveuse qui occasionne des colères brutales qui exaspèrent l'autorité supérieure. La note de la maison nationale de Charenton du 16 février 1882 officialise son décès dans un état de profond marasme.

Annexe 62

Les intendants et l'utilisation de leur personnel dans les notations dans l'intendance

N°	Nom	Grade	Doit faire plus par lui-même	Fait par lui-même	Fait trop par lui-même	Se repose sur subalternes
15	Donop	SIM1				<u>1847</u> : ...se repose un peu trop sur les subalternes....
17	Lefébure	SIM1		<u>1852</u> : ...Il fait beaucoup par lui-même, ce qui assure une exacte exécution aux ordres donnés....		
20	D'Elbaube	SIM1		<u>1847</u> : ...voit par lui-même la marche des services qu'il dirige avec méthode...		
31	Baron Thomas	SIM2				
32	Lonclas	INT		<u>1856</u> : Fait beaucoup par lui-même...		
36	Dutheil	SIM1		<u>1847</u> : ...sachant personnellement traiter parfaitement les affaires toutes les fois que besoin est.		
48	Brizard	SIM2		<u>1848</u> : ...paraît faire beaucoup de choses par lui-même... <u>1849</u> : ...faisant beaucoup par lui-même... <u>1851</u> : ...fait beaucoup par lui-même....		
51	Odier	SIM2	<u>1851</u> : ...il ne voit cependant point encore assez par lui-même.			
54	Charmetton	SIM2				<u>1850</u> : service. ...Ferait un excellent fonctionnaire, d'après ce que j'ai pu en juger il ne s'en rapportait pas aussi facilement au dire des comptables....
		SIM1		<u>1854</u> : ...Il fait beaucoup par lui-même...		
66	Seymour de Constant	ADJ1		<u>1845</u> : ...Il fait beaucoup par lui-même et se montre vérificateur zélé...		
68	Dubut	SIM2				<u>1856</u> : ...Laisse un peu trop d'initiative aux comptables sous ses ordres...
69	Delteil	SIM2		<u>1854</u> : ...fait tout par lui-même...		
92	Gibon	SIM2		<u>1863</u> : ...faisant beaucoup par lui-même...		
121	Laporte	ADJ1		<u>1851</u> : ...faisant beaucoup par lui-même...		
141	Metzinger	SIM2		<u>1856</u> : ...Faisant beaucoup par lui-même...		
149	Cayol	ADJ2		<u>1848</u> : ...fait beaucoup par lui-même....		
		ADJ1		<u>1852</u> : ...est travailleur et fait tout par lui-même. Travaille toujours, fait tout et voit tout....		
165	Richard	SIM2		<u>1857</u> : ...produisant beaucoup par lui-même. <u>1859</u> : ...produisant beaucoup par lui-même....		
186	Castex	SIM2		<u>1856</u> : ...voyant à toutes choses par lui-même.		
193	Girardin	SIM2		<u>1869</u> : ...fait beaucoup par lui-même...		

215	Génin	ADJ1		1859 :...payant de sa personne et exigeant des autres ce qu'il donne lui-même....		
		SIM2		1863 :...mal secondé par un adjudant en 1° et faisant face à tout avec calme et persévérance....		
221	Bauduin	SIM2		1874 :...faisant beaucoup par lui-même...		
225	Delcominete	SIM1				1874 :...mais compte trop sur le personnel de ses bureaux....
253	Brisac	ADJ1		1858 :...il supplée à cette insuffisance en tenant lui-même toutes les écritures avec l'aide d'un caporal.		
270	Thiévard	ADJ1		1860 :...Fait par lui-même et fait bien...		
283	Plannaz	INT		1888 : ...mais a une tendance à annihiler ses SIM....		
315	Bonnaventure	ADJ1		1867 :...il surveille personnellement et sérieusement la marche des services administratifs... 1868 :...il surveillait personnellement et sérieusement la marche des services administratifs...		
322	Taquain	INT		1886:...ne sait pas toujours laisser à chacun sa part de responsabilité.		
339	Delannoy	SIM1			1886 : ...Fait beaucoup par lui-même, peut-être trop par excès de ménagements envers ses subordonnés....	
343	Poutignon	SIM2	1873 : Sert bien, mais ce serait mieux encore s'il s'exerçait plus par lui-même de la manière dont s'opèrent les vérifications dans ses bureaux.... 1875 :...Il pourrait mettre ses connaissances plus à profit en surveillant de plus près la tenue de ses bureaux et les travaux qui s'y exécutent ; en prenant une part personnelle dans les vérifications qui constituent le contrôle...			
382	Bresson	ADJ1		1875 :...sait se suffire quand le personnel lui fait défaut...		
		SIM1	1893 :...Son action personnelle ne se fait pas sentir assez activement sur son service.			
		INT	1902 :...mais dirige trop son service de son bureau, n'allant voir ni les magasins des places ni les officiers sous ses ordres...			
395	Massiot	SIM1		1893 :...beaucoup d'expérience et d'action personnelle sur ses services...		
405	Peyrot	SIM1	1890 :...devra voir un peu plus par lui-même...			
408	Castaing	SIM2		1881 :...travaillant beaucoup par lui-même...		
436	Hergault	SIM1				1888 :...mais s'en remettant parfois trop au travail de ses subordonnés.... 1889 :...enclin à trop compter sur ses subordonnés.
450	Laporte	SIM1				1897 :...Traite les questions d'un peu haut, abandonne un peu trop la marche du service de sa sous-intendance à son chef de bureau...

485	Guillebert de Govin	SIM1				1895 :...apte à très bien faire en sacrifiant un peu plus de temps à son service et en limitant davantage l'action de son chef de bureau...
486	Refroigny	SIM2		1882 :...paie beaucoup de sa personne...		
488	Ferriol	SIM1		1896 :...exerçant sur son service une action personnelle énergique... 1897 :...exerçant sur son service une action personnelle énergique... 1898 : ...exerçant une action personnelle...		
498	Bréchin	SIM1			1896 :...veut trop faire par lui-même...	
512	Latruffe	SIM1		1903:...travaille beaucoup par lui-même....		
531	Schuster	SIM2				1893 : ...s'en rapporte trop à l'avis de son chef de bureau...
		SIM1		1894 :....beaucoup d'activité et d'initiative personnelle....		
533	Maurin	SIM2		1891 :...donnant lui-même l'exemple...	1889 :...on ne peut lui reprocher qu'une propension assez marquée à annuler ses subordonnés...	
536	Biller	SIM2				1886 :...disposé qu'il était à voir les choses de loin et à s'en reporter beaucoup trop à ses bureaux...
545	Vallée	SIM2		1894 :...traite personnellement avec intelligence et savoir toutes les questions sérieuses...		
557	Comert	SIM2		1888: ...Ce fonctionnaire travaille beaucoup par lui-même... 1890:...avec une grande activité personnelle...		
571	Gauthier	SIM2		1897 : ...mais il produit beaucoup par son travail...		
576	Joudou	SIM2		1889 :...traite lui-même et fort bien les affaires administratives...		
577	Blanchon	SIM1	1903 :...ne paie pas suffisamment de sa personne dans l'étude des questions techniques et ne sort pas facilement de son bureau.			
578	Godin	SIM3		1883 :...de l'action personnelle... 1887 :...ayant de l'action...		
		SIM2		1895 :...payant beaucoup de sa personne...		
584	Pesch	SIM2		1896 :...sait diriger son monde et lui donne personnellement l'exemple de toutes les qualités administratives....		
		SIM1				1904 :...On ne peut lui reprocher que d'avoir parfois trop de confiance dans ses subordonnés...
587	Le Bars	SIM1		1903 :...sait obtenir de son personnel le meilleur travail. Donne d'ailleurs l'exemple....		
609	Decaix	SIM1		1904 :...il obtient beaucoup de son personnel parce qu'il donne lui-même l'exemple....		
611	Grain	SIM3		1885:....Produit personnellement beaucoup de travail.		

614	Blanchenay	INT		1907 :...donne à tous ses subordonnés l'exemple de l'activité... 1911 :...sait obtenir beaucoup de son personnel auquel il donne l'exemple...		
632	Lostie de Kerhor	SIM2		1895 :...traite sérieusement et personnellement les questions qui lui sont confiées....		
634	Hislairé	SIM2		1900:...Il a préparé lui-même de la manière la plus complète la mobilisation de la place de Cherbourg...		
635	Rous	SIM2				1901:...Il se repose trop pour les détails sur son chef de bureau, et tout cela vient évidemment d'un reste de fatigue cérébrale du à l'accident qui lui est survenu en Algérie... 1902: L'activité personnelle de M. Rous s'exerce décidément davantage et son service est maintenant bien dirigé...
653	Collavet	INT		1911 :...paie beaucoup de sa personne...		
660	Pasquier	SIM3		1893 :...produit beaucoup par lui-même...		
670	Retel	SIM1		1904 :...Voit par lui-même tous les détails...		
678	Carli	SIM2		1900 :...payant beaucoup de sa personne... 1902 :...payant beaucoup de sa personne....		
686	Bordes-Pages	ADJ	1889 :...faire davantage sentir son action personnelle.			
		SIM3		1892 :...travaillant beaucoup par lui-même...		
701	Kunstler	INT		1912 :...donnant à tous ses subordonnés l'exemple du travail...		
703	Anthony	SIM2		1905 :...Traitant lui-même la plus grande partie des questions intéressant son service...		
705	Buxerolle	SIM2		1901 :...étudiant personnellement avec beaucoup de soin les questions relatives à la surveillance administrative des corps de troupe.		
713	Pitois	SIM2		1900 :...faisant beaucoup par lui-même... 1901 :...faisant beaucoup par lui-même...		
714	Peltier	ADJ		1889 :...cherchant à se rendre compte de toutes choses...		
730	Demontrond	SIM3		1899 : Fait face avec vigueur et action personnelle à toutes les obligations de son important service...		
731	Huguin	SIM1		1907 :...Les affaires qu'il a déjà traitées lui-même prouvent qu'il sait produire une grande somme de travail...		
732	Collenet	SIM2		1900 :...toujours prêt à payer de sa personne...		
739	Champarnaud	SIM2		1903 :...nous constatons c'est que le service fonctionne bien et qu'il s'en occupe personnellement...		
746	Bertrand	ADJ1	1895 :...pourrait être plus assidu à son bureau et s'en rapporter moins à son officier d'administration...			

748	Bloch	SIM3		1898 : ...payant beaucoup de sa personne.....payant beaucoup de sa personne... 1899 :...payant beaucoup de sa personne... 1900 :...payant beaucoup de sa personne...		
763	Madon	ADJ	1894:...n'a pas gagné plus d'énergie ni d'activité personnelle...			
772	Cazeaux	SIM2		1905 :...ne ménageant ni son temps ni sa peine.....ne craignant pas la besogne...		
776	Chausson	SIM3		1898 :...Travaille beaucoup personnellement...		
		SIM2		1907 :...fait sentir une action personnelle dans les services dont il est chargé...		
		SIM1			1912 :...A besoin peut-être de fournir moins de travail personnel et d'apprendre à utiliser davantage les dévouements qui l'entourent... ...Est un fonctionnaire très remarquable qui travaille beaucoup par lui-même (on le lui à même reproché)....	
777	Rollin	SIM3		1901 :...fait beaucoup par lui-même...		
788	Bourcin	SIM3		1900 :...faisant beaucoup par lui-même et faisant faire beaucoup de son personnel...		
		SIM2		1905 :...se dépense sans compter pour le service...		
		SIM1		1912 :...donnant beaucoup de sa personne...		
792	Gaillard	SIM2		1908 :...travaille beaucoup par lui-même...		
797	Monet	SIM3		1899 : S'occupe beaucoup par lui-même avec tact et compétence de la surveillance administrative des corps de troupe....		
810	Dano	SIM1	1913 :...dégager davantage son action de celle de ses subordonnés.			
813	Biard	SIM1		1914 :...travaille personnellement beaucoup mais ne produit pas autant qu'il devrait avec ce travail parce qu'il met parfois sur le même plan des questions d'importance inégale.		
821	Bailly	SIM1		1913 :...il vient de rendre un service éminent en étudiant personnellement en détail et en mettant à jour lui-même le plan de ravitaillement de la place de Toul....		
841	Michel	SIM1		1913:....actif et travail personnel...		
846	Charton	SIM3		1909:...a beaucoup payé de sa personne....		
853	Chareyre	SIM3		1903 : Travaille beaucoup personnellement avec facilité et intelligence...		
855	Drouineau	SIM2	1912:....manquant un peu d'activité personnelle et n'exerçant pas une action suffisante sur les services placés sous ses ordres.			
857	Masson	SIM2		1909:...étudie lui-même les questions administratives et les traite avec compétence....		

861	Dié	SIM3				<u>1903</u> :...A le tort dans le service ordinaire de se laisser parfois dominer par un chef de bureau insuffisant.... <u>1904</u> :...montre encore parfois dans son chef de bureau une confiance peu justifiée....
		SIM2	<u>1912</u> :...ne fait pas toujours sentir suffisamment son action personnelle sur l'administration des corps....			
873	De Montmahou	SIM3		<u>1902</u> : Mal secondé par un chef de bureau insuffisant, il est obligé de pénétrer lui-même beaucoup dans les détails, ce qui l'oblige à travailler beaucoup...		
		SIM2		<u>1910</u> : ...payant beaucoup de sa personne...		
878	Julia	SIM3		<u>1906</u> :...travaille beaucoup personnellement avec beaucoup d'intelligence.		
902	Buffet	SIM3		<u>1906</u> :...travaille beaucoup personnellement...		
918	Ackermann	ADJ1		<u>1911</u> :...Va tout voir sur place et ne ménage ni son temps ni sa peine...		
		SIM2		<u>1913</u> :...Voyant beaucoup par lui-même...		
920	Speckel	SIM		<u>1910</u> :...Il travaille beaucoup personnellement avec netteté et rapidité...		
937	Musso	SIM3		<u>1910</u> :...Travaille beaucoup personnellement...		
971	Gendre	ADJ		<u>1907</u> :...S'intéresse à tout ce qui se fait dans le service et sur place....		
979	Héliot	SIM3			<u>1913</u> :...promet d'être un fonctionnaire remarquable quand il saura tirer un meilleur parti de son personnel pour l'expédition des affaires courantes....	
1029	Maillet	ADJ		<u>1912</u> :...travaille beaucoup par lui-même...		

Annexe 63

Meilleure note et notes en administration militaire à Saint-Cyr

N°	Nom	Note	Matières	Législation	Cours administration, militaire	Feuilles de comptabilité
147	Laurent-Chirlonchon	20	Instruction théorique, règlements, instruction pratique		14	
158	Millou	18	allemand, instruction pratique	14	6	
167	De Lorme	18	topographie	14	7	
181	Gayard	19	artillerie théorique	17	16	8
183	Moyse	20	instruction militaire théorique		11	12
191	Vidal de Verneix	20	Théories, règlements, instruction pratique		13	
199	Hueber	14	Allemand, cours de fortification, instruction militaire pratique		11	10
206	Lemaitre	17	Instruction militaire théorique	14	16	8
207	Lecomte	17	théorie de fortification, instruction militaire théorique et pratique	12	15	10
208	Altmayer	17	cours de topographie, cours de fortification, règlements		15	10
209	Mony	17	chimie, artillerie pratique		15	9
211	Rossignol	20	cours d'administration militaire		20	13
213	Chatelain	15	règlements		9	7
214	Pourtois	19	législation		17	
215	Genin	15	feuilles de comptabilité		12	15
220	Viroux	19	Instruction militaire théorique, règlements	10	14	
221	Bauduin	16	feuilles de comptabilité, instruction militaire théorique			16
223	Demons	16	instruction militaire théorique		3	14
227	Saunier	20	dessin de fortification		15	15
235	Fourn	16	instruction militaire théorique, feuilles de compta		13	16
239	Triadou	14	Règlements, instruction militaire théorique		11	10
240	Marchal	18	Cours administration militaire		18	7
243	Birouste	17	législation, cours d'artillerie, cours administration militaire, instruction militaire théorique	17	17	16
246	Grezier	19	feuilles de comptabilité		14	19
247	Chapel	13	instruction militaire théorique		10	7
248	Gaffiot	17	règlements militaires	9	10	16
250	Antoine	14	dessin de fortification		10	6
252	Malet	19	instruction militaire théorique		13	10
256	D'amade	?	instruction militaire théorique		6	4
258	Brissy	18	Instruction militaire théorique		12	15
260	Puffeney	14	Instruction militaire théorique		5	0
266	Rouillard	20	feuilles de comptabilité		17	20
268	Gachet	12	instruction militaire théorique		7	7
270	Thievard	16	instruction militaire théorique		14	
275	Bonnamy	12	règlements		8	
276	Segonne	15	artillerie théorique, législation, administration, instruction militaire théorique, règlements	15	15	
277	Iratsouquy	19	instruction militaire théorique		16	13
278	Hitschler	19	allemand, instruction militaire théorique		15	12
280	Gauthier	15	instruction militaire théorique		12	13
283	Plannaz	17	instruction militaire théorique		12	
286	Joba	18	artillerie pratique, instruction militaire théorique, législation	18	14	
287	Thouroude	18	artillerie et balistique, instruction militaire théorique	17	14	15
289	Perrier	14	artillerie pratique, instruction militaire pratique		10	9
290	Maisse	18	cours de fortification		13	
292	De Berny	17	art et histoire militaires		7	8
297	Vergnes	19	instruction militaire théorique		17	9
298	Renaut	17	législation militaire, instruction militaire pratique	17	15	11
300	Bruyere	18	Instruction militaire théorique, règlements		14	10
301	De Geoffre De	17	topographie		11	12
302	Guille-Desb	19	chimie	13	15	15
303	Perret	16	législation militaire	16	13	12
304	Lari	18	instruction militaire théorique, règlements	15	15	12
306	Coulombeix	18	instruction militaire théorique et pratique		11	
309	Ligneau	17	instruction militaire pratique, règlements	16	10	
311	Keller	19	allemand	15	15	

312	Legros	15	règlements		12	
314	Lemant	16	cours administration militaire, instruction militaire théorique		16	11
317	Richard		artillerie pratique, dessin de fortification, instruction militaire théorique et pratique	14	16	16
320	Fages	16	instruction militaire théorique	13	15	
324	Mounier	16	instruction militaire théorique	10	7	
326	Chauchard	17	instruction militaire pratique	12	14	
328	Heilmann	18	règlements	15	11	11
329	Cassan	14	art et histoire militaires, instruction militaire théorique	8	9	9
332	Boulangier	17	règlements, instruction militaire pratique	15	14	
333	Jouan de Ker	17	artillerie pratique	10	12	
335	Bilco	18	instruction militaire théorique		17	17
337	Retault	16	allemand	9	13	
340	Du Marche	18	Instruction militaire théorique, règlements	16	17	12
341	Joba	17	Instruction militaire théorique	13	12	10
342	Robert	18	Instruction militaire	14	14	12
344	Forget	?	Instruction militaire, règlements	14	12	6
349	Haillot	16	Instruction militaire théorique, règlements	9	11	7
350	Baratier	16	législation militaire, instruction militaire théorique	16	11	0
353	Leques	19	allemand	10	14	
354	Chaudruc de Cr	15	législation, art et histoire militaires	15	8	0
355	Trouvat	15	topographie pratique, règlements		10	10
356	Lafosse	17	règlements	16	15	13
357	Daussier	17	instruction militaire théorique		15	15
358	Bohy	15	topographie, fortifications exercices pratiques		14	
361	Romanet	19	règlements	17	17	15
362	Pellegrin	15	règlements	12	10	10
363	Simon	19	artillerie pratique, école de tir	12	15	8
365	Eudes	16	instruction militaire théorique	10	10	11
366	De France	16	instruction militaire théorique	14	11	6
369	Augier	16	règlements		10	5
370	Francois	17	dessin d'initiation	14	12	8
371	Faure	17	règlements		12	
373	Gamelin	16	instruction militaire théorique	13	10	9
374	Peron	17	Instruction militaire théorique		9	
376	Marinier	17	instruction militaire théorique, règlements		15	11
378	Worms	18	instruction militaire théorique	17	16	9
380	Pernot	18	instruction militaire théorique, règlements	13	12	12
381	Deprez	17	règlements		12	
384	Caille	18	instruction militaire théorique, règlements	14	16	12
387	Chariot	18	instruction militaire théorique et pratique, règlements, artillerie pratique	12	15	14
388	Deburau	17	instruction militaire théorique	9	12	14
389	Roche	16	instruction militaire théorique		7	7
390	Macquin	17	artillerie pratique, instruction militaire pratique	13	13	4
394	Courtot	16	art et histoire militaires	15	14	10
398	Brichard	19	instruction militaire théorique, règlements	14	14	14
399	De Ruffi de Pon	17	instruction militaire théorique, règlements	11	11	10
400	Maillard	18	instruction militaire théorique	11	15	15
401	Dubois	17	règlements	9	8	8
402	Hamant	17	instruction militaire pratique	10	12	9
403	Goujat Dit	16	instruction militaire théorique, règlements	10	11	10
404	Laloy	17	instruction militaire théorique, règlements	11	13	10
407	Termonia	18	instruction militaire théorique et pratique, règlements	13	13	12
410	Boue	16	instruction militaire théorique	7	10	6
413	Stanislas	17	instruction militaire pratique	12	12	12
414	Boutereau	18	règlements	14	13	11
415	Harroy	18	instruction militaire théorique et pratique	16	16	12
417	Mallarme	17	instruction militaire pratique	14	15	15
418	Heliot	15	topographie cartes, dessins, règlements	10	14	11
421	De La Grandi	15	instruction militaire pratique	13	13	13
424	Carriere	18	instruction militaire théorique, règlements		15	15
426	Delachaise	17	instruction militaire pratique	13	13	11
427	Favre-Tav	15	instruction militaire théorique	12	12	12
430	Delpesch	16	dessin d'imitation	10	10	10
431	Allier	12	règlements	6	6	6
432	Mariande	16	instruction militaire théorique	12	14	10
434	Morhain	16	instruction militaire pratique	11	11	11
436	Hergault	16	instruction militaire théorique, règlements	11	12	8
437	Junique	14	administration, instruction militaire théorique, règlements	12	14	11

438	Dibart le La	15	topographie, instruction militaire théorique	14	14	14
439	Schuster	16	instructio militaire pratique	13	13	11
440	Grosse	17	instruction militaire	14	14	13
441	Stopler	15	topographie	12	12	12
442	Kien	16	instruction militaire pratique	12	12	8
444	Pavot	19	instruction militaire pratique	14	16	14
445	Joffroy	17	dessin d'initiation	12	12	12
449	Deitte	18	artillerie pratique école de tir	13	11	10
451	Ricard	16	administration		16	8
453	Lanes	18	instruction militaire théorique, règlements	16	16	16
455	Bocquet	16	instruction militaire théorique	15	15	15
456	Fradin de Be	16	artillerie pratique	11	11	11
457	Clerc	16	instruction militaire théorique et pratique	13	13	13
458	Thoumazou	17	règlements	16	16	16
460	Gache	19	instruction militaire pratique	12	12	12
461	De La Briffe	16	instruction militaire pratique	15	13	11
462	Lacapelle	18	instruction militaire pratique	13	13	13
463	Issalene	20	dessin d'initiation	15	15	15
465	Pepin	18	anglais	13	13	13
466	Quittey	17	instruction militaire pratique	11	11	10
469	Bauchond	17	instruction militaire théorique, règlements	13	13	13
470	Gigon	15	règlements	11	10	8
471	Henot	17	règlements	12	11	10
473	Bellecour	17	art et histoire militaires	15	15	15
474	Mantels	16	instruction militaire théorique	11	11	12
476	Dubos	19	cartes et levés, législation, administration et feuilles de compta, art et histoire militaires, instruction militaire théorique	19	19	19
478	Pelliat	20	instruction militaire théorique	16	16	16
479	Cauvet	17	instruction militaire théorique, règlements	13	13	13
480	Azema	17	instruction militaire, règlements	13	13	13
481	Darolles	16	instruction militaire théorique	12	12	12
482	Pauvrehomme	17	artillerie et balistique	13	13	13
484	Pihuit	17	hygiène-mémoire	14	14	14
486	Refroigney	18	instruction militaire théorique	15	15	15
487	Baudemont-Ba	18	anglais	13	13	13
488	Ferriol	19	législation, administration, feuilles de comptabilité	19	19	19
489	Guillochet	17	instruction militaire théorique	13	13	13
490	Garrig	16	instruction militaire théorique, règlements	12	12	12
492	Sagey	15	artillerie pratique	11	11	11
493	Bailleul	16	législation, administration, feuilles de comptabilité	16	16	16
496	Leblanc	20	artillerie pratique	12	12	12
497	Dufour	16	artillerie pratique, instruction militaire théorique	15	15	15
498	Brechin	18	allemand	12	12	12
501	Ratier	14	topographie, artillerie pratique, instruction militaire théorique	11	11	11
505	Danet	18	dessin d'initiation	10	10	10
506	Thierry de V	17	allemand, instruction militaire théorique	12	12	12
507	Imbert	14	artillerie pratique	12	12	12
510	Mouret	16	artillerie pratique, dessin d'initiation, instruction militaire théorique	13	13	13
511	Dauvin-Clav	17	Instruction militaire théorique	15	15	15
512	Latruffe	17	hygiène-mémoire	15	15	15
514	Thibaudier	17	artillerie et balistique	14	14	14
515	Etienne	19	règlements	14	14	14
519	Aymard	16	instruction militaire théorique	13	13	13
520	Hagron	19	instruction militaire théorique	11	11	11
524	Claude	16	artillerie pratique, instruction militaire théorique et pratique	11	11	11
531	Schuster	18	instruction militaire théorique	15	15	15
533	Maurin	16	législation, administration, feuilles de compta, instruction militaire théorique, règlemmts	16	16	16
534	Kuntz	18	dessin d'initiation, instruction militaire théorique	16	16	16
535	Corlieu	16	hygiène-mémoire	12	12	12
536	Billet	16	topographie, hygiène-mémoire	13	13	13
540	Penavayre	18	hygiènr-mémoire	13	13	13
544	De Bonado	15	instruction militaire théorique	13	13	13
546	Cazalens	17	instruction militaire théorique	14	14	14
547	Costa de Ce	18	instruction militaire théorique	12	12	12
548	Leps	20	art et histoire militaires	13	18	16

549	Hertrich	19	artillerie et balistique, allemande, instruction militaire	17	16	11
551	Amphoux	16	art et histoire militaires, dessin d'initiation, instruction militaire théorique, règlements	15	15	13
552	Walter	18	règlements	15	14	10
553	Hue	18	hygièn-mémoire	12	12	12
554	Libersart	17	dessin e fortification, dessin d'imitation, instruction militaire théorique	13	13	13
555	Deleuze	17	topographie, législation, administration, feuilles de compta, art et histoire militaires, instruction militaire théorique	17	17	17
556	Lerat-d'Alb	20	hygiène-mémoire	16	16	16
558	Segonne	17	artillerie pratique	14	14	14
559	Rebel	14	dessin d'initiation, instruction militaire théorique et pratique	13	13	13
562	Reichert	19	artillerie pratique	15	15	15
563	Rufin	20	règlements	19	19	19
565	Monnier	17	artillerie et balistique	14	14	14
567	Renaud	20	hippologie	19	19	19
569	Donin de Ros	19	instruction militaire théorique	17	17	17
570	D'arblade	15	artillerie pratique, art et histoire militaires	11	11	11
571	Gauthier	17	législation, administration, feuilles de compta	17	17	17
572	Jacobee	17	instruction militaire théorique, règlements	15	15	15
574	Zhendre	16	instruction militaire théorique et pratique	10	10	10
577	Blanchon	14	artillerie et balistique, législation, administration, feuilles de compta, instruction militaire	14	14	14
580	Du Crest	16	artillerie pratique	16	16	16
583	Vernhes	17	topographie	16	16	16
584	Pesch	17	(pas de clt E dans feuillet) art et histoire militaire	16	16	16
586	Coppens De No	18	hygiène-mémoire	13	13	13
590	Pozzo Di Bor	16	instruction militaire théorique, règlements	13	11	11
591	Balme	15	art et histoire militaires, règlements	13	11	12
592	Grellet	18	dessin d'initiation	11	10	12
595	Vergne	16	instruction militaire pratique	11	11	11
597	Guillaume	15	artillerie pratique	9	9	9
598	Dussutour	19	Instruction militaire théorique	11	11	11
599	Gardarein	16	Instruction militaire théorique, art et histoire militaires, législation, administration, feuilles de compta	16	16	16
600	Schiel	18	législation, administration, feuilles de compta	18	18	18
602	Kervella	15	artillerie pratique, dessin d'initiation	10	10	10
603	De Bergevin	16	artillerie et balistique	14	14	14
604	Lanes		manque feuillet			
605	Rapet	14	cartes et relevés, artillerie pratique, instruction militaire pratique	13	13	13
611	Grain	15	art et histoire militaires, instruction militaire théorique	12	12	12
612	Fauconnet	17	Art et histoire militaires	15	15	15
613	De La Rue De	16	législation, administration, feuilles de compta	16	16	16
619	Granet	18	allemand	17	17	17
620	Renaux	17	géographie et statistique militaire	14	14	14
621	Couderc	15	fortification	12	12	12
632	Lhostie de Ke	18	hippologie	13	13	13
637	Constantin	14	règlements	12	12	12
639	Domenech-C	18	instruction militaire théorique	12	12	12
641	De Saint Vincent	15	instruction militaire théorique, règlements	12	12	12
643	Cavaillon	17	instruction militaire théorique et pratique	?	?	?
649	Vacherie	18	cours de topographie	14	14	14
652	Terrel	18	fortification	14	14	14
656	Destenay	16	instruction militaire théorique	10	10	10
658	Dufresne	19	hygiènre-mémoireh	17	17	17
671	Appert	18	dessin d'initiation	12	12	12
674	Poncelet	18	dessin d'initiation	15	15	15
676	Prioux	15	instruction militaire théorique	12	12	12
682	Guillemeny	16	hygiène-mémoire	14	14	14
683	Petetin	18	législation, administration	18	18	12
692	Parreau	18	hygiène-mémoire	13	13	13
693	Chaplain	19	cours de tir, adminstration, législation	19	19	17
697	Brunetiere	19	législation, administration	19	19	16
700	Delatour	20	artillerie pratique	12	12	12
701	Kunstler	19	cours de topographie	13	13	13
702	Goetschy	19	allemand	17	17	17
708	Fredault	16	législation et administration militaire	16	16	13

709	Savoie	16	législation administration,	16	16	14
716	Herenger	17	dessin d'initiation	14	14	14
717	Benoît	12	législation, administration et feuilles de compta, hygiène/mémoire	12	12	12
718	Perrin	18	allemand	16	16	15
723	Pierson	19	dessin d'initiation	11	11	13
725	Damourette	19	législation et administration militaire	19	19	13
726	Boulo	18	législation et administration militaire	18	18	14
727	Marulaz	16	législation, administration	16	16	10
728	Thouzellier	14	géographie, cours de fortification, législation et administration militaire, allemand, instruction militaire théorique, règlements	?	?	?
730	Demontrond	16	cours de fortification, législation, administration	16	16	12
731	Huguin	16	hippologie, dessins de topographie	13	13	10
732	Collenet	15	allemand, instruction militaire théorique	13	13	12
734	Loliot	14	instruction militaire théorique	12	12	6
740	Bruyere	17	règlements	12	12	12
741	Welter	18	règlements	17	17	15
745	Espanet	17	règlements, instruction militaire théorique, art et histoire militaires	16	16	14
746	Bertrand	18	cours d'art et histoire militaires	15	15	14
748	Bloch	18	allemand	13	13	17
750	Tauzia De Les	15	dessin de topographie, cours de tir, dessin d'initiation	12	12	14
752	Lanoué	19	tir	14	14	14
759	Lhomme	16	cours topographie, législation et administration, allemand	16	16	15
764	Gay	19	instruction militaire théorique	18	18	16
768	Sardou	18	dessin d'initiation	12	12	12
772	Cazeaux	17	feuilles de comptabilité	12	12	17
775	Varlet	20	dessin d'initiation	13	13	13
776	Chausson	18	allemand	12	12	15
778	Vincent	18	art et histoire militaires	17	17	15
780	Odier	16	législation et administration, art et histoire militaires	16	16	11
782	Lombard	17	cours artillerie, allemand	15	15	11
787	Le Guen	17	exercices fortification, art et histoire militaires	11	11	13
789	Vigeneron	16	cours topographie, géographie, histoire militaire, allemand	15	15	10
791	Chenot	18	allemand	11	11	16
795	Souillard	15	cours topographie, tir, escrime	14	14	14
797	Monet	19	allemand	18	18	17
798	Delacarte	16	dessin d'initiation	9	9	15
800	Blasius	18	feuilles de compta, dessin d'initiation	14	14	18
801	Toupnot	18	exercices de fortification	13	13	10
805	Houillon	17	cours artillerie, allemand, hippologie	12	12	15
807	Rouchon-Maz	19	cours géographie, mémoire-hygiène, règlements	14	14	18
809	Loyer	18	feuilles de comptabilité	13	13	18
810	Dano	19	hygiene-mémoire	16	16	7
811	Galley	17	géographie, art et histoire militaires, dessin d'initiation	14	14	12
812	Levy	17	art et histoire militaires, hygiène-mémoire	12	12	13
813	Biard	17	pratique école du tir	16	16	15
814	Hantz	17	dessins de fortification, escrime	13	13	15
822	Sabatier	18	topographie	16	16	10
824	Boisseaud	18	escrime, géographie	13	13	17
825	Delteil	17	instruction militaire théorique, escrime	15	15	11
826	Marce	18	dessin d'initiation	15	15	14
829	Maratuech	16	allemand, escrime	12	12	14
832	Bertrand	17	levés topographiques, dessin d'initiation, allemand, instruction militaire théorique, règlements	15	15	13
835	Tastu	17	instruction militaire théorique, règlements	13	15	15
837	Desclais		pas de feuillet			
839	Huguet	16	dessin d'initiation, escrime	11	11	8
844	Arnaud	17	dessin d'initiation, école du soldat, service des places	10	10	6
845	Lalande	19	législation et administration	19	19	14
852	Blondel	20	dessin d'initiation	8	8	18
853	Chareyre	19	allemand	14	14	12
860	Fustel De C	17	dessin d'initiation	16	16	12
863	Grandclem	18	art et histoire militaires, règlements	16	16	17
865	Majorelle	18	règlement sur le tir	14	14	8

877	Lory	20	école du soldat	14	14	13
878	Julia	18	législation et administration, histoire militaire, service des places	18	18	17
882	Bonnet	19	équitation	15	15	12
886	Jullien	18	tir	17	17	8
889	Gruet	19	histoire militaire, tactique	17	17	16
891	Bureau	18	dessin d'initiation	13	13	12
895	Rouhier	20	géographie, école de compagnie	18	18	17
916	Haremboure	19	service des places	17	17	10
917	Favin-Leveque	16	tir	11	11	9
924	Guiot	18	exercices pratiques d'artillerie	13	13	15
927	Joannes	18	géographie	15	14	14
934	Haffemayer	16	dessin d'imitation, école de compagnie	15	15	10
937	Musso	18	cours topographie, école du soldat	10	10	11
938	Lantaires	17	feuilles de comptabilité, dessin d'initiation	9	9	17
939	Condaminas	20	dessin d'initiation, hippologie	13	13	10
947	Litschfousse	17	école de compagnie, école de bataillon, instruction militaire de compagnie	16	16	14
951	Ponsignon	18	géographie	15	15	16
957	Simonetti	17	artillerie, service en campagne	9	9	9
960	Neueur	19	écoles et tir	17	17	17
971	Gendre	19	règlement sur le tir, service intérieur, service des places, gymnase	15	15	12
977	Bonnefous	15	allemand, dessin d'initiation, école de compagnie et de bataillon	12	12	8
980	Brun	18	école de section et de compagnie	13	13	13
985	Remond	19	écoles sauf bataillon, service des places, service en campagne, gymnase	16	16	15
987	Zwilling	18	géographie	16	16	14
988	Levy	18	législation et administration, service des places	18	18	17
998	Carbonel	17	cours de tir, dessin d'imitation	13	13	13
999	Macaire	18	service des places	15	15	15
1001	Fargeon	17	législation et administration, géographie	17	17	14
1007	Taupenas	18	exercices pratiques artillerie	16	16	15
1011	Maximilien	19	tir	14	14	17
1013	Grognard	19	équitation	12	12	13
1019	Latour	15	cours topographie, artillerie, dessin, école du soldat	13	13	14
1020	Langlois	15	comptabilité, allemand, dessin, école du soldat et de compagnie	12	12	15
1026	Cazeres	18	école du soldat	16	16	16
1027	Peria	17	cours tactique	15	15	13
1028	Zaigue	19	fortification, gymnastique appliquée	15	15	15
1031	Perrot	19	école du soldat, du cavalier et du peloton	16	16	13
1035	Dherse	18	géographie	14	14	14
1036	Brenet	19	hygiène	16	16	16
1041	Jouandon	17	histoire militaire	13	13	13
1047	Briand	18	école du soldat, gymnastique	13	13	13
1052	Dufour	16	école du soldat et de compagnie, service en campagne, règlement sur le tir, administration et législation (cours et comptabilité).	16	16	16
1053	Bretel	18	école du soldat	15	15	15
1056	Cahuzac	19	école de compagnie, règlement sur le tir, service intérieur et des places, école du soldat, tir à la cible	?	?	?
1057	Laurent	18	cours de tir, géographie, hygiène	14	14	14
1058	Laurent	18	escrime	15	15	14
1061	Bouyssie	16	cours de topographie, école du soldat et de compagnie, service des places, instruction pratique, gymnase.	13	13	15
1064	Adrian	16	administration et législation (cours et comptabilité), cours de tactique, cours de tir, matières de l'instruction militaire théorique sauf service en campagne	16	16	16
1066	Divoux	18	école du soldat	16	16	13
1067	Du Garreau de	17	cours de tir	14	14	14
1069	Bertrand	17	équitation, escrime	12	12	15
1071	Pinoir	17	cours de tir, géographie, école du soldat et de compagnie	13	13	13
1072	Armand	19	école de bataillon, service des places, service en campagne, gymnastique appliquée, examen professionnel pratique	17	17	17
1073	Parlange	18	école du soldat et de bataillon	16	16	16
1075	Coulet	19	hygiène	14	14	14
1076	Pegaz-Blanc	20	gymnastique appliquée	15	15	15

1081	Cornet	18	instruction militaire théorique, école de bataillon	16	16	16
1083	Chambard	18	cours de fortification	12	12	12
1091	Fabre	20	école du soldat	19	19	19
1094	Mazerat	18	école du soldat, règlement sur le tir, service intérieur	11	11	11
1096	Laccassagne	17	histoire militaire, législation et administration, géographie, règlements, examen professionnel pratique	17	17	17
1097	Boures	19	gymnastique	13	13	13
1098	Mingalon	19	école du soldat, service des places, tir à la cible	17	17	17
1102	Claudon	19	hygiène, tir à la cible	12	12	12
1103	Moreau	19	Règlement sur le tir, gymnastique appliquée	15	15	15
1107	Martin	19	gymnastique appliquée	17	17	17
1110	Renaude	17	règlements	14	14	14
1111	Janot	18	dessin d'initiation, hygiène, instruction sur matériel et munitions, gymnastique	13	13	13
1113	Berthet	17	service en campagne	15	15	15
1114	Godin	20	examen professionnel technique	18	18	18
1115	Plos	18	gymnastique, école du soldat	15	15	15
1116	Aurejac	19	service des places	15	15	15
1120	Violle	18	cours de tir, service des places, histoire militaire	16	16	16
1123	Alibert	20	école de compagnie, examen professionnel technique	18	18	18
1125	Perrin	18	école de compagnie et de bataillon, service en campagne, règlement sur le tir, service des places	17	17	17
1126	Negre	19	école du soldat	17	17	17
1127	Desrayaux	17	histoire militaire, géographie, hygiène, règlement sur le tir, école de bataillon	15	15	15
1128	Petit	17	cours de tir, service en campagne et des places	13	13	13
1136	Requier	16	cours de tir, école de bataillon, , école de bataillon pratique, service des places, escrime	14	14	14

Annexe 64

Les intendants professeurs dans une école militaire

N°	Nom	Grades	Ecoles	Années	Extraits des notations
57	Marulaz (1)	Adjoint 2 ^{ième} classe	Saint-Cyr	1840	Instruction générale excellente, a été professeur d'histoire, d'administration et d'art militaire à l'école militaire....
248	Gaffiot	Capitaine	Saint-Cyr	1853	...très bon répétiteur Avis du chef de corps pour le concours de l'intendance de 1854 : « Excellent officier, instruit, capable, très bon répétiteur d'administration... ».
772	Cazeaux	Lieutenant	Saint-Maixent	1886	Vient d'arriver à l'école militaire de Saint Maixent comme professeur adjoint de législation et d'administration.....Remplit parfaitement ses missions à l'école...
				1888	...il est à la fois apte à diriger le cours auquel il est adjoint et à être utilisé dans les emplois de comptable de l'école...
				1889	..Il sait très bien se mettre à la portée des élèves pour leur donner toutes les explications dont ils ont besoin, notamment dans les exercices pratiques de topographie et de fortification....
		1891		...a demandé les fonctions de major et de professeur d'administration et de législation à l'école militaire d'infanterie où il a déjà passé quatre ans en qualité de professeur adjoint dans les mêmes postes de l'enseignement technique. N'a pas réussi à l'obtenir Demande à être présenté pour l'intendance...	
843	Lamy	Lieutenant	Saint Maixent	1890	Est devenu professeur adjoint de législation et d'administration. Il s'est bien acquitté de ses fonctions.
				1891	Apporte du zèle et de l'intelligence dans ses fonctions de professeur adjoint de législation et d'administration.
				1892	Intelligent et d'esprit délié, déploie beaucoup de zèle dans ses fonctions de professeur, travaille également à son instruction personnelle.
995	Meunier	Capitaine	Ecole du génie	1907	...Il a rédigé à nouveau, d'une manière absolument remarquable et personnelle, le cours d'administration, en faisant ressortir nettement les idées fondamentales et directrices. Il a développé le cours à l'amphithéâtre avec beaucoup de clarté et une grande facilité de parole, faisant preuve de toutes les qualités d'un excellent professeur...
1090	Laporte	Lieutenant	Saint Maixent	1905	...Vient d'être nommé professeur adjoint d'administration à l'école militaire d'infanterie.....s'exprimant avec aisance, sert à l'entière satisfaction du capitaine professeur d'administration auquel il est adjoint ; j'estime qu'il est appelé à rendre d'excellents services à l'école.
				1906	...Méthodique, clair, très intéressant à écouter, est devenu, en peu de temps, un des meilleurs conférenciers de l'école...
				1907	...A professé cette année le cours d'administration ; très maître de son sujet, il l'a exposé avec une clarté et une méthode remarquables présentant sous une forme toujours facile à comprendre et rendant très intéressantes les questions les plus ingrates. A de réelles aptitudes au professorat, des connaissances très étendues en législation comme en administration...
				1908	A professé le cours d'administration avec une connaissance approfondie de la matière et une méthode d'exposition remarquable par sa netteté et sa logique, aussi les résultats obtenus sont ils excellents...

(1) Notation dans l'intendance.

Annexe 65

Les officiers d'administration et la formation en administration militaire

N°	Nom	Grades	Professeur	Instructeur	Travaux
707	Joleaud	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	1905 :...il a professé à l'école d'administration avec distinction.....A professé divers cours à l'école d'administration...		
742	Rémy	Sous-lieutenant	Lettre du ministre au général commandant le 10 ^{ème} corps d'armée du 14 janvier 1880 : témoignage de satisfaction pour le concours à l'emploi de professeur de mathématiques et de grammaire à Vincennes.		
		Lieutenant	1881 :...vient d'être nommé professeur à l'EAM (1) de Vincennes. 1882 : S'acquitte avec zèle et intelligence de ses fonctions de professeur, sujet distingué. 1883 :...remplit ses fonctions de professeur avec beaucoup de zèle et d'intelligence. 1884 :...faisant son cours avec intelligence. 1885 :...Professeur de mérite. 1886 :...En dehors du professorat pour lequel il a une aptitude marquée, il connaît très bien tous les détails de son service... 1887 : Est toujours un professeur distingué... 1888 :...Professeur distingué à l'EAM de Vincennes, a beaucoup d'avenir.		
		Sous-intendant de 3 ^{ème} classe	1898 : ...A été professeur distingué à l'école de Vincennes.		
771	Poulard	Sous-lieutenant	Témoignage de satisfaction du 2 octobre 1880 : concours pour l'emploi de répétiteur d'histoire et de géographie à l'école de Vincennes. 1882 :...s'acquitte fort bien de ses fonctions à l'EAM. 1883 :...continue à s'acquitter de ses fonctions de professeur d'une manière très satisfaisante.		
		Lieutenant	1884 :...a fait son cour avec netteté et précision. OAD instruit et capable, bon professeur. 1885 :...Bon professeur, sachant intéresser ses élèves auxquels il donne des notions précises sur le service des hôpitaux sans entrer dans des détails minutieux.....son cours est très convenablement fait... 1887 : Est un des meilleurs professeurs de l'EAM. Il sait se mettre à la portée de ses élèves et obtient de très bons résultats....bon professeur... 1888 :...a une très bonne méthode d'enseignement... 1889 :... professeur de haut mérite...Il est aimé de ses élèves qu'il sait conduire avec fermeté et douceur...		Témoignage de satisfaction du 7 janvier 1888 : ouvrage à l'usage des officiers d'administration de l'armée territoriale.

			<u>1890</u> :...exerce sur ses élèves un véritable ascendant...	
		Capitaine	<u>1891</u> : Sa promotion au grade supérieur va priver l'EAM d'un professeur qui sera difficilement remplaçable et qui dans tous les cas ne pourra être surpassé... ..par suite de sa promotion va quitter l'école dans laquelle il a laissé le souvenir d'un professeur accompli... <u>1892</u> :...a été promu professeur à l'école d'administration. Il s'y est montré professeur accompli.	
910	Pierre	Lieutenant	<u>1892</u> :...Se présente au concours pour remplacer le professeur de l'école d'administration de Vincennes. <u>1893</u> :...Est un excellent professeur... <u>1894</u> :...Par son calme et sa dignité d'allure, a su prendre beaucoup d'ascendant sur les élèves... <u>1898</u> : Continue à se montrer très bon professeur et excellent OAD...continue à être un excellent professeur... <u>1899</u> : Continue à être un excellent OAD et un excellent professeur.	
		Capitaine	<u>1900</u> : Professeur distingué ; suit attentivement les progrès des sciences afin d'en faire profiter ses élèves du cours des sciences appliquées... <u>1901</u> : Désigné pour la Tunisie, maintenu provisoirement à l'école d'administration par suite des résultats négatifs du concours de la fin de 1900 en vue de lui donner un successeur...	
941	Jovenet	Capitaine	<u>1895</u> :...N'est à l'école que depuis quelques mois, n'a pas encore donné la preuve de son aptitude au professorat. Le cours qu'il doit faire ne commençant qu'en janvier, mais il a déjà montré un excellent esprit, beaucoup de bonne volonté et de l'ardeur au travail... <u>1896</u> : ...Comme professeur, il gagnerait beaucoup à parler moins vite et éviterait ainsi de répéter plusieurs fois la même syllabe.	Le 11 septembre 1886, autorisé à publier l'ouvrage : <i>Abrégé d'administration à l'usage des sous-officiers candidats à l'école d'administration de Vincennes.</i>
944	Trémerel	Lieutenant	<u>1888</u> :...est aujourd'hui un professeur distingué de l'école dont il a été autrefois un brillant élève... <u>1890</u> :...rend les plus grands services à l'école... <u>1894</u> :...mais enseignant avec peu de décision et de concision. Est un très bon professeur... ...Très bon professeur ayant la parole facile, on pourrait lui reprocher d'être parfois un peu prolix et d'avoir trop l'esprit de discussion...	Lettre du directeur de l'école d'administration militaire du 21 avril 1895 : demande d'inscription d'office au tableau d'avancement pour récompenser le travail de publication d'une aide mémoire sur l'officier d'administration des subsistances.
973	Godin	Sous-lieutenant	<u>1890</u> :...il fera un professeur distingué... <u>1891</u> :...rend déjà d'excellents services comme professeur... ...possédant son sujet et s'exprimant avec facilité et élégance, est un excellent professeur.	

		Lieutenant	<p><u>1892</u> :...est un professeur très distingué....</p> <p><u>1893</u> : Très bon professeur...</p> <p><u>1895</u> :...zélé dans ses fonctions de professeur...</p> <p><u>1896</u> :...est un excellent professeur...</p> <p><u>1897</u> :...possède une grande facilité d'élocution et une excellente méthode d'enseignement ; il est donc un très bon professeur...</p> <p><u>1898</u> :...a une grande facilité d'élocution et une bonne méthode d'enseignement, est un excellent professeur...</p>		
974	Lemoine	Lieutenant	<p><u>1895</u> :...Chargé...tout récemment d'un intérim à l'école de Vincennes...</p>	<p><u>1893</u> :...S'est occupé avec beaucoup d'activité de l'instruction des officiers de réserve qui ont été convoqués à l'hôpital pendant les deux périodes d'appel de 1893....</p> <p><u>1894</u> :...Depuis 1891 il a été chargé des conférences aux officiers du cadre militaire convoqués pour des périodes d'instruction ; il s'est toujours bien acquitté de cette mission...</p> <p><u>1895</u> :...Chargé d'un cours aux OAD de réserve depuis 5 ans...</p>	<p><u>1895</u> :...Auteur d'un récent manuel sur le service de santé de l'armée qui est la reproduction des conférences qu'il a faites chaque année et avec beaucoup de succès aux officiers d'administration de réserve.</p>
990	Jouclard	Capitaine			<p>Lettre de félicitations le 3 août 1 sur 1903 pour des recherches sur un succédané au pain de guerre.</p>
1023	Vican	Sous-lieutenant		<p><u>1895</u> :...Il s'acquitte très consciencieusement des fonctions de conférencier à l'école d'instruction....</p>	
1054	Bourdaire	Capitaine			<p>Citation du corps d'armée du 7 septembre 1909 pour deux opuscules : guide de l'officier d'approvisionnement et guide pratique pour la réception du blé.</p> <p><u>1909</u> :...Une publication récente « guide pratique de l'officier d'approvisionnement aux manœuvres» lui a valu une citation à l'ordre du corps d'armée...</p>
1077	Goerhing	Capitaine	<p><u>1910</u> : Arrivé à l'école d'administration pour l'ouverture des cours au début d'octobre 1909, s'est adonné tout de suite à ses nouvelles fonctions avec un zèle qui se soutient fermement. Il se montre professeur éclairé et il n'y a pas à douter que les résultats qu'il obtiendra de ses élèves ne répondent à ses efforts....Professeur consciencieux et éclairé, il obtient de ses élèves des efforts constants, une attention soutenue et d'excellents résultats....</p>		
1079	Planes	Capitaine		<p>Témoignage de satisfaction du 2 juillet 1912 pour sa collaboration à l'œuvre de l'école d'instruction des officiers de réserve pendant l'année 2012.</p>	
1086	Vincent	Lieutenant			<p><u>1901</u> :...Inventeur de la lamineuse découpeuse adopté pour la fabrication du pain de guerre. Cet appareil a figuré à l'exposition universelle de 1900 et il a obtenu pour son appareil une médaille d'argent. En raison de ses aptitudes techniques, cet officier a fait partie de la sous-commission de l'intendance et a collaboré à la rédaction du rapport sur les matières et objet ayant figuré à l'exposition</p>

					pouvant intéresser l'armée. A été proposé pour ces motifs au commencement de la présente année pour les palmes académiques. Fait en outre partie d'une commission chargée de rechercher un nouveau modèle de four de campagne. Je me fais un devoir de renouveler la proposition dont il a été l'objet pour les palmes académiques en émettant le vœu de la voir prochainement aboutir.
1093	Roblin	Lieutenant	<p><u>1908</u> :...a montré une grande aptitude au professorat...le mettent tout à fait à sa place dans une école.</p> <p><u>1909</u> : Se manifeste de plus en plus comme un excellent professeur...</p> <p>...professeur éclairé, sachant captiver l'attention de ses élèves et faire face avec bonne humeur au gros labeur qui lui est imposé à l'EAM...</p>		
		Capitaine	<p><u>1910</u> :...excellent professeur, s'intéressant à ses élèves pour qui il ne ménage ni son temps ni sa peine...</p> <p><u>1911</u> :...professeur parfait et dévoué, très versé dans toutes les parties de son service...</p> <p><u>1912</u> :...s'adonnant avec compétence et dévouement à ses fonctions de professeur...</p>		
1099	Marqué	Lieutenant	<p><u>1902</u> :...Vient d'être admis à l'EAM en qualité de professeur adjoint au cours d'administration et de législation...</p> <p><u>1903</u> : Cette première année de professorat à l'école permet d'espérer qu'il fera un professeur distingué. Il a encore un peu de cette timidité naturelle dans les débuts mais le travail qu'il apporte dans la préparation de ses cours donne la certitude que le choix de cet officier a été excellent. En voie très sérieuse de progrès, a des qualités d'intelligence et de travail qui lui permettront avant peu de se distinguer dans l'enseignement. Il a un esprit de suite qui facilité à son auditoire la conception de l'administration un peu aride au début...</p> <p><u>1904</u> :...Se forme comme professeur, a pris plus de confiance en lui-même et deviendra très capable sans avoir une tendance à la vanité.....A du goût pour l'enseignement et s'acquitte fort bien de ses fonctions...</p> <p><u>1905</u> : S'acquitte de ses fonctions de professeur du cours d'administration et de législation d'une façon très satisfaisante et obtient de bons résultats...</p> <p>...fait bien son cours et donne toute satisfaction.</p> <p><u>1906</u> :...dans le service qu'il occupera dans l'avenir, montrer l'empressement et le zèle qu'il apporte à l'école dans ses fonctions de professeur adjoint du cours d'administration générale...</p>		

			<p><u>1907</u> :...rend comme professeur des services distingués...</p> <p><u>1908</u> : Il rend à l'école les services les plus appréciés. Au moment où il quitte l'EAM après avoir exercé le professorat pendant 6 ans, j'insiste sur les bons services qu'il a rendus à cet établissement et sur les qualités d'intelligence, de correction, de facilité de travail et de zèle assidu dont il a fait preuve.</p>		
1130	Fineyre	Lieutenant	<p><u>1908</u> :...A témoigné de sa valeur professionnelle par un examen brillant qui l'a fait, au concours, professeur à l'école de Vincennes...</p> <p><u>1909</u> :...cet officier a une réelle aptitude pour le professorat...sachant prendre ses élèves, retenir leur attention et éveiller leur intérêt, est tout à fait à sa place à l'EAM où il se montre professeur très éclairé et où il rend d'excellents services.</p> <p><u>1910</u> :...se montre aussi bon professeur que bon officier...un excellent professeur, claire, méthodique, dévoué et consciencieux...</p> <p><u>1911</u> :... professeur éclairé et dévoué à ses élèves...</p>		
		Capitaine	<p><u>1912</u> :...a eu le mérite d'acquérir par son travail et son esprit méthodique une très réelle compétence pour les fonctions de professeur qu'il remplit d'une façon remarquable à en juger par les excellents résultats qu'il sait obtenir...</p> <p><u>1913</u> : Continue à se faire remarquer par son érudition, son dévouement et son zèle dans l'enseignement...</p>		
1131	Fournier	Capitaine		<p><u>1913</u> : Bon conférencier qui a reçu des éloges du directeur de l'école d'instruction des officiers d'administration du corps d'armée de Paris.</p>	<p><u>1913</u> :...A obtenu, au sujet de l'installation pratique d'un jardin botanique destiné à l'instruction des stagiaires de l'intendance, une lettre de félicitations du 3 novembre 1910.</p>

(1) Ecole d'administration militaire.

Annexe 66

Les intendants professeurs à l'Ecole Supérieure de Guerre (ESG).

N°	Nom	Grade	Années	Extraits des notations	Carrière
305	Delaperrière	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	1876	Pas de notations.	Intendant général en 1891.
		Sous-intendant 1 ^{ère} classe	1877-1878 1879-1881		
318	Baratier	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	1877-1878	Pas de notations.	Intendant général en 1891.
		Sous-intendant 1 ^{ère} classe	1882-1883 1884-1885		
394	Courtot	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	1879-1881	Pas de notations.	Intendant général en 1899.
395	Massiot	Sous-intendants 2 ^{ème} classe	1882	Bon professeur adjoint du cours d'administration. Intelligent et instruit s'exprime bien comme professeur, mais n'a pas assez d'animation...	Intendant militaire en 1895.
			1883	Pas de notes.	
		Sous-intendant 1 ^{ère} classe	Rappel	<p>1885 : ...A été professeur adjoint à l'école de guerre...</p> <p>1886 : A été professeur à Saint Cyr, à l'école de guerre, il paraît avoir plus d'aptitude pour le professorat que pour le service actif, le service pratique...</p> <p>1888 : Ancien professeur adjoint à l'école de guerre... ...Est très instruit, a été professeur à l'école de guerre...</p> <p>1889 : Ancien professeur de l'école de guerre...</p> <p>1891 : ...Ses connaissances étendues l'ont fait désigner comme professeur adjoint au cours d'administration à l'ESG de 1881 à 1883....</p>	
468	Crétin	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	1884	...A l'école de guerre a montré les meilleurs aptitudes pour le professorat et il a eu à faire cette année un certain nombre de conférences qui ont fait ressortir la possession complète des questions administratives et la correction de son langage. S'est montré très bon instructeur d'administration dans le voyage d'état-major auquel il a pris part mais sans avoir encore dans cet ordre de travaux un acquit qui ne peut s'obtenir que par des exercices répétés à défaut d'expérience propre. Malgré cette petite lacune, semble être dans les meilleures conditions pour remplacer le titulaire actuel lorsque sa promotion au grade d'intendant militaire l'appellera dans un autre poste.	Contrôleur général de 1 ^{ère} classe en 1902.
			1885	Capable et distingué, a été digne cette année de remplacer l'intendant militaire Baratier. Très zélé, instruit, dévoué et possède déjà une grande expérience des fonctions qui lui sont confiées.....Professeur distingué, instruit, d'une grande compétence administrative, il remplit à la satisfaction de ses chefs les nouvelles fonctions dont il a été chargé.	
			1886	Pas de notation.	
			1887	S'acquitte avec distinction des fonctions de professeur du cours d'administration. Très compétent dans sa spécialité, intelligent, instruit, réservé et modeste...	
		1888	Professe avec distinction un cours qu'il rend des plus intéressants. Il n'est pas moins apprécié des élèves que de ses chefs pour la manière intelligente et dévouée dont il s'acquitte de ses fonctions à l'école de guerre.		
		Sous-intendant 1 ^{ère} classe	1889	Est parfaitement au courant des matières qu'il professe avec distinction. Il vient de faire imprimer ses cours et l'œuvre sera sans doute fort goûter à l'extérieur comme le sont ses leçons à l'extérieur.	
618	Weil	Sous-intendant 3 ^{ème} classe	1887	Pas de notation.	Contrôleur général de 1 ^{ère} classe en 1907.
563	Rufin	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	1888-1890	Pas de notations	
			1891	...Ses leçons autrefois un peu ternes et sans intérêt ont gagné cette année et gagneront encore s'il apporte à cet enseignement la méthode des cas concrets qui rende très attrayantes à de jeunes candidats peu versés dans les idées de ce genre le débat un peu trop monotone des lois et des règlements administratifs. L'un des plus anciens professeurs de l'école à laquelle il a rendu de grands services et il a tenu en grande partie les promesses qu'il avait faites et a rendu son cours plus attrayant en le rendant plus pratique et plus vivant.	
			1892	Bon professeur, élocution facile. Excellent fonctionnaire, très dévoué, professeur ordinaire.	

			1893	C'est un bon professeur, instruit, distingué, mais n'ayant pas de chaleur dans l'élocution...Néanmoins je crois qu'en imposant de nombreux cas concrets, au lieu de se borner à l'énumération des lois et règlements, il donnera à son cours une autre ouverture, et c'est à cela qu'il va s'appliquer. A très consciencieusement professé l'administration, ce qui est une tâche ingrate, comme le dit le directeur de l'école, par débit un peu rapide et uniforme ne force pas l'attention des auditeurs. Nous verrons si, comme il le promet, s'il rendra l'année prochaine ses cours plus attractifs...	Décédé en 1895.
			1894	Pas de notation.	
			1895	Pas de référence à l'école de guerre.	
566	Dupain	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	1890	...A fait cette année les conférences sur l'administration des corps de troupe. Il manque un peu d'expérience comme professeur et s'est tenu un peu trop dans une exposition claire mais énumératrice. Sa facilité de parole permet d'espérer que , plus maître de son sujet, il imprimera à cette partie du cours un caractère plus original.	Intendant militaire en 1907.
			1891	A fait des progrès comme professeur, il a aussi rempli d'une manière satisfaisante son rôle dans le voyage d'état-major auquel il a participé l'an dernier. Il a encore à acquérir cependant au point de vue de la préparation des travaux d'étude donnés aux officiers de la première division, afin de se mettre tout à fait en accord avec les autres cours professés à l'Ecole, et qui tendent tous à imprimer une tournure pratique et à incliner vers les cas concrets l'esprit des officiers à instruire.	
543	Peyrolle	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	1896-1897	Pas de notations.	Contrôleur de 1 ^{ère} classe en 1897, décédé en 1902.
716	Hérenger	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	1898-1899	Pas de notations.	Décédé en 1900.
576	Joudou	Sous-intendant 1 ^{ère} classe	1900	Pas de référence à l'école de guerre.	Intendant militaire en 1907.
			1901	...A très bien débuté comme professeur d'administration...	
			1902	...C'est un professeur d'administration remarquable, qui maintient son enseignement dans une voie pratique et obtient aussi les plus remarquables résultats.	
			1903	...C'est en outre un excellent professeur d'administration dont l'enseignement est maintenu dans un sens très pratique. Continue à donner sa mesure dans les conférences et les exercices pratiques....	
			1904	Continue à montrer comme professeur du cours d'administration à l'école supérieure de guerre les qualités de travail et les solides connaissances professionnelles dont il a constamment fait preuve jusqu'ici. Son cours est parfaitement fait...	
			1905	Pas de référence à l'école de guerre.	
			1906	Est un excellent professeur. Son cours est très complet, très ordonné bien dit... ...a dirigé dans un sens pratique les exercices d'application concernant les services administratifs des deux voyages d'état-major. Les élèves qui ont suivi cet enseignement pratique ont en tiré le plus grand fruit...	
802	Laurent	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	1907	Pas de référence à l'école de guerre.	Intendant général en 1916.
			1908	...Nommé professeur du cours d'administration à l'école de guerre, travaille assidument pour se mettre à la hauteur de ses nouvelles fonctions. Continue à se mettre parfaitement à hauteur de ses nouvelles fonctions, dans lesquelles, il apporte des qualités sérieuses de nature à justifier un avancement très prompt à la 1 ^o classe...	
			1909	Continue d'enseigner parfaitement avec méthode et ardeur l'administration à l'école où il rend de très bons services. Professeur d'administration des plus distingués, très intelligent, très actif, très consciencieux...	
		Sous-intendant 1 ^{ère} classe	1910	Professeur d'administration des plus distingués, très intelligent, très actif, très consciencieux, avec cela une grande expérience, beaucoup de netteté dans les idées, ainsi que de décision, un sens pratique développée.	
			1911	...Continue à professer avec la plus grande compétence et un succès qui s'affirme chaque année davantage les cours d'administration à l'école supérieure de guerre. Est un professeur remarquable et très apprécié du cours d'administration.	
			1912	Excellent professeur d'administration. Est très à hauteur de ses fonctions u cours d'administration à l'école de guerre. Il s'entend très bien avec le professeur du cours d'état-major pour le plus grand bien des officiers détachés qui reçoivent ainsi un enseignement dont les heureux résultats se manifeste chaque année davantage...	
923	Nony	Sous-intendant 2 ^{ème} classe	1913	Nommé professeur du cours d'administration militaire à l'ESG. Titulaire du cours d'administration, esprit clair, calme, méthodique. Très travailleur et très consciencieux. Très au courant du fonctionnement des services administratifs en campagne. A pris une part active au professorat des voyages d'état-major...	Intendant militaire en 1921.

Annexe 67

Les intendants et l'école de guerre dans les notations dans l'arme

N°	Nom	Intention/demande/présentation	Préparation	Concours	Chance réussite
520	Hagron	<u>CNE 1876</u> :...Il demande à concourir pour l'ESG...Est proposé pour passer les examens d'admission à l'ESG.	<u>CNE 1877</u> :...Il se prépare à concourir pour l'ESG....	<u>CNE 1877</u> :...S'est présenté aux examens de l'ESG et n'a pas été admis...a renoncé à concourir de nouveau bien qu'il soit dans de bonnes conditions pour réussir...	<u>CNE 1877</u> : ...a renoncé à concourir de nouveau bien qu'il soit dans de bonnes conditions pour réussir. ..
574	Zhendre	<u>CNE 1880</u> :Est détaché à l'ESG....en ce moment à l'ESG. ESG: Absent presque toute l'année pour raison de santé. Proposé pour recommencer sa 2° année d'études....			
614	Blanchenay		<u>LTN 1879</u> : A le projet de se présenter de nouveau à l'admission à l'ESG ; a beaucoup travaillé dans ce but et a augmenté ainsi ses connaissances...	<u>LTN 1878</u> :...A concouru pour l'admission à l'ESG et a subi toutes les épreuves mais n'a pas été admissible. <u>1879</u> :...S'est présenté pour l'admission à l'école militaire supérieure ; n'a pas été admis....	
632	Lostie de Kerhor		<u>LTN 1876</u> :...il s'est présenté dernièrement à l'ESG...		
647	Chaumont		<u>CNE 1883</u> :...A d'ailleurs donné une preuve non équivoque de ses facultés de travail et de sa force de volonté en parvenant à se faire admettre à l'ESG, sans avoir été préparé aux épreuves nécessaires par un séjour dans une école militaire quelconque....		
649	Vacherie		<u>LTN 1878</u> : son métier, se présente à l'ESG...		
671	Appert	<u>LTN 1880</u> : Se présentera à l'ESG dès qu'il sera capitaine... <u>1881</u> :...à l'intention, une fois capitaine, de se présenter à l'ESG...Se présentera à l'ESG dès qu'il sera capitaine....	<u>LTN 1880</u> :...Travaille pour entrer l'année prochaine à l'ESG.		
708	Frédault		<u>LTN 1879</u> :...Se prépare aux examens de l'ESG.....travailleur, prépare ses examens pour l'ESG....	<u>LTN 1880</u> : ...s'est présenté à l'ESG, n'a pas été reçu en raison surtout d'un commencement de surdité.....A été admissible à l'ESG....Il passe en ce moment son examen pour l'ESG... <u>1881</u> : A passé de bons examens pour l'ESG, mais sa surdité qui ne diminue pas d'intensité lui a été très nuisible.....aurait été certainement admis à l'ESG s'il n'avait été légèrement atteint de surdité... <u>1882</u> :...A concouru pour l'ESG, n'a pas été admis en raison de son commencement de surdité....	

748	Bloch	LTN 1886 :...demande à concourir pour l'ESG... 1887 :...avait demandé l'année dernière à concourir pour l'ESG et ne s'est pas présenté aux examens. A renouvelé sa demande cette année....	LTN 1887 :...S'occupe actuellement de la rédaction de l'historique du régiment, et en raison des recherches auxquelles il a du se livrer, il n'a pu concourir pour l'ESG.	LTN 1888 : ...A échoué en 1888 aux examens écrits pour l'ESG mais n'avait pas eu beaucoup de temps pour la préparation de cet examen.....a échoué cette année aux examens écrits pour l'ESG....	LTN 1886 :...Demande à concourir pour l'ESG, apte à y bien réussir. 1887 :...Demande à concourir en 1888, a tout ce qu'il faut pour réussir....se prépare pour l'ESG. Doit y réussir. 1888 : ...A échoué cette année aux examens pour l'ESG, réussira certainement une autre fois....
759	Lhomme		SLT 1882 : ...se prépare à subir les examens de l'ESG et paraît s'en occuper sérieusement....		
764	Gay		LTN 1884 :...A concouru pour l'ESG en 1884, a réussi à la première épreuve mais a échoué à la 2 ^e , se représentera... 1885 :...a concouru pour l'ESG et se représentera. ...	LTN 1885 :...s'est présenté pour l'ESG, a été admis à subir les examens oraux...	LTN 1884 :...Apte à suivre avec fruit les cours de l'ESG et à être utilement employé dans le service d'état-major...Très bon candidat pour l'ESG....a concouru pour l'ESG, finira par y arriver...
791	Chenot	LTN 1891 :...Demande à concourir pour l'ESG...	LTN 1892 :...il se propose de préparer les examens pour l'ESG....		
795	Souillard	LTN 1885 : ...doit se présenter cette année à l'école de guerre...		LTN 1885 : ...doit se présenter cette année à l'école de guerre... 1886 :...a été reconnu admissible à l'ESG à la suite des épreuves écrites mais a échoué à l'examen oral....A été admis, d'après les examens écrits, à subir l'examen oral pour être reçu à l'ESG... 1888 : Avait été admissible à l'examen de l'ESG en 1886, s'est représenté de nouveau en 1888, mais n'a même pas été admissible...	
796	Brasart	SLT 1883 :...quand il aura pris l'habitude du métier. Il continue à travailler pour se présenter plus tard à l'ESG....Laborieux, continue à travailler afin de pouvoir se présenter plus tard à l'ESG...			
798	Delacarte		LTN 1885 :...Se prépare à l'ESG, serait mieux dans se voie...		
801	Toupnot	LTN 1887 :...se présente à l'ESG... 1892 :...A renoncé à se présenter à l'ESG et vise les examens de l'intendance.....a renoncé, faute de temps, à subir les examens pour l'ESG...	LTN 1890 : ..se prépare pour l'ESG....	LTN 1891 :...A passé ses examens encore malade. C'est à cette cause qu'il faut attribuer un insuccès au concours de l'école de guerre.....S'est présenté à l'ESG, a été admissible et a tenu à passer ses examens bien que souffrant des suites d'une diphtérie...	LTN 1890 : ...A toutes les chances voulues pour réussir aux examens de l'ESG auxquels il se prépare.....Désire se présenter à l'ESG. A tout ce qu'il faut pour réussir...
807	Rouchon-Mazerat		LTN 1888 : ...se prépare pour l'ESG....		
809	Loyer		LTN 1888 :...A demandé à concourir pour l'ESG mais n'a pas été admissible....		
811	Galley		LTN 1885 :...Il se prépare à l'ESG. Il mérite de réussir. Sujet de valeur.	LTN 1887 : .Vient de subir avec succès les épreuves d'admission à l'ESG.	LTN 1886 :...se présente à l'ESG, réunit toutes les conditions pour réussir.
812	Lévy	LTN 1891 : ...Se présente pour l'ESG... 1894 :...A échoué aux examens de l'ESG, se représentera quand il sera capitaine...	LTN 1890 : ...travaille pour l'ESG, officier de choix. 1891 : ...Se prépare aux examens de l'ESG... LTN 1891 :...Se présente pour l'ESG....	LTN 1893 :...A échoué aux examens d'admission à l'ESG après avoir été admissible aux examens écrits.... CNE 1895 :...A échoué comme lieutenant aux examens de l'ESG...	LTN 1891 :...Futur candidat très sérieux à l'ESG. Est fort intelligent et travailleur. A ce qu'il faut pour arriver.

			1892 :...A échoué cette année aux examens d'admissibilité à l'ESG, a les qualités pour réussir, se représentera et y arrivera....Se représente aux examens de l'ESG, travaille sérieusement.		LTN 1891 :Se présente pour l'ESG.....Futur candidat très sérieux à l'ESG. Est fort intelligent et travailleur. A ce qu'il faut pour arriver. 1892 :....concourt pour l'admission à l'ESG avec des chances sérieuses de réussir.. 1893 :....a été admissible cette année à l'ESG, se représentera quand il sera mieux préparé, y arrivera car il est travailleur....
813	Biard	LTN 1889 :...Se dispose à se présenter à l'ESG pour entrer dans le service d'état-major...			
818	Adrian	CNE 1888 :...Il a de l'ambition et cherche sa voie en passant soit par l'ESG soit par les fonctions de professeur à Saint Cyr ou à celle de l'EM (1) de Versailles...	CNE 1888 : ...Se prépare à l'ESG, a le désir d'arriver et pourra réussir dans le service d'état-major. ...		
820	Foliot	LTN 1892 :...Se propose de concourir pour l'ESG, travaille de façon à réussir.			LTN 1892 :...Se propose de concourir pour l'ESG, travaille de façon à réussir.
825	Delteil		LTN 1888 :...Proposé pour le concours de l'ESG, travaille pour réussir....se prépare pour l'ESG, a toutes les qualités voulues pour réussir...	LTN 1889 :...il n'a pas réussi au concours de l'ESG sans doute à cause du grand nombre des concurrents, peut-être aussi parce que c'était la première fois qu'il subissait ces dures épreuves. Malgré cet échec, il continue à travailler comme par le passé.... 1890 :...Il s'est présenté pour la 2° fois à l'ESG et a encore eu le malheur d'échouer aux examens écrits ...	LTN 1889 :...Il va se présenter pour la 2° fois à l'ESG et tout fait supposer qu'il passera ses examens avec succès...
828	Travers				LTN 1891 :...Doit réussir aux épreuves de l'ESG.
829	Maratuech			LTN 1891 :...A échoué, en 1891, aux examens de l'ESG, mais ne se présente pas en 1892....Toutefois il a renoncé à se présenter en 1892 aux épreuves de l'ESG.	LTN 1890 :...Est proposé sur sa demande pour subir les examens de l'ESG, a l'intelligence et l'instruction voulues pour réussir
831	Bresson				CNE 1887 :...S'est présenté cette année à l'ESG, mais a échoué, il y arrivera certainement s'il persiste...
832	Bertrand	LTN 1893 :...A toujours l'intention de préparer l'ESG...	LTN 1890 :...officier très studieux qui se prépare à l'ESG...		LTN 1892 :...Futur candidat à l'ESG ; a les connaissances théoriques pour y arriver...
837	Desclais	LTN 1892 :...Demande à concourir pour l'ESG en 1893...	SLT 1890 :...Se prépare aux examens d'admission à l'ESG. 1891 :...Prépare ses examens pour l'ESG.... 1894 :...ses études préparatoires à l'ESG ont considérablement augmenté ses connaissances militaires...	LTN 1892 :...a été admissible cette année aux examens écrits de l'ESG, mais il a échoué aux examens oraux... 1893 : ...admissible aux examens oraux de l'ESG, paraît avoir des aptitudes sérieuses au service d'état-major... ...Il est regrettable que cet officier ait encore échoué aux examens oraux de l'ESG... 1895 : ...deux fois admissible à l'ESG, bien qu'ayant tout ce qu'il faut pour réussir, a cependant échoué 3 fois aux examens...	LTN 1892 :...Se représente cette année à l'ESG, a toutes les chances pour être reçu. 1894 :...il ne peut pas manquer d'arriver à l'ESG... 1895 : ...S'est présenté sans succès aux examens de l'ESG, possède tout ce qu'il faut pour y arriver.... CNE 1896 : ...C'est du reste un officier distingué et d'avenir, bien qu'il ait échoué trois fois à l'ESG...
838	Masure		LTN 1896 :...A été admissible cette année à l'ESG, a renoncé à subir les épreuves orales pour les affronter l'an		

			prochain avec plus de garanties de succès....		
845	Lalande		LTN 1889 :...se présente au concours pour l'ESG.		LTN 1890 : Vient d'échouer aux examens écrits de l'ESG; il réussira probablement l'année prochaine mais en tout cas il a travaillé sérieusement...
852	Blondel	LTN 1892 :...A l'intention de concourir pour l'ESG...futur candidat sérieux pour l'ESG... 1894 :...C'est un futur candidat à l'ESG....Très non officier, bon candidat à l'ESG.... CNE 1897 :...Candidat à l'ESG, appelé à un bel avenir....A renoncé à se présenter en 1898 à l'ESG. Se présentera quand il se sentira plus préparé....Il avait l'intention de se préparer à l'ESG mais ne se croit pas suffisamment prêt...	LTN 1892 :...Se prépare à l'ESG.... 1893 :...se prépare à l'ESG.... 1894 : ...Véritable bénédiction, il mène de front ce service, celui de sa compagnie et sa préparation à l'ESG.... 1895 : ...se préparait à l'ESG...		LTN 1894 ...se serait présenté cette année à l'ESG et aurait certainement été reçu s'il n'avait préféré faire un voyage à l'étranger....
853	Chareyre	LTN 1891 :...Quoiqu'il s'acquitte consciencieusement de ses fonctions, il est aisé de voir qu'il le fait par devoir plus que par goût. Cherche ailleurs sa voie et se présente à l'ESG.... 1892 :...Se présente aux examens de l'ESG... 1893 :...A renoncé à l'ESG....		LTN 1892 :...ses goûts le portent plutôt vers les études de cabinet, et il vise l'ESG aux examens de laquelle il a été admissible....Admissible à l'ESG, a échoué à l'oral... 1893 :...S'est présenté deux fois sans succès à l'ESG...s'est présenté à l'ESG mais n'a pas réussi...	
862	Chayrou		CNE 1898 :...n'a pas encore donné sa mesure à la direction du service à laquelle il a été longtemps distrait, soit par les fonctions qu'il a remplies à l'état-major de la subdivision, soit par sa préparation à l'ESG....		
865	Majorelle	LTN 1894-1895 : Se prépare pour l'ESG.N'a pas été admis à concourir à l'ESG, n'y étant pas suffisamment préparé.... 1896 ...Désire concourir pour l'ESG...			LTN 1894-1895 :...Cet officier a l'intention de se présenter à l'ESG ; il pourra réussir par le travail et par une active préparation...
867	Drouot	LTN 894 :...Désire se présenter à l'ESG.	-	LTN 1895 : N'a pas réussi dans son examen à l'ESG...	
873	De Montmahou	LTN 1892 :...Est autorisé à se présenter cette année à l'ESG... CNE 1901 :...Vient d'être classé le 1 ^o pour le concours de SIM3...			
891	Bureau		LTN 1892 :...Se prépare à l'ESG, ferait un très bon officier d'état-major...	LTN 1893 :...se prépare de nouveau aux examens de l'ESG, ayant échoué au précédent concours. 1897 :...S'est présenté à l'ESG en 1893. Il s'est présenté également en 1894 et a été admissible à l'ESG avec le numéro 120... 1898 :...quoiqu'il ne soit pas parvenu à l'ESG, sert avec zèle et commande bien. .A échoué à l'admissibilité pour l'ESG en 1898....	LTN 1894 :...Travaille beaucoup pour se préparer aux examens de l'ESG. Mérite de réussir, ferait un bon officier d'état-major..

895	Rouhier	SLT 1890 :...appelé à devenir un candidat des plus sérieux pour l'ESG... 1891 :...Est un officier d'avenir qui deviendra un candidat très sérieux pour l'ESG...			
903	Gal	LTN 1898 : A renoncé provisoirement à se présenter aux examens de l'ESG...	LTN 1896 :...travaille avec ardeur en vue des examens de l'ESG. 1898 :...Se présente de nouveau aux examens de l'ESG...		
916	Haremboure	LTN 1895 :...a renoncé à se présenter cette année à l'ESG...	LTN 1894 :...ne paraissant pas aimer beaucoup le service actif. Se prépare d'ailleurs aux examens pour l'ESG. Ce qui lui permettrait de s'assurer des emplois plus en rapport avec ses goûts... 1895 :...ne paraissant pas aimer beaucoup le service actif, se prépare d'ailleurs aux examens pour l'ESG, ce qui lui permettra de s'assurer des emplois plus en rapports avec ses goûts... 1896 :...Se prépare à l'ESG....Va se présenter à l'ESG....		LTN 1893 :...se prépare à passer prochainement les examens d'amission à l'ESG, mérite de réussir.
919	Guillain		LTN 1897 :...se prépare à l'école de guerre.		
924	Guiot	LTN 1896 :...est autorisé à de présenter à l'ESG. 1897 :...Il demande à concourir de nouveau cette année....	LTN 1897 : A la suite des examens écrits pour l'ESG, a été admis à subir les épreuves orales ; il a obtenu le n°112 au classement final....	LTN 1899 :...Admis à l'ESG...	LTN 1898 :...pour la seconde fois il vient d'être déclaré admissible à l'ESG et tout fait supposer qu'il sera reçu...N'a pas été reçu à l'ESG, s'y présente de nouveau.N'a pas été reçu à l'ESG mais il ne connaît pas le découragement et s'y présente de nouveau cette année. Il mérite de réussir.... 1899 :...Il vient, à la suite de l'examen écrit, d'être admis à subir les épreuves orales pour l'ESG. Ses qualités font désirer qu'il soit reçu...
934	Haffemayer		LTN 1894 : ...se prépare à tenter de nouveau les examens de l'école de guerre.... 1895 :...se prépare à l'école de guerre...		
937	Musso	LTN 1895 :...A demandé à concourir pour l'ESG, n'a pas été autorisé par le GCA à subir les épreuves... 1898 :...Demande à concourir pour l'ESG.	LTN 1900 : ...travailleur mais surtout pour lui-même, a négligé ses devoirs vis-à-vis de sa compagnie pour se préparer plus complètement aux examens de l'ESG auxquels il a échoué. Demeure sans entrain depuis son insuccès et maintenant son apathie n'est plus apparente mais réelle...	LTN 1900 : Se présente pour la 3° fois aux examens de l'ESG... 1901 :...s'est présenté sans succès à l'ESG...	LTN 1899 : A échoué à l'examen écrit pour l'ESG, mais il ne se décourage pas et affrontera l'épreuve l'année prochaine pour la seconde fois. Il est travailleur, instruit, tenace et pourra réussir...
939	Condaminas	LTN 1899 :...Ne se trouvant pas assez préparé pour aborder pour la 3° fois le concours pour l'ESG, vient de retirer sa candidature pour cette année sans y renoncer pour l'avenir.	LTN 1895 :...travaille sérieusement à préparer son examen d'admission à l'ESG.	LTN 1897 : A été admissible à l'ESG et a subi les épreuves dans des conditions honorables.... 1898 : ...N'a pas réussi aux examens d'admission à l'ESG, c'est regrettable car il remplit toutes les conditions d'un officier de choix et d'avenir....	LTN 1896 :...Se présente cette année pour la première fois à l'ESG avec des chances de succès... 1897 :...Il renouèle sa candidature pour le prochain concours et il est à désirer que le succès couronne ses efforts....remplit toutes les conditions intellectuelles, physiques et morales pour un élève de l'ESG... 1898 : Est admissible pour la 2eme fois à l'ESG. Il est à souhaiter qu'il réussisse. ...

					<u>1899</u> : ...Se présente pour le 3 ^e fois à l'ESG et mérite de réussir.... <u>CNE 1901</u> :...Il mérite à tous égards de réussir au concours pour l'ESG....
945	Heuillard				<u>LTN 1901</u> :...Se prépare à subir les examens d'admission à l'ESG. Mérite de réussir.
948	Jannot	<u>LTN 1899</u> :...A demandé à concourir pour l'ESG.... <u>1900</u> : ...A renoncé à l'ESG...	<u>LTN 1899</u> :...A été autorisé à concourir pour l'ESG, mais au dernier moment y a renoncé, des raisons de famille et son service l'ayant empêché de travailler suffisamment l'allemand. Continue à s'y préparer....		
949	Patillon	<u>CNE 1904</u> :...paraît décidé à renoncer à se présenter à l'ESG....	<u>LTN 1903</u> :...Se prépare à l'ESG...		
953	Tellier	<u>LTN 1898</u> :...Candidat à l'ESG.	<u>LTN 1899</u> :...Se prépare à l'ESG....		
958	Tessier		<u>LTN 1892</u> : ...A été trop détourné de ses fonctions de lieutenant de batterie par les fonctions remplies à l'état-major de la place et par la préparation des examens de l'ESG....	<u>LTN 1893</u> :...A été reçu à l'ESG.	
971	Gendre	<u>LTN 1898</u> :...Se présente à l'ESG...		<u>LTN 1899</u> :...A échoué aux examens de l'ESG...	
984	Bonnet			<u>LTN 1898</u> : A échoué à l'examen oral de l'ESG malgré une excellente préparation... <u>1900</u> : Admissible le n°12 à l'ESG... ...Reçu à l'ESG...	
987	Zwilling	<u>LTN 1897</u> :...a l'intention de se présenter à l'ESG...	<u>LTN 1899</u> : ... Se prépare à l'ESG....		
998	Carbonel	<u>LTN 1897</u> :...Voyage en ce moment à l'étranger pour se perfectionner dans la connaissance de l'allemand en vue d'un prochain concours d'admission à l'ESG. <u>1898</u> :...Il va se représenter en 1899...	<u>LTN 1897</u> :...A beaucoup travaillé. Il va prochainement subir l'épreuve d'admission à l'ESG....	<u>LTN 1898</u> : A été déclaré admissible aux épreuves orales de l'examen d'admission à l'ESG : les subit en ce moment.....A échoué dans des conditions honorables à l'épreuve orale d'admission de l'ESG.... <u>1899</u> :...a été déclaré cette année encore admissible à l'ESG. Attend le résultat de ses examens. A de l'avenir. A renoncé à se présenter aux examens oraux en 1899.	
1001	Fargeon		<u>LTN 1895</u> : ...Se prépare à subir les examens pour entrer à l'école de guerre... <u>1896</u> :...Il a beaucoup travaillé pour se présenter aux examens d'admission à l'école supérieure de guerre... <u>1897</u> :...se prépare pour la deuxième fois pour entrer à l'école de guerre...	<u>LTN 1896</u> :...N'a pas réussi aux examens de l'école de guerre de 1895, travaille et se représentera de nouveau... <u>1899</u> : A échoué aux examens subis pour entrer à l'école de guerre.... <u>1900</u> : Continue à servir avec zèle et entrain, malgré son échec à l'école de guerre et pour l'avancement... <u>1901</u> :...n'a pas réussi dans ses examens à l'école de guerre mais qui mérite d'arriver...	<u>LTN 1898</u> : Se prépare à subir de nouveau les examens pour entrer à l'école de guerre. Ses connaissances générales et professionnelles, son intelligence, lui permettent d'espérer un succès....
1007	Taupenas	<u>LTN 1897</u> :...Le scandale dont il a été cause et qui est expliqué dans sa punition est regrettable. <u>1898</u> : Diverses réclamations au sujet de faits d'inconduite ont été adressées au		<u>LTN 1900</u> :...Vient d'être admissible à l'ESG.....Vient d'être admissible à l'ESG.... <u>1902</u> :...a été admissible deux fois à l'ESG...	<u>LTN 1901</u> : Subit actuellement la 2 ^e partie des examens pour l'admission à l'ESG et il est à souhaiter qu'il réussisse car c'est un officier très bien doué ayant toutes les qualités militaires et qui ferait très bien dans le service d'état-major....

		général de brigade. Il est fâcheux de voir un officier aussi peu soucieux de sa dignité et donnant prise à de telles plaintes. L'ajournement de sa proposition est dû aux notes fâcheuses précédentes. L'effet a été produit, cet officier fait tout ce qu'il peut pour se réhabiliter et demande à retourner au détachement pour éviter la ville où il a fauté et se reconstituer un bon dossier militaire. <u>1900</u> :...Il se présente à l'ESG et pourra faire un bon officier d'état-major... <u>1901</u> :...Il a renoncé momentanément à subir les examens pour l'ESG, loin de renoncer de s'y présenter encore...			
1011	Maximilien	LTN 1898 : A renoncé aux derniers moments aux examens de l'ESG...		LTN 1897 : ...S'est présenté à l'ESG, n'a pas été admissible... ...Se représente à l'ESG...	LTN 1896 : ...Pourra être reçu à l'ESG où il a l'intention de se présenter...
1019	Latour	LTN 1899 :...A été admis à prendre part au concours pour l'admission à l'ESG.		LTN 1900 :...N'a pas réussi dans ses examens écrits pour l'admission à l'ESG...	
1027	Péria		LTN 1895 :...se prépare à l'ESG... <u>1896</u> :...sert avec conscience et intelligence tout en se préparant aux examens pour l'ESG...Prépare l'ESG tout en faisant rigoureusement son service d'officier de peloton...	LTN 1897 :...Vient d'être reçu à l'ESG avec des notes très honorables...	
1028	Zaigue		LTN 1898 : ...il paraît s'être mis sérieusement à préparer son examen pour l'ESG. Il y a là un progrès qu'il convient de signaler, avec l'espoir qu'il s'affirmera même encore dans l'avenir... <u>1899</u> :...il s'est mis également au travail sérieusement pour l'ESG....		
1031	Perrot	LTN 1897 :...Il a été admis à concourir pour l'ESG.		LTN 1898 : Admissible cette année à l'ESG, n'a échoué à l'oral que pour quelques points... <u>1899</u> : A peu d'aptitude pour l'équitation, ce qui a contribué certainement à le faire échouer à l'ESG...	
1039	Nadaud				LTN 1900 :...s'est présenté à l'ESG mais n'a pas été admissible ; apte à réussir une autre fois...
1047	Briand	LTN 1898 :...a l'intention de concourir pour l'ESG... <u>1899</u> :...se destine à l'ESG... <u>1901</u> :...songe à l'ESG... <u>1905</u> : ...candidat à l'ESG... <u>1906</u> : ...à n'importe quel travail et à n'importe quelle fonction. Vient de faire ses stages réglementaires dans l'artillerie et dans la cavalerie. Proposé pour capitaine.	LTN 1899 :...travaille pour l'ESG..._	LTN 1906 : Admissible à l'ESG. Reçu à l'ESG... <u>1907</u> : Reçu à l'ESG avec le n°21...	LTN 1899 :...apte à être admis dans de bonnes conditions quand il aura un peu plus d'expérience et de maturité d'esprit.

1057	Laurent	LTN 1901 :...paraît de santé délicate ; est néanmoins toujours disposé à marcher ; candidat à l'ESG...		LTN 1904 : Admis à l'ESG. A beaucoup travaillé, a acquis du savoir, du coup d'œil et de l'autorité.	LTN 1898 : ...il cherchera certainement à entrer à l'ESG et réussira si sa santé toujours assez délicate en apparence le lui permet... 1903 : A été admissible à l'ESG, a beaucoup travaillé, réussira peut-être surtout s'il arrive à vaincre sa timidité.
1058	Laurent	LTN 1901 :...candidat à l'ESG...		LTN 1904 : Admis à l'ESG. A beaucoup travaillé, a acquis du savoir, du coup d'œil et de l'autorité.	LTN 1898 :...il cherchera certainement à entrer à l'ESG et réussira si sa santé toujours assez délicate en apparence le lui permet... 1903 : A été admissible à l'ESG, a beaucoup travaillé, réussira peut-être surtout s'il arrive à vaincre sa timidité.
1063	Delpière de Cardaillac	LTN 1902 :...Il avait un peu négligé d'entretenir ses connaissances militaires en s'adonnant à l'étude du droit... 1904 :...Réussirait mieux dans l'administration que dans le commandement... CNE 1908 :...Ces travaux divers ne l'empêchent pas de s'occuper des choses militaires...			LTN 1906 :...Se prépare à l'ESG, peut réussir grâce à sa puissance de travail...
1066	Divoux	.	LTN 1898 : Travaille beaucoup pour se présenter à l'ESG.		
1067	Du Garreau de La Méchenie	LTN 1896 :...C'est un candidat sérieux à l'ESG... 1899 :...Ne s'est pas représenté cette fois aux examens pour l'admission à l'ESG mais ne paraît pas avoir renoncé définitivement à toutes ces épreuves... CNE 1908 :...se présente à l'ESG...		LTN 1898 :...n'a pas été admissible aux épreuves orales pour l'admission à l'ESG... 1900 :...vient malheureusement d'échouer pour la troisième fois aux examens pour l'ESG... ...candidat malheureux à l'ESG...L'insuccès des tentatives qu'il a faites pour entrer à l'ESG ne semble pas l'avoir découragé... 1901 :...n'a pas souffert de l'échec définitif des tentatives faites pour entrer à l'ESG...	LTN 1896 :...se présente aux examens d'admission à l'ESG comme il est intelligent et travailleur paraît avoir des chances sérieuses de réussir. 1897 : A été admissible aux examens oraux de l'ESG mais n'a pu réussir. Cet échec ne le décourage pas et il est probable que l'an prochain il réussira à sa faire admettre... 1899 :...il va se présenter à l'ESG, il mérite de réussir.
1071	Pivoir ou Pinoir	LTN 1904 : ...candidat à l'école de guerre...candidat à l'ESG...			LTN 1903 : ...Travaille pour l'ESG et pourra réussir... 1906 :...a été admissible à l'ESG et se représente cette année, a tout ce qu'il faut pour réussir...
1075	Coulet	LTN 1897 :...Il se présentera probablement à l'ESG dans quelques années... 1899 : Cherchera à mériter de l'avancement soit en se faisant détaché dans une école soit en allant à l'ESG. Il ne restera certainement pas toute sa carrière officier de troupe...	LTN 1897 :...se prépare à l'ESG....		
1076	Pegaz-Blanc	LTN 1903 :...Candidat à l'ESG. CNE 1908 :...A l'intention de reprendre sa préparation à l'ESG à laquelle il avait été admissible en 1903.		LTN 1903 :...A été admissible à l'ESG.... 1904 : A malheureusement échoué à l'ESG....	LTN 1902 :...candidat à l'ESG a tout ce qu'il faut pour y arriver...
1092	Chaumont		LTN 1903 :...travaille pour l'ESG....		

1098	Mingalon	<u>LTN 1907</u> :...S'est présenté une première fois à l'ESG, y renonce momentanément pour des raisons personnelles...	<u>LTN 1904</u> : ...se prépare aux examens de l'ESG.... <u>1905</u> :...a malheureusement échoué au dernier concours d'admission à l'ESG, mais travaille avec ardeur et mérite de réussir....		<u>LTN 1903</u> :...Candidat à l'ESG, doit réussir...
1104	Bourguet	<u>LTN 1900</u> :...a l'intention de se préparer pour l'ESG et paraît devoir faire un bon candidat pour cette école...	<u>LTN 1900</u> :...Admis à subir les examens d'entrée à l'ESG, il a à cœur de réussir et travaille avec beaucoup d'ardeur ; il réunit d'ailleurs toutes les conditions requises pour faire un bon candidat...	<u>LTN 1901</u> : ...A été cette année admissible à l'ESG.et mérite à tous égards de réussir.... <u>1902</u> :...A été cette année admissible à l'ESG et mérite à tous égards de réussir...Vient d'être reçu à l'ESG et réussira dans le service d'état-major comme dans celui de la troupe....	<u>LTN 1901</u> :...Se présente de nouveau à l'ESG et a des chances de réussir...
1111	Janot	<u>LTN 1898</u> :...réunit toutes les conditions désirables pourse présenter plus tard aux examens de l'ESG.... <u>1908</u> :...Se représente à l'ESG. <u>1909</u> : A renoncé à se présenter au dernier moment à l'ESG dans un accès de découragement... <u>CNE 1910</u> :...qui fera un aussi bon commandant de compagnie qu'il aurait fait un bon officier d'état-major s'il avait persévéré à se présenter à l'ESG....		<u>SLT 1896</u> :...pourra plus tard concourir avec chance de succès pour l'admission à l'ESG... <u>LTN 1908</u> : A été admissible à l'ESG et a manqué d'être reçu...	<u>LTN 1907</u> :...Candidat à l'ESG, il a tout ce qu'il faut pour réussir...
1115	Plos				<u>LTN 1909</u> :...Candidat à l'école de guerre, il réussira mieux l'an prochain que cette année où il a été admissible....
1120	Violle	<u>LTN 1906</u> : ...Est en outre candidat à l'ESG. <u>1907</u> : ...se présente à l'ESG....	<u>LTN 1908</u> :...se prépare à l'ESG.	<u>LTN 1908</u> :...a cependant échoué cette année aux examens de l'ESG....Avait un peu perdu le contact de la troupe. S'y remet rapidement... <u>1909</u> :...A malheureusement échoué encore une fois aux examens de l'ESG... <u>1910</u> :...Vient d'être reçu à l'ESG où il avait échoué plusieurs fois, probablement par suite de quelque défaut de méthode de préparation. Doit y réussir...	
1125	Perrin		<u>LTN 1904</u> :...Travaille pour l'ESG.	<u>LTN 1905</u> :...A été admissible à l'ESG.... <u>1906</u> : A été admissible une deuxième fois à l'ESG, a échoué à l'oral... <u>1907</u> :...Vient d'échouer pour la 3° fois aux examens de l'ESG et à l'admissibilité bien qu'il ait été admissible aux deux premières.... <u>1908</u> :...vient d'échouer une 4° fois aux examens de l'ESG...	
1126	Nègre		<u>LTN 1905</u> :...Malgré sa préparation à l'ESG n'a jamais négligé aucun des détails du service et de son peloton....		
1133	Magnaschi				<u>LTN 1909</u> :...Concourt pour l'ESG, mérite de réussir...

Annexe 68

Les intendants et la formation dans l'intendance en administration militaire

N°	Nom	Grades	Professeurs au stage de l'intendance	Instructeur du cadre auxiliaire	Instruction interne
500	Paitre	SIM1		1894 :...dirige l'école d'administration pour les officiers du cadre auxiliaire...	
577	Blanchon	SIM1	1898 :...A fait aux stagiaires de l'intendance sur les matières de son service des conférences remarquables.		
708	Frédault	SIM2	1900 :...rend des services remarquables à la section technique et au cours des officiers stagiaires de l'intendance... 1901 :...Rend à a section technique et au cours des stagiaires de l'intendance des services de premier ordre par ses connaissances professionnelles. 1902 :...Continue à rendre les meilleurs services à la section technique, au cours des stagiaires de l'intendance... 1903 :...Je ne saurais trop me louer de sa collaboration, pour les travaux de la section technique, et pour le cours des stagiaires...		
732	Collenet	SIM2			1907 :...a fait une excellente conférence devant l'intendant général inspecteur du ravitaillement...
748	Bloch	SIM2		1905 :...cumule avec son service de Versailles les fonctions de professeur à l'école des stagiaires de Versailles.	
755	Deverre	SIM3	1901:...Rend d'excellents services à la section technique et au cours des stagiaires... 1900 :...Rend les meilleurs services à la section technique et au cours des stagiaires de l'intendance... 1901 :...rend d'excellents services à la section technique et au cours des stagiaires...		
862	Chayrou	SIM2	1908:...semble devoir remplir avec distinction ses fonctions de membre de membre de la section technique et de professeur au cours des stagiaires de l'intendance...rend au comité de l'intendance les meilleurs services comme professeur du cours des subsistances militaires au stage de l'intendance... 1911:...Il professe avec entrain et compétence, le cours des subsistances aux officiers stagiaires... 1912 : S'est spécialisé dans les questions des subsistances. Professe avec succès ces matières aux stagiaires de l'intendance...		
889	Gruet	SIM3		1907 : A fait cet hiver des conférences étudiées, il a créé et dirigé l'école d'instruction des fonctionnaires et officiers de réserve... 1909 :...a donné cet hiver la meilleure impulsion aux conférences et travaux de l'école d'instruction du cadre auxiliaire....	
905	Gauthier	SIM2			1910 :...Il rend les meilleurs services à l'inspection générale du service du ravitaillement et du couchage, spécialement pour l'organisation et la mis en train de l'inspection technique de ce dernier service et l'instruction pratique des fonctionnaires de l'intendance qui doivent l'assurer.

					1911:...rendant les meilleurs services à l'inspection générale du ravitaillement et du couchage, où il est chargé notamment de la formation et de l'instruction des inspecteurs techniques du couchage...
913	Blaise	SIM3			1908 :...A dans le cours de l'année fait plusieurs conférences aux officiers du cadre auxiliaire de l'intendance...
916	Haremboure	SIM2			1912 : ...Dirige avec distinction l'école d'instruction des fonctionnaires et officiers d'administration de la place de Lyon. 1913:...Dirige avec distinction l'école d'instruction des fonctionnaires et officiers d'administration du cadre auxiliaire... 1914 :...Continue à diriger avec distinction et grand succès l'école d'instruction des fonctionnaires et OAD du service de l'intendance.
920	Speckel	SIM2			1913 :...A dirigé avec une excellente méthode l'instruction des officiers d'apport...
923	Nony	SIM3	1908 :...il rend les meilleurs services tant comme membre de la section technique que comme professeur aux cours du stage. Professe aux stagiaires de l'intendance le cours d'administration militaire en campagne avec une grande autorité... 1909:...Rend à la section technique les plus signalés services aussi bien pour l'étude des questions concernant l'habillement dont il est spécialement chargé que comme professeur du cours des stagiaires... 1910 :...dirige activement les travaux de la section technique relatifs à l'habillement et au campement et les oriente d'une manière très sûre. Professe en outre avec compétence aux stagiaires un cours d'administration en campagne... 1911 : D'une compétence toute spéciale dans les questions d'habillement, dirige avec zèle et autorité les études faites sur ces matières à la section historique. Il enseigne de plus avec beaucoup de succès l'administration en campagne aux stagiaires.		
		SIM2	1912:...A aussi rendu les meilleurs services dans les études concernant les automobiles et les questions touchant le ravitaillement des troupes en campagne. Dirige d'une manière très distinguée les études des stagiaires de l'intendance sur ces dernières matières.		
970	Jauffret	SIM3			1912 :...Très entendu dans son service,...en a exposé le fonctionnement dans une conférence claire et substantielle.

Annexe 69

Emplois administratifs dans l'arme

N°	Nom	Emplois	Grade	Origine	Arme
1	Dubois	Trésorier	CNE	S	Infanterie (INF)
4	Repond	Major	CNE	S	INF
15	Donop	Adjoint major	SLT	P	Etat-major (EMT)
19	Angot	Comptable	LTN	S	INF
		Trésorier	LTN		
			CNE		
21	Dubard	Adjoint major	SLT	P	EMT
28	Chretien	Major	CDT	S	Ouvrier (OUV)
29	Cristiani de Ravaran	Comptable	CNE	S	INF
55	Correard	Major	CDT	S	INF
			CNE		
70	D'huc de Monsegou	Adjoint Major	CNE	S	INF
75	Bouche	Comptable	LTN	S	INF
		Adjoint trésorier			
		Fonctions de comptable			
		Trésorier			
77	Le Creurer	Trésorier	CNE	S	INF
83	Dupre	Trésorier	CNE	S	INF
87	Libersart	Trésorier	CNE	S	INF
92	Gibon	Trésorier	CNE	S	INF
101	Dellard	Adjoint major	CNE	C	Cavalerie (CAV)
104	Le Cler	Adjoint trésorier	SLT	S	INF
105	Bernard	Adjoint major	CNE	C	INF
107	Cornede	Adjoint major	CNE	S	INF
115	Beauvoir	Comptable	LTN	S	INF
121	Laporte	Comptable	SLT	S	INF
			LTN		
		Adjoint trésorier	SLT		
		Officier d'habillement	CNE		
		Adjoint major	CNE		
122	Martin	Adjoint trésorier	SLT	S	INF
		Adjoint major	SLT		
126	Detre	Trésorier	CNE	S	CAV
130	De Maigret	Trésorier	CNE	C	CAV
140	Guignard	Trésorier	CNE	S	INF
142	Blaisot	Trésorier	CNE	C	INF
148	Gueneau D'aumont	Major	CDT	P	INF
150	Mequillet	Adjoint trésorier	SLT	S	INF
159	Gueneau de Montbeillard	Adjoint major	CNE	C	INF
160	Croiset	Officier habillement	CNE	C	INF
		Adjoint major			
161	Santini	Trésorier	CNE	S	INF
171	Pardeilha	Adjoint trésorier	SLT	S	INF
179	Mery de La Canorgue	Comptable	CNE	S	INF
		Fonctions de comptable			
188	Zaccone	Major	CDT	C	INF

193	Girardin	Adjoint trésorier	SLT	S	INF
194	Flamant	Officier des détails	LTN	S	INF
		Adjoint Major	CNE		
		Adjoint trésorier	SLT		
202	Galler	Comptable	CNE	S	INF
206	Lemaitre	Trésorier	CNE	C	INF
207	Lecomte	Adjoint major	CNE	C	INF
217	Demange	Adjoint trésorier	SLT	S	CAV
218	Lanery	Adjoint trésorier	SLT	S	INF
222	Chabert	Adjoint trésorier	SLT	S	INF
		Officier payeur	LTN		
223	Demons	Comptable	CNE	C	INF
		Trésorier			
231	Maujean	Adjoint major	CNE	C	INF
239	Triadou	Officier habillement	CNE	C	INF
245	Liais	Adjoint major	CNE	C	INF
255	Lejeune	Adjoint trésorier	SLT	S	INF
		Adjoint major	CNE		
266	Rouillard	Adjoint major	CNE	C	INF
267	Rodet	Comptable	SLT	S	INF
			CNE		
		Officier habillement	CNE		
		Trésorier	CNE		
270	Thievard	Adjoint major	CNE	C	INF
276	Segonne	Adjoint trésorier	SLT	C	INF
290	Maisse	Comptable	CNE	C	INF
293	Grodvolle	Comptable	CNE	S	INF
322	Taquain	Comptable	LTN	S	INF
		Trésorier	CNE		
323	Martinie	Comptable	LTN	S	INF
			CNE		
335	Bilco	Trésorier	LTN	C	INF
352	Mongin	Major	CDT	C	INF
396	Durand-Autier	Adjoint trésorier	SLT	C	INF
413	Stanislas	Fonctions de comptable	LTN	C	INF
		Officier des détails	CNE		
419	Jourdan	Trésorier	CNE	S	Gendarmerie (GED)
422	Cauneille	Adjoint trésorier	SLT	S	GED
425	Marceuil	Casernement	LTN	S	INF
443	Bartel	Major	CDT	C	INF
456	Fradin de Bellabre	Officier des détails	LTN	C	INF
469	Bauchond	Officier des détails	SLT	C	INF
575	Coppey	Trésorier	CNE	S	INF
576	Joudou	Adjoint habillement	LTN	S	Artillerie (ART)
		Officier habillement	CNE		
578	Godin	Comptable	LTN	S	INF
			CNE		
		Fonctions de comptable	LTN		
		Trésorier	CNE		
		Officier payeur	SLT		
		Adjoint trésorier			
Fonctions de comptable	CDT				

590	Pozzo Di Borgo	Major	CNE	C	INF
			CDT		
591	Balme	Major	CDT	C	INF
592	Grellet	Major	CDT	C	INF
606	Le Lorier	Trésorier	LTN	S	GED
			CNE		
616	Labadie	Trésorier	CNE	S	ART
619	Granet	Commission des ordinaires	SLT	C	INF
		Casernement	SLT		
634	Hislaire	Adjoint trésorier	LTN	S	INF
		Officier habillement	CNE		
655	Suinot	Comptable	SLT	S	CAV
680	Tronquet	Adjoint trésorier	LTN	S	ART
681	Lajule	Adjoint trésorier	SLT	S	CAV
		Trésorier	CNE		
684	Piquet	Adjoint major	CNE	C	INF
685	Lechene	Trésorier	CNE	S	INF
689	Vigerie	Major	CDT	S	ART
691	Anot	Adjoint trésorier	SLT	S	INF
		Trésorier	CNE		
693	Chaplain	Casernement	LTN	S	INF
		Lits militaires	LTN		
694	Pelissier	Adjoint trésorier	SLT	S	ART
697	Brunetiere	Trésorier	CNE	C	INF
703	Anthony	Officier habillement	LTN	S	ART
705	Buxerolle	Casernement	SLT	S	Etat-major du génie (EMG)
		Lits militaires	SLT		
709	Savoie	Officier payeur	LTN	C	INF
714	Peltier	Trésorier	CNE	S	ART
718	Perrin	Adjoint trésorier	SLT	C	INF
727	Marulaz	Trésorier	CNE	C	INF
729	Douchez	Comptable	LTN	S	ART
730	Demontrond	Trésorier	LTN	C	INF
			CNE		
735	Laroche	Commission des ordinaires	LTN	C	EMG
		Casernement	LTN		
738	Isnard	Adjoint trésorier	LTN	S	INF
745	Espanet	Fonctions de comptable	CNE	C	INF
		Trésorier	LTN		
748	Bloch	Adjoint habillement	SLT	C	INF
		Officier habillement	CNE		
757	Adam	Adjoint trésorier	SLT	C	INF
765	Finel	Comptable	LTN	S	INF
		Armement			
		Officier habillement			
772	Cazeaux	Fonctions de comptable	LTN	C	INF
		Officier des détails			
776	Chausson	Officier des détails	SLT	C	INF
777	Rollin	Comptable	LTN	S	INF
		Adjoint trésorier			
		Officier payeur			

779	Terracol	Major	CNE	S	CAV
783	Bel	Adjoint trésorier	LTN	S	CAV
		Trésorier	CNE		
785	Mortier	Adjoint trésorier	SLT	S	Génie (GEN)
		Trésorier	LTN		
791	Chenot	Officier habillement	LTN	C	INF
		Officier des détails	LTN		
796	Brasart	Officier approvisionnements	LTN	C	INF
792	Gaillard	Fonctions de comptable	LTN	S	INF
		Officier des détails	LTN		
800	Blasius	Adjoint trésorier	LTN	C	INF
801	Toupnot	Adjoint trésorier	SLT	C	INF
		Officier des détails	LTN		
		Officier approvisionnements			
807	Rouchon-Mazerat	Adjoint trésorier	SLT	C	INF
		Officier des détails	LTN		
		Commission habillement	CNE		
809	Loyer	Adjoint trésorier	LTN	C	INF
		Officier payeur			
		Commission habillement			
811	Galley	Officier payeur	LTN	C	INF
812	Levy	Armement	LTN	C	INF
		Adjoint habillement	SLT		
		Officier habillement	CNE		
824	Boisseaud	Armement	LTN	C	INF
		Gestion mess sous-officiers	LTN		
		Major	CNE		
825	Delteil	Officier habillement	SLT	C	INF
843	Lamy	Armement	LTN	S	INF
		Officier des détails			
		Adjoint habillement	SLT		
		Officier habillement	CNE		
845	Lalande	Officier payeur	SLT	C	INF
		Commission des ordinaires	CNE		
847	Jehlen	Fonctions de comptable	LTN	S	Etat-major artillerie (EMA)
		Trésorier			
		Trésorier	CNE		
		Major	LTN		
		Officier d'habillement			
854	Pommerol	Fonctions de comptable	LTN	S	INF
		Officier habillement	SLT		
			LTN		
859	Lafond	Adjoint trésorier	SLT	S	EMA
		Trésorier	LTN		
		Commission fourrages			
860	Fustel de Coulanges	Armement	LTN	C	INF
865	Majorelle	Adjoint trésorier	SLT	C	INF
869	Plouhinec	Officier des détails	LTN	C	INF
		Officier approvisionnements			
		Armement			
869	Plouhinec	Armement	LTN	C	INF

885	Rimet	Officier approvisionnements	LTN	S	INF
893	Bayle	Adjoint habillement	LTN	S	INF
		Officier habillement	CNE		
902	Buffet	Officier payeur	LTN	S	INF
904	Barthe	Adjoint trésorier	LTN	S	CAV
		Trésorier	CNE		
914	Bourdillat	Fonctions de comptable	SLT	S	INF
		Adjoint trésorier			
		Fonctions de comptable	CNE		
		Trésorier			
		Officier habillement	LTN		
		Officier payeur	SLT		
			LTN		
916	Haremboure	Armement	LTN	C	INF
		Officier habillement	CNE		
926	Adam	Officier habillement	LTN	S	EMA
936	Leblanc	Armement	LTN	S	INF
		Officier habillement			
		Officier des détails			
		Casernement			
947	Litschfousse	Commission des ordinaires	LTN	C	INF
		Officier approvisionnements	LTN		
953	Tellier	Officier des détails	LTN	C	INF
954	Birot	Adjoint trésorier	SLT	S	EMA
			LTN		
955	Lorriot	Casernement	LTN	S	INF
964	Patart	Casernement	CNE	P	EMG
969	Causin	Comptable	LTN	S	INF
980	Brun	Officier approvisionnements	LTN	C	INF
985	Remond	Officier des détails	LTN	C	INF
987	Zwilling	Officier approvisionnements	LTN	C	INF
988	Levy	Armement	LTN	C	INF
		Adjoint habillement			
		Casernement			
		Officier habillement			
995	Meunier	Major	CNE	P	EMG
997	Pontarly	Officier des détails	LTN	S	INF
		Adjoint habillement			
		Officier habillement			
1001	Fargeon	Armement	LTN	C	INF
		Officier habillement			
1002	Roux	Adjoint trésorier	LTN	S	INF
		Fonctions de comptable			
		Officier des détails			
		Casernement			
1004	Dublanchy	Officier payeur	LTN	S	INF
		Officier approvisionnements			
		Adjoint trésorier			
1007	Taupenas	Major	CNE	C	INF

1011	Maximilien	Armement	LTN	C	INF
1012	Martin	Fonctions de comptable	CNE	S	Train (TRN)
		Trésorier	LTN		
1013	Grogard	Armement	LTN	C	INF
		Officier habillement			
		Major	CNE		
1016	Cesmat	Trésorier	LTN	S	EMA
		Officier des détails			
1019	Latour	Officier des détails	LTN	C	INF
		Officier approvisionnements			
1020	Langlois	Comptable	LTN	C	INF
		Adjoint trésorier			
		Officier payeur			
1021	Lacourt	Adjoint trésorier	LTN	S	INF
		Officier payeur			
		Officier approvisionnements			
1022	Pinguet	Officier des détails	SLT	S	INF
			LTN		
		Major	LTN		
		Casernement			
1026	Cazeres	Comptable	LTN	C	INF
		Officier des détails	LTN		
1030	Gazounaud	Comptable	SLT	S	OAD
		Officier habillement	CNE		
1034	Massot	Trésorier	LTN	S	EMA
			CNE		
1036	Brenet	Officier habillement	LTN	C	INF
		Officier des détails			
		Major			
1038	Bernardin	Armement	SLT	S	INF
			LTN		
		Casernement	SLT		
1042	Matuchet	Officier approvisionnements	LTN	S	INF
1044	Hette	Comptable	LTN	S	INF
			CNE		
		Trésorier	LTN		
		Major	CNE		
1048	Albert	Casernement	SLT	S	INF
		Officier des détails	LTN		
		Major	CNE		
		Commission des ordinaires	LTN		
1049	Communal	Armement	LTN	S	INF
		Officier approvisionnements			
		Trésorier			
1052	Dufour	Trésorier	LTN	C	INF
			CNE		
		Officier des détails	LTN		

1055	Jabot	Officier approvisionnements	LTN	S	INF	
1061	Bouyssie	Commission des ordinaires	LTN	C	INF	
		Casernement				
1062	Dette	Officier habillement	CNE	S	EMA	
		Officier approvisionnements	LTN			
1063	Delpiere de Cardaillac	Armement	LTN	S	INF	
1064	Adrian	Commission des ordinaires	LTN	C	INF	
1066	Divoux	Officier des détails	LTN	C	INF	
		Officier approvisionnements				
1071	Pinoir	Officier des détails	LTN	C	INF	
1072	Armand	Officier des détails	LTN	C	GEN	
1073	Parlange	Armement	LTN	C	INF	
1074	L'Hérault	Comptable	LTN	C	INF	
		Trésorier				
		Officier approvisionnements				
1075	Coulet	Armement	LTN	C	INF	
		Officier habillement				
		Commission des ordinaires				
		Casernement				
1076	Pegaz-Blanc	Officier habillement	LTN	C	INF	
		Officier habillement	CNE			
1078	Canac	Armement	LTN	S	INF	
		Officier approvisionnements				
1079	Planes	Officier des détails	SLT	S	OAD	
1081	Cornet	Armement	LTN	C	INF	
1083	Chambard	Armement	LTN	C	INF	
		Adjoint trésorier				
		Officier payeur				
1084	Nicolle	Major	CNE	S	INF	
		Commission des ordinaires	LTN			
		Casernement				
1085	Dulong	Casernement	LTN	S	GEN	
1087	Rigaud	Officier approvisionnements	LTN	S	OAD	
1089	Leger	Major	CNE	S	ART	
1095	Maury	Comptable	LTN	S	INF	
		Adjoint trésorier				
		Officier payeur				
		Officier approvisionnements				
1097	Boures	Major	CNE	C	INF	
1098	Mingalon	Officier des détails	LTN	C	INF	
1100	Halbique	Armement	LTN	S	INF	
		Adjoint trésorier				
		Officier habillement				
		Officier des détails				
		Officier approvisionnements				
		Gestion mess sous-officiers				
1102	Claudon	Armement	LTN	C	INF	
		Officier habillement				
		Officier des détails				
		Officier approvisionnements				SLT
		Officier approvisionnements				LTN

1104	Bourguet	Officier des détails	LTN	C	INF
1106	Guerin	Comptable	CNE	S	INF
		Armement	LTN		
		Officier habillement	CNE		
		Officier des détails	LTN		
		Officier approvisionnements			
1108	Esquirol	Adjoint trésorier	LTN	S	INF
		Trésorier			
		Officier payeur			
1110	Renaude	Officier des détails	SLT	C	INF
		Commission des ordinaires	LTN		
		Officier approvisionnements			
1111	Janot	Adjoint trésorier	LTN	C	INF
		Officier habillement			
		Officier payeur			
1112	Constant	Officier payeur	LTN	S	INF
		Commission des ordinaires			
		Casernement			
		Officier approvisionnements			
1114	Godin	Officier des détails	LTN	C	INF
1115	Plos	Armement	LTN	C	INF
1116	Aurejac	Comptable	CNE	C	INF
1120	Violle	Commission des ordinaires	LTN	C	INF
1122	Aubouy	Officier approvisionnements	LTN	S	INF
1123	Alibert	Officier des détails	LTN	C	INF
1124	Pantalacci	Armement	LTN	S	INF
		Lits militaires			
		Casernement			
		Officier approvisionnements			
1125	Perrin	Officier des détails	LTN	C	INF
		Casernement			
1126	Negre	Officier des détails	LTN	C	INF
1128	Petit	Armement	LTN	C	INF
		Adjoint trésorier			
		Officier payeur			
		Officier des détails			
1132	Delhumeau	Armement	LTN	S	INF
		Adjoint trésorier	LTN		
		Casernement	SLT		
		Casernement	LTN		
		Officier approvisionnements	LTN		
		Officier habillement	LTN		
1136	Requier	Armement	LTN	C	INF
		Officier des détails	LTN		
809	Loyer	Commission habillement	LTN	C	INF
1100	Halbique	Gestion mess sous-officiers	LTN	S	INF

Annexe 70

Fonctions administratives et maintien de l'intérêt pour le métier militaire dans les notations

N°	Nom	Grades	Dates	Fonctions	Extraits des notations
591	Balme (1)	CDT	1878	Major Comme major il possède une excellente instruction administrative....Comme chef de bataillon, il n'a pas négligé son instruction militaire et il se tient à hauteur de toutes les questions à l'ordre du jour.....
824	Boisseaud	LTN	1891	Adjoint major	...S'acquitte d'une manière irréprochable de ses fonctions d'adjoint au capitaine major et ne cesse pour cela de se tenir complètement à hauteur de ses connaissances professionnelles...
1004	Dublanchy	LTN	1903	Officier payeur	Très bon officier payeur, s'acquittant régulièrement de ses fonctions et travaillant d'ailleurs pour développer ses connaissances générales...
1063	Delpière de Cardaillac	LTN	1899	Officier d'armement	...remplit très convenablement les fonctions d'officier d'armement et s'intéresse aux détails du service....
			1908	Officier payeur	...continue à assurer son devoir d'officier payeur dans la perfection et à se tenir au courant des règlements de manœuvres...
1108	Esquirol	LTN	1909	Adjoint au trésorier	...est un officier adjoint au trésorier parfait, qui tout en assurant son service se teint au courant des manœuvres...
1044	Hette	LTN	1899	Adjoint au trésorier	...adjoint au trésorier...s'entretient dans la connaissance des règlements militaires...
1111	Janot	LTN	1909	Stage à l'habillement	...Il continue son stage à l'habillement tout en ne négligeant pas les occasions de manœuvrer une troupe dès qu'elles se présentent...
947	Litschfousse	LTN	1902	Officier approvisionnement Secrétaire commission ordinaires	...a rendu pendant ce semestre les meilleurs services comme officier d'approvisionnement et comme secrétaire de la commission des ordinaires. Ne s'est pas pour cela désintéressé de son service d'officier de compagnie....
1124	Pantalacci	LTN	1905	Officier approvisionnement casernement armement	Remplit à la portion centrale, les fonctions d'officier de casernement, d'armement et d'approvisionnement. Il s'acquitte avec zèle de toutes ces fonctions sans négliger son instruction militaire...
1079	Planes	SLT	1896	Officier des détails	...Chargé des détails du détachement, s'acquitte fort bien de sa tâche et s'occupe à compléter son instruction pratique.
			1877		Remplit les fonctions de major...en dehors de l'action administrative. En dehors de ses fonctions spéciales travaille la partie militaire, se tient au courant des études nouvelles...
590	Pozzo-Di- Borgo	CDT	1879	Major	... il a su relever l'administration du corps tout en se maintenant à hauteur des progrès accomplis dans la tactique...

(1) Commande le 4^{ième} bataillon détaché à Paris et assure les fonctions de major.

Annexe 71

Bonnes appréciations du commandement administratif de la compagnie dans les notations

N°	Nom	Grades	Années	Extraits des notations		Domaines
				Commentaire		
				Simple	Appuyé	
29	Cristiani de Ravaran	CNE	1832	C (1)		
115	Beauvoir	SLT	1839	D (2)		
531	Schuster	CNE	1877	C		
647	Chaumont	SLT	1871	C		
728	Thouzellier	SLT	1878	Q (3)		
791	Chenot	CNE	1893	C		
814	Hantz	LTN	1893	C		
843	Lamy	CNE	1897	T		
868	Sourioux	CNE	1898	D		
893	Bayle	CNE	1900	C		
916	Haremboure	CNE	1901	L (4)		
931	Corberand	CNE	1902	C		
939	Condaminas	CNE	1902-1903			
958	Tessier	CNE	1896	V (5) W (6)		
965	Raballet (intérim)	LTN	1901 9 mois	Aucune critique		
969	Causin	LTN	1895	C		
971	Gendre	LTN	1897	K (7)		
988	Lévy	CNE	1905		...s'occupe beaucoup de l'ordinaire et de l'administration...	
998	Carbonel	LTN	1902-1903		...A tenu son casernement d'une façon irréprochable. Sa literie et son magasin sont également bien tenus... <u>1903</u> : S'occupe activement de sa compagnie. Son habillement, son casernement et son magasin sont bien tenus...	
1001	Fargeon	SLT	1892	J (8)		
1002	Roux	CNE	1903-1905-1906-1907	C E (9) -K-D		
1004	Dublanchy	CNE	1904	I (10)	S'occupe toujours avec un zèle tout particulier de l'administration intérieure de sa compagnie, dont il a depuis un an amélioré notablement l'habillement....	
1007	Taupenas	CNE	1906-1907		A pris le commandement d'une compagnie qui était plus tôt mal tenue, avec un sergent major incapable venant de l'armée coloniale, a fait son possible pour remettre tout en état et y arrive peu à peu...Continue à s'occuper activement de remonter une compagnie qui était mal administrée, a	

					obtenu de réels résultats dont il convient de lui tenir compte...	
1011	Maximilien	CNE	1909	B (11)		
1013	Grognard	CNE	1908			...Très préoccupé de l'alimentation, sa compagnie est des mieux nourries du régiment...
1021	Lacourt	CNE	1908	M (12)		
1026	Cazères	CNE	1908		...il s'occupe de sa compagnie avec sollicitude, il en dirige l'administration et l'instruction avec méthode et intelligence...	
1027	Péria	CNE	1904-1905		...dirige d'une façon très judicieuse l'instruction, l'administration et la discipline de sa compagnie... ...Il s'est montré très bon commandant de compagnie, surtout en ce qui a trait à l'administration de sa compagnie, au souci du bien être des hommes, entrant même sur ce point dans des détails minutieux... ...bon commandant de compagnie, surveillant de près l'administration, s'occupant du bien être de ses hommes...	...Comme commandant de compagnie, surveille de près l'administration de sa compagnie, se préoccupe des questions d'habillement, d'ordinaire et d'une façon générale du bien être de ses hommes. ...
1035	Dherse	CNE	1908			...A pris il y a six mois le commandement d'une compagnie dont la situation en ce qui concerne l'habillement laissait beaucoup à désirer, il remédie à cette situation grâce à son zèle et à son esprit méthodique....
1037	Damman	LTN	1901			...s'occupe avec soin de l'ordinaire de sa batterie....
1038	Bernardin	CNE	1907-1908	D		
1041	Jouandon	CNE	1909	E		
1042	Matuchet	LTN	1903-1905	E J-R (13)		
		CNE	1909	Modèle		
1043	Hebert	LTN	1906	K		
1048	Albert	LTN	1902	Parfaite		
1049	Communal	CNE	1908	X (14)		
1055	Jabot	CNE	1909		...entre dans les détails de son administration et voit tout par lui-même...	
1058	Laurent	CNE	1910		...Administre sa compagnie avec compétence et autorité...	
1063	Delpière de Cardaillac	CNE	1908	S (15)		
1064	Adrian	CNE	1907-1908-1909-1910		...Commandera et administrera fort bien la compagnie qui lui sera confiée... ...s'occupe avec zèle et compétence des détails de son administration.... Instruit et administre sa compagnie avec beaucoup de méthode, de sens pratique, de zèle et d'intelligence... Très bon capitaine qui instruit et administre sa compagnie de la manière la plus satisfaisante...	
1066	Divoux	CNE	1909		Instruit et administre sa compagnie avec zèle, intelligence et compétence....	
1067	Du Garreau de La Méchenie	CNE	1907-1908-1910		...commande et administre bien sa compagnie... ...commande et administre très bien sa compagnie en garnison comme en manœuvre.... ...Commande et administre sa compagnie avec zèle et dévouement...	

					...commande et administre avec calme et méthode sa compagnie...	
1069	Bertrand	CNE	1907-1908-1910		...s'occupe beaucoup de sa compagnie qu'il commande avec autorité et administre avec intelligence et compétence... ...Commande et administre parfaitement son unité... 1910 :...administre bien la 25° compagnie malgré les difficultés causées par sa dissémination...	
1070	Bernal	CNE	1910-1911	B-D		
1071	Pinoir	CNE	1909-1910		...commande très bien et administre sagement sa compagnie.... ...commande et administre sa compagnie avec sagesse et fermeté....	
1073	Parlange	CNE	1909-1910-1911	D-H (16)		
1078	Canac	LTN	1908	E		
1081	Cornet	CNE	1909-1910	G (17) H		
1083	Chambard	CNE	1909-1910-1911	D-E F (18)		...A fait déjà beaucoup pour l'amélioration de l'habillement qui laissait beaucoup à désirer....
1084	Nicolle	LTN	1905		A donné de nouvelles preuves de ses capacités administratives par la façon dont il a assuré le service bien compliqué des nombreux subsistants étrangers comptant à sa compagnie.
1085	Dulong	CNE	1908-1909	C-T (19)		
1089	Léger	CNE	1910-1911-1912		...dirige avec autorité l'administration et l'instruction de sa batterie... A continué à monter les meilleurs qualités d'instructeur et d'administrateur de sa batterie... ...Continue à être un excellent instructeur et administrateur de sa batterie...	
1090	Laporte	LTN	1907	N (20)		
1092	Chaumont	CNE	1912	D		
1097	Boures	LTN	1907	D		
1098	Mingalon	CNE	1911 1912	C-G		
1102	Claudon	CNE	1911-1912		...Commande et administre sa compagnie avec la plus grande sollicitude.... ...il instruit et administre parfaitement sa compagnie dont il a amélioré notablement la situation administrative et pécuniaire....	
1107	Martin	CNE	1909		...Commande bien sa compagnie dont il a amélioré très sensiblement la situation administrative...	
1108	Esquirol	LTN- CNE	1899-1910	U (21)		...a montré de la vigilance dans la surveillance de l'ordinaire de sa compagnie... ...L'administration, l'habillement, la nourriture et la préparation de la mobilisation sont très bonnes....
1111	Janot	CNE	1912		Commandant de compagnie auquel n'échappe aucun détail d'administration ou d'instruction....Laisse une compagnie dans une bonne situation tant au point de vue administratif qu'au point de vue instruction....	
1113	Berthet	CNE	1911-1912-1913	D		

1115	Plos	LTN	1908	P (22)	
1116	Aurejac	LTN	1908	B	
1123	Alibert	CNE	1912	A (23)	
1124	Pantalacci	CNE	1913	B-O (24)	
1125	Perrin	CNE	1912-1913	C-D	
1127	Desrayaux	CNE	1910-1911		...administre et dirige bien sa compagnie....A grâce à ses soins journaliers au point de vue de l'hygiène et de la bonne alimentation l'effectif de sa compagnie....
1128	Petit	CNE	1912	Apprécié	
1136	Réquier	CNE	1911	C	

- (1) Bien administrée.
- (2) Très bien administrée.
- (3) Notions suffisantes d'administration et de législation.
- (4) Avec entente.
- (5) Avec succès.
- (6) Avec distinction.
- (7) Sait administrer.
- (8) Connaît les détails.
- (9) Bons résultats.
- (10) Convenablement administrée.
- (11) Avec soins.
- (12) S'occupe beaucoup.
- (13) Seconde bien le capitaine.
- (14) Hors de pair.
- (15) De façon remarquable.
- (16) Excellent aussi en administration.
- (17) Parfaitement administrée.
- (18) Connaît les règlements.
- (19) Mérite des éloges.
- (20) Capable d'administrer une compagnie.
- (21) Sollicitude.
- (22) De façon irréprochable.
- (23) Ne néglige aucun détail.
- (24) Voit de près.

Annexe 72

Les intendants et l'étude dans les notes dans l'arme et l'intendance

N°	Nom	Mentions	Lien avec service
13	De Cambis Alais	SIM2 1839 ...a de l'amour pour l'étude...	
27	Bligny-Bondurand	SIM2 1845:...étude sans cesse... 1846: A fait de bonnes études... 1847:...a étudié avec fruit la législation militaire, en connaît la lettre et l'esprit....il sait étudier...	
75	Bouche	SIM1 1857:... avide d'apprendre...	
100	Charlot	ADJ2 1846:...il étudie avec succès...	
103	Bourdais de La M.	SIM2 1851:...connaissances théoriques étendues et les augmentant par l'étude.... 1852:...un goût prononcé pour l'étude....	
104	Le Cler	SIM2 1852:...étude sans cesse... 1853:...goût pour l'étude...	
108	Brou de Cuissart	ADJ1 1849:...connaissances théoriques acquises par une étude consciencieuse...	
123	Lissençon	ADJ2 1846:...application d'un homme fait aux études sérieuses... 1847:...application d'un homme fait aux études sérieuses... ADJ1 1849:...homme d'étude et d'application....	
142	Blaisot	ADJ1 1852:...Il étudie sans cesse et avec fruit....	
145	Nassoy	ADJ1 1852: Etudie sans cesse avec fruit...	
149	Cayol		SIM2 1861:...s'occupant dans ses loisirs de traiter des questions d'administration... SIM1 1865:...utilise ses loisirs à faire des ouvrages sur l'administration militaire... 1868:...a été employé, en dehors de son service, à la rédaction de la révision des règlements administratifs qui sont bien faits et dont les corps peuvent se servir avec utilité en campagne....
156	Parmentier	ADJ2 1849:...homme d'étude...	
160	Croiset	CNE 1848:...aime l'étude....	
168	Clayeux		SIM2 1855:...Il est à craindre qu'il ne se livre aux calculs de l'algèbre supérieur de préférence à ceux nécessaires pour le contrôle des corps de troupe. 1858:... Il est à craindre qu'il ne se livre aux calculs de l'algèbre supérieure de préférence à ceux nécessaires pour le contrôle de l'administration des corps de troupe
215	Genin	LTN 1852:...aimant l'étude....	
236	Barry	ADJ1 1858:...propre essentiellement aux travaux d'étude...	
269	Pézeril	ADJ1 : 1858:...montre une grande aptitude pour l'étude de l'administration à laquelle il se livre avec goût et avec fruit...	ADJ1 1864:...C'est un érudit dont l'esprit chercheur pourrait être fort utile dans un emploi qui exigerait des recherches et de la discussion, mais qui éprouve des mécomptes dans les fonctions modestes de sous-intendant... 1865:...Bien qu'il ait été jusqu'à ce jour un homme d'étude plutôt qu'un homme d'affaires....
303	Perret	ADJ2 (1) 1862:...amour de l'étude... ADJ1 1867:...aimant l'étude...	
371	Faure	SIM2 1871:...a produit en 1868 et 1869 des travaux qui lui ont valu les félicitations du ministre.....A prouvé qu'il était homme d'étude et d'action.... 1872:...A prouvé qu'il est homme d'étude et d'action.	
373	Gamelin	LTN 1866:...aime l'étude....	
382	Bresson	ADJ1 1875:...Il aime l'étude, soit qu'il s'agisse des questions administratives soit de sujets divers qui l'intéressent.	
392	Sérand	SIM1 1888:...susceptible d'étudier avec soin les questions qui l'intéressent.... 1889:...se livre à des travaux d'étude intéressants... 1890:...S'occupe de travaux d'étude qui ont reçu la sanction ministérielle...	
394	Courtot	ADJ1 1874:...a beaucoup réfléchi et étudie depuis la paix....	
399	De Ruffi de P.	LTN 1868 :...s'occupant d'études sérieuses....	
413	Stanislas	LTN 1863:...il poursuit ses études avec persévérance....	LTN 1864: Est un officier instruit et aimant l'étude, ce qui ne l'empêche pas d'aimer et de bien faire son métier.
425	Marceuil	LTN 1867:...du goût pour l'étude... 1868 :...du goût pour l'étude...	

434	Morhain	SIM2 1886:....A des goûts de travail qui se sont honorablement faits jours par diverses publications administratives....	
436	Hergault	CNE 1869:du goût pour l'étude...	
451	Ricard	SLT 1865: ...A le goût de l'étude... 1866 :...a le goût de l'étude...	
472	Saléta	ADJ2 1876:....il se complait dans l'étude....	
481	Darolles	CNE 1872:....a fait de bonnes études... ADJ1 1880:....toujours à la recherche de sujets intéressants d'études... SIM2 1885:....le goût de l'étude. Se livre à des travaux intéressants sur des questions administratives.... 1888:....auteur de travaux estimés sur des questions administratives et les denrées alimentaires ; a le goût de l'étude et des recherches... SIM1 1889:....se livre à d'intéressants travaux sur l'organisation des subsistances. A le goût de l'étude et des recherches...	SIM2 1883...paraît s'être trop désintéressé des services de l'intendance depuis qu'il poursuit son entrée dans le corps de contrôle.....travaille beaucoup les questions spéculatives mais ne daigne pas s'occuper des détails de son service, et laisse passer des négligences regrettables.
510	Mouret	LTN 1874:....homme d'étude...	LTN 1872: ...augmente tous les jours l'étendue de ses connaissances générales et spéciales mais néglige complètement l'étude de tous les règlements.....Préfère avoir une vie de science à l'activité militaire... 1873:....aptitudes scientifiques et de travail plutôt qu'activité militaire,....
513	Jocard	LTN 1866:....aimant l'étude...	
533	Maurin	LTN 1874:....A mis son séjour à ..., où il a été détaché, à profit deux ou trois mémoires et travaux soignés... 1877:....J'ai trouvé dans les archives, différents mémoires faits par cet officier qui témoignent d'un travail consciencieux et de qualités sérieuses.	
535	Corlieu	ADJ1 1881:....ayant le goût de l'étude... 1882 :...ayant le goût de l'étude...	
538	Chapelle	LTN 1878:....beaucoup de goût pour l'étude....	
541	Paulus	SLT 1872:....aime l'étude...	
545	Vallée	CNE 1876:....il a le goût du travail et des études scientifiques...	
562	Reichert	CNE 1877:....aimant le travail et l'étude....	
569	Donin de R.	LTN 1876:....goût pour l'étude....	
584	Pesch	LTN 1873 :...aime l'étude s'y livre avec goût et avec succès....	
586	Coppens de Norlan.	CNE 1880:....aime l'étude...	
587	Le Bars	SIM2 1895:....apte surtout aux études théoriques et aux travaux de cabinet. 1896:....ayant surtout le goût des études théoriques, s'occupe cependant avec soin des détails de son service. 1897:....Parfois un peu spéculatif, s'occupe beaucoup de son service. 1898:....avait autrefois un peu exclusif pour les études abstraites et purement théoriques, a su ramener depuis plusieurs années son esprit aux questions d'application pratique...	
590	Pozzo Di Borgo	SIM2 1883:....très versé dans les études administratives...	
614	Blanchenay		LTN 1876:....il s'occupe de musique et de dessin mais au lieu d'augmenter ses connaissances, songe trop à ses plaisirs et n'apporte que fort peu de soin aux travaux dont on le charge...
647	Chaumont		SLT 1874:....cet officier trouve le temps de s'occuper sérieusement chez lui...
654	Defait	SIM3 1889:....aimant l'étude... 1891 :...A obtenu le 17 novembre 1890 une lettre d'éloges du ministre pour un travail concernant la manière de cuber les grains.....A beaucoup de goût pour les études sérieuses...	
671	Appert		LTN 1879:....travaille sans cesse non seulement la partie militaire mais encore tout ce qui peut accroître son instruction générale qui est très bonne...
673	Vannetelle	LTN 1879:....s'intéresse vivement à toutes les choses techniques et scientifiques....	
676	Prioux	CNE 1881:....A une aptitude remarquable pour apprendre les langues étrangères et a fait, au cours de russe, l'étonnement du professeur par la rapidité de ses progrès...	

		1882:...aptitude spéciale pour l'étude des langues...envoyé en Russie dont il a étudié et étudié fructueusement la langue....a appris le russe en un an, le lit couramment et le parle assez bien....	
688	Enos	ADJ 1887: A le goût de l'étude... 1888 :...A le goût de l'étude...	
689	Vigerie	SIM2 1893:...Se livre à des études et à des essais pour conserver les viandes et les grains ainsi que pour combattre les incendies....	
705	Buxerolle	SIM3 1895 :...A le goût de l'étude...	
718	Perrin		LTN 1884:...travaille à augmenter ses connaissances générales tout en se donnant avec conscience aux détails du service intérieur de sa compagnie....
726	Boulo	SLT 1878:...Aime les études militaires....	CNE 1888:...son goût pour l'étude ne l'éloigne pas des exercices pratiques du militaire...
728	Thouzellier	SLT 1880:...Aime l'étude... 1884 : ...son zèle pour l'étude....	
730	Demontrond	LTN 1882: A fourni un travail d'hiver sérieux.... 1884 :...fournit chaque année un bon travail d'hiver....	
740	Bruyère	CDT Lettre de félicitations et autorisé à publier un historique du 2 ^{ème} dragons, le 14 avril 1885 (2).	
742	Rémy		SLT 1880:...Travaille dans ses moments de loisirs à perfectionner son instruction... LTN 1885: Etant moins occupé que des collègues, a utilisé ses loisirs d'une manière très honorable, en ses faisant recevoir licencié en droit...
746	Bertrand	ADJ 1892:...A une réelle aptitude à l'étude....	
748	Bloch	LTN 1884:...a fait un bon travail d'hiver... 1885: A fait un bon travail d'hiver... 1886:...a fait un bon travail d'hiver... 1887:...S'occupe actuellement de la rédaction de l'historique du régiment... 1888: Vient de publier un historique du régiment. C'est un ouvrage remarquable tant par les recherches historiques de son auteur que par sa construction et son style... ADJ 1892:...faciliter les études qu'il se prépare de poursuivre à ses frais, en Allemagne cette année et aux états unis en 1893....	
755	Deverre	ADJ2 1892:...studieux, étudie à fond les questions... 1893:...aime l'étude....	
759	Lhomme	LTN 1887:...a le goût de l'étude....	
763	Madon	ADJ 1895 :...aime l'étude...	
768	Sardou	SLT 1881:...se livre à l'étude...	
771	Poulard	ADJ 1895:...ayant beaucoup de goût pour l'étude.....a du goût pour les études spéciales...	ADJ 1894:...travaillant beaucoup, mais plutôt pour lui-même que pour la sous-intendance à laquelle il est attaché....
779	Terracol	SLT 1884:...lisant beaucoup et avec fruit....	
782	Lombard	LTN 1888:...A plus de curiosité pour les études théoriques que pour les choses extérieures....	
794	Aubry		SLT 1882:...Se livre en dehors du service à des travaux très sérieux concernant l'administration militaire....
795	Souillard	LTN 1887:...A opéré les recherches historiques de la place de Saint Gaudens avec soin et intelligence....	SLT 1882:...il fait son droit, mais il ne cherche pas à augmenter son instruction militaire... LTN 1884:...le livre a plus d'attrait pour lui que le travail sur le terrain... CNE 1893:...préfère les études étrangères à celles qui concernent son métier...
807	Rouchon-Mazerat		LTN 1890: ...s'occupant de son instruction personnelle... 1891: Cet officier se perd dans les nuages ; il travaille paraît-il, (ce travail ne donne pas des résultats perceptibles) à acquérir une haute instruction militaire ; sera peut-être un jour un généralissime remarquable mais est actuellement un mauvais officier de peloton....
810	Dano	LTN 1892:...aimant l'étude... 1894:...aimant beaucoup l'étude...	
812	Lévy		LTN 1894:...travaillant beaucoup plus pour son instruction personnelle que pour celle de ses subordonnés...travaille beaucoup mais surtout en vue de produire sur des questions de son choix des travaux qui appellent l'attention....
823	Chide		LTN 1893:...ne paraît pas toujours avoir des idées bien pratiques....
824	Boisseaud	ADJ 1899:...un goût marqué pour l'étude. Il fait un travail très sérieux au sujet du groupement des ressources de la zone de ravitaillement de Lille et de leur utilisation. Ce travail, compris dans un	

		dossier envoyé au ministre par le général gouverneur, a demandé plus de 3 mois et ne l'a pas empêché de s'intéresser à tous les détails de la 1 ^o sous-intendance de Lille....	
825	Delteil	LTN 1893 :...A produit un travail d'hiver très intéressant....	LTN 1893:....s'occupe beaucoup de son peloton et trouve le temps de faire des travaux de science militaire....
829	Maratuech		SLT 1888:....Il travaille volontiers mais surtout les sciences qui ont aucun rapport avec sa profession....connaissant bien ses règlements qu'il saurait encore mieux s'il ne les avait pas sacrifiés à l'étude du droit. 1889 : A obtenu le diplôme de licencié en droit devant la faculté de Toulouse. Il y a lieu d'espérer qu'il se consacrera maintenant tout entier à ses devoirs professionnels...
832	Bertrand	LTN 1889:....aime l'étude.... 1892 :...aimant l'étude.... 1893 :...aimant l'étude.... CNE 1895:....aimant l'étude....	
834	Bastien	ADJ 1899:....aimant l'étude,...	
838	Masure	ADJ 1899:....aimant beaucoup l'étude.... 1900 :....aimant beaucoup l'étude...	
842	Rupp		SIM2 1909:....Il profite des loisirs que lui offre la direction d'une sous-intendance qui n'est pas en rapport avec ses moyens pour s'occuper de travaux d'études concernant l'armée russe et de traductions d'ouvrages étrangers. A eu 2 citations au BO pour ce genre de travaux....
850	Dupin		CNE 1893:....N'a pas l'esprit très pratique et ne choisira pas la solution la plus simple...
853	Chareyre	SLT 1889:....a fait un excellent travail d'hiver. LTN 1890:....a fait un bon travail d'hiver....	
859	Lafond	LTN 1891:....a produit des travaux d'hiver très étudiés....	
860	Neveur		SLT 1898:....cultive son instruction générale sans négliger en rien son service. LTN 1900:....il perfectionne avec succès ses connaissances générales par l'étude du droit, tout en apportant à ses devoirs professionnels le zèle le plus consciencieux et le plus éclairé..... 1901 : Cité à l'ordre de la 35 ^e DI pour son travail d'hiver...
862	Chayrou	LTN 1890:....A fait un intéressant travail d'hiver.... SIM3 1902 :....sait étudier clairement les questions les plus compliquées....	
865	Majorelle		LTN 1895 : ...il a une certaine valeur mais qu'il ne manifeste qu'en dehors des travaux du service régimentaire qui paraît peu l'attirer...
870	Lombardot	LTN 1891 :....a compris qu'il était dans la période d'étude et cherche à s'instruire le plus possible....	LTN 1892:....est chargé des cours de français, histoire et géographie au régiment et s'en acquitte parfaitement, sans négliger son service de batterie.....
874	Tardy	SIM2 1912:....Les nombreux diplômes qu'il a conquis à la suite de difficiles examens attestent de sa valeur.	
889	Gruet	LTN 1895:....Des études très sérieuses lui ont donné des connaissances étendues en histoire générale et militaire et aussi en géographie.... 1899 :...A fourni un travail sur la pénétration en Afrique par les voies ferrées qui a été l'objet d'une appréciation bienveillante de l'inspecteur général....	LTN 1896:....Semblerait un peu porté à moins goûter les choses purement militaires que celles de son emploi spécial.
892	Roux		LTN 1895:....manque un peu de sens pratique.... 1896 :....manque un peu de sens pratique...
893	Bayle	LTN 1893:....Il a fait un travail d'hiver qui ne manque pas d'une certaine originalité.	LTN 1892:....Ingénieux pour tout de qui concerne les petits travaux matériels dont on peut avoir besoin dans les corps, il paraît plutôt porté vers ce genre d'occupations que vers le travail intellectuel.... 1897 :....Mène de front son service militaire et ses études de droit.... CNE 1899:....il a des tendances à travailler plus pour son instruction propre que pour remplir ses devoirs militaires....
895	Rouhier	LTN 1896:....aime l'étude... 1897 :...aimant le travail et l'étude.... 1898 :...aimant l'étude.... 1900 :...aimant passionnément l'étude....	
905	Gauthier	SIM2 1911 : A obtenu cette année une citation au bulletin officiel pour les différents travaux et études dont il a été chargé depuis plusieurs années par l'administration centrale du ministère de la guerre, préparation des cahiers des charges pour	

		l'entretien des effets de couchage, liquidation des sommes dues aux anciens entrepreneurs des lits militaires... <u>1912</u> :...Ses études sur les moyens d'assurer par un traitement spécial la régénération de la laine hors service...	
923	Nony	<u>SIM3 1908</u> ...les études qu'il a produites comme membre de la section technique ont plusieurs fois attiré, comme forme et comme fond... <u>SIM2 1912</u> :...A aussi rendu les meilleurs services dans les études concernant les automobiles et les questions touchant le ravitaillement des troupes en campagne....	
924	Guiot	<u>SIM2 1913</u> :...porté naturellement à l'étude des questions techniques, et traitant ces questions avec beaucoup de compétence....	
934	Haffemayer	<u>LTN 1901</u> :...auteur de plusieurs ouvrages...	<u>LTN 1895</u> :...a délaissé un peu la pratique militaire pour en absorber la science. A besoin de se remettre à ses fonctions d'officier de compagnie. <u>1897</u> :...désireux de perfectionner son instruction générale et son instruction militaire.
944	Tremereel		<u>LTN 1890</u> :...rend les plus grands services à l'école et développe en même temps son instruction personnelle qui lui a permis de conquérir les différents grades de la faculté de droit...
948	Jannot	<u>SIM3 1910</u> :...a le plus grand goût pour l'étude des questions administratives...	
955	Lorriot		<u>LTN 1896</u> : S'est fait recevoir licencié en droit mais ses études personnelles ne nuisent en rien à son service... <u>1900</u> :...Poursuit toujours ses études de droit et s'occupe néanmoins avec un zèle soutenu de ses multiples fonctions...
960	Neveur	<u>LTN 1901</u> : Cité à l'ordre de la 35 ^{ème} division d'infanterie pour son travail d'hiver...	<u>SLT 1898</u> ...cultive son instruction générale sans négliger en rien son service. <u>LTN 1900</u> : ...il perfectionne avec succès ses connaissances générales par l'étude du droit, tout en apportant à ses devoirs professionnels le zèle le plus consciencieux et le plus éclairé...
969	Causin	<u>LTN 1899</u> :...ayant le goût de l'étude....	
973	Godin	<u>SLT 1888</u> :...A un goût exceptionnel pour l'étude... <u>CNE 1900</u> :...son goût pour l'étude...	
977	Bonnefous	<u>LTN 1902</u> :...aime l'étude... <u>1903</u> :...aime l'étude....	<u>LTN 1899</u> :...Prépare ses examens de droit, tout en s'acquittant convenablement de son service... <u>1902</u> :...vient d'être reçu licencié en droit, plus apte à faire un administrateur qu'un officier de troupe...
980	Brun	<u>LTN 1901</u> :...goût pour l'étude....	<u>LTN 1901</u> :...esprit trop théorique...
984	Bonnet	<u>LTN 1895</u> :...A été cité à l'ordre de la division pour son travail d'hiver.	<u>CNE 1906</u> ...C'est ainsi, que, sans rien négliger de ses occupations professionnelles, il a, en 1905, obtenu de la faculté de Lille, le diplôme de licencié en droit et, qu'il prépare le doctorat...
985	Remond	<u>LTN 1903</u> : Cité à l'ordre de la division pour un travail d'hiver sur la pénétration française dans le sud algérien....	
987	Zwilling	<u>LTN 1899</u> :...a produit un bon travail d'hiver....	
988	Levy	<u>LTN 1902</u> :...d'une intelligence vive et affinée par l'étude...	<u>LTN 1903</u> :...Augmente son instruction générale en faisant son droit, sans négliger aucune de ses obligations militaires....
999	Macaire	<u>LTN 1902</u> : Très bon officier sous tous les rapports, zélé, actif, débrouillard, et qui mérite d'être poussé dans sa carrière.Cité à l'ordre de la division pour son mémoire intitulé : « six semaines d'instruction au camp du Ruchard ».... <u>1903</u> : ...A été cité à l'ordre de la division pour un travail d'hiver sur l'armée hollandaise... <u>1904</u> : Cité à l'ordre du CA pour son travail d'hiver intitulé : « la cuisine du soldat »... ...Cité à l'ordre du CA pour son travail d'hiver intitulé : « essai sur la mutualité ».	
1001	Fargeon	<u>LTN 1894</u> :...A fait un excellent travail d'hiver....	
1004	Dublanchy	<u>LTN 1903</u> :...s'adonne à l'étude approfondie de l'histoire et la géographie, de l'économie politique... <u>1904</u> : ...A obtenu une lettre de félicitations du ministre pour un travail sur une intendance d'armée au XVIII ^e siècle....	<u>CNE: 1906</u> ...Tout en remplissant ses obligations militaires, il le trouve le moyen d'écrire, c'est ainsi qu'il a produit une étude intitulée : « une intendance d'armée au VVIII ^e siècle » qui lui a valu une citation au BO et qu'il vient d'obtenir l'autorisation de publier la monographie du village de Génicourt (Meuse)...
1006	Girard		<u>LTN 1901</u> :...très au courant du service de la troupe, ce qui ne l'empêche pas de s'occuper des questions théoriques intéressant l'artillerie....

1010	Chervet		CNE 1901: ...A mis à profit pour des travaux personnels les loisirs relatifs que lui laisse la suppression des inspections générales d'artillerie...
1011	Maximilien		LTN 1895: ...vient d'être reçu licencié en droit. Ses études juridiques l'ont peut-être empêché de s'adonner avec entrain au métier militaire.... 1899: ...un peu rêveur qui le pousse à la recherche d'une question abstraite.... CNE 1902: ...Caractère...peut-être un peu rêveur, laissant croire que cet officier manque d'entrain, même de zèle...
1012	Martin		CNE 1907: ...il passera en juillet les examens de la licence. Tout ce labeur ne l'empêche pas de s'acquitter d'une façon scrupuleuse de ses devoirs militaires...
1013	Grogard	LTN 1904: ...Cité à l'ordre de la 28 ^{ème} division en date du 23 septembre 1904 pour son travail d'hiver sur les réquisitions militaires.	
1016	Cesmat	LTN 1897: ...A fait cet hiver sur la manière de comprendre et de donner l'instruction à pied un travail apprécié et rempli d'idées justes qui dénote chez son auteur un esprit réfléchi, et un jugement sain.... 1901: ...A donné cet hiver une bonne étude de l'artillerie italienne.... 1903: ...Cette année il a produit un mémoire sur l'influence de la différence de niveau des roues sur le tir en montagnes... 1904: ...Il a continué cette année ses travaux sur le tir en montagne et a remis des mémoires parfaitement étudiés sur la correction d l'inclinaison des roues dans le tir sous de grands angles ainsi qu'une étude sur le tir d'efficacité en montagne.	
1017	Cognée	LTN 1900: ...a fait un excellent travail d'hiver sur la manière de conduire l'instruction annuelle dans une batterie montée.	ADJ Demande la prise en charge des frais de scolarité de l'école supérieure d'électricité. (3)
1019	Latour	LTN 1896: ...il profite de ses études...	
1025	Martin	LTN 1897: ...a fait un bon travail d'hiver intéressant sur le service en campagne de l'artillerie....	
1026	Cazères		CNE 1906: ... A subi avec succès les examens pour la licence en droit, continue des études juridiques en vue du doctorat sans négliger aucun de ses services professionnelles...
1036	Brenet		LTN 1897: ...manquant un peu de sens pratique... ...s'est fait recevoir licencié en droit. A l'intention de poursuivre ses études jusqu'au doctorat. Ne néglige pas pour cela son service.... 1899: ...les études de droit ne l'ont pas empêché de faire correctement son service mais ont certainement contribué à lui donner un tour d'esprit et un style peu militaire. Rédige un peu ses rapports et ses libellés de punition en style de procureur. N'a jamais fourni un travail quelconque sur un sujet militaire... 1900: ...A certainement tiré profit de ces voyages au point de vue générale mais ne paraît pas avoir cherché à en profiter pour étudier des questions militaires ou se perfectionner dans l'étude de l'allemand ou de l'italien... 1902: ...Aime le travail et particulièrement l'étude des questions d'un ordre général plus élevé que celui des questions militaires en rapport avec son grade... 1906: ...A un peu tout manqué pour l'étude des questions d'ordre général. ...
1044	Hette		CNE 1907: ...Préparant des examens d'admission au grade de contrôleur adjoint, il a négligé certains détails de son service de trésorier et a motivé des critiques de la part des contrôleurs. Il s'est ensuite remis courageusement à la besogne et a rendu son service à son successeur dans de bonnes conditions...
1050	Attane	LTN 1901: A été cité à l'ordre di 17 ^{ème} CA le 8 juin 1901 pour avoir fait un travail des plus soignés et très bien documenté sur notre expansion coloniale dans l'Afrique centrale et en particulier dans la région du lac Tchad.... 1902: ...Se distingue spécialement par ses aptitudes à l'étude.... 1904: Très intelligent, aimant l'étude et le travail...	
1054	Bourdaire	LTN 1907: ...A présenté plusieurs travaux sur la réception des blés et les adjudications de la guerre....	

		1908:....a publié plusieurs opuscules appréciés sur les achats de denrées par l'administration, sur la cavalerie et la loi de deux ans....	
1055	Jabot		LTN 1906: ...Continue, sans négliger son service, les études de droit qu'il a commencées en vue d'obtenir le diplôme de licence...
1058	Laurent		LTN 1901: ...Fait ses études de droit tout en ne négligeant pas son service...
1059	Attane	LTN 1901: A été cité à l'ordre di 17 ^{ème} CA le 8 juin 1901 pour avoir fait un travail des plus soignés et très bien documenté sur notre expansion coloniale dans l'Afrique centrale et en particulier dans la région du lac Tchad... 1902: ...Se distingue spécialement par ses aptitudes à l'étude... 1904: Très intelligent, aimant l'étude et le travail...	
1063	Delpière de Cardaillac		LTN 1902: ...Il avait un peu négligé d'entretenir ses connaissances militaires en s'adonnant à l'étude du droit mais il est intelligent et s'est mis à la besogne de façon à combler quelques lacunes... CNE 1908: ...c'est un conférencier tout à fait distingué, un savant dans la large acception du mot ; licencié en sciences naturelles, reçu docteur en droit avec la mention très bien, des éloges et un premier choix, auteur d'un ouvrage de pisciculture très répandu. Il a reçu deux témoignages de satisfaction du ministre de la guerre pour les travaux fournis au cours d'une mission de recherches historiques. Enfin, il a reçu le 18 juillet 1907 une médaille de bronze du ministère du travail. Ces travaux divers ne l'empêchent pas de s'occuper des choses militaires, car il administre, instruit, commande sa compagnie d'une façon remarquable...
1067	Du Garreau de la Mechenie		LTN 1896: ...s'occupe de ses hommes et travaille en même temps à son instruction personnelle...
1068	Baraton		LTN 1899: A entrepris des études de droit qui semblent indiquer que sa vocation militaire est hésitante...
1073	Parlange		LTN 1905: ...Sans négliger aucun de ses devoirs professionnels augmente ses connaissances générales par l'étude du droit, dont il prépare la licence...
1083	Chambard		LTN 1899: ...s'occupe beaucoup d'allemand pendant ses loisirs... 1902: ...aime beaucoup l'étude, mais pas assez le métier militaire pour lui-même. S'il s'occupe avec activité de développer ses connaissances générales, c'est le plus souvent dans des directions étrangères à la carrière militaire Il recherche avec empressement toutes les occasions qui lui permettent de faire autre chose que son service d'officier de peloton...
1092	Chaumont	LTN 1908: ...est l'auteur de diverses notes intéressantes relatives à l'observation des tirs d'artillerie en ballon...	
1097	Boures		LTN 1902: ...a consacré une partie de son temps à l'étude du malgache mais toujours en vue d'obtenir le brevet pour échapper à la vie de garnison....
1102	Claudon	SLT 1896: ...A fait un travail d'hiver qui a mérité d'être cité à l'ordre du régiment...	
1104	Bourguet	LTN 1899: ...a fait un travail d'hiver intéressant... 1901 : ...A été cité pour son travail d'hiver dans l'ordre de la brigade. ...	
1108	Esquirol		LTN 1902: ...Fait ses études de droit, sans négliger le moins du monde son travail...
1114	Godin	LTN 1902: ...S'est perfectionné dans la connaissance de l'arabe et le parle bien... 1903: ...il s'adonne aux études archéologiques, à celle de la langue arabe qu'il parle bien... 1904: ...Jamais inactif, il s'est occupé d'archéologie et a fourni cette année, comme travail d'hiver, une étude sur le développement de l'agriculture en Tunisie par le soldat indigène fort intéressante et documentée...	LTN 1905: ...Dessine avec talent, s'occupe d'archéologie, possède le certificat d'arabe parlé ; répartit son activité sur ces terrains divers, sans négliger en rien ses devoirs militaires...
1115	Plos		LTN 1910: ...Homme d'études mais aussi d'action...
1120	Violle	LTN 1907: ...A été cité en 1907 à l'ordre du CA pour un travail d'étude : « les caporaux et les sergents avec le service de deux ans ».	SLT 1900: ...Néglige un peu trop le métier militaire pratique où il a cependant encore beaucoup à apprendre pour préparer ses examens de droit.

			<u>LTN 1902</u> :...A beaucoup travaillé en dehors de son métier et s'est fait recevoir licencié en droit... <u>1903</u> :...Absorbé par ses études personnelles (droit) aurait parfois une tendance à considérer ses devoirs militaires comme un passe temps ou un accessoire....
1122	Aubouy		<u>LTN 1909</u> : ...Sans rien négliger de ses obligations au régiment s'est fait recevoir licencié en droit...
1123	Alibert	<u>CNE 1912</u> :...Entretient par l'étude et par l'ardeur qu'il apporte aux manœuvres de tout genre l'expérience qu'il a déjà acquise en campagne....	
1124	Pantalacci	<u>LTN 1908</u> :...s'occupe de toutes les questions scientifiques à l'ordre du jour et se livre à des études historiques militaires....	
1125	Perrin	<u>LTN 1902</u> :...aimant l'étude... <u>1904</u> : A reçu un témoignage de satisfaction du général commandant le 19 ^{ième} CA, en date du 4 septembre 1903 pour un sujet d'étude intitulé : « instruction morale pour les tirailleurs indigènes »... <u>CNE 1912</u> :...étend constamment son instruction générale : vient d'obtenir le diplôme de licencié en droit....	

- (1) Uniquement résultats du 15 juillet 1856 du stage à l'école normale de tir.
- (2) Etats de service.
- (3) Lettre du 14 août 1913 à l'intendant militaire du gouvernement de Paris.

Annexe 73

Fonctions particulières autres qu'administratives dans les notations dans l'arme

N°	Nom	Grades	Conseil de guerre	Officier d'ordonnance	Directeur écoles	Exercices physiques	Professeur en école militaire	Affaires arabes	Tir	Bibliothèque	Escrime	Carte	Dessin
36	Dutheil	CNE	X										
55	Corréard	LTN CNE		X (1)									
75	Bouche	SLT LTN			X								
148	Guéneau d'Aumont	LTN			X								
171	Pardeilha	LTN		X									
184	Guérin	CNE	X										
191	Vidal de Verneix	SLT LTN			X								
215	Génin	SLT LTN			X	X							
221	Bauduin	LTN			X								
266	Rouillard	LTN			X								
306	Coulombeix	LTN			X	X							
310	Raizon	LTN			X								
315	Bonnaventure	LTN		X									
323	Martinié	LTN		X									
337	Rétault	LTN						X					
342	Robert	LTN							X				
371	Faure	CNE	X										
378	Worms	LTN			X								
381	Deprez	CNE	X										
390	Macquin	SLT			X								
394	Courtot	CNE	X		X								
399	De Ruffi de Pontavez	LTN						X					
408	Castaing	SLT LTN CNE			X								
413	Stanislas	SLT LTN CNE		X (2)	X				X				
421	De La Grandière	LTN			X								
445	Joffroy	LTN			X								
451	Ricard	SLT LTN CNE	X				X		X				
456	Fradin de Bellabre	SLT LTN	X			X							
461	De La Briffe	CNE	X	X									
462	Lacapelle	SLT			X								
469	Bauchond	SLT		X					X				
485	Guillebert de Govin	LTN CNE			X	X							
510	Mouret	SLT LTN CNE			X (3)	X				X			
513	Jocard	LTN			X								
520	Hagron	LTN CNE		X	X								
524	Claude	CNE			X								
528	Endres	LTN			X								
531	Schuster	LTN		X									
533	Maurin	LTN			X				X				
541	Paulus	LTN		X	X								
545	Vallée	LTN		X	X								

546	Cazalens	LTN CNE			X				X		X		
562	Reichert	CNE			X								
572	Jacobée	LTN			X	X							
576	Joudou	SLT			X								
578	Godin	LTN		X									
584	Pesch	LTN		X									
586	Coppens de Norlandt	LTN										X	
588	Jau	LTN CNE		X (4)									
592	Grellet	CNE CDT					X						
594	Ventre	CNE						X					
614	Blanchenay	LTN CNE											X
619	Granet	CNE							X				
621	Couderc	SLT			X								
647	Chaumont	LTN SLT				X		X	X			X	
649	Vacherie	LTN		X								X	
651	Claude	SLT		X (5)									
665	Pollachi	LTN CNE							X				
671	Appert	SLT LTN		X								X	
674	Poncelet	CNE							X				
676	Prioux	CNE			X								
677	De Boysson	LTN										X	
698	Chaumet	SLT CNE		X					X			X	
701	Kunstler	LTN		X									
708	Frédault	LTN			X								
709	Savoie	LTN SLT		X (6)								X	
717	Benoît	LTN CNE	X										
726	Boulo	CNE			X								
727	Marulaz	LTN		X									
728	Thouzellier	LTN SLT				X			X				X (7)
729	Douchez	CNE				X							
730	Demontrond	SLT LTN				X						X	
732	Collenet	LTN CNE		X									
734	Loliot	LTN	X										
735	Laroche	LTN											X
746	Bertrand	SLT LTN	X									X	
747	Paulin	LTN							X				
748	Bloch	SLT LTN			X							X	X
754	Collignon d'Ancy	SLT							X				
757	Adam	SLT LTN										X	
759	L'Homme	SLT							X				
764	Gay	SLT LTN	X			X						X	X
765	Finel	SLTLTNCNE							X				X
768	Sardou	LTN		X									
772	Cazeaux	SLT										X	X
777	Rollin	SLT							X				
782	Lombard	SLT LTN CNE		X								X	
787	Le Guen	CNE			X				X				
788	Bourcin	CNE							X			X	
792	Gaillard	SLT LTN						X (8)	X				

1115	Plos	CNE	X										
1119	Lévy	LTN										X	
1120	Violle	LTN	X										
1122	Aubouy	LTN CNE	X			X							
1123	Alibert	LTN		X									
1124	Pantalacci	LTN				X							
1126	Negre	CNE				X							
1127	Desrayaux	LTN	X (13)					X					
1128	Petit	LTN			X								
1132	Delhumeau	LTN				X							
1136	Réquier	SLT LTN							X				

(1) Mauvaise influence sur l'instruction militaire.

CNE 1837: Nouvellement nommé. Il était employé depuis longtemps comme officier d'ordonnance près du maréchal de camp, ce qui l'a forcé à négliger un peu son instruction pratique....

(2) Aucune influence sur l'instruction militaire.

LTN 1865 :...Remplit avec distinction les fonctions d'officier d'ordonnance auprès du général de brigade, ce qui ne lui fait pas négliger son instruction militaire.

(3) Influence sur le service.

LTN 1873: Ayant besoin d'étudier et surtout de pratiquer les règlements sur les manœuvres et autres services, pourrait être moins souvent appelé à des fonctions spéciales...

(4) Mauvaise influence sur l'instruction militaire.

CNE 1879:...a rempli trop longtemps les fonctions d'officier d'ordonnance pour bien connaître la théorie et la pratique du métier....

(5) Mauvaise influence sur l'instruction militaire.

SLT 1874 :...Remplit avec une parfaite aptitude les fonctions d'officier d'ordonnance il est à craindre cependant qu'il n'y perde bientôt son acquis en manœuvres et en théories....

(6) Mauvaise influence sur l'instruction militaire.

SLT 1879:...Il est regrettable qu'il ait été soustrait au service du régiment son instruction professionnelle n'étant pas encore suffisamment assise. Le service d'officier d'ordonnance lui fera dans ces conditions plus de tort que de bien....

(7) Réserve dans l'aptitude.

LTN 1884:...plus faible en dessin...

(8) Inaptitude dans la fonction.

LTN 1885:...on peut douter qu'il n'arrive jamais à rendre de grands services aux affaires indigènes...

...Se plait dans le service des affaires arabes, cherche de son mieux à se rendre utile et réussit souvent pour les détails du service, aurait peut-être plus d'aptitude pour le service actif dans un corps de troupe....

...commence à parler l'arabe. Fera un bon officier des affaires indigènes.

1886:...ne pourra pas arriver aux fonctions de chef de bureau arabe. ...

...Il est douteux qu'il ne puisse jamais faire un chef de bureau arabe....

...à engager à quitter le service des affaires indigènes s'il ne s'est pas montré plus apte d'ici à 6 mois. Sa démission a été acceptée et il a été autorisé, sur sa demande, à entrer à son corps.

1887:...Parti en 1884 en Algérie sur sa demande, il a été employé comme stagiaire dans la province d'Oran. Dans ces fonctions délicates, on a apprécié ses qualités de zèle et d'entrain, mais elles ne parurent pas devoir suffire...

(9) Réserve dans l'aptitude.

LTN 1887:...A obtenu la note « passable » aux travaux topographiques exécutés à la révision de la carte de France....

(10) Réserve sur l'aptitude.

LTN 1888: Quoiqu'il n'ait pas été proposé par le corps, a réussi, en employant des influences indirectes, à se faire désigner pour être employé aux brigades topographiques d'Algérie. Excellent officier mais qui au début de la campagne dessinait assez mal...

1889:...Médiocre dessinateur, il reproduit le terrain d'une manière vague et uniforme et qui s'éloigne souvent de la vérité. Mérite la note médiocre...

(11) Réserve sur l'aptitude à l'emploi.

SLT 1888:...mais peu d'aptitude pour la gymnastique...

(12) Réserve sur l'aptitude.

LTN 1908:...Escrimeur ordinaire.

(13) Mauvaise influence pour le service.

LTN 1907: ...Il est à craindre que les cinq longues années qu'il vient de passer loin de la troupe n'aient été préjudiciables à ses aptitudes militaires.

Annexe 74

Les intendants et le droit dans les notations dans l'arme

N°	Nom	Grades			Mentions dans les notations					
		SLT	LTN	CNE	Etudes	Bachelier en droit	Prépare licence	Licence obtenue	Prépare doctorat	Doctorat obtenu
392	Sérand		X		X					
451	Ricard		X		X					
456	Fradin de Bellabre	X	X		X		X	X		
464	Bellile		X					X		X
485	Guillebert de Govin		X	X		X		X		
702	Goetschy		X	X				X		
735	Laroche		X		X					
742	Rémy		X					X		
795	Souillard	X	X	X	X			X		
829	Maratuech	X					X			
843	Lamy		X				X	X		
849	Baffie			X	X					
856	Galeazzi	X			X			X		
863	Grandclément		X		X		X		X	
864	Vidal			X				X		
874	Tardy			X			X			
893	Bayle		X		X		X	X		
895	Rouhier			X			X			
898	Delobel		X		X					
926	Adam		X					X		
934	Haffemayer	X	X				X			X
935	Bonnier		X		X					X (1)
944	Trémerel		X		X					X
955	Lorriot		X	X	X		X			X
957	Simonetti		X					X		
960	Neveur		X		X					
961	Calbayrac		X					X		
973	Godin	X	X		X			X		
977	Bonnefous		X	X	X	X		X		
980	Brun		X	X	X			X		
984	Bonnet			X				X	X	
988	Lévy		X		X			X		

998	Carbonel		X					X		
1010	Chervet			X				X		
1011	Maximilien		X					X		
1012	Martin		X	X	X		X	X		
1016	Cesmat			X				X		
1019	Latour		X		X					
1020	Langlois		X					X		
1022	Pinguet			X			X	X		
1026	Cazères		X	X	X			X	X	
1035	Dherse			X				X		
1036	Brenet		X					X	X	X
1037	Damman		X	X	X			X		
1039	Nadaud			X				X		
1044	Hette		X		X					
1052	Dufour		X		X					
1053	Bretel			X		X				
1055	Jabot		X		X			X		
1056	Cahuzac			X				X		
1058	Laurent		X	X	X	X		X		X
1061	Bouyssie			X				X		
1062	Dette			X				X		
1063	Delpière de Cardaillac		X					X	X	X (2)
1066	Divoux			X				X		
1067	Du Garreau de La M.			X		X		X		
1068	Baraton		X		X			X		
1069	Bertrand			X				X		
1072	Armand			X				X		
1073	Parlange		X			X		X	X	
1075	Coulet		X		X			X		
1081	Cornet		X		X	X		X	X	
1083	Chambard		X		X			X		
1085	Dulong			X		X		X		
1086	Vincent	X			X	X				
1089	Léger		X					X		
1093	Roblin		X		X					
1097	Boures			X			X	X		
1098	Mingalon		X					X		
1107	Martin			X		X				
1108	Esquirol		X		X					
1110	Renaude			X				X		

1111	Janot		X	X	X		X	X	X	
1112	Constant		X					X		
1115	Plos		X	X						X
1120	Violle	X	X		X			X		X
1122	Aubouy		X		X			X		
1124	Pantalacci		X				X	X		
1125	Perrin			X				X		
1126	Nègre			X				X		
1130	Fineyre		X		X			X		

(1) Sciences politiques et économiques.

(2) et en sciences politiques.

Annexe 75

Les intendants et le droit dans les notations dans l'intendane

N°	Nom	Grades					Mentions dans les notations							Mentions dans l'arme
		ADJ2 ou ADJ	ADJ1 ou SIM3	SIM2	SIM1	INT	Projet études	Connaissances ou aptitudes	Prépare licence	Licence obtenue	Licence détenue	Etudes doctorat	Doctorat détenu	
131	Maury-Pléville	X	X				X							
395	Massiot					X		X			X			
450	Laporte				X						X			
468	Crétin		X	X	X						X			
542	Gascuel	X					X							
566	Dupain			X				X						
742	Rémy	X	X					X						X
795	Souillard		X	X	X			X					X	X
809	Loyer			X						X				
843	Lamy		X		X						X			X
864	Vidal		X										X	X
868	Sourieux	X							X					
874	Tardy			X									X	X
935	Bonnier		X										X	X
944	Trémerel		X										X	X
955	Lorriot		X									X		X
984	Bonnet	X	X									X	X	X
1008	Coupez	X						X						
1066	Divoux		X								X			X
1069	Bertrand		X								X	X		X

Mentions après 1914 :

- Bretel (n°1053) : docteur en droit.

Annexe 76

Intendants distraits de leur service en dehors de l'étude

N°	Nom	Grades	Abstraction	Rêveur/étourdi	Affaires étrangères au service
57	Baron Marulaz	SIM2			1850 : ...manière de servir lente et préoccupée d'autres intérêts. Officier recommandable. Toutefois il s'occupe de beaucoup de choses en dehors de l'administration, il est difficile d'obtenir de lui les travaux exigés.
		SIM1			1854 : ...s'occupant peut-être un peu trop de ses affaires et pas assez de celles de son service...
131	Maury-Pléville	SIM2			1858 : ...serait sans contredit un des fonctionnaires les plus distingués du corps s'il pouvait consacrer exclusivement son service et ses facultés à l'accomplissement de son mandat. Je crois que des préoccupations dont il ne m'a pas été possible de constater la nature et la véritable cause, l'absorbent souvent au détriment du service....
135	Heuillet	SIM2			1859 : ...Les affaires occupent sans contredit une grande place dans ses préoccupations, mais pas la première....
196	Guillemin	ADJ1		1855 : ...un peu trop distrait seulement... 1856 : ...un peu distrait, un peu rêveur...	
241	Simon				1886: ...esprit absorbé trop souvent par des idées ou des préoccupations étrangères à ses fonctions...plongé dans le mysticisme, pense à tout autre chose qu'à son service....souvent absorbé par des préoccupations étrangères au métier. 1887 : ...son esprit est trop souvent absorbé par des idées mystiques et nuisent à l'utilisation de ses facultés et de son savoir dans l'exercice de ses attributions...absorbé par des idées étrangères au service... 1891 : ...son esprit est hanté par des idées mystiques qui ne permettraient plus de tirer parti, en cas de mobilisation, de ses facultés et de ses connaissances administratives...
315	Bonnaventure	INT			1888 : ...il s'occupe plus de ses plaisirs et de ses affaires personnelles que des choses de son métier.
274	Boissonnet	SIM1		1883 : ...habituellement dans les nuages...	
315	Bonnaventure	INT			1888 : ...il s'occupe plus de ses plaisirs et de ses affaires personnelles que des choses de son métier.
385	Enjalbert	SIM2			1881 : ...Je ne lui reproche qu'une certaine ardeur qui le porte à intervenir dans les affaires qui ne concernent pas son service....
395	Massiot	SIM1		1886 : ...Il semble toujours distrait, voyageant dans les nuages...	
445	Joffroy	SIM1		1889 : ...Mais c'est un esprit rêveur et taciturne qui doit souvent quitter les régions terrestres.... ...il nous a paru être un esprit rêveur, taciturne même....toujours esprit rêveur à un degré assez prononcé...	

				1890 : Toujours rêveur et muet...Esprit rêveur (dont nous attribuons la cause à une extrême apathie de caractère), absent souvent des régions terrestres, ce fonctionnaire est d'un mutisme dépassant les limites de la plus grande réserve qui le rend indéfinissable.... 1893 :...d'un caractère taciturne et même rêveur... ...distrain par nature et oublieux....	
451	Ricard	ADJ1		1877 :...A l'esprit rêveur...	
456	Fradin de Bellabre	SIM3		1878 :...plus souvent encore étourdi... 1879 :...il, lui faut surmonter une étourderie extrême... 1881 :...Pourra devenir un fonctionnaire honorable s'il parvient à surmonter une étourderie qui n'est plus de son âge...	
502	Labbez	SIM3			1894 :...trop occupé d'inventions qui le détournent de son service normal...
554	Libersart	SIM1			1897:...a l'intention de se retirer afin de s'occuper exclusivement des intérêts particuliers...
569	Donin de R.	SIM3		1888 :...un peu distrait...	
		SIM2		1889 :...nature un peu distraite...	
596	Noblot	SIM3		1886:...mais est lent, distrait et s'exprime avec difficulté. 1887 :...mais est lent, distrait, s'exprime difficilement...	
607	Rouquerol	SIM2	1893 :...mais reste parfois nébuleux dans sa manière de traiter les questions... 1895 :...Caractère un peu sombre et nébuleux.... 1896 :...Esprit ouvert aux recherches et aux investigations, mais nébuleux.... 1898 :...vague dans les idées...	1893 :...Esprit un peu rêveur ... 1902 : ...les qualités professionnelles sont parfois éclipsées pour faire place à des oublis et à des négligences...	
633	Pages	SIM2			1896:...N'a pas donné en Corse toute la mesure de l'intelligence dont il paraît doué d'après ses notes et cela probablement parce qu'il n'y restait que malgré lui plus préoccupé de ses intérêts personnels que de son service...
642	Dillon	SIM2		1899 :...un peu distrait de sa nature...	
675	Fickelscherer	SIM2			1893:...s'occupant de tout, excepté de son service...
700	Delatour	SIM3			1893 :...Semble souvent préoccupé par des causes externes à son service.
742	Rémy	ADJ			1893 :...s'occupe trop de travaux étrangers au service réel d'un fonctionnaire de l'intendance....
746	Bertrand	SIM3			1897 :...Aurait besoin d'être plus assidu à son service qui se ressent, naturellement du temps qu'il consacre à l'entretien de ses talents musicaux...
798	Delacarte	ADJ			1895 :...Paraît plus préoccupé de ses intérêts personnels que des nécessités du service....
829	Maratuech	ADJ			1900 :...S'occupe surtout de sa personne et de son avenir....

Annexe 77

Les mauvaises relations dans l'arme d'origine dans les notations

N°	Nom	Avec chefs	Avec camarades	Avec subordonnés	Relations	Tact
75	Bouche (1)		<u>CNE 1845</u> :...il a véritablement les défauts de ses qualités, c'est à dire un peu trop d'amour propre et de présomption ce qui lui fait du tort vis à vis de ses camarades, la perfection n'est pas dans ce monde.			
106	Baron Lage	<u>CNE 1841</u> : Officier capable mais dont le caractère paraît indisciplinable				
115	Beauvoir		<u>SLT 1836</u> :...Il est à désirer qu'on le fasse changer de compagnie à cause de sa mésintelligence avec ses camarades.			
121	Laporte	<u>SLT 1839</u> :...Ses chefs lui reprochent d'être frondeur, je crois ces reproches fondés.				
269	Pézeril	<u>LTN 1851</u> : Caractère insubordonné... <u>1853</u> :...On se plaint beaucoup de son manque de zèle et de son insubordination...				
436	Hergault	<u>LTN 1867</u> :...manière et façon d'agir par trop sans gêne en présence de ses supérieurs...				
451	Ricard (2)	<u>SLT 1865</u> :...n'est pas suffisamment soumis et discipliné vis-à-vis de ses supérieurs. <u>1867</u> :...n'est pas suffisamment soumis et discipliné vis-à-vis de ses supérieurs....				
493	Bailleul					<u>SLT 1869</u> :...N'a pas tout le tact désirable...
531	Schuster (3)	<u>CNE 1878</u> :...Peut-être un peu disposé à discuter les ordres....				
546	Czalens			<u>LTN 1871</u> :...Il est regrettable que sa brusquerie envers ses inférieurs et l'extrême vivacité de son caractère lui fassent commettre quelques erreurs.... <u>1873</u> : ...Un peu trop de rudesse peut-être...Un peu rude dans le service avec ses inférieurs, ce qui		

				n'est pas un défaut lorsque cette manière de faire est raisonnée... 1874:...On lui reproche de parler avec rudesse à ses inférieurs....	
588					<u>CNE 1880</u> :...ne possède pas encore le tact et le jugement que donnent l'âge et l'expérience....
671	Appert (4)	<u>LTN 1877</u> :...manque de jugement et d'esprit de discipline...			
676	Prioux (5)	<u>CNE 1876</u> :...Sa santé très compromise l'oblige sans doute à rentrer au service régimentaire où il pourra redevenir un bon officier en se pliant à la discipline et au respect des supérieurs qu'il n'a pas toujours eus dans sa position administrative.			
698	Chaumet (6)		<u>LTN 1877</u> :...Gagnerait beaucoup à être plus expansif, ses relations avec ses camarades y gagneraient... <u>1878</u> ...Manque de liant et n'a pas assez les sympathies de ses camarades...		<u>CNE 1885</u> :...un manque de tact et de jugement qui ne peuvent s'expliquer que par le travail absorbant auquel il est soumis pour entrer dans la carrière administrative...
713	Pitois	<u>LTN 1882</u> :...mais il ne réussit pas toujours à satisfaire ses chefs...			
726	Boulo	<u>LTN 1884</u> :...manque de souplesse à l'endroit des ordres qui contrarient ses idées et réclame parfois sans raison de points sur le i... <u>CNE 1885</u> :...Vient d'encourir une punition de 8 jours d'arrêts simples pour avoir manqué de tact et de mesure dans une lettre adressée au chef de bataillon... 1887: Mis en non-activité par retrait d'emploi par suite d'un acte d'indiscipline. 1888 : Venu de la non-activité par retrait d'emploi où il avait été placé pour « avoir écrit à son commandant qui avait indirectement visé, dans le rapport des officiers, le peu d'ordre avec lequel la compagnie avait quitté le quartier pour traverser la ville, une lettre d'une insolence inqualifiable, indiscipliné et orgueilleux, impose le joug à ses inférieurs et	<u>SLT 1875</u> :...caractère un peu dur dans ses relations avec ses camarades... <u>1876</u> :...Se tient trop à l'écart même de ses camarades... <u>1877</u> :...sa timidité et son caractère un peu rude l'éloignent trop de ses camarades... <u>1878</u> :...il est très regrettable qu'un caractère particulièrement difficile lui aliène ses camarades et lui fasse souvent commettre des actes qui frisent l'indiscipline.	<u>LTN 1880</u> :...trop sévère dans l'appréciation des fautes commises... <u>CNE 1885</u> :...ses inférieurs qu'il mène assez durement... <u>1888</u> :...impose le joug à ses inférieurs et ne sait pas le supporter de la part de ses chefs...	<u>LTN 1884</u> :...il est de relations difficiles....

		ne sait pas le supporter de la part de ses chefs, ne manque pas de valeur, est instruit et possède de brillantes et très réelles qualités militaires mais semble dépourvu de jugement »...				
727	Marulaz	<u>CNE</u> 1888:...il est très porté à la critique...		<u>LTN</u> 1885:...Il est un peu sec dans le commandement et parfois un peu brusque en paroles... 1886 :...un peu brusque...		<u>LTN</u> 1883: ...manquant par suite souvent de tact...
731	Huguin	<u>SLT</u> 1880:...Cet officier a l'esprit frondeur et donne malheureusement trop souvent des preuves de son indiscipline, il ne tient nullement compte de l'indulgence de ses chefs...				
742	Rémy	<u>SLT</u> 1876:...mais ses premiers succès lui ont tourné la tête. Il s'est montré à son hôpital vain, suffisant, méprisant pour ses égaux, peu respectueux à l'égard de ses chefs. J'ai dû faire un rapport au gouverneur pour demander son renvoi à Paris. Il faut espérer que la leçon lui profitera...C'est pour lui faire le caractère que l'intendant militaire a demandé son départ immédiat.				
764	Gay	<u>LTN</u> 1886:...serait, je le crains, porté à un peu de raideur vis-à-vis de son chef...				
772	Cazeaux	<u>LTN</u> 1885:...Il est un peu présomptueux et susceptible. Ce défaut de caractère l'a quelque fois mal conseillé au point de vue de la discipline...				
776	Chausson	<u>SLT</u> 1884 :...a quelque fois un peu trop de sûreté avec ses supérieurs...		<u>SLT</u> 1884 :...Signalé cependant comme un peu dur envers ses inférieurs... 1885 ...quelque fois un peu dur...		
781	Risser					<u>LTN</u> 1884:...manque parfois de formes... <u>1886</u> :...manquant un peu de tact... <u>1888</u> :...manquant souvent le but par défaut de tact... <u>1889</u> :...il manque quelquefois de forme...Le tact lui fait souvent défaut.
782	Lombard	<u>CNE</u> 1891:...pas toujours assez prévenant... <u>1892</u> :...il manque de prévenance...				
798	Delacarte		<u>SLT</u> 1881:...ne cherche pas la fréquentation de l'élite de ses camarades...			
815	D'espezet			<u>CDT</u> 1897:...Caractère très autoritaire, un peu cassant dans ses relations avec ses capitaines...		

845	Lalande	<u>LTN</u> 1886:...se laisserait aller volontiers, s'il n'était tenu, à discuter ordres reçus...		<u>CNE</u> 1897:...à surveiller parce que son autorité deviendrait facilement tyrannique.		
850	Dupin	<u>CNE</u> 1893:...serait même un peu trop entier dans ses rapports avec ses supérieurs....		<u>CNE</u> 1895:...Un peu pointilleux dans ses rapports avec ses inférieurs. <u>1897</u> :...A beaucoup gagné comme jugement et comme rapport avec ses inférieurs.		
869	Plouhinec		<u>LTN</u> 1892:...mais il paraît peu sympathique à ses camarades en raison de son caractère qui laisse beaucoup à désirer. Il a subi une punition de 15 jours d'arrêts simples pour avoir insulté grossièrement et sans provocation un de ses camarades ce qui a nécessité une rencontre à l'épée. A besoin de s'observer... <u>1892</u> : Semble s'être amendé et ses relations avec ses camarades ne laissent plus rien à désirer... A beaucoup gagné...à se marier ce qui a clos les difficultés et les discussions avec ses camarades...			
873	Demontmahou			<u>LTN</u> 1890:...un peu cassant et brusque avec la troupe...		
874	Tardy			<u>SLT</u> 1887: ...manque un peu d'éducation, de tact et surtout de bienveillance envers ses inférieurs.... <u>LTN</u> 1888:...Pèche parfois par excès de sévérité envers les hommes et abuse des punitions. <u>1890</u> :...A une tendance à abuser un peu des punitions....		<u>SLT</u> 1887: ...manque un peu d'éducation, de tact et surtout de bienveillance envers ses inférieurs.... <u>LTN</u> 1888:...Pèche parfois par excès de sévérité envers les hommes et abuse des punitions. <u>1890</u> :...A une tendance à abuser un peu des punitions....
894	Gazounaud (7)	<u>LTN</u> 1897:...A montré à plusieurs reprises une fâcheuse tendance à s'affranchir de l'autorité du médecin-chef...				
902	Buffet	<u>LTN</u> 1893:...on signale dans sa manière d'être une réserve excessive vis à vis de ses supérieurs... <u>CNE</u> 1901:...Manque un peu de liant avec ses supérieurs...		<u>LTN</u> 1891:...mais il n'est plus aussi pondéré dans la répression des fautes commises par ses inférieurs, je lui en ai fait l'observation et il en tiendra compte.... <u>1893</u> :...quelque peu de rudesse vis à vis de ses inférieurs...		
903	Gal			<u>LTN</u> 1894:...il aurait même une certaine tendance à être un peu dur....		

917	Favin-Lévêque	<u>SLT</u> 1888:...ne paraissant pas avoir le sentiment de la discipline, représentant plutôt un collégien qu'un officier....				
934	Haffemayer		<u>LTN</u> 1900...Souvent maladroit, comme président de table, avec ses camarades qui le supportent mais ne l'aiment pas. Sert convenablement, bonne valeur générale. Fera bien de prendre l'intendance			<u>LTN</u> 1900:...manque de tact et de jugement...
941	Jovenet (8)					<u>CNE</u> 1895: ...On ne saurait lui reprocher que de manquer un peu de tact et calme. <u>1897</u> :...gâte un peu toutes ces qualités sérieuses par son manque de tact... <u>1899</u> :...manque seulement parfois d'un peu plus de tact...
953	Tellier	<u>LTN</u> 1900:...A une légère tendance à la critique et à la familiarité avec ses supérieurs.				
954	Biot					<u>LTN</u> 1894 :...On peut lui reprocher de manquer quelque fois de tact.
994	D'Everlange de Bellevue		<u>LTN</u> 1896: Accueilli au régiment par ses camarades avec une certaine froideur...	<u>LTN</u> 1895:...n'a pas tout le doigté désirable dans ses relations avec ses subordonnés...		
1020	Langlois	<u>LTN</u> 1901:...aime à commenter les ordres de ses supérieurs...				
1022	Pinguet		<u>CNE</u> 1903:...vit dans sa famille avec aucune relation avec les autres officiers....Le colonel lui ayant reproché de ne pas fréquenter ses camarades, a promis de ne pas continuer cette manière de faire...			
1032						<u>LTN</u> 1901:...Difficile par moments dans les rapports, raide et parfois un peu violent...
1036	Brenet	<u>SLT</u> 1895:...n'est pas toujours disposé à écouter les conseils de ses supérieurs et de ses anciens.... <u>LTN</u> 1895:...a toujours un peu de tendance à se dérober à la direction de ses chefs....				
1037	Damman	<u>LTN</u> 1896:...il discute volontiers... 1904:...caractère porté à critiquer...				
1038	Bernardin	<u>LTN</u> 1900: ...n'a pas l'esprit discipliné... 1902:...toujours une tendance à fronder...	<u>LTN</u> 1896:...Il ne se montre pas bon camarade à la pension, a créé des difficultés à son président de	<u>CNE</u> 1909:...tracassier avec ses subordonnés...		

		1903:...Caractère difficile et frondeur... CNE 1909: ...Caractère un peu frondeur, frisant parfois l'indiscipline...	table et mérite des reproches du chef de corps... CNE 1909: ...manquant de liant avec ses camarades...			
1042	Matuchet			LTN 1901: ...parfois un peu entier et dur...sévère pour les autres, dur pour lui-même.... 1904: ...un peu dur, mais pour lui-même tout d'abord....		
1043	Hébert				LTN 1897: ...manque un peu de tact et de jugement... 1901: ...Il manque quelquefois de tact et de jugement... 1902: ...il est regrettable qu'il manque un peu de tact et de jugement ce qui lui fait commettre d'assez fréquentes maladresses. 1903: ...manque toujours un peu de tact et de jugement... 1904: ...Manque toujours un peu de tact....	
1045	Siré		SLT 1892: ...ne vit pas avec ses camarades.			
1055	Jabot		LTN 1903: Vit un peu trop à l'écart de ses camarades...			
1063	Delpière de Cardaillac				LTN 1901: ...il n'a pas toujours apporté dans l'accomplissement de son mandat la mesure et le tact qui s'imposent à un officier de son âge et de son grade.	
1068	Baraton	LTN 1896: ...pêche par excès d'amour propre. Ses rapports avec son capitaine commandant s'en ressentent.				
1083	Chambard	LTN 1901: ...a toujours tendance à critiquer les ordres donnés....				
1087	Rigaud	SLT 1900: ...discute et à faux au lieu d'exécuter les instructions qu'on lui donne. Manque de discipline.				
1107	Martin	LTN 1904: ...A eu des difficultés avec son capitaine commandant de compagnie....				
1109	Monnier			SLT 1899: ...Très exigeant vis à vis de ses subordonnés....		
1116	Aurejac (9)	LTN 1902 : ...il une tendance à critiquer les ordres du capitaine....				

(1) L'année suivante, son supérieur corrige son appréciation :

CNE 1846:...j'ai été trop loin en parlant dans la note précédente de son amour propre et de sa présomption ; tout cela est couvert sous des formes si polies, si séduisantes qu'on est disposé ou à ne pas croire ou à lui pardonner....

(2) Le chef de corps écrit cependant plus loin dans sa notation :

SLT 1867: ...d'une susceptibilité un peu méridionale, mais ayant le sentiment de la discipliné.....

(3) Deux ans auparavant la notation est plus favorable :

CNE 1876:...soumis....

(4) L'année suivante l'appréciation change :

LTN 1878:...est en effet très discipliné, très soumis et très respectueux de ses chefs....

(5) Affecté dans l'administration coloniale.

(6) Cependant au grade de capitaine, le chef de corps change d'appréciation :

CNE 1884:...il est tout à fait estimé de ses chefs et de ses camarades, malgré des allures extérieures qu'on pourrait croire prétentieuses à première vue....

(7) Officier d'administration du service de santé.

(8) Au grade de commandant (officier d'administration principal), sa notation change :

1902 :...exerce à l'école de gouvernement les fonctions de sous directeur avec tact, intelligence et compétence....

(9) L'année suivante la notation est modifiée :

LTN 1903 : Est très bien apprécié de son capitaine qui ne lui reproche plus ses tendances à la critique...

Annexe 78

Les mauvaises relations hiérarchiques dans l'intendance dans les notations

N°	Nom	Avec chefs	Avec pairs	Avec subordonnés
43	Sicard	<u>ADJ1</u> 1837:...Ces mesures, il se les laisser imposer sans réserver l'approbation de son chef direct influencé qu'il était par le prestige des hauts grades militaires....	<u>ADJ1</u> 1837:...il s'est aliéné ses camarades et les comptables, accusant ces derniers sans cesse et nuisant à leur considération...	
115	Beauvoir			<u>SIM2</u> 1859:...D'un caractère assez difficile, rendant le service pénible aux employés de son bureau....
16	Jallibert			<u>INT</u> 1882...A un caractère faible, peu facile avec ses inférieurs qu'il malmène assez volontiers sans les diriger...
179	Méry de La Canorgue			<u>INT</u> 1880 :...on constate des écarts considérables entre des appréciations écrites et verbales sur ses subordonnés....
215	Génin			<u>ADJ1</u> 1858:...Il rend le service difficile aux comptables placés sous ses ordres... <u>1869</u> : ...Manque quelque fois de bienveillance envers ses subordonnés... <u>SIM2</u> 1864:...ses inférieurs le disent raide, mais c'est peut-être un bon signe... <u>1867</u> :...manque parfois de bienveillance envers ses subordonnés...
256	D'Amade	<u>SIM1</u> 1881:...Sa détestable manière de servir, sa persistance à soutenir contre son chef un comptable mis en non activité pour retrait d'emploi.		
269	Pézeril	<u>ADJ1</u> 1858:...a besoin de maîtriser la vivacité de ses conversations surtout vis à vis de ses supérieurs. <u>SIM2</u> 1868:...aussi incommode pour ses chefs que désagréable pour ses subordonnés envers lesquels il se montre d'une sévérité exagérée....		<u>ADJ2</u> 1858:...a besoin seulement de maîtriser la vivacité de son caractère, surtout vis à vis de ses inférieurs. <u>SIM2</u> 1868: Sert avec zèle de sa personne mais décourage ceux qui sont employés sous ses ordres.....aussi incommode pour ses chefs que désagréable pour ses subordonnés envers lesquels il se montre d'une sévérité exagérée....
283	Plannaz			<u>INT</u> 1888:...apporte quelquefois de la raideur dans ses relations avec son personnel...
298	Renaut			<u>ADJ2</u> 1862:...son caractère manque un peu de liant et deviendrait facilement raide vis à vis des inférieurs...
436	Hergault	<u>SIM1</u> 1890:...mais d'un caractère assez cassant qui frise parfois le manque de déférence à ses chefs....		<u>SIM1</u> 1890:...Caractère entier, trop autoritaire, dur avec ses inférieurs...
488	Ferriol	<u>SIM1</u> 1898:...Il n'a ni déférence pour l'autorité ni bienveillance pour ses subordonnés, dans ces conditions il rend le service désagréable à tout le monde.		<u>SIM1</u> 1898:...Ses subordonnés ne sont pas heureux sous ses ordres....
614	Blanchenay (1)	<u>SIM3</u> 1883:...N'a pas tout le tact désirable vis à vis de ses chefs.... <u>1887</u> :...excellent fonctionnaire bien que, dans quelques circonstances, il se soit montré tout récemment disposé à se soustraire à la direction de son chef et à méconnaître son devoir envers lui en se croyant être exclusivement placé sous les ordres du général de brigade... <u>SIM2</u> 1894:...manque parfois de tact et de déférence vis à vis de ses chefs hiérarchiques...		

		<u>1895</u> :...n'hésitant pas à critiquer dans ses rapports les ordres de ses chefs immédiats....	
623	De Bougnet de la Tocnaye (2)		SIM3 1890:...ce jeune fonctionnaire a une valeur réelle, mais il s'en croit davantage encore, et il est très personnel, ce qui le rend original, peu sympathique à ses camarades.... SIM2 1892:...trop personnel et peu sympathique à ses camarades.... <u>1893</u> :...A besoin de se dégager un peu de l'influence égoïste du milieu parisien en se frottant un peu plus à ses camarades.... <u>1895</u> : Bien qu'aucun fait officiel ne se soit produit depuis quelque temps, aliène presque tous ses camarades qu'il tient à l'écart par sa morgue et sa susceptibilité... SIM2 1896 :...A modifié sa manière d'être vis à vis de ses camarades avec lesquels il entretient des rapports moins tendus...
653	Collavet	SIM3 1887 :...A eu le tort de manifester un esprit de résistance occulte envers son chef direct quand il s'est agi de lui assigner une résidence en Tunisie comme chef de service.	SIM3 1888 :...Il devra s'attacher à réprimer une certaine raideur de caractère qui influe malheureusement sur ses relations avec ses chefs et ses subordonnés....
776	Chausson	SIM3 1901 : Ne paraît pas avoir la sympathie de ses subordonnés....	
836	Piraud	SIM3 1901:...mais il devra se corriger du sans-gêne que dénote un peu trop son attitude....	
839	Huguet		SIM3 1905:...à l'occasion d'un incident de service a manqué de tact et de mesure dans l'exercice de son autorité vis à vis de son chef de bureau....
880	Siré (3)	SIM2 1909:...Appelé à un brillant avenir s'il modifie tant soit peu sa tendance à la discussion des ordres....A besoin de surveiller son caractère un peu difficile, porté à la critique et à la rancune. <u>1911</u> :...Ne se montre pas toujours aussi déférent qu'il convient dans ses relations et sa correspondance....A encore failli ce semestre encourir une punition pour incorrection dans sa correspondance...	

(1) En cours de carrière, cette appréciation va changer:

SIM3 1888 : Parait avoir compris enfin que le premier de son devoir est le respect de l'autorité de son chef ; je n'ai plus eu à le rappeler à l'ordre et sa manière de servir a été plus correcte....

SIM2 1896 :...Noté comme un fonctionnaire...n'hésitant pas à critiquer dans ses rapports les ordres de ses chefs immédiats. Cette appréciation me paraît exagérée et je crois que ce fonctionnaire...saura toujours obéir à l'impulsion de son chef direct...

SIM1 1897 : Depuis son arrivée dans la 6^e région, je n'ai jamais constaté chez lui de tendance à se soustraire à mes ordres, il s'est toujours montré au contraire très déférent à mon égard...

(2) Changement ultérieur d'appréciation :

SIM2 1896 :...A modifié sa manière d'être vis à vis de ses camarades avec lesquels il entretient des rapports moins tendus...

(3) Changement momentanée d'appréciation :

SIM2 1910: La raison a éliminé les quelques défauts de caractère qui lui avaient été précédemment reprochés qui ne sont aujourd'hui qu'à l'état de souvenir....

Annexe 79

Le manque de tact et les mauvaises relations dans l'intendance

N°	Nom	Tact	Relations
95	Faute de Puyparlier		SIM2 1852:...est un fonctionnaire très capable mais avec lequel les relations de service sont des plus difficiles.
104	Le Cler		ADJ1 1849:...des précédents fâcheux comme relation, qui ont laissé quelques préventions ; paraît disposer à les faire oublier ou à les détruire...
135	Heuillet		ADJ1 1850: ...Semble compter trop sur lui-même et n'avoir pas tout ce liant qu'il est si important d'avoir vis à vis de toute autorité....
155	Lequin		ADJ2 1849:...a besoin d'acquiescer un peu de liant SIM2 1856:...Je désirerais néanmoins un peu plus de liant, d'urbanité dans ses rapports de service avec les autorités militaires. 1859 :...mais son caractère manquant de liant, ne sait pas aplanir les difficultés....
162	Busquet de Caumont		SIM2 1856:...il a peu de relations ; celles qu'il a officiellement lui deviennent pénibles par suite de sa susceptibilité et de sa raideur....
189	Tournal		SIM2 1867:...je crois que les petites tendances aux conflits qu'on avait pu remarquer chez lui vont de plus en plus en s'atténuant....
215	Gémin (1)		ADJ1 1869:...met un peu de raideur dans les relations de service... SIM2 1867:...montre quelque fois de la raideur dans ses relations de service... 1868: ...montre quelque fois de la raideur dans les relations de service...
258	Brissy		SIM2 1867:...Il n'a rien de sympathique et les relations ne doivent pas être toujours agréables avec lui....
274	Boissonnet		SIM1 1883:...complicateur acharné...
329	Cassan		SIM1 1883 :...il apporte dans son service un esprit de tracasserie dû à son caractère sombre, peu communicatif et généralement peu bienveillant.
377	Tastavin		SIM2 1873:...mais faisant quelquefois naître des difficultés sans le vouloir... 1874 :...avait fait naître quelques conflits, a modifié son caractère...
392	Sérand (2)		SIM2 1879:...il manque de mesure et de règle de conduite dans ses rapports avec le public et avec ses inférieurs....
466	Quitteray		SIM2 1881:...On ne peut lui reprocher que de ne pas savoir prendre le dessus sur une certaine nervosité de caractère qui ne lui permet pas toujours d'apporter dans ses relations toute la bienveillance et tout le liant désirables et qui altère même parfois la rectitude de son jugement...
515	Etienne		ADJ2 1880:...mais difficile dans ses relations, en paralyse ainsi une partie de ses bonnes qualités. ADJ1 1881: Bon fonctionnaire, promet pour l'avenir. Constitution très fatiguée, souffre de l'estomac et de douleurs nerveuses. Caractère un peu rude, très zélé, capable et instruit.
603	De Bergevin	SIM3 1887: On lui reproche de n'avoir pas toujours tout le tact désirable dans ses relations de service.....il n'a pas toujours dans ses relations de service ou autres, le tact et la prudence indispensables aux fonctionnaires de l'intendance... 1888:...Il ne montre pas toujours, dans ses relations de service, tout le tact et la prudence indispensables aux fonctionnaires de l'intendance... 1890:...Il ne pêche parfois que par manque de tact... 1891:...N'apporte pas toujours tout le tact voulu dans ses relations avec les corps de troupe...	
614	Blanchenay		SIM2 1892:...Un peu familier dans ses relations....
791	Chenot		SIM3 1901:...mais manque quelquefois de souplesse... 1903:...paraît manquer parfois de souplesse dans ses relations avec les autres services....
880	Siré		SIM2 1909:...Appelé à un brillant avenir s'il...met du liant dans ses relations.

(1) La réserve dans la notation disparaît à la fin de sa carrière : **INT** 1882:...de relations faciles, très apprécié par le commandement du 8^{ème} CA.....Ses relations avec les autorités civiles sont excellentes...

(2) Passé au grade supérieur, il s'améliore: **SIM1** 1887:...de relations faciles... 1888 :...relations générales excellentes...

Annexe 80

Les mauvaises relations extérieures à l'intendance dans les notations

N°	Nom	Avec le commandement	Avec les corps de troupe	Avec les autorités civiles
14	Fournier	ADJ1 1836 :...Il a en ce moment à Bougie des discussions avec le commandement supérieur dont le caractère difficile est connu, mais dans lesquelles l'adjoint ne s'est pas toujours bien rendu compte du point où s'arrêtaient ses fonctions et ses pouvoirs...		
43	Sicard		ADJ1 1839 : ...Il lui manque donc comme à tant d'autres une idée précise, une certaine connaissance de la nature des rapports qui doivent exister entre l'intendance et les corps, rapport d'une surveillance attentive sans être importune, d'une coopération éclairée dans l'intérêt de la troupe et de l'état, d'une concession intelligente substituée aux tracasseries et aux restrictions mesquines où pourrait conduire une interprétation forcée des règlements....	
51	Odier	ADJ1 1844 :...Il a parcouru plusieurs résidences et a quitté les deux dernières par suite de difficultés soit avec le préfet soit avec le maréchal de camp. Le bon droit était entièrement de son côté en 1843, dans ses discussions avec le préfet des Basses Alpes, que cette opinion a été partagée par l'intendant et que je m'en suis convaincu à cette époque...		X
57	Marulaz		ADJ1 1844 : ...Une mésintelligence très prononcée régnait entre M. Marulaz et plusieurs fonctionnaires haut placés à Vesoul ainsi qu'avec M. le Colonel Reynaud du 1 ^{er} Cuirassiers au moment de notre inspection...	ADJ1 1843 :...Cet adjoint paraît avoir un caractère difficile. Ce que nous avons appris pendant notre séjour à Vesoul de sa mésintelligence avec plusieurs autorités notamment le préfet par suite de discussions pour les quelles il pouvait avoir raison pour le fond et non pour la forme nous amis dans le cas de lui adresser quelques remontrances ou conseils dont nous désirons qu'il profite... 1844 : ...Une mésintelligence très prononcée régnait entre M. Marulaz et plusieurs fonctionnaires haut placés à Vesoul ainsi qu'avec M. le Colonel Reynaud du 1 ^o Cuirassiers au moment de notre inspection, nous avons appris qu'elle durait déjà depuis longtemps. Des explications dans lesquelles est entré M. Marulaz, il résulterait que, quoique d'un caractère peut être difficile, cet adjoint serait loin d'avoir tous les torts qui lui étaient imputés. Cependant il était déterminé à demander son changement et l'entretien que nous avons tant avec M. le Préfet qu'avec M. le Maréchal de camps nous a démontré que ce changement était tout à fait dans l'intérêt du service...
144	Viguiier	SIM2 1856 : Ce fonctionnaire apporte toute la fermeté nécessaire dans ses relations avec le commandement, mais les circonstances exigent quelquefois à la guerre la condescendance que le chef reproche ici au subordonné et dont je connais la cause.....serait même complet s'il résistait avec un peu plus d'énergie à certaines prétentions parfois exagérées que l'intendance ne doit pas subir lorsqu'elles sont en dehors des prescriptions réglementaires....		

155	Léquin (1)	SIM2 1856:...Je désirerais néanmoins un peu plus de liant, d'urbanité dans ses rapports de service avec les autorités militaires.	
200	Bonfillou		SIM1 1876:...Il a seulement le défaut désagréable de harceler de notes à tout propos les corps et les chefs de services avec lesquels il est en rapports....
269	Pézeril		ADJ2 1859: Très zélé, mais souvent de relations assez difficiles avec les corps... ADJ1 1859 : Très zélé, mais rendant les relations assez difficiles avec les corps...
275	Bonnamy		INT 1887:...Un peu méticuleux à l'égard des corps de troupe, n'est pas encore entré dans les voies nouvelles...
383	Allaire	SIM2 1881:...n'a pas su plaire à ses deux généraux.	
442	Kien		ADJ1 1877:...a parfois des relations tendues avec les corps de troupe. 1879: ...a parfois des relations assez tendues avec les corps....
488	Ferriol	SIM1 1896:...Est peu apprécié du commandement ; manque de tact et d'esprit militaire. 1897:...De relations difficiles, mieux avec le commandement vis-à-vis duquel il manque parfois de déférence.	
513	Jocard		SIM1 1897:...parfois un eu effacé dans ses relations avec les conseils d'administration des corps de troupe... 1899:...Cependant un peu effacé dans ses relations avec les conseils d'administration des corps de troupe... 1900:...Un peu timide dans ses relations avec les conseils d'administration...
695	Mangenot (2)		ADJ1 1892:...Bien qu'un peu tendu dans ses rapports avec les corps, il sert bien... 1893 : ...devra s'attacher à acquérir le tact et observer la déférence qui lui font parfois défaut vis-à-vis des corps et des autorités supérieures...
749	Liénard		SIM2 1906 :...il devra apporter plus de liant dans ses relations avec les corps....
802	Laurent (3)	SIM2 1906:...Se laisse quelquefois entraîné à traiter directement par sa voie hiérarchique les questions qui intéressent le commandement local et devraient par sûreté passer par ce dernier....	
809	Loyer	SIM3 1903:...manque parfois de tact dans ses relations avec le commandement....	
888	Klipffel		SIM2 1910:...A eu cependant avec un corps de troupe des difficultés, qu'il aurait pu éviter avec de la finesse.

(1) (1) Quelques années plus tard, l'appréciation évolue : **SIM2** 1863 :...Il a une attitude très convenable et de bons rapports avec le commandement et les autorités civiles...

(2) Plus tard dans la carrière, l'appréciation se modifie : **SIM1** 1909:...Sous-intendant actif, ayant du tact dans ses relations avec les corps de troupe....

(3) (3) Cette appréciation évolue au grade suivant : **SIM1** 1913:...Précieux auxiliaire du commandement, d'une très grande compétence technique....

Annexe 81

Résultats de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr

1. Rang d'entrée et de sortie

Résultats globaux

Entrée	Total	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart	Sortie	Total	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart
	397	145	100	91	61		407	172	119	78	38
	%	37	25	23	15		%	42	30	19	9

La différence relevée entre le nombre des entrées et celui des sorties s'explique par les informations complémentaires fournies par les états de service et les notations qui mentionnent uniquement le rang de sortie.

Exemples caractéristiques

En raison de la méthode d'analyse qui consiste à comparer les rangs d'entrée et de sortie, un intendant peut figurer sur deux tableaux.

Intendants entrés parmi les vingt premiers de leurs promotions

N°	Nom	Entrée	Sortie
135	Heuillet	6	8
183	Moyse	15	19
208	Altmayer	7	3
220	Viroux	17	10
227	Saunier	1	18
277	Iratsoquy	10	6
311	Keller	3	5
340	Dumarché	7	15
384	Caille	18	8
398	Brichard	17	2
404	Laloy	10	54
415	Harroy	3	7
417	Mallarmé	4	44
445	Joffroy	4	79
449	Deitte	17	37
453	Lanes	18	11

Intendants entrés parmi les vingt derniers de leurs promotions

N°	Nom	Entrée	Sortie
167	Delorme	151	21
252	Malet	127	12
256	D'Amade	272	183
376	Marinier	237	27
424	Carrière	253	31
470	Gigon	239	200
506	Thierry de Ville d'Avray	241	72
510	Mouret	242	81
545	Vallée	264	132
548	Leps	221	4
551	Amphoux	172	29
556	Lerat-d'Albas	246	20
640	Galouzeau de Villepin	155	126
656	Destenay	388	259
676	Prioux	248	203
800	Blasius	344	235

460	Gaché	11	31
465	Pépin	11	81
484	Pihuit	6	73
497	Dufour	14	88
505	Danet	19	136
547	Costa de Cerda	18	13
553	Huet	19	16
580	Du Crest	12	198
615	Eymard	11	36
619	Granet	3	14
649	Vacherie	11	34
674	Poncelet	19	8
702	Goetschy	8	16
796	Brasart	1	31
797	Monet	15	18
832	Bertrand	20	113
895	Rouhier	5	13
971	Gendre	16	51
1102	Claudon	16	264
1115	Plos	17	197

891	Bureau	397	149
1083	Chambard	425	203

663

Intendants sortis parmi les vingt premiers de leurs promotions

N°	Nom	Sortie	Entrée	Sources complémentaires
135	Heuillet	8	6	
147	Laurent-Chirlonchon	5	73	
181	Gayard	6	106	
183	Moyse	19	15	
206	Lemaître	11	34	
207	Lecomte	8	34	
208	Altmayer	3	7	
209	Mony	10	147	
220	Viroux	10	17	
227	Saunier	18	1	
243	Birouste	16	179	
248	Gaffiot	17	32	
252	Malet	12	127	
266	Rouillard	20	256	
277	Iratsoquy	6	10	
278	Hitschler	4	26	

Intendants sortis parmi les vingt derniers de leurs promotions

N°	Nom	Sortie	Entrée
268	Gachet	285	169
401	Dubois	359	115
492	Sagey	243	177
597	Guillaume	235	45
750	Tauzia de Lespin	354	194

286	Joba	10	96	
297	Vergnes	20	74	
311	Keller	5	3	
317	Richard	20	145	
328	Heilmann	16	26	
335	Bilco	9	75	
340	Du Marché	15	7	
342	Robert	17	118	
361	Romanet	2	72	
363	Simon	7	134	
384	Caille	8	18	
387	Chariot	6	160	
398	Brichard	2	17	
400	Maillard	20	302	
415	Harroy	7	3	
453	Lanes	11	18	
476	Dubos	2	43	
486	Refroigney	17	162	
488	Ferriol	7	66	
517	Caumers	9	?	états de service
547	Costa de Cerda	13	18	
548	Leps	4	221	
549	Hertrich	2	43	
553	Hue	16	19	
555	Deleuze	10	197	
556	Lerat-d'Albas	20	246	
563	Rufin	1	81	
567	Renaud	8	21	
572	Jacobée	12	50	
619	Granet	14	3	
652	Terrel (1)	3	275	
674	Poncelet	8	19	
675	Fickelscherer	20	?	états de service
693	Chaplain	17	22	
702	Goetschy	16	8	
778	Vincent	14	47	
782	Lombard	17	95	
797	Monet	18	15	
852	Blondel	7	36	

895	Rouhier	13	5	
896	Ladrefoux	7	?	états de service
985	Rémond	18	22	
1091	Fabre	5	393	
1114	Godin	19	282	

2. Appréciations à la sortie de l'école

N°	Nom	Sortie		Commentaires	Avenir	
		Rang	Quart		Favorable	Avec réserves
158	Millou (2)	23/166	1	Fera un excellent officier (3), très apte.	X	
248	Gaffiot (4)	17/241	1	Rangé, soumis, fera un très bon officier	X	
545	Vallée	132/258	2	Conduite et tenue très bonnes, instruction militaire pratique assez bonne. A passé des examens bons en artillerie et en administration, faible dans les autres parties et à peu près nul en allemand. (notes dans l'arme).		
717	Benoit	286/350	4	Conduite excellente, bons principes, caractère doux et soumis, tenue très bonne, instruction générale passable, instruction théorique et pratique assez bonne, monte passablement à cheval. Ne manque pas d'intelligence, mais a besoin de former son jugement.		
924	Guiot	148/454	2	Caractère sérieux, a fait des efforts très méritoires, fera s'il persiste un bon officier		X
951	Ponsignon	46/454	1	Excellent élève, animé d'un bon esprit mais d'un caractère un peu trop indulgent. Fera un excellent officier.	X	
957	Simonetti	558/587	4	Le caractère de cet élève s'est beaucoup amendé durant ses deux années d'école, mais par moment sa mauvaise tête tend à reprendre le dessus ; il est en très bonne voie pour le corriger et fera un officier tenace et énergique. Nerveux et énergique, fera un bon officier, mais il a besoin d'être dirigé. Rendra de bons services. Voudra être obéi et comprendra qu'il doit obéir.		X
960	Neveur	55/539	1	A du fonds, sans brillant, très travailleur, très zélé, énergique, consciencieux, doit faire un excellent officier solide et sûr.	X	
980	Brun	58/338	1	Bon sujet , assez bien doué, bonnes aptitudes militaires, a du goût pour le métier. Esprit réfléchi, fera son devoir avec conscience.	X	
985	Rémond	18/445	1	Très bon de physique, vigoureux, apte à faire campagne, intelligent, bon élève, se présente très bien.		
987	Zwilling	145/454	2	Est intelligent, bien élevé ; n'a peut-être pas assez de caractère. Bien guidé peut devenir un très bon officier.		X
998	Carbonel	234/449	2	Peu d'énergie dans le caractère , n'a fait que le nécessaire pour se maintenir dans un rang médiocre. Aura besoin de s'affirmer et d'être guidé pour devenir un assez bon officier.		X
999	Macaire	130/449	2	C'est un très bon élève, ayant donné une très bonne somme de travail mais cependant était encore mieux à ses débuts. Animé d'un excellent esprit, excellentes aptitudes militaires, et fera, s'il persiste, un excellent officier.		X
1026	Cazères	141/449	2	N'a pas donné en première année tout ce qu'il pouvait, mais s'est révélé en seconde année sous un jour nouveau avec des qualités militaires qui ne s'étaient pas fait jour d'abord. Fera un très bon officier s'il persiste.		X

1028	Zaigue	39/445	1	N'a jamais mérité que des éloges comme élève, fera un officier des plus distingués, a cependant besoin de se confirmer comme aplomb devant la troupe.		X
1031	Perrot	26/454	1	A les qualités qui doivent distinguer un bon officier	X	
1036	Brenet	126/449	2	Elève chez lequel se démontrent des qualités militaires sérieuses. A ce qu'il faut pour devenir un excellent et vigoureux officier	X	
1041	Jouandon	246/449	3	A de la bonne volonté, mais n'a réussi sérieusement en rien : a même beaucoup perdu au classement. Aura besoin de s'affirmer et ne pourra devenir un bon officier que stimulé et guidé.		X
1047	Briand	146/465	2	Intelligent, travailleur, très zélé, robuste et modeste ; fera un très bon officier lorsqu'il aura pris plus d'allant et de confiance en lui-même.		X
1052	Dufour	256/449	3	N'a pas fait ce qu'il fallait pour maintenir son rang de rentrée. Nature apathique qui aura besoin d'être secoué au régiment. Ne manque pas de capacités et de qualités et a de quoi faire un bon officier s'il veut s'en donner la peine.		X
1053	Bretel	213/532	2	Intelligent, bien élevé, s'intéresse à son métier, l'aime et le connaît, doit devenir un bon officier.	X	
1056	Cahuzac	55/538	1	Grand, se présente bien, très intelligent, doué de réelles et solides qualités qui en feront un vigoureux et excellent officier.	X	
1057	Laurent	132/465	2	A fait en fin d'année un effort très sérieux prouvant qu'il peut bien faire ; caractère pas encore bien formé ; fera un bon officier quand il aura pris plus de maturité et de zèle.		X
1058	Laurent	310/454	3	Manque de ressort, aura besoin d'être stimulé ; ne fait que le nécessaire, pourrait mieux réussir.		X
1061	Bouyssié	163/454	2	A de bonnes qualités militaires et en particulier du commandement, fera un très bon officier.	X	
1064	Adrian	287/416	3	Intelligent et assez studieux, esprit sérieux, caractère ouvert et modeste, grand désir de bien faire, doit faire un bon officier.	X	
1067	Du Garreau	189/454	2	S'est contenté de se maintenir comme travail général, s'est plus appliqué au point de vue militaire, peut bien faire.		X
1069	Bertrand	227/459	2	Travailleur, intelligent et énergique, manque encore un peu de sérieux, fera un bon officier. A travaillé et fait preuve d'esprit militaire. A fait des efforts très méritoires, très bon esprit militaire, fera certainement un très bon officier.	X	
1071	Pinoir	176/416	2	Intelligent, travailleur, sérieux et appliqué, a de l'autorité et des qualités d'instructeur, doit faire un bon officier.	X	
1072	Armand	88/538	1	Se présente bien, nature calme, esprit méthodique, beaucoup de cœur, très bons sentiments, adroit à tous les exercices du corps, consciencieux, zélé, énergique, a toutes les qualités voulues pour faire un officier des plus distingués.	X	
1073	Parlange	59/449	1	A été un excellent élève et sera un excellent officier , ayant de l'entrain, de l'énergie, des aptitudes militaires développées.	X	
1075	Coulet	288/416	3	Nature timide et nerveuse, caractère un peu indécis, moyens ordinaires, aurait pu travailler davantage, est susceptible de devenir un bon officier s'il est dirigé avec bienveillance et fermeté.		X
1076	Pegaz-Blanc	53/465	1	Fils de gendarme, qui sent le besoin de travailler et veut arriver ; était à l'école l'un des meilleurs sergents, bien doué à tous les points de vue, très zélé, animé du meilleur esprit, fera un excellent officier lorsqu'il aura un peu plus d'assurance et d'habitude dans le monde.		X
1081	Cornet	278/369	3	Bien doué, a du goût et des aptitudes pour les choses militaires , aurait pu travailler davantage et être mieux classé, peut faire un bon officier s'il le veut, à diriger.		X

1083	Chambard	203/416	2	Grand et lourd, moyens ordinaires, caractère renfermé, éducation un peu rudimentaire, a travaillé et fait preuve de bonne volonté, se formera et deviendra un officier de valeur moyenne, a besoin d'être dirigé et encouragé.		X
1090	Laporte	114/522	1	Très bien doué, ayant du goût et des aptitudes militaires et possédant toutes les qualités pour devenir un très bon officier.	X	
1091	Fabre (5)	5/539 (6)	1	Plus de fonds que de brillant, plein de cœur, très intelligent, a rempli avec tact, zèle et autorité les fonctions de sergent-major. Qu'il s'affirme un peu et il deviendra un officier de valeur.		X
1094	Mazerat (7)	197/465	2	Beau garçon, vigoureux et intelligent, mais froid, sans beaucoup d'énergie et affligé d'une mauvaise vue, fera un officier consciencieux et correct.	X	
1096	Laccassagne	295/535	3	Très bon sujet, rempli de bonne volonté, a des qualités sérieuses, travailleur, un peu retenu sur lui-même, a besoin d'être connu pour être apprécié, se développera, doit réussir.		X
1097	Boures	239/539	2	Petit, vif, alerte, esprit lucide, a du sang froid, a travaillé et possède bien ses connaissances professionnelles, apte à devenir un bon officier.	X	
1098	Mingalon	98/465	1	Bon petit sergent plein d'entrain, d'intelligence et de vie, appelé à faire un excellent officier.	X	
1102	Claudon	264/465	3	Bon élève, de moyens ordinaires, régulier dans son travail et animé de très bons sentiments, qui a encore à acquérir pour devenir un bon officier , fils de militaire.		X
1103	Moreau	94/465	1	Intelligent, travailleur et tenace, réussira partout comme à l'école où il était posé comme un bon sergent.	X	
1107	Martin	32/552	1	Aime passionnément sa carrière et s'y consacre tout entier ; fera un officier très ardent, très sûr et auquel on peut prédire de l'avenir.	X	
1110	Renaude	356/587	3	Caractère gai, plein d'entrain, bon esprit, aime le métier et fera son devoir en conscience ; apte à devenir un bon officier.	X	
1111	Janot	188/465	2	A passé en fin d'année des examens qui dénotent un effort sérieux et le plus grand désir de bien faire ; nature impressionnable qui demande certains ménagements ; deviendra un bon officier.	X	
1113	Berthet	427/587	3	Inégal dans sa manière d'être, mais très capable de bien faire, a montré plus de zèle pour l'exercice que pour l'étude, intelligent, peut devenir un très bon officier.	X	
1114	Godin	19/522	1	Grand, élégant, nature franche, très bien doué, bon jugement, travailleur, très complet, a toutes les qualités pour devenir un officier d'élite, solide et brillant.	X	
1115	Plos	197/539	2	Intelligent, un peu distrait, mais travailleur, animé d'un excellent esprit, vigoureux, résistant, a toute l'étoffe d'un bon officier, consciencieux et sûr.	X	
1116	Aurejac	173/465	2	Très bien doué comme intelligence et travailleur, mais maladroit et faible en instruction pratique ; plus de dispositions pour faire un avocat qu'un officier de troupe. Bien dirigé, peut devenir un bon officier.		X
1120	Violle	194/538	2	Excellent sujet, intelligent, sérieux, n'a pas encore pu triompher complètement d'une certaine difficulté d'intonation, et pourra paraître au début manquer de brillant, mais sera toujours un serviteur consciencieux, dévoué et très sûr.		X
1123	Alibert	40/538	1	Excellente nature, très bon sujet , se présente fort bien, très intelligent, très bon jugement, consciencieux, sûr, zélé, promet un excellent officier.	X	
1125	Perrin	126/587	1	Travailleur, consciencieux, a besoin d'acquiescer un peu d'aplomb devant la troupe, fera un bon serviteur , régulier, exact.		X
1126	Negre	137/587	1	Intelligent, énergique, tenace, toujours appliqué à bien faire, promet d'être un bon officier.	X	

1127	Desrayaux	159/416	2	Des moyens, beaucoup de travail, de volonté et d'énergie, santé éprouvée, esprit intéressant qui mérite beaucoup de bienveillance et de ménagements, peut faire un très bon officier si sa santé s'améliore.		X
1128	Petit	531/587	4	Bon esprit, moyens ordinaires, mérite d'être encouragé, peut devenir un bon serviteur		X
1136	Requier	383/416	4	Moyens ordinaires, physique désavantageux, constitution peu robuste, vue basse, caractère ouvert, clame et réfléchi, très bonne nature, efforts sérieux, beaucoup de bonne volonté. Encouragé et bien guide fera un officier modeste et sûr.		X

3. Conduite et tenue

Conduite

Résultats globaux

Qualificatifs	Favorables							Défavorables				
	Assez bonne	Bonne	Excellent	Exemplaire	Parfaite	Très bonne	Total	Fort légère	Mauvaise	Médiocre	Passable	Total
Nombre	22	100	27	2	37	144	332	1	1	3	6	11

Listes des intendants pour les qualificatifs défavorables

N°	Nom	Fort légère	Mauvaise	Médiocre	Passable	Rang d'entrée	Rang de sortie
247	Chapel				X	112/251	165/211
268	Gachet				X	169/325	285/296
401	Dubois	X				115/390	359/376
456	Fradin de Bellabre				X	140/250	210/231
461	De La Briffe		X			209/259	192/248
470	Gigon				X	239/259	200/248
492	Sagey			X		177/263	243/249
800	Blasius				X	344/350	235/319
807	Rouchon-Mazerat			X		40/352	82/342
877	Lory				X	301/451	172/446
917	Favin-Leveque			X		362/400	333/394

Tenue

Résultats globaux

Qualificatifs	Favorables											
	Assez bonne	Assez belle	Bonne	Excellente	Exemplaire	Parfaite	Soignée	Très bonne	Belle	Très belle	Très soignée	
Nombre	30	8	144	9	2	6	7	71	27	15	2	
Qualificatifs	Défavorables											
	Médiocre	Négligée	Passable	Très mauvaise								
Nombre	3	4	17	1								

Liste des intendants pour des qualificatifs défavorables

N°	Nom	Médiocre	Négligée	Passable	Très mauvaise	Rang d'entrée	Rang de sortie
268	Gachet			X		169/325	285/296
276	Ségonne			X		142/305	212/317
301	De Geoffre de Chabignac			X		74/320	74/272
329	Cassan		X			230/320	239/272
344	Forget			X		144/300	169/279
401	Dubois			X		115/390	359/376
442	Kien			X		185/190	97/376
456	Fradin de Bellabre			X		140/250	210/231
461	De la Briffe		X			209/259	192/248
470	Gigon			X		239/259	200/248
492	Sagey		X			177/263	243/249
501	Ratier			X		167/261	184/249
519	Aymard			X		253/301	146/259
531	Schuster			X		30/260	27/227
540	Penavayre			X		115/260	114/227
570	D'Arblade			X		160/301	149/259
574	Zhendre			X		223/260	190/227
580	Du Crest			X		12/300	198/275
621	Couderc	X				156/260	153/227
637	Constantin		X			306/397	270/350
641	De Saint Vincent			X		42/257	121/234
652	Terrel (8)			X		275/397	3/45
800	Blasius	X				344/350	235/319
807	Rouchon-Mazerat				X	40/352	82/342
917	Favin-Leveque	X				362/400	333/394

(1) Cas particulier, il sort 3^{ième} /45 des élèves qui n'avaient pas remplis les conditions d'examen de sortie.

(2) Notes dans l'arme absentes du dossier.

(3) Les appréciations intéressantes pour la suite de la carrière sont mises en gras.

(4) Notes dans l'arme très incomplètes.

(5) Notes dans l'arme absentes du dossier.

(6) Possible erreur de copie.

(7) Notes dans l'arme absentes du dossier.

(8) Cas particulier, voir rang entrée et sortie.

Annexe 82

Résultats de l'Ecole Polytechnique

1. Rang d'entrée et de sortie

Résultats globaux

Entrée	Total	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart	Sortie	Total	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart
	289	56	76	79	76		288	36	93	81	78
	19,4	26,3	27,3	27		12,5	32,3	28,2	27		

La différence relevée entre le nombre des entrées et celui des sorties s'explique par des manquants dans les informations sur des effectifs totaux des promotions.

Exemples caractéristiques

Comme pour Saint-Cyr, en raison de la méthode d'analyse qui consiste à comparer les rangs d'entrée et de sortie, un intendant peut figurer sur deux tableaux.

Nous relevons parfois de grandes différences dans les effectifs des promotions entre les classements à l'entrée et les classements à la sortie.

670

Intendants entrés parmi les vingt premiers de leurs promotions

N°	Nom	Entrée	Sortie
162	Busquet de Caumont	18	79
163	Jallibert	15	56
168	Clayeux	9	62
196	Guillemin	7	61
238	Spire	10	126
327	Bodson de Noirfontaine	14	2
500	Paitre	19	101
557	Comert	12	41
566	Dupain	20	26
581	Arbinet	18	19
596	Noblot	18	53
773	Leblanc	9	27
823	Chide	7	20
873	De Montmahou	14	82

Intendants entrés parmi les vingt derniers de leurs promotions

N°	Nom	Entrée	Sortie
86	Bocquet	97	90
98	Firon	91	96
112	Baron Baillod	144	79
143	Janet	109	99
144	Viguiet	114	76
157	Curnier de Lavalette	134	76
169	Pettelot	131	93
226	Méry	128	50
251	Lévis	201	112
273	Descrimes	159	148
274	Boissonnet	120	99
281	Chassignet	114	114
294	Borgella	72	58
310	Raizon	101	24
347	Barret	103	81
382	Bresson	130	59
472	Saléta	139	128

532	Ratié	128	97
564	Jasseron	120	31
589	Artus	133	112
593	Anceaux	141	61
638	Villate	250	233
648	Cartier	122	93
653	Collavet	270	146
686	Bordes-Pages	284	160
706	Damon	199	67
719	Genermont	200	202
720	Glineur	120	40
784	Garnier	267	124
793	Imbert	243	228
819	Crémont	229	212
849	Baffie	199	199
855	Drouineau	204	194
861	Dié	211	106
870	Lombardot	230	207
900	Boutin	248	184
929	Poulot	240	218
933	Dadillon	222	232
945	Heuillard	260	85
965	Raballet	266	135
975	Roy	265	37
979	Héliot	214	114
1117	Dumont	244	159
1119	Lévy	192	135

Intendants sortis parmi les vingt premiers de leurs promotions

N°	Nom	Sortie	Entrée
42	Wolf	3	38
95	Faule de Puyparlier	12	75
327	Bodson de Noirfontaine	2	14
581	Arbinet	19	18
823	Chide	20	7

Intendants sortis parmi les vingt derniers de leurs promotions

N°	Nom	Sortie	Entrée
31	Baron Thomas	56	37
46	Desrayaud	84	71
60	De Juge de Montespieu	104	?
74	Danloin	99	97
86	Bocquet	90	97
88	Le Caruyer de Beauvais	83	49

Suite des intendants sortis parmi les vingt derniers de leurs promotions

98	Firon	96	91
108	Brou de Cuissart	112	105
119	Bascle de Lagreze	116	87
143	Janet	99	109
149	Cayol	102	115
152	Baron Schmitz	102	28
173	Galles	112	39
249	Baudry	81	114
251	Levis	112	201
273	Descrimes	148	159
281	Chassignet	114	114
294	Borgella	58	78
325	Fourtanier	71	27
338	Palasne de Champeaux	107	49
347	Barret	81	103
516	Rouquerol	263	255
528	Endres	125	62
560	Chavot	137	107

607	Rouquerol	263	225
638	Villate	233	250
677	De Boysson	127	47
696	Hugues	246	96
763	Madon	222	214
793	Imbert	228	243
802	Laurent	226	127
815	D'Espezet	129	39
828	Travers	121	119
849	Baffie	199	199
868	Sourieux	181	188
870	Lombardot	207	230
872	Prange	207	48
900	Boutin	184	248
922	Rouchard	214	186
933	Dadillon	232	222
993	Brunschwig	170	194

672

2. Appréciations à la sortie

Elles ne sont relevées que dans un faible nombre de dossiers.

169	Pettelot	Indiscipliné.
201	Rousseau	Criard et enclin au jeu.
288	Vuillaume	Elève très soumis et appliqué ; sa vocation pour le service militaire ne paraît pas encore bien décidée.
305	Delaperrière	Très bon sujet, doit réussir .
310	Raizon	Bon sujet, travailleur.
318	Baratier	Intelligent mais très léger, aurait pu beaucoup mieux faire à l'école, aime à s'amuser.
336	Genty	Bon sujet, très soumis, un peu délicat de santé.
339	Delannoy	Très bon sujet, très discipliné.
347	Barret	A beaucoup d'intelligence, mais peu travailleur et d'une légèreté extraordinaire.
379	Lenormand	A commis plusieurs fautes graves contre la discipline.
542	Gascuel	Instruction militaire théorique faible, manœuvres médiocre.
550	Barbat de Cl.	Un peu léger et causeur.
589	Artus	Physique passable, constitution et santé faibles, timide, caractère peu énergique.
618	Weil	Théorique : AB, manœuvres : B.

630	Gervais	Théorique : passable pratique : B physique ordinaire, tempérament maladif, peu studieux et un peu négligent, a besoin d'acquérir des allures plus militaires, (1) a de l'intelligence et peut bien faire au régiment s'il prend à cœur son métier.
638	Villate	Théorique : TB, pratique : passable. La tenue intérieure a laissé à désirer.
642	Dillon	Bon élève.
648	Cartier	Bonne conduite.
653	Collavet	Théorique : B, manœuvres : B.
654	Defait	Bon élève.
660	Pasquier	Théorique : mediocre, manoeuvres: AB.
661	Chaffard	Toujours un peu bruyant.
673	Vannetelle	Théorique : AB, manœuvres : B, bon élève discipliné qui fera un bon officier
686	Bordes-Pages	Théorique : AB, manœuvres : AB.
695	Mangenot	Théorique : TB, manoeuvres : B, nonchalant et manquant d'ardeur pour le travail
696	Hugues	Théorique : TB, pratique : B, le travail et l'exactitude laissent à désirer.
773	Leblanc	Théorique : AB, manœuvres : AB.
817	Welter	A été puni de 4 jours de prison pour avoir fait partie d'un groupe qui proférait des cris injurieux contre un adjudant.
840	Carton	Bonnes aptitudes militaires.
851	Moreau	Assez bonnes aptitudes militaires.
868	Sourieux	Assez bonnes aptitudes militaires.
876	Loiseau	Instruction militaire satisfaisante dans l'ensemble, toutefois cet élève n'a qu'une note médiocre pour l'équitation bien qu'ayant assisté à presque toutes les séances.
881	Léfier	Instruction militaire satisfaisante pour l'ensemble, toutefois cet élève n'a qu'une note médiocre en équitation bien qu'ayant assisté à toutes les séances.
921	Vinel	Instruction militaire satisfaisante.
925	Palluel	Assez bonnes aptitudes militaires , équitation passable n'a pris que peu de leçons.
945	Heuillard	Instruction militaire assez satisfaisante.
963	Trousselle	Bonnes aptitudes militaires.
965	Raballet	Cet élève a eu des notes un peu faibles pour l'instruction militaire pratique et de plus il a eu une mauvaise note en fin d'année pour l'instruction militaire théorique.
986	Roehrich	Equitation: n'a pris que peu de leçons. Bonnes aptitudes militaires.
993	Brunschwig	Instruction militaire satisfaisante.
994	D'everlange D	Assez bonnes aptitudes militaires.
1000	Berge	Instruction militaire satisfaisante.
1005	Deblaye	instruction militaire en générale satisfaisante n'est toutefois que faiblement noté pour l'équitation.

(1) Les appréciations intéressantes pour la suite de la carrière sont mises en gras.

3. Rang d'entrée dans l'arme choisie (artillerie, génie), à la sorte de l'école

Total	1 ^{ier} quart	2 ^{ième} quart	3 ^{ième} quart	4 ^{ième} quart
279	75	76	54	74
%	26,9	27,2	19,4	26,5

Ces résultats ne prennent pas en compte les élèves qui choisissent l'état-major dont les promotions représentent un très faible effectif qui compte 8 élèves en 1834, 6 en 1853, 2 en 1858, 2 en 1869, 3 en 1870.

4. Conduite

Résultats globaux

Qualificatifs	Favorables					Défavorables			
	Assez bonne	Bonne	Excellente	Très bonne	Total	Légère	Médiocre	Très mauvaise	Total
Nombre	19	77	1	121	218	3	4	1	8

Liste des intendants pour les qualificatifs défavorables

N°	Nom	Légère	Médiocre	Très mauvaise	Rang d'entrée	Rang de sortie
169	Pettelot	X			126/131	93/120
201	Rousseau		X		153/180	57/118
204	Raoul	X			175/210	93/157
249	Baudry	X			114/135	81/87
347	Barret		X		103/110	81/91
379	Lenormand			X	21/148	66/130
670	Retel		X		112/286	213/254
875	Goudal		X		83/221	151/218

674

5. Tenue

Résultats globaux

Qualificatifs	Favorables					Défavorable
	Assez bonne	Bonne	Excellente	Très bonne	Total	Négligée
Nombre	26	136	1	55	218	8

Liste des intendants pour le qualificatif défavorable

N°	Nom	Rang d'entrée	Rang de sortie
62	Pages	54/150	85/140
68	Dubut	33/150	101/140
78	Vallet-Desrives	51/72	42/62
108	Brou de Cuissart	105/154	112/121
131	Maury-Pleville	105/132	52/107
201	Rousseau	153/180	57/118
212	Beaumes	134/180	120/154
259	Guesviller	156/210	104/157

Annexe 83

Résultats de l'école d'application

1. Rang de sortie

Résultats globaux

Total	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart
136	33	40	39	24
%	24,3	29,4	28,7	17,6

Exemples caractéristiques

Intendants sortis parmi les cinq premiers de leurs promotions

Intendants sortis parmi les cinq derniers de leurs promotions

Génie

675

N°	Nom	Sortie	Entrée
521	Thouvenel	1	6
557	Comert	3	2
715	Mettas	3	1
769	Henry	1	31
820	Foliot	5	6
836	Piraud	5	7
840	Carton	2	4
851	Moreau	4	2
881	Léfier	2	2
908	Hervier	4	24
911	Pierrot	2	17
913	Blaise	1	3
946	Launay	3	24
981	Dive	4	14

N°	Nom	Sortie	Entrée
269	Pezeril	25	14
336	Genty	21	3
377	Tastavin	21	23
446	Padovani	23	8
868	Sourieux	24	33/33
876	Loiseau	16	8
933	Dadillon	29	34
1119	Lévy	25	29
1134	Gaubert	48	16

Artillerie

Intendants sortis parmi les dix premiers de leurs promotions

N°	Nom	Sortie	Entrée
617	Duruy	5	25
857	Masson	8	13
873	De Montmahou	8	27
996	Gouin	8	21

Intendants sortis parmi les dix derniers de leurs promotions

N°	Nom	Sortie	Entrée
528	Endres	55	63
648	Cartier	51	36
864	Vidal	137	73
993	Brunschwig	95	99
994	D'Everlange de Bellevue	73	73
1006	Girard	59	33
1133	Magnaschi	55	59

Etat-major

N°	Nom	Sortie	Entrée
379	Lenormand	5	14
382	Bresson	4	10
494	Pelleport	5	22
538	Chapelle	5	8

676

Manière d'exploiter le bon rang de sortie dans les appréciations existantes

Génie

N°	Nom	Appréciations intégrales ou extraits
521	Thouvenel	...a suivi avec fruit l'enseignement de l'école et très bien répondu aux examens de sortie...
715	Mettas	Physique bien, bonne tenue,, jugement sûr, travailleur, s'exprime un peu lentement, ne peut manquer de réussir.
769	Henry	Bon officier, intelligent, esprit net, s'exprime clairement, ne peut manquer de réussir dans sa carrière.
820	Foliot	Très grand, mince pour sa taille, de constitution délicate, a redoublé sa 2° année d'études pour raison de santé, intelligent et travailleur, pourra faire un bon officier.
836	Piraud	...avec la volonté dont il a fait preuve à l'école il doit réussir....
840	Carton	...a très bien travaillé à l'école....
851	Moreau	Intelligent et travailleur, s'explique facilement, se présente bien , zélé et instruit, a de la bonne volonté et des moyens, doit réussir.
881	Léfier	Solide, bonne tenue, grande intelligence, expose d'une façon magistrale, malgré un bégaiement assez sensible, très travailleur, mais gauche et maladroit de sa personne ; sans goût et sans zèle pour l'instruction militaire qui laisse sérieusement à désirer, sans aptitude pour le commandement ; sera très bon dans l'état-major particulier de l'arme mais là seulement.
908	Hervier	...a très bien travaillé...
911	Pierrot	Parfaitement noté sous tous les rapports... avait perdu beaucoup de rangs à l'école polytechnique...

913	Blaise	Très sérieux, très consciencieux, vigoureux, zélé, travailleur, assez bon cavalier, avec un peu plus d'aplomb fera un excellent officier. Porte lorgnon, bonne tenue militaire, figure énergique, se présentant bien, s'exprimant très bien, intelligence vive, esprit net et sérieux, travailleur, connaissances solides et étendues, promet un excellent officier.
946	Launay	...a très bien travaillé et a passé de très bons examens...
981	Dive	Se présente bien, légèrement myope, bonnes aptitudes militaires, très intelligent, esprit réfléchi, fera un très bon officier

Artillerie

N°	Nom	Appréciations intégrales ou extraits
617	Duruy	Très intelligent et zélé, jolie tournure, fera un bon officier, parle allemand.
857	Masson	Assez grand et un peu fort, semble avoir du calme et du sang froid, sert très bien et avec intelligence, exposition facile et précise.
873	De Montmahou	Intelligent, travailleur, s'exprime très bien, promet pour l'avenir.
996	Gouin	Très bonnes manières, très bon cavalier, un peu gauche et timide ; sérieux, zélé, intelligent, sert très bien, fera un très bon officier s'il acquiert un peu plus de vigueur.

Etat-major

N°	Nom	Appréciations intégrales ou extraits
379	Lenormand	Jeune officier d'une belle tenue, paraît fort intelligent et d'un jugement droit, il s'exprime avec la plus grande netteté, il dessine très bien, son examen a été très bon. Doit faire un très bon officier.
382	Bresson	...a passé de très bons examens...
494	Pelleport	Bien noté pour la théorie et les manœuvres, officier grand et fort, d'u physique agréable, de bonne manière, paraissant intelligent, laborieux, s'exprimant bien, capable de faire un très bon officier.

677

Manière d'exploiter le mauvais rang de sortie dans les appréciations existantes

Génie

N°	Nom	Appréciations intégrales ou extraits
269	Pézeril	Taille ordinaire, physionomie mobile, a beaucoup de vivacité, s'exprime avec beaucoup de volubilité, a tout ce qu'il faut pour devenir un officier ordinaire mais à la condition de prendre plus d'aplomb; a du reste de l'intelligence, dessine fort médiocrement.
336	Genty	A perdu des rangs....
377	Tastavin	...a passé de faibles examens.
446	Padovani	...n'a pas assez travaillé pour se maintenir au rang qu'il avait en entrant à l'école...
868	Sourieux	...aurait du réussir mieux s'il avait convenablement travaillé...
876	Loiseau	Un peu petit, bonne tenue, travailleur, instruction militaire suffisante pas plus, peu d'aptitude au commandement, rendra plus de services dans l'état-major particulier de l'arme.
933	Dadillon	Grand, mince, jolie tournure militaire ; physionomie distinguée et intelligente, n'ayant pas beaucoup travaillé mais expose bien ce qu'il sait, assez d'aptitude militaire, peut faire un bon officier s'il prend un peu plus d'énergie.
1119	Lévy	A fait preuve de bonne volonté mais n'a pas toujours déployé assez d'énergie, bon cavalier.
1134	Gaubert	...A peu travaillé à l'école....

872	Prangé	X																
880	Siré				X													
897	Rimbert	X																
900	Boutin			X														
903	Gal				X (8)													
905	Gauthier																X	
908	Hervier*			X				X					X					
911	Pierrot*							X										
913	Blaise*	X																
919	Guillain							X										
920	Speckel							X										
921	Vinel				X	X												
922	Rouchard												X					
925	Palluel																X	
929	Poulot				X								X					
933	Dadillon			X	X (9)								X					
943	Cosse															X		
946	Launay*			X														
949	Patillon				X													
958	Tessier				X													
963	Trousselle							X										
964	Patart			X	X								X					
965	Raballet			X													X	
968	Philbois			X	X													
979	Héliot							X (10)										
986	Roehrich	X																
991	Rouffet				X					X								
996	Gouin*							X (11)										
1000	Berge					X		X										
1005	Deblaye				X (12)	X												
1009	Montet				X (13)													
1010	Chervet				X (14)													
1025	Martin												X					
1029	Maillet				X													
1032	Lefort				X								X					
1033	Elzière			X				X					X					
1037	Damman				X (15)													
1039	Nadaud				X (16)													
1050	Attane							X										
1051	Guyon				X (17)													
1068	Baraton				X								X					
1080	Gherardi				X													
1088	Clémenson				X								X					
1092	Chaumont				X								X					

Appréciations défavorables à noter

N°	Nom	Fera un officier ordi. (18)	Fera un officier Plus solide que brillant	Off. ordi. (19)	A beaucoup à gagner	Timide	Caractère faible	Off. médi. (20)	Manque de tournure attitude militaire	manque de codt. (21)	Plus apte à EM de l'arme (22)	Peu aptitude militaire	Plus appa. que de fond (23)	Plus sérieux que brillant	Agé	valeur moyenne
269	Pézeril	X														
397	Dauvergne		X													
516	Rouquerol								X							
542	Gascuel			X	X											
589	Artus					X	X									
607	Rouquerol									X						
686	Bordes-Pages							X								
720	Glineur												X			
763	Madon											X				
827	Duval														X(24)	
834	Bastien								X							
850	Dupin	X														
876	Loiseau									X	X					
880	Siré											X				
881	Léfier*									X	X					
945	Heuillard													X		
946	Launay*														X(25)	
965	Raballet					X										
979	Héliot											X				
993	Brunschwig									X						
996	Gouin*					X										
1006	Girard									X						
1010	Chervet					X										
1029	Maillet											X				
1043	Hébert															X
1051	Guyon											X				
1070	Bernal											X				
1133	Magnaschi								X	X						
1134	Gaubert								X	X						

- (1) Information ne figurant pas dans le feuillet de l'école d'application.
- (2) Information ne figurant pas dans le feuillet de l'école polytechnique.
- (3) Apte au commandement.
- (4) En gras : sortis dans les cinq ou dix derniers selon l'arme.
- (5) Si plus de goût.
- (6) Si plus d'énergie.
- (7) Si plus de travail.
- (8) Si plus d'énergie.

- (9) Si plus d'énergie.
- (10) S'il le veut.
- (11) Si plus de vigueur.
- (12) Si plus de vivacité.
- (13) Si plus d'énergie.
- (14) Si plus d'aplomb.
- (15) Si plus d'énergie.
- (16) Si plus d'énergie.
- (17) Si progrès.
- (18) Fera un officier ordinaire.
- (19) Officier ordinaire.
- (20) Officier médiocre.
- (21) Manque de commandement.
- (22) Plus apte à l'état-major de l'arme.
- (23) Plus d'apparence que de fond.
- (24) Extrait des appréciations : «...26 ans sonnés... ».
- (25) Extraits des appréciations : «...il est regrettable qu'il soit aussi âgé...».

Annexe 84

Appréciations et rang de sortie

1. Appréciations favorables

Sortie dans le premier quart

N°	Nom	Fera un Excellent officier	Aptitude militaire	Fera un Bon officier	Apte au commandement	Fera un très Bon officier	Très bon officier	Excellent officier	Bon officier	Tournure attitude/militaire	Fera bien
310	Raizon						X				
382	Bresson*					X					
494	Pelleport*					X					
538	Chapelle*					X		X			
594	Ventre			X							
617	Duruy*			X							
713	Pitois			X							
715	Mettas*										X
769	Henry*								X		X
820	Foliot*			X							
836	Piraud*										X
838	Masure					X					
851	Moreau*										X
872	Prangé	X									
897	Rimbert	X									
908	Hervier*		X			X				X	
911	Pierrot*					X					
913	Blaise*	X									
946	Launay*		X								
963	Trousselle					X					
1000	Berge				X	X					
1033	Elzière		X			X				X	
1050	Attane					X					

* Sortis dans les cinq ou dix premiers selon l'arme d'appartenance.

828	Travers		X							
830	Cantineau									
855	Drouineau						X			
861	Dié				X					
900	Boutin	X								
903	Gal		X (5)							
905	Gauthier								X	
919	Guillain				X					
922	Rouchard						X			
943	Cosse							X		
949	Patillon		X							
964	Patart	X	X				X			
1005	Deblaye		X (6)	X						
1032	Lefort		X				X			
1037	Damman		X (7)							
1080	Gherardi		X							
1088	Clémenson		X				X			

Sortie dans le quatrième quart

N°	Nom	Aptitude militaire	Fera un bon officier	Fera un très bon officier	Très bon officier	Tournure/attitude militaire
336	Genty (8)				X	
818	Adrian		X			X
868	Sourieux		X			
929	Poulot		X			X
933	Dadillon	X	X (9)			X
1009	Montet		X (10)			
1039	Nadaud		X (11)			

2. Appréciations défavorables

Sortie dans le premier quart

N°	Nom	Manque de commandement	Plus apte à l'état-major de l'arme
881	Léfier*	X	X

Sortie dans le deuxième quart

N°	Nom	Manque de tournure/attitude militaire	Plus sérieux que brillant	Valeur moyenne
834	Bastien	X		
945	Heuillard		X	
1043	Hébert			X

Sortie dans le troisième quart

N°	Nom	Fera un officier ordinaire	Fera un officier plus solide que brillant	Officier ordinaire	A beaucoup à gagner	Timide	Caractère faible	Manque tournure/attitude militaire
397	Dauvergne		X					
516	Rouquerol							X
542	Gascuel			X	X			
589	Artus					X	X	
834	Bastien							X
850	Dupin	X						

Sortie dans le quatrième quart

N°	Nom	Fera un officier Ordinaire	Officier médiocre	Manque de tournure attitude militaire	Manque de commandement	Plus apte à état-major de l'arme	Peu aptitude militaire	Agé
269	Pézeril	X						
686	Bordes-Pages		X					
827	Duval							X (12)
876	Loiseau				X	X		
993	Brunschwig				X			
1006	Girard				X			
1070	Bernal						X	
1133	Magnaschi			X	X			
1134	Gaubert			X	X			

686

3. Appréciations favorables et défavorables

Sortie dans le premier quart

N°	Nom	Favorables		Défavorables	
		Aptitude militaire	Fera un très bon officier	Timide	Agé
946	Launay*	X			X (13)
996	Gouin*		X (14)	X	

Sortie dans le deuxième quart

N°	Nom	Favorables		Défavorables	
		Fera un bon officier	Fera un très bon officier	Timide	Peu aptitude militaire
880	Siré	X			X
979	Héliot		X (15)		X
1010	Chervet	X (16)		X	
1051	Guyon	X (17)			X

Sortie dans le troisième quart

N°	Nom	Favorables					Défavorables			
		Assez bon officier	Aptitude militaire	Fera un bon officier	Fera un assez bon officier	Fera bien	Timide	Manque de commandement	Peu aptitude militaire	Plus d'apparence que de fond
607	Rouquerol			X (18)	X			X		
720	Glineur	X								X
965	Raballet		X			X	X			
1029	Maillet			X					X	

- (1) Si plus de goût.
- (2) Si plus de travail.
- (3) Si plus d'aplomb.
- (4) Si plus d'énergie.
- (5) Si plus d'énergie.
- (6) Si plus de vivacité.
- (7) Si plus d'énergie.
- (8) En gras pour ceux sortis dans les cinq ou dix derniers selon l'arme d'appartenance.
- (9) Si plus d'énergie.
- (10) Si plus d'énergie.
- (11) Si plus d'énergie.
- (12) Extrait des appréciations : «...26 ans sonnés... ».
- (13) Extraits des appréciations : «...il est regrettable qu'il soit aussi âgé...».
- (14) Si plus de vigueur.
- (15) S'il le veut.
- (16) Si plus d'aplomb.
- (17) Si progrès.
- (18) Si plus d'énergie.

Annexe 85

Résultats de l'École d'état-major

1. Rang d'entrée et de sortie

Résultats globaux

Entrée	Total	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart	Sortie	Total	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart
	51	11	14	11	15		53	11	14	12	16
	%	21,6	27,4	21,6	29,4		%	20,8	26,4	22,6	30,2

La différence relevée entre le nombre des entrées et celui des sorties s'explique par des manquants dans les informations sur des effectifs totaux des promotions.

Exemples caractéristiques

Comme pour les autres écoles, en raison de la méthode d'analyse qui consiste à comparer les rangs d'entrée et de sortie, un intendant peut figurer sur deux tableaux.

Intendants entrés parmi les cinq premiers de leurs promotions

N°	Nom	Entrée	Sortie
163	Jallibert	3	13
214	Pourtois	3	9
227	Saunier	3	14
299	Demartial	1	2
361	Romanet	5	5
392	Sérand	1	8
428	Gomien	2	10
548	Leps	5	7
566	Dupain	1	17

Intendants entrés parmi les cinq derniers de leurs promotions

N°	Nom	Entrée	Sortie
119	Bascle de Lagreze	21	20
138	Friant	22/22	21
167	De Lorme	18	15
211	Rossignol	20	10
220	Viroux	18	2
268	Gachet	19	25
291	Tranchard	18	18
376	Marinier	23	21
562	Reichert	32	16
565	Monnier	25	16
567	Renaud	22	19
569	Donin de Rosière	20	20

Intendants sortis parmi les cinq premiers de leurs promotions

N°	Nom	Sortie	Entrée
153	Lévy	2	11
220	Viroux	2	18

Intendants sortis parmi les cinq derniers de leurs promotions

N°	Nom	Sortie	Entrée
119	Bascle de Lagreze	20	21
138	Friant	21	22

299	Demartial	2	1
340	Dumarché	5	5
361	Romanet	5	5
384	Caille	1	8
398	Brichard	1	15

181	Gayard	21	8
227	Saunier	14	3
268	Gachet	25/25	19
277	Iratsoquy	23/23	7
287	Thouroude	28	18
291	Tranchard	18	18
342	Robert	21	10
376	Marinier	21	23
552	Walter	35	33
569	Donin de Rosière	20	20
643	Cavaillon	19	17
664	Gaboriau	24	? (1)

2. Conduite

Résultats globaux

Qualificatifs	Favorables							Total	Défavorables				Total	
	Très bonne	Bonne	Fort bonne	Très belle	Assez bonne	Règlementaire	Assez belle		Satisfaisante	Laisse à désirer	Passable	Médiocre		Ordinaire
Nombre	5	17	1	3	3	1	1	1	32	1	1	3	6	11

Liste des intendants pour les qualificatifs défavorables

N°	Nom	Laisse à désirer	Passable	Médiocre	Ordinaire	Rang d'entrée	Rang de sortie
147	Laurent-Chirlonchon	X				14/22	10/24
227	Saunier		X			14/18	2/25
277	Iratsoquy			X		7/22	23/23
291	Tranchard				X	18/22	18/23
300	Bruyère				X	34/41	30/40
361	Romanet				X	5/25	5/23
372	Meunier				X	23/25	21/23
376	Marinier				X	22/25	20/23
415	Harroy				X	7/46	26/49
552	Walter			X		33/41	35/40
569	Donin de Rosière			X		20/25	20/25

3. Meilleures notes

Résultats globaux

Matières	Nombre d'intendants	Matières	Nombre d'intendants
Conduite et discipline	21	Géodésie	7
Administration militaire	10	Manœuvres	6
Allemand	5	Théorie de fortification	4
Travaux graphiques d'artillerie	3	Dessin	1
Equitation	8	Art militaire	6
Géographie	2	Théorie d'artillerie	2
Tenue des cahiers	2	Travaux graphiques de fortification	2

Intendants qui obtiennent la meilleure note en administration militaire

N°	Nom	Rang de sortie	N°	Nom	Rang de sortie	N°	Nom	Rang de sortie	N°	Nom	Rang de sortie
147	Laurent-Chirlonchon	10/24	220	Viroux	2/25	254	Roux	8/18	551	Amphoux	6/24
299	Demartial	2/40	328	Heilmann	12/24	340	Dumarché	4/24			
341	Joba	11/25	517	Caumers	18/25	547	Costa de Cerda	11/49			

690

4. Appréciations à la sortie

Résultats globaux

Appréciations favorables ou neutres

Exact	Appliqué	Conscientieux	Zélé	Facilité	Vif
4	6	7	8	5	1
Très bon officier	Assidu	Bonne volonté	Bon caractère	Studieux	
2	2	8	9	2	
Jeune	Rangé	Bonnes formes	Bonnes manières	Bon officier	
3	1	1	5	5	
Instruit	Fera un bon officier d'état-major	Bonne conduite	Travailleur	Bon rang de sortie	
5	2	10	7	3	
Capacité	Bonne correction	Beaucoup de qualités	Ferme	Energique	
2	1	1	1	1	
Sera homme d'action	Bonnes habitudes	Excellent officier	Laborieux	Intelligent	
1	1	5	2	9	
Sera homme de devoir	Sera un officier solide	Propre au service	Sûr	Petit	
2	1	1	2	4	

Bonne constitution	Bon cavalier	Bon commandement	Connaît manœuvres	Plein d'esprit
7	6	1	4	1
Assez bon officier	Sait allemand	Bonne éducation	Sérieux	Réfléchi
1	2	4	2	4
Opiniâtre	Désir d'apprendre	Fera bien	Grand	Maigre
1	1	7	2	1
Bonne tenue	Modeste	Caractère froid	Bons moyens	Apte
3	1	4	1	1
Discipliné	Bonne élocution	Bonne rédaction	Bon en dessin	Physique avantageux
5	3	1	2	2
Homme du monde	Organisé	Doux	Régulier	Bonne physionomie
1	1	3	1	1
Bon esprit	Soumis	Bonne santé	Aplomb	Bonne mémoire
1	2	1	1	1

Appréciations défavorables

Manque de brillant	Mauvais rang de sortie	Manque de facilité	Trop mondain	Néglige les détails
1	1	1	1	1
Peu militaire	Mauvaise vue	Manque de capacité	Peu travailleur	Caractère faible
4	3	1	4	2
Peu d'intelligence	N'aura rien de remarquable	Santé faible	Mauvaise tenue	Mauvaise conduite
5	2	2	1	1
Peu distingué	Mauvaises fréquentations	Fera un mauvais officier d'état-major	Mou/apathique	Mauvaises études
1	1	1	3	1
Peu appliqué	Besoin d'être tenu	Manières communes	Education faible	Faible cavalier
1	1	1	1	9
Lourd	Peu instruit	Faible en dessin	Faible en manœuvres	Faible en théories
2	2	1	1	1
Officier ordinaire	Physique peu avantageux	Faible constitution	Ne fera pas un officier brillant	Timide
3	4	3	2	1
Plus apte au service de cabinet	Peu de désir de bien faire	Peu apte	Peu communicatif	Insouciant
1	1	2	1	1
Peut bien faire en travaillant	Travaille avec peu de fruit	Mauvaise élocution	Lent	Peu persévérant
1	1	1	1	1
Superficiel	Nerveux	Etourdi	Sombre	
1	1	1	1	

Exemples caractéristiques

Appréciations favorables intéressantes pour suivre l'avenir de l'officier

N°	Nom	Très bon officier	Bon Officier	Fera un bon officier d'état-major	Sera homme d'action	Excellent officier	Sera un officier solide	Bon commandement	Assez bon officier	Fera bien	Aplomb
119	Bascle de Lagrèze	X									
147	Laurent-Chirlonchon		X	X							
158	Millou			X							
181	Gayard				X						
220	Viroux					X	X				
254	Roux		X			X					
278	Hitschler							X			
328	Heilmann								X		
333	Jouan de Kervenoaël		X								
341	Joba									X	
361	Romanet									X	
363	Simon		X							X	
554	Libersart					X					
562	Reichert	X									
567	Renaud										X
722	Grandmange									X	

692 Appréciations défavorables intéressantes pour suivre l'avenir de l'officier

N°	Nom	Manque de brillant	Peu militaire	Caractère faible	Fera un mauvais officier d'état-major	Officier ordinaire	Ne fera pas un officier brillant	Timide	Plus apte au service de cabinet
109	Péquino	X							
227	Saunier			X					
268	Gachet				X				
300	Bruyère		X						
342	Robert					X			
384	Caille							X	
392	Sérand								X
415	Harroy					X			
553	Hué		X						
565	Monnier			X					
566	Dupain					X			

Appréciations à la fois favorables et défavorables intéressantes pour suivre l'avenir de l'officier

N°	Nom	Favorables			Défavorables	
		Bon Officier	Excellent officier	Fera bien	Peu militaire	Ne fera pas un officier brillant
167	De Lorme	X			X	
376	Marinier		X	X		X
548	Leps			X	X	

(1) Information non connue.

Annexe 86

Résultats de l'Ecole militaire d'infanterie

1. Informations connues

N°	Nom	Entrée	Sortie	Meilleure note	Cours administration militaire	Travaux pratiques	Législation	Appréciations ou sources
743	Meyer		38/472					Etats de service.
765	Finel		43/471					Etats de service.
777	Rollin		95/471					Etats de service.
792	Gaillard		24/364					Notes dans l'arme.
843	Lamy		57/442	Manœuvres, service en campagne.	13,33		14	Nouvellement arrivé de Saint Maixent. (notes dans l'arme).
854	Pommerol	97/464	52/451	histoire militaire	16,33	16,90		
869	Plouhinec	20/463	28/463	manœuvres	17,12	16,16	16,16	
883	Longuet	26/432	35/431	service en campagne	16		15	
885	Rimet	12/464	14/451	histoire	15,83		15,66	
893	Bayle	150/463	450/459	théorie service intérieur, service des places	13,12		12,33	
902	Buffet	95/376	20/450	service intérieur	17,75	14		Entré très jeune à l'école (1) , a justifié cette faveur par son travail et son application. Intelligent, animé d'un bon esprit, franc, vigoureux, il est apte à faire un très bon officier . Son instruction professionnelle est très bonne. Très bon instructeur de tir, très bon tireur, il peut dès maintenant les fonctions d'officier de tir.
936	Leblanc	47/379	114/451	ordre serré	13,16	13	13	A une excellente conduite et il est animé du meilleur esprit. Il a beaucoup travaillé mais son instruction première n'est pas très solide. Il a acquis une bonne instruction professionnelle, très bon instructeur, très dévoué très désireux de bien faire. Il est apte à rendre de très bons services et avec le temps il deviendra un très bon officier. Très bon instructeur de tir, très bon tireur malgré sa myopie, ayant le goût du tir, fera un bon officier
955	Lorriot	233/339	137/262	cours d'histoire militaire	14,66	4	14,50	Très bonne conduite, très bons sentiments, a du refaire son instruction militaire à peine ébauchée à son arrivée à l'école. Il a travaillé et possède maintenant une assez bonne instruction professionnelle. Très studieux, intelligent, ayant reçu une très bonne instruction première, il a obtenu de très bons résultats pour les cours. Apte à rendre de bons services et à faire un bon officier . Très à hauteur de sa situation. Avec un peu de pratique fera un bon comptable . Très bon instructeur de tir, bon tireur quoique myope ; sait très bien son cours et fera un bon officier de tir
969	Causin	228/294	32/335	service intérieur et des places	16,66	15	16,25	Instruction primaire, très intelligent, travailleur, très bonne instruction pratique, fera un très bon officier .

970	Jauffret	113/379	184/451	histoire militaire	13,66	11	11,50	A un excellent passé. A l'école il s'est très bien conduit, il a travaillé et obtenus de bons résultats. Ses moyens lui permettaient d'en obtenir de très bons avec un peu plus d'effort. Nature un peu molle ; possède une bonne instruction professionnelle et est apte à faire un très bon officier . Très bon instructeur de tir, très bon tireur, peut remplir les fonctions d'officier de tir.
983	Haye	82/300	11/326	cours d'administration	18,50	16		Instruction générale secondaire, a beaucoup de moyens, mais a quelques punitions pour négligences diverses ; très bonne instruction pratique, fera un très bon officier .
984	Bonnet	122/300	23/326	cours de topographie	17,50	17		Bachelier es sciences, très intelligent, a travaillé mais a été indisponible pendant trois mois, fera un bon officier, traduit l'allemand. Monte médiocrement à cheval
992	Hellot		273/395					Etats de services
997	Pontarly	17/335						Il est noté comme très intelligent, très travailleur, très bon tireur, fort en gymnastique. (états de service et notes dans l'arme).
1002	Roux	263/341	207/335	cours d'administration	16,83	10	15,75	Venait du Tonkin, lorsqu'il est entré à l'école. A eu beaucoup de soin pour développer son instruction militaire insuffisante et y est parvenu grâce à sa persistance dans le travail. Fera un bon officier s'il continue
1004	Dublanchy	137/294	8/335	histoire militaire	16,83	12,50	16,50	Instruction première, travailleur, très bonne instruction pratique, très intelligent, fera un très bon officier . Très bon télégraphiste, en état de tenir un bureau télégraphique, 1° prix de géographie.
1021	Lacourt							Bachelier es lettres, intelligent, très travailleur, très bonne instruction pratique, fera un très bon officier
1022	Pinguet		143/451					Noté comme susceptible de faire un très bon officier . (notes dans l'arme).
1038	Bernardin	19/300	64/117	cours administration	16,75	14		
1042	Matuchet		77/339					Caractère énergique, très actif et dévoué, excellente conduite, intelligent mais manquant de brillant et d'extérieur ; a beaucoup travaillé, très bon instructeur.
1044	Hette			cours de topographie	14,50	11,50	15,50	Apte à faire un officier de valeur moyenne s'il est stimulé. Aurait pu produire beaucoup plus. Nature un peu indolents, éducation ordinaire, aura besoin d'une direction pour rendre des services dans l'enseignement du tir.
1048	Albert	51/300	28/342	cours d'administration	17,5	12,5		Très intelligent, très travailleur, conduite parfaite, très bonne instruction pratique, fera un très bon officier .
1049	Communal	33/300	44/342	gymnase	15,50	14,50	16,50	Intelligent et travailleur, mais n'a pas toujours montré de l'esprit de discipline et subi une punition grave pour avoir injurié un de ses camarades chef de chambre dans l'exercice de ses fonctions. Fera un bon officier s'il sait commander son caractère susceptible .
1055	Jabot	114/300	13/334	géographie	17,50	13,50	15,50	Est destiné à faire un très bon officier à tous les points de vue . Peut rendre de bons services dans l'enseignement théorique et pratique du tir. Très bon tireur. Mérite une attention toute spéciale de ses chefs.
1063	Delpière	187/300	258/326	tir à la cible	14,	9	12,50	Instruction générale secondaire. Bon esprit, assez travailleur, assez bonne instruction pratique fera un assez bon officier ; traduit l'espagnol et l'italien
1074	L'Herault	23/300	8/334	géographie			17,75	
1078	Canac	271/300	14/334	géographie ;	17,25	12,50		Caractère ferme et très sérieux, bonne éducation, bonne tenue, intelligent, bon instructeur, excellent tireur, travailleur.

1084	Nicolle	188/300	90/342	manœuvres et règlement sur le tir	14,50	14		Instruction primaire, brevet d'instituteur de l'état, instruction générale professionnelle passable, instruction générale bonne. Très bonne conduite, très dévoué, intelligent, très travailleur, bonne instruction pratique, fera un bon officier.
1085	Dulong	13/302	190/356	hygiène	16	10	15,75	N'a réellement bien travaillé que dans la 2 ^e partie de son année d'étude, aurait pu obtenir de meilleurs résultats. Caractère sérieux et énergique. Animé du meilleur esprit militaire, aime son métier. Intelligence vive et développée. Education très soignée, fera un très bon officier , dévoué et consciencieux.
1100	Halbique							Est sorti dans un bon rang. (notes dans l'arme).
1106	Guérin		230/362					Ne peut faire actuellement qu'un officier ordinaire , a besoin d'acquérir de la pratique, n'a pas pu s'assimiler l'enseignement, peut-être employé à l'instruction du tir, éducation ordinaire, assez faible en équitation.
1108	Esquirol	235/300	26/334	topographie	16,50	15	14	Apte à faire un bon officier à tous les points de vue ; éducation très convenable ; n'a pas grande aptitude pour rendre de réels services dans l'enseignement du tir. Aptitude à l'administration et à la comptabilité de l'officier payeur
1112	Constant	265/300	96/379	histoire militaire	14,75	10		Est apte à faire un bon officier ; mais il aurait pu mieux faire s'il avait travaillé plus. Consciencieux dans l'accomplissement de ses devoirs ; a du coup d'œil et du bon sens. Education convenable ; apte à faire l'instruction du tir ; a beaucoup à acquérir en équitation, peu d'aptitude pour les exercices corporels
1122	Aubouy	102/301	31/359	cours d'administration	18	12		Nature sympathique, très bien doué, aime son métier, d'une intelligence au-dessus de la moyenne ; a tout ce qu'il faut pour réussir..
1124	Pantalacci	243/340	47/362	télégraphie militaire	15,50	12,50		Apte à faire un bon officier de peloton ; possède de grandes qualités d'instructeur ; rendra de bons services dans l'enseignement théorique et pratique du tir. Education ordinaire, assez faible en équitation, apte à enseigner la télégraphie.
1132	Delhumeau	94/300	104/379	histoire militaire	12	13	14	Est apte à faire un bon officier au point de vue de l'instruction et des qualités indispensables au commandement ; mais il aura besoin d'être tenu, ayant une indépendance de caractère et peu d'esprit militaire ; sert correctement mais sans fanatisme ; peu apte à diriger seul l'enseignement du tir ; monte passablement

2. Classement

Entrée	Total	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart	Sortie	Total	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart
	29	13	7	4	5		37	27	4	4	2
%	45	24	14	17	%	73	10,8	10,8	5,4		

(1) Les appréciations intéressantes pour la suite de la carrière sont mises en gras.

Annexe 87

Résultats des écoles militaires de l'artillerie, de la cavalerie, et du génie

N°	Nom	Arme	Entrée	Sortie	Appréciations	Sources
714	Peltier	Cavalerie	? (1)	2/34	Mention très bien.	Notes dans l'arme et états de service.
722	Grandmange	Artillerie	?		Conduite parfaite. Très grand et fort, bonne tenue, parle facilement, paraît devoir bien faire.	Feuillet dans dossier.
732	Collenet	Cavalerie	?	288/393		Etats de service.
779	Terracol	Cavalerie	?	25/90	Mention bien. Nature très droite, serviteur zélé qui peut rendre de bons services sans avoir de moyens brillants, bon instructeur.	Feuillet dans dossier
884	Rey	Génie	?		Bon officier, de bonne tenue, bon cavalier, a travaillé à l'école et en a profité.	Notes dans l'arme.
1089	Léger	Artillerie	?	?	Sorti de l'école de Versailles dans un très bon rang.	Notes dans l'arme.
1095	Maury	Cavalerie	?	3/? (2)		Notes dans l'arme.

(1) Rang non mentionné.

(2) Effectif non mentionné.

Annexe 88

Résultats de l'École d'administration militaire de Vincennes

N°	Nom	Rang de sortie	Spécialité (1)	Appréciations	Sources
		Général			
707	Joleaud	3/59			Notes dans l'arme.
724	Marcheix	1/60	1/23		Notes dans l'intendance et états de service.
753	Laage	5/?			Notes dans l'arme
786	Robin	3/102 (2)	2/31		Etats de service.
842	Rupp	7/118			Notes dans l'arme.
910	Pierre	1/?		Lauréat de son cours.	Notes dans l'arme.
973	Godin	2/?			Notes dans l'arme.
982	Tusques			Sorti dans les premiers numéros.	Notes dans l'arme.
990	Jouclard	37/80			Etats de service.
1014	Henry	3/?			Etats de service.
1015	Cazin	2/?			Notes dans l'arme.
1024	Boeuf	3/?			Notes dans l'arme.
1030	Gazounaud	2/43	1/15	Excellent élève, donnant partout l'exemple du travail et de la bonne tenue. Fera très bien partout, sujet d'avenir.	Feuillet dans dossier.
1040	Guibert	10/44			<i>France militaire</i> , 11 août 1891.
1077	Goehring	6/25			<i>France militaire</i> , 25 et 26 août 1895
1093	Roblin	3/?		Sorti dans un très bon rang.	Notes dans l'arme.
1099	Marque	3/25			<i>France militaire</i> , 25 et 26 août 1895
1109	Monnier	5/25			<i>France militaire</i> , 25 et 26 août 1895
1118	Berruyer			Sorti dans un bon rang.	Notes dans l'arme.
1129	Bouscasse	2/25			<i>France militaire</i> , 25 et 26 août 1895
1131	Fournier	11/25			<i>France militaire</i> , 25 et 26 août 1895

(1) Bureaux, ou subsistances, ou habillement, ou hôpitaux.

(2) Ce chiffre semble trop important, il est vraisemblable que le notateur se réfère au nombre de candidats au concours d'entrée à l'école comme pour Rupp et Jouclard.

Annexe 89

Durée dans les grades successifs dans l'arme

1. Résultats globaux

Sous-lieutenant à lieutenant

Total	Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8ans	Plus de 8ans
1125	5	21	472	171	147	135	98	41	23	11
%	0,5	2	42	15,3	13	12	8,6	3,6	2	1

Lieutenant à capitaine

Total	Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8ans	Plus de 8ans
1125	3	15	54	179	178	154	165	130	58	189
%	0,3	1,3	4,9	15,9	15,9	13,7	14,6	11,6	5,1	16,7

Capitaine à commandant

Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8ans	Plus de 8ans
0	0	0	0	0	2	3	3	1	25

698

Commandant à lieutenant-colonel

Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8ans	Plus de 8ans
0	0	0	0	4	3	1	1	0	1

Lieutenant-colonel à colonel

Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8ans	Plus de 8ans
0	2	1	3	0	0	1	0	0	0

Colonel à général

Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8ans	Plus de 8ans
0	1	0	1	1	1	1	0	0	1

2. Répartition par origine de recrutement et arme d'origine

Sous-lieutenant à lieutenant

Durée	Origine de recrutement			Arme d'origine												
	Saint Cyr	Ecole Polytech.	Soldat	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Génie	Etat-major génie	Cavalerie	Train	Gendarmerie	Etat-major artillerie	Officier adminis.	Garde Repub.	Ouvrier	Ecole de Saint-Cyr
-1 an	2	0	3	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 an	16	0	5	18	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 ans (1)	111	266	95	119	45	103	64	71	1	2	1	61	3	0	0	0
3 ans	123	11	37	104	53	3	1	1	1	0	1	0	7	1	0	0
4 ans	100	13	34	106	14	3	7	1	8	0	1	0	8		1	0
5 ans	97	3	34	109	6	1	0	0	6	0	1	0	11	0	0	0
6 ans	69	2	27	75	4	1	0	0	2	0	2	0	12	1	1	0
7 ans (2)	30	0	10	28	3	0	0	0	1	0	0	0	8	0	0	1
8 ans	16	0	7	14	1	0	1	0	1	0	0	0	6	0	0	0
+8 ans	6	0	6	6	1	0	0	1	1	0	0	0	5	0	0	0
Total	570	295	258	585	132	111	73	74	21	2	6	61	60	2	2	1

699

Saint-Cyriens qui passent à un an de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant
12	Préat	1816	1817	524	Claude	1869	1870
16	Cetty	1829	1830	545	Vallée	1870	1871
306	Coulombeix	1855	1856	561	Griollet	1870	1871
488	Ferriol	1869	1870	562	Reichert	1869	1870
499	Constantin	1869	1870	584	Pesch	1871	1872
509	Gardien	1870	1871	615	Eymard	1870	1871
519	Aymard	1869	1870	674	Poncelet	1870	1871
520	Hagron	1869	1870	692	Parreau	1870	1871

Saint-Cyriens qui passent à sept ans de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant
32	Lonclas	1815	1822	421	De La Grandière	1862	1869
50	Lemonnier	1823	1830	427	Favre-Tavernier	1863	1870
56	Lebrun	1830	1837	430	Delpech	1859	1866
57	Baron Marulaz	1823	1830	442	Kien	1857	1864
105	Bernard	1831	1838	447	Leroy	1859	1866

111	De Mallet	1831	1838	449	Deitte	1858	1865
124	Brassel	1833	1840	461	De La Briffe	1860	1867
129	Humann	1832	1839	465	Pépin	1862	1869
130	De Maigret	1831	1838	469	Bauchond	1858	1865
132	Boisnier Saint Maixant	1833	1840	471	Hénot	1860	1867
134	Costet	1833	1840	482	Pauvrehomme	1863	1870
159	Gueneau de Montbeillard	1835	1842	498	Brechin	1861	1868
176	Maurice	1831	1838	603	De Bergevin	1863	1870
188	Zaccone	1833	1840	718	Perrin	1874	1881
402	Hamant	1857	1864	752	Lanoue	1873	1880

Saint-Cyriens qui passent à huit ans de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant
30	Le Cauchois-Ferraud	1831	1839	433	Gatineau	1857	1865
36	Dutheil	1816	1824	437	Junique	1856	1864
38	Dupont	1814	1822	457	Clerc	1862	1870
114	Dubois	1831	1839	470	Gigon	1860	1868
142	Blaisot	1833	1841	474	Mantels	1859	1867
292	De Berny	1843	1851	489	Guillochet	1861	1869
406	Gairaud	1855	1863	504	Descubes de Lascaux	1862	1870
414	Boutereau	1856	1864	526	Valet	1860	1870

Saint-Cyriens qui passent à plus de huit ans de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	Durée	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	Durée
48	Brizard	1820	1830	10	451	Ricard	1860	1869	9
395	Massiot	1857	1868	11	467	Vintejoux	1858	1867	9
438	Dibart de la Villetanet	1855	1866	11	740	Bruyère	1861	1870	9

Polytechniciens qui passent à trois ans de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant
46	Desrayaud	1826	1829	170	Verdier de Lacoste	1836	1839
60	De Juge Montespieu	1831	1834	392	Sérand	1860	1863
62	Pages	1835	1838	428	Gomien	1860	1863
85	Cicille	1814	1817	532	Ratié	1872	1875
151	Vigo-Roussillon	1843	1846	820	Foliot	1886	1889
162	Busquet de Caumont	1843	1846				

Polytechniciens qui passent à quatre ans de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant
22	Dufour	1822	1826	78	Vallet-Desrives	1823	1827
37	West	1825	1829	86	Bocquet	1826	1830
45	De Soye	1827	1831	88	Le Caruyer de Beauvais	1824	1828
51	Odier	1826	1830	119	Bascle de Lagrèze	1837	1841
53	Bosq	1827	1831	273	Descrimes	1845	1849
54	Charmetton	1828	1832	338	Palasne de Champeaux	1850	1854
58	Richard	1825	1829	766			

Polytechniciens qui passent à cinq ans de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant
15	Donop	1815	1820	98	Firon	1826	1831
21	Dubard	1816	1821				

Polytechniciens qui passent à six ans de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant
148	Guéneau d'Aumont	1831	1837	294	Borgella	1823	1829

Officiers sortant du rang qui passent à un an de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant
323	Martinié	1854	1855	679	Richalet	1870	1871
573	Guerchin	1870	1871	690	Chaumont	1869	1870
575	Coppey	1870	1871				

Officiers sortant du rang qui passent à sept ans de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant
4	Répond	1819	1826	990	Jouclard	1890	1897
106	Baron Lage	1830	1837	1003	Henry	1893	1900
890	Grimont	1882	1889	1008	Coupez	1893	1900
944	Trémerel	1881	1888	1015	Cauzin	1893	1900
978	Labarthe	1893	1900	1018	Augier	1893	1900

Officiers sortant du rang passent à huit ans de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant
644	Bornecque	1870	1878	982	Tusques	1892	1900
956	Girard	1889	1897	989	Babou	1885	1893
961	Calbayrac	1890	1898	1045	Sire	1890	1898
973	Godin	1883	1891				

Officiers sortant du rang qui passent à plus de huit ans de grade

N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	Durée	N°	Nom	Sous-lieutenant	Lieutenant	Durée
1	Dubois	1812	1826	14	967	Hannedouche	1889	1898	9
940	Cornil	1883	1892	9	1023	Vican	1889	1898	9
952	Gaucher	1888	1897	9	1024	Boeuf	1889	1898	9

Lieutenant à capitaine

Durée	Origine de recrutement			Arme d'origine												
	Saint Cyr	Ecole Polytech.	Soldat	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Génie	Etat-major génie	Cavalerie	Train	Gendarmerie	Etat-major artillerie	Officier adminis.	Garde Repub.	Ouvrier	Ecole de Saint-Cyr
-1 an	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 an (3)	13	0	1	11	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
2 ans (4)	29	16	8	13	24	3	10	1	4	0	0	0	0	0	0	0
3 ans	80	77	24	70	52	1	28	26	1	0	0	0	1	1	0	0
4 ans (5)	87	62	29	70	35	18	28	18	3	1	0	0	4	0	2	0
5 ans	86	28	41	94	3	19	5	17	7	0	1	0	10	0	0	0
6 ans	103	31	31	110	7	25	1	10	1	0	0	0	11	0	0	1
7 ans	63	27	40	72	4	29	1	1	4	0	4	6	10	0	0	0
8 ans	27	13	18	30	1	6	0	1	0	0	0	12	7	1	0	0
+8 ans	79	41	67	112	4	10	0	0	0	1	1	43	18	0	0	0
Total	570	295	258	585	132	111	73	74	21	2	6	61	60	2	2	1

Saint-cyriens qui passent capitaine à un an de grade

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine
14	Fournier	1830	1831	452	De Rangot	1870	1871
276	Segonne	1854	1851	457	Clerc	1870	1871
301	De Geoffre de Chabrignac	1853	1854	458	Thoumazou	1870	1871
395	Massiot	1868	1869	553	Hué	1869	1870

421	De la Grandière	1869	1870	597	Guillaume	1869	1870
424	Carrière	1869	1870	740	Bruyère	1870	1871
451	Ricard	1869	1870				

Saint-Cyriens qui passent capitaine à deux ans de grade

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine
125	Le Breton	1843	1845	416	De Perussis Binde	1865	1867
147	Laurent-Chirlonchon	1842	1844	455	Bocquet	1870	1872
153	Lévy	1844	1846	470	Gigon	1868	1870
167	De Lorme	1842	1844	476	Dubois	1870	1872
216	Le Borgne de la Tour	1848	1850	517	Caumers	1870	1872
244	Soret de Boisbrunet	1852	1854	547	Costa De Cerda	1856	1858
268	Gachet	1853	1855	548	Leps	1855	1857
277	Iratsoquy	1854	1856	549	Hertrich	1856	1858
278	Hitschler	1854	1856	554	Libersart	1869	1871
284	Monthégut	1853	1855	555	Deleuze	1869	1871
286	Joba	1854	1856	556	Lerat-D'Albas	1870	1872
287	Thouroude	1855	1857	595	Vergne	1868	1870
291	Tranchard	1854	1856	599	Gardarein	1870	1872
353	Lèques	1852	1854	721	Galibert d'Auque	1880	1882
415	Harroy	1856	1858				

703

Saint-Cyriens qui passent capitaines à huit ans de grade

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine
5	Blanchot	1830	1838	412	Desmazes	1859	1867
38	Dupont	1822	1830	435	Mettrier	1859	1867
48	Brizard	1830	1838	546	Cazalens	1870	1878
248	Gaffiot	1846	1854	584	Pesch	1872	1880
316	Lahaussais	1854	1862	636	Le Sueur	1873	1881
335	Bilco	1855	1863	640	Galouzeau de Villepin	1873	1881
337	Rétault	1853	1861	717	Benoit	1876	1884
349	Haillot	1855	1863	863	Grandclément	1891	1899
350	Baratier	1856	1864	865	Majorelle	1891	1899
355	Trouvat	1857	1865	877	Lory	1891	1899
365	Eudes	1856	1864	891	Bureau	1891	1899
375	Bineau	1857	1865	895	Rouhier	1892	1900
389	Roche	1859	1867	917	Favin-Lévêque	1891	1899
403	Goujat dit Maillard	1859	1867				

Saint-cyriens qui passent capitaines à plus de huit ans

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	Durée	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	Durée
17	Lefébure	1819	1829	9	1036	Brenet	1895	1907	12
82	De Ferrière	1831	1840	9	1041	Jouandon	1895	1907	12
89	D'Amoureux	1828	1837	9	1047	Briand	1897	1908	11
378	Worms	1857	1866	11	1052	Dufour	1895	1907	12
386	Scherer	1859	1868	9	1057	Laurent	1897	1907	10
400	Maillard	1857	1867	10	1058	Laurent	1894	1906	12
418	Héliot	1861	1870	9	1061	Bouyssié	1894	1905	11
682	Guillemeney	1874	1883	9	1064	Adrian	1896	1907	11
692	Parreau	1871	1883	12	1066	Divoux	1893	1905	12
845	Lalande	1886	1895	9	1067	Du Garreau de La Méchenie	1894	1905	11
886	Jullien	1891	1900	9	1069	Bertrand	1894	1906	12
889	Gruet	1891	1900	9	1071	Pinoir	1896	1909	13
912	Lavialle de Lameillère	1891	1902	11	1073	Parlange	1895	1907	12
916	Haremboure	1891	1900	9	1074	L'Hérault	1897	1909	12
924	Guiot	1894	1903	9	1075	Coulet	1896	1909	13
927	Joannes	1893	1902	9	1076	Pegaz-Blanc	1897	1908	11
934	Haffemayer	1891	1902	11	1081	Cornet	1896	1909	13
937	Musso	1891	1901	10	1083	Chambard	1896	1908	12
939	Condaminas	1892	1901	9	1090	Laporte	1900	1910	10
947	Litschfousse	1893	1903	10	1091	Fabre	1899	1910	11
951	Ponsignon	1894	1903	9	1094	Mazerat	1897	1910	13
953	Tellier	1893	1902	9	1097	Boures	1899	1908	9
971	Gendre	1892	1901	9	1098	Mingalon	1897	1910	13
977	Bonnefous	1892	1903	11	1102	Claudon	1897	1910	13
985	Rémond	1893	1904	11	1103	Moreau	1897	1910	13
987	Zwilling	1894	1904	10	1104	Bourguet	1897	1910	13
988	Lévy	1893	1904	11	1110	Renaude	1898	1909	11
998	Carbonel	1895	1905	10	1111	Janot	1897	1910	13
999	Macaire	1895	1905	10	1113	Berthet	1898	1910	12
1001	Fargeon	1893	1905	12	1114	Godin	1900	1911	11
1007	Taupenas	1893	1904	11	1115	Plos	1899	1911	12
1011	Maximilien	1891	1900	9	1116	Aurejac	1899	1910	11
1013	Grognard	1893	1905	12	1120	Violle	1901	1911	10
1019	Latour	1893	1905	12	1123	Alibert	1901	1911	10
1020	Langlois	1894	1906	12	1125	Perrin	1898	1911	13
1026	Cazères	1895	1905	10	1126	Nègre	1898	1911	13
1027	Péria	1894	1903	9	1127	Desrayaux	1896	1908	12

1028	Zaigue	1895	1907	12	1128	Petit	1898	1911	13
1031	Perrot	1894	1906	12	1136	Réquier	1896	1909	13
1035	Dherse	1893	1906	13					

Polytechniciens qui passent à deux ans de grade

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine
45	De Soye	1831	1833	225	Delcominete	1847	1849
51	Odier	1830	1832	294	Borgella	1829	1831
53	Bosq	1831	1833	299	Demartial	1857	1859
54	Charmetton	1832	1834	382	Bresson	1864	1866
86	Bocquet	1830	1832	532	Ratié	1875	1877
151	Vigo-Roussillon	1846	1848	631	Berthon	1868	1870
175	Sanson	1847	1849	666	Brosset	1877	1879
201	Rousseau	1847	1849	1080	Ghérardi	1902	1904

Polytechniciens qui passent à huit ans de grade

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine
212	Beaumes	1845	1853	868	Sourieux	1890	1898
238	Spire	1845	1853	870	Lombardot	1890	1898
259	Guesviller	1845	1853	875	Goudal	1889	1897
857	Masson	1890	1898	903	Gal	1891	1899
858	Thouvenin	1889	1897	923	Nony	1890	1898
862	Chayrou	1889	1897	949	Patillon	1895	1903
867	Drouot	1890	1898				

Polytechniciens qui passent à plus de huit ans de grade

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	Durée	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	Durée
15	Donop	1820	1830	10	996	Gouin	1895	1905	10
21	Dubard	1821	1830	9	1000	Berge	1894	1905	11
85	Cicille	1817	1826	9	1005	Deblaye	1894	1903	9
864	Vidal	1890	1899	9	1006	Girard	1894	1905	11
866	Moizard	1890	1899	9	1009	Montet	1894	1905	11
879	Frantz	1891	1900	9	1025	Martin	1895	1906	11
892	Roux	1890	1899	9	1032	Lefort	1895	1907	12
899	Lachaze	1890	1899	9	1033	Elzière	1897	1907	10
906	Gept	1892	1901	9	1037	Damman	1894	1905	11
909	Fourquez	1892	1901	9	1039	Nadaud	1894	1905	11

918	Ackermann	1891	1900	9	1043	Hebert	1896	1907	11
919	Guillain	1891	1900	9	1050	Attane	1898	1908	10
921	Vinel	1893	1902	9	1051	Guyon	1896	1907	11
922	Rouchard	1890	1899	9	1060	Gouille	1895	1907	12
925	Palluel	1893	1903	10	1068	Baraton	1894	1905	11
945	Heuillard	1893	1903	10	1070	Bernal	1899	1909	10
963	Trousselle	1892	1901	9	1082	Guyon	1897	1908	11
965	Raballet	1893	1903	10	1088	Clemenson	1899	1910	11
986	Roehrich	1893	1903	10	1092	Chaumont	1900	1910	10
993	Brunschwig	1893	1904	11	1133	Magnaschi	1901	1911	10
994	D'Everlange de Bellevue	1893	1903	10					

Officiers sortant du rang qui passent à deux ans de grade

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine
34	Cerfbeer	1831	1833	217	Demange	1848	1850
83	Dupré	1836	1838	393	Lemerle	1859	1861
122	Martin	1839	1841	425	Marceuil	1868	1870
126	Dètre	1841	1843	585	Richard-Duplessis	1875	1877

706

Officiers sortant du rang qui passent à huit ans de grade

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine
93	Lemaire	1832	1840	888	Klipffel	1891	1899
662	Durel	1873	1881	893	Bayle	1891	1899
698	Chaumet	1876	1884	901	Touray	1891	1899
703	Anthony	1878	1886	915	Bonet	1892	1900
722	Grandmange	1878	1886	940	Cornil	1892	1900
742	Rémy	1881	1889	962	Bary	1895	1903
777	Rollin	1883	1891	973	Godin	1891	1899
786	Robin	1882	1890	974	Lemoine	1890	1898
883	Longuet	1891	1899	1079	Planes	1900	1908

Officiers sortant du rang qui passent à plus de huit ans de grade

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	Durée	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	Durée
29	Cristiani de Ravaran	1813	1823	10	1022	Pinguet	1892	1902	10
419	Jourdan	1859	1868	9	1034	Massot	1896	1907	11
803	Sigaud	1882	1891	9	1038	Bernardin	1895	1907	12
808	Fidelle	1886	1895	9	1042	Matuchet	1894	1905	11
842	Rupp	1887	1897	10	1046	Bezombes	1899	1908	9
856	Galéazzi	1888	1898	10	1048	Albert	1896	1908	12
890	Grimont	1889	1898	9	1049	Communal	1896	1908	12
894	Gazounaud	1890	1899	9	1055	Jabot	1897	1907	10
902	Buffet	1891	1900	9	1062	Dette	1897	1908	11
904	Barthe	1891	1900	9	1063	Delpierre de Cardaillac	1895	1907	12
910	Pierre	1891	1900	9	1078	Canac	1897	1909	12
914	Bourdillat	1891	1900	9	1084	Nicolle	1896	1908	12
926	Adam	1892	1901	9	1087	Rigaud	1900	1909	9
928	Le Roux	1892	1901	9	1089	Léger	1901	1910	9
930	Parat	1893	1902	9	1093	Roblin	1900	1910	10
935	Bonnier	1894	1903	9	1095	Mauray	1899	1910	11
936	Leblanc	1892	1902	10	1099	Marqué	1900	1909	9
944	Trémerel	1888	1897	9	1100	Halbique	1897	1909	12
948	Janot	1894	1904	10	1101	Matineau	1897	1907	10
954	Biroton	1893	1902	9	1105	Contat	1899	1910	11
955	Lorriot	1893	1904	11	1106	Guérim	1898	1910	12
969	Causin	1894	1903	9	1108	Esquirol	1897	1909	12
970	Jauffret	1892	1902	10	1109	Monnier	1900	1910	10
976	Bracq	1893	1902	9	1112	Constant	1899	1911	12
983	Haye	1895	1904	9	1118	Berruyer	1900	1910	10
984	Bonnet	1895	1904	9	1121	Boniface	1900	1911	11
982	Hellot	1893	1904	11	1122	Aubouy	1900	1910	10
997	Pontarly	1894	1905	11	1124	Pantalacci	1898	1911	13
1002	Roux	1894	1904	10	1129	Bouscasse	1900	1909	9
1004	Dublanchy	1894	1905	11	1130	Fineyre	1902	1911	9
1012	Martin	1894	1905	11	1131	Fournier	1900	1910	10
1016	Cesmat	1895	1906	11	1132	Delhumeau	1899	1911	12
1017	Cognée	1895	1906	11	1135	Bertrand	1900	1911	11
1021	Lacourt	1894	1905	11					

Capitaine à commandant

Durée	Origine de recrutement			Arme d'origine												
	Saint Cyr	Ecole Polytech.	Soldat	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Génie	Etat-major génie	Cavalerie	Train	Gendarmerie	Etat-major artillerie	Officier adminis.	Garde Repub.	Ouvrier	Ecole Saint-Cyr
5 ans	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 ans	1	1	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 ans	2	0	1	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
8 ans	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+8 ans	11	5	9	7	6	6	0	0	2	0	0	0	3	1	1	0

Commandant à lieutenant-colonel

Durée	Origine de recrutement			Arme d'origine												
	Saint Cyr	Ecole Polytech.	Soldat	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Génie	Etat-major génie	Cavalerie	Train	Gendarmerie	Etat-major artillerie	Officier adminis.	Garde Repub.	Ouvrier	Ecole de Saint-Cyr
4 ans	2	1	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 ans	2	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 ans	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 ans	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+8 ans	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Lieutenant-colonel à colonel

Durée	Origine de recrutement			Arme d'origine												
	Saint Cyr	Ecole Polytech.	Soldat	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Génie	Etat-major génie	Cavalerie	Train	Gendarmerie	Etat-major artillerie	Officier adminis.	Garde Repub.	Ouvrier	Ecole de Saint-Cyr
1 an	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 ans	1	0		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 ans	0	1	2	10	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 ans	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Colonel à général

Durée	Origine de recrutement			Arme d'origine												
	Saint Cyr	Ecole Polytech.	Soldat	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Génie	Etat-major génie	Cavalerie	Train	Gendarmerie	Etat-major artillerie	Officier adminis.	Garde Repub.	Ouvrier	Ecole Saint-Cyr
1 an	0	0	1	1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 ans	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 ans	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 ans	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 ans	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ 8ans	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3. Proportion d'avancement de grade par rapport aux populations de l'origine de recrutement et de l'arme d'origine

Origine de recrutement

Durées de grade	Sous-lieutenant à lieutenant			Lieutenant à capitaine			
	Saint-Cyr	Polytechnique	Soldat	Durées de grade	Saint-Cyr	Polytechnique	Soldat
-1 an	0,5%	0	1,2%	-1an	0,5%	0	0
1 an	2,8%	0,3%	1,9%	1 an	2,4%	0	0,4%
2 ans	19,5%	88,9%	36,8%	2 ans	5%	5,8%	3,1%
3 ans	21,6%	3,7%	14,3%	3 ans	14%	26,1%	9,3%
4 ans	17,5%	4,7%	13,2%	4 ans	15,4%	20,7%	11,2%
5 ans	17%	1%	13,2%	5 ans	15%	9,5%	15,9%
6 ans	12%	0,7%	10,5%	6 ans	18%	10,5%	12%
7 ans	5,3%	0	3,9%	7 ans	11%	9,1%	15,5%
8 ans	2,8%	0	2,7%	8 ans	4,7%	4,4%	6,7%
+8ans	1%	0,7%	2,3%	+8ans	14%	13,9%	25,9%

Arme d'origine

Durées de grade	Sous-lieutenant à lieutenant							
	Infanterie	Etat-major	Etat-major génie	Etat-major artillerie	Artillerie	Cavalerie	Génie	Officier d'administration
-1an	0,8%	0,8%	0	0	0	0	0	0
1 an	3%	3%	0	0	0	0	0	0
2 ans	20,3%	34%	96,1%	100%	92,8%	4,8%	87,6	5%
3 ans	17,8%	40%	1,3%	0	2,7%	4,8%	1,4%	11,7%
4 ans	18,2%	10,6%	1,3%	0	2,7%	37,9%	9,6%	13,3%

5 ans	18,8%	4,6%	0	0	0,9%	28,5%	0	18,3%
6 ans	12,8%	3	0	0	0,9%	9,6%	0	20%
7 ans	4,8%	2,4%	0	0	0	4,8%	0	13,3%
8 ans	2,5%	0,8%	0	0	0	4,8%	1,4%	10
+8ans	1	0,8%	1,3%	0	0	4,8%	0	8,4%

Lieutenant à capitaine								
Durées de grade	Infanterie	Etat-major	Etat-major génie	Etat-major artillerie	Artillerie	Cavalerie	Génie	Officier d'administration
-1an	0,5%	0	0	0	0	0	0	0
1 an	1,9%	1,5%	0	0	0	4,8%	0	0
2 ans	2,2%	18,2%	1,3%	0	2,7%	19%	13,7%	0
3 ans	12%	39,4%	35,2%	0	0,9%	4,8%	38,3%	1,7%
4 ans	12%	26,5%	24,4%	0	16,2%	14,3%	38,3%	6,6%
5 ans	16%	2,4%	23%	0	17,1%	33,3%	6,8%	16,7%
6 ans	18,8%	5,3%	13,5%	0	22,6%	4,8%	1,4%	16,7%
7 ans	12,4%	3%	1,3%	9,8%	26,1%	19%	1,4%	16,7%
8 ans	5,1%	0,7%	1,3%	19,6%	5,4%	0	0	11,6%
+8ans	19,1%	3%	0	70,6%	9%	0	0	30%

710

4. Durée de service entre la nomination au grade de sous-lieutenant et celle de capitaine

Résultats globaux

Durée	3 ans	4ans	5ans	6ans	7ans	8ans	9ans	10 ans	11ans	12 ans	13 ans	14ans	15ans	16ans	17ans	18ans
Nombre	1	27	97	127	112	102	113	140	129	116	88	43	23	5	1	2
%	0,1	2,4	8,7	11,3	10	9	10	12,5	11,5	10,3	7,8	3,8	2	0,4	0,1	0,1

Proportions par origine de recrutement et armes d'origines significatives

Durée	Origine de recrutement						Arme d'origine																
	Saint-Cyr		Polytechnique		Soldat		Infanterie		Etat-major		Etat-major du génie		Etat-major de l'artillerie		artillerie		Cavalerie		Génie		Officier d'administration		
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
3ans	1	0,1	0	0	0	0	1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4ans (6))	14	2,5	9	3	3	1,2	4	0,8	14	10,8	1	1,3	0	0	1	0,9	1	4,8	6	8,2	0	0	0
5ans	22	3,8	66	22,5	6	2,4	13	2,2	33	25	24	32,4	0	0	2	1,8	1	4,8	24	32,9	0	0	0
6ans (7)	42	7,4	62	21	22	8,5	25	4,2	33	25	18	24,4	0	0	17	15,3	1	4,8	32	43,9	0	0	0
7ans (8)	65	11,5	39	13,2	17	6,6	44	7,5	26	19,8	18	24,4	0	0	15	13,5	1	4,8	7	9,5	0	0	0

8ans (9)	44	7,7	32	10,8	26	10	56	9,6	6	4,6	9	12,2	0	0	28	25,2	0	0	2	2,7	0	0
9ans 10)	62	10,9	30	10,2	21	8,2	66	11,3	3	2,3	2	2,7	6	10	30	27	3	14,3	1	1,4	1	1,7
10ans (11)	92	16,1	15	5	34	13,3	98	16,8	6	4,6	1	1,3	13	21,2	8	7,3	6	28,5	0	0	7	11,7
11 ans (12)	82	14,4	13	4,5	34	13,3	92	15,8	4	2,3	0	0	20	32,8	1	0,9	5	23,7	1	1,4	6	10
12 ans (13)	67	11,7	13	4,5	27	10,4	87	14,9	2	1,6	1	1,3	7	11,5	5	4,5	2	9,5	0	0	11	18,3
13 ans	36	6,4	12	4	41	15,9	45	7,7	1	0,8	0	0	13	21,2	4	3,6	1	4,8	0	0	21	35
14 ans	24	4,3	3	1	16	6,2	34	5,9	2	1,6	0	0	2	3,3	0	0	0	0	0	0	5	8,2
15 ans	17	3	1	0,3	5	1,9	18	3	1	0,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	6,7
16 ans	1	0,1	0	0	4	1,5	0	0	1	0,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	6,7
17ans	0	0	0	0	1	0,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1,7
18ans	1	0,1	0	0	1	0,3	2	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	570	100	295	100	258	100	585	100	132	100	74	100	61	100	111	100	21	100	73	100	60	100

Sous-lieutenants qui passent capitaines à quatre ans de grade

N°	Nom	Lieutenant	Capitaine	N°	Nom	Lieutenant	Capitaine
10	Orville	1813	1817	415	Harroy	1854	1858
14	Fournier	1827	1831	452	De Rangot	1867	1871
16	Cetty	1829	1833	476	Dubos	1868	1872
23	Hautz	1810	1814	517	Caumers	1868	1872
122	Martin	1837	1841	547	Costa De Cerda	1854	1858
175	Sanson	1845	1849	548	Leps	1853	1857
201	Rousseau	1845	1849	549	Hertrich	1854	1858
225	Delcominete	1845	1849	553	Hué	1866	1870
278	Hitschler	1852	1856	556	Lerat-D'Albas	1868	1872
287	Thouroude	1853	1857	585	Richard-Duplessis	1873	1877
299	Demartial	1855	1859	631	Berthouin	1866	1870
306	Coulombeix	1855	1859	666	Brosset	1875	1879
336	Genty	1855	1860	1080	Ghérardi	1900	1904
382	Bresson	1862	1866				

Sous-lieutenants qui passent lieutenants après au moins quatorze ans de grade

N°	Nom	SLT	CNE	Durée	N°	Nom	SLT	CNE	Durée
21	Dubard	1816	1830	14	1108	Esquirol	1895	1909	14
32	Lonclas	1815	1829	14	1112	Constant	1897	1911	14
89	D'Amoureux	1823	1837	14	1113	Berthet	1896	1910	14
142	Blaisot	1833	1847	14	1115	Plos	1897	1911	14
469	Bauchond	1858	1872	14	1127	Desrayaux	1894	1908	14
752	Lanoue	1873	1887	14	1132	Delhumeau	1897	1911	14
863	Grandclément	1885	1899	14	15	Donop	1815	1830	15
894	Gazounaud	1885	1899	14	36	Dutheil	1816	1831	15

956	Girard	1889	1903	14	438	Dibart de La V.	1855	1870	15
967	Hannedouche	1889	1903	14	842	Rupp	1882	1897	15
1001	Fargeon	1891	1905	14	910	Pierre	1885	1900	15
1013	Grognard	1891	1905	14	952	Gaucher	1888	1903	15
1019	Latour	1891	1905	14	989	Babou	1885	1900	15
1020	Langlois	1892	1906	14	1035	Dherse	1891	1906	15
1023	Vican	1889	1903	14	1071	Pinoir	1894	1909	15
1024	Boeuf	1889	1903	14	1075	Coulet	1894	1909	15
1028	Zaigue	1893	1907	14	1081	Cornet	1894	1909	15
1031	Perrot	1892	1906	14	1094	Mazerat	1895	1910	15
1032	Lefort	1893	1907	14	1098	Mingalon	1895	1910	15
1036	Brenet	1893	1907	14	1102	Claudon	1895	1910	15
1038	Bernardin	1893	1907	14	1103	Moreau	1895	1910	15
1041	Jouandon	1893	1907	14	1104	Bourguet	1895	1910	15
1048	Albert	1894	1908	14	1111	Janot	1895	1910	15
1049	Communal	1894	1908	14	1116	Aurejac	1895	1910	15
1052	Dufour	1893	1907	14	1124	Pantalacci	1896	1911	15
1058	Laurent	1892	1906	14	1125	Perrin	1896	1911	15
1060	Gouille	1893	1907	14	1126	Nègre	1896	1911	15
1063	Delpière de C.	1893	1907	14	1128	Petit	1896	1911	15
1066	Divoux	1891	1905	14	1136	Requier	1894	1909	15
1068	Bertrand	1892	1906	14	38	Dupont	1814	1830	16
1073	Parlange	1893	1907	14	856	Galeazzi	1882	1898	16
1074	L'Hérault	1895	1909	14	890	Grimont	1882	1898	16
1078	Canac	1895	1909	14	944	Trémerel	1881	1897	16
1083	Chambard	1894	1908	14	973	Godin	1883	1899	16
1084	Nicolle	1894	1908	14	940	Cornil	1883	1900	17
1100	Halbique	1895	1909	14	1	Dubois	1812	1830	18
1106	Guérin	1896	1910	14	48	Brizard	1820	1838	18

- (1) Hautz (n°23), commissaire des guerres, sous-lieutenant en 1812, lieutenant en 1814.
- (2) Gaillard (n°24), commissaire des guerres, sous-lieutenant en 1819, lieutenant en 1826.
- (3) De Selves (n°429), d'un recrutement exceptionnel, lieutenant en 1870, capitaine en 1871.
- (4) Hautz (n°23), commissaire des guerres, lieutenant en 1812, capitaine en 1814.
- (5) Gaillard (n°24), commissaire des guerres, lieutenant en 1826, capitaine en 1830.
- (6) Non compris Hautz (n°23), commissaire des guerres.
- (7) Non compris Berger (n°601) de l'arme du train.
- (8) Non compris Willaume (n°711) de la gendarmerie.
- (9) Non compris Chrétien (n°28) ouvrier d'administration.
- (10) Non compris Delatour (n°700) de la garde républicaine.
- (11) Non compris Lequin (n°155) ouvrier d'administration, et Le Lorier (n°606) de la gendarmerie.
- (12) Non compris Gaillard (n°24°, commissaire des guerres, et Cazalens (n°546) de la garde républicaine.
- (13) Non compris Schiel (n°600), Jourdan (n°419) et Cauneille (n°422) de la garde républicaine, Baron Marulaz (n°57) de l'école de Saint-Cyr, et Martin (n°1012) du train.

Annexe 90

Ages dans les grades successifs dans l'arme

1. Résultats globaux

Grades	Ages																		
	- 20 ans		20 à 25 ans		26 à 30 ans		31 à 35 ans		36 à 40 ans		41 à 45 ans		46 à 50 ans		51 à 55 ans		56 à 60 ans		
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Sous-lieutenant	93	8	902	80	130	11,7	1	0,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant	3	0,4	646	56,9	408	36,3	64	6	5	0,4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaine	1	0,2	32	2,8	461	40,9	460	40,9	153	13,6	17	1,6	0	0	0	0	0	0	0
Commandant	0	0	0	0	2	5,9	2	5,9	7	20,6	19	55,8	4	11,8	0	0	0	0	0
Lieutenant-colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	3	-	3	-	4	-	0	0	0	0	0
Colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	-	2	-	3	-	0	0	0
Général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	-	0	0	1	-	2	-	-

2. Répartitions par origines de recrutement et armes d'origine significatives

Sous-lieutenant

Durée	Origine de recrutement						Arme d'origine															
	Saint-Cyr		Polytechnique		Soldat		Infanterie		Etat-major		Etat-major du génie		Etat-major de l'artillerie		artillerie		Cavalerie		Génie		Officier d'administration	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
- 20 ans	78	13,5	6	2	6	2,3	58	9,8	27	20,5	2	2,8	0	0	0	0	1	4,8	1	1,4	1	1,7
20 à 25	484	84,9	287	96,6	131	50,8	475	81,2	102	77,2	65	87,8	49	80,3	97	86,5	16	76,2	66	90,4	29	48,3
26 à 30	7	1,5	2	0,7	121	46,9	51	8,9	3	2,3	7	9,4	12	19,7	14	12,6	4	19	6	8,2	30	50
31 à 35	0	0	0	0,7	1	0	1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	570		295		258		585		132		74		61		111		21		73		60	

Lieutenant

Durée	Origine de recrutement						Arme d'origine															
	Saint-Cyr		Polytechnique		Soldat		Infanterie		Etat-major		Etat-major du génie		Etat-major de l'artillerie		artillerie		Cavalerie		Génie		Officier d'administration	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
- 20 ans	2	0,3	0		1	0,8	1	0,3	2	2,3	0		0		0		0		0		0	
20 à 25	353	62	271	90,8	20	7,8	282	4,8	113	84	64	85,2	40	65,6	80	73	4	19	60	82,2	1	1,7
26 à 30	214	37,3	24	8,2	169	65,5	276	46,9	16	12,1	9	12,1	18	29,5	30	27	13	62	13	17,8	27	45
31 à 35	1	0,3	1		63	24,4	26	4,6	1	1,6	1	2,7	3	4,9	0		4	19	0		28	46,7
36 à 40	0		0		4	1,5	0		0		0		0		0		0		0		4	6,6
Total	570		295		258		585		132		74		61		111		21		73		60	

Capitaine

Bilan global

Durée	Origine de recrutement						Arme d'origine															
	Saint-Cyr		Polytechnique		Soldat		Infanterie		Etat-major		Etat-major du génie		Etat-major de l'artillerie		artillerie		Cavalerie		Génie		Officier d'administration	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
- 20 ans	0	0	0		1	0,4	1	0,2	0	0	0		0		0		0		0		0	
20 à 25	22	3,8	8	2,7	1	0,4	8	1,4	18	13,7	2	2,7	0		1	0,9	1	4,8	0		0	
26 à 30	247	43,2	199	67,4	16	6,2	178	30,2	100	75	57	77	1	1,6	59	53,1	2	9,5	67	91,8	0	
31 à 35	263	46	81	27,5	115	45,3	315	53,7	14	10,6	13	17,6	41	67,2	42	37,8	15	71,4	6	8,2	11	18,3
36 à 40	38	6,7	7	2,4	108	41,5	79	13,5	0		2	2,7	18	29,6	9	8,2	2	9,5	0	0	40	66,7
41 à 45	1	0,3	0		16	6,2	5	1	0		0		1	1,6	0		1	4,8	0		9	15
Total	570		295		258		585		132		74		61		111		21		73		60	

Capitaines de quarante et un an et plus

N°	Nom	Naissance	Sous-lieutenant		Lieutenant		Capitaine		Origine de recrutement	Arme d'origine
			Date	Age	Date	Age	Date	Age		
842	Rupp	1856	1882	26	1887	31	1897	41	Soldat	Officier d'administration
856	Galeazzi	1856	1882	26	1888	32	1898	42	Soldat	Officier d'administration
904	Barthe	1858	1887	29	1891	33	1900	42	Soldat	Cavalerie
914	Bourdillat	1859	1887	28	1891	32	1900	41	Soldat	Infanterie
955	Lorriot	1863	1891	28	1893	30	1904	41	Soldat	Infanterie
956	Girard	1862	1889	27	1897	35	1903	41	Soldat	Officier d'administration
967	Hannedouche	1860	1889	29	1898	38	1903	43	Soldat	Officier d'administration
973	Godin	1857	1883	26	1891	34	1899	42	Soldat	Officier d'administration
989	Babou	1858	1885	27	1893	35	1900	42	Soldat	Officier d'administration
1008	Coupez	1864	1893	29	1900	36	1905	41	Soldat	Officier d'administration
1012	Martin	1864	1892	28	1894	30	1905	41	Soldat	Train
1023	Vican	1859	1889	30	1898	39	1903	44	Soldat	Officier d'administration
1034	Massot	1865	1894	29	1896	31	1907	42	Soldat	Etat-major d'artillerie
1045	Sire	1862	1890	28	1898	36	1903	41	Soldat	Officier d'administration
1081	Cornet	1868	1894	26	1896	28	1909	41	Saint-Cyr	Infanterie
1084	Nicolle	1867	1894	27	1896	29	1908	41	Soldat	Infanterie
1106	Guérin	1868	1896	28	1898	30	1910	43	Soldat	Infanterie

Commandant

Durée	Origine de recrutement						Arme d'origine																	
	Saint-Cyr		Polytechnique		Soldat		Infanterie		Etat-major		Etat-major du génie		Etat-major de l'artillerie		artillerie		Cavalerie		Génie		Officier d'administration			
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%		
26 à 30	0		0		2		2		0		0		0		0		0		0		0		0	
31 à 35	2		0		0		1		0		0		0		0		1		0		0		0	
36 à 40	5		2		0		6		0		0		0		0				1		0		0	
41 à 45	9		5		5		5		6		0		0		5		2		0		0		0	
46 à 50	0		0		4		0		0		0		0		1		0		0		0		3	
Total	16		7		11		14		6		0		0		6		3		1		3		3	

Annexe 91

Les annuaires des promotions de Saint-Cyr

De Turquie 1853-1855 en 1883

Durée de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	19	21	
Grades																				
Armes																				
Sous-lieutenant à lieutenant	16	49	27	60	18	27	11	15	3	5		1								
Lieutenant à capitaine	2	8	27	19	28	21	25	23	21	11	3		1		1		1			
Capitaine à commandant		3	3	6	5	5	8	16	18	21	28	7	3	3	3	1	3			1
Commandant à lieutenant-colonel	4			1	3	10	8	8	3	3	2									
Lieutenant-colonel à colonel			3	6	1	1	1													
Colonel à général de brigade				2		1														
Général de brigade à général de division																				
Intendance																				
Sous-lieutenant à lieutenant	2	3	1	6	2	1														
Lieutenant à capitaine	1		2	4		3		3		2										
Capitaine à commandant																	1			
Commandant à lieutenant-colonel																				
Capitaine à sous-intendant de 3 ^{ième} classe			5 (1)	2	5			1	1											
Sous-intendant de 3 ^{ième} classe à sous-intendant de 2 ^{ième} classe		1 (2)	1 (3)	4	4	3		1												
Sous-intendant de 2 ^{ième} classe à sous-intendant de 1 ^{ière} classe		1 (4)				1		1	2	1	1									
Sous-intendant de 1 ^{ière} classe à intendant militaire									1 (5)											
Intendant militaire à intendant général																				

716

De Turquie 1853-1855 à la date du 24 avril 1899 (deux généraux de division nommés en 1891 manquent)

Durée de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	20	
Grades																			
Armes																			
Lieutenant à capitaine	1	5	24	20	30	21	24	25	18	11	3		1						
Capitaine à commandant		2	2	6	5	6	8	16	22	21	27	6	3	4	3	1	3		
Commandant à lieutenant-colonel	1			1	3	8	9	14	7	13	4								1
Lieutenant-colonel à colonel	1	1	9	30	10	1	1	1			1								
Colonel à général de brigade		1		4	6	11	1	2											
Général de brigade à général de division					3	3	1	2						1					

Kronstadt 1890-1892 en 1913

Durées de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Grades																
Armes																
Lieutenant à capitaine																
Capitaine à commandant					2	1		2	4	11	10	3	4		1	
Commandant à lieutenant-colonel					1	2										
Intendance																
Lieutenant à capitaine																
Capitaine à commandant																
Commandant à lieutenant-colonel																
Capitaine à sous-intendant de 3 ^{ème} classe				1 (11)	4	1	1	2								
Sous-intendant de 3 ^{ème} classe à sous-intendant de 2 ^{ème} classe					2 (12)											

Kroumirs 1880-1882 en 1906

Durées de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Grades																	
Armes																	
Lieutenant à capitaine	1	1	2	8	25	61	96	28	4	1			1				
Capitaine à commandant							2	14	13	15	15	22	13	3	2		1
Commandant à lieutenant lieutenant-colonel			1	3	5	6	3										
Lieutenant-colonel à colonel			1			1											
Intendance																	
Lieutenant à capitaine					1		3										
Capitaine à commandant																	
Commandant à lieutenant-colonel																	
Capitaine à sous-intendant de 3 ^{ème} classe					1 (13)	2 (14)		1									
Sous-intendant de 3 ^{ème} classe à sous-intendant de 2 ^{ème} classe						1 (15)	2										

La dernière de Wagram 1875-1877 au 1^o octobre 1906

Durée de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Grades															
Armes															
Lieutenant à capitaine		3	11	26	51	130	18	3	2	1					
Capitaine à commandant			1	1		1	4	9	8	45	47	26	13	30	14

Commandant à lieutenant-colonel	1		3	3	11	12	17	7	3	2	2		1		
Lieutenant-colonel à colonel		1	3	6	2	1	1								
Intendance															
Lieutenant à capitaine					1	4									
Capitaine à commandant															
Commandant à lieutenant-colonel															
Capitaine à sous-intendant de 3 ^{ième} classe					1	4									
Sous-intendant de 3 ^{ième} à sous-intendant de 2 ^{ième} classe							2 (16)	2							

La revanche 1870-72 au 1^o août 1901

Durée de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Grades																
Armes																
Sous-lieutenant à lieutenant			138	56	65	27	44	16	2	1						
Lieutenant à capitaine		1	16	22	40	79	85	41	6		1	1				
Capitaine à commandant		1	1	3	4	7	2	2	7	19	46	48	34	28	12	2
Commandant à lieutenant-colonel			1	2	5	18	29	24	3	1	1					
Lieutenant-colonel à colonel			2	11	4	3										
Colonel à général de brigade			1		1	1										
Intendance																
Sous-lieutenant à lieutenant			10	4	4											
Lieutenant à capitaine				1	3	5	6	2	1							
Capitaine à sous-intendant de 3 ^{ième} classe		2 (17)	2	3	6	2					1					
Sous-intendant de 3 ^{ième} à sous-intendant de 2 ^{ième} classe					1		4	2	8	1						
Sous-intendant de 2 ^{ième} classe à sous-intendant de 1 ^{ière} classe						2	1	2	1	2 (18)						
Sous-intendant de 1 ^{ière} classe à intendant militaire								1***(19)								

La revanche 1870 1872 en 1910

Durée de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Grades																	
Armes																	
Lieutenant à capitaine	1	1	19	26	44	72	88	40	7			1					1
Capitaine à commandant				2	4	7		4	7	21	45	51	33	24	11	2	1
Commandant à lieutenant-colonel			1	2	5	22	34	35	11	4	4	3	2				
Lieutenant-colonel à colonel			7	21	21	19	10	1	1								

Colonel à général de brigade			2	9	11	3		4	1								
Général de brigade à général de division							1			1	1						
Intendance																	
Lieutenant à capitaine				2	4	5	5	1	2								
Capitaine à sous-intendant de 3 ^{ème} classe		3 (20)	2 (21)	2	8	3	1										
Sous-intendant de 3 ^{ème} classe à sous-intendant de 2 ^{ème} classe					1		5	3	8	1							
Sous-intendant de 2 ^{ème} classe à sous-intendant de 1 ^{ère} classe						2	2	7	2	2							
Sous-intendant de 1 ^{ère} classe à intendant militaire							1 (22)		2	2							
Intendant militaire à intendant général									1 (23)								

Madagascar 1883-1885 en 1910

Durées de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Grades															
Armes															
Lieutenant à capitaine				5	36	128	142	33	11	1	1				
Capitaine à commandant				2	1	2	4	5	6	17	40	36	22	3	1
Commandant à lieutenant-colonel					3	4	3								
Lieutenant-colonel à colonel						1									
Intendance															
Lieutenant à capitaine						2		1							
Capitaine à sous-intendant de 3 ^{ème} classe				1 (24)	1	1									
Sous-intendant de 3 ^{ème} classe à sous-intendant de 2 ^{ème} classe					1 (25)	7									

Madagascar 1883-1885 en 1913

Durée de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Grades																	
Armes																	
LTN à CNE				6	38	128	139	31	12	1	1						
CNE à CDT				2	1	2	4	6	5	18	40	38	28	17	3	43	23
CDT à LCL				1	9	22	10	3	1	1							
LCL à COL			1	1	1	2											
Intendance																	
LTN à CNE				1		1		1									
CNE à SIM3				1	1	1											
SIM3 à SIM2					1 (26)												

Oajaca 1864-1866 au 15 juillet 1907

Durées de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Grades																	
Armes																	
Capitaine à commandant							1	1	8	11	14	23	25	35	14	2	1
Commandant à lieutenant-colonel				2	4	5	34	21	19	4		1					
Lieutenant-colonel à colonel		1	9	32	17	5	1										
Colonel à général de brigade				17	11	6	3		1								
Intendance																	
Capitaine à sous-intendant de 3 ^{ème} classe						3	1	2	1	2	1						
Sous-intendant de 3 ^{ème} classe à sous-intendant de 2 ^{ème} classe		1	1		3	2	1										
Sous-intendant de 2 ^{ème} classe à sous-intendant de 1 ^{ère} classe					2			1	1								
Sous-intendant de 1 ^{ère} classe à intendant militaire							3 *(27)										

Vénétie 1865-1867 en 1906

Durée de grades	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Grades																		
Armes																		
Lieutenant à capitaine	36	10	35	52	27	4	2	1										
Capitaine à commandant						1	3	3	4	11	17	13	25	27	16	4		11
Commandant à lieutenant-colonel			1	2	2	8	27	25	7	3	2		1					
Lieutenant-colonel à colonel			11	24	16	9		1										
Colonel à général de brigade				9	11	5	2	1	2									
Général de brigade à général de division			1	3			1		1									
Intendance																		
Lieutenant à capitaine	2	1	5	6	2													
Capitaine à sous-intendant de 3 ^{ème} classe				1	1	6	3	1	2	1		1						
Sous-intendant de 3 ^{ème} classe à sous-intendant de 2 ^{ème} classe		2	3	3	1	1	2		2			1						
Sous-intendant de 2 ^{ème} classe à sous-intendant de 1 ^{ère} classe					1		2	1	4	1	1	2						
Sous-intendant de 1 ^{ère} classe à intendant militaire							1	2	3	1			1					
Intendant militaire à intendant général						1 (28)*												

- (1) Sous-intendants de 3^{ème} classe Bruyère (n°300), Forot (n°359), Daussier (n°357), Péron (n°374).
 (2) Sous-intendant de 2^{ème} classe Bohy (n°358).
 (3) Sous-intendant de 2^{ème} classe Faure (n°372).
 (4) Sous-intendant de 1^{ère} classe Coulombeix (n°306).
 (5) Intendant militaire Coulombeix.

- (6) Sous-intendant de 2^{ième} classe Gardien (n°509).
- (7) Sous-intendants de 3^{ième} classe Forget (n°344), Prioul (n°346), Trouvat (n°355).
- (8) Sous-intendants de 2^{ième} classe Courbon (n°530), Ferriol (n°488).
- (9) Sous-intendant de 2^{ième} classe Constantin (n°499).
- (10) Sous-intendant de 2^{ième} classe Schuster (n°531).
- (11) Sous-intendant de 3^{ième} classe Guiot (n°924).
- (12) Sous-intendants de 2^{ième} classe Guiot (n°924), Ponsignon (n°951).
- (13) Sous-intendant de 3^{ième} classe Brasart (n°796).
- (14) Sous-intendants de 3^{ième} classe Biard (n°813), Toupnot (n°801).
- (15) Sous-intendant de 2^{ième} classe Brasart (n°796).
- (16) Sous-intendants de 2^{ième} classe Adam (n°757), Bloch (n°748).
- (17) Sous-intendants de 3^{ième} classe Pesch (n°584), Ducuing (n°537).
- (18) Sous-intendants de 1^{ière} classe De Rimonteil (n°650), Vacherie (n°649).
- (19) Intendant militaire Ducuing (n°537).
- (20) Sous-intendants de 3^{ième} classe Ducuing (n°537), Pesch (n°584), Vernhes (n°583).
- (21) Sous-intendants de 3^{ième} classe Decaix (n°609), De Mecflet (n°582).
- (22) Intendant militaire Ducuing (n°537).
- (22) Intendant militaire Ducuing (n°537).
- (23) Intendant général Ducuing (n°537).
- (24) Sous-intendant de 3^{ième} classe Grandclément (n°863).
- (25) Sous-intendant de 2^{ième} classe Grandclément (n°863).
- (26) Sous-intendant de 2^{ième} classe Grandclément (n°863).
- (27) Intendant militaire Deleuze (n°555), contrôleurs généraux Granet (n°619) et Prioux (n°676).
- (28) Intendant général Dufour (n°497).

Annexe 92

Extraits de l'annuaire des anciens de l'école polytechnique

Situation en 1855 des promotions de 1812 à 1851

Année	Armes								Intendance
	Sous-lieutenant	Lieutenant	Capitaine	Commandant	Lieutenant-colonel	Colonel	Général de brigade	Général de division	
1812		2	9	25	4	8	3	2	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Cicille
1813			6	17	2	12	4	1	
1815			1	2	1	2			Intendant militaire Dubard
1819		2	2	3	4	3			Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Bodson De Noirfontaine Sous-intendant de 1 ^{ère} classe Thomas
1820			1	5	3				Intendant militaire Dufour
1821			1	11	4	3		1	Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Le Caruyer, Valet-Desrives Sous-intendant de 1 ^{ère} classe Borgella
1823			2	14	3	3			Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Firon, Richard Sous-intendant de 1 ^{ère} classe West
1824			3	21	4	3		1	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Bocquet Sous-intendants de 1 ^{ère} classe Desrayaud, Odier
1825			2	25	8	4			Sous-intendant de 1 ^{ère} classe Bosq Sous-intendant de 1 ^{ère} classe De Soye
1826			3	33	3	1	1		Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Bocquet Sous-intendant de 1 ^{ère} classe Chrametton
1827		1	9	16	7				Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Danlion
1828			12	22	2	1			Sous-intendants de 3 ^{ème} classe Guéneau D'aumont, Le François Sous-intendant de 1 ^{ère} classe Guillot
1829			23	21	4	1	2		Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Heina, De Juge De Montespieu, Réquier
1830		2	42	15	1				Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Faulte De Puyparlier Sous-intendant de 1 ^{ère} classe Wolf
1831			50	7	1				Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Charlot, Pironneau, Wiriot
1832		1	77	14	1				Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Duchet, Robert Sous-intendant de 1 ^{ère} classe Clément
1833			58	7					Adjoint à l'intendance Blondeau Sous-intendant de 3 ^{ème} classe Curnier De Lavalette Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Baillod, Dubut, Hallouin Sous-intendant de 1 ^{ère} classe Pages
1834			35	3	1				Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Bascle De Lagreze, Verdier De Lacoste, Parmentier, Brou De Cuissart, Lissencon
1835			25		1				Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Ganderax, Maury-Pléville
1836			40						Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Viguier, Cayol
1837		1	29						Adjoint de 1 ^{ère} classe Bonfilliou Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Clayeux, Schmitz
1838			45	1					Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Galles, Pettelot, Janet
1839		1	57						Adjoint de 2 ^{ème} classe Baudry Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Tournois
1840		5	94	1					Capitaine Berlié

									Adjoint de 2 ^{ème} classe Lévis Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Pérot Adjoint de 1 ^{ère} classe Raoul
1841		11	92	1					Adjoints de 2 ^{ème} classe Spire, Brisac Adjoints de 1 ^{ère} classe Gauche De Beaulieu, Beaumes, Rousseau, Seligmann-Lui Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Busquet De Caumont, Vigo-Rousillon
1842		16	40						Adjoint de 2 ^{ème} classe Gilbert De Gourville Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Sanson
1843		51	30						Adjoints de 1 ^{ère} classe Audemard D'Alencon, Guillemin Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Castex, Largillier, Jallibert
1844		44	20						Adjoint de 1 ^{ère} classe Palizot De Warluzel
1845		44	19						Capitaines Boissonnet, Lanoailles De Lachese Adjoints de 2 ^{ème} classe Barry, Méry, Simon Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Séguineau De Préval
1846		60	5						Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Bassignot Lieutenant Greil
1847	2	63	1						Lieutenant Chassignet Capitaine Pézeril
1848	15	68							Lieutenant Palasne De Champeaux
1851	31	8							Lieutenant Fourtanier

Situation en 1895 des promotions de 1872 à 1893

725

Années	Armes					Intendance
	Sous-lieutenant	Lieutenant	Capitaine	Commandant	Lieutenant-colonel	
1872			76	63	2	Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Duruy, Gascuel, Pasquier, Rouquerol. Sous-intendants de 3 ^{ème} classe Bordes-Pages, Collavet, Leblanc, Leseq. Contrôleur adjoint Bosch. Contrôleurs Chapelle, Weil.
1873			97	29	1	Sous-intendants de 3 ^{ème} classe Branlière, Brosset, Vannetelle. Capitaine Champagne.
1874			120	6		Sous-intendant de 3 ^{ème} classe Hugues, Mangenot. Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Villate.
1875		1	111	5		Sous-intendants de 3 ^{ème} classe Chaffard, Retel. Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Defait, Dillon, Lacrambe. Capitaine Dupin. Contrôleur Mauclère.
1876			114	5		Sous-intendant de 3 ^{ème} classe Garnier. Capitaine Welter.
1877			87	3		Sous-intendant de 3 ^{ème} classe Pitois.
1878			115	4		Capitaines Adrian, Lasseron. Sous-intendants de 3 ^{ème} classe Bourgeois, Madon.
1879			81			Sous-intendants de 3 ^{ème} classe Damon, Générmont, Liénard.
1880			85			Capitaines Baffie, Bresson. Sous-intendants de 3 ^{ème} classe Goudal, Mettas. Adjoint à l'intendance Henry.
1881			116			Sous-intendant de 3 ^{ème} classe Deverre.
1882			92			Sous-intendant de 3 ^{ème} classe Audibert. Adjoints à l'intendance Duhamel, Laurent, Imbert, Venturini.
1883		2	131			Capitaines Chervet, Duval, Laurens, Speckel, Tessier, Travers.

1884		3	123			Capitaines Cantineau, Cosse, Crémont, Foliot, De Montmahou, Gauthier.
1885		119	30			Capitaine Bailly, lieutenants Chayrou, Goudal, Masure, Thouvenin.
1886		140	27			Capitaines Chide, Foucaud. Lieutenants Drouot, Lachaze, Lombardot, Masson, Moizard, Nony, Piraud, Rouchard, Roux, Vidal.
1887		149	1			Capitaine Bastien. Lieutenants Ackermann, Drouineau, Frantz, Gal, Guillain, Prangé.
1888		165				Lieutenants Carton, Fourquez, Gept, Moreau, Trousselle.
1889		194	1			Lieutenants Brunshwig, Denis, D'Everlange De Bellevue, Heuillard, Léfier, Loiseau, Palluel, Raballet, Roehrich.
1890	1	187				Lieutenants Albepsy, Baraton, Berge, Damman, Deblaye, Girard, Montet, Nadaud, Siré.
1891		187				Lieutenants Boutin, Gouin, Goulle, Lefort, Martin, Patillon.
1892	176					Sous-lieutenants Guyon, Hébert, Rimbert.
1893	190					Sous-lieutenants Dadillon, Elzière, Hervier, Patart, Poulot.

Situation en 1914 des promotions de 1869 à 1900

Années	Armes								Intendance
	Sous-lieutenant	Lieutenant	Capitaine	Commandant	Lieutenant-colonel	Colonel	Général de brigade	Général de division	
1869								4	Intendant général Thouvenel.
1870								7	
1871							5	7	Intendant militaire Artus. Contrôleur général de 1 ^{ière} classe De Boysson.
1872						1	15	6	Contrôleurs général Leblanc. Contrôleurs généraux de 1 ^{ière} classe Chapelle, Weil. Intendants militaires Collavet, Rouquerol.
1873						4	11	4	Intendants militaires Branlière, Vannetelle.
1874						16	17	2	Contrôleur de 1 ^{ière} classe Bramas. Contrôleur de 2 ^{ème} classe Favret. Contrôleur général de 2 ^{ème} classe Mercier.
1875					6	19	6	1	Intendants militaires Chaffard, Defait, Dillon, Lacrambe. Sous-intendant de 1 ^{ière} classe Dupin.
1876				3	4	22	7		Contrôleur de 1 ^{ière} classe Garnier. Contrôleur général de 2 ^{ème} classe Schweitzer
1877			1	2	7	16	4		
1878									Intendant militaire Pitois.
				16	13	21			Intendant militaire Bourgeois. Sous-intendant de 1 ^{ière} classe Lasseron, Madon.
1879				17	13	14	3		Intendant militaire Damon.
1880				22	17	7	2		Sous-intendants de 1 ^{ière} classe Baffie, Henry. Intendant militaire Mettas.
1881				29	31	9			Sous-intendant de 1 ^{ière} classe Deverre.
1882			1	54	24	8			Sous-intendant de 1 ^{ière} classe Laurent, Duhamel.
1883			1	58	21	2			Sous-intendant de 1 ^{ière} classe Duval, Laurens. Sous-intendants de 2 ^{ème} classe Spéckel, Tessier.
1884			1	73	21				Sous-intendants de 1 ^{ière} classe Foliot, Demontmahou. Sous-intendant de 2 ^{ème} classe Gauthier
1885			4	109	7	2			Sous-intendants de 1 ^{ière} classe Bailly, Goudal, Chayrou, Masure, Michel.

1886			30	74	5	1			Sous-intendants de 2 ^{ième} classe Masson, Lachaze, Lombardot. Sous-intendants de 1 ^{ière} classe Chide, Foucaud. Contrôleur de 2 ^{ième} classe Drouot.
1887			43	65	2				Sous-intendants de 2 ^{ième} classe Ackermann, Dié, Drouineau, Frantz, Gal, Guillain. Sous-intendant de 1 ^{ière} classe Bastien.
1888			57	47	2	2			Sous-intendant de 1 ^{ière} classe Carton. Sous-intendant de 2 ^{ième} classe Fourquez, Gept, Moreau, Sourieux, Trousselle.
1889			98	33					Sous-intendant de 2 ^{ième} classe Vinel, Vernay, Raballet, Denis, Heuillard, Léfier, Loiseau. Sous-intendants de 3 ^{ième} classe Roehrich, Brunshwig, D'Everlange De Bellevue.
1890		1	71	19					Sous-intendants de 3 ^{ième} classe Damman, Deblaye, Girard, Montet, Nadaud. Sous-intendants de 2 ^{ième} classe Roy, Siré.
1891			99	10					Sous-intendants de 3 ^{ième} classe Boutin, Gouin, Lefort, Martin. Adjoint à l'intendance Goulle. Sous-intendant de 2 ^{ième} classe Patillon.
1892		1	106	11					Sous-intendant de 3 ^{ième} classe Guyon, Rimbart.
1893			102	4					Sous-intendants de 2 ^{ième} classe Dadillon, Patart, Poulot. Sous-intendant de 3 ^{ième} classe Elzière. Adjoint à l'intendance Guyon. Contrôleur adjoint Hervier.
1894			97	1					Sous-intendants de 3 ^{ième} classe Attane. Sous-intendants de 2 ^{ième} classe Blaise, Pierrot.
1895			104	2					Adjoints à l'intendance Bernal, Clémenson. Sous-intendants de 3 ^{ième} classe Philbois, Rouffet.
1896			101						Adjoint à l'intendance Chaumont. Sous-intendant de 3 ^{ième} classe Hélot, Maillet, Meunier. Sous-intendant de 2 ^{ième} classe Launay. Contrôleur adjoint Guinand.
1897			86						Sous-intendant de 3 ^{ième} classe Hermann Stagiaire Magnaschi.
1898			76						Adjoint à l'intendance Gherardi Stagiaire Lévy.
1900			118						Stagiaire Dumont.UMONT Stagiaire Gaubert.

Annexe 93

Comparaison d'avancement de sous-lieutenant à capitaine pour les intendants provenant de l'artillerie

Annuaire de 1900

Sous-lieutenant	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	
Capitaine																				
1884	3	37																		
1885		48	3																	
1886		20	56	19																
1887		1	1	87	3															
1888			1	23	55	1														
1889				1	33	116	10													
1890						2	94	43												
1891							2	96	20											
1892							2	4	57	15	1									
1893									2	76	5									
1894										1	116 (1)	18								
1895											10	96 (2)	17	1	1					
1896												8	91	6						
1897												1	62	49	6					
1898														80	19					
1899														48	73	25	4			1
1900															30 (3)	15				

Annuaire de 1909

Sous-lieutenant	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Capitaine																				
1890	1	15	9		3															
1891			50	3																
1892				18	5+															
1893				1	42	8														
1894			2		10	69	7													
1895					1		71	10	1	2										
1896						1	8	62	5											1
1897						1	1	42 (4)	41	6										
1898								1	35 (5)	21	1									19
1899								2	40 (6)	49 (7)	25	3		1						
1900								3	2	52 (8)	29 (9)	9								
1901									1	2	49 (10)	27	6			1				
1902									1		24	56 (11)	19	1			1	1		
1903												62 (12)	13 (13)	13 (14)	1					1
1904												26 (15)	49 (16)	18	13					
1905												2	63 (17)	19 (18)	15	1				
1906													8	71 (19)	16	18	20			

1907																			20 (20)	77 (21)	22 (22)	16	2		2
1908																				23	77 (23)	18 (24)	17 (25)	9	2

Annuaire de 1914

Sous-lieutenant	1885	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	
Capitaine																			
1897	1	1	9																
1898			17	6															
1899			18	28	6	1													
1900		1		31	12	3													
1901			1	1	32	16	3			1									
1902		1			21	45	16	1			1								
1903						42	7	34	1										1
1904						20	43	20	12										
1905						3	47	19	17	1									19
1906							5	70	12	16	3	1							
1907								20	69	15	11	4							
1908								1	23	65	24	15	2	2					
1909								2	1	13	57	24 (26)	4	3	1				1
1910										3	12	55 (27)	80 (28)	70 (29)	2				1
1911									1			1	1	17 (30)	16	42	10		
1912											1		1	1			105	2	

729

- (1) Tardy (n°874), sous-lieutenant en mars 1885, capitaine en février 1894 ; Tessier (n°958), sous-lieutenant en octobre 1885, capitaine en octobre 1894 ; Chervet (n°1010), sous-lieutenant en octobre 1885, capitaine en octobre 1894.
- (2) De Montmahou (n°873), sous-lieutenant en octobre 1886, capitaine en mai 1895 ; Cosse (n°943), sous-lieutenant en octobre 1886, capitaine en 1895.
- (3) Frantz (n°879), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en avril 1900.
- (4) Goudal (n°875), sous-lieutenant en octobre 1887, capitaine en octobre 1897.
- (5) Drouot (n°867), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en avril 1898 ; Lombardot (n°870), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en juillet 1898 ; Nony (n°923), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en décembre 1898.
- (6) Vidal (n°864), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en juillet 1899 ; Moizard (n°866), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en avril 1899.
- (7) Klipffel (n°888), sous-lieutenant en avril 1889, capitaine en juillet 1899 ; Touray (n°901), sous-lieutenant en avril 1889, capitaine en juillet 1899 ; Gal (n°903), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en avril 1899 ; Roux (n°892), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en avril 1899 ; Lachaze (n°899), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en avril 1899 ; Rouchard (n°922), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en avril 1899.
- (8) Ackermann (n°918), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en avril 1900 ; Guillain (n°919), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en juillet 1900.
- (9) Bonet (n°915), sous-lieutenant en avril 1890, capitaine en décembre 1900.
- (10) Gept (n°906), sous-lieutenant en octobre 1890, capitaine en décembre 1901 ; Fourquez (n°909), sous-lieutenant en septembre 1890, capitaine en octobre 1901 ; Adam (n°926), sous-lieutenant en avril 1890, capitaine en mars 1901 ; Leroux (n°928), sous-lieutenant en avril 1890, capitaine en mai 1901 ; Trousselle (n°963), sous-lieutenant en octobre 1890, capitaine en décembre 1901.
- (11) Vinel (n°921), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en avril 1902 ; Parat (n°930), sous-lieutenant en avril 1891, capitaine en juillet 1902 ; Birot (n°954), sous-lieutenant en avril 1891, capitaine en juillet 1902.

- (12) Palluel (n°925), sous-lieutenant en septembre 1891, capitaine en avril 1903 ; Heuillard (n°945), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en octobre 1903 ; Raballet (n°965), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en décembre 1903 ; Roehrich (n°986), sous-lieutenant en septembre 1891, capitaine en avril 1903 ; D'Everlange de Bellevue (n°994), sous-lieutenant en septembre 1891, capitaine en octobre 1903.
- (13) Bonnier (n°935), sous-lieutenant en avril 1892, capitaine en juillet 1903 ; Deblaye, sous-lieutenant en septembre 1892, capitaine en décembre 1903.
- (14) Patillon (n°949), sous-lieutenant en septembre 1893, capitaine en juillet 1903 ; Bary (n°962), sous-lieutenant en avril 1893, capitaine en décembre 1903.
- (15) Brunschwig (n°993), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en mars 1904.
- (16) Jannot (n°948), sous-lieutenant en avril 1892, capitaine en juillet 1904.
- (17) Berge (n°1000), sous-lieutenant en septembre 1892, lieutenant en mars 1905 ; Girard (n°1006), sous-lieutenant en septembre 1892, capitaine en septembre 1905 ; Montet (n°1009), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en décembre 1905 ; Damman (n°1037), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en décembre 1905, Nadaud (n°1039), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en décembre 1905 ; Baraton (n°1068), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en septembre 1905.
- (18) Gouin (n°996), sous-lieutenant en octobre 1893, capitaine en septembre 1905.
- (19) Cesmat (n°1016), sous-lieutenant en avril 1893, capitaine en mars 1906 ; Cognée (n°1017), sous-lieutenant en avril 1893, capitaine en mars 1906, Martin (n°1025), sous-lieutenant en septembre 1893, capitaine en décembre 1906.
- (20) Lefort (n°1032), sous-lieutenant en octobre 1893, capitaine en mars 1907 ; Gouille (n°1060), sous-lieutenant en octobre 1893, capitaine en mars 1907.
- (21) Massot (n°1034), sous-lieutenant en avril 1894, capitaine en septembre 1907 ; Hébert (n°1043), sous-lieutenant en septembre 1894, capitaine en décembre 1907 ; Guyon (n°1051), sous-lieutenant en septembre 1894, capitaine en décembre 1907.
- (22) Elzière (n°1033), sous-lieutenant en octobre 1895, capitaine en juin 1907 ; Martineau (n°1101), sous-lieutenant en avril 1895, capitaine en juin 1906.
- (23) Guyon (n°1082), sous-lieutenant en octobre 1895, capitaine en décembre 1908.
- (24) Attane (n°1050), sous-lieutenant en octobre 1896, capitaine en mars 1908.
- (25) Bézombes (n°1046), sous-lieutenant en avril 1897, capitaine en décembre 1908.
- (26) Bernal (n°1070), sous-lieutenant en octobre 1897, capitaine en mars 1909.
- (27) Clémenson (n°1088), sous-lieutenant en octobre 1897, capitaine en juin 1910 ; Contat (n°1105), sous-lieutenant en avril 1897, capitaine en mars 1910.
- (28) Chaumont (n°1092), sous-lieutenant en octobre 1898, capitaine en juin 1910.
- (29) Léger (n°1089), sous-lieutenant en avril 1899, capitaine en septembre 1910.
- (30) Magnaschi (n°1133), sous-lieutenant en octobre 1899, capitaine en mars 1911.

Annexe 94

Comparaison d'avancement de sous-lieutenant à capitaine pour les intendants provenant du génie

Annuaire de 1840

Sous-lieutenant	1819	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830	1831	1832	1833	1834
Capitaine																
1827	4															
1828		5														
1829			3													
1830				7 (1)												
1831					8											
1832					2 (2)	10	16 (3)	16 (4)								
1833									22 (5)							
1834								1		13(6)						
1835									1	4	14	4				
1836												21 (7)	3			
1837									1	1		3				
1838												1	30 (8)	30 (9)	9 (10)	
1839															24	
1840															2	20 (11)

731

Annuaire de 1850

Sous-lieutenant	1824	1827	1828	1829	1830	1831	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845
Capitaine																			
1833	1	3																	
1834			4																
1835			2	6	3														
1836					16	5													
1839							14												
1840							5	32											
1841							3	1	28 (12)	1									
1842										13 (13)									
1843										3	13 (14)	4 (15)							
1844										2		12 (16)	4						
1845											3		9 (17)						
1846													4	23	35				
1847													3	1		12			
1848														7		21 (18)	35 (19)		1
1849														4			6 (20)		13 (21)
1850														2	2				18 (22)
1851															7	1	4	3	1

Annuaire de 1860

Sous-lieutenant	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855	
Capitaine																							
1841		2																					
1842			2	1																			
1843																							
1844			1	1	7	2																	
1845	1					7																	
1846						1	12	13															
1847						1			5														
1848							1		7	17													
1849							4			3		10											
1850							1	2				7											
1851								6		4	3												
1852												5	19 (23)	4									
1853													1	15									
1854														4	23	1							
1855															5	17	14	6					
1856																	7	11					
1857																		10	15				
1858																			6	22			
1859																						30	10
1860																							27

732

Annuaire de 1870

Sous-lieutenant	1847	1848	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	
Capitaine																			
1853	1 (24)																		
1854	4 (25)	8 (26)	1																
1855		3	8 (27)	3	3														
1856				8	6														
1857					8														
1858						14	17												
1859								23(28)	9										
1860									20 (29)										
1861								1	21	18									
1862										13	3								
1863										1	4	3							
1864													8						
1865													11	15	3				
1866														2	19 (30)	2	1		
1867															8	18	3		
1868																7	25 (31)	1	
1869																	5	17 (32)	

Annuaire de 1900

Sous-lieutenant	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894
Capitaine																			
1881	13																		
1882		17																	
1883			25																
1884	1			16															
1885				16	24														
1886					14	25													
1887						4	24												
1888							4	25											
1889								16	10										
1890								1	17										
1891									20 (55)	1									
1892									6 (56)	17	2	1							
1893										18 (57)	14	1							
1894									1		19 (58)	9	3						
1895											1 (59)	11 (60)	12 (61)						
1896													8 (62)						
1897														11 (64)	22 (65)	1	1		
1898													1 (66)	1 (67)	7	20 (68)	9 (69)		
1899																	15	35	2

734

Annuaire de 1914

Sous-lieutenant	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903			
Capitaine															
1899	6	12 (70)	1 (71)												
1900		1	11 (72)	9											
1901		1		24 (73)	14 (74)										
1902		1			12	27 (75)	1								
1903	1		1		3 (76)	14 (77)	6 (78)								
1904				1 (79)	2	1	23 (80)								
1905							18 (81)	8							
1906								20 (82)	8						
1907									28 (83)	13					
1908										33	1				
1909			1								24	3			
1910											30 (84)	10			
1911										1		23			

(1) Dufour (n°22), sous-lieutenant en octobre 1822, capitaine en octobre 1830.

(2) Bodson de Noirfontaine (n°327), sous-lieutenant en janvier 1823, capitaine en janvier 1832.

(3) West (n°37), sous-lieutenant en octobre 1825, capitaine en mai 1832 ; Richard (n°58), sous-lieutenant en octobre 1825, capitaine en mai 1832.

(4) Desrayaud (n°46), sous-lieutenant en octobre 1826, capitaine en octobre 1832 ; Odier (n°51), sous-lieutenant en octobre 1826, capitaine en octobre 1832 ; Bocquet (n°86), sous-lieutenant en octobre 1826, capitaine en octobre 1832.

- (5) De Soye (n°45), sous-lieutenant en octobre 1827, capitaine en octobre 1833.
- (6) Charmetton (n°54), sous-lieutenant en octobre 1828, capitaine en mai 1834.
- (7) Guillot (n°40), sous-lieutenant en août 1830, capitaine en février 1836.
- (8) Heina (n°102), sous-lieutenant en août 1831, capitaine en janvier 1838.
- (9) Faulte de Puyparlier (n°95), sous-lieutenant en octobre 1832, capitaine en janvier 1838.
- (10) Wolf (n°42), sous-lieutenant en janvier 1833, capitaine en janvier 1838.
- (11) Robert (n°67), sous-lieutenant en octobre 1834, capitaine en janvier 1840 ; Duche (n°117), sous-lieutenant en octobre 1834, capitaine en janvier 1840 ; Lisseçon (n°123), sous-lieutenant en octobre 1834, capitaine en novembre 1840.
- (12) Baron Bailod (n°112), sous-lieutenant en octobre 1835, capitaine en janvier 1841 ; Hallouin (n°133), sous-lieutenant en octobre 1835, capitaine en juin 1841.
- (13) Parmentier (n°156), sous-lieutenant en octobre 1836, capitaine en juin 1842 ; Curnier de Lavalette (n°157), sous-lieutenant en octobre 1836, capitaine en juin 1842.
- (14) Ganderax n°120), sous-lieutenant en octobre 1837, capitaine en janvier 1843 ; Maury-Pléville (n°131), sous-lieutenant en octobre 1837, capitaine en janvier 1843.
- (15) Viguier (n°144), sous-lieutenant en octobre 1838, capitaine en mai 1843.
- (16) Janet (n°143), sous-lieutenant en octobre 1838, capitaine en janvier 1844.
- (17) Montaudon (n°139), sous-lieutenant en octobre 1839, capitaine en octobre 1845 ; Clayeux (n°168), sous-lieutenant en octobre 1839, capitaine en octobre 1845 ; Bonfillou (n°200), sous-lieutenant en octobre 1839, capitaine en octobre 1845.
- (18) Pérot (n°172), sous-lieutenant en octobre 1842, capitaine en juillet 1848.
- (19) Jallibert (n°163), sous-lieutenant en octobre 1843, capitaine en juillet 1848.
- (20) Brisac (n°253), sous-lieutenant en octobre 1843, capitaine en novembre 1849.
- (21) Sanson (n°175), sous-lieutenant en février 1845, capitaine en novembre 1849 ; Rousseau (n°201), sous-lieutenant en février 1845, capitaine en novembre 1849 ; Delcominete (n°225), sous-lieutenant en février 1845, capitaine en novembre 1849.
- (22) Séguineau de Préval (n°174), sous-lieutenant en octobre 1845, capitaine en octobre 1850 ; Largillier (n°180), sous-lieutenant en octobre 1845, capitaine en octobre 1850 ; Castex (n°186), sous-lieutenant en octobre 1845, capitaine en octobre 1850 ; Guillemin (n°196), sous-lieutenant en octobre 1845, capitaine en octobre 1850 ; Audemard d'Alençon (n°205), sous-lieutenant en octobre 1845, capitaine en octobre 1850.
- (23) Blondeau (n°190), sous-lieutenant en octobre 1846, capitaine en janvier 1852 ; Palizot de Warluzel (n°210), sous-lieutenant en octobre 1846, lieutenant en janvier 1852.
- (24) Méry (n°226), sous-lieutenant en octobre 1847, capitaine en février 1853 ; Barry (n°236), sous-lieutenant en octobre 1847, capitaine en février 1853, décédé en août 1870.
- (25) Simon (n°241), sous-lieutenant en octobre 1847, capitaine en janvier 1854.
- (26) Ducrocq (n°224), sous-lieutenant en mai 1848, capitaine en janvier 1854 ; Bassignot (n°1848), sous-lieutenant en mai 1848, capitaine en janvier 1854.
- (27) Pézeril (n°269), sous-lieutenant en octobre 1849, capitaine en août 1855.
- (28) Delaperrière (n°305), sous-lieutenant en octobre 1854, capitaine en février 1859.
- (29) Raizon (n°310), sous-lieutenant en mai 1855, capitaine en janvier 1860.
- (30) Revault d'Allones (n°423), sous-lieutenant en janvier 1861, capitaine en décembre 1866.
- (31) Dauvergne (n°397), sous-lieutenant en octobre 1863, capitaine en décembre 1868.
- (32) Ventre (n°594), sous-lieutenant en octobre 1864, capitaine en décembre 1869.
- (33) Comert (n°557), sous-lieutenant en octobre 1865, capitaine en juillet 1870.
- (34) Berthoin (n°631), sous-lieutenant en octobre 1866, capitaine en octobre 1870.
- (35) Bugnard (n°454), sous-lieutenant en octobre 1866, capitaine en mai 1871 ; Saléta (n°472), sous-lieutenant en octobre 1866, capitaine en janvier 1871.
- (36) Paitre (n°500), sous-lieutenant en octobre 1867, capitaine en mars 1872.
- (37) Richard-Duplessis (n°585), sous-lieutenant en mai 1873, capitaine en mai 1877.
- (38) Thouvenel (n°521), sous-lieutenant en septembre 1870, capitaine en octobre 1875.
- (39) Le Bars (n°587), sous-lieutenant en octobre 1873, capitaine en octobre 1878 ; Chambovet (n°610), sous-lieutenant en octobre 1873, capitaine en mars 1878 ; Glineur (n°720), sous-lieutenant en octobre 1873, capitaine en octobre 1878.

- (40) Gascuel (n°542), sous-lieutenant en octobre 1874, capitaine en octobre 1879.
- (41) Brosset (n°666), sous-lieutenant en octobre 1875, capitaine en octobre 1879.
- (42) Bornecque (n°644), sous-lieutenant en octobre 1870, capitaine en décembre 1881.
- (43) Gervais (n°630), sous-lieutenant en octobre 1876, capitaine en octobre 1881 ; Villate (n°638), sous-lieutenant en octobre 1876, capitaine en janvier 1881.
- (44) Dillon (n°642), sous-lieutenant en octobre 1877, capitaine en avril 1882 ; Lacrambe (n°645), sous-lieutenant en octobre 1877, capitaine en avril 1882 ; Defait (n°654), sous-lieutenant en octobre 1877, capitaine en avril 1882 ; Chaffard (n°661), sous-lieutenant en octobre 1877, capitaine en octobre 1882 ; Retel (n°670), sous-lieutenant en octobre 1877, capitaine en octobre 1882.
- (45) Pitois (n°713), sous-lieutenant en octobre 1879, capitaine en septembre 1884.
- (46) Lasseron (n°848), sous-lieutenant en octobre 1880, capitaine en octobre 1885.
- (47) Bourgeois (n°704), sous-lieutenant en octobre 1880, capitaine en février 1886 ; Buxerolle (n°705), sous-lieutenant en octobre 1880, capitaine en mai 1886 ; Adrian (n°818), sous-lieutenant en octobre 1880, capitaine en octobre 1886.
- (48) Damon (n°706), sous-lieutenant en octobre 1881, capitaine en octobre 1886 ; Genermont (n°719), sous-lieutenant en octobre 1881, capitaine en octobre 1886 ; Liénard (n°749), sous-lieutenant en octobre 1881, capitaine en octobre 1886.
- (49) Mettas (n°715), sous-lieutenant en octobre 1882, capitaine en septembre 1887 ; Goudal (n°744), sous-lieutenant en octobre 1882, capitaine en septembre 1887 ; Henry (n°769), sous-lieutenant en octobre 1882, capitaine en septembre 1887 ; Bresson (n°831), sous-lieutenant en octobre 1882, capitaine en septembre 1887 ; Baffie (n°849), sous-lieutenant en octobre 1882, capitaine en septembre 1887.
- (50) Laroche (n°735), sous-lieutenant en octobre 1882, capitaine en mars 1888.
- (51) Deverre (n°755), sous-lieutenant en octobre 1883, capitaine en septembre 1888.
- (52) Mortier (n°785), sous-lieutenant en octobre 1883, capitaine en novembre 1889.
- (53) Duhamel (n°762), sous-lieutenant en octobre 1884, capitaine en octobre 1889.
- (54) Venturini (n°767), sous-lieutenant en octobre 1884, capitaine en septembre 1890.
- (55) Imbert (n°793), sous-lieutenant en octobre 1884, capitaine en novembre 1891.
- (56) Rey (n°790), sous-lieutenant en octobre 1884, capitaine en avril 1892. (n°920), sous-lieutenant en octobre 1885, capitaine en mars 1893.
- (57) Laurens (n°799), sous-lieutenant en octobre 1885, capitaine en mars 1893 ; Speckel (n°920), mêmes dates de nomination.
- (58) Gauthier (n°905), sous-lieutenant en octobre 1886, capitaine en mai 1894.
- (59) Foliot (n°820), sous-lieutenant en octobre 1886, capitaine en juillet 1895.
- (60) Bailly (n°821), sous-lieutenant en octobre 1887, capitaine en octobre 1895.
- (61) Foucaud (n°833), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en octobre 1895 ; Piraud (n°836), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en octobre 1895.
- (62) Chide (n°823), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en avril 1896.
- (63) Bastien (n°834), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en avril 1896.
- (64) Drouineau (n°855), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en avril 1897 ; Dié (n°861), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en avril 1897.
- (65) Carton (n°840), sous-lieutenant en octobre 1890, capitaine en avril 1897 ; Moreau (n°851), sous-lieutenant en octobre 1890, capitaine en octobre 1897 ; Rey (n°884), sous-lieutenant en mars 1890, capitaine en octobre 1897.
- (66) Sourieux (n°868), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en mars 1898.
- (67) Prangé (n°872), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en avril 1898.
- (68) Vernay (n°871), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en octobre 1898 ; Loiseau (n°876), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en octobre 1898 ; Léfier (n°881), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en mars 1896 ; Denis (n°887), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en octobre 1898.
- (69) Siré (n°880), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en octobre 1898 ; Albepsy (n°907), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en octobre 1898.
- (70) Boutin (n°900), sous-lieutenant en octobre 1893, capitaine en octobre 1899 ; Clément (n°932), sous-lieutenant en avril 1893, capitaine en octobre 1899.
- (71) Roy (n°975), sous-lieutenant en octobre 1894, capitaine en septembre 1899.
- (72) Rimbart (n°897), sous-lieutenant en octobre 1894, capitaine en septembre 1900 ; Corberand (n°931), sous-lieutenant en avril 1894, capitaine en avril 1900.

- (73) Hervier (n°908), sous-lieutenant en octobre 1895, capitaine en mars 1901 ; Poulot (n°929), sous-lieutenant en octobre 1895, capitaine en mars 1901 ; Dadillon (n°933), sous-lieutenant en octobre 1895, capitaine en mars 1901 ; Patart (n°964), sous-lieutenant en octobre 1895, capitaine en mars 1901.
- (74) Pierrot (n°911), sous-lieutenant en octobre 1896, capitaine en octobre 1901 ; Blaise (n°913), sous-lieutenant en octobre 1896, capitaine en octobre 1901.
- (75) Villeneuve (n°950), sous-lieutenant en avril 1897, capitaine en avril 1902 ; Coste (n°966), sous-lieutenant en avril 1897, capitaine en janvier 1902 ; Philbois (n°968), sous-lieutenant en octobre 1897, capitaine en décembre 1902 ; Rouffet (n°991), sous-lieutenant en octobre 1897, capitaine en décembre 1902.
- (76) Simonetti (n°957), sous-lieutenant en octobre 1896, capitaine en octobre 1903.
- (77) Neveur (n°960), sous-lieutenant en octobre 1897, capitaine en décembre 1903.
- (78) Guinand (n°959), sous-lieutenant en octobre 1898, capitaine en octobre 1903.
- (79) Launay (n°946), sous-lieutenant en octobre 1898, capitaine en mars 1904 ; Meunier (n°995), sous-lieutenant en octobre 1898, capitaine en septembre 1904.
- (80) Héliot (n°979), sous-lieutenant en octobre 1898, capitaine en décembre 1904 ; Dive (n°981), sous-lieutenant en octobre 1898, capitaine en septembre 1904.
- (81) Maillet (n°1029), sous-lieutenant en octobre 1898, capitaine en mars 1905 ; Bretel (n°1053), sous-lieutenant en octobre 1898, capitaine en septembre 1905.
- (82) Cahuzac (n°1056), sous-lieutenant en octobre 1899, capitaine en octobre 1906 ; Hermann (n°1059), sous-lieutenant en octobre 1899, capitaine en octobre 1906 ; Armand (n°1072), sous-lieutenant en octobre 1899, capitaine en octobre 1906 ; Dulong (n°1085), sous-lieutenant en avril 1899, capitaine en mars 1906 ; Laccassagne (n°1096), sous-lieutenant en octobre 1899, capitaine en décembre 1906.
- (83) Martin (n°1107), sous-lieutenant en octobre 1900, capitaine en juin 1907 ; Lévy (n°1119), sous-lieutenant en octobre 1900, capitaine en juin 1907.
- (84) Dumont (n°1117), sous-lieutenant en octobre 1902, capitaine en octobre 1910 ; Gaubert (n°1134), sous-lieutenant en octobre 1902, capitaine en octobre 1910.

Annexe 95

Bilan des annuaires du génie pour la progression de sous-lieutenant à capitaine

Durées de service Promotions	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	Proportion du groupe		
							Majoritaire	Moyenne	Minoritaire
1822					X		X		
1823						X			X
1825				X			X		
1827			X				X		
1828			X				X		
1830			X				X		
1831				X			X		
1832			X				6 ans		
1833		X							X
1835			X				X		
1834			X				X		
1836			X				X		
1837			X				X		
1838			X				X		
1839			X					X	
1843		X					X		
1845	X							X	
1846			X				X		
1847			X	X			7 ans		6 ans
1848			X				X		
1849			X				X		
1855		X					X		
1861		X					X		
1863		X					X		
1864		X					X		
1865		X					X		
1866	X	X						X	
1867		X						X	
1873	X						X		
1874		X							X
1876		X					X		
1877		X					X		
1879		X					X		
1880		X						X	
1881		X					X		
1883		X						X	
1884		X	X	X	X			5, 6 et 7ans	8ans
1885					X			X	

1886					X	X		8 ans	9 ans
1887					X			X	
1888					X			X	
1889				X		X		X	
1890				X			X		
1891					X		X		
1892			X		X			6 et 8 ans	
1893			X				X		
1894		X	X				6 ans	5 ans	
1895			X				X		
1896		X						X	
1897		X	X					X	
1898			X	X				X	
1899				X			X		
1900				X			X		

Annexe 96

Comparaison d'avancement de sous-lieutenant à capitaine pour les intendants provenant de la cavalerie

Annuaire de 1876

Sous-lieutenant	1854	1861	1869	1870
Capitaine				
1864	3			
1865	9			
1866	11			
1867	17			
1868	4	3		
1869	10	5		
1870	2	28		
1871		6 (1)		
1872	1	24		
1873		13	3	1
1874		4	4	2
1875		1	28	8

Annuaire de 1885

Sous-lieutenant	1861	1869	1870	1871	1876
Capitaine					
1873		3			
1874	1	3	1		
1875	1	13	5		
1876		20	28		
1877		12	15	2	
1878		16 (2)	20	2	
1879		25	42		
1880			81 (3)	7	
1881		1	97	7	
1882			94 (4)	13 (5)	2
1883			72	3	2
1884			60	9	5
1885			12	1	1

Annuaire de 1894

Sous-lieutenant	1870	1871	1876	1880
Capitaine				
1881	13	1		
1882	24	14		
1883	18	1	1	
1884	19	5	4	
1885	7	16	8	
1886		4	11 (6)	
1887	1	2	33	2
1888	1		24 (7)	
1889		1	2	2
1890			2	12
1891			1	28 (8)
1892				71
1893				1

Annuaire de 1905

Sous-lieutenant	1880	1887
Capitaine		
1891	3	
1892	31	
1894	1	
1895		2
1896		1
1897		2
1899		9

1900		71 (9)
1901		58
1902		28
1903		1

- (1) Bruyère (n°740), sous-lieutenant en octobre 1861, capitaine en 1871.
- (2) Lostie De Kerhor (n°632), sous-lieutenant en octobre 1869, capitaine en avril 1878.
- (3) Boulay (n°625), sous-lieutenant en septembre 1870, capitaine en juillet 1880.
- (4) Lajulie (n°681), sous-lieutenant en novembre 1870, capitaine en août 1882.
- (5) Suinot (n°655), sous-lieutenant en juin 1871, capitaine en avril 1882.
- (6) Bel (n°783), sous-lieutenant en mars 1876, capitaine en février 1886.
- (7) Collenet (n°732), sous-lieutenant en octobre 1876, capitaine en mai 1888.
- (8) Terracol (n°779), sous-lieutenant en juillet 1880, capitaine en novembre 1891.
- (9) Barthe (n°904), sous-lieutenant en janvier 1887, capitaine en novembre 1900.

Annexe 97

Comparaison d'avancement de sous-lieutenant à capitaine pour les intendants provenant de l'infanterie à partir de l'annuaire de 1914

Sous-lieutenant	1883	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Capitaine														
1897			1 (1)	5	1	1	1							
1898	1	1	24 (2)	76 (3)	15									
1899		1 (4)	1	52 (5)	57 (6)	17 (7)	11 (8)	8	1					
1900				4 (9)	65 (10)	56 (11)	13 (12)	28 (13)	2	6	2			
1901			1		4	134 (14)	23 (15)	10	10	1	3			
1902					2	56 (16)	119 (17)	25 (18)	2		5	4 (19)		
1903			1		3	5	141 (20)	40 (21)	27 (22)	8		10	1	
1904			1		1	3	3	144 (23)	190 (24)	149 (25)	3	2	2 (26)	
1905				1		3	1	83 (27)	88 (28)	53 (29)	18	4	7	3
1906							1	5 (30)	157 (31)	37	15 (32)	10		6

(1) Bonnet (n°882), sous-lieutenant en octobre 1886, capitaine en décembre 1897.

(2) Lantaires (n°938), sous-lieutenant en octobre 1886, capitaine en mars 1898.

(3) Julia (n°878), sous-lieutenant en octobre 1887, capitaine en septembre 1898 ; Plouhinec (n°869), sous-lieutenant en mars 1887, capitaine en avril 1898 ; Fustel De Coulanges (n°860), sous-lieutenant en octobre 1887, capitaine en juillet 1898.

(4) Grandclément (n°863), sous-lieutenant en octobre 1885, capitaine en juillet 1899.

(5) Favin-Lévêque (n°917), sous-lieutenant en octobre 1887, capitaine en juillet 1899 ; Bayle (n°893), sous-lieutenant en mars 1887, capitaine en avril 1899.

(6) Bureau (n°891), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en octobre 1899 ; Longuet (n°883), sous-lieutenant en mars 1888, capitaine en juillet 1899.

(7) Lory (n°877), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en décembre 1899.

(8) Delobel (n°898), sous-lieutenant en octobre 1890, capitaine en octobre 1899 ; Majorelle (n°865), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en juillet 1899.

(9) Bourdillat (n°914), sous-lieutenant en juillet 1887, capitaine en novembre 1900.

(10) Maximilien (n°1011), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en août 1900 ; Haremboure (n°916), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en juillet 1900.

(11) Buffet (n°902), sous-lieutenant en mars 1889, capitaine en novembre 1900 ; Gruet (n°889), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en avril 1900 ; Jullien (n°886), sous-lieutenant en octobre 1888, capitaine en août 1900.

(12) Rouhier (n°895), sous-lieutenant en octobre 1890, capitaine en novembre 1900.

(13) Ladrefoux (n°896), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en décembre 1900.

(14) Musso (n°937), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en octobre 1901.

(15) Gendre (n°971), sous-lieutenant en octobre 1890, capitaine en décembre 1901 ; Condaminas (n°939), sous-lieutenant en octobre 1890, capitaine en mars 1901.

(16) Haffemayer (n°934), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en avril 1902 ; Lavielle De Lameillère (n°912), sous-lieutenant en octobre 1889, capitaine en avril 1902.

(17) Pinguet (n°1022), sous-lieutenant en mars 1890, capitaine en octobre 1902 ; Jauffret (n°970), sous-lieutenant en mars 1890, capitaine en octobre 1902 ; Leblanc (n°936), sous-lieutenant en mars 1890, capitaine en juillet 1902.

(18) Bracq (n°976), sous-lieutenant en avril 1891, capitaine en octobre 1902 ; Tellier (n°953), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en décembre 1902 ; Joannes (n°927), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en décembre 1892.

(19) Hette (n°1044), sous-lieutenant en avril 1895, capitaine en décembre 1902.

- (20) Bonnefous (n°977), sous-lieutenant en octobre 1890, capitaine en décembre 1903.
- (21) Litschfousse (n°947), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en juillet 1903.
- (22) Péria (n°1027), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en octobre 1903 ; Causin (n°969), sous-lieutenant en avril 1892, capitaine en décembre 1903 ; Ponsignon (n°951), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en octobre 1903 Guiot (n°924), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en avril 1903.
- (23) Taupenas (n°1007), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en décembre 1904 ; Hellot (n°992), sous-lieutenant en avril 1891, capitaine en septembre 1904 ; Lévy (n°988), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en décembre 1904 Rémond (n°985), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en décembre 1904 ; Lorriot (n°955), sous-lieutenant en avril 1891, capitaine en mars 1904.
- (24) Roux (n°1002), sous-lieutenant en avril 1892, capitaine en juillet 1904 ; Zwilling (n°987), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en décembre 1904.
- (25) Bonnet (n°984), sous-lieutenant en avril 1893, capitaine en décembre 1904 ; Haye (n°983), sous-lieutenant en avril 1893, capitaine en décembre 1904.
- (26) Brun (n°980), sous-lieutenant en octobre 1896, capitaine en décembre 1904.
- (27) Divoux (n°1066), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en mars 1905 ; Latour (n°1019), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en juin 1905 ; Grognard (n°1013), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en mars 1905 ; Fargeon (n°1001), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en mars 1905.
- (28) Du Garreau De La Méchenie (n°1067), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en septembre 1905 ; Bouyssié (n°1061), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en septembre 1905 ; Matuchet (n°1042), sous-lieutenant en avril 1892, capitaine en décembre 1905 ; Lacourt (n°1021), sous-lieutenant en avril 1892, capitaine en décembre 1905 ; Dublanchy (n°1004), sous-lieutenant en avril 1892, capitaine en septembre 1905 ; Pontarly (n°997), sous-lieutenant en avril 1892, capitaine en septembre 1905.
- 29) Cazères (n°1026), sous-lieutenant en octobre 1893, capitaine en mars 1905 ; Macaire (n°999), sous-lieutenant en octobre 1893, capitaine en mars 1905 ; Carbonel (n°998), sous-lieutenant en octobre 1893, capitaine en mars 1905.
- (30) Dherse (n°1035), sous-lieutenant en octobre 1891, capitaine en septembre 1906.
- (31) Bertrand (n°1069), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en juin 1906 ; Laurent (n°1058), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en septembre 1906 ; Perrot (n°1031), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en juin 1906 ; Langlois (n°1020), sous-lieutenant en octobre 1892, capitaine en décembre 1906.
- (32) Reynaud (n°1065), sous-lieutenant en janvier 1894, capitaine en mars 1906 ; Gazounaud (n°1030), sous-lieutenant en août 1894, capitaine en avril 1906.

Annexe 98

Les étapes de l'avancement de sous-lieutenant à capitaine dans les notations (1)

N°	Nom	Lieutenant			Capitaine			Tableau d'avancement	Attente avancement	Réaction du noté
		Choix	Ancienneté	Méritait le choix	Choix	Ancienneté	Méritait le choix			
75	Bouche	X								
221	Bauduin	X				X			X	
263	Colombani	X				X				
306	Coulombeix				X					
368	Challe				X					
370	François				X.					
413	Stanislas				X.					
434	Morhain	1868 :...paraît justifier le choix dont il a été l'objet...								
445	Joffroy		X	X						
464	Bellile		X	X		X	1871 :...il est à regretter que cet officier n'ait pu être récompensé...			
521	Thouvenel						X			
536	Billet	872 :...Ne fait aucun effort pour mériter le choix dont il a été l'objet...								
541	Paulus									1877 :...Un peu trop préoccupé de son avancement...
586	Coppens de Norlandt									1877 : ...attend avec impatience, bien que son caractère en soit aigri, une nomination de capitaine...
614	Blanchenay						1880 :...N'a pas été porté sur le tableau..			
649	Vacherie	X								
651	Claude	X								
660	Pasquier				X.		X			
665	Pollachi	X								
671	Appert		X	X			X	X		
698	Chaumet					X	1876 ... ne figure pas encore au tableau...			

								1880 :...idem.		
701	Kunstler	X			X					
702	Goetschy							X		
709	Savoie				X				X	
717	Benoit					X		1883 :...avait l'aptitude et les qualités d'un officier de choix..	1884 :...proposé au choix trois ans de suite..sans résultats.	
726	Boulo					X		X		
728	Thouzellier	X								
733	Dorat Des Monts					X		1886 : ...A obtenu un congé de convalescence...Pourra ainsi attendre paisiblement dans sa famille le grade de capitaine qu'il espère obtenir prochainement		
734	Loliot					X				
742	Rémy							X.		
745	Espanet							X.		
747	Paulin				X			X		
748	Bloch				X			X		
753	Laage	X						X		
754	Collignon d'Ancy	X			X					
757	Adam							X		
759	Lhomme				X			X		
760	Derdos	X			X			X	1888 :...un avancement exceptionnel...lui permettra de concourir pour l'intendance... 1887 :...Déjà proposé pour l'avancement en 1886... 1888 : ...Il a maintenant plus de 6 ans de grade et n'a pu être inscrit que l'année dernière au tableau d'avancement où il occupe encore le n°22. Mériterait d'être récompensé	

									par une nomination hors tour...	
765	Finel					X	X.			
768	Sardou					X		X		
772	Cazeaux				X				1887 :...sans...arriver à être inscrit au tableau .1888 : ...inscrit au tableau...	
777	Rollin					X				
782	Lombard					X	X		1889 :...N'a pas pu être maintenu au tableau...en raison de son ancienneté... 1890 : ...On ne comprend pas qu'un officier de cette valeur et aussi bien noté n'ait pas été porté au tableau d'avancement	
784	Garnier				X			X	X	
792	Gaillard					1890 :.....malheureusement déjà trop âgé et trop ancien de grade pour pouvoir être nommé au choix.....			<u>SLT</u> 1884 : ...a été porté au tableau d'avancement en 1883... 1889 :...Mérite à tous égards d'être admis au tableau d'avancement...	
796	Brasart					X		X		
798	Delacarte					X			1889 :...Figurera <u>probablement</u> cette année au tableau...	
801	Toupnot				X			X.		
802	Laurent					1892 :...Sa proposition pour le grade de capitaine a échoué comme celle de tous ses camarades d'égale	1893 :...aurait mérité le choix....		1892 : ...a été proposé deux fois déjà pour le grade de capitaine... 1893 :idem.. 1893 :...Est l'objet pour la forme	

						et de plus grande ancienneté par suite d'une mesure d'ensemble.			d'une troisième proposition....	
807	Rouchon-Mazerat					X				
808	Fidelle	X			1892 :...classé l'année dernière pour les services exceptionnels qu'il a rendus au Tonkin. 1893 :...Mérite...d'arriver promptement...			<u>SLT</u> 1886 : ...A été inscrit d'office au tableau...mérite... une nomination hors tour....	<u>SLT</u> 1885 :...proposé plusieurs fois....	
809	Loyer	1888 : Nommé au choix hors tour adjoint au trésorier...						X		
814	Hantz	<u>SLT</u> 1887 :... sait qu'il doit passer d'office lieutenant au choix et s'endort dans une quiétude nuisible au bon service....			X.			X.		
823	Chide					X	X			
824	Boisseaud				X			1892 : N'a pas été admis au tableau d'avancement...		
826	Marcé	<u>SLT</u> 1887 :...Proposé pour le grade de lieutenant, il a été classé dans un bon rang par la commission régionale...			1892 :...Proposé pour capitaine au choix... 1893 : ... N'a pas réussi à être proposé au choix....C'est très regrettable... 1894 : ...Porté au choix...					
832	Bertrand							X		
836	Piraud					X		X	1895 ... aurait du être inscrit au tableau d'avancement...Est aujourd'hui trop ancien de grade, malheureusement, pour que cette	

									inscription puisse être reformée...	
837	Desclais	X			X				<u>CNE</u> 1896 :...A pris rang au tableau l'année dernière, aurait du reconnaître cette faveur par un redoublement de zèle...	1895 :...Présenté pour la 2° fois pour capitaine au choix...
838	Masure				X			X		
845	Lalande	X							1892 :...il est regrettable que son ancienneté de grade ne permette plus de la présenter au choix...	1891 : ...présenté pour la deuxième foisN'est pas arrivé au tableau d'avancement
850	Dupin									1886 :...fortement contrarié de n'avoir pas été maintenu pour le grade de capitaine...
851	Moreau					X			1897 :...Présenté pour le grade de capitaine (3° fois) mais pour mémoire...	1897 :...découragé par son échec l'an dernier...
853	Chareyre	X			X			X		
854	Pommerol	X						X		
857	Masson					X	X		1895 :...A mettre cette année au tableau d'avancement... 1896 :...Son inscription cette année pourrait lui faire gagner cinquante rangs environ...	1896 :...Deux fois proposé pour capitaine, semble mériter qu'une troisième proposition ait un meilleur succès....
858	Thouvenin									1896 : ...un peu découragé par son échec devant la commission de classement...
860	Fustel de Coulanges							X		
862	Chayrou							X	1896 :...Malgré ces excellentes qualités...passera à l'ancienneté....	

863	Grandclément					X			
866	Moizard					X		1897 :...aurait pu être mis au tableau en 1896. 1898 : idem.	
876	Loiseau				X.			X	
888	Klipffel								1899 :...a été l'objet de propositions très sérieuses pour l'avancement, sans avoir pu réussir...
889	Gruet				X			X	
891	Bureau	SLT 1890 :.....largement récompensé.....a été porté au tableau du choix alors qu'il n'avait que 2 ans de grade...				X		1897 : ...N'a pas été inscrit au tableau pour le choix...	
895	Rouhier				X.			X.	
902	Buffet					X	1896 :...est regrettable que son état de santé n'est pas permis à cet officier... de continuer son séjour au Tonkin pour être récompensé comme il le mérite...		1897 : ...paraît aigri par la non réussite sans doute de sa proposition au choix...
903	Gal				X				
916	Haremboure					1899 :...non représenté pour l'avancement en raison de son ancienneté		.	1899 : Proposé depuis 1894 pour le grade de capitaine...
919	Guillain					X	X		1900 : Sur le point de passer...à 'ancienneté, s'est un peu désintéresser de son service.
923	Nony					.X	X		
924	Guiot				X.			X	
927	Joannes				X			X	1899 :...Proposé... en 1898 et 1899, n'a pas été classé en 1° catégorie.
930	Parat				X			X	
931	Corberand							1899 :...proposé... mais n'a pas été maintenu....	

934	Haffemayer					X	X			1900 :...se considère comme lésé parce qu'il n'a pas été maintenu...
936	Leblanc					X				
937	Musso				X			X	1901 : ...A attendu ce grade longtemps...	
938	Lantaires		X							
939	Condaminas				X			X		
940	Cornil		X		X					SLT 1892 :...paraît découragé par les lenteurs de l'avancement.. LTN 1893 :...s'était un peu aigri par suite de son long stage dans le grade...
941	Jovenet							X		
944	Trémerel							1896 :...inscrit au tableau...malheureusement dans des conditions telles qu'il gagnera peu de rangs...		
945	Heuillard									1901 :...Malgré la déception qu'a du lui faire éprouver sa non inscription au tableau...continué à servir avec le dévouement et le zèle absolus...
946					X			X		
947	Litschfousse							X	X	
948	Jannot					X	X	1901 :...Mériterait à tous égards d'être inscrit au tableau...	X	
949	Patillon							1901 :...Mérite d'être inscrit cette année au tableau.... 1902 :.....vu son ancienneté, il était en droit...au tableau....Doit être maintenu cette année. ;		

								1903 :...Inscrit au tableau....		
953	Tellier				X			X	1902 : pas encore nommé capitaine...	
955	Lorriot									
957	Simonetti							X		
968	Philbois							1901 :...serait juste de lui en tenir compte par une inscription au tableau... 1902 :...est au tableau...		
969	Causin				X			X		
970	Jauffret					X	X	1899 :...maintenu en première catégorie sans cependant être inscrit au tableau.	X	
971	Genre				X			X	1901 :...attend tous les jours sa nomination...étant un des premiers à prendre sur le tableau...	
974	Lemoine							X		
977	Bonnefous					X				
979	Héliot					X		1904 :.....Ne passera pas ...au choix et semblerait cependant mériter cette récompense...		
981	Dive				X			1902 :....Mérite à tous égards d'être porté au tableau.... 1903 :...N'a pas été inscrit au tableau d'avancement en 1902 malgré les très bonnes notes qu'il a toujours eues. Mérite à tous égards d'être dédommagé en figurant au tableau en 1903. A été inscrit au tableau		

								d'avancement de 1903		
982	Tusques								1900 :...On ne peut que regretter qu'un officier de cette valeur attende depuis 4 ans le grade supérieur...	
984	Bonnet				X			1903 ...Le chef d'état-major ...serait heureux de le voir arriver cette année au tableau... 1904 : Vient d'être inscrit au tableau...C'est la juste récompense des excellents services rendus...		
985	Rémond				X			1901 :...mérite à tous égards de figurer au tableau cette année... 1902 :.idem..		
986	Roehrich					X	1902 :...Il est regrettable que cet excellent officier n'arrive au grade de capitaine qu'à l'ancienneté.	1901 :...Le chef d'escadron regrette très vivement de n'avoir pu réussir à le faire mettre au tableau d'avancement pour l'année 1901....	1900 :...Continue de servir d'une façon irréprochable bien qu'ayant eu la déception de ne pas être maintenu... 1902 : ...n'a montré de ce fait aucun découragement	
987	Zwilling				X			X	1904 : .Attend trop longtemps le grade de capitaine pour lequel il est bien préparé.	1904 :...semble s'impatienter de ne pas encore être promu et son caractère commence à s'en ressentir... 1901 : .A supporté très militairement cette déception...
988	Lévy					X	1902 :...Il est à regretté que son ancienneté ne lui permette pas vraisemblablement d'arriver au	1901 :...N'a pas été inscrit au tableau... 1903 :...est regrettable que son ancienneté		

							grade supérieur par le choix...	n'empêche son inscription au tableau.			
990	Jouclard	X			X			X			
997	Pontarly					X	<u>1903</u> :...N'a pas réussi...malgré ses excellentes qualités militaires, en raison de son ancienneté sans doute...	<u>1899</u> ...Officier... qu'il y aurait lieu d'inscrire pour l'avancement... <u>1902</u> : idem. <u>1904</u> :...il est regrettable que sa grande ancienneté l'ait empêché d'entrer au tableau... <u>1905</u> :idem.			
999	Macaire				X			<u>1904</u> : ...A été inscrit au tableau..avec un numéro qui lui permet d'espérer de passer... à l'une des prochaines promotions.....			
1001	Fargeon					X	<u>1904</u> :officier de haute valeur qu'on aurait dû pousser...	<u>1900</u> :...maintenu sur le tableau... <u>1903</u> :...n'ayant pas été porté au tableau l'année passée. Mérite d'être porté et de passer de suite.		<u>1900</u> :Continue à servir avec zèle et entrain, malgré son échec à l'école de guerre et pour l'avancement..	
1002	Roux				X			<u>1902</u> :...N'a pas été inscrit... <u>1903</u> :...mériterait d'être inscrit... <u>1904</u> : Inscrit au tableau...			
1004	Dublanchy						<u>1904</u> :...Trop ancien désormais pour prétendre au choix...				
1005	Deblaye				X			X			
1006	Girard					X		<u>1903</u> :...On ne peut que regretter que cet officier n'ait pas été mis au tableau.			
1007	Taupenas						<u>1902</u> : La proposition...n'a pas abouti et c'est	<u>1902</u> :Il eût été désirable de voir promu au tour au	<u>1901</u> :...digne d'être inscrit à bon rang au tableau...	<u>1900</u> :...A déjà été proposé pour le	<u>1902</u> :...la façon dont il a pris son

						malheureux...en raison de son ancienneté...	choix cet officier qui a de l'étoffe...	1902 :idem	grade capitaine.... de	échec est tout à fait en sa faveur...
1009	Montet					X		X		1904 : Bien qu'il n'ait pas été inscrit au tableau, son zèle, son application et son dévouement ne se sont pas un instant démentis...
1010	Chervet							1894 : Je regrette bien vivement que cet officier n'ait pas été admis au tableau d'avancement...		
1011	Maximilien					X				
1012	Martin							1903 :...digne à tous égards de figurer au tableau...pour lequel il est proposé depuis 1898. 1904 :.idem.		
1014	Henry							1904 :...Il est à désirer qu'il figure à brève échéance au tableau... 1905 :.idem. 1906 :...Inscrit au tableau....		
1015	Cazin	X				X	1904 :...ne sera pas récompensé comme il le mériterait. Très ancien...il ne pourra être promu que tardivement...			
1016	Cesmat							1905 :...Officier.. .qu'il est regrettable, avec une pareille valeur, de voir passer à l'ancienneté.		
1017	Cognée					X		1904 :...a échoué au		

								tableau...malgré les titres...		
1019	Latour					X				1903 :...Allures découragées, 1904 :idem.. 1905 :idem.
1021	Lacourt				X			1905 :...Il est regrettable que, quoique proposé au choix, il n'ait pu obtenir son inscription...	X	
1022	Pinguet					X				
1023	Vican		X	X				1894 :...Il est regrettable qu'elles ne l'aient pas amené à figurer au tableau... 1896 :idem. 1902 :idem. 1903 :idem.	SLT 1895 :...Proposé pour l'avancement depuis trois ans.	
1026	Cazères							1901 :...A été classé cette année sur le tableau... 1902 :...mérite à tous égards d'être inscrit au prochain tableau... 1904 : Vient d'être inscrit au tableau...		
1027	Péria							X		
1028	Zaigue					X				
1030	Gazounaud	X						X		
1032	Lefort					X	1906 :...méritait mieux que de passer à l'ancienneté. CNE 1909 :...Il est regrettable que les circonstances ne l'ai pas favorisé comme il le méritait...	1904 :...Excellent officier à tous égards et qu'il est regrettable de n'avoir pas vu inscrire au tableau au choix.		1904 : Sert toujours avec le même zèle, malgré l'échec très regrettable de sa proposition...
1033	Elzière				X			X		
1035	Dherse				X			X		
1037	Damman					X				
1039	Nadaud					X	X			

1041	Jouandon					X	X	...digne d'être inscrit au tableau cette année.		
1042	Matuchet					X	1905 : ...Eut mérité d'obtenir au choix le grade de capitaine....	1901 : ...Mérite d'être récompensé par une inscription au tableau... 1903 : ...N'a malheureusement pas pu être inscrit pour capitaine sur le dernier tableau... 1904 : idem..		
1046	Bézombes				X			X		
1049	Communal					X	X			
1050	Attane				X			1907 : ...A été maintenu...		
1052	Dufour							1906 : ...Est dans les conditions pour figurer au tableau... 1907 : ...Il est regrettable qu'il n'ait pas été inscrit au tableau...		
1054	Bourdaire				X			X		
1058	Laurent					X	X	1900 : ...n'a pas été maintenu...Mérite d'arriver au tableau l'an prochain.	1903 : ...En présence d'une désillusion, son activité a diminué et son caractère s'est aigri...	
1061	Bouyssié				X			X		
1063	Delpière de Cardaillac					X				
1064	Adrian				X.			X		
1065	Reynaud	X			X			X		
1066	Divoux					X	1904 : ...passera capitaine à l'ancienneté malgré les qualités de toute nature dont il a toujours fait preuve....	1901 :lieutenant ancien, très méritant, dont l'inscription au tableau d'avancement se recommande vivement...	1902 : ...Cet officier n'en conçoit aucun dépit, ce qui prouve encore sa valeur...	
1067	Du Garreau de La Méchenie					X		1904 : ...est digne ...de figurer en	1904 : ...de ceux qui savent se contenter de la satisfaction	

								très bon rang sur le tableau... 1905 : A été inscrit au tableau ...		que donne la conscience du devoir largement et péniblement rempli...
1070	Bernal				X			X		
1071	Pinoir					X		1903 :...Mérite de figurer au tableau... 1904 : idem. 1905 :idem.	X	1908 : Ne s'est pas laissé décourager par sa non insuccès...
1073	Parlange					X		1905 : N'a pas été inscrit au tableau... 1906 : idem.	X	
1074	L'Hérault					X		1907 :mérite d'être inscrit cette année.... 1908 :...Il est pénible de penser qu'un officier de cette valeur n'est pu arriver à être inscrit au tableau...	1905 :...Proposé depuis longtemps pour le grade de capitaine.	1907 :...En a conçu un léger dépit qui l'a amené à adresser une réclamation un peu tardive et qui tendrait à démontrer une faiblesse de caractère....
1076	Pégaz-Blanc				X			X		
1079	Planes							X		
1081	Cornet					X		X		1908ne se décourageant pas de ses insuccès.....
1084	Nicolle					X		X		
1085	Dulong							1903 :...Mérite d'être inscrit cette année... 1904 :idem...		
1086	Vincent				X			X		
1089	Léger				X			X		
1092	Chaumont							1908 :...Il serait regrettable qu'un officier de cette valeur ne fût pas inscrit... 1909 : Inscrit au tableau... 1910 :...Justifie pleinement...son inscription....		
1093	Roblin				X			X		
1095	Maury				X			X		
1096	Laccassagne					X				
1097	Boures					X				

1098	Mingalon					X	X	1908 :...il est trop tard pour qu'il retire quelque avantage d'une inscription...	X	
1100	Halbique				X					
1101	Martineau							X		
1102	Claudon					X		1908 :...N'a pas été maintenu malgré ses brillantes qualités...		
1104	Bourguet					X	1909 :...Son ancienneté...fait regretter de ne plus pouvoir utilement le proposer pour le choix....	1903 :...mérite d'être inscrit au tableau.		1908 :...A eu à ce moment un mouvement de découragement mais semble s'être repris...
1106	Guérin					X	X			
1108	Esquirol						X	1907 :...Devrait être récompensé...par son inscription au tableau...		
1109	Monnier					X		X		
1110	Renaude				X.			X		
1111	Janot					X	X	1905 :...mérite absolument d'être récompensé... 1906 :...attend une inscription bien méritée.... 1907 :...Contre toute attente n'a pas été inscrit... 1908 : idem. 1909 : idem.	X	1909 : <u>A renoncé à se présenter au dernier moment à l'Ecole supérieure de guerre dans un accès de découragement...</u>
1112	Constant					X	X	1909 :...mérite de figurer au tableau...		
1113	Berthet				X			X		
1115	Plos					X	X			
1116	Aurejac					X		1902 :...il mérite d'être inscrit au plus tôt au tableau.. 1907 : ...idem..		
1121	Boniface					X	X	1907 :...Son inscription cette année.....	1911 :...malgré de multiples et très appuyées	

								1908 :...idem.. 1909 :...idem. 1910 :idem.	propositions, il va prochainement passer au l'ancienneté.	
1122	Aubouy				X			X		
1123	Alibert				X			X		
1124	Pantalacci					X	X			
1125	Perrin					X	X			
1126	Nègre					X	X	1908 :...mérite haut la main d'être inscrit... 1909 :...Je regrette infiniment qu'il n'ait pas trouvé place au tableau...malgré son ancienneté plus grande....		
1128	Petit					X				
1130	Fineyre							X		
1131	Fournier							1906 :...Son inscription...st désirable à tous égards... 1907 :idem. 1908 :idem....		
1132	Delhumeau									
1136	Requier				X					

(1) Lorsque la notation est celle d'un lieutenant, le grade n'est pas mentionné avec l'année.

Annexe 99

L'avancement de sous-lieutenant à capitaine et les réserves dans les notations

N°	Nom	Durée de grade		Origine		Réserves relevées	
		SLT	LTN			Sous-lieutenant	Lieutenant
80	Baron de Séganville	3		INF	C	Fera bien avec plus d'aplomb et plus d'expérience.	
115	Beauvoir	4		INF	S	Instruction théorique, administration de compagnie, relations avec camarades.	
121	Laporte	3		INF	S	Insuffisance : voix de commandement, indiscipline.	
159	Guéneau de Montbeillard	7		INF	C	Commandement de compagnie, tenue, capacité, relations avec camarades.	
171	Pardeilha		5	INF	S		Plus d'aptitude pour l'administration, susceptible de bien servir.
189	Tournal		5	INF	C		Avenir, santé.
195	Seligmann-Lui		7	ART	P		Fera bien avec plus d'expérience, santé.
199	Hueber		5	INF	C		Manque d'entrain, fera bien avec plus d'aplomb et plus d'expérience, actif, énergie.
202	Galler	6	5	INF	S	Rien de remarquable.	Confiance dans son mérite.
213	Chatelain	3		INF	C	Santé.	
214	Pourtois		3	EMT	C		Fera bien avec plus d'expérience.
221	Bauduin		6	INF	C		Fera bien avec plus de travail, avenir si dirigé, attente avancement.
256	D'Amade	4		INF	C	Commandement, voix de commandement.	
263	Colombani		6	INF	C		Pas de souci du détail, négligeant dans ses devoirs.
265	Chapplain		5	INF	C		Pas de souci du détail, problème pour faire face aux difficultés, besoin de s'améliorer.
269	Pezeril		4	GEN	P		Manière de servir, commandement, goût du métier, plus d'aptitude pour l'administration, impropre au service actif, indiscipline, zèle, entêté, dettes, positions politiques, manque de mesure, confiance en lui, caractère léger.
290	Maisse		4	INF	C		Manœuvres, santé.
293	Grodvolle		6	INF	S		Manière de servir, impropre au service actif, santé, vue.
300	Bruyère		3	EM	C		Instruction pratique, tenue.
310	Raizon		3	GEN	P		Petit.
323	Martinié		7	INF	S		Santé.
327	Bodson de Noirfontaine		7	GEN	P		Santé.
352	Mongin		5	INF	C		Capable
373	Gamelin		6	INF	C		Constitution.
376	Marinier		4	EM	C		Fera bien avec plus d'expérience, prétention, susceptible.
377	Tastavin		3	EM	P		Convient mieux en état-major.
382	Bresson		2	EM	P		Fera bien avec plus d'expérience, timide.
383	Allaire		3	EM	P		Plus de fond que de brillant, professeur, timide.
385	Enjalbert		3	EM	P		Négligeant dans ses devoirs, indolence, convient mieux en état-major, fera bien avec plus de zèle et d'entrain, zèle
392	Sérand		4	EM	P		Commandement.
399	De Ruffi de Pontavez	5	7	INF	C	Santé.	Caractère difficile, exubérant.

401	Dubois	6		INF	C	Indolence.	
408	Castaing		6	INF	C		Prétention.
413	Stanislas	4	7	INF	C	Santé.	Fera bien si les circonstances le permettent, prétention, caractère militaire, vue.
418	Héliot		9	INF	C		Goût du métier.
421	De La Grandière	7	1	INF	C	Commandement, voix de commandement, instruction pratique, instruction militaire et professionnelle, négligeant dans ses devoirs, indolence, manque d'entrain, influence de l'âge, capacité, zèle, tenue, porté au plaisir, caractère militaire	Porté au plaisir.
434	Morhain		3	INF	C		Prétention.
436	Hergault		5	INF	C		Indolence, fera bien si les circonstances le permettent, respect des chefs.
442	Kien		6	INF	C		Voix de commandement, impropre au service actif, aplomb, susceptible, ombrageux, constitution, santé, en voie de guérison, vue.
445	Joffroy	6	4	INF	C	Lieutenant à l'ancienneté.	Retard avancement, timide
446	Padovani		4	EM	P		Convient mieux en état-major, manque d'entrain, capable, activité, intelligence.
451	Ricard	9		INF	C	Impropre au service actif, indiscipline, susceptible de bien servir, manque de vigueur, mauvais caractère, ombrageux, santé, physiologie.	
456	Fradin de Bellabre	5	3	INF	C	Fera bien si guidé et avec plus de zèle, tenue.	Indolence.
458	Thoumazou	5	1	INF	C	Instruction pratique, instructeur, souci du détail, besoin de s'améliorer, indolence, susceptible de bien servir, peu actif, entêté, caractère léger, gros.	Instruction pratique, instructeur, pas de souci du détail, besoin de s'améliorer, indolence, susceptible de bien servir, entêté.
462	Lacapelle	6		INF	C	Voix de commandement, susceptible de bien servir, physiologie.	
464	Bellile	6	7	INF	C	Commandement, besoin de s'améliorer.	Manceuvres, fera bien si les circonstances le permettent, lieutenant à l'ancienneté, attente avancement.
472	Saléta		3	EMG	P		Commandement, laborieux, ordinaire.
469	Bauchond	7	7	INF	C	Zèle, feu sacré.	Santé.
481	Darolles	6		INF	C	Manière de servir, fera bien si volonté, caractère léger, susceptible de faire un bon officier.	
485	Guillebert de Govin		3	INF	C		Raideur, manque de mesure, mine.
486	Refroigney	4	4	INF	C		Timide, Santé.
493	Bailleul	4	4	INF	C	Manière de servir, besoin de stimulation, instruction théorique, tournure militaire, tact.	Instruction pratique, négligeant dans ses devoirs, fera bien avec plus de sérieux, vigueur, porté au plaisir.
497	Dufour		4	INF	C		Pratique du cheval.
503	Dingler		4	ART	P		Timide.
510	Mouret	5	4	INF	C	Indolence, manque d'entrain, manque d'énergie, manque de vigueur, prétentieux, timide.	Instruction théorique, instruction militaire et professionnelle, besoin de s'améliorer, indolence, travail dans l'abstraction hors de l'arme, exactitude, timide, peut faire un bon officier, caractère militaire, connaissances administratives.
518	Barthe	6		INF	C	Besoin de s'améliorer, indolence.	
520	Hagron		4	INF	C		Tenue, confiance dans son mérite.
528	Endres		4	ART	P		Connaissance métier, commandement, instruction théorique, pratique du cheval, aplomb, santé.
533	Maurin		6	INF	C		Instruction militaire et professionnelle, besoin de s'améliorer.

536	Billet	3	4	INF	C	Zèle, aplomb.	Besoin de stimulation, pas de souci du détail, négligeant dans ses devoirs, zèle, tenue, caractère léger, officier de troupe, immérité.
538	Chapelle		3	EM	P		Fera bien avec plus d'expérience.
541	Paulus	3	5	INF	C	Négligeant dans ses devoirs, caractère léger, chétif.	Education, officier, préoccupé par avancement.
545	Vallée		5	INF	C		Instruction pratique, négligeant dans ses devoirs, caractère léger, laborieux, physionomie.
546	Cazalens	3	8	GRP	C	Besoin de s'améliorer, caractère léger.	Manque de mesure, rude avec subordonnés.
569	Donin de Rosière	3		EM	C	Connaissance du métier.	
571	Gauthier		5	EM	C		Plus de fond que de brillant, manque d'entrain, fera bien avec plus d'aplomb et avec l'âge, aplomb, timide, caractère militaire, officier de peloton.
572	Jacobée	3	6	INF	C	Fera bien avec plus d'expérience, timide.	Besoin de stimulation, timide.
576	Joudou		5	ART	S		Susceptible de bien faire.
578	Godin	3	6	INF	S	Connaissance du métier, commandement, instruction théorique.	Pratique du cheval, officier de peloton, vue.
584	Pesch		8	INF	C		Connaissance du métier, fera bien si les circonstances le permettent.
586	Coppens de Norlandt		6	INF	C		Goût, métier, fera bien si bonne compagnie, si plus de travail, si plus d'expérience, caractère léger, connaissances administratives, attente avancement, retard avancement.
590	Pozzo Di Borgo		7	INF	C		Pratique du cheval.
591	Balme		6	INF	C		Négligeant dans ses devoirs.
594	Ventre		3	GEN	P		Convient mieux en état-major, constitution, énergie.
614	Blanchenay	2	4	ART	S	Besoin de s'améliorer, porté au plaisir.	Connaissance du métier, négligeant dans ses devoirs, zèle, travail, exactitude, caractère militaire, pas au tableau d'avancement.
618	Blanchenay		5	ART	P		Fera bien avec plus d'aplomb et avec plus d'expérience.
619	Granet	4		INF	C	Besoin de stimulation, susceptible de bien servir, constitution, travail, caractère léger, efflanqué.	
632	Lostie de Kerhor	4		CAV	C	Besoin de s'améliorer, naïf, fera bien si guidé, tenue, caractère léger, exubérant, ombrageux, excentrique, constitution.	
639	Domenech-Celles		6	INF	C		Manœuvres, susceptible de bien servir, officier..
643	Cavaillon	3	4	INF	C	Connaissance du métier, susceptible de bien servir.	Instruction pratique.
647	Chaumont	5	6	INF	S	Manière de servir, commandement, instruction pratique, fera bien si guidé, prétention, caractère léger.	Instruction pratique, pas de souci du détail, mauvaise attitude devant la troupe, prétention, officier, congé de convalescence.
648	Cartier	2	4	ART	P	Tenue.	Tournure militaire, constitution, bégaiement.
649	Vacherie	3	6	EM	C	Besoin de s'améliorer.	Vigueur, santé.
651	Claude	5	5	INF	S	Officier d'ordonnance influence sur instruction.	Impropre au service actif, santé.
660	Pasquier		5	ART	P		Besoin de stimulation.
665	Pollachi	3		INF	S	Manière de servir.	
670	Retel		3	GEN	P		Manière de servir, fera bien avec plus de zèle, fermeté.
671	Appert	5	7	INF	C	Connaissance du métier, besoin de s'améliorer, intelligence.	Rêveur, manque de jugement, indiscipline, susceptible de bien servir, confiance dans son mérite, susceptible, éducation.
673	Vannetelle		6	ART	P		Timide.
676	Prioux	3		INF	C	Indolence, résultats école de gymnastique.	
677	De Boysson		4	ART	P		Manœuvres.
686	Bordes-Pages		6	ART	P		Manière de servir, connaissance métier, manœuvres, instructeur, rien de remarquable, besoin de s'améliorer,

							indolence, manque d'entrain, activité, allures, éducation, officier.
688	Enos		3	EM	P		Indolence, fera bien avec plus de travail, travail.
695	Mangenot		7	ART	P		Besoin de stimulation, pratique du cheval, indolence, manque d'entrain, susceptible de bien servir, énergie.
698	Chaumet	5	8	INF	S	Manière de servir, connaissance du métier, commandement, goût du métier, instruction théorique, instruction militaire et professionnelle, besoin de s'améliorer, mauvaise attitude devant la troupe, zèle, instruction, tenue, avancement immérité.	Instruction pratique, raideur, prétention, conduite, attente avancement, relation avec camarades.
699	Branlière		6	ART	P		Manière de servir, commandement compagnie, goût du métier, besoin de stimulation, instructeur, négligeant dans ses devoirs, besoin de s'améliorer, manque d'entrain, zèle, aplomb, soin, tenue, timide, constitution.
701	Kunstler	6		INF	C	Manque d'entrain, découragement.	
702	Goetschy		5	INF	C		Santé.
704	Bourgeois		4	EMG	P		Avenir, fera bien avec plus de travail, tournure.
708	Frédault	5	5	INF	C	Aptitude pour administration, susceptible d'un bon avenir, peut bien faire avec plus de santé, constitution.	Voix de commandement, avenir, fera bien avec plus de santé, blessure le gêne.
709	Savoie	5	6	INF	C	Officier d'ordonnance influence sur instruction.	Négligeant dans ses devoirs, fera bien avec plus d'expérience, fermeté, prétention, santé.
713	Pitois		3	EMG	P		Commandement, voix de commandement, convient mieux en état-major, mauvaise attitude devant la troupe, fera bien avec plus de zèle, officier de peloton, tournure militaire, aimé des chefs.
715	Mettas		3	EMG	P		Voix de commandement.
717	Benoit	5	8	INF	C	Instruction théorique, pratique du cheval, instruction pratique, susceptible de faire un bon officier, fera bien avec plus d'expérience, zèle, instruction, santé, vue, blessure qui le gêne.	Commandement, commandement de compagnie, voix de commandement, plus d'aptitude pour l'administration, impropre au service actif, fera bien si les circonstances le permettent et avec plus de santé, constitution, indécis, impressionnable, caractère militaire.
718	Perrin	7		INF	C	Besoin de stimulation, caractère léger, santé, congé de convalescence.	
722	Grandmange		8	ART	S		Avenir, volonté, timide, officier de troupe, feu sacré, ordinaire.
726	Boulo	5	6	INF	C	Manière de servir, instruction, instruction militaire et professionnelle, pas de souci du détail, fera bien si meilleur caractère et avec plus d'expérience, susceptible de bien servir, zèle, raideur, rudesse, tenue, caractère difficile, timide, pas homme du monde.	Trop sévère, indiscipline, susceptible de bien servir avec l'âge et un peu plus de caractère rudesse, prétention, entêté, dettes, caractère difficile, exubérant, éducation, constitution, congé.
727	Maarulaz		6	INF	C		Commandement, chercher à s'instruire, pas de souci du détail, zèle, prétention, manque de mesure, officier d'ordonnance, tact.
728	Thouzellier	5	5	INF	C	Commandement, voix de commandement, pratique du cheval, instruction pratique, susceptible d'un bon avenir, aplomb, énergie, santé.	Pratique du cheval, rien de remarquable, tir, dessin.
730	Demontrond	6	6	INF	C	Instruction pratique.	Mauvaise attitude devant la troupe.
731	Huguin	5		INF	C	Manière de servir, indiscipline, instruction, caractère difficile, ombrageux, santé, congé de convalescence.	
732	Collenet	5	7	CAV	C	Connaissance du métier, manque d'entrain, fera bien avec plus d'expérience, fermeté, travail, pas homme du monde, éducation, vue.	Distinction, santé, congé de convalescence, vue.
733	Dorat Des Monts		7	ART	C		Manière de servir, instructeur, susceptible de bien servir avec plus d'expérience, zèle, énergie, vigueur, attente avancement.
734	Loliot		6	INF	C		Timide, capitaine à l'ancienneté.
735	Laroche		4	EMG	C		Fera bien avec plus de travail.

742	Rémy	5	8	OAD	S	Négligeant dans ses devoirs, susceptible de bien servir avec plus d'expérience, si dirigé, si volonté, prétention, mauvais caractère, relations avec camarades, respect des chefs.	Prétention,
743	Meyer		4	INF	S		Constitution.
746	Bertrand	6	6	INF	C	Besoin de stimulation, pas de souci du détail, indolence, manque d'entrain, fera bien avec plus d'aplomb, plus d'expérience, plus de caractère, activité, zèle, indécis.	Besoin de stimulation, pas de souci du détail, indolence, gauche, fera bien avec plus de sérieux, avec plus de travail et si dirigé, travail, caractère léger, susceptible.
747	Paulin	6	6	INF	C	Instruction théorique, manque d'entrain, mauvais caractère, timide, feu sacré.	Manque d'entrain, susceptible, timide.
748	Bloch	6	6	INF	C	Pratique du cheval, pas de souci du détail, fera bien avec plus de travail, tenue, tournure militaire, sport.	Manceuvres, rêveur, dévouement.
754	Collignon D'Ancy	6	6	INF	C	Instruction militaire et professionnelle, gauche, fera bien avec plus d'expérience, officier d'ordonnance influence sur service.	Besoin de stimulation, timide, santé, congé de convalescence.
755	Deverre		3	EMG	P		Connaissance du métier, manque d'entrain, énergie.
757	Adam		6	INF	C		Retard avancement.
759	Lhomme	6	6	INF	C	Goût du métier, besoin de stimulation, négligeant dans ses devoirs, fera bien avec plus d'expérience, zèle, fermeté, aplomb, travail, manque de mesure, caractère léger, avenir.	Nerveux, moyens.
760	Derdos		7	OAD	S		Attente avancement.
762	Duhamel		3	GEN	P		Voix de commandement, instructeur, santé.
763	Madon		7	ART	P		Commandement, plus de fond que de brillant, manque d'entrain, avenir, susceptible de bien faire avec plus de caractère, aptitude, énergie.
764	Gay	5	6	EM	C	Pratique du cheval, pas de souci du détail, fera bien avec la santé et avec plus d'expérience, travail, éducation, ne fera pas un bon officier de peloton, santé, en voie de guérison, physionomie, chétif.	Manceuvres, voix de commandement, besoin de stimulation, pas de souci du détail, gauche, officier d'état-major, susceptible de bien servir avec la santé, constitution, prétention, vigueur, moyens, indécis, découragement.
765	Finel	6	6	INF	S	Pratique du cheval, instruction, vue, dessin.	Avenir, capitaine à l'ancienneté, aimé des chefs.
766	Alibert		4	EM	P		Santé.
772	Cazeaux	5	7	INF	C	Prétention, mauvais caractère, pas homme du monde.	Pratique du cheval, nerveux, indiscipline, prétention, susceptible, éducation.
773			3	EM	P		Vie privée influence sur service.
776	Chausson	5	6	INF	C	Rudesse, respect des chefs.	Indolence.
777	Rollin	5	8	INF	S	Rien de remarquable, plus de fond que de brillant, gauche, susceptible d'un bon avenir, intelligence, prétention, caractère difficile, timide.	Manière de servir, pratique du cheval, plus d'aptitude pour administration, rien de remarquable, manque d'entrain, nerveux, avenir, zèle, prétention, caractère léger, capitaine à l'ancienneté.
779	Terracol	4		CAV	S	Pratique du cheval, instruction pratique, instruction, moyens, vue.	Peu de franchise, vue
781	Risser		7	ART	S		Manque de forme, intelligence, jugement insuffisant, tact.
782	Lombard	5	6	EM	C	Timide.	Mauvaise rédaction, pas homme du monde, capitaine à l'ancienneté, découragement.
784	Garnier		3	EM	P		Retard avancement, attente avancement.
787	Le Guen	5	6	INF	C	Instruction pratique, négligeant dans ses devoirs, plus de fond que de brillant, constitution, énergie, caractère léger, tournure militaire, santé, vue, physionomie.	Besoin de stimulation, tournure militaire.
791	Chenot		6	INF	C		Nerveux, manque d'initiative, santé.
792	Gaillard	4	7	INF	S	Plus de fond que de brillant, avenir limité, susceptible de bien servir, susceptible d'un bon avenir, intelligence, instruction, aplomb, travail, éducation, manque de brillant, physionomie.	Manque de jugement, avenir, susceptible de bien servir, capable, intelligent, instruction, moyens, ordinaire, affaires arabes, capitaine à l'ancienneté, découragement, quitter affaires arabes.

795	Souillard	6	6	INF	C	Goût du métier, instruction militaire et professionnelle, indolence, plus de fond que de brillant, fera bien avec plus d'expérience, travail, timide, médiocre, résultats école de tir.	Commandement, mauvaise attitude devant la troupe, travail dans abstraction hors arme, fera bien avec du commandement, travail, feu sacré, révision de la carte.
796	Brasart	5	7	INF	C	Fera bien avec plus d'expérience.	Impropre au service actif, fera bien avec la santé, capitaine à l'ancienneté, santé, congé de convalescence, en voie de guérison.
798	Delacarte	5	7	INF	C	Manière de servir, besoin de stimulation, besoin de s'améliorer, indolence, manque d'entrain, rêveur, gauche, fera bien si dirigé, zèle, énergie, caractère léger, préoccupé par avancement, relations avec camarades.	Commandement, commandement de compagnie, convient mieux en état-major, manque d'entrain, manque de jugement, gauche, fera bien si les circonstances le permettent, fermeté, énergie, officier de peloton, avenir si dirigé, santé.
801	Toupnot	5	6	INF	C	Susceptible de bien servir, énergie.	Plus d'aptitude pour administration, indolence, plus apte au travail de cabinet, mauvaise attitude devant la troupe, fera bien avec plus de travail, prétention, santé, vie privée influence sur service.
802	Laurent		7	ART	P		Instruction, manières, capitaine à l'ancienneté, tournure, physique, contitution.s
807	Rouchon-Mazerat	4		INF	C	Manœuvres, commandement, voix de commandement, pas de souci du détail, négligeant dans ses devoirs, plus apte au travail de cabinet, plus apte au professorat, mauvaise attitude devant la troupe, travaille dans abstraction, plus d'aptitude pour administration.	
808	Fidelle	4	9	OAD	S	Fera bien avec plus de travail et plus d'expérience, connaissances administratives, santé.	Susceptible d'avenir.
809	Loyer	3	7	INF	C	Caractère difficile.	Ombrageux, congé de convalescence.
810	Dano	4	7	INF	C	Besoin de stimulation, besoin de s'améliorer, indolence, fera bien avec l'âge, avec plus d'expérience, manque d'initiative, caractère militaire.	Plus d'aptitude pour administration, plus de fond que de brillant, manque d'entrain, commandement de compagnie, actif, zèle, manières, manque d'initiative, caractère militaire, feu sacré, tournure militaire.
811	Galley		5	INF	C		Fera bien avec plus d'expérience.
812	Lévy	4	7	INF	C	Manière de servir, manœuvres, besoin de s'améliorer, indolence, mauvaise attitude devant la troupe, susceptible d'avenir avec plus de travail et d'expérience, manières, prétention, travail, exactitude.	Commandement, goût du métier, pratique du cheval, besoin de s'améliorer, indolence, manque d'entrain, travail pour instruction personnelle, susceptible d'avenir avec plus de travail, capacité, activité, intelligence, zèle, énergie.
813	Biard		7	INF	C		Plus apte au travail de cabinet, santé, quitter affaires arabes.
814	Hantz	3	7	INF	C	Pas de souci du détail, indolence, rêveur, fera bien avec plus de travail et plus d'expérience, aplomb.	Goût du métier, zèle, feu sacré.
815	D'Espezel		4	EM	P		Manière de servir, tenue, laborieux, vue.
820	Foliot		6	EMG	P		Vigueur, santé, en voie de guérison.
821	Bailly		6	EMG	P		Santé, congé de convalescence.
823	Chide		6	EMG	P		Gauche, travail dans l'abstraction hors de l'arme, ressources, indécis, capitaine à l'ancienneté.
824	Boisseaud	4	6	INF	C	Santé.	Pratique du cheval, impropre au service actif, attente avancement, santé.
825	Delteil		7	INF	C		Impropre au service actif, santé, hôpital, congé de convalescence, en voie de guérison.
826	Marcé	4	7	INF	C	Instruction pratique, besoin de s'améliorer, indécis, connaissances administratives, vue.	Vue.
828	Travers		7	ART	P		Rien de remarquable, manque d'entrain, zèle, énergie, volonté, travail, ordinaire.
829	Maratuech	4	6	INF	C	Instruction théorique, instruction pratique, manque d'entrain, travail dans l'abstraction hors de l'arme, fera bien si dirigé, constitution, feu sacré, conséquences néfastes des études, résultats école de tir.	Pas de souci du détail, susceptible de bien servir, peu bien faire si volonté, feu sacré.

831	Bresson		3	INF	C		Voix de commandement, convient mieux en état-major, manque d'entrain.
832	Bertrand	4	7	INF	C	Indolence, manque d'entrain, fera bien avec plus d'expérience, aplomb, énergie, santé.	Commandement, besoin de s'améliorer, impropre au service actif, indolence, manque d'entrain, mauvaise attitude devant la troupe, fera bien avec plus d'entrain, timide.
834	Bastien		5	EMG	P		Timide, manque d'initiative, tournure militaire, tournure.
835	Tastu	4	7	INF	C	Susceptible de bien servir.	Connaissances militaires, besoin de stimulation, indolence, manque d'entrain, mauvaise attitude devant la troupe, fera bien si moins timide, énergie, vigueur.
836	Piraud		5	EMG	P		Commandement, voix de commandement, indolence, convient mieux en état-major, manque d'entrain, fera bien avec plus de travail, aptitude, caractère léger, timide, manque d'initiative, caractère militaire, ordinaire.
837	Desclais	5	5	INF	C	Instruction pratique, susceptible de bien servir, fera bien si dirigé, tenue, porté au plaisir, exercices physiques.	Pas de souci du détail, santé.
838	Masure		7	EMA	P		Voix de commandement, pratique du cheval, avenir si sert bien, timide, manque d'initiative.
841	Michel		7	EMA	P		Avenir si sert bien, raideur, santé.
842	Rupp	5	10	OAD	S	Santé.	Impropre au service actif, avenir, santé.
843	Lamy		7	INF	S		Handicap par infirmité, hôpital.
845	Lalande	4	9	INF	C	Instruction militaire et professionnelle, indolence, manque d'entrain, fera bien avec l'âge, plus de maturité et si dirigé, entêté, caractère léger et difficile, respect des chefs.	Fera bien avec plus d'expérience, caractère léger, capitaine à l'ancienneté.
846	Charton		7	EMA	S		Manque d'entrain.
847	Jehlen	2		EMA	S	Fera bien avec plus d'expérience, confiance en lui, vue.	Prétention, confiance en lui, caractère difficile.
849	Baffie		3	GEN	P		Fera bien si dirigé, avenir si dirigé, vue.
850	Dupin		7	ART	P		Pratique du cheval, découragement.
851	Moreau		5	EMG	P		Indolence, espérances, susceptible de bien servir, fera bien si dirigé, zèle, confiance en lui, capitaine à l'ancienneté, attente avancement, découragement.
852	Blondel	2	5	INF	C	Convient mieux en état-major, mauvaise attitude devant la troupe.	Timide.
853	Chareyre	4	6	INF	C	Fera bien avec plus d'aplomb, constitution.	Plus apte au travail de cabinet, fera bien avec plus d'expérience, constitution, excentrique, constitution, santé, congé de convalescence, résultats école de tir.
854	Pommerol		7	INF	S		Manque de mesure.
855	Drouineau		6	EMG	P		Voix de commandement, capacité, instruction.
857	Masson		8	EMA	P		Plus d'aptitude pour administration, besoin de s'améliorer, plus de fond que de brillant, fera bien si entrain, caractère militaire, attente avancement, tournure.
858	Thouvenin		8	EMA	P		Voix de commandement, fera bien si dirigé, prétention, dettes, caractère léger, découragement.
859	Lafond	2	7	EMA	S	Indolence, ordinaire, médiocre.	Manœuvres, goût du métier, plus de fond que de brillant, manque d'ardeur, avenir, intelligence, manières, indécis, constitution.
860	Fustel de Coulanges	4	7	INF	C	Pratique du cheval, instruction.	Manœuvres, pratique du cheval, manque d'initiative.
861	Dié		6	EMG	P		Avenir, aplomb, tournure militaire, tournure, santé.
862	Chayrou		8	EMA	P		Capitaine à l'ancienneté, santé, congé de convalescence.

863	Grandclément	6	8	INF	C	Impropre au service actif, fera bien avec la santé, commandement, non activité pour infirmité temporaire, hôpital, congé de convalescence, vue.	Instruction pratique, impropre au service actif, fera bien avec plus de santé, plus de travail et plus d'expérience, susceptible, caractère militaire, attente avancement, santé, en voie de guérison.
864	Vidal		9	EMA	P		Manceuvres, commandement, monte à cheval, indolence, manque d'entrain, mauvaise attitude devant la troupe, fera bien avec plus d'expérience, indécis, santé.
865	Majorelle	2	8	INF	C	Fera bien si dirigé, caractère léger.	Besoin de stimulation, pas de souci du détail, indolence, susceptible d'avenir, fera bien avec plus de caractère, prétention, caractère difficile, officier de troupe, respect des chefs.
866	Moizard		9	EMA	P		Trop modeste, attente avancement.
867	Drouot		8	EMA	P		Manque d'entrain, fera bien avec plus d'expérience et d'entrain, énergie, manque d'initiative.
868	Sourieux		8	EMG	P		Pas de souci du détail, fera bien avec plus de travail, tenue.
869	Plouhinec	4	7	INF	C	Porté au plaisir, éducation.	Relations avec camarades.
870	Lombardot		8	EMA	P		Voix de commandement, plus de fond que de brillant, manque d'entrain, mauvaise attitude devant la troupe, fermeté, timide, ombrageux, constitution.
872	Prangé		7	EMG	P		Convient mieux en état-major, plus apte au professorat, administration compagnie insuffisante, fera bien si volonté, fermeté, caractère léger, caractère militaire.
873	De Montmahou		7	ART	P		Mauvaise rédaction, constitution, brusque avec subordonnés.
874	Tardy	2	7	EMA	S	Education, susceptible d'avenir si dirigé, tact.	Manières, éducation, santé.
875	Goudal		8	EMA	P		Manceuvres, vivacité, santé.
876	Loiseau		5	EMG	P		Physionomie.
878	Julia	4		INF	C	Feu sacré.	
879	Frantz		9	EMA	P		Voix de commandement, pratique cheval, plus de fond que de brillant, manque d'entrain, indécis, ombrageux.
880	Siré		4	EMG	P		Manceuvres, tenue, caractère militaire, officier de troupe, tournure militaire..
885	Rimet		7	INF	S		Indolence, manque d'entrain, manque de coup d'œil, capitaine, zèle, indécis, manque d'initiative, ordinaire, vie privée influence sur service.
888	Lipffel		8	EMA	S		Pratique du cheval, intelligence, manque d'initiative, ordinaire, attente avancement.
889	Gruet		9	INF	C		Plus apte au professorat, zèle, exactitude, feu sacré.
891	Bureau	3	8	INF	C	Fera bien avec plus d'expérience, activité, timide, feu sacré.	Pas de souci du détail, manque de jugement, capitaine à l'ancienneté, attente avancement.
892	Roux		9	EMA	P		Commandement, mauvaise attitude devant la troupe, manque de jugement, travail dans abstraction hors arme, commandement d'une compagnie, fera bien si dirigé, ressources, susceptible, timide, ombrageux, manque d'initiative, ordinaire.
893	Bayle	4	8	INF	S	Instruction théorique et pratique, instruction professionnelle, intelligence, instruction, constitution, résultats école de tir.	Peu ambitieux, avenir, instruction.
894	Gazounaud	5	9	OAD	S	Instruction pratique, fortune.	Assiduité, respect des chefs.
898	Delobel	2	7	INF	C	Fera bien avec plus de travail et plus d'expérience.	Avenir si dirigé, santé, pratique du cheval, manque d'entrain, zèle, énergie, feu sacré.
900	Boutin		4	EMG	P		Santé.
901	Touray	2	8	EMA	C	Commandement.	Manque de jugement.

902	Buffet		9	INF	S		Plus de fond que de brillant, avenir, entêté, sombre, pas homme du monde, ordinaire, découragement, tournure, santé, brusque avec subordonnés.
903	Gal		8	EMA	P		Fera bien avec plus d'expérience, indécis, timide, constitution, brusque avec subordonnés.
905	Gauthier		6	EMG	P		Raideur, caractère difficile.
906	Gept		9	EMA	P		Rien de remarquable, besoin de s'améliorer, plus de fond que de brillant, manque d'entrain, susceptible de bien servir, zèle, indécis, manque d'initiative, caractère militaire, avenir si dirigé, physionomie.
910	Pierre	6	9	OAD	S	Indolence, santé.	Fera bien avec plus de santé, santé.
913	Blaise		3	EMG	P		Voix de commandement, impulsif.
914	Bourdillat		9	INF	S		Mariage.
915	Bonet		8	EMA	S		Fera bien avec plus d'expérience.
916	Haremboure	3	9	INF	C	Timide, lieutenant à l'ancienneté, avancement fâcheux pour la carrière, vue, résultats école de tir	Manière de servir, manœuvres, goût du métier, instruction pratique, indolence, convient mieux en état-major, zèle, fermeté, énergie, capitaine à l'ancienneté, attente avancement, vue, physionomie.
917	Favin-Lévêque	4	8	INF	C	Instruction militaire et professionnelle, indiscipline, fera bien avec plus d'expérience, aplomb, énergie, conduite, tenue, caractère léger, excentrique, école de tir.	Rien de remarquable, négligeant dans ses devoirs, indolence, manque d'entrain, intelligence, zèle, aplomb, travail, porté au plaisir, caractère militaire, ordinaire.
919	Guillain		9	EMA	P		Commandement, indolence, timide, capitaine à l'ancienneté.
920	Speckel		6	GEN	P		Plus de fond que de brillant, constitution.
922	Rouchard		9	EMA	P		Manque d'entrain, timide.
923	Nony		8	EMA	P		Goût du métier, rien de remarquable, manque d'ardeur, avenir, ombrageux, impressionnable, santé, relations avec camarades.
924	Guiot		9	INF	C		Susceptible.
927	Joannes		9	INF	C		Attente avancement.
929	Poulot		4	EMG	P		Manque de jugement.
930	Parat		9	EMA	S		Ordinaire, attente avancement.
931	Corberand		4	GEN	S		Pratique du cheva, avenir, intelligence, attente avancement.
932	Clément	2	4	GEN	S	Fera bien avec plus d'expérience, timide.	Susceptible de bien servir.
934	Haffemayer		11	INF	C		Manque de jugement, travail pour instruction personnelle, manque de méthode, prétention, découragement, relations avec camarades, tact.
936	Leblanc	2		INF	S	Instruction pratique, instruction.	Pratique du cheval, instruction pratique, besoin de s'améliorer, manque de jugement, avenir, manque de jugement, instruction, susceptible, caractère militaire, capitaine à l'ancienneté, vue.
937	Musso	2	10	INF	C	Manœuvres, manque d'entrain, mauvaise attitude devant la troupe, énergie, manque d'initiative.	Manque d'entrain, zèle, timide, attente avancement.
938	Lantaires	5	7	INF	C	Instruction théorique et pratique, rien de remarquable, connaissances administratives.	Besoin de stimulation, indolence, manque d'entrain, mauvaise attitude devant la troupe, fera bien si dirigé, fermeté, manque d'initiative, ordinaire, lieutenant à l'ancienneté.
939	Condaminas	2		INF	C	Manœuvres, fermeté.	
940	Cornil	9	8	OAD	S	Instruction militaire et professionnelle, prétention, découragement.	Zèle, susceptible, éducation.
941	Jovenet		7	OAD	S		Difficulté d'expression.
943	Cosse		7	ART	P		Connaissance métier, manœuvres, commandement, pas de souci du détail, manque d'entrain, mauvaise attitude devant la troupe, zèle, officier, avenir si dirigé, ordinaire.
944	Tremereil		9	OAD	S		Manque de mesure, exubérant, ombrageux, attente avancement.

945	Heuillard		10	EMA	P		Rien de remarquable, mauvaise attitude devant la troupe, gauche, avenir, découragement, constitution, gros.
947	Litschfousse	2	10	INF	C	Instruction pratique, fera bien avec l'âge et plus d'expérience, porté au plaisir.	Fera bien avec plus de travail, timide, attente avancement.
948	Jannot		10	EMA	S		Capitaine à l'ancienneté, attente avancement, pas au tableau d'avancement.
949	Patillon		8	EMA	P		Manque d'entrain, feu sacré, attente avancement.
951	Ponsignon	2		INF	C	Manque d'entrain, fermeté.	
953	Tellier	2	9	INF	C	Timide.	Attente avancement, respect des chefs.
954	Biroton	2	9	EMA	S	Besoin de stimulation, manque d'entrain.	Rien de remarquable, manières, tournure, tact.
955	Lorriot		11	INF	S		Découragement.
957	Simonetti	2	5	EMG	C	Fera bien avec plus d'expérience et si dirigé, caractère difficile, timide.	Besoin de stimulation, fera bien avec plus d'expérience, fermeté, manque de mesure.
958	Tessier		7	ART	P		Constitution, vue.
960	Neveur	2	4	EMG	C	Travail pour instruction personnelle.	Pratique du cheval, manque d'initiative.
963	Trousselle		9	EMA	P		Rien de remarquable, capitaine à l'ancienneté, tournure, constitution.
965	Raballet		10	EMA	P		Commandement, pratique du cheval, indolence, plus de fond que de brillant, énergie, timide.
966	Coste		3	EMG	S		Pratique du cheval.
969	Causin	2	9	INF	S	Manque d'entrain.	Manceuvres, manque d'entrain.
970	Jauffret	2	10	INF	S	Mauvaise attitude devant la troupe, susceptible de bien servir, énergie.	Indolence, manque d'entrain, activité, manque d'initiative, capitaine à l'ancienneté.
971	Gendre	2	9	INF	S	Physionomie.	Attente avancement.
972	Armand	3		OAD	S	Capacité, intelligence, instruction.	
973	Godin		8	OAD	S		Tournure militaire, pas au tableau d'avancement.
977	Bonnefous	2	11	INF	C	Voix de commandement, pratique du cheval, instruction pratique, indolence, aplomb, timide, vue.	Besoin de stimulation, plus d'aptitude pour administration, indolence, manque d'entrain, énergie, caractère léger, feu sacré, ordinaire, tournure, vue.
979	Héliot		4	EMG	P		Pas de souci du détail, caractère difficile, capitaine à l'ancienneté, vue.
980	Brun	2	6	INF	C	Timide, santé.	Instruction pratique, travail dans l'abstraction hors arme, difficulté d'expression, ombrageux, santé.
981	Dive		4	EMG	P		Attente avancement.
982	Tusques		4	OAD	S		Attente avancement.
984	Bonnet		9	INF	S		Attente avancement.
985	Rémond	2	11	INF	C	Fera bien avec l'âge et avec plus d'expérience.	Pas de souci du détail, manque d'entrain, fera bien avec plus d'expérience, énergie, timide.
986	Roehrich		10	EMA	P		Caractère léger, capitaine à l'ancienneté, attente avancement, découragement.
987	Zwilling	2	10	INF	C	Fera bien si dirigé, caractère léger.	Attente avancement, vue.
988	Lévy		11	INF	C		Capitaine à l'ancienneté, attente avancement.
989	Babou	8	7	OAD	S	Manque d'entrain, mauvaise rédaction, fera bien avec plus de travail, zèle, application, dettes, caractère léger, connaissances administratives.	Zèle, dettes, caractère léger, connaissances administratives.
990	Jouclard		6	OAD	S		Zèle.
993	Brunschwig		11	EMA	P		Manceuvres, pratique du cheval, manque d'entrain.
994	D'Everlange de Bellevue	2	10	EMA	P	Instruction théorique, fera bien si dirigé, zèle, caractère militaire.	Manceuvres, manque d'entrain, manque de jugement, activité, zèle, indécis, caractère difficile, officier de troupe, relations avec camarades.

996	Gouin		10	EMA	P		Voix de commandement, tournure militaire.
997	Pontarly	2	11	INF	S	Timide.	Attente avancement.
998	Carbonel	2	10	INF	C	Mauvaise attitude devant la troupe.	Administration compagnie insuffisante.
1000	Berge		11	EMA	P		Commandement, négligeant dans ses devoirs, manque d'entrain, mauvaise attitude devant la troupe, indécis, timide, manque d'initiative, vie privée influence sur service.
1001	Fargeon		12	INF	C		Capitaine à l'ancienneté, attente avancement.
1002	Roux	2		INF	S	Santé.	
1004	Dublanchy	2	11	INF	S	Santé.	Prétention, caractère difficile, susceptible, capitaine à l'ancienneté, santé.
1006	Girard		11	EMA	P		Voix de commandement, instruction militaire et professionnelle, susceptible, attente avancement, santé.
1007	Taupenas		11	INF	C		Conduite, capitaine à l'ancienneté, attente avancement, découragement.
1009	Montet		11	EMA	P		Besoin de stimulation, prétention, susceptible, découragement, pas au tableau d'avancement.
1010	Chervet		7	ART	P		Manque d'entrain, attente avancement, vue.
1011	Maximilien	3	9	INF	C	Besoin de stimulation, instruction théorique, manque d'entrain, susceptible de bien servir, susceptible, zèle, travail, porté au plaisir.	Commandement, plus d'aptitude pour administration, rien de remarquable, indolence, mauvaise attitude devant la troupe, travail dans abstraction hors arme, officier de troupe, ombrageux, caractère militaire, officier de troupe.
1012	Martin	2	11	TRN	S	Constitution.	Attente avancement.
1013	Grognard	2	12	INF	C	Commandement, impropre au service actif, santé.	Pas de souci du détail, impropre au service actif, fera bien avec plus d'expérience, instruction, infirmité handicap pour service, santé.
1015	Cazin		5	OAD	S		Attente avancement.
1016	Cesmat	2	11	EMA	S	Sombre.	Attente avancement, élégant.
1017	Cognée		11	EMA	S		Attente avancement.
1019	Latour	2	12	INF	C	Rien de remarquable, aptitude, raideur.	Manœuvres, pas de souci du détail, indolence, manque d'entrain, avenir, intelligence, zèle, froid, timide, trop discret, tournure militaire, capitaine à l'ancienneté, découragement.
1020	Langlois		12	INF	C		Connaissance du métier, besoin de stimulation, indolence, manque d'entrain, avenir, indécis, feu sacré, vue, respect des chefs, résultats école de gymnastique.
1021	Lacourt	2	11	INF	S	Trop modeste.	Avenir, trop discret, valeur, attente avancement.
1022	Pinguet	2	10	INF	S	Manque d'entrain, capacité.	Besoin de stimulation, instruction pratique, instruction militaire et professionnelle, nerveux, manque de calme, avenir, capacité, élégance.
1023	Vican	9		OAD	S	Manœuvres, manque d'initiative, tournure militaire, lieutenant à ancienneté fâcheux pour carrière, attente avancement.	
1024	Boeuf	9	5	OAD	S	Santé.	Assiduité, santé.
1025	Martin		11	EMA	P		Plus de fond que de brillant, manque d'entrain, santé.
1026	Cazères	2	10	INF	C	Timide.	Avenir, froid, sombre, vue.
1027	Péria		9	INF	C		Besoin de stimulation, pas de souci du détail, susceptible, ombrageux, constitution.
1028	Zaigue		12	INF	C		Manière de servir, pas de souci du détail, indolence, fera bien si entrain, énergie, indécis, caractère léger, médiocre, capitaine à l'ancienneté, congé de convalescence, avancement si meilleures notes.
1030	Gazounaud	6	6	OAD	S	Tenue.	Tenue.

1031	Perrot		12	INF	C		Pratique du cheval, manque de coup d'œil, fera bien si progrès en équitation, caractère difficile.
1032	Lefort		12	EMA	P		Pratique du cheval, manque de calme, tenue, caractère difficile, manque de jugement, attente avancement, infirmité handicap pour service, vue, relations, mariage.
1033	Elzière		10	ART	P		Plus de fond que de brillant.
1034	Massot		11	EMA	S		Intelligence, jugement insuffisant.
1035	Dherse		13	INF	C		Pratique du cheval, vigueur, manque de mesure, susceptible, ombrageux, non activité pour infirmité temporaire, santé, en voie de guérison.
1036	Brenet	2	12	INF	C	Besoin de stimulation, susceptible de bien servir, fera bien avec plus d'expérience, prétention, respect des chefs.	Besoin de stimulation, plus d'aptitude pour administration, pas de souci du détail, travail abstraction hors arme, avenir, prétention, indécis, excentrique, respect des chefs.
1037	Damman		11	EMA	P		Pratique du cheval, plus d'aptitude pour administration, instructeur, plus de fond que de brillant, manque d'entrain, nerveux, fera bien avec l'âge et plus d'expérience, application, tenue, caractère léger, exubérant.
1038	Bernardin		12	INF	S		Besoin de stimulation, indiscipline, avenir, fera bien avec plus de caractère, manque de mesure, caractère difficile, exubérant, ombrageux, éducation, physionomie, relations avec camarades..
1039	Nadaud		11	EMA	P		Pratique du cheval, plus de fond que de brillant, manque d'entrain, énergie, timide, manque d'assurance, manque de désir de bien faire, tournure militaire, capitaine à l'ancienneté.
1040	Guibert	5		OAD	S	Besoin de stimulation, indolence.	
1041	Jouandon	2	12	INF	C	Manque d'entrain, fera bien si dirigé, aplomb, énergie, timide, congé de convalescence.	Timide, santé, congé de convalescence, physionomie.
1042	Matuchet	2	11	INF	S	Plus de fond que de brillant.	Trop sévère, moyens, caractère difficile, capitaine à l'ancienneté, attente avancement.
1043	Hébert		11	EMA	P		Connaissance du métier, manœuvres, commandement, voix de commandement, besoin de stimulation, instructeur, gauche, fera bien si dirigé, aptitude, tenue, indécis, confiance en lui, jugement insuffisant, impulsif, caractère militaire, constitution.
1044	Hette		5	INF	S		Congé de convalescence.
1045	Sire	8	5	OAD	S	Retard avancement, confiance en lui, caractère léger, ombrageux, relations avec camarades.	Caractère difficile.
1046	Bezombes		9	EMA	S		Susceptible.
1047	Briand	2		INF	C	Fera bien si dirigé, caractère léger.	
1048	Albert	2		INF	S	Avenir, vue.	
1049	Communal	2	8	INF	S	Plus de fond que de brillant, susceptible.	Plus de fond que de brillant, capitaine à l'ancienneté, santé, congé de convalescence, en voie de guérison.
1051	Guyon		11	EMA	P		Commandement, manque d'entrain, manque de jugement, fera bien avec plus de travail et si dirigé, aptitude, zèle, manque de mesure, caractère léger, ordinaire.
1052	Dufour	2	12	INF	C	Instruction pratique, fera bien si dirigé, intelligence, zèle, aplomb, travail, tenue, éducation, caractère militaire.	Besoin de stimulation, impropre au service actif, indolence, susceptible de bien servir, zèle, caractère léger, porté au plaisir, impulsif, attente avancement, santé.
1053	Bretel	2	5	EMG	C	Aplomb, santé, congé de convalescence.	Manière de servir, indolence, fera bien avec plus de maturité, indécis, caractère léger, susceptible, timide, taciturne.
1054	Bourdaire	4	6	OAD	S	Manque de jugement, manque de calme.	Manque de jugement, fera bien si dirigé, intelligent, caractère léger, manque de méthode, manque d'efficacité.
1055	Jabot		10	INF	S		Difficulté d'expression, susceptible, relations avec camarades.

1057	Laurent	2	10	INF	C	Commandement, impropre, indolence, aplomb, vigueur, timide, ombrageux, santé, physionomie.	Impropre au service actif, manque d'entrain, manque de calme, avenir, aplomb, timide, officier d'état-major, santé, congé de convalescence.
1058	Laurent	2	12	INF	C	Besoin de stimulation.	Intempérances de langage, exubérant, impulsif, capitaine à l'ancienneté, découragement, congé de convalescence.
1059	Hermann		5	EMG	P		Manque d'entrain, zèle.
1061	Bouyssié		11	INF	C		Besoin de stimulation, plus de fond que de brillant, manque d'entrain, administration compagnie insuffisante, avenir, timide, manque d'initiative, feu sacré, santé.
1062	Dette	2	11	EMA	S	Besoin de stimulation, pas de souci du détail, actif, zèle, petit.	Connaissance du métier, besoin de stimulation, instruction pratique, plus de fond que de brillant, manque d'entrain, manque de jugement, zèle tenue, caractère difficile, susceptible, ombrageux.
1063	Delpière de Cardaillac	2	12	INF	S	Commandement, mauvaise attitude devant la troupe, énergie, santé, congé de convalescence.	Plus d'aptitude pour administration, manque de jugement, caractère léger, caractère militaire, capitaine à l'ancienneté, santé, congé de convalescence, tact.
1064	Adrian	2	11	INF	C	Gauche.	Commandement de compagnie, fera bien avec plus d'expérience.
1066	Divoux	2	12	INF	C	Fera bien avec plus d'expérience.	Timide, capitaine à l'ancienneté, attente avancement.
1067	Du Garreau de La Méchenie	2	11	INF	C	Besoin de stimulation, timide.	Plus de fond que de brillant, manque d'entrain, attente avancement, retard avancement, chétif.
1068	Baraton		11	ART	P		Instructeur, fera bien si volonté, fermeté, amour propre, respect des chefs.
1069	Bertrand	2	12	INF	C	Caractère léger.	Nerveux, ordre, amour propre, caractère léger, exubérant, ombrageux, élégance, vie privée influence sur service.
1070	Bernal		10	ART	P		Instruction pratique, fera bien avec plus d'expérience, zèle, élégance.
1071	Pinoir		13	INF	C		Attente avancement.
1073	Parlange		12	INF	C		Attente avancement.
1074	L'Hérault	2	12	INF	C	Fera bien avec plus d'expérience, éducation.	Indépendance, susceptible de bien servir, prétention, attente avancement, découragement.
1075	Coulet		13	INF	C		Manque d'entrain, vigueur, congé de convalescence, ménage irrégulier, vie privée, vie privée néfaste pour service.
1076	Pégaz-Blanc		11	INF	C		Attente avancement.
1078	Canac	2	12	INF	S	Hôpital, congé de convalescence.	Pratique du cheval, impropre au service actif, fera bien si santé et avec plus d'expérience, vigueur, pas homme du monde, escrime, santé, en voie de guérison.
1080	Ghérardi		2	GEN	P		Timide.
1081	Cornet	2	13	INF	C	Fera bien avec plus de sérieux.	Retard avancement, attente avancement.
1083	Chambard	2	12	INF	C	Fera bien avec plus d'expérience et si dirigé, zèle.	Commandement, goût du métier, plus d'aptitude pour administration, instructeur, pas de souci du détail, indiscipline, travail abstraction hors arme, caractère difficile, ombrageux, caractère militaire.
1084	Nocolle		12	INF	S		Manque d'entrain, manque d'initiative.
1085	Dulong		5	GEN	S		Attente avancement.
1086	Vincent	6		OAD	S	Exactitude.	
1087	Rigaud	4	9	OAD	S	Manière de servir, besoin de s'améliorer, indiscipline, fera bien avec plus d'expérience et si dirigé, zèle, prétention, caractère léger, laborieux, connaissances administratives.	Besoin de stimulation, instruction théorique, négligeant dans ses devoirs, fera bien avec plus d'expérience, de maturité, si dirigé et volonté, zèle, entêté, connaissances administratives.

1088	Clémenson		12	ART	P		Manceuvres, commandement, goût du métier, pas de souci du détail, indolence, manque d'entrain, mauvaise attitude devant la troupe, naïf, espérances, départ dans le civil, fera bien si volonté, fermeté, jugement insuffisant, impulsif, feu sacré.
1089	Léger	2	9	ART	S	Fera bien avec plus d'aplomb, timide, santé, congé de convalescence.	Plus de fond que de brillant, fera bien si stimulé, timide.
1090	Laporte	2		INF	C	Pratique du cheval, vigueur.	
1092	Chaumont		10	ART	P		Instruction pratique, fera bien avec plus d'expérience.
1093	Roblin	3	10	OAD	S	Fera bien avec plus d'expérience.	Attente avancement, .
1095	Maury	2	11	INF	S	Plus de fond que de brillant, distinction.	Vue.
1096	Laccassagne	2	5	EMG	C	Timide.	Commandement, instruction pratique, fera bien avec plus d'expérience, aplomb, énergie, indécis, timide, manque d'initiative, capitaine à l'ancienneté, santé.
1097	Boures	2	9	INF	C	Fera bien si dirigé, faible, timide.	Instruction pratique, pas de souci du détail, besoin de s'améliorer, manque d'entrain, travail pour instruction personnelle, manque de méthode, susceptible de bien servir, caractère léger, timide, exubérant.
1098	Mingalon		13	INF	C		Capitaine à l'ancienneté, attente avancement ,découragement.
1099	Marque	4	9	OAD	S	Susceptible de bien servir, timide.	Timide.
1100	Halbique		12	INF	S		Instruction, caractère difficile, susceptible
1101	Martineau	2	10	ART	S	Instructeur.	Exubérant, constitution.
1102	Claudon		14	INF	C		Attente avancement, hôpital, congé de convalescence.
1104	Bourguet	2	13	INF	C	Pratique du cheval, plus de fond que de brillant.	Manque d'entrain, fera bien avec plus d'entrain, attente avancement, découragement.
1106	Guérin	2	12	INF	S	Fera bien avec plus de travail.	Rêveur, capitaine à l'ancienneté, vue.
1107	Martin	2	5	GEN	C	Fera bien si santé, santé, hôpital, à ménager.	Susceptible de bien servir, fera bien si dirigé, caractère léger, impulsif, en voie de guérison, respect des chefs.
1108	Esquirol	2	12	INF	S	Ordinaire.	Susceptible de bien servir, fera bien si dirigé, ordinaire, capitaine à l'ancienneté.
1109	Monnier	3	10	OAD	S	Instruction militaire et professionnelle, négligeant dans ses devoirs, irrégulier, susceptible de bien servir, fera bien avec plus d'expérience et si dirigé, fermeté, assidu, travail, caractère difficile, connaissances administratives, rude avec subordonnés	Instruction théorique et pratique, susceptible de bien servir, fera bien avec plus de travail et plus de maturité, prétention, manque de mesure, susceptible, caractère militaire, capitaine à l'ancienneté.
1110	Renaude	2	11	INF	C	Fermeté, exubérant.	Exubérant.
1111	Janot		13	INF	C		Manque d'entrain, rêveur, timide, capitaine à l'ancienneté, attente avancement, découragement.
1112	Constant	2	12	INF	S	Manque de coup d'œil.	Capitaine à l'ancienneté.
1113	Berthet	2	13	INF	C	Fera bien avec plus d'aplomb et d'expérience.	Hôpital.
1114	Godin		11	INF	C		Constitution, santé, congé de convalescence, physionomie.
1115	Plos	2	12	INF	C	Manque d'entrain, timide.	Manque d'entrain, fera bien si dirigé, capitaine à l'ancienneté.
1116	Aurejac		11	INF	C		Indiscipline.
1117	Dumont	2	6	EMG	P	Indolence, manque d'entrain, fera bien si plus d'entrain, aptitude, zèle, travail, vigueur.	Indolence, manque d'entrain, fera bien avec plus de travail, vigueur.
1118	Berruyer	3	10	OAD	S	Besoin de stimulation, fera bien avec plus d'expérience, zèle.	Commandement, pas de souci du détail, fera bien avec plus de zèle.
1119	Lévy		5	EMG	P		Manque d'entrain, zèle, confiance en lui, santé.
1120	Violle	2	10	INF	C	Goût du métier, impropre au service actif, travail pour instruction personnelle, zèle, vigueur, feu sacré, tournure militaire, santé, hôpital, vue.	Travail pour instruction personnelle, fera bien si sante et si volonté, tenue, caractère militaire, officier de troupe, santé vue.
1121	Boniface		11	OAD	S		Fera bien si commandement et plus de méthode, capitaine à l'ancienneté.

1122	Aubouy	2	10	INF	S	Fera bien si dirigé.	Congé de convalescence.
1123	Alibert		10	INF	C		Caractère léger.
1124	Pantalacci		13	INF	S		Susceptible.
1125	Perrin		13	INF	C		Commandement, indolence, manque de méthode, indécis, caractère léger, feu sacré.
1126	Nègre	2	13	INF	C	Mauvaise attitude devant la troupe, fera bien avec plus d'expérience et plus de maturité, caractère léger.	Commandement, besoin de stimulation, manque d'entrain, manque de jugement, gauche, naïf, avenir, fera bien avec plus d'aplomb et de fermeté, travail, indécis, caractère léger, capitaine à l'ancienneté, attente avancement.
1127	Desrayaux	2	12	INF	C	Fera bien avec plus d'aplomb et plus d'expérience, santé.	Fera bien avec plus de travail, affaires arabes, hôpital, congé de convalescence.
1128	Petit	2	13	INF	C	Instruction théorique et pratique, pratique du cheval, indolence, susceptible de bien servir, caractère militaire.	Commandement, besoin de stimulation, manque d'entrain, plus apte au travail de cabinet, mauvaise attitude devant la troupe, fera bien si dirigé, activité, officier de troupe, feu sacré, capitaine à l'ancienneté, santé, vie privée influence service.
1131	Fournier		10	OAD	S		Attente avancement.
1132	Delhumeau		12	INF	S		Nerveux, fera bien avec plus d'expérience et si dirigé, caractère léger, capitaine à l'ancienneté.
1133	Magnaschi		10	ART	P		Commandement, trop modeste, timide, tournure militaire, sans grande portée.
1134	Gaubert		6	EMG	P		Commandement, négligeant dans ses devoirs, fera bien avec plus de zèle et de commandement, zèle, travail, tenue.
1136	Réquier		13	INF	C		Commandement, mauvaise attitude devant la troupe, fera bien avec plus d'expérience, attente avancement.

Annexe 100

Félicitations aux grades de sous-lieutenant et de lieutenant

N°	Nom	Origine		Nombre de mentions et domaines					
				Manière de servir	Manceuvres	Guerres/campagnes	Etudes	Stages	Missions particulières
30	Le Cauchois-Féraud	INF	C				1		
34	Cerfbeer	INF	S		1				
43	Sicard	EM	C						1
75	Bouche	INF	S				1		1
155	Lequin	OUV	S			1			
165	Richard	INF	S	1					
291	Tranchard	EM	C			1			
374	Péron	INF	C				1	1	
384	Caille	EM	C						1
394	Courtot	INF	C						1
408	Castaing	INF	C						1
409	Bourguignon	INF	C			1			
444	Pavot	INF	C					1	
465	Pépin	INF	C			1			
466	Quitteray	INF	C			1			
470	Gigon	INF	C						1
502	Labbez	EM	S				1		
510	Mouret	INF	C				1	1	
528	Endres	ART	P						1
542	Gascuel	EMG	P						1
543	Peyrolle	INF	C		1				
577	Blanchon	INF	C				1		
586	Coppens de Norlandt	INF	C						1
590	Pozzo Di Borgo	INF	C						1
591	Balme	INF	C			1			
599	Gardarein	INF	C			1			
615	Eynard	EM	C	1					
623	De Bougrenet de La T.	INF	C					1	
637	Constantin	INF	C						1
643	Cavaillon	INF	C						1
647	Chaumont	INF	S			1			1
649	Vacherie	EM	C						2
660	Pasquier	ART	P						1
675	Fickelscherer	EM	C						3
693	Chaplain	INF	C				1		
698	Chaumet	INF	S						1
708	Frédault	INF	C			1			2
709	Savoie	INF	C						3
715	Mettas	EMG	P		1				
717	Benoît	INF	C	1					
720	Glineur	GEN	P						2
721	Galibert d'Auque	INF	C			1			
726	Boulo	INF	C				2	1	1
727	Marulaz	INF	C					2	
728	Thouzellier	INF	C						1
729	Douchez	ART	S						1
730	Demontrond	INF	C						2
738	Isnard	INF	S				2		
742	Rémy	OAD	S	1					
748	Bloch	INF	C				1		
751	Hamilton	OAD	S						1
752	Lanoue	INF	C				1		
753	Laage	OAD	S	1					
757	Adam	INF	C					1	1
764	Gay	EM	C					1	1
765	Finel	INF	S	1					
771	Poulard	OAD	S	1			1		
772	Cazeaux	INF	C						3
782	Lombard	EM	C		1				1
787	Le Guen	INF	C	1			1		
791	Chenot	INF	C						1
792	Gaillard	INF	S				1	1	
796	Brasart	INF	C					1	
798	Delacarte	INF	C						1
806	Durosoy	INF	C						1
807	Rouchon-Mazerat	INF	C				1		

808	Fidelle	OAD	S				1		
809	Loyer	INF	C					1	
814	Hantz	INF	C				1		
820	Foliot	EMG	P				1		
821	Bailly	EMG	P				1		
824	Boisseaud	INF	C						1
825	Delteil	INF	C				1		
826	Marcé	INF	C				1		
836	Piraud	EMG	P						1
843	Lamy	INF	S					1	
852	Blondel	INF	C					1	
854	Pommerol	INF	S	1					
858	Thouvenin	EMA	P	1					
861	Dié	EMG	P					1	
863	Grandclément	INF	C						1
865	Majorelle	INF	C						1
869	Plouhinec	INF	C				1		
872	Prangé	EMG	P					1	
873	De Montmahou	ART	P	1					
876	Loiseau	EMG	P				1		1
881	Léfier	EMG	P		1				
883	Longuet	INF	S				1		
885	Rimet	INF	S						2
889	Gruet	INF	C				1		
891	Bureau	INF	C					1	
897	Rimbert	EMG	P						1
899	Lachaze	EMA	P				1		
900	Boutin	EMG	P				2		
908	Hervier	EMG	P				1		
913	Blaise	EMG	P						1
927	Joannes	INF	C		1				
931	Corberand	GEN	S				1		1
932	Clément	GEN	S	1					
944	Trémerel	OAD	S				1		
945	Heuillard	EMA	P		1				
947	Litschfousse	INF	C				1		
948	Jannot	EMA	S				1		
949	Patillon	EMA	P						1
955	Lorriot	INF	S					1	
960	Neveur	EMG	S				1		
961	Calbayrac	OAD	S						1
964	Patart	EMG	P						1
969	Causin	INF	S						
970	Jauffret	INF	S				2		
971	Gendre	INF	S		1				
974	Lemoine	OAD	S				1		
979	Héliot	EMG	P				2		
984	Bonnet	INF	S				1		
985	Rémond	INF	C				3		
987	Zwilling	INF	C				1		
990	Jouclard	OAD	S		1		2		
996	Gouin	EMG	P		1		1		
998	Carbonel	INF	C				1		
999	Macaire	INF	C				3	1	
1001	Fargeon	INF	C				1	1	
1002	Roux	INF	S	1			1		
1003	Henry	OAD	S		1				
1004	Dublanchy	INF	S				2		
1008	Coupez	OAD	S						1
1011	Maximilien	INF	C	1					
1013	Grognard	INF	C				1		
1014	Henry	OAD	S		1				
1026	Cazères	INF	C				1		1
1027	Péria	INF	C				2		1
1028	Zaigue	INF	C			1	1	1	
1031	Perrot	INF	C				1		1
1038	Bernardin	INF	S	1		1			
1041	Jouandon	INF	C				2		
1042	Matuchet	INF	S				1	1	
1044	Hette	INF	S	2					
1047	Briand	INF	C				4	1	
1049	Communal	INF	S	1			2	1	
1050	Attane	EMA	P	1			4		
1052	Dufour	INF	C					1	

1054	Bourdairre	OAD	S		1				
1059	Hermann	EMG	P						1
1062	Dette	EMA	S				1		
1063	Delpière de Cardaillac	INF	S						3
1064	Adrian	INF	S				1		2
1067	Du Garreau de La Méchenie	INF	C				1		
1070	Bernal	ART	P						1
1071	Pinoir	INF	C				3		
1072	Armand	GEN	C						2
1073	Parlange	INF	C				3	1	1
1074	L'Hérault	INF	C				1		
1075	Coulet	INF	C				1		
1076	Pegaz-Blanc	INF	C						2
1077	Goehring	OAD	S			1			
1078	Canac	INF	S	1					
1081	Cornet	INF	C	1					
1084	Nicolle	INF	S				1		1
1086	Vincent	OAD	S				1		1
1090	Laporte	INF	C				1		
1091	Fabre	INF	C				9		1
1094	Mazerat	INF	C	1					
1095	Maury	INF	S						2
1098	Mingalon	INF	C	1				1	
1100	Halbique	INF	S					1	
1102	Claudon	INF	C				1	1	
1103	Moreau	INF	C					1	
1104	Bourguet	INF	C				1		
1105	Contat	ART	S						2
1108	Esquirol	INF	S						1
1109	Monnier	OAD	S		1				
1110	Renaude	INF	C				1	1	
1111	Janot	INF	C						2
1113	Berthet	INF	C						1
1114	Godin	INF	C				1		
1115	Plos	INF	C						1
1116	Aurejac	INF	C	1			3		1
1119	Lévy	EMG	P						1
1120	Violle	INF	C		1		1		1
1122	Aubouy	INF	S					2	1
1123	Alibert	INF	C	1		1			
1125	Perrin	INF	C				1	1	1
1127	Desrayaux	INF	C	2					
1130	Fineyre	OAD	S			1	1		
1132	Delhumeau	INF	S	1					1
1136	Réquier	INF	C	1					
	Total			29	15	15	109	34	87

Annexe 101

L'avancement de sous-lieutenant à capitaine et les punitions

N°	Nom	durée	Origine		Sanctions								
					Obs (1)	Rep (2)	AS (3)	AR (4)	Blâ. (5)	retrait emp. (6)	? (7)		Autre
226	Méry	6	GEN	P			4						X (8)
250	Antoine	9	INF	C								1 (9)	X
269	Pezeril	6	GEN	P								1 (10)	
281	Chassignet	8	ART	P			17						X
335	Bilco	11	INF	C				60					
379	Lenormand	5	EM	P				60					X
395	Massiot	12	INF	C				30					
413	Stanislas	11	INF	C			16						
442	Kien	13	INF	C				20					
451	Ricard	10	INF	C			26						
456	Fradin de Bellabre	8	INF	C			33						
458	Thoumazou	6	INF	C			3						
503	Dingler	6	ART	P			34						
510	Mouret	9	INF	C			10						
512	Latruffe	9	INF	C								1 (11)	X
520	Hagron	5	INF	C			47						
527	Chevassu	6	ART	S			10	12					X
528	Endres	6	ART	P			10						
536	Billet	17	INF	C			41						
545	Vallée	6	INF	C			12						
569	Donin de Rosière	7	EM	C				15					
572	Jacobée	9	INF	C			3						
597	Guillaume	7	INF	C		1							X
614	Blanchenay	16	ART	S			8						
615	Eymard	8	EM	C			30						X
632	Lostie de Kerhor	9	CAV	C			30						
647	Chaumont	11	INF	S			24						
651	Claude	10	INF	S			27						
665	Pollachi	8	INF	S			2						
670	Retel	5	GEN	P			2						
676	Prioux	8	INF	C			19						
698	Chaumet	13	INF	S			16						
699	Branlière	8	ART	P			1						
705	Buxerolle	6	EMG	S			2						
708	Frédault	10	INF	C			11						
709	Savoie	11	INF	C			22						
717	Benoit	13	INF	C			23						
718	Perrin	12	INF	C		1	16						
726	Boulo	11	INF	C			54						
727	Marulaz	12	INF	C			18						
728	Thouzellier	10	INF	C			4						
729	Douchez	9	ART	S				8					
731	Huguin	12	INF	C			75	75					
733	Dorat Des Monts	9	ART	C		1							
734	Loliot	12	INF	C				15					
735	Laroche	6	EMG	C			8						
742	Rémy	13	OAD	S			4						
743	Meyer	10	INF	S			8						
744	Goudal	5	EMG	P			8						
745	Espanet	8	INF	C				16					
746	Bertrand	12	INF	C			20						
747	Paulin	12	INF	C			40						
748	Bloch	12	INF	C			1						
751	Hamilton	12	OAD	S			16						X
753	Laage	10	OAD	S			4						
754	Collignon d'Ancy	12	INF	S			14						
757	Adam	12	INF	C			1						
759	Lhomme	12	INF	C			21						
760	Derdos	11	OAD	S			4						
763	Madon	9	ART	P			14						
764	Gay	11	EM	C			2						
772	Cazeaux	12	INF	C			6						
774	Gillet-d'Aubin	11	INF	C			4						X
776	Chausson	11	INF	C			12						

777	Rollin	13	INF	S			12											
780	Odier	11	INF	C			43											X
782	Lombard	11	EM	C			2											
787	Le Guen	11	INF	C			14											
791	Chenot	11	INF	C			6											
792	Gaillard	11	INF	S			1											
795	Souillard	12	INF	C			30											
796	Brasart	11	INF	C	1		4											
798	Delacarte	12	INF	C			10											
801	Toupnot	11	INF	C			6											
807	Rouchon-Mazerat	14	INF	C			17											
810	Dano	14	INF	C			5											
813	Biard	11	INF	C	1													
814	Hantz	10	INF	C			12											
823	Chide	8	EMG	P			8											
824	Boisseaud	10	INF	C			4	15										
825	Delteil	11	INF	C			9											
826	Marcé	11	INF	C			1											
829	Maratuech	10	INF	C			23											
832	Bertrand	11	INF	C			2											
842	Rupp	15	OAD	S			15											
843	Lamy	10	INF	S			2											
845	Lalande	13	INF	C			16											
847	Jehlen	9	EMA	S													1 (12)	
853	Chareyre	10	INF	C			4											
854	Pommerol	10	INF	S													1 (13)	
860	Fustel de Coulanges	11	INF	C			2											
863	Grandclément	14	INF	C			6											
865	Majorelle	10	INF	C			4											
867	Drouot	10	EMA	P			4											
869	Plouhinec	11	INF	C			19											
870	Lombardot	10	EMA	P			4											
872	Prangé	9	EMG	P			2											
874	Tardy	9	EMA	S			4											
878	Julia	11	INF	C			5											
880	Sire	6	EMG	P			1											
885	Rimet	10	INF	S			20											
889	Gruet	12	INF	C			25											
891	Bureau	11	INF	C			4											
894	Gazounaud	14	OAD	S			1											
911	Pierrot	5	EMG	P		1												
914	Bourdillat	13	INF	S			20											
916	Haremboure	12	INF	C			4											
917	Favin-Lévêque	12	INF	C					1									
919	Guillain	11	EMA	P		1	1											
928	Le Roux	11	EMA	S			8											X
929	Poulot	6	EMG	P			2											
934	Haffemayer	13	INF	C			12											
936	Leblanc	12	INF	S			15											
937	Musso	12	INF	C			7											
938	Lantaires	12	INF	C			7											
940	Cornil	7	OAD	S			26											
943	Cosse	9	ART	P			15											
947	Litschfousse	12	INF	C			2											
955	Lorriot	13	INF	S			8											
971	Gendre	11	INF	C			2											
973	Godin	16	OAD	S			2											
977	Bonnefous	13	INF	C			43											
979	Héliot	6	EMG	P	1		5											
980	Brun	8	INF	C		1												
987	Zwilling	12	INF	C			6											
989	Babou	15	OAD	S			54											
997	Pontarly	13	INF	S			8											
998	Carbonel	12	INF	C			9											
1007	Taupenas	13	INF	C		1	12											
1011	Maximilien	12	INF	C			17	15										
1014	Henry	12	OAD	S			8											
1019	Latour	14	INF	C			7											
1020	Langlois	14	INF	C			3											
1021	Lacourt	13	INF	S			3											
1022	Pinguet	12	INF	S			8											
1024	Boeuf	14	OAD	S			4											
1035	Dherse	15	INF	C			2											
1036	Brenet	14	INF	C			12											

1038	Bernardin	14	INF	S			12						
1043	Hebert	13	EMA	P	1		5						
1044	Hette	7	INF	S			2						
1045	Siré	13	OAD	S			32	15					
1048	Albert	14	INF	S			8						
1049	Communal	14	INF	S			4						
1052	Dufour	14	INF	C			6						
1053	Bretel	7	EMG	C			6						
1058	Laurent	14	INF	C	1		4						
1062	Dette	13	EMA	S					1				
1063	Delpière de Cardaillac	14	INF	S			8						
1065	Reynaud	12	OAD	S			2						
1069	Bertrand	14	INF	C			10						
1074	L'Hérault	14	INF	C			4						
1075	Coulet	15	INF	C			40						
1077	Goehring	10	OAD	S							1 (14)		
1079	Planes	13	OAD	S			2						
1083	Chambard	14	INF	C			18						
1086	Vincent	11	OAD	S			2						
1087	Rigaud	13	OAD	S			15						
1090	Laporte	12	INF	C			2						
1091	Fabre	13	INF	C			8						X
1094	Mazerat	15	INF	C			14						X
1097	Boures	11	INF	C			1						
1100	Halbique	14	INF	S			23						
1102	Claudon	15	INF	C			2						
1107	Martin	7	GEN	C			1	8					
1109	Monnier	13	OAD	S			4						
1113	Berthet	14	INF	C			2						
1114	Godin	13	INF	C			2						
1116	Aurejac	15	INF	C				30					
1119	Lévy	7	EMG	P			1						
1122	Aubouy	12	INF	S			2						
1125	Perrin	13	INF	C			8						
1127	Desrayaux	14	INF	C			7						
1132	Delhumeau	14	INF	S			2						

- (1) Observations.
- (2) Réprimande.
- (3) Arrêts simples.
- (4) Arrêts de rigueur.
- (5) Blâme.
- (6) Non activité par retrait d'emploi.
- (7) Inconnue.
- (8) Notes manquent.
- (9) Passe devant un conseil d'enquête le 27 mai 1847 pour une altercation verbale, il n'est pas mis en réforme (états de service).
- (10) Proposé pour une mise en suspension d'emploi (lettre du 3 novembre 1853 de l'inspection générale du génie).
- (11) A signé la capitulation de Sedan, le conseil d'enquête le maintient en activité (rapport au ministre du 31 mai 1872).
- (12) Sanctionné en 1887 pour ne pas avoir réglé les comptes de la pension de lieutenants (états de service).
- (13) Montre de l'acrimonie dans sa correspondance avec les sous-officiers comptables et à critiquer les ordres reçus (extrait des punitions de 1894).
- (14) Négligence dans la tenue de la comptabilité (notation le lieutenant de 1903).

Annexe 102

Félicitations au grade de capitaine

N°	Nom	Origine		Nombre de mentions et domaines				
				Manière de servir	Manoeuvres	Guerres/ campagnes	Études	Stages
6	Pariset	ART	S			3		
15	Donop	EM	P					4
19	Angot	INF	S	1				
114	Dubois	INF	C			1		
117	Duche	GEN	P					1
118	Conseillant	EM	C					1
160	Croiset	INF	C		1			1
165	Richard	INF	S	1				
181	Gayard	EM	C					1
221	Bauduin	INF	C			1		1
226	Méry	GEN	P					1
280	Gauthier	INF	C				4	
301	De Geoffre de Chabignac	INF	C			1		
302	Guille-Desbuttes	INF	C			1		
352	Mongin	INF	C					2
358	Bohy	INF	C			1		
360	Simouneau	EM	P			1		
370	François	INF	C				1	
375	Bineau	INF	C			1		
394	Courtot	INF	C					1
408	Castaing	INF	C					1
440	Grosse	INF	C			1		
442	Kien	INF	C			1		
502	Labbez	EM	S				1	
534	Kuntz	INF	C					1
545	Vallée	INF	C				1	
554	Libersart	EM	C					2
555	Deleuze	EM	C			7 (1)		
581	Arbinet	ART	P				1	
585	Richard-Duplessis	GEN	S				1	
591	Balme	INF	C				1	
592	Grellet	INF	C					1
594	Ventre	GEN	P					1
599	Gardarein	INF	C					2
618	Weil	ART	P					1
619	Granet	INF	C		1		2	0
623	De Bougrenet de La Tocnay	INF	C				1	
632	Lostie De Kerhor	CAV	C	1				
636	Le Sueur	INF	C	1				0
643	Cavaillon	INF	C					1
665	Pollachi	INF	S				1	1
677	De Boysson	ART	P					1
686	Bordes-Pages	ART	P				1	
706	Damon	EMG	P		1			
746	Bertrand	INF	C				1	
748	Bloch	INF	C				2	0
765	Finel	INF	S					1
773	Leblanc	EM	P				1	
820	Foliot	EMG	P		1			
831	Bresson	EMG	P		1			
845	Lalande	INF	C				1	
848	Lasseron	EMG	P					1
849	Baffie	GEN	P				1	1
871	Vernay	EMG	C		1			
875	Goudal	EMA	P					1
876	Loiseau	EMG	P				2	1
878	Julia	INF	C				1	
881	Léfier	EMG	P				2	
911	Pierrot	EMG	P					1
922	Rouchard	EMA	P		1			
946	Launay	EMG	P				1	
947	Litschfousse	INF	C				1	
996	Gouin	EMA	P				1	
999	Macaire	INF	C				1	
1001	Fargeon	INF	C				1	
1005	Deblaye	EMA	P				1	

1019	Latour	INF	C		1				
1020	Latour	INF	C		1				
1024	Boeuf	OAD	S		1				
1038	Bernardin	INF	S	1					
1042	Matuchet	INF	S				1		
1054	Bourdaire	OAD	S				3		
1058	Laurent	INF	C		1				
1063	Delpière de Cardaillac	INF	S						1
1065	Reynaud	OAD	S				1		
1066	Divoux	INF	C	1					
1069	Bertrand	INF	C	1					
1072	Armand	GEN	C						1
1079	Planes	OAD	S		2				1
1085	Dulong	GEN	S		1				
1101	Martineau	ART	S	1					
1106	Guérin	INF	S	1					
1107	Martin	GEN	C						1
1119	Lévy	EMG	P						1
1120	Violle	INF	C			1			
1131	Fournier	OAD	S						2
1133	Magnaschi	ART							1
	Total			9	14	13	30	8	38

(1) Le motif des félicitations n'apparaît ni dans les états de service ni dans les notations.

Annexe 103

Sanctions au grade de capitaine

N°	Nom	Origine		Sanctions					Notes manquent
				Réprimande	Arrêts simples	Arrêts de rigueur	Retrait d'emploi	Nature inconnue	
42	Wolf	GEN	P			6			x
242	Bassignot	GEN	P	x					Laconiques
481	Darolles	INF	C		6				
520	Hagron	INF	C					x (1)	
536	Billet	INF	C			30 (2)			
545	Vallée	INF	C		4				
599	Gardarein	INF	C		2				
619	Granet	INF	C		8				
665	Pollachi	INF	S		4				
676	Prioux	INF	C		7				
698	Chaumet	INF	S		4				
726	Boulo	INF	C		15		x (3)		
774	Gillet-Daubin	INF	C		2				x
826	Marcé	INF	C		2				
849	Baffie	GEN	P					x (4)	
885	Rimet	INF	S		12				
872	Prangé	EMG	P		4				
944	Trémerel	OAD	S		23				
979	Héliot	EMG	P					x (5)	
989	Babou	OAD	S		8 (6)				
994	D'everlange de Bellevue	EMA	P		4				
1001	Fargeon	INF	C					x (7)	
1026	Cazères	INF	C		6				
1044	Hette	INF	S		2				
1058	Laurent	INF	C					x (8)	

(1) Change des heures de cours sans s'inquiéter des conséquences pour le service (notation de capitaine de 1875).

(2) 1^{er} juillet 1877, pour négligence prolongée dans l'observation de ses devoirs de commandant de compagnie, ce qui a occasionné des réclamations de ses soldats et la condamnation de son sergent-major par le conseil de guerre.

(3) Mis en non activité par retrait d'emploi le 21 mars 1887, pour un acte grave d'insubordination, il est rappelé à l'activité le 30 novembre 1887. Les circonstances de cette sanction sont exposées dans le rapport au ministre du 3 mars 1887 qui s'appuie sur le rapport du général commandant le 19^{ème} corps d'armée qui précise qu'à la suite d'une marche militaire, le chef de corps du 2^{ème} régiment de chasseurs fait paraître une note destinée à être communiquée seulement aux officiers dans laquelle il signale le désordre de la compagnie commandée par le capitaine Boulo. Ce dernier rédige un rapport où il écrit notamment : « Si, parvenu au grade de capitaine, je vous inspire un peu de confiance, que vous ne me croyez pas capable de présenter convenablement le bataillon en ville et de le conduire sagement en route, je déclinerais dorénavant un honneur qui m'expose à une surveillance tracassière et des critiques sans fondements ».

(4) 8 juillet 1888, pour avoir fait monter sans autorisation un officier dans la nacelle d'un ballon.

(5) Sanctionné le 17 septembre 1905 pour avoir provoqué un incident lors du passage de la commission de dégâts.

(6) Cette sanction donne lieu à un volumineux et intéressant dossier disciplinaire. Dans le rapport au ministre du 25 juin 1901, on relève que le sous-intendant Laurent a infligé une sanction à l'officier au motif que ce dernier ne lui a pas fait sa visite de départ. Le capitaine Babou explique qu'il a été retardé par les opérations de remise de service au moment de son départ et qu'il n'a pas obtenu de sursis pour faire la visite. La direction de l'intendance suit en partie Babou, elle fait des observations au sous-intendant qui lui reproche d'avoir infligé la sanction sans avoir acquis la certitude que l'officier avait l'intention de quitter la place sans lui faire la visite réglementaire, et elle propose de modifier le motif en adoptant la rédaction suivante : « Après les lenteurs dans la remise de son service, a cherché à se soustraire à l'autorité de son chef qui lui refusait une sursis et a manqué de déférence à son égard. ». Dans son avis du 5 juin 1901, le général commandant le corps d'armée estime que la punition est justifiée, mais il est aussi d'avis de modifier le libellé en enlevant la faute intentionnelle.

(7) Mauvaise attitude lors de la mutinerie du 17^{ème} régiment d'infanterie (voir plus haut).

(8) Mêmes circonstances que celles du capitaine Fargeon.

Annexe 104

Notations des capitaines

Domaines	Critères employés	Nombre		Capitaines
		Total	Réserves	
Maîtrise du métier	Connaissance métier	223	10	Monnier (n°565), Poncelet (n°674), Prioux (n° 676), Perrin (n°718), Prangé (n°872), Sire (n°880), Poulot (n°929), Clément (n° 932), Laccassagne (n°1096), Venturini (n°767).
	Connaissance administration	1	0	
	Connaissance armées	8	0	
	Compétences générales	63	0	
	Instruction théorique	61	0	
	Instruction pratique	21	8	Méry de La Canorgue (n°179), Colombani (n°263), De La Briffe (n°461), Prioux (n°676), Perrin (n°718), Haremboure (n°916), Cosse (n°943), Lévy (n°988).
	Instruction professionnelle/militaire	74	6	Méry de La Canorgue (n°179), D'Amade (n°256), Rétault (n°337), Joffroy (n°445), Schuster-(n°531), Clément (n°932).
	Instructeur	86	3	Tastu (n°835), Lalande (n°845), Desrayaux (n°1127).
	Chercher à s'instruire	70	2	Corréard (n°55), Jau (n°588), conséquences fonctions d'officier ordonnance.
	Capacité	120	3	Pariset (n°6), Monnier (n°565), Frédault (n°708).
	Aptitude	20	1	Clément (n°932).
	Instruction	244	4	Pariset (n°6), Baron Lage (n°106), Douchez (n°729), Jehlen (n°847).
	Compétence	84	1	Delacarte (n°798).
Doué	55	0		
	Total	1130	38	
Opérations militaires	Manœuvres	117	9	Génin (n°215), Joffroy (n°445), Dufour (n°497), Lalande (n°845), Haremboure (n°916), Condaminas (n°939), Cosse (n°943), Boures (n°1097), Benoit (n°717).
	Aptitude à faire campagne	95	0	
	Service en campagne	31	0	
	Coup d'œil/sens tactique	31	5	Chareyre (n°853), Bernardin (n°1038), Desrayaux (n°1127), Réquier (n°1136), Condaminas (n°939).
	Sang froid	3	3	Génin (n°215), Haremboure (916), Bresson (831).
	Total	277	17	
Commandement	Aptitude	113	15	Colombani (n°263), Saléta (n°472), Mouret (n°510), Donin de Rosière (n°569), Granet (n°619), Bourcin (n°788) Delacarte (n°798), Bresson (n°831), Lalande (n°845), Dupin (n°850), Delobel-(n°898), Haremboure (n°916), Vinel (n°921), Lantaires (n°938), Simonetti (n°957).
	Commandement compagnie	230	4	Billet (n°536), Benoit (n°717), Bertrand (n°746), Delacarte (n°798).
	Voix de commandement	5	3	Corréard (n°55), Colombani (n°263), Kien (n°442).
	Attitude devant la troupe	8	1	Bresson (n°831).
	Administration compagnie	49	2	Granet (n°619), Prioux (n°676).
	Aplomb	11	1	Prioux (n°676).
	Total	416	26	
Exécution du métier	Manière de servir	108	3	Friant (n°138), Bassignot (n°242), Grandmange (n°722).
	Goût du métier	48	9	Baron Lage (n°106), Darolles (n°481), Pesch (n°584), Cartier (n°648), Poncelet (n°674), Prange (n°872), Joannes (n°927), Poulot (n°929), Lantaires (n°938).
	S'occuper de son service	52	0	
	Besoin de stimulation	7	7	Baron Lage (n°106), Poncelet (n°674), Branlière (n°699), Lalande (n°845), Cornil (n°940), Cosse (n°943), Bonnefous (n°977).
	Attachement à ses devoirs	50	3	Billet (n°536), Donin de Rosière (n°569), Poncelet (n°674).
	Pas de souci du détail	7	7	Hagron (n°520), Vallée (n°545), Frédault (n°708), Desclais (n°837), Joannes (n°927), Cosse (n°943), Delhumeau-(n°1132).
	Besoin de s'améliorer	4	4	Chaplain (n°265), Donin De Rosière (n°569), Claude (n°651), Prioux (n°676).
	Initiative	39	6	Lombard (n°782), Bresson (n°831), Vinel (n°921), Cosse (n°943), Laurent (n°1057), Nègre (1126).
	Digne de confiance	43	0	
	Activité	181	3	Schuster (n°531), Billet (n°536), Poulot (n°929).
	Ordre	26	1	Delhumeau (n°1132).
	Zèle	327	18	Hagron (n°520), -Schuster (n°531), Billet (n°536), Donin de Rosière (n°569), Poncelet (n°674), Bertrand (n°746), Venturini (n°767), Prange (n°872), Sire (n°880), Joannes (n°927), Poulot (n°929), Clément (n°932), Cornil (n°940), Cosse (n°943), Babou (n°989), D'Everlange de Bellevue (n°994), Taupenas (n°1007), Maximilien (n°1011).-
	Studieux	27	0	

	Application	12	0	
	Assiduité	11	1	Joannes (n°927).
	Ressources	3	0	
	Conduite	110	0	
	Esprit pratique	9	1	Tessier (n°958).
	Travail	264	3	Billet (n°536), Vacherie-(n°649), Poncelet (n°674).
	Exactitude	43	0	
	Soin	5	0	
	Tenue	144	3	Poncelet (n°674), Baffie (n°849), Siré (n°880).
	Moyens	6	0	
	Conscience	131	0	
	Régularité	11	0	
	Ardeur	6	0	
	Désir de bien faire	32	0	
	Porté au plaisir	2	2	Bertrand (n°746), Desclais (n°837).
	Moralité	5	0	
	Résultats école de tir	8	2	Bineau (n°375), Delacarte (n°798).
	Dévouement	170	0	
	Esprit pratique	9	9	
	Aptitude pratique du cheval	114	6	Dupin (n°850), Rouhier (n° 895), Leblanc (n° 936), Cosse (n° 943), Tessier(n° 958), Berthet (n°1113).
	Total	2014	88	
Atouts/ handicaps	Sagacité	1	0	
	Jeune	43	0	
	Expression	22	1	Corberand (n°931).
	Facilité	33		
	Expression	19	0	
	Rédaction	24	1	Lombard (n°782).
	Largeur de vues	3	0	
	Méthode	67	2	De Montmahou (n°873), Delhumeau (n°1132).
	Cultivé	11	0	
	Calme/posé	52	1	Bertrand (n°1069).
	Ambitieux	5	0	
	Talent	1	0	
	Intrépide	1	0	
	Droiture	18	0	
	Entêté	5	5	Anthony (n°703), Marulaz (n°727), De Montmahou (n°873), Buffet (n°902), Péria (n°1027).
	Manque de mesure	6	6	Darolles (n°481), Cazalens (n°546), Marulaz (n°727), Henry (n°769), Gauthier (n°905), Pantalacci (n°1124).
	Trop confiance en lui	6	6	Darolles (n°481), Bourdillat (n°914), Trémerel (n°944), Pegaz-Blanc (n°1076), Martineau (n°1101), Aubouy (n°1122).
	Réfléchi/pondéré	39	0	
	Pointilleux	1	0	
	Timide/manque d'assurance	20	20	Kien (n°442), Mouret (n°510), Monnier (n°565), Cartier (n°648), Pitois (n°713), Grandmange (n°722), Lombard (n°782), Foliot (n°820), Piraud (n°836), Dupin (n°850), Tardy (n°874), Delobal (n°898), Gal (n°903), Simonetti (n°957), Patart (n°964), Bonnefous (n°977), Hette (n°1044), Laccassagne (n°1096), Esquirol (n°1108), Desrayaux (n°1127).
	Homme du monde	8	0	
	Excentrique	3	3	Cazalens (n°546), Lostie de Kerhor (n°632), Chaumet (n°698).
	Mémoire	8	0	
	Impressionnable	3	3	Coppens de Norlandt (n°586), Bourcin (n°788), Péria (n°1027).
	Jugement	92	4	Jau (n°588), Chaumet (698), Boulo (726), Gauthier (n°905).
	Bon esprit	42	0	
	Prévoyant	4	0	
	Education	124	3	Rollin (n°777), Lombard (782), Jehlen (n°847).
	Elégant/charmant	3	0	
	Bégalement	1	1	Cartier (n°648).
	Esprit de décision	30	13	De Brunier (n°234), Saléta (n°472), Granet (n°619), Rimet (n°885), Rouhier (n°895), Lantaires (n°938), Cosse (943), Patart (n°964), Bonnefous (n°977), Taupenas (n°1007), Bretel (n°1053), Du Garreau de la Méchenie (n°1067), Esquirol (n°1108).
	Brave	2	0	
	Nerveux	5	3	De Boysson (n°677), Bourcin (n°788), Bertrand (n°1069).
Esprit de discipline	65	7	Baron Lage (n°106-), Schuster (n°531), Prioux (n°676), Marulaz Boulo (726), Marulaz (n°727), Péria (1027), Bernardin (n°1038).	
Caractère solide	19	0		
Confiance dans son mérite	1	1		
	Total	787	80	
Vie privée	Pour mémoire critères déjà évoqués.			
	Apathie/indolence	15	15	Eudes (n°365), Sagey (n°492), Billet (n°536), Poncelet (n°674), Enos (n°688), Mangenot (n°695), Delacarte (n°798), Lalande

Esprit/ Attitude/ militaires				(n°845), Jehlen (n°847), Gal (n°903), Clément (n°932), Lantaires (n°938), Cosse (n°943), Jauffret (n°970), Bœuf (n°1024).
	Plus de fond que de brillant	4	4	Gauthier (n°571), Lafond (n°859), Raballet (n°965), Elzière (n°1033).
	Entrain	96	19	Claude (n°524), Benoit (n°717), Maratuech (n°829), Bertrand (n°832), Tastu (n°835), Piraud (n°836), Lalande (n°845), Drouot (n°867), Rimet (n°885), Vinel (n°921), Adam (n°926), Dadillon (n°933), Musso (n°937), Cosse (n°943), Maximilien (n°1011), Bernardin (n°1038), Nadaud (n°1039), Jabot (n°1055), Laurent (n°1057).
	Caractère militaire	43	9	Darolles (n°481), Mouret (n°510), Endres (n°528), Monnier (n°565), Jau (n°588), Souillard (n°795), Maratuech (n°829), Baffie (n°849), Sire (n°880).
	Feu sacré	7	2	Poncelet (n°674), Souillard (n°795).
	Tournure militaire	13	4	Guéneau d'Aumont (n°148), Génin (n°215), Donin de Rosière (n°569), Chaumet (n°698).
	Plus d'aptitude pour administration	14	14	Pardeilha (n°171), Guérin (n°184), Génin (n°215), Chaplain (n°265), Bruyère (n°300), Benoit (n°717), Lombard (n°782), Chenot (n°791), Dano (n°810), Vidal (n°864), Julia (n°878), Rimet (n°885), Haremboure (n°916), Brenet(n°1036).
	Convient au travail de bureau	3	3	Rosignol (n°211), Maximilien (n°1011), Sagey (492).
	Impropre au service actif	5	5	Faure (n°371), Kien (n°442), De La Briffe (n°461), Donin de Rosière (n°569), Vacherie (n°649).
	Convient mieux en état-major	5	5	Hagron (n°520), Leblanc (n°773), Besson (n°831), Piraud (n°836), Drouot (n°867).
	Plus apte au travail de cabinet	1	1	Hagron (n°520).
	Total	206	81	
Qualités foncières	Persévérant	2	0	
	Clairvoyant	2	0	
	Intelligent	399	4	Douchez (n°729), Risser (n°781), Rimet (n°885), Clément (n°932).
	Distinction	105	2	Dufour (n°497), Coppens de Norlandt (n°586).
	Fermeté	77	8	Colombani (n°263), Billet (n°536), Granet (n°619), Haremboure (n°916), Cosse (n°943), Latour (n°1019), Pegaz-Blanc (n°1076), Esquirol (n°1108).
	Sentiments	17	0	
	Energie	87	8	Guéneau de Montbeillard (n°159), Sagey (n°492), Billet (n°536), Donin de Rosière (n°569), Prioux (n°676), Bertrand (n°746), Bayle-(n°893), Latour (1019).
	Manières	32	1	Sire (n°880).
	Volonté	51	0	
	Principes	30	0	
	Moralité	2	0	
	Discernement	3	0	
	Imaginatif/ingénieux	12	0	
	Esprit ouvert	34	0	
	Dignité	9	0	
	Vif	13	0	
	Ardent	2	0	
Sérieux	116	0		
Sage	1	0		
Lucide	1	0		
	Total	995	23	
Caractère	Honorable	19	0	
	Amour propre	4	0	
	Facile/Difficile	80	14	De Ruffi de Pontavez (n°379), Guillebert de Govin (n°485), Pesch (n°584), Lostie de Kerhor (n°632), Frédault (n°708), Boulo (n°726), Marulaz (n°727), Paulin (n°747), Rollin (n°777), Lalande (n°845), Gauthier (n°905), Péria (n°1027), Pegaz-Blanc (n°1076), Martineau (n°1101).
	Léger	6	6	Vallée (n°545), Sardou (n°768), Delacarte (n°798), Desclais (n°837), Lalande (n°845), Babou (n°989).
	Total	109	20	
	Trop sévère	2	2	Chaumet (n°698), Boulo (n°726).
	Raideur/rudesse	8	8	D'Amade (n°256), Hagron (n°520), Cazalens (n°546), Lostie de Kerhor (n°632), Lalande (n°845), Dupin (n°850).Gauthier (n°905), Bernardin (n°1038).
	Poli	3	3	
	Modestie/préention	56	9	Bouche (n°75), Bineau (n°375), Castaing (n°408), Darolles (n°481), Vallée (n°545), Chaumet (n°698), Marulaz (n°727), Lévy (n°812), Témerel (n°944).
	Froid	20	1	Latour (n°1019).
	Franc	6	0	
	Loyal	3	0	

Relations	Remuant/exubérant	7	7	Darolles (n°481), Hagron (n°520), Gaillard (n°792), Rimet (n°885), Bernardin (n°1038), Bertrand (n°1069), Renaude (n°1110).
	Sympathique	27	0	
	Bonne humeur/gai	9	0	
	Inquiet/sombre	6	6	Kien (n°442), Pesch (n°584), Le Bars (n°587), Boulo (n°726), Lalande (n°845), Bertrand (n°1069).
	Bienveillant/conciliant	34	0	
	Discret/réservé	27	2	Bresson (n°831), Latour (n°1019).
	Impulsif	1	1	Bertrand (n°1069).
	Bon cœur/généreux	2	0	
	Bonnes en général	18	0	
	Bonnes avec camarades	11	2	Pinguet (n°1022), Bernardin (n°1038).
	Estime des subordonnés	12	0	
	Estime des chefs	28	0	
	Respect des chefs	11	4	Prioux (n°676), Lombard (n°782), Dupin (n°850), Buffet (n°902).
Tact	44	4	Vallée (545), Jau (n°588), Chaumet (n°698), Jovenet (n°941).	
Total	335	49		
Avenir	Perspectives	126	3	Génin (n°215), Chapel (n°247), Macquin (n°390).
	Aptitude au grade supérieur	43	0	
	Servira bien	11	0	
	Chef de corps	1	0	Allier (n°431) et lieutenant Marulaz (n°727).
	Donne des espérances	2	0	
	Professeur/conférencier	55	1	Caille (n°384).
	Officier d'état-major	23	2	Drouot (n°867), Clément (n°932).
	Bon officier	21	0	
	Bon officier de troupe	4	0	
	Brillante carrière	4	0	Grellet (n°592), Trémerel (n°944), Lemoine (n°974), Berruyer (n°1118). Sous-lieutenants Delteil (n°825), Bœuf (n°1024), Sire (n°1045), Reynaud (n°1065). Lieutenants François (n°370), Derdos (n°760), Gay (n°764), Venturini (n°767), Blondel (n°852), Augier (n°1018), Péria (n°1027), Goehring (n°1077).
	A tout pour réussir	11	0	
	Doit parvenir	17	0	
	Susceptible d'avoir de l'avenir	14	14	Guéneau d'Aumont (n°148), Castaing (n°408), Cazalens (n°546), Rollin (n°777), Garnier (n°784). - Si circonstances le permettent : Leblanc (n°773), Chareyre (n°853). - Si sert bien : Jau (n°588), Toupnot (n°801). - Si blessure ne l'empêche : Gardarein (n°599). - Si meilleur caractère : Boulo (n°726). - Si discipliné : Boulo (n°726). - Si plus de travail : Bertrand (n°746). - Si meilleure santé : Foucaud (n°833).
Susceptible de bien servir	41	41	Billet (n°536), Souillard (n°795), Foliot (n°820), Clément (n°932), Dadillon (n°933), Bertrand (n°1069). - Si plus de sérieux : Sardou (n°768), Contat (n°1105). - Si plus de santé : Vacherie (n°649). - Si plus de travail : Beauvoir (n°115), Eudes (n°365), Galley (n°811). - Si plus d'expérience : Pesch (n°584), Pitois (n°713), Audibert (n°766), Venturini (n°767), Leblanc (n°773), Champagne (n°804), Dupin (n°850), Chareyre (n°853), Delobel (n°898), Clément (n°932), Jauffret (970), Dive (981), Lévy (988), Pegaz-Blanc (1076), Laporte (n°1090), Laccassagne (n°1096), Boures (n°1097), Esquirol (n°1108). - Si plus de maturité : Boulo (n°726), Dupin (n°850). - Si dirigé : Raizon (n°310), De Montmahou (n°873). - Si volenté : Eudes (n°365), Prangé (n°872), De Montmahou (n°873). - Si plus d'entrain : Eudes (n°365). - Si plus de fermeté : Desclais (n°837). - Si suit les conseils : Pegaz-Blanc (n°1076). - Si plus de commandement : Hantz (n°814).	
Total	373	61		
Etudes	Pour mémoire, critères déjà évoqués.			
	Bon	290	0	
	De guerre	11	0	
	D'instruction	2	0	
	D'honneur	1	0	
	S'annonce bien	13	0	
	Hors ligne	4	0	

Qualificatifs de l'officier	De troupe	30	4	Bourcin (n°788), Chareyre (n°853), Cosse (n°943), Maximilien (n°1011).
	D'élite	7	0	
	Presque parfait	1	0	
	D'état-major	19	2	De Montmahou (n°873), Laurent (n°1057).
	Le meilleur du corps	4	0	
	Officier technique	7	0	
	Brillant	15	0	
	Exemplaire	1	0	
	De valeur	62	1	Darolles (n°481).
	Digne d'éloges	47	0	
	Modèle	5	0	
	Ordinaire	3	3	Bertrand (n°746), Poulot (n°-929), Lantaires (n°938).
Précieux	5	0		
Total	527	10		
Physique	Vigueur/robustesse/constitution	192	0	
	Joli/beau	17	3	Schuster (n°531), Chareyre (n°853), De Montmahou (n°873).
	Grand	18	0	
	Petit	9	1	Colombani (n°263).
	Taille moyenne	3	0	
	Gros	1	0	
	Chétif	2	2	De La Briffe (n°461), Chaumet (n° 698).
	Mince	4	0	
	Tournure/extérieur	24	6	Mouret (n°510), Cartier (n°648), Genermont (n°719), Masson (n°857), De Montmahou (n°873), Rimet (n°885).
	Santé	63	38	Croiset (n°160), Chapel (n°247), Grodvolle (n°293), Du Marché (n°340), Faure (n°371), Deprez (n°381), De La Briffe (n°461), Sagey (n°492), Descubess de Lascaux (n°504), Hagron (n°520), Donin de Rosière (n°569), Joudou (n°576), Vacherie (n°649), Claude (n°651), Poncelet (n°674), Prioux (n°676), De Boysson (n°677), Petetin (n°683), Goetschy (n°702), Lhomme (n°759), Brasart (n°796), Bailly (n°821), Boisseaud (n°824), Foucaud (n°833), Bastien (n°834), Tardy n°874), Goudal (n°875), Boutin (n°900), Brun (n°980), Dive (n°981), Bœuf (n°1024), Péria (n°1027), Laurent (n°1058), Boures (n°1097), Martin (n°1107), Godin (n°1114), Aubouy (n°1122), Nègre (n°1126).
	Mine/physionomie	10	3	Challe (n°368), Dufour (n°497), Jau (n°588).
	Chauve	1	0	
	Vue	12	11	Worms (n°378), Guillebert de Govin (n°485), Grandmange (n°722), Thouzellier (n°728), Le Guen (n°787), Chareyre (n°853), Rouhier (n°895), Haremboure (n°916), Leblanc (n°936), Tessier (n°958), Bonnefous (n°977).
	Ouïe	1	1	Frédault (n°708).
	Couleurs de cheveux	3	0	
Blessure et service	9	5	Kien (n°442), De La Briffe (n°461), Gardarein (n°599), Frédault (n°708), Douchez (n°729).	
Total	369	70		

Annexe 105

Extraits des notations avec réserves des capitaines

N°	Nom	Domaines	Critères	Extraits des notations
6	Pariset	Maîtrise métier	Capacité	1842 :...instruction et capacité ordinaires.
			Instruction	1842 :...instruction et capacité ordinaires.
55	Corréard	Maîtrise métier	Chercher à s'instruire	1837 :...était employé depuis longtemps comme officier d'ordonnance...ce qui l'a forcé à négliger un peu son instruction pratique...
		Commandement	Voix	1838 :...Il a peu de voix de commandement et a besoin d'exercer sa poitrine.
75	Bouche	Relations	Modestie/Prétention	1845 :...il a véritablement les défauts de ses qualités, c'est à dire un peu trop d'amour propre et de présomption ce qui lui fait du tort vis à vis de ses camarades..
106	Baron Lage	Maîtrise métier	Instruction	1842 : Manque d'instruction...
		Exécution du métier	Goût du métier	1842 :...mais n'a aucun goût pour son état...
			Besoin de stimulation	1842 :...a besoin d'être constamment stimulé.
		Atouts/Handicaps	Esprit de discipline	1841 :...mais dont le caractère paraît indisciplinable...
115	Beauvoir	Avenir	Peut bien servir si travail	1843 :...a besoin de travailler pour se placer à la hauteur de ses camarades...
138	Friant	Exécution du métier	Manière de servir	1844 :...sa manière de servir laisse à désirer.
148	Guéneau d'Aumont	Esprit/Attitude militaires	Tournure militaire	1847 :...n'a pas la tournure militaire...
		Avenir	Susceptible d'avenir	1845 :...Susceptible d'arriver aux grades supérieurs.
159	Guéneau Montbeillard	Qualités foncières	Energie	1847 :...Manque un peu d'énergie dans le service vis à vis de ses inférieurs.
160	Croiset	Physique	Santé	1848 :...Je ne lui crois pas une santé des plus robustes...
171	Pardeilha	Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1846 :...il convient mieux aux fonctions administratives qu'au service actif.
179	Méry de La Canorgue	Maîtrise métier	Instruction pratique	1848 :...connaît les règlements et la théorie, moins bien la pratique...
		Maîtrise métier	Instruction professionnelle	1849 :...instruction militaire passable ; apte aux fonctions de comptable.
184	Guérin	Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1849 :...plus administrateur que militaire...
211	Rossigol	Esprit/Attitude militaires	Convient travail de bureau	1853 : Le travail de bureau lui convient...
215	Génin	Opérations militaires	Manoeuvres	1853 :...ne peut faire manœuvrer un bataillon...
			Sang froid	1853 :...quoique sachant parfaitement sa théorie, il manque de sang froid sur le terrain...
		Esprit/Attitude militaires	Tournure/Allure militaires	1853 :...mais il n'a point les allures militaires....
			Plus apte pour administration	1853 :...Il se propose pour l'intendance, et il a raison, c'est ce qui peut lui convenir de mieux ; il ne réussirait pas dans l'armée.
Avenir	Perspectives	1853 :...il ne réussirait pas dans l'armée.		
234	De Brunier	Atouts/Handicaps	Esprit de décision	1854 :...d'un caractère trop faible...
242	Bassignot	Exécution du métier	Manière de servir	Sans date : Laisse à désirer dans sa manière de servir.
247	Chapel	Avenir	Perspectives	1853 :...ne se serait probablement pas fait attacher à un dépôt de recrutement, si la douceur du service dans cette position ne lui avait donné l'espoir d'une guérison plus prompte.
		Physique	Santé	1853 :...ne se serait probablement pas fait attacher à un dépôt de recrutement, si la douceur du service dans cette position ne lui avait donné l'espoir d'une guérison plus prompte.
256	D'Amade	Maîtrise métier	Instruction professionnelle	1854 :...Son instruction militaire laisse à désirer...
		Relations	Raideur/Rudesse	1854 :...On lui reproche de la raideur dans le service...
		Maîtrise métier	Instruction pratique	1851 :...Son instruction militaire a besoin de se perfectionner surtout en pratique...
		Commandement	Aptitude	1852 :...commande assez bien...

263	Colombani		Voix	1852 :...ton de commandement un peu faible. Sert avec zèle.
		Qualités foncières	Fermeté	1851 :...a aussi à gagner en fermeté...
		Physique	Petit	1850 : De taille médiocre...
265	Chaplain	Exécution du métier	Besoin de s'améliorer	1854 :...mais il a encore grand besoin de travailler pour bien commander une compagnie.
		Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1855 :...a plus de goût pour l'administration que pour le service...
293	Grodvolle	Physique	Santé	1858 :...d'une santé un peu faible...
300	Bruyère	Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1860 :...plus propre au service administratif qu'au service actif...
310	Raizon	Avenir	Peut bien faire si dirigé	1860 :...il aurait espérer un bel avenir dans le corps étant surveillé et dirigé par des chefs qui lui portassent intérêt...
337	Rétault	Maîtrise métier	Instruction professionnelle	1863 :...instruction générale étendue, militaire laisse à désirer...
340	Dumarché	Physique	Santé	1863 :...Si sa santé se rétablit...
365	Eudes	Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1865 : Jeune officier d'avenir à la condition de secouer avec persistance une apathie un peu naturelle...
		Avenir	Peut bien servir si travail	1865 :...A besoin aussi de travailler son métier pour devenir un bon adjudant-major...
		Peut bien faire	Si plus de volonté	1865 :...A tout ce qu'il faut pour bien faire avec de la volonté.
371	Faure	Esprit/Attitude militaires	Impropre au service actif	1865 : Tumeur au genou, n'est peut-être plus apte à faire campagne... 1866 : en ce moment peu apte à faire campagne...
		Physique	Santé	1865 :...son état de santé s'est un peu amélioré...
375	Bineau	Exécution du métier	Résultats école de tir	1865 : Ecole normale de tir : 117/146...
		Relations	Modestie/Prétention	1865 :...est un peu présomptueux...
378	Worms	Physique	Vue	1867 :...figure intelligente mais affectée de strabisme...
379	De Ruffi de Pontavez	Caractère	Difficile	1869 :...Mériterait tous les éloges si son caractère sympathisait davantage avec ceux de ses camarades... ...caractère assez difficile.
381	Deprez	Physique	Santé	1865 :...son état de santé s'est un peu amélioré...
384	Caille	Avenir	Professeur/Conférencier	1866 :...A besoin d'acquérir l'habitude de professer et y parviendra facilement...
390	Macquin	Avenir	Perspectives	1866 :...Peut encore avoir de l'avenir... 1868 :...paraît avoir de l'avenir...
408	Castaing	Relations	Modestie/Prétention	1868 :...Un peu suffisant...
		Avenir	Susceptible d'avenir	1868 :...Me paraît bien préparé pour arriver.
442	Kien	Commandement	Voix	1870 :...n'a pas toujours tout le ton désirable pour commander et diriger une compagnie...
		Atouts/Handicaps	Timide/manque assurance	1872 :...Il est timide...
		Esprit/Attitude militaires	Impropre au service actif	1871 : ...Propre à faire campagne une fois guéri de sa blessure. 1872 :...une blessure grave l'empêche pour le moment de faire son service.
		Relations	Inquiet/Sombre	1870 : Son caractère devient depuis quelque temps inquiet et ombrageux.... 1871 : ...Propre à faire campagne une fois guéri de sa blessure... ...A été blessé grièvement au combat de Spicherm... 1872 :...une blessure grave l'empêche pour le moment de faire son service.
445	Joffroy	Maîtrise métier	Instruction professionnelle	1872 :...a besoin de s'exercer aux évolutions et de les apprendre avec plus de soin...
		Opérations militaires	Manœuvres	1872 :...a besoin de s'exercer aux évolutions et de les apprendre avec plus de soin...
461	De La Briffé	Maîtrise métier	Instruction pratique	1873 :...a besoin de se fortifier comme pratique...
		Esprit/Attitude militaires	Impropre au service actif	1872 : Par suite de sa blessure n'a pu encore faire aucun service actif au régiment... 1873 :...robuste quoique d'un aspect chétif...
		Physique	Blessure et service	1873 : Est encore très souffrant de la blessure qu'il a reçue à Chenebier... ...Bien qu'atteint d'une claudication dont il aura beaucoup de peine à se guérir...
472	Saléta	Commandement	Aptitude	1874 :...Plus apte à faire des levers ou à diriger des constructions qu'à exercer un commandement....
		Atouts/Handicaps	Esprit de décision	1874 :...d'un caractère un peu faible...
481	Darolles	Exécution du métier	Goût du métier	1874 :...peu de goût pour son métier...
		Atouts/Handicaps	Manque de mesure	1873 :...Quand cet officier voudra, il fera très bien surtout si ses chefs ne lui laissent pas prendre trop d'initiative et s'ils le surveillent...
			Trop confiance en lui	1873 :...Abuse un peu de ses mérites réels pour faire croire qu'il rend plus de services qu'il ne le fait réellement... 1874 :...mais il est suffisant...
		Esprit/Attitude militaires	Caractère militaire	1874 :...sert bien mais par devoir, peu d'esprit militaire...

				...manque d'esprit militaire...
		Relations	Modestie/Prétention	1873 : ...dénotant un peu de suffisance... 1874 : ...mais il est suffisant...
		Relations	Remuant/Exubérant	1873 : ...Embrasse trop de choses à la fois... ...jette un peu de poudre aux yeux de ceux qu'ils veulent bien le laisser faire...
		Qualificatifs d'officier	De valeur	1873 : ...a peut-être cependant plus de valeur apparente que réelle...
485	Guillebert de Govin	Caractère	Difficile	1873 : ...Son caractère paraît un peu raide...
		Physique	Vue	1873 : ...Sa vue est très faible...
		Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1874 : Physionomie sérieuse et un peu apathique... ...a l'air un peu indolent... 1875 : Physionomie sérieuse et un peu apathique...
492	Sagey	Esprit/Attitude militaires	Convient travail de bureau	1875 : ...plus propre au service de bureau qu'au service actif...
		Qualités foncières	Energie	1875 : ...Ce jeune officier a de bonnes qualités mais sa nature semble peu énergique.
		Physique	Santé	1874 : ...santé un peu délabrée qui paraît se remettre... 1875 : ...santé un peu ébranlée...
497	Dufour	Opérations militaires	Manœuvres	1875 : ...mais il manque d'habitude et de pratique dans les manœuvres.
		Qualités foncières	Distinction	1874 : ...assez distingué...
504	Descubes de Lascaux	Physique	Santé	1875 : ...santé délicate...
		Commandement	Aptitude	1875 : ...Manque peut-être encore un peu de l'habitude du commandement...
510	Mouret	Atouts/Handicaps	Timide/manque assurance	1875 : ...physionomie douce et un peu timide...
		Esprit/Attitude militaires	Caractère militaire	1875 : ...est devenu plus militaire...
		Physique	Tourture/Extérieur	1875 : ...Tourture ordinaire...
		Exécution du métier	Pas de souci du détail	1874 : ...mais n'attachant pas aux détails du service assez d'importance... Zèle 1875 : ...Je ne le crois pas animé d'un grand zèle pour ses fonctions...
		Esprit/Attitude militaires	Convient mieux état-major	1877 : ...plus fait peut-être pour le service d'état-major que pour celui du régiment...
			Plus apte travail de cabinet	1877 : ...Plus enclin et plus apte au travail de cabinet qu'au service de détail dans un régiment...
520	Hagron	Relations	Raideur/Rudesse	1877 : ...malgré sa froideur et sa raideur apparentes... ...C'est un très bon officier mais dont le caractère est peut-être un peu enclin à la raideur vis-à-vis de ses chefs.
		Relations	Remuant/Exubérant	1875 : ...Il parle trop...
		Physique	Santé	1875 : ...un peu éprouvé par le climat...
524	Claude	Esprit/Attitude militaires	Entrain	1877 : ...mais manque un peu d'entrain...
528	Endres	Esprit/Attitude militaires	Caractère militaire	1878 : ...a peu d'aptitudes militaires.
		Maîtrise métier	Instruction professionnelle	1875 : ...A besoin de perfectionner son instruction militaire et administrative...
		Exécution du métier	Activité	1878 : ...Encore plus d'activité et tout ira bien.
			Zèle	1878 : ...Sa compétence est bien tenue mais le serait encore mieux s'il avait autant de zèle que de savoir et d'intelligence...
531	Schuster	Atouts/Handicaps	Esprit de discipline	1878 : ...Peut-être un peu disposé à discuter les ordres...
		Physique	Joli/Beau	1875 : ...physique peu gracieux...
		Commandement	Compagnie	1877 : Ne montre pas assez d'énergie dans le commandement de sa compagnie...s'est montré très insouciant de ses devoirs de commandant de compagnie...
		Exécution du métier	Attachement à ses devoirs	1877 : ...s'est montré très insouciant de ses devoirs de commandant de compagnie..
			Activité	1878 : ...mais paraît montrer plus de zèle et d'activité dans le service...
			Zèle	1878 : ...mais paraît montrer plus de zèle et d'activité dans le service...
			Travail	1877 : ...officier paresseux et indolent.
		Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	Idem.
		Qualités foncières	Fermeté	1876 : ...Je lui voudrais un peu plus de fermeté et d'énergie...
			Energie	Idem.
		Avenir	Susceptible bien servir	1875 : ...paraît avoir le désir de bien faire. 1876 : ...peut très bien faire et s'annonce bien...
		Exécution du métier	Pas de souci du détail	1879 : ...il n'apporte pas dans les détails de la compagnie un goût très prononcé.

545	Vallée	Caractère	Léger	1878 :...encore jeune de caractère... 1879 : ...il a encore la légèreté de la jeunesse..
		Relations	Modestie/Prétention Tact	1878 :manières un peu prétentieuses... 1879 :...mais il manque quelquefois de tact...
546	Cazalens	Atouts/Handicaps	Manque de mesure Excentrique	1873 :...Sa fougue a besoin d'être modérée... 1874 :...Caractère original qui le rend excentrique dans certaines circonstances...
		Relations	Raideur/Rudesse	1873 :...Un peu trop de rudesse peut-être... ...Un peu raide dans le service avec ses inférieurs, ce qui n'est pas un défaut lorsque cette manière de faire est raisonnée... 1874 :...Son caractère un peu raide et fougueux se calmera...
		Avenir	Susceptible d'avenir	1874 :...il y aura en lui l'étoffe d'un officier d'avenir... 1875 :...Susceptible de parvenir...
565	Monnier	Maîtrise métier	Connaissance métier Capacité	1877 :...encore peu au courant du service des travaux, très susceptible de se former. 1878 : D'une capacité peu avancée...
		Atouts/Handicaps	Timide/Manque assurance	1878 :...est timide...
		Esprit/Attitude militaires	Caractère militaire	1878 :...il n'a jusqu'alors montré aucune qualité militaire...
569	Donin de Rosière	Commandement	Aptitude	1879 :...Inapte à commander une troupe, santé délicate...
		Exécution du métier	Attachement à ses devoirs	1879 :...Ne comprendra jamais l'importance de certaines exigences du service d'un régiment...
			Besoin de s'améliorer	1879 : Il n'a pas encore la pratique du service d'état-major ...
		Esprit/Attitude militaires	Zèle	1879 :...faute de zèle, n'a pas profité, comme il aurait du le faire, de son stage dans l'artillerie.
			Tournure/Attitude militaires	1879 :...mais d'allures peu militaires...
		Impropre au service actif	1879 :...A fait le moins possible de service actif...	
571	Gauthier	Qualités foncières	Energie	1878 :...N'a contre lui qu'une santé un peu délicate qui lui enlève une partie de l'énergie nécessaire pour commander aux hommes.
		Physique	Santé	Idem.
576	Joudou	Esprit/Attitude militaires	Plus de fond que de brillant	1880 : Sans éclat...
584	Pesch	Physique	Santé	1878 : Santé laissant à désirer...
		Exécution du métier	Goût du métier	1880 :...a un grand désir d'arriver sans pour cela avoir un grand amour du métier...
		Caractère	Difficile	1880 :...mais est d'un caractère un peu concentré... ...caractère un peu difficile...
		Relations	Inquiet/Sombre	1880 :...caractère un peu difficile et inquiet...
586	Coppens de Norlandt	Avenir	Peut bien faire si expérience	1880 :...un peu d'expérience donnera encore plus de relief à ses brillantes qualités...
		Atouts/Handicaps	Impressionnable	1880 :...impressionnable...
587	Le Bars	Qualités foncières	Distinction	1880 :...assez distingué...
588	Jau	Relations	Inquiet/Sombre	1880 :...Il est sombre et triste, vit solitaire et paraît être en proie à un vif chagrin.
588	Jau	Maîtrise métier	Chercher à s'instruire	1879 :...a rempli trop longtemps les fonctions d'officier d'ordonnance pour bien connaître la théorie et la pratique du métier...
		Atouts/Handicaps	Jugement	1880 :...ne possède pas encore le tact et le jugement que donnent l'âge et l'expérience...
		Esprit/Attitude militaires	Caractère militaire	1880 :...Aptitude militaire peu développée... ...faible aptitude militaire...
		Relations	Tact	1880 :...ne possède pas encore le tact et le jugement que donnent l'âge et l'expérience...
599	Gardarein	Avenir	Si blessure ne l'empêche	1874 :...C'est un officier de grand avenir si la perte de la main gauche ne l'empêche pas de remonter à cheval.
		Physique	Blessure et service	1876 :...Malgré la perte de l'avant bras gauche il monte bien à cheval...
619	Granet	Commandement	Aptitude Administration compagnie	1878 :...est insuffisamment pénétré des obligations et des nécessités du commandement... 1876 : Il serait à désirer qu'il portât une attention plus soutenue aux détails de la comptabilité de la compagnie... 1878 :...Ne donne pas aux détails d'intérieur et d'administration de sa compagnie toute l'attention désirable ...
		Atouts/Handicaps	Esprit de décision	1878 :...mais a un caractère faible...
		Qualités foncières	Fermeté	1878 :...N'est pas doué de la fermeté nécessaire pour faire servir ses subordonnés comme cela serait utile.
632	Lostie de Kerhor	Atouts/Handicaps	Excentrique/Original	1880 :...Esprit un peu susceptible et original...
		Caractère	Difficile	1878 :...Caractère entier mais très discipliné... 1879 :...Caractère raide mais discipliné... 1880 :...caractère entier mais discipliné...

		Relations	Raideur/Rudesse	Idem.
648	Cartier	Exécution du métier	Goût du métier	1883 :...ayant peu de goût pour le service...
		Atouts/Handicaps	Timide/Manque assurance	1883 : Officier d'un caractère timide...
			Bégalement	1882 :...bégaie...
		Physique	Tournure/Extérieur	1877 :...tournure peu distinguée...
649	Vacherie	Exécution du métier	Travail	1880 :...assez laborieux...
		Esprit/Attitude militaires	Impropre au service actif	1880 :...Officier estimable mais inapte en ce moment au service actif... 1881 :...Il est à craindre que ce jeune officier, qui est bien d'ailleurs, ne soit jamais en état de faire un service très actif...
			Avenir	Peut bien servir si santé
		Physique	Santé	1880 :...sa santé est toujours débile...
651	Claude	Exécution du métier	Besoin de s'améliorer	1882 :...aurait besoin de pratiquer et de reprendre le service actif...
		Physique	Santé	1882 :...passe pour n'avoir pas une santé très robuste...
674	Poncelet	Maîtrise métier	Connaissance métier	1879 :...mais on peut lui reprocher un peu de mollesse dans ses fonctions d'adjudant-major...
		Exécution du métier	Goût du métier	1882 :...mais paraît apporter dans le service un peu moins de goût et de zèle en raison sans doute de son état de santé...
			Besoin de stimulation	1880 :...on peut lui reprocher seulement d'avoir quelque fois besoin d'être stimulé.
			Attachement à ses devoirs	1879 :...On lui a reproché un peu de négligence dans son service...
			Zèle	1882 :...mais paraît apporter dans le service un peu moins de goût et de zèle en raison sans doute de son état de santé...
			Travail	1880 :...serait le plus brillant officier de son régiment s'il n'était le plus paresseux...
		Tenue	1882 :...mais actuellement en proie à une influence malade qui annihile un peu ses qualités ; sa tenue même s'en ressent...	
		Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1879 :...mais on peut lui reprocher un peu de mollesse dans ses fonctions d'adjudant-major...
			Feu sacré	1880 :...Cet officier serait absolument complet s'il avait un peu plus le feu sacré...
		Physique	Santé	1882 :...en raison sans doute de son état de santé qui est moins bon depuis plusieurs mois...
676	Prioux	Maîtrise métier	Connaissance métier	1878 :...mais brouillé avec la pratique du métier...
			Instruction pratique	1878 :...doit cependant développer son instruction militaire pratique.
		Commandement	Administration compagnie	1880 :...il ne s'attache peut-être pas assez à la surveillance des menus détails de tenue et d'administration de sa compagnie...
			Aplomb	1879 :...Commande déjà avec plus d'aplomb et se formera...
		Exécution du métier	Besoin de s'améliorer	1875 :...fera un très bon officier s'il ne tarde pas trop à entrer au service régimentaire...
		Atouts/Handicaps	Esprit de discipline	1875 :...Commence à prendre le sentiment de la discipline et du respect des chefs. 1876 :...Sa santé très compromise l'oblige sans doute à rentrer au service régimentaire où il pourra redevenir un bon officier en se pliant à la discipline et au respect des supérieurs qu'il n'a pas toujours eus dans sa position administrative.
		Qualités foncières	Energie	1880 :...manque un peu d'énergie dans le commandement...
	Relations	Respect des chefs	1875 :...Commence à prendre le sentiment de la discipline et du respect des chefs. 1876 :...il pourra redevenir un bon officier en se pliant à la discipline et au respect des supérieurs qu'il n'a pas toujours eus dans sa position administrative.	
		Physique	Santé	1876 :...Sa santé très compromise...
677	De Boysson	Atouts/Handicaps	Nerveux	1882 :...tempérament nerveux...
		Physique	Santé	1882 :...En congé de convalescence de 3 mois, puis aux eaux à la Bourboule.... ...santé délicate et affaiblie par des fièvres contractées dans les Landes et ayant actuellement besoin de soin....
683	Petetin	Physique	Santé	1884 :...a peu de santé...
688	Enos	Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1883 :...un peu mou...
				1884 :...mais un peu mou...
695	Mangenot	Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1885 :...un peu mou...
698	Chaumet	Atouts/Handicaps	Excentrique/Original	1885 :...Nature un peu originale...
			Jugement	1885 :...J'ai le regret de constater en outre une certaine prétention et un manque de tact et de jugement...
		Esprit/Attitude militaires	Tournure/Attitude militaires	1885 :...La tournure de cet officier laisse à désirer..
			Relations	Modestie/Prétention
				Tact
		Physique	Chétif	1884 :...apparence chétive...

699	Branlière	Exécution du métier	Besoin de stimulation	1884 :...a besoin d'être stimulé...
702	Goetschy	Physique	Santé	1886 :...sa santé l'a empêché de continuer dans le service actif.
703	Anthony	Atouts/Handicaps	Entêté	1886 :...mais est un peu entier dans ses opinions...
708	Frédault	Maîtrise métier	Capacité	1886 :...de capacité moyenne...
		Exécution du métier	Pas de souci du détail	1885 : ...toutefois dans ce semestre s'est un peu négligé dans la surveillance de tous les détails...
		Caractère	Difficile	1885 :...Caractère susceptible. 1886 :...De caractère susceptible... ...La surdité dont il est atteint sera toujours pour lui une gêne sérieuse dans le service actif et le prédisposera à une certaine susceptibilité de caractère...
		Physique	Ouïe	1885 :...mais est atteint d'un commencement de surdité pouvant offrir plus tard dans le service de réels inconvénients si cette affection s'accroît... ...Sa surdité se maintient au même degré... 1886 : Sa surdité ne s'atténue pas sans augmenter toutefois ; elle reste néanmoins une gêne parfois dans le service...
713	Pitois	Atouts/Handicaps	Timide/Manque assurance	1887 : Officier un peu timide, ce qui le fait paraître froid...
		Avenir	Peut bien faire si expérience	1885 :...fera un excellent officier d'état-major du génie quand il aura plus d'expérience...
717	Benoit	Commandement	Compagnie	1886 :...il ne s'est pas suffisamment consacré à la direction de sa compagnie...
		Esprit/Attitude militaires	Entrain	1886 :...manque de l'entrain indispensable à l'officier de guerre....
			Plus apte pour administration	1887 :...mais est plutôt fait pour un service sédentaire que pour mener une vie active...
718	Perrin	Maîtrise métier	Connaissance métier	1886 :...a encore à gagner sous le rapport de la pratique du métier et de la connaissance des détails...
			Instruction pratique	1886 :...mais il a encore à gagner sous le rapport de la pratique du métier...
719	Genermont	Physique	Tournure/Extérieur	1886 :...un peu lourd d'allures...
722	Grandmange	Exécution du métier	Manière de servir	1887 : ...n'a conservé que celles de directeur de parc qu'il remplit d'ordinaire un peu mollement, s'en rapportant trop à ses subordonnés...
		Atouts/Handicaps	Timide/Manque assurance	1886 :...un peu timide...
		Physique	Vue	1887 :...myopie légère...
726	Boulo	Atouts/Handicaps	Jugement	1888 :...mais semble dépourvu de jugement. ...et à acquérir la maturité de jugement... ...jugement faussé par le souvenir d'un passé...
		Atouts/Handicaps	Esprit de discipline	1885 :...son esprit de contestation qui l'entraîne à demander des explications à l'endroit des ordres qui contraient ses idées personnelles. A du être mis assez vertement à sa place peu de temps après son arrivée au bataillon par le commandant ; paraissait avoir compris qu'il faisait fausse route et s'était montré plus soumis depuis 2 mois. Vient d'encourir une punition de 8 jours d'arrêts simples pour avoir manqué de tact et de mesure dans une lettre adressée au chef de bataillon.... 1887 : Mis en non activité par retrait d'emploi par suite d'un acte d'indiscipline. 1888 : Venu de la non activité par retrait d'emploi où il avait été placé pour « avoir écrit à son commandant qui avait indirectement visé, dans le rapport des officiers, le peu d'ordre avec lequel la compagnie avait quitté le quartier pour traverser la ville, une lettre d'une insolence inqualifiable, indiscipliné et orgueilleux...
		Caractère	Difficile	1885 :...a l'étoffe d'un officier d'avenir s'il parvient à modifier son caractère entier et difficile... 1888 :...il y a lieu d'espérer qu'il parviendra à maîtriser son caractère difficile...
		Relations	Trop sévère	1885 :...que son caractère entier et orgueilleux ne supporterait pas ses inférieurs qu'il mène assez durement... ...s'occupant avec zèle et entente de ses subordonnés, bien qu'un peu raide avec eux et principalement avec les sous-officiers...
			Inquiet/Sombre	1886 :...Esprit un peu trop ombrageux... 1888 :...il y a lieu d'espérer qu'il parviendra à maîtriser son caractère difficile, ombrageux...
		Avenir	Si meilleur caractère et si discipline	1885 :...a l'étoffe d'un officier d'avenir s'il parvient à modifier son caractère entier et difficile et son esprit de contestation...
			Peut bien faire si maturité	1888 :...à acquérir la maturité de jugement...
727	Marulaz	Atouts/Handicaps	Entêté	1887 :...tenace parfois jusqu'à l'obstination... 1888 :...manque parfois du liant nécessaire à l'harmonie et au bon fonctionnement des divers services...
			Manque de mesure	1887 :...esprit d'initiative ayant parfois besoin d'être maintenu...
			Esprit de discipline	1887 :...tenace parfois jusqu'à l'obstination... 1888 :...il est très porté à la critique...

		Caractère	Difficile	1888 :...manque parfois du liant nécessaire à l'harmonie et au bon fonctionnement des divers services....
		Relations	Modeste/Prétention	1888 :...Peu modeste...
728	Thouzellier	Physique	Vue	1888 :...Sa vue est défectueuse, il est atteint de presbytie...
729	Douchez	Maîtrise métier	Instruction	1886 :...d'une instruction ordinaire...
		Qualités foncières	Intelligent	1886 : ...Officier d'une intelligence et d'une instruction ordinaire... 1887 :...d'une intelligence médiocre...
		Physique	Blessure et service	1886 :...S'est signalé par son énergie pendant la campagne du Tonkin et a été grièvement blessé par une balle au pied... ...Quoique souffrant encore de sa blessure... 1887 :...A bien servi au Tonkin où il a été blessé.
746	Bertrand	Commandement	Compagnie	1889 :.N'a pas su, n'a pas voulu, faute d'énergie, acquérir dans les fonctions de sous-lieutenant et de lieutenant les connaissances pratiques du métier, connaissances nécessaires pour exercer avec profit le commandement d'une compagnie.... ...ne fera jamais, malgré son intelligence et ses connaissances militaires, qu'un commandant de compagnie ordinaire...
		Exécution du métier	Zèle	1889 :...Peu zélé dans son service...
			Porté au plaisir	1889 :...un peu trop sensible aux attractions du luxe et du confort...
		Qualités foncières	Energie	1889 :...N'a pas su, n'a pas voulu, faute d'énergie, acquérir dans les fonctions de sous-lieutenant et de lieutenant les connaissances pratiques du métier...
		Avenir	Si plus de travail	1889 :...A de l'avenir s'il prend le service plus à cœur....
747	Paulin	Qualificatifs d'officier	Ordinaire	1889 :...commandant de compagnie ordinaire...
		Caractère	Difficile	1888 :...mais il est un peu susceptible... 1889 :...paraît un peu susceptible...
759	Lhomme	Physique	Santé	1889 : N'a pas encore été jugé au régiment par suite d'un malaise grave qui l'a empêché de prendre part aux manœuvres et qui a nécessité son envoi en congé de convalescence.
766	Audibert	Avenir	Peut bien faire si expérience	1891 :...fait fort bien mais manque encore un peu d'expérience dans les travaux...
767	Venturini	Exécution du métier	Zèle	1891 :...servant correctement mais sans zèle...
		Maîtrise du métier	Connaissance métier	1891 :...auquel il manque encore un peu d'activité d'esprit et l'expérience des travaux... ...n'a aucune expérience des travaux...
		Avenir	Peut bien faire si expérience	Idem.
768	Sardou	Caractère	Léger	1891 :...a de l'amour propre mais un caractère léger...
		Avenir	Peut bien servir si sérieux	1891 :...Il pourra, si l'âge le rend sérieux, être un bon officier du service d'état-major...
769	Henry	Atouts/Handicaps	Manque de mesure	1888 :...ayant encore besoin parfois d'être modéré. 1890 :...Manque encore un peu de correction et de modération dans ses rapports en général.
773	Leblanc	Esprit/Attitude militaires	Convient mieux état-major	1879 :...ses goûts le rendent plus apte au service de l'état-major qu'à celui des troupes... 1880 :...Plus particulièrement apte au service d'état-major... 1882 :...mais il semble, par le dehors, plus apte à celui de l'état-major.
		Avenir	Si circonstances	1883 :...Officier bien préparé à fournir une carrière brillante dès que les occasions se présenteront...
		Avenir	Peut bien faire si expérience	1881 :...fera un très bon officier quand il aura acquis de l'expérience.
777	Rollin	Atouts/Handicaps	Education	1892 :...Son éducation est ordinaire....
		Caractère	Difficile	1892 :...Ses notes le signalent comme un peu entier...
		Avenir	Susceptible d'avenir	1892 :...Peut avoir de l'avenir.
781	Risser	Qualités foncières	Intelligent	1891 :...d'une intelligence ordinaire...
782	Lombard	Exécution du métier	Initiative	1891 :...Manque aussi peut-être un peu d'initiative dans ses fonctions spéciales...
		Atouts/Handicaps	Expression/Compréhension	1890 :...seule sa rédaction laisse encore un peu à désirer...
			Timide/Manque assurance	1892 :...mais caractère un peu timide et un peu froid...
			Education	1892 :...A un caractère trop froid et il manque de prévenance et même d'éducation comme officier d'ordonnance...
		Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1892 :...Il est à désirer qu'il soit reçu dans l'intendance où il sera mieux à sa place que dans le service d'état-major.
Relations	Respect des chefs	1891 :...mais un peu trop froid et pas toujours assez prévenant... 1892 :...A un caractère trop froid et il manque de prévenance et même d'éducation comme officier d'ordonnance...		
784	Garnier	Avenir	Susceptible	1885 :...C'est un officier qui paraît avoir de l'avenir... 1888 :...jeune officier qui paraît avoir de l'avenir... 1893 :...mérite d'arriver.

787	Le Guen	Physique	Vue	1893 :...vue un peu faible...
788	Bourcin	Commandement	Aptitude	1893 :...peu de commandement.
		Atouts/Handicaps	Impressionnable	1893 : Nerveux et impressionnable...
			Nerveux	Idem.
		Qualificatifs d'officier	De troupe	1894 :...Médiocre officier de troupe.
791	Chenot	Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1894 :...Officier de valeur qui sera cependant mieux à sa place dans la carrière administrative...
792	Gaillard	Relations	Remuant/Exubérant	1893 :...Un peu trop enclin à parler pendant la manœuvre et à délayer outre mesure ses explications.
795	Souillard	Esprit/Attitude militaires	Caractère militaire	1893 :...manque peut-être un peu d'esprit militaire et de feu sacré....
			Feu sacré	Idem.
		Avenir	Susceptible de bien servir	1893 :...peut très bien faire...
796	Brasart	Physique	Santé	1894 :...Vient d'être pris d'une nouvelle atteinte de rhumatisme articulaire...
798	Delacarte	Maîtrise métier	Compétence	1892 : N'a pas encore le savoir faire d'un bon commandant de compagnie ce qui n'est pas extraordinaire de la part d'un nouveau promu ; mais s'applique à bien faire...
			Commandement	Aptitude
		Exécution du métier	Compagnie	1892 : N'a pas encore le savoir faire d'un bon commandant de compagnie...
			Résultats école de tir	1893 :...N'a pas apporté de bonnes notes de l'école de tir...
		Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1894 :...Sans être léger a quelque chose d'enfantin qu'il conserve même dans le service...
			Caractère	Léger
801	Toupnot	Avenir	Si sert bien	1894 :...A de l'avenir et le justifiera entièrement s'il persévère dans sa manière de faire...
804	Champagne	Avenir	Peut bien faire si expérience	1891 :...Tout porte à croire qu'il deviendra, avec un peu plus d'expérience, un bon commandant de batterie dans un régiment.
810	Dano	Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1895 :...Ses goûts et ses aptitudes sont plutôt tournés vers les services administratifs...
811	Galley	Avenir	Peut bien servir si travail	1892 :...Il débute dans le service d'état-major et il a encore à apprendre. Il deviendra bien vite un bon officier.
812	Lévy	Relations	Modestie/Prétention	1894 : Un peu plus de prétention que d'avenir.
814	Hantz	Avenir	Peut bien faire si plus de commandement	1894 :...n'ayant pas l'expérience complète du commandement d'une compagnie... 1895 :...n'est pas encore complètement formé surtout au point de vue de l'action sur ses cadres et sur ses hommes dans l'instruction...
820	Foliot	Avenir	Susceptible de bien servir	1886 :...susceptible de devenir un très bon officier....
821	Bailly	Physique	Santé	1895 : Santé un peu éprouvée...
824	Boisseaud	Physique	Santé	1895 :...Sa santé ne paraît pas vigoureuse, mais il n'a pas été malade....
829	Maratuech	Esprit/Attitude militaires	Entrain	1895 :...manque absolument de conviction et d'ardeur...
			Caractère militaire	1895 :...Somme toute a de belles qualités qu'il ne cherche pas à utiliser au profit du métier militaire.
831	Bresson	Commandement	Aptitude	1887 :...manque un peu d'autorité...
			Opérations militaires	Sang froid
		Exécution du métier	Attitude devant la troupe	1887 :...malheureusement manque un peu d'autorité et conserve difficilement son sang froid en présence des troupes...
			Initiative	1887 :...manque encore un peu d'initiative mais se formera...
		Esprit/Attitude militaires	Convient mieux état-major	1887 :...paraît plus apte au service d'état-major qu'à celui des troupes...
		Relations	Discret/Réservé	1887 :...très réservé, se tient trop à l'écart....
832	Bertrand	Esprit/Attitude militaires	Entrain	1894 :...On ne peut que lui reprocher un certain manque d'entrain...
				1895 :...manque un peu d'entrain...
				1896 :...malgré le petit reproche que lui a été fait de paraître manquer d'entrain...
833	Foucaud	Avenir	Si meilleure santé	1897 :...a de l'avenir si sa santé se rétablit complètement comme il y a tout lieu d'espérer...
		Physique	Santé	1897 :...s'est acquitté avec dévouement des fonctions de chef de chantier, jusqu'au moment où, malade, il a été forcé d'entrer à l'hôpital....
834	Bastien	Physique	Santé	1896 :...bien qu'il ait été éprouvé par les fièvres...
836	Piraud	Atouts/Handicaps	Timide/Manque assurance	1895 :...Bon officier un peu timide...
		Esprit/Attitude militaires	Entrain	1895 :...Manque parfois un peu d'entrain...
			Convient mieux état-major	1895 :...Fera sans doute mieux dans un état-major du génie que dans les troupes.
837	Desclais	Exécution du métier	Pas de souci du détail	1896 :...mais semblant avoir une certaine répugnance à entrer dans les détails de son métier d'officier de peloton...
			Porté au plaisir	1896 :...sous prétexte de s'instruire et de se familiariser avec l'étude de l'allemand, le voila parti pour la Russie et plus préoccupé surtout d'aller assister aux fêtes du couronnement....

		Caractère	Léger	1897 :...les préoccupations d'homme du monde l'emportent en lui sur les obligations du service....
		Peut bien faire	Si plus de fermeté	1897 :...a besoin de s'affirmer comme commandant de compagnie...
835	Tastu	Maîtrise métier	Instructeur	1896 :...a encore besoin de se former comme instructeur.
		Esprit/Attitude militaires	Entrain	1896 :...manquant d'entrain... ...manque un peu d'entrain dans le maniement de sa troupe...
		Maîtrise métier	Instructeur	1894 :...A encore à gagner au point de vue de la direction de l'instruction pratique de ses recrues...
		Opérations militaires	Manceuvres	1894 :...ne sait pas suffisamment animer et enlever sa compagnie...
		Commandement	Aptitude	1894 :...ne sait pas suffisamment animer et enlever sa compagnie... 1895 :...commande de façon un peu trop méthodique et compassée...
		Exécution du métier	Besoin de stimulation	1894 :...A besoin d'être poussé et stimulé...
		Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1896 : ...Toujours lent et compassé...
			Entrain	1894 :...mais manque d'allant et d'entrain...
		Caractère	Difficile	1897 : Officier intelligent, travailleur et zélé mais nature complexe et énigmatique, à la fois réservée et violente, solitaire, méfiante, facilement susceptible...
			Léger	1893 :...caractère un peu léger...
		Relations	Raideur/Rudesse	1897 :...mais à surveiller parce que son autorité deviendrait facilement tyrannique.
			Inquiet/Sombre	1894 :...Humeur un peu solitaire... 1895 :...humeur solitaire... 1897 :...nature complexe et énigmatique, à la fois réservée et violente, solitaire, méfiante...
847	Jehlen	Maîtrise métier	Instruction	1895 :...assez bonne instruction...
		Atouts/Handicaps	Education	1895 :...assez bonne éducation...
		Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1895 :...Caractère peu sympathique et enclin à la mollesse...
849	Baffie	Exécution du métier	Tenue	1896 :...Un peu négligé dans sa tenue.
		Esprit/Attitude militaires	Caractère militaire	1896 :...Ne semble pas avoir les mêmes aptitudes pour le métier des armes proprement dit...
		Commandement	Aptitude	1898 :...Manque de commandement....
		Exécution du métier	Aptitude pratique cheval	1898 :...A peu de goût pour le cheval.
		Atouts/Handicaps	Timide/Manque assurance	1892 :...a l'air timide...
		Relations	Raideur/Rudesse	1895 :...Un peu pointilleux dans ses rapports avec ses inférieurs. 1897 :...A beaucoup gagné comme jugement et comme rapport avec ses inférieurs.
			Respect des chefs	1893 :...serait même un peu trop entier dans ses rapports avec ses supérieurs....
		Avenir	Peut bien faire si expérience	1889 :...l'expérience qu'il possède actuellement lui faisant encore défaut lorsqu'il a été chargé de diriger les travaux d'agrandissement de la Fonderie... 1890 :...mais son expérience peut s'accroître encore...
			Peut bien faire si maturité	1889 :...jugement droit mais qui peut mûrir encore...
		Opérations militaires	Coup d'œil/sens tactique	1898 :...manque cependant de coup d'œil sur le terrain, a besoin de se perfectionner à cet égard...
		Avenir	Si circonstances	1897 :...aura de l'avenir si les circonstances peuvent l'aider...
			Peut bien faire si expérience	1897 :...deviendra avec l'expérience un bon officier...
		Qualificatifs d'officier	De troupe	1898 :...mais ce n'est pas de la troupe qu'elles parassent devoir trouver leur meilleur emploi....
		Physique	Joli/Beau	1898 :...n' pas une figure présentant en sa faveur...
			Vue	1897 :...légèrement myope...
857	Masson	Physique	Tournure/Extérieur	1898 :...Un peu lourd...
859	Lafond	Esprit/Attitude militaires	Plus de fond que de brillant	1897 : Officier plus solide que brillant...
864	Vidal	Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1899 :...A le tempérament qu'il convient pour servir dans un établissement militaire et pour bien remplir des fonctions administratives...
			Entrain	1898 :...sans grand entrain... 1899 :...mais manque un peu d'entrain...
			Convient mieux état-major	1899 :...paraît avoir plus d'aptitude pour un service d'état-major sédentaire que pour un service actif...
		Avenir	Officier d'état-major	1898 :...Pourra rendre des services dans un état-major mais ne semble pas devoir s'y élever au dessus de la moyenne....
		Maîtrise métier	Connaissance métier	1898 :...acquisition médiocre pour une chefferie aussi importante que celle de Laghouat...
872	Prangé	Exécution du métier	Zèle	1898 :...Officier s'annonçant comme peu zélé...

			Goût du métier	1898 :...Travaille sans goût et comme forcé...	
		Avenir	Peut bien faire si volonté	1898 :....Il s'est assez bien acquitté de ses devoirs pour prouver que, s'il le veut, il deviendra un bon officier du génie...	
		Atouts/Handicaps	Méthode	1899 :...A cependant besoin d'être dirigé car il paraît manquer un peu de méthode.	
			Entêté	1896 :...peut être un peu trop entier dans ses jugements...	
		Avenir	Peut bien faire si dirigé	1896 :...Grâce à sa bonne volonté et à la direction que lui imprime son chef de section, il ne tardera pas à devenir un très bon officier d'Etat-Major...	
			Peut bien faire volonté	1897 :...est rempli de bonne volonté, arrivera à mieux faire...	
		Qualificatifs d'officier	D'état-major	1897 :...désire quitter le service d'état-major. 1898 :...S'est égaré momentanément dans le service d'Etat-Major pour lequel il paraissait peu désigné par la tournure de son esprit...	
			Physique	Beau/Joli	1896 :...Physique assez ingrat.
				Tournure/Extérieur	1898 :...manque un peu d'extérieur.
874	Tardy	Atouts/Handicaps	Timide/Manque assurance	1895 :...A beaucoup de bonne volonté, mais aussi parfois un peu de timidité.	
		Physique	Santé	1895 :...Ne paraît toujours pas avoir une excellente santé...	
875	Goudal	Physique	Santé	1900 :...d'une santé un peu nerveuse et délicate, a besoin d'être ménagé plutôt qu'aiguillonné....	
878	Julia	Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1898 :....Se présente pour obtenir le certificat d'aptitude pour entrer dans l'intendance, semble avoir plus d'aptitude pour ce service que pour le commandement...	
		Maîtrise métier	Connaissance métier	1899 :...A besoin de se former et y arrivera...	
			Exécution du métier	Zèle	1900 :...Son zèle pour le service, sa tenue, ses manières sont un peu en progrès...
				Tenue	1899 :...un peu relâché dans sa tenue...
		Esprit/Attitude militaires	Caractère militaire	1899 :...Doit reprendre le dessus sur le plan du caractère, de la conduite militaire et des dons naturels...	
		Qualités foncières	Manières	1899 :...un peu relâché dans sa tenue et ses manières...	
		Atouts/Handicaps	Esprit de décision	1897 :...jugement droit mais indécis...	
			Esprit/Attitude militaires	Entrain	1897 :...Manque un peu d'entrain....
				Plus apte pour administration	1897 :...Ses goûts naturels semblent le porter vers l'administration...
		Qualités foncières	Intelligent	1897 :...intelligence ordinaire...	
		Relations	Remuant/Exubérant	1899 :...L'esprit chez lui n'est pas suffisamment précis, et noie ou ce qu'il pense ou ce qu'il dit dans des phrases sans fin...	
		Physique	Tournure/Extérieur	1897 :...un peu lourd...	
893	Bayle	Qualités foncières	Energie	1900 :...Fera un très bon commandant de compagnie quand il apportera un peu plus d'énergie dans l'exercice du commandement...	
		Exécution du métier	Aptitude pratique cheval	1901 :...Il monte assez bien à cheval...	
		Atouts/Handicaps	Esprit de décision	1901 :...il est peut-être un peu lent pour prendre une décision dans les exercices et manœuvres à l'extérieur...	
			Physique	Vue	1901 :...un peu myope...
		Commandement	Aptitude	1901 :...A encore besoin d'acquérir de l'autorité et de l'expérience dans son commandement...	
		Atouts/Handicaps	Timide/Manque assurance	1901 :...montre beaucoup de réserve et a à vaincre une certaine timidité...	
			Avenir	Peut bien faire si expérience	1901 :...A encore besoin d'acquérir de l'autorité et de l'expérience dans son commandement...
900	Boutin	Physique	Santé	1899 : N'a pas rejoint son poste pour cause de maladie.	
902	Buffet	Atouts/Handicaps	Entêté	1901 :...Très attaché à ses idées personnelles...	
		Relations	Respect des chefs	1901 :...Manque un peu de liant avec ses supérieurs...	
		Atouts/Handicaps	Timide/Manque assurance	1899 :...son indolence qui lui était reprochée n'était que de la timidité...	
			Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1901 : Dirige convenablement son service mais avec une certaine indolence...
		Atouts/Handicaps	Manque de mesure	1899 :...n'a besoin que d'être modéré...	
			Jugement	1896 :...jugement peu sûr...	
		Caractère	Difficile	1895 :...caractère autoritaire et parfois un peu trop raide... 1896 :...mais il lui faudra corriger son caractère cassant. 1897 :...caractère toujours un peu difficile...	
			Relations	Raideur/Rudesse	1894 :...peut être un peu trop raide avec les hommes...
			Atouts/Handicaps	Trop confiance en lui	1901 :...A un peu trop de confiance en son intelligence et en son savoir... 1902 :...A trop de confiance en lui, ce qui lui nuit.
914	Bourdillat	Atouts/Handicaps	Trop confiance en lui	1901 :...A un peu trop de confiance en son intelligence et en son savoir... 1902 :...A trop de confiance en lui, ce qui lui nuit.	
		Maîtrise métier	Instruction pratique	1901 :...son instruction pratique se perfectionnera encore...	
			Manœuvres	1900 :...il paraît encore manquer d'assurance et de sang froid sur le terrain...	
916	Haremboure	Maîtrise métier	Instruction pratique	1901 :...son instruction pratique se perfectionnera encore...	
			Manœuvres	1900 :...il paraît encore manquer d'assurance et de sang froid sur le terrain...	

		Opérations militaires	Sang froid	1900 :...il paraît encore manquer d'assurance et de sang froid sue le terrain...
		Commandement	Aptitude	1901 :...quand il aura acquis plus de sang froid par l'exercice du commandement...
		Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1901 :...La tournure de son caractère, l'orientation qu'il a donné à ses études personnelles, son goût pour les choses scientifiques permettent de penser qu'il réussira mieux dans le service de l'intendance pour lequel il va concourir que dans le commandement de la troupe... ...Paraît plus apte au service de l'intendance pour lequel il vient de concourir que pour le commandement.
		Qualités foncières	Fermeté	1902 :...Il commande bien sa compagnie bien que n'ayant pas toujours la fermeté désirable...
		Physique	Vue	1900 :...Est atteint de myopie assez prononcée....
921	Vinel	Commandement	Aptitude	1903 :...aurait besoin d'acquérir des qualités d'entrain, de commandement et d'initiative...
		Exécution du métier	Initiative	1903 :...aurait besoin d'acquérir des qualités d'entrain, de commandement et d'initiative...
		Esprit/Attitude militaires	Entrain	Idem.
926	Adam	Esprit/Attitude militaires	Entrain	1903 :...mais manquant un peu d'entrain...
927	Joannes	Exécution du métier	Goût du métier	1903 :...possédant les aptitudes physiques et intellectuelles nécessaires pour le service d'état-major, n'a pas tenu les promesses de ses débuts et ne manifeste aucun goût pour ce service...
			Pas de souci du détail	1903 :...il a trop paru considérer le service journalier du bureau service courant et mobilisation comme au dessous de ses mérites et de son attention...
			Zèle	1903 :...Il n'a pas montré pendant le semestre écoulé le zèle et l'assiduité au travail qu'on était en droit d'attendre d'un officier de choix...
			Assiduité	1903 :...Il n'a pas montré pendant le semestre écoulé le zèle et l'assiduité au travail qu'on était en droit d'attendre d'un officier de choix...
929	Poulot	Maîtrise métier	Connaissance métier	1901 :...Est encore trop inexpérimenté pour avoir pu donner sa mesure...
		Exécution du métier	Goût du métier	1902 : Continu à montrer peu de zèle pour son service, paraît prendre peu d'intérêt pour lui....
			Activité	1902 : ...ne fait pas preuve jusqu'ici de beaucoup d'activité et de zèle...
			Zèle	Idem...
		Qualificatifs d'officier	Ordinaire	1901 : Officier très ordinaire pour le moment...
931	Corberand	Atouts/Handicaps	Expression/Compréhension	1902 :...a parfois un peu de lenteur dans la perception des instructions qui lui sont données...
		Maîtrise métier	Connaissance métier	1900 :...manquant d'expérience et ne connaissant pas l'art des constructions...
			Instruction professionnelle	1900 :...n'a pas l'instruction nécessaire pour l'état-major particulier de l'arme...
			Aptitude	1901 : Officier qui manque trop d'instruction et d'aptitude aux travaux pour être employé utilement dans une chefferie....
932	Clément	Exécution du métier	Zèle	1900 :...ne montre pas grand zèle à s'instruire et sert avec mollesse...
		Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1900 :...sert avec mollesse...
		Qualités foncières	Intelligent	1900 :...N'est pas très intelligent...
		Avenir	Officier d'état-major	1900 :...n'a pas l'instruction nécessaire pour l'état-major particulier de l'arme... 1901 : Officier qui manque trop d'instruction et d'aptitude aux travaux pour être employé utilement dans une chefferie, malgré toute sa bonne volonté... 1902 :...paraît plus qualifié pour le régiment que pour la chefferie...
			Susceptible de bien servir	1899 : Peut bien faire. 1903 :...Paraît devoir être un bon capitaine commandant....
933	Dadillon	Esprit/Attitude militaires	Entrain	1902 A manqué un peu d'entrain...
933	Dadillon	Avenir	Susceptible de bien servir	1901 :...paraît capable de rendre de bons services... 1902 :...mais susceptible de bien faire... 1903 :...très capable de bien faire dans tous les services...
936	Leblanc	Exécution du métier	Aptitude pratique cheval	1902 :...Monte assez bien à cheval...
		Physique	Vue	1903 : Un peu myope...
937	Musso	Esprit/Attitude militaires	Entrain	1902 :...mais manquant d'entrain....
		Commandement	Aptitude	1902 :...nature lente, n'exerçant que peu d'action sur ses subordonnés....
		Exécution du métier	Goût du métier	1898 :...il n'a pas semblé qu'il ait pris toute pris toute l'ardeur et le goût du métier qu'on aime à voir chez les officiers de sa valeur...
		Atouts/Handicaps	Esprit de décision	1898 : ...auquel l'on peut reprocher un calme parfois voisin de la lenteur et qui se représente sur toute sa troupe...
938	Lantaires	Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1899 :...se montre indolent...

				1900 :...Se montre souvent indolent... 1902 :...nature lente...
		Qualificatifs d'officier	Ordinaire	1899 :...de valeur générale ordinaire.
939	Condaminas	Opérations militaires	Manœuvres	1902 :...A paru cependant aux manœuvres dans une circonstance, manquant de coup d'œil dans l'occupation et l'utilisation du terrain, ce qui pourrait tenir en partie à ce qu'il aurait eu affaire à un adversaire s'avançant sans tenir compte du feu dirigé sur lui...
			Coup d'œil/sens tactique	idem
940	Cornil	Exécution du métier	Besoin de stimulation	1901 :...mais a besoin d'être stimulé pour qu'il puisse donner tout ce qu'on est en droit d'attendre de lui...
			Zèle	1900 :...mais manquant un peu de zèle.
941	Jovenet	Relations	Tact	1895 :...On ne saurait lui reprocher que de manquer un peu de tact et calme. 1897 :...gâte un peu toutes ces qualités sérieuses par son manque de tact... 1899 :...manque seulement parfois d'un peu plus de tact...
943	Cosse	Maîtrise métier	Instruction pratique	1904 :...Il manque de pratique dans la conduite du tir.
		Opérations militaires	Manœuvres	1904 :...A beaucoup à apprendre au point de vue du commandement de sa batterie pendant les exercices de service en campagne...
		Exécution du métier	Besoin de stimulation	1896 :...il a besoin d'être poussé et guidé continuellement.
			Pas de souci du détail	1897 :...Ne montre qu'une indifférence pour tout ce qui regarde son service...
			Initiative	1896 :...mais il se borne là dans l'exercice de ses fonctions sans la moindre initiative...
			Zèle	1897 :...On pourrait peut-être plutôt lui reprocher de manquer de sérieux dans son service et même quelque fois de zèle....
		Aptitude pratique cheval	1902 :...assez bon cavalier...	
		Atouts/Handicaps	Esprit de décision	1900 : Capable d'application et d'exactitude, plutôt que d'initiative, de décision et de fermeté...
		Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1897 : Toujours la même apathie ; elle semble incorrigible... 1898 : Est un officier intelligent, mais il est mou et apathique...
		Esprit/Attitude militaires	Entrain	1896 :...sans entrain... 1902 :...gagnerait à avoir un peu plus d'entrain... 1903 :...manque un peu d'entrain...
Qualités foncières	Fermeté	1900 : Capable d'application et d'exactitude, plutôt que d'initiative, de décision et de fermeté...		
Qualificatifs d'officier	De troupe	1899 :...il semble que cet officier serait mieux à sa place dans un établissement que dans un corps de troupe...		
944	Trémerel	Atouts/Handicaps	Trop confiance en lui	1899 :...mais un peu convaincu de sa valeur et ne se pliant pas toujours assez facilement à la direction. 1901 :...un peu trop sûr de lui.
		Relations	Modestie/Prétention	Idem.
957	Simonetti	Commandement	Aptitude	1904 :...n'y a pas fait preuve d'aptitudes bien marquées pour le commandement...
		Atouts/Handicaps	Timidité/Manque assurance	1904 : Caractère froid, d'apparence timide...
958	Tessier	Exécution du métier	Aptitude pratique cheval	1904 :...Monte assez médiocrement à cheval...
		Physique	Vue	1903 :...n'a pas la pratique du personnel à attendre comme capitaine commandant... 1895 :...très myope.
964	Patart	Atouts/Handicaps	Timidité/Manque assurance	1902 :...Un peu lent par excès de conscience et timidité.
			Esprit de décision	1902 :...Sérieux mais un peu lent.....
965	Raballet	Esprit/Attitude militaires	Plus de fond que de brillant	1904 : Officier modeste et laborieux...
969	Causin	Exécution du métier	Esprit pratique	
970	Jauffret	Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1904 :...Signalé par son chef comme un peu apathique...
977	Bonnefous	Exécution du métier	Besoin de stimulation	1904 :...Un peu lent, a besoin d'être poussé...
		Atouts/Handicaps	Timidité/Manque assurance	1904 :...timide...
			Esprit de décision	1904 :...Un peu lent, a besoin d'être poussé...
		Physique	Vue	1904 :...Myope...
980	Brun	Physique	Santé	1905 : Il est rapatrié avant l'expiration de son temps de séjour normal par le conseil de santé... ...Santé un peu précaire pour le moment (maladie du foie)...
				1906 :...Il a une santé assez précaire d'ailleurs qui nécessite l'usage des eaux et des convalescences....
981	Dive	Physique	Santé	1905 : A été sérieusement souffrant tout l'hiver. A du demander un congé de convalescence...
988	Lévy	Maîtrise métier	Instruction pratique	1905 :...Manque encore de pratique sur le terrain...
		Avenir	Peut bien faire si expérience	1905 :...Pourra bien faire avec de l'expérience...
989	Babou	Exécution du métier	Zèle	1901 :...Est très peu zélé...

		Caractère	Léger	1901 :...ses qualités sont malheureusement gâtées par une légèreté de caractère qui n'a pu être atténuée par des observations présentées sous toutes les formes pendant plus de deux ans. 1901 :...signalé comme peu zélé et léger. 1903 :...mais un peu léger.
994	D'Everlange Bellevue	Exécution du métier	Zèle	1906 :...a manqué de zèle, de soin et d'ordre. J'ai dû le punir...
1007	Taupenas	Exécution du métier	Zèle	1906 :...paraît cependant être moins zélé que par le passé...
		Atouts/Handicaps	Esprit de décision	1906 :...mais il manque parfois d'un peu de décision sur le terrain...
1011	Maximilien	Exécution du métier	Zèle	1902 :...laissant croire que cet officier manque d'entrain, même de zèle...
		Esprit/Attitude militaires	Entrain	1901 :...Calme au point qu'on serait tenté de le croire sans entrain...
			Convient travail de bureau	1903 :...plus porté au travail de bureau qu'aux exercices à l'extérieur....
		Qualificatifs d'officier	De troupe	1902 :...ne paraît pas très fanatique pour le service actif régimentaire...
1019	Latour	Qualités foncières	Fermeté	1906 :...N'a pas encore conquis toute l'autorité nécessaire mais a cependant obtenu déjà des résultats des résultats satisfaisants qui font augurer qu'en se dégageant d'une trop grande bienveillance il s'affirmera comme un chef...
			Energie	1906 :...Aurait eu besoin de beaucoup d'énergie pour remettre en main une compagnie qui avait été dirigée par son prédécesseur d'une façon très médiocre...
		Relations	Froid	1906 :...caractère froid et peu communicatif...
			Discret/Réservé	Idem.
1022	Pinguet	Relations	Avec camarades	1903 :...mais vit dans sa famille avec aucune relation avec les autres officiers... ...Le colonel lui ayant reproché de ne pas fréquenter ses camarades, a promis de ne pas continuer cette manière de faire...
1024	Boeuf	Esprit/Attitude militaires	Apathie/Indolence	1904 :...Un peu indolent.
		Physique	Santé	1906 :...santé assez bonne...
		Atouts/Handicaps	Entêté	1904 :...On ne peut lui reprocher qu'une tendance à faire des observations quelquefois intempestives quand il envisage une situation donnée d'une façon différente de la manière de voir de ses chefs.
			Esprit de discipline	1905 :...Très pénétré des droits des commandants de compagnies et de l'initiative qu'ils doivent avoir, cet officier a dépassé en quelques occasions les limites permises à l'initiative, modifiant les ordres dans leur exécution. Il a reçu à ce sujet en janvier 1905 des observations du chef de bataillon depuis sa manière d'être est très correcte...
			Impressionnable	1905 :...Caractère excessivement impressionnable, devra s'observer...
		Caractère	Difficile	1904 :...certaine raideur de caractère qui s'est manifestée à diverses occasions et qu'il attribue à l'état maladif de cet officier... 1905 : A un caractère froid et souvent cassant...
1027	Péria	Physique	Santé	1904 : ...Son chef de bataillon signale l'état de santé de cet officier comme ayant été affaibli par les fortes chaleurs de l'été tunisien... 1905 :...Signalé comme ayant une santé chancelante, s'est bien remis... ...Parti en permission en France à la fin de mai, y est tombé malade et a obtenu un congé de convalescence de deux mois... ...Rentré au corps avant la fin d'une convalescence pour participer aux manœuvres... 1906 :...dont la santé se raffermir de jour... ...sa blessure n'étant pas encore entièrement guérie. Cette dernière s'est depuis améliorée sans cesse et permet de monter journellement à cheval... 1907 :...Sa santé qui avait paru délicate s'est bien raffermie cet hiver... ...Santé momentanément délicate, a besoin de prendre quelques ménagements... 1908 :...santé raffermie...
1033	Elzière	Esprit/Attitude militaires	Plus de fond que de brillant	1907 : Officier plus sérieux que brillant, a beaucoup de fond...
1036	Brenet	Esprit/Attitude militaires	Plus apte pour administration	1909 :...Montre réellement plus d'aptitudes pour les fonctions administratives que pour le commandement direct de la troupe...
1038	Bernardin	Opérations militaires	Coup d'œil/sens tactique	1909 :...manque un peu d'entrain et de coup d'œil sur le terrain...
		Atouts/Handicaps	Esprit de discipline	1909 :...Caractère un peu frondeur, frisant parfois l'indiscipline...
		Esprit/Attitude militaires	Entrain	1909 :...manque un peu d'entrain et de coup d'œil sur le terrain...
		Relations	Raideur/Rudesse	1909 :...tracassier avec ses subordonnés...
			Avec camarades	1909 :...manquant de liant avec ses camarades...
1039	Nadaud	Esprit/Attitude militaires	Entrain	1908 :...manque un peu de vivacité et d'entrain...
1044	Hette	Atouts/Handicaps	Timidité/Manque assurance	1908 :...presque timide...
1053	Bretel	Atouts/Handicaps	Esprit de décision	1905 :...A l'air de manquer de décision...

1055	Jabot	Esprit/Attitude militaires	Entrain	1909 :...mais qui gagneraient à être montré avec un peu plus d'allant et d'entrain...
1057	Laurent (Jean)	Exécution du métier	Initiative	1908 :...mais qui manque d'entrain et d'initiative...
		Esprit/Attitude militaires	Entrain	Idem.
		Qualificatifs d'officier	D'état-major	1908 :...Pendant son stage, il a montré peu d'aptitudes pour le service d'état-major...
1058	Laurent (Joseph)	Physique	Santé	1909 :...A été malade (rhumatismes) et a obtenu un congé de convalescence d'un mois en juillet, e qui ne l'a pas empêché de faire vigoureusement les manœuvres d'automne...
1067	Du Garreau de La M.	Atouts/Handicaps	Esprit de décision	1908 :...Caractère froid et un peu lent...
1069	Bertrand	Atouts/Handicaps	Calme/posé	1913 :...Malheureusement quelquefois manque de calme et se montre nerveux...
			Nerveux	Idem.
		Relations	Remuant/Exubérant	1911 :...très actif et très remuant...
			Inquiet/Sombre	1912 :...mais se montre parfois un peu nerveux et inquiet...
		Avenir	Susceptible de bien servir	1913 :...Très instruit, nerveux et impulsif... 1913 :...susceptible de bien faire...
1076	Pégaz-Blanc	Atouts/Handicaps	Trop confiance en lui	1909 : Se présente avec beaucoup d'assurance et même parfois un peu de familiarité... ...Réussirait encore mieux s'il était moins sûr de lui... 1910 :...Sera parfait quand il consentira à n'avoir pas confiance qu'en lui seul et à croire à l'expérience et aux avis de ceux qui sont chargés de l'apprécier...
		Qualités foncières	Fermeté	1910 :...Pourra exiger plus aussi de ses subordonnés d'ailleurs... 1911 :...en exigeant par suite plus d'assiduité et plus de travail de la part de ses subordonnés...
		Caractère	Difficile	1909 :...Réussirait encore mieux s'il était moins sûr de lui, moins susceptible....
		Avenir	Peut bien faire si expérience	1910 :...Sera parfait quand il consentira à n'avoir pas confiance qu'en lui seul et à croire à l'expérience et aux avis de ceux qui sont chargés de l'apprécier...
		Avenir	Peut bien faire si expérience	Idem.
1090	Laporte	Avenir	Peut bien faire si expérience	1911 :...a obtenus de bons résultats qui seront encore meilleurs quand il aura par l'expérience acquis une juste mesure entre la bienveillance et la fermeté...
1096	Laccassagne	Maîtrise métier	Connaissance métier	1907 :...encore peu au courant du service des travaux, très susceptible de se former.
		Atouts/Handicaps	Timidité/Manque assurance	1907 :...un peu timide...
		Avenir	Peut bien faire si expérience	1907 :...encore peu au courant du service des travaux, très susceptible de se former.
1097	Boures	Opérations militaires	Manœuvres	1911 :...il a besoin de se perfectionner pour la manœuvre...
		Avenir	Peut bien faire si expérience	1911 :...qui doit faire un bon commandement en compagnie quand il aura acquis plus de pratique.
		Physique	Santé	1909 : ...Entré à l'hôpital de Vichy... 1910 :...A été malade pendant une bonne partie de ce semestre, et se trouve actuellement en congé de convalescence...
1101	Martineau	Atouts/Handicaps	Trop confiance en lui	1910 :...convaincu de sa valeur...
		Caractère	Difficile	1910 :...Est un peu susceptible et manifeste quelque fois sa mauvaise humeur en interprétant dans le mauvais sens un ordre pouvant prêter à ambiguïté...
1105	Contat	Avenir	Peut bien servir si sérieux	1911 :...Ferait un excellent capitaine commandant s'il prenait ses fonctions plus au sérieux...
1107	Martin	Physique	Santé	1908 :...malgré un état de santé laissant encore à désirer depuis sa rentrée du Dahomey...
1108	Esquirol	Atouts/Handicaps	Timidité/Manque assurance	1911 : Commandant de compagnie laborieux et dévoué, mais timide...
			Esprit de décision	1910 :...Manque un peu de décision...
		Qualités foncières	Fermeté	1910 :...cet officier est peut-être trop facile envers ses subordonnés...
1110	Renaude	Avenir	Peut bien faire si expérience	1910 :...mais avec l'expérience deviendra un très bon commandant de compagnie...
1113	Berthet	Relations	Remuant/Exubérant	1910 :...nature exubérante...
1114	Godin	Exécution du métier	Aptitude pratique cheval	1912 :...Doit cultiver davantage le cheval...
1122	Aubouy	Physique	Santé	1912 :...Santé un peu délicate... 1913 :...Malgré sa santé délicate, a bien supporté les fatigues du déplacement sur le camp de Mailly...
		Atouts/Handicaps	Trop confiance en lui	1913 :...Un peu trop sûr de lui...
1124	Pantalacci	Physique	Santé	1913 :...N'a pas fait les manœuvres, étant accidentellement malade...
1124	Pantalacci	Atouts/Handicaps	Atouts/Handicaps	1911 :...sachant faire travailler ses cadres, qualité trop rare pour ne pas l'encourager sous la réserve qu'une juste mesure ne sera jamais dépassée....

1126	Nègre	Exécution du métier	Initiative	1912 : ...serait un très bon officier de troupes s'il cherchait à vaincre les difficultés rencontrées dans la vie militaire au lieu de se borner à faire des comptes rendus et à demander des ordres ; manque d'initiative, n'est pas débrouillard et ne sait pas engager carrément sa responsabilité....
		Physique	Santé	1912 : A la suite d'un accident survenu au cours d'une ascension en ballon libre au moment de l'atterrissage, a dû entrer à l'hôpital du Val de Grâce pour fracture du col de l'astragale gauche. A obtenu un congé de convalescence de 3 mois ; n'a donc fait aucun service en sa compagnie. N'a repris le commandement de sa compagnie que depuis deux mois ; l'accident dont il a été victime ne paraît pas avoir diminué ses facultés physiques... 1913 : ...ne se ressent plus que très peu de la chute qu'il a faite en novembre 1911, mais va faire une saison thermale pour se remettre complètement...
1127	Desrayaux	Maîtrise métier	Instructeur	1913 : ...A pendant ce temps un peu négligé l'instruction de son unité...
		Opérations militaires	Coup d'œil/sens tactique	1910 : ...manque un peu de coup d'œil sur le terrain...
		Atouts/Handicaps	Timidité/Manque assurance	1910 : ...Cet officier timide et réservé gagne à être connu...
1132	Delhumeau	Exécution du métier	Pas de souci du détail	1912 : ...Devra cependant surveiller de plus près le travail de ses secrétaires... 1913 : ...en dirigeant le travail de ses secrétaires, il devrait arriver aux meilleurs résultats... ...mais n'apporte pas à la vérification des écritures de détail confiées aux secrétaires le soin et l'attention qu'un chef de corps est en droit d'attendre d'un officier expérimenté.
			Ordre	1913 : ...avec plus d'ordre et de méthode...
		Atouts/Handicaps	Méthode	1912 : ...mais manque encore de méthode et n'obtient pas pour ce motif tous les résultats que l'on devrait attendre de son zèle...
		Opérations militaires	Coup d'œil/sens tactique	1911 : ...A besoin encore de développer son sens tactique.
1136	Réquier	Opérations militaires	Coup d'œil/sens tactique	1911 : ...A besoin encore de développer son sens tactique.

Annexe 106

L'annonce de l'entrée dans l'intendance dans les notations

Types de mentions dans les notations	Nombre de dossiers en fonction du moment de l'annonce				Totaux
	Intention	Candidature	Préparation	Accès	
Influence négative sur le service	2	0	13	0	15
Espoir d'avancement	6	3	10	2	21
Rendra de bons services	3	2	1	0	6
Convient mieux dans l'intendance	12	39	14	45	110
Perte pour le régiment ou l'arme	10	10	0	5	25
Peut réussir au concours	4	12	3	0	19
Réussite au concours	0	0	0	54	54
A les aptitudes	9	42	20	1	72
Travail			25	3	28
Avenir assuré dans l'arme	4	9	1	2	16
Reserves sur l'avenir dans l'intendance	0	5	1	5	11
Pas d'influence sur le service	1	2	15	5	23
Peu d'aptitudes	1	0	0	0	1

Annexe 107

Avis de la hiérarchie pour l'entrée dans l'intendance

1. Résultats globaux

Types de mentions dans les avis		Nombre de dossiers par autorité hiérarchique						Totaux
		Chef de corps	Sous-intendant	Intendant militaire	Général commandant			
					La brigade	La division	Le corps d'armée	
Qualités d'officier	Sans restrictions	254	127	86	97	39	132	735
	Avec restrictions	15	3	7	4	1	8	38
Compétences administratives	Complètes	52	121	69	11	6	32	291
	Incomplètes	1	8	12	1	0	1	23
	Etudie	2	4	1	0	0	4	11
Préparation au concours	Achevée	23	62	42	16	1	2	146
	Inachevée	0	6	6	0	0	0	12
Chances de réussite	Bonnes	18	40	32	14	9	43	156
	Conditionnelles	7	13	12	5	4	8	49
Perspectives	Bonne carrière	51	24	20	25	6	38	164
	Bonne carrière hypothétique	9	4	4	14	4	12	47
	Bonne acquisition	10	23	25	4	3	8	73
	Semble bonne acquisition	1	0	0	1	0	0	2
Remarques générales	Qualités requises	12	7	5	3	0	0	27
	Toutes conditions exigées	12	18	26	7	2	17	82
Totaux des mentions par autorité		467	460	347	202	75	305	

2. Avis d'autorités qui contiennent des réserves (mentionnées en gras)

N°	Nom	Autorités					
		Chef de corps	Sous-intendant	Intendant militaire	Général commandant		
					La brigade	La division	Le corps d'armée
65	Lucas de Missy		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Remarques générales : toutes conditions exigées.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives incomplètes. - Chances de réussite : conditionnelles.			
85	Cicille	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.			- Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière. - Remarques générales : toutes conditions exigées.
105	Bernard	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.	- Compétences administratives : complètes.				

			- Chances de réussite : conditionnelles.				
106	Baron Lage	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière.			- Remarques générales : toutes conditions exigées.
127	Reverse	- Qualités d'officier : avec restrictions.					- Qualités d'officier : sans restrictions.
144	Viguié	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée. - Perspectives : bonne carrière.	- Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne acquisition.			- Qualités d'officier : sans restrictions.
152	Baron Schmitz		- Préparation au concours : achevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. Chances de réussite : conditionnelles.			- Qualités d'officier : sans restrictions.
155	Lequin	- Qualités d'officier : avec restrictions.					
159	Guéneau de M.	- Qualités d'officier : avec restrictions.					
181	Gayard		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : inachevée.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : bonnes.	
223	Demons	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. Compétences administratives : incomplètes.	- Préparation au concours : inachevée.			
249	Baudry	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Perspectives : bonne carrière.					
256	D'Amade	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles. - Perspectives : bonne carrière.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée.			- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : conditionnelles.

				- Remarques générales : qualités requises.			- Perspectives : bonne carrière.
291	Tranchard	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes.			
303	Perret	- Compétences administratives : complètes. - Remarques générales : toutes conditions exigées.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.			
322	Taquain	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : bonnes. - Remarques générales : toutes conditions exigées.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. - Chances de réussite : conditionnelles.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.
323	Martinié	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : bonnes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. - Préparation au concours : inachevée.			
373	Gamelin	- Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : conditionnelles.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.			
385	Enjalbert	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : bonnes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. - Préparation au concours : inachevée.			- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : incomplètes.
395	Massiot	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne acquisition.	- Perspectives : bonne carrière hypothétique.			- Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière.
451	Ricard	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne acquisition.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	

					- Chances de réussite : bonnes.		
456	Fradin de Bellabre	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. - Chances de réussite : conditionnelles.				- Qualités d'officier : sans restrictions.
458	Thoumazou	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée. - Perspectives : bonne acquisition.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes.			- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes.
464	Bellile	- Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne acquisition.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Remarques générales : toutes conditions exigées.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne acquisition.			- Qualités d'officier : avec restrictions. - Remarques générales : toutes conditions exigées.
472	Saléta	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Compétences administratives : incomplètes. - Chances de réussite : bonnes.				- Qualités d'officier : sans restrictions.
497	Dufour		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. - Chances de réussite : bonnes. - Remarques générales : toutes conditions exigées.	- Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : bonnes.			
500	Paitre	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne acquisition.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. - Préparation au concours : inachevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne acquisition.
503	Dingler	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. - Préparation au concours : inachevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.

520	Hagron	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.			
521	Thouvenel	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Compétences administratives : incomplètes. - Préparation au concours : inachevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.			- Qualités d'officier : sans restrictions.
578	Godin	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. - Préparation au concours : inachevée. - Chances de réussite : conditionnelles.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.
587	Le Bars	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.				- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.
592	Grellet	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière.
602	Kervella	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	
630	Gervais	- Qualités d'officier : avec restrictions.	- Compétences administratives : complètes.	- Chances de réussite : conditionnelles.			
643	Cavaillon	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Chances de réussite : bonnes.	- Chances de réussite : conditionnelles.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	
649	Vacherie		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. - Préparation au concours : inachevée.				

			- Chances de réussite : conditionnelles. - Perspectives : bonne carrière.				
671	Appert	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : inachevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée.			
693	Chaplain	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : inachevée.	- Perspectives : bonne acquisition.			
695	Mangenot	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles. - Perspectives : bonne acquisition.			
705	Buxerolle	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : inachevée.	- Perspectives : bonne acquisition.			
719	Genermont	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée.	- Préparation au concours : achevée. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.		
731	Huguin	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée. - Perspectives : bonne acquisition.				- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.
752	Lanoue	- Qualités d'officier : avec restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Remarques générales : toutes conditions exigées.	- Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : bonnes. - Remarques générales : qualités requises.			
753	Laage	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière.				

767	Venturini		- Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : bonnes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : conditionnelles.			- Chances de réussite : conditionnelles.
769	Henry	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.		
777	Rollin	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : bonnes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : conditionnelles. - Perspectives : bonne carrière.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée.			
790	Rey	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée.			
809	Loyer	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes. - Préparation au concours : achevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : incomplètes.			
827	Duval	- Qualités d'officier : avec restrictions.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.		
847	Jehlen	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes.			
859	Lafond		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée.				- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : bonnes.

			- Chances de réussite : conditionnelles.				
860	Fustel de Coulanges	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Remarques générales : qualités requises.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : bonnes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : conditionnelles. - Perspectives : bonne acquisition. - Perspectives : semble bonne acquisition.			
861	Dié		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : conditionnelles.				- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.
865	Majorelle	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	
866	Moizard		- Compétences administratives : complètes.	- Perspectives : bonne carrière hypothétique.			
870	Lombardot	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Compétences administratives : complètes.	- Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : bonnes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.		
871	Vernay	- Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée. Chances de réussite : conditionnelles. - Perspectives : bonne carrière.	- Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée. - Perspectives : bonne carrière.			- Perspectives : bonne carrière.
872	Prangé	- Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : bonnes. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Perspectives : bonne carrière.	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.		- Qualités d'officier : avec restrictions.
885	Rimet	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions.		- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : avec restrictions.	

			- Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : conditionnelles.		- Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : bonnes.	- Chances de réussite : bonnes.	
888	Klipffel	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.					- Chances de réussite : conditionnelles.
889	Gruet	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	
892	Roux		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée.	- Chances de réussite : conditionnelles.			- Chances de réussite : conditionnelles.
916	Haremboure	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Chances de réussite : bonnes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : bonnes.	- Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée.	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Préparation au concours : achevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	
924	Guiot	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Remarques générales : toutes conditions exigées.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : bonnes.
928	Le Roux	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière.		- Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.		- Qualités d'officier : avec restrictions.
929	Poulot	- Qualités d'officier : avec restrictions.	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : avec restrictions.	- Qualités d'officier : avec restrictions.		- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : étudiées. - Chances de réussite : bonnes.
933	Dadillon		- Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Perspectives : bonne carrière hypothétique.		- Chances de réussite : bonnes.

938	Lantaires	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Perspectives : bonne acquisition.	- Préparation au concours : achevée.		
943	Cosse	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée. - Chances de réussite : conditionnelles.	- Compétences administratives : complètes. - Remarques générales : toutes conditions exigées.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions.
960	Neveur	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : conditionnelles.				- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.
970	Jauffret	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.	- Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.
972	Armand			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : conditionnelles. - Perspectives : bonne carrière. - Remarques générales : toutes conditions exigées.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.
985	Rémond	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles. - Perspectives : bonne carrière.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.	- Chances de réussite : bonnes.
1067	Du Garreau de La M.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Préparation au concours : achevée.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Perspectives : bonne carrière.

1070	Bernal	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions.
1080	Gherardi	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.
1103	Moreau	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	
1108	Esquirol	- Qualités d'officier : sans restrictions.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Préparation au concours : achevée.	- Qualités d'officier : sans restrictions.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.
1110	Renaude						- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.
1114	Godin	- Préparation au concours : achevée. - Remarques générales : toutes conditions exigées.			- Qualités d'officier : avec restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Chances de réussite : conditionnelles.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.
1116	Aurejac	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Chances de réussite : conditionnelles.					- Chances de réussite : bonnes..
1117	Dumont						- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.
1119	Lévy	- Perspectives : bonne carrière.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.		- Qualités d'officier : sans restrictions. - Remarques générales : toutes conditions exigées.
1120	Violle	- Remarques générales : toutes conditions exigées.					- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.
1122	Aubouy	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : bonnes.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.	- Chances de réussite : conditionnelles.	

		- Perspectives : bonne carrière.					
1124	Pantalacci	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.				- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Compétences administratives : complètes.
1125	Perrin	- Qualités d'officier : sans restrictions.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.		
1127	Desrayaux	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.					
1132	Delhumeau	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Chances de réussite : conditionnelles.			- Qualités d'officier : sans restrictions. - Remarques générales : qualités requises.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière.	- Remarques générales : toutes conditions exigées.
1136	Réquier	- Qualités d'officier : avec restrictions. - Compétences administratives : complètes. - Remarques générales : qualités requises.			- Remarques générales : qualités requises.	- Perspectives : bonne carrière hypothétique.	- Qualités d'officier : sans restrictions. - Perspectives : bonne carrière hypothétique.

Annexe 108

Comparaison du nombre de candidats et des admis de 1895 à 1913

Années	Candidats	Admis	Proportions
1895	42	9	21,4%
1896	41	12	29,3%
1897	35	16	45,7%
1898	32	12	37,5%
1899	34	10	29,4%
1900	34	20	58,9%
1901	23	10	43,5%
1902	29	14	48,3%
1903	27	20	74%
1904	?	13	?
1905	39	13	33,3%
1906	37	15	40,5%
1907	41	15	36,6%
1908	33	13	39,4%
1909	56	17	30,3%
1910	56	20	35,7%
1911	48	18	37,5%
1912	54	25	46,3%
1913	60	25	41,7%
Total (sauf 1904)	721	297	41,2%

Annexe 109

Références au rang d'admission au concours dans les notations

N°	Nom	Grades	Extraits des notations
160	Croiset	SIM2	<u>1856</u> :...a eu le n°1 à son concours.... <u>1867</u> :...il a plus de douze ans de grade et arrive comme ancienneté à la tête de sa classe après avoir été le premier du concours lors de son admission dans le corps de l'intendance militaire...
300	Bruyère	ADJ2	<u>1861</u> :...Paraît devoir tenir tout ce qu'a promis la distinction de ses examens d'admission. <u>1862</u> : Jeune fonctionnaire, très distingué, esprit posé et appliqué, fera un excellent intendant.
307	Garric	ADJ1	<u>1864</u> : Lauréat de son concours...
376	Marinier	ADJ2	<u>1868</u> :...Au concours de l'intendance, il a montré de l'intelligence et de l'aplomb sans outrecuidance...
445	Joffroy	ADJ2	<u>1874</u> :...Classé avec le n°2 au concours de 1873, il mérite par capacité de prendre rang pour l'avancement.
461	De La Briffe	SIM2	<u>1883</u> : A été admis dans l'intendance avec le n°1 de son concours...
		SIM1	<u>1896</u> :...Lauréat de son concours...blessé d'un coup de feu en 1871, il est digne d'arriver au grade d'intendant militaire... <u>1897</u> :...Lauréat de son concours pour l'intendance, blessé d'un coup de feu à l'armée de l'Est en 1871, il est digne d'arriver au grade d'INT...
507	Imbert	SIM1	<u>1905</u> : A été le n°1 au concours lorsqu'il s'est présenté ...à la suite d'une blessure très grave reçue en 1870...
510	Mouret	ADJ1	<u>1882</u> :...Il est entré dans l'intendance avec le n°4...
520	Hagron	ADJ2	<u>1878</u> :...il a obtenu le n°3 au concours, on ...peut établir des espérances fondées sur ce fonctionnaire.
521	Thouvenel	ADJ2	<u>1878</u> : Justifie pleinement la haute idée que je m'étais fait de lui pendant les épreuves du concours...
642	Dillon	ADJ	<u>1883</u> : A obtenu le n°1 au concours pour l'intendance...
			<u>1884</u> :...sorti le 1° du concours pour l'intendance...
647	Chaumont	ADJ	<u>1883</u> : A obtenu en 1883 le n°2 au concours pour l'admission dans l'intendance...
757	Adam	ADJ	<u>1890</u> : Vient d'entrer dans le corps de l'intendance avec le n°1 et d'excellentes notes qui font espérer en lui un fonctionnaire d'élite.
766	Audibert	ADJ	<u>1893</u> :...entré dans l'intendance le 1° de son concours...
			<u>1894</u> :...Est entré avec le n°1 à son concours...
775	Varlet	Adjoint	<u>1893</u> :...Admis le premier de son concours pour l'intendance, on peut augurer pour lui un bel avenir...
			<u>1894</u> :...Sa carrière commencée d'une manière très brillante par l'obtention du brevet d'état-major, puis le n°1 au concours pour l'intendance...
			<u>1895</u> :...Entré dans l'intendance avec le n°1 de son concours, digne d'un beau choix...pas.
802	Laurent	ADJ	<u>1897</u> :...reçu au concours avec le n°2, il a perdu le bénéfice de son rang d'admission, ayant été nommé en même temps que des camarades plus anciens que lui....
1025	Martin	ADJ	<u>1910</u> :...Sorti n°1 du concours, tient brillamment les promesses qui en découlent...
1028	Zaigue (1)	ADJ	<u>1911</u> :...Sorti 1° du concours des stagiaires de l'intendance en 1910...

(1) Le notateur confond le concours et le stage, Zaigue finit 1^{ier} /17 du stage de l'intendance, et 2^{ème} /56 au concours d'admission.

Annexe 110

Le parcours des officiers ayant échoué

1. Etats de propositions

Année	Officiers ajournés			Officiers admis			
	Nom	Capitaine	Grade atteint	N°	Nom	Capitaine	Grade atteint
?	Abadie	1837	?	19	Angot	1834	Intendant militaire en 1853
1837	Mazuel	1832	Capitaine	51	Odier	1832	Intendant militaire en 1862
1854	Sarron Pierre	1853	Commandant en 1861	240	Marchal	1853	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe en 1864
	Fitili Polyeucre	1854	Commandant en 1875	247	Chapel	1854	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe en 1878
1861	Brosse	date inconnue	Dossier non trouvé	310	Raizon	1860	Intendant général en 1893
1865	Loyer Emile	1860	?	355	Trouvat	1865	Adjoint de 1 ^{ère} classe en 1868 (décédé en 1870).
1870	Bourboulon Georges	1868	Colonel en 1881	399	De Ruffi De P.	1868	Contrôleur general de 2 ^{ème} classe
1873 (1)	Chomer	1872	Général de brigade en 1899	481	Darolles	1873	Intendant général en 1903
	Barnier	1871	Commandant en 1884				
?	Bedel	1871	Lieutenant-colonel en 1894	445	Joffroy	1872	Intendant militaire en 1899

819

2. Presse militaire, concours de 1904 (2)

Officiers ajournés			Officiers admis			
Nom	Capitaine	Grade atteint	N°	Nom	Capitaine	Grade atteint
Andrieu Ernest	1893	Lieutenant-colonel en 1916	945	Heuillard	1903	Intendant militaire en 1920
Bauer Léon	1896	Capitaine en 1906	946	Launay	1904	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe en 1916 (décédé)
Bellamy Alexandre	1903	Commandant en 1915	947	Litschfousse	1903	Contrôleur général de 1 ^{ère} classe en 1927
Crousse Juste (officier d'administration) (3)	1903	Capitaine en 1919	948	Jannot	1904	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe en 1916
Descamps Laurent (4)	1903	Capitaine en 1905	949	Patillon	1903	Intendant militaire en 1917
Fuchs Maurice (5)	1903	Commandant en 1914	950	Villeneuve	1902	Intendant militaire en 1928
Fourty Jean (6)	1904	Lieutenant-colonel en 1926	951	Ponsignon	1903	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe en 1916
Gaurichon Joseph (OAD) (7)	1903	Encore capitaine en 1914	952	Gaucher	1903	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe en 1913
Journot François (8)	1902	Commandant en 1918	953	Tellier	1902	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe en 1914
Juvenel Isidore (9)	1899	Décédé en 1907	954	Biro	1902	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe en 1916
Lefébure Edme (OAD) (10)	1906	Commandant en 1918	955	Lorriot	1904	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe en 1917
Liret Jean (11)	1900	Commandant en 1915	956	Girard	1903	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe en 1913
Magner Elisée (OAD) (12)	1903	Commandant en 1918	957	Simonetti	1903	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe en 1913
Mouren Séraphin (OAD) (13)	1903	Capitaine en 1920				
Noir Emmanuel (14)	1900	Commandant en 1915				
Paulian OAD) (15)	1903	Commandant en 1916				

- (1) Les capitaines Bellecour Blas-François, et Rouillon Edmond, sont candidats également, mais leurs dossiers n'ont pas été identifiés.
- (2) Les cotes des quatre premiers dossiers n'ont pas été notées.
- (3) Doute sur son identification car la candidature n'apparaît pas dans le dossier (11Yf 6134).
- (4) Doute sur son identification car la candidature au concours n'apparaît pas dans le dossier (8Yf 19869).
- (5) Dossier 6Ye 36104.
- (6) Dossier 11Yf 11777.
- (7) Dossier 11Yf 2947, le dernier grade n'a pas été relevé, mais en 1914 il n'est toujours pas au tableau d'avancement pour le grade d'officier d'administration principal (équivalent à commandant).
- (8) Dossier 11YF 5456.
- (9) Dossier 5Ye 82556.
- (10) Dossier 11Yf 9715.
- (11) Dossier 11Yf 8837.
- (12) Dossier 11Yf 11758.
- (13) Dossier 11Yf 8393.
- (14) Dossier 11Yf 11628.
- (15) Dossier 11Yf 6823.

Annexe 111

Les connaissances professionnelles

1. Résultats globaux

Connaissances théoriques suffisantes

Adjoint de 2 ^{ème} classe		Adjoint de 1 ^{ère} classe		Sous-intendant de 2 ^{ème} classe		Sous-intendant de 1 ^{ère} classe		Intendant militaire		Intendant général	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
62	9	85	5	62	3	32	3	12	0		

Connaissances pratiques suffisantes

Adjoint de 2 ^{ème} classe		Adjoint de 1 ^{ère} classe		Sous-intendant de 2 ^{ème} classe		Sous-intendant de 1 ^{ère} classe		Intendant militaire		Intendant général	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
32	14	44	16	39	11	16	3	1			

821

Connaissances administratives suffisantes

Adjoint de 2 ^{ème} classe		Adjoint de 1 ^{ère} classe		Sous-intendant de 2 ^{ème} classe		Sous-intendant de 1 ^{ère} classe		Intendant militaire		Intendant général	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
213	16	298	33	257	20	184	3	70	0	6	0

Besoin d'apprendre

Adjoint de 2 ^{ème} classe	Adjoint de 1 ^{ère} classe	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	Intendant militaire	Intendant général
31	43	14	0	0	0

Travail pour instruction professionnelle suffisant

Adjoint de 2 ^{ème} classe		Adjoint de 1 ^{ère} classe		Sous-intendant de 2 ^{ème} classe		Sous-intendant de 1 ^{ère} classe		Intendant militaire		Intendant général	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
279	1	140	1	45	1	0	1	0	0	0	0

2. Listes nominatives

N°	Nom	Grades				Connaissances insuffisantes			Besoin d'apprendre	Travail instruction professionnelle	
		ADJ2	ADJ1	SIM2	SIM1	Théoriques	Pratiques	Administratives		Oui	Non
13	De Cambis Alais	X	X					X		X	
14	Fournier		X	X				X		X	
17	Lefébure	X									X
29	Cristiani de Ravaran			X				X		X	
31	Baron Thomas	X	X	X	X			X		X	
32	Lonclas			X	X	X		X	X		
34	Cerfbeer		X	X	X	X		X	X	X	
37	West		X	X			X	X	X	X	
38	Dupont		X	X	X	X	X	X	X	X	
43	Sicard		X	X				X	X		
47	Gérard de La Calvinère	X	X	X		X			X	X	
48	Brizard	X	X	X				X		X	
51	Odier	X		X		X	X	X	X	X	
52	De Launay	X	X	X					X	X	
54	Charmetton	X	X						X	X	
55	Corréard		X	X				X		X	
57	Baron Marulaz	X	X	X			X	X	X	X	
58	Richard	X	X	X				X	X	X	
59	Galbaud-Dufort	X						X			
65	Lucas dDe Missy	X	X				X	X		X	X
66	Seymour De Constant	X	X					X	X	X	
68	Dubut		X						X		
69	Delteil		X	X					X	X	
70	D'Huc Monségou	X	X				X		X	X	
76	Airolles	X		X			X		X	X	
80	Baron de Seganville	X	X				X		X	X	
84	Humbert		X						X	X	
88	Le Caruyer de Beauvais	X	X	X					X	X	
94	Metzinger	X	X	X				X	X	X	
95	Faulte de Puyparlier	X	X				X		X		
99	Picot de Moras	X	X	X			X	X	X	X	
101	Dellard	X	X	X				X	X	X	
102	Heina	X	X			X	X			X	

106	Baron Lage	X	X			X	X				
108	Brou de Cuissart	X	X					X		X	
100	Charlot	X	X				X	X		X	
111	De Mallet	X	X	X		X	X		X	X	
114	Dubois	X	X	X		X	X	X	X	X	
117	Duche	X		X		X				X	
118	Conseillant	X	X	X		X	X				
121	Laporte		X						X		
124	Brassel		X	X	X		X	X	X	X	
131	Maury-Pléville	X	X	X			X		X	X	
133	Hallouin	X						X	X	X	
134	Costet	X				X				X	
135	Heuillet	X		X		X	X	X		X	
137	Geoffroy		X						X		
138	Friant	X	X	X			X			X	
145	Nassoy	X				X	X			X	
150	Méquillet	X	X					X			
152	Baron Schmitz	X	X					X	X	X	
155	Lequin	X	X	X			X	X		X	
156	Parmentier	X					X				
159	Guéneau de Montbeillard	X						X	X	X	
160	Croiset	X	X					X		X	
162	Busquet de Caumont	X		X			X		X	X	
164	De La Chevardière	X	X						X	X	
167	De Lorme	X	X	X				X	X		
168	Clayeux	X				X	X		X	X	
172	Pérot	X	X						X	X	
185	Tournois	X							X	X	
186	Castex	X							X		
194	Flamant	X	X	X				X		X	
197	Robardey	X	X				X	X	X		
198	Duroux		X						X		
201	Rousseau	X								X	
215	Génin	X	X					X		X	
216	Le Borgne de La Tour	X							X		
226	Méry	X					X			X	
229	Monfalcon		X						X	X	
251	Lévis	X						X		X	
256	D'Amade	X			X		X			X	
278	Hitschler	X	X				X			X	

340	Dumarché				X		X				
367	Lejeune			X					X		
377	Tastavin	X	X						X	X	
382	Bresson		X						X	X	
383	Allaire			X					X		
392	Sérand		X						X		
421	De La Grandière	X	X						X	X	
434	Morhain	X							X		
443	Bartel				X						X
456	Fradin de Bellabre	X	X				X		X	X	
461	De La Briffe		X	X			X		X		
503	Dingler		X						X		
520	Hagron		X				X		X		
531	Schuster		X				X		X		
566	Dupain			X					X		
568	Double	X	X				X			X	
571	Gauthier			X				X			
576	Joudou		X		X			X		X	
581	Arbinet		X			X					
587	Le Bars			X		X					
592	Grellet			X				X			
602	Kervella		X					X		X	
607	Rouquerol		X	X			X	X	X	X	
632	Lostie de Kerhor	X	X			X				X	
648	Cartier	X	X						X	X	
671	Appert	X	X				X	X		X	
679	Richalet		X						X		
688	Enos	X					X			X	
701	Kunstler	X	X						X	X	
705	Buxerolle		X				X				
728	Thouzellier			X							X
748	Bloch	X							X	X	
753	Laage	X	X						X	X	
759	Lhomme	X					X		X		
763	Madon	X		X					X	X	
764	Gay	X	X					X		X	
792	Gaillard	X	X						X	X	
798	Delacarte	X							X	X	
804	Champagne		X						X		
814	Hantz	X	X						X	X	

816	Domenech de Celles			X				X		
832	Bertrand	X	X				X			X
834	Bastien	X	X						X	X
856	Galeazzi	X	X						X	X
861	Dié	X	X				X		X	X
873	De Montmahou		X						X	X
891	Bureau	X							X	X
932	Clément	X							X	X
940	Cornil	X				X			X	X
955	Lorriot	X	X						X	X
957	Simonetti	X	X						X	
998	Carbonel		X					X	X	
1024	Boeuf		X						X	

Annexe 112

Le contenu du stage de l'intendance L'exemple de l'année 1912 (1)

Matières	Professeurs	Coefficients
Section A		
Administration générale	Sous-intendant Vallée	17
Casernement. Lits militaires	Sous-intendant Adrian	2
Service de marche. Transports	Sous-intendant Duruy	5
Surveillance administrative des corps de troupe	Sous-intendant Adrian	16
Section B		
Substances militaires	Sous-intendant Frédault	17
Substances alimentaires	Pharmacien principal Ballard	3
Habillement Campement Harnachement	Sous-intendant Deverre	17
Machines	Ingénieur Barrier	6
Section C		
Administration temps de guerre	Sous-intendant Joudou	19
Mobilisation	Sous-intendant Derdos	13
Ravitaillement	Sous-intendant Duhamel	7
Administration armées étrangères r	Sous-intendant Chausson	3
Ecole libre des sciences politiques		
Droit international	M. Renault	14
Finances étrangères	M. Lévy	21
Législation ouvrière	M. Paulet	10
Matières administratives	M. Tardieu	15
Matières budgétaires	M. Tardieu	15

Examen d'équitation coefficient 2
Aptitude générale coefficient 3

(1) Dossier de Nony (n°923).

Annexe 113

Comparaison entre les réserves dans la notation et le classement de sortie

N°	Nom	Extraits des notations avec réserves	Sortie
823	Chide	<u>1897</u> :...physionomie un peu ingrate...	5/12
829	Maratuech	<u>1897</u> :...sans être brillant...	11/13
841	Michel	<u>1898</u> : Un peu froid...	10/16
862	Chayrou	<u>1899</u> :...Classé d'office 12° sur 12 n'ayant pu passer complètement ses examens de sortie pour excuse de maladie occasionnée par un travail intellectuel excessif.	12/12
868	Sourieux	<u>1900</u> :...aurait pu obtenir un meilleur classement s'il était plus maître de lui et moins ému dans ses examens.	6/10
871	Vernay	<u>1900</u> :...Un peu lourd...	9/10
872	Prangé	<u>1900</u> :...porté à critiquer et à réclamer...peu laborieux...A vécu pendant la première partie du stage d'une façon irrégulière, mais il a déclaré avoir rompu ses relations en avril et a demandé son envoi en Chine ou en Algérie pour éviter une nouvelle chute.	10/10
892	Roux	<u>1901</u> : Aurait pu tirer meilleur parti des cours du stage de l'intendance. Je l'apprécie comme devant être un fonctionnaire ayant besoin de se surveiller dans son travail, pourra bien faire face avec de la persévérance.	18/20
893	Bayle	<u>1901</u> : A suivi convenablement les cours du stage de l'intendance sans montrer d'aptitudes particulières...	19/20
894	Gazounaud	<u>1901</u> : Des motifs de famille très respectables l'ont empêché de bien tirer profit autant qu'il l'aurait pu des cours du stage de l'intendance....	20/20
903	Gal	<u>1902</u> :...rédige mieux qu'il ne s'exprime verbalement...	9/10
927	Joannes	<u>1904</u> :...Serait susceptible de très bien faire avec un peu plus de travail et d'attention.	7/20
932	Clément	<u>1904</u> :...a peut être plus de volonté que de moyens.	12/20
934	Haffemayer	<u>1904</u> :...Plus littéraire que scientifique se complaisant aux abstractions spéculatives. Bien que docteur en droit, ne semble pas avoir d'aptitude bien marquée pour la carrière administrative.	14/20
936	Leblanc	<u>1904</u> : Officier d'intelligence moyenne. Instruction première insuffisante...semble éprouver quelques difficultés à suivre, fera un fonctionnaire très ordinaire...	16/20
937	Musso	<u>1904</u> :...timide, apathique et sans entrain. Ne sait pas faire valoir ses connaissances réelles.	17/20
938	Lantaires	<u>1904</u> :...s'exprime difficilement, pourra bien faire néanmoins avec du travail et de l'application.	18/20
977	Bonnefous	<u>1906</u> : Suit un peu mollement le cours spécial Ne semble guère en mesure de maintenir son rang d'admission (n°8).	15/16
987	Zwilling	<u>1907</u> :...ayant été gravement malade pendant le stage de l'intendance, travaille avec beaucoup d'ardeur et un zèle très méritoire pour se mettre au courant des matières professées pendant son indisponibilité.	9/15
991	Rouffet	<u>1907</u> :...suit avec profit les cours du stage de l'intendance, mais ne les travaille pas tous avec une égale application. Devra faire un énergique effort pour conserver aux examens de sortie son rang d'entrée.	13/15
994	D'Everlange de Bellevue	<u>1907</u> :...Il a obtenu en 1907 le diplôme de licencié en droit mais il ne paraît pas avoir suivi tous les cours du stage avec une application suffisante. Ne semble pas devoir maintenir aux examens de sortie son rang d'entrée.	15/15
1038	Bernardin	<u>1910</u> :...Esprit porté à la critique.	11/17
1043	Hebert	<u>1910</u> : A souvent été apprécié peu favorablement précédemment....	16/17
1060	Gouille	<u>1911</u> :...sa surdité lui nuit un peu pour suivre facilement les cours du stage...	15/20
1080	Ghérardi	<u>1912</u> : Doit certainement à beaucoup de timidité de n'avoir pas réussi, comme il l'aurait du, aux examens de fin de cours de l'école des sciences politiques...	11/18
1107	Martin	<u>1913</u> :...N'a pas très bien réussi aux examens de fin de cours de l'école des sciences politiques...	21/25
1108	Esquirol	<u>1913</u> :...N'a pas très bien réussi aux examens de fin de cours de l'école des sciences politiques...	22/25
1110	Renaude	<u>1913</u> :...N'a pas très bien réussi aux examens de fin des cours de l'école des sciences politiques....	24/25
1111	Janot	<u>1913</u> :...N'a pas aussi bien réussi qu'on aurait pu l'espérer aux examens de fin de cours de l'école des sciences politiques ; était peut-être déjà souffrant car il a été atteint, peu après qu'ils ont été terminés, d'une fièvre typhoïde grave qui a nécessité, à la sortie de l'hôpital fin août, un congé de convalescence de trois mois. <u>ADJ</u> 1914 : N'a pu par suite de maladie subir le concours de fin de stage de l'intendance à l'époque normale, 1° quinzaine de décembre. A subi ces épreuves en janvier 1914 et aurait été classé en bon rang s'il avait pu concourir avec ses camarades de stage. __	25/25

Annexe 114

Appréciations données aux stagiaires sortis derniers de leurs promotions

N°	Nom	Appréciations
814	Hantz	<u>1896</u> : Très solide officier, est sorti 11° du stage avec une note moyenne de 15,60, ce qui est encore très satisfaisant, deviendra un excellent fonctionnaire.
847	Jehlen	<u>1898</u> : Très laborieux, beaucoup de mémoire, de la confiance en lui-même. Classé n°16 sà la sortie du cours des stagiaires mais avec plus de 15 de moyenne.
919	Guillain	<u>1903</u> : Sérieux, travaillant consciencieusement, et d'une façon suivie. Rédige correctement, bon sous tous les rapports.
993	Brunschwig	<u>1907</u> : Officier intelligent, consciencieux, zélé, bien noté des professeurs du stage de l'intendance dont il a suivi le cours avec application et profit.
971	Gendre	<u>1906</u> : Suit avec grand profit le cours spécial. Est en mesure de gagner beaucoup sur son rang d'admission.
1009	Montet	<u>1908</u> : officier intelligent, travailleur et zélé, suivant les cours du stage avec application et fruit. A été bien noté aux grandes manœuvres et a été considéré comme très apte à faire campagne. D'une intelligence très vive, travaillant avec beaucoup de méthode, actif, vigoureux, plein d'entrain, excellent, cavalier, présente les aptitudes nécessaires pour devenir un excellent fonctionnaire.
1021	Lacourt	<u>1909</u> : Officier consciencieux et travailleur, suivant avec profit les cours du stage de l'intendance.
1044	Hette	<u>1910</u> : Officier consciencieux et sérieux, ayant des moyens, suit les cours avec fruit, paraît devoir réussir. A été noté comme ayant produit une bonne impression aux manœuvres.
1065	Reynaud	<u>1911</u> : Travailleur, apporte tout le zèle voulu à suivre les cours. Devra réussir à se maintenir au cours de son année de stage de l'intendance.
1087	Rigaud	<u>1912</u> : Assez bien noté aux examens de fin de cours de l'école des sciences politiques ; bien apprécié aux manoeuvres d'automne, susceptible de rendre de bons services comme fonctionnaire de l'intendance.

Annexe 115

Références au stage dans les notations

N°	Nom	Grades	Extraits des notations
806	Durosoy	ADJ	<u>1896</u> :...a obtenu aux examens de sortie le n°1 sur 11 stagiaires... <u>1897</u> :...Il a beaucoup appris pendant le stage accompli...
		SIM2	<u>1909</u> :...Sorti avec le n°1 du stage de l'intendance...
807	Rouchon-Mazerat	ADJ	<u>1897</u> :...a acquis des connaissances administratives assez étendues pendant son stage et les applique judicieusement...
808	Fidelle	ADJ	<u>1897</u> :...a eu le n°3 de classement des adjoints...
812	Lévy	ADJ	<u>1896</u> :...a acquis pendant son stage des connaissances théoriques étendues...
			<u>1897</u> :...A acquis pendant son stage des connaissances théoriques étendues...
821	Bailly	ADJ	<u>1898</u> :...Jusqu'à présent, il justifie pleinement la bonne opinion qu'il s'est acquise pendant son stage.... ...possédant à fond les connaissances qu'il a acquises pendant son stage (à la suite duquel il a été classé avec le n°9)...
825	Delteil	ADJ	<u>1898</u> : A déjà un très sérieux bagage de connaissances administratives acquises pendant son stage...
833	Foucaud	ADJ	<u>1898</u> :...classé le n°2 sur 16 avec un faible écart avec le 1...
837	Desclais	ADJ	<u>1899</u> :...il a bien travaillé au cours des stagiaires et il débute bien dans l'intendance
851	Moreau	ADJ	<u>1900</u> :...Son brillant numéro de sortie du cours spécial, sa facilité de travail et son bon vouloir, sont autant de gages de succès pour l'avenir de ce jeune fonctionnaire....
855	Drouineau	ADJ	<u>1900</u> : Ayant acquis pendant son stage des connaissances théoriques étendues...n°1 du concours...
863	Grandclément	ADJ	<u>1901</u> :...continue à développer l'instruction administrative reçue au stage où il a conquis le n°1 du concours...
878	Julia	ADJ	<u>1901</u> :...paraît devoir justifier l'opinion favorable émise par l'intendant président de la commission d'examen.
945	Heuillard	SIM3	<u>1910</u> : Après s'être classé hors pair pendant son stage et avait mérité les notes les plus élogieuses dans les emplois successifs qu'il a occupés depuis...
991	Rouffet	ADJ	<u>1909</u> : J'avais déjà pu apprécier sa très réelle valeur pendant qu'il était stagiaire de l'intendance...
868	Sourioux	ADJ	<u>1901</u> :...Possède bien les connaissances qu'il a acquises pendant son année de stage...

Annexe 116

L'avancement d'adjoint à sous-intendant de 3^{ème} classe et les résultats au stage

Stage	Numéro	Nom	Classement	Avancement	
				Années	Mois de nomination année en plus
1895-1896	806	Durosoy	1/9	2	Avril
	807	Rouchon-Mazerat	2/9		
	808	Fidelle	3/9		
	809	Loyer	4/9		
	810	Dano	5/9		Juillet
	811	Galley	6/9		
	812	Lévy	7/9		
	813	Biard	8/9		
814	Hantz	9/9	Octobre		
				Décembre	
1896-1897	819	Crémont	1/12	1	Décembre
	820	Foliot	2/12	2	Avril
	821	Bailly	3/12		
	822	Sabatier	4/12		
	823	Chide	5/12		
	824	Boisseaud	6/12		
	825	Delteil	7/12		
	826	Marcé	8/12	Démissionnaire	
	827	Duval	9/12	2	Juin
	828	Travers	10/12	2	Juin
	829	Maratuech	11/12	2	Juin
	830	Cantineau	12/12	Décédé	
1897-1898	832	Bertrand	1/16	1	Août
	833	Foucaud	2/16		
	834	Bastien	3/16		
	835	Tastu	4/16		
	836	Piraud	5/16		
	837	Desclais	6/16		
	838	Masure	7/16	2	Novembre
	839	Huguet	8/16		Décembre
	840	Carton	9/16		Mars
	841	Michel	10/16	2	Mai
	842	Rupp	11/16		Juillet
	843	Lamy	12/16	1	Décembre
	844	Arnaud	13/16	2	Octobre
	845	Lalande	14/16		
	846	Charton	15/16		
847	Jehlen	16/16			
1898-1899	851	Moreau	1/12	2	Janvier
	852	Blondel	2/12		
	853	Chareyre	3/12		
	854	Pommerol	4/12		Avril
	855	Drouineau	5/12		
	856	Galeazzi	6/12		
	857	Masson	7/12		
	858	Thouvenin	8/12		Octobre
	859	Lafond	9/12		
	860	Fuste de Coulanges	10/12		Janvier
	861	Dié	11/12		Octobre
862	Chayrou	12/12			
	863	Grandclément	1/10		Juillet
	864	Vidal	2/10		
	865	Majorelle	3/10		
	866	Moizard	4/10		

1899-1900	867	Drouot	5/10	2	Avril		
	868	Sourieux	6/10		Juillet		
	869	Plouhinec	7/10				
	870	Lombardot	8/10				
	871	Vernay	9/10				
	872	Prange	10/10				
1900-1901	875	Goudal	1/20	1		Août	
	876	Loiseau	2/20		Octobre		
	877	Lory	3/20		2	Décembre	
	878	Julia	4/20			Mai	
	879	Frantz	5/20			Février	
	880	Siré	6/20			Mai	
	881	Léfier	7/20				
	882	Bonnet	8/20				
	883	Longuet	9/20				
	884	Rey	10/20				
	885	Rimet	11/20	Août			
	886	Jullien	12/20	2	Mai		
	887	Denis	13/20				
	888	Klipffel	14/20				
	889	Gruet	15/20				
	890	Grimont	16/20				
	891	Bureau	17/20				
	892	Roux	18/20	1	Août		
893	Bayle	19/20					
894	Gazounaud	20/20					
1901-1902	895	Rouhier	1/10			1	Décembre
	896	Lafrefoux	2/10				
	897	Rimbert	3/10				
	898	Delobel	4/10				
	899	Lachaze	5/10				
	900	Boutin	6/10				
	901	Touray	7/10				
	902	Buffet	8/10	2	Mars		
	903	Gal	9/10				
	904	Barthe	10/10				
1902-1903	906	Gept	1/14			1	Décembre
	907	Albepsy	2/14				
	908	Hervier	3/14				
	909	Fourquez	4/14				
	910	Pierre	5/14				
	911	Pierrot	6/14				
	912	Lavialle de Lameillere	7/14	2	Avril		
	913	Blaise	8/14				
	914	Bourdillat	9/14				
	915	Bonet	10/14				
	916	Haremboure	11/14				
	917	Favin-Lévêque	12/14				
	918	Ackermann	13/14				
919	Guillain	14/14					
	921	Vinel	1/20	1	Septembre		
	922	Rouchard	2/20				
	923	Nony	3/20				
	924	Guiot	4/20				
	925	Palluel	5/20			2	Avril
	926	Adam	6/20				
	927	Joannes	7/20				
	928	Leroux	8/20				
	929	Poulot	9/20				
	930	Parat	10/20				

1903-1904	931	Corberand	11/20	2	Septembre		
	932	Clément	12/20				
	933	Dadillon	13/20				
	934	Haffemayer	14/20		Décembre		
	935	Bonnier	15/20				
	936	Leblanc	16/20				
	1904-1905	937	Musso	17/20	3	Mars	
		938	Lantaires	18/20	3		
		939	Condaminas	19/20	3		
940		Cornil	20/20	3			
945		Heuillard	1/13	2	Mars		
946		Launay	2/13		Juin		
947		Litschfousse	3/13		Juin		
948		Jannot	4/13		Septembre		
949		Patillon	5/13				
950	Villeneuve	6/13					
951	Ponsignon	7/13					
952	Gaucher	8/13					
953	Tellier	9/13					
954	Biro	10/13					
955	Lorriot	11/13					
956	Girard	12/13					
1905-1906	959	Guinand	1/13	1	Décembre		
	960	Neveur	2/13				
	961	Calbayrac	3/13				
	962	Bary	4/13				
	963	Trousselle	5/13				
	964	Patart	6/13				
	965	Raballet	7/13				
	966	Coste	8/13				
	967	Hannedouche	9/13	2	Mars		
	968	Philbois	10/13				
	969	Causin	11/13	2	Mars		
	970	Jauffret	12/13		Juin		
	971	Gendre	13/13	1	Juin		
	976 (1)	Bracq	14/14				
977 (2)	Bonnefous	15/15					
978 3)	Labarthe	16/16					
1906-1907	979	Héliot	1/15	1	Décembre		
	980	Brun	2/15				
	981	Dive	3/15				
	982	Tusques	4/15				
	983	Haye	5/15				
	984	Bonnet	6/15				
	985	Rémond	7/15				
	986	Roehrich	8/15				
	987	Zwilling	9/15				
	988	Lévy	10/15			2	Mars
	990 (4)	Jouclard	11/15			1	Mars
	991 (5)	Rouffet	12/15			1	Juin
	992 (6)	Hellot	13/15			Décédé	
	993 (7)	Brunschwig	14/15	1	Juin		
994 (8)	D'Everlange de Bellevue	15/15	1				
	995	Meunier	1/15	1	Décembre		
	996	Gouin	2/15				
	997	Pontarly	3/15				
	998	Cabonel	4/15				
	999	Macaire	5/15				
	1000	Berge	6/15				
	1001	Fargeon	7/15				

1907-1908	1002	Roux	8/15	2	Janvier
	1003	Henry	9/15		
	1004	Dublanchy	10/15		
	1005	Deblaye	11/15		
	1006	Girard	12/15		
	1007	Taupenas	13/15		
	1008	Coupez	14/15		
	1009	Montet	15/15		Mars
1908-1909 (9)	1025	Martin (Auguste)	1/13	1	Décembre
	1026	Cazères	2/13		
	1027	Péria	3/13		
	1012	Martin (Antoine)	4/13		
	1013	Grognard	5/13		
	1014	Henry	6/13		
	1015	Cazin	7/13		
	1016	Cesmat	8/13		
	1017	Cognée	9/13		
	1018	Augier	10/13		
	1019	Latour	11/13		
	1020	Langlois	12/13	2	Mars
	1021	Lacourt	13/13		
1909-1910	1028	Zaigue	1/17	1	Décembre
	1029	Maillet	2/17		
	1030	Gazounaud	3/17		
	1031	Perrot	4/17		
	1032	Lefort	5/17		
	1033	Elzière	6/17		
	1034	Massot	7/17		
	1035	Dherse	8/17		
	1036	Brenet	9/17		
	1037	Damman	10/17		
	1038	Bernardin	11/17		
	1039	Nadaud	12/17		
	1040	Guibert	13/17		
	1041	Jouandon	14/17		
	1042	Matuchet	15/17		
	1043	Hébert	16/17		
	1044	Hette	17/17		
1910-1911	1046	Bezombes	1/20	1	Décembre
	1047	Briand	2/20		
	1048	Albert	3/20		
	1049	Communal	4/20		
	1050	Attane	5/20		
	1051	Guyon	6/20		
	1052	Dufour	7/20		
	1053	Bretel	8/20		
	1054	Bourdaire	9/20		
	1055	Jabot	10/20		
	1056	Cahuzac	11/20		
	1057	Laurent (Jean)	12/20		
	1058	Laurent (Joseph)	13/20		
	1059	Hermann	14/20		
	1060	Gouille	15/20	Décédé	
	1061	Bouyssié	16/20	1	Décembre
	1062	Dette	17/20		
	1063	Delpière de Cardaillac	18/20		
	1064	Adrian	19/20		
1065	Reynaud	20/20			

- (1) Nommé adjoint en avril 1907 au lieu de décembre 1906.
- (2) Idem.
- (3) Idem.
- (4) Nommé adjoint en mars 1908 au lieu de décembre 1907.
- (5) Nommé adjoint en avril 1908 au lieu de décembre 1907.
- (6) Idem.
- (7) Idem.
- (8) Idem.
- (9) Les trois premiers numéros correspondent bien aux dossiers. Ce décalage dans la numérotation par rapport à celle de l'ordre d'inscription provient d'une erreur commise au moment de la constitution de la base de données.

Annexe 117

Bilan des carrières au moment de l'entrée dans l'intendance

1. Durée de service dans le dernier grade

Répartition globale

Tous grades confondus

Durée	Direct (1)	1an et moins	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	22
Nombre	7	201	268	269	144	79	57	35	27	16	9	8	9	1	3	2	1

Capitaine

Durée	1 an et moins	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	22
Nombre	197	268	266	137	71	51	32	27	15	9	8	7	1	3	2	1

En fonction des grades

Commandant									Lieutenant-colonel		Colonel	Général			
Durée	1 an et moins	3	4	5	6	7	9	12	1 an et moins	5	12	3	4	5	7
Nombre	2	2	5	6	6	1	1	1	2	1	1	1	2	1	2

835

Répartition selon l'origine du recrutement

Capitaine	Origine	Saint-Cyr	Polytechnique	Soldat	Commissaire des guerres
	Durée	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
	1 an et moins	110	47	40	0
	2	137	71	60	0
	3	134	61	71	0
	4	68	32	37	0
	5	34	23	15	0
	6	29	15	6	1
	7	15	10	6	0
	8	9	7	11	0
	9	12	2	1	0
	10	3	4	2	0
	11	3	5	0	0
	12	1	6	0	0
	13	0	1	0	0
	14	1	2	0	0
	15	0	2	0	0
	22	0	0	0	1

Origine	Saint-Cyr	Polytechnique	Soldat
1 an et moins	1		1
3	2		
4	3		2
5	2	1	3
6	3	1	2
7	1		
9		1	
12		1	

Commandant

En fonction de l'arme d'origine

Arme origine	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Génie	Cavalerie	Etat-major génie	Etat-major artillerie	Officier administration
1 an et moins	107	26	20	8	4	14	7	8
2	140	35	29	15	3	19	15	9
3	144	24	26	7	3	18	26	16
4	82	8	11	9	4	7	5	10
5	37	3	2	9	1	7	6	6
6	24	6	6	11	1	2	1	
7	14	4	3	3		2	1	3
8	9	3	2	5	2			4
9	6	7				1		1
10	3	3	1	2				
11	3	2	1	1		1		
12		2	1	2		2		
13			1					
14			1			1		
15		1	1					
22		1						

Capitaine

Arme d'origine	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Cavalerie	Officier administration
1 an et moins	2				
3	1	1			
4	1	2	1		
5	2	2			2
6	2		1	2	1
7				1	
9		1			
12			1		

Commandant

2. Age à l'entrée dans l'intendance

Répartition globale

Tous grades confondus

Age	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Nombre	1	1	2	1	1	1	16	45	58	65	66	87	113	113	84	100	75	64	43	42
Age	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	56	58	60	62		
Nombre	46	35	21	16	11	4	4	2	2	3	3	2	2	1	1	2	2	1		

Adjoint de 2^{ème} classe
(ou adjoint)

Age	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46
Nombre	1	1	2	1	1	1	16	45	58	65	66	87	110	111	80	91	69	57	37	36	34	28	14	11	5	1

Adjoint de 1^{ère} classe
(ou sous-intendant de 3^{ème} classe)

Age	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	48	49	50	51
Nombre	3	2	4	9	6	7	6	6	12	7	5	3	2	2	1	1	2	1

Autres grades

Grade	Sous-intendant 2 ^{ème} classe											Sous-intendant 1 ^{ère} classe			Intendant général				
Age	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	56	54			52	58	60	62
Nombre	2	2	4	1	4	1	1	1	2	1	2	1	1			1	2	2	1

837

En fonction de l'origine du recrutement

Tous grades confondus

Origine	Saint-Cyr	Polytechnique	Soldat	Commissaire des guerres	Ecole intendance
Age	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
21				1	
22				1	
23					1
24		1			
25	1				
26	1				
27	10	5		1	
28	18	27			
29	32	26			
30	32	34			
31	39	22	4		
32	54	30	3		
33	72	31	9		
34	71	24	18		

35	49	18	17		
36	59	17	24		
37	33	13	27	2	
38	25	12	27		
39	18	6	19		
40	18	3	20	1	
41	12	10	24		
42	7	4	24		
43	5	4	11	1	
44	3	1	12		
45	4	1	6		
46			4		
47	2	1	1		
48	1		1		
49	1		1		
50	1		2		
51			3		
52	1	1			
53		1	1		
54	1				
56			1		
58		1	1		
60		1	1		
62		1			

Adjoint de 2ième classe (ou adjoint)

Origine	Saint-Cyr	Polytechnique	Soldat	Commissaire des guerres	Ecole intendance
Age	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
21				1	
22				1	
23					1
24		1			
25	1				
26	1				
27	10	5		1	
28	18	27			
29	32	26			
30	32	33			
31	39	22	4		

32	54	30	3		
33	72	30	8		
34	72	22	17		
35	45	18	17		
36	53	14	24		
37	30	12	27	1	
38	24	9	27		
39	16	4	16		
40	16	2	18		
41	9	4	22		
42	6	1	21		
43	1	1	11	1	
44	1		10		
45			5		
46			1		

839

Adjoint de 1^{ière} classe
(ou sous-intendant de 3^{ème} classe)

Origine	Saint-Cyr	Polytechnique	Soldat	Commissaire des guerres
Age	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
21				
22				
27				
33	1	1	1	
34		2		
35	4			
36	6	3		
37	3	2		1
38	4	3		
39	2	2	2	
40	2	1	2	1
41	3	6	2	
42	1	3	3	
43	2	3		
44	1	1	1	
45	1		1	
46			2	
48			1	
49			1	
50			2	
51			1	

Autres grades

Origine	Sous-intendant de 2 ^{ème} classe			Sous-intendant de 1 ^{ère} classe			Intendant général		
	C	P	S	C	P	S	C	P	S
Age									
43	2								
44	1		1						
45	3	1							
46			1						
47	2	1							
48	1								
49	1								
50	1								
51			2						
52		1					1		
53		1	1						
54				1					
56			1						
58								1	1
60								1	1
62								1	

840

En fonction de l'arme d'origine

Tous grades confondus

Arme d'origine	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Génie	Cavalerie	Etat-major génie	Etat-major artillerie	Officier d'administration
Age	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
21								
22								
23								
24		1						
25	1							
26		1						
27	1	13				1		
28	1	20	3	10		6		
29	17	20	4	10		7		
30	20	17	5	12		11		

31	34	7	11	3		11		
32	49	8	15	4		10	1	
33	72	6	15	7	3	6	3	
34	75	8	9	7		7	7	
35	55	4	8	4	3	5	5	
36	1	6	9	6	4	2	6	2
37	44	4	6	3	2	1	9	4
38	32	1	7	2	3	5	7	4
39	27		3	1	1	1	5	3
40	24	2	1	1	1		5	7
41	18	4	3	2		1	9	8
42	22	1	2				1	9
43	7	2	2				2	7
44	6	1	1		2			6
45	6	1	1				1	
46	2							2
47		2	1					
48		1						1
49					1			1
50					1			2
51			1					2
52	1	1						
53								1
54	1							
56								1
60	1							
62				1				

Adjoint de 2^{ème} classe (ou adjoint)

Arme d'origine	Infanterie	Etat-major	Artillerie	Génie	Cavalerie	Etat-major génie	Etat-major artillerie	Officier d'administration
Age	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
25	1							
26		1						
27	1	13				1		
28	6	20	3	10		6		
29	17	20	4	10		7		
30	20	17	5	12		11		
31	34	7	11	3		11		
32	49	8	15	4		10	1	

33	71	5	14	7	3	6	3	
34	75	7	8	7		7	7	
35	53	2	8	4	3	5	5	
36	62	3	8	4	4	2	6	2
37	43	2	6	2	1	1	9	4
38	29	1	7	2	3	2	7	4
39	25		3				5	3
40	21	1	1		1		5	6
41	16	1	1	1			8	8
42	18						1	9
43	3	1					2	7
44	4				1			6
45	2		1				1	
46								1

Adjoint de 1^{ère} classe (ou sous-intendant de 3^{ème} classe)

Arme d'origine	Infanterie	Etat-Major	Artillerie	Génie	Cavalerie	Etat-major génie	Etat-major artillerie	Officier d'administration
Age	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
33	1	1	1					
34		1	1					
35	2	2						
36	3	3	1	2				
37	1	2		1	1			
38	3					3		
39	2			1	1	1		
40	3	1		1				1
41	3	3	2	1		1	1	
42	4	1	2					
43	2	1	2					
44		1	1		1			
45	1							
46	1							1
48								1
49								1
50								2
51								1

Autres grades

Arme d'origine	Infanterie			Etat-Major	Artillerie		Génie	Cavalerie	Officier d'administration
Grades	SIM2	SIM1	INTG	SIM2	SIM2	INTG	INTG	SIM2	SIM2
43	2								
44	2								
45	3			1					
46	1								
47				2	1				
48				1					
49								1	
50								1	
51					1				1
52			1	1					
53					1				1
54		1							
56									1
58						2			
60			1			1			
62							1		

843

(1) Six sont issus de l'école de l'intendance : Bouaïssier de Bernouïs (n°8), Baron Barbier (n°9), Lyautey (n°11), Plantard (n°295), Salvay (n°296), Lapique (n°35), Salvay (n°429) est d'un recrutement exceptionnel.

Annexe 118

Durée dans les grades successifs dans l'intendance

1. Résultats globaux

Adjoint de 2^{ième} classe à adjoint de 1^{ière} classe

Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	8ans	11 ans
3	86	395	334	81	29	7	1	1

Adjoint de 1^{ière} classe à sous-intendant de 2^{ième} classe

Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans
1	14	40	83	118	183	154	128	54	55	22	2	2	1

Sous-intendant de 2^{ième} classe à sous-intendant de 1^{ière} classe

Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	19 ans	20 ans
3	4	6	6	19	46	96	103	82	77	66	39	19	12	6	3	1	1

844

Sous-intendant de 1^{ière} classe à intendant militaire

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans
1	1	6	9	22	34	36	55	62	36	19	10	3

Intendant militaire à intendant général

4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans
1	3	11	5	14	11	6	7	3	2	1

Intendant général à fin de service

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5ans	6 ans	7 ans	8ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans
5	3	13	5	11	11	5	4	1	3	1	3

2. Répartition par origine de recrutement et arme d'origine

Adjoint de 2^{ième} classe à adjoint de 1^{ière} classe

Durée	Origine recrutement			Arme origine												
	C	P	S	INF	EMT	ART	GEN	EMG	CAV	TRN	GED	EMA	OAD	GRP	OUV	ECL
-1 an	3	0	0	3												
1 an (1)	51	23	11	45	23	7	8		1					1		
2 ans (2)	199	118	77	195	52	37	30	27	8	1	1	29	14			1
3 ans (3)	171	83	79	187	24	26	16	31	4		2	30	12		1	
4 ans	42	15	24	47	7	11	5	3	3				5			
5 ans (4)	12	7	9	13	2	3	2	4					4			
+ 5 ans (5)	5	0	2	5									2			
Total	483	246	202	495	108	84	61	65	16	1	3	59	37	1	1	1

Adjoint de 1^{ière} classe à sous-intendant de 2^{ième} classe

Durée	Origine recrutement			Arme d'origine												
	C	P	S	INF	EMT	ART	GEN	EMG	CAV	TRN	GED	EMA	OAD	GRP	OUV	ECL
-1 an	1				1											
1 an (6)	4	7	2	3	2	3	5									
2 ans	23	8	9	26	5	5	2	1	1							
3 ans (7)	44	23	15	43	20	8	11		1							
4 ans (8)	70	32	14	65	20	11	14	2	2			2				
5 ans (9)	100	43	37	91	30	6	12	13	5			17	7		1	
6 ans	79	51	22	74	15	14	8	18	3	1	1	14	5			1
7 ans (10)	75	31	21	75	14	9	5	10	1		1	4	6	2		
8 ans	21	18	15	28	3	10	4	5	1		1		2			
+8 ans (11)	31	17	33							0	0					
Total	448	230	168	405	110	66	62	39	14	1	3	37	20	2	1	1

Sous-intendant de 2^{ième} classe à sous-intendant de 1^{ière} classe

Durée	Origine de recrutement			Arme d'origine												
	C	P	S	INF	EMT	ART	GEN	EMG	CAV	TRN	GED	EMA	OAD	GRP	OUV	ECL
-1 an (12)			1													
1 an	1		3	3		1										
2 ans	4	1	1	5		1										
3 ans	3	1	2	4		1							1			
4 ans	11	4	4	11	4	1	1	2								

13 ans (23)			1	1												
14 ans (24)																
Total	38	17	5	21	14	3	8	2								

- (1) Bouassier De Bernouïs (n°8), ancien commissaire des guerres.
- (2) Gaillard (n°24), ancien commissaire des guerres.
- (3) Plantard (n°295) ancien commissaire des guerres.
- (4) Lyautey (n°11) ancien commissaire des guerres.
- (5) Baron Barbier (n°9), ancien commissaire des guerres ; Lapique (n°35), ancien élève de l'école de l'intendance.
- (6) Lapique (n°35) originaire de l'école de l'intendance.
- (7) Hautz (n°23) ancien commissaire des guerres.
- (8) Baron Barbier (n°9) et Gaillard (n°24) anciens commissaires des guerres dont l'arme d'origine est l'intendance.
- (9) Lyautey (n°11) ancien commissaire des guerres dont l'arme d'origine est l'intendance.
- (10) Salvay (n°296) ancien commissaire des guerres.
- (11) Bouaïssier de Bernouïs (n°8) ancien commissaire des guerres dont l'arme d'origine est l'intendance.
- (12) Bouassier De Bernouïs (n°8).
- (13) Gaillard (n°24) ancien commissaire des guerres.
- (14) Lyautey n°11) ancien commissaire des guerres.
- (15) Lapique (n°35) issu de l'école de l'intendance.
- (16) Lyautey (n°11) ancien commissaire des guerres.
- (17) Hautz (n°23), ancien commissaire des guerres ; Gaillard (n°24), ancien commissaire des guerres.
- (18) Bouassier De Bernouïs (n°8), ancien commissaire des guerres.
- (19) Baron Barbier (n°9), ancien commissaire des guerres.
- (20) Lapique (n°35) issu de l'école de l'intendance et dont l'arme d'origine est l'intendance.
- (21) Gaillard (n°24) ancien commissaire des guerres.
- (22) Lyautey (n°11) ancien commissaire des guerres dont l'arme d'origine est l'intendance.
- (23) Bouassier De Bernouïs, ancien commissaire des guerres dont l'arme d'origine est l'intendance.
- (24) Baron Barbier, ancien commissaire des guerres dont l'arme d'origine est l'intendance.

Annexe 119

Progression d'adjoint de 2^{ème} classe à adjoint de 1^{ère} classe après un an de grade et états de service (Réserves dans les notations mentionnées en gras)

N°	Nom	Notations/félicitation/punitions
5	Blanchot	1841 : Instruction générale étendue, possède beaucoup de connaissances administratives et s'occupe sans cesse d'en ajouter, sert avec un zèle et une activité remarquables. Est chargé dans la place d'Alger de divers services importants, et a en outre tous les détails relatifs aux embarquements et débarquements..Il vient d'être chargé de la direction des services administratifs dans la colonne aux ordres du général Changarnier qui lui a fait le plus grand éloge de sa manière de servir...
8	Bouaïssier de Bernouïs	1822 : Rivalise de zèle et de dévouement avec ses collègues. On lui a confié trois fois les fonctions de sous-intendant et il les a remplies avec zèle et a prouvé qu'il avait beaucoup de reconnaissance et de dévouement.
25	Mallarmé	1841 : Instruction générale assez étendue, possède beaucoup de connaissances administratives, travaille sans cesse, manière de servir extrêmement active, intelligente et zélée. S'acquitte de ses devoirs d'une manière remarquable.
30	Le Cauchois-Féraud	1845 : Instruction générale compétente ; connaissances administratives très étendues ; manière de servir parfaite. Sujet distingué, qu'il est autant dans l'intérêt de l'administration centrale que dans l'intérêt du corps à pousser le plus vite possible.
76	Airolles	1845 : Instruction générale assez étendue et variée, commence à acquérir des connaissances administratives, sert avec zèle et activité, sans produire encore des résultats très complets Caractère ardent et tête un peu vive, ne se fait pas encore une idée parfaitement exacte des devoirs et de la position de l'intendance militaire , mais ne tardera pas à prendre l'esprit de sa nouvelle carrière qu'il a tous les moyens de suivre avec distinction.
103	Bourdais de La Moiss.	1845 : Instruction générale satisfaisante, travaille à compléter ses connaissances administratives, manière de servir parfaite. A tout ce qu'il faut pour faire un bon sous-intendant.
106	Baron Lage	1846: Instruction générale satisfaisante, ses connaissances administratives théoriques sont assez avancées, ses connaissances pratiques sont encore incertaines , manière de servir assez satisfaisante, autant qu'un séjour de trois mois en Afrique peut permettre d'en juger. Il est employé depuis trop peu de temps dans la division de Constantine pour avoir été soumis à des épreuves concluantes, mais il montre de bons sentiments et beaucoup de mesure.
146	Testa	1851 : Instruction générale étendue, a fait de bonnes études, a beaucoup de connaissances théoriques. A obtenu le n°1 dans le concours qui a précédé son admission dans le corps, il débute mais il est doué d'une telle activité de corps et d'esprit, d'un si grand désir d'arriver vite à la hauteur de sa mission, qu'il a déjà beaucoup acquis depuis 4 mois qu'il est ici. Manière de servir active, intelligente, un bon vouloir très remarquable. Ce jeune fonctionnaire s'acquitte avec une rare intelligence et un grand zèle des fonctions qui lui sont dévolues auprès du sous-intendant qui a la police des services de la place de Marseille. Il étudie les règlements et les applique à sa pratique sans hésitation, il deviendra, s'il continue, un excellent sous-intendant.
153	Lévy	1852 : Est un jeune fonctionnaire qui prend toutes les affaires au sérieux et les traite avec méthode et clarté. Lorsqu'il quittera Marseille pour être envoyé en campagne, un service pourra lui être confié et je garantis d'avance qu'il s'en acquittera parfaitement, c'est un sujet d'avenir. Il y a de l'avenir chez M. Lévy. Il est sérieux, laborieux, zélé, déférent, poli. Instruction très solide, a donné les preuves d'un grand savoir, très actif, très exact et très zélé, traite les affaires avec méthode et clarté, sujet d'avenir.
161	Santini	1851 : Instruction générale étendue, connaissances théoriques suffisantes, connaissances pratiques complètes en ce qui concerne l'administration des corps de troupe, sert très distingué, débute avec de bons éléments d'instruction.
162	Busquet de Caumont	1852 : Instruction générale convenable. A beaucoup à apprendre en administration. Sert bien, sujet d'espérance. Laisse à désirer sous le rapport de l'énergie.
181	Gayard	1851 : Bonne instruction générale, connaissances administratives bonnes, sert fort bien, plein de zèle, d'intelligence et de dévouement, bonne acquisition pour le corps.
195	Séligmann-Lui	1853 : De mœurs douces et faciles, homme du monde, instruction générale variée et très étendue, connaissances théoriques assez avancées, sert avec zèle, exactitude et docilité. Homme bien élevé, beaucoup d'intelligence, c'est sans contredit un sujet d'avenir et une bonne acquisition pour le corps de l'intendance.
196	Guillemin	1854 : Instruction générale : celle d'un élève distinguée de l'école polytechnique, connaissances administratives : s'accroissent tous les jours, manière de servir parfaite, fonctionnaire d'avenir. Connaissances administratives : m'a paru désireux de s'instruire, zélé, je le connais très peu. Instruction générale bonne, connaissances administratives me paraissent très satisfaisantes, manière de servir bonne, ancien élève de l'école polytechnique a tous les dehors d'un homme bien élevé. Je ne suis pas encore en mesure de le juger comme fonctionnaire, mais j'en ai la meilleure opinion.
197	Robardey	1853 : Caractère doux et timide . Connaissances administratives théoriques assez avancées, pratiques presque nulles , est studieux et paraît désireux de bien faire.
211	Rosignol	1854 : Possède une instruction solide et beaucoup d'intelligence. Il a le désir de bien faire et rend d'utiles services. Travaille avec ardeur à son instruction administrative, sert avec beaucoup de zèle, promet de devenir un fonctionnaire des plus capables.
213	Chatelain	1854 : Est fort bien élevé. Est chargé d'un service supérieur à celui que comporte son grade et il n'est pas au dessous de ses fonctions souvent difficiles qui lui sont confiées. Il a beaucoup de mesure et d'intelligence.
214	Pourtois	1854 : Sert avec zèle, intelligent, travailleur, plein du désir de s'instruire.
215	Génin	1854 : Bonne acquisition, s'acquitte de son service avec un zèle et une application dignes d'éloges. Travaille à son instruction administrative, promet de devenir un fonctionnaire distingué.

219	Gauche de Beaulieu	1855 : Annonçait que son instruction administrative marcherait rapidement aidée par l'intelligence et l'habitude du travail. Une maladie sérieuse est venue malheureusement interrompre ces études peut-être pour longtemps. Je regrette beaucoup ce fonctionnaire dont le caractère honorable, l'intelligence, le zèle annonçaient un collaborateur estimable et utile.
221	Bauduin	1855 : S'est parfaitement bien posé dès ses débuts. Il n'était pas à Bourges depuis plus d'un mois quand je l'ai chargé de l'intérim à Nevers où il a montré de l'intelligence et de l'aptitude pendant les 8 mois qu'il a été chargé de l'arrondissement. Il est laborieux, zélé, désireux de s'instruire et j'ai tout lieu de croire qu'il ira bien.
222	Chabert	1855 : Instruction générale très satisfaisante, il l'a faite lui-même. Connaissances administratives : tout ce qu'on peut attendre des études préliminaires et d'une année d'exercice. Manière de servir : du zèle et d'un entier dévouement à ses devoirs. Fera un bon sous-intendant. Quand on a comme lui de l'intelligence et de l'amour du travail on peut prétendre à tout.
223	Démons	1855: Pas assez connu pour être apprécié.
226	Méry	1855 : Caractère sérieux, instruction générale très étendue, travaille sérieusement à les acquérir bientôt. Pour les connaissances administratives pratiques, l'intelligence supplée à celles qu'il n'a pas pu encore acquérir. Manière de servir avec un dévouement persévérant. Laborieux, judicieux, méthodique, a fait personnellement des travaux qui lui ont mérité un lettre de félicitation de l'intendant. On doit lui fournir l'occasion d'avancer rapidement. <u>A</u> fait personnellement des travaux qui lui ont mérité un lettre de félicitation de l'intendant militaire..
229	Monfalcon	1855 : Caractère doux, conciliant. Instruction générale bonne. Connaissances administratives déjà assez avancées. Manière de servir très bonne. Promet un bon fonctionnaire. Remplit avec zèle et intelligence les fonctions qui lui sont confiées.
231	Maujean	1855 : Se livre avec assiduité et avec fruit à l'étude de l'administration militaire et des divers règlements qu'il connaît déjà bien et dont il fait une juste appréciation. Sert avec beaucoup de zèle. Promet au corps de l'intendance un fonctionnaire laborieux, intelligent et capable.
232	Gatumeau	1856 : N'a encore été chargé que du service secondaire de... il s'en est du reste bien acquitté ; il s'applique à compléter son instruction administrative et j'ai tout lieu de penser que dans peu de temps il pourra être chargé d'un service plus important.
233	Courtois	1856 : Chargé actuellement de l'administration des départements des Basses Alpes et du var, il a prouvé qu'il deviendra un bon sous-intendant. Il désire être employé en Afrique. Bonne acquisition pour le corps. Excellent sujet. Il a prouvé qu'il deviendra un bon sous-Intendant...
234	De Brunier	1856 : Jeune homme bien élevé, intelligent, de physique et de tournure agréables, servant bien et qui a tout ce qu'il faut pour devenir un fonctionnaire distingué.
272	Dollin Du Fresnel	1845: A beaucoup d'instruction générale dont il fait la plus heureuse application à sa mission, a un peu des sens acquis, beaucoup de connaissances administratives, et son bon esprit lui a fait donner la meilleure direction à ses études, sert parfaitement et déploie dans ses fonctions les qualités les plus essentielles. Dans notre opinion, ce jeune homme est appelé à devenir un sujet des plus distingués et à faire honneur au corps de l'intendance militaire.
343	Poutignon	1866 : Est un bon travailleur, un bon fonctionnaire, rend d'utiles et excellents services ; bonne acquisition pour le corps, il a du feu et de persévérance.
361	Romanet	1868 : Nous paraît avoir l'esprit juste, être intelligent, modeste et désireux de bien faire. Sert avec zèle. Instruit, intelligent et spirituel, destiné à devenir un fonctionnaire d'élite.
382	Bresson	1869 : Bien élevé, instruit, travailleur, a tout ce qu'il faut pour réussir.
383	Allaire	1870 : Froid dans sa manière de servir, ne paraît pas avoir le feu sacré , il ne mérite cependant aucun reproche, a d'ailleurs une véritable valeur, si l'ambition ou tout autre cause met en activité ses ressources il fera un bon fonctionnaire.
384	Caille	1869 : Est au début d'une carrière nouvelle, il y apporte des habitudes de méthode et de travail qui s'allieront aisément aux exigences des études sérieuses que comporte le travail administratif. L'instruction de ce fonctionnaire progresse et avec la persévérance qui est dans sa nature on ne peut douter qu'il ne s'initie avec succès à l'exercice du contrôle. Deviendra un bon fonctionnaire. Paraît devoir réussir.
385	Enjalbert	1870 : A de l'esprit, du tact et les qualités qui conviennent à l'exercice fructueux du contrôle. Promet de devenir un très bon fonctionnaire.
398	Brichard	
399	De Ruffi de Pontavez	Lettre de l'intendant militaire au ministre du 17 octobre 1870, 8 jours d'arrêts simples pour mauvaise attitude envers son intendant militaire après des remarques sur une adjudication.
541	Paulus	1881 : En très bonne voie, étudie sérieusement, écoute les conseils et en profite. Réussira et fera un bon fonctionnaire. Jeune fonctionnaire bien élevé et capable, promettant pour l'avenir. Laborieux, actif, intelligent, deviendra un très bon fonctionnaire quand son expérience sera à hauteur de son mérite.
545	Vallée	1880 : Fonctionnaire à stimuler et qu'il serait bon d'envoyer en Algérie. N'avait pas été trouvé suffisamment sérieux et zélé , semble ne pas avoir tenu compte des conseils qui lui ont été donnés au moment de l'inspection. La proposition faite par M. l'intendant militaire du 9 ^e corps d'armée ne pouvant pas être appuyée par cette raison majeure, que l'Algérie augmentant les chances d'avancement, est plus particulièrement réservée aux fonctionnaires bien notés et d'avenir. 1881 : Est travailleur, actif et intelligent, il fera un bon fonctionnaire. Mérite d'être porté au tableau d'avancement pour les services qu'il rend en colonne où il remplit parfaitement ses devoirs. Bon fonctionnaire qui a rendu d'excellents services, mérite l'avancement pour lequel il est proposé. Lettre du ministre au général commandant le 9 ^{ème} corps d'armée du 24 novembre 1880 qui donne un avertissement pour mauvaises notes à l'inspection et déplacement.
546	Cazalens	1880: Paraît rempli de bon vouloir, a des connaissances administratives théoriques assez étendues, belle tenue, bonne santé. Fonctionnaire laborieux, zélé, assidu et qui ne mérite que des éloges. Réunira dès qu'il aura été envoyé en Algérie toutes les conditions nécessaires pour être promu adjoint de 1 ^{ère} classe. Il a de l'application, beaucoup de bonne volonté et commence par un service très chargé. Il est là du reste à bon école et se formera.

Annexe 120

Progression d'adjoint de 2^{ème} classe à adjoint de 1^{ère} classe après 5ans et plus de grade, et états de service (Réserves dans les notations mentionnées en gras)

N°	Nom		Notations/félicitations/punitions
17	Lefébure	5	<p>1831 : Fait preuve de zèle et d'intelligence. Lorsque son instruction administrative sera plus avancée, promet un sous-intendant distingué.</p> <p>1833 : M. l'intendant général à la suite de son inspection m'a donné les témoignages les plus favorables sur le compte de ce fonctionnaire qui me paraît très digne.</p> <p>1834 : Manière de servir très distinguée. Proposé le 26 mai de cette année pour l'avancement auquel ses services et surtout sa manière de servir lui donnent des droits réels.</p>
661	Chaffard	5	<p>1885 : Instruction profonde. Principes solides, caractère froid et observateur, appelé à rendre de grands services.</p> <p>1886 : Licencié en droit depuis le mois de novembre 1885. Excellent fonctionnaire. Jeune fonctionnaire instruit et distingué, travailleur, caractère froid mais plein de douceur. A tenu ce qu'il promettait car il dirige parfaitement la sous-intendance très chargée de Philippeville en l'absence de son titulaire.</p> <p>1887 : Fera un bon chef, sujet d'avenir.</p>
742	Rémy	5	<p>1889 : Bien qu'arrivé depuis peu de temps, a déjà donné les marques d'un esprit sérieux, travailleur, intelligent, désireux de développer ses connaissances et de devenir un bon fonctionnaire.</p> <p>1890 : Est un fonctionnaire instruit, intelligent, travailleur, ayant du tact et du jugement, étudiant avec beaucoup d'attention les questions qui lui sont soumises et présentant des solutions toujours bien suivies. S'occupe beaucoup de droit, pourra surtout être employé dans un service ayant la surveillance des corps de troupe, d'une bonne santé, il se tient bien. Continue à servir d'une manière satisfaisante et à confirmer l'impression très favorable qu'il avait inspirée dès ses débuts.</p> <p>1891 : Continue à développer ses connaissances administratives.</p> <p>Continue à manifester les meilleures dispositions pour devenir un très bon fonctionnaire. Il a fait un intérim de la sous-intendance de Sousse de manière à donner toute satisfaction. Est un fonctionnaire instruit, intelligent, travailleur, qui possède toutes les qualités voulues pour devenir un bon fonctionnaire. A fait plusieurs intérim, il s'est acquitté de ces missions d'une manière très satisfaisante qui fait bien augurer pour l'avenir. Intelligent, instruit, fera certainement par la suite un bon sous-intendant.</p> <p>1892 : Montre beaucoup d'application et de bonne volonté. Est un fonctionnaire sérieux, instruit, intelligent, travailleur, d'une valeur réelle, servant avec assiduité et possédant toutes les qualités voulues pour devenir un bon fonctionnaire. A fait de très importants et longs intérim, il s'en est fort bien acquitté sous tous les rapports, très méritant, fort instruit et travailleur, très digne dans sa vie officielle et dans sa vie privée. A donné à Vincennes des preuves de son aptitude au professorat. Est intelligent, instruit, travailleur, a été reçu le second au concours de l'intendance en 1889. Il s'acquitté très bien des services dont on le charge et fera certainement un bon fonctionnaire. Beaucoup d'aptitude et de zèle.</p> <p>1893 : S'annonce bien, paraît intelligent et zélé. Fonctionnaire intelligent, laborieux, méritant, a rempli d'une manière irréprochable les fonctions de sous-intendant de la colonne de Sousse aux manœuvres d'automne et mérite un bonne part des éloges que le commandement a adressés aux SA à cette occasion.</p> <p>Etait un officier d'administration avant d'entrer dans l'intendance, se figure trop que son origine lui procure nombre de difficultés. Intelligent et travailleur, mais ayant besoin d'un service auquel il s'adonne entièrement, sans cela s'occupe trop de travaux étrangers au service réel d'un fonctionnaire de l'intendance. Montre beaucoup d'application et de bonne volonté. A rempli plusieurs intérim dont il s'est bien tiré ; manque toutefois encore de pratique. S'occupe beaucoup de questions de droit pour lesquelles il paraît avoir une aptitude spéciale. Pourrait diriger un petit service. Actif et dévoué, moyens ordinaires. Fait consciencieusement son service. Instruit, intelligent, travailleur, fera certainement un bon sous-intendant quand il aura acquis les connaissances militaires pratiques et l'expérience qui lui font encore défaut. Sujet méritant, à classer pour l'avancement.</p> <p>Note du ministre à la direction des services administratifs en date du 25 février 1893 qui l'autorise à publier un traité de comptabilité publique après avis du comité technique de l'intendance.</p>
743	Meyer	5	Lettre de félicitations du 29 novembre 1892 pour un mémoire d'inspection portant sur le fonctionnement d'une boulangerie de campagne.
744	Goudal	5	<p>1889 : Fonctionnaire intelligent et actif.</p> <p>1890 : Est un fonctionnaire sérieux, d'une bonne conduite, malheureusement sa santé est sérieusement atteinte pour le moment. Désigné pour faire usage des eaux..., il reviendra il faut l'espérer dans un meilleur état. Est un fonctionnaire instruit, intelligent, dévoué, de relations agréables, ayant du tact et du jugement, aimant son métier et travaillant avec méthode. Il possède toutes les qualités qui dénotent à ses débuts un bon fonctionnaire de l'intendance. Sa santé, un moment ébranlée, semble s'être rétablie à la suite d'une saison d'eaux thermales. S'est bien acquitté d'un assez long intérim du service important de Saumur.</p> <p>1891 : N'a fait que peu ou peu de service par suite de son état très malade ; il ne fait pas les efforts nécessaires pour seconder le sous-intendant auquel il est attaché, dans ses fonctions très pénibles. Sa conduite privée laisse en outre beaucoup à désirer et j'ai du le signaler à l'intendant inspecteur. Il est aux eaux. Est intelligent et instruit, manque un peu d'éducation. Souffrant depuis plus de six mois, il lui a été impossible de faire un service actif. A été absent une partie du semestre écoulé étant en congé à la suite d'un séjour aux eaux. A sa rentrée il a été chargé par intérim puis comme adjoint du service de Gabès, bonne constitution, tenue irréprochable, conduite irréprochable apte au service de guerre, est un fonctionnaire d'une instruction et d'une éducation supérieures. Au point de vue militaire cet officier ne laisse rien à désirer.</p>

			<p>1892 : Bien remis aujourd'hui des attaques rhumatismales, s'est très bien acquitté d'un intérim dont il a chargé à Gafsa. Promet de devenir un bon sous-intendant. Est très apprécié de son chef de service ; apte à diriger une sous-intendance.</p> <p>1893 : Instruit, actif, d'un jugement sûr, très au courant du service, est apte de toutes façons à diriger une sous-intendance. Fonctionnaire à pousser. Ce jeune fonctionnaire s'annonce sous les plus favorables auspices, il est intelligent, travailleur, plein de goût pour sa fonction.</p> <p>1894 : Fonctionnaire de beaucoup de mérite dont la manière de servir ne donne lieu qu'à de éloges. Fonctionnaire des plus sérieux sur lequel on peut compter à tous les points de vue. Mérite d'être récompensé par l'inscription au tableau d'avancement bien que son ancienneté l'appelle à être promu dans peu de temps. Laisse dans la 15° région le souvenir d'un excellent fonctionnaire, capable et tout dévoué à sa fonction.</p> <p>28 juillet 1892 : 8 jours d'arrêts simples pour s'être promené avec sa maîtresse à dix heures du soir dans les rues de Gabès.</p>
745	Espanet	5	<p>1890: Tenue, conduite, principes excellents, travaille pour se mettre au courant des divers services, il est sérieux et paraît devoir faire un bon fonctionnaire. Fonctionnaire intelligent, zélé, désireux de bien faire, a acquis déjà bien des connaissances pratiques, pourrait diriger un service, officier d'avenir.</p> <p>1891 : Très intelligent, très dévoué, très apte à faire campagne, fera un excellent sous-intendant.</p> <p>1892 : Est dès maintenant au courant du service ; il a du tact, le jugement doit et fera certainement un bon fonctionnaire.</p> <p>1893: Très intelligent, bien dévoué, plein d'initiative.</p> <p>1894: Continue à étendre ses connaissances administratives théoriques et pratiques ; connaît bien la partie du service qui lui est spécialement confiée. Remplit ses fonctions avec beaucoup de zèle et d'intelligence. Ne mérite que des éloges pour la façon dont il exécute son service. Remplit toutes les conditions voulues pour être placé à la tête d'une sous-intendance.</p> <p>Lettre du général commandant le corps d'armée à l'intendant militaire 24 novembre 1893 : observations pour mauvais rapport d'inspection de 1893 qui reproche un manque d'action vis-à-vis des comptables et des entrepreneurs.</p>
746	Bertrand	5	<p>1890 : Est intelligent, instruit et travailleur ; il est très bien élevé, à du bon sens joint à beaucoup de sang froid ; il aime son service et deviendra certainement, avec de l'expérience, un très bon fonctionnaire. A l'occasion de l'inspection générale, a vérifié les comptabilités des corps de troupe et a montré de la perspicacité et du discernement. Récemment admis dans l'intendance, se fait remarquer par sa bonne volonté, son bon esprit, sa belle tenue et son grand désir de s'instruire, susceptible de rendre par la suite de très bons services. Nouvellement admis dans l'intendance, fait bonne impression par sa tenue, sa manière d'être et son application à son service. Fait preuve depuis son arrivée à Rouen du plus grand zèle et du meilleur esprit. Fort intelligent, travailleur, d'une éducation parfaite, appelé à devenir un sous-intendant de grand mérite et d'avenir.</p> <p>1891 : Travaille avec assiduité, il est instruit, sérieux et fera certainement un bon fonctionnaire de l'intendance. Est intelligent et a tous les moyens pour faire un bon fonctionnaire de l'intendance, lorsqu'il aura acquis l'expérience qui lui manque ; il s'est mis sérieusement au travail depuis quelque temps, paraît en bonne voie. Intelligent, ayant développé ses connaissances administratives qui sont en voie de progrès, est capable de faire un bon sous-intendant avec plus d'expérience et de pratique des services. Continue à faire preuve de zèle et de beaucoup de goût pour ses fonctions. Très apte à rendre d'excellents services en temps de paix et en campagne.</p> <p>1892 : S'occupe activement des affaires qui lui sont confiées, bien élevé, a du bon sens et du jugement, peut rendre d'utiles services. Intelligent, travaille avec goût, fera un bon sous-intendant. A une réelle aptitude à l'étude, a du bon sens et traite bien les affaires qui lui sont confiées, avec un peu de travail il deviendra un bon fonctionnaire. D'aspect ouvert et sympathique, mérite d'être proposé pour l'avancement. Intelligent et travailleur, beaucoup de zèle, a ce qu'il faut pour arriver.</p> <p>1893 : Fonctionnaire doué d'une belle intelligence, ayant le travail facile, le jugement droit et des aptitudes particulières pour bien traiter les questions administratives, paraît appelé, si les circonstances s'y prêtent à parcourir une brillante carrière dans le corps de l'intendance. Mérite à tous égards d'être proposé pour le grade supérieur. Homme du monde, instruit, très bien doué sous tous les rapports, sert avec beaucoup de zèle et d'exactitude. Très apte à saisir le sens des questions administratives et à en poursuivre avec tact la solution logique, ce jeune fonctionnaire paraît appelé à devenir un sous-intendant de grande valeur. Excellent fonctionnaire, travaille avec goût, rend d'excellents services, pourrait diriger une sous-intendance. A l'intelligence vive, le jugement droit et une grande facilité de travail. Il fera un très bon sous-intendant. Il mérite d'être proposé pour l'avancement. Intelligent et travailleur, d'une instruction générale étendue, caractère franc et ouvert, faisant preuve de zèle et d'assiduité dans son service, mérite d'être mis au tableau d'avancement pour sous-intendant de 3^{ème} classe.</p> <p>1894 : Est un fonctionnaire très distingué, d'un caractère aimable qui lui attire des sympathies de toutes parts. Intelligence vive, jugement sûr, travail prompt et facile, tenue parfaite. Intelligence vive, jugement droit, travail facile, apte à diriger dès maintenant une sous-intendance. Comme intelligence, instruction, caractère et assiduité dans le service, a tout ce qu'il faut à un bon fonctionnaire, mériterait d'être inscrit pour l'avancement au choix si cette proposition pouvait avoir un effet utile.</p>
747	Paulin	5	<p>1890: Bien élevé et ayant une conduite excellente, M. Paulin a le caractère froid mais sans raideur, il est homme du monde et parfait dans ses relations officielles. Laborieux, il va au fond des choses, ne néglige pas les détails sans cependant se laisser absorber par eux et apprend chaque jour. M; Paulin sera un bon fonctionnaire de l'intendance. Prouve de plus en plus qu'il est homme de travail. Pourra être employé sans inconvénient comme chef de service. Apte à la direction et au contrôle.</p> <p>1891 : Jeune fonctionnaire dont les débuts sont excellents, intelligent, actif, animé du plus grand zèle, faisant preuve de beaucoup de tact, modeste, fera certainement un très bon sous-intendant.</p> <p>1892 : Est un fonctionnaire instruit, travailleur, intelligent.</p> <p>1893: Instruit, sérieux, intelligent, travailleur, saisit vite les questions, travail facile. Fonctionnaire de valeur ayant beaucoup d'avenir. Instruit, laborieux, fort intelligent, s'assimile vite, a rendu des services comme secrétaire de la commission frigorifique et comme chargé de cours d'administration à l'école de télégraphie militaire. Fonctionnaire d'avenir.</p>

			<p>1894 : Fonctionnaire très intelligent, très capable et travailleur, caractère ferme et conciliant. Saisit très vite les questions et traite bien les affaires qui lui sont confiées. Très précieux collaborateur, fera un très bon fonctionnaire.</p>
755	Deverre	5	<p>1890 : Intelligent, très zélé a fait beaucoup de progrès depuis son arrivée. S'est mis rapidement au courant de toutes les parties du service. Très bonne tenue, très bien élevé.</p> <p>1891 : Par ses habitudes studieuses et ses connaissances variées, est un auxiliaire précieux pour son sous-intendant. Son savoir pratique se développe chaque jour. Sujet d'avenir.</p> <p>1892: Officier instruit, a de la mémoire, de la méthode, un esprit juste et pénétrant, de l'ardeur au travail, studieux, étudie à fond les questions, style incorrect. Esprit très réfléchi, brille par le jugement, la méthode, une très heureuse mémoire, capable de travaux approfondis, sert très bien, a de l'avenir.</p> <p>1893: A beaucoup de justesse, de pénétration et de sagacité dans l'esprit, jugement très mur, style incorrect, zèle parfois intermittent. Intelligent, instruit, aime l'étude et le travail, se met parfaitement au courant des questions administratives, sujet d'avenir.</p> <p>1894: Bien doué comme jugement, intelligence et mémoire; brille surtout dans les travaux de cabinet.</p>
757	Adam	5	<p>1890 : Vient d'entrer dans le corps de l'intendance avec le n°1 et d'excellentes notes qui font espérer en lui un fonctionnaire d'élite.</p> <p>1891 : Est depuis peu de temps à Nice. Caractère froid, intelligence nette, sujet d'avenir. Ne laisse rien à désirer ; ce sera un fonctionnaire d'élite.</p> <p>1892 : Continue à servir avec le même zèle. Est très bien doué, il a un profond sentiment du devoir et beaucoup de modestie, il sera un fonctionnaire d'élite.</p> <p>1893 : Continue à servir avec le même zèle et la même intelligence. Est un fonctionnaire de beaucoup de valeur qui mérite à tous les points de vue d'être proposé pour le grade de sous-intendant de 3^{ème} classe. Fonctionnaire de valeur, très actif, très intelligent, très capable, fera certainement un sous-intendant distingué.</p> <p>1894 : Est un fonctionnaire d'élite qui seconde parfaitement le sous-intendant et qui mérite par son intelligence, son zèle, son activité et l'ancienneté de ses services d'être proposé pour le grade de sous-intendant de 3^{ème} classe.</p>
759	Lhomme	5	<p>1891 : Fonctionnaire très heureusement doué à tous les points de vue, très intelligent et capable. Apporte le zèle le plus consciencieux et le plus éclairé dans l'exécution des travaux qui lui confiées. Sujet d'élite et d'avenir. Fonctionnaire très distingué, très bien doué, apporte le zèle le plus consciencieux et le plus élevé dans l'accomplissement de ses fonctions. A de l'acquis professionnel. Officier d'avenir.</p> <p>1892 : Officier laborieux et consciencieux, son zèle doublé de sérieuses connaissances professionnelles annonce un futur fonctionnaire des plus distingués. Est très laborieux, très assidu et très consciencieux dans l'accomplissement de ses services, son zèle éclairé doublé d'un sérieux acquis professionnel, son dévouement au bien du service le désignent comme un des fonctionnaires les plus distingués et les plus méritants. Est un jeune fonctionnaire qui s'annonce en effet sous les plus heureux auspices ; il est sérieux, travailleur et paraît avoir une réelle aptitude pour les fonctions administratives</p> <p>1893 : Fonctionnaire de valeur qui ne cesse d'ajouter de nouveaux titres à ceux qu'il a déjà acquis à la bienveillance de ses chefs...Fonctionnaire très distingué, a beaucoup d'acquis et des aptitudes professionnelles remarquables. Sujet d'élite. S'est particulièrement distingué dans les manœuvres dans les Alpes en 1892 et a été l'objet d'une citation élogieuse dans le rapport concernant ces opérations.</p> <p>1894 : Fonctionnaire sérieux et possédant beaucoup d'acquis. Très apte aux fonctions de sous-intendant. Fonctionnaire d'un mérite transcendant, ayant des connaissances professionnelles très étendues. A le plus grand avenir.</p> <p>1895 : S'est montré avec moi peu discipliné et peu travailleur. Connaissances théoriques assez bonnes. Connaissances pratiques laissant à désirer. Il lui reste beaucoup à apprendre malgré sa très haute opinion de sa propre valeur. Caractère peu conciliant, jugement souvent faux. Ses notes antérieures, au contraire, ainsi que sa bonne réputation, le signalent comme un auxiliaire précieux et de beaucoup de valeur.</p>
760	Derdos	5	<p>1890: Jeune fonctionnaire très capable, servant avec beaucoup de zèle, et de dévouement, esprit sérieux, précis, ardent au travail, sujet de valeur et d'avenir. Fonctionnaire ardent et intelligent, parfaitement au courant de la mobilisation qu'il pratique depuis plusieurs années. Travaille très facilement et très sérieusement. Sujet distingué. Débute fort bien dans le corps de l'intendance auquel il fera honneur.</p> <p>Rend de réels services à la section de mobilisation de la 5^o direction, débute fort bien dans le corps de l'intendance auquel il fera honneur.</p> <p>1891 : Esprit sérieux et travailleur, consciencieux, connaissant parfaitement le service dont il est chargé ; a rendu de réels services à la section de mobilisation de la 5^o direction. Bon fonctionnaire. Fera un bon fonctionnaire quand il aura fait connaissance avec le service normal d'une sous-intendance. Très expert dans les questions de mobilisation administrative qu'il pratique depuis longtemps.</p> <p>1892: Est à tous égards un excellent fonctionnaire, son intelligence très vive jointe à une grande facilité de travail et un tact parfait font de lui un collaborateur très précieux. Est un sujet distingué, qui travaille sans cesse à augmenter ses connaissances, il a tout ce qu'il faut pour devenir un bon fonctionnaire .Esprit méthodique, calculateur, nature persévérante, paraît tout à fait bien doué.</p> <p>1893 : Est à tous égards un excellent fonctionnaire et pouvant dès maintenant remplir les fonctions de chef de service. Je suis très satisfait de sa manière de servir et j'estime qu'il mérite d'être proposé pour l'avancement. Esprit méthodique, intelligence ouverte, grande facilité de travail, a tout ce qu'il faut pour faire un excellent fonctionnaire, il sert avec le plus grand zèle et rend de réels services. D'un caractère posé et réfléchi, de l'assurance, de la tenue, du travail, de l'intelligence, sert avec beaucoup de zèle et il fera un bon sous-intendant. Excellent serviteur qui est fort apprécié de ses chefs de service et très bien noté. Mérite d'arriver sous-intendant et fera un fonctionnaire des plus utiles.</p> <p>1894 : S'est assimilé très promptement la réglementation et les méthodes du ravitaillement. Il fait constamment preuve dans les travaux qui lui sont confiés d'une connaissance approfondie des affaires administratives et d'un esprit méthodique aussi cultivé qu'ingénieur. Entièrement dévoué à son service, est un fonctionnaire très distingué et très méritant à tous égards. Doué d'une intelligence remarquable, et d'une grande facilité de travail, rédigeant avec élégance et d'une précision rare, apportant dans l'étude des affaires un jugement sûr et une instruction administrative très étendue, entièrement dévoué à ses devoirs, fonctionnaire de haute valeur. Fonctionnaire de très grande valeur, continue à remplir ses fonctions à l'administration centrale de la manière la plus brillante et la plus fructueuse pour le service dont il est chargé.</p> <p>- Bon rapport d'inspection du 10 septembre 1891.</p>

			<p>- Témoignage de satisfaction du 30 septembre 1893 pour un rapport sur le fonctionnement d'une boulangerie de guerre pendant les manœuvres.</p> <p>- Témoignage de satisfaction du 26 décembre 1891 pour son concours au cabinet de la 5^e direction de 1885 à 1892.</p> <p>4 jours d'arrêts simples le 6 juillet 1893 pour avoir transmis inexactement des renseignements demandés.</p>
762	Duhamel	5	<p>1891: Doué d'une intelligence supérieure et d'une remarquable facilité de travail, bien que nouveau venu dans le corps de l'intendance a déjà beaucoup appris. Sera certainement un fonctionnaire des plus distingués. Appelé à un brillant avenir.</p> <p>1892 : Avec son goût pour le travail et son intelligence peu commune paraît appelé à un brillant avenir. Est bien à tous égards et promet de faire un bon fonctionnaire.</p> <p>1893 : Est réellement un très bon fonctionnaire. Déjà au courant du service et pouvant dès maintenant diriger une sous-intendance. Chargé de la station magasin installée à Angoulême pendant les grandes manœuvres, il a assuré les ravitaillements avec exactitude et sans incident.</p> <p>Fonctionnaire très intelligent et très capable ; montre de l'aptitude pour tous les services qu'il étudie et qu'il connaît d'une manière suffisante pour diriger une sous-intendance. A beaucoup d'avenir, fera un bon chef de service. En vieillissant, se débarrassera des défauts qui lui ont été signalés et deviendra un excellent fonctionnaire. Ce jeune fonctionnaire est très intelligent et très zélé, je n'ai qu'à me louer de sa manière de servir.</p> <p>1894: Fonctionnaire aussi intelligent qu'actif et travailleur qui possède dès maintenant les connaissances et l'attitude nécessaires pour remplir les fonctions de chef de service, je suis très satisfait se sa manière de servir et j'estime qu'il mérite à tous égards d'être proposé pour le grade de sous-intendant de 3^{ème} classe.</p> <p>Lettre de félicitations du 1^o juin 1892 pour un excellent mémoire d'inspection.</p>
763	Madon	5	<p>1891 : Encore peu familiarisé avec ses fonctions, a beaucoup de bon vouloir et d'activité, il est appliqué au travail et traite consciencieusement les questions qui lui sont confiées. Pourra devenir un bon fonctionnaire quand il aura acquis de l'expérience. Apte au service de guerre. Vient d'être admis dans le corps de l'intendance, encore un peu hésitant et timide, a le vif désir de bien faire ; cherche à se mettre à hauteur de sa situation, paraît pouvoir y réussir s'il prend un peu plus d'assurance et de confiance. Cherche à se mettre au courant de ses nouvelles fonctions. A le désir de bien faire, mais très timide et manquant d'expérience.</p> <p>1892: Commence à se familiariser avec son service, suit attentivement les conseils qui lui sont donnés, fait preuve d'activité et de dévouement. Très apte à faire campagne. A encore besoin de travailler et d'être guidé pour être mis à la tête d'un service. Jugement un peu incertain. Travaille sérieusement et commence à se familiariser avec le genre de service qui lui incombe ; suit attentivement les conseils qui lui sont donnés et fait preuve d'activité et de dévouement. Est très propre à faire campagne, ayant déjà de l'initiative. A de la valeur et un avenir en rapport avec son âge. Témoigne de zèle et de goût pour le travail, caractère un peu réservé et personnel, a besoin d'être encore guidé et de travailler pour se mettre à hauteur des fonctions qu'il aura à remplir. Continue à se familiariser avec son service, suit attentivement les conseils qui lui sont donnés, fait preuve d'activité, de dévouement, très apte à faire campagne.</p> <p>1893 : Caractère un peu indolent et qui ne fait pas preuve de ressort, témoigne de la bonne volonté, a besoin de se développer.</p> <p>Fait preuve de beaucoup de bonne volonté et de dévouement, mais travaille avec une certaine lenteur. Remplit les conditions voulues pour l'avancement. Manque d'initiative. Animé du désir de bien faire, mais un peu découragé pour le retard éprouvé dans le début de sa carrière, d'une nature un peu indolente, qui se développera quand il sera en situation de faire preuve de plus d'initiative personnelle.</p> <p>1894: Fait preuve de bon vouloir, mais pour mieux réussir, ce fonctionnaire a besoin d'acquérir de la réflexion, de l'ordre et un peu plus d'initiative. Il réunit les conditions d'ancienneté voulues pour être proposé pour l'avancement. A des moyens et de la bonne volonté, mais n'a pas gagné plus d'énergie ni d'activité personnelle, est depuis 4 ans en sous ordre, et a besoin d'avoir la responsabilité d'un service pour donner la mesure de sa valeur. Actif et apte à faire campagne. Fonctionnaire de valeur ordinaire, n'a montré jusqu'ici ni ordre, ni entrain, mais seulement de la bonne volonté. Ne pourra être jugé à sa mesure que quand il sera chargé d'un service et qu'il en aura la responsabilité.</p> <p>1895 : S'acquitte bien du service dont il est chargé, peut être placé à la tête d'une sous-intendance. Animé d'excellentes intentions, travaille à s'assimiler les services qui pourraient lui être confiés à la 2^{ème} sous-intendance pour être placé à la tête d'une sous-intendance. Proposé pour le grade de sous-intendant de 3^{ème} classe. A développé convenablement son instruction administrative depuis qu'il est à Oran. Il est travailleur et intelligent. Il peut être placé dès maintenant à la tête d'une sous-intendance ; conduite excellente. D'une intelligence et d'une instruction répondant à son origine, travailleur, servant bien, de belle tenue, de bonnes manières, fera certainement un bon sous-intendant. Fonctionnaire qui a tout ce qu'il faut pour réussir, qui aime l'étude et qui sert avec un zèle soutenu.</p>
764	Gay	5	<p>1891 : Très intelligent, actif, monte bien à cheval, s'annonce parfaitement et rend déjà des services utiles à la sous-intendance du camp de Châlons. Très sérieux, instruit, intelligent et bien élevé. Entré depuis peu de temps dans le corps de l'intendance, se fait déjà remarquer par les qualités qui faisaient en lui un excellent officier d'état-major et qui promettra un fonctionnaire de valeur. S'annonce très bien, fera plus tard un bon sous-intendant.</p> <p>1892 : Instruit, intelligent, bien élevé et très sérieux, paraît devoir faire plus tard un bon chef de service. Soumis et dévoué, caractère un peu inquiet, a beaucoup acquis depuis son arrivée au camp de Châlons, vient d'être désigné pour Reims.</p> <p>1893 : Fonctionnaire très intelligent, sérieux, et à même de très bien exécuter toutes les missions dont il pourrait être chargé. Caractère un peu inquiet, intelligent, fait beaucoup de progrès. Est un fonctionnaire de valeur, ayant une grande facilité de travail et sachant aussi s'attacher avec dévouement à son devoir. Quelque fois un peu ardent, ce fonctionnaire, l'expérience aidant, sera à même de devenir un excellent chef de service, et mérite dès maintenant d'être signalé en vue d'une proposition pour l'avancement. Soumis et dévoué, caractère un peu inquiet. Intelligent, a fait beaucoup de progrès, deviendra un bon sous-intendant. Est un fonctionnaire très intelligent, s'assimilant vite les diverses questions qu'il peut avoir à traiter, s'il continue à travailler régulièrement, tiendra sa place plus tard pour diriger un service d'une façon des plus honorables. Conduite et tenue très bonnes.</p> <p>1894 : Continue à développer ses connaissances administratives et à faire prendre le plus vif sentiment de ses devoirs. Avec une intelligence très vive et beaucoup de moyens, montre un grand attachement à ses devoirs et le souci de se préparer aux fonctions de chef de service qu'il saura certainement très bien remplir ; c'est un</p>

			<p>fonctionnaire, à qui ses aptitudes, sa distinction et sa manière de servir créent les titres les plus sérieux à l'avancement au choix. Arrivé depuis peu...s'annonce sous un jour excellent. D'une intelligence vive, et d'une instruction étendue, faisant preuve de zèle et de capacité, servant bien, promet de faire un bon soudant et mérite d'être inscrit au tableau d'avancement. Très capable et instruit, sort de l'Ecole supérieure de guerre.</p> <p><u>1895</u> : Continue à s'affirmer comme un fonctionnaire très distingué tant par ses capacités que par sa manière d'être et de servir. Fonctionnaire très distingué, cherchant à perfectionner ses connaissances administratives, possède toutes les qualités nécessaires pour faire un bon sous-intendant.</p> <p>Heureusement doué, avec beaucoup de distinction dans l'esprit et dans les manières, est animé du plus vif sentiment du devoir, il s'est préparé avec soin à remplir les fonctions de chef de service auxquelles il va être prochainement appelé...Fonctionnaire intelligent et capable, continue à développer ses connaissances administratives, capable de remplir les fonctions de chef de service, santé un peu délicate. Instruit, intelligent, distingué de façons, de bonne éducation, zélé dans le service, fera certainement un très bon sous-intendant.</p> <p>N'a pu malheureusement prendre part aux manœuvres de l'année dernière pour cause de maladie ce qui empêche de l'apprécier sous le rapport de l'aptitude au service en campagne. Semble promettre de faire par la suite un fonctionnaire distingué, il est intelligent, rempli de zèle et bien élevé. Sa santé paraît un peu délicate. Est présenté pour sous-intendant de 3^{ème} classe. Il me semble doué, avec beaucoup de distinction dans l'esprit et la manière. Est animé du plus vif sentiment du devoir. Il se prépare avec soin aux fonctions de chef de service auxquelles il va être prochainement appelé. Fonctionnaire intelligent, instruit et dévoué.</p>
765	Finel	5	<p><u>1891</u> : Nouvellement admis dans le corps de l'intendance, ce jeune fonctionnaire paraît dévoué et consciencieux, deviendra plus tard un bon sous-intendant. Est depuis trois mois adjoint à l'intendance ; ses notes antérieures sont excellentes et il justifie pleinement le bon jugement favorable porté sur lui par ses chefs. Travailleur, jugement très sain, désireux de s'instruire, doué d'une intelligence très ouverte, s'annonce comme un très bon fonctionnaire. Il semble devoir bien faire. Jeune fonctionnaire qui s'annonce bien.</p> <p><u>1892</u>: Se présente comme un excellent adjoint, très travailleur, sens droit et très grande aptitude à compléter son instruction pratique, conduite et moralité parfaites ; fera un excellent fonctionnaire. Excellent adjoint, très travailleur, sens droit et très grande aptitude à compléter son instruction pratique, conduite et moralité parfaites, fera un excellent fonctionnaire. Très discipliné, très ardent au travail, son instruction professionnelle se complète chaque jour. Dans le cas où il serait appelé en Algérie ou en Tunisie, et c'est son désir, il dirigera fort bien le service d'un poste isolé. Travaille avec ardeur et tout semble présager en lui un fonctionnaire utile et dévoué. Fonctionnaire intelligent et dévoué. Jeune fonctionnaire, servant avec beaucoup de zèle ; il a beaucoup travaillé, rendra de bons services.</p> <p><u>1893</u> : Intelligent, instruit, sérieux, modeste et animé du désir de bien faire. D'un caractère ferme et discipliné, il est dévoué et travailleur, très désireux d'augmenter l'étendue de ses connaissances professionnelles, il saisit toutes les occasions de s'instruire. D'une conduite et d'une moralité sans reproche, n'a que des relations honorables. Fonctionnaire laborieux, qui a rendu de bons services aux manœuvres d'automne et qui fera un bon sous-intendant. Constitution, tenue, conduite, aptitude au service de guerre très bonne. Doué des qualités nécessaires pour faire un excellent fonctionnaire. Intelligent, actif, dévoué et travailleur, possède le jugement et les connaissances suffisantes pour diriger parfaitement un service.</p> <p><u>1894</u>: Est aussi actif qu'intelligent, sérieux et peut dès maintenant diriger un service. Est doué des qualités nécessaires pour faire un excellent fonctionnaire de l'intendance. Intelligent, actif, dévoué et travailleur, il possède le jugement et les connaissances suffisantes pour diriger parfaitement un service. A déjà de l'expérience, il sert avec beaucoup d'activité et de zèle, il a rendu de très bons services aux manœuvres d'automne. Il promet de devenir un bon fonctionnaire. Plein de zèle et d'entrain, fera un bon sous-intendant. Jeune fonctionnaire intelligent et travailleur, qui s'est rendu très utile à Gabès où il a été employé pendant une année. Deviendra un bon sous-intendant. Mérite d'être classé pour le grade supérieur.</p> <p><u>1895</u> : Très bon adjoint. Fonctionnaire instruit, très actif, seconde toujours son chef de service d'une façon très utile. A acquis de la pratique et est aujourd'hui parfaitement apte à diriger une sous-intendance. Fonctionnaire actif et travailleur. Est un jeune fonctionnaire, instruit, intelligent, actif, zélé, qui mérite d'être classé cette année pour sous-intendant de 3^{ème} classe. A donné des preuves de sa valeur et des qualités qui font très bien augurer de son avenir 3^{ème} classe. J'appuie en tout point la proposition pour sous-intendant de 3^{ème} classe. Fonctionnaire consciencieux, capable et dévoué, très digne de l'avancement pour lequel il est proposé. Intelligent et travailleur, zélé et dévoué, apte au service de guerre, fera un bon sous-intendant, nous le proposons de nouveau pour l'avancement.</p>
767	Venturini	5	<p><u>1892</u> : N'a pas encore donné sa mesure. Il paraît plein de zèle, de bonne volonté et de goût pour ses fonctions, cherchant toutes les occasions de s'instruire et de se former. Avec son intelligence, ses aptitudes et son amour du travail, promet de devenir un très bon sous-intendant. Récemment admis dans l'intendance, a le plus vif désir de bien faire, d'une instruction solide, sérieux et travailleur, très apte à faire campagne, a tout pour réussir. Montre beaucoup de goût pour ses fonctions et cherche toutes les occasions de s'instruire, a de l'intelligence, du savoir et de l'expérience, fera un bon sous-intendant. Resté détaché pendant plusieurs mois pour le service des manœuvres alpines, a fait preuve d'activité, de savoir, de décision et d'initiative. De relation facile et agréable, fera un bon sous-intendant.</p> <p><u>1893</u> : Jeune officier d'une très grande valeur, actif, sérieux, discipliné, possédant toutes les qualités voulues pour remplir avec tact et intelligence les fonctions délicates qui lui seront confiées un jour. S'est fait remarquer d'une façon toute particulière dans l'organisation des manœuvres alpines qu'il a été chargé de diriger en 1892 pendant son séjour à Briançon. Travaille avec beaucoup de suite et de facilité, c'est un officier de mérite qu'il conviendrait de pousser et de proposer pour sous-intendant dès qu'il aura l'ancienneté de grade exigée. Il se tient très bien dans le monde où il n'a que d'excellentes relations. Officier d'avenir, tenue parfaite, simple et distingué de manières, a prouvé déjà sa compétence et son aptitude dans l'organisation du service de l'arrière des subsistances des bataillons alpins pendant les manœuvres de 1892. A pousser. A de l'initiative et de l'intelligence. Il est actif et très désireux de bien faire. Il commence à prendre une bonne expérience du service et il fera par la suite un bon sous-intendant. Rend de bons services. Continue à faire preuve de jugement et de zèle dans son service, a déjà de l'expérience et du savoir, d'aspect un peu terne.</p> <p><u>1894</u> : Est fort intelligent et très laborieux, il étudie avec soin toutes les questions qui lui sont confiées et a une grande aptitude pour le service actif. Sujet distingué qui mérite d'être présenté pour le grade de sous-intendant de 3^{ème} classe. Intelligent, actif et dévoué, jolie tournure, paraît appelé à un brillant avenir. Excellent fonctionnaire, a de l'avenir. Très sérieux et très travailleur, homme d'action et d'initiative, a du savoir et du jugement. Très apte à faire campagne, fera un bon sous-intendant. Très bon fonctionnaire, très travailleur, s'acquitte bien de tout ce qu'on lui confie, sujet d'avenir.</p> <p><u>1895</u> : Est un fonctionnaire intelligent et laborieux qui a rendu des services distingués, particulièrement en travaillant à l'établissement du plan de ravitaillement de la place de Lyon et qui mérite d'être présenté pour le grade de classe. Fera certainement un bon sous-intendant. Il travaille avec goût, fort instruit et rend déjà de très bons services. Intelligent, instruit, travailleur, est un très bon fonctionnaire qui mérite à tous égards la proposition faite en sa faveur.</p>

768	Sardou	5	<p><u>1892</u> : Débutant dans l'intendance, est un fonctionnaire distingué sous le double rapport de l'instruction et de l'éducation. Intelligent et travailleur, il étudie et traite avec beaucoup de jugement toutes les questions qui lui sont confiées. Fera honneur au corps de l'intendance. Se présentant très bien, d'une intelligence vive et sûre, il apporte un zèle sincère à l'étude des services, il est parfaitement doué sous tous les rapports et annonce un fonctionnaire tout à fait distingué. Est bien de sa personne, il a une physionomie intelligente qui prévient en sa faveur. A peut-être un peu trop de confiance en lui-même ; l'âge et l'expérience atténueront ce défaut de jeunesse. On est content de ses débuts dans l'intendance.</p> <p><u>1893</u> : Est très intelligent, il apporte dans tous les détails des services qui lui sont confiés, l'étude la plus attentive, il est destiné à devenir un bon fonctionnaire de l'intendance. Sous des dehors distingués et séduisants, c'est un esprit fin, une intelligence très vive et un jugement très droit, jeune adjoint à distinguer. Fonctionnaire sympathique et séduisant, esprit vif et fin, grande netteté d'idées, élocution actif et laborieux ; a ce qu'il faut pour devenir un sujet d'élite. Travailleur, intelligent, et actif, a beaucoup acquis depuis six mois dans le service des subsistances et fera de même dans toutes les parties des services administratifs où on l'emploiera ; fera un excellent fonctionnaire. Intelligent, actif, doué de beaucoup d'esprit d'initiative, s'acquitte parfaitement de la partie du service qui lui est confiée. A l'étoffe d'un fonctionnaire distingué.</p> <p><u>1894</u> : Est très intelligent et joint beaucoup de finesse d'esprit à un grand tact. Il a de l'entrain, de l'initiative et possède toutes les qualités qui caractérisent un excellent fonctionnaire. Sujet brillant, mérite à tous égards d'être présenté pour le choix. Très heureusement doué à tous points de vue et appliquant ses facilités au travail, est appelé à un rang brillant parmi les bons sous-intendants. Il mérite d'être présenté pour le grade. Actif et travailleur, est un précieux auxiliaire pour le sous-intendant. Intelligent et travailleur, apporte beaucoup de soin dans tous les travaux qui lui sont confiés. Les études qu'il a du faire comme officier d'ordonnance et comme officier du service d'état-major l'ont rendu particulièrement apte à toutes les questions de mobilisation. Il a su par là se rendre utile en sortant du rôle limité assez généralement dévolu aux adjoints. Est fort intelligent, très bien doué, consciencieux et zélé, il saura répondre à tout ce que l'on attend de lui, et est susceptible de beaucoup d'avenir.</p> <p><u>1895</u> : Intelligent, actif et laborieux, a tout ce qu'il faut pour faire un brillant fonctionnaire, sert avec beaucoup de zèle et mérite à tous égards une proposition au choix. Fonctionnaire sortant de l'ESG. Très instruit, intelligent, actif et dévoué. Très sympathique, mérite d'arriver au choix notamment à raison des emplois spéciaux et variés auxquels il a été attaché à Paris. Très heureusement doué et possédant toutes les qualités qui caractérisent un excellent fonctionnaire, peut déjà prendre place dans l'élite du corps où il n'est cependant que depuis trois ans. Fonctionnaire très instruit, intelligent et actif, très sympathique.</p> <p><u>1896</u> : Fonctionnaire intelligent et sympathique, plein d'entrain, travaille avec goût ; apte à toutes les missions qui pourront lui être confiées. Intelligent, actif et dévoué, sert avec beaucoup de zèle, excellente éducation, fonctionnaire d'avenir. Fonctionnaire d'avenir, intelligent, actif et zélé. Fera un excellent chef de service. D'une honorabilité et d'un tact parfait. A de l'ardeur, de l'initiative, de l'énergie et beaucoup de confiance en lui. Débute bien à Mende où il a beaucoup à faire pour mettre tous les services à hauteur.</p>
748	Bloch	6	<p><u>1890</u> : Discipliné, actif, plein de bonne volonté, apte à faire campagne. Fonctionnaire intelligent, instruit et bien élevé. Entré depuis peu dans l'intendance, a cependant déjà une assez bonne instruction administrative qu'il améliore chaque jour par le travail. Paraît avoir l'aptitude voulue pour diriger plus tard une sous-intendance. Bien doué au point de vue intellectuel, et artistique, a besoin de se former encore, à maintenir en sous-ordre. Les chefs de corps ayant passé au camp de Chalons se loue de M. Bloch.</p> <p><u>1891</u> : Intelligent, instruit et bien élevé, est un fonctionnaire d'avenir, ayant l'aptitude voulue pour diriger plus tard une sous-intendance. Est employé à la sous-intendance de Versailles aux détails de la mobilisation et du ravitaillement avec un zèle soutenu : il a déjà de l'ensemble des services des notions très justes, il montre beaucoup de tact dans les relations de service et s'annonce comme un fonctionnaire d'une réelle valeur. Paraît digne d'être classé pour l'avancement. Jeune adjoint très intelligent, s'occupe très activement des détails, caractère facile, prévenant, instruit, promet de devenir un bon fonctionnaire.</p> <p><u>1892</u> : Engagé en mission dans le 9^{ème} corps d'armée à l'occasion des grandes manœuvres de 1892, s'y est fait apprécier par son autorité, son esprit d'initiative et l'ensemble des qualités déjà remarquées au camp de Chalons et à Versailles. Ce fonctionnaire se rend expressément utile à son poste actuel, monte vigoureusement, est très apte au service de guerre et pourrait en cas de mobilisation être employé comme chef de service. A su non seulement élargir ses connaissances techniques mais se rendre très utile pour les travaux pressants pour lesquels il avait été spécialement nommé à ce poste. Ce jeune fonctionnaire se recommande pour l'ensemble de ses qualités comme militaire et comme homme du monde. Ses aptitudes peu communes pour les langues étrangères, la topographie, l'équitation, devront le désigner pour d'importantes missions. Il y aurait intérêt à l'admettre promptement au tableau d'avancement et à faciliter les études qu'il se prépare de poursuivre à ses frais, en Allemagne cette année et aux états unis en 1893. Jeune adjoint très intelligent et instruit, à la recherche du progrès, caractère un peu trop prévenant, laborieux, actif, zélé, ardent même, deviendra un bon fonctionnaire.</p> <p><u>1893</u> : Intelligent, instruit, travailleur, sert avec zèle et saisit avec empressement toutes les occasions de se rendre utile. A d'excellentes relations et apporte dans le service tout le tact et la fermeté désirables. Il possède les qualités qui servent à aplanir les difficultés dans les relations de service. Il deviendra certainement un très bon fonctionnaire. Intelligent, très instruit, laborieux, fort actif, désireux de se faire valoir, caractère un peu obséquieux, fera un bon sous-intendant.</p> <p><u>1894</u> : Continue à servir avec zèle et intelligence, et fait preuve de qualités qui doivent le faire classer parmi les bons fonctionnaires de l'intendance. Fonctionnaire instruit, intelligent, travaillant avec soin et ne négligeant aucune occasion d'augmenter ses connaissances administratives et générales, toujours disposé à se rendre utile, a les meilleures relations, les recherches, sait remplir son devoir avec tact et fermeté, à classer parmi les adjoints devant devenir de très bons fonctionnaires de l'intendance, actif, peut rendre des services appréciés en toute circonstance. Se classe déjà parmi les bons fonctionnaires. Proposé de nouveau pour l'avancement au choix. Sert avec zèle et intelligence. Il est instruit, travailleur, a hauteur de sa mission. Il apporte dans les relations de service, la fermeté, la connaissance et le tact désirables. Très actif, il recherche avec soin les occasions d'être utile. Aptitude tout à fait spécial pour les langues étrangères.</p>
753	Laage	6	<p><u>1890</u>: Il paraît appliqué, sérieux, discret, et désireux de bien faire, tenue très bonne, éducation satisfaisante. Est un fonctionnaire dépourvu de qualités brillantes et de vernis intérieur, mais sérieux, modeste, assidu, plein de bonne volonté. J'ai compté chez lui beaucoup de déférence, un ardent désir de s'instruire et de se rendre utile, il travaille en dehors de son service et veut se mettre à hauteur de sa nouvelle situation. Sous tous les rapports parviendra certainement à une bonne valeur moyenne.</p> <p><u>1891</u> : Bien sous tous les rapports, actif, intelligent, laborieux, a la volonté de réussir et réussira. Est sérieux, laborieux, rempli de déférence pour ses chefs et animé d'un excellent esprit. Sa tenue est absolument correcte ; il a du monde et de l'entregent ; ses connaissances administratives sont variées et étendues. Il travaille avec méthode et facilité ; traitant les questions qui lui sont confiées avec tact, netteté et précision. Est en un mot tout préparé pour faire un excellent fonctionnaire.</p>

			<p><u>1892</u>: Connaissances administratives développées, traite les affaires avec compétence, rédige bien, tenue très correcte, très bon fonctionnaire. Est animé d'un excellent esprit, il travaille avec zèle et méthode. Ce jeune fonctionnaire est particulièrement bien doué. Ses aptitudes sont nettement déterminées, elles sont basées sur des connaissances sérieuses et étendues qu'il développe par un travail soutenu. Il est à désirer qu'il soit le plus tôt possible proposé pour l'avancement.</p> <p><u>1893</u> : Est instruit, intelligent, bien élevé ; il a une constitution robuste et travaille avec beaucoup de méthode et rédige très correctement. Ses connaissances administratives sont déjà étendues, c'est un excellent fonctionnaire.</p>
754	Collignon D'Ancy	6	<p><u>1890</u> : Est un sujet d'avenir.</p> <p><u>1891</u> : Travaille à compléter son instruction administrative, jeune fonctionnaire qui s'annonce bien. Se fait remarquer par son assiduité, son goût prononcé pour le service de l'intendance, présente toutes les qualités nécessaires pour faire un bon fonctionnaire.</p> <p><u>1892</u> : Assidu, laborieux, actif, intelligent, deviendra un bon SIM. Continue à travailler pour compléter son instruction administrative. Promet pour l'avenir.</p> <p><u>1893</u> : A beaucoup acquis. A du tact et de la mesure, pourrait diriger les services d'une petite sous-intendance.</p> <p><u>1894</u> : Est très au courant des services et tout à fait à hauteur des fonctions d'un sous-intendant.</p>

Annexe 121

**Progression d'adjoind de 1^{ière} classe à sous-intendant de 2^{ière} classe après un à deux ans de grade et états de service
(Réserves dans les notations mentionnées en gras)**

N°	Nom		Notations/félicitations/punitions
31	Baron Thomas	1	1835 : Est un élève de l'école polytechnique où il a puisé une bonne et solide instruction. Ses connaissances administratives ne sont pas aussi complètes qu'elles pourront le devenir , mais elles s'accroissent chaque jour par la pratique, l'application et l'intelligence de cet adjoind. Manière de servir remarquable par beaucoup de zèle, d'initiative et d'activité. Était précédemment capitaine est adjoind depuis 4 ans, remplit par conséquent les conditions de l'ordonnance du 10 juin 1835 pour être promu au grade de sous-intendant de 2 ^{ème} classe. Nous le proposons pour cet avancement.
153	Lévy	1	1853 : Un peu délicat , supporte bien le climat de l'Algérie jusqu'à présent, mais ne résisterait pas à de grandes fatigues , esprit sérieux et des plus distingués. Une intelligence exercée et une hauteur de vue peu communes, un travail toujours substantiel et productif. Acquiert chaque jour de l'expérience dans le service important dont il est chargé et me paraît à marquer sa place dans le corps de l'intendance. Il donne trop de champ à la manière de traiter les affaires et ne conclut pas assez nettement et aurait besoin de se circonscrire, c'est le défaut de ses qualités. 1854 : Instruction générale très étendue, connaissances administratives ne laissant rien à désirer, manière de servir dévouée, consciencieuse. Fait tout avec calme et simplicité et fait bien. Sujet fort distingué, méritant par sa manière de servir sa conduite, sa capacité d'être poussé dans le corps. Proposé extraordinairement pour le grade de sous-intendant de 2 ^{ème} classe, je renouvelle cette proposition.
174	Séguineau de Préval	1	1854 : Jeune fonctionnaire de beaucoup d'espérance, chargé à Oran d'un service important, celui des subsistances, le dirige avec une activité, une intelligence digne d'un serviteur éprouvé. Je ne puis assez me louer de sa collaboration.
184	Guérin	1	1854 : Instruction générale satisfaisante, connaissances administratives convenables. Manière de servir très bonne, sujet intelligent, sert avec zèle et dévouement, recommandable à tous égards. 1855 : Instruction générale satisfaisante. Connaissances administratives très satisfaisantes ; manière de servir très bonne. Fonctionnaire intelligent, judicieux, d'un caractère ferme et conciliant, servant avec zèle et dévouement.
185	Tournois	1	1854 : Instruction générale satisfaisante, connaissances administratives à la hauteur de ses fonctions, jamais en défaut, manière de servir parfaite. Est ancien élève de l'École Polytechnique, instruit, sérieux, réfléchi, voyant bien les choses, il sait commander la confiance et fera un bon sous-intendant.
186	Castex	1	1854 : Je ne puis me prononcer que sur sa manière d'écrire : elle laisse à désirer. Connaissances administratives satisfaisantes, beaucoup de zèle mais a besoin d'expérience. Est un serviteur consciencieux, il a du bon sens, de la rectitude dans le jugement, de la fermeté. Pourrait faire un bon sous-intendant mais il a grand besoin de former son style. 1855 : Constitution physique passable, ne supporterait peut-être pas un long service actif. Son instruction générale est très satisfaisante mais sa manière d'écrire laisse à désirer. Plein de zèle, beaucoup de fonds sous des dehors qui ne préviennent pas. Du bon sens, un jugement droit, de la fermeté sans passion. Je fais grand cas de ses services
19	Angot	2	1840 : Instruction solide et bien variée, entente parfaite des affaires, connaît très bien toutes les parties du service, beaucoup de zèle et de dévouement. Des connaissances administratives, de l'activité, d'un zèle à toute épreuve distinguent ce fonctionnaire qui doit être un jour un officier des plus méritants du corps. 1841 : Instruction générale très étendue, connaissances administratives complètes et solides, manière de servir des plus actives et des plus zélées. Il serait impossible de trouver un plus grand dévouement. Est un des meilleurs fonctionnaires que je connaisse. Possède parfaitement la connaissance des lois et des règlements, et sait en faire une application aussi juste que consciencieuse. Tous ses instants sont consacrés au service, et personne ne mérite autant que lui en Algérie d'être nommé au grade de sous-intendant pour le quel il est proposé. Rapport au ministre du 4 janvier 1839 où il est signalé pour être porté au tableau d'avancement. Il fait partie des fonctionnaires placés en dehors du service des divisions militaires territoriales.
32	Lonclas	2	1835 : Toute l'instruction générale nécessaire à un officier supérieur comme ancien élève de Saint Cyr et de l'école d'état-major. Toutes les connaissances administratives que beaucoup d'intelligence ont pu lui faire acquérir depuis qu'il est dans le corps. Du zèle, beaucoup de bonne volonté et de droiture. Sera un bon sous-intendant. Quoique jeune encore, il a déjà 24 ans de services. 1836 : Instruction générale d'un homme bien élevé, habitué à l'étude et aux travaux de professorat. Connaissances administratives à la hauteur des exigences du service. Manière de servir intelligente et zélée, proposé pour l'avancement.
65	Lucas de Missy	2	1845 : Instruction générale étendue, travaille à compléter ses connaissances administratives, manière de servir parfaite, sujet d'avenir. 1846 : Instruction générale satisfaisante, ses connaissances administratives laissent à désirer , mais travaille à les compléter. Manière de servir parfaite. Réunit le degré d'énergie et de fermeté nécessaires, beaucoup d'aplomb et beaucoup de savoir-vivre. 1847 : Instruction générale satisfaisante, connaissances administratives incomplètes , manière de servir excellente. A beaucoup de tenue, mais quelquefois de la raideur qui est le défaut de cette qualité quand elle n'est pas accompagnée de beaucoup de mesure et de beaucoup de tact. C'est en résumé un sujet distingué et qui fera un excellent sous-intendant lorsqu'il aura acquis les connaissances administratives qui lui manquent.

111	De Mallet	2	<p><u>1849</u> : Instruction générale assez étendue, ancien élève de Saint Cyr, a besoin de compléter ses connaissances théoriques et y travaille avec une grande ardeur ; possède des connaissances et les applique bien, manière de servir remarquable de zèle, d'exactitude, et de bonne volonté ; tenue très bonne. Est un jeune fonctionnaire rempli des meilleurs intentions et du plus grand dévouement, il est tout à ses devoirs et s'acquitte bien de sa mission à Milianah, son activité est remarquable et il deviendra promptement un bon sous-intendant en campagne.</p> <p><u>1850</u>: Instruction générale convenable, a encore à acquérir des connaissances administratives, manière de servir convenable, est encore vif et ardent comme un jeune homme, bien qu'il ne soit plus qu'un homme jeune, plein de cœur et de loyauté, il a besoin de cette maturité que donne l'expérience des affaires, et qui en raison même de sa nature, viendra plus tard chez lui que chez un autre, ses meurs sont distinguées.</p>
145	Nassoy	2	<p><u>1852</u> : Etudie sans cesse avec fruit, très zélé, très actif, très dévoué, on le trouve toujours prêt. Très bon fonctionnaire, de sentiments honorables.</p> <p><u>1853</u> : Caractère doux et conciliant, instruction générale suffisante, connaissances administratives très complètes, manière de servir excellente. Est un véritable fonctionnaire d'armée, actif, intelligent, et qu'aucune difficulté ne rebute. Nous le proposons pour sous-intendant de 2^{ème} classe.</p>
146	Testa	2	<p><u>1852</u> : Etudie beaucoup se complètera vite. Fait preuve d'une grande aptitude, son activité, son intelligence et son dévouement ne se ralentissent jamais. Tout ce qui est de son ressort reçoit une bonne impulsion et lui mérite de justes éloges.</p> <p><u>1853</u> : Travaille avec zèle et perfectionne son instruction administrative. Manière de servir digne d'éloges. Ce fonctionnaire par sa grâce et sa prévenance habituelles a gagné l'amitié de tous les fonctionnaires qui ont des rapports avec lui. Il serait très difficile de le remplacer à Civita Vecchia, où son esprit de conciliation lui a mérité l'estime générale. C'est un fonctionnaire méritant, dévoué, zélé, ferme et capable, constamment sur la brèche. Nous le proposons pour le grade de sous-intendant de 2^{ème} classe.</p>
171	Pardeilha	2	<p><u>1853</u> : Instruction générale bonne. Connaissances administratives très avancées. Sert on ne peut mieux. Fonctionnaires des plus intelligents et des plus capables.</p> <p><u>1854</u> : Instruction générale bonne, connaissances administratives plus étendues, sert on ne peu mieux, fonctionnaire des plus intelligents et des plus capables, d'une grande activité, travaillant bien et avec une extrême facilité.</p>
172	Pérot	2	<p><u>1854</u> : Caractère plein de douceur et de modestie, ses connaissances se forment par un travail assidu, il ne veut être étranger à aucun travail, manière de servir qui ne laisse rien à désirer, a déjà beaucoup acquis depuis son admission dans le corps, il marche dans la bonne voie et promet un bon fonctionnaire.</p>
189	Tournal	2	Blâme en 1854 pour infraction aux règlements sur les préséances.
276	Ségonne	2	22 octobre 1862 : félicitations pour une action au Mexique.
358	Bohy	2	<p><u>1868</u> : Intelligent et capable, plein de bon vouloir, apte à devenir un excellent fonctionnaire. Fonctionnaire intelligent et capable, ayant de beaux et bons services, des campagnes, des blessures, mérite d'être avancé assez promptement.</p> <p><u>1869</u> : Fonctionnaire intelligent, ayant beaucoup de bon vouloir et d'activité, fera un jour un très bon sous-intendant. Bon fonctionnaire, plein de zèle, à la tête d'un service assez considérable qu'il dirige d'une manière satisfaisante, a de beaux services.</p> <p><u>1870</u> : Ce fonctionnaire a du bon vouloir, de l'activité et a beaucoup gagné en expérience dans un service assez considérable. Bon fonctionnaire, méritant par son bon vouloir, son zèle intelligent et ses services déjà longs honorés par des actions de guerre.</p>
363	Simon	2	<p><u>1867</u> : jeune fonctionnaire, inexpérimenté encore mais ayant le plus grand désir d'apprendre, et sachant se rendre utile dans la mesure de ses forces et de son savoir.</p> <p><u>1868</u> : Sert très bien depuis qu'il est dans la division. Paraît devoir faire un fonctionnaire très distingué.</p>
486	Refroigny	2	<p><u>1880</u> : Traite les affaires avec facilité et justesse. Sert bien sans affectation de zèle. Fonctionnaire capable et utile qui paraît avoir de l'avenir.</p> <p><u>1881</u> : Fonctionnaire capable, qui a de l'avenir. Mérite de suivre les chances de son rang d'ancienneté pour être porté au tableau d'avancement. Fonctionnaire compétent. Fonctionnaire capable, travailleur, dévoué, officier d'avenir. Jeune fonctionnaire très distingué et de beaucoup d'avenir. Excellent fonctionnaire, sujet d'avenir, consciencieux et zélé, traite avec une entente parfaite toutes les questions de son service a beaucoup de goût pour l'administration, mérite d'être poussé.</p>
497	Dufour	2	<p><u>1880</u> : Jeune fonctionnaire, très laborieux, d'un jugement droit et sain. Travailleur, très sérieux, deviendra un excellent fonctionnaire. Ce fonctionnaire sert très bien. Il a été toujours été signalé pour son application, son bon esprit et son tact.</p> <p><u>1881</u>: Dirige parfaitement la sous-intendance d'Annecy. Excellent fonctionnaire, grand travailleur, beaucoup de tact. Dirige bien son service.</p> <p><u>1882</u> : Serviteur très remarquable, caractère solide, jugement sain, éducation parfaite, beaucoup d'avenir. Il est actif, intelligent ; il a dirigé d'une manière très satisfaisante le sous-intendance de Lisieux. Jeune fonctionnaire, laborieux, distingué, beaucoup d'avenir. Caractère solide, jugement sain, fonctionnaire d'avenir. Fonctionnaire distingué. Bon sous-intendant. L'un des plus anciens de son grade, mérite d'être inscrit au tableau d'avancement. Très bon fonctionnaire.</p>
503	Dingler	2	<p><u>1880</u> : Est un homme bien élevé, instruit d'un caractère honorable et qui a tout ce qu'il faut pour devenir un fonctionnaire distingué. Fonctionnaire très intelligent et instruit, suffisamment ferme quoique conciliant, fait preuve de beaucoup de tact, de santé robuste, actif, rendrait les meilleurs services en campagne. Sujet à pousser et d'avenir. Homme distingué et fonctionnaire de très grand avenir.</p> <p><u>1881</u> : Homme distingué, très bon fonctionnaire, sujet de beaucoup d'avenir. Fonctionnaire intelligent, mais peu travailleur, a besoin de s'occuper pour acquérir les données pratiques des divers services qui lui sont très peu familiers.</p> <p><u>1882</u> : A tout ce qu'il faut pour faire un très bon fonctionnaire. Sera un fonctionnaire remarquable. A de la distinction, de l'entrain et du savoir, qualités avec lesquelles il ne pouvait que réussir dans la mission difficile qu'il vient d'accomplir à M... Intelligence, tact et activité sont ses qualités dominantes. Placé aux avant postes il a su satisfaire les chefs militaires les plus difficiles. Homme fort distingué. C'est en même temps un fonctionnaire d'avenir qui mérite d'être poussé.</p>
521	Thouvenel	2	<p><u>1880</u> : Très bon fonctionnaire sous tous les rapports, sujet d'avenir. A 21 ans de service, campagnes comprises. Il est en ce moment à Biskra où il remplit de la manière la plus satisfaisante les fonctions de SIM. Vient de passer adjoint de 1^{ère} classe à l'ancienneté. Bon fonctionnaire, compétent qui dirige avec distinction les services difficiles de la place de Biskra.</p>

			<p><u>1881</u> : Très bon fonctionnaire sous tous les rapports, instruit, intelligent, sujet d'avenir. A fait avec succès l'expédition contre les Kroumirs et depuis il a fort bien assuré le fonctionnement des services importants de ... C'est un fonctionnaire qu'il convient de pousser et que je propose bien qu'il soit très jeune de grade pour que l'on tienne compte de son mérite exceptionnel et aussi du très grand nombre de places qui paraissent devoir se produire en 1882.</p> <p><u>1882</u> : Instruit, intelligent et qui assure fort bien le service dont il est chargé. C'est un sujet d'avenir. Fonctionnaire d'avenir qu'il convient de faire arriver vite et que je propose d'ailleurs pour les services qu'il a rendus en colonne d'abord puis dans les ports importants de ...</p>
531	Schuster	2	<p><u>1881</u> : Plein de bonne volonté mais a besoin de se former ; parle un peu trop, est resté jeune capitaine ; a cependant l'étoffe d'un bon fonctionnaire. Education parfaite, caractère énergique, consciencieux. Bon fonctionnaire, comprenant bien sa mission et l'accomplissant avec conscience.</p> <p><u>1882</u> : A du tact, de l'intelligence et de l'énergie. Est déjà un excellent fonctionnaire. S'occupe beaucoup de ses fonctions, connaît les règlements administratifs, caractère facile et dévoué. Dirige parfaitement son service, éducation parfaite, caractère ferme et consciencieux, bonne instruction générale, notions d'allemand. Très discipliné, très dévoué, intelligent, capable, plein d'entrain, fonctionnaire énergique, travailleur, remplit parfaitement ses fonctions de chef de service. Consciencieux, ferme, décidé, connaissances théoriques développées, pratiques très satisfaisantes, plein d'entrain, a du tact, de l'intelligence et de l'énergie. Est déjà un excellent fonctionnaire. Les qualités exceptionnelles dont il vient de faire preuve pendant son séjour à Biskra et son séjour lui-même, nous semblent justifier la proposition dont il est l'objet pour sous-intendant militaire malgré son ancienneté un peu faible (le 4^e sur 100).</p>
533	Maurin	2	<p><u>1881</u> : Très bon fonctionnaire, ayant du zèle, de l'activité et de désir de bien faire. Sujet d'avenir.</p> <p><u>1882</u> : Fonctionnaire d'une valeur réelle, qui rendra de très bons services dans une situation élevée et qui mérite d'être poussé. Egalement apte à la direction des services administratifs et aux fonctions de contrôleur.</p> <p>Lettre de félicitations du 14 décembre 1881 pour le service de la colonne de Daya.</p>
536	Billet	2	<p><u>1881</u> : Forte constitution, susceptible d'être employé aux armées actives. N'a pu être encore employé qu'en sous-ordre. Difficile à juger. A fait cependant un court intérim à Médéa et s'en est très bien tiré. Tenue bonne, mœurs, conduite, principes irréprochables. Education bonne, caractère facile, instruction générale assez étendue. Complète chaque jour ses connaissances administratives. Sert avec beaucoup de bonne volonté. N'a pas encore dirigé des services permettant de le bien juger.</p> <p><u>1882</u> : Forte constitution, susceptible d'être employé aux armées actives. A dirigé à plusieurs reprises plusieurs services par intérim et s'en est bien acquitté. Bonne tenue, mœurs irréprochables, éducation soignée ; doux et de relations faciles ; instruction générale suffisante ; connaît l'allemand ; connaissances administratives avancées. S'intéresse beaucoup au service. Avec un peu plus de pratique, il fera bien. Vient d'être désigné pour diriger le service de Médéa. A attendre pour être bien jugé. Grande honorabilité, serviteur rempli de bonne volonté et irréprochable, tels sont les titres qui appellent la récompense demandée pour lui.</p> <p>30 mars 1883 : 2 jours d'arrêts simples pour avoir omis de rendre compte d'une punition de prison infligée à un sergent et la réprimande infligée à un officier d'administration.</p>

Annexe 122

Progression d'adjoint de 1^{ère} classe à sous-intendant de 2^{ème} classe après neuf ans et plus de grade et états de service (Réserves dans les notations mentionnées en gras)

N°	Nom		Notations/félicitations/punitions
256	D'Amade	9	<p><u>1859</u> : Caractère honorable, accomplit ses devoirs avec zèle. Fonctionnaire tout dévoué à son service, plein d'un zèle utile, capable et très au courant de son service, d'un caractère très honorable et bienveillant.</p> <p><u>1860</u>: Fonctionnaire fort honorable, très aimé et estimé à Cahors. Tout dévoué à son service, très zélé très intelligent, D'un caractère honorable et conciliant.</p> <p><u>1861</u> : Fonctionnaire zélé, modeste, d'un caractère très doux, aussi heureux que possible de se trouver à Montauban. Tout dévoué à son service, très zélé et très intelligent, d'un caractère honorable et conciliant.</p> <p><u>1862</u> : Fonctionnaire ordinaire. Fonctionnaire honorable, très bien posé et bien considéré à Montauban où il est propriétaire et dont il désire ne pas sortir. Capacité médiocre et peu propre à un service plus considérable.</p> <p><u>1863</u> : Fonctionnaire ordinaire mais dévoué à ses devoirs, bonne relations dans sa résidence, est à sa place. N'a pas une grande portée le feu sacré ne le consume pas, il fait convenablement marcher un très petit service.</p> <p><u>1864</u> : Fonctionnaire ordinaire mais dévoué à ses devoirs. Est bien posé à Montauban, a une bonne tournure, paraît assez au courant des services qu'il est chargé de diriger, apte à faire campagne.</p> <p><u>1865</u> : Fonctionnaire ordinaire mais zélé. Est un homme bien élevé, de bonnes manières et parfaitement posé à Montauban. Malgré la timidité qui le caractérise, il a commis la faute d'engager une polémique avec les officiers d'administration et de publier des brochures dont la forme n'était pas de nature à faire pardonner le fond. Il en a été puni sévèrement par l'opinion de ses chefs et de ses camarades ; mais la faute nous paraît être largement expiée et nous pensons que le moment est venu de lui tenir compte de 26 ans d'honorables services.</p> <p><u>1866</u>: Fonctionnaire bien élevé, qui a su établir avec les autorités et les habitants du pays d'excellentes relations qui lui rendent le service facile. Il ne deviendra jamais un fonctionnaire d'un mérite supérieur, mais il est dès aujourd'hui un bon sous-intendant faisant son service d'une manière très convenable. Fonctionnaire ordinaire mais ayant tout ce qu'il faut pour pouvoir remplir tous les services dont il pourra être chargé.</p> <p><u>1867</u> : Quand il se sera familiarisé avec une foule de petites difficultés de service en Afrique, sa bonne manière de servir paraîtra davantage Est un fonctionnaire sérieux, sachant beaucoup, servant de la manière la plus consciencieuse, animé des meilleures intentions, ayant de l'aptitude pour son service. Caractère froid, de relations faciles, c'est un bon fonctionnaire.</p>
607	Rouquerol	9	<p><u>1883</u> : N'a que deux ans de présence dans le corps de l'intendance, en Tunisie depuis peu. Paraît bien et promet un bon fonctionnaire.</p> <p><u>1884</u> : Doux, bien élevé, sert avec beaucoup de zèle, mais il lui reste beaucoup à apprendre au point de vue pratique. Fera certainement avec un peu d'expérience un fort bon fonctionnaire. A besoin d'accroître son expérience pratique. Je lui crois de l'avenir. Il fera certainement un bon sous-intendant lorsque la pratique des affaires l'aura mûri. Demande à quitter l'Algérie après 18 mois de séjour, ce qui dénote aussi peu de goût que peu de zèle pour son métier. Fera un bon fonctionnaire.</p> <p><u>1885</u> : Jeune fonctionnaire, sérieux, froid, bien élevé ; a encore besoin de pratique, mais a fait preuve d'assez d'aptitudes générales pour permettre de bien augurer de son avenir lorsqu'avec plus d'expérience il aura dominé la réserve qui l'alourdit un peu.</p> <p><u>1885</u> : Jeune fonctionnaire, sérieux de caractère, très bien élevé, dont la manière de servir trahit quelquefois de l'inexpérience, mais néanmoins a de l'avenir. Grand, brun, vigoureux, bien élevé, instruction étendue, montant bien. Caractère froid réservé jusqu'à la timidité. Intelligent, esprit chercheur, curieux de savoir, a besoin de prendre de l'aplomb et de l'initiative. Jeune fonctionnaire encore à ses débuts mais qui promet pour l'avenir. Jeune fonctionnaire qui travaille beaucoup, d'une capacité et d'une valeur générale un peu au dessus de la moyenne. Est judicieux et réfléchi. Quand l'expérience des hommes et des choses l'auront mûri, il fera un excellent SIM.</p> <p><u>1886</u> : Intelligent et studieux. A convenablement dirigé la sous-intendance de Sant Lô pendant un peu plus d'un an. En voie de progrès. Pendant son séjour à Saint Lô, montrait peu de zèle dans ses fonctions ; depuis son départ on a pu s'apercevoir que cette absence de zèle allait jusqu'à lui faire négliger ses devoirs. Fonctionnaire d'avenir. Laborieux, intelligent et très désireux de perfectionner son instruction. Beaucoup de bon vouloir, mais très timoré, jugement incertain et ayant encore beaucoup à apprendre.</p> <p><u>1887</u> : Est certainement intelligent et animé d'excellentes intentions, mais il n'est pas du tout en progrès. Faute d'esprit de décision et de savoir, il s'arrête à des scrupules d'interprétation littérale qui entravent les affaires. Serait mieux placé dans un grand centre où les conseils pourrait calmer son esprit inquiet, son caractère sombre, et le remettre dans la vie réelle.</p> <p><u>1888</u> : Bien élevé, instruit, appliqué à ses devoirs, avec toutes ces qualités on ne s'explique pas qu'après 7 années de présence dans l'intendance, il ne fasse pas preuve de plus d'aptitude pour la direction d'un service, manque-t-il de jugement ? a-t-il l'esprit timoré ? ou bien est-il toujours à la recherche de quelque problème ? Je ne puis me prononcer, mais ce qui est certain c'est que ce jeune fonctionnaire, qu'on aimerait au contraire à pousser, doit être signalé comme incapable de diriger en temps de guerre des services administratifs d'une division d'infanterie.</p> <p><u>1889</u> : Semble avoir traité sagement les questions nées dans la place et ses annexes ; mais ne saurait encore être considéré comme réunissant les garanties de capacité et d'aptitude que l'on serait en droit d'attendre de son éducation et ses habitudes laborieuses. Sérieux, instruit, bien élevé, appliqué à ses devoirs et comptant en 1888 7 années de fonction, a du être signalé comme incapable de diriger les services de la division d'infanterie à laquelle l'affectait sa lettre impersonnelle de mobilisation. La première</p>

			<p>impression qu'il produit n'est pas entièrement satisfaisante. Sa timidité trop grande a des allures d'insouciance ; il semble ne pas donner aux services qu'il dirige une impulsion suffisante. Cependant en étudiant de près sa manière d'être, on revient sur cette impression ; il est intelligent et rendra de très bons services s'il veut vaincre cette timidité et prendre l'autorité sur le personnel.</p> <p><u>1890</u> : S'est parfaitement acquitté de la direction des services pendant les dernières grandes manœuvres, a tout d'abord fait la reconnaissance du terrain et a adressé un rapport très correct sur les ressources du pays à tous égards, a ensuite prévu tous les besoins et y a pourvu avec calme, précision et activité. Fera un excellent sous-intendant de campagne, mérite de figurer au tableau. Instruit, sérieux, bien élevé, sachant vouloir et obtenir. Actif et capable, mériterait de figurer au tableau d'avancement. Fonctionnaire intelligent, instruit honorable, bien posé, manque toujours un peu d'esprit pratique mais sert avec beaucoup de zèle et mérite à tous égards l'avancement qui est demandé pour lui et que son numéro sur l'annuaire le met tout à fait en situation d'obtenir sans plus de retard.</p> <p><u>1891</u> : Fait preuve de qualités sérieuses qui nous paraissent de nature à le faire admettre au tableau d'avancement. Y a vu inscrire plusieurs de ses collègues sensiblement moins anciens. Ne s'en occupe pas moins avec zèle de l'organisation de la station magasin de Châlons comme de tous les détails de son service. Actif, intelligent, a dirigé avec beaucoup de sens l'étude de l'organisation de la station magasin et de la boulangerie de campagne ; s'occupe activement et avec compétence de tout ce qui concerne son arrondissement. Mériterait de figurer en bon rang au tableau.</p> <p><u>1892</u> : A fait preuve d'initiative et d'expérience dans l'organisation de la station magasin de Châlons. A fait complètement oublier, depuis son arrivée au 8° corps, les notes qui lui avaient été données dans le 14°. Ne mérite que des éloges. Durant les dernières manœuvres, a donné les preuves d'une véritable aptitude pour les questions administratives.</p> <p>8 septembre 1885 : 4 jours d'arrêts simples pour un retard dans la fourniture de paille au camp de Lessay.</p>
620	Renaux (1)	9	<p><u>1885</u> : Est un vigoureux officier et un très bon SIM, intelligent, très actif, travailleur, ayant la conception prompte et la relation facile. Il fera plus tard un fonctionnaire d'élite.</p>
638	Villate	9	<p>Lettre de félicitations du 29 novembre 1893 pour avoir relevé des irrégularités constatées dans la comptabilité de la 1^{ière} compagnie de fusiliers de discipline.</p>
639	Domenech-Celles	9	<p><u>1885</u> : De très belle taille, constitution robuste, monte fort bien à cheval et est très apte au service de guerre. Placé depuis un an comme chef de service à Gafsa, y a fait preuve de zèle et d'entente. C'est un bon fonctionnaire et conséquemment une bonne acquisition pour le corps expéditionnaire du Tonkin.</p> <p><u>1886</u> : Très bonne constitution, très apte au service de guerre. Caractère facile, manque un peu de fermeté, bien élevé, intelligent, instruction générale étendue, administrative en voie de développement, facilité de travail, a des moyens mais est actuellement un peu mou.</p> <p><u>1887</u> : Fonctionnaire très intelligent, d'une instruction générale très étendue, d'un caractère conciliant, a très bien dirigé la sous-intendance de N.... et n'a été l'objet d'aucune observation. Avait été noté comme un peu mou et manquant de fermeté, paraît s'être corrigé de ces défauts.</p> <p><u>1889</u> : Caractère conciliant et doux, intelligent et bien élevé ; manque un peu de ressort et de fermeté. Prend de l'aplomb à mesure que ses connaissances se développent c'est à dire rapidement.</p> <p><u>1890</u> : Bon esprit, pondéré et judicieux, seconde bien son chef.</p> <p><u>1891</u> : fait preuve de jugement et d'entendement.</p> <p><u>1892</u> : Officier distingué, instruit, intelligent, ses connaissances administratives sont en progrès.</p> <p><u>1893</u> : Continue à bien diriger les services de Valenciennes, actif, intelligent et entendu.</p> <p>Témoignage de satisfaction du 25 février 1891 pour son action comme secrétaire d'une commission sur le fonctionnement de la justice militaire.</p> <p>23 septembre 1885 : 8 jours d'arrêts simples pour ne pas avoir exécuté en temps voulu un ordre sur le ravitaillement de deux postes.</p>
641	De Saint Vincent (2)	9	<p><u>1892</u>: Animé du désir de bien faire, fonctionnaire honnête et consciencieux qui, dans une carrière où il est entré trop tard pour qu'elle ne soit pas forcément limitée, s'efforce cependant de rendre de bons services. Il parle beaucoup pour donner le change et arrive seulement à prouver qu'il ne pénètre pas dans les détails et qu'il n'a pas son service dans la main. A évidemment le désir de bien faire mais n'a peut-être pas assez de puissance d'assimilation pour combler cette lacune. Fonctionnaire intelligent, susceptible d'activité, monte à cheval, assure bien les services d'exécution, mais tient mal son bureau. Est apprécié du commandement mais pas du tout par son chef direct. Est un découragé, entré trop tard dans l'intendance et dans la carrière aujourd'hui bornée se trouve manquée. Il a besoin d'être reconforté moralement mais est cependant susceptible d'une utilisation convenable.</p>
643	Cavaillon	9	<p><u>1886</u> : Peut être employé activement bien que sa santé se ressent un peu de son séjour en Algérie. Intelligent, bien élevé. Pourrait fort bien faire, mais il ne s'occupe pas avec assez de sollicitude de tous les détails de sa sous-intendance, pourrait beaucoup mieux faire. Bon serviteur, intelligent et capable. Caractère froid, bien élevé, beaucoup de tact, intelligent, zélé, travailleur, dévoué à ses devoirs.</p> <p><u>1887</u> : Fonctionnaire intelligent, capable et dévoué qui paraît avoir de l'avenir. Intelligent et capable, semble avoir de bonnes aptitudes administratives. Fonctionnaire capable, travailleur, doué d'excellentes qualités, servant d'une manière consciencieuse, dirigeant bien une sous-intendance.</p> <p><u>1888</u> : Sort de l'ancien corps d'état-major, il est intelligent, instruit et dirige bien son service. Apte à faire campagne. Intelligent, capable et dévoué, a de l'avenir.</p> <p><u>1889</u> : Très intelligent, capable et dévoué. Dirige parfaitement son service. Bon fonctionnaire, fort intelligent et laborieux. Je regrette le départ de M... qui avait de l'initiative, de la conscience et m'inspirait confiance entière.</p> <p><u>1890</u> : Sort de l'ancien corps d'état-major. Fonctionnaire extrêmement sûr et dévoué. Possédant de remarquables qualités : intelligence élevée, se fera distinguer partout. Excellent fonctionnaire, vigoureux d'esprit et de corps, caractère calme dénotant la force et l'énergie, instruit et dont les connaissances administratives sont variées et très étendues. A acquis</p>

			<p>une bonne dose d'expérience et paraît avoir l'esprit d'initiative. Bien élevé, se présente bien, bel avenir. Est un sujet distingué et d'avenir. A pousser. En campagne, il fera un très bon sous-intendant d'une division. Très zélé, très bon fonctionnaire.</p> <p><u>1891</u> : Sort de l'ancien corps d'état-major. Fonctionnaire sûr et dévoué. Intelligence élevée. Se fera distinguer partout. Est un fonctionnaire d'avenir, distingué à tous les points de vue, très capable, serviteur modèle ayant tout ce qu'il faut pour arriver au sommet de la hiérarchie. Excellent fonctionnaire, bien élevé, ayant de l'initiative et du tact. Plein de zèle et de bonne volonté. Intelligent, zélé, actif, son service est très bien tenu. Montre et possède les qualités pour sous-intendant de 2^{ème} classe.</p> <p><u>1892</u> : Fonctionnaire distingué et sympathique, intelligence élevée, sort de l'ancien corps d'état-major. A pousser. Est un fonctionnaire des plus distingués à tous les points de vue. Il joint à une instruction générale variée des connaissances professionnelles étendues ; plein d'ardeur dans l'exercice de ses fonctions, il dirige son service avec une incontestable supériorité. Très distingué, sert bien, beaucoup d'avenir ; beaucoup de zèle et d'intelligence, service très bien fait. Très méritant, à pousser, beaucoup d'avenir. Est appelé à un grand avenir si l'on en juge par ses mérites et son éducation brillante. Fonctionnaire à pousser.</p> <p><u>1893</u> : Fonctionnaire très distingué, très capable, servant avec le zèle le plus intelligent et le plus actif ; d'une grande valeur générale et du meilleur avenir, vigoureux d'esprit et de corps, expérimenté, énergique et doué de beaucoup d'initiative. Très digne d'être proposé pour l'avancement. Est un fonctionnaire distingué dans l'acceptation la plus étendue du mot ; d'une éducation parfaite, d'une instruction générale étendue, il possède à fond tous les détails des divers services ; il est plein d'activité morale et physique, et assure avec autant de compétence que d'émulation le parfait accomplissement de sa tâche. C'est un fonctionnaire à pousser ; il sera certainement toujours à la hauteur des situations les plus difficiles. Fonctionnaire très distingué, de valeur et d'avenir. Vigoureux d'esprit et de corps, caractère énergique, expérimenté et doué d'un excellent esprit d'initiative.</p> <p><u>1894</u> : Fonctionnaire des plus distingués, d'une grande valeur générale et du meilleur avenir, vigoureux, actif, expérimenté, doué d'une grande initiative, rendra partout les meilleurs services. A pousser. Intelligence vive et ouverte ; beaucoup d'activité et d'expérience, un bon jugement, a le goût du travail. Sous-intendant de valeur et d'avenir. Très apte au service de guerre. Se montre toujours fonctionnaire accompli : il a pris, à très juste titre, place cette année au tableau d'avancement ; il rendra en toute situation les meilleurs services. C'est un fonctionnaire de grande valeur.</p> <p>28 mai 1887 : 2 jours d'arrêts simples pour ne pas rendre compte de l'arrivée d'un officier d'administration.</p>
644	Bornecque	9	<p><u>1889</u> : N'est arrivé que depuis peu de temps dans la 9^e division, ses débuts témoignent d'un esprit sérieux, d'un jugement très droit et de beaucoup de zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. Caractère un peu timide, manquant peut-être un peu de liant par suite de cette timidité même. Très instruit et discipliné, excellent fonctionnaire aussi bien pour la partie active que pour les travaux de bureau.</p> <p><u>1890</u> : Manière de servir très satisfaisante, fonctionnaire intelligent, instruit et distingué. Dirige son service avec intelligence, traite bien les affaires, et se montre animé, en toutes circonstances du désir de bien faire. Bon fonctionnaire.</p> <p><u>1891</u> : Bon fonctionnaire, sérieux, jugeant sainement. Très digne dans sa vie privée. Ayant d'excellents rapports avec les différentes autorités.</p> <p><u>1892</u> : Bon fonctionnaire, actif, traitant bien les affaires.</p> <p><u>1893</u> : A présidé les commissions des dégâts du 9^{ème} corps d'armée, a mené le travail avec rapidité et entente, de telle sorte qu'il a évité tout procès. Dirige bien la sous-intendance de Niort.</p> <p>Quitte d'office la place de Niort et est envoyé à Orléans pour faire place à un sous-intendant de 2^{ème} classe. C'est un fonctionnaire que nous regrettons de perdre, modeste, s'acquitte avec tact des fonctions qui lui sont dévolues.</p> <p>Vient d'arriver au 5^{ème} corps avec la réputation d'un très bon SIM. Il fait tout ce qu'il faut pour justifier cette réputation qui me paraît méritée. C'est un fonctionnaire absolument dévoué, d'une activité très grande et d'un jugement très droit. Déjà ancien de grade, est digne à tous les points de vue de recevoir de l'avancement.</p> <p><u>1894</u> : Son zèle ne se dément jamais, son intelligence des affaires, son tact et son activité en font un fonctionnaire précieux que j'ai eu le regret de ne pas voir inscrit au dernier tableau d'avancement. Modeste, intelligent et travailleur, est un fonctionnaire accompli, toujours prêt à mener à bonne fin les fonctions qu'on lui confie. Après plus de 8 ans de grade, il ne figure pas au tableau d'avancement sur lequel il mérite à tous égards de prendre place le plus tôt possible.</p>
645	Lacrambe	9	<p><u>1886</u> : Est jeune, intelligent et plein d'ardeur. C'est certainement un fonctionnaire d'avenir. Est doué d'une forte bonne santé et monte fort bien à cheval.</p> <p><u>1887</u>: Fonctionnaire intelligent, actif, esprit de décision, fera un bon sous-intendant lorsqu'il aura acquis l'expérience qui lui fait encore défaut encore.</p> <p><u>1888</u> : A beaucoup acquis d'expérience depuis un an, intelligent, instruit, assimile vite les affaires, sait travailler, beaucoup d'ordre.</p> <p><u>1889</u> : Fonctionnaire instruit, parfaitement doué, actif, zélé et tenant parfaitement son service ; connaissances administratives déjà très développées. Entré fort jeune dans le corps de l'intendance ; a beaucoup d'avenir.</p> <p><u>1891</u> : Actif, zélé, instruit, bien élevé, bonne tenue, moralité, conduite et relations très bonnes. Fonctionnaire de beaucoup d'avenir. Très apte à faire campagne.</p> <p><u>1892</u> : Est un très bon fonctionnaire, très sérieux, très actif.</p> <p><u>1893</u>: Paraît être intelligent et laborieux, d'un caractère sérieux et modeste. Intelligent, travailleur, actif, sert d'une façon irréprochable et justifie par sa manière d'être ses excellentes notes antérieures.</p> <p><u>1894</u> : Sa manière de servir est toujours irréprochable et rien n'est négligé dans son service. Très intelligent et très actif.</p>
646	Espanet	9	<p><u>1895</u> : Dirige bien sa sous-intendance. Il a le jugement droit et possède une très bonne instruction générale et des connaissances administratives étendues. Il fait son service avec zèle. Excellent fonctionnaire, instruit, travailleur, très attaché à ses devoirs et d'un jugement très droit. Fait très bien son service.</p> <p><u>1896</u> : S'est mis au courant du service de la sous-intendance de Digne et l'a dirigé d'une façon satisfaisante. Fonctionnaire calme et froid, très dévoué à ses devoirs, s'occupe avec intelligence de la sous-intendance de Digne qu'il dirige bien.</p> <p><u>1897</u> : Instruit, laborieux, très dévoué à ses devoirs. Dirige bien la sous-intendance de Digne.</p>

			<p><u>1898</u>: Calme, froid, distingué, bien élevé, intelligent, instruit, laborieux, très dévoué à ses devoirs. S'occupe de son service avec zèle et compétence et le dirige bien. Fonctionnaire méritant, à faire arriver promptement au grade supérieur.</p> <p><u>1899</u>: Fonctionnaire de valeur, dirigeant bien son service. Très distingué et méritant à tous égards.</p> <p><u>1900</u>: Fonctionnaire très distingué; s'acquittant de ses fonctions de la manière la plus satisfaisante.</p> <p><u>1901</u>: Nature fine et distinguée. Dirige très bien sa sous-intendance sans bruit, sans à coup. Très intelligent, très attentif au service. Distinction personnelle incontestable, sujet très méritant, très ancien de grade d'ailleurs et à faire arriver le plus tôt possible au grade supérieur. S'acquitte bien de ses fonctions en ce qui concerne la surveillance administrative des corps de troupe.</p> <p><u>1902</u>: Fonctionnaire sérieux et distingué, très laborieux, et très attentif au service. Son inscription au tableau d'avancement nous a causé la plus vive satisfaction. Très bon fonctionnaire.</p>
650	De Rimonteil de Lombares	9	<p><u>1887</u>: Fonctionnaire distingué, d'une intelligence vive et d'un jugement sûr. Fonctionnaire actif, intelligent, saisissant vite les questions, esprit de décision. Caractère un peu autoritaire; fera un bon sous-intendant.</p> <p><u>1888</u>: Bon fonctionnaire, actif, esprit vif, ayant de l'autorité.</p> <p><u>1889</u>: Fonctionnaire capable, intelligent, esprit vif et de décision. Dirige bien son service.</p> <p><u>1890</u>: Capable, esprit vif et d'initiative, actif et intelligent, rend d'excellents services.</p> <p><u>1891</u>: Fonctionnaire distingué, esprit fin et d'initiative, actif et intelligent.</p> <p><u>1892</u>: Bon fonctionnaire, intelligent, actif, a de l'initiative, esprit d'élite. A de grandes qualités et peut rendre de très utiles services en toutes circonstances.</p> <p><u>1893</u>: A pendant les grandes manœuvres de 1892 montré toutes les qualités qu'il possède et établi toute sa valeur comme fonctionnaire sur lequel on peut compter. Continue à mériter le bien qui a été dit de lui.</p>
651	Claude	9	<p><u>1887</u>: Vient d'arriver... paraît fort bien sous tous les rapports. Caractère ouvert, intelligence vive, excellente éducation. Fonctionnaire sympathique, zélé et capable, dirige parfaitement la sous-intendance de Sétif, a de l'avenir.</p> <p><u>1888</u>: Fonctionnaire actif, sérieux, intelligent, dévoué et servant avec zèle.</p> <p><u>1889</u>: Sérieux, sert avec zèle, rédige bien et étudie les questions avec beaucoup de savoir. Bon fonctionnaire. Sérieux zélé, dévoué, étudie les affaires avec soin; sera un bon fonctionnaire.</p> <p><u>1890</u>: Bon serviteur, sérieux et dévoué. Sérieux, zélé et dévoué, étudie avec soin toutes les questions qu'il doit traiter. Il rédige clairement, c'est un fonctionnaire très actif qui rendrait de précieux services en campagne.</p> <p><u>1891</u>: Serviteur dévoué, plein de zèle et d'activité, intelligent et le jugement droit, traite bien les questions administratives et a de l'initiative. S'est fait remarquer aux manœuvres de 1889 et 1890; très bon fonctionnaire.</p> <p><u>1892</u>: Serviteur actif et dévoué, de jugement sain, intelligent, dirige son service d'une façon très satisfaisante.</p> <p><u>1893</u>: Fonctionnaire intelligent et dévoué, plein d'activité et d'initiative, ayant du jugement et de l'expérience, sert avec zèle.</p> <p><u>1894</u>: Le service de Remiremont avec ses 5 annexes exige beaucoup d'activité, les à-coups y sont fréquents. Le dirige de la façon la plus satisfaisante. Les reconnaissances des centres de fabrication qui lui ont été confiées ont été faites avec soin et intelligence. Dans les manœuvres il a mérité les éloges de ses chefs. C'est un homme de ressources sur lequel on peut compter et qui est très apprécié du général de division des Vosges.</p>
653	Collavet	9	<p><u>1887</u>: A un caractère difficile. Ses relations sont parfois empreintes de raideur. A eu le tort de manifester un esprit de résistance occulte envers son chef direct quand il s'est agi de lui assigner une résidence en Tunisie comme chef de service.</p> <p><u>1888</u>: Fonctionnaire intelligent, plein de ressort, a de la valeur, officier d'avenir. C'est un fonctionnaire intelligent, plein de vigueur. Il devra s'attacher à réprimer une certaine raideur de caractère qui influe malheureusement sur ses relations avec ses chefs et ses subordonnés. Est un bon fonctionnaire, très intelligent. Dirige avec intelligence les services de la place de Sfax. Il y a fait preuve de zèle et de savoir.</p> <p><u>1889</u>: Jeune fonctionnaire instruit, actif, intelligent, vigoureux et méritant à tous égards. Fonctionnaire intelligent, s'occupe beaucoup de son service, pourrait être placé dans un poste plus important. Très méritant.</p> <p><u>1891</u>: Fonctionnaire des plus sympathiques, très bien doué et excellent serviteur. Fonctionnaire très distingué, a déjà des connaissances administratives très étendues; plein d'activité et d'entrain dans l'exercice de ses fonctions; rend les meilleurs services; officier d'avenir. Bon fonctionnaire dirigeant avec intelligence les services de la place de Mende.</p> <p><u>1892</u>: Fonctionnaire des plus sympathiques, très bien doué et excellent serviteur, sujet brillant et d'avenir. D'un caractère ouvert, actif et énergique, a de la facilité et de la précision, intelligent et très capable. Deviendra avec un peu plus d'expérience pratique un sous-intendant de valeur; très apte à faire campagne. Fonctionnaire de valeur, que son intelligence pratique, sa grande activité physique et morale me font considérer comme le type de sous-intendant de division d'infanterie en campagne.</p> <p><u>1893</u>: Fonctionnaire instruit, actif, intelligent, très énergique, méritant à tous égards. Est fort intelligent, il dirige bien les services du Puy. Fonctionnaire de valeur que son intelligence pratique, sa grande activité physique et morale me font considérer comme le type de sous-intendant de division d'infanterie en campagne.</p> <p><u>1894</u>: Fonctionnaire instruit, actif et énergique, très méritant. D'un esprit mesuré et très judicieux, fort intelligent et capable. A de l'autorité personnelle et de l'expérience, vigoureux, très apte à faire campagne. Sous-intendant de mérite et d'avenir. Excellent fonctionnaire, pourrait avoir un service plus important; a été discuté à la commission de classement en 1894, sera un très bon candidat en 1895. Excellent fonctionnaire,</p> <p><u>1895</u>: Bon SIM, très intelligent, méritant. Fonctionnaire instruit, actif, énergique, très méritant. Bon sous-intendant très méritant. Excellent fonctionnaire, a été classé en très bon rang pour sous-intendant de 2^{ème} classe. Désigné pour Epinal, est certainement capable de diriger un service très important.</p>

654	Defait	9	<p>1887 : D'une capacité hors ligne connaissant déjà à fond toutes les parties du service, est un fonctionnaire d'élite et de grand avenir. L'a prouvé depuis qu'il est chef de service. Serviteur intelligent, fonctionnaire remarquable, appelé à un bel avenir. Montre comme chef de service des capacités réellement hors ligne. Ponctuel, correct, voyant tout avec calme et justesse, sujet d'élite et de grand avenir.</p> <p>1888 : Fonctionnaire très méritant sous tous les rapports, il joint à une intelligence supérieure un esprit sérieux et modeste, un jugement très droit et une instruction très solide. De plus il aime le travail, remplit les fonctions dont on le charge avec goût, avec zèle et avec beaucoup d'activité. Il est particulièrement correct en toutes choses. C'est certainement un fonctionnaire d'avenir. Assez bonne constitution, santé fatiguée par son séjour en Algérie. Bien élevé, jugement sain, bon fonctionnaire mais beaucoup trop soutenu par son chef de service. A été chargé d'un service trop important pour un débutant et n'avait pas l'expérience et la maturité suffisantes pour le mener à bien complètement. Deviendra certainement un SIM distingué si on le laisse à sa place et si on n'exalte pas des qualités encore à l'état latent. Peut diriger une sous-intendance de 3° classe. Ne pourrait en ce moment être employé activement en raison de son état de santé.</p> <p>1889 : Arrivé depuis peu à Saumur, s'est mis promptement au courant de son service et nous sommes satisfaits de son zèle et de son activité et avec entente des questions administratives.</p> <p>Fonctionnaire très intelligent, esprit sérieux, modeste, remplit ses fonctions avec beaucoup de goût et de zèle, très actif et en même temps aimant l'étude et les travaux de bureau. Sujet très méritant.</p> <p>1890 : Excellent fonctionnaire, intelligent, actif, apporte le plus grand zèle dans l'accomplissement de ses fonctions. Bien élevé, très méritant. Fonctionnaire aussi intelligent que laborieux et modeste ; sujet d'avenir. Jeune et vigoureux fonctionnaire, très bien doué sous tous les rapports, sera bien partout où on le placera, a déjà beaucoup d'acquit, fonctionnaire distingué et d'avenir.</p> <p>1891 : Très bon fonctionnaire, travailleur et modeste. A obtenu le 17 novembre 1890 une lettre d'éloges du ministre pour un travail concernant la manière de cuber les grains. Très au courant de toutes les questions relatives au service des subsistances, très honorable dans sa vie privée, sujet d'avenir. Ancien capitaine du génie, esprit net et très précis, dirige avec autant de savoir que d'intelligence et de fermeté toutes les parties de son service. A beaucoup de goût pour les études sérieuses. Bon fonctionnaire, sérieux et travailleur, jugement droit, bon cavalier ; vivant très honorablement. Bon fonctionnaire, d'une honorabilité parfaite.</p> <p>1892 : Fonctionnaire distingué, très actif, travailleur, aimant son métier, sujet d'avenir à pousser. Beaucoup d'activité, de précision, d'ordre, de méthode, s'occupe de tous les détails de son service avec un soin remarquable ; a de l'autorité et du savoir, sous-intendant de beaucoup de valeur. Fonctionnaire très distingué sous tous les rapports ; s'acquitte de ses fonctions avec activité et intelligence.</p> <p>1893 : Fonctionnaire distingué, très actif, travailleur, aimant son métier, sujet d'avenir à pousser. Très ardent au travail, consciencieux, intelligent, dirigeant tous les détails de son service avec un soin extrême. Fonctionnaire de grande valeur. A fait les manœuvres au quartier général, a fait preuve dans ces difficiles et délicates fonctions de tact et d'autorité. A fait partie de la commission d'examen des sous-officiers de cavalerie proposés pour Saumur ; a laissé son service parfaitement au courant.</p> <p>1894 : Fonctionnaire distingué, très actif, travailleur aimant son métier, sujet d'avenir, s'acquitte avec distinction de toutes les missions qui lui sont confiées. A fait partie en 1893 de la commission d'examen pour l'admission à m'école de cavalerie ; a fait en 1893 les manœuvres de cavalerie et a mérité une lettre d'éloge du général commandant la division. A inscrire au tableau d'avancement, sujet de choix. Fonctionnaire de choix et de grand avenir ; se distingue par son éducation, l'étendue de ses connaissances générales et professionnelles, et sa manière de servir. Avancement. Bon fonctionnaire, actif, zélé.</p> <p>1895 : Fonctionnaire très actif, travailleur, aimant son métier, sujet d'avenir, très distingué. S'acquitte très bien de toutes les missions qui lui sont confiées : commission d'examen manœuvres, surveillance des corps de troupe. Nous avons eu le regret en 1894 de ne pas voir ce fonctionnaire prendre rang au tableau d'avancement, mérite un choix réel. Fonctionnaire de grande valeur et de beaucoup d'avenir ; son service est remarquablement dirigé. Mérite avancement. Vient d'être désigné pour Lunéville, nous regrettons que ce fonctionnaire quitte la 9^{ième} région, mais nous sommes heureux dans l'intérêt de sa carrière qu'il soit envoyé dans la 6° région où il trouvera l'occasion d'appliquer son intelligence et son activité.</p> <p>- Lettre du 25 juillet 1883 du général commandant la 58^{ième} brigade d'infanterie à l'intendant militaire pour une bonne appréciation pour manœuvres - Lettre de l'inspecteur du 9^{ième} arrondissement de cavalerie à l'intendant militaire du 7 octobre 1893 pour donner de bonnes appréciations pour des manœuvres. - Lettre de félicitations du 17 novembre 1890 pour un travail sur le cubage des grains.</p>
660	Pasquier	9	Citation à l'ordre de l'intendance du Tonkin du 15 octobre 1887.
667	Le Secq	9	Blâme en 1888 à la suite de détournements à la sous-intendance de Toulon
670	Retel	9	<p>1888 : A rendu bien peu de services à la sous-intendance de Tunis. Il vient de faire l'intérim de Gabès où il a pu mieux faire apprécier ses qualités. Néanmoins il s'est toujours très bien acquitté des services qui lui ont été confiés. Je voudrais lui voir des idées plus lucides. Par moment il est brouillon et paraît travailler sans méthode. Toujours même caractère inquiet. S'est bien tiré de ses intérim. Mais il a contre lui d'être d'un caractère inquiet, indécis. Il se croit facilement en butte à la persécution de ses chefs, de ses égaux et de ses inférieurs. Ce défaut nuit beaucoup à ce fonctionnaire qui est bien doué, fort intelligent et pourrait par cela même rendre d'excellents services. Je l'ai invité à revenir à des sentiments plus sains, je lui ai fait comprendre qu'il se nuisait beaucoup à lui-même, que son intérêt lui commandait de ne pas toujours suspecter son entourage. Je constate une bien grande amélioration dans son état d'esprit. Il assure avec intelligence et tact les divers détails de son service et fait preuve d'une activité et d'un zèle que je me plais à reconnaître. Je le crois un peu corrigé et je désire que sa conversion soit complète. Défauts du caractère à surveiller, peut très bien faire.</p> <p>1889 : Est très instruit, très intelligent. Il dirige d'une manière satisfaisante le service de Gafsa. Son caractère inquiet et indécis paraît s'être amélioré ; mais il a encore besoin d'acquérir la méthode et le sang froid indispensables pour résoudre, sans à coups, les difficultés d'un service où le sous-intendant est beaucoup livré à lui-même. Paraît avoir acquis le calme, le sang froid nécessaire pour bien diriger un service ; il s'acquitte bien de ses missions et ne mérite que des éloges. Il donne la meilleure idée de sa capacité dont il était permis de douter ; s'il continue dans cette voie, il acquerra de la valeur et des chances d'un bel avenir. Bon fonctionnaire gouvernant les services de la place de G...avec une grande entente des intérêts de l'état. Instruit, capable, actif, intelligent. Apte à faire campagne.</p>

			<p><u>1890</u> : Dirige son service d'une façon remarquable. Je n'ai que des éloges à adresser pour le zèle, l'intelligence, le tact dont ce fonctionnaire de valeur fait preuve. Fonctionnaire très instruit, très actif, très dévoué, manque de calme et ne tient pas assez compte des circonstances que l'administration est obligée de subir ici ; il rend le service parfois difficile, mais ces imperfections se modifieront certainement avec l'expérience, il est très jeune et deviendra un fonctionnaire de valeur et d'avenir. Fonctionnaire de valeur, instruit, sérieux, qui gagnera certainement pour rendre les meilleurs services.</p> <p><u>1891</u> : Intelligent, a besoin de pratiquer son service. Fonctionnaire capable, très consciencieux. Travaille beaucoup et avec facilité. A pris position au comité de ravitaillement de la guerre où il a acquis beaucoup d'autorité. Esprit vif et réfléchi, manque un peu de calme. Intelligent et instruit, très laborieux, capable, dirige avec beaucoup d'esprit pratique sa sous-intendance. Fonctionnaire actif, fort intelligent, ardent au travail, mais encore incomplet au point de vue de l'expérience professionnelle et du jugement non encore formé en matière d'administration militaire.</p> <p><u>1892</u> : Fonctionnaire, intelligent et laborieux, esprit pratique. Instruit, capable et très travailleur, fera un bon fonctionnaire lorsque sa nature un peu timorée aura pris plus d'assurance. Est un bon fonctionnaire, très zélé et très consciencieux, mais souvent maladroit. Intelligent, instruit, très laborieux, dirige avec beaucoup d'esprit pratique sa sous-intendance. Fonctionnaire très instruit, connaît plusieurs langues étrangères, esprit fin, observateur et pratique, laborieux, dirige bien son petit service.</p> <p><u>1893</u> : S'il était un peu plus sûr de son jugement, il n'y aurait que des éloges à lui adresser ; mais il n'est pas encore parvenu à se rectifier malgré les observations qui lui ont été adressées. Intelligent et instruit, très laborieux, dirige bien sa sous-intendance. S'est très bien tiré de ses intérim. Mais il a contre lui d'être d'un caractère inquiet, indécis. Il se croit facilement en butte à la persécution de ses chefs, de ses égaux et de ses inférieurs. Ce défaut nuit beaucoup à ce fonctionnaire qui est bien doué, fort intelligent et pourrait facilement rendre d'excellents services. Je l'ai invité à revenir à des sentiments plus sains. Je lui ai fait comprendre qu'il se nuisait beaucoup à lui-même, que son intérêt lui commandait de ne pas toujours suspecter son entourage. Je le crois un peu corrigé et je désire que sa conversion soit complète. Peut très bien faire.</p> <p><u>1894</u> : Est toujours très travailleur et très zélé, mais il a encore une tendance à chercher à perfectionner et à commenter les ordres, les instructions et les règlements. Il ne réussit pas toujours dans cette voie. C'est un excès de zèle dont il a besoin de se débarrasser. Caractère énergique, peut-être trop, nature inquiète et susceptible, très instruit, très bon serviteur, bon fonctionnaire. A tenu grand compte des observations qui lui ont été faites. Il s'est très avantagement modifié et a beaucoup gagné à tous les points de vue. En continuant dans cette voie il fera un excellent fonctionnaire. Fonctionnaire vigoureux, intelligent et chercheur. Soutient énergiquement la discussion mais sans sauter les limites de la bonne éducation et de la discipline. A beaucoup de goût pour la vie de campagne et a tout ce qu'il faut pour rendre d'excellents services.</p> <p><u>1895</u> : Est un laborieux qui s'occupe avec un zèle soutenu de toutes les branches du service dont il est chargé. Il nous paraît être un fonctionnaire qui sera toujours à hauteur des missions dont on le chargera car il a pour lui le savoir et la volonté. Instruit, intelligent, très laborieux, rédigeant bien et approfondissant toutes les questions qu'il traite. Est un fonctionnaire de valeur, dirigeant très bien les services dont il est chargé et qui fera un vigoureux sous-intendant en campagne. A énormément gagné depuis un an et s'il continue à vouloir comme il l'a fait, il sera avant peu parfait. Esprit vif et réfléchi, caractère droit et résolu ; grande facilité de travail. étudie les questions à fond et voit juste. A beaucoup de valeur et l'on pourrait lui confier en toute sécurité en campagne la direction d'un service important ; il est solide et vigoureux. J'appuie vivement sa proposition pour le grade de sous-intendant de 2^{ème} classe.</p> <p><u>1896</u> : Doué d'une grande vivacité d'intelligence et d'une grande facilité d'assimilation. Très laborieux et très ferme. S'est montré dans les différentes manœuvres auxquelles il a pris part un vigoureux sous-intendant de campagne. Homme de devoir par-dessus tout ; autant de modestie que de mérite. Très bon sous-intendant de manœuvres. Très bon sous-intendant, il serait avantageux pour lui de lui donner bientôt une sous-intendance plus importante. Esprit chercheur, prévoyant. Digne à tous égards d'être proposé pour l'avancement.</p>
671	Appert	9	<p>9 Janvier 1893 : 4 jours d'arrêts simples pour une réponse d'un ton inconvenant.</p> <p><u>1888</u> : Ce fonctionnaire, encore au début de sa carrière administrative, donne déjà de très belles espérances ; susceptible de déployer une grande activité, animé de beaucoup de zèle, très bien doué sous le rapport intellectuel, il remplit toutes les conditions voulues pour faire un excellent sous-intendant de cabinet et du service actif. Bien constitué, actif, intelligent, n'a pas encore une grande expérience des choses administratives mais travaille sérieusement et promet un fonctionnaire de la bonne moyenne. Apte au service de guerre. Bon fonctionnaire, dévoué et zélé, a de l'avenir.</p> <p><u>1889</u> : D'éducation parfaite, du caractère le plus agréable, homme privé de tenue la plus correcte et la plus honorable, ayant du zèle et de l'activité, est un très bon fonctionnaire. Est un jeune sous-intendant qui a justifié au 10^{ème} corps d'armée les excellentes notes qui lui ont été données : caractère ferme, éducation parfaite, intelligence développée, jugement droit et sûr, moralité et conduite irréprochables, tenue soignée, instruction générale étendue ; instruction professionnelle déjà étendue et en voie de progrès. Fonctionnaire actif, instruit, intelligent, appliqué à son service et qui paraît avoir tout ce qu'il faut pour rendre de très bons services en campagne.</p> <p><u>1890</u> : Très bon SIM, dirige parfaitement le service important dont il est chargé. C'est un sujet d'avenir...Plein de tact, il sait entretenir les meilleures relations avec les autorités civiles et militaires tout en accomplissant scrupuleusement son devoir. N'a mérité que des éloges depuis son arrivée à Saint Lô. Continue à ne mériter que des éloges. Sous-intendant intelligent, actif, sera très utile en campagne lorsque l'expérience aura complété ses connaissances déjà étendues.</p> <p><u>1891</u> : Bon fonctionnaire, très zélé et intelligent, assez bonne instruction professionnelle qui s'améliore chaque jour. Ne creuse pas encore assez les questions qu'il traite. Dirige avec succès sa sous-intendance qui est fort importante. Actif, travailleur et consciencieux. Fonctionnaire d'avenir, fera très bien en continuant. Très bonne tenue, bien de sa personne. Constitution vigoureuse. Dirige bien son important service. Fonctionnaire distingué et d'avenir. Fonctionnaire distingué.</p> <p><u>1892</u> : Fonctionnaire actif, intelligent et zélé. Devrait mieux étudier les questions avant d'agir. Instruction professionnelle en bonne voie mais ayant besoin d'être complétée. Vie privée à l'abri de tout reproche. Manque quelquefois de réflexion en traitant les questions administratives. Très bon fonctionnaire et dirige très bien le service qui lui est confié. Manque encore parfois un peu d'expérience, mais travaille beaucoup pour étendre ses connaissances professionnelles. Actif, travailleur et consciencieux, a de l'avenir et fera très bien en continuant. A de l'entrain, de l'activité ; il monte bien à cheval et il fera un bon sous-intendant en campagne lorsqu'il aura acquis un peu plus d'expérience. Trop jeune de grade pour être proposé pour l'avancement.</p>

			<p>1893 : Fonctionnaire manquant quelquefois de réflexion et tranchant les questions sans les avoir étudiées. Un peu léger dans ses appréciations. A reçu deux blâmes du ministre ; le 1° pour n'avoir pas fourni à la commission régionale les renseignements demandés sur le préposé du pain à la ration qui servait sous sa direction depuis 3 ans et avoir été cause de l'éviction de l'adjudication de ce concurrent ; le 2° pour avoir mandaté à un président de commission de recensement de chevaux qui opérait en dehors de sa circonscription administrative une avance de 400 F sans inscrire l'ordonnancement sur l'itinéraire de la tournée de recensement, a facilité ainsi l'abus commis par l'officier reconnu insolvable et qui, profitant de cet oubli, s'est fait ordonnancer à nouveau à son arrivée à destination une deuxième fois la même avance. Apte à faire campagne, actif, cultive le cheval. A amélioré beaucoup sa manière de servir et nous a paru assez pondéré ; étudie mieux les questions et n'a donné lieu à aucune observation critique. Vie très honorable.</p> <p>Bon fonctionnaire, dirige bien le service qui lui est confié. Manque parfois un peu d'expérience et de réflexion, mais travaille beaucoup pour étendre ses connaissances professionnelles. Actif, travailleur et consciencieux, vie très honorable, a de l'avenir et fera très bien en continuant. Bien de sa personne, intelligent, actif, dirige bien les services qui lui sont confiés. Malgré l'absence de son chef de bureau, longtemps malade, il a assuré le service et le travail de vérification ; les archives de la mobilisation sont bien en ordre et complètes. Il y a en lui du ressort et de l'entrain et l'étoffe d'un bon sous-intendant . Fonctionnaire intelligent, travailleur, actif.</p> <p>1894 : Fonctionnaire zélé, mais ne manquant pas de réflexion et de méthode. Ne surveille pas assez le service qui lui est confié. Manque de pratique pour les services administratifs. Fonctionnaire ayant beaucoup de bonne volonté, mais manquant de réflexion quelquefois ; a besoin d'acquérir de l'expérience surtout comme direction des services administratifs A gagné depuis quelque temps. Vie privée très honorable. Bonne constitution.</p> <p>Bon fonctionnaire dirige bien le service qui lui est confié. A beaucoup gagné comme connaissances professionnelles et comme maturité d'esprit. Actif, zélé et travailleur. Vie privée à l'abri de toute critique. A de l'avenir et fera très bien en continuant. Actif, intelligent et travailleur, dirige bien sa sous-intendance, très méritant à tous égards. Très vigoureux, intelligent et actif, très bon fonctionnaire, méritant. Fonctionnaire fort honorable et bien doué, intelligent, vigoureux, très actif, connaissant le service, s'en occupant avec goût, accusant de l'aptitude, servant avec zèle. Très à hauteur de sa situation sous tous les rapports et méritant.</p> <p>1895 : Bon fonctionnaire, étudie mieux les questions que par le passé ; acquiert de l'expérience et de la pratique. Instruction professionnelle assez développée. Excellente vie privée, apte à faire campagne. Continue à s'occuper avec plus de zèle que dans le passé de ses fonctions. Remplit convenablement ses attributions. Son instruction professionnelle progresse. Vie privée très honorable. Apte à faire campagne. Avenir limité, mérite de passer à la 2° classe.</p> <p>1896 : Continue à servir avec zèle et dévouement ; a acquis de l'expérience et rend depuis longtemps des services appréciés. Très honorable à tous égards. Subira un regrettable retard pour l'avancement. Très apte à faire campagne. Fonctionnaire très sérieux et très digne, méritant à tous égards. Fonctionnaire expérimenté et actif. S'est toujours montré digne, consciencieux et dévoué, est apte à la direction d'un service important. Très honorable à tous égards et extrêmement méritant. Fonctionnaire très instruit, connaissances administratives très étendues, très apprécié à Saint Lô où il a les meilleures relations. A toutes les qualités voulues pour bien diriger les services les plus importants. Fonctionnaire distingué sous tous les rapports. Fonctionnaire fort honorable et bien doué, intelligent, vigoureux, très actif, connaissant bien le service et s'en occupant avec goût, accusant du tact, de l'aptitude, servant avec le plus grand zèle, parfaitement méritant.</p> <p>1897 : Fonctionnaire posé, dirigeant très bien son service, ne méritant que des éloges. Continue à assurer son service avec zèle, activité et dévouement. Est en possession des qualités qui constituent le bon fonctionnaire et mérite les dernières appréciations élogieuses formulées ci-dessus. Fonctionnaire expérimenté, dirigeant son service de la manière la plus satisfaisante ; mérite à tous égards un classement avantageux au prochain tableau d'avancement. Sous-intendant vigoureux, intelligent, présente bien son service, a mis le ravitaillement dans de très bonnes conditions de préparation. Est aujourd'hui le 2° fonctionnaire de son grade à l'ancienneté, il est étonnant qu'il ne figure pas encore au tableau d'avancement. Fonctionnaire fort honorable et bien doué, intelligent, vigoureux, très actif, connaissant bien le service, s'en occupant avec goût, accusant du tact, de l'aptitude, servant avec beaucoup de zèle, parfaitement méritant.</p> <p>- Note du ministre à l'intendant militaire du 2 décembre 1891 qui lui inflige un blâme pour négligence dans une adjudication. - 23 septembre 1893 : 4 jours d'arrêts simples pour une négligence dans la fixation du prix limite du fourrage à la ration. - Note du gouverneur militaire de Paris du 14 août 1902 : 8 jours d'arrêts simples pour défaut de surveillance de la compagnie de gendarmerie de Mende de 1890 à 1893</p>
685	Lechene	9	<p>Lettre de félicitations du préfet du Jura au ministre du 7 juillet 1892 pour sa participation au comité départemental de ravitaillement.</p> <p>Note au ministre du 23 mars 1896 : réprimande pour négligence dans la gestion du stock de sucre et de rations qui a été volé. La non observation d'une consigne a permis le vol de rations au 1^{er} bataillon d'Afrique de Tiarret.</p>
695	Mangenot	9	<p>1889 : Est un excellent fonctionnaire, il est intelligent, travailleur, instruit, dévoué, il aime son métier et acquiert tous les jours des connaissances nouvelles. Sa vie publique et privée, sa tenue générale, sont en tous points correctes, c'est un fonctionnaire de choix et d'avenir.</p> <p>1890 : Fort intelligent, travailleur, instruit, dévoué, aimant son métier, caractère très sympathique, bonne éducation, beaucoup de tact, a de l'avenir.</p> <p>1891 : Sert bien, est intelligent, actif et dévoué, jeune fonctionnaire d'avenir.</p> <p>1892 : Continue à bien servir, pourrait être placé à la tête d'un service plus important. Est intelligent, actif et dévoué. Bien qu'un peu tendu dans ses rapports avec les corps, il sert bien. C'est un jeune fonctionnaire de valeur et d'avenir. Est intelligent, actif et dévoué, bien qu'un peu lourd dans ses rapports avec les corps, il sert bien. C'est un fonctionnaire de valeur et d'avenir.</p> <p>1893 : Intelligent, actif et dévoué, fait très bien son service, fonctionnaire de valeur et d'avenir. Intelligent, instruit et capable, devra s'attacher à acquérir le tact et observer la déférence qui lui font parfois défaut vis-à-vis des corps et des autorités supérieures. Peut et doit faire un bon sous-intendant s'il veut s'en donner la peine. Dirige bien le service de Géryville, bon fonctionnaire.</p>

			<p><u>1894</u> : Fonctionnaire très distingué, très intelligent, d'un jugement droit, de beaucoup de tact, dirige très bien son service. D'une intelligence et d'une instruction étendues, très travailleur, dirigeant bien sa sous-intendance, actif, vigoureux, apte au service de guerre. Est un bon sous-intendant.</p> <p><u>1895</u> : Fonctionnaire de valeur et d'avenir, très intelligent et d'une instruction générale très étendue, dirige très bien son service. Très instruit, très intelligent, fait son service avec goût ; étudie bien les questions, les expose avec clarté. Fonctionnaire distingué, très intelligent, d'une instruction solide et étendue, dirige très bien son service. Intelligent, instruit comme le dénote son origine, actif et travailleur, dirigeant bien son service, apte à faire campagne, est un bon sous-intendant. Fonctionnaire intelligent et instruit, qui dirige fort bien son service.</p> <p><u>1896</u> : Fonctionnaire distingué, très instruit, très intelligent, fait son service avec zèle. Bien élevé. Bon fonctionnaire, instruit, intelligent, travailleur, dirige très bien son service. Sous-intendant intelligent, instruit et distingué, dirige bien son service rendu assez difficile par les nombreuses annexes qui en dépendent. Apte à faire campagne. Dirige bien les divers services de Mascara et qui est animé d'un très bon esprit.</p> <p><u>1897</u> : Fonctionnaire distingué, très intelligent et très instruit, dirige très bien son service. Nature fine et délicate, esprit cultivé, caractère sympathique, bon fonctionnaire actif et dévoué, mérite d'être proposé pour l'avancement. Apte à faire campagne, homme de bonnes relations, fonctionnaire animé du désir de bien faire.</p> <p>- 2 mai 1890 : 4 jours d'arrêts simples pour faute contre la discipline dans la correspondance avec son chef de service. - 5 décembre 1892 : 4 jours d'arrêts simples pour ne pas rejoindre son poste dans les délais voulus.</p>
701	Kunstler	9	<p><u>1890</u> : Fonctionnaire d'avenir, plein de zèle et d'activité, remplissant consciencieusement ses devoirs, travailleur, complète chaque jour ses connaissances administratives.</p> <p><u>1892</u> : J'en suis très satisfait.</p> <p><u>1893</u> : Confirmation des notes antérieures, je suis très satisfait de lui, à qui je n'ai d'autre reproche à faire que de traiter quelquefois les questions d'une manière un peu étroite, fonctionnaire plein de zèle et d'activité. Très bon fonctionnaire sur lequel on peut compter en toutes circonstances.</p> <p><u>1894</u> : Instruit, laborieux, d'une intelligence très ouverte, excellent serviteur, méritant à tous les points de vue. Esprit ouvert et bien doué, instruction étendue, travaille avec conscience et méthode ; sert avec beaucoup de zèle et dirige son service avec intelligence. Fonctionnaire d'avenir qui n'a besoin que d'acquiescer un peu plus d'assurance et d'initiative.</p> <p><u>1895</u> : Fonctionnaire travailleur et consciencieux, exact dans le service et ne négligeant aucun détail. Excellent fonctionnaire, exact et rigoureux dans son service.</p> <p><u>1896</u> : Esprit juste, positif et pratique, traite bien toutes les questions administratives. Excellent fonctionnaire, parfaitement au courant de son service ; esprit juste, exact et pratique.</p> <p><u>1897</u> : Fonctionnaire instruit et de grande valeur, très actif et zélé dans le service. Très instruit et très intelligent, est un fonctionnaire des plus capables et des plus distingués. Excellent fonctionnaire, très appliqué à son service.</p> <p><u>1898</u> : Vient d'arriver, il se présente bien et paraît un fonctionnaire de sérieuse valeur. Très sérieux, travailleur et animé d'un excellent esprit, fait preuve d'une valeur véritable. C'est un homme sur lequel on peut compter.</p>
703	Anthony	9	<p><u>1890</u> : Fonctionnaire d'intelligence et de valeur moyennes, s'acquiesce bien de ses fonctions, y apporte de l'activité et du zèle ; pourra se classer dans les bons sous-intendants lorsqu'il aura acquis l'expérience qui lui fait encore défaut.</p> <p><u>1891</u> : Vient d'arriver à Tunis...il paraît solide, actif, intelligent. A fait pendant ce semestre le service dans une place peu importante, il n'a pas pu donner encore la mesure de sa valeur ; il a bien dirigé la sous-intendance et me fait croire que dans le poste de Gabès, il sera à hauteur du service important qui va lui être confié.</p> <p><u>1892</u> : Fonctionnaire actif et dévoué, semble devoir se tirer à son honneur des fonctions de sous-intendant de Gabès, les plus délicates de toute la Tunisie. Ardent au travail, assure parfaitement son important service. Je n'ai que des éloges à faire sur sa manière de servir.</p> <p><u>1893</u> : Assure toujours à mon entière satisfaction, le service très important de Gabès. Montre beaucoup de tact et d'activité. Très bon fonctionnaire. Excellent fonctionnaire, actif, dévoué, plein de tact.</p> <p><u>1894</u> : A dirigé le service de Gabès avec la même habileté qu'auparavant ; il ne mérite que des éloges. Continue à se montrer un excellent fonctionnaire.</p> <p><u>1895</u> : Excellent fonctionnaire, actif, élevé et capable ; ne mérite que des éloges. Très bon fonctionnaire, continue à bien diriger son service. Actif et zélé.</p> <p><u>1896</u> : Passé à la 2^{ème} sous-intendance de Tunis, a bien pris en main et paraît bien faire dans ce service. S'acquiesce avec tact de la surveillance administrative des corps qui lui est confiée. Fait preuve dans ce service d'une connaissance bien entendue des règlements.</p> <p><u>1897</u> : Continue à très bien faire, fonctionnaire entendu, capable et sérieux. Dirige son service avec compétence et zèle. Fonctionnaire actif et consciencieux, ayant beaucoup d'acquis et de pratique ; s'acquiesce très bien de la surveillance administrative des corps de troupe dont il est chargé ; proposé pour l'avancement qu'il mérite à tous égards. Bon SIM, très digne par son zèle et ses connaissances du service de la proposition dont il est l'objet. Ce fonctionnaire est laborieux, instruit et très ferme ; il remplit à la satisfaction de tous ses fonctions à Tunis, après avoir déjà fait un long séjour dans le sud tunisien, mérite à tous égards de figurer au tableau d'avancement. Fonctionnaire très apprécié qui mérite à tous égards d'être présenté pour l'avancement.</p> <p><u>1898</u> : Caractère doux et ouvert, jugement droit et sûr, bonne éducation, relations personnelles convenables, avenir limité en raison de son âge. Continue à bien diriger la sous-intendance de Sousse, plein de zèle, de tact et de savoir faire.</p>
713	Pitois	9	<p><u>1891</u> : Intelligence vive et prompte, actif et décidé, beaucoup de zèle et d'exactitude ; a fait à Briançon un intérim de deux mois d'une manière remarquable ; d'un mérite exceptionnel et de beaucoup d'avenir. D'un caractère un peu froid et timide qui lui donne une apparence un peu brusque, est en réalité fort judicieux, très décidé et très travailleur, d'une intelligence très vive, mais beaucoup de zèle dans son service.</p> <p><u>1892</u> : Remplit avec zèle et beaucoup d'exactitude ses fonctions, étudie bien les affaires ; rédige avec précision et netteté ; sous-intendant de valeur et d'avenir. Fait preuve de beaucoup de décision et de jugement ; très actif, très apte au service de guerre, sous-intendant de mérite.</p> <p><u>1893</u> : Beaucoup d'intelligence, de savoir et de décision, sous-intendant de valeur, apte au service de guerre. Dirige avec autorité le service, continue à rendre de bons services.</p> <p><u>1895</u> : Très intelligent et très appliqué à son service, justifie les excellentes notes avec lesquelles il est arrivé. Excellent fonctionnaire à tous les points de vue.</p>

			<p><u>1896</u> : Caractère droit et loyal, possède toutes les qualités d'un bon fonctionnaire. Fonctionnaire très distingué à tous les points de vue, caractère ouvert et très loyal, très digne de sympathie.</p> <p><u>1897</u> : Fonctionnaire de grande valeur ; aussi instruit qu'intelligent et dévoué. Fonctionnaire des plus distingués ; intelligent et capable ; possédant une instruction générale et des connaissances administratives très étendues.</p> <p><u>1898</u> : Très dévoué et très sympathique, s'est toujours montré très attentif à l'exécution du service et des instructions de la direction. Est le fonctionnaire distingué et méritant. Il mérite depuis son arrivée au 12^{ième} corps tous les éloges pour sa manière de servir. <u>1899</u> : Continue à ne mériter que des éloges.</p>
715	Mettas	9	<p><u>1892</u> : S'acquitte de son service d'une façon tout à fait digne d'éloges. Il traite toutes les affaires avec une grande entente après les avoir étudiées à fond. C'est un excellent fonctionnaire, belle tenue, distingué, relations excellentes ; excellents sentiments, très apte au service de guerre.</p> <p><u>1893</u> : Il a rempli les fonctions de sous-intendant d'une division aux grandes manœuvres du 12^{ième} corps d'armée et s'en est acquitté à la complète satisfaction de son sous-intendant et de son général.</p> <p><u>1894</u> : Sous-intendant de valeur, remarquable par son intelligence, son activité et l'étendue de ses connaissances militaires. Est chargé au cabinet du ministre de tout ce qui a trait à la législation militaire et s'en acquitte de manière parfaite. Fait preuve d'activité, de zèle et de dévouement en toutes circonstances. Est un excellent fonctionnaire sous tous les rapports. Il dirige bien son service d'Auch. Il est très laborieux, a beaucoup de tact et de jugement. Plein d'activité, il est tout à fait apte au service de guerre. Ses sentiments sont élevés. Il avait à Auch les meilleures relations avec l'armée et les autorités civiles. Fonctionnaire précieux qui rend des services distingués au cabinet du ministre.</p> <p><u>1895</u> : Toujours remarquable comme entrain, comme zèle et comme dévouement. Traite les questions les plus difficiles avec aisance et avec une conscience absolue. Montre dans l'exécution du service délicat qui lui est confié beaucoup de tact, de finesse et de jugement. Esprit militaire, caractère droit et ferme, sous-intendant de valeur et d'avenir.</p> <p><u>1896</u> : A la suite des manœuvres du cadres de la 5^{ième} division d'infanterie a été l'objet d'un témoignage de satisfaction du général commandant la division.</p> <p><u>1897</u> : Bien qu'à la tête d'un service assez restreint, se manifeste comme ayant une valeur personnelle marquée. Le soin et l'intelligence qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions le démontrent bien et la direction qu'il a su imprimer à ses bureaux se manifeste avantageusement. Son service est parfaitement dirigé ; on y sent l'impulsion constante d'un bon sous-intendant intelligent, aussi actif qu'instruit. Il n'y a que des éloges à lui donner.</p> <p><u>1898</u> : Il m'a été pénible de ne pas le voir prendre rang au tableau d'avancement. Je le regrette pour lui et plus encore pour le bien du service car c'est un jeune sous-intendant très distingué à tous les points de vue. Lui faire suivre la voie commune c'est priver l'avenir des ressources de vigueur, d'intelligence et des capacités qui doivent être précieusement utilisées.</p> <p><u>1899</u> : Fonctionnaire très intelligent, très distingué, ayant beaucoup de tact et de jugement. A été employé au cabinet du ministre et s'y est fait remarquer par son zèle et son dévouement. A pousser.</p> <p>- Citation par le général commandant la 5^{ième} division d'infanterie en 1896 Pour sa participation aux manœuvres de cadres.</p> <p>- Même distinction en 1899.</p> <p>- Félicitations du général commandant le 3^{ième} corps d'armée pour sa participation aux manœuvres de l'est de 1898</p> <p>- Lettre de félicitations du général commandant la 5^{ième} division d'infanterie en 1896 pour la surveillance administrative des corps en manœuvres.</p> <p>4 jours d'arrêts simples par le général commandant la place d'Auch du 20 juin 1891, pour n'avoir pas fait la visite de déférence.</p>
718	Perrin	9	<p><u>1892</u> : Dirige bien son service, je suis très satisfait de sa manière de servir. Sert bien. Il est déjà fort entendu, dirige bien son service.</p> <p><u>1893</u> : Sert bien, sera un très bon fonctionnaire. Dirige bien la sous-intendance.</p> <p><u>1894</u> : Chercheur, s'applique à améliorer le fonctionnement de son service, entre dans les détails.</p> <p><u>1895</u> : Bon fonctionnaire, dirige bien le service.</p> <p><u>1896</u> : Dirige toujours bien le service.</p> <p><u>1897</u> : Parait moins zélé dans son service, a laissé se produire depuis plusieurs mois dans la place de Sfax de nombreux refus de denrées qu'une surveillance mieux exercée sur les entrepreneurs et sur leurs approvisionnements aurait pu éviter. Bon fonctionnaire de valeur moyenne.</p> <p><u>1898</u> : Pourrait mieux faire.</p> <p><u>1899</u> : A fait preuve de plus de zèle et a beaucoup amélioré cette année les services de la place de Sfax.</p>
719	Génermont	9	<p><u>1892</u> : Laborieux, intelligent et zélé. Accomplit avec assez de régularité les visites de caisses et les recensements de matériel prescrits par les règlements ; mais son action directrice laisse à désirer en ce qui concerne la vérification des divers documents de comptabilités qui est très superficielle. Continue dans son nouveau poste à se montrer, comme le présente ses notes antérieures, laborieux, intelligent et zélé.</p> <p><u>1893</u> : Se montre de plus en plus travailleur, zélé et intelligent. Vigoureux fonctionnaire, actif et tout à son service. Très intelligent et très zélé.</p> <p><u>1894</u> : Assure convenablement la surveillance administrative des corps de troupe. Bon fonctionnaire. Fonctionnaire très intelligent et d'une grande activité, tempérament vigoureux et plein d'entrain ; fort bon sous-intendant du temps de paix et qui promet un bon fonctionnaire en campagne. Sert à la satisfaction de tous ses chefs.</p> <p><u>1895</u> : Fort intelligent, actif, zélé, continue à diriger avec distinction les services de la place de Gray et de la station magasin.</p>

			<p>Mais notation du GCA différente : Je ne puis m'associer à l'appréciation ci-dessus, n'a pas fait son service comme chargé de la surveillance administrative du 12^{ème} régiment de hussards. Par suite le trésorier a volé sur le produit des fumiers vendus. S'il avait pris la peine d'assister à quelques ventes pour contrôler les encaisses du trésorier, ces vols auraient été découverts tandis qu'ils ne l'ont été que par une dénonciation ; a manqué de surveillance. Fonctionnaire d'une valeur réelle, laborieux et intelligent, a eu le tort de ne pas exercer assez activement la surveillance administrative du corps de troupe en garnison à Gray. Bon fonctionnaire instruit, plein de zèle et de bon vouloir. Sous-intendant fort intelligent et qui a très bien dirigé le service en gestion directe et de la station-magasin. A manqué de surveillance à l'égard du régiment en garnison à Gray, s'étant trop confiné dans les services administratifs et dans la surveillance du dépôt de la section.</p> <p><u>1896</u> : Sérieux réfléchi, laborieux, très appliqué à ses fonctions pour lesquelles il montre beaucoup d'aptitude. Etudie et approfondie sérieusement toutes les questions. A classer parmi les très bons fonctionnaires.</p> <p><u>1897</u> : Vigoureux, actif, intelligent et prévoyant. Fonctionnaire de grande valeur à faire arriver rapidement ; a prouvé pendant les manœuvres de l'est qu'il ferait un excellent sous-intendant en campagne. Fonctionnaire de valeur, dirigeant son service avec beaucoup de zèle et de compétence, a dirigé une expérience de ravitaillement dans la Nièvre qui a très bien réussi. Fonctionnaire travailleur, intelligent et actif, très insuffisamment secondé par son personnel de bureau et des subsistances ; dirige son service de façon remarquable, s'est fait remarquer aux manœuvres de 1895 dans l'est. A dirigé en 1897 l'expérience de ravitaillement qui a réussi. Vigoureux, actif, intelligent et prévoyant, d'une réelle valeur.</p> <p><u>1898</u> : A reçu un témoignage de satisfaction du ministre pour la part qu'il a pris à l'expérience de ravitaillement dans la Nièvre qui a très bien réussi. Caractère doux et facile, jugement droit mais un peu trop optimiste dans les questions de personnel ; éducation et relations convenables. Fonctionnaire d'avenir. Fonctionnaire de valeur, dirige l'important service du Havre avec zèle, compétence et entente; a très bien dirigé pendant les manœuvres de la Loire les services administratifs de la 15^{ème} division d'infanterie. Fort intelligent, très travailleur, d'un bon jugement, est bien au courant de tous les détails de son service ; sujet d'avenir, à pousser. Vigoureux, actif, intelligent et prévoyant, mérite d'arriver. Très bon fonctionnaire.</p> <p><u>1899</u> : Fonctionnaire très intelligent et vigoureux, très apte au service de guerre. Très actif, utilisant ses permissions à compléter son instruction générale par des voyages variés, fonctionnaire d'avenir. Dirige bien ses services dont il connaît les détails. Très bon fonctionnaire. Est un fonctionnaire jeune, intelligent, instruit et vigoureux qui a bien dirigé pendant plusieurs mois l'important service du Havre. Un peu trop de tendance à l'optimisme. Vient d'arriver. Paraît fort intelligent. Fait preuve d'aptitude, de zèle, d'activité dans la direction de son important service qu'il a pris dans des circonstances difficiles.</p> <p>Témoignage de satisfaction le 4 août 1897 pour sa participation au Comité de ravitaillement de la Nièvre.</p> <p>- 2 novembre 1894 : 8 jours d'arrêts simples pour manque de surveillance dans la fabrication du pain.</p> <p>- 11 avril 1895 : 15 jours d'arrêts simples pour manque de surveillance du 12^{ème} régiment de hussards lez capitaine trésorier condamné pour détournement.</p>
722	Grandmange	9	<p><u>1891</u> : Est tout à fait apte à être chargé d'un service de sous-intendant. Il vient d'être désigné pour l'Algérie. Bonne tenue, relations excellentes. Vie privée irréprochable. Dirige de la manière plus satisfaisante la sous-intendance de Geryville et a donné la preuve qu'il est apte à devenir chef de service par sa promotion au grade de sous-intendant de 3^{ème} classe. Bien élevé, laborieux, promet beaucoup. Instruit et intelligent, travailleur, mérite d'être proposé pour sous-intendant de 3^{ème} classe dont il remplit déjà les fonctions depuis quelque temps et s'en acquitte fort bien.</p> <p><u>1892</u> : Intelligent et travailleur, a de l'avenir. S'acquitte de ses fonctions d'une manière très satisfaisante. Très bon sous-intendant, intelligent et travailleur, sera toujours à hauteur de ses fonctions.</p> <p><u>1893</u> : Fonctionnaire sérieux, travailleur et intelligent. Intelligent, sérieux, travailleur, dirige très bien la sous-intendance de Saïda. D'une intelligence et d'une instruction générale très satisfaisante, servant avec zèle, dirigeant bien son service, est un bon fonctionnaire. Dirige très bien le service de Saïda. Bon fonctionnaire.</p> <p><u>1894</u> : Bon sous-intendant, actif, intelligent, travailleur, dirige très bien son service. Bon sous-intendant, intelligent, travailleur, dirige bien son service. Intelligent et instruit, servant avec zèle, s'occupant avec beaucoup de soin de son service qu'il dirige d'une manière très satisfaisante, est un bon sous-intendant.</p> <p><u>1895</u> : Fonctionnaire actif, intelligent et travailleur. Fait très bien son service. Bon sous-intendant, intelligent, travailleur et actif. Dirige très bien son service. Très bon fonctionnaire, travailleur, actif, intelligent, dirige très bien son service, conduite parfaite. Intelligent et instruit, zélé et assidu dans son service, dirigeant avec beaucoup de soin et d'une manière très satisfaisante l'importante sous-intendance de Saïda dont il est chargé depuis deux ans. Dirige bien la sous-intendance importante de Saïda, sérieux, actif et dévoué.</p> <p><u>1896</u> : Bon sous-intendant, intelligent et travailleur, dirige bien son service. Bon SIM, actif, intelligent, travailleur, dirige bien son service. Fonctionnaire instruit et dévoué ; connaît bien les détails de son service qu'il dirige avec zèle et fermeté. A fait un très long séjour dans le sud oranais. De grande taille et apte à faire campagne. Dirige bien les divers services à Saïda. Bonne tenue.</p> <p><u>1897</u> : Bon sous-intendant, intelligent et travailleur, fait bien son service. Bon fonctionnaire, travailleur, a le jugement droit, dirige bien son service. Fait son service avec zèle et compétence, est travailleur et intelligent. Fonctionnaire de tournure distinguée et d'éducation soignée, dirige convenablement la 2^{ème} sous-intendance d'Oran, en Afrique depuis plus de 6ans. Mérite par ses campagnes et ses bons services d'être proposé pour l'avancement. Apte à faire campagne. Fonctionnaire très désireux de bien faire. Homme de bonne éducation. Peut être présenté pour l'avancement.</p> <p><u>1898</u> : Fonctionnaire intelligent et travailleur, connaît bien son service, le dirige avec zèle. Fonctionnaire intelligent et travailleur, d'un caractère sérieux, fait bien son service. Est intelligent et actif ; esprit ferme. En Afrique depuis de longues années, a su se faire apprécier dans les divers postes qu'il a occupés ; mérite par son ancienneté et ses services de prendre rang au tableau d'avancement. Il vient d'arriver et donne une bonne impression. Il s'est mis au courant d'un service chargé et y apporte autant de zèle que de jugement. Caractère sérieux, consciencieux, jugement droit, bonne éducation, excellentes relations personnelles, son âge ne lui permettra pas de dépasser le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe.</p> <p><u>1899</u> : Intelligent et actif ; esprit pondéré. Est resté longtemps en Afrique. Paraît très apte à diriger un service important. Est cependant un peu timide. Bon fonctionnaire. A modifié un peu son caractère timide, qui le faisait passer tiède, dès l'abord. Dirige bien son service et manifeste du zèle. Nous en sommes très satisfaits. Fonctionnaire de tournure distinguée</p>

			<p>et d'éducation soignée, très sérieux mais un peu timide. Dirige bien son service. Fonctionnaire se présentant très bien, dirigeant convenablement son service, mais semblant parfois manquer un peu de fermeté. Fonctionnaire intelligent et travailleur, d'une bonne instruction théorique et pratique, a dirigé pendant ...avec zèle et compétence sa sous-intendance très chargée. A beaucoup de conscience. Très digne d'être nommé sous-intendant de 2^{ème} classe.</p> <p>- 27 janvier 1897 : blâme pour avoir payé des frais de route sans se faire présenter les pièces justificatives nécessaires. - 2 juin 1897 : 4 jours d'arrêts simples pour ne pas avoir appliqué les directives pour une commission de réforme.</p>
724	Marcheix	9	<p>Note du 24 février 1896 : réprimande à la suite d'une dénonciation anonyme sur la mauvaise qualité du pain de Brive et de Tulle. Le général commandant le 12^{ème} corps d'armée charge l'intendant militaire de faire une enquête.</p>
727	Marulaz	9	<p><u>1893</u> : Vigoureux et actif, propre au service de guerre, paraît intelligent mais parle trop. Son service qui n'a d'ailleurs qu'une importance restreinte est bien dirigé. <u>1894</u> : Avec des dehors très brillants, une grande expansion, manque un peu d'initiative dans certains cas. Il s'occupe peut-être trop de l'impression qu'il produit et semble avoir besoin de concentrer ses facultés d'ailleurs très grandes sur les détails de son service. A été occupé successivement aux opérations d'un conseil de révision et de la commission d'examen des sous-officiers de cavalerie proposés pour le grade de sous-lieutenant. Il y est actuellement employé. Son service normal n'a présenté aucun incident susceptible de modifier les notes. Intelligent, mais assez porté à se remuer à côté. <u>1896</u> : Sous-intendant vigoureux, actif, intelligent, apte à faire campagne, mais nature un peu bruyante et disposée à la critique, tout en se faisant valoir un peu trop. <u>1897</u> : Dirige bien la 2^{ème} sous-intendance de Tarbes. Fonctionnaire intelligent, instruit, s'occupe activement de son service. <u>1898</u> : Fonctionnaire intelligent et dirige bien son service. <u>1899</u> : Fonctionnaire très distingué, intelligence très remarquable, dehors brillants, sera parfaitement à sa place dans toute situation qui lui sera confiée.</p>
733	Dorat Des Monts	9	<p><u>1893</u> Capacité ordinaire, travaille avec soin et avec zèle, à acquérir les connaissances que doit posséder un chef de service, esprit très militaire, est actif, porté plutôt au travail extérieur qu'au service intérieur, caractère sérieux, énergique, conduit et tenue irréprochables. <u>1894</u> : S'acquitte bien de son service. Bon fonctionnaire actif, s'acquittant avec zèle et goût de son service qu'il dirige bien. <u>1895</u> : Continue à diriger son service avec zèle, activité et fermeté. <u>1896</u> : Fonctionnaire actif et intelligent, travailleur, instruit, apte au service de campagne. Fonctionnaire sérieux, intelligent, très actif, dirigeant très bien son service. <u>1897</u> : Fait bien son service. <u>1898</u> : Est assez entendu et fait son service d'une manière satisfaisante. Est animé des meilleures intentions et du plus grand zèle. Il sert bien. <u>1899</u> : Est complètement dévoué à son service qu'il fait bien. C'est un bon fonctionnaire. <u>1900</u> : Fonctionnaire dont la carrière sera forcément limitée, mais qui s'est montré et se montre toujours dévoué à ses devoirs. Bon fonctionnaire. <u>1901</u> : Bon fonctionnaire actif, s'occupant avec zèle et goût du service qu'il dirige bien. Continue à bien diriger son service auquel il apporte tous ses soins. Inscrit au tableau pour le grade de sous-intendant de 2^{ème} classe, mérite d'être nommé. <u>1902</u> : Bon fonctionnaire, travailleur, actif, s'occupant avec zèle et goût de son service qu'il dirige bien, belle tenue. Bon fonctionnaire, sert bien.</p>
742	Rémy	9	<p><u>1894</u> : Toujours préoccupé de son origine d'officier d'administration, se figure que c'est la cause de sa non proposition au choix. Travailleur, a besoin d'avoir un service qui dépende de lui. Cherche à bien faire, mais manque un peu d'expérience sur le terrain. Fonctionnaire intelligent et laborieux, qui a beaucoup gagné depuis un an au point de vue pratique. Très bonne instruction générale. Peut diriger un petit service. S'est distingué dans la préparation et ensuite dans l'exécution des grandes manœuvres de 1894 par son zèle, son activité et son intelligence. Il a une instruction générale développée et un goût particulier pour les questions de droit et budgétaires. C'est un fonctionnaire qui a beaucoup d'étoffe et qui fera certainement très bien. Intelligent, instruit, travailleur, fera certainement un bon sous-intendant quand il aura complété ses connaissances techniques et acquis l'expérience nécessaire. A beaucoup gagné au point de vue pratique. Il dirigera bien son service. S'est distingué dans la préparation et dans l'exécution des grandes manœuvres de 1894, avec son zèle, son activité et son intelligence. Il a une instruction générale développée et un goût particulier pour les questions de droit et budgétaires. C'est un fonctionnaire qui a beaucoup d'étoffe et qui fera certainement très bien. <u>1895</u> : Vient d'arriver, sa première impression est excellente. Ce fonctionnaire paraît posséder un très bon jugement et traiter les affaires avec promptitude et sûreté. Fonctionnaire intelligent et laborieux, mais ne se préoccupant peut-être pas assez des détails du service, ferait bien néanmoins et a de l'étoffe, a une aptitude marquée pour le droit et le professorat. Possède une bonne instruction générale et s'annonce comme devant faire un bon fonctionnaire. Intelligent, travailleur, et capable, auteur de deux ouvrages appréciés sur la comptabilité publique. <u>1896</u> : Continue à servir avec zèle et intelligence et il tient actuellement bien son service qu'il dirige avec une compétence réelle. Fonctionnaire intelligent, laborieux et actif, traitant les affaires avec promptitude et sûreté. Son instruction administrative gagne tous les jours et il a l'étoffe voulue pour faire un très bon fonctionnaire. Il a fait en 1895 et 1896 des conférences de garnison qui ont été très appréciées. C'est en même temps un homme d'action qui a mérité les éloges de ses chefs tant pour la préparation que pour l'exécution des manœuvres en 1894 et 1895. Intelligent et très au courant de tous les détails du service, a de l'initiative, très bon fonctionnaire. Fonctionnaire actif, intelligent et zélé, ne mérite que des éloges pour sa manière de servir. <u>1897</u> : Ce fonctionnaire continue à donner toute satisfaction aux manœuvres comme dans le service normal. Il vient de demander à concourir pour le grade de contrôleur adjoint. Il est bien préparé et pourrait réussir, il a d'ailleurs l'aptitude voulue. Bon fonctionnaire, actif, dévoué et laborieux. Fonctionnaire intelligent et laborieux, qui étudie et traite les questions avec maturité et qui a déjà donné sa mesure au point de vue pratique dans les manœuvres de 1894, 1895 et 1896. Intelligent et très au courant de tous les détails du service. Beaucoup de facilité, servie par une instruction générale développée et un bon jugement. Ancien officier d'administration, est intelligent et laborieux, traite les affaires avec promptitude et sûreté.</p>

			<p><u>1898</u> : Bon sous-intendant, a parfaitement assuré le service de la 3^e division aux manœuvres d'armée. Bon conférencier. Fonctionnaire d'une réelle valeur, aussi bon en garnison qu'en manœuvres. Bon fonctionnaire, très bien doué du côté du jugement, de caractère ferme et d'excellentes relations. Avenir moyen, uniquement à cause de son âge. Fonctionnaire consciencieux, laborieux, intelligent ; étudiant les questions avec compétence et maturité, et apte d'ailleurs aussi aux fonctions actives, ainsi qu'il en a donné la preuve dans maintes manœuvres, notamment en 1897. A été un professeur distingué à l'école de Vincennes, entré dans l'intendance il s'y est fait apprécier par le tact et le jugement dont il a fait preuve et le soin qu'il a apporté dans l'étude des questions. Conférencier intéressant, il est très apprécié dans le service et en particulier dans les manœuvres par le général commandant la division à laquelle il est attaché. Beaucoup de facilité dans le travail, servie par une instruction générale développée et un bon jugement. Bon fonctionnaire, faisant son service avec savoir-faire, conscience et grand zèle.</p> <p><u>1899</u> : Fonctionnaire de valeur, dévoué et zélé, bien au courant du service en campagne. Fonctionnaire intelligent, laborieux, d'une réelle valeur. Fonctionnaire énergique, travailleur, instruit, sur lequel on peut compter, très actif a fait ses preuves aux manœuvres, avenir limité par son âge. Bon sous-intendant, méthodique, venu des officiers d'administration ce qui l'a mis en retard, a du mérite. Sort des officiers d'administration, service des hôpitaux. Instruit, intelligent, dirige bien son service. Est malheureusement trop prétentieux. Apte à faire campagne. Fonctionnaire qui a du jugement, de l'expérience et une grande connaissance des règlements. Peut rendre de très bons services.</p> <p><u>1900</u> : Etudie avec soin les questions à traiter, actif et sérieux. Est un fonctionnaire travailleur, zélé et instruit, qui étudie avec beaucoup de soin les questions qu'il doit traiter, par suite de son origine, il a le caractère un peu inquiet et il croit souvent qu'on cherche à le tenir à l'écart. Dirige bien la sous-intendance de Gabes. Bon fonctionnaire. Dirige très bien son service. Il sort des officiers d'administration du service des hôpitaux, il est malheureusement un peu trop prétentieux. Bon fonctionnaire, sert bien. Fonctionnaire intelligent, laborieux, d'une réelle valeur.</p> <p><u>1901</u> : Intelligent, laborieux, d'une réelle valeur.</p> <p><u>1902</u> : Qui restait au tableau de 1901 avec le n°2 a été reporté au tableau de 1902 avec le n°10 seulement. Cet échec l'avait profondément affecté et découragé. Mais comme c'est un homme d'esprit droit, de sentiments élevés et intelligents, il a vite pris le dessus et il est toujours le fonctionnaire laborieux et zélé sur lequel on peut compter. Excellent sous tous les rapports, rend les services les plus appréciés dans l'organisation de la place de Bizerte, très méritant à tous égards. Est au tableau d'avancement depuis deux ans, il y occupe actuellement le n°5 ayant été retardé sans motif connu. Il est à souhaiter qu'il reçoive bientôt la récompense de ses bons services. Continue à se montrer excellent sous tous les rapports, rend les services les plus appréciés dans l'organisation de la place de Bizerte. Très méritant à tous égards.</p>
747	Paulin	9	<p><u>1895</u>: S'est réellement distingué aux dernières manœuvres de forteresse, comme sous-intendant intérimaire de la place de Meaux, station magasin, et tête d'étape de manœuvres. Il y a fait preuve d'aptitude à résoudre les difficultés, de calme et une netteté d'esprit très réelle. Remplit bien ses fonctions à Orléansville. Intelligent, consciencieux, très prolifique dans sa correspondance.</p> <p><u>1896</u> : Manque encore un peu d'énergie. Semble appelé à un bel avenir en raison de son zèle et de son intelligence très au dessus de la moyenne. D'une intelligence au dessus de la moyenne, promet de devenir un fonctionnaire des plus distingués.</p> <p><u>1897</u> : Actif et dévoué, mais manquant encore d'expérience. Actif et travailleur, manque de liant dans le caractère. Dirige son service avec fermeté.</p> <p><u>1898</u> : Sert avec zèle, mais laisse à désirer sous le rapport du jugement ; ne manque cependant pas d'intelligence. Fonctionnaire consciencieux et dévoué, sachant bien exposer les questions, mais manquant parfois de sens pratique pour les résoudre et laissant à désirer sous le rapport de la facilité du caractère.</p> <p><u>1899</u>: Parait être un très bon fonctionnaire, mais d'un caractère un peu difficile à définir. Dirige bien son service. Il a une manière de travailler un peu originale. Ne répond plus absolument aux notes données dans le gouvernement de Paris, mais parait avoir été jugé trop sévèrement en Algérie, mérite d'être proposé pour le grade.</p> <p><u>1900</u> : Est un très bon fonctionnaire, sérieux, intelligent, de nature un peu froide mais discipliné. Sa manière de servir est très satisfaisante. A bien assuré pendant les manœuvres le service de la 19^e division, il a montré toutefois une certaine tendance à transformer en affaires de bureau les questions à traiter sommairement et d'urgence.</p> <p><u>1901</u>: Sa manière de servir a été satisfaisante. Fonctionnaire sérieux et travailleur, plutôt homme de bureau, est apte à devenir sous-intendant de 1^{ère} classe, grade auquel sa carrière est forcément limitée par son âge.</p> <p><u>1902</u>: Fonctionnaire s'acquittant de ses fonctions de manière satisfaisante. Valeur ordinaire, caractère froid. Dirige bien son service, il est laborieux et intelligent et mérite sous tous les rapports d'être maintenu au tableau d'avancement.</p> <p>11 août 1897 : 4 jours d'arrêts simples pour avoir protesté sans fondement contre un refus de permission.</p>
846	Charton	9	<p><u>1902</u>: Bon fonctionnaire, zélé travailleur, consciencieux, par faiblesse de caractère, il a régularisé une vieille liaison aussi regrettable que possible. Cette situation fautive aura une influence fâcheuse sur sa carrière. A déployé dans l'accomplissement de ses fonctions beaucoup de zèle et d'activité. Désigné pour diriger les services administratifs pendant les manœuvres d'automne, il a su assurer les divers services de la manière la plus satisfaisante.</p> <p><u>1903</u>: Actif et dévoué, étudie consciencieusement toutes les questions et possède des connaissances administratives très étendues. Caractère entier, dans ses relations officielles n'est pas toujours assez conciliant. Envoyé le 8 septembre devant un conseil d'enquête pour faute contre l'honneur et fautes graves dans le service. Il était accusé d'avoir présenté à Langres sa maîtresse comme sa belle soeur, et s'être fait mandater au moment de son départ une indemnité qui ne lui était pas due et de s'être alloué lors de son arrivée une indemnité de bagage à laquelle il n'avait pas droit. Pour justifier ces allocations perçues indûment, il a prétendu qu'il vivait avec sa mère, or il a été prouvé d'une façon certaine que Madame Charton mère n'a jamais habité avec lui. Mis en retrait d'emploi le 23 octobre 1903.</p> <p><u>1905</u> : Rappelé à l'activité. Parait intelligent et travailleur. Parait actif, intelligent et animé du plus grand désir de faire oublier ses fautes passées ; nous souhaitons qu'il y réussira. Conduite bonne, tenue et attitude de la plus grande correction.</p> <p><u>1906</u>: S'est laissé déborder par l'arrière que lui avait laissé son prédécesseur et n'a pas su tirer le parti convenable du personnel mis à sa disposition en surnombre pour lui venir en aide à cette occasion, parait cependant intelligent et zélé.</p> <p>Bon fonctionnaire. Dirige bien son service qui est maintenant à hauteur. Intelligent et zélé.</p>

			<p><u>1907</u> : Bon fonctionnaire, intelligent et zélé. Dirige bien son service. Proposé pour sous-intendant de 2^{ème} classe.</p> <p><u>1908</u> : Bon fonctionnaire, intelligent, zélé, méritant. Depuis deux ans que je le vois à l'œuvre, n'a pas cessé d'être constamment en progrès et l'on sent dans sa manière de servir un effort de tous les instants pour faire oublier la faute qu'il a commise en 1903. En toute justice le moment est venu de ne plus lui tenir rigueur de cette faute, largement expirée aujourd'hui par la punition subie par lui et par un retard considérable d'avancement. Fonctionnaire intelligent, travaillant beaucoup et étudiant les questions avec soin. Très apte à faire campagne. Mérite d'être inscrit au tableau d'avancement pour la 2^e classe.</p> <p><u>1909</u>: Fonctionnaire intelligent, actif et zélé, travaillant beaucoup et dirigeant son service avec méthode et compétence. Très apte à faire campagne. A pendant plusieurs mois dirigé les deux sous intendants de la Corse et a beaucoup payé de sa personne. Ses travaux sont toujours établis avec soin et ses rapports très étudiés. Mérite d'être inscrit cette année au tableau d'avancement pour le grade de sous-intendant de 2^{ème} classe.</p> <p>- 8 mars 1907 : 8 jours d'arrêts simples pour avoir employé à son service un homme en plus de son ordonnance.</p> <p>- Rapport au ministre du 11 février 1905 : le rappeler à l'activité suite à une mise en non activité par retrait d'emploi</p> <p>23 octobre 1903. Le conseil d'enquête avait demandé une réforme mais le ministre l'a placé en non activité en raison des services rendus.</p>
432	Mariande (3)	10	<p><u>1879</u> : Intelligence vive, a le travail facile et traite bien les affaires.</p> <p><u>1880</u> : Intelligence vive, a le travail facile et traite bien les affaires, en somme fonctionnaire très méritant.</p>
556	Lerat-d'Albas	10	<p><u>Dossier disciplinaire</u></p> <p>- Rapport au ministre du 6 juillet 1886</p> <p>Condamné par défaut le 18 juin 1884 par le conseil de guerre de la 6^e région à 6 mois de prison pour absence illégale depuis plus de 3 mois et rayé des contrôles. Acquitté par un nouveau jugement. Mais son absence est sanctionnée sur le plan disciplinaire d'une mise en non activité par retrait d'emploi.</p> <p><u>- Rapport au ministre du 19 octobre 1886</u></p> <p>Demande du gouverneur militaire de Paris de le réintégrer. Refus du ministre</p> <p><u>- Nouvelle demande du gouverneur militaire de paris le 11 mai 1887</u></p> <p>Refus</p> <p>- Rapport au ministre du 19 octobre 1887</p> <p>Proposition de rappel à l'activité après non activité par retrait d'emploi.</p> <p>Condamné à la destitution et à 6 mois d'emprisonnement pour absence illégale de plus de 3 mois et émissions de traites sans provisions</p> <p><u>- Rapport au ministre du 19 octobre 1887</u></p> <p>Nouvelle demande du gouverneur militaire de Paris. Acceptée.</p>
571	Gauthier	10	<p><u>1882</u> : A passé fort peu de temps en sous-ordre à la sous-intendance d'Oran, se disant très malade. Il n'y a rendu aucun service et y a laissé l'impression d'un fonctionnaire peu zélé, peu militaire, manquant d'autorité, d'énergie et parfois aussi de tact.</p> <p><u>1883</u> : N'est resté que deux mois à Rouen où il a fait son service avec la pensée d'un déplacement prochain. Manque encore d'expérience, caractère peu rassis, pourra se former.</p> <p><u>1884</u> : Fonctionnaire sérieux et capable.</p> <p><u>1885</u> : Parait sous l'influence de troubles cérébraux.</p> <p><u>1886</u> : Fonctionnaire intelligent, ayant le travail facile et l'expression claire et correcte, mais sans ressort et comme éteint, sa constitution malade est probablement la cause de cette atonie morale. Etant en Afrique, n'a pas fait preuve d'un grand bon vouloir. Il parait avoir souffert à cette époque de troubles cérébraux. Depuis qu'il est à Neufchâteau, il a semblé plusieurs fois s'acquitter de son service avec une certaine légèreté. Doit être observé et ne parait mériter aucune proposition.</p> <p><u>1887</u> : Fonctionnaire intelligent, étudiant bien et exposant bien les questions. Bien correct d'attitude et dévoué, mais trop concentré ce qui nuit à l'impression qu'il produit. Une affection du foie contractée en Algérie et dont le climat de l'est l'a guéri, a été la cause des insuffisances antérieurement signalées dans sa manière de servir, mais aujourd'hui la santé de ce fonctionnaire s'est remise et il rend de très bons services, mérite à tous égards le grade supérieur pour lequel nous le proposons.</p> <p><u>1888</u> : L'attitude réservée lui fait tort. C'est un fonctionnaire très intelligent, étudiant bien les questions et les rapportant très clairement. Connaît bien les ressources des Vosges ; rend en somme de très bons services et mérite à tous égards, de même que l'année dernière, d'être proposé pour l'avancement.</p> <p><u>1889</u> : Arrivé depuis peu dans la 13^{ème} région, a pu faire la tournée de division du Puy de Dôme, atteint depuis d'une maladie très grave, n'a pu faire aucun service, son état inspire de sérieuses inquiétudes.</p> <p><u>1890</u> : Bon fonctionnaire, sa santé est entièrement remise.</p> <p><u>1891</u> : Bon fonctionnaire, très zélé et très dévoué. Sa santé paraît entièrement remise.</p> <p>- Lettre du général commandant le 6^{ème} corps d'armée à l'intendant militaire du 18 septembre 1883 qui demande un blâme pour avoir mis en route un capitaine avant la fin du travail d'une commission indispensable</p> <p>- 4 jours d'arrêts le 2 septembre 1885 pour manque d'initiative, de zèle et négligence dans l'accomplissement de ses devoirs.</p> <p>- 8 jours d'arrêts le 25 juin 1886 pour extrême négligence dans le travail de révision de la convention passée avec l'hospice civil de Neufchâteau.</p> <p>- Lettre de l'INT du 28 juin 1886 : 8 jours d'arrêts pour mauvaise transmission d'un document.</p>

603	De Bergevin (4)	10	<p><u>1887</u> : On lui reproche de n'avoir pas toujours tout le tact désirable dans ses relations de service. C'est un caractère franc et énergique ; il est intelligent, laborieux et entendu. Son service fonctionne très bien, c'est un bon sous-intendant. Intelligent, capable et instruit, mais il n'a pas toujours dans ses relations de service ou autres, le tact et la prudence indispensables aux fonctionnaires de l'intendance. Il paraît cependant avoir tenu grand compte des observations qui lui ont été adressées par son chef à ce sujet l'an dernier et s'être sérieusement amélioré.</p> <p><u>1888</u> : Est un sous-intendant intelligent, instruit et capable. Il est très actif et conduit bien son service. Il ne montre pas toujours, dans ses relations de service, tout le tact et la prudence indispensables aux fonctionnaires de l'intendance. Il a cependant fait des progrès à ce point de vue. Est un très bon fonctionnaire. Intelligent, instruit et capable, très actif, il conduit bien son service. Il paraît corrigé du manque de tact et de prudence qui lui a été reproché et qui a nui à son avancement. Est digne du grade supérieur, fonctionnaire bien élevé, caractère droit, nature expansive, ne manque pas de zèle, mais a besoin d'acquiescer encore de l'expérience et de la méthode, ce qui n'a rien qui puisse surprendre, il a été admis dans l'intendance comme sous-intendant de 3^{ème} classe sans avoir fait encore aucun stage avant d'être chef de service.</p> <p><u>1889</u> : Très intelligent, très actif, très capable, a été discuté l'an dernier à la commission de classement été est arrivé premier de la 2^o catégorie avec 12 voix. Très méritant, devra entrer au tableau cette année.</p> <p><u>1890</u> : Très volumineux et manquant un peu d'éducation. Fait néanmoins très bien son service qui ne donne lieu à aucune observation. Intelligent, instruit et capable, très actif, connaît très bien tous les détails de son service et le conduit de manière absolument satisfaisante. Il ne pêche parfois que par manque de tact, mais ce défaut n'est pas suffisant pour retarder son avancement d'ailleurs mérité. A eu la mauvaise chance de ne pas passer par le grade d'adjoint dans lequel il aurait appris que l'attitude d'un fonctionnaire doit être réservée et calme. Il parle trop mais il agit et il sait diriger très convenablement le service dont il est chargé.</p> <p><u>1891</u> : Sous-intendant intelligent, instruit, capable, remplit très bien ses fonctions. N'apporte pas toujours tout le tact voulu dans ses relations avec les corps de troupe. Nature loyale et caractère très prompt. Serviteur honorable et dévoué à ses devoirs. Est bien élevé, il a l'habitude du monde, mais son caractère est un peu exubérant, peut-être même trop expansif. C'est malgré tout un fonctionnaire fort recommandable, instruit, capable et bien en état de rendre d'utiles services. Très volumineux pour ne pas dire obèse, un peu sans gêne et sans tact. Je crois qu'il s'occupe assez peu de son service et qu'il fait plus d'embarras que de besogne.</p> <p>Rapport au ministre du 29 mars 1883 : 20 jours d'arrêts de rigueur pour propos inconvenants à l'égard des officiers de semaine du 8^{ème} régiment de cuirassiers l'occasion d'une vérification de fourrages et déplacement de Maubeuge à Gap.</p>
616	Labadie	10	<p><u>1884</u> : S'est fait lui-même ; il a une grande bonne volonté et réussit très bien dans son service, il a du bon sens, du tact et de l'énergie sera un excellent sous-intendant de campagne. Parfaite honorabilité, entier dévouement. Remplit ses fonctions avec zèle et régularité.</p> <p><u>1885</u> : Dirige bien la sous-intendance, il a de l'initiative, étudie bien les questions, il est très apprécié par le commandement. Très bon fonctionnaire, honorable, méritant.</p> <p><u>1886</u> ; A bien dirigé les services de..., il a de l'initiative, beaucoup de bon sens, du tact et d'énergie. Il étudie bien les questions et est rempli de bon vouloir. Ce fonctionnaire s'est fait lui-même. Peut être employé activement. Caractère droit. A peu l'usage du monde ; actif, intelligent dirige fort convenablement sa sous-intendance. Est un fonctionnaire estimable qui ne sera jamais brillant, mais sur lequel on pourra toujours compter.</p> <p><u>1887</u> : Fonctionnaire ayant de l'initiative, beaucoup d'énergie, doué de tact et d'un grand bon sens, plein de bonne volonté, étudiant bien les questions et dont l'expérience se forme tous les jours. Dirige bien la sous-intendance.</p> <p>Est un bon fonctionnaire qui se forme tous les jours. Appelé à rendre de très bons services.</p> <p><u>1888</u> : Bonne constitution, intelligence un peu épaisse, fonctionnaire estimable mais qui ne sortira jamais d'une moyenne honnête ; très honorable. Peut être chargé d'une sous-intendance de moyenne importance. Ferait bien en campagne dans le service des arrières. De l'initiative, de l'énergie, un grand bon sens et de la bonne volonté, telles sont les qualités qui distinguent M. Labadie qui s'est fait lui-même. Ce fonctionnaire forme son expérience chaque jour, sert bien et marche dans une bonne voie. Bon fonctionnaire dévoué et zélé.</p> <p><u>1889</u> : Ayant une aptitude particulière pour le service en campagne. A beaucoup de bon sens, de tact et de la bonne volonté, l'esprit méthodique. Il s'occupe consciencieusement de ses fonctions et promet de devenir un très bon sous-intendant. Proposé pour sous-intendant de 2^{ème} classe. Un peu commun d'éducation et de manières, d'intelligence ordinaire, n'en est pas moins un très bon sous-intendant. Son instruction administrative est suffisamment avancée pour le grade supérieur, il a le sens pratique et dirige bien le service qui lui est confié. Sert avec régularité et bon sens ordinaire dans l'ensemble.</p> <p><u>1890</u> : Bon fonctionnaire, très laborieux et actif, esprit pratique et méthodique, jugement droit, dirige bien son service, connaissances administratives développées. Intelligent et d'une valeur moyenne, connaissances administratives assez avancées, est en progrès sensible depuis l'inspection dernière, son service est bien dirigé, l'esprit de méthode et d'initiative s'y révèle. Bon fonctionnaire susceptible de faire un bon sous-intendant d'une division d'infanterie. Fonctionnaire utile et sérieux, connaissant bien son service spécial, peu d'envergure.</p> <p><u>1891</u>: Bon fonctionnaire laborieux et actif, beaucoup d'ordre et de méthode, dirige bien son service. Nature un peu lourde, manque un peu de distinction et d'usage du monde, mais dans le service se montre très zélé, correct, appliqué, animé d'un bon esprit professionnel, sait faire servir, imprime à ses subordonnés une bonne direction. Homme de devoir, lourd, travailleur, a l'esprit d'un trésorier et non pas celui d'un fonctionnaire de l'intendance.</p> <p><u>1892</u> : Bon fonctionnaire, laborieux et actif. Beaucoup d'ordre et de méthode. Dirige bien son service. Mérite à tous égards le grade de sous-intendant de 2^{ème} classe. Dirige les services avec zèle et obtient de bons résultats, il a de l'activité, de l'initiative et le jugement droit. Valeur moyenne. Homme de devoir, méthodique, manque d'ampleur dans les idées. Dirige bien son service.</p>
640	Galouzeau de Villepin (5)	10	<p><u>1894</u> : A du zèle, une bonne éducation et des connaissances assez étendues.</p> <p>Dossier disciplinaire :</p>

			<p>- Rapport au ministre du 7 septembre 1895 : proposition de rapporter une peine disciplinaire. Mis en non activité par retrait d'emploi le 19 octobre 1895 pour défaut de surveillance de la comptabilité du 158^{ème} régiment d'infanterie ou ont eu lieu des détournements du trésorier. A subi également une réprimande qui est annulée.</p> <p>- Rapport au ministre du 10 décembre 1895 : rappelé à l'activité</p>
642	Dillon	10	<p><u>1886</u> : Jeune fonctionnaire intelligent, laborieux et animé des meilleurs sentiments. Montre beaucoup de zèle et de désir de bien faire. A de l'avenir. A une instruction étendue, il travaille avec zèle et ardeur. Il fera avec l'expérience acquise un bon sous-intendant. Peut être employé activement quoique sa santé soit fort délicate. Intelligent, bien élevé, de bonne compagnie, caractère doux, un peu timide. Excellente instruction générale. Connaissances administratives assez étendues. Sert fort bien et a tout ce qu'il faut pour faire dans l'avenir un fonctionnaire d'élite.</p> <p><u>1887</u> : Jeune fonctionnaire intelligent, laborieux et animé des meilleurs sentiments. Montre beaucoup de zèle. Son instruction technique est avancée. A de l'avenir. Valeur générale au dessus de la moyenne. Donne de bonnes espérances. Il paraît actif, dévoué, et zélé à son service, fera un excellent fonctionnaire. Il est très instruit, très travailleur et paraît appelé aux plus hauts grades de la hiérarchie.</p> <p><u>1888</u> : C'est un excellent fonctionnaire qui continue à mériter les excellentes notes ci-dessus.</p> <p><u>1889</u> : D'une grande intelligence, possède des connaissances générales étendues aussi bien dans les lettres que dans les sciences, très actif et très laborieux, est un fonctionnaire de beaucoup de valeur qui mérite l'avancement. Fonctionnaire très distingué, de réelle valeur et d'avenir. Intelligent, actif, zélé, a rendu d'excellents services au Tonkin.</p> <p><u>1890</u> : Est un fonctionnaire distingué, laborieux et instruit. Son séjour en Algérie et surtout au Tonkin lui ont donné pour les affaires administratives une expérience qui pourrait être utilement employée en campagne.</p> <p><u>1891</u> : D'une intelligence et d'une instruction très étendues, esprit fin, distingué de manières et d'éducation, s'occupant bien de son service, est un fonctionnaire d'avenir qui mérite à tous égards d'être proposé au grade supérieur. Fonctionnaire d'élite et très méritant.</p> <p><u>1892</u> : Fonctionnaire brillant comme intelligence, capacités, laborieux, instruit et bien élevé. Continue à servir avec le plus grand zèle. A beaucoup d'autorité sur son personnel. Très doux de caractère et d'une nature sympathique, sera toujours à hauteur des services qui lui seront confiés. Apporte dans ses relations tout le tact désirable. Fonctionnaire de valeur et d'avenir, doit arriver. Fonctionnaire très distingué, d'une réelle valeur, esclave du devoir. Très méritant, a de l'avenir. D'une intelligence vive, d'une instruction aussi variée qu'étendue, assidu dans son service, d'une très bonne éducation et d'excellentes manières, s'est fait apprécier dès son début dans l'intendance comme fonctionnaire d'avenir. Il lui faudrait toutefois un peu plus de vigueur et d'énergie. Beaucoup d'intelligence et de zèle, a de l'expérience et gagne tous les jours beaucoup d'autorité sur son personnel, beaucoup d'aptitude pour tous les services.</p> <p><u>1893</u> : Fonctionnaire de valeur et d'avenir. Intelligence, capacité, instruction générale, sert avec zèle, acquiert chaque jour de l'expérience. Très bonnes relations, beaucoup de tact, apte au service de guerre. A de l'avenir. Depuis son entrée dans l'intendance a justifié pleinement ce qu'on augurait de son intelligence vive, de son instruction très étendue et de sa parfaite éducation. Sert avec une assiduité et un zèle soutenus, bien qu'arrêté parfois par sa santé éprouvée au Tonkin. Remplit avec beaucoup de tact et d'entente le service difficile de la sous-intendance de Laghouat, fonctionnaire très dévoué, très capable et très méritant. Fonctionnaire très brillant et méritant. A beaucoup acquis comme expérience pratique dans la direction des services administratifs de l'importante sous-intendance de Lagouhat.</p> <p><u>1894</u> : Excellent fonctionnaire qui a de belles aptitudes et qui a de l'avenir. Instruit, intelligent et zélé. A beaucoup acquis comme expérience pratique dans la direction des services administratifs de l'importante sous-intendance de Lagouhat. A de l'avenir. Assure son service avec tact et fermeté.,Fonctionnaire très bien doué ayant le jugement prompt et sûr. Fait preuve de sérieuses qualités administratives dans la direction difficile de l'importante sous-intendance de Laghouat. A de l'avenir. Très intelligent et très instruit, d'une éducation soignée, servant consciencieusement et avec zèle, est un fonctionnaire de valeur et d'avenir, surtout si sa santé, éprouvée au Tonkin, se rétablit complètement. Excellent fonctionnaire qui a de belles aptitudes et qui a de l'avenir. Très bien doué. A fait preuve de qualités très sérieuses dans la direction difficile de la sous-intendance de Laghouat où il est noté 2 années consécutives. A une grande valeur et de l'avenir.</p> <p>2 février 1887: 15 jours d'arrêts pout refus d'obtempérer à un ordre du général commandant la division de Medéa.</p>
648	Cartier	10	<p><u>1886</u> : Fonctionnaire sérieux, appliqué, judicieux, sert avec zèle et avec goût, travaille pour étendre ses connaissances administratives. Vient de passer sous-intendant de 3^{ème} classe au tour du choix. Peut être employé activement, petit, ne paie pas de mine, bégalement assez prononcé, assez intelligent. S'occupe consciencieusement de son service et deviendra un fonctionnaire solide, mais point brillant.</p> <p><u>1887</u> : Fonctionnaire sérieux, plein de bonne volonté, sert avec zèle et avec goût ; a peu d'entrain et d'initiative.</p> <p><u>1888</u> : Est très zélé, mais il manque un peu d'initiative. Plein de bonne volonté, actif, dévoué, d'attitude peut être trop réservé, a fait preuve de fermeté et d'initiative dans la surveillance du service des fourrages à la ration en provoquant les mesures nécessaires pour l'exclusion du magasin de quantités considérables de denrées ne réunissant pas toutes les conditions nécessaires pour un bon service.</p> <p><u>1889</u> : Instruit, intelligent, s'est fait apprécier pendant le peu de temps qu'il a dirigé la sous-intendance de Saint Mihiel. Actif, dévoué, conduit convenablement le service difficile de Saint Mihiel.</p> <p><u>1890</u> : Bon fonctionnaire, très dévoué à son service. Fonctionnaire qui a beaucoup de bonne volonté, rend de bons services. Bon fonctionnaire, actif, zélé.</p> <p><u>1891</u> : Intelligent, laborieux, capable, dévoué à ses devoirs, rend de très bons services, son attitude est peut être un peu trop réservée mais il n'en est pas moins un bon fonctionnaire. Très laborieux et très occupé à son service bien que paraissant manquer d'entrain par suite de timidité, est très intelligent, avec un peu plus d'autorité il sera un fonctionnaire complet. Bon fonctionnaire.</p> <p><u>1892</u> : Intelligent, laborieux, capable et dévoué, il dirige fort bien la sous-intendance de laval. C'est un esprit droit et conciliant dont les rapports avec tous sont les meilleurs. Il mérite de figurer au tableau d'avancement.</p>

			<p>Sous un aspect un peu débile, possède un grand fond d'activité, intelligent, réfléchi et très laborieux, dirige son service avec zèle et entente. Fonctionnaire méritant. Excellent fonctionnaire, ne méritant que des éloges.</p> <p><u>1893</u> : Fonctionnaire intelligent, capable et dévoué qui sera à hauteur de toutes les situations, esprit droit et conciliant, apte à diriger un service plus important je le propose pour l'avancement. S'occupe beaucoup de son service qu'il tient bien en main. Plein d'ardeur et du désir de bien faire, il ne ménage ni son temps ni sa peine ; impressionnable, il éprouve parfois quelque difficulté à exprimer sa pensée. C'est un fonctionnaire sur lequel on peut compter. Intelligent et très zélé, très capable, mérite d'être proposé pour sous-intendant de 2^{ème} classe.</p> <p><u>1894</u> : Intelligent, instruit, dévoué, esprit droit et conciliant, est un très bon fonctionnaire. Il s'est très bien acquitté de diverses missions dont il a été chargé. Son service est bien tenu, il mérite de figurer cette année au tableau d'avancement. Avec plus de calme et de sang froid, serait un fonctionnaire parfait. Bon sous-intendant, intelligent, dévoué, zélé, dirigeant bien son service.</p> <p><u>1895</u> : Très bon fonctionnaire, intelligent, actif, dévoué, d'un jugement droit et conciliant, ayant du tact et qui dirige parfaitement le service dont il est chargé, très méritant à tous égards proposé pour sous-intendant de 2^{ème} classe. Bon fonctionnaire, très zélé, avec plus de calme serait parfait, sert très bien. Très bon fonctionnaire à qui j'ai eu l'occasion de confier directement des enquêtes et dont j'ai été très satisfait.</p> <p><u>1896</u> : Très bon fonctionnaire, actif, intelligent, dévoué, ayant du tact, un jugement droit et dirigeant parfaitement le service dont il est chargé ; mérite à tous égards de passer sous intendant de 2^{ème} classe pour lequel il est proposé depuis 4 ans. Sous-intendant modeste et gagne à être vu de près. Les travaux de mobilisation sont bien étudiés et toutes les parties de son service fonctionnent d'une manière régulière. Il doit prendre rang cette année au tableau. Bon sous-intendant, traitant très bien les questions sur le papier mais ayant l'élocution un peu pénible, très dévoué et consciencieux mérite le grade supérieur.</p> <p>16 janvier 1888 : 8 jours d'arrêts simples pour ne pas avoir donné des ordres en temps utile pour l'affectation des réservistes convoqués dans les forts de la Meuse.</p>
694	Pélissier (6)	10	<p><u>1896</u> : Caractère sérieux, nature calme, esprit observateur, a de la fermeté et de l'initiative. Travaille avec beaucoup de soin et de goût. Fait sentir son action au comité de ravitaillement d'une manière parfaite. A beaucoup d'ordre et de méthode. Acquis développés, très méritant. Très bon SIM dont tous les travaux sont parfaitement étudiés. S'est parfaitement acquitté de l'expérience de ravitaillement et a reçu à ce sujet une lettre de félicitations du ministre.</p> <p><u>1899</u> Fonctionnaire d'un caractère sérieux de beaucoup de sens pratique, a des connaissances administratives et des connaissances techniques étendues est travailleur et dévoué. Excellent fonctionnaire, a beaucoup de pondération, beaucoup de sang froid, de tact et de savoir faire. Sort de l'école des arts et métiers, entré ensuite dans l'artillerie, il est venu dans l'intendance un peu tardivement, ce qui limite malheureusement son avenir. Va être incessamment promu sous-intendant de 2^{ème} classe. Apte à faire campagne, réunit toutes les qualités que l'on doit attendre chez un fonctionnaire de l'intendance.</p>
698	Chaumet	10	<p><u>1889</u>: Excellent fonctionnaire, de grande valeur et ayant de l'avenir, intelligent, instruit, très zélé, très dévoué, sa manière de servir ne mérite que des éloges.</p> <p><u>1890</u>: Je n'ai qu'à me louer du zèle, de l'aptitude, et de la régularité dans son service de surveillance administrative des corps de troupe. Est un bon fonctionnaire, intelligent et très zélé à son service. Animé d'un grand zèle et du désir de bien faire, travaille pour compléter son instruction. Est un fonctionnaire instruit, intelligent, travailleur ; il a déjà des connaissances administratives étendues et il dirige avec soin son service.</p> <p><u>1891</u> : Remplit les fonctions de contrôle administratif des corps avec dévouement et intelligence. Bon fonctionnaire, dirige bien son service peu chargé d'ailleurs.</p> <p><u>1892</u> : Comprend bien sa mission, la remplit d'une manière satisfaisante. Est un bon fonctionnaire, capable, désireux de bien faire, et servant avec autant de zèle que d'esprit de conscience. Il a été favorablement apprécié dans les divers postes qu'il a occupés</p> <p><u>1893</u>: Fonctionnaire sérieux, ayant le goût de son métier, il dirige bien la sous-intendance d'ailleurs peu chargée de la place de Privas.</p> <p><u>1894</u> : Il donne une bonne impulsion aux services administratifs dont il a la charge. Actif, sérieux et prévoyant, il traite avec méthode et clarté les affaires administratives et dirige d'une manière très satisfaisante le service dont il est chargé.</p> <p><u>1895</u>: Fonctionnaire sérieux, intelligent et travailleur, il s'occupe avec goût des ses fonctions, et dirige d'une manière très satisfaisante le service de Chalons/Saône où la récente opération de station magasin lui a permis de donner des preuves d'esprit de sûreté et d'initiative.</p> <p><u>1896</u> : Fonctionnaire intelligent et capable, animé d'un bon esprit et du plus grand zèle, s'acquitte consciencieusement de ses fonctions.</p> <p><u>1898</u> : Fonctionnaire de valeur, travailleur et chercheur, à qui la commission de classement n'a pas malheureusement rendu justice l'année dernière. Fonctionnaire intelligent, capable et très zélé, vient d'être classé pour l'avancement avec le n°1.</p>
705	Buxerolle	10	<p><u>1890</u> : Nature froide et énergique, ayant à un très haut degré le sentiment du devoir. Fonctionnaire de valeur qui promet pour l'avenir.</p> <p><u>1891</u> : Dirige avec beaucoup de tact la sous-intendance de Méchéria ;</p> <p>Nature froide et énergique, ayant à un très haut degré le sentiment du devoir. Très vigoureux, apte au service de guerre. Fonctionnaire sur lequel on peut compter.</p> <p><u>1892</u> : Fonctionnaire de valeur sur lequel on peut compter en toute circonstance.</p> <p><u>1893</u> : Vient de prendre la 2^{ème} sous-intendance d'Oran, y apporte ses habitudes de calme et de travail sérieux et intelligent. Fonctionnaire dévoué à ses devoirs, instruit, intelligent, travailleur, d'un caractère ferme. A amélioré beaucoup sa manière de servir et nous a paru assez pondéré, étudie mieux les questions et n'a donné lieu à aucune observation critique. Vie très honorable.</p> <p><u>1894</u> : Excellent sous-intendant, d'un caractère calme et ferme, étudie avec soin les questions, est instruit et intelligent, a beaucoup de jugement. Fonctionnaire de beaucoup de mérite, d'un caractère calme et ferme, travaille avec méthode, étudie bien les questions, possède une instruction étendue et solide. Fonctionnaire zélé mais manquant de réflexion et de méthode, ne surveille pas assez le service qui lui est confié. Manque de pratique pour les services administratifs. Fonctionnaire ayant beaucoup de bonne volonté mais manquant</p>

			<p>de réflexion quelquefois. A besoin d'acquérir de l'expérience surtout comme directeur des services administratifs. A gagné depuis quelque temps. Vie privée très honorable, bonne constitution.</p> <p><u>1895</u> : Très bon fonctionnaire, animé d'un vif sentiment du devoir, intelligent et instruit, d'un caractère sérieux, calme et ferme, dirige très bien son service. Excellent sous-intendant, caractère calme, ferme et très sérieux, jugement droit, instruction solide et étendue, s'acquitte parfaitement de ses fonctions. Bon fonctionnaire, étudie mieux les questions que par le passé, acquiert de l'expérience et de la pratique, instruction professionnelle assez développée, excellente vie privée, apte à faire campagne. Continue à s'occuper avec plus de zèle que dans le passé de ses fonctions. Remplit convenablement ses attributions, son instruction professionnelle progresse. Vie privée très honorable, apte à faire campagne, avenir limité, mérite de passer à la 2^{ième} classe. Excellent sous-intendant, d'un caractère calme et ferme, d'un jugement très droit, dévoué à son service. Dirige parfaitement la 2^{ième} sous-intendance d'Oran. A le goût de l'étude, possède une instruction solide et étendue. Intelligent, très travailleur, d'une instruction générale étendue et variée, parlant plusieurs langues, actif, assidu dans son service, apte à faire campagne, est un très bon sous-intendant. Fonctionnaire instruit et animé d'un très bon esprit.</p> <p><u>1896</u> : Fonctionnaire de beaucoup de mérite, dévoué à ses devoirs, d'une instruction solide et étendue, jugement droit, caractère calme et ferme. Excellent SIM, très instruit et très capable ; plein de zèle pour son service qu'il dirige parfaitement ; a beaucoup de jugement et de tact. Continue à servir avec zèle et dévouement, a acquis de l'expérience et rend depuis longtemps des services appréciés à Saint Lô. Très honorable à tous égards. Est classé pour la croix de chevalier et subira par contre coup un regrettable retard pour l'avancement. Très apte à faire campagne. Fonctionnaire sérieux et très digne. Méritant à tous égards.</p> <p><u>1897</u> : Fonctionnaire très capable, d'un jugement droit et d'un dévouement absolu, fait parfaitement son service. Fonctionnaire très capable et animé d'un profond sentiment du devoir, d'une instruction solide et étendue, caractère sérieux, esprit réfléchi, dirige parfaitement son service. Fonctionnaire posé, dirigeant très bien son service et ne méritant que des éloges. Continue à assurer son service avec zèle, activité et dévouement.</p> <p>Vient d'être classé pour sous-intendant de 2^{ième} classe, il est en possession des qualités qui constituent le bon fonctionnaire et mérite les dernières appréciations élogieuses. Vient d'arriver à Toulon où il n'a pas pu encore être apprécié.</p> <p><u>1898</u> : Excellent fonctionnaire, esprit réfléchi, caractère sérieux, calme et ferme, jugement très droit, a une instruction solide et étendue, étudie très bien les questions, dirige son service avec le plus grand zèle et avec beaucoup de compétence. Fonctionnaire des plus estimables à tous les points de vue, étudie très consciencieusement les questions, les expose avec méthode et clarté ; dirige son service avec le plus grand zèle et la plus grande compétence. Montre beaucoup de zèle, d'intelligence et d'activité.</p> <p><u>1899</u> : Excellent fonctionnaire, intelligent, instruit, travailleur, a beaucoup de jugement et de tact ; étudie très bien les questions, dirige son service avec le plus grand zèle et la plus grande compétence. Excellent fonctionnaire à tous les points de vue. Instruit, laborieux, d'un jugement droit ; fait son service avec le plus grand zèle et la plus grande compétence. Conscientieux et entendu, il dirige son service de la manière la plus satisfaisante. Précieux collaborateur pour ses chefs. Dirige son service d'une façon digne d'éloges et montre beaucoup d'intelligence, de zèle, d'activité et de dévouement.</p> <p>6 juin 1900 : observations du ministre ordres de reversements indus ayant occasionné un préjudice pour l'Etat.</p>
707	Joleaud (7)	10	<p><u>1895</u> : Est un très bon fonctionnaire et un homme de valeur. Il possède une instruction des plus développées. Intelligent, instruit et travailleur, assidu et très zélé dans son service, est un bon serviteur. Très bon fonctionnaire, zélé, entendu, expérimenté et très bien intentionné.</p> <p><u>1896</u> : Possède une belle instruction scientifique et administrative, un talent d'exposition remarquable, beaucoup de bon sens et aussi beaucoup d'activité et d'application, très bon fonctionnaire et homme de valeur.</p> <p>Fonctionnaire laborieux, instruit et très digne ; sous une enveloppe un peu épaisse, a de la finesse et beaucoup de bon sens. Rend des services appréciés dans les divers postes qui lui sont confiés, est complètement à hauteur de ses nouvelles attributions. A un certain embonpoint mais n'en est pas moins actif. Fonctionnaire très érudit et très expert, est animé d'un très bon esprit et sert parfaitement a des connaissances étendues en histoire naturelle.</p> <p><u>1897</u> : Possède une belle instruction scientifique et administrative, beaucoup d'intelligence et de jugement. C'est un fonctionnaire des plus capables et des plus dévoués, sachant parfaitement tenir son rang en toute occasion. Continue à se faire remarquer par son zèle et son ardeur au travail ; intelligent et très instruit, ce fonctionnaire, qui s'est mis à hauteur de ses nouvelles attributions, rend de bons services ; est très apprécié de son chef de service et de l'autorité militaire, il mérite d'être proposé pour le grade de sous-intendant. Bien constitué, fonctionnaire modeste, instruit et très sûr, mérite à tous égards d'être présenté pour l'avancement.</p> <p>Témoignage de satisfaction le 9 février 1898 pour une étude géologique.</p>
712	Bernard (8)	10	<p><u>1896</u> : Fonctionnaire animé d'un très grand zèle ; extrêmement dévoué. Possède la pratique et les connaissances nécessaires à son service. Fait preuve d'intelligence, de zèle et d'aptitude ; il dirige avec habileté la petite sous-intendance de Bougie et pourrait être chargé d'un service plus important ; fonctionnaire méritant et qui s'est mis complètement à hauteur de ses nouvelles attributions. Apte à faire campagne, fonctionnaire capable et très zélé.</p> <p><u>1897</u> : Intelligent, très actif et extrêmement dévoué à son service, est parfaitement à hauteur de ses fonctions. Pourra être appelé à un poste plus important. D'un dévouement absolu, très travailleur et toujours à la recherche de quelque amélioration, rend de très bons services. Dans les divers postes qu'il a occupés en Algérie, il a su se faire apprécier de ses chefs directs et de l'autorité militaire. Mérite par sa connaissance du service, la dignité de sa tenue, son ancienneté de grade, d'être proposé pour le grade de sous-intendant de 2^{ième} classe. Bon fonctionnaire.</p>
626	Perruche (9)	11	<p><u>1894</u> : Remplit ses fonctions d'une manière assez satisfaisante. Est un fonctionnaire capable et très zélé, son service est parfaitement tenu ; il doit être inscrit cette année au tableau d'avancement pour sous-intendant de 2^{ième} classe. Très zélé, connaît bien son métier, est très en retard. Doit entrer cette année au tableau.</p>
8	Bouaïssier de Bernouïs	12	<p><u>1825</u> : Est capable, zélé et sert très bien. Sert avec distinction, a du zèle et des moyens. Jeune homme très distingué et qui honore le corps de l'intendance. Plein de zèle et de capacité, il s'occupe exclusivement de ses fonctions qu'il entend parfaitement.</p>

			<p>1826 : A le travail facile, et a beaucoup de perspicacité. J'ai remarqué en lui beaucoup de bonne volonté et d'une instruction qui se développe d'une manière satisfaisante, mais il a aussi l'humeur tranchante et de la sécheresse dans ses procédés. Ce défaut qui tient au caractère et encore entretenu par la fausse opinion qu'ont ces jeunes de leur position dans l'armée. Dans tous tiennent de façon exagérée leur importance réelle ; aujourd'hui ils ont en outre le tort de ne pas comprendre l'intervention de l'intendance telle qu'on l'a rendue, telle que les circonstances la font.</p> <p>1827 : Jeune SIM, intelligent, fort capable et qui a bien réussi à Cherbourg.</p> <p>1832 : Paraît très capable, je lui crois de l'instruction, sert avec zèle et activité.</p> <p>1833 : Capable, instruit, possédant toutes les connaissances administratives nécessaires dans l'exercice de ses fonctions. Doué d'un grand amour de ses devoirs, d'une intelligence remarquable, digne de l'avancement que je réclame en sa faveur. Sert de la manière la plus satisfaisante.</p>
570	D'Arblade (10)	12	<p>1885 : Capable et d'une bonne valeur générale. J'ai été très satisfait de sa manière de servir pendant son premier séjour en Tunisie, et je regrette de ne pouvoir en dire autant de sa manière de servir pendant son second séjour. Tourmenté par le désir de rentrer en France, il a fait dès les premiers jours démarches sur démarches, ne m'a pas donné complète satisfaction, a fini par tomber malade et a obtenu un congé de convalescence. J'ai tout lieu de penser qu'avec sa vigoureuse constitution, il se rétablira promptement et qu'avec son intelligence, ses connaissances et son instruction, il ne tardera pas, placé dans un milieu plus en rapport avec ses goûts, à devenir un excellent fonctionnaire.</p> <p>1886 : Caractère sérieux, se présente bien. Vient d'arriver au 8^{ème} corps, n'a pas encore paraît-il avoir le temps de s'y faire apprécier. Mais son dossier, comme sa manière de servir et de répondre aux questions posées par l'inspecteur général révèlent un fonctionnaire zélé, capable, actif, prudent.</p> <p>1887 : Actif, vigoureux et apte au service de guerre. Caractère calme et réfléchi. Fonctionnaire intelligent et qui s'occupe consciencieusement des détails du service dont il est chargé. A toute l'aptitude voulue pour bien remplir les fonctions de sous-intendant de 2^{ème} classe et mérite de l'avancement. Calme, réfléchi, intelligent et fort capable, a de l'initiative, une volonté ferme et un vif sentiment de ses devoirs. S'occupe activement des détails de son service et y consacre une aptitude incontestable. A l'ancienneté voulue pour figurer au tableau des candidats pour sous-intendant de 2^{ème} classe. Paraît mérité d'y être admis.</p>
527	Chevassu	13	<p>En marge des notes le GCA demande que les passages surlignés soient supprimés.</p> <p>1885 : Résumé des notes antérieures</p> <p>Médiocrement noté en 1880, 1881 et 1882, a été signalé en 1883 comme un bon fonctionnaire. En 1884 les notes médiocres reviennent et s'accroissent en 1885 au point qu'une proposition pour chevalier de la légion d'honneur faite en 1884 n'est pas reconduite en 1885.</p> <p>1886 : Est assez capable mais trop homme de bureau ; il exprime ses idées nettement et laconiquement, possède une mémoire exceptionnelle et se fait remarquer par des prétentions excessives, son peu d'éducation, son peu de jugement et un caractère souvent violent.</p> <p>1887 : Ce fonctionnaire n'est arrivé que depuis peu de temps dans la 9^{ème} région ; il dirige bien son service et s'occupe de toutes les questions avec une certaine compétence. Il a été jugé dans le passé comme manquant parfois de tact par suite d'une assez grande prétention qu'il semble avoir de sa valeur, une circonstance récente nous a permis de constater que ce jugement était fondé. Bon fonctionnaire d'ailleurs qui a bien fait aux dernières manœuvres. Ce fonctionnaire est assez intelligent, descend dans les détails et sert bien. Nous sommes très satisfait de ses services depuis qu'il est dans la 9^{ème} région. Ses notes antérieures l'ont signalé comme ayant absolument manqué de tact dans plusieurs circonstances, il est donc établi qu'il n'a pas le jugement très droit. Cependant en raison de son zèle et de ses bons services, ainsi que des choix qu'il a subis et subira encore, nous appuierons sa proposition pour l'avancement.</p> <p>1888 : Fonctionnaire consciencieux, jugement pas très droit, quelquefois trop ardent, n'a pas le tempérament administratif, fait preuve de zèle et s'occupe beaucoup des détails. Robuste, très apte à faire campagne. Caractère toujours trop ardent de ce fonctionnaire, ce qui lui fait commettre parfois des manques de convenance et de tact et fait deviner que la discipline lui est lourde à supporter. D'ailleurs travailleur et actif et traitant bien les affaires.</p> <p>1889 : Fonctionnaire intelligent, mais manquant un peu de jugement et par suite de tact. Dirige d'une manière satisfaisante le service qui lui est confié. Ses connaissances administratives sont assez développées, mais plus au point de vue du vérificateur que de l'administrateur. Caractère aigri qui n'a pas confiance en lui-même. Bon fonctionnaire, intelligent dont les connaissances administratives sont assez développées et qui dirige d'une manière satisfaisante les services de la sous-intendance de Libourne. Les déceptions qu'il a éprouvées lui ont enlevé la confiance en lui-même et aigri le caractère. C'est un découragé qui a cependant des qualités et auquel nous estimons qu'il y a lieu de rendre l'espoir par son inscription au tableau d'avancement. A de l'énergie et fera en campagne un bon sant.</p> <p>A un mauvais esprit et manque de tact c'est d'autant plus fâcheux qu'il a des qualités de savoir et d'expérience qui le rendaient susceptible de devenir un fonctionnaire distingué, mais ses défauts font le plus grand tort à ses qualités et s'il ne s'amende pas son avenir est fort compromis.</p> <p>1890 : S'est un peu amendé, mais son esprit n'est pas bon foncièrement et son tact s'en ressent. S'acquiesce bien de ses fonctions.</p> <p>Caractère aigri par les déceptions éprouvées depuis son entrée dans l'intendance. Manque de confiance en lui-même ce qui l'entraîne dans certaines circonstances à n'avoir pas le tact nécessaire et lui a valu l'an dernier de ne pas être soutenu par son inspecteur qui l'avait proposé pour sous-intendant de 2^{ème} classe. Est un découragé qui a cependant des qualités, il sert bien, son instruction administrative est assez développée ; en campagne il rendrait d'excellents services étant vigoureux, actif et montant bien à cheval</p> <p>1891 : Très apte à faire campagne, actif, intelligent, a à se mettre en garde contre une disposition d'esprit qui l'amène à manquer parfois de tact et de justesse dans l'appréciation, a ce qu'il faut pour bien faire. Est découragé par quelques déceptions, mais en homme animé de bonne volonté, intelligent, actif, très apte à faire campagne. Il mérite d'être proposé et d'arriver enfin.</p> <p>1892 : Plein de bonne volonté, ayant une instruction administrative convenable, actif, énergique, rendra de très bons services en campagne. Mérite d'être proposé et d'arriver. Fonctionnaire à qui l'on a fait payer chèrement quelques écarts de caractère. Est intelligent, actif, plein de bonne volonté. Nous le proposons pour le grade supérieur qu'on ne peut lui refuser plus longtemps. Remplit très bien ses fonctions à la sous-intendance de Commercay. Il est de toute justice de le faire arriver au grade de sous-intendant de 2^{ème} classe.</p> <p>1893 : Sert très bien. Fort apprécié par le commandement et les corps de la 39^{ème} division, on ne peut que lui reprocher qu'une ardeur un peu excessive.</p>

- (1) Notation très incomplète, il est adjoint de 1^{ière} classe entre 1884 et 1894.
- (2) Notation incomplète, il est adjoint de 1^{ière} classe entre 1884 et 1893.
- (3) Notations incomplètes, la carrière d'adjoint de 1^{ière} classe dure de 1871 à 1881.
- (4) Notations incomplètes, la carrière d'adjoint de 1^{ière} classe dure de 1882 à 1892.
- (5) Notations incomplètes, la carrière d'adjoint de 1^{ière} classe dur de 1885 à 1895.
- (6) Notations incomplètes, carrière de sous-intendant de 3^{ième} classe dure de 1889 à 1899.
- (7) Notations incomplètes, la carrière de sous-intendant de 3^{ième} classe dure de 1890 à 1900.
- (8) Notations incomplètes, la carrière de sous-intendant de 3^{ième} classe dure de 1890 à 1900.
- (9) Notations incomplètes. La carrière de sous-intendant de 3^{ième} classe dur de 1884 à 1895.
- (10) Notations incomplètes. La carrière de sous-intendant de 3^{ième} classe dure de 1882 à 1894.

Annexe 123

Progression de sous-intendant de 2^{ème} classe à sous-intendant de 1^{ère} classe après un à cinq ans de grade et états de service (Réserves dans les notes mentionnées en gras)

N°	Nom		Notations/félicitations/punitions
315	Bonnaventure	1	<u>1871</u> : Fonctionnaire zélé, actif, intelligent, dévoué et très capable.
319	Létang	1	Témoignage de satisfaction le 14 juin 1871 pour la direction des services administratifs de la 2 ^{ème} division.
323	Martinié	1	<u>ADJI 1870</u> : Est le plus ancien des ADJI présents à l'armée, a montré beaucoup d'activité et d'intelligence dans la réunion des moyens de transports auxiliaires. <u>SIMI 1871</u> : Ne nous paraît pas assez sérieux ; est un SIM de ...
30	Le Cauchois-Féraud	2	<u>1849</u> : Instruction générale solide, connaissances théoriques excellentes. A été élevé dans de bonnes traditions ; connaissances pratiques déjà remarquables, quoique que comportant peu d'années de service dans l'administration, manière de servir ne laissant rien à désirer. <u>1850</u> : Instruction générale très étendue, connaissances théoriques complètes, connaissances ne laissant rien à désirer, manière de servir satisfaisante sous tous les rapports. Ce fonctionnaire a un mérite hors ligne, il réunit au plus haut degré, les qualités et les connaissances qu'il peut être désirable de trouver dans un administrateur des armées et un contrôleur des services administratifs.
56	Lebrun	2	<u>1852</u> : Instruction générale et connaissances administratives satisfaisantes, sert très bien. Plein de zèle et de dévouement à ses devoirs, il apporte dans les affaires administratives l'heureuse influence d'une bonne éducation, d'un esprit judicieux et d'un caractère conciliant.
80	Baron de Séganville	2	<u>1853</u> : Connaissances théoriques bonnes, pratiques en progrès, manière de servir satisfaisante, très intelligent, ayant tout ce qu'il faut pour devenir un fonctionnaire remarquable. <u>1855</u> : Toujours sur la brèche partout où il y a un blessé à faire relever ou à soigner, a un dévouement que rien n'arrête. Après s'être montré administrateur plein de ressources dans la création des services administratifs d'Andrinople, il a été appelé à l'armée de Crimée, où depuis la bataille de Balma jusqu'à ce jour, il a dirigé le service des ambulances avec une entente parfaite et une activité infatigable. Doué d'une grande intelligence c'est un fonctionnaire à faire avancer rapidement.
81	Pironneau	2	<u>1853</u> : Connaissances administratives bonnes, manière de servir bonne, bien que nous ayant eu beaucoup d'observations critiques à faire dans son arrondissement , nous le notons comme un bon fonctionnaire, parce que nous lui tenons compte de la difficulté de tout voir et de bien voir dans un arrondissement aussi considérable. Plait par son esprit et ses manières, dans le service il a de la facilité, de la sérénité même envers des agents placés en sous ordre, mais il n'exerce peut-être pas assez sur eu l'incessante surveillance qui dispense de recourir à la sévérité . Il a de la capacité, de suffisantes connaissances administratives et du zèle dans l'accomplissement de ses devoirs, mais il manque un peu de cette énergique activité qui courbe les formes et les moyens dans des circonstances données. Sous-intendant dans la bonne moyenne . Citation du 5 novembre 1854 pour le combat d'Inthermam.
306	Coulombeix	2	<u>1869</u> : Sert avec beaucoup de zélé, d'ardeur et de dévouement. Fonctionnaire très distingué ; réunit à un très haut degré les qualités de l'esprit et du cœur. IL fait honneur au corps de l'intendance et peut être employé partout.
36	Dutheil	3	<u>1844</u> : Son instruction générale paraît fort étendue, il écrit bien....paraît devoir être définitivement adopté, possède des connaissances administratives et travaille à les augmenter. Manière de servir fort bonne, est en très bonne relation avec les diverses autorités locales; a du tact, du jugement et une bonne tenue, ses rapports avec les autorités sont dans les meilleurs termes. Bon père de famille, homme instruit, honorable, estimé dans sa résidence. Il fera un fort bon sous-intendant. <u>1845</u> : Instruction générale très variée et fort distinguée ; connaissances administratives complètes ; manière de servir très exacte et très satisfaisante. Caractère doux et conciliant ; homme de tact et de bonnes façons ; se fait de fort bonnes relations sans transiger avec ses devoirs de contrôle. <u>1846</u> : Instruction générale très variée et distinguée, ses connaissances administratives théoriques sont complète et ses connaissances pratiques habituellement bien appliquées ; manière de servir satisfaisante et digne d'éloges. Caractère calme, à la fois modeste et digne, doué d'une grande force de volonté, homme de très bonne façon, portant toujours honorablement son titre de sous-intendant et son habit. Nous le croyons capable d'arriver au premier rang dans le corps de l'intendance militaire. <u>1844</u> :...Il est l'auteur d'un livre sur les devoirs du soldat qui au concours a obtenu le n°1...
75	Bouche	3	<u>1852</u> : Possède les connaissances théoriques d'une manière complète et bien certaine. J'ai vu peu de fonctionnaires qui lui soient supérieurs pour la pratique. Intelligence, activité, dévouement, zèle, se trouve réuni en lui. C'est un sujet d'avenir, une des espérances du corps. <u>1853</u> : Tenue très belle, manières distinguées, instruction générale étendue, possède parfaitement toute la législation ; c'est déjà un fonctionnaire complet. Manière de servir tout à fait exemplaire. Fonctionnaire distingué ; ses manières, son éducation, son goût du travail lui donnent sur ses subordonnés une force morale très marquée. <u>1854</u> : A déployé beaucoup d'énergie et d'habileté à Gallipoli pour assurer les besoins des premières troupes de débarquement. Grâce à son intelligence, il a su fonder à , avec des moyens très restreints, de grandes ressources dont nous utilisons encore aujourd'hui une partie en Crimée. Dans la mission que je lui ai confiée sur le haut Danube, il a déployé toutes les ressources d'un esprit fin, observateur, pénétrant, judicieux, qui lui a fait tout voir ou tout deviner. Je le propose pour la 1 ^{ère} classe et je serais infiniment reconnaissant à son excellence si elle daignait donner à ma proposition une suite favorable.

842	Rupp	3	<p>1907 : Excellent fonctionnaire, doué de beaucoup de sens pratique et de décision. A beaucoup d'expérience et serait un auxiliaire précieux en campagne. Dirige bien sa sous-intendance bien qu'il ne soit pas secondé comme il devrait l'être par son chef de bureau qui est souvent distrait et qui a besoin d'être surveillé. Excellent collaborateur, plein d'activité et de vigueur. Fait preuve de beaucoup d'initiative. Fonctionnaire expérimenté et instruit. Dirige très bien son service. Très apte au service de guerre.</p> <p>1909 : Très travailleur. Il profite des loisirs que lui offre la direction d'une sous-intendance qui n'est pas en rapport avec ses moyens pour s'occuper de travaux d'études concernant l'armée russe et de traductions d'ouvrages étrangers. A eu 2 citations au bulletin officiel pour ce genre de travaux. Est membre de plusieurs commissions pour la révision des règlements. Il mérite d'être proposé pour le grade supérieur, bien qu'il ne détienne que 3 ans et demi de grade au 31 décembre 1909.</p> <p>1910 : A été inscrit au tableau d'avancement. Est toujours un excellent serviteur qui vient d'être cité au bulletin officiel pour deux traductions d'ouvrages sur la guerre de Mandchourie. Est inscrit au tableau d'avancement pour sous-intendant de 1^{ère} classe, a mérité cette récompense.</p> <p>Citations au bulletin officiel :- 9 août 1908 : traduction d'une étude sur le ravitaillement en Mandchourie - 4 mai 1909 : exécution de traductions. - 6 août 1909 : étude sur les services administratifs en Mandchourie. - 12 août 1910 : traduction d'une étude sur l'administration en Mandchourie.</p>
5	Blanchot	4	<p>1845 : Paraît instruit, cause bien sur toutes les matières, connaissances administratives déjà étendues et acquérant chaque jour ; servant avec intérêt pour le bien des choses. Il nous paraît apte à devenir un fonctionnaire utile et même remarquable par sa tenue, sa fermeté et ses principes.</p> <p>1846 : Paraît instruit, écrit et s'exprime bien ; ses connaissances administratives s'accroissent chaque année ; servant parfaitement et avec un désir très louable d'obtenir de bons résultats ; il justifie tout ce que nous attendions de lui ; c'est un fonctionnaire ferme, éclairé et éminemment utile.</p> <p>1847 : Instruction générale étendue, possède généralement et d'une manière solide des connaissances théoriques, a beaucoup d'habitude des affaires, sert très bien, est tout entier à ses devoirs.</p> <p>1848 : Instruction générale et connaissances administratives très bonnes, manière de servir parfaite, sert parfaitement, il est capable, instruit et zélé, il sera bon intendant militaire comme il est bon sous-intendant.</p>
19	Angot	4	<p>1842 : Instruction générale très étendue, connaissances administratives complètes et parfaitement raisonnées, manière de servir au dessus de tout éloge. A continué de servir avec le même zèle et la même activité. C'est un fonctionnaire très distingué, qui rendra de bons services partout où il sera placé. Est un des meilleurs fonctionnaires que je connaisse. Possédant parfaitement les connaissances administratives et les règlements, il sait en faire une application aussi juste que consciencieuse. Tous ses instants sont consacrés au service et personne ne mérite autant que lui, en Algérie, d'être nommé au grade de sous-intendant pour lequel il est proposé.</p> <p>1843 : Instruction générale très étendue, connaissances administratives complètes et parfaitement raisonnées. Manière de servir au dessus de tout éloge. A continué de remplir ses fonctions avec le même zèle, la même intelligence et la même activité. C'est un sous-intendant très capable et que l'on peut employer absolument à toutes les branches du service.</p> <p>1844 : Instruction générale bonne, connaissances administratives très étendues. Manière de servir active, vigilante et très ferme, aplomb remarquable, beaucoup de zèle. Arrivé récemment à la résidence d'Agen, s'est déjà fait apprécier par les autorités civiles et militaires avec lesquelles il entretient les meilleures relations. Ce fonctionnaire qui a rendu de bons services en Algérie ; mérite l'avancement pour lequel il est proposé.</p> <p>1845 : Rien ne m'a indiqué qu'il manquât d'instruction générale. Il possède des connaissances administratives réelles, et les applique avec justesse et discernement. Il a beaucoup d'expérience. Manière de servir sûre, exacte, ferme et remarquable. C'est déjà un sous-intendant distingué, il entre bien et avec constance dans le fonds des choses, sans en négliger les détails, et il serait fort désirable que beaucoup de sous-intendants les appréciaient et les suivissent comme il le fait. Il a beaucoup de caractère et ne recule point devant les difficultés.</p> <p>Il est seulement regrettable que là où il est maintenant, il n'ait que rarement l'occasion d'en produire de plus grandes preuves. C'est un homme à avancer dans l'intérêt du service. Déjà proposé pour la 1^o classe. Bonnes connaissances générales, connaissances administratives étendues. Tout ce qu'il fait porte le cachet de l'expérience et du discernement. Sa manière de servir ne laisse rien à désirer. S'est fait apprécier par les autorités civiles et militaires avec lesquelles il entretient les meilleures relations. Il est regrettable que ce fonctionnaire qui mérite l'avancement pour lequel je le propose, ait une résidence aussi peu importante.</p>
34	Cerfbeer	4	<p>1842 : Nous pensons que l'instruction générale est ce qu'elle doit. Ses connaissances administratives ne sont pas tout à fait ce qu'elles devraient être. Il nous semble qu'il n'a pas encore assez étudié nos règlements. Peut-être lui faudrait-il un peu plus de sérieux dans sa manière de travailler, on croirait voir un peu de légèreté. Les observations ci-dessus doivent amener à penser que la manière de servir n'est pas tout à fait ce qu'elle devrait être et qu'il ne reconnaît pas à ses fonctions toute l'importance qu'elles ont.</p> <p>1843 : Instruction générale peu étendue. A besoin d'apprendre, connaît peu l'administration des corps de troupe ; se ressent de sa constitution physique, aime le repos, fait bien les choses faciles et qui demandent peu d'effort. Compte plusieurs années de service dans l'armée. Il a un peu d'emphase et de prétention dans le langage, manque de rectitude et n'apporte pas dans l'exercice de ses fonctions l'esprit de suite et le zèle que l'on devrait attendre de son âge et de son désir d'avancer.</p> <p>1844 : Instruction générale superficielle, manque d'ordre et de suite dans les idées, n'a aucune idée de l'administration intérieure des corps de troupe. Sert mollement. N'a pas réussi dans le service actif des colonnes expéditionnaires. Paresseux d'esprit et de corps, a besoin pour remplir ses fonctions d'un commis entendu, instruit et travailleur.</p> <p>1845 : Instruction générale suffisante ; connaissances administratives : arrive dans la division. Sa manière de servir paraît exacte. Nous n'aurons sans doute qu'à nous louer de ce fonctionnaire que nous connaissons à peine.</p>
146	Testa	4	<p>1854 : Instruction générale variée, manière de servir très active zélée. Intelligence vive et développée, travail net et facile. Justifie par son exactitude et par sa bonne tenue, comme par la justesse de son esprit, l'avancement rapide qu'il a fait dans l'intendance militaire.</p>

			<p><u>1856</u> : Instruction générale très satisfaisante, connaissances administratives complètes. Il n'existe pas de meilleur serviteur. C'est un fonctionnaire précieux que rien n'arrête pour défendre les intérêts du trésor comme ceux du soldat, et la manière distinguée dont il dirige le service qui lui est confié lui mérite un prompt avancement. Son dévouement et son activité sont presque exceptionnels et le tact qu'il met dans ses rapports avec tous, lui acquis, à un haut degré, la considération des autorités militaires et de l'administration pontificale.</p> <p><u>1857</u> : Caractère honorable, très estimé des autorités militaires de la division d'occupation, est très bien posé près des autorités ecclésiastiques romaines. Instruction générale variée et assez étendue. Ses connaissances théoriques et pratiques s'augmentent tous les jours et il a beaucoup acquis par l'expérience et la direction de tous les services administratifs dont il est le chef. Sert très bien, zélé, actif et dévoué. Est un fonctionnaire distingué, très méritant, sachant concilier avec beaucoup de tact et de mesure les intérêts généraux et particuliers. Son instruction administrative, son éducation et ses sentiments élevés le rendent tout à fait digne d'être promu au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe pour lequel il est proposé depuis un an.</p> <p><u>1858</u> : Occupe une position exceptionnelle à Rome où il représente très dignement l'administration militaire française.</p> <p>Appui pour l'avancement de l'intendant général avec un rapport élogieux, du 20 février 1855.</p>
256	D'Amade	4	<p><u>1867</u> : Quand il se sera familiarisé avec une foule de petites difficultés de service en Afrique, sa bonne manière de servir paraîtra davantage</p> <p>Est un fonctionnaire sérieux, sachant beaucoup, servant de la manière la plus consciencieuse, animé des meilleures intentions, ayant de l'aptitude pour son service. Caractère froid, de relations faciles, c'est un bon fonctionnaire.</p> <p><u>1868</u>: Très bon fonctionnaire plein de zèle, et de dévouement avait besoin de se frotter au service d'Afrique pour vaincre les difficultés de détails, si nombreux durant les mauvais jours que nous traversons dans ce pays. Est devenu un très bon sous-intendant de guerre comme de paix.</p> <p><u>1869</u> : Bon fonctionnaire.</p>
258	Brissy	4	<p><u>1866</u> : Vient d'être nommé sous-intendant, a de l'intelligence et de l'entrain. On doit pouvoir en tirer un bon parti en campagne.</p> <p><u>1867</u> : A de l'intelligence, de l'activité, et de bonnes façons. On doit pouvoir en tirer un bon parti en campagne. A le teint bilieux et la figure un peu crispée. Il n'a rien de sympathique et les relations ne doivent pas être toujours agréables avec lui. Cependant nous n'avons aucun reproche à lui adresser sur sa manière de servir.</p> <p><u>1868</u> : A peu de physique et son aspect ne pas en sa faveur, mais on reconnaît en lui un fonctionnaire instruit, vigoureux et sur qui on peut compter dans toutes les positions. Bon officier, intelligent, actif.</p>
270	Thiévard	4	<p><u>1866</u> : Nature très droite. Exerce son contrôle très consciencieusement et sans dédaigner les détails. Très bon fonctionnaire dans l'ensemble. Est plus particulièrement apte à la surveillance administrative des corps de troupe. Les positions peu saccadées s'assimilent bien son caractère.</p> <p><u>1867</u>: Intelligent, laborieux, jugement droit, traite sérieusement les questions. Fonctionnaire très distingué, très à la hauteur de toutes les positions. Grand travailleur, dirigeant très bien son service ; entrant bien dans tous les détails, s'intéressant avec ardeur à toutes les questions administratives. Fonctionnaire très distingué sous tous les rapports.</p> <p><u>1868</u> : Intelligent, laborieux ; d'un jugement droit, traite sérieusement les questions qui se présentent. Sous-intendant d'avenir. Fonctionnaire laborieux, intelligent qui prend son métier au sérieux et le fait consciencieusement. Se prépare à concourir pour l'emploi de professeur d'administration militaire lorsque cet emploi deviendra vacant. Nous le notons comme un sous-intendant à employer en cas de guerre dans les services les plus actifs et les plus importants.</p> <p><u>1869</u> : Intelligent, laborieux, d'un jugement droit, traite très sérieusement les questions.</p>
818	Adrian	4	<p><u>1904</u> : Fonctionnaire d'élite, nature très fixe, intelligence supérieure. Valeur générale très remarquable.</p> <p><u>1905</u> : A pris vigoureusement son service en main et se montre travailleur et plein d'initiative. Fonctionnaire très intelligent, très actif et dirigeant très bien son important service.</p> <p><u>1906</u> : Continue à très bien diriger son service. N'a pu prendre part aux manœuvres d'automne ayant été chargé à la même époque par le ministre d'une mission spéciale (inventaire du matériel des lits militaires)...</p> <p><u>1907</u> : Très bon officier du génie , excellent professeur, technicien très entendu, s'est montré tant au cabinet du sous-secrétaire d'état qu'à la 5^{ème} direction un administrateur prévoyant, prudent, habile. Sa valeur incontestable l'aurait conduit aux plus hauts grades si ce fonctionnaire était rentré plus tôt dans l'intendance, mais il est tellement en retard aujourd'hui sur ses camarades de l'école polytechnique qu'il paraît équitable de réparer cette erreur de la destinée en l'inscrivant au tableau d'avancement et en lui donnant à bref délai un grade en rapport avec la situation qu'on lui a confiée.</p> <p><u>1908</u> : Par décision ministérielle a été inscrit au tableau d'avancement pour le grade de sous-intendant en raison du dévouement et du zèle éclairé avec lesquels il a rempli une mission de surveillance relative à la fourniture des viandes à l'armée. Cette inscription lui assure une carrière en rapport avec sa grande valeur, sa puissance de travail et son énergie. En cours de cette année a été chargé par le sous-secrétaire d'état de plusieurs travaux délicats qu'il a menés à bonne fin. Fonctionnaire à faire arriver.</p> <p>23 octobre 1906 : citation au bulletin officiel pour article paru dans la Revue de l'intendance militaire sur les travaux de vérification des corps de troupe.</p>
843	Lamy	4	<p><u>1908</u>: Fonctionnaire remarquable. Sujet de premier ordre et d'avenir. Fonctionnaire de première valeur. Toujours parfaitement noté, s'est fait remarquer en toutes circonstances, par sa profonde connaissance des règlements, son esprit pratique, sa puissance de travail, son intelligence très vive et son énergie. A dirigé, aux manœuvres du Centre en 1908, la sous-intendance du ravitaillement en viande fraîche. Chargé d'appliquer un projet de règlement nouveau mis en expérience au 4^{ème} corps, il a montré dans ce service les qualités les plus vives, des connaissances pratiques peu communes, et a su conduire à bonne fin sa très lourde tâche. Fonctionnaire de première valeur.</p> <p><u>1909</u> : Fonctionnaire de valeur, sérieux et travailleur sur lequel on peut compter. Apte à tous les services et à toutes les missions, dirige presque seul une sous-intendance extrêmement chargée et s'en acquitte avec une activité et un savoir faire qui méritent tout particulièrement des éloges.</p> <p>Très bon sous-intendant, très actif, très capable.</p>

			<p>1910 : Même activité, même zèle, même entente parfaite de toutes les branches de son lourd service. Se distingue toujours par son entente parfaite du service, son savoir faire dans les questions contentieuses et difficiles et qui par sa valeur et son énergie, mérite dès à présent d'être proposé au choix au grade de sous-intendant de 1^{ière} classe. Très bon fonctionnaire, serviteur très méritant.</p> <p>1911 : Fonctionnaire de tout premier ordre, s'acquitte à merveille d'une tâche extrêmement lourde, qu'il réussit à mener à bien à force d'énergie, d'intelligence, de savoir, de tact et de dévouement. Mérite d'être récompensé par un choix remarqué. Très bon fonctionnaire.</p> <p>1912 : Intelligence très vive, beaucoup de savoir de tact, de dévouement et d'initiative. Fonctionnaire de très grande valeur.</p> <p>- Lettre du ministre du 23 mai 1910: témoignage de satisfaction pour sa participation à la commission d'études des procédés de conservation de la viande fraîche.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 20 juin 1910 pour les services rendus à une instance de dommages et intérêts engagés pour l'état.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 15 mai 1912 pour sa participation aux écoles d'instruction des officiers de réserve.</p>
897	Rimbert	4	<p>1910 : Très actif, dévoué à sa carrière, d'une grande sûreté de jugement, augmentant de jour en jour ses connaissances générales et administratives, est un fonctionnaire d'un très brillant avenir.</p> <p>1911 : Est un fonctionnaire de tout premier ordre, chargé de la sous-intendance de la 7^{ième} division à Paris et attaché en même temps au cabinet du directeur de la 5^{ième} direction au ministère de la guerre. S'est fait remarquer en nombreuses circonstances par des qualités tout à fait remarquables de travail, d'intelligence, de largeur de vue et de sûreté de jugement, et a été une aide précieuse pour ses chefs. Se trouve dans les conditions pour être présenté pour sous-intendant de 1^{ière} classe. Apporte au cabinet du ministre de la guerre le concours de sa vive intelligence et de son labeur productif. Esprit des plus fins et des plus distingués. Il est en outre d'une très grande activité et il accomplit toujours avec bonne humeur et avec beaucoup d'ardeur la tâche qui lui est confiée au cabinet du ministre.</p> <p>1912 : Chargé de la sous-intendance de la 7^{ième} division à Paris, s'acquitte avec zèle et compétence de ses devoirs professionnels. Attaché en outre au secrétariat général du ministre de la guerre, il s'y fait remarquer par son travail, son intelligence, sa sûreté de jugement et les excellents services qu'il ne cesse de rendre dans ce poste important. Susceptible d'être proposé pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe. Assure un service particulièrement lourd, fournissant ainsi, grâce à une remarquable puissance de travail, une lourde tâche. Doué d'un ensemble de qualités exceptionnelles, est un fonctionnaire de tout premier ordre qu'il importe de pousser rapidement dans l'intérêt de l'armée.</p> <p>1913 : A été inscrit au tableau d'avancement pour la 1^{ière} classe. Le service dont a été chargé cet excellent fonctionnaire a été particulièrement lourd pendant l'année 1913 en raison des nombreuses mesures qu'ont entraîné pour le service de l'intendance l'étude et la mise en vigueur de la loi du 3 août. Il s'en est acquitté avec son dévouement et sa sûreté de travail habituels. Je rappelle qu'il est inscrit au tableau pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.</p> <p>1914 : Fonctionnaire de tout premier ordre. Vient de suivre l'importante question de l'approvisionnement de Paris à la mobilisation.</p>
15	Donop	5	<p>1840 : Instruction générale suffisante dans sa position, connaissances administratives assez étendues pour son ancienneté de service dans le corps et s'augmente chaque jour par une bonne volonté soutenue ; de l'intelligence, du zèle et de convenance, paraît susceptible de devenir un très bon sous-intendant.</p> <p>1841 : Instruction générale très étendue ; possède parfaitement les connaissances administratives de son emploi ; manière de servir très zélée et très exacte, est un fonctionnaire distingué, comprenant parfaitement le service dont il est chargé et s'en acquittant de la manière la plus satisfaisante.</p> <p>1842: Son instruction générale nous a paru ce qu'elle doit être chez un homme qui remplit des fonctions importantes. Notre opinion n'est pas fondée sur son degré de connaissances administratives, nous avons à lui reprocher peu d'exactitude dans ses rapports de service et peu de dispositions à exécuter les ordres qui lui sont transmis, ce qui lui a valu quelquefois des observations de notre part. Doit malgré tout posséder des qualités précieuses chez un fonctionnaire.</p> <p>1843: Manière de servir un peu molle, craint le travail, a besoin d'être aiguillonné. Serait un fonctionnaire distingué sous beaucoup de rapports s'il était plus laborieux, plus actif, plus zélé enfin. Il a du reste une tâche difficile à Bône, le service dont il est chargé est un peu lourd pour lui.</p> <p>1844: Instruction générale très satisfaisante. Connaissances administratives complètes, connaît les règlements, sait les appliquer, sert très bien, a la religion du devoir. Prend son mandat au sérieux, fonctionnaire distingué, tenue parfaite, capable, laborieux, actif. Est un sous-intendant distingué, prenant ses fonctions au sérieux et ayant la religion du devoir. La manière dont il a dirigé tout récemment les services administratifs auprès de la colonne aux ordres de M. le général Randon, pourrait servir de modèle aux sous-intendants qui accompagnent le corps expéditionnaire d'Afrique.</p> <p>1845: Instruction générale très variée, connaissances administratives complètes, manière de servir fort distinguée, animé d'un excellent esprit. Se fait remarquer par la mesure et la dignité de son caractère, autant que pour un zèle soutenu et par une grande aptitude aux affaires, traite toujours d'une manière complète et avec connaissance de cause les questions dont il est appelé à s'occuper.</p>
21	Dubard	5	<p>1844 : Instruction générale ordinaire ; a beaucoup acquis sous le rapport des connaissances administratives depuis son entrée dans l'intendance. Son service en Afrique lui a été on ne peut plus utile. Sert avec tact et mesure. Nous l'avons connu officier d'état-major fort ordinaire, nous l'avons trouvé SIM entendu. Convenablement placé à Saumur.</p> <p>1845 : Nous ne l'avons pas assez fréquenté pour avoir pu nous former une opinion sur son instruction générale ; les règlements d'administration militaire lui sont familiers si nous en jugeons par sa correspondance de service ; manière de servir fort bonne.</p> <p>1846 : Paraît avoir fait de bonnes études ; les règlements d'administration militaire lui sont familiers, et il en fait une saine application ; manière de servir très bonne.</p> <p>1847: Instruction générale très remarquable, connaissances administratives théoriques complètes, a la pratique de tous les services, sert avec un zèle très éclairé et un tact exquis. Mérite d'être signalé à l'attention de M. le ministre de la guerre comme réunissant les conditions d'un excellent fonctionnaire, il s'acquitte avec exactitude, mesure et fermeté, de la difficile mission de contrôler un conseil d'administration présidé par un officier général. Nous le présentons pour la 1^{ière} classe de son grade avec le vif désir de voir accueillir cette proposition.</p>
28	Chrétien	5	<p>1842 : Instruction générale assez étendue, connaissances administratives plus complètes pour l'administration des corps. Manière de servir parfaite. Est une excellente acquisition pour le corps. C'est un homme plein de dévouement et de zèle, et qui sera bientôt au niveau des bons administrateurs militaires.</p>

			<p>1843 : Instruction générale suffisante, connaissances administratives assez étendues, travaille bien pour en acquérir encore. Manière de servir fort exacte et zélée. Est un bon officier de l'intendance. Il est zélé, exact, ferme dans le service. C'est un bon et excellent serviteur.</p> <p>1844 : Instruction générale fort suffisante, connaissances administratives assez étendues, manière de servir fort zélée. Est un digne fonctionnaire qui sert bien ; remplit exactement ses devoirs.</p> <p>1845 : Instruction générale suffisante, connaissances administratives assez étendues. Manière de servir fort zélée. C'est un digne fonctionnaire qui mérite de l'avancement. Nous le proposons pour la 1^{ière} classe.</p> <p>1846 : Instruction générale suffisante ; possède beaucoup de connaissances administratives théoriques et étudie sans cesse ; ses connaissances pratiques sont nombreuses, il a été major d'un régiment et la comptabilité des corps lui est familière ; manière de servir remarquable par son exactitude et son activité. C'est un fonctionnaire distingué par son zèle et son dévouement à ses devoirs qu'il remplit de la manière la plus consciencieuse ; caractère ferme et honorable, il rend partout de bons services. Il possède parfaitement la connaissance des règlements administratifs et sait en faire une juste appréciation avec discernement. A rempli les fonctions d'intendant dans la 16^{ième} division et mérite d'être admis à la 1^{ière} classe pour laquelle je le propose. Arrivé en Afrique que depuis 9 mois, il a donné des preuves de zèle et d'exactitude. Je le recommande vivement pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.</p> <p>1847 : Instruction générale suffisante ; connaissances théoriques complètes ; connaissances pratiques étendues ; a été major d'un régiment et possède bien tous les détails ; d'une exactitude scrupuleuse et d'une très grande activité. Est un fonctionnaire rempli de zèle et de dévouement ; il s'acquitte de tous ses devoirs de la manière la plus consciencieuse et la plus intelligente ; caractère droit et honorable, s'occupant sans cesse de son service et augmentant tous les jours ses titres à l'avancement. Je le propose de nouveau pour la 1^{ière} classe de son grade et je le recommande vivement à la bienveillante sollicitude du ministre.</p>
59	Galbaud-Dufort (1)	5	<p>1851 : Bonne instruction première, étendue par des études sérieuses. Connaissances administratives étendues et très satisfaisantes. Manière de servir zélée et soutenue. Homme de moyen et de capacité, d'un jugement sain et aimant le travail. Est sous tous les rapports un fonctionnaire très distingué ; proposé pour l'avancement.</p>
82	De Ferrière	5	<p>1850 : Instruction générale développée ; connaissances théoriques exactes et intelligentes ; connaissances pratiques très formés ; manière de servir parfaite. Il est bien à regretter qu'il ait la vue très basse et l'ouïe très paresseuse. C'est un sujet de beaucoup de distinction.</p> <p>1851 : Instruction générale en rapport avec une excellente éducation ; connaissances administratives saines et très avancées ; connaissances pratiques et sûres ; manière de servir très distinguée. Sa position de famille et de fortune contribue à faciliter et à élever ses habitudes sociales. Jouit d'une considération personnelle parfaitement honorable et méritée.</p> <p>1852 : Principes purs et rigides ; instruction générale en rapport avec son excellente éducation ; connaissances administratives très variées et très étendues. Il serait impossible de servir avec plus de régularité et de dévouement et d'une manière plus utile. Par sa position de fortune et de famille et plus encore par son mérite personnel, jouit de l'considération générale. C'est un de ces fonctionnaires qu'un corps doit s'honorer de compter dans ses rangs.</p> <p>1853 : Instruction générale en rapport avec son excellente éducation. Connaissances administratives complètes. Il est impossible de servir avec plus de régularité et de dévouement et d'une manière plus utile. Est certainement un des hommes les plus capables et les plus honorables du corps de l'intendance et mérite d'obtenir de l'avancement.</p> <p>1854 : Instruction générale très étendue. Connaissances administratives très complètes. Manière de servir exemplaire, esprit sagace et prévoyant, très apte aux fonctions administratives. Bonne santé mais d'une constitution un peu délicate. Est myope, peu apte à faire campagne. Il est impossible de servir avec plus de régularité, plus de dévouement et d'une manière plus utile. Vient d'être appelé au service de la garde, a été très regretté dans le département où il jouissait de l'estime générale. C'est un fonctionnaire honorable, distingué, et plein de zèle qui mérite d'obtenir de l'avancement.</p> <p>1855 : Instruction générale solide ; connaissances administratives complètes ; manière de servir exemplaire. Est un SIM des plus méritants ; depuis 40 ans que je vois des officiers à l'œuvre, je n'en ai pas connu qui servent avec un zèle plus soutenu, plus consciencieux que celui qu'il apporte dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Aussi renouvelé-je la proposition d'avancement déjà faite en sa faveur, en la recommandant à la bienveillance particulière de M. le ministre de la guerre.</p>
144	Viguiier	5	<p>1854 : Un des bons fonctionnaires du corps. Il dirige parfaitement les services de la 3^{ème} division d'infanterie. Les ressources de son intelligence lui font surmonter les difficultés.</p> <p>1855 : Instruction générale très étendue ; connaissances administratives très bonnes. Sert très bien, noble cœur, esprit ferme et intelligent, fécond en ressources, très actif et dévoué à ses devoirs. Digne d'un avancement rapide.</p> <p>1856 : Ce fonctionnaire apporte toute la fermeté nécessaire dans ses relations avec le commandement, mais les circonstances exigent quelquefois à la guerre la condescendance que le chef reproche ici au subordonné et dont je connais la cause. Je ne dirai pas que c'est un fonctionnaire complet mais il doit être classé dans la 1^o catégorie des fonctionnaires distingués. A fait toute la guerre d'Orient de la manière la plus active. C'est un fonctionnaire très distingué qui serait même complet s'il résistait avec un peu plus d'énergie à certaines prétentions parfois exagérées que l'intendance ne doit pas subir lorsqu'elles sont en dehors des prescriptions réglementaires. Instruction générale très étendue, connaissances administratives complètes, manière de servir assidue et zélée, est un esprit exact et méthodique, c'est une bonne acquisition pour l'administration de la garde.</p> <p>1857 : Instruction générale : celle d'un élève de l'école polytechnique. Connaissances administratives avancées. Manière de servir bien intentionnée sans grande préoccupation des détails. Fonctionnaire instruit et capable ; pouvant produire les meilleurs résultats quand sa sollicitude est éveillée. Instruction générale étendue ; manière de servir zélée ; très apte au service en campagne qui exige l'activité du corps et qui impose à l'esprit d'inventer, est moins bien disposé pour les travaux du cabinet : il traite ceux-ci d'un peu loin par masses : la régularité, le conscience n'y font pas défaut, mais le fini.</p> <p>1858 : Constitution physique ébranlée par une maladie récente qui présentait de la gravité mais dont il paraît en bonne voie de se remettre..C'est un bon fonctionnaire auquel il faut, toutefois, un chef qui sache stimuler et mettre en jeu les qualités.</p> <p>1858 : ...A rendu de très utiles services comme président de la commission chargée, à la suite du camp de Châlons, de réviser tout le matériel du campement, il a reçu à cette occasion une lettre de félicitations du ministre...</p>
153	Lévy	5	<p>1855 : Instruction générale étendue, connaissances administratives embrassant tout, manière de servir parfaite. Se distingue par toutes les qualités qui font le fonctionnaire d'élite : calme, réfléchi, laborieux, instruit, esprit d'ordre, jugement sain, intelligence fertile et dévouement à ses devoirs.</p>

			<p>1856 : Instruction générale étendue, connaissances administratives complètes, manière de servir intelligente et dévouée. Calme réfléchi, laborieux, instruit, a de l'esprit d'ordre, un jugement droit, intelligence fertile et dévouement au devoir. A parfaitement servi pendant toute la guerre d'Orient et mérite d'être classé de manière à obtenir prochainement l'avancement que je sollicite pour lui.</p> <p>1857 : Caractère ferme, très réservé, beaucoup de discrétion. Par l'étendue de son intelligence et la variété de ses connaissances, par la solidité de son jugement, par son aptitude remarquable aux vérifications du contrôle, à l'étude et à la discussion des affaires contentieuses, ainsi qu'à tous les travaux de cabinet comme aussi à tous les détails d'exécution des divers services administratifs ; enfin par un dévouement au devoir toujours et partout également soutenu, se place au rang des fonctionnaires les plus distingués et doit être classé de manière à obtenir très promptement l'avancement que lui ont mérité ses excellents services pendant toute la guerre d'Orient et pendant ses fonctions de secrétaire de la commission de liquidation.</p> <p>1858 : Fonctionnaire d'avenir, très intelligent et très capable. Fonctionnaire des plus distingués que ses qualités et ses services recommandent pour un prompt avancement. D'un savoir marqué et d'un zèle éclairé pour le service.</p>
157	Cumier de Lavalette	5	<p>1857 : Fonctionnaire complet, esprit droit, intelligence remarquable, sentiments élevés ; fermeté sage et prudente.</p> <p>1858 : Sous-intendant rempli de mérite, zélé, dévoué à ses devoirs, ingénieux à trouver les moyens d'améliorer les conditions du service. Esprit droit, conciliant et ferme. Exerce l'autorité avec un tact et une sagesse qui lui donnent une grande influence sur tout le personnel placé sous ses ordres. Fonctionnaire à pousser dans l'intérêt du service. Est un fonctionnaire fort distingué et des plus complets, dont le caractère digne, ferme et conciliant conviendra particulièrement aux fonctions les plus élevées de l'intendance. On ne saurait le faire arriver trop tôt à la tête du corps.</p> <p>1859 : Eminemment distingué par les qualités de l'intelligence et de cœur est un des fonctionnaires les plus complets. C'est à lui que nous devons l'organisation des hôpitaux en Italie et la bonne direction des ambulances actives dans toutes nos rencontres avec l'ennemi.</p>
408	Castaing	5	<p>1878 : Est un fonctionnaire dévoué et consciencieux, mais qui attache encore une très grande importance à des détails insignifiants ; il a besoin d'acquérir une plus grande expérience du service de campagne. Fonctionnaire un peu minutieux, mais qui a un grand sentiment du devoir, joint un jugement droit, un caractère très digne et une intelligence au dessus de la moyenne.</p> <p>1879 : Est appelé à devenir un fonctionnaire distingué, sert avec beaucoup de zèle et de dévouement et pourra rendre de grands services en campagne.</p> <p>1880 : Est déjà un très bon fonctionnaire ; il sert avec beaucoup de zèle et de dévouement ; il pourrait rendre de grands services en campagne ; il est appelé à devenir un fonctionnaire distingué. Est un chef de service très distingué et qui tient dans sa main la direction des détails importants qui intéressent la régularité et le bon fonctionnement des distributions journalières de toute nature...Ce fonctionnaire annonce une entente administrative et une fermeté de caractère dignes de fixer sur lui l'attention de l'autorité supérieure. L'examen du service des vivres de la place de Caen nous a confirmé dans l'opinion que nous avions conçue de sa capacité, de l'efficacité de sa direction et de son entente administratives en présence des à coups que lui suscitait l'insuffisance du comptable des vivres de cette résidence.</p> <p>1881 : Très bon fonctionnaire, d'un caractère calme et d'un jugement sûr. Sert avec beaucoup de distinction ; il est très laborieux, connaît tous les détails du fonctionnement des services administratifs et peut rendre d'excellents services en campagne. Fonctionnaire très distingué. Fonctionnaire distingué, capable, net, précis, ferme, travaillant beaucoup par lui-même, très appliqué à son service.</p> <p>1882 : Très bon fonctionnaire, d'un caractère calme et d'un jugement sûr. Peut rendre d'excellents services en campagne. Sert avec beaucoup de distinction, il est très laborieux et connaît parfaitement le fonctionnement des services administratifs; par ses services et ses campagnes il mérite d'obtenir l'avancement pour lequel il est proposé. Est un bon fonctionnaire mais je trouve la proposition prématurée.</p> <p>1883 : Laborieux et entendu ; peut rendre les meilleurs services en temps de paix et en temps de guerre. Est laborieux, actif et tout entier à ses devoirs. Esprit ferme et modéré, jugeant bien et vite, il rendra d'excellents services dans toutes les situations et surtout en campagne. Occupe le numéro 1 sur le tableau et ne fait qu'acquérir des titres à la récompense dont on l'a jugé digne l'an dernier. Pendant les manœuvres dans les Alpes, a très bien dirigé les services administratifs. Il y a fait preuve de zèle, d'intelligence et de savoir.</p> <p>1880 : ...ainsi que l'a démontré l'excellente exécution de service pendant les manœuvres de cette année qui lui a valu les félicitations du général commandant de 3^{ème} corps d'armée.</p>
409	Bourguignon	5	Témoignage le 18 avril 1883 pour la liquidation des comptes du corps expéditionnaire de Tunisie.
410	Boue	5	<p>1879 : S'est promptement familiarisé avec toutes les parties du grand service qui lui est confié, montre beaucoup de goût et d'aptitude, sert avec un zèle exceptionnel. Exact, homme de devoir, méthodique, d'un esprit inventif, remplit bien ses fonctions.</p> <p>1880 : Travaille avec application ; déploie beaucoup de zèle, pour toutes les parties de son service s'efforce d'en améliorer l'exécution, a de l'intelligence, de l'aptitude, remplit ses fonctions d'une manière satisfaisante. Convient bien pour le service important dont il est chargé.</p> <p>1881 : Laborieux, très exact, continue à montrer beaucoup de zèle et même d'ardeur dans l'étude des diverses questions soumises à son examen. Il sait au besoin les approfondir et fait alors preuve d'un esprit judicieux.</p> <p>1882 : A acquis des connaissances très étendues sur toutes les parties du service des subsistances qu'il dirige à Belfort avec une intelligence et une activité remarquables.</p> <p>1883 : Excellent fonctionnaire dont le mérite est incontestable et qui continue à diriger de la manière la plus satisfaisante les services administratifs de la place de Belfort.</p>
421	De La Grandière	5	<p>1879: Fonctionnaire intelligent, capable, laborieux, apte aussi bien au service de bureau qu'au service actif.</p> <p>1880 : Est intelligent, actif, animé d'un très bon esprit, paraît très apte au service de guerre. Fonctionnaire distingué sous tous les rapports ; actif et servant avec zèle. Très bon fonctionnaire, très distingué, à la hauteur de toutes les situations.</p> <p>1881 : Fonctionnaire actif, intelligent, ayant de l'initiative, dévoué à son service, caractère droit, apte à rendre de bons services en campagne.</p> <p>1882 : Fonctionnaire très honorable, très dévoué, très utile. Excellent fonctionnaire qui a le rare mérite de joindre aux qualités d'un homme du meilleur monde des aptitudes administratives développées. A quitté le 11^{ème} corps, il y laisse le souvenir d'un fonctionnaire agréable et entendu. Fonctionnaire très intelligent, capable, officier d'avenir. Est un excellent fonctionnaire, très capable et très dévoué.</p>

			<p>1883 : Fonctionnaire modeste, bien élevé, intelligent, capable, dévoué à ses devoirs ; apte à rendre de bons services dans toutes les situations où on le placera. A de l'avenir. Mérite d'être classé avec un choix de faveur, car il a les qualités d'un brillant fonctionnaire et on peut absolument compter sur son dévouement. Est un fonctionnaire d'élite, on peut absolument compter sur son dévouement et lui confier les affaires les plus délicates. Il rendra les meilleurs services dans toutes les situations où on le placera. Très bien sous tous les rapports. Distingué, intelligent, ayant une grande rectitude de jugement et de l'initiative.</p> <p>1884 : Fonctionnaire très distingué, apte à toutes les missions. Très digne d'avancement. Excellent fonctionnaire. Rendra de très bons services dans toutes les situations où on le placera. Continue à mériter d'être maintenu au tableau d'avancement. Est très intelligent, très instruit, distingué de manières, de relations agréables. IL allie un entrain, un dévouement au service du corps expéditionnaire les connaissances étendues et la pratique qu'il possède. C'est un fonctionnaire accompli. Les services qu'il a rendu au corps expéditionnaire du Tonkin sont des titres qui venant s'ajouter aux anciens doivent hâter sa nomination.</p>
794	Aubry	5	<p>1905 : Paraît intelligent, sérieux et travailleur. Il s'est mis rapidement au courant de son service et le dirige bien. Fonctionnaire actif, intelligent, servant avec zèle et dévouement, dirige bien le service de la sous-intendance du Havre.</p> <p>1906 : Est consciencieux, dévoué, très désireux de bien faire, il continue à diriger avec beaucoup de zèle les services de la sous-intendance du Havre. Continue à faire preuve d'activité, de zèle et de dévouement dans la direction du service qui lui est confié.</p> <p>1907 : Bon fonctionnaire, actif, intelligent, travailleur, très désireux de bien faire, continue à diriger les services de la sous-intendance du Havre avec beaucoup de zèle et de dévouement.</p> <p>1908 : Continue à diriger son service avec le plus grand zèle ; très désireux de bien faire, il y réussit entièrement. Très travailleur, dirige fort bien son service qui ne dispose que d'un personnel inexpérimenté. A fait preuve au cours des travaux sur la carte de beaucoup d'initiative et d'une réelle compétence dans l'emploi des organes administratif. Très au courant des énormes ressources de la place du Havre, il a su obtenir la signature d'importantes conventions éventuelles. Il mérite à tous les points de vue d'être proposé pour le grade supérieur.</p> <p>1909 : Continue à diriger avec le plus grand zèle le service qui lui est confié. Très actif et travailleur, il a su se faire apprécier des autorités civiles et militaires locales et fait preuve d'initiative et de tact. J'appuie très favorablement la proposition pour l'avancement.</p> <p>1910 Continue à faire preuve de beaucoup d'activité, de zèle et de dévouement.</p>
798	Delacarte	5	<p>1905 : Par sa manière excellente de servir, par son attitude très correcte et par sa parfaite éducation, justifie ses notes élogieuses ; il s'acquitte de ses fonctions de la manière la plus satisfaisante. Fonctionnaire très capable et des plus distingués à tous les points de vue ; aux qualités professionnelles joint celles de l'homme privé et de l'homme du monde. Sujet d'élite. Assure convenablement son service en ce qui concerne la surveillance administrative des corps.</p> <p>1906 : Sujet remarquable, ayant beaucoup d'acquis, de distinction, fait très bien son service. S'acquitte parfaitement de ses fonctions en ce qui concerne la vérification des comptes des corps de troupe. Très bon, sous-intendant, des services duquel nous n'avons qu'à nous louer.</p> <p>1907 : Bon sous-intendant qui dirige son service d'une manière satisfaisante mais trop jeune de grade pour être utilement proposé à l'avancement. Est un fonctionnaire distingué.</p> <p>1908 : Continue à diriger d'une manière très satisfaisante son service. Fonctionnaire très capable, ayant beaucoup d'expérience et de savoir faire et s'acquittant très bien des services qui lui incombent.</p> <p>1909 : Est un fonctionnaire des plus capables, très intelligent et très actif, ferme et conciliant dans ses relations et rendant d'excellents services. Par son ancienneté et ses services, il mérite absolument de figurer cette année au tableau d'avancement pour le grade de sous-intendant.</p> <p>1910 : Sous-intendant très distingué, actif, vigoureux, travaillant beaucoup et avec succès. Vient d'entrer au tableau pour la 1^{ière} classe. Fonctionnaire actif, intelligent et prévoyant. A très bien dirigé son service. Son expérience et son savoir faire sont très appréciés ; de relations agréables, ferme et conciliant, il réussira au 13^{ième} corps d'armée comme il a réussi au 14^{ième} corps d'armée.</p>
799	Laurens (2)	5	<p>1908 : Très bon fonctionnaire, dirigeant d'une manière très satisfaisante son service...A rempli les fonctions de sous-intendant de la division de cavalerie, il s'en est acquitté avec une activité et une compétence qui lui ont valu les félicitations du général commandant la division.</p> <p>1909 : Toujours très bon fonctionnaire, dirige d'une manière très satisfaisante son service. Très entendu dans son service, à pousser pour l'avancement. Très bon fonctionnaire, consciencieux, zélé et capable.</p> <p>1910 : Très bon fonctionnaire, intelligent, actif et consciencieux.</p>
801	Toupnot	5	<p>1905 : Intelligent, actif, nature fine, fonctionnaire d'avenir.</p> <p>1906 : A un peu négligé cette année l'administration des corps dont il est chargé et a du, pour ce fait, être rappelé à l'exécution de ses devoirs. Fonctionnaire d'avenir. Bon sous-intendant. Bon fonctionnaire.</p> <p>1907 : A toujours été apprécié au cours de sa carrière. Dévoué à ses devoirs, est intelligent, actif, travailleur, occupe d'une manière satisfaisante le poste souvent difficile du camp de Châlons. Bien élevé et très honorable, fonctionnaire d'avenir. Vient encore d'accomplir avec distinction la lourde tâche de diriger les services du camp de Châlons pendant la période d'occupation de 1907, il y a apporté le même zèle et la même intelligence dont il a fait preuve dans les campagnes précédentes. Je n'ai que des éloges à faire sur sa manière de servir. Très apte à faire campagne, honorable, a de l'avenir. N'est pas encore assez ancien de grade pour être proposé utilement cette année, mais il est à désirer de le voir prendre rang au tableau aussitôt que possible. Dirige avec zèle, compétence et autorité, la vérification des comptes des corps de troupe.</p> <p>1908 : S'occupe avec beaucoup de zèle des comptes des corps. Connait très bien les règlements. Arrivé depuis peu...il fait preuve de zèle et d'activité. Très actif, dirige parfaitement les services du camp de Chalons, il sait faire face à l'imprévu, il a des vues d'ensemble et sait suivre les détails. Très vigoureux, excellent sous-intendant. Fonctionnaire actif, entendu, prévoyant. Très bon sous-intendant, dirige très bien son important service.</p> <p>1909 : Très bon fonctionnaire, s'occupe avec le plus grand zèle et la plus grande compétence de l'administration des corps. Excellent sous-intendant, actif et très débrouillard, il dirige avec tact et fermeté son service qui présente souvent des difficultés auxquelles il faut parer rapidement, s'en tire parfaitement. Instruit et travailleur, très intelligent, vigoureux, plein d'entrain, apte au service de guerre, je le propose pour l'avancement. Fonctionnaire entendu, prévoyant, zélé, qui dirige fort bien le service si chargé du camp de Chalons, apportant</p>

			<p>toute diligence dans la surveillance administrative des corps. Proposition pour SIM1 appuyée malgré son peu d'ancienneté. Très bon fonctionnaire, dirigeant avec la plus grande compétence le service dont il est chargé.</p> <p>1910 : Excellent sous-intendant. Il est très actif, très vigoureux, montre beaucoup d'initiative et inspire toute confiance. Arrivera certainement au grade supérieur. S'occupe avec le plus grand zèle et la plus grande compétence des comptes des corps. Fonctionnaire de valeur, dirigeant son service avec compétence et autorité.</p>
806	Durosoy	5	<p>1905 : Dès son arrivée à la Rochelle, aux prises avec les difficultés d'un service très important et très chargé, s'est montré à hauteur de cette lourde tâche, justifiant ainsi les appréciations élogieuses dont il avait toujours été l'objet, il s'affirme de plus en plus comme un fonctionnaire de très grande valeur. Très méritant et très expérimenté.</p> <p>1906 : Chargé d'un service très important, s'en acquitte à son honneur. S'affirme comme un excellent fonctionnaire, intelligent et très actif. Très bon fonctionnaire.</p> <p>1907 : Très vigoureux et très actif, s'acquitte très bien d'un service des plus chargés ; son chef de service n'a que des éloges à lui adresser. Toujours très bon fonctionnaire, montrant beaucoup d'activité et d'esprit d'initiative dans son service.</p> <p>1908 : Très actif et très vigoureux, s'acquitte de ses devoirs avec le plus grand zèle.</p> <p>1909 : Est un fonctionnaire de premier ordre et de grand avenir. Sorti avec le n°1 du stage de l'intendance, ayant des campagnes coloniales. Continue de mériter les excellentes notes précédentes. Est un fonctionnaire de premier ordre et de grand avenir. Membre rapporteur de la commission de révision du règlement sur la solde dans laquelle il apporte, avec une grosse somme de travail une compétence indiscutable, il mérite absolument de figurer au tableau d'avancement. Fonctionnaire de valeur et d'avenir, très méritant, à pousser.</p> <p>1910 : Dirige depuis trois ans les deux services de Versailles, s'acquitte fort bien de ce lourd service qui lui a permis de faire preuve pour le ravitaillement de Paris pendant les inondations de qualités d'initiative et d'activité des plus remarquables. Il a dirigé le service de plusieurs sous-intendances avec le dévouement et l'activité dont il a toujours fait preuve et s'est tout particulièrement signalé à l'attention de ses chefs par la façon remarquable dont il a dirigé la station magasin de Saint Cyr chargée du ravitaillement des 2^{ème} et 3^{ème} corps d'armée pendant les grandes manœuvres d'armée. C'est un fonctionnaire d'élite et d'avenir tout désigné pour arriver au grade d'intendant militaire.</p> <p>- Citation au bulletin officiel 1908 pour un ouvrage sur les armées de Napoléon.</p> <p>- Lettre de félicitations du 23 mai 1910 pour son activité et son dévouement pendant les inondations de la Seine.</p>
811	Galley	5	<p>1905 : Très bon fonctionnaire, actif et travailleur. Continue à se montrer très actif et très dévoué, très bon fonctionnaire.</p> <p>1906 : Vient d'arriver dans le gouvernement militaire de Paris. Excellent fonctionnaire, travailleur, actif, très intelligent, dirige bien le service important qui lui est confié.</p> <p>1907 : Très bon fonctionnaire, actif, très intelligent, dirige très bien l'important service qui lui est confié.</p> <p>1908 : Excellent fonctionnaire, très intelligent et très actif, dirige avec beaucoup de zèle l'important service du ravitaillement. Chargé de l'important service du ravitaillement, apporte dans ses travaux une grande compétence jointe à une intelligence vive et à un jugement sûr, excellent fonctionnaire distingué et ayant de l'avenir.</p> <p>1909 : S'intéresse aux questions multiples du service du ravitaillement, sait les étudier, les pousser et les faire aboutir. Débute au cabinet du sous-secrétaire d'état à la guerre.</p> <p>- Témoignage de satisfaction du 23 mai 1910 pour sa participation à la commission d'étude des procédés de conservation de la viande fraîche.</p> <p>- Témoignage de satisfaction du 27 mai 1910 pour sa collaboration aux écoles d'instruction</p>
820	Foliot	5	<p>1906 : Est un fonctionnaire d'élite, intelligent, instruit, modeste et sympathique, il a un esprit clair, méthodique, beaucoup de sens pratique, de l'initiative, une grande facilité de travail. Il a fait preuve de toutes ces qualités à l'occasion de la préparation de l'exercice de ravitaillement d'ensemble exécuté en 1906 dans l'Eure. A pleinement justifié ce qu'on attendait de lui au service du ravitaillement. A produit des travaux importants pour l'amélioration de ce service. A notamment fait preuve de qualités remarquables d'organisation et d'initiative à l'occasion d'un exercice de ravitaillement d'ensemble, mérite à tous égards d'être récompensé. Est un fonctionnaire d'élite, intelligent, instruit, modeste et sympathique. Il a un esprit clair, méthodique, beaucoup de sens pratique et d'initiative, une grande facilité de travail. Il a fait preuve de toutes ces qualités à l'occasion de la préparation de l'exercice de ravitaillement d'ensemble exécuté en 1906 dans l'Eure. Sous-intendant de valeur exceptionnelle, intelligence supérieure, travaille vite et bien, beaucoup de jugement, sachant examiner les questions à un point de vue élevé et ayant aussi l'aptitude pour les études de détail. Connait à fond son service.</p> <p>1907 : Autant de jugement que de sérieux, autant de travail que d'activité, fonctionnaire d'une valeur exceptionnelle.</p> <p>1908 : Fonctionnaire d'une valeur absolument exceptionnelle.</p> <p>1909 : Fonctionnaire de grande valeur morale et intellectuelle. Dirige d'une façon parfaite la section de mobilisation et de ravitaillement réparties autrefois entre deux sous-intendants. A pousser rapidement vers les hauts grades. Doit entrer cette année au tableau d'avancement pour le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe.</p> <p>1910 : Fonctionnaire d'une valeur exceptionnelle, aussi apte aux fonctions actives en campagne, que remarquablement doué par la clarté et la souplesse de son intelligence, la netteté de son jugement, la largesse de ses vues et l'étendue de ses connaissances, pour tous les travaux de cabinet. Sujet d'avenir, à pousser rapidement dans l'intérêt de l'armée.</p> <p>- Lettre de félicitations en 1906 pour un exercice de ravitaillement d'ensemble de l'Eure.</p> <p>- Lettre de félicitations du 21 juin 1908 pour sa participation aux travaux de la commission de révision du service intérieur des corps.</p> <p>- Bonne appréciation pour voyage d'état-major du 15 décembre 1906.</p> <p>- Lettre de félicitations du 21 juin 1909.</p>
823	Chide	5	<p>1907 : Se fait remarquer depuis son arrive dans le 1^{er} corps d'armée par des qualités les plus sérieuses : activité, savoir, énergie, esprit d'ordre et de suite. Sans pouvoir encore porter un jugement définitif sur sa valeur générale, je crois que M. Chide est un excellent fonctionnaire qui a beaucoup d'avenir, joint à une entente parfaite des affaires étudiées toujours par lui avec un soin minutieux. A pu donner les preuves les plus certaines de son expérience, dirigeant avec une entente parfaite les nombreux services d'une sous intendance très importantes à laquelle il n'y a pas d'adjoint depuis près d'un an, ce fonctionnaire a produit un travail excessif qui ne pourrait continuer avec son personnel. C'est lui qui a proposé tous les aspects</p>

			<p>d'une organisation difficile concernant le centre de fabrication d'Arras pour les manœuvres du 1^{er} corps d'armée. C'est à lui que revient tout l'honneur d'avoir prévu les moindres détails qui ont permis d'assurer tous les services d'une façon parfaite.</p> <p>1908 : Excellent fonctionnaire sous tous les rapports et sur lequel on peut absolument compter. Très bon fonctionnaire, vigoureux et actif. Dirige avec fermeté la sous intendance d'Arras, dont l'importance s'est considérablement accrue au cours de l'année écoulée par suite du rattachement à ce service de la surveillance du moulin chargé d'alimenter le 1^{er} corps d'armée en entier.</p> <p>1909 : Très bon fonctionnaire, actif, vigoureux, apte à faire campagne. Ne mérite que des éloges. Homme de devoir; excellent fonctionnaire. Très bien vu dans sa résidence. Vient de passer une année difficile avec un seul officier dans ses bureaux. Est parvenu à force de zèle et travail à assurer les lourds services de la sous intendance d'Arras. Proposé pour l'avancement.</p> <p>1910 : Entièrement remis d'un très grave accident de cheval survenu au cours des grandes manœuvres d'armées ; a repris toute son activité et sa bonne humeur, très apte aux services de guerre. Excellent fonctionnaire.</p> <p>Ne mérite que des éloges. A inscrire au tableau sans retard et sans subir aucun choix.</p> <p>1911 : Excellent fonctionnaire, actif, vigoureux, énergique, très intelligent qui conduit de la manière la plus satisfaisante un service très lourd. Très intelligent, calme, énergique, vigoureux, plein de zèle d'entrain. Continue à diriger à mon entière satisfaction le très lourd service d'Arras. C'est un fonctionnaire de premier ordre sur qui on peut compter en toute circonstance. Il mérite pleinement d'être inscrit au tableau d'avancement de sous-intendant de 1^{ère} classe.</p> <p>1912 : Continue à diriger d'une manière très remarquable la sous intendance d'Arras et à mériter pleinement les notes élogieuses données antérieurement. C'est un fonctionnaire de la plus grande valeur ; il rendrait en campagne par sa vigueur physique, son activité, son énergie, son intelligence vive et nette, les meilleurs services.</p> <p>Citation à l'ordre du 1^{er} corps d'armée du 25 août 1910 pour une conférence sur les fraudes dans l'alimentation de l'armée.</p>
824	Boisseaud	5	<p>1907 : Promu tout récemment à la 2^{ème} classe, vient d'être appelé à la 1^o sous-intendance d'Alger. Grâce à ses qualités d'ordre et de méthode, grâce à la pondération de son esprit, grâce à son zèle et son activité, grâce enfin à ses connaissances administratives et à son désir de bien faire, ce fonctionnaire arrivera vite à bien posséder le service complexe et difficile dont il a la charge. Tenue et conduite parfaites aptitude à faire campagne. Fonctionnaire très sérieux, sur lequel on peut compter de façon absolue. Possédant des connaissances administratives très étendues, ayant une haute idée de ses devoirs professionnels, joint la correction, le tact et le jugement sûr qui font les excellents sous-intendants, sujet d'élite et d'avenir.</p> <p>1908 : Fonctionnaire des mieux doués, ayant une haute idée de ses devoirs, et joignant à une grande correction, un tact parfait, des connaissances étendues, une instruction générale très soignée et une éducation parfaite. Officier d'avenir. A pleinement confirmé l'excellente opinion que je m'étais déjà fait de lui. Fonctionnaire d'avenir. Très dévoué, beaucoup de tact, connaissances professionnelles étendues fonctionnaire d'avenir. Fonctionnaire d'élite dont on ne peut que faire l'éloge à tous égards. Sujet d'avenir. Serviteur instruit, intelligent, dévoué et ayant beaucoup d'expérience.</p> <p>1909 : Continue à se montrer à hauteur de ses fonctions. Fonctionnaire distingué et d'avenir. Très dévoué à ses fonctions, plein de tact, esprit réfléchi et éclairé, très bon fonctionnaire. Fonctionnaire d'élite, qui mérite tous les éloges, sujet d'avenir, encore trop loin pour être proposé utilement. Sous-intendant sérieux, animé du vif désir de bien faire.</p> <p>1910 : Est un fonctionnaire destiné à arriver aux grades élevés de la hiérarchie en raison de ses qualités de tact, d'intelligence et de travail.</p> <p>Actif, intelligent, d'un jugement sûr et droit, d'un tact parfait et d'un dévouement absolu à ses devoirs. Est un fonctionnaire tout désigné pour être inscrit cette année au tableau d'avancement. Fonctionnaire tout à fait remarquable, très grande facilité de travail, très sérieux, doit prendre place au tableau le plus tôt possible, car c'est un sujet d'avenir. Un de nos meilleurs sous-intendants, à faire arriver rapidement. Très appuyé pour l'avancement.</p> <p>1911 : Fonctionnaire d'avenir, ayant une haute idée de ses devoirs, possédant des connaissances étendues. Tenue et éducation parfaites.</p> <p>Fonctionnaire de premier ordre qui, par son zèle, son travail et son intelligence, mérite de figurer en bon rang au tableau pour le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe. Excellent fonctionnaire, très travailleur, très consciencieux qui doit cette année être inscrit au tableau pour la 1^{ère} classe. Très au courant du service, fort travailleur, rendant d'utiles services partout où il est employé. Mérite d'arriver au tableau cette année.</p> <p>1912 : Fonctionnaire d'élite qui s'est toujours fait remarquer par ses brillantes qualités. Inscrit au tableau pour la 1^{ère} classe, il serait à souhaiter qu'il détienne lors de sa promotion ainsi qu'il le désire un emploi de son grade en Algérie.</p>
825	Delteil	5	<p>1908 : Fonctionnaire distingué, intelligent, actif et plein de zèle, ne mérite que des éloges. Excellent fonctionnaire sous tous les rapports, intelligent, actif, zélé, caractère très ouvert, très apte à faire campagne.</p> <p>1909 : Intelligent et distingué, travaillant beaucoup et étudiant les questions avec grand soin, est un excellent fonctionnaire à tous égards. Est un excellent fonctionnaire sous tous les rapports. Il a mérité les éloges du haut commandement pour la manière dont il a rempli les fonctions de SIM de division pendant les grandes manœuvres de 1909 malgré les difficultés que présentait le ravitaillement.</p> <p>1910 : Excellent fonctionnaire, intelligent, actif, travailleur, ayant un jugement sûr et une grande entente des questions administratives, dirige parfaitement son service. Fonctionnaire intelligent et distingué, travailleur et très zélé, dirigeant très bien la 2^{ème} sous-intendance de Nice. S'est bien acquitté de son service pendant les manœuvres au cours de l'année.</p> <p>1911 : Pendant les manœuvres d'automne de la 29^{ème} division d'infanterie, remplissait les fonctions de sous-intendant divisionnaire, a fait preuve de la compétence, du zèle et de l'aptitude dont il est coutumier. Il a notamment dirigé et surveillé avec une parfaite entente et grand esprit de suite, les expériences relatives à la préparation et la conservation de viandes demi-salées. Très bon fonctionnaire, dirige très bien le service très important dont il a la charge. S'est très bien acquitté de son service pendant les manœuvres de la 30^{ème} division. Mérite d'être inscrit au tableau d'avancement pour sous-intendant de 1^{ère} classe.</p> <p>1912 : Excellent fonctionnaire qui dirige très bien son très important service.</p>
827	Duval (3)	5	<p>1912 : Intelligent, actif, vigoureux, fonctionnaire de valeur, figure au tableau d'avancement.</p>

			<p>- Lettre de félicitations du 30 avril 1911 pour sa collaboration aux écoles d'instruction</p> <p>- Témoignage de satisfaction du 5 juillet 1912 pour sa participation à l'école d'instruction des officiers de réserve.</p>
833	Foucaud	5	<p><u>1907</u> : Très bon fonctionnaire à tous égards, très bien doué, très intelligent et très laborieux. A toujours rendu les meilleurs services à la section technique. Est un esprit très cultivé et un travailleur doué de qualités exceptionnelles. Les questions les plus ardues de l'administration de l'armée lui sont familières. Il a le sens juridique très développé. Il a été et continue d'être chaque jour pour le secrétaire d'état un collaborateur de tout premier ordre, son dévouement est à la hauteur de son intelligence et de sa compétence, il a autant de modestie que de valeur. Cet officier fait vraiment honneur à l'armée.</p> <p><u>1909</u> : Esprit très cultivé, homme laborieux, d'une compétence remarquable, peut être considéré comme un des hommes d'avenir du service de l'intendance. Il lui fait grand honneur par ses connaissances, sa pondération parfaite, la précision et la justesse de ses idées. C'est un fonctionnaire de tout premier ordre. Pendant plus de deux ans le sous-secrétaire d'état l'a vu à l'œuvre et il considère comme un devoir de laisser au dossier de cet excellent fonctionnaire un témoignage de sa haute et parfaite satisfaction. Arrivé... donnera à très bref délai aux services dont il a la direction l'impulsion qui leur a fait longtemps défaut. Son action vigoureuse et intelligente s'est déjà fait sentir et je suis heureux de lui en témoigner toute ma satisfaction. Sous-intendant hors ligne.</p> <p><u>1910</u> : Excellent fonctionnaire sous tous les rapports, instruit, intelligent, actif et très travailleur, a toutes les qualités d'un administrateur de premier ordre. A pousser. Est un fonctionnaire de grande valeur. Aux manœuvres de Picardie, il a dirigé d'une manière remarquable les services administratifs des ENE (4) et fait preuve des initiatives les plus intelligentes. Il est à désirer qu'un fonctionnaire aussi complet soit inscrit cette année au tableau d'avancement pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.</p> <p><u>1911</u> : Fonctionnaire d'une haute valeur aussi indiscutable qu'indiscutée, états signalés comme méritant un avancement exceptionnel et doit cette année par le fait seul de son ancienneté de figurer au tableau d'avancement. Fonctionnaire de haute valeur, très méritant à tous égards. SIM de la plus haute valeur : initiative à hauteur de sa compétence. A pousser.</p> <p><u>1912</u> : A été inscrit au tableau d'avancement pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe. Est toujours un fonctionnaire tout à fait remarquable. Fonctionnaire d'une valeur exceptionnelle, imprime à tous ses travaux la marque d'un esprit tout à fait supérieur. Continue à diriger les services de Gabès avec zèle, surpris un peu par les difficultés des ravitaillements dans le sud, s'est vite repris et sans défaillance a fait pourvoir à tous les besoins. Grande valeur professionnelle, excellent chef de service, très zélé, très dévoué, ne mérite que des éloges à tous égards. Je demande à le conserver à Rouen lors de sa promotion.</p> <p>- Citation au bulletin officiel du 9 août 1907 pour une note sur le service de l'alimentation en viande fraîche.</p> <p>- Lettre d'éloges du 26 juillet 1911 pour sa participation à la commission sur la révision des règles de l'administration des corps de troupe.</p>
836	Piraud	5	<p><u>1908</u> : Bon fonctionnaire. Arrivé... s'y est montré un fonctionnaire instruit, capable et très intelligent, il dirige très bien son service.</p> <p><u>1909</u> : Très bon fonctionnaire. Continue à assurer son service d'une manière très satisfaisante et à faire preuve des qualités de travail, d'ordre et de méthode qui dénotent un très bon fonctionnaire.</p> <p><u>1910</u> : Très bon sous-intendant distingué de manières, a l'abord sympathique. Dirige parfaitement sa sous-intendance et ne néglige aucun détail. A le travail facile et un très bon jugement. Fonctionnaire d'avenir. Fonctionnaire instruit, capable, sympathique, dirige très bien le service dont il est chargé. Proposé pour sous-intendant de 1^{ière} classe.</p> <p><u>1911</u> : Très bon sous-intendant instruit, caractère ferme et conciliant. A un excellent esprit. Travaille beaucoup et avec succès. Excellent fonctionnaire, instruit, capable, actif, pondéré. Présenté pour sous-intendant de 1^{ière} classe.</p> <p><u>1912</u> : Fonctionnaire intelligent et travailleur, aussi modeste que dévoué, ayant du tact et du jugement et dirigeant son service avec autant de zèle que de compétence. Très bon fonctionnaire à tous égards, mérite par son ancienneté et sa manière de servir digne d'éloge de figurer au tableau d'avancement pour sous-intendant de 1^{ière} classe.</p> <p><u>1913</u> : Très bon fonctionnaire, intelligent et très zélé, dirigeant très bien son service. Figure au tableau d'avancement pour la 1^{ère} classe. Très apte à faire campagne. Dirige très bien son service, fait preuve de beaucoup de zèle.</p>
838	Masure	5	<p><u>1907</u> : A obtenu une lettre de satisfaction. Il est regrettable que de jeune et excellent fonctionnaire quitte l'Algérie après un séjour de moins de deux ans et sans avoir occupé un des postes qui développent l'initiative et le caractère. S'est montré remarquable lors de la constitution et du ravitaillement de la colonne d'Oudja, qui ont principalement pesé sur lui. Il a autant d'initiative et de savoir que d'esprit de discipline et de dévouement. A suivre et à pousser. A fait preuve de beaucoup de savoir, d'activité et de dévouement pour la colonne d'occupation d'Oudja et l'installation du camp. Fonctionnaire de valeur et d'avenir à pousser. Excellent fonctionnaire, très méritant.</p> <p><u>1908</u> : Toujours SIM méritant à tous égards. Très bon SIM, intelligent, instruit, vigoureux.</p> <p><u>1909</u> : Très bon fonctionnaire, très apprécié dans son service. Très bon SIM, instruit, intelligent, vigoureux, mène bien son personnel et dirige son service avec tact et fermeté. Parait devoir bien faire à la 2^o sous-intendance de...</p> <p><u>1910</u> : Fonctionnaire de valeur et d'avenir. Dirige la sous-intendance avec tact, intelligence et fermeté. Très bon fonctionnaire. Continue à faire preuve de zèle et des meilleures qualités administratives. Mérite d'être proposé pour le grade supérieur.</p> <p><u>1911</u> : Fonctionnaire de haute valeur, très intelligent, très actif, apte à rendre dans n'importe quelle situation les meilleurs services. Sujet d'avenir.</p> <p><u>1912</u> : Fonctionnaire d'élite.</p> <p>- Témoignage de satisfaction du 4 juillet 1907 pour le ravitaillement d'une colonne.</p> <p>- Témoignage de satisfaction en 1911 pour sa participation aux écoles d'instruction des officiers de réserve.</p>
840	Carton	5	<p><u>1908</u> : Très intelligent, vigoureux au physique et au moral. A le travail facile et sûr. Sujet d'avenir. Fonctionnaire des mieux doués. Donne toute satisfaction, sujet d'avenir. Très méritant. Excellent fonctionnaire, sujet d'avenir. Très bon fonctionnaire, à hauteur de toutes ses obligations.</p>

			<p><u>1909</u> : Excellent sous-intendant, actif, intelligent, instruit, apte à toutes les fonctions qu'on peut confier à un fonctionnaire de l'intendance. A du tact et de la fermeté, travailleur. S'acquitte d'une manière remarquable de la partie de son service relative à l'administration des corps. Fonctionnaire très intelligent, instruit et zélé, a classer parmi les meilleurs sous-intendants. Dirige parfaitement son service. Vigoureux, apte au service de guerre. Excellent sous-intendant, intelligent, instruit, actif, travailleur, a fait preuve de connaissances et de savoir faire dans un voyage d'état-major d'armée.</p> <p><u>1910</u> : S'acquitte d'une façon remarquable de la partie de son service relative aux comptes des corps. Fonctionnaire de tout premier ordre, instruit, intelligent, apte à diriger tous les services qu'on peut confier à un sous-intendant. Très vigoureux, a le plus grand soin des intérêts de l'état et des besoins des corps troupe, exerce ses fonctions avec beaucoup de tact et d'autorité. Fonctionnaire de grande valeur, à pousser.</p> <p><u>1911</u>: Fort intelligent, actif, énergique, très vigoureux, s'occupant de son service avec le plus grand zèle, ayant du tact, de la décision, et un jugement très droit, fonctionnaire de tout premier ordre. Continue à diriger l'important service de Maubeuge à mon entière satisfaction, mérite d'arriver le plus tôt possible au grade supérieur. Fonctionnaire d'élite qui mérite d'arriver le plus tôt possible au grade supérieur. Sujet d'avenir. Continue à diriger l'important service à mon entière satisfaction. Excellent serviteur, s'acquittant très bien de ses délicates fonctions.</p> <p><u>1912</u>: Dirige parfaitement son service, on peut en toutes circonstances compter sur son intelligence, son activité, son initiative et son dévouement. Fonctionnaire dévoué à son service, traitant avec beaucoup d'intelligence et de méthode, ayant du tact et voyant juste, joignant à toutes ces qualités un caractère très sympathique et une excellente éducation, il est de ceux qu'il importe de faire arriver dans l'intérêt supérieur du service, je recommande instamment sa candidature pour le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe.</p> <p><u>1913</u> : Fonctionnaire de tout premier ordre, entièrement dévoué à son service, traitant les questions avec beaucoup d'intelligence et de méthode, ayant du tact et voyant juste, joignant à toutes des qualités un caractère très sympathique et une excellente éducation. Il est de ceux qu'il importe de faire arriver dans l'intérêt supérieur du service. Je recommande instamment sa candidature pour le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe. Continue à diriger l'important service de Maubeuge à mon entière satisfaction. Fonctionnaire du plus grand mérite et qui en toutes circonstances sera toujours à la hauteur de sa tâche. Sous-intendant de la plus grande valeur, très travailleur, dans lequel on peut avoir toute confiance. Officier intelligent et travailleur, donnant toute satisfaction.</p>
841	Michel	5	<p><u>1908</u> : Studieux et instruit, doué d'une excellente aptitude administrative, possédant bien tous les détails de son service. Très bon fonctionnaire. S'est parfaitement acquitté de ses fonctions. Fonctionnaire distingué, donnant toute satisfaction.</p> <p><u>1909</u> : Studieux et instruit, très capable, doué d'excellentes aptitudes administratives, possède bien tous les détails de son service. Très bon fonctionnaire.</p> <p><u>1910</u>: Instruit, intelligent et appliqué, ne mérite que des éloges. Fonctionnaire capable, s'acquittant très bien de son service. Très bon fonctionnaire, donnant toute satisfaction.</p> <p><u>1911</u> : Sous-intendant d'un esprit très fin et distingué d'un caractère allant, d'un tempérament robuste aussi expérimenté que dévoué. Est un fonctionnaire distingué et capable, servant sans bruit, très digne par ses excellentes qualités d'être promu au grade supérieur, fonctionnaire d'avenir.</p> <p><u>1912</u> : Fonctionnaire expérimenté, caractère réfléchi, intelligent, zélé, très capable et très dévoué.</p> <p><u>1913</u>: Bon sous-intendant, comme service actif et travail personnel, on lui voudrait plus d'action sur son chef de bureau en ce qui concerne la comptabilité. Très bon SIM. Esprit pondéré, caractère froid et réfléchi. Semble devoir donner toute satisfaction.</p> <p>Bonnes notes pour manœuvres d'armée de l'ouest de 1912.</p>
844	Arnaud	5	<p><u>1910</u>: Excellent fonctionnaire sous tous les rapports, actif, intelligent, travailleur, zélé. Dirigeant parfaitement le lourd service dont il est chargé. Fonctionnaire de grande valeur, dont le zèle est à toute épreuve et qui dirige parfaitement son service chargé. S'est très bien acquitté de ses fonctions pendant les manœuvres alpines. Excellent fonctionnaire sous tous les rapports mais jeune de grade. Bon fonctionnaire, possède bien son services.</p> <p><u>1911</u> : Je ne saurai trop faire son éloge. Il vient de remplir pendant les manœuvres d'automne de la 30^{ème} division, les fonctions de sous-intendant divisionnaire. Par son intelligence très ouverte, son activité et son zèle inlassable, son esprit très débrouillard, ne se laissant arrêter par aucune difficulté, son initiative toujours intelligente, pleine de tact et de jugement, son inaltérable bonne humeur, son dévouement à toute épreuve, il s'est montré non seulement à hauteur de ses fonctions du moment, mais absolument capable de satisfaire à toutes les exigences normales et éventuelles du temps de guerre. Et je considère comme un devoir de signaler à l'intendant militaire les précieux services rendus à la 30^{ème} division par ce fonctionnaire d'élite et de grande valeur. Excellent fonctionnaire. Dirige très bien son service, très méritant. S'est très bien acquitté de ses fonctions aux manœuvres de la 30^{ème} division. Sa manière de servir le rend digne de figurer cette année au tableau d'avancement pour sous-intendant de 1^{ère} classe. Très bon fonctionnaire.</p> <p><u>1912</u>: Excellent fonctionnaire, a rendu les plus signalés services lors de la réorganisation administrative de l'ancienne chefferie, doit figurer au prochain tableau d'avancement. Continue à être un excellent fonctionnaire qui doit figurer cette année au tableau d'avancement pour sous-intendant de 1^{ère} classe. Désigné pour prendre la direction des services administratifs des troupes chérifiennes en remplacement du sous-intendant Lory massacré à Fès le 17 avril, a pris son service au début de juillet. Sa tâche était singulièrement ardue et complexe puisqu'il s'agissait de rétablir la comptabilité de l'ancienne mission militaire et des troupes chérifiennes successivement licenciées alors que la presque totalité des documents et matières ont été détruits ou incendiés lors des massacres d'avril. A assuré la mise sur pied de l'administration des unités militaires marocaines de nouvelle formation. Il y a apporté toute son intelligence, toutes ses vastes connaissances techniques, tout son zèle et tout son dévouement. Il mérite les plus grands éloges et est absolument digne d'être inscrit au tableau d'avancement pour sous-intendant de 1^{ère} classe. Excellent fonctionnaire, a rendu les plus signalés services lors de la réorganisation administrative de l'armée chérifienne. Doit figurer au prochain tableau d'avancement. A toujours été remarqué comme un fonctionnaire hors ligne et d'avenir, donne en ce moment la preuve de ses connaissances et de son caractère d'initiative dans l'organisation administratives...Il est en ligne pour l'avancement et il doit entrer au tableau.</p>
845	Lalande	5	<p><u>1908</u> : A bien pris en main son service. Dirige bien le service de Langres où il trouve des services nouveaux pour lui, se montre intelligent et actif.</p> <p><u>1909</u> : Dirige bien son service, manque quelque fois d'initiative ; a très bon esprit et est très travailleur.</p> <p><u>1910</u> : Dirige son service avec zèle et compétence, esprit droit et bon jugement. Suit avec attention l'administration des corps de troupe.</p>

			<p><u>1911</u> : Dirige bien les services de Langres, travailleur, discipliné, instruit et de jugement droit. Se montre très bon fonctionnaire, physiquement vigoureux. Dévoué à son service, attentif à sa régularité, très instruit au point de vue général et administratif. Donne toute satisfaction et mérite d'être proposé pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe. Suit avec d'attention l'administration des corps.</p> <p><u>1912</u>: Fonctionnaire qui a beaucoup acquis et qui dirige son service avec un zèle très judicieux et un grand souci des intérêts de l'état et de la bonne satisfaction des besoins à assurer ; instruction générale et administrative très étendue ; esprit très cultivé. Très bon fonctionnaire, qui donne toute satisfaction, malgré un personnel limité et laissant à désirer comme capacités, dévoué et zélé, intelligent et actif, très soucieux de ses services ; mérite d'être proposé pour sous-intendant de 1^{ière} classe.</p>
852	Blondel	5	<p><u>1908</u> : Fonctionnaire délicate, appelé à un bel avenir, ne cesse de faire preuve du plus grand dévouement. Très actif et doué d'une haute intelligence, il traite les questions avec goût et jugement.</p> <p><u>1909</u> : Bien élevé modeste, intelligent, zélé, vigoureux et énergique, est un fonctionnaire de premier ordre qu'il y a lieu de pousser. Doit arriver.</p> <p><u>1911</u> : Excellent sous-intendant, instruit, intelligent, très travailleur, a de l'autorité, du tact, très vigoureux. Apte à tous les emplois qu'on peut confier à un sous-intendant. A côté d'un service déjà compliqué et souvent délicat, remplit aussi les fonctions de secrétaire de la commissions importantes (conservation des viandes frigorifiques etc...). Il y fait preuve de grande érudition et d'un grand zèle. A de belles campagnes de guerre, à mettre au tableau d'avancement le plus tôt possible.</p> <p><u>1912</u> : Excellent SIM qui ne mérite que des éloges.</p> <p>- Lettre de félicitations du 23 mai 1910 pour sa participation à la commission d'étude sur les procédés de conservation de la viande fraîche.</p> <p>- Lettre de félicitations le 13 juillet 1913 pour la publication dans revue de l'intendance d'une étude sur l'emploi de la viande congelée.</p>
862	Chayrou	5	<p><u>1908</u>: Arrivé très récemment à la section technique, y a très bien débuté. C'est un fonctionnaire intelligent, actif, très zélé et plein d'entrain qui semble devoir remplir avec distinction ses fonctions de membre de la section technique et de professeur au cours des stagiaires de l'intendance. Intelligent, consciencieux, zélé, très actif, ayant beaucoup d'entrain, d'un caractère sympathique et très discipliné, rend au comité de l'intendance les meilleurs services comme professeur du cours des subsistances militaires au stage de l'intendance, et comme membre de la section technique. Fonctionnaire de toute valeur. Excellent fonctionnaire dont l'expérience professionnelle s'affirme de plus en plus.</p> <p><u>1909</u> : Joint à des connaissances étendues et à une grande ardeur au travail, beaucoup de finesse, de tact et d'entregent ; aussi rend-il de bien précieux services à la section technique. Fonctionnaire à pousser rapidement vers les hauts grades.</p> <p><u>1910</u> : Aime son métier, traite avec autant de soin que de goût les affaires qu'on lui confie. Fonctionnaire accompli qui sera à sa place dans n'importe quel service. A pousser.</p> <p><u>1911</u>: Toujours zélé et absolument dévoué à ses fonctions, continue à être à la section technique un collaborateur des plus précieux. Il consacre par ailleurs une partie de ses soirées à suivre divers cours au conservatoire des arts et métiers, et à perfectionner aussi son instruction théorique et pratique au plus grand bénéfice du service. Fonctionnaire de grande valeur, ayant des connaissances techniques étendues, actif, travailleur, et rendant les services les plus appréciés. Il professe avec entrain et compétence, le cours des subsistances aux officiers stagiaires. Instruit, intelligent et très zélé ; dirige avec la plus grande compétence la section des subsistances à la section technique de l'intendance. Instruction générale et connaissances techniques très étendues, jugement sûr, caractère ferme, homme de progrès, belle campagne de guerre. A mettre au tableau d'avancement le plus tôt possible.</p> <p><u>1912</u> : S'est spécialisé dans les questions des subsistances. Professe avec succès ces matières aux stagiaires de l'intendance. Très travailleur et très zélé, mérite absolument d'être inscrit au tableau cette année. Mérite à tous égards et notamment pour les excellents services qu'il a rendus à la section technique une inscription au tableau d'avancement avec un choix effectif.</p> <p><u>1913</u>: S'est affirmé depuis son entrée dans le corps de l'intendance comme un fonctionnaire hors ligne, vient d'arriver au Maroc et seconde brillamment le directeur générale de l'administration militaire, par sa puissance de travail, son savoir technique autant que par ses connaissances générales. Tout en remplissant les fonctions de directeur de l'intendance des troupes marocaines, a dirigé l'établissement du budget militaire du protectorat et aidé puissamment au contrôle des dépenses Vient d'être promu à la 1^{ière} classe, a devant lui le plus brillant avenir.</p> <p>Lettres de félicitations et citation au bulletin officiel du 9 août 1908 et 12 août 1910 pour des travaux sur le budget militaire allemand pour 1906 et les services administratifs</p>
863	Grandclément	5	<p><u>1908</u> : A fait preuve d'une activité digne d'éloges et a produit un travail considérable avec un personnel insuffisant. Fonctionnaire distingué, intelligent et très actif. Dans la direction des deux services dont il a été chargé au Maroc, a fait preuve des plus sérieuses qualités d'organisation et de décision et d'aptitude au service en campagne. A une hauteur de vues et une conception générale des ensembles qui ne nuit pas à l'attention accordée aux détails. Intelligence claire, esprit précis et méthodique, s'adaptant sans déformation aux ordres du commandement.</p> <p><u>1909</u> : A pris depuis quelques mois la direction des services administratifs du corps de débarquement et y a fait preuve des mêmes qualités qui l'avaient distingué antérieurement, fonctionnaire remarquable, actif, doué d'une haute intelligence et d'une grande largeur de vues, il prévoit en temps utile les besoins et présente pour les satisfaire les solutions les plus simples et les plus pratiques. C'est un chef de service des plus distingués.</p> <p><u>1910</u> : Vient de prendre la direction de la sous-intendance de Saint Germain, y apporte toutes les qualités de fonctionnaire distingué et de bon administrateur.</p> <p><u>1911</u>: Fonctionnaire des plus distingués, dont j'ai pu apprécier la grande valeur et les excellents services à St Germain, bien que, peu de temps après mon entrée en fonction, il ait été appelé pour des travaux spéciaux à l'administration centrale où il est maintenant complètement détaché. Est un fonctionnaire des plus distingués, aussi intelligent que travailleur, d'un zèle et d'un dévouement à toute épreuve. Détaché au ministère de la guerre et chargé de travaux de mobilisation et en particulier des questions concernant l'expédition du Maroc, traite les une et les autres avec autant de méthode que de compétence. A rempli brillamment les fonctions de directeur de l'intendance à Casablanca. Fonctionnaire d'élite qui mérite d'arriver rapidement au grade supérieur. Sous-intendant de haute valeur.</p>

			<p>1912 : Affecté à la 5^{ème} direction du ministère de la guerre, s'est mis rapidement au courant de ses nouvelles et délicates fonctions auxquelles il se donne tout entier avec le plus grand zèle. Travailleur acharné, doué d'une haute intelligence et d'une grande largeur de vues, il sait mettre beaucoup de tact et de liant dans ses relations avec les autres services. Est pour le directeur un excellent collaborateur. Figure au tableau d'avancement auquel il a été inscrit avec un très bon choix, parfaitement mérité.</p>
869	Plouhinec	5	<p>1909: Fonctionnaire actif et intelligent, très au courant de son service qu'il dirige avec beaucoup de compétence...Fonctionnaire de valeur qui sera partout à sa place quelque soit l'importance de son service.</p> <p>1910 : Excellent fonctionnaire, très actif, traitant très bien les questions et dirigeant d'une façon parfaite sa sous-intendance. A très bien dirigé les services administratifs d'une division de cavalerie provisoire.</p> <p>1911 : Très bon fonctionnaire ; intelligent, actif, consciencieux. Dirige avec succès la sous-intendance d'Orléansville. Est un fonctionnaire de valeur très apprécié.</p> <p>1912: Fonctionnaire de première valeur qui s'est toujours fait remarquer par ses brillantes qualités. C'est en outre un volontaire pour l'Algérie, très apte à faire campagne, rempli d'activité et d'énergie et sur lequel on peut compter en toute circonstance. Depuis son arrivée au Maroc, a pleinement justifié les notes élogieuses qui lui ont été données précédemment. Actif, énergique et sachant prendre toutes les initiatives, a déjà rendu et rendra encore les meilleurs services. Mérite d'être inscrit au tableau d'avancement.</p> <p>1913: Très distingué, d'une éducation soignée, dirige son lourd service avec intelligence, tact et beaucoup d'initiative, fonctionnaire d'avenir, doit arriver intendant militaire.</p> <p>1913 : Continue à se donner tout entier au lourd service dont il est chargé. Grâce à son activité et à sa réelle compétence, il y réussit pleinement. Sa promotion hors tour dont il vient de bénéficier souligne fort justement les éminents services qu'il a rendus au Maroc.</p> <p>1909 : A participé aux manœuvres d'armée et a reçu les félicitations du général commandant la 25^{ème} division pour la direction brillante qu'il avait imprimée aux services administratifs..</p>
873	De Montmahou	5	<p>1908 : Très bon fonctionnaire, intelligent, actif, travailleur et très dévoué. Apte à faire campagne.</p> <p>1909: Fonctionnaire, aussi intelligent qu'actif et travailleur. Chargé depuis trois mois des services des 2 sous-intendances de Toulon, n'a mérité que des éloges pour le zèle dont il a fait preuve, et pour la manière brillante dont il s'est acquitté de ses fonctions pendant une période où le service a été particulièrement chargé. Très apte à faire campagne. A dirigé pendant les deux services de la place de Toulon et malgré le surcroît de travail, a mérité des éloges du Vice-Amiral...gouverneur de Toulon pour le zèle dont il a fait preuve pendant cette période. A rempli à l'entière satisfaction du haut commandement les fonctions de sous-intendant de division pendant les grandes manoeuvres du Var en septembre 1909, malgré les difficultés que présentaient les ravitaillements. Travailleur infatigable et fonctionnaire d'élite, à placer plus tard à la tête d'un des grands services de métropole, sera d'ailleurs à sa place partout où il sera employé.</p> <p>1910 : Excellent fonctionnaire sous tous les rapports, aussi intelligent que zélé, aimant le travail, payant beaucoup de sa personne et assurant son service d'une manière irréprochable. Est apte à diriger un service important. Fonctionnaire aussi intelligent qu'actif, ayant une grande capacité de travail; esprit chercheur et méthodique, réussira où il sera employé, est capable de diriger un gros service.</p> <p>1911 : Excellent fonctionnaire ; instruit, zélé, travailleur. A très bien assuré son service pendant les manœuvres alpines. Mérite une proposition très sérieuse pour le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe.</p> <p>1912 : Excellent fonctionnaire, dirige très bien la sous-intendance de Toulon. A obtenu des notes élogieuses du général sous les ordres duquel il a assuré les services administratifs aux manoeuvres alpines. Mérite de figurer cette année au tableau pour sous-intendant de 1^{ère} classe, je crois devoir insister pour son inscription.</p> <p>1913: Continue à très bien diriger la 3^{ème} sous-intendance de Toulon.</p> <p>- Lettre de félicitations le 1^{er} août 1912 pour sa participation aux manœuvres alpines d'ensemble</p> <p>- Citation au bulletin officiel le 31 mars 1912 pour un travail sur la législation des pensions civiles et militaires.</p>
905	Gauthier	5	<p>1909 : Fonctionnaire de valeur, dirigeant son service avec intelligence et savoir faire ; ne mérite que des éloges.</p> <p>1910 : Quitte la sous-intendance de Saint Germain où il a rendu les meilleurs services et ne mérite que des éloges. Fonctionnaire de choix, très méritant, et très travailleur. A acquis une compétence toute particulière et très précieuse dans toutes les questions concernant le service du couchage. Il rend les meilleurs services à l'inspection générale du service du ravitaillement et du couchage, spécialement pour l'organisation et la mise en train de l'inspection technique de ce dernier service et l'instruction pratique des fonctionnaires de l'intendance qui doivent l'assurer.</p> <p>1911 : A obtenu cette année une citation au bulletin officiel pour les différents travaux et études dont il a été chargé depuis plusieurs années par l'administration centrale du ministère de la guerre, préparation des cahiers des charges pour l'entretien des effets de couchage, liquidation des sommes dues aux anciens entrepreneurs des lits militaires. C'est à tous les points de vue un excellent fonctionnaire plein d'avenir et de zèle, rendant les meilleurs services à l'inspection générale du ravitaillement et du couchage, où il est chargé notamment de la formation et de l'instruction des inspecteurs techniques du couchage. il mérite à tous égards d'être poussé dans sa carrière.</p> <p>1912 : Fonctionnaire de choix, très instruit et très travailleur, plein de zèle et de dévouement, toujours à la recherche du mieux ; rend à tous les points de vue les meilleurs services à l'inspection générale du ravitaillement et du couchage, spécialement chargé de la formation des inspecteurs techniques du couchage, il a su obtenir les meilleurs résultats dans leur instruction. Ses études sur les moyens d'assurer par un traitement spécial la régénération de la laine HS (5), procurant tous les ans aux masses de couchage une économie de plusieurs centaines de mille francs ; et l'isolateur pour sommiers métalliques dont il est l'initiateur et qui est actuellement à l'essai, paraît devoir améliorer très notablement le couchage des troupes, sans occasionner aucune dépense supplémentaire pour l'état ou pour les masses (6). Par tous les services qu'il a rendus déjà et ceux relatifs au couchage lui ont valu en 1911 une citation au bulletin spécial, par tous ceux qu'il est appelé à rendre encore, il mérite d'être poussé dans sa carrière et l'intendant général croit devoir demander tout particulièrement qu'il soit inscrit cette année au tableau d'avancement pour grade de sous-intendant de 1^{ère} classe qu'il mérite à tous égards d'obtenir le plus tôt possible.</p> <p>1913: A été inscrit au tableau d'avancement pour sous-intendant de 1^{ère} classe. Est un fonctionnaire d'un mérite exceptionnel qui rendra des services particulièrement distingués partout où on aura besoin d'un technicien et d'un organisateur. Il y aura tout intérêt à utiliser une aptitude dans les emplois spéciaux.</p>

			<p>- Citation au bulletin officiel du 11 mai 1911 pour ses excellents services comme inspecteur général du couchage.</p> <p>- Citation au bulletin officiel le 26 mai 1913 pour les opérations de reprise par l'Etat du matériel des lits militaires.</p>
941	Jovenet	5	<p><u>1905</u> : Il laisse les meilleurs souvenirs à ses chefs et ses subordonnés et son ancien directeur se plaît à signaler une fois de plus tous les mérites de cet officier supérieur qui le distinguera comme fonctionnaire de l'intendance pour son dévouement et sa compétence.</p> <p><u>1906</u> : S'est montré tout à fait à hauteur de ses nouvelles fonctions comme sous-intendant de 2^{ième} classe. Dirige parfaitement son service. Il est très actif et il s'est occupé avec beaucoup de soin de toutes les affaires concernant son service. Il s'est montré également à hauteur de son rôle comme sous-intendant de la 16^{ième} division d'infanterie.</p> <p><u>1907</u> : A montré beaucoup d'activité et d'intelligence, a perfectionné encore son instruction en faisant partie des manoeuvres de cadres du 8^{ième} corps d'armée comme adjoint à l'intendant militaire et d'un voyage d'état-major d'armée dans lequel il représentait le service de l'intendance du 8^{ième} corps d'armée. Excellent fonctionnaire plein d'ardeur et d'activité, a du jugement, du bon sens et dirige les services qui lui sont confiés avec beaucoup de compétence et d'autorité ; a beaucoup d'avenir.</p> <p><u>1908</u> : Continue à se montrer plein de dévouement et de ressources. D'une activité et d'une compétence qui le rendent apte à faire face aux situations les plus difficiles. Excellent fonctionnaire à tous égards. Sous intendant de la 16^{ième} division d'infanterie aux manoeuvres d'armée en 1908, s'est acquitté de ses fonctions à l'entière satisfaction de tous.</p> <p><u>1909</u>: Plein d'ardeur et d'activité, d'un dévouement inlassable, très expérimenté, son excellent jugement, ses grandes capacités administratives en font un fonctionnaire complet et tout à fait apte à diriger les sous-intendances les plus importantes. Est maintenant en ligne pour la 1^o classe. Sa grande valeur professionnelle dont il ne cesse de donner des preuves, et d'un autre côté son ancienneté de services, lui méritent au plus haut point de figurer cette année au tableau d'avancement.</p> <p><u>1910</u> : Aussi bien doué au point de vue physique qu'au point de vue intellectuel. Fonctionnaire sur lequel on peut compter en toutes circonstances. Vient de diriger les services administratifs de la 16^{ième} division d'infanterie aux manoeuvres avec autant d'activité que de régularité.</p>

- (1) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1848 à 1853.
- (2) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dur de 1905 à 1910.
- (3) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1907 à 1912.
- (4) Eléments non endivisionnés.
- (5) Hors service.

Annexe 124

Progression de sous-intendant de 2^{ième} classe à sous-intendant de 1^{ière} classe après onze ans et plus de grade et états de service (Réserves dans les notes mentionnées en gras)

N°	Nom		Notations/félicitations/punitions
43	Sicard (1)	11	<p><u>1842</u> : Instruction générale suffisante, connaissances administratives assez variées mais peu approfondies et surtout légèrement appliquées. Manière de servir plus zélée que bien entendue, a besoin d'activité. Une résidence de l'intérieur ne convient pas à son caractère. Il faut que pendant quelque temps encore cet esprit tourmenté soit fort occupé.</p> <p><u>1846</u> : Il fait de bonnes études, ses connaissances administratives théoriques sont très avancées, celles pratiques sont très satisfaisantes, il est seulement à regretter que le peu d'importance de son service l'empêche de faire une plus ample application de son savoir. Il jouit dans sa résidence de toute la considération désirable au bien du service, manière de servir très bonne. Son ancienneté et la manière dont il remplit ses devoirs me le font proposer pour sous-intendant de 1^{ière} classe.</p> <p><u>1849</u> : Instruction générale assez complète, sort de l'état-major, connaissances administratives suffisantes, bonne manière de servir. Sert avec zèle et exactitude, je n'ai que des éloges à donner à son service. Bon père de famille, fort susceptible par son ancienneté et ses services de passer sous-intendant de 1^{ière} classe. Instruction générale étendue et variée, ancien élève distingué de l'école d'état-major, possède les connaissances nécessaires pour l'accomplissement de ses devoirs qu'il comprend très bien, manière de servir active et zélée. Fonctionnaire capable qui pourrait rendre de plus utiles services dans la résidence de Chartres où il a trop peu à faire pour sa grande activité. Se dégoûte parfois, il se croit oublié, nous croyons devoir reproduire la proposition pour sous-intendant de 1^{ière} classe.</p>
104	Le Cler	11	<p><u>1851</u> : Instruction générale assez variée, sans être profonde. Bachelier es lettres ; connaissances théoriques avancées, connaissances pratiques suffisantes ; manière de servir exacte et zélée. A le goût et l'habitude du travail, le style correct et la rédaction facile. N'engage cependant pas toujours les affaires dans la bonne voie, parce que ses appréciations manquent de justesse. N'a pas enfin beaucoup de rectitude ni de fermeté dans le jugement.</p> <p><u>1852</u> : Connaissances administratives très étendues. Applique à la pratique, avec beaucoup d'intelligence les connaissances théoriques qu'il possède ; excellent serviteur. Est un travailleur intelligent et capable. Il a de l'instruction et des connaissances solides. Il traite les affaires avec clarté, étudie sans cesse et deviendra un des bons fonctionnaires du corps.</p> <p><u>1853</u> : Connaît bien les règlements ; pratique avec intelligence ; traite bien les affaires ; manière de servir excellente, très active et zélée. Est un fonctionnaire fort remarquable par son intelligence, son goût pour l'étude et sa manière de traiter les affaires. C'est un sujet d'avenir.</p> <p><u>1854</u> : Bachelier es lettres. Connaissances administratives très étendues. Sert avec beaucoup de zèle. Fonctionnaire actif, laborieux, intelligent, très capable ; nous le proposons pour sous-intendant de 1^{ière} classe. Généralement il pratique bien, mais il se laisse quelque fois emporter par son imagination et son zèle. Est un fonctionnaire plein de zèle et d'amour de l'étude. Il a montré cette année beaucoup d'activité et de dévouement. Je le propose pour la 1^{ière} classe.</p> <p><u>1855</u> : Connaît bien les règlements ; très zélé. Est chargé depuis deux ans d'un service très considérable et très difficile ; il mérite d'être promu à la 1^{ière} classe.</p> <p><u>1856</u> : Constitution physique délicate mais peut faire campagne. Instruction générale étendue. Connaissances administratives très complètes. Manière de servir exemplaire. C'est un fonctionnaire faisant tout bien et par lui-même. Les services qu'il a rendus à Marseille ont été très appréciés et je ne suis que juste en le proposant pour la 1^{ière} classe de son grade qu'il mérite au plus haut degré. Caractère doux et conciliant ; médiocrement franc. Bachelier es lettres, une année de droit ; connaît bien les règlements. A très bien dirigé le service des hôpitaux si difficile à Marseille net à Toulon pendant la guerre. Mérite qu'on lui tienne compte des services qu'il a rendus depuis le commencement de la guerre d'Orient. Il mérite d'être promu à la 1^{ière} classe.</p> <p><u>1857</u> : Constitution physique assez malade, il est douteux qu'il puisse être employé aux armées actives. Instruction générale étendue. Manière de servir bonne. Quelque propension à résoudre les questions sur un examen trop sommaire. Est un fonctionnaire intelligent auquel on ne peut reprocher qu'une certaine tendance à juger avec trop d'indulgence les employés placés sous son contrôle. Il a montré beaucoup de zèle et rendu de vrais services pendant la guerre d'Orient. Bon et ancien fonctionnaire. Sert avec zèle et dévouement. Mérite d'obtenir le grade supérieur.</p> <p><u>1858</u> : Caractère ferme et bienveillant ; instruction générale étendue ; connaissances administratives complètes. Travail sûr et ponctuel. Excellent fonctionnaire, travailleur, intelligent et infatigable. Capable des services les plus importants. Officier très capable ; instruction très solide. Travail facile et fécond. Beaucoup de suite dans les idées et de persévérance dans leur réalisation.</p> <p><u>1859</u> : J'ai été très satisfait pendant son séjour à Turin. Ses relations avec les autorités Sardes ont produit les plus heureux résultats pour l'administration. C'est un esprit ferme, inventif et très appliqué à ses devoirs. Il possède une remarquable aptitude à saisir les questions les plus ardues, à les élucider et à les conduire à bonne solution.</p> <p><u>1860</u> : Il n'est pas de fonctionnaire qui ait été plus utile pendant la liquidation des comptes de l'armée d'Italie, comme secrétaire de la commission il a eu la plus lourde charge et s'est montré à la hauteur d'une mission qui exigeait à un degré éminent du zèle, de la méthode, du jugement, des connaissances administratives, de l'intelligence, et une grande facilité de rédaction. Fonctionnaire joignant à un vrai mérite de longs services qui lui donnent des titres à l'obtention de la récompense pour laquelle nous le proposons. Fonctionnaire très capable et très méritant. Il a rendu des services très appréciés pendant son séjour à Turin en 1859. Et il s'est acquitté avec une intelligence remarquable des fonctions de secrétaire de la commission de liquidation des comptes de l'armée d'Italie.</p>

			- Témoignage de satisfaction le 27 septembre 1854 pour sa conduite pendant l'épidémie de choléra à Marseille. _ - Lettre du préfet maritime de Toulon du 2 novembre 1855 : qui souligne ses bonnes relations avec la marine.
143	Janet (2)	11	<u>1855</u> : Met du zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. <u>1856</u> : Je ne puis avoir une opinion arrêtée sur ses connaissances et sa manière de servir, il est arrivé récemment à la 7 ^{ème} division militaire. <u>1857</u> : Sert avec zèle et l'intention de bien faire. Conscientieux dans l'accomplissement de ses devoirs. <u>1858</u> : Fonctionnaire plein de zèle et d'intelligence, remplissant ses fonctions avec une consciencieuse exactitude. Etait à l'hôpital thermal lors de mon passage à Besançon. <u>1859</u> : Caractère bienveillant, instruction générale étendue ; connaissances administratives satisfaisantes. Homme de mérite et bon fonctionnaire. Il traite bien les affaires. <u>1860</u> : Bon fonctionnaire, instruit, d'un caractère sérieux et ferme, excellent fonctionnaire, serait bien placé dans les postes les plus difficiles. Plein de zèle et de dévouement au devoir. <u>1863</u> : A beaucoup d'intelligence, son style comme sa conversation manque de , malgré ces très légères imperfections qu'il rachète d'ailleurs par un caractère droit et un dévouement à toute épreuve, je le regarde comme un excellent fonctionnaire et j'estime qu'il sera un jour si les circonstances le permettent un très bon intendant militaire.
145	Nassoy (3)	11	<u>1854</u> : Instruction générale assez étendue, connaissances administratives à la hauteur de ses fonctions. Manière de servir exacte et zélée. Son instruction, son intelligence, son activité en font un bon fonctionnaire en le mettant à la hauteur de toutes les destinations de son grade. <u>1856</u> : Instruction générale très bonne, connaissances administratives complètes, manière de servir on ne peut plus satisfaisante. Fonctionnaire d'un mérite solide, propre à servir avec succès dans les circonstances les plus difficiles. <u>1857</u> : Caractère très estimable, ferme et conciliant, instruction générale notable, connaissances administratives très avancées. Manière de servir digne des meilleurs éloges. Est certainement un des meilleurs fonctionnaires de son grade. On pourrait lui confier les services les plus importants. Son active intelligence saurait suffire à tout. <u>1858</u> : Caractère honnête, ferme, sensé, instruction générale étendue, connaissances administratives : a de l'expérience, manière de servir exacte. Bon sous-intendant. Fonctionnaire très recommandable, instruit, zélé et consciencieux ; méritant d'être proposé pour la grade de sous-intendant de 1 ^{ère} classe. <u>1859</u> : Est un fonctionnaire dont le zèle et le dévouement absolus dans le service ne se sont pas un seul instant démentis. Ses nombreuses campagnes sont des titres incontestables à l'avancement demandé pour lui. Sert avec zèle et remplit convenablement les devoirs de son emploi. Cette proposition mérite d'être prise en considération. <u>1860</u> : Est un fonctionnaire zélé, consciencieux et dévoué à ses devoirs. Ses années de service, ses nombreuses campagnes sont des titres incontestables à l'avancement demandé pour lui. Fonctionnaire recommandable, tout à ses devoirs et méritant d'être nommé sous-intendant de 1 ^{ère} classe.
158	Millou (4)	11	<u>1855</u> : Instruction générale très avancée. Actif et zélé. A un service assez chargé duquel il s'acquitte avec un zèle très louable. Au mieux avec les autorités. <u>1856</u> : Sert avec zèle et intelligence. Fonctionnaire consciencieux qui eut très bien accompli sa mission si l'hôpital et le camp de Porquerolles avaient pris de la consistance. Caractère digne, instruction générale très satisfaisante. <u>1857</u> : Caractère doux et ferme. Instruction générale distinguée. Connaissances administratives complètes. A du zèle et de la mesure ; de l'aplomb et le tact nécessaires à ses fonctions. <u>1858</u> : Instruction générale très étendue, grande facilité d'élocution, rédaction parfaite ; connaissances administratives parfaites. On ne peut plus intelligent et actif. Fonctionnaire des plus distingués ; arrivera certainement un jour au sommet de l'échelle. Sous-intendant plein de zèle et de convenance. <u>1859</u> : Instruction générale très satisfaisante, connaissances administratives étendues. Beaucoup d'expérience, due à un travail méthodique et consciencieux. Sert avec le plus grand zèle. Excellent fonctionnaire, toujours dévoué et vigilant gardien des intérêts du trésor. <u>1860</u> : Connaissances administratives complètes. Manière de servir exemplaire. Doit être employé parmi nos meilleurs fonctionnaires. Bien élevé, de la distinction. Voit bien les choses, les traite bien, ne manque pas d'initiative. Mais ne fait pas toujours exécuter les ordres qu'il donne. Il a de la fermeté, mais elle est parfois tempérée par trop de bienveillance. En somme bon fonctionnaire.
159	Gueneau De. (5)	11	<u>1856</u> : Constitution physique faible , mais il est susceptible d'être employé aux armées actives. Instruction générale variée, connaissances administratives avancées. Ses relations avec les conseils d'administration des corps, les autorités civiles et ses subordonnés sont satisfaisantes. Il sert avec zèle et dévouement, son aptitude n'est point soutenue . A reçu une excellente éducation. C'est un fonctionnaire bien posé qui, avec la pratique, sera un jour un officier de l'intendance remarquable. <u>1860</u> : Fonctionnaire distingué, consciencieux, sérieusement pénétré du sentiment de ses devoirs et que l'honorabilité de son caractère, son éducation, son instruction, en un mot toutes les qualités qui commandent l'estime et la considération, placent au 1 ^{er} rang de ses collègues. Doux, soumis, un peu hésitant, n'est pas un homme d'initiative, un service de guerre le trouverait insuffisant . Du reste il a de la distinction et la parfaite honorabilité du gentilhomme de veille souche.
161	Santini (6)	11	<u>1855</u> : Est un officier intelligent, capable et ponctuel dans l'accomplissement de ses devoirs. Très bon fonctionnaire en campagne, actif, sachant se tirer d'affaires en toutes circonstances.
195	Seligmann-Lui	11	<u>1859</u> : Personnellement distingué, acquiert de l'aplomb et de l'initiative. Est fort bien. Il a de la distinction dans ses manières et dans son langage. Il est bien posé à Epinal. Il est intelligent et s'occupe avec fruit de tous les détails du service. J'ai été satisfait de sa sous-intendance. <u>1860</u> : Est devenu un très bon fonctionnaire servant très bien et très utilement. <u>1861</u> : Est un fonctionnaire distingué, méritant toute la confiance de l'administration ; il s'est fait à Epinal une excellente situation. Fonctionnaire très distingué, ayant acquis beaucoup de consistance ; très instruit généralement, connaissant parfaitement tous les détails de l'administration ; traitant les affaires facilement et promptement. Très considéré à Epinal où il tient un rang fort honorable. Capable de rendre de très bons services en toutes circonstances. <u>1862</u> : Est un excellent fonctionnaire, méritant toute la confiance de l'administration supérieure. Il a comme chef de service à Epinal une position très indépendante et très honorable. Très bon fonctionnaire, a du sang froid et de l'instruction ; aimant son métier et dirigeant très bien le service de son département.

			<p><u>1863</u> : Est un fonctionnaire sérieux, laborieux, dont le contrôle se fortifie à mesure que ses connaissances administratives gagnent en étendue. Il a de la mesure, beaucoup de conscience et a su prendre à Epinal une position très honorable. Est un fonctionnaire très distingué sous tous les rapports. Il est apte à diriger un grand service, c'est un fonctionnaire qu'il convient de ne pas laisser longtemps encore à Epinal où il a une sous-intendance de peu d'importance ; je le considère comme ayant de l'avenir.</p> <p><u>1864</u> : Distingué pour sa manière de servir ; pour son intelligence, pour son instruction générale et pour l'étendue de ses connaissances administratives, ce fonctionnaire, qui compte six années dans le grade de sous-intendant de 2^{ème} classe, nous semble digne d'avancement. Fonctionnaire d'élite, hautement estimé dont les titres à l'avancement sont parfaitement présentés par l'intendant militaire. Est un fonctionnaire sérieux ; aimant le travail et dont le contrôle qui se fortifie en même temps que ses connaissances gagnent en étendue, s'exerce avec tact et mesure. Il a su prendre à Epinal une position très honorable. Fonctionnaire d'élite sous tous les rapports qui sait allier la distinction des formes avec la sévérité du contrôle, qu'il exerce depuis longtemps avec une grande sûreté de jugement.</p> <p><u>1865</u> : Distingué pour son intelligence, pour son instruction générale et pour l'étendue de ses connaissances administratives, a de la suite, du calme, qui aime le travail et dont le contrôle, contrôle qui s'est considérablement fortifié depuis deux ans, s'exerce avec tact et mesure, me paraît digne d'avancement au grade supérieur à celui dont il est revêtu depuis sept années. Est intelligent, réfléchi, studieux, mérite d'être proposé pour le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe. Est un fonctionnaire sérieux, aimant le travail et dont le contrôle, contrôle qui s'est considérablement fortifié depuis quelques années, s'exerce avec tact et mesure. La position, qu'il a su prendre à Epinal, est à tous égards très honorable. Fonctionnaire sérieux et appliqué. Il n'est pas facile de juger dans une résidence aussi peu importante s'il serait en état de remplir des fonctions plus multipliées et plus difficiles.</p> <p><u>1866</u> : Distingué par son intelligence, son instruction générale et par l'étendue de ses connaissances administratives, a de la suite, du calme, le goût et l'habitude du travail et dont le contrôle, contrôle qui s'est considérablement fortifié depuis trois ans, s'exerce avec tact et mesure, me paraît digne d'avancement au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe. Est un fonctionnaire sérieux, vigilant, attentif et dont le contrôle, contrôle qui s'est considérablement fortifié depuis quelques années, s'exerce avec tact et mesure. La position, qu'il a su prendre à Epinal est, à tous égards, très honorable. Fonctionnaire distingué, est depuis trop longtemps chargé d'un service de médiocre importance.</p> <p><u>1867</u> : Mérite de l'avancement par son zèle, la manière distinguée et l'intelligence qu'il déploie dans son service. Ses connaissances administratives doivent le conduire au grade supérieur pour lequel il est proposé depuis plusieurs années. A conquis à Epinal une position très honorable par sa fortune, son éducation, et ses bonnes relations avec les diverses autorités. Par sa capacité et son ancienneté, il peut être appelé à un poste plus important. Est depuis fort longtemps à Epinal ; il serait désirable qu'il fût employé dans une place où il serait plus à même de faire preuve des qualités qui le distinguent.</p> <p><u>1868</u> : Proposé et maintenu l'an dernier, appelé à un poste plus important, il y apporte le même zèle, fort intelligent et capable par ses connaissances administratives d'obtenir le grade supérieur. Figure déjà au tableau d'avancement de 1868. Il occupe aujourd'hui un poste important qui doit le porter au grade supérieur pour lequel il est proposé depuis plusieurs années. Fonctionnaire honorable, capable, zélé, méritant ; appelé depuis peu à Lunéville et se montrera à la hauteur des nouvelles fonctions qui lui sont confiées. A de la distinction, sa physionomie est sympathique et prévient en sa faveur ; mais il ne nous paraît pas avoir beaucoup de fermeté. Il est resté 13 ans à Epinal où il a pris de mauvaises habitudes. Il était temps qu'il fût appelé à une place comme Lunéville où il pourra du moins s'exercer au contrôle de grands services en gestion directe. Très bon fonctionnaire, serviteur très dévoué, fait preuve d'un excellent esprit dans l'accomplissement de son mandat. Est généralement apte à tous les services. Excellent serviteur, fonctionnaire très méritant et très droit. Remplit ses devoirs avec beaucoup de dévouement. Ses bons services, son zèle parfaitement entendu et l'honorabilité de ses sentiments le rendent particulièrement digne d'être proposé pour l'avancement.</p> <p><u>1869</u> : Continue à servir avec zèle et dévouement. Ses connaissances administratives le rendent apte à toutes les fonctions qu'on pourra lui confier. Est déjà au tableau d'avancement, il a acquis dans l'important service de Lunéville de nouveaux titres à la bienveillance de l'administration militaire. Honorable, instruit, ayant de bonnes relations avec les autorités locales et militaires, méritant à tous égards. Bon fonctionnaire, très bien posé dans sa résidence, a de l'aisance dont il se fait honneur.</p> <p>Rapport élogieux d'inspection du 15 novembre 1859.</p>
269	Pézeril	11	<p><u>1865</u> : Nous avons, il y a quelques années, comme cet officier infatué de sa position, intempérant dans l'expression de son antipathie, peu initié aux exigences de l'éducation, nous l'avons déclaré impropre au service du contrôle. En le retrouvant sous nos ordres nous ne lui avons pas laissé ignorer notre ancienne impression ; il s'est déclaré convaincu de ses anciens torts et entré dans une nouvelle voie. Nous ne suspectons pas sa sincérité, nous constatons ses efforts, nous en tenons compte. Cet officier est éminemment laborieux et avide de connaissances ; il n'a pas toujours su utiliser son acquit au profit de son expérience pratique. Bien qu'il ait été jusqu'à ce jour un homme d'étude plutôt qu'un homme d'affaires, nous espérons que, s'il persévère dans une modeste appréciation de lui-même, il mettra tout ou tard à profit son remarquable savoir. A commencé par des excès de zèle ; c'est après tout un beau défaut : la pratique des hommes et des affaires a déjà tempéré l'ardeur de son caractère et de son esprit, rendu parfois inflexible par la rigueur trop mathématique de son raisonnement et de ses idées ; il deviendra, j'en ai tout espoir, un bon fonctionnaire car il est très intelligent et travailleur intrépide</p> <p><u>1867</u> : Fonctionnaire très distingué par l'étendue de ses connaissances de tous genres, qui gagnerait beaucoup à maîtriser les ardeurs d'un esprit qui manque parfois de modération et même de jugement.</p> <p><u>1868</u> : Sert avec zèle de sa personne mais décourage ceux qui sont employés sous ses ordres. Est certainement un fonctionnaire très actif, très intelligent et très instruit, mais il manque souvent de jugement. Il aime la contradiction et trouve moyen, avec d'excellentes intentions sans doute, d'être aussi incommode pour ses chefs que désagréable pour ses subordonnés envers lesquels il se montre d'une sévérité exagérée. Nous faisons des vœux pour que le corps de l'intendance militaire ait rarement de semblables capacités.</p> <p><u>1869</u> : Est un homme d'une valeur hors ligne et un fonctionnaire de contrôle dont l'énergie devrait être imitée. D'un caractère ardent et naturellement difficile, il ne sait pas avoir raison et s'est fait battre plus d'une fois sur un terrain où par le fait il n'était que le champion du juste et du droit. C'est un homme qui créera des difficultés à l'administration dans les petits postes de province où les questions de personnes sont presque tout, mais qui saura à l'avenir, dans les positions les plus difficiles, s'élever et se maintenir à la hauteur de son mandat. Je crois que l'intendant militaire ne s'est pas rendu bien compte de ses relations avec le personnel administratif ou médical des deux places dont il est chargé. Ces relations sont généralement très bonnes.</p> <p><u>1872</u> : Possède une instruction hors ligne et une intelligence supérieure, mais l'excentricité de son caractère nuit trop souvent au développement de ces belles qualités.</p>

			<p><u>1873</u> : Sert exactement mais avec application modérée. Sous-intendant très intelligent, ayant beaucoup de facilité, d'une instruction étendue, mais peut-être plus propre à la théorie qu'à la pratique. Ses idées sont parfois excentriques. A Grenoble contre son gré, il cherche à obtenir une autre résidence. En se donnant tout entier à son service, il peut faire un très bon fonctionnaire. N'a point fait d'installation de famille à Grenoble.</p> <p><u>1874</u> : Sous-intendant d'une grande intelligence et d'une facilité de travail remarquable. A cependant trop de confiance dans sa première appréciation des questions, à ne pas pénétrer assez dans les détails susceptibles d'en modifier et même d'en changer complètement la solution.</p> <p><u>1875</u> : Sous-intendant d'une grande intelligence, doué d'une remarquable facilité de travail, a cependant trop de confiance dans sa première appréciation des questions et ne pénètre pas assez dans les détails susceptibles parfois d'en modifier et même d'en changer complètement la solution.</p> <p>- Rapport du 19 septembre 1874 : bonne tenue de la sous-intendance de Saint Briec.</p> <p>- Nombreuses sanctions</p>
273	Descrimes (7)	11	<p><u>1873</u> Fonctionnaire modeste et dévoué, a développé une grande activité et fait preuve d'aptitude variée et de grand sang froid dans la direction de services minés de difficultés à Bordeaux au début de la guerre et ensuite au camp de ...</p>
336	Genty	11	<p>Rapport au ministre du 5 novembre 1873 qui propose d'annuler un blâme infligé pour avoir refusé d'apposer sa signature au bas du procès-verbal de l'opération du tirage au sort effectué à Aix pour la désignation de 3 compagnies du 112^{ième} de ligne. Le sous-intendant explique qu'il était absent d'Aix que le procès-verbal parvenu en retard.</p>
358	Bohy	11	<p><u>1870</u> : Ce fonctionnaire a du bon vouloir, de l'activité et a beaucoup gagné en expérience dans un service assez considérable. Bon fonctionnaire, méritant par son bon vouloir, son zèle intelligent et ses services déjà longs honorés par des actions de guerre.</p> <p><u>1872</u> : Est travailleur et fait bien.</p> <p><u>1873</u> : Intelligent, actif et dévoué, homme bien élevé, a de beaux états de service.</p> <p><u>1874</u> : Fonctionnaire intelligent, consciencieux et dévoué. Manque d'aménité dans les formes et ne sait pas faire accepter facilement les rigueurs du mandat du contrôle.</p> <p><u>1875</u> : Fonctionnaire des plus méritants, dont le zèle atteint et dépasse même parfois la limite des forces physiques. Fonctionnaire de la plus grande distinction, dont le dévouement et la capacité sont à la hauteur de toutes les circonstances et qui a su notamment pendant la dernière guerre satisfaire aux exigences les plus impérieuses.</p> <p><u>1876</u> : Plein de zèle et d'abnégation, poussant le travail jusqu'au sacrifice de son bien être et de sa santé. Auxiliaire précieux pour exécuter des ordres sans connaître ni retard ni obstacle. Excellents principes, grande pratique professionnelle. Fonctionnaire méritant à un très haut degré. Toujours prêt, toujours zélé ; plein d'abnégation, et poussant le travail jusqu'au complet sacrifice de son bien être et de sa santé. Auxiliaire précieux pour exécuter un ordre sans connaître ni retard ni obstacle.</p> <p><u>1877</u> : Sujet hors ligne.</p> <p><u>1878</u> : Sujet hors ligne, plein de zèle et d'abnégation, poussant le travail jusqu'au sacrifice de son bien être et de sa santé. Ne connaissant ni retard ni obstacle pour exécuter les ordres qu'il reçoit. Excellents principes, grande pratique professionnelle, méritant à tous égards.</p> <p><u>1879</u> : Sujet hors ligne, pratiquant du mieux du monde sa profession, excellent père de famille, plein d'abnégation et d'esprit de devoir, ne connaît aucun obstacle pour exécuter les ordres qu'il a reçus. Est un de ces hommes créés pour le devoir et dont l'habileté professionnelle n'est égalée que par leur abnégation absolue et leur esprit de sacrifice. De brillants services militaires s'ajoutent à une carrière administrative des plus fécondes.</p> <p><u>1880</u> : Cet éminent fonctionnaire, dévoué jusqu'au sacrifice mérite toutes les estimations et toutes les sympathies. Fonctionnaire éminent, instruit, laborieux, dévoué, toujours prêt, n'hésitant jamais. Les services qu'il a rendus le font digne d'obtenir un grade où il en rendra de plus grands encore. Excellent fonctionnaire, excellent père de famille, la personnification du travail, de l'esprit de devoir et de l'abnégation. De l'intelligence qui paraît et beaucoup plus d'esprit qu'il n'en montre.</p>
503	Dingler	11	<p><u>1883</u> : Réunit à la distinction de sa personne les qualités professionnelles d'un bon fonctionnaire. Vigoureux, actif, énergique, ayant de l'action, mais parfois superficiel, manquant de mesure et à côté du ton. Capable du reste et dévoué.</p> <p><u>1884</u> : Bon fonctionnaire ; sait bien exercer le contrôle. Homme distingué et de beaucoup de tact. Fonctionnaire distingué, capable, dévoué, excellent caractère. C'est un bon fonctionnaire qui sait bien exercer le contrôle et qui est plein de tact. Bon fonctionnaire, mais je ne puis appuyer une proposition de légion d'honneur en faveur d'un sous-intendant qui semble n'être venu en Afrique que pour compléter le temps de service nécessaire pour être proposé et qui demande à rentrer en France ce résultat obtenu.</p> <p><u>1885</u> : Jeune fonctionnaire apportant dans ses fonctions un ardent amour du bien, des vues justes pour le découvrir et de grandes connaissances pour le réaliser. Il est très estimé de tous. Apte au service de guerre. Continue à travailler et à rester modeste, il sera un fonctionnaire hors ligne, le plus grand avenir lui est réservé.</p> <p><u>1886</u> : Instruit et fort capable, esprit distingué, de rapports faciles, agréables et sûrs ; a remarquablement dirigé l'administration des corps de troupe dans le poste de Valence.</p> <p><u>1887</u> : Il s'est vite initié à son service qu'il dirige avec zèle. Fonctionnaire instruit, actif et très méritant. Rendra d'excellents services en campagne. Est actif, intelligent, traitant les affaires avec beaucoup de soin et d'aptitude. Montre beaucoup de tact dans ses relations. Santé robuste, excellent fonctionnaire qui rendrait de grands services en temps de guerre. Réunit les conditions pour être proposé sous-intendant de 1^{ère} classe. Très bon fonctionnaire, actif, intelligent, il dirige un service très important. Devra arriver à la 1^{ère} classe en son temps, il est très jeune mais il ne faut pas le décourager.</p> <p><u>1888</u> : Est un excellent fonctionnaire, instruit, intelligent, très actif, entendu et dévoué à ses devoirs. A d'excellents rapports avec tous. Rendra les meilleurs services en campagne. Fonctionnaire intelligent, actif et entendu. Chargé des services de l'arrière aux grandes manœuvres dernières, a très bien rempli sa mission.</p> <p><u>1889</u> : Nous sommes toujours très satisfaits de sa manière de servir. Continue à faire preuve de beaucoup d'entente et d'activité dans son service. Caractère conciliant, très instruit, et apprécié, robuste, ferait parfaitement en campagne.</p>

			<p><u>1890</u> : Fonctionnaire distingué, très instruit et intelligent, administre avec tact, conciliant quoique ferme au besoin. Très apte au service de guerre. A pousser. Fonctionnaire aussi capable qu'intelligent. Possède beaucoup d'expérience du service. Ne doit cependant pas être laissé trop longtemps en surveillance administrative des corps de troupe. Devrait alterner tous les ans avec des collègues chargés dans la même place du service du matériel.</p> <p><u>1891</u> : Fonctionnaire distingué, très instruit et intelligent. Administre avec tact et conciliation quoique ferme au besoin. Très apte au service de guerre. Fonctionnaire complet, à pousser. Il est très fâcheux qu'un fonctionnaire de son mérite n'ait pas été maintenu pour le grade supérieur qu'il mérite à tous égards. Il emporte l'estime de tous ses chefs et des personnes qui ont été en relation avec lui. C'est un fonctionnaire d'avenir. Très intelligent, instruit et dévoué ; a du tact et de la bienveillance. Bien qu'il soit depuis peu dans la 6^{ème} région, nous le connaissons et l'apprécions depuis longtemps. C'est un très bon fonctionnaire que sommes heureux d'avoir sous nos ordres. Intelligent, instruit et dévoué, a du tact et de la bienveillance, sera un excellent sous-intendant grade auquel l'appellent son ancienneté et ses services. Est arrivé récemment à Nancy avec de très bonnes notes. Je ne le connais pas encore beaucoup mais les apparences lui sont très favorables et il est très apprécié.</p> <p><u>1892</u> : S'acquitte très bien de son service compliqué. Il est tout à fait à hauteur de ses fonctions. Fonctionnaire de valeur, zélé et intelligent, sert bien. Intelligent, instruit et dévoué. Il rend de bons services à Nancy. Nous avons trouvé le service de Nancy en très bonne situation.</p>
510	Mouret	11	<p><u>1885</u> : Dirige bien sa sous-intendance ; il a du tact dans ses rapports avec les corps de troupe. Bon fonctionnaire, vigoureux et actif. Solide, actif, laborieux, est un bon fonctionnaire, aussi propre au service de guerre qu'à celui du temps de paix.</p> <p><u>1886</u> : Très bon fonctionnaire, capable, laborieux, a beaucoup de tact. Réussira dans toutes les positions où il réussira. Fonctionnaire très laborieux qui a plus de valeur que de brillant. Il étudie bien les affaires, et les traite avec mesure, et entendement. Est un fonctionnaire très bien élevé, capable, intelligent et plein de tact. Travailleur, il rend d'excellents services Est un fonctionnaire de valeur, très laborieux, très exact, très dévoué à ses devoirs.</p> <p><u>1887</u> : Il s'annonce sous de favorables auspices. Est un fonctionnaire capable, réfléchi et consciencieux. Il est bien élevé, d'un caractère doux et ferme. Il a rendu de très bons services au 1^{er} corps d'armée. D'un caractère sérieux et réfléchi, est capable, laborieux, assidu au travail, il a, avec un jugement droit, des qualités solides et sert très bien. Est depuis peu dans la région, c'est un fonctionnaire intelligent dévoué et tout entier à ses devoirs. Est un très bon fonctionnaire, il est actif, soigneux, exact dans l'exercice de ses fonctions de contrôle. Possède bien d'ailleurs les divers règlements relatifs à l'administration des corps. Fonctionnaire sérieux, ayant plus de valeur que de brillant, a le travail sûr. Fonctionnaire capable, intelligent, réservé, travailleur, a beaucoup de tact et de jugement, très sympathique. Fonctionnaire intelligent, travailleur et capable, très recommandable.</p> <p><u>1888</u> : Bon fonctionnaire, actif, soigneux, exact, continue à exercer avec sollicitude son mandat de contrôle. Est un collaborateur précieux et un fonctionnaire de valeur. D'un caractère sérieux et réfléchi, est capable, laborieux, assidu au travail, il joint à un jugement droit des qualités solides. C'est un excellent serviteur.</p> <p><u>1889</u> : Est un fonctionnaire des plus recommandables, à faire arriver vite. Il possède toutes les qualités qui font le fonctionnaire d'élite : capable, laborieux, plein d'initiative et de prévoyance dans le service ; esprit froid et sérieux, caractère ferme et suivi. Les services dont il a la direction sont conduits d'une façon remarquable. Excellente constitution. Très apte à faire campagne, intelligent, a plus de fond que de brillant. Gagne à être connu. Sert avec zèle et fort correctement. Jugement sain, de relations faciles, très honorable. Pourrait être chargé d'une sous-intendance importante de 2^{ème} ordre. Actif, exact, soigneux, réfléchi et consciencieux, d'un jugement droit, rend de très bons services à la sous-intendance de Dijon, fera un excellent sous-intendant de campagne. Actif, capable, modeste, travailleur et consciencieux, dirige avec tact, dévouement et compétence tous les détails de son service. Fonctionnaire très sérieux et fort recommandable.</p> <p><u>1890</u> : Actif, exact, soigneux, réfléchi et consciencieux, d'un jugement droit, rend de très bons services à la sous-intendance de Dijon, fera un excellent sous-intendant de campagne. Actif, capable, modeste, travailleur et consciencieux, dirige avec tact dévouement et compétence tous les détails de son service ; fonctionnaire sérieux et fort recommandable. Fonctionnaire d'un aspect un peu compassé, qui cependant est noté comme actif et devrait faire un bon sous-intendant de campagne ; esprit sérieux et méthodique, instruit, appliqué, s'occupe avec fruit des détails de son service ; arrive par son numéro sur l'annuaire en ligne pour être proposé pour l'avancement.</p> <p><u>1891</u> : Actif, exact, soigneux, modeste, travailleur et consciencieux d'un jugement droit, dirige avec tact et dévouement tous les détails de son service. Fonctionnaire très méritant. Attentif, intelligent et très dévoué, apporte un soin très louable à l'étude de toutes les questions qu'il a à traiter. Fonctionnaire très utile, mérite d'être proposé pour l'avancement. Est un fonctionnaire instruit, intelligent, distingué, qui traite bien toutes les questions qui peuvent lui être confiées et a tout ce qu'il faut pour diriger parfaitement un grand service. Très méritant à tous égards et fort apprécié dans sa résidence.</p> <p><u>1892</u> : Caractère sérieux et énergique, actif, prévoyant, d'un jugement très sûr, consciencieux et dévoué, fonctionnaire de grande valeur. Caractère sérieux et réfléchi, très laborieux, plein de tact et de réserve. Etudie à fond toutes les questions qu'il traite, il donne à son service une impulsion intelligente et soutenue. Homme de devoir par-dessus tout en qui on pourra toujours avoir une entière confiance. Peut être certainement classé parmi les meilleurs fonctionnaires : très intelligent et instruit, modeste, beaucoup de jugement et de zèle, s'est toujours bien acquitté avec le plus grand succès des diverses missions qui lui ont été confiées.</p> <p><u>1893</u> : Nature d'apparence un peu froide, n'agit qu'avec mesure et réflexion : fait preuve de savoir, de jugement et d'initiative personnelle, vigoureux et très apte au service de guerre, mérite absolument de voir réussir cette année la proposition dont il est l'objet. Fonctionnaire de grande valeur à faire arriver vite. Sera à hauteur de toutes les situations. Calme réfléchi, plein de prévoyance et d'initiative dans le service. Caractère ferme et énergique. Très digne à tous égards d'entrer le plus tôt possible au tableau pour le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe.</p> <p><u>1894</u> : Actif, vigoureux, modeste, travaille avec conscience et méthode, dirige avec une véritable compétence la 2^{ème} sous-intendance de Dijon. Esprit froid et très sérieux, caractère ferme et précis. Fonctionnaire de valeur. Caractère froid et sérieux, esprit fin et net, d'apparence un peu lourde, gagne beaucoup à être approfondi, intelligent et laborieux, très bon fonctionnaire.</p>
531	Schuster (8)	11	<p><u>1885</u> : Jeune sous-intendant intelligent, très actif, assez entendu, conciliant, cherche à éviter toute cause de plainte de la part des corps, dépassant peut être la juste mesure à ce sujet. Dirige bien son service.</p> <p><u>1887</u> : Continue à bien diriger son service, plutôt porté vers la partie active que pour les travaux de bureau, il exerce une surveillance active à l'égard des services administratifs des places de sa circonscription, ferait un excellent fonctionnaire de campagne.</p>

			<p><u>1893</u> : Fonctionnaire très intelligent, actif et bien doué. Très apte à faire un bon sous-intendant en campagne, n'approfondit pas toujours assez les questions qui lui sont soumises et s'en rapporte trop à l'avis de son chef de bureau, signe même quelquefois des notes qui s'écartent de la déférence que doit tout militaire à son supérieur, une petite tendance à prendre langue avec les états-majors en dehors de la voie hiérarchique administrative.</p> <p>- 11 août 1890 : 8 jours d'arrêts pour ne pas avoir donné à temps les instructions utiles pour l'amélioration du pain. - 24 mars 1891 : 4 jours d'arrêts pour avoir laissé fabriquer du mauvais pain avec des farines de l'Etat d'avril à août 1890.</p>
568	Double	11	<p><u>1890</u> : Bon fonctionnaire, tenue un peu négligée.</p> <p><u>1893</u> : Fonctionnaire instruit, intelligent. Son caractère taciturne se reflète dans sa manière de servir et la fait paraître lourde et dénuée d'entrain. Tenue un peu négligée. Fonctionnaire très instruit, intelligent ; continue à diriger son service froidement ; sans entrain apparent, obtient de bons résultats.</p> <p><u>1894</u> : Est un fonctionnaire qui mérite d'être proposé pour l'avancement. Il rendra les meilleurs services en campagne.</p> <p><u>1895</u> : Nature peu ouverte et assez inquiète, jugement quelquefois trop précipité, manque aussi de pondération dans certains cas. Ces imperfections sont corrigées par un zèle, une initiative et une activité soutenues, par une étude constante des besoins à satisfaire et un acquis considérable. Sait entretenir d'excellents rapports avec le commandement qui se loue de sa manière de servir. Obtient de bons résultats et rendrait les meilleurs services en campagne. A de l'avenir.</p> <p><u>1896</u> : Semble vouloir tenir compte des observations que je 'ai pas hésité à lui faire au sujet des imperfections signalées. C'est un excellent fonctionnaire qui me paraît appelé à arriver intendant militaire s'il sait acquérir un équilibre parfait. Esprit calme et réfléchi, très entendu dans le service et remplissant ses fonctions avec zèle.</p> <p><u>1897</u> : Fonctionnaire expérimenté, très dévoué à son service, d'un caractère à la fois ferme et conciliant. Possède une instruction administrative étendue ; est attaché à ses devoirs et animé d'un excellent esprit.</p> <p><u>1898</u> : Possède une instruction administrative étendue ; est très attaché à son service. Fonctionnaire dévoué et d'une grande expérience. Se distingue par des connaissances techniques très étendues. A l'apparence lourde, et une tenue souvent peu soignée, il laisse donc à désirer sous le rapport de l'extérieur, mais il possède de précieuses qualités: intelligent, instruit, travailleur et expérimenté, ce fonctionnaire a dirigé très convenablement l'important service de la 1^{ère} sous-intendance d'Alger. Il mérite de prendre rang au tableau d'avancement. A l'apparence lourde, mais il a de précieuses qualités. Intelligent et instruit, travailleur et expérimenté, caractère droit, jugement sain, bonne éducation.</p> <p><u>1899</u> : Continue à bien servir.</p>
615		11	<p>16 septembre 1893 : 8 jours d'arrêts simples pour négligence dans la gestion d'une commande d'effets faite par un corps de troupe.</p>
621	Couderc (9)	11	<p><u>1898</u> : Caractère ouvert, jugement sûr, bien élevé, bonnes relations. Doit arriver sous-intendant de 1^{ère} classe. Fonctionnaire intelligent, actif, s'occupant de son service avec le plus grand zèle et ayant un passé qui justifie la proposition de grade dont il est l'objet. Fonctionnaire distingué, dont la santé ne laisse plus rien à désirer et que ses qualités aussi bien que l'étendue de ses connaissances désignent pour le choix. Fonctionnaire actif, zélé, animé du meilleur esprit, plein d'initiative, sa santé paraît aujourd'hui robuste. Intelligent,</p> <p><u>1899</u> : Fonctionnaire actif, zélé, dévoué, animé du meilleur esprit. Sa santé est aujourd'hui robuste. Fonctionnaire intelligent, dévoué, actif et très méritant. Sa santé est tout à fait rétablie. Proposition pour sous-intendant de 1^{ère} classe très appuyée. Son avancement a été retardé par une maladie dont il ne garde pas de trace, et nous pensons qu'il y a lieu de le porter au tableau d'avancement.</p>
94	Metzinger (10)	12	<p><u>1849</u> : Instruction générale ordinaire, connaissances administratives incomplètes, manière de servir bonne. Sujet fort ordinaire à la compréhension lente, a beaucoup à travailler pour se mettre à hauteur des fonctions de son grade.</p> <p><u>1850</u> : Instruction générale ordinaire ; ses connaissances administratives s'améliorent de jour en jour. Manière de servir excellente. A beaucoup acquis depuis qu'il est placé dans la 5^{ème} division.</p> <p><u>1851</u> : Instruction générale ordinaire, connaissances administratives assez satisfaisantes. Bonne manière de servir eu égard à sa nature qui est apathique et nonchalante. Sujet recommandable dans toute l'énergie de l'expression. quant aux moyens naturels et quant à la portée d'esprit c'est la plus désespérante médiocrité. Copie de la lettre écrite pour le ministre le 8 novembre 1851 à l'intendant militaire de la 5^{ème} division : « ...je viens d'être dans la nécessité de proposer la mise en non activité par retrait d'emploi de M. Magnin, sous-lieutenant trésorier de la compagnie de gendarmerie de l'Ain, à raison de son inaptitude aux fonctions de comptable. En me reportant aux notes qui avaient été données à cet officier, alors qu'il n'était que maréchal des logis à Besançon, j'ai reconnu que M. le sous-intendant Metzinger, en présence duquel a eu lieu l'examen d'aptitude de M. Magnin, a usé d'une trop grande indulgence envers un sous-officier dans la capacité duquel il n'avait que peu de confiance, ainsi que le laissent entrevoir ses notes. Sous ce rapport, ce fonctionnaire a encouru un blâme que je vous prie de lui adresser en mon nom, car il a ainsi contribué à la nomination d'un officier comptable qui, après une année d'exercice de son emploi, vient de m'être signalé, par M. l'inspecteur général, comme étant d'une incapacité, d'une ignorance et d'une paresse sans égales.</p> <p><u>1852</u> : A encore à acquérir. Très bonne volonté. Grand désir de bien faire. Honnête homme.</p>
123	Lissençon (11)	12	<p><u>1852</u> : Instruction générale très bonne. Connaissances administratives étendues. Manière de servir bonne. Paraît être un fonctionnaire distingué, aimant le travail et actif.</p> <p><u>1853</u> : Connaissances administratives étendues. Manière de servir bonne. Est actif et aime le travail. Il est en parfait accord avec les autorités locales.</p> <p><u>1854</u> : Instruction générale étendue et variée. Connaissances administratives satisfaisantes. Manière de servir très bonne et consciencieuse. Homme instruit, capable, méritant à tous égards.</p> <p><u>1855</u> : Caractère droit, conciliant, mais un peu inquiet. Instruction générale étendue et variée.</p> <p><u>1856</u> : Constitution un peu délicate, plus propre au service de l'intérieur. Instruction générale étendue, caractère conciliant, mais un peu inquiet, manière de servir bonne, consciencieuse parfois méticuleuse. Homme instruit, intelligent, plein de zèle et de bonne volonté. Vient d'être détaché à Dellys et y fait preuve de zèle et de dévouement.</p> <p><u>1857</u> : Caractère conciliant, mais un peu inquiet. Manière de servir bonne, consciencieuse, parfois trop méticuleuse. Homme instruit, intelligent, animé de zèle et de bonne volonté, recommandable à tous égards.</p>

			<p><u>1858</u> : Caractère doux et conciliant ; instruction générale très étendue. Instruction administrative : acquiert chaque jour l'expérience qui lui manque. Est un fonctionnaire sérieux, d'un jugement sûr, remplissant consciencieusement ses devoirs.</p> <p><u>1859</u> : Apporte beaucoup de zèle dans l'accomplissement de ses fonctions qu'il remplit de la manière la plus satisfaisante. Fonctionnaire instruit et intelligent, déjà ancien dans le corps de l'intendance et ayant acquis les connaissances spéciales pour bien diriger tous les services administratifs. Je lui ai recommandé d'entrer d'avantage dans les détails de la tenue de son bureau et de surveiller le travail de son adjoint en premier. Mérite d'être proposé pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe.</p>
134	Costet (12)	12	<p><u>1853</u> : Caractère calme et très ferme, connaissances administratives en progrès. Manière de servir bonne.</p> <p><u>1854</u> : Instruction générale étendue et variée, connaissances administratives satisfaisantes. Manière de servir bonne et utile. Est dans des de très bons rapports avec les autorités de son arrondissement et ses relations dans le monde sont celles d'un homme distingué.</p> <p><u>1855</u> : Sert bien ; sa conduite et ses principes sont honorables et il compte déjà 25 ans de services et 8 campagnes en Afrique. A des titres à la récompense demandée en sa faveur.</p> <p><u>1856</u> : Instruction générale solide, beaucoup de facilité et d'esprit. Connaissances administratives satisfaisantes. Manière de servir bonne Il a laissé peu de regrets parmi la société de Mézières, il était estimé et aimé.</p> <p><u>1857</u> : Dans l'intérêt du contrôle administratif doit être employé plus secondairement encore et non isolément.</p> <p><u>1858</u> : Est depuis fort peu de temps dans la 14^{ième} division. Il nous serait difficile de le juger. Je n'ai passé qu'un an avec lui. Il m'a paru très au courant des services confiés à sa surveillance, subsistances et administration des corps. L'examen des comptes du 48^{ième} de ligne en garnison à Périgueux, pour le 1^{er} trimestre 1858, contrôlé par ce fonctionnaire, a donné lieu à aucun redressement de ma part. Sa tenue et ses manières sont d'ailleurs très bonnes.</p> <p><u>1859</u> : Est un bon fonctionnaire chez lequel nous trouvons toujours du zèle et de l'exactitude. Très bon sous-intendant, instruit, consciencieux, d'un jugement droit, d'un caractère ferme et honorable.</p> <p><u>1860</u> : A toujours montré beaucoup de zèle et de l'activité. Son ancienneté de grade et ses services lui donne des titres à l'avancement pour lequel nous l'avions déjà proposé l'année dernière. Très bon fonctionnaire méritant de l'avancement et que sa manière de servir et la rectitude de son jugement peuvent faire compter parmi ceux qui présentent des ressources pour les positions supérieures.</p>
162	Busquet de Caumont (13)	12	<p><u>1855</u> : Constitution physique bonne mais paraît vouloir faire croire qu'elle est mauvaise. Propre au service de guerre. Instruction générale passable. Connaissances administratives assez satisfaisantes. Manière de servir assez bonne. Ce fonctionnaire manque d'énergie. Sa santé n'était pas assez gravement atteinte pour ne pas lui permettre de revenir prendre son poste à l'armée.</p> <p><u>1856</u> : Constitution physique malade, ne pourra de longtemps supporter les fatigues de la guerre. Caractère inquiet, difficile, susceptible, manque de liant. Instruction générale solide. Connaissances administratives théoriques assez étendues. Pratiques peu avancées. Apporte du zèle dans tout ce qu'il fait mais manque parfois de réflexion. J'espère que les années amèneront plus de maturité dans sa manière de faire. Vit très retiré il a peu de relations ; celles qu'il a officiellement lui deviennent pénibles par suite de sa susceptibilité et de sa raideur. Avec son instruction, l'honorabilité de son caractère et de ses manières distinguées, il en devrait en être autrement.</p> <p><u>1857</u> : Caractère parfait, instruction générale très étendue ; acquiert chaque jour l'expérience qui peut compléter les connaissances administratives. Très zélé dans son service, a d'excellentes qualités comme fonctionnaire de l'intendance. A une grande netteté d'appréciation, il joint cette aménité de formes qui fait accepter le contrôle. Bien posé dans sa résidence, il y jouira d'une considération bien méritée. Officier distingué, caractère ferme, esprit net, très bien posé à Laval.</p> <p><u>1858</u> : Caractère parfait, instruction générale très étendue. Acquiert chaque jour l'expérience qui peut compléter les connaissances administratives. Très zélé dans son service. A d'excellentes qualités comme fonctionnaire de l'intendance. A une grande netteté d'appréciation. Il joint cette aménité de formes qui fait accepter le contrôle. Bien posé dans sa résidence, il y jouira d'une considération bien méritée.</p> <p><u>1859</u> : Fonctionnaire distingué et recommandable, méritant.</p>
167	De Lorme (14)	12	<p><u>1855</u> : Sa myopie le met peu en état de faire campagne. Connaissances administratives très avancées, bon fonctionnaire.</p> <p><u>1856</u> : Myope, sert avec beaucoup de zèle et de dévouement, travaille beaucoup et deviendra un de nos meilleurs SIM.</p> <p><u>1857</u> : Vue basse, mais bonne constitution, caractère soumis, énergique et persévérant ; connaissances administratives satisfaisantes en général mais a besoin de s'occuper particulièrement de la comptabilité des corps de troupe. Sert avec zèle et dévouement. Est actif, intelligent, très laborieux, possède un bon jugement et de l'initiative.</p> <p><u>1858</u> : Bonne constitution, vue faible, caractère ferme et prudent ; sert avec ponctualité ; a l'usage du monde, l'habitude du travail et sert avec zèle. Il demande à faire campagne.</p> <p><u>1859</u> : Caractère bon, instruction très satisfaisante, connaissances administratives étendues. Sert avec zèle. Fonctionnaire animé de beaucoup de dévouement. Caractère honorable, sentiments élevés, instruction très satisfaisante, fonctionnaire distingué.</p>
168	Clayeuxn (15)	12	<p><u>1855</u> : Instruction générale étendue. Grand travailleur. Manière de servir ne laissant rien à désirer. Officier distingué, possédant de grandes connaissances. Homme très instruit et qui jouit d'une grande estime dans la ville d'Agen. Il est à craindre qu'il ne se livre aux calculs de l'algèbre supérieur de préférence à ceux nécessaires pour le contrôle des corps de troupe.</p> <p><u>1856</u> : Instruction générale étendue, grand travailleur, ex capitaine du génie. Connaissances administratives très satisfaisantes sous tous les rapports. Ne laisse rien à désirer. Officier distingué, possédant de grandes connaissances.</p> <p><u>1857</u> : Instruction générale distinguée, connaissances administratives complètes, bonne manière de servir.</p> <p><u>1858</u> : Constitution physique faible en apparence, a une ancienne affection du larynx. Déclare cependant être susceptible de faire campagne. Caractère facile, paraît ne pas avoir beaucoup d'énergie. Instruction générale étendue, savant mathématicien dit-on. A du zèle ; mais nous ne savons pas encore s'il possède l'esprit d'investigation nécessaire pour bien exercer les fonctions du contrôle. Homme très instruit et qui jouit d'une haute estime dans la ville d'Agen. Il est à craindre qu'il ne se livre aux calculs de l'algèbre supérieure de préférence à ceux nécessaires pour le contrôle de l'administration des corps de troupe.</p>

196	Guillemin (16)	12	<p>1858 : Fonctionnaire distingué par son éducation, d'une grande élévation de cœur et de caractère d'une droiture inflexible et invariable, possède toutes les qualités qui commandent l'estime et la considération, proposé pour l'avancement. A beaucoup de distinction dans les manières et d'éducation, beaucoup d'honorabilité de caractère, mais il n'a pas tout le zèle désirable et ne s'occupe pas assez de la surveillance des services administratifs. Dans son bureau, la plupart des registres sont irrégulièrement tenus, quelques uns n'existent pas, et il fait tenir les contrôles et établir les revues par les corps. Je lui ai adressé de sévères reproches.</p> <p>1859 : Fonctionnaire intelligent et distingué, ayant de bons services de guerre. Son mérite et sa position comportent Sujet distingué, d'une grande honorabilité parfaitement posé dans la résidence.</p> <p>1860 : Fonctionnaire intelligent et distingué, ayant de bons services de guerre. Son mérite et sa position comportent...</p> <p>Avertissement le 13 janvier 1859 : Négligence dans la surveillance des corps relevée par l'intendant général.</p>
211	Rossignol	12	<p>1859 : A été apprécié dans les services de guerre. Dirige avec intelligence et zèle le service difficile de la place de Sétif.</p> <p>1860 : Homme très bien et fonctionnaire distingué. Est actif, intelligent, capable, il a de bonnes aptitudes pour la direction d'un service administratif. Il vient de faire une expédition de 4 mois comme chef de service. Le général en a été fort satisfait et m'en a fait un grand éloge. Ce fonctionnaire me paraît susceptible de rendre de bons services en campagne.</p> <p>1861 : Fonctionnaire distingué. Homme et fonctionnaire très distingué. Très bon fonctionnaire, très actif et très zélé. Bien capable de remplir un service beaucoup plus important que celui de Cahors.</p> <p>1862 : Sera un fonctionnaire complet quand il aura acquis autant d'habitude du service de l'intérieur que de celui de guerre. Est un fonctionnaire d'élite, fait pour être employé dans les positions les plus difficiles et les plus importantes. Il désire faire campagne, sera bien partout où on le placera.</p> <p>1863 : Sujet distingué sous tous les rapports, possède toutes les qualités nécessaires pour parvenir. Est très désireux de trouver l'occasion de montrer son zèle et son dévouement à tous ses devoirs. A de la tenue, de l'aplomb ; ses allures nettes et fermes n'excluent pas l'urbanité ; il sait manier les hommes et les affaires, il travaille beaucoup, écrit fort bien ; c'est un de nos fonctionnaires les plus complets.</p> <p>1864 : Connaît fort bien les règlements, leur esprit, leur application, aussi au courant du service de l'intérieur que de celui en campagne. Avec un zèle et une intelligence remarquables, a tout ce qu'il faut pour diriger un service important. Il sera partout à la hauteur de ses fonctions : c'est dans la véritable acception du mot, un fonctionnaire d'élite. Bien tenu, bien posé, s'occupe des services de Cahors d'une manière satisfaisante, pourrait cependant avec plus d'énergie et de persistance obtenir certaines améliorations dans l'hospice et dans le service des vivres.</p> <p>1865 : Est un fonctionnaire distingué, à avancer promptement, il est surtout d'un concours précieux en campagne pour un intendant militaire, jamais il n'y aura avec lui d'inquiétude pour les approvisionnements et les moyens d'exécution, nous l'avons souvent ainsi apprécié en Algérie. A de l'intelligence, de l'activité, de l'énergie. Il prend les affaires au sérieux. C'est un fonctionnaire d'avenir qui devrait être placé dans une résidence plus importante où il serait permis d'acquérir plus de titres à l'avancement.</p> <p>1866 : Est un sous-intendant remarquable par son esprit vif, intelligent ; a de l'initiative, approfondit les règlements, il ne sera jamais embarrassé à l'armée sachant créer des ressources, tout utiliser, ne se laissant pas intimider par des difficultés et inspirant vite la confiance. Fonctionnaire très distingué à tous égards.</p> <p>1867 : Fonctionnaire extrêmement distingué, intelligent, actif, plein d'initiative et dont le concours sera très précieux en campagne. Proposition d'avancement appuyée. Est un fonctionnaire à avancer promptement, avec lui jamais de difficultés, a de l'initiative, une grande rectitude de jugement, voit vite et bien. Est en ce moment détaché au camp de Châlons. A la réputation d'un fonctionnaire hors ligne.</p> <p>1868 : Est des meilleurs sous-intendants par sa connaissance parfaite de tous les services, rédige très facilement, jamais embarrassé des difficultés, se fait apprécier hautement par tous, rendra toujours les meilleurs services en campagne. Fonctionnaire capable de suffire aux exigences des services les plus chargés. Il fait ses preuves au camp de Lannemezan. Très bon fonctionnaire, actif, zélé, plein de dévouement, dirige et surveille son service avec une grande intelligence, beaucoup de fermeté et un excellent esprit. Son travail que j'ai pu juger est fort bon et ses services bien dirigés.</p> <p>1869 : Beaucoup d'entrain, physionomie ouverte, nature expansive et sympathique, intelligence vive. A toutes les qualités quià la bienveillance pour l'homme. Son activité, son zèle éclairé et sa connaissance des affaires, méritent en même temps l'estime comme fonctionnaire. Physionomie ouverte, nature expansive et sympathique, intelligence vive, a toutes les qualités qui désignent à la bienveillance pour l'homme. Son activité, son zèle éclairé et sa connaissance des affaires, son mérite, tous l'estiment comme fonctionnaire.</p> <p>- Avertissement le 13 janvier 1859, suite à un rapport d'inspection de l'intendant général pur négligence dans l'administration des corps et faire tenir les documents par les corps eux-mêmes.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 22 mars 1860 pour sa participation aux opérations au Maroc.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 2 septembre 1858 pour les mesures prises pour arrêter la progression d'un incendie dans un parc à fourrages.</p> <p>- Citation le 20 avril 1860 pour sa participation aux opérations militaires dans la division de Constantine.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 22 mars 1860 pour sa conduite à l'occasion de l'incendie du parc à fourrage de Sétif.</p>
231	Maujean (17)	12	1874 : Sert avec le zèle le plus soutenu. Fonctionnaire du plus grand mérite, ayant de beaux services de guerre, apportant dans ses fonctions un dévouement absolu, une aptitude remarquable, beaucoup d'intelligence et de tact.
241	Simon	12	Lettre de félicitations du 13 avril 1871 par le général commandant le corps de l'Etoile.
247	Chapel (18)	12	<p>1874 : Ce fonctionnaire, sans rien présenter qui le mette en évidence, est un de ceux sur lesquels on peut compter pour l'exécution intelligente et exacte des ordres donnés.</p> <p>1875 : Ce fonctionnaire, déjà avancé dans sa carrière, a toujours été travailleur et zélé, il mérite à tous égards l'avancement pour lequel il est proposé.</p>

500	Paitre	12	<p><u>1883</u> : Est un bon fonctionnaire qui a de la prévoyance, de l'initiative, qui sait remplir les obligations de son service avec tact et mesure et qui est apprécié dans sa résidence. Bon fonctionnaire, D'apparence délicate, ayant de la prévoyance, de l'initiative, dirige bien son service. Très bon fonctionnaire quia montré de l'initiative depuis son arrivée en Algérie où il dirige le service important de Tlemcen. Bien vigoureux, très dévoué, se prêtant aux exigences du service dans des circonstances où d'autres susciteraient des difficultés. Est tout à fait à la droite des fonctionnaires de son grade et, bien que n'étant en Algérie que depuis peu de temps, y a rendu de réels services qui méritent récompense. Officier méritant par ses bons et anciens services.</p> <p><u>1884</u> : Bon fonctionnaire, travailleur, prévoyant, ayant de l'initiative, remplissant ses fonctions avec tact et mesure. Apprécié. Remplit son mandat avec tact et mesure, a de l'initiative. Fonctionnaire travailleur, sérieux, plein de zèle, très méritant à tous égards.</p> <p><u>1885</u> : Est un excellent sous-intendant, intelligent, instruit laborieux, il exerce ses fonctions avec zèle tact et mesure. A de la fermeté et de l'initiative. Dirige très bien les services administratifs importants de Vannes. Il a du zèle, de l'activité, de l'expérience et un bon jugement. C'est un fonctionnaire recommandable et méritant.</p> <p><u>1886</u> : Est intelligent, instruit, laborieux, plein de zèle. Il serait un très bon sous-intendant, s'il ne manquait peut-être parfois un peu de décision et d'esprit d'initiative. Très bon fonctionnaire, intelligent, instruit, ayant beaucoup d'acquis. Dirige très bien l'important service de Vannes. Fera très bien en campagne. Dirige très bien les services administratifs de Vannes. Il a du zèle, de l'activité, de l'expérience et un bon jugement.</p> <p><u>1887</u> : Est intelligent, instruit, laborieux ; il dirige bien le service assez chargé de la sous-intendance de Vannes ; on ne peut lui reprocher qu'un léger défaut de décision et d'esprit d'initiative qui s'accuse quelquefois mais qui disparaîtra sans doute avec le temps. Caractère très honorable. Tient bien la situation. Il continue à faire preuve de capacité dans la direction des services administratifs importants de Vannes. Il est très actif, expérimenté et possède un bon jugement ainsi que du tact et de la mesure.</p> <p><u>1888</u> : Très instruit, laborieux, pénétré de l'esprit du devoir, remplit ses fonctions avec tact et mesure ; d'une nature douce et bienveillante, il manque seulement peut-être un peu de mouvement et de décision. Montre beaucoup de zèle dans un service très chargé et dont il a seul le poids depuis plus de 6 mois. L'adjoint qui lui était attaché à la sous-intendance de Vannes et qui est passé en Afrique en mai dernier n'ayant pas encore été remplacé. Bon sous-intendant seulement un peu disposé à se tourmenter ; nature impressionnable. Fonctionnaire capable et laborieux, dirige convenablement des services administratifs de Vannes qui sont fort importants. L'expérience lui donnera plus d'initiative. Il est instruit, entendu, plein de bon vouloir et doué d'un bon jugement. Méritant.</p> <p><u>1889</u> : Très consciencieux, nature très droite, caractère des plus honorables, continue à bien servir. Très instruit, intelligent, laborieux, pénétré de l'esprit de devoir, remplit ses fonctions de la manière la plus satisfaisante. Il est méritant à tous égards et proposé pour le grade supérieur. Est chargé du gros service de Vannes et s'en acquitte avec le plus grand zèle et à la satisfaction de l'autorité militaire comme de l'autorité administrative. Bon sous-intendant, seulement un peu disposé à se tourmenter, nature impressionnable. Intelligent, laborieux, a du jugement et de l'esprit de suite, montre beaucoup de zèle dans un service très chargé, très consciencieux, nature impressionnable, manque parfois un peu d'initiative et de décision.</p> <p><u>1890</u> : Excellent fonctionnaire, plein d'ardeur et de zèle, nature bienveillante, à pousser. Très bon sous-intendant. Très instruit, très intelligent, laborieux, pénétré de l'esprit du devoir, remplit ses fonctions avec tact et mesure. Très bon fonctionnaire, toutefois n'exerce pas avec assez de rigueur la surveillance administrative des corps.</p> <p><u>1891</u> : Très instruit, très intelligent, laborieux, pénétré de l'esprit du devoir. Remplit ses fonctions avec tact et mesure. Très bon fonctionnaire, très méritant. Est le 11^e par ancienneté des fonctionnaires de son grade, il justifie par sa bonne tenue et son intelligence et ses connaissances administratives la proposition pour l'avancement dont il est l'objet. Pourrait toutefois exercer sur l'administration des corps une surveillance plus effective, plus soutenue et plus efficace. Je ne puis oublier toutes les fautes commises par l'administration du 116^{ème} et aboutissant à la condamnation du trésorier. On aurait pu éviter ce résultat par plus de vigilance du conseil d'administration et du sous-intendant. Toutefois en considération de ses mérites et de ses services je le propose pour l'avancement.</p> <p><u>1892</u> : Il a exercé avec beaucoup de zèle et de tact la surveillance administrative des corps et des entrepreneurs. Très intelligent, très instruit, laborieux, pénétré de l'esprit de devoir, remplit ses fonctions avec tact et mesure. Très bon fonctionnaire, très méritant. A reçu un blâme du ministre à la suite des malversations commises par le trésorier du 116^{ème} régiment d'infanterie. Cette affaire déjà connue par la commission de classement l'a déjà empêché d'arriver au tableau d'avancement. La punition paraît d'autant plus suffisante que le coupable vient d'être gracié. Les vérifications de la comptabilité du 116^{ème} n'ont pas été bien faites par suite de l'insuffisance du chef de bureau et c'est M. Paitre, qui après vérification ce caisse a donné l'éveil. A ce moment il a eu le tort de ne pas pousser à fond ses vérifications, trompé par l'estime dont jouissait le trésorier qui figurait au tableau d'avancement pour la légion d'honneur. Il a cru à l'incapacité et à un défaut d'ordre et a donné 48H au coupable pour mettre sa comptabilité à jour ; il en a profité pour établir des pièces fictives que le trésorier a acceptées. Le successeur du comptable s'est heurté à des difficultés de règlement de comptes qui ont fait découvrir les malversations. A de la valeur, il préfère il est vrai le service actif aux écritures, la punition qu'il vient de subir lui rappellera qu'il ne faut rien négliger, mais elle ne doit pas entraver indéfiniment sa carrière. Il serait juste de ne plus tenir compte à ce bon fonctionnaire du blâme qui lui a été infligé. Le ministre a tenu compte qu'il avait manqué de vigilance ; mais il est juste d'ajouter que le trésorier était retord et qu'il a trompé tout le monde pendant des années. C'est M. P... qui a découvert les malversations et le trésorier a été gracié. Un blâme avec inscription au dossier lui a été infligé par décision ministérielle du 30 avril 1892.</p> <p><u>1893</u> : Fait les plus grands efforts pour effacer dans l'esprit de ses chefs l'impression fâcheuse produite par le blâme. C'est un très bon fonctionnaire, et je n'ai eu qu'à m'en louer pendant les dernières manœuvres. Très instruit, très intelligent, laborieux, pénétré de l'esprit du devoir ; remplit ses fonctions avec tact et mesure ; très bon fonctionnaire, très méritant. Sous-intendant de valeur réelle, dont l'instruction étendue et variée permet de l'employer dans tous les services. Sa vie honorable et digne, son esprit ouvert doivent le faire arriver au grade d'intendant militaire. Il ne faut pas le laisser plus longtemps dans le grade de sous-intendant de 2^{ème} classe, nous insistons pour son inscription au tableau d'avancement. Intelligent, travailleur, homme de devoir qui a de la valeur et qui doit arriver.</p> <p><u>1894</u> : Continue à très bien servir. Très instruit, très intelligent, laborieux, pénétré de l'esprit de devoir. Bon fonctionnaire. Très bon, très dévoué, très consciencieux. Est un fonctionnaire intelligent et expérimenté ; il travaille avec goût et avec suite. Il a fait aux officiers de la garnison deux conférences sur l'organisation, politique, judiciaire et financière de la France, qui a été appréciée. Esprit vif et tenace dans ses idées, ses travaux sont toujours marqués au coin de sa personnalité. Très zélé et très compétent en matière d'administration intérieure des corps de troupe. Manque peut-être un peu de liant. Esprit net et calme, caractère honorable, vit beaucoup dans son intérieur, au milieu de ses nombreux enfants qu'il</p>
-----	--------	----	--

			<p>élève dignement ce qui ne l'empêche pas de traiter toutes les questions, dont il est chargé, avec soin et intelligence. Bon fonctionnaire, sorti de l'école polytechnique, qui est très intelligent et qui a fait deux conférences qui ont été appréciées sur l'organisation administrative, judiciaire et financière de la France ; dirige l'école d'administration pour les officiers du cadre auxiliaire. Très méritant.</p> <p>- Lettre du général commandant le 11^{ème} corps d'armée du 22 mai 1892 : blâme pour déficit à la trésorerie du 116^{ème} régiment d'infanterie, négligences dans les vérifications. - Lettre d'explications à l'intendant militaire du 3 juin 1892 : Insuffisance du personnel à la sous-intendance. Trésorier très bien noté et au-dessus de tout soupçon. - Rapport au ministre du 20 septembre 1892 : Blâme retiré du dossier. - Lettre à l'intendant militaire du 3 septembre 1892 : remerciements pour la communication du témoignage d'estime du général commandant le 11^{ème} corps d'armée à propos de son blâme.</p>
501	Ratier (19)	12	<p>1894 : Fonctionnaire très laborieux et très méritant qui dirige avec beaucoup de conscience et de soin l'important service des corps de troupe. Très zélé, très consciencieux, un peu minutieux dans le service, est au tableau pour la 1^{ère} classe, il est atteint en ce moment d'une maladie qui ne lui permettra pas probablement pas de reprendre son service en Tunisie. Toujours bien noté, zélé et travailleur, a été inscrit au tableau d'avancement cette année, malheureusement sa santé d'être fortement compromise et il a du être envoyé en congé de convalescence, ne nous semble plus pouvoir être employé en campagne. Fonctionnaire distingué et capable qui malheureusement a été frappé par une attaque a moment de mon inspection.</p> <p>1895 : Son état de santé ne lui a pas permis de rendre les services qu'on est en droit d'attendre d'un fonctionnaire de son grade proposé pour l'avancement. La maladie don il a été atteint en Tunisie en 1894, l'a laissé dans un état de dépression physique et morale très accentuée. Il n'est pas actuellement en état d'être employé en cas de mobilisation et si son état de santé ne s'améliore pas d'une façon très sensible ce qui est à craindre, il paraît douteux qu'il puisse être maintenu en activité. Atteint dans ses facultés physiques et intellectuelles par la cogestion cérébrale qui l'a frappé en 1894, est absolument hors d'état de remplir en temps de paix des fonctions de son grade et d'occuper un poste quelconque à la mobilisation. Ce fonctionnaire n'est plus à sa place à la 2^o sous-intendance de Limoges et il ne saurait davantage recevoir une autre affectation active. La seule solution...non activité pour infirmité temporaire jusqu' à la retraite.</p>
536	Billet	12	<p>1883 : Fonctionnaire d'avenir sur lequel on peut compter dans toutes les circonstances. Un peu ardent mais se calmera avec l'âge.</p> <p>1884 : Manières distinguées, intelligence élevée, caractère charmant. Beaucoup d'ordre, de méthode et de volonté dans l'exécution des choses. Ensemble de qualités remarquables. Fonctionnaire d'avenir.</p> <p>1885 : Peut faire campagne. A de l'intelligence mais peu de jugement. Arrivé trop vite au grade qu'il occupe. Peut arriver s'il veut travailler.</p> <p>1886 : Parait intelligent mais arrivé trop vite, ne connaît pas suffisamment les détails et a semblé, à son début à Quimper, peu enclin à s'y appliquer, disposé qu'il était à voir les choses de loin et à s'en reporter beaucoup trop à ses bureaux. Des observations sérieuses dont il a promis de tenir compte lui ont été faites à ce sujet. Manque un peu aussi de jugement et de réflexion.</p> <p>1887 : A depuis 6 mois montré une plus sérieuse application au service ; pourra très bien faire lorsque son caractère aura un peu mûri.</p> <p>1888 : A besoin de former son jugement. Se montre encore de temps à autre un peu superficiel et personnel. Le jugement laisse encore à désirer.</p> <p>1889 : Je suis plus satisfait de sa manière de servir, il marque plus d'application et de jugement. A donné de nouvelles marques de manque de jugement et de mesure. Est très personnel et enclin à être fort satisfait de lui-même.</p> <p>1890 : Ce fonctionnaire vient d'arriver depuis quelques jours, je n'ai pu encore l'apprécier.</p> <p>1891 : S'est efforcé de faire oublier quelques notes fâcheuses qui lui avaient été données dans le 11^{ème} corps. Chargé d'un service très important, il le dirige très convenablement et fait preuve d'intelligence et d'un jugement droit. S'emporte quelquefois trop facilement mais s'occupe de son service et a de bons rapports avec les différentes autorités et les corps de troupe. Quand cette fougue, qui tend à s'apaiser aura disparu, sera un bon fonctionnaire. Vigoureux officier, très apte à faire campagne. A acquis beaucoup de maturité et de calme. C'est maintenant un bon fonctionnaire toujours très correct dans son service et dans sa vie privée.</p> <p>1892 : A modifié sa manière de servir. A de bonnes relations avec l'autorité militaire près de laquelle il est placé. Actif, zélé, dirige avec intelligence et autorité le service important dont il est chargé.</p> <p>1893 : Nous avons du le ramener à plus de subordination et à moins d'indépendance. A dirigé pendant les manœuvres les services de la 17^{ème} division à la satisfaction de tous. Animé du désir de bien faire ; a une tendance à l'indépendance qu'il faut réprimer de temps en temps, mais à part ce défaut c'est un excellent fonctionnaire sur lequel on peut compter.</p> <p>1894 : Pendant les manœuvres de la 17^{ème} division, nous a paru plus préoccupé d'avoir l'approbation du général que de ménager les intérêts du trésor. A besoin d'être de temps en temps maintenu dans l'observation des règles. Bon fonctionnaire de campagne, actif et intelligent. Dans son amour propre de fonctionnaire, il a une tendance à défendre son personnel et ses entrepreneurs même quand ils sont dans leur tort. M. Billet que j'avais prié de rester pour présenter au départ pour le 18^{ème} corps les services de la sous-intendance qu'il quitte à l'intendant militaire inspecteur n'a pas cru pouvoir rester jusque là et est parti la veille au soir de l'arrivée de l'intendant inspecteur, alors qu'il avait 5 jours pour se rendre à Rennes.</p> <p>- Lettre à l'intendant militaire du 15 décembre 1886 : inflige 15 jours d'arrêts à son chef de bureau pour négligences et retards. - Lettre de l'intendant militaire du 17 décembre 1886 : Il faut agir avec calme - Lettre du général commandant le 11^{ème} corps d'armée à l'intendant militaire du 28 mai 1889 : demande son déplacement pour des problèmes relationnels</p>

585	Richard-Duplessis (20)	12	<p>1901 : Chargé de la surveillance administrative de tous les corps de la place de Reims ,et de celle du régiment de cavalerie de Vauziers, s'acquitte d'une manière très convenable de cette tâche souvent difficile. Energie, intelligence, zèle, activité, a toutes les qualités du sous-intendant d'élite. C'est un homme qu'on trouvera toujours prêt à bien faire et qu'on ne saurait oublier. Continue à servir de la façon la plus exacte et la plus éclairée ; il est temps que ce fonctionnaire obtienne la récompense pour laquelle il est proposé.</p> <p>Lettre du ministre au général commandant le corps d'armée du 18 juillet 1896 : pertes et dégradations dans le matériel du magasin de Meaux. Observations pour le sous-intendant qui n'a pas procédé au procès-verbal de pris et de remise de service entre les deux comptables.</p>
38	Dupont	13	<p>1838 : Je suppose son instruction générale assez variée, sort de l'état-major général ; doit augmenter ses connaissances administratives. Il est animé des meilleures intentions. Bonne manière de servir. Zélé, actif, est rempli du désir de bien faire, mais un peu léger. Je le connaissais avant son arrivée ici et suis très porté en sa faveur. Cependant je dois convenir, sans avoir pu néanmoins encore suffisamment le juger que je crains qu'il n'ait pas une rectitude de jugement très certaine et qu'il lui soit très possible de bien faire sans direction. Il cherche aussi trop son appui près de l'autorité militaire et se croit encore aide de camp. Instruction générale variée ; connaissances administratives encore insuffisantes ; manière de servir dévouée ; plein de zèle et de bonne volonté, mais un peu léger. Tout à fait propre à être employé d'une manière active qui exigerait plus de mouvement et de fatigue que de véritable expérience.</p> <p>1839 : Je crois son instruction générale assez variée. A encore besoin d'acquérir des connaissances administratives. Très bonne manière de servir quant à la probité, aux intentions et au dévouement. N'a pas toujours le jugement juste. Est un sous-intendant plein d'honneur et de bonne volonté, de zèle, travailleur et désireux d'acquérir. Il a cependant des préventions contre les comptables qui sont commodes mais pas toujours justes. Cela fait bon effet près du combattant et pourtant il faut être aussi équitable pour les comptables et les fournisseurs, on le peut, on le doit, sans manquer à la probité.</p> <p>1840 : Ne manque pas d'instruction générale. Augmente chaque jour ses connaissances administratives. Manière de servir exacte et zélée. J'ai trouvé son bureau bien tenu, toutes ces écritures au courant. Il a de bonnes relations avec les autorités et m'a paru tout entier à ses devoirs. Père de famille doux et honnête.</p> <p>1841 : Sort du corps royal d'état-major. A besoin encore de travailler, mais comme il est rempli de bonne volonté il ne tardera pas à les posséder entièrement. Manière de servir parfaite. Est un homme fort honorable dont les relations avec les autorités civiles et militaires ne laissent rien à désirer.</p> <p>1842 : A beaucoup d'instruction. Possède les connaissances administratives en partie mais a encore besoin de travailler. Plein de zèle et de bonne volonté. Ses rapports avec les autorités du département de l'Indre sont établis de la manière la plus convenable.</p> <p>1843 : Fort instruit ; travaille constamment à les compléter. Je suis on ne peut plus satisfait aujourd'hui de sa manière de servir. Il y apporte beaucoup de zèle et d'activité. Est fort estimé dans sa résidence. Toutes les autorités civiles et militaires en font le plus grand éloge. C'est un des hommes les plus honorables que je connaisse et qui fait honneur au corps. Je le propose pour la 1^{ière} classe et le croit tout à fait digne de cet avancement.</p> <p>1844 : Instruction générale très satisfaisante. Connaît bien les règlements et a l'expérience du service. Sert avec zèle et surtout consciencieusement. Recommandable sous tous les rapports, mérite que la proposition d'avancement faite l'année dernière en sa faveur soit renouvelée ; nous le proposons en conséquence pour être promu à la 1^{ière} classe.</p> <p>1845 : Les diverses positions occupées successivement ne laissent aucun doute sur son degré d'instruction générale. Il possède les connaissances administratives qu'exige sa position. Sa manière de servir est satisfaisante. Nous le proposons pour l'avancement.</p> <p>1846 : Ce fonctionnaire a occupé diverses positions qui ne permettent pas de douter qu'il n'eût pour les remplir toute l'instruction générale nécessaire ; il est faible en administration militaire, soit théorique soit pratique ; nous ne pouvons donner que de bons témoignages sur son zèle et son empressement à bien faire.</p> <p>1847 : Sous le rapport de l'instruction générale, tient un rang fort convenable dans le monde. Les connaissances en administrations militaires ne lui manquent pas non plus, mais il faut lui demander un peu plus de fermeté dans l'application des obligations imposées, et un peu moins de disposition à se laisser aller aux exigences pas toujours raisonnables des uns et des autres, sert bien.</p> <p>1848 : Il n'y a aucun doute qu'il n'ait fait de fort bonnes études, nous croyons ses connaissances administratives complètes ; il fait une judicieuse application des règlements d'administration militaire ; manière de servir très bonne.</p> <p>1849 : Son instruction générale a été soignée ; possède les connaissances administratives nécessaires, fort bonne manière de servir. A déjà servi sous mes ordres en Afrique ; c'est un homme parfaitement honnête ; bon père de famille, tout à ses devoirs dont il s'acquitte bien et avec zèle ; il devrait être de 1^{ière} classe. Instruction générale étendue ; connaissances administratives réelles ; bonne manière de servir. Est non seulement un bon fonctionnaire, mais il est de plus homme d'énergie et de cœur, qualités qui ne sont jamais communes.</p> <p>1850 : Instruction générale satisfaisante, sait très mal, comme des langues qu'on ne pratique pas du tout, l'italien, l'espagnol, l'anglais et l'allemand. Connaissances théoriques convenables. Connaissances pratiques insuffisantes, s'occupe de son service avec zèle, se recommande par ses bons et anciens services, et justifie tout intérêt. Proposé pour la 1^{ière} classe de son grade que son ancienneté et ses loyaux services motivent complètement.</p>
160	Croiset	13	<p>1855 : Fonctionnaire intelligent, laborieux, plein de zèle, de bonne volonté et de dévouement à ses devoirs. Esprit clair et judicieux, intelligent et ferme dans l'accomplissement du devoir. Ses relations avec l'autorité du commandement sont parfaites de dignité et de convenances. N'a pas une intelligence assez féconde. Bien qu'ayant servi longtemps en Algérie, il est souvent embarrassé.</p> <p>1856 : Fonctionnaire très distingué et modeste, a eu le n°1 à son concours. Décoré pour sa belle conduite à la bataille de T. Est un bon fonctionnaire, mais non très distingué ainsi que le dit M. de la Calvinière. L'instruction générale, les connaissances administratives, l'intelligence, tout est à classer en second rang.</p> <p>1857 : Sujet distingué et très estimable</p> <p>1858 : Officier distingué, apporte dans ses relations de service beaucoup de calme et de droiture. Bien posé dans sa résidence.</p>

			<p>1859 : Faute de personnel, je l'ai détaché au camp. Il y a servi avec exactitude, mais il manque un peu d'initiative et d'activité. Ne me paraît pas tout à fait apte à un service actif. Demande à quitter Lafère pour cause de santé. A servi sous mes ordres en Crimée. Je n'ai rien à ajouter.</p> <p>1860 : Fonctionnaire à appeler à la 1^{ère} classe le plus tôt possible. Est un fonctionnaire d'avenir, très instruit, très ferme, joignant à un zèle ardent une sûreté de jugement et une précision d'idées qui le mettent à même de rendre de brillants services dans les positions les plus difficiles.</p> <p>1861 : Est un fonctionnaire des plus honorables, capable et tout à ses devoirs. Il réunit les conditions pour être nommé sous-intendant de 1^{ère} classe et nous le recommandons à cet effet à toute la bienveillance dont il est digne. Est un fonctionnaire instruit et capable. D'un caractère froid, il est très régulier dans son habitude de travail. Traite les affaires avec maturité. Très digne d'avancement.</p> <p>1862 : Est un fonctionnaire des plus honorables, capable, tout à ses devoirs, a des campagnes. Il réunit tous les titres pour être nommé sous-intendant de 1^{ère} classe et nous le recommandons à cet effet à toute la bienveillance du ministre. Très bon fonctionnaire zélé et consciencieux. Très au courant de tous les services de sa sous-intendance. Fonctionnaire très distingué et des plus honorables. Méritant sous tous les rapports. Proposition très appuyée.</p> <p>1863 : Bon fonctionnaire, capable, travailleur, consciencieux, a tous les titres à l'avancement. Homme fort honorable et bien tenu, s'acquitte de ses fonctions avec entente et avec soin, paraît en bonne santé et capable de faire campagne, a été classé 1^{er} aux examens d'entrée dans l'intendance. Est un fonctionnaire capable, tout à ses devoirs et qui par ses services à tous les titres à l'avancement. Est proposé depuis plusieurs années. Homme fort honorable, s'acquitte de ses fonctions avec entente et avec soin ; est digne sous tous les rapports d'obtenir de l'avancement.</p> <p>1864 : Fonctionnaire des plus honorables, capable, travailleur, surveillant minutieusement tous ses services, en bons rapports avec les fonctionnaires et bien posé dans sa résidence. Excellent fonctionnaire, peu brillant et d'un sens droit et solide te travailleur consciencieux. Est un fonctionnaire capable, tout à ses devoirs et des plus honorables il a d'anciens services et des campagnes et réunit tous les titres à l'avancement. Excellent fonctionnaire, peu brillant et d'un sens droit et solide, travailleur consciencieux. Il a tous les titres possibles à l'avancement demandé pour lui.</p> <p>1865 : Fonctionnaire des plus honorables, capable et tout à ses devoirs. Mérite l'avancement pour lequel il est proposé. Est un fonctionnaire de valeur et de portée moyenne qui se recommande peu de bons et honorables services. Il est bien vu à Nevers par les autorités locales, notamment par le GC la subdivision qui m'en a parlé avec beaucoup d'éloges. Est un fonctionnaire des plus honorables, capable et tout à ses devoirs. Il a des services et des campagnes qui lui donnent des titres pour l'avancement.</p> <p>1866 : Est un homme honorable, un fonctionnaire travailleur et capable, le service de la sous-intendance de la Nièvre est bien dirigé dans toutes les parties. A l'armée, serait un bon sous-intendant divisionnaire ; il a déjà rempli ces fonctions en Crimée ; aujourd'hui son arrondissement ne comporte aucun service en gestions directe. Nous l'avons vu lors de son concours pour l'admission dans le corps de l'intendance et que nous avons retrouvé quelques années plus tard en Crimée où il a parfaitement servi. C'est un fonctionnaire recommandable qui ne figure pas encore au tableau d'avancement. Est capable et tout à l'accomplissement de ses devoirs. Le service qui lui est confié marche d'une manière très satisfaisante. Il a aujourd'hui plus de 11 ans de grade et il a le n°3 à l'ancienneté, après avoir été le 1^o du concours lors de son admission dans le corps de l'intendance militaire ; nous pensons qu'il mérite d'obtenir prochainement le grade de sous-intendant de 1^{ère} classe pour lequel il est proposé depuis 1861. Proposition très vivement appuyée. Est un excellent fonctionnaire que nous avons toujours suivi avec intérêt depuis son entrée dans le corps de l'intendance et nous croyons parfaitement digne du grade pour lequel il est proposé depuis 1861. En 1864, il était le premier des candidats non classés au tableau d'avancement et il n'a pas dépendu de nous qu'il fut inscrit en bon rang l'année suivante.</p> <p>1867 : laborieux et capable, il s'occupe sérieusement de son service. Fonctionnaire zélé, intelligent, à employer utilement dans toutes les positions. Est un fonctionnaire sérieux, tout à l'accomplissement de ses devoirs, il a plus de douze ans de grade et arrive comme ancienneté à la tête de sa classe après avoir été le premier du concours lors de son admission dans le corps de l'intendance militaire. Il est proposé depuis 1861 et a été classé en 1866 au tableau d'avancement. Appuyé vivement en ajoutant que chaque année ajoute aux droits de M. en raison du zèle toujours soutenu qu'il montre dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p>1868 : S'occupe sérieusement de son service et le dirige bien. Fonctionnaire sérieux, esclave de ses devoirs, jouit d'une considération bien méritée. Est un fonctionnaire très méritant. Il a occupé un des premiers numéros sur la liste d'ancienneté de son grade. Proposé depuis 1861 pour l'avancement il a été admis en 1866 et en 1867 sur le tableau où il est classé le troisième aujourd'hui. L'avancement demandé pour lui sera une juste récompense de ses anciens et bons services. Doit arriver sur la tableau d'avancement avec le n°1 auquel il est arrivé.</p> <p>Lettre de l'intendant militaire au ministre du 18 mars 1860 : blâme à Croiset et à Thouroude pour des désordres dans la comptabilité de la compagnie de gendarmerie de la Nièvre par suite de mauvaises vérifications.</p>
185	Tournois (21)	13	<p>1856 : Bonne constitution mais santé un peu délabrée depuis un an. Instruction générale satisfaisante. Connaissances administratives à hauteur de ses fonctions. Bonne manière de servir. Fonctionnaire instruit et sérieux ; esprit calme, un peu lent, mais apportant beaucoup de conscience dans tout ce qu'il fait.</p> <p>1857 : Instruction générale assez étendue, manque de la pratique des affaires qui ne s'acquiert qu'à l'intérieur, ayant servi ces dernières années en Algérie, sert bien. Est un fonctionnaire honorable, à qui nous ne pouvons reprocher qu'un peu d'incertitude dans les affaires due à une inexpérience qui disparaîtra avec le temps et la bonne volonté. La sous-intendance de Carcassonne, assez chargée de travail, était peut être un peu trop importante pour lui, en raison de l'inexpérience qu'il avait de l'administration intérieure des corps, à sa rentrée en France.</p>
186	Castex (22)	13	<p>1856 : Bien constitué et cependant assez souvent malade, caractère bon, très ferme dans le service, de formes un peu rudes. Son instruction générale est très satisfaisante mais sa manière d'écrire laisse à désirer. Bonnes connaissances administratives, manière de servir plein de zèle. Un fonds assez solide sous des dehors qui ne préviennent pas ; beaucoup de bon sens, serviteur dévoué et très ferme, voyant à toutes choses par lui-même.</p> <p>1857 : Désire vivement obtenir une résidence plus importante sous le rapport du travail que celle de Digne. Ce désir louable nous a paru de nature à être soumis au ministre de la guerre. En l'appuyant de nos vœux.</p>

			<p><u>1858</u> : Ce fonctionnaire du zèle et de la bonne volonté. Il manque quelquefois d'initiative et de fermeté. Il serait de son intérêt de le mettre dans une résidence plus importante où il pourrait se former. Manque un peu d'initiative et d'action. Il s'engourdit dans un service secondaire. Son intelligence et son instruction générale font penser qu'il servirait avec plus d'entrain sur un autre terrain.</p> <p><u>1859</u> : Caractère facile, conciliant et très honorable, instruction générale très satisfaisante ; connaissances administratives généralement bonnes ; manière de servir parfaite ; très bon fonctionnaire, tout à ses devoirs. Très zélé, très actif et très intelligent, seul fonctionnaire sous les ordres de l'intendant militaire à Toulouse pendant la guerre d'Italie. Il a pu satisfaire à force de travail à toutes les rigueurs des divers services administratifs. On doit lui en tenir compte.</p> <p><u>1860</u> : Mœurs et conduite très régulières, fort bons principes et fait d'excellentes études, sort de l'école polytechnique. Manière de servir parfaite, fonctionnaire très recommandable. Très bon fonctionnaire plein de zèle et d'activité au courant des divers services qu'il surveille, répondant avec assurance et justesse à toutes les observations de l'inspecteur général.</p>
221	Bauduin (23)	13	<p><u>1873</u> : Très bon fonctionnaire, capable de diriger un grand service, jouit à Pau d'une légitime considération, mais il s'y est oublié depuis 9 ans ce qui a retardé son avancement.</p> <p><u>1874</u> : Très bon fonctionnaire, esprit investigateur, méthodique, faisant beaucoup par lui-même, a su maintenir un ordre parfait dans son service chargé de détails, avec un personnel restreint, très méritant.</p> <p><u>1875</u> : Fonctionnaire capable, mais prolix et entrant dans des détails parfois trop minutieux du service, n'a pas toujours le tact désirable. Toutefois très méritant par ses excellents services.</p>
505	Danet (24)	13	<p><u>1883</u> : S'occupe très sérieusement et dirige très convenablement sa sous-intendance que je considère comme ayant une assez grande importance, tous les services étant en gestion directe. Bon fonctionnaire.</p> <p><u>1884</u> : Fonctionnaire intelligent et capable, sert bien, il est consciencieux et actif.</p> <p><u>1885</u> : Fonctionnaire intelligent et expérimenté, mais un peu indolent, depuis qu'il est seul chargé du service de Saint Omer, il a laissé reconnaître qu'il ne dirige pas le service avec toute l'activité nécessaire, il laisse faire. Sous-intendant fort ordinaire.</p> <p><u>1886</u> : Montre du zèle et de l'entente du service, mais il est depuis trop peu de temps dans le corps d'armée pour qu'il soit possible de porter sur lui un jugement approfondi. Vigoureux et actif, travailleur, pénètre dans tous les détails du service et dirige d'une manière très satisfaisante son importante sous-intendance, caractère très honorable, occupe une bonne situation.</p>
110	Huot de Neuvier	14	<p>Blâme du 29 décembre 1851 pour absence irrégulière.</p> <p>Rapport au ministre du 16 décembre 1851 : proposait un retrait d'emploi.</p>
166	Matis (25)	14	<p><u>1855</u> : La tâche la plus lourde pèse sur ce fonctionnaire chargé à Lyon des mouvements de troupes et des transports de matériels, qui, depuis la guerre d'Orient, ont pris une immense extension. Il suffit à tout ; je ne saurais trop rendre témoignage et à son dévouement infatigable et à l'utilité de son concours.</p> <p><u>1856</u> : Poursuit avec un dévouement infatigable sa tâche laborieuse. Par deux fois l'armée d'Orient a traversé Lyon : quand, pour assurer le transport des troupes affluant de toutes parts, il fallait mettre en jeu, à la fois toutes les ressources de la ligne ferrée et de la navigation du Rhône au travers de complications résultant des contre ordres, de l'encombrement, de l'urgence, jamais un temps d'arrêt ne s'est produit dans le service, jamais une pliante n'a surgi. Aux difficultés, aux obstacles, apporte la volonté calme et ferme, le zèle persévérant qui savent toujours en triompher.</p> <p><u>1857</u> : Constitution physique robuste. A cependant été atteint de quelques accès de goutte. Instruction générale bonne, connaissances administratives avancées. D'année en année se développent l'instruction administrative, l'expérience et l'entente du service. A un esprit sagace, judicieux, réfléchi. Ce fonctionnaire réunit le zèle, l'activité. Pendant la guerre d'Orient qui avait surchargé la place de Lyon d'un travail immense, son concours toujours prêt, toujours dévoué, m'a été exceptionnellement utile.</p> <p><u>1858</u> : Replet, peu propre à faire campagne ; actuellement cependant il marche bien. Caractère conciliant, honorable, relèvera la considération du corps à Dunkerque ; instruction générale médiocre ; connaissances administratives assez développées, manière de servir : bonne volonté, consciencieux. Honorable et convenable pour un service médiocre importance. Fatigué. Est un bon et consciencieux fonctionnaire, servant très bien et sans bruit ; homme d'ordre et de devoir ; il est honorablement posé dans sa résidence où il est entouré d'une grande considération</p> <p><u>1859</u> : Diligence et capacité dont il a fait preuve pour l'organisation du camp d'Helfaut, alors qu'il se trouvait en même temps chargé des trois arrondissements de la sous-intendance. A dirigé avec distinction les services des trois sous-intendances et particulièrement au camp d'Helfaut.</p> <p><u>1860</u> : Est un excellent fonctionnaire chargé des trois arrondissements de la sous-intendance de Dunkerque, Calais et St Omer, il n'a pas cessé de faire preuve du plus grand dévouement et il en a dirigé tous les détails avec capacité.</p>
193	Girardin (26)	14	<p><u>1858</u> : Est un fonctionnaire calme, méthodique, travailleur, dirigeant avec entente ses bureaux. Fonctionnaire ferme, capable, et plein d'un zèle utile et bien entendu. Contrôle administratif parfaitement exercé.</p> <p><u>1859</u> : Sert avec zélé et comporte plus de 24 années de présence dans l'armée. Il a rempli pendant la guerre d'Italie les fonctions de sous-intendants dans deux départements et s'est évertué à accomplir ses devoirs.</p> <p><u>1869</u> : Plus spécialement apte au travail de cabinet, surveillance bien néanmoins les services placés sous son contrôle, fait beaucoup par lui-même, très dévoué à son devoir, très honorable et en très bonnes relations avec les autorités de sa résidence. Fonctionnaire honorable et Consciencieux, peu apte au service de guerre, mais à récompenser de ses longs services.</p>
459	Beullard (27)	14	<p><u>1892</u> : Bon fonctionnaire, capable, très actif, dirige bien la sous-intendance de Brest, en imprimant une bonne impulsion aux services placés sous ses ordres, traite bien les questions, n'a donné lieu à aucune plainte ni même à une seule observation depuis qu'il est dans le 11^{ème} corps d'armée, mérite à tous égards d'être promu au grade de sous-intendant de 1^{ère} classe. Est bien noté depuis qu'il est au 11^{ème} corps, il a travaillé avec soin le service de la mobilisation qu'il possède bien. Il s'occupe également des services de la place de Best et de ses annexes, il est plus calme et plus pondéré qu'autrefois, ses relations avec la marine sont bonnes le préfet maritime l'a déclaré lui-même. Les écarts qu'on lui a reprochés</p>

			<p>autrefois sont dus, pour une bonne part, à l'influence de sa mère qui a mis son fils sur un piédestal et qui souffre de le voir arrêté dans sa carrière. Mme Beullard mère est sourde et à peu près aveugle, son fils la quitte le moins possible et est trop dans cette atmosphère d'encens et de récrimination contre les injustices des chefs. Le moment me semble venu de le faire arriver au tableau d'avancement.</p> <p><u>1893</u> : Bon fonctionnaire, capable, actif, dirige bien la sous-intendance de Brest, imprime une bonne direction aux services placés sous ses ordres, traite bien les questions, mérite à tous égards d'être proposé pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe. Souffre beaucoup de ne pas figurer encore au tableau d'avancement, fait depuis 3 ans les efforts les plus sérieux pour vaincre la vivacité de caractère qui avait été blâmée en lui. L'humiliation de rester à la tête de la liste d'ancienneté depuis plus de 2 ans, vivement ressentie par lui, l'a amené à modifier ses allures, on peut aujourd'hui lui accorder le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe qu'il ne peut plus dépasser en raison de son âge. Est un bon fonctionnaire qui mérite de ne pas être oublié. Il a reçu une blessure de guerre qui doit intervenir à sa situation. Il est intelligent, remplit bien sa mission et est très digne d'avancement.</p> <p><u>1894</u> : Bon fonctionnaire, a beaucoup gagné depuis 3 ans, imprime une très bonne direction aux services placés sous ses ordres et étudie les questions avec beaucoup de soin, mérite à tous égards d'être proposé pour le grade de sous-intendant de 1^{ière} classe. Intelligent, dirigeant bien son service, très ancien de grade et très apte à bien remplir les fonctions de sous-intendant de 1^{ière} classe; mérite d'être maintenu, a une blessure de guerre qui doit intéresser à sa situation.</p>
580	Du Crest	14	<p><u>1905</u>: Sert bien, dirige avec zèle et compétence le service important de Dôle, donne satisfaction à tout égard, mais manque de rectitude dans le jugement. Par suite de cette fâcheuse disposition, s'est laissé aller à modifier sur le livret matricule d'un cheval qu'il avait à titre onéreux- qu'il avait fait déclasser comme impropre au service lorsqu'il n'avait plus droit qu'à un cheval- qu'il avait gardé chez lui et qu'il voulait reprendre monture à titre onéreux, quant au nom et à l'âge de l'animal. A été dénoncé et à la suite d'une enquête a du reconnaître les faits.</p>
114	Dubois (28)	15	<p><u>1852</u> : Ne paraît pas avoir une grande instruction générale. Ses connaissances théoriques paraissent suffisantes. Ses connaissances pratiques exigent la confirmation du temps. Manière de servir exacte. Placé depuis peu de temps sous mes ordres, je ne l'ai vu qu'une fois et je le connais peu ; je lui crois de l'intelligence et les meilleures intentions.</p> <p><u>1853</u> : Caractère doux, instruction générale assez limitée, connaissances administratives peu étendues, n'est pas dépourvu de zèle ni de bonne volonté. Ce fonctionnaire fait administrativement peu, son éducation n'étant pas portée vers cette partie, ce sont les circonstances qui l'y ont porté. Avec le désir de bien faire, il n'y arrive que difficilement et cela se comprend.</p> <p><u>1854</u> : Bonne constitution physique, amputé du poignet droit. Instruction générale peu étendue, mais a de l'intelligence, a besoin d'étendre ses connaissances administratives, ne manque pas de zèle. Ce fonctionnaire a de la bonne volonté, du désir évident de bien faire mais jeté dans une carrière qu'il n'aurait pas embrassé à la suite d'une très honorable blessure, il a comme connaissances à acquérir, comme travail de cabinet, des difficultés plus grandes à vaincre.</p> <p><u>1855</u> : Bonne constitution physique, malgré l'amputation de l'avant bras droit. Instruction générale : n'a pas une grande extension mais n'est pas trop restreinte. Connaissances administratives : s'est formé sous ce point de vue essentiel depuis l'inspection dernière et s'est bien formé. Beaucoup de zèle et de désir de bien faire. Arrivé sans y avoir été préparé dans le corps de l'intendance, ce fonctionnaire n'a pu arriver où il est aujourd'hui sans avoir beaucoup fait et c'est une circonstance dont nous tenons grand compte pour la proposition dont il est l'objet.</p> <p><u>1856</u> : Instruction générale satisfaisante. Sert avec le plus grand zèle et fait tout ce qu'il peut pour arriver. Ce fonctionnaire apporte dans l'accomplissement de ses devoirs beaucoup d'activité et de dévouement ; il fait de son mieux, nous lui devons ce témoignage de satisfaction, mais il y a souvent à rectifier. Les services de ce bureau ne sont pas dirigés avec méthode.</p> <p><u>1857</u> : Instruction générale bonne. Connaissances administratives théoriques : ce sont développées d'une manière notoire ; pratiques : a beaucoup gagné sur ce point essentiel depuis 2 ans. Sert avec infiniment de zèle et de désir de bien faire. Est maintenant parfaitement à la hauteur de ses fonctions qu'il remplit avec zèle et dévouement, c'est un fonctionnaire honorable.</p> <p><u>1858</u> : Bonne constitution malgré son amputation du poignet droit. Caractère loyal et franc ; instruction générale plus qu'ordinaire. Connaissances administratives : a beaucoup travaillé et avec fruit ; manière de servir excellente. Remplit ses fonctions avec dévouement et succès ; il a le sentiment du devoir, il sert avec beaucoup de zèle. Est un fonctionnaire estimable, dévoué à ses devoirs et capable de les bien remplir.</p> <p><u>1859</u>: Caractère ouvert, instruction générale très étendue, connaissances administratives très solides, excellente manière de servir, fonctionnaire très intelligent, et d'un zèle remarquable. Est déjà ancien dans le corps de l'intendance et par conséquent il a acquis l'expérience nécessaire pour en diriger tous les services, je lui ai recommandé d'entrer davantage dans la surveillance des détails qui s'y rattachent.</p> <p><u>1860</u> : Acquiert chaque année de nouveaux titres à la récompense pour laquelle il est proposé depuis longtemps. Fonctionnaire très recommandable par ses services, très digne.</p>
118	Conseillant (29)	15	<p><u>1852</u> : Instruction générale très remarquable. Connaissances administratives étendues. Mérite des éloges pour le zèle et le dévouement avec lesquels il remplit ses fonctions. Officier des plus distingués par son excellente éducation, ses manières distingué et son esprit vif et brillant. Sujet d'avenir.</p> <p><u>1853</u> : caractère très vif, très ferme et plein de loyauté. Instruction générale très étendue et en rapport avec sa bonne éducation. Connaissances théoriques très satisfaisantes, pratiques en progrès. Sert avec un zèle et une intelligence peu ordinaire. Est un fonctionnaire d'avenir, sur lequel l'administration pourra compter dans toutes les circonstances qui réclameront de l'énergie, de l'intelligence et du dévouement.</p> <p><u>1854</u> : Est un officier des plus distingués, actif et intelligent et plein de dévouement dans l'accomplissement de ses devoirs. C'est un sujet d'élite et d'avenir qui mérite d'obtenir de l'avancement. A du zèle, de la bonne volonté, mais demande trop souvent à l'intendant militaire de lever des difficultés. Il n'est pas assez fertile en ressources. Bon fonctionnaire cependant, mais pas de premier ordre.</p> <p><u>1855</u> : Caractère trop froid. Manière de servir : pas assez de feu sacré. A de l'intelligence mais n'en tire pas tout le parti possible. Fonctionnaire de second ordre.</p>

			<p>1856 : Tenue médiocre. Ne comprend pas toujours la dignité de sa position. Caractère apathique. Connaissances administratives satisfaisantes. Manière de servir : n'a pas le feu sacré. Il ne met pas à profit l'intelligence dont il est doué. Fonctionnaire de second ordre.</p> <p>1857 : Ce fonctionnaire est resté trop peu de temps dans la 3^o division pour y être bien apprécié.</p> <p>1858 : Je n'ai que de bons renseignements à donner sur sa manière de servir, il obtient de bons résultats sans à coup au moyen de procédés conciliants. Avec un caractère facile et naturellement bienveillant, ce fonctionnaire a de l'intelligence et de l'instruction. Officier instruit et capable, s'acquittant consciencieusement de ses devoirs. Esprit ouvert, caractère honorable. A fait ses preuves en Algérie et en Crimée.</p> <p>1859 : A déjà été l'objet d'une proposition pour l'avancement. Son ancienneté de grade, ses nombreuses campagnes en Afrique et en Crimée. Ses bons services et en dernier lieu le concours empressé que nous avons rencontré chez lui pendant notre intérim alors que la pénurie de personnel augmentait les difficultés du service, nous font un devoir de renouveler la proposition.</p> <p>1860 : Est un fonctionnaire instruit et servant bien, il mérite de l'avancement.</p>
135	Heuillet (30)	15	<p>1853 : Connaissances théoriques satisfaisantes, celles pratiques quelquefois en défaut. Sa manière de servir ne répond pas toujours à ses excellentes intentions. Est un excellent jeune homme, parfaitement élevé, de manière distinguée. Il est instruit, animé du meilleur vouloir et pourtant sa direction laisse à désirer, il manque parfois d'initiative et ne fait pas assez les choses à propos. Il effleure les affaires sans les approfondir, et ses appréciations n'ont pas toujours la rectitude nécessaire. Est depuis longtemps en Afrique et sollicite instamment sa rentrée en France. Sa santé a éprouvé quelques atteintes, je le crois un peu découragé.</p> <p>1854 : Constitution physique très affaiblie par l'influence du climat d'Afrique. Instruction générale satisfaisante et variée. Connaissances administratives satisfaisantes. Manière de servir irréprochable. Est un fonctionnaire très distingué par son éducation, son instruction variée ; il a constamment de désir de bien faire. Il a beaucoup gagné depuis la dernière inspection, mais il est souvent malade ; aurait besoin de repos pendant quelque temps.</p> <p>1855 : Constitution physique délicate, nerveuse, peut être employé aux armées actives. Instruction générale variée et brillante. Ses connaissances administratives ne se montrent pas encore assez fermes. Manière de servir bonne. Soit que le travail ardu ne convienne pas à la nature nerveuse de ce jeune fonctionnaire, soit plutôt encore que l'occasion ne lui ait manqué, il ne montre pas assez d'expérience des hommes et des affaires, il vient de le prouver par une succession de fautes dans le service des subsistances.</p> <p>1856 : Instruction générale variée ; connaissances administratives notables ; manière de servir fort bonne. Fonctionnaire estimable et très bien élevé.</p> <p>1857 : Constitution physique bonne quoique délicate ; peut néanmoins être employé aux armées. Caractère doux, conciliant et honorable. Instruction générale bonne et variée. Manière de servir fort bonne. Est un fonctionnaire très estimable et généralement aimé. Il a de bonnes manières et sert fort bien.</p> <p>1858 : Caractère conciliant, ayant du tact et des bonnes manières. Instruction générale étendue, intelligent, prompt à se déterminer, plus lent dans l'exécution, aimant le fini. Bon sous-intendant, digne d'avancer. A de l'instruction, une bonne tenue et des manières distingués. Il est dévoué à ses devoirs et mérite d'être proposé pour la 1^{ière} classe.</p> <p>1859 : Esprit fin et délié, caractère très honorable. Les affaires occupent sans contredit une grande place dans ses préoccupations, mais pas la première. Malgré cette restriction, n'en est pas moins un fonctionnaire très recommandable et digne d'obtenir de l'avancement. A déjà été l'objet d'une proposition pour l'avancement en 1858. Depuis cette époque, ce fonctionnaire a fait la campagne d'Italie dans laquelle nous espérons qu'il aura acquis de nouveaux titres.</p>

- (1) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe dure de 1841 à 1852.
- (2) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1854 à 1865.
- (3) Idem.
- (4) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1855 à 1866.
- (5) Idem.
- (6) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1855 à 1866.
- (7) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1866 à 1877.
- (8) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1883 à 1894.
- (9) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1889 à 1900.
- (10) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1849 à 1861.
- (11) Idem, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1852 à 1864.
- (12) Idem, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1853 à 1865.
- (13) Notations incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1855 à 1867.
- (14) Idem.
- (15) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1855 à 1867.
- (16) Idem, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1858 à 1870.
- (17) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1863 à 1875.
- (18) Idem, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1866 à 1878.

- (19) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1883 à 1895.
- (20) Notes très incomplètes, la carrière dure de 1890 à 1902.
- (21) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1855 à 1868.
- (22) Idem.
- (23) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1861 à 1874.
- (24) Idem, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1883 à 1896.
- (25) Idem, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1855 à 1869.
- (26) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1857 à 1871.
- (27) Idem, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1882 à 1896.
- (28) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1852 à 1867.
- (29) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1852 à 1867.
- (30) Idem, la carrière de sous-intendant de 2^{ième} classe dure de 1853 à 1868.

Annexe 125

Progression de sous-intendant de 1^{ière} classe à intendant militaire après trois à cinq ans de grade et états de service (Réserves dans les notes mentionnées en gras)

N°	Nom		Notations/félicitations/punitions
27	Bligny-Bondurand	3	Lettre de félicitations pour son action en Crimée.
201	Rousseau	3	<u>1867</u> : Excellent directeur des parcs, servant avec zèle et jugement et arrivant à de très bons résultats au point de vue des constructions et de l'instruction des officiers, des sous-officiers et des ouvriers constructeurs des équipages militaires. Les établissements sous sa direction sont tenus avec un ordre remarquable. <u>1868</u> : Appelé à rendre en campagne d'excellents services pour l'organisation et la direction des parcs et des transports ; s'acquitte de la façon la plus satisfaisante de la direction générale des parcs. <u>1869</u> : Fonctionnaire des plus honorables, connaissant très bien tous les détails des constructions et dirigeant le service des parcs avec une grande distinction. A ce point de vue, rend et doit rendre des services à l'administration qui méritent d'être pris en très sérieuse considération.
322	Taquain	3	<u>1879</u> : Fonctionnaire très recommandable par son énergie, son zèle et son dévouement au service. Il s'est acquis à Constantine l'estime et la sympathie de tous. Excellent fonctionnaire... <u>1881</u> : Vient de montrer dans les difficiles fonctions de chef des services administratifs qu'il remplit au corps expéditionnaire de Tunisie dont l'effectif est devenu considérable, qu'il réunit toutes les qualités nécessaires pour faire un très bon intendant de corps d'armée. J'appelle donc sur lui l'attention particulière du Ministre, me faisant en cela l'écho de tous ceux qui sont ici en mesure d'apprécier les qualités qui distinguent ce fonctionnaire aussi méritant que capable. <u>1882</u> : Je ne saurais dire trop de bien de M. Taquin, ni trop répéter combien il, a de titres à l'avancement. Peu de fonctionnaires déploient autant de zèle, d'activité, et d'entente qu'il, en apporte à l'accomplissement de ses délicates et pénibles fonctions en Tunisie. C'est un excellent administrateur animé du feu sacré. Fait avec tact et conscience les fonctions d'intendant militaire du corps d'occupation en Tunisie. Porté d'office au tableau d'avancement en 1881, remplit avec intelligence les fonctions d'intendant militaire; a du faire face aux difficultés d'une situation exceptionnelle. Fort apprécié du commandant du corps d'armée qui insiste beaucoup pour sa prompte nomination au grade d'intendant militaire.
5	Blanchot	4	<u>1848</u> : Instruction générale et connaissances administratives très bonnes, manière de servir parfaite, sert parfaitement, il est capable, instruit et zélé, il sera bon intendant militaire comme il est bon sous-intendant. <u>1849</u> : Instruction générale et connaissances administratives très bonnes, manière de servir parfaite. Sert toujours avec une intelligence, un zèle, qui ne se démentent jamais. Une longue et difficile enquête qu'il a été obligé de faire dernièrement et dont il s'est acquitté d'une manière remarquable, a montré sa capacité sous un nouveau point de vue et le classe comme un homme d'avenir. <u>1850</u> : Instruction générale très bonne, parle l'allemand, connaissances administratives très bonnes, manière de servir parfaite et toujours avec un zèle et une intelligence remarquables. C'est un homme d'avenir. <u>1851</u> : A fait de bonnes études, les règlements administratifs lui sont familiers, et il en fait toujours une saine application, manière de servir aussi bonne que possible, a un caractère honorable, de la loyauté, de l'instruction, remplit parfaitement ses fonctions.
25	Mallarmé	4	<u>1851</u> : Instruction générale satisfaisante, connaissances administratives complètes, manière de servir irréprochable, peut servir de modèle. A été nommé dans le courant de l'année 1851 sous-intendant de 1 ^{ière} classe, mais sa carrière ne s'arrêtera pas à ce grade, il doit arriver à celui d'intendant militaire. C'est un fonctionnaire rude au travail, instruit, parfaitement honorable, son caractère énergique, plein de décision, le rend propre au commandement, à la conduite des hommes, à la direction des affaires. A montré les qualités les plus précieuses d'un administrateur. <u>1852</u> : Belle tenue, instruction générale assez étendue, est un bon fonctionnaire, sa manière d'être commande la considération. Ses connaissances sont déjà assez étendues, elles ne pourront augmenter encore par le travail constant de ce fonctionnaire qui ne veut être étranger à rien. <u>1853</u> : Principes très arrêtés ; caractère très ferme, connaissances administratives complètes. Sert avec zèle et dévouement. Homme d'initiative et d'action. Calme devant les difficultés. Dominant ses subordonnés par l'autorité de son caractère ; travail méthodique et fécond ; remplira avec distinction les fonctions d'intendant militaire.
30	Le Cauchois-Féraud	4	<u>1851</u> : Instruction générale très étendue, connaissances théoriques complètes, connaissances pratiques ne laissant rien à désirer, manière de servir on ne peut pas plus satisfaisante. Par sa capacité, son instruction, son activité et son zèle, ce fonctionnaire est un sujet hors ligne, qui mérite d'arriver promptement au grade le plus élevé de la hiérarchie dans le corps, position où il rendra certainement les plus éminents services. <u>1852</u> : Faible, peu susceptible d'être employé aux armées actives où il a déjà été chargé des services importants pendant plusieurs années. Instruction générale grande. Possède bien toutes les connaissances administratives. Manière de servir honorable. <u>1853</u> : Sert avec zèle, application et dévouement ; intelligence vive élocution facile, style abondant. Se passionne pour ses devoirs qu'il accomplit avec science et conscience. <u>1854</u> : Instruction générale étendue, connaissances administratives complètes. Manière de servir zélée, consciencieuse. Intelligent et capable, grand travailleur, traitant bien les affaires quoique un peu longuement et systématiquement. Instruction générale très étendue, connaissances administratives très complètes. Je n'ai rencontré aucun fonctionnaire

			<p>dont le zèle soit aussi soutenu et aussi intelligent. Est un fonctionnaire hors ligne. Les bons services qu'il a rendus au camp du Nord, avant de partir pour la Baltique, sont de ceux qui font ressortir l'administrateur éminent et j'accomplis un devoir en le signalant comme ne devant pas attendre longtemps le grade d'intendant militaire.</p>
158	Millou	4	<p><u>1869</u> : Est très intelligent, il beaucoup d'expérience des hommes et des choses, il dirige bien les services dont il est chargé. Est un fonctionnaire expérimenté à qui on peut confier les services les plus importants à l'intérieur et qui fera bien à l'armée quand sa santé sera complètement consolidée.</p> <p><u>1868</u> : Fonctionnaire distingué, qui s'est fait remarquer dans la division d'Alger, où il a dirigé avec intelligence des services administratifs importants ; il montre en toutes circonstances le sang froid et l'aplomb qui dénotent la réunion d'aptitudes administratives toutes spéciales. Est un fonctionnaire solide sur lequel on peut compter soit à l'intérieur soit à l'armée.</p>
334	Berneval - Francheville	4	<p><u>1881</u> : Fonctionnaire distingué, à la hauteur de toutes les positions, toujours prêt à accomplir son devoir. Cette récompense est doublement méritée. A rempli avec distinction la fonction difficile de chef des services administratifs de la colonne du général Porguemol, 1^{ère} partie de l'expédition de Tunisie...Fonctionnaire aussi distingué que méritant, a fait preuve d'une haute capacité, d'un grand zèle et d'une activité infatigable dans l'expédition de Tunisie.</p> <p><u>1882</u> : Fonctionnaire des plus distingués, très dévoué, très méritant et dont le concours est fort utile. Sous-directeur plein de tact et ayant beaucoup d'autorité sur les bureaux.</p> <p><u>1883</u> : Est un fonctionnaire hors ligne, également apte au travail de cabinet et au service actif, il possède toutes les qualités pour faire un très bon sous-intendant. Sous-directeur au ministère de la guerre, il a rendu les plus grands services. Je désire qu'il soit porté le plus tôt possible sur la liste des candidats au grade d'intendant militaire. Cette récompense lui est due.</p> <p><u>1884</u> : Fonctionnaire hors ligne, également apte au service actif et au service de cabine, possède toutes les qualités nécessaires pour faire un bon intendant militaire. Sous-directeur au ministère a rendu les plus grands services.</p>
772	Cazeaux	4	<p><u>1910</u> : Fonctionnaire de la plus grande valeur que je suis heureux d'avoir, après sa promotion à la 1^o classe, conservé comme collaborateur. Désigné pour Marseille, a pendant 9 ans et demi dirigé d'une manière bienveillante la 1^o sous-intendance de... Ses travaux ont été nombreux et il laisse à son successeur un service en parfait état. Tenait fort bien sa place dans les commissions d'études ; son instruction générale très grande, ses compétences administratives étaient connues, de même que son énergie à défendre les intérêts qui lui étaient confiés. Homme aimable, au cœur élevé, il laissera dans la résidence qu'il quitte un durable souvenir. Je le considère comme très apte à la direction de l'école d'administration ou à celles des services administratifs d'une division en Algérie ou en Tunisie.</p> <p><u>1911</u> : Est un excellent fonctionnaire qui est très apte à remplir les importantes fonctions qui viennent de lui être confiées. Directeur de l'intendance de la division d'occupation en Tunisie. Par l'impulsion active, ferme et bienveillante qu'il a imprimée à tous ses services, il a donné dès son arrivée l'impression de haute valeur.</p> <p><u>1912</u> : Ne mérite que les plus grands éloges sous tous les rapports. Très actif intellectuellement et physiquement, doué d'une grande facilité de travail, animé d'un excellent esprit, exerce son autorité de la façon la plus heureuse sur tout le personnel et tous les services placés sous ses ordres. Il a notamment organisé le ravitaillement, au cours des manœuvres de septembre, sur camions automobiles de la façon la plus satisfaisante et la plus instructive. Je ne saurais faire un trop grand éloge de cet excellent directeur de l'intendance.</p> <p><u>1913</u> : Continue à exercer son action de la façon la plus heureuse sur toutes les branches de l'administration, des approvisionnements, des marchés, de la fabrication du pain, de l'alimentation. C'est un directeur de l'intendance de toute première valeur. Au cours des manœuvres d'automne a donné une fois de plus toute la mesure de ses qualités militaires. Il a su donner à tous les services administratifs l'impulsion la plus heureuse. Son autorité ses connaissances acquises le désignent pour un champ d'action beaucoup plus étendu, c'est un intendant délite sous tous les rapports. Je l'appuie de la façon la plus insistante pour le grade supérieur.</p>
21	Dubard	5	<p><u>1848</u> : A fait de très bonnes études, connaissances administratives théoriques complètes, connaissances pratiques parfaites, très bonne manière de servir. Sert de la manière la plus distinguée, il est chargé d'un service qui présente des difficultés de plus d'un genre qu'il sait surmonter ; il vient d'être promu à la 1^{ère} classe, grade auquel ne doit pas s'arrêter sa carrière administrative.</p> <p><u>1849</u> : Instruction générale très bonne, connaissances théoriques complètes, connaissances pratiques parfaites, manière de servir très bonne. Est chargé d'un service difficile pour lequel il faut de la fermeté et une connaissance complète des détails qu'il a à contrôler, il s'en acquitte parfaitement. Son caractère, sa conduite, sa capacité le désignent d'avance pour un avancement auquel son ancienneté de grade ne lui donne pas encore le droit de prétendre.</p> <p><u>1850</u> : Très bonne instruction générale, connaissances administratives complètes, manière de servir parfaite. Est chargé d'un service fort difficile, à cause de sa spécialité et de la présence d'un général de brigade dans le conseil 'administration de l'école de Saumur ; il lui faut de la fermeté, de la mesure et une connaissance complète des détails qu'il a à contrôler ; il s'en acquitte parfaitement, sa capacité et son caractère le désignent d'avance pour un avancement qu'il est, toutefois, encore loin d'obtenir.</p> <p><u>Suite 1851</u> : Instruction générale variée, connaissances administratives étendues, manière de servir très distinguée. Supplée depuis longtemps l'intendant de la 9^{ème} division sans laisser en souffrance les services dont il est chargé, le travail d'inspection qu'il m'a remis était un des plus complets.</p> <p><u>1852</u>: Instruction variée. Haute capacité, connaissances étendues. Expérience consommée. Sert d'une manière irréprochable. Est digne sous tous les rapports d'arriver au grade d'intendant.</p>
39	Massot (1)	5	<p><u>1854</u> : Instruction générale satisfaisante, connaissances administratives on ne peut plus complètes, tant en ce qui concerne les connaissances de notre législation et des règlements que leur application. Excellent jugement, pratique sûr. Il est animé d'un zèle infatigable et à toute épreuve. Il a développé depuis un an, dans l'important service dont il est chargé, une aptitude aux affaires, une netteté de décision et une rectitude de jugement qui me font penser plus que jamais qu'il a toute la capacité nécessaire pour remplir d'une manière remarquable les fonctions du grade supérieur dans les postes les plus difficiles. J'appelle sur lui la bienveillance attention de M. le Ministre de la Guerre.</p>
40	Guillot	5	<p><u>1854</u> : Caractère un peu susceptible, excellent au fond, instruction générale étendue, connaissances administratives complètes. Manière de servir digne d'éloges, très intelligent, très capable. Se heurtant un peu contre les difficultés, mais sachant les résoudre, traitant bien les affaires et expéditivement. Tenue assez bonne, quelquefois un peu négligée. Caractère droit et honnête, avec un peu de susceptibilité. Instruction générale très bonne, aussi étendue que variée. Connaissances administratives ne laissant rien à désirer. Sert avec zèle et intelligence, a su donner à son cours toute l'importance qu'il comportait. En résumé, joint à de belles qualités, une érudition complète et un grand désir de bien faire.</p>

			<p><u>1855</u> : Constitution nerveuse et active. Fonctionnaire d'élite dont je suis éminemment satisfait. Il traite remarquablement les affaires et a autant de succès dans la pratique du service qu'il en a dans son professorat à l'école d'état-major. C'est un fonctionnaire à élever le plus tôt possible au grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1856</u> : Il a été la cheville ouvrière du traité sur les transports généraux, œuvre difficile et complexe et celle du règlement sur les pénitenciers militaires, la participation considérable à ces deux traités et règlements a été appréciée par son excellence le ministre de la guerre qui lui en a heureusement et doublement exprimé sa satisfaction. Je le juge éminemment apte au grade d'intendant militaire. Sa place est en attendant marquée au comité directeur des intendants généraux, comme secrétaire je ne connais pas dans tout le corps un fonctionnaire qui en cette qualité et à raison de ses études spéciales pût y être plus directement utile.</p> <p><u>1857</u> : Je fais un très grand cas et je l'ai en une estime toute particulière. C'est à mon avis un des fonctionnaires les plus forts qu'il y ait dans l'intendance car il n'est pas seulement un théoricien habile, il est de plus un praticien consommé dans les affaires ; je n'en connais pas qui sache mieux les traiter. Je ne saurais trop appeler le choix de M. le ministre sur un pareil candidat pour le grade d'intendant militaire</p>
41	Requier	5	<p><u>1852</u> : Connaissances administratives très bonnes. Manière de servir parfaite. Est un fonctionnaire des plus distingués ; il a su se faire apprécier à Saumur où ses relations avec l'école de cavalerie sont excellentes.</p> <p><u>1853</u> : Caractère très honorable, connaissances administratives très bonnes. Manière de servir exemplaire. Sous-intendant très distingué, zélé, actif ; ses relations avec l'école de cavalerie sont parfaites.</p> <p><u>1854</u> : Instruction générale très développée. Connaissances administratives complètes. Manière de servir qui mérite les plus grands éloges. Fonctionnaire hors ligne ; remplirait avec une grande distinction le grade supérieur. Instruction générale très distinguée ; connaissances administratives complètes. Sa manière de servir ne laisse rien à désirer. En sa qualité de chef de service du 1^{er} corps au camp du Nord, il a prouvé qu'il est destiné à devenir un bon intendant militaire.</p> <p><u>1855</u> : Instruction générale très distinguée, parfois il est absolu, ce qui peut être une qualité comme chef non comme un subordonné. Réunit les conditions voulues pour devenir intendant militaire et rendra de très bons services en campagne, surtout étant très actif en homme d'exécution.</p>
110	Huot de Neuvier (2)	5	<p><u>1869</u> : Fait preuve de connaissances administratives très complètes dans la direction du service hospitalier qui lui est confié, et montre beaucoup de tact dans le maniement du personnel et des affaires. Serviteur zélé, intelligent et dévoué au bien du service. Fonctionnaire distingué qui s'est formé à la pratique. A montré beaucoup d'énergie dans les diverses épidémies qui ont sévi depuis plusieurs années. Possède le mérite de l'administrateur et l'a appliqué avec succès à l'hôpital du Dey en y introduisant des améliorations très remarquables en même temps que des économies sur l'ensemble du service. Est d'une nature affable et sympathique. Il mérite d'être signalé comme réunissant les qualités sérieuses qui distinguent le fonctionnaire d'élite et comme digne d'être promu au grade d'intendant militaire.</p>
134	Costet (3)	5	<p><u>1869</u> : Demande la résidence de Paris où il pourra diriger avec plus de fruit l'éducation de ses enfants. La distinction de ses services et son ancienneté le recommandent au choix de l'administration supérieure pour une des premières vacances à Paris ou aux environs. Très bon fonctionnaire, d'un zèle, d'une exactitude et d'une régularité remarquables, ferme et bienveillant, a beaucoup d'acquis, de tact et d'expérience. D'une bonne constitution, mais vient de faire une assez grave maladie, et bien qu'en pleine convalescence, je ne pense pas qu'il puisse faire campagne avant un an.</p>
138	Friant	5	<p><u>1862</u> : Fonctionnaire précieux, surtout dans les circonstances difficiles.</p> <p><u>1863</u> : Est un fonctionnaire hors ligne qui réunit toutes les qualités de l'administrateur et du contrôleur. Passionné par le bien du service, on peut compter sur lui en toutes circonstances. Fonctionnaire hors ligne sous tous les rapports. Passionné pour le bien du service. Doit devenir intendant militaire.</p> <p><u>1864</u> : Passionné par le bien du service. Réunit toutes les qualités de l'administrateur et du contrôleur. A contribué de la manière la plus efficace à la réunion des approvisionnements lors du siège de Puebla et pendant la dernière expédition.</p> <p><u>1865</u> : Est un fonctionnaire des plus distingués, doué d'une large intelligence et d'un dévouement que rien n'arrête ; ne se contente jamais de la surface ; va au fond de toutes choses et voit très clair. Il a une initiative prompte, toujours juste et ferme. Ferait un parfait directeur des subsistances près d'une intendance d'armée. Fonctionnaire hors ligne sous tous les rapports. Passionné pour le bien du service. Doit devenir intendant militaire.</p>
165	Richard	5	<p><u>1867</u> : Fonctionnaire d'un grand zèle, d'une raideur souvent exagérée, un peu trop excessif dans ses opinions, cependant très méritant, très désireux de bien faire et rendant d'excellents services. Il y a chez ce sous-intendant de grandes qualités de fond : travaille et produit beaucoup, son savoir administratif est étendu ; son zèle dans le service est infatigable ; avec plus de modération et de tact dans la pratique des hommes, dans la conduite des affaires, il serait complet.</p> <p><u>1868</u> : Fonctionnaire d'un grand zèle, très méritant, rend et peut rendre de très utiles services. Instruit, plein de zèle, est un homme de valeur qui rend de réels et très utiles services.</p> <p><u>1869</u> : Nature ardente, énergique qui a quelque fois besoin d'être modérée, travailleur infatigable qui ne recule devant aucune tâche si pénible et si ardue qu'elle soit, est un fonctionnaire d'une très grande valeur. Fonctionnaire solide, très intelligent, d'un jugement droit, d'un esprit pratique. Sa passion pour le bien doit faire oublier ce que ses formes ont parfois de rude. Sera à la hauteur de toutes les missions.</p> <p>Citation en 1870 : mission difficile de ravitaillement malgré la présence de l'ennemi.</p>
586	Coppens de Norlandt	5	<p><u>1896</u> : Très bon SIM, servant très bien, ayant de l'intelligence, de la distinction et de la valeur. Fonctionnaire distingué, instruit, laborieux, ayant de la décision, du coup d'œil, une grande activité ; il est à notre connaissance qu'il a rendu les meilleurs services à Madagascar.</p> <p><u>1897</u> : Fonctionnaire de grande valeur, très méritant. Est un fonctionnaire très distingué, particulièrement apte au service de guerre ; instruit, plein d'activité et d'entrain, ayant beaucoup de commandement ; sera toujours à hauteur de toutes les situations.</p> <p><u>1898</u> : caractère consciencieux et énergique, excellente éducation, beaucoup de tact et de jugement. Pourrait aspirer au grade d'intendant militaire.</p> <p>Fonctionnaire distingué, esprit sérieux, laborieux, apporte à son service beaucoup de tact et de mesure. Sentiments très élevés et délicats. Fonctionnaire sérieux et dévoué, laborieux, intelligence ordinaire ; très beaux services de guerre. Fonctionnaire plein d'initiative et d'expérience. Dirige très bien son service. Nombreuses compagnes, actif, vigoureux, plein</p>

			<p>d'allant. Fonctionnaire très distingué, d'excellente éducation doué de beaucoup de sens pratique, d'expérience et de tact, sentiments élevés, homme très sympathique ; compte de nombreuses campagnes. Appelé à rendre en temps de guerre de très utiles services.</p> <p>1899 : A une grande expérience appuyée sur beaucoup de campagnes, il a du reste une réelle capacité et de bonnes aptitudes pour la haute administration. Il semble donc tout désigné pour les fonctions d'intendant militaire. Très bon sous-intendant, distingué de manières, actif, zélé, ayant de l'initiative et une expérience acquise au cours de nombreuses campagnes. Dirige très bien son service. Mérite le grade d'intendant militaire. Fonctionnaire distingué, d'excellente éducation, très sympathique, assure son service avec beaucoup de zèle, d'attention, d'intelligence et de tact. Conduite privée fort digne. Réunit toutes les conditions pour le grade d'intendant militaire. S'acquitte toujours parfaitement de son service. Nommé directeur de l'intendance de la division d'occupation, a pris son nouveau service le 10 novembre. Il le dirige déjà avec une grande sûreté, grâce à la connaissance du pays par suite d'un séjour antérieur en Tunisie. Excellent fonctionnaire. Esprit large, sens pratique développé, précieux auxiliaire pur le commandement.</p> <p>1900 : Est un remarquable directeur par son zèle et son activité, par ses connaissances complètes des règlements, il sait donner à son personnel une excellente impulsion dans tous les services. A fait les campagnes du Tonkin et de Madagascar. Ancien de grade, il mérite de passer le plus tôt possible intendant militaire et a droit à un choix exceptionnel. Sert très bien et mérite en tout point les éloges que lui donne son chef direct. Excellent fonctionnaire, esprit large, sens pratique développé, précieux auxiliaire pour le commandement.</p>
704	Bourgeois	5	<p>1908 : Fonctionnaire qui en raison de son âge, de son activité et de sa compétence peut espérer atteindre les hauts postes de la hiérarchie. Signalé depuis les débuts de sa carrière comme un fonctionnaire vigoureux, actif, de décision prompte et de jugement droit, comme un excellent SIM de campagne. A pris part aux manœuvres d'armée avec cadres en qualité d'adjoint à l'intendant de l'armée. A la fin de ces manœuvres, ce haut fonctionnaire a tenu à m'écrire combien il avait apprécié son activité, son intelligence, son ardeur au travail et sa bonne humeur.</p> <p>1909 : Fonctionnaire vigoureux et actif, zélé et travailleur, dirigeant avec autorité le 2^{ème} service de Lille. Il s'y montre comme partout à la hauteur de ses nouvelles et importantes fonctions. Dirige avec la plus grande compétence la préparation de la mobilisation des services administratifs de la défense, très zélé et très actif. Très bon sous-intendant, vigoureux, actif, tout entier à ses services.</p> <p>1910 : Excellent fonctionnaire, actif, vigoureux, montant bien à cheval, instruction administrative très étendue. Très intelligent, esprit en éveil, très actif et très vigoureux, expérimenté, très actif, ayant beaucoup de décision et un jugement très droit. Doit arriver rapidement au sommet de la hiérarchie. Fonctionnaire des plus distingués. Très actif et très vigoureux. Est un auxiliaire précieux pour la préparation de la mobilisation. Très vigoureux, très allant, fonctionnaire tout particulièrement distingué et méritant. A donné à son très important et difficile service une impulsion et une direction très puissantes, il montre une instruction générale et professionnelle très étendue, a de l'initiative et de la sagacité, sert avec entrain, goût et le meilleur esprit. L'éloge de ce fonctionnaire intelligent, actif et zélé n'est plus à faire, il mérite à tous égards d'être promu au plus tôt au grade d'intendant militaire pour lequel je le propose chaudement.</p> <p>1911 : Fonctionnaire très intelligent, vigoureux, expérimenté, très actif, ayant beaucoup de décision et un jugement très droit. Très intelligent, vigoureux, ayant beaucoup d'initiative, d'activité et d'entrain, dirige de la manière la plus satisfaisante le 1^{er} service de Lille ; il y fait preuve d'une instruction administrative très étendue et d'un zèle infatigable. Il a de plus suppléé pendant plusieurs mois l'intendant militaire. C'est un fonctionnaire d'élite qu'il y a lieu de faire arriver le plus tôt possible au grade d'intendant militaire. Est un très bon fonctionnaire, dirigeant très bien son service et donnant toute satisfaction à l'intendant militaire. Il est actif, vigoureux et rendrait des services comme chef de service de l'intendance de la défense de Lille en cas de mobilisation. Excellent SIM donnant toute satisfaction dans l'exécution de son service.</p> <p>1912 : A bien pris en main ce poste difficile qui parait l'intéresser beaucoup, il montre le plus grand zèle à en connaître le plus tôt possible tous les secrets et a déjà produit sur tous la meilleurs impression. Intelligent, très instruit travailleur et animé d'un excellent esprit. A donné à son très important et difficile service une impulsion et une direction très judicieuse, il montre une instruction générale et professionnelle très étendue, une initiative, une sagacité ; sert avec entrain, goût et le meilleur esprit. L'éloge de ce fonctionnaire intelligent, actif et zélé n'est plus à faire ; il mérite à tous égards d'être promu au plus tôt au grade d'INT pour lequel je le propose chaudement.</p> <p>- Lettre de félicitations de l'intendant militaire du 14 juillet 1908 : manœuvres de cadres. - Témoignages de satisfaction des 17 avril 1909 et 15 mai 1912: école d'instruction.</p>
715	Mettas	5	<p>1908 : A continué de faire preuve en toutes circonstances de ses rares qualités administratives, de sa vigueur d'esprit et de caractère. Fonctionnaire de valeur exceptionnelle, destinés aux postes les plus importants du service de l'intendance. Très intelligent, d'esprit fin et méthodique, apprécié tout particulièrement au voyage d'état-major d'armée. A beaucoup d'avenir.</p> <p>1909 : Est toujours le fonctionnaire hors ligne, d'une grande activité physique et intellectuelle, d'un dévouement toujours prêt, ses brillantes qualités militaires et administratives le mettent au niveau de toutes les situations qui pourront lui être faites. Fonctionnaire très capable, servant avec beaucoup de zèle.</p> <p>1910 : Produit en permanence l'impression d'un fonctionnaire exceptionnel, vigoureux, instruit et intelligent. Sous-intendant de la plus haute valeur et sur lequel on peut compter d'une façon absolue en toutes circonstances. A pousser dans l'intérêt du corps et de l'armée. Fonctionnaire extrêmement distingué, très instruit, très actif ; vient d'être appelé à diriger un service important. S'en acquittera parfaitement. Fonctionnaire d'avenir. Très bon voyage d'état-major d'armée. Fonctionnaire de très grande valeur dont les belles qualités honore leur emploi dans l'important service de la place d'Epinal. Indiqué d'ores et déjà comme devant faire un intendant militaire distingué.</p> <p>1911 : A pris le service en main avec sa vigoureuse netteté de vue habituelle. Il a mis tout de suite sa marque de fonctionnaire de premier ordre comme capacité, intelligence et initiative. Il est dans un poste exceptionnellement difficile tout à fait à sa place. Sujet d'élite à pousser dans l'intérêt général. Montre dans le lourd et difficile service qu'il occupe, qu'il mérite bien la confiance qu'il m'a toujours inspirée. Sa manière de servir très intelligente est à la fois pleine d'initiative et très discipliné. Est un fonctionnaire de premier ordre, qui, par ses services et par la valeur de son instruction générale et administrative, et ses hautes qualités personnelles, mérite, et cela, dans l'intérêt général, d'être poussé le plus tôt possible au grade et aux fonctions d'intendant militaire. Excellent fonctionnaire, très qualifié pour l'avancement au choix. Fonctionnaire de haute valeur qui a su remettre en ordre le service chargé d'Epinal ; homme de devoir, de caractère, de décision, tout à fait qualifié pour être placé à la tête d'une direction de corps d'armée.</p>

			<p>1912 : Fonctionnaire d'une supériorité qui s'affirme de plus en plus comme indiscutable, à faire avancer le plus vite possible dans l'intérêt général. A fait preuve aussitôt des plus brillantes qualités dans la préparation des mesures concernant les manœuvres d'armée. Santé excellente, très résistant, montant bien à cheval, caractère ferme et résolu, a fait preuve pendant les manœuvres des connaissances les plus étendues au point de vue de la direction des services administratifs du corps d'armée. Ses services ont fonctionné avec une régularité et un ordre parfaite, sans à coup d'aucune nature. Haut fonctionnaire de valeur, à nommer intendant militaire le plus tôt possible.</p>
732	Collenet	5	<p>1908 : Très bon fonctionnaire, s'occupe de son service avec beaucoup de zèle et de compétence de l'administration des corps de troupe. Il continue à diriger d'une manière très satisfaisante sa sous-intendance.</p> <p>1909 : Très bon fonctionnaire, apporte beaucoup de zèle et d'activité dans la direction de son service.</p> <p>1910 : S'occupe avec beaucoup de zèle, d'activité et de compétence de la vérification des comptes des corps. Excellent sous-intendant, s'occupant avec le plus grand zèle des intérêts de l'état, énergique et vigoureux, très laborieux. Excellent fonctionnaire, toujours très méritant.</p> <p>1911 : Fonctionnaire très actif et très méritant. Doit arriver au grade d'intendant militaire. Très apte à faire campagne. Continue d'apporter autant d'activité que de compétence à l'exercice de la surveillance administrative des corps.</p> <p>1912 : Toujours excellent fonctionnaire en qui j'ai la plus entière confiance. Excellent fonctionnaire à tous égards, très vigoureux, très apte à faire campagne. Très compétent pour toutes les parties du service, très actif et ne négligeant aucun détail. Très digne à tous égards d'être promu prochainement au grade d'intendant militaire. Continue à s'intéresser activement à l'étude des questions qui se rattachent à l'administration des corps de troupe. Fonctionnaire de grande conscience et d'un dévouement sans limite. Grande compétence administrative, obtient un bon rendement de ses sous-ordres qu'il dirige avec une inflexible autorité. Instruit, esprit orienté vers le rôle large de ses fonctions et vers les solutions pratiques et rapides que le bon sens suggère. Qualifié pour le grade d'intendant militaire. Très bon fonctionnaire sous tous rapports. Qualifié pour le grade supérieur.</p>
735	Laroche	5	<p>1908 : Continue à diriger avec autant de zèle que de compétence le difficile service de la 1^o sous-intendance de Chambéry d'autant plus lourd en ce moment qu'il comprend l'intérim de la 2^{ème} sous-intendance restée sans titulaire depuis plusieurs mois.</p> <p>1909 : A pris la direction de la 6^{ème} sous-intendance de Paris. S'est mis rapidement au courant de cet important service et le dirige avec le zèle et la compétence qui lui sont habituels. Très bon fonctionnaire, appelé à prendre part à un voyage d'état-major, a reçu les notes suivantes:... « devait diriger l'intendance du service des étapes a du en raison de l'absence d'un sous-intendant au quartier général de l'armée assurer tous les détails administratifs un élément en voyage. Il s'est exécuté de bonne grâce mais son attitude a été telle qu'à tous ses moments de loisir il est venu à la direction de l'intendance de l'armée pour suivre les étapes journalières ».</p> <p>1910 : Placé à la tête de la 2^{ème} sous-intendance de Paris, y fait preuve d'une entente très approfondie de cet important service et montre beaucoup de tact dans ses relations avec le personnel des ouvriers civils et avec leurs syndicats. Ce sont de nouvelles qualités qu'il ajoute aux précédentes et qui en font un fonctionnaire très complet et très apte à arriver au grade d'intendant militaire.</p> <p>1911 : Très intelligent, instruit, actif, travailleur, d'un dévouement au dessus de tout éloge, plein de tact et de savoir faire, esprit fécond en ressources, est un fonctionnaire sur lequel on peut compter dans les circonstances les plus difficiles. Fera un excellent intendant militaire ; mérite d'être poussé.</p> <p>1912: Fonctionnaire très intelligent, instruit, actif, travailleur, d'un dévouement au dessus de tout éloge, plein d'expérience, de tact et de savoir faire, homme de ressources sur lequel on peut compter dans les circonstances les plus difficiles. Fera un excellent intendant militaire.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 15 novembre 1910 : expériences de boulangeries légères de campagne de la 14^o région.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 27 mai 1913 : école d'instruction des fonctionnaires du cadre auxiliaire.</p> <p>- 26 novembre 1909 : 8 jours d'arrêts simples pour des paiements conduisant à des dépassements de crédits budgétaires.</p>

- (1) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 1^{ère} classe dure de 1852 à 1857.
- (2) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 1^{ère} classe dure de 1865 à 1870.
- (3) Idem.

Annexe 126

Progression de sous-intendant de 1^{ière} classe à intendant militaire à onze ans et plus de grade et états de service (Réserves dans les notes mentionnées en gras)

N°	Nom	11	Notations/félicitations/punitions
17	Lefébure (1)	11	<p><u>1848</u> : Fort bon SIM ; ayant du jugement et de la maturité, une bonne manière d'être vis à vis de l'autorité et du corps, ainsi que du caractère. Traitant les affaires avec un esprit droit et sagace. Est susceptible par son instruction, sa capacité et sa tenue d'être nommé au grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1849</u> : Est l'un des sous-intendants les plus forts de toute la division. Il est d'un très bon esprit, ne connaît pas de difficultés ou les résout. Il est regrettable que sa santé ait souffert mais cela n'ôte rien à sa vigueur et à son zèle. Il fera un très bon intendant distingué. Ferait un excellent intendant.</p> <p><u>1850</u> : Est un fonctionnaire très distingué. Il se fait remarquer par un contrôle énergique et sûr. Il peut être classé en première place, malheureusement sa santé est fort délicate.</p> <p><u>1851</u> : Son ancienneté, son aptitude générale, sa manière de servir doivent le faire classer honorablement pour le grade supérieur. La faiblesse de sa santé présente ...à cet avancement légitime.</p> <p><u>1852</u> : Ses connaissances sont très étendues, il possède parfaitement le lettre et l'esprit de la législation en vigueur. Il fait beaucoup par lui-même, ce qui assure une exacte exécution aux ordres donnés. Fonctionnaire d'une distinction réelle. Serviteur consciencieux, il possède toutes les qualités d'un chef. Il réunit à tous les titres les conditions pour faire un bon intendant militaire.</p> <p>Lettre de l'intendant militaire de la 16^{ième} division du 20 janvier 1843 : n'a pas fait la visite du 1^o de l'an au préfet à Lille.</p>
31	Baron Thomas	11	<p><u>1844</u> : Possède l'instruction exigée des officiers d'artillerie, arme d'où il sort. Connaissances administratives très satisfaisantes et s'augmentant chaque jour par une pratique intelligente. Manière de servir digne d'éloge. Sérieux dans ses relations, sa politesse et sa mesure le font rapidement apprécier et estimer des autorités du rang le plus élevé comme de ceux qui se trouvent placés dans le rayon de son contrôle. Très regretté à Lyon qu'il quitte pour être employé à Grenoble.</p> <p><u>1845</u> : Instruction générale et connaissances administratives satisfaisantes, bonne éducation, manière de servir exacte, zélée, active, a un bon jugement. Ce sous-intendant, malgré son zèle et son application a peine à soutenir seul le fardeau du service dont il se trouve chargé à Grenoble, depuis que M. L'adjoint Blanc De Molines a été retiré de cette résidence pour être employé à Vienne. Les deux fonctionnaires de l'intendance employés dans le département de l'Isère seraient beaucoup mieux utilisés, la répartition des divers services administratifs entre eux deux serait plus égale et en même temps plus profitable à la bonne exécution du service, si tous les deux résidaient comme autrefois au chef lieu du département.</p> <p><u>1846</u> : Instruction générale que donne une bonne éducation ; connaissances administratives théoriques et pratiques satisfaisantes ; sert avec exactitude, zèle et bon jugement. L'important service dont ce fonctionnaire se trouve chargé à Grenoble étant en rapport avec son grade, et ses relations avec les diverses autorités du département de l'Isère étant fort bonnes, il convient de la maintenir dans cette résidence.</p> <p><u>1847</u> : Instruction générale que donne une bonne éducation ; ancien élève de l'école polytechnique, d'où il est passé dans l'artillerie ; connaissances administratives satisfaisantes ; a toujours fait preuve de beaucoup d'exactitude, de zèle, d'activité et d'un jugement sain. L'importance du service dont ce sous-intendant se trouve chargé à Grenoble étant en rapport avec son grade, et ses relations avec les diverse autorités du département de l'Isère étant fort bonnes, il convient de la maintenir dans cette résidence. Instruction générale très satisfaisante ; connaissances administratives parfaitement comprises et appliquées, manière de servir, zélée, active et judicieuse. C'est un fonctionnaire fort distingué, qui sert parfaitement. Il est chargé d'un service important.</p> <p><u>1848</u> : Instruction générale qui résulte d'une bonne éducation et de son séjour à l'Ecole Polytechnique d'où il est sorti pour entrer dans l'artillerie. Connaissances administratives satisfaisantes, sert avec exactitude, zèle, activité et bon jugement. Les détails considérables dont ce sous-intendant se trouve habituellement chargé à Grenoble, ont été fort augmentés depuis le rassemblement d'une grande partie de l'armée des Alpes dans le département de l'Isère, il n'a qu'un seul commis entretenu qui est insuffisant, et il a du augmenter le nombre de ses commis auxiliaires, il serait juste que le ministre lui accordât un supplément d'indemnité de frais de bureau.</p> <p><u>1849</u> : Instruction générale convenable, connaissances administratives satisfaisantes, manière de servir régulière. Est un fonctionnaire estimable et justement considéré.</p> <p><u>1850</u> : Instruction générale étendue, connaissances administratives suffisantes pour l'accomplissement de ses fonctions. Sert avec zèle, se recommande par d'honorables services.</p> <p><u>1851</u> : Instruction générale complète, connaissances théoriques étendues, connaissances pratiques suffisantes ; sert bien ; se recommande par d'honorables services.</p> <p><u>1852</u> : Connaissances administratives assez étendues. Sert bien. Est un fonctionnaire très honorable ; sa position sociale, l'aisance dont il jouit et qui doit s'accroître encore, les souvenirs si dignes d'estime et de considération que son père a laissés dans le corps de l'intendance, son rang très élevé d'ancienneté le mettent en ligne pour l'obtention du grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1853</u> : Homme de relations dignes et sûres. Connaissances administratives assez étendues. Sert bien. Joint à l'honorabilité du caractère, une belle aisance, une position sociale distinguée, ses bons services, son rang élevé d'ancienneté, les souvenirs dignes d'estime et de considération que son père a laissés dans l'administration militaire, le placent en première ligne pour l'obtention du grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1854</u> : Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, possède la pratique du service, exact et consciencieux. Joint à l'honorabilité de caractère une belle aisance, une position sociale distinguée. Il occupe maintenant dans l'annuaire la tête des sous-intendants. Ses bons services, son rang élevé d'ancienneté, les souvenirs si dignes d'estime et de considération que son père a laissés dans l'administration le placent en première ligne pour l'obtention du grade d'intendant militaire.</p>

			<p><u>1855</u> : Continue dans le corps de l'intendance, les honorables traditions que lui avait lignées son père. C'est un fonctionnaire digne de toute estime et de toute considération Ses bons services, son rang élevé d'ancienneté à la tête des sous-intendants lui donnent les titres les mieux établis à l'obtention du grade d'intendant militaire.</p>
108	Brou de Cuissart (2)	11	<p><u>1859</u> : Sert très bien, excellent officier. Fonctionnaire honorable, apte à rendre de bons services dans toutes les positions. Vient de rentrer de l'armée d'Italie où il était chef de cabinet de l'intendant général. A été nommé de 1^{ière} classe pendant la campagne. Sujet méritant, ayant de l'avenir. Est un fonctionnaire capable, doué d'un esprit fin et très orné ; d'un caractère doux mais ferme à l'occasion. Les fonctions de chef de mon cabinet qu'il a remplies à l'armée d'Italie ne l'ont pas mis aux prises avec les difficultés de l'administration en campagne. Il m'a semble que, le cas échéant, l'initiative lui ferait défaut.</p> <p><u>1860</u> : Est un officier des plus distingués sous tous les rapports. Placé dans une position des plus difficiles, il a su par son jugement sain, son tact exquis, conjurer toutes les difficultés. Saumur est heureux de l'avoir. Ses bons et honorables services, ses campagnes le rendent digne de la distinction demandée pour lui. Cette proposition est bien motivée par le distinction des services. Je m'y associe cordialement.</p> <p><u>1869</u> : Est arrivé à Tours, il n'y a pas encore un an, c'est trop peu pour permettre de se former une opinion raisonnée sur le compte d'un fonctionnaire, que son âge et son ancienneté doivent porter considérer comme accompli. Le service qui lui est dévolu (administration des corps de troupe) dont il s'acquitte du reste bien, n'est pas de nature, dans des conditions normales, à mettre en relief, en si peu de temps, toutes les aptitudes spéciales dont il peut être doué. En l'état nous le tenons pour un bon fonctionnaire à hauteur de toutes les situations qui peuvent lui être faites.</p>
117	Duché (3)	11	<p><u>1858</u> : Sert avec un zèle et un dévouement de tous les instants. Est un excellent fonctionnaire sous tous les rapports, on le trouve toujours prêt lorsqu'il y a un devoir à remplir. D'une tenue modeste et d'une instruction complète, il s'occupe assidûment des détails sans exercer beaucoup d'autorité ; ce fonctionnaire rendra toujours de bons services par un dévouement absolu dans les circonstances difficiles.203</p> <p><u>1859</u>: Caractère soumis et bienveillant. Instruction générale étendue. Connaissances administratives étendues. Sert avec un zèle et un dévouement remarquables. Est un excellent fonctionnaire sur lequel on peut compter en toutes circonstances. D'une contenance modeste avec une instruction complète, s'occupe scrupuleusement du détail du service sans prendre une grande autorité vis à vis de ses subordonnés, c'est par des formes douces et par la persuasion qu'il obtient des résultats, il vient de rendre d'excellents services à Lyon par son zèle et par sa persistance au travail.</p> <p><u>1868</u> : Intelligence remarquable, esprit droit et judicieux, a toutes les qualités qui distinguent le fonctionnaire appelé à occuper un grade élevé. Son ancienneté, sa valeur personnelle et ses services le placent au premier rang pour obtenir le grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1869</u> : Fonctionnaire très méritant, homme très droit et très honorable, excellent esprit, très bon serviteur. Est apte à tous les services en général mais le service des hôpitaux et la surveillance administrative des corps de troupe lui conviennent de préférence. Est tout à fait digne d'être élevé au grade d'intendant militaire.</p>
203	Cahen (4)	11	<p><u>1882</u> : Conscientieux, ayant de l'initiative et de la fermeté. Classé pour intendant militaire en 1882. Egalement apte au service de l'intendance et à celui du contrôle.</p> <p><i>Rapport d'inspection élogieux du 22 juin 1872.</i></p>
260	Puffeney (5)	11	<p><u>1880</u> : Capable et dévoué, ayant du tact et de la mesure. Très méritant sous tous les rapports, l'honorabilité de son caractère, ses capacités et la distinction de ses services le désignent pour le grade d'intendant militaire.</p>
286	Joba	11	<p><u>1871</u> : Fonctionnaire instruit et capable, servant très consciencieusement et dirigeant bien les services dont il est chargé.</p> <p><u>1875</u> : Fonctionnaire sérieux et dévoué.</p> <p><u>1876</u> : Idem.</p>
323	Martinié	11	<p><u>1871</u> : Ne nous paraît pas assez sérieux ; est un SIM de ...</p> <p><u>1879</u> : Nature ardente, esprit vif et éveillé, conception prompte, ensemble qui n'a rien de banal et n'inspire pas l'indifférence, fonctionnaire plein de ressources et d'un concours précieux en campagne ; peut être trop accommodant dans l'exercice du contrôle. Déjà au tableau ; continue à bien servir et à mériter ; a de magnifiques états de services, quoique ses campagnes soient peu nombreuses, appelé à faire un intendant militaire de guerre distingué. Est un fonctionnaire très intelligent et des plus distingués. Son intelligence, sa capacité, ses services pendant la dernière guerre, l'étendue de ses connaissances, la fermeté et l'honorabilité de son caractère le désignent pour le grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1880</u> : Ardent, vif, très intelligent, fonctionnaire plein de ressources et d'un précieux concours en campagne, a tout ce qu'il faut pour faire un très bon intendant militaire. Est doué de qualités précieuses en temps de guerre. Nous estimons qu'il est appelé à y rendre des services très appréciables comme intendant militaire, fonctions auxquelles nous le jugeons apte et qu'il saura remplir à l'intérieur comme aux armées.</p> <p><u>1881</u> : Ardent, vif, très intelligent, et ayant beaucoup d'initiative, remarquable par son esprit de ressources qui le rendrait très utile en campagne. A tout ce qu'il faut pour faire un bon intendant militaire.</p>
382	Bresson (6)	11	<p><u>1885</u> : Fonctionnaire modeste, instruit et intelligent, très honorable, a le tort de trouver des difficultés là où elles sont faciles à vaincre.</p> <p><u>1886</u> : Remplit avec modestie, quelque fois même avec une peu d'indifférence son mandat de contrôle vis à vis des corps. Il fait le strict nécessaire, toujours prêt à s'arrêter au moindre obstacle rencontré, en un mot manque absolument de zèle et d'activité, ses vérifications s'en ressentent, ce fonctionnaire pourrait d'ailleurs profiter mieux des divers règlements concernant l'administration des corps.</p> <p><u>1888</u> : Extrêmement distingué, instruction fort étendue, vues très élevées, esprit sage et conciliant, expérience consommée, relations des plus affectueuses.</p> <p><u>1890</u> : Fonctionnaire intelligent et instruit, caractère très doux, exécute parfaitement le service dont il est chargé, très capable de devenir un intendant de corps d'armée, a été l'objet de plusieurs propositions.</p> <p><u>1893</u> : Fonctionnaire très instruit, intelligent et honorable, d'un esprit modeste, timide même, d'un caractère très conciliant. Il est animé des meilleures intentions mais entravées parfois par l'appréhension de difficultés qu'il s'exagère et par la crainte d'engager sa responsabilité, et par suite son jugement est quelque fois troublé et son action ralentie. Son action personnelle ne se fait pas sentir assez activement sur son service.</p>

			<p><u>1894</u> : La partie importante du service qui lui est confié a été en très sensible progrès et n'a pas soulevé de critiques graves. C'est une grande amélioration que je suis heureux de constater.</p> <p><u>1895</u> : Excellent fonctionnaire, méritant, instruit qui dirige son service avec distinction et fait preuve d'initiative, conduite et vie privées très dignes. Joint à une vaste érudition, des connaissances techniques très étendues, sert avec tact zèle et pondération, a de l'initiative et de l'activité, caractère droit, jugement sûr, tenue parfaite, vie exemplaire, méritant à un haut degré.</p> <p>3 jours d'arrêts simples le 10 juillet 1885 : réponse inconvenante à une remarque de l'intendant militaire.</p>
436	Hergault	11	<p><u>1886</u> : Fonctionnaire capable, servant d'une manière excellente, ayant une valeur très réelle, apte à la fois au contrôle et à la direction. Destiné à arriver intendant militaire. A tout pour lui, sous-intendant de valeur, très apprécié par sa capacité, son zèle et ses connaissances variées. Appelé à rendre les meilleurs services en campagne. Est très capable, très intelligent, il juge très habilement toutes les questions, il a de l'initiative, il sait à la fois être bienveillant et ferme. Il mérite d'arriver promptement au grade d'intendant militaire. Fonctionnaire très distingué qui ne mérite que des éloges pour sa manière de servir.</p> <p><u>1887</u> : Est un fonctionnaire intelligent, instruit, d'un jugement droit, caractère très honorable. Fonctionnaire d'avenir. A parfaitement réussi dans la direction de l'important service qui lui a été confié à Lille. Actif, très capable, monte bien à cheval.</p> <p><u>1888</u> : Fonctionnaire capable, sachant faire servir le personnel sous ses ordres mais s'en remettant parfois trop au travail de ses subordonnés. Fonctionnaire très distingué sous tous les rapports, à hauteur de toutes les situations ; a beaucoup d'initiative. Il est à désirer qu'il arrive promptement au grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1889</u> : Fonctionnaire intelligent, capable, ayant de l'initiative et sachant faire servir le personnel sous ses ordres.</p> <p>Fonctionnaire de beaucoup de valeur, vigoureux, plein d'entrain. Esprit de décision et d'initiative bien accusé ; grande expérience des affaires. Tient fort bien le service qui lui est confié. En état de diriger des services très importants. Bon fonctionnaire mais ayant parfois le caractère un peu cassant et enclin à trop compter sur ses subordonnés.</p> <p><u>1890</u> : Suffisamment intelligent et capable, sachant faire servir le personnel sous ses ordres, mais d'un caractère assez cassant qui frise parfois le manque de déférence à ses chefs. Caractère entier, trop autoritaire, dur avec ses inférieurs. Intelligent et ayant de l'acquis, cependant parfois superficiel et manquant de prévoyance. Ce fonctionnaire, de part ses défauts, s'est mis récemment dans son tort vis-à-vis d'un petit fournisseur qui, méconnaissant ses propres ressources et les difficultés d'exécution, avait contracté des engagements au dessus de ses forces. Dénoncé par ce dernier au ministre, il a été l'objet d'une enquête, à la suite de laquelle il est déplacé et est l'objet d'un avertissement. On peut espérer que cette leçon aura sur lui un salutaire.</p> <p><u>1891</u> : Vient d'arriver ; a des dehors qui préviennent en sa faveur mais ne peut encore être apprécié après une série de notes contradictoires. Très vigoureux fonctionnaire. Esprit ouvert, caractère décidé, sachant se faire obéir et dirige très fermement son service. A un sentiment très vif du devoir et beaucoup d'acquis. Sert avec beaucoup de suite et d'intelligence, excellent fonctionnaire.</p> <p><u>1892</u> : Fonctionnaire remarquable sous tous les rapports. Exerce la surveillance administrative des corps de troupes avec un tact, une fermeté et une régularité qui lui donnent une grande autorité auprès des conseils d'administration avec lesquels d'ailleurs il est en excellentes relations. Je suis très satisfait de ses services, il s'occupe de la comptabilité des corps de troupes. Se fait de plus en plus remarquer par la fermeté de son jugement, par un caractère droit et une aptitude remarquable dans la direction de ses services. Belle prestance, tournure militaire sans rudesse. A longtemps passé pour cassant ce qui en tout cas n'est plus vrai aujourd'hui. Caractère droit, ferme et décidé. Fonctionnaire zélé, intelligent et capable qui remplit les fonctions avec une autorité remarquable.</p> <p><u>1893</u> : Remplit depuis plusieurs mois l'intérim de la direction du corps d'armée a fait preuve d'une sûreté de jugement et d'un savoir administratif tout à fait remarquable. Il allie à une nature vigoureuse et franche, la vivacité d'intelligence, la fermeté et la netteté d'esprit auxquelles il oit l'autorité qu'il a acquise dans ces fonctions du grade supérieur. Cette épreuve qui lui a complètement réussi, jointe à ses services antérieurs, le classent parmi les plus méritants pour ce grade. Il a terminé avec beaucoup de soins une inspection administrative commencée par l'intendant militaire François. Il a beaucoup de bon sens et d'intelligence et de tact. Il fera un très bon intendant militaire.</p> <p><u>1894</u> : Nature droite, loyale et franche. Fera certainement un intendant militaire distingué en raison de ses hautes qualités morales. Proposition pour l'avancement très vivement appuyée. Est un fonctionnaire très intelligent et qui montre dans tous les emplois, comme celui de la mobilisation de Besançon, un esprit éclairé et plein de ressources ; avec ce tempérament riche il a pu paraître dur et cassant quand il a dû pour la première fois faire face à des fournisseurs. Il n'en subsiste plus qu'un fond d'autorité qui le fait accepter de tous. Je désire comme tous ceux qui le connaissent qu'avec cette nature vigoureuse et droite il ne soit pas plus longtemps empêché d'arriver au grade d'intendant militaire où il rendrait certainement de grands services surtout en campagne.</p> <p><u>1895</u> : Très bon et très vigoureux sous-intendant acquiert chaque année des titres plus marqués au grade supérieur, par l'intelligence qu'il a apportée à toutes les missions et à tous les services dont il est chargé. Apporte dans la surveillance des corps de troupes le savoir, l'intelligence, le tact nécessaire. Fonctionnaire de mérite et de grande valeur. Très vigoureux, très intelligent, ayant l'esprit très pratique, joint à une grande élévation de caractère et de sentiment beaucoup de tact et de savoir faire ce qui tempère une nature riche et en apparence exubérante. Fonctionnaire complet. Fonctionnaire remarquable à tous égards. Est chargé seulement depuis peu de temps du service de la mobilisation de la place été st déjà tout à fait à la hauteur de ses fonctions. A faire arriver le plus tôt possible au grade d'intendant militaire. Fonctionnaire vigoureux, intelligent, très actif. A eu autrefois un incident de carrière qui a pu faire croire à un défaut de pondération ; est réellement pondéré. A toutes les qualités nécessaires à la fonction d'intendant militaire qu'il occupera brillamment. A le jugement droit et l'intelligence nette. Il saisit les questions par leur côté pratique et sait les résoudre par des moyens simples. Fait preuve de la capacité nécessaire pour les fonctions d'intendant militaire. Excellent fonctionnaire sous tous les rapports.</p> <p><u>1896</u> : Fonctionnaire intelligent et vigoureux, ayant de l'entrain, de l'initiative et du tact. Rend les plus grands services au commandement supérieur de la défense et remplit de manière remarquable l'intérim des fonctions d'intendant militaire du 7^{ième} corps. Mérite d'arriver le plus tôt possible à ce haut grade qui sera pour lui le couronnement d'une longue et honorable carrière. Excellent serviteur qui dirige parfaitement l'intendance de la 7^{ième} région ; il a de l'autorité et du tact. Sera un excellent intendant militaire. Dirige depuis</p>

			<p>plus d'un an le service si chargé de la 7^{ième} région. Il a sous ses ordres des fonctionnaires du même grade, mais il a su garder le prestige de l'autorité et se faire obéir ponctuellement. Il a eu la fermeté de me signaler l'incapacité de l'un deux. Avec un personnel insuffisant, il a pu parer à toutes les exigences des grandes manœuvres de 1895 et à celles de 1896. Je demande instamment que cet homme énergique et à idées claires me soit donné comme intendant militaire.</p> <p><u>1897</u> : Sous-intendant intelligent, énergique et travailleur. Remplit d'une manière remarquable les fonctions de directeur par intérim du service de l'intendance de la 7^{ième} région. Connaît à fond les détails de la mobilisation et serait un auxiliaire précieux pour le gouvernement en cas de siège. Doit être promu prochainement au grade d'intendant militaire qui sera pour lui le couronnement d'une longue et honorable carrière. Fonctionnaire complet à tous les points de vue, instruction générale, instruction administrative, zèle, activité, classé en 1^{ère} catégorie pour intendant militaire, grade qu'il ne tardera pas à obtenir et qu'il remplira avec une complète compétence, soit en temps de paix, soit en temps de guerre. Chef de la plus haute valeur, énergique, laborieux et capable, sait commander et se faire obéir.</p> <p>- Avertissement et mutation le 15 novembre 1890 : mauvaise exécution du service des fourrages et plainte d'un fournisseur.</p> <p>- Lettre du ministre à l'intendant militaire du 26 novembre 1890 : blâme pour erreur dans un marché et plainte d'un soumissionnaire.</p> <p>- Lettre de reproche de l'intendant militaire du 4 août 1890 : ne pas faire passer de contre-visite à un OAD mais en non activité pour infirmité temporaire.</p>
445	Joffroy	11	<p><u>1888</u> : Continue à se montrer ce qu'il a toujours été, un fonctionnaire hors ligne. Il est fort regrettable que son caractère froid et réservé ne possède pas le liant nécessaire pour mettre ses qualités en relief. Est un officier très distingué. Je ne puis que corroborer les appréciations fournies sur son compte dans les notes de l'année précédente. Chargé du service spécial de la liquidation des comptes des services militaires du protectorat pour l'année 1887, il s'est acquitté consciencieusement de sa tâche qui va prendre fin. Il sera au Tonkin depuis le 29 avril 1887.</p> <p><u>1889</u> : Est sans contredit intelligent et fort instruit. Ses connaissances administratives sont développées et nous ne doutons pas que ses capacités ne lui permettent de remplir telle mission qui lui sera confiée. Mais c'est un esprit rêveur et taciturne qui doit souvent quitter les régions terrestres. Il est difficile de le faire parler et par suite de le définir entièrement. Il dirige son service d'une manière satisfaisante, sans cependant l'avoir dans la main d'une façon suffisante et y dénoter l'esprit d'initiative désirable pour un fonctionnaire de son grade. Très apte au service de guerre. Est un fonctionnaire intelligent, instruit, bien de sa personne, mais il nous a paru être un esprit rêveur, taciturne même. Nous l'avons vu qu'une seule fois durant notre inspection, a été d'une parfaite déférence, on remarque de sa part une attitude qui dépasse les limites de la réserve. Est-ce un excès de timidité ? La difficulté que nous avons éprouvée à le faire parler rend plus difficile encore la tâche de le définir entièrement. Ce fonctionnaire dirige d'une façon satisfaisante le service qui lui est confié, ne paraît pas l'avoir suffisamment encore en mains, cependant il y démontre l'esprit d'initiative d'un fonctionnaire de son grade. Nous l'avons trouvé plus expansif, mais toujours esprit rêveur à un degré assez prononcé. Ce fonctionnaire a le désir d'entrer dans le corps de contrôle et a été l'objet d'une proposition à ce sujet. Il y sera bien à sa place, ses aptitudes paraissent plus le disposer aux travaux de cabinet qu'aux fonctions actives du service de l'intendance. Sa manière de servir est bonne mais sans rien de saillant au point de vue de l'initiative et de l'étendue des idées dans la direction de son service.</p> <p><u>1890</u> : Toujours rêveur et muet. Pas d'initiative, fonctionnaire d'une moyenne valeur. Est intelligent et instruit, ses connaissances administratives sont développées mais il n'utilise comme il le pourrait les qualités dont il est doué. Esprit rêveur (dont nous attribuons la cause à une extrême apathie de caractère), absent souvent des régions terrestres, ce fonctionnaire est d'un mutisme dépassant les limites de la plus grande réserve qui le rend indéfinissable. Il dirige son service d'une façon satisfaisante mais sans dénoter l'esprit d'initiative que l'on est en droit d'attendre d'un sous-intendant de 1^{ère} classe. Apte au service de guerre.</p> <p><u>1891</u> : Sa manière de servir ne donne lieu à aucune observation critique. Le temps nous a fait défaut pour apprécier l'homme privé et la manière d'être du fonctionnaire dans sa résidence. Intelligent, ayant des connaissances administratives étendues. Serait certainement un bon fonctionnaire en campagne, on ne peut lui reprocher qu'une réserve un peu exagérée. Il dirige bien son service, a une bonne attitude dans sa résidence. Très bon fonctionnaire, connaît bien les ressources du pays, a traité avec soin et intelligence toutes les questions concernant, en cas de mobilisation, l'approvisionnement des différentes places du groupe de Bayonne. Très bon fonctionnaire, a fait ses preuves au Tonkin.</p> <p><u>1892</u> : Caractère un peu sombre, et d'une extrême réserve. Pourrait parfois apporter plus de soin dans l'étude des questions. Dirige bien le service qui lui est confié, fonctionnaire de mérite. Fonctionnaire instruit, rend de bons services, caractère un peu triste ne se livrant pas, méritant. A traité avec beaucoup de soin et de compétence les questions concernant l'approvisionnement des places de Bayonne. Caractère réservé, peu communicatif, très bien de sa personne, correct et discipliné, apprécié et estimé dans sa résidence, dirige très bien son service, a certainement l'étoffe d'un bon intendant de corps d'armée. Dirige bien le service qui lui est confié. Sert bien sans que ses services n'aient rien de saillant.</p> <p><u>1893</u> : Ne mérite que des éloges pour la manière dont il dirige les services ; il étudie bien les questions, assez bon fonctionnaire. Intelligent, capable et très instruit, chargé depuis peu de temps de la direction du service de l'intendance de la division d'Oran. D'un caractère très froid et extrêmement réservé, ne peut encore être apprécié que par ses notes antérieures qui sont très satisfaisantes. D'une intelligence et d'une instruction étendues, ayant fait preuve de capacité en maintes circonstances et s'étant toujours bien acquitté des services dont il a été chargé ; mais d'un caractère taciturne et même rêveur ; paraissant assez souvent distrait, ayant, ses campagnes le prouvent une activité suffisante, mais tout à fait latente. Proposé pour intendant militaire. Il m'a paru avoir l'air d'être toujours étonné de ce qu'on lui disait, distrait par nature et oublieux. Pourrait très bien faire ; il est très intelligente et très capable.</p> <p><u>1894</u> : S'acquitté bien de ses fonctions de directeur. Fort intelligent et fort capable, est un très bon fonctionnaire qui s'acquitté parfaitement de la direction qui lui est confié et à qui on ne peut reprocher que son caractère un peu taciturne. Mérite à tous égards d'être proposé pour le grade d'intendant militaire. Très intelligent et très travailleur, possédant une instruction générale supérieure, étendue et variée, chargé à diverses reprises de services importants et s'en étant toujours bien acquitté, est un fonctionnaire capable et distingué qui n'a contre lui que son caractère taciturne, ce qui ne l'empêche pas de diriger d'une manière très satisfaisante le service de l'intendance de la division d'Oran. Est tout à fait en ligne pour le grade auquel nous le présentons de nouveau cette année. Est mieux apprécié cette année de son intendant militaire qui l'avait d'abord considéré comme naturellement distrait. Suit cet avis.</p>

			<p><u>1895</u> : Fort intelligent et fort capable, d'une instruction générale très étendue. S'étant partout fait remarquer et apprécié, est un fonctionnaire de valeur qui gagne beaucoup à être connu, étant d'un caractère modeste et très réservé. De belle tenue, de bonne éducation et de bonnes manières, dirigeant très bien le service de l'intendance de la division d'Oran. Mérite à tous égards d'être classé pour le grade d'intendant militaire pour lequel il est présenté depuis plusieurs années.</p> <p><u>1896</u> : Caractère réservé, dévoué et s'occupant exclusivement des intérêts du service, esprit très cultivé ; sous une apparente froideur, cache un caractère aimable et communicatif dès qu'il a pris confiance. Dirige avec intelligence et une fermeté mieux accentuée l'important service de la direction d'Oran. Mérite de prendre rang pour le grade d'intendant militaire. Très bon fonctionnaire, caractère sérieux, et s'occupant exclusivement des intérêts du service ; esprit très cultivé ; sous une apparente froideur, cache un caractère aimable et communicatif, dès qu'il a pris confiance ; dirige avec intelligence l'important service de la division d'Oran ; mérite de prendre rang au tableau de classement en 1^{ère} catégorie. D'assez grande taille et bien constitué, fonctionnaire très doué à tous ses devoirs, d'une grande compétence administrative. Dirige fort bien un service très chargé. Esprit très ouvert et d'une culture générale très développée. Digne à tous égards du grade d'intendant militaire pour lequel il est proposé depuis 1893. Notes confirmées s'il n'était pas à constater quelques retards dans l'expédition des affaires, retards qui dénotent une direction empreinte de trop de bienveillance. Ses décisions et propositions montrent du jugement et le désir de bien faire. Un peu plus d'activité fera de ce fonctionnaire un très bon directeur surtout quand il se montrera plus exigeant pour ses subordonnés.</p> <p><u>1897</u> : Confirmation des notes précédentes. Toutefois nous voudrions pouvoir déclarer qu'il apporte plus de fermeté dans la direction du personnel administratif placé sous ses ordres. Continue à étudier avec le même soin toutes les affaires qui lui sont confiées. Continue à diriger avec compétence et le plus grand zèle les services de la division d'Oran. Continue, par sa vigueur de constitution et par son travail toujours assidu, de mériter une nouvelle proposition pour le grade d'intendant militaire. Apte à faire campagne. Fonctionnaire intelligent, très instruit et très zélé qui dirige fort bien le service de l'intendance de la division d'Oran. Caractère d'une droiture absolue. Très déferent envers ses chefs. Ferme et bienveillant envers ses subordonnés. Digne à tous égards de parvenir au grade d'intendant militaire. Continue à diriger avec compétence et le plus grand zèle l'important service de la direction d'Oran. Nous ne pouvons que confirmer les excellentes notes données et de déclarer en même temps qu'il montre une plus grande fermeté à l'égard du personnel administratif placé sous ses ordres.</p> <p><u>1898</u> : Est toujours le fonctionnaire calme, travailleur, plein de zèle et d'aménité que nous avons signalé dans nos précédentes notes. Fera un très bon intendant militaire de région qui pourra remplir avec autant de tact que de dignité toutes les obligations de sa mission. Présenté de nouveau pour le grade d'intendant militaire qu'il mérite à tous égards, remplira avec distinction ces hautes fonctions. Continue à remplir avec distinction, depuis 4 années, des délicates fonctions de directeur de l'intendance de la division d'Oran ; la rectitude de sa vie privée, son instruction générale, qui est fort étendue, ses connaissances administratives, sa nature droite et ferme, son attitude distinguée et ses brillants états de services lui ouvrent des titres très sérieux pour l'obtention du grade d'INT qu'il remplira avec honneur et qu'il mérite d'obtenir pour son dévouement et son excellente manière de servir. Fonctionnaire très expérimenté et de caractère le plus honorable qui dirige depuis plusieurs années avec autant de zèle que de compétence le service de l'intendance dans l'importante division d'Oran. Tient la droite des SIM1 et mérite à tous égards d'entrer enfin au tableau d'avancement.</p> <p><u>1899</u> : Est définitivement inscrit pour le grade d'intendant militaire. Il a subi, pour l'atteindre, trop de choix. C'est sans doute les causes de son caractère froid et sombre. Il connaît fort bien tous les règlements militaires. C'est un érudit qui réussira certainement dans son nouveau grade. Chef de service très capable et très dévoué.</p>
455	Bocquet	11	<p><u>1889</u> : Est un fonctionnaire de valeur à tous les points de vue ; ses connaissances administratives sont étendues, il est laborieux, très actif, plein d'initiative et de fermeté dans sa direction. Doué d'une santé exceptionnelle, il rendra de très utiles services en campagne. S'acquitte avec zèle et intelligence de ses fonctions. Ses rapports avec les corps de troupe sont ce qu'ils doivent être, c'est à dire emprunté d'une certaine bienveillance qui n'exclut pas la fermeté.</p> <p><u>1890</u> : C fonctionnaire exerce avec intelligence, activité, aptitude et fermeté, le contrôle des corps et détachements placés sous sa surveillance administrative. Très apte au service de guerre. Fonctionnaire de valeur à tous les points de vue. Homme du meilleur ton. Caractère ouvert et énergique, connaissances administratives très étendues. Laborieux, plein d'activité, exact et prévoyant dans le service. Sera toujours à la hauteur de toutes les situations mêmes les plus difficiles.</p> <p><u>1891</u> : Ce fonctionnaire exerce avec un zèle intelligent, une grande aptitude et une remarquable activité la surveillance administrative des corps de troupe. Très apte au service de guerre. Excellent fonctionnaire, connaissant bien l'armée et son administration ; plein de tact, de fermeté et de décision dans l'exercice de ses fonctions ; réunit dès aujourd'hui toutes les conditions voulues pour faire un bon intendant militaire, est particulièrement apte au service de guerre.</p> <p><u>1892</u> : Exerce avec un zèle intelligent, beaucoup d'aptitude et une grande activité la surveillance administrative des corps de troupe. Il est très apte au service de guerre. Est un très bon fonctionnaire, un officier distingué à tous les points de vue ; il a toujours été apprécié dans les divers postes qu'il a occupés. Son instruction générale aussi bien que ses connaissances administratives sont étendues, il dirige avec une grande compétence et beaucoup de sollicitude le service de l'habillement, et si ce service à un moment donné lieu à certaines critiques, il est juste de reconnaître qu'elles étaient dues surtout à l'insuffisance de l'officier comptable. Il fera certainement un très bon intendant militaire; sa robuste santé, son caractère résolu et énergique, la parfaite connaissance qu'il a des choses de l'armée le désignent tout particulièrement pour le service de guerre.</p> <p><u>1893</u> : Est un fonctionnaire des plus distingués : il a toujours été noté tel au cours de sa carrière. Il réunit actuellement toutes les qualités morales, toutes les connaissances professionnelles nécessaires pour faire un bon intendant militaire; sa robuste santé, son caractère énergique et plein de décision, son attentive prévoyance des nécessités du service ne peuvent manquer d'assurer toujours le plein succès de sa direction particulièrement dans un poste de guerre.</p> <p><u>1894</u> : Continue à rendre les meilleurs services et à justifier à tous points son inscription au tableau d'avancement pour le grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1895</u> : Connaît bien les services dont il est chargé, il s'en acquitte avec zèle. Fonctionnaire distingué dont les qualités justifient son inscription sur la liste d'aptitude au grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1896</u> : Il connaît parfaitement le service de l'habillement dont il est chargé depuis longtemps, il le dirige avec une compétence et une autorité complètes. Son zèle et sa manière de servir justifient son inscription sur la liste d'aptitude sur la liste d'aptitude au grade d'intendant militaire, sera un vigoureux intendant de corps d'armée.</p> <p><u>1897</u> : Dirige d'une façon irréprochable le service de l'habillement qu'il connaît très bien. Son zèle et sa manière de servir justifient la promotion au grade d'intendant militaire dont il sera l'objet dans le courant de l'armée.</p>

472	Saléta	11	<p><u>1891</u> : Est un fonctionnaire très méritant. Il a un bon jugement et étudie les affaires très consciencieusement. Il les traite très clairement. Sa tenue est très bonne. Il est bien élevé. Je n'ai que des éloges à en faire. Fonctionnaire sérieux, très dévoué à son service. Etudiant et exposant bien les questions. Serviteur actif, intelligent et instruit. Nature modeste, trop disposée à s'effacer. Capable et très travailleur, caractère modeste, sentiment du devoir très développé. Fonctionnaire très entendu. Est un fonctionnaire très honorable, servant avec beaucoup de zèle et de dévouement. Homme de devoir, travailleur, rend de bons services, peu d'initiative.</p> <p><u>1892</u> : Fonctionnaire instruit et fort intelligent, laborieux et animé du sentiment du devoir, un peu timide. Employé depuis trop longtemps à la surveillance administrative des corps de troupe, aurait besoin d'être appelé à diriger des services administratifs, il serait susceptible de rendre de bons services dans ces attributions. Capable et très travailleur, nature modeste, sentiment du devoir très prononcé, fonctionnaire très entendu. Fonctionnaire très intelligent, instruit, bonne santé malgré une apparence de constitution délicate, est chargé des corps de troupes, exerce ses fonctions avec tact et mesure, vit un peu à l'écart depuis son mariage. Est chargé de la surveillance administrative des corps, il aurait besoin d'être appelé à un service administratif proprement dit. Travailleur et homme de devoir, il a peu d'initiative mais il a du tact dans ses relations avec les corps. Est marié dans des conditions qui le font vivre à l'écart. Très honorable d'ailleurs en tenue et d'allures. Est intelligent, travailleur et dévoué ; on peut compter sur lui en toutes circonstances. C'est un très bon fonctionnaire.</p> <p><u>1893</u> : Vient d'arriver, déjà très au courant de tous les détails, il a proposé et mis à exécution diverses mesures très judicieuses relativement au fonctionnement du service, instruit, travailleur, modeste, fera très bien en campagne. Aux grandes manœuvres de 1892, il a comme sous-intendant de la station d'étapes rendu d'excellents services. C'est un excellent fonctionnaire, fort intelligent et très instruit, travaillant vite et beaucoup. Il montre dans la direction des services administratifs de la place de Limoges qu'il vient de prendre que l'on peut compter sur lui.</p> <p><u>1894</u> : Continue à montrer ses aptitudes pour la direction des services administratifs qu'il a remontés à Limoges. Parmi ses qualités on doit citer celle de savoir parfaitement juger et apprécier son personnel. Est très intelligent, très instruit et très zélé. Il travaille vite, son jugement est lucide. C'est un excellent fonctionnaire qui a bien relevé les services administratifs de la place de Limoges. Il est présenté pour le grade d'intendant militaire dont il remplira certainement très bien les fonctions. Est un fonctionnaire de premier mérite, très intelligent, très instruit ; d'une nature sympathique en même temps que sérieuse et réfléchi. C'est un grand travailleur qui recherche en tout le progrès. Esprit très ouvert et éminemment pratique, il a tout ce qu'il faut pour faire un bon intendant de corps d'armée. Est très bien noté, très utile et rempli de zèle intelligent. Il est très méritant et il est justement proposé pour l'avancement dans le grade. Par son intelligence, son zèle, son entente des affaires, ses connaissances théoriques et techniques de tous les services, sa fermeté de commandement, réunit, sans contredit, d'une manière remarquable, les conditions imaginables pour faire un directeur remarquable.</p> <p><u>1895</u> : Rend des services très appréciés comme directeur du service de l'intendance dans la division de Constantine, fonctionnaire très capable et homme fort distingué. S'acquitte de son service d'une manière très satisfaisante. D'une intelligence vive et d'une instruction supérieure, s'est toujours fait apprécier comme un fonctionnaire de valeur. S'acquitte très bien des fonctions de directeur de l'intendance de la division de Constantine.</p> <p><u>1896</u> : Fonctionnaire intelligent, très instruit, travailleur infatigable, dirige toujours son service avec fermeté et habileté, a toutes les qualités voulues pour devenir un intendant militaire. D'une taille un peu au-dessus de la moyenne et ayant fort bon aspect. Fonctionnaire qui réunit le savoir à l'intelligence, la valeur morale à l'activité physique. Rend d'excellents services et justifie la proposition faite en sa faveur. Fonctionnaire dirigeant très bien les divers services de la division de Constantine. Grand travailleur, intelligent, et très instruit ; ferme et très précis dans ses propositions ; rend les meilleurs services dans le poste de confiance qu'il remplit à la satisfaction de tous. Mérite d'être proposé pour l'avancement.</p> <p><u>1897</u> : Apte à faire campagne. Fonctionnaire zélé et dirigeant très bien les services importants de la division de cavalerie. Vigoureuse, il a toute l'aptitude voulue pour rendre également de bons services en temps de guerre. Intelligent, instruit et toujours très ardent au travail, continue à remplir avec distinction les fonctions de directeur de l'intendance de la division de Constantine ; constitution nerveuse...</p> <p><u>1898</u> : Est toujours un directeur zélé, intelligent, animé d'un excellent esprit et remplissant avec distinction ses fonctions laborieuses Caractère droit jugement éclairé et très prompt, intelligence fine et délicate, entretient d'honorables relations et possède toutes les capacités voulues pour faire un bon intendant militaire. Continue à diriger avec distinction les services de l'intendance de la division de Constantine, il a su se faire apprécier par l'aménité de son caractère, sa droiture, son ardent amour du travail et sa connaissance approfondie des règlements administratifs. Cet excellent fonctionnaire, présenté depuis deux années à tous les titres pour être admis. Dirige avec autant de zèle que de compétence les services de l'intendance dans la division de Constantine. A su se faire apprécier par la bienveillance, la droiture et la fermeté de son caractère par la rectitude de son jugement et par l'étendue de ses connaissances administratives. Fonctionnaire très complet qui fera un excellent intendant militaire.</p> <p><u>1899</u> : Dirige son service avec distinction. Très travailleur, ayant une connaissance approfondie des règlements, ce remarquable fonctionnaire, déjà présenté depuis 3 ans pour le grade d'intendant militaire, a tous les titres voulus pour être définitivement classé. Apte à faire campagne. Dirige très bien la division de cavalerie. Entendu, ferme et bienveillant. Esprit distingué, digne à tous égards du grade pour lequel il est proposé.</p> <p><u>1900</u> : Dirigeait avec distinction les services administratifs de la division de Constantine. Il est actuellement directeur des mêmes services dans le division d'Alger et continue à mériter les excellentes notes qui lui ont toujours été donnés. Nous exigeons qu'il soit définitivement classé pour le grade d'intendant militaire. Très méritant, très simple, très modeste, devrait être classé pour intendant militaire. Est un fonctionnaire modèle.</p> <p><u>1901</u> : Sa nomination comme intendant d'un corps d'armée est imminente. Nous sommes certains qu'il réussira dans ces nouvelles fonctions. Les colonnes qui ont opéré dans l'extrême sud de la division d'Alger ont exigé de sa part une direction laborieuse et délicate ; il s'y est montré très brillant. La division a tenu le premier rang pour le règlement des chameaux. Sa nomination comme intendant d'un corps d'armée s'impose.</p> <p>Bon rapport d'inspection du 2 juin 1898.</p>
-----	--------	----	---

542	Gascuel	11	<p><u>1898</u> : Très absorbé par la maladie et la mort de sa femme. Parait très sérieux et très capable. Ne mérite que des éloges pour la manière dont il dirige les services importants de la place de Langres. Suit de très près la marche de ses différents services et les connaît bien. Fait face à toutes ses obligations, malgré le manque de personnel dans ses bureaux. Vient de recevoir un adjoint qui l'aidera dans l'exécution des travaux réclamés par le général gouverneur de Langres.</p> <p><u>1899</u> : Est sérieux et capable, mais j'ai le regret de constater qu'il ne domine pas assez son personnel et qu'il est timoré dans son action locale. J'espère que mes observations à cet égard seront suivies d'effet. S'acquitte de ses fonctions avec distinction. Possède de l'aptitude et de l'acquis. A rendu à Langres des services très appréciés.</p> <p><u>1900</u> : C'est un excellent fonctionnaire dont les connaissances professionnelles sont variées et étendues ; il est parfaitement équilibré, doué d'un excellent jugement, sa manière de servir ne mérite que des éloges. Calme, réfléchi, laborieux, étudie les questions avec conscience et les traite avec une parfaite compétence, sachant quand il le faut, et dans la bonne mesure, faire acte d'initiative intelligente. C'est en un mot un excellent fonctionnaire qui sert avec une grande distinction et a de l'avenir.</p> <p><u>1901</u> : Est bien élevé, très cultivé, ses connaissances professionnelles sont très étendues, c'est un fonctionnaire d'élite qui se mettra à hauteur de toutes les tâches qu'on voudra bien lui confier. A pousser.</p> <p><u>1902</u> : Fonctionnaire d'élite, doué d'un jugement très sûr, possède une instruction générale très étendue et des connaissances professionnelles aussi solides que variées. Appelé naturellement à franchir les derniers échelons de la hiérarchie. A pousser. Remarquablement doué, prend une part active à tous les travaux de la direction tout en assurant avec distinction le service de la 1^{ière} sous-intendance du Mans.</p> <p><u>1903</u> : Très cultivé, très intelligent, d'éducation parfaite, joint à une instruction professionnelle très étendue, une grande expérience et un jugement d'une netteté remarquable. Homme du monde aussi modeste que distingué. Est en un mot un fonctionnaire d'élite à faire arriver le plus rapidement possible au grade d'intendant militaire. Fonctionnaire d'élite, d'instruction professionnelle complète, d'expérience consommée, de jugement très sûr, d'éducation parfaite, de valeur exceptionnelle en un mot. Pour le bien du service, il est à désirer qu'il franchisse le plus rapidement possible les derniers échelons de la hiérarchie.</p> <p><u>1904</u> : Excellent fonctionnaire sous tous les rapports, très modeste et très instruit, mérite à tous égards ses excellentes notes antérieures. Il continue à rendre d'excellents services et il est à désirer qu'il soit bientôt promu au grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1905</u> : Toujours excellent fonctionnaire. C'est toujours un fonctionnaire parfait.</p> <p><u>1906</u> : Fonctionnaire remarquable à tous égards. Très instruit, modeste, distingué, ayant un jugement très sûr et une grande expérience. Est un fonctionnaire accompli et rendra les meilleurs services comme intendant militaire. L'intendant général vient de me signaler la façon remarquable dont il a préparé le ravitaillement dans la Sarthe. Mérite de passer au grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1907</u> : Fonctionnaire remarquable à tous égards. Mérite de passer au grade d'intendant militaire pour lequel il est parfaitement préparé. S'est mis rapidement au courant des services et du personnel administratif et s'est montré dès le début fonctionnaire de haute valeur et de jugement très sûr, sous des dehors modestes qui rehaussent encore ses qualités de chef et d'administrateur.</p>
80	Baron de Séganville (7)	12	<p><u>1861</u> : Est un fonctionnaire distingué, servant bien, parfaitement posé dans sa résidence. Il fera plus tard un excellent intendant militaire.</p> <p><u>1862</u> : Fonctionnaire d la plus grande distinction, imprimant aux services dont il est chargé ainsi qu'à son personnel administratif une impulsion ferme et régulière. Sait tout à la fois mener de front les travaux de ses fonctions et les relations du monde pour lesquelles il a beaucoup de goût. Est parfaitement posé à Montpellier. Très apte au service de guerre, monte bien à cheval. Par ses brillantes qualités remplira avec distinction les grades les plus élevés.</p> <p><u>1863</u> : Fonctionnaire distingué, imprimant à son service une impulsion ferme et régulière. Aime le monde, a des relations excellentes. Monte à cheval, a du goût pour l'équitation, remplira avec distinction les grades les plus élevés quand il les obtiendra. Fonctionnaire très distingué sous tous les rapports qui peut être employé utilement en toutes circonstances et dans un grade quelque élevé qu'il soit.</p> <p><u>1864</u> : Fonctionnaire distingué, imprimant à son service une impulsion ferme et régulière. Aime le monde. A des relations excellentes. Remplira avec distinction les grades les plus élevés lorsqu'il les obtiendra. Par l'éducation, par la position sociale, par les capacités administratives constatées dans les services de l'intérieur et en campagne, est un des fonctionnaires les plus distingués du corps. Le moment semble venu de prendre en considération les titres à l'obtention du grade supérieur de ce sous-intendant qui compte dix années d'ancienneté dans la 1^{ière} classe.</p> <p><u>1865</u> : Fonctionnaire très distingué, des plus honorables, très estimé et considéré dans sa résidence ; d'une capacité éprouvée, ayant une grande expérience des affaires, réunit toutes les conditions pour être promu au grade d'intendant militaire qu'il honorera dans toutes les positions sur le territoire comme à l'armée.</p>
81	Pironneau (8)	12	<p><u>1864</u> : L'amélioration sensible survenue depuis l'année dernière dans sa santé fait espérer que le corps le conservera jusqu'à la fin d'une carrière qui doit se terminer dans le grade d'intendant militaire. Sa santé s'est améliorée d'une manière très sensible, il possède à un haut degré toutes les conditions désirables pour arriver au grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1865</u> : Assez bien rétabli de la grave maladie qui avait donné de sérieuses inquiétudes pour ne pas hésiter à lui donner les fonctions d'intendant militaire qu'il remplira de la manière la plus brillante. Appelé par son ancienneté de service et par son mérite réel à devenir intendant militaire, sa loyauté lui permettra de remplir les fonctions de ce grade avec la distinction qu'il apporte dans sa manière de servir. Il serait désirable lorsqu'il devra quitter l'Afrique qu'il ne fut pas désigné pour l'une des divisions du Nord.</p> <p><u>1866</u> : Des plus distingués. Remplit ses fonctions avec autant de dignité que d'habileté. Est un homme de sens et d'esprit, il dirige bien les affaires et avec le savoir que donne une grande expérience, caractère bienveillant et ferme, administrateur éclairé, consciencieux, distingué, de relations agréables et faciles, apte à toutes les fonctions.</p>
82	De Ferrière (9)	12	<p><u>1856</u> : Constitution délicate, plus propre au service d'intérieur qu'à celui des armées actives. Instruction générale très étendue ; manière de servir très appliquée. Est très apte aux travaux de cabinet. C'est un esprit sagace et prévoyant, mais peu communicatif.</p> <p><u>1857</u> : Instruction générale satisfaisante ; connaissances administratives complètes. Manière de servir consciencieuse et zélée. Homme de devoir et d'une grande assiduité dans le service. A le travail sûr et réfléchi ; c'est un fonctionnaire distingué et des plus recommandables. Instruction générale étendue ; connaissances administratives très complètes ; manière de servir exemplaire. Beaucoup d'assiduité et de suite dans le travail. Esprit sagace et mûri par la réflexion ; aptitude remarquable à traiter les affaires avec ampleur et sobriété.</p>

			<p><u>1858</u> : Est par excellence l'homme du devoir. Il consacre à l'accomplissement du mandat qui lui est confié tout son temps, tous ses soins ; il a rendu, dans la garde, depuis les premiers moments de sa formation, les services les plus utiles et les plus méritoires. Fonctionnaire digne de toute estime et de toute bienveillance.</p> <p><u>1859</u> : Je réitère la proposition déjà faite en faveur de M. depuis plusieurs inspections ; les titres de ce fonctionnaire vont croissant d'année en année, les services qu'il a rendus près des dépôts de la garde pendant la guerre d'Italie, le zèle infatigable qu'il déploie dans l'accomplissement de ses devoirs, méritent d'être pris en considération. J'attacherai au succès de sa candidature un intérêt tout particulier.</p> <p><u>1863</u> : Collaborateur des plus capables et des plus utiles, fonctionnaire des plus distingués, des plus honorables et des plus méritants, doit être placé en première ligne parmi ses collègues, attachés à la garde, pour le grade d'intendant militaire. Est le type du fonctionnaire exact et consciencieux ; conciliant sans faiblesse, traitant les affaires avec une grande supériorité de raison, de prudence et de fermeté. Candidat des plus méritants et des plus dignes pour le grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1864</u> : Fonctionnaire d'un mérite incontestable, laborieux, actif, zélé ; collaborateur des plus utiles et des plus persévérants que nous plaçons en première ligne pour le grade d'intendant militaire. Est le type de fonctionnaire exact et consciencieux. Conciliant, sans faiblesse, traitant les affaires avec une grande supériorité de raison, de prudence et de fermeté. Candidat des plus méritants et des plus dignes pour le grade d'intendant militaire.</p> <p><u>1865</u>: Exemplaire, tout entier à son service, fonctionnaire zélé, actif, laborieux, d'une capacité éprouvée. Collaborateur dévoué. Arrivé à complète maturité pour obtenir le grade d'intendant que nous demandons pour lui. Est le type de fonctionnaire exact et consciencieux, ferme et conciliant, il traite les affaires avec une grande supériorité de raison et de science pratique. C'est un candidat des plus méritants et des plus dignes pour le grade d'intendant militaire.</p> <p>Témoignage de satisfaction le 2 avril 1865 pour sa participation à la commission sur le règlement des subsistances.</p>
196	Guillemin	12	Rapport du 7 novembre 1873 : bonne tenue de la sous-intendance de Blois.
315	Bonnaventure	12	<p><u>1871</u> : Fonctionnaire zélé, actif, intelligent, dévoué et très capable.</p> <p><u>1872</u> : Fonctionnaire très intelligent et capable.</p> <p><u>1873</u> : Précédé d'une excellente réputation. La mission qu'il a remplie à Bar le Duc pendant l'occupation et qui lui a valu un témoignage particulier de satisfaction du ministre est une preuve incontestable de sa valeur.</p> <p><u>1874</u> : Fonctionnaire très distingué et digne à tous égards par ses services, son instruction et son zèle, d'une attention toute spéciale.</p> <p><u>1875</u> : Fonctionnaire très distingué et digne d'une attention toute spéciale.</p> <p><u>1876</u> : Ce fonctionnaire a un excellent jugement, une puissance de travail considérable et une remarquable intelligence. La tendance de son esprit est peut-être un peu théorique mais c'est en somme un homme très distingué.</p> <p><u>1877</u> : Fonctionnaire d'une grande distinction, d'un excellent jugement, d'une remarquable intelligence et d'une puissance de travail considérable ; possède toutes les qualités nécessaires à un bon intendant de corps d'armée.</p> <p><u>1878</u> : Excellent fonctionnaire, possédant une longue expérience administrative et parfaitement en état de bien diriger les divers services d'un corps d'armée.</p> <p><u>1880</u> : Ardent, tout entier à ses devoirs, d'un précieux concours dans toutes les circonstances difficiles, a toutes les qualités qui font un bon intendant militaire : hauteur de vues, esprit d'initiative, parfaite honorabilité, fermeté et énergie. Aptitude de ce fonctionnaire à devenir un bon intendant militaire.</p> <p><u>1881</u> : Ardent, tout ses devoirs pour porter son concours dans les circonstances difficiles, a toutes les qualités qui font le bon intendant militaire : hauteur de vues, esprit d'initiative, fermeté et tact.</p> <p><u>1882</u> : Ardent, tout à ses devoirs, ferme et peut être un peu dur pour ses sous-ordres ; esprit chercheur, doué d'une grande initiative, a été classé pour intendant militaire en 1882.</p> <p><u>1878</u> : Excellent fonctionnaire, possédant une longue expérience administrative et parfaitement en état de bien diriger les divers services d'un corps d'armée.</p> <p><u>1879</u> : D'un zèle qu'il faut plutôt tempérer, aussi ardent et apte au service actif qu'au travail bureau ; c'est une de ces natures impressionnables chez lesquelles la lame use le fourreau, connaît très bien les règlements et a su les coordonner dans son esprit avec assez de méthode pour en déduire sans effort apparent les rapports, les anomalies et les qualités. A plus de 34 ans de services, s'est formé et développé par un travail opiniâtre et intelligent. C'est un fonctionnaire complet qui serait bien à sa place à la tête d'un grand service en campagne. Ses antécédents et sa valeur personnelle lui méritent le grade d'intendant militaire ; le lui donner ce sera faire un acte juste et profitable eu but général.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 7 juillet 1873 pour des opérations de remise de casernement.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 4 août 1873 pour une mission auprès des troupes allemandes.</p>
319	Létang	12	<p><u>1878</u> : Services distingués pendant la guerre de 1870. Proposé de nouveau pour intendant militaire auquel sa capacité l'appelle.</p> <p><u>1882</u> : Fonctionnaire très distingué. Conduit avec fermeté le personnel. Examine les affaires avec soin, a du jugement, prédispositions toutes particulières pour les grands travaux. Ferait un excellent contrôleur. Figure actuellement avec le n°4 sur la liste d'aptitude au grade d'intendant militaire. Ce numéro lui permet d'espérer sa nomination dans un avenir très prochain. Ce fonctionnaire a rendu depuis 3 ans des services tout à fait exceptionnels à la commission de liquidation des comptes arriérés dont il est le vice-président. Il a fait preuve de qualités administratives les plus solides. Il est apte à exercer la direction des services administratifs dans un corps d'armée.</p> <p>Témoignage de satisfaction le 14 juin 1871 pour la direction des SA de la 2° division.</p>
395	Massiot	12	<u>1884</u> : Intelligent, instruit et capable.

		<p><u>1885</u> : Très instruit, un peu trop réservé peut-être. Fonctionnaire sérieux et de valeur. A été professeur adjoint à l'ESG (10), c'est un fonctionnaire fort intelligent et fort instruit. Mais il manque de zèle et d'assiduité au travail ; il sert avec négligence et n'étudie pas assez les questions qui lui incombent. En cas de mobilisation, il ne serait pas d'un grand secours à l'intendant d'un corps d'armée.</p> <p><u>1886</u> : A été professeur à Saint Cyr, à l'ESG, il paraît avoir plus d'aptitude pour le professorat que pour le service actif, le service pratique. Il semble toujours distraît, voyageant dans les nuages. Je le crois peu propre aux fonctions de sous-intendant surtout en campagne. Officier instruit, ayant le travail facile, mais sa manière de servir laisse à désirer, a besoin de montrer plus de goût et d'assiduité. Fonctionnaire très bien doué sous le rapport de l'intelligence, est très instruit, n'a pas toujours fait preuve de tout le zèle désirable dans le service. Nous constatons cependant que depuis plusieurs mois, il ya une amélioration très marquée dans sa manière de servir.</p> <p><u>1887</u> : Bon fonctionnaire très intelligent, très capable et fort instruit.</p> <p><u>1888</u> : Ancien professeur adjoint à l'ESG, est un fonctionnaire très instruit, très intelligent et très distingué. Il désire être employé dans le gouvernement militaire de Paris. Est très instruit, a été professeur à l'ESG. Il reste volontiers dans les généralités sans entrer dans les détails de son service. Pourrait montrer plus d'activité et de goût pour le métier.</p> <p><u>1889</u> : Ancien professeur de l'ESG, est un excellent fonctionnaire très distingué et très capable. Il est à hauteur des fonctions d'intendant d'un corps d'armée. Fonctionnaire distingué, instruit, très intelligent, seconde et supplée parfaitement, lorsqu'il y a lieu, l'intendant de son corps d'armée. Est un très bon fonctionnaire, il a fait l'intérim comme intendant de corps d'armée à ma grande satisfaction, on peut en toute sécurité le présenter pour le grade de d'intendant de corps d'armée.</p> <p><u>1890</u> : Est à tous points de vue un excellent fonctionnaire, instruit, sérieux, consciencieux, de vue large et d'un jugement sûr. Son ancienneté, ses services, sa valeur marquent sa place au tableau d'avancement. A été très bien jugé par son intendant militaire. C'est réellement un fonctionnaire fort distingué, il fera un très bon intendant de corps d'armée. Mérite à tous égards la proposition dont il est l'objet. Fonctionnaire sérieux, dévoué, consciencieux, actif, d'excellent jugement, très instruit, a toujours eu des notes parfaites. Il y a lieu de s'étonner qu'avec sa valeur hautement reconnue il n'ait pas été présenté en 1889 à la commission supérieure de classement. Un fonctionnaire de ce mérite ne devait pas être primé par des candidats moins anciens de grade. Son inscription au tableau cette année s'impose et j'insiste vivement pour que cette juste récompense de ses bons services lui soit accordée.</p> <p><u>1891</u> : Est à tous les points de vue un excellent fonctionnaire, instruit, sérieux, consciencieux, de vue large et d'un jugement sûr. Son ancienneté, ses services, sa valeur marquent sa place au tableau d'avancement. Est un fonctionnaire fort instruit, avec un jugement droit, éclairé par l'expérience et le savoir, il possède l'esprit de décision et la netteté de vues nécessaire pour diriger un service de corps d'armée. Par ces qualités de fond et l'ancienneté de ses services, il mérite d'être, cette année, classé pour le grade d'intendant militaire. Fonctionnaire très distingué et expérimenté. Ses connaissances étendues l'ont fait désigner comme professeur adjoint au cours d'administration à l'ESG de 1881 à 1883. Il a exercé les fonctions de sous-intendant d'une division à l'armée de la Loire. Grand, de vigoureuse constitution, il monte bien à cheval et est très apte à faire campagne. Il rend d'excellents services dans ses fonctions à Orléans et mérite à tous égards de prendre place au tableau cette année.</p> <p><u>1892</u> : A une instruction solide et étendue, joint un sens très droit et une honorabilité parfaite. C'est un fonctionnaire distingué et expérimenté qui sera à la hauteur de toutes les missions qui lui seront confiées.</p> <p><u>1893</u> : Est un fonctionnaire qui par ses connaissances solides, par son caractère élevé et par ses relations sociales, honore le corps de l'intendance. Ce sera un directeur de service tout à fait à hauteur de sa tâche. D'un esprit net, précis et réfléchi ; étudie les affaires avec savoir et méthode ; beaucoup d'expérience et d'action personnelle sur ses services. Très digne du grade pour lequel il est classé. Excellent fonctionnaire qui chaque année acquiert de nouveaux titres à l'avancement au choix.</p> <p><u>1894</u> : Est sur le point de devenir directeur du service de l'intendance d'un corps d'armée. C'est un poste qu'il remplira avec une grande expérience et un tact absolu. Est un fonctionnaire très instruit, d'une grande expérience, alliant la droiture du caractère à la netteté de l'esprit. Absolument dévoué à son service qu'il dirige supérieurement. Sera un très bon intendant de corps d'armée.</p> <p><u>1895</u> : A la veille de devenir intendant militaire, est tout prêt à remplir les fonctions de ce grade avec autant d'intelligence que d'expérience. A la tête de la liste d'ancienneté de son grade, figure aussi en premier rang de la liste d'aptitude pour le grade d'intendant militaire. Son expérience, son savoir, son esprit méthodique et ses services passés, le rendent complètement apte à diriger les services administratifs d'un corps d'armée. A été inscrit au tableau d'avancement de 1891. Il le mérite absolument. L'année dernière une mesure capricieuse, arbitraire, inique, inexplicable, injustifiable, a privé de ces titres et droits acquis ce fonctionnaire qui n'a rien perdu en activité physique et morale et a encore gagné en expérience et largeur de vues. Une réparation s'impose.</p>
408	Castaing	<p><u>1884</u> : Promet un bon intendant d'armée. Il est intelligent, travailleur, et l'expérience qu'il a acquise en sous ordre fait prévoir qu'il sera à hauteur de tous ses devoirs. Aux manœuvres de <u>1883</u>, il a prouvé qu'il avait de l'initiative, cette qualité se développera certainement avec un peu plus de pratique.</p> <p><u>1885</u> : Honorable, instruit, dévoué, mais on peut regretter de trouver dans un fonctionnaire déjà ancien une crainte invincible d'engager sa responsabilité. Ayant un bon jugement, a un caractère indécis qui paralyse ses moyens. Il faut qu'il prenne de l'initiative, sinon il ne fera jamais le chef de service utile que son instruction, son zèle et son honorabilité font espérer.</p> <p><u>1886</u> : Nature calme et mesurée, travail méthodique et toujours très productif. Devient moins timoré à mesure que son instruction administrative, dont il s'occupe sans relâche, s'étend et s'affermi ; excellent sous-intendant. Bon fonctionnaire.</p> <p><u>1887</u> : Fonctionnaire de grande valeur, très laborieux et très exact dans son service. Il vient de remettre promptement en bonne situation la sous-intendance de Fontainebleau. Très bon fonctionnaire, très intelligent et travailleur, connaît bien son métier et le fait avec goût. Excellent fonctionnaire, regretté dans le poste important qu'il occupait au 14^{ème} corps d'armée et qu'un deuil de famille l'a fait abandonner. Très, très bon fonctionnaire.</p> <p><u>1888</u> : Fonctionnaire des plus méritants, actif, laborieux, très capable et très expérimenté. Beaucoup de méthode, de netteté et de précision dans ses travaux. Excellent fonctionnaire sous tous les rapports, animé d'un bon esprit, très intelligent, expérimenté et laborieux, sert avec zèle et méthode.</p>

			<p>1889 : Fonctionnaire de haute valeur, remarquable par la méthode, la netteté et la précision de ses travaux. Est chargé d'un très gros service à Fontainebleau, il s'en acquitte d'une façon remarquable. Esprit fin, distingué, très apprécié dans sa résidence, excellent fonctionnaire.</p> <p>Très bon fonctionnaire, apte à faire un bon intendant militaire.</p> <p>1890 : Bien élevé, caractère sérieux, réservé, étudiant bien les affaires et les traitant avec tout le savoir, tout le tact et toute l'expérience qu'on peut attendre d'un fonctionnaire apte à rendre de très bons services dans toutes les situations ; fera dans une région un bon intendant militaire. Bien élevé, caractère sérieux, réservé, il étudie bien les affaires et les traite avec tout le savoir, tout le tact et toute l'expérience qu'on peut attendre d'un fonctionnaire apte à rendre de très bons services dans toutes les situations ; fera dans une région un bon intendant militaire. Très capable, a dirigé à Paris à ma satisfaction plusieurs services différents. Apte au grade supérieur.</p> <p>1891 : Fonctionnaire très distingué et qui se fait remarquer par sa parfaite éducation, son caractère sérieux, d'une très grande urbanité, et son expérience des affaires administratives qu'il traite avec beaucoup de tact et d'entente. Fera un excellent intendant de corps d'armée. Est très apprécié et figure sur la liste d'aptitude.</p> <p>1892 : Fonctionnaire de grande valeur, remplit depuis trois ans les fonctions de suppléant de l'intendant général qu'il remplace complètement chaque année pendant la durée des inspections. Fait preuve d'un jugement très sûr, et d'un esprit très pondéré. Fera un excellent intendant de corps d'armée, a déjà toute l'expérience nécessaire.</p> <p>1893 : Très bien noté, a de l'expérience et de l'acquis, bon administrateur.</p> <p>1894 : Excellent administrateur, donne depuis plusieurs années des preuves de sa capacité, destiné à faire un bon intendant militaire.</p>
34	Cerfbeer	13	<p>Sous-intendant de 2^{ème} classe (11)</p> <p>1844 : Instruction générale superficielle, manque d'ordre et de suite dans les idées, n'a aucune idée de l'administration intérieure des corps de troupe. Sert mollement. N'a pas réussi dans le service actif des colonnes expéditionnaires. Paresseux d'esprit et de corps, a besoin pour remplir ses fonctions d'un commis entendu, instruit et travailleur.</p> <p>Sous-intendant de 1^{ère} classe</p> <p>1845 : Instruction générale suffisante ; connaissances administratives : arrive dans la division. Sa manière de servir paraît exacte. Nous n'aurons sans doute qu'à nous louer de ce fonctionnaire que nous connaissons à peine.</p> <p>1846 : Instruction générale insuffisamment étendue. Ses connaissances administratives sont assez étendues, celles pratiques sont satisfaisantes. Sert avec la plus grande exactitude. C'est un fonctionnaire zélé, capable, d'une attitude fort digne et qui a de très beaux services antérieurs.</p> <p>1847 : Instruction générale satisfaisante ; connaissances administratives ordinaires ; intentions louables avec quelque mollesse dans l'exécution. C'est un fonctionnaire fort convenable qui annonce de sentiment du devoir ; on peut lui reprocher quelque tendance à son bien être personnel et un peu de tiédeur dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p>1848 : Instruction générale étendue ; connaissances administratives théoriques assez complètes, connaissances pratiques bien entendues ; sert avec zèle et convenance. C'est un bon et honorable fonctionnaire, servant régulièrement.</p> <p>1849 : Instruction générale assez étendue, connaissances administratives convenables, manière de servir zélée. Est recommandable sous tous les rapports.</p> <p>1850 : Instruction générale suffisante. Connaissances administratives convenables, entendues. Sert fort bien. Fonctionnaire fort recommandable.</p> <p>1851 : Instruction générale suffisante. Connaissances théoriques incertaines ; connaissances pratiques suffisantes. A du zèle et de la bonne volonté. A pris à Paris un service assez important et s'en occupe avec suite et intelligence.</p> <p>1852 : A beaucoup acquis depuis quelques années. Ses connaissances sont peut-être plus pratiques que théoriques ; mais son activité physique en fera partout un excellent fonctionnaire sur le terrain. Sert très bien. Très aimé de ses camarades, plein de déférence pour ses chefs.</p> <p>1853 : Mœurs et conduite régulières. Caractère conciliant. Instruction générale et connaissances administratives suffisantes. Sert bien.</p> <p>1854 : Est fort connu dans l'armée, il y a débuté comme soldat et s'y est distingué comme tel et comme officier. Peut-être est-il à regretter pour lui qu'il n'est point poursuivi la carrière d'officier combattant. Sa vocation était là et j'aimerais mieux le voir à la tête d'un bon régiment d'infanterie qu'à la tête d'un bureau de sous-intendant. Quoiqu'il en soit il remplit ses fonctions avec zèle et conscience et je n'ai qu'à me louer de lui.</p> <p>1855 : Caractère doux, facile, prévenant, connaissances administratives convenables. Fonctionnaire consciencieux, servant bien.</p> <p>1856 : Fonctionnaire consciencieux, servant bien et généralement aimé. Est aujourd'hui le doyen des sous-intendants de 1^{ère} classe, c'est une position dans laquelle il ne paraîtrait pas juste de l'éterniser.</p> <p>1857 : Fonctionnaire exact, consciencieux, remplissant bien sa tâche. Doyen des sous-intendants de 1^{ère} classe, le moment paraît venu de la faire entrer en ligne pour le grade d'intendant militaire position à laquelle doit l'appeler une honorabilité généralement appréciée.</p>
76	Airolles (12)	13	<p>1855 : A continué à rendre de très grands services par son activité en tout ce qui concerne les immenses détails des embarquements de l'armée d'Orient.</p> <p>1856 : Est intelligent et très actif. Mais il se fie trop à sa facilité et n'aime pas à sacrifier ses plaisirs, ce qui l'entraîne parfois à traiter les affaires trop superficiellement.</p> <p>1857 : Ce fonctionnaire donne des preuves de zèle et d'intelligence dans l'accomplissement de ses devoirs.</p> <p>1858 : Sous-intendant sérieux et solide, digne d'être intendant. Manque d'aplomb et de sérieux dans la direction des services. Il ne manque ni de capacité ni d'instruction. Il a tout ce qu'il faut pour bien faire, mais le sérieux lui manque, le temps portera remède à cette légèreté.</p> <p>1859 : Excellent fonctionnaire, actif, capable, des plus intelligents, homme de ressources susceptibles de rendre de grands services. Doué de facilités rapides; très actif, mais un peu trop homme de plaisir et léger.</p> <p>1860 : L'ancienneté de ses services et ses campagnes, le zèle qu'il apporte dans ses fonctions, sa capacité et son instruction le rendent digne de la récompense que je demande pour lui. S'est depuis longtemps rendu digne du grade d'officier de la légion d'honneur et l'aurait obtenu au passage de l'empereur s'il avait été plus ancien dans la division.</p>

486	Refroigny	13	<p><u>1892</u> : Continue à faire preuve de beaucoup de bon vouloir, de dévouement dans son service. Est très actif et très apte au service de campagne. N'a pas à Lyon un service en rapport avec son nouveau grade, ne cesse cependant de se montrer laborieux, appliqué et dévoué, a de l'intelligence. Doué de tact et de pénétration, esprit décidé et précis, sérieux et travailleur ; a du jugement et de l'expérience. Bon sous-intendant, devient malheureusement un peu dur d'oreilles. Excellent sous-intendant, doué de beaucoup de tact, d'habileté dans le maniement des affaires contentieuses compliquées et rendant faciles tous les services qui lui sont confiés.</p> <p><u>1893</u> : Sous-intendant de mérite et de valeur, connaissant d'une manière approfondie les diverses branches des services administratifs de l'administration des corps d'armées. Beaucoup d'activité physique et de dévouement pour ses fonctions. Tout particulièrement méritant. Très bon SIM, actif, plein de jugement, très conciliant, et menant avec beaucoup de tact les affaires les plus délicates. Sérieux, travailleur, a du jugement et de l'expérience. Bon sous-intendant, atteint malheureusement d'un commencement de surdité. A le plus grand désir de bien faire. De bonne éducation et de beaucoup de bonne volonté. Continue à montrer le même zèle et la même bonne volonté.</p> <p><u>1894</u> : Est un guide aussi éclairé que bienveillant pour les conseils d'administration des corps dont il assure la surveillance ; mais il s'égare un peu trop dans la vérification des comptabilités dont l'envoi éprouve par suite des retards inutiles. D'une intelligence très ouverte et d'une grande activité ; beaucoup de bon vouloir et d'expérience pratique ; homme de ressources, sachant se créer de bonnes relations avec tous. Bon sous-intendant de campagne, très méritant.</p> <p><u>1895</u> : Est un guide aussi éclairé que sage pour les corps de troupe dont il a la surveillance administrative ; apporte le plus grand soin à la vérification des comptabilités ; il traite sérieusement les questions administratives qui lui sont confiées et y apporte tout le tact désirable. Fonctionnaire d'une bonne tenue, de manière convenable, paraît apporter le plus grand zèle dans le service. Très bon fonctionnaire de valeur réelle, très laborieux, serviteur modèle. Un seul de ses inspecteurs en 1890 l'a noté de valeur moyenne : nous ne l'apprécions pas autrement pour le moment et nous exprimons le regret que l'inspection que nous venons de faire de son service nous l'ait présenté sous un jour moins favorable, s'occupant peu des détails de sa sous-intendance et, contrairement à l'appréciation ci-dessus, négligeant trop la vérification des comptabilités des corps. Bon fonctionnaire, qui n'a rien de saillant.</p> <p><u>1896</u> : Chargé du très lourd service de la 1^{ère} sous-intendance de Versailles, se multiplie pour assurer le service de la place et les nombreuses annexes ; il réussit. Le service actif convient à son caractère et à son tempérament. Vigoureux, actif, très laborieux, tient parfaitement dans sa main les services multiples qui lui sont confiés. Conciliant dans la forme, il ne manque pas d'énergie et de fermeté vis-à-vis de son personnel et des fournisseurs. Service compliqué et chargé, fait tous ses efforts pour l'assurer dans de bonnes conditions, y réussit le plus souvent.</p> <p><u>1897</u> : Très actif, il se multiplie pour assurer le service de la place de Versailles et de ses nombreuses annexes. Il réussit à aplanir avec tact les difficultés qui surgissent. A obtenu par son activité et son tact de grands progrès dans l'administration des corps dont il a la surveillance. Doué d'une vigueur et d'une activité peu communes, en même temps que d'une grande puissance de travail, assure de la manière la plus satisfaisante le très lourd service des vivres de Versailles et des nombreuses annexes. A cette année l'unanimité dans les bonnes notes de ses chefs administratifs. Peut entrer en ligne pour l'avancement. Chargé de la 1^{ère} sous-intendance de Versailles dont l'importance est considérable, tant en raison de ces effectifs à nourrir que des nombreuses annexes rattachées à la place principale, y déploie une activité peu commune et il exerce sur les gestionnaires et sur les nombreux entrepreneurs une surveillance vigilante et efficace. Nature bienveillante, il entretient les meilleures relations avec ceux qui l'entourent, il sait aplanir les difficultés sans rien sacrifier aux devoirs que lui impose sa position. Il a reçu de nombreux témoignages de satisfaction des chefs sous les ordres desquels il a servi : en 1880 pour le concours donné à la colonne d'Uzale, en 1880, 1886, 1887, 1888, pour la coopération à diverses manœuvres et pour son travail sur les voies navigables de l'est et du centre de la France. Passionné pour son service, il a failli compromettre en 1895 sa vigoureuse santé en voulant assurer son service tout entier malgré les atteintes d'une maladie. Marcheur exceptionnel, il monte très vigoureusement à cheval.</p> <p><u>1898</u> : Intelligent, vigoureux, actif, très laborieux, tient parfaitement dans la main les services multiples qui lui sont confiés. Conciliant dans la forme tout en étant énergique et ferme dans le fond, n'est arrêté par aucune difficulté et obtient beaucoup de son personnel. A les meilleures relations avec les autres services, jugement droit, bonne éducation. D'une activité peu commune, exerce sur les gestionnaires et sur les entrepreneurs une surveillance vigilante et efficace. Nature bienveillante, il entretient les meilleurs rapports avec ceux qui l'entourent et il sait aplanir les difficultés sans rien sacrifier à ses devoirs ; il aide les conseils d'administration et cherche à faciliter leur tâche. Passionné pour son service, il monte vigoureusement à cheval et il marche mieux encore. Excellent sous-intendant, laborieux, actif, intelligent, dévoué, fera un très bon intendant militaire.</p> <p><u>1899</u> : Chargé du 1^{er} service de Versailles dont l'importance est considérable tant en raison des effectifs élevés à nourrir que des nombreuses annexes attachées à la place principale, y dépense une activité peu commune. Nature bienveillante, il entretient les meilleures relations avec ceux qui l'entourent et sait par son tact aplanir bien des difficultés. A été déjà été l'objet de propositions pour le grade d'intendant militaire mais nous ne pensons pas que le blâme ministériel qui lui a été infligé le 6 février dernier à la suite d'un déficit d'avoine constaté dans le service des fourrages de Versailles doive faire obstacle au renouvellement de la proposition. Il y a eu un peu de négligence de sa part, celle-ci a pu être causée par une indisposition qui l'a empêché momentanément d'exercer dans cette partie du service une vigilance dont il fait preuve habituellement. Est actif expérimenté, mais il ne paraît pas jouir d'une très forte santé. De plus cette année il a été l'objet d'une réprimande du ministre et deux observations pour négligence dans son service. Je maintiens sa proposition pour l'avancement sans l'appuyer. A reçu du ministre un blâme sévère pour l'exécution du service des fourrages à Versailles où il s'est laissé trompé par un entrepreneur qui a fait des entrées fictives de fourrages sans qu'il s'en soit aperçu, des observations lui ont été faites pour qu'une pareille négligence ne se reproduise plus. Ce fonctionnaire est atteint d'une légère surdité.</p> <p><u>1900</u> : Nous n'avons qu'à nous louer de sa manière de servir. Très actif expérimenté, laborieux, ce fonctionnaire fait face à sa très lourde charge avec un profond sentiment du devoir et de dévouement. A des qualités sérieuses, mais il semble se fatiguer physiquement. Assure son service dans des conditions satisfaisantes. Fonctionnaire de valeur très ordinaire, n'a pas été très heureux à Versailles. Je n'appuie pas sa proposition pour l'avancement.</p> <p><u>1901</u> : Fait bien, mais un peu fatigué. Une surdité rend toute conversation un peu pénible.</p> <p><u>1902</u> : Dirige, d'une façon fort satisfaisante, les services de la 4^{ème} sous-intendance de Paris. Paraît bien portant aujourd'hui ; il est toujours atteint d'une assez forte surdité qui lui nuit dans le service et en dehors du service. Assure néanmoins son service à notre entière satisfaction. Intelligent, conciliant et laborieux.</p>
-----	-----------	----	--

		<p>1903 : Fonctionnaire intelligent et très dévoué, assurant parfaitement son service. Excellent esprit, sa santé est bonne. Très laborieux et plein de zèle, assure d'une façon parfaite et irréprochable le service de la 4^{ième} sous-intendance de Paris. Grande dignité de vie et d'attitude. Très bon sous-intendant, apte à faire un bon intendant.</p> <p>- 15 jours d'arrêts en 1897 pour une irrégularité dans la comptabilité du 11^{ième} bataillon d'artillerie découverte par un contrôleur général. - Blâme en 1899 pour manque de surveillance dans le service des fourrages de Versailles. - Observations pour des erreurs commises par le 27^o dragons t le 17^o chasseurs.</p>
--	--	--

- (1) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe dure de 1842 à 1853.
- (2) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe dur de 1859 à 1870.
- (3) Idem, la carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe de 1858 à 1869.
- (4) Notes très incomplètes, la carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe dure de 1871 à 1882.
- (5) Idem, la carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe dure de 1870 à 1881.
- (6) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant dure de 1885 à 1896.
- (7) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe dure de 1855 à 1867.
- (8) Idem.
- (9) Idem.
- (10) Ecole Supérieure de Guerre.
- (11) Dernière note avant le passage à la 1^{ière} classe.
- (12) Notes incomplètes, la carrière de sous-intendant de 1^{ière} classe dure de 1855 à 1868.

Annexe 127

Progression d'intendant militaire à intendant général et états de service (Réserves dans les notations mentionnées en gras)

N°	Nom		Notations/félicitations/punitions
138	Friant (1)	5	1866 : Toujours très apte à rendre les meilleurs services en campagne.
654	Defait	5	1910 : Intelligent, très travailleur, ayant un tact et un jugement parfaits. Etudie à fond les questions et sait les exposer complètement et clairement. Directeur de tout premier ordre. 1911: Sa haute valeur intellectuelle, sa compétence technique, son grand savoir dans toutes les branches de l'administration, son jugement toujours sûr, son activité et son dévouement inlassables en font un collaborateur des plus précieux pour lequel je professe la plus parfaite estime dévouement. Le 20 ^{ième} corps d'armée perd en lui un de ses chefs de service les plus éminents.
441	Stopler (2)	6	1901 : A de précieuses qualités, parfaitement honorable, exact et réfléchi. Il s'acquitte avec toute la conscience désirable des travaux qui lui sont confiés. Manquerait un peu de largeur de vues nécessaire quand on arrive à des postes élevés.
458	Thoumazou (3)	6	1898 : Est un intendant de haute valeur ayant fait ses preuves comme militaire et comme administrateur. C'est un esprit clair, net, précis, un administrateur habile, clairvoyant, une nature droite, loyale, un caractère ouvert, ferme, homme de devoir, tout à ses fonctions qu'il remplit d'une manière digne de tous les éloges. Il doit arriver au sommet de la hiérarchie administrative. 1899 : Les services déjà rendus et son attitude dans les corps de troupe où il a reçu deux blessures, au Tonkin, en Tunisie, a Madagascar et comme sous-directeur au ministère de la guerre donnent la mesure de ce qu'on peut attendre de lui. Il doit nécessairement arriver à la tête du corps de l'intendance qu'il honorera par ses services. Très intelligent, très zélé, très expérimenté, ayant une grande facilité de travail, dirige les services administratifs du corps d'armée d'une façon remarquable. Je n'ai eu que des éloges à lui adresser pendant les grandes manœuvres d'armée. C'est un intendant militaire hors ligne qui doit arriver à la tête du corps et que je suis heureux d'avoir pour collaborateur. Ce serait une compagnie pour un commandant de corps d'armée er surtout un auxiliaire des plus précieux. Fonctionnaire hors ligne remarquablement doué, des plus capables, a ayant enfin toutes les qualités nécessaires pour rendre les meilleurs services à l'intérieur et en campagne. Excellente constitution, très apte au service actif, fonctionnaire de grand mérite et de très beaux services de guerre. S'est toujours fait remarquer par son entente des affaires. Esprit vif, toujours sûr, très honorable; doit être mis à la tête d'un service important quand la mission dont il est actuellement chargée aura pris fin. 1900 : Son éloge n'est plus à faire. C'est un collaborateur précieux, d'un jugement sûr et d'une grande expérience. Fonctionnaire des plus distingués et des plus capables. Compte de beaux titres de guerre et doit à ses nombreuses campagnes ainsi qu'à ses heureuses aptitudes une expérience et une compétence exceptionnelles. Intendant de grande valeur, à pousser, doit arriver à la tête du corps de l'intendance.
481	Darolles	6	1898 : Excellent intendant militaire. Dirige depuis plusieurs mois tous les services du gouvernement militaire de Paris avec intelligence, dévouement et distinction. A de la valeur et de l'avenir. 1899 : Est un fonctionnaire de grande valeur, très intelligent, très instruit, homme d'action et d'initiative, capable de diriger les plus importants services en temps de paix comme en temps de guerre. Doit arriver au grade d'intendant général. Intendant militaire de valeur, actif et vigoureux, intelligent et instruit. Très apte à diriger en campagne d'importants services. Doit arriver intendant général. 1900 : Est remarquablement doué, a une intelligence très ouverte ; il joint un jugement très sûr, une grande expérience des affaires, une constitution des plus robustes ; toutes ces qualités en font un intendant de corps d'armée hors ligne. C'est un fonctionnaire qui dans les circonstances les plus difficiles de la guerre sera toujours se tirer d'affaire. Fonctionnaire d'une haute valeur, très apprécié pendant toute sa carrière. Vient de prendre en main avec autorité et compétence la direction des services de l'intendance du 5 ^{ième} corps d'armée. Son intelligence supérieure, son esprit vif, ses idées larges, sa grande puissance de travail, son jugement droit, lui permettent de résoudre promptement les questions les plus ardues dans le sens le plus pratique. Mérite d'arriver au plus haut grade de la hiérarchie. Fonctionnaires des plus capables. Esprit très militaire. Caractère des plus sympathiques. 1901 : Fonctionnaire d'une haute valeur, très apprécié pendant toute sa carrière. Son intelligence vive, son sens droit, son esprit vif, des idées larges, sa grande puissance de travail lui permettent de résoudre promptement les questions les plus complexes dans le sens le plus pratique. C'est un directeur parfait et un auxiliaire pour le commandement. De relations faciles, d'un caractère aimable, d'une éducation parfaite. Il a les rapports les plus courtois avec les autorités civiles et militaires. Il a reçu de nombreuses félicitations pour les travaux et en dernier lieu une lettre d'éloges du ministre en date du 7 janvier 1901 pour la collaboration éclairée et intéressante qu'il a prêtée à la commission de l'aluminium. 1902 : Sa carrière n'a pas encore donné sa mesure. Il m'a paru avoir l'intelligence vive, une grande expérience et du jugement et devoir par conséquent être vite au courant de la situation des besoins spéciaux de la 15 ^{ième} région. 1903 : Arrivé depuis peu... m'a paru avoir l'intelligence vive, une grande expérience, du jugement et devrait être vite au courant de la situation et des services spéciaux de la 15 ^{ième} région. Fonctionnaire de grande valeur ; intelligence vive et prompte, connaissant à fond son service et en qui on peut avoir toute confiance.
497	Dufour	6	1899 : N'a laissé que des regrets en Tunisie, le service dont il avait la direction fonctionne très bien. 1900 : A déjà su prendre sur son personnel l'autorité que lui donne sa parfaite connaissance du service et il a donné aux différents services une excellente impulsion. Très bon fonctionnaire, actif, intelligent, expérimenté et modeste, sert sans fracas et fait une belle besogne, a l'étoffe d'un intendant général.

			<p><u>1903</u> : Petit mais trapu, Il a des qualités remarquables d'administrateur, voit promptement et juste et ses avis et ses décisions sont la preuve d'un jugement droit et sûr. Il montre une grande activité, monte vigoureusement à cheval et ne craint pas ses peines. Son personnel est dirigé avec bienveillance mais fermé. Il serait apte à arriver au grade d'intendant général. Serait désireux d'aller en Algérie, son activité le rend propre à y rendre les meilleurs services.</p> <p><u>1904</u>: Est un administrateur remarquable, d'un caractère ferme et droit, il a de beaux services de guerre, une grande expérience, une instruction étendue, une grande facilité de travail, un jugement très sûr et beaucoup de décision. Il mérite de devenir intendant général.</p> <p><u>1905</u> : S'est mis rapidement au courant de ses services. Administrateur hors ligne, il rendra certainement les services les plus distingués.</p>
584	Pesch	6	<p><u>1908</u> : Je me félicite d'avoir trouvé à la tête de la direction particulièrement chargée des services administratifs du 15^{ème} corps d'armée un intendant militaire de sa valeur, que je connais depuis longtemps et sur lequel je sais pouvoir compter en toutes circonstances.</p> <p><u>1909</u> : Montre toujours la même activité et le même dévouement. Chargé d'un très lourd service est tout à fait à hauteur de ses fonctions. A organisé, pour les manœuvres d'automne le service du ravitaillement dans des conditions assez difficiles, l'indépendance laissée aux chefs de parti et la continuité de la manœuvre ayant nécessité des mesures permettant au sous-intendant de chaque parti de prendre des décisions exécutoires sans aucun délai. Le service a parfaitement fonctionné, l'honneur doit en revenir pour une bonne part à l'intendant militaire qui l'avait organisé.</p> <p><u>1910</u> : Est pour moi un collaborateur très précieux, très travailleur, connaissant tous les règlements dans le détail, il a apporté dans la direction de son service beaucoup de méthode. Continue à se montrer un fonctionnaire de tout premier ordre, tout à fait qualifié pour diriger un service comme intendant général.</p> <p><u>1912</u> : A fait preuve des hautes qualités d'intelligence, de travail, d'activité et d'entente du service par lesquelles il s'est signalé pendant toute sa carrière. Il mérite à tous égards d'arriver au grade d'intendant général et je désire que cette promotion le laisse à Lyon où j'apprécie tout particulièrement sa collaboration avisée.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 19 mars 1908 : fonctionnement des écoles d'instruction.</p>
223	Démons (4)	7	<p><u>1879</u>: Excellent intendant qui connaît à fond son métier, sait entretenir les meilleurs relations et dirige avec tact et fermeté son personnel sur lequel il exerce une grande influence.</p> <p><u>1881</u> : Est un homme des plus honorables et un fonctionnaire des plus capables et des plus dévoués</p> <p><u>1882</u>: Possède toutes les qualités nécessaires pour remplir ses fonctions, mais il est venu à contre cœur à Besançon, considérant la position de directeur des services administratifs comme au dessous de son grade et sa manière de servir s'en ressent. De plus il a laissé sa famille à Paris ce qui le porte à s'absenter le plus souvent possible de son poste.</p> <p>Blâme en 1878 pour avoir laissé persister des négligences à la sous-intendance de Châteauroux.</p>
453	Lanes (5)	7	<p><u>1903</u> : Est nommé à Marseille. Cette nomination lui ouvre la voie au grade d'intendant général. S'est présenté comme un fonctionnaire des plus distingués pour son activité et la manière dont il dirige son service. Mérite en particulier des éloges pour l'organisation des ravitaillements au cours des manœuvres du sud-ouest, ravitaillement qui a fonctionné très régulièrement et sans à coup. Proposé pour intendant général.</p> <p><u>1904</u> : Fonctionnaire connaissant à fond le service dont il est chargé, actif, vigoureux, mérite toute confiance. Dirige les services de la région avec zèle et compétence, méritant de susciter l'attention pour la direction d'un service d'armée où il sera précieux par son autorité et ses connaissances. Présenté pour intendant général.</p> <p><u>1905</u> : Chef de service de tout repos. Placé à la tête des services administratifs de la 15^{ème} région, service des plus importants à raison de son voisinage du théâtre d'opérations des Alpes. N'a cessé de s'y affirmer comme un directeur des plus capables et des plus distingués. Sachant prévoir, il donne à tous ses services une très vigoureuse et intelligente impulsion, et l'on peut en toute sécurité se reposer sur lui pour mener à bien la constitution et le maintien des approvisionnements dont il a la charge. Occupe la situation d'intendant général et j'appuie très chaudement la proposition que je formule pour lui en vue de l'obtention de ce grade qu'il mérite tant en raison de ses services dans l'intendance, dont il est un des plus anciens fonctionnaires, qu'en regard à ses capacités administratives et à ses services de guerre. Mérite à tous égards par les services qu'il a rendus et par ceux que son activité et sa compétence l'appellent à rendre à être nommé intendant général. Son âge d'ailleurs ne lui permet pas d'attendre plus longtemps et c'est son tour. S'est fait apprécier dans les 14^{ème} et 15^{ème} corps d'armées dont il connaît très bien les services et les services spéciaux. Aussi je demande instamment qu'il soit nommé à Lyon. Placé à la tête des services administratifs de la 15^{ème} région, services des plus importants en raison du voisinage du théâtre d'opération des Alpes, n'a cessé de s'y affirmer comme un directeur des plus et des plus distingués. Sachant prévoir, il donne à tous ses services une très vigoureuse et intelligente impulsion, et l'on peut se reposer en toute sécurité sur lui pour mener à bien la constitution et le maintien des approvisionnements dont il a la charge. Occupe la situation d'un intendant général et j'appuie très chaudement la proposition que je formule pour lui en vue de l'obtention de ce grade qu'il mérite.</p> <p>- Travaux sur le ravitaillement et la fabrication des conserves : lettres de satisfaction du 18 juillet 1896, 26 mars 1898 et 25 juillet 1899.</p>
533	Maurin	7	<p><u>1901</u> : Intendant militaire sérieux et capable. A très bien assuré aux manœuvres de l'est tous les services de sa compétence.</p> <p><u>1902</u> : Très bon fonctionnaire, intelligent, instruit, exact et consciencieux. Connait bien son personnel et sait en tirer le meilleur parti. A fait ses preuves comme administrateur en assurant parfaitement tous les services aux grandes manœuvres d'armée en 1901. Actif, vigoureux, montant bien à cheval. Tempérament sec et nerveux, possède toutes les connaissances requises et les applique avec discernement et maturité, ne mérite que des éloges pour sa manière de servir.</p> <p><u>1903</u> : Toujours serviteur exact et régulier. Très bienveillant et préoccupé des intérêts de ses subordonnés, sous une apparence un peu raide au premier abord, gagne à être connu sous ce rapport. Excellent directeur des services d'un corps d'armée. Juge bien, vite et sûrement, a l'intelligence très ouverte et le travail facile. Appelé par son âge et par ses qualités à rendre de très utiles services.</p>

			<p><u>1904</u> : Continue à servir avec le même zèle et la même intelligente activité. Fonctionnaire de grande valeur, bien à sa place dans ses fonctions. Fait preuve d'activité en même temps que de connaissances étendues et sérieuses. Chef de service bienveillant, sous un premier aspect plutôt froid et compassé. Prévoyant, très consciencieux et d'une réelle valeur sous tous les rapports.</p> <p><u>1905</u> : Continue à diriger avec la plus grande compétence les services de l'intendance du corps d'armée. Arrivé depuis peu, s'y annonce de la meilleure façon et semble devoir justifier pleinement les appréciations élogieuses dont il a été l'objet.</p> <p><u>1906</u> : Très bien doué sous tous les rapports, très intelligent, très actif, très distingué de sa personne, dirige son service avec une grande autorité et une haute compétence. Fait toujours preuve de beaucoup d'activité, d'intelligence et de connaissances professionnelles dans la haute direction de son important service. Des faits récents l'obligeront à exiger plus de surveillance de la part du personnel sous ses ordres.</p> <p><u>1907</u> : Est d'allure distinguée. Les relations avec lui sont très ouvertes. Il paraît déployer beaucoup de zèle dans ses importantes et difficiles fonctions.</p>
614	Blanchenay	7	<p><u>1905</u> : Arrivé depuis peu de temps, s'annonce très bien, jeune, vigoureux, figure très sympathique, ayant toujours fait preuve d'intelligence, il réussira certainement dans ses nouvelles fonctions.</p> <p><u>1906</u> : Fort bien doué, ayant beaucoup d'entrain et une grande expérience des services administratifs. Dirige son personnel avec beaucoup d'autorité et de bienveillance et donne aux services placés sous sa direction une excellente et vigoureuse impulsion. Au cours des manœuvres d'automne, a assuré la direction de tous les services avec une entente parfaite, une activité incessante et une grande fermeté. Il s'est montré préoccupé de pourvoir aux besoins des troupes même dans les circonstances difficiles et y a toujours réussi. Fonctionnaire de très haute valeur.</p> <p><u>1907</u> : Excellent directeur du service de l'intendance, a une grande autorité sur tout le personnel administratif du 2^{ème} corps d'armée dont il cherche constamment à perfectionner l'instruction. Il a créé cet hiver à Amiens, pour les officiers du cadre auxiliaire de l'intendance, une école d'instruction qui est très suivie et donne d'excellents résultats. Très dévoué à ses devoirs, donne à tous ses subordonnés l'exemple de l'activité et entretient les meilleures relations avec les diverses autorités civiles et militaires. Très actif et très énergique, doué d'une intelligence claire et rapide, ayant une grande expérience des services administratifs en campagne. Vient de trouver dans la formation et la mise en route et le ravitaillement du corps expéditionnaire de Casablanca, une nouvelle occasion de faire preuve de remarquables qualités : il a su inspirer au personnel sous ses ordres, malgré toutes les fatigues et toutes les difficultés, le zèle et le dévouement dont il est animé, c'est une belle page de plus dans ses services militaires.</p> <p><u>1908</u> : Fonctionnaire aussi actif et apportant le même sens pratique et savoir faire dont il a toujours fait preuve. Fonctionnaire de la plus haute valeur, est tout à fait l'homme des situations difficiles et le véritable type de l'intendant militaire en campagne. Les événements du Maroc et du sud-Oranais viennent de lui fournir l'occasion de déployer une fois de plus ses remarquables qualités d'initiative, de décision et d'inlassable activité. Mérite à tous égards d'être proposé pour le grade d'intendant général.</p> <p><u>1910</u> : Très actif, très entendu, vient d'être éprouvé dans la catastrophe du « Chanzy » par le deuil le plus cruel qui n'a pas modifié sa manière de servir remarquable. Directeur de premier ordre, apte à tous les emplois.</p> <p><u>1911</u> : Est certainement l'un des plus brillants fonctionnaires du corps de l'intendance qui compte tant de sujets d'élite. Continue à diriger son service d'une façon remarquable ; sait obtenir beaucoup de son personnel auquel il donne l'exemple et faisant très bien tout ce qu'il entreprend.</p> <p>Citation à l'ordre du 19° CA le 7 juillet 1908 : fonctionnement des services administratifs d'opérations en Algérie.</p>
25	Mallarmé (6)	8	<p><u>1858</u> : A une longue pratique du contrôle des corps de troupe et des établissements administratifs. Il a beaucoup de fermeté dans le service. Peut-être peut-on lui reprocher de trop punir, il y a d'autres et de meilleurs moyens de faire bien servir.</p> <p><u>1861</u> : Bon intendant militaire tient bien sa division.</p>
42	Wolf (7)	8	<p><u>1860</u> : Est un fonctionnaire très distingué par son intelligence, son instruction générale et la droiture de son caractère, il a rendu et rendra dans toutes les occasions difficiles les plus précieux services.</p> <p><u>1861</u> : Aussi bien sous le rapport intellectuel qu'au point de vue physique, on ne peut trouver un fonctionnaire de son grade plus propre au service de guerre. Est aimé de tout le monde et respecté de ses subordonnés dont il sait fort bien se faire obéir. Je crois qu'il dirige bien l'administration de sa division, il l'a bien inspectée. Il m'a remis son travail d'inspection très complet et fort bien fait. Il a bien eu un peu recouru à un auxiliaire, mais c'est un mérite de savoir bien employer les bras des autres. Est un très bon intendant.</p> <p>Citation du corps expéditionnaire du Mexique du 9 juin 1863.</p>
80	Baron de Séganville (8)	8	<p><u>1871</u> : Est certainement l'un des membres les plus distingués du corps de l'intendance. Parfaitement élevé, d'une grande distinction personnelle, d'une instruction solide, très variée dans la connaissance des détails administratifs, d'un caractère bienveillant, gracieux, conciliant, d'une grande honorabilité. C'est un homme distingué et un militaire de cœur. Il est particulièrement estimé dans l'armée comme dans la population civile dans la 12^{ème} division où il est très connu et très apprécié. On ne peut désirer un homme plus capable et plus digne à la tête d'un service difficile et délicat. Est un fonctionnaire judicieux, capable, d'un esprit sûr et droit. Son caractère est honorable, on honnêtement hors de doute. Il porte dans l'application et l'interprétation des règlements un esprit de sage bienveillance et de juste impartialité favorable à la facile exécution du service. C'est un homme du monde qui l'aime, il y est apprécié et considéré. Ses relations sont nombreuses et toujours irréprochables. Il a une excellente situation et les habitudes de réception ou de représentation convenables à son grade. C'est un homme distingué et un fonctionnaire des plus honorables. Fonctionnaire judicieux, capable, d'un esprit sûr et droit; son caractère est honorable, son honnêteté hors de doute. Il porte dans l'application et l'interprétation des règlements un esprit de sage bienveillance et de juste impartialité favorable à la bonne exécution du service. Homme du monde apprécié et considéré. Ses relations sont nombreuses et toujours irréprochables. C'est un homme distingué et un fonctionnaire des plus honorables.</p>

248	Gaffiot (9)	8	<p><u>1877</u> : Sa haute distinction comme homme et comme fonctionnaire ; des connaissances étendues, sa science administrative, son honorabilité et ses brillants services...légion d'honneur.</p> <p><u>1879</u> : Les circonstances ont favorisé sa carrière, M. Raoul ayant été tué à Puebla, il a rempli jeune encore les fonctions d'intendant en chef. Il a de la capacité, de la droiture, du caractère.</p> <p><u>1880</u> : Administrateur d'une haute portée, jugement sûr, sachant s'ingénier de loin pour parer aux éventualités, capable de remplir les missions les plus difficiles aux armées. Compte 40 ans de services, 7 campagnes très actives. Il a occupé les emplois de son grade les plus considérables. Nous estimons que la haute distinction que nous réclamons pour lui est justifiée à tous égards par la valeur non contestée des services qu'il a rendus.</p> <p><u>1881</u> : A de longs et excellents services, il a du caractère et de l'autorité et dirige fort bien le lourd service de l'intendance du gouvernement de Paris. Il pourra faire un jour un intendant général éminent.</p> <p><u>1882</u> : Administrateur d'une haute portée. Jugement sûr, sachant s'ingénier de loin pour parer aux éventualités. Capable de remplir les missions les plus difficiles aux armées.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 25 février 1875 : président de la commission de refonte du Journal militaire.</p>
268	Gachet (10)	8	<p><u>1887</u> : Vigoureux, actif, caractère ferme, jugement très droit. Connait et apprécie bien son personnel. Dirige avec beaucoup de tact et de compétence les services administratifs de la 6^{ème} région. Etudie avec conscience toutes les questions administratives qui sont de son ressort et ses conclusions sont toujours rédigées dans un sens essentiellement pratique. En somme je n'ai qu'à me louer du service de ce haut fonctionnaire qui jouit à Châlons de l'estime de tout le monde. Figure au tableau pour le grade d'intendant général et mérite d'y arriver promptement.</p> <p><u>1888</u> : Vigoureux, actif, jugement très droit, dirige avec beaucoup de tact et de compétence les services administratifs de la 6^o région, esprit essentiellement pratique, connaît à fond son personnel et obtient beaucoup de lui. En somme est un fonctionnaire de 1^o ordre qui mérite d'arriver et promptement au grade d'intendant général.</p>
333	Jouan de Kervenoaël (11)	8	<p><u>1890</u> : Est un homme distingué. Il a toutes les qualités d'un très bon intendant militaire.</p> <p><u>1891</u> : Très bon intendant militaire, santé menacée. Toujours excellent intendant militaire, santé parfaitement rétablie.</p>
394	Courtot (12)	8	<p><u>1896</u>: Je ne puis que confirmer les excellentes notes données, car je n'ai qu'à me louer de l'impulsion, et de la direction imprimées aux services administratifs du 5^{ème} corps. C'est un fonctionnaire de haute intelligence, de parfaite éducation et ayant un sentiment très élevé de ses devoirs professionnels. Les services, l'autorité, l'expérience, le placent dans les premiers rangs du corps de l'intendance militaire et le désignent comme devant arriver à l'échelon le plus élevé de la hiérarchie.</p> <p><u>1897</u>: Dirige à ma plus grande satisfaction les services administratifs du 5^o corps. Il a l'intelligence vive, l'esprit délié et la décision prompte, en outre il est prévoyant. Aux manœuvres de cette année, il a assuré le service d'une manière remarquable et a veillé lui-même sur le terrain à l'exécution de ses ordres, aussi je n'ai eu à constater aucun accroci si petit qu'il soit dans le service des subsistances. Je ne saurais trop insister pour la proposition dont il est l'objet.</p> <p><u>1898</u> : Directeur des services administratifs très entendu, ayant une grande autorité sur son personnel et sachant étudier et résoudre promptement les questions de son service. A été désigné en 1898 comme inspecteur de l'intendance dans les 4^{ème}, 5^{ème} et 7^{ème} corps d'armées. Mérite à tous égards de conserver cette année le classement obtenu en 1897.</p> <p><u>1899</u> Est un fonctionnaire très intelligent, instruit et capable. De formes très courtoises, il entretient les meilleures relations avec toutes les autorités civiles et militaires. Il a de l'autorité sur son personnel, traite toutes les questions ressortissant à son service et donne une excellente direction aux divers établissements et services de la 6^{ème} région. A une compétence particulière dans les questions administratives et dirige parfaitement tous les services de la 6^{ème} région.</p>
525	Burguet (13)	8	<p><u>1907</u> : Haut fonctionnaire de la plus rare valeur générale et professionnelle et de beaucoup de caractère, admirablement préparé aux emplois les plus élevés et les plus difficiles.</p> <p><u>1908</u> : S'est mis immédiatement à sa lourde tâche et sa haute compétence lui a permis en peu de temps d'être au courant de tous les services dont il a la charge. Son passé, ses fonctions de directeur du service pendant 6 ans et demi, lui méritent le grade d'intendant général. Intendant militaire de très grande valeur, dirigeant admirablement bien le lourd et important service dont il est chargé. Proposition appuyée pour intendant général. Remplit à mon entière satisfaction ses importantes fonctions. Sur son impulsion de nettes améliorations ont été apportées dans les services de la 6^{ème} région, particulièrement dans celui de la fourniture du pain aux troupes. Préside avec compétence la conférence que j'ai prescrite entre les services administratifs, de santé et vétérinaire, pour tout ce qui touche à l'amélioration du bien être de la troupe, à la surveillance de la fourniture de la viande, des vivres. Proposé pour intendant général, sa valeur et ses services lui méritent ce grade.</p> <p><u>1909</u> : Sous son active intelligence et habile direction, les services administratifs du 6^{ème} corps d'armée si complexes et si importants fonctionnent à mon entière satisfaction.</p>
181	Gayard (14)	9	<p><u>1871</u> : Est un fonctionnaire très distingué, a une grande aptitude pour le travail. Dirige avec beaucoup de zèle et d'entente les services administratifs de la 15^{ème} division. Intendant au 4^{ème} corps de l'armée du Rhin il a su mériter les éloges de son commandant en chef.</p> <p><u>1876</u> : Dirige parfaitement les services administratifs du 4^{ème} corps d'armée, très intelligent, très capable, fonctionnaire des plus honorables, apprécié par M. le Général en chef. Conciliant, a les meilleurs relations avec les autorités civiles et militaires, ancien de grade, très apte à devenir intendant général. Est un fonctionnaire d'un mérite transcendant ; ses lumières, sa profonde expérience le rendent apte à diriger avec succès les plus hautes parties de l'administration.</p> <p><u>1877</u> : Est un des intendants les plus capables du corps. Plein d'activité et de dévouement, ferme dans l'accomplissement du devoir, voyant les choses de haut et bien, il est tout naturellement désigné pour le grade d'intendant général.</p> <p>- Citation à l'ordre du 4^o CA de l'armée du Rhin le 25 août 1870 pour sa conduite pendant les journées des 14, 16 et 18 août.</p> <p>- Bon rapport d'inspection générale administrative du 19 septembre 1874.</p>

310	Raizon	9	<p><u>1888</u> : A une grande valeur professionnelle, il est certainement désigné par ses services, son expérience, et ses remarquables aptitudes pour les fonctions les plus élevées de l'intendance</p> <p><u>1889</u> : Figure en 1^o catégorie pour le grade d'intendant général. Très bon administrateur, a fait des preuves, doit être poussé aux fonctions supérieures. A toujours été noté d'une façon élogieuse dans le cours de sa carrière, il le mériterait à tous les points de vue qu'il fût appelé dans un poste de 1^{er} ordre et faire preuve de l'ampleur de vue, et de l'autorité de caractère indispensables à un intendant en chef d'armée fonction qu'il aurait sans doute à remplir en cas de guerre puisqu'il est classé pour le grade d'intendant général.</p> <p><u>1890</u> : Cet intendant militaire a du mérite et de l'expérience de son métier. Il juge les questions avec une grande ampleur de vues, doit arriver au grade supérieur aussitôt que possible.</p> <p><u>1891</u> : Est un des intendants les plus en vue et très apprécié pour ses aptitudes administratives et son expérience.</p> <p><u>1892</u> : Intendant militaire de grande valeur, beaucoup de notoriété dans son service, à distinguer.</p> <p><u>1893</u> : Exerce ses fonctions avec habileté et succès, est très versé dans toutes les questions administratives.</p>
363	Simon	9	<p><u>1890</u> : A une très grande valeur, de l'activité et de la vigueur, une grande puissance de travail, et les connaissances les plus variées et les plus étendues. Il arrivera nécessairement à la tête du corps de l'intendance. Est un homme de grande valeur. Il a très vigoureusement et très utilement pris en main les services administratifs de la 2^{ième} région, et il a su, avec un personnel qui s'est souvent renouvelé, continuer à donner à tous les services la meilleure impulsion. J'ai été particulièrement satisfait des dispositions pratiques et de l'exécution du service des subsistances pendant les manœuvres du Nord, aucun détail n'a été négligé et les besoins des troupes ont été assurés d'une façon remarquable. Fonctionnaire d'un grand avenir.</p> <p><u>1891</u> : Un des meilleurs intendants militaires. Très haute capacité, zèle à hauteur, ne mérite que des éloges. Son âge, ses facultés, ses qualités morales, tout le désigne pour un grand avenir.</p> <p><u>1892</u> : Est un des meilleurs du corps de l'intendance. Jeune, actif, laborieux, pondéré ayant déjà manié les grandes affaires comme secrétaire du comité et chef de la section technique, créateur de l'usine de simulation de Billancourt, il est appelé à atteindre rapidement le sommet de la hiérarchie et peut être désigné pour les plus hauts emplois. Est aussi favorablement apprécié du commandement que de ses chefs hiérarchiques du service de l'intendance. Ses aptitudes sont vastes, son esprit très large, son dévouement absolu. Avec un intendant militaire comme lui un chef d'armée ira partout.</p> <p><u>1893</u> : Fonctionnaire d'élite, ayant fait ses preuves et qui montre dans la direction qu'il donne aux services du 2^{ième} corps toutes les qualités propres au grade supérieur. Est un collaborateur précieux, d'une haute capacité, d'une grande activité et d'un jugement droit. Il est vraiment digne de voir aboutir la proposition dont il est l'objet. Pendant les grandes manœuvres qui viennent d'être exécutées a su assurer avec la plus grande prévoyance tous les services.</p> <p><u>1894</u> : Collaborateur précieux et de très grande valeur. Jouit d'une très grande considération, de relation et de représentation très honorable. Proposé pour intendant général.</p> <p><u>1895</u> : Est doué de grandes qualités administratives, très estimé et apprécié dans le corps de l'intendance.</p> <p><u>1896</u> : Haut fonctionnaire d'un grand mérite, instruit, capable, expérimenté, possède en outre du tact et de la décision.</p> <p><u>1897</u> : Est un intendant militaire de grand mérite, instruit et laborieux, il exerce sur l'administration des corps de troupe une surveillance qui a produit d'excellents résultats.</p> <p><u>1898</u> : Fonctionnaire de grande valeur et des plus distingués, destiné à arriver à la tête de l'intendance. Remarquablement intelligent, ayant une grande puissance de travail, des idées larges et une entente parfaite de tous les services, il a fait preuve de grandes qualités d'organisation et d'administrateur ; c'est un fonctionnaire de grande valeur destiné à arriver à la tête du service de l'intendance. Brillantes qualités d'administrateur ; il est déjà au tableau pour le grade d'intendant général.</p> <p><u>1899</u> : Dirige avec une parfaite entente les services administratifs du 20^{ième} corps. Très intelligent, il a des idées larges et des qualités remarquables d'administrateur ; c'est un fonctionnaire de grande valeur, appelé à être promu intendant général et destiné à arriver à la tête du service de l'intendance. Justifie parfaitement la nomination qui va être faite au grade d'intendant général par ses grandes capacités administratives et ses aptitudes, sa vaste intelligence et ses idées larges.</p> <p>- Témoignage de satisfaction le 10 mai 1890 pour participation au comité de l'exposition universelle de 1889.</p>
370	François (15)	9	<p><u>1891</u> : Fonctionnaire de premier mérite. Administrateur de premier ordre. Je l'ai éprouvé à plusieurs reprises dans différentes questions. J'ai en lui pleine confiance.</p> <p><u>1892</u> : Intelligence remarquable. J'ai la plus grande confiance dans ses talents. J'appelle en lui toute l'attention du haut commandement. C'est un intendant militaire dans l'acception la plus élevée de ce mot.</p> <p><u>1893</u> : Vient d'être nommé directeur des services administratifs au ministère de la guerre. On ne pouvait pas faire un meilleur choix.</p>
476	Dubos	9	<p><u>1900</u> : Serait parfait s'il parlait un peu moins.</p> <p><u>1903</u> : Est un fonctionnaire d'une grande valeur. Il connaît très bien ses règlements et dirige son service avec fermeté, tact et compétence. Il réunit les conditions pour arriver au grade supérieur. A parfaitement dirigé son important et difficile service aux manœuvres d'armée et mérite des éloges.</p> <p><u>1904</u> : Est un fonctionnaire de grande valeur. Il connaît très bien ses règlements et dirige son service avec fermeté, tact et compétence. Il réunit toutes les conditions pour obtenir le grade supérieur. Entretient de bonnes relations avec les autorités civiles.</p> <p><u>1905</u> : Parfaitement doué, d'un caractère droit et très sympathique, esprit large et élevé, joignant à des connaissances étendues une grande facilité de travail et un jugement très sûr, il sera à hauteur de toutes les situations. Mérite à tous égards de devenir intendant général.</p> <p><u>1906</u> : Intendant militaire de grande valeur, caractère sympathique, esprit très élevé, joignant à une instruction très étendue, une grande facilité de travail, un jugement très sûr, beaucoup d'initiative et de décision. Vigoureux, très actif, mérite d'arriver au grade d'intendant général.</p>

			<p><u>1907</u>: Officier général de la plus haute valeur, d'une distinction parfaite, intelligence exceptionnelle, jugement irréprochable, sentiments élevés, grande puissance de travail qui ne s'est jamais démentie et lui assure une compétence absolue sur toutes les questions. Réunit à ces qualités d'administrateur, les qualités du chef. Aussi bien préparé à la guerre et à l'administration des armées en campagne qu'à son service du temps de paix. En résumé une personnalité qui fait grand honneur au corps de l'intendance. Appelé par son âge et par sa haute valeur à en devenir un jour le chef.</p> <p><u>1908</u> : A participé à un voyage d'état-major d'armée, un voyage de direction des étapes aux manœuvres d'armée. Son activité est restée la même, ses services aussi parfaitement assurés. Son éloge n'est plus à faire. Réunit toutes les qualités physiques, intellectuelles et morales qui font le chef complet.</p> <p><u>1909</u> : Fonctionnaire de la plus haute valeur, administrateur de premier ordre, a tout pour lui : connaissances professionnelles, aménité et fermeté de caractère, intelligence, droiture, facilité de travail et compétence. Dirige avec une grande distinction et initiative les importants services de la 7^{ième} région. Est le plus ancien des intendants militaires et absolument qualifié pour être nommé intendant général lors de la prochaine vacance. Intendant militaire de tout premier ordre ; a tout pour lui : autorité, intelligence, grande compétence administrative, caractère élevé et sympathique, activité. Conseiller technique sûr, instruit et de haute valeur.</p>
537	Ducuing	9	<p><u>1903</u> : Intendant de première valeur dans le jugement et dans l'expérience, duquel on peut avoir toute confiance. J'ai pour lui la plus grande estime, et je le crois destiné à parvenir à la tête du corps de l'intendance. Est une personnalité. Il fait le plus grand honneur au corps de l'intendance. A ses qualités d'administrateur il joint un caractère droit et bienveillant, un esprit large et des sentiments élevés.</p> <p><u>1904</u> : Fonctionnaire hors ligne par l'intelligence, le tact, le zèle, le caractère et l'élévation des sentiments. Mérite d'arriver promptement au sommet de la hiérarchie.</p> <p><u>1905</u> : Par ses qualités de jugement, de droiture, de jugement et d'activité, est un directeur d'une valeur exceptionnelle. Est toujours le directeur modèle.</p> <p><u>1906</u> : Directeur des plus intelligents et des plus capables. Esprit observateur et très pondéré, possédant bien les services dont il a la direction et sachant en tirer tout le parti possible, serait un directeur de premier ordre en campagne. Justifie pleinement une proposition pour intendant général.</p> <p><u>1907</u> : Intendant de grande valeur, possédant à fond tout ce qui touche à la législation et à l'administration de l'armée, sachant user d'initiative. A pousser au grade d'intendant général et à placer à la tête d'un service important.</p> <p><u>1908</u> : Est un directeur de premier ordre. Ses connaissances militaires et administratives en faisaient un collaborateur précieux pour le commandant du 15^{ième} corps d'armée qui regrette vivement son départ s'il ne devait être suivi à bref délai par la nomination au grade d'intendant général. Intendant militaire actif, prévoyant et des plus capables. Doit arriver intendant général.</p>
30	Le Cauchois-Féraud (16)	10	<p><u>1858</u> : Instruction générale très développée, connaissances administratives aussi complètes que possible. Manière de servir qui ne laisse rien à désirer. Très bon administrateur, zélé, actif, dévoué à son service, distingué par une excellente éducation, de bonnes manières et surtout par une grande rectitude de jugement. Beaucoup d'initiative qui le rend propre au service de guerre.</p> <p><u>1859</u> : Administrateur distingué, instruit, capable et grand travailleur, imprime une direction intelligente et sûre à tous les fonctionnaires sous ses ordres, ayant beaucoup d'initiative.</p> <p><u>1860</u> : Très bon fonctionnaire, d'un jugement droit, actif et zélé, ayant une grande initiative. Administrateur distingué, instruit, capable et grand travailleur, imprimant une direction intelligente et sûre à tous les fonctionnaires sous ses ordres, ayant beaucoup d'initiative.</p>
146	Testa	10	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'inspection élogieux du 30 octobre 1874 : La place de Lyon est bien tenue malgré l'affaire précédente. - Appui pour l'avancement de l'intendant général avec rapport élogieux, du 10 juillet 1865. - Lettre de félicitations du 5 janvier 1871 pour résultats dans la 8^o division. - Témoignage de satisfaction le 20 mai 1867 pour la commission de liquidation des comptes.
270	Thiévard	10	<p><u>1881</u> : Débute dans les fonctions, deviendra certainement un très bon intendant de corps d'armée.</p> <p><u>1882</u> : Est bien à sa place, et dirige avec entente les services administratifs du 16^{ième} corps d'armée. Est un intendant fort distingué et très méritant. Il est jeune, actif, vigoureux, dirige parfaitement tous les services administratifs du corps d'armée. Il a un caractère doux et agréable ; est très bien élevé, a d'excellentes manières. Il peut rendre d'aussi bons services en campagne qu'en temps de paix.</p> <p><u>1883</u> : Suit scrupuleusement les règlements. Il donne aux services administratifs du 16^{ième} corps d'armée une impulsion uniforme. On peut regretter que sa direction ne soit pas plus énergique et aussi le manque de développement de tout esprit d'initiative chez ses subordonnés. Chacun avoir fait assez lorsque sa responsabilité est sauvegardée. Est un intendant fort distingué et très méritant. Il est jeune, actif, vigoureux. Il dirige parfaitement tous les services administratifs du corps d'armée. Il a un caractère doux et agréable, est très bien élevé, a d'excellentes manières. Il peut rendre d'aussi bons services en campagne qu'en temps de paix et mérite d'arriver intendant général.</p> <p><u>1884</u> : A fait preuve d'un zèle extrême depuis qu'il dirige les services du 9^{ième} corps, il est très versé dans la science administrative, il voit bien, il dirige bien, il a une application constante à rechercher tout ce qui peut améliorer le service. Je le considère comme devant faire un intendant général distingué. Très dévoué au commandement.</p> <p><u>1885</u> : Fonctionnaire de mérite. Connaît très bien l'administration. C'est un homme qui étudie les questions à fond, qui a de l'initiative dans son service. Il a une expérience complète et je le crois l'un des meilleurs intendants du corps.</p> <p><u>1886</u> : Nature d'élite, esprit fin et distingué. Instruit, laborieux, actif, très bon contrôleur. Dirige très bien l'administration du 9^{ième} corps d'armée. Fera très bien en campagne. Est tout désigné pour le grade d'intendant général pour lequel il est déjà classé. Est un fonctionnaire de 1^{er} ordre. Il apporte dans l'accomplissement de ses devoirs si multiples un esprit d'ordre et de méthode et une connaissance approfondie et raisonnée des lois et règlement en vigueur, au dessus de tout éloge. Il étudie les questions à fond et ne manque pas d'une certaine initiative. Jugement sain et droit, d'une parfaite honorabilité, caractère doux et conciliant, il montre de la fermeté quand il est nécessaire. Il monte à cheval et remplit toutes les conditions pour être un excellent auxiliaire du commandement en campagne ; Inscrit au tableau d'avancement l'an dernier pour intendant général, il mérite cet avancement dont il est digne sous tous les rapports.</p>

			<p>1887 : Est toujours le fonctionnaire de 1^{er} ordre dont l'éloge n'est plus à faire. Il a donné dans les grandes manœuvres cette année, où pour la première fois les convois administratifs avaient été constitués comme à la guerre, la preuve de la capacité la plus méritoire et la plus complète pour un intendant général d'une armée.</p> <p>1888 : Me paraît justifier complètement les excellentes notes qui lui ont été données. C'est un fonctionnaire de 1^{er} ordre, intelligent, travailleur, dirige très bien son service. Plein de tact et de mesure, esprit juste, saisissant bien les questions. C'est un fonctionnaire très entendu, sur lequel on peut compter et qui mérite à tous égards de passer intendant général.</p> <p>1889 : Est un fonctionnaire de 1^{er} ordre. Très intelligent, travailleur, dirigeant très bien son service. Plein de tact et de mesure, esprit très juste, saisissant bien les questions. On peut compter sur lui en toutes circonstances et il est à désirer qu'il puisse passer intendant général.</p>
521	Thouvenel (17)	10	<p>1908 : Dirige à mon entière satisfaction le service de l'intendance de la 14^{ème} région malgré l'insuffisance de son personnel, il exige que les fonctionnaires sous ses ordres s'assurent par de fréquentes tournées et inspections du bon fonctionnement des services dont ils sont chargés. Il va cumuler désormais toutes les fonctions qui incombent à l'intendant chargé des corps de troupe. Il aura ainsi à assurer une lourde tâche.</p> <p>1909 : Esprit réfléchi, jugement droit, homme de devoir tout à son service, instruction très étendue, haute expérience, dirige très bien un service des plus lourds avec un personnel insuffisant. Officier général de grande valeur. A assuré dans les meilleures conditions la préparation des manœuvres d'armée, les services administratifs de l'arrière et le ravitaillement du 14^{ème} corps d'armée par la station magasin de Lyon. Nommé par décret du 28 septembre au service du ravitaillement c'est à dire à un emploi d'intendant général. A nommer aussitôt que possible à ce grade.</p>
14	Fourmier (18)	11	<p>1861 : Dirige avec beaucoup de fermeté et d'entente l'administration de la 4^o division. En 1839, étant intendant de la garde, j'avais pu apprécier déjà dans l'organisation des services du camp de Châlons, sa capacité et son zèle ; depuis l'exécution de ses services, a marché dans une voie constante d'amélioration et de progrès ; j'ai été assez heureux pour recueillir à son sujet de la bouche même de S. M. l'Empereur des expressions de satisfaction.</p>
40	Guillot (19)	11	<p>1857 : Je fais un très grand cas et je l'ai en une estime toute particulière. C'est à mon avis un des fonctionnaires les plus forts qu'il y ait dans l'intendance car il n'est pas seulement un théoricien habile, il est de plus un praticien consommé dans les affaires ; je n'en connais pas qui sache mieux les traiter. Je ne saurais trop appeler le choix de M. le ministre sur un pareil candidat pour le grade d'intendant militaire.</p> <p>1858 : Etranger depuis de longues années de la pratique des choses administratives et chargé depuis peu de temps de diriger une intendance divisionnaire, n'a pas encore acquis toute la maturité professionnelle nécessaire pour bien remplir toutes les obligations de son grade. Mais il s'occupe avec fruit de l'administration de la division dont il a visité toutes les parties. Il a une belle intelligence, l'esprit cultivé et il sera se placer promptement au rang des bons intendants militaires.</p> <p>1860 : Dirige avec distinction les services administratifs de la 18^{ème} division.</p> <p>1861 : Théoricien consommé, dirige avec sollicitude les services administratifs de la 18^o division ; il ne se plaint pas à Tours et désire vivement la résidence de Paris.</p>
41	Réquier (20)	11	<p>1859 : Esprit méditatif, riche d'intelligence et de capacité, très dévoué à ses devoirs. L'altération de sa santé l'a forcé de rentrer en France avant la fin de la campagne d'Italie.</p> <p>1861 : Est un fonctionnaire distingué. Sa manière de servir dans les différentes inspections administratives où j'ai eu à le suivre, a constamment révélé l'homme droit, intègre, mu par les meilleurs sentiments. Il sait apprécier les affaires dans leur ensemble comme dans les détails avec un jugement sûr et une connaissance entière de la législation.</p>
254	Roux (21)	11	<p>1886 : Actuellement dans sa 10^{ème} année de grade, le second par l'ancienneté des intendants militaires du cadre actif, a toujours servi avec un zèle, une aptitude et une intelligence hors ligne. Est à tous les points de vue un fonctionnaire d'élite, proposé depuis 4 ans pour intendant général. A depuis longtemps mérité de remplir l'une des vacances de ce grade qui restent ouvertes dans le corps de l'intendance. Intendant militaires des plus capables et des plus méritants, jugé comme tel par la commission supérieure de classement.</p> <p>1887 : Possède une grande expérience des affaires, c'est un administrateur de premier ordre et sera intendant général si ce grade ne disparaît pas de la hiérarchie.</p>
276	Ségonne	11	<p>1879 : Est un des fonctionnaires les plus distingués du corps de l'intendance. Il sait travailler et faire travailler ; ses nombreuses campagnes et les services importants dont il est chargé lui ont fait acquérir une grande expérience. Il dirige avec une grande hauteur de vue la commission de liquidation des d'arriérés et rend les plus utiles services à la commission supérieure et consultative de l'habillement.</p> <p>1880 : Est un fonctionnaire d'élite dans toute l'acception du mot. Caractère vigoureusement trempé, ardeur au travail, expérience acquise en campagne et dans les services de l'intérieur, il a pour lui tout ce qui constitue le bon administrateur de guerre.</p> <p>1881 : Est un des fonctionnaires les plus remarquables du corps de l'intendance. Il a déjà rendu et est appelé à rendre de grands services. J'estime qu'il a toutes les qualités d'un chef vigilant, éclairé, énergique et expérimenté. Exige beaucoup du personnel sous ses ordres, de formes un peu rudes, d'un caractère carré, droit et loyal, note un peu sévèrement, entendu, zélé, connaît parfaitement son service, s'y dévoue sans réserve, excellent intendant de territoire et de campagne.</p> <p>1882 : Fonctionnaire hors ligne ; apte à rendre les plus grands services dans les positions les plus difficiles. Rend dans l'emploi qu'il occupe des services exceptionnels dont il convient de tenir compte. Actif, laborieux, dévoué jusqu'à l'abnégation à ses fonctions, il compromet sa santé par un travail excessif</p> <p>1883 : Figure avec le n°1 sur la liste d'aptitude. Intendant militaire très capable et très expérimenté.</p> <p>1884 : Appelé à être à la tête du corps de l'intendance qu'il représentera et avec une capacité hors ligne. Déjà présenté l'année dernière par la commission supérieure de classement pour le grade supérieur ; est toujours méritant. Il serait désirable que l'on puisse donner immédiatement l'avancement pour lequel il est depuis longtemps proposé. Ce serait un vigoureux et habile intendant d'armée. A utiliser aussitôt que possible dans les plus hautes fonctions.</p> <p>1885 : Occupe le premier rang par ses services à l'intérieur et ses campagnes, et par ses hautes capacités administratives. Il a toutes les qualités nécessaires pour faire un très bon intendant général. Figure depuis 1882 sur la liste d'aptitude.</p>

			<p><u>1886</u> : Un des plus capables parmi les fonctionnaires de l'intendance. Figure depuis 1882 sur la liste d'aptitude ; est digne par ses beaux services, son habileté professionnelle et sa grande compétence de passer intendant général dans le plus bref délai.</p> <p><u>1887</u> : Un des plus capables parmi les hauts fonctionnaires de l'intendance. A fait ses preuves et mérite d'arriver à la première place dans l'administration.</p> <p><u>1888</u> : Calme froid et d'un grand jugement. Je me félicite de l'avoir à la tête des services administratifs de l'Algérie. Beaux services de guerre, doit atteindre promptement le sommet de l'échelle hiérarchique.</p>
201	Rousseau (22)	12	<p><u>1882</u> : Est consciencieux et droit ; il a toujours pris les intérêts de l'état avec un dévouement et un zèle qui lui ont fait quelque ennemi, mais que le général en chef se plaît à reconnaître hautement ; apte à faire un intendant général.</p>
211	Rossignol	12	<p><u>1879</u> : Fonctionnaire distingué, qui fait un très bon intendant de corps d'armée. Est un intendant militaire distingué. Il a rempli avec distinction de hautes fonctions.</p> <p><u>1880</u> : Est fort malade, dangereusement malade. Il a de la valeur, de l'entrain, de l'ambition à laquelle il sacrifie tout, et il promet toujours plus qu'il ne donne. Est un officier du plus grand mérite, intelligence très ouverte, esprit plein de ressources, activités des plus grandes, beaucoup d'initiative, entente complète de ses fonctions, grande autorité, rendrait les meilleurs services en campagne, et ferait un très bon intendant d'armée.</p> <p><u>1881</u> : Très intelligent, instruit, zélé, aimant à discourir, conduit très bien l'administration de son corps d'armée.</p> <p><u>1882</u> : Est appelé par son mérite à gravir l'échelon le plus élevé de la hiérarchie.</p> <p><u>1883</u> : Fonctionnaire hors ligne sous tous les rapports. Est un des fonctionnaires les plus distingués du corps de l'intendance. Il dirige avec une haute autorité et une grande habileté l'administration du 17^{ème} corps d'armée. Plein d'entrain et de décision, d'une expérience consommée, il a rendu et rendra encore les plus grands services en cas de guerre. Il est tout désigné pour le grade d'intendant général. Belle prestance, vigueur et activité, caractère ferme et persévérant, ardent au travail, beaucoup d'entrain et de décision. Dirige très bien son service administratif. Est surtout un esprit pratique, a une grande expérience de la guerre. Serait particulièrement habile à créer des ressources à faire vivre les troupes. Il existe peu d'hommes de cette valeur dans le corps de l'intendance. A de très beaux services. Il a rempli de hautes fonctions. Il est d'une honorabilité parfaite. Il mérite le grade d'intendant général.</p> <p><u>1884</u> : esprit cultivé et pratique, ardent au travail, très utile comme pourvoyeur, grande expérience des services administratifs et de la guerre. Il y a peu d'hommes de sa valeur dans le corps de l'intendance. Homme très honorables et de relations faciles. A de très beaux et longs services de guerre. A occupé de hautes positions. Fera bien partout où on l'emploiera. Occupera avec distinction les fonctions d'intendant en chef d'armée. Fort ancien de grade, fonctionnaire des plus méritants. Très digne d'être nommé intendant général.</p> <p><u>1885</u> : Très intelligent, très capable ; a occupé de hautes situations dans les services administratifs au ministère de la guerre. Très zélé, très dévoué, très entendu, très honorable, mérite d'arriver très prochainement au grade d'intendant général. A été proposé plusieurs fois pour ce grade, a été classé l'an dernier dans la 1^{ière} catégorie à l'unanimité des voix.</p> <p><u>1886</u> : Doyen des intendants, a depuis longtemps mérité le grade d'intendant général, grade dans lequel, sa capacité, son intelligence, son zèle, lui permettront de rendre les plus grands services en campagne.</p> <p>Est un officier du plus grand mérite ; intelligence très ouverte, esprit plein de ressources, activité des plus grandes, beaucoup d'initiative, entente complète de ses fonctions, grande autorité, rendrait les meilleurs services en campagne et ferait un très bon intendant d'armée. Je l'ai en haute estime, et regrette vivement que la proposition dont il est l'objet depuis plusieurs années n'ait pu encore aboutir. A été classé l'an dernier le premier sur la liste avec l'unanimité des voix.</p> <p><u>1887</u> : Par son expérience des affaires, son activité d'esprit et de corps, la sûreté de son jugement, son esprit de décision et l'intelligence avec laquelle il sait trouver les solutions réclamées par les circonstances, est un fonctionnaire de très grande valeur qui a su parfaitement assuré les besoins du CA pendant l'expérience de mobilisation dont il a été chargé. Serait un excellent intendant militaire aux armées. Doyen des fonctionnaires de son grade, mérite d'être nommé intendant général.</p>

- (1) Notes incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1866 à 1871.
- (2) Idem, la carrière d'intendant militaire dure de 1896 à 1902.
- (3) Idem, la carrière d'intendant militaire dure de 1895 à 1901.
- (4) Notes incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1876 à 1883.
- (5) Idem, la carrière d'intendant militaire dure de 1898 à 1905.
- (6) Notes incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1855 à 1863.
- (7) Idem, la carrière d'intendant militaire dure de 1858 à 1866.
- (8) Idem, la carrière d'intendant militaire dure de 1867 à 1875.
- (9) Idem, la carrière d'intendant militaire dure de 1974 à 1882.
- (10) Notes incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1881 à 1889.
- (11) Idem, la notation d'intendant militaire dure de 1889 à 1897.
- (12) Idem, la carrière d'intendant militaire dure de 1891 à 1899.
- (13) Idem, la carrière d'intendant militaire dure de 1901 à 1909.

- (14) Notes incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1870 à 1879.
- (15) Notes incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1890 à 1899.
- (16) Notes incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1855 à 1865.
- (17) Notes incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1901 à 1911.
- (18) Notes très incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1851 à 1862.
- (19) Notes incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1857 à 1868.
- (20) Notes très incomplètes, la carrière d'intendant militaire dure de 1857 à 1868.
- (21) Idem, la carrière d'intendant militaire dure de 1877 à 1888.
- (22) Idem, la carrière d'intendant militaire dure de 1870 à 1882.

Annexe 128

Carrière des intendants généraux et états de service

N°	Nom	Durée	Notations/félicitations/punitions (réserves dans les notations en gras)	Age		Cause départ		
				Début	Fin	R(1)	D(2)	K(3)
318	Baratier	8	<p><u>1891</u> : Dirige avec une haute compétence le service de l'intendance de la 13^{ème} région. A peine arrivé à Clermont, il s'est mis à l'œuvre et, d'une main ferme et bienveillante à la fois, il a imprimé la direction la plus judicieuse à l'ensemble des services et redressé la direction particulière d'un service en souffrance. Il fait honneur au corps de l'intendance.</p> <p><u>1892</u> : Dirige le service de l'intendance de la 13^{ème} région avec distinction, expérience et autorité. Esprit bienveillant et éclairé, bonnes relations, sentiment développe de ses devoirs. Intendant militaire de mérite. Dirige le service de l'intendance du 13^{ème} corps d'armée CA à ma pleine satisfaction. Ses vues sont les miennes, sa compétence est entière. Je le verrai partir avec regret le 13 janvier prochain.</p> <p><u>1893</u> : Administrateur de grande envergure. A de hautes capacités et des connaissances exceptionnelles dans sa partie.</p> <p><u>1894</u> : Possède les plus hautes capacités administratives et serait en temps de guerre un des plus utiles collaborateurs du grand commandement.</p> <p><u>1895</u> : De très grandes capacités administratives et une grande expérience des hommes et des choses.</p> <p><u>1897</u> : D'une grande intelligence et de beaucoup de savoir, mérite d'être mis à la tête du corps de l'intendance.</p>	57	65	X		
9	Baron Barbier	1	----(4)	57	58		X	
62	Pages	1	----	55	56		X	
201	Rousseau	1	----	61	62	X		
268	Gachett	1	----	62	63		X	
276	Ségonne	1	<u>1889</u> : Est une des fortes têtes de l'administration de l'armée. Je m'estime heureux de l'avoir avec moi. C'est un administrateur complet.	58	59		X	
14	Fournier	2	----	56	58		X	
53	Bosq	2	----	61	63	X		
254	Roux	2	<u>1889</u> : C'est avec raison qu'il est arrivé au sommet de la hiérarchie. Depuis longtemps sa haute expérience et sa profonde connaissance de la machine administrative le désignaient pour ce haut grade. A mesure qu'il s'est élevé, a fait apprécier davantage la sûreté l'aménité de son jugement. Il a résolu le problème difficile de se faire à la fois respecter, obéir et aimer. Il touche au terme d'une carrière dans laquelle il ne laissera que des admirateurs et des amis.	62	64	X		
8	Bouaïssier de Bernouïs	3	----	62	65	X		
24	Gaillard	3	----	62	65	X		
181	Gayard	3	----	58	61			X
211	Rosignol	3	<u>1888</u> : Dirige avec une grande compétence tous les services de Paris, il a de l'activité, de la fermeté et se fait obéir d'un personnel nombreux et souvent difficile à commander.	62	65	X		

223	Démons	3	<p>1884 : Dirige avec beaucoup d'entrain les services administratifs du 7^{ème} corps. Il s'assimile rapidement les questions, les traite avec intelligence et en assure l'exécution avec fermeté. Peut être employé très utilement en campagne.</p> <p>1885 : Possède toutes les qualités nécessaires pour bien remplir ses fonctions, mais il est venu à contre cœur à Besançon, considérant la position de directeur des services administratifs comme au-dessous de son grade, et sa manière de servir s'en ressent. De plus, il a laissé sa famille à Paris ce qui le porte à s'absenter le plus souvent possible de son poste.</p>	61	64	X		
270	Thiévard	3	<p>1890 : Intendant général fort instruit, d'un jugement très droit, de relations parfaites et animé du meilleur esprit.</p> <p>1891 : Beaucoup d'aptitude pour la haute administration. Animé d'un excellent esprit.</p>	62	65	X		
301	De Geoffre de Chabrignac	3	<p>1892 : Intendant général distingué, de relations agréables.</p> <p>1893 : Intendant général d'une grande distinction, homme du monde, de relations agréables.</p> <p>1894 : Arrive à la fin de sa carrière, il sera atteint par la limite d'âge le 11 décembre prochain.</p>	62	65	X		
327	Bodson de Noirfontaine	3	----	62	65	X		
333	Jouan de Kervennoaël	3	----	61	64	X		
370	François	3	----	62	65	X		
394	Courtot	3	<p>1900 : Dirige très bien les services administratifs de la 6^{ème} région, il est très exigeant et apporte beaucoup de vigilance dans la surveillance des intérêts qui lui sont confiés.</p> <p>1902: Est un fonctionnaire de haute valeur qui dirige avec la plus haute compétence les importants services administratifs du 6^{ème} corps d'armée.</p>	61	64	X		
441	Stopler	3	<p>1902: D'anciennes notes me le représentaient comme doué d'une grande puissance de travail et capables de faire face au plus lourdes tâches. Après 10 mois de contact avec lui je suis d'un avis absolument contraire à ces appréciations. Je l'ai trouvé plus préoccupé de ses intérêts de carrière que des affaires du service, laissant marcher les choses sans même en rendre compte à son commandant de corps d'armée qu'il a placé en plusieurs circonstances devant le fait accompli non réglementaire alors qu'il aurait pu demander des instructions.</p> <p>1903: A cause de son caractère difficile et parfois dur, j'avais d'abord noté assez médiocrement M. l'intendant général Stopler. IL vaut mieux que cela. C'est véritablement un travailleur, ayant grand souci de son très important service qu'en somme il dirige bien.</p>	62	65	X		
521	Thouvenel	3	----	61	64	X		
533	Maurin	3	<p>1908 : Continue à travailler courageusement et à assurer une tâche des plus lourdes. Notre organisme administratif est fait pour d'autres temps. Il est trop lourd et se plie mal aux effectifs et aux exigences de rapidité qui sont générales aujourd'hui. Déploie certes beaucoup de bonne volonté, il travaille avec conscience et dévouement et cependant tout ne marche pas avec la rapidité et la sûreté qui seraient désirables.</p> <p>1909 : A demandé à être relevé de la lourde tâche qui lui incombe. Passé dans le cadre de réserve.</p>	61	64	X		
30	Le Cauchois-Féraud	4	----	54	58		X	
300	Bruyère	4	<p>1895 : Dirige depuis un an les services de l'intendance du gouvernement militaire de Lyon et du 14^{ème} corps d'armée. Il a montré beaucoup d'intelligence, de perspicacité et d'activité dans la pris de possession de ce service si compliqué, si chargé et si difficile. C'est un fonctionnaire de haute valeur et de grande distinction.</p> <p>1896 : Fonctionnaire des plus distingués à tous égards, s'acquittant très bien de son emploi et jouissant d'une grande considération.</p> <p>1897 : Digne serviteur, s'acquitte de ses fonctions avec zèle et intelligence, tient convenablement son rang.</p>	60	64	X		

			1898 : Serviteur dévoué et capable mais un peu fatigué ; atteint la limite d'âge.					
453	Lanes	4	<p>1906 : Il fait preuve dans la direction des services administratifs du gouvernement militaire de Lyon d'une grande expérience. Il est actif ce qui est nécessaire dans la situation qu'il occupe. Montre beaucoup d'activité et d'expérience dans l'exercice de ses fonctions que l'étendue de la 14^{ième} région et la multiplicité des services. Méritent les bonnes notes qui précèdent, il fait preuve dans la direction des services administratifs du gouvernement militaire de Lyon d'une grande expérience. Il est actif, ce qui est nécessaire dans la situation qu'il occupe. Montre beaucoup d'activité et d'expérience dans l'exercice de ses fonctions, que l'étendue de la 14^{ième} région et la multiplicité des services à diriger rendent difficiles.</p> <p>1907 : Continue à diriger dans de bonnes conditions un service rendu exigeant par le nombre des établissements de l'administration sur le 14^{ième} corps et par l'étendue de la 14^{ième} région.</p> <p>Rapport au ministre du 8 mai 1907 : irrégularités constatées au cours de la vérification de la comptabilité des fourrages de la place de Grenoble. A la suite d'une lettre anonyme dénonçant le concierge du parc à fourrages. Mis hors de cause du concierge mais mise en évidence de négligences de l'officier d'administration Garnier. Le sous-intendant de 1^{ière} classe Terrel, chargé de la direction du service des subsistances de Grenoble, est mis en non activité par retrait d'emploi le 9 mars 1907 pour avoir facilité l'annulation de la vente d'un cheval d'un capitaine du 2^{ième} régiment d'artillerie et 15 jours d'arrêts pour avoir utilisé de l'avoine à livrer à l'administration pour son cheval au cours d'une permission. Mais sa punition est levée car il n'est pas l'auteur d'un document fautif. L'intendant général Lanes lui inflige 20 jours d'arrêts réduits à 8 jours d'arrêts. La manière dont a été menée l'enquête de l'intendant général Lanes est mise en cause. L'intendant général Lanes est déplacé.</p>	60	64		X	
481	Darolles	4	<p>1903 : A su se mettre au courant rapidement de cet important service qu'il dirige avec beaucoup de compétence et d'intelligence.</p> <p>1904: Très au courant des nombreux détails de son lourd service, continue à l'assurer avec beaucoup d'autorité et de science administrative. Dirige toujours son service avec une haute compétence.</p> <p>1905 : Intendant général de grande valeur, fort intelligent, très expérimenté et possédant les connaissances administratives les plus étendues. S'est mis promptement à hauteur de son service et y a fait preuve de toutes les qualités qu'on lui a reconnues jusqu'ici. Est vigoureux et ne craint pas ses peines.</p> <p>1906 : Il possède et dirige admirablement son nouveau et important service, auquel il consacre toute son activité physique et intellectuelle.</p> <p>1907 : Dirige toujours son important service avec la même autorité et la même compétence. Sera atteint par la limite d'âge le 9 février prochain.</p>	60	64	X		
525	Burguet	4	<p>1909 : A été promu ; je m'en réjouis pour le corps d'armée.</p> <p>1910 : Continue à donner toute satisfaction. Sous l'habile, intelligente et active direction de l'intendant général Burguet, les services administratifs de la 6^{ième} région, si complexes et si importants, fonctionnent d'une manière parfaite.</p>	61	65	X		
1	Dubois	5	----	60	65	X		
4	Répond	5	----	60	65		X	
25	Mallarmé	5	----	60	65	X		
64	Uhrich	5	----	59	64	X		
71	Denecy de Cevilly	5	----	60	65	X		
151	Vigo-Roussillon	5	----	56	61			K
174	Séguineau de Préval	5	----	53	58	X		

248	Gaffiot	5	----	60	65	X		
294	Borgella	5	Témoignage de satisfaction le 2 avril 1865 pour sa participation à la commission sur le règlement des subsistances.	60	65	X		
476	Dubos	5	<p><u>1909</u> : Vient de recevoir la récompense de ses mérites par le grade d'intendant général Est maintenu à ma grande satisfaction à la tête des services administratifs de la 7^{ième} région.</p> <p><u>1910</u> : Personnalité administrative de tout premier ordre. Dirige avec la plus grande distinction l'important service de l'intendance de la 7^{ième} région ; y apporte toute son intelligence, ses qualités professionnelles, ses connaissances et son grand jugement. Caractère droit, loyal et sympathique, s'impose tout naturellement et sait faire servir. Intendant général de la plus haute valeur ; conseiller technique sûr, dont les connaissances et les qualités professionnelles sont de tout premier ordre. A pris part au voyage d'état-major d'armée et à un grand exercice des services de l'arrière où il a donné la mesure de son intelligence, de son jugement et de toute sa compétence. Est qualifié pour prendre, quand le moment sera venu, la présidence du Comité Technique de l'Intendance.</p> <p><u>1911</u> : Intendant général de premier ordre, vigoureux et actif, a des connaissances et qualités professionnelles hors de pair, un jugement très éclairé et des sentiments très élevés. Est qualifié pour assumer la présidence du Comité Technique de l'Intendance. Intendant général de la plus haute valeur qui dirige d'une façon irréprochable son important service. Il a fait preuve de qualités professionnelles de premier ordre, tant aux manœuvres de cadres d'armée que dans la préparation des grandes manœuvres de l'est. Très vigoureux et apte à faire campagne.</p> <p><u>1912</u> : Intendant général de premier ordre, continue à diriger d'une façon remarquable le service de l'intendance de la 7^{ième} région. Très actif, vigoureux, et apte à faire campagne. Dirige avec une compétence et un jugement hors ligne, le service de l'intendance de la 7^{ième} région. Il a assisté l'été dernier au voyage d'état-major d'armée et à un exercice du service de l'arrière où il a fait preuve des plus hautes qualités professionnelles et d'une grande activité physique.</p> <p><u>1913</u>: Continue à être très vigoureux et à diriger son service d'une façon très remarquable. Dirige avec une activité et une compétence remarquable le service de l'intendance de la 7^{ième} région qui est particulièrement chargé cette année en raison de l'augmentation des effectifs et de la création de garnisons nouvelles. Il réunit une vigueur physique parfaite à ses brillantes qualités intellectuelles et morales.</p> <p><u>1914</u> : Passé dans le cadre de réserve.</p>	60	65	X		
497	Dufour	5	<p><u>1905</u> : Vient d'être nommé intendant général, c'est la juste récompense des qualités remarquables qu'il déploie dans la direction d'un service des plus importants.</p> <p><u>1906</u> : Dirige avec autant d'intelligence que d'activité, de service compliqué de l'intendance du 19^{ième} corps d'armée.</p> <p><u>1907</u> : Dirige d'une façon remarquable le service de l'intendance du 19^{ième} corps d'armée.</p> <p><u>1908</u> : Nommé directeur de l'intendance du gouvernement de Paris, s'est mis très rapidement au courant de son nouveau et très important service qu'il dirige avec une grande compétence et avec beaucoup d'autorité.</p> <p><u>1909</u>: Excellent administrateur, dont la haute valeur professionnelle se trouve rehaussée par de très bons états de service.</p> <p><u>1910</u> : Est un administrateur hors ligne, qui a les plus beaux états de services qu'on puisse avoir dans l'intendance, il va être atteint par la limite d'âge dans quelques jours.</p>	60	65	X		

			Témoignage de satisfaction comme président de la commission d'études des procédés de conservation de viandes à court terme.					
5	Blanchot	6	----	50	56		X	
13	De Cambis Alais	6	----	59	65		X	
41	Réquier	6	Témoignage de satisfaction du 25 février 1874 pour participation à la commission de refonte du journal militaire.	59	65	X		
75	Bouche	6	----	59	65	X		
146	Testa	6	----	60	65	X		
164	De La Chevardière de La.	6	<u>1885</u> : Très vigoureux et très actif, d'une honorabilité parfaite, est un fonctionnaire d'une grande valeur, sa compétence incontestable dans toutes les questions administratives lui donne une grande autorité sur le personnel dont il a la haute direction et doit obtenir beaucoup de lui. Sert au mieux avec le plus grand zèle et donne une excellente impulsion à tous ses services. <u>1886</u> : Atteint la limite d'âge au mois d'octobre de cette année. Il est encore très vigoureux et très actif et peut rendre d'excellents services en cas de guerre. Depuis qu'il est arrivé au 6 ^{ième} corps, il a fait preuve d'un dévouement absolu à ses devoirs et d'une compétence indiscutable dans toutes les fonctions administratives. Très discipliné, plein de déférence envers le commandement, ayant beaucoup d'autorité sur son personnel, j'ai l'on ne peut plus satisfaction de sa manière de servir et je regrette vivement de le voir partir.	59	65	X		
175	Sanson	6		59	65	X		
289	Perrier	6	<u>1886</u> : Joint à une grande intelligence une initiative hors ligne, peut rendre d'éminents services comme intendant général d'une armée. <u>1887</u> : Fonctionnaire d'une intelligence remarquable et de grande initiative que je verrai avec regret quitter l'armée.	59	65	X		
305	Delaperrière	6	<u>1891</u> : A beaucoup d'intelligence et de savoir. Il a été longtemps professeur et je suis convaincu que le cas échéant il saurait mettre ses doctrines en pratique. Il vient de réussir aux manœuvres de l'est. <u>1892</u> : Est un administrateur de grande valeur, ses idées sont justes, son jugement sain, son honorabilité parfaite. Il serait un bon intendant d'armée. <u>1893</u> : A une grande facilité de travail, une intelligence vive, des connaissances très étendues. Il a les capacités et le savoir d'un intendant d'armée. Sa santé a été gravement atteinte par suite d'une chute très grave de voiture. Bien qu'elle soit fort améliorée et qu'il ait pu terminer le tour des inspections, le service en campagne ne lui serait possible qu'à l'aide de voitures dont un intendant général doit d'ailleurs se servir plutôt qu'aller à cheval.	59	65	X		
310	Raizon	6	<u>1894</u> : Est un homme de grande capacité, ayant exercé avec succès de hautes fonctions. Il est en état de remplir le rôle qui lui est en ce moment confié. <u>1895</u> : Me rend les meilleurs services par son expérience, sa direction et ses sages avis. A l'esprit prévoyant, de la suite dans ses projets et de la méthode dans l'exécution. Ce haut fonctionnaire est préparé à toutes les responsabilités et rendrait les meilleurs services en cas de guerre comme il en rend en temps de paix. <u>1896</u> : Haut fonctionnaire de beaucoup de mérite, expérimenté et fort capable. <u>1897</u> : intendant général d'une grande valeur, et qui dirige avec conscience et habileté tous les services administratifs de Paris.	59	65	X		

			1898 : Grande expérience de ce fonctionnaire, son esprit pratique, sa complète connaissance des questions administratives.					
363	Simon	6	1900 : Justifie pleinement la belle carrière qu'il a parcourue. Fort intelligent, d'esprit très net de caractère consciencieux, administrateur clairvoyant, et a des idées larges, il est tout à fait à sa place comme directeur de l'intendance du gouvernement militaire de Paris. Très bon intendant général. Très intelligent et très travailleur. 1901 : Se montre toujours à hauteur de ses hautes fonctions. Très intelligent, d'esprit très net, de caractère consciencieux, administrateur clairvoyant et a des idées larges, il ne réussit pas moins bien comme chef dans le commandement de son personnel. Est un haut fonctionnaire de très grande valeur qui paraît tout indiqué pour prendre la présidence de son comité.	59	65	X		
6	Pariset	7	----	58	65	X		
40	Guillot	7	----	58	65	X		
80	Baron de Séganville	7	----	58	65	X		
351	Le François	7	----	58	65	X		
352	Mongin	7	----	52	59	X		
16	Cetty	8	----	53	61		X	
153	Lévy	8	----	57	65		X	
458	Thoumazou	8	----	57	65	X		
42	Wolf	9		55	64	X		
11	Lyautey	10	----	52	62	X		
67	Robert	10	----	55	65	X		
180	Largillier	10	1886: Dirige très bien les services administratifs du gouvernement de Paris.	55	65	X		
2	Paris de Bollardière	11		53	64		X	
3	Darricau	12	----	48	60		X	
138	Friant	12	----	53	65	X		
190	Blondeau	12	----	45	57			X

- (1) Retraite.
(2) Décès.
(3) Corps de contrôle.
(4) Absence de documents dans le dossier.

Annexe 129

Rythme de progression au premier grade et avenir

1. Adjoint de 2^{ème} classe à adjoint de 1^{ère} classe

Résultats globaux

Position au cours de la période

Rythme de progression	Réforme	Décès	Démission	Réforme	Contrôle	Poursuite carrière	Total
à 0 ou 1 an de grade	55	24	0	0	10	0	89
à 2 ans de grade	199	64	1	0	21	110	395
après 3 ans de grade	148	46	2	1	17	120	334
après 4 ans de grade	48	14	0	0	4	15	81
après 5 ans de grade	18	1	0	0	1	9	29
Après +5 ans de grade	4	3	0	0	0	2	9
Totaux	472	152	3	1	53	256	

Grade atteint par les intendants partant à la retraite

Rythme de progression	ADJ1	SIM2	SIM1	INT	INTG	Total
à 0 ou 1 an de grade	0	10	11	28	6	55
à 2 ans de grade	0	34	64	79	28	205
après 3 ans de grade	5	35	60	37	16	153
après 4 ans de grade	3	13	20	10	3	49
après 5 ans de grade	0	9	13	4	1	27
Après +5 ans de grade	0	0	2	2	1	5
Totaux	8	101	170	160	55	494

Exemples caractéristiques

- 0 ou 1 an de grade

Sous-intendant de 2^{ème} classe

N°	Nom	Origine		Age	Appréciations avec réserves
109	Péquinot	C	EMT	36	X (1)
113	Wiriot	P	ART	41	Manque de surveillance, mauvais travaux, découragement, fin de carrière (SIM2).
189	Tournal	C	INF	35	Service pas assez important, mauvaises relations (SIM2).
218	Lanery	S	INF	47	Manque d'énergie, demande de retraite (SIM2).°
224	Ducrocq	P	GEN	36	Besoin d'être dirigé, manque de contrôle, manque d'esprit de suite, manque de décision, limite d'âge, découragement, demande de retraite (SIM2).
234	De Brunier	P	ART	45	Faible contrôle, mauvais travaux (ADJ1)/Pas d'aptitude à faire campagne, mauvaise santé (SIM2).
272	Dollin Du Fresnel	C	EMT	38	Mauvaise santé, congé de convalescence (ADJ1)/ fin de carrière, non activité pour infirmité temporaire (SIM2).
362	Pellegrin	C	INF	41	X
369	Augier	C	INF	39	Manque de bienveillance, manque de réflexion (ADJ1)/ pas apte à faire campagne, mauvaise santé (SIM2).
391	Cosson	P	EMT	38	Pas pate à faire campagne, amélioration santé (SIM2).

Sous-intendant de 1^{ière} classe

217	Demange	S	CAV	51	X
219	Gauche De Beaulieu	P	ART	50	Mauvaise santé (ADJ2)/Manque de réflexion (SIM2)/Faibles connaissances administratives, peu apte au grade supérieur (SIM1).
220	Viroux	C	EMT	53	Mauvaise santé (SIM1).
221	Bauduin	C	INF	52	Instruction générale faible, manque d'autorité, attente avancement (ADJ1)/Manque de commandement, style abondant, service pas assez important, manque de tact (SIM2).
225	Delcominete	P	GEN	51	Se repose sur subalternes, mauvaise santé (SIM1).
227	Saunier	C	EMT	50	Néglige les détails, tendance au plaisir, manque d'initiative, limite d'âge (SIM1).
231	Maujean	C	INF	49	Pas d'aptitude à faire campagne, grave (ADJ1).
388	Déburaux	C	INF	48	X
400	Maillard	C	INF	50	X
403	Goujat dit Maillard	C	INF	52	Limite d'âge, fatigué (SIM1).
544	De Bonadona	C	INF	54	Limite d'âge, ordinaire (SIM1).

Intendant militaire

26	Teinturier	C	INF	52	X
76	Airolles	C	EMT	54	Faibles connaissances du service, mauvais travaux, peut bien faire (ADJ2)/mauvais caractère, raideur (ADJ1)/N'engage pas sa responsabilité, besoin d'apprendre (SIM2)/superficiel, direction insuffisante, tendance aux plaisirs, manque d'aplomb, manque de sérieux, caractère léger, manque de sérieux (SIM1)/Manque d'intelligence (INT).
77	Le Creurer	S	INF	59	X
103	Bourdais de La Mo.	S	INF	59	
106	Baron Lage	S	INF	58	Connaissances pratiques faibles (ADJ2)/connaissances théoriques et pratiques faibles, contrôle insuffisant, entêté (ADJ1)/superficie, mauvaise conduite privée, attente avancement (SIM2)/mauvais travaux, peu travailleur, raideur (SIM1).
173	Galles	P	ART	56	X
179	Méry De La Canor.	S	INF	51	Fin de carrière, mauvaises relations avec subordonnés (INT).
195	Seligmann-Lui	P	ART	55	Service pas assez important, manque de fermeté, attente avancement (SIM2)/Caractère difficile, limite d'âge, mauvaise santé (INT).
196	Guillemin	P	GEN	59	Distraît, manque d'aplomb, manque de maturité, manque d'énergie, manque de fermeté, faible constitution (ADJ1)/ manque de surveillance, manque de zèle (SIM2).
206	Lemaitre	C	INF	55	X
207	Lecomte	C	INF	57	X
212	Beaumes	P	ART	59	Limite d'âge (INT).
215	Genin	C	INF	58	Instruction générale insuffisante, connaissances administratives faibles, manque de surveillance, manque de mesure, faible intelligence, manque de bienveillance, mauvais caractère, manque de tact, mauvaises relations avec subordonnés (ADJ1)/ égoïste, inquiet, manque de caractère, manque de bienveillance, manque d'initiative, mauvaises relations avec subordonnés (SIM2).
226	Méry	P	GEN	50	Connaissances pratiques (ADJ2)/exigeant (INT).
230	De Rostang	C	INF	55	X
232	Gatumeau	C	INF	57	Service peu important (ADJ2)/ Néglige détails, service pas assez important, caractère léger, cure thermique (SIM2).
233	Courtois	C	INF	59	Peu, esprit borné, manque de jugement, peut bien faire, peu brillant (ADJ1)/limite d'âge (INT).
343	Poutignon	S	INF	56	Doit faire plus par lui-même, personnel insuffisant, manque de surveillance et de contrôle (SIM2).
357	Daussier	C	INF	54	Limite d'âge, attente avancement, déception avancement (INT).
358	Bohy	C	INF	55	Manque d'urbanité, contrôle insuffisant, surmenage (SIM2)/Manque de hauteur de vues, manque de commandement, manque d'initiative, ambitieux, petite résidence, manque de brillant, ordinaire (SIM1)/manque de largeur de vues, timide, manque d'énergie, manque de fermeté, limite d'âge (INT).
382	Bresson	P	EMT	54	Peu homme du monde, néglige détails, service pas assez important, besoin d'apprendre, timide, ardeur, apathie, compétence (ADJ1)/Peu homme du monde, n'engage pas sa responsabilité, timide, manque d'initiative, rien de saillant (SIM2)/ n'engage sa responsabilité, exagère les difficultés, doit faire plus par lui-même, contrôle insuffisant, manque de zèle, lent, timide, peu actif, peu utile, manque de jugement, attente avancement (SIM1)/doit faire plus par lui-même, manque de surveillance, demande de retraite (INT).

389	Roche	C	INF	56	Raideur (SIM2)/Peu homme du monde, manque d'initiative, raideur (SIM1).
390	Macquin	C	INF	57	Peu homme du monde (SIM1)/limite d'âge (INT).
392	Sérand	P	EMT	56	Service trop important, besoin d'apprendre, fermeté, expérience (ADJ1)/superficiel, connaissance service insuffisante, mauvais travaux, peu appliqué, manque de mesure, verbeux, autoritaire, trop sévère, manque de jugement, mauvaises relations, attente avancement, mauvaise influence vie privée (SIM2)/esprit d'indépendance, lent, peu pénétrant, nerveux, surmenage (SIM1)/connaissance du service, mauvais travaux, rien de saillant, mutation disciplinaire (INT).
395	Massiot	C	INF	57	Manque d'expérience (ADJ1)/manque d'expérience, proposition avancement prématurée (SIM2)/travaille sans goût, néglige les détails, distrait, manque de zèle, manque d'assiduité, manque d'activité, peu utile, inapte à faire campagne, attente avancement, impatient (SIM1)/Pas de goût pour le métier, peu actif, peu utile, fatigué (INT).
397	Dauvergne	P	GEN	58	X
541	Paulus	C	INF	56	Manque d'expérience (ADJ2)/service pas assez important, inquiet (SIM2)/manque de largeur de vue, ouïe faible (SIM1)/limite d'âge, ouïe faible (INT).
545	Vallée	C	INF	56	Besoin d'être dirigé, manque de zèle, manque de sérieux (ADJ2)/ service pas assez important, peu appliqué, indiscipliné (SIM2)/peu travailleur, prétention (SIM1)/limite d'âge (INT).

Intendant général

5	Blanchot	C	INF	50	
8	Bouaïssier De Bern.	G	INT	62	
14	Fournier	C	INF	56	Manque d'instruction générale (ADJ2)/manque d'instruction générale, connaissances administratives faibles, manque de commandement (ADJ1)/manque d'instruction générale, connaissances administratives faibles, manque d'expérience (SIM2)/lent, inquiet, mauvais caractère, mauvaises liaisons avec subordonnés (SIM1).
30	Le Cauchois-Féraud	C	INF	54	Inapte à faire campagne, mauvaise constitution (SIM1).
146	Testa	S	INF	60	
153	Lévy	C	EMT	58	Mauvais caractère, mauvaise santé, souffre du climat (ADJ1).
175	Sanson	P	GEN	60	X
181	Gayard	C	EMT	58	Attente avancement (SIM2)/exagère ses services, prétention, manque de capacité (SIM1).
211	Rosignol	C	EMT	62	Service pas assez important, manque d'énergie, peu persévérant (SIM2)/ambitieux, attente avancement, mauvaise santé (INT).
223	Demons	C	INF	61	Manque d'expérience, faible constitution (ADJ1)/service pas assez important, peu prompt, manque de brillant, attente avancement (SIM2)/mauvaise manière de servir, vie privée conséquences service, mécontent mutation (INTG).
394	Courtot	C	INF	61	
537	Ducuing	C	INF	60	X

- 5 ans

Sous-intendant de 2^{ème} classe

662	Durel	S	ART	51	Moyen (SIM2).
663	Marin	S	OAD	54	X
737	Pancrazi	S	OAD	51	Limite d'âge (SIM2).
739	Champarnaud	S	INF	53	Faible en manœuvres, service peu important, manque d'éducation, mauvais esprit, indiscipliné, manque d'initiative, indécis, limité d'âge, médiocre (SIM2).
741	Welter	C	INF	47	Trop modeste (SIM2).
742	Rémy	S	OAD	51	Affaires étrangères au service, manque de compétence, manque d'expérience, peu de moyens (ADJ2)/néglige les détails, inquiet, prétention, manque de compétence, avenir limité, petite résidence, découragement, retard avancement (ADJ1).
743	Meyer	S	INF	49	Surveillance insuffisante, mauvais travaux, troubles mentaux, origine obstacle avancement (SIM2).
745	Espanet	C	INF	46	Peu apte à faire campagne, faible santé, conséquence sur carrière, faible ouïe, demande retraite pour santé (SIM2).
749	Liénard	P	EMG	43	Manque de surveillance, mauvais travaux, manque de mesure, mauvaises relations avec corps (SIM2).

Sous-intendant de 1^{ière} classe

658	Dufresne	C	INF	56	Mauvais travaux, déception avancement (SIM2).
744	Goudal	P	EMG	49	Faible connaissance du service, mauvais travaux, mauvaise conduite privée, mauvaise éducation, faible santé (ADJ2)/Inapte à faire campagne, mauvaise santé (ADJ1)/ mauvaise santé, fatigué (SIM2)/ SIM1
746	Bertrand	C	INF	53	Manque d'expérience, peu de travail (ADJ2)/affaires étrangères au service, doit faire plus par lui-même, contrôle insuffisant mauvais travaux, manque d'assiduité, peut bien faire (ADJ1)/se repose sur subalternes (SIM2)/faible aux manœuvres (SIM1).
747	Paulin	C	INF	54	Style abondant, original, esprit peu pratique, manque d'énergie, manque de compétence, mauvais caractère, ordinaire (ADJ1)/attente avancement, mauvaise santé (SIM2)/ Superficiel, mauvais caractère, retard dans travaux (SIM1).
756	Perottin	S	ART	54	Surveillance insuffisante, rien de saillant, mutation prolongée (SIM1).
759	Lhomme	C	INF	54	Connaissances pratiques faibles, besoin d'apprendre, peu d'esprit de conciliation, peu de travail, insoumis, peu d'esprit de discipline, manque de jugement (ADJ2)/Style abondant, verbeux, prétention (ADJ1).
760	Derdos	S	OAD	54	Limite d'âge, mauvaise santé (SIM1).
761	Garnier	C	INF	53	
762	Duhamel	P	GEN	46	
763	Madon	P	ART	54	Faire plus par lui-même, désir de bien faire, besoin d'apprendre, aplomb, lenteur, initiative, réflexion, apathie, décision, esprit, jugement, expérience, direction, ordinaire (ADJ2)/mesure, inquiétude, compétence, santé, surmenage (ADJ1)/inquiet, manque de fermeté (SIM2)/intention retraite (SIM1).
765	Finel	S	INF	55	Service pas assez important, manque de mesure (ADJ1)/ inquiet (SIM2)/limite d'âge (SIM1).
767	Venturini	P	EMG	51	Faible direction, mauvaise rédaction, manque de mesure, manque de compétence, faible jugement, peut bien faire, résidence trop petite, manque de tact, raideur, vie privée mauvaise influence, dettes(ADJ1)/ mauvaises relations avec subordonnés, attente avancement (SIM2)/dettes, mutation disciplinaire (SIM1).
768	Sardou	C	INF	52	Trop sûr de lui (ADJ2)/mauvaise santé, congé maladie (ADJ1)/demande retraite (SIM1).

Intendant militaire

17	Lefébure	C	EMT	57	Mauvaise santé (SIM1).
661	Chaffard	P	GEN	57	Manque d'expérience (ADJ1).
755	Deverre	P	EMG	54	Mauvaise rédaction, manque de zèle (ADJ2)/ mauvaise rédaction, manque de zèle, peu de feu sacré (ADJ1).
757	Adam	C	INF	59	

Intendant général

11	Lyautey	G (2)	INT (3)	52	X
----	---------	----------	------------	----	---

- + 5 ans de grade

Sous-intendant de 1^{ière} classe

752	Lanoué	C	INF	57	Limite d'âge (SIM2)/limite d'âge (SIM1).
753	Laage	S	OAD	56	Moyen, peu brillant (ADJ2)/besoin d'apprendre (ADJ1) limite d'âge (SIM1).

Intendant militaire

12	Préat	C	INF	55	X
35	Lapique	I (4)	INT	57	X

Intendant général

9	Baron Barbier	G	INT	57	X
---	---------------	---	-----	----	---

2. Adjoint de 1^{ère} classe à sous-intendant de 2^{ème} classe

Résultats globaux

Position au cours de la période

Rythme de progression	Retraite	Décès	Démission	Réforme	Contrôle	Poursuite carrière	Total
à 2 ans de grade	2	1	0	0	0	0	3
après 3 ans de grade	5	1	0	0	0	0	6
après 4 ans de grade	3	1	0	0	0	0	4
après 5 ans de grade	6	1	0	0	0	4	11
après 6 ans de grade	10	1	0	0	0	6	17
après 7 ans de grade	5	1	0	0	0	2	8
après 8 ans de grade	2	0	0	0	0	0	2
après 9 ans de grade	2	0	0	0	0	0	2
après 10 ans de grade	4	1	0	0	0	0	5
Totaux	39	7	0	0	0	12	58

Grade atteint par les intendants partant à la retraite

Rythme de progression	SIM2	SIM1	INT	INTG	Total
à 2 ans de grade	0	1	1	0	2
après 3 ans de grade	0	0	4	2	6
après 4 ans de grade	1	1	1	0	3
après 5 ans de grade	3	1	2	0	6
après 6 ans de grade	3	6	1	0	10
après 7 ans de grade	4	1	0	0	5
après 8 ans de grade	1	1	0	0	2
après 9 ans de grade	2	0	0	0	2
après 10 ans de grade	3	1	0	0	4
Totaux	17	12	9	2	40

Exemples caractéristiques

Durée	Grade	N°	Nom	Origine		Age	Appréciations avec réserves
2	SIM1	529	Malvy	P	ART	44	Mauvaise santé, obstacle avancement (SIM1).
	INT	18	Rothe	S	CAV	56	X
3	INT	15	Donop				Besoin d'être dirigé, manque de zèle, lenteur, mou, peu travailleur, peu d'activité, peu d'utilité (SIM2)/se repose sur subalternes, peu travailleur (SIM1).
		23	Hautz	G	EMT	58	X
		33	Magenc	S	INF	59	X
		557	Comert	P	GEN	55	Mauvaise rédaction, mauvaise santé, cure thermale (ADJ1)/ Inapte à faire campagne, mauvais travaux, mauvaise santé, amélioration santé (SIM2).
	INTG	2	Paris de Bollardière	C	EMT	53	X
		53	Bosq	P	EMT	61	X
4	SIM2	552	Walter	C	EMT	52	Mauvaise santé, obstacle avancement (ADJ1).

	SIM1	69	Delteil	C	EMT	50	Besoin d'apprendre (ADJ1)/Inapte à faire campagne, mauvaise santé, mauvaise constitution (SIM1).
	INT	55	Corréard	S	INF	58	Manque d'instruction générale, connaissances administratives faibles (ADJ1).
5	SIM2	353	Lèques	C	CAV	42	X
		559	Rebel	C	EMT	46	Manque de mesure, verbeux, mauvaise conduite, manque de calme, trop sûr de lui, avenir limité, mauvaise santé, retraite limité d'âge (SIM2).
		944	Trémerel	S	OAD	45	Limite d'âge (SIM2).
	SIM1	554	Libersart	C	EMT	52	Limite d'âge, ordinaire (SIM1).
	INT	43	Sicard	C	EMT	58	Mauvaise application des règlements, besoin d'apprendre, mauvais travaux, manque de réflexion, manque de compétence, caractère difficile, petite résidence, mauvaises relations avec pairs, peu de respect des chefs, mauvaises relations avec comptables, attente avancement, problèmes pour concilier anciennes allures (ADJ1)/Connaissances administratives insuffisantes, service pas assez important, manque de compétence, déception avancement (SIM2).
		555	Deleuze	C	EMT	55	Limite d'âge (INT).
6	SIM2	326	Chauchard	C	INF	42	X
		601	Berger	S	TRN	47	Limite d'âge, attente avancement, découragement, demande retraite (SIM2).
		604	Lanes	C	INF	44	Peu de goût pour métier, service pas assez important, mauvaise santé, embonpoint (SIM2).
	SIM1	393	Lemerle	S	INF	56	Inapte à faire campagne, conséquence blessure de guerre (SIM2).
		396	Durand-Autier	C	INF	52	Fin de carrière (SIM1).
		599	Gardarein	C	INF	50	Indécision, manque de compétence (ADJ1)/pointilleux, manque de largeur de vue, retard dans travaux, direction insuffisante, manque de surveillance, lenteur, apathie, trop modeste (SIM2).
		600	Schiel	C	GED	54	Avenir limité, fatigué (SIM1).
		631	Berthoin	P	EMG	53	Limite d'âge (SIM1).
		818	Adrian	P	EMG	49	Non activité infirmité temporaire, demande retraite (SIM1).
	INT	10	Orville	S	INF	49	X
7	SIM2	593	Anceaux	P	ART	48	Manque de surveillance, manque de fermeté, entrée tardive intendance, retraite par limite d'âge (SIM2).
		597	Guillaume	C	INF	48	Direction insuffisante, manque d'éducation, lent, limite d'âge, retraite limite d'âge (SIM2).
		700	Delatour	C	GRP	52	Affaires étrangères au service, mauvaise santé (ADJ1)/ Mauvaise manière de servir, esprit peu ouvert, apathie, non activité pour infirmité temporaire, fatigué, mécontent de mutation (SIM2).
		831	Bresson	P	EMG	45	Peu d'aptitude, manque de compétence, manque de jugement (ADJ1)/mauvaise santé, demande retraite (SIM2).
SIM1	598	Dussutour	C	INF	51	X	
8	SIM2	783	Bel	S	CAV	52	Avenir limité, moyen (ADJ1)/superficiel, limite d'âge, moyen (SIM2).
	SIM1	401	Dubois	C	INF	51	Fin de carrière (SIM1).
9	SIM2	691	Anot	S	INF	54	Avenir limité, peu brillant, lourd, retraite limite d'âge (SIM2).
	SIM2	720	Glineur	P	GEN	45	Peu homme du monde, avenir limité (SIM2).
10	SIM2	603	De Bergevin	C	INF	51	Connaissance du service, mauvais travaux, manque d'éducation, manque de mesure, peu de prudence, verbeux, manque de méthode, manque de compétence, manque de tact, mauvaises relations, embonpoint (ADJ1).
		690	Chaumont	S	INF	52	Direction insuffisante, manque de surveillance, manque de contrôle, mauvais travaux, manque de vigueur, manque d'activité, peu utile, mauvaise santé, mauvaise constitution, fatigué (SIM2).
		711	Willaume	S	GED	51	De surveillance, manque d'énergie, peu actif, peu utile, limite d'âge, moyen, ordinaire (SIM2).
	SIM1	556	Lerat-D'Albas	C	EMT	43	X

3. Sous-intendant de 2^{ème} classe à sous-intendant de 1^{ère} classe

Résultats globaux

Position au cours de la période

Rythme de progression	Retraite	Décès	Démission	Réforme	Contrôle	Poursuite carrière	Total
Jusqu'à 5 ans de grade	1	0	0	0	0	1	2
Jusqu'à 6 ans de grade	2	0	0	0	0	0	2
Jusqu'à 7 ans de grade	3	0	0	0	0	0	3
Jusqu'à 9 ans de grade	1	0	0	0	0	0	1
Jusqu'à 10 ans de grade	1	0	0	0	1	0	2
Totaux	8	0	0	0	1	1	10

Grade atteint par les intendants partant à la retraite

Rythme de progression	Sous-intendant de 1 ^{ère} classe	Intendant militaire	Intendant général	Total
après 5 ans de grade	0	1	0	1
après 6 ans de grade	0	2	0	2
après 7 ans de grade	1	2	0	3
après 9 ans de grade	1	0	0	1
après 10 ans de grade	1	0	0	1
Totaux	3	5	0	8

Exemples caractéristiques

Durée	Grade	N°	Nom	Orgine		Age	Appréciations avec réserves
5	INT	28	Chrétien	S	OUV	60	Inapte à faire campagne (SIM1).
6	INT	20	D'Elbaue	S	INF	57	Surestime ses pouvoirs, mauvaise santé (SIM1).
		29	Cristiani De Ravaran	S	INF	60	Manque d'instruction générale, connaissances administratives insuffisantes, mauvaise rédaction, inapte à faire campagne, mauvaise tenue, manque d'éducation militaire (SIM2)/manque d'instruction générale, attente avancement (SIM1).
7	SIM1	549	Hertrich	C	EMT	54	Entrée tardive intendance (SIM1).
	INT	590	Pozzo Di Borgo	C	INF	59	Entrée tardive intendance (SIM2)/affaires étrangères au service, manque de surveillance, entrée tardive intendance, attente avancement (SIM1).
		591	Balme	C	INF	59	
9	SIM1	188	Zaccone	C	INF	52	Inapte à faire campagne (SIM1).
10	SIM1	675	Fickelscherer	C	EMT	58	Affaires étrangères au service, inapte au travail de cabinet, peu de connaissance du service, mauvais travaux, verbeux, ancien, conséquences pour service (SIM2)/limite d'âge, ancien (SIM1).

- (1) Notes incomplètes ou manquent.
- (2) Commissaire des guerres.
- (3) Intendance.
- (4) Ecole de l'intendance.

Annexe 130

Appuis pour l'avancement dans l'intendance

N°	Nom	Documents figurant dans les dossiers
10	Orville	Lettre de l'intendant militaire De Volland du 16 décembre 1841 pour un appui pour l'avancement.
14	Fournier	Lettre d'appui pour l'avancement du 18 juin 1836 du général Rapatel.
15	Donop	Lettre d'appui pour l'avancement du 12 octobre 1857 par le maréchal Randon.
25	Lefébure	Lettre d'appui pour l'avancement du 14 janvier 1850 du préfet de la Seine : participation à une commission de casernement.
27	Bligny-Bondurand	Rapport au ministre du 5 avril 1850. Lettre d'appui pour l'avancement du 30 avril 1855 par le général commandant en chef l'armée d'Orient.
28	Chrétien	Lettre du 11 juin 1846 : appui de l'intendant militaire au ministre pour son avancement.
30	Le Cauchois-Féraud	Note du général commandant la division d'Oran au ministre du 5 mars 1846 : mention d'appui pour le tableau d'avancement.
31	Baron Thomas	- Lettre du directeur général de l'administration de la guerre du 29 janvier 1835 : appui pour l'avancement. - Idem le 12 mai 1835 - Lettre d'appui de son père du 27 septembre 1836. - Lettre de demande d'appui du 1 ^o mai 1852 au ministre de la guerre : Fait référence à son père qui a tenu les fonctions de commissaire ordonnateur. - Lettre du préfet de l'Isère au ministre du 19 mars 1853. - Lettre du gouverneur général de l'Algérie au ministre du 25 mars 1853. - Lettre du maréchal de Castellane au ministre du 7 avril 1855.. - Lettre du 11 avril 1855 de l'intendant militaire de la 8 ^{ième} division au ministre.
32	Lonclas	- Lettre d'appui pour l'avancement du 8 décembre 1836 par le député du Gard. - Dans une lettre au ministre du 24 novembre 1845 il fait valoir des titres pour l'avancement, l'ancien intendant militaire le lui avait fait espérer. - Lettre d'appui pour l'avancement du 7 janvier 1846 par le ministre des finances. - Lettre d'appui pour l'avancement du préfet de l'Yonne du 14 février 1852. - Lettre d'appui pour l'avancement du 16 octobre 1852 par le maire d'Auxerre.
36	Dutheil	Lettre au ministre du 20 janvier 1851 : se recommande pour le grade d'intendant militaire. Fait un état de ses campagnes et services : « ...j'étais le sous-intendant de votre division pendant le siège de Rome, et j'ai eu l'honneur de me trouver avec vous sous le boulet le 30 avril et pendant l'occupation de la villa Gamfili... ».
39	Massot	- Rapport au ministre du 18 juillet 1849. - Lettre d'appui pour avancement du général commandant les 5 ^o et 6 ^o divisions du 18 mars 1850. - Rapport au ministre du 5 avril 1850 - Note d'appui pour l'avancement du 12 juillet 1864 par le bureau des états-majors et des écoles militaires.
42	Wolf	Lettre d'appui pour l'avancement du 5 février 1846 par l'intendant militaire de la division d'Alger.
43	Sicard	Rapport au ministre du 15 octobre 1841 : Le porter au tableau d'avancement pour 1841, tous les faits qui lui ont été imputés en Afrique étant aujourd'hui expliqués.
47	Gérard de La Calvinrière	Lettre d'appui pour l'avancement de l'intendant militaire du 22 avril 1850.
55	Corréard	Lettre d'appui à l'avancement du général commandant la 13 ^{ième} division militaire du 22 février 1861.
65	Lucas De Missy	Lettre d'appui pour l'avancement de l'intendant militaire de l'armée d'Italie du 15 novembre 1860.
68	Dubut	- Lettre d'appui pour l'avancement du 22 octobre 1854. - Lettre d'appui pour l'avancement du 12 septembre 1854.
74	Danlion	Lettre d'appui pour l'avancement du 25 décembre 1862 de l'intendant militaire du corps expéditionnaire du Mexique.
75	Bouche	- Lettre d'appui pour l'avancement du 12 septembre 1854. - Lettre d'appui pour l'avancement du 22 octobre 1854. - Lettre d'appui pour l'avancement du 3 février 1865 du général commandant la garde impériale. - Rapport élogieux du maréchal Bazaine du 24 août 1869 quand il est intendant militaire du camp de Châlons. - Rapport d'inspection élogieux du 24 octobre 1850.
82	De Ferrière	Lettre d'appui pour l'avancement du 12 mars 1866 du maréchal commandant en chef le garde impériale.
100	Charlot	- Rapport au ministre du 12 juillet 1849 : Appui pour l'avancement sur proposition du général commandant en chef le corps expéditionnaire de la méditerranée. - Rapport au ministre du 5 avril 1850. - Lettre d'appui pour l'avancement du 15 octobre 1867 par l'intendant militaire de la 16 ^{ième} division.

104	Le Cler	Lettre d'appui pour l'avancement du 6 novembre 1855 du secrétaire d'état de la marine et des colonies.
106	Baron Lage	- Lettre d'appui pour l'avancement du général de la 2 ^e brigade de l'armée de Paris du 27 octobre 1852 au directeur de l'administration - Rapport au ministre du 31 juillet 1855 : proposition de l'inscrire au tableau d'avancement de 1855 sur recommandation du général commandant en chef l'armée d'Orient. A été déjà proposé pour l'avancement en 1853 et 1854. Mis au tableau.
138	Friant	- Lettre d'appui pour l'avancement de l'intendant militaire du corps expéditionnaire du Mexique du 27 décembre 1864. - Note d'appui pour l'avancement du 29 août 1861 du bureau de la justice militaire pour son action au conseil de révision d'Oran.
146	Testa	- Appui pour l'avancement de l'intendant général du 20 février 1855. - Idem le 9 avril 1863 - Idem le 29 octobre 1863. - Idem le 10 juillet 1865. - Lettre d'appui pour l'avancement du général commandant le 6 ^{ème} corps d'armée du 27 septembre 1871. - Rapport de l'intendant général du 6 novembre 1872.
153	Lévy	- Lettre d'appui pour l'avancement du gouverneur général civil de l'Algérie du 14 mai 1875.
157	Curnier de Lavalette	Lettre d'appui pour l'avancement de l'intendant militaire au ministre du 9 novembre 1865.
160	Croiset	Lettre d'appui pour l'avancement au ministre du 21 janvier 1856.
181	Gayard	- Lettre d'appui pour l'avancement du 9 décembre 1872 du général Trochu. - Lettre d'appui au ministre du général commandant le 11 ^{ème} corps d'armée du 12 octobre 1876.
186	Castex	Lettre d'appui pour l'avancement du 21 octobre 1876 du président du conseil général du Gard.
211	Rosignol	- Lettre d'appui à l'avancement du général commandant le 17 ^{ème} corps d'armée du 29 juin 1883. - Lettre d'appui à l'avancement d'un député au ministre du 14 juillet 1883.
215	Génin	- Lettre d'appui du 17 novembre 1876 de l'intendant général.
248	Gaffiot	Rapport d'appui pour l'avancement du 11 août 1863.
251	Lévis	Lettre d'appui pour l'avancement de l'intendant général d'octobre 1858. L'adjoint préfère la légion d'honneur à un avancement au choix.
255	Lejeune	Rapport au ministre du 20 juillet 1863 : appui pour l'avancement pour des titres acquis au Mexique, proposition par le maréchal FOREY à la suite de la prise de Puebla appuyée par l'intendant militaire Wolf. Réponse : pas de vacance de sous-intendant de 2 ^{ème} classe.
265	Chaplain	Note pour le ministre du 30 janvier 1865 : mention d'appui pour conduite au Mexique.
270	Thiévard	Appui pour l'avancement de l'intendant général du 10 juillet 1865 : « ...est chargé à Rome de la surveillance administrative de six régiments commandés par des colonels... ».
276	Ségonne	- Note d'appui pour l'avancement du 27 octobre 1862 de la 1 ^o direction du ministère de la guerre. - Lettre d'appui pour l'avancement au ministre du 16 juillet 1886 par le sous-secrétaire d'état à la marine.
288	Vuillaume	- Note pour la 5 ^o direction du 29 août 1861 : mention d'appui pour le tableau d'avancement. - Lettre d'appui pour l'avancement de l'intendant militaire du corps expéditionnaire du Mexique du 27 décembre 1864. - Note pour le ministre du 30 janvier 1865 : mention d'appui pour conduite au Mexique.
296	Salvay	Lettre d'appui pour l'avancement du 19 août 1860 du général Peyssard à l'intendant général.
306	Coulombeix	- Lettre de recommandation du SIM au ministre du 27 juillet 1867. - Propositions de 1874, 1875 et 1876 du directeur de la comptabilité au ministre pour une nomination par anticipation.
322	Taquain	- Lettre d'appui pour l'avancement du 10 février 1859 du ministre des finances. - Lettre d'appui pour l'avancement du 29 novembre 1859 du ministre des travaux publics. - Rapport d'appui pour l'avancement de décembre 1881 de l'intendant militaire Nony, inspecteur général des personnels administratifs en Tunisie. - Lettre d'appui pour l'avancement du général commandant le corps d'occupation de Tunisie du 12 juin 1882.
342	Robert	- Lettre d'appui pour l'avancement du 28 juillet 1871 par l'intendant général de l'armée de Versailles. - Rapport d'inspection élogieux de l'intendant général de 1878.
360	Simouneau	Lettre de recommandation pour l'avancement du général commandant le 18 ^{ème} corps d'armée du 10 mars 1871.
361	Romanet	Appui pour l'avancement du sous-secrétaire d'état à la guerre du 20 décembre 1884.
363	Simon	- Lettre d'appui pour l'avancement du 8 avril 1871 du commandant de la place de Bitche. - Lettre d'appui pour l'avancement du 23 mai 1871 du commandant de la place de Bitche. - Note du ministre au commandant de la place : pris en compte pour une nomination au grade de sous-intendant de 2 ^{ème} classe.
399	De Ruffi de Pontavez	Lettre de l'intendant militaire au ministre du 17 octobre 1870.
405	Peyrot	- Mention d'appui à l'avancement du 24 novembre 1881 par l'intendant militaire inspecteur du personnel en Tunisie.

		- Lettre de la direction des services administratifs au président de la commission de classement des personnels administratifs du 21 novembre 1882 : demande d'ajouter son nom à la liste des propositions pour le grade de sous-intendant de 1 ^{ère} classe.
500	Paitre	Lettre d'appui à l'avancement de l'intendant militaire du général commandant le 6 ^{ème} corps d'armée du 22 octobre 1901.
524	Claude	- Note d'appui pour l'avancement du général commandant le 13 ^{ème} corps d'armée de 1904. - Idem en 1905.
546	Cazalens	Lettre d'appui pour l'avancement de l'intendant militaire au général commandant le 8 ^{ème} corps d'armée du 7 août 1900.
578	Godin	- Lettre du général commandant la division en Tunisie au ministre du 25 septembre 1901, pour sa nomination au grade d'intendant militaire : « ...il a fait preuve d'un caractère ferme et énergique, il est d'une santé vigoureuse et d'une grande activité. Il a eu, au cours de cette année des difficultés avec un entrepreneur intrigant et de mauvaise foi et s'est montré le ferme défenseur des intérêts de l'Etat ». - Même démarche dans une lettre du 14 septembre 1903.
584	Pesch	- Lettre d'intervention d'un député Bonnard des Hautes Alpes au ministre du 12 mars 1913 pour sa nomination au grade d'intendant général. - Réponse le 26 mars 1913 : a été nommé intendant général le 18 mars courant.
586	Coppens de Nordlandt	- Lettre du directeur des services administratifs du corps expéditionnaire en Chine au Général commandant le corps expéditionnaire du Tonkin en 1900 : - Proposition pour le grade d'intendant militaire.
632	Cavaillon	Lettre appui avancement de juillet 1900 du général commandant l'Ecole supérieure de guerre.
649	Vacherie	- Note au ministre du 21 février 1894 : détaché au Conseil d'Etat, sur intervention du garde des sceaux inscription au tableau d'avancement pour sous-intendant de 2 ^{ème} classe. - Note pour la 5 ^o direction du 21 février 1895 : sur ordre du ministre, inscrit au tableau pour SIM2.
712	Bernard	- Rapport au ministre du 5 novembre 1883 : proposition pour un avancement exceptionnel : « ...Les séances de bureau, cependant très longues, étant absorbées par l'étude des affaires courantes, il n'a pas craint de consacrer une partie de ses nuits aux travaux ci-dessus... » En marge de la réponse du ministre : « Il faut 4 ans pour être proposé. Le denier proposé a le numéro 40, M Bernard a le numéro 130, c'est trop loin. Attendre et si au prochain classement on se rapproche de lui, on pourra alors l'inscrire d'office ». - Rapport au ministre du 10 septembre 1885 : inscription d'office au tableau d'avancement pour un avancement exceptionnel.
795	Souillard	Rapport au ministre du 17 novembre 1908.
818	Adrian	Note de la direction de l'intendance du 15 avril 1908 : inscrit au tableau d'avancement pour le grade de sous-intendant de 1 ^{ère} classe pour sa participation aux manœuvres de Medjez et Bab.
829	Maratuech	- Lettre d'appui pour l'avancement du 27 novembre 1901 du président de la commission du budget. - <i>Avenir militaire</i> du 1 ^{er} mars 1913 : lettre d'appui pour l'avancement du député du Lot. 1913 : par suite d'une petite erreur a été rayé du tableau. : « ...Toute l'honorable carrière de M. Maratuech plaide suffisamment sa cause pour que je n'ai pas à insister sur ce point, je me permets seulement d'ajouter que je serais très heureux... ».
862	Chayrou	Lettre d'appui à l'avancement du sénateur de la Charente du 18 juin 1913. Réponse du ministre du 1 ^o juillet 1913 : va bénéficier d'un choix hors tour.
922	Rouchard	Lettre du sous-intendant chargé du secteur du Maroc à l'intendant militaire du 14 décembre 1911 : A été chargé de très lourds services au Maroc. Citation à l'ordre du corps de débarquement. Risque de ne pas passer intendant.
935	Bonnier	Appui pour l'avancement du 26 août 1912 de la commission chargée d'examiner les propositions faites en dehors du travail normal d'avancement.
964	Patart	Note de la 5 ^o direction au cabinet du ministre du 14 décembre 1912 : appui pour l'avancement malgré les mauvaises notes du 2 ^{ème} trimestre 1912 dues à un dissentiment avec le chef de mission au Pérou. Ne pas en tenir compte.
971	Gendre	Rapport spécial de l'intendant militaire du 22 octobre 1912 appuyant une proposition d'avancement à titre exceptionnel.
983	Haye	Rapport d'appui pour l'avancement du 25 octobre 1908 de l'intendant militaire du corps de débarquement de Casablanca.
986	Roehrich	Rapport d'appui avancement du 26 octobre 1912 par l'intendant militaire.
987	Zwilling	Rapport spécial pour l'avancement du 20 octobre 1909 par le sous-intendant directeur des services administratifs à Casablanca.
991	Rouffet	Intervention de son beau-père le 16 juin 1910 pour sa nomination au grade de sous-intendant de 3 ^{ème} classe. Le ministre répond qu'il sera compris dans le prochain travail d'avancement.
1025	Martin	- Lettre d'appui pour l'avancement du 31 octobre 1911 du directeur du dépôt des modèles de l'usine d'essais de Paris. - Nouvelle lettre d'appui du 12 décembre 1911.
1054	Bourdaire	Lettre d'appui nom non lisible adressée à l'intendant militaire le 6 octobre 1905 : Pour sa promotion à la 1 ^o classe. _
1078	Canac	Réponse du ministre à une intervention en sa faveur datée du 3 avril 1918.
1137	Laurent	Lettre d'appui à l'avancement du général commandant le camp de Lannemezan du 15 septembre 1869.

Annexe 131

Exemples d'aléas de l'avancement dans les états de service

N°	Nom	Extraits des états de service
32	Lonclas	SIM2 1843: ...mais il croyait en entrant dans l'intendance que son mérite serait bien plus élevé et récompensé. Il a mieux servi au commencement de sa carrière...
76	Airolles	SIM2 1851 : ...Il est arrivé trop vite d'un grade à un autre...
82	De Ferrière	ADJ1 1849: ...c'est une erreur involontaire qui l'a éloigné du tableau en 1848. Il est de toute justice de lui en tenir compte en 1849.
99	Picot De Moras	ADJ1 :...1849 :...C'est par une erreur involontaire qu'il n'a pas été présenté pour l'avancement en 1848, il est juste de lui en tenir compte en 1849.
106	Baron Lage	SIM1 1858 :...Une mesure sévère, nécessaire pour l'exemple, vient de le frapper, mais il se relèvera.
119	Bascle de Lagrèze	SIM1 1873 :...qu'un homme de cette valeur ait vieilli dans le grade de sous-intendant alors que nombre de ses cadets sont intendants militaires...
138	Friant	SIM2 1860 :...Mérite par la distinction de ses services, par ses qualités hors ligne comme fonctionnaire, que le comité répare autant que possible par un bon classement, le tort que lui a fait la mesure non moins injuste que rigoureuse qui a été prise contre lui il y a deux ans.
224	Ducrocq	SIM2 1874: Bon fonctionnaire mais découragé par le long retard que des circonstances particulières ont apporté à sa carrière, demande son admission à la retraite.
250	Antoine	SIM2 1878 : ...mais ayant appris qu'il n'était pas compris dans le travail d'inspection du 18 ^{ème} corps d'armée pour cette année et qu'il avait été proposé pour l'avancement en 1877. Je considère comme un devoir de renouveler cette proposition.
302	Guille-Desbuttes	SIM1 1886: ...s'est malheureusement attardé beaucoup dans le grade de SIM2, aura la limite d'âge le 2 juin 1887. 1887 :...s'est malheureusement attardé dans le grade de SIM2, aura la limite d'âge le 2 juin 1887...
367	Lejeune	SIM2 1888 :...n'est pas classé pour l'avancement bien qu'il soit le fonctionnaire le plus ancien de son grade et qu'il ait été proposé 3 fois déjà pour le grade supérieur...
433	Gatineau	SIM1 1893: ...il a subi dans sa carrière un retard dû à une omission dans le classement pour SIM1.... ...L'incident de carrière qui l'a aigri, n'était pas une raison de se ralentir... 1895 :...n'a pas eu une carrière heureuse... 1896:...il serait fort à désirer que la croix de commandeur pour laquelle il a été proposé en 1894 et 1895, vienne couronner une carrière des mieux remplies.
585	Richard-Duplessis	Compte-rendu de l'intendant militaire au général commandant le corps d'armée dans une lettre du 25 septembre 1902 : « En 1901 à la suite d'irrégularités signalées dans ses actes administratifs, ce fonctionnaire n'obtint pas l'avancement qui lui faisait entrevoir son inscription au tableau d'avancement... » (Défaut de surveillance de la comptabilité du 5 ^{ème} régiment de cuirassiers).
647	Chaumont	ADJ 1885 :...Est déjà un ancien dans son grade, il serait fâcheux qu'il passât à son tour d'ancienneté, il mérite mieux que cela...
681	Lajule	SIM2 1904 :...il serait regrettable après les services qu'il a rendus, qu'il ne fût pas nommé SIM1.
707	Joleaud	SIM2 1905 :...Primé par un camarade plus ancien, je ne puis le présenter pour SIM1 qu'avec le n°2, mais j'estime qu'il n'en doit pas moins voir sa proposition accueillie favorablement dès cette année...
715	Mettas	ADJ 1891 :...N'ayant pas 4 ans de grade de capitaine et d'adjoint à l'intendance a vu le n°2 du tableau passer SIM de 3° classe alors qu'il a le n°1. Il est à désirer quand lui en tiendra compte pour le grade de SIM2.
742	Rémy	ADJ1 1902 : Qui restait au tableau de 1901 avec le n°2 a été reporté au tableau de 1902 avec le n°10 seulement. Cet échec l'avait profondément affecté et découragé. Mais comme c'est un homme d'esprit droit, de sentiments élevés et intelligents, il a vite pris le dessus ...Est au tableau d'avancement depuis deux ans, il y occupe actuellement le n°5 ayant été retardé sans motif connu...

SOURCES

1. Archives

Service historique de la défense

Guides

DEVOS Jean-Claude, CORVISIER-DE-VILLELLE Marie-Anne, *Guide des archives et sources complémentaires*. Service historique de l'armée de terre. Vincennes 1996.

Jean Claude DEVOS, Jean NICOT, Philippe SCHILLINGER, Pierre WAKSMAN, Josette FICAT, *Service historique de l'armée de terre. Inventaire sommaire des archives de la guerre, série N 1872-1919*. Troyes, Imprimerie la Renaissance, 1974.

Jean Claude DEVOS, Colonel Pierre GUINARD, Jean NICOT, *Idem*, Troyes Imprimerie de la Renaissance, 1975.

Direction de l'intendance

Cabinet	1871-1901	9N 64-65
Cabinet	1902-1914	9N 66-67
1°,2°,3°Bureau	1879-1884	9N 68-69
3°,4°Bureau	1885-1892	9N 70-71
5°Bureau	1880-1914	9N 74-75
6°Bureau, personnel de l'habillement, campement solde, subsistances militaires, vivres, fourrages	1880-1914	9N 76
Divers	1882-1914	9N 77
Cahier des charges et pièces annexes	1872-1909	9N 78-79
Comité technique	1886-1910	9N 80-81
Avis de la section technique et de la commission supérieure de l'habillement et du harnachement	1881-1911	9N 82
Intendance.Inspections	1890-1914	9N 109-111
Intendance.Organisation	1871-1914	7N 20
Intendance.Officiers d'administration		7N 109

Direction générale du personnel et du matériel du ministère de la défense

Inspection générale de l'artillerie		16N 776-816
Inspections générales	1871-1889	SN1
Guerre de 1870-1871		LHS 23X
Intendance	1817-1870	X2 5

Cabinet du ministre

Cabinet avant-guerre :		7N 1-3
Organisation et personnels écoles :		5N 1-7
Etat-major des armées, 1°Bureau		7N 40
3 ^{ème} bureau : organisation des armes, services, écoles :		7N 1923-1971
Organisation générale, lois militaires :		7N 33-35
Trésorerie et postes d'étapes :		7N 38
Mémoire sur l'administration des corps de troupe :		7N 40
Ecoles militaires, avancement des personnels administratifs :		9N 1-2
Subsistances militaires :		9N 5
Commissions diverses :		9N 44-45

Organisation et personnels des états-majors, grandes unités, corps de troupe et services (Séris Xr non combattants)

N°5 : Intendance 1817-1870

N°6 : Intendance personnel administratif et subsistances militaires.

Guerre du Mexique
(décès de l'intendant RAOUL)

Journaux de marche	G 116
Ordres du siège de Puebla	G 117
Registres du commandement supérieur de Puebla	G 123

Ecoles militaires

Ecole Spéciale militaire, programmes des cours 1901-1902 et 1908-1909 :	X°13
Pour l'ensemble de la période	X°116à119
Historique de l'Ecole d'administration militaire :	X°131

Direction du contrôle

Avis sur des projets de textes	
Correspondances avec la 5 ^e Direction	9N 91-9N 92 9N 111

Archives nationales

Ecole libre des sciences politiques

Brochures sur l'ouverture des cours 1872-1945	AJ 16 4738
Rapports de l'inspection d'académie 1888-1896	F 17 13140

Assemblée nationale

Ordres du jour des séances 1846-1870	C2784-2785
Enquête sur le gouvernement de la défense nationale et de la délégation de Tours et de Bordeaux 1870-1871	C2899 2991
Enquête sur les marchés passés pendant la guerre de 1870	C3027-3077
Compte de liquidation des charges de la guerre de 1870-1871	C3186-3209

Société Polytechnique Militaire

Participation du cadre auxiliaire	F17 13140
-----------------------------------	-----------

Ecole polytechnique

Titre II admissions, section 3 : classement de sortie et admission dans les services : carton n°4 1818-1827

Titre VI personnel-élèves, section 2 élèves, paragraphe a, élèves français, élèves admis, listes générales : carton 4 1818-1845

Ecole supérieure de guerre : registre contenant les listes des promotions depuis 1877.

Musée de l'Ecole de cavalerie : rapports d'inspection de l'école.

<u>Ecole libre des sciences politiques</u> : ensemble de la période :	1SP1-1SP60
--	------------

2. Dossiers des personnels

Voir annexe n°1, pour les cotes.

3. Journaux

Publications militaires

L'Avenir Militaire (numéros de 1871 à 1899).

Le Moniteur de l'Armée (numéros de 1868 à 1914), devient *l'Echo Militaire* à partir de 1894.

L'Armée Française (numéros du 25 janvier 1878 au 5 mars 1886).

L'Avant-Garde, édition du soir du Moniteur de la Guerre (numéros du 27 septembre 1870 au 27 mai 1871, et du 10 mai au 19 mai 1876).

La France Militaire. Journal de l'armée et de la garde nationale (numéros d'octobre 1869 à septembre 1870).

La France Militaire (numéros de septembre 1880 à août 1944).

Le Progrès Militaire (numéros de novembre 1880 à mars 1900).

La Défense Nationale (numéros du 3 avril 1886 à avril 1914).

La France Armée (numéros du 15 octobre 1886 au 25 janvier 1887, et du 15 mars 1894 au 21 avril 1895).

Publications civiles

Quelques quotidiens ont été choisis pour relever l'impact sur l'opinion des grands moments de l'intendance.

Le Petit Parisien

La Dépêche Bretonne (pour un fait précis concernant un intendant).

4. Revues

La Revue des deux mondes

Elle comporte de nombreux comptes-rendus de grandes manoeuvres et quelques articles intéressants comme:

- Lyautey, « Le rôle colonial de l'armée », 1900.

« Du rôle social de l'officier », 1891.

- Bouchard L., « Le contrôle des arsenaux de la guerre et de la marine », 1872.

- Olivier E., « La guerre de 1870. La préparation », 1910.

- Lieutenant-Colonel Reboul, « Le malaise de l'armée », 1925.

Le Journal des Sciences Militaires (numéros de 1869 à 1914)

Il contient des articles d'une haute qualité technique en particulier sur des sujets comme:

- l'organisation de l'armée,

- les débats sur les relations entre le commandement et l'administration,

- l'avancement,

- l'organisation de l'intendance.

- une rubrique à chaque numéro indiquant de nombreuses références bibliographiques françaises et étrangères.

Le Spectateur Militaire

Il rend les mêmes services que la précédente revue, les articles sont moins nombreux et moins techniques.

La Revue d'histoire

Elle est publiée par l'Etat-Major de l'armée, elle comporte de nombreux récits de la guerre de 1870 avec des témoignages sur l'action de l'intendance. C'est un instrument de travail utile pour ces nombreuses références bibliographiques.

La Revue du Cercle Militaire

C'est un organe synthétique d'information de la communauté militaire contenant de nombreuses références réglementaires et bibliographiques

La Revue de l'Intendance Militaire

Les articles sont très techniques et concernent essentiellement le fonctionnement des grandes branches du service. Les réflexions sur l'organisation de l'intendance sont peu nombreuses. Les témoignages portent surtout sur l'action de l'intendance outre-mer.

Revue de cavalerie

Quelques articles sont utiles pour illustrer la sensibilité d'arme relative à notre sujet.

Les revues suivantes apportent peu de choses. Elles comportent quelques orientations bibliographiques:

La Revue Militaire Française
L'Armée Territoriale
La Revue de Paris
Les Carnets de la Sabretache
La Revue Militaire Générale
L'Année Militaire
L'Armée Française Illustrée
Bulletin de la Réunion Amicale du Service de l'Intendance (cadre auxiliaire)
La Revue de France
La Revue Politique et Parlementaire

5. Textes officiels

Journaux officiels

Débats parlementaires de préparation de la loi du 16 mars 1882.

Loi du 16 mars 1882.

Baïhaut Charles, *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1870*, Paris Quantin 1882, Session 1879, 2^{ième} législature n° 1156.

Journaux Militaires

Concours pour l'intendance. Programmes des connaissances exigées du 13 mai 1905. Paris Lavauzelle 1914.

Décret du 10 février 1890, portant règlement pour l'exécution de la loi du 16 mars 1882, en ce qui concerne le service de l'intendance militaire.

Programme des connaissances exigées des candidats pour l'admission dans le corps de contrôle de l'administration de l'armée. Année 1883, p. 308.

Notice historique sur l'organisation de l'armée depuis la révolution jusqu'à nos jours.

Recueil de textes

Blochet Eugène, *Répertoire général alphabétique suivi d'un supplément contenant les lois, décrets, instructions, décisions et règlements ministériels insérés au Journal Militaire Officiel depuis 1791 jusqu'au 1^o semestre 1880*, Paris, Pigelet fils et Tardy, 1880.

Capitaine Dore, *Dictionnaire alphabétique des textes insérés au Journal Militaire Officiel de 1830 au 1^o janvier 1864*, Paris Dumaine, 1864.

Dislere Paul, *Législation de l'armée française et jurisprudence militaire*, Paris Dupont, 1884.

Documents officiels

Rapport Bouchard.

Avis du Conseil d'Etat en date des 2 avril et 23 juillet 1884, portant interprétation de la loi du 16 mars 1882, en ce qui concerne les attributions des fonctionnaires de l'intendance militaire.

Arrêts du Conseil d'Etat.

BIBLIOGRAPHIE

Administration militaire, logistique

Intendant militaire Victor PERRIER, *Rapport présenté à la commission mixte chargée de préparer un projet de loi sur l'administration de l'armée*, Paris Wittersheim, 1873.

KEMMEL B, *Etude sur le ministère de l'administration de l'armée*, Lille, 1918.

Colonel BIDAULT, *Une réforme administrative et l'armée nationale*, Nice Le Petit Niçois, 1900.

LOUVET Raymond, *Etude sur la réorganisation des personnels administratifs de l'armée*, Lavauzelle Paris et Limoges, 1890.

FORISSIER R, « La loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée, un centenaire qui se porte bien », *Revue médecine et armées*, 1982.

Capitaine LAURENT A, *Organisation et fonctionnement des services administratifs dans l'armée*, Thèse pour le doctorat. Montpellier, Firmin, Montmane et Sicardi, 1907.

Général LEBAS, *Réformes militaires. Réorganisation de l'armée et de son administration*, Paris Chapelot, 1910.

CAILLE, *Les bureaux de la guerre et M. le duc d'Audiffret Pasquier*, Niort Favre, 1874.

MAUROY Victor, *Armée française, sa constitution, son organisation, son fonctionnement, son administration, son utilisation*, Tome IV, Administration de l'armée, Paris lavauzelle, 1896.

Général RAGUENEAU, *Stratégie et transport des ravitaillements*, Paris Berger-Levrault, 1924.

La direction de l'arrière, Tome XI des Armées Françaises dans la grande guerre, Paris Imprimerie Nationale, 1937.

ABOUT Edmond, *Du monopole des fournitures militaires*, Etudes Militaires d'Albert PERRIN, Paris Leneveu, 1869.

ALLAIN Pierre, *Etude sur les principes d'administration et la loi du 16 mars 1882*, Thèse pour le doctorat de 3^{ième} cycle, Paris 2, 1982.

DELAPERRIERE E., *La France économique et l'armée*, Paris Lavauzelle, 1893.

La France administrative et l'armée, Paris Lavauzelle, 1896.

Lieutenant-Colonel KLEIN, *La liaison des armes et des services*, Paris Berger-Levrault, 1909.

Général FAVE, *M. le duc d'Audiffret Pasquier et la réforme administrative du département de la guerre*, Paris Dumaine, 1875.

FLOURENS J., *L'administration des corps de troupe de l'armée métropolitaine*, Thèse pour le doctorat de Sciences Politiques. Paris Rousseau, 1914.

CHAPER M., *De la nécessité en temps de paix d'un contrôle local préventif*, Grenoble Maisonville, 1876.

Sous Intendant Militaire LYAUTEY, *A l'armée française en 1867*, Examen critique d'une récente brochure, Paris Dumaine, 1867.

Baron de REIFFENBERG, *Les services administratifs de l'armée de terre*, Paris Tanéra 1863.

Administration militaire, Versailles Le Cerf, 1865.

Nouvelles propositions d'administration militaire, Paris Tanéra, 1864.

Intendant Militaire WEST, *Lettres d'un intendant militaire à M. le ministre de la défense sur l'administration de l'armée*, Paris Dumaine, 1876.

Intendant Général WOLF, *De la loi sur l'administration de l'armée*, Paris Lebefvre, 1876.

TROLARD, *L'administration militaire et le contrôle en Prusse et en France*, Paris Lachaud, 1871.

- Sous Intendant Militaire HAFFEMAYER, *L'administration militaire, son organisation, ses ressources en temps de paix et en temps de guerre*, Paris Chapelot, 1912.
- Colonel ALLAIRE, *Commandement, Administration et Contrôle. Etudes et proposition de lois basées sur des documents vécus*, Paris de Kugelmann, 1895.
- Capitaine GIRARDON E., *Organisation et service du Train. Fonctionnement des services auxiliaires de l'armée* Paris Berger-Levrault, 1895.
- PELGRAIN P., *Réforme du système des approvisionnements de l'armée en campagne*, Paris Carion, 1872.
- Intendant Militaire VIGO-ROUSSILLON, *Les principes de l'administration des armées*, Paris Dumaine, 1871.
- Capitaine TRUCHOT M.C., *Armée française. Questions administratives*, Paris Lachaud, 1873.
France et administration militaire, Limoges Lavauzelle, 1881.
- Intendant Militaire BARATIER, *De l'administration militaire, réponse à M. le Colonel Lewal*, Paris Dumaine, 1872.
- PIERRE Robert, *Difficultés que rencontre en France l'administration des grandes armées et moyens pratiques d'y remédier*. Paris Dumaine, 1872.
- GOTTERON, *Réorganisation des personnels des services administratifs de l'armée*, Paris Lavauzelle, 1891.
- BEAUQUIER Charles, *Proposition de résolution ayant pour objet la nomination d'une commission chargée de rechercher les réformes et les économies à réaliser dans l'administration, 25 octobre 1884*, Paris Quentin, 1884.
Proposition de loi tendant à la suppression du corps de l'intendance et à la réorganisation des services administratifs de l'armée, Paris de Motteroz, 1891.
- EYROUX E., *Mes dernières observations sur l'administration de la guerre, précédées de trois lettres sur le même sujet*, Alger Tissier, 1866.
Administration militaire. Lettre à M. Paris de Bollardièrre, Paris Dentu, 1863.
- Général FAVE, *De la réforme administrative*, Paris Dumaine, 1875.
- NED-NOLL, *Etude sur la tactique de ravitaillement dans les guerres coloniales*, Paris Lavauzelle, 1895.
- CHATELAIN C, *Le contrôle de l'administration de la marine devant l'opinion publique et le parlement*, Paris Chapelot, 1903.
- Sous Intendant Militaire ARNAUD Albert, *Organisation générale du service des étapes et ravitaillement des armées en subsistances*, Paris bureaux de l'armée territoriale, 1893.
- GOUGEARD Auguste, *Les arsenaux de la marine*, Paris Berger-Levrault, 1882.
- MARGAINE C, *A propos des armées françaises et allemandes*, Reims Martin, 1871.
- Général FARRE, *Discours à la chambre des députés. Séance du 19 février 1881*, Paris Larousse, 1881.
- Lieutenant ALIX F.M., *Le vol militaire et sa répression*, Thèse pour le doctorat de droit. Université de Nancy, Faculté de droit, Nancy Berger-Levrault, 1906.
- Intendant Général GUILLOT Léon, *Enquête sur les actes du ministère de Cisse*, Paris De Chaix, 1881.
- GIRARD. H., *La réorganisation administrative de l'armée française*, Paris Dumaine, 1877.
 « La réorganisation administrative de l'armée française », *Journal des sciences militaires*, 1877.
- Docteur GOZE, *Observations sur la loi de l'administration de l'armée votée par le Sénat*, Paris Martinet, 1877.
- PERRIN Albert, *A propos de la désorganisation du service de l'habillement des troupes*, Paris Librairies Militaires, 1875.
- Capitaine MARTIN Paul, *Le Général de La Girennerie et le Colonel Allaire*. Paris Stock, 1899.

- PELLETAN Camille, *Rapport fait au nom de la Commission du Budget chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1900. Extraits relatifs à l'administration des corps*, Corbeil Créteil, 1900.
- F. Le BESCHU de La BASTAYS, *Simple projets de loi sur l'administration de l'armée et le service de santé*, Paris Le Moniteur Universel et Dumaine, 1876.
- AUDIFFRET PASQUIER, *Discours prononcés au Sénat dans les séances des lundi 6 et jeudi 16 novembre 1876*, Versailles Imprimerie du Sénat, Paris Librairie du Moniteur Universel, 1876.
- Sous-Intendant Militaire BOISSONNET, « Le recrutement et l'hygiène de l'armée », *Journal des sciences militaires*, 1892.
- Sous-Intendant Militaire BARATIER, « Essai d'instruction sur la subsistance des troupes en campagne dans le service de première ligne », *Journal des sciences militaires*, 1875.
« L'art de ravitailler les grandes armées », *Journal des sciences militaires*, 1873.
- Sous-intendant Militaire LAURENT-CHIRLONCHON, « Historique du service des subsistances militaires en France », *Journal des sciences Militaires*, 1875.
- Colonel LEWAL, *Entretiens militaires de la Réunion des officiers. Entretiens sur l'administration militaire*, Paris Dumaine, 1872.
- Projet de loi sur l'administration de l'armée*, Discours prononcé par M. Le baron Larrey, Paris Librairie des publications législatives, 1880.
- CAMAU Emile, *La guerre dans les Alpes. Souvenirs des manœuvres alpines*, Paris Berger-Levrault, 1890.
- Capitaine E. BUAT, *Un voyage d'état-major de corps d'armée*, Paris Librairie militaire Chapelot, 1908.
- Général MAITROT, *Les manœuvres françaises du sud-ouest en 1913*, Paris Berger-Levrault, 1913.
- Général MAUNOURY, *Manœuvres de 1910*, Paris Fournier, 1911.
- MARTY-LAVAUZELLE Roger, *Les manœuvres du Bourbonnais en 1909*. Paris Charles-Lavauzelle, 1909.
Les manœuvres de l'ouest en 1912, Paris Charles Lavauzelle, 1913.
Les manœuvres de l'est en 1911, Paris Lavauzelle, 1911.
- De SAVOYE Charles, *Le service des armées en campagne*, Bruxelles, 1861.
- DELPERIER Louis, *L'habillement et l'équipement du soldat français 1871-1914*, Thèse pour le doctorat de troisième cycle Paris 1, 1983.
- Intendant général FRIANT, *Remarques sur l'exécution du service des subsistances aux armées en campagne*, Paris, 1872.
- BARATIER A, *L'administration militaire au Tonkin*, Paris Rozier, 1889.
- Baron Frédéric de REIFFENBERG, *Etude sur les services généraux de la guerre*, Paris Tanera, 1865.
- BUCAN H., *Administration militaire. Examen du projet de loi sur l'administration de l'armée voté par le Sénat le 22 novembre 1876*, Neully Bouzin, 1877.
- CARON L.N., *Mémoire sur l'administration militaire en France*, Paris E. Martinet, 1873.
- Colonel ALLAIRE, *Nouvelle protestation faite par un colonel de cavalerie breveté, mis à la retraite d'office le 27 avril 1894*, Manuscrit signé le 19 juin 1895.
- EYROUX E., *Administration militaire. Réponse à l'auteur anonyme de la brochure intitulée « de l'administration militaire en 1863 »*, Paris Dentu, 1864.
- JOLIVET Louis, *La réforme administrative et les agissements de l'intendance*, Paris Librairie militaire E. Dubois, 1893.
- LANDEAU Ulysse, *De la réorganisation des services administratifs de l'armée française*, Paris Le Chevalier, 1871.
Etrennes poétiques. Sonnets et sornettes, Paris Librairie des bibliophiles, 1872.
Les budgétivores, Poissy A. Bouret, 1865.

Lieutenant-colonel Floridor DUMAS, *L'administration de l'armée française*, Paris Plon, 1870.
Réponse d'un officier inférieur à l'officier général auteur de « L'armée française en 1867 », Paris Plon, 1867.

CHOMPRET Marie-France, *L'hygiène alimentaire du soldat de l'armée de terre française (1770-1880)*, Thèse Ecole nationale des chartes, 1999.

Réponse à nos contradicteurs. Contrôle et direction des services administratifs de l'armée de terre, Paris Dentu, 1863.

Réponse au discours de M. Darricau, Paris Labaume, 1865.

L'administration de l'armée française, Paris Plon, 1870.

Principes et doctrine de l'administration militaire, Paris Tanera, 1864.

La correspondance de grade et les personnels administratifs de l'armée, Paris, 1899.

Bxxx *Réforme du corps d'état-major, suppression du corps de l'intendance*, Paris Lechevalier, 1873.

L'intendance militaire licenciée. Bases générales d'un projet de réorganisation de l'administration de l'armée, Paris Dumaine, 1872.

Administration militaire. Le service des approvisionnements de l'armée, Paris Sagnier, 1872.

L'administration militaire en 1863, Paris Dumaine, 1864.

L'administration militaire, nécessité d'une réorganisation, Paris Renou et Maulde, 1863.

L'administration et le contrôle par un administrateur en retraite, Paris Dentu, 1863.

Examen du rapport de M. l'Intendant militaire V. Perrier sur l'administration militaire, Paris Renou, Maulde et Cock, 1874.

Le dernier mot sur l'administration militaire et la vérité sur la réorganisation des services administratifs de l'armée, Paris Dupont, 1876.

Observations sur la loi de l'administration de l'armée votée par le Sénat, Paris Martinet, 1877.

« L'alimentation dans l'armée », *Journal des sciences militaires*, 1893.

« Les transports aux armées », *Journal des sciences militaires*, 1887.

« Etude sur les impedimenta de l'infanterie en campagne », *Journal des sciences militaires*, 1879.

Administration militaire. Propositions de réorganisation, Lyon Labaume, 1866.

Administration militaire. Réponse à une réplique de l'intendance, Paris Dentu, 1863.

Armée allemande

MARTIN Félix et PONT F, *L'armée allemande. Etude d'organisation*, Paris Chapelot, 1903.

BARATIER A., *L'intendance prussienne comparée à l'intendance française*, Paris Tanera, 1873.

De PARDIELLAN P., *L'armée allemande telle qu'elle est*, Paris Lavauzelle, 1890.

Sous-Intendant Militaire DUFOUR, « Organisation du service de l'Intendance en Allemagne », *Revue de l'Intendance Militaire*, 1889.

Sous-Intendant Militaire DUPAIN, « L'Intendance militaire allemande et les services qui en dépendent », *Revue de l'Intendance Militaire*, 1891.

De RUBLE Alphonse, *L'armée et l'administration allemandes en Champagne*, Paris Hachette, 1872.

SPECKEL Charles, *L'armée allemande*, Paris Berger-Levrault, 1895.

Avancement

Général ZURLINDEN, *Hautes études de guerre. Haut commandement. Avancement*, Paris Lavauzelle, 1905.

Général PEDOYA, *Recrutement et avancement des officiers*, Paris Lavauzelle, 1905.

SERMAN William, « Les généraux français de 1870 », *Revue de Défense Nationale*, Août-Septembre, 1970.

De l'HARPE F., *Remarques sur les facteurs d'avancement des chefs militaires*, Paris Chapelot, 1912.

LAGUENS J., *Etude sur l'avancement des officiers de l'armée de terre en temps de paix*, Thèse pour le doctorat, université de Montpellier 1901, Carcassonne A. Gabelle, 1901.

BARAUDE Henri, *L'avancement*, Paris Chapelot, 1909.

Capitaine BRUN Eugène, *L'armée économique par l'avancement*, Paris Michel, 1904.

Général LOYRE, *Etude sur l'avancement des officiers dans l'armée française*, Paris Berger-Levrault, 1888.

GAVET André, « L'avancement des officiers et le projet ministériel », *Revue politique et parlementaire*, mars 1903, p.506.

ROCHE Ernest, *L'avancement de l'avenir et le rajeunissement des cadres*, Paris Chapelot, 1900.

Les officiers et la crise de l'avancement, Paris Edition de propagande du « porte-voix », journal des officiers, 1910.

Les écoles et l'avancement, Paris Berger-Levrault, 1900.

Notice historique sur l'avancement dans l'armée depuis la révolution jusqu'à nos jours, Paris Imprimerie Nationale, 1903.

Avancement et état des officiers, Paris Lavauzelle, 1899.

L'avancement dans l'armée par un officier supérieur, Paris Dupont, 1892.

Corps de contrôle

CATUSSE Raoul, *Le contrôle de l'administration de l'armée*, Thèse pour le doctorat, Université de Paris, 1906.

PERRIER Casimir, *L'intendance et le contrôle par un ancien officier*, Paris, 1884.

Intendant militaire PEZERIL, *Le corps du contrôle et la comptabilité du ministère de la guerre*, Paris, 1892.

Le contrôle de l'administration de l'armée (1882-1932), Paris Lavauzelle, 1933.

Le contrôle général des armées, Paris Contrôle général des armées, 1974.

Du contrôle administratif de la Marine. Nécessité d'une inspection permanente et mobile, Paris Chapelot, 1899.

Le Contrôle de l'administration de l'armée, Paris Capiomont, 1904.

Cours conférences, dictionnaires

DURAT-LASALLE L., *Droit et législation des armées de terre et de mer*, Paris Germain, 1843.

VAUCHELLE M., *Cours d'administration militaire*, Paris Dumaine, 1861.

ODIER A., *Cours d'études sur l'administration militaire*, Paris Anselin et Pochard, 1824.

BEAUGE L., *Manuel de législation, d'administration et de comptabilité militaires*, Paris Dumaine, 1876.
Abrégé du Manuel de législation, d'administration et de comptabilité, ou traité élémentaire à l'usage des fourriers, Paris Beaudoin, 1885.

Intendant militaire LAPORTE, *L'intendance militaire. Mobilisation économique et intendance militaire. Conférences à l'Ecole Supérieure de Guerre*, Paris, 1920.

RICHARD E., *Cours de législation et d'administration militaires. D'après le programme des matières professées à l'Ecole Impériale Spéciale Militaire*, Paris Dumaine, 1862.

Sous intendant militaire CRETIN, *Conférence à l'Ecole Supérieure de Guerre 1885-1886*.

Lieutenant-Colonel CHAILLEY, *Service d'Etat-major en campagne. L'Etat-major et les services dans l'armée*, Ecole Supérieure de Guerre, 1899-1900.

Commandant JARDIN, *Service d'Etat-major en campagne. L'Etat-major et les services dans le corps d'armée*, Ecole Supérieure de Guerre, 1899-1900.

Commandant De MAUD'HUY, *L'état-major et les services dans les corps d'armées*, Ecole Supérieure de Guerre, 2^{ème} division, 1897-1898.

Commandant RENAULT, *L'état-major et les services dans le corps d'armée*, Ecole Supérieure de Guerre, 2^{ème} division, 1902-1904.

Lieutenant-Colonel JARDIN, *Etude de l'armée. Etat-Major et Services*, Cours de 2^{ème} année, 1904.

LASSALLE Charles, *Manuel de l'organisation de l'armée et des services militaires*, Paris Berger-Levrault, 1899.

Sous-intendant-militaire DELAPERRIERE, *Cours de législation et d'administration militaires*, Paris Dumaine, 1879.

VEXIAU A., *Cours abrégé d'administration et de comptabilité militaires*, Paris Dumaine, 1880.

WACHTER A., *Manuel d'administration*, Paris Dumaine, 1877.

Capitaine VIGNAUD J., *Législation et administration militaires. Exposé succinct et raisonné des connaissances exigées des capitaines et lieutenants concourant pour l'admission à l'Ecole Supérieure de Guerre, et celles indispensables à tous les officiers*, Paris Lavauzelle, 1914.

Lieutenant RADOIS L., *Aide-mémoire d'administration pour les périodes d'exercice de l'Armée territoriale*, Paris l'Armée territoriale, 1885.

RUFIN Antoine, *Cours d'administration militaire en 15 leçons*, Paris Berger-Levrault, 1889.

BONNEFOY A. et CHAULET E., *Comment faire sa carrière dans l'armée et par l'armée*, Paris Fournier, 1912.

LASSALLE Jean-Charles, *Code de législation et d'administration militaire en vue du temps de guerre*, Paris Blond et Barral, 1894, 2 vol.

Intendant général GUILLOT Léon, *Législation et administration militaire ou programme détaillé des matières enseignées à l'Ecole Impériale d'Etat-major*, Paris Dumaine, 1855.

Sous-intendant-militaire MAURIN, *Conférences sur l'administration militaire*, Vincennes, 1895-1896.

Intendant MOULIAS, *Ecole supérieure de l'Intendance. Administration générale*, Marseille; Leconte, 1943.

Cours de l'Ecole d'Administration Militaire de Vincennes, 1879-1880, 1884-1885, 1888-1889, 1895-1897, 1901-1902.

Cours professés à l'Ecole d'Administration Militaire de Vincennes, Paris Lavauzelle, 1891.

Conférences faites aux fonctionnaires du cadre auxiliaire de l'intendance. Compte-rendu des conférences du 30 janvier et 3 février 1907, Saint Dizier, 1907.

Ecole Supérieure de Guerre, *Collection complète des cours professés en 1876. Partie administration et législation militaire.*

Ecole Supérieure de Guerre, *Histoire militaire. Guerre de 1870*, Année 1885-1886, 5 vol. et 1 atlas.

Général BARDIN, *Dictionnaire de l'armée de terre*, Paris Librairie militaire, maritime et polytechnique.
Dictionnaire générale d'administration, Paris Dupont, 1849.

Dictionnaire militaire. Encyclopédie des sciences militaires rédigée par un comité d'officiers de toutes armes, Paris Berger-Levrault, 1899-1910.

SAUSSINE et CHEVALET, *Dictionnaire de législation et d'administration militaires*, Paris, 1870-1878.

CHARTON Edouard-Thomas, *Dictionnaires des professions. Guide pour le choix d'un état*, Paris, 1880.

André CORVISIER, *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris PUF, 1988.

Comte de CHESNEL, *Encyclopédie militaire et maritime*, Paris Armand le Chevalier, 1868, deux tomes.

Ecoles militaires

Lieutenant-Colonel DEFONTAINE, *Historique de L'Ecole Supérieure de Guerre*, 1913.

DESBOIS, Pierre, *L'Ecole militaire et l'Ecole Supérieure de Guerre*, Paris P. Desbois, 1937.

JAZET Paul, *Histoire de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr par un ancien Saint-Cyrien*, Paris Delegrave, 1886.

Général REVOL R, « A l'école supérieure de guerre (1903-1905) », *Revue historique des armées*, numéro 3 spécial, 1979.

Général RICQ, *Les épreuves écrites d'admission à l'Ecole de Guerre*, Paris Lavauzelle, 1910.

CHALMIN Pierre, « Le recrutement des officiers de l'armée française et ses difficultés de 1815 à 1870, *Actes du 77^e congrès des sociétés savantes de Grenoble*, Imprimerie Nationale, 1952.

« Les Ecoles militaires françaises jusqu'en 1914 » *Revue historique de l'Armée*, 1954.

Capitaine PICARD L., *Origines de l'Ecole de Cavalerie et de ses traditions équestres*, Saumur Milon, 1882.

TITEUX Eugène, *Saint-Cyr et l'Ecole Spéciale Militaire en France*, Paris Firmin-Didot, 1898.

Général DESMAZES, *Saint Cyr, son histoire, ses gloires, ses leçons*, La Saint Cyrienne, 1948.

Général HANRION L., *Saint Cyr, neuf années de commandement 1871-1880*, Paris Librairie Militaire, 1888.

Baron Du CASSE, *Souvenirs de Saint Cyr et l'Ecole d'Etat-Major*, Paris Dentu, 1886.

LACAPELLE, *Ecole Spéciale Militaire de Saint Cyr. Notes sur la promotion de Puebla 1862-1864*, Paris Renouard, 1908.

De PARDIELLAN P., *Graines d'officiers*, Paris, Limoges Lavauzelle, 1895.

De MONTZEY C., *Institutions d'éducation militaire depuis 1789*, Paris Dumaine, 1867.

GARNIER G., *L'Ecole d'administration de Vincennes, historique*, Paris Lavauzelle, 1893.

La LAURENCIE, *L'Ecole de Saumur*, Angers Edition de l'Ouest, 1935.

Chef d'Escadron MARIELLE C.P., *Répertoire de l'Ecole Polytechnique*, Paris Mallet-Bachelier, 1855.

BERNARD A., *Souvenirs de la promotion de l'Empire 1852-1854*, Mâcon Protat, 1916.

TELLER A., *Esquisses de la vie militaire en France. Souvenirs de Saint Cyr*, Paris Lavauzelle, 1886-1887.

AIGOIN Julien, *La promotion des officiers élèves de Saint Cyr. Souvenirs de 1870*, Paris Imhaus et Chapelot, 1913.

SHINN Terry, *L'Ecole Polytechnique 1794-1914*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1980.

LUCZKIEWICZ Olivier, *Bibliographie des ouvrages consacrés à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr*, Nantes Librairie du Casoar, 1994.

Commandant KLECKER Emile, *Annuaire de la grande promotion de Saint Cyr (1874-1876). Situation le 15 juillet 1901 et 15 mai 1902*, Nancy Berger-Levrault, 1901-1902, 2 vol.

FEDERHPIC, *Nos vingt ans à Saint Cyr*, Paris Lavauzelle, 1933.

C.G. Kerouan, *Ohé Saint-Cyr!*, Paris C. Lévy, 1892.

Capitaine J.B, *L'Ecole de guerre*, Paris Lavauzelle, 1901.

BONIFACE Xavier, « L'enseignement de l'histoire militaire à Saint Cyr depuis 1871 », *Revue historique des armées*, 2002, n°3 p.71.

CALONI E.V., *Approches des origines, études et carrières des membres des comités de promotions 1872 à 1880 de l'école polytechnique*, Mémoire de maîtrise Sorbonne, 1986.

DESBOIS Pierre, *Les cinquante-huit promotions de l'école supérieure de guerre de 1876 à 1937*, Paris, 1937.

FAURIE A.-Baptiste, *La réforme de Saint-Cyr et le recrutement des officiers*, Paris Chapelot, 1901.

Général DELMAS, « Le développement de l'enseignement militaire en France », *Officier et historien*, Paris Economica, 2001.

LECHAT Bruno, *Origines et destins des officiers de la première promotion sortie de l'école spéciale militaire en décembre 1803 et janvier 1804*, Mémoire de maîtrise Université Paris IV.

Lieutenant-colonel FEDERPHIL, *Nos vingt ans à Saint-Cyr*, Paris Charles-Lavauzelle, 1933.

PECH de CADEL, *Histoire de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr par un ancien saint-cyrien*, Paris Delagrave, 1886.

TOUSSAINT René, *Souvenirs d'un Saint-Cyrien*, Paris Fayard, 1893

VIRENQUE Georges, *L'album d'un Saint-Cyrien*, Paris Plon, 1896.

Annuaire de la promotion de Fou-Tchéou (1884-1886) au 1^{er} janvier 1922, Paris Chaix, 1922.

Annuaire des anciens de l'école polytechnique, Paris Wattier, 1893.

Ecole spéciale militaire. Promotion de l'Empire 1852-1854, Nancy Berger-Levrault.

Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Annuaire de la dernière de Wagram 1875-1877 au 1^{er} octobre 1906, Paris Nouvian, 1906.

Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Annuaire de la promotion de Madagascar 1883-1885 au 1^{er} janvier 1909, Annecy Imprimerie Abry, 1909.

Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Notes sur la promotion de Puebla 1862-1864, Paris Renouard, 1908.

Ecole spéciale militaire. Annuaire de la promotion du Sultan 1866-1868 pour 1897, Nancy, 1897.

Ecole spéciale militaire. Annuaire de la promotion de Mentana 1867-1869 au 15 juillet 1885, Nancy Berger-Levrault, 1885.

Ecole spéciale militaire. Promotion de Turquie 1853-1855.

Promotion du 14 août 1870. Compte-rendu de la réunion du 6 avril 1886 et répertoire des noms, Nancy Berger-Levrault, 1886.

Saint-Cyr 1872-1874. Annuaire de la promotion du Shah, Paris Maulde-Doumenc, 1914,

Saint-Cyr 1873-1875. Annuaire de la promotion de l'Archiduc Albert au 1^{ier} avril 1913.

Société des amis de l'Ecole polytechnique, Paris Gauthier-Villars, 1932.

Saint Cyr et la vie militaire, Paris Devambe, 1929.

L'Ecole de guerre, Paris Lavauzelle, 1901.

Ecole supérieure de guerre. Sujets des compositions écrites pour les concours d'admission depuis 1878, Paris Lavauzelle, 1909.

Conseils pour la préparation à l'Ecole Supérieure de Guerre, Paris Lavauzelle, 1909.

Cours de préparation à l'Ecole de Guerre par correspondance, Paris Moran, 1913.

Comment se préparer à l'Ecole de Guerre?, Paris Chapelot, 1912.

Ecole Supérieure de Guerre, listes des promotions depuis 1877.

Annuaire de l'Ecole Polytechnique pour l'année 1894, Harold Tany, Paris Lavauzelle, 1894.

Ecole Polytechnique Promotion de 1897. Etat de la promotion au 1^{ier} Août 1922, Besançon Imprimerie de l'Est, 1922.

Ecole Polytechnique. Livre du centenaire 1794-1894, Paris Gauthier-Villars, 1894, Tome II. Les services militaires.

Ecole Polytechnique, Promotion de 1835, Paris, 1865.

Saint Cyr. Promotion d'Alsace Lorraine 1872-1873, Paris Lavauzelle, 1908.

Saint Cyr 1889-1891. Promotion du Dahomey. Annuaire 1912, Rouen Gy, 1912.

Annuaire de la Promotion de Saint Cyr 1880-1882 (promotion des Kroumirs), Mayenne Le Cheval, 1894-1897-1898.

Ecole Spéciale Militaire de Saint Cyr. Annuaire de la promotion de l'Annam (1885-1887), Bayonne Foltzer, 1921.

Annuaire de la promotion de Tananarive. Saint Cyr 1895-1897, Paris Lavauzelle, 1909.

L'argot de Saint Cyr, Paris Ollendorf, 1893.

La Saint Cyrienne, Les promotions de Saint Cyr de 1818 à 1912, Paris Librairie militaire universelle, L. Fournier, 1912.

Ecole Militaire de Saint Cyr. Annuaire de la promotion d'Abomey 1892-1893, Bordeaux, 1921.

Promotion de Tombouctou. Saint Cyr 1887-1889. Mayenne Lechevre, 1923.

Annuaire de la promotion de la Tour d'Auvergne 1903-1905, Paris Lechevre, 1924.

Annuaire de la promotion de Saint Cyr. Centenaire de la légion d'honneur 1901-1903, Mayenne Lechevre, 1925.

79^{ième} Promotion de Saint Cyr. Promotion Alexandre III, Rouen, 1934.

Le centenaire de Saint Cyr 1808-1908, Paris et Nancy Berger-Levrault, 1908.

Ecole Militaire de Saint Cyr. Promotion de Vénétie 1865-1867, 1887.

Ecole Militaire de Saint Cyr. Promotion du 14 Août 1870, Nancy Berger-Levrault, 1885.

Annuaire des anciens élèves de l'école polytechnique, Paris Gauthier-Villars et Cie, (1833-1974).

Annuaire des anciens élèves de l'école polytechnique, Paris Wattier, 1893.

Histoire générale, méthodologie

CHARLE Christophe, *Les hauts fonctionnaires en France au XIX^e siècle*, Paris Julliard, 1980.
Les élites de la République 1880-1900, Paris Fayard, 1987.

MILLET Hélène, *Prosopographie et informatique*; CNRS, 1985.

BOURSIER Anne-Marie, « Informatique et histoire. Recherches sur les notables napoléoniens », *Annales historiques de la révolution française*, 1975, n°220 p.289-299.

GENET Jean-Philippe, « L'informatique et l'histoire », *l'Histoire*, 1979, n°17 p.83-89.

LEVI Gilbert, *Un conflit de légitimité: les officiers des services de l'armée de terre, contribution à l'étude de la spécificité militaire*, Thèse de 3^{ième} cycle, Fondation Nationales des Sciences Politiques, Centre de Sociologie de la Défense Nationale, 1979.

MATHE Hervé, *Valets d'armes et moyens logistiques du système militaire français*, Mémoire de D.E.A., Paris Fondation Nationale des Sciences Politiques, Centre de Sociologie de la Défense Nationale, 1979.
Systèmes de défense et politiques industrielles, essai d'analyse historique, Thèse pour le Doctorat de 3^{ième} cycle, Paris Institut 'Etudes Politiques, 1984.

MURAISSÉ Eric, *Introduction à l'histoire militaire*, Paris lavauzelle, 1964.

VINCENT Gérard, *Sciences-Po: Histoire d'une réussite*, Paris Orban, 1987.

BOUTMY Emile, *De l'institution d'une licence de sciences politiques et administratives*, Paris Chamerot, 1881.

TRANCHANT Charles, *De la préparation aux services publics en France. Amélioration dont l'enseignement politique et administratif serait susceptible sous sa forme générale*, Paris Berger-Levrault, 1878.

RAIN Pierre, *L'école libre des sciences politiques 1871-1939*, Paris Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1963.

Commandant FAVITSKI de POBOBYSZ, *Répertoire bibliographique de la littérature militaire et coloniale française depuis cent ans*, Paris Thone, 1935.

CHALMIN Pierre, *Guide bibliographique sommaire et méthodique d'histoire militaire à l'usage des officiers et des chercheurs*, Service historique de l'armée.

MILLOZ Pierre, *Les inspections générales ministérielles dans l'administration française*, Paris Economica, 1983.

CHARLES Christophe, NAGLE Jean, RICHARD Michel, WORONOFF Denis, *Prosopographie des élites françaises, XVI^e-XX^e siècles*, Guide de recherches Paris I.H.M.C, 1980.

L'Ecole Libre des Sciences Politiques, Paris Chamerot, 1889.

Ecole Libre des Sciences Politiques. Assemblée Générale ordinaire du mercredi 19 février 1919, Paris Coulommiers, 1919.

Ecole Libre des Sciences Politiques. Assemblées Générales, Paris Chamerot et Perrouard, 1872 à 1940.

Le 50^{ième} anniversaire de la fondation de l'Ecole Libre des Sciences Politiques (1871-1921), Paris Saint-Guillaume, 1921.

Ecole Libre des Sciences Politiques. Organisation et programme des cours. Renseignements sur les carrières auxquelles l'Ecole prépare, Paris Librairie Vuibert, 1883-1945.

« Histoire de l'administration française depuis 1800 », *Actes du colloque organisé le 4 mars 1972 par L'Institut Français des Sciences Administratives et la IV^e section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes*, Genève Droz, 1975.

Guide bibliographique sommaire d'histoire militaire et coloniale française, sous la direction de René COURET, Paris Imprimerie Nationale, 1969.

« Histoire et informatique. Base de données, recherche documentaire multimédia », *Actes du colloque national de l'association « Histoire et Informatique »*. Université de Rennes 2 juin 1994, Presses Universitaires de Rennes, 1995.

« Histoire et informatique III^{ème} », *Actes du III^{ème} colloque organisé par l'Association Française pour l'Histoire et Informatique au Centre de Recherches Historiques et l'université de Paris*, Paris 8-9 novembre 1996, Paris publications de la Sorbonne, 1997.

« Histoire et informatique », V^o congrès « *History et Computing* », 4-7 septembre 1990 à Montpellier, Montpellier 1992.

Histoire de l'intendance et de l'administration militaire

Intendant général SOUCHAL, *L'intendance militaire des troupes de marine*, Versailles, 1969.

Sous intendant LAURENT-CHIRLONCHON, *Histoire législative de l'intendance militaire depuis 1356 jusqu'à nos jours*, Alger Paysant, 1868.

Histoire des conseils d'administration des corps de troupe, Paris Dumaine 1874.

Sous intendant LEQUES, *Les administrateurs militaires depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, Paris Dumaine, 1876.

BERRIAT H., *Coup d'oeil historique sur les anciens corps du commissariat des guerres et de l'inspection aux revues*, Paris Baratier, 1832.

AUDOIN Xavier, *Histoire de l'administration de la guerre*, Paris Didot, 1811.

Intendant militaire BALLYET, *De la constitution de l'administration militaire en France*, Paris Agasse, 1827.

Colonel DEVAUTOUR, *Histoire de l'administration militaire*, Polycopié E.S.I., 1974.

Intendant DANJEAN, *Ecole Supérieure de L'Intendance. Administration générale de l'armée en temps de paix*, Paris Les presses modernes, 1936.

Intendant de 3^{ème} classe COUTILLARD, « Commissaires des guerres et intendants militaires à Metz de 1552 à 1870 », *Revue du service de l'intendance militaire*, 1928, p.250.

BAXTER Douglas Clark, *Servants of sword*, Urbana, Chicago, London, University of Illinois, 1976.

Revue historique de l'armée, 24^{ème} année, « Numéro spécial sur l'intendance militaire ».

Revue de l'Association Nationale des Commissaires de l'Armée de Terre, « Numéro spécial », mars 1991, AIAT 4.

Histoire militaire générale

ROUX Georges, *La guerre de 1870*, Les grandes études historiques, Paris Fayard, 1966.

HANOTAUX Gabriel, *Histoire de la nation française*, Tome III, Histoire militaire et navale.

CASTELLAN Georges, *Histoire de l'armée*, Paris P.U.F., 1948.

GIRARDET Raoul, *La société militaire dans la France contemporaine 1815-1939*, Paris Plon, 1953.

Commandant ROUSSET, *Histoire générale de la guerre franco-allemande (1870-1871)*, *L'armée impériale*, .6 volumes et 1 atlas, Tomes 1 et 2. Paris Librairie illustrée, 1895-1898.

Histoire générale de la guerre de 1870-1871, Paris Nouvelle Librairie Illustrée.

DICK de LONLAY, *Français et allemands. Histoire anecdotique de la guerre de 1870-1871*, Paris Garnier, 1888.

Général NIOX, *Expédition du Mexique 1861-1867. Récit politique et militaire*, Paris Dumaine, 1874.

La guerre de 1870, simple récit, Paris Delegrave, 1897.

Général CANONGE F., *Histoire et art militaires*, Tome 2, 1^{ère} partie (1853-1866), Paris Fanchon.

Général GOUGEARD, *Deuxième armée de la Loire. Division de l'armée de Bretagne*, Paris Dentu, 1871.

FELLER Jean, *Le dossier de l'armée française. La guerre de cinquante ans*, Paris Librairie Académique Perrin, 1966

- De GAULLE Charles, *La France et son armée*, Paris Plon, 1938.
- MONTEILHET J., *Les institutions militaires de la France*, Paris Alcan, 1932.
- Général BOULANGER, *L'invasion allemande* 3 volumes, Paris Rouff, 1888.
- Capitaine PICARD L., *Leçons d'histoire et de géographie militaires*, Saumur Milon, 1887.
- De la GORCE Paul Marie, *La République et son Armée*. Paris Fayard, 1963.
- LE FAURE Amédée, *Histoire de la guerre franco-allemande 1870-1871*, Paris Garnier.
- ROUSSET Camille, *Histoire de la guerre de Crimée*, Paris Hachette 1878.
- MARTINIEN A. , *Tableaux par corps et par batailles des officiers tués ou blessés pendant les guerres de l'Empire 1805-1815*, Paris Charles-Lavauzelle, 1898-1912.
Etat nominatif des officiers tués et blessés de 1816 à 1914, Paris Fournier, 1915
La mobilisation de l'armée, mouvements des dépôts (armée active) du 15 juillet 1870 au 1^{er} mars 1871. Paris Fournier, 1912.
Insurrection de la Commune de Paris. Liste des officiers de l'armée de Versailles tués et blessés du 18 mars au 28 mai 1871, Paris La Plume et L'Épée, 1907.
Guerre de 1870-1871. Etat nominatif par affaires et par corps des officiers tués ou blessés dans la première partie de la campagne du 25 juillet au 29 octobre, Paris Chapelot, 1902.
- Général THOUMAS, *Les transformations de l'armée française. Essai d'histoire et de critique sur l'état militaire de la France*, Paris Berger-Levrault, 1887.
- Major SCHEIBERT J., *La guerre franco-allemande de 1870-1871 décrite d'après l'ouvrage du grand état-major et avec son autorisation*, Paris Hinrichsen, 1891.
- LEHAUTCOURT Pierre, *Siège de Paris*, Paris Berger-Levrault, 1898.
- TENOT Eugène, *Campagnes des armées de l'empire en 1870*, Paris Le Chevalier, 1872.
- Général WEYGAND M., *Histoire de l'armée française*, Paris Flammarion, 1938.
- Général REVOL , *Histoire de l'armée française*, Paris Larousse, 1929.
- JABLONSKI Ludovic, *L'armée française à travers les âges*, Paris Lavauzelle, 1890-1894.
- Colonel ROMAGNY Ch., *Histoire générale de l'armée nationale depuis Bouvines jusqu'à nos jours 1214-1892*, Paris Berger-Levrault, 1893.
- SCHULZ A., *Bibliographie de la guerre franco-allemande de 1870-1871*. Paris Le Soudier, 1886.
- PALAT, *Bibliographie de la guerre franco-allemande de 1870-1871*, Paris Berger-Levrault, 1896.
- VANDEVELDE L., *Commentaires sur la guerre de 1870-1871*, Bruxelles Guyot, 1872.
- Capitaine DANRIT, *La guerre de demain*, Paris Fayard, 1890.
- BREANT Henri, *L'armée française au XIX^e siècle, nouvelles lectures militaires*, Vienne, 1900.
- BERENGER H., *La conscience nationale*, Paris Colin, 1898.
- ADRIANCE Thomas J., *The last gaitter button: a study of the mobilization and concentration of the french army in the war of 1870*, Westport, Conn.Greenwood, 1987.
- GRIFFITH Paddy, *Military thought in the french army 1815-1851*, Manchester University Press, 1989.
- MICHAUX Monique, *Iconographie militaire française*, 3 volumes, Paris Château de Vincennes, 1971.

RALSTON David B., *The army of the Republic*, Massachusetts Institute of Techn. Cambridge Massachusetts, and London, 1967.

ROMMEL, *Au pays de la Revanche*, Paris Fischbacher, Genève Stapelmohr, 1888.

FARCY Camille, *Histoire de la guerre de 1870-1871*, Paris Dumaine, 1872.

Madame QUINET Edgar, *Paris, journal d'un siège*, Paris E. Dentu, 1873.

Hanotaux Gabriel, *Histoire de la nation française. Histoire militaire et navale*, Paris Plon, 1937.

CHUQUET, Arthur, *La guerre de 1870*, Paris Chailley, 1895.

Campagne de l'Empereur Napoléon III en Italie, Rédigée au dépôt de la guerre. Paris Dumaine, 1865.

La guerre de 1870-1871: La 1^{ière} Armée de la Loire-Toury-Epernon. Revue d'histoire rédigée par la section historique de l'État-major de l'armée. Paris Chapelot, 1913.

La guerre franco-allemande de 1870-1871 rédigée par la section historique du grand état-major prussien. Traduit par E. Costa de Serda. Paris Dumaine, 1874.

La guerre franco-allemande de 1870-1871 rédigée par la section historique du grand état-major prussien, traduit par le capitaine Ch. KUSSLER, Paris Dumaine 1882.

BOCQUET Guy, *Histoire militaire de la France*, T3 1870 à 1940, sous la direction de Guy Pedroncini, Paris PUF, 1992.

DOMENECH Emmanuel, *Histoire de la campagne de 1870-1871 et de la deuxième ambulance dite de la presse française*, Lyon le Salut Public, 1871.

GARROS Louis, *L'armée de grand papa de Gallifet à Gamelin*, Paris Hachette, 1965.

KROUCK Corinne, *Les combattants de la guerre de 1870. L'écriture de soldats*, Thèse Paris 1, 2001.

Major H. de SARREPONT, *Histoire de la défense de Paris en 1870-1871*, Paris Librairie militaire Dumaine, 1872.

MONTAGON Pierre, *Histoire de l'armée française*, Paris Pygmalion, 1997.

PAUL Pierre, « Essai bibliographique sur la guerre de 1870-1871 », *Revue historique de l'armée*, 1971.

PEDRONCINI Guy, *La défense sous la troisième république. Tome 1 vaincre la défaite 1872-1881*, Volume 1 Armée de terre, Vincennes, SHAT Paris, 1994.

ROTH François, *La guerre de 1870*, Paris Fayard, 2011.

Instruction

Capitaine DEBIEUVRE, *L'instruction de l'infanterie avec le service à court terme*, Angoulême L. Coquemard, 1900.

Général JOURDY, *L'instruction de l'armée française de 1815 à 1902*, Paris Alcan, 1903.

SIMON Paul, *L'instruction des officiers. L'éducation des troupes et la puissance nationale*, Paris Lavauzelle, 1905.

Intendance

Adjoint 1^{ière} Classe BARRET A., *L'intendance militaire, son organisation, ses attributions, sa mission*, Paris E. Lachaud, 1871.

Intendant Général NONY, *L'intendance en campagne*, Paris Lavauzelle, 1925.

De BORDAZ, *Que devient l'intendance militaire?*, Paris Dumaine, 1874.

- Sous intendant militaire De La RIBELLERIE, *Quelques observations sur l'intendance militaire*, Paris De Mame, 1834.
- LANDEAU Ulysse, *L'intendance militaire jugée et condamnée par ses fonctionnaires*, Paris Tanera, 1864.
De l'administration militaire, nécessité d'une réorganisation, Paris Tanera, 1863.
Réponses à nos contradicteurs. Contrôle et direction des services administratifs de l'armée de terre, Paris Tanera, 1863.
- Administration militaire, réponse à une réplique de l'intendance militaire*, Paris Tanera, 1863.
L'intendance militaire en Crimée. Campagnes de 1854, 1855, 1856, Lyon Labaume, 1864.
Intendance militaire en Italie. Campagne de 1864, Lyon Pinier, 1864.
- Le CREURER Henri, *Nécessité de réorganiser le corps de l'intendance militaire*, Bône de Dagaud, 1849.
- Intendant Général GAILLARD, *Etude sur le service de l'intendance militaire en campagne*, Paris Leneveu, 1863.
- Intendant PIERRE R., *Discours prononcé aux funérailles de l'intendant général Cetty*, Paris Pillet, 1868.
Discours prononcé aux funérailles de l'intendant général Darricau, Paris Pillet, 1868.
- Intendant BARATIER, *L'intendance militaire pendant la guerre de 1870-1871*, Paris Dumaine, 1871.
L'intendance prussienne comparée à l'intendance française, Paris Tanera, 1873.
- GENTY de BUSSY P., *De l'intendance militaire et de son organisation 1820-1830*, Alger, 1834.
Au rédacteur du « Courrier français », Alger, 1830.
- Baron de REIFFENBERG, *L'intendance militaire*, Paris Tanera, 1863.
- BLANCHOT, *Le Commandement et l'Intendance*, Montargis Leriche, 1870.
- THÖER Louis Claude, *La place de l'intendance militaire dans l'armée de terre*, Mémoire de D.E.A., Paris La Sorbonne, 1977.
- Intendant militaire PEZERIL, *L'intendance militaire et le programme du 31 octobre 1888*, Le Mans Leguicheux, 1890.
Deux mots sur le programme du 23 août 1884 pour l'admission dans l'intendance militaire, Le Mans Lebrault, 1886.
- Intendant LAPORTE, *Mobilisation économique. Intendance militaire*, Paris Librairie Henri Charles-Lavauzelle, 1939.
- Sous-intendant militaire GRUET, « L'organisation et le fonctionnement de l'intendance pendant la guerre de 1870. Opérations en Alsace », *Revue de l'intendance militaire*, 1913.
- Sous-intendant FREDAULT, *L'intendant général E. Delaperrière 1839-1903*, Paris Charles-Lavauzelle, 1904.
- COSTES R.P., *L'intendance militaire des troupes de marine*, Dakar, 1967.
- MARTIN Max, *L'intendance militaire des troupes coloniales*, Paris Lavauzelle, 1911.
- Intendance militaire. Sujets des compositions écrites pour les concours d'admission depuis 1881*, Paris Lavauzelle, 1914.
Concours pour l'intendance. Programme des connaissances exigées, Paris Lavauzelle 1905, 1911, 1914.
- Recueil des textes relatifs au recrutement des intendants militaires depuis le 29 juillet 1817 jusqu'au 17 juillet 1967*, Paris Bibliothèque de L'E.M.S.S.T.
- L'intendance devant la commission d'enquête*, Paris Corréard, 1864.
- L'intendance militaire et l'opinion publique*, Paris Morris, 1892.
- Réorganisation de l'intendance.*

L'officier

- Général TANANT, *L'officier de France*, Paris La Renaissance du livre, 1927.

KUNTZ François, *L'officier français dans la nation*, Paris Lavauzelle, 1960.

De BEAUVOIR H., *Nos généraux 1871-1884*, Paris Berger-Levrault, 1885.

Chef d'Escadron MALCOR, *L'armée homogène ou unification du corps d'officiers*; Paris Dumaine, 1872.

HEBERT Georges, *La culture virile et les devoirs physiques de l'officier combattant*, Paris Oudier, 1913.

Lieutenant-Colonel LAVISSE, *Devoirs d'officiers*, Paris Fournier, 1910.

Des MOULINS, *L'officier*, Paris et Limoges, 1892.

ROLAND Guy, *Officier aujourd'hui*, Paris Lavauzelle, 1908.

SERMAN William, *Les officiers dans la nation 1848-1914*, Paris Aubier, 1982
Le Corps des officiers français sous la Deuxième République et le Second Empire, aristocratie et démocratie dans l'armée au milieu du XIX^{ème} siècle, Thèse de doctorat Paris, 1978.
 « L'esprit de corps des officiers français au XIX^{ème} siècle. Sociabilité, pouvoir et société » p.487-496. *Actes du colloque de Rouen 24/26 novembre 1987*, Université de Rouen, 1987.
La vie professionnelle des officiers français au milieu du XIX^{ème} siècle, Paris Éditions Christiani, 1994.

CHALMIN Pierre, *L'officier français de 1815 à 1870*, Paris Rivière, 1957.

MONTEIL Vincent, *Les officiers*, Le Seuil, 1960.

GOSSART G., *Histoire de l'officier français, ses transformations*, Paris Lavauzelle, 1907.

Colonel TRUMELET C., *Le corps des interprètes militaires, ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il doit être*, Valence Teyssier, 1881.

GUNTZ, *La situation de l'officier combattant doit toujours être supérieure à celle de l'officier non combattant*, Montpellier, 1883.

Capitaine d'ARBEUX, *L'officier contemporain. La démocratisation de l'armée (1899-1910)*, Paris Grasset, 1911.

Général PEDOYA, *L'armée évoluée. Désirs et plaintes des officiers*, Paris Chapelot, 1909.

D'EPEE Jean, *L'officier français*, Paris, 1908.

Lieutenant FROMENT A., *Qu'est-ce-qu'un officier?*, Paris 1887.

NICOT Lucien, *Les généraux français*, Paris Lavauzelle, 1891.

Capitaine JIBE, *L'officier dans l'armée nouvelle*, Paris Lavauzelle, 1906.

CROUBOIS Claude, *L'officier français des origines à nos jours*, Saint Jean d'Angély Bordessoules, 1987.

Général SERRIGNY, « Formation des élites militaires », *Revue de Paris*, 1929.

Les appellations des officiers dans l'armée, Extraits de publications, 1910.

Histoire de l'officier français des origines à nos jours, St Jean D'Angely Bordas, 1987.

Les généraux de l'armée française, Paris Lavauzelle, 1904.

Rôle de l'officier dans la nation armée. Conférences à l'Ecole Militaire d'Artillerie et du Génie, Versailles, 1904-1905.

L'officier d'état-major, Paris Chapelot, 1910.

Officiers d'administration

COTEL, *Les officiers d'administration. Etude sur la proposition de loi déposée sur le bureau du Sénat par M. Garreau*, Paris Dupont, 1898.

ROBERT - DESANTIS - ARRIGAS, *Lettres sur les services administratifs de l'armée adressée à M. les officiers gestionnaires*, 1887.

Capitaine TRUCHOT M.C., *L'intendance militaire et les officiers d'administration des bureaux de l'intendance*, Paris Lacroix, 1872.

Lettre d'un officier d'administration en retraite à M. le général Faure, ministre de la guerre, Dijon Carré, 1880.

EYROUX, *Lettre à M. le général Allard*, Paris Tissier, 1864.

Commandant PERCIN H., *Les cadres des officiers d'administration et la mobilisation des services administratifs de la guerre*, Paris Dupont, 1893.

BARLET R., *Histoires tunisiennes. Le riz-pain-sel*, Paris L. Vanier, 1887.

Le Riz-Pain-Sel, Association des anciens commis et ouvriers militaires d'administration, Sidet Frères Nancy, 1912.

L'intendance militaire et les officiers d'administration des bureaux de l'intendance, Paris Lacroix, Verboekhoven et Cie, 1872.

L'intendance militaire et les officiers d'administration, Paris Corréard, 1864.

Les officiers d'administration des hôpitaux devant la commission de réorganisation de l'armée, Constantine, 1872.

Les officiers d'administration d'après les documents officiels, Paris Grand Imprimerie, 1888.

Organisation de l'armée

L.L. Klotz, *L'armée en 1906. Considérations générales à propos du budget de la guerre*, Paris Charles-Lavauzelle, 1906.

Colonel CARRELET, *Aperçu de notre état militaire 1871*, Paris Dumaine, 1871.

Général THOUMAS, *Causeries militaires*, Paris Kolb, 1887.

Les cadres de l'armée devant le parlement, Bourges Soumard, Berneau, 1887.

Autour du drapeau tricolore, Paris Le Vasseur, 1890.

Sous-Intendant.Militaire BOLOT, *La grande muette*, Paris Flammarion, 1902.

Général BONNAL H., *Questions militaires d'actualité; Les grandes manoeuvres en 1908. La psychologie de Napoléon etc.*, Paris Chapelot, 1909.

Questions militaires d'actualité. La prochaine guerre, Paris Chapelot, 1906.

Questions de critique militaire et d'actualité, 4^{ième} série, Paris Chapelot, 1911.

Capitaine DANRIT, *La guerre en rase campagne*, Paris Flammarion, 1891.

La guerre de demain, Paris Flammarion, 1907.

STUDENS U., *Lettres à l'armée*, Paris Dumaine, 1873.

Lt.Colonel KOETTSCHAU, *La prochaine guerre franco-allemande*, traduit par Ernest Jaegle. Paris Librairie illustrée, 1887.

L'entrée en campagne, traduit par Ernest Jaegle. Paris Hinrichsen, 1890.

Colonel FIX, *Le service dans les états-majors*, Paris Berger-Levrault, 1891.

Comte de la CHAPELLE *Les forces militaires de la France en 1870*, Paris Amyot, 1872.

DUSSIEUX L., *L'armée en France. Histoire et organisation*, Versailles Bernard, 1884, Tome III.

JAURES Jean, *Proposition de loi sur l'organisation de l'armée*, Paris Imprimerie de la chambre des députés, 1910.

PIERRON Edouard, *Stratégie et grande tactique d'après l'expérience des dernières guerres*, Paris Berger-Levrault, 1887
Les méthodes de guerre actuelles et vers la fin du XIX^{ème} siècle, Paris Dumaine, 1878.

Capitaine JIBE, *L'armée nouvelle, ce qu'elle pense, ce qu'elle veut*, Paris Plon, 1905.

Général LEWAL, *Etudes de guerre. Tactique de marche*, Paris Dumaine, 1876.
La réforme de l'armée, Paris Dumaine, 1871.

MOISANT J.H., *L'armée silencieuse*, Paris Lavauzelle, 1917.

MOCH Gaston, *L'armée d'une démocratie*, Paris La Revue Blanche, 1900.

MESSIN Claude, *L'armée française, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Paris Lavauzelle, 1890.

Général PEDOYA, *L'armée n'est pas commandée*, Paris Charles-Lavauzelle, 1905.

Capitaine SIMON Paul, *La discipline moderne*, Paris Lavauzelle, 1908.

Lt.Colonel HENNEBERT, *Les armées modernes*, Paris La Librairie illustrée, 1886.

ZORN, *Service en campagne d'un détachement*, traduit par le lieutenant P. Nuel. Paris Berger-Levrault, 1892.

Maréchal MARMONT, *De l'esprit des institutions militaires*, Paris Dumaine, 1873.

Capitaine GILBERT, *Essais de critique militaire*, Paris La Nouvelle Revue, 1897.

Capitaine VERDIER A., *L'esprit militaire*, Paris Société libre d'édition des gens de lettres, 1896.

Général MESSIMY M., *Le problème militaire*, Paris publication du Journal « Le Rappel », 1913.
Considérations générales sur l'organisation de l'armée. Evolution nécessaire, Paris Lavauzelle, 1907.

Lieutenant de GUIBERT, *La compagnie modèle*, Paris Berger-Levrault, 1906.

CARRIAS Eugène, *La pensée militaire française*, Paris PUF, 1960.

Général TROCHU, *L'armée française en 1867*, Paris Amyot, 1867.
L'armée française en 1871, Paris Dentu, 1871.
Oeuvres Posthumes; Tours Mame, 1896.

Général ZURLINDEN, *Hautes études de guerre*, Paris Lavauzelle, 1905.

Commandant de CHABANNES, *Des inspections générales*, Paris Tanera, 1874.

GOHIER Urbain, *L'armée contre la nation*, Paris, 1899.

Sous- Intendant Militaire LEQUES, *Des causes de la décadence et la grandeur de la Prusse*, Paris Tanera, 1872.

De BOYVE E., *Rôle social de l'armée française*, Paris Guillaumin, 1898.

BOUDENOT L., « L'armée en 1899 », *Revue politique et parlementaire*, novembre 1899.

Baron Colmar von der GOLTZ, *La nation armée, organisation militaire et grande tactique modernes*, Paris Hinrichsen, 1884.

RAIBERTI, « Une nouvelle organisation de l'armée », *Revue de Paris*, mars 1913.

BARAUDE Henri, *L'armée en 1900, ce qu'elle devrait être*, Paris Chapelot, 1899.

RENUCCI J.E., *Etude sur la décadence intellectuelle et morale de l'armée française*, Paris, 1873.

Général LAPASSET, *La guerre en Algérie. Instructions sommaires pour la conduite d'une colonne*, Paris Tanera, 1873.

Général LEBAS, *Réformes militaires*, Paris Chapelot, 1910.

Commandant DUPUIS, *Une conception scientifique de l'armée*, Paris Chapelot, 1898.

DEYBER Alain, *Le corps d'état-major français de 1818 à 1873, faillite d'un système*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Centre de Sociologie de la Défense Nationale, Fascicule 1, Paris, 1986.

LACAZE Pierre, *Réorganisation de l'armée. Les compagnies hors rang, étude militaire*, Paris Chevalier, 1872.

Baron GOETHALS, *Le pays et l'armée*, Bruxelles Muquardt, 1878.

Intendant Militaire WEST, *Recherche sur la puissance des armées*, Paris Dentu, 1868.

HENRY M., *De la Réorganisation de l'armée*, Poitiers Oudin, 1872.

Général Martin Des PALLIERES, *Réorganisation de l'armée*, Paris Girard, 1872.

WYTS Henri, *Projet de réorganisation de l'armée française*, Chalons Martin, 1871.
Etude critique sur le projet de loi de M. le Comte des Roys sur le recrutement et l'avancement des officiers de l'armée, Paris Capiomont et Renault, 1879.

BOUDENOT L., « L'armée en 1903 », *Revue politique et parlementaire*, janvier 1903.

Colonel ROBERT, *Réformes nécessaires*, Paris Lavauzelle, 1894.

Général BERGE H., *Etudes sur la réorganisation des forces militaires de la France*, Tarbes Tehnon, 1871.

Intendant Militaire FRIANT, *Organisation nouvelle de l'armée*, Paris V. Rozier, 1871.

Comte MORAND, *De l'armée selon la charte et d'après l'expérience des dernières guerres*, Paris Baudoin, 1894

JUDEE C., *Essai sur une nouvelle organisation de l'armée*, Paris Le Chevalier, 1867.
Notre armée nationale: son organisation militaire et administrative en tout temps, Paris Le Chevalier, 1874.
Ma correspondance militaire 1871-1875, Paris Le Chevalier, 1875.

RICHARD Jules, *L'armée française. Types et uniformes*, Paris Boussod et Valadon, 1885-1888.

Lieutenant Colonel GRANDCLEMENT, *Questions militaires à l'ordre du jour*, Paris Baudoin, 1883.

Commandant LEBLANC de PREBOIS François, *Réorganisation de l'armée et amélioration de la solde*, Paris Dumaine, 1872.

Lieutenant Colonel FAY, *Projet de réorganisation de l'armée française*, Tours Mame, 1871.

SCHOELCHER E., *La nouvelle armée*, Paris Ladevèze, 1871.

Général CHARETON V., *Projet motivé de réorganisation de l'état militaire de la France*, Paris Plon, 1871.

GOHIER Urbain, *L'armée nouvelle*, Paris Stock, 1897.

Lieutenant Colonel GODELIER, *L'armée française de 1860 à 1903*, Paris Le Carnet, 1903.

CHOPPIN Henri, *L'armée française 1870-1890*, Paris Savine, 1890.

Général ROGUET, *De l'approvisionnement des armées au XIX^e siècle*, Paris Dumaine, 1848.

Général VINOY, *L'armée française en 1873*, Paris Plon, 1873.

LEHAUTCOURT Pierre, « Le commandement en 1870 », *Revue de Paris*, 1^{ier} novembre 1901.

BLONDEL Antoine-Lucien, *Coup d'oeil sur l'esprit et le devoir militaire*, Paris Anselin, 1836.

BOCHER Charles, *Réflexions sur notre situation militaire, moyens pour l'améliorer*, Paris Kugelmann, 1889.

Général DAUDIGNAC, *Les réalités du combat. Défaillances, héroïsmes, paniques*, Paris Lavauzelle, 1906.

Lieutenant NANTEUIL Robert, *L'armée permanente. La grande suspecte*, Paris A. Michel, 1906.

Capitaine T. de La GREVERIE, *Des inspections générales*, Paris Berger Levraut, 1877.

HUMBERT Charles, *Sommes-nous défendus ? Les vœux de l'armée, nos soldats, nos officiers, notre armement*, Paris Librairie Universelle, 1908.

CHASSIGNET, *Etudes sur la réforme militaire*, Paris Berger Levraut, 1881.

COQUILLARD Ch., *De la réorganisation de l'armée*, Paris E. Lacroix 1871.

MARTIN Louis, *Réorganisation militaire*, Chartres Garnier, 1871.

Général BRISSAUD-DESMAILLET, *L'armée minima*, Paris Charles-Lavauzelle, 1926.

H.C. MARGAINE, *A propos des armées françaises et allemandes*, Chalons-sur-Marne T. Martin, 1871.

Général CHERFILS, *Pour l'armée*, Paris Berger-Levraut, 1913.

Capitaine GILBERT, *Lois et institutions militaires. Six lois organiques*, Paris Librairie de la nouvelle revue, 1895.

FARCY E, *Réorganisation de l'armée nationale composée de 4 000 000 d'hommes*, Paris Le Chevalier, 1871.

GUGLIOTTA Georges, *Un officier du corps d'état-major : le général de Cissey (1810-1882), réorganisateur de l'armée française*, Thèse Montpellier 3, 1998.

IUNG Théodore, *Les causes de nos désastres*. Bruxelles J. Rozez, 1871.
La république et l'armée, Paris G. Charpentier et E. Fasquelle, 1892.

JUDEE Hippolyte, *Réorganisation de l'armée*, 1871.

LASPEYRES Arnaud, *La réorganisation de l'armée française : un aspect particulier des premières années de la 3^e république*, Thèse de doctorat de 3^e cycle Le Mans, 1894.

LAURENT-CHIRLONCHON V., *Des vraies causes de la supériorité de la Prusse en 1866 et en 1870*, Paris Dumaine, 1875.

MILLERAND A., *Pour la défense nationale. Une année au ministère de la guerre*, Paris Charpentier, 1913.

ORTHOLAN Henri et VERNEY Jean-Pierre, *L'armée française de l'été 1914*. Bernard Giovanangeli éditeur, ministère de la défense, 2004.

REINACH Joseph, *L'armée toujours prête*, Paris Berger-Levraut, 1913.

Sous-intendant militaire Maxime LAHAUSSOIS, *L'armée nouvelle*, Paris Lachaud, 1871.

Réorganisation de l'armée. Notes par un ex chef d'escadron d'état-major, Avigon Roux, 1871.

Essai sur une nouvelle organisation de l'armée, Paris Armand Le Chevalier, 1867.

Puissance française par un ancien officier. Paris Lévy, 1885.

L'armée sous régime civil, Paris Lavauzelle, 1894.

Morale de l'invasion prussienne. Par l'auteur du Journal humoristique du siège de Sébastopol, Paris Chez tous les libraires, 1871.

Pas encore!, Paris Dreyfus, 1886.

Etude raisonnée et pratique sur l'armée par un officier, Paris Nouvelle Revue, 1905.

L'armée, ce qu'elle doit être, ce qu'il faut modifier, Paris Imprimerie Nouvelle, 1903.

Avant la bataille, Paris Levy, 1886.

L'armée d'hier et l'armée de demain, Nancy Guerin, 1871.

Deux réformes dans l'armée, Paris Dumaine, 1867.

Organisation d'une armée nationale, Blois Le Chesné, 1871.

Esquisse d'une organisation nouvelle de l'armée, Paris Le Chevalier, 1871.

Observations sur l'armée française à propos de la campagne de 1870, par un officier supérieur d'infanterie, Lyon Salut Public, 1871.

L'armée française et son budget en 1890, Paris Savine, 1890.

Les institutions militaires de la France, Paris Delagrave, 1882.

Ce que disent nos cadres, Caen Adeline, 1906.

La décadence militaire, Paris Ghio, 1885.

Observations sur l'armée, Clermont-Toupet, 1876.

Réorganisation de l'armée française et les conditions de la revanche, par un officier supérieur, Paris Panis, 1871.

Des réformes militaires projetées, par H.L. ex-intendant du camp des Alpines, Paris Pougin, 1872.

Les réformes dans l'armée française, Paris Baudoin, 1887.

Le commandement intérieur d'un escadron de cavalerie, Paris Baudoin, 1894.

Recueil d'études sur l'organisation militaire 1872-1876, 40 volumes.

Notice historique sur l'organisation de l'armée depuis la révolution jusqu'à nos jours, Paris Imprimerie Nationale, 1902.

Service de santé

Baron de MARICOURT, *Casquettes blanches et croix rouge. Souvenirs de 1870*, Paris Firmin Didot, 1892.

Docteur BRICE et Capitaine BOTTET, *Le corps de santé militaire en France. Son évolution. Ses campagnes 1708-1882*, Paris Berger-Levrault, 1907.

Docteur DAUVE Paul, *L'ambulance de la division Abel Douay en 1870*, Paris Lavauzelle, 1899.

CHOMEL C., *Histoire du corps des vétérinaires militaires en France*, Paris Asselin et Houzeau, 1887.

COCHIN A., *Le service de santé des armées avant et pendant le siège de Paris*, Paris Sauton, 1871.

Docteur ALIX, « Un mot sur le service sanitaire de l'armée », *Revue scientifique de la France et de l'étranger*, numéro du 4 février 1882.

Docteur CHENU J.C., *De la mortalité dans l'armée et des moyens d'économiser la vie humaine. Extraits des statistiques médico-chirurgicales des campagnes de Crimée en 1854-1856 et d'Italie en 1859*, Paris Hachette, 1870.

Rapport au conseil de la société française de secours aux blessés des armées de terre, et de mer, sur le service médico-chirurgical des ambulances et des hôpitaux pendant la guerre de 1870-1871, 2 vol., Paris Dumaine, 1874.

Rapport au Conseil de santé des armées sur les résultats du service médico-chirurgical aux ambulances de Crimée et aux hôpitaux militaires en Turquie pendant la campagne d'Orient 1854-1855-1856, Paris Masson et fils, 1865.

Statistique médico-chirurgical de la campagne d'Italie en 1859 et 1860. Service des ambulances et des hôpitaux militaires et civils, 3 vol, Paris Dumaine, 1869.

Docteur GESCHWIND, *Souvenirs d'ambulance*, Toulouse Douladoure-Priva, 1913.

BERTRAND C.E., *Souvenirs de 1870. Notes d'un aide-major auxiliaire*, Paris Baillière, 1900.

JEANNEL J., « Intendance, médecine et pharmacie militaires », *Union médicale*, 20 mai 1870.

JUDEE Charles, *Réorganisation du service de santé militaire*. Paris Tanera, 1873.

JUDEE Hippolyte, *Médecine militaire et médecins militaires*, Dinan Bazouge, 1882.

LAURENT-CHIRLONCHON V., *Historique du service des hôpitaux militaires en France*, Paris Dumaine, 1876.

MOUNIER-KUHN Alain, *Les services de santé militaires et les médecins français pendant la conquête et la pacification du Tonkin et de l'Annam*, Thèse université du Littoral-Côte d'Opal, 2003.

L'administration et le service de santé militaire en France, Paris Dumaine 1879.

Examen médical des projets de loi sur l'administration de l'armée et sur l'organisation des services hospitaliers. Extrait de la Gazette médicale de Paris, Paris Bureau de la Gazette Médicale, 1876.

Souvenirs de personnalités civiles

De FREYCINET Ch., *Souvenirs 1848-1878*, Paris Delagrave, 1911.

La guerre en province pendant le siège de Paris, Paris Levy, 1872.

AUDIFFRET-PASQUIER, *La Maison de France et l'Assemblée nationale 1871-1873*, Paris Plon, 1938.

GARREAU Georges, *Histoire abrégée d'une longue vie*, Fougères Rebuffé, 1937.

Discours prononcés au Sénat. Relevé des travaux janvier 1897-janvier 1906, Relevé des travaux parlementaires, Vitry Lecuyer, 1905.

DAUPHINOT Simon, *Souvenirs du Maire de Reims pendant la guerre franco-allemande*, Reims L. Michaud, 1904.

GUYARD J., « Journal d'un conscrit du 42^{ème} Régiment d'Infanterie de Marche pendant la guerre de 1870-1871 », *Bulletin de la Société Graylaise d'Emulation*, n°12, année 1909.

OLIVIER Emile, *Journal 1846-1869. L'empire libéral, études, récits, souvenirs*, Paris Garnier frères, Tome XI, 1907, Tome XV, 1911.

« La guerre de 1870. Les batailles sous Metz, Borny », *Revue des deux mondes*, 1870.

JACQMIN François, *Les chemins de fer pendant la guerre de 1870-1871*, Paris Hachette, 1872.

GRENIER Albert, *Nos sénateurs*, Paris Librairie Populaire Universelle, 5 vol., n°5, 1903-1906.

SARCEY Francisque, *Le siège de Paris, impressions et souvenirs*, Paris Lachaud, 1871.

Souvenirs d'intendants

Sous-intendant De la VILLE, *Souvenirs et campagnes*, Cannes, 1908.

Intendant général THOUMAZOU, *Souvenirs militaires (1867-1909)*, Etampes Edition de l'Echo Littéraire, 1922.

Intendant général WOLF, *Mes souvenirs militaires*, Paris Publication du Spectateur, 1886.

Sous-intendant FREDAULT, *L'intendant général E. Delaperrière (1839-1903)*, Paris Lavauzelle, 1904.

Sous-intendant Myrtille GRODEVOLLE, *Lettres du Mexique*, Paris Editions La Nef, 1965.

Souvenirs d'officiers

La vie militaire du général DUCROT d'après sa correspondance 1839-1871, Paris Plon, 1895.

Commandant LEVROG, *Ce pauvre monsieur l'intendant*, Paris E. Figuiere, 1934.

Général DUCROT, *La défense de Paris*, Paris Dentu, 1875.

Général du BARAIL, *Mes souvenirs*, Paris Plon, 1897.

Général d'Aurette de PALADINES, *Campagne de 1870-1871. La première armée de la Loire*, Paris Plon, 1872

ARMELIN Gaston, *Le livre d'or de 1870*, Paris Flammarion, 1897.

Général Comte de MARTIMPREY, *Souvenirs d'un officier d'état-major. Histoire de l'établissement de la domination française dans la province d'Oran 1830-1847*, Paris Quantin, 1886.

Général CHANZY, *La deuxième armée de la Loire*, Paris Plon, 1871.

BAZAINE, *Episodes de la guerre de 1870 et le blocus de Metz*, Madrid Gaspar, 1883.

Général SEGRETAIN A., *Souvenirs d'un officier du Génie prêtés par son fils*, Hachette, 1962.

Général LEBRUN, *Bazeilles, Sedan*, Paris Dentu, 1884.

Souvenirs militaires 1866-1870, Paris Dentu, 1895.

Souvenirs des guerres de Crimée et d'Italie, Paris Dentu, 1889.

MISMER Ch., *Souvenirs d'un dragon de l'armée de Crimée*, Paris Hachette, 1887.

Général FAIDHERBE, *Campagne de l'armée du nord en 1870-1871*, Paris Dumaine, 1871.

Général MONTAUDON, *Souvenirs militaires*, Paris Delagrave, 1900.

Général de WIMPFEN, *Crimée, Italie. Notes et correspondances de campagne*, Paris Lavauzelle, 1892.

Général HERBE, *Français et Russes en Crimée*, Paris Calman Levy, 1892.

LESER Charles, *La vie militaire*, Paris Berger-Levrault, 1887.

Général VANSON, *Lettres de campagne 1854-1867. Crimée, Italie, Mexique*, Paris Berger-Levrault, 1905.

Maréchal de CASTELLANE, *Journal*, Paris Plon, 1895-1897.

Général CLUSERET, *Mémoires*, 3 volumes, Paris Levy, 1887-1888.

Lieutenant RICHARD, *Les chasseurs à pied*, Paris Lavauzelle, 1890.

Capitaine CHOPPIN H., *Trente ans de vie militaire*, Paris Berger-Levrault, 1891.

Souvenirs d'un capitaine de cavalerie (1851-1881), Paris Berger-Levrault, 1905.

ROSSEL Louis, *Mémoires et correspondances 1844-1871*, Paris Stock, 1908.

HUGONNET Ferdinand, *Souvenirs d'un chef de bureau arabe*, Paris Michel Levy, 1879.

Général JARRAS, *Souvenirs du chef d'état-major de l'armée du Rhin (1870)*, Paris Plon, 1892.

Général AMBERT, *Récits militaires. L'invasion de 1870*, Paris Blond et Barral, 1883.

Lt-Colonel LOIZILLON H., *Lettres sur l'expédition du Mexique publiées par sa soeur 1862-1867*, Paris Baudoin, 1890.
Campagne de Crimée, Paris Flammarion, 1895.

Capitaine BLANC, *Types militaires d'antan. Généraux et soldats d'Afrique*, Paris Plon, 1885.

Maréchal de SAINT- ARNAUD, *Lettres*, Paris Levy, 1864.

Général ZURLINDEN, *Mes souvenirs depuis la guerre de 1871*, 1901.

Général TAHON , *Carnets 1882-1918*, Paris, 1947.

BAPST Germain, *Le maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle*, Paris Plon, 1898-1913.

Maréchal BOSQUET, *Lettres du maréchal Bosquet à sa mère. Lettres du maréchal Bosquet à ses amis*, Paris Berger-Levrault, 1894.

Général THOUMAS, *Souvenirs de la guerre de 1870-1871*, Paris Librairie illustrée, 1893.

DARIEN Georges, *L'épaulette, souvenirs d'un officier*, Paris Fasquelle, 1905.

Général CASTEX Hubert, *Ce que j'ai vu (1854-1892)*, 1898.

MONMILLON V., *Trois ans au régiment*, Paris Grasilier, 1894.

Lt.Colonel FAY Ch., *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, Bruxelles Muquard, 1871.

Maréchal RANDON, *Mémoires*, Paris Lahure, 1875-1877.

MAIZEROY René, *Souvenirs d'un Saint Cyrien*, 2 volumes, Paris Havard, 1880.

Colonel THOMAS, *L'armée de Metz, 1870*, Paris Lavauzelle, 1896.
La vie d'un soldat, impressions et souvenirs de 1844 à 1903, Saint Raphael Chailan, 1903.

Commandant CREMER C., *Quelques hommes et quelques institutions militaires*, Paris Dentu, 1872.

Lieutenant Elie Comte de COMMINGES, *Souvenirs d'enfance et de régiment. 1831-1871*, Paris Plon, 1910.

Colonel CORBIN Ch., *Notes et souvenirs d'un officier d'état-major (1831-1904)*, Paris Hachette 1906.

BIOT Hubert-François, *Souvenirs anecdotiques et militaires*, Paris Vivien, 1901.

Colonel de PONCHALON, *Souvenirs de la guerre de 1870-1871*, Paris Lavauzelle, 1893.

Colonel DUBAN Ch., *Souvenirs militaires d'un officier français 1848-1887*, Paris Plon, 1896.

Colonel BOURDEAU, *La guerre au Mexique. Journal de marche du 7^{ème} Régiment d'Infanterie (1863-1867)*, Paris Chapelot, 1906.

PERRONCEL Philippe, *Mémoires d'un ex-cuirassier de Reischoffen*, Paris Carruel, 1891.

GRENIER Alphonse, *Le Journal d'un mobile de Seine et Marne*, Meaux le Blondel, 1874.

Général GRENIER, *Mes souvenirs de l'armée du Rhin*, Genoble Allier, 1871.

De JOUENNE d'ESGRIGNY d'HERVILLE, *Souvenirs de garnison, quarante ans de vie militaire*, Paris Dumaine, 1872.

LEDRUZE-DESMAIRES Jean, *Flambée de souvenirs 1890-1950*, Clermont-Ferrand, G. Bussac, 1951.

Général Georges VERON, *Souvenirs de ma vie militaire, impressions et réflexions*, Rouen Maugard, 1969.

Général CUNY, *Quarante-trois ans de vie militaire*, Paris Plon-Nourrit et Cie, 1911.

De LA MOTTE-ROUGE Joseph-Edouard, *Souvenirs et campagne*, Paris Tethielleux, 1895.

MORANCE Abbé Charles, *Un régiment de l'armée de la Loire notes et souvenirs*, Paris Palme, 1874.

INDEX DES NOMS D'INTENDANTS CITES

(le numéro renvoie à celui de l'annexe n°1)

N°	Nom	Prénom	Pages
918	Ackermann	Marie-Robert	240, 393, 394
757	Adam	Charles	53, 86, 92, 302, 354
926	Adam	Jules	223, 312
818	Adrian	August	167, 234, 243, 244, 366
1064	Adrian	Jules	52, 207, 208, 255, 293
76	Airolles	Jean	110, 112, 128, 352, 381, 388
1048	Albert	Marie-Louis	205, 207
1123	Alibert	François	207, 268, 297, 301
383	Allaire	Léon	136, 206, 352
431	Allier	André	27, 310
208	Altmayer	Pierre	254
551	Amphoux	Barthélemy	29, 205, 264, 315
593	Anceaux	Jules	262
19	Angot	Laurent	196, 219, 240, 280, 318, 355, 365
691	Anot	Léon	356, 394
703	Anthony	Joseph	358, 394
671	Appert	François	121, 207, 233, 302, 324, 359, 394
581	Arbinet	Auguste	170, 257
972	Armand	Alphonse	28, 86, 177
1072	Armand	Charles	268, 270
844	Arnaud	Pierre	108, 367
589	Artus	Jean	242
1050	Attane	Raymond	58, 207, 210, 261, 302
1122	Aubouy	Louis	56, 86, 205, 268, 293
794	Aubry	Jean	239, 350, 367
205	Audemard d'Alençon	Jean-Louis	47
766	Audibert	François	46, 74, 89
369	Augier	Alexis	42, 117, 204, 387
1018	Augier	Joseph	310
1116	Aurejac	Joseph	46, 82, 93, 255
519	Aymard	Antoine	272
989	Babou	Jacques	299, 305, 308, 309
849	Baffie	Léon	257, 304, 306, 312
493	Bailleul	Paul	40, 239, 240
364	Balay	Paul	34, 78, 278
318	Baratier	Anatole	112, 115, 127, 129, 130, 136, 137, 144, 149, 150, 156, 161, 162, 182, 212
350	Baratier	Paul	204
1068	Baraton	Pierre	31, 274, 275
550	Barbat du Closel	Georges	30, 80
9	Baron Barbier	Paul	344, 345, 353, 363, 385, 390
80	Baron de Séganville	Louis	42, 241, 364, 380, 382, 383
106	Baron Lage	Pierre	58, 99, 323, 335, 352
57	Baron Marulaz	Louis	60
152	Baron Schmitz	François	240, 391
31	Baron Thomas	Bon-Hippolyte	26, 27, 63, 315, 355, 378
347	Barret	Marie	112, 136, 137, 158, 196, 230, 257, 328, 330
236	Barry	Antoine	171
443	Bartel	Louis	27, 320, 338
904	Barthe	Joseph	210, 396
119	Bascle de Lagrèze	Joseph	257, 263, 265
242	Bassignot	Jean	60, 305, 321
834	Bastien	Marie-Jules	55, 262
487	Baudemont-Bapatte	Pierre	40
221	Bauduin	Alexandre	42, 54, 304, 374, 388
893	Bayle	Gabriel	234, 266, 287, 319

212	Beaumes	Auguste	40
115	Beauvoir	Antoine	241, 326
783	Bel	Pierre	394
464	Bellile	Anthelme	119, 289, 320
491	Bénard	François	394
717	Benoit	Marie-Joseph	8, 59, 208, 255, 311, 312, 313
1000	Berge	Edouard	241, 261, 274, 275
1070	Bernal	Joseph	275, 319, 397
712	Bernard	Charles	166, 303, 362, 375
105	Bernard	Jean	375
1038	Bernardin	Albert	205, 217, 218, 225, 266, 295, 304, 308, 312
334	Berneval-Francheville	Pierre	241, 349, 377
1118	Berruyer	Auguste	310
1113	Berthet	Arsène	255, 270, 294
832	Bertrand	Gaston	150, 298, 312, 338, 339
1069	Bertrand	Henri	63, 96, 293, 295, 304
746	Bertrand	Henry	94, 242, 244, 247, 308, 311, 353
459	Beullard	François	101, 150, 375
813	Biard	Elie	225, 242, 298
335	Bilco	Macaire	273, 298
536	Billet	Eugène	151, 152, 171, 220, 221, 225, 242, 288, 305, 308, 311, 312, 356, 372, 373
375	Bineau	Charles	309, 394
954	Biot	Marcellin	239, 252, 334
243	Birouste	Fernand	47, 134, 244
913	Blaise	Jules	244, 259, 260, 261, 295, 319, 343
614	Blanchenay	Joseph	99, 151, 181, 234, 348, 382
5	Blanchot	Aquilas	163, 252, 376, 381, 389
800	Blasius	Adolphe	254
27	Bligny-Bondurand	Alexis	26, 27, 63, 98, 232, 241, 376
748	Bloch	Emile	95, 96, 229, 230, 233, 353
190	Blondeau	Adolphe	46, 79, 87, 104, 134, 243, 365, 381, 385
852	Blondel	Albert	235, 268, 293, 310, 320, 367
455	Bocquet	Edmond	95, 120, 379
86	Bocquet	Isidore	172
327	Bodson de Noirfontaine	Louis	7, 26, 30, 31, 252, 257, 274
1024	Bœuf	Louis	171, 267, 293, 310, 312, 339
358	Bohy	Elie-Benjamin	122, 123, 356, 371, 390
824	Boisseaud	Louis	209, 233, 367
274	Boissonnet	Claude	36, 40, 122, 125
475	Bolot	Louis	6, 115, 129, 130, 144, 146, 159, 188, 189, 243, 318
915	Bonet	Jules	319, 393, 394
200	Bonfilliou	Edmond	245
275	Bonnamy	Charles	44, 98, 124, 131, 150
315	Bonnaventure	Louis	60, 126, 241, 302, 363, 364, 380
977	Bonnefous	Raymond	233, 293
984	Bonnet	René	209, 266, 300, 319
935	Bonnier	Fernand	51
686	Bordes-Pages	Marie-Pierre	172
294	Borgella	Cécile-Etienne	26, 256, 257, 274, 278
644	Bornecque	Jules	149, 150, 358
53	Bosq	Gabriel	385
8	Bouaïssier de Bernouïs	Emile	97, 131, 241, 352, 360, 363, 385, 389
75	Bouche	Théophile	127, 191, 209, 223, 309, 319, 348, 364, 381
410	Boue	François	367
332	Boulanger	Joseph	393
726	Boulo	Adolphe	97, 267, 296, 298, 305, 308, 309
788	Bourcin	Louis	311, 313
1054	Bourdaire	Léon	64, 397
103	Bourdais de La Moissonie	Pierre	240

914	Bourdillat	Victor	95, 393, 394
1097	Boures	Frédéric	85, 220, 221, 224, 308
704	Bourgeois	Claude	171, 172, 239, 262, 378, 391
1104	Bourguet	Germain	289, 294
1129	Bouscasse	Adrien	267, 315
414	Boutereau	Georges	272
900	Boutin	François	252, 319
187	Bouvard	Gabriel	375
1061	Bouyssie	Louis	225, 268
699	Branlière	Léon	45, 46, 98, 220, 221
796	Brasart	François	46, 95, 218, 240, 253, 268, 298
498	Brechin	Victor	199, 394
1036	Brenet	Henri	56, 75, 210, 220, 222, 233, 269, 313, 314
382	Bresson	Pierre	36, 170, 260, 261, 295, 379
831	Bresson	Pierre	311, 313
1053	Bretel	Henri	56, 255, 270, 293
398	Brichard	Louis	72, 122, 124, 125, 171, 254, 263, 264
253	Brisac	Joseph	63, 123, 181
258	Brissy	Jules	36, 88, 110, 365
48	Brizard	François	128
666	Brosset	Jacques	37
108	Brou de Cuissart	Henri	32, 240, 379
980	Brun	Frédéric	208, 293, 319
697	Brunetiere	Marie-André	86, 92, 205
993	Brunschwig	Ernest	259, 260, 274, 275, 276
740	Bruyère	Henry	85, 210, 272, 301
300	Bruyère	Marie-Georges	44, 47, 99, 241, 242, 313, 331, 386
902	Buffet	Jean	266, 290
891	Bureau	Constant	95, 234, 269, 288, 338
525	Burguet	Joseph	242, 383
162	Busquet de Caumont	Paul	30, 131, 335, 352, 373
705	Buxerolle	Constant	54, 240, 267, 363, 394
203	Cahen	Eugène	44, 240, 379
1056	Cahuzac	Louis	56, 319
384	Caille	Jean-Baptiste	206, 263, 264, 265, 310, 320
629	Caillol	Jean	48
961	Calbayrac	François	62, 241
1078	Canac	Lucien	218, 222, 224, 240, 266, 295, 319
998	Carbonel	Charles	225, 270, 293, 339
424	Carrière	Edouard	196, 254, 280, 301
648	Cartier	Emile	195, 259, 293, 296, 311, 361
840	Carton	Magloire	242, 258, 259, 260, 367
329	Cassan	François	325
257	Casseirol	Jean-Pierre	22
408	Castaing	Léon	101, 209, 309, 369, 380
186	Castex	Joseph	125, 126, 355, 374, 391
517	Caumers	Paul	35, 205, 264
422	Cauneille	Jean	28, 196, 245
969	Causin	Victor	58, 218
643	Cavaillon	Antoine	95, 96, 263, 321, 358
149	Cayol	Joseph	195, 233, 237, 241, 244
546	Cazalens	Georges	119, 150
772	Cazeaux	Jules	206, 209, 223, 235, 377
1026	Cazères	Joseph	207, 270, 293, 298
1015	Cazin	François	65, 240, 267
34	Cerfbeer	Edouard	52, 53, 80, 338, 365, 381
1016	Cesmat	Hippolyte	219, 232, 293, 302
16	Cetty	Antoine	52, 53, 318
661	Chaffard	Fernand	252, 353
1083	Chambard	Eugène	75, 208, 217, 238, 254, 294, 319

804	Champagne	François	33, 36, 153, 247, 339
739	Champarnaud	Antoine	248, 390
247	Chapel	Jean-Louis	242, 310, 332, 374
538	Chapelle	Georges	241, 260, 261
693	Chaplain	Marie-Eugène	95, 204, 214, 226, 267
265	Chaplain	Marcellin	56, 313
853	Chareyre	Louis	47, 234, 308, 313
100	Charlot	Alexandre	126, 240
54	Charmetton	Joseph	26, 27, 99
846	Charton	Cyrille	99, 195, 214, 360
326	Chauchard	Jules	36
354	Chaudruc de Crazanes	Henri	204
4698	Chaumet	Paul	121, 239, 240, 302, 305, 308, 309, 312, 321, 328, 362
647	Chaumont	Jean	119, 221, 224, 233, 241, 345
690	Chaumont	Jean	121, 300, 360
776	Chausson	Léopold	44, 47, 89, 199
770	Chauvin	Georges	63, 88, 291, 394
862	Chayrou	Pierre	58, 84, 87, 89, 235, 327, 340, 341, 342, 349, 350, 368
791	Chénot	Maximilien	63, 86, 171, 172, 199, 208, 220, 222, 299, 313, 317
1010	Chervet	Alfred	33, 43, 49, 206, 228, 233, 262, 271
527	Chevassu	Edmond	79, 144, 244, 361, 394
823	Chide	Marcellin	256, 257, 341, 367
28	Chrétien	Pierre	241, 325, 366
85	Cicille	François	132, 346
524	Claude	Charles	120, 170, 203, 272, 312
651	Claude	François	357
1102	Claudon	Pierre	218, 270, 273, 294, 299
168	Clayeux	Claude	234, 256, 374, 391
1088	Clémenson	Paul	52, 274, 276, 294
932	Clément	Jean	219, 307, 308, 309, 312, 320, 339
457	Clerc	Léon	121, 150, 301
1017	Cognee	François	233
653	Collavet	Célestin	62, 150, 240, 358
732	Collenet	Joseph	74, 195, 266, 349, 378
754	Collignon d'Ancy	Joseph	97, 354
263	Colombani	Auguste	311
557	Comert	Louis	259, 260
1049	Communal	François	91, 208, 209, 217, 219, 229, 252
939	Condaminas	Marie-Joseph	224, 308
118	Conseillant	Mathieu	87, 91, 99, 316, 375
1112	Constant	Henri	294
586	Coppens de Norlandt	Auguste	49, 58, 59, 120, 139, 289, 301, 309, 378
575	Coppey	Eugène	300
931	Corberand	Edmond	287, 298
1081	Cornet	Ernest	208, 219, 240, 273, 280, 289, 294, 300, 319, 346
940	Cornil	Charles	33, 35, 290, 293, 308, 339, 394
55	Corréard	Jean	311
943	Cosse	Paul	262, 271, 308, 312, 313
391	Cosson	Pierre	51, 387
547	Costa de Cerda	Paul	205, 264
134	Costet	Louis	373, 378
621	Couderc	Bernard	119,370
1075	Coulet	François	95, 222, 223,234, 270, 273, 294, 298, 395
306	Coulombeix	Antoine-Victor	42, 44, 45, 47, 65, 186, 209, 241, 272, 285, 345, 346, 347, 364, 390
1008	Coupez	Bernardin	64, 86, 91, 101, 280
233	Courtois	Jean-Marie	55
394	Courtot	Alfred	123, 209, 212, 267, 352, 383, 389
819	Crémont	Jean	40, 51
468	Crétin	Marie-Jean	44, 47, 57, 141,142, 143, 146, 161, 175, 211, 212, 240, 248

29	Cristiani de Ravaran	Aurèle	57, 224, 241, 278, 280
160	Croiset	Adolphe	232, 310, 331, 374, 376
157	Curnier de Lavalette	Jean	104, 110, 118, 134, 170, 366
933	Dadillon	Ernest	74, 214, 259, 260, 262, 312
256	D'Amade	Adolphe	55, 65, 101, 181, 204, 225, 254, 321, 337, 338, 358, 365, 366
1037	Damman	Pierre	209, 262, 274, 275, 276
706	Damon	Alexandre	256
89	D'Amoureux	Albin	36, 100
725	Damourette	Léon	205
505	Danet	Jean	254, 375, 394
74	Danlion	Jean-Baptiste	26, 86
810	Dano	Christophe	88, 95, 97, 220, 221, 268, 296, 300, 313
570	D'Arblade	Mouis-Gaston	57, 92, 363
481	Darolles	Jean	45, 47, 170, 234, 241, 309, 310, 312, 320, 332, 382
3	Darricau	Daniel	318, 330, 376, 381
357	Daussier	Henri	53, 123
397	Dauvergne	Georges	388, 389
154	Dauvin	Michel	241, 244
603	De Bergevin	Raoul	58, 152, 195, 245, 360, 361
544	De Bonadona	Ambroise	356, 388
623	De Bougrenet de La Tocnaye	Henri	38, 39, 150, 240
677	De Boysson	Louis-Marie	44
234	De Brunier	Paul	35, 131, 170, 387
13	De Cambis Alais	Charles	100, 232
128	De Cappe	Marie-Louis	86, 217
82	De Ferrière	Jules	369, 380
237	De Friess	Achille	372
60	De Juge de Montespieu	François	74
461	De La Briffe	Arnault	44, 47, 119, 122, 149, 313, 319, 331
164	De La Chevardière	Marie-Charles	384
421	De La Grandière	Marie-François	150, 295, 300, 301, 367
91	De La Jonquière	Louis	101
613	De La Rue de Francy	Alexandre	394
420	De La Ville	Jean-Marie	62, 127, 150, 195, 278, 301, 317, 345
52	De Launay	Jean	99
167	De Lorme	Henri	122, 125, 263, 374
111	De Mallet	Charles	356
873	De Montmahou	Pierre	259, 260, 297, 308, 311, 339, 368
452	De Rangot	Marie-Hyppolite	301
650	De Rimonteil de Lombares	Augustin	37, 357
399	De Ruffi de Pontavez	Charles	139, 171, 217, 309, 332, 352
641	De Saint Vincent	Marie-Louis	151, 360, 394
429	De Selves	Justin	23, 28, 33, 77, 325
45	De Soye	Alexandre	26
523	De Toucheboeuf-Beaumont	Eymard	51, 277, 280, 300, 316
1005	Deblaye	Joseph	262, 271
388	Déburaux	Félix	88, 388
654	Defait	Claude	195, 358, 381
449	Deitte	Emile	272
798	Delacarte	Adrien	171, 209, 221, 239, 290, 309, 311, 312, 367
426	Delachaise	Aristide	37, 91
339	Delannoy	Henri	72, 199, 241, 252
305	Delaperrière	Eugène	53, 83, 156, 174, 196, 212, 236, 258, 318, 338, 340, 383
700	Delatour	Charles	61
20	D'Elbauve	Louis	26, 27, 65, 98, 217, 240, 280
225	Delcominete	Charles	388
555	Deleuze	Auguste	63
1132	Delhumeau	Henri	205, 208, 209, 218, 219, 268, 295, 308, 319
101	Dellard	Pierre	33, 98, 244
898	Delobel	Edouard	311, 319

430	Delpech	Hyacinthe	89, 91
1063	Delpière de Cardaillac	Gaston	208, 209, 210, 218, 239, 293, 294, 302
69	Delteil	François	241
825	Delteil	Henri	232, 310, 367
217	Demange	Nicolas	387, 388
299	Demartial	Jean	45, 101, 123, 124, 125, 205, 244, 263, 264, 345, 346
223	Demons	Jean-Baptiste	60, 101, 124, 153, 204, 241, 332, 352, 382, 386, 389
730	Demontrond	Joseph	86, 222, 223, 394
71	Dénecey de Cevilly	Eugène	134, 383
887	Denis	Jérôme	48
381	Deprez	Armand	124, 149
760	Derdos	Oscar	53, 176, 288, 310, 345, 350, 354
837	Desclais	Georges	96, 234, 288, 309, 319
273	Descrimes	Joseph	257, 369
504	Descubes de Lascaux	Justin	278, 301, 317
815	D'Espezel	Louis	257, 394
46	Desrayaud	Benoit	26, 27,
1127	Desrayaux	Henri	229, 253, 295, 308
656	Destenay	Louis	254
1062	Dette	François	218, 222, 299
994	D'Everlange de Bellevue	Pierre	258, 259, 260, 305, 308
755	Deverre	Pierre	353, 391
1035	Dherse	Auguste	52, 224, 269, 273, 294, 299
438	Dibart de La Villetanet	Paul	272
861	Die	Jean	240, 244, 320, 339
642	Dillon	Paul	152, 176, 331, 360
503	Dingler	Paul	57, 119, 138, 169, 355, 371
981	Dive	Gabriel	259
1066	Divoux	Louis	206, 218, 289, 295
272	Dollin du Fresnel	Jean	51, 140, 387
816	Domenech de Celles	Jules	28, 339
639	Domenech-Celles	Georges	239, 248, 358
569	Donin de Rosiere	Charles	263, 264, 308, 311, 312, 313
15	Donop	Charles	26, 29, 99, 216, 240, 304, 315, 369
733	Dorat Des Monts	Marie-Pierre	289, 359, 394
568	Double	Aimé	150, 372
729	Douchez	Augustin	45, 48, 307, 309
867	Drouot	Charles	45, 312, 313, 319, 343
580	Du Crest	Jacques	254, 375
1067	Du Garreau de La Méchenie	Victor	64, 289, 296, 302
340	Du Marché	François	44, 64, 166, 244, 263, 264, 337, 338
21	Dubard	François	26, 64, 74, 216, 241, 368, 377
1004	Dublanchy	Charles	8, 266, 293
401	Dubois	Jean	32, 242, 254
1	Dubois	Jean	217, 348, 385
114	Dubois	Pierre	132, 318, 337, 375
476	Dubos	Charles	168, 170, 205, 254, 383
68	Dubut	Victor	41, 242
117	Duche	Louis	304, 379
224	Ducrocq	Philippe	387
537	Ducuing	Jean-Baptiste	89, 383, 389
497	Dufour	Alfred	291, 308, 309, 355, 382
22	Dufour	René	376
1052	Dufour	Vincent	88, 207, 220, 221, 222, 295
762	Duhamel	Alexandre	295, 319, 354
1085	Dulong	Gabriel	223, 266
1117	Dumont	Georges	319
262	Dumoulin	Ernest	59, 139
566	Dupain	Henri	30, 45, 210, 212, 257, 263
850	Dupin	Jean	233, 271, 290, 311

38	Dupont	Joseph	241, 338, 374, 392
662	Durel	Edouard	176
806	Durosoy	Armand	150, 298, 331, 342, 367
617	Duruy	Henri	259, 261
598	Dussutour	Pierre	171, 278, 279, 301
36	Dutheil	Alexis	52, 53, 101, 241, 364
827	Duval	Frédéric	260, 368
1033	Elzière	Aristide	63, 207, 261, 312, 319
528	Endres	Paul	84, 229, 257, 259, 260, 295, 296, 312
385	Enjalbert	Jules	44, 78, 241, 295
688	Enos	Narcisse	48, 312
745	Espanet	Louis	8, 170, 218, 354, 390
646	Espanet	Octave	143, 241, 357
1108	Esquirol	Eugène	268, 294
365	Eudes	Alexandre	312
615	Eynard	Charles	167, 171, 206, 272, 280, 372
1091	Fabre	Charles	86, 210, 254, 255, 273, 298
320	Fages	Joseph	393
1001	Fargeon	Pierre	64, 209, 229, 253, 289, 294, 299, 305, 306, 319
95	Faulte de Puyparlier	Auguste	132, 240, 257, 391
49	Faultrier	Emile	26,
371	Faure	Jean-Louis	124, 232, 272, 313, 390
917	Favin-Lévêque	Félix	74, 299, 321, 393
427	Favre-Tavernier	Jules	40, 278, 301
488	Ferriol	Jean	151, 205, 272
675	Fickelscherer	Jules	65
808	Fidelle	Pierre	301, 342, 350
765	Finel	Joseph	219, 304, 354
98	Firon	Pierre	37, 62, 101, 102, 171
194	Flamant	Henri	50, 57, 72, 79, 240
820	Foliot	Georges	252, 259, 260, 261, 274, 275, 367
344	Forget	Pierre	35
833	Foucaud	Eugène	367
657	Foucrière	Charles	151
235	Fourn	Martin	369
14	Fournier	François	52, 53, 97, 133, 240, 241, 352, 384
1131	Fournier	Jules	304, 389
456	Fradin de Bellabre	Jules	44, 47, 119, 229, 318
370	François	Auguste	123, 124, 310, 383
879	Frantz	Charles	171, 275, 343
708	Frédault	Xavier	35, 143, 199, 212, 220, 221, 245, 253, 307, 309, 318, 327
138	Friant	Charles	8, 58, 67, 112, 114, 117, 134, 168, 190, 263, 264, 377, 381
860	Fustel de Coulanges	Louis	208, 324
664	Gaboriau	Marie-Claude	47, 263
268	Gachet	Edouard	94, 254, 255, 263, 265, 383
248	Gaffiot	Emile	118, 206, 273, 383
24	Gaillard	Marie-Joseph	52, 130, 150
792	Gaillard	Paul	208, 214, 247, 287, 298
903	Gal	Gaston	191, 242, 262, 271, 312
59	Galbaud-Dufort	Charles	100, 302, 368
856	Galéazzi	Dominique	339
173	Galles	René	126, 388
811	Galley	Paul	367
640	Galouzeau de Villepin	Maurice	362, 396
373	Gamelin	Zéphirin	45, 123, 124, 240, 315
599	Gardarein	Jean	119, 209, 244, 305, 306, 319
509	Gardien	Georges	150, 240
784	Garnier	Gilbert	47, 300, 302, 319
307	Garric	Auguste	170, 242
490	Garrig	Eloi	57, 211

542	Gascuel	Ernest	379
232	Gatumeau	Mathias	122, 125, 169, 238
1134	Gaubert	Anne-Henri	259
219	Gauche de Beaulieu	Henri	352, 387
952	Gaucher	Henri	92, 334
280	Gauthier	Alexandre	93, 152
571	Gauthier	Alexandre	55, 240, 248, 312, 325, 326, 360
905	Gauthier	Jean	308, 309, 368
764	Gay	Henri	269, 310, 321, 353
181	Gayard	Charles	46, 101, 124, 132, 138, 263, 265, 272, 325, 383, 385, 389
1030	Gazounaud	Joseph	86, 267, 341
894	Gazounaud	Mignon	32, 97, 299, 343
971	Gendre	Paul	242, 293
719	Génermont	Guillaume	89, 257, 311, 321, 359
215	Génin	François	98, 99, 110, 206, 239, 240, 245, 307, 310, 312, 313, 320
336	Genty	Louis	259, 260, 262, 372
47	Gérard de La Calvinère	Alexandre	99, 185
630	Gervais	Jean	258
1080	Ghérardi	Joseph	319
470	Gigon	Claude	298
774	Gillet d'Aubin	Emilien	222
956	Girard	Albert	334
1006	Girard	Auge	259, 274, 276
193	Girardin	Paul	50, 375
720	Glineur	Auguste	209, 356, 394
1114	Godin	Félix	273, 324
973	Godin	Georges	267, 268, 300
578	Godin	Jules	59, 150, 242
1077	Goehring	Charles	310
702	Goetschy	Edouard	40
428	Gomien	François	30, 248, 263
875	Goudal	Augustin	58, 168, 241, 304, 319
744	Goudal	Frédéric	353
996	Gouin	André	15, 259, 260, 262, 271
403	Goujat dit Maillard	Charles	388
611	Grain	Charles	149, 181
863	Grandclément	André	43, 51, 96, 150, 209, 299, 368
722	Grandmange	Edme	166, 272, 359
619	Granet	Victor	44, 97, 225, 253, 305, 306, 311, 312, 318
592	Grellet	Jules	304, 310, 324
246	Grezier	Gabriel	48, 100
561	Grioret	Auguste	195
293	Grodvolle	Myrtil	129, 210, 345
1013	Grognard	Louis	51, 210, 219, 252, 293, 294
440	Grosse	Auguste	120
889	Gruet	Charles	6, 35, 62, 107, 113, 117, 118, 207, 232, 343, 392, 396
148	Guéneau d'Aumont	Philibert	68, 98, 216, 278, 312
159	Guéneau de Montbeillard	François	68, 98, 336, 372
573	Guérchin	Marie-Louis	91, 300, 320, 345
1106	Guérin	Jules	219, 266, 292, 320
184	Guérin	Victor	312, 355
1040	Guibert	Alphonse	88, 241
919	Guillain	Edmond	61, 271, 275, 290, 298, 393, 394
597	Guillaume	Auguste	84, 96, 166, 254, 255, 301
942	Guillaume	Léon	28, 177, 346
485	Guillebert de Govin	François	57, 139, 150, 269, 309
302	Guille-Desbuttes	Jacques	132
682	Guillemeney	Charles	40
196	Guillemin	Héron-Hippolyte	170, 217, 256, 337, 374, 380, 388, 389
489	Guillochet	Arthur	272

40	Guillot	Léon	118, 128, 240, 378, 384
924	Guiot	Alexandre	55, 56, 214, 393, 394
1051	Guyon	Joseph	206, 261, 271, 274, 275
934	Haffemayer	Charles	89, 143, 239, 243, 290, 341, 397
520	Hagron	Hippolyte	119, 120, 195, 209, 272, 304, 305, 308, 313, 331
0349	Haillot	Louis	150
1100	Halbique	Arthur	199
133	Hallouin	Pierre	91, 241
402	Hamant	Constant	47
751	Hamilton	Gustave	182, 298
967	Hannedouche	Henri	280, 345
814	Hantz	Georges	224, 288, 339
916	Haremboure	Louis	44, 45, 234, 299, 308, 311, 313, 393
415	Harroy	Louis	253, 254
23	Hautz	Michel	28, 315
983	Haye	Fidèle	150, 205, 266
1043	Hébert	René	224, 239, 262, 274, 275, 319
328	Heilmann	Charles	205
102	Heina	Marie-Louis	393
979	Heliot	Ernest	199, 262, 271, 288, 319
1014	Henry	Edouard	56, 267
769	Henry	Nicolas	89, 152, 259, 261
716	Hérenger	Auguste	212
436	Hergault	Anne-Justinien	96, 140, 166, 379
1059	Hermann	Louis	298
549	Hertrich	Louis	80, 254
908	Hervier	Albert	259, 261
1044	Hette	Hyacinthe	56, 96, 218, 219, 266, 292, 305, 321
945	Heuillard	Gilbert	262, 269, 275, 289, 320, 334
135	Heuillet	Philippe	125, 126, 254, 375
634	Hislairé	Hubert	394
278	Hitschler	Charles	51, 254
805	Houillon	Auguste	85
553	Hue	André	301
696	Hugues	Jules	262
839	Huguet	François	181
731	Huguin	Jules	55, 56, 64, 95, 214, 237, 241
129	Humann	Georges	38
84	Humbert	Hippolyte	240
110	Huot de Neuvier	Charles	139, 140, 170, 185, 242, 375, 377
793	Imbert	Hippolyte	33, 34
277	Iratsoquy	Auguste	85, 87, 263, 264
738	Isnard	Gaspard	394
1055	Jabot	Paul	220, 266, 268, 312, 319, 395
572	Jacobee	Jules	45, 268
163	Jallibert	Auguste	263, 391
143	Janet	Joseph	372
1111	Janot	Jean-Baptiste	207, 209, 222, 273, 290, 294, 296, 334, 341
564	Jasseron	Louis	30, 257
588	Jau	Marie-Auguste	120, 239, 308, 309, 312
970	Jauffret	Jean	205, 228, 266, 293, 312
847	Jehlen	Georges	33, 34, 222, 307, 308, 312, 327
927	Joannes	Charles	55, 288, 308, 341
286	Joba	Jules	89, 379
513	Jocard	Nicolas	169, 394
445	Joffroy	Stanislas	44, 47, 253, 308, 332, 379
707	Joleaud	Joseph	210, 267, 350, 363
333	Jouan de Kervennoël	Henri	77, 247, 383
1041	Jouandon	Pierre	63, 268, 295, 319, 394
576	Joudou	Charles	195, 211, 212, 223

419	Jourdan	François	123, 125, 325
941	Jovenet	Gustave	28, 177, 239, 240, 309, 319, 350, 366, 368
878	Julia	Armand	313
886	Jullien	Alban	343
672	Kammerlocher	Charles	214
311	Keller	Joseph	253, 254
602	Kervella	Victor	171
442	Kien	Louis	56, 71, 80, 96, 120, 122, 280, 311, 313, 314
888	Klipffel	Joseph	151, 319
701	Kunstler	Eugène	150, 241, 269, 300, 359, 397
534	Kuntz	Jules	121, 169
753	Laage	Eugène	83, 132, 267, 303, 316, 345, 350, 353, 390
616	Labadie	Antoine	65, 150, 361, 394
978	Labarthe	Jean	397
502	Labbez	Claude	33, 37, 54, 139, 241
462	Lacapelle	Gustave	122
1096	Laccassagne	Emile	293, 307, 319, 397
1021	Lacourt	Jean-Pierre	171, 217, 293
645	Lacrambe	Jean	150, 240, 242, 358
896	Ladrefoux	Charles	150
736	Lafforgue	Jacques	55
859	Lafond	Louis	220, 222, 268, 300, 312
356	Lafosse	François	123, 393
316	Lahaussais	Maxime	8, 134, 363
845	Lalande	Paul	205, 242, 289, 308, 309, 311, 312, 368
843	Lamy	Eugène	56, 206, 221, 223, 366
218	Lanery	Adolphe	387
453	Lanes	Louis	86, 382
1020	Langlois	Paul	74, 153, 222, 225, 294
285	Lanoailles de Lachèse	Jean	98
938	Lantaires	Fernand	33, 34, 84, 86, 221, 311, 312
35	Lapique	Thomas	353, 355, 369, 378
1090	Laporte	Ferdinand	3, 113, 144, 158, 202, 206, 221, 224
121	Laporte	Jean	129, 237
180	Largillier	Narcisse	80, 391
735	Laroche	Louis	44, 47, 152, 195, 198, 248, 378
1019	Latour	Edouard	55, 86, 111, 290, 294, 296
512	Latruffe	Marie-Camille	110, 121, 167
946	Launay	Adolphe	214, 259, 261, 262, 334
799	Laurens	Paul	367
1057	Laurent	Jean	312, 319
1058	Laurent	Joseph	64, 95, 290, 305, 306
802	Laurent	Victor	61, 142, 143, 151, 211, 212, 302, 331
147	Laurent-Chirlonchon	Joseph	7, 23, 111, 129, 205, 254
912	Lavialle de Lameillère	Philippe	343, 393, 394
587	Le Bars	Gaston	150, 233
216	Le Borgne de La Tour	Armand	51, 302, 315
88	Le Caruyer de Beauvais	Adrien	98, 241
30	Le Cauchois-Féraud	Hector	40, 84, 98, 364, 377, 384, 389
104	Le Cler	Pierre	186, 371
77	Le Creurer	Jean	77, 84, 88, 129, 388
351	Le François	Louis	26, 302
624	Le Grand	Ernest	91,
787	Le Guen	Henri	49, 229
606	Le Lorier	Justin	162, 320
928	Le Roux	Marie-Paul	55
667	Le Secq	Paul	360
636	Le Sueur	Pierre	206
773	Leblanc	Gustave	41, 47, 256, 257, 313
936	Leblanc	Louis	57, 82, 150, 219

56	Lebrun	Camille-Jacques	26, 27, 56, 364
685	Lechène	Jules	360
17	Lefébure	Charles	26, 91, 303, 338, 353, 355, 379
881	Léfier	Achille	259, 260, 262
1032	Lefort	Charles	206, 271, 276, 289, 295
1089	Léger	Thierry	92, 208, 252
312	Legros	Louis	242
255	Lejeune	Louis	79, 84, 88
206	Lemaitre	Pierre	134, 230
314	Lémant	Lèò	100
393	Lemerle	Alexandre	27, 28
974	Lemoine	Pierre	93, 310
50	Lemonnier	Alfred	50, 133
379	Lenormand	Louis	62, 252, 260
548	Leps	Adolphe	254, 263, 265
353	Lèques	Michel	7, 27, 28, 158
155	Lequin	Jacques	315, 394
556	Lerat-d'Albas	Jules	345, 346, 360 362
447	Leroy	Louis	166
319	Létang	Hector	44, 122, 123, 363, 364, 380
251	Lévis	Abraham	100, 169
153	Lévy	Barruch	46, 257, 263, 264, 276, 355, 366, 389
812	Lévy	Léopold	219, 241, 248, 309, 342
988	Lévy	René	222, 224
1119	Lévy	René	206, 259, 260
1074	L'Hérault	Alexandre	205, 266, 290
759	Lhomme	Charles	61, 151, 220, 221, 240, 242, 353
245	Liais	Théodore	161, 171, 172
554	Libersart	Célestin	90, 101
87	Libersart	Philippe	240
749	Liénard	Alphonse	86, 93, 171, 245, 390
123	Lissencon	Jean	373
947	Litschfousse	Joseph	44, 218, 293, 333, 334
876	Loiseau	Anthony	259, 269, 271, 304
734	Loliot	Albert	48, 252
782	Lombard	Jean	44, 48, 220, 221, 308, 313, 320
870	Lombardot	Aimé	92, 150, 209
32	Lonclas	Jean-Marie	53, 131, 169, 302, 325, 338, 355
955	Lorriot	Arthur	205, 221, 229, 266, 268, 302, 334, 339
877	Lory	Paul	42, 86
632	Lostie de Kérhor	Edouard	64, 101, 206, 214, 309, 349
809	Loyer	Camille	151, 220, 222
65	Lucas de Missy	Charles	26, 338, 356
11	Lyautey	Charles	129, 344, 345, 353, 376, 385, 390
999	Macaire	Alfred	208, 209, 210, 219, 270
390	Macquin	Charles	204, 229, 310
763	Madon	Marie-Clément	37, 38, 88, 153, 300, 353, 391
33	Magenc	Aimé	25
1133	Magnaschi	Joseph	95, 259, 260, 275, 304
400	Maillard	Edmond	273, 388
1029	Maillet	Gaston	319
865	Majorelle	Pierre	50, 52, 90, 199, 316
252	Malet	Pierre	254,
261	Malet	Placide	124, 241,
25	Mallarmé	Henri	65, 167, 168, 348, 377, 383
417	Mallarmé	Henri	253
529	Malvy	Jean	345, 346, 355
695	Mangenot	Marie-Joseph	152, 245, 312, 359
829	Maratuech	Jean	62, 171, 234, 312
826	Marcé	Maurice	48,

425	Marceuil	Marie-Louis	33, 34, 42
240	Marchal	Louis	332
724	Marcheix	Pierre	267, 360
432	Mariande	Benjamin	360, 362
663	Marin	Léon	176
376	Marinier	Georges	60, 138, 263, 264, 265, 272
1099	Marque	Emile	267
1012	Martin	Antoine	86, 218, 293
1025	Martin	Auguste	86, 274, 275, 302
1107	Martin	Georges	220, 221, 270, 304, 328
1101	Martineau	Julien	304, 309
323	Martinié	Léonard	47, 123, 363, 364, 378, 379
727	Marulaz	Henri	60, 206, 209, 239, 240, 309, 310, 359
395	Massiot	Félix	46, 121, 123, 207, 211, 212, 217, 222, 352, 380
857	Masson	Louis	259, 260, 269, 275, 289, 311, 320, 349
39	Massot	Dominique	131, 240, 377
1034	Massot	Paul	218, 222
838	Masure	Jules	261, 319, 327, 349, 367
166	Matis	Laurent	63, 86, 100, 375
1042	Matuchet	Eugène	266, 319
231	Maujean	Nicolas	240, 373, 388
533	Maurin	Jean	6, 39, 108, 111, 143, 146, 157, 160, 172, 199, 356, 382, 386
1095	Maury	Henri	209, 218, 223, 268, 296, 319
131	Maury-Pleville	Fernand	36, 169, 170, 238
1011	Maximilien	Romain	208, 219, 233, 241, 268, 301, 308, 312, 313
1094	Mazerat	Albert	273
150	Méquillet	Frédéric	394
226	Méry	Jean-Baptiste	134, 304, 352
179	Méry de La Canorgue	Edouard	79, 377, 388
715	Mettas	Léger	54, 151, 167, 259, 260, 261, 357, 378
141	Metzinger	François	325
94	Metzinger	Paul	217, 373
995	Meunier	Jean	44, 206, 216, 296
372	Meunier	Louis	264,
743	Meyer	Léon	35, 152, 221, 390
841	Michel	Emile	209, 349, 369
158	Millou	Jean	59, 60, 127, 241, 372, 377
1098	Mingalon	Jérôme	268, 273, 294, 298
44	Moizez	Frédéric	26
866	Moizard	Hippolyte	96, 285, 319
797	Monet	Adolphe	33, 35
229	Monfalcon	Viventiol-Emile	338
352	Mongin	Louis	26, 67, 209, 385
565	Monnier	Amédée	40, 50, 263, 307, 312
1109	Monnier	Paul	84, 267
1009	Montet	Pierre	241, 262, 271, 274, 275, 276, 289
284	Monthégut	Charles	33
1103	Moreau	Eugène	273
851	Moreau	Lucien	172, 246, 258, 259, 260, 261, 290, 321, 342
434	Morhain	Jean-Marie	98, 100, 119, 288
510	Mouret	Pierre	234, 241, 296, 311, 312, 369
183	Moyse	Eugène	375
937	Musso	François	203, 312
1039	Nadaud	Marie-Jean	262, 271, 274, 276, 300, 312, 319
145	Nassoy	Jean	355, 369
1126	Nègre	Jean	234, 270, 273, 293, 294
960	Neveur	Louis	87, 232
1084	Nicolle	Jean	208, 219, 222, 223, 295, 296
923	Nony	Gabriel	104, 105, 113, 118, 137, 142, 143, 144, 146, 148, 151, 154, 202, 212, 319, 393, 394

451	Odier	Jules	26, 59, 133
780	Odier	Pierre	332
10	Orville	Jean	27, 278, 345, 346, 363
446	Padovani	Jean	34, 259, 296, 318
62	Pages	Etienne	377
633	Pages	Rodolphe	55, 79, 383
500	Paitre	Jules	97, 166, 182, 214, 323, 373
338	Palasne de Champeaux	Arnaud	50, 86, 94, 240
925	Palluel	Octave	258
1124	Pantalacci	Ambroise	92, 207, 208, 218, 294
171	Pardeilha	Jean	217, 312, 355
2	Paris de Bollardière	Roch	376, 382
6	Pariset	Nicolas	26, 66, 307
1073	Parlange	Géraud	95, 208, 294, 321
156	Parmentier	Marie-Ottobalde	101, 185
692	Parreau	Etienne	35, 214, 253, 272
660	Pasquier	Georges	47, 360,
964	Patart	Paul	185, 216, 298, 393
949	Patillon	Jules	154, 334
747	Paulin	Ernest	166, 221, 309, 353, 359, 394
541	Paulus	Léon	64, 119, 120, 149, 289
482	Pauvrehomme	Jean-Baptiste	272, 394
444	Pavot	Albert	37, 38
1076	Pégaz-Blanc	Joseph	255, 268, 270, 309
694	Pélessier	Edmond	362, 394
362	Pellegrin	Jules	387
494	Pelleport	Pierre	59, 260, 261
714	Peltier	Gustave	222, 266, 320, 348
540	Pénavayre	Martin	50
109	Péquinot	Charles	50, 387
1027	Péria	Jean	235, 292, 299, 309, 310
374	Péron	Pierre	42
622	Pérot	Alfred	78, 114
172	Pérot	Jean	355
756	Pérottin	Ernest	54
303	Perret	Jean	101, 122, 124, 125, 240
289	Perrier	François	117, 118, 134, 135, 158, 376, 384
718	Perrin	Charles	167, 247, 272, 307, 359
1125	Perrin	Eugène	219, 222, 255, 273, 294
1031	Perrot	Louis	295, 320
626	Perruche	Uldéric	362
584	Pesch	Auguste	44, 61, 65, 140, 272, 309, 382
683	Pétetin	Marie-Georges	276
1128	Petit	Louis	223, 268, 273, 294, 296, 319
169	Pettelot	Charles	257
543	Peyrolle	André	8, 47, 85, 115, 142, 143, 146, 211, 212
405	Peyrot	André	41, 59, 154, 393
269	Pézeril	Eugène	44, 47, 62, 133, 168, 185, 233, 259, 295, 316, 317, 321, 330, 371
968	Philbois	Marie-Valentin	172, 319
99	Picot de Moras	Anne-Philippe	97, 241
910	Pierre	Joseph	267, 319
911	Pierrot	Louis	74, 259, 261, 304
1022	Pinguet	Charles	97, 220, 395
836	Piraud	Arthur	259, 260, 261, 271, 312, 366
81	Pironneau	Adrien	50, 112, 364, 380
713	Pitois	Félix	261, 295, 358
1071	Pinoir	Jean	273, 289, 294
283	Plannaz	Charles	60, 128
295	Plantard	Jean	33
1115	Plos	Pierre	217, 222, 233, 293, 319, 325

869	Plouhinec	Jean	71, 95, 97, 217, 266, 319, 368
665	Pollachi	Antoine	120, 221, 305
854	Pommerol	Jacques	167, 205, 214, 219, 285, 394
674	Poncelet	Louis	48, 95, 120, 121, 272, 300, 307, 308, 312
951	Ponsignon	Henri	8, 334
997	Pontarly	Georges	199, 266, 289, 293, 319
771	Poulard	Narcisse	150, 350, 393
929	Poulot	Henri	92, 256, 262, 307, 308
214	Pourtois	Pierre	124, 169, 204, 263
343	Poutignon	Jean	166
590	Pozzo Di Borgo	Charles	218
872	Prange	Maurice	99, 225, 261, 296, 307, 308, 319, 324
12	Préat	Martial	26, 364
676	Prioux	Adolphe	45, 225, 229, 232, 305, 307, 312
260	Puffeney	Jules	86, 123, 204, 379
4466	Qutteray	Albert	122, 149
965	Raballet	Jean	275, 312
310	Raizon	Ernest	30, 257, 261, 318, 383
204	Raoul	Ulysse	42, 327
532	Ratie	François	257, 326
501	Ratier	Pierre	374
559	Rebel	Xavier	394
486	Refroigney	Emile	150, 171, 355, 381
562	Reichert	Amand	63, 122, 205, 263, 272, 276, 325, 326
985	Rémond	Alix	255, 273, 325
742	Rémy	Victor	44, 45, 48, 210, 214, 233, 287, 303, 319, 353, 354, 359, 394
567	Renaud	Rémy	86, 100, 263
1110	Renaude	Paul	255, 319
298	Renaut	Jules	54, 58, 166, 170, 245
620	Renaux	Elie-Georges	360
127	Renversé	François	132, 323
4	Répond	Albert	26, 217, 348
41	Réquier	Jean	110, 384
1136	Réquier	Léonce	219, 223, 273, 294, 308, 378
337	Rétault	Jean	167, 170
670	Retel	Paul	241, 269, 271, 358
423	Revault-d'Allones	Charles	33, 35
1065	Reynaud	Théodore	64, 310
451	Ricard	Thomas	121, 122, 137, 272, 293, 301, 315
679	Richalet	François	78, 300
317	Richard	Etienne	155
165	Richard	Joseph	85, 110, 112, 219, 378
58	Richard	Joseph	317
585	Richard-Duplessis	Frédéric	35, 373
1087	Rigaud	Jean	341
897	Rimbert	Jean	261, 271, 298, 366
885	Rimet	Arthur	96, 218, 266, 306, 309, 311, 312, 313
781	Risser	Marie-Joseph	86, 214, 239, 240, 309, 394
197	Robardey	Jean	352
342	Robert	Jules	123, 124, 153, 263
67	Robert	Pierre	110, 318
786	Robin	Emile	39, 86, 241, 267
1093	Roblin	Victor	267, 319
267	Rodet	Jean	128, 240
986	Roehrich	Jules	258, 289, 319
777	Rollin	Henri	35, 83, 217, 220, 221, 308, 309, 394
361	Romanet	Guillaume	44, 47, 124, 205, 254, 263, 264, 272
79	Rossi	Népom-Pierre	8
211	Rossignol	Marie-Joseph	134, 135, 168, 170, 204, 241, 263, 313, 373, 375, 385, 389, 393
18	Rothe	Louis	26, 349, 355

922	Rouchard	Guillaume	150, 319, 393, 394
807	Rouchon-Mazerat	Jean	49, 218, 233, 256, 300
991	Rouffet	Joseph	171, 319, 342
895	Rouhier	François	253, 273
266	Rouillard	Jean-Marie	204, 267
477	Rouillon	Edmond	122
607	Rouquerol	Gabriel	54, 59, 262, 358
201	Rousseau	François	242, 252, 258, 376, 385
1002	Roux	Charles	205, 210, 218, 224, 293, 319
892	Roux	Marie-André	233
254	Roux	Maurice	205, 384
975	Roy	Emile	257
563	Rufin	Ernest	202, 210, 211, 212, 254
842	Rupp	Charles	99, 233, 342, 350, 364
492	Sagey	Gabriel	254, 255, 312, 313
472	Saleta	Emile	92, 149, 150, 169, 256, 295, 311, 320, 379
296	Salvay	Charles	50, 81, 314
175	Sanson	Albert	385, 389
161	Santini	Vincent	197, 242, 369, 377
768	Sardou	Georges	44, 45, 48, 64, 90, 309, 353
227	Saunier	Louis	150, 253, 263, 264, 388
709	Savoie	Alfred	220, 221, 229, 268
386	Schérer	Georges	150
531	Schuster	Edmond	122, 151, 166, 240, 244, 256, 296, 299, 308, 356, 370
439	Schuster	Ernest	35
558	Ségonne	Charles	355
276	Ségonne	Léon	384
174	Seguineau de Preval	Henri	7, 241, 355, 385, 391
195	Seligmann-Lui	Raphaël	98, 139, 240, 321, 371
392	Sérand	Eugène	30, 100, 123, 124, 125, 167, 170, 195, 263, 295, 320, 388
66	Seymour de Constant	Edmond	92, 241
43	Sicard	Adolphe	133, 244, 298, 372, 392
803	Sigaud	Jean	350
363	Simon	Alphonse	150, 168, 272, 356, 383
241	Simon	Louis	373
957	Simonetti	Marie-Jules	153, 269, 311, 334, 339
360	Simouneau	Pierre	57
880	Sire	Marie-Etienne	296, 307, 308, 312, 343
1045	Sire	Pierre	89, 280, 285, 299, 310, 327
244	Soret de Boisbrunet	Charles	47
795	Souillard	Pierre	49, 232, 292, 312
868	Sourieux	Henri	44, 45, 257, 258, 259, 260, 262, 271, 275
920	Speckel	Jean	206, 242
238	Spire	Prosper	42, 256, 257
413	Stanislas	Alfred	220, 221, 229, 233, 321
441	Stopler	Edouard	153, 381, 386
322	Taquain	François	149, 168, 302, 376
874	Tardy	Joseph	152
377	Tastavin	Alexandre	44, 140, 169, 259, 260, 295
835	Tastu	Joseph	312
1007	Taupenas	Victor	224, 234, 289, 292, 308, 319
750	Tauzia de Lespin	Joseph	254, 273
26	Teinturier	Isidore	26, 389
953	Tellier	Auguste	293, 334
779	Terracol	Denis	99, 266
652	Terrel	Charles	254, 256
958	Tessier	Alfred	46, 92, 218, 235, 241
146	Testa	Barthélémy	81, 88, 110, 131, 240, 242, 348, 355, 365, 384, 389
506	Thierry de Ville d'Avray	Edgar	50, 254
270	Thievard	Adolphe	15, 44, 134, 149, 150, 168, 240, 328, 366, 384

458	Thoumazou	Henri	46, 170, 221, 295, 301, 318, 382
287	Thouroude	Henri	263
521	Thouvenel	Paul	57, 172, 211, 259, 260, 356, 384
858	Thouvenin	Fernand	50, 52, 260, 275, 290, 342
728	Thouzellier	Charles	338
801	Toupnot	Pierre	212, 218, 222, 368
901	Touray	Jean	293
189	Tournal	Auguste	356, 387
185	Tournois	Christophe	138, 355, 374
291	Tranchard	Louis	263, 264
828	Travers	Henri	257, 299
944	Trémerel	Auguste	301, 305, 306, 309, 310, 345
963	Trousselle	Denis	258, 261, 274, 300
982	Tusques	Pierre	241
64	Uhrich	Jean-Baptiste	112
649	Vacherie	Marie-Alexandre	308, 313
545	Vallée	Edmond	86, 150, 170, 240, 244, 254, 255, 267, 272, 305, 306, 309, 320, 352
78	Vallet-Desrives	Théodore	98
673	Vannetelle	Paul	232, 241, 258, 272
594	Ventre	Félix	206, 261, 267, 274, 295
767	Venturini	Charles	38, 100, 152, 307, 308, 310, 353
297	Vergnes	Jean	58, 98, 101
348	Viallet de Presle	Albert	81
1023	Vican	Joseph	280, 293, 346
864	Vidal	Pierre	51, 74, 172, 259, 313, 319
191	Vidal de Verneix	Charles	267
192	Videau	Henri	42, 112
689	Vigerie	Jean	27
151	Vigo-Roussillon	François	15, 23, 30, 46, 74, 104, 112, 129, 184, 196, 200, 385
144	Viguiet	Jacques	133, 323, 369
638	Villate	Henri	37, 38, 168, 171, 182, 241, 256, 360, 391
950	Villeneuve	François	167, 171, 242, 334
1086	Vincent	Jules	301
921	Vinel	Louis	45, 47, 86, 271, 311, 312, 393, 394
1120	Violle	James	229, 234, 235, 320
220	Viroux	Eugène	205, 263, 264, 374, 387
552	Walter	Antoine	35, 89, 263, 264
618	Weil	René	212
817	Welter	Jean	33, 252
37	West	André	2, 26, 27, 137, 184, 226, 241, 243
711	Willlaume	Marie-Victor	360
113	Wiriote	Etienne	387
42	Wolf	Alexis	8, 77, 105, 118, 134, 135, 137, 138, 143, 240, 243, 257, 305, 383, 391
5188	Zaccone	Victor	27, 206
1028	Zaigue	Joseph	90, 255, 291, 294, 319
987	Zwilling	Charles	289

TABLE DES ANNEXES

1	Liste des dossiers du personnel.....	399
2	Exemple de grille de codification	417
3	La fiche de saisie	418
4	Les effectifs en service.....	419
5	Effectifs d'après les lois cadres.....	421
6	Comparaison de l'effectif des lois cadres avec l'effectif en service.....	422
7	Origine du recrutement.....	423
8	Origine du recrutement et grade obtenu.....	424
9	Dernier grade atteint dans l'arme d'origine.....	425
10	L'arme ou le service d'origine.....	426
11	Grade d'entrée dans l'intendance.....	427
12	La cause de l'interruption de carrière.....	428
13	Départs à la retraite pour raisons de service.....	429
14	Départs à la retraite pour raisons disciplinaires.....	436
15	Mention de l'entrée dans le corps de contrôle dans les notations dans l'intendance.....	443
16	Les démissions.....	445
17	Mises en non-activité pour infirmités temporaires.....	448
18	Marque du passage dans l'arme d'origine dans les notations dans l'intendance.....	451
19	Origine géographique des intendants.....	458
20	Vie privée dans les notations dans l'arme d'origine.....	459
21	La profession du père des intendants.....	462
22	Intendants dont le père appartient à l'intendance.....	463
23	Profession du père des intendants en fonction de l'origine du recrutement.....	464
24	Profession du père des généraux.....	465
25	Comparaison de la profession du père des généraux pour l'année 1901. Profession du père des officiers issus de l'Ecole polytechnique de 1830 à 1880.....	466
26	Profession du père des boursiers.....	467
27	Age au mariage par tranches d'âges.....	468
28	Age au mariage par tranches d'âges (suite).....	469
29	Profession des beaux pères.....	470
30	Intendant dont le beau père est de l'intendance où a un lien avec elle.....	471
31	Profession du beau père dans les mariages dans l'arme ou le service.....	472
32	Profession du beau père et du père de l'intendant.....	473
33	Constitution des dots en fonction de l'origine des intendants et de leur grade au moment du mariage.....	476
34	Dots et profession des pères des intendants.....	477
35	Dots et profession des beaux pères.....	478
36	Commentaires dans les dossiers d'autorisation de mariage.....	479
37	Les remariages.....	485
38	Vie privée dans les notations dans l'intendance.....	486
39	Honorabilité de la vie privée dans les notations dans l'intendance.....	489
40	Action des intendants en 1870.....	491
41	Incidence de la guerre de 1870 sur l'avancement. Comparaison avec une année du temps de paix....	502
42	Intendants remarquables pendant la guerre de 1870.....	503
43	Bonnes ententes avec le commandement après la loi de 1882.....	505
44	Fonctions de direction dans les notations.....	508
45	Fonctions de contrôle dans les notations.....	525
46	Fonctions de surveillance dans les notations.....	531
47	Fonctions d'inspection dans les notations.....	538
48	Appréciations sur la direction et le contrôle dans une même notation.....	540
49	Les bons rapports d'inspection.....	546
50	Les mauvais rapports d'inspection.....	548
51	Le contrôle de l'intendance par le corps de contrôle.....	551
52	Entrée dans l'intendance du premier officier d'administration.....	555
53	Exemples de promotions comportant des officiers d'administration.....	558
54	Relations des intendants avec leur personnel et les officiers d'administration.....	562
55	Les intendants et la médecine militaire.....	568
56	Intendants félicités pour leur participation à des commissions administratives.....	569
57	Intendants chercheurs et innovateurs dans les notations.....	570
58	Autres dispositions pour innover dans les notations.....	575
59	Personnel insuffisant dans les notations dans l'intendance.....	578

60	Les intendants responsables de services difficiles, lourds, ou délicats.....	580
61	Le travail et la santé des intendants dans les notations dans l'intendance.....	581
62	Les intendants et l'utilisation de leur personnel dans les notations dans l'intendance.....	585
63	Meilleure note et notes en administration militaire à Saint-Cyr.....	591
64	Les intendants professeurs dans une école militaire.....	598
65	Les officiers d'administration et la formation en administration militaire.....	599
66	Les intendants professeurs à l'Ecole Supérieure de Guerre.....	604
67	Les intendants et l'Ecole Supérieure de Guerre dans les notations dans l'arme.....	606
68	Les intendants et la formation dans l'intendance en administration militaire.....	615
69	Emplois administratifs dans l'arme.....	617
70	Fonctions administratives et maintien de l'intérêt pour le métier militaire dans les notations.....	625
71	Bonnes appréciations du commandement administratif de la compagnie dans les notations.....	626
72	Les intendants et l'étude dans les notes dans l'arme et l'intendance.....	630
73	Fonctions particulière autres qu'administratives dans les notations dans l'arme.....	638
74	Les intendants et le droit dans les notations dans l'arme.....	644
75	Les intendants et le droit dans les notations dans l'intendance.....	647
76	Intendants distraits de leur service en dehors de l'étude.....	648
77	Les mauvaises relations dans l'arme d'origine dans les notations.....	650
78	Les mauvaises relations hiérarchiques dans l'intendance dans les notations.....	657
79	Le manque de tact et les mauvaises relations dans l'intendance.....	659
80	Les mauvaises relations extérieures à l'intendance dans les notations.....	660
81	Résultats de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.....	662
82	Résultats de l'Ecole Polytechnique.....	670
83	Résultats de l'Ecole d'application.....	675
84	Appréciations et rang de sortie.....	683
85	Résultats de l'Ecole d'état-major.....	688
86	Résultats de l'Ecole militaire d'infanterie.....	693
87	Résultats des écoles militaires de l'artillerie, de la cavalerie et du génie.....	696
88	Résultats de l'Ecole d'administration militaire de Vincennes.....	697
89	Durées dans les grades successifs dans l'arme.....	698
90	Age dans les grades successifs dans l'arme.....	713
91	Annuaire des promotions de Saint-Cyr.....	716
92	Extraits de l'annuaire des anciens de l'Ecole polytechnique.....	724
93	Comparaison d'avancement de sous-lieutenant à capitaine pour les intendants provenant de l'artillerie.....	728
94	Comparaison d'avancement de sous-lieutenant à capitaine pour les intendants provenant du génie... ..	731
95	Bilan des annuaires du génie pour la progression de sous-lieutenant à capitaine.....	738
96	Comparaison d'avancement de sous-lieutenant à capitaine pour les intendants provenant de la cavalerie.....	740
97	Comparaison d'avancement de sous-lieutenant à capitaine pour les intendants provenant de l'infanterie à partir de l'annuaire de 1914.....	742
98	Les étapes de l'avancement de sous-lieutenant à capitaine dans les notations.....	744
99	L'avancement de sous-lieutenant à capitaine et les réserves dans les notations.....	760
100	Félicitations aux grades de sous-lieutenant et de lieutenant.....	775
101	L'avancement de sous-lieutenant à capitaine et les punitions.....	778
102	Félicitations au grade de capitaine.....	781
103	Sanctions au grade de capitaine.....	783
104	Notations des capitaines.....	784
105	Extraits des notations avec réserves des capitaines.....	789
106	L'annonce de l'entrée dans l'intendance dans les notations.....	804
107	Avis de la hiérarchie pour l'entrée dans l'intendance.....	805
108	Comparaison du nombre de candidats et des admis de 1895 à 1913.....	817
109	Références au rang d'admission au concours dans les notations.....	818
110	Le parcours des officiers ayant échoué.....	819
111	Les connaissances professionnelles.....	821
112	Le contenu du stage. L'exemple de l'année 1912.....	826
113.	Comparaison entre les réserves dans la notation et le classement de sortie.....	827
114	Appréciations données aux stagiaires sortis derniers de leurs promotions.....	828
115	Références au stage dans les notations.....	829
116	Avancement d'adjoint à sous-intendant de 3 ^{ème} classe et les résultats au stage.....	830
117	Bilan des carrières au moment de l'entrée dans l'intendance.....	835
118	Durée dans les grades successifs dans l'intendance.....	844

119	Progression d'adjoint de 2 ^{ième} classe à adjoint de 1 ^{ière} classe après un an de grade et états de service	848
120	Progression d'adjoint de 2 ^{ième} classe à adjoint de 1 ^{ière} classe après 5 ans et plus de grade et états de service.....	850
121	Progression d'adjoint de 1 ^{ière} classe à sous-intendant de 2 ^{ième} classe après 1 à 2 ans de grade et états de service.....	857
122	Progression d'adjoint de 1 ^{ière} classe à sous-intendant de 2 ^{ième} classe après 9 ans et plus de grade et états de service.....	860
123	Progression de sous-intendant de 2 ^{ième} classe à sous-intendant de 1 ^{ière} classe après 1 à 5 ans de grade et états de service.....	879
124	Progression de sous-intendant de 2 ^{ième} classe à sous-intendant de 1 ^{ière} classe après 11 ans et plus de grade et états de service.....	893
125	Progression de sous-intendant de 1 ^{ière} classe à intendant militaire après 3 à 5 ans de grade et états de service.....	909
126	Progression de sous-intendant de 1 ^{ière} classe à intendant militaire après 11 ans et plus de grade et états de service.....	914
127	Progression d'intendant militaire à intendant général et états de service.....	926
128	Carrière des intendants généraux et états de service.....	935
129	Rythme de progression au premier grade et avenir.....	941
130	Appuis pour l'avancement dans l'intendance.....	948
131	Exemples d'aléas de l'avancement dans les états de service.....	951

TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1	Composition du corps des intendants.....	4
2	Composition du corps des officiers d'administration.....	5
3	Evolution globale du nombre des intendants.....	19
4	Evolution de la proportion des intendants militaires et des intendants généraux.....	20
5	Evolution de la proportion des autres grades.....	21
6	Proportion de l'origine du recrutement pour chaque grade en 1865 et 1901.....	24
7	Taille de la commune de naissance en fonction de l'origine du recrutement.....	71
8	Répartition par grades des bonnes appréciations dans les fonctions de direction, de contrôle, de surveillance, et d'inspection.....	164
9	Répartition par grades des mauvaises appréciations dans les fonctions de direction, de contrôle, de surveillance, et d'inspection.....	164
10	Arme d'origine des intendants du concours des années 1895, 1900, 1902, 1904, et 1907.....	179
11	Notes obtenues dans les cours d'administration militaire à Saint-Cyr.....	204
12	Nombre d'officiers qui occupent des emplois administratifs en fonction de l'arme d'origine et de l'origine de recrutement.....	216
13	Avancement global dans les grades successifs.....	277
14	Durées de grade de sous-lieutenant à lieutenant dans quatre promotions de Saint-Cyr.....	281
15	Durées de grade de lieutenant à capitaine dans dix promotions de Saint-Cyr.....	282
16	Bilan en 1855 et 1895 des grades atteints des promotions de l'Ecole Polytechnique des années 1847 à 1893.....	282
17	Nombre des futurs intendants, par rapport à l'ensemble des officiers du génie, qui passent capitaines après 6 ans de service pour les promotions de 1827 à 1898.....	284
18	Nombre des futurs intendants, par rapport à l'ensemble des officiers de l'infanterie, qui passent capitaines entre 7 ans et 15 ans de service pour les promotions de 1835 à 1896.....	284
19	Principaux critères des notations relatifs à l'avenir des officiers.....	287
20	Fréquences des critères de notations relatifs aux fonctions d'officier de troupe.....	307
21	Carrière comparative entre un intendant et un camarade de promotion demeuré dans l'arme.....	332
22	Carrière comparative entre un officier admis au concours et un officier ajourné.....	333
23	Progression aux grades de commandant et de sous-intendant de 3 ^{ième} classe des ajournés et des admis.....	334
24	Proportions par grade des appréciations réservées sur la formation des intendants.....	337
25	Impact de la carrière dans l'arme pour des officiers issus des grandes écoles militaires.....	346
26	Nombre de fréquences par domaines et critères de notation pour chaque grade.....	347
27	Grades atteints en fonction de l'origine du recrutement.....	348
28	Grades atteints en fonction de l'arme d'origine.....	349
29	Durées de service pour les carrières connues.....	351
30	Proportions des durées de service majoritaires en fonction de l'origine du recrutement.....	351
31	Parcours des fonctionnaires qui terminent sous-intendants de 2 ^{ième} classe.....	387
32	Comparaison des parcours des fonctionnaires qui terminent sous-intendants de 2 ^{ième} classe avec ceux des fonctionnaires qui finissent sous-intendants de 1 ^{ière} classe.....	387
33	Bilan des progressions par grades des fonctionnaires qui terminent intendants militaires.....	388
34	Progression dans les grades des fonctionnaires qui terminent intendants généraux.....	389
35	Fréquences des critères utilisés pour les appuis à l'avancement provenant des notateurs.....	394

TABLES DES MATIERES

Introduction.....	1
-------------------	---

Première partie

Les intendants dans l'armée de terre: une place non stabilisée et souvent contestée

Chapitre 1^{er}

La population des intendants

I. Les caractéristiques militaires générales.....	18
1. L'effectif.....	18
2. La constitution du corps.....	22
1° - L'origine du recrutement.....	22
2° - Le dernier grade atteint dans l'arme d'origine.....	25
3° - L'arme ou le service d'origine.....	29
3. Les causes de l'interruption des carrières.....	33
1° - La retraite anticipée.....	34
2° - Les décès.....	40
3° - L'entrée dans le corps de contrôle.....	43
4° - Les démissions.....	48
5° - Les réformes.....	50
4. Les grands évènements pendant les carrières.....	50
1° - Les interruptions de service.....	50
2° - Les mutations.....	52
5. La marque du séjour dans l'arme d'origine.....	62
II. Les caractéristiques sociales générales.....	67
1. L'origine géographique.....	67
2. L'origine sociale.....	71
1° - La profession du père.....	72
2° - Les demandes de bourse.....	74
3. Le mariage des intendants.....	75
1° - Les mariages dans les parcours professionnels.....	76
2° - L'origine sociale des épouses.....	81
3° - La profession du père de l'intendant et du beau père.....	83
4° - Les dots.....	85
5° - Les espérances.....	90
6° - Les dossiers de demande d'autorisation de mariage.....	91
7° - Les remariages.....	93
4. La place de la vie privée dans les notations.....	94
1° - La vie privée dans les notations dans l'arme d'origine.....	95
2° - La vie privée dans les notations dans l'intendance.....	97

Chapitre II

Les intendants dans les débats sur l'administration militaire: l'intendance en question

I. L'intendance et la guerre de 1870.....	103
1. Le climat logistique.....	103
2. L'intendance au banc des accusés.....	108
3. L'intendance et la logistique.....	113
4. Les intendants dans la guerre.....	117
1° - Les intendants remarquables.....	117
2° - Les autres intendants.....	119
II. Les enseignements tirés de la guerre de 1870.....	126
1. Les relations entre l'administration et le commandement.....	127
1° - La période postérieure à la guerre de 1870.....	128
2° - La période entre la guerre de 1870 et la loi de 1882.....	134
3° - La période postérieure à la loi de 1882.....	140
2. Le cumul des fonctions de direction et de contrôle.....	155

1°- Le débat doctrinal.....	155
2°- Le travail de l'intendance.....	163
3°- Le contrôle de l'intendance.....	169
3. La condition des officiers d'administration et la place du service de santé.....	173
1°- La condition des officiers d'administration.....	173
2°- La situation des médecins militaires.....	183

Chapitre III
Les intendants dans la société militaire

I. Les intendants représentants de l'administration militaire.....	187
1. L'administration militaire.....	187
2. Le nombre des administratifs.....	192
3. La formation administrative des officiers.....	201
1°- La scolarité en école militaire.....	201
2°- La formation dans l'arme d'origine.....	207
3°- La formation après l'entrée dans l'intendance.....	213
4. Les officiers et les fonctions administratives.....	214
1°- Les appréciations dans l'exercice des fonctions administratives.....	214
2° Les appréciations dans le commandement administratif de la compagnie.....	223
3° Les conséquences des charges administratives sur le travail des officiers.....	225
II. Les intendants et les officiers.....	228
1. L'image de l'officier.....	228
2. Rien ne doit distraire l'officier de sa principale préoccupation.....	229
3. L'intendant est un non combattant.....	235
III. Le travail des intendants et les officiers.....	237
1. Les relations avec les corps.....	237
2. Les manœuvres.....	245

Deuxième partie
Le déroulement des carrières

Chapitre IV
La carrière dans l'arme d'origine

I. La scolarité en écoles militaires.....	252
1. L'École spéciale militaire de Saint-Cyr.....	253
1°- Le classement.....	253
2°- Les appréciations à la sortie de l'école.....	255
2. L'École Polytechnique.....	256
1°- Le classement.....	256
2° Les appréciations à la sortie de l'école.....	258
3. L'École d'application.....	259
1°- Le classement.....	259
2°- Les appréciations à la sortie de l'école.....	260
4. L'École d'état-major.....	263
1°- Le classement.....	263
2°- Les appréciations à la sortie de l'école.....	264
5. Les autres écoles.....	265
1°- L'École militaire d'infanterie.....	266
2° Les Ecoles militaires de l'artillerie, de la cavalerie, et du génie.....	266
3° L'École d'administration militaire.....	267
6. La scolarité dans les notations.....	267
7. Le rang de sortie et l'avancement.....	272
1°- Les anciens élèves de Saint-Cyr.....	272
2°- Les anciens polytechniciens.....	274
3°- Les élèves sortant de l'École d'application.....	275
4°- Les élèves de l'École d'état-major.....	276
II. L'avancement dans les grades.....	277
1. Les durées de service dans les grades.....	277
1°- L'avancement de sous-lieutenant à lieutenant.....	277
2°- L'avancement de sous-lieutenant à capitaine.....	279
3°- Age dans les grades successifs.....	280

2. Comparaison avec les officiers demeurés dans les armes.....	281
3. La progression de sous-lieutenant à capitaine dans les notations dans l'arme d'origine.....	286
III. Les facteurs de l'avancement.....	290
1. La notation.....	290
2. La mise en évidence d'actions favorables ou défavorables.....	297
3. Les facteurs extérieurs aux notations.....	299
4. Les appuis à l'avancement.....	301
IV. Les appréciations au grade de capitaine.....	303
1. La mise en évidence d'actions favorables ou défavorables.....	303
1°- Les félicitations.....	303
2°- Les sanctions.....	304
2. Les notations.....	306

Chapitre V

L'entrée dans l'intendance

I. L'annonce de l'entrée dans l'intendance.....	314
1. La démarche de l'officier.....	314
2. L'annonce de l'entrée dans l'intendance dans les notations dans l'arme.....	318
3. L'avis hiérarchique pour l'entrée dans l'intendance.....	322
II. Le concours d'entrée dans l'intendance.....	325
1. Les conditions du concours.....	326
2. L'accès au concours.....	328
3. Après le concours.....	335

Chapitre VI

La carrière après le passage dans l'intendance

I. Le poids de la carrière dans l'arme d'origine.....	344
II. Le déroulement de carrière.....	347
1. La durée dans les grades successifs.....	348
1°- L'incidence de l'origine.....	348
2°- L'incidence des appréciations.....	351
2. Les projections de carrières.....	386
III. L'avancement dans l'intendance et l'avancement dans les armes.....	390
1. Un constat parfois favorable aux intendants.....	390
1°- Les saint-cyriens.....	390
2°- Les polytechniciens.....	391
2. La carrière se construit parmi des aléas.....	392
Conclusion.....	395
Annexes.....	399
Sources.....	952
Bibliographie.....	956
Index des noms d'intendants cités.....	979
Table des annexes.....	995